DEC 1 5 '64

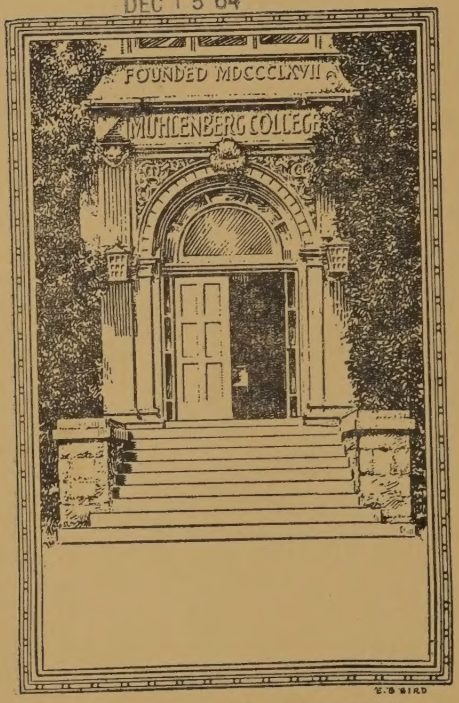

JOHN A. W. HAAS LIBRARY
Muhlenberg College

MUHLENBERG LIBRARY

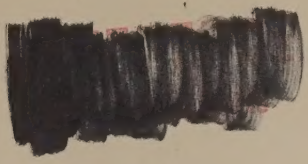

WITHDRAWN

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME SIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE

G — GOTHA

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et le R. P. dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME SIXIÈME

PREMIÈRE PARTIE

G — GOTHA

PARIS

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1924

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Ref.
203
C117d
v.6
pt.1

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

G

G. On sait que la lettre G procède du *gamma* lunaire et n'est, en somme qu'un C pourvu d'un léger appendice; aussi le G a passé par les mêmes phases de transition que le C. Dans les plus anciens exemples d'écriture monumentale, la partie inférieure du C se relève à angle droit de façon à supporter une sorte de petite tablette. Cette sorte de bourgeon, d'abord bien marqué dans les inscriptions les plus anciennes, semble vouloir s'aplatir de plus en plus, presque

4764. — Inscription de Narbonne.
D'après E. Le Blant, *Inscript., chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. 81, n. 491.

jusqu'à s'atrophier. Il est tout à fait exceptionnel de rencontrer ce bourgeon autrement que dans la direction verticale, cependant on a des exemples à Turin d'un G [1] et en Espagne d'un G [2], enfin à Rome d'un G [3]. Dans l'écriture cursive on rencontre

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7030. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1988. — [3] E. Huebner, *Exempla scripturæ epigr. latin.*, 1885, p. LVII. — [4] E. Le Blant, dans *Bulletin de l'Athenaeum français*, 1856, t. II, p. 54; Tournal, *Catalogue*, n. 201; *Bulletin monumental*, 1864, p. 84; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 616 *a*, pl. 81, n. 491; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 5354. — [5] E. Le Blant, dans *Bull. de l'Ath. franç.*, 1856, t. II, p. 54; Tournal, *Catalogue*, n. 194; *Bull. monum.*, 1864, t. XXX, p. 82; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, n. 616 *b*, pl. 80, n. 488; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5344.

GGGG. On peut encore signaler quelques singularités mais qui ne tirent guère à conséquence, par exemple une inscription de Narbonne où la lettre

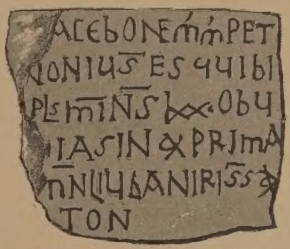

4765. — Inscription de Narbonne.
D'après E. Le Blant, *op. cit.*, t. II, pl. 80, n. 488.

G est figurée par une sorte de S barré (fig. 4764) [4]:

+ HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE M
PELAZIA QVI VIX
IT AN·PLM·XXX·OB
IIT ∂I·X·KAL IAN
IN ∂I SEXTA

Une autre inscription de Narbonne, datée de l'année 568, donne ce texte (fig. 4765) [5]:

in pace bone memoriæ Pet
alonius es qui bi
scit annis plus minus lxx obuit
iulias indi prima
anno II domũ Liuban regis
ton

la forme RIS̄S est ici une forme barbare dans laquelle S̄ représente le G.

Dans les manuscrits le G oncial se distingue du G capital par le crochet inférieur qui n'est pas tranché. Ce crochet sert de point de départ à un trait qui se prolonge souvent assez bas, et qui se désigne sous le sobriquet de « queue » du G.

H. LECLERCQ.

GABATA. L'éclairage des églises est un fait trop abondamment prouvé par les textes pour qu'on ne soit obligé de faire un choix parmi ceux-ci (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉCLAIRAGE DES ÉGLISES). Cierges, chandeliers, lampes ont plus d'attestations qu'on n'en peut citer. Il faut ajouter que l'imagination se livre bien à quelques broderies. Marc de Gaza nous dit qu'au baptême de Théodose le Jeune, l'illumination pouvait être comparée à la descente du firmament sur la terre : *Præcedebant patritii illustres et omnis dignitas cum ordinibus militaribus, omnes portantes cereos, ut putarentur astra cerni in terra* [1]. Hyperboles orientales! Grégoire de Nysse ne demeure pas en reste, lui qui compare l'illumination de son église à un fleuve de feu [2]. C'est à qui s'ingéniera pour trouver les plus rutilantes images. Fortunat décrit le concours des fidèles se rendant à l'église pour célébrer la fête de la Pentecôte [3] :

Undique rapta manu lux cerea provocat astra
Credas ut stellas ire trahendo comas.
Lacteus hinc vesti color est, hinc lampade fulgor
Ducitur, et vario lumine picta dies
Inter candelabros radiabat et ipse sacerdos.

Les lampes ne sont pas l'objet d'un moindre luxe que les cierges. Jean Moschus, au VII[e] siècle parle d'une lampe allumée sans interruption devant une image de la Mère de Dieu [4]. C'était là un usage très ancien, il n'était guère de tombe sainte qui ne fut entourée de lampes ardentes. Saint Paulin de Nole décrit un appareil de godets qui ne servait qu'aux jours solennels, et une lampe qui brûlait jour et nuit [5] :

....His scyphulis incerta relucent
Lumina, quum fert festa dies, tunc vero sine usu
Lumnis, ad speciem tantum suspensa manebant.
Sed paulo cruciens anie decus, de limine eodem,
Continuum scyphus est argenteus aptus ad usum.
Hunc importuno sibi lumine prædo micantem
Protinus extinguit....

Constantin applique les revenus de plusieurs fonds de terre à l'entretien de lampes du Latran [6] : *constituit in servitio luminum... massam Gargilianam in territorio Suessano, pensantem singulis annis solidos CCCC; massam Muronicam*, etc., etc.

Enfin dans les catacombes, on a rencontré des endroits noircis par la fumée des lampes accrochées ou suspendues, des récipients encore pénétrés d'une couche onctueuse et d'innombrables lampes qui brillaient en l'honneur des martyrs [7].

L'entretien coûtait cher et les souverains faisaient des largesses auxquelles la vanité pouvait avoir autant de part que la piété. L'impératrice Eudocie, femme de Théodose le Jeune, offrit à l'église de Jérusalem, un jour de Pâques, dix mille *sextarii* d'huile pour les lampes, soit plus de cinq mille litres. Aussi voit-on un évêque d'Agde, au VI[e] siècle, Léon, ne pouvant plus subvenir aux frais des lampes de son église, les rompre toutes à coups de bâton [8]. Parfois les fidèles se cotisent pour l'éclairage *ad illum nandam ecclesiam Dei* [9].

Prudence parle de lampes de verre [10] :

Pendent mobilibus lumina funibus
Quæ suffixa micant per laquearia
Et de languidulis fota natalibus
Lucem persp cuo flamma jacit vitro.
Credas telligeram desuper aream
Ornatam gemmis stare trionibus,
Et qua bosphoreum temo regit jugum
Passim purpureos spargire hesperos.

Paulin de Nole entre dans plus de détails encore [11] :

At medio in spatio fixi laquearibus altis
Pendebant per ahena cavi retinacula lychni,
Qui specie arborea lentis quasi vitea virgis
Brach a jactantes, summoque cacumine rami
Vitreolos gestant tamquam sua poma caliclos
Et quasi vernantes accenso lumine florent,
Densaque multicom s imitantur sidera flammis;
Distinguuntque graves numerosa luce tenebras,
Et tenerum igniculis florentibus æthera pingunt.

Au fond du vase un peu d'eau dans laquelle trempe

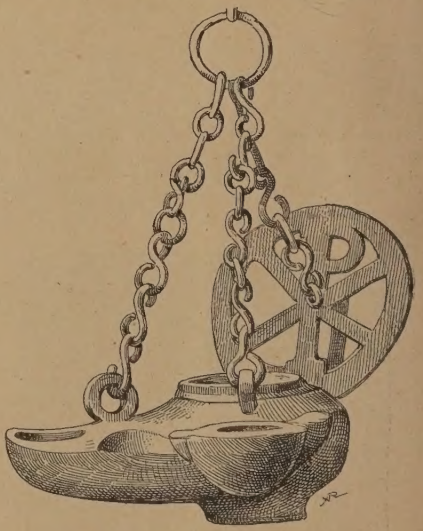

4766. — Gabata.
D'après Rohault de Fleury, *La Messe*, t. VI, pl. 627.

le petit trépied qui soutient la mèche de lin ou de papyrus, ou même d'amiante.

Fundtus albet aqua, super undam flavet olivo;
Stat liquor in liquidis, subjecto lubricus humor
Fonte natat, neque juncta cohæret mixtura fluoris
Et mirum quod pingue natat; neque densa solutum
Rumpit materies elementum, sed leve crassum
Sustenet, ut solido dilutior unda fluento;
Subsistemque oleo, liquidis aqua jundamentum est
Tantaque confusis intus discordia succis
Lucet, ut admistos videas distare liquores
Communique sinu caticis discrimine claro
Quæque sui laticis servet natura colorem.

[1] *Epist. ad Arcad.*, dans Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 401, n. XXVIII. — [2] *Epist.*, III, dans Galland, *Bibl.*, t. VI, p. 608; cf. *Conc. Ephes.*, dans Coleti, *Concilia*, t. III, col. 1103. — [3] Venance Fortunat, *Miscell.*, l. V, c. V, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 190. — [4] Jean Moschus, *Pratum spirituale*, c. CLXXX. — [5] S. Paulin, *De S. Felice*, nat. XI, vs. 463 sq., *P. L.*, t. LXI, col. 538 sq. — [6] *Liber pontificalis*, Silvestre. — [7] Cahier et Martin, *Mélanges d'arch., d'hist. et de litt.*, 1853, t. III, p. 1-51. — [8] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. LXXIX. — [9] Muratori, *Antiquit. ital. med. ævi*, dissert. XLI, t. III, p. 723. — [10] Prudence, *Cathemerinon*, vs. 141 sq. — [11] S. Paulin, *Natale, XI*, vs. 412, *P. L.*, t. LXI, col. 535.

Mergitur in medio plumbum tripes, et cavus illo
Exstat apex uncti stipatus fomite lini
Stuppa madens liquidum tenui face concipit ignem;
Et circum fusum spatio stagnantis olivi,
I vitreis exile vadis funale coruscat;
Et tremulo vibrans a vertice lumen acutum
Leniter umbrosum facit in penetralia lumen.

Il n'est pas question de lumières sur les autels à l'époque primitive, elles pendent devant ou derrière les autels, ou bien de hauts candélabres les supportent. Les tombes vénérées sont également environnées de lampes ardentes, parfois on plante sur la tombe elle-même des cierges qu'on assujettit au moyen d'une branche ou de la cire amollie. Dès qu'on quitte le sol plus ancienne, peut-être, au sens de lampe, se lit dans un *carmen* (XI, 10) de Venance Fortunat :

Carnea dona tumens argentea gavata perfert,
Quo nimium pingui iure natabat olus.

Ennodius a composé une épigramme sur ce thème : *De compostile habente septem Gavatas.* Certains textes, cités ou transcrits par Du Cange, mentionnent les *gabatæ medianæ anacteæ*, les *gabatæ liliatæ*, les *gabatæ collinellatæ* ou plutôt *columellatæ*, et dans les Gestes des évêques d'Auxerre on trouve des *gabatæ electrinæ*. Il est plus que probable que tout ce qu'on ajoutera à ces textes n'y changera et n'y ajoutera pas grand'chose.

La place des *gabatæ* est partout dans l'église, mais

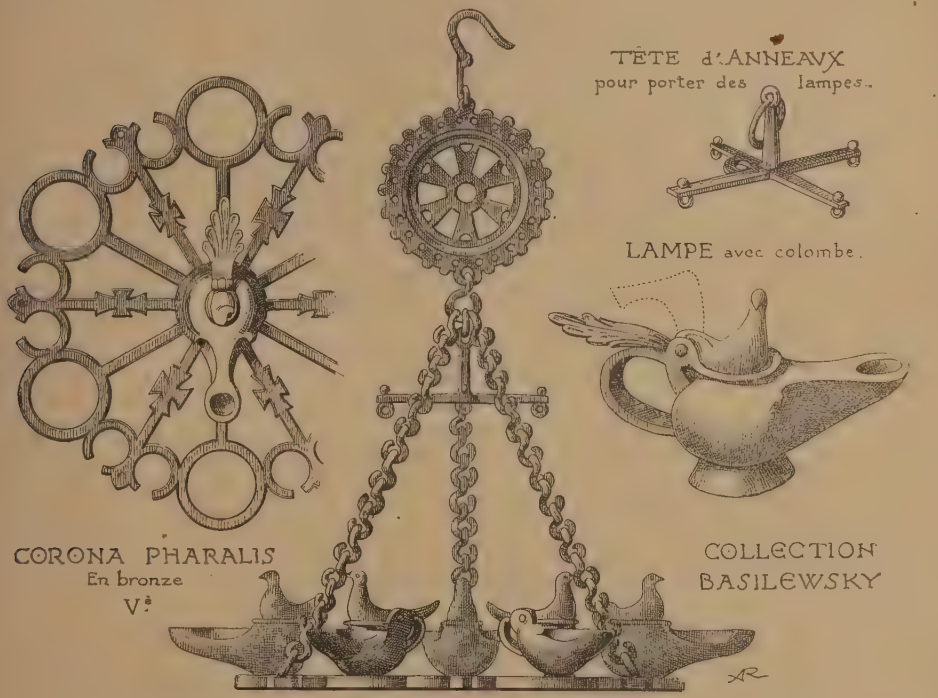

4767. — Gabata de la collection Basilewsky. D'après Rohault de Fleury, *op. cit.*, t. VI, pl. 639.

et les objets qui s'y appuient, il faut recourir aux moyens de suspension. Des lampes pendent aux arcades de la nef entre les colonnes ou au plafond tant du vaisseau central que des vaisseaux latéraux. C'étaient généralement des couronnes ou cercles de métal, pourvus tout autour de cierges ou de lampes à l'huile. Les *gabatæ* étaient des sortes d'écuelles ou de plats de bronze, d'argent ou d'or. On se plaisait à décorer ces ustensiles non seulement d'emblèmes religieux, mais de figures empruntées au style profane de l'époque, lis ou dauphins, par exemple. Le poids de ces lampes exigeait le recours à des moyens de suspension d'une solidité éprouvée; on en donnera plus loin des spécimens.

L'origine du mot *gabata* est loin d'être expliquée. Forcellini chercherait dans la direction d'une racine hébraïque ⲁⲃ *(Kab)*; saint Isidore de Séville, de sa propre autorité remplace le *g* par un *c*, lit *cavatæ* et conclut que le mot vient de *cavus*. L'attestation la principalement on les concentre dans le voisinage de l'autel : *pendentes in pergula ante altare*, lit-on dans le *Liber pontificalis* et encore : *fecit bagatas sex cum cruce ex argento purissimo, quæ pendent ante arcum majorem*, certaines de ces lampes brûlaient jour et nuit : *gabatas argenteas cum lampadibus obtulit et continuatim vigiliis ardere præcepit.*

Dès le IVe ou le Ve siècle on eut la pensée d'accoupler plusieurs godets et d'en faire une seule lampe. C'était encore l'idée de la *gabata*. La plus célèbre est celle qui représente les princes des apôtres sur la nef de l'église, simple prétexte à deux *gabatæ*. (Voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4253), d'autres sont moins artistiques, mais appliquent le même principe des *gabatæ* geminées (fig. 4766). La collection Basilewsky possédait un petit lustre qui marquerait assez bien la transition entre les *gabatæ* doubles ou triples et le mode d'éclairage qui devint plus tard les « couronnes de lumières ». Ce petit lustre fut trouvé dans une catacombe de la Calabre

vers 1879. Il se compose d'un plateau à jours formé de sept anneaux rattachés à un cercle central et destinés comme ce cercle à porter des lampes. Les tiges rattachant les anneaux au centre sont ornées de croix et les pattes d'attache ont quelque aspect des branches de l'ancre. Une seule des huit lampes subsiste; la *gabata* continue à s'y transformer, elle n'est déjà plus le godet tout nu des lampes du IVe siècle, c'est une sorte de petite saucière pourvue d'un manche et d'un couvercle que surmonte une colombe. Le plateau est suspendu par quatre chaînettes attachées à un disque vertical où l'on voit un chrisme découpé; sous ce chrisme on remarque un appendice à quatre branches avec crochets, qui permet de supposer au lustre une zone supérieure de lumières (fig. 4767).

Les *gabatæ* ne comportaient pas seulement un récipient destiné à contenir l'huile; le luxe liturgique s'empara de bonne heure de cette partie du mobilier pour l'enrichir sinon pour l'embellir. Nous avons déjà fait connaître une plaque de bronze dont la destination semble avoir été de supporter une *gabata;* on lit le nom du donateur [1] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1987, fig. 543):

HERACLIDA·EPIS·
SERVVS·DEI·FEC·

Une autre plaque découpée à jours (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1454, fig. 3683) porte une mention analogue [2]:

EGO ZENO
VIVS VOT
VM POSVI

Celle-ci, conserve suspendue par deux chaînons, un monogramme du Christ, également découpé et qui nous explique pourquoi certaines *gabatæ* furent désignées sous le nom de *signum Christi* ou bien, en grec : σιγνόχριστον [3]. Le *Liber pontificalis* nous apprend que le pape Grégoire IV offrit à la basilique de Sainte-Marie-du-Transtevère trois *gabatæ* d'or pur; du *signum Christi* pendaient les pierres précieuses et trois chaînettes. Par-dessous ou au-dessus de la *gabata* on lisait cette inscription [4] ?

DE DONIS DEI ET SANCTAE MARIAE DOMNVS GREGORIVS PP IIII QVI PVRO CORDE OBTVLIT III GABATAS SAXISCAS

Qu'est-ce à dire que ces *gabatæ saxiscæ;* veut-on dire qu'elles avaient été façonnées par des ouvriers saxons [5].

A cette série de chrismes ornés pour la suspension des *gabatæ* appartient un monogramme en bronze, travaillé à jours, mais dont toutes les gemmes ont disparu [6]. Ce disque a été trouvé à Aquilée, il passa successivement du *museo Obizzi* au *museo Estense* [7]. On imagina quelque temps d'en faire une enseigne militaire chrétienne de l'armée romaine, il a fallu y renoncer [8] ? Voir *Dictionn.*, t. I, col. 19, fig. 4.

Une *gabata* d'argent fut trouvée en 1632 dans le jardin contigu au couvent de San-Martino à Rome [9]. Sa forme et son travail méritent autant que son inscription un peu d'attention. C'était une coupe d'argent découpée à jours, que Filippini nomme une couronne; elle fut donnée au cardinal François Barberini, chez qui Peiresc la vit et en fit cette description [10] : « Une couronne d'argent en forme de bonnet ouvert par le dessus enrichy de chiffres du *signum salutare* et de

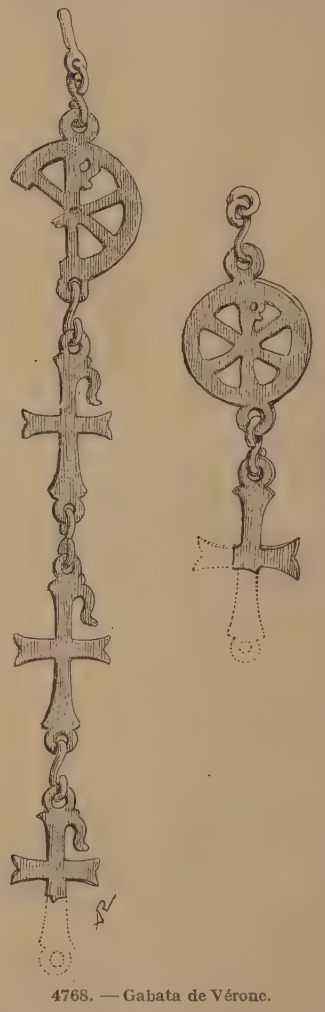

4768. — Gabata de Vérone.
D'après De Rossi, *Bull. di archeol, crist.*, 1891, pl. IX, n. 1-3.

petites croisettes tout à jour et l'inscription. (Voir *Dictionn.*, t. I, fig. 540.)

☧ SANCTO SYLVESTRIO ANCILLA SVA VOTVM SOLVIT

Au lieu de chrismon, Filippini donne une croix simple et il écrit *Sylvestro* au lieu de *Sylvestrio.*

A la fin du XVIIIe siècle, la *gabata* était revenue à

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1871, pl. V, n. 1; trouvée à Rome, musée de l'Ermitage, à Petrograd. — [2] *Ibid.*, 1871, pl. V, n. 1, p. 66; trouvée en Transylvanie, musée Bruckenthal à Hermanstadt. — [3] Du Cange, *Glossarium*, aux mots *Gabata* et *Signum Christi; Gloss. med. græc.*, au mots σιγνόχριστον. — [4] *Liber pontificalis*, Grégoire IV, n. XXVI; le texte porte le génitif, mais l'inscription a dû porter le nominatif *Domnus Gregorius* que nous avons rétabli. — [5] Fontanini, *Discus argenteus votivus veterum christianorum*, in-4°, Roma, 1727, p. 6 sq. — [6] Mozzoni, *Tavole cronologiche d'istoria ecclesiastica*, in-4°, Venezia, 1856, sec. IV, p. 41, note 19, p. 6 sq.; G. Bertoli, dans *Memorie della società Columbaria Fiorentina*, t. I, p. 127. — [7] C. Cavedoni, *Dall'origine ed incrementi dell'odierno R. museo Estense*, in-8°, Modena, 1846, p. 23. — [8] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 68, pl. V, n. 2; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 527, fig. 453. — [9] Filippini, *Delle chiesa dei ss. Silvestro e Martino dei Monti in Roma*, in-8°, Roma, 1639, p. 51. — [10] Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc, *LXXIX*, fol. 277.

San Martino dei Monti, d'où elle a disparu depuis. Le religieux carme Pouyard en fit un dessin (*Dictionn.* t. I, fig. 540) qu'il donna à Séroux d'Agincourt qui en parle dans son *Histoire de l'art* [1] et que De Rossi fit connaître [2]. D'Agincourt n'avait donné que le dessin qui se trouve ici. Cette *gabata*, à en juger d'après ce dernier qui semble très fidèle, paraît appartenir à fin du IVe ou au début du Ve siècle; malheureusement aucun vestige d'attache n'a été conservé; mais il est permis de croire que cette *gabata* était, comme toutes ou presque toutes les autres, soutenue par une chaîne.

Lors des fouilles exécutées à Vérone en 1884-1888, sous la maison canoniale voisine de la cathédrale on

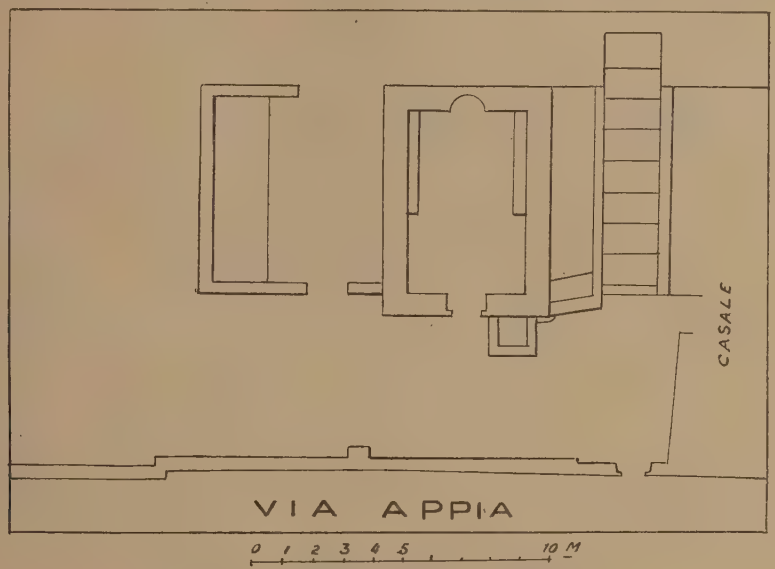

4769. — Plan de l'oratoire de Saint-Gabriel.
D'après Mariano Armellini, *Scoperta di un antico oratorio*, 1875.

trouva le pavement d'une vaste basilique à trois nefs, et, sur ce pavement, plusieurs chaînons d'une chaîne de bronze identiques à un fragment trouvé en 1884 près de la bibliothèque. Cette chaîne était formée de croix monogrammatiques interrompues de place en place par une rondelle ajourée présentant le monogramme constantinien (fig. 4768). On trouva même l'anneau qui terminait cette chaîne avec son clou de fer qui la retenait suspendue au mur. La longueur totale devait être de cinq mètres environ. Voilà bien un exemple de ce que nous lisons dans le *Liber pontificalis* dans la notice de Grégoire IV : *Gabathas aureas purissimas interrasiles phylopares signochristas pendentes in catenulas III* [3].

Dès qu'on abandonne les textes historiques dont le terre-à-terre offre du moins l'avantage de nous renseigner à peu près exactement, pour passer aux descriptions de saint Paulin, de Prudence et des autres versificateurs, on hésite à admettre l'exacte véracité des descriptions. Paulin parle de « lampes suspendues qui se balancent à des fils d'airain [4]; » Prudence décrit une mer d'étoiles qui étincelle aux lambris du plafond [5]. Fortunat n'est pas moins enthousiaste; le voyageur qui pénètre dans une église peut croire que la terre, elle aussi a ses étoiles. Le monde est livré à la nuit, la basilique renferme le jour dans son sein [6] :

Et terram stellas credet habere suas,
Tota capit radios, patulis oculata fenestris,
Et quod mireris hioforis, intus habes,
Tempore quo redeunt tenebræ, mihi dicere fas sit,
Mundus habet noctem, detinet aula diem.

On trouve dans beaucoup de miniatures des portiques imaginaires et irréels avec des lampes encore plus fantaisistes; on peut en faire le cas qu'on voudra, il est difficile de considérer ces objets comme représentant des monuments ayant existé.

H. Leclercq.

GABRIEL. — I. Édifice. II. Titulaire. III. Donateur. IV. Titre primitif. V. Monuments. VI. 1. Mosaïque. 2. Miniatures; 3. Orfèvrerie; 4. Tissus. 5. Broderies. 6. Fresque. Graffite. 7. Bas-relief. 8. Gemme.

I. Édifice. — Sur le côté gauche de la voie Appienne, à la distance d'un jet de pierre de l'église de Saint-Césaire *in Palatio*, dans une vigne ayant appartenu aux princes Pallavicini et Rospigliosi, s'élève un petit édicule longtemps dédaigné [7]. A la fin du XVIIIe siècle, Séroux d'Agincourt n'avait pas manqué de le visiter et d'emporter quelques dessins qui ne sortirent plus de ses portefeuilles. J. B. De Rossi les y retrouva avec cette indication : *Sette dormienti. — Via Appia;* trop vague pour mettre sur la voie d'une identification. En outre, d'Agincourt avait transcrit quelques caractères lus sur un fragment d'inscription

[1] In-fol., Prato, t. III, p. 137, 138. — [2] *Bull.*, 1890, pl. VIII, IX, X. — [3] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 78, 79. — [4] *Poem.*, XXVII, v. 389, *P. L.*, t. LXI, col. 657. — [5] *Cathemerinon*, l. V, vs. 141, *P. L.*, t. LIX, col. 829. — [6] Fortunat, *Miscellanea*, l. III, c. VIII, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 127. — [7] Armellini, *Scoperta di un antico oratorio presso la via Appia dedicato all'arcangelo Gabriele ed ai Sette Dormienti*, in-4°, Roma, 1875.

profane insérée dans le mur extérieur de l'édicule :

D·M·
ELVIAE
PRISCAE
CLAVD····

Le croquis de d'Agincourt parut à De Rossi assez intéressant pour provoquer quelques recherches. On y apercevait une figure imberbe, dans l'attitude d'orante telle que les peintures des catacombes la montrent fréquemment. Au-dessus, on voyait le buste du Christ entouré d'adorateurs; d'où on pouvait induire qu'il avait existé, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ou le début du siècle suivant, un oratoire élevé sur la voie Appienne, dédié aux Sept-Dormants d'Éphèse, et dont les parois étaient décorés de peintures. Précisément une vigne située le long de ladite voie conservait cette dénomination de *vigna di Sette Dormienti;* Mariano Armellini y retrouva l'oratoire en question.

4770. — Fresque de l'oratoire de Saint-Gabriel sur la voie Appienne. D'après Armellini, *op. cit.*

Il est situé de façon à avoir la façade tournée vers la voie Appienne dont il n'est pas plus distant que quatre mètres environ; peut-être plus près, si comme on peut le supposer d'après certains indices, le tracé de la voie a été remanié en cet endroit (fig. 4769).

On ne peut guère mettre en doute que nous nous trouvons en présence d'un de ces nombreux tombeaux païens qui bordaient les grandes voies antiques aux environs des villes. C'est ce qu'invite également à croire la petite inscription funéraire dont l'unique fragment épargné a été transcrit plus haut. Un autre débris d'un cippe sépulcral est entré dans la construction d'une niche à l'intérieur de l'édicule, située à gauche de l'entrée et sur lequel on lit ces mots :

D·M·APO
ANN·VIII
FILIO·DVL
SPORVS ET P
ET·THEOT
SVIS·HIC·EST
QVIVERET·ANNI
FACILES·RVF

La destination primitive n'est donc plus douteuse, mais ce tombeau a servi depuis à d'autres usages et, de nos jours, on lui a superposé une misérable construction qui lui donne l'apparence d'une chaumière. Le niveau antique est enterré. La porte est munie de montants solides et d'une architrave de marbre qui ont reçu des entailles grossièrement fabriquées en forme de croix équilatérales. La longueur totale de l'oratoire, prise à l'intérieur, dépasse un peu six mètres, la largeur ne dépasse pas quatre mètres. Les parois furent jadis entièrement recouvertes d'un enduit dont la plus grande partie s'est détachée. De chaque côté de la porte sont disposées deux niches qui servaient probablement à recevoir les lampes ou les flambeaux allumés pendant la visite au tombeau. Le long d'une partie des parois règne une banquette, de la moitié jusqu'au fond de l'édicule. Le mur du fond est à angle droit avec les côtés, mais on y a ménagé une niche servant d'absidiole. Cette niche contient une figure peinte, dessinée ar d'Agincourt et qui donne son nom à l'oratoire.

II. Titulaire. — D'Agincourt y a cru voir une vierge en prières, et, en réalité, nous avons une figure imberbe, les bras étendus, mais pourvue d'ailes largement déployées et au-dessous de laquelle on lit ce nom (fig. 4770) :

GABRIEL

peint en lettres blanches sur fond rouge. C'est donc l'archange Gabriel qui est ici représenté. Par-dessus, dans la lunette de la niche, on voit l'image du Sauveur bénissant. Il est vu en buste, la main droite levée, le nimbe orné de pierreries. Un évangéliaire également oscellé de cabochons était maintenu contre la poitrine par la main gauche. De chaque côté du Christ des anges s'empressent, tenant peut-être des encensoirs ou des parfums. Le paradis est figuré par un champ de roses.

La place d'honneur réservée à saint Gabriel montre que l'oratoire lui fut dédié. Ceci n'est pas une simple induction. Un ancien manuscrit de la bibliothèque de l'université de Turin, contient un catalogue des églises et des oratoires existant à Rome, vers le temps de Cola di Rienzo, avec l'indication du nombre de prêtres et de clercs attachés à ces lieux sacrés, ou l'indication de leur délaissement. La formule adoptée est celle-ci : telle église *habet servitorem* ou *non habet servitorem*. Cette liste est disposée suivant l'ordre topographique en sorte qu'on ne peut conserver d'hésitation sur les édifices. De plus, à l'époque où fut rédigé ce catalogue, toutes les églises de Rome se rangeaient sous trois catégories, *secundum Rectores et Fraternitates Urbis*, ainsi que s'exprime le manuscrit de Turin. La première catégorie dépend de l'église des douze apôtres; la seconde de l'église des Saints-Côme et Damien; la troisième de Saint-Thomas au Borgo. Or, dans la seconde catégorie, après l'église des Saints-Nérée-et Achillée, vient celle de *Sancti Cesarei in Turrim*. Ici se place une *Ecclesia sancti archangeli*, et puis Saint-

4771. — L'Annonciation d'après une mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. D'après une photographie.

Jean à la porte latine. On ne peut, dès lors, hésiter à identifier l'édicule dédié à l'archange Gabriel. Le catalogue nous apprend que l'*Ecclesia sancti archangeli non habet servitorem* [1].

III. Donateur. — On ne possède aucune indication sur l'époque à laquelle le tombeau fut transformé en oratoire, mais on peut supposer que ce fut alors qu'on lui donna sa décoration intérieure. La figure de saint Gabriel ne nous apprend rien au point de vue chronologique (voir *Dictionn.*, au mot Anges); mais dans la lunette de la niche qui a été décrite plus haut on voit, de chaque côté du groupe d'anges, une figure age-

4772. — L'Annonciation par l'archange Gabriel.
D'après Stryzgowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, pl. v, fig. 2.

nouillée. Celle de gauche nous montre un homme barbu, richement vêtu et tenant dans la main gauche un cierge allumé. On ne peut hésiter à y voir le donateur de la peinture, et son nom se lit en lettres blanches sur fond bleu :

BENO

Beno ou *Benno* est la contraction de *Benedictus* comme nous le voyons par certains textes du moyen âge : *Benno qui et Benedictus episcopus a Metensibus exæcatus* [2]... Ce nom a dû être et paraît avoir été porté par un grand nombre. Armellini a conjecturé qu'il pourrait s'appliquer à *Beno de Rapiza*, lequel fit peindre dans la basilique souterraine de Saint-Clément (voir ce mot) deux grandes scènes représentant la conversion de Sisinnius et le miracle survenu sur la tombe de saint Clément en Chersonèse. Sous la première, on lit : *Ego Beno Rapiza cum Maria uxore mea p(ro)amore Dei et beati Clementis p[in]g[e]r[e]/[e]c[i]*; sous la deuxième, on lit : *In nomine Dei ego Beno de Rapiza p[ro] amore beati Clementis et redemptione animæ meæ pingere fecit (sic)*.

D'une comparaison de ces peintures de l'église Saint-Clément avec celle de l'oratoire, Armellini arrivait à cette conclusion que c'était le même *Beno*, vêtu de même, sur les deux peintures et représenté à l'oratoire de Saint-Gabriel avec sa femme Marie, dont il subsiste seulement la tête et le cierge allumé.

Toute cette petite débauche d'imagination pose sur quatre lettres, elle paraît ne pouvoir être discutée avec utilité pour l'archéologie pas plus que pour l'histoire. Ce qu'on doit retenir c'est que le donateur *Beno* fit décorer l'ancien tombeau dédié à saint Gabriel.

De chaque côté de l'archange éponyme nous voyons des saints personnages. A gauche, trois saints, dont deux sont certainement des évêques et dans lesquels on peut voir les grands docteurs Athanase, Basile et Chrysostome (?) A droite, trois femmes voilées auxquelles la fantaisie toute seule pourrait imposer des noms.

Les peintures de la paroi de droite sont plus fragmentaires et il ne semble pas possible d'en rien présumer de vraisemblable : un moine, un ange tenant son bâton, un ange auprès duquel une figure juvénile semble tenir un cierge et des traces tout à fait vagues.

IV. Titre primitif. — Le nom de l'archange Gabriel semble n'avoir pas pu prévaloir contre un titre plus ancien ou plus vénéré. La dénomination

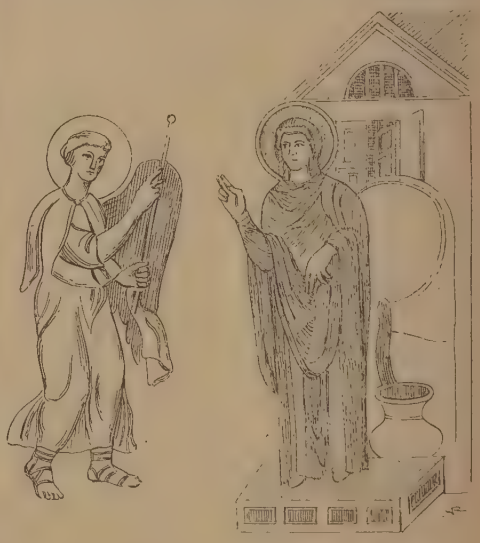

4773. — L'Annonciation.
D'après Rohault de Fleury, *Les Évangiles*, p. III, fig. 1.

de *vigna di Sette Dormienti* était encore connue à l'époque de d'Agincourt; il paraît que le pape Clément XI éprouvait une particulière dévotion pour les Sept-Dormants et qu'il fit une donation pour l'entretien d'une lampe dans leur oratoire de la voie Appienne. Le moindre morceau de fresque ferait bien mieux notre affaire, mais il est superflu d'y songer; reste le nom, indice d'un culte local. On peut rappeler que non loin de là, sur la voie Appienne, l'église de Saint-Sébastien se vantait de posséder les corps des Sept-Dormants. Ce qui semble probable c'est que la fresque de saint Gabriel peut remonter au XI[e] siècle, or ce n'est pas après cette date, à supposer que le culte de l'archange soit tombé en oubli, qu'on lui a substitué le souvenir et le culte des Sept-Dormants. C'est donc antérieu-

[1] C. L. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, in-8°, Wirceburgi, 1871, p. 73. — [2] Eccard, *Corp. historic. med. ævi.*, t. II, p. 250.

130586

rement, à l'époque où la légende éphésienne a obtenu sa vogue de début, ou un peu après, vers le v[e] ou le vi[e] siècle qu'on désaffecta le tombeau d'Elvia Prisca (ou de tout autre) pour y établir le culte des Sept-Dormants que l'archange Gabriel ne parvint pas à faire oublier.

Quelques graffites se lisent sur l'enduit, deux fois le nom de *Jacobus*, peut-être un *Felicianus*, un *Monachius;* tout ceci ne peut servir à rien.

V. Monuments. — Le personnage de l'archange Gabriel est inséparable de la scène de l'annonciation, on peut assurer qu'il doit à cette circonstance la place qu'il occupe dans l'ancien art chrétien. C'est ainsi qu'il paraît dans les cycles historiques et dans un des plus importants ; la mosaïque de l'arc triomphal de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome, mosaïque

4774. — L'Annonciation et la Visitation.
D'après H. Omont, *Fac-similés des peintures des principaux manuscrits de la Bibl. nat.*, pl. 20.

qui est sans doute postérieure de peu d'années seulement au concile d'Éphèse, en 431.

1. *Mosaïque.* — L'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure à Rome nous offre dans son registre supérieur, à gauche, la scène de l'Annonciation. On a fait cette remarque que dans la vie du Christ les anges se montrent plusieurs fois, à Bethléem où ils amènent les bergers; dans le désert où ils viennent servir le Sauveur après son jeûne de quarante jours; au tombeau dont un ange défend l'entrée; parfois, il arrive à Jésus de rappeler qu'à son commandement quarante légions d'anges viendraient l'assister; dans l'existence de la vierge Marie, la présence d'un ange n'est mentionnée que dans la scène de l'Annonciation, à s'en tenir au texte évangélique. Si on aborde les apocryphes, tout change, ainsi dans le *De ortu beatæ Mariæ et infantia Salvatoris* de pseudo-Mathieu nous lisons que Marie ne vivait que de la nourriture qu'elle recevait chaque jour des mains d'un ange, aussi distribuait-elle aux pauvres ce qu'elle recevait pour sa pitance quotidienne; fréquemment les anges venaient s'entretenir avec elle et ils lui obéissaient comme des amis. L'influence des apocryphes (voir ce mot) a déjà été signalée sur la mosaïque dont nous parlons. Dans la scène de l'Annonciation, elle semble avoir également suggéré à l'artiste l'idée de multiplier les anges autour de Marie; Assise devant la porte de sa demeure, vêtue avec la plus grande richesse, la Vierge travaille un tissu de pourpre tout en causant avec trois anges au moment où une colombe blanche descend du ciel ainsi qu'un quatrième ange, Gabriel, qui lui apporte le message de Dieu (fig. 4771). L'apocryphe dont nous avons parlé dit que les jeunes compagnes de Marie au temple, la voyant tisser la pourpre du voile destiné au sanctuaire, l'appelaient avec une pointe d'ironie *Regina virginum;* lorsqu'un ange apparut et dit que cette parole inspirée par la moquerie se trouverait être une prophétie très véritable. On voit que la Vierge est ici vêtue de somptueux atours, tels que l'imagination en prête aux reines et on se demande où un auteur a pu prendre que ce riche habillement avait remplacé un autre d'une extrême simplicité. La présence de anges, le siège qu'on peut prendre pour un trône, le travail de la pourpre, tout indique que le *De ortu beatæ Mariæ* a inspiré le mosaïste.

La plupart des archéologues qui ont commenté cette scène, ont pensé voir l'ange Gabriel dans le personnage debout devant la Vierge; en ce cas on serait en droit de se demander ce que fait l'ange en plein vol qui accompagne le Saint-Esprit. Il serait possible de soutenir que nous avons ici deux instants successifs qui montrent Gabriel en plein vol puis accomplissant sa mission, mais les artistes anciens, s'ils aimaient à décomposer ainsi un événement en ses moments successifs, se faisaient généralement une règle de composer une scène différente pour chaque épisode distinct. Voici le texte de l'apocryphe en question : *Iterum tertia die, dum operaretur purpuram digitis suis, ingressus est ad eam juvenis... quem videns Maria expavit et contremuit. Cui ille ait : Noli timere, Maria* [1], etc.

2. *Miniatures.* — La scène suivante représente l'apparition des anges à saint Joseph (voir ce nom).

Il va sans dire que toutes les représentations de

[1] S. Scaglia, *I mosaici antichi della basilica di S. Maria maggiore in Roma*, in-4°, Roma, 1910, p. 24-25, pl. iv.

l'Annonciation nous offrent l'ange Gabriel (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2255-2267, fig. 761-770). Ces représentations sont moins rares que nous ne l'avions cru autrefois, mais non sur les monuments des catacombes où nous ne croyons pas qu'au Ve siècle, la salutation angélique ait été figurée souvent et d'après un type invariable : l'ange à droite, à peu près de face, s'avançant vers la Vierge assise à gauche [1]; nous ne pouvons que maintenir l'exceptionnelle rareté de cette scène connue par un seul exemplaire [2].

Ce qui est moins discutable c'est l'uniformité dans la disposition de la scène : Au VIe siècle, une nouvelle disposition apparaît. C'est la Vierge qui occupe la droite, assise ou debout, toujours de face; l'ange Gabriel est à gauche, tourné vers elle; cependant il faut noter certaines exceptions [3]. Après le VIe siècle, l'ange Gabriel paraît encore à droite dans les psautiers du type Chloudof [4] et en quelques très rares monuments (Bibl. nat. de Paris, n. *923*, fol. 163 v°, IXe siècle, émail de Chémokmédi [5], Xe siècle), ce sont des particularités ou des exceptions, observe M. Millet. Partout ailleurs la disposition nouvelle a été adoptée. Comment s'est-elle produite et comment a-t-elle prévalu? Ceci est encore obscur. Au VIe siècle elle se rencontre surtout en des monuments de provenance syrienne et palestinienne, ce qui invite à regarder de ce côté [6]. Parmi les plus anciens, il s'en trouve trois particulièrement importants, ce sont trois miniatures : celle de l'évangéliaire d'Etschmiadzin [7] (fig. 4772), celle de l'évangéliaire de Rabula, à la Laurentienne [8] (fig. 4773), celle enfin de l'évangile syriaque de la Bibliothèque nationale (n. *33*, fol. 3, 4). Du VIIe au Xe siècle, en dehors des psautiers Chloudof, on ne trouve guère qu'une seule salutation digne d'être signalée, c'est le Grégoire de Nazianze de la Bibliothèque nationale, du IXe siècle, fonds grec *510*, fol. 3 [9] (fig. 4774).

Ces représentations et celles qui s'en inspireront, parfois jusqu'à les reproduire minutieusement, s'inspirent toujours du texte de saint Luc et des apocryphes : proto-évangile de Jacques (ch. XI), évangile de pseudo-Mathieu (ch. IX) [10], et des commentaires qui les développent et les délayent, notamment celui d'André de Crète [11] qui assista au synode de 680, du patriarche Germain de Constantinople [12] entre 715 et 730, enfin de Jean le Géomètre [13], au début du Xe siècle.

D'après les textes, la scène eut lieu dans la maison de la Vierge. L'ange pénétra auprès d'elle, d'après saint Luc, εἰσελθὼν πρὸς αὐτὴν ; la Vierge venait de rentrer dans sa maison, ἀπίει εἰς τὸν οἶκον αὐτῆς, dans le proto-évangile. A cela, André de Crète ajoute que « l'ange arriva dans le vestibule, puis, s'étant avancé vers l'appartement où la Vierge habitait, il s'approcha doucement de la porte et pénétra [14] : ἐπέστη τῇ παστάδι καὶ προφθάσας τὸν θάλαμον καθ'ὃν ἡ Παρθένος ᾠκίζετο ἡσυχῇ τῇ θύρᾳ προσήγγισε καὶ γενόμενος ἔνδον παρεῖα τῇ φωνῇ τῇ Παρθένῳ προσεῖπε χαῖρε, κεχαριτωμένη, ὁ Κύριος μετὰ σοῦ. Germain et Jacques de Cokkinobaphos (XIe-XIIe siècle), placent aussi la scène dans la maison de Marie.

Mosaïque, tissus nous ont en effet, montré une sorte de construction qui forme le fond de la scène, mais ce n'est jamais l'intérieur d'une maison ni d'un appartement. Au VIe siècle, dans l'évangéliaire d'Etschmiadzin, nous voyons une maison occupant toute la largeur de la miniature, sur un tissu imprimé en bleu, la scène semble se passer sous un portique. Dans l'évangile de Rabula, la maison se dresse derrière la Vierge, étroite et haute, isolée au milieu d'un fond d'or. A partir du XIe siècle, cette architecture paraîtra trop simple, on la développera. Dans l'évangile de la Bibliothèque nationale, n. *75*, la maison est flanquée à gauche d'un portique bas, interrompu après la seconde colonne; dans le psautier d'Athènes, ce portique se continue jusqu'à l'extrémité gauche de la maison; dans le psautier de Pantocrator, dans les évangiles de saint Panteleïmon et de saint Marc, un mur bas à fenêtres cintrées rappelant les arcades remplace le portique. Au XIIe et au XIIIe siècle, de nouveaux motifs apparaissent. L'évangile de Vatopédi a derrière le mur bas deux maisons entre lesquelles pend un voile; les deux maisons, avec ou sans le voile, forment le fond de toutes les salutations à Trébizonde et au Mont Athos.

La maison de la Vierge, à l'origine, est des plus simples. C'est une chambre longue et haute, dont on voit la façade percée d'une large baie et le mur de droite. Elle est couverte d'un toit à double pente dans les plus anciens monuments : avec le psautier du Pantocrator et l'évangile d'Iviron apparaît la recherche des formes nouvelles qui produira l'architecture compliquée des deux maisons de Mistra par exemple.

Une seule fois, dans le Grégoire de Nazianze du IXe siècle, l'appartement de la Vierge est indiqué par une simple porte, munie d'un voile, dressée derrière elle. Cette présentation symbolique d'un intérieur se retrouve assez fréquemment dans d'autres compositions byzantines.

La Vierge est quelquefois assise, et presque toujours lorsqu'elle se tient debout, elle a un siège derrière elle. Au VIe siècle c'est un fauteuil à dossier; au IXe, dans le Grégoire de Nazianze, plus tard à Daphni, à Vatopédi, etc., on trouve un simple siège sans dossier, porté par quatre pieds ronds et muni d'un coussin. Dans le Grégoire de Nazianze, les pieds passent par-dessus la planche du siège; dans les autres monuments, ils restent au-dessous. Ils sont sculptés avec recherche et décorés de feuilles d'acanthe, telles que les byzantins les placent souvent aux chapiteaux des colonnettes. Dans la seconde moitié du XIe siècle la forme du siège a changé en même temps que celle de la maison, et le fauteuil à dossier simplifié, réduit à un tabouret bien rembouré a encore perdu quelque chose, il est devenu un simple coffre historié.

Nous avons vu à Sainte-Marie-Majeure, le Saint Esprit descendre sous la forme d'une colombe, nous retrouvons cet épisode au narthex de Vatopédi, sur l'évangile de Saint-Marc, à Trébizonde, à Mistra, où le Saint-Esprit est également figuré dans un rayon. Ceci s'explique par un passage de Grégoire de Néo-Césarée : Διὰ τῆς ἀκοῆς εἰσῆλθεν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον εἰς τὸν ἀμίαντον ναὸν τῆς Παρθένου [15]. A Sainte-Marie-Majeure le rayon est omis, de même dans les miniatures des psautiers Chloudof.

Marie et Gabriel sont vêtus à la romaine. Gabriel porte la tunique laticlave, la toge, les sandales et,

[1] G. Millet, *Quelques représentations byzantines de la salutation angélique*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1894, p. 453-483. — [2] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. I, p. 114. — [3] Pokrovski, *L'Évangile dans les monuments byzantins et russes* (en russe), p. 10, fig. 22; J. Stryzgowski, *Das Etschmiadzin-Evangeliar*, pl. VII. — [4] Kondakof, *Miniatures d'un psautier grec du IXe siècle de la collection Chloudof*, pl. I, 3, ms. du couvent de Pantocrator au Mont Athos, n. *61*, fol. 55 v°; Ouspenski, *Premier voyage aux monastères de l'Athos*, t. II, p. 139, fig. 43. — [5] Kondakof, *Émaux byzantins* (édit. russe), p. 148, fig. 43. — [6] Stryzgowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, p. 71. — [7] *Ibid.*, p. 70, pl. V, — [8] G. Rohault de Fleury, *L'Évangile. Études iconographiques et archéologiques*, in-4°, Tours, 1874, pl. III, fig. 1. — [9] H. Omont, *Fac-similés des peintures des principaux manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, pl. XX. — [10] Pokrovski, *L'Évangile dans les monuments byzantins et russes*, p. 4-6, a réuni les passages des Pères intéressant l'iconographie de l'Annonciation. — [11] *P. G.*, t. XCVII, col. 882. — [12] *P. G.*, t. XCVIII, col. 320. — [13] *P. G.*, t. CVI, col. 806-847. — [14] *P. G.*, t. XCVII, col. 893. — [15] *P. G.*, t. X, col. 1164.

dans les cheveux, le bandeau des camilles; tellement que le patriarche Germain de Constantinople l'appelle νεανίσκος. Au VI^e siècle, au IX^e siècle, dans le Grégoire de Nazianze, les manches de la tunique sont amples et courtes et le bras, à partir du coude, est nu. Au XI^e siècle, les manches sont plus longues et doublées, à Daphni, à Sainte-Sophie de Kief, dans le psautier d'Athènes, des manches intérieures, empruntées au costume féminin, serrent le bras jusqu'au poignet. Au XII^e siècle, on y renonce. Jusqu'au XI^e siècle, la voir à l'intérieur des plumes blanches et bleues, liserées de rouge ou de vert. Les unes et les autres sont figurées par de longues lignes de tons alternés partant de la naissance de l'aile. Longues et étroites au VI^e siècle, elles s'élargissent au XI^e, pour se rétrécir au XII^e.

La Vierge porte la tunique et la *palla* des dames romaines; mais la tunique est munie de longues manches étroites, et la *palla* est, en général, frangée d'or. La tunique est serrée par une ceinture d'où pend

4775. — Encolpion, représentant l'Annonciation.
D'après *Monatlich erscheinendes Beiblatt zum Jahrbuch der k. pr. Kunstsammlungen*, 1912, t. XXXV, col. 95, fig. 46.

tunique est blanche, couleur de la toge; au XI^e siècle la mode change et la tunique devient bleue; à la même date le bandeau s'agrémente de deux longs bouts flottants. Au XI^e siècle, il descend du haut de la tête sur le front : on le voit encore tout entier à Daphni; ailleurs, à Kief, à Vatopédi, au Pantocrator, à Iviron, il est en partie recouvert par les cheveux. Ceux-ci, depuis le IX^e siècle, tombent sur le cou.

Dès le V^e siècle, Gabriel porte le bâton crucifère (voir au mot ANGES) et les ailes. Ces ailes sont mal liées au corps : on n'en voit pas, on n'en devine pas l'attache; elles sont comme un fond décoratif sur lequel le personnage se meut. Leur coloration n'offre d'abord qu'une seule teinte, généralement brune. A partir du XI^e siècle, elles reçoivent des couleurs éclatantes et variées, elles se nuancent d'or à l'extérieur, laissant parfois un mouchoir (Etschmiadzin, Chémokmédi, Daphni, Vatopédi). La *palla* enveloppe la tête à la façon d'un voile et souvent laisse voir le foulard, la *mitra* qui retient les cheveux. La *palla* n'est disposée que par exception à la mode antique (Grégoire de Nazianze, Vatopédi, saint Paul de l'Athos). En général, elle enveloppe l'épaule droite, comme le bras droit et est ramenée devant la poitrine sur l'épaule gauche. Dans la plupart des manuscrits et des peintures murales elle est rouge-violet et tranche sur la tunique bleue; dans les mosaïques sauf dans celle du narthex de Vatopédi, elle est bleue comme la tunique. La Vierge est en général chaussée de rouge.

Le proto-évangile de Jacques nous a dit que la Vierge filait de la pourpre pour le voile du temple; d'après Germain de Constantinople elle n'interrompit

pas son travail [1]. Au VI^e siècle, la Vierge tient un bout de l'écheveau posé dans une petite corbeille; au IX^e, la corbeille est encore placée à côté d'elle : elle tient dans la main un fuseau et un crochet sans laine; au XI^e siècle, la petite corbeille disparaît.

Tels sont les éléments de la composition; il reste à considérer les attitudes et le caractère des personnages.

La salutation d'Etschmiadzin peut passer pour le prototype des autres. L'ange Gabriel est presque de face, immobile, posé sur la jambe gauche, la droite en arrière. Du bras gauche pendant le long du corps, il tient le bâton, tandis que du gauche, ployé devant la poitrine comme en certaines statues romaines, il fait le geste dit « de la bénédiction ». Ce geste a, dans cette scène, le même sens que dans les manuscrits du V^e, du VI^e et du VII^e siècle, tels que l'Iliade de l'Ambrosienne, le Virgile du Vatican, la Genèse de Vienne, le rouleau de Josué. C'est le geste de la conversation [2]. La Vierge, d'autre part, a l'attitude de la matrone. Elle est de face, posée sur la jambe droite; le bras gauche pendant le long du corps tient la laine, le droit ployé est appliqué contre la poitrine, la main sur le cou.

Voici comment ces attitudes ont été peu à peu modifiées.

Gabriel, dès le VI^e siècle, dans l'évangile syriaque de la Bibliothèque nationale, est sensiblement de profil; en conséquence, il tend en avant le bras droit, il ploie la jambe gauche en arrière. En outre, au IX^e siècle, dans le Grégoire de Nazianze, il se renverse légèrement. Ainsi s'est constitué un type nouveau, encore très voisin de l'antique, mais purement byzantin. La disposition des draperies se modifie d'un mouvement parallèle. A Etschmiadzin, suivant la mode antique, la toge découvre largement l'épaule droite et légèrement la jambe gauche. Dans le Grégoire de Nazianze, un large pli suit le contour du bras et de l'épaule jusqu'au cou.

La Vierge n'a pas toujours la main appuyée sur la poitrine. Dans l'évangile de Rabula, dans le Grégoire de Nazianze, elle l'avance vers l'ange; mais on la retrouve dans la même position qu'à Etschmiadzin, au X^e siècle dans l'émail de Chemokmedi; au XI^e siècle, à Daphni, etc.

Les Pères, les théologiens se sont préoccupés du trouble que la venue de Gabriel a dû causer à la Vierge; ils ont imaginé les précautions qu'il a dû prendre pour atténuer son inquiétude. Germain ne doute pas qu'il ait pris terre avant de pénétrer dans la maison [3]. Jacques de Cokkinobaphos assure que Gabriel « s'était efforcé de faire une entrée analogue à celle des hommes, pour ne pas lui causer de trop violentes angoisses. » Cependant nous avons vu Gabriel en plein vol dans la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure; l'évangile de la bibliothèque nationale n. 75, le psautier de Pantocrator ont adopté cette donnée; tous les autres monuments figurent Gabriel les pieds sur le sol.

4776. — L'Annonciation sur une étoffe du musée de South Kensington.
D'après *Proceedings of the Society of Antiquaries*, London, t. XXIV, p. 287, fig. 1.

André de Crète, au VII^e siècle, imagine que Gabriel a dû réfléchir longuement avant de pénétrer dans la chambre de la Vierge; il se demanda s'il entrerait en courant, ou doucement, s'il frapperait, s'il ouvrirait la porte, s'il appellerait Marie par son nom. Il crut la bien préparer en prononçant tout d'abord le χαῖρε [4] « Il s'approcha lentement de la porte, et, ayant pénétré, il lui adressa d'une voix douce les mots : Réjouissez-vous, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » La Vierge ne voulut pas admettre sans examiner, sans juger; son trouble fut l'effet de sa prudence, de sa fermeté d'esprit : « Elle ne parlait pas; seulement une légère inquiétude peinte dans son attitude révélait

[1] *P. G.*, t. XCVIII, col. 324. — [2] Voir Kondakof, *Art byzantin*, t. I, p. 74; cf. dans le Virgile le folio 36, n. 24 et dans le rouleau de Josué l'entretien de Josué avec saint Michel. — [3] *P. G.*, t. XCVII, col. 892. — [4] *P. G.*, t. XCVII, col. 892, 893.

l'état de son âme, la droiture de son caractère [1]. » Au xe siècle, Jean le Géomètre concevait encore la scène comme son prédécesseur : « La jeune fille ne disait rien, mais réfléchissait sur la salutation de l'Ange [2].

C'est à cette conception que paraissent répondre les représentations du vre, du ixe et du xie siècle. L'ange, immobile comme une statue, au vie siècle, vient de s'arrêter dans le Grégoire de Nazianze; mais à Daphni, à Kief, pour calmer plus tôt les inquiétudes qu'il provoque il étend le bras et prononce le χαῖρε avant de s'arrêter.

On ne doit pas exagérer l'influence des idées sur la formation de l'iconographie byzantine. Celle-ci s'est développée d'elle-même. Si des formes nouvelles apparaissent, il faut supposer que les artistes ont modifié leur conception d'art. Il suffit de remarquer la différence de type qui sépare deux personnages de même iconographie, tels que le Gabriel de Grégoire de Nazianze et celui de Daphni, pour s'en convaincre. L'ange de Daphni a plus d'élégance; le buste et le cou sont plus longs, les épaules tombent davantage; il est drapé avec plus de recherche. La tête surtout est moins simplement traitée. La miniature est dégradée, mais l'on peut sur l'original apercevoir le contour de la tête, le profil de la joue et du menton. Les cheveux tombent aussi en boucles sur le cou, mais plus naturellement qu'à Daphni. Ils se divisent sur le devant en deux bandeaux qui laissent le front découvert. Les traits sont réguliers, la tête construite suivant les modèles classiques. A Daphni, les cheveux descendent en mèches sur le front et forment derrière la tête une masse proéminente d'un caractère féminin très prononcé. Les sourcils sont très fortement arqués, les yeux plus allongés, le nez brisé à la racine. L'ange de Daphni se distingue du Gabriel du Grégoire de Nazianze par une recherche de l'élégance et du caractère qui appartient en propre au xie siècle.

4777. — L'Annonciation.
D'après *Proceedings of the Soc. of Antiquaries*, t. xxiv, p. 290, fig. 4.

Nous retrouvons Gabriel sur le manuscrit grec *510* de la Bibliothèque nationale où il est deux fois représenté avec l'épithète de ὁ στρατηγός (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1052, et Grégoire de Nazianze).

3. *Orfèvrerie.* — Nous donnons ici un encolpion qui se compose d'un médaillon central entouré d'une dentelle métallique découpée et non ciselée [3] (fig. 4775). La face principale représente l'Annonciation, le revers est consacré aux noces de Cana. Dans la scène de l'Annonciation, Marie nimbée assise dans un fauteuil de vannerie le visage vu de face, les pieds posés sur un tabouret, levant la main droite devant la positive, la paume en dehors d'un geste qui exprime l'étonnement, tandis que la main gauche tient un des fils de la corbeille à ouvrage. L'ange, de taille plus petite que Marie, s'approche d'elle; il est vêtu à la romaine, porte des sandales aux pieds, la chevelure retenue par le bandeau. Il lève la main droite d'un geste qui veut dire : Ne craignez pas. On peut comparer cette scène à celles qui se trouvent sur les ampoules de Monza et les deux médaillons d'or de Constantinople (voir Ampoules).

4778. — Bas-relief de Carthage figurant l'Annonciation.
D'après une photographie de M. H. Bourbon.

4. *Tissus.* — Le musée de South Kensington à Londres (*Victoria and Albert Museum*) possède une riche collection de tissus trouvés dans des tombeaux égyptiens. Quatre ou cinq sont en toile imprimée en bleu; on est à peu près d'accord pour leur assigner comme date le ive ou le ve siècle, c'est-à-dire une époque où les traditions et les modèles classiques ne

[1] *P. G.*, t. xcvii, col. 901-903. — [2] *P. G.*, t. cvi, col. 821. — [3] *Amtliche Berichte aus den Königl. Kunstsammlungen. Die Sammlung Friedrich Ludwig von Gans im Antiquarium*, dans *Monatlich erscheinendes Beiblatt zum Jahrbuch der kgl. preuszischen Kunstsammlungen*, XXXVe année, 1913, décembre, col. 95-98, fig. 46.

sont pas encore tombés complètement en mépris et en oubli, puisque les fabricants usent du même procédé pour représenter l'histoire de Dionysios, nimbé et désigné par des lettres semblables à celles des fragments dont nous allons parler. Il s'en faut que sa conservation soit parfaite et ce n'est qu'après une longue étude que M. W. R. Lethaby est parvenu à identifier le sujet représenté ici d'après un dessin qui en restaure les lignes.

Le sujet est certainement l'Annonciation (fig. 4776). Marie, assise sur un siège à haut dossier, a devant elle un panier à ouvrage en sparterie dans lequel elle met ou laisse tomber les fils de la pourpre qu'elle tisse. La position de la main et du bras gauches indique qu'elle tient la quenouille sous l'aisselle; devant elle on lit ce mot :

MA
PI
A

L'ange Gabriel, son message accompli, semble s'éloigner. Plus loin, une femme, la tête ornée du nimbe [1].

5. *Broderie.* — Le même musée nous offre parmi des rondelles de soie brodées dont on ornait les tuniques vers le VI^e-VII^e siècle, en Égypte, un exemplaire doublement curieux en ce qu'il nous montre l'ange Gabriel dans l'Annonciation et la scène de la Visitation (fig. 4777). La vierge Marie est assise devant sa maison et nous retrouvons à ses pieds le panier à ouvrage rempli d'étoffe de pourpre, le panier a ici la forme d'un verre à vin et nous en avons signalé déjà d'autres de ce type notamment à Antinoé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2338, fig. 786). L'ange lui adresse la parole, plus loin Marie et Élisabeth se tiennent étroitement embrassées [2].

6. *Fresque, Graffite.* — Sans trop nous éloigner de l'Égypte, où nous rencontrons à Deir Abou Girgeh (voir GIRGEH), une fresque murale de l'Annonciation [3]; nous rappellerons encore la découverte en Tripolitaine, non loin de Tripoli d'une colonne en marbre cipollin sur laquelle on lit, tracé à la pointe le graffite suivant :

MAPIA ANGELVS GABRIEL

et le type du G semble reporter vers le VI^e-VII^e siècle [4].

Nous ne mentionnons que pour mémoire le célèbre sigle :

$\overline{\text{X}}$ $\overline{\text{M}}$ $\overline{\Gamma}$

où on a longtemps cru pouvoir lire le nom de Gabriel, mais bien que certains aient pu développer ce sigle en

4779. — L'Annonciation. Bas-relief de Saint-Apollinaire in Classe d'après *Revue de l'art chrétien*, 1905, p. 192.

Christ, Michel, Gabriel, nous croyons que sa signification véritable est celle que nous avons déjà fait connaître : Χριστὸν Μαρία γεννᾷ [5].

7. *Bas-reliefs.* — Nous rappelons ici le bas-relief trouvé à Carthage, où l'ange Gabriel annonce à Marie qui porte son fils sur les genoux en même temps qu'Isaïe prophétise la naissance virginale, cf. *Dictionn.* t. I, au mot AFRIQUE, col. 731, fig. 162. Depuis lors divers fragments de cette précieuse sculpture ont été retrouvés et ils ont permis de restaurer plus complètement ce monument, un des plus précieux de la sculpture chrétienne que nous pouvons donner ici grâce à une communication du R. P. Delattre de la photographie prise sur l'original par M. H. Bourbon (fig. 4778). On remarquera qu'au lieu d'un unique personnage derrière le siège de la Vierge, les fragments ont permis d'en restituer deux, de sorte qu'on peut douter que saint Joseph ait été représenté, ce seraient plutôt deux prophètes : Isaïe et un autre ?

Trois monuments sculptés représentant l'Annonciation sont conservés à Ravenne. Nous avons déjà parlé du premier, qui orne un des côtés latéraux d'un sarcophage dit *dei Piguata* du nom de la famille

[1] W. R. Lethaby, *On some early christian objects*, dans *Proceedings of the Society of Antiquaries*, 1912, t. XXIV, p. 286-287. — [2] *Ibid.*, p. 290. — [3] Breccia, *Municipalité d'Alexandrie. Rapport sur la marche du service du musée en 1912*, p. 3-7; Voir aussi la belle fresque à *Sancta Maria Antiqua*, dans *Dictionn.*, t. V, col. 2027, fig. 4590. — [4] *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1916, p. 209; 1920, p. 35. — [5] *Dictionn.*, t. I, col. 1693 et la note 4.

qui l'a accaparé et qu'on conserve au *Quadro portico* ou *Sepulcro di Bracciaforte*. Les deux grands côtés représentent : 1° le Christ entre deux apôtres et deux palmiers ; 2° deux cerfs se désaltérant dans un vase; les deux côtés latéraux, l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2260, fig. 764) et la Visitation (voir ce mot). L'Annonciation est très fruste, la vierge Marie tient la quenouille, elle a devant elle la corbeille en sparterie avec les pelotons de laine; l'ange Gabriel, s'approche les ailes ouvertes et adresse son message.

On retrouve cette scène parmi les ivoires de la chaire de Maximien de Ravenne. La vierge Marie est assise au seuil d'un palais, sur un siège a dossier en jonc, elle tient en main le fuseau garni de laine, à ses pieds la corbeille. L'ange Gabriel debout, tenant le haut bâton à la main, marche sur la pointe des pieds et adresse la parole. La chaise dite de Maximien est conservée à la cathédrale.

Un troisième monument est conservé à Saint-Apollinaire in Classe, c'est un bas-relief appliqué

4780. — Gemme au nom de Gabriel.
D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, 1910, t. I, p. 276, fig. 37.

contre la muraille et dont l'origine est inconnue. C'est un ouvrage assez médiocre, l'ange Gabriel semble marcher à grands pas (fig. 4779) [1].

8. *Gemme.* — Il arriva en ces dernières années à l'ange Gabriel une mésaventure assez plaisante. Un allemand, Adolf Furtwaengler, dans un ouvrage destiné à reléguer tous les travaux antérieurs sur la glyptique dans le domaine de la curiosité bibliographique, entreprit l'explication d'une intaille du musée de Berlin (n. 79). Après une préparation et des réflexions qui ne durèrent pas moins de quinze années, l'auteur accorda, comme à toutes les gemmes antiques qu'il publiait, quelques lignes de commentaire. La pierre avait, paraît-il, été trouvée en Troade et ne pouvait appartenir à une époque postérieure à l'époque mycénienne et au style grec archaïque. « Sujet peu clair, écrivait le « maître en archéologie ; » à gauche, un démon ailé tenant un bâton dans une main et levant l'autre; il s'avance du côté d'une idole debout devant lui. » Le démon ailé, c'est l'ange Gabriel annonçant à la vierge Marie l'incarnation du Sauveur [2] (cf. fig. 610).

Une pierre gravée conservée au musée du *Campo santo tedesco* à Rome nous fait voir le monogramme du Christ entouré du mot Gabriel : Χριστὸς-Γαβριήλ [3] (fig. 4780).

H. Leclercq.

GAIUS, JURISCONSULTE. — I. Notice. II. Bibliographie.

I. Notice. — L'influence considérable exercée par le jurisconsulte Gaius sur le droit romain et la jurisprudence, nous l'ont fait rencontrer si souvent qu'il est indispensable de dire quelque chose de ses ouvrages. Le personnage lui-même échappe d'ailleurs presque complètement aux curiosités des biographes; tout ce qu'on peut dire de lui avec certitude c'est qu'il a existé sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle. Était-il asiate ou romain de naissance, vécut-il à Rome ou en province, on ne sait. Ce qui permet d'induire pour origine une famille grecque d'Asie Mineure, c'est que son éducation paraît avoir été essentiellement grecque; il a dû s'appliquer à connaître les mœurs romaines dont il parle pertinemment, mais est-ce par l'étude ou par la pratique qu'il s'est familiarisé avec elles, on ne peut le dire. On peut observer qu'il accorde une attention particulière au droit des provinciaux, apparemment parce qu'il l'est lui-même et qu'il recrute sa clientèle parmi ces congénères; mais ce n'est là qu'une induction. Elle s'arrange toutefois à merveille du silence des contemporains habitant Rome à l'égard de ce collègue qu'ils ne citent pas, peut-être parce qu'il ne le connaissent pas. Et qu'on ne dise pas que cet étranger, ce laborieux, possède un talent original, une érudition presque sans limites, un style clair, un art et un goût composés de méthode et de justesse, tous ces mérites comptent si peu que rien pour l'homme qui n'appartient à aucune coterie. Son mérite s'impose vraiment trop pour qu'on l'ignore, mais on affecte de l'ignorer, et c'est le châtiment de son mérite.

Seulement Gaius prendra sa revanche des coteries et des académies. Cet homme dont on ne connaît ni l'histoire, ni la patrie, ni même le nom — car Gaius n'est qu'un prénom — aura et il a eu — cette singulière fortune de faire, seize ou dix-sept siècles, après sa mort, plus de bruit dans le monde qu'aucun jurisconsulte n'en a fait, ni rêvé d'en faire de son vivant. C'est que Gaius, sans être supérieur peut-être à la plupart des jurisconsultes classiques ses contemporains, eut le mérite de concevoir et de réaliser le premier une idée ingénieuse et féconde; jusqu'alors les livres de droit n'étaient faits que pour les praticiens, les plaideurs et les juges; Gaius eut l'idée d'écrire un livre d'enseignement, une sorte de traité élémentaire, de manuel pour la jeunesse; de faire, en un mot, pour l'art de la jurisprudence ce que Quintilien et quelques rhéteurs avaient fait pour l'art oratoire, des *Institutiones*. Nombre de juristes après lui suivirent son exemple; mais Gaius a gardé le grand avantage d'être venu le premier et d'avoir pu ainsi voir plus clair et plus avant dans les antiquités juridiques dont le souvenir s'effaçait de jour en jour. Aussi son livre demeura-t-il le manuel de la jeunesse studieuse; il l'est encore aujourd'hui, et tant que vivra l'enseignement du droit romain, Gaius ne cessera de régenter l'école. Nous possédons, il est vrai, dans le *Digeste* de Justinien, des documents juridiques bien plus étendus et émanés de jurisconsultes que Gaius lui-même eut reconnu pour ses maîtres. Mais tous ces documents si précieux ne nous sont parvenus que par l'entremise de Justinien, qui les a mutilés et défigurés parfois pour les mettre d'accord avec les lois qu'il avait faites lui-même. Si l'on veut connaître le droit romain tel qu'il était, non pas dans le Bas-Empire, mais au beau temps de la jurisprudence classique, c'est Gaius seul qui peut nous l'enseigner. Car son œuvre a échappé aux mains des compilateurs et des faussaires, et de plus, comme il écrivait, non pas pour la pratique, mais pour l'enseignement et la science, il ne s'est pas borné à exposer le droit tel qu'il était de son temps, il en a recherché le développement et les origines, et son livre ouvre des perspectives profondes sur les époques les plus obscures et les plus reculées de la législation romaine.

De ce grand nombre d'écrits que composa Gaius, il ne nous est parvenu que des fragments épars dans les

. Gerspach, *Annonciations sculptées du V^e au VII^e siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1905, V^e série, t. I, p. 389-393. — [2] C'est le n. 79 du catalogue des gemmes du Musée de Berlin, paru trois ans avant la *Geschichte der Steinschneidekunst im Klassischen Alterthum;* cf. E. Babelon, dans *Journal des Savants*, 1900, p. 455. — [3] Fr. J. Dölger, ΙΧΘΥΣ, *Das Fischsymbol in früchristlicher Zeit*, in-8, Rome, 1910, t. I, p. 276, fig. 37.

diverses parties du *Digeste*. Nous ne possédons vraiment au complet que ses *Commentaires* en quatre parties. Ces *Commentaires* ou *Institutiones* étaient-ils, comme on l'a soutenu, le cours professé par Gaius devant son auditoire; on n'en a apporté aucune preuve. Nonobstant la conspiration du silence qui enveloppait ce livre, il fit son chemin, pénétra dans les écoles de jurisprudence, s'y installa et ne s'en laissa plus évincer. A mesure que Rome se trouvait obligée de faire part de sa prépondérance à Constantinople, le nom et le succès de Gaius ne cessèrent de grandir, et dès les premières années de la quatrième période de l'histoire du droit il était populaire. Les *Institutes* de Gaius deviennent le livre de chevet des maîtres aussi bien que des élèves. Boèce et l'auteur de la *Collatio legum mosaïcarum et romanarum*, leur empruntent des passages. Chez les Barbares, les compilateurs du *Bréviaire d'Alaric* puisent dans Gaius et de son livre comcontenté, pour la faire disparaître, de laver le parchemin, ils l'avaient parfois gratté au canif, auquel cas, tous les réactifs chimiques durent être employés en pure perte. De plus, certains feuillets ont été à deux reprises lavés ou grattés et couverts d'une nouvelle écriture; trois feuillets ont été détachés et sont perdus. Et lors même qu'on parvient à déchiffrer ce qui reste des caractères primitifs, qu'on réduit et qu'on comble les lacunes à force d'ingéniosité et d'érudition, on n'est pas au bout des difficultés; car il ne suffit pas de lire les caractères, il faut les entendre, et ce n'est pas chose aisée car ils ont été tracés par un copiste aussi négligent qu'ignorant. Les omissions, les interversions, les erreurs les plus grossières foisonnent sous sa plume, et, pour rectifier son texte fautif, il faut souvent recourir à des conjectures plus ou moins arbitraires. Elles continuent à se multiplier et chaque édition nouvelle apporte sa contribution. Après la recension de Bluhme,

4781. — Épitaphe du pape Gaius. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 115.

posent un résumé. On croit très généralement que les rédacteurs du Papien, c'est-à-dire de la *lex Romana Burgondiorum*, ont connu et utilisé les commentaires de Gaius; ils les ont connu, mais ne semblent pas les avoir utilisés. En Orient, sous Justinien, la renommée de Gaius était si grande que les commissaires de cet empereur lui empruntèrent un nombre considérable de fragments — exactement cinq cent trente-cinq — pour la compilation des *Pandectes*. Les *Institutes* de Justinien ne sont le plus souvent que la reproduction des *Commentaires* de Gaius mis au courant des changements survenus dans la jurisprudence.

Pendant le moyen âge le texte des *Commentaires* de Gaius se perdit et l'œuvre ne fut plus connue que par le résumé contenu dans le *Bréviaire d'Alaric*, abrégé qui fut, à son tour, maladroitement résumé au moyen âge par un moine inconnu. En 1816, Niebühr, alors ambassadeur de Prusse, se rendant à Rome s'attarda en chemin à Vérone et s'intéressa au déchiffrement d'un manuscrit palimpseste contenant un texte de jurisprudence. En hâte il copia quelques passages et les adressa à Savigny. Celui-ci reconnut à première vue les *Institutes* de Gaius, et aussitôt le déchiffrement du palimpseste commença avec l'aide de Bekker, de Gœschen, d'Hollweg.

La tâche était rude, le manuscrit offrait d'innombrables difficultés. L'ancienne écriture avait été presque partout effacée et les scribes ne s'étaient pas on eut celle de Bœcking, qui publia une édition lithographiée des deux cent cinquante et une pages, non du manuscrit de Vérone, trop détérioré par les manipulations qu'il avait eu à subir, mais des copies de Gœschen Hollweg et Bluhme, c'est ce qu'on désigna sous le nom d'*Apographum Gai* (1866). Depuis, les lectures et les variantes ont continué, les éditions aussi : *Ad codicis Veronensis apographum Studemundianum novis curis auctum* (1891); enfin la suivante peut être désormais tenue pour aussi fidèle que le peut être une reproduction d'après l'original : *Gai Codex rescriptus in Bibliotheca capitulari Ecclesiæ cathedralis Veronensis distinctus numero XV (13), cura et studio eiusdem bibliothecæ custodis [Antonio Spagnolo] phototypice expressus*, in-fol., Lipsiæ, 1909, 26 p. et 128 feuillets.

II. Bibliographie. — Assen (C. J. van) *Adnotacio ad Institutionum Gaii commentarios*, 1826; *commentarium secundum*, 1855. — Balog (E.), *Ueber das Alter der Edikts kommentare des Gaius*, 1914. — Buckland (W. W.), *Elementary principles of the roman private Law*, 1912. — Caillemer (E.), *Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaius*, 1865. — Conrat (M.), *Die Entstehung des westgothischen Gaius*, 1905. — Glasson (E.), *Étude sur Gaius*, 1885. — Gide (P.), dans *Bulletin critique*, 1867, t. II, p. 338-341. — Huschke (P. E.), *Gaius. Beiträge zur Kritik und zum Verständniss seiner Institutionen*, 1855. — Kniepp (C. F. F.), *Der Rechtsgelehrte Gauis und die Ediktskommentare*,

1910. — Mai (L.), *Der Gegensatz und die Controversen der Sabinianer und Proculianer im Anschuss an die Berichte der Gaianischen und Justinianischen Institutionen*, 1890.

H. Leclercq.

GAIUS, PAPE. — Parmi les fragments et débris de marbre accumulés au bas de l'escalier et sous le lucernaire de la crypte de saint Eusèbe dans la région de Sainte-Sotère au cimetière de Calliste, J.-B. De Rossi remarqua des morceaux portant des lettres grecques et une ponctuation d'un type particulier, mais déjà rencontré sur une épitaphe du cimetière de Prétextat (voir Feuilles de lierre), de l'année 291. La matière dont on avait fait usage pour graver l'inscription était un marbre grec moucheté, de plus belle qualité que ce qu'on rencontre ordinairement dans les catacombes; les caractères aussi étaient plus soignés. Nous donnons ici cette inscription reconstituée au septième de la grandeur de l'original (fig. 4781).

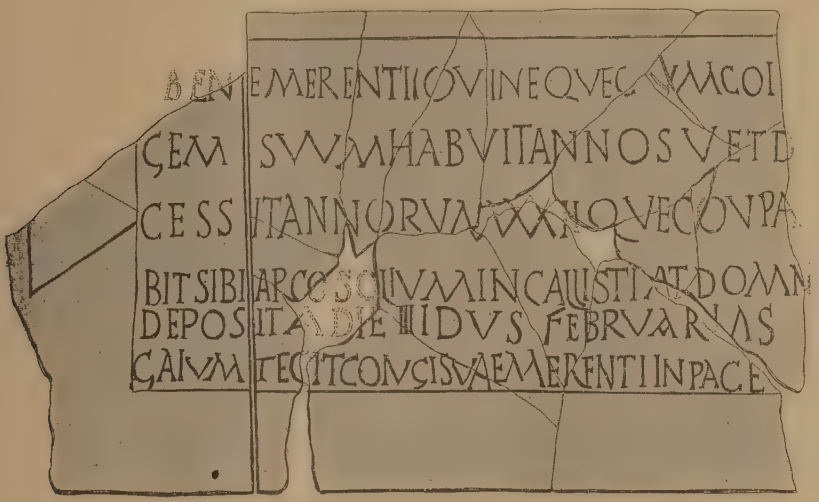

4782. — Épitaphe romaine. D'après De Rossi, *Roma Soterranea*, t. III, p. 263, n° 1.

La restitution du texte ne laisse aucune place au doute; il faut lire [1] :

Γαίου ἐπισκόπου κατάθεσις πρὸ ι' καλανδῶν Μαίων.

Ici, de même que sur l'épitaphe du pape Corneille et sur la *mensa* de l'*arcosolium* des martyrs Agapit et Félicissime, nous lisons un proscynème qui suffit à montrer que nous ne sommes pas en présence d'une tombe vulgaire. La date assignée à la *depositio* de Gaius, le 22 avril, est celle qui se lit sur le catalogue philocalien, le martyrologe hiéronymien et plusieurs autres documents anciens. On remarquera l'emploi, pour la première fois sur une épitaphe papale, de la formule κατάθεσις, ce qui est conforme avec l'adoption de plus en plus répandue des sigles KAT. et DEP. dans l'épigraphie chrétienne funéraire du dernier quart du IIIe siècle. L'adoption de cette formule plus développée n'entraînait d'ailleurs pas l'abandon de la langue grecque qui semble décidément avoir été protocolaire pour les épitaphes papales de ce siècle. Le marbre lui-même réclame un instant d'attention. Ce n'est plus la plaque mince et exiguë qui fermait les *loculi* de Fabien, d'Antéros ou d'Eutychien, c'est une dalle qui, par ses dimensions, a pu servir de *mensa* dans un *arcosolium* ou bien être fixée dans la lunette [2] avec une corniche autour des bords [3]. Cette disposition des *tituli* dans la lunette de l'*arcosolium* que décoraient des marbres de couleur n'est pas sans exemple dans la crypte de Saint-Eusèbe. On est amené ainsi à se demander si Gaius a reposé parmi ses prédécesseurs dans la crypte papale ou bien s'il fut inhumé à quelque distance et non loin de l'endroit où les débris de son épitaphe ont été retrouvés? Les dimensions du marbre employé pour l'épitaphe semblent d'abord favoriser cette dernière opinion et s'il en était ainsi ce n'est pas avec Gaius, mais avec son prédécesseur Eutychien que les inhumations papales auraient pris fin dans la crypte de Saint-Sixte. Le *Liber pontificalis* applique à Gaius la formule en usage pour marquer la sépulture dans la crypte papale; en outre, les topographes ne font aucune mention de la présence de Gaius dans une crypte distincte, alors qu'on peut croire qu'ils eussent pris soin de mentionner le fait si le pape avait reposé dans la crypte de Saint-Eusèbe. Il y a lieu de tenir compte de ces considérations, bien que la trouvaille de l'épitaphe au lieu où elle a été faite semble les infirmer absolument. J.-B. De Rossi a suggéré une explication ingénieuse. Le *Liber pontificalis* nous apprend que *Gaius fugiens persecutionem Diocletiani in cryptis habitans confessor quievit* [4]. Les actes de saint Sébastien, de leur côté, disent que Gaius inaugura son pontificat tandis que l'Église souffrait encore de la persécution de Carinus, ce qui peut se rapporter aux années 283-288. C'est l'époque où, vraisemblablement on creusait et on aménageait le plan inférieur de la 3e *area*. Il y a là une coïncidence à noter. Gaius aurait été déposé dans ces mêmes cryptes où il avait

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 114-120. — [2] Par exemple pour la sépulture d'Ampliatus (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 444). — [3] On voit la trace de cette corniche dans une légère bande de chaux blanche qui se trouve sur la marge supérieure. — [4] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, préf. p. XCVIII. La seconde édition du *Liber* modifie le texte de la façon suivante : *Hic fugiens persecutionem Diocletiani, in cryptis habitando, martyrio coronatur, post annos VIIII.* Gaius étant mort en 296, n'a rien à démêler avec la persécution de 303, sous Dioclétien.

exercé son ministère pendant des années périlleuses. En 303, survinrent les confiscations; le cimetière de Calliste étant plus exposé que les autres, on ensabla la partie la plus menacée et, auparavant, on y transféra les restes de Gaius sans les faire suivre de l'épitaphe de son *arcosolium*; peut-être, à la paix, lui en fit-on une autre en l'installant d'une façon définitive parmi ses prédécesseurs.

Ainsi donc une triple *depositio*. A la *depositio* primitive doit correspondre la date admise dans les *depositiones episcoporum* de Filocalus : *X kal. Mai Gai in Calisto*, et dans le catalogue philocalien : *Gaius ann. XII, m. III, d. VII : fuit temporibus Cari et Carini ex die XVI kal. Jan. cons. Carino II et Carino usque in X kl. Mai Diocletiano VI et Constantio II* (263-296). Le x des Kalendes de mai est le 22 avril 296. C'est donc à cette date qu'aurait eu lieu la *depositio* dans la crypte de Saint-Eusèbe.

D'autres indices, on l'a vu, induisirent J.-B. De Rossi à admettre une première translation de la crypte de Saint-Eusèbe dans la crypte papale; un de ces indices était la mention du *cœmeterium Callisti* dans le *Liber pontificalis* lorsqu'il mentionne la sépulture de Gaius, ce qui ne pourrait s'entendre que de la crypte de Saint-Sixte. Translation imposée par la confiscation des cimetières sous Dioclétien. On sait, en effet, que le 11 février 304, les corps des martyrs Calocerus et Parthenius furent cachés dans un petit cubicule de la région de Saint-Eusèbe; ce serait donc vers le même temps que le transfert de Gaius aurait été effectué dans la crypte de Saint-Sixte obstruée tout de suite après par un ensablement. De Rossi précise même plus et fixe cette translation au 20 février, d'après le martyrologe hiéronymien.

Et voici qu'on trouve un troisième témoignage relatif à ce pape Gaius et à sa présence dans la région dite Libérienne du cimetière. En 1875, le long de la galerie qui part du pied de l'escalier de cette région, fut trouvée une inscription brisée en seize morceaux et qui a dû primitivement mesurer, en tenant compte de ce qui manque, 1 m. 44 en longueur 0 m. 715 en largeur et 0 m. 05 d'épaisseur (Voir *Dictionn.*, t. I. col. 2779, fig. 937). C'est une *mensa* d'*arcosolium* dont on peut reconstituer le texte ainsi [1] :

(B) enemerenti Jovin(a)e qu(a)e cum coi(u)gem suum habuit annos V et d(e)cessit annorum XXII qu(a)e compa(ra)bit sibi arco(so)lium in Callisti at domn(um) (Gaium) deposita (d)ie III idus februarias. Fecit coiugi suæ merenti in pace.

Un simple coup d'œil jeté sur l'inscription montre clairement que la cinquième ligne ayant été omise a été introduite en interligne entre la quatrième et celle qui est devenue la sixième, sans égard pour le sens du texte. Il faut donc rétablir le sens : ... *in Callisti ad domnum Gaium.*

La partie gauche contenant la queue d'aronde du cartouche fut trouvée la première à l'entrée de la galerie et près de la crypte du diacre Redemptus; à une distance de 36 mètres fut trouvée la partie principale de l'inscription en seize fragments. Cette distance considérable ne permit pas à De Rossi de fixer l'emplacement exact de l'inscription, il se borna donc à dire que la plaque de marbre avait formé un des nombreux *arcosolia* de cette région libérienne où le corps de Gaius avait reposé vers la seconde moitié du IVe siècle.

La date du 1er juillet sous laquelle Gaius est mentionné au martyrologe hiéronymien paraissait jusqu'à l'époque de la découverte tout à fait énigmatique; après la découverte on ne douta plus qu'elle ne se rapportât à la translation dans la région libérienne [2]. L'opinion fut admise généralement et il n'en fut plus question. Plus récemment on y est revenu [3] et on a mis en doute que l'épitaphe de *Jovina* ait servi de clôture à un *arcosolium* de la région libérienne. Apportée sur place et sectionnée, elle aurait servi à fermer deux tombes distinctes et assez distantes l'une de l'autre (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FILUMENA). Les raisons invoquées ne sont pas frappantes. Si l'épitaphe de Jovina était gravée sur ses deux faces, cela commencerait à devenir sérieux, mais elle n'est gravée que sur une seule face. S'il était prouvé que l'extrémité gauche qui est rapportée ne correspondait pas à une pièce rapportée à droite, on pourrait parler d'absence de symétrie, mais on ne le peut pas. S'il était de règle que les épitaphes fermant les *arcosolia* fussent d'une seule pièce, il serait permis de s'étonner qu'on eut recouru à une plaque de marbre sectionnée, mais les dimensions de la partie principale (0 m. 88) égalent ou dépassent celles de beaucoup d'autres fermetures d'*arcosolia*. S'il était soutenable qu'avec quelque application on ne parvient cependant pas à faire concorder les lignes d'un cartouche d'une pierre à la pierre juxtaposée, on pourrait admettre que l'existence de ce cartouche implique que la pierre a été sciée, mais on citerait sans chercher beaucoup d'autres exemples d'un trait exactement prolongé d'une pierre sur une autre. Tous ces arguments ne sont donc que des objections et aucune d'elles n'est irréfutable.

Si l'inscription a été gravée sur deux (ou sur trois) fragments, on ne voit pas aucune bonne raison de soutenir qu'elle fut mise au rebut sans avoir servi et ses fragments employés pour fermer deux tombes distantes l'une de l'autre de trente-six mètres. Mise au rebut sans doute, utilisée pour deux tombes distinctes, sans doute encore. On a relevé des traces de chaux sur l'E et sur la tranche supérieure du marbre, ce qui peut porter à croire que les fragments furent employés séparément, mais ce qui n'autorise aucunement à dire que l'épitaphe n'a pas servi d'abord à la tombe de Jovina. Ce qui est plus sérieux c'est de savoir si l'inscription n'a pas été apportée d'un autre cimetière ou plutôt d'une autre région de ce vaste cimetière de Calliste?

C'est ce qui semble vraisemblable. La formule *in Callisti* est, pour ainsi dire, classique dans les textes les plus recommandables pour désigner la crypte de Saint-Sixte, celle de Sainte-Cécile, les chambres des Sacrements et le cubicule de Saint-Eusèbe. Est-ce de ces lieux insignes où reposa Gaius que l'épitaphe de Jovina aurait été transportée dans la région libérienne? Si une première translation a eu lieu le 20 février 304, et que les restes de Gaius furent alors transportés dans la crypte papale pour un temps, on s'explique difficilement ou même pas du tout pourquoi *Jovina*, si elle fut enterrée près de cette crypte se réclame de Gaius plutôt que de ses illustres prédécesseurs : Anteros, Fabien, Sixte II et les autres. La mention *ad domnum Gaium* s'applique donc à la tombe de ce pape en tant que séparé et isolé de ses illustres collègues; c'est-à-dire lorsqu'il reposait dans la crypte de Saint-Eusèbe. Ce serait donc aussi dans la crypte d'Eusèbe que se trouvait la tombe de Jovina et c'est de là qu'elle fut transportée dans la région libérienne. En ce cas, au lieu de reporter l'inscription à la seconde moitié du IVe siècle, il faut la croire gravée entre 296 et 304, durée du séjour de Gaius à Saint-Eusèbe. Mais à cette date, la région libérienne, dans laquelle fut

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 260-268. — [2] L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 161, note 7 : « Celle-ci, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre Gaius, devra s'expliquer par une translation. » — [3] G. Schneider, *Osservazioni sopra la triplice deposizione del papa Gaio nel cimitero di Callisto*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1907, t. XIII, p. 147-168.

trouvée l'inscription, n'était pas ouverte et pas exploitée puisqu'une inscription datée trouvée à l'entrée de la galerie porte la date de 362, une autre inscription datée, à une trentaine de mètres plus loin, est de l'année 374, c'est donc longtemps après qu'elle fut gravée et lorsque, pour une raison quelconque, elle fut détachée de son *arcosolium* primitif, que l'inscription de Jovina fut transportée dans la région libérienne afin d'y recevoir une nouvelle destination. Dans ce nouveau poste elle n'avait aucune relation topographique avec le *domnus Gaius*.

La preuve tirée de la présence de cette épitaphe en faveur d'une translation de Gaius dans la région libérienne est donc caduque. Reste la mention d'une *depositio Gaii* au 1er juillet dans le martyrologe hiéronymien. Voici les textes [1] :

Cod. Bern.	*Cod. Eptern.*	*Cod. Wissemb.*
Kl. Julias.	Kl. iul... rom.	Kl. iulias...
Romæ Gagi papæ	depos, Gai epi	Roma Gagi pape.

Fiorentini n'avait trouvé d'autre explication sinon qu'on célébrait plusieurs fois la mémoire de ce pape [2] : *Cum sanctus pontifex in cryptis latuerit, fortasse in iisdem cœmeteriis pluries a fidelibus ejusdem memoria recolebatur.* De Rossi n'en croyait rien [3], il avait d'abord supposé que le martyrologe avait usé de sources diverses [4], mais après la trouvaille de l'épitaphe de Jovina l'explication lui parut décisive et il adopta, comme on l'a dit, l'idée d'une deuxième translation, le 1er juillet.

Resterait à savoir s'il s'agit vraiment d'une *depositio* le 1er juillet. Personne ne songe à nier le désordre dans lequel nous est parvenu le martyrologe hiéronymien [5] et nous avons d'autres exemples de confusions dans ce document. Voici le pape Miltiade dont la *depositio* est marquée le *IV idus Januarias* et le *VI non. Jul.* [6]. La première est la date de la déposition de ce pape au cimetière de Calliste, la deuxième est, d'après le manuscrit de Berne, non la *depositio* mais l'*ordinatio*. Le pape Libère est mentionné le VIII et le IX des kalendes d'octobre et encore le XVI des kalendes de juin; le pape Damase, le III et le III des ides de décembre et le VI des nones de juillet. On voit que les papes eux-mêmes n'échappent pas à la confusion, et peut-être Gaius a-t-il été traité comme ses collègues. Cependant la date du 1er juillet ne peut être celle de l'*ordinatio* qui est marquée dans l'almanach filocalien au 17 décembre : *XVI kal. jan.*

Somme toute après la *depositio* de Gaius dans la crypte de Saint-Eusèbe, on a supposé une translation le 20 février dans la crypte papale, mais cette supposition ne s'autorise d'aucun texte; ensuite une deuxième translation le 1er juillet supposition plus arbitraire encore si c'est possible que la précédente; le plus sage semble être de renoncer à ces pérégrinations imaginaires.

H. Leclercq.

GALACTITE. On conserve à Oviedo (Espagne) un reliquaire de bois appelé *el arca santa*, couvert en forme de toit d'une double lame d'argent qui fut doré. Ce reliquaire est abrité dans *la camara santa del rey casto;* il a été décrit et figuré par Amador de los Rios parmi les *Monumentos arquitectonicos de España* et l'inscription a été admise dans le recueil d'Em. Huebner. Elle détaille toutes les reliques contenues dans le coffret, nous ne mentionnerons que les premières : † *Omnis conventus p(o)puli — deo dignus catolici — conoscat qorum inclitas — veneratur reliquias — intra preciosisima — presentis arce latera — hoc est de ligno plurimum — sive de cruce d(omi)ni; de vestimento illius — quod per sorte d[ivis]u est; de pane delectabili — unde in cena usus est; de sepul[c]ro do(mi)nico — eius atque sudario — et cruore s(an)c(t)issimo; de t[erra] s(an)c(t)a quam piis — calcavit tunc vestigiis; de vestimentis... [m]atris eiu; Marie; de lacte qoque eius — quod multum est mirabile; his pariter co[n]iuncte sunt...* [7].

Cette relique du lait de la Vierge : DE LACTE QVOQVE EIVS QVOD MVLTVM EST MIRABILE, est associée à une grotte voisine de Bethléem, dite grotte du lait, célèbre par une légende encore en faveur parmi les femmes musulmanes et les femmes chrétiennes dans l'espoir que la poudre des parois de cette roche blanche leur rendra leur lait prêt à tarir. C'est, ainsi qu'en témoigne l'inscription d'Oviedo, une croyance ancienne et on sait que la poudre coagulée et pétrie en forme de pain ou de pastille se transportait au loin [8]. Il est certain qu'on en fit un très grand cas au moyen âge, car on rencontre cette relique du lait de la Vierge dans beaucoup d'églises. X. Barbier en dressa un catalogue qui, complet ou incomplet, nous suffira amplement [9]. Ancenis, Angers, Arlanza (Espagne), Assise, Besançon, Bethléem [10], Bourges, Bourgogne (?), Bueil (Indre-et-Loire), Cadérot (Provence) : « On y conserve dans un vase de cristal quelques cheveux de la sainte Vierge et un peu de la terre blanchie par son lait, avec cette inscription en lettres gothiques : *Hic est de lacte et crine beate Virginis* [11] »; Châlons-sur-Marne, Cambrai, Charroux (Vienne) [12]. L'insigne Église de Chartres se devait de posséder une relique particulièrement signalée. Saint Fulbert, évêque de Chartres (1029) était malade d'une esquinancie et la sainte Vierge « le guérit, dit-on, en laissant tomber dans sa bouche quelques gouttes de lait [13]. » « Et, ajoute le pieux cardinal Baronius, pour que le saint évêque ne se crût pas l'objet d'une illusion ou d'un rêve, quelques gouttes de ce lait si précieux restèrent sur la joue de Fulbert, qui s'empressa de les recueillir soigneusement avec un linge et on les conserve aujourd'hui avec un très grand respect dans l'église de Chartres [14]. » L'*Inventaire* de 1682 s'exprime en ces termes [15] : « Au costé de la châsse de saint Serge et en tirant vers le fond du trésor, il y a une grande Vierge d'argent, tenant son Fils entre ses bras; elle est couronnée et posée sur une base ou stylobate de vermeil doré, enrichy de pierreries. Au-devant de cette base, il y a un petit portique, accompagné d'un fronton, dont les colonnes sont de crystal, ayant leurs bases et leurs chapiteaux de vermeil doré. Au milieu est une boëte ronde d'or, posée de champ, dans laquelle il y a une petite phiolle de crystal, pleine de lait de la sainte Vierge. Le couvercle en est d'or, sur lequel est escript en émail : *de lacte B. Mariæ*. Il se lit une pareille inscription dans le tympan du fronton,

[1] *Martyrologium hieronymianum*, édit. De Rossi-Duchesne, 1894, p. 85. — [2] *Vetus martyrologium*, p. 638. — [3] *Roma sotterranea*, t. III, p. 266-267. — [4] *Roma sotterranea*, t. II, p. 105. — [5] *Roma sotterranea*, t. I, p. 113. — [6] *Martyr. hieron.*, p. 7 et p. 85. — [7] Amador de los Rios, *loc. cit.*, fasc. 53; E. Huebner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, 1871, p. 82, n. 255. En outre Huebner, *op. cit.*, n. 263 : HIC SVNT RELIQVIES MARIE DE LACTE EIVS; cf. Risco, *España sagrada*, t. XXXVII, p. 116. — [8] E. Le Blant, *Compte rendu* de l'ouvrage de Guérin, *La Terre sainte*, dans *Revue archéologique*, 1882, p. 128. — [9] *Inventaires de Saint-Pierre de Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 485-493. — [10] X. Barbier, cite une vision de la Sœur Emmerich; nous regrettons que ce genre littéraire soit exclu du Dictionnaire. — [11] C. Cerf, *Histoire du culte de la sainte Vierge en France*, t. VII, p. 189. — [12] Les reliques de Charroux ont eu leur heure de célébrité, Mgr Pie, *Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de sa ville épiscopale, à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux*, in-8°, Poitiers, 1863. — [13] Rohault de Fleury, *La Vierge*, t. I, p. 317, — [14] *Rosier de Marie*, 1883, p. 54. — [15] F. de Mély, *Inventaire des reliques de l'église de Chartres*, p. 12, 66, 76, 100, 112.

laquelle est environnée de pierres fines. Cette figure s'appelle *Notre Dame blanche* ou *de lacte*, soit pour la blancheur de l'argent dont elle est fabriquée, ou à cause de cette petite phiolle. C'est un présent des Anglois, sur le pied duquel on a adjousté ce reliquaire, qui est un lait miraculeux qui guérit saint Fulbert, évêque de Chartres. Dans celuy du milieu, qui est une petite boëte quarrée longue, d'or, ayant une fleur de lys au-dessus avec un rubis balais, l'on y voit du lait de la sainte Vierge, qui est naturel, mais caillé et séché. »

Clairvaux n'a rien à envier à Chartres. Prenons d'abord les *Inventaires;* ceux-ci sont modestes. Celui de 1405 parle d'une *Ymago beate Marie eburnea, in tabernaculo cupreo deaurato et bene operato, tenens vasculum crystallinum in quo est de suo lacte* [1]. Dans l'*Inventaire* de 1504, il est fait mention d'un phylactère placé sous le pied de l'enfant Jésus, à une statue de la Vierge, avec cette inscription : *De lacte virginis Marie* [2]. Dans l'*Inventaire* de 1741, le n. 112 parle d' « une image d'yvoire de la Vierge, portant le petit Jésus de la gauche, tenant de la droite un petit vase de cristal, dans lequel on tient y avoir de son lait. Cette image est dans une exposition de cuivre doré très ouvragée [3]. » Au XVI[e] et au XVII[e] siècle cette relique ne suffit plus et on voit, dans le n. 104 « un reliquaire d'argent (daté de 1667) à deux portes qui le couvrent par devant. Il est large, y compris les portes, de treize poulces; haut de sept poulces, quatre lignes. L'une des deux portes en dedans, c'est celle de droite, porte la figure de la sainte Vierge, tenant son enfant Jésus de la main droite et une tige à trois fleurs de lys de la gauche. La porte à gauche porte la sainte Vierge en haut, tenant son enfant Jésus en petite figure, présentant de son lait à saint Bernard en cuculle, la tête nue, entre ses mains jointes sa crosse, et recevant sur ses lèvres le lait [4]. »

Dès le XVII[e] siècle ce sujet prend une grande vogue; on le rencontre à Maubuisson où le sieur de l'Estre représente en un tableau « la sainte Vierge donnant de son lait à saint Bernard [5] »; dans l'église de Behuard en Anjou, on voyait « saint Bernard, accompagné de sept religieuses prosternées avec lui au pied de la Vierge, qui fait jaillir sur le saint abbé du lait de son sein [6]; à l'Hôtel de Ville d'Ypres, un tableau de l'École tournaisienne représente « du sein découvert de la sainte Vierge un jet de lait jaillissant dans la bouche de saint Bernard agenouillé devant elle [7]. » En si beau chemin on ne s'arrête plus. D'après un auteur écrivant en 1885, la statue qui opéra ce miracle pour la première fois se trouvait à Châtillon-sur-Seine, dans l'église de Saint-Bérole, saint Bernard s'agenouilla devant elle et « Marie laissa découler sur ses lèvres trois gouttes de lait [8]. » Un événement aussi singulier se renouvela, la statue transportée ailleurs « en présence de la foule, laissa découler des gouttes de lait et elles devinrent bientôt si abondantes que l'un des porteurs, Jacques Viander, en eut la main tout inondée [9]. » A Spire, une autre statue « laissa distiller quelques gouttes de lait sur les lèvres harmonieuses du saint. A partir de ce jour, les mères accoururent à la statue miraculeuse [10]. » Une troisième fois, à Clairvaux, pendant que saint Bernard écrivait « la Vierge lui apparut et laissa tomber sur ses lèvres des gouttes de lait [11]. »

A Corbie il ne s'agit plus que d'une relique du lait [12], à Cunault (Maine-et-Loire), du « laict de Notre-Dame » dans une « fiolle de cristal » [13], Douai, Evron, Fabriano (Italie), Grammont (Flandre), Grand Saint-Bernard (Savoie), Javarzay (Deux-Sèvres), Laon [14], Le Mans, Le Puy, Lens (Pas-de-Calais) [15], Liessies (Belgique), Lille [16], Maestricht (Belgique), Mantoue, Mauriac (Cantal), Messine (Sicile), Mont Saint-Michel (Manche), Munich, Namur, Nancy, Naples — ici le voisinage de saint Janvier a ses exigences: « On garde, à Saint-Louis du Palais, une assez raisonnable quantité du lait de la Vierge, et ce lait devient liquide toutes les fêtes de Notre-Dame [17] », — Noyon, Orléans, Orval où se conserve une croix en vermeil donnée par saint Louis (??) et qui porte sur chacune de ses quatre extrémités tréflées [18] :

+ DE LACTE
BEATE VIRG·

— Oviedo, Paris —, où l'empereur Baudouin envoya entre autres reliques à saint Louis : ... *de lacte gloriosissime Virginis* [19]. Ce souvenir fut déposé à la Sainte-Chapelle; on l'y trouve mentionné dans l'*Inventaire* de 1573, et on l'y retrouve dans l'*Inventaire* de 1793. Autre relique à Notre-Dame « sur l'autel de la Trinité dit des Ardents; autres mentionnés dans les inventaires de 1379 (du Saint-Sépulcre) et de 1560 (des joyaux de la couronne), — Parisot (Tarn-et-Garonne), Pavie, Poitiers, Reims, déplorable ville où les chanoines examinent les reliques à la loupe et constatent que la prétendue « relique du saint lait vénérée à la cathédrale, n'est pas du lait véritable, ni naturel, ni miraculeux. C'est une poudre blanche provenant d'une grotte située près de Bethléem et appelée grotte du lait... C'est une poudre fine, blanche, semblable à de la roche pulvérisée; nous l'avons examinée et plusieurs chimistes avec nous, ils ont reconnu que ce n'est point du lait mais une craie friable [20]. »

Rodez, Rome, Rouen, Saint-Christophe (Indre-et-Loire), Saint-Émilien (San Millan) en Espagne, Saint-Denis en France, Saint-Riquier (Somme), Saint-Zacharie (Bouches-du-Rhône), Sainte-Radegonde de Pommiers (Deux-Sèvres), Sens, ici l'inventaire de 1660, estime que c'est du lait exprimé miraculeusement par une image de la Vierge [21]; Soissons, Soulac (Gironde), Susteren (Limbourg), Tolède, Tongres, Toul, Toulon, où le « laict de la Vierge cause souvent de grands miracles » [22]; Trèves, Troyes, Venise, Verdun autre ville non moins déplorable où un chanoine reçoit vers 1716 deux bénédictins Dom Martène et Dom Durand, leur montre un reliquaire dans lequel ses confrères prétendent avoir du lait de la Vierge. Mais le chanoine en question « homme habile et scavant, dit que c'étoit du lait de vache bénit en l'honneur de la Vierge par le pape Eugène III. » Et le bénédictin, pour ne pas demeurer en reste, ajoute que « le lait de la Vierge que l'on montre en quelqu'autres églises pourroit bien être de cette nature [23]; » Windsor, et nous voici au terme.

[1] Ch. Lalore, *Letrésor de Clairvaux du XII[e] au XVIII[e] siècle*, in-8°, Troyes, 1875, p. 100. — [2] *Ibid.*, p. 54. — [3] *Ibid.*, p. 85. — [4] *Ibid.*, p. 83. — [5] Dutilleux et Depoin, *L'abbaye de Maubuisson, Histoire et Cartulaire*, in-4°, Paris, 1882, p. 99. — [6] A. Parrot, *Histoire de Notre-Dame de Behuard*, in-8°, Angers, 1873. — [7] *Revue de l'art chrétien*, 1884, p. 183. — [8] A. Durand, *L'écrin de la sainte Vierge, souvenirs et monuments de sa vie mortelle au XIX[e] siècle, visités, étudiés et discutés*, 2 vol., in-8°, Lille, 1885, t. I, p. 95. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 94. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 95. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 95. — [12] Dusevel, *Histoire abrégée du trésor de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie*, p. 47. — [13] *Inventaire* de 1639, n. 4. — [14] Riant, *Alexi Comneni I epistola*, p. 47. — [15] Richard, *Trésor de la Collégiale de N-D.de Lens au XV[e] siècle*, p. 9. — [16] *Compte* de 1047, dans *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 174. — [17] *Nouveau voyage d'Italie*, La Haye, 1702, 4° édit., t. II, p. 34. — [18] *Magasin pittoresque*, 1844, p. 176. — [19] *Relation de 1241*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIX, p. 412. — [20] Ch. Cerf, *Histoire de la cathédrale de Reims*, in-8°, Reims, 1861, t. I, p. 480. — [21] *Inventaire des saintes reliques et trésors de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, du 25 mai 1660*, p. 19. — [22] *Voyage faict en Italie, par M. le marquis de Fontenay-Mareuil*, Paris, 1643, p. 36. — [23] *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. II, p. 93.

X. Barbier, après avoir prudemment invoqué ses devanciers [1], écarte l'idée qu'il s'agit du lait sorti du sein de la Vierge. « Comment et dans quelles circonstances aurait-il été recueilli, comment aussi se serait-il transmis? Il est plus logique et conforme à l'histoire de songer à un lait miraculeux, dont l'existence est certaine — il va sans dire que nous citons textuellement — mais dont il rest(er)ait à déterminer la nature et la quantité. Un troisième lait, le plus commun et qui en réalité n'en est pas un, est tout simplement une craie blanche, sèche, en globules... ailleurs, ce lait est liquide [2]. »

Il advint en 1603 que la Congrégation des Rites consultée sur ces reliques pieusement vénérées, répandit sa réponse sous forme de douche glacée : *Congregatio ordinavit ut caput, in quo dicitur : « De terra ubi sparsum fuit lac » emendetur : « De terra ubi lactavit beata virgo Maria Filium suum Jesum Christum* [3]. » Il fallut dès lors changer les étiquettes et mettre une sourdine à cette dévotion singulière qui ne laisse pas que de marquer sa trace dans les anciens livres liturgiques. Le manuscrit *145* de la bibliothèque de Toulouse, du XIII[e] siècle contient cette indication à retenir [4].

Mémoire du lait Notre-Dame. Antienne : *Ad cumulum exaltationis lac Virgineum nobis venerandum occurrit, in quo verissime patriarche Jacob vaticinium, Joseph filio suo benedictionem promittens, uberum pro parte (partu?) credimus ad impletum.*

℣ *Pulchriora sunt ubera tua vino.*

℟ *Fragrancia unguenta optimis.*

Oratio. *Domine Jesu Christe, qui dignatus es sugere lac de gloriosissime Virginis matris tue uberibus benedictis, tribue nobis, ejusdem lactis veneracione, quasi modo geniti infantes rqcionabiles sine dolo nutrices crescere meritis in salutem, qui vivis et regnas, Deus, in secula seculorum. Amen.*

D'après cette oraison le lait vénéré serait le même, *ejusdem lactis* que celui que Jésus a sucé au sein de sa mère, *qui dignatus es sugere lac Virginis matris.* La Congrégation des Rites, en 1603, préfère ne voir que des reliques au sens très large, de simples souvenirs de Terre sainte, et il est assurément curieux de lire, dans un lapidaire du XV[e] siècle, la description d'une « pierre blanche, semblable à alun, qui suyvant Dyoscorides, mise en pouldre et donnée à boire à une femme nourrisse, lui fait venir le lait [5]. » Or c'est ce que les « reliques du saint lait » passaient pour avoir la vertu de produire, à Nantes où l'on allait invoquer « Notre-Dame de Crée-lait » [6], à Sainte-Radegonde de Pommiers où « la population a une grande confiance en la vertu du [saint Lait.] Les mères qui n'ont pas de lait viennent lui en demander et de nombreux exemples prouvent que leur prière fervente est presque toujours exaucée [7]. »

La pierre qui produit un effet analogue reçoit dans le lapidaire le nom de *crystal*, nom qu'on retrouve dans le lapidaire de Hugues Ragot, mais ailleurs on lui donne les noms de alatide, gellatide, galactite, galaxie, glaricide, leucas, leucogie, leucophragis, mélicite, morocht [8], synophite. L'auteur du livre *De metallicis*, André Césalpin, écrit ceci à propos de ces noms divers [9] :

Galactides laudatur ad oculorum fluxiones et ulcera. Galactites reperiuntur in fluminibus, devoluti ex Apennino in Lunensi regione. Quidam cinerei, quidam nigri : alii subviridis, alii mellei coloris, omnes tactu adeo lubrico ut peruncti pideantur saponis modo; omnes succum lacteum reddunt ac dulcem, facileque solvuntur. Quid igitur cinereo colore constat, aut nigro, galactites fuerit, qui flavescit mellis similitudinem, etiam in colore præ se ferens, merito dici possit melitites. Subviridis autem morochtus. Nitet autem gemmæ instar morochtus, magis quam ceteri. « La galactite est vantée pour la fluxion des yeux et les ulcères. On la trouve dans les fleuves, apportée des Apennins dans la Lunégianne. Il y en a de couleur de cendre, de couleur noire, de vertes, de couleur de miel, toutes tellement lisses au toucher qu'elles semblent couvertes de savon; toutes rendent un suc doux, semblable à du lait, elles se brisent facilement. Les pierres qui sont couleur de cendre ou noires sont des galactites; les jaunes peuvent, à bon droit, s'appeler mélitites, les vertes, morochtes. Ces dernières brillent comme des pierres précieuses, plus que les autres. »

Il s'agit, écrit M. de Mély, de préciser la nature de la galactite, ses propriétés médicales, l'origine des idées superstitieuses dont elle est entourée, puis de la comparer aux reliques du lait de la Vierge et de voir ensuite si, par hasard, l'identification ne serait pas permise et ne nous amènerait pas à reconnaître simplement dans les petites pierres, dans la poudre blanche des reliquaires des fragments de galactite [10].

A une époque où le souvenir des vertus merveilleuses attribuées aux pierres n'est pas perdu mais mis en doute, où ces pierres se voient et se vendent dans les officines et les pharmacies, mais aussi où des savants les étudient avec les ressources de l'histoire naturelle de leur temps, nous trouvons cette description dont il suffira peut-être de donner la traduction [11] : « En allemand, la galactite s'appelle *Milchstein;* en effet, quoiqu'elle soit couleur de cendre, elle rend un liquide comme du lait et elle est douce. On la trouve en Saxe, dans les Apennins, dans la Lunégianne, en Étrurie et près d'Hildesheim. A la voûte des cavernes, sur les hautes montagnes, on trouve une substance spongieuse, friable, blanche, très légère. Les Allemands l'appellent *Moon Milch*, c'est-à-dire lait de lune. Mêlée à l'eau, elle lui donne l'apparence du lait; elle n'a pas de goût, elle dessèche sans douleur; on en vend à Lucerne dans les pharmacies. Les médecins s'en servent pour sécher les ulcères; il y en a qui donnent aux nourrices une drachme de sa poudre, et ce n'est pas sans raison, pour augmenter leur lait. » Et à propos du *Morocht*, le même auteur écrit : « Elle resserre les pores du corps, elle est excellente pour ceux qui crachent le sang, on la mêle aussi aux collyres pour les yeux, pour les fistules lacrymales. » Jean de Laert dit de son côté que « les tailleurs s'en servent comme de blanc pour tracer la coupe des vêtements [12]. »

D'après ces indications très minutieuses, toutes fondées sur l'observation, on est fondé à croire avec M. de Mély qu'il s'agit d'une sorte de craie, médicalement astringente, qui se trouve à la voûte des cavernes peut-être un azotate de chaux, d'autant que d'après Boethius c'est une sorte de marne, facilement soluble dans l'eau à laquelle elle donne l'apparence du lait. La solution de ce petit problème ne se trouve pas dans les auteurs du moyen âge qui n'a rien créé, rien inventé,

[1] Ch. Cerf, *Notice sur la relique du Saint-Lait, conservée autrefois dans la cathédrale de Reims*, in-8°, Tours, 1878; A. Durand, *Le Saint-Lait*, dans *La Croix*, 1880, p. 527-539, réimprimé dans *L'écrin*, t. I, p. 55-100; X. Barbier, *Les stations et dimanches de carême à Rome*, p. 81; *Le trésor de la basilique royale de Monza*, part. I, p. 255 sq. — [2] *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 493. — [3] X. Barbier, *Décrets de la Sacrée Congrégation des Rites*, t. I, p. 107, n. 269. — [4] Fol. 218 r°. — [5] Bibliothèque nationale, fonds français, *14830*, p. 27. — [6] *Catalogue du Musée archéologique de Nantes*, 3e édit., p. 62. — [7] X. Barbier, *L'église paroissiale de Sainte-Radegonde de Pommiers*, p. 8. — [8] En russe, le lait se dit *molocco*. — [9] A. Césalpin, *De metallicis libri tres*, in-8°, Noribergæ, 1602, p. 157. — [10] F. de Mély, *Les reliques du lait de la Vierge et la Galactite*, dans *Revue archéologique*, 1890, p. 103-116. — [11] A. Boethius, *Gemmarum historia*, in-8°, Lugduni Batavorum, 1647, p. 411. — [12] J. de Laert, *De gemmis et lapidibus*, in-8°, Lugduni Batavorum, 1647, p. 140.

mais s'est contenté de transmettre, en les défigurant faute de les entendre, les mythes et les légendes de l'antiquité.

Il faut remonter directement à la source où tous les hommes du moyen âge ont puisé : les *Étymologies* d'Isidore de Séville qui écrit : *Galactites, colore cinereus, gustu suavis, sed ideo vocatus quod quidem de se lacteum attritus dimittat*[1]. En quoi, il n'a fait que résumer ce qu'avaient dit avant lui, Dioscoride : *Galactites appellatur quod lacteum suçcum resudet; cinerei tamen est coloris et gustu dulcis*[2]; et Galien : *Sicut et galactites, quando et ipse in succum solutus, lacti similis conspicitur*[3], et enfin Pline : *Galactitis ex Nilo, colore lactis est. Eamdem dicunt leucogeam et leucographiam apellant et synophiten, tritam lactis succo ac sapore notabilem. In educatione, nutricibus lactis fecunditatem, infantium quoque alligata collo, salivam facere dicitur, in ore autem liquescere. Eamdem memoriam adimere dicunt. Mittit eam et Achelous amnis sunt qui smaragdum, albis venis circumligatum, galactiten vocent*[4]. « La *galactitis* vient du Nil; elle est couleur de lait. On la nomme aussi *leucogée, leucographie* et *sinophite*. Lorsqu'on la broye, elle rend un suc qui a la couleur et le goût du lait. On dit qu'elle donne beaucoup de lait aux nourrices qui allaitent, qu'étant suspendue au cou des enfants, elle leur produit beaucoup de salive et qu'elle se fond quand on la tient dans la bouche; on ajoute qu'elle fait perdre la mémoire. Cette pierre se trouve aussi dans le fleuve Achéloüs. Quelques-uns appellent galactites les émeraudes qui sont environnées de veines blanches. »

Un médecin du v^e^ siècle, Aétius d'Amida, nous fait connaître les propriétés médicales (!) de la galactite, propriétés qui s'accordent à merveille avec ce que nous savons des effets du « saint lait. » *Galactites quoque, consimilem leucographidi predicto colorem subviridem habens, lacteum succum remittit. Est autem albior leucographide. Mulieres lacte multo implet, si, a balneo, tritum lapidem cum aqua aut vino dulci bibant. Miscetur et ocularibus compositionibus. Tradunt eumdem dentientium puerorum collo ad alligatum, facilem exortum efficere*[5].

Ainsi donc nous arrivons à ce résultat que la galactite produit ou est censée produire les effets attribués au lait de la Vierge *quod est multum mirabile*, suivant l'inscription d'Oviedo. Corps d'aspect blanchâtre, soluble, ayant la couleur et la saveur du lait et en réputation de produire du lait aux nourrices, de hâter la dentition des enfants, de guérir l'ophtalmie et l'inflammation de la gorge en donnant une salive abondante. Or nous avons vu que Fulbert de Chartres souffrait d'une esquinancie qui ne veut dire autre chose sinon une inflammation de la gorge, et on nous assure qu'à Nantes, à Sainte-Radegonde de Pommiers, à Spire les nourrices recouraient efficacement à la relique pour augmenter leur lait.

Voyons maintenant ce qu'on dit de la galactite dans le pays d'où sont sorties tant de légendes à prétentions scientifiques, l'Égypte.

On lit ceci dans le lapidaire d'Orphée :

Δευτερόν εὐχόμενῳ τοι ἄρηγονα λᾶαν ὀπάσσω,
θεσπεσίοιο γάλακτος ἐνίπλεον, ἠΰτε μαζὸν
πρωτοτόκου νύμφης ἢ μηκάδος οὐθατοέσσης·
τόν ῥα παλαιγενέες μὲν ἀνακτίτιν ἀδάμαντα
κλεῖον, ὅτι γνάμπτει μακάρων νόον ὄρφα θυηλὰς
Ἀζόμενοι ἐθελῶσιν ἐπιχθονίους ἐλεαίρειν.

. . . . . .

Ἄλλοι δ' ἐσκήψαντο γάλακτιδα φέρτερον εἶναι
κικλήσκειν πέτρην. ὄθοι τοι τρίψαντι γάλακτος
ἐκπρορέει λευκοῖο πανείκελος ἔνδοθεν ἰχώρ.

1° « Je t'offre une autre pierre également favorable à ceux qui adressent leurs prières aux dieux; elle est pleine d'un lait divin comme la gorge d'une jeune fille qui a conçu pour la première fois ou comme la mamelle d'une vache féconde. Les anciens l'ont appelée diamant royal, parce qu'elle fléchit l'esprit des dieux, de telle sorte qu'honorés par des sacrifices ils veulent bien avoir pitié des mortels. Ils l'ont aussi appelée léthée, parce que toujours elle fait oublier aux mortels et aux immortels les maux qu'ils ont soufferts, parce qu'elle adoucit l'esprit et qu'elle fait concevoir des pensées agréables.

2° « D'autres ont pensé qu'il valait mieux appeler cette pierre galactite, parce que, si on la brise, il coule à l'intérieur une moelle blanche parfaitement semblable à du lait.

« Si vous voulez en faire l'expérience cela vous sera facile.

« Quand tu verras les mamelles de tes brebis diminuées et pendantes, que feras-tu cher enfant? Quand tes boucs, pour lesquels tu as souvent adressé des prières afin qu'ils échappassent aux bêtes féroces, seront devant toi tristes et abattus, et que maigris ils pousseront un long gémissement, alors fais laver les mères qui sont malades dans les gouffres des noires fontaines. Puis tu les purgeras les unes après les autres, et mêlant de la poudre de galactite avec de la saumure, tu passeras à travers tout le troupeau de chèvres et tu verseras de ce mélange sur le dos touffu et fertile de chacune d'elles.

Ταί δ'ἄρα πᾶσαι ἰαινόμεναι περὶ σηκοὺς
ἐξαπίνης μετὰ τέκνα φερεγλαγέες τελέθουσι

« Aussitôt elles deviendront toutes plus fortes et plus soyeuses et donneront un lait abondant à leurs jeunes nourrissons. »

Dans le lapidaire de Damigéron, qui n'est pas postérieur au II^e^ siècle de notre ère, nous lisons ceci :

Lapis Galacites. — *Hunc quidam vocant* ananchiten; *alteri autem* leucographiten; *alii Aegyptii*, smaragdum; *alii* galbatiten. *Dicunt Magi et Ægyptii* syneciten. *Continet enim in se omnia quæ destinaveris, solus omnium lapidum. Sed Ostanes, magister Magorum omnium, appellavit eum super omnia vocabula* lithargum, *quasi omnium oblivionem malorum; facit etiam et utilium negotiorum. Laudavit eum, tanquam nullus alius, tantas vires haberet. Non enim ex auditu eum Magi, sed ex scriptura mirati sunt et experti omni magica actione. Solum hunc lapidem, efficacissimum omnium repertum et potentissimum, extremis laudibus decoraverunt. Et ipse memoratus,* galaciten *dicit, eo quod mulieribus lacte deficientibus facit abundare. Facies autem sic : jubetur mulieri jejunare; deinde contritum lapidem dabis illi cum mulsâ, vel passo, vel aqua, et bibat sufficienter, et continuo habebit plurimum et optimum lac. Et, si non voluerit bibere, accipe lanam ovis grævidæ et facta acia, pertunde lapidem et ligabis circa collum ejus, et sic fluit lac. Si oves deficiunt lacte, ut excutias lac sic agis : lavata ovilia circum aspergis sale, sole oriente. Habeas antea contritum lapidem tenuiter cum aqua, unde ovilia circum asperseris; et videbis eas abundare plurimo lacte. Et, si scabie laborantibus hoc feceris, sanabis eas et fecundiora habebis,* Lithargum *vero dicitur, propter hanc causam, quod precedentia mala in oblivionem ducunt homines. Nam quicumque eum consecratum portat et ut infra scriptum est, etiam offendat regem vel potentem, aut præpositum aut parentem, aut dominum, in oblivionem eum adducit. Omni autem auctorem gratiosum fecit semper et peritum, et facundum et efficacem*

[1] S. Isidore, *Etymologiae*, l. XVI, c. IV, n. 20, *P. L.*, t. LXXXII, col. 567. — [2] Dioscoride, l. V, c. CVII. — [3] Galenus, *De simplic. medic. facul.*, in-fol., Venetiis, 1565, t. V, p. 65. — [4] Pline, *Historiæ naturalis*, XXXVII, LIX, 1. — [5] Aetius, *Opera*, in-fol, Lugduni, 1549; *Tetrabilia*, serm. II, c. XVII.

et impetratorem et persuadentem omnibus hominibus et Deo placabilem; et sacrificia quæ fiunt Deo, quum gestatur, excellenter apta sunt : propitiat enim viribus suis Deo et benevolenter omnibus facit. Amplius etiam adversus invidiam et fascinum resistit. Qui eum portat, nunquam fascinabitur. Sed infantibus pueris aptus congruit et non permittit eos macerari, si quando intimidaverit eos horrida mulier. Nam, sicut non aliud tutamentum resistit, idem dolorem liberat dentium laborantium, circumligatus. Præterea lætos et validos eis constituit. Quod si mulieri difficulter parienti, acia, facta de lana ovis fecundæ, ligaveris circa dextrum femur, continenter pariet sine dolore; ita resistit. Craterites *autem dicitur quoniam tenax est; nam fortitudin et potentia in juaiciis et causis litigatores vincere facit. Tantam magnitudinem habet iste lapis ut ne mireris quod tanta nomina habet iste lapis.*

« Pierre galacite. — Les uns l'appellent *ananchite*, d'autres *leucographite*, les Égyptiens *smaragde*, d'autre encore *galbatite*, les Mages et les Égyptiens *synécite*. En effet, seule entre toutes les pierres, elle renferme l'objet de tous tes désirs. Mais Ostanès, le maître de tous les Mages, l'a appelée par-dessus tout *lithargum*, comme l'oubli de tous les maux. Il l'a louée comme personne autre, tant elle avait de vertu. Les Mages l'estiment non seulement par tradition, mais d'après leurs livres et ses vertus magiques : et c'est de louanges extraordinaires qu'ils entourent cette seule pierre, la plus efficace, la plus puissante de toutes. Le même l'appelle *galacite*, de ce qu'il augmente le lait des femmes qui en manquent. Et voici comment il faut s'y prendre pour cela : on fait jeûner la femme, puis on la lui donne à boire avec du miel, du vin ou de l'eau et ensuite elle verra augmenter son lait. Si elle ne veut pas boire, il faut prendre de la laine de brebis pleine, en faire une aiguillée et, après l'avoir passée dans la pierre percée, la lier autour de son col, alors le lait abondera. Si les brebis n'ont pas de lait, agissez ainsi après avoir lavé votre troupeau; aspergez-le d'eau salée, au soleil levant. Auparavant vous aurez broyé la pierre dans de l'eau et vous en arroserez ensuite les brebis et vous les verrez donner beaucoup de lait. Si elles ont la gale, vous les guérirez ainsi et les rendrez plus fécondes. On la nomme *litharge* parce qu'elle fait oublier aux hommes leurs malheurs antérieurs. Car celui qui porte cette pierre CONSACRÉE et comme il est rapporté plus bas, offenserait-il un roi, un puissant, un chef, un père ou un maître, serait oublié. Car elle rend son possesseur toujours bien vu, habile, éloquent, persuasif et chéri de Dieu, qui reçoit avec plaisir, de celui qui la porte, les sacrifices. Bien plus, elle fait résister à la haine et aux charmes. Celui qui la porte ne pourra jamais, en effet, être charmé. Mais c'est surtout aux enfants qu'elle est propice; elle ne permet pas qu'ils aient d'attaques nerveuses, même si une femme horrible leur faisait peur. En ligature, elle guérit les maux de dents, rend les hommes gais et bien portants. Si une femme est en mal d'enfant, une ligature de cette pierre avec une aiguillée de laine de brebis féconde, autour du fémur droit, amènera un accouchement sans douleur. On l'appelle aussi *craterite* parce qu'elle est pleine de force. Dans les jugements et les procès, elle fait triompher les plaideurs par sa force et sa puissance. Il ne faut pas s'étonner de lui voir tant de noms, quand on connaît ses qualités ! »

Le texte de Damigéron est d'allure moins poétique que celui d'Orphée. On relève parmi sa description un trait important : pour produire ses plus merveilleux effets la pierre doit être consacrée : *Nam quicumque eum consecratum portat...*, et voici qui nous met sur la voie où la galactite s'élèvera à la dignité de relique.

Arrivés à ce point nous croyons avoir satisfait à la curiosité de X. Barbier qui, voyant dans les reliques dites du « lait de la Vierge » un « lait miraculeux dont l'existence est certaine » ne conservait d'incertitude que sur « sa nature et sa qualité. » Quelques-unes des reliques en question sont des pains façonnés avec la raclure d'une pierre d'une grotte voisine de Bethléem; les autres sont des fragments d'une pierre appelée galactite dont les propriétés imaginaires étaient assez exactement celles qu'on prêtait au « saint lait » et si ces propriétés, la nature et l'aspect du prétendu lait caillé conservé dans soixante-huit trésors d'églises offraient une analogie frappante avec la galactite c'est sans doute que la relique et la pierre n'étaient qu'une seule et même chose, en sorte que leur identification semble suffisamment établie.

H. LECLERCQ.

GALATIE. — I. La province. II. La mission de Saint Paul. III. Persécutions et martyrs. VI. Une association anti-chrétienne : les *Tekmoreioi;* V. L'archéologie chrétienne: 1° Région pontique; 2° Galatie propre; 3° Lycaonie du Nord-Ouest et Pisidie; 4° Lycaonie méridionale et Isaurie.

I. LA PROVINCE. — On ne peut qu'à une assez basse époque donner, en matière religieuse, un sens précis à cette expression géographique : la Galatie, et d'ailleurs il y eut finalement plusieurs Galaties. Obligés de remonter plus haut, nous prendrons le mot dans son acception la plus large : il désignera pour nous la totalité des territoires compris dans la province de ce nom au temps de sa plus grande extension.

Il n'y eut, en effet, de Galatie que par la domination des Galates. Or la *provincia Galatia* fut constituée, en 25 avant Jésus-Christ, par l'annexion pure et simple des domaines que le tétrarque celte à demi hellénisé Amyntas avait, grâce à la faveur romaine, réunis sous son autorité. On détacha cependant de cet héritage confisqué la Cilicie Trachée, qui fut attribuée à un autre roitelet en tutelle, Archélaos de Cappadoce, et les villes de Pamphylie, d'abord déclarées libres, puis incorporées à la province désignée de ce dernier nom La Pisidie et l'Isaurie, dont Amyntas avait dompté les populations sauvages dans leurs montagnes, restèrent, avec la Lycaonie, partie intégrante de la Galatie, ainsi que la Phrygie *Paroreios*, c'est-à-dire, comme le vocable l'indique, située le long de la chaîne qui formait la bordure sud-ouest de l'ancienne Phrygie.

Le nouveau district administratif, où les Galates représentaient l'élément, sinon le plus nombreux, au moins le plus énergique et le plus redouté, demeura isolé de la mer, tant par le nord que par le sud. Amyntas avait trahi Brutus, puis Antoine; il convenait de parquer ce peuple et de le surveiller. La Paphlagonie, qu'on ajouta à la province en l'an 6 avant Jésus-Christ, ne lui procura qu'une nouvelle région continentale, séparée par une haute barrière de la zone maritime du Pont qui était raccordée à la province de Bithynie. D'autres annexions, celles du Pont Galatique (en 2), du Pont Polémoniaque (en 63), de l'Arménie Mineure (en 74 probablement) n'eurent qu'un caractère provisoire, en ce sens du moins que ces contrées, qui dépendaient naturellement de la Cappadoce, restèrent à la Galatie tant que son légat fut en même temps à la tête de ces deux gouvernements. Cette fusion, accomplie sous Vespasien en 74, cessa pour un temps sous Domitien [1], puis définitivement en 114, lorsque Trajan fit entrer pour peu d'années la Grande Arménie dans l'empire. Vers 138 [2], le sud de l'Isaurie, le sud et l'est de la Lycaonie furent attribués à la province de Cilicie, et, sauf peut-être

[1] E. Ritterling, *Jahreshefte des œsterr. Institutes*, 1907, t. x, p. 203. — [2] W. M. Ramsay, *ibid.*, 1904, t. VII, *Beiblatt*, col. 71.

un agrandissement tardif, au IIIe siècle, vers le nord, la Galatie resta sans changements jusqu'à la réorganisation générale de Dioclétien.

A ce moment, l'ancienne province fut fractionnée, mais ses fragments restèrent à peu près tous dans le même vicariat, celui de Pont; seulement ce dernier s'étendit plus loin, le long de l'Euxin, tant à l'ouest qu'à l'est. La Paphlagonie s'allongea jusqu'à la mer; le Pont Galatique s'appela *Diospontus*; la Pisidie minuscule donna son nom à toute l'ancienne Lycaonie, et l'Isaurie s'agrandit démesurément en mordant sur la Cilicie. Bientôt on distingua deux Galaties : la *Galatia prima*, celle de l'est, avec Ancyre et Tavium; la *Galatia Salutaris*, celle de l'ouest, qui débordait sur la Phrygie. Il serait intéressant pour nous que ce district (comme deux autres, en Phrygie et en Palestine) eût réellement dû cette qualification au « salut » apporté à ces régions par les vérités du christianisme. Mais cette doctrine d'Ohnesorge [1] semble bien fragile; les étapes de l'évangélisation devaient être, à la fin du IVe siècle, perdues de vue ou déformées par la tradition. Nous croirions plus volontiers avec Ramsay [2] que ce qualificatif s'inspirait de motifs plus terre à terre : conditions climatériques ou ressources thermales de la contrée.

La langue administrative du Haut-Empire, que nous traduit fidèlement l'épigraphie, marque à merveille le caractère spécial de ces districts du centre de l'Asie Mineure. On continue de reconnaître leurs entités respectives et de considérer leur réunion comme temporaire — ce qui n'interdit point d'admettre avec Ramsay [3] l'unité de la province; mais cette unité, due à Amyntas, n'en est pas moins jugée artificielle et modifiable. Les inscriptions qui nomment un gouverneur détaillent bien souvent la totalité des régions dont il a la charge [4] : Galatie, Pisidie, Phrygie, Lycaonie, Isaurie, Paphlagonie, Pont Galatique, Pont Polémoniaque, Arménie; telle est, au Ier siècle, la plus longue nomenclature [5], sauf lorsque la Cappadoce s'y ajoute. Cette énumération semblait nécessaire pour que chacun s'y reconnût.

La Galatie, ainsi étendue, longue et étroite bande de terre, à double échancrure en son milieu et poussant en divers endroits des pointes singulières (Pisidie au sud-ouest, Phazimonitide au nord-est [6]), était en effet un agrégat de circonstance. Pourtant, sauf aux deux extrémités, où le relief du sol en améliorait les conditions physiques, elle comprenait partout (Galatie propre, Proseilemméné, Lycaonie septentrionale) des terres plates, pauvres, arides, dont les habitants devaient subir un climat rude, également excessif au cœur de l'été torride et de l'hiver glacé, très médiocrement fournies de moyens de communication, sans végétation en beaucoup de cantons, par suite de la salure des eaux, et où l'on creusait des fosses en guise de poêles souterrains, alimentés avec le fumier desséché des animaux [7].

Les Gaulois implantés là témoignèrent au gouvernement de Rome, dès le début de l'Empire, un parfait loyalisme [8], transcrivirent en entier sur les murs de leur temple le testament d'Auguste, glorification du nouveau régime. Celui-ci laissa volontiers se maintenir l'ancien esprit celtique. La vie urbaine se développa tardivement; les trois grandes races galates entre lesquelles se partageaient ces immigrés — savoir, d'ouest en est : Tolistoboïens, Tectosages et Trocmes, τὰ τρία ἔθνη — restèrent longtemps distinctes; elles se souciaient peu de leur capitale respective, ou elles en ajoutaient le nom à leur ethnique, ainsi que la qualification de Σεβαστηνοί; la vie de clan persista. La société était aristocratique; les notables se vantaient de descendre des anciens rois ou tétrarques. Comme il arrivait partout en Asie Mineure, ils se signalèrent par leur munificence au profit de la communauté, mais en Galatie leurs générosités affectaient un genre particulier qu'atteste une inscription d'Ancyre qui en rappelle un certain nombre [9]. Ce que les riches offraient à leur groupe, c'étaient, quelquefois, mais rarement, des spectacles scéniques à la grecque, surtout des jeux de gladiateurs, des combats d'animaux sauvages, des tauromachies, exhibitions brutales où se reflétait la pratique ancestrale des sacrifices humains, et aussi beaucoup de ces repas publics où s'égayaient ensemble les gens de la même tribu, comme en Gaule. Au reste, les Romains n'avaient aucune peine à comprendre et à admettre ce goût, qu'ils partageaient, pour les fêtes de l'amphithéâtre et les *venationes*, ainsi que la solidité des liens de famille et la force persistante de la puissance paternelle [10].

Tel est le milieu où devait s'exercer l'action du christianisme, s'il cherchait à y pénétrer. Ajoutons que, dans ces campagnes plutôt désertiques, privées de négoce, la proportion des juifs [11] — que les apôtres sollicitaient d'abord — ne pouvait être bien importante, surtout dans la Galatie propre; il s'en trouvait sans doute davantage au sud de la Lycaonie, où passait une voie commerciale conduisant de la vallée du Méandre aux Portes Ciliciennes.

Cette situation générale laisse déjà entrevoir des conséquences probables pour l'avenir immédiat de l'Évangile en Galatie. Chances assez faibles de propagation précoce et rapide dans la plus grande partie de ce territoire, en raison de son isolement et de la faible densité de sa population; par contre, méfiance peu tâtillonne du pouvoir. Vestiges de monuments chrétiens rares et médiocres, susceptibles en revanche d'offrir une certaine originalité. Il reste à constater dans quelle mesure ces vues *a priori* se vérifient.

II. La mission de saint Paul. — A quelle époque le christianisme a-t-il commencé de s'implanter dans cette contrée? Ici la force des choses a imposé une distinction entre le nord et le sud. Si l'on s'en rapportait à un texte d'Eusèbe [12], il n'y aurait pas trace d'une seule église florissante dans la Galatie proprement dite avant la fin du IIe siècle, en 192. Mais la mission de saint Paul remet tout en question et la sobriété un peu énigmatique de ses propres indications, ainsi que des données géographiques des *Actes des Apôtres*, a soulevé une grave controverse qui ne paraît pas près de s'éteindre.

On sait que Paul et Barnabé, arrivés à Antioche de Pisidie, furent bannis sur l'intervention des juifs. Alors, par la Lycaonie, ils se rendirent à Iconium où ils firent un séjour prolongé. Leur prédication à la synagogue obtint un grand succès [13] : beaucoup de juifs se convertirent, au grand émoi des autres, qui forcèrent les deux apôtres à s'enfuir. D'Iconium ils passèrent à Lystra et à Derbé, deux petites cités médiocres et indigentes. A Lystra, dès le début, une

[1] *Die römische Provinz-Liste von 297*, in-4°, Programm, Duisburg, 1889. — [2] *Historical Geography of Asia Minor*, in-8°, London, 1890, p. 221 sq. — [3] *Journal of Roman Studies*, 1916, t. VI, p. 102 sq. — [4] Cf. Brandis, art. *Galatia*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, et les *Indices* des *Inscriptiones latinæ selectæ* de Dessau. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 6818. — [6] La Phazimonitide est exclue à tort de la Galatie dans la carte VII (1909) de Kiepert (*Formæ orbis antiqui*) où l'on peut renvoyer pour le surplus. — [7] Bürchner, dans Pauly-Wissowa, *loc. cit.* — [8] Cf. Felix Stähelin, *Geschichte der kleinasiatischen Galater*, 2e édit., in-8°, Leipzig, 1907 *(in fine)*. — [9] *Inscr. græcæ ad res romanas pertin.*, t. III, n. 157. — [10] Gaius, *Institut.*, I, 55. — [11] Cf. la *Jewish Encyclopedia*, art. *Galatia*. — [12] *Hist. eccl.*, V, XVI, *P. G.*, t. XX, col. 465. — [13] Nous n'avons pas à nous occuper ici de la légende de sainte Thècle.

rumeur courut : ils avaient miraculeusement guéri un boiteux. Cette foule crédule se persuada que deux divinités avaient pris forme humaine pour se promener parmi les mortels. Elle imagina que c'étaient Zeus et Hermès, et le prêtre se disposait à leur offrir un sacrifice; les deux apôtres durent affirmer qu'ils n'étaient que des hommes. Ils trouvèrent là une famille qui accueillit avec ferveur la doctrine nouvelle; une aïeule, Loïs, sa fille Eunice, non seulement se convertirent auprès de Paul, mais à leur tour convertirent le jeune fils, depuis lors célèbre, Timothée. Or les succès de la prédication inquiétèrent les juifs d'Iconium et d'Antioche; leurs émissaires excitèrent la population et, à la faveur de l'émeute, Paul fut lapidé aux portes de la ville. Malgré l'intervention finale de ses disciples, il préféra quitter Lystra pour Derbé, où il demeura aussi un certain temps, puis il revint à Antioche de Syrie. Ce voyage doit se placer en l'an 48 [1].

Un peu plus tard, vers 52, il se remit en chemin, cette fois non plus avec Barnabé, mais avec un nouveau compagnon, Silas. Il regagna Derbé, Lystra, et sans doute Antioche de Pisidie et Iconium; grâce au prosélytisme de Timothée, le nombre des fidèles s'était accru; mais le jeune homme n'était pas circoncis, et comme il en pouvait résulter du mécontentement du côté des juifs, Paul, malgré ses principes sur ce point, le circoncit lui-même. Que firent ensuite les voyageurs?

Ici se place un passage des *Actes des Apôtres* qui a été beaucoup discuté (xvi, 6) : Διῆλθον δὲ τὴν Φρυγίαν καὶ (τὴν) Γαλατικὴν χώραν κωλυθέντες ὑπὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος λαλῆσαι τὸν λόγον ἐν τῇ Ασίᾳ. Ramsay fait de Φρυγίαν un adjectif comme Γαλατικὴν et entend : la région phrygio-galate, ou la partie phrygienne de la province romaine de Galatie. Erreur philologique, selon d'autres, de faire de Φρυγίαν un adjectif; il s'agit de la Phrygie, en général, étape nécessaire avant d'arriver à la Galatie proprement dite. Quelque temps après (en 53 ou 54), des troubles éclatèrent dans les églises de la contrée, à l'instigation des judéo-chrétiens qui reprochaient à Paul de négliger la circoncision. Alors l'apôtre écrivit, on ne sait d'où, l'*Épître aux Galates*, ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Γαλατίας, comme dit le préambule, lettre qu'à chaque église quelque disciple dut porter.

Quels étaient ces Galates? Devant ce problème, deux thèses s'affrontent, deux partis, chacun représenté, en nombre presque égal, par une foule d'auteurs, dont il est superflu de reproduire ici la liste [2].

Les *Nordistes* — on nous passera cette abréviation commode — parmi lesquels figurent d'abord tous les anciens exégètes jusqu'au début du xixe siècle, admettent que Paul a évangélisé la Galatie proprement dite, sans pouvoir préciser les localités visitées par lui, et aucun texte n'invite, soit à étendre, soit à restreindre, le champ de son apostolat. Et c'est à ces églises — inconnues — de Galatie qu'il a adressé son Épître, non point à celles de Lycaonie et de Pisidie. « Les Lycaoniens et les Pisidiens auraient été peu flattés de ce nom (de Galates). C'étaient en partie des barbares, qui ne se souciaient pas d'être confondus avec d'autres peuples barbares [3].... » Si Paul a écrit en grec à des gens parlant celte, c'est que le grec était très répandu alors en Galatie, alors que, d'après les *Actes*, les Lycaoniens parlaient encore leur langue maternelle. On abuse de l'argument que Paul et Luc, auteur présumé des *Actes*, ont coutume d'employer la langue géographique de l'administration romaine; ce n'est vrai qu'en général et d'ailleurs cette langue même fait toutes les distinctions utiles, comme en témoignent les inscriptions invoquées plus haut; l'usage des auteurs présente seul quelque flottement. C'est la raison qui a décidé Mommsen [4]. L'explication de Ramsay se heurte à un autre passage des *Actes* (xviii, 23), où les mots litigieux sont dans l'ordre inverse, correspondant peut-être à un trajet de retour : διερχόμενος καθεξῆς τὴν Γαλατικὴν χώραν καὶ τὴν Φρυγίαν, στηρίζων πάντας τοὺς μαθητάς. La prédication aux églises méridionales s'est faite de propos délibéré; celle du nord eut lieu en raison d'une maladie, « à cause d'une infirmité de la chair », dit expressément l'*Épître* (iv, 13).

Mais, répondent les *Sudistes*, nous n'avons pas un seul nom pour ces églises galates de la région nord, et il nous faut un délai de 140 ans pour qu'il nous arrive une première indication à leur sujet; les *Actes* eux-mêmes glissent bien rapidement et ne citent aucune localité. Il est singulier que les agitateurs hiérosolymitains ne se soient pas arrêtés dans la région méridionale, où les efforts de Timothée prolongeaient utilement l'action de saint Paul, et où il devait y avoir bien plus de juifs que dans le nord. Quand Paul conçut à Éphèse le projet de réunir des aumônes pour soutenir ses partisans à Jérusalem, il s'adressa d'abord à la Galatie et à l'Achaïe; puis il obtint la contribution des églises de Macédoine et d'Asie. Si la « Galatie » vise ici les églises lycaoniennes, le renseignement est très clair et satisfaisant; sinon l'apôtre aura négligé ces chères communautés et l'on s'expliquerait mal un appel si incomplet. L'*Épître* elle-même, dit-on enfin, contient des allusions probables à des faits qui eurent pour théâtre la région méridionale : « Vous me receviez comme un ange de Dieu »; ces mots rappelleraient l'épisode de Lystra, où les habitants se crurent en présence de Zeus et d'Hermès. Un reproche que Paul repousse, à propos de la circoncision, doit viser Timothée, natif de cette ville, et quant à Barnabé, dont il est souvent question dans l'*Épître*, c'est bien dans le sud qu'il avait prêché.

Ce dernier argument n'est pas pour déconcerter un groupe intermédiaire, qui admet l'évangélisation du Nord, mais cherche seulement dans le sud les destinataires de l'*Épître* [5]. Ce groupe n'est plus aussi nombreux qu'autrefois; il a perdu beaucoup de partisans au bénéfice des purs *Nordistes*, sous l'influence de Ramsay.

On nous pardonnera cet aveu que la question nous paraît, après tant de controverses, extrêmement obscure. Les raisons de sentiment, à nos yeux, y prédominent jusqu'ici et aucun argument, dans un sens ou dans l'autre, ne saurait emporter la conviction. Les documents sur l'âge apostolique sont déplorablement pauvres et l'on ne doit pas attendre de l'épigraphie quelque secours décisif : les témoignages publics ne pouvaient se produire en un temps où la prudence était nécessaire au triomphe de la nouvelle Église.

III. Persécutions et martyrs. — Chose singulière, c'est Ramsay, chef des *Sudistes*, qui a prétendu retrouver la trace d'un grand massacre de chrétiens dans le nord de la province, à Ancyre, sous Trajan ou Domitien. C'est ce qu'il déduit d'un petit monument

[1] E. Renan, *Saint Paul*, p. 34-53. — [2] Elle n'est nulle part complète. Voir James Strahan, art. *Galatia*, dans le *Dictionary of the Apostolic Church, edited by* James Hastings, John A.Sellie *and* John C. Lembert, in-4°, Edinburgh, 1915, t. i; E. Tobac, *ibid.*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, de A. Vacant et E. Mangenot, in-4°, 1920, t. vi. Ajouter Brandis (art. cité ci-dessus); Al. Van den Wildenberg, *Revue biblique*, 1895, t. iv, p. 78-85, et le P. M.-J. Lagrange, *Études bibliques. Saint Paul, Épître aux Galates*, in-8°, Paris, 1918. — [3] Lagrange, *op. cit.* — [4] *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1901, t. p. 86. — [5] C'est la position de Tobac, *op. cit.*

du *Karadagh*, interprété comme un milliaire byzantin et ainsi complété et expliqué [1] :

ἀπ]ὸ Κονίου	De Konia [Iconium]
ὀγδόη ν′	50 (et) huit,
νή· εἰς Γα-	58 (milles); à (la ville)
ειανοῦ	de Gaïanos
III Γ	III, 3 (milles).

Extraordinaire notation, que sa basse époque ne suffit pas à justifier. Chaque distance est indiquée deux fois : pour la première on mentionne d'abord les unités en toutes lettres et les dizaines en un chiffre conventionnel; la seconde serait également — et d'abord — transcrite en chiffres romains — bizarrerie certaine, vu le temps et le lieu. Mais voici le raisonnement : La ville de Gaïanos, ou Gaïanoupolis, devint le nom tardif et chrétien d'une localité, sise à (58+3 ou) 61 milles au sud-est d'Iconium, et où se trouvait le tombeau de ce célèbre martyr. Celui-ci a été exécuté, en même temps que tout un groupe dont il était la figure la plus en vue et que cite le martyrologe hiéronymien, à Ancyre, capitale de la province, donc avant qu'Hadrien (ou Antonin) n'eût placé dans la triple éparchie, avec la Cilicie et l'Isaurie, la région de Lycaonie où se trouvait le *Karadagh*.

Le P. Hippolyte Delehaye s'est élevé [2] contre la série d'hypothèses qu'impliquent ces déductions : rien ne prouve que Gaïanos ne fût pas originaire d'Ancyre, que sa personne eût plus de relief que tous ses compagnons, que les jugements et exécutions n'eussent lieu que dans les métropoles [3], ni que les reliques du martyr aient été transférées d'Ancyre dans sa terre natale. Le martyrologe lui-même invite aux objections, « car son témoignage porte, non sur le lieu où les martyrs ont souffert la mort, mais sur celui de leur sépulture. » Il n'y a d'ailleurs pas trace du culte de Gaïanos en Lycaonie. Le sens de l'inscription reste à trouver.

Nous n'avons non plus aucune donnée précise sur l'introduction du christianisme dans cette autre métropole des Galates que fut Tavium. Cependant le fait qu'il y eut des martyrs dans cette ville est attesté par le martyrologe hiéronymien, et c'est encore le P. Delehaye qui a su également l'inférer [4] d'une pièce hagiographique rédigée dans le pays même : cette pièce est le Μαρτύριον τῶν ἁγίων Μελετίου στρατηλάτου καὶ Ἰωάννου καὶ Στεφάνου κομήτων [5].... Histoire absurde, mais qui fut écrite par quelqu'un qui appartenait à l'Église de Tavium; il en nomme un évêque authentique, Dicasios, qui siégea au concile de Nicée, mais que, par un anachronisme amusant, le rédacteur fait vivre sous l'empereur Antonin. Malheureusement, les noms de ces martyrs ont disparu du martyrologe hiéronymien, ou du moins, par suite d'un bouleversement dans la transcription des syllabes, ils n'y sont plus reconnaissables. Dans la légende grecque, ces noms se sont mêlés à d'autres, de provenances diverses, et aucun indice certain ne permet plus de les distinguer. Le contexte donne à penser que ces victimes succombèrent dans la grande persécution qui clôt le IIIe siècle.

En ce qui concerne la Paphlagonie, la conjecture qui place sous le règne de Dèce le martyre de Callinique à Gangres ne s'autorise d'aucun argument; les Bollandistes eux-mêmes l'avaient déjà indiqué [6]; il pourrait très bien être plus tardif.

En définitive, sur les luttes qu'eut à soutenir le christianisme en Galatie, aucun témoignage, après les *Actes des Apôtres*, ne se fait jour avant Dioclétien.

A cette époque, Clément était évêque de l'Église d'Ancyre, sa ville natale; il avait été élevé à cette dignité dès l'âge de vingt ans. Au bout d'un an d'épiscopat, la persécution l'atteignit et il fut jeté en prison; mais sa passion devait durer sept ans. Le *vicarius* devant lequel il comparut d'abord l'envoya à Rome, où l'empereur lui-même essaya sur lui tour à tour des flatteries et des menaces, mais sans succès. Toutefois ce n'est pas dans la capitale que son cas devait être jugé et il fut à plusieurs reprises renvoyé d'une ville à l'autre. Pour commencer, on l'expédia à Nicomédie; sur le bateau il trouva un compagnon, également persécuté, Agathange, qui avait échappé à ses gardiens pour rejoindre le saint évêque. Comme l'embarcation faisait escale à Rhodes, ils obtinrent de descendre à terre : Clément y célébra la messe. La cruelle punition que ses sbires lui infligèrent indigna la population, qui délivra les deux chrétiens captifs; mais ils furent repris et subirent de nouvelles épreuves. Maximien, que Dioclétien avait associé à son trône, jugea bon de les renvoyer à Ancyre; pourtant le destin ne les avait pas encore assez ballottés : on les transféra à Amisos; puis, retour à Ancyre, d'où ils doivent partir pour Tarse, où se trouvait Maximien. Celui-ci les fit maintenir en prison quatre ans. Les *Actes* [7] énumèrent toutes les variétés de supplices auxquels on les soumit — inutile d'y insister. Enfin tous deux furent ramenés à Ancyre, et Agathange le premier fut décapité et enseveli par les soins de la pieuse Sophie, mère adoptive de Clément. Au jour de l'Épiphanie, les chrétiens tirèrent celui-ci de sa prison et il célébra la messe; mais, comme il était penché sur l'autel pour le sacrifice, un préfet entra avec des soldats et lui fit trancher la tête, en même temps qu'aux diacres Christophe et Chariton.

Faut-il mentionner, après cette passion bien établie, celle de saint Théodote [8]? Papebroch, Ruinart, Le Nain de Tillemont, Pio Franchi de'Cavalieri, éditeur de ses *Actes*, Harnack, etc., en avaient admis sans embarras l'authenticité, séduits par le tour littéraire que l'inventeur tardif de cette légende avait su lui donner. Le P. Delehaye en a finement montré toutes les invraisemblances [9]. Le saint prétendu est présenté comme un cabaretier qui profitait des recoins de sa taverne pour accueillir et cacher les chrétiens; il les ensevelissait aussi secrètement. C'est ce qu'il aurait fait, notamment, pour sept vierges noyées dans l'étang où elles avaient refusé d'aller laver des idoles. Surpris quand il retirait leurs corps et dénoncé, d'après le récit, il subit la torture et fut décapité. Mais nous n'apprenons même pas le nom du prince persécuteur; et la légende regorge de détails parasites autant qu'incohérents, empruntés aux lieux communs du folk-lore : vision qui annonce un enlèvement de reliques, anneau donné en gage d'une promesse, stratagème renouvelé de l'histoire de Rhampsinite qu'on lit dans Hérodote.... L'auteur anonyme a abusé du droit de conter de belles histoires édifiantes.

IV. Une association anti-chrétienne : les Tekmoreioi. — La lutte contre le christianisme ne fut pas conduite uniquement par les autorités. La résistance qu'elles opposaient est celle dont l'histoire, en général, a le mieux conservé le souvenir, et cependant dans bien des cas elle ne faisait que s'inspirer du sentiment populaire; celui-ci, d'habitude, se traduisait par des émeutes, des dénonciations sur la place. Il

[1] W. M. Ramsay and Gertrude L. Bell, *The Thousand and one Churches*, in-8°, London, 1909, p. 514. — [2] *Gaianopolis (Analecta Bollandiana*, 1910, t. XXIX, p. 435-440). — [3] Le cas de saint Clément le prouve; voir plus loin. — [4] *Les martyrs de Tavium (Analecta Bollandiana*, 1920, t. XXXVIII, p. 374-387). — [5] *Acta Sanctorum*, maii, t. V, p. 436-467. — [6] *Acta Sanctorum*, juillet, t. VII, p. 50 sq. — [7] *Acta Sanctorum*, XXIII janvier; cf. *Propylæa ad acta Sanctorum novembris (Synaxarium ecclesiæ Constantinopolitanæ)*, op. et stud. Hippolyti Delehaye, in-f°, Bruxellis, 1902, col. 416 sq. — [8] *Acta Sanctorum*, XVIII mai. — [9] *La passion de saint Théodote d'Ancyre*, dans *Analecta Bollandiana*, 1903, t. XXII, p. 320-328.

nous est moins souvent donné de retrouver les traces d'un travail méthodique et ordonné du paganisme pour contrarier l'ascendant des idées nouvelles. A ce titre, on doit une attention toute particulière à des documents dont le professeur W. M. Ramsay a eu le mérite de reconnaître le sens précis et la véritable portée [1].

Ils ont été trouvés dans les environs de cette Antioche de Pisidie qui resta si longtemps rattachée à la Galatie. A l'époque grecque, cette région comprenait un certain nombre de vastes domaines, qui étaient la propriété des dieux qu'on y vénérait; propriété sacerdotale, en fait, qui passa aux empereurs au temps de l'annexion romaine. Une population de cultivateurs y vivait, y travaillait, que l'identité de condition et d'intérêts incitait naturellement à s'associer. Un groupe d'inscriptions nous montre la formation d'une confrérie de Τεκμορεῖοι. Ce mot singulier a trompé les premiers commentateurs, qui l'ont pris pour un nom géographique jusqu'alors inconnu; cependant des formes comme τεκμορεύσας, ἐτεκμόρευσεν interdisent une semblable explication. Τεκμορεύειν est nouveau, mais peut être rattaché à un vieux mot de la langue homérique, τέκμωρ, par lequel on rendait l'idée d'un signe de reconnaissance et de garantie. Ce mot, malgré sa désuétude, a pu s'introduire dans l'idiome factice, artificiel, superposé sur le tard aux vieux parlers locaux de la Phrygie, et il a désigné une institution nouvelle, sans quoi c'est une expression d'origine anatolienne que nous aurions vraisemblablement à discuter. L'emploi d'une antique forme grecque a néanmoins quelque chose de surprenant, car à cette basse époque le vieux fond oriental entre en lutte avec l'hellénisme et le refoule; les dédicaces s'adressent aux anciennes divinités indigènes vaguement hellénisées; on voit apparaître, dans la désignation des personnes, les noms théophores, et les noms de dieux qui entrent ainsi en composition ne sont point gréco-romains.

Il y a deux catégories de listes de *Tekmoreioi:* les unes doivent être postérieures aux autres de la durée d'une génération, car on y voit figurer les fils de ceux qu'énumèrent les premières gravées. Ces gens, qui sont presque tous des Αὐρήλιοι, portent quelquefois des qualifications géographiques qui les rattachent à la fois à une cité et à un de ces villages dissidents, types initiaux des bourgs fortifiés byzantins, où naîtront plus tard les évêchés chrétiens; la mention du village est devenue plus fréquente que celle de la ville. Les noms des associés sont énumérés dans l'ordre décroissant de leurs cotisations. Les divinités qu'ils invoquaient ne sont point rappelées dans ces longues listes; on ne les connaît que par des dédicaces particulières; il est probable d'ailleurs qu'à ces vieux cultes s'ajoutait celui des empereurs et c'est ainsi que le fait d'être inscrit parmi les *Tekmoreioi* devait comporter une justification suffisante aux yeux du pouvoir.

Une nouvelle série de textes, ultérieurement découverte, a permis de préciser cette organisation et son rôle [2]. Ses membres, qui recevaient des oracles, rendus par des χρησμοδόται, reconnaissaient un chef appelé πρωτανακλίτης, « celui qui occupe la première place à table »; ils célébraient donc ensemble une sorte de cène, d'inspiration mithriaque dans une certaine mesure. Les espèces de cette communion, c'était le δίπυρον, le « biscuit » à la manière des Celtes [3], dont l'influence s'affirmait ainsi jusqu'en Pisidie; et cette communion constituait l'acte essentiel par lequel on devenait *tekmoreios;* le *tekmor* ne serait pas autre chose qu'une formule d'initiation. L'analogie évidente avec les agapes chrétiennes rend manifeste le dessein d'une opposition — rite contre rite — à la nouvelle Église, d'une rivalité avec l'Eucharistie.

Parmi ces gens qui prirent à tâche de τεκμορεύειν, beaucoup au moins étaient des sectateurs de ce Mên Askaènos, dont on a retrouvé le téménos en fouillant le coteau de *Karakuyu,* à très peu de distance au sud de l'ancienne Antioche. Ils se réunissaient pour une fête périodique qu'avait instituée en 295 le prêtre du dieu, Ulpius Baebianus, en l'honneur d'un personnage dans lequel on a pu reconnaître le fougueux adversaire des chrétiens Maximin Daïa. Baebianus y présida lui-même onze fois; à sa mort, la prêtrise devint une grande-prêtrise, et l'on voit alors disparaître toute mention de la déesse parèdre, une Déméter. Sans doute, comme le suggère J. G. C. Anderson [4], cet ancien culte fusionna avec la religion d'État, le culte impérial, et par là, mieux encore que précédemment, le sanctuaire fut un centre d'action anti-chrétienne durant les premières décades du IVe siècle.

V. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — L'exploration des diverses parties de l'ancienne province de Galatie est encore fort peu avancée — elle est d'ailleurs, en général, assez décevante — et l'inventaire des vestiges qu'elle a mis au jour prendra forcément un aspect un peu décousu. Nous n'avons pas, on le devine, à revenir ici sur la théorie d'ensemble des églises d'Asie Mineure, exposée déjà aux articles BASILIQUES et ÉGLISES (col. 2319 sq.), avec la description de quelques exemplaires caractéristiques, comme Aladja et Saint-Clément d'Ancyre (col. 2338-2348, n. 18 et 19), pour lesquels un simple renvoi suffira.

La curiosité des voyageurs s'est surtout portée sur les deux extrémités nord et sud.

1° *Région pontique.* — L'expédition anglo-belge dans le Pont et l'Arménie — dont les résultats n'ont d'ailleurs pas encore été tous publiés [5] — n'apporte à notre sujet qu'une contribution très réduite, car son parcours est resté presque tout entier en dehors des limites où nous devons nous renfermer. Nous lui devons quelques données pour la Phazimonitide, cette région située au Sud du territoire d'Amisos, et que l'Halys séparait de la Paphlagonie; la carte de Kiepert, nous l'avons dit, l'exclut à tort de la province de Galatie.

Les restes de monuments sont rares : c'est, à *Kavak,* quelques fragments sculptés, notamment un bassin de marbre, décoré de symboles chrétiens, qui a dû servir de fonts baptismaux; à *Karakeui,* un grand cippe avec caractères en relief, qui devait être la borne d'un monastère de saint Kyrikos; dans les villages environnants, les restes fort pauvres d'une église bâtie sur un lieu élevé — le prophète Élie notamment, a souvent succédé, chez les chrétiens, aux divinités païennes protectrices des lieux hauts. A *Beuiren,* on montra à M. Grégoire un *ayasma* « de sainte Barbe », bassin de fontaine fait d'une grande cuve de sarcophage. Le souvenir de la sainte est très vivace encore dans la contrée; mais les relations de ses actes la font vivre à quelque distance de là, sensiblement plus à l'Est [6]. On a retrouvé à *Doiran,* près de *Vizir-Keupru* (principale localité de la région, occupant l'emplacement d'une cité antique, qui a porté

[1] *The Tekmorcian Guest-Friends,* dans les *Studies in the history and Art of the eastern provinces of the Roman Empire, Aberdeen University Studies,* in-8°, 1906, t. XX, p. 305-377. — [2] W. M. Ramsay, *Journal of hellenic studies,* 1912, t. XXXII, p. 151-170. — [3] Cf. Ad. J. Reinach, *Le pain celtique,* dans la *Revue celtique,* 1907, t. XXX, p. 225. — [4] *Journal of roman studies,* 1913, t. III, p. 267-300. — [5] *Studia Pontica,* in-8°, Bruxelles, t. I, J. G. C. Anderson, *A Journey of exploration in Pontus* (1903); cf. p. 79 sq.; t. II, Fr. et Eug. Cumont, *Voyage d'exploration archéologique dans le Pont et la Petite Arménie,* (1906); cf. p. 124 à 184; t. III, J. G. C. Anderson, Fr. Cumont et H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques et latines,* fasc. 1 (seul paru en 1910). Add. H. Grégoire, *Bull. de corr. helléniq.,* 1909, t. XXXIII, p. 7 sq. — [6] *Studia Pontica,* t. II, p. 141.

successivement les noms de Phazimon, Néapolis, Néoclaudiopolis et enfin, à l'époque chrétienne, Andrapa), une grande base rectangulaire, ancien piédestal d'une croix monumentale; cette croix avait été, suivant une coutume alors très fréquente en Asie Mineure, élevée (en 435/436) sous les auspices de l'évêque Paralios, que rappelle l'inscription [1], celui-là même qui siégea au concile d'Éphèse et y signa la sentence de déposition de Nestorius en 431. Les inscriptions chrétiennes sont nombreuses dans la ville et sur son territoire. Toute la hiérarchie ecclésiastique y est représentée : l'évêque, déjà nommé, les prêtres, les diacres et même un lecteur et une diaconesse.

Une inscription délabrée [2] a perpétué les effusions mystiques d'un couple, s'efforçant, comme tant d'autres fidèles, à les traduire en vers. « Ici, dit à peu près le texte, la terre chérie renferme Akyleinos et sa compagne Teiméa, l'âme s'étant envolée vers le ciel. Ils vécurent avec une sagesse qui mérite des éloges et

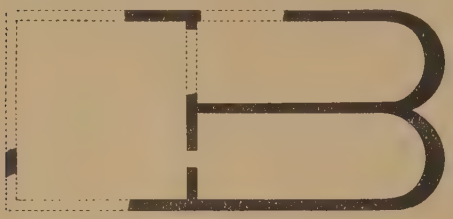

4783. — Église de Pleuramis.
D'après *Studia Pontica*, t. I, p. 46.

des regrets extraordinaires, offrant à Dieu le pur hommage de sacrifices sincères. Pendant toute leur vie ils s'aimèrent d'une égale affection et firent les mêmes œuvres.... Leur serviteur Kyriakos leur a élevé par piété ces stèles funéraires.... »

La Paphlagonie a été parcourue par un voyageur préoccupé surtout de renseignements géographiques [3]. Mais d'autres ont relevé à Pompéiopolis un texte précieux [4] : Ὅροι ἄσυλοι τοῦ ἁγίου κ[αὶ] ἐνδόξου μεγαλομάρτυρ[ος] Ἀνθ[ί]μου. Nous avons là une borne de l'église élevée sous le vocable de saint Anthime, qui vivait à l'époque du concile de Chalcédoine; elle bénéficiait, on le voit, de ce droit d'asile, privilège d'origine païenne, que le christianisme jugea utile de conserver. Nous reproduisons un curieux monogramme — placé au-dessus d'une épitaphe de même provenance [5] — où l'on pense retrouver le nom de saint Basile :

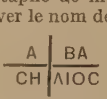

Nous signalerons encore les vestiges chrétiens dans le Pont Galatique, qui fit partie de la Galatie jusqu'à la création de la province de Cappadoce; sur le tard, il se perdit dans celle d'Hélénopont, dont une bonne part fut prise sur l'ancienne Galatie. Ces vestiges se réduisent d'ailleurs à peu de chose. Mais c'est dans cette contrée qu'a été trouvée l'inscription chrétienne la plus ancienne peut-être de toute l'Asie Mineure [6].

En allant de l'ouest vers Amasie, on remarque à Mersivan, sur une colline, les restes d'une vaste construction médiévale : l'hypothèse a pu être émise [7] que ce sont là les ruines du monastère fondé, au Xe siècle sans doute, dans le Chiliocomon, « canton des mille bourgades », par ce saint Dorothée le Jeune dont la vie fut écrite par Jean Mauropus, métropolite d'Euchaïta.

Amasie même [8], capitale de l'Hélénopont, fut certainement évangélisée de bonne heure, et la persécution s'abattit sur elle au moins au IIIe siècle; pourtant les souvenirs chrétiens de cette localité sont relativement tardifs. Un tremblement de terre, en 529, l'éprouva sérieusement; Justinien prit une grande part à sa restauration. Néanmoins on ne voit plus rien des églises dédiées à Amasie aux grands saints du Pont, ni de sa vieille cathédrale, où s'abritaient les reliques de l'évêque Basile, et c'est seulement une inscription [9]

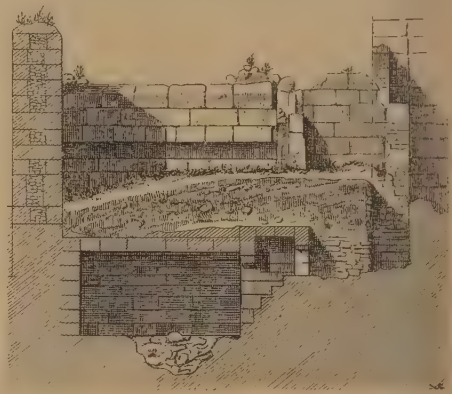

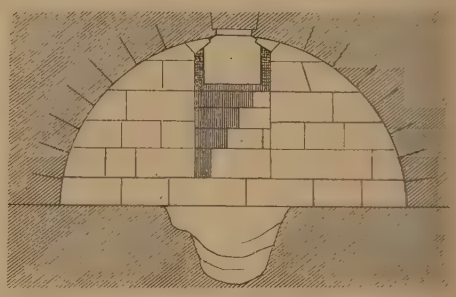

4784. — Chœur et crypte dans l'Augusteum d'Ancyre.
D'après Perrot, *Exploration en Galatie*, p. 299.

qui nous rappelle que saint Théodore martyr, et patron de la ville, persuada à Anastase [Ier] de construire une église sous son vocable; ce saint militaire avait été martyrisé en 306. Des nombreux couvents et hospices d'Amasie il n'y a plus trace; ce qui frappe aujourd'hui encore, c'est le caractère de forteresse de la cité; elle l'eut à partir du VIIIe siècle. Mais il convient de signaler la très curieuse inscription [10] : Θέσις Μα[ρ]ίας ἀσκ[η]τρίας στυλίτισας, qui nous apporte un des exemples si rares de femmes stylites.

Le district du Pont qui a livré, à défaut de ruines monumentales, le plus grand nombre d'inscriptions chrétiennes est celui qui avait son centre à Euchaïta, très probablement au village actuel d'*Avkhat* [11], à l'ouest d'Amasie, aux confins de la Galatie du IIe siècle.

[1] *Studia Pontica*, t. III, *Recueil des inscr.*, n. 68, p. 87. — [2] Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*, t. I, p. 171. — [3] Von Flotwell, dans les *Petermann's Mittheilungen, Ergänzungsheft* CXIV, 1895. — [4] *Bull. de corr. hell.*, 1889, t. XIII, p. 309, n. 18. — [5] *Ibid.*, p. 308, n. 16. — [6] *Studia Pontica*, t. III, p. 173, n. 161. — [7] *Ibid.*, t. II, p. 142 sq. — [8] *Ibid.*, III, p. 111 sq. — [9] *Ibid.*, p. 124, n. 101. — [10] *Ibid.*, p. 146, n. 134; cf. *Analecta Bollandiana*, 1908, t. XXVII, p. 392. — [11] A *Avkhat* même, restes de vastes substructions voûtées (Anderson, *Studia Pontica*, t. I, p. 13).

Textes peu significatifs toutefois, ou de lecture difficile et douteuse. Ici encore sont mentionnés, en des épitaphes très laconiques, un évêque, plusieurs prêtres, des diacres, des lecteurs, un prêtre et moine. Des restitutions bien tentantes porteraient à admettre que l'inscription funéraire s'est aussi retrouvée d'Astérios, le célèbre évêque d'Amasie [1]. On a noté avec raison la fréquence des noms Théodoros, Théodora, qui évoqueraient l'influence exercée par le culte de saint Théodore, et peut-être l'inscription, à demi masquée, que M. H. Grégoire a lue sur un chapiteau [2] en fait-elle un débris d'une église dédiée à ce saint, grand patron du pays. Enfin des graffites intéressants [3] témoigneraient de la réclusion de deux anachorètes qui bravèrent dans leurs cellules les rigueurs du climat local. La vie cénobitique trouvait dans ces régions une plus grande faveur [4]. Nous pouvons cependant citer encore le cas d'un élève de Jean Chrysostome, Marc l'Ermite, d'abord abbé d'un cloître d'Ancyre — ou près de là — et qui, après avoir combattu les nestoriens, se retira dans le désert et y termina sa vie vers le milieu du v[e] siècle [5].

Dans le sud du Pont Galatique était située la localité byzantine de Pleuramis (aujourd'hui *Tchuruk-Kaleh)*; c'est là que M. Anderson a pu relever le plan approximatif d'un édifice ecclésiastique très particulier, consistant en deux chapelles sans communication apparente autrement que par leur narthex commun, dont la façade était cachée sous les décombres; des deux absides seules les murs étaient encore debout sur 3 mètres de hauteur environ [6] (fig. 4783).

2° *Galatie propre.* — A Ancyre même, siège d'une métropole, le christianisme a laissé peu de traces. Dans d'autres cités, on renversait les temples païens pour construire avec leurs matériaux de nouveaux édifices. Ici nullement. Un sanctuaire magnifique, l'Augusteum, ne subit pas de démolition de fond en comble; on le transforma simplement en église, au plus tôt au commencement du IV[e] siècle. Les relevés insuffisants et erronés de Texier ont été rectifiés par les auteurs de l'exploration plus récente [7], et nous emprunterons au mémoire de l'architecte Edmond Guillaume les constatations qui suivent.

« On déterminerait difficilement aujourd'hui la part des chrétiens dans la dégradation du monument, et il serait impossible de dire s'ils ont laissé subsister les portiques ou s'ils les ont démolis. Tout porte à croire qu'ils en ont renversé une partie pour établir, sur l'emplacement du pronaos postérieur, le chœur à voûte basse et la crypte dont les restes importants subsistent encore (fig. 4784).... Ce qui est certain, c'est que, leur église devant contenir plus de monde que le temple qui, d'après le culte païen, ne recevait pas les adorateurs du dieu, ils ont agrandi la cella en détruisant le mur du fond, les colonnes qui devaient exister entre les antes postérieures, et aussi les colonnes correspondantes sur la façade, car le chœur semble s'étendre plus loin que le portique primitif. Le pronaos antérieur fut respecté et forma le narthex.... Les chrétiens ont enlevé aussi le dallage et abaissé le sol de la cella au niveau du pronaos; ils ont pour cela supprimé les marches qui précédaient la porte, dont ils ont scié l'énorme seuil. Cette modification du sol est démontrée par les croix byzantines gravées à la pointe ou sculptées *à une même hauteur* sur les soubassements de la cella et du pronaos postérieur, et par la place qu'occupe l'inscription chrétienne qui se trouve sur le soubassement du nord-ouest de la cella [8]. Les libages des fondations ont dû par suite, dès cette époque, se trouver mis à nu. Enfin les chrétiens ont fait subir au temple une autre atteinte qui semble toutefois prouver qu'ils en avaient respecté la toiture. Pour éclairer l'intérieur, où la lumière n'arrivait que par la porte, ils ont percé dans le mur sud-est de la cella trois fenêtres en plein-ceintre, en évidant adroitement dans la masse les *claustra*, dans les montants desquels on voit se continuer le joint des assises....

« La crypte chrétienne avec ce qui reste du chœur n'offre pas un morceau de marbre : tout y est pierre. Cette pierre du chœur et de la crypte m'a paru tout à fait analogue à celle des libages qui forment les profondes fondations du temple. Peut-être provient-elle

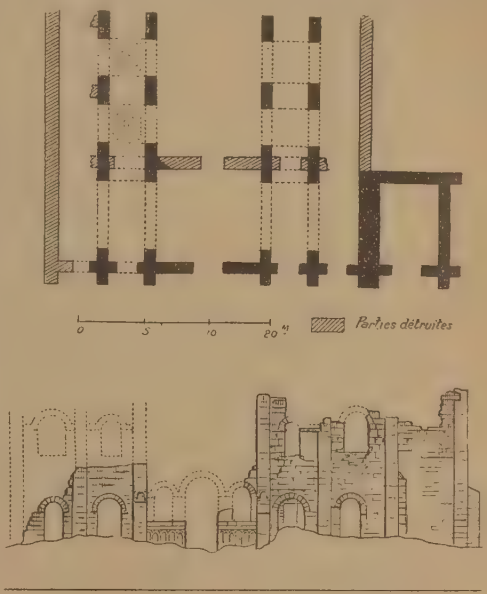

4785. — Plan et élévation de l'église de Yurmé.
D'après Crowfoot, dans *Annual of British school at Athens*, 1897-1898, t. IV, p. 86.

des fondements du mur qui terminait la cella et que les chrétiens ont détruit; en effet nous n'avons plus trouvé trace de ces fondements dans les fouilles que nous avons faites sur l'emplacement de ce mur... »

« Une petite ouverture de 0 m. 72 de large sur 0 m. 84 de hauteur, fermée en un arc de cercle, donne entrée à la crypte. Cinq marches inégales et assez hautes, appuyées contre deux murs latéraux en pierre, conduisent au sol inférieur; il y avait sans doute trois autres marches en avant de l'entrée pour atteindre le sol du pronaos. La voûte plein-cintre est parfaitement exécutée ainsi que les murs pignons : c'est de la belle couverture byzantine. Le sommet offre une disposition singulière : c'est un renfoncement rectangulaire formé par la surélévation de la clef. »

Le temple servit d'église jusqu'aux invasions des

[1] *Studia Pontica*, t. III, p. 216, n. 237. — [2] *Ibid.*, p. 254, n. 278c. — [3] *Ibid.*, p. 254 sq., n. 278d. — [4] Voir à CÉNOBITISME, t. II, col. 3144 sq. — [5] Joh. Kunze, *Marcus Eremita, ein neuer Zeuge für das altkirchliche Taufbekenntnis*, Leipzig, 1895. — [6] *Studia Pontica*, t. I, p. 46. — [7] G. Perrot, Edm. Guillaume et Jules Delbet, *Exploration archéologique de la Galatie*....., in-f., Paris, 1872; cf. t. I (texte), p. 295 sq. — [8] *Ibid.*, t. I, p. 263, n. 145 (Waddington, *Inscr. d'Asie Min.*, n. 1805). Il manque à peu près la moitié de ce texte très mutilé, d'une prosodie et d'une orthographe barbares. « C'est, à ce qu'il semble, une prière dans laquelle quelqu'un, celui peut-être qui a converti le temple en église, implore le pardon de ses péchés. »

Perses et des khalifes. Il ne fut pas transformé en mosquée, sans doute parce qu'on le trouva trop petit; on en construisit une, plus grande, immédiatement à côté, non sans empiéter sur le temple, car l'angle de la mosquée se pose sur le mur même du pronaos.

Ancyre est pauvre en inscriptions chrétiennes. Mentionnons l'épitaphe du prêtre Stéphanos, datée de 594, selon l'ère de la province dont on usait encore [1], et cette curieuse formule : « Ci-gît le serviteur de Dieu, André, l'ami des hommes [2]. » On en rapprochera l' « ami de tous » d'un autre texte : Ἐνθάδε κεκύμητε

4786. — Église d'Assar-Kalesi. D'après Strzygowski, *Kleinasien*, p. 146, fig. 113.

ὁ δοῦλος τοῦ θ(εοῦ) [3] Θεόδωρος πρεσβ(ύτερος) τῶν-ἁγί(ω)ν καὶ ἀργυροκό(πος) ὁ πάντων φίλος [4]. Ce Théodore cumulait le métier d'argentier avec le sacerdoce; il était prêtre des saints auxquels son église avait été consacrée. Trois pièces de vers, d une lecture difficile, sont en l'honneur de l'empereur Michel le Bègue (820-869) qui avait relevé les murs de la ville. Mais voici des travaux publics dus à un pasteur. Sur la route d'Ancyre à Pessinonte, un pont traverse une petite rivière; sur l'un des blocs dont il fut construit est gravée cette commémoration : ἐ[τελιώθη τὸ ἔργον?] ἐπὶ το[ῦ ὁ]σιωτάτῳ (sic) ἐπ[ι]σκόπου Παύλου· δόξα σοι Χρ(ιστ)έ. Ce Paul, qui fut évêque en 579, aura restauré un ancien pont ou fait bâtir un pont nouveau avec des pierres anciennes [5].

Au delà, à quelque 20 kilomètres à l'Est de Pessinonte, Ramsay [6] avait déjà noté, à *Yurmé* — dont il rapprochait le nom de l'ancienne Germa, mais qui doit être plutôt sa voisine Eudoxias — les restes d'une grande et belle église, étudiée de plus près par J. W. Crowfoot [7], à qui nous empruntons les figures ci-contre et les éléments d'une courte description (fig. 4785).

C'est aujourd'hui comme une coquille vidée et brisée, dont une partie est masquée par des enclaves privées et un grenier à foin; le sol s'est exhaussé autour d'elle, comme l'indique un dallage tout proche. On ne voit plus guère que la façade découronnée, qui comportait une porte centrale (large de 2 m. 45), flanquée de chaque côté de deux autres plus petites et inégales (respectivement 1 m. 94 et 1 m. 75). Entre ces diverses ouvertures et aux extrémités, six contreforts, d'un mètre de largeur et de saillant à la base, s'élevaient jusqu'à la toiture. Du côté sud se remarque une troisième porte, conduisant au presbytère ou à une hôtellerie, en tout cas addition de date plus récente. Les cinq autres ouvraient sur le narthex, dont la profondeur (7 m. 30) est indiquée par une amorce de

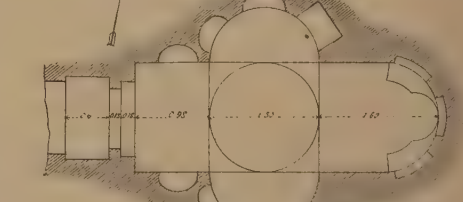

4787. — Plan de l'église d'Assar-Kalesi.
D'après Strzygowski, *Kleinasien*, p. 147, fig. 115.

mur; il avait en largeur plus de 20 mètres, comme toute l'église, dont l'autre dimension demeure indéfinie. On peut seulement reconnaître la couverture

[1] H. Grégoire, *Rev. de l'Instr. publiq. en Belgique*, 1909, p. 7. — [2] Perrot, *op. cit.*, p. 241, n. 138. — [3] Cette qualification : δούλη (ou δοῦλος), τοῦ Θεοῦ (ou χριστοῦ) est celle d'un certain nombre de défunts à Tavium (Sittlington Sterrett, *Papers of the American School at Athens*, 1888, t. II, n. 359-373); l'un d'eux (366) est dit πρωτοπρεσβύτερος. — [4] *Corp. inscr. græc.*, n. 9258. — [5] W. M. Ramsay, *Bull. de corr. hell.*, 1883, t. VII, p. 22, n. 11. — [6] *Ibid.*, p. 23. — [7] *Annual of the British School*, 1897-1898, t. IV, p. 86-92; cf. p. 88; J. Strzygowski, *Kleinasien*, in-4°, Leipzig, 1903, fig. 83 et 135; cf. les photographies, *ibid.*, p. 170-171, fig. 134-135.

du narthex, par arcs indépendants disposés côte à côte. Sur les bas-côtés on dut recourir, d'après certains indices, au système de voûte formé par l'entrecroisement de deux berceaux, avec clef rectangulaire. Il est

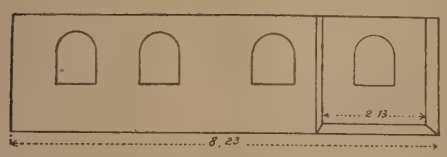

4788. — Cellule de cénobite des environs d'Assar-Kalesi.
D'après *Journal of hellenic studies*, 1902, t. XXII, p. 98.

possible que les cinq nefs se soient déployées sur toute la longueur de l'édifice; il semble que toutes aient eu à l'extérieur la même élévation, parti rarement adopté. On relève pourtant dans l'ensemble des analogies avec d'autres constructions, notamment en Syrie, et peut-être avec l'église de Kodja Kalessi La décoration aujourd'hui s'y réduit à presque rien : sur la façade, de petites arcades, de très faible relief; quelques ornements en zigzags; de menues croix sur des colonnettes à la naissance des arcs. On y a trouvé un chapiteau remarquable le monogramme qui y est sculpté renfermerait le nom d'Eudoxie [1], mère de Théodose II, qui travailla à réparer les ruines causées en Galatie par les barbares. L'église a dû être élevée entre 400 et 410, selon Crowfoot, et Strzygowski juge la date approximativement exacte.

Une mention doit encore être donnée à l'église-caverne de *Kessiktach* visitée par A. Körte près de la voie ferrée d'Eskichehir à Angora [2]. Ce n'est qu'une des chambres pratiquées au flanc d'un rocher et qui s'ouvraient de part et d'autre de deux couloirs. Antre surbaissé (guère plus de 2 mètres de hauteur) et exigu (3 m. 20 × 4 m. 20), où deux colonnes grossières soutenaient le plafond naturel; l'iconostase également avait été taillée dans le roc, avec une niche derrière, qui en même temps procurait un autel. Un relief barbare représentait un ange semblant tenir une palme et une croix.

La partie sud de la Galatie propre et la région du lac Tatta, explorées par Anderson [3], ne lui ont fourni qu'un maigre butin, les éléments de quelques essais d'identifications entre les localités antiques et les villages d'aujourd'hui.

3° *Lycaonie du nord-ouest et Pisidie.* — Les souvenirs anciens se font moins rares quand on pénètre en Lycaonie, surtout dans sa partie occidentale qui est proprement phrygienne — et l'on sait le rôle important de la Phrygie aux premiers siècles du christianisme.

Dans les inscriptions on relève fréquemment ces mots, variante chrétienne d'une formule du paganisme et qui remplace par une sanction morale la clause pénale visant les violateurs de tombes [4] : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν (ou πρὸς τὸ μέγεθος τοῦ Θεοῦ), ou encore δώσει Θεῷ λόγον. Peu de textes, d'ailleurs, qui soient dignes d'une attention particulière : des épi-

4789. — Façade de l'église n. 1 de Binbirkilissé.
D'après Ramsay, *The Thousand and one Churches*, p. 44, fig. 4.

taphes dédiées à des prêtres par leurs fils ou frères [5], celles d'un μονάζων [6], d'une diaconesse [7]. Des locutions païennes restent en usage : trois personnes ont élevé τὸν τίτλον à un prêtre [8]; une dédicace porte : ἐν τῷ ν[ε]ῷ τοῦ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ [9]. Cependant, toujours à Iconium, de nouvelles formes apparaissent : Τίτ]ου ἐστὶν τὸ σῆμα τοῦτο [ἀνδρὸς. πίσ]τεως ὀρθοδόξου κὲ ἤθους χ(ρ)η[στοῦ καὶ] Τίτου β' ἰοῦ διάκονος ἁγίου [τῆς κα|θολικῆς ἐκ[λ]η[σία]ς [10].... Voici, probablement, l'offrande pieuse d'un juif converti : Μωϊῆς διά(κονος) υἱὸς Νησίου Πουπλίου πρεσϐ(υτέρου) Ἰσαυρουπόλε(ω)ς, εὐξάμενος ὑπὲρ ἑαυτοῦ [καὶ] τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἐκαρποφόρησεν τὸν κίονα εἰς τὸν ἅγιον Μάννιν [11] (saint inconnu). Et une touchante prière : « Seigneur, aie pitié de ton esclave Jeanne; pardonne-lui les fautes dont elle a conscience et celles dont elle ne se doute pas [12]. »

A Iconium, aucun édifice qui rentre dans nos limites chronologiques, car son « Saint-Amphilochios » est complètement dénaturé par des transformations

[1] Strzygowski y a lu plutôt celui de Théodora (*Byzantin. Zeitschrift*, 1900, t. IX, p. 292). — [2] *Ibid.*, 1898, t. VII, p. 254. — [3] *Annual, loc. cit.*, p. 73-78. — [4] Cf. Fr. Cumont, *Mélanges de... l'École de Rome*, 1895, t. XV, p. 245 sq. — [5] *Corp. inscr. græc.*, 3998; *Papers of the Amer. School*, t. II, n. 208; *Bull. de corr. hell.*, 1886, t. X, p. 507, n. 14 (textes d'Iconium). — [6] Cumont, *loc. cit.*, n. 284. — [7] *Papers, loc. cit.*, n. 210. — [8] *Ibid.*, n. 215. — [9] *Ibid.*, n. 232. — [10] Cumont, *loc. cit.*, n. 280. — [11] *Bull. de corr. hell.*, 1883, t. VII, p. 314, n. 41. — [12] *Ibid.*, 1886, t. X, p. 503, n. 5.

de basse époque; son plan seul a sans doute été respecté [1]. Mais les environs ont permis à Miss Gertrude Bell quelques observations et relevés [2]. La tradition locale, si souvent mensongère, fait remonter, comme le constate une inscription, à la date de 327 et à l'intervention de sainte Hélène l'église Saint-Michel encore fréquentée par la population grecque du village de *Silleh*, à douze milles au nord de la ville. Mais, vu son caractère franchement médiéval, il faut admettre au moins des restaurations fondamentales. Tout près de là subsistent quelques petites églises taillées dans le roc, dont une dite le *kyriacon*; l'ouest; à l'autre extrémité, une abside en demi-cercle pourvue de trois niches hautes et plates; le transept se limite, par suite évidemment des faibles proportions du rocher, à deux absides montant jusqu'à la base du dôme et qui présentent également quelques petites niches arrondies. A l'extérieur, contre l'abside principale, le monogramme du Christ avec l'A et l'Ω dans un cercle; à droite de l'entrée, un petit réservoir pour l'eau bénite et à gauche une série de gradins qui conduisaient au faîte. Sur les parois latérales, avant le transept, une croix à droite et une à gauche; et dès l'entrée, de chaque côté, une inscription, celle de

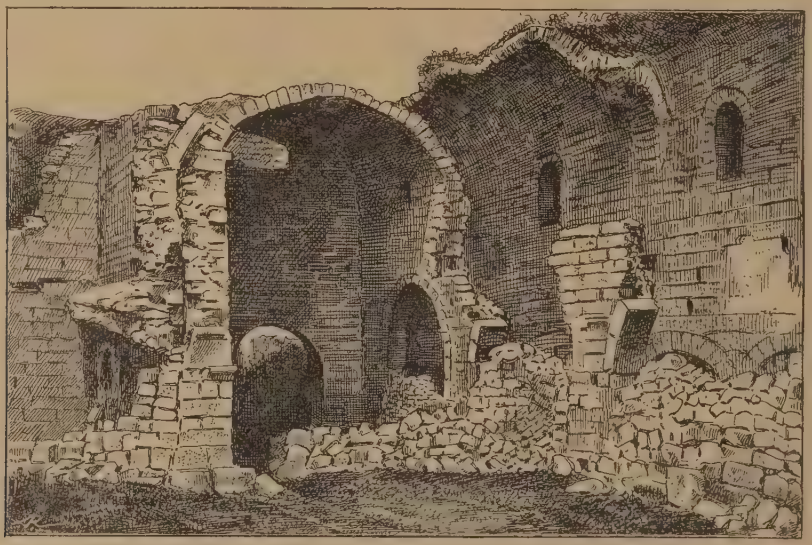

4790. — Réfection de l'église n. 1 de Binbirkilissé. D'après Ramsay, *op. cit.*, p. 46, fig. 5.

les murs sont décorés de faux portiques à deux étages, dessinant des arcades en fer à cheval comme à Daouleh. L'église Saint-Eustache de *Miran*, dans la banlieue sud-ouest de Konia, est de type cruciforme à dôme et narthex, avec abside séparée de la nef par un intervalle rectangulaire. La date en demeure très indécise; toutefois le monument rappelle de très près le « Saint-Amphilochios » d'Iconium.

Mais plus loin, vers le sud-ouest, au lieu dit *Assar-Kalesi*, à peu de distance du lac Bey-Cheher qui confine à la Pisidie, la mission archéologique de Prague et M. Cronin ont séparément exploré un certain nombre de constructions rupestres, dont une surtout mérite qu'on s'y arrête [3] (fig. 4786-4787). Cette basilique à coupole a pu servir à la communauté chrétienne qui logeait sans doute dans les rochers voisins. Elle est cruciforme, mais le roc n'en laisse rien voir au dehors; l'écroulement du dôme produit seulement aujourd'hui une ouverture au sommet. L'excavation n'est point pratiquée au flanc d'une montagne; c'est une masse rocheuse isolée qu'on a ainsi utilisée, et peu considérable, car la clef de voûte, atteignant presque le sommet du roc, ne s'élevait qu'à environ 3 m. 60; le plan indique les autres dimensions, très réduites : 3 m. 50 de large, 5 m. 20 de long, y compris le porche surbaissé, à gauche presque illisible; celle de droite, dédicace à la mère de Dieu, se reconstitue ainsi [4] :

† Οὗτος ὁ ναὸς ὁ πάνσεπτος κὲ πανσεβ[ά]σμιός ἐστιν τῆς πανυμνίτου κ[ὲ] παναχ[ρ]άν[ν]του κ[ὲ] πανμ[α[καρίστου κ[ὲ] πανενδόξου κ[ὲ....] κ[ὲ παναμώ]μο[υ κ[ὲ] παν[ημέρου(?) κὲ] παναγί[α]ς [κὲ.....]ας δ[ε]σπύνις ἡμὸν θε[οτό]κου [ἀεὶ] πάρθ[ένου].... Μαρ[ίας].

Cette inscription suppose une date plus tardive que le monogramme ci-dessus; mais l'une et l'autre, et la chapelle elle-même, ne sont pas forcément contemporains.

Parmi les cavernes pratiquées aux alentours, Cronin en décrit une située à une centaine de mètres de la chapelle et qui lui paraît représenter une des cellules ayant abrité les cénobites; sa hauteur dépasse de bien peu la taille humaine, environ 8 pieds, et la cavité a 8 mètres de profondeur. La porte en est au midi; dans le mur est, ici reproduit (fig. 4788), plusieurs petites niches sont creusées, tenant lieu d'étagères; au fond, la cellule s'élargit légèrement.

La région entre Iconium et Archélais, où l'on n'a retrouvé aucune inscription païenne, en a fourni un certain nombre de chrétiennes; on mesure par là le rôle de la religion nouvelle dans l'expansion de l'hel-

[1] Ramsay and G. Bell, *The Thousand and one Churches*, p. 406-407, fig. 329-330. — [2] *Rev. archéol.*, 1907, t. I, p. 18-30. — [3] Plan sommaire : *Journ. of hell. studies*, 1902, t. XXII, p. 96. Nos figures sont prises de Strzygowski, *Kleinasien*, p. 146-147, fig. 113-115 (d'après l'architecte de la mission de Bohême). — [4] Cronin, *Journ. of hell. stud.*, *ibid.*, p. 97.

lénisme. Celui-ci, par contre, lui lègue quelques vieilles formules : deux épitaphes en vers de la région de Konia ne diffèrent que par le nom du prêtre, qualifié de part et d'autre ἱερεὺς μεγάλοιο θεοῖο [1]. Une autre unit curieusement à l'expression païenne le sentiment chrétien : « A ma femme très douce, plus que le miel... et à mon fils... ἐλεύσομαι δὲ κἀγὼ πρὸς ὑμᾶς πληρώσας τὸ χρέος τοῦ βίου [2]. »

L'enclave pisidienne enfoncée par la province de Galatie dans celle d'Asie fut certainement pour le christianisme un foyer actif et un centre de rayonnement; on n'en veut pour preuve que la contre-propagande des *Tekmoreioi* centralisée dans la contrée; ils étaient notamment installés à l'intérieur du lac Limnae (aujourd'hui *Egherdiz-Gheul)*, sur l'îlot de *Nis* (Νῆσος), où ils adoraient Artémis; celle-ci fut enfin supplantée par l'ἁγία θεοτόκος Λίμνας, qu'on voit mentionnée au concile de Nicée. Plusieurs églises avaient été édifiées sur cet étroit espace, qui furent bien endommagées, — l'une, Sainte-Eudocie, par sa transformation en mosquée; l'autre, Saint-Étienne, par des restaurations récentes [3]. Plus à l'ouest, à Conana, une mosquée écroulée paraît s'être élevée sur les fondations d'une église [4]; c'est là que saint Zosime fut martyrisé sous Trajan. A Apollonie Sozopolis, Rott a aussi noté les maigres restes des substructions d'un ancien sanctuaire [5].

A Antioche (aujourd'hui *Yalovadj)* F. V. J. Arun-

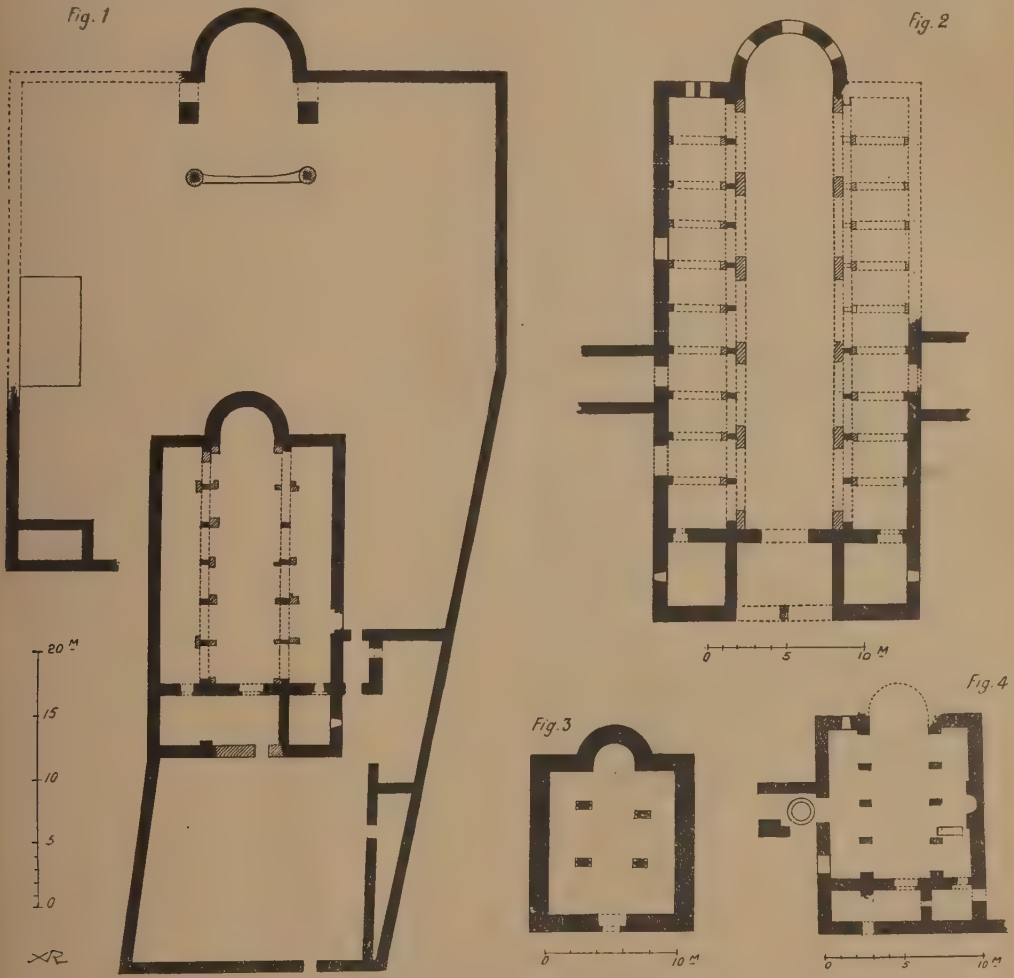

4791. — Plans de plusieurs églises de Binbirkilissé. D'après Ramsay, *The Thousand and one Churches*.

1. Église n. 7 du Karadagh (p. 89, fig. 46). — 2. Église n. 1. Karadagh (p. 43, fig. 2). — 3. Église n. 25 (p. 149, fig. 111). — 4. Église n. 15 (p. 128, fig. 92).

[1] Cronin, *Journ. of hell. stud.*, 1902, t. XXII, p. 361-362, n. 125-126. Cf. d'ailleurs un πρεσβύτερος, p. 118, n. 43; on trouve encore la mention de deux diaconesses (p. 359, 363), l'une dite διάκονος. — [2] *Ibid.*, p. 367, n. 143. —

Hans Rott, *Kleinasiatische Denkmäler aus Pisidien* (V-VI *Hefte* des *Studien über christliche Denkmäler*, de J. Ficker), in-8°, Leipzig, 1908, p. 84 sq.; cf. fig. 27. — [3] *Ibid.*, p. 82. — [4] *Ibid.*, p. 4-5.

dell [1] put encore reconnaître au ras du sol, la nef et les deux bas-côtés d'une basilique d'environ 25 mètres sur 50. Ce n'est pas, je pense, la *petite* église plus récemment signalée [2] et dont l'état actuel ne laisse plus voir que le demi-cercle de l'abside. Elle se dressait sur un rocher, dominant la ville, en un lieu tenu pour sacré de temps immémorial, au voisinage d'une source; chaque religion nouvelle qui s'y introduisait avait au même endroit son édifice cultuel; dans les décombres a été copiée une dédicace à Mên Áskaènos; le temple de ce dieu a dû fournir les pierres pour celui qui allait le remplacer. On a retrouvé encore dans la même localité des fonts baptismaux portant l'inscription : ὁ ἅγιος Παῦλος, disposée entre les quatre bras d'une croix; ils appartenaient probablement à une église dédiée à saint Paul (vers l'an 400 d'après la paléographie) pour commémorer les visites de l'apôtre à Antioche de Pisidie [3].

4792. — Voûte d'un bas-côté de l'église n. 1 de Binbirkilissé. D'après Ramsay, *op. cit.*, p. 47, fig. 7.

4° *Lycaonie méridionale et Isaurie.* — Le groupe le plus considérable de monuments chrétiens qu'il nous reste à voir est dans le sud de la Lycaonie, dans la région du *Karadagh*, à près de 100 kilomètres au sud-est de Konia. Les ruines y sont si nombreuses que le site en a reçu des gens du voisinage le nom de *Binbirkilissé* (les « mille et une églises »). Elles ont été visitées bien des fois depuis de Laborde; un relevé complet et minutieux en a été enfin publié il y a une douzaine d'années [4]. Il y eut là, à l'époque byzantine, une ville que Ramsay pense pouvoir identifier avec la Barata d'Hiéroclès et des Notices épiscopales [5]. Ceux qui y vivent aujourd'hui disent *Maden Cheher*, à cause des carrières toutes proches, dont les richesses, dues à la « Terre Mère », conféraient depuis longtemps au *Karadagh* le caractère d'une montagne sacrée.

Le site, dans son ensemble, comprend une plaine, où s'est d'abord développée la cité chrétienne, autour de quelques monastères, puis, après les ravages causés par les Arabes, à la fin du VII[e] siècle, une ville haute fortifiée par des murs et campée sur les coteaux qui dominent au midi et au couchant. Il y eut dans la plaine environ 28 églises, dont la restauration commença vers le milieu du IX[e] siècle, quand la tranquillité fut revenue. Il y en avait presque autant sur les hauts lieux, ce qui fait une cinquantaine. Une partie de ces monuments ont déjà été décrits, ceux de la côte de Daghilé ou Daouleh; nous n'avons plus guère à nous occuper que de ceux de la plaine, en utilisant les relevés les plus récents, ceux de Ramsay et Miss Bell; eux-mêmes ont dû parfois faire état de dessins vieux d'un siècle, pour suppléer aux lacunes d'une information que compromet de plus en plus la dégradation incessante de ces édifices.

Rappelons que les plans les plus divers se rencontrent parmi eux. Strzygowski datait presque uniformément ces églises des IV[e]-V[e] siècles; Ramsay a fait voir, en s'appuyant sur les inscriptions qu'il y avait lues [6], que beaucoup de distinctions sont ici nécessaires. La construction a pu commencer vers le V[e] siècle; mais il serait difficile de préciser : pas de points de repère dans les formes ornementales, réduites à bien peu de chose, car la pierre du lieu refusait au ciseau toute finesse dans le décor, et cette Lycaonie, si isolée, échappait aux traditions gréco-romaines, nous privant ainsi d'éléments de comparaison. De plus, bien que le site fût alors moins misérable qu'aujourd'hui, moins privé d'eau, à en juger par ses terrasses en entonnoir, ses citernes et les débris d'un aqueduc, la population médiocre, arriérée, hellénisée sur le tard, qui vivait là s'attarda longtemps aux mêmes formes artistiques. De ces églises, quelques-unes semblent être restées dans leur état primitif (n. 8 et 29); d'autres n'ont été l'objet, après l'invasion arabe, que de réparations insignifiantes (n. 1, 6, 7, 12); quant aux dernières, certaines furent reconstruites de fond en comble sur les lignes mêmes des anciens bâtiments (n. 3 et peut-être 110); il en est enfin qui ne virent le jour qu'aux X[e]-XI[e] siècles, mais furent édifiées selon l'ancien style; elles ne se distinguent des précédentes que par la médiocrité d'exécution.

La plus notable de ces églises est le n. 1 (fig. 4791, 2) dans la classification adoptée; une des plus anciennes et des plus vastes : elle mesurerait, selon Crowfoot [7], 75 mètres du fond de l'abside à la façade du porche ou narthex; Ramsay et Miss Bell, avec plus de vraisemblance, indiquent 50 mètres à peine de long pour 22 de large. C'est une véritable basilique, dont la nef, plus élevée que les deux ailes, s'éclairait par 5 fenêtres percées respectivement dans chacun des hauts murs. Le narthex, à deux étages, comprend une chambre médiane, dont la double baie arquée qui ouvre sur le dehors occupe tout un côté, celui de la façade (fig. 4789); à droite et à gauche, deux pièces closes, ne communiquant chacune qu'avec le bas-côté correspondant, et dressées comme deux tours aux angles de l'édifice. La nef était de part et d'autre, séparée, de l'aile attenante par 9 colonnettes doubles et deux piliers adossés au mur intérieur du narthex; sur ces supports retombaient des arcs du type en fer à cheval, si fréquent à *Binbirkilissé*. Vint un jour où la voûte donna des

[1] *Discoveries in Asia Minor*, in-8°, London, 1834, t. I, p. 272. — [2] Margaret M. Hardie, *Journ. of hell. stud.*, 1912, t. XXXII, p. 113. — [3] W. M. Calder, *Journ. of roman stud.*, 1912, t. II, p. 98, n. 29. — [4] W. M. Ramsay and Gertrude L. Bell, *The Thousand and one Churches*, gr. in-8°, London, 1909. L'ouvrage annule en grande partie les travaux antérieurs, celui de Holtzmann et les relevés de Crowfoot et Smirnov reproduits dans J. Strzygowski, *Kleinasien*, in-4°, Leipzig, 1903. — [5] Voir p. 560-570 du livre et, en tête, le plan des ruines. — [6] *Aberdeen University Studies*, t. XX, p. 255-267; *The Thousand and one Churches*, p. 519-557. — [7] Strzygowski, *Kleinasien*, p. 10, fig. 5.

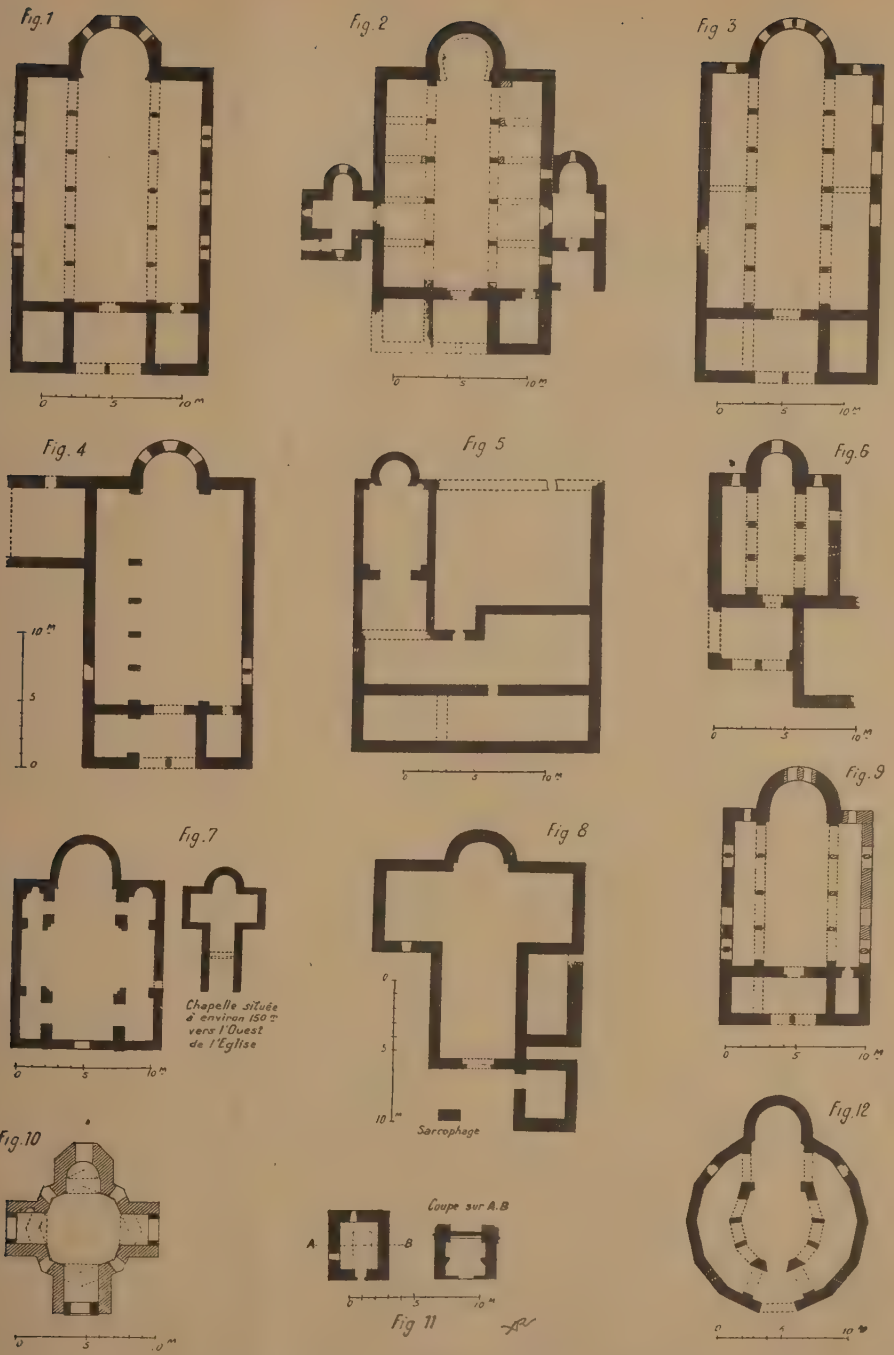

4793. — Plans d'églises de Binbirkilissé. Daprès Ramsay, *The Thousand and one Churches.*

1 Église n. 3 (p. 55, fig. 13). — 2. Église n. 21 (p. 117, fig. 80). — 3. Église n. 5 (p. 64, fig. 24). — 4. Église n. 29 (p. 150, fig. 113). — 5. Église n. 17. Maden Dagh (p. 144, fig. 110). — 6. Église n. 16. Maden Cheher (p. 138, fig. 101). — 7. Église du Tchat Dagh (p. 273, fig. 229). — 8. Église n. 11 (p. 113, fig. 74). — 9. Église n. 4 (p. 58, fig. 18). — 10. Église n. 10 (p. 94, fig. 18). — 11. Mausolée du Maden Dagh (p. 253, fig. 192). — 12. Église n. 10. Kara Dagh (p. 103, fig. 68).

signes de faiblesse; alors on en construisit une seconde qui épousait le contour intérieur de la première et s'appuyait sur quatre paires de piliers (fig. 4790). La fig. 4792 fait voir le genre de voûte couvrant les bas-côtés, voûte en berceau parallèle à celle de la nef. La maçonnerie est excellente, toute en pierres ajustées et

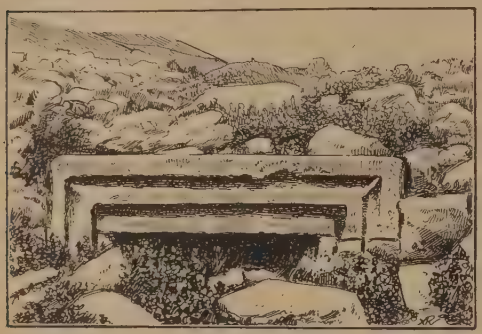

4794. — Type d'encadrement de porte à Binbirkilissé. D'après Ramsay, *op. cit.*, p. 260, fig. 215.

taillées en coin, le coin pénétrant dans le blocage intérieur. Aucune trace de mortier ne s'aperçoit sur les parois. A l'extérieur surtout, cet édifice et les autres ont grand aspect; l'intérieur était revêtu de peintures, dont plus d'une église présente encore des traces évanides.

Le n. 2 fait partie du groupe de Daouleh.

Le n. 3 (fig. 4793, 1) est très analogue au n. 1. Toutefois la chambre de gauche du narthex communique avec celle du milieu et non pas avec l'intérieur de l'église; en outre le mur de l'abside est circulaire au dedans, en octogone au dehors. La porte conduisant au porche dans la nef est moulurée très simplement par une série de bandeaux parallèles; au-dessus se voit un arc de décharge très surbaissé; le vide au-dessus du linteau était rempli par de la pierraille.

N. 4. (fig. 4793, 9). Même narthex qu'au n. 2. Une seule fenêtre à l'abside; celles des bas-côtés sont des baies géminées, carrées dans le bas, en demi-cercle dans le haut, une colonnette médiane supportant la retombée commune des arcs. Cette église nous offre le premier exemple de ces encadrements de portes, abondants à *Binbirkilissé*, par moulures plates que raccorde dans les angles une diagonale du même type [1] (fig. 4794).

N. 5. (fig. 4793, 3.) Ne se différencie guère du n. 4 que par le nombre des doubles colonnes de chaque côté de la nef (5 ici au lieu de 3).

L'église n. 6, les chapelles n. 9 et 24 (fig. 4795) étaient groupées ensemble et probablement entourées d'un mur. L'église n. 6, la deuxième par les dimensions, qui l'égalent presque à la première, s'en distingue par le nombre des colonnes (7 ici) et par le narthex, à trois étages, dont les cloisons permettent de la rapprocher du n. 3. L'entrée dans le narthex avait lieu par un assemblage de trois portes au lieu de deux. Le mur de l'abside dessine un fer à cheval, en plan et en élévation. La chapelle 9, cruciforme, a trois demi-dômes et une coupole centrale.

Le n. 7 (fig. 4791, 1) constitue encore un ensemble relié par une clôture; le mur d'enceinte dessine une exèdre en arrière de l'abside d'une église qui rappelle les n. 1 et 6, mais avec cette particularité, fréquente en d'autres contrées de l'Asie Mineure, d'un *atrium* précédant le narthex.

Le n. 8 (fig. 4793, 10) est en croix, avec trois bras identiques, le quatrième seul se terminant par une abside.

L'église n. 10 (fig. 4793, 12) très spéciale, est un polygone à 14 côtés, auquel participe l'abside; 4 fenêtres seulement pour éclairer toute la construction L'intérieur est un ovale irrégulier, déterminé par 4 piliers (au voisinage de l'abside et de la porte d'entrée) et par 4 doubles colonnes. Le plan de Smirnov [2] est fautif. Strzygowski a rapproché fort justement une autre chapelle, dont le mur extérieur, circulaire au dedans, était polygonal au dehors (fig. 4796) et l'abside plus petite, d'après les vieux croquis de Hübsch [3], qui localisait l'édifice à Derbé. Mais rien de tel ne se voit plus en ce dernier endroit et les menues différences, peut-être

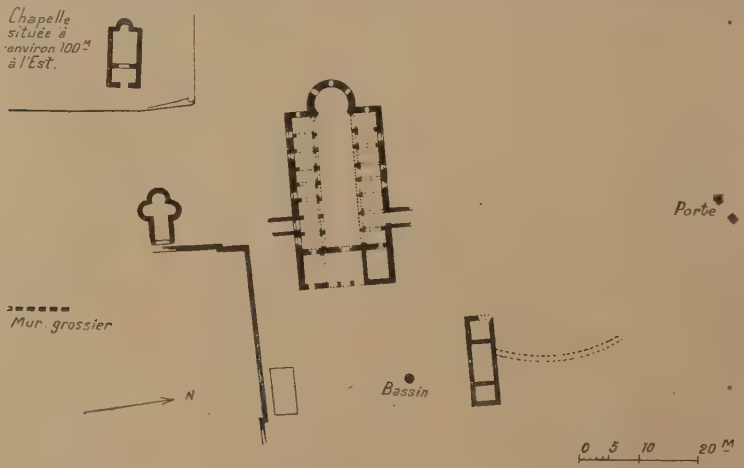

4795. — Églises du Maden Dagh. D'après Ramsay, *op. cit.*, p. 70, fig. 36.

[1] Ce spécimen est pris du monastère d'Asamadi, dans la même région. — [2] Strzygowski, *Kleinasien*, p. 108, fig. 77. — [3] *Die altchristlichen Kirchen*, in-f°, Karlsruhe, 1858-1863, pl. XXXV, 7-8.

imaginaires, qui apparaissent dans ces plans n'interdisent pas de supposer avec Strzygowski [1] que la soi-disant église ronde de Derbé n'est autre chose que la chapelle polygonale de *Binbirkilissé*.

L'église n. 11, très ruinée (fig 4793, 8), est cruciforme, avec une abside et probablement une coupole sur la croisée.

L'église n. 21, de plan basilical, a été complétée, à une date plus récente, par deux chapelles (les n. 11

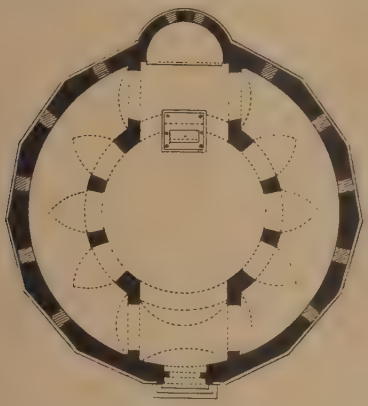

4796. — Plan de l'église de Derbé.
D'après Strzygowski, *Kleinasien*, p. 108, fig. 76.

et 22), placées respectivement contre le milieu des bas-côtés (fig. 4793, n. 2). Le 22 fut même construit lorsque l'église principale était déjà ruinée, car une de ses voûtes s'encastre dans la muraille du n. 21. Les bras de la chapelle n. 12 sont voûtés en berceau et le centre était recouvert par une coupole sur plan ovale. Sur tout le pourtour intérieur de l'abside en fer

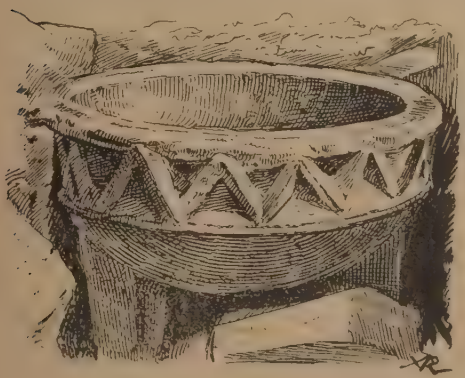

4797. — Fonts baptismaux d'une église de Binbirkilissé.
D'après Ramsay, *op. cit.*, p. 132, fig. 95.

à cheval du n. 21 règnent une banquette basse et une marchette.

L'église n. 15 (fig. 4791, 4) se signale par cette curieuse particularité qu'elle ne repose pas entièrement sur des fondations : une partie des murs s'appuie, en s'y encastrant, dans les anfractuosités de l'affleurement rocheux. On y peut observer des exemples remarquables d'arcs très outrepassés [2]. Adossée à l'aile nord, une petite chambre, de même forme que l'église elle-même, servait de baptistère; les fonts (fig. 4797), reposant sur trois pieds, sont ornés de moulures en zigzags, très simples, mais originales.

Le n. 16 (fig. 4793, 6) vaut comme spécimen d'édifice rebâti et transformé, car le narthex ne se développe pas sur toute la façade. Très médiocre construction.

Le n. 17 (fig. 4793, 5) se reliait à un petit monastère. C'est une chapelle sans bas-côtés; l'abside en fer à cheval est flanquée de deux petites niches.

Le n. 25 est encoré un bâtiment de travail négligé, où les deux ailes sont séparées de la nef par des doubles colonnes de taille inégale et irrégulièrement disposées.

Du n. 29 (fig. 4793, 4), il y a lieu de remarquer

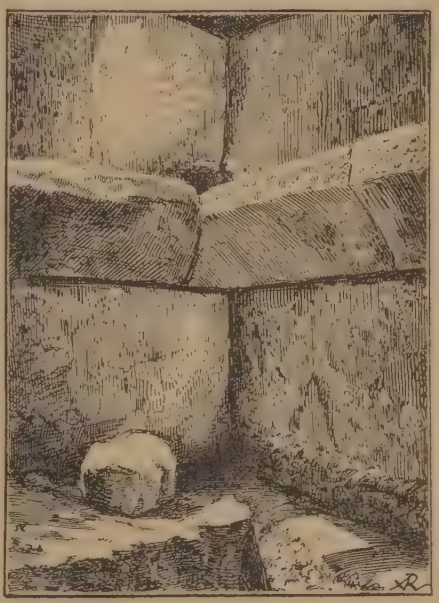

4798. — Intérieur du mausolée du Maden Dagh.
D'après Ramsay, *op. cit.*, fig. 194.

le narthex, dont l'extrémité sud forme seule une chambre séparée.

Sur la hauteur du *Tchat Dagh*, au nord-est de la plaine, était une église dont chaque bas-côté se terminait par une abside creusée dans la muraille, celle-ci conservant au dehors sa forme rectangulaire (fig. 4793, 7).

Nous n'avons pas à insister ici sur les fortifications du *Maden Dagh* [3] et il suffira de signaler en quelques mots le mausolée (fig. 4793, 11) de type syrien, rectangulaire et à toit pyramidal, qui s'y trouve encore. On y a remarqué une disposition singulière : à l'intérieur, sur les quatre faces, une assise de pierres en saillie y ménage comme des corbeaux, qui supportent les dalles formant le plancher du 2e étage (fig. 4798) et celles de la toiture. L'intérieur est faiblement éclairé par deux fenêtres, dont l'embrasure va en diminuant de façon très notable du dedans vers le dehors.

Un dernier bâtiment nous appartient encore : c'est l'octogone d'Isaura [4] *(Oulou-Bounar)*. Malgré son

[1] *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung*, in-8°, Leipzig, 1904, p. 31. — [2] Cf. Strzygowski, *Kleinasien*, p. 64 .fig. 54. — [3] Ramsay-Bell, *op. cit.*, p. 279 sq. — [4] Strzygowski, *Kleinasien*, p. 91-92 (description de l'architecte Knoll).

délabrement, il a été possible d'en reconstituer le plan et, sur un point, l'élévation jusqu'au-dessus des fenêtres (fig. 4799). L'abside en demi-lune était ceinte d'un mur plus épais que le reste de l'édifice. Celui-ci reposait tout entier sur un double socle, le second plus bas et

clôture. Les nombreux fragments de tuiles gisant dans les décombres indiquent nettement quels étaient les matériaux de couverture.

Isaura est située dans un des cantons les mieux connus de ce vaste domaine géographique qui nous

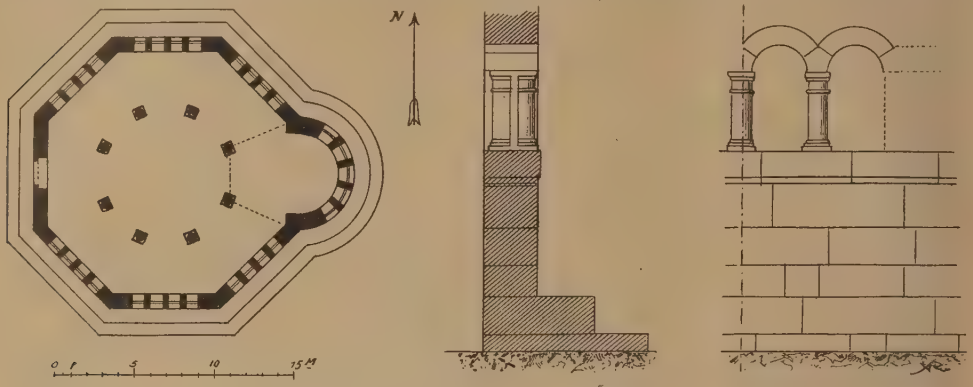

4799. — Octogone d'Isaura. D'après Strzygowski, *Kleinasien*, fig. 64, 65, 66.

bien plus débordant que l'autre. Le mur, à l'extérieur, est uniformément plan, sauf un bandeau de très faible relief au-dessous des fenêtres, produit simplement par un ravalement un peu plus poussé de la partie inférieure de l'assise. Sur chaque côté de l'octogone s'ou-

concerne, celui qui se trouve en bordure de la Cilicie et lui fut même rattaché au IIe siècle; mais ce n'est pas en Cilicie qu'a pris naissance cet art isaurien que Mme A. Margaret Ramsay a étudié dans le détail [1] et qu'elle qualifie en même temps d' « est-phrygien »;

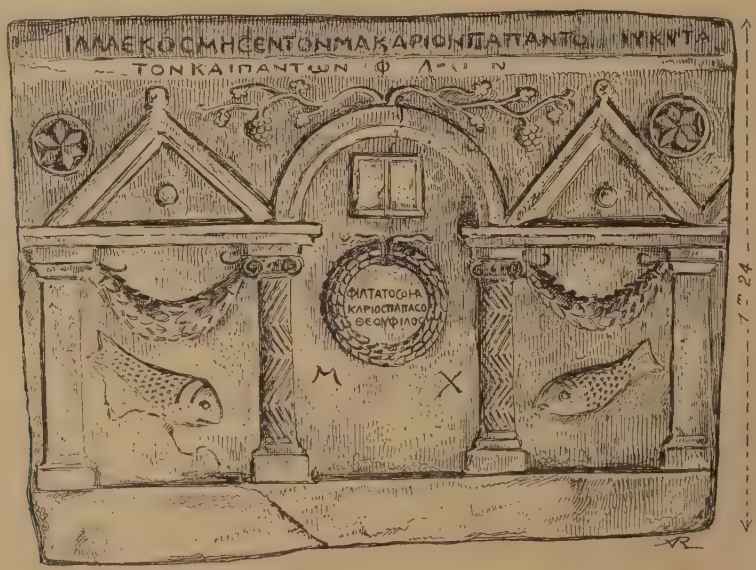

4800. — Pierre tombale d'un évêque d'Isaura nova.
D'après *Aberdeen University Studies*, t. xx, pl. v, fig. 7, et p. 22.

vraient 4 fenêtres (5 dans l'abside) séparées seulement par des doubles colonnes monolithes. L'arcade supérieure de chaque fenêtre était d'un seul morceau, à part le sommier à cinq pans qui la raccordait au fût. 8 colonnes rondes, chacune taillée dans le même bloc que sa base carrée, déterminaient à l'intérieur une aire centrale et un déambulatoire; les deux placées devant l'abside recevaient l'encastrement d'un grillage de

il semble s'être développé plutôt d'ouest en est, mais sans sortir de la région visée, excepté à l'orient. Les conclusions de l'auteur, qui ressortent en effet de l'étude des monuments, valent d'être présentées sur le champ.

[1] *Isaurian and east-phrygian Art*, dans les *Aberdeen University Studies*, 1906, t. xx, p. 3-92.

Cette contrée montagneuse de l'Isaurie septentrionale n'a que des communications rares et difficiles avec la Pisidie qui l'avoisine à l'ouest et par où pouvaient lui arriver les influences occidentales. Ainsi s'explique la naissance dans ce district fermé d'un art décoratif très spécial, qui se répandit ensuite largement dans le monde romain. Il a fourni en effet les éléments principaux de l'ornementation des sarcophages du IIIe siècle et des suivants; mais il faut ajouter — ce que ne dit pas Mme Ramsay — que, dans les pays divers où il a émigré, il n'a pas gardé le schématisme accentué qui lui était propre dans son pays d'origine. Cet art se forme au IIe siècle, se complète et s'enrichit au IVe. Il est né du sentiment chrétien, dont les symboles y tiennent une large place. Les monuments qu'il a produits sont répartis le long de la route qui conduisait à Tarse, chef-lieu des trois éparchies, d'où ses modèles ont gagné d'autres ateliers par voie de mer. Quelquefois, pratique rare ailleurs, les sculpteurs ont signé leurs ouvrages, en indiquant leur patrie. Ces types ornementaux n'ont point pénétré dans la Lycaonie du nord, où pourtant la production locale est également d'un caractère tout chrétien.

Dans ses traits essentiels, le décor isaurien se réduit à la figuration, sur des pierres tombales, d'une sorte de portique à trois compartiments séparés par des colonnes, au fût généralement lisse, d'autres fois cannelé en spirales ou en zigzags; celui du milieu est surmonté d'une arcature approximativement en demi-cercle; chacun des autres, d'un fronton plus ou moins élancé.

Nous donnons ici (fig. 4800) un des exemplaires les plus caractéristiques [1], photographié à *Dorla* (Isaura nova), qui dut être le centre principal de cette sculpture funéraire ; c'est la pierre tombale d'un personnage que sa qualification de πάπας, deux fois répétée, permet de considérer comme un évêque, d'une époque antérieure à Constantin — date que suggère aussi le style du monument. Ne rappellent l'art classique que les lourdes guirlandes si mal accrochées dans les deux entre-colonnements extrêmes et la couronne centrale où l'on lit : φίλτατος μακάριος πάπας ὁ θεοῦ φίλος [2]; une signification nouvelle y était attachée, comme au diptyque ouvert sous l'arceau. L'idée chrétienne a fait ajouter les deux poissons, pauvrement dessinés, le double rinceau de vigne symétrique et stylisé qui s'étale sous l'inscription supérieure, et vraisemblablement aussi les rosaces, où Mme Ramsay veut voir une modification probable de l'ancien monogramme chrétien; cette dérivation se laisserait mieux reconnaître dans d'autres spécimens, où les six losanges sont remplacés par des feuilles allongées. Plus difficiles à interpréter sont les rosaces aux lignes tournoyantes, les moulures en éventail qui forment des sortes de niches à coquille. Les lapicides ont reproduit, sur d'autres pièces, le svastika, malgré son origine païenne, mais ils multiplient plus volontiers les oiseaux, les colombes, les grappes de raisins, et sur deux échantillons [3] se voit une ornementation en quadrillage compliqué, qu'on a proposé d'interpréter en filet de pêcheur.

Ces monuments, qui nous paraissent si modestes, étaient pour le plupart destinés à des notables : plusieurs évêques, le θεοῦ φίλος rappelé plus haut (jeu de mots sur le nom de Théophile?), Sisamoas, peut-être Indakos, qualifié ἐπίσκοπος dans une inscription trouvée à quelque distance [4], Mammas [5], Ὀκλύως [6], et un diacre. Toutes ces épitaphes s'espaceraient entre les années 250 et 340 à peu près.

La Lycaonie du Sud, contiguë à l'Isaurie, en a copié les modèles ou en a même fait venir certains exemplaires; citons, par exemple, le tombeau du martyr Paul aux environs de Derbé.

La Lycaonie du Nord-Est [7], que Ptolémée appelle Προσειλημμένη (χώρα), parce qu'elle *s'ajouta* aux possessions de la tribu celtique des Trocmes (vers 164 avant J.-C.), nous offre un type de monument funéraire tout différent. Cette région, bien que comprise sous la même dénomination ethnique que la précédente, en restait assez complètement séparée : ses relations naturelles étaient, non pas avec le sud, mais avec l'occident, auquel elle se reliait par la grande route d'Éphèse. Aussi les influences du monde méditerranéen y sont-elles plus sensibles. Le σῆμα du tombeau n'est plus cette dalle où le décor est disposé dans le sens de la largeur; c'est une stèle allongée, dont le sommet est quelquefois arrondi, plus généralement en pointe, avec ou sans acrotères dans le haut et au bas des

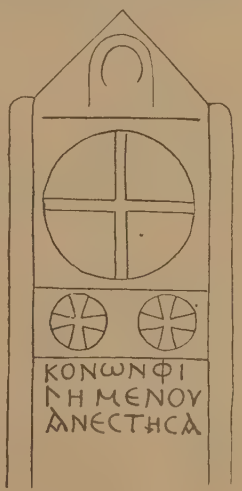

4801. — Stèle chrétienne, à vestiges païens.
D'après *Aberdeen University Studies*, t. XX, p. 86, fig. 55.

rampants du fronton. Ces modèles se rattachent beaucoup mieux à ceux de la Grèce classique. On y retrouve aussi parfois les accessoires du gréco-romain ordinaire : sur les tombes de femmes, le miroir, le peigne, la quenouille et le fuseau, la corbeille à ouvrage; la figuration de la porte du tombeau, d'autre part, offre ce grand avantage que les bandes plates qui délimitent les deux vantaux, et les deux panneaux de chaque vantail, forment tout naturellement une croix et procuraient aux chrétiens un symbole aussi clair que discret. Quelques-uns y ajoutent néanmoins, en un ou plusieurs exemplaires, la croix inscrite dans un cercle, la rosace, les colombes, les rinceaux de vigne stylisés.

Ce groupe de monuments semble appartenir à la même époque que celui d'Isaurie. Les sculpteurs travaillaient à la fois pour les païens et pour les chrétiens, dont quelques-uns étaient d'origine juive [8], et leurs grossiers ouvrages servaient indifféremment aux deux sortes de clients. Une pierre, par exemple, présente sous un arc la silhouette de face de la Cybèle locale,

[1] *Isaurian and east-phrygian Art*, dans les *Aberdeen University Studies*, 1906, t. XX, p. 22 sq., n. 7; pl. V et fig. 7 *a*. — [2] Remarquons la forme nominative pour indiquer le défunt, au lieu de l'accusatif grec ou du datif latin (l'épigraphie chrétienne n'y répugnait pas); elle n'est pas exclusive, mais il y en a d'autres exemples : Ἰνδαχος (n. 8); Σισαμόας ἐπισκοπος (n. 9); Γ'αῖος Λούκιος (n. 19). — [3] *Ibid.*, p. 36 et 38, fig. 13-14. — [4] *Ibid.*, p. 41. — [5] *Ibid.*, p. 35, n. 13. — [6] *Ibid.*, p. 46, n. 24. — [7] *Ibid.*, p. 63 sq. — [8] Cf. *Ibid.*, n. 46, p. 75-76 (Ἰλίας).

Μήτηρ Ζιζιμμηνή, ailleurs flanquée de son lion; ici elle a paru sans importance à l'acheteur : une petite croix dissimulée dans un coin suffit comme désaveu [1]. Sur une humble stèle, la face de la déesse se montre encore dans le fronton, mais informe, se réduisant à deux contours, dont l'un indique l'ovale du visage et l'autre la coiffure qui l'enveloppe; ce n'est plus qu'un ornement banal; au-dessous, trois croix affirment sans ambiguïté les croyances du dédicant [2] (fig. 4801).

Victor Chapot.

GALETS. Plus favorisée que l'épigraphie chrétienne, l'épigraphie païenne offre quelques cailloux portant des inscriptions; quelques-uns, à notre connaissance, portent des inscriptions chrétiennes : 1° Celui qu'a fait connaître en 1913 le P. Delattre. C'est un petit disque de pierre blanche, de 0 m. 005 d'épaisseur et de 0 m. 02 de diamètre, à bord arrondi, probable-

4802. — Galet de Toulouse. D'après *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, 1840-1841, t. IV, p. 204.

4803. — Intaille sur caillou. D'après *Bul. arch. de l'Atheneum français*, 1856, pl. 1, n. 9.

ment un galet qui a été taillé. Sur une face a été gravée une inscription dont l'empreinte donne [3] :

IN DEO
VIVAS

Trouvé à Carthage.

2. Celui qui fut découvert, vers 1839 ou 1840, à Toulouse, au-dessous de la chaussée du moulin du Bazacle; c'est un caillou roulé, c'est-à-dire un galet de forme presque elliptique. Sur une de ses faces on voit un buste avec cette inscription [4] :

VIVAS IN ☧

Ce petit monument offre les caractères de l'inscription en relief, ainsi que les traits qui dessinent les draperies, la pierre paraît d'une teinte moins claire. Le fond de la figure et des draperies est vert et il est possible de s'assurer que cette teinte est appliquée, malgré un si long séjour dans l'eau, elle n'avait pas entièrement disparu. Ce galet sera sans doute entré dans une collection particulière, car sa trace est aujourd'hui perdue (fig. 4802).

3. Intaille sur caillou : une colombe avec le rameau perchée sur l'arche, en forme de coffre carré [5] (fig. 4803). Voir Gemmes.

H. Leclercq.

GALL (Saint-). — I. Origines. II. Les sources. III. La reconstruction du monastère. IV. Le plan : 1. Vue d'ensemble. 2. L'église. 3. La sacristie. 4. La bibliothèque et le *scriptorium*. 5. Campaniles. 6. Le cloître. 7. Le parloir. 8. Le noviciat. 9. L'infirmerie. 10. L'école. 11. Le logis abbatial. 12. L'hôtellerie des voyageurs. 13. Le logis du portier. 14. L'hôtellerie des pauvres. 15. Le logis du procurateur. 16. L'hôtellerie des moines de passage. 17. Le logis des médecins. 18. Le jardin médical. 19. L'infirmerie pour les saignées. 20. Les ateliers. 21. Le grand grenier. 22. Le jardin potager. 23. La maison du jardinier. 24. Les étables. 25. La basse-cour. 26. Le cimetière. V. La bibliothèque. VI. Les catalogues. VII. Le *scriptorium*. VIII. Enluminure. IX. Paléographie. X. L'école de chant. XI. Manuscrits liturgiques. 1. Bibliothèque cantonale. 2. Bibliothèque de la ville. XII. Bibliographie.

I. Origines. — La conversion de l'Irlande ne laissa à ses fils les plus remuants d'autre perspective que d'exercer leur ardeur de prosélytisme ailleurs que dans leur île et parmi leurs compatriotes. Leur âme inquiète et leur tempérament agité y trouvèrent l'emploi d'un zèle et l'apaisement d'une imagination toujours portés aux entreprises à la fois périlleuses et austères. Ce que l'apostolat lointain comporte d'aventureuses péripéties séduisit et charma ces convertis de la veille, enthousiastes de leur foi chrétienne et de leur règle monastique; le besoin celtique d'agitation stérile, de voyage sans but, s'ennoblit alors d'un désir généreux de faire connaître cette foi et de répandre cette règle et, l'imagination aidant, l'appétit atavique d'émigration se colora des reflets mystiques d'expatriation volontaire et d'immolation suprême, consacrant l'œuvre de renoncement ascétique. Quitter son pays « *pour l'amour de Dieu* », « *pour l'amour du Seigneur* », « *pour l'amour ou le nom du Christ* », « *pour la guérison de son âme* », « *pour l'obtention de la patrie céleste* », telles sont les formules que les biographes de ces saints ambulants emploient de préférence pour caractériser les motifs de leurs pérégrinations [6]. Eux-mêmes se dénomment *peregrini*, c'est-à-dire : étrangers, exilés volontaires. Ils s'interdisent pour un temps prolongé ou même — c'était le cas le plus fréquent — pour la vie entière, le retour dans leur patrie [7].

[1] *Isaurian and east-phrygian Art*, dans les *Aberdeen University Studies*, 1906, t. XX, n. 52, p. 82-84. — [2] *Ibid.*, p. 86-87, fig. 55. — [3] Héron de Villefosse, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1913, p. CCLIII. — [4] Al. du Mège, *Notice sur deux monuments chrétiens*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 1840-1841, t. IV, p. 203-204; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 426, n. 607, pl. 82, n. 496. — [5] E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, t. II, p. 9, pl. I, n. 9. — [6] *Peregrinatio pro Dei amore*, voir *Vita Walarici*, c. IV, dans *Monum. Germ. histor., Script. rer. merov.*, t. IV, p. 162; *Vita S. Galli auct. Walafrido*, l. I, c. XXX, *P. L.*, t. CXIV, col. 1004; *Peregrinatio propter nomen Dei : Vita Kadroæ*, c. XIX, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, V° siècle, p. 494; — *Ob amorem, pro amore, pro nomine Christi :* Alcuin, *Epigr.*, 231 sur Virgile de Salzbourg, Mabillon, *op. cit.*, III° siècle, 2ª partie, p. 309; Alcuin, *Ep.*, CCLXXXVII, dans *Monum. Germ.*; *Epistul.*, t. IV, p. 446; *Vita S. Vodoaldi* dans Mabillon, *op. cit.*, IV° siècle, 2ª partie, p. 545; *Vita Burchardi*, dans *Monum. German., Scriptores*, t. V, 1, p. 52; *Passio S. Cholomanni*, dans *ibid.*, t. IV, p. 675; — *Pro Christo*, Adam, *Vita Columbani*, Præf., édit. Fowler, p. 5-6; — *Pro remedio animæ : Chron. abbat. S. Martini Colon.*, dans *Monum. Germ., Scriptores*, t. II, p. 215; *Vita Mariani Scoti*, c. I, dans *Acta sanctorum*, t. II, février, p. 365; — *Pro adipiscenda in cælis patria:* Bède, *Hist. eccles.*, l. V, c. IX, *P. L.*, t. XCV, col. 241; — *Pro æterna patria:* Bède, *Hist. eccles.*, l. III, c. XIII, *P. L.*, t. XCV, col. 137; l. V, c. IX, *P. L.*, t. XCV, col. 243; *Vita Mariani Scoti*, c. I, dans *Acta sanct.*, févr., t. II, p. 365. — [7] Jonas, *Vita Columbani*, l. I, c. IV, dans *Monum. Germ., Script. rer. merov.*, t. IV, p. 10; *Vita Altonis*, c. II, dans *Monum. German., Scriptores*, t. XV, part. 2, p. 843; *Vita Kadroæ*, c. XV, dans Mabillon, *Acta*, V° siècle, p. 493; L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, in-12, Paris, 1911, p. 135-136.

Le grand initiateur de ces exodes fut le moine Colomban. L'Irlande était trop étroite pour son zèle ou trop rétive à ses méthodes, il la quitta donc suivi d'une douzaine de compagnons. L'Angleterrre ne les retint pas un instant; ils ne prirent que le temps de la traverser et abordèrent le rivage gaulois, reprirent leur marche et s'enfoncèrent jusqu'aux confins des forêts du Jura, où ils s'arrêtèrent vers l'an 590. Ce ne fut qu'une étape. Le roi Sigebert s'était montré disposé à favoriser un établissement, le moine Colomban répondit que n'étant pas de ce monde, il devait suivre le Christ; cependant l'insistance de Sigebert le décida à s'arrêter à Luxeuil en Franche-Comté.

On y vint de la Gaule et de la Bourgogne, et le roi Théodoric partagea cette curiosité. Colomban en profita pour lui reprocher ses dérèglements, lui conseiller un mariage qui apaiserait ses sens et assurerait la dynastie. La reine Brunehaut, aïeule du jeune roi, appréhendait ce mariage qui la rejetterait au second rang et vint à bout de persuader à Théodoric de faire expulser Colomban. Celui-ci passa dans les États de Chlotaire, ensuite dans le royaume de Théodebert, s'y attarda, puis, repris par le besoin d'aventure, se disposa à partir pour l'Italie. Parmi les fidèles compagnons de Colomban se trouvait le disciple Gall, qui avait grandi près de lui et ne cessa de le suivre jusqu'au moment où son maître quitta la Gaule.

Ils arrivèrent au bord de la Limmat qu'ils suivirent jusqu'au castellum Turregum, où pouvait se trouver le péage des bateaux qui les transportèrent à Tucconia, qui serait aujourd'hui Tuggen ou bien Turgi, située un peu plus au nord, sur la rive septentrionale du lac. C'était un lieu agréable, mais habité par les idolâtres, hommes malins et cruels qui *superstitioni gentilium inhiabant*. Les moines émigrants ne laissèrent pas de s'implanter en ce lieu et d'y prêcher le Père, le Fils et le Saint-Esprit, entre temps ils brûlaient les temples et noyaient les idoles, Gall en faisait son divertissement : *Gallus... cœpit illic gentilium fana incendere diisque consecrata in lacum dimergere.* Ceci ne fut pas du goût des païens qui prirent les armes, déterminés à tuer Gall et à chasser Colomban. Mais celui-ci avant de s'éloigner, invoqua la colère de Dieu sur les païens et emmena ses compagnons jusqu'au *castrum Arbonam*, actuellement Arbon sur la côte sud-ouest du lac de Constance, un peu au nord du Saint-Gall actuel.

Là se trouvait un prêtre nommé Willimar, chef d'une paroisse, ce qui à cette date est notable dans le pays de Thurgovie. Willimar fit bon accueil aux survenants : « Béni celui qui vient au nom du Seigneur », leur dit-il; après quoi il les conduisit à sa chapelle et les fit manger dans sa maison, où le disciple Gall prêcha un sermon pour « exciter le cœur des auditeurs à l'amour de la patrie céleste. » Willimar, touché jusqu'aux larmes, *umectans vultum lacrimis*, garda ses hôtes une semaine et leur conseilla ensuite de se remettre en route; il leur donna pour guide un diacre qui les conduisit jusqu'à Pregentia (aujourd'hui Bregenz) sur le lac de Constance. Arrivés là ils invoquèrent la bénédiction du Christ car « les païens superstitieux y vénéraient trois statues de cuivre et d'or et l'on croyait devoir leur adresser des vœux plus qu'au Créateur du monde; » *tres ergo imagines æreas et deauratas superstitiosa gentilitas ibi colebat, quibus magis quam creatori mundi vota reddendo credebat.*

Le lieu plaisait à Colomban et à ses compagnons, mais la superstition lui était à charge; il ordonna à Gall de prononcer un discours dans la langue que parlaient ces gens et on choisit pour cela un jour de fête célébrée au temple. La curiosité à l'égard des nouveaux venus attira plus de monde que la dévotion à l'idole *(conventio populi ad solitam festivitatem templi, magis spectaculo advenarum perculsi, quam reverentia divini cultus devoti)*. Gall prit la parole, prêcha le Christ, se saisit des idoles, les brisa contre les rochers et les jetta dans le lac : *Igitur sublatas imagines comminuit petris atque in profundum dejecit maris.* Une portion des païens se convertit, l'autre s'obstina dans l'erreur. Colomban consacra le lieu par de l'eau bénite et y établit l'église de Sainte-Aurélie.

La vie de Gall a été écrite par Wettin et Walafrid Strabon la rédigea de nouveau, au XI^e^ siècle, à la demande de l'abbé Gozbert [1]. Walafrid raconte l'épisode qu'on vient de rappeler : *Repererunt autem*, dit-il, *in templo tres imagines æreas deauratas, parieti affixas, quas populus dimisso altaris sacri cultu adorabat, et, oblatis sacrificiis dicere consuevit : isti sunt dii veteres et antiqui hujus loci tutores quorum solatio et nos et nostra perdurant usque in præsens* [2]. La présence de trois dieux montre à elle seule l'importance du temple et de la fête célébrée.

On s'est posé la question de savoir s'il ne s'agirait pas ici des trois mêmes images qu'on voyait dans le temple d'Upsala : Thor, Wodan et Fricco [3]. Il n'y a pas de difficulté pour le culte de Wodan, pratiqué par les Saxons et les Alamans; Thor a été adoré dans toute la Germanie, et Fricco-Freyr, dieu suédois fut également adoré par les Alamans sous le nom de Frô. Il ne serait donc pas impossible que les trois statues de dieux détruites par saint Gall, les deux premières soient Wotan et Thor, mais il est difficile d'identifier la troisième [4].

Dans les *Casus S. Galli* de Ratpert, nous lisons ce récit du même incident : *Ibique reperientes templum olim christianæ religioni dedicatum, nunc autem demonum imaginibus pollutum... restituerunt atque pro statuis quas ejicerunt, sanctæ Aureliæ reliquias ibidem collocaverunt.* Le temple païen avait donc été primitivement une chapelle chrétienne consacrée à sainte Aurélie, dont les idolâtres s'en étaient emparés; on leur rendait la pareille. L'attestation de Ratpert ne suffit pas à mettre le fait hors de doute.

Après s'être arrêté quelque temps à Bregenz, Colomban, toujours piqué du besoin de changer de lieux, s'apprêta à prendre le chemin de l'Italie; mais, cette fois, Gall refusa de le suivre. Devenu familier avec la langue et les usages du pays, il lui en coûtait peut-être de reprendre la vie errante et les aventures qu'elle traîne avec elle; d'ailleurs, Gall souffrait d'une grosse fièvre, il resta donc. Accompagné du diacre Ibiltibodus, le moine chercha un endroit favorable à la construction d'un ermitage où il pût, désormais, servir Dieu dans la solitude. Ibiltibodus lui promit de l'y conduire : *Pater mi*, dit-il, *est heremus iste asper et aquosus, habens montes excelsos et angustas valles, et bestias diversas, ursos plurimos et luporum greges atque porcorum.* Cette terre promise enchanta Gall et les quelques moines qui s'étaient attachés à lui; ils se dirigèrent de ce côté et arrivèrent *ad fluviolum Petrosa,*

[1] G. Meyer von Khonau, *Sanct Gallische Geschichtsquellen, neu herausgegeben*, dans *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte*, in-8°, St-Gallen, 1870. E. Egli, *Eine neue Recension der vita S. Galli*, dans *Neues Archiv.*, 1896, t. XXI, p. 359-371, a publié d'après quelques feuillets du X^e^ siècle, provenant de gardes de reliure un texte de la *Vie* représentant la copie originale certainement antérieure aux deux vies de Wettin et de Walafrid, toutes deux du IX^e^ siècle. Il y aurait lieu de distinguer dans les fragments deux parties; la première, terminée par une doxologie remonterait au premier quart du VIII^e^ siècle, la deuxième aurait été écrite au début du règne de Charlemagne, par un témoin oculaire de faits arrivés en 741-747. — [2] Ch. VI. — [3] Adam de Brême, l. IV, c. XXVI, édit. Pertz, p. 174. — [4] L. Knappert, *La vie de saint Gall et le paganisme germanique*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1894.

la Steinach, qui se jette dans le lac de Constance, près de Rorschach. De la rive, ils pêchent leur repas et Ibiltibodus allume le feu indispensable à la grillade du poisson. Gall érige une croix à laquelle il suspend un sachet, *capsella*, renfermant des reliques de la *Virgo virginum*, de saint Didier et du duc Maurice. Tout cela est entremêlé d'incidents merveilleux : démon de la montagne, dialogue avec le démon des eaux, ours apprivoisé qui met une bûche dans le feu et comprend la conversation, femmes nues qui étalent leurs turpitudes et qui sont des démons, nixes, ondines, elfes, peu importe. Enfin Gall découvre entre *duos rivos*, la Steinach et la Runs, un endroit agréable, propre à y bâtir un ermitage, qui sera le lieu illustre où s'élèvera le monastère et plus tard la ville de Saint-Gall. C'est à peu près tout ce qui surnage d'historique dans cette légende enjolivée de vingt prodiges par un narrateur désireux de briller plutôt que d'instruire.

II. Les sources. — De même que la petite cellule de saint Gall fut l'origine d'un monastère fameux, de même le récit de la vie de cet homme de Dieu inaugure la littérature qui doit s'y épanouir si richement [1]. La vie de saint Gall fut rédigée au VIIIe siècle par un moine. L'acrostiche reconnu par Bücheler dans le prologue métrique de la *Vita* a permis d'établir de façon certaine que l'auteur se nommait Wettin, et la *Vita* voit de ce fait son ancienneté et son autorité diminuées d'autant [2]. Au IXe siècle, le diacre Gozbert ou Gauzbert consacra un livre aux miracles de saint Gall et, de ces deux écrits, Walafrid Strabon composa une œuvre nouvelle. Gall [3] avait laissé l'organisation du monastère dans un état si peu avancé que ce fut saint Otmar, mort en 759, et premier abbé qui, d'un ensemble de cellules plus ou moins distantes les unes des autres fit un véritable monastère. Sa vie fut également écrite par Gauzbert et retravaillée par Walafrid Strabon. Cette deuxième rédaction nous est seule parvenue; enfin un certain Iso, qui enseignait à Saint-Gall au IXe siècle, a consacré un récit aux miracles de saint Otmar. Un Zuricois, Rutpert, maître bien connu de l'école de Saint-Gall commença la véritable chronique intitulée *Casus sancti Galli* dans le but de prouver que le monastère fut toujours monastère royal exempt de la juridiction de l'évêché de Constance; tous ses efforts tendent à faire la preuve de cette fiction et son récit pullule d'erreurs jusqu'à 884, date où il s'arrête [4].

A partir de l'année 1633, les abbés de Saint-Gall se préoccupèrent de faire imprimer textuellement pour l'usage de la communauté, toutes les chartes conservées dans ses archives. De cette initiative, il sortit un *Codex traditionum S. Galli* composé de titres de propriété, donations, concessions, transmissions, etc., etc., et qui négligeait les privilèges royaux et impériaux d'immunité. Tiré à vingt-quatre exemplaires — dont la moitié ont péri — le *Codex* dépendait d'une collection désignée sous le nom d'*Archivi Monasterii S. Galli Documenta* et qui compte, dans l'exemplaire le mieux conservé (archives de l'abbaye) soixante tomes in-folio, reliés en cuir blanc, sans autre pagination courante qu'une pagination manuscrite, chaque document ayant été imprimé de façon à pouvoir être, au besoin, classé d'une manière différente dans les différents exemplaires. Il n'y a d'exception à cette règle que pour le *Codex Traditionum* qui forme ainsi le seul *livre* proprement dit de la collection.

Par suite du manque presque absolu de titres imprimés, la collection a passé inaperçue et non nommée par les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle. Toutefois, dès 1685, Mabillon signalait l'existence de la collection elle-même : *Idem* (le bibliothécaire de Saint-Gall) *etiam nobis ostendit omnes monasterii sui chartas, omnia diplomata et instrumenta in unum corpus nuper typis domesticis redacta; cujus collectionis unum exemplum in archivo Ecclesiæ Romanæ, alia quædam in celebrioribus aliquot Helvetiæ monasteriis reposita sunt; cetera privatim in ipso monasterio S. Galli reservantur ad documentum posterorum. Idem præstiterunt Einsidlenses nostri : ut si quo incendii vel belli casu primaria instrumenta perire contingat, jacturam utcumque sarciat hæc collectio* [5].

F. Keller, après avoir fondé la Société des antiquaires de Zurich, désigna parmi les travaux à entreprendre dès le début une édition revue et augmentée du *Codex traditionum*. Ce fut H. Watermann qui réalisa le projet en publiant près de huit cents documents, répartis entre l'origine du monastère et l'année 920 [6]. Appuyé sur ce travail, l'éditeur de Ratpert a pu suivre pas à pas le récit du chroniqueur, relever ses erreurs, les corriger. Le moine du IXe siècle altère la vérité quand il prétend que les diplômes royaux de 759, 760 et 780 déclaraient Saint-Gall entièrement indépendant de l'autorité épiscopale et subordonné à l'autorité royale seule. Au dire de Ratpert, Pépin avait admis que le monastère de Saint-Gall, d'abord indépendant, avait été injustement soumis à l'autorité de l'ordinaire au VIIIe siècle par les évêques Sydonius et Eginon. C'est là un mensonge évident que l'étude des diplômes et du texte même de Ratpert ne permet pas de soutenir. Ce n'est pas avant l'année 818 que le monastère fut pourvu pour la première fois d'une charte d'immunité, et il ne fut libéré entièrement de l'autorité des évêques de Constance qu'au milieu du IXe siècle, quand Grimaid, le conseiller et l'ami de Louis le Germanique, prit en main les intérêts de Saint-Gall que le roi lui avait donné en bénéfice avec le titre d'abbé. Il s'en faut toutefois que tout le récit de Ratpert doive être rejeté.

Le diplôme par lequel Louis le Germanique consacre, en 854, les droits de Saint-Gall comme abbaye royale constate une lutte : *quod inter episcopos... et ... abbates semper discordia esset.* Ce diplôme nous apprend que les moines ont réclamé auprès de Charlemagne et Louis le Pieux parce que les évêques *monasterium ad partem episcopatus vindicare voluerunt* et que malgré la décision prise *propter futuram dissensionem vitandam*, les luttes ont continué. Il semble donc que les décisions prises fussent plutôt favorables aux moines. En effet, comme nous le voyons par le diplôme de 780, le droit des évêques se réduisait à un cens annuel payé par les moines, qui d'ailleurs avaient la libre administration de tous leurs biens, de même que leurs supérieurs, *rectores*, avaient la *potestas dominandi*. Si ce n'était là à aucun degré une charte d'immunité, c'était, à tout le moins, un privilège semblable à celui que nous voyons accordé à un évêque et confirmé par le roi à un monastère dans les *Formulæ* de Marculfe (I, 1, 2) [7]. Les premiers diplômes n'avaient pas eu une clarté suffisante pour arrêter les entreprises des évêques ni les prétentions des moines, il fallut qu'en 854, Louis le Germanique rompit tout lien entre Saint-Gall et Constance pour que la paix fût rétablie.

III. La reconstruction du monastère. — C'est au lieu dit Himilinberg que Gall fit choix de son ermi-

[1] Wattembach, *Deutschland's Geschichtsquellen*, 4e édit., t. I, p. 100. — [2] *Analecta bollandiana*, 1895, t. XIV, p. 339. — [3] L'incertitude persiste sur la chronologie de saint Gall. Elle a varié d'un quart de siècle. Hefele place sa mort en 627. — [4] Après Ratpert, longue interruption. Voyez G. Meyer von Khonau, *op. cit.*, II. *Ratperti casus S. Galli*, 1872, et la *Revue critique*, 1873, p. 409-412. — [5] Mabillon, *Vetera Analecta*, t. IV, p. 35. — [6] *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen, auf Veranlassung der antiquarischen Gesellschaft im Zurich*, I, *Jahr 700-840*, Zurich, 1863; II, *Jahr 840-920*, Zurich, 1866. — [7] Rozière, *Recueil des formules*, n. 574, 575.

PLAN DE SAINT-GALL

(IX^e Siècle)

HOSPICE POUR LES ÉTRANGERS DE DISTINCTION

ÉCOLE

MAISON DE L'ABBÉ

LOCAL POUR SAIGNÉES ET PURGATIONS.

MAISON DU MÉDECIN

JARDIN MEDICAL

NB. Les caractères tracés sur cette partie du plan original sont oblitérés et par suite la destination en est ignorée

ENTRÉE COMMUNE

OMNIBUS AD SCM TURBIS PATET HAEC VIA TEMPLUM QUO SVA VOTA FERANT UNDE MILITES REDEANT

PARADISUS

PATET ATQUE COLUMNIS IMPOSITUM SINE TECTO STERNITOCAPUM

HIC MURO TECTUM

HIC PARADISUM

Tour St Michel

Tour St Gabriel

CHŒUR

PRESBYTERIUM

SANCTUARIUM

SACRISTIE

VESTIAIRE

CLOITRE

COUR

Porticus ante domum fratrum

Hinc pia canfilium per tractum ei arba salubre

Porticus ante oceam

Porticus ante ecclesiam

Hinc requiem Invenies formulas tuto fenisicia abundans

DOMESTIQUES DE FERME

Hic cauliu omnium cauete depasci cum

MOUTONS

BERGERIE

Chaumière pastorum

Les Agneaux

Hic domus cum area fenestrata a capellas

ETABLES A PORCS

PORCS

Les Porchers

Chambres

Hic fabri locus ouestrumentorum & aratri

ETABLES POUR LES CHÈVRES

CHEVRES

Les Chevriers

Chambres

ÉCURIE

CHEVAUX

Les Charretiers

Chambres

ETABLES POUR LES VACHES

VACHES

Les Vachers

Chambres

HOSPICE DES PAUVRES

CHAMBRE

DORTOIR

DOMESTIQUES

CELLIER

Hinc ad officinam

Hinc ad Infirmarium

CELLIER AVEC OFFICE AU-DESSUS

Infra cellarium Supra lardarium

Porticus ante cellarium

Hinc ad Hortum

Hinc ad Pomarium

Hinc ad Cellarium

Hinc ad Coquinam

Hinc ad Balneum

Hinc ad Cellarium

Hinc ad Cellarium

Hinc ad Cellarium

tage dont il ne s'éloigna plus désormais. La date probable de son établissement paraît être l'année 612. Le roi Sigebert concéda les terrains nécessaires à la construction d'un ermitage et on y vit s'élever un oratoire avec quelques habitations. Après la mort de Gall, survenue, le 16 octobre 627, le cadavre fut transporté dans l'oratoire et inhumé dans une fosse creusée entre l'autel et le mur. Le cercueil fut violé quarante ans plus tard par des pillards qui n'y trouvèrent pas les richesses qu'ils pensaient saisir; alors Boson, évêque de Constance, rétablit le cercueil sur l'emplacement primitif, mais après avoir fait combler la fosse et bâtir une arcade élevée : *Sumens loculum, in quo sanctum corpus erat, posuit super terram inter parietem et altare, et desuper, ut moris est, arcam altiorem construxit, fossam vero terra replevit.* L'agglomération d'Himilinberg ne commença à prendre tournure de monastère qu'avec Otmar, qui introduisit la règle de saint Benoît et exerça l'abbatiat depuis 720 jusqu'à 759. Ici, comme partout où le phénomène de la coexistence des deux règles monastiques —bénédictine et columbanienne — se produisit, la première évinça la seconde; on a proposé de ce fait des explications dont le moindre inconvénient est de ne pas tenir compte des réalités. Transplantée en Gaule, en Helvétie, ou au delà des Alpes, la règle colombanienne conserve ses caractères étranges auxquels répugne le tempérament de race différente. Adaptée aux Celtes et Irlandais, cette règle a pu durer longtemps et conserver jusqu'à nos jours des admirateurs, appliquée aux Latins elle leur fait l'effet, avec ses rigueurs et ses excentricités, d'un règlement de chiourme. On pourrait dire d'elle que cette règle est éminemment centrifuge, elle s'empare des individus, les brutalise et les dissémine, développe en eux la personnalité jusqu'à la bizarrerie, suggère et favorise une véritable rivalité dans la pénitence et les macérations et crée autour de la plupart d'entre eux une sorte d'isolement farouche. La règle bénédictine, tout au contraire, est en quelque sorte agglutinante, elle rapproche les individus, les confond sous une sorte d'uniformité, développe l'estime et le goût de l'anonymat, décourage l'excentricité dans toutes ses manifestations. Mise en présence et, on peut le dire, en opposition avec la règle colombanienne, dans le monastère de Saint-Gall, la règle bénédictine ne tarda pas à gouverner la vie monastique sans amoindrir cependant le prestige et certaines traditions des fondateurs irlandais.

Ce fut dans les premières années du IXe siècle seulement que l'abbé Gauzbert entreprit la reconstruction complète du monastère. Le plan qui nous en est resté montre un projet régulièrement conduit et qui aura rendu nécessaire la démolition de tout ce qui existait sous l'abbatiat d'Otmar et de ses premiers successeurs. Otmar avait-il agrandi ou rebâti l'oratoire élevé par saint Gall? On l'ignore. Les renseignements que nous a transmis Walafrid Strabon ne permettent pas de rien induire, ni de rien affirmer. Les faits qu'il rapporte sont, s'il faut l'en croire, survenus de son temps, et par conséquent dans l'église et le monastère rebâtis par Gauzbert.

La reconstruction commença en 829, et cette date est un peu postérieure à celle où s'arrêtent nos recherches archéologiques (814); mais on ne peut nier qu'une période de quinze ans — encore que ce soit *grande ævi spatium*, ne suffise pas à amener une transformation complète d'une conception traditionnelle telle que le monachisme, la vie du cloître et l'art architectural. En 829, nous avons donc l'efflorescence carolingienne de ce qui a germé à l'époque mérovingienne.

L'écrivain Ratpert nous dit que *ad augmentum nostri monasterii, veteri destructa novam sancto Gallo cœpit ædificare basilicam*, et les moines se firent maçons pour la circonstance. Ermenric, moine de Reichenau, parle en ces termes de cette construction [1] : *Longum est sane per singulos nominatim velle discurrere, quantos, qualesque Dei famulos in omni arte et virtutum stemmate redimitos ibi viderim. Sed neque in ædificiis construendis ex omnia materia tam industrios viros, vel raro usquam repperi, sicuti bene in nido apparet, quales volucres, ibi inhabitant. Cerne basilicam et cœnobii claustrum, et non miraris quod refero. Et ne omnibus sileam, quid est Winihartus, nisi ipse Dædalus? vel quis Isenricus nisi Beseleel secundus? in cujus manu versatur semper dolabrum, excepto quando stat ad altaris sacri ministerium.* Ermenric parle aussi d'un certain Gauzbert, neveu de l'abbé du même nom, qui est peut-être celui dont le nom est mentionné dans la légende du plan. Notker signale à son tour Winihart comme constructeur de l'église. Celle-ci fut consacrée en l'année 837.

La nouvelle église s'éleva sur l'emplacement de l'ancienne que Gauzbert fut obligé de démolir avant de terminer cette reconstruction; quant au monastère ce ne fut que sous l'abbé Grimald, son successeur depuis 841, et par les soins de Harmold, *pro-abbas*, qu'il fut terminé. Outre le cloître et le logis de l'abbé, Harmold éleva la tombe de saint Gall, les autres autels, la chaire, la confession : *principio vero tumbam s. Galli cum reliquis altaribus et analogio atque confessione ita innovari, maximæque ex parte totum ex integro fecit ædificari, sicut hodie videtur et cernitur.*

IV. Le plan. — Il existe un plan célèbre de Saint-Gall que nous allons décrire. La dédicace du maître-autel sur ce plan ne laisse aucun doute à ce sujet, mais le doute commence dès qu'il s'agit de savoir si ce plan n'est qu'un projet. On y lit cette légende [2] :

Hæc tibi dulcissime fili, Gozperte, de positione officinarum paucis exemplata direxi, quibus sollertiam exerceas tuam, meamque devotionem utcumque cognoscas, qua tuæ bonæ voluntati satisfacere me segnem non inveniri confido. Ne susciperis autem me hæc ideo elaborasse, quod vos putemus nostris indigere magisteriis; sed potius, ob amorem tui, tibi soli perscrutanda pinxisse amicabili fraternitatis intuitu crede. Vale in Christo semper memor nostri. Amen.

Mabillon estime avec raison que celui qui appelait *dulcissime fili* un abbé de Saint-Gall devait être un haut dignitaire et il incline à y voir Einhard (voir ce nom), qui fut une sorte de surintendant des bâtiments impériaux sous Charlemagne. A l'appui de cette conjecture, Mabillon cite une inscription tracée sur la maison de l'abbé, inscription qui rappelle le concours des architectes du palais *(palatini magistri)* et des décorateurs de Reichenau [3] :

SPLENDIDA MARMOREIS ORNATA EST AVLA COLVMNIS
EN GRIMVALDVS OVANS ALTO FVNDAMINE STRVXIT
ORNAVIT COLVIT HLVDOVICI PRINCIPIS ALMI
TEMPORIBVS MVLTIS LAETVS FELICITER ANNIS

Sur un autre mur [4] :

AVLA PALATINIS PERFECTA EST ISTA MAGISTRIS
INSVLA PICTORES TRANSMISERAT AVGIA CLAROS

Mabillon hésitait en nommant Einhard : *Sed hæc conjectura*, dit-il, *de qua lectores viderint.* D'autres ont suggéré divers noms, notamment Gerung, architecte impérial, lequel, pas plus que Einhard n'eut sans doute écrit *dulcissime fili* à un abbé de Saint-Gall. A. Lenoir incline, en conséquence à attribuer le plan à un évêque, sous la plume duquel on ne s'étonne plus de rencontrer

[1] Mabillon, *Analecta*, t. IV, p. 329. — [2] Mabillon, *Annales*, t. II, p. 571. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 572; A. Lenoir, *Instruction sur l'architecture monastique*, p. 24. — [4] Canisius, *Thesaurus*, t. II, p. 228.

cette appellation. Or, parmi les évêques contemporains il s'en trouve un dont le siège est peu éloigné de Saint-Gall et dont les dons artistiques sont attestés par ce fait que Louis le Débonnaire se plaisait à recourir à lui pour la construction des palais impériaux; il s'agit de Frothaire, évêque de Toul de 813 à 846 [1].

Nous lisons dans une lettre de Frothaire à Hilduin qu'il souhaite fort être exonéré de ce surcroît de travail. *Nunc itaque*, dit-il, *vestra misericordia, quemadmodum semper consuevit, pro nostra laborare dignetur necessitudine, quia servitium nobis valde onerosum injungitur, quod absque difficultate nequaquam vires nostræ peragere possunt. Præcipitur enim ut in Aquis palatio operemur, et laboribus ibidem peragendis insudemus. Sed ab hoc opere alio servitio et necessitates nos revocant, et si vestræ pietati libet, etiam opportunam satis excusationem prætendunt. Recordare siquidem vestra paternitas valet quod, cum in palatio Gundumvillæ* (Gondreville) *domnus Imperator hoc anno staret, vestram continens manum, jussit ut in fronte ipsius palatii solarii opus construerem, de quo in capellam veniretur. Adjecit quoque quod quempiam illic plerumque manere sivisset, vestri personam tacite innotescens. Præcepit nihilominus ut, in pariete ipsius domus ligneo, alterum operis lapidei parietem superadjicerem, et quamlibet hujusmodi opera sint festinanter explenda. Et tamen adhuc tertius labor nostræ cœptæ basilicæ adhibendus, de qua nihil postquam hinc secessistis egimus : quia impediti sunt hactenus homunculi, propter tempus hyemis et tempus sationis. Istius modi laboribus addita est nobis nolentibus necessitudo, et miseriæ infelicitatis adversitas* [2].

Les dernières lignes rappellent que Frothaire fut le propre architecte de sa cathédrale et, dans une autre lettre qu'il écrivit à l'abbé Aglemar, il nous apprend qu'il en surveillait la décoration : ... *Cæterum, sciat me fraternitas vestra in novis ecclesiæ nostræ ædificiis vestro suffragio indigere. Unde peto ut nobis mittas ad decorandis parietes colores diversos, qui ad manum hubentur, videlicet auri pigmentum, folium indicum, minium, lazur atque prasinum et de vivo argento juxta facultatem. Hæc nobis dirigito, et a nobis debitum servitium iterum exigito* [3].

On ne peut douter que Frothaire fut architecte et, par conséquent, dessinateur. L'évêque de Toul pouvait en s'adressant à un abbé lui dire *dilectissime fili;* resterait à savoir si Frothaire de Toul et Gauzbert de Saint-Gall ont entretenu des rapports. A défaut d'un fait positif nous pouvons présenter une vraisemblance. La lettre à Hilduin parle de la construction d'un palais à Aix-la-Chapelle, construction qui nécessite la présence de Frothaire en ce lieu; or Gauzbert s'est rendu à Aix-la-Chapelle en 816 pour y faire valoir ses droits d'abbé au moment où l'évêque de Constance contestait la validité de son élection. Une rencontre entre l'évêque et l'abbé se placerait donc assez naturellement en 816. Or c'est en 829 que Gauzbert commença la reconstruction du monastère, c'est entre ces deux dates que Frothaire aura donc dessiné le plan en question.

La dédicace du plan invite, en effet, à y reconnaître le style et les tours de phrase familiers à Frothaire dont nous possédons dix-neuf lettres en plus des deux qui viennent d'être citées. Dans la lettre à Gauzbert on lit : *amicali fraternitatis intuitu* et dans l'épître à l'abbé Aglemar : *fraternitas vestra* et *fraterna obsequia*. La lettre à Gauzbert finit par la salutation : *Vale in Christo semper memor nostri, Amen;* et dans la correspondance de Frothaire on rencontre les salutations suivantes : *Valete in Domino semper, et nostri memor estote. Amen* [4]; *Valete semper in Christo* [5]; *Valete in Domino ter, quater et centies* [6]; *Valere te in Christo feliciter opto* [7]; *Sempiternæ felicitatis in Christo salutem* [8]; *Perpetuam in Christo opto salutem;... Valeat paternitas vestra prolixo tempore feliciter in Christo. Amen* [9]; *Perennam in Christo suppliciter optamus salutem;... Et valeat per multa annorum curricula feliciter in Christo. Amen* [10]; *In Christo opto salutem;... Valere vos semper optamus* [11]; *In Christo salutem;... Vos in Christo bene opto valere* [12]; *Valete in Domino semper* [13]; *Perpetuam in Christo opto salutem;... Valete in Domino semper* [14]; *Valere vos in Christo feliciter optamus* [15]; *Valeat vestra dignitas in Domino* [16]; *Valere vos opto in Christo* [17]; *Valete multum in Domino* [18], etc.

Si on s'en rapporte à la lettre d'envoi, le plan est adressé à Gauzbert, or les chroniques affirment que celui-ci mourut avant que le cloître, le logis abbatial et l'aménagement intérieur de l'église fussent terminés; il est donc tout à fait vraisemblable que le plan de Frothaire est un projet antérieur aux travaux entrepris en 829, projet dont on s'écarta à plusieurs reprises dans l'exécution sous Grimald et Harmold. Et ceci nous ramène encore une fois au lendemain de la mort de Charlemagne.

Mabillon fit, le premier, connaître le plan de Saint-Gall dans les *Annales*, tome II, mais les artistes du XVII[e] siècle avaient, nous l'avons déjà montré (voir COPIES DES CATACOMBES), le don de l'inexactitude et l'auteur du *De re diplomatica*, qui avait trouvé pour les diplômes des dessinateurs impeccables, a eu la main moins heureuse et sa copie du plan ne reproduit ni la manière ni les légendes de l'original.

L'original est conservé à la bibliothèque de la ville de Saint-Gall; il couvre une grande feuille de parchemin. Ferd. Keller se proposait d'en donner un fac-similé à la dimension de l'original, mais un accident survenu à la pierre lithographique l'obligea à en prendre une autre ce qui entraîna la réduction de son dessin d'un cinquième; il fut publié en 1844 et reste le plus exact et même le seul exact. L'auteur le commenta dans un bon mémoire intitulé : *Bauriss des Klosters S. Gallen*, paru à Zurich. Ce plan fut réduit à une échelle qui le rendait plus maniable dans *The archæological Journal*, de 1848. C'est ce plan qui, réduit par A. Lenoir à un *schéma* (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 16) est reproduit sous forme microscopique dans une série d'ouvrages qui se le passent sans l'expliquer. Nous le donnons ici de façon complète et exacte (fig. 4804) avec un commentaire.

Les murs des bâtiments, l'installation et tous les autres détails sont figurés par un trait uniforme; le dessinateur n'a eu aucun souci de mettre à l'échelle; d'après les chroniques, l'église mesurait deux cents pieds en longueur sur quatre-vingts pieds en largeur; or, si l'on entreprend de diviser l'édifice en deux cents parties égales dans le sens de la longueur, on ne parvient à loger que cinquante-six et non quatre-vingts divisions semblables dans la largeur. Des différences semblables ressortent de l'application de l'échelle aux entrecolonnements qui, suivant les chroniques, étaient de douze pieds dans la nef et de dix pieds dans l'atrium. Le plan doit donc être considéré comme un simple diagramme. Dans certaines portions les objets sont

[1] A. Digot, *Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, t. IV, p. 126-133. — [2] *Frothaire à Hilduin*, dans A. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. II, p. 716. — [3] *Frothaire à Aglemar*, dans A. Duchesne, *op. cit.*, t. II, p. 720. — [4] *Epist.*, II, *ibid.*, t. II, p. 712. — [5] *Epist.*, IV, *ibid.*, t. II, p. 712. — [6] *Epist.*, V, *ibid.*, t. II, p. 713. — [7] *Epist.*, VIII, *ibid.*, t. II, p. 714. — [8] *Epist.*, IX, *ibid.*, t. II, p. 715. — [9] *Epist.*, X, *ibid.*, t. II, p. 715. — [10] *Epist.*, XI, *ibid.*, t. II, p. 716. — [11] *Epist.*, XIV, *ibid.*, t. II, p. 717. — [12] *Epist.*, XVIII, *ibid.*, t. II, p. 719. — [13] *Epist.*, XIX, *ibid.*, t. II, p. 719. — [14] *Epist.*, XX, *ibid.*, t. II, p. 720. — [15] *Epist.*, XXI, *ibid.*, t. II, p. 720. — [16] *Epist.*, XXII, *ibid.*, t. II, p. 720. — [17] *Epist.*, XXIII, *ibid.*, t. II, p. 721. — [18] *Epist.*, XXIV, *ibid.*, t. II, p. 721.

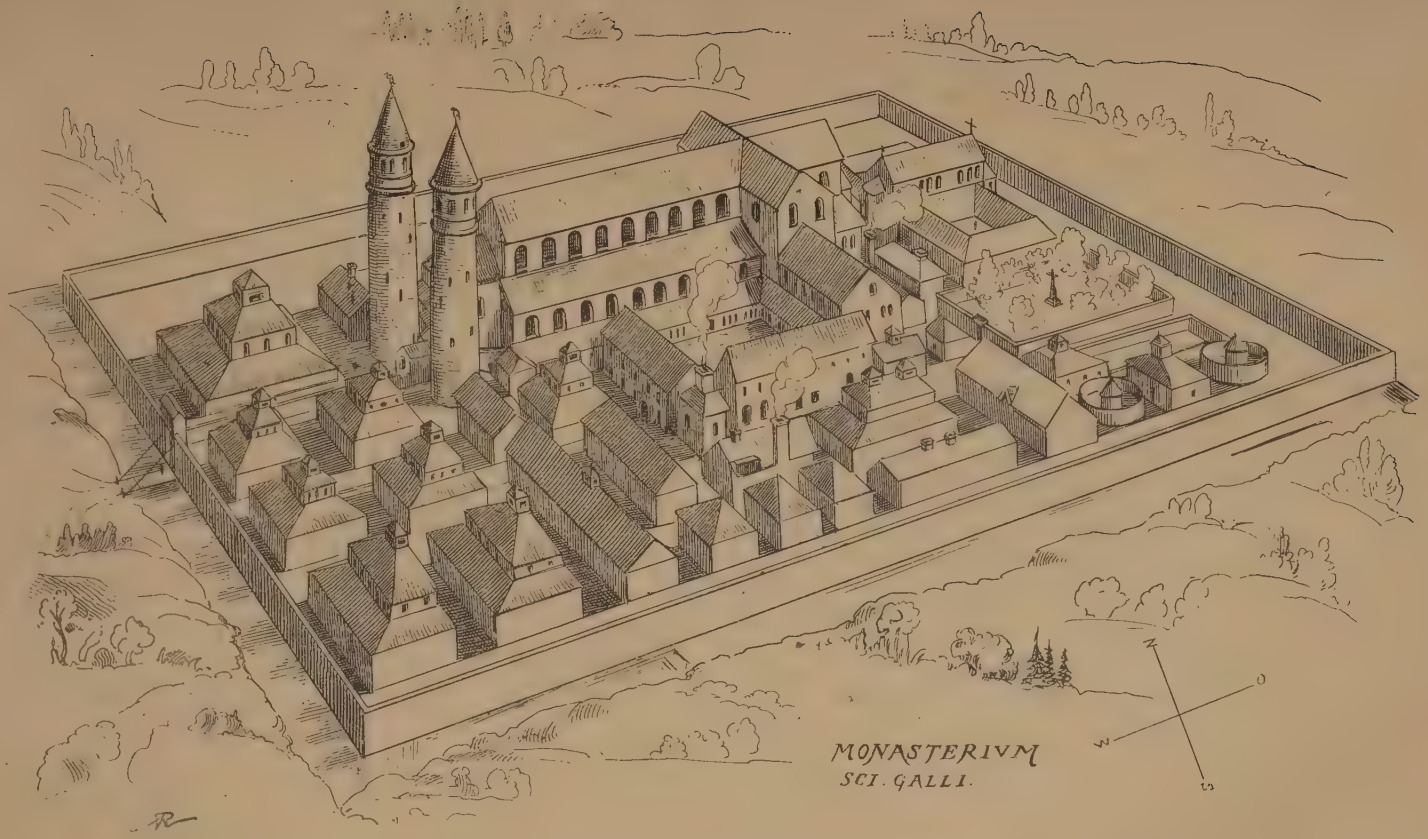

4805. — Vue cavalière du monastère de Saint-Gall, d'après Rahn, *Geschichte der bildenden Kunste in der Schweiz*, p. 91.

représentés en élévation, tels que les croix établies dans l'église et dans le cimetière, les arcades du cloître les arbres [1], etc.

Outre le plan, nous avons fait dresser un dessin accompagné de notices d'une lecture plus facile, moins sommaires et qui — nous l'espérons, plus exactes que celles qui accompagnent la fig. 16 — permettra de prendre une idée moins lente de l'ensemble. A ces documents nous joignons un essai de restitution de l'ensemble sous forme de vue cavalière exécutée d'après les données du plan (fig. 4805).

1. VUE D'ENSEMBLE. — Le plan d'ensemble forme un parallélogramme à l'intérieur duquel l'église et les maisons forment des îlots isolés par des rues. S'agit-il de constructions en pierre ou en bois, on l'ignore, mais si l'église fut construite en pierre on peut supposer qu'un grand nombre des offices le furent en bois, procédé plus rapide et moins dispendieux. Le cloître est attenant à l'église; au sud, il est entouré de trois grands locaux servant de dortoir, de réfectoire et de cellier; à l'est, on remarque un groupe de bâtiments distribués autour de deux cours et renfermant l'infirmerie et le noviciat. A ces deux exceptions près, le monastère se compose de trente-trois maisonnettes séparées les unes des autres, affectées aux différentes officines telles que abbatiale, logis du médecin, hôtellerie pour les voyageurs, hôtellerie pour les indigents, services indispensables à une vaste exploitation agricole. En outre : jardin pour les simples, jardin potager, cimetière.

Outre la disposition des bâtiments, Frothaire a figuré leur aménagement, ce qui donne un intérêt très grand à ses indications pour l'histoire monastique et pour les usages du temps. Le logis des hôtes et le logis de l'abbé nous initient aux dispositions intérieures d'une habitation aisée sous Charlemagne, les bâtiments de la ferme nous font voir une exploitation rurale qui peut être utilement rapprochée du capitulaire *de Villis*.

Au centre de la plupart des maisonnettes est figuré un carré. Dans l'hôtellerie des étrangers, le plan porte en cet endroit : *focus*, c'est le foyer; dans l'école chaque salle et chacun des cubicules qui les entourent présente le même signe sans explication et cependant il semble clair que la maison d'école ne devait pas avoir quatorze chambres à feu sur quatorze. Dans l'hôtellerie des pauvres il n'est plus question de *focus*, mais de *testudo*, c'est donc le toit. Ce qui paraît probable c'est que le toit était muni d'une ouverture quadrangulaire surmontée soit d'une tourelle ou d'un lanterneau percé à jour afin de permettre le passage de la fumée des braseros tout en empêchant la pluie de tomber dans l'appartement. Dans la cuisine et dans la brasserie, le lanterneau aura dû exister au-dessus du fourneau central. Dans la grande cuisine, on lit cette inscription : *Fornax super arcus*, fourneau par conséquent qui n'est pas au niveau du sol, mais à hauteur d'appui. Certains appartements ont dans un angle, une sorte de demi-lune; on remarquera que ce sont toujours des appartements distingués : chambres des hôtes à l'hôtellerie (les chambres de domestiques n'en ont pas); chambre et salon de l'abbé, infirmerie, chambre des malades en danger et chambre du médecin; chambre du maître d'école, chambre des moines en visite; chambre du maître des novices et des novices malades; chambre du jardinier. Il est probable que ce signe indique la présence d'une cheminée. Le dortoir des moines, la salle de réunion des novices et celle des malades à l'infirmerie sont chauffées, probablement par un hypocauste vu la distance qui sépare le foyer de la cheminée. Dans plusieurs bâtiments on voit deux ou quatre cercles qui marquent également des hypocaustes; nous en trouvons dans les deux brasseries de l'hôtellerie des voyageurs et de l'hôtellerie des indigents, dans la cuisine et dans la brasserie du monastère, dans les trois salles de bains. Il est aisé de s'expliquer l'importance de ces détails de chauffage sur le plan si on songe à la température hivernale de Saint-Gall.

La plupart des bâtiments paraissent ne comporter qu'un rez-de-chaussée; lorsque plusieurs étages sont superposés, le plan l'indique, c'est le cas pour les trois grandes constructions renfermant le cloître, la sacristie et la bibliothèque, accolés à l'extrémité est de l'église; nulle part le colimaçon de l'escalier ne se trouve indiqué, pas même l'emplacement d'une échelle droite.

Par rapport à l'église on trouve les bâtiments ainsi disposés; *au sud :* le cloître, les dortoirs, bains, réfectoire, cuisine, cellier, office; *à l'est :* noviciat, infirmerie et ses dépendances; au *nord :* logis abbatial, hôtellerie des voyageurs, école; *au sud-ouest :* l'hôtellerie des indigents. L'exploitation agricole s'étend à l'ouest, au sud et à l'est.

2. L'ÉGLISE. — L'édifice dont l'importance et les dimensions éclipsent toutes les autres est l'église. Elle a la forme d'une croix; elle est divisée, dans sa longueur, par deux rangées de neuf piliers chacune, qui, d'après les indications du plan sont à douze pieds de distance les unes des autres [2].

Bis senos metire pedes interque columnas;
Ordine quas isto constituisse decet.

La largeur de la nef centrale est de quarante pieds :

Latitudo interioris templi pedum XL,

et celle de chaque nef latérale de vingt pieds :

Latitudo utriusque porticus pedum XX.

Les transepts, qui n'ont pas de bas-côtés, sont en saillie sur les murs latéraux de l'église; cette saillie comparée à la dimension des transepts est de quinze pieds. Le sanctuaire, à l'est, a quarante pieds environ de profondeur; il est terminé par une abside; l'extrémité ouest de l'église a la même forme. Les entrées principales de l'édifice sont à l'ouest. Là existe un *atrium* semi-circulaire, dont le diamètre est égal à la largeur de la nef et des bas-côtés, et qui est concentrique à l'abside. Un portique ou cloître couvert règne le long de cet *atrium;* il est supporté par huit piliers carrés, distants de dix pieds les uns des autres. L'espace

[1] Mabillon, *Annales benedictinæ*, t. II, lib. XXXI, n. 36; F. Keller, *Bauriss des Klosters S. Gallen in fac simile herausgegeben und erlaeutert*, in-4°, Zurich, 1844; A. Springer, *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte*, in-8°, Bonn, 1886, t. I, p. 41; J. R. Rahn, *Geschichte der bildender Kunste in der Schweiz*, in-8°, Zurich, 1876, p. 90 sq.; Eye, *Das abendländische Vohnhaus*, dans *Raumer's historischen Taschenbuch*, 1868, p. 323; Neuwirth, *Die Bauthägtigkeit der alemannischen Klöster S. Gallen, Reichenau und Petershausen*, dans *Wiener Sitzungsberichte*, 1884, p. 5 sq.; J. Schlosser, *Die abendländische Klösteranlage der früheren Mittelalter*, in-8°, Wien, 1889, p. 24 sq.; F. X. Kraus, *Geschichte der altchristliche Kunst*, in-8°, Friburg, 1897, t. II, p. 13; R. Willis, *Description of the ancient plan of the monastery of S. Gall, in the ninth century*, dans *The archæological Journal*, 1848, t. V, p. 85-117, trad. franç., par A. Campion, *Description d'un ancien plan du monastère de S.-Gall au IX^e siècle*, dans *Bulletin monumental*, 1868, t. XXXIV, p. 361-406. —

[2] Le pied est une mesure variable qui approche généralement de 0 m. 30 centimètres, mais le plan, n'étant pas à l'échelle (ainsi que nous l'avons dit plus haut) il n'importe guère de transformer le nombre de pieds en mètres et en centimètres; d'ailleurs Frothaire, comme les anciens architectes, comme ceux du couvent de Saint-Siméon à Assouan visaient à réaliser leur ouvrage en calculant par pieds et par multiples de pieds.

intermédiaire entre le cloître et l'abside est à découvert et désigné sous le nom de paradis. Les vers suivants sont tracés dans le cloître semi-circulaire entre les colonnes, dans l'espace découvert qui lui fait face et dans la cour semi-circulaire :

Hic muro tectum impositum patet, atque columnis
Has interque pedes denos moderare columnas,
Hic paradisiacum sine tecto sternito campum
Hic sine domatibus paradisi plana parantur.

Une longue allée conduit du dehors à la porte de l'*atrium* cloîtré, qui est précédé d'un vestibule, et l'on entre dans l'église par des portes ouvertes à chaque extrémité du cloître. Auprès de ces portes, il y en a deux autres latérales qui donnent accès à des vestibules pareils au vestibule de l'entrée; le vestibule nord conduit à l'hôtellerie des voyageurs et à l'école, le vestibule sud à l'hôtellerie des indigents et au monastère. On lit les vers suivants dans l'allée qui conduit à l'entrée de l'église :

Omnibus ad sacrum turbis patet hæc via templum
Quo sua vota ferant, unde hilares redeant.

Deux campaniles de forme circulaire s'élèvent de chaque côté du cloître semi-circulaire, auquel ils sont reliés par des couloirs.

Dans le vestibule on lit :

Adveniens aditum populus hic cubnctus haebit.

Dans celui du nord, on lit :

Exiet hic hospes, vel templi tecta subibit.

Dans le vestibule du sud, on lit :

Tota monasterio famulantum hic turba subintrat.

En plus des portes situées à l'extrémité ouest de l'église, par lesquelles le public avait accès dans l'édifice, le plan en montre deux autres : l'une, dans l'aile sud, qui mène au logis du gardien de l'hôtellerie des indigents, et l'autre en face, dans l'aile nord, qui donne accès au logement du portier. Dans le transept septentrional, une porte établit la communication entre l'église et les appartements destinés aux hôtes ecclésiastiques; une autre ouvre sur un passage conduisant à la maison de l'abbé; une troisième donne entrée dans le secrétariat, et une quatrième conduit à la crypte et à l'escalier de la bibliothèque. Le transept méridional présente de même quatre portes par lesquelles on pénètre dans le cloître, dans le dortoir et l'appartement qui se trouve au-dessous, dans la sacristie, et enfin dans la crypte. L'église est divisée par des balustrades en un certain nombre de chapelles et de chœurs.

Dans le bas-côté nord il existe quatre autels, dont chacun est dressé dans la partie ouest d'une petite balustrade s'étendant de la côtière de l'église jusque derrière l'autel, qui se trouve protégé par une petite clôture dans laquelle il existe un passage à l'ouest. Un espace est ménagé pour la circulation entre cette balustrade et le pilier de la nef, vis-à-vis duquel l'autel est dressé. Le bas-côté sud présente une disposition absolument semblable. Les autels du nord sont dédiés à sainte Cécile, aux saints Innocents, à saint Martin et à saint Étienne, en allant de l'ouest à l'est; et les autels du sud, dans le même ordre, à sainte Agnès, saint Sébastien, saint Maurice et saint Laurent. Dans l'axe de la nef, entre les deux piliers qui occupent le troisième rang à partir de l'ouest, on voit les fonts baptismaux :

Ecce renascentes susceptet Christus alumnos

et entre les deux piliers suivants, une balustrade isolée, pareille à celles qui existent dans les bas-côtés, environne un autel dédié à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'évangéliste. Un espace à l'ouest des fonts est fermé par des balustrades qui relient entre eux quatre piliers de la nef.

Vis-à-vis du sixième pilier, dans l'axe de la nef, est placé un autel entouré d'une petite balustrade et dédié à la Croix, il porte cette mention : *Altare Dei salvatoris ad crucem*, et ce vers :

Crux, via, vita, salus, miserique redemptio mundi.

comme les fonts, il a une enceinte formée par des balustrades établies entre les piliers sur les côtés nord-sud et ouest. Une porte est ménagée dans la partie nord de la clôture. La nef est tellement obstruée par toutes ces balustrades et par les chœurs dont nous parlerons bientôt, que, pour se rendre directement d'une extrémité de l'église à l'extrémité opposée, on ne peut que suivre l'étroit sentier qui court entre les piliers de la nef et les autels des bas-côtés.

Le transept nord présente un autel consacré à saint Philippe et à saint Jacques, adossé au mur, à l'est, placé sur une estrade à laquelle on accède de front par trois marches. Ce transept est clos également, de manière à former une chapelle, par des balustrades qui ne laissent au sud qu'un passage étranglé sur le prolongement de celui dont nous parlions il n'y a qu'un instant. Sur les trois faces de la chapelle sont placés ou fixés des bancs et, au centre, un autre banc est désigné sous le nom de *formula*. On pénètre dans cette chapelle par une ouverture ménagée dans la balustrade du côté sud. L'autre transept est disposé de la même manière, et la chapelle est dédiée à saint André.

Nous arrivons maintenant au chœur principal et au *presbyterium*. Le pavement du *presbyterium* s'étend jusqu'aux piliers est de l'espace formant le centre de la croix; ce pavement repose sur la voûte d'une crypte et l'on y monte par un degré de sept marches : *septem gradus*, lit-on sur le plan. Ce degré occupe une partie de l'aire du croisement et est divisé dans le milieu par l'*accessus ad confessionem*, cavité disposée sous le maître-autel, dans laquelle repose le corps de saint Gall. Le plan original de cette partie de l'église est malaisé à entendre et ce défaut de clarté tient à ce que l'auteur en a voulu trop mettre, combiner le plan de la crypte avec celui du *presbyterium* qui lui est superposé. Le passage voûté, nommé *involutio arcuum* dépend de la crypte seule. On y pénètre de deux côtés, par les transepts, et il se prolonge en dehors du mur du sanctuaire, ainsi qu'on l'observe sur le plan. L'entrée nord de la crypte est désignée *in criptam introitus et exitus*, et l'entrée sud : *in criptam ingressus et egressus* L'inscription suivante se voit derrière le maître-autel. :

Sancta super criptam sanctorum structa nitebant.

Ces parties de la crypte sont reliées par un passage établi au nord et au sud sous l'aire du *presbyterium* et de cette façon l'espace central formant l'intersection de la nef et des transepts se trouve embrassé et isolé par la crypte. Mais la confession a une entrée séparée dans le milieu de l'escalier qui monte au *presbyterium*. Cette disposition n'est pas exceptionnelle. Peut-être la crypte de l'église de Saint-Gall s'étendait-elle sous l'abside.

Le maître-autel était dédié à la vierge Marie et à saint Gall, l'inscription en témoigne. Le sarcophage de saint Gall figuré sur le plan se trouvait dans la crypte sous l'autel. Il semble qu'il y soit demeuré fort longtemps. On sait, en effet, avec quel soin les *kalendaria* et les chroniques mentionnaient les diverses translations imposées à un corps saint. Ces chroniques se sont conservées à Saint-Gall, sans interruption depuis le IX^e^ jusqu'à la première moitié du XIII^e^ siècle,

cependant on n'y relève aucune mention de pérégrinations des reliques du fondateur de l'abbaye. La dernière mention faite de son corps concerne la reconnaissance faite par l'évêque Boso en 686. Même la reconstruction de l'église par l'évêque Gauzbert n'imposa aucun transfert. Au contraire, le corps de saint Otmar fut changé de place quatre fois et chaque translation fut exactement notée.

Otmar mourut à Stein en 759; son corps fut transporté à Saint-Gall, et enfermé dans un sarcophage reposant sur le pavement de l'église entre l'autel de saint Jean-Baptiste et le mur, à droite de l'autel [1]. Quand Gauzbert fit démolir la première église pour bâtir celle qui lui succéda, les ouvriers occupés à la démolition des murs crurent que le corps du saint se trouvait sous terre hors de leurs atteintes; mais, au cours des travaux, ils endommagèrent le tombeau et constatèrent qu'il reposait au-dessus du sol. C'est pourquoi ils le transportèrent, en 829, dans l'église de Saint-Pierre, derrière l'autel; il y demeura plusieurs années, jusqu'en 864, où il fut ramené dans l'église de Saint-Gall et déposé à droite de l'autel de ce nom [2]. En 867, il fut transféré dans une église élevée en son honneur et placé sous l'autel dans un sarcophage.

Le corps de saint Gall ne fut donc pas déplacé, même pour la reconstruction de l'église, d'abord parce que les chroniques et les documents liturgiques n'en font pas mention, ensuite parce que la tombe était placée à l'intérieur de la crypte et non au-dessus. Le plan indique bien que la tombe est placée derrière le maître-autel, mais c'est que, comme on l'a dit, le plan veut indiquer à la fois ce qui se trouve dans l'église supérieure et dans la crypte, d'où un encombrement inévitable. Parmi les récits des miracles de saint Gall, on lit celui de la guérison d'un infirme que ses amis apportaient et couchaient chaque jour près de la tombe dans la crypte : *cottidie juxta sepulchrum in crypta collocatus* (ch. XXXIX); le même recueil contient une autre relation concernant une lampe qui brûlait pendant la nuit devant l'autel supérieur et la tombe, et qui répandait un peu de lumière sur l'autel établi dans l'intérieur de la crypte, à travers une *fenestella : Lumen quod ante superius altare et tumbam ardebat per quandam fenestram radios suos ad altare infra cryptam positum dirigebat* (ch. XXV). Il pourrait se faire que la confession se trouvant dans la crypte, il existât un cénotaphe dans l'église supérieure, derrière le maître-autel [3].

A l'est de l'autel principal, on voyait un autre autel, celui-ci dédié à saint Paul. Une rangée de bancs existait autour du *presbyterium* et de l'abside. L'autel portait l'inscription suivante :

Hic Pauli dignos magni celebramus honores.

Sur l'escalier du *presbyterium*, au nord et au sud sont placés les autels de saint Benoît et de saint Colomban, dont chacun est clos par une petite balustrade comme ceux des bas-côtés de l'église. A l'ouest du même escalier le chœur des chantres, *chorus psallentium*, entouré de balustrades, occupe l'espace qui précède les degrés conduisant au sanctuaire; c'est l'emplacement de la *schola cantorum* dans les basiliques primitives. Ce chœur a des portes latérales, ouvrant sur les longs passages ou corridors qui aboutissent, par l'une de leurs extrémités, au couloir existant dans les bas-côtés entre les piliers et les autels, et, par l'autre, à des portes donnant accès à la crypte. Il est possible que cette disposition ait eu pour but de permettre aux processions de faire le tour de l'église en visitant, dans leur marche, tous les autels des bas-côtés et en circulant autour de la confession. Il est probable, en outre, que quelques autels étaient placés dans la crypte, bien que le plan n'en laisse rien voir.

Une porte est ménagée dans la balustrade occidentale du chœur, et quatre petites *formulæ*, sont établies dans cette partie de l'église, de façon que les chantres auxquels ils étaient destinés fussent tournés vers l'est ou vers l'ouest; mais on ne voit pas laquelle de ces positions ils devaient prendre.

A l'ouest du chœur, une balustrade disposée entre les piliers entoure un espace qui présente deux portes faisant face à l'entrée de l'église. Entre ces portes, dans l'axe de la nef, est placé le jubé ou ambon, de forme circulaire, et contre la balustrade et de chaque côté de la porte donnant accès dans le chœur, se trouve un *analogium* ou pupitre destiné au lecteur; on lit sur le plan : *analogium ad legendum.*

A l'extrémité ouest de l'église, se trouve un autel dédié à saint Pierre, il occupe le milieu de l'abside autour de laquelle court une banquette. Sur cet autel on lit ces mots :

Hic Petrus Ecclesiæ pastor sortitur honorem.

On ne rencontre dans aucune des deux absides le trône pontifical indiqué sur le plan. Le pavement de l'abside orientale n'est surélevé que de trois marches. La première marche est coupée au milieu comme si, à cet endroit, il existait un passage conduisant à une confession ou crypte au-dessous de l'autel; le plan n'offre, du reste, aucune indication à cet égard. En face de l'abside, se trouve un espace fermé par des balustrades et destiné à servir de chœur, *chorus;* mais on n'y voit figurer ni sièges ni pupitres. On y pénètre par trois portes, une à l'ouest et deux à l'est. La balustrade de l'ouest fait face aux fonts, et un plan est placé entre les deux portes à l'usage de ceux qui assistent au baptême.

Le plan figure, en tout, dix-sept autels.

3. LA SACRISTIE. — La sacristie offre exactement les mêmes dimensions que le transept sud; elle se compose d'un bâtiment à deux étages qui, du côté de l'est, est contigu à ce transept, et, de l'autre, est appuyé

[1] Walafrid Strabo, *Vita Otmari* c, IX, XIII; Iso, *De miraculis*, c. V. — [2] Iso, *De miraculis*, c. IV; tandis que c. VII on lit : *post aram S. J. Baptistæ.* — [3] On a déjà constaté les différences qui existent entre le plan et quelques-unes des dispositions mentionnées dans les *Chroniques*. Ainsi l'autel de saint Jean-Baptiste, près duquel le corps de saint Otmar était déposé, n'est pas indiqué sur le plan. La crypte est appelée : Crypte des douze Apôtres et de saint Colomban, dans le chapitre XXVI de la *Vita Notkeri* et l'autel de saint Colomban est présenté comme établi dans la crypte; mais le chroniqueur appartient au XII[e] siècle. Quoiqu'il en soit, d'après le plan, cet autel était placé sur les marches du *presbyterium*. Une chronique de 1225 fait mention de deux cryptes dites des Apôtres et de tous les saints, *duas cryptas nostras XII videlicet Apostolorum et omnium sanctorum*. Ces cryptes furent consacrées dans le cours de cette année. L'église fut dévastée par un incendie, en 937. L'abbé Vodalric ou Ulric (990-996) édifia une chapelle, dans laquelle on plaça le tombeau du Seigneur, construit avec le plus grand soin et décoré de peintures et de dorures. Il y avait quatre autels dans la chapelle : un d'entre eux était dédié à la Sainte-Trinité et un autre à la sainte Croix. A droite, se voyaient un tableau représentant l'Assomption de la Vierge et un autel dédié à sainte Marie; à gauche, un autel élevé en l'honneur de saint Jean, avec un tableau représentant sa mort. Dans la crypte, la fondateur de la chapelle fit ériger un cinquième autel à la mémoire de l'évêque Vodalric. Au temps d'Ulric VI (1204-1219), des changements considérables furent opérés dans les bâtiments du monastère, et une grande tour fut élevée comme annexe de l'église. Au XVIII[e] siècle l'église fut modernisée de telle façon qu'elle n'offre plus désormais le moindre intérêt. Quant aux bâtiments du monastère, ils ont fait place aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, à des bâtiments nouveaux affectés à divers services publics. L'ancienne bibliothèque s'y trouve conservée.

contre les *presbyterium*. La sacristie proprement dite se trouvait à l'étage inférieur, *subtus sacratorium*; l'appartement comportait des armoires, des coffres, des banquettes, au centre une vaste table sur laquelle on déposait les vases sacrés, *mensa sanctorum vasorum*. Les prêtres étaient obligés de revêtir dans la sacristie les ornements sacerdotaux, et de s'y dévêtir, il est possible que pour leur épargner une station glaciale avant et après leur messe on ait pris soin d'aménager une cheminée dans l'angle sud-est; nous croyons plus probable que cette installation fut surtout inspirée par le souci de la bonne conservation des vêtements liturgiques que l'humidité eut détériorés. Cette cheminée servait à chauffer le rez-de-chaussée et l'étage supérieur où se conservaient les vêtements en question : *supra vestium ecclesiæ repositio*.

De la sacristie, un long couloir mène à un petit bâtiment où on confectionnait les pains d'autel et où un petit pressoir servait à exprimer l'huile nécessaire à l'éclairage de l'église : *domus ad præparandum panem sanctum et oleum exprimendum*. Dans ce bâtiment sont figurés un foyer, une table et une case qui représente le fourneau aux hosties et le moulin aux olives.

4. LA BIBLIOTHÈQUE ET LE SCRIPTORIUM. — Un bâtiment identique à la sacristie quant aux dispositions et lui correspondant comme emplacement, adossé qu'il est au côté nord du *presbyterium*, est également pourvu de deux étages. L'étage inférieur sert de *scriptorium*, comme le dit cette mention : *infra sedes scribentium*. L'aménagement se compose d'une grande table qui occupe le centre de l'appartement, et de sept pupitres appliqués entre la muraille et recevant le jour par six fenêtres, que Ekkehard a pris soin de mentionner : *fenestræ vitreæ*.

A l'étage supérieur se trouve la bibliothèque : *supra bibliotheca*. On y arrive par un escalier partant du passage qui conduit à la crypte *introitus in bibliothecam super criptam superius*.

5. CAMPANILES. — De chaque côté de l'*atrium* semi-circulaire, à l'entrée de l'église, se dressent deux constructions circulaires telles qu'on en voit à Ravenne, où le campanile est détaché de l'édifice. On accède à ceux-ci de l'*atrium* par de courtes allées. Ils sont probablement divisés en étages et leur forme ronde, assez rare pour les beffrois, peut s'expliquer par une réminiscence des tours de garde si fréquentes en Irlande et toujours construites sur plan circulaire. La destination de ces deux campaniles ne peut laisser aucune place au doute. On voit, d'après le plan, que ces tours contenaient un escalier tournant et, du sommet, on pouvait embrasser toute la vue du monastère : *ascensus per cocleam ad universa super inspicienda*. Dans la partie supérieure ou tout à fait au sommet du campanile nord se trouvait une chapelle dédiée à saint Michel, *altare sancti Michælis in summitate*, tandis qu'au sommet du campanile méridional, l'autel était dédié à saint Gabriel : *altare sancti Gabrielis in summitate*.

La rose qui est tracée au centre de chaque campanile indique probablement le toit conique ou l'ornement foliè qui se trouvait au sommet.

6. LE CLOITRE. — Le cloître est adjacent au mur sud de l'église qui forme son quatrième côté; les trois autres sont tracés par plusieurs des principaux bâtiments du monastère. Le cloître est entouré d'un portique et au centre se trouvait une cour découverte qu'embellissaient probablement un gazon et des arbrisseaux. On a rabattu horizontalement sur le plan la projection verticale des arcades du portique, *arcus*, procédé fréquent sur les anciens plans. Une comparaison de ce plan avec les dispositions connues des cloîtres romans, porte à croire que chacun des côtés présentait une arcade ouverte donnant accès dans le *pratellum*, préau ou cour intérieure gazonnée afin de donner l'illusion d'un petit pré. Cette arcade ouverte s'encadrait entre deux groupes de quatre arcades chacun, dont les piliers, soutenant les arcs, posaient sur un mur de soubassement peu élevé. Quatre allées partent des arcades centrales et aboutissent à un espace carré que contourne un sentier et au milieu duquel on voit une *savina*, cuve ou cavité destinée à recevoir de l'eau ou des plantes.

Le promenoir nord du cloître, *ambulacrum*, longe l'église : *porticus ante ecclesiam*. Il est sensiblement plus large que les trois autres et garni de bancs, de chaque côté, dans sa longueur; c'était certainement là que se réunissait le chapitre conventuel, une inscription ne permet pas d'en douter :

Hic pia concilium pertractet turba salubre.

A l'une des extrémités de cette partie du cloître, se trouve une porte qui mène dans le transept sud de l'église et, de là, dans le bâtiment habité par les frères; à l'extrémité opposée, une porte s'ouvre dans le parloir [1].

Le promenoir du cloître qui conduit au réfectoire, est attenant à l'habitation des frères, devant le bâtiment chauffé par un fourneau :

Porticus ante domum stet hæc fornace calentem.

Ce bâtiment est composé de deux étages. Au rez-de-chaussée, se trouve une salle de réunion ou appartement commun pour les moines : *subtus calefactoria domus*. Cette salle est pourvue d'un grand foyer cintré, *caminus ad calefaciendum*, dont la cheminée, *evaporatio fumi*, comme à l'école et à l'infirmerie, est représentée, probablement par égard pour la symétrie à une certaine distance du foyer et dans une projection horizontale. Cette salle de réunion portait le nom de *pisalis*, car sa porte sud est ainsi nommée dans le plan. Un *pisalis* était alors un appartement chauffé. Dans les chroniques de Saint-Gall on emploie le mot *pyrale* et il semble que, sur ce point, le plan n'ait pas été exactement suivi car, d'après Ekkehard, le *scriptorium*, le *pyrale* et le *lavatorium* étaient contigus les uns aux autres. Quoiqu'il en soit de ce point, la salle de réunion avait deux issues, l'une sur un petit passage, *egressus de pisale*, qui conduit à un petit bâtiment détaché, dans lequel se trouve, sous le même toit, un local pour les ablutions : *lavatorium* ou *lavandi locus*, garni de bancs à l'entour et au centre duquel on voit un grand foyer et une salle de bains, *balneatorium*, avec un fourneau et deux chaudières. Sur la présence de ces salles de bains dans un monastère, voir *Dictionn.* t. II, au mot BAINS. La deuxième issue conduisait au cabinet d'aisances qui contient neuf sièges et où brûle une lampe dans un angle *lucerna*.

Le dortoir occupe l'étage supérieur du bâtiment : *subtus calefactoria domus*, le chauffoir dont nous venons de parler, *supra dormitorium*. On y voit figurer les bois de lits et les bancs, *lecti*. Il n'est pas possible de dire si on communiquait directement du dortoir avec le cabinet d'aisances, si celui-ci avait deux étages, ou bien s'il fallait, pour s'y rendre, descendre d'abord au chauffoir. Les escaliers qui conduisaient aux étages supérieurs ont été omis sur le plan. Ekkehard parle d'un escalier montant au dortoir *e parte ecclesiæ*, c'est ce qu'on appela depuis l'escalier de matines, parce

[1] Ekkehard parle d'une porte pratiquée dans l'église près de l'*auditorium* ou parloir : *Et cum ad introitum ecclesiæ ubi locus auditorii est, venissent...* Cette porte pouvait exister à l'angle nord-ouest du cloître, ou c'est peut-être la porte qui fait communiquer la chambre de l'aumônier avec l'église.

que l'entrée des moines pour cet office se faisait individuellement et non pas conventuellement, après une station sous le cloître pour prendre les rangs d'entrée.

Le promenoir sud du cloître est ainsi désigné :

Hæc domus adsistit cunctis qua porgitur esca.

Ici encore nous avons un bâtiment à deux étages, il contient à l'étage inférieur, le réfectoire et l'étage supérieur est occupé par un vestiaire, *infra refectorium, supra vestiarium.*

Dans le réfectoire sont figurées six tables de longueur et de formes différentes. L'abbé prend place à la plus grande, *mensa abbatis,* qui a cette forme : π, de chaque côté se voit un banc, *scamnum.*

Les autres bancs sont placés, partie le long des murs de l'appartement, *sedes in circuitu,* et partie entre les tables. Au centre du réfectoire se voit la table des hôtes, *ad sedendum cum hospitibus.* Vis-à-vis de cette table et contre le mur se voit la chaire ou *analogium,* d'où un moine faisait la lecture à voix haute pendant les repas. Une porte cintrée met le réfectoire en communication avec la cuisine, *egressus ad coquinam,* celle-ci est isolée du bâtiment principal, on y voit des tables, des bancs et, au milieu, un large foyer sous des arcades. Près de la porte, un grand coffre carré, *toregma,* est probablement destiné à renfermer la vaisselle la plus fine et qui sert à la table de l'abbé et à celle des hôtes. La cuisine communique par un long passage avec un bâtiment contenant la boulangerie et la brasserie du monastère :

Hic victus fratrum cura tractetur honesta

Ce bâtiment offre d'abord un petit vestibule dans lequel s'ouvrent à droite et à gauche, les chambres des gens de service : *repausationes vernarum.* Il est vraisemblable qu'une grande abbaye telle que Saint-Gall n'avait pas besoin de recourir aux étrangers et pouvait suffire avec les seuls moines à tous les offices de la maison, le mot *verna* a sans doute la signification de « serviteur », mais avec la nuance spéciale du serviteur né dans le domaine, attaché dès sa naissance et traité sinon en moine, du moins en frère d'un rang inférieur bien plus qu'en domestique. Dans la boulangerie *pistrinum fratrum,* se voient des bancs et des tables, une huche oblongue, *alveolus,* un four à cuire le pain, *caminus,* une armoire pour garder la farine, *repositio farinæ.* De la boulangerie, on passe à la brasserie :

Hic fratribus conficiatur cervisa.

Celle-ci est garnie de bancs, d'une chaudière, d'un fourneau; et, dans un local distinct, on lit :

Hic coletur celia.

Celia peut également s'entendre de la bière terminée ou en fabrication. Dans le local dont nous parlons on voit un objet de même forme que celle sous laquelle l'appareil réfrigérant, *ad refrigerandum cervisam* est représenté dans la brasserie de l'hôtellerie..

Le réfectoire est surmonté du vestiaire où se conservent non seulement les habits confectionnés mais les draps, les toiles, les cuirs déjà ouvrés qui serviront à la confection.

Le promenoir ouest du cloître touche à un autre bâtiment divisé en deux étages. Au rez-de-chaussée, le cellier, *infra cellarium,* qui possède une communication avec le cloître sur un point très rapproché du réfectoire :

Huic porticus potus quoque cella coheret.

On y voit des muids, des tonneaux grands et petits, des « tonnes » comme on dit encore dans certains pays : *majores tunnæ et minores.* Leur contenu, bière ou vin, n'est pas indiqué. Le vin, disait saint Benoît, ne convient pas aux moines, il fait apostasier les sages, et, néanmoins, dès le VIII^e^ siècle, le vin était d'un usage général dans les monastères. A l'étage supérieur se trouve un garde-manger et magasin de provisions : *supra lardarius et aliorum necessariorum repositio.*

7. LE PARLOIR. — Le parloir est contigu à l'appartement du moine chargé de la direction de l'hôtellerie des pauvres. Le parloir est garni de bancs sur son pourtour, il sert en quelque façon, de vestibule au cloître, voici la légende que porte le plan : *exitus et introitus ante claustrum ad conloquendum cum hospitibus et ad mandatum faciendum.*

8. LE NOVICIAT. — A l'extrémité est de l'église on voit un groupe de bâtiments formant deux petits monastères complets avec cloître, réfectoire, dortoir et chapelle; chacun de ces petits monastères est pourvu de sa cuisine et de sa salle de bains. Les deux chapelles sont adossées et communiquent l'une avec le noviciat, l'autre avec l'infirmerie.

Le noviciat nous est ainsi présenté :

Hoc claustro oblati pulsantibus adsociantur.

Il suffit de considérer le plan pour voir que les explications sont superflues. C'est un local qui reproduit sur de moindres dimensions ceux du monastère; on y voit le chauffoir, le cabinet d'aisances, etc., une infirmerie qui dispense d'envoyer les jeunes malades à l'infirmerie du monastère.

9. L'INFIRMERIE. — Nous avons ici toutes les dispositions du bâtiment du noviciat; une des chambres est réservée aux malades en danger : *locus valde infirmorum.* L'infirmerie était destinée à recevoir les moines malades, les infirmes, les vieillards que leur âge rendaient incapables de suivre l'observance, c'est pourquoi le local est ainsi désigné : *Fratribus infirmis pariter locus iste paretur,* et on retrouve ici dortoir, chauffoir, réfectoire, chambre du principal infirmier; la chambre pour les saignées est plus loin et hors du bâtiment.

10. L'ÉCOLE. — L'école est environnée d'une palissade; c'est l'école externe où sont admis les ecclésiastiques et les gens du dehors :

Hæc quoque septa premunt discentis vota juventæ.

Au centre, se trouve une vaste pièce divisée en deux parties par une balustrade ou une cloison et tout autour sont distribuées quatorze chambrettes qui n'ont entre elles aucune communication et auxquelles on n'accède que par la pièce centrale; deux de ces chambres pourvues d'issues extérieures peuvent ainsi servir de vestibules; les autres sont destinées aux étudiants :

Hic mansiunculæ scolasticorum.

D'après une inscription tracée dans les appartements placés au centre c'était à la fois une école et un lieu de récréation : *domus communis scholæ, idem vacationis.* Chaque chambrette ne possède qu'une table à moins qu'il s'agisse d'un petit lanterneau carré dont nous avons parlé déjà.

L'habitation du maître, *mansio capitis scolæ,* est appuyée contre le mur latéral de l'église. C'est une simple chambre garnie d'un poêle, avec banc, lit, table et un cabinet adjacent, *ejusdem secretum.*

École n'a pas ici le sens d'une école où l'on apprend à lire à des bambins; les *oblati* et les *novicii* étudient les rudiments sans sortir du noviciat. La *scola* est destinée à des études plus avancées. Mabillon a parfaitement défini la distinction entre l'école claustrale extérieure et l'école canonique extérieure [1].

11. LE LOGIS ABBATIAL. — On lui donne les noms de *palatium* et d'*abbatia.* C'est, semble-t-il, une maison

[1] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. III, præf. n. IV.

nette d'aspect modeste, entourée d'une balustrade et composée d'un bâtiment habité par l'abbé, l'autre bâtiment occupé par ses serviteurs. Le premier de ces bâtiments a deux étages; sur les côtés est et ouest de l'étage inférieur règne un portique ouvert : *porticus arcubus lucida.* Chaque portique présente douze ouvertures; deux d'entre elles partent du sol et donnent passage à la circulation, les autres sont des groupes d'arcades posées sur un soubassement.

A l'intérieur, chaque étage est divisé en deux appartements; dans l'un est le cabinet de travail, *mansio abbatis*, garni de bancs, ayant un poêle ou brasero et deux armoires ornées de sculptures, *toregmata*, de chaque côté de la porte qui s'ouvre sur un couloir conduisant *ad ecclesiam ingressus.* Ce cabinet de travail a deux portes qui donnent accès sur les deux portiques. Une deuxième chambre sert de chambre à coucher, *dormitorium*, elle contient huit lits, *lecti hic*, une banquette, un foyer. A l'étage supérieur des chambres et une terrasse : *supra cameræ et solarium*.

Le logis abbatial est pourvu d'une cuisine, d'un cellier, d'une salle de bains. Derrière ces trois pièces se trouvent les chambres des serviteurs : *cubilia famulantium.*

12. L'HOTELLERIE DES VOYAGEURS. — Ce logis est distinct des autres maisonnettes monastiques, les hôtes y sont chez eux et ne se mêlent pas aux moines :

Hæc domus hospitibus parta est quoque suscipiendis.

On pénètre par un vestibule, *ingressus*, dans ce bâtiment composé de chambres à coucher pour les hôtes de condition, de chambres pour leurs gens et d'écuries pour leurs chevaux. Ces différentes pièces entourent un vaste réfectoire, *domus hospitum ad prandendum.* dans lequel on voit un grand foyer central, *locus foci*, et, le long des murs, des tables, *mensæ*, et des bancs; de chaque côté de l'une des quatre portes qui y donnent entrée se trouve une armoire, *toregma.* Du réfectoire, on passe dans les quatre chambres à coucher, *caminatæ cum lectis*, qui occupent les deux côtés opposés du bâtiment et qui sont garnies de poêles, lits, etc. Deux autres portes établies en face l'une de l'autre, conduisent du réfectoire dans les antichambres dont l'une forme le vestibule, *ingressus*, est en communication avec les chambres de domestiques, *cubilia servitorum;* par la seconde, on accède aux écuries, *stabula caballorum*, dans lesquelles les mangeoires sont figurées, et à d'autres dépendances.

A peu de distance de l'hôtellerie est un bâtiment qui sert tout ensemble de cuisine, *culina hospitum*, de cellier, *promptuarium*, de boulangerie *pistrinum* avec un four, *furnax;* dans un local adjacent, *interendæ pastæ locus*, se voient une table et des vases pour mouiller et faire lever la pâte; enfin, on arrive à la brasserie, *domus conficiendæ celiæ* avec son matériel et, dans le local séparé le rafraîchissoir : *hic refrigeratur cervisia.*

13. LE LOGIS DU PORTIER. — Il fait face à l'hôtellerie des voyageurs et est adossé au mur de l'église. Le *portarius* ainsi désigné est plutôt le *magister hospitum* qui comme le *magister scolæ* dont il est le voisin, habite devant l'hôtellerie qu'il dirige plutôt qu'il n'ouvre la porte. Son habitation se compose de deux appartements, sa chambre de travail et de réception, *caminata portarii*, qui ouvre sur la cour et sur l'église; sa chambre à coucher, *cubile ejus*, avec l'ameublement nécessaire.

A ce bâtiment touche un vestibule par lequel voyageurs et écoliers peuvent sortir du cloître semi-circulaire de l'*atrium* ou entrer dans l'église : *exiet hic hospes vel templi tecta subibit; discentis scolæ pulchra juventa simul.*

14. L'HOTELLERIE DES PAUVRES. — Cette maisonnette se trouve ainsi désignée :

Hic peregrinorum lætatur turba recepta.

Destinée aux indigents et aux pèlerins, cette deuxième hôtellerie est à peine plus étroite que celle des gens de qualité; elle se compose également de plusieurs pièces établies à l'entour d'une salle commune. A l'est, on voit un vestibule de chaque côté duquel existent des chambres pour les domestiques attachés au service des pèlerins, *servientium mansiones;* au nord et au sud, un dortoir, *dormitorium*, à l'ouest une chambre *camera* et un cellier, *cellarium*, séparés par un vestibule qui conduit à un bâtiment distinct contenant une boulangerie et une brasserie. La disposition et l'aménagement de ces deux pièces sont presque identiques à ce que nous voyons pour la boulangerie et la brasserie de l'hôtellerie des voyageurs. Autour de la pièce centrale de l'hôtellerie des pauvres court une banquette et au centre le lanterneau carré pratiqué dans le toit, *testudo.* Cette hôtellerie des pauvres semble n'avoir ni cuisine, ni réfectoire, ni meubles, ni ces dépendances dont sont abondamment pourvues les diverses parties du monastère.

En face de l'hôtellerie se voit un vestibule semblable au vestibule du nord déjà mentionné. Celui du sud présente deux portes par lesquelles tous les domestiques attachés au monastère pénétraient à l'intérieur : *tota monasterio famulantium hic turba subintret.*

15. LOGIS DU PROCURATEUR. — De même que le *portarius* surveille l'hôtellerie des voyageurs dont il a le gouvernement, l'*hospitalarius* surveille l'hôtellerie des indigents qu'il assiste au besoin. Les deux logements se répondent, l'un adossé au mur du nord de l'église, l'autre adossé au mur du sud. Celui-ci est moins vaste et ne comprend qu'une seule pièce, elle est garnie d'un poêle, on y voit deux portes dont l'une donne issue au dehors et l'autre donne accès dans l'église. Ce logis est intitulé : *Pausatio procuratoris pauperum.*

16. L'HOTELLERIE DES MOINES DE PASSAGE. — L'espace a été ménagé pour cette hôtellerie nommée *susceptio fratrum supervenientium;* deux chambres adossées au mur nord de l'église, et faisant face à l'école. De ces deux pièces, l'une a une issue sur le transept septentrional de l'église, elle est garnie d'un foyer et de banquettes le long des murs; l'autre est un dortoir, avec foyer, lits, chaises, etc.

17. LE LOGIS DES MÉDECINS. — La *domus medicorum* est une maisonnette située, comme le jardin médical dont elle est voisine, dans la partie nord-ouest de l'enclos. Le logis est séparé du bâtiment où se pratiquent les saignées par un mur ou une cloison et n'a pas de communication directe avec l'infirmerie placée vis-à-vis. A l'est se voit le logement particulier du médecin, *mansio medici ipsius;* la pièce adjacente est occupée par la pharmacie : *armarium pigmentorum;* une autre pièce, qui forme le côté ouest du bâtiment, est destinée aux malades dont la vie est en danger : *cubiculum valde infirmorum*, elle est disposée de la même manière que le logis particulier du médecin. L'isolement de ce logis peut donner lieu de croire qu'on avait prévu le cas des maladies contagieuses.

18. LE JARDIN MÉDICAL. — Immédiatement derrière le logis des médecins, dans l'angle nord-est du monastère se voit l'*herbularius* ou jardin médical. Il est divisé en plates-bandes ou couches au nombre de seize, chacune portant le nom de la plante qu'on y cultive; *menta*, menthe; *rosmarinus*, romarin; *lilium*, lis blanc; *salvia*, sauge; *ruta*, rue; *gladiola*, glaïeuls; *pulegium*, pouliot; *fenugreca*, sainfoin; *rosas*, roses; *sisimbria*, cresson (ou rave?); *cumino*, cumin; *lubestico*, livèche; *feniculum*, fenouil; *costo*, tanaisie; *fasiolo*, fasiole; *sataregia*, sariette.

19. L'INFIRMERIE POUR LES SAIGNÉES. — Cette maisonnette séparée qui se trouve désignée sous le nom de *Fleotomatis hic gustandum vel potionariis;* elle n'a sans doute d'autre raison d'être que d'épargner à l'infirmerie la bande dolente et encombrante de tous ceux à qui l'ancienne médecine prodiguait les coups de lancette pour guérir de tous les maux réels ou imaginaires. Ceux qu'on avait saigné ou purgé dans la salle garnie de six tables, *mensæ*, et de six bancs, bien chauffée par quatre poêles s'en retournaient au monastère.

20. LES ATELIERS. — Sur la façade du bâtiment qui abrite les divers corps de métier, on lit ces mots :

Hæc sub se teneat fratrum qui tegmina curat.

Ici se trouvaient donc les tailleurs et ravaudeurs d'habits avec divers autres corps de métier. La plus grande des divisions du bâtiment consacré aux ateliers présente un vestibule et plusieurs locaux répartis autour de deux cours ou appartements de forme quadrangulaire, au milieu desquels sont réservés de petits carrés, lanterneaux ou tout ce qui plaira. L'inscription : *domus et officina camerarii*, peut s'appliquer à tout le bâtiment. Le *camerarius* est une sorte d'intendant monastique *Ad officium camerarii pertinent omnes census et reditus monasterii, sive de villis, sive de terris, sive de molendinis, sive de aliis rebus quibuslibet, ut ipse eos tempore statuto et perquirat, et recipiat. Horrea etiam et aratra, et terræ arabiles, et ceteræ culturæ monasterii, nec non et pecora, et omnes nutrituræ communes ad ejus curam spectant, ut ipse provideat, quæ in his omnibus instaurandis et exercendis sive conservandis necessaria sunt.* Ainsi s'exprime le livre d'ordre de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, ch. x. Mais le *camerarius*, d'après les décrets de Lanfranc a encore d'autres charges à remplir : *Camerarii est, procurare omnia vestimenta et calceamenta, et lectos et stramenta lectorum... rasoria et forfices, tersoria ad radendum... dat herra, quibus ferrantur equi Abbatis et Prioris et omnium hospitum.*

Ce personnage qui prendra aussi le nom de « procurateur » vit ici au centre de son activité. Autour de son habitation on voit les ateliers des *sutores*, cordonniers; selliers, bourreliers; *scutarii*, couteliers, émouleurs; *tornatores*, tourneurs; *coriarii*, corroyeurs. Dans le corps de bâtiment le plus petit, séparé de l'autre par une cour, on trouve encore trois ateliers : *aurifices*, orfèvres; *fabri ferra mentorum*, forgerons; *fullones*, foulons; tous ceux-ci habitent derrière leurs officines : *eorundem mansiunculæ.*

Un autre bâtiment rectangulaire renferme les ateliers qui n'ont pu trouver place dans le bâtiment, où loge le *camerarius*. On lit ici cette devise :

Hic habeat fratrum semper sua vota minister.

C'est ici que travaillent les tonneliers, *tunnariorum domus;* les menuisiers, charpentiers, tourneurs, sculpteurs désignés sous le nom de *tornariorum.* Ici aussi se voient les dortoirs des ouvriers *famulorum cubilia*, derrière les ateliers. Sous le même toit se trouvent les greniers et la pièce où on bat le grain destiné à la malterie et à la brasserie : *granarium ubi mundatum frumentum servetur et quod ad cervisam præparatur.* Cette pièce en forme de croix est située au centre du bâtiment; chacun des angles est occupé par une huche où l'on serre le grain : *repositoria earundem rerum.*

Vis-à-vis de la boulangerie et de la brasserie à l'usage des moines se voient trois maisonnettes ou hangars, ayant les mêmes dimensions. C'est la malterie : *locus ad torrendas annonas*, les mortiers, *pilæ*, et les meules, *molæ*. L'officine qui contient les mortiers figure deux pilons servant à moudre le grain, pas plus rudimentaires que ceux en usage à Betlis, en Suisse [1] (fig. 4806). Dans chacun de ces hangars les ouvriers ont un dortoir *eorundem famulorum cubilia.*

21. LE GRAND GRENIER. — C'est une vaste grange avec des entrées latérales faisant face aux ateliers (probablement des portes brisées, comme dans nos granges modernes). Elle porte cette inscription :

Frugibus hic instat cunctus labor executiendis.

Ici comme dans le grenier à battre le grain, on voit un espace en forme de croix affecté au battage du grain : *area in quo triturantur grana et paleæ.*

22. LE JARDIN POTAGER. — Le potager est situé entre le verger et la basse-cour; il forme un carré oblong et il est divisé en dix-huit planches : *hic plantata olerum pulchre nascentia vernant.* Les planches sont désignées par des cultures diverses : 1. *Cepas*, oignons;

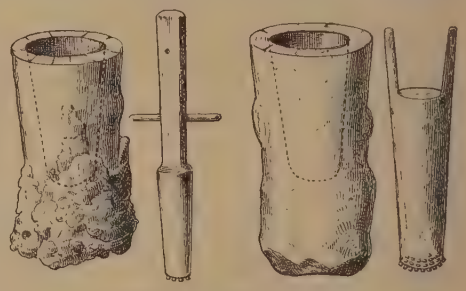

4806. — Mortiers de Betlis.
D'après *The archaeological Journal*, 1860, p. 49-50.

2. *Alias*, aulx; 3. *Porros*, poireaux; 4. *Ascolonias*, échalottes; 5. *Apium*, celeris; 6. *Petrosilium*, persil; 7. *Coliandrum*, coriandre; 8. *Cerefolium*, cerfeuil; 9. *Anetum*, anet; 10. *Lactuca*, laitue; 11. *Papaver*, pavot; 12. *Sataregia*, sariette; 13. *Radices*, radis; 14. *Pestinachus*, panais; 15. *Magones*, carottes; 16. *Caulas*, choux; 17. *Betas*, bettes; 18. *Gitto*, mâches. A l'exception des carottes, toutes les plantes nommées ici sont mentionnées dans le *capitulare de Villis*, de Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1025-1034).

23. LA MAISON DU JARDINIER. — Un bâtiment, situé près du jardin potager, qui forme l'enceinte d'une cour au milieu de laquelle se voit un petit pavillon, *ipsa domus*, contient le logis du jardinier : *mansio hortulani*, qui se chauffe avec un poêle ou un brasero; il a deux chambres de domestiques : *cubilia famulorum* et un abri pour les outils de jardinage en fer, susceptibles de se rouiller au grand air, et pour les semences :

Hic ferramenta reservantur et seminaria olerum.

La plupart des maisonnettes ayant un vestibule, celle-ci est dans le même cas.

24. LES ÉTABLES. — Tous les locaux affectés aux animaux domestiques, à l'exception de la basse-cour, sont situés dans la portion sud-ouest du monastère. Les étables pour les bêtes à cornes et les écuries, *ista bubus conservandis domus atque caballis*, occupent un bâtiment ayant la forme d'un carré long; au centre, se trouve une cour spacieuse ou une grande pièce dans laquelle sont logés les pâtres et les palefreniers : *domus bubulcorum et equos servantium.* Un côté du bâtiment

[1] Ces deux mortiers en bois ont été trouvés à Betlis, près Wesen, sur le lac de Wallenstadt, dans de pauvres habitations; F. Keller les y a vus et dessinés en 1834, publiés en 1860 : *Note on the ancient plan of the monastery of S. Gall in the ninth Century*, dans *The archaeological Journal*, 1860, t. XVII, p. 48-50.

est destiné aux juments; les écuries sont surmontées d'un grenier à foin : *stabulum equorum infra, supra tabulatum.* Les mangeoires sont figurées sur le plan, et la chambre des palefreniers, *ad hoc servitium mansio,* y fait face.

L'autre côté est disposé exactement de la même manière. L'étable pour les bœufs, au-dessus de laquelle il y a également un grenier à foin : *boum stabulum infra, supra tabulatum,* contient onze crèches séparées : *præsepia boum,* et le logis des pâtres, *conclave asseculorum.* Au centre de la cour un carré figure probablement l'abreuvoir.

Six bâtiments exactement semblables les uns aux autres contiennent des étables pour les vaches, les juments, les poulains, ainsi que les porcs, chèvres, brebis et des chambres pour les domestiques de la ferme. Chacun de ces bâtiments est environné d'une haie ou d'un mur et sert d'enceinte à une cour dont le centre est occupé par un abreuvoir.

Les étables des vaches portent cette inscription :

Hic armenta tibi fœtus lac atque ministrant.

Les bergers sont logés dans les bâtiments affectés à ce service : *domus armentariorum.*

Les écuries pour juments et poulains, *domus equaritiæ,* présentent cette inscription :

Hic fœtas servabis equas tenerosque caballos.

Il s'y trouve des stalles, *stabula* et des chambres pour les palefreniers : *cubilia custodum.*

Les deux bâtiments dont nous venons de parler sont beaucoup plus grands, mais ont des dortoirs plus petits que les quatre autres. Sur le côté sud, ils ne s'étendent pas aussi loin que ceux-ci. Cette différence s'explique par la circonstance qu'en cet endroit le parchemin était à la fois trop court et trop rugueux pour que le dessinateur pût donner à son plan tout le développement qu'il aurait dû avoir.

L'étable des chèvres : *ista domus cunctas nutrit servatque capellas,* présente des crèches spacieuses et deux dortoirs pour les chevriers : *cubilia pastorum.*

La porcherie : *iste sues locus enutrit custodit adultas,* renferme les étables, *stabulas* et les dortoirs pour les porchers et *domus porcariorum,* une sorte de petit pavillon au centre de la cour.

Le centre de la cour de la bergerie : *hic caulas ovium caute dispone tuarum,* est également occupé par un pavillon : *ipsa domus.* Les porcs, *caulæ,* et les deux dortoirs des bergers : *cubilia opilionum* sont disposés autour de cette cour.

La maison des serviteurs : *hic requiem inveniat famulantium turba vicissim,* est entièrement semblable aux trois derniers bâtiments, et il semble que l'architecte n'a pas bien su comment approprier cette construction, qui paraît avoir été établie par égard pour la symétrie. Elle était destinée, suivant l'inscription : *domus familiæ quæ cum servitio advenerit,* à recevoir les serfs habitant sur les terres du monastère : *familia foris,* qui pouvaient se réunir aux domestiques de l'intérieur du monastère. On y voit des dortoirs pour les gardiens de l'étable, *cubilia custodientium,* mais la destination des autres locaux ne fait l'objet d'aucune indication précise.

25. LA BASSE-COUR. — Dans l'angle sud-est du monastère, et aussi loin que possible de l'église et de l'infirmerie se trouvent le poulailler et la loge des oies, *pullorum hic cura et perpes nutritio constat. Anscribus locus hic pariter manet aptus alendis.* Ce sont des cours circulaires très spacieuses et exactement pareilles. Entre ces deux cours il se trouve une habitation pour les domestiques; une partie est occupée par le gardien du poulailler, *mansio pullorum custodis,* l'autre par le gardien des oies, *item custodis anserum.* L'espace central est ainsi désigné : *domus communis;* c'est une sorte de petit pavillon, peut-être tout simplement un très grand coffre contenant les graines à distribuer aux volailles.

26. LE CIMETIÈRE. — C'est un enclos de forme carrée n'ayant qu'une entrée du côté des cloîtres avec une grande croix au centre. On y lisait sans doute ces vers :

Inter ligna soli hæc semper sanctissima crux est
In qua perpetuæ poma salutis olent
Hanc circum jaceant defuncta cadavera fratrum
Qua radiante iterum regna poli accipiant.

Quatorze compartiments sont ménagés pour les sépultures, ce sont des sortes de fosses communes, puisque, d'après l'échelle, ils mesureraient environ sept pieds de large sur vingt pieds de long. Les espaces intermédiaires ne sont pas sacrifiés au sentiment sous forme de cyprès ou de saules pleureurs, mais tout bonnement exploités comme un verger, en sorte que l'aspect paraît être celui d'un jardin d'agrément.

Voici les noms des essences mentionnées sur le plan : *Mal* [*arius?*], pommier; *Perarius,* poirier; *Prunarius,* prunier; *...n. Pin.s* (?), pin; *Sorbarius,* sorbier; *Mispolarius,* néflier; *Laurus,* laurier; *Castenarius,* châtaignier; *Ficus,* figuier; *Guduniarius,* coignassier; *Persicus,* pêcher; *Avellenarius,* amandier; *Murarius,* mûrier; *Nugarius,* noyer.

Tous ces arbres sont mentionnés dans le *capitulare de Villis,* mais *malarius,* y paraît sous le nom de *pomarius.*

NOTE. — La règle bénédictine prescrit d'organiser le monastère de telle façon qu'il produise tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement, sans s'adresser au dehors; une conséquence de cette conception doit être de posséder des moines en tel nombre qu'ils suffisent à tous les services et permettent de ne pas recourir aux séculiers. C'est ce qui a eu lieu dans la plupart des grands monastères où la prospérité spirituelle et matérielle était accompagnée d'un personnel assez nombreux pour suffire à tous les besoins. Or, le plan fait sans cesse mention d'ouvriers, *famuli, vernaculi* qui s'infiltrent dans tous les services du monastère. Peut-être l'évêque Frothaire de Toul n'avait-il jamais vu Saint-Gall et se représentait-il difficilement cette colonie de moines appliqués à tous les emplois; là où il envisageait la présence d'ouvriers, la surabondance du personnel monastique permettait de mettre des moines; tout au plus peut-être quelques travailleurs associés à la vie monastique de leur vivant avec l'espoir d'y être agrégés sur leur lit de mort.

V. LA BIBLIOTHÈQUE. — Moines et abbés de Saint-Gall ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence avec les habitants de la ville formée petit à petit auprès du monastère et portant son nom, accrue, enrichie par ses bienfaits et parfois à ses dépens. Après bien des conflits et des querelles on en vint à la guerre ouverte qui aboutit à la défaite finale et complète des moines. En 1798, ceux-ci furent évincés de tout pouvoir temporel; en 1805, ils furent expulsés. Le dernier abbé, Pancrace Vorster, se réfugia à l'abbaye de Muri et y finit ses jours en 1829. Parmi les religieux exclaustrés, Dom Weidmann se cramponna à la bibliothèque, parvint à en devenir le conservateur et en écrivit l'histoire, en s'inspirant de cette maxime de Dom P. Kolb, un de ses prédécesseurs : *Codices nostros thesaurum prædecessores nostri dixere cognitu difficilem, difficiliorem estimatu.*

Dès l'année 720, des moines dévoués et parmi eux Winithar se mirent à mendier, — *mendicando,* c'est l'expression même de Winithar — les feuillets de parchemin *(nec unus folius)* sur lesquels furent transcrits les premiers livres de Saint-Gall. Donnant donnant, Winithar n'était pas avare de sa plume mais deman-

dait à ce qu'on lui fournit la matière première : *Si autem vobis utile videtur, ut aliquid scribam vobis ex mea parvitate, date pergamina vestra*[1]. Weidmann croyait reconnaître quatre des *codices* écrits par Winithar [2]. Celui-ci eut des continuateurs, nous connaissons le moine *Kero, qui beati Benedicti regulam in germanicam linguam retulit, confessionem fidei eadem lingua, et brevem expositionem orationis dominicæ conscripsit, floruitque Pipini. Caroli M. patris et S. Othmari ævo* [3]. Nous connaissons encore les moines Wolfram et Abo, qui vécurent vers l'an 760 et auxquels on doit le ms. *227*.

Ce furent les temps héroïques, ceux où on ne fait pas « tout avec rien », mais beaucoup avec peu de chose; cependant on n'a guère rendu justice à ces pionniers par qui fut formé le noyau et inculqué l'idée de la bibliothèque destinée à devenir si opulente et si célèbre. Il est possible qu'après Winithar, Kero, Wolfram et Abo, le monastère ait manqué de scribes pour accroître son fonds de manuscrits, mais rien ne permet de dire que le fonds existant ait été négligé jusqu'à ce que survint l'abbé Gozbert qui *primus eam (bibliothecam) instruxit, neglectam antea ac prope nullo librorum usu habitam* [4]. C'est avant celui-ci que la bibliothèque s'enrichit du ms. *44*, don de l'évêque de Constance, Jean II (760-781) et du n. *20*, don de l'évêque Wolfles, ancien moine et écrivain à Saint-Gall, que ses anciens confrères chansonnaient ainsi [5] :

Aptius imponi tibi nequit, Episcope, nomen :
Diceris esse lupus, diceris esse leo!
Huic titulo similes respondent præsulis actus ;
Non leo tam durus, non lupus ullus erat.

Le rôle de l'abbé Gozbert fut, vers l'an 830, de donner à la bibliothèque une organisation régulière. *Librorum enim, quorum maxima penuria in loco nostro usque ad illius tempus exstiterat, tantam copiam ille* [*Gosbertus*] *patravit, ut locus iste ex eorum multiplicatione non parum excresceret* [6]. Nous savons par le plan, contemporain de Gozbert, que la bibliothèque se trouvait au-dessus du scriptorium : *infra sedes scribentium, supra bibliotheca*. Le local est assez exigu et tout voisin de l'église.

Grâce à l'importance prise par la bibliothèque, le monastère de Saint-Gall connut une période brillante sous les abbés Bernwick et Engelbert Ier. Nous donnerons plus loin les catalogues qui permettent de prendre une idée de la richesse de l'*armarium* et des ressources que les moines studieux avaient sous leurs yeux et entre les mains, aussi le bibliothécaire Dom P. Kolb écrivait, avec une pointe d'exagération : *Et hæc duo sæcula nonum inquam et decimum, cum dimidio undecimi illa fuere, quæ optimo jure aurea Musarum Sangallensium ætas dici poterant.* L'abbé Grimald, chancelier de Louis le Germanique inaugura cette période et enrichit à son tour la bibliothèque d'un certain nombre de manuscrits dont on lira plus loin l'inventaire. L'abbé Hartmut (872-883), qui, en qualité de doyen avait enrichi le fonds manuscrit, se fit un devoir de continuer; la liste de ses additions a été insérée par Ratpert dans les *Casus S. Galli*, ch. IX et X. La bibliothèque reçut de lui, entre autres manuscrits précieux un psautier dans la traduction de saint Jérôme d'après l'hébreu et un recueil de plusieurs prophètes. Le premier est, conformément à tant d'autres manuscrits, terminé par un anathème (voir 9e mot) :

Auferet hoc si quis, damnetur mille flagellis,
Judicioque dei succumbat corpore pesti.

à la fin du deuxième, on lit ces mots :

Si quis et hos (Prophetas) auferat, gyppo scabieque [*redundet.*]

Sous les abbés suivants on continue à accroître la collection par des emprunts dont on tire copie. Sur un manuscrit on peut lire : *Hæc a cœnobio Dionisii venit ;* ou bien : *Istud e palatio Aquisgrani venit;* les dons s'ajoutent aux achats et aux transcriptions [7] :

Obtulit hunc librum Regimarus sorte sacerdos,
Regum sublimi meritorum stemmate claro,
Jubare virtutum solis splendore corusco.
Celsa præ cunctis Hludovico laude colendo.

Nous savons les noms de quelques bibliothécaires : Liuthard [8] (861-872); Uto [9] (862); Notker Ier [10] (890), à cette date, le *Codex traditionum* le compte parmi les *officiales monasterii*. Ce Notker prenait sa charge au sérieux : *Nefas putavi*, dit-il, *si illa (ænigmata) bibliothecæ S. Galli, cui dei gratia multa accumulavi, scribere negligendo defraudaverim* [11].

Au début du Xe siècle, on rencontre le bibliothécaire Waldram, tour à tour scribe, doyen, prédicateur et pasteur des âmes. Celui-ci aussi utilisait toutes les aptitudes, toutes les bonnes volontés. Dans le *codex traditionum* on lit ce témoignage : Moi Notker, enfant, serviteur de saint Gall, j'ai écrit ceci sous le bibliothécaire Waldram, et j'ai signé [12]. Les oblats étaient donc mis à contribution lorsqu'ils avaient une « belle main »; l'un d'eux nous l'apprend de bonne grâce [13] :

Hoc opus exiguum puerili pollice scriptum,
Sit Ruohtperte tibi magnum, promtissime doctor;
Largo lacte tuo potatus, pane cibatus,
Ipse, precor, vigeas, valeas, venereris, ameris :
Hoc optant mecum pueri, juvenesque senesque.

L'abbatiat du vieil abbé Salomon III avait marqué une époque de grande prospérité : *quem præ omnibus postea quæ gubernavit locis apud deum et homines amplificare curavit* [14]. La bibliothèque s'enrichit alors d'un dictionnaire : *Vocabularium Salomonis*, qui existe encore à Saint-Gall et on lit sur le manuscrit : *Codex abs Salomone patratus* [15]; elle s'enrichit en outre de l'*Evangelium longum*, c'est-à-dire deux tablettes d'ivoire jadis à l'usage de Charlemagne : *Erant autem tabulæ quondam quidem ad scribendum ceratæ, quas latere lecturi soporantem ponere solitum, in vita sua scriptor ejus Karolum dixit* [16].

Hartmann (921-924) successeur de Salomon III, *doctissimam contexuit de rebus S. Galli historiam ad sua usque tempora* [17]. A cette période appartiennent les moines grecs, *fratres hellenici*, qui copièrent des manuscrits en leur langue [18].

La tradition des études grecques ne se perdit pas entièrement à Saint-Gall; on s'y amusa même depuis à transcrire, sans peut-être savoir ce qu'ils figuraient,

[1] Winithar, ms. *70*, p. 252, dans Weidmann, *Geschichte der Bibliothek von S. Gallen seit ihrer Gründung um das Jahr 830 bis auf 1841 aus der Quellen bearbeitet*, in-8°, Saint-Gallen, 1841, p. 3, note 8; voir ms. *238*, p. 493. — [2] *Ibid.*, p. 2, note 3. — [3] J. Mezler, *De viris illustribus S. Galli*, l. I, c. LVI; J. von Arx, *Geschichte des Kantons S. Gallen*, t. I, p. 178. — [4] Vadianus, (Joachim von Watt), *Farrago antiquitatum de collegiis monasteriis que Germaniæ veteribus*, libri II, dans Goldast, *Rerum Alemanicarum scriptores*, 1730. — [5] *Ex collectione epigrammatum*, dans Weidmann, *op. cit.*, p. 4, note 9. — [6] Ratpert, *Casus S. Galli*, ch. V. — [7] Weidmann, *op. cit.*, p. 7, note 19; p. 8, note 23. — [8] Neugart, *Cod. diplom. alem.*, t. I, p. 318, 380. — [9] *Cod. trad. mon. S. Galli ad ann., 862*, p. 273. — [10] *Ibid.*, p. 384. — [11] Weidmann, *op. cit.*, p. 13, note 33. — [12] *Codex traditionum*, p. 427. — [13] Weidmann, *op. cit.*, p. 14, note 35. — [14] Ekkehard IV, *Casus S. Galli*, ann. 890. — [15] J. von Arx, *Geschichte des Cantons S. Gallen*, t. I, p. 101. — [16] *Ibid.*, t. I, p. 99; Ekkehard IV, *Casus*, ann. 917. — [17] Ekkehard IV. — [18] Weidmann, *op. cit.*, p. 9; les n. *17*, *18*, *45* et quelques fragments sont demeurés à Saint-Gall.

des caractères grecs, hébreux, arabes, runiques, des notes tironiennes, etc. Peut-être aussi les maîtres, alors célèbres, se plaisaient-ils à émailler leurs leçons de ces curiosités. La bibliothèque continuait à s'enrichir de manuscrits copiés et enluminés, et pour lesquels le moine Tutilo fabriquait des reliures à plaques d'ivoire, sculptées par son ciseau. C'est l'époque des copistes Waltram et Sintram, dont la réputation fut grande et l'influence durable, surtout celle de Sintram.

L'abbatiat d'Engelbert II (924-933) fut signalé par un désastre. Une ruée, une sorte d'invasion de peuples dont l'origine est mal connue, Hongrois ou Tartares? menaça Saint-Gall, ravagea toute la contrée et la recluse Viborade, élève de Waltram, fut victime de la fureur des envahisseurs. Sainte Viborade occupa dès lors un rang privilégié parmi les saints du monastère. Elle y avait d'autant plus de droits qu'elle avait donné ses soins à un jeune élève de l'école de Saint-Gall, qui devint Udalric, évêque d'Augsbourg. Les moines n'attendirent pas les envahisseurs derrière leurs murailles, ils envoyèrent leur bibliothèque au monastère voisin de Reichenau, mais sans prendre les précautions nécessaires : *illos (libros) abbas Augiam, non satis tuto tamen, commiserat*, dit l'annaliste Ekkehard IV. Le danger éloigné, on songea à faire réintégrer les manuscrits dans leurs armoires, mais on s'aperçut alors de la faute commise en ne dressant pas un catalogue détaillé, Reichenau restitua le nombre mais substitua des manuscrits insignifiants à des ouvrages de valeur : *cum reportarentur (libri) ut aiunt, numerus conveniebat, non ipsi.*

Autre désastre; le 25 avril 937, un incendie dévasta le monastère : *Erat dies sancto Marco solemnis et, ut solent scolasticuli diebus festis, ut cras vapulent, sepe mereri, veniam per præcatores vel inducias, ut verius scribam secunda feria habuerant. At* [*secunda*] *feria exactoribus, quos circatores vocamus, culpas eorum magistro rememorantibus, omnes exuere jubentur. Mittitur unus vapulatorum* [1] *in superiora domus pro virgis ibi repositis deferendis. At ille, ut se et socios liberaret, titionem de fornacula quadam citissime rapiens aridis ligneis tecto proximis infixit et quantum ocii erat, conflavit. At exactoribus illum, cur tardaret? in clamantibus domum ardere vociferans reclamavit, sicque tegulis aridis aquilone quoque flante incendia rapientibus, domus tota flammis conluxit. Revestiti dicto citius omnes magistro spreto prosiliunt, tecta conscendunt. Tegulas dejectas cum igne aquilo rapuit et in turris cujusdam culmina ecclesiæ sancti Galli proxime volantes portavit.* La scène serait plaisante, si le feu n'avait mal fini. Cette nichée d'écoliers qui se sait menacée des verges, profite du jour de la litanie majeure pour chercher des intercesseurs qui obtiennent sa grâce; mais les circateurs du monastère viennent énumérer toutes les fredaines des coupables et le maître de l'école leur ordonne de se déshabiller. Pendant qu'ils enlèvent frocs et chemises, frissonnant de froid et de crainte, un petit camarade, plus alerte et qui se sait destiné au même châtiment, est envoyé au grenier pour en rapporter une provision de verges. Il s'y précipite, mais aperçoit en chemin un tison dans un foyer, le ramasse et le jette sur un toit de planches tout voisin. Cependant des voix l'appellent, — celles des exécuteurs — qui crient : « Que faites-vous? Pourquoi tardez-vous? » Alors le gamin hurle de toute sa voix : « Au feu! » En un clin d'œil, sans permission, tous les condamnés se jettent sur leurs habits, enfilent qui une chemise, qui un froc, décampent et, comme une volée d'étourneaux, vont se percher sur les toits avoisinants pour mieux voir l'incendie. Quand le sinistre fut conjuré on put constater beaucoup de vols parmi les livres : *Varietas hominum de vicinis, ut fit, concurrentium multa fraudibus auferunt Enim vero, ut aiebant, nec ipsi custodes rerum fidem tenebant. Libri multi rapiuntur, tum cætera.* En somme la bibliothèque n'eut pas trop à souffrir; si on compare le catalogue contemporain de Gozbert avec les livres encore conservés de nos jours à Saint-Gall, on voit que leur nombre ne laisse place qu'à des pertes insignifiantes.

On verra plus loin que ces visites impériales dont le souvenir attendrit encore de nos jours [2], ces « longs cortèges défilant à travers les cloîtres et l'église, pendant que les voix exercées des moines et des enfants du monastère chantent les mélodies et les poésies improvisées pour la circonstance, » ces solennités avaient pour revers le dépouillement de la bibliothèque dont tel empereur se faisait ouvrir les armoires pour y puiser les manuscrits et les emporter avec la volonté de ne plus les rendre.

L'abbé Gérard (990-1001) laissa partir quelques beaux manuscrits, son successeur Burchard II (1001-1022) augmenta le fonds et fit copier les ouvrages de Lucien, de Salluste, de Cicéron, d'Ovide, de Juvénal, d'Horace, de Boèce, en même temps que ceux des Pères et les livres liturgiques. Le copiste Suiter, qui fut en grande réputation, appartenait à la fin du XI[e] siècle; à cette époque, les armoires commençaient à se garnir de traductions en haut allemand des ouvrages d'Aristote, de Martianus Capella, de Boèce, de Job et des Psaumes.

Au XIII[e] siècle, le monastère est en pleine décadence et on peut deviner ce qui advint de la bibliothèque sous l'abbatiat de Rumo de Ramstein (1274-1281). Au bas d'un acte souscrit par cet abbé et les moines du monastère on lit ces mots :

Ego Ruomo sacerdos monasterii præfati scribere non valens nec sciens.

Ego H. Præpositus monasterii præfati scribere nesciens.

Ego H. Portenarius præfati monasterii scribere nesciens.

Ego Vol. Camerarius dicti monasterii scribere nesciens.

On n'est pas en droit d'être surpris en apprenant que Rumo vendit plusieurs manuscrits pour éteindre des dettes criardes. A cette époque l'école de Saint-Gall subsiste, mais on est obligé d'en confier la direction à un écolâtre pris en dehors du monastère. En 1314, on signale un nouvel incendie.

Les conciles de Constance et de Bâle furent funestes à la bibliothèque de Saint-Gall dont l'abbé, Henri de Gundelfingen, une sorte de hobereau teuton, n'avait pas le moindre souci. Les envoyés pontificaux n'imaginèrent rien de plus habile pour se monter à peu de frais une bibliothèque que de les emprunter à Saint-Gall pour les consultations des Pères du concile. Au souvenir de ces « harpies italiennes », ainsi qu'ils les nomment, les bibliothécaires Kolb et Weidmann peuvent à peine contenir leur indignation. L'armoire qui contenait les anciens conciles fut mise à sac, les manuscrits grecs, disparurent pour toujours. Poggio, Cencio, Rusticus, Bartholoma de Monte Politiano virent toutes les portes s'ouvrir devant eux. Leurs recherches ne furent pas infructueuses : huit discours inédits de Cicéron, une partie des *Argonautiques* de Valerius Flaccus, des ouvrages de Lactance et de Vitruve, les scholies de Priscius sur Virgile. Mis en goût, les forbans italiens firent, au dire de Rutiner, charger deux voitures de livres que Pogge fit mener à Constance où les droits de propriété des moines s'évanouissaient devant les menaces du concile réformateur. On réclama cependant, Pogge promit de restituer et, pour s'en dispenser, offrit ces précieux

[1] Probablement, *vapulandorum*. — [2] *Paléographie musicale*, t. I, p. 63.

manuscrits à tels ou tels de ses riches et puissants protecteurs.

La réforme de Constance eut, entre autres résultats, celui de faire rédiger le catalogue de 1461, qui contient encore plus de quatre cent cinquante numéros. Après cette date on rencontre encore des abbés soucieux de l'accroissement de la bibliothèque : Ulrich VIII (1463-1491), Franz de Gaisberg (1504-1529). Ce dernier dressa un règlement pour les bibliothécaires et se proposait de reconstruire le bâtiment sur un plan plus vaste. Après une brève période pendant laquelle Saint-Gall fut au pouvoir des bourgeois réformés, l'abbé Diethelen commença la restauration du monastère. La bibliothèque, qui avait eu particulièrement à souffrir des ravages des protestants, fut restaurée et reconstruite, des manuscrits furent rachetés, d'autres surveillés et rachetés au siècle suivant. Au XVII^e siècle, l'abbé Pius Reher faisait inscrire une somme de 2 160 florins pour achat de livres, créait une imprimerie et prononçait cette belle sentence qui devait être tracée en lettres d'or au seuil de tous les monastères : « J'aimerais mieux voir dans le cloître le diable en personne plutôt qu'un moine sans science. »

En 1712, on peut établir, par le *Memoriale librorum direptorum a monasterio Sancti Galli* et par le catalogue du ms. *1280* que le fonds des manuscrits comptait 1 007 volumes, et le fonds des imprimés, 10 000 volumes. Cette année même, la guerre des Toggenbourgeois, soutenus par Zurich et par Berne, amena un désastre. Le 22 mai, le monastère fut envahi, la bibliothèque pillée. Des livres furent emportés à Zurich, d'autres à Berne, d'autres furent vendus et détruits. La paix rétablie, Berne restitua son butin, Zurich n'abandonna qu'une partie du sien. Il fallut encore restaurer, rebâtir sous les abbés Célestin II (1740-1767) et Beda (1767-1796). L'année suivante, l'abbé Pancrace et le bibliothécaire Hauntinger pensèrent devoir soustraire les livres précieux à la rapacité des Français, en les envoyant à Mehrereau, sur le lac de Constance, à Füssen, à Imst dans le Tyrol. Ce ne fut qu'une alerte et on en fut quitte pour la peur. En 1797, l'alsacien Rapinat fut nommé commissaire-ordonnateur en Suisse, et s'apprêta à exploiter la bibliothèque afin de justifier le quatrain :

Un bon Suisse que l'on ruine
Voudroit bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de Rapine
Ou Rapine de Rapinat.

A partir de 1804 les livres errants furent de nouveau acheminés vers Saint-Gall, dont l'abbaye était sécularisée et la principauté abolie. Désormais l'administration cantonale veilla jalousement sur le bien dont elle se trouvait héritière jusqu'à ce que la corporation catholique en devint propriétaire.

VI. Les catalogues. — La bibliothèque de Saint-Gall se présente à nous dans des conditions uniques. Tandis qu'à Saint-Denis (voir ce dernier mot) nous faisons moisson de diplômes royaux, à Saint-Gall il nous est donné de suivre le progrès d'une bibliothèque de manuscrits à une date où Saint-Wandrille et Reichenau peuvent seuls soutenir la comparaison grâce à leurs catalogues. Ceux de Saint-Gall, les seuls dont nous voulions parler, appartiennent au IX^e siècle et s'échelonnent au nombre de quatre entre le début de ce siècle et l'an 872.

La longueur et l'apparente aridité de ces textes sont pour nos études d'archéologie une telle bonne fortune que nous allons les transcrire. Le deuxième catalogue, le plus long, contient les réflexions précieuses du bibliothécaire; la méthode de classement adoptée permet, ainsi que le nombre de volumes, d'y voir un état plus avancé que dans le premier catalogue. Dans le deuxième il est fait mention de quatre volumes *in lectiones evangelicas homeliar. XL* et le bibliothécaire ajoute en marge : *unù ex his datù è domno karolo regi;* or nous retrouvons cet exemplaire dans le premier catalogue mais ne comprenant alors que trois volumes : *Quadraginta III*, le dit catalogue a donc été rédigé avant le don de Charlemagne lequel ne peut être postérieur à l'an 814. Nous voyons que la bibliothèque comptait alors 356 manuscrits tandis que ce nombre est porté à 428 dans le catalogue rédigé probablement sous l'abbatiat et après les accroissements procurés par l'abbé Gozbert, vers 830. Ainsi, outre le plan que nous avons commencé nous allons pouvoir décrire le contenu d'une des salles.

Voici le premier catalogue, contenu dans un sacramentaire, dit grégorien. L'astéristique désigne les manuscrits aujourd'hui à Saint-Gall.

Hec est summa librorum qui hic habentur.

1-9. Hieronimus in esaiam volumina. VIII; 10-12. In hieremiam volumina. III; 13-17. In ezechielem. V; 18-19. In eclesiasten. II; 20-22. In danielem. III; 23. Item quoddam breuiarium; 24-32 In ceteros prophetas. VIII volumina; 32-35. Questionum hebraicarum volumina. III; 36-41. Epistolarum volumina VI; 42-50. Super psalmos. VIII; 51-52. Item cuiusdam super psalmos volumina. II; 53-54. Hieronimus super matheum. II; 55. Item super IIII evangelia; 56-57. In epistolas pauli volumina. II; 58-50. Augustinus super psalmos volumina III; 61. Super cantica graduum I; 62-63. Eiusdem in iohannem evangelistam. II; 64. De consensu. IIII. Evangelistarum. I; 65-67. De civitate Dei volumina. III; 68. Contra luciferianum. I. in quo altercatio athanasii cum arrio sabellio et fotino hereticis; 69. De eodem liber I; 70-71. In genesim volumina II; 72. Contra faustum I; 73. de sancta trinitate. I; 74. Retractationum. I; 75-76. eiusdem volumina. II; speculum dicta; 77-78. Enchiridion. II; 79. De X cordis I; 80. In cantica canticorum I; 81-82. De baptismo II; 83-84. De libero arbitrio II; 85-87. confessionum III; 88-89. In epistolas iohannis evangeliste II; 90. De predestinatione I; 91. De genesi contra manicheos I; 92. In eptaticum I; De doctrina christiana I; 94. Aliud de disciplina christiana; 95. De bono . . . . . ; 96. De anima. I in quo alia multa; 97. De natura boni I; 98. De sermone domini in monte habito I; 99. De quaestionibus diversis I; 100. De bono pacientie I; 101. De symbolo contra iudeos I; 102. Contra V hereses I; 103. Contra Maximum episcopum arrianorum I; 104. De fide et gracia I in quo disputatio basilii de principio celi et terre et exameron ambrosii; 105. Item liber de quo supra; 106. De bono coniugali et de virginitate et de viduitate et orando deo et de opere monachorum volumen I; 107. De fide catholica ad petrum I in quo et gennadius de ecclesiasticis dogmatibus; 108. Sermones de evangelicis et apostolicis dictis. Item quoddam breviarium de eodem. De vita christiana et altercatio eclesiae et synagoge et alia plura in volumine I; 109. De pudicicia coniugali et contra iulianum I; 110. Contra cresconium I; 111. Questiones de novo et veteri testamento I volumen; 112 Eugippus de libris sancti augustini volumen I; 113. Ambrosus *(sic)* de isaac et anima de bono mortis de fuga secli de iacob de beata vita de ceco sanato de excessu fratris volumen I; 114. De historia nabuthae I in quo et vegecius de re militari et questiones albini in genesim et gesta alexandri magni; 115. Super epistolas pauli ad romanos et corinthios I; 116. Aliud in epistolam ad galattas in quo et hieronimus de mansionibus filiorum israhel; 117. De salomone et gedeone et apologia david I; 118-120. Exameron III; 121. Item de bono mortis. I in quo et soliloquium augustini et eiusdem de quantitate anime; 122. Contra hereticos I

in quo et augustinus contra arrium; 123. De patriarchis et benedictionibus patriarcharum I; 124. Super lucam. I; 125. De officiis I; 126-131. Gregorius cuius moralia in VI corporibus; 132. Item II pa[r]tes in vol. I; 133-135. Pastoralis cure. Volumina III; 136-138. Quadraginte III; 139-143. Dialogorum volumina V; 144-146. In ezechielem III; 147. Epistolarum vol. I; 148-149. Excerptionum de moralibus volumina II; 150. Iathecen *(sic)* I; 151. Paterii aliud; 152. Ratoldi liber I versificatus super moralia iob; 153-158. Beda super apostolorum volumina VI; 159. Super thobiam et esram I; 160. De templo salomonis; De tabernaculo et vasis eius I; 161-164. in proverbia salomonis IIII; 165. In VII. canonicas epistolas I; 166. De gratia dei et in cantica canticorum I; 167. Super genesim I; 168-173. De temporibus volumina VI; 174-176. In lucam III; 177-179. In matheum III; 180-183. In marcum IIII; 184. In genesim I in quo et hieronimus super matheum; 185. Questionum volumen I; 186. augustinus et hieronimus in IIII evangelia; 187. Expositiones super iohannem I. Sine titulo auctoris; 188. Textus VII epistolarum pauli; 189-191. Origenis volumina III in epistolas pauli; 192. In genesim exodum et leviticum I; 193. Periarchon I; 194-196. Iohannes chrysostimus in evangelium volumina III; 197. De reparatione lapsi et diversis sentencis volumen I; 198. In epistolam ad hebreos I; 199. Paulinus magister in tres epistolas pauli ad hebreos titum et philemonem I volumen; 200. In VII psalmos libellus I; 201. In epistolas pauli quorundam sine titulo vol.; 202-205. Item in epistolaś p heimonis ut putatur volumina IIII; 206. In epistolam ad galathas volumen I; 207. Canonicarum epistolarum textus I; 208-209. Isydorus synonima II; 210-211. Expositio in vetus testamentum II volumina; 212. Postera pars ethimologiarum isydori; 213. Expositio I super evangelium; 214-215. Rotarum II; 216. De ortu et obitu patrum I; 217. Deflorata isydori volumen I in quo proverbia evagrii dicta eucherii glossa iunilii et visio wettini et mulieris cujusdam; 218. Ethimologiarum isydori pars II; 219. Explanatio in genesim I; 220-222. Rabanus in genesim volumina III; 223. In hieremiam I; 224. In palyppemenon *(sic)* I; 225-226. In librum sapientie II; 227-228. In machabeorum librum volumina II; 229. In iudith. volumen I; 230. In ihm nave. iudit et iudicum I; 231-232. In regum volumina II; 233-234. Ethimologiarum II; 235-236. Uvalfredus inpsalterium. volumina II; 237-239. In genesim III; 240. In regum I; 241. In evangelia I; 242-244. Iulianus progrosticorum *(sic)* III tercium in quo diverse visiones; 245. Naturalium rerum volumen I sine titulo auctoris; 246-249. Cassiodorus in psalterium IIII volumina; 250-253. Iosephus volumina IIII; 254-255. Recognitionum clementis volumina II; 256. Sancti vigilii episcopi contra hereticos volumen I; 257. Hilarii episcopi de fide volumen I; 258. Sanctus cyprianus de hystoria iosephi volumen; 259. Item cyprianos epistolarum volumen I; 260-261. Prosper de vita contemplativa volumina II; 262. De promissionibus dei I; 263. De gratia dei et libero arbitrio I; 264. In psalmos I; 265. historia romanorum I; 266. Frecholfi chronica I cum expositione super genesim; 267. Historia langobardorum, I; 268. Gesta anglorum volumen I; 269. Solinus I; 270-271. Audibertus volumina II in apocalipsin; 272-273. Item primasii II; 274. Uegecius volumen I; 275. Gennadius, I de illustribus viris; 276. Item alter de illustribus viris; 277-278. Libri generationum II; 279. Eclesiastice historie I; 280-281. Tripertite II; 282. Excerptio amali contra judeos; 283. Admonitio ione episcopi ad pippinum; 284-286. Scintillarum volumina III; 287.-291. Collationum cassiani volumina II; 292. De vita pauli heremite I; 293-308. et aliorum patrum volumina XVI; 309. Gregorii nazanzeni volumen I; 310-313. Marciani IIII; 314. Persii et juvenalis I; 315. Ovidius de amatoria arte I; 316. Item ovidii metamorfoseon Sili et stacii volumen I; 317. Cassiodorus de VII liberalibus artibus I; 318. Item de VII liberalibus artibus I sine titulo; 319. Macrobii liber I saturnalium conviviorum. Fortunati metrum in volumine I; 320. Kalchidius in thymeum platonis I; 321. Libellus epistolarum senece et pauli eiusdem ad lucilium volumen I; 322. Ygini volumen I, 323. Categoriarum aristotelis volumen I; 324. Salustius catelinarum I; 325-330. Augustinus de musica VI; 331. Claudianus de proserpina I; 332. Excerpta pompeii I; 333. Senece naturalium questionum I; 334. Uictorinus de rethorica I; 335. Historiarum pompei trogi I; 336. Dialectica augustini et boecii geometria; 337. Aristotelis volumen I de VII liberalibus artibus; 338-341. Sacramentorum libri XXII insuper II in IIII voluminibus; 342-351. Lectionarii X; 352-362. undecim volumina plenarii.

Bibliographie. — Gust. Haenel, dans *Serapeum*, t. I, p. 81-84; Barack, *Katalog der Handschriften der Hofbibliothek zu Donaueschingen et Freiburger Diöcesanarchiv*, t. IV, p. 268; Orelli, *Ciceronis op.*, Turici, 1830, p. XX; G. Becker, *Catalogi bibliothecorum antiqui* in-8°, Bonnae, 1885, p. 32-34, n. 15.

Voici maintenant le deuxième catalogue tout criblé des réflexions du bibliothécaire. Tels livres manquent R*(equire)*, d'autres sont prêtés à des amis, à la sacristie, à l'école, à des monastères voisins, d'autres sont perdus depuis longtemps : *nescio, nunquam vidi*, tel est réclamé par un certain Rodin *qui dixit suum esse.* Outre ces indications on en rencontre d'autres qui touchent à la valeur des ouvrages : tantôt le bibliothécaire nie l'attribution *non sunt eius*, tantôt il ne cache pas ce qu'il en pense : *inutiles, inutilia, ad nihil utilia, vetus et falsatudo alt. defect. et dispect.*, ou tout uniment, *mendacium, mendacissima et inutilia.* Ce catalogue peut être rapproché utilement de celui de Vivarium que nous avons déjà donné (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 2357-2365).

[pag. 4] Libri scottice scripti 1. Metrum iuvenci In vol I; 2. Eple pauli in vol I; Act' aplor in vol I; 4. Eple canonice VII in vol. I; 5. Tractat' bede in pverbia salom. in vol. I; 6. Ezechel pp. in vol. I; 7* Evang. scdm ioh in vol. I; 8. Euchiridion aug. in vol. I; 9. Ite iuvenci metrū In vol. I; 10. Apocalypsis in vol. I; 11. Ite apocalypsis in vol. I; 12. Metrū sedulii in vol. I; 13. De gradib; eclesiasticis. in vcl. I; 14. Arithmetica Boetii vol. I; 15. Missalis in vol. I; 16. Vita Sci hilarii in codicillo I; 17. Passio s. martyrū Marcellini et petri; 18. Metrū virg in vol. I; 19. Eius glosa in altero; 20. Q^stnio I de inventione corporis sci stephani; 21. Quat. I. de relatione translationis sci Galli in nova eclam; 22. Bede de arte met. inq^st.; 23. Instructio ecclesiastici ordinis. In codicillo I; 24. Lb. I genesis in q^stnionib; 25. Act' aplor et apocalypsis in vol. I veteri; 26. Quatnio I in natl. innocentū legend.; 27. Orationes et sententie varie in vol. I; 28. Orationes in q^sto non; 29. Expositio in cantica cant. in q^stern. II; 30. Ite in regū q^st I.

[pag. 5] Breviariu librorum. de coenobio sci galli conf. xpi. de libris veteris testamenti. 31* Bibliotheca una; 32-35. Eptalici IIII. uno ex his Iob et tobias; 36-40. Regum volumina V; 41-46* Salomonis volum. VI et in et in *(sic)* alio esdras et nenū; 47-48. Libri omniū pphetarum in duobus voluminib; 49*. Item esaie et hieremiae in uno volumine. 50*. Ezechihelis et Danihelis et XII pphetar. In uno vol.; 51*. Paralippom. Judiht. Hester. esdrae. Machabeorum. In uno volumina [*en marge on lit :* ad scola]; 52. Ite paralippom. Tobias. Iudith hester In vol. I. veteri. I; 53-54*. Item machabeorū volumina duo. 55. Ite iob. tobias. iudith. hester. ezras neemias In vol. I; 56. Ite iob tobias. hester in vol. I; 57. Ite iob.

tobias. iud. hester in vol. I; 58. Ite iob. in vol. I [*en marge on lit :* ad rorbach]; 59. Tobias iudith, hester in codice I. **les numéros 55-59 ont été ajoutés par une plume plus récente, mais encore du même siècle.*]

ITEM DE LIBRIS NOVI TESTAMENTI. 60-63. Evangeliorum volumina IIII ex his duo non inveni s [ed] I [tantum secundum Johannem, *mots grattés restitués par Weidmann*] et tria vetera; 64-69*. Epistolae pauli et VII epistolae canonicae et act' [*en marge :* It act' aplor. et apocal. in vol. I] apostolorū atq. apocalipsis ioh, apost. Vol. V, 70-71. Item evangelia II, scdm ioh. scottice scripta.

[pag. 6] DE LIBRIS BEATI GREGORII PAPAE. 72-75*. In lectiones evangelicas. homeliar. XL vol. IIII [*en marge on lit :* Unū ex his datū e domno karolo regi.]; 76-78. Item eiusde lib. pastoral. volumina II (ms. *267, tandis que le ms. 728 que suit Weidmann donne :* III] et in uno eorum eple hieronimi; 79-85*. Moraliar in iob. libri XXXV in voluminib VII et in uno ex eis vita pauli et Antoni; 86-87. Dialogorum volumina II; 88*. Ite unus [vetus, *Weidmann*] I [*on lit en marge :* ad rorbach.]; 89; In ezechihel prima partem homil. XII in volum. I. [*on lit en marge :* habet domna rickart]; 90* In ultima parte ei de pph. homil. x. in volum. I; 91*. Eedem homilie XXII. In volumine uno [*on lit en marge :* Reddite s ad augia *(le monastère de Reichenau)* et patrate s nove]; 92*. Item libri XXXV excerpti ab eisde moraliar. libris in codice uno; 93. Epistolarum gregorii vol. I. pusillum; 94-96. Regulae pastoralis Gregorii vol. III [*cette ligne est effacée dans le ms., omise par le 267 et par Haenel*]; 97-102. VI partes in iob singula in singulis voluminibus optimis [*les n. 97-102 ont été ajoutés par une main plus récente mais du même siècle.*]

DE LIBRIS HIERONIMI PRBI. 103*. Liber quaestionū hebraicarū in genesim et expositio nescio cui' in pverbia Solomonis et [e *Weidm.*] hieronimi de trib; impossibilib; et quarto in cognito atq; iustructionū iunilii libri II et lib. locor. hoc totu in volum. I. 104*. Iusti epi incantica canticorū et hieronimi in eclesiasten in vol. I; 105-107*. Ite hieronimi in esaia libri XVIII in voluminib. trib.; 108*. Ite eiusde in hieremia a capite libri V in vol. I. [*on lit en marge :* et rabanus usq. in fine.] 109-110*. In ezechiel ppheta libri duodeci in voluminib. duob; 111*. Eiusde sup totū danihele commtariorū vol. I; 112*. In osee phheta libri III in vol. I; 113*. In abdia liber I in zacharia libri III, in malachia; [page 7] liber I in abacuc libri II hoc totū in vol. I; 114*. In amos libri III in volum I; 115*. Ite in iohel et michea libri III in vol. I; 116.* In iona. Nav. Sophonia et aggeū libri III in vol. I [*on lit en marge :* habet rickart]; 117-118*. Eiusde expositio in omes psalmos vol magna II [*on lit en marge :* non sunt ei' sed inutiles]; 119-120. Ite expositio sup psalmos vol. II [*on lit en marge :* inutilia]; 121*. Eiusde commentariū in math. libri IIII et inmarcū lib. excerptus volu I [*on lit en marge :* mendacium]; 122-124. Ite excerptio in mattheū de commtariis hieroū volumina tria [*en marge :* ad nihil utilia]; 125*. Liber locorū et liber hebraicorū nominū et chosmographiae [*on lit en marge :* pittaciolū inutile]; 126*. Liber primus aethici philosophi et perfectio antonini martiris. in vol. I; 127-130*. Epistolarū hieronimi ad diversos volum IIII [*on lit en marge :* duo liutunardus habet.]; 131.* Liber inlustriū virorū hieronimi et gennadii. volum. I; 132*. In epistolas Pauli id ad ephesios. et ad Titū et philimonem libri V in vol. I; 133*. Ite in epistola ad galatas thomi tres in vol. I; 134*. Ite in epistola ad galatas thomi tres in vol. I; 134*. Contra iovinianū hereticū libri II in vol. I; 135-138*. Ite dialogus heron [Iheron. *Weidm.*] cum crettobolo volum. 4. [4 *Haenel et Becker;* 2, *Weidm.*] [*on lit en marge :* et in uno eorū S. aug. de vita xpiar et altercatio synagogae et ecle.]; 139*. Altercatió athnasii cū arrio sabellio et fotino hereticis et Hieroni cū luciferiano. in vol. I; 140. Ite nescio cui' tractatoris eglogae in psalteriū in [*au-dessus de* nescio *on lit :* nūqua vidi.] quaternionib; 141*. Chronica eusebii et hieronimi vol. I; 142. Epistola hieronimi ad eustochiū in q^ternionib. veterrimis et falsatis [*les n. 141-142 ont été ajoutés par une main plus récente*].

[pag. 8] DE LIBRIS SCI AUGUSTINI EPI. 143-145. Augustini sup evangelm iohannis volumina tria: 146*. De sermone dui in monte habito libri duo et questionū in evanglm mathei et luce et iohan libri III in vol. I; 147*. Omelie X in eplam iohan. in vol. I; 148*. De consensu evangelistarū libri IIII in vol. I; 149*. De doctrina xpiana libri IIII in vol. I; 150*. De sca trinitate libri XV, in vol. I; 151-152*. De civitate di libri XXII in voluminib. duob.; 153-158*. Decades sci augustini sup omes psalmos in voluminibus sex; 159*. De difinitionib; ecclesiasticor dogmatū et ad petrū. diaconū de fide volum. I; 160*. In apolipsim *(sic)* omeliae XVIIII in vol. I; 161*. Contra manicheos in genesim libri II in volum. I; 162*. Soliloquiorū libri II in vol. I; 163*. Ambrosii contra hereticos et augustini contra arrianos et eple due ambrosii ad valentinū imprem. In vol. I; 164*. Quaestiones diverse sci augustini epi numero LXXXII; 165-166. Ite excerpta de decad. s. aūg. in II vol.; 167*. Ite libri eugippii volum. I magnū; 168*. Lib. retractaticnū sci augustini epi; 169*. Augustini in genesim ad litteram XII lib. [pag. 9]; 170*. Questionū in heptatheucū libri VII 171*. Item lib. confessionum sci. augustini; 172*. Augustini contra faustum manicheum; 173*. Item lib. de baptismo sci augustini epi.; 174*. It aug. de bono credulitatis et bono natura *(sic)* et scolia cyrilli in vol. I. [*les n. 164-174 ont été ajoutés par une main postérieure.*]

DE LIBRIS SCI AMBROSII EPI. 175*. Ambrosii in evangeliū luce vol. I; 176-179*. Ita tractatus sci ambrosii, in eplas pauli volum IIII; 180*. Exameron Sci ambrosii; 181*. (Ambrosii et Augustini contra hereticos libri II in vol. I [*on voit en marge un* R, *que Weidmann interprète* : require, *omis dans le ms. 268 et par Haenel*]; 182*. Ite ambrosii de bono mortis. Et eiusde sermo qui dr pastoralis. Et hieronimi ad anatholiū in apocalipsin ioh. vol. I; 183*. Ite s. ambrosii lib. III de officiis. In vol. I; 184*. Amb. de fide lib. III; 185*. item de spū sco et incarnat dni. in singul. vol. [*les n. 183-185 ont été ajoutés par une main postérieure*].

DE LIBRIS PROSPERI EPI. 186*. Liber psperi pmissionū et predictorū di. vol. [*on lit en marge :* vetus et falsat']; 197*. Ite de gratia et libero arbitrio ad rufinū et responsiones p. LV capitula et augustini de octo questionib. ad dulcitiū et ypognosticon eiusde de pdistinatione atq : enchiridion hoc totū in codice I; 188*. Ite de activa et etemplativa vita libri III in cod. I; 189-190*. Ite eiusde epigramata in voluminib. duob. [*on lit en marge :* unū fuit scottisum pusillum. r.].

DE LIBRIS BEDAE PRBI. 191*. Expositiones in evangeliū luce libri VI in volum.I; [pag. 10] 192*. Omeliae in lectiones evangelicas. L. codice I; 193.* In marcū evangelista libri IIII in volu. I; 194*. In actus apostolorū liber I et in apocalipsim Iohan. libri III in cod. I; 195*. In septe epistolas canonicas expos volum. I; 196*. De coputo et temporib' volum. I; 197*. De exameron. lib. I. Ite lib. ysidori ad florentinū datus et hieronimi de mansionib; filiorū isrl. in vol. I; 198*. Ite in pverbia salomonis libri III in vol. I; 199*. Ite liber allegorice expos de teplo salomon. vol. I; 200*. Ite tractat' in historia tobie, esdre et neemie libri IIII in vol. I; 201*. Eiusde martyrologiū in vol. I. [*on lit en marge :* ad sacrariū]; 202*. In canticū abacuc. volum I. [*on lit en marge :* pusillulū iuxta translatione antiqua]; 203*. Gesta anglorū

volum. I); 204*. Ite de miraculis Gudpti epi et althelmi de laude virginū. lib. I et note iuris iteq. versus alii in vol. I; 205*. In cantica canticoru libri V et un' gregorii in volumine uno. [*les n.* 204 et 205 *ont été ajoutés par une main postérieure*].

De libris ysidori epi. 206*. Aethimologiarū libri XX et ratio horologii et glosa grecorū verbor. in col. I; 207-208*. Ite de libris Ysidori aetymologiarū vol. II. corrupta; 209*. Ite de libris [expositio *Weidm.*] Ysidori in eptaticū et regū vol. I; 210*. Eiusde do liber I et de officiis lib. I, differentiarū eucherii et de questiunculis sci. august. et de floratib; diversis et alia multa de scoru patru opusculis excerpta in vol. I. [*on lit en marge :* vetustissimo); [pag. 11] 211*. Ite liber differentiarū ysidori et alia nonnulla. In vol. I. [*on lit au-dessus :* diff. ysid. : totum mendacium et inutile]; 212*. Ite de do libri III in vol. I. [*on lit en marge* : hoc auditū et non visū]; 213*. Sententiar'libri III in vol. I. [*on lit en marge :* et alt. defect' et disiect']; 214*. Rotarū lib. et glosarū in vol. I. [*on lit en marge :* et hoc inutile]; 215*. Ite synonima Ysid. de coplanctu hominis et ratione ei [*on lit en marge :* hoc legi non potest] reddita libell I, volū. I; 216*. Item isidori volum. I hinc inde collectū cuius prcipiū descriptionibus [de scriptoribus, *Weidm.*] est ecclesiasticis [*on lit en marge :* Vuolfkeri e]; 217*. tractat' originis in genesi. exodū et leviticū in vI. I; 218*. expositio pelagii sup. omes eplas pauli in vol. I; 219*. Item tractatus orignis *(sic)* sup eplam ad romanos, volum optimū [*les n.* 216-219 *ont été ajoutés*].

De libris Cassiodori. 220*. Cassiodori senatoris ecclesiastice historie de trib; auctorib. sumpte. id est, sozomeni theodoriti atq. Socratis libri XII in codice I; 221-223. Ite eiusdem sup omnes psalmos. in voluminib. trib.

De libris Eusebii. 224*. Eusebii hystorie ecclesiastice libri VIIII et rufini interpretis eiusdem libri II in volum. I; 225*. Gesta pontificū romanorū. vol. I; 226*. Egesippi libri V excerpta de istoria ioseppi, vol. I.

[pag. 12] De libris diversoru auctorum. 227. Gregorii turonici liber miraculorū I. In gloria martyris iuliani lib. I. de virtutib; sci martini epi, libri IIII de vita patrū lib. I. Ingla confessorū lib. I. hoc totū in volumine uno; 228*. Chronice diversorū temporu libri V et gasta francorū. Ite chronica eusebii et hieronimi in vol. I [*on lit en marge :* int. libros hieronimi descript. e.]; 229*. Expositio Sci colūbani sup. oms psalmos. vol. I. [*on lit en marge :* Ruodinū vidi R. habere que dix. suū ee]; 230*. Ite ejusde instructio de fide et alia nnulla in vol. I. [*on lit en marge :* R. hoc n vidi]; 231*. Lbri effrem diaconi VI de diversis causis. vol. I; 232*. Iunilii instructionū lib. II. ite de caritate di et dilectione pximi; Ite de msib; et annis In vol. I; 233*. Ferrandi diaconi qualis esse debeat dux religiosus in militarib. actib. volum. I; 234*. Eucherii questionū in vetus et novū testamentū et ysidori lib. differentiarū. in vol. I. [*on lit en marge :* inutile]; 235-236*. Juliani epi pgnosticor. futuri seculi libri IIII in vol. II; 237-239*. Collectarii magni III homellarū seu sermonū. scorū patrū p. singulas festivitates in anno; 240*. Collectio eadbti de diversis opusculis scorū patrū. volum. I; 241*. Ite collectio de verb. augustini [*on lit en marge :* inutile] hieronimi. Gregorii seu ceterorū scorū patrū. vol. I; 242*. Expositio tichonii donastistae in apocalipsim vol. I vetus; 243*. Expos. primasii in apocalopsim libri V. et glosule gregorii in apocalipsi spitalis intelligentie in volumine I [*on lit en marge :* corrupt'].

[pag. 13] De libris alchuuni. 244*. Alchuuini in evangeliū Iohannis libri VII in vol. I; 245*. Ite eiusd in genesim questiones et metrum quorundam sapientiū in vol. I. [*on lit en marge :* R]; 246*. Ite de fide et spe et caritate [*on lit en marge :* non vidi]; 247*. Ite septe psalmos penitentie et in centesimū octovum decimū psalmū et in psalmos XV graduū expos. et eiusde epistolae de confessione peccatorū in vol. I.

De regulis scoru patru. 248-250*. Regule sci benedicti cū martyrologiis in vol. III; 251-259. Ite alie regule veteres cū ymnariis et martyrologiis volumina VIII; 260*. Ite regulae scorū patrū. I s. [*sic Weidm. et Becker; 5 Haenel*] basilii. Regula coenobialis patrū. Regula colūbiani. Regula augustini Regula pauli et Stephani. Ite august. de opere manuū, proverbia sci evagrii. Regula macharii. pinufii et Serapionis et alterius macharii in volu. I; 261. It. idem novus in quatnionib [*le n.* 261 *a été ajouté*]; 262. Vita canonicorum vol. I; 263-264 et veteres. II; 265-267. antiphonarii III.

[pag. 14] 268-271. Coll. patrum volumina IIII [*addition*].

De vita scorum patrum. 272. Vite patrū maiores volum. I; 273-274. Vite patrū minores volum. II [*on lit en marge :* unū habet liutvvart]; 275*. Vita scorum patrū. id. pauli antonii et ilarionis atq. malchi et homelie cesarii XII et de inventione basiliae [basilica *Weidm.*] sci michaelis et dicta Martini epi ad polemiū epm. in vol. I; 276. Ite pauli et antonii valde vetus vol. I [*on lit en marge :* inutile]; 277-278. Ite omelie cesarii epi. vol. II [parva. unū aliqd alt' nihil]; 279*. Vita sci silvestri et sci gregorii, hilarii epi et eiusde epla ad filia sua abram et lucii confessoris atq. lonochilidis epi et goaris in vol. I; 280. Ite vita sci silvestri et passio scorū viti, modesti, crescentie atq. goaris confes et passio sci epofori marti et comemoratio de miracol. sci genesii mar. in vol. I [*on lit en marge :* mendacissima et inutilia]; 281-282* Vita scorum patrū colūbani et galli, in voluminib. II [*on lit en marge :* antiq. dictata]; 283. Ite vita scorū galli et martini atq; otmari abbatis in vol. I; 284*. Vita sci columbe. in codice I; 285. Vita sci marcelli valde vet'. in vol. I. Nihil est; 286. Vita arredii abbatis valde vet' in cod. I [*on lit en marge :* legi n. pote] [pag. 15.] 287*. Vita scorū patrū id hieronimi. ambrosii, bonifacii et passiones scorū abdon et senes [Sennes, *Weidm.*] Xisti laurentii ippoliti, in codice I; 288*. Ite vita sci galli et otmari nobiliter scripta; 289*. Vita sci silvestri. Recens et bene escripta; 290. *Vita sci martini optime scripta [*les n.* 288-290 *ont été ajoutés*].

291-292. De virtutib. seu passionib. scor. apostolor. vel martiru. Vol. magna duo.

293. Miracola seu passiones apostolorū in vol. I; 294. Ite passion. omniū apostoloru nec non et quorunda martyrū. id. Gervasii. ptasii. Victoris. Xisti. laurentii. ippoliti. alexandri. Viti. modesti. eusebii. pelagii mar. benigni. prbi. mauricii et socior. ēi' et alia nnulla in vol. I [antiquissimo]; 295. Ite lib. passionū. id. sci sebastiani libri duo. mamme. nazari et celsii. saprici et nicefori. vincentii cosme et damiani. remedii epi. Genesii. tharaci andronici prbi. Agne virgin. Crisanti et darie, eugenir pti et iacinti et aliorū. Ceoclie [ceciliae *Weidm.*] virg. eufemie virg. Crisogoni martendote [=Theodotae] cū trib. filiis ppetue et felicitatis pelagie. Christine vir. Dorothee. hec oma in codice I [*on lit en marge :* antiquo]; 296. Ite lib. passionū crispini et crispiniani et quintini in vol. I modico [et inutili, *ajouté*]; 297. Ite libellus passionū dionisii Rustici. eleutherii, et homelia de nat corunde. in cod. I modoco [et inutili, *ajouté*]; 298*. Ite passiones scarū virg. et aliorū martyrum [pag. 16] Vicentie et mar. garite. domitille, scripta Nerci et achillei ad marcellū Rescriptū marcelli de obitu petronelle et passione felicule passio nerei et achillei. Eufrosine Theodore Sulpicii ac Serviliani sponsarū ipsarū. de conversatione Iustine virginis. Passio longini militis et leude-

garii epi. Vita apri epi. Passio iusti martiris agathe virgn Lucie virg. Ite luceie. haec omnia in vol. I [*on lit en marge :* pittaciolũ e]; 299*. Historia frecholfi in vol. I grandi; 300*. Concilia principalia XII et decretales et eple pontificũ romanorũ vol. I; 301*. Ite excerptũ de canonib. vol. I [*on lit en marge :* ad scola]; 302. Ite expositio misse romane; 303. Ite ordo baptizandi; 304. Alchunini ad vitone com. capitula XXXV; 305. Passio sci pantaleonis. Et homilie augũs. et passio sci andree apli et de transitu sci martini epi. [*ajouté* nihil e.] Et benedictio fontis. hec omnia in vol. uno parvo; 306*. Liber canonũ ecclesiasticorũ sive statutorũ synodi nicene et capitula Gregorii pape que transmisit ad augustinũ epm in saxonia et homilie ṣci augustini. Et bede prbi de remeque transmisit ad augustinũ epm in saxonia et homilie sci augustini. Et bede prbi de remediis peccatorũ hoc totũ in vol. I modico; 307. Ite lib. ymnorũ et penitential in vol. uno parvo.

[pag. 17] De legibus. 308*. lex theodosiana. lex ermogeniana. lex Papiani. lex francorũ. lex alamannorũ in volumine I; 309. Capitula ludocivi imperatoris in cod. I; 310. capitvla caroli Imperatoris et glose in genesi et exodũ et leviticũ et numerũ et in deuteronomiũ et jesue et judicũ et ruht et regũ mediũ librũ, in vol. I; 311. Item Capitula que legib. addenda sunt, volu. I; 312. Itz institutiones imperatorũ romanorũ vol. I; 313. Capitula hludovici Impera de regula sci benedicti in quaterni; 314*. Rabani in lamentationes hieremiae; 315-322. libri glosarivm (glosarum, *Weidm.*) volumina VIII; 323*. Ite valafridi glosa in leviticũ et numerũ in vol. I; 324*. Ite eiusde glosa in septe eplas canonicas et hieronimi ad marcella de conexionib; litterarũ. Item eiusdem ad marcella de hebraicis nominib; Ite eglogae tractatorũ in psalteriũ in I. volum; [pag. 18] 325*. Omelie Maximi epi per totũ annũ de diversis festivitatib; volum vetus valde; 326. Expositio ilarii epi sup. matheu evaglam volu. I; 327. Victorini de sca trinitate vol. I; 328. Liber sci clementis et ejusdem epistola ad jacobũ aplm; 329*. Sci. cipriani de XII avusivis scli et de oratione dominica et de patientia. et de opere elemosinis. Dicta Gregorii nazanzeni epi, de hieremia ppheta et alia nnulla in vol. I; 330*. Expositũ sup. lectiones comitis pleniter per totũ anni circulũ legendũ. Ite in lectiones homelie p. singulas festivitates a nale dni usq; in ascensione dni. vol. I; 331*. Ite ab ascensione dni usq; in vigilia natlis dm. vol. I; 332*. Sermones iohannis chrisostomi de diversis reb. in I vol.; 333-334*. Duo volumina nova sermonũ et omeliarũ ab adventu dni usq. in pascha; 335. Tertiũ a pascha. in oct. pentecost; 336. Quar. usq. de adventu dni [*les nn.* 335-336 *ont été ajoutés*]; 337. ordo Roman' in duob. quaternionib; 338. Item aliud in quatnionib [*ajouté*]; 339*. liber astrologie. Et copot' rabani et alius copot' in volum. I; 340*. orthographia capri Acroetii et bede in vol. I; 341. Libri pastoris vol. I.

Tout ce qui suit a été transcrit à une date postérieure.

342. Glosa in ioh. evangelista; 343. De remediis peccatorũ et alia collecticia in vol. I; 344. Libri ethimologiarũ isidori in sceda I tam boni; 345. Vita sci silvestri. et semones. in vol. valde vetusto; [pag. 19] 346. De custodia monachorũ et canonicorũ in scedula I vet; 347. De nativitate sce marie in scedula ; 348. Passio martyrũ Sergii et bachi in scedula I; 349 Passio pelagii in scedula parva, 350*. Passio desiderii et alioru mart. in vol. I; 351. Vite patrũ, in vol. vetustissimo; 352-353. Duo libelluli epistolarũ albini et alius de [*Weidm. et Haen. l'omettent*] fide et virtutib; 354-369. Psalteria XVI plena et 370-374. v excerpta; 375*. Ite bede de arte metrica; 376. Passio cyriaci et aliorũ in libellulo I; 377. Expos. in passione dni secd. ioh. in scedula I; 378. Sermones in volumine scottico veteri. de metris; 379-382*. Metrũ inventi prbi et sedulii epi volumina IIII [*on lit en marge :* R. I]; 383*. Metrũ aurelii prudenti libri VII in vol. I; 384-385 : Metrũ aratoris inact' apostolor. volumina II; 386*. Metrũ alcimi aviti epi libri VII in vol. I; 387-389*. Epigramata prosperi vol. III in quaterniob; [*on lit en marge :* R. I.]; 390. Metrũ de vita sci Galli in quaternionib; vol. I; 391. Althelmi de metris et enigmatib; ac pedũ regulis vol. I; 392*. Ite althelmi de laude virginũ vol. I; 393. Ite althelmi de enigmatib; et bede de metrica arte et metrũ simphosii et alia unulla scorũ opuscula in vol. I parvo; 394. Sermo de epiph. et alius cypriani et alia que in libellulo valde vetusto; 395*. epa sci aug et ejusdem sermo in die judicii. In vol. I parvo; [pag. 20] 396. In volumine I Iosephi historiarũ antiquitatis iudaice libri XII; 397*. In alio volumine eiusde historiographi de bello iudaico libri VII; 398*. Item in tertio lib. IIII; 399. Glosa in evangelium et alia diversa in volumine I; 400. Excerpta in psalmos. Glosa in eplas pauli et iob et regũ in codice I; 401*. Liber phemiorũ isidori et ei'dem de vita tobitũ scorũ patrũ utriusq. testmti. de ratione dierũ ac msiũ de natura rerũ. de officiis ecclesiasticis. De dieb, festis et ieiuniis et ordinibus ecclesiasticis in vol. I.

De libris gramatice artis. 402*. Libri prisciani de octo partib. XVI ite eiusde de constructione partiũ orationũ libri II, ite ad simachũ de figuris numerorũ liber I hec omnia in vol. I; 403. Ite partes donati minores atq. maiores et onorati de finalib; literis. Et declinationes, et commtariũ sergii in partes donati. et ysidori liber. Et liber capri de orthographia. Et Bede de metrica arte. hec oma in vol. I. 404. Ite partes donati minores atq; maiores et bede de metrica arte et alchunini de octo partib; Item ysidori de octo partib; et alia nonnulla in vol. I; 405. Ite metrũ iuvenci et sedulii. Metru Catonis libri IIII. Partes asporii. Ite partes donati grammatici. Ite ars honorati grammatici, Diomedis de metro. Ite bede prbi de metrica arte Ite partes donati minores maioresq. Ite tractat' pompegii in donatũ et alia multa. hec omnia in vol. I. [pag. 21] 406. Ite priscian' minor Et donati pars maior et V declina Coniugation. Et bede de metrica arte. Isidori ars et cetera vol. I; 407-408. Alchunini de octo partib; orationũ vol. II; 409. Ite partes donati minores maioresq. et declination. nominũ in vol. I; 410. Ite partes donati minores maioresq; et alchunini in octo partes Donati in vol. I; 411. Commemoratio abbatũ qui in augia [*le monastère de Reichenau*] fuer in I rodulo; 412. Partes donati maiores et minores grammatica albini. Bede de arte metrica et tropis atq. scematib; in codice uno; 413. Grammatica adalodi [adaloldi *Weidm.*] in qua partes donati et expositio erchanberti sup. ipsas; 414. Ymnorũ volum. I; 415. Ite in quaternionib. alius ymnar.; 416. Ite diversorũ ymnorũ vol. vetus I; 417. Ite grammatica sine auctore; 418. Versus undecumq. collecti et glose in oms libros divine auctoritatis in scedula una; 419*. Solini polihistor.; 420. Mappa mundi I; 421. Descriptio octo principaliũ vitiorũ; 422. Volumen I alexandri macedonis; 423-325. lib. medicinal. artis. volumina II et I parvus [*on lit en marge :* v. I]; 426. Ite libri III medicinalis artis in quaternionibus; 427*. Expositio Servii in virgiliũ. Volum. I. [*on lit en marge :* perditu est. R. *Require*]; 428*. Excerptu iustini de pompeio hystoriographo. in vol. I lib. XLIIII.

Bibliographie. — G. Haenel, dans *Serapeum*, t. II, p. 8-22. d'après le ms. *728* de la bibliothèque de Saint-Gall; Weidmann, *Geschichte der Bibliothek von S. Gallen*, 1841, p. 364-396; G. Becker *Catalogi bibliothecarum antiqui*, in-8°, Bonn, 1885; p. 43-53, n. 22, a suivi de préférence le ms. de Saint-Gall *267*, du début du X^e siècle.

Ce long et curieux document est un des plus pré-

cieux pour l'histoire des bibliothèques monastiques et on est en droit de s'étonner que beaucoup d'auteurs s'exercent à raconter des banalités sur l'étude telle qu'elle était comprise et appliquée dans les monastères carolingiens, lorsqu'il leur suffirait d'exploiter un catalogue comme celui qu'on vient de lire pour faire revivre un chapitre de cette histoire dans la première moitié du IXe siècle. A vrai dire c'est moins un catalogue proprement dit qu'un inventaire destiné à renseigner sur l'état des livres, présents, prêtés, égarés, détériorés. Sur le nombre total de quatre cent vingt-huit manuscrits il faut tenir compte des quelques numéros ajoutés par une main postérieure, mais du IXe siècle encore, soit cent seize. Si donc le premier catalogue que nous avons donné se rapporte à l'état de la bibliothèque avant l'abbé Gozbert et contient trois cent soixante-deux volumes, le catalogue des environs de l'an 830 n'est plus que de 428 — 116 = 312 volumes, en diminution de cinquante volumes sur l'ancienne bibliothèque. Comme nous avons vu que Gozbert avait beaucoup accru la bibliothèque, il s'ensuit qu'une bonne quantité des manuscrits du premier catalogue avait été détruite ou détournée.

Sur les quatre cent vingt-huit manuscrits de l'inventaire, deux cent seize sont encore aujourd'hui à Saint-Gall; ils s'y trouvent donc depuis plus de mille ans, ce qui est un privilège probablement unique dans la destinée des manuscrits.

Sous l'abbé Grimald, qui gouverna depuis 841 jusqu'en 872 nous trouvons un catalogue des accroissements de la bibliothèque dus à la libéralité de l'abbé.

Istos autem libros domnus grimaldus de suo dedit ad scm Gallum.

1-2. Missales duos; 3. lectiones Evangelii ad missam; 4. lectionarium optimum, quem petenti imperatori Karolo dedit domnus hartmotus et pro eo alterum reposuit; 5. XL. Omelias ad Cappellam; 6. antiphonarium eodem; 7. Psalterium optimum glossatum, quod ipse grimaldus Notingo brixiensi epo primum, post vero Engelbirgae regine dedit, et per richbertum magistrum aliud restituit; 8. Psalterium bonum Marco hibernensi dedit, quod est positum in ecclesia; 9. aliud Outoni [*sic Becker;* Vitoni, *Weidmann;* Ditoni, *S. Berger*] quod habet adhuc Hartmotus; 10. Tres libros Prosperi de activa et contemplativa vita; 11. Item eiusdem Epigraêata et Ambrosii de bono mortis. Et capitula plurima de Canonibus in vol. I; 12*. Epistolas Pauli et actus aplorum. VII eplas canonicas, apokalypsin Joh. in Vol. I optimo; 13*. Vita sci Martini in Vol. I; 14. Vegetii renati de re militari in vol. I; 15*. Excerpta de libris sci Aug. in vol. I; 16*. Boethii Consolationis philosophiae lib. V in vol. I; 17. Martyrologium Rhabani in vol. I; 18*. Albini dialecticam et rhetoricam in vol. I; 19. de regibus mervingorum et epla alexandri de situ indiae, et eplae senecae ad paulum et reliqua. in sceda; 20. Passio sci Sebastiani et aliae V in una sceda; 21*. de sex aetatibus mundi, et chronica julii caesaris, Ebonis epi de octo principalibus vitiis et Cypriani de XII abusivis saeculi et passio hemmerammi mar in vol. I; 22. Medicinalis [-les *Weidm.*] liber I in quat.; 23*. Ebonis de VIII principalibus vitiis et sci Cypriani de XII abusivis saeculi in I vol.; 24. Passiones scorum sergii et Bachi, in una scedula; 25*. Hystoriam dictis et daretis. in I sced.; 26. Sermones in festivitate omnium Scorum in I Sched.; 27*. Rhabani de ordinibus ecclesiasticis in I sced.; 28. Sententia Rothadi ep.; 29. librum differentiarum fulgentii in I Sced.; 30*. Passionem scorum felicis et regulae in I quaternulo; 31. de bonitate hludovvici imp. in quaternulis; 32. Astrologiam in I sced.; 33. librum Valerii cimelensis epi. et de vita Karoli Imp. Et admonitiones sci basilii in una sced.; 34. Albini ad Karolum de fide lib. III et eiusdem ad fridogisum de sca trinitate; 35. Volumen Virgilii poetae.

Bibliographie. — G. Haenel, dans *Serapeum*, t. II, p. 22-23, d'après le ms. de Saint-Gall *267*; Weidmann, *Geschichte der Bibliothek S. Gallen*, 1841, p. 396-400; G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, in-8°, Bonn, 1885, p. 53-54, n. 23.

Nous n'aurons guère l'occasion de rencontrer des bibliothèques aussi riches que celle de Saint-Gall et aussi minutieusement cataloguées, sauf toutefois Reichenau, Saint-Riquier et Saint-Wandrille. Il nous reste à savoir par quel labeur acharné et quelle intelligente prévoyance fut formé le fonds de manuscrits qui devait contribuer si largement à la gloire et à l'éclat du monastère où l'école calligraphique, l'école littéraire et l'école de chant connurent une si grande prospérité qu'elles doivent nous occuper chacune séparément.

L'étude de la bibliothèque de Saint-Gall offre un autre document d'une importance capitale, le catalogue rédigé en 1462; mais ceci ne relève plus de la période de nos études.

VII. Le scriptorium. — Une fois de plus nous recourons au plan et il nous montre que nous n'avons pas à sortir du bâtiment qui renferme *supra bibilotheca* et *infra sedes scribentium*. On ne saurait trop insister sur l'importance du *scriptorium* de Saint-Gall à raison de l'influence qu'il a exercé. Quelques copistes s'y sont fait une réputation durable et on a l'agréable surprise de rencontrer leur signature et leur écriture dans les manuscrits et sur les pièces d'archives.

Au début du catalogue du IXe siècle, nous lisons cette mention : *Libri scottice scripti.* Nous voyons donc, et on n'en peut être surpris, l'influence irlandaise prépondérante et initiatrice à Saint-Gall. Autour des états gouvernés par les mérovingiens on rencontre une série de postes occupés par les Irlandais, Saint-Gall est un des principaux et ses manuscrits gardent longtemps le respect et la tradition des méthodes paléographiques et décoratives chères aux moines irlandais, non moins fidèlement que se transmet le texte biblique apporté et sans cesse réédité par ces infatigables copistes. Dans ce *scriptorium* s'est écrit un chapitre de l'histoire de l'influence irlandaise sur la bible des Francs. Les relations entretenues par Saint-Gall avec l'Irlande nous sont bien connues. Un courant de moines irlandais ne cessa pendant longtemps de se diriger vers le célèbre monastère à qui sa situation lointaine et hors de la mère patrie conférait aux yeux de cette race vagabonde une séduction irrésistible. Parfois un maître illustre, comme Moengal, cristallisait autour de lui toutes ces ferveurs et formait un groupe capable de tenir tête au double envahissement de la règle bénédictine et de la civilisation franque :

Dans le manuscrit *10* de Saint-Gall on lit, à la page 3, les vers suivants :

Hi sunt insignes sancti, quos insula nostra
Nobilis indigenas nutrivit Hibernia claros,
Quorum grata fides virtus, honor, inclita vita
Has aulas, summasque domos sacravit amœnas,
Semina qui vitæ anglorum sparsere per agros,
Ex quis maturos convertis in horrea fructus.
Nos igitur fratres, una de stirpe creati
His sumus; imbecilles miseros quos mente superba
Despicitis, proceres mundique tumentia membra!
Cum Christi potius debetis membra videri,
Prudens hic pausat quin Gallus atque sepultus,
Ardens ignis Scotorum conscendit ad altos.
Dubslane meruit nomen, dignumque vocari.
Annue rex cœli me hic pro nomine Faelan
Dnbduin hos ortos fecit quiqunque requiris,
Bessibus labrisque canens, qui dixit amice.

Vs. 1 : *Hic;* vs. 4 : *domus;* vs. 6 : *convertitis;*

vs. 8 : *Hic;* vs. 10 : *deberetis;* vs. 11 : *quin(utique);* vs. 15 : *hortos;* vs. 16 : *versibus.*

Faelan, qui a signé ces vers, était un Irlandais qui fut chargé de l'enseignement à Saint-Gall et qui mourut en 991. Au moment où il écrivait, il y avait encore à Saint-Gall trois moines irlandais, et l'un des trois était le dessinateur des jardins. On se figure sans peine des parterres dessinés dans le goût des entrelacs et des nattés; c'est ainsi que l'influence du *scriptorium* se fait sentir autour de lui.

Des *libri scottice scripti* qui étaient au IXe siècle l'orgueil des moines de Saint-Gall, il ne reste aujourd'hui qu'un petit nombre[1]. L'un d'entre eux, le manuscrit des évangiles, n. *51*, est un des plus beaux modèles de la calligraphie irlandaise. L'écriture paraît être du VIIIe siècle, quoique quelques lignes en minuscule puissent faire penser au IXe. Les peintures sont très fines; absolument irlandaises, pleines des entrelacs les plus savants et les plus gracieux; on en a publié des *fac simile*, mais ils n'en rendent pas les teintes douces et passées, plus pâles encore peut-être que celles des peintures du *Book of Kells*. La décoration du manuscrit est presque exactement celle des Évangiles de Kells et de Lindisfarne. Le texte est un texte mêlé irlandais, particulièrement mélangé dans les premiers chapitres de saint Matthieu.

Les manuscrits bibliques sont cependant encore nombreux à Saint-Gall, puisqu'on en trouve une cinquantaine qui sont antérieurs à l'an mille; et, surtout, ils présentent dans la tradition de leur texte une continuité qu'on ne retrouve pas ailleurs. Nous savons sur quel modèle chacun a été copié, les corrections faites sur les marges de l'original nous en fournissent fréquemment la preuve certaine. Tel a été le respect des habitudes et des textes reçus dans cette antique retraite, que pendant bien longtemps aucune influence étrangère ne s'y est mêlée aux traditions locales. Saint-Gall a exercé dans la littérature biblique, la même autorité que dans beaucoup d'autres domaines; Reichenau, Einsiedeln en sont tributaires. Une grande œuvre surtout est sortie de ce milieu, c'est la *Glose ordinaire*, compilation bien insuffisante, qui a dispensé pendant bien des siècles ceux qui étudiaient la bible de toute lecture et de toute étude personnelle. Le texte qu'accompagnait ce volumineux commentaire, et qui a été copié plus souvent peut-être qu'aucun autre, est l'un des représentants de la tradition de Saint-Gall.

Dès le seuil du *scriptorium* de Saint-Gall on rencontre le personnage de Winithar, celui-là même que nous avons vu « mendiant » du parchemin afin d'y pouvoir transcrire des livres. On l'entrevoit aux environs de l'an 720, alors tout jeune moine plein d'ardeur, et la dernière charte portant sa signature est datée de 763. Pendant un demi-siècle environ, il travailla beaucoup ainsi qu'en témoignent les manuscrits suivants :

Le ms. *70* de Saint-Gall porte cette signature à la page 250 :

Expliciunt epistulæ Pauli XIIII Amen. In nomine Domini Jhesu Christi saluatoris nostri incipit uersus Uinitharii presbiteri qui hunc librum scripsit.

Obsecro fratres almitatem uestram... Marcum obsecro primum qui preest nobis in Domino. Stefanum oro ut electum Domini... Marc et Étienne furent institués, avec Wolfram, administrateurs de Saint-Gall en 760. A cette date, Winithar, entré au monastère du temps de saint Otmar, était déjà un vétéran, mais il n'en travaillait pas moins. En 761, il transcrit et signe une charte [*Stiftsarchiv*, n. 23].

Ego Uinitharius pres [*biter*] *hanc traditionem scripsi in ipso monasterio an X regnante Pipino rege V. k. agus*

La deuxième charte [*Stiftsarchiv*, n. 28] est de l'an 763; on lit au revers :

Ego enim Uinitharius [*ha*]*csi peccator vocatus presbiter nel monachus sancti Galloni scripsi et subscripsi anno XII domno gloriosissimo rege Pippino.*

Toutefois dans le ms. *70*, le nom *Uinitharii* n'est pas original, il est écrit, d'une deuxième main qui paraît du IXe siècle, sur un autre nom qu'on peut lire à peu près sûrement : *Paulini ps* (= *presbiteri*, on remarquera que les lettres *ps* sont exponctuées). Pour éclaircir ce petit mystère, il faut recourir aux autres manuscrits signés par Winithar.

Le ms. *238* appelé *Winitharii collectarius* est signé au fol. 493 :

Deo et Christo gloria quia explicet liber quem Uuinitharius peccator et inmerito ordinatus presbiter scripsit ex suo proprio labore Deo auxiliante perfecit et non est hic nec unus folius quem ille de suo labore non adquisisset aut conparando aut mendicando et non est in hoc libro apex aut iota una quem manus eius non pincxis[*et*]. *A* [*men*].

Voici encore une signature du même scribe, sur un manuscrit conservé à Vienne, n. *743* [2]. C'est un commentaire sur l'épître aux Romains qui fut mis sous le nom d'Origène et qui appartient au personnage désigné sous le nom d'*Ambrosiaster*. L'intérêt de ce volume tient beaucoup moins à la signature de Winithar qu'à la présence de corrections autographes de Charlemagne, ou tenues pour telles.

Au feuillet 79 v°, on lit :

Incipiunt versiculos.
Codicis hujus ovans volui confringere penna
Spinas quas animo scriptor congessit inerti,
Quique legis, precibus pro me pulsare Tonantem
Digneris, valeas si Christi vivere regno.
Item alii
Qui sternit per bella truces fortissimus heros,
Rex Carolus, nulli cordis flugore secundus,
Non passus sentes mendarum serpere libris
Et bene correxit studio sublimis in omni.
Uninidarius peccator scripsit istum librum. Amen amen[2].

Explicit liber quem dictavit Origenis.

Origenis in illis temporibus christianus fuit, sed postea depravatum est mens ej[*u*]*s post vana. Sed vos qui legitis non dubitetis legere quia proficit vobis si retinetis et orate pro scriptore si habeatis Deum adjutorem in die judicii.*

Sic fiat fiat fiat. Amen amen amen.

Les corrections autographes de Charlemagne sont postérieures d'un demi-siècle environ à la mort de ce prince. D'ailleurs, Charlemagne avait appris l'écriture à un âge où on ne devient plus calligraphe. Quant au manuscrit qui loue les exploits guerriers de ce prince il n'a pu être transcrit avant l'année 769, date à laquelle les exploits de Charles devinrent un thème à louanges. Winithar aura donc vécu jusqu'aux environs de 770. Lambecius avance que le manuscrit est écrit *antiquo charactere gothico seu toletano;* pure imagination, l'écriture est bien celle des autres ouvrages de Winithar.

C'est cette écriture dont il nous faut déterminer le caractère. La chose est facile, au jugement de S. Ber-

[1] Voir F. Keller, *Bilder und Schriftzüge in den irischen Manuscripten der schweizerischen Bibliotheken gesammelt und mit Bemerkungen herausgegeben*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1851, t. VII, p. 81-85. — [2] P. Lambeck, *Commentarius de augustiss. bibliotheca cæsarea vindobonensi*, 2e édit., 1679, p. 645; M. Denis, *Codd. mss theol. Bibl. Pal. Vindob. catal.*, 1799, t. II, p. 313; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 118. — [2] Cette ligne est écrite en plus gros caractères.

ger : « qui a vu une fois l'écriture de Winithar la reconnaîtra toujours. » Prenons d'abord les deux chartes signées par lui; elles sont différentes entre elles; celle de 761 ressemble à l'écriture des manuscrits, celle de 763 en diffère, ainsi que de la charte précédente. Puisqu'une des deux est écrite comme les manuscrits on est peu fondé à supposer que le scribe avait deux écritures une pour les manuscrits, une pour les chartes, car il a écrit une charte comme si c'était un ms. Il est plus probable que malgré l'affirmation *scripsi et subscripsi*, Winithar avait eu recours à la plume d'un confrère.

L'écriture de Winithar, aux traits épais, se distingue en particulier par des *q* ouverts par le haut. Elle montre une main grossière mais ferme et n'a pas un analogue dans les chartes et dans les mss. de Saint-Gall. Cette écriture est tellement caractéristique que nous pouvons affirmer que celui qui a écrit le nom de *Uuinitharius* dans le ms. *70* sur celui de *Paulinus* (ou quelqu'il soit), n'a fait que rendre à cet écrivain ce qui lui appartient. *Paulinus* pouvait être un surnom monastique ou un sobriquet littéraire [1].

Les manuscrits *2* et *907*, et certains passages du ms. *11* appartiennent de même à Winithar.

Le manuscrit *2* est composé en réalité de deux manuscrits tous deux du VIII^e siècle, mais le deuxième est seul de l'écriture de Winithar, ainsi que le ms. *907*. Le texte de ces manuscrits est mauvais, moins par la faute de l'ignorance ou de l'inattention du copiste que par celle des modèles qu'il transcrit. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de ce qui relève d'autres études, mais il suffit de répéter avec S. Berger : « Ce texte est très corrompu; ses leçons sont tour à tour celles de tous les manuscrits mauvais : le *Codex Fuldensis* et les manuscrits espagnols y fourniraient de nombreux parallèles; en général on trouve un texte peu correct, très éloigné de la Vulgate. Mais c'étaient alors les jours héroïques à Saint-Gall, on quêtait les feuillets de parchemin et, sans doute, on empruntait les manuscrits sans trop se mettre en peine de leur correction plus ou moins grande. De plus il faut convenir que Winithar y mettait du sien : *pergentes* pour *Pergen ; Clementis* pour *clamantes; sicut ignotam* pour *secuti notam*.

Winithar a encore collaboré au ms. n. *11*, qui sert comme d'intermédiaire dans l'histoire de la bibliothèque de Saint-Gall entre les anciens textes et la Vulgate. Il y a ici trois manuscrits confondus sous la même couverture. C'est un recueil d'extraits écrit de plusieurs mains, comme on les écrivait en un temps où les livres étaient rares. La Vulgate y est représentée par un grand nombre d'extraits des divers livres de la Bible et dans ces extraits, Act. VII, 2-44, 51-53 (pag. 526 sq.) est exactement copié sur le ms. *2*, qui est l'ouvrage de *Winitharius;* ceci ne permet pas de douter que l'exemplaire a été confectionné à Saint-Gall et pour ce monastère. C'est une raison pour s'y arrêter un moment.

Tous ces extraits ne viennent pas d'une source unique; dans le nombre, des emprunts sont faits à l'ancienne version. Aux pages 11 à 24, c'est un sommaire du livre de Job, d'après la version ancienne revue par saint Jérôme; page 111, la généalogie d'Abraham, qu'on recopiera encore à la fin du IX^e siècle pour l'insérer dans le ms. *49* du monastère. Aux pages 217-271, extraits de cinq livres sapientiaux. Le texte des deux Sapiences paraît semblable à la Vulgate, quoique avec quelques variantes; celui des trois livres de Salomon est, au contraire, un texte ancien. Il se rencontre sans cesse avec les citations de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, etc.; c'est par conséquent un texte « italien ».

De la page 271 à la page 414 nous lisons le livre de Job. Nous avons ici un nouveau manuscrit de la première version de saint Jérôme, laquelle n'est, selon toute apparence, qu'une révision de la version ancienne. Mais cet ancien texte du livre de Job n'est pas complet. Avec la page 398, qui est un verso, l'écriture change. L'ancien texte est interrompu au milieu d'un mot, dans le verset, 15 du chapitre XXXVIII *Aut venisti ad fon* (p. 398). *Numquid ingressus es profunda maris?* A partir de cet endroit les chapitres ne sont plus marqués; ils l'étaient du reste avec une grande négligence.

L'écriture de Winithar est reconnaissable dans ce manuscrit auquel il a collaboré pour trois passages qui sont : pag. 58-106, lign. 2; pag. 422-503, lign. 13; page 533, lignes 1-14. Ces passages ne comprennent aucun des extraits de la Bible, mais *l'ordo lectionum*. Dans la troisième partie du manuscrit (page 422-503), les cahiers sont marqués suivant le même système que dans les manuscrits entièrement copiés par lui.

Des autres copistes qui ont concouru à la transcription du ms. *11* nous ne savons rien, sinon que celui qui a copié les extraits des livres sapientiaux était un Allemand; son orthographe le fait connaître : il écrit *lipro, desauros, concupinæ, tives, obduret, cabrarum* et *ebulis*. Le manuscrit n'offre aucune trace d'écriture irlandaise, mais seulement des pointillés autour des initiales.

Nous possédons de nombreux manuscrits, probablement écrits à Saint-Gall à l'époque de Winithar ou peu après lui, et desquels est sorti le texte traditionnel de Saint-Gall, le texte de Hartmut. Ce sont d'abord quelques feuillets du premier livre des Rois, paraissant écrits au VIII^e siècle et conservés dans le ms. *1398a*, fol. 1-8; il y faut joindre un double feuillet inséré à la fin du ms. *242*, et qui a fait partie du ms. *1398a* [2]. Vient ensuite le ms. *44* (le premier des deux manuscrits conservés sous ce numéro) et qui comprend Ezéchiel, les petits prophètes et Daniel; c'est un autre précurseur du texte de Saint-Gall du IX^e siècle. A la page 183, on lit d'une grosse écriture ronde :

Ego Johannis peccator per misericordiam Dei vocatus episcopus hunc librum scribere feci ut sit in perpetuum in monasterio sancti Giliani (2^e main : *Ghiliani* ou *Chiliani) confessoris, et hoc mihi conplacuit addendum ut si aliquis ceca cupiditate exinde eum auferre conaverit, auferat Deus nomen ejus de libro vite, nisi tantum ad legendum per voluntatem ejus qui preest aliquis petierit et ibi revertat. Et qui hunc titulum eradere fecerit, evacuetur memoria ejus de societate sanctorum angelorum.*

Il ne s'agit point ici de saint Kilian, l'apôtre de Wurzbourg. Au VIII^e siècle, le nom du monastère de Saint-Gall s'écrivait d'ordinaire *Galloni* ou *Gallonis*. La forme *sancti Giliani* ne se rencontre que dans deux chartes de 758 et 761. C'est exactement à cette époque qu'appartient le ms. *44*, et l'évêque Jean ici nommé est Jean II qui fut de 760 à 781 évêque de Constance et abbé de Saint-Gall et de Reichenau.

Un autre manuscrit qui compte parmi les ancêtres du texte de Hartmut est le n. *28*, d'une écriture un peu plus grosse; il comprend les livres sapientiaux. Dans les anciens catalogues, ce manuscrit est attribué à la plume d'un scribe nommé Kipand. Cette attri-

[1] Outre celui de Winithar, le chan. Ild. von Arx a pensé retrouver les noms de vingt moines différents parmi les scribes du VIII^e siècle, *Monum. German. Script.*, t. II, p. 1. Il semble avoir un peu exagéré. — [2] G. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen herausgegeben auf verenstaltung und mit Urterstutzung des kathol. Administrationsrathes des Kantons S. Gallen*, in-8°, Halle, 1875.

bution repose sur une erreur. Sur la garde, p. 265, on voit une figure de moine debout et bénissant, et ces mots :

Effigies Kipand [i?] scribae do [cto]ris.

Mais le tout est de la fin du IXe siècle.

Le manuscrit *12* présente à la page 336, entre Néhémie et la Passion des Macchabées, une note d'où le nom du copiste a malheureusement disparu :

Quæso te ut quicumque hunc codicem in manu adprehenderis et ad finem usque perlegeris, ubi ad istum titulum perveneris ora pro scriptore S... (deux longs mots grattés dont le second paraît être : *presbitero) peccatore sit in diem judicii Deum habeas protectorem. Amen amen amen, Fiat fiat fiat.*

Ce manuscrit contient les Proverbes, Job, les Macchabées et Néhémie, ainsi que la *Passio Macchabeorum* ou IVe livre des Macchabées, traduction d'un texte apocryphe attribué à tort à Flavius Josèphe [1].

Le manuscrit *6*, en belle et assez grosse semi-onciale ronde de la seconde moitié du VIIIe siècle, contient les Paralipomènes, Esdras, Tobie, Judith, Esther.

Le manuscrit *14*, en belle et grosse écriture de Saint-Gall du début du IXe siècle, contient Job, Tobie, Judith, Esther et Esdras [2].

Avec Hartmut nous pénétrons dans l'intérieur d'un *scriptorium* du IXe siècle et nous voyons le copiste à l'œuvre.

Avant d'être abbé de Saint-Gall, de 872 à 883, Hartmut y vécut et y travailla de longues années avec les résultats que nous allons dire. Moine ou abbé, Hartmut fut un copiste infatigable, apprécié par son prédécesseur Grimald. Le moine Ratpert ayant à rédiger les *Casus sancti Galli* ne manqua pas de consulter la notice insérée dans le ms. *267* sous ce titre : *Hos libros patravit Grimaldus abba in monasterio S. Galli in diebus Hludowici regis Germaniæ cum adiutorio Hartmoti præpositi sui per annos XXX et unum.* Hartmut avait d'autant plus de mérite à s'appliquer comme il le faisait que l'abbé Grimald *omnia monasterii negotia Harmoto commendans, ipse securus regali se frequentabat exhibere præsentiæ.* Hartmut s'occupa de l'embellissement de l'église : *templum Dei... variis cœpit ornamentis decorare et sublimare.* La tombe et la *confessio* de saint Gall furent refaites en grande partie, les autres autels également, l'éclairage, la décoration et la peinture de l'abside principale. *Librorum etiam non parvam copiam sub eodem abbate [Grimaldo] Hartmotus composuit, quorum nomina haec esse scias.*

1*. Quinque libros Moysi, Iosue, iudicumque in volumine 1; 2. Regum libros 3 [4 *Meyer von Khonau*] in volumine uno; 3*. Tres libros Salomonis et librum sapientiae vel Iesu. Iob et Tobiam in volumine uno; 4*. Paralipomenon, Iudith, Hester et Hesdram Machabeorumque libros 2 in volumine 1; 5*. Omnes prophetas in volumine 1; 6*. Epistolas Pauli, actus apostolorum, VII epistolas canonicas et apocalypsim Johannis in volumine 1; 7. 8*. Sancti Augustini super Johannem partem 2 et 3; 9. 10*. XXII libros de civitate Dei in duobus voluminibus; 11*. Augustini de civitate Dei libros XV in volumine 1; 12*. Contra Faustum Manicheum libros duos in volumine 1; 13* LXXXII quaestiones et contra adversarium legis et prophetarum in volumine 1 [in voluminibus duobus *lit-on dans le ms. 267*]; 14-19*. Augustini super psalmos VI volumina; 20-21*. Item de eisdem libris in voluminibus duobus excerpta valde necessaria; 22*. Libros XII confessionum sancti Augustini; 23*. Eiusdem libros VII de baptismo; 24*. In genesim ad litteram libros XII; 25. Sancti Ambrosii contra Arrianos liber I et epistola eius et sancti Augustini contra eosdem volumine 1 pusillo; 26*. De doctrina christiana libri IV in volumine 1; 27. Recapitulationes sancti Augustini; 28. Lectionarium ad basilicam [sine evangeliis *lit-on dans le ms. 614, ajouté par une main plus récente*]. 29. 30*. Duo volumina epistolarum sancti Hieronimi; 31*. Omelias Johannis Crysostomi et de compunctione cordis ac reparatione lapsi in volumine 1; 32. Sancti Hilarii super Mattheum volumen 1; 33-34*. Collectarios duos in singulis voluminibus de adventu Domini usque in pascha; 35*. Sancti Ambrosii episcopi in evangelium secundum Lucam in volumine 1; 36-37*. Ejusdem in epistolas Pauli volumina II; 38. Ejusdem de bono mortis et Hieronimi in apocalypsin Iohannis in volumine 1; 39. Victorini de sancta trinitate; 40. Librum sancti Clementis; 41-42. Passionales duos in duobus voluminibus; 43-45*. Cassiodori super omnes psalmos in tribus voluminibus; 46. Bedae super cantica canticorum; 47. 48. Collationum patrum tertiam et quartam partem; 49*. Regulam sancti Benedicti et reliquorum patrum in volumine 1; 50. Explanationem super lectiones in volumine 1; 51. Libros aethimologiarum Isidori in volum. 1; 52. Iosephi de antiquitate judaica libri [libros, *Meyer, von Khonau*] XII in volum. 1; 53*. Item libros IV in volum. 1; 54* Item ejusdem de bello judaico libri [libros, *Meyer von Khonau*] VII in vol. 1; 55. Excerpta de Pompeio in volum. 1; 56. Gesta Alexandri in volum. 1; 57. Librum ymnorum optimum; 58*. Grammaticam Prisciani in volum. 1; 59*. Librum canonum; 60. Passionalem apostolorum; 61. Passionem sanctorum Sergii et Bachi; 62. [Vitas patrum quas dicunt maiores [ms. *267*; *gratté dans le ms.* 614]; 63. Chronicam Eusebii et Hieronimi; 64*. Tractatum Origenis in epistolam Pauli ad Romanos; 65*. Rhabani episcopi in posteriorem partem Hieremiæ prophetae volumen 1; 66*. Item epistolas Pauli apostoli et VII epistolas canonicas in volumine uno [*omis par le ms. 267*]; 67. Actus apostolorum et apokalipsin in volum. 1; 68*. Vitam sancti Columbae in volum. 1; 69*. Item Iob, Tobiam, Iudith et Hester in volum. 1; 70*. Visiones Wettini et Baronti [3].

L'œuvre de Hartmut s'est conservée d'une façon exceptionnelle, peut-être unique; peu de copistes du moyen âge pourraient aujourd'hui montrer, en parcourant vingt bibliothèques, ce que Hartmut nous présente sans sortir de Saint-Gall. Les astérisques qui accolent les numéros d'ordre de la liste qui précède nous indiquent les manuscrits qui n'ont pas quitté les lieux pour lesquels ils furent transcrits.

Hartmut signait et dédiait ses livres, il les défendait contre les ravisseurs à coups d'anathèmes et ces précautions nous ont valu quelques renseignements. Il écrivait sur le ms. 64, page 4 :

Ezechihel et bis seni Danihelque prophetae
Hoc textu scripti fulgent simul atque ligati
Hartmotus Gallo quos contulit abba beato.
Si quis et hos aufert, gyppo scabieque redundet.

Ce *gyppo* est sans doute écrit pour *gibbo* et révèle la prononciation haut-allemande de Hartmut. Les quatre manuscrits signés de son nom ne sont pas entièrement de sa plume, mais les quatrains qui renferment

[1] La *Passio Macchabæorum* se lit encore dans les mss. Bibl. nat., *12* et *16260*, Amiens, *22*; Arras, *3*; Douai, *1* et *3*; Saint-Gall, *35*; J. Frendenthal, *Die Fl. Josephus beigelegte Schrift über die Herrschaft der Vernunft*, in-8°, Breslau, 1869. — [2] S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 117-124. —

[3] Ratpert, *Casus S. Galli*, édit. Ildeph. ab Arx, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. II, p. 70; G. Meyer von Khonau, dans *Mittheilungen zur väterl. Geschichte*, t. XII, S. Gallen, 1872, p. 47, 48; G. Becker, *Catalogit bibliohecarum antiqui*, in-8°, Bonnæ, 1885, p. 54-56, n. 24.

la signature sont tous d'une seule et même écriture, et telle que, dans toute l'histoire de la calligraphie, on n'en trouvera probablement pas une semblable, écrit S. Berger [1]. C'est une écriture individuelle, petite, grêle, ronde et droite à la fois, avec quelques ligatures; les hastes s'élèvent en forme de massue : la main de l'écrivain est ferme et il paraît maître de son art : son style calligraphique n'a pas varié pendant sa longue carrière. Les dédicaces semblent pourtant écrites d'une main plus fatiguée. Il n'est pas douteux que nous ne devions regarder comme provenant de Hartmut tous les manuscrits où nous reconnaîtrons la même écriture soit dans le texte soit dans les corrections.

Hartmut, en effet, est beaucoup moins un écrivain qu'un éditeur, ou, pour mieux dire, un chef d'atelier et un directeur d'école. Il ne s'est pas conservé un seul manuscrit qui soit copié en entier de sa main. Le plus grand nombre de ceux que nous devons lui attribuer sont écrits en grande partie en une minuscule carolingienne qui se distingue absolument de l'écriture de Hartmut; cette minuscule diffère assez peu de l'écriture usuelle des manuscrits français, par exemple de ceux de Tours, mais surtout elle se rapproche des écritures allemandes du x[e] siècle. Chose d'autant plus naturelle que l'art des bords du Rhin est sorti de l'école de Saint-Gall. Nos manuscrits semblent tous écrits de la main du même scribe, (cette conclusion serait sans doute excessive), tant était grande la discipline dans les écoles du IX[e] siècle.

Nous reconnaîtrons la part de Hartmut dans l'établissement des textes de Saint-Gall en passant rapidement en revue les manuscrits où l'on retrouve son écriture.

Énumérons d'abord brièvement les manuscrits de Hartmut.

Saint-Gall, n. *19* : Psautier hébraïque avec dédicace de Hartmut.

Ibid., n. *7* : Livres sapientiaux et Paralipomènes; ces deux manuscrits étaient déjà réunis lorsque Hartmut y a inscrit sa dédicace.

Ibid., n. *81* : Livres sapientaux, Job et Tobie.

Ibid., n. *46* : Ezéchiel, petits Prophètes et Daniel, avec la dédicace de Hartmut.

Ibid., n. *45* : Ezéchiel, Daniel, petits Prophètes.

Bril. Mus., addit. 11852 : Nouveau Testament sans les Évangiles; a fait partie de la bibliothèque de R. Kraft de Delmensingen. Le volume des Évangiles aurait fait partie de la même bibliothèque qui se trouvait à Ulm.

Les cinq volumes suivants semblent avoir fait partie d'une bible complète. Ils présentent une ressemblance particulière avec le ms. *81* déjà mentionné, qui paraît, malgré la répétition de livre de Tobie, devoir y prendre place après le n. *82*.

Saint-Gall, n. *77* : Octateuque.

Ibid., n. *78* : Rois.

Ibid., n. *82* : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, petits Prophètes, Daniel.

[*Ibid.*, n. *81* : Livres sapientiaux. Job et Tobie].

4807. — Groupe de huit culs-de-lampe.
D'après Rahn, *Psalterium Aureum*, p. 10, 12, 16, 23, 34, 44, 55, 56.

Ibid., n. *79* : Paralipomènes, Tobie, Judith, Esther, Esdras, Macchabées.

Ibid., n. *83* : S. Paul. Actes des apôtres, Épîtres catholiques, Apocalypse.

Enfin *ibid.*, n. *75* : Grande bible corrigée de la main de de Hartmut.

Nous avons assez de documents entre les mains, pour connaître les procédés en usage dans l'atelier de Hartmut.

Prenons comme exemple le ms. *81*. Il est de l'écriture du scribe ordinaire de Hartmut, mais on y remarque des corrections de l'écriture du célèbre écrivain. Au commencement du sixième cahier, la main de Hartmut succède à celle de son secrétaire, et sept pages de ce cahier (p. 78-84) sont de son écriture. A ce

[1] G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, in-8°, Bonæ, 1885, p. 126-131.

moment, entre la page 77 et la page 78, par une inadvertance qu'explique le changement de main, il y a une lacune de seize versets (Eccl., IX, 1-16). Mais voici qui doit nous éclairer sur les rapports du maître et de son sous-ordre : deux feuillets qui se sont conservés par hasard à la fin du volume, sont de l'écriture de Hartmut. Les rubriques ne sont pas marquées sur ces deux feuillets. C'est, ligne pour ligne et lettre pour lettre, le modèle des pages 68-69, 74 et 75 du manuscrit. Nous voyons par là quel soin le chef des ateliers assez certaine et assez complète, la généalogie des textes de Saint-Gall.

Hartmut a corrigé de sa main le manuscrit *28*, et, cette précaution prise, il l'a adopté comme modèle à faire recopier; c'est ainsi que le texte des livres sapientiaux, dans le manuscrit *7* reproduit exactement le texte du n. *28*. Dans ce même ms. *7*, le texte des Paralipomènes représente peut-être le texte contenu dans le ms. *6*. Ce même manuscrit *6* ou un autre tout semblable a servi à la copie du livre de Tobie qui se trouve

4808. — Miniature de l'école irlandaise de Saint-Gall.
D'après une photographie.

de Saint-Gall prenait de faire recopier son écriture. Ailleurs Hartmut prend une plus grande part dans le travail définitif : dans le ms. *32*, l'écriture de Hartmut et celle de son scribe se succèdent dans un même cahier et sur un même feuillet. Le manuscrit *33* est écrit, au commencement, de l'écriture du scribe et, à la fin, de l'écriture du maître. Parfois Hartmut ajoute au modèle des textes nouveaux. Dans le ms. *43*, il écrit de sa main la préface de Daniel; dans le ms. *addit. 11852*, il ajoute, après l'Épître aux Hébreux, l'épître aux Laodicéens, sur une feuille de vélin plus grossier. Dans le ms. *45*, les corrections de Hartmut sont accompagnées d'un double H; dans les mss. *75* et *78*, le signe employé est un R barré. Ces corrections si visibles et si nombreuses permettent de tracer, d'une manière

dans le ms. *81*, et le texte des livres sapientiaux y est également semblable à celui du ms. *7*. Le ms. *46* paraît copié sur le ms. *43* copié lui-même sur le ms. *44*; et le ms. *45* semble provenir de la même source.

Quant à la bible en cinq [six] volumes : *77*, *78*, *82*, [*81*], *79*, *83*, son texte présente des ressemblances remarquables avec plusieurs des anciens manuscrits de Saint-Gall. Le livre de Tobie, dont le dernier feuillet est seul conservé, se termine comme dans la première main du manuscrit *14*. Quant au volume des Prophètes, le texte d'Isaïe et de Jérémie paraît être celui du ms. *39*, complété par Notker. Pour Ézéchiel les petits Prophètes et Daniel, notre manuscrit est copié sur le ms. *46*, déjà cité. Enfin le Nouveau Testament est probablement, malgré bien des différences,

copié sur le ms. *addit. 11852* du British Museum. Les deux manuscrits présentent de grandes ressemblances avec le texte de Winithar, du moins avec le ms. *907* (Épîtres catholiques), qui paraît leur avoir servi plus ou moins directement de modèle. Quant aux Actes et aux Épîtres de saint Paul, le fond en paraît différent du texte de Winithar, et pourtant certaines leçons très curieuses ne permettent pas de douter qu'ici encore les textes de Hartmut ne soient dans une certaine dépendance de ceux de Winithar. Nous pouvons d'autant mieux comprendre à la fois cette différence fondamentale et ces ressemblances caractéristiques de Grandval et de celle de Monza. Cette bible a été corrigée deux fois à Saint-Gall au IXe siècle, une fois par Hartmut et une autre fois par un autre correcteur, qui semble avoir suivi en partie, surtout dans le Pentateuque, un texte semblable à celui de Théodulfe, ou bien plutôt à celui des corrections du manuscrit de 822 (Bibl. nat., fonds latin, ms. *11504* et *11505*). Comme ce texte est, au fond, un texte méridional, il faut que le texte de Tours, en arrivant à Saint-Gall, se soit pour ainsi dire croisé avec ceux d'origine méridionale qui y étaient en faveur.

D'après ceci on voit la place considérable qui appar-

4809. — Crucifixion. Miniature de l'école irlandaise. D'après une photographie.

que nous avons sous les yeux les états successifs par lesquels a passé le texte de Saint-Gall : il a été établi par voie de correction et de retouche.

La grande bible, n. *75*, offre un intérêt particulier. Copiée sans doute après le milieu du IXe siècle, elle était à Saint-Gall avant 883, c'est-à-dire presque aussitôt. Il n'y a aucune raison de penser qu'elle a été copiée à Saint-Gall même; elle a été écrite rapidement, par plusieurs mains, probablement sur la commande du monastère de Saint-Gall et dans une abbaye en relation avec lui : non pas à Tours, car on n'y retrouve pas l'écriture particulière à l'école de Tours. Par son texte, au contraire, elle appartient à la famille des manuscrits de Tours, et elle prend rang fort près du manuscrit de Berne et non loin de la bible

tient à Hartmut comme organisateur du *scriptorium* de Saint-Gall. L'exemple donné par lui fut suivi et les savants les plus réputés du monastère ne crurent pas désormais indigne d'eux de s'occuper à la copie des manuscrits. Le célèbre Notker Balbulus *qui sequentias composuit* et mourut en 912, a été bibliothécaire à Saint-Gall [1]. Il emprunte à un manuscrit de Reichenau, pour le faire copier dans le manuscrit *14* déjà mentionné, l' « Énigme des trois jeunes gens » qui forme les chapitres III et IV du troisième livre d'Esdras, et il fait ajouter le livre de Baruch à la fin du manuscrit *39*, qui contient les Prophètes. Nous savons par Ekkehard IV qu'il a copié de sa main, non sans peine, les Épîtres catholiques en grec, d'après un manuscrit que lui avait prêté le célèbre évêque de Verceil Liutward (880-901) [2].

[1] Meyer von Khonau, dans *Mitt. der Züricher. antiquarischen Gesell.*, t. XIX. — [2] *Monum. German. histor., Scriptores*, t. II, p. 101; Meyer von Khonau, dans *Mittheillungen zur vaterl. Ges. v. histor. Verein in S. Gallen*, t. XV-XVI, p. 161.

Salomon III, l'élève d'*Iso magister* et de Notker le Bègue, qui fut abbé de Saint-Gall et évêque de Constance de 891 à 920 et qui est célèbre à tous égards comme écrivain et comme administrateur [1], a établi, en 909, une importante édition du *Psalterium quadruplex*. Le plus ancien manuscrit que nous en ayons est le manuscrit *A. I. 14* de la bibliothèque de Bamberg, du XI^e siècle environ :

Nongentis pariterque novem labentibus annis...
Mente humili pollens Salomon, pietate redundans...
Præsul et abba simul meritis electus opimus....
Hoc et psalterium docte collegit in unum...

Le psautier quadruple de Salomon III est une fort belle œuvre [2] ; les psautiers « gallican », « romain » et « hébraïque » y sont complétés par le texte que transcrit en lettres latines : *Macariòs anir os uc epo-retuhi...*

Les cantiques de la bible, et les autres morceaux

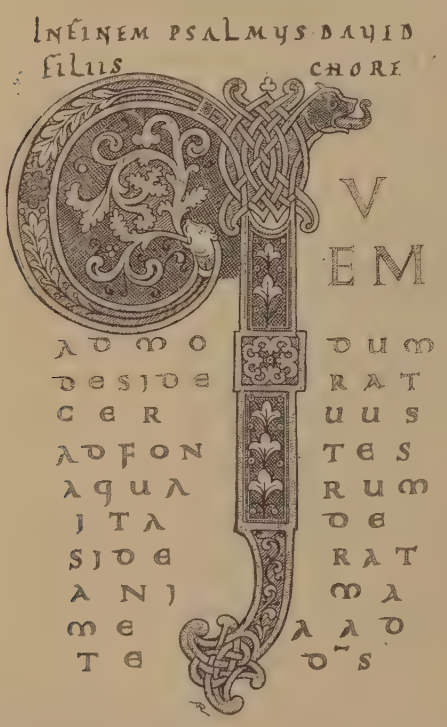

4810. — Initiale du *Psalterium aureum*.
D'après Rahn, *Psalterium aureum*, pl. III.

liturgiques qui accompagnent ordinairement le psautier, achèvent le volume. Le texte des différentes versions, dans le psautier de Salomon III ne semble pas être le même que celui de l'autre famille des psautiers quadruples, de celle que représente le psautier de Saint-Martin de Tournai [3] (Bibl. nat. nouv. acq. lat. *2195*).

L'époque de Salomon III a été l'âge d'or de la calligraphie de Saint-Gall. C'est Hartmut qui a formé les grands calligraphes de la fin du IX^e siècle et du commencement du X^e. Folchard, son disciple, lui rend cette justice :

Hunc præceptoris Hartmoti jussa secutus
Folchardus studuit rite patrare librum.

C'est en tête du célèbre psautier qui forme le n. *23* de la bibliothèque de Saint-Gall que sont écrits ces

4811. — Autre initiale du *Psalterium aureum*.
D'après Rahn, *op. cit.*, pl. I.

deux vers. Le *Psalterium aureum* (n. *22* de la même bibliothèque) œuvre admirable qui constitue la transition de l'art irlandais à l'art allemand est écrit suivant les mêmes principes. L'un et l'autre psautier sont « gallicans », de même que le beau psautier signé de Wolfcoz (n. *20*) que terminent les Cantiques, les textes liturgiques ordinaires et quelques hymnes.

La belle minuscule allemande du X^e et du XI^e siècle s'est formée à Saint-Gall ; le représentant le plus distingué de cette école calligraphique est le moine Sintram [4]. Ekkehard IV lui attribue l'*Evangelium longum* (n. *53*), recueil de leçons évangéliques pour les dimanches et les fêtes [5]. La minuscule régulière et gracieuse, les belles initiales, les lettres rouges remplies d'or qui constituent le style de Sintram ont

[1] P. Cagin, *Te Deum on Illatio*, in-8°, 1906, p. 514 sq. — [2] *C.M. Tommasii Opera*, édit. Vezzosi, in-4°, Romæ, 1747, t. II ; Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, 1803, t. I ; Ild. von Arx, *Geschichte des Kantons S. Gallen*, 1810, t. I, p. 83 ; L. Rockinger, *Quellen zur baierischen Geschichte*, 1858, t. VII ; E. Dümmler, *Das Formelbuch Salomo III*, Leipzig, 1857 ; *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 1865, t. II, p. 681 ; *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 1866, t. VI, p. 125 ; C. Hamann, *Canticum Moysi ex psalterio quadruplici Salomonis III*, in-8°, Iéna, 1874 ; P. de Lagarde, *Psalterium juxta hebræos Hieronymi*, in-8°, Gœttingen, 1874. Lœwe, *Prodromus corporis glossariorum latinorum*, Leipzig, 1876, p. 234 ; S. Berger, *De glossariis*, in-8°, Paris, 1879, p. 9. — [3] L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 150. — [4] Sintram paraît comme témoin dans des chartes de 885 et de 895. — [5] Amata, nommée comme ayant contribué à l'ornementation de l'*Evangelium longum*, figure dans une charte de 903.

excité l'admiration de l'Allemagne et surtout des cités des bords du Rhin. Erkanbold, évêque de Strasbourg, fait venir de Saint-Gall le moine Victor pour lui confier la direction de l'école de sa cathédrale [1]; l'archevêque de Trèves, Egbert, fait écrire et décorer son bel évangéliaire par deux moines de Reichenau, et la grande école calligraphique du règne des Othons n'a pas cherché ses traditions ailleurs que dans l'école de Sintram.

L'art rhénan est sorti tout entier du *scriptorium* de Saint-Gall.

VIII. Enluminures. — On peut avancer sans exagération que le meilleur de l'art de l'enluminure à Saint-Gall se trouve dans le splendide *Psalterium aureum*. C'est un volume de format in-folio contenant 344 pages en parchemin; le volume mesure 0 m. 367 en hauteur sur 0 m. 277 en largeur et présente entre dix-neuf et vingt-deux lignes à la page. Le texte est en onciales. Les principales miniatures ont fait l'objet d'une publication soignée par J. Rud. Rahn, *Das*

4812. — Autre initiale du *Psalterium aureum*.
D'après Rahn, *op. cit.*, pl. v.

Psalterium Aureum von Sanct Gallen. Ein Beitrag zur Geschichte der karolingischen Miniaturmalerei, in-fol., S. Gallen, 1878.

L'art irlandais, linéaire et somptueux, avait offert à Saint-Gall les mêmes lacunes et le même éclat que partout où il avait été cultivé. L'observation de la nature y tenait moins de place que la fantaisie, cependant à défaut d'observation et de naturel on rencontrait une science raisonnée et un goût consommé dans l'agencement du décor. Cette séduction des ors et des tons les plus vifs ou les plus délicats s'exerça sur des yeux fatigués de se reposer sur les magots crochus et dégingandés qui figuraient le règne animal dans les livres liturgiques des mérovingiens. A ce dessin misérable, à ces couleurs acides qui finissent par rendre pénible la vue d'un manuscrit comme le lectionnaire de Luxeuil, se substituent les pages les plus séduisantes et l'imagination populaire en vient bientôt à y voir la main des anges. Au XII^e^ siècle, Giraud de Cambrai explique doctement de quelle façon les anges venaient en aide aux enlumineurs.

Grâce à ce besoin de changer de lieux qui les emporte continuellement, les moines irlandais colportaient les modes d'un *scriptorium* dans un autre, initiaient les retardataires aux nouveautés tentées ailleurs, leur révélaient le dernier mot de la mode irlandaise, au besoin, on peut le croire, se chargeaient de faire circuler les modèles qui obtenaient le plus large succès. C'est ainsi sans doute que peut s'expliquer cette germination des

4813. — Autre initiale, *ibid.*

thèmes décoratifs analogues lorsqu'ils ne sont pas identiques. Au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, des manuscrits comme le *Book of Kells* ont une valeur d'enseignement incontestée, d'autant plus qu'à cette date et avec cette perfection, le système décoratif est arrivé à son complet développement. Pendant longtemps il ne

4814. — Autre initiale.
D'après Rahn, *op. cit.*, pl. v^a^.

cesse de s'améliorer parce que cet art subit une discipline à la fois très intelligente et très rigoureuse. L'anatomie est négligée, le corps humain est schématisé mais le système ornemental se développe autant que la nature vivante s'étiole et s'ossifie.

L'évangéliaire de Saint-Gall (n. *51*) est bien plus

[1] C. Schmidt, *Notice sur un manuscrit* (de Saint-Gall ?) *du X^e^ siècle qui jadis a fait partie de la bibliothèque de la cathédrale de Strasbourg*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1883, t. XII.

représentatif de l'enseignement artistique du monastère que la série de figurines empruntée par Rahn aux manuscrits *83*, *250*, *671* et *855* de la *Stiftsbibliothek*, simples croquetons jetés comme au hasard et qui montrent plus d'habileté technique que d'habitude et de goût pour l'observation (fig. 4807). De ces essais sans conséquence qu'on rapproche ce qu'on appelle le *motif cruciforme*, jeu de lignes, mais d'une adresse, d'une science irréprochables, et cependant rigide, anguleux, pénible (fig. 4808). Cet art procède-t-il de l'Orient, c'est possible. L'art musulman offrira la même sensation de remplissage étouffant, l'air ne circule plus, le plus minuscule recoin est occupé, mais tandis que l'art irlandais procède par lignes brisées, l'art musulman préfère la sinuosité. Tous deux cependant se font une règle, ou peut-être un idéal, de ne pas laisser une place vide, et de couvrir entièrement les pages.

Dès qu'on passe de la composition linéaire et de l'assemblage de figures géométriques à la figure

4815. — Miniature du *Psalterium aureum*.
D'après Rahn, *op. cit.*, pl. VI.

humaine, il faut s'attendre à tout, nous en avons donné des exemples déjà (voir art CELTIQUE). Ici, sans sortir de Saint-Gall nous rencontrons cette crucifixion de l'évangéliaire *51*, digne du crayon ou du cerveau d'un cubiste ou d'un dadaïste contemporain (fig. 4809). Voici ce que la scène émouvante que retrace le moine Rabboula. (Voir *Dictionn.*, t. III, fig. 3380), devient sous la plume et le pinceau des Irlandais dont le principal sinon l'unique souci est d'éliminer, de parti pris, tout ce qui ressemblerait à la vie. Les évangiles, les sujets les plus vénérables et les plus émouvants ne sont pour les artistes venus d'Irlande qu'un thème ornemental. L'idée y est évoquée sous la forme la plus simple, comme un schéma, comme une formule, d'algèbre. Un siège, par exemple, sera indiqué par deux montants droits qu'uniront des traverses; la figure humaine par une tête, des mains et des pieds, sortant d'une série de volutes qui représentent un vêtement; les animaux par une silhouette générale, souvent d'une précision et d'une justesse extrêmes, dans les *Évangiles d'Echternach* notamment, mais que remplissent des champs de dessin et de couleur variés pour les diverses parties du corps. Le miniaturiste obéit, en toutes choses, aux règles inexorables de son esthétique abstraite; et comme il ne recule devant aucune convention linéaire, il n'hésitera pas non plus, si l'harmonie l'exige, à peindre en bleu ou en rouge les

4816. — Vierge assise sur son trône.
D'après *Revue archéologique*, 1919, pl. IV, fig. 8.

jambes ou les bras du Christ dans une crucifixion. Nous en avons ici un spécimen.

Pour comprendre cet art, il faut d'abord le sentir et le juger d'après l'effet d'ensemble. Même ces bizarres magots ont une utilité comme rappels de tons, ils ne figurent et ne fonctionnent que par rapport à la coloration. C'est la contre-partie septentrionale des décors arabes et persans. Les différents motifs se juxtaposent et s'ordonnent en contraste alterné, de façon à se faire valoir les uns par les autres, opposant la régularité nette à la complexité confuse où l'œil se perd; et les couleurs qui sont déjà d'une variété et d'une délicatesse de nuances traversant toute la gamme du prisme, — avec une préférence marquée d'ailleurs, pour les tons faux, les demi-teintes rompues, rouge orangé, vert jaunâtre, rose violacé, etc., — soulignent et avivent les partis pris du dessin, comme dans une mosaïque infiniment fraîche et brillante. Cet art, qui en Irlande s'étiola et finit par mourir, greffé sur l'art continental eut des conséquences sans fin.

Héritière des traditions et des recettes irlandaises la petite école qui commence à se former à Saint-Gall, sous l'abbé Grimald et sous son successeur Hartmut, mêle à certaines harmonies de tons, (violet, et vert notamment) ou à certains rythmes d'ordonnance,

empruntés à Tours des apports d'éléments venus de Metz, de Reims ou de Corbie. Le *Psalterium aureum* marque un des efforts les plus heureux en vue de rajeunir l'art irlandais traditionnel. La grande initiale B (planche I, de Rahn) qui ouvre le psautier combine les entrelacs et les feuillages avec le fond pourpré plat; on a déjà rompu avec les filigranes d'une ténuité décourageante. Les fonds plats ont encore la lourdeur des manuscrits les plus opulents, mais du moins l'œil s'y complaît en s'y reposant. Par une réaction contre l'étouffante germination qui recouvrait la page entière, on voit (pl. II et III), une initiale sur fond blanc. La planche que nous donnons est d'une magnificence et d'un goût auxquels on ne saurait rien ajouter (fig. 4810). Mais ce grand effort ne se soutient pas toujours, beaucoup d'initiales sont, malgré leur

à pénétrer dans le *scriptorium* de Saint-Gall. Dans un manuscrit grec-latin des Évangiles conservé à Saint-Gall se lit un texte qui semble éclairer d'un jour nouveau l'influence de l'art byzantin sur l'art allemand du moyen âge. Il s'agit de la description des miniatures d'un manuscrit grec des évangiles et cette description pourrait s'appliquer trait pour trait à un groupe bien connu de manuscrits du x^e^ siècle et du xi^e^ siècle provenant des bords du Rhin.

On lira le texte auquel nous venons de faire allusion dans la description du manuscrit *48*, fol. 129. Cette description concise et exacte conserve les noms des personnages, inscrits auprès de leur visage, suivant la coutume des peintres et des mosaïstes grecs; en outre, elle note le geste et l'attitude des personnages dans les divers tableaux évangéliques, sans doute afin de servir

4817. — Nativité et annonce aux bergers.
D'après *Revue archologique*, 1919, pl. III, fig. 6.

4818. — Crucifixion (ms. *376*, fol. 191).
D'après *Revue archéologique*, 1919, pl. II, fig. 4.

richesse, un peu massives et empâtées, elles rappellent le *Beatus vir qui non...* (fig. 4811) mais avec moins de grâce et parfois une sorte d'encombrement qui laisse un instant douteuse la question de savoir quelle lettre ou quel groupe de lettres on a voulu représenter (fig. 4812, 4813). Comme on l'a dit déjà le violet et le vert sont employés avec l'or pour tracer des lettres d'un effet agréable (fig. 4814). Une page particulièrement significative et qui montre combien l'art irlandais de Saint-Gall s'est laissé pénétrer par l'art continental, c'est la grande figure de David assis sur un trône entre deux musiciens et deux danseurs (fig. 4815). Nous rencontrons ce thème dans la Bible de Charles le Chauve, dans la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, dans le Psautier de Charles le Chauve et dans le Psautier d'Angers.

L'influence carolingienne n'est d'ailleurs pas seule

de modèle aux peintres de manuscrits formés dans le *scriptorium* de Saint-Gall.

Quant au type du manuscrit à images que le moine a copié, c'est le type traditionnel des manuscrits grecs. On peut le comparer au *Codex purpureus* de Rossano [1] dont quelques miniatures seulement ont été conservées; plusieurs reproduisent la description du ms. *48* de la façon la plus exacte, entre autre, la résurrection de Lazare. Le manuscrit grec-latin de la Bibliothèque nationale, fonds grec *54* [2], écrit en Italie au xiv^e^ siècle seulement et demeuré inachevé, nous montre quelques miniatures terminées qui reproduisent exactement le type décrit dans notre ms. *48*. Ces manuscrits sont apparentés eux-mêmes à des types authentiquement grecs; par exemple la pendaison de Judas dans l'évangéliaire de Rossano offre avec le *Manuel d'iconographie chrétienne* du mont Athos, publié par Di-

[1] Gebhard et Harnack, *Evangeliorum codex græcus purpureus Rossanensis*, in-fol., Leipzig, 1880; Haseloff, *Codex Purpureus Rossanensis. Die Miniaturen der griechischen Evangelien. Handschrift in Rossano*, in-8, Berlin, 1898. —
[2] H. Bordier, *Description des peintures des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, in-8°, Paris, 1883, p. 227.

dron [1], un rapprochement saisissant. (Voir GUIDE DE LA PEINTURE).

Le type décrit par le manuscrit de Saint-Gall se conserve avec une fidélité surprenante dans un groupe de manuscrits latins :

Trèves; évangéliaire d'Egbert, exécuté à Reichenau, par Keraldus et Heribertus, entre 977 et 993 [2]; il a cinquante-sept peintures, dont cinquante-deux consacrées à l'histoire évangélique.

Gotha; évangiles d'Echternach, portant sur la couverture les noms d'*Otto rex* et de l'impératrice *Theophano*, ce qui le fait dater de 983 à 992 [3], il contient

4819. — Le saint Sépulcre.
D'après *Revue archéologique*, 1919, pl. I, fig. 2.

cinquante-neuf figures sans compter les images des quatre évangélistes.

Escurial; le *Codex aureus* offert par Conrad II et Henri III à la cathédrale de Spire (1033-1039), renferme cinquante et un tableaux en dehors des frontispices et des images des évangélistes [4].

Ce dernier est infiniment supérieur aux deux précédents, mais le type est exactement le même et ce type est si bien le même que celui de notre texte grec-latin, que l'on pourrait croire ces tableaux dessinés d'après le texte de Saint-Gall. On ne comprend ce dernier que quand on a sous les yeux un manuscrit du groupe rhénan.

A ce même groupe appartiennent, quoi qu'ils s'y rattachent un peu moins directement de nombreux manuscrits, dont les plus remarquables viennent de Bamberg [5]. De ces manuscrits, le plus beau sans doute est l'Évangéliaire qui est un des ornements de la Bibliothèque royale de Munich et qui fut donné par l'empereur Henri II à la cathédrale de Bamberg (ms. lat. *4452*, Cimelie 57). Deux autres, l'un d'Hildesheim, l'autre de Brescia [6], nous montrent la scène de la descente de Jésus aux enfers, qui se trouve décrite à la fin du texte de Saint-Gall. Il ne faut pourtant pas croire que les miniatures des manuscrits appartenant à ce groupe aient été dessinées d'après notre texte même : elles ont été, sans nul doute, dessinées d'après le modèle dont notre texte est la description.

Plusieurs des manuscrits du dernier groupe proviennent de Bamberg, c'est-à-dire de la Franconie; nous sommes pourtant en droit de les désigner, en général, par le nom de groupe rhénan. Les trois premiers manuscrits que nous avons cité ont, en effet, été exécutés pour être offerts aux églises de Trèves, d'Echternach et de Spire. C'est cependant d'ailleurs, de Reichenau, qu'est venue l'inspiration de l'art qui les a produits. Les artistes employés par l'archevêque de Trèves, sont des moines de l'abbaye d'*Augia*, les premiers saints mentionnés dans le *Codex aureus* sont ceux du diocèse de Constance, mais surtout les figures de nos manuscrits ont été copiées sur le même modèle que les belles peintures murales d'une des églises de l'île de Reichenau, Saint-Georges d'Oberzell. Or, de Reichenau à Saint-Gall, il n'y a pas loin. Au moment où a été copié notre manuscrit grec-latin

4820. — La Pentecôte.
D'après *Revue archéologique*, 1919, pl. IV, fig. 7.

[1] Denys de Fourna d'Agrapha, *Manuel d'iconographie chrétienne grecque et latine, avec une introduction et des notes*, par A. N. Didron, in-8°, Paris, 1845, p. 192. — [2] F. X. Kraus, *Die Miniaturen des Codex Egberti*, in-4°, Fribourg, 1884. — [3] K. Lamprecht, *Der Bilderschmuck des Codex Egberti zu Trier und des Codex Epternacensis zu Gotha*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreundem in Rheinlande*, Bonn, 1881, fasc. 70, p. 56. — [4] J.-M. Escudero de la Peña, dans *Museo español de antiguedades*, 1875, t. v, p. 503. — [5] W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends*, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, Trier, 1891, part. VII. — [6] A. Vallentini, *Eusebio Concordanze dei Vangeli*, Brescia, 1887.

(n. *48*), les deux abbayes avaient le même abbé; c'était le célèbre évêque de Constance, Salomon III. La paléographie des manuscrits exécutés sous ses yeux et de son temps à Saint-Gall par les Folchard et les Sintram est restée, en grande partie, celle des manuscrits dont nous parlons. C'est donc de Saint-Gall et de Reichenau que sont venus l'art calligraphique et l'art décoratif des bords du Rhin, du Mein et de la Moselle. L'art des manuscrits allemands est né dans la haute vallée du Rhin et a emprunté ses modèles à l'ancienne tradition des manuscrits grecs [1].

L'influence artistique de Saint-Gall se répandit d'autant mieux que la réputation du monastère y amenait des escrocs du plus haut rang. L'empereur Otton le Grand y vint rendre visite et son fils Otton II l'imita. Celui-ci avait épousé quelques mois auparavant une femme d'intelligence très cultivée, Théophano, qui apporta à son époux de magnifiques présents parmi lesquels se trouvaient des œuvres d'art [2]. Elle lui donna le goût d'accroître la collection; Otton se rendit à Saint-Gall le 14 août 972, et demanda à l'abbé de lui montrer ses plus beaux manuscrits. Celui-ci n'osa refuser, faisant confiance à un larron de si

4821. — Le Christ dans sa gloire.
D'après *Revue archéologique*, 1919, pl. IV, fig. 9.

haute volée, *tantus prædo*. Otton n'hésita pas, fit main basse sur ce qui lui convint et ne rendit que ce qu'il lui plût d'abandonner [3].

Saint-Gall était alors un centre de culture grecque et latine; il s'y rencontrait des moines sachant le grec, au X^e siècle, on y chantait le *Gloria*, le *Credo* et le *Pater* en grec et en latin [4]. Un manuscrit de Saint-Gall montre que les moines étaient encore au courant au X^e siècle de certaines combinaisons oghaniques et runiques [5].

Outre les manuscrits du Psautier grec et latin, et de l'évangéliaire grec et latin, d'autres ont gardé dans leurs miniatures l'influence orientale, spécialement les mss. *338, 340, 341, 376*. Les deux premiers datent du X^e siècle, les deux derniers du XI^e. Le *376* a été écrit entre 1022 et 1034; il contient une liturgie grecque en caractères latins [6]. Tous quatre sont des manuscrits liturgiques, dont les miniatures illustrent plusieurs scènes du récit évangélique.

Ce sont, dans les manuscrits *338, 340, 341*, la Nati-

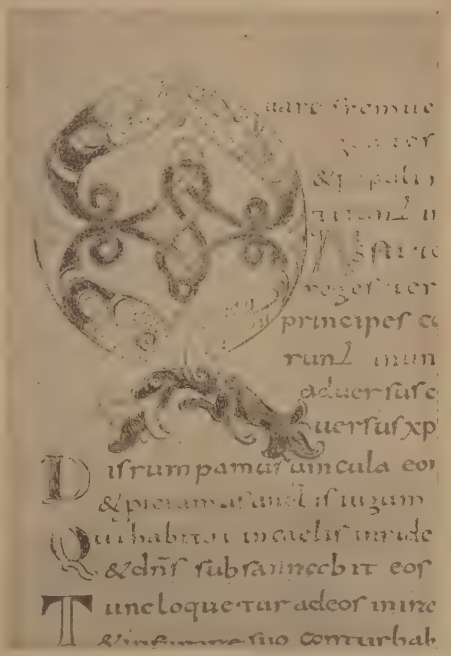

4822. — Initiale du ms. *20*. D'après Merton, *Die Buchmalerei des IX Jahrh in S. Gallen*, 1912, pl. I, n. 1.

vité, le Crucifiement, les saintes femmes au tombeau, l'Ascension, la Pentecôte. Le manuscrit *376* contient en outre : le Christ dans une gloire et une Vierge assise sur un trône et tenant l'enfant devant elle (fig. 4816).

La Nativité se trouve dans le *340* (fol. 242) et dans le *351* (fol. 59). Dans le premier, Marie tient l'enfant entre ses bras, Joseph est assis à droite, la crèche a la forme d'un baldaquin derrière lequel s'ouvrent trois arcades. Quatre anges volent dans le ciel. La crèche éveille ici l'idée de tabernacle et du sacrifice eucharistique, notion répandue en Occident [7]. Dans le ms. *341* la figuration est plus pittoresque. Marie, Joseph et l'enfant sont abrités dans une grotte ouverte au flanc d'une colline que survolent deux anges. Dans un

[1] E. Berger, *De la tradition de l'art grec dans les mss. latins des évangiles*, dans *Mémoires de la Société nat. des antiq. de France*, 1891, t. LII, p. 144-154. — [2] E. Müntz, *Les artistes byzantins dans l'Europe latine du V^e au XV^e siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 184 sq. — [3] Ekkehard IV, *Casus S. Galli*. c. XVI, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 146-147. — [4] S. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in den ersten Helfte des Mittelalters*, Fribourg im Br., 1906, p. 77. — [5] Ph. Berger, *Histoire de l'Écriture dans l'antiquité*, p. 244. Wh. Stokes et J. Strachan, *Thesaurus palaeohibernicus. A collection of old. irish glosses, scholia prose and verse*. Cambridge, 1903. t. II. p. XIX-XXIII, 49, 224. marginalia oghaniques. — [6] A. Merton, *Die Buchmalerei im Sanct Gallen*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 74 sq. — [7] E. Mâle, *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1902, p. 239, 240.

registre inférieur, l'ange annonce la nouvelle aux bergers. Tous gesticulent abondamment, ce qui est une tradition orientale et plus spécialement anatolienne [1] qui eut son temps de faveur en Occident [2] (fig. 4817).

Le crucifiement est commun aux quatre manuscrits. Dans le ms. *376* (fol. 191) [3] Marie, la main gauche enveloppée dans le manteau et ployée à hauteur de la bouche, contient sa douleur. Jean tient l'évangile et va parler. Le corps du Christ s'incline et s'affaisse sur le côté gauche, ce qui se retrouve dans le *340* (fol. 226) et le *338* (fol. 340) [4]. Le geste de la Vierge sera adopté par les miniaturistes carolingiens, et retrouvé de nos jours par Carrière. Dans le ms. *341*, la représentation du crucifiement offre des différences sensibles (fol. 40) [5]. Marie tient ses mains ouvertes à hauteur de la poitrine. Jean replie sa main droite d'un geste énergique. Le Christ a les yeux fermés, son corps s'affaisse vers le droite (fig. 4818) [6]. Cette expression dramatique de la souffrance sur le visage du Christ reflète non pas la tradition des byzantins, qui se distingue par un sentiment de réserve et d'élégance, mais la tradition orientale, imbue de tendances réalistes [7].

La scène des saintes femmes au tombeau est un

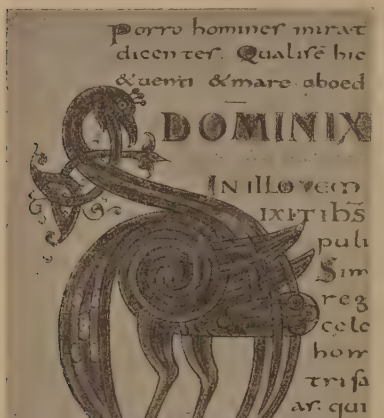

4823. — Initiale du manuscrit *367*.
D'après Merton, *op. cit.*, pl. I, n. 2.

autre emprunt fait à l'Orient. On la rencontre dans le *340* (fol. 427) et dans le *341* (fol. 169) [8]. Dans le premier manuscrit le sépulcre est un tombeau de fantaisie, un édifice à colonnes, mais qui offre la caractéristique de toute figuration occidentale du Saint-Sépulcre, c'est un édifice circulaire. Au contraire dans le deuxième manuscrit la représentation est nouvelle; le sépulcre est une baie à deux arcades, creusée au flanc d'un monticule (fig. 4819). A gauche figurent trois femmes. Ici la composition est conforme au vieux type syrien [9]. Les byzantins avaient adopté une disposition différente. L'ange désignait de la main le tombeau vide.

Le thème de l'Ascension du *340* (fol. 375) [10] se rattache aussi à l'évangéliaire de Rabula et aux ampoules de Monza du VI^e^ siècle. Le Christ monte au ciel dans une gloire, il bénit de la main droite et tient dans la main gauche l'Évangile; à ses côtés volent deux anges. Au-dessous la Vierge est debout entre deux anges qui montrent d'un geste le Christ aux apôtres divisés en deux groupes.

Pour la scène de la Pentecôte *338* (fol. 503), *340* (fol. 385); *341* (fol. 217) [11] sont presque identiques, mais *338* présente en outre une série d'arcades (fig. 4820). Cette représentation diffère totalement du type iconographique de Rabula où les apôtres sont groupés autour de la Vierge. Elle n'est pas davantage con-

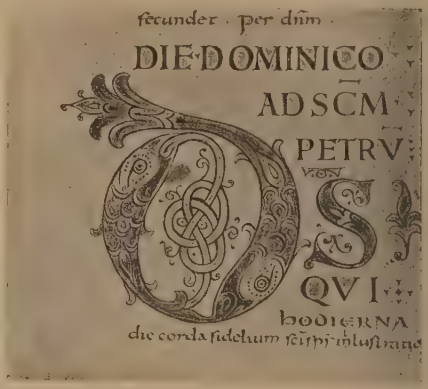

4824. — Initiale du manuscrit *27*.
D'après Merton, *op. cit.*, pl. I, n. 3.

forme au type byzantin usuel où les apôtres sont assis en demi-cercle. Les miniaturistes de Saint-Gall ont adopté une disposition différente, mais ils ont conservé la décoration architecturale des miniatures byzantines que l'on retrouve dans le Grégoire de Nazianze de Paris (Bibl. nat. n. *510*). (Voir GRÉGOIRE *de Nazianze*).

La miniature du Christ dans une gloire (fig. 4821) est d'une noblesse inspirée de l'antique; on lit au-dessus : *Hoc opus acceptum tibi sit pie Galle per evum.*

« Au point de vue iconographique, on relève dans ces miniatures des influences orientales, spécialement syriennes et palestiniennes qui ont pénétré en Occident par l'Italie. Mais ces miniatures ne sont pas de simples copies. Le tabernacle de la nativité (ms. *340*) la position du Christ sur la croix, l'attitude de la Vierge dans le crucifiement (mss. *338*, *340*, *376*), la disposition et le choix des personnages dans la scène de la Pentecôte (mss. *338*, *340*, *341*) ce sont là des traits étrangers à l'iconographie orientale et à l'iconographie byzantine. Les miniaturistes de Saint-Gall ont interprété librement les sujets. Dans un même manuscrit on rencontre à la fois des influences syriennes et des traits iconographiques propres à l'Occident.

« Au point de vue du style, la plupart de ces miniatures présentent des types lourds et sans élégance, les visages sont larges avec de grands yeux au regard fixe. Si l'on compare ces types à celui du Christ dans une gloire, le contraste est frappant. Ici c'est la tradition hellénistique et « byzantine » soucieuse de la tenue et de l'élégance, qui apparaît.

[1] G Millet, *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XV^e^ et XVI^e^ siècles*, Paris, 1916, p. 107, 108, 124-125. — [2] A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. III, p. 374, 377, fig. 361. — [3] A. Merton, *op. cit.*, pl. LXXV, n. 1. — [4] A. Merton, *op. cit.*, pl. LXXVI, n. 1; LXXV, n. 2. — [5] A. Merton, *op. cit.*, pl. LXXVI, n. 2. — [6] J. Ebersolt, *Manuscrits à miniatures de Saint-Gall*, dans *Revue archéologique*, 1919, p. 225-233. — [7] G. Millet, *op. cit.*, p. 555. — [8] A. Merton, *op. cit.* pl. LXXVII, n. 1, 2. — [9] O. Schönewolff, *Die Darstellung der Auferstehung Christi* dans *Studien ueber christliche Denkmäler* de J. Ficker, 1909, p. 71. — [10] A. Merton, *op. cit.*, pl. LXXIX, 2. — [11] A. Merton, *op. cit.*, pl. LXXX, 1, 2; LXXXI, 1.

« Ainsi l'école de Saint-Gall a reçu des apports venus directement de Constantinople. Sans doute elle a été touchée, comme l'école de Reichenau, par le courant venu d'Italie, qui leur apportait les modèles syriens et palestiniens. Les contacts entre Constantinople et la célèbre abbaye ont été plus directs. A la fin du x^e^ siècle, il existait des relations entre le monde germanique et la capitale des « basileis ». Des œuvres d'art byzantin ont pénétré à la cour des Ottons. Il existait

4825. — Page 128 du ms. 81.
D'après Merton, *op. cit.*, pl. II, n. 4.

aussi des relations entre la cour de Souabe et celle de Byzance. Le peintre grec, chargé de faire le portrait de la princesse Hedwige, apporta sans doute avec lui des manuscrits illustrés, et initia les artistes de la cour de Hohentwiel à la connaissance du style et des procédés byzantins. Il a pu s'arrêter pendant son voyage à Saint-Gall, où plusieurs moines savaient le grec. Le monastère possédait aussi des manuscrits grecs et la description des peintures d'un manuscrit grec, où les moines ont trouvé des modèles pour illustrer l'Évangile [1]. »

En ce qui regarde l'enluminure des initiales au *scriptorium* de Saint-Gall [2], on peut en suivre le progrès depuis le début du IX^e^ siècle jusqu'à la mort de l'abbé Salomon dans les manuscrits suivants.

I. Du début du IX^e^ siècle à l'année 840 environ.

Zurich, *Stadtsbibliothek*, ms. *G12*, de 169 feuillets (230 m/m × 310 m/m).

Saint-Gall *Stiftsbibliothek*, ms. *20*, de 362 pages (230 m/m × 310 m/m) (fig. 4822). Ce manuscrit est illustré dans le même style de celui de Zurich (qui fut d'ailleurs dérobé à Saint-Gall en 1712). On voit que l'entrelacs irlandais persiste, mais il a dû s'accommoder de ces quatre lourds poissons qui rappellent ceux du lectionnaire de Luxeuil. Ce manuscrit peut aussi être rapproché du ms. *367* de Saint-Gall et tous deux du ms. de la *Hofbibliothek* à Stuttgart, *II, 54* (non paginé, (205 m/m × 200 m/m). Le proche voisinage entre Saint-Gall et Reichenau fit communiquer les *scriptoria* des deux monastères, aussi est-il intéressant de tenir

4826. — Feuillet 5 de l'*Evangelium longum*.
D'après Merton, *op. cit.*, pl. IV, n. 7.

compte du manuscrit de Reichenau, actuellement à Karlsruhe, Aug. *C. III* de la *Stadtsbibliothek* (266 m/m × 211 m/m) et encore les mss. Aug. *CLV* (128 feuillets 279 m/m × 231 m/m), Aug. *LXXVI*, *LXXXI*, *LXXXV*, *LXXXVII*. Le ms. *367*, nous montre à la page 104,

[1] J. Ebersolt, *op. cit.*, p. 232-233. — [2] M. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende der ersten Jahrtausends*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, t. III, VII, Trier, 8191; J.-J. Tikkanen, *Die Psalterillustrationen im Mittelalter*, Helsingfors, 1895; A. Goldschmidt, *Der Albani Psalter in Hildesheim und seine Beziehungen zur symbolischen Kirchenskulptur des XII Jahrhunderts*, Berlin, 1895; R. Stettiner, *Die illustrierten Prudentiushandschriften*, in-8°, Strasbourg, 1895; Sauerland und Haseloff, *Der Psalter des Erzbischofs Egberts von Trier. Cod. Gertrudianus in Cividale*, in-8°, Trier, 1901; G. Swarzenski, *Die Regensburgen Buchmalerei des X und XI Jahrhunderts*, Leipzig, 1901; Fr. Wickhoff, *Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Oesterreich*, Leipzig, 1905; Ad. Merton, *Die Buchmalerei des XI Jahrhunderts in S. Gallen unter besonders Berücksichtigung der Initial-Ornamentik*, in-8°, Halle am Salle, 1911.

une réminiscence de l'entrelacs mais combinée adroitement avec la figuration de la nature (fig. 4823); il est représentatif d'un deuxième groupe dans lequel viennent prendre place le ms. *27* de la même bibliothèque de Saint-Gall et les mss. de Vienne, *Hofbibliothek, cod. 1815* dont nous donnons une initiale du fol. 25 b. (fig. 4824), de Karlsruhe *Augg. XIX* et *XXIX* provenant de Reichenau et d'Oxford, *Bodl. D. I. 20*.

II. Sous l'abbatiat de l'abbé Grimald (841-872).

Saint-Gall, *Stadtsbibliothek*, mss. *83, 79, 81, 77, 82*; ce sont les belles années de Hartmut. Nous donnons comme exemple la page 128 du ms. *81*, une lettre P dans l'épître aux Éphésiens (fig. 4825). A ce groupe appartiennent encore le Psautier de la *Stift Göttweig* près de Saint-Pölten (Haute-Autriche), le Psautier de Folchard, n. *23* de la *Stiftsbibliothek* à Saint-Gall et un *Lectionnarius utriusque testamenti*, originaire de

1394. *Stiftsbibliothek.*
Voici le texte (fig. 4827).

at venus ascanio placidam per mem [*bra quietem*]
inrigat' et fotum gremio dea tollit [*in altos*]
idaliæ lucos' ubi mollis amaracu [*s illum*]
floribus 'et dulci adspirans comp [*lectitur umbra*]
iamq' ibat dicto parens et dona cu [*pido*]
regia portabat tyriis' duce lætus [*achate*]
cum venit' aulaeis iam se regina s [*uperbis*]
aurea composuit sponda' mediam [*q' locavit*].

Bibliographie. — K. G. Müller, *De codicibus Virgilii qui in Helvetiæ bibliothecis asservantur. Analectorum Bernensium particula III: Index lectionum universit.*, Bern, 1841, p. 1 sq., pl. I, II; O. Ribbeck, *Prolegomena critica ad P. Virgilii Maronis opera maiora*, Leipzig, 1866, p. 219, pl. II; G. Scherrer, *Verzeichniss der Hand-*

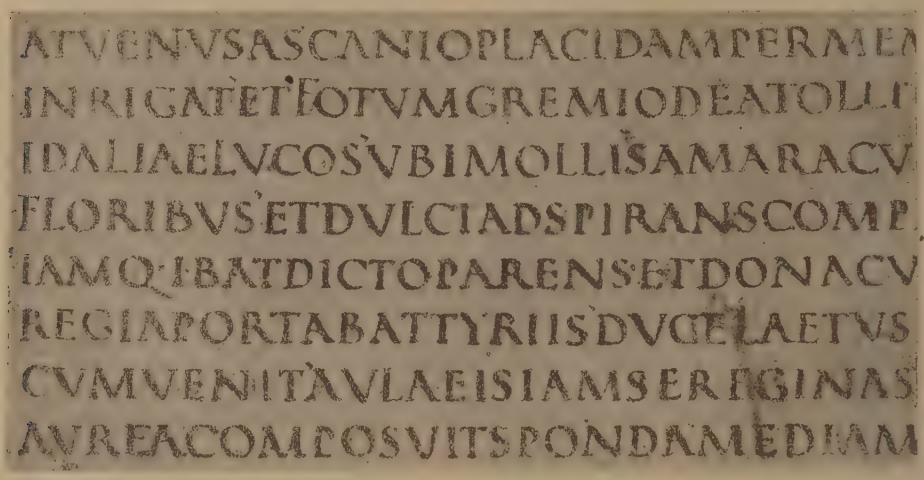

4827. — Feuillet des *Géorgiques*, Virgile.
D'après Thompson, *An introduction to greek and latin palæography*, p. 275, n. 82.

Saint-Gall et conservé à la *Stadtsbibliothek* de Zurich, *C.* 77.

III. De l'élection de Hartmut à la mort de Salomon (920).

Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, ms. *22*. C'est le *Psalterium aureum* dont nous avons déjà parlé.

Einsiedeln, *Stiftsbibliothek*, ms. *17*.

Munich, *Stadtsbibliothek*, Clm. *22311*, c. p. 51.

Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, ms. *50*.

Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, ms. *53*, appelé *Evangelium longum*, dont nous donnons le feuillet 5 (fig. 4826) : *In exortu sancte genetricis domini Mariæ*. On oublie ici l'entrelacs sous cette floraison de verdure qui montre l'habileté des artistes de Saint-Gall à se renouveler.

Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, ms. *562*.

Zurich, *Stadtsbibliothek*, ms. *60*.

Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, ms. *54*.

IX. Paléographie. — Avant que le *scriptorium* ne fut créé par Winithar, la paléographie suivait des transformations multiples, Saint-Gall aura sans doute recueilli de toutes mains ce qui passait à sa portée, et c'est ainsi que nous y rencontrons un fragment des *Géorgiques* de Virgile remontant au IVe ou au Ve siècle, retrouvé dans une couverture de livre, mais dont on ne sait ni l'entrée ni les vicissitudes à Saint-Gall; ce fragment fut récrit en partie au XIIe-XIIIe siècle.

schriften der Stiftsbibliothek von St Gallen, Halle, 1875, p. 456 sq.; Zangemeister-Wattembach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*, Heidelberg, 1876, 1879, pl. XIV, p. 4; *The Palæographical Society. Facsimiles of manuscrits and inscriptions*, London, 1873-1894; 1903 sq., série II, pl. 208. Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, Paris, 1835, pl. II; E. Châtelain, *Paléographie des classiques latins*, Paris, 1884-1892, I, pl. LXII, p. 17; E. Maunde Thompson, *Handbook of greek and latin Palaeography*, London, 1894, p. 185; K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapital des antiken Buchwesens*, Leipzig, 1900, p. 193; F. Steffens, *Lateinische Palæographie* 1re édit., Friburg im Br., 1903-1904, pl. Xa; 2e édit., Trier, 1907, pl. XIIa; A. Chroust, *Monumenta palæographica, Denkmaler der Schreibkunst des Mittelalters*, Munchen, 1900, pl. XVII, 1, 2; E. M. Thompson, *An introduction to greek and latin Palæography*, in-8°, Oxford, 1912, p. 274-275, fig. 82.

Parmi les manuscrits en onciale nous citerons :

188. Sermons de Maxime de Turin; saint Ambroise, *De sacramentis*, sermons anonymes.

Bibliographie. — Mabillon, *Museum Italicum*, Paris, 1687, t. I, part. 2, n. 4; M. Gerbert, *Iter Alemannicum*, Saint-Blasien, 1773, p. 94-102; B. Brunns, *Maximi Taurinensis opera*, Romæ, 1784, t. I, p. CLXXXIV; G. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der*

Stiftsbibliothek von St Gallen, Halle, 1875, p. 66 sq.; C. P. Caspari, *Die « Explanatio Symboli ad initiandos » nach einer Sanct Gallener Handschrift des 7 oder 8 Jahrhunderts : Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, Christiania, 1879, p. 196-

722. Manuscrit palimpseste; les pages 257-258, 263-268 n'ont pas été récrites, mais l'encre employée était si pâle qu'on les lit avec difficulté.

Voici la transcription du texte de saint Hilaire, *Tractatus in Psalmum CXXVI*, cap. III (que recouvre la

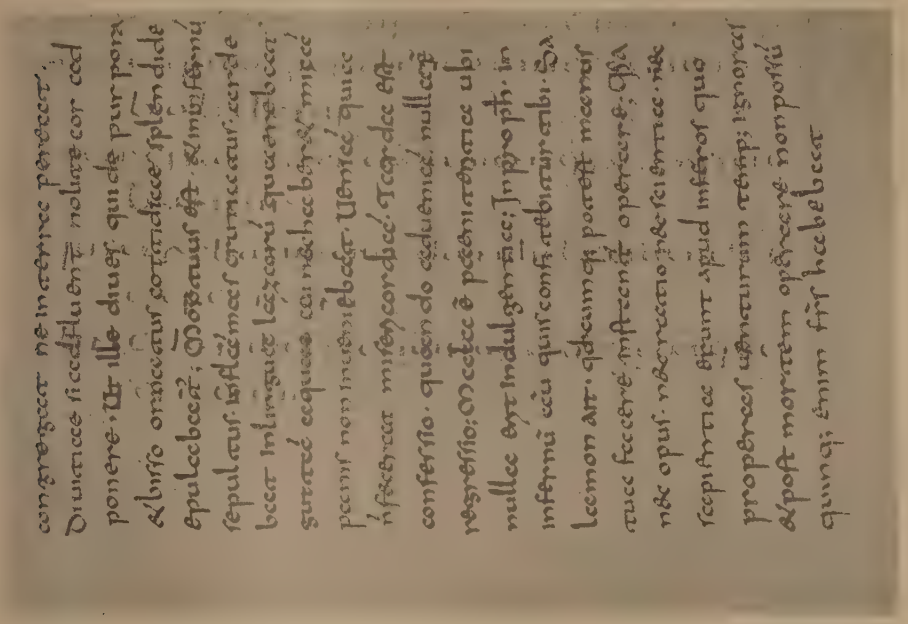

4828. — Manuscrit *Sangall. 193*, p. 142-143. D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXIV, n. 1.

222; E. Châtelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, Paris, 1901-1902, pl. XL, p. 70 sq.; Th. Schermann, *Die pseudo-ambrosianische Schrift « de sacramentis », ihre Ueberliefergund Quellen*, dans *Römische Quartalschrift*, 1903, t. XVII, p. 37 sq.

213. Palimpseste. *Institutiones* de Lactance, sous les *Dialogi* de saint Grégoire.

Bibliographie. — G. Scherrer, *op. cit.*, p. 761; S. Brandt, *Der Saint-Galler Palimpsest der Divinæ Institutiones des Lactantius*, dans *Sitzungsberichte der kais. Akad. der Wissens. zu Wien, Phil.-hist. Klasse*, 1884, t. CVIII, p. 231 sq. et pl.; L. C. Firm. Lactantii, *Opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, Vindobonæ, 1890, t. XIX, p. XXVI sq.; E. Châtelain, *Les palimpsestes latins*, p. 27.

193. Manuscrit palimpseste où le texte des livres prophétiques est recouvert par le texte de saint Césaire d'Arles, saint Augustin, saint Jérôme, etc. Le ms. *Sangall. 567*, p. 142-143 contient des feuillets de même main et le texte des prophètes de Michée à Jonas.

Voici le texte du passage 257 qui porte Daniel II, 12-14 et un sermon attribué à saint Augustin (fig. 4828).

Quo audito rex in furore et in ira magna
præcepit ut perirent omnes sapientes
Babylonis.
Et egressa sententia sapientes interficiebantur.
Quærebanturque Danihel et socii ejus
ut perirent
Tunc Danihel requisivit de lege atque
sententia.

Bibliographie. — E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXIV, n. 1; p. 112-113l.

Lex romana Visigothorum du IX^e siècle), page 154 du manuscrit (fig. 4829).

adhibenda, tamen cum ignoraret
inanem tanti laboris operationem
futuram, civitatem eadem a Babylonis ob peccata populi diruenda ista dixisse : *Nisi Dñs ædificaverit*
sibi domum, incassum laboraverunt ædificantes eam. *Putant autem profetiam hanc consummatam in ea tempora fuisse, quib(u)s post captivitatem populi Dario rege reditum inpertiente ædificata rursum per Zorobabel et Josedec civitas fuit. Quorum in opem sensum ipsa illa posset consummatio ædificationis arguere; nam per Aggeum profeta(m) ila ad hos eosdem restauratores Hierusalem Dns est locutus :* *Adhuc semel ego moveo caelum et terram et*
mare et aridam et subvertam sedes
regum. *Psalmi ergo virtus non in tempore tantum Salomonis sed etiam Aggei intelegenda est convenire; ædificationis enim utriusque labor vanus est; ædificata namque per Zorobabel civitas solum hodie ex se conflagrationis suæ cinere(m) et deformium ruinarum præbet fœditate(m).*
[Quaternion] VI

Bibliographie. — Ant. Zingerle, *Studien zu Hilarius*

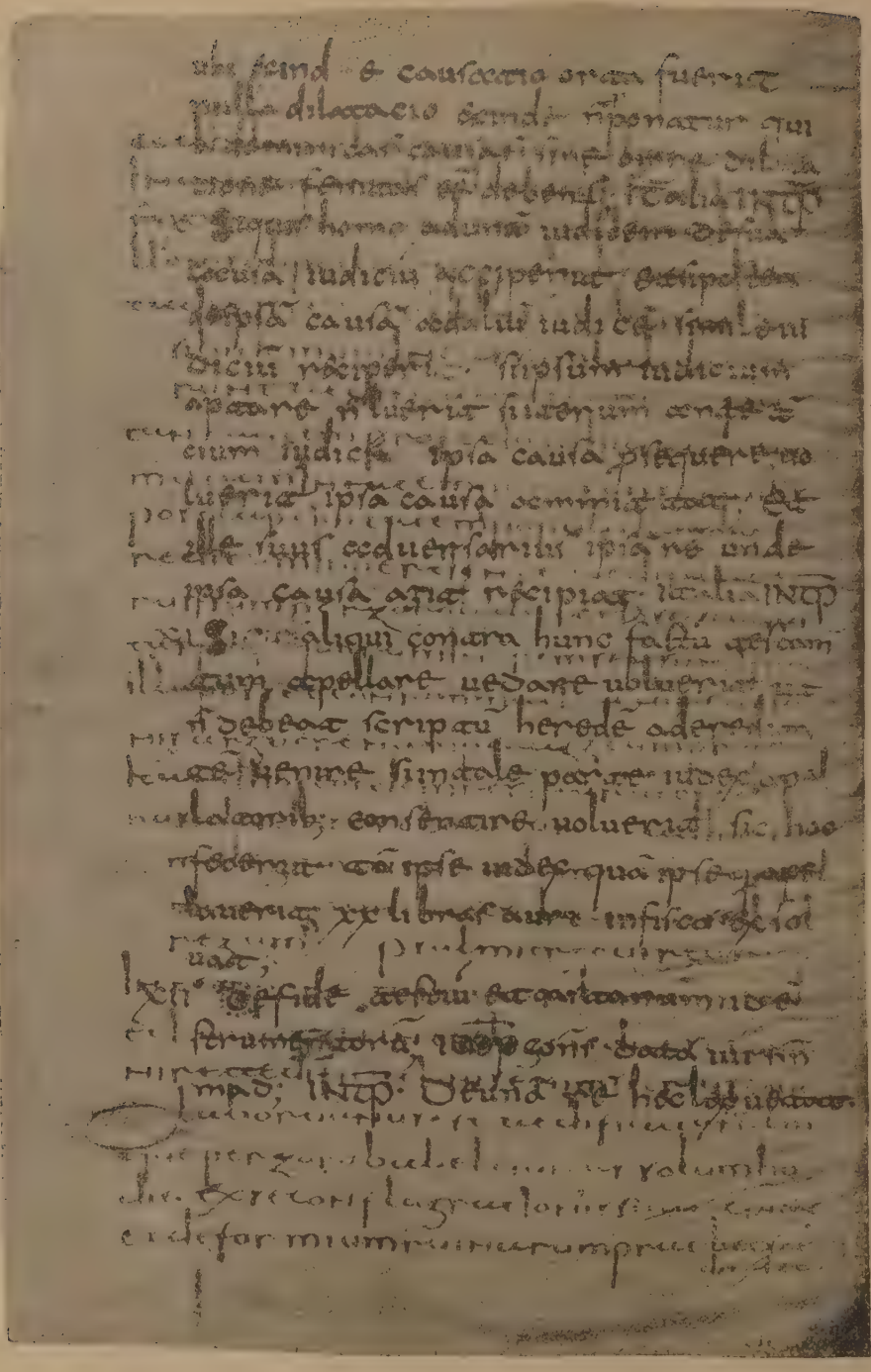

4829. — Manuscrit palimpseste. D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXIII, n. 1.

von Poitiers Psalmencommentar, dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissenschaften, Phil.-hist.*, 1884-1885, t. CVIII, p. 869-972 et in-8°, Wien, 1885, p. 5 sq.; Em. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXIII, n. 1. 2. Le texte de la *Lex Romana Visigothorum* (ou *Breviarium Alarici*) est dans G. Hænel, Lipsiæ, 1849, p. 229-233.

226. Fragments d'un manuscrit sur papyrus des *Synonymes*, l. II, 86-87, d'Isidore; deux feuillets se trouvent à la bibliothèque de la ville à Zurich (fig. 4830).

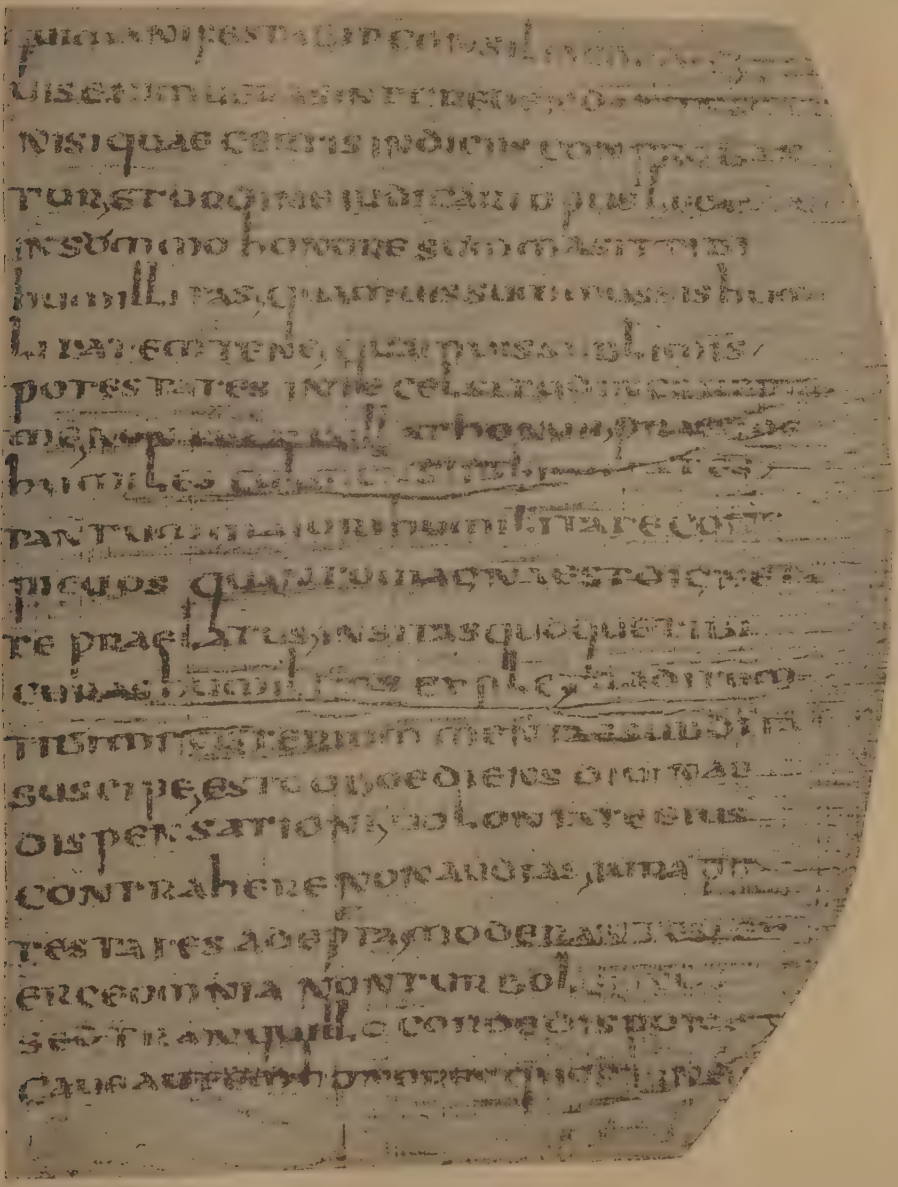

4830. — Manuscrit sur papyrus.
D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. XXIII, n. 2.

Voici la transcription :

qui manifestabit consilia cordiu(m); qua(m)-
vis enim vera sint, credenda non sunt
nisi quæ certis indiciis conprobantur et ordine judicario puslecantur.
In sommo honore summa sit tibi

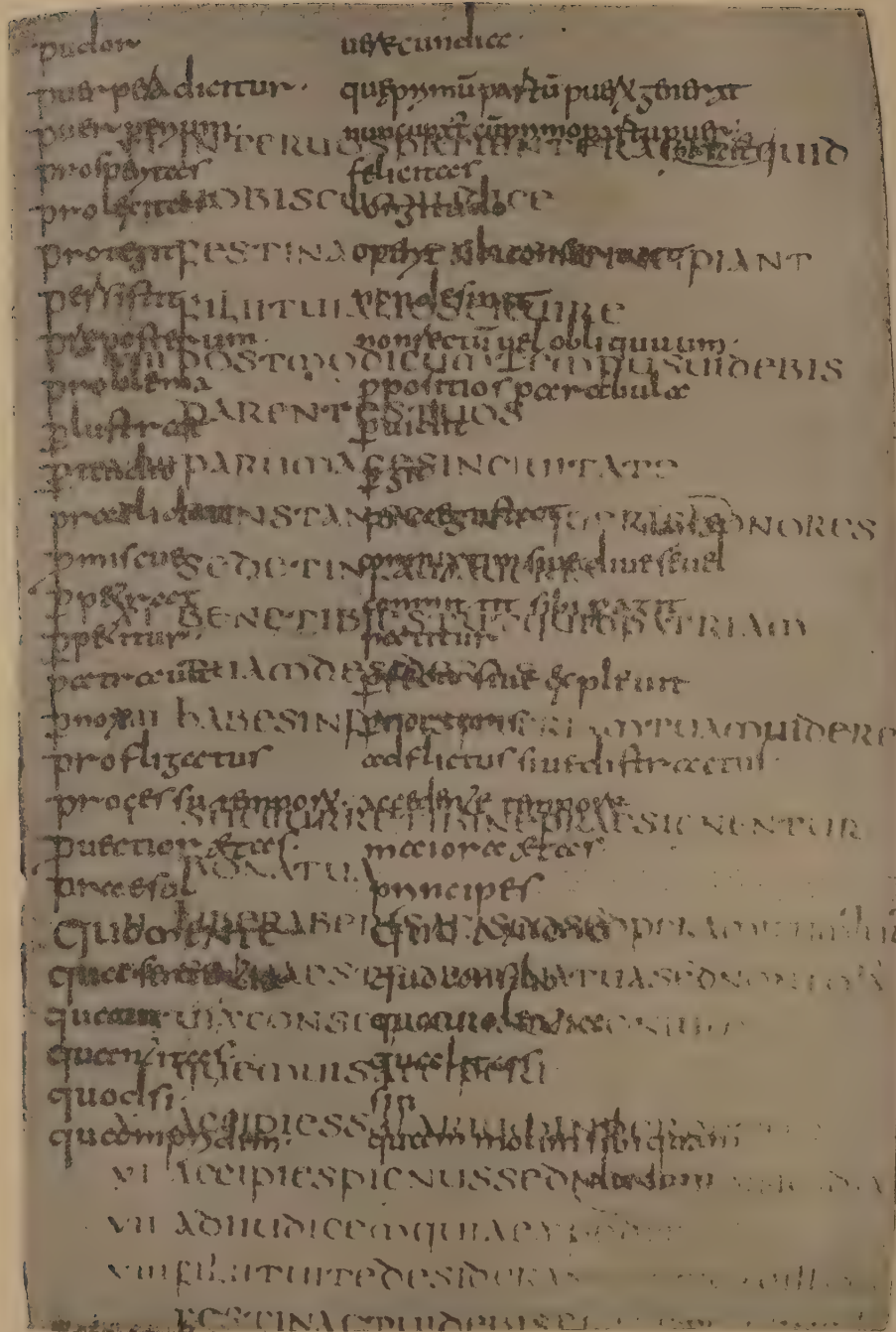

4831. — Manuscrit palimpseste. D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. xxxi, n. 1.

humilitas; quamvis summus sit humilitatem tene; quamvis sublimis potestates in te celsitudines reprime, non te extollat honor, præside humiles culmen sublimitates.

Bibliographie — Martin Gerbert, *Iter alemannicum* 2e édit., 1773, p. 92-94; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 81; K. Wotke, *Isidors Synonyma in Papyrus n. 226 der Stiftsbibliothek von St Gallen*, dans *Sitzungsberichte der königl. Akad. der Wissensch. zu Wien, Philos.-hist. Klasse*, 1892, t. CXXVII, pl.; J. F. Postgate, *On some papyrus fragmentis of Isidore at Zurich with a photographic reproduction*, dans *Transactions of the Cambridge Philological Society*, t. V, part. 4, London, 1902, p. 187-193 et pl. ; E. Châtelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, pl. XXXII, 2, p. 60; E. M. Thompson, *An introduction to greek an latin palæography*, 1912, p. 27 (*P. L.*, t. LXXXIII, col. 864).

730. Édit. de Rotharic; quatre feuillets à la bibliothèque de la ville à Zurich.

Bibliographie. — F. Blume et G. H. Pertz, *Leges langobardorum*, dans *Archiv*, 1824, t. V, p. 226-229; Orelli, *Specimen codicum Turicensium et Einsiedlensium: Index lectionum in Acad. Turic. inde a die XXVI mensis Octobr. 1835... habendarum*, Zurich, 1835, p. 17, pl. I; K. Wegelin, *Nœtige Bemerkungen nach angestellter Vergleichung etlicher Handschriften der St Gallischen Stiftsbibliothek*, dans *Archiv*, 1838, t. VI, p. 481 sq.; C. Baudi di Vesme, *Edicta regum Langobardorum*, Turin, 1846, p. XVI sq., LXIII; W. E. von Gonzenbach, *Fragmente der altesten bekannten Handschrift des Edictum regis Rotharis in der Bibliothek des chemaligen Klosters St Gallen*, dans *Zeitschrift für deutsches Recht und deutsche Rechtswissenschaft*, 1857, t. XVII, p. 279-282; F. Bluhme, *Leges Langobardorum*, dans *Monumenta Germaniæ. Leges*, 1868, t. IV, p. XII-XVI, pl. I; G. Scherrer, *Verzeichniss*, p. 236-238; Zangmeister et Wattembach, *Exempla codicum latinorum*, pl. XLVII, XLVIII, p. 10; O. Henne am Rhyn, *Kulturgeschichte des deutschen Volkes*, in-8°, Berlin, 1892, 2e édit., t. I, p. 83 avec fig.; L. Stacke, *Deutsche Geschichte*, in-8°, Bielefeld et Leipzig, 6e édit., 1894, t. I, p. 136-137 et pl.

908. Manuscrit palimpseste confectionné avec huit anciens manuscrits; la description donnée dans le catalogue de G. Scherrer, p. 324 est excellente. Le scribe du IXe siècle a tenté de faire disparaître entre autres, le texte de Flavius Merobaudes. Trente-deux pages contiennent ce que Niebuhr qualifiait dédaigneusement de *nugæ de divinatione ex somniis*, c'est-à-dire des *sortes* du même genre que les oracles grecs

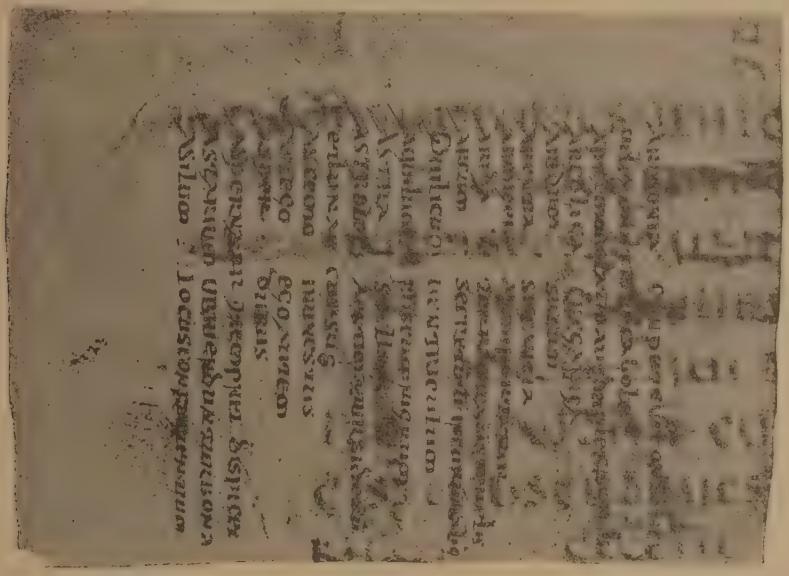

4832. — Fragment de palimpseste.
D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. I, n. 2.

d'Astrampsychus. L'écriture est de la fin du VIIe siècle. Il faut signaler encore p. 157 sq., 161-164, 167, une *missa catachumenorum*.

Voici la transcription de quelques-uns de ces célèbres *Sortes Sangallenses* (fig. 4831) :

VI inter vos patienter agite; quid vobis cum judice?
VII festina celerius ne incipiant filii tui alio seruire.
VIII post modicum tempus videbis parentes tuos
VIIII parum ages in civitate.
X si instans, consequeris honores sed et infamaveris.
XI bene tibi est, ut quid patriam tuam desideras?
XII habes in fatis patriam tuam videre.

Bibliographie. — Dom A. Calmet, *Diarium Helveticum*, Einsiedeln, 1756, p. 66, n. IV; B. G. Niebuhr, *Fl. Merobaudis carminum orationisque reliquiæ ex membr. S. Galli*, in-8°, St Gallen, 1823; C. Tischendorf, *Neue Arbeiten über theologische, besonders biblische Schriftdenkmale zu München. S. Gallen und Zürich*, dans *Deutsche Zeitschrift für christliche Wissenschaft*

und christliches Leben, 1887, t. VIII, p. 54 sq.; Fr. Buecheler, *Index scholarum quæ... in universitate Friderico Guilelmia Rhenana per menses æstivos anni 1877 publice privatim que habebuntur*. Bonnæ, 1877, p. 13 sq.; Zangmeister et Wattembach, *Exempla*, pl. LI (Merobaudes) et suppl., p. 5; U. Winnefeld, *Sortes Sangallenses inedite*, Bonnæ, 1887; E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. XXXI, n. 1 *(sortes)* n. 2 *(Mulomedica* de Végèce), p. 55-58; Le même, *Les palimpsestes latins*, 1903, p. 25 sq.; E. Lommatzsch, *P. Vegeti Renati digetorum artis mulomedicinæ libri*, Leipzig, 1905, p. XIVS q.; F. Vollmer, *Merobaudis reliquiæ*, dans *Monumenta Germaniæ, Auctores antiq.*, 1905, t. XIV, p. I-IV, p. 444.

912. Débris de plusieurs manuscrits en onciale. Huit pages (25, 32, 26, 31, 304, 309, 303, 310) contiennent des fragments d'une ancienne version de Jérémie; ils ont été édités par C. Tischendorf, *Anecdota sacra et profana*, 2e édit., 1861, p. 231 sq., et par F. C. Burkitt, *The S. Gallen fragment of Jeremiah*, dans *Texts and Studies. Contributions to biblical and patristic literature*, Cambridge, 1896, t. IV, fasc. 3, p. 81 sq. (fig. 4832).

Voici la transcription du texte figuré ici : Jérém. XVII, 13 :

Domine, omnes qui te [dereli-]
querunt confun [dantur]
qui dicesserunt [a terra]
scribantur in libr [o mortis].
quia derelinquer [unt fon-]
tem vitæ Domini; cu [ra me Domine]
et salvus ero, tu es, [enim cla-]
ritas mea, ecce hii [dicunt].

Bibliographie. — C. Tischendorf, *loc. cit.*, G. Scherer, *Verzeichniss*, p. 330 sq.; F. C. Burkitt, *loc. cit.*; E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. I, n. 2 (Jérémie); pl. XV, n. 2 (Psaume), p. 3, 30.

Le psaume XXV, 4-12 (page 158-159 du manuscrit) appartient à une ancienne version qui reste à déterminer. Voici le texte :

et cum iniqua [gerentibus non]
introibo
Odivi congregationem maligna [n-]
tium et cum impiis non sed [ebo.

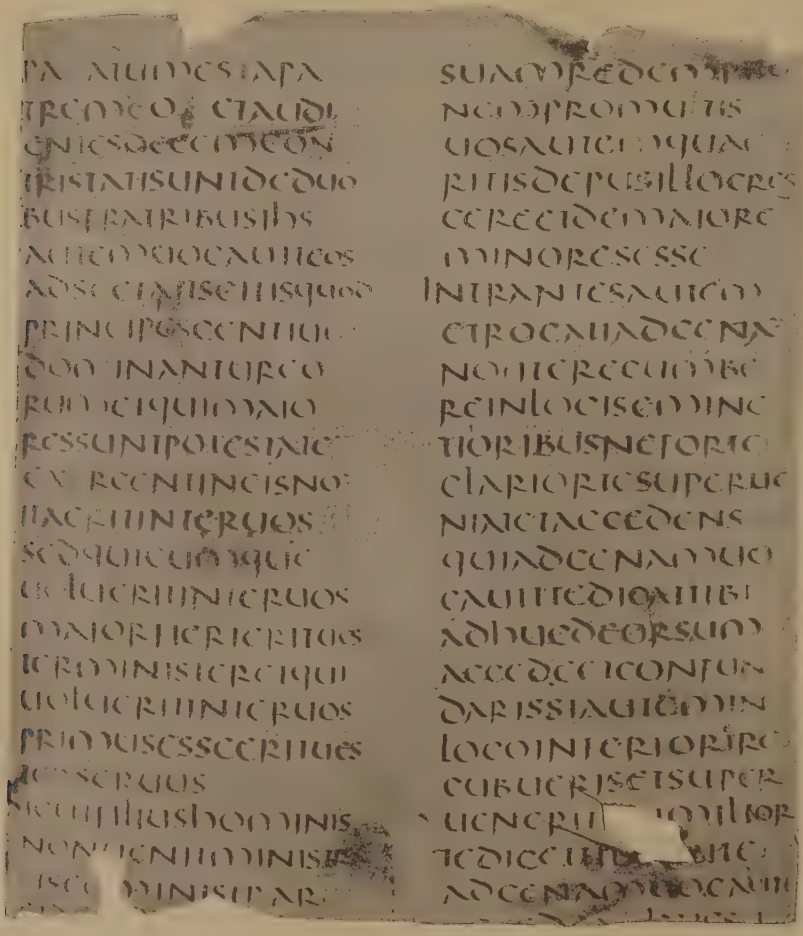

4833. — Manuscrit des évangiles. D'après Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. I, n. 1.

Lavabo cum innocentibus man[us
meas et circumdabo altar[e
tuum Dne.
Ut audiam vocem laudis et enar[rem
universa mirabilia tua.
Dñe dilexi decorem domus tuæ
et locum tabernaculi gloriæ tu[æ.
Ne conperdas cum impiis anim[am
meam et cum viris sangui-
num vitam meam.
In quorum manibus iniquitate[s
sunt, dextera eorum reple[ta
est muneribus.
Ego autem in innocentiam meam
ambulavi
Redime me et miserere mei
Pes enim meus stetit in via
recta
[I]n æclesiis benedicam te, Dñe.

1394. Ce manuscrit (dont deux feuillets se trouvent à Coire *(Rhætisches Museum)* contient des fragments d'un manuscrit des évangiles dans la version prehiéronymienne. Outre les vingt feuillets ou fragments de feuillets (p. 50-89), il faut ajouter le feuillet 278 du ms. *70* de la bibliothèque de la ville *(Vadianbibl.)* et le feuillet 257 du ms. *172* de la bibliothèque de Saint-Gall. Exception faite pour le missel de Stove, les seuls fragments irlandais de sacramentaires (Saint-Gall *1394*, *1395*) durent leur préservation au fait de servir de garde; H. M. Bannister, *Some recently discovered fragments of irish sacramentairis* dans *The Journal of théologial Studies*, 1904, t. v, p. 50-53, 61-66.

Voici la transcription du texte, page 57, Matth., xx, 22-28 (fig. 4832).

paratum est a pa-
tre meo. Et audi-
entes decem con-
tristati sunt de duo-
bus fratribus; Ihs
autem vocavit eos
ad se et ait : scitis quod
principes gentium
dominantur eo-
rum et qui majo-
res sunt potestate[m
exercent in eis; no[n
ita erit inter vos
sed quicumque
voluerit inter vos
major fieri erit ves-
ter minister, et qui
voluerit inter vos
primus esse erit ves-
ter servus.
Sicut filius hominis
non venit ministra-
ri sed ministrare
et d[are anima]m
suam, redemptio-
nem pro multis,
vos autem quae-
ritis de pusillo cres-
cere et de majore
minores esse.
Intrantes autem
et rogati ad cena[m
nolite recumbe-
re in locis emine[n-
tioribus, ne forte
clarior te superve-
niat et accedens
qui ad cenam vo-
cavit te dicat tibi :
adhuc deorsum
accede, et confun-
daris; si autem in
loco inferiori re-
cubueris et super-
venerit [hu]milior
te, dicet tibi qui te
ad cenam vocavit :
accede adhuc su-

Bibliographie. — Weidmann, *Geschichte der Bibliothek von St Gallen*, in-8°, St-Gallen, 1841, p. 367; C. Tischendorf, *Neue Arbeiten über theologische, besonders biblische Schrifidenkmale zu München, St. Gallen und Zurich*, dans *Deutsche Zeitschrift für christliche Wissenschaft und christliches Leben*, 1857, t. VIII, p. 56 sq.; G. Scherrer, *Verzeichniss der Manuskripte und Incunabeln der Vadianischen Bibliothek in St Gallen*, in-8°, St-Gallen, 1864, p. 30 sq.; E. Ranke, *Curiensia evangelii Lucani fragmenta latina e membranis eruta atque adnotationibus illustrata*, in-8°, Marburg, 1872, pl.; *Ein kleiner Italafund*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1872, p. 505-520; G. Scherrer, *Verzeichniss*, Halle, 1875, p. 457 sq.; P. Batiffol, *Note sur un évangéliaire de Saint-Gall*, Paris, 1884; *Fragmenta Sangallensia* dans *Revue archéologique*, 1885 [2], p. 305-321, pl. XI (feuillet de la bibl. Vadian.); Wordsworth, Sanday et White, *Old. latin biblical Texts*, in-4°; Oxford, 1886, p. XXIII-XXXI, XXXIII-XXXVII, CLXVII-CCV, CCXIII-CCXXVIII, p. 55-72, 79-82, pl.; *Palæographical Society*, série II, pl. 50; H. J. White. *The Coire and S. Gall fragments of the old Latin version of the gospels*, dans *The Academy*, 1889, t. XXXVI, pl. 104b; P. Corssen, *Anzeige des II Bandes der Old-latin biblical texts*, dans *Göttinger Gelehrte Anzeigen*, 1888, t. I, p. 316 sq.; C. R. Gregory, *Prolegomena ad Novum Testamentum græcæ apparatum criticum apposuit Tischendorf*, édit. in-8°, critica major, Lipsiæ, 1894, t. III, p. 953 sq.; 961 sq. *Textkritik*, p. 599 (dans la critique textuelle le fragm. de Saint-Gall est désigné par *n*, celui de Coire par a^2); E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. I, n. 1; p. 2, pl. XXIII, p. 44 sq.; Chroust, *Monumenta palæographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters*, München, 1900, pl. XVII, n. 3.

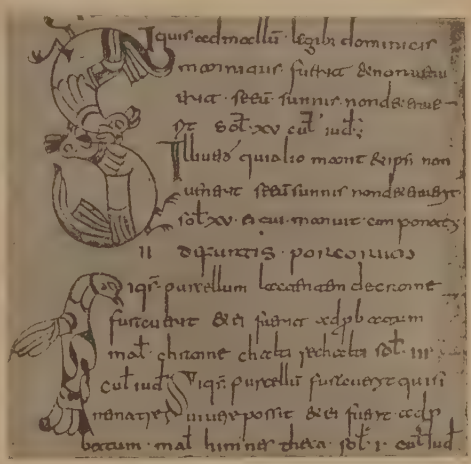

4834. — Fragment de la loi salique. D'après Thompson, *Introd. to greek and latin paleography*, p. 360, n. 127.

1395. Manuscrit semi-oncial paraissant du VIII[e] siècle. Deux feuillets, appartiennent à la Société des antiquaires de Zurich, quatre autres à la bibliothèque de la ville de Saint-Gall (n. *262*); en outre on trouve des fragments disséminés dans le ms. *63*, et M. Émile Châtelain a retrouvé deux feuillets à Rome au monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs (*Journal des Savants*, mai 1902).

Le texte est sur deux colonnes de vingt-quatre lignes : 232 m/m × 175 m/m; la colonne séparée : 148 m/m × 54 m/m et l'entre-colonnement, 63 m/m.

1° page 7-327 : Matth., VI, 21, Jean VII, 18, lacunes nombreuses, quelques mots du texte grec en marge, *hederæ* (voir *Dictionn.* au mot FEUILLES).

2° p. 336-361 : fragments d'un psautier grec-latin, ps. XXX-XLVII avec lacunes, le grec est écrit au recto en lettres latines, le latin au verso, 270 m/m × 170 m/m; 21 à 22 lignes, X[e] siècle.

3° p. 370-390 : fragments du psautier. Onciale du VIII[e] siècle, 200 m/m × 140 m/m, 22 à 23 l. *Hederæ*, Pointillés. On y a joint, sans les coller, quatre petits fragments du psautier en onciales.

4° p. 394-409 : *Juliani epitome novellarum Justiniani.*

5° p. 412-415 : *Homiliæ S. Augustini.*

[Notons ici les *Incantationes sangallenses*, publiées

par Wh. Stokes et J. Strachan, *Thes. Palaeo-hibernicus*, 1903, t. II, p, XXVII, 248-249, 418-419.]

6° p. 430-433 : Jean XI, 14-44, irlandais (fragment de messe des morts d'origine écossaise ou irlandaise paraissant dater du VIII^e ou du IX^e siècle et dans lequel se lit l'évangile de la résurrection de Lazare. Ce fragment liturgique, irlandais s'il en fut, est d'accord dans ses traits les plus caractéristiques, avec le *Codex Usserianus*. Voir la note du manuscrit *1394*.

Bibliographie. — G. Scherrer, *Verzeichniss*, p. 462; F. Keller, *Bilder und Schriftzüge in den irischen Manuscripten der Schweizerischen Bibliotheken gesammelt und mit Bemerkungen herausgegeben*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1851, t. VII, p. 61-97, pl. IV, trad. W. Reeves, dans *The Ulster Journal of archæology*, juillet 1860 ; White, *Old latin biblical Texts*, 1886, n. II; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 418; Em. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. XLIX, n. 2; pl. LXVI, n. 1, p. 87, 119.

Nous quittons l'onciale et nous rencontrons des écritures moins imposantes; il y eut à cette époque un engouement pour une écriture dite lombarde que des moines italiens importèrent en France, où elle subit de légères déformations qui autorisent à lui donner le nom de franco-lombarde [1]. Nous la trouvons représentée à Saint-Gall dans le ms :

731 qui fut écrit en 794 et contient le texte de la loi Salique. Voici la transcription (fig. 4834) :

Si quis ad mallu. legib; dominicis ‖ *mannitus., fuerit. et non venu* ‖ *erit. se eũ. sunnis non detenue* ‖ *rit. sol (idos). XV. cul(pabilis) iud(icetur.* ‖ *Illi vero. qui alio manit et ipsi non* ‖ *venerit. se eũ sunnis. non detenuerit.* ‖ *sol(idos) XV. ei. cui. manuit. conponat.* ‖

II. De furtis. porcorvm ‖ *Si q(ui)s. purcellum. lactentem de cranne* ‖ *furaverit. et ei. fuerit. adp(ro)batum* ‖ *mal(berg) chranne chalt rechalti. sol(idos). III.* ‖ *cul(pabilis) iud(icetur) Si q(uis) purcellu(m) furaverit qui si* ‖ *ne matre vivere possit. et ei. fuerit adp(ro)* ‖ *batum. mal(berg) himmes theca. sol(idum). I. cul(pabilis) iud(icetur).*

Bibliographie. — *The Palæographical Society*, série I, pl. 184; E. M. Thompson, *An introduction to greek and latin Paleography*, 1912, p. 360, n. 127; p. 362.

733. Ce manuscrit de Saint-Gall a été écrit en 825 et contient les capitulaires de Charlemagne. L'écriture est déjà la minuscule, mais plus archaïque que ce qu'on rencontre à la même époque, notamment dans le ms. latin *14437* de Munich, écrit en 823. On remarquera, en même temps que la lourdeur du type, chose notable à Saint-Gall, la persistance de certaines traditions du *scriptorium* : l'*a* est généralement ouvert, il y a deux types de *c* (fig. 4835).

Voici la transcription :

mereamini; Scit namq(ue) pru ‖ *dentia v(est)ra. qua(m) terribili* ‖ *anathematis censura ferientur.* ‖ *Qui presumptiose contra statu* ‖ *ta universalia concilioru(m)* ‖ *venire audeunt. Quapropt(er)* ‖ *et vos diligentius ammonem(us)* ‖ *ut omni intentione illud or* ‖ *ribile execratione(m) iudicio* ‖ *vobis capere studeatis : Sed* ‖ *magis canonica instituta sequen* ‖ *tes. et pacifica(m) unitate(m) nitentes* ‖ *ad æterne pacis gaudia p(er)veni* ‖ *re.*

Bibliographie. — *The palæographical Society*, série I, pl. 209; E. M. Thompson, *An Introduction*, p. 406, 410, fig. 156.

Nous terminerons à cette date, qui est celle où s'arrêtent nos autres recherches archéologiques, ce coup d'œil sur la paléographie du *scriptorium* de Saint-Gall; mais avant de le quitter, il nous faut rappeler que dans les pays germaniques le plus ancien acte original sur parchemin fait partie des archives de Saint-Gall, et date de 731 ou 736 [2]. Nous donnerons enfin un diplôme conservé aux archives du chapitre de Saint-Gall, *F Fi H. 106*. C'est un acte de Louis le Germanique consacrant un échange de propriété avec le prêtre Otulf, en 856. Évidemment ce diplôme sorti de la chancellerie n'est pas un produit du *scriptorium* de Saint-

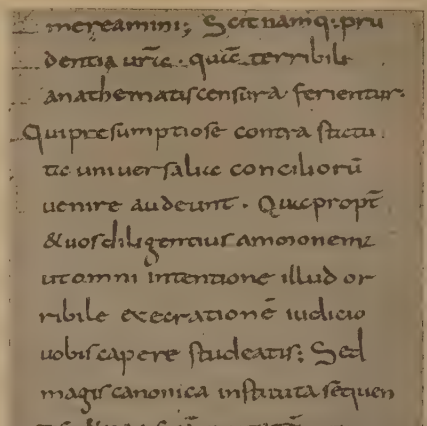
mereamini; Scit namq; pru
dentia uŕa. quĕ terribili
anathematis censura ferientur.
Qui presumptiosĕ contra statu
ta uniuersalia conciliorũ
uenire audeunt. Quapropt̃
& uos diligentius ammonem
us ut omni intentione illud or
ribile execratione iudicio
uobis capere studeatis: Sed
magis canonica instituta sequen
tes. & pacificã unitatẽ nitentes
ad æterne pacis gaudia p(er)ueni

4835. — Capitulaires de Charlemagne.
D'après Thompson, *op. cit.*, p. 410, n. 156.

Gall, mais comme plusieurs des manuscrits dont nous avons parlé, une pièce de ce genre devait être étudiée, discutée au *scriptorium* et probablement imitée, critiquée et commentée par les maîtres et par les élèves.

Voici la transcription de la partie donnée ici (fig. 4836).

In nomine scæ et individuæ trinitatis hludouuicus divina favente gratia rex. notum sit igitur cunctis fidelibus n(ost)ris præsentibus scilicet et futuris [*qualiter quidam nobilis presbiter nomine otulfus*] ‖ *n(ost)ram depraecatus est clementiam quatinus propter compendium et commoditatem suam quasdam res nobiscum sibi commutare liceret. cui benivola mente a*[*ssensum praebuimus et petitionem eius ad effectum*] ‖ *usque (per)duximus. Dedit namq(ue) memoratus pr(es)b(i)t(er) Otulfus per manus advocati sui nomine uuichardi in pago peretoldesbara in valla phorra mansuetudini* [*n(ost)rae ad proprium iugera quinq(ue) et econtra recepit*] ‖ *a nob(is) in eodem pago et in eadem villa iuxta ec(c)l(esi)am ibi constructam tertiam partem unius curtis quam a quibusdam gilstrionibus n(ost)ris gunduuino scilicet et liu*[*done emerat insup(er) ut dictum est commutaverat*] ‖ *Unde demum illo petente placuit celsitudini n(ost)ræ hoc praeceptum sibi iubere conscribi p(er) quod hoc quod nobiscum commutavit et a iam dictis gilstrionibus em*[*it iure p(er)petuo nos predicto pr(es)b(iter)o otulfo confirmas*] ‖ *se et de iure n(ost)ro in ius et dominationem eius sollemni more dedisse omnium fidelium n(ost)rorum magnitudo cognoscat. Ita scilicet ut quicquid ab hodierno die et.....*

[1] L. Delisle, *Notices sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI. — [2] Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei S. Gallen*, in-8°, Zurich, 1863, p. 6, n. 6; cf. H. Bressaul, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, in-8°, Leipzig, 1889, t. I, p. 890.

Bibliographie. — F. Steffens, *Lateinische Palæographie*, Freiburg, 2e édit., 1909, pl. 50; E. M. Thompson, *An introduction to greek and latin Palæographie*, 1912, p. 502-504, n. 220.

X. L'ÉCOLE DE CHANT. — Au XIe siècle, on racontait à Saint-Gall l'anecdote suivante, que l'annaliste Ekkehard le jeune a pris soin d'insérer dans les *Casus sancti Galli :*

Le pape Hadrien voulant envoyer deux copies de l'antiphonaire de saint Grégoire à l'empereur Charlemagne, chargea deux de ses chantres, Petrus et Romanus, de les porter à l'église de Metz. Au cours de ce long voyage, Romanus prit la fièvre et put, non sans peine, gagner le monastère de Saint-Gall : *Romanus febre correptus vix ad nos usque venire potuit; antiphonarium vero secum, Petro renitente velle nollet, cum duos haberet, unum Sancto Gallo attulit. In tempore autem, Domino se juvante, convaluit. Mittit impe-*

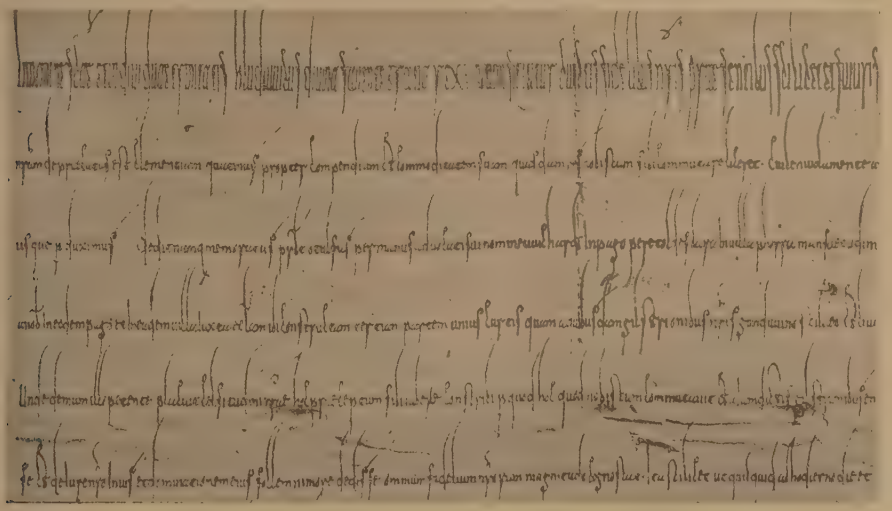

4836. — Acte de Louis le Germanique. D'après Thompson, *op. cit.*, p. 502, n. 220.

rator celerem quemdam, qui eum, si convalesceret, nobiscum stare, nosque instruere juberet. Quod ille quidem, patrum hospitalitati regratiando, libentissime fecit. Le manuscrit que Romanus avait retenu malgré les instances de son compagnon fut déposé sur l'autel de Saint-Pierre, on l'y conservait encore au XIe siècle, ainsi que l'atteste cette note anonyme en marge du livre II de Jean Diacre : *Romanum nos Sanctigallenses retinuimus, qui nos cantilenas Karolo jubente edocuit, et Antiphonario suo exemplatum, in cantario, sicut Romæ est juxta apostolorum aram locavit* (ms. *578*, p. 54) Ekkehard V confirme ces récits dans sa *Vita Notkeri*. Le manuscrit en question prit une telle valeur aux yeux des moines que l'abbé Hartmann l'ouvrait devant lui pour donner des leçons de chant; lorsqu'une contestation s'élevait sur le point de l'interprétation à donner d'un morceau, on avait recours au manuscrit de Romanus, dans lequel on reconnaissait comme dans un miroir, *quasi in speculo*, l'erreur qui avait été commise.

Ekkehard IV nous apprend encore que Romanus voulant apprendre aux moines de Saint-Gall la véritable méthode du chant, eut l'idée de tracer sur son manuscrit, comme signes indicateurs, certaines lettres de l'alphabet : *In ipso (Antiphonario) quoque primus ille litteras alfabeti significativas notulis, quibus visum est, aut susum aut jusum, aut ante aut retro assignari excogitavit.* Il semble que cette précaution servit assez peu puisque dans la suite Lantbert interrogea Notker le Bègue sur la signification de ces lettres : *Quas postea cuidam amico quærenti Notker babulus dilucidavit.*

Cette lettre de Notker est un des plus précieux monuments de l'archéologie musicale. Canisius, Mabillon, Gerbert, l'ont publiée; elle est assez brève pour trouver place ici :

Notker Lantperto fratri salutem.

Quid singulae litterae in superscriptione significent cantilenae, prout potui juxta tuam petitionem explanare curavi.

a. *Ut altius elevetur, admonet.*

b. *Secundum litteras, quibus adjungitur, ut bene, multum extollatur, vel gravetur, sive teneatur, belgicat.*

c. *Ut cito, vel celeriter dicatur, certificat.*

d. *Ut deprimatur, demonstrat.*

e. *Ut equaliter sonetur eloquitur.*

f. *Ut cum fragore, seu frendore feriatur, flagitat.*

g. *Ut in gutture gradatim garruletur, genuine gratulatur,*

h. *Ut tantum in scriptura aspirat, ita et in nota idipsum habitat.*

i. *Iusum vel inferius insinuat, gratitudinemque pro g. interdum indicat.*

k. *Licet apud Latinos nihil valeat, apud nos tamen Alemannos pro χ græca positum chlenche, id est clange clamitat.*

l. *Levare lætotur.*

m. *Mediocriter melodiam moderari mendicando memorat.*

n. *Notare, hoc est noscitare notificat.*

o. *Figuram sui in ore cantantis ordinat.*

p. *Pressionem vel prensionem praedicat.*

q. *In significationibus notarum cur quaeritur? cum etiam in verbis ad nihil aliud scribatur, nisi ut sequens u vim suam amittere quæritur.*

r. *Rectitudinem vel rasuram non abolitionis sed crispationis rogitat.*

s. *Susum, vel sursum scandere sibilat.*

t. *Trahere, vel tenere debere testatur.*

v. *Licet amissa in sua, veluti valde Vau græca, vel hebraea, velificat.*

x. *Quamvis latina verba per se inchœt, tamen exspectare* expetit.

y. *Apud Latinos nihil* hymnizat.

z. *Versat ipsa mere graeca, et ob si haud necessaria Romanis, propter praedictam tamen R litteræ occupationem ad alia requirere. In sua lingua, zitise require.*

Ubicumque autem duae, vel tres, aut plures litterae ponuntur in uno loco, ex superiore interpretatione, maximeque illa, quam de b. dixi, quid sibi velint, facile poterint adverti. Salutant te Ellinici fratres; monentes te fieri de ratione embolismi triennis, ut absque errore gnarus esse valeas biennis contempto precio divitiarum Xerxis.

Laissons les commentaires pour nous borner à dire que les lettres tracées par Romanus, *litteras alfabeti significativas* avaient pour but de régler le mode d'exécution de chaque mélodie, en indiquant : 1° le mouvement plus ou moins vif, plus ou moins ralenti que le chantre devait imprimer à tel groupe de neumes; 2° les pauses et les silences qu'il devait observer; 3° le degré de force ou de douceur, l'intensité d'accentuation qui appartenait à telle ou telle partie de la mélodie. Parmi ces lettres, il y en avait bien aussi quelques-unes qui n'avaient d'autre destination que de prémunir le chantre contre certaines difficultés de lecture ou d'exécution, et de le mettre sur ses gardes, par une sorte de *nota bene*, soit quand il s'agissait de faire franchir à la voix un intervalle un peu étendu, soit au contraire, quand deux signes de figures diverses devaient être chantés à l'unisson. Ce genre de précaution employé par Romanus, nous porterait à penser que les moines de Saint-Gall n'étaient pas de très habiles musiciens, ou, ce qui n'est guère moins probable, que, dès cette époque, la science neumatique entrait dans son déclin et que le besoin des méthodes explicatives commençait à se faire sentir. Mais ces lettres auxiliaires de la notation, ces lettres destinées seulement à aider la lecture, ne sont qu'en petit nombre, toutes les autres n'ont pour but que de guider le goût du chantre. C'était là la pensée principale de Romanus en inventant des signes ainsi que l'atteste Notker. Les lettres romaniennes remplissaient donc le même office que les mots italiens *piano, forte, allegro, andante, largo, vivace*, etc., écrits les uns en toutes lettres, les autres par de simples initiales, dans notre musique moderne.

Venons-en au récit d'Ekkehard. On l'a traité de fable; mais Ekkehard écrivait deux cents ans environ après l'événement qu'il rapporte, sur les lieux mêmes et son récit ne contient ni invraisemblances, ni impossibilité. Mabillon l'admettait comme authentique, on peut ne pas se montrer plus difficile que lui. Par contre, entre le XI^e^ siècle où vivait Ekkehard et l'année 1827 où M. Sonnleitner vint identifier à Saint-Gall l'antiphonaire de Romanus, la distance est grande et les mésaventures de la bibliothèque furent nombreuses. Le musicologue viennois pensa découvrir le manuscrit de Romanus dans le ms. *359* de la bibliothèque, son opinion fut admise et propagée par le P. Lambillotte et son école. Était-elle fondée?

Mabillon, qui a su tant de choses et en a deviné quelques autres, admettait la permanence à Saint-Gall du manuscrit de Romanus; dans le monastère on relève, de loin en loin, des indices favorables à la conservation de la tradition notée par Ekkehard, par exemple sur le ms. *359*, on lit, à côté du titre, ces quelques mots : *Liber pretiosus, item graduale et absque dubio illud ipsum antyphonarium. S. Gregorii magni, quod cantor Romanus ab autographo romano descripsit, et a papa in Germaniam missus, in theca secum ad S. Gallum attulit.* Il y a là un *absque dubio* qui est gros de réserves. Quoiqu'il en soit lorsque Tommasi préparait son édition des anciens livres liturgiques, il consulta Mabillon sur la question de savoir si les antiphonaires envoyés par Hadrien à Charlemagne existaient encore et sur le lieu où on pouvait avoir chance de les rencontrer. Mabillon l'aiguilla vers Saint-Gall et Tommasi, au lieu de s'y rendre en personne, écrivit et demanda des copies qu'on lui envoya.

Que lui envoya-t-on? Évidemment ce qu'il plut au bibliothécaire; à coup sûr ce ne fut pas le manuscrit *359* qui fut copié, soit que la tradition le concernant se fut tout à fait évanouie, soit que le *quidam* théatin ayant nom Tommasi fut servi comme il arrive parfois aux bibliothécaires de servir leurs involontaires clients. Tommasi, parlant du manuscrit dont la copie lui avait été envoyée de Saint-Gall, nous dit qu'elle contient les offices de saint Maurice et de saint Brice et que ce sont là deux interpolations évidentes. Or, dans le ms. *359*, il n'est pas fait mention de ces deux saints. En tête du manuscrit, dit encore Tommasi, se lisent des vers qui l'attribuent à saint Grégoire; rien de semblable en tête du *359*. Ces vers on les lit dans le ms. *390 Antiphonale* de Hartker :

Hoc quoque Gregorius patres de more secutus
Instauravit opus, auxit et in melius.

et on sait aujourd'hui que Dom Hermann Schenk envoya au savant Tommasi une copie du ms. *390-391*, fautive et indigne d'être présentée à ce savant.

Quant au ms. *359*, on pourrait peut-être lui objecter qu'un manuscrit destiné à un empereur aurait dû être exécuté avec un plus grand soin et un plus grand luxe de calligraphie. Mais, à s'en tenir au récit d'Ekkehard, Petrus et Romanus étaient envoyés de Rome non pour faire des présents à Charlemagne, mais pour apprendre le chant à sa chapelle, chantres, écolâtres; leurs livres étaient les outils de travail auxquels les deux romains étaient habitués, dont ils avaient feuilleté toutes les pages, qu'ils avaient, on peut le dire, appris par cœur.

Vitet supposait que Romanus, au lieu de donner à ses hôtes le manuscrit dont il était porteur, en aurait peut-être fait, à leur usage, une copie cursive, et que le manuscrit lui-même aurait été rendu à sa destination. Ce qui, selon lui, appuierait cette conjecture, c'est que, dans le ms. *359* les lettres romaniennes paraissent avoir été non ajoutées après coup comme l'indique Ekkehard, mais tracées en même temps et par la même main que les signes neumatiques [1].

On pouvait donc soutenir avec vraisemblance la valeur historique du ms. *359*, lorsque Dom Ans. Schubiger aborda la discussion de ce monument liturgique auquel la publication du P. Lambillotte avait conféré, aux yeux d'un grand nombre, une autorité exceptionnelle. Mais même en accordant que ce manuscrit soit la copie d'un texte plus ancien et qu'il porte les signes romaniens, il ne s'en suit pas qu'il soit la copie authentique de Romanus. Il l'est d'autant moins que ce manuscrit a été écrit à Saint-Gall, au IX^e^-X^e^ siècle, c'est-à-dire longtemps après la disparition de Romanus. L'absence de la fête de Saint-Gall dans le ms. *359* ne va pas contre son origine sangallienne, puisque cette fête est également omise dans les graduels manuscrits plus récents. Quant au feuillet de garde et aux plats d'ivoire de la couverture, leur antiquité n'a rien à voir avec celle de l'antiphonaire.

La paléographie ne permet pas de faire remonter le ms. à une date antérieure à l'an 790, date de l'arrivée de Romanus; il faut descendre jusqu'au IX^e^ et au X^e^ siècle, puisque le ms. contient en texte et en neumes le début d'une séquence qui a pour auteur avéré Notker le Bègue, moine de Saint-Gall, mort en 913. C'est à la page 43, après le Graduel : *Anima nostra sicut passer* et le verset *Laqueus contritus est*,

[1] Vitet, dans *Journal des Savants*, février 1852, p. 121-126.

on lit, de la même main : *Laus tibi Christe* et immédiatement après le verset *Te martyrum candidatus*. L'écrivain a voulu indiquer qu'à ce passage la séquence

Laus tibi Christe.
qui humilis homo mundo,

dont la mélodie répond à l'alleluia du verset *Te martyrum*, doit être chantée ici. Cette séquence fait partie des plus anciens manuscrits de l'œuvre de Notker [1].

En définitive le principal témoin de l'anecdote rapportée par Ekkehard IV se dérobe et l'anecdote ne s'en trouve pas en meilleure posture.

On ne peut pas songer à nier que Saint-Gall tenait son chant de Rome, avec les modifications imposées par le rite monastique; on peut être moins affirmatif en ce qui touche l'anecdote. Le moine de Saint-Gall, biographe de Charlemagne, plus ancien témoin que Ekkehard, raconte que les chantres envoyés de Rome ne répondaient pas à ce qu'il avait attendu d'eux; en conséquence, il envoya deux chantres de sa chapelle à Rome pour s'y perfectionner dans la méthode grégorienne. A leur retour, un des deux fut adjoint à la chapelle impériale, l'autre fut envoyé à Metz. Le premier des deux, nommé *Petrus* fut plus tard envoyé à Saint-Gall pour y enseigner le chant romain d'après un antiphonaire authentique. Peut-être ces noms de *Petrus* et *Romanus*, qui semblent interchangeables, ne sont-ils pas plus véridiques l'un que l'autre; et il ne serait pas impossible qu'il fallut préférer le récit du moine de Saint-Gall.

Quant à l'école de Saint-Gall, elle serait fille de l'école de Metz, où, depuis l'évêque Chrodegand, le chant romain était cultivé et florissant; en passant de Metz à Saint-Gall la méthode a pu etdû subir certaines adaptations. D'ailleurs l'école de Saint-Gall allait parvenir pendant le IXe siècle à une éclatante prospérité.

Le premier qui s'illustra fut Marcel, vers l'an 860; auprès de lui Ison, qui mourut en 871; puis leurs élèves Hartmann, Waltram et Salomon. Mais les plus illustres furent Notker le Bègue, qui mourut en 912, le créateur des séquences (voir ce mot), Tutilo et Ratpert.

XI. Manuscrits liturgiques. — Outre les manuscrits strictement liturgiques nous mentionnerons dans ce classement plusieurs *codices* qui importent à l'histoire du monastère et du *scriptorium* de Saint-Gall.

1. *Bibliothèque cantonale (Stiftsbibliothek)*:

2. *Pentateuque, Actes et Apocalypse.* Deux manuscrits; 568 pages, mesure 250 m/m × 175 m/m avec 22 à 25 lign. par page. Le manuscrit 1° commence au milieu du sommaire du Lévitique, après lequel est écrit le sommaire des Nombres. Nombres et Deutéronome. Initiales soignées, avec poissons et entrelacs. Plusieurs mains; 2° manuscrit (p. 301 sq.) mesure 250 m/m × 160 m/m *Actes et Apocalypse;* p. 489-509 : *Passio b. Clementis papæ*, et à la suite divers opuscules. Les pages 301 à 568 sont de la main du scribe Winithar. Initiales pisciformes, plus simples.

G. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von Sanct Gallen*, 1875, p. 1, n. 2; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, 1893, p. 120, 356, 413.

3. *Pentateuque*, etc., XIIe siècle; p. 1 et p. 254, deux hymnes avec neumes : *Veni redemptor gentium*, et *Jesu redemptor omnium.*

6. *Paralipomènes*, etc., VIIIe-IXe siècle. Belle et assez grosse semi-onciale ronde de Saint-Gall, de la deuxième moitié du VIIIe siècle (S. Berger).

7. *Livres sapientiaux*, etc. A la fin, p. 460, dédicace de Hartmut :

Hos Salamon libros, Ιησου claraeque sophiae,
Ac praetermissum quod dicunt verba dierum
Hartmotus Gallo tradebam munere firmo.
Auferat huic si quis, prehimatur vulnere pestis!

page 256, un portrait de Hartmut, qui paraît avoir été dessiné en 1462. D'après Ratpert, *Casus*, c. x, édit. G. Meyer von Khonau, p. 54, ce volume fut écrit et légué par Hartmut.

8. *Tobie* (paraît copié sur le n. 6). Demi-reliure recouvrant un fragment de missel en lettre de forme IXe siècle, 155 m/m × 115 m/m, 48 pages.

10. *Job et Livres sapientiaux*, Xe siècle, 477 (478) pages 185 m/m × 150 m/m; jusqu'à la page 204, on compte dix-sept lignes à la page; à partir de la p. 205, deuxième écriture et généralement dix-sept lignes à la page. Les titres courants de la première main ont ceci de particulier, qu'une syllabe seulement est écrite sur chaque page (comparez le ms. *83*).

D. Calmet, *Diarium helveticum*, Einsiedeln, 1756, p. 65; F. Keller, *Bilder und Schriftzüge;* G. Scherrer, *op. cit.*, p. 3, n. 10; S. Berger, *op. cit.*, p. 55, 129, 414.

11. *Mélanges bibliques*, VIIIe siècle; 536 pages 220 m/m × 130 m/m. Plusieurs mains, p. 58 sq.; p. 422 sq., écriture de Winithar.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 4, n. 11; S. Berger, *op. cit.*, p. 121, 250, 414; et *supra*, dans l'étude sur le *scriptorium*, col. 123.

12. *Proverbes*, etc., VIIIe-IXe siècle, 346 pages, 230 m/m × 150 mm. Deux manuscrits rapprochés. Le premier (p. 1-134) paraît de la seconde moitié du IXe siècle, le deuxième (p. 135-346), à vingt-six lignes par page, de la belle écriture usitée à Saint-Gall entre le VIIIe et le IXe siècle.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 4, n. 12; S. Berger, *op. cit.*, p. 124, 130, 350, 414.

15. *Psaumes*, avec préfaces et conclusions. IXe siècle; 286 pages : 1° p. 1-263 : *Psaumes* (sur ces prières qui les encadrent, voir J. M. Tommasi, *Psalterium cum canticis*, in-4°, Romæ, 1677); 2° p. 264 : *Psaume CLI* (des Septante) avec double inscription (voir Fabricius, *Codex pseudo epigr. Vet. Test.*, p. 905 et *Biblioth. græca*, t. XIV, p. 160); 3° p. 265-286 : Cantiques des prophètes, Gloria, Pater, Symbole des Apôtres et *Quicumque;* 4° p. 285-286 : Litanie.

17. *Psautier* grec-latin, IXe-Xe siècle, 342 pages, 240mm × 185mm. Écriture onciale : 1° Matthieu, Marc; 2° Alphabet grec et psautier (p. 133-296); Cantiques (p. 296-333); *Pater noster* : Symbole (p. 334); litanie contenant le nom de saint Othmar (p. 336-341). Grec et latin sont placés en regard.

D. Calmet, *Diarium helveticum*, p. 65, n. 2; Swainson, *The creeds*, p. 339; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 6, n. 17; H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques de Suisse*, dans *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1886, p. 56; S. Berger, *op. cit.*, p. 115, 414.

18. *Recueil*, X-XIVe siècle, 194 pages; quatre manuscrits rapprochés : 1° p. 4-20, XIIe siècle; Deux alphabets grecs, Cantiques et Hymnes, en partie neumés; d'après S. Ambroise, Venance Fortunat, Prudence, Elpis, etc., p. 18 : *Christe rex regum dominator orbis*, 2° p. 20-40, Xe siècle : Antiennes avec neumes, quelques hymnes de Théodulphe et de Venance Fortunat.

19. *Psautier hébraïque de Hartmut*, IXe siècle, 138 pages, 285mm × 240mm; deux colonnes de 26 lignes chacune. Page 3 : *Incipit prologus b. Hieronimi in psalterium iuxta hebræos quod ipse transtulit in latinum. Eusebius Hieronimus Soffronio suo salutem. Scio quosdam putare*, etc. (édit. Vallarsi, t. IX, p. 1153); p. 134, dédicace de Hartmut à Saint-Gall :

Hoc ego psalterium, quod iure vocatur hebreum,
Hartmotus Gallo donavi pectore laeto.
Auferet hoc si quis, damnetur mille flagellis,
Iudicioque dei succumbat corpore pesti!

puis : *Ordo qualiter liber psalmorum per diversos divi-*

[1] A. Schubiger, dans *Revue de musique ancienne et moderne*, 1856, n. 12.

[*di*]*tur auctores*.... P. 135 : *Incipit numerus psalmorum.*

P. de Lagarde, *Psalterium juxta Hebræos*, 1874; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 7, n. 19; E. Berger, *op. cit.*, p. 126, 414.

20. *Psautier de Wolfcoz*, IX^e^ siècle, 362 pages, 310^mm^ × 240^mm^, 20 lignes à la page; garde; fragment de missel xylographique.

Page 1 : Les quatre évangélistes; page 2, de la main du scribe, fragments sur la psalmodie, incomplet au

4837. — Portrait présumé de Walafrid Strabon.
D'après Rahn, *op. cit.*, pl. II.

début et à la fin; p. 3-327 : psautier; p. 327 : vers du scribe Wolfcoz :

Psalterium hoc domino semper sancire curavi,
Wolfcoz sic supplex nomine qui vocitor.
Obtestor modo præsentes omnesque futuros:
Hoc minime hinc tollant sed stabile hic maneat
Pro me funde preces, lector, deposce tonantem.
Ut mihi det vitam sic tibi perpetuam.

Pages 328-360 : Dix cantiques, *Pater, Credo in Deum patrem, Quicumque, Te Deum, Gloria in excelsis.* Litanie; p. 357 : *Horologium* (comparer avec celui d'Ottobeuren donné par Dom Calmet, *Iter Alemannicum*, 2^e^ édit., p. 156-159); p. 361-362 : cinq hymnes neumées, la dernière est incomplète.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 8, n. 20; S. Berger, *op. cit.*, p. 131, 414.

21. Psautier, XII^e^ siècle, 578 pages, deux figures, p. 4 et 5, une initiale, p. 8. Texte latin en rouge, texte vieil allemand en noir.

Pages 8-540 : *Incipit translatio barbarica psalterii Notkeri tertii;* p. 540-574 : *Cantica prophetarum, Pater noster, Credo*; p. 575 :

Notker Teutonicus, domino finitur amicus
Gaudeat ille locis in paradysiacis.

Pour finir, huit lignes sur les instruments de musique.

Cooper, *Rymeri Fœdera Appendix*, London, 1842, pl. XV-XVII, donne les figures des pages 4 et 5; Hattemer, *Denkmal.*, t. II, pl. I, II, donne les initiales des pages 8 et 9; le *Pater* et le *Credo* en vieil allemand sont recueillis dans le *Farrago* de Vadian et publiés par Goldast, *Scriptores Aleman.*, édit. 1, p. 47; édit. 3, t. III, p. 63; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 8-10, n. 21.

22. *Psalterium aureum*, IX^e^ siècle, 344 pages, 365^mm^ × 270^mm^, de 20 à 23 lignes. Onciales d'or, rubriques rouges.

Page 1. Anathème aux voleurs possibles :

Nemo me credat omnino furatum,
Sed feliciter hactenus fuisse reservatum.
Non dubitet autem iram dei periculosius incurrere
Si quis me præsumat a sci Galli finibus spoliando
[*auferre.*]

Au-dessous : *XXII qual' (erniones)*; d'une main plus récente : *lib. sci galli aureus;* enfin d'une écriture moderne, ces mots : *Folchardo monacho scriptus.*

Page 2. David entouré de quatre psalmistes (voir plus haut fig. 4815).

Page 4 : *Origo prophetiae David regis psalmorum numero CL. David filius Jesse cum esset*, etc., jusque : *quia David dictus est Christus.* Auteur inconnu. Cette

4838. — Initiales du *Psalterium aureum.*
D'après Rahn, *Psalterium aureum*, pl. VII,

pièce se retrouve dans trois autres mss. de Saint-Gall, et dans un ms. de Bobbio du VII^e^ siècle (*Sitzungsberichte*, Wien, t. LXVII, p. 507; *P. L.*, t. VIII, col. 308).

Pages 7-13 : *Inquisitio sci Hieronimi qualis psalmus fuerit primus cantatus Psalterium inquirendum est* (apocryphe).

Pages 14 : Page entière, sous un gâble roman, prêtre portant l'étole croisée, Ce personnage est atteint de strabisme, ce qui a fait supposer qu'il représentait Walafrid Strabon, une des gloires du monastère et qui mourut en 849, en sorte que si ce strabisme n'est pas pure maladresse de l'artiste, le portrait — à supposer que c'en soit un — pourrait être celui de Walafrid (fig. 4837).

Ps. XV : Psaumes. *Beatus vir qui non* (voir fig. 4811).

Ce manuscrit contient dix-sept peintures en demi-page ou page entière consacrées à l'histoire de David (pages 2, 14, 39, 59, 63, 64, 66, 75, 122, 132, 136, 139, 140, 141, 147, 150, 160) en outre des initiales au nombre de vingt-cinq (pages 4, 15, 40, 49, 60, 76, 91, 99, 119, 123, 125, 133, 147, 151, 160, 168, 171, 192, 221, 230,

233, 272, 302, 312, 328). Les plus remarquables sont B (p. 15, Rahn, pl. I, *Dictionn.*, fig. 4810); P (p. 99, Rahn, pl. III, *Dictionn.*, col. 133, fig. 4809); Q (p. 171, Rahn, pl. II, fig. 4837). Les peintures de ce manuscrit sont beaucoup plus inspirées par des réminiscences et peut-être des copies arrangées de l'art continental que de l'art irlandais. Tout ce qui illustre la vie de David est complètement étranger à cet art, qui perd également son influence sur les motifs purement ornementaux comme les trois grandes majuscules B, P, Q.

J. R. Rahn, *Das Psalterium aureum*, 1878; S. Berger, *op. cit.*, p. 131, 415; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 11-12, n. 22.

23. *Psautier de Folchard*, IXe siècle, 365 pages 380mm + 230mm, sur deux colonnes de 21 lignes.

P. 1-6 en blanc; p. 7 : *Incipit lætania :* Κηριε ελεησον...; p. 17-25 : *Apologia sacerdotis*, main plus récente (voir *Dictionn.*, t. I, au mot APOLOGIA); p. 27 : *Psalterium Rome*, et la signature : *Hunc præceptoris Hartmoti jussa secutus Folchardus studuit rite patrare librum;* p. 30 : *In Christi nomine incipit psalterium de translatione septuaginta interpretum emendatum a sco Hieronimo prbo in novo;* p. 31 : *Beatus vir...*, p. 134 : *Auferat hunc librum nullus hinc omne per ævum cum Gallo partem quisquis habere velit;* p. 236; *Istic perdurans liber hic consistat in ævum Premia patranti sint ut in arce poli;* p. 366, notes diverses du Xe au XIIIe siècle.

Les *Casus Sancti Galli* ne contiennent rien sur Folchard qui est connu par des documents originaux échelonnés entre 855 et 869, conservés sous les numéros 442, 472, 480, 513, 514; il est qualifié diacre; plus tard, en 869 (n. 546) il est devenu *præpositus* et même, s'il s'agit du même personnage, *decanus* (en 882 et 895, n. 622 et 697). Dans le Nécrologe, ms. *915* on trouve un Folchard du IXe siècle qualifié *monachus et presbyter.*

M. Gerbert, *Iter Alemannicum*, 1765; 2e édit. 1773, p. 96; Swainson, *The creeds*, p. 354; R. F. Rahn, *op. cit.*, p. 22; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 12-14, n. 23; S. Berger, *op. cit.*, p. 131, 415.

27. *Psautier et recueil*, IXe siècle, 732 pages.

Page 3 : Invocation à la Vierge (XIIe siècle); p. 4-17 : *Varia de Psalmis :* Bède, Isidore, Jérôme, Cassiodore; *Epistolæ Damasi et Hieronymi ; Dum multa corpora* et *Legi litteras* (édit. Vallarsi, t. XI, p. 276, 277); *Item unde supra Damasus et Hieronymus : Psallere qui docuit (Bibl. Patr.*, t. XXVII, col. 188; A. Couret, *De S. Damasi carminibus*, in-8°, Grenoble, 1870); *S. Augustinus dixit Canticum psalmorum animas decorat (Bibl. Patr.*, t. XVI, col. 1044).

Pages 20-642 : Psaumes avec glose; p. 643-644 : Ps. CLI, sans glose.

Pages 645-700: Cantiques, Oraison dominicale, Symbole des apôtres, *Quicumque* (tous avec commentaire).

Pages 700-705: Litanies: ... *Columbani, Galli, Attafi, Bertulfi;* p. 706 : *Confessio peccat(oris). Miserator et misericors deus qui et barbaros....*; p. 707-710 : *Deus inaestimabilis misericordiae...;* p. 729 : *Confessio peccat(oris) : Miserator et misericors et patiens;* p. 710 : *Oratio Ambrosii ante missam. Ante conspectum...;* p. 714-716 : *Oratio confitentis. Dne ds meus omnipotens. Ego humiliter te adoro*, etc.; p. 732 : quatre hymnes (XIVe siècle).

40. *Prophètes*, etc., VIIIe-IXe siècle, 357 (358 pages).... Pages 301-303 : *Orationes;* p. 304-322 : *Joca epi ad sacerdotes intr'* (interrogatio) : *Dic mihi pro quid*, etc. Et au-dessous : *Super missam explanatio...*; p. 322-348 : *Incipit expositio sympoli. Symbolum grece conlata pecunia dicitur*, etc.; *Interrogationes et Responsiones de Symbolo et oratione dominica...;* p. 356 : *Formula baptizandi.*

46. *Ezechiel*, etc., IXe siècle. 376 pages, 240mm × 170mm, de 23 à 25 lignes; Initiales rouges avec touches vertes et argent, *Hederæ.*

Page 4 : dédicace de Hartmut :

Ezechihel et bisseni Danihelque prophetae
Hoc textu scripti fulgent simul atque ligati,
Hartmotus Gallo quos contulit abba beato.
Si quis et hos aufert, gyppo scabieque redundet!

Les pages 63 et 64 ont été refaites au XVe siècle environ. Le premier feuillet, qui servait déjà de garde à ce manuscrit au XIIIe siècle est un fragment d'un manuscrit du livre des Rois, écrit au VIIIe siècle, à 22 lignes (IV Reg., XIV, 22-XV, 12).

Weidmann, *Geschichte der Bibliothek*, p. 366; *Casus S. Galli*, cap. X, édit. G. Meyer von Khonau, *op. cit.*, p. 55; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 20, n. 46; S. Berger, *op. cit.*, p. 126-128, 416.

48. *Évangiles grecs-latins*, IXe siècle, 395 (394) pages, 230mm × 185mm, de 17 à 21 lignes de grec.

Le premier cahier, qui contient les préliminaires (en outre d'un poème apocryphe de saint Hilaire de Poitiers : *Christus hic flos decoris...*, écrit après coup) appartient à un ms. latin des Évangiles. Pages 13 sq.

Les quatre évangiles en grec avec traduction latine interlinéaire.

Page 129 : description des miniatures d'un manuscrit grec. Texte en quatre colonnes, mélangé de grec et de latin, incorrect dans l'une et l'autre langue.

ματθαιος *depictus.*
ανγελος *depictus ad ioseph in somniis.*
μαρια *in mulo sedet,*
ιωσηφ *infans in presepio,* μαρια *semoti* μ *iacebat.*
σαλωμη.
ηρωδης μαγοι οι τρεις.
μαγοι μετα δορων.
η αιγυπτος, μαριας *supersedens mulum cum infante in sinu erecto,* ιωσηφ *frenum tenet.*
ηρωδης ν *ex innocentum inter manus maternas.*
οι δυο δεμονιζομενοι.
daemones in porcos.
παραλυτικος *portans* γραββατον.
εμορους γυνη.
ιαιρος.
οι δυο τυφλοι.
αμαρτολος γυνη μαρια *cum* αμpulla *unguenti in caenaculo tergens pedes domini cum capillis.*
Λουκας ικον.
ζαχαριας *cum turibulo et angelus.*
μαρια και ελισαβεδ *inuicem osculantes.*
ελισαβεδ *iacet.* ιωαννης *lavatur.*
ιωσηφ. *infans in presepio.* μαρια *semotim iacet vel recumbit.*
ποιμενες *(id est pastores).*
συμεων *accipiens infantem in ulnas suas porrigente sancta maria.*
ομονογενης *(unicus uel unigenitus)* υιος *(filius)* της χηρας *(uiduæ), uidua ad pedes domini precando* γενuflexo *erecta.*
dominus de. V. panibus et duobus piscibus. V. milia saturavit.
dominus manum petro mergenti porrigit.
η συνκυμπτουσα.
dominus tenet manum υδρωπικου.
ζαχχεος *in summitate* συκομορι *porrigens dexteram manum ad dominum altera tenens* συκομurum *per ramum. dominus dextram porrigit et tendit ad* ζαχχeum *in* συκomoro.
Ιωαννης *(depictus).*
εν αρχη εν ο λογος και ο λογος ην προς.
dominus et sanctam mariam semotim cernit caenantibus aliis in caenaculo.
λαζαρος *iacet ueste circumligatus uel duos plorantes.*

mortuus foetet. μαρθα και μαρια *(id est sorore* λαζαri*) porrectis manibus iacent ad pedes domini.*

Dominus presente matre maria in καναα *galileae dexteram manum cum quadam uirgula porrecta in. VI.* υδριας μittit *architrichino ceterisque presentibus.*

Item sedente domino super puteo σαμαριτης *aquam haurit.*

Dominus recumbit caenantibus aliis in caenaculo quodam.

Ιουδας *osculatus dominum adprehendens manibus iudaeis astantibus cum fustibus et lampadibus id est titionibus in summo exarsis, ibique petrus auriculam malchi amputat cum gladio.* ιωαννης, ιουδοι.

συναγωγη πονηρευομενων. καιαφας. Αννας.

πετρος *plorat gallo retro cantante tennente eum ancilla.*

καιαφας *et* pιλατος. *dominus ligato pede. iudaei. antesignani signa portant.*

dominus coccinea ueste indutus arundinem in dextera tenens per aurem sinistram adprehend.tur.

Ειδε *(uide uel ecce)* ο βασιλευς *(rex)* των ιουδαιων *(iudaeorum).*

Λογινος *cum lancia. alter cum spongia. duo milites tenenent* (sic) καλαmidem. II. λatrones. Ιωαnnes *stat et maria plorat.*

ανδρεας και πετρος *seminudi* hεμιγιμνι *cum reti id est* dγκτι *piscantur.*

Αδαμ *dominus* λιntiamine *id est sindone indutus per manum dextram ab inferno trahit quem diabolus tenet. supplantatus diabolus domini pedibus. inferi manus susum porrigunt.* Αδης *(id est infernum).*

H. C. M. Rettig. *Antiquissimus quatuor evangeliorum canonicorum Codex Sangallensis graeco-latinus interlinearis, nondum adhuc collatus. Ad similitudinem ipsius libri manuscripti accuratissime delineandum et lapidibus exprimendum curavit* H. C. M. Rettig, in-4°, Turici, 1836; *The Palæographical Society* pl. CLXXIX; Gregory, *Prolegomena*, p. 402; H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs de Suisse*, dans *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1886, p. 56; S. Berger, *De la tradition de l'art grec dans les manuscrits latins des Évangiles*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1891, t. LII, p. 144-154; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 20-21, n. 48.

49. *Évangiles*, fin IX^e^ siècle, 314 pages (220^mm^ × 175^mm^), sur deux colonnes de 25 (ou 26) lignes.

La garde est formée d'un fragment de missel en caractère de somme.

Page 1 : *Deus facit Adam...* Le commencement est écrit en capitale rustique jusqu'à I, 18 : *Christi autem generatio sic erat...* Le sommaire de Marc est intitulé : *Inc. capitulatio parabolarum ejusdem.* Après les quatre premiers versets de saint Luc, on lit, entre les lignes, de la main du peintre des rubriques : *Init. S. evangelii sec. Lucam.* En marge de ces versets, on voit les mots grecs αυτοπται et κατηχηδης ; les mots latins qui représentent le premier de ces mots n'étaient pas dans le texte. Dans saint Luc et dans saint Jean il y a quelques interpolations liturgiques reconnaissables au : *In illo tempore....*

Wordsworth, *Nov. Testam.*, p. 40; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 21, n. 49; C. Tischendorf, *Nov. Test. lat. interp. Hieron. Ex cod. Amiatino*, in-4°, Lipsiæ, 1854; S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 69, 129, 416.

50. *Évangiles*, IX-X^e^ siècle, 534 pages.

Pages 505-528 : *Capitulare Evangeliorum.*

51. *Évangiles irlandais*, VIII^e^ siècle, 268 pages (295^mm^ × 220^mm^) de 24 à 25 lignes écriture semi-onciale. Cahiers inégaux, grandes initiales anguleuses irlandaises; p. 2 : figure de S. Matthieu; p. 3 : *LiBer generationis Ih*; p. 6 : très belle page représentant une croix formée d'entrelacs; p. 7 : *Christi autem generatio sic orat...* (Matth., I, 18, écriture carrée irlandaise et initiale); p. 78, figure de S. Marc; p. 128 : figure de S. Luc; p. 208 : figure de S. Jean; p. 266 : le crucifiement; p. 267 : le Christ entre deux anges qui sonnent de la trompette; il bénit, les doigts entrelacés; Scherrer appelle cela le jugement dernier, c'en serait plutôt l'annonce : *tuba mirum spargens sonum.* Aucun préliminaire ni accessoire; ni sections, ni parallèles. Un feuillet a été coupé entre Luc, XXII, 25-55.

M. Gerbert, *Iter Alamannicum*, 1773, p. 105, pl. IV; J. O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria*, in-4°, London, 1845; F. Keller, dans *Zürch. Antiq. Mitth.*, 1851, t. VII, pl. I-VI, IX, X, p. 61-85; c'est en somme un article consacré à l'illustration de ce ms. trad. Reeves, dans *Ulster Journal of Archæology*, juillet 1860; J. O. Westwood, *The miniatures and ornements of Anglo-saxon manuscripts*, 1868, pl. XXVI; C. P. Cooper, *Appendix ad Rymeri Fœdera*, London, 1840, pl. I-XII; J. R. Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 1873, t. I, p. 123; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 22, n. 51; S. Berger, *op. cit.*, p. 56, 416.

52. *Évangiles*, IX^e^ siècle, 286 pages.

Pages 2-30 : *Incipiunt capitula lectionum evangelii anni circuli ad missas.*

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 23, n. 52.

53. *Lectionnaire*, IX^e^-X^e^ siècle; 305 (304) pages (400^mm^ × 235^mm^).

Page 1 : *In exortu sce genitricis D(ei) Mariæ*; p. 7-10 : *Initium sci evang. scdm. Matheum*; p. 10 : *Incipiunt lectiones evangeliorum per anni circulum legendæ VIII kl. Jan. vigilia natalis dni;* p. 243-290 : *Incipiunt lectiones evangeliorum de singulis festivitatibus sanctorum III kal. dec;* p. 209 : *IIII kal. Sept. Passio S. Johannis*, etc. Ce manuscrit porte le nom d'*Evangelium longum*, et on sait que Ekkehard IV en attribue la transcription au scribe Sintram *(Mon. Germ.*, t. II, p. 92). Sintram paraît comme témoin sur des chartes de 885 et de 895. Ce fut une dame nommée Amata qui pourvut aux frais de dorure de ce manuscrit; elle figure dans une charte de 903. Couverture d'ivoire sculptée 0, 32 × 0, 15.

Förster, *Deutsche Kunstgeschichte*, t. I, p. 34; Schnaase, *Kunstgeschichte*, t. IV, part. 2, p. 499; Otte, *Kunstarchäologie*, 4^e^ édit., p. 132, 659; Lübke, *Geschichte der Plastik*, p. 283, fig. 116; Piper's, *Evangel. Kalendar*, 1860; *S. Gall. Neujahrsblatt*, 1863, 1864; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 23-25, n. 53; S. Berger, *op. cit.*, p. 131, note 3. *Dictionn.* t. VI, fig. 4826.

54. *Lectionnaire*, X^e^ siècle, 185 pages.

Page 4 : *In nomine domini in hoc libellulo continentur lectiones evangelii diebus festis recitandae.* Ce manuscrit porte le nom de *Gundis* c'est-à-dire *Cunegundis*, sa propriétaire. Initiales et miniatures montrent l'influence byzantine.

J. R. Rahn, *Geschichte*, p. 144; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 25, n. 54; S. Berger, *op. cit.*, p. 131, note 3.

56. *Harmonie des évangiles*, IX^e^ siècle, 342 pages (340^mm^ × 260^mm^) a 32 lignes.

Pages 1-2 : *... incipit Præfatio Victoris episcopi Capuae Cum fortuito in manus meas...*

Pages 3-18 : *Canones X concordantiæ evangeliorum* (voir *Monum. Orthodoxogr.*, Basileæ, 1569, t. I, part. 2, p. 763; Ersch et Gruber, *Encyclopedia*, t. III, p. 377).

Pages 19-24 : *Elenchus 181 capitum* (le ms. de Fulda en a 182, le ms. de Cassel 184).

Pages 25-342 : *Quoniam quidem multi* et version en vieil allemand : *Bi thiu wantamanage.*

L. Ranke, *Cod. Fuldens.*, in-8°, Marburg, 1868; *Heliand studien von Grein*, in-8°, Cassel, 1869, t. I, p. 125-262; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 26, n. 56.

60. *Évangile de saint Jean*, VIII^e^ siècle, 68 pages (270^mm^ × 105^mm^) à 26 lignes. C'est un des livres *scottice scripti* du catalogue du IX^e^ siècle.

Page 4 : hideuse figure de saint Jean, en jaune et

en rouge, entre deux becs d'oiseaux qui forment peut-être les montants de son siège, et sous son aigle.

Page 6 : *INP rincipio erat verbum*, texte très mêlé, paraît être au premier chef un texte irlandais. Entrelacs, têtes d'animaux. Reliure en ais comprenant deux beaux ivoires romans, le deuxième représente des fauves déchirant des animaux domestiques.

F. Keller, dans *Zürcher Antiq. Mittheil.*, 1851, t. VII, pl. VIII, p. 93 a donné la miniature qui tourne saint Jean en caricature, et pl. XI, n. 1. deux exemples de l'écriture. F. R. Rahn, *Geschichte*, p. 114, 123 ; Wattenbach, *Schriftwesen im Mittelalter*, p. 213 ; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 27, n. 60 ; S. Berger, *op. cit.*, p. 56, 416.

63. *Nouveau Testament sans les Évangiles*, fin IX^e^ siècle, 320 pages (220^mm^ × 190^mm^) a deux colonnes de 22 lignes. Les plats de la reliure paraissent avoir été recouverts par un morceau de Virgile et par un morceau des évangiles du VI^e^ siècle *(Sangall.)*, les pages 223-226 sont remplacées par des feuilles de papier où sont collés deux fragments des mêmes évangiles.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 28, n. 63 ; S. Berger, *op. cit.*, p. 129, 341, 416-417.

70. *Épîtres de saint Paul*, VIII^e^ siècle, 258 pages (280^mm^ × 205^mm^) de 26 à 29 lignes. Demi-reliure recouverte d'un fragment de missel incunable en caractères de forme.

Pages 1-3, en papier ; p. 4 : *Primum queritur* ; p. 88-89, fragment de glossaire.

Pages 250-258 : *Incipit versus uuinitharii presbiteri qui hunc librum scripsit.*

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 31, n. 70 ; S. Berger, *op. cit.*, p. 117, 341, 342, 357, 358, 363, 417, et voir plus haut : VII. *Le Scriptorium*, col. 121.

77. *Parties de la Bible*, IX^e^ siècle, 481 pages (460^mm^ × 355^mm^) de 30 lignes.

Initiales rouges avec touches d'argent, et d'or dans le premier cahier. Au commencement deux belles initiales rouges, or et argent, dans l'I initial des figures géométriques dans le goût irlandais. La première page de la Genèse est écrite en grande et belle capitale, alternativement (ligne après ligne) d'or et d'argent.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 32, n. 77 ; S. Berger, *op. cit.*, p. 417.

86. *Recognitions clementines*, X^e^-XI^e^ siècle, 234 pages.

Pages 1-4 et 231-234 : *Lectiones et antiphonæ* d'une autre main du IX^e^ siècle.

97. *Psautier abrégé*, X^e^ siècle, 285 (284) pages.

Pages 3-50 : *Psalterium abbreviatum cum litania et orationibus.*

124. *Recueil*, VIII^e^ siècle.

Pages 3-6 et 360 : *Preces* (d'une autre main).

126. *Commentaire de S. Jérôme*, VIII^e^-IX^e^ siècle.

Pages 3 et 6 : Une antienne avec neumes, *Pater noster* et cinq alphabets latins.

196. Venance Fortunat, in-4°, X^e^ siècle, 390 pages.

Les œuvres de Fortunat (voir ce mot) furent publiées sous ce titre : *Venantii Honorii Clementiani Fortunati carminum epistolarum et expositionum libri XI*, edid. Christophorus Brower, in-4°, Moguntiæ, 1603. Dans la deuxième partie, intitulée : *R. P. Christ. Broweri ad Venantium Fortunatum notæ sacræ, historiæ geographicæ*, p. 24 (pagination séparée), on lit : *Acrostichidum hæc tria schemata nova damus cum analysi versuum ; quæ a vulgatis aberant omnibus in aliis libris, discerpta et lacera ; at in uno, S. Galli eo quo hic modo exhibentur tria in excellentissimo Treverico duo solum priora reperiebantur.* Le manuscrit de Trèves est aujourd'hui perdu [1] mais à celui de Saint-Gall est venu s'ajouter un manuscrit de Dijon n. *448* (269) [2] du X^e^ siècle, dont le copiste fut un nommé *Wicfridus* (fol. 93 v°). Le recto de ce même feuillet est occupé par une croix formée d'un assemblage de lettres disposées en colonnes verticales et en rangées horizontales. Nous retrouvons cette même figure dans le ms. de Saint-Gall, page 54 de l'édition Brower *(P. L.*, t. LXXXVIII, col. 95). En commençant à l'intersection des deux axes de la figure on lit en suivant les quatre directions :

De bas en haut : *crux mihi certa salus ;*
De haut en bas : *crux est quam semper adoro ;*
De droite à gauche : *crux mihi refugium ;*
De gauche à droite : *crux Domini mecum.*

Ce sont les versets d'une sorte de litanie de l'adoration de la Croix, qui mis à la suite forment un distique dont le second vers est un pentamètre léonin :

Crux mihi certa salus! Crux est quam semper adoro!
Crux Domini mecum! Crux mihi refugium!

Ce que le manuscrit de Dijon a en plus de celui de Saint-Gall ce sont les lettres A et Ω suspendues, et une sorte de broche à la partie inférieure, broche ou patte destinée à s'emmancher dans la douille d'une hampe.

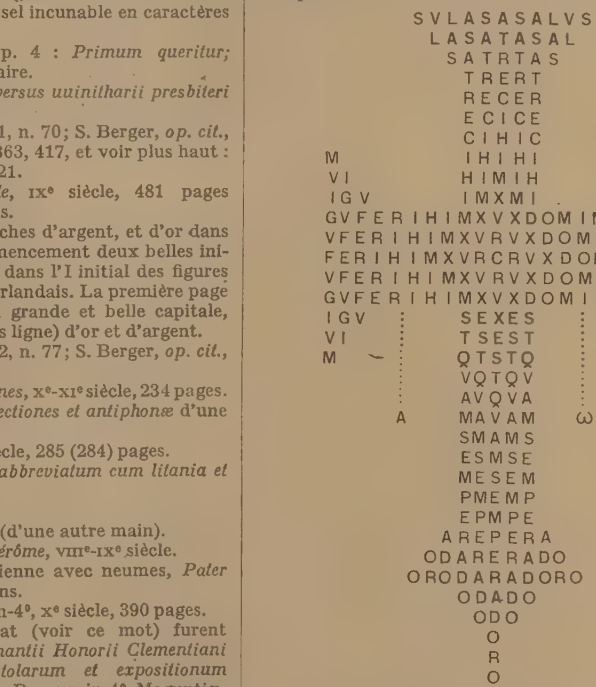

On remarquera que les bras de la croix sont inégaux : cela tient à ce que le verset *crux Domini mecum* contient quinze lettres, tandis que *Crux mihi refugium* en contient seize. Le copiste de Saint-Gall s'en est aperçu et a espéré corriger ceci en faisant irrégulièrement chevaucher les lettres sur les colonnes verticales du bras gauche.

La copie du ms. de Dijon contient des variantes négligeables. Au verso nous y trouvons une autre

[1] *Monum. German. histor.*, Auctor. antiquis., t. IV, pars 1, 1881, *Venantius. Fortunatus*, édit. Léo, p. XIV ; *Haubenus humanissimus bibliothecæ municipalis Treverensis præfectus, litteris a me rogatus adfirmavit neque in publica, neque inecclesiæ primariæ bibliotheca codicem nunc extare.* — [2] *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France.* Départements, Paris, 1889, t. V, p. 106-109.

figure qui manque dans le manuscrit de Saint-Gall et qui appartient au même ordre — on n'ose pas écrire d'*idées* mais — de fantaisie. A la différence de la précédente, elle est délimitée au trait et c'est à l'intérieur du contour ainsi figuré que le calligraphe a écrit ces vers :

CD

Me precor exiguum squalorum sorde devolutum
Expiet hoc signo quo nubila prisco retexit
Qui virtute crucis mundum de morte redemit
Tartara disrupit clausa caelestia pandit.

Chacun de ces hexamètres est composé de trente-six lettres capitales; celles des deux premiers sont disposées verticalement par dix-huit, l'une au-dessous de l'autre, le long de chaque bord de la tige, de la tête au pied; celles des deux derniers, horizontalement par dix-huit, de gauche à droite, le long de chaque bord de la traverse. Les lettres médianes V, A, N, et V qui se trouvent à la croisée, et qui appartiennent en commun deux par deux, aux quatre vers sont employées à double fin et servent tour à tour à la lecture verticale et à la lecture horizontale, par un ingénieux artifice qui dispense de les répéter.

Il semble toutefois que le scribe l'a ignoré ou bien oublié, car il a négligé de les mettre exactement à l'aplomb dans les colonnes verticales, négligence qui fait hésiter un instant en lisant les deux vers verticaux. Les lettres C D doivent signifier *Crux Domini*, c'est le terme adopté par Fortunat pour une série de sept poèmes de sa composition. A la partie inférieure on voit une patte et une longue pointe visiblement destinée à s'emmancher dans la douille d'une hampe; peut-être cette particularité autorise-t-elle à supposer que le copiste a reproduit la croix processionnelle de son monastère, Saint-Bénigne de Dijon. La stance que nous venons de lire paraît être de la composition de Fortunat et l'absence de son nom est suffisamment suppléé par les mots *Tartara disrupit* équivalant à sa signature, puisqu'on les retrouve en tête de l'épitaphe composée par ledit Fortunat pour l'évêque de Langres, Grégoire.

Une autre particularité de facture consiste dans le fait des lettres médianes communes pour les quatre vers. La même singularité se retrouve dans l'un des poèmes acrostiches de Fortunat intitulé par lui-même : *de signaculo sanctæ Crucis*, il s'agit des lettres G, G, T, M aux quatre angles de la croisée formée par le montant avec les bras de la croix pattée dans le ms. de Saint-Gall :

DIVSAPEXCARNEEFFINGENSGENITALIALIMI
VITALITERRAECOMPINGITSANGVINEGLVTEN
LVCIFERAXAVRASANIMANTESAFFLVITILLIC
CONDITVRENIXANSADAMFACTORISADINSTAR
EXILVITPROTOPLASMASOLORESNOBILISVSV
DIVESINARBITRIORADIANTILVMINEDEHINC
EXMEMBRISADAEVASFITTVMVIRGINISHEVAE
CARNECREATAVIRIDEHINCCOPVLATVREIDEM
VTPARADISSIACOBENELAETARETVRINHORTO
SEDDESEDEDIADEPVLITTEMERABILEGVTTVR
SERPENTISSVASVPOMISVCOATRAPROPINANS
INSACIATRICIMORTIFAMESACCIDITTILLINC
GAVISVRVSOBHOCCAELIFLVISARCELOCATOR
NASCIPRONOBISMISERARISETVLCEREDEMAVI
INCRVCECONFIGITALIMALAGMATEINVNCTIS
VNASALVSNOBISLIGNOAGNISANGVINEVENIT
IVCVNDASPECIESINTEPIABRACHIACHRISTI
AFFIXASTETERANTETPALMAPIARILISINHAC
CARACAROPOENASINMITESSVSTVLITNAVSTV
ARBORSVAVISAGRITECVMNOVAVITAPARATVR
ELECTAVTVISVCICECRVCESORDINEPVLCHRA
LVMENSPESSCVTVMGERERISLIVORISABICTV
IMMORTALEDECVSNECEIVSTILAETAPARASTI
VNADMNEMVITAMSICCRVXTVACAVSARIGAVIT
IMBRECRVENTAPIDVELISDASNAVITAPORTVM
TRISTIASVBMERSOMVNDASTIVVLNERACLAVO
ARBORDVLCISAGRIRORANSECORTICENECTAR
RAMISDECVIVSVITALIACRISMATAFLAGRANT
EXCELLENSCVLTVDIVAORTVFVLGIDAFRVCTV
DELICIOSACIBOETPERPOMASVAVISINVMBRA
ENREGISMAGNIGEMMANS ETNOSILESIGNVM
MVRVSETARMAVIRISVIRTVSLVXARAPRECATV
PANDEBENIGNEVIAMVIVAXETFERTILELVMEN
TVMMEMORADFEROPEMNOBISEGERMINEDAVID
INCRVCEREFIXVS IVDEXQVVMPRAEERITORGI

C'est un poème carré de trente-cinq vers hexamètres dont chacun contient trente-cinq lettres. Pour arriver à ce résultat, le versificateur a dû parfois se résigner à violenter l'orthographe quand il était gêné par la longueur ou la brièveté d'un mot; de là des fautes comme *paradissiaco*, *Cristi*, *crismata;* encore n'a-t-il pu donner que trente-trois lettres à son trente et unième vers.

Les lettres initiales forment un acrostiche :

Dulce dœcus signi, via coeli, vita redempti.

Pareillement, les lettres finales forment un autre acrostiche :

In cruce mors C(h)risti curavit mortua mundi.

Certaines lettres de l'intérieur disposées de manière à figurer une croix pattée donnant la lecture de quatre vers :

Crux pia, devotas Agnen tege cum Radegunde,
Tu, Fortunatum fragilem, crux sancta, tuere :
Vera spes nobis ligno, Agni sanguine, clavo.
Arbor suavis agri, tecum nova vita paratur.

Sur le feuillet 93 v° de Dijon on lit ces vers qui semblent vouloir continuer les quatre hexamètres de la croix de Saint-Bénigne (fig. 4839) :

Crux tua, sce pat. Wicfridū salve' e' orne'
Livida quo valeat penitus vitare dilicta,
Oris e' offi cio placidā deducere vitam,
Cordis etaffectu votor pr(æ)mia libās.

S'inspirant du « fragile Fortunat », Wicfrid composa une prière, sans chercher toutefois à rivaliser avec son modèle dans l'art des acrostiches. Pour ne pas laisser en blanc dans le champ de la croix les espaces angulaires que Fortunat eût sans doute remplis par un poème carré, Wicfrid y a tracé quatre cercles qui servent d'encadrement à diverses inscrip-

4839. — Feuillet 93 du ms. de Dijon *448*.
D'après *Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1906, t. xv, p. 170, fig. 4.

tions rectilignes. Dans ceux de gauche, supérieur et inférieur, les inscriptions consistent en lettres numérales de 1 à 30, rangées en trois colonnes verticales. Dans le cercle supérieur de droite, il a mis le *co(m)-pot(us) dier(um)*, c'est-à-dire, le tableau des jours de la semaine en regard des chiffres qu'on obtient en totalisant les numéros d'ordre alphabétique des lettres dont leurs noms se composent; seulement il faut prendre garde aux fautes de calcul dont fourmille ce tableau et à l'incorrection des noms de divinités planétaires, écrits les uns au nominatif, les autres au génitif, avec des barbarismes comme *Lunis*, *Mercuris*

Au bas le célèbre carré de mots :

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, au mot Amulettes, t. I, col. 1809-1816).

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 72 : R. Mowat, *Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du X^e siècle*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1906, t. LXV, p. 161-186.

338. *Sacramentaire*, XI^e siècle (Delisle), X^e siècle (Scherrer). 798 pages. Ce manuscrit comprend deux parties qui ont été copiées par des mains différentes, mais à peu près à la même époque :

Première partie.

Page 1 : Fin du calendrier.

Page 3 : *De diebus egyptiacis. Si tenebrae Egyptus greco sermone vocatur...*

Page 12 : Table de comput pour la période comprise entre les années 1054 et 1122.

Page 15 : Indication des morceaux de la messe pour différentes fêtes : *Incipit breviarium per circulum anni.*

Pages 35-327 : Graduel noté en neumes : *Incipiunt officia per totum anni circulum in die cantanda.* — Aux p. 308 et 309, on trouve le texte grec du *Gloria* et du *Credo*.

Page 72 : *Natale Innocentum*, sans la séquence de Notker : *Laus tibi Christe.*

Page 253 : *Pro defunctis* (manque dans le ms. *359*).

Pages 257-258 : *Officium de trinitate* (main plus récente).

Page 259 : *Dominicæ I-XXIII post oct. pentec.*

Pages 278-295 : *Aleluiae dominicales.*

Page 296 : Messes votives : *Ad postulandam pluviam, serenitatem*, etc.

Page 303 : *Galle Christi confessor*, etc.

Pages 305-313 : *Carmen angelicum* (dans Schubiger, *Sängerschule*, pl. IV, p. 18, 79); *Symbola* (dans Caspari, *Quellen zur Geschichte der Taufsymbols*, in-8°, Christiania, 1866, t. I, p. 240).

Page 314 : *Versus Hartmanni;* p. 318 : *Laus Christo debita;* p. 319 : *Praeparatio ad missam.*

Seconde partie.

Cette seconde partie (p. 336-798) est remplie par un sacramentaire dont le titre est écrit en lettres d'or sur fond pourpré, à la page 336 :

In nomine Domini nostri Jhesu Christi, incipit liber sacramentorum beati Gregorii papae urbis Romae.

Pages 337 et 338 : Commencement de la préface en lettres d'or sur fond pourpré.

Page 347 : Dans le *Libera*, la nomenclature des saints invoqués : *Maria et beatis apostolis tuis Petro et Paulo atque Andrea, nec non et electis confessoribus tuis Silvestro, Gregorio, Benedicto, Gallo, Magno atque Otmaro* [1], *cum omnibus sanctis...*

Page 348 : Après le *Canon missae* : *In vig. nat. dni ad missam. Deus qui nos redemptionis*, etc.

Pages 448-464 : *Ordo ad baptizandum.*

Pages 454-455 : Dans les litanies des saints, on remarque la série des confesseurs : *Silvester, Gregori, Ambrosi, Martine, Aniane, Augustine, Germane, Nicolae, Columba, Columbane, Galle, Otmare, Magne, Paule....* et celle des vierges : *Juliana, Verena, Regula, Brigita, Vuiborada.*

Les grandes initiales sont en or avec une bordure rouge, sur des fonds bleus ou verts. Les petites initiales sont rouges sur fond d'or.

L'auteur du livre (peintre ou copiste) s'est fait connaître par deux vers tracés en petites capitales d'or au haut des pages 338 et 339 :

Sancte pater Galle, Cotescalcho premia redde,
Hujus opus libri tibi qui patravit honori.

A l'origine, il devait y avoir au moins cinq grandes peintures accompagnées chacune de deux vers :

I. Le Crucifiement, p. 340 :

Improba vis leti hic morte perit crucifixi.
Cujus passa caro Belial dirum capit hamo.

II. La Nativité. Ce tableau, qui a disparu, faisait

[1] Le mot *vacat* a été écrit au XIV^e siècle pour avertir qu'il ne fallait pas tenir compte des mots : *nec non et...* jusque *atque Otmaro.*

face à la page 353, au haut de laquelle est le vers :

Nos ad salvandum venit per Virginis alvum.

III. La Résurrection. Tableau qui n'existe plus et qui faisait face à la page 468, au haut de laquelle est le vers :

Victor surrexit, homines a morte revexit.

IV. L'Ascension. Tableau qui a aussi été arraché, et auquel se rapporte le vers copié au haut de la page 494:

Gaudetis reducem modo quem vidistis euntem.

V. La descente du Saint-Esprit sur les apôtres (p. 503) :

Spiritus ore patris procedens munere prolis
Cum variis linguis adiit justos velut ignis.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 118, n. 338; L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, 1886, t. XXXII, p. 263-265, n. CV.

339. *Antiphonaire et Sacramentaire*, X^e^ siècle (Scherrer), XI^e^ siècle (Delisle). 550 (650) pages.

Ce manuscrit renferme un *Antiphonale missarum* et un *Sacramentarium* ou, pour être plus exact, plusieurs parties de ce sacramentaire réunies dans le but de former un tout complet. L'*Evangeliarium* et le *Lectionnarium* sont représentés par un *Breviarium*, ou table indiquant les lectures de chaque fête, avec des additions particulières. Un calendrier précède le tout; de sorte que le ms. *339* nous offre un exemple de ces livres liturgiques jadis distincts et séparés, qu'on tendait à rapprocher et à fondre ensemble, au XI^e^ et au XII^e^ siècle surtout, pour en former le missel plénier tel que nous le possédons aujourd'hui.

Voici le contenu et la disposition du volume :

Page 1 : Verset alléluiatique en l'honneur de saint Nicolas : *De tumba viri sancti Nicholai*, avec neumes d'époque postérieure. Fragments de la prose *Laude Christo debita* en l'honneur du même saint avec neumes.

Page 2 : *Nomina viginti quatuor seniorum.* — Pièce de chant : *Ingressus angelus*, notée en neumes.

Page 3 : *Oratio sci Ambrosii epi : Summe sacerdos;* elle est encore au missel romain [1].

Page 6 : Énumération de reliques : *Nomina sanctorum quorum reliquiae in ara sancti Stephani protomartyris apud sanctum Othmarum continentur.* Vers le milieu de la page, deux lignes sont entièrement grattées. Après quoi, deux autres énumérations de reliques : *in ara beati Othmari*, etc.; *in cripta sancti Othmari*, etc.

Pages 8-26 : Calendrier : *In nomine Domini incipit martyrologium per circulum anni* [2].

Page 27 : Fin du calendrier et *Carmen angelicum* (sans neumes).

Page 28 : *Symbolum fidei* (sans neumes).

Pages 29-30 : Messe plénière *super eum qui furtum facit* (introït, graduel, alleluia, offertoire et communion sans neumes) [3]; au bas de la page 30 : Prière pour la délivrance de la terre sainte (date très postérieure).

Pages 33-174 : *Antiphonale*, commence avec l'introït *Ad te levavi*, du premier dimanche de l'Avent. Ce dimanche et les suivants sont appelés ici : *Dom. IIII, III. II. ante natale Domini*, tandis que dans le Sacramentaire, ils sont désignés comme au missel actuel.

En face de l'introït *Ad te levavi*, un feuillet a dû recevoir le titre en capitales, puis il a changé de destination et le copiste s'en est servi pour réparer certaines omissions. Il y a transcrit le deuxième verset. *Stantes erant*, qui, dans l'alleluia, faisait suite autrefois au verset *Laetatus sum*, et l'offertoire *Deus te converlens* avec ses deux versets : *Benedixisti* et *Misericordia*, qui sont bien de la même main que l'Antiphonale. Le titre vient au bas de la page; il est en capitales rustiques. Les autres pièces liturgiques ont été ajoutées postérieurement.

Après l'Avent, l'antiphonaire se poursuit sans interruption selon le cours des fêtes et du propre du temps; il conserve l'ordre du missel romain, sauf quelques variantes.

Dans chaque messe, *A.* désigne l'introït *(Antiphona ad introitum); Tr*, le trait *(Tractus); Of*, l'offertoire; *Co*, la communion. Toutes ces indications sont en marge dans l'original, ainsi que les majuscules capitales ou onciales qui ouvrent les introïts.

Les dimanches après la Pentecôte et les fêtes des saints ont leurs alléluias groupés après le XXIV^e^ dimanche sous cette rubrique : *All. dominicis diebus, vel natalicüs sanctorum per circulum anni.* Le texte des versets alleluiatiques est emprunté aux psaumes et suit, pour les dimanches, l'ordre même du psautier. L'usage, habituel à cette époque, de renvoyer ainsi à la fin du graduel ces alléluias s'explique par la liberté longtemps laissée de les prendre soit à la suite, soit à son choix. Dans les manuscrits et les *Ordo missae*, on rencontre souvent cette rubrique : *Alleluia quale volueris* [4].

Enfin notre Graduel se termine, de la page 139 à 142, par une série de cinquante-sept antiennes, que l'on chantait dans les processions ou dans des circonstances particulières. Les deux dernières sont des invocations à saint Gall.

Le manuscrit porte une pagination assez moderne et postérieure à l'époque où les diverses parties, dont le volume se compose, ont été reliées ensemble. Tout prouve que ces parties étaient primitivement séparées, et chacune d'elles indépendantes des autres. Nous en avons une preuve spéciale, en ce qui concerne l'*Antiphonale missarum*, dans les traces encore subsistantes d'une série plus ancienne de folios : 7 (III); 15 (VII); 39 (XX); 47 (XXIIII); 55 (XXVIII); 63 (XXXII); 75 (XXXVIII); 87 (XLIII); 91 (XLVI); 95 (XLVIII); 103 (LII); 135 (LXVIII); etc. Que l'on prenne une des plus lisibles par exemple le n. XXVIII de la page 55, en remontant à la messe *Ad te levavi*, première du fascicule, on comptera en effet vingt-huit feuillets. Pour les autres chiffres, même coïncidence. Nous avons donc bien là le chiffre des folios de l'antiphonaire et la preuve que celui-ci était à l'origine indépendant du reste.

Nous complétons ces renseignements par la publication de toutes les rubriques de l'*Antiphonale*. En les lisant, on pourra se convaincre que cet exemplaire écrit au X^e^ siècle représente néanmoins l'état du chant grégorien et de la liturgie romaine à la fin du VIII^e^ siècle, époque de leur introduction à Saint-Gall. Les fêtes nouvelles n'y sont pas admises, mais rejetées au *Breviarium*, comme nous le verrons plus tard. Quelques pièces seulement pourront paraître plus récentes, comme les *Versas Theotolfi (Gloria, laus)* ou plus récemment introduites dans le graduel, comme les antiennes chantées pendant les processions de la Purification ou de la fête de Pâques; mais ce qu'il y a de vraiment nouveau ou de particulier n'arrive qu'à la fin; dans le corps même de l'ouvrage, la forme primitive est soigneusement respectée. Voir tableaux col. 189-196.

Remarques. — Col. 4, voir 234*. Le samedi après les Cendres manque, il a été repris en appendice,

[1] S. Ambroise, *Opera*, édit. des Bénédictins, appendix p. 489. — [2] Les notices nécrologiques se trouvent dans *Notizien aus S. Gallen*, dans *Kathol. Schweiz. Blätter*, août 1869, p. 374-375. — [3] Calmet, *Diarium*, p. 69. — [4] Dom M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ Alemannicæ*, part. 1 p. 362, note 6.

MARTYROLOGIUM			ANTIPHONALE [1]		BREVIARIUM [2]	SACRAMENTARIUM [3]	
			1.33	Dom. IIII ante Natale Dni.	. . . . .	*require p. 360*	
			2.34	Dom. III ante Nat. Dni.	. . . . .	*req. p. 361*	
			3.34	Nat. S. Luciæ	. . . . .	*req. p. 473*	
			3.35	Dom. M ante Nat. Dni.	. . . . .	*req. p. 361*	
			4.36	Fer. IV	. . . . .	*req. p. 362*	
			5.37	Fer. VI	. . . . .	*req. p. 363*	
			5.37	Sabb. XII lect.	. . . . .	*req. p. 364*	
			8.40	Dom. prima ante Nat. Dni.	. . . . .	*req. p. 365*	
VIIII k. Jan.	24	Vigil. Nativitatis Dni.	9.41	In Vigilia Nat. Dni.	. . . . .	198 In Vigil. Natal. Dni.	VD
VIII	25	Bethleem Nativitas DNI.	10.42	In primo gallicinio	. . . . .	198 In primo galli canti	VD
. . .		. . . . .	10.42	In primo mane Nat. D.	. . . . .	199 In primo mane	VD
		NAT. S. Anastasiæ vir.		. . . . .	. . . . .	200 eod. die Nat. S. Anast.	VD.
. . .		. . . . .	11.43	In die Nat. Dni.	. . . . .	201 In Natale Dni.	VD
VII	26	Nat. S. Stephani ptomar.	12.44	Nat. S. Stephani ptomart.	. . . . .	203 Nat. S. Stephani ptom.	VD
VI	27	S. Johann. evang.	13.45	In Nat. S. Johann.	. . . . .	204 Nat. Sci Johann A. et E.	VD
V	28	Nat. SS. INNOCENTUM	15.47	In Nat. Innocentum	. . . . .	206 In Nat. Scor. Innocentum	VD
II	31	R. S. Silvestri pape c.	16.48	Nat. S. Silvestri	De S. Silvestro *l*	207 In Nat. Sci Silvestri	
K. Jan.	1	Octava et Circumcisio Dni.	17.49	Stat. ad S. Mariam	. . . . .	207 In Octav. Dni.	VD
. . .		. . . . .	17.49	Dom. I post Nat. Doni.	. . . . .	208 Dom. I post Nat. Dni.	
. . .		. . . . .		. . . . .	. . . . .	208 item alia Dominica	
IV non.	2	Octav. Sci Stephani		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
III non.	3	Octav. Sci Johannis Apli.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
II non.	4	Oct. S. Innocentum		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Non.	5	Vig. Epiph. Dni.		. . . . .	. . . . .	209 in Vigil. Epiph. Dni.	VD
VIII idus	6	Epiphania Dni.	18.50	In Epiphania D .	. . . . .	210 in Epiphania Dni.	VD
. . .		. . . . .	19.51	Dom I post Theophaniam	. . . . .	*req. p. 226*	
Idus	13	Oct. Epiph.		. . . . .	. . . . .	212 In Oct. Epiphaniae	VD
. . .		Ete deposit. S. Hilarii epi.		. . . . .	De sco Hilario epo *l a*	212 Nat. Sci Hilarii epi.	
XVIIII k. Feb.	14	N. S. Felicis prbi & c.	20.52	Felicis in Pincis	De sco Felice *l*	213 Nat. S. Felicis in Pincis	
. . .		. . . . .	20.52	Dom II post Theoph.	. . . . .	*req. p. 227*	
XVII	16	N. Marcelli pape & m.	21.53	Marcelli Pape	De sco Marcello *l a*	213 Nat. S. Marcelli papae	VD
XV	18	Romæ cath. S. Petri.		. . . . .	De cath. S. Petri *l a*	. . . . .	
. . .		Priscae virg.	22.54	Nat. Scæ Priscæ virg.	De S. Prisca *l*	214 Nat. S. Priscæ vir.	
XIII	20	Fabiani et Sebastiani m.	22.54	Nat S. Fabiani et Sebast.	De Fab. et Sebast. *l*	214 Nat. S. Fabiani et Sebast.	VD
XII	21	N. S. Agnæ virg.	23.55	Nat. S. Agnetis virg.	De S. Agna	215 Nat. S. Agnæ virg.	VD
. . .		. . . . .	24.56	Dom. III post Theophan.	. . . . .	*req. p. 228*	
XI	22	N. S. Vincentii diac. et m.	24.56	Nat. S. Vincentii mar.	De S. Vincentio	216 Nat. S. Vincentii	VD
V	28	Oct. Scæ Agnetis	25.57	Nat. S. Agnetis.	In Oct. S. Agnæ *l*	217 Octava S. Agnetis	VD
Kal. Febr.	1	In Scotia S. Brigidæ virg.		. . . . .	De S. Brigida *l a*	. . . . .	
IIII non.	2	Purificatio S. Mariæ	25.57	In Purificat. Scæ Mariæ	. . . . .	218 In Purif. Scæ Mariæ	VD
III	3	N. S. Blasii epi.		. . . . .	De S. Blasio *l a*	. . . . .	
Non.	5	Scæ Agathæ mart.	26.58	Nat. S. Agathæ	De S. Agatha *l*	219 Nat. S. Agathæ	VD

[1] La première série de chiffres indique les pages de l'édition, la deuxième les pages du manuscrit. — [2] Les lettres *l* et *a*, désignent *lectures* et *antiennes*. — [3] *V(ere) D(ignum)* signale les préfaces au nombre de deux cent trente.

MARTYROLOGIUM			ANTIPHONALE		BREVIARIUM	SACRAMENTARIUM	
XVI k. Mart.	14	N. S. Valentini prbi.	27.59	Nat. S. Valentini	De S. Valentino *l*	220 Nat. S. Valentini mart.	VD
XIV	16	Julianæ virg.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
VIII	22	Antiochi. cath. S. Petri		. . . . .	. . . . .	221 Cathedra S. Patri.	VD
VII	23	Vig. S. Mathiæ apli.		. . . . .	In vigil. S. Mathiæ *la*	. . . . .	
VI	24	Nat Sci Mathiæ apli.		. . . . .	In Nat ejusdem *l a*	222 Nat. S. Mathiæ apli.	VD
II non. Mart.	6	N. S. Fridolin abb. et c.		. . . . .	De S. Fridolino *l a*	. . . . .	
VII idus	9	In Amenia XL militum		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
VI		In bobio Attale confes.		. . . . .	De S. Attala *l a*	. . . . .	
IIII	12	R. S. GREGORII PAPE	28.60	Gregorii Pape	De S. Gregorio *l*	223 Nat. S. Gregorii Pape	VD
II	14	Leonis pape et m.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
XVI k. Ap.	17	Patricii epi et conf.		. . . . .	De Sco Patricio *l a*	. . . . .	
XII	21	S. Benedicti Abb.		. . . . .	De Sco Benedicto *l a*	224 Depositio Sci Benedicti	VD
VIII	25	Adnuntiatio S. Mariæ	28.60	Adnuntiatio S. Mariæ	In Adnunt. S. M. *l*	225 In Adnunt. S. Mariæ	VD
II non. Ap.	4	Ambrosii epi et conf		. . . . .	De S. Ambrosio *l a*	226 Nat. S. Ambrosii epi.	
				req. p. 51	. . . . .	226 Dom. I. post Theoph.	VD
				req. p. 52	. . . . .	227 Dom. II post Theoph.	VD
				req. p. 56	. . . . .	228 Dom. III post Theoph.	VD
				. . . . .	. . . . .	229 Dom. IIII post Theoph.	VD
				. . . . .	. . . . .	229 Dominica V	VD
			29.61	Dom. in LXX	. . . . .	230 Dom. in Septuagesima	VD
			30-62	Dom. in LX	. . . . .	231 In Sexagesima	VD
			31.63	Dom. in L	. . . . .	231 In Quinquagesima	VD
			33.65	Fer. IIII in capite jejun.	. . . . .	232 Fer. IIII Caput jejunii	VD
			34.66	Fer. V.	. . . . .	233 Feria V	VD
			34.66	Fer. VI.	. . . . .	234 Feria VI	VD
			35.67	Dom. in XL	. . . . .	234* Dom. in Quadragesima	VD
			37.69	Feria II	. . . . .	235 Feria II	VD
			38.70	Fer. III	. . . . .	236 Feria III	VD
			38.70	Feria IIII	. . . . .	237 Feria IIII	VD
			40.72	Fer. V	. . . . .	238 Feria V	VD
			40 72	Fer. VI		239 Feria VI	VD
			41.73	Sabb. XII Lect.	. . . . .	240 Sabb. ad XII. Lect. ad Miss.	VD
				. . . . .	. . . . .	241 Dominica II in XL	VD
			42.74	Feria II	. . . . .	242 Feria II	VD
			43.75	Feria III	. . . . .	242 Feria III	VD
			43.75	Feria IIII	. . . . .	243 Feria IIII	VD
			44.76	Feria V	. . . . .	244 Feria V	VD
			45.77	Fer VI	. . . . .	245 Feria VI	VD
			46.78	Sabbato	. . . . .	245 Sabbato	VD
			46.78	Dom. III	. . . . .	246 Dom. III in XL	VD
			48.80	Fer. II	. . . . .	247 Feria II	VD
			48.80	Fer. III	. . . . .	247 Feria III	VD
			49.81	Fer. IIII	. . . . .	248 Feria IIII	VD
			49.81	Fer. V	. . . . .	249 Feria V	VD
			50.82	Fer. VI	. . . . .	250 Feria VI	VD

			54.86	Fer. IIII		254	Feria IIII VD
			55.87	Fer. V		255	Feria V VD
			55.88	Fer. VI		256	Feria VI VD
			57.88 *bis*	Sabbato		257	Sabbato VD
			57.88 *bis*	Dom V d. Passione Dn.		258	Dominica V VD
			59.90	Feria II		258	Feria II VD
			59.90	Feria III		259	Feria III VD
			60.91	Feria IIII		260	Feria IIII VD
			61.92	Feria V		261	Feria V VD
			62.93	Feria VI		261	Feria VI VD
				. . . . .		262	Sabbato VD
			63.94	Antiph. in Palm. ad proc.			. . . . .
			64.95	Versus Thietolfi in Palm.			. . . . .
			65.96	Dom. in Palmis		263	Dom. in Palmis VD
			67.98	Feria II		264	Feria II VD
			67.98	Feria III		264	Feria III VD
			68.99	Feria IIII		265	Feria IIII VD
			70.101	Fer. V		266	Orat. in Cena Dn. Ad Miss. VD
			70.101	Fer. VI		268	Oratio in Parasceve
			71.102	Ad Salut. Cruc			. . . . .
			72.103	Versus Fortunati epi.			. . . . .
				. . . . .		272	Benedictio Cerei VD
			73.104	Cantica in Sabb. S.		275	Orat. in sab. S. per sing. lect.
				. . . . .		278	Ordo ad baptizandum VD
			75.106	In ipsa nocte		293*	in Sabbato S. ad Missam VD
			75.106	Dna. Sca Pascæ ad Proc.			. . . . .
			76.107	In die ad Missam		294	Oratio in Dom. Sca. VD
			77.108	Fer. II		296	Feria II
			78.109	Fer. III		298	Feria tertia
			79.110	Fer. IIII		298	Feria quarta VD
			80.111	Fer. V		299	Feria quinta VD
			81.112	Fer. VI		300	Feria sexta VD
			82.113	Sabb.		301	Sabbato VD
			82.113	Oct. Pascæ		302	Dom. in Octava Pascæ VD
				. . . . .		303	Item alie orationes
				. . . . .		306	Ad complend. diebus festis
			83.114	Dom. I p. abbas		306	Dom. I post Oct. Paschæ VD
			83.114	Dom. II p. abbas		307	Dom. II post Oct. Paschæ VD
			84.115	Dom III		307	Dom. III post Oct. P. VD
			85.116	Dom IIII		308	Dom. IIII post Oct. Paschæ VD
XVIII k Maii	14	R. Tyburt. Valer. et Maximi	85.116	Nat. S. Tyburt et Valer.	De S. Tiburtio *l a*	309	N. S. Tyburt. Val. et Max. VD
XV	17	Petri diac.		. . . . .	. . . . .		. . . . . VD
XII	20	Senesii m.		. . . . .	De S. Senesio *l a*		. . . . . VD
VIII	24	R. Georgii m. & Adalperti	85.116	Nat. S. Georgii m.	De S. Georgio *l*	309	Nat. Sci Georgii mart. VD
. . .	. . . . .			. . . . .	. . . . .		. . . . .
VII	25	In Alexandria Marci Evangel.		. . . . .	De S. Marco *l a*	310	Nat. S. Marci evangel. VD
. . .	. . . . .		86.117	In Letania majore	. . . . .	311	In Letania majore.
IIII	28	R. Vitalis m.	87.118	Vitalis mart.	De S. Vitale . *l*	313	In Nat. S. Vitalis mart.
II	30	Vigil. Ap. Philippi et Iacobi		. . . . .	V. Ap. Phil. et Iac. *l a*	313	I. Vig. Ap. Philip. et Iac. VD
Kal. Maii	1	N. Philippi et Iacobi	87.118	Philippi et Iacobi	. . . .	314	Nat. Aplor. Philip. et Iac. VD

MARTYROLOGIUM			ANTIPHONALE	BREVIARIUM	SACRAMENTARIUM
. . .		Walapurgæ	. . . . .	De S. Sigismund. *l a*	. . . . .
VI non	2	et Sigismundi rg.	. . . . .	De S. Valpurga *l a*	315 Eod. die. Walpurge virg. VD
		Athanasii ep. et c.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
V	3	Inventio S. Crucis	87.118 S. Alex. Event. et Theod.	De Inv. S. Crucis *l a*	316 Alexand. Eventii et Theodoli
. . .		Alexand. Eventii et Theodoli	87.118 cod. die Invent. S. Crucis	Eod. die De S. Alex. *l*	317 Eod. die Invent. S. Crucis VD
III	5	Ascensio Dni in cælum	*cf. infra p. 121*	. . . . .	*cf. in fra p. 324*
Prid. non	6	Iohannis Apli ante Port. Lat.	. . . . .	. . . . .	318 Nat. S. Victoris
VIII idus	8	Victoris m.	. . . . .	De S. Victore *l a*	318 Nat. S. Johan. ante Portam
VI	10	Gordiani et Epimachi	88.119 Gordiani et Epimachi.	De S. Gordiano *l*	319 Nat. S. Gordiani et Epimachi
IIII	12	Nerei et Achillei	. . . . .	. . . . .	319 Nat. S. Pancratii mar. VD
.		et Pancratii	88.119 N. S. Pancracii mar.	De S. Pancracio *l*	320 Nat. S. Nerei et Achillei
III	13	Gangolfi m.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . .		. . . . .	89.120 In dedicatione Ecclesiæ	. . . . .	320 Nat. S. Mariæ ad Martyres
XIV k. Jun.		Pudentianæ virg.	89.120 Nat. Potentianæ vir.	De S. Potentian. *l*	. . . . .
. . .		. . . . .	90.121 In Ascensa Dni.	. . . . .	. . . . .
. . .		. . . . .	90.121 Dom. Ip. Ascensa Dni.	. . . . .	. . . . .
X	23	Desiderii epi et m.	. . . . .	De S. Desiderio *l a*	. . . . .
VIII	25	Urbani p. & m.	91.122 Urbani Pape	De S. Urbano *l*	320 Nat. S. Urbani mart.
V	28	Parisius Germani epi	. . . . .	De S. Germano *l a*	321 Nat. S. Germani
II	31	Petronellæ virg.	. . . . .	De S. Petronella *l a*	321 Nat. S. Petronellæ virg.
			91.122 Subbin vigil. Pentec.		
			92.123 Dom. P.C.		
			93.124 Feria II		
			94.125 Feria III		
			94.125 Feria IIII		
			94.125 Feria V		
			95.126 Sabb. XII Lect.		
Kal. Junii	1	Nicomedis m.	. . . . .	. . . . .	
IV nonas	2	R. Marcellini pr. et Petri exorc.	95.126 Marcellini et Petri	De S. Marcellino *l a*	
		Erasmi epi. & m.	. . . . .	. . . . .	
Nonas	5	Bonif. arch. m. cum aliis XII	. . . . .	De S. Bonifacio *l a*	322 Nat. S. Bonifatii archiepit. VD
VI idus	8	Medardi epi. et c.	. . . . .		323 Nat. S. Medardi et Geldardi
					323 Vig. Ascensionis D. VD
					324 In Ascensa Dni. VD
					325 Dom. post Ascensa Dni. VD
					326 Orationes in Sabb. Sco. Pent.
					330 In Sabb. Sco. Pentecoste VD
					331 In die dominica Pentec. VD
					331 Feria secunda VD
					332 Feria tertia VD
					332 Feria quarta VD.
					333 Feria V VD
					334 Feria VI VD
					335* Sabb. XII Lectiones VD

page 643*. Autrefois en effet, le samedi n'avait pas de messe, et actuellement encore les parties chantées sont empruntées au jour précédent. Bien que le ms. *339* soit généralement conforme aux sacramentaires publié par Gerbert, Pamelius et Rocca, il s'accorde mieux ici avec le type publié par Muratori.

Col. 4, voir 293*. Dans le manuscrit *339* on lit 190 au lieu de 290, elle se continue dans les pages suivantes.

Col. 4, voir 335*. A partir de ce moment la première partie du sacramentaire donne seulement le propre du temps après la Pentecôte jusqu'au dernier dimanche de l'Avent.

On sait combien il est difficile d'accorder les anciens sacramentaires et antiphonaires en ce qui concerne la série des dimanches après la Pentecôte. Voici un essai de concordance dans lequel on remarquera ceci :

L'*Antiphonale missarum* énumère vingt-quatre dimanches après la Pentecôte; on en donne la liste avec les premiers mots de l'introït. De son côté le *Sacramentarium* en donne vingt-sept, et même vingt-huit si l'on compte le *Dominica vacat* qui commence la série (p. 336). La concordance des messes serait difficile à établir, si l'on s'en tenait aux seules indications primitivement contenues dans chacun des deux manuscrits, et si, dans le Sacramentaire, des notes marginales ajoutées postérieurement n'étaient là pour nous guider. Ces additions donnent les premiers mots de l'introït en face de la collecte de chaque dimanche [1]. En tenant compte de ces indications, il devient facile d'établir le rapport qui doit exister entre les deux séries. Le premier dimanche du *Liber Gradualis* répond au deuxième du sacramentaire, le troisième du graduel au cinquième du sacramentaire, et ainsi de suite; cette concordance, bien qu'irrégulière au début, est justifiée par les notes marginales, et de plus, coïncidence remarquable, se trouve conforme à la disposition actuelle du missel romain. D'ailleurs cette ordonnance, dès le XI^e siècle, était réclamée par Bernon de Reichenau (1048), dans son *Libellus de quibusdam rebus ad missæ officium pertinentibus*, cap. V [2].

Dans le tableau qui va suivre, les collectes imprimées en caractères italique sont des additions marginales dans le manuscrit. Voir tableau, col. 199-200.

A la page 366, la suite régulière du texte est interrompue par l'intercalation de quatorze feuillets qui, on le voit clairement par l'écriture et le contenu, n'appartiennent pas au sacramentaire commencé dans les cahiers précédents. On va voir en effet que du 25 janvier on passe au 1^er août et du 12 août au 1^er décembre pour revenir ensuite au 18 août. A la suite viennent des bénédictions, exorcismes, préfaces, oraisons, déjà publiées par Gerbert, *Monumenta vet. liturg. alemannicæ*, t. II, p. 64-65.

Pag. 367 (25 janv.) *Conversio Pauli Apli in Damas.*
368 (1 août) *Nat. VII frat. machabeor. (et Eusebii).*
369 (3 août) *Inventio corporis S. Stephani.*
369 (7 août) *Nat. Donati, Lupi et Carpofori.*
370 (12 août) *Nat. S. Afrae, Dignae, Eumoniae, Eutropiae et Hilariae.*
371 (1 déc.) *Nat. S. Elegii confessor.*
372 (18 août) *Nat. S. Helenae Reginae.*
374 ... ... *Benedictio aquae.*
375 . . . *Exorcismus aquae* (voir p. 614)
. . . » »
. . . *Exorcismus aquae.*
. . . *Benedictio aquae.*
379 . . . *Exorcismus salis.*
Pag. 379 . . . *Benedictio salis.*
. . . » »
381 . . . *Bened. amborum pariter.*
. . . » »
. . . » »
382 . . . (Préface).
. . . *Benedictio salis et aquae pariter.*
384 . . . *Oratio super animalia.*
385 . . . *Oratio pro peste animalium.*

Trois oraisons comprises sous la rubrique qu'on vient de lire se retrouvent dans la troisième partie du sacramentaire (p. 576), ainsi que deux ou trois des bénédictions et exorcismes précédents.

L'écriture des pages 367 à 385, déjà sensiblement différente de celle du sacramentaire était restée néanmoins uniforme et régulière. Ce qui suit est un mélange d'additions nouvelles dues à plusieurs mains.

Pag. 386 . . . *Missa pro episcopo defuncto.*
387 . . . *Missa in Eccla cujuslibet mar. conf.*
» (22 juill.) *In Nat. Scae Mariae Magdal.*
388 (2 mai) *In Nat. Scae Wiboradae virg.*

Cette sainte ne se trouvait pas à sa place au 2 mai dans la première partie.

389 . . . (Oraison) *Fidelium.*

Cette oraison et la messe de sainte Catherine sont en gros caractères gothiques.

389 . . . Messe de sainte Catherine.

A partir d'ici des messes votives sont indiquées pour chaque jour de la semaine, mais seulement avec les pièces chantées : introïts, graduels, alleluias, offertoires et communions. Les neumes sont moins purs et moins délicats que ceux du Graduel et d'une époque évidemment postérieure. La transcription n'en est pas achevée, elle s'arrête à la page 392 exclusivement.

390 . . . *Dominica die De Sca Trinitate.*
391 . . . *Feria II De sapientia.*
392 . . . » *III De Dono sps sci.*
392 . . . » *IIII Ad postul. Angelica suffragia.*
393 . . . » *V De Caritate.*
393 . . . » *VI De S. Cruce.*
394 . . . *Sabbato de S. Maria.*

Avec la page 395 du manuscrit reprend la suite normale du Sacramentaire : l'écriture redevient belle et régulière, quoiqu'elle ne soit pas de la même main que celle de la première partie. Cette deuxième partie s'ouvre par les oraisons et les lectures (p. 395-404) des sept messes votives de la semaine, dont les feuillets intercalés (390-394) contiennent les pièces chantées. Voir tableaux col. 199-206.

Avant de donner la suite des fêtes du mois de juin, le copiste se permet plusieurs interversions et répète les oraisons de la messe de saint Victor (p. 410) déjà mentionnées dans la première partie (p. 318); ensuite le sacramentaire se poursuit et s'achève régulièrement, en sorte que nous reprenons le travail de confrontation du calendrier du graduel, du *Breviairum* et du sacramentaire.

Certaines fêtes sont ornées de lettres initiales à entrelacs, ce qui ne se rencontre que dans cette seconde partie et douze fois seulement : S. Laurent, Assomption, S. Barthélemy, Décollation de S. Jean-Baptiste; S. Magne; Nativité de Marie; S. Matthieu; S. Emmeran; vigile de S. Gall; fête de S. Gall; dédicace de la basilique de S. Gall; octave de la fête de S. Gall; S. Simon et S. Jude; S. Otmar.

[1] Quelques manuscrits marquent ainsi en marge non seulement les premiers mots de l'introït, mais encore ceux des graduels, des offertoires et des communions. Cf. L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoire de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXII, p. 117-118; Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Thiery primitivement à l'usage de l'église de Noyon. — [2] *Biblioth. veter. Patrum*, t. XVIII, p. 56; *P. L.*, t. CXLII, col. 1066.

ANTIPHONALE			SACRAMENTARIUM			
RUBRIQUES		DÉBUT DE L'INTROÏT	RUBRIQUES		DÉBUT DES COLLECTES	ADDITIONS
. . . .		. . . .	336 Die Dominic vacat	VD	Deprecationem nostram.	. . . . .
. . . .		. . . .	337 Dom. I post Pentecost	VD	O. m. D. ad cujus beatitudinem	. . . . .
115. 146 Dom. I p. Oct. P. C.		Dne in tua miseric.	338 Dom. II post P. C.	VD	O. Deus in te operantium	Dne in tua miseric.
115. 146 Dom. II		Factus est Dns	338 Dom. III p. P. C.	VD	Sancti nominis tui	Factus est Dns.
. . . .		. . . .	339 Dom. IIII p. P. C.	VD	Deprecat. nostr (ut supra)	. . . .
116. 147 Dom. III		Respice in me	339 Dom. V p. P. C.	VD	Protector in te sperantium	Respice in me
116. 147 Dom. IIII		Dns illuminatio	340 Dom. VI p. P. C.	VD	Da nob. qs Dne, ut et mundi c.	Dns illuminatio m
116. 147 Dom. V		Exaudi Dne	340 Dom. VII p. P. C.	VD	Ds. q. diligentib. te bono inv.	Exaudi me
117. 148 Dom. VI		Dns fortitudo	341 Dom. VIII p. P. C.	VD	Ds. virtutum cujus	Dns fortitudo
117. 148 Dom. VII		Omnes gentes	342 Dom. VI[IIII] p. P. C.	VD	Ds. cujus providentia	Omnes gentes
118. 149 Dom. VIII		Suscepimus Deus	343 Dom. X p. P. C.	VD	Largire nobis qs Dne	Suscepimus Deus.
149 Dom. VIIII		Ecce Deus	344 Dom. XI p. P. C.	VD	Præsta qs. om. et m. Deus.	Ecce Deus
					(Pateant aures misericordiæ)	
149 Dom. X		Dum clamarem	345 Dom. XII p. P. C.	VD	Ds qui omnipotentiam	Dum clamarem
149 Dom. XI		Deus in loco	345 Dom. XIII p. P. C.	VD	O. s. D. qui abundantia pietat.	Deus in loco.
149 Dom. XII		Ds in adjutorium	346 Dom. XIIII	VD	O. s. D. per quem cœpit esse	Ds in adjutorium
					(O. et m. D. de cujus munere)	
119. 150 Dom. XIII		Respice Dne	347 Dom. XV p. P. C.	VD	O. s. D. da nob. fid. sp. et char.	Respice Dne
150 Dom. XIIII.		Protector noster.	348 Dom. XVI p. P. C.	VD	Custodi Dne qs Ecclesiam	Protector noster
150 Dom. XV		Inclina Dne	348 Dom. XVI p. P. C.	VD	Ecclesiam t. Dne miseratus	Inclina Dne
150 Dom. XV		Miserere mei	349 Mense VII Dom. XVIII	VD	Absolve qs Dne tuorum	Miserere mei
120. 151 Dom. XV[I]					*(Tua nos qs Dne gratia)*	
			350 Feria IIII	VD		
			351 Feria VI	VD		
			351 Sabb. ad XII Lect.	VD		
			353 Dom. XVIIII p. P. C.	VD	O. S. D. misericordiam tuam	
			353 Dom. XX p. P. C.	VD	Fac nos qs. Dne prompt.	
120. 151 Dom. XVII		Iustus es Dne	354 Dom. XXI p. P. C.	VD	Da qs. Dne populo tuo	Justus es Dne
121. 152 Fer. IIII mens sept.		. . . .	. . . .		. . . .	. . .
121 Fer. VI		. . . .	. . . .		. . . .	. . .
121 Sabb. XII Lect		. . . .	. . . .		. . . .	. . .
122. 153 Dom. XVIII		Da pacem Dne	355 Dom. XXII p. P. C.	VD	Dirigat corda nostra	Da pacem Dne
123. 154 Dom. XVIIII		Salus populi	355 Dom. XXIII p. P. C.	VD	O. et m. D. universa	Salus populi
154 Dom. XX		Omnia quæ fecisti	356 Dom. XXIIII p. P. C.	VD	Larg. qs. Dne fidelib. t. indul.	Omnia quæ fecisti
154 Dom. XXI		In voluntate tua.	357 Dom. XXV p. P. C.	VD	Ds. qui nos regendo conservas	In voluntate tua
					(Famil. t. q. D. cust. ut a cunct.)	
156 Dom. XXII		Si iniquitates	357 Dom. XXVI p. P. C.	VD	Di refugium nostrum et virtus	Si iniquitates
156 Dom. XXIII		Omnes gentes	. . . .		. . . .	. . .
156 Dom. XXIIII		Dicit Dominus	358 Dom. XXVII p. P. C.	VD	Excita qs Dne t. fid. voluntates	Dicit Dns
			359 Item alia vide supra	VD	Deus qui ore prophetico	
Cf. supra p. 1		. . . .	360 Dom. I de Adventu Dni	VD		
» » p. 2		. . . .	361 Dom. II de Adventu Dni	VD		
» » p. 3		. . . .	361 Dom. III de Adventu Dni	VD		
» » p. 4		. . . .	362 Fer. IIII	VD		
» » p. 5		. . . .	363 Fer. V[I]	VD		
» » p. 6		. . . .	364 Sabb. ad XII Lect.	VD		
» » p. 7		. . . .	365 Dom. prima ante Nat Dni	VD		

MARTYROLOGIUM		ANTIPHONALE	BREVIARIUM	SACRAMENTARIUM
		Cf. infra p. 145.		395 DOM DE SCA TRINIT. VD
				396 Fer. II De Sapientia VD
				398 Fer. III De dono Sci Spus. VD
				400 Fer. IIII Ad post. aug. suff. VD
				401 Fer. V De caritate VD
				403 Fer. VI De Sca Cruce VD
				404 Sabb. De S. Maria VD
				406 Dedicatio S. Nicodemis VD
				406 Nat. S. Marcellini et Petri
				407 Nat. S. Marci et Marcelliani
				407 Nat. S. Protasii et Gervasii
				407 Vigil. S. Johan. Baptistæ VD
				408 In N. S. Jo. Bap. Ad pr. m.
				409 .... Ad publ. miss. VD
				410 Nat. S. Victoris mar.
V id. Jun. 9	Columbæ conf.		De S. Columba *l a*	. . . . VD
			De S. Pirmino *l*	
	R. Primi et Feliciani m.	95.126 Primi et Feliciani		411 Nat. S. Primi et Feliciani
III 11	R. Barnabæ Apli.		De S. Barnaba *l a*	412 Nat. S. Barnabæ apli.
II 12	R. Basil. Cir. Nab. et Naz. m.	96.127 Basil. Cir. Nab et Naz.	De S. Cirino *l a*	413 N. S. Basil. Cir. Nab. et Naz.
XVII k. Jul. 15	Viti, Modesti et Crescentiæ m.		De S. Vito *l a*	413 N. S. Viti. Modesti et Cre.
XIV 18	R. Marci et Marcelliani m.	97.128 N. S. Marci et Marcelliani	De S. Marc. et Marc. *l*	*cf. supra p. 407*
XIII 19	R. Gervasii et Protasii m.	97.128 Gervasii et Protasii	De S. Gervasio *l*	» » *407* VD
XI 21	Albani m.		De S. Albano *l a*	. . . .
IX 23	Vigil. S. Johannis Bapt.	97.128 Vigil. Sci Johannis Bapt.		» » *407*
VIII 24	Nativitas Præcursoirs dni	97.128 N. S. Johann. Bapt.		» » *408*
				» » *409*
VI 26	R. Johannis et Pauli	98.129 N. S. Johann. et Pauli	De S. Joh. et Paulo *l*	414 Nat. S. Johannis et Pauli
IIII 28	R. Leonis A.		De S. Leone . *l a*	415 Nat. S. Leonis Papæ
	et Vig. Aplorum	99.130 Vigil. S. Petri		415 Vigil. aplor. Petri et Pauli VD
III 29	N. Ap. Petr. et Pauli et al. DCCCCLXXVII	100.132 Nat. S. Petri		416 Nat. aplor. Petri et Pauli VD
II 30	Festivit. S. Pauli apli.	101 132 N. S. Pauli.		417 Festiv. S. Pauli apli.
		cf. infra p. 133		417 Oct. Aplorum.
Kal. Julii 1	Processi et Martiniani m.	102.133 N. S. Processi et Martiniani.	De S. Processo *l*	418 Nat. S. Processi et Martiniani
VI non. 2	Dedicat. basil. S. Otmari			
V 3	Constantii mar.		De S. Constantio *l a*	
IV 4	Oudalrici epi.		De S. Vodalrico *l a*	
II 6	Octav. Aplor.	*cf. infra p. 133*		*cf. supra p. 417*
Nonis 7	R. Williboldi et Winibaldi C.		De Villiboldo *l a*	
VIII idus 8	Chil. Cholmani, Totmani m.		De S. Chiliano *l a*	
VI 10	VII Fratrum filior. Felicitatis	102.133 Nat. VII Fratrum	De VII Fratribus *l*	418 Nat. VII Fratrum

MARTYROLOGIUM			ANTIPHONALE		BREVIARIUM	SACRAMENTARIUM	
		Cf. supra 6 jul.	102.133	Oct. Aplor	. . . . .	. *cf. supra p. 417* .	
V	11	Translatio S. Benedicti abb.		. . . . .	De S. Margareta *l a*	. . . . .	
IV	12	N. S. Margaretæ virg.		. . . . .	De S. Benedicto .	419 Translatio S. Benedicti	VD
XIV k. Aug.	19	Nat. S. Christinæ vig.		. . . . .	De S. Christina *l a*	. . . . .	
XII	21	Praxedis virg.	102.133	Praxedis virg.	De S. Praxede *l*	. . . . .	
XI	22	Mariæ Magdalenæ		. . . . .	. . . . .	*cf. supra p. 387*	
X	23	Apollinaris epi et m.	102.133	Nat. S. Apollinaris	De S. Apollinare *l*	419 Nat. S. Apollinaris mar.	
IX	24	Vigil. S. Jacobi apl.		. . . . .	Vigil.S Jacobi apli. *l a*	. . . . .	
VIII	25	N. S. Jacobi fratris Johann. et Christofori m.		. . . . .	In nat. eiusdem *l a*	420 Nat. S. Jacobi Apli.	VD
				. . . . .	De S. Cristoforo *l a*	. . . . .	
V	28	Pantaleonis m.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
IV	29	R. Felic. Simpl. Faust. et Beat.	103.134	Simpl. Faust. et Beat	. . . . .	421 N. S. Feb. Simp. Faust. et Beat.	
						421 Vid. sup. (Simp. F. et B.).	
III	30	R. Abdon et Sennen	103.134	Abdon et Sennen	. . . . .	422 Nat. S. Abdon et Senes	
II	31	Germani epi et c.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Kal. Aug.	1	Stat. ad S. Petrum ad vincula		. . . . .	. . . . .	422 Statio ad S. Petr. ad vincula	
. . .		Eugegii. Flore et Lucæ		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
IV non	2	R. Stephani Pape	103.134	Stephani Pape	. . . . .	423 Nat. S. Stephani mar.	
VIII idus	9	R. Sixti p.	104.135	Nat. Sixti epi	. . . . .	423 Nat. S. Syxti mar.	
. . .		. . . . .		. . . . .	. . . . .	424 Prefatio uvæ. Benedictio uvæ	
. . .		Felicissimi et Agapiti cum al. IIII diac.	104.135	Feliciss. et Agapiti	. . . . .	424 eod. die Feliciss. et Agapiti	
VII	7	Afræ mar.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
VI	8	R. Ciriaci et Secundi	104.135	N. S. Ciriaci et Secundi	. . . . .	425 Nat. S. Ciriaci m.	
V	9	Vigil. S. Laurentii	104.135	Vigil. S. Laurentii	. . . . .	425 Vigil. S. Laurentii	VD
IV	10	N. S. Laurentii mar.	105.136	Nat. S. Laurentii	. . . . .	426 In N. S. Laur. ad pr. miss.	VD
						427 Ad missam publicam	
III	11	Tyburtii m.	105.136	Nat. S. Tyburtii	. . . . .	428 Nat. S. Tyburtii mart.	
Idibus	13	R. Ypoliti m. et Concordiae cum al. X et VII	105.136	Nat. S. Ypoliti	. . . . .	428 Nat. S. Ypoliti mar.	
XIX k. Sept.	14	R. Eusebii prbi.	106.137	Nat. Sci Eusebii	. . . . .	428 Nat. S. Eusebii conf.	
		et Vigil. Assump. S. Mariæ		. . . . .	. . . . .	429 Eodem die Vig. Assumpt. S. M.	
XVIII	15	Dormitio Scæ Mariæ	106.137	Assumptis S. Mariæ vir	. . . . .	429 In assumpt. S. Mariæ	VD
XVI	17	Oct. S. Laurentii	106.137	Oct. S. Laur.	. . . . .	431 Oct. S. Laurentii	
XV	18	R. Agapiti m.	107.138	Agapiti	. . . . .	431 Nat. S. Agapiti mar.	
XIV	19	In bobio Bertolfi abb.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
XI	22	Timothei et Simphoriani	107.138	Nat. S. Timothei	. . . . .	432 N. S. Timothei et Simphor.	
X	23	In Hostia Archelai diac. et m. Vig. S. Bartholomei		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
IX	24	In India Bartholomei apli.		. . . . .	. . . . .	432 N. S. Barthol. apli.	VD
VII	26	Alexandri m.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
V	28	R. Ermetis	107.138	Nat. S. Hermetis	. . . . .	433 Nat. S. Augustini epi.	VD
		Augustini epi.		. . . . .	. . . . .	434 eodem die Hermetis mart.	VD
		Juliani et Pelagii m.		. . . . .	. . . . .	. . . . .	
IV	29	R. Sabinæ m.	107.138	Nat. S. Sabinæ vir	. . . . .	435 In decollat. S. Joh. Bapt.	VD

III	30	B. Felicis epi et Adaucti	107.138	N. S. Felicis et Adaucti			436 Nat. S. Felicis et Adaucti
				cf. infra p. 139			437 Nat. Adriani mar.
Kal. Sept.	1	N. Verenæ virg.					437 Nat. Verenæ virg.
VIII idus	6	Nat. S. Magni conf.					438 Nat. S. Magni conf. VD
VI	8	Nativitas S. Mariæ					439 Nativ. Scæ Mariæ VD
		Adriani m.	108.139	Nat. S. Adriani			*cf. supra p. 437*
V	9	R. Gurgonii m.	108.139	Nat. S. Gurgonii			440 Nat. Sci Gurgonii
III	11	R. Proti et Iacincti	108.130	Bat. S. Proti et Iacincti			440 Nat. Scor. Proti et Iacyncti VD
		Felicis et Regulæ					Felicis et Regulæ
XVIII k. Oct.	14	Hieros. Exalt. S. Crucis	108.139	Exaltatio S. Crucis.			441 Nat. Scor Corneliu et Crip. VD
		R. Cornelii epi cum aliis xx	109.140	Eod. die Nat. S. Cornelii			442 Eod. die Exalt. S. Crucis VD
XVII	15	R. Nicomedis m.	109.140	Nicomedis			443 Nat. S. Nicomedis mar.
XVI	16	R. Eufemiæ. Luciæ et Gemin.	109.140	Nat. S. Eufemiæ			443 N. S. Eufem. Luc. et Gem. VD
XV	17	Lantperti epi. et m.					444 Nat. S. Lantperti, et Huperti
XII	20	Vig S. Mathei apli.	110.141	Vigil. S. Mathei			445 Vig. S. Mathei apli.
XI	21	Nat. S. Mathei apli et eveng.	110.141	Nat. S. Mathei apli.			446 N. S. Mathei ap. et ev. VD
X	22	Mauricii sociorq. ei. VIDCLXVI					446 N. S. Hemmeramni p. VD
		Hemmerammi epi.					et S. Mauricii sociorumq. ejus
V	27	Cosme et Dam. cum al. trib.	110.141	Nat. S. Cosonæ et Dam.			448 Nat. S. Cosmæ et Damiani
III	29	In m. Garg. Ded. bas. S. Mich.	110.141	Ded. bas. S. Mich. arch.			448 Festivit. S. Michæl Arch. VD
II	30	Hieronymi prbi.	111.142	Iheronimi prbi.			449 Nat. S. Hieronimi conf.
Kal. Oct.	1	Remigii epi. et c.			De S. Remigio	*l a*	
VI non.	2	R. Leudegarii epi.			De S. Leudegario	*l a*	450 Nat. S. Leudegarii epi.
Nonis	7	T. Marci epi, Sergii et Bachi			De S. Serio et Bacho	*la*	451 N. S. Sergii Bachi et Marci p.
VII idus	9	Dionisii, Rustici et Eleutherii			De S. Dionisio	*l a*	451 N. S. mar. Dion. Rust. et Ele.
II	14	R. Caliste Pape			De S. Calisto	*l a*	452 Nat. S. Calisti pape
Idibus	15	Vigil. S. Galli			Vigil. S. Galli	*l a*	452 Vigil. S. Galli confes.
XVII k Nov.	16	Depositio S. Galli			In N. S. Galli	*l a*	453 Festiv. S. Galli conf. VD
XVI	17	Dedicatio basil. S. Galli					454 In dedicat. Eccles. VD
							455 Item alia missa
							456 Item alia missa
XV	18	Lucæ evang.			De S. Luca	*l a*	456 Nat. u. Lucæ evang.
XIV	19	Ianuarii, Proculi			De S. Januario	*l a*	
X	23	Oct. S. Galli			Oct. S. Galli	*l a*	457 Oct. Sci Galli
		cf. infra		*cf infra p. 142*	*cf. infra*		457 Vig. Ap. Simonis et Iudæ VD
		cf. infra		*cf. infra p. 142*	*cf. infra*		458 N. S. Simonis et Iudæ VD
VIII	25	Crispini et Crispiniani			De S. Crispino	*l a*	459 Nat. Scor. Crisp. et Crispin.
VI	27	Vigil. aplor. Simonis et Judæ	111.142	Vig. Ap. Simonis et Jud.	Vig. S. Sym. et Jud.	*l*	*cf. supra p. 458*
V	28	Nat. aplor. Simonis et Judæ	111.142	Nat. eorumdem	De N. eorum	*l*	*cf. supra p. 458*
		cf. infra		*cf. infra p. 142*	*cf. infra*		460 Nat. Sci Cesarii
II	31	Quintini m.			De S. Quintius	*l a*	
		et vig. omnium scor.			Vig. omnium scor.	*l a*	460 Vigil. omnium scorum VD
Kal. Nov.	1	Fest. omnium Sanctorum			Festiv. o. scor.	*l a*	461 Festiv. omnium scorum VD
		R. Cesarii	111.142	Nazarii? (Cesarii)	De S. Cesario	*l*	*cf. supra p. 460*
		Eustachii cum uxore filiisq.					
III non.	3	Pirminii epi.					
VI idus	8	R. quatuor coronatorum	112.143	Nat. S. Coronatorum IIII	De IIII Coronatis	*l*	462 Natale IIII Coronator. VD
V	9	R. Theodori III	112.143	Nat. S. Theodori	De S. Theodoro	*l*	463 Nat. S. Theodori mart.
					De S. Martino		

MARTYROLOGIUM			ANTIPHONALE	BREVIARIUM	SACRAMENTARIUM
IV	10	R. Menne et vigil. S. Martini epi.	112.143 Nat. S. Menne	De S. Menna *l*	463 Nat. S. Menne mar.
					Eod. die *(sic)* N. S. Mart. ep. VD
III	11	Nat. Sci Martini epi.	112.143 Nat. S. Martini epi.	*cf. supra*	*cf. supra*
Idus	13	Brictii epi.	. . . . .	De S. Brictio *l a*	nI nat. S.Brictii confes.
XVII k. Dec.	15	Vigil. S. Otmari	. . . . .	Vig. S. Otmari *l a*	465 Vigil. S. Otmari confes.
XVI	16	Nat. Sci Otmari Abb.	. . . . .	N. S. Otmari *l a*	466 N. S. Otmari c. atq. abb. VD
XV	17	Aniani et Augustini episc.	. . . . .	D. S. Aniano *l a*	. . . . .
XIV	18	Oct. S. Martini	. . . . .	O. S. Mart (sic. in nat.eius)	. . . . .
X	22	R. Ceciliæ vir.	112.143 Nat. S. Ceciliæ virg.	De S. Cæcilia *l*	67 Nat. Scæ. Cæciliæ virg.
IX	23	R. Clementis epi.	112.143 Clementis epi. . .	. . . .	468 Nat. S. Columbani conf. VD
		et S. Felicit.	. . . . .	De S. Felicitate *l a*	468 Nat. S. Clementis mar. VD
		S. Columbani abb.	. . . . .	De S. Columbano *l a*	469 Eod die. N. S. Felicitatis mar.
				O. S. Otm. (s. in n.ej.	
VIII	24	R. Chrisogoni m.	113.144 Crisogoni	De S. Crisogono *l*	470 Nat. Sci Chrisogoni mar. VD
III	29	R. Saturnini m.	. . . . .	. . . . .	470 Nat. Scor. Saturnini VD
		et Sisin. d. Chris. Maur. et Dar.	. . . . .	. . . . .	Sisin. Crisanti, Mauri et Dariæ
		et vig. S. Andreæ	113.144 Vigil. S. Andreæ apli.	. . . . .	471 Vigil. S. Andreæ apli, VD
II	30	N. S. Andreæ apli.	113.144 Nat. ipsius	. . . . .	472 Nat. Sci Andreæ apli. VD
Kal. Dec.	1	Elegii epi.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
III non.	3	Lucii conf.	. . . . .	De S. Lucio mart. *l a*	. . . . .
VIII idus	6	Miree Nicolai	. . . . .	De S. Nicolao conf. *l a*	. . . . .
VII	7	Oct. S. Andreæ	. . . . .	In Oct. S. Andreæ *l a*	. . . . .
III	2	R. Damasi epi.	. . . . .	De S. Damaso *l a*	472 Nat. S. Damasi Pape
Idus	13	Luciæ vir.	*cf. supra p. 34*	De S. Lucia *l*	473 Nat. S. Luciæ virg.
XIII k. Jan.	20	Vigil. S. Thomæ apli.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
XII	21	N. S. Thomæ apli.	. . . . .	De S. Thoma *l a*	473 Nat. S. Thomæ apli.
			113.144 In agenda mortuorum		
			114.145 Dom de Sca Trinitate *(Messe votive.)*		

Voici le relevé des dernières rubriques.

P. 474 *Missa cottidiana in laude sanctorum.*
475 *In vigilia unius apostoli.*
476 *Natale unius apostoli.*
476 *Vigilia plurimorum apostolorum . . .* VD
477 *Natale plurimorum apostolorum . . . .* VD
478 *In Natale unius martyris . . . . . .* VD
478 *In Natale plurimorum martyrum . . .* VD
479 *In Natale unius confessoris . . . . . .* VD
480 *In Natale plurimorum confessorum.*
480 *In Natale unius virginis . . . . . .* VD
481 *In Natale plurimarum virginum.*
482 *Missa pro peccatis . . . . . .* VD
482 *Missa pro sacerdote defuncto.*
483 *Missa pro uno defuncto. . . . . .* VD
484 *Missa pro uno defuncto.*
485 *Missa pro uno defuncto.*
486 *Missa pro defunctis . . . . . .* VD
486 *Item alia missa pro defunctis.*
487 *Item alia missa pro defunctis.*
488 *Item alia missa.*
490 *Pro defunctis fratribus.*
490 *Missa in die depositionis, tertio, septimo et tricesimo . . . . . .* VD
492 *Missa anniversaria.*
493 *Missa pro defunctis episcopis vel abbatibus.*
494 *Orationes pro peccatis.*
498 *Orationes cottidianae.*
503 *Orationes matutinales.*
503 *Orationes Vespertinae seu Matutinales.*

La troisième partie du Sacramentaire (p. 507-634), renferme principalement des prières ou offices de dévotion et paraît surtout destinée à la célébration des messes privées; aussi le copiste, outre les oraisons et les préfaces, reproduit-il encore les lectures (épîtres et évangiles) et les pièces chantées, mais sans les neumes. Telle est en particulier la manière dont sont presque entièrement composés les quatre premiers cahiers (p. 507-564). C'est en cette forme que seront constitués les missels pléniers, dont l'usage commence vers cette époque. Les messes qui se trouvent dans ces conditions sont marquées d'une étoile (*).

P. 507 **Missa in monasterio . . . . . .* VD
509 **Missa pro congregatione . . . . . .* VD
512 **Pro concordia fratrum . . . . . .* VD
514 *Item de Caritate.*
515 **Pro Episcopo.*
517 **Missa pro cunctis Ecclesiae Dei praesunt.*
518 **Pro omni gradu Ecclesiae.*
520 *Item alia.*
521 *Item alia.*
522 **Missa pro omni populo christiano . . .* VD
525 *Item alia.*
526 **In ordinatione presbyteri . . . . . .* VD
528 *Item alia.*
529 **Missa sacerdotis propria . . . . . .* VD
531 **Item alia.*
533 **Item alia.*
535 **Item alia.*
537 **Missa pro peccatis . . . . . .* VD

On a déjà rencontré cette même messe dans la deuxième partie du sacramentaire (p. 482); ici, elle possède en plus le texte de l'épître et de l'évangile.

539 **Missa contra temptationes et cogitationes immundas . . . . . .* VD
541 *Item alia.*
541 **Missa pro voto et conf: . . . . . .* VD
543 **Missa pro petitione lacrimarium.*
544 **Pro eleemosinas facientibus.*
546 **Pro rege vel imperatore.*
548 **Item pro regne et regni prin.*
P. 550 **Missa pro pace.*
551 *Alia.*
552 *Missa contra paganos.*
553 **Pro amico vivente . . . . . .* VD
555 **Item alia. . . . . .*
557 *Alia.*
557 *Item alia.*
558 **Missa pro salute vivorum . . . . . .* VD
560 *Item alia.*
561 *Alia. . . . . .* VD
563 **Pro inimicis.*
564 *Pro inimicis et pro semetipso.*
565 *Pro omnibus qui persecutionem patiuntur . . . . . .* VD
566 *Contra infestion. tyrann.*
567 *Pro inreligiosis.*
568 *Missa in contentione.*
568 *Contra obloquentes.*
569 *Item alia.*
570 *Item alia.*
570 *Pro pluvia postulanda.*
571 *Ad pluviam postulandam.*
572 *Ad poscendam serenitatem.*
572 *Item alia.*
573 *Item alia missa.*
574 *Missa pro frugibus.*
574 *Missa pro mortalitate.*
575 *Pro mortalitate. . . . . .* VD
576 *Pro peste animalium . . . . . .*

Oraisons déjà rencontrées dans les feuilles intercalées, p. 385.

577 **Missa pro tribulationem et pressuram sustendendam . . . . . .* VD
579 *Item alia.*
581 *Item alia.*
581 *Alia.*
582 *Alia.*
582 *Item alia.*
583 *Item alia.*
584 *Missa communis.*
585 *Item alia.*
586 *Item alia . . . . . .* VD
587 *Pro salute vivorum et in agenda mortuorum . . . . . .*
589 *Missa votiva pro salute unius vivi.*
590 *Missa communis S. Augustini.*

[un feuillet coupé entre 590 et 591].

591 *Missa communis.*
592 *Item alia . . . . . .* VD

On remarque dans les trois oraisons et la préface de cette messe la mention du monastère et de l'abbé de Saint-Gall.

594 *Item alia.*
596 **Pro iter agentibus.*
598 *Itel amia.*
599 *Item alia.*
600 *Pro navigantibus.*
600 **Missa in commemoration. sancti Sigismundi regi pro febricitantibus . . .* VD
604 **Missa pro infirmis.*
605 *Item alia.*
606 *Item alia.*
607 *Item alia.*
608 *Pro infirmo qui proximum morti putatur.*
610 *Pro infirmo de cujus salute desperant.*
610 *Pro confitenti infirmo.*
611 *Ad sponsas benedicendas . . . . . .* VD
614 *Exorcismus salis.*
614 *Benedictio salis.*
614 *Exorcismus aquæ . . . . . .*

Oraisons déjà rencontrées à la page 375 des feuillets intercalés.

615 *Benedictio aque.*

P. 616 *Benedictio salis et aquæ pariter.*
616 *Ad visitandum infirmum.*
617 *Item alia oratio.*
617 *In Scriptorio.*
617 *In Pirali . . . . . .*

C'est le chauffoir, dont nous avons parlé dans l'explication du plan.

617 *In Dormitorio.*
618 *Ad introitum caminat.*
618 *Ad cameram.*
618 *In cellario.*
619 *In cervisario.*
619 *In coquina.*
619 *In pistrino.*
620 *In refectorio.*
620 *Ad introitum monasterii.*
621 *Introeuntibus in basilicam.*
621 *Oratio super candelas in Purificatione S. Mariae.*
622 *Benedictio super ramos palmarum et aliorum arborum.*
624 *Oratio super infirmum.*
625 *Exorcismus aquae.*
625 *Super poenitentes.*
625 *Pro agape facientibus.*
626 *Ad clericum faciendum.*
626 *Item ad clericum et monachum faciendum.*
627 *Ad capillationem.*
627 *Ad barbam tondendam.*
628 *Benedictio uvae et fabae.*
628 *Benedictio panis.*
628 *Benedictio vini.*
629 *Benedictio novarum frugum.*
629 *Benedictio domus novæ.*
630 *Benedictio in area.*
630 *Benedictio salis ad jumenta.*
631 *Benedictio salis et aquæ.*
631 *Pro peste animalium.*
631 *Benedictio luminis.*
632 *Benedictio ignis.*
632 *Benedictio putei.*
632 *Oratio contra fulgura.*
633 *Benedictio novorum vasorum.*
633 *Benedictio aquæ ad segetes.*
633 *Ad Abbatem faciendum.*
633 *Ad diaconum faciendum.*
634 *Pro Pace.*
634 *Oratio ad offerendam oblationem communem . . . . . .*

Cette prière et la suivante sont encore une répétition, car les pages qui suivent immédiatement le *Breviarium* (p. 180) avant l'*Ordo missæ* et la Préface les fournissent déjà.

634 *Ad oblationem.*

Dans les pages 635-636, l'écriture devient très mélangée et se rapporte à plusieurs époques toutes postérieures et aux diverses parties du sacramentaire du graduel. La page 635 commence par l'indication d'une épître, *Audivi vocem de cœlo*, appartenant sans doute à une messe des morts commencée sur un feuillet précédent qui a disparu, ou seul ou avec d'autres.

P. 635-636 (Pièces diverses de la liturgie des morts) Tractus : *Tu es Petrus.*
637 *Nat. Scae Mariae Egyptiacae.*
637 *Fer. IIII mensis quarti . . . . .* VD
638 *Fer. VI.*
639 *Sabbato XII Lect.*

P. 641 *In Nat. Sci. Oudalrici confes.*

On a ajouté ici la collecte de saint Udalric, et une main plus récente encore l'a fait suivre de la secrète et de la postcommunion. On trouve ces trois oraisons dans Gerbert, elles sont attribuées à Bernon de Reichenau [1].

P. 642 *Ymnus trium puerorum* (noté en neumes).

643 *Sabbato.* Ceci doit s'entendre du samedi après les Cendres qui manquait, nous l'avons vu, à la page 234, dans le courant du sacramentaire.

644 *De S. Fide . . . . . .* VD

Les oraisons de la messe de sainte Foi sont identiques à celles du Sacramentaire de Nevers (deuxième messe *de S. Fide)* et au missel de Leofric.

645 Seq. *Grates Deo et honor suit per saecula* [2].
646 Seq. *Benedicta semper sit sancta Trinitas.*

Nous donnons enfin la liste des saints ajoutés au *Martyrologium.* Les noms des saints Viborade et de saint Siméon sont d'une écriture presque contemporaine de la première main.

XVIII kal. Feb.	15	jan.	*Mauri Abb.*
XVI » »	17	»	*Antonii monachi.*
X » »	23	»	*Emerentianæ virg.*
VIIII » »	24	»	*Timothei apostoli.*
VII » »	26	»	*Policarpi epi. et m.*
IV id. »	10	feb.	*Scolasticae virg.*
XIV kal. Mart.	16	»	*S. Julianae virg.*
VI non. Maii	2	mai.	*S. Viboradae virg. et m.*
V kal. Junii	28	»	*Parisius Germani episc.*
X kal. Jul.	22	»	*Paulini epi.*
Kal. Junii	1	jun.	*S. Symeonis cf.*
Kal. Jul.	1	jul.	*Oct. S. J. Baptist.*
V non. Jul.	3	»	*Dedicatio S. Sepulchri.*
IV id. »	12	»	*Hermachor.et Fortunati m*
Idus Jul.	15	»	*Divisio Apostolorum.*
XVI kal. Aug.	17	»	*Alexii conf.*
Non. »	5	aug.	*Oswaldi m.*
V idus »	9	»	*Romanus m.*
XVII kal. Sept.	16	»	*Dedicatio S. Petri.*
XIII » »	20	»	*Bernhardi abb.*
XI » »	22	»	*Oct. Assumptionis B. V.*
Kal. Sept.	1	sept.	*Egidius conf.*
IV non. »	2	»	*Antonini m.*
IV kal. Oct.	28	»	*Venezlai m.*
IV non. »	4	oct.	*Francisci minor. frat. ord.*
II » »	6	»	*Fidis virg.*
III idus »	13	»	*Oct. S. Fidis.*
XII kal. Nov.	21	»	*Undecim miliumvirg.*
VIII » »	25	»	*Translatio S. Othmari fc.*
IV » »	29	»	*Narcissi epi. et m.*
IV non. »	2	nov.	*Comm. animarum.*
XVIII kal. Dec.	14	»	*Comm. fratrum defunctorum*
XIII » »	19	»	*Elisabeth.*
VII » »	25	»	*Katerine virg.*
II non. »	4	dec.	*Barbare virg.*

Après avoir étudié le calendrier et l'antiphonaire, il faut parler encore du *Breviarium*, sorte de table qui indiquait les premiers mots des lectures à faire dans les évangiles et les épîtres pendant la première partie de la messe.

Ici le *Breviarium* est incomplet et n'a pas son titre. La fig. 4840 suppléera à une description.

On remarque dans ce *Breviarium* deux particularités.

En premier lieu, il se rapporte uniquement aux fêtes des saints, dont il suit l'ordre tel qu'il est dans l'*Antiphonale*, sauf à en compléter la série par les saints

[1] Gerbert, *Scriptores*, t. II, p. 119, 120. — [2] Les pièces comprises dans ces deux pages sont notées en neumes : la première de sainte Afra, cf. Kehrein, p. 508, n. 753; Mone, *Lateinische Hymnen*, t. III, p. 172, n. 767; Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, t. II, p. 176; Neale, *Hymni Ecclesiæ*, p. 159; la deuxième de la sainte Trinité attribuée quelquefois au bienheureux Notker; cf. Kehrein, p. 118, n. 139; Mone, t. I, p. 7, n. 4; Daniel, t. II, p. 49, n. 384.

ajoutés plus récemment au calendrier et par les saints particuliers à Saint-Gall.

En second lieu, si l'on met en parallèle les rubriques du *Breviarium* et celles du *Graduale* on constate que les saints déjà mentionnés et pourvus de pièces chantées dans l'antiphonaire, sont accompagnés, dans le *Breviarium*, des seules indications relatives aux lectures de l'Épître et de l'Évangile; et que par une disposition non moins invariable, les noms des saints qui n'ont pas paru au graduel sont suivis au *Breviarium* *L[ectio] Benedict[us] d]ominus] et pat[er] d[omini] n[ostri] I[es] h[u] Xr[isti] pat[er] mis[er]icordiarum* —

R[esponsum] G[raduale] Gloriosus. — *V[ersus] Dextera* — *All[eluia] Iusti ep[ulentur]*

Ev[angelium] Descendens. — *Of[fertorium] Mirabilis.* — *Co[mmunio]. Dico au[tem]*

Préface et canon (p. 189-196). — La préface ordinaire et le canon précèdent le sacramentaire.

Sacramentaire (p. 197-646). — Le Sacramentaire

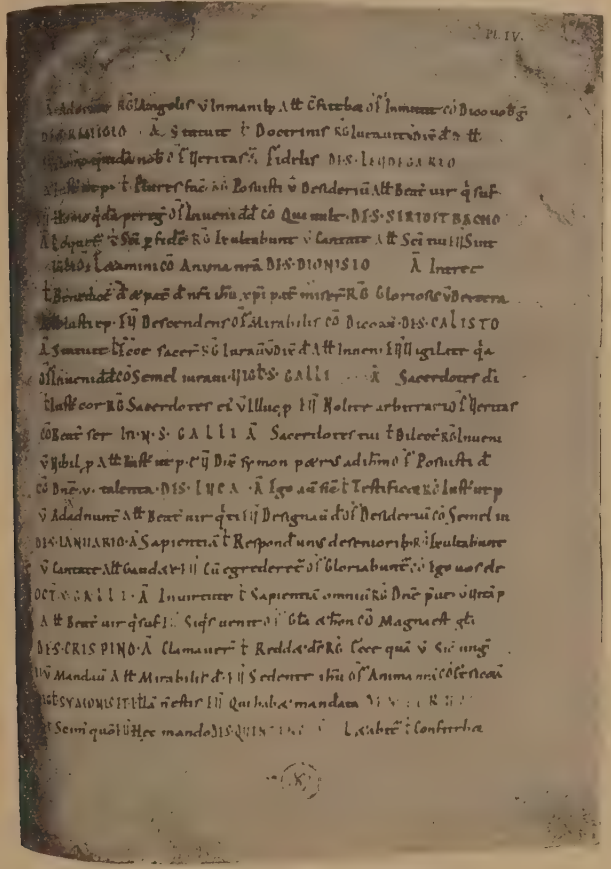

4840. — *Brevarium* du manuscrit *339*.
D'après *Paléographie musicale*, t. I, pl. IV.

non seulement de l'indication des lectures, mais aussi de celle de tous les chants de la messe.

Prenons la fig. 4840 : nous lisons à l'avant-dernière ligne :

Vig[il] l[ia] Symonis et J[udae] : *L[ectio] Ia[m] n[on] estis.* — *Ev[angelium] Qui habet mandata.*

Nous n'avons ici que les indications de l'Épître et de l'Évangile. Ce fait se présente le lendemain à la fête des mêmes apôtres :

De N[atale] eorum[dem]. — *L[ectio] Scim[us] quo[niam]* ... — *Ev[angelium] Haec mando...*

Si nous allons à la fête de saint Denis, ligne 7, nous trouverons une rubrique beaucoup plus étendue :

De s. Dionisio. — *A[ntiphona ad introitum] Intret*—

proprement dit a sa première page consacrée tout entière à l'*Incipit : In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum qualiter missa Romana celebratur.* Il débute, non par l'Avent, comme l'*Antiphonale*, mais par la vigile de Noël et se compose de plusieurs parties bien distinctes (fig. 4841).

1° (p. 198-366) propre du temps en entier et série des saints depuis Noël jusqu'au 8 juin.

(p. 367-394) feuillets intercalés étrangers au sacramentaire.

2° (p. 395-506) reprend la série des saints et la poursuit jusqu'à la fin.

3° (p. 507-634) messes votives

(p. 634-646) appendices.

Le manuscrit *339* a été copié à Saint-Gall et pour l'usage du monastère à une époque où le *scriptorium* était déjà en décadence. Les initiales exécutées dans les manuscrits *54* et *339* ne présentent pas autre chose qu'un essai de reproduction des motifs du *codex Folchardi* et du *Psalterium aureum*. On voit les enlumineurs s'essayer à de nouvelles combinaisons de couleurs, mais sans succès et sans goût; l'or et l'argent y apparaissent en nappes unies à côté de champs ver-

Le *Sacramentarium*. Les différentes parties du sacramentaire témoignent avec plus d'évidence encore de leur commune origine, toutes sont également de Saint-Gall. Dans l'ordinaire de la messe, à la prière *Libera nos* (p. 195), qui suit le *Pater*, après les noms des apôtres Pierre, Paul et André, on lit : *nec non et electis confessoribus tuis Benedicto, Columba, Columbano, Gallo, Magno atque Otmaro*. Bien que cette addition à la formule ordinaire ait été plus tard légèrement

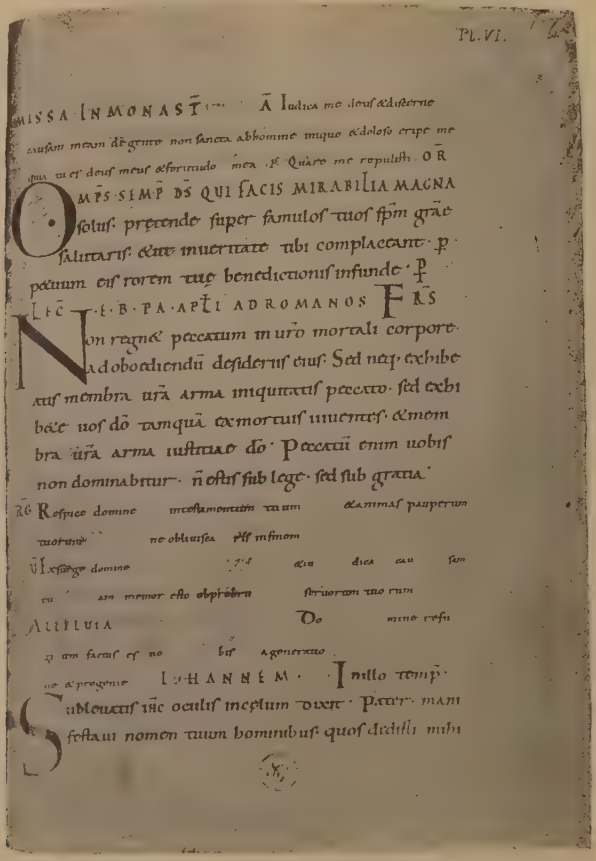

4841. — *Sacramentarium* du manuscrit *339*.
D'après *Paléographie musicale*, t. I, pl. VI.

millon et vert criards. Le dessin est dépourvu d'idées, et la peinture est exécutée sans ce soin qu'on admire sur les livres irlandais.

Il est difficile de déterminer la date des quatre parties dont se compose le manuscrit *339*.

Le *Calendarium* ne peut être reculé au delà de 993; date de la canonisation de S. Udalric d'Augsbourg, (4 juillet), ni même de 997, année du martyre de saint Adalbert à Prague (24 avril). Ces deux saints sont les plus récents dont le copiste ait transmit les noms.

L'*Antiphonale* offre une identité paléographique et neumatique presque absolue avec celui de Hartker, qui est mort vers 1107, il doit en être contemporain.

Le *Breviarium* mentionne à un rang de première main, saint Udalric, et omet Adalbert, il aurait donc été écrit entre 993 et 997.

biffée, la preuve qu'elle fournit n'en est pas moins forte [1] (fig. 4842).

Dans les litanies du samedi saint, nous relevons les deux patrons du monastère, *S. Galle, S. Otmare*, les seuls, sur deux cent trois noms de saints, qui, avec l'invocation *S. Maria*, soient écrits en majuscules.

Si nous passons à l'examen des messes, saint Magnus en a une (p. 438); saint Gall, quatre (p. 452); saint Otmar, deux, précisément aux dates indiquées dans le calendrier.

La mention du monastère et de l'abbé de Saint-Gall se trouve de nouveau dans les trois oraisons et la

[1] Les mss. *338* (p. 347) et *341* (p. 50) offrent au *Libera* les mêmes particularités que le ms. *339*, voir L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 265-267.

préface d'une *Missa communis*. Ici encore une main postérieure a rayé les passages concernant le monastère et l'abbé pour y substituer en marge un autre texte,

Texte primitif	*Renvois en marge*
Collecte... *abbatem nostrum cum omni congregatione sibi commissa in omni sanctitate custodi.*	... *Dñm apostolicum, omnem ordinem ecclesiasticum, regem nostrum et antistitem nostrum cum omnibus sibi commissis.*
Secrete... *abbatem nostrum cum omni congregatione Sci Galli sibi commissa custodi.*	...*Regem nostrum, antistitem nostrum seu omnes congregationes illis commissas, loca nostra et nos famulos tuos in omni sanctitate custodi.*
Postcommunion. *Sumpta... sacramenta... abbatem nostrum una cum omni congregatione Sci Galli sibi commissa custodiant.*	... *Dnm aplem... regem nostrum* (le reste comme à la suite).

Seule la préface, sans doute parce qu'elle était tombée en désuétude à l'époque des modifications, a conservé sans rature ni renvoi au texte primitif, *Abbatem nostrum cum omni congregatione Sci Galli sibi commissa.*

L'introduction successive des fêtes dans le sacramentaire pendant le cours des âges nous permet de déterminer approximativement l'époque de notre exemplaire. Dans ce volume on ne remarque aucun saint dont l'insertion puisse être postérieure à 993; saint Adalbert († 997), sainte Viborade, saint Symeon, qui sont au calendrier ne figurent pas dans la première partie du sacramentaire, et dans la deuxième, saint Adalric et sainte Foi manquent également. Les litanies du samedi saint, quoique très longues, ne contiennent pas davantage les invocations aux saints dont nous venons de parler.

La présence au calendrier des saints Adalbert et Udalric nous a amenés à reporter la copie de ce livre à la fin du x^e^ ou au commencement du xi^e^ siècle; l'absence de ces mêmes saints et de tous ceux qui sont plus modernes, dans les deux principaux fragments du sacramentaire nous autorise à croire qu'ils ont été exécutés antérieurement à 993, c'est-à-dire dans la dernière moitié du x^e^ siècle. Ce saint évêque d'Augsbourg n'apparaît qu'à la fin du volume, dans des appendices écrits à une époque très postérieure. Quant à sainte Viborade on en trouve les oraisons dans les feuilles intercalées, dont l'écriture ne peut être considérée comme antérieure à la deuxième moitié du xi^e^ siècle.

En résumé, l'*Antiphonale* appartient à la deuxième moitié du x^e^ siècle; le *Sacramentarium* au x^e^ siècle, même moitié, les feuillets intercalés au xi^e^, deuxième moitié; le *Breviarium* peut-être entre 993 et 997, le *Calendarium* au début du xi^e^ siècle.

Calmet, *Diarium*, p. 69-71, n. viii; G. Scherrer, *Verzeichniss*, p. 119 : L. Delisle, *Mémoire*, p. 270-271, n. cix; J. R. Rahn, *Geschichte der bildenden Kunst in de Schweiz*, in-8°, Zürich, 1876, t. cxliv; Dom P. Cagin, *Description du codex 339*, dans *Paléographie musicale*, in-4°, Solesmes, 1889, t. i, p. 71-95; pl. iii à x incl.; P. Wagner, *Origine et développement du chant liturgique jusqu'à la fin du moyen âge*, in-12, Tournai, 1904, p. 313-334.

340. *Sacramentaire*, x^e^ siècle (Scherrer); xi^e^ siècle (Delisle), 799 (800) pages :

Page 1-42 : *Varia liturgica;* p. 10-37 : Calendrier et antiennes.

Pages 43-187 : Graduel : commençant avec *Ad te levavi*, notation neumatique.

Pages 187-198 : *Incip. Aleluia dominic. vel de sanctis per circulum anni canendae.*

Pages 198-221 : *Gloria, Credo, Preparatio ad missam, Benedictio*, etc.

Pages 222-771 : Sacramentaire : *In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Incipit liber sacramentorum qualiter missa Romana celebretur* (Saint-Gall, p. 564; saint Otmar, p. 578; sainte Wiborada, p. 767).

Page 772 : Proses.

Le titre de la page 222, les premiers mots de la préface (p. 223) et le commencement des offices des principales fêtes (p. 243, 376, 386 et 418) sont en lettres d'or sur fond pourpré. Grandes initiales en or, avec bordure rouge, sur fond vert et bleu. Les initiales ordinaires en rouge sur fond d'or. Voici les sujets des cinq grands tableaux dont le volume est décoré :

Page 226 : Le Christ en croix entre Marie et Jean (fond d'or).

Page 242 : La nativité de Notre-Seigneur.

Page 375 : L'ascension.

Page 385 : La descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Page 417 : La résurrection.

Calmet, *Diarium*, p. 71-72; Scherrer, *op. cit.*, p. 119, n. 340; Delisle, *Mémoire*, p. 269-270, n. 108.

341. *Sacramentaire*, x^e^ siècle (Scherrer), xi^e^ siècle (Delisle) : 738 pages.

Page 1 : Exorcismes.

Page 3 : Calendrier.

Page 19 : Table des morceaux des différentes messes de l'année.

Page 36 : Sacramentaire, Titre : *In nomine ‖ Domini nostri Jhesu Christi ‖ incipit liber ‖ sacramentorum ‖ qualiter mis ‖ sa Romana ce ‖ lebrari debeat. — Per omnia saecula saeculorum. Amen. Dns vobiscum*, etc.

Page 40 : Canon. Au *Libera* (p. 50) la liste des saints invoqués est ainsi conçue : *Maria et beatis apostolis tuis Petro, Paulo atque Andrea, necnon et electis martyribus tuis Stephano, Laurentio, Pelagio, et beatis confessoribus tuis Silvestro, Gregorio, Martino, Benedicto, Gallo atque Otmaro, cum omnibus sanctis...* Dans le *339* on a rayé les mots *necnon et electis* jusque *omnibus sanctis;* ici on les a soulignés légèrement d'un trait rouge pour avertir de ne plus les réciter.

Il y a deux séries de messes, dans la première série on relève les rubriques suivantes :

Page 191 : *VI nonas maii. Passio sanctae Vuiboradæ virginis.*

Page 278 : *IIII nonas julii. Natale sancti Vodalrici episcopi.*

Page 316 : *Kal. septembris. Natale sanctae Verenae virginis.*

Page 317 : *VIII idus septembris. Depositio beati Magni confessoris.*

Page 329 : *X kal. octobris. Natale sancti Heimmerammi. Mauricii sociorumque ejus.*

Page 338 : *Id. octobris. Vigilia sancti Galli confessoris.*

Page 339 : *XVII kal. novembris. Depositio beati Galli confessoris Christi.*

Page 342 : *X. kal. novembris. Octava sancti Galli confessoris.*

Page 351 : *XVII kal. decembris. Vigilia beati Otmari abbatis.*

Page 352 : *XVI kal. decembris. Natale Otmari abbatis.*

La seconde série d'oraisons commence à la page 384. On y peut relever les rubriques suivantes :

Page 394 : *Kal. februarii. Natale sanctae Brigidae virginis.*

Page 404 : *XI kal. jun. (sic). Natale sanctae Helenae reginae.*

Page 449 : *V id. aprilis. Depositio sanctea Mariae poenitentis.*

Page 451 : *II kal. maii. Vigilia omnium apostolorum.*

Page 452 : *Eodem die. Natale omnium apostolorum.*

Page 453 : *Eodem die. Natale sanctae Vualtpurgae virginis.*

Page 454 : *Eodem die. Natale sancti Andeoli martyris.*

Page 483 : *De sancto Magno.*

Page 484 : *XII kal. octobris. Natale sancti Lantberti, martyris atque pontificis.*

Page 489 : *VI nonas octobris. Natale sancti Leudegarii martyris.*

Page 491 : *VII idus octobris. Dionissi, Rustici et Eleutherii, et sancti Gereonis et sociorum ejus.*

Page 499 : *Vigilia sancti Otmari.*

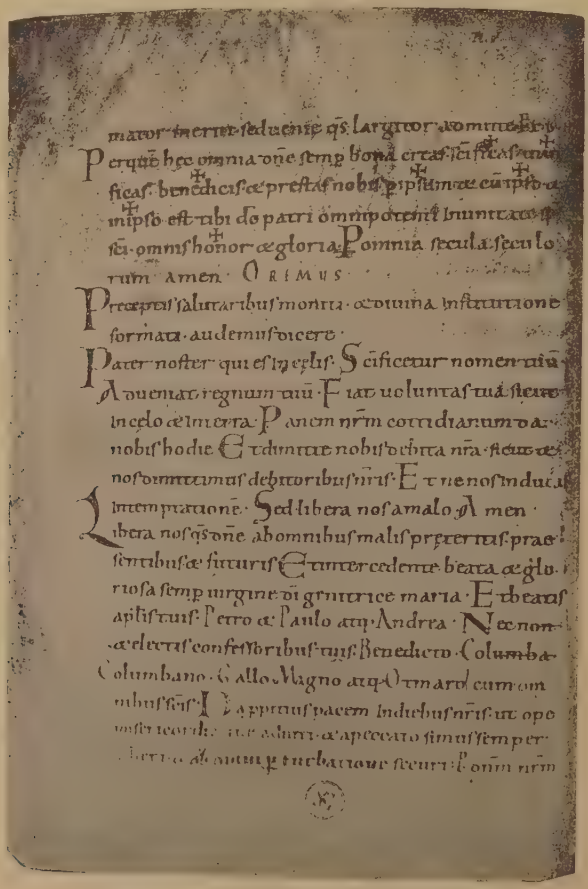

4842. — *Sacramentarium* du manuscrit *339*.
D'après *Paléographie musicale*, t. I, pl. V.

Page 455 : *Eodem die. Natale sancti Juvenalis confessoris.*

Page 458 : *VIII. kal. junii. Depositio sancti Dionisii confessoris.*

Page 459 : *Non. junii. Natale sancti Bonifatii. episcopi atque martyris.*

Page 461 : *VI idus junii Natale sancti Columbae, Primi et Feliciani.*

Page 476 : *X kal. septembris, Natale sancti Archelai diaconi.*

Page 477 : *VIII kal. septembris. Natale sancti Genesii martyris.*

Page 480 : *IIII nonas septembris. In vigilia sancti Remacli confessoris.*

Page 481 : *III non. septembris. In festivitate sancti Remacli.*

Page 499 : *XV kal. decembris, Translatio sancti Augustini episcopi.*

Page 500 : *XIIII kal. decembris. Natale sancti Romani, episcopi et martyris.*

Page 501 : *Kalendis decembris. Natale sancti Elegii confessoris.*

Page 504 : *VI idus decembris, Natale sancti Heucharii episcopi.*

Page 734 : *In festivitate sanctae Guiboradae virginis.* Cet article a été ajouté après coup.

Les litanies qui sont à la page 413 contiennent ces noms de confesseurs et de vierges : *Silvester, Martine, Benedicte, Galle, Otmare, Magne, Paule, Antoni, Felicitas, Perpetua, Regula, Agata, Brigita.*

Voici comment les mêmes séries de confesseurs et de vierges sont établies dans les autres litanies qu'on

trouve à la page 437 : *Clemens, Syxte, Vincenti, Victor, Policarpe, Vitalis, Vedaste, Germane, Benedicte, Galle, Otmare, Magne, Bricci, sancta Agna, Petronella, Cecilia Anastasia, Lucia, Christina, Vuiborada.*

L'ornementation diffère peu de celle des autres sacramentaires.

Le titre de la page 36, le commencement de la préface (p. 37) et les premiers mots des offices de Noël et de Pâques (p. 60 et 170) sont en grandes lettres d'or sur fond pourpré. Les initiales ordinaires sont rouges à fond d'or. Les grandes initiales sont en or avec une bordure rouge, sur fond bleu et vert, dans un cadre pourpré; le milieu des pleins en est rouge. Quatre grandes peintures.

Page 40 : Le crucifiement entre Marie et Jean. Fond d'or sur lequel on a écrit : *Te igitur*, aujourd'hui presque effacés.

Page 59 : Nativité et adoration des bergers.

Page 169 : Résurrection.

Page 207 : Descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 119-120, n. 341; L. Delisle, *Mémoire*, p. 267-269, n. 107.

342. *Sacramentaire.* x^e^ siècle (Scherrer), xi^e^ siècle (Delisle), 843 (844) pages.

Page 1 : *Ymnus trium puerorum.*

Pages 2-20 : *Incipit martyrologium*, calendrier avec notes nécrologiques.

Pages 21-21. Litanies; on compte au nombre des confesseurs : *Silvester, Damase, Gregori, Leo, Ambrosi, Hilari, Martine, Augustine, Remigi, Germane, Vedaste, Galle, Magne, Otmare, Fridoline, Paule, Antoni, Machari, Arseni, Bertholfe, Athola;* la série des vierges se termine ainsi : ... *Julitta, Juliana, Verena, Regula, Afra, Brigita, Vuiborada.*

Pages 23-108 : Leçons, antiennes, séquences, prières, exorcismes.

Page 102 : *Reliquiae apud S. Gallum.*

Pages 109-272 : Graduel noté en neumes; p. 124 : *In nat. Innocentium*, avec la séquence de Notker : *Laus ibit*, etc.

Pages 272-276 : Leçons et prières (xiii^e^ et xiv^e^ siècles Antiennes. *Credo*, etc.

Pages 277-843 : Sacramentaire, dont le titre, en belles capitales classiques, occupe toute la page 277, divisée en sept lignes alternativement d'or et d'argent : *Im Christi* || *nomine* || *incipit* || *liber* || *sacra* || *mentorum* || *Grego* || *rii papae* ||. Au *Libera* (p. 291) il n'y a de mentions spéciales que pour la vierge Marie et les apôtres Pierre, Paul et André. On remarque dans ce sacramentaire trois messes en l'honneur de saint Gall :

In vigilia sancti Galli confessoris (p. 573).
XVII kal. novembris, natale sancti Galli (p. 574).
in octavis Santi Galli (p. 576).

Les petites initiales sont en rouge sur fond d'or ou d'argent. Les grandes initiales sont en or ou en argent, avec une petite bordure rouge; l'intérieur des gros traits est aussi en rouge. Il y a quelques grandes initiales formées d'entrelacs et de fleurons, dont les contours sont tracés en rouge, les fonds et les pleins étant laissés en blanc. — Plusieurs lettres affectent la forme d'animaux : un âne, un chien, à la page 561; un canard ou une oie, à la page 563 *bis*.

En marge de la page 281, qui contient le *Te igitur*, on a dessiné, peut-être après coup, un tableau divisé en trois compartiments superposés : dans le premier, Jésus-Christ sur une croix que surmonte un serpent; au-dessus, une maison marquée du sang de l'agneau; tout à fait en bas, l'ange exterminateur. Le sujet du tableau est expliqué par trois vers dont le dernier est à peu près entièrement effacé :

Concute cor torpens, cruce pendens, hostia, serpens.
Protege nos magni litus in postes cruor agni
Vindex. . . . . .

Sur la page 287 on a représenté un prêtre à l'autel : *Erige cor sursum, Satanam prece reice deorsum.*

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 120, n. 342; Delisle, *op. cit.*, p. 265-266, n. 106.

343. *Sacramentaire*, xi^e^ et xiv^e^ siècle, 780 pages.

Pages 1-12 : Calendrier; 13-33 : Séquences sans neumes; p. 15. *Oratio contra tempestates.*

Pages 35-109 : Graduel.

Pages 112-228 (xiv^e^ siècle) : *Officia.*

Pages 229-429 (x^e^ siècle) : Canon de la messe et sacramentaire.

Pages 430-779 (xi^e^ siècle) : *Lectiones.*

344. *Liturgica*, xii^e^ siècle, 182 pages, incomplet de la fin.

Pages 1-20 : Séquences sans neumes.

Pages 21-81 : Canon de la messe et sacramentaire.

Pages 81-182 : *Ordo ad catecuminum faciendum. Baptismus*, etc.

345. *Lectiones*, x^e^ siècle, 548 pages.

Leçons tirées des Pères. Psautier, *Lectio de obitu S. Galli.*

348. *Sacramentaire.* Début du ix^e^ siècle (Scherrer), viii^e^ siècle (Delisle), 376 pages (230^mm^ × 145^mm^). Ce sacramentaire copié au viii^e^ siècle, dit L. Delisle, forme un petit volume de 376 pages dont les huit premières sont en papier et dont les suivantes, p. 9-30, contiennent des pièces additionnelles. Le titre remplit la page 32 : *In nomine sancte Trinitatis Incipit liber sacramentorum* [*per*] *anni circulum Romane ecclesie.* Une main du xv^e^ siècle a tracé sur la couverture le titre : *Collectarium vetustum.*

C'est le sacramentaire que Dom Martin Gerbert tient pour gélasien et qu'il a publié, (d'après un texte plus ancien que le *348* et appartenant à Rheinau) dans ses *Monumenta veteris liturgiae alemannicae.* Il y a d'ordinaire cinq oraisons pour chaque messe : *ad collectam, ad missa, super oblata, post communionem, super populum.*

Voici la liste des saints invoqués au canon de la messe (p. 369) :

..... *sed et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum Petri, Pauli, Andreae, Jacobi, Johannis, Thome, Jacobi, Philippi, Bartholomei, Mathei, Simonis et Taddei, Lini, Cleti, Clementis, Sixti, Corneli, Cipriani, Laurenti, Crisogoni, Johannis et Pauli, Cosmae et Damiani, Helari, Martini, Agustini, Gregori, Hieronimi, Benedicti et omnium sanctorum....*

Les principaux titres sont écrits en grandes lettres allongées, très élégantes, dont les contours ont été tracés à l'encre et dont les pleins ont été remplis en rouge, en jaune, en vert et en or. C'est ainsi qu'ont été peints les titres de la page 32, de la page 328 : *Incipiunt orationes de adventu;* de la page 349 (fig. 4843) : *Denunciatio natalicii unius martyris;* et de la page 363 : *Incipiunt orationes cotidianis diebus ad missam, cum can*[*tatur*].

D'autres titres sont en capitales et en onciales, parfois en rouge, parfois en or, et souvent, dans ce dernier cas, le titre est entouré d'une bordure de points rouges. Il y a pareillement des pointillés rouges autour de quelques initiales.

Très anciennement le sacramentaire a servi à un évêque nommé Remedius, qui a tracé son nom, en onciales rouges, au bas de la page 368, pour qu'il fut intercalé dans la commémoration des vivants :

Memento, Domine, famuli tui Remedii episcopi.

Il paraît que ce Remedius aurait été évêque de Coire entre 800 et 820.

L. Delisle a remarqué un assez grand nombre de notes, datant probablement du x^e^ siècle; on les avait mises en marge ou en interligne pour guider un moine de Saint-Gall, chargé de copier un sacramentaire en

suivant comme modèle le volume dont il est ici question. En voici quelques exemples :

A la page 263 : *Emendanda, si tamen id fieri quiverit.*

A la page 285, variante curieuse et qui montre que l'annotateur avait sous les yeux d'autres sacramentaires, qu'il appelle gallicans. C'est à propos de la

A la page 307 : *Hic scribe de sancto Gallo.*

A la page 310 : en regard des oraisons de la messe de saint Luc : *Potest quidem stare, sed tamen scribe de alio.* Les mots *de alio*, signifient évidemment « d'après un autre exemplaire ».

Gerbert, *Monum. veter. lit. Alemann.*, t. I, p. 1;

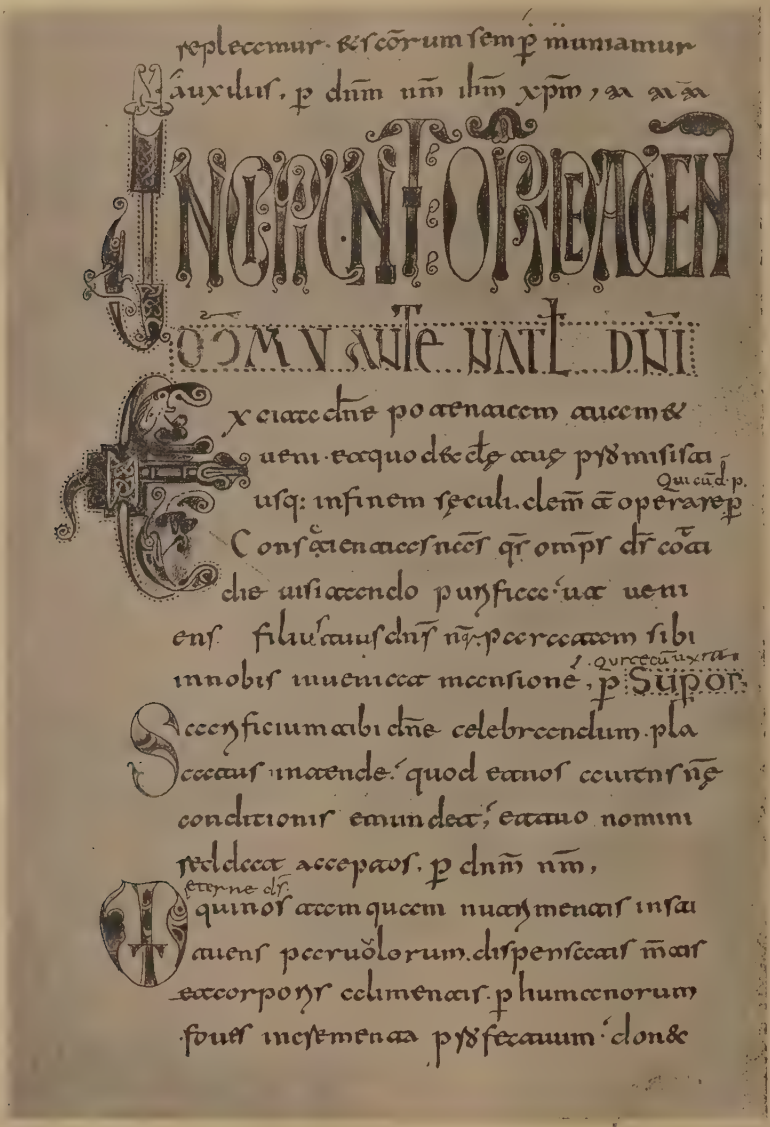

4843. — Sacramentaire de Saint-Gall. D'après *Archaeological Society*, t. III, pl. 185.

postcommunion de la messe intitulée : *Ebd. XVI post Pentecosten.* Le texte du manuscrit porte : *Postcommunio. Purificent semper et nunciant tua sacramenta nos Deus et ad perfectae ducant salvationis effectum; per Dominum nostrum.* En regard du mot *perfectae*, l'annotateur a écrit la variante :

In gallicanis PERPETUE.

S. J. Baumgarten, *Nachrichten von merkwürdigen Büchern*, 1748, Stuck XV, p. 207-281; E. Ranke, *Das kirchliche Perikopensystem*, in-8°, Berlin, 1847, p. 37-115; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 122, n. 348; L. Delisle, *Mémoire*, p. 84-86, n. 10.

349. *Varia liturgica.* Début du IX^e^ siècle; écrit en Italie (voir p. 104, ligne 6 : *tutti*), 120 pages.

Page 5-38 : (fragment d'un manuscrit) *Orationes ad scm. Andream, ad fontes, orationes paschales.*

Page 39 : une demi-page sur les antiennes.

Pages 49-118 : *Varia statuta liturgica et monastica* (en grande partie imprimé dans Gerbert, *Monum. vet. lit. Alemann.*, t. II, p. 142, 181, 175-177, 168-175 et 183-186).

350. *Sacramentaire.* Début du IXe siècle (Scherrer); VIIIe siècle (Delisle), 116 pages.

L'écriture et l'ornementation procèdent de la même

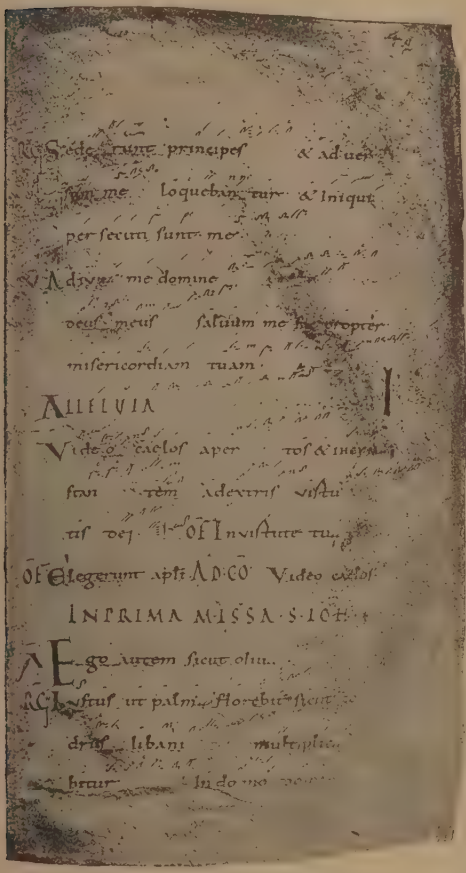

4844. — Antiphonaire de Saint-Gall.
D'après la *Paléographie musicale*, t. I, pl. XVI.

école que le ms. *348*. Voici le relevé des premières rubriques.

Page 1 : *Feria II ebdomade V ad Sanctum Crisogonum.*

Page 2 : *LXXXI. Feria III ebdomade V ad Sanctum Ciriacum.*

Page 3 : *LXXXII. Feria IIII ebdomada V ad Sanctum Marcellum.*

Page 5 : *LXXXIII. Ebdomada V feria V ad Sanctum Appolina[rem].*

Les débris qui forment le manuscrit *350* ont été reliés sans beaucoup d'ordre. L. Delisle y a remarqué les signatures suivantes : XII, à la page 26; XIII, à la page 38; XLII, à la page 54; XLIII, à la page 70; XLIIII, à la page 86; XLVII, à la page 106. A l'origine, le sacramentaire renfermait donc plus de quarante-sept cahiers.

Pages 40-77 : messes votives.

Page 41 : *Benedictio salis ad pecora.*

Pages 81-82 : *Benedictio domus, domus novae.*

354. XIe siècle, 178 pages.

Pages 2-63 : *Praeparatio ad missam.*

Pages 66-177 : *Benedictiones.*

359. *Antiphonale*, IX-Xe siècle, 162 (166) pages (280mm × 125mm).

Pages 2-23, 159-162 : hymnes et alleluia (du XIIe-XIIIe siècle).

Pages 24-158 : *Dominica prima de adventu dni statio ad scm. Andream post presepe. Antiphona ad introitum*, en grosse onciale rouge.

Nous avons déjà parlé longuement de ce manuscrit auquel le Père Lambillotte fit une réclame inopportune et dont il encadra une reproduction quelconque entre un exposé historique et une diatribe, polémique dont il reste peu de chose (fig. 4844).

En manière de prélude : *De l'unité dans les chants liturgiques. Moyens de l'obtenir : Confronter les manuscrits des différents siècles et des différents pays, application au célèbre répons* Viderunt, *dans ses différentes notations, depuis S. Grégoire (VIe siècle) jusqu'à nos jours*, par L. Lambillotte, S. J., in-fol., Paris, 1851; *Antiphonaire de Saint-Grégoire, fac-simile du manuscrit de Saint-Gall (copie authentique de l'autographe écrite vers l'an 790) accompagné d'une notice historique; 2° d'une dissertation donnant la clef du chant grégorien; 3° de divers monuments, tableaux neumatiques inédits*, par le R. P. L. Lambillotte, de la Compagnie de Jésus, p. 42; suit le fac-similé, p. 25 à 156; puis : *Clef des mélodies grégoriennes dans les antiques systèmes de notation et de l'unité dans les chants liturgiques*, p. 49 et 14 pour les planches, in-4°, Bruxelles, 1851. Compte rendu dans *Civilta cattolica*, série I, t. VIII, p. 82-89; Dinaux, *Archives historiques du Nord de la France*, 1852, p. 318; A. J. H. Vincent, dans *Journal de l'Instruction publique*, 3 décembre 1851. — *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, pl. VI (fac.-simile de la page 25 du ms.); A. Schübiger, *Die Sängerschule S. Gallens*, pl. III, n. 7, 10, 11; N. Cloet, *Remarques critiques sur le Graduale romanum du P. Lambillotte*, 1857; *Examen du Mémoire sur les chants liturgiques du R. P. Lambillotte*, 1857; Nisard, *Le P. Lambillotte et Dom A. Schübiger, Notes pour servir à l'histoire de la question du chant liturgique au commencement de l'année 1857*; J. Dufour, *Mémoire sur les chants liturgiques restaurés par le P. Lambillotte*, 1857; A. Le Clerc, *Note relative au chant grégorien restauré par le P. Lambillotte*, 1857; H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 2443-2449; *Paléographie musicale*, t. I, pl. XVI.

360. *Hymnaire*, XIIe siècle, 34 pages.

Hymni (XXVII) Sangallenses in processionibus (avec neumes).

361. Graduel, XIIe siècle, 142 pages (fig. 4845).

Pages 1-2 : Chant et leçon.

Pages 3-14 : Calendrier avec notices nécrologiques de Saint-Gall.

Pages 17-140 : *Incipit Gradualis liber.*

G. Scherrer, *op. cit.*, p. 125-126 à 361.

365. *Lectionnaire.* Début du IXe siècle.

Ne contient que des textes scripturaires.

367. *Lectionnaire.* Début du IXe siècle.

Pages 8-201 : *Lectiones a nativitate Dni et S. Stephani ad nat. S. Clementis.*

371. *Epistolier* pour la messe, XIe siècle, 320 pages.

372. *Epistolier*, XIIe siècle, 220 pages.

374. *Graduale.* XIe siècle, 845 pages. Incomplet.

Pages 1-176. Graduale; p. 177-208 : *Missa, Alleluia, Lectiones, Prologus libri Comitis S. Hieronymi prbi*

missus ad Constantium. Quamquam licenter, etc.; p. 210-845 : *Lectiones utriusque Testamenti solemn. et privat. diebus congruenter aptatæ.*

375. *Graduale*, XII^e siècle, 332 pages.

Pages 1-22 : *Varia liturgica*, p. 23-235 : Graduel, p. 237-330 : Séquences de Notker et autres.

Pages 235 : le scribe Luitherus agenouillé devant saint Gall lui présente son livre; ce Luitherus est peut-être le moine Liuthard, diacre, inscrit au nécrologe, le 23 octobre. Voir Gerbert, *Iter Alemannicum*, pl. VI; 2^e édit., p. 115, *De cantu*, t. I, p. 345; on n'a pas malheureusement dans ce manuscrit le portrait de Notker le Bègue, mais il se trouve dans un manuscrit de séquences, venant de Saint-Gall, conservé à Zurich,

4845. — Fragment d'un graduel.
D'après la *Paléographie musicale*, pl. XVII, n. 1.

du X^e siècle; voir *Anzeiger für Schweiz. Geschichte*, 1857, mai, p. 20.

376. *Graduale*, XI^e siècle, 435 pages. Ce manuscrit est défendu par trois anathèmes en lettres d'or :

P. 82-83 : *Auferat hunc Gallo librum per secula nemo.*
Pena vindicte rapientem nam ferit ipse.

P. 190-191 : *Galle pater librum quisquis tibi subtrahat istum.*
Ni cito restituat crimine digna luat.

P. 198-199 : *Hoc opus acceptum tibi sit pie Galle per ævum.*
At si quis rapiat raptum nunquam bene vertat.

Pages 5-12 : Hymnes, p. 13-30, Calendrier : *Incipit martyrologium per circulum anni*, et on lit, p. 17 : *VIII id. April. Ob(itus) Nokeri q. sequentias composuit;* p. 30-38. Comput ecclésiastique.

Pages 39-81 : Tropes (Canisius,t. v, p. 743-760-764); p. 68-72 : Liturgie grecque en caractères latins.

Pages 82-311 : Graduel, p. 217 : *S. Waldpurga;* p. 230 : *S. Columba;* p. 240 : *S. Constantius;* p. 251 : *S. Pelagius;* p. 253 : *S. Magnus;* p. 259 : *S. Gallus;* p. 262 : *S. Othmar;* p. 267 : *Dedicatio ecclesiæ;* p. 268 : *Requiem;* p. 269 : *De trinitate;* p. 271 : *Dominicae post Pentec.;* p. 287 : *Alleluia;* p. 297 : *Gloria in excelsis;* p. 298 : *In letania majore;* p, 301-311 : *Ad pluviam (serenitatem) postulandam;* p. 308 : *Galle Christi confessor.*

Pages 312-435 : Séquences de Notker.

Schubiger, *Die Sängerschule von S. Gallen*, p. 44-46; Daniel, *Thesaurus hymnol.*, t. v, p. 38; Bartsch, *Lateinische Sequenzen*; Wilmann's, dans *Haupt's Zeitschrift*, t. XV, p. 267-294; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 128-129, n. 376.

378. *Varia liturgica*, XI^e et XIII^e siècle, 400 pages; trois manuscrits reliés ensemble.

Pages 1-40 : Calendrier, comput des grecs, cycle pascal, Séquences.

Pages 41-145 : Tropes, XI^e siècle (Canisius, t. v, p. 760-764; 728; Schübiger, *op. cit.*, pl. VI); p. 106-115 liturgie grecque en caractères latins.

Pages 146-296 : Séquences de Notker et autres, précédées de la lettre à Liuthard, sans suscription; neumes.

Pages 297-344 : Antiennes.

Pages 345-400 : Séquences, etc., avec neumes (XIV^e siècle).

380. *Varia liturgica*, XI^e siècle, 390 pages.

Pages 4-27, 41-52 : Calendrier, comput des grecs, cycle pascal, séquences, hymnes; quelques notices nécrologiques dans le calendrier; cf. *Katholische Schweizerblätter*, August 1869, p. 374.

Pages 28-40, 53-117 : *Incipiunt tropi carminum*, avec neumes (Canisius, t. v, p. 760, 764, 743); p. 94-98 : liturgie grecque en caractères latins; cf. Calmet, *Diarium*, p. 65-66.

Pages 118-272 : Séquences de Notker avec lettre et vers à Liuthard, comme dans le ms. *378*.

Pages 272-386 : Antiennes.

381. *Varia liturgica*, XI^e siècle, 500 pages.

Pages 6-9 : *Notker Lantberto fratri salutem*, lettre à un moine déjà mentionné, explications de l'alphabet romain et des neumes. Cf. Canisius, t. v, p. 739; édit. Basnage, t. II, part. 3, p. 198; Gerbert, *Scriptores music.*, t. I, p. 95-96; A. Schubiger, *Die Sängerschule von S. Gallen*, p. 10, p. 11-13; Dümmler, dans *Zürcher Antiquar. Mittheilungen*, t. XII, p. 223, 258.

Pages 10-12 : Fragment de Martianus Capella, *De nupt.*, III, n. 257; édit. Eyssenhardt, p. 63.

Pages 13-22 : Liturgie grecque en caractères latins, avec neumes, *Pater noster* en grec.

Pages 22-49, 142-166 : Vers avec neumes de Hartmann, Rutpert et Waldramm (avec et sans noms. Cf. Canisius, t. v et *Zürcher Antiquar. Mittheil.*, t. XII).

Pages 50-141 : *Versus ad introitus et communiones.*

Pages 166-193 : *Computus et Sequentiae.*

Pages 195-324 : *Incipiunt tropi carminum.*

Pages 325-498 : Séquences de Notker, avec la lettre à Liuthard.

382. *Varia liturgica*, XI^e (XIII^e et XIV^e) siècles, 270 pages.

Pages 1-20 : *Carmen* (Canisius, t. v, p. 734), liturgie grecque et quatre séquences anonymes (d'Hartmann).

Pages 21-93 : *Tropi in nat. Dni et deinceps per circulum anni* (de Tutilo et autres).

Pages 94-218 : Séquences de Notker et autres, sans titre, avec neumes.

Pages 219-270 : Antiennes avec neumes (XI^e siècle), incomplet de la fin.

387. *Varia liturgica*, XI^e siècle, 984 pages.

Pages 1-16* : Homélies, hymnes, cycle de dix-neuf ans.

Pages 17-35 : *Hae sunt claves sequentis artis;* calendrier avec interprétation des noms latins des mois.

Pages 35-47 : Comput.

Pages 50-921 : Leçons, antiennes, hymnes.

Pages 922-931 : *Epistola Luciani de revelatione corporum Stephani* (voir *Dictionn.*, au mot ÉTIENNE t. v, col. 624).

Pages 463-472 : *Lectio de S. Gallo.*

388. *Varia liturgica*, XII^e (et XIV^e) siècles, 498 pages, deux manuscrits réunis.

Pages 2-5 : Antiennes avec *tonale* avec les rubriques : *Autenticus protus, Plegis Proti*, etc.

Pages 5-20 : *Venite exultemus*, etc., invitatoires.

Pages 20-431 : *Incipiunt responsoria et antiphone per circulum anni Dom. I de adventu dom. ad vesp. Audite verbum*, etc. — p. 21 : *Dom. IV ante adv. dom. R. Aspiciens a longe ecce video*, etc.; p. 385 : *In dedic. eccles.*, p. 389-414 : *De libro Regum, De Prophetis;*

p. 414-418 : *Ymnus trium puerorum, Canticum Zachariae, Canticum Mariae;* p. 418-428 : *Dominicæ post Pentec.* (I-XXIII) : p. 428 : *Alleluia ad horas.*

Pages 435-468 : *Lectiones.*

Pages 409-498 : Antiennes avec neumes.

389. *Antiphonaire* du XIIIe siècle, 422 lignes.

Pages 1-369 : *Incipiunt Responsoria et Antiphone per circulum anni Sabb. de adv. dom. ad vesper. Ecce dies veniunt dicit Dns.*

Pages 369-374 : *Cura infirmorum. Vigiliæ defunctorūm.*

Pages 375-397 : *Incip. hystoria de libro Regum.*

Pages 397-405 : *Incipiunt Antiphone dominicis diebus Dom. I (-XXIII) post octovam pentecoste.*

Pages 405-406 : *Cantica.*

Pages 407-411 : *Hymni.*

Pages 410: *Martyr in signis Margareta.*

Page 411 : *Gaude semper serena felixque*, etc.

Cet antiphonaire contient un tonale authentique; à rapprocher de celui du ms. suivant.

A. Schubiger, *op. cit.*, p. 19, 20; G. Scherrer, *op. cit.*, p. 132, n. 389.

390-391. Antiphonaire de Hartker, Xe siècle, 192 et 264 pages.

Cet antiphonaire a été écrit par le moine Hartker, homme d'une austérité extraordinaire qui pendant le moitié de sa vie se soumit à un martyre volontaire. En effet, il s'était fait enfermer en 986 dans la cellule Saint-Georges, qui était si étroite et si incommode qu'il ne pouvait pas même s'y tenir debout. Là, le pieux prêtre vécut dans la plus dure pénitence, dans la plus rude mortification : une pierre sous sa tête lui servait d'oreiller, la lumière du jour lui arrivait par une petite fenêtre, ainsi que tout ce qui lui était nécessaire pour l'entretien de sa vie. C'est là qu'il vécut plus de trente ans, c'est là qu'il écrivit son antiphonaire. Sur une feuille de ce livre (page 11) Hartker se dessina de sa propre main sous la forme d'un reclus, offrant son travail à saint Gall. Quatre vers qu'il ajouta démontrent que ce manuscrit est en quelque sorte son testament à ce saint patron, ils contiennent l'expression de sa dernière volonté (voir au mot HARTKER) :

Auferat hunc librum nullus hinc, omne per evum
Cum Gallo partem quisquis habere velit,
Istic perdurans liber hic consistat in evum,
Præmia patranti sint ut in arce poli.

Hartker mourut dans sa petite cellule en 1011 ou 1017.

Ce manuscrit est depuis longtemps connu et étudié. Pertz a donné la figure d'Hartker offrant son livre à saint Gall; Tommasi en a publié le texte liturgique; Lambillotte en a donné également des reproductions.

C'est un antiphonaire monastique complet de l'office, contenant les chants entièrement notés des nocturnes, laudes, heures, vêpres de toute l'année. La publication de Tommasi laisse malheureusement beaucoup à désirer et « il est regrettable que ce grand homme n'ait eu dans certains cas, sous la main que des moyens d'information trop restreints, et qu'il n'ait pas été secondé par ses correspondants avec toute la précision, la sûreté et le soin qu'il apportait lui-même dans tous ses travaux. Pour n'en citer qu'un exemple, la confrontation de l'antiphonaire de Saint-Gall, tel qu'il l'a publié en 1691, avec le manuscrit de Hartker, n. *390-391*, dont le P. Schenk lui avait envoyé une copie très insuffisante a permis de relever entre l'original et l'édition des variantes ou plutôt des inexactitudes très fréquentes, et plusieurs même très graves, telles que l'insertion dans le corps de l'ouvrage d'additions marginales écrites par une main postérieure, très manifestement à l'écriture primitive. » Outre l'antiphonaire, le manuscrit contient, dispersé çà et là dans les deux volumes, un *Tonale* malheureusement incomplet, qui semble écrit de la main d'Hartker.

Tommasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. IV, p. 171 sq.; *Monum. German. histor.; Scriptores*, t. II, p. 72 Lambillotte, *Antiphonaire de Saint-Grégoire*, 1851, pl. I, II, III; G. Scherrer, *Verzeichniss*, 1875, p. 133, n. 390-391; A. Schübiger, *Die Sangerschule S. Gallen*, 1858, p. 79; [P. Cagin], *Un mot sur l'antiphonale missarum*, 1890, p. 4. *Paléographie musicale. Les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés en fac-similés phototypiques par les Bénédictins de Solesmes.* Deuxième série (monumentale), t. I. *Antiphonale de B. Hartker*, in-4°, Solesmes, 1900, reproduction intégrale des deux volumes sous une seule pagination 458 planches; voir *Dictionn.*, t. I, pl. au mot ABSOUTE donnée en reproduction.

Ici nous indiquerons seulement les planches ornées de lettres ou de figures.

pl. XI, Hartker présente son manuscrit à saint Gall;

pl. XIII, Saint Grégoire dictant l'antiphonaire ; (fig. 4846).

pl. XIV-XV (t. II), pl. CCXXVIII (34);

pl. CLXXXVI, Jésus lavant les pieds de saint Pierre;

pl. CCXXI (t. II, p. 27), Crucifiement;

pl. CCXXVII (t. II, p. 33), Les saintes femmes au tombeau.

393. *Varia liturgica*, XIe siècle, 263 pages; de la main du scribe Ekkehart IV.

Pages 1-7 : Deux préfaces, la deuxième en vers (cf. Dümmler, *Ekkehard IV*, dans *Haupt's Zeitschrift*, t. XIV, p. 52-56).

Pages 8-184 : *Incipiunt benedictiones super lectores per circulum anni* (Les pages 151 à 156 sont imprimées dans *Monum. Germ., Scriptores*, t. II, p. 55-58; quatre autres morceaux dans Dümmler, *op. cit.*, p. 57-70).

Pages 184-197 : *Benedictiones ad mensas Ymmoni abbati* (édit. F. Keller, dans *Zürcher Antiquar. Mittheilungen*, t. III, p. 105-116 ; t. IV, p. 99-105, 117-121; Dümmler, *op. cit.*, p. 70-71).

Pages 197-238 : *Versus ad picturas domus dni Moguntinæ* (édit. Dümmler, *op. cit.*, p. 16 seulement, le début et la fin; la pièce entière dans F. Schneider, *Der heilige Bardo*, in-8°, Mainz, 1871).

Pages 239-247 : *Ad picturas claustri S. Galli* (édit. Dümmler, *op. cit.*, p. 34-42).

Pages 247-251 : *Ratpertus monachus... fecit carmen barbaricum... quod nos... in latinum transtulimus* (édit. Hattemer, *Denkmäler*, t. I, p. 339-344, avec varr. des mss *168* et *174*; *Monum. Germ. Script.*, t. II, p. 33; Müllenhoff et Scherer, *Denkmäler*, p. 17-20.

Pages 252-259 : Chant de Noël et chant de vacances des écoliers de Saint-Gall, édit. Dümmler, p. 44-45, 71-72.

Pages 259-263 : *Epitaphia XII* (édit. Dümmler, p. 45-51).

394. *Varia.* XIe siècle, 346 pages.

... Pages 165-345 : Bénédictions, exorcismes, oraisons, prières des agonisants, leçons, litanies avec les noms des saints de Saint-Gall.

395. *Obsequiale*, XIIe siècle, 156 pages.

397. *Miscellanea liturgica, historica, pœtica*, IXe siècle, fragments de plusieurs mss.

398. *Benedictiones episcopales per circulum anni.* XIe siècle, 220 pages. (Cf. Gerbert, *Monum. vet. lit. alem.*, t. I, p. 331-344.)

399. *Pontificale romanum*, XIIe siècle, 176 pages.

403. *Breviarium*, XIIe (XIIIe et XIVe) siècles, 638 p.

413. *Lectionnaire*, XIe siècle, 702 pages. Nous n'entrons pas dans plus de détails sur ces manuscrits et les suivants, parce que nous croyons qu'ils devraient être examinés chacun en particulier; la description de G. Scherrer ne peut suppléer.

414. *Antiennes*, Leçons, XI^e (et XIII^e) siècles, non paginé.
422. *Lectionnaire*, IX^e siècle, 248 pages.
423. *Homiliaire*, X^e siècle, 440 pages.
424. *Lectionnaire*, IX^e siècle, 636 pages.
425. *Homiliaire*, X^e siècle, 177 pages.
426. *Lectionnaire*, IX^e siècle, 290 pages.
428. *Lectionnaire*, XI^e siècle, 338 pages.
429. *Lectionnaire*, XII^e siècle, 168 pages.

Pages 106-110 : *Incipit librorum catholicorum qui in ecclesia romana ponuntur ad legendum.* (Gerbert, *op. cit.*, t. II, p. 181).
Pages 110-120 : *Incipit ordo vel denunciatio ad electos.*
Pages 120-132 : *Incipit ordo a dominica mediana usque in octabas Paschæ.*
Pages 132-145 : *Ordines, Benedictiones.*

2. BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE (Wasserkirche). — Ni

4846. — Moine écrivant sous la dictée de saint Grégoire. Miniature de l'antiphonaire de Hartker. D'après *Paléographie musicale*, 2^e série monumentale, pl. XII.

430-434. *Lectionnaires*, IX^e siècle, 631 p., 322 pages, 542 pages, 708 pages, 340 pages.
446. *Varia liturgica*, X^e siècle, 344 pages (de plusieurs mains).
Pages 2-18 : *Incipit ordo ecclesiasticus Romanæ Ecclesiæ qualiter missa celebratur. Primo omnium*, etc.
Pages 18-50 : *Sequentia Amalhere abbas edidit. Incipiunt æglogæ de ordine Romano.*
Pages 50-79 : *Hæc cænobio Dionisii venit Primum in ordine missæ antiphona.*
Pages 79-84 : *Excerpta de catholica æclesia et ejus ministris.*
Pages 85-105 : *Expositio super missam.*

les catalogues du IX^e siècle, ni celui de 1462 ne font aucune mention de la présence à Saint-Gall d'un manuscrit qui fut au nombre des victimes de l'année 1712. Nous avons dit déjà que les guerres religieuses entre les cantons suisses coûtèrent à la bibliothèque un certain nombre de ses volumes les plus précieux transportés les uns à Berne, les autres à Zurich. Parmi ces derniers tous ne regagnèrent pas Saint-Gall, et cette incomplète restitution nous est connue grâce à deux listes dressées l'une à Saint-Gall, l'autre à Zurich. La première est l'ouvrage de Dom Pius Kolb, elle est conservée à l'*Archivband*, sous le n. *577*, et porte ce titre : *Index Codicum manuscriptorum, qui tempore belli helvetici*

anno 1712 ex monasterio S. Galli ablati fuere. En outre, on a comme moyen de vérification le catalogue d'Hermann Schenk (ms. *1280* de Saint-Gall) sur lequel Dom Kolb mentionna les manuscrits non restitués par la note : *Deest.* A Zurich, une liste des acquisitions fut dressée en 1713 par le Dr I.-J. Scheuchzer, bibliothécaire de la *Burger bibliothek*, elle est conservée sous la cote *C 366* avec ce titre : *Mspta Sancto-Gallensia Bibliothecæ Tigurinæ civicæ illata.* C'est un travail en trois volumes in-folio, dont la bibliothèque de Saint-Gall possède un extrait (ms. *1450*) comprenant 65 pages in-4°, du XIXe siècle. La bibliothèque de la ville de Zurich possède une liste qui est l'ouvrage de Waser : *Verzeichniss der Sanct-Gallen Handschriften in Zurich. Bibliothek der Wasserkirche, Repositorium C. 279.* Dom Weidmann, dans sa *Geschichte der Bibliothek von Sanct-Gallen* (1841) publie la liste de Kolb et celle de Scheuchzer; pour celle de Waser, il se contente de la confronter dans les notes avec les listes précédentes, sauf à relever les articles qui ne s'y trouvent pas représentés [1].

La liste Scheuchzer contient cette indication : *Collectæ Missales;* la liste de Kolb précise ainsi : *seu Missæ Gregorianæ et Ambrosianæ.* Peut-être ce dernier eut-il volontiers donné une description moins sommaire, mais il n'avait plus le manuscrit sous les yeux et peut-être aura-t-il dû se contenter du titre donné par un des bibliothécaires ses prédécesseurs. Quoiqu'il en soit, l'originalité de cette indication était remarquable et on ne connaissait guère de manuscrit liturgique qui présentât des messes dites grégoriennes et d'autres messes qualifiées ambrosiennes en assez grand nombre pour être l'objet d'une définition tellement caractéristique.

Le manuscrit en question quitta pour peu de temps la bibliothèque de Zurich, non pour revoir Saint-Gall, mais pour l'abbaye de Saint-Blaise en Franconie où Dom Martin Gerbert l'étudia à loisir. En 1764, Gerbert le retourna au bibliothécaire de Zurich avec ces mots : *Remitto Codicem Turicensem incomparabilem, cui forte parem in re liturgica non fert orbis litterarius. Si otium fuerit edam cum singulari commentario.* Ce ne fut que treize ans plus tard, en 1777, que Gerbert publia, mais partiellement, le manuscrit *Sangallensis olim nunc Turicensis ex triplici ritu Gelasiano, Gregoriano et Ambrosiano compositus*, dans les *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, dont il forme le document initial [2].

Depuis cette époque le manuscrit désigné désormais sous le titre de *Sacramentarium Triplex* se cacha si bien qu'il devint introuvable. Il n'est que juste d'ajouter qu'on le chercha peu et qu'on se découragea vite. En 1875, H. Scherrer, dans son catalogue de la *Stiftsbibliothek* [3] avançait à propos du ms. *348* de cette bibliothèque, que le *Sangallensis olim nunc Turicensis* de Gerbert était le *C 389* de Zurich. Or, le *C 389* n'est rien moins qu'un sacramentaire, mais une simple collection de fragments [4]. Cependant le manuscrit que Gerbert avait étudié était rentré à Zurich depuis 1764. M. H. A. Wilson préparant son édition du *Sacramentarium Gelasianum*, parue en 1894, entreprit de retrouver le *Triplex;* après de consciencieuses recherches, il dût y renoncer : *It cannot be traced*, conclut-il [5]; force lui fut de se rebattre sur des témoins moins sûrs, le ms. *316* du Vatican, le *348* de Saint-Gall et le *30* de Rheinau qui ne sont considérés comme gélasiens que par induction. En 1896, Adalbert Ebner ne fut pas plus favorisé [6].

Cependant vers 1890, le *Sacramentarium Triplex* avait été tiré de son repos plus que séculaire, effleuré, touché, entr'ouvert par Dom A. Mocquereau en quête de manuscrits liturgiques neumés. Le manuscrit fut feuilleté et classé sous le nom de *Turicensis 43* comme « intéressant » dans un carnet de notes, eu égard à une alternance de rubriques curieuses :

Missa Ambrosiana
Item Missa Ambrosiana
Alia Missa Gregoriana
Missa Ambrosiana

Mais cette particularité pouvait être purement accidentelle et par exemple de la même nature que celle du petit groupe de *Missa Ambrosiana, Missa sancti Ambrosii*, etc., mêlé aux messes votives du manuscrit latin *2297* de la Bibliothèque nationale. Le ms *43* faisait figure de « sacramentaire » dans le carnet de notes de Dom Mocquereau et c'est précisément sous la cote *43* que M. Léopold Delisle signale à la bibliothèque cantonale de Zurich, un sacramentaire grégorien qui, d'après la transcription du titre bien connu : *Incipit liber sacramentorum de circulo anni expositum* (sic) *a sancto Gregorio Papa editum ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptum qualiter missa romana celebretur*, ne pouvait être qu'un exemplaire du type Muratori. Dès lors il devait offrir peu de chances, en effet, qu'on y trouvât autre chose que cette particularité accidentelle de rubriques. Dans le mélange de messes votives, où parfois les livres de pure tradition romaine réservent un refuge aux archaïsmes qu'ils y conservent avec plus ou moins de ténacité, rien n'est plus commun que ces rencontres inattendues.

C'était sur le manuscrit *43* de la bibliothèque cantonale que Dom P. Cagin s'apprêtait, en 1899, à faire porter l'effort de sa pénétration critique d'éminent liturgiste; cependant il se rendit d'abord à la *Wasserkirche* dont il explora le catalogue qui lui montra un grand nombre de cotes précédées de la lettre *C*. Le manuscrit *43* feuilleté par Dom Mocquereau à cette même bibliothèque de la ville portait, dans son carnet de notes, un C. L'inspection du manuscrit *C 43* pouvait seule résoudre la question que laissait en suspens le catalogue : *C. 43. Orationes in festa sanctorum et celebrationes missales*, Cod. pergam. fol. Le volume n'est pas in-folio, mais grand in-4° et porte à l'extérieur cette mention sur un cartouche, écrite au XIIIe ou au XIVe siècle :

Collectæ missales cum ceteris materiebus.

Le manuscrit contient presque à chaque page et systématiquement les *missæ gelasianæ, gregorianæ, ambrosianæ* et les lettres G. GG. A. propres au *Triplex*. Dom Cagin avait dessein de donner la description matérielle du ms. *43* dont une collation sommaire et décisive avec l'édition de Gerbert assurait l'identification. Cette description s'accompagnait nécessairement du relevé des libertés prises par le premier éditeur, c'était une recension critique « avec les développements qu'elle comporte » qui aurait sa place « dans les Prolégomènes de l'édition nouvelle entreprise à Solesmes [7]. » Annoncée en 1899, on continue à l'attendre en 1923.

[1] Weidmann, *op. cit.*, p. 439 sq.; p. 423 sq.; p. 436 sq. — [2] Peut-être le désir de publier ce texte précieux décida-t-il Gerbert à entreprendre la publication de ses *Monumenta;* Cf. *Scriptores Ordinis S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in Imperio Austriaco-Hungarico*, in-8°, Vindobonae, 1881, p. 116, 126. — [3] G. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von Sanct Gallen*, in-8°, Halle, 1875, p. 122. — [4] C'est parmi ces fragments que M. H. A. Wilson trouva la phrase de Gerbert, *Remitto*, citée plus haut. — [5] Wilson, *The Gelasian Sacramentary edit. with introduction, critical notes und appendix*, in-8°, Oxford, 1894, p. XX sq., note 1; p. LXXVII. — [6] Ad. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte des* Missale Romanum *im Mittelalter*, in-8°, Freiburg im Br., 1896, p. 376. — [7] P. Cagin, *Le « Sacramentarium Triplex » de Gerbert*, dans *Revue des Bibliothèques*, nov.-déc., 1899.

A coup sûr l'édition de Gerbert est loin d'être satisfaisante. On pourrait croire que le *Triplex* commence à la page 1 des *Monumenta veteris liturgiae alemannicæ*. Il n'en est rien. C'est à la page 230, c'est-à-dire dans une partie où il a précisément cessé d'être pris pour base. De fait, le canon qui vient aussitôt après dans Gerbert, n'est pas le sien. Le texte du *Triplex* ne commence réellement à être imprimé qu'à la page 207 : c'est le folio 7 du manuscrit dont on n'arrive enfin à suivre régulièrement l'ordonnance, à partir de là, qu'après être redescendu de la page 200 de Gerbert à la page 1. Ce ne sont pas les seules libertés prises par l'abbé de Saint-Blaise. Celui-ci à un moment donné, a mis le *Triplex* de côté [1], mais non pas si absolument qu'on ne le voie reparaître par intermittence dans les notes et ailleurs, sans toutefois qu'on puisse toujours nettement distinguer si c'est de lui qu'il s'agit sous les dénominations de *Sangallensis*, de *Sangallensis recentior* [2], etc. Pour tout le reste, Gerbert dans sa préoccupation de trop bien faire et de faire trop de choses à la fois, sous le couvert du *Triplex*, finit par déconcerter, faute d'une explication claire de son procédé, que voici :

Gerbert s'est trouvé en face de documents de trois sortes :

a) Le *Triplex* d'abord;

b) Un ms. de Saint-Gall *(348)*, un de Rheinau *(30)*, contenant à peu près invariablement, dit-il, au delà, et tout ce que le *Triplex* qualifie gélasien. Celui de Rheinau toutefois était moins abondant que celui de Saint-Gall; mais, en revanche, il le complétait à la fin.

c) Quatre sacramentaires grégoriens de Soleure, de Reichenau, de Petershausen et de Saint-Blaise. Ces manuscrits furent confrontés entre eux, ensuite avec le grégorien de Muratori, enfin avec la portion grégorienne du *Triplex;* celle-ci procédait de la tradition de Muratori; en conséquence devant cette origine commune, le ms. de Saint-Blaise fut choisi comme représentant les trois autres.

Les répondants gélasiens et grégoriens du *Triplex* ainsi retrouvés en Alémanie, restait à déterminer quelque chose d'analogue pour l'ambrosien. Ce fut le sacramentaire de Bergame qui fournit sur ce point son patronage [3].

Non content de cette documentation sur le terrain de la tradition régionale, qu'il étudiait en première ligne, Gerbert voulut encore savoir dans quel rapport cette tradition se trouvait vis-à-vis des sacramentaires romains publiés avant lui — le sacramentaire de Vérone, dit léonien; le sacramentaire *316* du Vatican, de Tommasi réputé pur gélasien, et enfin le grégorien qu'il appelait mixte, de dom Hugues Ménard — et même, dans une mesure restreinte — trop restreinte — vis-à-vis des sacramentaires gallicans.

Non content de ces artifices, Gerbert recourt à l'emploi de quatre sigles qui sont :

l ou *l*, pour désigner le léonien;

g ou *g*, pour désigner le gélasien *216* du Vatican.

El ou *El*, pour désigner le grégorien de dom Hugues Ménard;

gg, pour désigner les grégoriens du groupe de Muratori.

Il faut toutefois prendre garde au caractère dans lequel est imprimé ce dernier sigle. S'il figure en lettres italiques à la suite des pièces réputées gélasiennes, il sert alors à compléter l'édition du *San-Blasianus*, dont la double source et le texte peuvent dès lors aisément se reconstituer (mais non pas malheureusement son ordonnance propre), en détachant du *Triplex :*

1° Tout ce qui en est imprimé en italique.

2° Tout ce qui, imprimé en caractères romains, est suivi du sigle italique *gg*.

Et en complétant le tout au moyen des notes où Gerbert a versé le surplus.

En dehors de cette circonstance, le sigle « gg », soit à la suite des pièces imprimées en italique, soit à la suite de celles imprimées en minuscule, n'a plus, comme les autres, qu'une valeur de référence, et vise, encore une fois, tous les grégoriens du type Muratori, à l'exclusion naturellement du *San Blasianus*, déjà surabondamment désigné par l'italique qui lui a été réservée.

Il faut dire que le *Triplex* donnait à Gerbert l'exemple de l'usage de ce genre de sigles. Le compilateur lui-même, en effet, non content de dénommer en toutes lettres les messes gélasiennes, grégoriennes et ambrosiennes, distribue encore çà et là des G, des GG, des A, dont l'emploi ne laisse pas, au surplus, que de paraître parfois ou redondant ou contradictoire, bref assez singulier. Mais d'abord ce n'est pas du tout sous cette forme invariable G, GG, A, que ces lettres se présentent dans le manuscrit. Elles sont parfois en onciales rouges; plus souvent en petite onciale noire, et non moins souvent, sinon plus souvent encore, en minuscule noire. En second lieu ces lettres ne sont peut-être pas toutes, les dernières surtout, de première main. Outre cela Gerbert, en les posant sur la ligne du titre des messes laisse croire que c'est toute la série de formules de la messe qui est dominée et définie par la lettre initiale. Dans le manuscrit cette équivoque est impossible. Sauf deux ou trois fois — et alors ce sont des onciales rouges — c'est toujours en marge qu'est posée la lettre onciale ou minuscule, et par conséquent en regard d'une formule déterminée de la formule qu'on veut caractériser à l'exclusion de celles qui la précèdent et de celles qui la suivent. Le résultat est bien différent. Sans être disposé à donner à ces indications plus de valeur et d'importance qu'il ne convient, on a le droit de les avoir au moins telles qu'elles sont dans l'original. C'est seulement à cette condition d'exactitude qu'on peut les étudier, les utiliser s'il y a lieu.

De cette description faite par un vétéran, plus familier qu'homme du monde avec les sacramentaires, il semble permis de conclure que la déposition du témoignage original lui-même serait indispensable.

La méthode de l'édition du *Triplex* était suffisamment compliquée, Gerbert ne s'en est pas tenu là; en cours d'édition; il a apporté des modifications imprévues et déconcertantes [4], bien plus, là où il s'en tient au plan qu'il s'est tracé [5], il commet des distractions, dont il s'accuse sans doute [6], qui lui font omettre les crochets conventionnels destinés à différencier, le cas échéant, le *Sangallensis 348* du *Rhenaugiensis 30*. A ces deux distractions il en faut ajouter bien d'autres. M. Wilson, qui a révisé les deux manuscrits, note comme étant dans le même cas, au moins six messes complètes, sans compter un grand nombre de préfaces et de collectes [7].

La question était bien posée et la disposition adoptée était ingénieuse pour représenter en même temps que le *Triplex*, et précisément par son moyen :

1° La tradition gélasienne *(Sangall. 348, Rhenaug. 30* et leurs apports distincts).

2° La tradition grégorienne *(San blas.*, figurant pour *Solad. Aug.*, et *Pet.*).

[1] *Mon. vet. lit. Alem.*, p. 211 à 259 et 259 à 330. — [2] Dans ce qui suit, nous citons le travail de dom P. Cagin, *op. cit.* — [3] *Codex Sacramentorum Bergomensis*, in-4°, Solesmis, 1900. — [4] *Mon. vet. lit. alem.*, p. 211 à 259, p. 259 à 345. — [5] *Ibid.*, p. 1-210. — [6] *Ibid.*, præf., p. IX non chiffrée. — [7] Wilson, *The Gelasian sacramentary*, Introduction, p. XXXII, note 1.

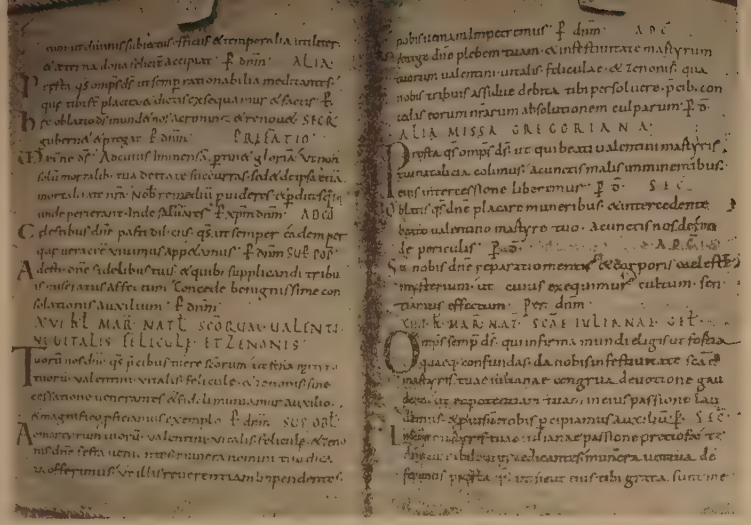

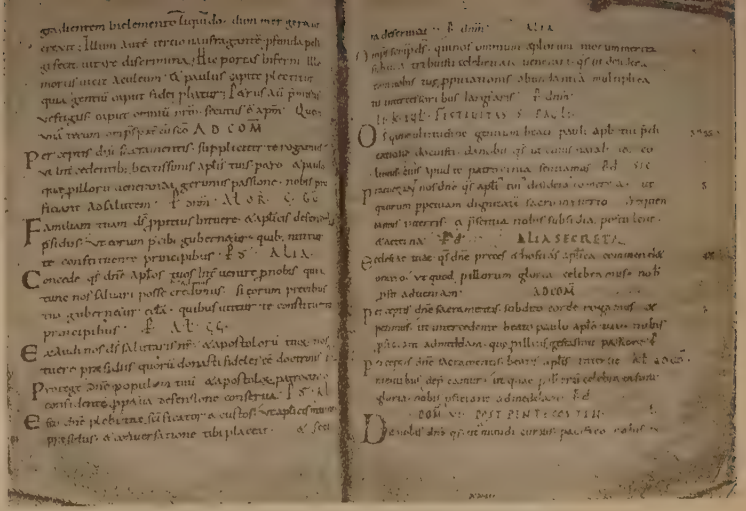

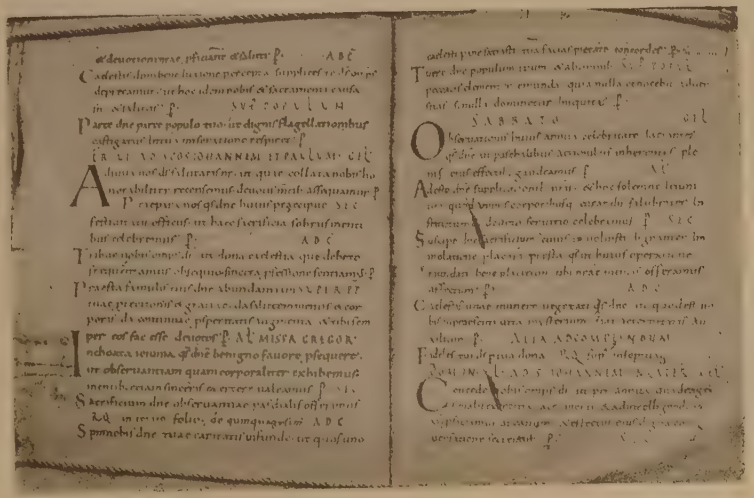

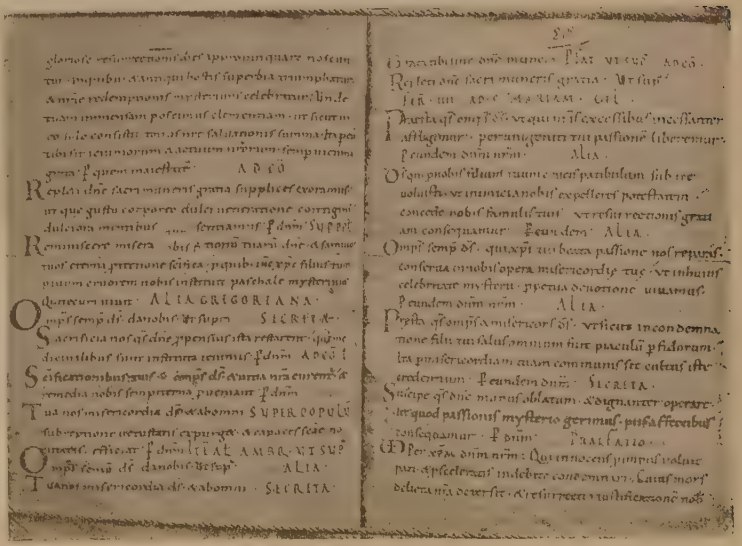

Pages 46-47. SACRAMENTARIUM TRIPLEX DE SAINT-GALL Pages 168-169

3° La tradition ambrosienne (irréductible aux léonien, gélasien pur et grégorien).

4° Leurs rapports mutuels avec le léonien, le gélasien pur et le grégorien de Ménard.

En somme, indépendamment de la notation de ces rapports, Gerbert voulait, en n'imprimant qu'un sacramentaire, le *Triplex*, publier aussi économiquement que possible le *Sangallensis 348*, le *Rhenaugiensis 30*, le *San-Blasianus*, le *Solodorensis*, le *Pctershusanus* et l'*Augiensis* [1]. Voici comment Gerbert atteignit son but :

1° Tradition gélasienne. Gerbert réalisa l'édition du *Sangallensis 348* en imprimant en caractères romains les parties du *Triplex* qui s'y trouvaient — et elles s'y trouvaient d'autant mieux que vraisemblablement c'est le *348* lui-même qui les avait fournies jadis au compilateur. Il obtenait du même coup l'édition du *Rhenaugiensis 30*, moyennant cette convention : qu'il fallait considérer comme lui appartenant, au même titre qu'au *Sangallensis 348*, toutes les parties imprimées en caractères romains, sauf celles inscrites entre crochets, Les crochets [ ] lui servent précisément à signaler tout ce qui manque au *Rhenaugiensis*. Il obtenait plus encore, moyennant l'emploi de sigles différentiels apposés en italique à la fin d'un certain nombre de pièces et dont on parlera dans un instant.

2° Tradition grégorienne. Gerbert prit le *San Blasianus* comme témoin répondant pour les trois autres, et ayant retrouvé toutes les messes dans les parties du *Triplex* qualifiées grégoriennes, imagina d'imprimer ces parties en caractères italiques. Cependant nombre de messes du *San Blasianus* demeuraient en dehors de cette identification; elles se rencontraient sans doute dans le *Triplex* mais dans la partie déjà assignée aux gélasiens de Saint-Gall et de Rheinau. Gerbert recourut aux sigles. La présence dans le *San Blasianus* de pièces du *Triplex* imprimées en caractères romains fut signalée par un *gg*.

3° Tradition ambrosienne. Gerbert a envoyé, dit-il, le texte de son édition du *Triplex* à deux prêtres de Bergame qui les ont collationnées avec le manuscrit de cette ville et l'ont trouvé généralement conforme à celui-ci : *plerumque conformes sunt inventæ*. On aurait tort de croire que la troisième différenciation typographique de l'édition représente le résultat de cette confrontation et que tout ce qui s'offre à nous en corps minuscule appartient à l'ambrosien du *Triplex* et au *Bergomensis*. Bien que très souvent l'emploi de ces caractères coïncide avec le titre : *alla missa ambrosiana* du *Triplex*, Gerbert avertit que *hæc minutiori scriptura ea exprimemus quæ neque in antiquissimis codd. Alemannicis Rhenaug. et San Gall. gelasianis, neque in San Blasiano gregoriano Romæ ex authentico libro bibliothecæ cubiculi descripto continentur....*

Gerbert ne dit pas — et c'était pourtant intéressant à remarquer — que l'Ambrosien du *Triplex* représente une tradition plus pure et plus ancienne à certains égards que le *Bergomensis*. Celui-ci nous apparaît pourvu de féries VI en carême. Le *Triplex* n'en a pas et sa rubrique a bien soin d'en donner la raison : *In ambrosiano non habetur feria sexta* [2]. Si l'on songe que le *Triplex* est du x^e^ siècle et qu'il dépend en ceci d'un original ambrosien nécessairement antérieur, mettons du ix^e^ siècle, si l'on songe en même temps que les incendies historiquement attestés de Milan ne nous ont laissé, pour cette date, aucun autre sacramentaire ambrosien que ceux extérieurs à la métropole, ceux de Biasca, de Lodrino, de Bergame, etc., on ne sera pas éloigné de penser que l'ambrosien du *Triplex* pourrait bien être, en effet, la plus ancienne et la plus précieuse relique euchologique des plus pures traditions ambrosiennes.

En résumé, Gerbert emploie un triple artifice typographique :

1° Caractère romain pour les messes dites gélasiennes du *Triplex* et tout ce qui est conforme au *Sangallensis 348* et au *Rhenaugiensis 30*.

2° caractère italique pour les messes dites grégoriennes du *Triplex* et tout ce qui est conforme au *San Blasianus* et à ses trois congénères.

3° caractère minuscule pour tout le reste, l'on peut même dire généralement pour l'Ambrosien.

D'autre part des messes entières et des formules en grand nombre du *Sangallensis 348*, qui auraient dû être imprimées en caractères romains d'après les conventions, ne le sont pas.

Ce n'est pas tout encore. Gerbert a été assez mal avisé que d'écrire cette phrase : *In Rhenaugiensi sacramentario, usu antiquissimo* (*Præfatio*) SEMPER *contestatio vocatur* [3]. Dom Cagin, que les « à peu près » ne satisfont guère, compte et suppute que sur deux cent vingt-trois messes, *seize* préfaces seulement portent le titre de *Contestatio* [4]. Il faut exclure, cela va de soi, les titres ajoutés au XVII^e^ siècle et peut-être au XVIII^e^ siècle. Le plus grand nombre est sans titre autre que la rubrique V D ou les deux lettres PF de *Præfatio*, ce qui n'empêche pas Gerbert d'imprimer en toutes lettres *Contestatio*, dans un cas où il n'y a rien du tout, pas même l'addition du XVII^e^ siècle [5]. De pareils procédés et des affirmations à ce point gratuites justifient pleinement la défiance des liturgistes; M. H. A. Wilson conclut qu'il est impossible de savoir en définitive, quelle est la part respective du *Sangallensis 348* comme du *Rhenaugiensis 30* dans le *Triplex* [6]; Dom Cagin étend cette sévérité sur le *San-Blasianus*, au *Triplex* surtout et à tous les documents exploités dans cette partie des *Monumenta*. Ni pour l'intégrité, dit-il, ni pour l'ordonnance des matières, on ne peut se représenter, d'une façon sérieuse et utilisable, aucun des monuments que Gerbert s'était proposé de faire passer sous les yeux du public. En sorte qu'on n'a réellement ni l'édition du *Triplex*, ni celle du *Sangallensis 348*, pas plus que du *Rhenaugiensis 30*, ni celle di *San Blasianus*, mais une mosaïque de chacun d'eux, sans qu'on puisse savoir avec certitude où l'on se trouve devant un texte donné. Et finalement du très patient et très réel labeur du docte abbé, ce qui reste de plus clair, c'est qu'on ne peut compter sur rien de ce qu'il donne.

Le *Triplex* est en possession de son sobriquet, on le lui laissera; mais non sans se demander s'il ne devrait pas être nommé *quadruplex?* En effet, il reproduit non pas trois sortes de messes, mais quatre. Après les gélasiennes, les grégoriennes et les ambrosiennes, il y a des messes qui ne portent dans leur titre aucune de ces trois désignations. Quelles sont-elles?

A la page 47, on trouve une *feria V* pourvue d'une messe ainsi désignée : *Ad sanctam Mariam trans Tyberim.* A la suite vient une *alia missa gregoriana* [7] et puis cette rubrique (est-elle de Gerbert ou du *Triplex?*) *Feria V similiter est in Ambrosiano sicut in Gelasiano.* Qu'est-ce à dire? La première messe devait-elle être notée *gelasiana?* Et si elle ne l'est pas est-ce un oubli?

[1] Aujourd'hui, *Cod. Vindobonensis Th. 149*, sæc. IX = n. *1815*. — [2] *Monum. Vet. Lit. Alem.*, p. 42. — [3] *Mon. Vet. Lit. Alem.*, p. 2, note 3. — [4] Cette vérification a porté sur le ms. de Rheinau, aujourd'hui n. *30* de la Bibliothèque cantonale *(Prediger Kirche)* de Zurich. — [5] *Mon. Vet. Lit. Alem.*, p. 323; cf. *Cod. Rhenaugiensis 30*, p. 322. — [6] Wilson, *The Gelasian sacramentary*, introd., p. XXIII, note 1. — [7] Il ne s'agit pas, observe Dom Cagin, d'examiner s'il peut y avoir des messes *gélasiennes* et des messes *grégoriennes* aux féries V de carême. Ceci est une autre question.

Pour la messe du jour suivant on lit : *Feria VI ad S. Vitalem*, et tout à la fin de la messe cette rubrique, *Hæc eadem similiter est in Gregoriano sicut in Gelasiano.* Il semble qu'on se trouve ici devant trois messes. Une première, désignée par les mots : *Hæc eadem.*

Une deuxième, qui lui est semblable : *similiter est in Gregoriano.*

Une troisième, également semblable : *sicut in Gelasiano;* en sorte que nous nous trouverions en face de quatre variétés, sinon plus : 1° Anonymes; 2° Gélasiennes; 3° Grégoriennes; 4° Ambrosiennes.

Laissons au manuscrit son sobriquet, mais non sans nous demander quel titre il avait reçu dans le *scriptorium* de Saint-Gall où il fut copié, car le fait de son origine sangallienne ressort clairement de quelques formules des folios 210 v°, 211 r°, et 211 v° [1]. La disparition du premier feuillet ne permet pas de résoudre ce petit problème.

Le manuscrit se compose actuellement de trois cent seize feuillets répartis en quarante cahiers. Il manque deux feuillets au cahier I^er^, deux feuillets aux cahiers XXXVII^e^ et XXXVIII^e^ et un feuillet au XXXVI^e^. En revanche, le cahier XX^e^ est un quinquennion, et le cahier XXX^e^ a six feuilles. Quant au XXXV^e^ il n'a que trois feuilles [2] (fig. 4847)

La planche donne une idée suffisante de l'aspect général de l'écriture, qui est entièrement du même style et de la même époque, exception faite par les additions manifestes, telles que celles du fol. 226r°, du bas de page du fol. précédent, du fol. 281 v°.

Il faut remarquer que certaines particularités paléographiques s'accusent ou disparaissent suivant les régions du manuscrit. Telles particularités se produisent pendant toute une série de feuillets, pour cesser tout à coup et faire place à des caractéristiques d'un autre genre, ou d'un genre opposé, durant toute une autre série, celle-ci s'arrêtant brusquement à son tour, pour faire place à une autre série encore; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on revienne, toujours brusquement, à l'une ou l'autre des séries abandonnées. Ces changements de série coïncident avec un changement de cahier.

En passant du cahier V^e^ au cahier VI^e^ c'est-à-dire du fol. 38 v° au fol. 39 r°, on observe la différence des mains. Au fol. 38, la ligature *&* n'est pas seulement employée comme conjonction, mais dans le corps des mots, p. ex. :

lign. 5-6 : *mund& nos a crimine& renov& gubern&*
ligne 12 : *app&amus*

on cherchera vainement cette ligature dans le fol. 39r; en sorte que le cahier V présente quarante-deux exemples de la ligature *&* et le cahier VI pas un seul.

Même observation pour les *e* cédillés dans le cahier V-; ils y sont au nombre de cent soixante-dix-huit et, dans le cahier VI^e^ au nombre de quatorze seulement; en revanche, dans le cahier V^e^ il n'y a que treize *æ* ou *œ* et dans le cahier VI^e^ on en compte cent cinquante. La brusquerie du changement se révèle ici d'autant mieux que, suivant l'observation de Dom Cagin, elle se produit dans la suite d'une même messe.

Une opposition non moins frappante s'observe entre les cahiers V^e^ et VI^e^ pour la façon de traiter les accusatifs, par exemple, tels que *immensã gloriã* au fol. 38 v°, et *veniam plebem* au fol. 39 r°. Le copiste du cahier V^e^ emploie la barre d'abréviation cent quatre-vingt-deux fois sur deux cent cinquante-quatre, tandis que le copiste du cahier VI^e^ ne recourt à ce procédé que dix fois sur deux cent cinquante-six. Enfin le cahier V^e^ offre dix-huit fois *p* pour *præ* et le cahier VI^e^ une fois seulement. Au contraire, le cahier V^e^ écrit cinquante fois ꝑ *dñm* et le cahier VI^e^ deux fois seulement, il emploie la forme plus brève encore : ꝑ soixante-trois fois et le cahier V^e^ vingt et une fois seulement.

L'ensemble de ces observations ne permet pas de douter qu'on ne se trouve en présence de deux copistes distincts ayant chacun leur façon d'écrire, leurs ligatures familières, leurs lettres d'aspect particulier. C'est ainsi que la proportion des *&* n'est pas seule à différer d'un cahier à l'autre cahier, c'est aussi le type qui est différent. Dans le cahier V^e^, le sommet du trait supérieur se relève au niveau du sommet des lettres à grande haste : *h, d, b, l*; tandis que dans le cahier VI^e^, le trait est plus modeste. Le cahier VI^e^ affectionne la ligature *rt*, tandis que le cahier V^e^ écrit posément : *mortalibus, mortalitate, martyrũ.*

Il n'y a pas jusqu'à l'*incipit* des préfaces commençant par *æterne Deus* qui ne soit significatif. Le cahier VI^e^ en a neuf dans ce cas. Il procède invariablement par voyelles disjointes *ae*, comme *aeterne ds.* Par contre, le cahier VI^e^ qui en a treize les écrit onze fois en diphtongue *æ*, *æterne ds.* On passe au cahier VI^e^ c'est encore autre chose, une autre variété. Les onze *æterne ds* de ce quaternion seront écrits par *A* majuscule et *e* minuscule. Cela nous fait déjà trois types; en voici un quatrième : *A&erne ds*, employé dans le cahier XVII^e^, treize fois et dans le cahier XXI^e^, dix fois.

Il va sans dire qu'une fois reconnue une opposition entre deux cahiers, sur un point caractéristique, on peut être sûr que d'autres oppositions ne tarderont pas à confirmer celle-ci. La syllabe *bus* est une de celles qui se prêtent parfois aux expériences les plus concluantes. Ainsi, dans le cahier XXI^e^ elle est abrégée vingt-quatre fois par le point virgule *(b;)*; dans le cahier XXII^e^ elle n'est plus que deux fois, et par une simple virgule (*b,*). En revanche, XXII^e^ écrit cinquante-trois fois *bus* en toutes lettres et XXI dix fois seulement.

Après avoir déterminé les récurrences exactes et les combinaisons des diverses caractéristiques on arrive au nombre de douze ou quatorze copistes.

Un cahier où se mêleraient, réunies confusément, en plus ou moins grand nombre à la fois, toutes les particularités relevées ci-dessus ainsi que plusieurs autres, acquerrait du même coup son caractère vis-à-vis des uns et des autres. Le fait ne laisse pas que de se présenter. Il y a aussi deux ou trois cahiers où les habitudes et les mains alternent dans l'intérieur même du quaternion. C'est le cas du quaternion XI^e^ en particulier. Les deux feuillets du commencement et les deux feuillets de la fin sont d'une autre main que les quatre feuillets du milieu. Le quaternion avait donc été partagé entre deux écrivains qui reçurent l'un : fol. 79-86 et 80-85; l'autre 81-84 et 82-83, dont l'ensemble fait le cahier XI^e^ :

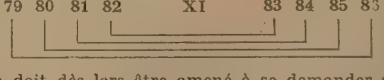

On doit dès lors être amené à se demander si les copistes se sont succédé ou s'ils ont travaillé simultanément à la transcription du manuscrit.

La première hypothèse, suivant la juste observation de Dom Cagin, n'est pas admissible. Si l'on emploie plusieurs moines, ce n'est pas évidemment pour le plaisir de composer, dans un volume unique, une véritable mosaïque des différentes écritures du *scriptorium* de Saint-Gall, à un moment donné; c'est bel et bien

[1] La rubrique de la simple vigile (210 v°) porte IDUS OCT UIG*(i)*L*(i)*A SCI GALLI ‖ CONFESSORIS XPI; la rubrique de la fête (211 r°) XVII K*(a)*L NOV. DEPOSITIO ‖ BEATI GALLI CONFESSORIS. — [2] P. Cagin, *L'observation paléographique dans l'étude du « Sacramentarium triplex » de Saint-Gall*, dans *Mélanges Châtelain*, in-8°, Paris, 1910, p. 92-112.

pour gagner du temps. Pratiquement nous voyons un copiste passer du fol. 80 v° au fol. 85 r°, il s'est arrêté à la secrète d'une messe ambrosienne de la férie III de la semaine sainte et le copiste des fol. 81r°-84v°, commence sa tâche par la préface ambrosienne. Admettons que le premier ait eu terminé le fol. 80 v° quand le deuxième a commencé 81r°, mais sous peine de ne pas travailler jusqu'à ce que le deuxième soit arrivé au 84 v° en bas, son confrère n'a pu commencer le fol. 85 r° par les mots *qui publicanum peibus vel confessione...* que s'il avait un modèle qu'on suivait page par page et, peut-être, ligne par ligne.

Peut-être arrivait-il qu'on s'affranchissait légèrement de l'obligation de reproduire ligne par ligne et page par page, mais c'était à la condition que le copiste copiât le volume entier ou plusieurs cahiers à la suite. Le fol. 168 v° (cahier XXI^e) rend la chose palpable. L'auteur de ce cahier, parvenu à la fin de sa dernière ligne, s'aperçoit qu'il ne peut employer la place qui lui reste, et il lui en reste même trop, à écrire le mot *secura* tout entier pour cette raison que le cahier XXII^e ne lui appartient plus et que ce cahier XXII^e commence par *ra* dernière syllabe du mot à couper. Force est bien dès lors au copiste du cahier XXI^e de s'en tenir au modèle et de faire affleurer à la limite extrême de la ligne les syllabes... *secu* ‖ . pour bien montrer que le mot demeure en suspens.

Nous sommes donc en présence d'un travail collectif, et le repérage n'a pu être réalisé que grâce à la distribution, entre tous les travailleurs, d'un modèle tout semblable à reproduire et dont les quaternions avaient été préalablement désagrégés en autant de portions qu'il y avait de copistes à participer au travail.

Cette remarque entraîne une importante conséquence. C'est qu'on ne doit plus juger de l'âge liturgique du sacramentaire par les données paléographiques de la copie qui nous en reste. Ces données nous placeraient en effet aux environs du X^e siècle, plutôt vers la fin. Désormais la critique interne se substitue à la paléographie.

Le fait de la copie page par page d'un original exclut jusqu'à la possibilité de l'intercalation d'une messe sangallienne postérieure à cet original. Le *Sacramentarium triplex* ne nous apparaît plus que comme la copie d'un *Sacramentarium triplex* antérieur et qui portera le titre de *Triplex A*.

C'est ce manuscrit perdu qu'il s'agit de dater. Dans le *Triplex B* les additions sont aisées à découvrir. Outre deux bulles d'Innocent III transcrites au XIII^e siècle au fol. 288, et une messe des onze mille vierges au fol. 288 v° vers la même date, il y a d'autres additions moins inattendues, telles que des *missa pro amico* (fol. 279 v°), *pro amicis* (fol. 280), *de sca Maria* (fol. 287 v°) et le style paléographique de celles-ci tranche sur le style de tous les copistes de manière à ne s'y pas tromper. Parfois le titre d'une pièce rapportée suffit à mettre en éveil : *Ymn' Notkeri* (fol. 281 v°), messe de S. Waltpurge (fol. 226 r°). Pour ces additions du *Triplex B* la paléographie est là qui prête son concours pour décider de ce qui a été inséré, mais pour le *Triplex A*, disparu, la paléographie demeure silencieuse.

Il faut recourir à un autre procédé qui consiste à examiner les messes qui se succèdent suivant l'ordre normal du calendrier, et celles qu'on trouverait reléguées *ad calcem*, en appendice. Les messes de cette dernière catégorie trahiront une addition postérieure. Un examen non moins facile à faire consiste à remarquer : 1° la date des fêtes les plus récentes qui se trouvent à leur place et 2° la date des plus anciennes universelles qui ne s'y trouvent pas. Cela fait, on obtiendrait d'emblée, l'âge approximatif du *Triplex A* (du texte s'entend, non du manuscrit). De lui-même celui-ci se placerait entre la date de la fête la plus récente qui y figure à *son rang* et celle de la plus ancienne messe additionnelle *placée hors rang*. Malheureusement ces deux termes ne rendent pas ce qu'on en attend, ils offrent trop d'indécision.

En deux mots, ces termes sont, d'une part, la présence à son siège, de la fête de saint Othmar (XVI kal. dec.) et d'autre part, l'absence à leur rang le 31 oct. et le 1^er nov. de la vigile et de la fête de tous les saints, qu'il faut aller chercher non seulement après les communs, mais au milieu des messes votives.

En d'autres termes la vigile de la Toussaint et la fête elle-même ne sont pas à leur date dans le *Triplex A*, on les a insérés tardivement, à titre additionnel. Or à quelle date a-t-on célébré la Toussaint à Saint-Gall? Tous les sacramentaires postérieurs au début du IX^e siècle (n. *338*, *339*, *340*, *341*, etc.) en font mention au 1^er novembre. Donc la fête était admise à Saint-Gall avant le début du IX^e siècle. Mais comme ce n'était encore ni à titre officiel, ni peut-être à date fixe, on conservait à son égard autant de liberté que pour les autres messes quotidiennes et votives *in laude sanctorum* groupées précisément toutes à la suite. Rien n'avait tiré cette fête du groupe des messes *ad libitum* pour l'introduire dans la suite des fêtes fixes. Dans l'une et l'autre hypothèse, il y a l'attestation équivalant à l'achèvement du manuscrit avant le X^e siècle.

Pour la fête, de saint Othmar, mort en 769, en exil, à la suite des sévices exercés contre lui par l'évêque de Constance, on le tint immédiatement pour saint. En 769, ses reliques furent ramenées à Saint-Gall et déposées derrière l'autel de Saint-Jean-Baptiste. Le culte s'établit-il dès cette année, on ne saurait le dire. Dans le *Triplex B*, saint Othmar partage avec saint Gall le privilège d'une très grande lettre majuscule, mais rien ne prouve qu'elle fut dans le *Triplex A* et, si elle s'y trouvait, avait-elle les mêmes dimensions. Le copiste du *B* aura pu se dire qu'avec de l'adresse il saurait bien regagner sur le texte le terrain que lui avait fait perdre cette large initiale. En définitive, les deux procédés décisifs sont aussi vagues l'un que l'autre, on peut bien leur demander tout mais à condition de n'en rien attendre.

Une particularité mérite d'être relevée. A partir du cahier XXIX^e on remarque çà et là dans le *Triplex B* des pages demeurées en blanc et, presque toutes, remplies ensuite de deuxième ou de troisième main. Ainsi, dans le cahier XXIX^e, le dernier quart du fol. 225, le recto du fol. 226, les neuf premières lignes du verso et le fol. 227 r°, dans le cahier XXX^e, les dix dernières lignes du fol. 242 r°, tout le verso de ce feuillet et le feuillet 243 en entier; dans le cahier XXXV^e, tout le verso du fol. 279 et les deux feuillets suivant tout entiers, dans le cahier XXXVI^e tout le verso du fol. 287 et tout le feuillet 288, sauf les dernières lignes du verso.

Comme la variété des écritures persévère, les pages et les places vides du parchemin accuseraient donc plutôt la multiplicité des copistes, mais peut-être l'ordonnateur du *Triplex B* a-t-il conservé quatre ou cinq copistes auxquels il ne proportionna qu'à peu près la matière réservée à leur quaternion. Cette répartition mal faite, il arriva que les copistes furent les uns après les autres obligés de s'arrêter quand la matière leur manqua, de là les blancs. Mais en ce cas, il n'y aurait des blancs qu'à la fin des cahiers ou au bas des feuillets, lorsque la matière manque au copiste; en réalité, ce n'est pas toujours à la fin des cahiers qu'on observe des hiatus de transcription. Dans le cahier XXIX^e c'est entre le premier et le deuxième feuillet (une page et demie), puis entre le recto et le verso du troisième feuillet qu'il est resté du parchemin

libre. Dans le cahier XXXVI^e c'est entre la cinquième ligne du verso du 6^e feuillet et la 18^e ligne du verso du dernier feuillet. Et chose absolument bizarre, le copiste, au lieu de profiter de tant de parchemin libre entame la transcription d'une messe tout au bas de ce dernier verso, à la 19^e ligne. C'est ici que nous trouvons la réponse décisive, c'est-à-dire la preuve que les copistes se sont conformés même pour ces cahiers au modèle le *Triplex A*.

Voici comment les choses se présentent :

CAHIER XXXV.

fol. 276 l. 1 à 24 : *Aliæ orationes contra fulgura.*
fol. 276 v. l. 1 à 2 : Fin.
l. 3 à 10 : *Or. pro frugibus vel ærum temperie.*
l. 11 à 24 : *Missa de mortalitate.*
fol. 277. l. 1 à 5 : Fin.
l. 6 à 23 : *Item alia de mortalitate.*
l. 24 : *Missa pro peste animalium.*
fol. 277 v. l. 1 à 18 : Fin.
l. 19 à 24 : *Or. super aqua et sal ad animalia.*
fol. 278. l. 1 à 3 : Fin.
l. 4 à 12 : *Alia Benedictio salis.*
l. 13 à 20 : *Oratio pro Agapen faciente.*
l. 20 à 24 : *Missa unde supra.*
fol. 278 v. (couture) l. 1 à 24 : Suite.
fol. 279. l. 1 à 10 : Fin.
l. 11 à 23 : *Item alia missa unde supra.*
l. 24 : En blanc.
fol. 279 v. l. 1 à 24 : En blanc. Depuis une messe *pro amico.*
fol. 280. l. 1 à 3 : Fin.
l. 4 à 10 : Deuxième main, une messe *pro amicis.*
l. 11 à 24 : *Initia* des introïts, collectes, secrètes, et postcommunions des dimanches après la Pentecôte.
fol. 280 v. l. 1 à 24 : Fin (2^e main).
fol. 281. l. 1 à 24 : Feuillet blanc.
fol. 281 v. l. 1 à 24 : Feuillet blanc. (Depuis l'*Ymn' Notkery in fest. omnii scōrū.*

CAHIER XXXVI.

fol. 282. l. 1 à 17 : *In Vigilia omnium scōrum.*
l. 18 à 24 : *In festivitate omnium scōrum.*
l. 1 à 13 : Fin.
l. 11 à 24 : *Missa cottidiana ad poscenda suffragia scōrum.*
fol. 283. l. 1 à 4 : Fin.
l 5 à 23 : *Missa cotidiana in laude scōrum.*
l. 24 : *Missa omnimoda.*
fol. 283 v. l. 1 à 24 : Suite.
fol. 284. l. 1 à 24 : Fin.
l. 24 : *Pro salute vivorum vel in*
fol. 284 v. l. 1 à 24 : *agenda commemoratione mortuorum.*
fol. 285. l. 1 à 3 : Fin.
l. 4 à 24 : *Missa pro amicis viventibus.*
fol. 285 v. l. 1 à 4 : Fin.
l. 5 à 23 : *Missa communis sci Augustini.*
l. 24 : *Item alia Missa Communis.*
(couture)....
fol. 286. l. 1 à 24 : Suite.
fol. 286 v. l. 1 à 18 : Fin.
l. 19 à 24 : *Missa votiva in commemoratione scōrū.*
fol. 287. l. 1 à 24 : Suite.
fol. 287 v. l. 1 à 4 : Fin.
l. 5 à 24 : Vingt lignes en blanc d'abord, utilisées depuis pour la transcription d'une messe *de scā maria.*
onglet recto.....
onglet verso.....
fol. 288. l. 1 à 24 : Feuillet libre, bulles d'Innocent III. (XIII^e s.).
fol. 288 v. l. 1 à 13 : messe des onze mille vierges (XIII^e siècle).
l. 14 à 17 : Quatre lignes en blanc.
l. 18 à 23 : *Missa in tribulatione.*
l. 24 : *ut qui diu pro peccatis nostris affligimur* INTERCEDEN —

CAHIER XXXVII

fol. 289. l. 1 : TIBUS SCIS TUIS *clementes in tua*
l. 2 à 12 : Fin.
l. 13 à 24 : *Missa pro tribulatis et pressuram sustinentibus.*

Les blancs observés ne sont pas destinés à mettre en relief des divisions, et en ce cas ce serait être prodigue que de laisser plusieurs pages; il ne s'agit pas non plus de ménager les places de miniatures; la seule explication plausible c'est celle-ci : Le cahier suivant était aux mains d'un confrère, on savait que celui-ci commencerait par tel mot ou par telle syllabe parce qu'il se conformait au modèle du *Triplex A*. Ces blancs de plusieurs pages peuvent s'expliquer par des suppressions ordonnées ou par des lacunes ou des détériorations dans l'original, mais elles confirment le fait de la copie page par page et cahier par cahier du *Triplex B* d'après ou *Triplex A*.

XII. BIBLIOGRAPHIE. — *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1857, t. VI, p. 274-181. — ARX (Ildeph. von), *Geschichte des Kantons St-Gallen*, 3 vol., in-8°, St-Gallen, 1810-1813; *Der Geschichtschreiber des Kantons St-Gallen, ein Lebensbild aus der Zeit der Umvälzung*, in-4°, St-Gallen, 1874; *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, (1829), t. II, p. 1-183 : *Scriptores rerum Sangallensium : Casus S. Galli per Rutpertum, Ekkehardum IV. Burkardum, Conradum de Fabaria et Christianum Kuchimeister ab anno 614 usq. 1329 continuati.* — Baluze (Et.), *Capitularia*, 1677, t. II, col. 1382-1385 : *Capitulare monachorum San-Gallensium.* — H. M. Bannister, dans *Journal of theological Studies*, 1904, t. V, p. 49-50, 55-61. — Basnage, *Thesaurus monumentorum*, 1725, t. I, p. 783-784. — Batiffol (P.), *Fragmenta Sengallensia, contribution à l'histoire de la Vetus Itala*, dans *Revue archéologique*, 1884, p. 305-321. — Becker *Catalogi bibliothecar. antiq.*, 1885, p. 32-35, 43-56, 300. — Berger (S.), *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 112-136. — Berger (S.) et Durrieu (P.), dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1892, p. 234-235; *Mémoires de la Soc. des antiq.*, 1892-1893, VI^e série, t. III, p. 1-30. — *Bibliotheca hagiographica latina* (1899), p. 485-486, 1352. — Brandt (S.), *Der St Gallen Palimpsest der divinæ institutiones des Lactantius*, dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissensch.*, 1884, t. CVIII, p. 231-338, pl. in-8°, Wien, 1886. — Breitenbach (O.), *Verbosene St Gallen Annalen*, dans *Neues Archiv Gesells. ält. deut. Gesch.*, 1876, t. II, p. 183-185. — E. S. Buchanan, *Two pages from the Fleury palimpsest*, dans *The Journal of theological Studies*, 1906, t. VII, p. 454-455; *More pages of the Fleury palimpsest*, dans même revue, 1907, t. VIII, p. 96-100. — Büchler (J. C. H.), *St Galli Vocabularius auch. Wölterbuch des heil. Gallus aus dem 8 Jahrh. Handschrift 913 der Stiftbiblio thek in St Gallen*, in-8°, Brilon, 1869. — Burgener, *Helvetia sancta*, 1860-1862, t. I, p. 249-255; t. III,

p. 185-191. — Cagin (P.), *Le sacramentarium triplex de Gerbert*, dans la *Revue des bibliothèques*, nov., déc., 1899; *L'observation paléographique dans l'étude du Sacramentarium triplex de Saint-Gall*, dans *Mélanges offerts à Em. Châtelain*, in-8°, Paris, 1910, p. 92-112. *Te Deum ou Illatio*, in-8, Paris, 1906, p. 514 sq. — Calmet (Dom), *Diarium Helveticum*, 1756, p. 64-77, 82-83. — Campion (M. A.), *Description d'un ancien plan du monastère de Saint-Gall, au* IX^e *siècle, traduit de l'anglais*,dans *Bulletin monumental*, 1868, IV^e série, t. IV, p. 361-406, et plan. — *Cantarium Sancti Galli Römischer Choralgesang der St-Gallischen Stiftskirche, mit lateinischeim und deutschem Texte, aus den älteren handschriftlichen und gedruckten Werken, wie auch mit Benützung neuerer Werke gesammelt uud geordnet von einem Geistlichen der Diözese St-Gallen, nebst einer geschichtlichen Einleitung über den Choralgesang im Kloster St-Gallen*, in-8°, St-Gallen, 1845. — *Catalogus aller Bücher der öffentlichen Burger Bibliotek zu St-Gallen*; in-8°, St-Gallen, 1793. — *Chronicon breve monasterii Sancti Galli* (748-926), dans Duchesne, *Hist. Franc. script.*, 1641, t. III, p. 466-471; Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 359-361. — *Chronicon brevissimum monasterii S. Galli* (691-814), dans Baluze, *Miscellanea*, 1678, f. I, p. 494-495; edit. alt., p. 122; Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 30-31. — *Codex traditionum Sancti Galli*, in-fol., 1645; cf. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, 1849, t. II, p. 494; Th. Sickel, *Acta regum et imper. Caroling.*, 1868, p. 251-253. — Colgan, *Acta ss. Scot. s. Hibern.*, 1645, t. I, p. 382-384. — Daucourt (A.), *Notice sur l'abbaye et le diocèse de Saint-Gall*, dans *Revue Suisse catholique*, 1896-1897, t. XXVII, p. 540-548, 501-510, 655-664; 727-741; t. XXVIII, p. 17-37. — *Dictionnaire des manuscrits*, (Migne, 1853), t. II, col. 1697-1778. — Digot (A.), *Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, t. IV, p. 127. — Dümge (C.) et Mone (Fr.), dans *Archiv Ges. ält. deu. Gesch.*, 1821, t. III, p. 248-251. — Dümmler (E.), *St Gallische Denkmale aus der Karolingischen Zeit, herausgegeben*, dans *Mittheilungen antiq. Gesch. Zürich*, 1859, t. XII, p. 205-267; le même, dans *Neues Archiv Ges. ält. deut. Gesch.*, 1886, t. XI, p. 404-407. — Durm (J.), *Handbuch der Architektur*, 1902, t. II, p. 65. — Egli (Em.), *Kirchengeschichte Schweiz*, 1893, p. 56-58. — *Eine neue Recension der Vita S. Galli*, dans *Neues Archiv Ges. ält. deut. Gesch.*, 1896, t. XXI, p. 359-371. — Ermisch (H.), *Codex Boernerianus der Briefe des Apostels Paulus. Eine griechische Handschrift der 13 Briefe Pauli aus dem 9 Jahrhundert, enstenden im Kloster St.-Gallen*, in-8°, Leipzig, 1910. — *Epigrammata seu hymni sacri illustrium virorum, antiquorum patrum monasterii S. Galli* (894), dans H. Canisius, *Antiquæ lectiones* (1604), t. V; Basnage, *Thesaur. monum.*, t. II, part. 3. p. 185-234; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 35-72. — Ewald (G.), dans *Neues Archiv Ges. ält. deu. Gesch.*, 1883, t. VIII, p. 356-357. — Eye, *Das abendländische Wohnhaus*, dans *Raumer's historischen Taschenbuch*, 1868, p. 323. — Ficker (Jul.), *Ueber ein urkunden Fragment zu St.-Gallen*, dans *Mittheil. Instit. œsterr. Gesch.*, 1886, t. VII, p. 314-316. — *Formulæ Sangallenses* (voir *Dictionn.*, au mot FORMULES). — *Gallia christiana* (1656), t. IV, col. 454-455; (1731) t. V, col. 945-970. — Götzinger (W.), *Die römanischen Ortsnamen des Kantons S. Gallen*, in-8°, S. Gallen, 1891. — Gougaud (L.), *Les chrétientés celtiques*, in-12, Paris, 1911, p. 77, 134, 135, 145-150, 324, 326, 348. — Greith (C.-J.), *Der heilige Gallus, der Apostel Allemanicus, und seine Glaubenslehre gegenüber den Deutschkirchen und ihren Irrthümern*, in-8°, S. Gallen, 1845; *Der heilige Gallus, der Apostel Allemanicus nach den ältesten Quellen und nach den neuesten Fabeln*, in-8°, S. Gallen, 1865. — Hæne, *Catal. mss.* (1830), p. 665-73, 730. — Hænel (G.), *Aus der Handschrift 728 (alte D 18) zu S. Gallen*, dans *Serapeum.*, 1841, t. II, p. 8-15, 17-22. — Hagen (Fr. v.), *Briefe Heimat Deutschl. Schweiz-Ital.*, 1818, t. I, p. 146-164. — Haid (H.), *Das Licht des Evangelium's Jesu Christi in und durch S. Gallus, Apostel der Schweiz, sammt einer heil. Reliquie desselben, näml. einer apostol. Rede, welche d. heil. Gallus selbst verfasst und gehalten hat*, in-8°, S. Gallen, 1814. — Haller, *Bibl. Schweiz*, 1785, t. I, col. 2158-2160; t. II, col. 70-75; 661-766, 1536°; t. III, 424-446; 865-871. — Halm (K.), dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissensch.*, Wien, 1865, t. L, p. 107-160. — L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. Le moine de Saint-Gall*, dans *Revue historique*, 1918, t. CXXVIII, p. 260-298. — Hardegger (A.), *Aus der Baugeschichte des Klosters S. Gallen. Vortrag*, dans *Schrift. Ver. Gesch. Bodensee*, 1888, t, XVII, p. 7-22, 3 pl.; in-8°, Lindau, 1887. — Hardegger (J.), et Wartmann (H.), *S. Gallische Gemeinde-Archive*, dans *Hist. Ver. S. Gallen*; *Der Hof Kriessern*, in-8°, S. Gallen, 1878. — Hattemer (H.), *Denkmale des Mittelalters : S. Gallens altdeutsche Sprachschätze gesamm. und herausg*, 3 vol. in-8°; St-Gallen, 1842-1848. — Hecke (J. van), *Commentar. præv.*, dans *Acta sanct.*, 1845, octob. t. VII, p. 856-884. — Hefele (J.), *Einführ. Christenth. Südwest. Deutschl.*, 1837, p. 261-304. — Henning (R.), *Ueber die Sanctgallischen Sprachdenkmäler bis zum Toae Karls des Grossen*, in-8°, Strassburg, 1874. — *Histoire littéraire de la France*, 1735, t. III, p. 561-563. — Holder-Egger (O.), *Excerptum Sangallense*, dans *Neues Archiv*, 1876, t. I, p. 232-238. — Keller (F.), *Bauriss des Klosters S. Gallen im facsimile herausgegeben und erläutert*, in-4°, Zurich, 1844; *Note on the ancient plan of the monastery of S. Gall in the ninth century*, dans *The archaeological Journal*, 1860, t. XVII, p. 48-50; Le même, dans *Mitth. antiq. Ges. Zürich*, 1855, t. VII, p. 81-83. — Keslezus (J.), *Sanct gallensis bibliotheca*, dans Goldast, *Rer. Alam. scr.*, 1730, t. III, p. 155-165. — F. Keller, *Bilder und Schriftzüge in den irischen manuscripten der schweizerischen Bibliotheken gesammelt und mit Bemerkungen herausgegeben*, dans *Mitthei'ungen der antiquarischen Gesellschaft im Zürich*, 1851, t. VII, p. 61-97, pl. I-XIII. — Knappert (L.), *La vie de S. Gall et le paganisme germanique*, dans *Revue d'histoire des religions*, 1894, t. XXIX, p. 259-295. — Kraus (F. X.), *Geschichte der christliche Kunst*, in-8°, Freiburg, 1897, t. II, p. 13. — Lambillotte, *Antiphonaire de S. Grégoire, fac.-similé du ms. de S. Gall (copie authentique de l'autographe écrit vers 790), accompagné : 1° d'une notice historique; 2° d'une dissertation donnant la clef du chant grégorien; 3° de divers monuments, tableaux neumatiques inédits, etc.*, in-4°, Bruxelles, 1851; in-4°, Bruxelles, 1867. — Launoy, *De scholis celebrioribus*, 1672, 1717, p. 66-71. — Linden (A.), *Katalog der Museums-Bibliothek in S. Gallen, systematische geordnet*, in-8°, St-Gallen, 1873. — Maassen (Fr.), dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissensch.*, Wien, 1867, t. LVI, p. 208 212. — Mabillon (J.), *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, 1669, t. II, p. 227; 2^e édit., p. 215; *Annales bened.*, t. II, lib. XXXI, n. 36; *Iter Germanicum*, 1717, p. 36-38. — Mantuani (J.), *Tuotilo und die Elfenbeinschnitzerei am Evangelium Longum (= Cod. n. 53) zu S. Gallen. Eine Untersuchung*, dans *Studien zur deutschen Kunstgeschichte*, fasc. 24, in-8°, Strassburg, 1900. — Mayer (V.), *Lobrede von dem heil. Abten Gallens*, in 4°, St. Gallen, 1771. — Méril (Edélestan du) *Poés. popul. lat.*, 1843, p. 156-163. — Merton (A.), *Die Buchmalerei des IX Jahrhunderts in St-Gallen unter besonderer Berücksichtigung der Initial-Ornamentik*, in-8°, Halle a. S., 1911. — Meyer von Khonau, *Sanct Gallische Geschichtsquellen, neu herausggb.*, dans *Mittheil. hist. Ver. S. Gallen* (1870-1881)-t. XII, XV, S. Gallen, 1870-1881; *Zum Planctus beati*

Galli, dans *Anz. schweiz. Gesch.*, 1887, t. XVIII, p. 1-3; *St.-Gallen, Benediktiner kloster in der Schweiz*, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., Leipzig, 1899, t. VI, p. 344-353. — Mezlerus (Jodoc.), *De viribus illustribus monasterii S. Galli O. S. B. libri II*, dans B. Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, 1721, t. I, p. III, 555-626; cf. p. LXXXIX. — *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben vom historischen Verein in S. Gallen*, in-8°, St-Gallen, 1862-1871, 10 vol., IIe série 1872-1891, t. I-XXIV. — Mocquereau (A.), *De la clivis épisématique dans les manuscrits de Saint-Gall*, dans *Mélanges Châtelain*, in-8°, Paris, 1910, p. 508-530. — Mombritius (B.), *Sanctuarium* (1479), t. I, p. CCCXI-CCCXII. — Mooyer, *S. Gallen betreffende Urkunden*, dans *Archiv. Gesch. Alterth. Westfal.*, t. VI, part. 2, p. 291. — Mülinen, *Helvetia sacra*, 1858, t. I, p. 92-97; t. II, p. 227. — Müller (C. G.), *Anal. Bernen.*, 1841, t. III, p. 1-7. — Naef (A.), *Chronik oder Denkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft S. Gallen, mit Inbegriff der damit in Verbindung stehenden Appenzeller Begebenheiten, von den ältesten Zeiten*, in-4°, Zurich, 1854-1867. — Neuwirth (J.), *Die Bauthätigheit der alamannischen Klöster S. Gallen, Reichenau und Petershausen*, dans *Sitzungsberichte d. Akad. d. Wissensch.*, 1884, t. CVI, p. 5-116; in-8°, Wien, 1884. — *S. Gallens Antheil an den Burgunderkriegen*, dans *Hist. Ver. S. Gallen*, in-4°, S. Gallen, 1876. — Nigra (Cost.). *Il manoscritto Irlandese di S. Gallo (n. 904)* in-8°; Torino, 1872. — Omont (H.), dans *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1886, t. III, p. 440-441; — *Paléographie musicale*, in-4°, Solesmes, 1889, t. I, p. 57-70. — Pertz (H.), *Archiv*, 1824-1847, t. V, p. 501-514, 631-635; t. IX, p. 588-593. — Philipps (Jenk. Thom.), *Dissert. histor. IV*, (1735), p. 173-203. — Rahn (J. R.), *Geschichte der bildender Kunste in der Schweiz*, in-8°, Zurich, 1876, p. 90 sq.; *Das Psalterium aureum von Sanct Gallen, ein Beitrag zur Geschichte der Karolingischen Miniatur-Malerei, mit Text*, in-fol., S. Gallen, 1878. — Rattig (H. C. M.), *Antiquissimus IV Evangeliorum canonicorum codex Sangallensis græco-latinus interlinearis nunquam adhuc collatus*, in-4°, Turici, 1836. — Rönsch (H.), *Zur biblischen Latinität ausdem cod. Sangallensis der Evangelien*, dans *Romanische Forschungen*, 1883, t. I, p. 419-426. — Sattler (A.), *Die Münzen und Medaillen der fürstlichen Abtei S. Gallen*, dans *Bulletin de la soc. suisse de numismatique*, 1886-1889, t. VI, p. 3-21 (cf. Höfken, *Nachträge* p. 37-41, fig.), t. VIII, p. 55-56. — Scherrer (G.), *Die gedruckte S. Gallische Dokumenten sammlung*, dans *Archiv. Schweiz. Geisch.*, 1868, t. XVI, p. 158-176; *S. Gallische Handschriften, in Anszügen herausggb.*, in-8°, S. Gallen, 1859; *Nachlese stift sanct gallische Manuscripte*, dans *Mitth. vaterl. Gesch.*, S. Gallen, 1863; *Verzeichniss der Handschriften der Stiftbibliothek vob S. Gallen, herausggb. auf Veranstaltung und mit Unterstützung der kath. Administrations rathes d. Kantons S. Gallen*, in-8°, S. Gallen, 1880. — Schlösser (J.), *Die abendländische Klosteranlage der früheren Mittelalter*, in-8°, Wien, 1889, p. 24 sq. — Schubiger (A.), *Die Sangerschule S. Gallens von achten bis zwölften Jahrhund., ein Beitrag zur Gesänggeschichte des Mittelalters*, in-4°, Einseideln, 1858. — Schulte (A.), *Zu den Verbräderungsbüchern von S. Gallen und Reichenau*, dans *Mittheil. Instit. æsterr. Geschichtsfors.*, 1890, t. XI, p. 123-127. — Schwab (G.), *Bodensee*, 1827, p. 424-427. — Sicher (Frid.), *Chronik*, herausggb., von Ernst Götzinger, dans *Mittheil. vaterland. Gesch.*; *Sortes Sangallenses* (voir *Dictionn.* au mot SORTS), (S. Gall, 1885), t. XX. — Springer (A.), *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte*, in-8°, Bonn, 1886, t. I, p. 41. — Stephan (Chr.), *Le Florilegium de S. Gall (n. 870)*, dans *Rhein. mus. Philol.*, 1885, t. IV, II; *Verzeichniss der Incunabeln der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, in-8°, S. Gallen, 1880. — Strickler (J.), *Das Abt St-Gallische Archiv in Zürich*, dans *Archiv Schweiz. Gesch.*, 1871, t. XVII, p. 44-42. — Whitley Stokes and J. Strachan, *Thesaurus paleohibernicus, A. collection of old irisch glosses scholiæ, prose and verse*, in-8, Cambribge, 1903, t. II, p. XIX-XXII: *cod. Sangall. 904*, p. XVVII, p. 248-249 : *in cantiliones sangallenses cod, 1395;* p. 49, 221 : marginalia oghamiques. — Tommasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. IV, p. 305-307 : *Fragmenta antiphonariorum ex codd. ms. mbr. monasterii S. Galli.* — Usener (H.), *Sammlung der Wunder der heil. Gallus und. Otmar*, dans *Alemannia*, 1887, t. XV, p. 93-96. — Vadianus (J.), *Chronologia abbatum monasterii S. Galli, cum notationibus ex vett. membranis* (614-1530), dans Goldast, *Rerum Alamannicarum scriptores*, 1730, t. I, p. 92-94. — Waitz (G.), dans *Neues Archiv Ges. ält. deu. Gesch.*, 1877, t. III, p. 217-218. — Warren (M.), *The codex Sangallensis 912 edited with notes*, in-8°, Cambridge, 1885; cf. *Academy*, 1886, t. XXIX, p. 134. — Wartmann (H.), *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen (700-920), auf Veranstaltung der antiq. Gesellsch. in Zurich bearbeiteit.*, in-4°, Zürich, 1863-1866; *(920-1379) herausggb vom histor. Verein d. Kantons S. Gallen bearb.*, in-4°, Zurich, 1883-1892, t. III-IV;. *S Gallische Gemeinde Archiv. der hof Widnau-Haslach*, in-8°, Sanct-Gallen, 1887, — Watt (J. von), *Deutsche historiche Schriften*, I, *Chronik der Aebte d. Klosters St.-Gallen. herausggb. von* E. Götzinger, in-4°, S. Gallen, 1875. — Wegelin (K.), dans Pertz, *Archiv*, 1831, t. VI; p. 476-486. — Weidmann (Fr), *Geschichte der Bibliothek von S. Gallen seit ihrer Gründung um das Jahr 830 bis auf 1841 aus den Quellen bearbaitet*, in-8°, S. Gallen, 1841, 1846. — Willis (R.), *Description of the ancient plan of the monastery of S. Gall in the ninth Century*, dans *The archæological Journal*, 1848, t. V, p. 85-117. — P. von Winterfeld (Sur l'école poétique de Saint-Gall), dans *Jahrbücher für das klass. Alterthum und für Pädagogik*, 1900, p. 341-361. — Zardetti (O.), *Requies S. Galli oder geschichtliche Beleuchtung der Kathedrale des heil. Gallus Lichte ihrer eigenen Bergangenheit*, in-8°, Einsiedeln, 1881. — Zellweger, *Versuch. die Chronologie der Æbte vom S. Gallen urkundlich und kritisch zu bestimmen*, dans *Schweiz. Gesch. orsch.*, 1825, t. V, p. 1; t. VIII, p. 160. — Zeumer (K.), *« Cartam levare » in S. Galler Urkur den*, dans *Zeitschrift f. Savigny-Stiftung German.*, 1883, t. IV, p. 113-117. — Ziegelbauer, *Histor. litter. Bened.*, 1755, t. I, p. 83-90, 204-214, 247-249, 297, 583-584. — Zimmermann, (G. R.), *Codex Sangallensis n. 359*, dans *Anz. Schweiz. Gesch.*, 1877, t. II, p. 329-335, 341-346.

H. LECLERCQ.

GALLA PLACIDIA. — I. Notice. II. Diptyque. III. Verre peint. IV. Plaque de bronze. V. Médaillon. VI. Édifices. VII. Arc triomphal de Placidie. VIII. Mausolée. IX. Bibliographie.

I. NOTICE. — Galla Placidia, fille de Théodose le Grand et de Galla, sa deuxième femme, naquit à Constantinople [1] :

Lætior augurio genitor, natisque superbus
Iam paribus duplici fultus consorte redibat.

L'année n'est pas connue d'une manière précise, on peut hésiter entre 388 et 393. Placidie perdit sa mère dès l'enfance et fut amenée auprès de son père en Italie; mais Théodose mourait vainqueur d'Eugène (voir FLAVIEN Nicomaque) le 17 janvier 395, ne pouvant faire plus que de recommander la fillette et Honorius, à peine plus âgé qu'elle, à leur frère Arcadius : *liberos præsenti commendabat parenti* [2]. C'eût été

[1] Claudien, *IV Cons. Honor.*, vs. 203-204. — [2] S. Ambroise, *De obitu Theodosii*, n. V.

une pauvre protection si une cousine, Séréna, ne s'était rencontrée pour prendre soin des deux enfants [1] :

Ipsa per Illyricas urbes Oriente relicto
Ire Serena comes nullo deterrita casu
Materna te mente fovens Latioque futurum
Rectorem generumque sibi.

Conduite à Rome pour y jouir de plus de sécurité, Placidie y fut bientôt assiégée par les Goths. Cette toute jeune fille portait en elle la flamme de courage qui avait animé le grand Théodose, mais son âge l'empêchait d'y joindre la réflexion, aussi la voit-on avec regret, pendant le premier siège de la ville éternelle, se présenter devant le Sénat pour soutenir l'accusation de trahison portée contre Séréna : ἐδόκει κοινῇ τε γερουσίᾳ πάσῃ καὶ Πλακιδίᾳ τῇ ὁμοπατρίᾳ τοῦ Βασιλέως ἀδελφῇ ταύτην ἀναιρεθῆναι. Veuve de Stillicon, Séréna se flattait sans doute de l'espoir de voir son fils Eucherius agréé par la fille de Théodose. Eucherius y apporta peut-être plus que de la vivacité [2] :

Parte alia spumis fucantem serica frena
Sanguineis, primæ signatus flore juventæ
Eucherius flectebat equum; jaculisque vel arcu
Aurea purpureos tollentes cornua cervos,
Aureus ipse ferit. Venus hîc, invecta columbis,
Tertia regali jungit connubia nexu;
Pennatique nurum circumstipantur honores
Progenitam Augustis, Augustorumque sororem
Eucherius trepido jam flammea sublevat ore
Virginis : arridet læto Thermantia fratri.
Nam domus hæc utroque petit diademata sexu;
Reginasque parit, reginarumque maritos.

Cette façon de décourager les poursuites d'un soupirant indiscret en concourant au meurtre de sa mère paraît, même de nos jours, une tache pour la mémoire de cette jeune princesse de dix-sept ou dix-huit ans.

Après le deuxième des trois sièges que Rome eût alors à soutenir, Placidie fut faite prisonnière et emmenée comme otage. On respecta sa pureté, mais la mort d'Alaric dans l'Italie méridionale avant la fin de cette année 410, changea probablement la destinée de Galla Placidia. Transportée des bords du Tibre sur les rives de la Garonne, la captive, dans toute la fleur de sa beauté, éveilla l'amour du beau-frère de son vainqueur, Ataulph, roi des Wisigoths. Dès ce moment l'échange de la princesse souleva difficulté sur difficulté et Ataulph se familiarisa avec la pensée de devenir le champion de Rome au lieu d'être son ennemi. On lit ceci dans Paul Orose [3] : *Ego ipse virum quemdam Narbonensem, illustris sub Theodosio militiæ, etiam religiosum prudentemque et gravem, apud Bethlehem oppidum Palæstinæ, beatissimo Hieronymo presbytero, referentem audivi, se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse : ac de eo sæpe sub testificatione didicisse, quod ille cum esset animo, viribus, ingenioque nimius, referre solitus esset, se inprimis ardenter inhiasse; uti, obliterato Romano nomine, Romanum omne solum, Gothorum imperium et faceret et vocaret : esseque, ut vulgariter loquar,* Gothia, *quod* Romania *fuisset; fieretque nunc Ataulphus, quod quondam Cæsar Augustus. At ubi multa experientia probavisset, neque Gothos ullo modo parere legibus posse propter effrenatam barbariem; neque reipublicæ interdici leges oportere, sine quibus respublica non est respublica; elegisse se saltem, ut gloriam sibi de restituendo in integrum, augendoque Romano nomine Gothorum viribus quæreret, haberetur-que apud posteros Romanæ restitutionis auctor, postquam esse non poterat immutator. Ob hoc abstinere a bello, ob hoc inhiare paci nitebatur, præcipue Placidiæ uxoris suæ, feminæ sane ingenio acerrimæ et religionis satis probæ, ad omnia bonarum ordinationum opera persuasu et consilio temperatus.*

Il semble que Galla Placidia répondait à ces sentiments ; néanmoins le temps s'écoula et ce ne fut qu'au mois de janvier 414 que le mariage fut célébré à Narbonne. Les noces se firent dans la maison d'Ingenuus. Dans l'*atrium* de cette maison romaine, la jeune fille attendit Ataulph vêtu en romain, et le mariage fut célébré probablement par l'évêque arien Sigerarius, qui paraît avoir exercé les fonctions de chapelain de l'armée wisigothique. On déploya à cette occasion la plus extrême magnificence. Il est question de cinquante jeunes esclaves, vêtus des plus belles étoffes, frisés, parfumés, formés en cortège chargé d'offrir à la nouvelle épouse, comme présent de noce, des bassins remplis d'or et de joyaux, dépouilles de Rome vaincue et pillée. Ensuite ce fut un chant nuptial exécuté par un chœur de musiciens que dirigeait Attale, jadis préfet du Prétoire et même empereur. Ce mariage surprit et il est probable que les contemporains ne se firent pas une juste idée de l'importance d'une union qui semblait symboliser l'alliance et l'accord possible et probable entre vaincus et vainqueurs. De cette union naquit un fils qui porta le nom de Théodose et mourut en bas-âge. On lui accorda des larmes bruyantes, peut-être sincères, et un cercueil d'argent dans l'église où il fût enterré aux portes de Barcelone. Peu de temps après, Ataulph fut assassiné par un Goth de sa suite. « Il fut tué dans son écurie par un de ses domestiques nommé Dobbie, de sa propre nation et qu'il avait pris depuis longtemps à son service. Mais c'estoit, dit Tillemont qui suit Olympiodore, après avoir tué son maistre qui estoit roy d'une partie des Goths : et il n'avoit jamais pu lui faire oublier ce premier maistre. »

Singeric, successeur d'Ataulph considéra la veuve d'Ataulph comme une esclave et la força de faire à pied un trajet de douze milles. Singéric assassiné lui-même après sept jours de règne, fut remplacé par Walia et Galla Placidia fut renduc à la liberté et remise entre les mains des Romains. Sa rançon consista en six cent mille mesures de grain. Le chambellan Euplutius conduisait la jeune femme jusqu'au pied des Pyrénées où l'attendait Constantius, avec la promesse de l'empereur Honorius d'épouser cette veuve royale. Placidia n'était pas femme à souscrire aux arrangements pris sans elle, mais après avoir bien marqué sa répugnance, elle épousa. Ce fut en 417, Honorius consul pour la onzième fois et Constantius pour la deuxième, le jour de leur entrée en charge, Honorius prit la main de sa sœur et la donna à son favori ; les noces furent célébrées à Ravenne. Deux enfants naquirent de cette union : Honoria et Valentinien qui reçut presque aussitôt le titre de *Nobilissimus* ce qui constituait en sa faveur une sorte de désignation en qualité d'héritier présomptif.

En cette même année 417, Honorius vint à Rome et fit commencer la construction d'un mausolée impérial dans le voisinage de la basilique de Saint-Pierre. Lui et sa famille y devaient reposer et, en effet, on l'y apporta en août 423, laissant l'empire à un enfant, Valentinien III, fils de Placidie. Dans l'intervalle, une accusation d'inceste avait plané sur la jeune femme et une intrigue de cour l'avait éloignée de Ravenne. Réduite à chercher asile à Constantinople elle y avait reçu une hospitalité magnifique de son neveu, Théodose le jeune, mais la mort d'Honorius lui montrait une grande et longue régence en pers-

[1] Claudien, *VI Cons. Honor.*, vs. 93-96. — [2] Claudien, *II Cons. Stilich.*, vs. 346-357. — [3] *Historiarum*, lib. VII, c. XLIII, *P. L.*, t. XXXI, col. 1172. Cf. *Corp. script. eccles. lat.*, Vindobonæ, édit. Zangmeister, t. V, p. 560; Wietersheim-Dahn, *Geschichte der Volkerwanderung*, 1880-1881, t. II, p. 169 sq.

pective. Il est vrai qu'Honorius avait eu pour successeur son secrétaire Jean, qui fut bientôt vaincu, pourchassé, saisi et décapité. Placidie veillait, elle fit valoir les droits de son fils, car entre temps son second mari Constantius était mort, Théodose II laissa faire et Placidie fit, avec le jeune Auguste Valentinien III, âgé de cinq ans à peine, son entrée dans Ravenne.

Placidie qui, à titre d'Augusta, prit la tutelle et la régence, conduisit son fils à Rome pour lui faire revêtir la pourpre. Rome conservait le privilège de donner la consécration à l'empire. Mais ce fut un byzantin, Hélion, plénipotentiaire de Théodose qui célébra la cérémonie. Cela fait, on reprit le chemin de Ravenne, plus calme et d'une défense plus facile.

La vie de Galla Placidia n'avait sans doute pas été exempte de cabales et d'intrigues; les singulières

ἔμπλεως ἐκ παιδὸς γέγονε φαρμακεῦσι τε γὰρ τὰ πολλὰ καὶ τοῖς ἐς τὰ ἄστρα περιέργοις ὡμίλει. Avant d'accueillir cette vague accusation il faut se rappeler que le fils de Théodose, Honorius, était lui-même un véritable dégénéré, sans que Serena ni Galla Placidia en fussent responsables à aucun degré. Il est possible que Galla Placidia, qui avait eu tout le temps d'observer et d'apprécier son frère, ait vu dans son fils les mêmes tares et que la tendresse unie à l'ambition lui fait entrevoir la possibilité de suppléer à cette incapacité sa vie durant, avec l'espoir de voir sa race se relever à la génération suivante.

Les mœurs de Placidie furent à l'abri de la médisance, sinon de la calomnie, Jordanès parle de l'*integritas castitatis* de l'Augusta et Paul Orose la loue avec modération : *femina sane ingenio acerrima et religione*

4848. — Sarcophage dit *Urna di San Barbaziano*, D'après Venturi, *Storia*, t. I, p. 215, fig. 202.

aventures de sa jeunesse et les situations extrêmes dans lesquelles elle se trouva jetée ont eu cependant cette originalité de ne laisser pour ainsi dire aucune place au mystère, ce qui explique sans doute que la légende ait dédaigné cette vie toujours éclairée en pleine lumière. S'est-elle essayée à l'intrigue, elle a été déçue aussitôt. On a parlé d'un traité de Grégoire d'Elvire à elle adressé : *de fide Gallæ Placidiæ*. Or nous lisons dans le *De viris illustribus* de saint Jérôme, au chapitre CV : *Gregorius Bæticus Eliberi episcopus, usque ad senectutem diversos... tractatus composuit et « de fide » elegantem librum; hodieque superesse dicitur.* Comme saint Jérôme date son traité de l'an 393, l'année même ou naquit probablement la fille de Théodose; il faudrait donc que Grégoire d'Elvire l'eut adressé à la jeune princesse avant sa naissance, ce qui peut sembler à tout le moins prématuré.

Procope met au compte de Placidie l'insignifiance de Valentinien III[1] : Πλακιδία δὲ ἡ αὐτοῦ μήτηρ θηλυνομένην παιδείαν τε καὶ τροφὴν τὸν βασιλέα τοῦτον ἐξέθρεψέ τε καὶ ἐξεπαίδευσε, καὶ ἀπ' αὐτοῦ κακίας

satis proba[2]. Saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne s'exprime aussi en termes élogieux, il est vrai que c'est en présence de l'intéressée : « *Adest etiam mater christiani, perennis et fidelis imperii, quæ... fide, opere misericordiæ, sanctitate in honorem Trinitatis beatam sectatur ecclesiam*[3]. Ici la légende a tâché de s'infiltrer. Pendant le construction de l'église de la Sainte-Croix, Singledia[4], nièce de Placidie, eut pendant la nuit une vision; elle vit le vieillard classique, habit blanc, cheveux blancs, barbe blanche, qui lui dit : *In illo et illo loco non longe ab hac sanctæ Crucis ecclesia, quam amita tua hædificare jubet, quantum jactum sagitta est, construe mihi monasterium, sicut designatum inveneris. Et ibi cum inveneris in terra crucis similitudinem, sit ibi altarium consecratum. Et inpone in eum Zachariæ vocabulum, præcursoris pater. Qua mox evigilans, cucurrit citius ad locum, ubi designatio illi ostensa fuerat; invenit, quasi ad manus hominis cavatum fundamentum fuisset. Quæ mox procurrens, retulit, augustæ cum gaudio magno et petiit ab ea operarios; largivitque illi XIII hædificatores. Et statim cœpit*

[1] Procope, *De bello vandalico*, l. I, c. III. — [2] Jordanès, c. XXXI; P. Orose, *loc. cit.*, l. VII, c. XLIII, *P. L.*, t. XXXI, col. 1172. — [3] S. Pierre Chrysologue, *Serm.*, CXXX. — [4] On n'en a jamais entendu parler. Était-ce une nièce par Constantius?

hædificare, ut designatum invenit, in bissenosque dies et unum insuper omnia construxit et ad effectum perduxit. Et consecravit, ditavitque eum in auro et argento et coronis aureis et gemmis preciosissimis et calices aureos, quos in nativitate Domini procedunt, per quos sanguinem Domini potamus in sancta Ursiana ecclesia inde fuerunt. Et juxta labellum calicis sic invenimus scriptum [1] :

OFFERO SANCTO ZACHARIA GALLA PLACIDIA AVGVSTA

Enfin, rappelons que lors de la découverte de la *Peregrinatio ad loca sacra*, le nom de Sylvia ne réunissant pas tous les suffrages, on suggéra celui de Galla Placidie connut qu'elle avait trouvé son saint. Babratianus la salua : *Pax tibi, Galla Placidia Augusta, famula Christi, et victoria filio tuo Augusto*, ce qui est un peu hâtif puisque Valentinien III naquit en 419 et ne fut empereur qu'après la mort d'Honorius et par la volonté de Théodose II; mais nous avons dit que l'histoire a peu à retirer du document.

Par contre les miracles ne laissent rien à désirer comme nombre et comme importance, mais nous n'avons qu'à noter le rôle de Barbatianus à propos de la construction de l'église dédiée à Saint-Jean-Baptiste : *Per idem tempus, dum divina inspiratione a Galla Placidia Augusta erecta fuisset ecclesia B. Joan*

4849. — Galla Placidia, Valentinien et Honoria (?). Verre peint.
D'après Venturi, *Storia*, t. I, p. 261, fig. 393.

Placidia [2], qui trouva moins d'écho encore (voir ETHERIA).

Un sarcophage conservé aujourd'hui dans l'église cathédrale de Ravenne est désigné sous le nom d'*Urna di san Barbaziano* (fig. 4848). Ce personnage nous est connu par une *Vita S. Barbatiani*, où la chronologie trouve fort à reprendre, notamment au sujet du schisme de Boniface et Eulalius, mais nous ne devons pas omettre de rappeler ses relations avec Galla Placidia. C'est lors d'une visite de Galla avec Honorius à Rome, par conséquent en 417, on leur parla de ce Barbatianus venu d'Antioche, guérisseur, thaumaturge et le reste. Barbatianus que sa renommée fatiguait avait cherché un refuge contre la popularité au cimetière de Callixte où il vivait caché *in sua cellula*. On l'y découvrit et on l'amena à l'Augusta. Ce fut le coup de foudre... spirituel; au premier abord *nis evangelistæ Christo dilecti discipuli, in nimia cogitatione devenit Augusta, cum suo filio, pro eo quodnullæ reliquiæ ipsius apostoli corporis inveniebantur. Tunc accersitum pariter sanctissimum confessorem Christi Barbatianum, inito consilio, ut vigiliis et orationibus Dominum obtinendum ipsius Christi sancti discipuli reliquiæ demonstrarentur. Quo facto assiduis pernoctationibus Dominum deprecandum minime discesserunt. Qui, dum oratio expleta fuisset, abierunt paululum requiescere, et dum tanquam sopor somni ad sanctissimum confessorem Christi accessit, qui nec fortiter dormiens, nec vigilans plenius, vidit hominem in veste preclara ambulantem vultu angelico, et thurribulum in manu gestantem incensum Domino mittendum, et expergefactus existimabat se visum vidisse. Qui cum apertis oculis eum clariter intuitus fuisset, silenter perrexit, ubi Augusta dormiebat, et lenius eam contingens, ut*

[1] Agnellus, *Liber pontificalis Ecclesiæ Ravennatis*, c. XLI, dans *Mon. Germ. hist. Script. rer. langoles*, p. 305-306. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 161. — [2] Kohler, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1884, p. 150.

evigilaret. Quæ dum evigilata fuisset, digito suo ipse sanctissimus Barbatianus virum illum quem viderat eidem Augustæ demonstravit, quæ et ipsa fervens animo erat in Domino. Erecta est de loco illo, ubi jacebat, et adcurrens ad eum cum magno gaudio, ad pedes ejus provoluta eum tenere volebat. Qui subito ab oculis ejus sublatus est, et sandaliam, quam in dextro sede habuerat, in ejus manibus reliquit. Quæ ut vidit hoc ammirabile mysterium Augusta, cum magno gaudio elevans vocem, conlaudans Dominum Jesum Christum, qui Sanctus (sic) *in mirabilibus sancti sui apostoli operatus est*[1]....

Agnellus nous dit que saint Pierre Chrysologue ensevelit Barbatianus avec l'aide de Galla Placidia : *Corpus beati Barbatiani idem Petrus Crisologus cum prædicta augusta aromatibus condiderunt et cum magno honore sepelierunt non longe ad posterulam Ovilionis. Consecravitque ecclesiam sancti Johannis et Barbatiani, quam Baduarius haedificavit*[2].

Pendant vingt-cinq ans Galla Placidia sut garder le pouvoir; elle sut, dans des jours difficiles, se rendre grande et parfois encore redoutable par sa hauteur d'esprit, son énergie, son courage, véritable fille de Théodose. C'est à l'histoire qu'appartient le récit des intrigues et du châtiment d'Aëtius, de la perte de l'Afrique par la faute du comte Boniface, les luttes théologiques du monophysisme, mais l'archéologie revendique Galla Placidia et lui fait une glorieuse place.

Elle mourut à Rome, le 27 novembre 450. *Plac. defuncta est V kal. dec.*[3], se contente d'écrire Prosper; Idace ajoute : *Plac. moritur apud Romam*[4] et Agnellus de Ravenne écrit ces mots qui vont nous ramener à l'archéologie : *Sepulta est Galla Plac. in monasterio S. Nazarii, ut aiunt multi, ante altarum infra cancellos, quos fuerunt aerei qui nunc lapidei esse videntur*[5].

II. Diptyque. — L'archéologue Didron qui franchissait parfois, sans s'en apercevoir, la borne du ridicule, écrit au sujet de Galla Placidia que « c'était une femme forte et vraiment chrétienne, presque une sainte. » Quinze lignes plus loin, Placidia est canonisée purement et simplement : « Sainte Galla Placidia[6]. » Les bollandistes ne vont pas si vite et laissent la fondatrice artistique de Ravenne à son rang dans l'histoire sans l'introduire dans le martyrologe. Didron qui se sentait en veine, ne tarissait pas au sujet de Placidie. « Les soins du gouvernement, dit-il, alors que les barbares de toute espèce et de toute couleur fondaient sur l'empire romain, ne l'empêchèrent pas de s'occuper de l'éducation de son fils Valentinien III. L'histoire a dit que Galla Placidia, pour conserver plus aisément le pouvoir, eut soin d'écarter de son fils tous les moyens et toutes les occasions de l'instruire et de l'exercer : c'est une calomnie de l'histoire, qui n'en fait guère d'autres (*sic*). En effet, regardez le premier feuillet de notre ivoire — nous allons en parler — et vous y verrez que le jeune Valentinien, placé debout au côté droit de sa mère, tient à la main gauche un livre long qui peut être un évangéliaire, un code, un traité de politique, une histoire, un ouvrage enfin où l'on peut lire et s'instruire pendant longtemps. A la manière même dont le jeune Valentinien dispose les doigts de sa main droite (voir *Dictionn.*, au mot Bénir (*Manière de*), je soupçonne qu'il bénit, comme Dieu lui-même, et qu'il fait ainsi acte d'autorité suprême. C'est une façon palpable de déclarer qu'on est empereur par la grâce de Dieu[7], et que, vicaire de la divinité, on distribue en son nom toutes les grâces célestes. C'est ainsi que nos rois de France portent à la main gauche le sceptre royal et de la droite la main de justice, qui n'est rien autre que la main bénissante : au lieu d'un sceptre le jeune Valentinien tient un livre, ce qui ne prouve pas que sa mère l'ait volontairement emprisonné dans l'ignorance... Il ne faut pas grand effort pour trouver dans le jeune Valentinien de l'ivoire de Monza de la ressemblance avec Tiberius ou Caius Gracchus. C'est la mine fière et un peu triste que devaient avoir les deux redoutables tribuns de Rome. Les oreilles de Valentinien sont bien celles des anciens Romains : saillantes, un peu avancées et largement ouvertes. La race antique est là avec son orgueil et sa noblesse... L'ivoire de Monza nous montre un jeune Valentinien III plein de vertus et de talents.

« En guise de sceptre à la main droite, Galla Placidia ne porte qu'un mouchoir frangé; à la place d'une main bénissante elle montre une simple fleur. C'est elle qui exerce en fait le pouvoir suprême;... Galla Placidia habille son fils aussi simplement qu'elle-même : une courte tunique sous laquelle apparaît un pantalon collant, un manteau ample et long jeté sur la tunique dont la manche sur l'épaule droite, est légèrement brodée. Une agrafe de métal rattache

4850. — Médaillon du Cabinet de France. D'après *Revue de numismatique*, 1883, p. 76.

[1] *Vita S. Barbatiani, P. L.*, t. cvi, col. 774-775. — [2] Agnellus, *Liber pontificalis ecclesia Ravennatis*, dans *Mon. Germ. histor. Scriptor. rer. langob.*, p. 313. — [3] *P. L.*, t. li, col. 602. — [4] *P. L.*, t. li, col. 883. — [5] *Monumenta Germaniæ historica Scriptores rerum Langobardicarum*, p. 307. — [6] Didron, dans *Annales archéologiques*, 1861, t. xxi, p. 223. — [7] *Analecta bollandiana*, 1909, t. xxviii, p. 305.

les deux pans du manteau sur l'épaule droite [1]...»

Ce diptyque a déjà été figuré et décrit dans le *Dictionnaire*, t. IV, col. 1099-1104, fig. 3759, nous avons dit pourquoi il faut plus probablement y voir Stilicon, Séréna et leur fils que Galla Placidia, Valentinien III et Constance ou Aëtius.

III. Verre peint. — Un des plus beaux verres peints qui se soient conservés intacts est celui que

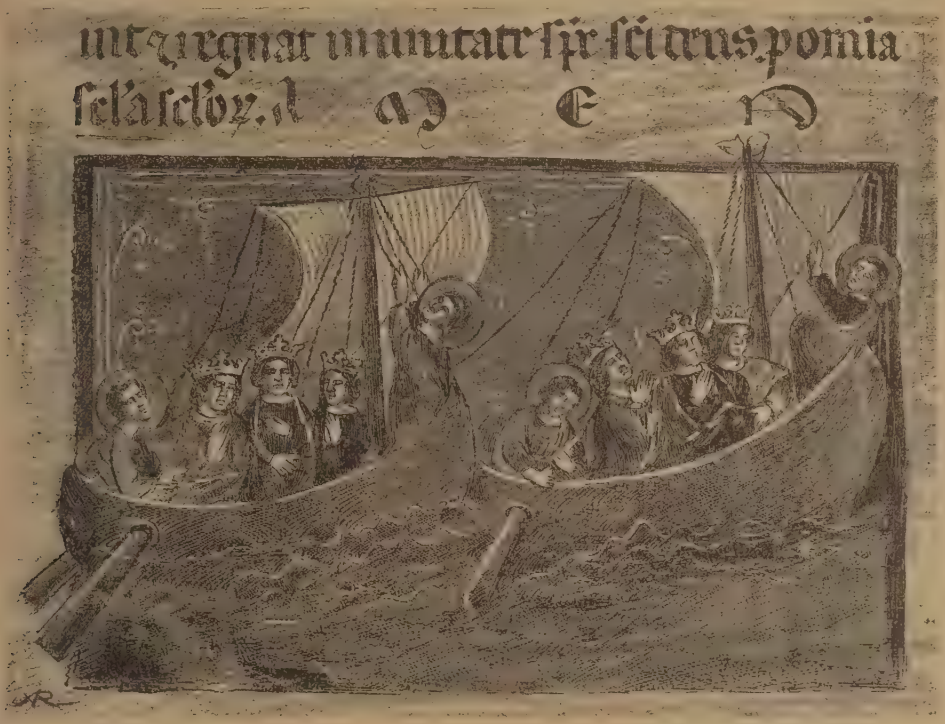

4850. — Miniature de la *Bibliotheca Classense*.
D'après Kurth, *Die wandmosaiken von Ravenna*, Munich, 1912, pl. IX.

conserve le musée de Brescia. Comme il ne porte aucun nom, il va de soi que les antiquaires ne se sont pas fait faute de donner des interprétations. Les uns y ont pensé découvrir Ansa avec le jeune Aderchius et Angilsperga, les autres préfèrent Galla Placidia et ses enfants Valentinien III et Honoria. Si on adopte cette attribution que nous croyons la plus vraisemblable on se trouve amené à reporter le verre à une date antérieure à l'année 425, date à laquelle Théodose II conféra au jeune Valentinien le droit de porter les insignes impériaux; ici le jeune prince n'est vêtu que de la tunique et de la robe prétexte [2] (fig. 4848).

Garrucci, qui aimait à contredire et ne souffrait pas d'être contredit, voyant que ce verre était tenu pour authentique le déclara faux. L'unique raison qu'il en donnait c'était l'inscription :

ΒΟΥΗΝΕΡΙ ΚΕΡΑΜΙ

[1] Il n'est pas inutile de rappeler que Didron se flattait, en écrivant ces niaiseries, d'ébranler le trône de Napoléon III, et de rouvrir le chemin du trône aux Bourbons qui devaient, entre autres bienfaits, remettre en faveur l'art du moyen âge. — [2] Odorici, *Antichità cristiane di Brescia*, in-4°, Brescia, 1844; Sala, *Illustrazione di monumenti antichi possedati*

il n'admettait pas qu'on eut fait usage de caractères grecs pour exprimer une sentence à désinence latine. On pourrait citer dix exemples contre un de cette particularité, mais il suffisait à Garrucci d'avoir contredit, le reste dans doute, lui importait fort peu.

IV. Plaque de bronze. — On trouva à Rome une petite plaque de bronze découpée en forme de cartouche à queues d'arondes et portant le nom de Galla Placidia suivi de deux lettres dont la signification reste obscure [3] :

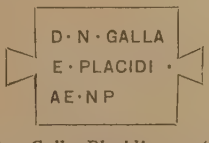

Dominæ nostræ Gallæ Placidiæ n p (?)

V. Médaillon. — Le Cabinet de France a acquis en 1882, « deux joyaux numismatiques » consacrés : l'un à Honorius, l'autre à Placidie. Voici la description :

DN GALLA PLACIDIA PF AVG. Buste à droite avec le double diadème de perles et les habits impériaux, sur l'épaule le chrisme.

della Querliniana, in-8°, Milano, 1843; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1900, p. 405, fig. 333; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, p. 497-498, fig. 332. — [3] *Notizie degli scavi di antichità*, 1893, p. 282; R. Cagnat, *Revue des publications épigraphiques*, dans *Revue archéologique*, 1894, p. 401, n. 157.

Revers : SALVS REIPVBLICAE. Placidie, nimbée, assise de face, sur un trône à dossier, les pieds sur un tabouret. Vêtue des habits impériaux, elle tient de la main droite le volumen. Dans le champ les initiales de Ravenne R. V. Exergue : COMOB.

Le module de ce médaillon est de 23 millimètres et de 30 avec son encadrement, qui est absolument semblable à celui du médaillon d'Honorius, proportions gardées, et à ce détail près que l'orfèvre n'a pas jugé nécessaire, vu son module moindre, de le consolider avec quatre baguettes d'or; deux ont suffi. La conservation est remarquable. Le poids du joyau avec l'encadrement et la bélière dont il est pourvu est de 39 grammes 20. Le poids du médaillon sans encadrement ne peut être estimé que de façon approximative, environ 8 grammes et quelques centigrammes [1].

Sur un médaillon au même type conservé au cabinet royal de La Haye, Placidie tient le globe, tandis qu'ici elle tient le *volumen*. C'est je crois, écrit Chabouillet, la première fois que l'on voit une impératrice avec cet attribut, qui d'ailleurs n'est pas fréquent sur les monnaies des empereurs. Le *volumen* paraît aussi quelquefois entre les mains des consuls sur les diptyques. Le cabinet de La Haye conserve deux médaillons de Galla Placidia, « de type différent [2] ». Ce joyau nous dispense de décrire des monuments moins rares [3] (fig. 4849).

VI. Édifices. — Placidie aimait les constructions le luxe, l'éclat. Ravenne qu'elle chérissait d'une affection particulière, n'a gardé que bien peu de souvenirs. Rien ne subsiste du somptueux palais qui avait reçu le nom de *palais des Lauriers*, rien des mosaïques de Sainte-Agathe, de Saint-André, de Saint-Pierre-Majeur (aujourd'hui Saint-François), rien de celles de l'église Sainte-Croix, qui représentaient, à l'abside, le baptême du Christ :

Christum fonte lavat paradisi in sede Johannes
Quo vitam tribuit felicem, martirem monstrat;

et, sur la façade, le Seigneur triomphant, environné d'archanges, et les quatre fleuves du Paradis jaillissant au pied de son trône divin avec cette inscription :

Christe Patris verbum cuncti concordia mundi,
Qui ut finem nescis, sic quoque principium.
Te circumsistunt dicentes ter sanctus et amen
Aligeri testes, quos tua dextera regit.
Te coram fluvii currunt per secula fusi
Tigris et Eufrates, Fison et ipse Geon.
Te vincente, tuis pedibus calcata per aevum
Germanæ morti crimina sæva tacent.

Rien non plus de la décoration, si curieuse, qu'elle avait fait exécuter à Saint-Jean-l'Évangéliste, à la suite d'une curieuse aventure de sa vie. Placidie revenait en 424 de Constantinople à Ravenne, avec ses deux enfants, lorsqu'une tempête terrible assaillit son vaisseau. Dans sa détresse, elle invoqua saint Jean, et fit vœu, si elle échappait au naufrage, de construire en l'honneur de l'apôtre une église magnifique; à l'instant une figure lumineuse vint s'asseoir à la proue du navire et le conduisit dans le port. Placidie fit représenter cet épisode dans l'abside de l'église et au-dessous de cette scène, fit placer son propre portrait et celui de ses deux enfants et cette inscription :

SANCTO AC BEATISSIMO
APOSTOLO IOHANNI EVANGELISTAE
GALLA PLACIDIA AVGVSTA
CVM FILIO SVO
PLACIDO VALENTINIANO AVGVSTO
ET FILIA SVA
IVSTA GRATA HONORIA AVGVSTA
LIBERATIONIS PERICVLVM MARIS
VOTVM SOLVENT

Qui sait si le verre peint ne nous a pas conservé une copie de cette image. On ne saurait trop regretter la perte de ces mosaïques, qui nous eussent montré, dès

4851. — Chapiteau de l'église Saint-Jean.
D'après Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 27.

le v[e] siècle, un fort intéressant monument de la peinture proprement historique, non pas la première toutefois, car Prudence et saint Astère d'Amasée nous ont fait connaître des tableaux du IV[e] siècle représentant des scènes de martyres. Depuis le XIV[e] siècle, l'église Saint-Jean a entièrement changé d'aspect, et il ne reste plus que le souvenir des ouvrages exécutés par les ordres de Galla Placidia. Tout au plus peut-on en prendre quelque idée dans une miniature du XIV[e] siècle qui orne un manuscrit de la *Bibliotheca Classense* à Ravenne, et qui semble s'être inspiré de la célèbre mosaïque (fig. 4850).

A la croisée des arcs se trouvaient les images de

[1] A. Chabouillet, *Observations sur deux médaillons d'or d'Honorius et de Placidie*, dans *Revue numismatique*, 1883, p. 75-77. — [2] *Ibid.*, p. 89-91; cf. Eckhel, *Prolegomena* à la *Doctrina num. veter.*, p. LXVIII. — [3] Friedlaender, *Sou d'or d'Aelia Galla Placidia* dans *Revue numismatique belge*, 1860, III[e] série, t. IV, p. 237-238; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au moyen âge*, trad. Ledos., t. I, p. 288, fig. 79. Quant à la prétendue croix de Galla Placidia conservée à Ravenne, elle est d'une date si postérieure que nous n'avons pas à en parler. Cf. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 555, fig. 456; Gerspach, *Correspondance*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1899, p. 48-50. Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de F.-X. Kraus qui voulait attribuer à Galla Placidia une plaque d'ivoire sur laquelle on lit + PERPETVAE SEMPER + AVGVSTAE + et que J-B. De Rossi rapporte à Pulchérie. Cf. F.-X. Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, t. I, p. 3, n. 5, pl. XXI, n, 9 ; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 68-69, pl I, n. 3. (Voir *Dictionnaire* au mot Germanie.)

Gratien, Constantius (le second mari de Placidie), Arcadius, Valentinien et d'autres encore avec cette inscription rapportée par Agnellus [1].

AMORE CHRISTI NOBILIS
ET FILIVS TONITRVI
SANCTVS IOHANNES ARCANA VIDIT
GALLA PLACIDIA AVGVSTA
PRO SE ET HIS OMNIBVS
HOC VOTVM SOLVIT

Dans l'actuelle église de Saint-Jean, seuls quelques débris de l'abside curieusement décorée d'arcades à colonnettes de marbre, et vingt-quatre belles colonnes antiques au chapiteau desquelles apparaît, pour la première fois, le coussinet timbré d'une croix (fig. 4851), barbu, et tous les quatre sont nimbés de cercles, bleus à l'intérieur, blancs à l'extérieur; plus bas deux anges s'inclinent. E. Müntz et H. Grisar s'étonnent des bâtons qu'ils portent. Müntz y voit une « restauration » du XVIIIe siècle et Grisar les déclare « incompréhensibles »; mais nous avons montré que la longue canne pommée ou fleuronnée au sommet est un attribut angélique qu'on voit représenté sur l'ange d'ivoire du British Museum (*Dictionnaire*, t. I, fig. 627). Deux groupes égaux placés à droite et à gauche de la composition figurent les vingt-quatre vieillards (non nimbés) dont parle l'Apocalypse (ch. IV et V), élevant leur couronne vers le Sauveur. Enfin, dans les écoinçons : à gauche, saint Paul debout, tenant l'épée (cet attribut serait d'après J.-B. De Rossi, l'œuvre arbi-

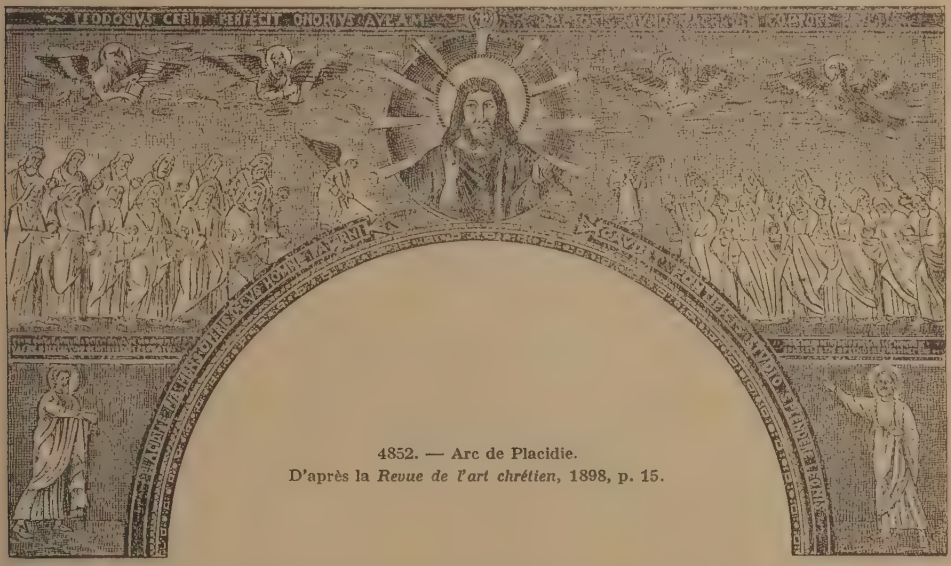

4852. — Arc de Placidie.
D'après la *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 15.

si caractéristique de l'architecture byzantine, rappellent le primitif édifice fondé par Galla Placidia.

C'est probablement à l'église Saint-Jean qu'elle offrit un candélabre d'or sur lequel on lit cette inscription faisant allusion à la parabole des dix vierges [2] :

PARABO LVCERNAM CHRISTO MEO

VII. Arc triomphal de Placidie. — Mais ce n'est pas seulement à Ravenne que se conserve le souvenir de l'impératrice, nous le retrouvons à Rome. La basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome conserve la mosaïque de son arc triomphal appelé communément arc de Placidie.

Voici la composition : au sommet de l'arc, émergeant des nuages, apparaît le médaillon du Christ; le Sauveur, vu à mi-corps, tient un bâton (reste d'une croix à longue haste) comme le personnage du mausolée de Placidie qui va jeter un livre dans le feu (voir col. 273, note 1 et *Dictionn.*, t. II, fig. 1557); sa tête est ceinte d'un nimbe à neuf rayons ; à ses côtés, les symboles des quatre évangélistes (voir ce mot) présentent cette particularité que l'ange de saint Matthieu est traire d'un restaurateur du XVIIIe siècle); à droite, saint Pierre tenant les clefs. Tous deux ont la tête ceinte d'un nimbe bleu. Au-dessus de saint Paul, on lit [3] :

PERSEQVITVR DVM VASA DEI FIT PAVLVS HONORIS
VAS DEI ELECTVM GENTIBVS ESSE PROBAT

ce que De Rossi propose de corriger ainsi :

Persequitur dum vasa Dei, fit Paulus et ipse
Vas Dei electum gentibus esse probat.

Au-dessus de saint Pierre on lit :

VOCE DEI FIS PETRE DEI PETRA CVLMEN HONORIS
AVLE CELESTIS SPLENDOR ET OMNE DECVS

ce que De Rossi corrige encore :

Janitor hic cœli est fidei petra culmen honoris
Sedis Apostolicæ rector et omne decus.

Les inscriptions qui se lisent sur l'arc triomphal ont donné lieu à de longues controverses. J.-B. De Rossi est porté à croire que celle qui fait mention de Théodose et d'Honorius ne se trouvait pas primitivement à cette place, mais bien dans l'abside [4]

[1] Voir aussi *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 276. — [2] Agnellus *Vitæ pontificum Ravennatensium*, édit. Bacchini, p. 233; De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1867, t. V, p. 78. — [3] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, p. 68. — [4] L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 39: « La mosaïque du grand arc triomphal porte des inscriptions qui l'attribuent au Ve siècle, mais elles sont d'une exécution trop barbare pour qu'on puisse les faire remonter si haut. »

(fig. 4852). D'après lui, Placidie ou saint Léon aurait seulement fait reproduire ou restaurer en partie les ornements primitifs et les mosaïques du temps d'Honorius, d'où l'inscription : *decus omne tectis ut rediret institit;* cette opinion ne repose sur aucune preuve évidente et on peut soutenir avec tout autant de vraisemblance que Léon Ier fit exécuter cette mosaïque. Mais il en est de ce monument comme de beaucoup d'autres, on les critique avec une imprécision, une ambiguïté de termes qui rend la discussion parfois impossible. On est plus à l'aise lorsqu'on rencontre une affirmation comme celle de Barbet de Jouy au dire duquel « le grand arc de Placidie, dont l'incendie de 1823 n'avait rien épargné, a été refait de nos jours à l'imitation de celui que le pape Léon Ier (440-461) avait orné de mosaïques [1]. » Ceci est nettement erroné; nous avons affaire à la mosaïque ancienne, plus ou moins remaniée.

Dans son commentaire sur l'arc triomphal de Placidie, J.-B. De Rossi n'a pas manqué de relever les chez Ciampini il n'y en a plus que onze. A gauche, au contraire, le nombre des anciens ne s'élève plus qu'à dix. Leurs couronnes, dans le dessin, se composent d'une sorte de cercle; chez Ciampini, d'une série d'anneaux. Saint Paul a perdu les bras. Les deux anges ne sont plus vus qu'à mi-corps. Somme toute, la gravure de Ciampini paraît plus dans le caractère de l'original (dans le dessin la couleur de fond n'est même pas indiquée). — Au bas du dessin, on lit : *pitture dell'arco di mosaïco in faccia alla porta.*

« Quelques notes prises en présence de ce monument vénérable, ajoute Eugène Müntz, ne seront pas déplacées ici.

« Le fond (complètement refait) est d'or, comme l'était le fond primitif; c'est donc le plus ancien exemple de ce genre de décoration à Rome; Saints-Côme-et-Damien (voir ce mot) ne vient qu'en second lieu. Plusieurs têtes à en juger par leur carnation rose et doucereuse, leur expression sentimentale, sont modernes. Quant aux deux anges, ils rappellent

4853. — Vue extérieure du mausolée de Galla Placidia. D'après une photographie.

différences entre l'ancienne mosaïque et la nouvelle, sans se dissimuler à quel point la mosaïque primitive avait été remaniée dès avant l'incendie de 1823. Mais il n'a connu que le dessin de Windsor, t. II, fol. 16, reproduit par Ciampini, par d'Agincourt et par Garrucci; il a ignoré le dessin conservé à la bibliothèque Barberini, n. XLIX, 15. fol. 140.

« Ce dessin vaut — et ce n'est pas beaucoup dire — la gravure de Ciampini; celle-ci toutefois n'est pas copiée de lui (elle reproduit comme M. De Rossi l'a montré, le dessin de la bibliothèque de Windsor), un assez grand nombre de détails diffèrent. C'est ainsi que, dans le dessin de la Barberine, le lion ailé est placé au-dessus des têtes des vingt-quatre anciens; tandis que, chez Ciampini, il est placé au-dessus de l'ange, à droite du Christ. Quant au bœuf et à l'ange, ils manquent déjà dans le dessin. Par contre les douze anciens de droite sont encore au complet, tandis que plutôt les modèles du moyen âge que ceux du Ve siècle. Dans les vêtements blancs des vingt-quatre vieillards, on remarquera l'emploi de teintes bleuâtres, qui prouve le désir de modeler à l'aide de demi-tons. La bordure géminée a été évidemment changée, car les gemmes rectangulaires sont placées en sens inverse, de manière à couvrir à la fois le mur droit et la voûte; ce qui est un non-sens.

« Les types, non moins que l'ordonnance prêtent largement à la critique. Le Christ, avec sa mâchoire tombante, ressemble à un gorille; par contre ses mains sont comme atrophiées. Dans les vingt-quatre vieillards, les attitudes et le groupement sont de tout point barbares et ne sauraient se mesurer ni avec la mosaïque des Saints-Côme-et-Damien qui est du VIe siècle, ni

[1] *Les mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome*, in-12°, Paris, 1857, p. 18.

même avec celle de Sainte-Praxède qui est du IXe. Constatons à ce sujet que les vieillards tantôt touchent discrètement leurs couronnes (de petites dimensions, mesquines, privées de fleurs) de leurs mains nues, tantôt les tiennent sur leur manteau.

« L'examen de ces mosaïques de l'arc triomphal soulève un problème capital pour l'histoire de l'art romain : si ces mosaïques datent réellement du temps de Placidie, c'est-à-dire de la première moitié du Ve siècle (J.-B. de Rossi, on l'a vu, incline à les faire remonter plus haut encore, jusqu'au règne d'Honorius), c'est que l'art romain avait dès lors complètement dégénéré[1]. Mais comment, dans ce cas, concilier une œuvre si barbare avec la belle mosaïque de Sainte-Sabine sur l'Aventin, avec celles de Sainte-Marie-Majeure, qui ont somme toute encore une saveur antique, et surtout avec celle de Sainte-Pudentienne, qui remonte aussi au règne d'Honorius. L'embarras n'est pas moins grand si l'on envisage quelques mosaïques postérieures, surtout celle des Saints-Côme-et-Damien (VIe siècle) qui garde bien des traces de grandeur et de majesté.

« Pour résoudre ces difficultés, plusieurs archéologues entre autres le P. Garrucci[2] ont opiné que la mosaïque avait été complètement refaite sous Léon III (795-816). A supposer que la thèse en question soit fondée, il nous faudra toujours admettre que Léon III s'est borné à reproduire la composition primitive, car nous savons par le témoignage d'Hadrien Ier (772-795), le prédécesseur de Léon III, que, de son temps déjà, la mosaïque renfermait les figures du Christ et des vingt-quatre vieillards[3].

« Un fragment de la mosaïque, non réemployé après l'incendie de 1823 et découvert par Émile Gerspach dans un des dépôts de la basilique, introduit au débat un élément nouveau. Ce fragment — la tête de l'ange placé à la droite du Christ — est très vibrant, très coloré, et donne l'idée la plus favorable du talent des mosaïstes employés par Placidie[4] (fig. 626, t. I, col. 2108). Nous sommes donc en droit d'affirmer que c'est au compte des restaurateurs postérieurs au Ve siècle, qu'il faut inscrire toutes les imperfections, tous les barbarismes de la mosaïque de l'arc triomphal[5]. Quant à l'inscription : *Placidæ*... elle n'est pas conservée intégralement dans son état primitif[6].

VIII. Mausolée. — Galla Placidia voulant reposer à Ravenne, s'y fit construire de son vivant un mausolée, dont son nom est devenu inséparable, en sorte que le vocable de l'église des Saints-Nazaire-et-Celse n'est plus compris que de quelques archéologues. Ce mausolée est une petite chapelle bâtie sur plan crucial, mesurant environ 38 pieds sur 30 (10 m. 50 sur 9 m.). Il est probablement superflu de décrire l'extérieur (fig. 4853) La disposition en forme de croix était pratique, elle permettait d'introduire plusieurs sarcophages.

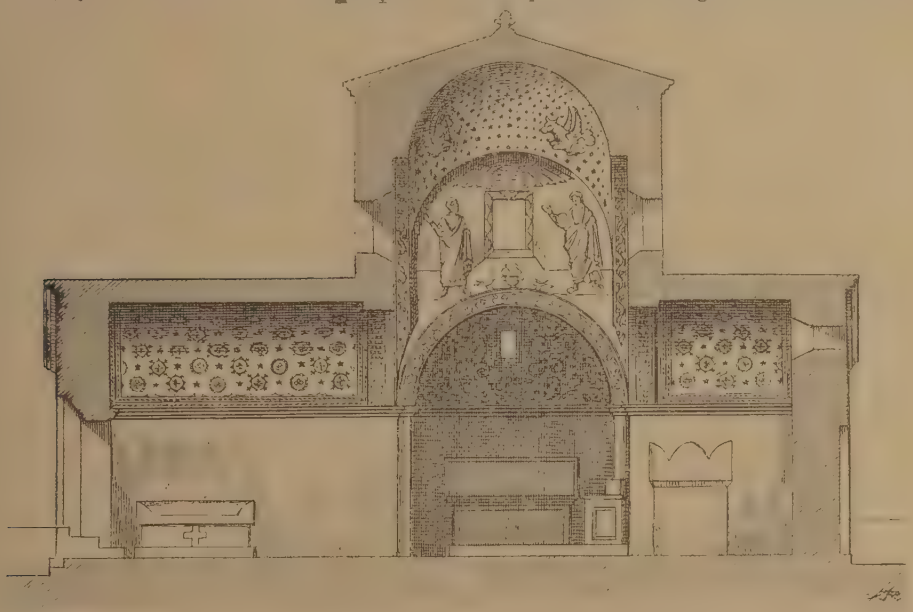

4854. — Coupe du mausolée. D'après Grisar, *Histoire de Rome*, t. I, p. 395, fig. 113.

L'édifice est voûté en berceau sur les quatre branches et couvert, dans l'étendue de la croisée par une calotte sphérique sur pendentifs, dont le tambour carré fait à l'extérieur une forte saillie. Nous trouvons ici le premier exemple sûrement daté d'une voûte sphérique à pendentifs établie sur plan carré, et le fait a de l'importance à cause du rôle considérable que jouent les voûtes de cette espèce dans l'architecture byzantine.

Leurs pendentifs, très développés en superficie

[1] F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-8°, Freiburg, 1896, t. I, p. 412. — [2] R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. III, p. 44-45; pl. 237, estime le travail trop barbare même pour l'époque de Léon III. — [3] Pompeo Ugonio, *Historia delle Stazioni di Roma*, in-fol., Roma, 1588, fol. 236. — [4] Ém. Gerspach, *La mosaïque*, in-8°, Paris, s. d. (1882), p. 48-49. — [5] E. Müntz, *L'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 12-16. — [6] De Rossi, *Incriptiones christ. urbis Romæ*, in-fol., Romae, 1888, t. II, part. 1, p. 68, 81, 98; *homne* pour *omne* est une faute de date tardive (Voir *Dictionn.*, à la lettre H).

avec un porte à faux considérable, ne sauraient être établis que par des architectes expérimentés, ayant des idées sur la construction géométrique de la surface courbe à laquelle appartiennent ces raccords d'encoignures. La difficulté est bien moindre quand la voûte sphérique prend appui sur un tambour octogonal.

Le mausolée de Placidie et le baptistère de Ravenne sont les plus anciens monuments de l'Italie dans lesquels le problème de l'établissement des pendentifs soit complètement résolu. Il n'y avait pas très longtemps sans doute qu'on savait les construire en ce pays, au moins dans le cas d'une coupole sur plan carré, attendu que la petite coupole de Saint-Satyre, voisine à Milan de la basilique ambrosienne, et bâtie avec des tubes creux comme la voûte du baptistère de Ravenne, s'arrête court à des surfaces horizontales; elle repose ainsi, dans les angles des carrés sur des plateaux d'appui analogues à ceux du Hauran

Citons aussi la rotonde de Saint-Aquilin, à Milan, dont la construction est attribuée à Galla Placidia, et la petite rotonde de Saint-Sixte, qui s'élèvent à Milan de part et d'autre de l'église laurentienne. Ces édifices montrent l'exemple, aussi rare dans les constructions romaines qu'il deviendra fréquent dans celles du moyen âge, d'une coupole octogonale appuyée sur un tambour de même forme. La voûte en brique de Saint-Aquilin, épaisse de 0 m. 45, avec une ouverture de près de 13 mètres n'appartient pas à la classe des voûtes monolithes de l'architecture romaine.

4855. — Intérieur du mausolée. D'après une photographie.

Outre la nouveauté des formes et le système de construction des voûtes, le baptistère de Ravenne, le mausolée de Galla Placidia et la rotonde de Saint-Aquilin offrent, dans leurs membres extérieurs, des innovations très intéressantes. Ce sont : au baptistère de Ravenne, une corniche composée de petites arca-

tures qui prennent appui alternativement sur des bandes murales et des consoles; au mausolée de Placidie, des arcatures aveugles retombant sur des bandes murales : enfin, à la rotonde de Saint-Aquilin, une galerie de couronnement et de circulation, limitée au dehors par des arcatures sur piédroits. On trouve ainsi, dans ces monuments du v^e^ siècle, les principaux motifs de décoration extérieure de l'architecture lombarde, à savoir : corniches à petites arcatures, bandes murales, arcatures plaquées contre les murs, galeries d'arcatures profondes soutenues par des supports isolés.

La décoration en mosaïque du mausolée reste au point de vue artistique comme au point de vue technique une œuvre capitale et, en un certain sens, unique en

4856. — Cerfs se désaltérant. Mosaïque du mausolée. D'après Diehl, *Ravenne*, p. 10.

son genre. Ambrogio Traversari avoue dans son *Hodoeporicon* n'avoir jamais rencontré mosaïque plus délicate et figures plus élégantes : *musivum nusquam neque tenius neque elegantius inspeximus*, et dans une lettre à Côme de Médicis : *Tantum illic musivi operis specimen offendi, ut accedere nihil posse videatur*[1]. Le temps lui-même n'a pas voulu atteindre ce que les Barbares, avaient épargné et d'insignifiantes réparations exécutées en 1774, entre 1860 et 1880, et entre 1890 et 1900, ont laissé intact l'ensemble et les détails.

« Quand on pénètre dans cette petite chapelle en forme de croix latine, où par de rares ouvertures filtre un demi-jour discret, la première impression est saisissante autant qu'admirable (fig 4855). Dans les branches de la croix, trois massifs sarcophages, aux sculptures grossières, font dans l'ombre une tache blanche et la tradition raconte qu'ils enfermèrent jadis les restes de l'impératrice Galla Placidia, de son frère Honorius et de son second mari Constantius (fig. 4854). Au-dessus des murailles, revêtues autrefois d'un précieux placage de marbre, à la courbe des arcades, aux lunettes du tambour, à la voûte de la coupole — si curieusement construite, comme celle du baptistère et de Saint-Vital, à l'aide de longues amphores creuses emboîtées les unes dans les autres — partout enfin, de somptueuses mosaïques mettent leur harmonieuse douceur. Sur les fonds d'un bleu sombre, ces ornements d'or s'allument et flamboient, au haut de la coupole, une grande croix étincelle dans un semis d'étoiles avec les symboles des quatres évangélistes rayonnant dans les pendentifs (voir *Dictionn.* t. I, au mot ASTRES, col. 3019, fig. 1050); plus bas, à la courbe des arcades, de souples rameaux de vignes, jetés parmi des lis et des roses, fleurs de prédilection des maîtres ravennates, encadrent des figures dorées de prophètes et d'apôtres, et se rejoignent près d'une couronne de laurier, qui entoure le monogramme du Christ. Ailleurs, au fond des lunettes des cerfs altérés parmi des rameaux d'or, viennent, en souvenir de la parole du psaume, boire à l'eau des fontaines (fig. 4856). Plus haut un ressouvenir d'un thème familier à l'art oriental, deux colombes se désaltèrent au bord d'une large coupe (fig. 4857).

« On ne peut assez dire la richesse élégante et sobre de cette décoration, la rare science du coloris qui s'y manifeste, l'inspiration tout antique qui y éclate encore. Peu de motifs d'art ornemental sont comparables à ces superbes guirlandes de fruits qui bordent l'arc extérieur des branches de la croix, et où la gamme des tons chante si variée et si harmonieuse. Peu de mosaïques attestent une maîtrise plus consommée de la couleur, un sentiment plus personnel de l'effet, que ces figures de prophètes et les symboles d'évangélistes si curieusement dorés, comme des statues

[1] *Veterum scriptorum et monumentorum collectio*, Parisiis, 1733, l. XX, t. II, lettre XXV.

de métal précieux. L'habileté du maître n'est guère moindre quand il s'agit de poser les figures.

« Voyez, au-dessous de la coupole, sous les grandes coquilles d'or qui forment comme un dais au-dessus de leurs têtes, les apôtres affrontés deux à deux et parmi lesquels, à leurs types traditionnels, déjà l'on reconnaît saint Pierre et saint Paul, peut-être saint André. Largement drapés dans de longs vêtements blancs, figurés dans des attitudes sobres et graves, les yeux levés vers la coupole, ils adorent la croix, symbole du Christ, qui brille au haut du ciel étoilé, et dont les évangélistes proclament la gloire. Et dans l'expression de cette idée maîtresse qui inspire et domine la décoration du mausolée, on retrouve le souvenir du vieux symbolisme si cher à l'art chrétien

4857. — Saint Pierre et saint Paul, mosaïque du mausolée. D'après Diehl, *Ravenne*, p. 30.

primitif. Et c'est lui de même qui a inspiré l'une au moins des deux grandes compositions dont il faut parler maintenant, et qui sont peut-être les chefs-d'œuvre de l'art chrétien au v^e^ siècle[1]. »

Dans cet ensemble, le morceau le plus remarquable est celui qui, au-dessus de la porte d'entrée, représente le Bon Pasteur parmi son troupeau. Dans un paysage où se conserve le sentiment vrai de la nature, parmi des rochers, des arbrisseaux et des fleurs, le Christ est figuré jeune, imberbe, dans une attitude de calme un peu olympien. Vêtu d'une longue tunique d'étoffe d'or sur laquelle il drape son manteau de pourpre, s'appuyant sur une grande croix d'or qui lui sert de houlette, la tête nimbée d'or, il est bien différent du petit pâtre guêtré et court vêtu des fresques des catacombes. Il ne court plus à travers champs et guérets à la recherche de la brebis perdue, il ne la charge plus sur ses épaules. Ce n'est plus un bon pasteur évangélique, c'est un riche et impérial jouvenceau qui condescent à tenir son rôle dans une scène de bergerie, à peu près aussi réelle qu'une bergerie de Trianon. Les brebis sont des bêtes bien stylées qui savent ce qu'on exige d'elles et qui s'y conforment en figurantes de cour. Toutes tendent le cou et tournent le regard vers le maître qui fait à sa favorite le très grand honneur de lui caresser le bout du nez. Cette scène se détache sur un fond d'azur clair. (fig. 4858).

L'œuvre est d'ailleurs excellente, le modelé savant, la couleur admirable, mais l'évolution du type du Bon Pasteur est tout à fait caractéristique. Le christianisme n'a pas changé, mais le vieux symbolisme a vécu. Ce jeune et bel adolescent, frais et somptueux, calme et dispos, nous montre dans un type jadis familier et charmant une transformation complète : entre le Bon Pasteur des catacombes et celui du mausolée, la distance n'est pas moins grande qu'entre le jeune Henri IV, gamin béarnais, et le Louis XIV triomphal et hiératique de la Galerie des Glaces. L'Église triomphante ne s'accommode plus de la simplicité de ses pénibles débuts, elle veut concevoir ses héros au sein d'une majesté impressionnante.

La mosaïque qui, au fond de la chapelle, fait face au Bon Pasteur, annonce d'autres tendances non moins curieuses à noter pour l'histoire de l'art chrétien (Voir *Dictionn.*, t. II, au mot BIBLIOTHÈQUES, col. 895, fig. 1557). « On a fort discuté sur l'inter-

[1] Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 28-30.

prétation de cette scène[1], où un martyr, tenant d'une main un livre, portant de l'autre une longue croix appuyée sur son épaule droite, s'avance d'un mouvement fougueux vers un gril sous lequel s'allument des flammes, tandis que sur la gauche, dans une armoire ouverte, on distingue les quatre évangiles. Dans cette figure nimbée et ardente, on s'accorde généralement à cause du gril, instrument de son martyre, à reconnaître saint Laurent; mais, si ingénieuse que soit cette hypothèse et de quelques grands noms qu'elle se recommande, on ne saurait l'accepter sans quelques réserves, et peut-être faut-il jusqu'à quelque découverte future se résigner à ignorer le nom de ce saint qui semble surtout préoccupé de brûler le livre, sans doute hérétique qu'il tient dans la main. Mais quel que soit exactement le sujet représenté, ce qui est intéressant ici, c'est de trouver en face de la peinture symbolique et traditionnelle, cette scène proprement historique. Avec elle, en effet, une transformation capitale apparaît comme accomplie dans l'iconographie chrétienne. Au lieu des symboles naïfs ou compliqués sous lesquels les peintres des catacombes aimaient à représenter les dogmes et les enseignements chrétiens, les maîtres du Ve siècle tenaient à traduire d'une façon plus réaliste les grandes scènes de la vie du Christ et des saints : en face du Bon Pasteur, chef-d'œuvre du symbolisme chrétien, la scène du gril inaugure tout un cycle nouveau qui est destiné désormais à une longue et brillante fortune.

« Une ancienne tradition ravennate raconte que, jusqu'au XVIe siècle, on pouvait, sous les voûtes de bleu sombre constellées d'or, voir dans le mausolée les restes mortels de l'impératrice Galla Placidia, assise sur un siège de cyprès dans son grand sarcophage, toute parée de bijoux et encore revêtue des somptueux vêtements impériaux. Malheureusement, vers 1577, des enfants, pour mieux voir, introduisirent un cierge allumé dans l'ouverture par où l'on apercevait le corps embaumé de la princesse et mirent le feu aux étoffes qui habillaient la souveraine. Une autre légende raconte qu'en ouvrant un des sarcophages qui garnissaient la chapelle, on y trouva à côté d'un cadavre, une épée et des débris d'étendard. Il est difficile de dire exactement quel crédit il faut accorder à ces histoires : du moins montrent-elles quel long souvenir avait laissé à Ravenne cette Galla Placidia dont le nom demeure dans l'histoire de l'art,

4858. — Le Bon Pasteur, mosaïque du mausolée. D'après Diehl, *Ravenne*, p. 31.

indissolublement attaché à l'une des plus charmantes créations de l'art chrétien. »

Bibliographie. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, (1595), ad ann. 449, 454, 464. — X. Barbier, *Les mosaïques des églises de Ravenne*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1896, p. 179-188. — A. Chabouillet, *Observations sur deux médaillons d'or d'Honorius et de Placidie, ainsi que sur d'autres médaillons*, dans *Revue numismatique*, 1883, IIIe série, t. I, p. 70-91. — A. Dantier, *Les femmes dans la société chrétienne*, in-8, Paris, 1879, t. I, p. 237-261. — F. de Dartein, *Études sur l'architecture lombarde*, in-8, Paris, 1865-1882, p. 15-18. — Didron, *Galla Placidia, Valentinien III et le général Aëtius*, dans *Annales archéologiques*, 1861, t. XXI, p. 222-227. — Ch. Diehl, *Ravenne*, in-8, Paris, 1903, p. 25-33 — Essenwein, *Ausgange der klassischen Baukunst. Handbuch des Architektur*, t. II, part. 3. — J. Friedlaender, *Sou d'or d'Aelia Galla Placidia*, dans

[1] Ch. Diehl, *Ravenne*, 1903, p. 32. Cf. E. Bottini Massa, *I musaici di Galla Placidia a Ravenna*, in-8°, Forli, 1811; l'ange volant à travers le ciel où les quatre animaux adorent la croix, s'avance brandissant la croix et l'évangile éternel menaçant les impies des flammes et ouvre le tabernacle du témoignage dans le ciel...!!! Ce qui est plus intéressant c'est la découverte de caractères hébraïques sur le haste de la croix tenue par ce personnage et ces caractères donnent le nom d'*Adonaï*. Cf. De Rossi, *Bull. d'Archéol. crist.*, 1882, p. 166-167.

Revue numismatique belge, 1860, III[e] série, t. IV, p. p. 237-238. — Gerspach, *Correspondance* dans *Revue de l'art chrétien*, 1899, p. 48-50. — S. Ghigi, *Il mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, in-8, Bergamo, 1910 ; *Il buon pastore nel mausoleo di Galla Placidia in Ravenna*, dans *Rivista di scienze storiche*, 1910, t. VII, p. 97-104. — T. Hodgkin, *Italy and her Invaders*, in-8, Oxford, 1892, t. I, part. 2, p. 817-888. — C. Kohler, *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque d'Arezzo*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1884, t. XLV, p. 141-151. — J. Kurth, *Die Mosaïken der christlichen Aera : I. Die wandmosaïken von Ravenna*, Leipzig, s. d. (1901), p. 41 sq., pl. IX; *Die Wandmosaïken von Ravenna*, 2[e] édit., München, 1912, p. 41 sq., pl. IX. — Th. Lindner, *Die Fabel von der Bestattung Karls des Grossen*, dans *Zeitschrift der Aachener Geschichtsvereins*, 1892, t. XIV, p. 184-189. — E. Müntz, *L'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, t. XLVII, p. 12-18. — A. Nagel, *Galla Placidia*, in-8, Paderborn, 1908. — D. P. Pavirani, *Memorie istoriche della vita e governo di Galla Placidia, madre e tutrice di Valentiniano III*, in-8, Ravenna, 1848. — Ricci, *Ravenna*, in-8, Bergamo, 1902. — J.-D. Ritter, D. Runken, *Disputatio historica de Galla Placidia Augusta, Theodosii filia*, in-4, Witteborgae, 1743. — J.-B. De Rossi, *Musaici delle chiese di Roma*, pl. XIII, *Arco di Placidia a San Paolo*. — Am. Thierry, *Aventures de Placidie*, dans *Revue des deux Mondes*, 1850, série VI, t. VIII, p. 863-879.

H. LECLERCQ.

GALLERUS. L'oratoire de Gallerus est situé à huit kilomètres environ au nord-ouest de Dingle et à moins de deux kilomètres au sud-ouest de l'église de Kilmalkedar (Irlande). Gallerus est un peu postérieur en date, la maçonnerie y est plus soignée et la partie supérieure des fenêtres est arquée au lieu d'être plane : ce qui marque un progrès. Pour le reste on n'en voit aucun et le dessin d'ensemble est le même dans les deux édifices, si tant est qu'on puisse donner ce nom à de semblables masures. Le plan est des plus simples, c'est une chambre rectangulaire mesurant environ 4 m. 60 en largeur sur 3 mètres en longueur à l'intérieur, tandis que l'épaisseur des murailles donne à l'extérieur 6 m. 60 sur 5 m. 40 environ. Toutes ces mesures, est-il nécessaire de le dire, sont un peu approximatives puisqu'il est nécessaire de toujours convertir des mesures qui nous paraissent antédiluviennes : pieds, pouces, lignes, et auxquelles anglo-saxons, celtes et irlandais sont d'autant plus attachés qu'elles sont plus désuètes.

La porte est située à l'ouest, elle n'est pas cintrée et va en se rétrécissant de bas en haut, sa hauteur est de 1 m. 60 environ — on se croirait à Lilliput — la largeur est d'environ 0 m. 40 en haut et 0 m. 65 en bas, à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur l'ouverture n'a que 0 m. 38 en haut et 0 m. 60 en bas. La seule ouverture autre que cette porte est une fenêtre cintrée mesurant à l'extérieur 0 m. 36 en hauteur et moins de 0 m. 20 en largeur, une véritable embrasure; à l'intérieur, comme elle va en s'évasant, la fenêtre a 0 m. 96

4859. — Oratoire de Gallerus.
D'après *Archæologia Cambrensis*, 1892, série V, t. IX.

en hauteur sur 0 m. 36 et 0 m. 40. La fenêtre s'ouvre à l'est.

A l'intérieur de la porte d'entrée, à une quinzaine de centimètres au-dessus du linteau, deux pierres dépassent l'alignement et chacune est percée d'un trou de 0 m. 06, destiné à recevoir la cadre de la porte.

Au-dessus de la fenêtre on voit trois pierres qui dépassent l'alignement de la muraille à différents niveaux se rapprochant du toit; ces pierres étaient destinées à recevoir le crochet de suspension des lampes, ou bien les livres liturgiques dûment enveloppés ou bien les reliques.

Le toit est tout entier en pierres, sans intervention de ciment, à partir du linteau de la porte, la courbe commence à s'infléchir et forme une sorte d'arc ogival. Le sommet est à 5 m. 25 environ au-dessus du sol à l'ouest et 4 m. 20 environ à l'est à l'extérieur, et, à l'intérieur environ 4 mètres. A l'est, au sommet, on voit encore le socle qui supportait une croix et qui a été brisée.

Cette construction d'où le ciment est exclu a résisté pendant plus de mille ans sous un climat très rude et parmi les tempêtes d'eau et les raffales de vent.

Proche de l'oratoire de Gallerus, au nord-est, on voit une pierre de 1 m. environ de hauteur 0 m. 32 de large portant une croix incisée dans un cercle sur une de ses faces les plus larges, au-dessous cette inscription en minuscule irlandaise [1] :

lie colum
mec
gr · · · · · ·

H. LECLERCQ.

GALLIA CHRISTIANA. — I. Premiers catalogues épiscopaux. II. Origines du *Gallia christiana*. III. Le nouveau *Gallia christiana*. IV. Reprise du *Gallia christiana* au XIX[e] siècle.

I. PREMIERS CATALOGUES ÉPISCOPAUX. — Dès la plus haute antiquité, les Églises prirent soin de con-

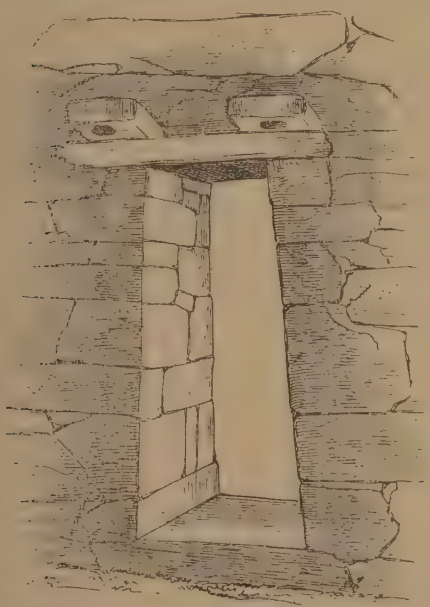

4860. — Porte de l'Oratoire de Gallerus.
D'après *Archæologia Cambrensis, loc. cit.*

server les noms de leurs chefs dans l'ordre de succession, cet usage donna naissance aux listes épiscopales dont quelques-unes seulement nous sont parvenues et qui feront l'objet d'une notice particulière (voir LISTES ÉPISCOPALES). Presque partout et peut-être partout on inscrivait les noms des évêques sur les diptyques (voir ce mot), mettant une attention particulière à conserver ceux des hommes qui avaient brillé par leur science, édifié par leurs vertus ou mérité la reconnaissance par la sagesse de leur administration.

Les diptyques qui contenaient ces listes ont disparu, non sans avoir été copiés et complétés, ce qui a donné naissance à des listes plus étendues dont la rédaction remonte souvent à l'époque carolingienne, documents précieux pour les renseignements certains qu'ils contiennent mélangés à des sources moins pures sur lesquelles la critique trouve à s'exercer parfois sévèrement; mais cette opération une fois terminée, il n'est pas douteux que les catalogues épiscopaux s'offrent à nous comme l'armature solide de chaque histoire diocésaine. Toutes ces listes ne réclament pas ni ne supporteraient pas le même traitement; dans leur nombre, il s'en trouve qui ont été tenues à jour avec vigilance et probité, et celles-là ont droit à une entière confiance; il s'en rencontre d'autres qui ont subi des retouches adroites ou des remaniements grossiers en vue d'intérêts qu'il n'est pas impossible de reconnaître après tant de siècles écoulés. Toutes doivent être soumises à l'examen.

Avec le temps les listes ont subi un phénomène de dilatation qui d'une simple nomenclature de noms a fait d'elles un catalogue chronologique et, finalement, une suite de notices, parfois assez diffuses. La nomenclature, c'est encore la physionomie du diptyque lu pendant la liturgie. Le catalogue appuyé de dates, calculant le nombre d'années, de mois et de jours du pontificat c'est déjà un document historique destiné à faire foi des origines d'une Église en particulier. La série de notices rappelant les principaux épisodes du pontificat, la date et les circonstances de la mort, le lieu de la sépulture, c'est un embryon d'histoire dio-

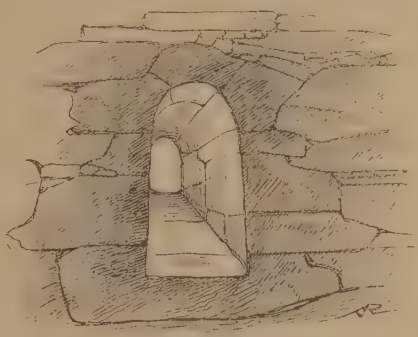

4861. — Ouverture de l'Oratoire de Gallerus.
D'après *Archæologia Cambrensis, loc. cit.*

césaine plus ou moins rapproché du modèle que donne le *Liber pontificalis* des pontifes romains.

Comme les diptyques avaient leur place dans la liturgie, le catalogue était parvenu à conquérir la sienne. La preuve s'en trouve dans le fait de son insertion fréquente dans les sacramentaires, les missels et les bénédictionnaires, notamment à Besançon, à Châlons, à Nevers, à Paris, à Senlis, à Sens et à Trèves, sans préjudice d'autres villes encore. Outre les livres eux-mêmes, nous possédons des témoignages formels; le plus instructif est peut-être celui de Folcuin, abbé de Lobbes, à la fin du X[e] siècle. De son temps, il nous apprend qu'aux messes qui se célébraient chaque jour dans l'église de Reims, au moment de la commémoration des morts dite *super diptycha*, le sous-diacre récitait à voix basse à l'oreille du prêtre les noms de tous les archevêques : *...ut inter missarum sollemnia in ea speciali commemmoratione defunctorum quæ super dipticha agitur, et in consecratione dominici corporis sollemniter agitur cotidie, in aurem presbyteri recitante silentier subdiacono, omnium ipsius sedis nomina scripta viritim recitentur episcoporum* [2]. Cet usage se trouve attesté par les vers qui précèdent un

[1] Petrie, *Ecclesiastical Architecture of Ireland*, in-8°, Dublin, 1845, p. 132; Lord Dunraven, *Notes on Irish Architecture*, t. I, p. 59; Rolt Brash, *Ecclesiastical Irish Architecture*, in-4°, Dublin, 1875. p. 10; *Report of Kerry meeting*, dans *Archæologia Cambrensis*, 1892, série V, t. IX, p. 148-151. — [2] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IV, p. 58-59.

catalogue archiépiscopal de Reims; on y lit ceci [1] :

Nomina pontificis cujusque hic cerne Remensis,
Quos inter medius, sol quasi, Remigius.
Sanctificatur enim dum sacræ oblatio mensæ,
Horum ita dicantur nomina pontificum.

Cet usage n'est pas particulier à Reims, beaucoup plus tard, en plein XIV^e^ siècle, nous voyons qu'à Grado, après la procession du jour de la Purification, on récitait à l'office les noms des patriarches d'Aquilée (voir ce mot) : *In die Purificationis beatæ Mariæ virginis, post processionem, recitantur nomina patriarcharum* [2].

Assez souvent on s'est avisé, pour mieux incruster dans la mémoire les noms des évêques, de recourir à la versification : nous en rencontrons des exemples à Metz, au IX^e^ siècle; à Strasbourg, au X^e^; à Rouen, au XI^e^; peut-être dans bien d'autres villes, car l'usage reparaît ailleurs, notamment en Germanie Au IX^e^ siècle, un versificateur y accommode à sa façon les listes des archevêques de Salzbourg et des évêques suffragants de Ratisbonne, Freisingen, Passau et Seben.

Jusqu'ici nous rencontrons toujours les catalogues isolés et conservés soit dans les livres liturgiques, soit dans les cartulaires; parfois on rencontre un catalogue transcrit sur un feuillet blanc parmi des sujets qui n'appartiennent de près ni de loin aux préoccupations ecclésiastiques. Cependant l'idée de rassembler les catalogues épiscopaux, de les grouper, d'en former une collection commence à se faire jour, et c'est probablement à Angers que nous en rencontrons le plus ancien spécimen, vers le milieu du XI^e^ siècle. Le manuscrit Vatic. Reg. *465*, provenant d'Angers, se compose d'un recueil de vies des saints auquel on a soudé cinq listes d'évêques : Angers, Nantes, Sens (archevêques) Orléans et Le Mans. — Vers la même époque, un moine de la Trinité, de Vendôme, prend soin de réunir et de copier les catalogues des évêques d'Angers, des archevêques de Tours et des évêques de Chartres dans un manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibl. nat., lat. *13758*.

Au début du XII^e^ siècle, nouvel exemple. Un chanoine de Saint-Omer, nommé Lambert, écrivant vers 1125 le *Liber floridus*, y introduit les catalogues des archevêques et des évêques de Reims, Cologne, Trèves, Noyon, Cambrai et Térouanne; son ouvrage est conservé dans le ms. lat. *8865* de la Bibliothèque nationale.

Un peu plus tard, vers le milieu du même siècle, le ms. lat. *4280*, fol. 56 v^o^, de la même bibliothèque, nous montre un recueil de canons auquel on a pris la précaution d'ajouter sur une page blanche les catalogues des archevêques ou des évêques de Bourges, de Reims, de Metz, de Trèves et de Liége.

Enfin, à la fin de ce même siècle encore, vers 1180, Robert de Torigni, annaliste du Mont Saint-Michel, forme le plus ample recueil de catalogue d'archevêques, d'évêques et d'abbés que nous ait laissé le moyen âge. Ici, on ne trouve pas moins de trente-trois listes ajoutées à la suite d'un exemplaire de l'*Historia* de Henri de Huntingdon, conservée dans le ms. lat. *6042* de la Bibliothèque nationale; exemplaire malheureusement privé d'un feuillet depuis longtemps, ce qui a entraîné la perte de huit de ces catalogues.

Un contemporain et un compatriote de Robert de Torigni a pris soin de copier ou de faire copier dans un manuscrit de l'abbaye de Jumièges contenant l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre les listes des évêques de Normandie; ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de Rouen, *U. 33. 25* (anc. *G. 21*). Ce manuscrit a probablement été mis à profit pour la transcription des listes épiscopales normandes contenues dans un ms. de l'abbaye de Saint-Wandrille, début de XIII^e^ siècle, entré depuis dans les collections du Vatican Reg. *553*, 2^e^ partie [3].

Tout à fait à la fin du XIII^e^ siècle, un moine de Saint-Aubin d'Angers transcrit à la suite des *Annales* de son monastère la *Notitia provinciarum* et la *Notitia civitatum* qu'il fait suivre d'une table généalogique des rois de France et des catalogues des archevêques et des évêques de Tours, Poitiers, Angers, Le Mans et Nantes. C'est aujourd'hui le ms. nat. *4955* de la Bibliothèque nationale [4] (fol. 102 v^o^-103 v^o^). Ce rapprochement des *Notitiæ* et des catalogues se retrouvera dans l'œuvre de Claude Robert dont nous parlerons bientôt.

Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre, joint à sa *Chronique* les catalogues des papes, des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, des archevêques de Sens, de Bourges et de Cantorbéry, des évêques d'Auxerre, de Troyes, de Nevers et de Paris. De cette *Chronique* ils passent dans la *Grande Chronique de Tours* dont l'auteur anonyme grossit le nombre par les catalogues de Tours, Le Mans, Nantes et Poitiers. Et cette disposition se retrouve dans le ms. de Cheltenham n. *1852* (anc. *Claromontanus*) et le ms. lat. *4991* de la Bibliothèque nationale [5].

Le manuscrit de Munich *17072* concerne les catalogues de Freisingen, Ratisbonne, Augsbourg, Bamberg, Salzbourg, Mayence, Metz et Spire [6].

Au XV^e^ siècle, un manuscrit composé de morceaux tout à fait étrangers les uns aux autres à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, renferme deux cahiers (fol. 102-112) remplis de notes sur la succession des évêques d'Angleterre et de Normandie. Ces cahiers paraissent originaires du pays de Caux et copiés sous Charles V, s'il faut en juger d'après d'autres notes tracées plus loin dans le même volume [7] aujourd'hui conservé à Paris, Bibl. nat. lat. *15171*.

Sous Charles VI, un compilateur nous a laissé un recueil de matériaux historiques dans lequel il a compris les catalogues des archevêques de Sens, des évêques d'Auxerre et des archevêques de Rouen, faisant suite aux listes des empereurs, des papes et des rois de France [8].

Au XVI^e^ siècle nous voyons poindre les premières tentatives de groupement sur un plus vaste plan, mais ces tentatives ne valent que par l'intention, ce sont celles d'Antoine de Mouchy [9], de Jacques Severt [10] et d'Aubert le Mire (*Miraeus*).

[1] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIII, p. 750. — [2] *Ibid.*, t. XIII, p. 367 — [3] La Bibl. nat., fonds Moreau, n. *1675*, fol. 144, possède des extraits de ce manuscrit fait par La Curne de Sainte-Palaye dans la 3138^e^ de ses notices des manuscrits d'Italie. — [4] Rapprocher de ce manuscrit les mss. Vatic. Reg. *450* et *711*. — [5] La Bibl. nat. conserve deux copies des listes du ms. Cheltenham *1852*, l'une exécutée par André Duchesne dans le volume XLVI des *Mélanges* Colbert, l'autre de la main du P. Jacques Sirmond, insérée dans le ms. lat. *11478*. — [6] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIII, p. 309. — [7] Au fol. 175 v^o^, on lit cette note : « L'an mil CCCLXIX, environ la Saint-Denis, passèrent les Angloys parmie Caux nostre pais. » — [8] L. Delisle, *Anciens catalogues des évêques des Églises de France*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 386-424. — [9] Ant. Monchiacenus Democharès, *Christianæ religionis institutionisque D-N.J-C. et apostolicæ traditionis... catholica et historica propugnatio*, in-fol., Parisiis, 1652; le même, *De sacrificio missæ*, 1570, 1573, 2^e^ partie. — [10] Severt commença par un ouvrage de géographie : *De orbis catoptrici seu Mapparum Mundi principiis descriptione ac non libri III, opus cosmographicorum hujusmodi planisphæriorum gratia recens in lucem editum*, in-fol., Parisiis, 1598; ensuite vint la *Chronologia historia*; cf. [A. Devoucoux], *Les origines et les progrès du « Gallia christiana »*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1881, nouv. série, t. X, p. 163-197, reprise d'articles parus dans l'*Echo de Saône-et-Loire*, n. des 12-19-26 décembre 1857 et 2 janvier 1858.

II. Origines du *Gallia christiana*[1]. Jacques Severt, né à Beaujeu, en 1559, prêtre du diocèse de Mâcon, théologal de Lyon et official de Mâcon dès 1600, s'essaya d'abord à la publication de la liste épiscopale des prédécesseurs de Gaspard Dinet sur le siège de Mâcon. Il date sa dédicace du siège de l'official.

Severt avait eu pour guides, peut-être pour inspirateurs, le livre des *anciens titres de l'Église de Mâcon*, la *Chronique* de Philibert Bugnon et les *Antiquités de Mâcon* de Pierre Saint-Julien de Balleure; de plus il avait eu accès au chartrier de l'abbaye de Cluny. Après ce travail sur Mâcon, il aborda l'Église d'Autun et, à cet effet, interrogea à plusieurs reprises l'évêque Pierre Saulnier qui ne lui accorda pas l'honneur d'une réponse, il se contenta donc de reproduire les noms de quelques évêques d'Autun, cités sans ordre par Demochares de Mouchy, dans son *Catalogus archiepiscoporum qui in variis Galliæ Ecclesiis sederunt*, imprimé en 1562. Il ne donna aucune liste des évêques de Langres, et néanmoins intitula son ouvrage : *Chronologia historica successionis hierarchicæ antistitum Lugdunensis archiepiscopatus, Galliarum primatus et suffraganeorum diœceseon*, paru à Lyon, en 1607, dans le format in-4°. Au début de l'ouvrage, Severt exprimait le vœu que tous les évêques de l'Église de France et même de l'Église latine fissent compulser, rédiger et publier des chronologies épiscopales[2]. Quelques années plus tard, en 1628, Severt publiait une seconde édition revue et augmentée et constatait avec satisfaction que son souhait avait été entendu.

En effet, Jean Dubois, Parisien, religieux célestin, profès du monastère de Lyon, ayant reçu des mains de Severt le manuscrit autographe de la *Chronologia* en détacha le catalogue des archevêques de Vienne qu'il inséra dans sa *Bibliotheca Floriacensis*, t. I, p. 109, laquelle porte la date d'impression, *Lugduni*, 1605[3]. Cette date doit être relevée, elle montre que la date d'impression de certains ouvrages est celle de la mise en œuvre et non celle de la mise en vente.

En 1608, parut à Sens, chez Nyvert, une notice intitulée : *Senonensium archiepiscoporum vitæ actusque variis e locis collecti*, due à l'avocat Jean Taveau[4], et qui aida à la composition du livre de Nicolas Camuzat, chanoine de Troyes, intitulé : *Promptuarium antiquitatum Tricassinæ diœceseos*, contenant la liste des évêques de Troyes, la chronique de Saint-Martin d'Auxerre et les noms d'un certain nombre d'évêques d'Auxerre et de Troyes. Ce *Promptuarium* parut en 1610[5].

Dès l'année 1613, Aubert le Mire fit imprimer chez Plantin à Anvers, sa *Notitia episcoporum orbis christiani*, simple ébauche dont l'intention ne manquait pas de vaillance, car l'exécution eut dépassé les forces humaines. La même année, Vincente Baraldi, moine de Lérins, mit au jour une chronologie latine de cet illustre monastère[6]; et deux ans plus tard, en 1615, Charles de la Saussaye[7], Orléanois, donna les annales latines de l'Église d'Orléans, imprimées à Paris, chez Drouart : *Annales Ecclesiæ Aurelianensis, sæculis et libris sexdecim, add. tractatu accuratissimo de veritate translationis corporis s. Benedicti ex Italia in Gallias ad monasterium Floriacense, diœcesis Aurelianensis*, in-4, Parisiis, 1615[8].

En 1618, Guillaume de Lacroix, avocat de Cahors, compose un livre intitulé : *Series et acta episcoporum Cadurcensium*[9], qui ne vit le jour qu'en 1626, par les soins de son frère Côme de Lacroix, l'année même où Michel Cotignon, archiprêtre de l'Église de Nevers fit imprimer son *Catalogue historial des évêques de Nevers*[10].

En l'année 1618, Jean-Jacques Chifflet (voir ce nom) mit sous presse à Lyon, l'histoire des archevêques de Besançon : *De episcopis Bizuntinis et aliis civitatis Bizuntinæ ecclesiasticis rebus*, formant la seconde partie de son livre intitulé : *Vesontio civitas libera*[11]. Chifflet envoya à Severt un exemplaire de son ouvrage[12].

Ainsi l'impulsion était donnée. On venait de voir les États Généraux de 1614 et l'assemblée du clergé de 1615 inciter les évêques à faire valoir leurs titres et privilèges. Des travaux s'élaboraient silencieusement qu'on ne verrait paraître que beaucoup plus tard et Severt cite complaisamment tous ceux que son exemple incita aux recherches historiques. Parmi eux, dit-il, « advint enfin mon ami Claude Robert, prêtre du diocèse de Langres et docteur en théologie, qui, après avoir travaillé pendant *plus de vingt ans* à recueillir, critiquer et classer les anciens monuments de l'histoire des évêques de France, poussant plus loin que tous les autres ses dissertations et ses découvertes, réunit presque tous les catalogues des évêques de notre patrie, les augmenta et leur donna, comme j'en ai l'espoir, une vie nouvelle et plus éclatante. » Claude Robert ne ménageait pas son temps ni sa peine. Severt nous le montre à Dijon, à Bourges, à Paris, *ubi putabatur volumen suum jamdudum edi in lucem;* nous le voyons à Lyon, venu pour conférer avec le jésuite *Petrus Roverius* (Pierre Rouvier), avec Jacques Severt, Thomas de Meschatin de la Faye, Gaspard de Mornieu et d'autres érudits. Tout en admirant l'étendue et la variété des connaissances de Claude Robert, tout en applaudissant à son projet de publication des listes épiscopales, Severt ne voulut pas se laisser devancer et il prépara, dès lors, une seconde édition très enrichie de sa *Chronologia*. C'était un ouvrage nouveau qu'il prétendait offrir au public, car il ne se proposait rien moins que d'écrire l'histoire de la primatie de Lyon comprenant la métropole de Lyon, les métropoles de Sens, de Tours, et de Rouen, c'est-à-dire tout le territoire compris dans les « quatre lyonnaises ».

Cependant Claude Robert, accablé sous le poids d'infirmités, peut-être imaginaires, abandonnait la partie[13] et passait la plume à un avocat du Parlement de Paris, Jean Chenu, son ami[14]. Celui-ci s'était engagé d'abord à une chronologie des évêques de Bourges, laquelle parut en 1603. Plus tard, il se proposa d'en donner une seconde édition, sans autre intention,

[1] Le lundi 5 avril 1897, la *Section historique et philologique* du *Comité des travaux historiques* (p. 115-116 de son *Bulletin*) décida qu'on devait dire *la* et non *le* Gallia christiana : Nous maintenons l'article masculin, continuateur en ce point (comme en quelques autres) de l'ancien usage bénédictin. Voir *Hist. litt. de la Congrégation de Saint-Maur* et *Procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France*, en 1710. — [2] *Author ad lectorem*, et p. 222. — [3] Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 4450. — [4] Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 4048. — [5] Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 4093. — [6] Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 5082. — [7] *Abrégé de la vie et de la mort de messire Charles de la Saussaye, curé de Saint-Jacques de la Boucherie*, par le sieur de la Saullaye, etc, Lyon sur le Rhône, par Denys Perrin, jouxte les copples imprimées de Louis Boulanger et de Jos. Gueneau, et un manuscrit de la bibliothèque du Roy. — [8] Voir *Dictionn.*, au mot Fleury-sur-Loire. — [9] Lelong, *Bibliothèque historique de France*, n. 2970. — [10] Lelong, *Bibliothèque historique de France*, n. 4135. — [11] Lelong, *op. cit.*, n. 3014. — [12] *Chronologia*, 1628, part. I, p. 136. — [13] C'est ce que put croire Severt : *Ego scisciatus Lutetiæ, Lugduni, per litteras et amicos, intellexi D. Robertum corporis infirmitate detentum videri, magistrum vero Joannem Chenu molem scriptorum ipsius sive libero dono, vel ingrato extorsisse.* — [14] Jean Chenu, dans sa *Chronologica historia*, p. 61, écrit ceci : *Historiam integram episcoporum (Lingonensium) brevi speramus a doctissimo theologo Carlo Roberto, Lingonensi presbytero, egregia pietate viro, et antiquitatis colentissimo amico et familiari meo.*

dit-il, que d'y ajouter les catalogues des évêques suffragants de cette métropole. Ayant, poursuit-il en 1621, étudié une foule d'auteurs pour atteindre son but, il se trouva à même de recueillir beaucoup d'autres catalogues étrangers à sa province, et ce fut alors qu'il regarda comme un devoir d'essayer l'histoire chronologique des évêques de la France entière; dix ans lui suffirent pour mettre son ouvrage en état d'être offert aux princes de l'Église : *Quæ tantum saltuatim attigerat Demochares, paulo fusius atque verius ad instar* Chronologiæ historicæ *tractare in animum induxi meum licet ab initio tantum esset in votis* Chronologiam Patriarcharum Archiepiscoporum Bituricensium anno M. DC. III *editam*, Suffraganeorum adjectione crescere : *sed cum plura auctorum volumina, nocturna diurnaque manu volverem atque revolverem, occurrere permulti aliarum provinciarum antistites, tot tamque insignibus emicantes laudibus, ut eas praetermittere silentio nefas mihi visum fuerit. Sic labore continuo intra decennium opere plene perfecto, ad plures scripsi doctos (quo in numerò episcopi quidam fuere) ut flagranti voto adessent.* L'ouvrage avait pour titre : *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia, qua ordo eorumdum a temporibus apostolorum incœptus ad nostra usque, per traducem succedentium servatus, ostenditur, auctore Joanne Chenu, Biturico, in senatu Parisiensi patrono* [1]. L'auteur avait disposé son œuvre d'après le plan de la *Notitia Galliarum :* Lyonnaises, Belgiques, Aquitaines, Narbonnaises, mais tous les évêchés ne s'y trouvent pas; on n'y rencontre guère que les deux tiers des diocèses et la moitié seulement en ce qui regarde les provinces provençales [2]. A l'exception de quelques sièges mieux étudiés, Chenu ne donne guère que des listes onomastiques de prélats, ce n'est pas une histoire à lire, ce n'est qu'un cadre à remplir. La partie la plus défectueuse et la plus insuffisante est celle qui concerne les Églises de la Narbonnaise, puisque ni Marseille, ni Toulon, ni Fréjus, ni Nice, ni Gap n'y ont obtenu une seule ligne et que les quelques Églises qui y figurent ne sont représentées que par de très brèves notices.

Severt put se flatter de mieux faire, il compléta ses listes d'évêques en y insérant de nouveaux noms, des dates révisées. Dans l'espoir d'éclipser l'ouvrage hâtif de Chenu, il exposa son projet au chapitre de Lyon qui, par une délibération du 4 juillet 1624 vota une somme de trois cents francs pour subvenir aux frais de la nouvelle édition. Dès 1626, non seulement la première et la seconde partie de cet ouvrage, comprenant les diocèses de Lyon et de Mâcon, étaient imprimées, mais la troisième partie, dans laquelle on trouvait, en outre des autres suffragants de Lyon et des archevêques des trois autres métropoles lyonnaises et de leurs évêques suffragants, les archevêques de Vienne et d'Arles, avec une notable partie des églises épiscopales relevant de ces deux sièges principaux était achevée. Pour suppléer au silence de Jean Chenu sur les listes de Marseille, de Toulon, d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Severt donna un tableau assez complet des évêques de Marseille et promit de publier bientôt les catalogues des autres diocèses dépendants de la métropole d'Arles, s'il trouvait un libraire-éditeur assez bien disposé pour se charger d'une troisième édition de son livre, revue et augmentée.

L'impression de la *Chronologia historica* en était là, en 1626, quand Severt apprit que l'hypocondre Claude Robert avait secoué ses infirmités, s'en était débarrassé comme d'un prétexte et allait enfin publier le résultat de ses longues années de recherches et de réflexion : *Cum vero ad fines Arelatensium pervenisset, en appulit nuncius alius ad aures clamitans et asserens, quod D. Robertus quasi e somno expergefactus, suas vigilias ex professo edit in lucem. Unde opinandum venit, quod liber alter, quatenus ex renunciatis præcesserat, vere fuerat labor peculiaris Chenutii.* Severt essaya d'obtenir communication de quelques bonnes pièces qui permettraient à sa seconde édition de ne pas faire piteuse figure devant le livre de Robert, à qui il écrivit lettres sur lettres pour avoir communication des bonnes feuilles dont il saurait bien tirer parti, Claude Robert lui répondit très exactement, lui expliqua que son ouvrage était imprimé à moitié depuis 1625 et ne pouvait en rien distraire avant l'achèvement complet, mais lui promit un exemplaire dès la mise en vente. Severt n'hésita pas, il suspendit l'impression de son propre volume en attendant que son rival eut fini le sien.

Robert achevait son œuvre. Ce prêtre langrois (1564-1636) avait voyagé, visité Rome, entretenu le cardinal Baronius et obtenu sa chaude approbation pour l'ouvrage dont il lui exposa le plan. Le livre parut en 1626 et, le premier, porta le titre désormais consacré : *Gallia christiana, in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum diœceses, et in iis præsules, describuntur, cura et labore Claudii Roberti, Lingonensis presbyteri. Fœlicibus auspiciis Ill. et Rev. DD. Andreæ Fremyot, archiepiscopi Patriarchæ Bituricensis, Aquitaniarum primatis,* Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, via Jacobæa, sub Ciconiis. MDC.XXVI. In-folio, 30 ff. non ch., 662 pages, et un appendice de 119 pages à deux colonnes. Carte ecclésiastique de la Gaule.

Robert s'était écarté du plan adopté par Chenu et il avait été, en cela, assez mal inspiré. Les archevêchés, les évêchés et les monastères de France y sont classés sous trois séries distinctes, sans liaison aucune entre elles, et dans chaque série tout est rangé suivant l'ordre alphabétique, sans aucun égard pour la position géographique des Églises pas plus que pour leur importance. Dans chaque série, les listes de dignitaires sont rangées dans l'ordre alphabétique de telle sorte que toute trace d'organisation ecclésiastique a disparu. On a donc successivement la notice de dimensions variables de toutes les métropoles françaises, des cathédrales, des monastères et ni le tableau synoptique des provinces et cités, ni celui des archevêchés et évêchés, ni même la carte jointe à l'ouvrage ne permettent de remédier à ce défaut capital.

Les sièges épiscopaux de l'ancienne Gaule y sont au complet, même Utrecht, Malines, Cologne, Trèves et leurs suffragants; bien plus, l'appendice admet on ne sait trop pourquoi, un certain nombre d'Églises étrangères : Aquilée, Bologne, Cantorbéry, Florence, Gênes, Grado, Milan, Turin, Tolède, Venise, etc. Le livre était en progrès par la richesse sur celui de Chenu, mais non par l'ordre; en outre l'auteur avait parfois borné ses notices à de simples noms.

Dès le mois d'août, Claude Robert avait tenu parole et envoyé à Severt son volume in-folio; Severt se mit à le lire et à l' « extraire »; ce travail lui demanda huit mois entiers et, quand il fut achevé, l'embarras fut grand pour tirer parti de ces richesses. On ne pouvait ni taire le nom de Robert, ni le mentionner à la fin de la *Chronologia* comme un survenant; de plus le libraire levait les bras au ciel, maudissait tant de retards, clamait la perte que lui faisait subir ses caractères immobilisés. Severt, désolé, laissa paraître

[1] Jean Chenu né à Bourges en 1559, mort en 1627. L'ouvrage est imprimé *Parisiis, apud Nicolaum Buon, M.DC.XXI*, in-4°, 4 ff. 556 pages et 4ff. Portrait de l'auteur, gravé par L. Gautier. — [2] On ne trouve que les huit églises d'Aix, Arles, Avignon, Embrun, Carpentras, Cavaillon, Sisteron et Vaison.

telle quelle sa seconde édition et se consola par la promesse d'une troisième qui serait un modèle et ferait connaître non seulement les listes de France, mais beaucoup d'autres encore : cent vingt-huit d'Italie; soixante-dix d'Espagne; quinze de Sicile; dix de Calabre; quatre-vingt-deux de Grèce; cinquante-trois d'Asie Mineure, trente-deux d'Angleterre, et il ne faudrait que peu de temps et quelques nouveaux efforts pour y ajouter les listes épiscopales d'Écosse, d'Irlande, d'Allemagne, de l'Asie, de l'Afrique, que sais-je encore? A peine fallait-il quelques mois de patience supplémentaire pour permettre l'achèvement de ce *munusculum*. Pour l'instant, il se borna à offrir au public un autre « brimborion », de format in-folio et comptant onze cent pages; et même il s'en tint là, soit que l'âge, la fatigue ou la mort y eussent mis bon ordre, la troisième édition promise ne parut jamais.

Claude Robert restait maître du sujet dont il avait été véritablement l'initiateur. On l'a contesté [1]. « En tête du livre du grand vicaire de Chalon, a-t-on écrit, il y a une longue liste des noms d'auteurs et de personnes qui, selon Claude Robert, lui ont fourni la matière de son livre. Compulsez avec soin cette longue liste de noms, et vous y chercherez en vain celui de *Jean Chenu;* c'est aussi en vain que vous chercherez ce nom dans les autres parties du volume, vous ne l'y trouverez pas. » Dans ses *ad lectorem monita*, Robert dit ceci : *A quo incœpto industrius labor Auberti Miræi canonici Antuerpiensis*, JOANNIS CHENU, *advocati Bituricensis, Jacobi Severtii Lugdunensis nos minime deterruit, imo ad propositum jam diu opus absolvendum impulit.* Plus loin, p. 24 : *De Primatu autem Bituricensis Ecclesiæ non est quod plura dicamus post* JOANNEM CHENU *in chronologia præsulum Bituricensium cujus* docta diligentia, *et* solers industria *effecit, ne multa repetamus, quæ longo labore hinc inde collegeramus.* Et encore, p. 62 : *Rolando Hebert dicat* Praxim civilem canonicam fori ecclesiastici Galliæ JOANNES CHENU *juris et historiæ polygraphus.* Robert avait en outre consulté vingt et un autres, parmi lesquels MM. de Sainte-Marthe qui travaillaient dès lors cette matière et il avait été stimulé et soutenu par sa tendresse pour cette admirable Église gallicane, fille aînée de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, pour l'honneur de laquelle il avait recherché avec soin, pendant de longues années, les monuments de l'histoire de l'épiscopat français.

D'après le témoignage de Severt, dès 1615, Cl. Robert recueillait des matériaux en vue de son ouvrage. En 1627, le même Severt écrivait : *Interea, ante annos duodecim, novimus Lugduni senem Dom. Claudium Robert, sacerdotem, theologum, Lingonibus oriundum, sagacem antiquitatis indagatorem, qui jam tunc imo ab annis supra viginti, aggredientem historicos omnes episcoporum Galliæ catalogos, deinde agentem partim Divioni, partimque Biturigibus atque Parisiis, ubi putabatur volumen nunc jam dudum edi in lumen.* Que les recherches de Robert remontassent à de lointaines années en arrière, il est impossible d'en douter, car au témoignage formel de Severt vient s'ajouter celui du P. Louis Jacob, né à Chalon en 1608, profès chez les carmes de cette ville en 1626, qui atteste les rapports de Robert avec Baronius, Bellarmin et d'Ossat, enfin le témoignage du P. Perry, né à Chalon en 1602, chanoine de Saint-Vincent et collègue de Robert; or Perry affirme que dès le temps de son voyage à Rome, Robert « pensait à son grand ouvrage de la France chrétienne et en faisait sa principale occupation. » L'auteur de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Papillon, ajoute à ce que nous savons « que le cardinal Baronius, à qui Robert fit part de son projet, l'invita à l'exécuter et lui dit obligeamment qu'il ne connaissait personne plus capable que lui de l'entreprendre. »

Robert n'avait pas caché ce qu'il devait à MM. de Sainte-Marthe; dans la seconde édition de l'ouvrage de Scévole et Louis, on lit sous la plume de Pierre Abel et Nicolas de Sainte-Marthe : « Jean Chenu, de Bourges, ayant dessiné comme une ombre de notre œuvre dans son *Histoire chronologique des évêques de France*, les deux frères de Sainte-Marthe lui communiquèrent volontiers ce qu'ils avaient déjà recueilli, selon qu'il en convient lui-même. Ils en agirent ainsi à l'égard de Claude Robert, qui, ayant entrepris un bien plus grand travail, non seulement ajouta beaucoup de choses à Chenu, mais encore, donnant à son livre une forme plus auguste et une disposition mieux ordonnée, reçut des deux frères bien des détails qui en augmentèrent le lustre et l'étendue » Et comme s'il eut manqué une suprême attestation, les bénédictins la donnaient dans le tome IV du *Gallia christiana*, en ces termes : *Porro hic attexere juvat elogium clarissimi viri Claudii Roberti, canonici et archidiaconi majoris Cabilonensis* PRIMI *Galliæ christianæ* AUCTORIS, *omni commendatione dignissimi; quod opus hac nostra editione pluribus tomis auctum, recognitum, et illustratum evulgamus* [2].

Jacques Severt tirait quelque fierté d'avoir appelé l'attention sur l'utilité de la publication des catalogues épiscopaux et tout en considérant Claude Robert comme son maître il n'oubliait pas qu'il avait été peut-être son initiateur à ces études. En 1628, il écrivait que le *Gallia christiana* paru en 1626 avait été préparé pendant vingt ans : *sedulo revolvens per annos viginti prisca insuper monimenta de illa materia.* Ceci reporte à 1606 ou 1607 et c'est en 1607 que parut à Lyon le livre de Severt. Or, il est vraisemblable que l'exemplaire de chevet de cet ouvrage, qui inspira et stimula les recherches de Robert, a été retrouvé. Cet exemplaire de la *Chronologia historica*, en première édition porte les noms de ses possesseurs successifs : *Andreæ Fremyot, A. Bit.*, c'est l'archevêque de Bourges, frère de sainte Jeanne Françoise de Chantal, qui fut l'élève de Claude Robert vers 1594; *Jac. de Neuf-Chèzes., év. de Chalon*, c'est le neveu d'André Freymot, évêque de Chalon, autre élève de Robert, mort en 1658. Ensuite *le baron de Joursanvault*, et il vint enfin entre les mains de M. A. Devoucoux.

Cet exemplaire porte des notes marginales qui supposent des recherches étendues et des lectures considérables dans les fonds et les ouvrages suivants :

Archives : Saint-Étienne de Dijon, Inférieures de Dijon, ville de Dijon, dominicains de Dijon, carmes de Lyon, Nantua. — *Cartulaires :* Saint-Étienne de Dijon; nécrologe de Saint-Bénigne; testament de Hugues, archevêque de Besançon. — *Bréviaires :* Lyon, Langres. — *Martyrologes :* Usuard, Bède, Adon, Rome, Monastique, Saint-Étienne de Dijon, calendrier de Saint-Bénigne. — *Chroniques :* Auxerre, Lérins, Saint-Bénigne, Adon, Sigebert, Raoul Glaber, Flodoard, Yves, Aimoin, Guillaume de Malmesbury. — *Histoires :* Ecclésiastique de Besançon, Annales de Baronius, Annales de Bourgogne, Antiquités de Paris, *Chronologia augusta* Pamphilii, Panvinio, Ciacconio, De Petremole, Robert Gaguin, Histoire des Chartreux, catalogue de Sens, par Taveau. — *Écrivains ecclésiastiques :* Saint Eucher, Sidoine Apollinaire, Eusèbe d'Emèse [3], Loup de Ferrières, saint Anselme, saint Bernard, Yves de Chartres, Pierre le Vénérable. — *Droit :* Index du maître du sacré palais, Lettres de Grégoire VII, Lettres d'Innocent III, Coutume d'An-

[1] V. Fouque, *Du Gallia christiana et de ses auteurs. Étude bibliographique*, in-8°, Paris, 1857, p. 47. — [2] *Gallia christiana*, t. IV, col. 955; ce passage a pour auteur Dom Thiroux — [3] Pseudonyme pour Fauste de Riez.

gers. — *Conciles :* Aquilée, Cologne, Orléans, Mâcon, Tournus, les *Concilia* de Bini. — *Auteurs :* Bibliothèque de Cluny, Democharès, Pierre Rouvier, Jacques Sirmond, Lettres du cardinal Piccolomini, Bellarmin, Maldonat, Symphorien Champier, Charles de la Saussaye, etc.

Ces lectures n'ont été poursuivies que dans le but de rectifier ou d'accroître les listes épiscopales dressées par J. Severt. Page 29, l'annotateur nous dit qu'il se trouvait à Lyon, en 1615, et s'y entretint avec le P. Ch. Rouvier qu'il avait connu jadis à Dijon où il enseigna les humanités et la philosophie. Or le P. Rouvier enseigna à Dijon entre 1595 et 1602[1], ce n'est donc pas Jacques de Neuf-Chèzes, possesseur du livre, mais né en 1591, qui a rédigé les notes marginales. En outre, c'est à Lyon, en 1615, que le rédacteur de ces notes a rencontré le P. Rouvier, et Jacques Severt nous apprend que Claude Robert vint à Lyon, en 1615, lui rendre visite[2]. Enfin Robert était chanoine de la Chapelle-aux-Riches, et p. 88 de son exemplaire, il annote en regard du nom de Raynaldus de Lyon : *Confirmavit præsertim canonicos Capelle Divitum, Divione 1195, cum Garnerio Lingo. 59.* Cette note, il l'a fait passer telle quelle dans son *Gallia christiana*, à la page 84. D'autres fois Robert retouche une note de son exemplaire pour l'introduire dans son *Gallia ;* ainsi il écrit : *Apud Dominicanos Divionenses in diplomate sub plumbo dato Lugduni, cui appensa est imago Savacutorli sm. litteris* A *et* Ω *1254, in februario pro celebratione festi S. Petri martyris, dicitur Philipus, D. 63 primæ Lugdunensis Ecclesiæ electus,* tout ce passage est raturé et, à la page 85 du *Gallia*, on lira : *Philippus de Sabaudia, in diplomate sub plumbeo dato Lugduni, cui impressa est imago Salvatoris, cum litteris* A *et* Ω *1254, mense februario, pro celebratione festi S. Petri martyris nominatur, D. 63 primæ Lugdunensis Ecclesiæ electus.* Il est évident que ce n'est pas le texte du *Gallia* qui a suggéré l'informe note marginale de la *Chronologia*. Enfin, nous voyons que c'est surtout entre 1613 et 1616 que Robert a fait usage de son exemplaire, car à la page 146, il note pendant ce laps de temps les principaux événements de l'épiscopat de M. de Marquemont, archevêque de Lyon. On peut admettre que ces notes ont été tracées entre 1607, année où parut la *Chronologia* et 1617, année à partir de laquelle, Cl. Robert n'inscrit plus sur les marges ce qui a trait à l'épiscopat de M. de Marquemont, dont le *Gallia* relatera cependant une ambassade en 1622.

Le volume in-folio de Claude Robert s'ouvrait par une carte de la France ecclésiastique, une table chronologique des papes, antipapes, empereurs romains, empereurs d'Occident, empereurs d'Orient, empereurs latins d'Orient, empereurs grecs d'Orient, rois ostrogoths d'Italie, rois lombards ; en outre un tableau chronologique des rois de France et de Bourgogne et de Bourgogne transjurane ; les listes des rois de Navarre, des rois wisigoths, des rois d'Espagne, d'Angleterre, une liste des conciles tenus en Gaule et en France, une table géographique destinée à vérifier la longitude, la latitude, le climat de chacune des villes citées : un tableau chronologique indiquant la lettre dominicale, l'indiction, le jour de Pâques depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1699. On trouve ensuite une dissertation sur les divisions territoriales de la Gaule, le groupement des diocèses selon l'ordre des provinces civiles, une liste raisonnée de tous les archevêchés et évêchés de France ; enfin, la traduction du nom latin de chacune des provinces ecclésiastiques.

Claude Robert n'était pas satisfait de son œuvre, il imaginait une seconde édition plus parfaite, plus complète, mais ses forces déclinaient ; alors il s'adressa aux deux frères de Sainte-Marthe, Scévole et Louis[3], que leur réputation et — depuis 1620 — leur titre d'« historiographes de France » recommandaient pour cette œuvre : *Propter morbosum senectutem Robertus cum huic labori sese imparem intelligeret, datis ad gemellos fratres sæpius epistolis enixe, ut hanc provinciam susciperent.* Après la mort de Robert (1636) son ancien élève demeuré son ami, Jacques de Neuf-Chèzes renouvela les mêmes instances et M. Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Dijon, remit aux frères de Sainte-Marthe les notes manuscrites de Cl. Robert qui l'en avait constitué dépositaire. L'œuvre avait dépassé les moyens d'un homme seul, il le sentait[4] et son effort fut injustement méconnu. Ellies du Pin ne le mentionne pas dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, il lui accorde deux lignes dans ses *Tables universelles* [5] ; Moreri le nomme à peine [6], et le P. Louis Jacob lui consacre une épitaphe louangeuse mais qui ne sera guère lue [7]. Il faut attendre la notice de M. A. Devoucoux pour voir justice enfin rendue à ce bon travailleur [8].

Les deux savants hommes auxquels Cl. Robert confiait le *Gallia christiana* étaient préparés à cette œuvre par de longues études ; ils étaient fils de Gaucher II de Sainte-Marthe, auteur d'un poème didactique sur l'allaitement maternel et en grande réputation de savoir. Scévole et Louis étaient jumeaux et naquirent à Loudun le 20 décembre 1571. Étudiants à Angers, puis à Paris, inscrits au barreau de Paris, ils s'adonnèrent bientôt entièrement à l'histoire, sur les conseils du président de Thou. Louis n'ayant pas d'enfants engagea sa femme à se faire religieuse et, lui-même, entra dans les ordres ; mais les deux frères ne cessèrent de collaborer et furent ensevelis à Saint-Séverin, dans le même tombeau. Dès 1619, ils s'étaient fait connaître par une *Histoire généalogique de la maison de France*, qui reparut augmentée en 1627 et 1628, enfin en 1647 ; ensuite une *Histoire généalogique de la maison de Beauvau*, en 1626. Entre temps ils coopéraient discrètement aux ouvrages de Jean Chenu et de Claude Robert par des communications érudites. Aux instances de Cl. Robert vinrent s'ajouter celles de Jacques de Neuf-Chèzes, évêque de Chalon et de plusieurs autres prélats, mais sans triompher de leur répugnance, jusqu'à ce qu'enfin, l'assemblée du clergé de France de 1646 *significavit fore sibi rem gratissimam si, quam primum fieri posset, id Ecclesiæ et Franciæ publico commodo evulgarent.* Une semblable invitation ressemblait à un ordre et les deux frères s'y soumirent, mais succombèrent à la tâche. Scévole mourut le 7 septembre 1650, Louis ne lui survécut que jusqu'au 29 avril 1656 ; à cette date l'ouvrage était sur le point d'être terminé.

Les fils de Scévole, Pierre, Abel et Nicolas de Sainte-Marthe relevèrent la plume tombée de la main de leur oncle et achevèrent la publication. Abel-Louis appartenait à la congrégation de l'Oratoire et professait la théologie à Saumur, d'où il fut mandé à Paris, installé à Saint-Magloire et chargé de mettre la der-

[1] C. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Cie de Jésus*, t. VII, p. 238. — [2] En 1627, il écrit : *Ante annos duodecim novimus Lugduni senem Dom. Claudium Robertum...* — [3] L. Feugère, *Étude sur Scévole de Sainte-Marthe*, in-12, Paris, 1893 ; P. de Longuemare, *Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, les Sainte-Marthe*, in-8, Paris, 1902 ; H. Stein, *Documents relatifs à la nouvelle édition du* Gallia christiana, *par les frères de Sainte-Marthe, 1656*, dans *Bibliographie moderne*, janvier-avril 1902. — [4] Dom Tassin, *Hist. littéraire de la Congrég. de Saint-Maur*, Paris, 1770, p. 468. — [5] E. du Pin, *Tables universelles*, t. III, p. 394. — [6] Moréri, *Dictionn. historique*, 1725, t. VI. — [7] *De claris scriptoribus Cabilonensibus.* — [8] Citée plus haut, col. 280, note 10 ; *cf.* Pêcheur, *Précis sur l'histoire du Gallia christiana*, dans *Bullet. de la Soc. histor. et archéol. de Soissons*, 1883 ; II[e] série, t. XIV, p. 127-134.

nière main conjointement avec Pierre et Nicolas. Ce fut surtout Abel qui revit tout l'ouvrage, en polit le style, composa l'épître dédicatoire et la préface; il parut enfin sous ce titre : *Gallia christiana, qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora per quatuor tomos deducitur, et probatur ex antiquæ fidei manuscriptis Vaticani, regum, principum, tabulariis omnium Galliæ cathedralium et abbatiarum. Opus fratrum gemellorum Scævolæ et Ludovici Sammarthanorum, auctum et primo in lucem editum a Petro, Abelio et Nicolao Sammarthanis, Scævolæ filiis, Ludovici nepotibus.* Lutetiæ Parisiorum, apud Carolum du Mesnil, M.DC.LVI; in-folio, 4 vol. I,869 pages; II,681 (pages jusqu'à 420, puis feuillets); III,675 pages (cotées 553-1227); IV, 1006 pages.

L'ouvrage comprend quatre in-folio, dont le premier est consacré aux archevêchés, le second et le troisième aux évêchés, le quatrième aux abbayes, le tout par ordre alphabétique déterminé par la lettre initiale latine de chacun. Cette méthode de classement était empruntée à Claude Robert, ainsi le nouvel ouvrage reproduisait une partie des défauts reprochés à l'ancien; mais, à part cela, il n'y avait pas de comparaison à introduire entre les deux œuvres, tellement la nouvelle était différente de l'autre et supérieure à elle sous tous les rapports. Cette fois la liste des sièges épiscopaux ne comporte plus de lacune, les listes épiscopales ont été complétées ou du moins considérablement augmentées, les notices historiques ont gagné en étendue, en précision; enfin surtout, un grand nombre de documents a trouvé place dans les notices.

L'ouvrage fut présenté à l'Assemblée générale du clergé de France en 1656 et fut soumis à l'appréciation de personnages dont quelques-uns étaient très instruits : Pierre de Marca, archevêque de Toulouse; Pierre de Berthier, évêque de Montauban; Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans; Antoine Godeau, évêque de Vence; François Bosquet, évêque de Montpellier; Ant.-Franç. Berthier, abbé de Lézat et la Capelle, Louis-Henri de Faye d'Espoisses, abbé de Saint-Pierre de Vienne et le P. Jean Morin, de l'Oratoire. Il obtint tous les suffrages. Cependant il arriva qu'un censeur découvrit quelque part (t. IV, p. 831), non pas une notice, ni une phrase, ni une ligne, mais quelques mots qui sentaient, non le jansénisme, mais l'indulgence à l'égard du jansénisme. L'évêque Godeau, qui flairait les parfums littéraires les plus subtils en sa qualité d'assidu à l'hôtel de Rambouillet, proposa sa médiation, imposa son arbitrage, décida l'assemblée du clergé à accepter la dédicace et fit accepter aux auteurs l'insertion d'un carton sur le passage incriminé. Les frères de Sainte-Marthe furent introduits dans la salle de l'assemblée le 13 septembre; on échangea des discours latins et chaque frère reçut une pension de cinq cents écus comme remerciement et encouragement[1].

La préface du premier volume laissait espérer une seconde édition très améliorée : *Potissimum vero cum alteram editionem accuratiorem et ampliorem, intra aliquot annos, prodere, Deo juvante, destinemus.* Ce projet ne fut pas réalisé, mais il n'est que juste de dire que les trois frères entreprirent de nouvelles recherches en vue de cette édition promise. Le P. Abel-Louis et son frère Nicolas recueillirent, dans les archives des principales Églises du royaume, un grand nombre de pièces propres à augmenter d'un quart le travail existant. La mort de Nicolas rompit le projet et les obédiences confiées à Abel-Louis par ses supérieurs l'en détournèrent. Cependant on n'oubliait ni les améliorations ni l'œuvre elle-même à réaliser. En 1660, le jésuite Jean Columbi (1592-1679) fait paraître des suppléments dans ses *Noctes Blancalandæ, opus varium, quo plures Galliarum archiepiscopi et episcopi recensentur,* in-4, Ludguni, qui sont réimprimées dans ses *Opuscula varia historica,* Lugduni, 1664 et 1668 (le n. 9). Délaissant leur dessein primitif, Pierre et Abel avaient entrepris un ouvrage qui devait embrasser l'histoire de toutes les Églises du monde chrétien; ils en publièrent le plan, en 1664, dans un programme in-folio, intitulé : *Orbis christianus.* Cette tentative qui aboutit à une imposante collection de matériaux conservés à Saint-Magloire et dont Lequien a tiré bon parti, coïncidait avec celle de Henri de Suarès, neveu de l'évêque de Vaison, mort à Avignon en 1660. Tandis que les Sainte-Marthe rassemblaient neuf volumes in-folio de manuscrits, Suarès laissait vingt-cinq volumes in-folio[2]. En 1672, le Père de Sainte-Marthe devint supérieur général de l'Oratoire et d'autres préoccupations, d'allure moins pacifiques, remplirent désormais son temps et les vingt-cinq années qu'il lui restait à vivre. Ainsi l'ouvrage de 1656 conserva son importance pendant plus d'un demi-siècle. En 1691, Mabillon l'indique encore, faute de mieux, dans son *Catalogue des meilleurs livres avec les meilleures éditions pour composer une bibliothèque ecclésiastique* [3].

III. Le nouveau *GALLIA CHRISTIANA.* — En 1710, l'Assemblée générale du clergé de France estima urgente la nécessité de reprendre le *Gallia* sur un plan nouveau et avec une méthode et des ressources nouvelles. Le Père Denis de Sainte-Marthe, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, semblait destiné par son nom et préparé par ses études à aborder cette tâche, on la lui confia; en outre, une forte somme lui fut attribuée, quatre mille livres, sous l'obligation pour la congrégation de faire poursuivre l'ouvrage si Dom de Sainte-Marthe mourait à la peine. Quant à lui, il prenait l'engagement de publier le premier volume dans le délai de quatre ans. Grâce aux documents conservés à Saint-Magloire et qui lui furent remis, Dom Denis de Sainte-Marthe, qui s'associa quelques confrères [4], put faire paraître un premier volume en 1715. Parmi ceux qui aidèrent *bénévolement* et *silencieusement* — on se croirait revenu aux temps fabuleux — leur grand et savant confrère, se trouvaient Dom Estiennot, un septuagénaire, et Dom Thiroux presque quinquagénaire à cette époque, lequel sortait d'un séjour à la Bastille pour cause de jansénisme véritable ou imaginaire [5].

Le premier volume du nouveau *Gallia* fut consacré aux provinces ecclésiastiques d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch, il portait ce titre : *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera et studio Domni Dionysii Sammarthani, presbyteri et monachi Ordinis sancti Benedicti, e congregatione sancti Mauri.* Tomus primus, Lutetiæ Parisiorum, excudebat Johannes-Baptista Coignard, M. DCC. XV, in-folio, 17 feuillets non chiffrés, 1330 col., 124 pages et 31 feuillets. Fron-

[1] *Procez-verbal de l'assemblée générale du Clergé,* 1655-1656, p. 804-810. — [2] Acquis en 1833 par la Bibliothèque nationale, lat. *8963, 8987*; la France est représentée dans les vol. 8766-8770. — [3] Mabillon, *Traité des Études monastiques,* in-4°, Paris, 1691, p. 425. — [4] L'abbé Prévost y travailla, nous l'avons dit dans notre *Histoire de la Régence,* t. III, p. 392, et il montra peu de bienveillance pour son ancien chef dans le roman intitulé : *Pomponius Atticus.* — [5] *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* p. 506-507-508.

tispice gravé, cartes géographiques de chaque province ecclésiastique.

Le même titre reparaît sur les volumes suivants qui, à partir du second, sortirent *Ex typographia regia*. A partir du tome V, on remplaça la formule *Franciæ vicinarumque ditionum* par celle-ci : *regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur*.

Le premier volume s'ouvre sur une préface où, après avoir exposé le plan de l'ouvrage entier, l'auteur s'attache à rechercher les origines de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Ensuite vient l'étude des métropoles d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch. Chaque métropole ou province ecclésiastique est accompagnée d'une carte géographique très utile en ce qu'elle nous renseigne aujourd'hui sur la condition religieuse de la France au début du XVIIIe siècle, moins d'un siècle avant sa transformation. Afin de faciliter l'étude des événements et des personnages dans l'ordre chronologique, diverses tables offrent les indictions, les papes, les rois, les empereurs. A la fin du volume, on trouve sous le nom d'*instrumentum* les documents qui servent de preuves à l'histoire. Cette disposition est constante dans les différents volumes. Les *instrumenta* se composent, pour la plupart, de bulles de papes, avec quantité de pièces diverses. Pour le premier volume, Dom Tassin nous apprend que la plus grande partie des pièces importantes qu'il renferme ont été fournies par Dom Claude Estiennot, Dom Étienne de Laura, Dom Edmond Martène, Dom Ursin Durand, Dom Jacques Roger et plusieurs autres confrères [1]. Ce premier volume fut attaqué par les jésuites dans le *Journal de Trévoux;* on leur répondit par deux lettres[2] qui rangèrent les rieurs du côté des bénédictins.

Le tome II parut en 1720; il comprenait les métropoles de Bourges et de Bordeaux. Cette année-là Dom de Sainte-Marthe fut nommé supérieur général de la congrégation de Saint-Maur et dut, dès lors, faire appel au concours de plusieurs de ses confrères. Dom Thiroux, Dom Joseph du Clou, Dom Claude Bohier et Dom Barthélemy Petit-de-la-Croix travaillèrent au *Gallia*. Un avertissement, placé en tête de ce volume, annonce qu'on a tiré profit des observations d'Étienne Baluze; cet avertissement est suivi de quelques corrections au volume premier. Au jugement de Papillon[3], l'ouvrage gagna plus qu'il ne perdit à la retraite de Dom de Sainte-Marthe; il est difficile de déterminer la part, peut-être exiguë, qui lui appartient alors que, septuagénaire, occupé par des questions d'administration intérieure, l'héritier et le rénovateur du *Gallia* s'était donné un collaborateur de la valeur de Dom Thiroux. La mort de Louis XIV venait de rendre à l'activité de ce religieux un champ d'action illimité; il se jeta dans l'histoire, non sans continuer à se passionner contre la bulle *Unigenitus*, quitta Saint-Germain-des-Prés pour Saint-Denis et aborda l'étude de plusieurs métropoles.

Le tome III fut publié en 1725; il contenait les trois métropoles de Calais, de Cologne et d'Embrun. Avant le corps de l'ouvrage, on trouve : 1° une liste des archevêchés, évêchés et abbayes; 2° les changements survenus dans les Églises depuis l'impression de ce volume et des deux précédents; 3° des corrections et des suppléments pour le tome III; 4° des extraits tirés des observations de Baluze et de plusieurs autres érudits. Un glossaire des mots barbares et étrangers. Dom de Sainte-Marthe mourut cette année même, 1725, mais désormais la publication était sûre de vivre grâce à ses successeurs [4], auxquels fut associé Dom Félix Hodin; ce fut aussi vers ce même temps que le *Gallia* compta parmi ses collaborateurs le célèbre abbé Prévost, alors bénédictin et qui quitta la congrégation de Saint-Maur en 1729 [5].

Le tome IV parut en 1728, et rien n'y fut changé quant au plan et à la méthode adoptés par Dom de Sainte-Marthe dont la notice biographique ouvre ce volume, qui contient l'histoire de la métropole de Lyon. Outre cette métropole on a inséré des recherches sur les anciens évêques de Lyon, et en particulier sur le martyre de saint Irénée.

Le tome V fut donné au public en 1731 par les mêmes auteurs. Il contient l'histoire des métropoles de Mayence et de Malines; il y est parlé de cent trente-sept abbayes ou monastères unis à d'autres églises et de cent cinquante-quatre autres qui existaient encore, vers 1770 dans l'étendue de ces deux archevêchés.

Le tome VI paru en 1739, par les soins de Dom Félix Hodin et de Dom Étienne Brice, présente l'histoire de la métropole de Narbonne avec ses onze évêchés suffragants. Quelques modifications sont apportées au plan suivi : plus de corrections au volume précédent, plus de mention des changements arrivés dans les Églises, tout ceci est promis pour l'achèvement de l'ouvrage, plus de glossaire des mots de la basse latinité.

Le tome VII et le tome VIII publiés en 1744, sont consacrés à la métropole de Paris. Le tome VII commence par l'exposé des différentes opinions en faveur sur cette Église et sur son fondateur saint Denis et naturellement écarte le prétendu Aréopagite. Vient ensuite le catalogue épiscopal de Paris et plusieurs autres catalogues non moins curieux et utiles : ce sont ceux des doyens de la cathédrale, des grands aumôniers de France, des trésoriers de la Sainte-Chapelle du Palais et de la Sainte-Chapelle de Vincennes, des supérieurs généraux des congrégations régulières et séculières, etc. On remarque encore, l'histoire des congrégations elles-mêmes et en particulier celle de Saint-Maur; les grands maîtres de Saint-Lazare, les grands prieurs du Temple, l'érection des séminaires, tant de ceux qui étaient institués pour former les clercs du diocèse que de ceux qu'on avait établis pour l'utilité de toute l'Église de France.

Le tome VIII renferme les évêchés d'Orléans, de Chartres, de Meaux et de Blois, suffragants de Paris; les trois premiers détachés de la métropole de Sens en 1622 et le dernier fondé en 1697. L'histoire des abbayes et prieurés de ces quatre diocèses remplit un grande partie de ce volume dû à la collaboration de Dom Hodin et Dom Brice, à l'exception du diocèse de Meaux qui a pour auteur Dom Toussaint-Chrétien du Plessis.

Les tomes IX et X furent publiés en 1751 et contenaient la métropole de Reims, partagée en deux parties. Le tome IX contient Reims et ses suffragants Soissons, Laon, Beauvais, Châlons et Noyon. Le tome X offre les documents ou pièces justificatives concernant toutes ces Églises et les tables générales et particulières. Dans l'histoire de ces diverses Églises, les auteurs ont adopté un classement factice, celui de l'ordre de préséance observé par les évêques suffragants dans leurs réunions; ils le regrettèrent eux-mêmes et en firent l'aveu dans l'avertissement placé en tête du volume, mais il était trop tard pour revenir à l'ordre de la *Notitia provinciarum*. La mort de Dom Hodin et de Dom Brice (1755), la retraite de Dom du Plessis amenèrent une assez longue interruption. Les

[1] *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Paris, 1770, p. 463. — [2] *Journal des Scavans*, 1716; *Journal de Leipzig*, Supplément au tome VI, 1776. — [3] *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 318. — [4] *Gallia christiana*, t. XI, p. LI. — [5] H. Leclercq, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, in-8°, Paris, 1922, t. III, p. 389-392.

supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur, fidèles à cette estime du travail qui avait fait la gloire de leur ordre et respectueux de cette tradition de labeur, ne voulurent pas laisser abandonner l'œuvre dont l'avancement permettait déjà d'entrevoir la fin prochaine; ils chargèrent Dom Pierre-Henri et Dom Jacques Taschereau de renouveler l'exemple de collaboration fraternelle que les Sainte-Marthe avaient donné.

Le tome XI, paru en 1759, fut l'œuvre de ces deux religieux qui n'eurent guère qu'à rédiger le texte dont leurs deux prédécesseurs avaient rassemblé les preuves. Ce fut l'histoire de la métropole de Rouen et de ses suffragants.

Le tome XII se fit attendre onze ans et parut en 1770, il fut consacré aux métropoles de Sens et de Tarentaise; il était dû aux mêmes auteurs que le précédent, qui donnèrent ensuite le volume suivant.

Le tome XIII, paru en 1785, est consacré aux métropoles de Toulouse et de Trèves avec leurs suffragants.

Quatre métropoles restaient à étudier : Tours, Besançon (*Vesuntio*), Utrecht et Vienne, lorsque la Révolution française vint interrompre ce labeur séculaire.

L'ouvrage interrompu mais non abandonné méritait l'estime et les éloges que les journalistes de Trévoux lui avaient refusé et c'était un véritable monument d'érudition nationale que ce vaste travail dont les auteurs pouvaient bien être gallicans ou jansénistes, mais n'en demeuraient pas moins des érudits d'une sagacité supérieure et d'une sincérité exemplaire. Outre le titre consacré de *Gallia christiana*, Dom de Sainte-Marthe avait adopté en grande partie le plan de l'ancien ouvrage qu'il entreprenait de refaire, mais l'ampleur des notices et le choix des preuves en faisaient vraiment une œuvre différente. Ces preuves loin d'encombrer le texte avaient été refoulées à la fin des volumes et le cadre du travail avait subi une transformation avantageuse. Les métropoles s'y trouvaient encore classées par ordre alphabétique, mais sous chacune d'elles se groupaient les suffragants et les abbayes ou prieurés et institutions situés sur le territoire de la province. Si l'érudition n'était pas impeccable, du moins était-elle sobre et impartiale, mais il était réservé à de plus longues recherches d'aboutir sur différents points à des conclusions nouvelles, d'éclairer certaines listes épiscopales; la chronologie était parfois timide, parfois tout à fait insuffisante. Ces défauts, inséparables de toute entreprise érudite, mais qui semblent ne s'y rencontrer que pour stimuler des révisions futures, ne pouvaient empêcher le *Gallia* d'être apprécié à sa valeur. Le Père Lequien dressait son *Oriens christianus* sur le plan adopté par le *Gallia*[1]. Muratori souhaitait la refonte de l'*Italia sacra* d'Ughelli d'après ce même plan[2], Ziegelbauer souhaitait et réclamait une *Germania sacra*[3]. En France, où la manie du dénigrement subissait à partir du 21 juillet 1773 une accalmie dont nous n'avons pas à exposer ici la raison historique, des essais furent tentés pour adapter le *Gallia*, par exemple :

Beaunier, *Recueil historique, chronologique et topographique des archevechez, évechez, abbayes et prieurez de France*, 2 vol. in-4, Paris, 1726, 1734, 1743, ne contient que des listes sommaires de titulaires, et d'ailleurs ne pouvait utiliser que les premiers volumes du *Gallia*, au sujet duquel, il fait quelques observations (t. I, p. 7-11).

Richard, *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, 5 vol. in-fol., 1760-1765; et *Supplément*, 1 vol., contient des listes d'archevêques et d'évêques.

H. du Temps, vicaire-général de Bordeaux, *Le Clergé de France ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbesses et chefs des chapitres principaux du royaume, depuis la fondation des Églises jusqu'à nos jours*. Le 1er volume comprend les provinces d'Aix, Alby, Arles et Auch; le IIe (1774) celles d'Avignon, Besançon et Bordeaux; le IIIe (1775) celle de Bourges; le IVe (1775) celles de Cambrai, Embrun et Lyon. L'auteur n'a pas dépassé ce point, trois volumes promis n'ont jamais paru, à la fin des quatre premiers volumes on trouve quelques pièces inédites et autres appendices.

Simultanément vers le milieu du XIXe siècle, trois projets ou tentatives de terminer le *Gallia christiana* se firent jour en France. Ne pouvant fixer avec certitude la date des pourparlers du troisième projet dont il sera question dans un instant, nous commencerons par parler de celui de Jules Marion qui, en 1844, commença dans l'*Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France* la publication d'une liste (chronologique) des archevêques et évêques de France, distribués par provinces ecclésiastiques. » (1851, t. IX à XIII, et XV); ces catalogues qui ne contiennent que des noms avec les dates extrêmes précédés de notices sur chaque diocèse et accompagnés de notes fort rares ont été reproduits dans le *Dictionnaire de statistique religieuse* de l'abbé Migne, 1851, p. 122-444.

III. Reprise du *Gallia christiana* au XIXe siècle. — En 1845, (l'abbé) G(iraud) C..., bibliothécaire de la Sorbonne annonce par un prospectus in-4° son projet de réimprimer et achever le *Gallia christiana*. Un *Supplément* devait contenir : 1° tous les documents relatifs à chaque diocèse publiés par les bénédictins ou pris dans les frères Sainte-Marthe depuis 1785 jusqu'à 1847; 2° l'histoire des quatre évêchés d'érection récente : Ajaccio, Alger, Moulins et Versailles[4]. Le nouvel éditeur ne manquait pas plus de hardiesse que de courage. D'ailleurs ne s'expliquant pas clairement sur son dessein au sujet des additions qu'il se proposait de donner, l'abbé Giraud ne disait pas s'il les intercalerait dans le texte ou s'il les rejetterait parmi les notes. Il ne disait pas davantage si, en réimprimant l'ouvrage des bénédictins, il insérerait aux endroits qu'elles concernent, leurs propres corrections et les remarques supplémentaires qu'ils se sont vus obligés d'ajouter successivement ou s'il les rejetterait à la fin des volumes. En tous cas, il projetait de bouleverser complètement le plan des auteurs primitifs; repoussant la division par provinces ecclésiastiques pour publier chaque diocèse dans une livraison séparée. Il est permis de croire qu'il estimait le débit plus considérable et plus rémunérateur. L.-F. Guérin juge sainement que « c'était détruire l'ensemble, éparpiller les pierres du monument » et tenter « une entreprise de librairie sur le fond de l'œuvre magistrale[5]. » En vain l'abbé Giraud adressa-t-il un pressant appel aux archevêques et évêques les priant de lui faire transmettre tous les documents qu'ils croiraient pouvoir servir à compléter l'histoire de leurs diocèses, comme aussi le nombre approximatif d'exemplaires qu'ils présumeraient susceptibles d'être placés, il se heurta à l'indifférence et au silence. Il ne put guère donner qu'un spécimen, contenant le diocèse de Nancy : *Gallia christiana... Ecclesia Nanceiensis*, in-4°, de 35 pages, 1847. L'année 1848 coupa court à ces velléités.

[1] Lequien (mort en 1733). *Oriens christianus in quatuor Patriarchatus digestus*, 3 vol. in-fol., 1740. — [2] Muratori, *Annali d'Italia*, t. V, p. 261; Dom Tassin, *op. cit.*, p. 468. — [3] M. Ziegelbauer, *Historia litteraria Ordinis sancti Benedicti*, Augustæ Vindelicorum, 1754, t. III, p. 455. —

[4] G. (C.) dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IVe série, t. III, p. 377-378; edit. nova, ed. *D.G.C.*; in-4°, Paris, 1845, (deux prospectus); in-8°, Niort, 1855 (prospectus). — [5] L. F. Guérin, *Le Gallia christiana*, dans *Revue des Questions historiques*, 1872, t. XI, p. 206.

C'est à ces années 1840-1848 qu'appartient un autre dessein dont nous allons parler. Au moment où éclata la Révolution française, en 1789 et plus probablement en 1790 [1], le tome XV, consacré à la métropole de Tours, était sous presse et même fort avancé, puisqu'on avait commencé d'en imprimer les *instrumenta*. Quelques feuilles sont arrivées jusqu'à nous. Le libraire Jouby, qui les vendit à M. Hauréau, les tenait du fonds du libraire Méquignon Junior, qui avait acheté beaucoup de livres empilés dans les magasins de Saint-Germain-des-Prés. Ces vestiges ne dispensaient pas d'autres recherches et pouvaient mettre sur la voie d'autres trouvailles. Une vague rumeur s'était transmise, que (les manuscrits du *Gallia*) confiés à l'un des derniers travailleurs étaient passés en Angleterre, où, désespérant de l'œuvre, l'exilé aurait abandonné, en mourant, ces trésors sous le dernier toit qui l'abrita. Dom Pitra apprit depuis de Mgr Thomas Brown, vicaire apostolique au pays de Galles, qu'un vieillard de la congrégation de Saint-Maur, Dom Levos, assez longtemps accueilli par les bénédictins anglais, passait pour avoir possédé de précieux manuscrits; mais qu'ayant appris vers 1820, qu'une tentative se faisait à Senlis pour rétablir son ordre en France, apparemment il avait emporté avec lui tous ses papiers. Ces détails furent confirmés à Dom Pitra par le président de la congrégation bénédictine anglaise, Dom Barber, qui vécut longtemps avec ce vieillard émigré, fort respectable, mort vers 1845, dans une retraite austère au fond d'un ermitage, près de sa famille [2].

Précisément en cette année 1845, l'abbé de Solesmes, Dom Guéranger roulait le projet d'un *Gallia christiana*. « Considérable était le nombre des volumes dont pas une ligne n'était tracée, mais qu'il voulait écrire un jour ou l'autre et dont il se réservait le sujet. » Dans la naissante congrégation bénédictine groupée autour de lui, la collaboration en vue du travail intellectuel n'existait pas et il était évident pour qui se fait une idée juste d'une semblable entreprise qu'un *Gallia christiana* ne pouvait être qu'une œuvre collective. Avant tout, et pour ainsi dire avant même de commencer, il fallait fouiller les bibliothèques et affronter des déplacements nombreux, prolongés et fréquents, est-il besoin d'ajouter, onéreux. Dom Pitra avait été mis dans la confidence, — nullement secrète — de ce projet, mais il se laissa attirer de préférence par le projet plus mûri de l'abbé Migne de donner une réédition des Pères latins et des Pères grecs. Ce fut un premier et assez timide essai de labeur collectif. Quelques bénédictins de Solesmes corrigèrent des épreuves, Dom Pitra se réserva la part du lion, en sorte que ce n'est que justice d'avoir écrit au tome CCXVIII de la *Patrologie* ces mots : *Editores Patrologiæ inter quos præcipuus R. P. Pitra, O. S. B.* La quantité de travail que suppose ce *præcipuus* peut difficilement être appréciée comme il conviendrait de le faire [3]. Au cours de ces recherches, l'éditeur des Pères eut la pensée de recueillir tout ce qui manquait encore aux ouvrages des Pères et ainsi se forma le projet des *Spicilegium*. Il fallait, pour y réussir, parcourir les bibliothèques et Dom Pitra, quêteur émérite pour les besoins de son monastère, parcourant la sébille à la main la Champagne, la Bourgogne et la Lorraine, n'oubliait pas d'emporter ses notes et d'ajouter à sa moisson pécuniaire ce que lui fournissaient les archives départementales. Il feuilletait chartres et registres, ouvrait d'innombrables cartons, plus préoccupé du *Spicilegium*, mais n'oubliant pas le *Gallia* et logeant quelque part, dans un recoin de son imperturbable mémoire, le souvenir des riches gisements de chartes et de papiers de toute sorte qu'il rencontrait. Ce qu'il vit à Chaumont (Haute-Marne) lui fit, a-t-il dit, « dresser les cheveux sur la tête. » L'archiviste de ce dépôt avait fait confectionner des cartons de trois tailles : grande, moyenne, et petite; il y classait les documents après les avoir ajustés à coup de ciseau aux dimensions du carton qui leur donnerait l'hospitalité; marges, texte, sceaux tout tombait, les rognures étaient balayées, les sceaux proprement alignés sans indication de provenance. Les pièces d'une lecture trop ardue étaient écartées et mise au panier. Pitra fouilla le panier et y trouva des documents de grand intérêt. Reims, Strasbourg, Colmar, Schelestadt, furent visités, de là Pitra gagna la Suisse et rentra en France.

En 1845, il entreprit avec l'abbé Devoucoux, le biographe de Claude Robert, un voyage scientifique en Angleterre, continuant à remplir de notes ses portefeuilles. En 1849, il sollicita une nouvelle mission par l'intermédiaire de M. de Falloux qui alloua mille francs [4] (1er mai). Le jour même, une lettre ministérielle lui assignait comme « objet spécial de recueillir des matériaux du *Gallia christiana* et des renseignements sur les manuscrits mentionnés dans l'*Histoire littéraire de la France* [5] ». Dom Pitra emmenait, comme compagnon de voyage et d'études, Dom Camille Leduc; mais avec Dom Pitra l'étude était pénible, la santé de son compagnon ne put s'accommoder d'une collaboration où on ne lui abandonnait qu'un rôle de manœuvre; après avoir beaucoup copié il regagna la France, laissant Pitra remuer des fardes de documents en vue du *Gallia christiana*. Cette ardeur s'expliquait par l'amour de Pitra pour l'étude, mais aussi par le désir d'effacer un souvenir fâcheux auquel il fera dans son rapport une allusion discrète : « Un moment, écrit-il, l'un des plus habiles ministres du dernier gouvernement voulut seconder... (les travaux commencés pour continuer la *France chrétienne*) son successeur défit brusquement ce qui était à peine entamé [6]. » En effet, le ministère Guizot avait encouragé et même, croyons-nous, accordé une allocation en vue de cette continuation. Après un délai raisonnable, le ministère réclama un commencement de travail, celui-ci étant « à peine entamé »; il fallut restituer l'allocation [7]. C'est alors que piquée et, au dire de Pitra, « livrée à ses seules ressources, l'abbaye de Solesmes ne voulut pas perdre espoir. Toutes les occasions furent mises à profit pour explorer les archives et les dépôts littéraires : plus de quarante bibliothèques publiques de l'Est, du Nord et du Centre de la France furent visitées; l'un des membres de la nouvelle congrégation dirigea ses recherches vers l'étranger, dans la Suisse, en Belgique, et jusque dans la Hollande, qu'embrasse presque tout entière la seconde province à décrire, la métropole d'Utrecht [8]. »

Quelque chose de ces recherches fut présenté dans

[1] Les *Concilia Galliæ* de Dom Labat parurent encore en 1789 (tome I); ce n'est que l'année suivante que la désorganisation empêcha tout effort sérieux d'aboutir dans la librairie. — [2] *Premier rapport à M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes sur quelques recherches littéraires et historiques dans les principales bibliothèques d'Angleterre*, par Dom Pitra, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1850, t. I, p. 486-487. — [3] A. Battandier, *Le cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la Sainte-Église*, in-8°, Paris 1893. p. 124, — [4] *M. de Falloux à Dom Guéranger*, 1er mai 1849, dans A. Battandier, *op. cit.*, p. 165, note 1. — [5] *M. de Falloux à Dom Pitra*, 1er mai 1849, *ibid.*, p. 165, note 2. — [6] Pitra, *Premier rapport*, p. 486. — [7] Cet incident a dû laisser trace dans la paperasserie ministérielle, et peut-être donner lieu à un échange de correspondances que je n'ai pas eu le loisir de rechercher. Cf. Edom, *Voyage à Solesmes*, dans *Bulletin monumental*, 1837, t. III, p. 407 : « Ils s'occupent, en outre, de continuer le *Gallia christiana* selon le vœu du gouvernement qui leur accorde à ce titre un encouragement honorable. » — [8] Pitra, *op. cit.*, p .486.

un rapport au ministre qui crut devoir étendre à l'Angleterre les investigations commencées. Une lettre ministérielle avait prescrit d'explorer les bibliothèques d'Oxford, de Cambridge, du British Museum, de Middle Hill à Cheltenham. Pitra parvint à visiter les bibliothèques de Lambeth Palace, de la Tour de Londres, les archives de l'Échiquier, toujours à la poursuite des documents destinés au *Spicilegium* et au *Gallia*. Ce furent huit mois d'un labeur enivrant, une des périodes de sa vie où il a le plus travaillé, ne mangeant qu'une fois par jour et travaillant pendant ce repas, dormant peu, marchant à peine, ne réservant que les heures indispensables à l'accomplissement de ses obligations sacerdotales. Au mois de mars 1850, il quittait l'Angleterre, bourré de notes nombreuses pour le *Gallia christiana*, dont il donnera un rapide inventaire dans son *Premier rapport* au ministre [1].

Dès son retour à Solesmes, Dom Pitra « éprouva une première déconvenue en voyant le cas que l'on faisait des notes ramenées pour le *Gallia christiana*. On ne voulait plus entreprendre ce travail pour lequel on lui avait imposé un labeur » immense et sacrifié une partie du temps destiné à ses recherches personnelles [2]. Dans un rapport plus détaillé, intitulé : *Rapport... sur une mission littéraire accomplie en Angleterre*, Pitra eut peine à ne pas laisser voir le désappointement qui l'avait assailli en apprenant que ses notes ne serviraient à rien, mais il s'appliqua à couvrir Dom Guéranger.

« Un bienveillant patriotisme, écrit-il, s'est toujours préoccupé en France de la continuation de ce grand ouvrage (le *Gallia christiana*) et s'est souvent tourné vers les bénédictins français pour leur imposer cette honorable tâche. Sans l'avoir acceptée ni refusée officiellement, nous croyons en comprendre assez l'étendue et l'importance pour qu'il nous soit permis de renouveler ici les réserves que nous avons souvent exprimées ailleurs. La congrégation de Saint-Maur, avec d'innombrables ressources personnelles et matérielles, avec l'aide de ses cent quatre-vingt abbayes réformées, et toutes les autres maisons religieuses empressées de fournir le même concours, a consacré près de soixante ans à la préparation [3] de cet ouvrage. Est-ce trop dire, que maintenant, par la dispersion des archives religieuses et monastiques, par l'interruption demi-séculaire de toutes les listes à établir, par la confusion de la plupart des traditions locales, les difficultés sont triplées. Pour nous, il nous semblerait téméraire de prendre l'engagement de livrer à jour fixe un pareil travail avant qu'on ait sérieusement inventorié les dépôts littéraires de nos principales villes, poussé plus loin la publication des cartulaires, des chroniques locales et des archives provinciales, surtout avant que l'on puisse savoir, au moins d'une manière sommaire, ce qui se trouve enfoui dans le trésor des Chartes de l'Empire et dans les fonds, non catalogués, de la Bibliothèque impériale. Nous venons d'apprendre que ce dernier dépôt renferme la meilleure partie du chartrier de Cluny que l'on croyait anéanti. Qui nous affirmera que les matériaux du *Gallia christiana* et du *Monasticon Gallicanum* que nous sommes allés chercher en Angleterre, en Belgique et jusque dans la Hollande, ne reposent pas paisiblement à quelques pas de nous [4]. »

C'était un nouvel abandon à peine déguisé et on pouvait croire que jamais l'œuvre ne serait terminée. En 1852, Clavel de Saint-Geniez annonça par un prospectus, gr. in-8°, Paris, 48 p., l'*Histoire chrétienne des archidiocèses et diocèses de France, de Belgique, de Savoie et des bords du Rhin*, Gallia christiana *en français, annales de la monarchie, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, du peuple, des saints patrons et saintes patronnes des paroisses ;* il en parut les deux premiers volumes, gr. in-8°, Paris, 1855-1856.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait confisqué une partie de l'héritage littéraire de la congrégation de Saint-Maur, elle n'avait pas recueilli le malheureux *Gallia*. Cependant l'Académie déclara, en différentes circonstances que l'achèvement de ce grand ouvrage devait entrer dans les préoccupations des érudits français et que nul autre ne pourrait lui disputer les récompenses dont elle disposait [5]. Cet appel finit par être entendu. L'œuvre qu'une congrégation renonçait à entreprendre, un érudit l'assuma pour lui seul. Il racheta du libraire Jouby une partie des feuilles imprimées avant 1789 et qui contenaient seulement les *Instrumenta*. Un libraire les avait même fait réimprimer à part, mais avec de telles incorrections, que Barthélemy Hauréau ne put employer qu'un très petit nombre de ces *instrumenta* [6] ; il fut donc réduit à ses seules forces, se livra à des recherches étendues et put publier, en 1856, le tome XIV, contenant la province de Tours ; en 1860, le tome XV contenant la province de Besançon ; en 1865, le tome XVI contenant la province de Vienne. Le titre ancien était à peine retouché.

Quelques critiques annoncèrent cette courageuse entreprise ou en prirent occasion de parler du *Gallia :* V. Fouque, *Du Gallia christiana et de ses auteurs, étude bibliographique*, in-8, Paris, 1857 ; J. Bard (Réponse au précédent), in-12, Chalon-sur-Saône, 1857 ; A. Jeandet, *Gallia christiana, critique historique et littéraire*, in-12, Chalon-sur-Saône, 1857 ; (Une réponse à A. Jeandet), in-12, Chalon-sur-Saône, 1857. La critique la plus complète vint de M. U. Chevalier, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*, 1868, t. III, p. 443-458, 464, et tiré à part 16 pages. M. U. Chevalier s'est montré sévère en écrivant qu' « avec les facilités de travail qu'offre notre époque et que lui procurait sa position, le continuateur des bénédictins eut pu faire mieux. L'histoire des provinces ecclésiastiques de Tours, Besançon et Vienne était assurément pour une bonne part dans les manuscrits de Paris ou dans les imprimés, mais elle était bien plus encore en province ; elle était surtout à Rome, dans les archives du Vatican. Quelles que fussent alors les difficultés réglementaires pour leur exploration, de tout temps l'intervention officielle des gouvernements a procuré des privilèges à cet égard. M. Hauréau ne semble pas avoir songé un instant à faire des investigations au centre de la catholicité ». Peut-être serait-il plus conforme à la vérité de dire que les opinions politiques et les croyances religieuses de M. Hauréau lui interdisaient toute faveur, tout privilège. Protestataire contre le coup d'État du 2 décembre, il n'avait rien à espérer de l' « intervention officielle » en faveur d'un fonctionnaire démissionnaire afin de ne pas servir le gouvernement impérial. Quant à ses recherches en province, elles furent insuffisantes si elles se bornèrent « à demander aux archivistes locaux l'envoi des recueils qui lui parurent de nature à fournir des pièces intéressantes : la plus grande partie est restée sur place inexplorée et il n'est pas difficile de compléter, parfois dans une proportion considérable. » Le tome XVII devait renfermer la province d'Utrecht, il ne paraît pas que M. Hauréau ait jamais songé sérieusement à le faire paraître.

Pour les tomes XIV à XVI, l'auteur a sagement con-

[1] Pitra, *Premier rapport*, p. 487-502. — [2] A. Battandier, *Le Cardinal J. B. Pitra*, p. 175. — [3] Il serait plus exact de dire à l'*exécution*. — [4] *Rapport sur une mission littéraire accomplie en Angleterre*, p. 1, n. 3. — [5] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVIII, p. 377. — [6] *Journal des Savants*, 1856, p. 440.

servé le plan des bénédictins et jusqu'à leur latin simple, élégant et clair.

Le tome XIV est consacré à la métropole de Tours. Il renferme, après l'*avertissement* au lecteur, l'histoire de la métropole, les catalogues des archevêques, doyens du chapitre, abbés de Saint-Martin et autres monastères. Ensuite l'histoire des onze diocèses suffragants : Le Mans, Angers, Rennes, Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol.

Le tome XV est consacré à la métropole de Besançon avec ses suffragants : Lausanne, Bâle, Belley.

Le tome XVI est consacré à la métropole de Vienne avec ses suffragants : Grenoble, Valence, Die, Viviers, Genève, Saint-Jean-de-Maurienne. Dans ces deux derniers volumes l'*Instrumentum* peut rendre de grands services. Les trois tomes s'arrêtent à l'année 1790.

A peine Hauréau avait-il posé la plume que H. Fisquet commença la publication de *La France pontificale* (Gallia christiana) *histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en dix-huit provinces ecclésiastiques*. C'est une traduction libre du *Gallia :* la partie ancienne n'ajoute rien à ce qu'on savait, la partie moderne apporte d'utiles renseignements. Aucun volume n'est daté. Le tome LII du catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale annonce vingt-un volumes parus, le catalogue du British Museum, vingt-deux et c'est à ce chiffre que s'arrête U. Chevalier qui les indique dans l'ordre suivant : Paris (2 vol.), Reims, Sens et Auxerre, Troyes et Moulins, Nevers et Bethléem, Seez, Évreux, Rouen, Soissons et Laon, Bayeux et Lisieux, Gap, Montpellier et Agde, Lyon, Vienne, Bordeaux, Aix-Arles-Embrun (2 part.), Cambrai, Chartres et Versailles, Digne-Riez, Senez, Glandève, Sisteron. La couverture de la 2e édition d'*Aix* mentionne en outre comme « en vente les diocèses ci-après : Marseille, Fréjus, Nice, Ajaccio, Beauvais-Noyon-Senlis, Bazas, Coutances et Avranches, Meaux, Orléans et Blois, Amiens, Châlons-sur-Marne; mais il semble que l'auteur ait pris ses désirs pour des réalités, ces volumes n'ont jamais paru.

Vers le même temps Sandret entreprit une publication analogue sous un titre différent : *L'ancienne Église de France, ou état des archevêchés et évêchés de France avant la Constitution civile du clergé de 1790, contenant des notices que les provinces ecclésiastiques, les diocèses et les monastères, la chronologie historique des prélats et des abbés ou abbesses, le catalogue détaillé des couvents et autres établissements religieux, des prieurés et des collégiales, le pouillé complet des paroisses et chapelles, sommaire et compléments de la* Gallia christiana : *province ecclésiastique de Rouen*, in-8°, Paris, 1866-1868, n'a pas été continué.

Les tentatives avortées de réimpression et achèvement du *Gallia christiana* parurent entrer dans une voie nouvelle lorsque l'éditeur Victor Palmé consentit à tenter un nouvel effort. C'était peu de chose semblait-il après les formidables réimpressions des *Acta sanctorum*, du *Recueil des historiens de la France*, de l'*Histoire littéraire de la France*. On se tourna de nouveau vers les bénédictins. Dès l'année 1863, on trouve une lettre de Dom P. Piolin à M. Guays des Touches lui disant : « Il faut que je réponde à des gens qui me proposent pour la troisième fois de me charger de donner une nouvelle édition du *Gallia christiana*, quinze volumes in-folio en latin! N'est-ce pas une singulière idée que de proposer une pareille entreprise à un pauvre diable tout éclopé comme moi [1]. » Quelques années plus tard l'éclopé se lançait joyeusement dans l'entreprise. Le 20 janvier 1869, il écrivait à un ami : « Il est probable, presque sûr, que je vais donner une nouvelle édition du *Gallia christiana*. Seulement treize volumes in-folio, chaque volume de 2.000 colonnes, plus trois volumes du même format et, s'il est possible, du même style pour terminer l'ouvrage, et ces trois volumes que je dois composer et écrire depuis le premier mot jusqu'au dernier! La tête tourne rien qu'à se représenter un pareil travail. Jamais je n'aurais songé à m'en charger si je n'avais pas cru devoir le faire pour empêcher des gens hostiles à l'Église de s'en emparer [2]. » Un mois plus tard : « Je suis tout entier dans le *Gallia*. C'est un océan, mais en naviguant avec méthode on s'en tirera [3]. » On voit que l'intention de Dom Piolin était de refaire les volumes XIV, XV et XVI de Hauréau, car sans doute il souscrivait à l'opinion d'un vieil historien, l'abbé Tresvaux [4] : « On ne peut nier qu'il y ait beaucoup d'érudition dans cet ouvrage, mais il est écrit sans esprit chrétien, aussi je l'appellerais volontiers : *Gallia profana* [5]. »

Dom Piolin, l'homme le plus « capable, disait-on [6], de se dévouer à cette œuvre », saluée par les organes les plus autorisés de la presse catholique [7], promettait la réimpression du *Gallia* dont il respectait le texte jusqu'à le reproduire page par page, sans renoncer néanmoins à « mettre (cette réédition) à la hauteur des progrès de la science historique. » A cette fin, il devait être tenu compte [8] de toutes les corrections, modifications et améliorations qui s'imposeraient. Seulement il serait fait deux parts entre elles. Celles qui pouvaient se faire en quelques mots seraient insérées à leur place sous forme d'annotations marginales; celles qui demanderaient de longs développements devaient être réservées pour un supplément à ajouter au volume.

« Si les inconvénients d'un pareil projet avaient pu échapper à la simple lecture d'un prospectus de librairie, ils devaient éclater à l'apparition du premier volume. Le respect du texte des premiers éditeurs, poussé jusqu'à la superstition, allait jusqu'à méconnaître leurs plus formelles intentions de révision ultérieure. Comme à tous les travailleurs, il leur était échappé, à la longue, quelques fautes d'inadvertance. D'autres, plus graves, tenaient à l'insuffisance de leur information. A l'aide de renseignements venus au cours de l'impression, les bénédictins avaient pu reconnaître quelques-unes de ces erreurs et les signaler à la fin du volume ou dans les volumes suivants. Là aussi, ils avaient logé, faute de mieux, certains documents arrivés trop tard, mais qui, dores et déjà, comblaient de sérieuses lacunes dans la nomenclature ou la biographie des évêques ou des abbés. Dans une édition ultérieure, leur premier soin eût été de corriger le texte primitif pour le faire bénéficier de ces découvertes de la dernière heure. Leurs successeurs n'en firent rien. Ils continuèrent à écrire qu'Alphonse de Poitiers était *fils* [9] de saint Louis et que l'évêque d'Albi, Richard, avait siégé de 673 à

[1] *Dom P. Piolin à M. Guays des Touches*, Solesmes, 15 décembre 1863, dans A. Celier, *Le R. P. Dom Paul Piolin, ancien prieur de Solesmes*, in-12°, Paris, s. d. [1895], p. 107, note 1. — [2] *Dom Piolin à M. l'abbé Esnault*, 20 janvier 1869, dans A. Celier, *op. cit.*, p. 111. — [3] *Le même au même*, 25 février 1869, *ibid.*, p. 112. — [4] Auteur d'une *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, 2 vol. in-12, Saint-Brieuc, 1892. — [5] *M. Tresvaux à Dom Piolin*, Paris, 11 février 1881, dans A. Celier, *op. cit.*, p. 109. — [6] *Revue des Questions historiques*, t. XI, p. 210. — [7] Notamment *Revue des Questions historiques*, article cité; *Revue du Monde catholique*, t. LV, p. 301, sq, où est reproduit un article de M. Léon Aubineau « juge si compétent en matière d'érudition », qui venait de paraître dans l'*Univers*. — [8] Nous citons ici une page récente de A. Degert, *Pour refaire la « Gallia christiana »*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1922, t. VIII, p. 282-285. — [9] *Gallia christiana*, t. col. 20, l. x.

647 [1]; comme si la substitution de *frater* à *filius*, de 647 à 673 au lieu de « 673 à 647 » [2] devait apporter de notables dérangements dans l'ordonnance typographique, comme si la gloire des bénédictins de Saint-Maur était intéressée à la répétition *in æternum* d'une de leurs distractions! Là même où ceux-ci avertissent, dans leurs appendices, d'effacer tels mots du texte, les bénédictins de Solesmes n'en ont cure : ils reproduisent le texte tel quel, sauf à ajouter une note marginale pour avertir le lecteur d'effacer tel mot et de se transporter à l'appendice où il lira le même avertissement des premiers éditeurs [3]. Mais le fanatisme de ces copistes allait jusqu'à s'interdire même le changement d'une lettre. Ainsi le diocèse d'Aire s'est vu doter dans le *Gallia* du XVIIIe siècle d'une abbaye de Montaut; celui du XIXe la lui a conservée [4], le tout sur la foi d'une fausse lecture d'un correspondant qui avait reconnu son erreur et en avait averti Sainte-Marthe, comme celui-ci nous l'apprend dans ses *Animadversiones* finales. Le simple changement de M en P effaçait l'erreur pour le lecteur qui retrouvait à la place de Montaut, l'abbaye connue de Pontaut et faisait l'économie d'une note et d'un renvoi à l'appendice. Dom Piolin n'ose pas prendre sur lui de faire subir de si graves modifications au texte! Plutôt que d'y pratiquer la moindre amputation, il nous imposera la lecture de longues séries d'évêques, sauf à nous aviser à la fin que toutes ces notices sont à effacer [5].

« Mais de plus grandes déconvenues attendaient le lecteur, si le supplément annoncé avait pu voir le jour. Après avoir lu sur tels évêques une esquisse dans le corps du volume, les documents adventices dans les *Animadversiones*, il lui fallait recourir au supplément pour trouver enfin la biographie complète du personnage. Heureux encore s'il n'avait pas dû apprendre là que le volume et les *Animadversiones* s'étaient complètement mépris sur la valeur de cet évêque, que ce qui valait à celui-ci les éloges des bénédictins de Saint-Maur, lui attirait tous les blâmes des bénédictins de Solesmes.

« Ce spectacle nous fut épargné; le supplément ne parut jamais. Ce n'est pas que la perspective de ces contradictions entre fils de la même famille spirituelle eût fait reculer Dom Piolin; nous en avons pour garant certaines lignes de sa préface [6]. En réalité, il s'apercevait, mais un peu tard, qu'à vouloir garder le vieux texte bénédictin tout en le mettant au point de nos connaissances, il s'était attaqué à un problème sans solution possible. Engagés dans une impasse, force fut aux nouveaux éditeurs d'avouer leur impuissance à poursuivre l'achèvement du *Gallia* simplement révisé [7]. » Le titre était :

Gallia christiana ... editio altera, labore et curis Domini Pauli Piolin presbyteri et monachi ejusdem ordinis sancti Benedicti e Congregatione Gallica, recensita et aucta tomus primus, in-fol. de XXXII p. de préfaces, 1330 col. de texte, 228 col. d'*instrumenta*, LXXII col. d'*animadversiones*, et 56 p. à 3 col. d'*Index generalis*, Paris, 1870. Les tomes I à V et XI et XIII parurent de 1870 à 1877 (voir Léon Aubineau, dans *Revue du monde catholique*, 1878, IIe série, t. XXXV, p. 301-306; P. de Fleury, dans *Chron. Languedoc*, 1876, t. III, p. 177-178; L. -F. Guérin. *Le Gallia christiana*, dans *Revue des questions historiques*, 1872, t. XI, p. 199-212; Pêcheur, *Précis sur l'histoire du Gallia christiana* dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons*, 1884, IIe série, t. XV, p. 127 sq.; *Analecta juris pontifici*, 1872, t. XI, p. 889-896.

Les tomes VI à X, et XII ont été plus récemment reproduits d'après le texte des bénédictins de Saint-Maur.

« En 1873, écrit M. Ul. Chevalier, parut à Ratisbonne un de ces instruments de travail, pour lesquels les érudits ne sauraient avoir trop de reconnaissance envers ceux qui se dévouent à un labeur ingrat et peu productif de renommée. La *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ*, du P. Pius Bonif. Gams (gr. in-4°, 2 f.-XXIV-963 p.; complément, *ibid.*, 1886, IV-148 p.) sans aspirer à produire des renseignements nouveaux, a résumé avec critique les données des ouvrages préexistants, dont la réunion complète serait bien difficile même dans une grande bibliothèque. La France y occupe les pages 476 à 658. Cet utile ouvrage a reçu de nos jours (1898) une addition importante de la part d'un capucin, le P. Conrad Eubel, qui travailla à Rome souvent de concert avec l'abbé Albanès. Le titre de sa *Hierarchia catholica medii ævi* induirait en erreur, si le sous-titre ne corrigeait ce qu'il a d'exagéré, en précisant qu'on y trouvera les nominations épiscopales de 1198 à 1431 seulement. L'auteur a simplement reproduit Gams, pour la période antérieure aux bulles, et n'a tenu aucun compte des ouvrages qui ont corrigé le docte bénédictin [8].

En 1889, le P. Morin entreprit la publication d'une *Petite France pontificale ou chronologie biographique de tous les évêques connus de France depuis le Ier siècle jusqu'à nos jours;* il a paru un fascicule de quatre-vingt-seize pages in-8°, à Citeaux.

En 1892, on entreprit encore la *Provincia Tolosana* (ancien tome XIII du *Gallia*) dans une *nouvelle édition avec de nombreuses notes, des commentaires en français et des preuves additionnelles*, in-8°, Toulouse, t. I.

Entre temps paraissaient des « additions et rectifications » au *Gallia* en des brochures qui, comme toutes les brochures indispensables sont généralement introuvables : P. de Fleury, *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana*, in-4°; Angoulême, 1881, 76 pages (cf. M.-L., dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1881, t. XLII, p. 56-57); M. Prou, *Additions et corrections au Gallia christiana tirées des registres d'Honorius IV*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. V, p. 251-275; Ul. Robert, *Additions et rectifications au Gallia christiana*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1886, p. 247-251; 1891, p. 247-269; F. X. de Ram, *Additions au IIIe volume de la Gallia christiana*, dans *Compte rendu de la commission d'histoire*, Bruxelles, 1841, t. IV, p. 123-132; H. Omont, *Notes rectificatives au tome XI du Gallia christiana*, dans *Cabinet historique*, 1879-1880, IIe série, t. II, p. 83-90; t. IV, p. 34-41. D Haigneré. *Les doyens du chapitre de Boulogne. Rectification aux listes publiées dans le Gallia christiana*, Boulogne, 1895. Si on procède au dépouillement du *Répertoire général* de Lasteyrie et Vidier, on pourra se convaincre de l'étendue de cette bibliographie rectificative; il est bien peu de revues, bulletins, mémoires publiés par les Sociétés académiques qui ne contiennent

[1] *Gallia christiana*, t. I, col. 6. — [2] Circonstance aggravante : ces deux bévues qui n'avaient pas été signalées par les premiers éditeurs n'ont pas été corrigées par les seconds, quoiqu'elles eussent été relevées dans le *Journal de Trévoux*, août 1717, p. 1428, 1421. — [3] Cf. *Gallia christiana*, 1716, col. 7, l. 3 : *Forte is est Amarandus* (b). *Gallia christiana*, 1870, col. 7, l. 3 : *Forte is est Amarandus*. En marge [*Dele Forte is*, etc., *et vide ad calcem*, col. 1]. — *Gallia christiana*, col. 1173. — [5] *Gallia christiana*, col. 16, 83, 171, 354, 355, 409, 1031, 1065, 1115. — [6] *Idem* : « *In crimen... Quid si ipsi... errores in ipsomet opere insinuare tentaverint?* Préface de la nouvelle édition sur les feuillets préliminaires non paginés. — [7] Dans un portrait reproduit en tête de l'ouvrage de M. Al. Celier, Dom Piolin est représenté annotant, plume en main, un volume du *Gallia christiana*. — [8] Ul. Chevalier, Note à l'Introduction du *Gallia christiana novissima*, d'Albanès, Montbéliard, 1899, t. I, p. XII.

un lot d'articles offrant des noms ou des dates à introduire dans le *Gallia* ou à en retrancher.

D'une manière générale, on peut soutenir que le *Gallia christiana*, malgré son mérite solide et les recherches qu'il a rendu nécessaires est encore suffisamment défectueux pour rendre désirable une entreprise entièrement nouvelle[1]. La quantité et la qualité des monuments historiques retrouvés et mis au jour depuis un demi-siècle rendraient les préparatifs aussi immenses que les résultats en seraient sûrs. Aux défectuosités qu'on invoque sans les préciser, mieux vaut substituer les chefs d'accusation qu'on ne peut nier ou contredire :

1° De nombreuses omissions dans les listes épiscopales ou autres. 2° De non moins nombreuses intrusions dans ces listes[2]. 3° Des dédoublements qui font d'un seul individu trois, quatre ou cinq personnages différents, tous pourvus d'un siège et d'une biographie. C'est à n'y pas croire, écrivait Albanès même après l'avoir vu. Il y a, à Apt, deux Pierre Nasondi consécutifs qui n'en font qu'un; et à Sisteron, deux Mitre Gastinelli qui ne doivent pas en faire davantage. Arnaud I en 1331 et Arnaud en 1337 ne font qu'un seul archevêque d'Aix; Raimond d'Ancesune et Rostan d'Ancesune, un seul évêque de Fréjus; Antoine Ier et Antoine II un seul évêque de Riez; Pierre II et Pierre III, un seul évêque de Marseille, Jean de Passeribus et Louis Passeribus, un seul évêque de Cavaillon. A Apt, Bertrand III, Bernard et Bertrand IV doivent être unifiés, aussi bien que Gui du Bouchage Gui Spifame et Gui de Roussillon à Avignon; Jean Abrahardi, Raphaël Ier et Jean II à Vence, et les trois Otton de Gap, trois tronçons d'un seul homme répartis entre le XIe, le XIIIe et le XIVe siècle. A Sisteron, on en a mis quatre pour un : Gérard IV, Pierre VII, Bertold et Gérard V, et on constate le même phénomène à Orange où Jean Ier Revolli, Guillaume VIII, Jean II et Bertrand, ne font qu'un unique épiscopat. Enfin, comme si l'abondance ne pouvait nuire, nous trouvons à Vence, Pierre Malirati découpé en cinq morceaux, pour en former cinq évêques distincts, quatre de plus qu'il n'y en eut en réalité : Pierre IV, Fouque Ier Pierre V, Raimond et Pierre VI.

4° Beaucoup de personnages n'ont qu'un état civil réduit au seul prénom et qui équivaut pour eux — et pour nous — à une sorte d'anonymat. Les Rostan, les Hugues, les Guillaume, les Jean, les Pierre et bien d'autres sont légion. Il s'agit de restituer famille, lieu d'origine, nationalité à ces encombrants inconnus et on doit reconnaître qu'ils ne font plus la même figure quand on les désigne non plus sous les noms de Rostan, Hugues, Pierre ou Guillaume évêques d'Orange, mais Rostan de Mésoargues, Hugues Aimeric, Pierre Guillem et Guillaume Aragon; ainsi des autres.

5° A côté des anonymes se placent les pseudonymes, c'est-à-dire des personnages affublés de noms falsifiés, qui ne sont pas les leurs, lesquels ne permettent pas de soupçonner les personnalités qu'ils dissimulent. Voici, par exemple, Guillaume de Gibelin, évêque de Gap, Pierre Avogrado, de Sisteron; Pierre de Millin et Geofroi Rabety, de Riez; Bertrand de Saint-Martin et Jean de Baux, d'Arles; Raimond de Raimond et Adémar de Saint-Paul-Trois-Châteaux; Raimond de Saint-Jal, Jacques de Saint-Maximin, Jean Mixon, de Toulon; Robert de Vectia d'Avignon et tant d'autres; ce sont là autant de noms supposés ou faux qu'il faut changer en Guillaume d'Étienne, Pierre Artaudi, Pierre Negrelli, Geofroi Isnard, Bertrand Malferrat, Jean de Cardone, Raimond de Castellane, Adémar de la Roche, Raimond de Cuers, Jacques de Corvo, Jean Lebigre, Robert d'Uzès. On se demande avec quelle précipitation et quelle négligence ont travaillé les pourvoyeurs des bénédictins qui n'ont pu que recopier les listes à eux transmises et sur lesquelles Pierre de la Magnania, évêque d'Orange, est devenu Pierre Didaci, pendant que son parent Hugues de la Magnania, évêque de Cavaillon, est devenu Hugues de Magialla. Sous le nom de Bernard Carbonet. à Cavaillon, il s'agit de découvrir Bernard de la Roche pendant qu'à Vaison Pierre de Bessio est déguisé en Pierre de Beretto et Guillaume de Peyrotis en Guillaume de Pesserato. A Grasse, toute la liste est travestie et pas un nom n'est demeuré intact et voici ce qu'on lit et ce qu'il faut lire :

Pierre de Beretto	pour	Pierre de Bessio.
Jean Peyroleri		Jean Coci.
Amédée de Digna		Amédée de Monteil.
Artaud de Mehella		Artaud de Mélan.
Thomas Gérente		Thomas de Papio.
Bernard de Paula		Bernard de Châteauneuf
Pierre Gorbini		Pierre de Forbin.

et finalement Dominique de Guissa, inventé de toutes pièces.

On pourrait ajouter bien d'autres erreurs : dates fausses, chartes mal datées, interversion des titulaires d'un siège, translations imaginaires ou translations oubliées, d'où il résulte une multiplication d'évêques à ce point considérable que pour les seuls évêchés de Provence, Albanès estime qu'on doit certainement retrancher des listes cent cinquante à deux cents noms.

Après avoir fait ces constatations effarantes, l'abbé Albanès estima nécessaire une scrupuleuse revision du *Gallia christania* ; courageusement, il se mit à la besogne et fit porter son choix sur la région du Sud-Est qui lui était plus familière, sans cependant s'interdire un dessein plus vaste. « Voici, écrivait-il, le plan et les bases sur lesquels l'édition nouvelle sera faite. Chaque province ecclésiastique formera un volume d'environ douze cents colonnes. Chaque volume comprendra deux parties distinctes, de dimensions à peu près égales; la première, rédigée en français, contiendra l'histoire de la métropole et des métropolitains, puis, par ordre alphabétique, l'histoire des évêchés suffragants et de leurs évêques, depuis l'origine jusqu'à la Révolution française; la seconde renfermera, sous le nom d'*Instrumenta*, les principaux documents qui constituent les archives de nos Églises, et, pour chacune, toutes les bulles épiscopales que l'on a pu retrouver. On a tenu, disait-il, à donner à ce recueil d'actes, qui sont la garantie de tous les récits, le plus d'ampleur possible. Pour l'Église d'Aix, cent vingt pièces ont été imprimées; chaque évêché en aura près d'une centaine. »

L'auteur modifiait légèrement le titre consacré, dont il faisait *Gallia christiana novissima* et promettait de donner les quatre anciennes provinces ecclésiastiques du Sud-Est, en tout vingt-deux archevêchés ou évêchés, répartis entre cinq volumes dont le format n'avait plus les dimensions de l'ancien *Gallia* des bénédictins, de Hauréau et de Dom Piolin. Le plan n'était si vaste que parce que l'auteur avait tant et si longtemps travaillé qu'il lui semblait le tenir tout entier sous sa plume comme son dessein. Presque chaque année, M. Albanès se rendait à Rome depuis

[1] A. Degert. *Pour refaire la « Gallia christiana »*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1922, t. VIII, p. 281-301. — [2] Elles s'expliquent souvent par de lourdes erreurs. Certains sont des personnages imaginaires; pour d'autres une confusion les a fait voyager, comme c'est le cas pour un évêque de *Venosa* en Italie improvisé évêque de *Vence*, ou pour plusieurs évêques de Saint-Papoul indûment transformés en évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

que l'initiative de Léon XIII en avait ouvert largement les archives et les bibliothèques aux travailleurs. « Un des tout premiers en France, il a abordé et sondé les registres du Vatican et même ceux du Latran, si longtemps inaccessibles [1]. » Voici la règle qu'il s'était imposée.

« Nous nous sommes attaché particulièrement, disait-il, à déterminer avec beaucoup d'exactitude, le commencement et la fin de chaque épiscopat, parce que nous voyions là un moyen presque infaillible pour préserver la série de nos évêques de personnages imaginaires, qui sont la plaie des catalogues de beaucoup d'Églises. En assignant à une époque trop tardive l'arrivée d'un prélat, en le faisant mourir avant l'année où il termina sa vie, on laisse dans l'histoire des vides fâcheux, que des écrivains trop faciles remplissent en y insérant des noms et des personnes qui n'ont pas le droit de s'y trouver. C'est par cette porte que se sont introduits tous ces évêques faux et entièrement controuvés, dont la présence deshonore la plupart des listes épiscopales, et qui n'y figureraient pas, si, en fixant avec précision la mort de celui qui vient avant eux et les débuts de celui qui les suit, on ne leur avait pas laissé une place libre à occuper. La meilleure méthode à suivre pour démontrer leur intrusion et la nécessité de les exclure, est de faire voir qu'il n'y a pas de place pour eux, et de les prendre comme dans un étau entre les deux termes extrêmes du prédécesseur et du successeur qu'on a imaginé de leur donner. Or, pour arriver à connaître avec précision le jour où commence l'épiscopat d'un évêque, il n'y a qu'un moyen pratique et efficace : c'est de rechercher les actes d'élection, pour l'époque où les prélats étaient élus, et les bulles de provisions, pour celle où ils ont été institués directement par le pape... Les registres pontificaux ne commencent, à proprement parler, qu'au pape Innocent III. Les registres des papes du XIII[e] siècle ne contiennent qu'un petit nombre de bulles de provisions épiscopales, parce que, lorsque les élections étaient régulières et non contestées, l'archevêque les confirmait, et le pape n'y intervenait pas [2]. »

La recherche fut longue et ardue parce que la collection de ces pièces n'existe nulle part, pas même à Rome, il fallut donc les ramasser dans les fonds d'archives divers, peu abordables et très dispersés. Pour les quatre anciennes provinces du Sud-Est, Albanès réunit près de huit cents pièces parfaitement authentiques dont les anciennes proviennent en majorité des archives du Vatican; c'est le résultat de vingt ans de travaux, et l'auteur, enfin en possession de ces richesses si patiemment amassées dressait ainsi le plan de son ouvrage. Cinq volumes :

Le premier consacré à la métropole d'Aix et ses suffragants : Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron.

Le deuxième, à la métropole d'Arles et ses suffragants : Marseille, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon.

Le troisième, à la métropole d'Avignon et ses suffragants : Carpentras, Cavaillon, Vaison.

Le quatrième, à la métropole d'Embrun et ses suffragants : Digne, Glandève, Grasse, Nice, Senez, Vence.

Le cinquième, consacré au clergé régulier : Augustins, Bénédictins, Cisterciens, Dominicains, Franciscains.

Cette construction régulière devait emmagasiner méthodiquement les résultats de longues recherches, au cours desquelles Albanès n'avait cessé d'apprécier les témoignages qu'il amassait, de les combiner, de les mettre en œuvre. A ce labeur infatigable, à cette curiosité toujours en éveil on doit une multitude de travaux qui peuvent être considérés comme des jalons conduisant vers le monument annoncé et enfin réalisé. Celui-ci est cependant loin de donner pleine satisfaction. « La littérature du sujet, avec et aussi par ses qualités et ses défauts, permettait de dresser un plan idéal, logique, que la pénurie des sources pouvait sans doute empêcher d'exécuter complètement, c'est-à-dire dans tous ses détails, sans obliger toutefois à le modifier. Et cependant Albanès a négligé de parti pris les travaux de ses prédécesseurs. Il n'a pas voulu profiter de leur expérience. Il a cherché, copié, accumulé toujours documents sur documents et notes sur notes : activité fort louable si elle était plus raisonnée; mais au cours de ses travaux il ne s'est jamais demandé ce qu'il en ferait, ni comment et dans quelle mesure il les utiliserait. »

Le *Gallia christiana novissima* est tout uniment une histoire de la Provence chrétienne racontée dans l'ordre de ses quatre métropoles et des listes épiscopales de chaque siège. Cette méthode permet de ne laisser échapper aucun détail, elle fait courir le risque de les disséminer au point d'en rendre la vue d'ensemble impossible. Chaque notice épiscopale devient un cadre à remplir, mais on risque de se perdre un peu parmi les particularités minutieuses et les vicissitudes sans nombre de tout ce qui a trait à la délimitation géographique, au progrès des institutions, au développement de la hiérarchie. Les notices d'Albanès sont à la fois diffuses et vides, la phrase et le style sermonaire y envahissent une place que les faits et les discussions eussent plus utilement remplies. On se trouve ramené un demi-siècle en arrière, aux jours où prospérait l'abbé Faillon. Il n'est guère d'évêque du I[er] au II[e] siècle qui ne se présente avec une biographie entièrement imaginaire. C'est le triomphe de l'inutilité et de l'encombrement. On assiste à un défilé de fantômes qui n'offre même pas la variété des ombres chinoises.. On aurait pu supposer que ces notices aideraient à élucider les problèmes chronologiques, mais la chronologie n'est que fantaisie; dans tout ce fatras il n'y a pas un fait, pas une date à retenir, pas une étude d'ensemble qui révèle la connaissance de l'histoire générale et souligne l'invraisemblance ou l'impossibilité de ces évêques imaginaires, aucune préoccupation autre que celle d'étayer la prétendue apostolicité des Églises provençales. Parmi les notices postérieures, celles qui s'appuient sur des textes historiquement recevables il fallait extraire des constatations sûres, des dates définitives pour l'histoire des transformations survenues, telles que la substitution du choix des évêques à l'élection, le motif de cette discipline nouvelle, etc. Une autre lacune consiste dans le renvoi aux sources consultées, la critique de leur valeur, ce qui eut dispensé de répétitions fastidieuses chaque fois qu'on rencontre un document forgé ou un fait dénaturé. Une innovation plus heureuse consiste à isoler le clergé régulier en groupant les maisons religieuses, d'après la règle qu'elles suivent et non d'après la localité ou le diocèse dans lequel elles vivent.

Le système de morcellement par notices exigeait un plan conçu d'avance pour tous les articles biographiques, plan auquel il ne serait dérogé que pour des raisons sérieuses. L'ordre une fois adopté, il ne fallait plus s'en départir et les notices devaient ne relater que des faits scientifiquement établis. Telle n'a pas été la méthode suivie; tantôt les faits sont rapportés suivant leur succession chronologique; tantôt ils sont plus ou moins organisés; tantôt encore une même

[1] C. Jullian, *Le chanoine Albanès*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1897, t. XIX, p. 193-198. — [2] *Gallia christiana novissima*, Marseille, introduction, p. VIII-IX.

notice contient la biographie du personnage d'après sa *Vita*, suivie de la relation des faits connus par les documents, puis encore suivie d'une discussion quelconque. Toutes les anecdotes pieuses ou tenues pour telles, toutes les historiettes édifiantes ou censées l'être, sont accueillies sans discernement, dévidées avec leur cortège d'adjectifs bénisseurs ou attendris.

La règle critique de l'auteur est assez hésitante. Il lui arrive sur les deux colonnes d'une même page de soutenir deux avis contradictoires. Ici, il met l'authenticité à ce prix qu'on puisse « prouver, non pas qu'il a pu y avoir, mais qu'il y a eu; » là, il n'admet le rejet des documents que « quand il sera prouvé qu'ils sont faux et inventés à plaisir[1], » ce qui revient à soutenir que l'authenticité *possible* d'un document suffit. Autre contradiction : « Autant nous sommes respectueux, écrit Albanès, pour une tradition ancienne, autant nous devons être en garde contre des innovations de date assez moderne[2]. » Et, en fait, il admet sans examen et défend avec fougue tous les témoignages favorables à la prétendue apostolicité des Églises de Provence, qui est la négation de la tradition ancienne, et qui ne s'est insinuée et imposée qu'en l'absence de toute tradition; c'est donc à une innovation postérieure de dix siècles aux faits qu'Albanès se soumet aveuglément quoi qu'il en dise.

Albanès mourut le 3 mars 1897 avant que le premier volume de son ouvrage fut livré au public et son ami M. Ulysse Chevalier consentit à surveiller l'édition de cette quantité énorme de notes manuscrites et de documents transcrits. Il commença la série par le volume consacré au diocèse de Marseille et donna une plus large place qu'il n'était prévu aux documents. Ceux qu'avait « recueilli M. Albanès n'étaient ni prêts pour l'impression, ni même destinés à être jamais reproduits intégralement. Et cependant, écrit M. Chevalier, il m'a été impossible de songer à les recopier ou à les faire transcrire... Il abrégeait facilement les mots au cours de ses transcriptions; pour les pièces qui renfermaient des formules connues, la première lettre lui suffisait souvent. Dans l'impossibilité de compléter ces mots en interligne, il a fallu se contenter de la copie qu'on possédait et la faire composer à l'impression telle quelle, en se bornant aux additions strictement nécessaires. » C'est la méthode du moindre effort qui aboutit, pour certains textes abrégés à une sorte d'édition algébrique. Le *Gallia christiana novissima* s'inspire d'une pensée différente de celle qui avait présidé au *Gallia christiana*. Celui-ci visait à être utile, celui-là ne se propose que d'être encombrant. « On connaît, écrivait un critique éminent, la méthode suivie par M. Chevalier, il publie bout à bout, dans leur ordre chronologique, des documents qu'il nous livre en quelque sorte à l'état brut, en nous laissant presque toujours le soin d'en faire nous-même la critique[4]. » Abrité derrière le tombeau de M. Albanès, son éditeur renchérit sur ses erreurs. Non content de présenter des évêques du Ier siècle, il travaille de son mieux à gonfler les listes épiscopales. Voici, par exemple, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux dont l'érection n'est pas antérieure au VIe siècle. M. Chevalier n'en consacre pas moins « vingt-huit colonnes à de prétendus évêques des IIIe, IVe et Ve siècles, invoquant les listes « des plus anciens catalogues » (lesquels? il ne nous le dit pas) ou des leçons de bréviaire de basse époque ou de simples traditions locales. » Ah le bon billet! Appuyé sur la tradition, M. Chevalier transporte l'évêque Paul de l'an 500 environ à l'an 374. L. Duchesne avait fait observer qu'entre le milieu du VIIe siècle et le règne de Louis le Débonnaire on ne connaît aucun évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. M. Chevalier en déballe toute une série et, mis en goût, une fois arrivé au IXe siècle, il introduit dans sa liste un certain Pons, qu'il trouve cité dans un diplôme impérial de l'année 852. Malheureusement le diplôme de Lothaire qui sert de recommandation à cet évêque Pons a pour auteur Lothaire III (1133-1137); c'est une erreur de près de trois siècles et la rectification avait été faite depuis longtemps par L. Duchesne[5]. C'est la négation même de toute méthode scientifique « de mêler aux évêques authentiques les évêques légendaires, ceux qu'il a plu parfois à la seule fantaisie d'un pseudo-érudit du XVIe, du XVIIe ou du XVIIIe siècle, de faire surgir du néant; de présenter sur le même plan que les autres, voire même en tête de la série, des documents de fabrication tardive, destinés trop souvent à reculer l'histoire de chaque évêché jusqu'aux temps évangéliques. Il y a là un trompe-l'œil dangereux, trop fait pour ménager l'amour-propre des derniers champions de la thèse de l'apostolicité. Parce qu'il a plu à un historien du XVIIe siècle d'inscrire, pour le Ve siècle, sur les listes de Toulon, un évêque Honorat et un évêque Gratien, doit-on porter même dubitativement ces deux noms sur un catalogue dressé d'une manière scientifique? Parce qu'il a plu à un autre historien de rattacher au même siège un évêque Taurin, qui assista à la fin du VIIe siècle à un concile tenu à Rouen, doit-on, pour tenter de lui donner raison, identifier ce Taurin avec un diacre homonyme de l'Église de Toulon cité en 680, mais dont on oublie d'établir la promotion à l'épiscopat[6]? » En définitive on ne peut que mettre les érudits en garde « contre la médiocre valeur critique de la compilation due à M. Chevalier[7]. »

Voici la liste des volumes publiés de la « Provence chrétienne ».

Gallia christiana novissima. — Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par le chanoine J.-H. Albanès, in-4°, Montbéliard.

t. I. Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron (1899), XVI p., 792 col. 616 col.

t. II. Marseille, (Évêques, Prévots, Statuts) (1899) (...Albanès, complétée, annotée et publiée sous les auspices de Mgr Robert, évêque de Marseille par le chanoine Ulysse Chevalier), XII p., 956 col.

t. III. Arles (Archevêques, Conciles, Prévots, Statuts) (...Albanès, compl., ann. et publ. par le ch. U. C.) (1901), 1436 col.

t. IV. Saint-Paul-Trois-Châteaux (Évêques, Prévots) (...Albanès et feu le chan. L. Fillet, compl....) (1909), XI p., 748 col.

t. V. Toulon (Évêques, Prévots) (...Albanès compl...) (1911), XXVIII p., 942 col.

t. VI. Orange (Évêques, Prévots (*ut supra*) (1916), XX p., 254 col.

t. VII. Avignon (Évêques, Archevêques, Prévots) (1920), 1080 col.

D'après ce qui vient d'être exposé on peut conclure que le vaste monument d'érudition dont nous avons vu jeter les premières assises à Angers au XIe siècle demeure, après tant d'essais et de si louables efforts, une entreprise à tenter sur un plan plus méthodique avec des ressources plus abondantes et des matériaux mieux éprouvés. Les limites chronologiques que

[1] *Gallia christiana novissima*, t. I, col. 199 et 200. — [2] *Ibid.*; t. I, p. 194. — [3] *Ibid.*, t. II, p. XII. — [4] L. Halphen, *Bulletin historique*, dans *Revue historique*, 1910, t. CIV, p. 101. — [5] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 2e édit., t. I, p. 265, note 1; cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regista* 1908, 2e édit., n. 1150 *a*. — [6] L. Halphen, *Bulletin critique*, dans *Revue historique*, 1918, t. CXXIX, p. 105-106. — [7] L. Halphen, *op. cit.*, 1910, t. CIV., p. 101-102.

nous ne devons pas franchir dans le *Dictionnaire* nous dispensent d'aborder la partie du *Gallia christiana* relative au moyen âge et à la période qui s'étend depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Seuls les anciens catalogues épiscopaux des Églises de France doivent nous retenir, ils ont été exploités, par des maîtres. *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* [1], dont l'idée fut suggérée à l'auteur, l'abbé L. Duchesne, par la notice de L. Delisle sur les anciens catalogues des évêques, demeurent le modèle à suivre à quiconque voudra entreprendre le *Gallia christiana* définitif.

De ce célèbre ouvrage de Duchesne on a tout dit, pour le mieux, en écrivant qu'il compte parmi les « meilleurs dont aient jamais été l'objet les antiquités ecclésiastiques de notre pays. » C'est en somme, sous une forme abrégée une histoire de l'évangélisation des provinces gauloises, ou plutôt les éléments révisés de cette histoire car l'érudit dépasse de haut l'historien dans ce livre, comme dans tous ceux du même auteur. En évoquant le débat, il a fait mieux que de le rajeunir, il l'a définitivement tranché et on peut dire que si, pendant quelques années, une question de l'apostolicité des Églises de la Gaule exista pour les hommes attentifs et consciencieux, elle a été définitivement ensevelie en 1900 sous cette triple dalle des trois volumes consacrés aux *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.*

La reconstitution des fastes épiscopaux d'un vaste territoire impose des études très différentes d'un diocèse à un autre diocèse, surtout lorsque l'auteur ne recule pas devant l'examen non seulement des catalogues épiscopaux, mais encore des récits hagiographiques et des légendes les plus déconsidérées, enfin les listes des signataires des conciles parfois si énigmatiques dans leur concision obligée. L. Duchesne semble se jouer parmi ces textes rébarbatifs et, en tout cas, de valeur si inégale, dont beaucoup, même postérieurs, peuvent servir à prouver la faiblesse des arguments mis en avant par les partisans de l'école légendaire. Dès les premières pages du livre, l'auteur montre comment de la comparaison de ces listes brèves et incolores avec les souscriptions aux conciles, les lettres des papes et les inscriptions on peut faire jaillir une lumière inattendue et éclatante. Ces listes sont souvent bien incomplètes, mais, quand l'une d'elles donne par exemple, le quatrième rang à un évêque dont le nom se trouve ailleurs à une date connue on peut déterminer, à dix ans près, le temps exact de la fondation de l'Église en question. Ce travail de comparaison a conduit L. Duchesne aux conclusions suivantes : des cent dix-neuf cités épiscopales de l'ancienne Gaule, il y en a quatre-vingt-six dont la date exacte de fondation ne saurait être déterminée; dix-sept de ce premier groupe remontent certainement au IVe siècle. Des trente-trois autres, une (Lyon) appartient au IIe siècle, quatre au IIIe, six au début du IVe; les vingt-deux autres datent vraisemblablement du temps de Constantin. Ainsi donc, en l'an 177, la Gaule n'a encore qu'un diocèse. Là-dessus une contradiction acerbe s'élève. L. Duchesne et ses contradicteurs paraissent au fond d'accord pour admettre l'existence de plusieurs églises : « Je ne refuse pas, dit-il enfin, d'admettre divers groupes chrétiens disséminés dès le IIe siècle dans la Gaule celtique. Je ne vois pas pourquoi ces groupes n'auraient pas été désignés par le nom d'Église [2] »; l'accord ne se fait pas sur la question de savoir si la Gaule comptait plusieurs évêques ou un seul, l'évêque de Lyon. Cette dernière théorie, celle de L. Duchesne, est aussi celle que les bons catalogues épiscopaux, les textes d'Eusèbe et d'Irénée appuient, sans lui donner expressément raison et suivant laquelle ils s'expliquent le mieux. Le passage de Théodore de Mopsueste est décisif : « Il n'y eut d'abord, dit-il, qu'un évêque par province. A la longue on en vint à établir deux ou tout au plus trois par province, comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident; enfin on mit des évêques dans toutes les cités et même dans les localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir. » Ce texte est la base inébranlable de l'ouvrage entier.

Après cette discussion générale, après cet exposé de principes critiques, l'auteur étudie successivement les différentes parties de son sujet : histoire de la primatie d'Arles, querelle entre les Églises de Vienne et d'Arles, organisation et constitution des différentes provinces ecclésiastiques. Après quelques ébranchements de légendes : celle de sainte Marie-Magdeleine, celle des Jumeaux de Langres, etc., on passe à l'étude de chaque province et des sièges qu'elle renferme.

Une attention toute spéciale a été consacrée à la formation et aux variations des circonscriptions métropolitaines. Arles et Vienne venant en tête. Arles avec sa primatie éphémère et son histoire troublée, jadis le premier siège des Gaules, aujourd'hui simple cure, Vienne avec son officine de faux privilèges et son *Liber episcopalis* dont la rédaction remonte, non pas au temps de Guy de Bourgogne (1088-1119) depuis Calixte II, mais au milieu du XIe siècle. Quant à l'hagiographie elle se montre sans cesse sous forme d'études rapides et substantielles, ne pouvant qu'être lues avec plaisir et consultées avec profit.

Le tome I traite des provinces du Sud-Est, Gaule Narbonnaise, région des Alpes : Arles, Vienne, Tarentaise, Aix, Embrun, Narbonne.

Le tome II traite de l'Aquitaine et des Lyonnaises : Bourges, Bordeaux, Eauze (Auch), Lyon, Rouen, Tours, Sens.

Le tome III traite des provinces du Nord et de l'Est: Trèves, Reims, Mayence, Cologne, Besançon.

H. LECLERCQ.

GALLICANE (ÉGLISE). Pour éviter les redites on a groupé dans ce travail les chapitres relatifs à la GAULE considérée au point de vue administratif avec ce qui a trait au développement religieux et hiérarchique de l'Église GALLICANE.

I. Absence d'unité nationale et politique. II. Les classes sociales. III. Le Conseil des Gaules. IV. Persistance de la nationalité gauloise. V. La colonisation de la Gaule. VI. Persistance du tempérament gaulois. VII. Population. VIII. Réseau routier. IX. Les collèges et les Églises. X. L'évangélisation. XI. Les martyrs de Lyon. XII. L'évêque Irénée. XIII. La première Église de Lyon. XIV. La première moitié du IIIe siècle. XV. Les missionnaires de 250. XVI. Depuis Dèce jusqu'à Aurélien. XVII. Persécution d'Aurélien. XVIII. L'insurrection des Bagaudes. XIX. Le règne de Constance Chlore. XX. Persécution de Maximien. XXI. Évangélisation tardive de la Gaule. XXII. Le concile d'Arles. XXIII. Les listes épiscopales. XXIV. Les langues parlées en Gaule. XXV. Disparition de la langue des Gaulois. XXVI. Introduction de la Vulgate en Gaule. XXVII. Épiscopat de saint Hilaire. XXVIII. Épiscopat de saint Martin. XXIX. Épiscopat de saint Victrice. XXX. Popularité du clergé. XXXI. Paroisses rurales. XXXII. Insuffisance des documents. XXXIII. Métropole et primatie d'Arles. XXXIV. Le vicariat du Saint-Siège en Gaule. XXXV. Conflit entre saint Hilaire d'Arles et saint

[1] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'anc. Gaule*, 2e éd. t. I, 1907), Prov. du Sud-Est, VIII-376 p.; t. II (1910), L'Aquitaine et les Lyonnaises, 488 p.; t. III (1915), Provinces du Nord et de l'Est. 270 p. — [2] *Bulletin critique*, 5 mars 1896, p. 127.

Léon le Grand. XXXVI. Déclin de la primatie d'Arles. XXXVII. Évangélisation des provinces du Sud-Est. XXXVIII. Évangélisation de l'Aquitaine. XXXIX. Évangélisation de la Gaule celtique. XL. La métropole de Tours aux prises avec les évêchés bretons. XLI. Évangélisation de la Gaule Belgique : Arras, Cambrai, Térouanne, Tournai, Tongres, Cologne, Utrecht, Constance. XLII. Le concile d'Orléans de 511. XLIII. Le montanisme en Gaule. XLIV. Expansion de la vie monastique au VI^e siècle. XLV. Persistance du paganisme. XLVI. La papauté et l'Église franque. XLVII. Métropolitains en Gaule au IV^e et au V^e siècle. XLVIII. Subordination des évêques aux rois. XLIX. Avertissements illusoires des conciles. L. Disparition des synodes provinciaux. LI. Rivalités dans l'épiscopat. LII. Projet de réforme de l'Église franque. LIII. Établissement des archevêques. LIV. Échec de saint Boniface. LV. L'archevêque des Gaules. LVI. Rétablissement des métropoles. LVII. Conciles gaulois et francs. LVIII. Bibliographie.

I. Absence d'unité nationale et politique. — « Le patriotisme est une grande chose, mais il ne faut le mettre où il ne fut pas[1]. » Les Gaulois ressentirent des passions différentes de celles qui nous inspirent aujourd'hui, le récit de leur conduite peut nous surprendre, il doit surtout nous instruire. Ces Gaulois de l'époque qui précède la conquête romaine sont bien éloignés de nous et ils ne se sont pas souciés de nous laisser livres, inscriptions, ni monuments. Nous ne les connaissons guère que par ce que César a pris soin de nous apprendre sur leur compte, car Diodore, Strabon et Dion n'ajoutent guère à ce que César nous a fait connaître.

La Gaule de ce temps nous intéresse parce que c'est dans les rangs de cette nation que se formera une société religieuse avide de réaliser les enseignements de l'Évangile. Dès lors, si l'on veut entendre quelque chose aux conditions dans lesquelles s'est réalisée la fondation, le progrès et l'affermissement de l'Église des Gaules, il est nécessaire de remonter plus haut et d'étudier le milieu où elle s'est formée et où elle a grandi.

Des peuplades que n'associait aucun lien, pas même fédératif, se partageaient le territoire de la Gaule; tout les isolait les unes des autres, de vastes espaces, des marais, des forêts et aussi le langage, les coutumes et les lois : *Lingua, institutio, legibus inter se differunt*[2]. La religion même, au lieu de rapprocher, divisait, car le clergé druidique n'était pas également implanté partout, et d'ailleurs, le druidisme rencontrait des indifférents et des adversaires. Enfin, l'unité politique n'existait pas : on sait bien que diverses peuplades envoyaient des députés à des assemblées, mais on ne possède aucun indice de l'existence d'un conseil fédératif, de réunions périodiques et d'attributions déterminées. Le *concilium Gallorum* était d'invention et d'importation romaine et consistait en une assemblée bisannuelle des provinciaux. La présence de délégués gaulois y était obligatoire à ce point que leur absence était tenue pour un symptôme de révolte.

Le mot *peuplade* évoque l'idée de troupe nomade, prête à se désagréger, et rien n'est moins conforme à ce que nous savons des groupes politiques chez les Gaulois. César emploie, pour le désigner, le terme *civitas* avec le sens d'État. Depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, on comptait environ quatre-vingt-dix *civitates* et certaines d'entre elles pouvaient mettre sur pied dix, vingt-cinq et jusqu'à cinquante mille hommes, les Bellovaques soixante mille et en faisant appel aux jeunes gens et aux vieillards, ils pouvaient présenter cent mille hommes. Des *civitates* de cette importance étaient découpées en circonscriptions appelées *pagi*, terme qui a survécu sous la forme de « pays », au sens de région, contrée d'étendue moyenne. La *civitas* avait une ville capitale, des *urbes*, *des oppida*, des *castella*, des villages, *vici*, et des fermes, *ædificia*.

Chaque *civitas* était souveraine, choisissait les institutions qui lui convenaient le mieux. Ici des monarchies qui semblent parfois électives et peut-être démocratiques. « La multitude a autant de pouvoir sur moi que moi sur la multitude, » avouait Ambiorix à César[3]. Déjà conscientes de leur dignité, la plupart des *civitates* préféraient la forme républicaine et confiaient l'administration à une aristocratie intéressée au maintien d'une forme politique qui la favorisait. A défaut d'un roi, on faisait choix d'un chef suprême annuel ayant sous ses ordres des magistrats inférieurs. Les Gaulois possédaient des lois, des coutumes ou constitutions écrites et détaillées. Chez les Éduens, le lieu et le jour de l'élection du magistrat étaient prévus. la présence des prêtres requise, la présidence du magistrat en charge imposée. D'autres points étaient prévus et réglés, mais reste à savoir si l'observation de ces minuties n'était pas négligée.

Enfin les Gaulois possédaient des tribunaux et une procédure dont nous ignorons presque tout. Il semble que les hommes de ce temps préférassent la juridiction des druides à celle des magistrats civils. Durs et partiaux, ces derniers inspiraient plus d'éloignement que de confiance; ceci expliquait la puissance grandissante des druides et le développement des institutions de patronage et de clientèle[4].

II. Les classes sociales. — La société comportait des catégories différentes, dans aucune d'elles l'esclave n'était compté pour rien. Le *servus* était un objet de propriété qu'on troquait contre une somme d'argent ou pour une quantité de céréales; leur nombre allait croissant car l'état de débiteur acheminait vers l'esclavage et certains débiteurs gaulois ne différaient guère des esclaves. Il existait aussi des affranchis en Gaule, avant la conquête romaine, mais on ignore les effets légaux qu'y produisait l'affranchissement.

Entre les hommes libres on constate des inégalités considérables : Orgetorix possédait dix mille serviteurs, Dumorix pouvait lever à ses frais une troupe de cavalerie. A un degré inférieur venait une noblesse encore puissante et dont l'origine est inconnue, mais qui formait une classe héréditaire. Faute de mieux sans doute et afin de se faire comprendre, César lui applique les noms de *nobilitas* et *equitatus*, de même que pour désigner les individus il emploie les termes familiers à ses lecteurs romains : *honestus*, *illustris*, *nobilis*.

Le corps sacerdotal des druides formait un clergé organisé, ce qui constitue une originalité peut-être unique à cette époque lointaine. Ce clergé transmettait un enseignement dogmatique sous la forme de poésies qu'il était interdit d'écrire; ce clergé se recrutait par cooptation et nommait son chef à l'élection. Il était venu à bout de supplanter tous les sacerdoces locaux et avait réussi à s'imposer de telle façon qu'aucun acte sacré public ou privé ne se pouvait accomplir sans la présence d'un druide. L'Aquitaine, la Narbonnaise et la Rhénanie avaient su se soustraire à l'emprise des druides qui, partout ailleurs, s'étaient arrogés un pouvoir presque illimité sur la société laïque et allaient jusqu'à recourir à une sorte d'excommunication. Cette influence, ils avaient su l'exploiter en se faisant exempter de l'impôt quant à leurs biens, et du service militaire quant à leurs personnes. On retrou-

[1] Fustel de Coulanges, *Hist. des Instit. poli'. de l'anc. France*, t. I. La Gaule romaine, in-8°, Paris, 1901, p. 64. — [2] César, *De bello gallico*, l. I, c. I. — [3] César, *De bello gallico*, l. V, c. XXVII. — [4] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. I, p. 21.

vera ces privilèges et ces préoccupations égoïstes dans le clergé gallo-franc.

Non contents du sacerdoce, les druides revendiquaient la magistrature, sinon de droit, du moins de fait. Les contestations, les conflits leur étaient soumis, ils fixaient le montant des indemnités et des sanctions, tenaient des assises annuelles auxquelles ne manquaient pas de se rendre tous ceux qui avaient quelque litige à vider. Ce n'était pas un arbitrage facultatif, mais une décision obligatoire, quiconque recourait aux druides renonçait à tout autre tribunal et devait accepter la sentence sous peine d'excommunication.

La plèbe se composait d'hommes libres mais opprimés. Elle « ne compte pas, nous apprend César, n'ose rien par elle-même, n'est admise à aucun conseil, est traitée presque en esclave. » Il n'en eut sans doute pas été ainsi si cette plèbe n'eut été pauvre et dénuée des moyens de s'enrichir. Les campagnes paraissent plus peuplées que les villes, et dans les campagnes, César parle d'une multitude d'hommes qui ne possèdent rien, il les qualifie : *indigentes et perditi*, prêts à tous les excès.

Tous ces traits ne se sont pas conservés de façon immuable après la conquête romaine, mais on relève alors des analogies dont il n'est pas possible de méconnaître l'origine. Les Gaulois ont aimé et pratiqué ces distinctions sociales qui traversèrent à peu près sans changement le moyen âge et les temps modernes. Noblesse, clergé, plèbe occupent chacun leur rang immuable que consacreront d'âge en âge les privilèges d'une part et les charges d'autre part. « Dans leurs repas, écrit Posidonius, la place d'honneur est au milieu; celui-là l'occupe qui est le premier par la valeur, par la naissance ou par la richesse; les autres se placent plus ou moins loin de lui suivant leur rang; derrière chacun d'eux, debout, se tient l'écuyer qui porte ses armes; leurs gardes sont assis en face de chaque maître et des esclaves servent à la ronde[1].

Alors, comme depuis, les humbles sont foulés, les faibles sont écrasés. Celui qui n'est ni riche, ni noble, ni druide, n'a point de droits à invoquer, point de maître de qui se réclamer. Alors, toutes ces faiblesses se sont rapprochées, associées, elles ont fait choix d'un puissant qui les protégera à condition de les exploiter. Ils lui appartiennent non comme esclaves, mais comme *ambacts*. Le but cherché, dit César, est que l'homme de la plèbe rencontre toujours un appui, mais cet appui constitue pour celui qui l'exerce un pouvoir sans limites. Il décide et prononce sur toutes choses. Le protégé est un sujet, le protecteur est un tyran. A l'État qui manque à sa fonction se substitue l'initiative privée qui s'érige en institution et se crée une clientèle.

III. Le conseil des Gaules. — L'État n'a pas cependant abdiqué toutes ses obligations. Il existe un *concilium Galliæ*, comme dit César, et les faibles y trouvent une protection contre l'arbitraire : *ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret;* comme les *champs de mai* représenteront une garantie pour les humbles sous la première et sous la seconde race. Non, assurément, que les seconds procèdent du premier, mais parce que les confédérations aristocratiques ou démocratiques ne peuvent exister sans assemblées nationales. Les assemblées de Francs n'ont peut-être aucun lien de parenté avec les anciennes assemblées gauloises, elles sont issues des assemblées des Germains et se réclament d'une coutume immémoriale : *Evoluto anno, præfatus rex (Pipinus) a kal. mart. omnes Francos, sicut Francorum mos est, Bernaco villa ad se venire præcepit,* dit Frédégaire; *Bituricam veniens, conventum, more Francico, in campo egit,* dit de son côté Aimoin. Ainsi donc simple analogie avec la *concilium Galliæ*, rien de plus.

Le *concilium Galliæ* était une assemblée politique composée des principaux de chaque peuple ou *civitas* elle se tenait non loin de la colonie de *Lugdunum*, auprès de l'autel élevé en l'honneur de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône, douze ans avant l'ère chrétienne. A cet autel était préposé un prêtre, élu par les délégués des peuples fondateurs. Chaque peuple avait plusieurs délégués, mais on en ignore le nombre. Il est permis de croire qu'ils se réunissaient périodiquement, à l'occasion de jeux institués pour célébrer l'anniversaire de la fondation.

A dater d'Auguste, la *concilium Galliæ* n'eut plus à s'occuper d'affaires politiques; à partir de l'an 27 de l'ère chrétienne, début de l'ère gallo-romaine, la Gaule, excepté dans les moments de révolte, ne fut plus qu'une grande province de l'empire, administrée et exploitée par l'administration impériale. A cette date de l'an 27 eut lieu la réunion à Narbonne, sous la présidence d'Auguste, des députés de toute la Gaule; cette assemblée fut le dernier *concilium Galliæ* national : la Gaule y fut modifiée dans ses circonscriptions territoriales, les peuples établis sur son territoire furent réduits à soixante et n'eurent plus d'autonomie. Quinze ans plus tard, ces peuples fondèrent le temple du confluent et le *sacerdos trium Galliarum* remplaça, jusqu'à un certain point, l'archidruide, pendant que les *principes* tenaient la place qu'avaient occupé les anciens délégués au *concilium*.

Cette institution de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône eut un double but, ruiner le druidisme en lui substituant le culte impérial, leurrer les Gaulois avec une apparence de leur antique autonomie. La dénomination officielle du *concilium* ne pouvait survivre à son abolition réelle, on la remplaça par le vocable *Tres Galliæ*, en souvenir de la nouvelle circonscription administrative créée par Auguste.

Outre les prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste, il existait trois fonctionnaires au Conseil des Gaules : le *judex arcæ Galliarum*, l'*inquisitor Galliarum* et l'*allectus arcæ Galliarum*. Ce dernier serait quelque chose comme le caissier, ou le percepteur des contributions et l'administrateur financier du Conseil; le second semble avoir eu pour sa part l'inquisition judiciaire de toutes les causes soumises à la décision du Conseil. Ces titres malaisés à préciser d'après leur fonction sont sans analogues dans les nombreux conseils provinciaux de l'Orient et de l'Occident, et formés de mots latins, ils ne sont pas romains; ce sont des titres empruntés aux Gaulois. Ici nous devons encore reconnaître que si le *judex arcæ* n'est qu'une transformation du *vergobretus*, nous sommes hors d'état de dire à quels noms gaulois correspondent l'*inquisitor* et l'*allectus arcæ;* en sorte qu'on est porté à admettre que le Conseil des Gaules, institué par Drusus l'an 12 avant Jésus-Christ, n'avait été qu'un renouvellement des *concilia* de la Gaule autonome et peut-être un acheminement vers leur destruction.

Réduit à n'être plus qu'une assemblée de parade, le *concilium* déchu tenta de ressaisir un rôle politique et ce fut de la Gaule que partit le mouvement insurrectionnel qui amena la chute de Néron et de la dynastie des Jules, mais le réveil du sentiment national ne fut pour rien dans cet événement. C. Julius Vindex conduisit cette entreprise, entraîna la Narbonnaise, bientôt après les Sequanes, les Éduens, les Helvètes, les Arvernes, les Aquitains, mais trouvant contre lui les Segusiaves et la colonie de *Lugdunum* fidèle à son bienfaiteur Néron, Vindex sans s'embarrasser fit offrir l'empire à Galba et une armée de cent mille Gaulois. Galba accepta, fut proclamé — une

[1] Posidonius, dans *Athénée*, l. IV, c. xxxvi.

monnaie en fait foi — dans les *Tres Galliæ* par une assemblée de *principes*, réunie à l'instar de celle du temple du Confluent, prérogative impériale.

Vindex avait rallié à sa cause tous les peuples de la Gaule à l'exception des Ségusiaves, mais depuis le règne d'Auguste, la partie des Gaules limitée par le Rhin formait deux gouvernements militaires. Les légions chargées de s'opposer aux invasions germaines étaient comprises dans deux commandements désignés sous les noms de Haute et Basse Germanie. A cette date, l'armée de Basse Germanie était commandée par L. Verginius Rufus qui, prenant l'initiative, entraîna l'armée de Haute Germanie et marcha contre Vindex. Celui-ci défait et tué, Virginius reconnut Galba, lequel fut suivi en une année de trois successeurs et bientôt une insurrection nouvelle éclata. Le foyer de la révolte fut chez les *Batavi*, peuple d'origine germaine établi sur le sol gaulois, le mouvement se manifesta à peu près exclusivement en Germanie. Julien Civilis et Julius Paullus, deux frères, en prirent la direction. Après que Vespasien eut été élevé à l'empire, Civilis ne garda plus aucun ménagement et se déclara prêt à tout entreprendre pour conquérir la liberté. Concentrée jusque-là dans le nord et l'est de la Belgique actuelle, la révolte eut du retentissement dans les Gaules. Quelques-uns allèrent jusqu'à rêver la fondation d'un empire gaulois. Les druides faisaient circuler des racontars sinistres qui présageaient la fin de la domination romaine. L'insurrection eut son centre chez les Trévires et les Lingons. Les chefs s'abouchèrent à Cologne avec Civilis et on résolut de marcher sur l'Italie et sur Rome.

Julius Sabinus, un lingon, était à la tête du mouvement gaulois, son appel ne trouva pas d'écho, et le *concilium Galliarum* empêcha sa tentative sinon de réussir au moins de se propager. Voici le récit qu'en donne Tacite : « En apprenant la marche de l'armée, les cités des Gaules qui, déjà, penchaient pour la soumission, s'assemblèrent chez les *Remi*. La députation des *Treviri* les y attendait et avec elle Tullius Valentinus, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre. Celui-ci, dans un discours préparé, répéta tous les reproches qu'on a coutume de faire aux grands empires, chercha, par ses invectives, à exciter la haine contre le peuple romain : il savait exciter la révolte et plaisait à la multitude par sa fougue déchaînée.

« Mais Julius Auspex, *e primoribus Remorum*, s'appliqua à mettre en relief la puissance romaine et les avantages de la paix; souvent la guerre, disait-il, déclarée par les lâches, est faite aux dépens des braves qui la soutiennent : déjà des légions nous menacent. — Il en imposa aux députés calmes par le rappel au devoir et à la foi jurée; aux jeunes, par le tableau du danger à redouter. On admira l'ardeur de Valentinus, mais on fut de l'avis d'Auspex. Il est positif que l'attitude prise, lors du soulèvement de Vindex, par les *Lingones* et les *Treviri* en faveur de Verginius, leur nuisit dans l'assemblée, *apud Gallias*. La jalousie des cités refroidit aussi un grand nombre : qui aurait la conduite de la guerre? qui aurait la justice et l'*auspitium*? Si on triomphait, quelle cité aurait le siège de l'empire? La discorde régnait dès avant la victoire : les uns faisaient valoir leurs alliances, les autres leur richesse et leur importance, les autres leur antique origine. Découragés sur l'avenir, ils préférèrent le présent. On écrivit aux *Treviri*, au nom de l'assemblée, *nomine Galliarum*, de cesser la guerre, que le pardon pouvait être obtenu pour eux, et que les intercesseurs étaient tout trouvés [1]. »

Le soulèvement n'eut pas les conséquences espérées par Civilis, la révolte fut localisée dans la Belgique et sur les bords du Rhin. Ce que nous retiendrons c'est moins l'attitude que le rôle de l'assemblée des Gaules. Quand l'autel du Confluent eut perdu son prestige et que Lyon fut devenue une grande ville chrétienne qui éleva un monastère à saint Pierre sur l'emplacement de l'autel dressé à Rome et à Auguste, le souvenir de la tradition du *concilium Galliæ* persista. Les archevêques de Lyon héritèrent de la juridiction exercée par le pontife de Rome et d'Auguste sur les prêtres païens des Trois Gaules; et c'est là qu'il faut chercher l'origine du titre de *primat des Gaules*, porté par les évêques qui se succédèrent sur le siège de Lyon. Le pape Innocent Ier écrit à Alexandre, évêque d'Antioche : *Ergo secundum pristinum provinciarum morem, metropolitanos episcopos convenit numerari*. Lyon, capitale des Trois Gaules et résidence du pontife suprême, devenu le siège d'un évêque puissant eut naturellement la suprématie, d'abord morale, ensuite officielle que consacra le titre de Primat.

Eusèbe fait allusion à une convocation du clergé gaulois par saint Irénée, à Lyon pour discuter et fixer la date de la célébration de la Pâque; Eusèbe parle en outre des démarches faites auprès du pape de Rome par l'Église des Gaules pour venir au secours de la catholicité troublée par les hérésies, et, cette fois encore, l'évêque Irénée est le mandataire de ses coreligionnaires. Beaucoup plus tard cette suprématie sera proclamée : en 854, Lothaire dira dans un diplôme que Lyon est *prima Gallorum Ecclesia*, et, en 894, le concile de Chalon-sur-Saône reconnaîtra cette suprématie que saint Odilon, abbé de Cluny, au XIe siècle, déclare *ex antiquo more* [2].

IV. Persistance de la nationalité gauloise. — Le corps des Trois Gaules n'était qu'un simulacre d'unité nationale, mais ce simulacre entretenait le souvenir et permettait à l'idée de patrie gauloise de ne pas périr tout à fait. Sous la forte mainmise de la centralisation romaine, une sorte de sentiment nouveau s'est propagé, celui de l'unité morale de la patrie gauloise. Les rivalités et les haines de *civitas* à *civitas* ont perdu de leur acuité, l'hostilité entre le Nord et le Midi s'est apaisée. Tous ces petits ou grands États, prêts à s'entre-choquer et à s'entre-détruire, ont d'abord pris leur mal en patience, se sont résignés à vivre en paix, sinon en bons termes, parce que le maître leur impose sa volonté et ses lois. Ainsi, peu à peu, les jalousies s'apaisent, on s'accoutume à mettre en commun les trésors du sol et ceux du travail. Lyon tend à devenir l'unique capitale, la métropole de toutes les Gaules, *caput Galliarum* [3].

« La grande contrée que la nature avait bâtie entre le Rhin et les Pyrénées, la Gaule, possède désormais ce qui lui a manqué dans les siècles d'autrefois, une capitale certaine et décisive, et elle la voit s'épanouir à l'endroit même que les dieux avaient désigné. Les empereurs ont fait pour cette contrée ce qu'ils ont fait pour chacune de ses peuplades : ils ont créé la ville qui devait être le foyer de son existence. Cet empire romain qui fut, dans le monde antique, l'apogée de la vie municipale, qui associa le sort de l'univers à celui d'une seule cité, unit de façon semblable les destinées de la Gaule à celles d'une cité maîtresse.

« En dépit de la conquête, de l'assimilation à Rome, du morcellement administratif, les mots de Gaule et

[1] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. LXVIII, LXIX. — [2] Cf. An. de Barthélemy, *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine*, dans *Revue des Questions historiques*, 1868, t. v, p. 148; O. Hirschfeld, *Le conseil des Gaules*, dans *Recueil du Centenaire de la Société des antiquaires de France*, 1904, p. 211-216. — [3] Table de Peutinger, cf. *Revue des Études anciennes* (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux), 1912, pl. IV.

de Gaulois persistaient pour désigner une région naturelle, une espèce d'hommes fort vivante. Géographes, rédacteurs d'actes officiels, historiens, rhéteurs, maîtres d'école, appliquaient constamment ces noms à tout ce qui vivait entre le Rhin et les Pyrénées. L'écrivain grec Strabon, qui publia sous le règne de Tibère une description de l'Empire romain, consacrait à cette Gaule un chapitre distinct, à la fois, disait-il, parce que « la Providence » lui avait donné l'unité, et qu'elle était le domicile « d'une même famille [1] ». Quatre siècles plus tard, au moment même où l'Empire va s'effrondrer, les derniers successeurs du géographe grec s'exprimeront encore de la même manière [2]. Les artistes et les poètes, qui, fidèles aux habitudes séculaires de l'anthropomorphisme hellénique, se complaisaient à chercher une figure humaine pour tous les êtres et tous les sentiments, représentaient la Gaule sous les traits d'une fière matrone, à demi femme et à demi déesse, au regard énergique, la tête couronnée de tours, pareille à une Cybèle, et, comme elle, féconde d'épis, d'hommes et de dieux [3]. »

Derrière la façade uniforme, magnifique et menteuse de l'Empire, cette nation flottante qu'était la Gaule d'avant César, se coagule pour ainsi dire, s'amalgame progressivement à l'abri et à l'aide des lois impériales, de telle sorte que le jour où l'Empire se disloquera, la Gaule se conservera entière, cohérente. Elle a pris de ses siècles de soumission ce qu'elle en pouvait prendre de meilleur : prospérité matérielle et éducation politique. La Gaule va vivre un siècle miraculeux, le siècle de la « paix romaine », le plus doux et le plus solennel qui soit marqué dans son histoire, celui d'un progrès constant dans la civilisation et d'une civilisation unique dans la morale, la découverte du christianisme.

Son avènement était préparé de longue date. Les collèges (voir ce mot) avaient conquis dans l'Empire une place au moins aussi importante que celle qu'occupaient la famille et la cité. Le collège fut d'abord comme une germination modeste qui devint très vite un pullulement innombrable. Ils se multiplièrent à tel point que l'État en prit l'alarme. Collège, confrérie, corporation, organisme insaisissable qui tenait lieu de famille, le collège attira tous ceux qui sentaient le besoin de n'être pas isolés, de tenir tête à l'aristocratie tyrannique ou tracassière. Rome était loin, l'empereur était inaccessible, mais leurs représentants étaient ingénieux à exploiter la faiblesse et la misère humaines. Ceux qui n'avaient aucune moyen de défense trouvèrent dans les collèges une source de consolation, de courage, d'énergie, une association à leur portée ou chacun pouvait étaler sa vanité, exposer ses récriminations, maudire sa misère, solliciter sans rougir un encouragement ou un secours.

Point d'organisme mieux adapté au tempérament gaulois et à ses habitudes acquises que le collège. L'individu y trouvait l'occasion inespérée de groupements, d'entretiens, de discours, en même temps que la la satisfaction d'un instinct profond supérieur à l'intérêt professionnel, besoin de s'entretenir des dieux, du culte à leur rendre, des supplications à leur adresser, non des dieux de Rome, mais des antiques divinités gauloises, nationales, indigènes, locales.

V. La colonisation de la Gaule. — Peu d'études seraient plus profitables que celle du lointain passé qui nous apprendrait dans quelle proportion les Gaulois non romanisés, rébarbatifs à la culture romaine, se laissèrent attirer au christianisme. Une fois connue cette proportion, on voudrait savoir l'influence que ces recrues exercèrent, et pour cela sonder les cœurs, étudier les sentiments. Mieux vaut y renoncer sans espoir. Non seulement les petits, les humbles, les pauvres ne parleront pas, mais ils n'ont pas parlé lorsqu'ils eussent pu le faire. Le vrai Celte, le vrai Belge ne se souciait nullement de graver des inscriptions, de bâtir des temples, de sculpter des statues. S'il est demeuré beaucoup de Gaulois fidèles au passé, s'ils ont pensé bien ou mal ou rien du tout du présent, nous ne le saurons jamais, parce que leur fidélité excluait précisément les récits et les monuments.

La population indigène a vu sans retard un mouvement d'immigration amener parmi elle une multitude d'étrangers, colonies de vétérans, négociants, soldats, citoyens romains s'implantent, se répandent, s'associent, imposent leur langue, leurs dieux, leur commerce. Le Languedoc, la Provence, la vallée du Rhône, Narbonne, Arles, Nîmes, Fréjus, Lyon sont submergées. Toulouse. Carcassonne, Avignon, Apt, Carpentras, Cavaillon, Aix, Digne, Die, Lodève y perdent à peu près leur ancien caractère. Pareille chose se produit sur le Rhin, à la frontière, mais ici l'occupation est d'allure militaire : camps et légions plutôt que colonies. A part cela, c'est le même phénomène, d'une population qui s'installe. Mais, dans les trois Gaules, Lyon excepté, les empereurs se sont interdit l'envoi de colonies publiques d'Italiens; ce qu'ils ont voulu et exécuté c'est la création d'une sorte de barrage humain allant de la Méditerranée par la vallée du Rhône dans la direction du Rhin depuis ses sources rhétiques jusqu'à ses bouches bataves; Lyon forme la charnière des deux branches de ce barrage.

L'épigraphie chrétienne vient ici nous apprendre que cette immigration fut le véhicule le plus efficace de l'évangélisation. A part de rares points excentriques, presque tous les textes sont groupés, massés le long de la côte méditerranéenne et remontent en colonne compacte la vallée du Rhône pour gagner de là la rive gauche du Rhin.

La répartition matérielle des marbres chrétiens apporte d'utiles renseignements. Une carte chronologique en même temps que géographique permet de s'en rendre compte. On y constate d'abord que les inscriptions chrétiennes de la Gaule sont, par la date et par le formulaire, d'âge moins reculé que celles de Rome; en outre, on voit que la rive droite du Rhin est la limite extrême que l'évangélisation n'a pas franchi. A côté des témoignages littéraires ou réputés historiques, le témoignage épigraphique, d'une nature très différente, ne saurait être négligé. Ce sont des inconnus qui prennent la parole, ici nombreux, là isolés, mais se montrant en plus grand nombre là où la vie chrétienne fut plus prospère, la communauté plus imposante. Si une évangélisation avait été étendue dès l'âge apostolique sur le sol entier de la Gaule, elle aurait apparemment laissé partout des attestations identiques ou analogues, et pourtant, à interroger les monuments originaux abandonnés dans le sol par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces.

Ici les inscriptions sont antiques; elles appartiennent ailleurs à une basse époque; sur quelques points, on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares ou manquent absolument. Devant de telles dissemblances, on imagine difficilement qu'une condition commune ait présidé à l'expansion de la foi

[1] Strabon, IV, 1, 14; IV, 4, 2. — [2] Ammien Marcellin, XV, 9-12; *Expositio totius mundi*, n. 58. — [3] Mosaïque de Zeugma, S. Reinach, dans *Revue celtique*, 1907, t. XXVIII, p. 1-3; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV; *Le gouvernement de Rome*, in-8°, Paris, 1914, p. 449-450; C. Jullian, *La tradition française*, 1915 ; cf. *L'idée de patrie gauloise à l'époque mérovingienne* dans *Revue archéologique*, 1915, p. 79-80.

dans la Gaule, qu'une semence jetée en tous lieux avec une égale profusion sur un sol identique parmi des populations semblables ait rencontré des chances si diverses : ici, la moisson, là, la stérilité. L'inégalité dont témoigne l'aspect de la carte épigraphique ne permet pas de chercher ailleurs que dans les textes historiques l'explication désirée.

Ce tracé géographique confirme ce que la littérature historique et légendaire de l'ancienne Gaule chrétienne nous apprend touchant l'évangélisation. Dès la fin du IVe siècle, Sulpice-Sévère dit que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule : *serius trans Alpes Dei religione suscepta*, la passion de saint Saturnin enregistre le même écho; au temps de Dèce le christianisme est à peine représenté et encore, dans quelques cités seulement : *Postquam sensim et gradatim in omnem Evangeliorum sonus exivit tardoque progressu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent.* Au concile de Tours tenu en 567, les évêques écrivent à sainte Radegonde que le christianisme ne fit quelques progrès dans cette région qu'à une date rapprochée de l'épiscopat de saint Martin.

Tous ces témoignages concordent entre eux pour nous montrer que l'évangélisation fut tardive, lente, circonscrite à une zone. A côté de l'immigration officielle, il existait un mouvement d'immigration libre très considérable, mais ces colons se groupaient volontiers dans le voisinage des colons protégés et des légions romaines. Si quelques-uns furent assez hardis pour s'engager dans les régions habitées par les seuls Gaulois ce furent des négociants qui ont laissé peu de traces. Campaniens, Grecs d'Europe et d'Asie, Juifs et Syriens se choisissent un domicile dans une bourgade populeuse, y conservent leurs dieux et leurs usages et s'ils ne sont pas chrétiens avant leur arrivée ils ont toutes les chances de ne jamais entendre parler de cette croyance nouvelle.

Il y a plus de chance de rencontrer des chrétiens parmi les immigrants forcés que les marchands d'esclaves ramassent partout et viennent vendre sur les marchés de la Gaule. La vanité de ne paraître pas inférieurs aux grands propriétaires romains suggère aux riches gaulois de se constituer de nombreux troupeaux d'esclaves. Dès lors, il en arrive de partout et on envoie les uns dans les villes, les autres dans les campagnes comme on jette la semence parmi les ronces, ou dans le sillon.

Les deux principaux éléments de cet afflux étranger sont l'élément italien et l'élément grec. Dans ce dernier il faut compter non seulement les Grecs, mais les Orientaux d'Asie Mineure, Syriens, Lydiens, Bithyriens, empressés au lucre, mais non moins empressés au prosélytisme, voulant posséder leur chapelle, leur cimetière. Ces étrangers seront les agents principaux de la transformation de la Gaule; ce sera par leur intervention quotidienne, par des rapports continus d'affaires ou d'amitié, que la Gaule changera peu à peu ses habitudes contre celles de la Grèce et de Rome.

Mais si elle modifie ses habitudes, son caractère demeure inaltérable; ces êtres souples et vils que produisent l'Orient, l'Italie et la Grèce et qu'elles expédient partout, au loin, comme un engrais impur, n'ont pas la vertu de modifier l'humeur et le tempérament de peuples plus anciennement et plus fortement pénétrés de leur vie morale. D'ailleurs les immigrants ne sont qu'une poignée en comparaison de la multitude compacte qu'ils effleurent. « On peut évaluer à cent mille[1] au plus le nombre des colons qui furent établis par César et Auguste dans les villes du Sud-Est. Doublons ce chiffre pour y joindre les soldats laissés sur le Rhin dans la même période. Triplons-le pour englober les immigrants libres. Cela ne fera jamais qu'un demi-million d'hommes en face des vingt ou trente millions d'indigènes[2] de cette dense population gauloise qui croissait d'année en année. En admettant, ce qui est probable, que colons et Gaulois se soient très vite mêlés par de fréquentes alliances, l'ascendant celtique s'imposa toujours par le nombre[3]. »

VI. Persistance du tempérament gaulois. — La domination romaine, si profondément qu'elle ait pénétré dans la Gaule n'a point transformé l'espèce des hommes qui l'habitaient au temps de César L'affluence des étrangers dans quelques villes importantes et très peuplées, très commerçantes, telles que Lyon, Narbonne, Marseille, aura pu agir sur le caractère des habitants, mais encore faut-il observer qu'à Lyon, ville où les Romains et les Orientaux paraissent les maîtres, la population celtique garde une place importante, peut-être prépondérante, tandis que Narbonne et Marseille se laissent envahir, submerger par la racaille italiote. Ce phénomène se représente à toutes les époques dans les grandes villes, mais ces changements locaux ne compromettaient pas la prééminence et n'altéraient pas la verdeur du sang indigène. Saint Irénée nous dit qu'il parle la langue celtique : ἡμῶν τῶν ἐν Κελτοῖς διατριβόντων καὶ περὶ βάρβαρον διάλεκτον τὸ πλεῖστον ἀσχολουμένων[4]. Sans doute, il ne peut accomplir son ministère dans les campagnes et la banlieue de Lyon avec du grec et du latin. Celtes, Ligures, Aquitains sont moins que jamais disposés à ne pas se croire et se sentir chez eux; ils font bon marché de la population qui grouille dans les grandes villes. A côté de quelques milliers et peut-être de quelques centaines seulement de colons installés à Nîmes, deux à trois cent mille Volsques cultivent les plaines du Bas Languedoc et les mazets des Garrigues. A moins de cinq lieues de Marseille, le village de Garguier conservait une population de Celtes et de Ligures obstinément attachés à leurs noms et à leurs usages traditionnels. A mesure qu'on s'enfonçait le long des routes et qu'on s'éloignait du Rhône, l'étranger devenait si rare qu'on ne le rencontrait plus; on n'en relève aucune trace dans le Gévaudan, le monument de Lanuéjols paraît destiné à des membres de l'aristocratie locale. Le pays basque est tout aussi impénétrable, pas une colonie d'immigrants n'ose s'y aventurer.

De la Gaule entière on peut dire qu'elle fut tout à la fois accessible et impénétrable. Le sang des étrangers s'est mêlé au sang des indigènes, mais ces quelques gouttelettes n'ont pas altéré le torrent. Il est possible, comme on l'a suggéré, que ces Italiens et ces Grecs, loin d'imposer leur tempérament aux indigènes, aient fini par leur ressembler, et, sous l'influence du nombre, des voisinages, des alliances, du ciel et du pays, par devenir eux, leurs fils ou leurs petits-fils, des êtres du cru, des hommes du terroir — et c'était assurément le plus rare honneur et le plus grand bonheur auxquels ils pouvaient prétendre.

« Voilà pourquoi tous les traits sous lesquels César et ses contemporains ont décrit les Gaulois de l'indépendance se retrouvent chez leurs descendants du temps romain. Ammien Marcellin, à la fin de l'Empire, n'admet pas qu'il y ait une différence entre les uns et les autres; et, pour dépeindre ceux qu'il a vus, au milieu desquels il a vécu, il copie un écrivain du règne d'Auguste[5]. Ces Celtes et ces Belges, sujets

[1] On entend ici les colons et leurs familles. — [2] C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 8. — [3] C. Jullian, *op. cit.*, t. V, p. 18-19. — [4] Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, pr. 3. — [5] Timagène; il y ajoute quelques traits d'après son observation personnelle.

de Dioclétien ou de Théodose, soldats incomparables et beaux parleurs légers et indociles, querelleurs, incapables de garder ou de supporter un maître, avides de changements et de révolutions, braves gens d'ailleurs, soucieux de dignité et d'énergie pour leurs chefs, ce sont les petits-fils des compagnons de Vercingétorix, très semblables à leurs aïeux. Et de la similitude visible des caractères on peut conclure à la perpétuité des mystérieux éléments qui font la nature et le tempérament des hommes d'un pays, des citoyens d'une nation [1] .»

Cette obstination à demeurer soi-même s'accroche à des usages et s'y cramponne comme à la branche de salut. Dès l'Empire, toutes les routes des Gaulois avaient reçu des milliaires marqués à la romaine. Les Gaulois n'en tinrent compte et persistèrent à compter par lieues. Septime-Sévère renonça au mille romain et le fit remplacer par la lieue sur les bornes du chemin des Trois Gaules [2].

VII. Population. — Depuis la conquête par Jules César jusqu'au règne de Marc-Aurèle tout invita les Gaulois à fonder de nombreuses familles. Les conditions générales de l'existence favorisaient la natalité. Nulle invasion, des guerres étrangères reportées au delà des frontières, une seule guerre civile au temps de la mort de Néron et vite dissipée. Ni peste, ni famine, seulement des incendies qui ne sont pas toujours désastreux parce qu'ils entraînent des reconstructions. Agriculture, commerce, négoce sont prospères et réclament des travailleurs nombreux, alertes et habiles. La natalité dut être importante si on en juge par les dimensions des monuments publics. Arènes et théâtres supposent des foules énormes, plus de 20 000 spectateurs sont prévus à Nîmes, à Arles, à Autun, à Bordeaux. Villes et villages sont en nombre et presque tous prospères, tendant à se développer. Des mosaïques, des hypocaustes profondément ensevelis dans la terre, des pans de murs, villas, nymphées, exèdres, reparaissent en différents lieux et laissent entrevoir quelque chose de cette opulence évanouie. Si, au temps de César, la population de la Gaule atteignait au chiffre de vingt millions, elle a peut-être doublé dans l'espace de deux siècles environ, on en peut douter toutefois.

Les Romains ne pousseront pas cette tendance à l'exagération, tout au contraire. En lisant les épitaphes et en voyant les bas-reliefs des tombes gauloises, on est frappé de la rareté des familles nombreuses. Pas un seul bas-relief funéraire n'en représente une seule. Un, deux, trois enfants, voilà l'ordinaire. Au delà de trois, c'est l'exception. Il faut bien qu'il en soit ainsi puisque les parents se font gloire d'être *mater trium filiorum*[3], *mater quatuor filiorum*[4], *pater liberorum quinque* [5].

Les familles restreintes imposent le recours à des soins assidus, à une hygiène prévoyante si on ne veut pas voir la race disparaître. Les conditions de la vie sont améliorées, les habitations assainies, aérées, mieux bâties. Les bains publics s'élèvent dans toutes les villes, même les moindres. L'eau joue un grand rôle, les aqueducs l'amènent abondante et potable, les égoûts emportent les immondices. L'eau, l'huile et le vin sont trois richesses, trois sources de santé, de force et de vigueur que la Providence a libéralement prodigué aux Gaulois. Toutes nos stations d'eau ont été connues et fréquentées par les Gallo-Romains. Les maladies étaient ce qu'elles sont de nos jours.

A l'aide des épitaphes on peut essayer de retrouver la durée moyenne de la vie. Cette durée devait être d'une trentaine d'années tout au plus, ce qui se rapproche de la moyenne dans l'ancienne France. A Bordeaux, sur 171 individus dont l'âge est indiqué, quatorze sont morts entre 1 et 9 ans, quatorze entre 10 et 19; trente-cinq entre 20 et 29; quarante et un entre 30 et 39; vingt-deux entre 40 et 49; dix-sept entre 50 et 59; huit entre 60 et 69; quinze entre 70 et 79; cinq à 80 et plus; la moyenne est donc 36 ans, mais comme les Romains n'indiquaient d'ordinaire point l'âge des enfants morts au-dessous d'un an, il faut ajouter la mortalité infantile (ce qui est la grosse question et elle est insoluble) et cela doit nous amener à moins de trente ans comme moyenne. A Lyon, sur 166 âges indiqués, on trouve des moyennes de 31 à 32 ans pour les personnes âgées de plus de 9 ans, 27 ans environ pour la vie en général [6].

Les inscriptions chrétiennes mentionnent toujours, en Gaule et partout, des âges plus avancés (moyenne, 36 au lieu de 27), d'où on pense pouvoir conclure que l'amélioration des conditions du mariage (moins précoce) dans les temps chrétiens a dû entraîner un prolongement de la vie humaine. En effet, les faits de longévité se multiplient au IVe siècle. Dans la famille d'Ausone, son père meurt à quatre-vingt-huit ans, lui-même a dû dépasser quatre-vingts, et son petit-fils Paulin de Pella a atteint ou dépassé quatre-vingt-trois ans. Dans cette famille, le nombre des enfants est 3 (chez Ausone et son fils), 4 (chez son père, son beau-père, son grand-père maternel), 5 (chez son grand-père paternel) .

VIII. Réseau routier de la Gaule. — L'étude de l'évangélisation de la Gaule ne saurait négliger la connaissance des grandes voies de communication, sans aller toutefois jusqu'à exagérer l'importance de cet élément critique pour les anciens documents hagiographiques. Ceux-ci ne se font pas faute de promener les missionnaires dans les localités les plus variées et les plus lointaines avec une rapidité qui ne répond pas toujours à l'état des routes et à la nature des moyens de locomotion.

L'État romain fit beaucoup pour les routes, il posa en principes que les routes lui étaient aussi indispensables que les armées. Le devoir de collaborer de ses mains ou de ses deniers à la confection des routes fut un des plus impérieux. Quand Agrippa organisa la Gaule, son premier soin fut de tracer autour de la colonie centrale de Lyon, un réseau complet de longs chemins, à l'exception des voies de la Provence et du Languedoc.

« Voici, quand l'essentiel fut fait, comment se présentait la carte routière de toutes les Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin [8].

« Elles avaient un centre : Lyon. De là partaient cinq faisceaux de grandes routes.

« 1° C'était d'abord le faisceau des routes alpestres, celles qui menaient au cœur de l'Empire, qui gagnaient toutes Rome et l'Italie. Il y en avait trois principales, œuvres chacune d'un des trois conquérants qui avaient voulu donner les Gaules à l'Empire : — l'une, celle de Jules César et des Alpes Pennines, par Genève, le Rhône et le Grand-Saint-Bernard; — l'autre, celle de Pompée et des Alpes Grées, par Vienne, l'Isère et le Petit-Saint-Bernard; — la troisième enfin, celle de Domitius et des Alpes Cottiennes, par Grenoble, la Durance et le mont Genèvre. — Quant au mont Cenis, la route d'Hannibal, Rome méconnut toujours son importance et sa commodité, une sorte de discrédit

[1] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. v; La civilisation gallo-romaine, 1920, p. 21-22. — [2] *Ibid.*, t. iv, p. 282-288, 520-521. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. xiii, n. 1920. — [4] *Ibid.*, t. xii, n. 4247. — [5] *Ibid.*, t. xii, n. 2523. — [6] H. Mollière, *Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum et la durée de la vie chez les habitants de cette ville du Ier au IVe siècle*, in-8°, Lyon, 1892. — [7] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. v, p. 21-32. — [8] C. Jullian, *op. cit.*, t. v, p. 85.

pesa sur lui pendant tout l'Empire et il fallut le moyen âge et les temps modernes pour lui rendre son rôle prééminent parmi les seuils des Alpes.

« 2° Les routes de la frontière arrivaient au Rhin d'Empire par les longues vallées que la nature avait ménagées des deux côtés des Vosges et du Jura : — la plus directe gagnait la vieille colonie d'Augst et le coude de Bâle par la dépression des lacs helvétiques, et, à Augst, rejoignait le réseau des voies militaires du haut fleuve; — une autre, plus longue, mais plus facile, arrivait au même chemin par le Doubs, Besançon et le seuil de Belfort; une troisième, celle destinée au cours inférieur du Rhin et à la Grande Germanie, montait droit vers le nord, le long de la Saône, jusqu'à Chalon et Langres, et de là, le long de la Meuse et de la Moselle, descendait droit sur Toul, Metz, Trèves, Bonn et Cologne : et de Lyon à Cologne, sur quatre cents milles d'étendue, c'était la voie la plus rectiligne et en quelque manière la plus franche, la plus forte et la plus rapide de l'Empire romain tout entier, le type achevé du grand chemin de guerre.

« 3° Les routes de l'Océan qui ne servirent d'abord qu'au trafic commercial, prirent, avec l'annexion de la Bretagne, une importance impériale et militaire égale à celle des voies rhénanes et alpestres. — La principale et la plus ancienne, se conformant à un trajet traditionnel des peuples déjà utilisé par Jules César, se greffait à Langres sur la route du Rhin, et, s'adaptant d'abord au cours de la Marne, qu'elle traversait à Châlons, montait ensuite vers le nord par Reims, Soissons et Amiens, et arrivait enfin sur la Manche au port de Boulogne; elle resta la voie d'Empire par excellence, le chemin des courriers, des princes et des armées. Mais il y avait bien d'autres chemins : car les innombrables rivières qui descendaient des seuils de Bourgogne se prêtaient également à des routes commodes et à des marches rapides. — De ces routes, les unes, ayant toujours en vue la passage en Angleterre, finissaient par quitter les bords des rivières, pour rejoindre aux dernières étapes la chaussée de Boulogne, tête de ligne inévitable de toutes les voies de Bretagne. Les autres, au contraire, négligeant la direction de la grande voie militaire, moins soucieuses de l'île voisine que des ports de la Gaule, suivaient jusqu'à la mer la ligne marquée par le cours des eaux : c'est ainsi que la route de la Seine quittait la Saône à Chalon, traversait les montagnes, desservait Autun, et puis, sans jamais dévier de son but, atteignait l'Yonne, traversait Auxerre et Sens, rejoignait la Seine, et, par Paris et Rouen, finissait avec celle sur l'Océan.

« 4° Le réseau de l'Ouest était un ensemble fort compliqué, disposé autour de Lyon comme des lamelles d'éventail que réuniraient sans cesse des trames transversales. Mais on y reconnaissait deux lignes principales. — Celle de la Loire, par-dessus le mont de Tarare, arrivait sur le fleuve à Roanne, et, ne quittant plus la rive droite, l'accompagnait jusqu'à Nantes et au delà, non sans envoyer des deux côtés de nombreux rameaux qui, à droite, s'en allaient aboutir, en s'épanouissant, aux principaux ports de la Normandie et de l'Armorique, et qui, à gauche, soustendaient par des lignes plus courtes, la courbe démesurée de la Loire. — Celle de la montagne, coupant toutes les grandes rivières de l'ouest sans en suivre aucune, franchissait la Loire à Feurs, l'Allier en avant de Clermont, la Vienne à Limoges, la Charente à Saintes, la Garonne à Bordeaux, et là, tournant vers le sud, gagnait l'Espagne, l'Adour traversé à Dax et les Pyrénées à Roncevaux et au Somport. — Mais, encore que ce double réseau aidât aux relations de l'Empire avec l'Espagne et la Bretagne, il servait surtout à la circulation intérieure de la Gaule; car les affaires publiques de la Bretagne passaient, on l'a vu par le port de Boulogne, et celles de l'Espagne, on va le voir, par le col du Pertus.

« 5° De Lyon, enfin, descendait, le long de la rive gauche du Rhône, la grande voie du Midi, destinée également aux rivages de l'Italie et aux provinces espagnoles. C'est à Tarascon qu'elle se bifurquait pour répondre à sa double destination. A l'est, sous le nom de « voie Aurélienne» , elle traversait Arles et Aix, plaines et montagnes de la Provence, pour atteindre enfin à Fréjus le rivage de la Méditerranée, dont elle ne s'éloignait plus jusqu'à Rome. A l'ouest, sous le nom de « voie Domitienne », elle parcourait les plaines poudreuses du Languedoc, les territoires de Nîmes, de Béziers, de Narbonne, puis gravissait le Pertus pour descendre, de l'autre côté des Pyrénées, vers la grande métropole espagnole de Tarragone. — En haut de ce réseau du Midi, il y avait Lyon, à droite, Rome, à gauche Tarragone, et Narbonne au milieu : c'étaient les routes des capitales du monde occidental, les routes les plus battues de la Gaule, celles par où avaient passé tous les conquérants de la terre depuis l'Hercule de la légende, et Hannibal, Domitius, Marius, Pompée, César et Auguste plus d'une fois.

« Voilà les grands chemins qui se trouvaient rattacher à Lyon la capitale, qui recevaient d'elle ou qui lui adressaient la plus grande part de leur vie, pour qui elle était l'ombilic sacré où elles venaient se confondre. Mais ils ne constituaient pas, il s'en faut de beaucoup, le réseau routier du pays. A sa périphérie, suivant les lignes de ses frontières ou le cours de ses vallées latérales, la Gaule possédait d'autres réseaux de voies, qui, d'une extrémité à l'autre, entretenaient le mouvement et l'échange sans recourir à Lyon. Chacun de ces réseaux correspondait aux directions principales de ses concours.

« 1. Voici d'abord le réseau du Midi, en direction générale de l'est à l'ouest. — Au centre une seule voie, que nous connaissons en partie, de Tarascon à Narbonne par le Languedoc, et de Narbonne à Toulouse par le seuil du Lauraguais. A droite et à gauche, il y a double ligne, pour ne parler que des voies essentielles. — A droite, au delà de Tarascon, c'est le long de la Méditerranée, la voie Aurélienne déjà mentionnée. Et c'est, en outre, la chaussée hardie qui remonte la vallée de la Durance pour franchir les Alpes au mont Genèvre. — A gauche, en partant de Toulouse, vers le nord-est, une voie principale descend la Garonne jusqu'à Bordeaux, et cette voie est la suite et la fin normales de la voie Domitienne du Languedoc, comme la plaine de la Garonne est le prolongement naturel de la vallée de l'Aude et du bas-fond des étangs. Et en partant de Toulouse encore, mais pour remonter le fleuve vers le sud-ouest, une autre route arrive en vue des Pyrénées dont elle longe ensuite les dernières pentes, s'élevant et s'abaissant à chaque étape, et s'arrêtant enfin au niveau et aux abords de l'Océan, à Dax et à Bayonne. — Mais bien d'autres chemins couraient entre la Méditerranée et l'Océan, à travers les coteaux de l'Armagnac ou les terrasses des Cévennes.

« 2. A l'ouest, un grand chemin un instant fourni par le réseau lyonnais, mais le plus souvent indépendant de la capitale, partait du col de Roncevaux pour traverser en diagonale toute la Gaule et unir par une ligne rapide les terres d'Espagne à celles de la Germanie. On le voyait à Dax sur l'Adour, à Bordeaux sur la Garonne, à Saintes sur la Charente, à Poitiers sur le Clain, à Tours et à Orléans sur la Loire, à Paris sur la Seine, coupant tous les fleuves qui se dirigeaient vers l'Océan, utilisant la fertile plaine que la nature de France a étendu à l'Occident des montagnes centrales. Après Paris, plus droit que jamais, il se diri-

geait vers le Rhin par le seuil de Vermandois et les plateaux de Sambre-et-Meuse, et s'achevait enfin à Cologne, en face des pistes sauvages de la Grande Germanie. Pour le moment, ce chemin n'a dans la vie de la Gaule et de l'Empire qu'une importance secondaire. Mais que les temps des invasions arrivent, celles du nord ou celles du sud, et c'est par cette route que Germains et Sarrasins chercheront la conquête de l'Occident.

« 3. Dans le nord de la France, de faciles chemins sillonnaient le pays de part en part, unissant, de l'ouest à l'est, les bords de l'Océan à la frontière du Rhin. Les plus importants traversaient la Seine, venant de la Normandie et partant pour la Picardie ou la Champagne. — L'un d'eux, plus tard, dans les temps où Paris assumera la défense de la Gaule contre les invasions germaniques, devait prendre le rôle essentiel : de Paris, il arrivait à Reims, puis, à travers les gorges des Argonnes et des Hauts-de-Meuse, descendait à Verdun où il passait la Meuse, à Metz, où il passait la Moselle, franchissait les Vosges au col de Saverne et, en Alsace, trouvait le Rhin à côté de Strasbourg. De Reims, une autre voie conduisait à Trèves par le gué de la Meuse à Mouzon, et, plus loin que Trèves, jusqu'à Mayence sur la frontière; vieille route maintes fois suivie jadis par les cavaliers de César, et qui maintenant reliait entre elles les trois grandes métropoles des terres de la Belgique devenues romaine.

« 4. Une voie interminable suivait la rive gauche du Rhin et mettait en relation les camps, les redoutes et les colonies qui bordaient la frontière, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au lac de Constance, où elle rejoignait la route similaire des bords du Danube. De tous les chemins de la Gaule, celui-ci garda seul jusqu'au bout son rôle et son aspect militaires. Aucun n'était plus utile à la défense de l'Empire, à la sauvegarde du monde. A dire vrai, c'était moins une route d'échange qu'un immense chemin de ronde, un talus fortifié courant face à l'ennemi, bordé par le Rhin comme par un fossé.

« 5. Enfin, et ceci nous aidera encore à comprendre l'œuvre routière des anciens, de longs chemins de montagnes coupaient du nord au sud toutes les Alpes françaises, en bordure de la chaîne principale, utilisant les cols transversaux pour franchir les contreforts, et ne reculant devant aucun effort afin de tracer une ligne droite et continue, le long de la frontière de la Gaule, depuis le lac de Genève jusqu'aux rives de la Méditerranée. — La plus basse et la plus large de ces routes, accessible même à de grandes armées, partait de Genève pour Grenoble le long du lac d'Annecy, de l'Isère et du Grésivaudan, puis montait de Grenoble pour Sisteron, par-dessus le col de la Croix-Haute, de Sisteron pour Riez à la faveur de la Durance, de Riez pour Fréjus au travers des dernières Alpes. — Les autres, plus près des hauts sommets, s'élevant souvent à plus de deux mille mètres, étaient des pistes de mulets plutôt que des voies charretières. Mais rien n'en interrompait la ligne imperturbable, depuis l'horizon du Grand-Saint-Bernard jusqu'à celui de Monaco.

« Nous n'avons énuméré ici que les grands chemins, ceux, étroits ou larges, qui s'allongeaient d'un bout à l'autre de la Gaule, et dont la surface continue desservait plusieurs provinces et de nombreuses cités. D'autres, qui les croisaient en divers sens, unissaient entre elles les villes voisines. Car on peut admettre comme un principe de la voirie romaine, que chaque métropole de peuple, si petite fût-elle, devait être mise en relations directes avec toutes les métropoles environnantes et, par elles, de proche en proche, avec tout l'Empire. La route fut surtout faite pour la ville. Baval, chef-lieu des Nerviens n'était qu'une bourgade, centre officiel d'un peuple obscur : sept grandes routes, cependant, partaient de son forum pour mener aux sept villes du voisinage, et, au delà, à toutes les mers de l'Empire romain et du monde :

Les mers feront la fin des sept chaussées Brunehault.

dit l'inscription du monument élevé sur la place de Baval. Autour de chacune des cités de la Gaule, nous retrouverons, de même les rayons de l'étoile, des routes, et, chose étrange, presque toujours reparaît le chiffre de sept, comme si on avait voulu retrouver sur la terre les routes marquées par les sept planètes du ciel. »

IX. Les collèges et les Églises. — L'aspiration à s'unir pour s'entr'aider par la bienfaisance et par la prière devait trouver dans les Églises naissantes des ressources qu'aucun collège n'eut pu offrir. L'Église sous sa forme locale la plus embryonnaire fut, en Gaule, un collège qui ne répugnait pas à revendiquer un titre municipal, c'est ainsi qu'elles s'intitulera : « l'Église de Lyon », ou bien « l'Église de Vienne ». Les petites confréries aimaient à faire rejaillir sur leur modeste condition l'éclat de la grande ville à l'ombre de laquelle elles vivaient : Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ παροικοῦντες ! Et ceux-là ne se sentaient pas moins fiers de pouvoir se dire chrétiens de Lyon ou chrétiens de Vienne que d'autres l'étaient à se dire chrétiens de Rome, d'Antioche ou d'Alexandrie.

« Dès le début du monde chrétien, le patriotisme de diocèse se forma avec une rare intensité, comme si quelque chose de l'antique énergie des cités avait pénétré dans l'assemblée des chrétiens du lieu. Mais à la différence d'un collège d'Isis ou d'une confrérie de charpentiers, cette assemblée ne cesse de regarder bien au delà de l'enceinte de la ville et des frontières de la cité, jusqu'aux dernières limites de l'horizon des hommes; le souvenir de son origine, la nature de ses ambitions, ses affections les plus fortes, les détournaient de la vie locale. Semblable en cela à un *conventus* de Romains et à une synagogue de Juifs, elle n'est point sortie spontanément du sol municipal, elle a été fondée par des « envoyés » venus de très loin, cherchant à créer partout de nouvelles fraternités : l'Église de Marseille est peut-être l'œuvre de saint Paul, celle de Lyon fut sans doute établie par des chrétiens d'Asie. Puis, à peine constituée, une assemblée nouvelle éprouve l'ardent désir de rayonner autour d'elle, de créer dans les cités voisines des sociétés qui soient pareilles à elle-même : une Église ne recevait la vie que pour la propager aussitôt. Mères et filles à la fois, ces confréries de chrétiens demeurent unies entre elles par un lien indissoluble : elles sont, en quelque sorte, fondues ensemble par la coalition éternelle de tous les êtres qui portent son nom. Pour un fidèle du Christ, ce qu'il appelle l'Église ou l'assemblée de Lyon ou de Vienne, c'est en réalité une réunion accidentelle des frères du pays, ce n'est pas sa vraie cité, sa vraie famille, sa patrie ou sa république morale, comme est le collège municipal pour un Isiaque de Nîmes ou la colonie de Lyon pour le citoyen romain de Fourvières. L'organe fondamental et perpétuel chez les chrétiens, leur État divin, c'est l'ensemble de tous les frères dispersés dans le monde. D'une extrémité de la terre à l'autre, les Églises s'entretiennent sans cesse, afin de n'avoir qu'une seule âme et de ne paraître qu'un seul corps. Les chrétiens de Lyon écrivent à leurs frères d'Asie : τὴν αὐτὴν... ἐλπίδα ἔχουσιν. C'est pour répondre à ce reproche de coalition entre les Églises que Tertullien écrit[1] : *Illis (Ecclesiis) communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contesseratio*

[1] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. xx.

hospitalitatis, « nous ne faisons qu'échanger des saluts de paix, les noms de frères et des tessères d'hospitalité ». Du reste, les Églises de chrétiens faisaient bien d'autres échanges, et il n'est point prouvé que les collèges ordinaires aient fait entre eux, de ville à ville, des échanges semblables; et cela justifie l'expression, de *factio* qu'il semble qu'on leur ait appliqué[1]. Persécutés par Marc-Aurèle, les chrétiens de Lyon adressèrent aussitôt une longue lettre à leurs frères d'Orient, pour leur raconter en détail leurs glorieuses tribulations. Ce fut des Églises d'Asie que celle de Lyon reçut ses chefs ou ses orateurs. L'unité profonde du corps des chrétiens se manifestait déjà par le désir, chez quelques-uns, de reconnaître la supériorité morale de l'évêque de la plus grande ville, celui de Rome : de Lyon, on lui écrivait comme à un arbitre. Toutes ces Églises disséminées peuvent se comparer aux tribus d'un même peuple, aux dèmes ou aux quartiers d'une même cité, le peuple et la cité du Christ : être chrétien, c'est appartenir à cette cité, et elle leur tient lieu de famille et de patrie[2]. »

C'est entre cette croyance et ce culte nouveaux et les anciennes divinités gauloises que se livre le combat de l'issue duquel dépend l'avenir de la religion nouvelle en Gaule. Une préoccupation générale soulevait les âmes au IIe siècle et les enchaînait aux questions religieuses, mais l'Olympe greco-romain ne soulevait, lui, qu'indifférence parmi les Gaulois. Jupiter, Mercure, Minerve régnaient dans les temples mais non dans les cœurs; Isis, Mithra et la Grande Mère des Dieux ne faisaient pas oublier les croyances millénaires, mais offraient un moyen de leur être infidèles. Ces cultes orientaux avec leurs mystères, leurs cérémonies, leurs formulaires réveillaient le souvenir et ravivaient le goût des antiques dévotions nationales et des traditions délaissées mais non pas oubliées.

X. L'ÉVANGÉLISATION. — Qu'il faille attribuer le fait à la vivacité des résistances locales où à l'insuffisance des moyens mis en œuvre, l'évangélisation de la Gaule fut tardive, lente et contrariée. Non qu'elle n'ait inspiré de très bonne heure l'ardeur apostolique, mais cette ardeur ne disposa pas sans doute des ressources nécessaires. Un premier texte, le plus ancien de tous, ne peut être ni exploité, ni récusé; il s'agit de l'envoi de *Crescens* εἰς Γαλλίαν[3] par saint Paul. Le texte est authentique, mais dès le IVe siècle, Eusèbe, Épiphane, Théodoret, et la traduction syriaque du Nouveau Testament, interprètent ce Γαλλίαν de la Galatie[4]. Or comme la preuve n'est pas faite en faveur de la Galatie, on garde le droit d'admettre que saint Paul s'est préoccupé de l'envoi d'un missionnaire aux colonies gréco-asiatique de Marseille, Vienne et Lyon.

Peut-être qu'à la place de Crescens ce fut saint Paul lui-même qui vint y porter l'évangile. Le voyage de l'apôtre en Espagne est trop bien attesté pour être sérieusement mis en doute[5]; or, les bâtiments qui se rendaient de Rome en Espagne touchaient habituellement à Marseille[6]. Dès lors, tout porte à admettre que Paul y aura mis pied à terre et même s'il s'est rembarqué le lendemain, peut-on croire qu'il ait passé cette journée sans parler, sans prêcher? D'autant plus que Marseille, ville grecque, et très célèbre centre d'enseignement, centre d'un culte fameux d'Artémis[7], résidence de nombreux Orientaux, était un de ces beaux champs de propagande comme Paul les aimait[8].

Si le grain fut semé, s'il germa et produisit en peu de jours ou en peu d'heures la moisson nécessaire pour donner naissance à une communauté chrétienne, nous l'ignorerons sans doute toujours, mais ce que nous savons c'est que la plus ancienne inscription chrétienne de la Gaule et peut-être du monde, fut trouvée à Marseille au bassin du carénage. Cette épitaphe, conservée au musée de Marseille rappelle le type des inscriptions du temps d'Hadrien et des premiers Antonins, la pierre mesure en hauteur 0 m. 487, en largeur 1 m. 073 et 0 m. 42. Le texte porte ces mots qui font peut-être allusion à un martyre sous Domitien, date que la forme des lettres n'interdit pas[9] :

*sa*TRIO VOLVSIANO
*e*VTYCHETIS FILIO ☧
et · · ·O FORTVNATO QVI VIM
*igni*S PASSI SVNT
GIA PIENTISSIMIS F*il*
REFRIGERET NOSQ
*po*TEST ☨

Une autre inscription trouvée à Aubagne est presque aussi ancienne[10]:

☨ ·
Q · VETINAE · EVNOETO ·
QVI · VIX · ANN · XV · M · III ·
VETINII · HERMES ET ACTE ·
PARENTES · FIL · PIISSIMO ·
ET · DVLCISSIMO · FECERVNT
Œ · HERMAIS · SOROR · LIB · LIBERTAB · POSTERISQ · [EORVM

Le sarcophage de la Gayole (voir ce mot), dans le Var, est peut-être de la seconde moitié du IIe siècle et c'est assurément le plus ancien sarcophage chrétien connu.

Ces faits permettent de faire remonter le christianisme en Gaule jusqu'à une date très reculée, voisine de l'époque apostolique, mais il semble que si un noyau de fidèles a existé dans ces parages dès la fin du Ier siècle, il y a végété longtemps; en tous cas les progrès furent d'une extrême lenteur. On peut, si l'on y tient, supposer que la persécution de Domitien dispersa cette communauté et y fit des victimes.

Rien de plus arbitraire que l'argumentation appuyée sur quelques monuments afin de laisser entrevoir les origines chrétiennes dans une perspective si lointaine qu'elle semble atteindre l'âge apostolique. Du moment qu'on calcule sur la profondeur du brouillard, on peut aller si loin qu'on pourrait même dépasser le but.

Le sarcophage de la Gayole est incontestablement un monument unique, le plus précieux de tous les tombeaux chrétiens sculptés trouvés jusqu'à nos jours, il est permis de remonter sa date jusqu'aux environs de l'an 150, mais d'où vient-il? Il n'est pas vraisemblable qu'il ait été sculpté sur place par celui qui se le destinait; il a été probablement apporté dans ce hameau perdu, cette *villa* peu abordable. S'il avait été

[1] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXVIII, XXXIX. — [2] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 407-409. — [3] II Tim. IV, 10; cf. L. Duchesne, *La Gaule chrétienne sous l'Empire romain*, dans Péchenard, *La France chrétienne dans l'histoire*, 1896, p. 4. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. IV, n. 8; Épiphane, *Hæres.*, c. LI, LXI, Théodoret, *Ad Tim. II*, IV, 10, *P. G.*, t. LXXXII, col. 853. — [5] Rom. XV-24; Clément, I Cor., V, 6-7; Canon de Muratori. — [6] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 126-127. — [7] *Ibid.*, t. IV, p. 432. — [8] *Ibid.*, t. IV, p. 485, note 1. — [9] Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 505, n. 548 à pl. 437; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 489; H. Albanès, *Sigillographie des évêques de Marseille*, p. 4; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. XI, *Revue des Etudes anciennes*, 1908, p. 194. — [10] Bibl. nat., ms. Peiresc, *8958*, fol. 66[1], fol. 120, fol. 215; J. Spon, *Miscellanea*, p. 18; *Recherches d'antiquité*, p. 108; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 311, n. 551 *b*; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 611.

sculpté dans un atelier païen d'après un modèle donné, ou dans un atelier chrétien, tout cela ne prouve pas qu'il fut tout de suite livré et reçut sa destination à la Gayole. Il a pu y être apporté un demi-siècle, un siècle plus tard. Les Romains, comme les Carolingiens, comme les lettrés de la Renaissance n'objectaient rien du tout à ce qu'on les déposât dans un sarcophage ayant déjà servi et aussi longtemps qu'on ne produira pas la lettre de voiture du sarcophage de la Gayole, il sera permis de croire qu'on ignore la date à laquelle il put y être apporté.

Autre sarcophage, celui-ci à Vienne, portant ces mots [1] :

EVENTI
IN
PACE

Assurément rien de plus primitif que cette formule; simplicité, brièveté, on se sent ici tout proche des inscriptions rencontrées au cimetière de Priscille. Mais ces inscriptions sont du IIe siècle plus ou moins avancé et personne ne songe à contester que les fidèles de Vienne aient existé, formé une communauté dès avant l'année 177.

A Maguelone, inscription avec un agneau couché et ces mots [2] :

VERA IN PACE

On pourrait admettre que dans cette localité du littoral méditerranéen un groupe de fidèles a séjourné au IIe siècle, on pourrait même l'affirmer si on ne savait malheureusement qu'un des anciens chanoines de la collégiale de Maguelone se fit envoyer de Rome des antiquités chrétiennes et ceci doit nous rendre circonspect. N'en serait-il pas de l'épitaphe de Maguelone (voir *Dictionn.* t. I, col. 881 fig. 197) comme de cette autre qui servit quelque temps à démontrer que le christianisme avait été prêché et pratiqué au fond de la Bretagne, dans le Morbihan, dès le Ier ou le IIe siècle. C'était encore l'épigraphie qu'on invoquait en témoignage. « A cinq ou six cents mètres de Sarzeau, lit-on dans le *Guide Joanne*, sur la porte d'une maison située au bord de la route, à droite, on peut lire, au milieu des débris d'un bas-relief cette inscription grecque : IOYAPIΩN EN IPHNH (Jovarion repose en paix). Ce fragment provient de la villa romaine qui s'élevait près du château actuel de Truscat, au bord de la mer [3]. » Transportée de Sarzeau à Vannes, l'inscription gravée sur marbre blanc mesure : longueur 0 m. 20, largeur 0 m. 146, épaisseur 0 m. 022. Le début des lignes manque par suite d'une brisure, il faut lire :

IαNOYAPIΩN
ENIPHNH

Cette inscription fut donnée en 1867 à M. Albiez, capitaine d'infanterie par le cardinal Antonelli, au cours d'une visite à la catacombe Saint-Sébastien à Rome, elle se trouvait dans la deuxième galerie du 1er étage. Rentré en France, retraité, établi à Sarzeau, le propriétaire fit encastrer le fragment romain au-dessus de la porte d'entrée, avec des fragments de bas-reliefs profanes également rapportés d'Italie. En quittant Sarzeau pour Vannes, le propriétaire emporta ces débris. Le texte ne contient qu'une date incomplète et un souhait : tel jour des (kalendes, des ides ou des nones) de janvier; en paix [4].

XI. Les martyrs de Lyon. — Il faut attendre un siècle pour rencontrer, en l'an 177, des Églises constituées, à Vienne et à Lyon. Soumises à un évêque, Photin, ensuite Irénée, ces communautés ne paraissent pas très nombreuses. On n'en peut juger que par la liste des martyrs de Lyon et dans cette liste les noms ont été fort maltraités, on a parfois séparé le gentilice du surnom ce qui a dédoublé les personnages [5]. Aucun des indices de foi chrétienne rencontrés à Trion et à Lyon n'est incontestable et ne saurait être reporté à une date antérieure à Marc-Aurèle [6]; si on porte le chiffre de la communauté, en 177, à un millier de fidèles environ, il semble qu'on fasse bonne mesure. Photin mourut alors, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, ce qui le fait naître vers l'an 87 et permet de croire qu'il aura organisé cette Église vers le temps du voyage d'Hadrien, période libérale, par conséquent vers l'an 132.

Que les premiers évêques fussent étrangers, il le fallait, mais il semble qu'autour d'eux les rangs si clairsemés des fidèles présentent beaucoup d'étrangers à la cité : un avocat, Vettius Epagathus ; un riche asiate, Attale de Pergame; un médecin, Alexandre de Phrygie, une dame romaine, des esclaves venus de loin au hasard des achats, comme le jeune Ponticus, au nom caractéristique. Grégoire de Tours et les martyrologes paraissent indiquer des citoyens romains dans la proportion de moitié. Tout ceci n'était guère; et si on compare ce petit troupeau aux foules compactes qui se pressaient autour de l'autel du Confluent, on s'étonne des mesures de rigueur farouche infligées à ces pauvres gens.

Si la lettre destinée aux Églises d'Asie ne parut pas sans avoir été lue et relue, et copiée, et transcrite, et répandue parmi ceux qui partageaient la foi nouvelle et parmi ceux qui ne la persécutaient pas, on peut se faire une idée de l'opinion qui commença à se faire chez les Gallo-romains sur la nouvelle secte. Elle se composait d'êtres inoffensifs jusqu'à la naïveté, qui se jugeaient dignes de protection parce qu'ils étaient vertueux, qui faisaient effort pour s'aimer, s'ingéniaient à se le dire et prétendaient revivre dans le ciel, après la mort, dans le sein de leur Dieu. La foi, la pureté, la charité étaient à leurs yeux les garanties de la félicité éternelle.

Que pensèrent les Gaulois de cette doctrine, il est bien superflu de le rechercher puisque pas un d'entre eux ne s'en est expliqué; mais du moins savons-nous qu'on ne s'était pas fait faute de calomnier les mœurs des chrétiens, et c'est pourquoi l'esclave Blandine protestait. « Il ne se passe rien de mauvais entre nous ! » Des ablutions d'eau pure, des manducations de pain sanctifié, des prières et des chants, c'était tout ce qu'on pouvait leur reprocher, et cependant on voit par la lettre célèbre que la fureur publique était portée au comble contre tous ceux qu'on soupçonnait de professer la doctrine nouvelle.

Mais cette foule pouvait commettre un homicide, arracher une condamnation, elle n'avait ni le pouvoir ni le moyen de faire périr pendant des jours et des jours des chrétiens. L'auteur responsable, le cannibale qui se repaissait de ces chairs taillées, coupées, rôties, déchirées c'était le « bon », le « doux », le « pieux» le « saint » empereur, Marc-Aurèle! Il suivait ce procès, le dirigeait de loin, en prescrivait la direction et l'issue. On s'est demandé par quelle contradiction

[1] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 61, pl. 49, n. 29 *a*. — [2] E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions*, p. 372, n. 324. — [3] *Guide-Joanne, Bretagne*, 1880, p. 529. — [4] Luco, *Inscription chrétienne de Sarzeau (Morbihan)* dans *Bulletin monumental*, 1881, t. XLI, p. 253-258; cf. *Revue de l'art chrétien*, 1883, IIIe série, t. I, p. 232. — [5] Depuis l'article de O. Hirschfeld paru dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1896, n. 79, Dom H. Quentin a étudié cette liste des martyrs. *La liste des martyrs de Lyon de l'an 177*, dans *Analecta bollandiana* 1921, t. XXXIX. p. 113-138. — [6] O. Hirschfeld, *Zür Geschichte des Christenthums in Lugdunum.* dans *Sitzungsberichte, d. Akad. zu Berlin, Phil. philos. Cl.*, 1895, t. XIX, p. 406-408.

l'auteur des *Pensées* avait pu autoriser cette procédure, consentir à ce massacre? Les édits de Néron et de Domitien, dont Trajan faisait si peu de cas, ne pouvaient certes pas l'enchaîner, et il le savait. Le mépris des chrétiens pour la divinité impériale et leur refus d'y sacrifier a pu irriter ce dieu en expectative, mais on en a aucune preuve. Ce philosophe qui se payait de mots, ce mari qu'on trompait à l'aise, ce père qui tolérait l'avilissement de son fils, était un politique soupçonneux aux yeux duquel les chrétiens formaient une secte redoutable. Chaque assemblée poursuivait un double but : demeurer en communication étroite avec les autres conventicules chrétiens; étendre le nombre de ceux-ci et accroître le nombre des associés en proportion. Il y avait là, au jugement de Marc-Aurèle une organisation et une propagande qui pouvaient, d'un moment à l'autre, menacer l'État. Et cet empereur qui se laissait bafouer au foyer domestique se défendait avec fureur, avec férocité, quand il croyait son pouvoir menacé. S'il l'était alors, ce ne pouvait être par une poignée de chrétiens que commandait un nonagénaire, mais Marc-Aurèle saisirait l'occasion, n'importe laquelle, de faire un exemple. Le moment était difficile, même périlleux : une révolte en Orient, des émeutes dans les grandes villes, des menaces dans l'air, il fallait redoubler de loyalisme, multiplier les sacrifices, et les chrétiens s'y refusaient. Précisément, en l'année 176, on signale une recrudescence en Gaule d'actes superstitieux, tauroboles, dédicaces, etc., il n'est pas douteux que l'abstention des fidèles de Lyon aura pu contribuer à déchaîner sur eux l'orage.

La ville était opulente et devait une part de sa richesse au culte impérial, au mouvement de fonds que lui procurait la présence du sacerdoce suprême des Trois Gaules qui attirait une foule immense, incroyable, principalement à la fête annuelle du 1er août. Les chrétiens qui ne pratiquaient pas ce culte, devaient paraître non seulement des trouble-fête, mais des athées, des impies. Aucune absurdité n'était trop forte pour les accuser, soulever contre eux l'indignation de la foule. On leur imputait des énormités impossibles à décrire, des crimes monstrueux que pouvaient seuls imaginer des âmes malsaines. A ces désordres, la conduite de certains gnostiques, surtout des marcosiens, pouvait donner quelque apparence de réalité et ce n'était pas sans doute, une des moindres raisons pour lesquelles les orthodoxes en voulaient tellement à ces sectaires qui les compromettaient aux yeux de l'opinion.

D'abord ce furent des tracasseries, des vexations quotidiennes; on mit les chrétiens en quarantaine. Il leur fut interdit de paraître dans les bains, au forum, dans les lieux publics et dans les maisons particulières. L'État les tolérait, la police les séquestrait. Tous ne s'y résignèrent pas; et que l'un d'eux se montrât au forum ou dans les lieux de promenade, c'étaient aussitôt des clameurs, un tumulte; l'audacieux était battu, traîné, lapidé avec tout ce que l'on trouvait à portée de la main, il ne trouvait de salut que dans la fuite. Seul Vettius Epagathus, par son rang social, échappait à ces avanies, mais il ne pouvait obtenir qu'on épargnât de même ses coréligionnaires.

Lorsque les violences furent devenues si fréquentes et si graves qu'elle ne put continuer à fermer les yeux, la police intervint. Les duumvirs de la cité et le tribun de la cohorte de Lyon, laquelle fournissait sans doute le service de garde à la prison, firent arrêter tous les délinquants qui furent conduits au *forum* où l'on procéda à un premier interrogatoire. Les uns s'avouèrent chrétiens, d'autre nièrent et furent aussitôt relâchés, on ne chercha pas à en savoir davantage sur leur compte. Les premiers, ceux qui confessaient leur foi, furent emprisonnés en attendant le retour du légat *pro prætore* alors absent, et dont le nom, jusqu'ici n'a pu être retrouvé.

L'affaire fut conduite de façon singulière : point d'enquête administrative, point d'instruction judiciaire, point d'audition de témoins, de confrontation; l'aveu volontaire des inculpés suffit à tout, répond de tout, permet tout. Et cet aveu on veut l'épargner à la bravade, à l'exaltation, non seulement on ne veut pas trouver de coupables, mais on torture ces innocents pour les empêcher de se proclamer coupables. Si encore le confesseur meurt en prison à la suite des supplices on est tenté de croire qu'on a réussi à mettre un coupable hors de cause; il meurt sans doute, mais ce n'est plus qu'un accident.

C'est cette procédure que raconte la *Lettre* envoyée aux frères de Phrygie. « Contrairement à ce que Trajan avait écrit à Pline, *conquirendi non sunt*, le gouverneur par un édit, avait prescrit une recherche des chrétiens, ἀναζητεῖσθαι πάντας (I, 14) et, on doute qu'il n'ait pas pris cette mesure avec l'assentiment du pouvoir central? C'est à propos de cette enquête que se présente la principale difficulté juridique de cette histoire. Elle amena l'arrestation de chrétiens des deux Églises de Lyon et de Vienne, notamment de tout leur clergé et la réunion de tous ces prévenus en un seul groupe, ὥστε συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους καὶ δι' ὧν μάλιστα συνεστήκαι τὰ ἐνθάδε (v.1, 13). Or, Vienne dépendait du proconsul de la Narbonnaise, et le légat de la Lyonnaise n'avait rien à voir sur son territoire. Si l'on suppose que les fidèles de Vienne étaient venus à Lyon pour partager le sort de leurs frères, et qu'on les a arrêtés à Lyon, il n'y a plus aucune difficulté : c'était le gouveneur de Lyon qui avait à les juger tous, quelle que fût la province du délinquant[1]. Si l'on suppose que le légat de la Lyonnaise a fait saisir les délinquants à Vienne par son collègue de la Narbonnaise et les a fait venir à Lyon aux fins d'enquête, la chose est possible[2]. Mais si l'on admet que c'est par le légat de la Lyonnaise qu'ont été jugés les Viennois, et que c'est à la suite d'une arrestation à Vienne que le diacre viennois Sanctus a été exécuté à Lyon, la difficulté juridique est plus grande, le principe étant qu'un tribunal provincial ne jugeât que les crimes commis dans sa province. Il n'est pourtant pas impossible d'admettre que le légat de la Lyonnaise ait réclamé les Viennois comme complices dans l'affaire des premiers troubles lyonnais[3]. Il est également possible que l'empereur, en cette affaire, ait confié une délégation extraordinaire au légat de la Lyonnaise. Le droit criminel et surtout la *cognitio* sont choses trop mal connues de nous pour que nous puissions rien affirmer[4], et ce serait bien hardi que de tirer de ce fait aucune conclusion contre l'authenticité de la lettre. D'ailleurs, les Romains, même en matière de droit n'avaient point les habitudes de réglementation absolue que nous leur prêtons[5]. »

Le légat impérial étant arrivé, le procès commença. La question préalable fut appliquée avec une extrême cruauté, ce que voyant Vettius Epagathus se présenta au tribunal et demanda à défendre les accusés. Ceci parut une aberration vraiment trop forte; le

[1] *Digeste*, I, XVIII, 3 et 13; XLVIII, XII, 4. — [2] *Code Justinien*, l. III, tit. XV, l. 1 : *Quæstiones eorum criminum, quæ legibus aut extra ordinem cœrcentur, ubi commissa vel inchoata sunt vel ubi reperiuntur qui rei esse perhibentur criminis, perfici debere satis notum est.* — [3] *Digeste*, l. XLVIII, tit. III, l. 7 : *Solent præsides provinciarum, in quibus delictum est, scribere ad collegas suos, ubi factores agere dicuntur, et desiderare ut cum prosecutoribus ad se remittantur;* XLVIII, II, 7, 5; II, 22. — [4] Mommsen, *Strafrecht*, p. 357-358. — [5] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 494, note 3.

légat repoussa cette requête et dit à Vettius : « Et toi aussi, es-tu chrétien? » — « Je le suis » répondit d'une voix éclatante le jeune avocat. Cependant il ne fut pas arrêté.

Les confesseurs, recevaient dans la prison la visite et la nourriture de leurs frères demeurés libres et qui, à prix d'argent, pénétraient auprès des victimes désignées. Parmi les prisonniers, une dizaine de malheureux renoncèrent de bouche à cette foi qui leur valait tant de peines et leur promettait le supplice. Leur défection causa une vive douleur, à peine atténuée par les arrestations nouvelles qui amenaient chaque jour de nouveaux confesseurs. Tel échappait, tel était appréhendé : le vieil évêque Photin fut arrêté de bonne heure, peut-être dès le début de cette longue tragédie dont il ne verrait pas le dernier acte, le diacre Sanctus vint partager sa prison, Irénée ne subit pas de détention et fut témoin de toutes les circonstances dont le récit a peut-être été rédigé par lui.

Selon l'usage des grandes instructions criminelles [1], on arrêta les esclaves en même temps que leurs maîtres; or plusieurs de ces esclaves étaient païens. Le spectacle des tortures, auxquelles ils se savaient promis, les décida à raconter tout ce qu'on leur suggéra : infanticides, incestes, repas de chair humaine, ils en eussent dit bien d'autres si on l'avait exigé. Ces aveux furent divulgués dans le public qui s'indigna et les fidèles qui avaient jusque-là gardé quelques sympathies discrètes parmi leurs parents et leurs proches, ne trouvèrent plus partout que dégoût et mépris.

Les tortures commencèrent, alors les chrétiens s'encouragèrent à tout souffrir, tout supporter pour que Dieu, en leur personne, fut victorieux de Satan. La plupart triomphèrent, même ceux qui avaient apostasié et qu'on n'avait pas relâché revinrent sur leur lâcheté. Le diacre Sanctus brilla entre les plus vaillants. On ne put pas lui arracher un seul mot, pas même son nom, pas même le nom de la ville où il était né, et la condition libre ou servile de sa naissance. A toutes les questions il répondit en latin : *Christianus sum.* C'étaient là son nom, sa patrie, son tout. Les païens ne purent tirer de sa bouche d'autre aveu que celui-ci. Son supplice se renouvela plusieurs jours de suite, ce furent les mêmes blessures sur les mêmes plaies, on n'en arracha jamais un mot de plus que le *Christianus sum* et son corps torturé, informe, tordu, résista à tout. On le rapporta en prison.

Maturus, un néophyte, ne fut pas moins héroïque, Blandine, une esclave, dépassa la mesure du sublime et dans sa frêle personne incarna le drame tout entier qui se jouait autour d'elle et sur elle. On épuisa sur cette fillette petite et chétive tous les supplices connus, elle supporta tout, survécut à tout et ne cessa de répéter ces mots : « Je suis chrétienne, on ne fait rien de mal parmi nous. » Ces atrocités se prolongèrent des jours et des jours. Après la torture, on rejetait dans la prison ces corps en bouillie sanglante, dans des cachots puants, fétides, ou quelques-uns moururent asphyxiés, les autres avaient les pieds dans les ceps distendus jusqu'au cinquième trou.

Les arrestations continuaient, mais les nouveaux venus n'avaient pas la force de résistance des confesseurs et plusieurs succombèrent dans la prison. Dans ces caves infectes on s'occupait des choses les plus étrangères en apparence au drame qui se poursuivait. Les confesseurs ne cessaient pas de s'intéresser à l'Église universelle dont ils étaient à cette heure le fleuron le plus glorieux. Tout ce qui occupait la catholicité demeurait présent à leurs préoccupations. L'apparition du montanisme était la grande affaire du moment. On ne parlait que des prophètes, de Montan, de Théodose, d'Alcibiade. Le bruit de ces nouveautés était arrivé jusqu'à Lyon, et entre deux tortures, ces héros discutaient les faits parvenus à leur connaissance et qui les passionnaient d'autant plus que, étroitement attachés à l'Église de Phrygie, ils devaient connaître plusieurs des inspirateurs de ce mouvement parti de Pépuze. Forts de l'autorité que leur donnait le titre de confesseurs, ils écrivirent plusieurs lettres pleines de tolérance et de charité à ceux qui s'écartaient de la voie droite.

La plupart des lettres écrites par les confesseurs étaient adressées aux Églises d'Asie et de Phrygie avec lesquelles les fidèles lyonnais avaient tant de liens spirituels; une d'elles était adressée au pape Eleuthère et devait être portée par Irénée. Les martyrs y faisaient le plus chaleureux éloge de ce jeune prêtre, « émulateur du testament du Christ. Si nous croyions que la position des gens est pour quoi que ce soit dans leur mérite, nous te l'aurions recommandé comme prêtre de notre Église, titre qu'il possède réellement. » Irénée ne partit pas sur-le-champ et les lettres ne furent remises à leur adresse que plus tard.

Le vieil évêque Photin confessa le Christ, fut bousculé, roué de coups, ramené en prison et y mourut le surlendemain. Ces scènes répugnantes ou hideuses se prolongèrent jusqu'à ce que le légat eut reçu la réponse de Marc-Aurèle aux questions qu'il lui avait adressées. Il s'agissait principalement de ne pas léser le droit des citoyens romains. A ceux-là, l'empereur voulait qu'on coupât la tête, aux autres, les apostats, bien qu'ils eussent avoué des crimes de droit commun, on ferait grâce, c'était toujours l'erreur de Trajan (voir DROIT PERSÉCUTEUR), les obstinés seraient livrés aux bêtes.

On profita pour ces derniers supplices des jeux du Confluent. Il y eut, semble-t-il, deux séries de sentences et d'exécutions. L'une, en juin ou juillet, dans l'amphithéâtre municipal (près de l'hospice de l'Antiquaille), mais peut-être n'y eut-il là qu'exposition et tortures publiques; l'autre aux fêtes d'août dans l'amphithéâtre des Gaules (au Jardin des Plantes). Le nombre des exécutions dut dépasser la quarantaine [2]. Ce fut un drame d'une variété infinie, où chaque acteur dut jouer à sa manière son rôle de combattant et de victime, et acquérir sa part d'une gloire éternelle. Vettius Epagathus qu'on avait enfin arrêté, invectivait les juges, exposait sa doctrine, cherchait à provoquer des conversions; il fut sans doute, grâce à son rang, du nombre de ceux qui furent décapités. Alexandre le Médecin, phrygien d'origine, se taisait et paraissait savourer le calice délicieux de la souffrance présente et de la mort imminente. Attale d'abord condamné aux bêtes et reconnu citoyen romain fut destiné au glaive, puis rendu à la mort par les bêtes.

Vint le jour suprême. Maturus et Sanctus traversèrent de nouveau dans l'amphithéâtre toute la série des supplices, comme s'ils n'avaient rien souffert. Les instruments étaient échelonnés le long de la *spina*. On débuta par un défilé où les condamnés défilant nus devant l'escouade des belluaires recevaient de chacun sur le dos de longs coups de fouet. Ensuite on lâcha les bêtes, c'était le moment préféré de la foule. Tantôt ces fauves traînaient les victimes, ou bien les piéti-

[1] *Code Justinien*, l. IX, c. XLI, 1, *Digeste*, XLVIII, XLVIII, 1-8.— [2] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. XLVIII, *Historia francorum*, l. I, c. XXIX, donne un chiffre de quarante-huit et en nomme quarante-cinq, dont seize morts en prison, vingt-quatre sans doute décapités, cinq livrés aux bêtes.

Autres listes dans *Martyrol. hieronym.*, édit. Rossi-Duchesne, m. 73; Martyrol. d'Adon (IXe s.), *P. L.*, t. CXXIII, col. 275-279; Notker (Xe s.), *P. L.*, t. CXXXI, col. 1096-1097; Velser (VIIe s.), dans Grég. de Tours, *Opera*, édit. Krusch, p. 378.

naient, les déchiquetaient. La multitude riait, criait, invectivait la victime et l'animal; mais mourir ainsi était chose trop douce pour des chrétiens, on réclama pour Maturus et Sanctus la chaise de fer rougie à blanc, on les y assit, l'odeur de chair rôtie emplit l'ampithéâtre et on entendait encore le souffle de Sanctus qui essayait de dire : *Christianus sum.* Ils ne mouraient pas cependant, on les tua.

Blandine était toute nue, attachée à un poteau et exposée aux bêtes; elle priait, le regard levé au ciel, les bêtes dégoûtées ou repues l'épargnèrent, la jeune fille debout, les bras levés, dans la blancheur mate de son corps vidé de sang parut aux frères l'image de Jésus crucifié. On la regardait pour reprendre force et courage. Attale fut amené, puis ramené, parce que citoyen romain. Blandine détachée du poteau et reconduite en prison.

Le 1er août au matin, le spectacle recommença. Attale reparut de nouveau dans l'ampithéâtre, ses titres à la cité n'ayant sans doute pas paru suffisants. Attale et le médecin Alexandre parcoururent de nouveau la série des supplices. Alexandre toujours silencieux s'assit comme Attale sur la chaise rougie. Celui-ci sentant l'odeur repoussante de sa chair brûlée cria en latin : « C'est vous qui êtes des mangeurs d'hommes. Quant à nous nous ne faisons rien de mal. »

Chaque jour vit un lot de martyrs. Chaque jour on amenait Blandine et un jeune garçon de quinze ans appelé Ponticus assister au supplice, on ne les ébranla pas. Leur tour vint enfin, ils traversèrent toute la série des supplices, inséparables dans les douleurs. Blandine se transforma en mère, soutint son jeune compagnon, l'encouragea, uniquement attentive à lui, l'exhortant à persévérer jusqu'à la fin. Enfin Ponticus succomba. De toute la troupe héroïque Blandine demeurait la dernière. Elle alla, frémissante de plaisir à la pensée de la récompense prochaine, se placer au bout de l'arène pour ne perdre aucune des parures que chaque supplice allait graver sur sa chair. Ce fut d'abord la flagellation, puis ce fut l'exposition aux bêtes qui se contentèrent de la traîner, enfin ce fut la chaise rougie, elle ne sortit de cette étreinte que pour être jetée dans un filet et livrée à un taureau furieux, il la lança plusieurs fois en l'air avec ses cornes, elle retomba brisée, mais un souffle animait encore cette chair pantelante. Un bourreau s'approcha d'elle et l'égorgea. La foule, cette fois était touchée, et en quittant ses banquettes, en s'écoulant par les vomitoires, on s'entretenait de ce qu'on venait de voir et on se disait les uns aux autres : Jamais, dans nos pays, on n'avait vu tant souffrir une femme! »

Ce qui suivit acheva le spectacle et le dépassa en horreur. Chaque jour on ratissait les membres, les chairs, les crânes, les entrailles, on mit tout cela en un seul monceau et pendant six jours ces débris furent exposés aux railleries et aux souillures de la populace. Des soldats gardaient l'amas sanglant autour duquel hurlait la foule. Le septième jour, on brûla ces choses sans nom et les cendres furent jetées dans le Rhône.

De ce drame inouï il ne resta que des noms, dont le nombre est discuté, un emplacement incertain, une lettre immortelle et peut-être l'histoire toute entière du catholicisme en France. On ne détruit pas une Église florissante par un sacrifice d'une quarantaine de victimes, mais on fonde avec leur sang, leur exemple et leur foi cette chose qu'on ne déracine plus : la croyance d'une nation. Les survivants se rallièrent et choisirent, à la place d'un nonagénaire, un homme jeune, destiné à une grande carrière, le prêtre Irénée. On les laissa faire. Il est possible qu'après cette tragédie dont il avait réglé l'ordonnance, Marc-Aurèle ait écrit quelques-unes de ces belles pensées qui montrent combien le paganisme était incurablement stérile et ridicule. La notion d'une croyance surnaturelle lui échappait et il pensait suffire à tout, par des lois, par des meurtres et par des phrases.

L'empereur croyait avoir terrifié les chrétiens et les avoir rendu prudents à l'avenir. Mais les Gaulois ne craignaient pas la mort et les fidèles l'appelaient de leurs vœux. Celui qui mourait pour Jésus n'avait rien à craindre en ce monde et dans l'autre. Si Marc-Aurèle avait été capable d'entendre la lettre qu'Irénée(?) écrivit pour raconter aux Églises d'Asie et de Phrygie ce qui s'était vu à Lyon, il aurait compris peut-être qu'une chose nouvelle venait de naître, l'apostolat du martyre. Cette lettre était et restera un des morceaux les plus extraordinaires que possède aucune littérature. Jamais on n'a tracé un plus frappant tableau du degré d'enthousiasme et de dévouement où peut s'élever la nature humaine. C'est l'idéal du martyre, avec aussi un peu d'orgueil possible de la part de la victime. Ce morceau est la perle de la littérature au IIe siècle.

XII. L'ÉVÊQUE IRÉNÉE. — La charge de refaire la communauté de Lyon incomba à Irénée, élevé à l'épiscopat. Il eut quelques années devant lui, car le monstre que fut Commode ne s'occupait pas de faire mourir les chrétiens. Fixé à Lyon, Irénée avait autour de lui une communauté grandissante à laquelle il fallait parler tour à tour le latin, le grec et le celte. Ce n'était plus le bon nonagénaire Photin, nécessairement calmé par l'âge, mais un homme jeune, instruit, actif, toujours prêt à écrire ou à parler. Il savait que la gnose se propageait en Gaule, comme ailleurs, il surveillait ses progrès. On ne saurait douter qu'il ne fût au courant des efforts de Ptolémée et des succès de Marcos parmi les chrétientés naissantes de la vallée du Rhône. La vue claire qu'il avait du péril que ces hommes faisaient courir à son troupeau l'amena à composer un grand ouvrage de controverse et d'exposition doctrinale dont il nous est parvenu de notables fragments grecs et une version latine au complet. Cette *Réfutation de la fausse science*, Ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως vit le jour en 185.

Lyon, grâce à lui, fut un moment le centre d'émission des plus importants écrits chrétiens. A une foi vive et agissante, Irénée savait associer une modération qui ne procédait pas seulement de l'indulgence, mais de l'estime raisonnée pour les moyens éloignés de toute violence. En outre, ce docteur était un administrateur aussi capable de guider les âmes que de les instruire et de les organiser en vue du bien surnaturel et du progrès temporel. Pénétré de la conception *catholique* de l'Église, il s'intéressa plus aux affaires de Rome qu'à celles de l'Orient d'où il venait pourtant, mais son intelligence lui montrait qu'on ne fonde rien de puissant et de durable aussi longtemps qu'on attache le regard sur les lieux d'où on est sorti. Le cœur achevait ce que l'intelligence esquissait, et seul parmi les hommes qui combattirent les hérésies, il montra de l'indulgence pour l'hérétique et sut rester en garde contre les suggestions parfois trop rigoureuses de l'orthodoxie.

Pour la première fois dans l'histoire de la Gaule chrétienne apparaît un prêtre qui est un véritable conducteur d'hommes et un chef d'Église. Les résultats ne tardèrent pas à se faire sentir.

Dans l'histoire de l'Église primitive, on n'a pas rendu à Irénée la justice que son œuvre exige. Cependant qu'on s'attarde à découvrir chez les papes de Rome les constructeurs conscients du vaste et grandiose édifice, qu'on célèbre Ignace d'Antioche et Cyprien de Carthage, on laisse Irénée dans une sorte de lumineuse pénombre dans l'éblouissante magni-

ficence de laquelle on ne distingue rien[1]. « Remarquez que son poste d'évêque, Lyon, est à l'extrémité du monde chrétien, et que, cependant, il converse avec toutes les Églises, il écrit et combat pour toutes, il est leur « athlète » commun[2]. Quel signe visible de l'unité! quelle preuve que, par-dessus les « assemblées» locales, il y a l'assemblée de tous, l' « Église » absolue! Ce mot d' « Église Universelle », je ne sais si personne l'a encore prononcé avec autant d'énergie et de conviction que le prêtre lyonnais. Irénée est le premier à l'avoir bien vue, cette Église, âme collective des fidèles, obéissant à des dogmes transmis d'âge en âge, par le Christ aux apôtres, par ceux-ci aux évêques. Il l'a vue dans le temps, formée par le lien ininterrompu de ses prophètes et de ses chefs, qu'une même pensée divine attache entre eux et réunit à leur Dieu[3]. Il l'a vue enfin dans l'espace, formée de mille sociétés diverses, qui échangent sans relâche leurs rêves et leurs deuils[4]; et peut-être a-t-il déjà reconnu la loi du destin, et s'est-il incliné devant la primauté d'un évêque suprême, héritier du prince des apôtres[5], rival dans Rome de César Auguste.

« Aucun évêque de ce temps, n'exerça sur les communautés chrétiennes, une influence pareille à celle d'Irénée[6]. Presque toutes les idées qu'il a défendues, sont devenues dogmes et lois dans l'Église catholique. Elle peut se réclamer de lui comme d'un de ses principaux fondateurs.

« Or ce fondateur, grec d'origine, a vécu dans les Gaules toute sa vie d'évêque. C'est ce qui explique, je pense, qu'il ait si clairement compris l'intérêt de la grande communauté chrétienne. Il était le seul prêtre au monde qui connut à fond et les pensées de l'Orient où il avait passé sa jeunesse, et les aspirations de l'Occident où il était appelé à gouverner. Plus que personne, il pouvait trouver la chaîne solide qui unirait entre elles ces deux moitiés de l'Empire chrétien. Dans ce poste avancé de Lyon, isolé au milieu d'ennemis, perdu en une fourmilière d'hommes, il fallait qu'Irénée gardât l'esprit net et la décision prompte. Vivant dans la mêlée des combats, il jugeait à leur valeur les insipides bavardages, les tristes querelles de personnes qui gâtaient l'existence des collèges chrétiens d'Asie, trop nombreux pour ne point gaspiller leur temps. Irénée et les siens, aventurés chez les Barbares, eurent besoin, afin de soutenir leur effort et de préserver leur courage, de se sentir étroitement unis à l'Église Universelle[7]. — Cette Église, les chrétiens d'Occident lui firent donc faire le progrès décisif : la Gaule et Lyon furent alors pour elle ce qu'ils étaient pour l'Empire romain, un ferment d'unité, une garantie de durée[8]. »

A Lyon, Irénée gouverne; de Lyon, il dirige. Il est placé au confluent des routes terrestres et fluviales de la Gaule et au centre le plus actif de la vie sociale et économique; par lui, Lyon deviendra centre d'expansion religieuse et sera le séminaire des missions évangéliques. Tandis qu'il rappelle le pape Victor à une conduite plus modérée à l'égard des Églises d'Asie à propos de la querelle sur la date de la fête de Pâque, il distend les relations entre les Églises du Haut-Rhône et l'Asie et laisse l'influence latine prendre le dessus. Lui et les Asiates qui l'entourent adoptent pour la Pâque l'usage occidental. L'usage du grec s'altère, mais pas tout de suite. De nouvelles communautés chrétiennes s'aperçoivent en nombre autour de Lyon[9], à Autun[10], à Dijon[11], à Langres[12], à Valence[13], à Besançon[14] et plus loin même sur les bords du Rhin[15].

Malheureusement nous ne possédons pour cette époque et ces progrès aucun document contemporain et authentique. Les actes des saints, même les plus recevables appartiennent au IVe et Ve, au VIe siècle. Les actes des saints Épipode et Alexandre[16], très simples, très beaux, mais écrits certainement après la paix de l'Église, rattachent leur combat à la grande tragédie de 177. Alexandre est grec, Épipode est Lyonnais, intimement liés, ils sont dénoncés par un esclave et arrêtés sans être interrogés[17]. Après trois jours de détention préventive, ils comparaissent devant le légat. Épipode est frappé à coups de poing, étendu sur le chevalet, déchiré avec les ongles de fer, la colère du peuple grandit au point que le juge, craignant d'être devancé[18], fait décapiter le jeune homme. Alexandre est fouetté et crucifié.

D'autres actes racontent le martyre de Marcel, fugitif lyonnais, rejoint à Chalon où il est mis à mort; Valentin périt dans le même temps à Tournus, entre Chalon et Mâcon[19]. A Autun, un martyr célèbre attache son nom à cette communauté qu'a rendu célèbre le marbre de Pectorius (voir AUTUN). Tillemont faisait cas des actes de saint Symphorien : « Ils sont anciens, dit-il, puisque saint Grégoire de Tours les cite : on peut dire qu'ils sont fort beaux, tant pour ce qu'ils contiennent que pour le style, qui est magnifique et élevé, quelquefois même jusqu'à l'excès, mais il est certain aussi qu'ils ne peuvent passer pour originaux, et ils n'ont apparemment été écrits que vers 450[20]. »

L'Église d'Autun est d'origine orientale, comme celles de Lyon et de Vienne, elle se rattache proba-

[1] Freppel, Guilloud, etc., ne comptent plus guère aujourd'hui. De temps à autre survient une dissertation excellente, sur un aspect limité ou sur un point de détail: Chapman, Labouret, Batiffol. L'œuvre littéraire et l'action historique attendent encore une étude digne d'elles. Renan est superficiel. L. Duchesne accorde vingt lignes. — [2] Il n'existe pas une édition critique de l'ensemble des ouvrages, celle de Dom Massuet (*P. G.*, t. VII), restant un guide utile. Voir le livre contre les hérésies : Ἔλεγχος καὶ Ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, autrement dit : Πρὸς τὰς αἱρέσεις. En outre : Πρὸς Βλάστον περὶ σχίσματος, Πρὸς Φλωρῖνον περὶ μοναρχίας, Περὶ ὀγδοάδος, Πρὸς Ἕλληνας περὶ ἐπιστήμης, Λόγος εἰς Μακαριάνου βιβλίον τι Διαλέξεων διαφόρων. Les éditions de Stieren, 1848-1853, de Harvey, 1857, de A. Harnack, Εἰς ἐπίδειξιν, 1907, ne visent qu'un traité en particulier. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. m; Irénée, *Adv. hæres.*, l. III, c. m, n. 3. — [4] Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, c. x, n. 2; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIII. De là, sans doute, son intervention auprès du pape Victor pour empêcher l'excommunication des Églises d'Asie. — [5] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, l. V, c. VI, Irénée, *Adv. hæres.*, l. III, c. m, n. 3. Son esprit d'indépendance à l'égard du pape Victor n'exclut pas qu'il ait reconnu sa suprématie. — [6] Cela résulte très fortement de l'importance que lui assigne Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. IV, V, V-VIII, XX, XXIV, XXVI. Et cela résulte aussi, non moins fortement, des témoignages postérieurs réunis par Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. III, p. 77-78. — [7] Εἰρηνοποιός dit de lui Eusèbe. *Hist. ecclés.*, l. V, c. XXIV. — [8] J'ai cité ici C. Jullian, *op. cit.*, t. IV, p. 511-512. — [9] Irénée, *Adv. hæres.*, præf. I, x, 2; III, IV, 2; Tertullien, *Adv. Judaeos*, c. VII : *Galliarum diversæ nationes Christo subditæ*. Ici *nationes* a le sens de *civitates*. — [10] *Acta sanct.*, 1er nov., s. Bénigne, t. I, p. 160; 24 septembre, t. VI, p. 675: S. Andoche, Thyrse et Félix; baptême conjectural de S. Symphorien à Autun, vers 185. — [11] Voir la note précédente. — [12] *Acta sanct.*, 17 janvier, t. II, p. 441, septembre, t. VI, p. 675. — [13] *Acta sanct.*, 23 avril, t. III, p. 99. — [14] *Acta sanct.*, 16 juin, t. IV, p. 6. — [15] Irénée, *Adv. hæres.*, t. x, 2. — [16] Ruinart, *Acta sincera*, p. 63, cf. Tillemont, *Mémoires pour servir*, t. III, art. sur S. Epipode et S. Alexandre. — [17] *Captos ante discussionem carcer accepit; quia manifesti putabatur criminis nomen esse ipsa appellatio Christiana.* — [18] *Metuens autem præses ne magis vim inferrent, et per seditionem potestas ac judicii reverentia turbaretur.* — [19] Surius *Vitæ sanctorum*, t. IX, p. 61 ; *Acta sanct.*, septembre, t. II, p. 18/; Grégoire de Tours *De gloria martyrum*, c. LIII, LIV ; Tillemont, *op. cit.*, t. III. — [20] Tillemont, *op. cit.*, t. III, art. sur S. Bénigne, S. Andoche et S. Symphorien. Il y a aussi à Dijon Paschasie, que nomme Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. L.

blement à celle de Lyon. On peut sans invraisemblance faire remonter la partie dogmatique de l'inscription de Pectorius à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle et y reconnaître un écho des enseignements de saint Irénée.

Personne ne peut être surpris que la tempête qui bouleversa en 177, les Églises gréco-asiates des rives du Rhône ait emporté au loin des individus ou des groupes fugitifs qui remontèrent le cours de la Saône, s'implantèrent dans les villes qui leur offrirent des ressources et y établirent des communautés chrétiennes.

XIII. La première Église de Lyon. — Après avoir lu la lettre de l'Église de Lyon et catalogué les écrits d'Irénée on ne doute pas que cette Église et son évêque ne tinssent en Gaule une place prépondérante, cela est si évident qu'on en est arrivé à la croire unique. Parmi les listes épiscopales, une seule — celle de Lyon — dépasse le commencement du IIIe siècle; de là à soutenir que le siège existait seul alors dans l'ancienne Gaule celtique, c'est-à-dire pour la Belgique, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Germanie, il n'y a qu'une conséquence facile et séduisante à tirer.

La situation politique et économique exceptionnelle de Lyon, son importance administrative, sa dignité religieuse avaient fait d'elle le centre et comme la capitale des Trois Gaules; l'éclat jeté sur son Église naissante par le drame de l'an 177 ne pouvait que mettre celle-ci hors de pair parmi les communautés qui commençaient à jouir d'une certaine prospérité, s'il en existait alors. Mais ce ne sont là que conjectures et il est nécessaire d'interroger les textes afin de ne pas s'aventurer sans eux et contre eux.

La lettre de l'année 177 est adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie de la part des fidèles de Vienne et de Lyon et Eusèbe n'a pas manqué d'entendre ceci des deux Églises : ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν, dit la lettre, et αἱ τῇδε διαφανέσταται ἐκκλησίαι, écrit Eusèbe. De plus, la lettre fait mention d'un diacre de Vienne : διάκονον ἀπὸ Βιέννης. Mais l'intitulé de la lettre favorise l'unité de ces deux Églises quand on lit : οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ κ. τ. ε. Ceci rappelle tout à fait les suscriptions en usage au Ier et au IIe siècle dans les Églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. : Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον...[1]; Πολυκάρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίππους...[2]; Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ ἐν Φιλομηλίῳ[3].

La formule semble s'appliquer à un seul groupe et l'unité de ce groupe semble confirmée par le fait que le chef délégué à la direction du groupe de Vienne est enveloppé dans la catastrophe qui atteint l'Église de Lyon; on remarquera que Sanctus est désigné non comme un diacre de l'Église de Vienne, mais par ces mots : τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης, *le* diacre de Vienne; où il aura comme successeur un autre diacre nommé Démétrius[4]. Cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée est conforme à ce que nous savons des usages antiques. Nous le savons par ce texte du concile d'Elvire, tenu au début du IVe siècle : *Si quis diaconus regens plebem sine episcopo vel presbytero aliquos baptizaverit*[5], etc. Au VIe siècle, Grégoire de Tours nous montre un diacre dirigeant une Église : *Cautinus... in diaconatu suo ecclesia vici illius [Iciodorensis] rexit*[6]. A plus forte raison, au IIe siècle, lorsque le personnel ecclésiastique était rare a-t-on pu recourir à un pareil moyen. Vienne avait son contingent de fidèles qui n'étaient pas séparés de ceux de Lyon et obéissaient au même évêque. Mais, ici encore, rien d'extraordinaire puisque au milieu du IIIe siècle Léon et Astorga, en Espagne, n'ont qu'un seul évêque; en 431, au concile d'Éphèse, les évêques de la province d'Europe reconnaissent qu'en vertu d'un ancien usage, chacun d'eux a deux ou trois *civitates* sous sa juridiction. Au milieu du VIe siècle, sous l'épiscopat de saint Médard, les diocèses de Tournai et de Noyon sont réunis, sans être confondus, sous la direction d'un seul titulaire et cet état de choses se prolongea jusqu'en 1146.

Saint Irénée écrit quelque part que la foi et la tradition sont uniformes en Germanie, chez les Ibères, les Celtes et les Lybiens : αἱ ἐν Γερμανιαῖς ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι ... ἐν Κελτοῖς (Lyon, Autun). Il est clair qu'il s'agit ici d'une énumération des pays dans lesquels la foi a été introduite et non du degré plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique. Ceci est incontestable en ce qui concerne la Germanie (voir ce mot) où il n'y avait alors pas trace d'organisation ecclésiastique, on peut même dire que le christianisme n'avait pas pénétré jusqu'au Rhin et au Danube. Mais Irénée entend par Germanie, les provinces militaires qui portaient ce nom, et la Germanie supérieure commençait à peu de distance de Lyon, à quelques lieues au nord de Chalon-sur-Saône, Langres et Besançon en faisaient partie.

Eusèbe énumère les lettres épiscopales écrites vers 195 : τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν, ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει[7], dit-il. Le mot παροικίαι a souvent, au IVe siècle, le sens de diocèse, mais surtout celui de groupe rural. Ici, Eusèbe présente Irénée comme l'évêque de toutes les παροικίαι en question. Le verbe ἐπισκοπεῖν ne saurait s'entendre d'une simple présidence, comme serait celle d'un métropolitain à la tête de son concile. En prenant παροικίαι dans le sens de groupes détachés, dispersés, d'une même grande Église, ce texte d'Eusèbe correspond parfaitement à la situation de l'Église des Gaules vers la fin du IIe siècle : plusieurs groupes de chrétiens, épars sur divers points du territoire; un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon[8].

A cela on objecte qu'il est douteux que l'autorité publique eût permis qu'une Église, c'est-à-dire à tout prendre, une assemblée de collège municipal se fût étendue à deux villes : ce qui était contraire au principe fondamental de l'association légale, et le chrétiens n'avaient ni motif ni désir de ne s'y point conformer[9]. Mais jamais, semble-t-il, une communauté n'a songé et n'a pu songer à n'être qu'un organisme municipal, celle de Lyon moins qu'aucune autre, elle qui entretient par une correspondance ses relations avec des communautés de Phrygie. La fiction de collège funéraire n'était qu'une fiction et ne pouvait être que cela.

Combien de temps a pu durer cette situation privilégiée de l'Église de Lyon? on ne peut le dire avec certitude, mais elle prit fin certainement vers le milieu du IIIe siècle, car à cette époque, il existait en Gaule plusieurs évêques. « D'autres Églises que celle de Lyon ont eu d'abord un cercle de rayonnement très étendu et ne se sont en quelque sorte subdivisées qu'après une indivision d'assez longue durée. Rome paraît bien avoir été assez longtemps la seule Église d'Italie, Alexandrie la seule Église d'Égypte, ce qui

[1] I Clem., *ad Corinth.*, I, 1. — [2] Polycarpe, *Ad Philipp.*, I, 1. — [3] *Martyrium Polycarpi*, I. — [4] Irénée lui dédia le traité περὶ πίστεως; cf. *P. G.*, t. VII, col. 1232. — [5] Canon 77e. — [6] Grégoire de Tours, *De glor. confess.*, c. XXIX. — [7] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXIII. — [8] L. Duchesne, *Fastes*, 2e édit., t. I, p. 39-43. — [9] C. Jullian, *Histoire de la Gaule romaine*, t. IV, p. 507, n. 6. E. Vacandard, *L'indistinction des Églises de Lyon et de Vienne, au temps de la persécution de Marc-Aurèle*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, 1912, t. II, p. 120-131.

n'exclut nullement une certaine dissémination du christianisme dans ces deux pays et même l'existence, en diverses localités, de groupes de fidèles rattachés à la communauté centrale. Saint Ignace ne se qualifie pas seulement d'évêque d'Antioche en Syrie, mais évêque de Syrie [1].

On peut admettre qu'autour de Lyon des Églises nouvelles apparurent pendant l'épiscopat d'Irénée, à défaut de preuves certaines on peut invoquer, mais sans insister, ces tardives légendes hagiographiques dans lesquelles le faux a recouvert le vrai, mais le laisse parfois deviner et entrevoir. Ces Églises crurent se mettre au niveau ou du moins se rendre plus dignes de celles à qui elles devaient l'existence en brodant de beaux récits, comme ceux d'Épipode et d'Alexandre sur lesquels brillait un reflet de la gloire des martyrs fameux de 177. Ce fut encore une façon de s'agréger à l'Église de Lyon, de se réclamer d'elle, de graviter autour d'elle, de proclamer sa prééminence que d'attirer à soi quelque fugitif de la grande tragédie que Dieu semblait n'avoir consenti à épargner que pour le conduire féconder plus loin le champ du Seigneur et cueillir plus tard la palme du martyre.

Le règne de Commode a été l'âge des semailles du christianisme gaulois [2], le règne des Sévère a été la période de germination, temps mystérieux où tout fermente et rien ne s'aperçoit encore de ce qui va exister bientôt; c'est le recueillement qui précède l'action, et la fécondité de l'Église de Lyon prépare les voies à l'apparition de l'Église des Gaules.

XIV. La première moitié du IIIe siècle. — Irénée vécut assez pour être témoin de la bataille de Lyon (19 février 197), la plus grande qu'eût vue la Gaule depuis les jours d'Alésia. Septime-Sévère fut victorieux, Lyon fut pillée, incendiée, on peut croire que l'Église, relevée de ses ruines depuis vingt ans, aura eu à souffrir de ces violences. Ces pertes matérielles étaient peut-être moins graves que la conduite nouvelle inaugurée contre les chrétiens par Sévère. En l'année 202 on nous dit qu'il interdit de propager la religion du Christ : *Christianos fieri sub gravi pœna vetuit.* A Carthage, Perpétue et Félicité furent victimes de cette mesure; à Lyon, autour de Lyon, nous ne rencontrons pas d'aussi illustres martyrs, mais « les progrès des Églises s'arrêtent, comme si elles étaient frappées d'un mal subit. Elles avaient besoin, pour s'étendre, d'une intense circulation de vie, que ce fût par l'action de la propagande ou par la passion du martyre. L'une et l'autre leur manquèrent sous Septime-Sévère : il les tracassait sans les détruire, il leur enlevait tout moyen de conquête et toute occasion de gloire, il les faisait s'enliser dans une vie banale. Pour comble de malheur leur chef même disparaissait [3]. »

Irénée a dû mourir entre 200 et 210, âgé de soixante à quatre-vingts ans [4]. Une tradition le faisait mourir martyr [5], mais il est surprenant qu'Eusèbe si préoccupé d'Irénée n'en ait rien dit. Les témoignages de saint Jérôme, de Grégoire de Tours et du martyrologe hiéronymien ne sont pas sans valeur, et même on a pu soutenir que les données relatives à Irénée dans Grégoire de Tours dérivent d'une passion perdue que Grégoire aurait eue sous les yeux [6]. Au temps de Grégoire, on montrait la tombe d'Irénée dans la crypte Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Irénée), à Lyon, sous l'autel, entre celles d'Alexandre et d'Epipode. Tout cela n'aboutit pas à une preuve certaine et à un témoignage décisif [7].

On attribue encore à Septime-Sévère le martyre de saint Andéol à Bergoiate (Bourg-Saint-Andéol) près de Viviers. Les actes sont dénués de valeur historique [8]. Un sanctuaire fameux de Mithra était situé dans ces parages [9] et il est probable qu'un lien a existé entre ce sanctuaire et le martyre, soit qu'Andéol ait voulu combattre ce culte et provoqué par là son supplice, soit que les chrétiens des générations suivantes aient placé là son histoire par souvenir du *mithræum* [10].

Peut-être aussi Symphorien baptisé à trois ans en 185, aura-t-il été mis à mort à vingt ans en 202.

Quel fut le sort des communautés de la Gaule sous le règne de Caracalla? Mais d'abord, il n'est plus question d'eux ni de chrétiens dans ce pays depuis l'édit de Septime-Sévère. Il semble que cet édit, après la mort de l'empereur (211), continua à avoir force de loi et qu'il fut un coup très rude porté aux missionnaires. La propagande était arrêtée et le troupeau fidèle ne faisait plus parler de lui. On doit, certes, hésiter à placer sous Caracalla les martyres de soi-disant disciples d'Irénée à Valence et à Besançon [11]. En tout cas, comme dit Tillemont « ce reste de feu s'éteignit bientôt et ne passa pas apparemment l'an 211 [12]. »

Puis ce fut de nouveau la paix. Caracalla, Macrin, Héliogabale semblèrent ne pas s'apercevoir de l'existence du christianisme, mais autour d'eux on ne l'oubliait pas; c'était le temps où Ulpien compilait dans un recueil tous les édits rendus contre les chrétiens [13], mais c'était aussi le temps où la bonté tolérante d'Alexandre-Sévère mettait ces vieux errements en oubli : *Cristianos esse passus est.* Cependant ce règne ne fut marqué par aucun progrès connu du christianisme en Gaule. Ni l'histoire, ni la légende n'ont gardé le souvenir d'un effort tenté, d'un succès obtenu, pas une inscription, pas un texte littéraire, c'est le silence, pas même un des miracles inventés après coup qui sont encore, à leur manière, une réminiscence de vitalité ardente.

XV. Les missionnaires de 250. — Voici, d'après Grégoire de Tours ce qui advint l'an 250 de notre ère : *Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Galliis missi sunt... Turonicis Gatianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbone Paulus episcopus, Tolosæ Saturninus episcopus, Parisiacis Dionysius episcopus, Arvernis Stremonius episcopus, Lemovicis Martialis episcopus* [14]. Ce renseignement peut être vrai, mais qu'en une même année la Gaule ait été lotie entre ces missionnaires qu'on voit s'avancer comme une escouade serrée qui soudain se disperse et gagne ses différents buts, cela rend songeur; et cette escouade d'évêques qui s'avance

[1] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 45. — [2] Tertullien a pu recevoir quelque écho qu'il s'est empressé de renforcer à pleine voix. *Adv. Judæos*, c. VII, *P. L.*, t. II, col. 610-611 : *In quem enim alium universæ gentes crediderunt, nisi in Christum qui jam venit? Cui enim et aliæ gentes crediderunt?... ut jam Getulorum varietates et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes.* — [3] C. Jullian, *op. cit.*, t. IV, p. 518-549. — [4] Il avait été disciple de Polycarpe mort en 155, il suffit pour cela qu'il fut né vers 130; Th. Zahn le fait naître vers 115. — [5] S. Jérôme, *In Isaiam*, c. XVII, 64; *P. L.*, t. XXIV, col. 623; Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XLIX; *Martyrol. hieron.*, edit., De Rossi-Duchesné, p. 83; Adon, *Martyrol.*, *P. L.*, t. CXXIII, col. 288. — [6] Arndt, dans *Monum. Germ. histor., Script. rerum meroving.*, t. I, p. 47. — [7] L. Lévêque, *Le martyre de saint Irénée*, dans *Science catholique*, 15 août 1893; *Analecta bollandiana*, 1894, t. XIII, p. 167. — [8] *Acta. sanct.*, 1er mai, t. I, p. 39; Tillemont, *Mémoires*, t. III, p. 636. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2706; E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. I, n. 422. — [10] F. Cumont, *Textes*, t. II, p. 402. — [11] *Martyrol. hieronym.*, édit. De Rossi-Duchesne, p. 47, 116; Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LXX. — [12] *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. III, Persécut. sous Sévère, art. VI. — [13] Lactance, *Instit. divin.*, l. V, c. XI, n. 19. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXX; Fortunat, II, VIII, s'accorde avec Grégoire à dire que Saturnin fut envoyé de Rome à Toulouse.

au pas redoublé, à la conquête du pays qu'elle s'est partagé d'avance reste, malgré tout, un peu invraisemblable. Paul aura Narbonne, Trophime aura Arles, Saturnin, Toulouse, Martial, Limoges, Denis, Paris, Gratien, Tours et Austremoine, Clermont. Les noms sont de ceux qu'on ne peut dire forgés, le fait lui-même est possible. Mais il est également possible que la tradition ait groupé ensemble des noms d'apôtres d'époque différente, qu'elle ait fait une seule mission de départs successifs, une seule entreprise, méthodique et conquérante, de tentatives isolées et disjointes et qu'elle ait rapproché des dates, associé des noms, supprimé des faits, totalisé des résultats, afin d'arriver et de s'arrêter au chiffre mystique de sept évêques, s'avançant ensemble dans une marche solennelle et prédestinée [1].

La part ainsi faite aux hésitations, le texte de Grégoire conserve sa valeur historique. Vers 254 ou 255 une lettre de saint Cyprien parle des évêques des Gaules, et il est clair que l'évêque de Lyon a, dès lors, des collègues, des collègues avec lesquels il ne s'entend pas très bien. Faustinus de Lyon a donc écrit au pape de Rome Étienne pour se plaindre en son nom propre et au nom de ses collègues : *tam ab eo quam a ceteris coepiscopis nostris in eadem provincia constitutis* [2]. Ces plaignants dénoncent l'attitude de Marcianus, évêque d'Arles (Trophime n'avait donc fait que passer) dans la question du schisme novatien. Malheureusement les noms et le nombre des *ceteri coepiscopi* ne sont pas indiqués. Les listes épiscopales dont il sera bientôt question, permettent de croire qu'il existait à cette date des évêques à Trèves, à Reims, à Vienne; l'Église de Toulouse était également organisée, et sans doute aussi celles de Marseille et de Narbonne, tandis que Tours et Clermont sont notablement postérieures au milieu du IIIe siècle. Ce qu'on peut accepter c'est que vers le milieu du IIIe siècle, le christianisme pénétra dans les grandes villes du Midi et du Centre. Un fait à relever et à retenir en faveur du texte de Grégoire c'est qu'il désigne des villes qui ne correspondent pas avec les futures métropoles des provinces gauloises du IVe et Ve siècle.

D'où venaient ces missionnaires? Étaient-ils envoyés par l'Église de Rome? Au début du Ve siècle le pape Innocent Ier ne mettra pas en doute que Rome n'ait implanté en tous lieux la foi et le culte, il semble que cette affirmation soit d'ordre historique et qu'on n'ait pas de raisons valables pour l'infirmer. Resterait à savoir comment se fit cette désignation et sur quels indices s'appuyèrent les missionnaires et celui qui les envoyait pour faire tomber leurs choix sur telles villes. Sans doute, des rapports, des appels étaient venus de Paris, de Limoges, de Tours ou de Clermont qui faisaient valoir le nombre et l'ardeur d'une communauté, ses ressources pécuniaires, les chances de progrès et d'expansion. Tous ces missionnaires portaient des noms qu'on pourrait revendiquer pour la Grèce ou pour Rome, il est plus probable qu'ils étaient latins; d'ailleurs le grec était alors plutôt en recul dans la Gaule. De cette septuple mission, des obstacles rencontrés et surmontés, des tentatives réussies ou des échecs subis, des épisodes qui signalèrent un apostolat si vaste on ne sait rien qui ne reste sujet à l'incertitude.

XVI. Depuis Dèce jusqu'a Aurélien. — Dèce (voir ce nom) ne dédaigna pas l'entreprise la plus audacieuse, il entreprit la suppression du christianisme. On sait ce que son échec final provoqua de douleurs, de supplices, de difficultés (voir Faillis) mais c'est surtout l'Égypte et l'Afrique qui nous sont connues pendant cet épisode. De la Gaule nous savons peu de chose sinon que les missionnaires à peine arrivés dans les villes où ils devaient fonder leurs églises, la persécution éclata (250). Denis de Paris *diversis pro Christi nomine adfectus pœnis presentem vitam gladio imminente finivit* [3]. Saturnin de Toulouse fut mis en pièces sur l'escalier du Capitole : *Tauri furentis vestigiis allegatus ac de Capitolio præcipitatus* [4]. La passion a pu être rédigée un demi-siècle après l'événement. On y voit que Saturnin réunissait les fidèles dans une maison voisine du Capitole municipal, les dieux cessèrent de rendre leurs oracles, et un jour que l'évêque se trouvait dans la rue avec trois membres du clergé on l'amena sacrifier au Capitole; sur son refus, il fut attaché à un taureau prêt pour le sacrifice, le taureau lâché entraîne le martyr dont la tête fut brisée sur les degrés [5]. Cette pièce est la seule, parmi les actes de la Gaule, antérieurs à Dioclétien, qui paraisse authentique [6].

Il y eut, sans doute, d'autres victimes, mais les cinq autres évêques semblent avoir été épargnés, au dire de Grégoire de Tours, car on ne peut prendre au sérieux les rapsodies intitulées : Vies de Martial, d'Austremoine et des autres. Si, dans ces écrits sans valeur, on n'a pas jugé possible de les martyriser, on peut croire que c'était décidément chose bien impossible et contre laquelle eussent protesté des souvenirs qu'on n'osa pas froisser. Des cinq évêques demeurés à leur poste nous savons d'ailleurs si peu que rien. Eurent-ils en Gaule à lutter contre le péril des *libelli* qui bouleversa les Églises d'Égypte et d'Afrique, on n'en a aucune preuve. Mais il ne paraît pas douteux que les chrétiens de la Gaule furent soumis à la nécessité de se pourvoir comme ailleurs de certificats d'apostasie. Une inscription lyonnaise nous a gardé le nom d'un des magistrats chargés d'accorder les *libelli* [7]:

D · M
ET MEMORIAE AETERNAE
ARRIO ATTILIO HONORATO
LICIN VALERI VTR
NIORVM C NONARIOR ·
RAPARIORVM PROCVRANTE
FELICIA FELICVLA AMICA
CARISSIMA SIVE FELICIVS
ROMANVS LIBELLICVS
PONENDVM CVRAVERVNT
ET SVB ASC·DEDICAVERVNT

D. M. et memoriæ æternæ Arrio Atilio honorato [col]l[eg(iorum) n[auta]r(um)? [et] utr[icular]iorum [item] c[orp. an]nonarior(um) (?) r[i]pariorum (?), procurante Felicia Felicula amica carissima; s. Iu[li]. Felicius Romanus libellicus ponendum curaverunt et sub asc(ia) dedicaverunt.

La mort de Dèce rendit la paix et ramena le calme. Les missionnaires gagnèrent Bourges. Grégoire de Tours rapporte que l'établissement des chrétiens dans cette ville fut facilité par Leucadius, descendant de

[1] C. Jullian, *op. cit.*, t. IV, p. 559. — [2] *Epist.*, LXVIII, 1-3; édit., Hartel. — [3] *Hist. Franc.*, l. I, c. XXX; Fortunat, *Carmina*, l. I, n. XI; Tillemont, *Mem.*, t. IV, p. 446 sq. — [4] *Hist. Franc.*, l. c. XXX; Fortunat, *Carmina*, l. II, c. VII; Sidoine Apollinaire, *Epistolar.*, l. IX, ep. XVI, 3. — [5] Ruinart, *Acta S. Saturnini*, 1689, p. 109-113. — [6] Cf. E. Mabillon dans Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, nouv. édit., t. I, p. 337-338. — [7] Spon, *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique*, Lyon, 1675, p. 228, 2e édit., p. 240; Greppo, dans *Revue du Lyonnais*, t. XVI, p. 265; De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 397; J. F. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1847, t. II, p. 1353; Hirschfeld, *Zur Geschichte des Christenthums*, dans *Sitzungsberichte*, Berlin, 1895, p. 397; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1979.

Vettius Epagathus. Leucadius est qualifié *primus senator Galliarum* et grand propriétaire à Déols[1], où on montrera plus tard la tombe somptueuse de son fils Lusor (saint Ludre)[2].

Le christianisme gagnait du terrain sans aucun doute; mais il est difficile de rien dire de précis. En 314, on verra siéger au concile d'Arles les évêques de Reims et de Trèves qui ont eu chacun déjà trois prédécesseurs[3], ce qui reporte la fondation des sièges à une date peu éloignée de l'année 250. Il n'est pas impossible qu'on ait tracé d'abord de vastes circonscriptions avec le dessein de les partager dans la suite. Les évêques de Reims auraient été, au début, titulaires de Reims et de Soissons, mais tout ceci est plein d'incertitude[4].

A Bordeaux (voir ce mot), le christianisme a probablement pénétré vers la seconde moitié du IIe siècle et a laissé quelques traces. Sur un cippe trouvé en 1868 « dans l'enceinte gallo-romaine, lors de la démolition d'une maison de la rue des Trois-Canards, » on lit[5] :

HIC IACET
EXANIMEN
CORPVS DO
MITI AE C V
TREVERAE
DEF·VK FEBR
POSTVMO
COS

Hic jacet exanime corpus Domitiæ civitatis Treveræ, defunctæ V kal. febr. Postumo cons.

Le consul Postumus désigne ici l'empereur de ce noms qui refusa de reconnaître les consuls de Rome et se fit seul consul en 258, 259, 260, 266, 267[6]. Cette inscription montre que le christianisme, à cette date avait probablement pénétré dans la ville de Trèves.

Une autre inscription trouvée en 1840, « dans les fouilles pratiquées au fort du Hâ » et conservée au musée de Bordeaux semble également de la fin du IIIe siècle[7] :

MEMORIAE · GAi
ATILI ROMAN Œ ƎV
ANN III · DIERV XXXV
ROMVLVS PFCP

Memoriæ Gai Attili Roman œ fu ann. 3, *dieru* 35, *Romulus pater filio carissimo posuit.*

Ce sont là des indications bien rares et qui permettent de croire que le christianisme fit des lents progrès. A Toulouse, les actes de Saturnin nous montrent les fidèles se réunissant dans une maison particulière; à Bourges, Grégoire de Tours nous apprend qu'ils louaient une maison 300 *aurei* et un plat d'argent pour y tenir leurs assemblées[8]. Aussi faut-il se montrer très circonspect et avant d'accueillir les récits remplis de prodiges qui montrent les sept évêques fondateurs des Églises, à la tête d'un bataillon de missionnaires qui pénètrent partout et à l'ardeur desquels rien ne résiste. Tout cela est empreint de tant d'exagération qu'on fait sagement de fort peu y croire. Au contraire toute cette période qui s'étend de la persécution de Dèce à celle de Dioclétien est parfaitement insignifiante. Point de grand évêque à la taille d'Irénée, point de conciles, et quelques rares martyrs dont le nom et l'héroïsme sont mal connus et à peu près oubliés.

La mort de Dèce avait eu promptement pour résultat la guerre civile. Les armées et le sénat acclamèrent Gallus, les légions du Danube proclamèrent Émilien. L'Italie devint le champ clos des combattants, toutes les armées de l'Europe s'y donnaient rendez-vous. Valérien qui commandait les légions du Rhin y arriva lui-même par le Danube et le Norique et succéda, en qualité d'Auguste à Gallus et à Émilien, tués tous deux (août 253). Mais la frontière était envahie, les Goths avaient occupé la Dacie pendant que les Alamans s'établissaient en Franconie et en Souabe, traversaient le Rhin, s'aventuraient autour des Alpes, en Suisse, en Bourgogne, en Auvergne et quelques-uns pénétraient jusqu'à Milan : *Alamanni, vastatis Galliis, in Italiam penetrarunt*, dit Eutrope[9] et Orose dit de même : *Alamanni, Gallias pervagantes*[10] et Grégoire de Tours nous dit que *Valerianus et Gallienus romanum imperium sunt adepti; quorum tempore Chrocus ille, Alamannorum rex, commoto exercitu, Gallias pervagavit*[11]. Chrocus était alaman, par conséquent barbare, ennemi né de toute civilisation, impatient de détruire, il ne s'en priva pas : *cunctas ædes, quæ antiquitus fabricatæ fuerant, subvertit*, dit encore Grégoire. Passant avec ses bandes à proximité du temple de *Vassogalate*, à Clermont même, plutôt qu'au Puy de Dôme[12], il le fit détruire et les murailles, les marbres, les mosaïques, la statue colossale de Mercure Dennias s'abîmèrent dans les flammes. A cette date se place la destruction violente et soudaine des poteries de Lezoux, près de Clermont, qui couvraient de leurs ateliers une ligne de douze kilomètres[13].

L'Église de Clermont commençait depuis quelques années à s'organiser sous l'évêque Austremoine; elle fut dévastée. On a parlé de six mille chrétiens massacrés en haine de leur croyance. Six mille deux cent trente-six, d'après de Saussay[14], qui fait grâce des fractions; sur ce nombre on cite Victorinus, Cassius, Antolianus et Liminius et peut-être ces noms seuls doivent-ils être retenus[15].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXXI, *De gloria confessorum*, c. LXXIX. — [2] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XC; *Hist. Francor.*, l. I, c. XXXI. Peut-être la mission pénétra-t-elle dans le Gévaudan. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 476; cf. pour Trèves, *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XIII, p. 298; pour Reims, Flodoard, *Hist. Remensis Ecclesiæ*, I, 5, dans *Scriptores*, p. 417. — [4] Flodoard, *op. cit.*, I, 3, dans *Scrip.*, t. XIII, p. 414; *Acta sanct.*, 1er sept. t. I, p. 125-129 ; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 494.— [5] Sansas, dans *Le Progrès*, 1869, t. VI, p. 576; dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. II, p. 18; t. VII, p. 220 sq.; L. Renier, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1869, p. 100; Robert, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 82; C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887-1890, t. I, n. 61, pl. VII; t. II, p. 649 ; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 633. — [6] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 578, note 4. — [7] Jouannet, dans *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, 1840, t. II, p. 308; Malliwell, dans *The archæologist.*, t. I, p. 94 ; Sansas, *Notes sur diverses sépultures antiques à Bordeaux*, dans *Congr. scientif.*, 1863, t. IV, p. 36; Le même, dans *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, 1866, t. XXVIII, p. 464 ; Robert, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1872, p. 55; Allmer, dans *Revue épigraphique*, t. I, p. 337, n. 376; C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, n. 92; *Histoire de Bordeaux*, p. 62; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 657. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXXI. — [9] Eutrope, IX, 7 et 8. — [10] Orose, *Hist.*, l. VIII, c. XXII, 7.— [11] *Hist. Francor.*, l. I, c. XXX. — [12] Audollent, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 375-380; cf. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. I, p. 106-108.— [13] Plicque, dans *Gazette archéologique*, 1881; A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiqu. de France*, 1883, p. 205-210; Coville, *Crocus*, dans *Mélanges littéraires*, publiés par la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, 1910. Sur le personnage de *Chrocus*, voir *Dictionn.*, au mot HUNS. — [14] Cf. *Acta sanct.*, février, t. I, p. 769.— [15] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXX; *Acta sanct.*, févr., t. I, p. 769; mars, t. III, p. 769; mai, t. IV, p. 454.

Chrocus, au dire de Grégoire de Tours, s'enfonça dans le Gévaudan, descendit, sans doute par la fameuse voie Regordane vers Alais, à travers les Cévennes, jusqu'à Arles où il fut pris. Les populations fuyaient à l'approche des Alamans, gagnaient les hauteurs ou bien s'enfermaient derrière des murailles. Des évêques ne craignaient pas de s'aventurer en qualité de parlementaires afin de racheter leurs cités et leurs ouailles. Privat, évêque d'*Anderitum Gabalorum* (Javoulx), dans le Gévaudan, surpris par les barbares en dehors du camp où s'étaient retranchés les habitants, refusa de trahir ses concitoyens, comme de sacrifier aux idoles païennes des envahisseurs, et mourut martyr : *Inuentibus autem Alemannis in Gallias, sanctus Privatus Gaballitanæ urbis episcopus, in crypta Memmatensis montis, ubi jejuniis orationibusque vacabat, reperitur, populi Gredonensis castri munitione conclusus. Se dum oves bonus pastor lupis tradere non consentit, daemoniis immolare compellitur. Quod spurcum ille tam execrans quam refutans, tamdiu justis caeditur, quoadusque putaretur exanimis. Sed ex ipsa quassatione, interpositis paucis diebus spiritum exhalavit* [1].

Didier, évêque de Langres s'offrit pour victime, suppliant Chrocus de se contenter de son supplice et périt avec l'archidiacre Valérius et plusieurs autres [2]. Ausone, évêque d'Angoulême, voyant les assiégés manquer de pain, se livre à l'assiégeant, se déclare l'auteur de la résistance et paie son dévouement de sa vie [3]. Florentin et Hilaire à Autun [4], Antide à Besançon [5] succombèrent vers le même temps. La date précise de ces faits est sujette à contestations, les uns préfèrent 257 [6], les autres 253 et cette dernière nous paraît réunir plus de vraisemblance [7], outre que la persécution de Valérius en 257-258 étant certaine, il est difficile de croire que Valérien se soit jeté dans les difficultés inséparables d'une persécution au milieu des périls d'une invasion.

Valérien placé dans des circonstances difficiles, fit, dit-on, son devoir avec intelligence et courage. On n'a aucune raison d'en douter, mais lui qui avait eu l'occasion de voir de près les chrétiens ne laissa pas que de les persécuter. Les documents relatifs à sa politique religieuse laissent entrevoir par quels moyens on provoqua sa défiance. L'Église fut représentée comme une institution redoutable par sa hiérarchie et la grandeur de ses richesses; or l'Empire souffrait d'une crise économique aussi grave qu'elle était prolongée. Faute d'argent l'administration arrêtait ses rouages les uns après les autres, au moment où l'Église regorgeait de biens et de richesses. Les libéralités d'une Église ne s'arrêtaient pas aux limites de son territoire et cette prospérité contrastait avec l'indigence chronique du trésor impérial réduit à recourir à la fausse monnaie et à imposer le cours forcé. La tentation était vive de s'approprier les lingots d'or et d'argent en possession des Églises. Le peuple était misérable, on l'allécha par la perspective d'une fructueuse scélératesse dont les chrétiens feraient les frais et qui apporterait partout opulence et félicité. Ce fut, en 257, le « milliard des congrégations ».

Pour stimuler l'avidité du public, Valérien décréta des poursuites générales contre les chrétiens. On interdit les assemblées des fidèles et on ordonna l'abjuration, et, à défaut, l'exil ou le supplice des dignitaires ecclésiastiques. Les évêques de Carthage et de Rome, Cyprien et Sixte, le diacre Laurent, et plusieurs autres illustrèrent les Églises d'Afrique et d'Italie. Grégoire de Tours [8] ne mentionne en Gaule que les martyrs du Gévaudan et de l'Auvergne qu'il rattache à l'invasion de Chrocus et des Alamans, dont on a parlé déjà. Est-il possible de les rattacher aux violences de Valérien plutôt qu'à celles de Chrocus d'une façon certaine, nous ne le croyons pas.

Par contre on ne voit aucune raison de ne pas rattacher à la persécution de Valérien le martyre de Ponce à Cimiez [9] près de Nice, et celui de Patrocle à Troyes [10], que ses actes font mourir sous Aurélien, en 259, mais qu'il faut maintenir à cette date sous Valérien [11]. La tradition ayant attribué de nombreux martyrs à Aurélien, on a supposé qu'il présida à la persécution de 257-258 comme gouverneur de la Gaule, notamment en ce qui concerne Patrocle : *sub Aureliano præside*, disent ses actes. Ceci paraît une explication fort commode mais fort arbitraire.

En 260, Valérien fut vaincu, fait prisonnier et son fils Gallien lui succéda. L'Empire ne périt pas quoique Gallien fut un maître détestable, mais l'Empire fut coupé en plusieurs tronçons. La Gaule confiée à Postume « duc de la frontière du Rhin », en 256 ou 257 ne resta pas longtemps soumise. En 258, Postume et Gallien se brouillèrent et Postume fut acclamé Auguste. Satisfait de son lot, il s'y complut et ne regarda pas plus loin. Ainsi se trouva créé, un peu comme par hasard, un Empire romain des Gaules. Ce qui fit de cet empire gallo-romain un État possible et viable c'est qu'il correspondait à la nature des choses. Il groupait à l'ouest du Rhin, les pays dont la sécurité dépendait du bon état de cette frontière. Une idée commune, une préoccupation unique tournait dès lors les regards et les cœurs gallo-romains vers la marche de l'Est toujours en péril. On vivait sur pied de paix avec Rome, seulement la Gaule vivait par elle-même dans un cadre romain, mais sans dépendre de l'empereur. Postume faisait bien son métier, tenait l'ennemi loin du Rhin, était aimé des Gaulois, ni sous son règne, ni sous celui de son meurtrier Lélianus, ni sous Victorinus, Marius, Tetricus qui régnèrent pendant que gouvernait Victorien, les chrétiens ne furent inquiétés. Aussi longtemps que dura l'empire gallo-romain, c'est-à-dire depuis Gallien jusqu'à Aurélien, aucun fait de persécution n'est rapporté pour la Gaule, l'île de Bretagne et l'Espagne [12].

XVII. Persécution d'Aurélien. — Le dernier des empereurs gallo-romains envisagea la chute de son pouvoir comme une délivrance et rentra paisiblement dans l'administration en qualité de gouverneur de la Lucanie. Aurélien gouverna l'Empire romain reconstitué (273). C'était un nouvel empire, mais Aurélien n'eut que le temps d'en tracer l'ébauche. Il avait fait fortifier Rome (voir Fortifications), voulut voir les cités des Trois Gaules transformées chacune en forteresse, et l'impulsion donnée alors fut continuée sous Probus et sous Dioclétien, étendue progressivement aux villes moindres. On commença sans doute par les villes les plus voisines de la fron-

[1] *Hist. Francor.*, l. I, c. xxxii. Les actes de Privat n'ont aucune valeur, *Acta sanct.*, 21 août, t. iv, p. 439. — [2] *Acta sanct.*, mai, t. v, p. 242-247, octobre, t. ix, p. 526-531. — [3] *Acta sanct.*, mai, t. v, p. 131-134. — [4] *Acta sanct.*, 27 sept., t. vii, p. 392. — [5] *Acta sanct.*, 25 juin, t. vii, p. 40. — [6] Homo, dans *Revue historique*, 1913, t. cxiii, p. 16-17. — [7] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. iv, p. 566, note 2. — [8] *Hist. Franc.*, l. I, c. xxxiii-xxxiv. — [9] *Acta sanct.*, 14 mai, t. iii, p. 277; P. Allard, *Hist. des persécut.*, t. ii, p. 475, 479; t. iii, p. 97. — [10] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. lxiii, *Acta sanct.*, 21 janvier, t. ii, p. 707. — [11] Tillemont, *Mémoires*, t. iv, p. 16, 203, 205, 646; P. Allard, *op. cit.*, t. iii, p. 97, note 5. — [12] L. Homo, *L'empereur Gallien et la crise de l'empire romain au IIIe siècle*, dans *Revue historique*, 1913, t. cxiii, p. 1-22; De Witte, *Recherches sur les empereurs romains qui ont régné sur les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne*, 1868; P. Allard, *Note sur l'empire gallo-romain*, dans *Histoire des persécutions*, t. iii, p. 377-396, appendice I; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. iv, p. 563-589.

tière, celles de l'intérieur ne furent pas oubliées, peut-être alors construisit-on les remparts d'Orléans et de Dijon. Le souci presque unique est devenu la résistance à opposer aux barbares et pendant que l'empereur envoie Probus au delà du Rhin contre les Francs, Constance en Helvétie contre les Alamans, de rudes menaces et de sanglants avertissements sont donnés aux chrétiens qu'on persiste à suspecter de sympathie pour les ennemis de l'Empire ou de connivence avec eux.

Une persécution par Aurélien est chose avérée. En 274, il dédia à Rome le grand temple du Soleil. En même temps, il créait un collège de pontifes pour desservir ce sanctuaire et se flattait de créer un mouvement religieux, expression définitive du syncrétisme païen qui absorberait fatalement le christianisme. Cette absorption rêvée c'était une déception promise et Aurélien ne manqua de faire sentir le poids de sa vengeance. Sans doute, il persécuta tardivement et Grégoire de Tours ne prononce jamais son nom à propos des vies de saints, mais il n'empêche que ce nom revient trop souvent pour qu'on réussisse à l'expliquer toujours par une confusion. Tous les noms de martyrs mis sous le règne d'Aurélien peuvent être distingués suivant deux groupes : 1° Ceux dont on ne donne guère que le nom et le supplice et au sujet desquels il est impossible de rien savoir et même de rien supposer[1]; Révérien et autres, à Autun[2]; Prisque, Cot et autres, à *Cociacus* ou *Sanctus* dans le pays d'Auxerre[3], Julie et autres à Troyes[4]; Sanctien, Augustin et autres, à Sens[5]; Colombe, près de Sens[6]; Savinien à Troyes[7]; Vénérand à Troyes[8]; Sabine, à Troyes[9]; on peut y rattacher Savinien et Potentien, censés les deux premiers évêques de Sens, et leurs compagnons, Eodald, Sérotin, Altin, aussi énigmatiques encore que les précédents[10]. De même, Patrocle de Troyes (voir plus haut sous Valérien[11]). Sauf ce dernier, aucun ne paraît connu de Grégoire de Tours. 2° Les saints dont l'histoire paraît se rattacher à celle de la propagande lyonnaise : Bénigne, à Dijon; Andoche, Thryse et Félix, à Saulieu; « les Trois Jumeaux » à Langres; et le plus célèbre de tous, Symphorien à Autun. Mais ceux-ci semblent devoir être reportés vers le temps de Sévère.

« Malheureusement, les passions de ces saints manquent d'autorité. Elles furent écrites à une date souvent fort éloignée des temps où ils souffrirent. Ces documents, comme la presque totalité des pièces concernant les martyrs de la Gaule, sont postérieurs aux persécutions; quelques-uns même peuvent avoir été compilés après les invasions barbares, et appartenir à l'époque où les Églises, sortant à demi ruinées de cette tempête, essayaient de ressaisir, au milieu d'épaisses ténèbres, le fil perdu de leurs traditions. Ainsi, les actes de saint Sanctien, de Sens, donné comme frère de sainte Colombe et d'une certaine sainte Beata, qui n'est peut-être qu'un dédoublement de celle-ci, disent que le saint et ses compagnons furent enterrés en un lieu appelé depuis *Ad martyres*, où s'éleva plus tard une église qui fut détruite par une invasion de Sarrasins; après cette destruction, ajoutent-ils, eut lieu une nouvelle translation de leurs reliques. Ces détails reportent la rédaction des actes à une date postérieure à 732.

On comprend quelle part l'imagination ou la crédulité du rédacteur put avoir dans la composition de tels récits. On peut juger de cette crédulité par une des rédactions des actes de saint Savinien de Troyes, où il est dit qu'Aurélien, avant de prononcer la sentence, alla consulter les soixante-douze démons qu étaient ses conseillers habituels. Cependant, plusieurs des passions qui nous occupent gardent encore quelque trace soit de rédaction antique, soit au moins de traditions demeurées vives au moment où le compilateur écrivait.

Les actes de saint Révérien, évêque d'Autun, composés à une date tardive ont conservé cette indication conforme à ce que nous apprend l'histoire : « En ce temps-là, était passé des régions de l'Orient dans les Gaules. » La passion de sainte Colombe contient également des vestiges de rédaction antique. Elle commence par ces mots : *In diebus illis adveniens Aurelianus imperator de partibus Orientis...* L'interrogatoire fait parler Aurélien qui dit à la martyre : « Par mon dieu le Soleil, par tous les dieux, consens à sacrifier. » La jeune fille refuse, on l'enferme dans la *cella meretricia* située dans l'amphithéâtre (Voir *Dictionn.*, aux mots Cella et Fornication), peine qui anticipe sur la législation inaugurée par Dioclétien. Un certain Baruchas entre dans la *cella* et se fait interpeller par la victime qui lui donne à réfléchir. Pendant qu'il songe et qu'elle prie, une ourse s'échappe de sa cage, *cavea* (voir ce mot) entre dans la *cella*, mange Baruchas et s'en va. Ainsi le vraisemblable se mélange à la fantaisie; la découverte d'un amphithéâtre dans la ville de Sens apporte un certain degré de confirmation au récit. L'histoire de sainte Julie de Troyes nous montre une esclave chrétienne convertissant un maître barbare, rentrant en Gaule et mourant victime de la persécution d'Aurélien.

Voilà beaucoup de martyrs, mais il est trop évident que l'histoire a été sacrifiée à la légende dans ces récits dont s'édifiaient, paraît-il, les générations d'autrefois. Ce qui semble possible de retenir dans tout ceci, c'est le sentiment vague mais persistant d'un développement soudain de la hiérarchie et des communautés dans les Gaules vers le temps de Dèce à Aurélien. Les sept évêques envoyés de Rome en Gaule par Sixte II, ont, non seulement, fondé des Églises mais multiplié les missions. Plus modestes dans leurs prétentions, quelques Églises demandent seulement à ce qu'on leur reconnaisse un fondateur à peu près contemporain des sept évêques missionnaires. C'est le cas pour Auxerre, pour Cahors à qui il faut tenir compte de leur modération, et saint Pérégrin comme saint Genou ont peut-être été du nombre des collaborateurs évangéliques de la mission réelle où supposée de 250, mais qui ne peut être retardée beaucoup après cette date. La mission des sept devint la proie des hagiographes postérieurs qui s'évertuèrent à embrouiller de leur mieux cette période en y introduisant des noms en quantité et à déplacer les foyers d'évangélisation. Grégoire, clermontois devenu tourangeau, a nommé les Églises de Tours, Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont et Limoges; l'auteur des *Gesta* des évêques d'Auxerre transporte les sept à Auxerre, Sens, Paris, Bourges, Limoges, Toulouse et Châlons. Dans la légende de saint Ursin de Bourges, cet évêque est substitué à saint Martial de Limoges.

On voit par ces exemples l'inconsistance des documents relatifs à cette période. Tout ceci a été arrangé suivant les vanités locales et il a suffi d'un seul auteur à l'imagination vive pour encombrer l'histoire d'un groupe de légendes dont il est nécessaire de déblayer le terrain.

[1] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IV, p. 345-350. — [2] *Acta sanct.*, 1er juin, t. I, p. 40. — [3] *Acta sanct.*, 26 mai, t. VI, p. 363. — [4] *Acta sanct.*, 21 juillet, t. V, p. 133. — [5] *Acta sanct.*, 4 septembre, t. II, p. 670. — [6] 31 décembre, *Martyrologe d'Usuard*, dans *P. L.*, t. CXXIV, col. 857-858. — [7] *Acta sanct.*, 29 janvier, t. III, p. 556; *Analecta bollandiana*, t. IV, p. 145. — [8] 14 novembre, *Martyrologium Hieronymianum*. — [9] *Acta sanct.*, 29 janvier, t. III, p. 560. — [10] 31 décembre, Usuard, *loc. cit.*; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 482-484-727; Fliche, *Les vies de S. Savinien*, 1912. — [11] Grégoire, *De gloria martyr.*, c. CXIII; *Acta sanct.*, 21 janvier, t. II, p. 707; Tillemont, *op. cit.*, t. IV, p. 203-206.

Il s'agit des légendes de Valence, Besançon, Langres-Dijon et Autun-Saulieu.

Les deux premières mettent en évidence les saints Ferréol et Ferjeux et les saints Félix, Fortunat et Achillée[1]. Tous sont acheminés vers leur destination dans le même but, *ad fundandam ecclesiam*, par saint Irénée de Lyon, le premier groupe vers Besançon, le deuxième, vers Valence. A Besançon, ils s'établissent *in crypta parvula*, à Valence *sibi tuguriunculum de lignis contextum in locum oratorii dedicaverunt.* Naturellement, ils prêchent, et, pour se distraire, ils ont des visions qu'ils se communiquent par lettres. A Valence, on voit cinq agneaux paissant dans un prairie émaillée de lys et on entend une voix céleste qui dit : « Venez, disciples d'Irénée, venez recevoir le prix de vos peines, » etc., à Besançon, on voit cinq couronnes d'or éclatantes de pierres précieuses et on entend une voix céleste qui dit : « Venez, disciples d'Irénée, » etc. Cela dit on martyrise les saints et tout se passe sous l'empereur Aurélien.

Les deux dernières légendes ne sont pas moins évidemment apparentées entre elles. A Dijon, c'est saint Bénigne, à Saulieu ce sont Andoche, Thyrse et Félix[2]. Ici ce sont non seulement les faits, mais encore les phrases et les expressions qui sont identiques[3]. Après un début semblable, des finales distinctes. Dans la passion d'Andoche et Thyrse on lit que, dans la nuit qui suivit son martyre, saint Irénée apparaît à saint Polycarpe[4], lui apprend les maux causés par la persécution de Septime-Sévère et la nécessité d'envoyer en Gaule un renfort de missionnaires. Polycarpe désigne aussitôt Bénigne et Andoche, prêtres tous deux, et leur adjoint le diacre Thyrse Ils débarquent à Marseille, gagnent Autun, sont hébergés chez le sénateur Fauste dont ils baptisent le fils Symphorien et se séparent : Andoche et Thyrse demeurent sur le territoire d'Autun, Bénigne va à Langres.

L'auteur de cette pièce, mis en verve, ne s'en tint pas à cet essai. Il ne crut pouvoir moins faire que de se procurer la passion primitive de saint Symphorien et y fit quelques additions, notamment il fit baptiser Symphorien par saint Bénigne.

Et voici encore saint Bénigne dans le rôle de baptiste mais cette fois il s'est transporté à Langres et il opère sur les trois jumeaux cappadociens dont un texte grec et une version latine[5] attestent qu'il s'agit d'événements survenus en Cappadoce. Peu importe, le légendaire a transporté l'histoire à Langres, il y a amené les personnages, il n'a pas pris la peine de changer les événements, mais il a introduit Bénigne, c'était tout son dessein.

Les deux groupes de légendes sont d'autant plus étroitement apparentés qu'on y relève les mêmes mots et les mêmes phrases, par exemple :

Passion de saint Bénigne.	Passion des saints Ferréol et Ferjeux.
...*Noveritis quod diis nostris non placet ista conversio nec miscetur lex illa christianorum legibus deorum nostrorum.*	*Nec lex illa christianorum aliquando commisceri potest legibus deorum nostrorum.*

Autre trait commun, tous ces martyres sont datés du règne d'Aurélien. L'ancienne passion de saint Symphorien aura fourni ce détail.

Tous ces groupes de légendes figurent au martyrologe d'Adon, ce qui est une recommandation assez peu recherchée, mais on rencontre dans le *Missale gothicum* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GOTHICUM), manuscrit liturgique des premières années du VII^e^ siècle environ, deux allusions à ces légendes. Dans la messe dès saints Ferréol et Ferjeux, on lit, dans la *collectio ad pacem*, ces mots relatifs à la vision des couronnes : *illi coronas insignes gemmis et lapidibus pretiosis martyrii virtute meruerunt;* dans la messe de saint Symphorien, on lit dans la préface : *qui beatos patres Andochium Benignumque secutus.* Ainsi, dès la fin du VII^e^ siècle, cet ensemble de légendes jouissait d'une autorité suffisante pour qu'on en tirât des développements littéraires dans un livre liturgique.

Vers le commencement du VIII^e^, un clerc de Langres Warnachaire envoyait à Céraune, évêque de Paris, la légende actuelle des Trois Jumeaux[6]. A la fin du VI^e^ siècle, le martyrologe hiéronymien, dans sa recension gallicane arrêtée à Auxerre vers 595, marque les six fêtes de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres. Il ne dit rien des légendes, mais on n'en voit pas moins qu'il dépend de la légende langroise, car il place à Langres le supplice des Trois Jumeaux et de leurs compagnons : *XVI kal. febr. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellæ, Junellæ, Neonis.*

Avec le martyrologe nous touchons au temps de Grégoire de Tours qui a eu connaissance des passions de Bénigne et des saints de Besançon[7], et probablement de l'ancienne relation sur le martyre de saint Symphorien. Il semble n'avoir rien connu des autres, et néanmoins il nous apprend qu'il existait à Dijon une tombe vénérée et prétendûment miraculeuse. Grégoire, évêque de Langres, de qui dépendait Dijon (voir ce mot) n'en voulait rien croire jusqu'à ce que le saint l'en eût persuadé. Alors l'évêque céda, fit restaurer la crypte funéraire, mais nul ne savait le nom du saint vénéré. A quelques années de là, des voyageurs revenant d'Italie en rapportèrent l'histoire désirée.

Ce genre de trouvaille était alors assez bien reçu; l'évêque de Troyes fut victime d'une manœuvre pareille à propos de saint Patrocle, et le moine Fauste n'aura pas besoin de recourir à une autre explication pour accréditer son histoire de saint Maur (voir GLANFEUIL). On aurait pu mettre en doute que les Italiens possédassent une connaissance spéciale d'un saint absolument ignoré dans son propre pays, mais Grégoire de Langres n'en demanda pas tant et fit bon accueil à l'historiette qu'on lui présentait. Comme son épiscopat se place entre 505 et 540, on peut dire que la passion de saint Bénigne telle que nous la possédons ne doit guère différer de celle qu'on mit en circulation ainsi qu'on vient de le voir dans la première moitié du VI^e^ siècle. Et comme cette passion de Bénigne est du même auteur que celle de Ferréol et de Ferjeux et des Trois jumeaux, nous voici sur la trace du mystificateur qui fournissait de martyrs le persécuteur Aurélien.

Il ne s'en tenait pas là. Non content de « retrouver » les histoires des saints de Saulieu, de Dijon, de Besançon, de Valence, ce qui était facile puisqu'à la place de rien il mettait quelque chose, l'inventeur transportait à Langres une histoire cappadocienne écrite en grec, traduite en latin qu'il lui fallut imposer à la crédulité de ses contemporains, ce qu'il fit avec tant de succès du reste que la tradition dure encore. Les bénéficiaires de tout ceci c'est le groupe Speusippe,

[1] *Acta sanct.*, 16 juin, t. III, p. 17; 23 avril, t. III, p. 98. — [2] *Acta sanct.*, 1 nov., t. I, p. 155; 24 septembre, t. VI, p. 675. — [3] *Acta sanct.*, 1^er^ nov., t. I, p. 138. — [4] Mort depuis près de cinquante ans. — [5] Texte grec dans H. Grégoire, *Saints jumeaux et dieux cavaliers*, 1905, p. 10 sq.; *Acta sanct.*, 17 janvier, t. II, p. 74. — [6] *Acta sanct.*, 17 janvier, t. II, p. 76; je n'ai pu me procurer ceci : A. Roussel, *Comment Warnhaire à l'aide de la légende grecque des saints jumeaux a composé sur ces saints la légende hongroise*, in-8°, Langres, 1898. — [7] *De gloria martyrum*, c. L, LXX.

Elasippe, Mélésippe, Néonille qui n'a aucune attestation historique et dont les personnages ne relèvent que du roman d'imagination. Celui que Warnachaire a eu entre les mains est construit avec des éléments de provenances diverses, dont les uns sont puisés dans la réalité, les autres dans la fable. Le rédacteur de la légende grecque a mis en œuvre des souvenirs mythologiques et ses martyrs offrent plus d'une ressemblance avec Castor et Pollux. Il semble que dans les parages où les Trois jumeaux Speusippe, Elasippe, Mélésippe jouirent d'une certaine célébrité une population d'éleveurs établie dans la région de Tyane (Cappadoce du sud) rendait un culte aux Dioscures associés à une vieille divinité du pays [1]. Vers le milieu du IIIe siècle le christianisme amena la transformation de ces divinités en une triade de saints jumeaux et cavaliers. Dans la seconde moitié du IVe siècle la légende fut remaniée et ce fut sous la forme de ce remaniement qu'elle fut connue en Occident [2]. Un hardi faussaire les installa à Langres; ils y sont encore.

XVIII. L'INSURRECTION DES BAGAUDES. — La mort d'Aurélien (275) ramena la sécurité un instant compromise et pendant une dizaine d'années les chrétiens de la Gaule restèrent plongés dans l'ombre où ils semblaient se complaire. Mais ce pays ne connaissait plus la prospérité dont il avait joui depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle; le IIIe siècle amena une foule d'abus et d'exactions dont les Gallo-Romains, déshabitués des mauvais gouvernements, se lassèrent, et qu'ils ne voulurent plus supporter. A peine l'empire provincial eut-il disparu que des voix s'élevèrent pour maudire l'empire romain restauré; le mécontentement régnait surtout dans les campagnes dont la misère était profonde. D'une part, les grands propriétaires accroissaient sans cesse leurs terres de tout ce qui était à leur portée, petits domaines, lopins de terre, simples champs; d'autre part, les agents du fisc se montraient brutaux et inexorables. Réduits à se vendre pour subsister, les colons partageaient l'existence des esclaves et des serfs, mais ne partageaient pas leur résignation. Accablés de prestations et de corvées, ils en vinrent à ne plus prendre conseil que du désespoir. « On nous pousse aux armes, disaient-ils; désormais nous n'aurons plus d'autre loi que notre colère : et, quelles que soient les forces de nos adversaires, nous sommes aussi forts qu'eux, si nous ne tenons pas à la vie [3]. »

On vit alors se former sur différents points de la Gaule des groupes qui, promptement, devinrent des troupes de désespérés qu'on désigna sous le nom celtique de *Bagat* ou *Bagaud*, qui veut dire multitude [4]. Leur nombre s'accrut bien vite et devint immense : *omnia pene Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere*, écrit Prosper d'Aquitaine. Ces agriculteurs avaient peu à apprendre pour devenir d'excellents soldats. Le laboureur fut fantassin, le pâtre accoutumé à enfourcher un bidet pour escorter son troupeau se trouva cavalier et, en peu de temps, on eut plus et mieux que des fantassins et des cavaliers, on posséda une infanterie et une cavalerie. Un frisson courut parmi ces foules que la romanisation avait seulement effleuré, un réveil obscur de la nationalité gauloise agita peut-être ces âmes rudes qui n'avaient pas oublié le chemin des cavernes ou végétaient encore quelques druides.

Deux hommes se mirent à la tête des Bagaudes et prirent le titre d'Augustes, simples esclaves de la veille nommés Achianus et Amandus. On a dit qu'ils étaient chrétiens et c'est possible. La vie de saint Babolein, écrite au VIIe siècle, tend à représenter ce mouvement social comme inspiré par la haine du paganisme; une tradition, dont l'origine échappe, représente l'insurrection des Bagaudes comme une révolte chrétienne. On ne peut que souhaiter que cette tradition soit conforme à la vérité. Les Bagaudes, s'ils avaient triomphé, eussent fait figure de libérateurs, de providentiels sauveurs dont, peut-être, quelque martyrologe eut introduit en bonne place les noms révérés. Ils succombèrent, mais ils conservent tout le mérite d'avoir tenté une délivrance dont le but était noble, encore que les moyens furent rigoureux et les excès condamnables.

Si les chefs étaient chrétiens on peut croire que leurs coreligionnaires furent nombreux autour d'eux. Les villes commençaient à en compter un bon nombre, et s'il n'est pas possible de tenter une évaluation pour les campagnes, il n'en demeure pas moins que, dans l'opinion du peuple, les chrétiens fournirent à la révolte un appoint considérable. En 286, les fidèles de la Gaule n'avaient rien à craindre de l'empereur, mais ils voyaient l'atroce pitié d'un gouvernement qui poussait le monde aux abîmes et ne se résignaient pas à voir périr ce peuple des campagnes à force de misère. Ces chrétiens qui ne s'étaient pas révoltés quand on leur infligeait le martyre, se dressaient, mus par la pitié, en voyant des hommes qui, en très grande majorité n'étaient pas encore chrétiens, livrés à tous les abus d'un gouvernement devenu exécrable. Ce ne fut pas au nom du christianisme qu'on souleva cette population de pâtres et de paysans ignorants et superstitieux, mais ce fut l'inspiration chrétienne qui apitoya et décida Achianus et Amandus à entreprendre le salut des pauvres et des misérables qui ne sauraient jamais pourquoi ces hommes pitoyables avaient tout risqué, tout tenté et tout souffert afin de les soulager.

XIX. LE RÈGNE DE CONSTANCE CHLORE. — Le 1er mars 292 [5], Dioclétien et Maximien Hercules, augustes, élevèrent Constance Chlore et Maximien Galère à la dignité de césars. Cette décision entraîna une nouvelle répartition de l'Empire et la Gaule fut attribuée à Constance Chlore. Il était de grande famille, petit-neveu de Claude le Gothique, de santé et de complexion délicate, ὁ χλωρός, « le pâle »; modéré, bienfaisant, compatissant aux misères, ni sceptique, ni crédule, ni fanatique, ni indifférent, mais indulgent, tolérant et n'étant pas chrétien, il était digne cependant d'être appelé χριστιανόφρων, l'homme qui a des sentiments chrétiens.

Lorsqu'éclata la persécution de l'an 303, les sujets chrétiens de Constance la ressentirent assez pour s'apercevoir qu'elle avait été déclarée, à peine assez pour en souffrir. Le César ne pouvait sans doute refuser toute obéissance aux commandements de ses supérieurs, les Augustes, ni toute attention à un édit en tête duquel son nom se lisait avec ceux de ses trois collègues. Mais il en adoucit l'exécution au point de la rendre presque tolérable. Pour ne pas rompre ouvertement. Constance donna un témoignage matériel de soumission par la destruction de quelques églises; mais, au prix de quelques murailles faciles à relever, il se dispensa d'attenter au temple du vrai Dieu qui est dans le cœur des hommes : *Nam Constantius, ne dissentire a majorum præceptis videretur, conventicula, id est parietes, qui restitui poterant, dirui passus est, verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servavit* [6]. Il n'exigea pas que les

[1] Ce serait Zeus Asbamaios, divinité pré-hellénique. — [2] H. Grégoire, *Saints jumeaux et dieux cavaliers. Étude hagiographique*, dans *Bibliothèque hagiographique orientale*, in-8, Paris, 1905; cf. H. D[elehaye] dans *Analecta bollandiana*, 1905, t. XXIV, p. 505-507. — [3] Quintilien, *Declamatio*, XIII, 1. — [4] Du Cange, *Gloss. lat.*, au mot *Bagaudæ*. — [5] Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 21, 603-604; C. Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, p. 189. — [6] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XV.

membres du clergé lui livrassent les saintes Écritures, ce qui épargna à la Gaule la plaie des traditeurs, *ab hoc facinore immunis est Gallia*[1]; en un mot il respecta et fit respecter la liberté des consciences. Si des excès furent commis dans ses États contre les chrétiens, ce fut à son insu et d'ailleurs les allégations faites en ce sens sont douteuses. Les martyres de Ferréol à Vienne et de Julien à Brioude ne semblent pas assurés quant à la date[2]. Quant à saint Mitre, patron d'Aix en Provence, c'était un esclave chrétien que son maître païen tourmenta mais ne put faire périr, son histoire est instructive pour comprendre les vexations auxquelles étaient exposés les esclaves chrétiens, mais n'a rien à voir avec la persécution officielle[3]. (Voir *Dictionn.*, t. III, au mot CONSTANTIN.)

Le palais de Constance, rempli de chrétiens, ressemblait à une église, au dire d'Eusèbe, qui ajoute que Constance feignit d'imiter Dioclétien et d'exiger lui aussi de tout son entourage et de sa garde une adhésion au paganisme. « Employés du palais, magistrats, gouverneurs, les chrétiens qui obéiront, dit-il, continueront à jouir de leurs honneurs et privilèges, mais ceux qui refuseront perdront leurs charges. » Il y eut des défections, et Constance en prit occasion pour exclure les timides et les éloigner de sa personne, les chrétiens fidèles ne furent pas disgraciés.

L'abdication de Dioclétien éleva Constance au rang d'Auguste. Constantin avait été exclu du nouveau partage, mais la santé déclinante de Constance faisait prévoir l'ouverture prochaine d'une nouvelle succession impériale. Sur le point de s'embarquer pour une expédition en Bretagne, Constance réclama la présence de son fils Constantin et Galère n'osa la lui refuser. Constantin n'attendit pas l'effet des intrigues que souleverait son départ, il quitta de nuit Nicomédie, traversa la Thrace, le Norique, la Gaule, rejoignit son père à Gessoriacum, s'embarqua avec lui et recueillit bientôt après son dernier soupir à Eboracum (*York*), 25 juillet 306. Désigné par le mourant comme son successeur, Constantin fut proclamé Auguste par l'armée. Malgré son mécontentement, Galère dut dissimuler, il n'accorda toutefois à Constantin que le titre de César et le quatrième rang dans le collège impérial. Constantin souscrivit à tout, il avait pour lui l'avenir.

XX. PERSÉCUTION DE MAXIMIEN. — Le persécuteur Maximien n'a rien à envier au persécuteur Aurélien, lui aussi met à mort des chrétiens et fait appliquer sa politique sanguinaire par un préfet atroce dont le nom, à défaut du personnage, doit être retenu, car le personnage n'a jamais existé. C'est une raison suffisante pour lui prêter quelques noirceurs, et, en particulier, tout un groupe de martyrs dont les passions s'inspirent les unes des autres. Ces passions sont celles de saint Quentin, des saints Rufin et Valère, Crépin et Crépinien, Fuscien et Victoric. Tous ces saints et deux autres encore figurent dans la rédaction auxerroise du martyrologe hiéronymien; ce sont :

X kal. sept. Remus civitate, Timothei, Apollinaris.

VIII kal. nov. In Gallia, civitate Sessionis, Crispini et Crispinian[i.]

XVIII kal. iul. [*In territorio*] *Sessionis civitate, passio* [*ss.*] *Valeri et Rufini* [*martyrum*].

III id. decemb. In Gallia Ambianis. Victorici et Fusciani martyrum.

Quant à saint Quentin il n'apparaît, au 31 octobre, dans le plus ancien manuscrit, celui d'Epternach, que dans une addition de seconde main. Tous ces personnages sont présentés comme les premiers évangélisateurs du pays. Or Grégoire de Tours mentionne sans plus le martyre des deux premiers : *Apud Remensium urbem consummato martyrio cælestia regna meruerunt*[4]. Grégoire nomme Crépin et Crépinien mais seulement pour mentionner le vocable de leur basilique; il est mieux instruit touchant saint Quentin puisqu'il sait que ses restes furent trouvés dans une rivière. L'auteur de la vie de saint Eloi peut avoir connu la passion de Crépin et Crépinien et celle de Lucien de Beauvais.

Un premier groupe est formé par Lucien-Quentin et Rufin-Valère.

Sous Maximien, Lucien et Quentin quittent Rome pour porter l'Évangile en Gaule. Quentin s'établit à Amiens et Lucien à Beauvais. La persécution les y relance et Rictiovarus arrive par Bâle à Amiens. Il fait arrêter Quentin qu'on emprisonne et qu'un ange met en liberté. Là-dessus six cents conversions, nouvelle arrestation, transfert à Saint-Quentin et supplice par l'introduction de deux clous (*tarincæ*) rougis au feu, un à chaque épaule et pénétrant jusqu'aux pieds!! en outre, dix autres petits clous sous les ongles. Le martyr est, finalement, décapité, jeté dans la Somme avec une masse de plomb; il y reste cinquante-cinq ans. Alors une dame nommée Eusebia, aveugle depuis neuf ans, vient à Saint-Quentin, fait repêcher le cadavre et veut l'emporter à Vermand, mais il devient si pesant qu'il faut y renoncer. On bâtit une chapelle, on y met le martyr, l'aveugle est guérie et s'en retourne à Rome avec les *tarincæ*.

Sous Dioclétien et Maximien, Rufin et Valère sont gardes-magasins dans un palais impérial[5], sur les bords de la Vesle, et Rictiovarus y arrive par Worms et Reims. Il fait arrêter les saints à qui un ange vient apporter des couronnes et, le lendemain, ils sont décapités, à sept milles du prétendu palais impérial, sur la voie publique et les bords de la Vesle[6]. Quand on essaie de les transporter à Reims les corps deviennent si pesants qu'on y renonce et on bâtit une chapelle sur place. Cette pièce s'inspire de la précédente, elle lui emprunte certains détails : les martyrs récitent le même psaume; ils sont visités par un ange; ils se comportent de même façon devant le juge, et se refusent à la translation. Si un doute restait possible, il s'évanouirait quand on lit en propres termes la mention du martyre de saint Quentin.

Deuxième groupe : Sous Maximien, Crépin et Crépinien, se sont faits cordonniers à Soissons et ne chaussent que les pauvres; entre temps ils font des conversions et Maximien envoie Rictiovarus qui les interroge, les présente à Maximien qui les fait jeter dans la poix bouillante, ils n'en sortent pas même échaudés et Rictiovarus les imite, mais crève dans le bassin; alors Maximien fait décapiter les deux cordonniers sur les bords de l'Aisne. Deux vieillards recueillent les corps, qu'on transporte en pompe en peu plus loin, mais toujours près de la rivière, dans deux tombeaux distincts que recouvre une grande église.

Sous Maximien, Fuscien et Victoric viennent en Gaule et se rendent à Térouanne, d'où ils se mettent en route pour rendre visite à Quentin à Amiens. Mais c'est le moment où Rictiovarus, arrivé de Trèves, vient d'envoyer Quentin à *Augusta Veromanduorum*. Déçus, Fuscien et Victoric, partent pour Paris et apprennent en route le martyre de Quentin et leur imminente arrestation. Rictiovarus arrive, emmène les saints à Amiens, mais, en route, pour les

[1] S. Optat, *De schism. Donatistarum*, l. I, c. XXII. — [2] Tillemont, *Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. V, note 3 sur S. Ferréol. — [3] P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. IV, p. 182, note 1. — [4] *De Gloria martyrum*, c. LIV. — [5] Probablement Braine, cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 395 sq. — [6] Des traditions (!) suppléent à la passion et placent ce martyre à Basoche, sur la Vesle, entre Braine et Fismes.

faire taire, il ordonne de leur enfoncer de grands clous (*tarincæ*) des épaules jusqu'aux pieds, ensuite on leur coupe la tête, ils la ramassent bien proprement et vont se faire enterrer un peu plus loin.

Tout ceci est taillé sur le même patron et dans le même drap.

Sauf le nom du saint et le lieu de son culte, la passion de Quentin est œuvre d'imagination, les broches (*tarincæ*) ne sont pas conformes, dit-on, au système pénal romain; l'objection n'a aucune valeur sous Dioclétien, à une époque où au mépris de toute loi et en violation de toute loi, des vierges furent condamnées au stupre; mieux vaut renoncer à épiloguer et renoncer à discuter les imaginations d'un auteur qui vit sans doute ouvrir une tombe franque vers le VI^e^ siècle avec une lance et un angon posés à plat sous le corps. On peut admettre que, vers le VI^e^ siècle, il y eut un récit en circulation racontant la mort et l'invention de saint Quentin; cette pièce aura été connue de Grégoire de Tours et du biographe primitif de saint Eloi, qui n'est autre que saint Ouen de Rouen. Ensuite tout cela s'enfla, se gonfla et produisit sous la plume d'un auteur le groupe de légendes qu'il prit la peine de diversifier un peu, très peu, afin d'assurer le débit de sa marchandise. Tous les saints sont martyrs, tous sont romains d'origine, tous sont victimes de Rictiovarus, envoyé de Maximien et pénétrant en Gaule par Bâle, ou par Worms, ou par Trèves; tous les martyrs reçoivent la visite d'un ange dans leur prison; après le supplice, tous sont transférés et indiquent le lieu qu'ils préfèrent pour leur sépulture par une subite augmentation de poids.

En ce qui concerne saint Julien de Beauvais dont la passion nous est conservée par un manuscrit de Corbie du VIII^e^ siècle, il a été envoyé de Rome à Beauvais par saint Pierre lui-même, sous Néron. On ne saurait douter que son apostolat fut fécond puisqu'il dura plusieurs siècles. En effet, Julien âgé de trois cent cinquante ans environ vivait encore sous l'empereur Julien qui le fit rechercher par ses fonctionnaires. Il avait eu le bonheur d'échapper à Maximien et à Rictiovarus. Une deuxième recension rajeunit déplorablement le martyr dont elle fait un contemporain et ami de saint Quentin et à qui elle prête l'art de ramasser sa tête coupée et de la transporter soi-même au lieu choisi pour la sépulture. .

XXI. Évangélisation tardive de la Gaule. — Les textes historiques qui font mention de l'évangélisation de la Gaule attestent qu'elle fut tardive. Ces textes doivent être transcrits ici :

Actes de saint Saturnin, c. II : *Postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu* (var. *tardoque progressu*) *in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; quum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent; ad nihilominus crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent; ante annos L sicut actis publicis* (*continetur?*) *id est Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.* « Dans le temps même où, après l'incarnation du Sauveur notre Seigneur Jésus-Christ, le vrai Soleil de justice s'étant levé sur le monde enseveli dans les ténèbres, avait commencé à illuminer des splendeurs de la foi les plages de l'Occident; après que peu à peu et graduellement la trompette évangélique eut retenti sur toute la terre, et que, par un progrès insensible, mais toujours grandissant, la prédication des apôtres eût fait briller la lumière de la vérité jusque dans nos contrées; alors qu'un petit nombre d'églises s'élevaient dans quelques cités seulement, par le zèle des chrétiens encore très peu nombreux, et qu'au contraire, par la misérable superstition des gentils, de nombreux temples en tous lieux se remplissaient encore de l'encens offert aux idoles; il y a de cela un assez grand nombre d'années (*ante annos satis plurimos*) [ou bien il : y a de cela cinquante ans], c'est-à-dire sous les consuls Dèce et Gratus, comme le rapporte une fidèle tradition, la cité de Toulouse avait commencé déjà à posséder saint Saturnin pour son premier pontife. »

Sulpice-Sévère, *Chronicon*, l. II, c. XXXII : *Sub Aurelio, Antonini filio, persecutio quinta agitata, ac tum primum inter Gallias martyria visa, serius trans alpes Dei religione suscepta.* « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, s'éleva la cinquième persécution : ce fut alors pour la première fois qu'on vit des martyrs dans les Gaules, la religion du vrai Dieu ayant été reçue assez tard de ce côté-ci des Alpes. »

Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. XIII : *Et vere ante Martinum pauci admodum, imo pæne nulli in illis regionibus Christi nomen receperant.* « Et avant saint Martin tout à fait peu, presque personne même n'avait dans ces régions [du Centre] reçu le nom du Christ. »

Grégoire de Tours, *Histor. Francor.* l. I, c. XXVIII : *Sub Decio imperatore multa bella adversum nomen christianum exoriuntur, et tanta strages de credentibus fuit, ut nec numerari queant... Valentinianus et Novatianus maximi tum hæreticorum principes, contra fidem nostram inimico impellente grassantur. Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : « Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinentur, primum ac sumnum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. » Illi egro missi sunt : Turonicis, Gratianus episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonæ, Paulus episcopus; Tolosæ, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus.* « Sous l'empereur Dèce une guerre cruelle s'élève contre le nom chrétien.... Valentinien et Novatien, principaux hérésiarques de ce temps-là se soulèvent contre notre foi. A la même époque sept personnages ordonnés évêques furent envoyés dans les Gaules pour y prêcher ainsi que le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin : elle dit en effet : « Sous les consuls Dèce et Gratus, d'après le souvenir qu'on en conserve, la ville de Toulouse avait commencé à avoir son premier pontife. » Voici donc ceux qui furent envoyés : Aux habitants de Tours, l'évêque Gratien; aux habitants d'Arles, l'évêque Trophime; à Narbonne, l'évêque Paul; à Toulouse, l'évêque Saturnin; aux habitants de Paris, l'évêque Denis; aux Auvergnats, l'évêque Austremoine; aux habitants de Limoges, l'évêque Martial. »

Concile de Tours de 567 à Sainte Radegonde, dans *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXXIX. *Itaque quum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent in gallicanis finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tum ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta; ne quid hic minus adquireret, quam in orbis circulo, prædicantibus Apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad inluminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente.* « Dès l'origine même de la religion catholique, la foi avait commencé à donner signe de vie sur le territoire de la Gaule; cependant les adorables mystères de la divine Trinité n'étaient encore parvenus qu'à la connaissance d'un petit nombre. Aussi pour ne pas y recueillir moins de fruits que la prédication des apôtres n'en avait obtenus dans le reste du monde, Dieu daigna dans un dessein de miséricorde,

amener d'une contrée étrangère le bienheureux Martin pour apporter la lumière à notre patrie. Bien qu'il ne fût pas du temps des apôtres, cependant il eut part à la grâce apostolique. »

De Rome, où elle a grandi, nous voyons la foi apparaître d'abord dans la Viennoise, la Première Lyonnaise, là où la vie romaine à le mieux pénétré. Le centre se montrera moins docile. Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IVe siècle. Les textes sont formels et les conciles, les *vitæ sanctorum* nous apprennent que deux cents ans plus tard la lutte contre le paganisme se prolongeait dans ces pays.

Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore.

Nous le voyons par une série de textes dont tous n'ont point la même valeur, mais dont le nombre, la concordance sont, à coup sûr bien dignes de remarque. Nous voulons parler des vies des saints; d'où un fait important se dégage : aux Ve, VIe VIIe et VIIIe siècles de nombreux apôtres parcourent le nord de notre pays : la Deuxième, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise qui, au VIe siècle, gardaient encore des temples païens, voient de longs combats contre l'idolâtrie conservée par des mœurs sauvages ou ramenée par la conquête barbare, et le nord-est si lent à recevoir ou à recouvrer la foi du Christ, demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir [1].

On rencontre d'autres textes dont il faut faire mention aussi :

Innocent Ier (412-417)[2] *Epistula ad Decentium Eugubinum*, n. 2 : *Cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas, interjacentes nullum instituisse ecclesias nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes.* « C'est un fait avéré que dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique et la Sicile et les îles intermédiaires, personne n'a fondé d'églises sinon ceux que le vénérable apôtre Pierre ou ses successeurs ont établi évêques. »

Concile d'Arles, 450, lettre au pape saint Léon[3] : *Omnibus regionibus Gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem.* « C'est un fait de notoriété publique dans toutes les parties de la Gaule et qui n'est pas ignoré non plus de la sainte église romaine, que, la première dans les Gaules, la cité d'Arles a mérité d'avoir un évêque en la personne de saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre. »

Texte d'un manuscrit venu de Scété (Ve-VIe siècle) : *Accepit manum sacerdotalem apostolorum Roma civitas, et tota Italia, atque Hispana ac Britannia et Gallia cum reliquis aliis regionibus finitimis a Simone Cepha, qui ascenderat ab Antiochia, et fuit præceptor ac rector in Ecclesia quam ibi ædificaverat et in finitimis ejus.* « La ville de Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule, avec les autres contrées voisines ont reçu le sacerdoce des apôtres, de la main de Simon Céphas, lequel après son départ d'Antioche, alla instruire et dirigea l'Église qu'il fonda à Rome et chez les peuples voisins. »

Césaire d'Arles († 542). *Collectio de mysterio sanctæ Trinitatis*[5] *: In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum apostolorum sanctum Trophimum habuit fundatorem; Narbonensis, sanctum Paulum; Tolosana, sanctum Saturninum; Vasensis, sanctum Daphnum. Per istos enim quattuor apostolorum discipulos in universa Gallia ita sunt ecclesiæ constitutæ ut eas per tot annorum spatia nunquam permiserit Christus ab adversariis occupari.* « Dans les Gaules, la cité d'Arles a eu pour fondateur saint Trophime, disciple des apôtres; celle de Narbonne a eu saint Paul; celle de Toulouse, saint Saturnin; celle de Vaison, saint Daphnus. Grâce à ces quatre disciples des apôtres, des Églises ont été établies sur toute l'étendue de la Gaule avec tant de succès, que le Christ n'a jamais permis, pendant les siècles qui viennent de s'écouler, que ses ennemis les hérétiques soient parvenus à s'en emparer. »

Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXX : *Bituriga vero urbs primum a sancto Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit, atque ecclesiam Biturigensem primum instituit rexitque.* « La ville de Bourges reçut pour la première fois la parole de salut de saint Ursin, qui, ordonné évêque par les disciples des apôtres, institua le premier l'église de Bourges et la gouverna. »

Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XLVIII : *Ab apostolorum discipulis ordinatus (Saturninus).*

Ibid., c. LVI : *Eutropius martyr Santonicæ urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est.* « On raconte qu'Eutrope, martyr de la ville de Saintes, fut envoyé dans les Gaules par le bienheureux évêque Clément, il reçut de même la grâce de la consécration épiscopale. »

XXII. Le concile d'Arles. — A peine libérée du souci de la persécution par la victoire de Constantin et par l'édit de Milan, l'Église traversa la crise du Donatisme (voir ce mot). L'Afrique était principalement intéressée à cette affaire, mais Constantin, préludant à son rôle de touche-à-tout, l'évoqua devant lui et convoqua les évêques de son empire à Arles dans la Gaule. C'était comme une première revue du personnel ecclésiastique et le lieu de la réunion nous a valu d'utiles indications pour l'histoire de l'Église gallicane à cette heure de sa liberté naissante. Cécilien et quelques-uns de ses amis ainsi que les députés du parti des donatistes, furent conviés à ce concile, et

[1] Troisième Lyonnaise : *Acta sanct.*, 12 mars, Vie de S. Paul, t. II, p. 119; 28 juillet, S. Samson, t. VI, p. 584; 1er mai, S. Brieuc, t. I, p. 93; 6 janvier, S. Melaine, t. I, p. 329; 1er octobre, S. Sulin, t. I, p. 197; S. Malo, dans *Acta sanct., O. S. B.*, t. I, p. 219.

Deuxième Lyonnaise : *Acta sanct.*, 2 mai, S. Germain, t. I, p. 265; 31 janvier, S. Gaud, 23 octobre, S. Romain, t. X, p. 97; 22 juillet, S. Wandrille, t. V, p. 279; S. Valery, dans *Acta sanct., O. S. B.*, t. II, p. 84.

Deuxième Belgique : *Acta sanct.*, 18 avril, S. Ursmar, t. II, p. 562; 20 février, S. Eleuthère, t. III, p. 198; 8 juin, S. Médard, t. II, p. 91; 5 septembre, S. Bertin, t. II, p. 605; 9 septembre, S. Omer, t. III, p. 397; 16 octobre, S. Mommelin, t. VII, p. 981-982; 17 février, S. Silvin, t. III, p. 29; 6 février, S. Waast, t. II, p. 793; 11 août, S. Géry, t. II, p. 673; 3 janvier, S. Blimond, t. I, p. 154.

Deuxième Germanie : *Acta sanct.*, 6 février, S. Amand, t. I, p. 580; 1er juillet, S. Runwald, t. I, p. 258; 17 septembre, S. Lambert, t. V, p. 576; 18 avril, S. Ursmar, t. II, p. 562; S. Willibrord, dans *Acta sanct. O. S. B.*, t. III, p. 608, 609; S. Eloi, D'Achery, *Spicilegium*, in-folio, t. II, p. 93; S. Bavon, dans *Acta sanct., O. S. B.*, t. II, p. 397; saint Livin, *ibid.*, t. II, p. 458-459; S. Hubert, Surius, *Vitæ sanctor.*, t. VI, p. 52.

Première Germanie : *Acta sanct.*, 7 juillet, S. Goar, t. II, p. 333; 27 mars, S. Rupert, t. III, p. 702.

Première Belgique : *Acta sanct.*, 2 mai, S. Germain, t. I, p. 265.

Grande Séquanaise : *Acta sanct.*, 16 octobre, S. Gall, t. VII, p. 885; 29 mars, S. Eustase, t. III, p. 787 et 30 août, t. VI, p. 580; 30 août, S. Agile, t. VI, p. 580.

[2] *P. L.*, t. XX, col. 552. — [3] *P. L.*, t. LIV, col. 880-881. — [4] *P. G.*, t. XXIV, col. 627, note 47. — [5] Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, Romæ, 1749, l. II, c. XXII, n. 1; A. Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum latinorum italica*, in-8°, Wien, 1870, t. I, p. 174, note 5.

les fonctionnaires de l'Empire furent chargés de subvenir aux frais de voyage des évêques. D'après certaines traditions, il n'y aurait pas eu à Arles moins de six cents évêques, Baronius rabat ce nombre à deux cents, Ellies du Pin à trente-trois, nombre indiqué par la lettre synodale adressée au pape Sylvestre et par la liste du personnel qu'on rencontre dans plusieurs manuscrits; malgré ce nombre relativement restreint, on peut dire que toutes les provinces de l'Empire étaient représentées. Outre les trente-trois évêques, la liste du personnel nomme beaucoup de prêtres et de diacres représentants ou mandataires des évêques. Ainsi le pape Sylvestre était représenté par les deux prêtres Claudien et Vite et les deux diacres Eugène et Cyriaque; Marin d'Arles, l'un des trois *judices ex Gallia* qui avaient été antérieurement désignés par l'empereur, paraît avoir présidé l'assemblée; du moins son nom se lit le premier dans la lettre du concile. Les signatures du concile appellent de grandes réserves. Le pape de Rome est représenté par deux prêtres et deux diacres, tandis que l'évêque d'Arles est assisté par un prêtre et quatre diacres, ce qui semble anormal, de plus on est surpris de voir Verus, évêque de Vienne, alors capitale de la Viennoise dont Arles faisait partie, flanqué seulement d'un unique exorciste. On s'explique difficilement le nombre de trente-trois évêques présents avec les termes de la lettre de Constantin à Chrestus de Syracuse : Ἐπειδὴ τοίνυν πλείστους ἐκ διαφόρων καὶ ἀμυθήτων τόπων ἐπισκόπους εἰς τὴν Ἀρελατησίων πόλιν εἰσω καλανδῶν Αὐγούστων συνελθεῖν ἐκελεύσαμεν. « Nous avons convoqué à Arles, le jour des calendes d'août, les évêques de localités diverses et en nombre presque indéfini [1]. » Une semblable expression s'accorderait bien avec les manuscrits qui parlent de six cents évêques présents à Arles, si ce nombre n'était tout à fait inacceptable. La coïncidence du nombre trente-trois entre la lettre synodale et la liste du personnel mérite néanmoins considération; mais ici encore une difficulté surgit. Parmi les titulaires de la lettre synodale se trouvent deux prêtres, un diacre et un autre diacre qui n'a pas signé. De plus, on lit dans cette lettre : *Placuit etiam a te, qui majores diœceses tenes, per te potissimum omnibus intimari*, une telle phrase ne semble guère acceptable à la date du concile [2].

Cette date a été discutée [3], pouvant varier entre les années 314, 315 et 316; elle se place au 1er août de l'une de ces trois années. Saint Augustin nous apprend [4] que Constantin prit ses mesures pour évoquer l'appel des donatistes devant le concile d'Arles pendant son séjour à Rome : il faut donc écarter l'année 316 puisque, pendant cette année nous trouvons Constantin à Arles le 13 août et à Milan le 10 novembre. Pendant l'année 315, on ne rencontre Constantin à Rome que du 18 juillet au 27 septembre : or les procédures du concile ont rempli une partie du mois d'août et il y a eu des jours inoccupés ou remplis par des événements dont les documents ont gardé la trace et qu'on ne saurait faire tenir dans l'intervalle d'un mois. On se trouve ainsi ramené à la date de 314 à laquelle on oppose un texte d'Eusèbe [5] qui dit que « c'est surtout à l'Église de Dieu que Constantin consacra ses pensées, des discordes s'étant produites en différents pays, il intervenait comme un commun évêque établi par Dieu et assemblait des conciles de ministres de Dieu. Il ne dédaignait pas de paraître au sein de leurs délibérations. » Conclure de ces généralités au cas particulier de l'empereur présent dans le concile d'Arles est inacceptable. D'ailleurs dans l'hypothèse de la présence de Constantin à Arles, on ne s'explique plus l'appel à l'empereur formulé par les donatistes à l'issue du concile.

Nous avons dit quelques mots de ce concile dans *Dictionn.*, t. I, col. 2904, 2914-2916 et nous avons étudié ses vingt-deux canons, dans notre *Histoire des Conciles*, t. I, part. 1re, p. 275-294.

XXIII. Les listes épiscopales. — Un certain nombre d'Églises ont conservé des listes d'évêques, souvent dépourvues de toute indication sur l'époque où ces personnages ont vécu et sur les événements auxquels ils furent mêlés, néanmoins on y trouve un catalogue de noms fidèlement transcrits dans l'ordre où les prélats se sont succédé. C'est souvent le cas, par exemple, des listes dressées en vue d'un usage liturgique. D'autres Églises, en plus grand nombre, ont laissé perdre le souvenir de leurs évêques et lorsque les érudits s'efforcèrent de reconstituer les listes épiscopales, ils se heurtèrent à des difficultés parfois insurmontables dont témoignent des lacunes que rien ,désormais, ne permettra de réduire et encore moins de combler. Telles quelles beaucoup de listes sont très incomplètes et très embrouillées, les noms ont été confondus, déformés, les dates et l'ordre de succession méconnus et modifiés. C'est le cas, par exemple, de la liste du Mans, confectionnée au IXe siècle, par un clerc, peut-être par le chorévêque de cette Église. De telles listes, pour anciennes qu'elles soient, et remontant même au IXe ou au VIIIe siècle, représentent le produit artificiel de recherches plus ou moins bien conduites et ne peuvent se réclamer du titre de « traditionnelles ». Les catalogues traditionnels ne sont point exposés comme les autres à recevoir de grossiers démentis par le fait de vérifications que peuvent permettre, de ci de là, d'autres documents parfairement sûrs.

L'âge des manuscrits n'importe guère, car tous sont d'une date très postérieure aux premiers évêques qu'ils citent; mais les signatures apposées aux actes des conciles, les récits de Grégoire de Tours, quelques inscriptions, quelques diplômes permettent de dresser des listes très incomplètes assurément, mais très sûres. Ce travail fait, il devient aisé de vérifier les données contenues dans les listes traditionnelles. Y retrouve-t-on les noms des évêques connus? la distance qui les sépare est-elle chronologiquement admissible? les données historiques sont-elles suffisantes pour permettre un contrôle sérieux? Si ces conditions sont remplies, nous posséderons une certitude morale que ces listes sont complètes et exactes. Si l'on n'en possédait qu'une seule, le doute pourrait subsister, mais nous en possédons plusieurs, concernant des Églises importantes, dispersées sur tout le territoire, de sorte qu'on peut se croire fondé sur ces catalogues pour établir une théorie des origines chrétiennes de la Gaule. Ces listes ont paru longtemps inabordables jusqu'à ce que, en 1884, M. Delisle, en dépouillant les manuscrits qui les contiennent et en classant par provinces et par diocèses les textes publiés ou inédits, ait rendu les recherches plus faciles et provoqué des travaux plus approfondis [6]. Ce fut l'œuvre maîtresse de L. Duchesne [7].

Voici les listes qui nous sont parvenues à l'état isolé avec celles qui se déduisent de compositions

[1] *P. G.*, t. XX, col. 389. — [2] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, 1907, t. I, part. 1, p. 276, note 2. — [3] F. X. Funk, *Die Zeit der ersten Synode von Arles*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1890, t. LXXII, p. 296-304; L. Duchesne, *La date du concile d'Arles*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1890, t. X, p. 640-644. — [4] *Epist.*, XLIII, n. 20, *P. L.*, t. XXXIII, col. 169. — [5] O. Seeck, dans *Zeitschrift de Savigny, Stiftung für Rechtsgeschichte. Römische Abtheilung*, 1889, t. X, p. 217. — [6] L. Delisle, *Anciens catalogues des évêques de France*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXX (1884), p. 386-457. — [7] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2e édit., 3 vol., in-8°, Paris, 1907-19.

plus étendues comme l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, l'*Historia Remensis ecclesiæ* de Flodoard, les *Gesta episcoporum Trevirensium*, etc.

Lyon, Langres; Rouen; Tours, Angers, Nantes; Sens, Chartres, Auxerre [Nevers, démembrement d'Auxerre au début du VI^e^ siècle], Troyes, Orléans, Paris; Trèves, Metz, Toul, Verdun; Reims, Châlons, Senlis, Beauvais [aujourd'hui perdus, mais a été consultée par les auteurs du *Gallia christiana*]; Vienne Grenoble, Viviers; Bourges, Clermont [cette dernière conservée dans les divers écrits de Grégoire de Tours]. En tout vingt-quatre.

Parmi ces listes, il s'en trouve de très anciennes, celle d'Arles, par exemple, conservée dans un sacramentaire du IX^e^ siècle. Cependant on n'y rencontre qu'un seul évêque avant celui qui siégeait en 314, Marinus, alors que nous connaissons de façon certaine les noms des évêques Trophime et Marcien; par contre on y trouve des intrus, comme cet Helladius campé entre Patrocle et Honorat, et cet Aenius installé entre Césaire et Jean; ce qui est plus fort est d'y voir figurer un évêque Ingenuus encadré par Ambroise et Martin, d'une part, et par Augustin et Jérôme, d'autre part, dont personne ne songera à faire des évêques d'Arles[1]: enfin, l'évêque Saturninus est omis quoiqu'on ne puisse douter qu'il fût évêque d'Arles. Ce catalogue, malgré son antiquité, doit donc être considéré comme inexact et écarté de la liste de ceux dont on peut faire état dans la question qui nous occupe[2].

Il est possible de citer un autre exemple pris dans le catalogue de Besançon. Certaines rédactions omettent l'évêque Sylvestre dont l'existence est prouvée non seulement par sa pierre tombale, mais encore par deux signatures données aux conciles de 573 et de 585; d'autres rédactions du même catalogue placent Sylvestre bien avant Celidonius au milieu du II^e^ siècle. L'évêque Urbicus qui siégea au concile de 549 est passé sous silence, et les évêques Claude (517) et Tetradius (552-570) prennent place à la suite des évêques Nizier, Protadius, Donatus et Ternatius qui sont tous quatre du VII^e^ siècle.

Une fois établie la valeur des listes, il faut déterminer l'époque du premier évêque qui ouvre chacune de ces listes. Il suffit d'observer le numéro d'ordre qu'obtient dans la liste le plus ancien évêque, sur lequel nous possédons des renseignements chronologiques certains. Ainsi Verus se trouve sur la liste de Vienne le quatrième évêque. Or il signa les décrets du concile d'Arles en 314. Dès lors, la fondation du siège de Vienne ne remonte pas au delà du III^e^ siècle.

A ce même concile d'Arles de 314, seize Églises de Gaule furent représentées par leurs évêques ou par des mandataires. Sur ces seize Églises, cinq seulement ont de bons catalogues, celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or l'évêque de Lyon, *Vocius* est le neuvième de sa série; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus, Imbetausius, Agrœcius*), occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives; l'évêque de Rouen, *Avitianus*, est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin est le nom d'un évêque mort en 177, on conclura que Vienne, Reims et Trèves n'ont pu avoir d'évêques avant le milieu du III^e^ siècle environ et Rouen beaucoup plus tard encore.

On arrive ainsi à pouvoir retrouver la date approximative de la fondation des Églises, à l'aide des listes épiscopales et de quelques documents parallèles, mais non de toutes les églises. Parmi celles-ci trente-trois seulement se laissent attribuer une date de fondation. Sur ce nombre, une seule, Lyon, appartient au II^e^ siècle quatre autres, Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, on vient de le voir remontent jusqu'au milieu du III^e^ siècle sans pouvoir dépasser beaucoup cette limite. Un peu plus tard aux abords de l'an 300, se présentent Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Sur les vingt-deux autres, bien peu remontent au commencement du IV^e^ siècle. Presque toutes paraissent du temps de Constantin au plus tôt. Quelques-unes, celles d'Embrun, Digne, Grenoble, sont de la seconde moitié du siècle.

Comment arriver à ces précisions? On lit dans l'*Apologia contra Arianos* de saint Athanase, une copie du décret de Sardique, rendu en 343, en faveur d'Athanase. Celui-ci a collectionné les noms des évêques qui adhérèrent à sa réhabilitation. Dans ce catalogue figurent trente-quatre évêques de Gaule sans indication de sièges. L'un d'eux porte le nom rare de *Declopetus*, or nous le retrouvons en tête de la liste épiscopale d'Orléans. Celle-ci avait donc vers le milieu du IV^e^ siècle son premier évêque, il est permis de ne pas faire remonter la fondation du siège avant Constantin.

Il y a plus, Athanase semble avoir tiré parti d'un document de l'année 346, lequel mentionnait les noms des évêques avec leur siège épiscopal. Partant de là, on constate qu'en 356, l'Église de Paris en était à son deuxième évêque (*Victorinus*), l'Église de Metz au quatrième ou au cinquième (*Victor*), l'Église de Sens au quatrième (*Severinus*), celles de Langres et d'Auxerre au troisième (*Desiderius, Vaterianus*), celle de Troyes au deuxième (*Optatianus*), celle de Verdun comme celle d'Orléans au premier (*Sanctinus*).

Ainsi donc les cités les plus importantes apparaissent les premières dotées d'un siège épiscopal. Reims et Trèves, les métropoles des deux Belgiques; Cologne chef-lieu de la Germanie inférieure; Rouen, métropole de la Deuxième Lyonnaise: Bourges et Bordeaux, les métropoles aquitaniques; Toulouse et Vienne, deux des principales villes de l'ancienne Gaule Narbonnaise; Paris, Sens, Tours, localités considérables au IV^e^ siècle. Malgré leur importance, ces villes ont attendu le déclin de la fin du III^e^ siècle; à plus forte raison les villes ordinaires ont dû attendre plus encore.

Les documents permettent d'affirmer que l'organisation fut moins tardive en Provence que dans le reste de la Gaule.

D'après la *Notice des Gaules* nous connaissons 113 cités dont trois ont disparu sans qu'on puisse dire si elles ont possédé un siège épiscopal, se sont *civitas Diablintum, civitas Bononiensium* et *civitas Atrabatum*, soit 110. Ajoutons-y dix évêchés dont on possède des attestations sans la date de fondation : Mâcon, Chalon-sur-Saône, Carpentras, Toulon, Nice, Uzès, Agde, Maguelonne, Elne, Carcassonne, soit 120, qu'on divisera en deux groupes : évêchés à date certaine; évêchés à date approximative. Nous venons de dire comment on peut obtenir une précision relative dans ces dates approximatives; quant aux évêchés à date certaines leur nombre est de 87 et, sur ce nombre, 26 seulement ont des attestations du IV^e^ siècle, ce sont :

Arles, 1^re^ moitié III^e^ siècle; Autun, 313; Apt, 314; Eauze, 314; Marseille, 314; Mende, 314; Nice, 314; Orange, 314; Vaison, 314; Die, 325; Amiens, 346; Bâle, 346; Besançon, 346; Cambrai, 346; Chalon-sur-Saône, 346; Mayence, 346; Spire, 346; Strasbourg, 346; Worms, 346; Poitiers, 355; Agen, 357; Périgueux, 361; Fréjus, 374; Valence, 374; Sion, 381; Nîmes, 396.

Dès le commencement du IV^e^ siècle, on voit des

[1] Peut-être cet Ingenuus était-il figuré sur un tableau entre quatre saints protecteurs, cela pourrait expliquer l'erreur commise. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 5.

églises se grouper autour d'une église plus importante et ainsi s'esquisse la métropole future mais seulement dans les pays rapprochés de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône. Pendant ce siècle, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé.

Ces résultats donnés par les listes épiscopales sont d'un grand intérêt historique. Leur silence d'abord est unanime. Les listes s'arrêtent à des dates très diverses, au IIe, au IIIe, au IVe siècle, elles s'accordent à n'atteindre jamais au delà du dernier quart du IIe siècle. Une seule liste, celle de Lyon, permet d'atteindre le IIe siècle et elle se trouve d'accord avec ce que l'histoire rapporte du premier évêque de cette ville mort en 177.

D'autre part, les Églises de Tours, de Clermont et de Bordeaux nous présentent des témoignages du VIe siècle d'où il résulte qu'en ce temps-là les listes épiscopales n'étaient pas plus longues que de nos jours, sans qu'il soit question de lacunes, d'accidents, etc. Grégoire de Tours établit la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième titulaire. Un contemporain de saint Martin est le quatrième titulaire de Clermont, Fortunat sait que Léonce II est le treizième évêque de Bordeaux, ce qu'il ne peut savoir que par le moyen d'une liste analogue à celles dont nous parlons.

On aboutit ainsi à une constatation qui a son prix. Les textes historiques nous apprennent de manière expresse que le christianisme n'a pénétré que tardivement et lentement en Gaule; les listes épiscopales confirment cette indication et nous voyons ainsi que le développement ecclésiastique en Gaule présente de l'analogie avec celui de la haute Italie. Tandis que les évêchés étaient nombreux dans l'Italie péninsulaire au IVe et au Ve siècle, dans la haute Italie il n'en allait pas de même. Entre les Alpes, l'Apennin et la Pannonie on ne compta jamais plus d'une cinquantaine d'évêchés.

L'analogie va plus loin. Ces évêchés ne sont pas très anciens. En 314, on ne compte encore que sept évêques à Milan, cinq à Aquilée; en 343, on n'en compte que douze sur le siège de Ravenne, six sur celui de Vérone, cinq sur celui de Brescia. On croirait lire les listes épiscopales gauloises. Dans toute la haute Italie, les sièges de Ravenne, Milan, Aquilée, Brescia, Vérone sont les seuls que l'on puisse faire remonter par des arguments sérieux au delà du IVe siècle. Les deux premiers semblent avoir été fondés vers le commencement du IIIe siècle, ou même un peu plus tôt. C'est à peu près la situation de Lyon et d'Arles. Même lenteur que les évêchés de la Gaule à se multiplier. Eusèbe de Verceil († 370) est le premier titulaire de ce siège, par conséquent fondé vers 350. L'Église de Pavie est à peu près du même temps, en 381, elle a son troisième titulaire; celle de Côme ne remonte qu'à 374 : Novare aux dernières années du IVe siècle. La situation offre donc la plus frappante analogie avec celle de la Gaule.

Un passage de Théodore de Mopsueste, écrit après 392-393, fournit mieux qu'une analogie, c'est un témoignage direct. Théodose, évêque de Mopsueste en Cilicie a commenté les épîtres de saint Paul et, à cette occasion, étudié les termes de prêtre et d'évêque dans le Nouveau Testament. Au temps des apôtres selon lui, les chrétiens encore peu nombreux étaient dirigés, dans les villes où ils résidaient par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres; on les désignait indifféremment par les noms de prêtres ou d'évêques. Au-dessus d'eux dans chaque province, se trouvait un supérieur, qu'on appelait apôtre. Les premières générations disparues, les successeurs de ces apôtres sentirent la disproportion entre ce titre écrasant et leur personne, ils se réservèrent le titre épiscopal et attribuèrent le titre presbytéral aux chefs des églises locales. Il n'y eut dès lors qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province « comme cela se pratiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus grande partie de l'Occident, comme on pourrait encore l'y voir pratiqué dans quelques provinces » : Ἐγένοντο δὲ καὶ πλείους διὰ μὲν τὴν χρείαν τὸ πρῶτον· ὕστερον δὲ ὑπὸ φιλοτιμίας τῶν ποιούντων, ἐν ἀρχῇ μὲν δύο κατ' ἐπαρχίαν γινομένων ἢ τριῶν τὸ πλεῖστον (τοῦτο δὲ ἐπὶ τῆς δύσεως οὐ πρὸ πολλοῦ μὲν ἐν πλείσταις ἦν, ἐν ἐνίαις δὲ καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο πεφυλαγμένον εὕροι τις ἄν)· τοῦ δὲ χρόνου προβαίνοντος οὐ κατὰ πόλιν γινομένων μόνον ἀλλὰ καὶ κατὰ τόπον ἐν ᾧ μηδὲ χρεία ἦν εἰς ταύτην τινὰ τὴν λειτουργίαν προβάλλεσθαι καταναγκάζουσα [1]; enfin, on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir.

Théodore est un témoin instruit qui a connu beaucoup de monde pendant ses années de séjour à Antioche et a pu obtenir par eux des renseignements dont il tire parti; il n'y a pas lieu de récuser ses informations. Son témoignage ne vise pas des temps reculés, mais une situation contemporaine. Théodore parle-t-il de la Gaule? — Les contrées de l'Occident qu'il a en vue ne sont pas certes l'Italie péninsulaire et l'Afrique où les sièges épiscopaux sont très nombreux et les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) ne lui permettent pas de l'ignorer. C'est ailleurs, c'est dans l'Italie continentale, les provinces pannoniennes, dans la Gaule, l'Espagne et la Bretagne, que la situation qu'il dépeint devait se vérifier.

Les listes épiscopales lorsqu'elles se sont conservées saines sont d'accord avec les textes historiques pour nous apprendre que l'évangélisation de la Gaule eut deux caractères évidents, elle fut lente et elle fut tardive. Leur témoignage concordant relate les origines des Églises sous la forme la plus succincte, mais il se trouve que l'histoire et la légende confirment leur silence sur les temps antérieurs aux premiers personnages mentionnés. C'est surtout par ce silence que les listes sont instructives. Ce silence ne serait pas impressionnant s'il s'agissait d'une ou deux listes, mais il s'agit de vingt-quatre listes. Il serait bien extraordinaire, et pour le dire d'un mot, bien impossible, qu'elles eussent toutes eu à souffrir des mêmes accidents, c'est-à-dire d'une amputation des noms les plus anciens et les plus vénérés.

XXIV. Les langues parlées en Gaule. — On parlait en Gaule des langages divers. On y parlait latin de très bonne heure puisque Pline le Jeune écrit à Geminius : « Je ne pensais pas qu'il y eut des libraires à Lyon. J'ai été d'autant plus charmé d'apprendre par votre lettre qu'ils vendent mes livres et de voir que vos ouvrages rencontrent au loin l'estime qu'ils obtiennent à Rome. » Saint Irénée, prêtre à Lyon, écrit : « Ne cherchez dans mes écrits aucune beauté oratoire, car je vis au milieu des Celtes et je suis obligé de m'occuper dans un langage barbare. » La lettre écrite en l'année 177, à Lyon, a été rédigée en grec parce qu'elle était destinée aux Églises de Phrygie, mais nous y lisons que la langue latine était alors courante à Lyon, un latin fortement mêlé de mots barbares; parmi les martyrs deux seulement répon-

[1] *Theodori in epistolas scl. Pauli commentaria*, édit. Sweete, Londres, 1882, t. II, p. 124.

dirent, est-il dit, *latino sermone*. Le latin se retrouve sur l'antique inscription de Marseille : *vim ignis passi sunt*, tandis que l'épitaphe de Pectorius d'Autun est rédigée en grec; enfin Grégoire de Tours nous apprend que le roi Gontran fut acclamé à Orléans par ses sujets en latin, en hébreu et en syrien.

Les textes épigraphiques de la Gaule nous offrent ces trois idiomes, mais les inscriptions grecques et hébraïques sont en nombre disproportionné par rapport aux inscriptions latines. C'est à ces dernières que nous devons demander le secret de la transition entre les vieux idiomes gaulois et l'apparition des langues romanes.

La conquête romaine n'offrit pas en Gaule ce caractère de résistance farouche que les autochtones berbères, numides et, dans une certaine mesure, les puniques lui opposèrent en Afrique. L'échec de Vercingétorix ouvrit une longue période de loyalisme à peine troublée par quelques usurpations d'empereurs provinciaux; pour le reste, on s'arrangea très vite et très bien d'un gouvernement aussi libéral dans les provinces de l'empire qu'il l'était peu à Rome. La Gaule adopta les usages, le mode d'existence et jusqu'aux goûts des Romains. Ses villes prirent la physionomie des villes de l'Italie et de la Grèce. Elles eurent des temples et des basiliques, des forums, des théâtres, des cirques, des thermes, des aqueducs. Tous ces monuments furent élevés, non par des hommes de race romaine, mais par les Gaulois eux-mêmes, à leurs frais, d'après les décrets de leurs cités, par un effet de leur propre volonté. Le pays, qui avait déjà des routes, se couvrit d'un nouveau réseau de routes dallées, dites romaines, mais qui furent tracées et construites par les Gaulois. Les usages de la vie privée changèrent autant que ceux de la vie publique. L'éducation de la jeunesse fut transformée. A la place des anciens séminaires druidiques d'où l'écriture même était proscrite, il y eut des écoles où l'on enseigna la poésie, la rhétorique, les mathématiques et tout cet ensemble harmonieux d'études que les anciens appelaient *humanitas*. Les esprits alors entrèrent dans une nouvelle voie. On voulut lire, et comme il n'y avait pas de livres en langue gauloise, on lut des livres latins et grecs. On voulut entendre des comédies et l'on se fit représenter celles de Plaute. On voulut écrire et l'on imita la littérature latine. On plaida, et ce fut en latin; après s'être nourri des discours de Cicéron et des leçons de Quintillien. On conçut la notion de l'art, on visa au beau, tout au moins à l'élégant. On se plut à construire, et comme il n'y avait pas de modèles gaulois — les druides n'avaient ni temples ni statues — on prit naturellement les modèles et les types de la Grèce et de Rome. La Gaule enfanta des écrivains, des avocats, des poètes, des architectes, des sculpteurs. Il n'y eut cependant ni une littérature ni un art gaulois; cette littérature et cet art furent romains [1].

On s'explique sans peine, dès lors, que des mots dépareillés surnagent dans ce grand naufrage, mais rien que des mots, par exemple : *adfathamire*[2], *adhramire*[3], *affatomia*[4], *agdricus*[5], *aldi*[6], *per andelangum*[7], *appennis*[8], *arimania*[9] avec une désinence latine caractérisée; *abundivit*[10] est un terme absolument inconnu muni cependant d'une conjugaison; *ambactus*[11] désigne une catégorie de clients gaulois; *ambastus*[12].

Ce qui arrivait en Gaule, arrivait en Afrique, en Espagne (à un degré moindre), dans la Grande-Bretagne; la langue latine était non moins accueillante aux mots que le panthéon romain l'était aux dieux étrangers. Mais ces mots isolés sont comme ces divinités dépaysées, ils ne vivent plus, ne se transforment plus, ce sont des débris anatomiques stériles et curieux. Leur petit nombre porte à supposer que très peu de mots gaulois s'étaient rendus ainsi nécessaires ou n'avaient pas d'équivalent; c'est cette démonstration que nous apportent les milliers d'inscriptions latines de la Gaule; un langage fruste, des termes impropres, des fautes autant qu'on en peut commettre, solécismes, barbarismes, orthographe, témoignent que ce peuple écorche le latin, mais qu'il le parle. C'est principalement la catégorie des inscriptions funéraires qui est démonstrative; lorsqu'une cité ou un personnage officiel avait la fantaisie de faire graver une inscription, il rédigeait son texte à loisir, choisissait un artisan habile et tout se passait correctement ou à peu près; pour les épitaphes, il en allait autrement. Tel ou tel venait d'être éprouvé par la mort, il rapportait en quelques mots le triste événement, ajoutait quelques mots d'éloge, de souvenir ou de prière et confiait cette rédaction à un tailleur de pierres qui, généralement ne savait pas lire, mais qui marteau et pointe à la main, copiait les caractères de son cahier de modèles, et Dieu sait comment il copiait! La syntaxe et l'orthographe avaient un fâcheux moment à passer, mais le bonhomme s'exécutait, il ne proposait même pas au client une épitaphe en gaulois, ce qui en un pareil moment eut semblé facétieux. Il ne proposait pas une épitaphe en gaulois parce que ni le client, ni l'ouvrier, ni le passant ne savaient plus rien de cette langue, tandis qu'ils s'escrimaient tant bien que mal avec le latin. Du grec, il est de moins en moins question.

Lorsque Grégoire de Tours nous apprend que les habitants d'Orléans acclamaient leur roi en syrien, il faut se rappeler qu'alors la dénomination de Syrien était extrêmement vague. Le syrien était un individu venu d'une contrée quelconque de l'Orient : Syrie, Inde, Perse, on n'y regardait pas de si près. (Voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES.) Ces Syriens

[1] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions de l'ancienne France*, 1891, t. I, p. 136-137; N. Bonamy, *Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Acad. royale des Inscr. et Bell.-Lettr.*, 1748-1751, t. XXIV, p. 382; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VI (1920), p. 104-137. — [2] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872, t. XXXIII, p. 498. — [3] Même revue, 1840-1841, t. II, p. 425; Pardessus, *De la formule* cum stipulatione subnexa *qui se trouve dans un grand nombre de chartes*. — [4] Même revue, 1840-1841, t. II, p. 429. — [5] *Revue des Sociétés savantes*, 1er semestre 1860, p. 652. — [6] *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, p. 480, 574. — [7] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840-1841, t. II, p. 425. — [8] Même revue, 1839-1840, t. I, p. 416; 1880, t. XLI, p. 253; Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 123, note 5; de *appendere, appensus*. — [9] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 295, notes 1 et 2; p. 296, note 1; Le Huérou, *Histoire des institutions mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1842, p. 362, 363; *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 346 sq.; *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. VIII, p. 428. — [10] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 323, note 1. — [11] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. V, p. 196, note 1; *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1880, t. XLI, p. 614; A. de Courson, *Cartulaire de Redon*, prolégomènes, p. CCLXVII; *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, 1827, t. VIII, p. 423; *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1865, t. III, p. 528. — [12] On rencontre ce terme dans une formule de précaire du recueil de Bourges, elle peut dater de VI-VIIe siècle, et on la retrouve au VIIIe; Voici le texte : *Si in quibuslibet ambastiis aut ubi a vestris actoribus ex vestro præcepto fuerimus imperati, Formulæ Bituricenses*, n. 2; Zeumer, p. 169; E. de Rozière, n. 324; on retrouve *ambascia* dans la loi salique, fait observer Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions de l'ancienne France*, 1891, t. V, p. 116-117. Était-ce un mot du langage populaire? ou bien un mot celtique demeuré en usage depuis César; dans la loi salique il y a le sens de : mission, ordre. Pardessus, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1842-1843, t. IV, p. 20, note 4; 1852-1853, t. XIV, p. 229, a publié la formule de précaire avec cette note : « Le mot *ambastia, ambasticum*, aurait-il quelques rapports avec *ambages, ambagium* qu'on trouve dans Du Cange, et qui signifie contestations? »

parlaient le grec, mais un idiome déjà déformé et gâté lors de son introduction en Asie et qui ne s'y était pas amélioré, tout au contraire[1]. Si on s'en rapporte aux inscriptions, ces Grecs ou Syriens étaient peu familiers avec la langue latine dont ils distinguaient mal l'alphabet dans ses différences avec le leur. QVAE RRECESSIT IN PACE confond le R latin et le *rhô* grec[2]; de même PPECESSIT[3]; PRORRIA[4]; ESCVRILIO[5]; CAPITATE[6]; IN PACE[7]; KABA MATIR[8] pour *precessit, propria, Scupilio, caritate, in pace, kara mater*. Le nombre restreint des inscriptions grecques trouvées en Gaule et n'appartenant pas à des Syriens, montre combien cette langue y était peu usuelle parmi les indigènes. Caligula avait fondé des prix pour favoriser la diffusion du grec[9], il semble n'y avoir guère réussi. Si à Lyon, à Arles, à Autun, on fait usage du grec, ce n'est pas la foule, mais seulement quelques hommes cultivés comme Photin, Irénée et leurs entours, Pectorius et quelques autres qui semble avoir composé un groupe ecclésiastique assez restreint. A mesure qu'on se rapproche du delta du Rhône on rencontre le grec parlé plus généralement ce qui s'explique par la proximité de Marseille où abordait toute une population d'orientaux. Les témoins épigraphiques y sont donc plus nombreux[10]; à Arles, on prononce en grec, au VI^e^ siècle en présence du peuple, le panégyrique de Constantin le jeune; à Lyon, à Vienne, à Autun les liturgies locales conservent jusqu'à une époque relativement rapprochée des vestiges de pièces grecques; tout ceci mérite d'être noté, mais il serait aventureux d'en induire que le peuple y entendait rien du tout. Ce ne sont pas vestiges en langue grecque, mais la totalité en langue latine qu'offre aujourd'hui à l'auditoire fidèle l'assistance à la messe et aux vêpres; cependant personne ne soutiendra que cet auditoire y entend quoique ce soit sans le secours d'une traduction. A Arles, les fidèles répétaient, du temps de saint Césaire[11] les chants liturgiques latins et grecs avec probablement, pour ces derniers, autant d'intelligence qu'y apportent de nos jours les chantres de paroisses dans les pièces latines et de leur répertoire. Ce n'est pas d'après ces automates qu'on peut tirer des conclusions certaines; par contre on remarquera que la lettre des Églises de Lyon et de Vienne, quoique écrite par un homme tout imprégné de la culture grecque, contient des réminiscences bibliques qui trahissent un auteur plus familier avec l'ancienne version latine des livres saints qu'avec l'original grec[12]. En somme le latin progresse, mais n'expulse pas violemment les autres idiomes : *Diversis linguis laus sonat*, écrit Fortunat, et encore : *Discernens varias sub nullo interprete voces, et genera linguas unica lingua refert* [13].

On est donc fondé à admettre que la langue latine a été la langue parlée en Gaule d'une façon courante à peu près depuis les commencements de la domination romaine. Les invasions du V^e^ siècle n'y changèrent rien, la langue des envahisseurs tient une place insignifiante parmi les monuments épigraphiques. Nous avons dit le degré d'autorité qui appartient aux runes de la Chapelle-Saint-Éloi (voir ce mot), en dehors d'eux on ne peut accorder grande importance à quelques caractères runiques égarés parmi des textes latins, notamment à Mayence, à Ebersheim, à Amiens[14] et à telle fibule d'origine mal déterminée[15]. Les mélanges d'alphabets (voir ce mot), qui offrent d'ailleurs un des phénomènes les plus suggestifs de la morphologie des langues[16], sont ici trop espacés, trop peu nombreux et trop peu significatifs pour offrir une base solide à des conclusions. Il semble que les envahisseurs aient accepté sans répugnance l'idiome répandu parmi les populations conquises. Tandis qu'ils occupaient le territoire qui s'étend entre le Lys, la Canche et la mer, les Francs, ne rencontrant qu'une population clairsemée, purent conserver intact leur propre langage; dès qu'ils mirent le pied sur la rive droite de la Lys, aux environs de Tournai et de Cambrai, et surtout dès qu'ils s'y installèrent, les conditions furent modifiées. Ici, ils se trouvaient en présence d'une population très dense et d'un indomptable énergie, *Belgæ fortissimi*, ils se laissèrent finalement absorber, ainsi que leur idiome particulier, et se fondirent dans la masse romaine[17]. Il est intéressant de suivre l'antique itinéraire de ces envahisseurs à l'aide des noms qu'ils imposaient à chaque gîte d'étape. Depuis les rives du Démer, en Brabant, jusqu'aux bords de la Canche, la majorité des noms de lieux est germanique; au sud de la Canche, ils deviennent plus rares; en avançant un peu plus, ils disparaissent tout à fait et nous aident à ressaisir les phases progressives de l'assimilation à mesure que les envahisseurs pénètrent parmi des populations très robustes, très résistantes, celles du Tournaisis, du Cambraisis, du Boulonnois, de l'Artois. La royauté franque s'établit à Tournai et le monarque n'imagine rien de mieux pour son sceau royal qu'une légende en langue latine : *Childirici regis*. S'adressant au roi Charibert, qui se piquait de beau langage, Fortunat lui dit [18] :

Quum sis primogenitus de clara gente Sicamber
Floret in eloquio lingua latina tuo,
Qualis es in propria docto sermone loquela
Qui nos romano vincis in eloquio.

Ce qui advint à la langue latine de cette fâcheuse préférence des rauques gosiers qui prenaient plaisir à s'en servir, nous le savons par l'épigraphie. Dès le V^e^ et le VI^e^ siècle, certaines tournures nouvelles et baroques laissent pressentir un langage en formation. Le trouble apporté par la confusion entre les différents cas fait apparaître à cette époque la préposition, l'article de notre langue dépourvue de flexions. Grégoire de Tours s'accuse, non sans raison, de prendre l'accusatif pour l'ablatif et réciproquement [19]; cette distraction ne lui est pas particulière, on la retrouve jusque dans le texte des écrits officiels et [20], à plus forte raison, comme on peut s'y attendre sur les marbres où on lit : PRO REDEMPTIONEM [21]; INTER SANCTIS [22]; CVM FILIOS SVOS [23]. Au lieu de *minister templi*, on dit déjà MINISTER DE TEMPVLO [24], et pour *membra duorum fratrum* un marbre porte MEMBRA AD DVOS FRATRES [25], forme qui se retrouvera

[1] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 4, 46, 225, 248, 423, 521, 547, 613a. — [2] *Ibid.*, n. 277. — [3] *Ibid.*, n. 10. — [4] *Ibid.*, n. 204. — [5] *Ibid.*, n. 247. — [6] *Ibid.*, n. 261. — [7] *Ibid.*, n. 404. — [8] *Ibid.*, n. 294. — [9] Suétone, *Caligula*, n. XX. — [10] Allmer, dans *Revue épigraphique*, 1878, p. 1-2, 49-50, 108; De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 163; Le Blant, *op. cit.*, n. 521, 547. — [11] *Vita S. Cæsarii*, l. I, c. II. — [12] Arm. Robinson, *Note on retranslation from a Latin version of the New Testament*, dans *Texts and Studies*, t. I, fasc. 2, addit. notes n. 2, p. 97-100. — [13] Voir *Conc. Remense*, 813, can. 15; *Conc. Turonense*, 813, can. 18; *Concilium Moguntinum*, 847, can. 2; Capitul., ann^i^ 813, 814, dans Baluze, *Capitularia regum Francorum* t. I, p. 503. — [14] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 325, 325a, 339, 340, 344. — [15] H. Baudot, *Mémoires sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*, pl. XIV, p. 49 (voir FIBULE). — [16] R. Garrucci, *Graffiti di Pompei*, 2^e^ édit., p. 24-25. — [17] G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, dans *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, Bruxelles, t. XLVIII. — [18] Fortunat, VI, IV. — [19] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, præf., cf. *Miracula S. Martini*, l. II, c. LVIII. — [20] *Decretum Childeberti*, n. 1, dans Baluze, *Capitularia*, t. I, p. XVIII. — [21] E. Le Blant, *op. cit.*, n. 374. — [22] *Ibid.*, n. 541. — [23] *Ibid.*, n. 651 *a*. — [24] E. Le Blant, *op. cit.*, n. 542*a*. — [25] *Ibid.*, n. 378.

dans notre parler vulgaire pour marquer le rapport de possession. Dès l'année 431, on lit sur l'épitaphe d'une nonne notre pronom *qui*, invariable aux deux genres [1]; *necare* [2] prépare le vieux mot *nayer* qui est encore en usage dans les campagnes; *ispiritus* [3] donnera *esprit* et dans *aiutare* [4] on reconnaît déjà le verbe *aider*. Au v^e^ siècle *sanctus* et *sancta* [5] commence à devenir *santus* et *santa* et s'achemine vers la forme : saint, sainte. Le *g* de *triginta* s'oblitère pour donner *trienta* [6], une formule latine insérée dans une loi de Liutprand donne *trenta* [7]. Le mot *tanto* [8] indique un nombre indéterminé comme parmi nous le mot *tant*. Dès le v^e^ siècle, le mot *religiosa* remplace dans le langage populaire l'expression *puella Dei* et *ancilla Dei*. Grégoire de Tours était persuadé que son style était à retoucher : *de cujus vita aliqua scriptionis... quo possum proferam stylo*, il croyait laisser à d'autres le privilège de meurtrir la grammaire et se supposait à l'abri de la *Barbarorum cruda rusticitas* [9]; il se flattait beaucoup, mais la lecture des épitaphes chrétiennes qu'il avait sous les yeux pouvait l'entretenir dans son illusion.

A partir du vi^e^ siècle, la *lingua rustica* envahit tout et on la nomme indifféremment gauloise, vulgaire, romane ou rustique. En 528, un concile d'Auxerre interdit aux jeunes filles le chant dans les églises entremêlé de latin et de romain. Avant 552, Grégoire se plaint du mépris dans lequel sont tombées les lettres et la foule ne comprend plus que le rustique : *Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi.*

XXV. Disparition de la langue des Gaulois. — Pendant les trois premiers siècles de notre ère, on rencontre un grand nombre d'inscriptions latines en Gaule, pour l'usage des Gaulois. Ce sont des dédicaces aux dieux, des épitaphes ou des décrets honorifiques rendus par des cités gauloises. Toutes sont généralement rédigées en latin et, cela, dès le 1^er^ siècle de notre ère. L'absence d'une traduction montre que cette langue était, dès lors, suffisamment entendue du plus grand nombre. Il existe quelques monnaies et des pierres sur lesquelles le nom de l'artisan est suivi d'un mot qui paraît être un verbe gaulois analogue à *fecit* [10]. Toutefois cette catégorie comprend peu de monuments et aucun d'eux n'est daté; il est donc téméraire d'en tirer des conclusions trop précises sur la persistance ou la disparition de la langue gauloise [11]. Cette langue tendait à disparaître, mais la politique des Romains ne les poussa jamais à expulser violemment ni même à aider trop visiblement à la disparition des parlers locaux. En tant qu'idiome littéraire, le gaulois souffrit de la suppression des druides sous Claude. A la fin du iv^e^ siècle, Ammien Marcellin rappelle l'influence des Druides qui « chantaient en y mêlant les doux sons de la lyre des poèmes où sont célébrées les actions héroïques des grands hommes. » Dans la première moitié du iii^e^ siècle, nous trouvons deux témoignages notables. Ulpien assure qu'un fidéicommis est valable même s'il est écrit en punique ou en gaulois [12]; Alexandre-Sévère se trouvant en Gaule rencontre une druidesse qui lui crie en gaulois : *Vadas nec victoriam speres nec militi tuo credes* [13]. En 235 donc, le gaulois est encore parlé, du moins par une partie de la population. Lucien emploie quelque part le mot κελτιστί [14], mais on n'en saurait induire qu'il désigne la langue des Gaulois puisque les Grecs appliquaient l'appellation de Κελτοί même aux Germains [15]. Enfin les textes souvent invoqués de Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. I, c. xxvi; de saint Jérôme. *In epist. ad Galat.*, c. iii; de Sidoine Apollinaire, *Ad Ecdicium*, l. III, c. iii, ne prouvent en aucune manière la persistance du gaulois au iv^e^ siècle [16]. On peut et on doit considérer le témoignage relatif à l'an 235 comme le dernier. Même à cette date, les faits déjà nombreux manifestent l'emploi du latin parmi le peuple. Les évêques prédicateurs, apôtres de la plèbe, ne savent que le latin et le grec, c'est le cas pour saint Pothin, saint Irénée, saint Denis, saint Éleuthère; néanmoins ils convertissent et ils peuvent fonder des Églises prospères; saint Martin, né en Pannonie, élevé en Italie, au iv^e^ siècle, ne parle que le latin, s'adresse à tous, est compris de presque tous. La conservation de quelques termes gaulois isolés ne prouve rien pour la connaissance de la langue, pas plus que la connaissance des mots : *Alleluia, Kyrie eleison, statu quo, bazar, Haïti*, ne prouve que nos contemporains sachent rien du tout des langues hébraïque, grecque, latine, berbère et caraïbe. Pendant son séjour à Trèves, saint Jérôme apprend le gaulois, divertissement d'érudit [17]. Nous sommes fort incrédule lorsqu'on soutient la persistance du gaulois d'après cette anecdote de Sulpice-Sévère : un gaulois s'excuse de parler devant des aquitains, qui lui répondent : *celtice aut mavis gallice loquere*, simple politesse qui veut dire : Vous êtes dispensé d'être correct. Toute langue conserve ainsi des mots, pour ainsi dire, en suspension. Si les termes gaulois comme *arpennis*, *leuga* passèrent de même dans la langue nouvelle, ils commencèrent par être latinisés, d'ailleurs, ils servaient à exprimer des notions qu'aucun terme latin classique ne pouvait rendre. En ce temps-là le latin prenait des mots partout; il en prenait au grec, au gaulois, au germain, mais étant encore très vivace, il les assimilait, leur donnait une désinence latine et c'est à travers cette opération qu'ils ont été conservés. Ce n'est pas seulement le latin littéraire, juridique, officiel ou savant qui s'est implanté en Gaule; ce sont les termes usuels, familiers, ceux qui sont non seulement d'un usage courant, mais d'une nécessité journalière, termes exprimant les relations de parenté, vocables affectueux, verbes auxiliaires d'un usage incessant, comme : être, avoir, faire; les noms des animaux, des instruments aratoires, des outils, des habitations, du mobilier, du vêtement, presque tous viennent de la langue latine. Ce n'est pas après l'invasion des barbares que ce qui restait de Gaulois a pu estimer le moment propice pour transformer son vocabulaire, alors qu'il avait en ce moment à faire face aux envahisseurs employant un langage à eux; c'est donc avant l'invasion que ces mots se sont implantés dans le langage du peuple.

Nous avons dit que la langue latine était alors si vivace qu'elle assimilait ce qui lui convenait, dédai-

[1] E. Le Blant, *op. cit.*, n. 44. — [2] *Ibid.*, n. 5. — [3] *Ibid.*, n. 583. — [4] *Ibid.*, n. 583. — [5] *Ibid.*, n. 41. — [6] *Ibid.*, n. 679. — [7] Canciani, *Leges barbarorum*, t. I, p. 127. — [8] E. Le Blant, *op. cit.*, n. 476. — [9] *Miracula S. Martini*, l. II, c. xxxix. A titre bibliographique, cf. G. Paris et Granier de Cassagnac, dans *Revue critique*, 1873, I, p. 289-301; 1873, II, p. 7-23. — [10] *Comptes rendus de l'Académ. des Inscriptions*, 10 juin 1887. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. xii, inscriptions celtiques de la Gaule Narbonnaise. — [12] Ulpien, au *Digeste*, l. XXXII, tit. I, l. 11 : *Fidei commissa quocumque sermone relinqui possint, non solum latina vel græca lingua sed etiam punica vel gallica, vel alterius cujusque gentis.* — [13] Lampride, *Alexander*, c. lx : *gallico sermone.* — [14] Lucien, *Pseudoamantis*, c. li. — [15] Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*, c. v. — [16] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. I; *La Gaule romaine*, édit. C. Jullian, 1891, p. 127-130; A. Serrure, *La langue des Gaules depuis César jusqu'à Charlemagne*, dans *Le Muséon*, 1884, t. III, p. 225-252. E. Ch. Babut, *Gorthonicus et le celtique en Gaule au début du V^e^ siècle*, dans *Revue hist.*, 1910, t. civ, p. 287-262. — [17] S. Jérôme, *Comment. in epist., ad Galatas*, l. III, m. Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1920, t. vi, p. 104-137; G. Dottin, *La langue gauloise*, 1918.

gnait le reste et ce reste, en somme, la langue presque entière s'étiolait et disparaissait; ce phénomène s'est produit non seulement à l'égard du gaulois, mais encore du punique, du berbère, du phrygien, de l'ibérique. Ce qui a été agréé et serti dans la langue latine a été pour ainsi dire remodelé. C'est que le gaulois, quoique parlé, était en quelque manière une langue morte, il s'était cristallisé dans une civilisation donnée; or celle-ci faisant place à la civilisation différente et plus compliquée qu'amenait la conquête et la présence des Romains, la langue gauloise ne suffisait plus, elle disparut donc. Pour cette même raison, la conquête et la présence des Romains en Achaïe n'entraîna pas la disparition de la langue hellénique. Les motifs de disparition qui existaient pour les langues barbares manquaient pour celle-ci qui répondait, et au delà, à toutes les nécessités et à toutes les exigences de la civilisation latine.

XXVI. Introduction de la Vulgate en Gaule. — A un moindre degré que l'épigraphie, les textes liturgiques sont utiles pour l'étude de la prononciation courante du latin en Gaule et, parmi les textes liturgiques, une place prépondérante doit être faite aux lectionnaires d'Écriture sainte, c'est-à-dire à une des sources les plus abondantes et les mieux représentées. La raison en est peut-être que les lecteurs, si exercés qu'ils fussent, devaient préférer les manuscrits dont l'orthographe ne déconcertait pas trop leurs habitudes de prononciation. Reste à savoir de quels manuscrits ils faisaient usage?

La France fut longtemps attachée aux textes mêlés; c'est Alcuin qui fut le restaurateur du texte hiéronymien. Nul ne peut dire à quelle date la traduction de saint Jérôme fut introduite en Gaule; elle semble s'y être infiltrée insensiblement et avoir, peu à peu, pris la place des versions plus anciennes. Aussi l'histoire de l'introduction de la Vulgate en Gaule est-elle remplie d'obscurité. On ne peut dire avec certitude de quelle version se servait saint Césaire d'Arles. Ses sermons, dont le nombre est bien loin d'être connu, donnent le texte de la Vulgate sans changement, cependant quelques-uns citent une ancienne version ou bien paraissent choisir tantôt cette version, tantôt la Vulgate. S. Eucher, mort en 450, offre une base moins branlante, il a surtout cité la Vulgate, une fois même il a cité le psautier « hébraïque », œuvre définitive de saint Jérôme qui ne figure pas dans l'édition vulgate. Saint Avit, de Vienne, mort en 517, a cité copieusement l'Écriture. A l'exception du livre de Baruch et d'une seule citation d'Isaïe, il semble tirer tous ses textes prophétiques de la Vulgate. Par contre, les livres des Rois, et le livre de Job ainsi que le Psautier suivent l'ancienne version, tandis que le Pentateuque et les proverbes sont cités tantôt d'après un texte ancien, tantôt d'après la Vulgate. Dans la Genèse et dans les Proverbes on constate des coïncidences frappantes avec un texte absolument gaulois, le livre anonyme cité, cent ans auparavant par Prosper d'Aquitaine. Mais avec le Nouveau Testament c'est un revirement complet. Ici on ne rencontre pas dans saint Avit une seule citation tirée de la Vulgate; ce qui s'explique par ce fait que la traduction de l'Ancien Testament dans la Vulgate était très supérieure à toutes les versions antérieures, tandis que la révision vulgate du Nouveau Testament différait à peine des versions employées en Gaule.

Ce fut saint Jérôme qui révéla l'Ancien Testament aux peuples de l'Occident, toutefois, les manuscrits de l'une et de l'autre version qui circulaient en Gaule et ailleurs du v^e^ au viii^e^ siècle ne contenaient généralement qu'une portion restreinte de l'un ou de l'autre testament. On rajustait un ou plusieurs livres à ceux que l'on possédait déjà ce qui entraînait le fâcheux résultat d'établir une bible en marqueterie dont le propriétaire ne distinguait pas toujours la confusion. A l'époque de Grégoire de Tours, qui en rend témoignage, la bible circulait par volumes contenant un ou plusieurs livres. Peu d'Églises avaient le moyen de faire l'emplète d'une bible entière et neuve d'après une seule version, elles se rejetaient sur des livres séparés qu'on réunissait comme on pouvait, tant pis pour les lacunes. Grégoire de cite pas le Lévitique, les Nombres, Josué, les Juges, Ruth, les Chroniques, Esdras, Tobie, Judith, Esther, Daniel, l'Ecclésiastique et les Macchabées. Quant on connaît son goût pour les citations on est en droit de se demander s'il les avait à sa disposition. Chose plus surprenante encore, dans le Nouveau Testament, il paraît avoir ignoré les épîtres de Pierre, de Jean et de Jude. Quant au texte qu'il emploie, on arrive à des conclusions analogues à celles que donnait saint Avit. Les prophètes (Baruch excepté), sont cités d'après la Vulgate, les variantes sont nombreuses et, parfois, en concordance avec les anciennes versions, cependant on rencontre nombre d'expressions caractéristiques de la version hiéronymienne. Les livres des Rois semblent cités de mémoire une fois et un passage paraît reproduire la Vulgate. Job, les Proverbes et, probablement le Psautier sont cités d'après un ancien texte.

Le psautier gaulois, tel que plusieurs manuscrits anciens nous le font connaître, diffère à peine du psautier dit « romain », c'est-à-dire de la première révision par saint Jérôme, mais le psautier dit « romain » lui-même ne paraît pas avoir joui en Gaule d'aucun crédit.

Les citations textuelles des évangiles sont très nombreuses, on en compte soixante seize en dehors de celles de deuxième main d'après saint Avit ou d'après Eugène de Carthage. Dans tous ces passages, de même que dans ceux tirés des Actes des apôtres, de l'épître de saint Jacques ou de l'Apocalypse, il ne se trouve pas une seule citation appartenant de toute évidence à la Vulgate, et qui ne se trouve dans les textes anciens. Les épîtres de saint Paul fournissent cinquante-trois citations et, ici encore, Grégoire de Tours semble se tenir plus près des anciennes versions que de la Vulgate. Ces résultats ne diffèrent pas de ceux auxquels conduit l'étude des écrits de saint Avit. Il semble donc qu'en Gaule, dès le commencement du vi^e^ siècle, quelques livres de l'ancien testament dans la version de saint Jérôme ont seuls pénétré et que le reste de la Bible, et particulièrement le nouveau testament tout entier ont été ordinairement empruntés aux versions plus anciennes. Cette fidélité à la tradition des anciens textes explique ce fait que la Vulgate n'a pu, pendant plusieurs siècles, se faire accepter en Gaule que sous la forme d'un texte mélangé.

XXVII. Épiscopat de saint Hilaire. — Pendant les années du règne de Constantin et le commencement de celui de Constance, l'Église des Gaules, s'étendit, s'affermit, prospéra. Les évêchés devinrent plus nombreux, les communautés plus opulentes purent subvenir aux frais d'une hiérarchie plus complète; mais ce fut la prospérité dans le calme. Les querelles dogmatiques qui déchiraient l'Orient semblaient s'arrêter au seuil de l'Occident, l'écho des polémiques venait s'évanouir au sein d'une indifférence à peu près complète pour ces questions ardues. « Baptisé, évêque depuis quelque temps déjà, nous dira saint Hilaire, je n'entendis parler du symbole de Nicée qu'en partant pour l'exil [1]. »

Hilaire avait succédé à Maxence sur le siège de Poitiers avant l'année 355, et c'est vers ce temps que sa réputation de science et de vertu amena près de

[1] *De synodis*, c. xci, *P. L.*, t. x, col. 545.

lui saint Martin[1]. Depuis près de trente ans l'épiscopat gallo-romain avait réussi à se tenir en dehors des agitations soulevées par l'Arianisme, alors divisé en deux partis (semi-arien) et anoméen. Constance appartenait sans réserve au parti semi-arien et prétendait imposer sa croyance à ses sujets. Après la déposition d'Athanase par le concile d'Antioche, l'empereur exigea de tout l'Occident la condamnation du champion de l'orthodoxie. Se trouvant à Arles, un concile s'y tint en octobre 353, on exigea des évêques présents qu'ils souscrivissent à cette condamnation, et, sur son refus, Paulin de Trèves fut exilé à Phrygie. Au printemps de 355, un concile se réunit à Milan et aboutit à de nouveaux exils, cette fois Denis de Milan, Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari furent frappés. On ignore si Hilaire de Poitiers prit part à ces conciles, mais il prit dès lors une attitude militante[2]. En face des manœuvres du métropolitain d'Arles, Saturnin, rallié aux vues de l'empereur et soutenu par les puissants évêques de cour Ursace de Singidunum et Valence de Mursa, Hilaire comprit la nécessité de la résistance ouverte, même au prix de sa tranquillité et de ses intérêts personnels[3].

Peut-être l'épiscopat des Gaules éprouva-t-il d'abord quelque répugnance à s'engager dans une affaire qui troublerait la quiétude au sein de laquelle il vivait. Peu informé de ces affaires et de leurs dessous, il ne pouvait guère que suivre sa disposition naturelle à faire ce que demandait un empereur si religieux. Mais il suffit d'un homme qui sait où il va et qui marche pour entraîner à sa suite le troupeau des prudents et des circonspects. Par l'initiative d'Hilaire, un concile se réunit vers la fin de 355, très probablement à Paris; les prélats présents se séparèrent de la communion d'Ursace, de Valens et de Saturnin et décidèrent de recevoir à la communion ceux qui, ayant failli à Milan, viendraient à résipiscence. Saturnin ne se tint pas pour battu. Dès le printemps de 356, il convoqua à Béziers un synode où, d'ordre de l'empereur, Hilaire fut cité à comparaître[4]. Hilaire demanda au préalable un examen de la foi et présenta un mémoire contre l'hérésie arienne et contre ses chefs[5]. Non seulement ou lui refusa tout, mais on l'accusa auprès de Constance et, vers le milieu de 356, l'empereur prononça la déportation de l'évêque de Poitiers en Asie Mineure. A l'issue du synode de Béziers Hilaire écrivit un *Liber adversus Valentem et Ursacium* dont il nous reste quelques fragments[6].

Hilaire se rendit en Phrygie, portant son titre épiscopal, communiquant avec son clergé et gardant la haute administration de son diocèse[7]. Il conserva des rapports avec l'épiscopat gaulois qu'il instruisait et encourageait; s'efforçant de ne pas se laisser oublier. Se trouvant de loisir il écrivit son principal ouvrage intitulé : *De Trinitate*, ce qui était encore une façon d'instruire ses collègues : *Loquemur enim exsules per hos libros, et sermo Dei, qui vinciri non potest, liber excurret*[8]. En 358, Hilaire reçut des Gaules, après une longue attente, un courrier qui lui apprit l'inutilité des menaces de Saturnin d'Arles auprès de l'épiscopat gallo-romain qui, fidèle à l'orthodoxie, venait de jeter l'anathème sur la seconde formule de Sirmium. En communiquant cette bonne nouvelle à Hilaire, ses collègues le priaient de les renseigner sur les professions de foi, présentes et passées des Orientaux : de là sortit le *Liber de synodis*.

Vers le début du mois d'avril 360, Constance, à l'instigation des Ariens, que l'insinuante fermeté d'Hilaire contrariait, renvoya l'évêque de Poitiers en Gaule, sans toutefois rapporter la sentence d'exil, *absque exsilii indulgentia*[9]. Il semble que pour ménager toutes les susceptibilités, on laissa libre le chemin du retour et on ne parut pas s'apercevoir qu'Hilaire l'avait pris sans hésitation ni retard. Il rentra en Gaule par la voie de mer, traversa l'Italie et passa à Rome[10] et retrouva la Gaule après un exil de quatre ans, avant la fin de 360 ou au début de 361. L'accueil qu'il y reçut dut être triomphal si on en juge par ces mots de saint Jérôme : *Tunc Hilarium de prælio revertentem Galliarum ecclesia complexa est*[11].

La situation politique était notablement modifiée, depuis que les troupes, cantonnées à Paris, s'étaient révoltées et avaient, en mai 360, proclamé Julien empereur. Hilaire n'avait plus de ménagements à garder envers Constance et il le lui montra en lui assénant l'*Ad Constantium imperatorem*, fraîchement composé et qui, sans les circonstances nouvelles, fut peut-être demeuré dans les cartons de l'évêque. C'est une belle invective, telle qu'on l'entend jaillir en France à toutes les époques d'oppression et de misère et dont le titre varie mais dont le thème ne change jamais. Il y a dans ce splendide pamphlet des éclats comparables à ceux qu'on entend dans la *Satyre Ménippée*, dans *Les soupirs de la France esclave* et dans *Les Châtiments*. Julien, révolté, se chargea de libérer Hilaire de toute prudence; l'évêque se mit à l'œuvre immédiatement. Afin de confirmer dans leurs sentiments les évêques restés fidèles et de ramener ceux qui avaient faibli, il fit assembler des conciles provinciaux en divers lieux et un concile national à Paris, 360 ou 361[12]. Cette dernière date semble plus recevable et il semble qu'Hilaire y fut présent[13]. Un document nous a été conservé qui garde la marque de la pensée et du style d'Hilaire : c'est la lettre synodale du concile aux évêques orientaux[14]. La déposition de Saturnin d'Arles et de Paterne de Périgueux consacrait la défaite de l'arianisme et Hilaire sortait vainqueur de cette lutte et vainqueur proclamé. « Tout le monde, écrira Sulpice-Sévère, reconnaît que notre Gaule est redevable au seul Hilaire du bonheur qu'elle eût d'être délivrée du crime de l'hérésie[15]. »

L'avènement de Julien ne faisait que déplacer le péril. Bientôt ce ne fut plus l'arianisme expirant qui provoqua la vigilance d'Hilaire, mais le paganisme renaissant. Dioscore, vicaire du préfet Salluste entendit bien pousser sa carrière en restaurant le paganisme par la force, mais la mort imprévue de Julien mit un terme au péril entrevu.

Délivré de ce côté, Hilaire se tourna vers l'Italie où nonobstant les anathèmes du concile de Paris, Auxence se maintenait sur le siège de Milan, mais il ne remporta pas le succès escompté. Ce fut le dernier combat. Hilaire regagna son diocèse où son rôle était à peine plus grand que dans le reste de la Gaule. Il consacra ses dernières années au bien spirituel du troupeau fidèle que sa vie active, son exil, ses luttes l'avaient

[1] Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. v, *P.L.*, t. xx, col. 163. — [2] *Adversus Constantium*, c. ii, *P. L.*, t. x, col. 578. — [3] *Fragments historiques*, I, 3, *P. L.*, t. x, col. 629. — [4] C. Douais, *L'Église des Gaules et le conciliabule de Béziers tenu en l'année 356*, in-8°, Poitiers, 1876. — [5] *De synodis*, c. i, *Adv. Constantium liber*, c. ii, *P. L.*, t. x, col. 481, 579. — [6] A. Wilmart, *L'Ad Constantium liber primus de S. Hilaire de Poitiers et les Fragments historiques*, dans *Revue bénédictine*, 1907, t. xxiv, p. 149-179, 293-317; Le même, *Les Fragments historiques et le synode de Béziers en 356*, dans même revue, 1908, t. xxv, p. 225-229. — [7] *Ad Constantium*, ii, 2, *P. L.*, t. x, col. 564. — [8] *P. L.*, t. x, col. 346. — [9] Sulpice Sévère, *Chronicon*, II, 45, *P. L.*, t. xx, col. 155. — [10] *Ibid.*, *P.L.*, t. xx, col. 164. — [11] *Adversus Luciferianos*, c. xix, *P. L.*, t. xxiii, col. 173. — [12] Dom Coustant, *Vita S. Hilarii*, c. lxvii-lxviii, *P. L.*, t. ix, col. 156. — [13] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. vii, p. 755, note xv. — [14] *Fragm. hist.*, xl, *P. L.*, t. x, col. 710. — [15] *P. L.*, t. xx, col. 155.

fait non pas négliger mais considérer d'un peu loin. Il prêchait, réunissait ses homélies et en faisait des livres. Les *Tractatus super psalmos* n'ont pas d'autre origine [1]. Il faisait plus. Ayant entendu et apprécié en Orient le chant d'église, il l'introduisit à Poitiers et composa des hymnes à cette intention. Non seulement il voyait là un moyen de rendre honneur à Dieu, d'obtenir et de mériter en quelque façon ses bienfaits, de retenir et de charmer les fidèles dans les réunions liturgiques, mais encore il voulait les instruire et les prémunir contre l'hérésie. Son zèle ne se bornait pas là. Nous avons déjà prononcé le nom de saint Martin par qui l'influence spirituelle d'Hilaire allait prendre corps dans l'institution monastique. La fondation du premier monastère gallo-romain à Ligugé se fit dans le diocèse et avec le consentement d'Hilaire, qui voulut que les femmes connussent la même discipline.

Hilaire mourut à Poitiers, la sixième année après son retour d'exil [2], en 366, mais il faut renoncer à fixer la date avec plus de précision [3].

« De tous les évêques d'Occident c'est lui qui, au cours des dernières luttes, avait joué le plus grand rôle, et cela non seulement en Gaule, mais en Orient et en Italie. Du lieu de son siège il ne tirait aucune autorité spéciale, mais son âme était une âme de chef : dans les moments critiques on se ralliait d'instinct autour de lui. Fier et ferme, jugeant sûrement et rapidement les situations, il savait résister, et sa résistance était indomptable; il savait aussi découvrir, quand il y en avait, les voies d'accommodement. L'impression laissée par ses actes se renforça pour les générations suivantes, du témoignage de ses écrits. Au christianisme qu'il n'embrassa qu'à l'âge mûr, il avait apporté une culture déjà fort étendue. Interné en Asie, il trouva dans l'étude un emploi de ses loisirs forcés : c'est alors qu'il se familiarisa avec la langue grecque et se mit en rapport avec les docteurs de l'Orient, Origène surtout, dont l'exégèse à figures, toujours préoccupé de retrouver le Nouveau Testament, dans l'Ancien, cadrait avec celle qu'il avait vu pratiquer et pratiqué lui-même. Mais c'est surtout en théologie qu'Hilaire apprit aux Orientaux. Parti de Gaule avec des notions assez vagues sur les controverses du temps [4], il en revint, non seulement avec son *De synodis*, où sont traitées des questions fort subtiles, mais encore avec son grand ouvrage, sur la Trinité. Ces compositions révèlent un progrès très sensible sur son « Commentaire de saint Matthieu », écrit antérieur à 356. Dans celui-ci Hilaire en est encore aux idées de Tertullien et de Novatien : le Verbe est éternel comme Verbe, non comme Fils [5]. De ce langage suranné l'inconvénient lui fut révélé par un examen plus approfondi. On ne le rencontre plus dans les livres de l'exil.

« Hilaire s'intéressa aussi à la poésie. Il a composé, on l'a dit, un recueil d'hymnes. Une de ces pièces au moins est venue jusqu'à nous : c'est un cantique abécédaire [6], sur le mètre horatien : *Sic te diva potens Cypri*. On a dit plus haut le pamphlet terrible qu'il lança en 360, à Constance, dans un moment de désespoir. C'est alors aussi qu'il voulut exposer au public, par un récit bien documenté, l'origine et l'état présent des querelles épiscopales. De cet ouvrage, analogue de forme et d'intention à l'apologie d'Athanase contre les Ariens, il ne nous reste que des débris [7] et un prologue, manifestement imité des *Histoires* de Tacite [8]. Encore les fragments qui ont survécu sont-ils ceux d'un remaniement, car on y trouve des pièces postérieures non seulement à 360, mais à la mort d'Hilaire.

« Chose singulière! Ce grand champion de l'orthodoxie nicéenne, qui a tant combattu et tant souffert pour Athanase, semble lui être demeuré inconnu. Pas une seule fois il n'est nommé dans les ouvrages de l'évêque d'Alexandrie. Les autres orientaux ne l'ont pas moins ignoré, Théodoret n'en parle pas; si Socrate, et Sozomène d'après lui, en disent quelque chose, c'est grâce à Rufin dont l'informe histoire fut traduite en grec. En Occident, il en fut tout autrement. Le souvenir des luttes contre les ariens de l'empereur Constance alla bientôt en s'effaçant; mais les livres d'Hilaire ne périrent pas. Il fut toujours tenu pour un maître en doctrine, même quand on eut Ambroise, Jérôme et Augustin [9]. »

XXVIII. Épiscopat de saint Martin. — La seconde moitié du IVe siècle fut témoin d'un prodige. La Gaule posséda saint Martin. Il est malaisé d'exprimer brièvement le rôle et l'influence de cet homme qui compte parmi les grands conducteurs de l'humanité. Sa gloire et sa réputation ont pénétré partout : en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Souabe, en Thuringe. Les églises dédiées à sa mémoire semblent être les jalons de la civilisation. Son nom devient inséparable du nom du Christ : *quo Christus habet nomen, Martinus honorem*, écrit Fortunat [10], et Grégoire de Tours ajoute qu'il est invoqué par le monde entier : *toto orbi peculiare patrono Martino* [11]. Il est non seulement le patron de la Gaule, mais celui de la dynastie, titre qu'il partage avec saint Denis. Ses reliques, représentées par l'huile des lampes ou par la poussière de son tombeau, pénètrent partout où la foi chrétienne est prêchée, son abbaye est la plus fameuse et la plus riche du monde, son culte le plus répandu après celui de Dieu [12], sa fête la plus révérée de toutes les fêtes à l'égal de celles du Sauveur, de sa Mère et de ses apôtres. Pendant dix siècles, la journée du 11 novembre est chômée, fêtée, c'est l'une des grandes dates et comme l'un des gonds de l'année. Étrange ingratitude et retour singulier. Cette date fameuse on l'oublie si bien que, de nos jours, pas une voix ne s'élève pour associer le nom de saint Martin à la joie triomphale du 11 novembre 1918! Et c'est une assemblée nationale mais laïque [13] qui rétablit ce chômage du 11 novembre, comme un hommage involontaire et inconscient à la protection toujours agissante du patron séculaire des armées françaises.

L'époque où vécut, prêcha et agit saint Martin sembla très vite un moment unique dans l'histoire. *Tunc jam et lumen nostrum exoritur, novisque lampadum radiis Gallia perlustratur, hoc est eo tempore beatissimus Martinus in Gallias prædicare exorsus est* [14].

[1] Dom Coustant, *Vita*, c. CIX, *P. L.*, t. IX, col. 135, 175. — [2] Sulpice-Sévère, *Chronicon*, II, 45, *P. L.*, t. XX, col. 155. — [3] X. Le Bachelet, dans *Dictionn. de Théologie catholique*, t. VI, col. 2396. — [4] *De synodis*, c. XCI : *Regeneratus pridem et in episcopatu aliquantisper manens, fidem Nicænam numquam nisi exsulaturus audivi.* — [5] In Matth., XVI, 4; XXXI, 3. — [6] Publié par Gamurrini, d'après un ms. d'Arezzo, *Sancti Hilarii tractatus*, Romæ, 1887, p. 28. — [7] C'est ce qu'on appelle un *Fragmenta historica*. — [8] Comparer *Fragm.*, I, 4 avec Tacite, *Hist.*, I, 2. — [9] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, in-8°, Paris, 1908, t. II, p. 523-525. — [10] Fortunat, *Vita Martini*, l. IV, c, 662. — [11] Grégoire de Tours, *Vita S. Martini*, l. IV, prol. — [12] E. Ch. Babut, *Saint Martin de Tours*, in-8°, Paris, 1912, p. 4, note 5, ne donne qu'une indication de ce qui fournirait matière à une grosse statistique. — [13] L'éloquence épiscopale — si éloquence il y a — a ignoré ou dédaigné la coïncidence providentielle entre la date de la Saint-Martin et la date de l'armistice; quant à l'ignorance sentimentale elle avait beau jeu et il serait aisé de citer des paroisses de France où, pour commémorer le 11 novembre et l'armistice, on a inauguré une statue Saint-Antoine de Padoue, ailleurs un étendard de Jeanne d'Arc, ailleurs un vitrail représentant une carmélite; de saint Martin il n'a pas été question. Saint Martin ne fait plus recette! — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXXIX; cf. *De Virtutib. S. Martini*. I, c. III.

Grégoire de Tours, qui croyait connaître avec certitude l'année de la mort du saint, la jugea propre à servir de point de repère dans la chronologie et s'en servit quelquefois pour dater des événements. Plusieurs annalistes après lui, ont rapporté leurs calculs chronologiques à cette grande date. L'ère de la mort de saint Martin n'a sans doute été employée que rarement et jamais dans la vie courante; mais jusqu'à la fin du XI^e siècle elle a servi quelquefois, et témoigne bien de la place éminente que saint Martin paraissait tenir dans l'histoire [1].

La légende s'empara de cette vie et ne parvint pas à en dénaturer les lignes, tout au plus encombra-t-elle cette existence de merveilles qui ont fait corps avec elle. L'épisode du manteau coupé pour en vêtir un pauvre n'est peut-être pas strictement conforme dans tous ses détails à la réalité historique (voir CHAPE *de S. Martin*), mais il a une valeur morale, éducative, artistique comprise de tous et tout de suite. Un récit jouit d'une vogue extraordinaire et répandit la gloire de Martin partout; sa *Vie* écrite par Sulpice-Sévère; elle deviendra le modèle admiré, reproduit par les hagiographes à qui cependant la matière ne fait pas défaut [2]; le pape Grégoire I^er s'en inspirera de façon constante et, par la suite, les imitations de Sulpice seront innombrables [3]. Poèmes, sermons, hymnes, miracles, mystères s'emparent de cette vie et la retouchent sous prétexte de l'embellir ou de la raconter. Il est impossible de dire à quelles dates remontent les traditions populaires qui mêlent saint Martin à l'histoire d'une contrée, d'une coutume, d'un épisode de la vie chrétienne Partout on rencontre des pas de saint Martin, des pierres de saint Martin, des fontaines de saint Martin. On allume des feux de saint Martin, on mange l'oie de saint Martin, on promène des épées de saint Martin (longue latte de bois dans laquelle des brioches sont enfilées), on attend l'été de la saint Martin. Il est le héros souriant, familier, secourable qui vient en aide aux humbles, contient les puissants et terrifie les démons.

Il n'était pas né gaulois, mais il le devint si complètement que la Gaule se reconnut en lui comme dans son propre enfant [4]. « Toute la part qu'un homme peut avoir dans les révolutions morales d'un pays, il faut la lui faire dans l'histoire de l'Église gauloise; tout ce que la volonté humaine peut ajouter à la marche irrésistible d'une religion, saint Martin l'a montré en Gaule plus encore que saint Paul en Asie ou que Boniface en Germanie [5]. S'il est exagéré de dire que « de son vivant, il convertit les Gaules presque à lui seul [6] », il ne l'est pas d'affirmer que sa mission embrassa le Centre, la Touraine, l'Anjou, le pays Chartrain, l'Autunois, le Senonais, le Parisis; quant à son influence elle s'étend de proche en proche, séduisante, impérieuse, irrésistible. Aux V^e et VI^e siècles entre Seine et Garonne, l'activité monastique procéda presque tout entière de saint Martin. Toutes les vocations rayonnent autour de son souvenir [7]. Ce que saint Patrice est pour un irlandais, ce que sainte Anne est pour un breton, saint Martin l'a été pour les Francs à un degré plus éminent et Michelet n'a pas trop exagéré quand il a écrit que Martin « devint comme un Dieu pour le peuple [8] »

Seulement cela ne se fit pas facilement ni tout de suite, et c'est ce qu'il faut montrer parce que c'est un aspect particulier de l'Église gauloise de cette fin du IV^e siècle. Autour de Martin, une multitude de disciples, puisqu'on compte près de deux mille moines à son enterrement [9], quelques admirateurs réfléchis, dont le plus connu est Sulpice-Sévère qui, voyant son saint s'affaiblir et pressentant la fin prochaine, prit les devants et écrivit une vie à laquelle il n'eut qu'à ajouter un chapitre final. Un autre admirateur, Paulin de Nole ne dit que peu de mots du saint, et cela dans une correspondance privée.

De saint Martin, saint Jérôme son contemporain ne souffle mot et ne prononce pas le nom, quoiqu'il lui ait survécu presque un quart de siècle; saint Ambroise, mort la même année que Martin, semble l'avoir toujours ignoré; saint Augustin, si préoccupé de convaincre par des exemples authentiques et récents ceux qui lui demandent pourquoi les miracles ont cessé, ne semble pas se douter que Martin lui en fournirait d'irrécusables; n'avait-il pas opéré des résurrections? Rufin d'Aquilée néglige de compter Martin parmi les évêques illustres du IV^e siècle qui vient de finir.

En Gaule, pendant le demi-siècle qui suit la mort du thaumaturge, on ne rencontre que le petit volume de Sulpice-Sévère, quelques mots de Prosper d'Aquitaine et l'inscription d'une chrétienne nommée Foedula qui reçut le baptême des mains de saint Martin [10]

FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE
RELIQVIT · HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA
FIDES MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA
TINTA · CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE
NATA DEI · AD NVNC MARTVRIBVS SEDEM
TRIBVENTIBVS APTAM CERBASIVM
PROCEREM PROTASIVMQ COLIT · EMERI
TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIDELE
CONFESSA EST SANCTIS QVAE SOCIATA IACET

Cette épitaphe doit être la plus ancienne mention de saint Martin en Gaule, après Sulpice-Sévère.

A Lérins, on connaissait la vie du saint mais on ne se réclamait pas de Martin. Ni Jean Cassien, si curieux d'observances monastiques, ni Hilaire d'Arles, ni Eucher de Lyon, ni Vincent de Lérins, ni le prêtre marseillais Salvien ne prononcent le nom de saint Martin, en sorte qu'on est fondé à croire qu'il s'est fait en Gaule, contre le thaumaturge, une conspiration du silence. Mais il semble que, vers 450, cette prévention ou cette proscription prend fin. Vers ce temps et depuis, le souvenir de saint Martin reparaît. Il est cité comme un saint vénéré dans la *Chronique* marseillaise de 452 [11] et dans les actes du concile de

[1] E. Ch. Babut, *op. cit.*, p. 5-6. Grégoire emploie l'ère de saint Martin dans *Virt. s. Mart.*, I, 32; II, 1; *Hist. Franc.*, II, 43; après lui, Colomban; *Epist. II*, dans *Mon. Germ. hist., Epistol.*, t. III, p. 162; *Chronique* de Villicaire, 15, dans Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 185; Adon, *Chronique;* Adhémar, *Chronique*, II, 1; Sigebert de Gembloux, *Vita Sigeberti regis*, n. 17, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 314; le même, *Vita* (altera) *S. Sigeberti regis*, dans A. du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I; p. 592. — [2] Paulin de Nole, dans sa *Vie de saint Félix;* Hilaire d Arles, dans sa *Vie d'Honorat;* Paulin de Milan, dans sa *Vie de S. Ambroise;* Possidius, dans sa *Vie de S. Augustin.* — [3] Manitius, dans *Neues Archiv*, t. XII, p. 370; t. XIII, p. 642; t. XIV, p. 165; t. XV, p. 194, etc. — [4] G. Boissier, *La fin du paganisme*, 1891, t. II, p. 61 sq. —[5] C. Jullian, *Ausone* et *Bordeaux*, 1893, p. 136 sq. — [6] *Ibid.* — [7] Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, 1894, p. 248. — [8] *Histoire de France*, l. I, c. III. — [9] Sulpice-Sévère, *Epist.*, III, 18. — [10] Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, in-12°, Lyon, 1658, p. 258; 2^e édit., p. 265; Maffei, *Antiquitates Galliæ*, p. 91, n. 8; Muratori, *Thes. nov. vet. inscript.*, p. 1876, n. 1; Rey et Vietty, *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, in-fol., Paris, 1831, t. III, pl. 18, n. 5; Delorme, *Description du musée de Vienne*, 1841, n. 273; Terrebasse, dans *Bulletin monumental*, 1858, p. 99; *Inscript. chrét. de Vienne*, t. I, p. 16, pl. 327; Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 412, pl. 292; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2115. — [11] Mommsen, *Chronica Minora*, t. I, p. 646; ad ann. 379.

Tours de 461[1]. En 465, Sidoine Apollinaire compose un poème élégiaque en son honneur destiné à être gravé sur les parois de la basilique de Tours[2]. Perpétuus de Tours compose un *De virtutibus s. Martini* et prie Paulin de Périgueux de le traduire en vers et d'imposer la même torture à la *Vita Martini* et aux *Dialogues* de Sulpice[3]. Un peu avant 470, Gennadius qualifie Martin : « moine et évêque illustre par ses miracles et ses prodiges[4] »; vers 480 on achève à Tours un ensemble de compositions épigraphiques qui consacre l'illustration des lieux dédiés à saint Martin[5]. Ainsi tout ce passe comme si une puissante opposition avait longtemps tenu le saint en suspicion jusqu'au jour où elle a dû laisser sa gloire éclater. Ce silence hostile ne s'est pas imposé hors de la Gaule avec la même rigueur.

Hostilité! Le mot n'est pas excessif quand on lit ce que saint Hilaire d'Arles dit de saint Martin sous prétexte de louer saint Honorat : *Non indiguit meritum tuum signis probari; ipsa enim conversatio tua plena virtutibus... perpetuum quoddam signum monstravit. Multa quidam tibi divinitus indulta novimus quicumque propius assistebamus, sed in his tu minimam partem computabas, majusque tibi gaudium erat quod merita et virtutes tuas Christus scriberet, quam quod signa homines notarent. Et tamen quod esse majus signum virtutis potest, quam signa fugere et occultare virtutes?... Illud etiam stupendum quod adolescentiæ tuæ robur perpetuo abstinentiæ rigore tenuatum, et in illam, quam vidimus, aspectu (licet decore servato) exilitatem redactum, crux utique quotidiana consumpsit : quam tamen semper sine ulla notabili superstitione servasti, omnes semper nimietates, et cognatum nimietatibus gloriæ fugiens appetitum*[6]. « Grande, éclatante fut ta gloire, ô Honorat! Ton mérite n'eut pas besoin de miracle pour s'affirmer, car ta vie quotidienne était comme un miracle perpétuel. Nous savions bien, nous qui vivions près de toi, que Dieu t'accordait d'accomplir des miracles. Mais tu n'y attachais pas d'importance, et tu avais plus de joie à savoir que le Christ inscrivait tes mérites et tes vertus qu'à voir les hommes prendre note de tes miracles. Et peut-il y avoir un plus grand signe de vertu que de fuir les signes et de cacher (ce qu'on appelle) des vertus?... Dans l'abstinence tu évitas toujours les exagérations qui se remarquent, tu n'avais rien de ce besoin d'être vanté qui accompagne toujours les excès de rigueur. » Hilaire se garde de nommer Martin, mais pour se convaincre qu'il le vise il suffit de montrer l'usage qu'il fait, dans sa diatribe en style émollient, de la *Vita Martini* qu'il a devant les yeux :

Vita Martini, xxvii, 2	Vita Honorati, viii, 37.
Numquam in illius ore nisi Christus, numquam in illius corde nisi pietas, nisi pax, nisi misericordia inerat.	*Numquam in tuo ore nisi pax, nisi castitas, nisi pietas, nisi charitas numquam in corde nisi horum omnium fons Christus inhabitavit.*

Ainsi donc tant de fiel peut entrer dans l'âme des dévots; mais si Lérins trouvait son avantage à dénigrer saint Martin, un concurrent, et un concurrent qui avait la vogue, Lérins n'influençait pas la Gaule entière et cette rivalité vraiment mesquine ne suffit pas à expliquer la longue défiance de l'épiscopat gaulois à l'égard du saint. Celle-ci reparaît partout. Le premier texte gaulois où il soit cité, après les écrits de Sulpice et de Paulin de Nole, est la *Chronique* de Prosper d'Aquitaine, datée de 433, qui se contente de cette glaciale mention :

Syagrio et Eucherio (381). *Martinus episcopus Turinorum Galliæ civitatis multis clarus habetur.*

On ne saurait être plus bref. Suivant Prosper, en 433, Martin passe pour un grand évêque auprès de beaucoup de gens. Quant aux autres!

Plus tard cette phrase a choqué. Un copiste hasarda une correction : *in multis clarus;* Isidore de Séville écrivit sans hésiter : *multis miraculorum signis;* un éditeur du xvii[e] siècle : *multis miraculis clarus;* et Mommsen : *Multis miraculorum signis clarus.* Ces corrections prouvent que le texte de Prosper dérange l'opinion traditionnelle sur l'enthousiasme que soulevait saint Martin parmi ses contemporains. C'est un contemporain cependant, son propre biographe, Sulpice, qui nous apprend dans ses *Dialogues*[7], que la *Vita Martini*, publiée six ou sept ans auparavant a eu beaucoup de succès à l'étranger, très peu en Gaule, du moins parmi le clergé. Un des interlocuteurs, Postumien fait cet aveu gênant : « Il n'y a pas un moine au monde, moins encore un évêque, qui soit comparable à Martin. Cela, l'Égypte l'avoue, la Syrie et l'Éthiopie en conviennent, l'Inde l'a appris, le Parthe et la Perse le savent, l'Arménie ne l'ignore pas, on le reconnaît sur le lointain Bosphore, et parmi tous ceux qui habitent les îles Fortunées et l'océan Glacial. Qu'il faut donc plaindre notre pays à nous, qui a vu de près un pareil homme, et n'a pas su découvrir ses mérites. Je n'étends pas ce reproche aux laïques. Seuls les clercs, seuls les évêques ignorent Martin. Ces infortunés évêques, dégénérés et endormis qu'ils sont, les œuvres qu'ils ne pourraient accomplir eux-mêmes, ils rougissent de les voir accomplir par un autre et ils aiment mieux nier ses miracles qu'avouer leur propre impuissance[8]. »

Ainsi *regio ista nostrorum* a méconnu saint Martin, les laïques se sont montrés moins soupçonneux que les clercs, mais quelques laïques seulement et non pas tous. Au début du second *Dialogue* on en voit un grand nombre réclamer la faveur d'assister au récit des miracles de Martin, mais deux seulement sont admis comme gens bien disposés. Avant que les foules rendent au thaumaturge l'hommage qui, plus tard montera vers lui, il faudra attendre à peu près un demi-siècle afin qu'aient eu le temps de s'émousser et de disparaître les préventions, les jalousies, les rivalités du clergé gaulois.

Dès le milieu du v[e] siècle tout change, mais le récit de Sulpice subsiste et son heure est venue. Ils étaient un petit groupe, vingt-huit en tout, dont quinze clercs ou moines, qui avaient attesté les miracles merveilleux de Martin, maintenant les adversaires avaient disparu ou désarmé et l'enthousiasme succédait à la méfiance, la gloire posthume commençait. Si elle avait tellement tardé c'est que la vie du moine et de l'évêque fameux s'était déroulée parmi des circonstances délicates où il n'avait pu manquer de parler et d'agir en contradiction avec beaucoup. De l'aveu de son biographe et admirateur, Martin avait plus d'adversaires que de partisans. Dès l'époque de sa candidature à l'évêché de Tours il était combattu par plusieurs évêques[9], ses clercs infimes pouvaient lui manquer de respect impunément[10], puis les choses s'aggravèrent. Toutes les grandes choses que Martin a faites, dit Sulpice[11], il dut les faire « au milieu de clercs qui lui étaient hostiles..., assailli de toutes parts et presque chaque jour par des attaques scandaleuses. »

[1] Bruns, *Canones apostolor. et concilior.*, Berlin, 1839, t. II, p. 139. — [2] *Epist.*, IV, 18, édit. Luetjohann. — [3] *Poetæ christiani minores*, édit. Petschenig. — [4] *De vir. inlustr.*, c. XIX. — [5] Le Blant, *Inscriptions Chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 227 sq. — [6] *Vita Honorati*, VIII, 37, *P. L.*, t. L, col. 1268 sq; écrite en 430. — [7] *Dial.*, II, 13, 7; III, 5, 4-6. — [8] *Dial.*, I, 26. — [9] *Vita*, IX, 3. — [10] *Vita*, XXVI, 5. — [11] *Dial.*, I, 24, 3.

Ses ordres n'étaient pas exécutés ou bien ils l'étaient le plus mal possible[1]. Dans le monastère, il avait à souffrir de scènes pénibles, on le tenait pour radoteur, on ne le lui cachait pas[2]. Les moines venaient à résipiscence et songeaient à l'avenir et à ce qu'il leur réservait de tristesses quand leur abbé et évêque ne serait plus là pour les défendre contre les loups dévorants : *Cur nos, pater, deseris, aut cui desolatos relinquis? Invadent gregem tuum lupi rapaces*[3]. Le plus violent et le plus acharné des opposants à saint Martin, le prêtre Brice sera son successeur sur le siège épiscopal de Tours.

Dès le temps d'Hilaire, Martin avait fondé le monastère de Ligugé, devenu évêque, en butte à l'hostilité du clergé de Tours, il prit le parti de résider loin de la ville et il alla s'établir de l'autre côté de la Loire à deux mille romains (trois kilomètres et demi) en un lieu solitaire où il fonda le monastère de Marmoutiers. Désormais il fit une part entre son Église et son monastère. Lorsqu'il venait à Tours, il s'enfermait avant l'heure des offices dans un cabinet et ne recevait personne, il avait abandonné la principale sacristie de l'église aux prêtres qui le suppléaient et le supplantaient.

Hors de la cité de Tours, parmi les évêques de la Gaule, Martin avait plus d'adversaires que d'amis. On lui reprochait l'humilité de sa personne, sa pauvre mine, ses habits malpropres, ses cheveux mal peignés[4]. Autre grief, Martin avait été soldat, un groupe d'évêques gaulois interrogeait le pape Damase et obtenait de lui cette réponse qu'il faut écarter de l'épiscopat tout homme qui a servi dans l'armée après son baptême.

Il est fort possible pourtant que les préventions des évêques contre Martin soient tombées, pour un temps, après son élection. Il lui arriva, pendant les douze ou quinze premières années de son sacerdoce, de se rendre à des synodes ou à des ordinations d'évêques; c'est sans doute que ses collègues lui témoignaient au moins cette fraternité déférente dont les hommes d'église se doivent mutuellement les apparences. Mais nous ne connaissons un peu que la fin de la vie du saint. Quand son biographe s'informa de lui, il y avait dix ans qu'il n'était allé àun synode.

« Il était notoire, à cette époque, que les évêques n'aimaient pas Martin et leur hostilité s'était montrée si agressive que les amis du saint pouvaient le représenter comme persécuté. « Très souvent, dit Sulpice dans sa *Vie*, Martin pleurait sur les péchés de ceux qui se faisaient ses détracteurs, et qui exerçaient sur lui, lui qui vivait à l'écart et dans la paix, leurs langues venimeuses, leurs dents de vipères. J'en ai connu par expérience qui étaient jaloux de sa vertu et de la beauté de sa vie, qui haïssaient en lui les mérites qu'eux-mêmes ne possédaient pas et ne pouvaient égaler. Et ces hommes, chose affreuse à dire, chose douloureuse et lamentable, ces persécuteurs (peu nombreux sans doute) ce n'étaient guère que des évêques[5]. »

Quand, au début des *Dialogues*, l'interlocuteur Postumien est censé revenir d'une absence de trois ans, il interroge : « Vous devriez bien me dire tout de suite si tous les évêques sont demeurés dans les sentiments où nous les avons vus avant mon départ ? » Et Sulpice répond : « Ceux dont vous nous parlez ne sont nullement mieux disposés. Le seul qui naguère nous aimât a manifesté à notre égard une dureté qu'on eut pas attendue de lui[6]. »

L'indignité de l'épiscopat gaulois est un des thèmes favoris de Sulpice-Sévère; et, à l'en croire, prêtres et clercs ne valent guère mieux que les évêques. On peut en rabattre, car Sulpice n'est pas un modèle à proposer. C'est un impulsif qui prend ses imaginations pour des réalités et qui peindrait le diable plus noir qu'il n'est. Mais l'hostilité des évêques et le silence gardé pendant un demi-siècle ont eu une cause. On l'a cherchée dans le désir de faire échouer l'institution monastique dont Martin était en Gaule le promoteur[7]. Ceci a pu exercer une grande influence, mais le monachisme avait si rapidement progressé en Gaule que Marmoutiers et Ligugé ne suffisaient pas à faire de Martin un novateur monastique puisque en 398, la Gaule entière, nous apprend Paulin de Nole, cités et bourgs, îles et forêts avaient déjà des monastères d'hommes bien peuplés : *Nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis pace consonis celebrant. Quod quanquam in totius Galliæ populis ut ubique gentium Christus operetur*[8]. Il y a sans doute ici quelque exagération, mais on en doit du moins retenir qu'il y avait beaucoup plus de moines en Gaule, et en des lieux plus divers que nous ne le saurions par ailleurs.

Martin n'était pas seulement moine, mais encore ascète. L'ascétisme fut une des formes qui aidèrent à la manifestation vers le dernier quart de IVe siècle, en Gaule et en Espagne, de la ferveur religieuse. On vit des hommes considérables, persuadés que la pratique intégrale du christianisme commandait la pauvreté volontaire et la vie ascétique, se vouer au célibat ou, s'ils étaient mariés, à la continence, vendre la plus grande partie de leurs biens, renoncer aux honneurs publics, aux douceurs de la famille et de l'amitié pour s'adonner à une vie d'austérité et de renoncement. En Espagne, cette forme d'ascèse eut beaucoup de partisans issus de la classe riche; afin d'exercer une influence plus large, ils se préparaient à entrer dans le clergé sans en excepter l'épiscopat. Le plus signalé parmi eux fut Priscillien, évêque d'Avila, à partir de 380. L'influence de ce parti s'accrût et s'affermit malgré l'hostilité d'une partie du clergé, jusqu'à la fin de 383 et on put croire un moment à son triomphe. Mais une révolution politique amena sa perte. L'usurpateur Maxime accueillit les plaintes des évêques qui dénonçaient les ascètes d'Espagne et d'Aquitaine comme des hérétiques manichéens. Priscillien et ses confrères furent arrêtés, jugés au concile de Bordeaux, conduits à Trèves, condamnés à mort et brûlés vifs ou exilés (été 385).

L'ascétisme et ses rigueurs ne soulevaient pas moins de contradictions en Gaule. On a lu les paroles acrimonieuses d'Hilaire d'Arles à propos des abstinences de Martin, et Sulpice-Sévère se sent tenu de défendre le saint du reproche d'exagération; il vante au contraire « sa modération dans l'abstinence et le jeûne, sa puissance dans la veille et l'oraison : *illam scilicet perseverantiam et temperamentum in abstinentia in jejuniis, potentiam in vigiliis et orationibus*[9]. Le moine Gallus, de Marmoutiers, tient à répéter cinq fois dans les *Dialogues* qu'il mange à sa faim : « Que d'autres se privent de nourriture s'il leur plaît, nous, comme je vous l'ai dit souvent, nous sommes Gaulois[10]. » Évidemment il ne manquait pas de gens qui dénonçaient les jeûnes de l'école de Tours comme contraires aux besoins de la race et aux exigences du climat. Ainsi le fait que Martin patronnait et propageait l'institution monastique avait pu lui faire des ennemis dans les premiers temps de son épiscopat, mais cette sorte de mise en quarantaine dont témoigne le silence d'un

[1] *Dial.*, II, 1, 1-8. — [2] *Dial.*, III, 15, 4. — [3] *Epist.*, III, 10. — [4] *Vita*, IX, 3. — [5] *Vita*, XXVII, 2; Babut, *op. cit.*, p. 123. — [6] *Dial.*, I, 2, 3-5. — [7] H. Conget, *Le clergé gallo-romain à la fin du IVe siècle*, Paris, 1911, p. 39 sq. — [8] Paulin de Nole, *Epist.* XVIII, 4, (au pays de Boulogne. Thérouanne). — [9] *Vita*, XXVI, 2. — [10] *Dial.*, I, 4; I, 5; I, 8; I, 13; I, 20; II, 8.

demi-siècle qui suit sa mort a pu avoir pour motif le mécontentement causé par la doctrine ascétique de Martin.

Deux évêques seulement sont cités par Sulpice comme ayant entretenu de bonnes relations avec leur collègue de Tours, c'étaient Valentin de Chartres et Victrice de Rouen. Du premier on ne sait que le nom, mais Victrice est connu. Comme Martin il avait été soldat, comme lui encore il était évêque, thaumaturge et ascète. Il avait fondé plusieurs monastères d'hommes dans la région de Boulogne et de Thérouanne et vivait entouré de moines et de continents. Cela lui attirait bien des ennemis qui, suivant un usage resté en faveur de nos jours, accusèrent d'hérésie, celui qui pensait d'autre façon qu'eux-mêmes. L'accusation fut assez habilement portée pour que Victrice dût se rendre à Rome et se justifier [1]. On peut croire que Martin n'était guère plus ménagé; on doit le croire puisqu'on sait que Martin fut l'objet d'une accusation publique d'hérésie de la part de l'évêque Itace, l'accusateur de Priscillien [2]: *Ausus etiam miser est ea tempestate, Martino episcopo, viro plane Apostolis conferendo, palam objectare hæresis infamiam.* C'est que, dit Sulpice, « il n'y avait pas de doute que la tourmente ainsi déchaînée contre les hérétiques ne vînt à produire aussi de terribles ravages parmi les saints véritables, la différence entre les uns et les autres n'étant pas très apparente. On jugeait alors les gens sur leur mine et pour en faire des hérétiques on ne regardait pas à leur foi, mais à leur costume et à la pâleur de leur teint [3]. »

Ces traits suffisent à laisser apercevoir la situation de l'Église des Gaules déchirée par les partis. La région du sud-ouest fut la seule vraiment atteinte mais dans cette région l'émotion fut vive, l'importante Église d'Eauze en fut tout ébranlée. Quarante ans après on en trouve encore des traces dans les récits de Paulin de Pella [4].

Cependant l'œuvre d'évangélisation ne se ralentissait pas malgré ces querelles et ces zizanies. Les Églises des temps primitifs essaimaient. A la fin du IVe siècle, chacune des cent treize cités de la Gaule devait avoir son église et son évêque. L'évêché de Tours étant devenu vacant, un parti s'était formé pour élire le moine Martin. Il fallut recourir à la ruse pour s'emparer de sa personne et l'amener à Tours. Un nommé Rusticius le pria de visiter sa femme malade et le tira de sa cellule; dès qu'il fut sur le chemin, des groupes l'enveloppèrent, lui coupant la retraite et l'escortèrent jusqu'à Tours. La ville entière et les villes voisines étaient du complot, la multitude acclama cette candidature et, nonobstant l'évêque d'Angers Defensor et quelques autres, il en fallut passer par la volonté du peuple.

Si les Tourangeaux avaient escompté les bénéfices que devait leur rapporter le don des miracles de leur nouvel évêque, ils furent déçus, et Martin convenait lui-même que depuis son élévation à l'épiscopat, il ne s'était jamais trouvé en possession du don des miracles au même degré que précédemment [5]. Il y aura donc eu, on peut le supposer, déception parmi les fidèles. Parmi le clergé tourangeau, le mécontentement était à peine dissimulé : *inter clericos dissidentes, inter episcopos sævientes* [6]. Il s'en fallait qu'on s'édifiât de tout ce qui venait de lui. Tel prêtre du diocèse avait un beau logement et une voiture commode, lui avait pour logement un appentis de son église : *aliquamdiu adhærenti ad ecclesiam cellula usus est;* il portait des robes de laine bourrue, d'une propreté problématique : *veste sordidum, veste hispida;* ses façons étaient d'une simplicité déconcertante, recevait-il un visiteur, il s'asseyait sur un escabeau, acceptait-il à dîner, il refusait de s'étendre sur un lit, il lui fallait une chaise; présidait-il l'office divin, il refusait le trône épiscopal; visitait-il son diocèse, c'était sans équipage, à pied ou juché sur un âne. Et il ne manquait pas de gens pour trouver cette conduite remplie d'affectation. Non seulement il s'en remettait à ses clercs des fonctions judiciaires, mais il s'acquittait de façon médiocre des fonctions pastorales, il prêchait mal et poussait la rigueur jusqu'à se refuser à un entretien avec une femme. Ses admirateurs avaient cru le grandir en le portant à l'épiscopat; ils l'avaient plutôt desservi.

Mais Martin n'était pas confiné dans les murailles de Tours, le missionnaire fait infatigablement la guerre au paganisme, encore que l'idée de le faire passer par tous les lieux où existe à une date lointaine une église dédiée à sa mémoire soit un enfantillage apologétique. Les campagnes du missionnaire sont connues grâce à son biographe et il nous en reste comme on l'a écrit des « bulletins de victoire », en tout neuf récits qui ne donnent pas l'impression d'un chevaucheur à la manière de l'égyptien Schenouti [7]. Mais comme le grand moine égyptien, Martin ne conçoit pas la mission sans l'aide du pic et du marteau. Quatre temples démolis, deux fois des idoles mises en pièces, un temple incendié, sans parler des temples que les paysans éduens détruisent eux-mêmes, voilà comment on procède. Ce ne sont pas des violences qui tombent sous le coup de la loi et n'y échappent que par la connivence des autorités. Sous Théodose on court sus aux temples et aux idoles en vertu de la protection dont l'autorité impériale couvre ceux qui font la guerre aux anciens dieux.

En Gaule on n'avait que l'embarras du choix car si les cultes païens y furent inquiétés sous Constant (340-350) et sous Constance (353-360), il n'est pas certain que les sacrifices aient été interdits d'une manière absolue. Julien rouvrit les temples, Valentinien et Valens se refusèrent à les fermer de nouveau et fermèrent les yeux [8]. Seulement Gratien et Théodose eurent une politique différente. De nouveaux décrets portèrent abolition du culte païen et en pressèrent le destruction [9]. La plus grande partie de l'épiscopat de Martin (380-396 ou 397) tombe dans cette période où tout était permis, recommandé, approuvé. Les évêques dirigèrent les opérations, approuvèrent ou excusèrent les violences qui avaient pour but la suppression radicale du culte païen. Les autorités impériales n'y ont fait aucune opposition, peut-être ont-elles parfois prêté main-forte. A vrai dire on n'en a pas la preuve et dans les récits relatifs à Martin, il paraît toujours seul ou aidé de ses moines. Quand l'affaire est en train, on ne dédaigne pas de réclamer du renfort. Nous lisons [10] qu'il existait à Amboise, un *idolium* qui était une importante construction. C'était comme une tour massive et haute, dont la partie supérieure figurait un trône géant; la majesté de l'édifice entretenait la superstition chez les gens de l'endroit. Le bienheureux avait plusieurs fois mandé à Marcellus, prêtre de la paroisse de le démolir. Revenant un jour à Amboise après quelque intervalle, il demanda sévèrement au prêtre comment l'*idolium* se trouvait

[1] A la fin de 403, devant le pape Innocent Ier. — [2] *Chron.*, II, 50. — [3] *Dial.*, III, XI, 4. — [4] L. Duchesne, *La Gaule chrétienne sous l'empire romain*, dans *la France chrétienne dans l'histoire*, 1896, p. 8. — [5] *Dial.*, II, 4, — [6] *Dial.*, I, 24, 3. — [7] Voir par exemple Bulliot et Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin dans le pays éduen*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1888. — [8] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXX, c. IX, n. 5; *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, l. 9. — [9] *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. X, l. 7 à 12. — [10] *Dial.*, III, 8, 4-7.

encore debout. Le prêtre se défendit. « Même avec de la troupe, dit-il, même avec une forte corvée publique il aurait eu peine à mettre cette masse par terre. » Marcellus ne mentionnerait pas ces moyens s'il ne savait que, le cas échéant, il peut s'attendre à les obtenir.

Quand Martin avait fait raser un temple, il ordonnait de construire, sur le terrain même, une église ou un monastère, par ce moyen il purifiait et il sanctifiait le lieu souillé et il pensait empêcher à tout jamais les démons d'en reprendre possession. Cette pratique devient peu à peu générale. Mais Martin ne se contentait pas de démolir les temples et de bâtir des églises; il savait gagner au Christ des multitudes. On a vu qu'à Tours, sa parole sans apprêt paraissait trop simple, dans les campagnes on était moins exigeant. Une phrase de Sulpice nous dit que Martin a obtenu très souvent, en pays éduen, d'extraordinaires succès de parole. Comme il ne nous reste rien de lui, il est assez malaisé de porter un jugement sur cette éloquence. Celle-ci était-elle le motif déterminant des conversions nombreuses qui s'opéraient? On est en droit d'en douter quand on sait de quelles rapsodies se contentent et s'édifient les fidèles. Quant au fait de la conversion des multitudes c'est un lieu commu dont il faut presser le contenu historique et on constate que la « multitude » se compose d'un groupe d'auditeurs. supposons qu'il s'agisse des habitants d'une paroisse de campagne, on arrivera à un chiffre qui varie entre cinquante et cinq cents adultes.

« A s'en tenir aux faits véritablement attestés, la mission de l'évêque Martin paraît avoir été très semblable aux missions de tous les évêques gaulois de son temps. Il a mis à exécution dans son diocèse, par les procédés expéditifs qui étaient partout en usage, les décrets impériaux qui prescrivaient l'abolition totale des anciens cultes. Il a fait de son mieux pour organiser le culte chrétien dans les bourgs et les campagnes et pour faire agréer à ses diocésains la seule religion qu'il leur fût permis de pratiquer. Sa ferveur religieuse, sa réputation d'exorciste et la confiance sincère qu'il avait dans l'exorcisme, le prestige que sa sainteté monastique exerçait sur bon nombre de personnes, ont pu lui valoir des succès dans cette œuvre difficile; par contre, ses efforts ont certainement été contrariés par l'indiscipline de son clergé et par le mauvais vouloir que lui témoignaient des notables laïques de son Église. Il faisait, dit Sulpice, des tournées dans les paroisses : ce mot suppose que les églises rurales du diocèse n'étaient pas séparées par de grandes distances. Il ne vaut pas la peine de se demander si, à la fin de sa vie, Martin avait dans son diocèse moins de païens que les autres évêques, ni si les nouveaux convertis y avaient mieux oublié leurs anciens dieux et leurs anciens rites. Le seul document que l'on possède sur le degré d'avancement de la mission chrétienne en Touraine à cette époque est une liste, que Grégoire de Tours a insérée dans son *Histoire*, des paroisses fondées dans le diocèse par saint Martin et par ses successeurs [1]. Saint Martin en aurait créé six, dont trois dans la vallée de la Loire, à Amboise, à Langeais et à Candes, une au nord du fleuve, à Sonnay qui touchait au pays chartrain et deux au midi, à Ciran et à Tournon-Saint-Pierre, qui étaient sur la lisière du Berry et du Poitou. Après lui, Grégoire sait que Brice a fondé cinq paroisses, Eutochius quatre, Perpétuus cinq. Ces chiffres ne nous apprennent pas grand'chose. Grégoire n'a pu tirer de ses archives que les listes de paroisses de bourgs (*vici*), dont le clergé était administré par l'évêché. Il n'a pu donner le compte des paroisses privées, assurément plus nombreuses, ni des bourgs où Martin avait établi de petites colonies de moines. La paroisse d'Yzeuses, par exemple, a été organisée comme telle par Eustochius; mais le temple de Minerve dont on a retrouvé des vestiges dans les fondations de l'église paroissiale pourrait très bien avoir été détruit par saint Martin, et dès lors remplacé par une chapelle chrétienne. Au surplus rien ne nous garantit que les listes de paroisses fournies par Grégoire soient complètes. En fait de mission diocésaine, il faut renoncer à savoir si Martin a fait mieux ou bien moins que ses successeurs ou que les autres évêques de son temps [2]. »

L'évêque de Tours mourut à Candes à la fin de 396 ou au début de l'année suivante. Au cours de l'année 397 la *Vita* écrite pas Sulpice-Sévère fut répandue dans le public. A Rome, à Alexandrie, à Carthage, on s'en disputait les exemplaires et des copies circulaient jusque dans la Thébaïde. C'est du moins, l'auteur qui nous l'apprend [3]. Pendant que cette vogue répandait le livre partout, saint Jérôme écrivait, sans même vouloir nommer celui qu'il malmenait. « Un autre raconterait que son héros, servant dans la milice, avait sous sa chlamyde et sous la toile blanche un cilice pour mortifier son corps; qu'en présence des puissances du siècle, son visage était déjà blêmi par le jeûne; qu'étant revêtu de la livrée d'un maître, il obéissait déjà à un autre maître ; qu'il ne portait le ceinturon que pour secourir les veuves, les orphelins, les opprimés et les misérables. Moi, je n'aime pas ces façons imparfaites de remettre à plus tard le service de Dieu [4]. »

Mais le succès de la *Vie* et des *Dialogues* emportait tout, triompha de tous, étouffa les protestations venues de Gaule; l'étranger crut dans le thaumaturge des Gaules avant que Martin y eut triomphé des oppositions et des résistances. Il fallut plus que la durée d'une génération pour que la *Vie* et les *Dialogues* triomphassent, et si le parti des admirateurs se renforça de bonne heure, les adversaires tardèrent longtemps à se rendre. Partout on entrevoit l'existence d'un parti favorable et d'un parti hostile à Martin. A Arles, siège l'évêque Héros et à Aix, l'évêque Lazare, tous deux ses admirateurs; à Vienne, on prend soin de rappeler que Fœdula fut baptisé par Martin et un peu partout en Gaule il se trouve beaucoup de gens, nous dit Prosper d'Aquitaine, pour qui Martin de Tours est un grand évêque; à ceux-là tiennent tête Hilaire d'Arles, la plus haute autorité religieuse d'une vaste région et qui allait devenir le chef écouté de l'épiscopat gallican, pour lequel Jean Cassien ne se montre pas moins sévère [5].

A Tours, on se réservait, et cependant c'était Tours qui possédait les reliques et pour ce motif pouvait seule donner le branle au culte local, étincelle qui allumerait le vaste incendie du culte universel. Mais ce n'était certes pas l'évêque Brice, successeur de Martin qui provoquerait les démonstrations en son honneur et Brice devait occuper le siège de Tours pendant quarante-sept ans (397-444). Sur le tard et quand les chagrins l'eurent assagi, Brice éleva sur le corps de saint Martin une chapelle (vers 437) où lui-même fut enterré [6]; cette chapelle est mentionnée vers 465 par Sidoine Apollinaire. C'était une petite construction de bois, une *memoria*. Outre le tombeau, dont une grille séparait les visiteurs, et l'autel qu'ornait une couronne de métal, il y avait place pour un bassin où l'on plongeait les corps des malades. En 461, Perpétuus, élevé sur le siège de Tours, célébrait une fête solennelle, commençait

[1] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXXI. — [2] E. Ch. Babut, *op. cit.*, p. 229-231. — [3] *Dial.*, I, 23, 3-7. — [4] S. Jérôme, *Epist.*, LX, 9. — [5] *Collat.*, XV, 7-8, *P. L.*, t. XLIX, col. 1005. — [6] *Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI.

la construction d'une basilique mettant fin, dit-il, à une longue malveillance.

LONGAM PERPETVVS SVSTVLIT INVIDIAM [1]

XXIX. Episcopat de saint Victrice. — Comme Martin, Victrice avait été soldat, et un jour de parade, *per insignem concilio militari diem*, il demanda publiquement son congé avant que le nombre de ses années de service fut expiré; comme il n'invoquait d'autres prétexte que sa religion, le tribun le fit rouer de coups, et mettre en prison. Il en sortit pour être exécuté; mais à partir de ce moment les miracles se multiplient sous la plume du narrateur Paulin de Nole, et on peut s'en tenir au résultat, Victrice est, pour une raison qui nous échappe, grâcié et épargné. Il se met à l'étude et cultive les belles-lettres avec succès et on ignore également par quelles œuvres il se signala à l'attention publique, mais on le retrouve, aux environs de l'année 380, sur le siège épiscopal de Rouen. C'était alors, une ville très obscure : *Rotomagum et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum.* Victrice implanta la vie monastique dans son diocèse et dans sa ville épiscopale. Il ne s'agit pas de vie claustrale telle que la réaliseront plus tard saint Césaire et saint Colomban, mais d'un existence ascétique, à l'écart du monde, à proximité de l'église où on passe de longues heures du jour et de la nuit. Il y eut même alors à Rouen un « chœur de vierges » *chorus virginum* dont on ne peut rien dire de certain. Vivaient-elles isolées ou en communauté? Ascètes, vierges et veuves formaient un groupe sur l'importance duquel on n'a aucune indication valable. Les fidèles ont pu accroître en nombre et cette petite troupe d'élite se développer au point que Victrice se trouva entraîné à bâtir une nouvelle église d'assez grandes dimensions : *Fundamenta fecimus, parietes in longum duximus.* Cette église cathédrale n'était pas la seule à Rouen, où l'on célébrât le service divin. Paulin de Nole parle des nombreuses églises, *frequentes ecclesias*, qui faisaient son ornement. Les documents ne permettent pas de vérifier l'exactitude de cette assertion; peut-être s'agit-il d'oratoires.

L'évêque de Rouen ne borna pas son zèle à sa ville épiscopale. La région qu'il allait évangéliser comprenait le Boulonnais, la Morinie, l'Artois pour sa partie flamande, la Flandre occidentale formant le pays des *Morini;* le Brabant, le Hainaut, Bavai formant le pays des *Nervii.* On sait que dans ces pays existaient alors Thérouanne, Boulogne, Cassel, Werwicq, Escaupont, Bavai, Tournai, Cambrai, Wandrez, Etrœung. Les prédications de Victrice y obtinrent un certain succès puisqu'au dire de saint Paulin on vit surgir, non seulement dans les villes, mais encore dans les îles et dans les forêts, de véritables monastères : *ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, silvas, ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant.* Ce qui veut dire sans doute, car Paulin qui est gascon aime à embellir tout ce qu'il touche, qu'on vit paraître de petites communautés où les moines vivaient avec le clerc chargé du service paroissial. Quant aux « chœurs vénérables et angéliques » on en peut croire ce qu'on voudra; tout fut détruit, anéanti par l'invasion barbare qui, en 406-407, ravagea cette contrée et saccagea Reims, Amiens, Arras, Tournai, etc. Beaucoup plus tard, quand ces villes se relevèrent péniblement, le souvenir de l'évangélisation éphémère de Victrice s'était évanoui [2].

XXX. Popularité du clergé. — L'influence du clergé dans l'État sous les anciens rois de France est un fait incontestable et qui n'a pas besoin de démonstration. Les causes de cette influence sont fort diverses et ne semblent pas avoir été exactement décrites. Faut-il les chercher dans la coalition des évêques avec les princes, dans l'ignorance des peuples, dans la crédulité et la superstition régnantes? Il semble difficile d'établir qu'une puissance si bien assise, si durable, si efficace fut uniquement fondée sur l'habileté des uns et sur la sottise des autres, au contraire, il est plus naturel de supposer que le grand ascendant du clergé sur la nation répond à des services sollicités et rendus, à un échange entre la faiblesse et l'autorité, échange qui explique ce long ascendant et qui le justifie. Le clergé a su alors faire ce qu'aucun pouvoir humain ne savait faire en faveur du peuple, il lui a fait prendre patience, il a soulagé sa misère, il a fait briller à ses yeux des espérances qui étaient comme un calmant apporté à des maux atroces au sein de la période la plus malheureuse du passé de notre pays. Mais la domination ecclésiastique ne fut pas la cause de ce malheur, et la domination de tout autre pouvoir, alors existant, n'eût servi qu'à l'aggraver.

C'est surtout pendant les deux premières races que les évêques (et non pas le souverain pontife) ont joui en France de la plus grande popularité. Au moment de la conquête des Gaules par les Francs, le peuple avait perdu sous les empereurs à peu près tous ses droits politiques. Les libertés municipales étaient devenues souvent plus onéreuses que la servitude, et les magistrats désertaient la curie en même temps que les citoyens abandonnaient la cité : l'ordre civil périssait partout. La religion chrétienne, au contraire, après s'être introduite dans toutes les provinces de l'Empire, était de plus en plus florissante. Ce fut alors que le peuple, dépossédé depuis longtemps de sa tribune et de ses comices, éloigné de la curie, privé dans l'Occident de jeux et de spectacles, de protecteurs et de magistrats; opprimé, dépouillé, persécuté, exclu de partout, et ne possédant plus rien dans l'État, chercha refuge dans l'Église, et déposa entre les mains des prêtres, non seulement sa conscience, mais encore son gouvernement, ses affaires, ses intérêts, ses délassements.

Ce n'est plus ici comme dans l'ordre civil, où le Franc était mis avant le Romain, et l'Antrustion avant le simple Franc; l'inégalité sociale disparaît, le colon et le serf sont à côté du seigneur et de l'homme libre; l'inégalité qu'on aperçoit est, pour ainsi dire toute morale; et cette espèce de classification devait être populaire, car le peuple, quelque grossier et corrompu qu'il soit, acceptera toujours mieux les distinctions fondées sur les mœurs ou sur la piété, que celles qui seraient uniquement fondées sur la force ou sur la richesse. L'Église se prêtait d'ailleurs avec complaisance aux penchants, aux mœurs, à l'esprit, aux besoins des populations, et savait se départir, en leur faveur, de son austérité et même de sa gravité. De même que le peuple excédait par la crédulité la foi qui lui était demandée, de même il excédait par ses manifestations, dans les églises, les pratiques consacrées à la religion : là, comme ailleurs, il faisait plus qu'on n'exigeait de lui, il allait plus loin qu'on aurait voulu; les choses profanes pénétraient dans les choses saintes, et les passions du monde dans le calme de la religion. Aussi, les acclamations avaient passé du théâtre dans la maison du Seigneur, et l'on applaudissait les prédications de la chaire, comme on avait applaudi jadis les acteurs sur la scène. Souvent le

[1] Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, 181. H. Delehaye, *Saint Martin et Sulpice-Sévère*, dans *Anal. boll.*, 1920, t. XXXVIII, p. 5-136. — [2] Cf. E. Vacandard, *Saint Victrice, évêque de Rouen, IVe-Ve siècle*, in-12, Paris, 1903.

soin des affaires publiques venait interrompre les offices sacrées. Ce fut un dimanche, pendant la messe, que le roi Gontran fit un discours à ses sujets pour les adjurer de lui rester fidèles et de ne pas attenter à sa vie. Hunacaire, évêque d'Auxerre, vers la fin du VI^e^ siècle, fut obligé de faire défendre par un synode, les danses, les festins et les chants mondains dans les églises. On peut dire que le temple était en quelque sorte pour le peuple, son théâtre, son forum ou son hôtel de ville. C'était là que les actes de vente et de donation, les contrats et les testaments étaient mis en écrit; c'était au coin de l'autel ou sous le portique que les affranchissements étaient célébrés, c'était dans le *secretarium* que l'évêque tenait son tribunal, écoutait les parties, rendait ses sentences. Les églises servaient d'archives publiques; on en faisait aussi, surtout dans les campagnes, la grange ou le grenier du village. Théodulf, évêque d'Orléans, défend d'y serrer les foins et les blés. On allait donc au temple, non seulement pour les offices, mais pour ses affaires. Un maître s'y rendait pour réclamer son esclave qui s'y était réfugié, les prêtres lui faisaient jurer qu'il ne le maltraiterait pas, et son esclave lui était remis; mais le maître était souvent parjure, et l'esclave puni cruellement. Voulait-on se purger d'une accusation on allait à l'église avec ses témoins et l'on y prononçait sur l'autel le serment d'usage. Les ordalies ou épreuves judiciaires étaient accompagnées de cérémonies religieuses, et l'église devenait ainsi une espèce de tribunal ou de champ-clos. C'était souvent une arène de querelles et de combats. On y entrait en armes, on s'y battait, on s'y égorgeait. On y allait encore pour y consulter les sorts dans les livres saints, et pour y chercher la santé qu'on avait perdue.

Parmi les institutions qui paraissent avoir concilié aux églises la faveur populaire, on doit mettre le droit d'asile, qu'elles reçurent de l'antiquité païenne et que le clergé se montra toujours très jaloux de leur conserver (voir DROIT D'ASILE).

Ceux qui se réfugiaient dans les asiles étaient placés sous la protection de l'évêque; les voleurs, les adultères, les homicides même n'en pouvaient être arrachés. Dans ces temps de barbarie, où souvent une vengeance terrible et prompte suivait un tort assez léger; où la force était la loi de tous, et les sentiments d'humanité affaiblis et même éteints dans le cœur du plus grand'nombre, il était bien que l'Église pût accueillir et mettre en sûreté chez elle le malheureux qui venait lui demander un refuge, afin de donner à la colère le temps de se calmer, ou de soustraire le faible à l'oppression de l'homme puissant : les asiles qu'elle tenait continuellement ouverts, étaient moins souvent alors des remparts pour l'impunité que des abris contre la persécution. Quelquefois il arrivait qu'ils étaient violés, mais il était rare qu'ils le fussent impunément, et qu'un pareil sacrilège ne soulevât pas contre ses auteurs le clergé et la population : presque toujours ces lieux étaient d'une parfaite sûreté, même pour les grands coupables, même pour ceux que poursuivait la vengeance des rois. Grégoire de Tours menacé de la colère de Chilpéric et de Frédégonde, s'il ne chassait le duc Gontran-Bozon et le prince Mérovée du tombeau de Saint-Martin, résista courageusement à toutes les menaces; il aima mieux voir sa ville et son diocèse pillés, dévastés, mis à feu par l'armée royale, que de porter atteinte au droit d'asile. Ainsi l'autorité civile venait expirer devant un tombeau, et le pouvoir d'un saint était plus fort et plus populaire qu'aucun pouvoir de l'État. Le peuple témoin de cette suprématie qu'il assurait par son concours, se glorifiait de sa force dans celle de ses prêtres, et considérait les libertés de l'Église comme les libertés de la nation.

Le reproche adressé au clergé de l'étendue de son pouvoir a été fort exagéré. Il est vrai que ce pouvoir était immense, et qu'il s'alliait mal avec l'esprit de l'Évangile : cependant qu'on jette les yeux sur ce qui était à côté du clergé, et qu'on dise si l'autorité pouvait être alors placée en des mains plus douces que les siennes. Il est encore vrai qu'il abusa, mais qui n'abusait pas, et de quoi ne faisait-on pas abus? Les rois ont-ils mieux usé de leur pouvoir royal, les comtes de leurs magistratures, les vassaux de leurs fiefs, et plus tard les communes de leurs libertés? Tout était usurpation et abus; s'il fallait blâmer tout ce qui était blamâble, à la rigueur, rien ne serait épargné. C'était le peuple qui, mécontent de la juridiction civile, courait au-devant de la juridiction ecclésiastique. Et quelles autres institutions que celles de l'Église pouvaient lui être plus chères? Quel autre édifice que le temple lui rappelait, au milieu des violences et des pillages des deux premières races, des idées de bienfaisance, d'ordre et de paix? Tous avaient sujet d'aimer le temple : pour le serf c'était un asile contre la cruauté de son maître, c'était aussi le lieu dans lequel un jour, peut-être, il recevrait le bienfait de la liberté. C'était là que l'affranchi, après avoir obtenu la sienne, trouvait la protection dont il avait besoin pour la conserver; tandis que l'homme libre lui-même y voyait une garantie pour la sûreté de sa personne et de ses biens. Les pauvres, comme on l'a dit, y venaient chercher du pain, et les malades la santé. C'était le centre de tous les intérêts, le refuge de tous les malheureux et les malheureux composaient alors presque toute la nation. Attenter aux temples, c'eût été à la fois attenter à la religion, à la société, à tous les droits nationaux et populaires. De patrie, le peuple n'en avait point d'autre que l'Église, et l'Église était tout pour lui. Ne perdons pas de vue que les institutions, qui, dans les temps modernes, ont agité les peuples, les touchaient alors fort médiocrement, et leur étaient, non seulement indifférentes, mais encore importunes, onéreuses, antipathiques. On préférait l'assemblée des fidèles à celle des scabins ou des hommes d'armes; on fuyait les plaids et les champs de mars ou de mai pour accourir aux temples : en un mot, on tenait bien plus à l'exercice de ses droits religieux qu'à celui de ses droits politiques. Le pouvoir ecclésiastique devait décroître, comme il a décru effectivement, en raison du progrès des institutions civiles : et sa popularité s'est affaiblie au fur et à mesure que la nation s'est détachée de l'Église et qu'elle a retiré des temples ses affaires, ses intérêts et ses plaisirs. Cette révolution, qui s'est opérée insensiblement, a, sans aucun doute, amélioré l'état social; mais il serait injuste de dire que le clergé avait plongé et retenu les peuples dans l'ignorance et l'abrutissement; car ils étaient ignorants et abrutis lorsqu'ils tombèrent sous sa tutelle, et au moment où ils en sortirent, ils se trouvèrent moins barbares qu'au moment où ils y étaient entrés. Il semble même que le régime sacerdotal leur a donné des idées et des habitudes d'ordre, de prévoyance et d'administration, et que c'est en passant par le gouvernement de l'Église qu'ils ont fini par apprendre à se gouverner.

La popularité du clergé fut détruite. Aujourd'hui on va aux temples pour remplir ses devoirs de religion et non pour s'occuper d'intérêts mondains ou d'affaires publiques. On y trouve des chrétiens, des individus, mais non plus des citoyens. La maison du Seigneur est devenue plus calme, plus décente, plus sainte, mais en même temps silencieuse et froide; le recueillement et la tiédeur y règnent à la place du tumulte et des passions populaires. Depuis que les communes se sont formées, les hôtels de ville et les places publiques lui ont, pour ainsi dire, enlevé la

moitié de ses attributions; depuis que la servitude a été abolie, on a cessé d'y courir pour y recevoir le présent de la liberté; depuis l'institution des notaires royaux, on n'a plus eu besoin, pour passer un acte, de convoquer le peuple sous ses portiques; depuis que l'art de guérir s'est perfectionné, on a moins envoyé de malades aux tombeaux des saints. Les mœurs et les lois se sont substituées à l'Église pour la sauvegarde et la conduite des peuples, l'instruction qu'elle distribuait avec une sorte de parcimonie a été mise à la portée de tous. On se passe de l'Église aujourd'hui pour défendre sa fortune, sa liberté et sa vie, aux pompes religieuses on préfère des distractions d'un goût plus vif et d'un ton moins grave, et cependant le peuple n'a pas oublié le chemin de l'église, ni renoncé à l'estime pour ses dignitaires et ses membres; mais la popularité s'est évanouie [1].

XXXI. Paroisses rurales. — La fondation des premières églises rurales dans la Gaule n'est pas antérieure au dernier tiers du IVe siècle [2]. A l'origine, ces paroisses rurales étaient étroitement rattachées à l'église de la cité; elles lui empruntaient son clergé; elles ne possédaient rien en propre et l'évêque leur servait de tuteur. Les donations de terres, de vignes, d'esclaves demeuraient *in episcopi potestate* [3]. Avec le temps, cet état de tutelle fut abandonné et on voit par le canon 6e du concile de Paris, tenu en 614, que toute église jouit dès lors d'une réelle autonomie [4]. Les évêques témoignaient de l'ardeur de leur zèle par la fondation de nouvelles églises : *Parochiasque suas divino cultui consecravit*, lit-on dans la vie de saint Ouen; *Quantæ ecclesiæ ab ipso pontifice sunt fundatæ* [5].

Le choix d'un emplacement devait être déterminé par le nombre des feux, la direction des routes, la proximité d'un domaine, les ressources matérielles dont il n'est guère possible de juger aujourd'hui. Dans la vie de saint Ouen, évêque de Rouen, nous le voyons un jour s'endormir non loin de Belcinac, île de la Seine en aval de Caudebec, sur le domaine de Fontenelle. Il se persuada à son réveil qu'il devait élever une chapelle en ce lieu, chargea l'abbé de Fontenelle, Ausbert d'y veiller et lui donna le vocable de Saint-Étienne; enfin il assigna comme dotation pour le prêtre desservant le revenu d'une propriété appelée *Childriacus*, dans le *pagus Dunensis*.

Le clergé des paroisses rurales n'était pas toujours réduit à un unique desservant, cela devait dépendre de l'importance de la localité. En 567, le canon 27e du concile de Tours parle d'archiprêtres aidés par des vicaires dans les paroisses importantes. Les petites paroisses n'avaient qu'un prêtre avec, quelquefois, un ou plusieurs diacres et lecteurs [6]; ainsi à Duclair-sur-Seine se trouvait une église consacrée à saint Denis avec un curé desservant ayant nom Liobald : *basilica clari martyris Christi Dionysii, quæ sita est super ora alvei Sequanæ in loco qui nuncupabatur Duroclarus, ibi Lidoaldus regiminis locum habebat* [7].

Sauf quelques rares indications éparses dans les vies des saints et dans les conciles, ces paroisses rurales n'ont presque pas d'histoire, organisme trop modeste pour qu'on daignât s'occuper d'elles. Elles n'en furent pas moins un des moyens les plus efficacement mis en œuvre pour la pénétration du christianisme dans les campagnes, où le paganisme lui faisait une résistance obstinée. Il a dû exister primitivement des oratoires privés, simples abris où se réunissaient les colons d'une terre pour la prière en commun et où le prêtre n'aura été appelé que beaucoup plus tard lorsque le développement du groupe comme nombre et comme ressources permettait de gravir l'échelon qui sépare l'oratoire agreste de la paroisse rurale. La plupart des églises construites dans les *villæ* demeurèrent, au VIIe siècle, de simples oratoires privés, avec un clergé très restreint dont les fonctions étaient réduites au minimum. Les prêtres qui les desservaient n'avaient pas le droit d'y conférer le baptême. En dehors de la récitation de l'office divin et de la prière publique, ils ne pouvaient y célébrer d'autre fonction que la messe du dimanche et des jours de fêtes, et pour le personnel du domaine seulement. Cet exercice du pouvoir sacerdotal était suspendu en certaines circonstances. A Pâques, à la Pentecôte, à Noël et le jour de la Saint-Jean, le concile d'Agde (506) et le concile de Clermont (535) prescrivent aux habitants des *villæ* de se rendre au *vicus* voisin, c'est-à-dire à l'église paroissiale, peut-être à l'église épiscopale [8].

XXXII. Insuffisance des documents. — Les textes littéraires et épigraphiques sont très loin de nous apprendre avec le détail désirable ce qu'ont été les communautés chrétiennes dans l'Église des Gaules au IVe siècle, leur importance numérique, leur prospérité matérielle, leur ferveur religieuse. Une étude entreprise avec les éléments que nous possédons doit exclure tous les lieux communs, les banalités, les clichés qui donnent l'illusion de la connaissance et ne servent qu'à dissimuler l'ignorance. Tel représente les Francs « au seuil du monde romain détruit, rencontrant un génie bienveillant qui les prend par la main. Ce génie, c'est l'Église catholique qui, seule au milieu de l'affolement universel des civilisés et de l'erreur grossière des barbares, gardait une claire conscience d'elle-même, se rendait compte des misères du passé et entrevoyait les formes naissantes de l'avenir [9]. » Des mots! C'est avec de pareilles pauvretés dont on assaisonne les affirmations d'apparences historiques, des noms, des lambeaux de phrases, des déchets de textes, qu'on fabrique une prétendue histoire édifiante et une apologétique de pacotille qu'il est trop facile de réfuter.

Quand on a fait le total de ce que nous apprennent les inscriptions chrétiennes de la Gaule pour le IVe siècle, on peut soutenir hardiment que nous ignorons tout ou presque tout : quelques prêtres, diacres, ou membres des degrés inférieurs de la hiérarchie, quelques nonnes ou veuves disséminées, isolées, nous renseignent sur la présence d'individus, nous laissant tout à apprendre sur l'existence des institutions. Ceux que nous connaissons le mieux ce sont les évêques et souvent nous en sommes réduits à quelques traits

[1] J'ai résumé et cité un travail de B. Guérard qui fut lu en entier sous forme de mémoire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Une partie de l'introduction fut lue en séance publique des cinq académies, le samedi 2 mai 1835 et publiée sous le titre : *Des causes principales de la popularité du clergé en France, sous les deux premières races*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1re partie, t. II, 1835, p. 272-292. En avril 1837, sous le même titre, dans le même *Bulletin*, p. 43-48, on trouve un extrait du même mémoire « qui doit être publié plus tard avec les preuves nombreuses et tout le développement dont il est susceptible, dans les *Mémoires* de ce corps savant » (l'Institut). Il y a un autre extrait qui n'est que l'introduction sous un titre plus précis : *Du gouvernement en France sous les deux premières races et du démembrement de l'empire de Charlemagne*, dans *Institut national des sciences et arts*. Recueil de lectures, 1835. Enfin : *Des causes principales de la popularité du clergé en France sous les deux premières races*, in-8°, Paris, 1835, 21 pages. — [2] Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France*, dans *Revue historique*, 1896, p. 246 sq. — [3] *Conc. Aurelian.*, c. 15; *Conc. Epaonense*, c. 8; dans Maassen, *Conc. ævi meroving.*, p. 6, 21. — [4] *Conc. Parisiense*, c. 6, dans Maassen, *op. cit.*, p. 187. — [5] *Vita Audœni*, c. I, c. VI. — [6] Maassen, *op. cit.*, p. 167. — [7] *Vita Lantberti*, c. IV, dans *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. III, part. 2 (1672), p. 465. — [8] *Conc. Agath.*, can. 21; *Conc. Arvern.*, can. 15; dans Maassen, *op. cit.*, p. 69. — [9] G. Kurth, *Clovis*, 1901, t. I, p. 124.

de leur vie. Ces traits ne sont pas toujours assurés.

Outre la médiocre qualité des matériaux historiques il faut tenir compte de leur déformation en vue du service qu'on attend d'eux dans un genre littéraire artificiel : l'éloquence. D'éloquence, chacun sait bien que la trace et même le souvenir sont perdus, mais il en reste la trame sur laquelle on brode des phrases sans aucun souci de la vérité. Saint Irénée parle de l'introduction de la foi dans les deux Germanies et il n'en sait rien, il n'en a aucune preuve, il imagine, mais le sujet l'y invite. Ils sont ainsi quelques orateurs qui entassent les affirmations, allongent les énumérations, accumulent les arguments à coups de mots et à coups de phrases.

L'histoire, pour autant qu'elle se laisse atteindre, diffère complètement de ces tableaux complaisants. Celle de saint Martin, la plus éclairée en apparence par les écrits de Sulpice-Sévère est, au demeurant, un document qui exige la prudence. Ce qu'on sait d'un saint Victrice, d'un saint Hilaire de Poitiers, d'un saint Honorat se ramène à quelques dates et quelques phrases. Et le IVe siècle est favorisé si on le compare à celui qui fait suite. En 406 commence pour les chrétientés de la Gaule septentrionale la série de désastres qui frappent l'une après l'autre les Églises, disperse les communautés, ruine les édifices péniblement élevés. Alors le silence se fait et grandit sur les chrétientés des Belgiques et des Germanies. La vie n'y meurt pas, mais elle semble, pour un temps, s'éteindre. Les diptyques épiscopaux sont interrompus ou remplis de noms imaginaires à Arras, à Tournai, à Thérouanne, à Tongres, à Cologne. Le diocèse de Boulogne disparaît pour toujours.

XXXIII. Métropole et primatie d'Arles. — Bien que le nombre des Pères présents à Arles en 314 ne soit pas connu avec une entière certitude, on peut et on doit admettre qu'il était assez considérable pour que l'évêque d'Arles et ses collègues gallo-romains se sentissent un peu débordés sur leur propre terrain par cette assemblée qui représentait tout l'épiscopat d'Occident. On ne voit pas parmi les premiers évêques d'Arles un de ces personnages d'une capacité supérieure qui suffisent à illustrer un siège et à étoffer pendant plusieurs générations, l'insignifiance de ses successeurs. Pendant la crise arienne l'évêque d'Arles, Saturnin, entraîne l'épiscopat du Midi et tient tête à Hilaire qui groupe les prélats aquitains, mais cette rivalité n'implique pas la prééminence d'Arles ou de Poitiers. A cette date — milieu du IVe siècle — Trèves et Vienne sont les véritables héritières de la vieille métropole lyonnaise. Narbonne faisait encore figure; Arles n'était qu'une ville commerciale, populeuse et remuante.

Les sièges épiscopaux se multiplient rapidement, mais l'organisation hiérarchique ne marche pas du même pas. Les plus anciens documents du IVe siècle, désignent l'épiscopat par ce mot : *Episcopi Galliarum et V* (ou *VII*) *provinciarum*. On rencontre cette expression dans les lettres synodales des conciles de Valence (375), de Nîmes (396), de Turin (vers 400) et dans la correspondance des papes Zosime et Boniface. A Valence et Nîmes c'est le plus ancien évêque qui signe le premier, point de métropoles, ni la chose, ni le nom; à Turin, l'idée apparaît mais encore obscure et mal définie. Est-ce l'évêque d'Arles ou bien l'évêque de Vienne qui est métropolitain? On n'en sait rien et les évêques n'en savaient pas plus. L'évêque de Marseille semble s'acheminer vers un rang plus relevé que celui d'un simple suffragant de la Viennoise, on le considère comme le métropolitain de la IIe Narbonnaise.

Cet épiscopat gallo-romain si peu groupé, si peu hiérarchisé, qui jadis, en la personne d'Irénée tournait son regard vers Rome, qui au temps de Cyprien continuait à ne voir que Rome et n'imaginait pas que les évêques porteurs du bienfait de la foi pussent venir d'ailleurs que de Rome, cet épiscopat se tourne maintenant volontiers vers Milan (voir Gallicane, *liturgie*). En 381, il délègue deux de ses membres au concile d'Aquilée, simple concile d'un diocèse italien d'où le pape est absent. En 390, le même épiscopat gallican soumet la division qui le déchire au concile de Milan. En 401, il s'adresse encore au concile de Turin (toujours milanais), pour obtenir la solution d'un certain nombre d'affaires litigieuses.

Ce délaissement de Rome pour Milan avait peut-être pour raison la moindre distance, l'accès plus facile de Milan qui, plus proche, pouvait être plus vite et plus complètement renseignée. A Rome, on recourait encore, mais pour demander ce qui pouvait se faire attendre sans grands inconvénients : des solutions dogmatiques, des règles morales, ou des sanctions disciplinaires. Ceci semble bien établi par les deux lettres du pape Innocent aux évêques Victrice de Rouen et Exupère de Toulouse; ce sont des réponses à des consultations écrites ou même orales; ce ne sont pas des décisions judiciaires.

Le prestige de Milan n'attirait pas que l'épiscopat gallo-romain, celui d'Afrique et d'Espagne lui aussi recourait au siège de saint Ambroise, lui soumettait des cas difficiles. Milan était alors la résidence impériale, il y avait lieu d'appréhender que le siège apostolique subît le grave échec de voir tout près de lui un rival sinon en autorité, du moins en influence. Les papes y songèrent et Innocent dans sa réponse à Victrice et à Exupère s'employait à les persuader en cas de conflit — même entre évêques — de juger le débat dans la province ou bien à Rome : *congregatis ejusdem provinciæ episcopis jurgium terminetur;* il ne voulait pas qu'on s'adressât ailleurs, *nec alicui liceat... ad alias convolare provincias*. Ce dernier mot est vague, mais on croit pouvoir comprendre que le pape considère la Gaule comme une seule province, invite ses évêques à terminer leurs affaires entre eux ou bien à recourir au Saint-Siège, mais exclut tout recours à un concile de la haute Italie. Cette prohibition était faite très sérieusement, sous peine de déposition : *quod si quis forte præsumpserit, et ab officio clericatus submotus et injuriarum reus ab omnibus judicatur*. Cette décision toutefois est confiée au zèle de Victrice, qui devra la répandre, ce n'est pas un avertissement officiel adressé au clergé gallo-romain et il y a beaucoup de chances pour que celui-ci l'ignore et continue à s'adresser à Milan.

Cette politique timide risquait fort de passer stérile et incomprise; mais à ce moment Innocent mourut et fut remplacé par Zosime, esprit hardi qui sut envisager la question ecclésiastique en fonction des circonstances politiques du moment. Les armées impériales et les fonctionnaires impériaux battaient en retraite devant les barbares. L'empereur avait quitté Milan pour Ravenne et on repliait la défense de Trèves à Arles, d'où on croyait pouvoir contenir la Gaule, l'Espagne et la haute Italie. Arles prenait soudain une importance de premier ordre, c'était comme la capitale avancée et le boulevard de l'Empire. C'est ce que vit Zosime, qui comprit en même temps que le patrice Constance, favori d'Honorius, était le personnage le plus qualifié pour faire d'Arles une cité dont l'éclat éclipserait celui de Milan. Ce Constance avait pour ami un nommé Patrocle, vrai forban qui accepta de remplacer sur le siège d'Arles, l'évêque Héros qui venait d'en être chassé sans autre forme de procès. Patrocle, évêque intrus d'un siège dont le titulaire vivait encore, trouva le moyen de se faire l'ami intime du pape Zosime, qui eut pu mieux choisir,

mais il paraît « que la grande situation officielle de Patrocle ferma les yeux de son supérieur ecclésiastique sur l'irrégularité de sa promotion et l'étrangeté de sa conduite, » car ce simoniaque vendait à l'encan les sièges épiscopaux du sud de la Gaule.

Le jeudi saint 22 mars 417, Zosime, ordonné quatre jours auparavant et qui n'avait rien à refuser à Patrocle, délivra à l'évêque d'Arles une lettre qui lui attribuait ou lui reconnaissait, à lui et à ses successeurs, des pouvoirs considérables. L'évêque d'Arles devenait métropolitain de la province de Viennoise, à laquelle appartenait sa ville épiscopale et des deux provinces de Narbonnaise Ier et de Narbonnaise IIe. De plus, le pape faisait de lui un intermédiaire obligé entre l'épiscopat des Gaules et le Siège apostolique.

Zosime ne survécut que vingt et un mois. Son successeur Boniface, dès 419, adopta une politique différente, en sorte que la métropole d'Arles à peine inaugurée, s'éclipsa. Diminuée de la première des deux Narbonnaise et, en fait, jusqu'à la mort de Proculus de Marseille, de la partie de deuxième que s'obstina à conserver ce vieil évêque, que les anathèmes laissaient insensible, elle ne parvint à s'établir pour un peu de temps, grâce à l'énergie de Patrocle, que sur la Viennoise haute et basse. Avec les provinces annexes des Alpes, le domaine restait assez beau. L'évêque d'Arles exerça ses droits entre le Rhône, les Alpes et la mer, mais son protecteur Constance mourut en 421, l'empereur Honorius mourut lui-même en 423, Patrocle n'avait plus personne pour le soutenir; il mourut assassiné en 426. Il avait vécu assez pour voir sa primatie plus que compromise.

Le pape Boniface ne perdait pas une occasion de procurer des dégoûts à la créature du pape Zosime. Un des évêques nommés par Patrocle à prix d'argent, Maxime de Valence, fut dénoncé comme manichéen et reconnu pour tel. Boniface écrivit aux évêques des Gaules et des Sept provinces de se réunir en concile pour prononcer une sentence contre l'indigne et la lui communiquer. L'adresse de la lettre papale nommait encore Patrocle le premier, mais ensuite il n'était plus question de lui. A quelque temps de là, Boniface intervint de nouveau dans les affaires d'Arles, à propos d'une ordination faite à Lodève dans la Narbonnaise Ire. Hilaire de Narbonne s'était tu, mais les gens de Lodève, clercs et fidèles, s'adressèrent au pape qui affecta d'ignorer la lettre du 22 mars 417, et gronda Hilaire de Narbonne d'avoir laissé Patrocle empiéter sur lui; il lui rappela qu'il ne devait y avoir qu'un métropolitain par province et que lui, Hilaire, était métropolitain de la Ire Narbonnaise; que les ordinations le regardaient seul et non pas ses voisins.

Après ce coup la primatie d'Arles ne disparut pas encore tout de suite. Arles garda dans son obédience tout le midi de la Viennoise, avec les deux provinces de Narbonnaise IIe et des Alpes-Maritimes. Un instant même, le pape Hilaire (461-468) reprit le dessein de constituer à Arles une sorte de siège primatial des Gaules. Mais ce projet, contrarié par les circonstances fut bientôt abandonné. La Provence, occupée par les Wisigoths, se vit séparée de Rome. La primatie d'Arles cessa de faire parler d'elle, aussitôt que les grandes administrations romaines, dont Arles était le centre se furent repliées sur l'Italie (480).

XXXIV. Le vicariat du Saint-Siège en Gaule. — Le midi de la Gaule eut, coup sur coup vers le milieu du IVe siècle, plusieurs conciles importants : Riez, 439, Orange, 442; Vaison, 442; Arles, 443 ou 452; à propos desquels il est impossible de ne pas parler de l'encombrante métropole d'Arles, dotée d'une primatie particulière appelée « Vicariat » par concession exceptionnelle du Saint-Siège. Dès le Ve siècle, l'Église d'Arles était en conflit aigu avec l'Église de Vienne au sujet du titre de métropolitain[1]. Arles invoquait l'antiquité de son siège épiscopal au sujet duquel une abondante végétation littéraire causait une grave illusion; en outre le transfert récent dans ses murs de la préfecture des Gaules lui donnait une importance sans égale. Mais Vienne se réclamait d'avoir été le siège du vicaire des sept provinces méridionales. Nous avons dit, à l'occasion du concile de Turin, que les évêques de la haute Italie s'étaient trouvés dans un embarras extrême et avaient, pour en sortir imaginé une *combinazione*, laquelle consistait dans un partage à l'amiable du ressort métropolitain entre les deux cités rivales. L'élévation sur le siège d'Arles de l'évêque Patrocle, qui succéda au saint évêque Héros, chassé de son siège, ouvrit l'ère des ambitions immodérées et des intrigues violentes. Patrocle, personnage trop discutable pour qu'il se hasardât à aborder personnellement certains milieux ecclésiastiques, se servit de l'influence considérable de son protecteur le patrice Constance auprès du pape de Rome, pour obtenir de celui-ci confirmation ou cession de privilèges exorbitants. Non content de revendiquer les droits de métropole bien au delà des limites de la Viennoise, il réclama la primatie. Les évêques d'Arles étaient, par suite de la situation commerciale et administrative de leur cité, en rapports continuels avec l'Orient, aussi ne pouvaient-ils ignorer ou négliger de tirer parti de la situation exceptionnelle faite récemment par les papes au siège de Thessalonique qui devint le point de mire de tous les efforts tentés en vue de grandir le rôle d'Arles. Le pape Innocent Ier avait institué à Thessalonique un vicaire du Saint-Siège chargé de maintenir sous son autorité directe les provinces de cette partie de l'empire relevant de l'Orient et que la proximité de Constantinople risquait d'entraîner dans le cercle de l'influence de ce siège épiscopal[2]. Une série de décrétales[3] conféra aux évêques de Thessalonique d'importants privilèges. Sous le règne du pape Zosime, successeur d'Innocent, l'évêque d'Arles travailla à se faire attribuer des privilèges semblables. Les circonstances s'y prêtaient. Les invasions barbares avaient été l'occasion de troubles profonds dans les Églises d'Occident et la ville d'Arles, par sa position topographique et son extension d'importance, semblait appelée à jouer un rôle considérable et, sur bien des points, justifié. Mais il faut reconnaître que les raisons mises en avant ne justifiaient pas la concession faite à un personnage des moins recommandables. Patrocle se trouvait à Rome pendant que se fit l'élection du pape Zosime; on peut conjecturer qu'en homme qui sait prendre le vent, il y aida, sauf à se faire reconnaître ses services. Un décret de Zosime adressé aux évêques de Gaule et des Sept Provinces offre pour la première fois mention du titre nouveau. Les privilèges commencent à fondre sur Arles. C'est d'abord la procédure des lettres formées (*litteræ formatæ*) d'après laquelle tout évêque ayant à voyager hors du pays est obligé de s'adresser à la chancellerie arlésienne afin de s'y pourvoir d'une sorte de passeport ecclésiastique avant d'être reçu à la communion des Églises qu'il rencontre. Les droits métropolitains sont étendus non seulement à la Viennoise, mais même

[1] W. Gundlach, *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne und den Primatus Galliarum*, dans *Neues Archiv. Gesells. ält. deut. Geschichte*, 1888-1890, t. XIV, p. 251-342; t. XV, p. 9-102; 233-292; *Ein philologisch-diplomatisch-historischer Beitrag zum Kirchenrecht*, in-8°, Hannover, 1890; L. Duchesne, *La primatie d'Arles*, dans les *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891-1892, série VI, t. II, p. 155-238. — [2] *P. L.*, t. XX, col. 515, énumère ces provinces. — [3] Jaffé, *Regesta pontific. roman.*, n. 300, 350, 351, 393-396, 403, 404, etc.

aux deux Narbonnaises, à l'exception des métropolitains respectifs. Ce qui est plus inattendu encore, c'est de voir étendre la juridiction supérieure d'Arles sur toutes les paroisses de la Gaule, sous réserve des appels adressés au Saint-Siège. Ces droits étaient présentés par Zosime, non comme une innovation, mais comme une restitution de droits très anciens remontant au temps d'un certain évêque Trophime qui prenait rang en tête de la liste épiscopale d'Arles. La légende de saint Trophime servait à justifier ce que les Églises voisines appelaient des empiétements. Elles n'eussent pas été en peine d'invoquer chacune pour leur part une antiquité non moins reculée et aussi incertaine, et cependant elles n'en tiraient pas parti pour se faire attribuer la primatie sur les Églises voisines pourvues de titres aussi pompeux. On pouvait, sans être très malicieux, rappeler quelques souvenirs peu glorieux pour l'Église d'Arles, comme d'avoir été une des citadelles du semi-arianisme au temps de son évêque Saturnin. L'établissement de cette primatie ne se fit pas sans résistance. Hilaire de Narbonne, métropolitain de la Ire Narbonnaise et Proculus de Marseille qui, étant de la Viennoise, tenait du concile de Turin des droits personnels sur une partie de la IIe Narbonnaise, ne se montrèrent pas disposés à laisser amoindrir l'honneur de leurs Églises. Un aveu échappé au pape Zosime montre qu'il ne prétendait octroyer à Patrocle qu'un droit d'ordination sur les évêques des *cités voisines*, droit pouvant s'exercer sur une certaine zone des deux provinces limitrophes, mais que Patrocle voulait étendre de la partie au tout. Plus tard, le pape Léon parlant de la manière dont ces affaires furent conduites, prononcera le mot très dur de *subreptio*. Il arriva, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, que les privilèges enlevés à la pointe de l'épée, ne demeurèrent aux mains de leurs possesseurs que peu de temps. Zosime n'avait fait que passer sur le siège pontifical qu'il occupa à peine deux années. Il paraît probable que l'obligation des « lettres formées » qui devait paraître exorbitante aux évêques voisins ne fut pas maintenue après sa mort. Le successeur de Zosime rogna la métropole arlésienne de la Ire Narbonnaise. Quant à la IIe Narbonnaise, une partie était demeurée aux mains du vieil évêque Proculus de Marseille qui refusa jusqu'à sa mort de s'en dessaisir malgré un feu roulant de décrétales et d'anathèmes dirigé contre lui. La suprématie d'Arles ne parvint donc à s'établir que pour un temps assez court sur le Viennoise haute et basse. Avec les provinces annexes des Alpes, c'était un assez beau domaine. Le Rhône, les Alpes et la mer figurent à peu près les limites à l'intérieur desquelles l'évêque d'Arles peut exercer sans conteste les droits métropolitains, c'est-à-dire convoquer et présider les synodes, juger en second ressort toutes les affaires ecclésiastiques, diriger les élections des évêques. Patrocle ne fit pas seulement les affaires de son Église, il fit les siennes propres, mais son protecteur, le patrice Constance, et après lui Honorius étant venus à mourir, l'évêque d'Arles abandonné, périt de mort violente. L'Église qu'il avait soulevée ne se résigna pas tout de suite à déchoir, mais, quoiqu'elle en eût, la période des larges horizons était, pour elle, définitivement close. L'influence religieuse de Lérins prédominait maintenant à Arles, dont les évêques Honorat (426-429) et Hilaire (429-449) venaient de la célèbre colonie monastique. Hilaire avait revendiqué et exercé tous les droits que Patrocle s'était attribués, faisant appel pour cela au concours du pouvoir civil. Néanmoins il ne recourut jamais aux procédés familiers à Patrocle et se borna à imposer le respect des canons dans la province et dans toute la Gaule. Ce fut sous son épiscopat que se réunirent les trois conciles de Riez (439) d'Orange (441) et de Vaison (442).

XXXV. Conflit entre saint Hilaire d'Arles et saint Léon le grand. — Hilaire était un homme fort cultivé, en grande réputation de vertu et que les Arlésiens n'avaient pas hésité à donner pour successeur à Honorat. L'évêché d'Arles devint une maison de prière où Patrocle se fut trouvé un peu dépaysé. Honorat ne fit que passer, Hilaire eut le temps de se faire connaître. Soucieux d'épargner le trésor de l'Église et le patrimoine des pauvres il travaillait de ses mains, tricotait tout en lisant ou en dictant ses lettres, labourait la terre. Il prêchait, célébrait les fonctions liturgiques sans se hâter, la grand'messe avec lui durait quatre heures et il ne manquait pas de fidèles pour s'en plaindre et pour s'esquiver pendant le sermon. On le rencontrait souvent sur les chemins, et très loin d'Arles, toujours à pied, infatigable et arrivant toujours le premier. Les réunions conciliaires étaient un de ses procédés de prédilection pour tenir ses suffragants en haleine.

Très préoccupé du bon recrutement de l'épiscopat, on le voyait arriver partout où se produisait une vacance; il écartait les ambitieux, les intrigants; faisait élire le plus digne ou celui qu'il jugeait tel et l'ordonnait sur le champ en vertu des droits du métropolitain; si des oppositions se montraient, il les brisait grâce à ses rapports avec les autorités d'Arles qui lui eussent difficilement résisté.

Depuis le temps de Patrocle, les clercs de la Gaule méridionale s'étaient familiarisés avec le chemin de Rome. Ils y portaient volontiers leurs litiges et leurs plaintes. Sous le pape Boniface, on y avait vu ceux de Valence et de Lodève, les premiers fort montés contre leur évêque Maxime, qu'ils accusaient de manichéisme et de bien d'autres choses; les autres irrités contre Patrocle, qui s'était ingéré à leur donner un évêque, bien que, selon eux, leur Église relevât de Narbonne et non pas d'Arles. Boniface leur donna raison aux uns et aux autres. Honorat était à peine installé qu'on écrivit au pape Célestin pour lui dénoncer toutes sortes d'abus, vrais ou prétendus. On choisissait les évêques non parmi les clercs de l'Église à pourvoir, mais en dehors, dans les monastères; les élus conservaient dans leur nouvelle dignité, les formes de leur vie ascétique : on les voyait vêtus de manteaux agrafés (*pallia*) et la tunique serrée par une ceinture. On refusait la pénitence aux malades en danger de mort; enfin, grâce à cette habitude de choisir des étrangers pour évêques, on tombait quelquefois très mal; un certain Daniel, venu d'Orient, où il avait laissé de mauvais souvenirs, avait réussi à dépister la police en se faisant élire évêque. Enfin, on disait que l'évêque de Marseille (Proculus?) avait accueilli avec une satisfaction trop peu déguisée la nouvelle de l'assassinat de Patrocle. Sur ces dénonciations qui semblent bien être l'œuvre des partisans de Patrocle, le pape Célestin envoya aux évêques « de Viennoise et de Narbonnaise » une algarade des plus énergiques[1]. Trois ans après il écrivit[2] encore, à Venerius de Marseille et à divers autres évêques de la région, à l'instigation des deux moines Prosper et Hilaire qui trouvaient que les prêtres prêchaient trop en Provence et qu'ils n'avaient pas assez de zèle pour les idées de saint Augustin[3].

Toutes ces dénonciations sont le fait des gens auxquels on prête à Rome une oreille un peu distraite afin de pas les décourager tout à fait. Ces rapports, ces clabauderies aboutissent à des remontrances où il est parfois malaisé de découvrir un blâme et qui semblent n'avoir d'autre but que d'affirmer les droits de la hiérarchie.

[1] Jaffé, *Regesta*, n. 369 : *Cuperemus quidem*, du 26 juillet 428. — [2] Jaffé, *Regesta*, n. 381. — [3] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, 1910. t. III, p. 592-593.

En 445, ce furent cette fois des plaintes très vives et des griefs très précis qu'on articula contre Hilaire d'Arles. Dans son empressement à pourvoir les sièges vacants, il lui était arrivé de donner un successeur à un évêque qui n'était pas mort, mais seulement malade et qui, en guérissant, se trouva dédoublé de façon peu agréable pour lui comme pour son remplaçant. A Besançon, très loin de sa province, Hilaire avait, d'accord avec saint Germain d'Auxerre, qu'il visitait de temps à autre, réuni un concile et déposé l'évêque Célidoine à qui on reprochait d'avoir été le mari d'une veuve et en sa qualité de magistrat civil, d'avoir autrefois prononcé des sentences capitales. Célidoine se rendit à Rome et déféra au pape la sentence de l'évêque d'Arles. A Rome, où on était enchanté de faire sentir à Arles une main vigoureuse, on fit le meilleur accueil à l'appelant. A Arles, l'évêque n'hésita pas, prit son bâton et partit à pied, pour Rome ; c'était en hiver, peu importait à Hilaire qui franchit les Alpes au milieu des glaces et des neiges et, arrivé à Rome, protesta de la belle façon contre la facilité avec laquelle on avait, avant tout examen, admis à la communion un évêque régulièrement déposé. Bien mieux, l'évêque d'Arles semble avoir contesté au Saint-Siège, le droit de réviser les causes déjà tranchées par les conciles gallicans. Il parla sans beaucoup d'égards, ce qui déplût à Rome où on est assez chatouilleux, mais peu importait à un si saint homme qu'on pût trouver à redire à ses paroles, quand il eut tout dit, il prit son bâton et rentra chez lui, toujours à pied.

Le pape Léon s'était senti bravé, il ne ménagea pas l'expression de son mécontentement : l'enquête poursuivie en dehors d'Hilaire, établit que la principale des incapacités relevées contre Célidoine, le mariage avec une veuve, n'était pas réelle et pendant que Célidoine rentrait à Besançon, Hilaire pouvait lire la lettre que le pape avait envoyée aux évêques de la Viennoise [1]. Léon Ier lui reprochait sa précipitation, ses façons autoritaires, son recours à la force publique, ses empiétements sur des provinces qui ne relevaient pas de lui. « Quelles sont ces usurpations? Avant Patrocle, aucun de ses prédécesseurs n'a exercé son autorité en de telles limites. Patrocle lui-même n'en a usé ainsi que par une concession du Saint-Siège, concession temporaire, révoquée depuis, et avec raison (*sententia meliore*). » Ainsi l'évêque d'Arles devait borner désormais sa juridiction aux frontières de la Viennoise proprement dite. Encore Hilaire fut-il déclaré déchu de ses droits de métropolitain sur cette province; ils passèrent à l'évêque de Vienne; c'est uniquement par grâce qu'on lui laissa son évêché. Afin que nul n'en pût ignorer, Léon obtint un rescrit impérial [2] où la condamnation d'Hilaire était portée officiellement à la connaissance du patrice Aëtius, et cela en termes fort durs pour l'évêque d'Arles. Il y était réglé en plus que tout évêque, de Gaule et d'ailleurs, qui serait cité par le pape à comparaître devant lui, devait répondre à la convocation, et, en cas de refus, y être contraint par le gouverneur de sa province.

Ainsi frappé, Hilaire se confina dans le soin de son Église. En dépit de la véhémence des propos qu'il avait tenus à Rome, il crut devoir tout mettre en œuvre pour apaiser le courroux du pape Léon; un de ses prêtres, Ravennius, plus tard deux évêques, Nectaire d'Avignon et Constance d'Uzès, se présentèrent en son nom devant le pape. Un ami commun, Auxiliaris, ancien préfet des Gaules s'entremit en sa faveur. Il écrivait à Hilaire : « Les oreilles des Romains sont sensibles à une certaine douceur de langage et si Votre Sainteté pouvait y condescendre, elle n'y perdrait rien et y gagnerait beaucoup [3]. » Hilaire était prêt à toutes les soumissions, mais le pape Léon ne voulait rien entendre, il voulait des actes et non des promesses. La brouille dura longtemps, jusqu'à la mort de l'évêque d'Arles (5 mai 449).

XXXVI. Déclin de la primatie d'Arles. — La mort d'Hilaire arrêta cette mauvaise humeur; le pape Léon se laissant toucher par une supplique signée par dix-neuf des anciens suffragants d'Arles [4], consentit même à relever en faveur de Ravennius, successeur d'Hilaire, quelques-uns des anciens privilèges. Au sujet de la primatie dont la supplique demandait le rétablissement, le pape ne voulut pas se dédire, mais, en fait, toute sa correspondance avec les évêques gaulois passa désormais par Ravennius. Quant au droit métropolitain, le pape laissait à Vienne les droits sur quatre évêchés seulement : Genève, Grenoble, Tarentaise, Valence : il abandonnait les autres diocèses à Arles. Il n'est pas facile d'énumérer ces *autres* diocèses. Parmi les signataires de la supplique, on lit les noms des évêques de la IIe Narbonnaise et des Alpes-Maritimes, dont Aix et Embrun avaient été les métropoles. Il faut donc en conclure que les Églises de ces deux provinces, les plus récemment démembrées de l'ancienne Viennoise, recherchaient peu à rompre leurs liens de dépendance vis-à-vis d'Arles.

La primatie d'Arles n'était pas au terme de ses vicissitudes. Les évêques s'étaient résignés à recevoir la sentence pontificale concernant Vienne, mais les évêques de Vienne cherchaient à récupérer plus qu'on ne leur avait concédé. En toute occasion, ils tentaient d'élargir un peu plus, au détriment d'Arles, les bornes de leur métropole. Mais si d'une part, des hommes comme Mamert et Avit sollicitaient pour Vienne, d'autre part l'évêque Césaire faisait bonne garde autour des privilèges d'Arles qu'il n'était pas disposé à laisser diminuer. En ce qui concerne le vicariat, on avait vu le pape Hilaire successeur de Léon, remettre en vigueur les privilèges de l'Église d'Arles. Les Wisigoths et les Burgondes ariens et les Francs païens étant devenus maîtres d'une grande partie de la Gaule où l'Empire ne possédait plus que deux lambeaux de terre entre Loire et Somme et entre Cévennes et les Alpes, le pape Hilaire estima avantageux de centraliser à Arles un point d'attache solide de ces lambeaux avec l'Italie impériale.

L'occasion d'exalter le rang du siège d'Arles ne se fit guère attendre. Les chefs des Burgondes et des Wisigoths recoururent d'eux-mêmes aux autorités ecclésiastiques pour régulariser diverses difficultés relatives à la provision de quelques sièges épiscopaux de leurs États. Le pape saisit l'occasion d'imposer l'évêque d'Arles, Léonce, successeur de Ravennius, qu'il délégua à l'examen de ces affaires dans l'espoir que cet incident aiderait à constituer autour de lui les provinces les plus voisines en une sorte de monarchie ecclésiastique qui étendit son influence sur les États politiques limitrophes. Le mot est du pape lui-même, qui prend soin de préciser d'ailleurs les attributions dont il veut que le chef de ce vice-royaume ecclésiastique soit investi. A lui le droit et le devoir de convoquer chaque année les autres évêques en concile pour statuer avec eux sur les affaires contentieuses des Églises ou sur la discipline ecclésiastique. Il a aussi le droit de recevoir en appel les plaintes des clercs; il doit examiner avec le concours de deux autres métropolitains le bien fondé de ces plaintes,

[1] Jaffé, *Regesta, Pontificum romanorum*, n. 407. — [2] Jaffé, *Regesta*, n. 450. On ignore ce qui fut réglé pour les provinces de IIe Narbonnaise et des Alpes Maritimes; c'est sans doute aux évêques d'Aix et d'Embrun que les ordinations furent dévolues. — [3] *Novelle* du 8 juillet 445. — [4] *Vita Hilarii*, c. xvn.

spécialement en ce qui a trait aux *litteræ formatæ* dont les clercs ont besoin pour voyager hors du territoire de leurs Églises respectives. Il doit enfin se conduire comme délégué du Saint-Siège dans tout ce qui concerne la religion. Léonce n'était pas homme à suffire à une telle situation. En 476, Arles tombait au pouvoir des Wisigoths. Les Églises groupées autour de la métropole arlésienne se désunirent et les évêques d'Arles ne songèrent plus à incursionner chez leurs voisins, mais à se maintenir chez eux non sans peine. Pendant vingt années, la primatie d'Arles cessa d'être exercée. Il fallut l'avènement de Césaire pour la faire de nouveau sentir.

XXXVII. Évangélisation des provinces du Sud-Est. — On a vu que le pays riverain du Rhône et de la Méditerranée a été évangélisé de bonne heure. L'importance et l'attrait commercial de Marseille et de Lyon explique assez le rayonnement de ces deux cités et la présence de chrétiens dans ces parages dès le milieu du IIe siècle, peut-être un peu plus tôt, mais alors sans qu'on puisse apporter d'attestation d'aucune sorte. Au IIIe siècle, ce rayonnement a donné naissance à plusieurs Églises, parmi lesquelles Arles, Toulouse, Vienne sont organisées vers l'an 250; d'autres commencent à se laisser entrevoir, mais plutôt à l'état de chrétientés naissantes qu'à l'état d'Églises proprement dites. Quelques attestations dans lesquelles la légende ne recouvre pas entièrement l'histoire autorisent à localiser les noms et le supplice de saint Saturnin à Toulouse, de saint Ferréol à Vienne, de saint Genès à Arles, de saint Victor à Marseille, entre le milieu du IIIe et le début du IVe siècle. Le travail d'évangélisation se poursuit en sourdine et des chrétientés se révèlent à nous non par des légendes ou par des martyrs imaginaires, mais par des évêques siégeant au concile d'Arles de 314; évêques de Vienne, de Vaison, d'Orange, d'Apt, d'Arles, de Marseille, de Nice; dix ans plus tard, nouvelle Église apparaissant à l'état adulte, Die, qui envoie son titulaire au concile de Nicée. Dans la Narbonnaise, les évêchés remontent pour la plupart au premier quart du IVe siècle, pour les villes épiscopales que mentionnera la *Notitia* un siècle plus tard.

Dans les Alpes gauloises, on aperçoit deux centres de rayonnement vers la seconde moitié et peut-être seulement pendant le dernier quart du IVe siècle. A Agaune (voir ce nom) le culte des martyrs est alors solidement implanté; à Sion, le gouverneur de la province fait graver le monogramme du Christ sur l'inscription dédicatoire d'un monument public; à Octodurus (aujourd'hui Martigny) réside un évêque dès 381. (Voir Helvétie.)

Pour les Alpes cottiennes nous ne savons absolument rien. Les vallées de Maurienne et de Briançon ressortissent, avec toute la province, du siège épiscopal de Turin dont on ne constate pas l'existence avant le Ve siècle.

Quant aux Alpes Maritimes, pays montagneux à la population peu dense, ce sont sur les villes du littoral méditerranéen qu'il faut plutôt chercher les fidèles et les indices du christianisme. Nous avons dit que, dès 314, l'évêque de Nice siégeait au concile d'Arles et c'est de Nice que le christianisme a gagné de proche en proche dans cette région. Vers l'an 350, les saints Marcellin, Domnien, et Vincent quittent Nice pour fonder les Églises d'Embrun et de Digne. Aucune tradition, même légendaire n'est venue altérer la simple histoire des origines des six sièges compris dans l'ancienne province. En réunissant les signatures des conciles d'Orange et de Vaison, on voit que six diocèses sur huit y étaient représentés. Au concile de Riez (439) deux évêques de la même province sont l'objet d'un blâme sévère. A cette date, chacune des huit cités: Embrun, Digne, *civitas Rigomagensium*, *civitas Salinensium*, Senez, Glandève, Cimiez, Vence devait avoir son évêque. Deux de ces sièges, ceux de *Rigomagus* et *Salinæ*, n'ont peut-être eu chacune qu'un seul titulaire, après la disparition desquels, les sièges auront été supprimés; mais ceci n'est qu'une conjecture. Au concile provincial d'Arles, en 554, on voit siéger dix-huit évêques ou leurs représentants et la province possédait alors vingt-quatre ou vingt-deux sièges (Uzès exclu) suivant que l'on compte ou non *Rigomagus* et *Salinæ*.

Dès les dernières années du IVe siècle, on est fondé à croire que chacune des cités existantes avait son Église et son évêque. Voici l'ordre de la *Notitia* avec l'indication des localités épiscopales qui n'y figurent point. Les noms de celles-ci sont imprimés en italique, accompagnés du qualificatif *locus*, *civitas*, *castrum*, etc., qu'ils portent dans les plus anciens textes où il en est question. On a joint l'énumération des sièges épiscopaux d'Italie et d'Espagne qui furent rattachés aux métropoles gallicanes depuis le VIe et le VIIIe siècle. En regard des noms figure la date du plus ancien document où l'évêché se trouve mentionné. Les dates simplement approximatives sont marquées d'un astérique.

VIENNENSIS

metrop. civ. Viennensium . . . . . v.	250*
civ. Genavensium. . . . . v.	400
civ. Gratianopolitana	381*
civ. Albensium	IV.S*
civ. Deensium	325
civ. Valentinorum.	374
civ. Tricastinorum	517
civ. Vasensium	314
civ. Arausicorum	314
civ. Cabellicorum.	396
civ. Avennicorum.	439
civ. Arelatensium.	254
civ. Massiliensium.	314
civ. Carpentoratensis.	439
locus Telonensis	439
portus Nicænsis	314

NARBONNENSIS PRIMA.

metrop. civ. Narbonensium.	250*
civ. Tolosatium . . . . . v.	250*
civ. Beterrensium.	418
civ. Nemausensium	396
civ. Lutevensium	422
castrum Ucetiense	442
civ. Agathensis	506
ecclesia Eleuensis	571
ecclesia Carcassonensis	589
ecclesia Magalonensis	589
vicus Arisitensis	572

NARBONNENSIS SECUNDA.

metrop. civ. Aquensium . . . . . v.	408
civ. Aptensium	314
civ. Regensium.	439
civ. Forojuliensium	374
civ. Vappincensium.	517
civ. Segesteriorum . . . . . v.	500
civ. Antipolitana	442

ALPES MARITIMAE.

metrop. civ. Ebrodunensium. . . . . v.	365*
civ. Diniensium . . . . . v.	370*
civ. Rigomagensium	442
civ. Saliniensium	439
civ. Sanitiensium	506
civ. Glannativa	541
civ. Cemenelensium	439
civ. Vintiensium	439

ALPES GRAIÆ ET PŒNINÆ.

civ. Centronum. 450
civ. Vallensium 381

DIOCESIS ITALICA.

ecclesia Mauriennatis. . . . . v. 575*
civ. Augustana. 450

DIOCESIS HISPANIARUM.

Urgellum
Ausona.
Barcino (*Egara*).
Gerunda (*Empuriæ*).

L'établissement des barbares amena différentes transformations de l'ancien cadre politique et des divisions ecclésiastiques qui y correspondaient assez généralement (voir DIVISIONS). Goths et Burgondes occupèrent le territoire de l'ancienne Narbonnaise. Les Goths installés, en 419, dans l'ouest de l'Aquitaine font de Toulouse leur capitale. Les Burgondes s'établissent, en 443, sur le territoire de Genève (*Sapaudia*). Une colonie d'Alains s'implante vers 440 dans les campagnes de Valence. Les uns et les autres ne s'en tiennent pas aux positions acquises. Les Goths entrent à Narbonne en 462; les Burgondes ont dû occuper Grenoble vers 463 au plus tard et ne cessent dès lors de progresser; cependant, en 474, Vaison leur résiste encore, mais en 476 ou en 480, Euric, roi des Goths, s'installe à Arles et son autorité s'étend sur les trois Aquitaines, la Narbonnaise Ire, la cité des Helviens, c'est-à-dire toute la rive droite du Rhône, les parties méridionales de la Viennoise, de la IIe Narbonnaise et des Alpes Maritimes, jusqu'à la Durance. Les Burgondes occupent le reste du pays entre le Rhône et les Alpes.

En 507, guerre des Francs et des Burgondes contre les Goths. Les Francs y gagnent l'Aquitaine et Toulouse, les Burgondes la rive droite du Rhône.

En 523, le régime romain rétabli en Provence par Théodoric s'étend jusqu'à la Drôme.

En 534, le royaume burgonde est conquis par les Francs qui, en 536, s'emparent de la province romaine. Dès lors, ils sont les maîtres de toute l'ancienne Gaule, sauf la partie de la Narbonnaise Ire demeurée sous les rois wisigoths d'Espagne, c'est-à-dire Narbonne, Lodève, Béziers et Nîmes, la Septimanie ainsi qu'on la nomme.

En 534, la cité des Helviens passe au royaume d'Austrasie et reste dès lors annexée au groupe de provinces d'outre-Loire qui se meut avec l'Auvergne. En 534 ou 536, la cité d'Uzès passe également à l'Austrasie. Enfin en 534 ou 536, la rive gauche du Rhône passe toute entière aux mains de Childebert, fils de Clovis, et après lui, entre celles de Clotaire (558-561) et de Gontran (561-592). Ce dernier étend le royaume d'Austrasie jusqu'en Provence où il possède Avignon, Aix et la moitié de Marseille (ville et port). Ce dédoublement de la Provence entre deux obédiences politiques reparaîtra dans la suite chaque fois qu'il existera un roi d'Austrasie et un roi de Bourgogne; c'est-à-dire de 595 à 612, de 639 à 656, de 663 à 678.

De 678 à 855, toutes les provinces entre les Cévennes et les Alpes demeurèrent soumises aux mêmes princes mérovingiens, puis à Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Pieux, Lothaire.

Quant à la Septimanie, elle suivit les destinées de l'Espagne, jusqu'à l'invasion musulmane du VIIIe siècle. Depuis l'année 720, que les Sarrasins se montrèrent au delà des Pyrénées jusqu'en 759, ils furent presque toujours en état de guerre avec les Francs.

En 759, Pépin le Bref prit Narbonne et porta sa frontière jusqu'aux Pyrénées, mais l'ancienne province wisigothique conserva son individualité et on ne cessa de la désigner sous le nom de Septimanie ou de Gothie; cependant elle ne laissa pas de former une circonscription spéciale de l'empire franc.

Vers 575, le groupe formé au delà du Rhône par les provinces de la Viennoise, de la IIe Narbonnaise, des Alpes Grées et Pennines, des Alpes Maritimes, s'agrandit encore par l'annexion de l'ancienne province des Alpes Cottiennes et de la cité d'Aoste.

Ce qu'on a dit de l'autorité des rois francs, et la conception qu'ils se firent de leur droit sur les évêques et sur les conciles ne permet pas d'ignorer ces divisions géographiques qui ont eu une influence directe sur les métropoles, les villes épiscopales et finalement la déchéance de l'épiscopat, du clergé et de l'Église franque.

XXXVIII. ÉVANGÉLISATION DE L'AQUITAINE. — Les Aquitains du temps de César occupaient au nord des Pyrénées le pays des *Tarbelli* et des *Auscii*, dont la limite septentrionale restait en deçà du cours de la Garonne. Quand Auguste réorganisa la Gaule, le nom d'Aquitaine fut étendu à toute une portion centrale de la Gaule celtique, dont les *Ruteni*, les *Gabales*, les *Vellavii*, les *Arverni*, les *Bituriges Cubi*, les *Pictones* occupaient le pourtour oriental et septentrional. Cette Aquitaine agrandie renfermait alors dix-sept cités ou circonscriptions, dont seize sont bien connues. Le nombre des cités varia beaucoup. Lorsque l'ancienne Aquitaine primitive ou ibérique, compta neuf cités, celles-ci obtinrent de former une province séparée qui fut la Novempopulanie (seconde moitié du IIIe siècle). Le nombre des cités alla croissant, si bien que la Novempopulanie en avait douze à la fin du IVe siècle, lorsque fut rédigée la *Notitia Galliarum*. L'Aquitaine, après ce démembrement, est une expression géographique qui ne répond plus à aucune réalité ethnique; elle demeure une grande province jusque dans la seconde moitié du IVe siècle; entre les années 358 et 369, elle est divisée en deux provinces : l'Aquitaine Ire dont Bourges reste le chef-lieu, et l'Aquitaine IIe, dont Bordeaux devient la capitale.

La *Notitia* énumère huit cités pour l'Aquitaine Ire et six pour l'Aquitaine IIe. Avec les douze cités de la Novempopulanie, cela fait un total de vingt-six cités dans la région dite de l'Aquitaine. Mais le nombre des diocèses n'est que de vingt-cinq. Sauf dans un cas, le diocèse coïncide toujours avec l'ancienne cité. En Novempopulanie, les diocèses de Eauze, Auch, Dax, Lectoure, Convenæ (plus tard Saint-Bertrand-de-Comminges), Conserans (plus tard Saint-Lizier), Béarn (Lescar), Aire, Bazas, Bigorre (Tarbes) et Oloron, correspondent aux cités *Elusatium*, *Auziorum*, *Aquensium*, *Lactoratium*, *Convenarum*, *Consorannorum*, *Benarnensium*, *Aturensium*, *Vasatica*, *Tarba* (*ubi castrum Bogorra*), *Elloronensium*. *Boatium* a disparu au Ve siècle et le souvenir en reste dans les archiprêtrés de Buch et de Born, du diocèse de Bordeaux. Les douze cités de la Novempopulanie n'ont donc donné lieu d'une manière durable qu'à la création de onze diocèses, et, sauf dans un cas, il ne s'est point formé de diocèses ailleurs que dans les anciennes cités. En effet, Eauze (voir ce mot), la cité métropolitaine, disparut vers le milieu du IXe siècle; mais il y avait eu compensation anticipée par la création d'un évêché à Bayonne, l'ancien Lapurdum, par démembrement du diocèse de Dax. La date de cette création flotte entre le Ve siècle, date possible de l'origine, et le Xe siècle, époque où l'on connaît des noms d'évêques. Auch hérita de la qualité de métropole.

La province d'Aquitaine Ire compte huit diocèses : Bourges, Clermont, Rodez, Albi, Cahors, Limoges, Gévaudan (Mende) et Velay (Le Puy) correspondant aux huits cités mentionnées dans la *Notitia* : Bituriges, Arvernes, Rutènes, Albigeois, Cadurques, Lemovices, Gabales et Vellaviens. Le remplacement de la cité

par le diocèse s'est faite sans la moindre transposition.

Dans l'Aquitaine IIe, les diocèses des temps romains et mérovingiens correspondent de même aux six anciennes cités des *Bituriges Vivisci*, des *Aginonenses*, des *Ecolisnenses*, des *Santones*, des *Pictavi*, des *Petrocorii*. Les sièges en sont à Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers et Périgueux.

Bourges, où avait probablement résidé le gouverneur de l'Aquitaine celtique après la formation de la Novempopulanie, était restée capitale de l'Aquitaine Ire; cette ville devint métropole de la province. Bordeaux devint métropole de l'Aquitaine seconde. Dans la Novempopulanie le chef-lieu était Elusa, aujourd'hui Ciutat, près d'Eause. La ville d'Eauze, devint métropolitaine. Ruiné au IXe siècle, le diocèse disparut et la qualité de métropole passa à la ville d'Auch.

On constate des velléités de primatie à Bourges, mais dépourvue de titre bien défini, et cherchant à s'exercer sur des territoires morcelés, elle resta, la plupart du temps, simplement honorifique [1].

Le christianisme apparaît en Aquitaine en pleine lumière historique, en 314. Cette année-là, les évêques de Bordeaux [2], d'Eauze et de Gabales siègent au concile d'Arles. Comme il est vraisemblable que ces Églises n'étaient pas fondées de la veille, on peut croire que le christianisme s'était répandu et affermi dans ces régions, grâce à la tolérance de Constance Chlore, depuis une dizaine d'années, un peu plus peut-être, par exemple vers l'an 300. En outre, il est possible que ces trois Églises ne fussent pas les seules, mais ici on est en pleine conjecture. Nous savons que saint Austremoine était évêque de Clermont et comme son troisième successeur mourut en 385, on croit pouvoir placer Austremoine également vers l'an 314, et d'ailleurs d'après ce que rapporte Grégoire de Tours, Austremoine ne peut avoir siégé avant le commencement du IVe siècle; or ce fut un de ses disciples, Ursin, qui fut le premier évêque de Bourges. Ainsi, Bordeaux, Clermont et Bourges sont vraisemblablement les plus anciennes églises d'Aquitaine, elles en sont aussi les plus importantes et il est permis de douter qu'aucune autre les ait précédées dans la foi.

Entre ces débuts vers 300-314 et l'invasion de l'année 407, le christianisme a progressé, mais il n'est pas aisé de suivre ses conquêtes, faute de bulletins de victoires. Il semble que la foi y était solide mais pas encore très éclairée, car l'Aquitaine fut troublée par deux crises graves : l'arianisme et le priscillinisme. L'arianisme troubla les Églises gallo-romaines pendant une dizaine d'années. Les prélats du pays firent d'abord assez bon accueil à cette doctrine et ne s'aperçurent qu'un peu plus tard que la faveur de Constance se reposait sur des hérétiques. Un certain nombre de méridionaux avaient suivi Saturnin d'Arles, les Aquitains se groupèrent autour d'Hilaire de Poitiers. Celui-ci tint tête à l'erreur; Phébade d'Agen évita de se compromettre et Paterne de Périgueux pactisa avec le parti arien. Mais cet épisode semble n'avoir eu que peu de retentissement et avoir été vite oublié.

Il n'en fut pas de même du mouvement priscillianiste. Vers le temps de Julien, on vit en Gaule les premiers saints à la mode égyptienne, c'étaient tantôt des ermites, tantôt des nomades, tous férus d'ascétisme. Dans le midi de la Gaule, les professions religieuses se multiplièrent assez rapidement pour que le changement des mœurs chrétiennes fut très sensible et donnât à penser. Des hommes non mariés s'engageaient à un perpétuel célibat, des jeunes filles en grand nombre sollicitaient le voile de vierges, des époux affichaient l'engagement mutuel de vivre dans la continence. Tous faisaient de la propagande pour leurs idées. L'Aquitaine posséda un grand nombre de ces ascètes et ils y furent mal vus, on les traita en sectaires. Un seul groupe a laissé une trace dans l'histoire, celui auquel appartenait Priscillien, espagnol, et Priscillien avait des imitateurs dans quelques villes d'Aquitaine comme Eauze et Bordeaux.

Des évêques s'effrayèrent et découvrirent dans la secte un grave danger pour la foi. L'évêque de Cordoue Hygin, dénonça la secte, on tint un concile, qui se réunit à Saragosse, le 1er octobre 380; on y remarqua Phébade d'Agen et Delphin de Bordeaux qui y jouèrent un rôle assez important. Le priscillianisme fut condamné. Peu après les chefs se transportèrent au delà des Pyrénées et si Bordeaux se tint sur ses gardes, il n'en fut pas de même d'Eauze où les ascètes obtinrent un succès complet et quarante ans plus tard, la ville comptait encore un petit noyau priscillianiste.

Entre toutes les régions de la Gaule, l'Aquitaine fut une des plus éprouvées par les invasions qui se succédèrent à partir de l'année 407. Suèves, Alains, Vandales s'y précipitèrent et pendant deux années n'épargnèrent rien; en 409, les Goths survinrent par Narbonne et Toulouse et ce furent de nouvelles calamités. En 414, on réussit à les éloigner, mais ils reparurent en 419, non plus comme ennemis, mais comme alliés, c'est-à-dire aussi dangereux et plus gênants que gênés. Ils s'établirent à l'aise : *Gothi sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt*, écrit Idace. La province de Bourges n'eut pas ces hôtes indésirables et demeura encore quelque temps sous l'administration impériale; cela ne pouvait durer. En 463, on repoussa les Goths, mais on avait confié la défense de Bourges à des Bretons, ils lâchèrent pied et bientôt tout fut au pouvoir des Goths (475).

« Les premiers moments de l'annexion furent très durs au clergé, en qui les vainqueurs virent avec raison les représentants les plus dévoués du régime romain. Beaucoup d'évêques furent exilés; quand ils mouraient, on s'opposait à ce qu'ils fussent remplacés. Cependant, à la longue, la situation devint meilleure. Le roi Alaric II (484-507) se montra plus tolérant envers ses sujets catholiques. C'est sous son règne que se tint (506) le grand concile d'Agde, concile national de la Gaule soumise aux Wisigoths. Mais les plus grands changements allaient s'accomplir. L'année suivante, les Wisigoths furent évincés en grande partie par les armes franques. La bataille de *Vocladum* (507) et la prise de Toulouse (508) livrèrent à Clovis vainqueur l'Aquitaine tout entière. »

Alors elle connut le régime des partages successifs. « Il est impossible de suivre ici le détail de ces changements. Cependant, il était de tradition que l'Auvergne et les cités voisines, Cahors, Albi, Rodez, Mende, Velay, conquêtes spéciales du fils aîné de Clovis, appartinssent toujours au roi d'Austrasie, quand il y en avait un. Cette Aquitaine austrasienne se rattachait, par le Vivarais et l'Uzège, aux possessions provençales du même souverain. Il est possible que cette répartition se soit maintenue au VIIe siècle, dans les intervalles (595-612, 639-656, 663-673), où l'empire franc fut divisé en deux royaumes.

« Dans le courant du VIIe siècle, il est question de

[1] G. Pariset, *De primordiis Bituricensis primatiæ*, in-8°, Nancy, 1896. — [2] J. A. Brutails, *La question de saint Fort*, dans *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1916; A. Chaulsac, *Réflexions d'un Bordelais sur la question de saint Fort*, in-8°, Bordeaux, 1917; J. A. Brutails, *Autour de saint Fort*, dans *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1917.

certains ducs locaux : *Genialis* imposé en 602 aux Gascons après une expédition commune des deux rois Théodebert et Thierry[1]; *Félix* patrice *ex orbe Tholosanensium qui et principatum super omnes civitates usque montes Pyrenæos, super gentem nequissimam Wascorum obtinebat*[2]; enfin, *Lupus*, qui lui succéda à sa mort. Celui-ci, en 673, intervint dans l'insurrection de Septimanie et envahit, vers le mois de septembre, le territoire de Béziers[3]. Peu après il servit d'intermédiaire entre le concile de Bordeaux et le roi Childéric II, pour l'exécution des décrets de cette assemblée, que le roi lui-même avait convoquée. Le concile réunit des évêques des trois provinces aquitaniques; rien ne prouve cependant que l'autorité de Lupus s'étendit à tout ce ressort. Plus tard, ce Lupus s'insurgea contre Ebroïn et Thierry III, il vint à Limoges et voulut s'y faire prêter serment, mais il y périt assassiné[4].

« Ce que Lupus avait plutôt rêvé que réalisé, d'autres l'accomplirent. En 718, le roi de Neustrie, Chilpéric II, et son maire du palais conclurent un traité avec le duc Eudes, que l'histoire des temps postérieurs nous montre sans cesse en lutte pour défendre la sécurité de l'Aquitaine contre les Sarrasins et son autonomie contre Charles-Martel. Après Eudes, Hunald; après Hunald, Waïfre continuèrent à batailler contre les princes francs. Ceux-ci l'emportèrent enfin en 768.

« A la mort de Pépin le Bref, ses fils Charles et Carloman se partagèrent l'Aquitaine comme les autres parties de l'empire franc. Charlemagne, resté seul, fit en 781 sacrer à Rome ses deux fils Pépin et Louis, comme rois d'Italie et d'Aquitaine[5]. »

XXXIX. Évangélisation de la Gaule celtique. — La Gaule dite celtique, par opposition à l'Aquitaine et à la Belgique, ne contenait guère plus de Celtes que l'Aquitaine, mais dans son ensemble elle ne comprenait point de groupe ethnique comparable à celui des Aquitains de la Novempopulanie, ou des Germains dont le voisinage et l'infiltration en Belgique tendait à modifier le caractère de la population. Elle s'étendait d'une façon générale entre Seine et Loire, avec cette différence que la Loire lui servait fréquemment de limite du côté de l'Aquitaine, tandis que la Seine au nord-nord-est coulait presque entièrement en deçà de sa frontière. A l'époque de la mort d'Auguste, ou certainement une trentaine d'années après, lorsque Ptolémée écrivait son ouvrage, la Celtique comptait vingt-quatre cités, plus la colonie romaine de Lyon, dont le nom s'étendit peu à peu à l'ensemble de la Gaule celtique et plus tard aux quatre provinces dites Lugdunaises. Toutes les cités n'ont point donné lieu à la création d'évêchés; elles ne sont même pas toutes parfaitement identifiées; ainsi les *Arvii*, mentionnés expressément par Ptolémée ont disparu sans que leur chef-lieu de *Vogoritum* ait laissé dans notre géographie une trace reconnaissable.

D'autres cités comme celle des *Lingones* (Langres), qui appartenait ethniquement à la Gaule celtique, en furent momentanément distraites par Auguste, pour entrer dans les circonscriptions administratives de la Germanie, tandis que les *Caleti* (Caux) et les *Veliocasses* (Vexin) que César considérait comme des cités belges, furent attribuées à la celtique par Auguste.

La *Notitia Galliarum*, au commencement du v^e^ siècle tient compte de la multiplication des cités par divers démembrements, du retour des *Lingones* à la Celtique, de la disparition des *Arvii* et des *Ambarri*, de la fusion des Curiosolites avec les *Ossismi*, et arrive, pour les quatre provinces lyonnaises, au chiffre de vingt-six cités auxquelles correspondirent, aux temps gallo-romains, vingt-cinq évêchés de fondation certaine. Il n'y a donc qu'une cité qui n'ait point eu de siège épiscopal : en revanche, on en vit ériger deux au *castrum Gabillonense* et au *castrum Matisconense*, ce qui porte à vingt-sept le nombre des sièges distribués entre les quatre provinces ecclésiastiques de la grande Lugdunaise ou Gaule celtique.

La Lyonnaise I^re^ avait à Lyon son centre de civilisation, qui fut aussi pour toute la Gaule belgique (provinces de Belgique, de Séquanaise, et de Germanie), un centre de rayonnement chrétien et d'évangélisation. C'est à l'Église de Lyon, dont le catalogue pontifical est d'ailleurs bien conservé, que remontent les renseignements authentiques les plus anciens sur la prédication de la foi, dans la région au nord de Lyon. S'il y avait jamais eu en France une primatie effective due à l'antiquité des souvenirs chrétiens et au rôle historique dans la propagation de la foi à travers les Gaules, c'est Lyon qui aurait dû en posséder le titre et en exercer les droits; mais Lyon n'était pas la capitale de la France; Lyon resta même assez longtemps hors de l'unité politique française, et ce fut au détriment de sa primatie, qui fonctionna plus imparfaitement encore et plus incomplètement que l'institution des métropolitains. Le territoire du diocèse fut formé par l'adjonction à Lyon de la cité des *Segusiavi*. La cité des *Lingones* devint le diocèse de Langres dont le catalogue épiscopal s'est bien conservé. Le puissant peuple gaulois des Éduens s'était partagé entre plusieurs peuples. Dans la Lugdunaise Senonaise, ils fusionnèrent avec une fraction des *Senones* pour former la cité et le diocèse d'Auxerre (Nevers). Dans la première Lugdunaise, on les retrouve d'abord dans la *civitas Æduorum*, qui donne lieu à l'évêché d'Autun, puis dans le territoire du *Castrum Cabillonense*, devenu évêché de Chalon (sur-Saône), enfin dans le territoire du *castrum Matisconense*, qui devint un peu plus tard l'évêché de Mâcon. A Autun, il y a un évêque, Reticius, en 313, qui peut n'être pas le prémier. En revanche, l'évêché de Mâcon date peut-être seulement des temps mérovingiens; le catalogue épiscopal est en mauvais état. Le premier évêque connu par les documents assiste en 538, au concile d'Orléans. C'est le seul exemple d'une origine semblable. Partout ailleurs, en Celtique, sauf en Bretagne au temps de Charles le Chauve, la formation des diocèses demeure telle qu'elle est sortie des circonscriptions romaines.

Dans la deuxième Lugdunaise (province de Rouen), la correspondance est complète entre les cités du commencement du v^e^ siècle et les évêchés gallo-romains. La *civitas Rotomagensium* embrassait le territoire des anciens *Veliocasses* (Vexin), et des *Caleti* (Caux) avec leurs chef-lieux de *Rotomagus* (Rouen), et de *Juliobona* (Lillebonne). Elle forma la circonscription diocésaine de Rouen. D'une fusion semblable des *Baiocasses* et d'une partie des *Vidicasses* sortit la cité de *Baiocassium* et, au point de vue exclésiastique, le diocèse de Bayeux. Le peuple des *Aulerci*, dont une fraction se retrouve au Mans dans la Lugdunaise III^e^, occupe dans la Lugdunaise II^e^, avec le nom d'*Aulerci Eburovices* le territoire de la *civitas Ebroicorum*, et forme le diocèse d'Évreux. La *civitas Saiorum* dont l'origine ethnique est mal connue, se retrouve dans le diocèse de Séez; celle des *Abrincatum*, dans le diocèse d'Avranches, celle des *Lexovii* dans le diocèse de Lisieux, celle enfin des *Unelli*, dont le nom se perdit dans la suite aussi bien que la désignation primitive du chef-lieu, dans la *civitas Constantia* ou diocèse de Coutances. De tous ces diocèses, il n'y a que celui de

[1] Frédégaire, IV, 21. — [2] *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XV, p. 280 : *Miracula S. Martialis.* — [3] Julien de Tolède, *Historia rebellionis*, c. XXVII, *P. L.*, t. XCVI, col. 793. — [4] *Mirac. S. Martialis.* — [5] L. Duchesne, *Fastes épisc.*, t. II, p. 13-16.

Rouen qui ait un catalogue épiscopal vraiment traditionnel. Le deuxième évêque connu, Avitianus, est un des Pères du Concile d'Arles en 314, ce qui fait remonter la fondation du siège, d'une manière très probable, jusqu'à la fin du IIIe siècle ou dans les premières années du IVe.

La troisième Lugdunaise, au contraire, a d'excellents catalogues pour trois au moins de ces Églises : Tours, Angers et Nantes. Dans cette province, les neuf cités romaines mentionnées dans la *Notitia* n'ont donné lieu qu'à la fondation de huit évêchés, car la cité des *Aulerci Diablintes* disparaît au Ve siècle, comme a disparu la *civitas Boatium* en Novempopulanie, sans que l'on puisse savoir si elle a jamais été le siège d'un évêché[1]; mais les *Turones*, les *Aulerci Cenomanni*, les *Redones*, les *Andecavi*, les *Namnetes*, les *Veneti*, forment autant de cités municipales et peu à peu de circonscriptions diocésaines : Tours, Le Mans, Rennes, Angers, Nantes, Vannes. Quant à la cité des *Ossismi* dont le territoire déjà considérable s'était encore grandi d'une partie au moins de la cité des Coriosolites, elle fut à son tour démembrée, et au temps de la *Notitia* formait au sud de l'Armorique, la cité des Coriosolites, qui devint le diocèse de Quimper; au nord, la cité des Ossismes, avec un siège épiscopal dont le lieu précis n'est pas connu. La répartition des territoires entre ces sièges gallo-romains se maintint seulement jusqu'à l'époque de l'invasion bretonne; mais comme la création des évêchés bretons d'Alet, de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier est en rapport étroit avec l'apparition à Dol d'une métropole rivale de celle de Tours, il est nécessaire d'en dire quelques mots en même temps que de la constitution des métropoles.

La Lugdunaise Sénonaise, qui tire son nom de la ville de Sens, son chef-lieu, était habitée par les cinq peuplades gauloises des Senones, des Carnutes, des Tricasses, des Parisii et des Meldi. Les trois dernières fournirent une cité chacune : les *civitas Tricassium*, *Parisiorum*, *Melduorum*, désignées dans la *Notitia*. Les peuples des Senones et des Carnutes en formèrent chacun deux : à côté de la *civitas Senonum*, on trouve la *civitas Antisiodorum*, également peuplée de Senones, et d'une fraction d'Éduens; à côté de la cité des Carnutes, l'on rencontre depuis le IIIe siècle la *civitas Aurelianensium*, qui en avait été démembrée par l'empereur Aurélien. Aux sept cités de la *Notitia* correspondent les sept diocèses de Sens, Chartres, Auxerre (avec adjonction probable de Nevers), Troyes Orléans, Paris et Meaux. A l'époque du démembrement de l'empire, il se forma un nouveau diocèse, par l'érection d'un siège à Nevers. La ville avait appartenu sans doute au territoire de la cité d'Auxerre mais au Ve siècle, au moment où se constitua l'État burgonde, la frontière du nouveau royaume et de l'état de Syagrius passa entre Auxerre et Nevers. Cette dernière ville resta dans l'obédience politique des Burgondes, même après l'annexion des territoires de Syagrius à l'état mérovingien et après la conquête par les Francs de tout ce que possédaient les Wisigoths en Gaule (sauf la Septimanie). L'on comprend qu'une aussi longue division du diocèse d'Auxerre ait amené à Nevers la création d'un évêché qui ne dépendit pas d'un autre prince que du souverain burgonde.

Toutefois ces fondations nouvelles rencontraient de la résistance dans l'épiscopat des Gaules. Les limites politiques des États se déplaçaient si fréquemment au temps des invasions, qu'il était prudent de ne point troubler les habitudes et de ne point bouleverser les circonscriptions ecclésiastiques à chaque remaniement politique. Le pape Innocent Ier l'avait clairement déclaré dans une lettre à Alexandre d'Antioche qui l'interrogeait sur les conséquences à tirer au point de vue ecclésiastique, des divisions provinciales instituées par décret de l'empereur : « Il ne paraît pas juste, répondit le pape, de bouleverser l'Église de Dieu suivant la mobilité des intérêts mondains, ni de l'assujettir aux honneurs et aux divisions que l'empereur jugera à propos de décréter dans ses affaires. » Edmond Le Blant attribue au IIIe concile d'Orléans, une déclaration du clergé de la Gaule disant « que les divisions politiques du sol sont chose différente pour l'administration ecclésiastique. » Le canon qui est ici invoqué ne contient rien de semblable, mais seulement une invitation aux métropolitains et aux évêques, de convoquer et de fréquenter régulièrement les conciles provinciaux. La remarque de E. Le Blant n'en subsiste pas moins. Le clergé de la Gaule, recruté principalement parmi les Gallo-Romains, vivant de sa vie spéciale, gardant vivaces les souvenirs de la vie et de la domination romaine, n'était pas disposé à suivre dans les conséquences de leurs partages de familles tous les caprices politiques des princes mérovingiens. Bien que l'on puisse croire que le diocèse de Mâcon est né d'un arrangement entre princes mérovingiens, après la destruction du royaume burgonde, il n'y eut plus d'autre fondation de ce genre. Après le partage de la Bourgogne de Clodomir entre Théodebert et Childebert, ce dernier prince ne parvint pas à ériger un siège épiscopal à Melun, pour la partie du diocèse de Sens qui lui avait été attribuée, tandis que Sens devenait cité austrasienne.

Pareillement, en 573, après la mort de Caribert, Sigebert voulut fonder un évêché à Châteaudun, pour la partie du diocèse de Chartres qu'il avait obtenue au partage; malgré la consécration de Promotus désigné pour occuper le siège, le concile de Paris de 573 fit respecter l'ancienne circonscription, au maintien de laquelle tous les évêques de Gaule étaient également intéressés. Ce n'est que par la violence, et au prix d'un véritable schisme, que quatre évêchés bretons furent établis, contrairement aux réclamations de tous les métropolitains francs.

La constitution des métropoles dans les quatre provinces de Lugdunaise s'opéra conformément aux divisions provinciales. Pour Lyon, la qualité de centre d'évangélisation entraînait une situation de métropole de fait sur toutes les Églises auxquelles ses missionnaires avaient prêché. La création d'une seconde Lugdunaise, à l'époque des remaniements de province sous Dioclétien, ne pouvait que favoriser l'établissement métropolitain de Rouen, chef-lieu de la province, et d'ailleurs l'une de nos plus anciennes Églises, puisque c'était déjà son second évêque qui parut au concile d'Arles en 314.

De même à la fin du IVe siècle, lorsque apparurent les Lugdunaise IIIe et Sénonaise, par dédoublement des deux premières, Tours avait déjà, par l'ancienneté relative de son siège et sans doute par son rayonnement chrétien, bien des titres à la qualité de métropole. L'éclat de l'épiscopat de saint Martin (de 372 à 396 ou 397) sous lequel dut se constituer la province, donna même un lustre particulier à ses conciles et un prestige spécial à sa discipline. L'analogie des autres groupements autour des chefs-lieux de province eût probablement suffi à transformer le siège de Sens en métropole, malgré le voisinage du siège de saint Denis, même si Paris eût eu alors plus d'importance que n'en avait l'ancienne Lutèce.

XL. La métropole de Tours aux prises avec les évêchés bretons. — Les vicissitudes de Tours comme métropole furent pénibles à cause de la longue rivalité de la métropole bretonne de Dol au IXe siècle, et du

[1] En 1855, la création de l'évêché de Laval représente l'ancienne cité des *Aulerci Diablintes*.

démembrement final de la province au XIXe siècle. L'infiltration des Bretons dans l'Armorique ou Petite Bretagne avait commencé de très bonne heure. Non seulement le fond primitif de la population avait sans doute une parenté de race assez étroite, et offrait des analogies de langue et de coutume avec les populations de la Grande-Bretagne, mais dès le Ve siècle il y eut un appel de population de ce côté-ci de la Manche et déversement des Bretons de Bretagne en Armorique. C'est Ristome, prince breton qui vient avec quelque douze mille hommes au secours de l'empereur Anthemius (en 467), et qui s'installe sur le territoire de Bourges au nord de la Loire. A cette époque les colonies bretonnes avaient sans doute déjà commencé à essaimer en Armorique, et il se peut que leur multiplication ait justement donné à l'empereur la pensée d'employer des Bretons contre les Wisigoths de l'Aquitaine. L'émigration bretonne arrivait aussi bien des parties septentrionale et orientale de la Grande Bretagne, que des parties occidentale et méridionale, plus exposées aux invasions; les luttes contre les Scots et les Pictes contribuèrent à la stimuler autant que la crainte des envahisseurs saxons. Les émigrants avaient apporté avec eux leurs coutumes religieuses; ils amenèrent aussi leurs moines dont quelques-uns avaient le caractère épiscopal. Ces moines-évêques fondèrent des monastères influents, d'abord sur la côte nord où les Bretons se trouvaient en plus grand nombre : un moine gallois, saint Pol-Aurélien, créa au VIe siècle le monastère de Léon, dans un territoire qui avait jadis appartenu à la cité des Ossismes. L'évêché de cette cité avait probablement subi une éclipse; le diocèse de Quimper dut s'arrondir de quelques morceaux, car il engloba jusqu'à la localité de Carhaix, ancien centre municipal de la cité des Ossismes. Avec le consentement du roi Childebert le monastère devint le centre d'un évêché qui fut appelé Saint-Pol-de-Léon, du nom de son fondateur, et qui peut être regardé comme tenant lieu ou à peu près de l'évêché de la cité des Ossismes.

Les autres fondations analogues empiétaient davantage sur les diocèses constitués. Saint Tutwal organisa un monastère à Tréguier, saint Brieuc en fonda un au Champ-du-Rouvre, et donna son nom à la localité, saint Malo en fonda un autre à Alet, saint Samson à Dol, et saint Lunaire à Pontual. Il est probable que chaque monastère tenait dans sa dépendance un certain nombre de paroisses soit groupées en circonscriptions là où la population bretonne était assez dense, soit éparpillées là où les colonies bretonnes vivaient disséminées et sporadiques. Les évêques francs du voisinage avaient sans doute accueilli avec bienveillance ces moines qui apportaient un secours religieux à des populations assez différentes, par les mœurs et par la langue, de leurs propres ouailles. Le fait est que saint Samson assista à un concile de Paris du temps du roi Caribert, que les évêques francs consacrèrent tout d'abord les évêques-moines, et que le métropolitain de Tours protesta seulement quand les Bretons voulurent se passer de son intervention et de celle des évêques de la province. De même que les chefs bretons, dont la titulature oscilla sans cesse entre *roi* et *comte*, se montrèrent assez indociles à l'égard des Mérovingiens et devinrent peu à peu presque indépendants, de même sans doute les évêques bretons finirent par se consacrer entre eux, sans trop s'inquiéter du métropolitain de Tours. Peu à peu aussi les monastères firent figure de véritables évêchés. Au temps de Charlemagne, où la sujétion politique de la Bretagne fut plus sérieuse, on aperçoit nettement quatre diocèses bretons, ayant une circonscription définie : ce sont ceux de Quimper et de Vannes ayant subi des remaniements territoriaux, et au nord ceux de Saint-Pol-de-Léon et d'Alet, mais encore dépendants de la métropole de Tours.

XLI. Évangélisation de la Gaule Belgique. — Il s'agit d'un immense territoire qui s'étend du lac de Genève au littoral de la mer du Nord et aux rives du Rhin et de la Somme; cela avait nom d'abord de Gaule Belgique et c'est de là que Rome comptait prendre son élan pour conquérir la Germanie de la rive droite du Rhin, mais il en fallut rabattre après la défaite de Varus, s'arranger de l'occupation de la rive gauche, s'y installer et prendre sa revanche du désastre en taillant deux Germanies aux dépens de la Belgique. On fit mieux, au lieu d'une Belgique on en eut deux, tout ce remaniement se fit entre le IIe et le IIIe siècle, on ne sait pas au juste à quel moment. Au delà du Rhin se trouvait une zone dépeuplée entre le *limes* et le fleuve, qu'il fallut abandonner, reprendre jusqu'à ce que finalement, à la fin du IIIe siècle, il fut entendu que le Rhin servait de frontière entre la Gaule et la Germanie indépendante.

Le nombre des cités de la Gaule Belgique ne fut pas constant. La cité des Helvètes s'étendait entre le Jura, le lac Léman, l'Oberland bernois, le lac de Constance et le Rhin. Elle était divisée en *vici* dont les chefs-lieux furent Lausanne, Moudon, Avenches, Soleure, Windisch et Yverdun. La ville d'Avenches fut si éprouvée en 265 par une invasion des Alamans qu'un siècle plus tard les habitants n'y étaient pas rentrés. Aux deux extrémités de la chaîne du Jura s'établirent deux colonies romaines Nyon (*col. Julia Equestris Noviodunum*) et Augst (*col. Augusta Rauracorum*). Nyon fut d'abord détachée de la cité des Helvètes, puis augmentée aux dépens des Séquanes et donna naissance à l'évêché de Belley. Augst établie sur le territoire des *Rauraci*, à l'est de Bâle.

Au nord des Rauraques, en suivant le Rhin, on rencontrait sur l'ancien territoire dépendant des Séquanes, des Médiomatrices et des Trévires, les trois cités des Triboques, des Nemètes et des Vangions avec leurs chefs-lieux respectifs à Brumath (*Brocomagus*), Spire (*Noviomagus*) et Worms (*Borbetomagus*). Au IVe siècle, le chef-lieu de la cité des Triboques se transporta dans la forteresse d'*Argentorate* (Strasbourg) et le territoire prit le nom de *civitas Argentoratensium*.

Au delà du Rhin moyen on vit pendant un temps très court (IIe s.-moitié du IIIe s.), quelques municipalités organisées. la *civitas Aquensis* (Baden-Baden), en face de *Brocomagus*, et, dans la vallée du Neckar (*Nicer*) *Sumelocenna* (Rottemburg), la *civitas Alisinensis* (Wimpfen), la *civitas A. G.*, (connue seulement par ses initiales) (Nuenstadt), enfin *Lopodunum* ou *civitas Ulpia Sueborum Nicretum* (Ladenburg, près de Mannheim)

En face de l'embouchure du Mein, *Mogontiacum* et pour achever ce qui appartient au ressort militaire et administratif de la Germanie supérieure, il faut nommer encore deux cités à l'ouest du Jura, *Vesontio* (Besançon) capitale des Séquanes établie entre le Jura et la Saône, *Audemantunnum* (Langres) cité des Lingons, sur le territoire desquels se trouvait le *castrum Divionense*.

Au nord des *Lingones* et des *Sequani*, la Moselle traverse les cités des *Leuci*, des *Mediomatrici* et des *Treviri*. Chez les premiers, Toul (*Tullium*) sur la Moselle et Naix (*Nasium*); chez les seconds, Metz (*Divodurum*); chez les derniers, Trèves (*Augusta Trevirorum*). Au IVe siècle, la cité des *Mediomatrici* fut amputée de la *civitas Verodunensium* (Verdun), et vers le même temps la *civitas Remorum* ayant pour capitale *Durocortorum* (Reims) fut également démembrée d'une cité organisée autour d'une station postale *Durocatelauni* ou *Catalauni* (Châlons).

Le territoire des *Remi* était limité à l'ouest par la

cité des *Suessiones* et celle des *Viromandu*, dont les chefs-lieux portaient les noms de *Augusta Suessionum* (Soissons) et *Augusta Viromanduorum* (Saint-Quentin). Plus tard à l'ouest, la *civitas Silvanectensium* ayant pour chef-lieu: *Augustomagus* (Senlis); la *civitas Bellovacorum* avec *Cæsaromagus* (Beauvais), et la *civitas Ambianorum* avec *Samarobriva* (Amiens).

Au nord des *Ambiani*, la *civitas Atrebatensium* dont le chef-lieu était *Nemetacum* (Arras), et dans la région voisine de la mer, la *civitas Morinorum* dont la capitale était *Tarvanna* (Térouanne) et qui possédait un port d'embarquement pour l'île de la Bretagne, *Gesoriacum*, *Portus Itius* et finalement *Bononia* qui devint au IVe siècle une *civitas Bonaniensium*, démembrement de la Morinie.

Au delà, on rencontre la *civitas Menapiorum* jusqu'à l'Escaut, la *civitas Nerviorum* à l'est de ce fleuve, ces deux peuples avaient transféré leur capitale de Cassel et de Bavai à *Turnacum* (Tournai) et à *Camaraucum* (Cambrai) ce qui devint les *civitates Turnacensium* et *Camaracensium*. Ces deux cités demeurèrent comprise dans le ressort du légat de Belgique, le reste, c'est-à-dire le territoire à l'est et au nord servit à constituer la Germanie inférieure : *civitas Tungrorum* dont *Atuatuca* (Tongres) était le chef-lieu; *civitas Ubiorum* avec *Colonia Agrippina* (Cologne) pour capitale.

Vers le nord, les Bataves gardaient une indépendance relative.

Dioclétien divisa la Belgique civile en deux provinces : *Belgica I*[a], ayant pour chef-lieu Trèves ; *Belgica II*[a] ayant pour chef-lieu Reims. Il y eut de même une *Germania II*[a] dont Cologne fut capitale et une *Germania I*[a] avec Mayence pour chef-lieu, Worms, Spire, Strasbourg, pour villes principales, et démembrée de Langres qui passa à la Lyonnaise I[re]; le reste forma sous le nom de *Maxima Sequanorum* une nouvelle province avec Besançon pour chef-lieu.

On a dit (voir GERMANIE), comment il faut entendre le texte de saint Irénée parlant d'Églises établies ἐν Γερμανίαις. Il ne faut pas se figurer là-bas des Églises et des organisations hiérarchiques achevées, mais, par endroits des fidèles groupés sur un point, isolés sur un autre, suivant peut-être les fluctuations de l'armée et les remous du commerce qui tantôt s'avancent, tantôt reculent. Ce qu'ont pu faire ces fidèles on ne le sait pas, et il semble bien inutile, en l'absence de tout texte, de se livrer aux conjectures. Mais absolument rien ne permet de leur imposer un commencement d'organisation puisque les traditions épiscopales ne permettent même pas d'atteindre en ces pays le IIIe siècle. Ceci doit s'entendre des provinces militaires, car, dans la Belgique civile, deux ou trois Églises, Reims, Trèves peut-être Metz, remontent aisément aux environ de l'an 250. Il est vrai qu'on voit surgir de-ci de-là des noms de martyrs, mais il est plus aisé de les invoquer que d'y croire.

Pour cette région comme pour le reste de la Gaule, le IVe siècle marque l'heure de l'expansion rapide. On voit alors surgir des Églises à Cologne, à Tongres, à Soissons, à Châlons, à Noyon, à Senlis, à Amiens[1], à Mayence[2], à Worms[3], à Cambrai (*Nervii*), à Verdun (*Articlavi*), à Besançon, à Spire (*Nemetes*), à Strasbourg (*Argentoratenses*), à Bâle (*Ravraci*)[4]. Il est vraisemblable que tous les chefs-lieux des cités catalogués dans la Notice des Gaules étaient devenus des sièges épiscopaux au moment où s'ouvrit, presque avec le Ve siècle, la période des invasions définitives [5]

PROVINCIA BELGICA PRIMA.

metrop. civ. Treverorum	v. 250.
civ. Mediomatricum	? v. 250.
civ. Leucorum	IV s.
civ. Verodunensium	346

PROVINCIA BELGICA SECUNDA.

metrop. civ. Remorum	v. 250
civ. Suessionum	346
civ. Catalaunorum	IVe s.
civ. Veromanduorum	IVe s.
civ. Atrabum	IVe s.
civ. Camaracensium	346
civ. Turnacensium	IVe s.
civ. Silvanectum	IVe s.
civ. Bellovacorum	IVe s.
civ. Ambianensium	346
civ. Morincum	IVe s.
civ. Bononiensium	IVe s.

PROVINCIA GERMANIA PRIMA.

metrop. civ. Moguntiacensium	346
civ. Argentoratensium	346
civ. Nemetum	346
civ. Vangionum	346

PROVINCIA GERMANIA SECUNDA.

metrop. civ. Agrippinensium	346
civ. Tungrorum	346

PROVINCIA MAXIUM SEQUANORUM.

metrop. civ. Vesontiensium	346
civ. Equestrium	IVe s.
civ. Helvetiorum	IVe s.
civ. Basiliensium	346
castrum Vindonissense.	
castrum Ebrodunense.	
castrum Argentariense.	
castrum Rauracense.	
portus Bucini.	

L'invasion de l'année 407 marque pour presque toutes les Églises de la Gaule Belgique le commencement de désastres répétés, allant pour beaucoup d'entre elles jusqu'à la disparition pour une durée plus ou moins longue.

Arras. — Depuis l'invasion d'« Attila », Arras n'avait pas revu d'habitants, mais l'Église était encore debout et, sans doute, les Francs commençaient à y devenir nombreux lorsque, peu de temps après la conversion de Clovis, — vers 500 — saint Remi rendit un évêque à cette cité en train de se repeupler, il choisit un Toulois nommé Vedastus qui répara l'église, et bâtit un oratoire en bois sur les bords du Crinchon, site futur de l'abbaye de Saint-Waast. Tel est le récit de Jonas de Suse[6]. L'auteur d'une notice transcrite au VIIe siècle en tête du catalogue épiscopal de Cambrai rapporte que saint Waast avait eu un prédécesseur trois quarts de siècle auparavant[7]. C'était un nommé Diogène envoyé par le pape, sacré par l'archevêque de Reims « au temps de la persécution des Vandales qui sévit cruellement dans le royaume et les Églises du royaume des Francs. » Ainsi donc, vers 426, Diogène aurait été envoyé à Arras par le même pape Célestin qui expédiait des missionnaires en Irlande. Mais Diogène était-il le premier évêque d'Arras ? On lit dans saint Jérôme que cette ville eut à souffrir de l'invasion vandale en 407. Si la ville fut saccagée alors, son évêque a

[1] L'existence d'une Église épiscopale à Amiens paraît pouvoir se déduire de ce que raconte Sulpice-Sévère (*Vita Martini*, 3), sur le baptême de saint Martin. — [2] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXVII, c. x. — [3] L'épisode de la conversion des Burgondes, au commencement du Ve siècle (vers 415) suppose que, dans la cité de Worms, le christianisme était depuis quelque temps la religion dominante. — [4] Les six derniers sièges ne sont attestés que par le concile de Cologne qui, sauf Châlons, Noyon et Senlis, mentionne aussi les précédents. — [5] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 9-10. — [6] *Monum. Germ. hist., Script.*, t. III, p. 399, 406. — [7] *Monum. Germ. hist., Script.*, t. VII, p. 405 sq.

pu périr aussi. Est-ce Diogène ou un prédécesseur?

Cambrai. — La série commencée par saint Waast se continue par Dominique et Védufle. Un de ces deux derniers a transféré le siège d'Arras à Cambrai et désormais les deux sièges sont remis sous une seule main, si bien réunis qu'on ne fait même plus mention d'Arras et saint Géry gouverne paisiblement Cambrai [-Arras] à partir de 576[-589]. Mais Cambrai a ainsi attiré et absorbé Arras parce qu'elle était plus ancienne puisque Diogène serait au plus tôt placé vers 407 et Cambrai a eu *Superior Nerviorum episcopus* qui signe au faux concile de Cologne en 346.

Térouanne. — Ici pas de nom d'évêque, mais dans cette capitale du pays des *Morini* l'Évangile est apporté par Victrice de Rouen, et il ne semble pas qu'une évangélisation eut précédé celle-ci (fin du IVe siècle). *Terra Morinorum situ orbis extrema... corda aspera Christo intrante posuerunt. Ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant, nunc venerabilis et angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas, ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis, celebrant... In remotissimo Nervici littoris tractu quem tenui antehac spiritu fides veritatis adflaverat... in te primo refulsit clarius*[1]. Au milieu du VIIe siècle, saint Omer rétablit l'évêché.

Tournai. — Rien d'historique, peut-être quelque prédicateur inconnu au IVe siècle. La ville est ravagée par les Vandales et devient capitale du royaume franc de Mérovée et de Childéric. Vers la fin du règne de Clovis un jeune évêque, Eleutherius devint évêque de Tournai[2]. Cet évêché ne put être maintenu, il fallut confier le soin de soutenir le christianisme dans ces parages aux évêques de Noyon, et cela vers la fin du VIe siècle ou le début du VIIe.

Tongres, Cologne. — Plus à l'est, les Églises de Tongres et de Cologne avaient, elles aussi, succombé ou du moins grandement souffert de l'invasion. Pendant tout le Ve siècle elles ne donnent aucun signe de vie. Vers le temps de Clovis, le siège de Tongres fut transféré à Maëstricht par l'évêque Monulf. Au VIe siècle on connaît des noms d'évêques à Maëstricht, à Cologne, à Mayence.

« Mais du fonctionnement régulier d'un établissement episcopal il ne faut pas encore conclure à la conquête de son ressort par l'Évangile. Dans les diocèses de l'intérieur, le christianisme luttait encore, au VIe siècle, contre la persistance de l'idolâtrie. C'était bien autre chose dans ces régions du nord où il n'avait guère eu le temps de jeter des racines profondes. Tout était encore à faire quand la conversion de Clovis assura aux Églises une protection efficace. Des évêchés furent reconstitués, non sans peine, comme on vient de le voir; mais des établissements comme ceux de Térouanne, de Tournai, de Cambrai, de Maëstricht, de Cologne, n'étaient, en réalité, que des centres de missions. Encore celui de Tournai, incapable de se maintenir tout seul, dût-il être soutenu du dehors. Dans les derniers temps de Clotaire II, l'évêque de Noyon, Aicharius, qui en avait hérité, y favorisa les efforts d'un évêque missionnaire, saint Amand dont l'apostolat eut peu de succès. Eloi de Noyon travailla de sa personne et laissa beaucoup encore à faire. Saint Amand devenu évêque de Maëstricht (647-649) et ses successeurs sur ce siège jusqu'à saint Hubert, c'est-à-dire jusqu'au VIIIe siècle, n'eurent pas moins de peine à triompher de l'idolâtrie dans le pays de la basse Meuse[3]. »

Utrecht. — Dagobert songea à procurer la conversion des Frisons répandus depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à celles du Wéser. Il suggéra à l'évêque de Cologne, Cunibert, la fondation d'une Église à Utrecht, et se chargea de la doter à la condition qu'elle devint un centre de mission pour le pays frison, la condition ne fut pas remplie. « Ébauchée par saint Wilfrid (678), sous le roi frison Aldgild, reprise sans succès sous le successeur de celui-ci, Ratbod, par Wictberct, l'évangélisation fut menée à bien par saint Willibrord, au moins parmi les populations frisonnes situées en deçà de la frontière franque. C'est Willibrord qui fonda définitivement les établissements d'Utrecht, où il installa le centre de l'évangélisation des Frisons. Utrecht devint un siège épiscopal; après quelques fluctuations et quelques conflits qui durèrent jusqu'aux premières années de Charlemagne, il fut régulièrement occupé et prit rang parmi les suffragants de Cologne[4].

Constance. — Il est à peu près certain que les Églises voisines du Rhin connurent au Ve siècle des heures aussi cruelles que les Églises de la Belgique et du Nord de la France actuels. Au VIe siècle, elles commencèrent à renaître, mais sans faire parler d'elles; ce n'est qu'au VIIe siècle, en 624, au concile de Paris, qu'on voit réapparaître les évêques de Worms, Spire et Strasbourg. L'évêché de Bâle se manifeste vers le même temps. Au VIe siècle, dans le territoire de l'ancienne Séquanaise, nous voyons les Églises de Besançon et de Windisch représentées au concile d'Epaone de 317; à partir de 534, elles firent partie de l'Austrasie qui, en 536, s'accrut des Rhéties et de la Norique. La population alamane s'obstinait à vivre dans ces régions du royaume d'Austrasie et pendant le VIIe siècle elle se laissa entamer par les missionnaires de Luxeuil. Les évêchés de Strasbourg et de Bâle avaient reparu, les autres: Avenches, Coire, Augsbourg semblèrent insuffisants et on fonda un nouveau diocèse, dont Constance fut le chef-lieu, vers le temps de Dagobert Ier (623-639). Constance fut l'évêché de la nation alamane, il comprit au nord la Souabe, au sud, la partie germanisée de l'Helvétie, et engloba Augsbourg, Coire, Avenches, Bâle et Windisch.

« Dans les partages de l'empire franc, les provinces de Mayence, Cologne, Trèves, furent toujours comprises dans le lot du roi de Metz, autrement dit du roi d'Austrasie. On en peut dire autant, pour la province Séquanaise, de la cité de Bâle. Lors du dépècement du royaume burgonde, en 534, la cité des Helvètes fut aussi rattachée au royaume d'Austrasie, car, l'année suivante, son évêque assista au concile austrasien d'Auvergne. Il y a bien lieu de croire qu'il en fut de même du reste de la province[5]. Toutefois, dans les partages postérieurs, Bâle demeura austrasienne, mais les évêchés de Besançon, Lausanne et Belley firent partie du royaume de Bourgogne.

« La IIe Belgique fut morcelée plus diversement. Au royaume austrasien échut la métropole, Reims, avec la cité de Châlons. La partie occidentale, Amiens, Beauvais, Senlis, se rattachait au royaume de Paris (Childebert, Caribert[6], Chilpéric). Le nord, Noyon, Arras, Cambrai, Tournai, Térouanne, Boulogne, avec Soissons, et une partie de l'ancienne cité des *Remi*, constituée en diocèse de Laon, formait l'essentiel du royaume de Soissons.

« Il y a bien lieu de croire que l'origine de l'évêché de Laon se rattache au partage qui suivit la mort de Clovis. La tradition en attribue la fondation à saint Remi. Il résulte des conciles célébrés sous les fils de

[1] S. Paulin, *Epist.*, XVIII, 4. Tout dut sombrer vers 407; il y eut peut-être des essais pour ramener deux évêques, puis tout retomba dans le silence. — [2] *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IV, p. 68 : *Vita Medardi*, n. LXXXVII: *In Tornaco civitate pastor ec sedis datus Ecclesiæ*; J. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*, in-8°, Paris, 1902. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 15-16. — [4] *Ibid.*, t. III, p. 16-17. — [5] Sauf, peut-être, Belley, qui paraît avoir été comprise dans le lot de Childebert. — [6] Cependant on n'a pas la preuve que Caribert ait possédé Amiens.

Clovis, que Laon n'appartenait pas alors au royaume d'Austrasie. On ne voit vers ces temps-là, aucun autre événement, si ce n'est le partage qui ait pu donner lieu à ce démembrement du diocèse de Reims.

« A la mort de Caribert, les deux cités de Beauvais et de Senlis furent divisées entre ses trois frères, Sigebert, Chilpéric et Gontran. Chilpéric paraît avoir obtenu en outre la cité d'Amiens. Mais quelques années auparavant (vers 562) le roi d'Austrasie Sigebert lui avait enlevé sa capitale Soissons, sans doute aussi la nouvelle cité de Laon [1]. Après que Sigebert eut été assassiné par ses soins (575), Chilpéric reprit Soissons à son héritier; il s'empara aussi de la totalité de Beauvais et de Senlis. Mais après sa mort (584), les rois d'Austrasie et de Bourgogne firent de nouveau valoir leurs droits. Le traité d'Andelot (587), attribua toute la cité de Senlis au royaume d'Austrasie. Dès la mort de Chilpéric, Childebert II avait repris Soissons. Il la perdit en 595; les années suivantes les Neustriens firent beaucoup de progrès de ce côté. Mais en 600, la bataille de Dormelles leur porta un coup fatal. Clotaire II fut rejeté au delà de l'Oise, jusqu'en 613. Ce qu'il perdit dans la IIe Belgique fut annexé à l'Austrasie.

« Cet état de chose dura peu. Au VIIe siècle, la limite entre l'Austrasie et la Neustrie laissait Laon à l'Austrasie, Soissons et Senlis à la Neustrie.

« Au traité de Verdun, la cité de Cambrai, toute entière, et la partie orientale de la cité de Reims furent attribuées au royaume de Lothaire et, pendant plusieurs siècles, restèrent en dehors du royaume de France. Le royaume de Lothaire comprenait aussi les provinces de Cologne, de Trèves et de Besançon et même le diocèse de Strasbourg dans celle de Mayence. Après l'empereur Lothaire († 885), ces pays passèrent à son fils le roi Lothaire II (855-868), dont la succession donna lieu à de longues disputes entre ses voisins de l'est et de l'ouest. Dès avant sa mort, il avait (858) cédé Belley à son frère Charles de Provence et, l'année suivante (859), Lausanne à son autre frère l'empereur Louis II, lequel, à la mort de Charles (863), hérita aussi de Belley [2]. »

XLII. Le concile d'Orléans de 511. — Le concile tenu à Orléans en 511, présente une importance particulière; il se distingue des conciles provinciaux, limités aux intérêts d'une région peu étendue, c'est un concile national et qui va délibérer et légiférer pour tout le royaume franc. Convoqué par Clovis lui-même, qui fixa le programme des délibérations: *Secundum voluntatis vestræ consultationem et titulos quos dedistis eaquæ nobis visum est definitione respondimus* [3]; les canons des évêques ne sont que des réponses à un questionnaire royal. La présidence du concile fut déférée à saint Cyprien, évêque de Bordeaux et métropolitain de la Ire Aquitaine; sur soixante-douze sièges que contenait le royaume franc, trente-deux seulement se rendirent à Orléans et il ne s'y trouve que six métropolitains sur dix. La plus forte représentation fut celle des trois Lyonnaises : elles donnèrent seize présents contre sept absents. Dans les deux Aquitaines, récemment réunies au royaume, neuf présents et cinq absents. Par contre, les douze diocèses de la Novempopulanie ne comptent que trois représentants, à savoir les évêques d'Eauze, d'Auch et de Bazas. Des diocèses de la région pyrénéenne, pas un seul n'avait répondu à la convocation : Comminges, Béarn, Oloron, Lectoure et Couserans s'étaient abstenus, ainsi que Dax, Buch (?), Aire-sur-l'Adour et Tarbes. Les deux Germanies et la Ire Belgique n'ont pas envoyé un seul représentant; la IIe Belgique n'a envoyé que les évêques de Soissons, Vermand, Amiens et Senlis. L'absence des titulaires de Mayence, Trèves, Cologne, Metz, Toul, Verdun, Tongres, Reims, Laon, Châlons-sur-Marne, Arras, Cambrai, Tournai, Térouanne, Beauvais et Boulogne n'est ni concertée ni fortuite, elle ne peut s'expliquer que par l'extinction partielle de la hiérarchie catholique dans ces contrées. La nature des travaux du concile écarte tout ce qui a trait à la conversion des païens; il se borne à légiférer pour des diocèses existants où la religion chrétienne est prépondérante.

Les trente et un canons embrassent des sujets très variés. En ce qui regarde le droit d'asile, les Pères d'Orléans confirment les dispositions inscrites dans le code Théodosien, qui étendent l'asile du sanctuaire à l'*atrium* et aux habitations ecclésiastiques qui entourent l'*atrium*. Les gens de police ne peuvent pénétrer dans les cloîtres sous prétexte de rechercher un coupable, le clergé ne peut consentir à le livrer avant que le poursuivant ait juré sur l'Évangile de n'infliger aucun châtiment corporel. — Le recrutement du clergé inspira deux canons (4e et 8e). A l'avenir aucun homme libre ne serait reçu dans le clergé sans l'ordre du roi ou l'autorisation du comte, exception faite pour les fils, petit-fils et arrière-petits-fils de prêtres que l'évêque pourrait ordonner s'il voulait. Mais si l'évêque avait, en connaissance de cause, conféré le diaconat ou la prêtrise à quelque esclave à l'insu de son maître, il était tenu de restituer à celui-ci le double de la valeur de l'esclave, mais l'ordination restait valide. Il en était de même si l'évêque avait ignoré la condition servile de l'ordinand; dans ce cas, le dommage devait être réparé par ceux qui l'avaient présenté au consécrateur.

Ces deux canons révèlent un sujet très fréquent de frictions entre le clergé et l'administration d'une part, le clergé et les particuliers d'autre part. Faire jouer le droit d'asile c'était mettre la loi civile et la puissance judiciaire en défaut; exciper de l'ordination c'était blesser et léser tout ensemble la dignité et l'intérêt du propriétaire privé. Les autres dispositions ont moins d'importance sociale.

Avant de se séparer, les évêques écrivirent à Clovis cette lettre : « A leur seigneur, fils de la sainte Église catholique, le très glorieux roi Clovis, tous les évêques à qui vous avez ordonné de venir au concile. Puisque un si grand souci de notre glorieuse foi vous excite au service de la religion, que, dans le zèle d'une âme vraiment sacerdotale, vous avez réuni les évêques pour délibérer en commun sur les besoins de l'Église, nous, en conformité de cette volonté et en suivant le questionnaire que vous nous avez donné, nous avons répondu par les sentences qui nous ont paru justes. Si ce que nous avons décidé est approuvé par vous, le consentement d'un si grand roi augmentera l'autorité des résolutions prises en commun par une si nombreuse assemblée de prélats [4]. »

La lettre des Pères du concile d'Orléans suffit à montrer le rang que Clovis a su prendre au regard de l'Église catholique et l'influence qu'il exerce sur la hiérarchie ecclésiastique du royaume. Il s'attribue le droit de convoquer un concile, de tracer un programme à ses délibérations, et sans dépasser la mesure permise de la supposition, on pourrait croire qu'il ne laisse pas que de faire entendre les solutions qui lui seront agréables. L'épiscopat l'écoute volontiers parce que ce prince qui distribue les évêchés sera toujours obéi et pressenti avec une déférence allant presque jusqu'à la servilité. Sans s'opposer au libre

[1] Vers 581, Laon appartenait au royaume d'Austrasie, (*Hist. Francor.*, l. VI, c. IV). Peut-être cette attribution avait-elle son origine dans le partage de 561. — [2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. III, p. 22-24. — [3] *Conc. Aurelian.*, dans Maassen, *Concilia ævi merov.* p. 2. — [4] *Conc. Aurelian., ibid.*, p. 2.

fonctionnement des élections épiscopales, le roi franc a ses candidats, les désigne et les fait élire. Afin de ménager les susceptibilités on procède à l'élection, mais personne n'entretient l'ombre d'un doute sur le résultat et cela s'appelle dans la langue du temps : *vox Spiritus Sancti* ou bien *digitus Dei*. Désormais l'élection épiscopale comporte un triple élément : la désignation du clergé, l'acclamation populaire, le consentement royal; en réalité, le clergé a pressenti le roi. Il ne s'en cache pas comme on va le voir.

Saint Remi de Reims, confère la prêtrise à un certain Claudius, franc coquin qui, après la mort de Clovis ne garde plus aucune mesure et vole un nommé Celsus. Remi l'apprend et intercède en faveur du coupable, mais les évêques Léon de Sens, Héraclius de Paris et Théodore d'Auxerre lui reprochent son indulgence et même sa condescendance pour Clovis car il n'a ordonné Claudius que pour plaire au roi. « Sans doute, répond saint Remi, j'ai donné la prêtrise à Claudius, non à prix d'or, mais sur le témoignage du très excellent roi, qui était non seulement le prédicateur, mais encore le défenseur de la foi. Vous m'écrivez que sa demande n'était pas conforme aux canons. C'est le maître du pays, c'est le gardien de la patrie, c'est le triomphateur des nations qui me l'avait enjoint [1]. »

Et ce ne sont pas seulement les évêques qu'il désigne, les prêtres qu'il distingue, c'est encore les abbés que le roi choisit ou désigne! Quand l'évêque Adelphius ne parvient pas à persuader Fridolin d'accepter l'abbaye de Saint-Hilaire à Poitiers, tous deux se décident à partir pour la résidence royale dont le possesseur jouit d'un don non pareil de persuasion[2].

Il est sage et prudent de ne pas accepter un diocèse ou une abbaye sans être assuré que le roi n'y voit rien à redire, sinon ce serait s'exposer aux pires tracasseries. Au contraire sa bienveillance acquise au titulaire se manifeste sous forme de présents fort appréciables. A l'issue d'une rencontre avec saint Germier de Toulouse, ce saint homme retourne chez lui comblé de dons qu'il serait utile de pouvoir vérifier, mais qui semblent avoir été un peu exagérés. Quand aux historiettes comme celles dont Perpet d'Auch ou Éleuthère de Tournai sont à la fois les héros et les bénéficiaires, on ne saurait leur accorder une ombre de créance. L'épiscopat des Gaules que connaissait très bien Clovis ne ressemblait nullement à un aréopage céleste et le roi savait ce qu'il pouvait attendre ou exiger de chacun de ses membres. Mais l'épiscopat et le clergé aussi bien que les monastères comptaient de saintes gens qu'il fallait ménager afin de mieux exploiter leur influence et Clovis s'y employait avec toute son adresse, qui était grande. Saint Remi, sainte Geneviève étaient des puissances avec lesquelles un roi franc, pour victorieux qu'il fut, était obligé de compter.

Les fondations de monastères attribuées à Clovis sont plus nombreuses qu'authentiques, c'est tout ce qu'on en peut dire de plus favorable ou de moins sévère. Ce qui est très certain, ce sont les spoliations de biens monastiques dont ce prince se rendit complice. Le concile de Paris, vers 570 (canon 1), contient ce texte intéressant : *Accidit ut temporibus discordiæ sub permissione bonæ memoriæ domini Clodovei regis res Ecclesiarum aliqui competissent, ipsasque res, in fata conlapsi propriis heredibus reliquissent* [3].« Il est arrivé qu'au temps des discordes, et par la permission du roi Clovis, de bonne mémoire, certains se sont emparés des biens de l'Église et en mourant les ont légués à leurs héritiers. »

XLIII. Le montanisme en Gaule. — Parmi les évêques souscripteurs des canons du concile d'Orléans, se trouvent Licinius métropolitain de Tours (509-521), Melaine de Rennes et Eustochius d'Angers dont la durée d'épiscopat n'est pas connue avec assez de certitude pour fournir un moyen de dater la lettre suivante [4] :

« A nos bienheureux seigneurs et frères en Jésus-Christ, Lavocatus et Catihernus, prêtres, Licinius, Melanius et Eustochius, évêques.

« Par un rapport du vénérable prêtre Sparatus, nous avons appris que vous ne cessez point de porter chez vos compatriotes, de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous célébrez le divin sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes auxquelles vous donnez le nom de *conhospitæ* : pendant que vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et administrent au peuple le sang du Christ. C'est là une nouveauté, une superstition inouïe : nous avons été profondément contristés de voir réapparaître de notre temps une secte abominable, qui n'avait jamais été introduite dans les Gaules; les Pères orientaux l'appellent Pépondienne, du nom de Pepundius, auteur de ce schisme, qui osa s'associer des femmes dans le ministère de l'autel; ils ont décidé que les partisans de cette erreur doivent être exclu de la communion ecclésiastique. Aussi avons-nous cru devoir vous avertir et vous supplier, pour l'amour du Christ, au nom de l'unité de l'Église et de notre commune foi, de renoncer, aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue, à ces abus des tables en question, que nous ne doutons pas, sur votre parole, avoir été consacrées par des prêtres, et de ces femmes que vous appelez *conhospitæ* d'un nom qu'on entend ni ne prononce sans un certain tremblement, d'un nom propre à diffamer le clergé et à jeter la honte et le discrédit sur notre sainte religion.

« C'est pourquoi selon les règles des Pères, nous ordonnons, à votre charité, non seulement d'empêcher ces femmelettes de souiller les sacrements divins en les administrant illicitement, mais encore de n'admettre à habiter sous votre toit aucune femme qui ne soit votre aïeule, votre mère, votre sœur ou votre nièce, les contrevenants devant être excommuniés, conformément aux canons. C'est pour vous un devoir, très chers frères, si les choses se passent ainsi qu'on nous l'a fait connaître, d'y apporter la plus prompte correction : il importe au salut des hommes et à l'édification du peuple qu'une si honteuse dérogation à la règle ecclésiastique soit rectifiée sans retard; il ne faut pas qu'en vous obstinant dans cet abus vous vous exposiez à une plus grande confusion, ni que nous soyons obligés, par un refus contraire à la charité, de venir à vous, tenant en main la verge apostolique, et de vous livrer à Satan pour que l'esprit puisse être sauvé par le châtiment de la chair. Livrer quelqu'un à Satan c'est l'exclure, pour faute grave, du troupeau de l'Église, et le laisser dévorer par les démons, comme par des loups rapaces. L'Évangile aussi nous rappelle nos devoirs, quand il nous parle des membres qui scandalisent, c'est-à-dire ceux qui introduisent l'hérésie dans l'Église catholique. Il vaut mieux retrancher un membre qui souille l'Église que de la laisser entraî-

[1] *Monum. Germ. hist., Epist. meroving. et karolini ævi*, p. 114. — [2] Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 388, *Ex vita S. Fridolini*. — [3] Sirmond, *Conc. antiq. Galliæ*, t. I, p. 314; Maassen, *op. cit.*, p. 143. — [4] E. Amort, *Elementa juris canonici veteris*, in-fol., Augsbourg, 1757, t. II, p. 407 sq.; L. Duchesne, *Lavocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Mélaine* dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, VI[e] série, t. VII, p. 5-18; J. Friedrich, *Ueber die Canones der Montanisten bei Hieronymus*, dans *Sitzungsberichte der philosoph., philol. und der historischen Klasse der k. b. Akademie der Wissensch. zu München*, 1895, t. II, p. 207-221; Ad. Jülicher, *Ein gallische Bischofsschreiben des 6[e] Jahrhunderts als Zeuge für die Verfassung der Montanistenkirche*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1896, t. XVI, p. 664-671;

ner toute entière dans la perdition. Nous pourrions vous entretenir plus longuement : que ces quelques mots suffisent. Prenez à cœur la charité et l'unité de la communion; rentrez vaillamment dans la voie royale dont vous avez quelque peu dévié; vous recueillerez le fruit de votre obéissance et nous nous réjouirons de vous avoir sauvés par nos prières. »

Il s'agit des Bretons émigrés en Armorique. L'expression *capannæ civium vestrorum* indique une population étrangère à la race dominante des Gallo-Romains. Il s'agit en outre d'une menace d'excommunication adressée à deux prêtres celtes qui vont célébrer la messe de cabane en cabane sur des autels portatifs et qui se font assister dans la célébration de l'Eucharistie par des femmes qui habitent avec eux.

Le fait d'user d'autel portatif était depuis longtemps admis, approuvé non seulement dans les camps et dans les missions, mais dans les basiliques et dans les cimetières, en Orient et en Occident. Ces autels étaient sans doute en bois, comme ceux dont parle le concile d'Epaone (517) qui défend de les consacrer avec le saint chrême. Ces autels ont été consacrés par des prêtres et les trois évêques n'y trouvent rien à reprendre quoique les conciles d'Agde (506, can. 14) et d'Orléans (538, can. 15) paraissent indiquer qu'on recourt aux évêques.

L'emploi des femmes dans le ministère eucharistique a fort alarmé les évêques au dire desquels on n'a jamais rien vu de pareil en Gaule, et ils y dénoncent l'hérésie *Pépondienne*, qui est une branche des montanistes. En cela ils s'avançaient un peu trop, car cette invasion des diaconesses dans le service de l'autel est condamné par le canon 2 du concile de Nîmes de 394 : *Illud etiam a quibusdam suggesium est, ut contra apostolicam disciplinam incognito usque in hoc tempus, in ministerium feminæ nescio quo loco leviticum videantur adsumptæ.* Ce concile de Nîmes intéressait saint Martin de Tours qui ne put s'y rendre, mais à qui un ange (*angelus*, un courrier exprès probablement) en apporta les canons au cours d'un petit voyage. Licinius ignorait ou avait oublié ces canons de Nîmes. Ce canon n'est pas le seul qui concerne les diaconesses en Gaule; le IIe concile d'Orange en 451 (can. 26); le concile d'Epaone (en 517 (can 21), le concile d'Orléans en 533 (can. 18) se virent obligés de les supprimer. Et il s'agissait non seulement de diaconesses, mais de *conhospitæ* ou sœurs agapètes, dont l'inconduite était notoire.

XLIV. Expansion de la vie monastique au VIe siècle. — Le VIe siècle fut témoin en Gaule d'un phénomène : l'expansion de la vie monastique; mais ce phénomène s'y présenta dans des conditions particulières. En Égypte, l'institution pakhomienne n'avait pas dépassé certaines régions; en Palestine, en Cappadoce, le monachisme avait compté de nombreux disciples; en Gaule les moines allaient exercer une action sociale dont il serait difficile d'exagérer l'importance. Nous sommes malheureusement peu instruits en ce qui les concerne. Le seul historien de ce siècle de fer, Grégoire de Tours semble n'avoir pas compris l'importance de leur rôle. C'est à peine si les noms des grands promoteurs de la vie cénobitique se présentent sous sa plume, sauf pour une vingtaine d'entre eux sur lesquels il a écrit de rapides notices. Beaucoup ne sont même pas nommés dans son œuvre si abondante, par exemple : saint Calais, saint Paterne, saint Maur, saint Liéphard, saint Laumer, saint Imier, saint Marcoul, saint Samson, saint Magloire, saint Malo et bien d'autres. Quant aux vies que nous possédons de ces personnages elles ont si peu de valeur pour la plupart qu'on hésite à y avoir recours. Les documents officiels, diplômes, actes synodaux ou épiscopaux, correspondances ne nous ont conservé que de maigres renseignements.

Néanmoins, ces sources ont permis à Mabillon et aux auteurs du *Gallia christiana* de compter plus de deux cents monastères établis dans les Gaules — presque tous dans la région dont la latitude de Paris forme l'extrême limite au nord, — au cours du VIe siècle, outre une quarantaine qui existaient déjà auparavant. Une soixantaine des premiers sont mentionnés dans Grégoire de Tours et une vingtaine des autres, mais ce chiffre est très inférieur à la réalité. Certaines vies de saints attribuent à leur héros la construction de dix ou douze monastères ou plus encore, alors que nous n'en connaissons que deux ou trois. Dans la vie de saint Léonard de Vandœuvre il est dit qu'il se présenta tant d'hommes dans les monastères fondés par lui au diocèse du Mans, qu'on l'accusa auprès du roi Clotaire Ier de soulever les pays. Une ordonnance de saint Aunaire, évêque d'Auxerre règle le roulement du clergé paroissial convoqué aux offices de la cathédrale Saint-Étienne; ce document nomme huit monastères et sur ce nombre six ne sont connus que par lui.

Si le nombre des monastères nous échappe, celui des moines dans chaque monastère nous échappe de même; tout ce qu'on peut dire c'est que ce nombre variait beaucoup d'une maison à l'autre. Dans les vies de saints abbés il est question de soixante, de cent, de trois cents. Ce dernier chiffre est ou semble être celui des disciples de Sévin d'Agde et de ceux de saint Martin de Vertou. Dans la vie de saint Evroult on lit qu'une maladie épidémique emporta soixante-dix moines et un grand nombre de serviteurs.

Le recrutement semble avoir été très varié, depuis les esclaves fugitifs ou rachetés, comme saint Pourçain et saint Phal, jusqu'à des membres de familles nobles comme Evroult, saint Yrieix, saint Gall, saint Théodulphe et beaucoup d'autres; ou bien de hauts fonctionnaires comme saint Austrégisile et Florus, le fondateur de Glanfeuil (voir ce mot), et même des membres de la dynastie régnante, comme peut-être saint Cloud, et certainement sainte Radegonde et les deux princesses Crodielde et Basine que le monastère de Sainte-Croix de Poitiers n'eut pas à se réjouir d'avoir accueillies.

On se tromperait beaucoup sans doute si on se figurait un monastère suivant le type que ce mot évoque devant l'imagination habituée à ne plus séparer ce mot de monastère d'une vaste installation avec de nombreux et magnifiques bâtiments destinés à suffire à tous les besoins de la vie commune. Et on s'émerveille de cette floraison soudaine d'abbayes dans un pays ruiné par les invasions et les guerres, périodiquement mis en coupe réglée par les brigandages des princes et des rois. Ce n'est pas dans les villes où, à la rigueur, on pouvait exploiter comme des carrières, les anciennes constructions, mais dans les campagnes, dans les forêts, loin de toutes ressources que surgissent les monastères. L'étonnement cesse quand on voit combien la plupart de ces constructions monastiques étaient simples et pauvres.

Sans exclure absolument la possibilité de quelques édifices spacieux, bâtis suivant les règles de l'architecture romaine, on peut admettre que ceux-ci étaient exceptionnels. On n'avait pas oublié en Gaule l'art du bâtiment ainsi qu'on en a la preuve dans la construction de la basilique de Tours par l'évêque Perpétuus, mais architectes et ouvriers ne devaient plus former que des équipes assez rares et peu nombreuses qu'on réunissait difficilement et à grands frais. Tout au plus un Dagobert, un Childebert pouvaient-ils, grâce aux ressources qu'ils extorquaient à leur gré, disposer des sommes nécessaires pour entreprendre une construction imposante. Des grands seigneurs, des évêques en veine de générosité ont pu les imiter si leurs moyens le leur permettaient. Malheureusement

il ne nous reste aucun plan, aucune description de bâtiments de ce genre exécutés au VIe siècle. Le dessin de Saint-Riquier et le plan de Saint-Gall sont postérieurs de plusieurs siècles.

Ce que nous trouvons le plus souvent mentionné dans les documents de l'époque, ce sont les restes d'anciennes constructions romaines, villas, thermes et autres édifices, utilisés et accommodés pour abriter des moines. Ainsi, saint Euspice, prêtre de Verdun, et son neveu saint Maximin, ayant accompagné le roi Clovis à Orléans, trouvèrent près de cette ville, dans un endroit appelé Micy, des murs d'anciens édifices, que le roi fit réparer pour enclore le monastère que les saints voulaient y établir et qui porta plus tard le nom de Saint-Mesmin[1]. Saint Calais fit choix d'une ville en ruines à Anille, et Grégoire de Tours rapporte que saint Senoch trouva dans les environs de Tours de vieilles constructions dont il déblaya les ruines pour s'y établir avec quelques moines qui l'accompagnaient. Saint Colomban fit de même à Luxeuil dans un ancien château où se trouvaient des thermes jadis très fréquentés et alors abandonnés.

Mais lorsque ces saintes gens fuyaient tous vestiges humains, s'enfonçaient dans les solitudes les plus sauvages, livrés à leur propre ingéniosité et aux ressources du sol, ils ne pouvaient que se construire un chétif abri. Dans les lieux où abondait la pierre, beaucoup de ces monastères improvisés ont dû ressembler à celui de Lindisfarne construit par saint Cuthbert dans une île des côtes de Northumberland à la fin du VIIe siècle et dont le vénérable Bède nous a laissé cette description dont les grands traits peuvent servir à d'autres fondations monastiques. « L'enceinte du monastère est à peu près circulaire, dit-il, d'un diamètre de quatre ou cinq perches. Le mur de cette enceinte s'élève à l'extérieur un peu au-dessus de la taille d'un homme; mais le saint le fit descendre beaucoup plus bas à l'intérieur, afin d'écarter tout danger de tentation, en ne laissant aux pieux habitants d'échappée de vue que sur le ciel. Ce mur n'était pas fait de pierres taillées ou de briques réunies par du ciment, mais de pierres non dégrossies et de mottes de gazon prises dans le sol qu'on creusa profondément à l'intérieur. Quelques pierres de l'enceinte étaient de telle dimension que quatre hommes auraient pu à peine les lever. L'enceinte contenait deux bâtiments : l'un devait servir d'oratoire, l'autre était destiné aux usages de la vie commune. Les murs de ces deux bâtiments étaient faits comme celui de l'enceinte de pierres et de terre enlevées au sol, et les toits de pièces de bois non façonnées et d'herbes sèches. » (Voir art. Skellig Mikael.) Oratoires et bâtiments d'usage profane étaient probablement en Gaule bâtis de même avec pierres non taillées, cimentées par la terre glaise, de forme ovale ou circulaire avec un toit en cône qui résout en la supprimant la difficulté du plafonnage. On peut considérer quelques vestiges trouvés en Bretagne (voir ce mot, t. II, col. 1261, fig. 1707) comme représentant les édifices de toute une période d'expansion monastique.

On recourait à d'autres installations également rudimentaires. En Égypte, en Palestine, des rochers friables ont permis à une multitude de solitaires de se creuser des installations de troglodytes. En Gaule, la *Vita* de saint Martin nous le montre construisant un monastère à deux milles de sa ville épiscopale, dans une enceinte naturelle, fermée d'un côté par une roche élevée et escarpée, de l'autre par la Loire, dont le cours s'infléchissait légèrement à cet endroit; un sentier très étroit y donnait seul accès. Le saint avait là une cellule faite de branches d'arbres, et beaucoup de ses disciples en avaient de semblables; mais la plupart habitaient des grottes creusées dans la roche qui formait un des côtés de l'enceinte. Ils vivaient là au nombre d'environ quatre-vingts. »

Plusieurs vies de saints mérovingiens parlent de même d'excavations naturelles ou artificielles dans lesquelles se retiraient des moines et des ermites. On ne montre plus cependant aujourd'hui en France de grottes de ce genre qui datent certainement de cette époque éloignée.

Naturellement, il ne peut pas être question des cellules en branchages ou en troncs d'arbres équarris dont rien n'est resté, mais on les trouve mentionnées à plusieurs reprises dans des vies de saints du VIe siècle. Par exemple, dans la vie de saint Calais, il est dit qu'il trouva à Anille d'anciennes constructions, un cours d'eau, une vigne, il s'y arrêta avec ses compagnons et, dès le lendemain, *cellulam habitationis sibi et fratribus suis intra parietinas supradicti ædificii lento vimine contexit.* Nous lisons de même dans la vie de saint Evroult que dans l'endroit qu'il choisit pour s'y fixer avec ses disciples *pro quantitate habitantium de virgultis et frondibus construxere tugurium, quod claustro parvulo ejusdem materiæ circumcingentes manserunt ibi.* Dans la vie de saint Liéphard, il est rapporté qu'il se retira avec un de ses disciples dans la solitude de Meung, près d'Orléans, où *cellulam sibi virgis contexens, solitarius habitare cœpit;* c'est l'origine de l'abbaye de Meung.

La part des architectes et des maçons dans tout ceci était assez restreinte et on s'explique comment un monastère — même sans le concours des anges — peut s'édifier en une journée. Les évêques étaient tout aussi dédaignés que les architectes, nonobstant la défense portée en 506, par le concile d'Agde, de commencer aucun nouvel établissement monastique sans le consentement de l'ordinaire. On n'en tint pas compte; en 518, le concile d'Epaone, réitéra l'avertissement, il semble qu'on n'en fit pas plus de cas, et on rencontre assez rarement l'intervention des évêques dans les nouvelles fondations. On y constate l'intervention plus fréquente de l'autorité royale, qui concède des terres ou qui confirme des donations. Dans la vie de saint Calais on entend le roi reprocher à des moines de s'être fixés sur ses domaines sans son autorisation. Généralement, les moines estimaient que la terre est à Dieu seul et à celui qui s'y établit; ils s'y installaient donc.

A ce prix on peut multiplier les fondations et quand on taille en plein drap on ne songe guère à se restreindre. Quelques solitaires jettent leur dévolu sur une terre et s'y établissent, ils bêchent la terre, émondent les arbres, curent la rivière, des curieux arrivent, s'éprennent de cette existence agreste, on étend le domaine, on fait des semis, on fait des coupes, on établit un barrage pendant que des huttes et des cabanes s'élèvent. Après quelques années, il existe un monastère en cet endroit; quelques-uns parmi les plus fameux n'eurent pas d'autres commencements.

De règle on n'en a pas, on a seulement des observances, plus tard ces observances se réduiront à une règle ou à plusieurs règles combinées, associées dans un monastère. Point d'affiliation à un ordre monas-

[1] Saint-Mesmin de Micy invoque un diplôme de Clovis et une *Vita* des saints fondateurs. Le diplôme est apocryphe, la *Vita* est un rapiéçage de morceaux étonnés de se trouver réunis. Cf. Mabillon, *Acta sanctor. O. S. B.*, t. I, p. 562 sq. Pour le diplôme, voir Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 57-58; Bibl. nat., *Recueil Thoisy, 384* : « Factum pour maître Lie Chassinat contre les religieux feuillants de l'abbaye de Saint-Mesmin, appelans d'une sentence du 8 juillet 1659, rendue par le bailli d'Orléans »; et l'appendice intitulé : « Advertissement servant à l'examen des titres et chartulaires de l'abbaye de Saint-Mesmin, et pour en justifier les faussetés, cf. Mabillon, *Annales*, t. I, p. 33.

tique qui n'existe pas, à un monastère quelconque, chacun vit chez soi, tâche, et peine et progresse du mieux qu'il peut. Un groupe ne diffère d'un autre groupe que par des traits accidentels, tous prient, jeûnent, travaillent, pratiquent la pauvreté, le silence, se rapprochent du mieux qu'ils peuvent des conseils évangéliques; en sorte qu'il existe un ordre monastique comme il existe un ordre sacerdotal, il n'existe pas d'ordres monastiques.

Une conséquence de cette unité de la vie monastique, c'était la facilité qu'avaient les moines de passer d'un monastère à un autre, lorsqu'ils y trouvaient quelque avantage spirituel. Sans doute les décrets des conciles comme celui d'Agde de 506 et celui d'Orléans de 511, défendent aux moines de changer de communauté et de recevoir ceux qui viennent d'autres monastères, sans la permission de leur abbé; mais on lit dans les vies des saints de l'époque bien des traits qui témoignent d'une grande liberté à l'égard de ces changements. Ainsi saint Jean de Réomé après avoir gouverné pendant plusieurs années l'abbaye qu'il avait fondée, s'enfuit secrètement avec deux de ses compagnons et se fit recevoir à Lérins sans se faire connaître; retrouvé là après un an et demi de recherches, il consentit à retourner à Réomé et y demeura jusqu'à sa mort. Saint Avit reçu au monastère de Menat, s'enfuit, après quelques années avec saint Calais à l'insu de son abbé, pour se rendre à celui de Micy près d'Orléans. Il y demeure encore quelques années, en devient abbé; puis il le quitte encore secrètement avec le même saint Calais et va fonder une nouvelle communauté dans le Perche. Saint Lubin, après avoir passé huit ans dans le monastère où il a embrassé la vie religieuse, le quitte pour aller se mettre dans le Perche, sous la direction de saint Avit. Sur le conseil de celui-ci, il cherche une maison où il puisse compléter son instruction et se dirige dans cette vue sur Lérins. Détourné en route de son dessein, il passe cinq ans dans l'Ile-Barbe, près de Lyon, sous la conduite de saint Loup, puis il retourne auprès de saint Avit. Après la mort de ce dernier il se retire avec quelques compagnons dans une autre solitude et y fonde un petit monastère qu'il quitte encore pour se rendre à Lérins. Nous pourrions en outre citer saint Marcoul, qui, après avoir fondé le monastère de Nanteuil au diocèse de Coutances, va vivre à Jersey sous la conduite de saint Hélier; saint Paterne, d'abord moine dans le Poitou sa patrie, qui abandonne son monastère avec saint Scubilion, sans le consentement de son abbé, pour aller travailler à la conversion des idolâtres dans le Cotentin; saint Amat, amené d'Agaune à Luxeuil par saint Colomban, et saint Valéry d'abord moine en Auvergne, qui vient se joindre au même saint Colomban, attiré par sa réputation de sainteté. Il n'est pas dit de ces deux derniers qu'ils se soient éloignés de leur premier monastère sans la permission de leur abbé; mais il semble assez peu probable qu'on se soit résigné spontanément à perdre des religieux qu'on avait en si grande estime.

Au VI^e^ siècle, on connaissait en Gaule, soit par des traductions du grec soit dans le texte latin original, une vingtaine de règles monastiques portant le nom de leur auteur ou du monastère où elles avaient été rédigées. Ces règles contenaient des principes ascétiques plutôt qu'une législation pratique et c'est ce qui explique comment plusieurs règles pouvaient coexister dans un monastère. Dans les maisons fondées à Limoges et aux environs par saint Arède, on pratiquait simultanément la règle de Cassien, celle de saint Basile et quelques autres. Dans le monastère de Saint-Symphorien à Autun, on pratiquait les règles de saint Antoine et de saint Basile; à Jumièges on mettait sur le même rang les règles de saint Basile, de saint Macaire, de saint Benoît et de saint Colomban.

Ces règles s'accordaient entre elles sur les principes essentiels de la vie monastique : pauvreté volontaire, continence parfaite, mortification, travail manuel, obéissance. Pour le reste, c'était affaire de dosage et d'interprétation; abstinence de tels ou tels aliments, heures de lever et de coucher, durée du travail, longueur et solennité des offices liturgiques, tout cela dépendait plus ou moins des lieux et du supérieur. Il en était des monastères de la Gaule au VI^e^ siècle comme de ceux d'Orient au V^e^ siècle où, au dire de Jean Cassien, il y avait à peu près autant de règles particulières, c'est-à-dire de manières de vivre définies par l'usage, qu'il y avait de monastères particuliers.

Une observance qui semble avoir été généralement pratiquée, c'est l'abstinence perpétuelle de viande. Dans quelques règles, on concède l'usage des volailles aux malades et on ne semble pas avoir interprété partout de la même manière le cas des volatiles amphibies tels que poules d'eau, sarcelles, canards. Dans certaines communautés, à Condat par exemple, la défense était absolue et s'étendait à toute substance animale, sauf le lait, l'usage des œufs n'était toléré que pour les infirmes. Ailleurs on permettait à tous l'usage du poisson, du moins aux jours de fêtes et pour les circonstances extraordinaires. Le jeûne variait de gravité suivant les époques. D'après le canon 17^e^ du concile de Tours tenu en 567, on jeûne chaque jour de carême et de l'avent, les trois jours des Rogations, la semaine de la Pentecôte et trois jours aux environs du 1^er^ janvier, en expiation des désordres auxquels se livraient alors les païens. Sauf ces trois jours, il n'y avait pas de jeûne entre la fête de Noël et celle de l'Épiphanie, ni entre Pâques et la Pentecôte, ni pendant tout le mois d'août, à raison des fatigues de la moisson. Pendant le reste de l'année on jeûnait chaque lundi, chaque mercredi et chaque vendredi.

Les offices entremêlés de psalmodie, de chant et de récitation devaient prendre plusieurs heures de la journée, mais leur durée dépendait évidemment du plus ou moins de célérité ou de somnolence d'une communauté, et on ne possède aucune indication sur la durée de temps à consacrer à la prière publique. Combien de fois se réunissait-on? Saint Benoît a imposé *Complies* peut-être autant pour parfaire le nombre de sept réunions de la communauté que pour mettre le sommeil sous la garde d'une prière spéciale. A Agaune (voir ce mot) on pratiquait la *laus perennis* ou psalmodie perpétuelle, pour laquelle il fallut constituer neuf *turmæ* ou chœurs distincts qui se relayaient jour et nuit, d'après cela on peut induire que chaque groupe passait en une ou en plusieurs fois un temps dont la durée totale n'excédait pas deux heures et demi environ. Dans d'autres monastères la durée totale des offices devait sans doute égaler ou dépasser un peu cette mesure.

La plupart des grandes règles monastiques en vigueur au VI^e^ siècle, assignent un temps déterminé, deux heures au moins, à la lecture ou à la méditation.

L'occupation ordinaire des moines, en dehors de ces exercices spirituels, était le travail des mains, et particulièrement de défrichement et la culture de la terre. Je ne crois pas, écrit le P. de Smedt, qu'on puisse dire avec quelque apparence de probabilité positive, qu'ils s'appliquaient aussi régulièrement à l'étude des lettres, et je n'oserais certes pas affirmer, comme l'a fait Dom Rivet au début de son troisième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'en Gaule, au VI^e^ siècle « l'Église et l'ordre monastique furent les ports où se sauvèrent les débris des lettres et des sciences dans leur naufrage. » La vérité est, je pense,

que, à l'époque de la conquête franque, il n'y avait guère que les grandes familles gallo-romaines qui parvinssent encore à se procurer des maîtres pour enseigner à leurs enfants la grammaire, la poésie et la rhétorique. Plusieurs de ces enfants, ceux particulièrement qui prenaient le plus de goût à ces études et par conséquent y réussissaient le mieux, embrassaient l'état ecclésiastique; puis, devenus évêques, encourageaient ou même provoquaient la culture littéraire autour d'eux, surtout parmi leur clergé, entretenaient, fondaient et quelquefois dirigeaient eux-mêmes des écoles. D'autres, souvent après avoir passé plusieurs années dans les fonctions publiques, s'engageaient dans l'état religieux, et ainsi il put y avoir des moines lettrés et savants. Mais sauf dans de rares abbayes, qui existaient avant le VIe siècle, comme celles de Lérins et de Condat, on ne voit pas qu'il y ait eu des écoles littéraires monastiques et que l'étude fut encouragée parmi les moines. Et si, dans plusieurs règles, il est recommandé que tous apprennent les lettres, il ne semble pas qu'il faille entendre par là autre chose sinon que tous devaient apprendre à lire, ni qu'il leur fut ensuite mis d'autres livres entre les mains que l'Écriture sainte, en particulier le psautier, que beaucoup apprenaient par cœur, et les traités ascétiques des Pères. C'était quelque chose, sans doute; mais cela n'eut pas suffi pour conserver et transmettre aux âges suivants les trésors des lettres anciennes.

En s'appliquant au travail manuel et surtout à l'agriculture, les moines ne songeaient certes pas à mériter les attendrissements des historiens modernes sur la grandeur du service rendu par eux à la civilisation, leur premier but était de tirer du sol une récolte afin d'assurer leur subsistance. Il fallait vivre d'abord; ils vécurent donc et comme ils habitaient la Gaule dont le sol fécond semble fait pour produire toutes les richesses agricoles, comme ils vivaient de peu et qu'ils aimaient cette terre nourricière à la façon dont l'aime de nos jours encore le paysan qui lui doit son existence, son bien-être, sa fortune, comme les abus de la fiscalité romaine et les violences des invasions avaient réduit la population dans une proportion considérable, les moines en défrichant les terres incultes, en assolant, en améliorant le sol cultivé de cent façons ingénieuses ramenaient l'abondance là où régnait la misère; ils expérimentaient des méthodes, tentaient des perfectionnements, que d'autres n'eussent pas eu l'intelligence, le courage ou l'abnégation d'entreprendre. Leur exemple plus que leurs conseils montrait aux populations rurales clairsemées et découragées comment faire pour retrouver l'aisance. Groupés, disciplinés, les moines savaient non seulement associer leurs efforts pour reconquérir la terre, mais ils savaient également défendre leur bien contre l'oppression et la violence des grands : immunités, privilèges, constituaient une sécurité au moins relative dans une zone voisine du monastère et si les testaments et les diplômes ne suffisaient pas, il s'y rencontrait toujours quelque saint pour faire des miracles bien éclatants qui coupaient court à toute contestation. Mais la critique n'était pas née, on n'avait à se défendre que contre la violence, et il paraissait légitime de recourir à des menaces et à des ruses anodines et généralement inoffensives. Ainsi se formait autour des monastères cette zone de sécurité qui a donné naissance à tant de centaines de villes françaises. Dès les premières années du VIe siècle, des familles vinrent avec la permission de saint Olympius, s'établir sur les terres de l'abbaye de Condat, et ils en reçurent des parcelles en fermage. Un peu plus tard, vers 540, des gens de la campagne aidèrent saint Calais à construire le monastère d'Anille et s'établirent autour de leur nouvelle fondation.

Ainsi s'établit et s'affermit le prestige et l'influence des moines auprès du peuple; et comme ils étaient animés d'une foi ardente, d'un zèle infatigable et d'une intrépidité qui ne connaissait pas la crainte, il est aisé de se figurer quel devait être le succès de leur apostolat. Les documents historiques nous donnent malheureusement fort peu de renseignements précis à cet égard. Mais en joignant à ces renseignements ceux que nous possédons sur les deux siècles suivants, on peut constater que les régions où la foi chrétienne était le plus universellement professée et florissante sont précisément celles où florissaient le plus de monastères. La multiplication de ceux-ci dut sans doute être un effet et un indice du progrès de la foi chrétienne dans un pays après en avoir été d'abord la cause [1].

XLV. Persistance du paganisme. — Une constitution de Childebert Ier († 558), adressée aux évêques et, par leur intermédiaire aux fidèles, renferme les prescriptions suivantes : « Nous croyons, avec la faveur de Dieu, qu'il importe à notre salut et au salut du peuple que le peuple chrétien, après avoir abandonné le culte des idoles, serve purement Dieu, à qui nous avons promis une foi intègre. Et parce qu'il est nécessaire que les fidèles qui n'observent pas comme il faut le précepte de l'évêque soient corrigés par notre autorité, nous avons décidé d'envoyer cette charte dans tous les lieux et ordonnons que tous ceux qui n'enlèveront pas sur-le-champ de leurs domaines les statues qui y ont été construites et les idoles qui y ont été dédiées au démon par les hommes, ou que ceux qui empêcheront les évêques de les détruire, donnent des répondants et comparaissent devant notre tribunal [2]. » Il ne peut s'agir ici que des statues, statuettes, autels et édicules, *simulacra constructa*, dit le texte, et dispersés dans le domaine *in agro;* on ne saurait donc soutenir qu'il n'est question que de simples amulettes [3].

Les conciles mérovingiens contiennent nombre de prescriptions relatives à la persistance du paganisme en Gaule au VIe et même au VIIe siècle. Le IIe concile d'Orléans (533) s'élève contre « les catholiques qui ne gardent pas dans son intégrité la grâce du baptême et qui retournent au culte des idoles, ou qui, par une présomption coupable, osent manger des viandes immolées au culte des idoles [4]. » En 538, un nouveau concile tenu à Orléans fait mention d'époux baptisés après le mariage, probablement des idolâtres convertis [5], enfin, en 549, un autre concile d'Orléans s'occupe des serfs dont les maîtres sont païens [6].

Un concile tenu à Clichy (en 626) mentionne la coexistence des païens et des chrétiens dans la Gaule, il spécifie que « les païens immolent des victimes aux idoles » et qu'il se trouve des chrétiens pour assister au sacrifice : *Sunt etiam nonnulli (christiani) qui cum paganis sumunt cibos... quod si idolatriis vel immolantibus se miscuerint* [7]. En résumé, la persistance du paganisme dans les royaumes francs au VIe siècle est indiscutable. Dans les diocèses de Cologne et de Trèves, le paganisme n'avait été qu'effleuré au temps de Clovis, il est certain que des temples subsistaient après lui et qu'on y offrait des sacrifices. Nous voyons saint Gall mettre le feu à un *fanum quoddam*, situé

[1] Ch. de Smedt, *La vie monastique dans la Gaule au VIe siècle*, dans *La France chrétienne dans l'Histoire*, 1896, p. 24-41. — [2] Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. IV, p. 114. — [3] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 507-508. — [4] *Conc. Aurelian.*, can. 20, dans Maassen, *Concilia*, p. 64. — [5] *Conc. Aurelian.*, can. 11, *ibid.*, p. 76. — [6] *Conc. Aurelian.*, can. 22, *ibid.*, p. 108. — [7] *Conc. Clipp.*, can. 16, *ibid.*, p. 199.

près de Cologne, « temple peuplé de statues, dans lequel la barbarie du voisinage offrait des libations et faisait des excès de table. » Les malades y venaient prier, offraient des ex-voto de bois [1]. Près d'Ivois (aujourd'hui Carignan) subsistait le culte de Diane dont après beaucoup de discours, les paysans se décident à détruire la statue [2]. Ces faits se passent, le premier sous Thierry Ier et le second sous Childebert II (†597), l'année même où saint Grégoire Ier écrit à Brunehaut : « Vous devez aussi contraindre avec modération vos sujets à se soumettre à la discipline de l'Église, en sorte qu'ils n'immolent plus aux idoles, qu'ils n'adorent plus les arbres et qu'ils n'étalent plus en public les têtes des animaux dont ils ont fait des sacrifices impies. Nous sommes même informés que plusieurs chrétiens qui accourent aux églises continuent cependant, chose abominable! de rendre un culte aux démons [3]. »

Ce n'est pas seulement l'Austrasie qui est dans ce cas; dans le royaume de Soissons et d'Orléans nous avons outre les textes des conciles, le témoignage de la vie de sainte Radegonde qui fait brûler un temple sous ses yeux, malgré l'opposition des paysans armés qui tentent de le défendre [4]. Autres témoignages, — moins sûrs, il est vrai — pour le centre et le midi de la Gaule. Grégoire de Tours rapporte une anecdote, vraie ou non, mais significative, dans laquelle il montre un chrétien s'embarquant dans un port de la Méditerranée avec « une multitude de païens [5]. » Enfin, saint Césaire d'Arles († 542) lutte contre le culte des dieux, arbres, fontaines : *Nolite ad arbores vota reddere, nolite ad fontes orare... Quicumque juxta domum suam aras aut fanum aut arbores profanas, ubi vota reddantur esse cognoverit, studeat infrigere, dissipare atque succidere* [6].

Jusque vers 650 les documents nous montrent des idoles et des païens, mais on n'aperçoit ceux-ci que dans la partie de l'empire franc située au nord de la Seine. Même en Austrasie, on n'en rencontre plus guère. La vie de saint Arnoul de Metz ne fait mention que d'un païen, étranger, lépreux à qui le saint ne demande *si sacra unda baptismatis oblatus fuisset* que parce qu'il est étranger, *quia barbarus erat* [7].

Dans le nord, diocèse de Maëstricht, région des bords de l'Escaut, l'idolâtrie s'accroche à ces lieux d'où elle a été chassée une première fois et saint Amand ne recueille que déboires et bourrades; cependant il opère des conversions, abat des idoles, élève des églises et des monastères [8]. Saint Lambert se débat au milieu de difficultés analogues dans le diocèse de Maëstricht [9]; saint Omer lutte dans la Morinie où, au dire de son biographe, « non seulement ceux qui avaient refusé de recevoir le nom du Seigneur, mais encore ceux qui avaient été baptisés, adoraient de concert les idoles [10]. » Cependant à force de prédications il convertit les habitants et, à sa mort, il ne restait dans le diocèse de Térouanne ni une idole ni un temple debout.

Dans le diocèse de Cambrai, saint Géry (623-626), trouve encore des idoles à renverser, des païens à baptiser [11]; dans le diocèse d'Amiens saint Valéry fait abattre, dans la vallée de la Bresle, un tronc d'arbre énorme couvert de figures idolâtriques; son successeur Blitmond fait détruire toutes les idoles adorées dans le voisinage du monastère de Leuconoë [12]. Dans le diocèse de Sens, il est fait mention d'un groupe considérable de païens habitant, au VIIe siècle, la vallée de la Bresle [13]. Dans le diocèse de Noyon, beaucoup d'habitants continuent à adorer Neptune, Orcus, Diane, Hercule, Minerve et Ginercus [14]; l'idolâtrie s'est également maintenue dans le diocèse de Rouen, saint Romain y rencontre des temples de Mercure, de Jupiter et de Vénus et les remplace par des églises [15].

A partir de la seconde moitié du VIIe siècle, les vestiges du culte païen disparaissent, les documents hagiographiques gardent le silence à leur égard. Au VIIIe siècle cependant, on rencontre encore à la suite des canons du concile de Leptinnes (743) un *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui semble mentionner l'existence du culte de Jupiter et de celui de Mercure, mais ce document ne concerne pas la Gaule [16].

L'idolâtrie en disparaissant n'entraînait pas la suppression de toutes superstitions et pratiques idolâtriques; celles-ci pullulaient et on en lit une description utile dans un sermon attribué à saint Eloi [17] : « Avant tout, dit l'orateur, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens; ne consultez pas les charlatans, ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit, car celui qui fait ce mal perd aussitôt la grâce du baptême. Pareillement, n'observez pas les augures, ni les éternuements; et quand vous êtes en chemin, ne faites pas attention au chant des petits oiseaux. Qu'aucun chrétien n'observe quel jour il sort de chez lui, ni quel jour il y rentre, car Dieu a fait tous les jours; que nul, pour entreprendre une œuvre, ne fasse attention au jour ni à la lune; que nul, aux calendes de janvier, ne fasse des choses abominables et ridicules, ne se déguise en veau ou en cerf, ne tienne table ouverte pendant la nuit, ne donne ou reçoive des étrennes et ne se livre aux excès de vin; que nul ne croie aux devineresses et ne s'assoie pour écouter leurs chants, car ce sont des œuvres diaboliques; que nul, à la Saint-Jean, ou aux autres fêtes de saints, aux solstices, ne pratique les danses, les sauteries, les rondes et les chants diaboliques; que, nul n'invoque les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou Geniscus, ou toute autre ineptie du même genre. Que nul ne garde le repos le jour de Jupiter, à moins qu'il ne coïncide avec des fêtes de saints, pas même en mai, ni en aucun autre temps; que nul n'observe les jours des *tiniarum vel murorum*, bref, aucun jour de la semaine, si ce n'est le dimanche. Que nul n'allume des flambeaux ni ne fasse des vœux au pied des temples, *fana*, auprès des pierres, des fontaines, des arbres, des enclos, ou dans les carrefours; que nul ne suspende au cou d'un homme ou d'un autre animal des phylactères, même offerts par des clercs et déclarés sacrés sous prétexte qu'ils contiennent des passages de l'Écriture, car il n'y a pas là un remède du Christ, mais le venin du diable. Que nul n'ait la présomption de faire des lustrations, ni d'enchanter les herbes, ni de faire passer son troupeau par un trou d'arbre ou par un trou creusé en terre, parce que c'est là en quelque sorte les consacrer au diable. Que nulle femme ne suspende

[1] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. VI, n. 2. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XV. — [3] Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 1491. — [4] *Vita Radegundis*, l. II, c. II, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 380. — [5] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XVII, n. 5. — [6] Caspari, *Kirchenhistorische Anecdoten*, in-8°, Christiana, 1883, p. 222. — [7] *Vita S. Armulphi, ep. Metensis*, c. XI, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 436. — [8] *Vita S. Amandi*, c. XI, XIII, dans Mabillon, *Acta sanct., O.S.B.*, t. II, p. 714-715; *Vita S. Bavonis*, c. IV, *ibid.*, t. II, p. 397. — [9] *Vita Lamberti, episc. Trajectensis*, c. VII-VIII, *ibid.*, t. III, part. 1, p.73. — [10] *Vita Audomari*, c. IV, dans Mabillon, *Acta sanct., O. S. B.*, t. II, p. 560. — [11] *Vita Gaugerici*, c. V et XIII, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 653, 567. — [12] *Vita Walerici*, c. XXV, XXIX, dans Mabillon, *Acta sanct., O. S. B.*, t. II, p. 84, 90. — [13] *Vita Lupi. episc. Senon.*, c. XII-XIII, dans *Acta sanct.*, sept., t. I, p. 259. — [14] Sermon dans la *Vita Eligii*, l. II, c. XV, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 528. — [15] *Vita Romani*, dans *Acta sanct.*, octobre, t. X. — [16] Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. III, part. 2, p. 836-843. — [17] *Vita Eligii*, l. II, c. XV, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 528-529.

de l'ambre à son cou et n'invoque Minerve ou toute autre personne de malheur, pendant qu'elle est occupée à faire de la toile, ou à teindre, ou à n'importe quelle besogne. Que nul ne se mette à vociférer pendant les éclipses de lune, parce que c'est Dieu qui permet que la lune s'obscurcisse à certaines époques; et qu'on n'aie pas peur d'entreprendre quelque chose à la lune nouvelle, car Dieu a fait la lune pour marquer les temps et pour tempérer les ténèbres des nuits, non pour empêcher l'ouvrier de se livrer à ses travaux, ni pour rendre l'homme dément, comme le croient les insensés qui s'imaginent que les démoniaques souffrent à cause de la lune. Que nul n'invoque le soleil et la lune comme des dieux et ne jure par eux, car ce sont des créatures de Dieu. Que nul ne croie au destin, à la fortune, à l'horoscope, qu'on appelle vulgairement la naissance et qui fait dire : « Tel l'a fait sa naissance, tel il sera », car « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. » En cas de maladie, n'allez pas chercher les enchanteurs, les devins, les sorciers, les charlatans et n'appliquez pas de phylactères diaboliques aux fontaines, aux arbres et aux embranchements des routes; mais que celui qui est malade, confiant dans la seule miséricorde de Dieu, reçoive l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Ne souffrez pas dans votre maison des jeux diaboliques, des danses, des chansons de païens, car tout chrétien qui pratique ces choses devient par là même un païen. Ne rendez de culte qu'à Dieu et aux saints; laissez là les fontaines et coupez les arbres qu'on appelle sacrés; défendez de faire ces images de pieds qu'on place aux embranchements des routes, et partout où vous en trouverez, jetez-les au feu. Quelle tristesse de voir que, si ces arbres, près desquels de malheureuses gens font des vœux, viennent à tomber, on n'ose les rapporter à la maison pour en faire du feu! Et combien grande est la folie des hommes qui rendent un culte à un arbre insensible et mort et qui méprisent les commandements de Dieu. »

Saint Césaire d'Arles dénonce des mascarades assez inoffensives en apparence [1], mais qui montrent que le paganisme n'était pas aisé à débusquer. Pour abolir le culte de Janus, l'Église des Gaules avait institué au 1er janvier un jeûne solennel et célébrait le même jour la circoncision du Christ. Des solennités chrétiennes établies de la sorte tout le long de l'année étaient destinées à détourner les fidèles des fêtes païennes avec lesquelles elles étaient en concurrence. Ce n'était pas sans peine qu'on opérait ces substitutions. Saint Eloi en fit l'expérience dans son diocèse de Noyon où ses objurgations contre le paganisme et ses survivances firent comploter sa mort. Il l'apprit, revint à la charge, fulmina plus que jamais, fut menacé par la foule hurlante qui lui disait : « Jamais, Romain que tu es, bien que tu nous rabâches souvent la même chose, tu ne pourras détruire nos coutumes; nous célébrerons toujours nos solennités comme nous l'avons fait jusqu'ici, et il n'y a personne au monde qui puisse nous interdire ces jeux antiques qui nous sont chers [2]. »

XLVI. LA PAPAUTÉ ET L'ÉGLISE FRANQUE. — Les rapports entre l'autorité pontificale et l'Église franque présentent un intérêt historique d'autant plus grand qu'on a essayé, à maintes reprises, d'en tirer des conséquences favorables à la thèse du gallicanisme. L'Église franque pleine de soumission en matière doctrinale, et de déférence en matière disciplinaire, demeurait à l'égard de l'Église de Rome dans la situation indépendante d'une Église nationale subordonnant l'exercice de ses droits à la volonté de son chef, le roi.

« L'Église chrétienne (du VIe siècle), écrivait Fustel de Coulanges [3], n'était pas un corps centralisé. Il n'y existait pas de monarchie commune. Rome avait une prééminence, non un pouvoir. La monarchie était dans chaque diocèse. Là, l'évêque commandait à tous et lui-même n'avait à obéir à personne, sauf la déférence due au métropolitain. On sentait vivement la besoin d'unité en matière de doctrine, cette unité était maintenue non par un pouvoir suprême, mais par la tenue d'assemblées ou de conciles, les uns régionaux, les autres œcuméniques et qui n'étaient tous à vrai dire que des congrès d'évêques. Ce qui résume la constitution de l'Église à cette époque, c'est la puissance de l'épiscopat... L'évêque administre seul les biens, seul il régit tout le clergé, seul il gouverne toutes les âmes. Le christianisme est une fédération de cités-églises dont chacune est une petite monarchie. Il faut partir de cette vérité si l'on veut comprendre les rapports que la royauté mérovingienne pourra avoir avec le clergé, surtout avec l'épiscopat. » Lœning donne plus de précision à la même pensée quand il écrit : « On continue à attribuer au pape une primauté d'honneur et à lui reconnaître le titre de premier évêque de la chrétienté, de successeur de saint Pierre. Aussi l'action de Rome s'exerce-t-elle encore, surtout sous le pontificat de Grégoire le Grand; mais c'est uniquement pour faire entendre aux rois et à l'épiscopat des conseils autorisés, pour les exhorter à porter remède aux abus, et leur rappeler la soumission et l'obéissance dues aux lois ecclésiastiques. Tout droit de réglementation ecclésiastique reste interdit à la papauté; la royauté seule peut autoriser exceptionnellement son intervention disciplinaire dans les affaires religieuses franques [4]. »

Contre ces jugements trop exclusifs il faut opposer des faits qui sont en contradictions formelle. Ainsi, au début de la période mérovingienne on rencontre des appels, rares il est vrai, adressés à l'autorité judiciaire du Saint-Siège, et on constate l'existence de relations que Rome maintient avec l'évêque d'Arles, son vicaire pour les Gaules [5]. De plus, les collections canoniques en usage en Gaule à l'époque franque renferment de nombreuses décrétales pontificales affirmant les droits de la papauté [6]. Dès avant les invasions germaniques, le pape de Rome jouissait en Gaule d'une réelle autorité législative et judiciaire, ainsi qu'on en a la preuve dans l'institution, le 22 mars 417, de la vicairie d'Arles par le pape Zosime; dans les décrétales d'Innocent Ier (401-417) et de Léon le Grand (440-461); dans la sanction impériale donnée au pouvoir pontifical par la Novelle de Valentinien III en 445. Et cette situation prépondérante s'amoindrit sans doute, mais ne disparaît pas totalement à l'époque mérovingienne.

En ce qui concerne la Gaule, sa situation était assez exceptionnelle. Envahie par les peuplades barbares et ariennes, morcelée en royaumes nouveaux, elle ne devient chrétienne et catholique avec Clovis que pour être soumise à un pouvoir laïque très fort, très

[1] Sermo. CXXIX, 2; sermo. CXXX, 1-2; dans *P. L.*, t. XXXIX, col. 2001, 2003-2004. — [2] *Vita Eligii*, l. II, c. XIX, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 553-554. Cf. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 314-330; A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 114-122; E. Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle*, dans *Revue des Questions historiques*, 1899, t. LXV, p. 424-454. — [3] Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La monarchie franque*, 1888, p. 522. — [4] Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, *Das Kirchenrecht im Reiche der Merowinger*, in-8°, Strasbourg, 1878, p. 63, 69, 86. — [5] A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Leipzig, 1904, t. I, p. 424. — [6] M. Vaes, *La papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand* (590-604), dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 539.

décidé à être maître chez lui et à considérer l'épiscopat comme une branche de l'administration générale du royaume. La souveraineté royale s'appliquait à la religion même et n'excluait pas les affaires ecclésiastiques; la part faite à l'autorité pontificale se trouvait restreinte et gênée dans son exercice.

Est-ce à dire qu'on va se trouver en présence d'une Église nationale, déférente en apparence, indépendante en réalité? De l'ensemble des faits, il semble toutefois possible de déduire que l'Église franque et les rois de la première dynastie ont maintenu les traditions de dépendance vis-à-vis du Saint-Siège, qui avaient existé dans l'Église des Gaules et se sont conformés aux sentiments et à l'attitude des autres nationalités chrétiennes de cette époque[1]. Amoindrie,mais non anéantie, l'influence pontificale continue à s'affirmer du mieux qu'elle peut et sait faire valoir l'éclat qu'ont fait rejaillir sur elle, à la veille de la conquête franque, ses deux représentants attitrés, Césaire d'Arles et Avit de Vienne. Les rois mérovingiens revendiquent une autorité que la puissance pontificale n'est pas en mesure de leur contester sans se jeter dans de graves embarras ; elle se résigne donc à un minimum en attendant plus et mieux, elle évite des concessions qui porteraient atteinte au droit, elle ferme les yeux sur les empiétements et se satisfait avec des hommages qu'elle pourra majorer dans la suite. C'est une période de patience et d'attente. La reconnaissance de la vicairie d'Arles est une trouvaille qui permet d'attendre patiemment, puisqu'elle suppose la soumission de l'Église franque et de la dynastie au pouvoir pontifical. Sans doute les rois barbares ont peu de goût pour les communications régulières et fréquentes avec Rome, ils ne s'en cachent pas et s'efforcent d'attirer à eux le plus possible les affaires ecclésiastiques, mais « pour être devenues moins étroites, moins faciles, les relations entre Rome et les Églises d'Occident n'étaient pas impossibles. Après comme avant les invasions du VI^e siècle, on voit les évêques gallicans recourir de temps en temps au Siège apostolique et lui demander une direction dans leurs difficultés[2]. »

Les exemples d'appel à Rome formulés par l'épiscopat gallo-romain et franc sont exceptionnels. Celui de Salonius évêque d'Embrun et de Sagittarius, évêque de Gap, condamnés par le concile de Lyon de 567 pour les plus graves méfaits, est digne d'attention. Ces deux prélats supplièrent le roi Gontran de leur permettre d'aller se justifier auprès du pape. Cette permission leur fut accordée et Jean III persuadé de leur innocence ordonna de rétablir sur leurs sièges les deux évêques prévaricateurs. Le roi y consentit : *At illi cum adhuc propitium sibi regem esse noscunt ad eum accedunt, implorantes se injuste remotos, sibique tribui licentiam ut ad papam urbis Romæ accedere debeant. Qui accedentes coram papa Joanne exponunt se nullius rationis existentibus causis dimotos. Ille vero ad regem epistolas dirigit in quibus locis suis eosdem restitui jubet. Quod rex sine mora, castigatos prius verbis multis, implevit*[3]. Le cas de Salonius et Sagittarius est unique. L'issue qu'il obtient n'était pas faite pour plaire à la royauté et à l'épiscopat francs et il est permis de croire qu'on se donna le mot pour éviter désormais un recours aussi mortifiant pour le roi et le synode. Aussi lorsque Aegidius, archevêque de Reims est accusé de trahison, il est d'abord jeté en prison, sans jugement, par ordre de Childebert II, puis, remis en liberté, il rentre dans sa ville épiscopale, mais convoqué au concile de Verdun, il s'avoue coupable, est dégradé par ses confrères, condamné à la prison et remplacé par Romulfus[4]. En tout ceci, il n'est pas question du pape.

Le cas d'Aegidius n'est pas unique, les accusations contre les évêques sont fréquentes aux VI^e et VII^e siècles, et soit qu'elles tombent devant leur innocence, comme pour Théodore de Marseille[5], Ethérius de Lisieux[6], Marc d'Orléans[7], Charterius de Périgueux[8], soit qu'elles aient un dénouement funeste comme pour Prætextatus de Rouen[9], Desiderius de Vienne[10], Leodegarius d'Autun[11], Chramlinus d'Embrun[12], etc., mis à mort ou condamnés à être emprisonnés dans un monastère, l'action de la papauté n'apparaît nulle part. Dans la destitution aussi bien que la nomination des évêques la volonté royale est prépondérante, Léontius, archevêque de Bordeaux, de concert avec les prélats suffragants, s'était permis de casser la nomination d'Emeri de Saintes, laquelle était anticanonique, et de nommer le prêtre Héraclius. Caribert fit emprisonner ce dernier et condamna le métropolitain à une amende de mille pièces d'or; et Grégoire de Tours n'y trouve rien à reprendre[13].

Vers les dernières années du VI^e siècle, l'œuvre de nationalisation de l'Église franque est presque terminée : les tendances religieuses particularistes se sont précisées et affirmées pendant un siècle, le recrutement du clergé s'opère dans les nouvelles couches germaniques de la nation, et l'autorité royale a pu s'opposer efficacement aux traditions gallo-romaines d'un épiscopat, dont les membres appartenaient en majorité aux anciennes familles sénatoriales. Peut-être faut-il attribuer à ces influences latentes quelques faits favorables à la primauté juridique de Rome que l'on peut enregistrer durant la première moitié du VI^e siècle[14]. Vers l'époque où saint Grégoire le Grand arrive au pontificat suprême, l'Église nationale mérovingienne est nettement constituée, dégagée des influences du passé, consciente de ce qu'elle peut et de ce qu'elle veut pour l'avenir. Cela durera peu. Dès le VII^e siècle, le pouvoir des rois sera contrebalancé et affaibli par celui des grands; l'anarchie politique ne cessera de s'étendre et de s'aggraver et l'Église trop étroitement dépendante du pouvoir civil ne parviendra pas à se dégager, mais elle descendra tous les degrés de la déchéance en même temps que la royauté.

Pendant cette période on déplore la disparition des documents, on s'attend à ne savoir rien ou presque rien, lorsque le 3 septembre 590, Grégoire I^er monte sur le siège pontifical et alors commence une admirable correspondance parmi laquelle l'historien n'a que l'embarras du choix. L'avènement de Grégoire provoque mieux que l'attention en Gaule, Grégoire de Tours ne dissimule pas sa satisfaction et son espoir.

En 591, le pape juge un conflit survenu entre les évêques d'Arles et de Marseille et les juifs de ces villes qu'ils veulent obliger à recevoir le baptême ; il fait droit aux réclamations qui lui sont parvenues et avertit les deux évêques que ce n'est pas par la violence, mais « en multipliant les prédications qu'ils feront naître, par la douceur et la persuasion de leur parole, la conviction nécessaire à une conversion sincère[15]. »

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. V, c. XXI. — [2] *Ibid.*, l. X, c. XIX. — [3] *Ibid.*, l. VI, c. XXIV. — [4] *Ibid.*, l. VI, c. XXXVI. — [5] *Vitæ Patrum*, VI, 5. — [6] *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXII. — [7] *Ibid.*, l. V, c. XIX. — [8] Frédégaire, *Chron.*, c. XXIV, XXXIII. — [9] *Vita S. Leodegarii*, dans *Acta sanct., O. S. B.*, sæc. II, p. 703. — [10] Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 222-223. — [11] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXVI. — [12] H. Grisar, *Rom und die fränkische Kirche im 6^e Jahrhundert*, dans *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1890, t. XIV, p. 447-493, *Roma e la Chiesa dei Franchi principalmente nel secolo sesto*, dans *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, t. I, p. 333-384. — [13] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1898, p. 90. — [14] A. Hauck, *op. cit.*, p. 422-424. — [15] *Monum. Germ. hist.*, Grégoire I^er, *Registrum epistolarum*, édit. Ewald, Hartmann, 1887-1894, t. I, n. 45, juin 591.

C'est par une réprimande assez douce que se termine la lettre du pape; une autre réprimande moins bénigne est adressée à l'évêque Virgile d'Arles et à Soacre d'Autun coupables d'avoir permis l'enlèvement et le mariage d'une religieuse[1]. Au contraire, le pape s'efforce de manifester toute sa bienveillance lorsqu'il écrit au diacre Pancrace, de Vienne[2]. Celui-ci désirant obtenir de son évêque Didier la faculté de passer du clergé séculier au clergé régulier, le pape rappelle à l'évêque qu'il a le devoir d'accorder cette autorisation. Grégoire protège et favorise le développement de l'institution monastique en Gaule. Il intervient dans la constitution juridique des monastères, règle leurs rapports avec l'épiscopat, garantit et augmente leurs privilèges. A une demande qui lui est adressée en faveur d'un monastère fondé à Marseille, Grégoire répond par l'octroi de droits qui, s'ils ne portent pas atteinte aux prérogatives fondamentales de l'évêque, consacrent néanmoins une situation privilégiée dont le diplôme pontifical assure l'inviolabilité : *Hæc igitur... in omnibus et ab omnibus in perpetuo servari... censemus, quatenus indultorum privilegiorum beneficia.. semper inviolabiliter permaneant*[3]. Cet acte juridique, réglant souverainement la situation respective d'organismes locaux et la sauvegardant contre les atteintes des pouvoirs religieux et civils, ne laisse aucun doute sur les droits reconnus à la papauté par l'Église franque.

On voit les évêques francs recourir au Siège apostolique pour lui soumettre telle question importante, tel litige relevant de la compétence d'un pouvoir juridique supérieur. Un évêque irréprochable est frappé de folie et hors d'état de remplir ses fonctions[4]. Que faire? Il n'a pas démérité ni encouru la destitution, cependant toutes les affaires de son diocèse restent en souffrance. Le pape consulté a le devoir d'intervenir : *Suscepti sollicitudo regiminis cor nostrum... pulsat... magna nos ecclesiis cura prospicere ne grex insidiatoribus dentibus exponatur, vel ecclesiæ utilitates depereant, cauta nos necesse est provisione tractare.* Si le malade jouit d'éclairs lucides, il en faut profiter pour obtenir sa renonciation volontaire et le successeur garantira au démissionnaire le revenu auquel il conserve ses droits. Sinon on nommera un administrateur avec droit de succession.

La surveillance du pape s'exerce sur tout l'épiscopat franc. Il reproche à l'évêque de Vienne, Didier, son goût pour l'étude et l'enseignement de la littérature païenne[5] : *Quam grave nefandumque sit episcopo canere, quod nec laico religioso conveniat.* Il gronde Serenus de Marseille[6] d'avoir brisé toutes les images saintes de son église, et le condamne formellement : *frangere imagines non debuisse judicamus... Tua fraternitas ergo illa servare debuit.* Mais l'affaire s'aggrave. Serenus se soustrait à la mercuriale en prétendant que la lettre pontificale est apocryphe et en refusant de reconnaître à Cyriaque sa qualité de légat du pape. Alors Grégoire précise l'importance liturgique des images, l'objet du culte des saints et il prescrit à l'évêque la conduite à tenir : « Tu réuniras les fidèles solennellement autour de toi; tu leur expliqueras d'après les saintes Écritures que toute œuvre humaine ne peut être adorée, et que c'est cette pensée seule qui t'a fait agir lorsque tu as cru découvrir chez eux les actes d'un pareil culte. Mais reconnaissant à présent ton erreur, tu dois réparer le mal dont tu es gravement responsable[7]. » Et pour plus de sûreté, Virgile d'Arles surveillera la conduite de Serenus, fera une enquête[8], et le punira au besoin.

Ce n'est pas seulement à des évêques pris individuellement que le pape intime ses volontés. Sachant les difficultés que présentent les règles du célibat dans le clergé, Grégoire ordonne que les prescriptions imposées par la législation ecclésiastique soient proclamées à nouveau par une déclaration collective de l'épiscopat franc : *de quibus omnium consensu definiendum est*[9]. Il insiste également sur la grande nécessité des conciles provinciaux, dont la royauté et les conflits politiques entravent si souvent les réunions. Dérogeant aux traditions canoniques qui prescrivaient deux assemblées par an, il permet d'en restreindre le nombre, mais exige la présence de tous les évêques au concile annuel : *licet bis in anno concilio patrum sit regulis statutum... semel... sine excusatione decernimus congregare.*

Le pape restait donc le juge autorisé pour des questions d'une grande importance; les évêques ne lui contestaient pas le droit de surveillance et de réglementation sur leurs propres diocèses, il le lui facilitaient même par leurs dispositions pacifiques, bienveillantes; ils l'y provoquaient au besoin par leur vanité toujours solliciteuse. Didier de Vienne fait demander le *pallium* par le régionnaire Jean[10]. Ythier de Lyon formule le même désir, mais on se divertit à Rome à lui en réclamer les pièces justificatives qui ne se trouvent pas dans les archives de Latran[11]. Soacre d'Autun le reçoit sans discussion ni retards, mais aussi il a su se faire recommander par la cour[12]. Plus modeste, Arez de Gap et son archidiacre se contentent de la permission de revêtir la dalmatique dans les cérémonies religieuses[13]. Tous ces quémandeurs seront, à l'occasion, disposés à faire plaisir à celui qui distribue les reproches et les faveurs.

Pour s'instruire de la situation vraie de l'Église franque, le pape Grégoire ne manquait pas d'informateurs. C'étaient : Virgile d'Arles, vicaire pontifical; Candide, recteur du patrimoine de saint Pierre en Gaule; Cyriaque, légat pontifical; Augustin et ses compagnons qui, sous prétexte de gagner l'île de Bretagne par la voie de terre, traversaient la France dans toute sa longueur provoquant les confidences, puis c'étaient les évêques, les prêtres, les fidèles partis en pèlerinage au tombeau des saints apôtres et qu'on interrogeait adroitement. Grâce à ces confidences et aux plaintes qui viennent de la part de ceux qui éprouvent le besoin de dénoncer quelqu'un ou quelque chose, le pape sait à peu près la situation de l'Église franque et les cinq dernières années de son pontificat seront presque exclusivement consacrées à tenter l'extirpation de la simonie et de la nomination des laïques aux sièges épiscopaux.

Les conciles nationaux francs du milieu du VI[e] siècle avaient échoué dans cette tâche[14]. Mais ils ne pouvaient rien d'efficace contre le trafic public des évêchés. Les fils de Clovis vendirent les sièges au plus offrant : *Jam tunc*[15] *germen illud iniquum cœperat fructificare et sacerdotium aut venderetur a regibus, aut comparetur a clericis*[16]. Le V[e] concile d'Orléans, tenu en 549, consacrait juridiquement l'intervention royale dont les tristes conséquences n'apparaissaient pas encore : *Ut nulli episcopatum præmiis comparatione liceat adipisci sed cum voluntate regis juxta electionem cleri ac plebis,*

[1] *Epistol.*, l. IX, n. 224, juillet 599. — [2] *Epistol.*, l. IX, n. 157, mai-juin 599. — [3] *Epistol.*, l. VIII, n. 12, octobre 596. — [4] *Epistol.*, l. XIII, n. 2, novembre 602. — [5] *Epistol.*, l. XI, n. 34, juin 601. — [6] *Epistol.*, l. IX, n. 208, juillet 599. — [7] *Epistol.*, l. X, n. 10, octobre 600. — [8] *Epistol.*, l. XI, n. 38, 22 juin 601. — [9] *Epistol.*, l. IX, n. 218, juillet 599. — [10] *Epistol.*, l. IX, n. 220, juillet 599. — [11] *Epistol.*, l. XI, n. 110, juin 601. — [12] *Epistol.*, l. IX, n. 222, juillet 599. — [13] *Epistol.*, l. IX, n. 219, juillet 599. — [14] *II Conc. Aurelian*, (533) can. 4. ; *I Conc. Arvern.* (535), can. 2 ; *V Conc. Aurelian.* (549), can. 10, dans Maassen, *Conc. ævi meroving.*, p. 62, 66, 103. — [15] Sous le règne de Thierry I[er] d'Austrasie (511-534). — [16] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, VI, 3.

sicut in antiquis canonibus tenetur scriptum a metropolitano... pontifex consecretur[1]. Aussi Grégoire de Tours nous montre-t-il le tableau suivant des résultats produits par l'extension de la simonie pendant le dernier quart du VI^e^ siècle. L'intervention de la royauté était alors plus abusive que jamais et s'étendait à tout le territoire franc[2].

Grégoire I^er^ avait signalé à l'épiscopat et à la royauté la nécessité d'empêcher cet abus. En juillet 599, il adressa à l'Église franque une encyclique[3], par l'intermédiaire des évêques d'Autun, de Lyon, d'Arles et de Vienne. « En votre qualité de membres de l'Église leur disait-il, vous devez vous efforcer de rester unis à votre chef le Christ. Vous ne pouvez le faire qu'en combattant la simonie, directement contraire aux règles canoniques et aux préceptes évangéliques. Travaillez donc à faire disparaître cet abus : que l'élection se fasse en toute indépendance, que l'accord soit vrai et désintéressé et porte sur le siège épiscopal l'élu de Dieu. » Le pape ne contestait pas aux rois leur droit de confirmation en matière épiscopale. Si les abus avaient rendu cette intervention nuisible, la papauté elle-même soumise au *præceptum* impérial, l'épiscopat et les assemblées conciliaires franques n'en jugeaient pas le principe nécessairement incompatible avec les droits de l'Église.

L'abus des ordinations de laïcs à l'épiscopat n'est ni moins criant ni moins funeste. « Même chez celui dont la conduite serait irréprochable, écrit Grégoire, aucun motif, aucune excuse ne peut permettre de franchir les différents degrés ecclésiastiques sans en avoir exercé dignement les devoirs et les charges : *Nulla igitur contra hoc excusatio, nulla potest esse defensio.* Et nous ne voudrions omettre de signaler à votre surveillance toute spéciale la question si grave de la cohabitation des femmes avec des clercs. Il importe que vous preniez une résolution collective... Enfin notre sollicitude pour vous ne serait pas complète, si nous ne songions à attirer votre attention sur la régularité des réunions conciliaires exigée par la tradition ecclésiastique. » Cette lettre contient un véritable programme à imposer aux délibérations du prochain synode, le pape charge son légat Cyriaque et l'évêque de Gap, Arez, d'en diriger les débats et de veiller surtout à ce que les principaux abus signalés fassent l'objet d'une condamnation solennelle dont il dicte en quelque façon les termes à la fin de sa lettre : *Ut nullus pro adipiscendis ecclesiasticis ordinibus dare aliquod commodum præsumat, vel pro datis accipere neque ex laico habitu quisque repente audiat ad locum sacri regiminis pervenire, neque ut aliæ mulieres cum sacerdotibus habitent, nisi hæ quae sacris ut prædictum est, canonibus sunt permissæ.* Et Grégoire veut être tenu au courant de ce qui aura été fait : *Quid, et cum qua cautela, vel qualiter sit decretum.*

Grégoire fait à la reine Brunehaut[4] un long exposé de ses devoirs devant les nécessités de l'Église franque; les mêmes avertissements sont adressés aux petits-fils de Brunehaut, Thierry et Théodebert.

Ces indications sommaires mettent suffisamment en lumière la portée de l'action du pape Grégoire au sein de l'Église franque qui recherche elle-même et provoque l'intervention pontificale. Mais on ne rencontre, chez les prédécesseurs et les successeurs de Grégoire, pas un seul au VI^e^ et au VII^e^ siècle qui ait tenté la même action. Il faut dire que les sources sont loin d'être aussi complètes, mais quelques indices recueillis montrent que les papes tendirent à appliquer la même politique avant et après ce pontificat d'une importance exceptionnelle. Les textes conciliaires francs gardent aussi l'écho des relations entre l'Église franque et l'Église romaine. Et bientôt tout se tait. Grégoire de Tours disparu, il ne reste que des annalistes anonymes, des hagiographes fantaisistes, et l'ombre s'épaissit, le silence s'alourdit. L'Église de Rome affaiblie par l'hostilité des empereurs d'Orient, menacée par l'Islam, préoccupée par les iconoclastes, dépourvue pendant tout le VII^e^ siècle d'une direction forte et continue, est impuissante à réagir vigoureusement contre la désorganisation croissante de l'Église franque. Celle-ci échappe davantage à sa direction, mais non pas complètement. L'expansion monastique travaille en faveur de l'influence romaine et dans les discussions doctrinales du VII^e^ siècle, en 649, le pape Martin I^er^ rencontrera encore l'appui de l'épiscopat franc.

XLVII. Métropolitains en Gaule au IV^e^ et au V^e^ siècle. — Au IV^e^ siècle et au début de l'époque mérovingienne on peut constater dans l'Église gallicane la présence de prélats qui siègent dans quelques villes importantes et assurent à cette Église l'unité de discipline et à son épiscopat l'unité d'action : ce sont les métropolitains ou évêques d'un rang supérieur placés à la tête des provinces ecclésiastiques. Cette organisation en vigueur aux IV^e^ et V^e^ siècles ne subsista pas longtemps dans son intégrité et au VII^e^ siècle ainsi que pendant les premières années du VIII^e^ siècle le pouvoir métropolitain disparut complètement, pour réapparaître sous le règne de Charlemagne[5].

D'une façon générale, la Gaule prit modèle sur l'Orient. Les conciles de Nicée et d'Antioche avaient prescrit que l'évêque de la cité métropole exercerait des droits définis dans les limites de la province civile[6]. Le concile de Constantinople fit plus, il soumit les métropolitains eux-mêmes à l'évêque de la présidence du vicaire impérial[7]. On eut ainsi des patriarches qui furent de véritables potentats : à Alexandrie, à Antioche, à Constantinople; ils ne reconnaissaient au-dessus d'eux que le pape de Rome. Rien d'analogue en Gaule au IV^e^ siècle; mais au V^e^ siècle la question se pose pour les évêques de ce pays de savoir si c'est l'évêque d'Arles ou l'évêque de Vienne qui est métropolitain dans la Viennoise. En même temps, on voit l'évêque de Marseille, en Viennoise, procéder à des ordinations épiscopales dans la II^e^ Narbonnaise; et les évêques éprouvent le besoin de réclamer une règle qui écarte les possibilités de conflits, en conséquence ils s'adressent au concile de Turin (417). Celui-ci décide que le différend entre Arles et Vienne sera tranché en faveur de la cité qui établira sa qualité de métropole civile : *Definitum est ut qui ex his approbaverit suam civitatem esse metropolim, is totius provinciæ honorem primatus obtineat*[8]. C'était soumettre l'Église gauloise à la règle adoptée en Orient; mais, il semble qu'on ait eu peu d'espoir d'apaiser le conflit car le concile conseilla aux évêques d'Arles et de Vienne de s'entendre entre eux et d'exercer le droit de visite dans les églises de la province les plus voisines du siège de chacun d'eux. L'embarras qu'on

[1] *V. Conc. Aurelian.*, can. 10, dans Maassen, *op. cit.*, p. 103. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, v. XXII, dit du roi Gontran, un des meilleurs de la bande : *Cum jusjurando enim, rex pollicitus fuerat, se nunquam ex laicis episcopum ordinaturum, sed quid pectora humana non cogat, auri sacra fames.* — [3] *Epistol.*, l. IX, n. 218, juillet 599. — [4] *Epistol.*, l. IX, n. 213, juillet 599. — [5] L. Jérôme, *La question métropolitaine dans l'Église franque au temps de Charlemagne. Étude d'histoire et de droit ecclésiastique*, in-8°, Paris, 1897; E. Lesne, *La hiérarchie épiscopale : Provinces, Métropolitains, Primats en Gaule et en Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar*, 742-882, in-8°, Paris, 1905. — [6] *Conc. Nicæn.*, can. 4, 6; *Conc. Antioch.*, can. 9, 11, 14, 19, 20, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 669-671, 1312. — [7] *Conc. Constantinop.*, can. 2, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 560. — [8] *Conc. Taurin.*, can. 2, dans Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 861.

croit saisir dans cette décision s'explique par le fait qu'en 413 le préfet du prétoire a évacué Trèves et transporté sa résidence à Arles qu'on n'ose subordonner désormais à Vienne. Dès lors on veut que les cités épiscopales occupent dans l'organisation ecclésiastique le rang qu'elles tiennent dans l'État romain.

Au v^e^ siècle, la Gaule a accepté et met en pratique la règle qui accorde dans chaque province civile la préséance à l'évêque de la métropole, de sorte que, réserve faite de quelques exceptions sans aucune importance, la carte de la Gaule ecclésiastique est celle de la Gaule administrative des derniers temps de l'empire romain. La *Notitia provinciarum* nous donne à peu près exactement, pour le v^e^ siècle, la liste des provinces ecclésiastiques et des sièges épiscopaux attribués à chaque métropole religieuse.

L'organisation ecclésiastique semblait n'avoir dès lors qu'à se modeler sur l'administration romaine, mais le temps lui manqua. Les évêques d'Arles étaient trop contestés et peut-être leur position géographique détourna-t-elle l'épiscopat gaulois de se grouper autour d'eux. L'institution métropolitaine n'avait pas duré assez longtemps pour résister à un ébranlement tel que celui qu'apporta l'invasion. Calquée sur une circonscription civile aux limites conventionnelles, la province ecclésiastique courut le risque, à un moment donné, de se trouver « en l'air ». Lorsque les fonctionnaires impériaux avaient décampé et disparu, il ne restait plus rien du cadre factice auquel on avait cru s'adosser.

Il fallait à la province ecclésiastique des règles solides établies sur des besoins durables. Ces règles prévoyaient en Gaule l'action du métropolitain[1]; elles lui déféraient la surveillance des élections épiscopales et le sacre de l'élu, la visite des évêques, la convocation du concile provincial bisannuel qui recevra l'appel des sentences rendues par les évêques et sera saisi des causes qui les concernent[2]. Les évêques sont le conseil-né des métropolitains, hors de leur diocèse ils ne peuvent rien sans son assentiment, et lui ne peut rien dans la province sans leur acquiescement. Tout ceci est parfait dans un grand empire stable, mais dans un empire branlant que des invasions, des conquêtes transforment rien de tout cela n'est viable.

Le métropolitain en Gaule est moins une institution qu'un mot. La métropole n'y étant, en aucune manière un centre religieux autour duquel puissent se serrer les évêques dans le désarroi qui suit la chute de l'Empire et l'établissement des envahisseurs. La province ecclésiastique subsistera à l'époque mérovingienne, mais l'attache sera faible, l'action du métropolitain peu sensible. Comme tant d'autres débris du régime impérial, l'organisation provinciale s'efface à mesure que la barbarie s'étend, sans qu'il soit possible de déterminer à quel moment elle a cessé d'être et si elle a jamais complètement disparu[3].

XLVIII. Subordination des évêques aux rois. — Les rois mérovingiens, dans leurs rapports avec l'Église, ont montré le souci persévérant d'en faire un simple rouage de leur administration. L'élection épiscopale quand elle était abandonnée au peuple souffrait bien des cabales et n'était pas à l'abri de la simonie (voir Élections épiscopales); dès qu'elle fut confisquée par le roi, le remède devint pis que le mal. Le prince mérovingien considère les évêques comme ses serviteurs, les traite en conséquence, leur signifie ses volontés et ne tolère aucune résistance de leur part. A son heure, à sa fantaisie, il les convoque au synode où ils n'auront qu'à se conformer à ses exigences, moyennant quoi leurs canons seront ratifiés par un capitulaire. Dans cet état de choses le métropolitain n'est plus qu'une ombre dont le rôle consiste à souscrire le premier les actes du concile royal.

Un des caractères les plus frappants de la période mérovingienne, c'est le nombre et l'arbitraire des partages auxquels se livrent les rois francs. Non seulement un héritage royal est divisé et réparti en autant de royaumes qu'il y a d'héritiers, mais les guerres, les assassinats multiplient ces remaniements territoriaux dont nous avons essayé de donner une idée (voir France) et dans lesquels la convenance, l'ambition et l'avidité des partageants ne tiennent aucun compte des circonscriptions ecclésiastiques pas plus que des anciennes divisions administratives de l'Empire. Au partage de 511, qui suit la mort de Clovis, Clodomir ne reçoit de la province ecclésiastique de Tours que la métropole avec le comté d'Angers. Le Mans appartient à Childebert ainsi que la péninsule armoricaine. A la mort de Clodomir, Angers passera à Théodoric, Tours à Clotaire. De même pour la province de Reims, Théodoric n'a reçu que la métropole, Amiens appartient à Childebert avec Beauvais peut-être. Le reste de l'ancienne Seconde Belgique fait partie du lot de Clotaire[4]. La géographie civile et la géographie ecclésiastique non seulement ne sont plus calquées l'une sur l'autre, mais elles n'offrent plus aucun point de contact.

Les provinces sont déchiquetées, mais les diocèses résistent mieux et parfois les rois francs sont obligés de composer avec les évêques. En 540, Childebert tente d'ériger un évêché à Melun dans la partie du diocèse de Sens rattachée à son royaume. L'évêque de Sens, qui dépend de Théodebert, menace d'excommunication quiconque prendrait part à l'élection de l'intrus et ne cache pas son dessein d'en appeler au pape et de convoquer un concile[5]. En 573, le concile de Paris reçoit la plainte de l'évêque de Chartres, Pappolus, à la juridiction duquel le Dunois vient d'être soustrait par un soi-disant évêque, sur l'ordre de Sigebert qui a Châteaudun dans son lot[6]. Le synode adresse une lettre de blâme au métropolitain de Reims qui a ordonné la créature de Sigebert et invite le roi à renoncer à son entreprise[7]. A la mort de Sigebert, l'évêque est destitué; il réclame inutilement en 583 auprès de Gontran[8].

C'est que « les évêques politiquement séparés de leur province traditionnelle, sont sous la dépendance exclusive de leur souverain. Un roi peut, avec l'assentiment des autres rois, convoquer les évêques des royaumes voisins[9], mais le métropolitain d'une province partagée entre plusieurs rois ne peut librement réunir les évêques en synode. Ceux-ci prennent excuse, pour ne pas paraître, de leur sujétion à un autre roi[10]. Il est vraisemblable que les rois songèrent même à soustraire définitivement leurs évêques à l'obédience d'un métropolitain étranger. Lorsque Sigebert érige un évêché à Châteaudun, il fait sacrer l'évêque par le métropolitain de Reims[11]. Si les partages n'ont pas entraîné une dissolution brusque de l'organisation hiérarchique, c'est à leur instabilité même qu'il faut l'attribuer. La durée de ces royaumes fut trop éphémère pour qu'un groupement nouveau d'évêques soumis à une même lignée royale eût le temps de se constituer.

[1] Lœning *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, in-8°, Strasbourg, 1878, t. I, p. 362 sq. — [2] Lœning, *op. cit.*, t. I, p. 379-419. — [3] Lesne, *op. cit.*, p. 7-8. — [4] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 94, 95, 101, 109, 110, 114. — [5] Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. IV, p. 60. Lettre de Léon, évêque de Sens à Childebert. — [6] Maassen, *Concilia ævi merovingici*, 1893, p. 147. — [7] *Ibid.*, p. 150. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XVII; cf. E. Lesne, *op. cit.*, p. 9, note 1. — [9] Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 133. — [10] *Conc. Aurelian. III*, can. 1, dans Maassen, *op. cit.*, p. 73. — [11] *Lettre synodale du concile de Paris*, dans Maassen, *op. cit.*, p. 150.

« Les rois passent délibérément au-dessus des règles lorsque la conquête leur livre un évêché dépendant d'une métropole étrangère au pays des Francs. Toulouse, cité épiscopale de la Ire Narbonnaise est rattachée, sitôt conquise en 508, à la province ecclésiastique de Bourges [1]. L'évêché d'Alais, démembré du diocèse wisigothique de Nîmes (province de Narbonne) est joint à la même province [2]. En 538, Théodebert s'empare d'Uzès (province de Narbonne); l'Église d'Uzès est placée sous la dépendance d'Arles aussitôt que Vitigès a livré aux Francs cette métropole [3]. Il est interdit aux cités introduites dans l'empire franc d'entretenir des rapports religieux avec une métropole étrangère. Les évêques sont les sujets d'un roi, leur Église et leur personne ne doivent appartenir qu'à lui [4].

« Cet assujettissement de l'épiscopat à un roi barbare et les abus qui en étaient la suite naturelle, auraient dû soulever des protestations de la part d'évêques soucieux des anciennes règles. Il ne paraît pas qu'elles aient été bien vigoureuses. Grégoire de Tours, qui n'était pas le moins éclairé des évêques de son temps, trouve l'ingérence royale très légitime [5]. »

XLIX. Avertissements illusoires des conciles. — Les évêques avaient la ressource de tenir des conciles; ils en usaient, les rois n'y mettaient pas obstacle, laissaient dire mais ne tenaient aucun compte des délibérations et des menaces d'anathème. Invariablement, les évêques décrétaient le retour aux règles anciennes, c'était presque une formule de style : *Et quia in aliquibus rebus consuetudo prisca neglegitur ac decreta canonum violantur, placuit juxta antiquam consuetudinem ut canonum decreta serventur* [6]. Ce rappel satisfaisait les évêques et laissait aux princes toute latitude de s'immiscer dans les affaires de l'Église.

Sans cesse il est question du métropolitain. Le IIIe concile d'Orléans (can. 3) veut que son ordination soit faite par un autre métropolitain, en présence de tous les évêques de la province qui l'auront élu avec le consentement du clergé et du peuple. Le IIe concile de Lyon (can. 1) renvoie les évêques par devant le métropolitain qui mettra la paix parmi eux. Le Ve concile d'Orléans (can. 17) le charge de rendre la sentence. Tout est prévu, réunions, date de réunions, lieu de réunions; la législation est complète mais on l'esquive le plus aisément du monde; si aisément que le IIe concile de Tours (can. 1) interdit aux évêques de se dispenser de paraître au synode sous prétexte d'un ordre du roi, et le IIIe concile d'Orléans (can. 1) leur défend d'alléguer pour motif de leur absence qu'ils appartiennent à un autre royaume.

« Le règlement des élections épiscopales est plus délicat encore. Les conciles rappellent avec une constance qui nous avertit de l'inutilité de leurs prescriptions, les règles qui exigent l'élection par le peuple avec l'aveu du métropolitain et réservent à celui-ci le sacre de l'élu [7]. Le concile d'Orléans de 549 se borne, en reconnaissant les droits du roi, à mettre en regard ceux de l'Église vacante, du métropolitain et des évêques de la province [8]. Plus hardis, les évêques du IIIe concile de Paris (556-573), déclarent qu'il faut restaurer les anciennes règles, que ce sera l'élection du peuple et du clergé, la volonté du métropolitain et des évêques, non plus l'ordre royal qui décidera du choix d'un évêque [9]. Mais ni les concessions des évêques ni l'attaque de front n'enrayèrent l'arbitraire royal [10]. »

Elles l'enrayent si peu qu'en 614, le roi, mécontent des décisions du concile de Paris n'hésite pas à leur faire subir des retouches. Voici ce que devient le canon en passant dans le capitulaire [11] :

...ille debeat ordinari quem metropolitanus, a quo ordinandus est, cum conprovincialibus suis, clerus vel populus civitatis illius... elegerent. Quod si aliter aut potestatis subreptione aut quacumque neglegentia, absque electione metropolitani, cleri consensu vel civium fuerit in ecclesia intromissus, ordinatio ipsius secundum statuta patrum irrita habeatur.

Episcopo decedente, in loco ipsius qui a metropolitano ordinari debeat cum conprovincialibus, a clero et populo eligatur; si persona condigna fuerit, per ordinationem principis ordinetur.

Le métropolitain ne garde qu'une prérogative — et presque simplement honorifique — le sacre de l'élu. Encore ne procède-t-il à ce sacre que sur l'ordre du roi qui lui notifie une formule conservée par Marculf (I, 6). En 587, l'Église de Cambrai demande à Childebert de lui donner Géry pour évêque, et c'est d'ordre du roi que le métropolitain de Reims, Egregius se transporte à Cambrai pour le sacre [12].

Les évêques opinent, forment des vœux, mais le roi n'en tient aucun compte. Félix, évêque de Nantes veut assurer sa succession épiscopale à son neveu. Il s'assure du consentement de ses collègues, mais s'adresse au métropolitain de Tours, Grégoire, pour obtenir le sacre que celui-ci refuse prudemment. Bien lui en prend car, après la mort de Félix, le roi donne l'évêché à un autre candidat [13].

Et les conciles continuent, de plus belle, à invoquer les règles anciennes.

L. Disparition des synodes provinciaux. — « Ce n'est pas seulement la prérogative du métropolitain qui est atteinte, on voit disparaître aussi le synode provincial et avec lui cette entente, cette action commune qui fut la loi de l'ancienne organisation provinciale. Les prescriptions relatives à la tenue régulière des synodes provinciaux ne sont pas observées. Un roi mérovingien, habitué à convoquer lui-même indistinctement tous les évêques de son royaume et à traiter avec eux tous les intérêts religieux dont il estime avoir la garde, devait voir de mauvais œil des assemblées régulières où le métropolitain invite, sans souci des droits des rois et des limites des royaumes, les évêques de sa province partagée peut-être entre plusieurs rois. Nous avons entendu un concile se plaindre que les ordres royaux empêchent les évêques de se rendre au synode. S'ils appartenaient à divers royaumes, plusieurs jugeaient l'excuse suffisante et il est vraisemblable que les rois ne se faisaient pas faute de la leur suggérer. Au VIIe siècle, Sigebert II interdit un synode provincial convoqué dans une ville

[1] De Vic et Vaissète, *Histoire du Languedoc*, édit. Privat, t. I, p. 554. — [2] A. Longnon, *op. cit.*, p. 186. — [3] Lœning, *op. cit.*, t. II, p. 121. — [4] *Lettre du concile de Clermont à Théodebert*, dans Maassen, *op. cit.*, p. 71. — [5] E. Lesne, *op. cit.*, p. 10. — [6] *I Conc. Parisiense*, can. 8, dans Maassen, *op. cit.*, p. 144; *V Conc. Par.*, can. 1, *ibid.*, p. 186. — [7] *Conc. Arvern.*, can. 2, *III Conc. Aurelian.*, can. 3; *V Conc. Aurelian.*, can. 10; *III Conc. Parisiense*, can. 8; *V Conc. Paris*, can. 2, dans Maassen, *op. cit.*, p. 66, 74, 103, 144, 186. — [8] *V Conc. Aurelian.*, can. 10, dans Maassen, *op. cit.*, p. 103; Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 546. — [9] *III Conc. Paris.*, can. 8, dans Maassen, *op. cit.*, p. 144. — [10] E. Lesne, *La hiérarchie épiscopale. Provinces, Métropolitains, Primats en Gaule et en Germanie*, p. 13. — [11] *V Conc. Paris.*, can. 2, dans Maassen, *op. cit.*, p. 186, *Chlotharii II edictum*, 1, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 21. — [12] *Monum. German. hist., Passiones vitæque sanctorum*, t. III, p. 654: *Vita Gaugerici*. — [13] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XV.

de ses États par le métropolitain de Bourges[1]. La province est divisée entre Clovis II et Sigebert. Celui-ci ne veut pas permettre que des évêques étrangers viennent conférer avec les évêques de son royaume, ni autoriser par cet exemple ses évêques à se transporter à leur tour dans un royaume voisin[2]. Peut-être les synodes provinciaux ont-ils cessé à cette date; peut-être se sont-ils encore réuni obscurément. Le roi seul donne une sanction effective aux canons des conciles. Les décisions du synode provincial qui n'est pas convoqué par le roi, étant privées de cette sanction, restent lettre morte. Les synodes disparaissent condamnés sinon par la malveillance des rois, du moins par leur propre impuissance[3]. Ce serait une erreur de croire que les évêques se soient franchement émus de la ruine de l'organisation provinciale. Promus à leur siège par des procédés souvent peu réguliers, grâce à la faveur du roi dont ils attendent encore de riches donations et des privilèges pour leur Église, ils ne se sentaient pas disposés à entrer en conflit avec lui afin de restaurer au-dessus d'eux un pouvoir disciplinaire énergique[4]. Au sein des conciles, ils élevaient la voix en faveur des règles; sortis de l'assemblée, ils ne songeaient plus à arrêter les empiétements du roi et à restaurer la discipline en se serrant autour de leurs métropolitains[5]. »

Cette conduite procède plutôt de l'apathie et de l'intérêt que de la jalousie ou de la défiance. Au VI^e siècle, métropolitains et comprovinciaux vivent en bons termes, les vanités étant sauves, on ne s'insurge pas contre un collègue qui n'est que le premier parmi ses égaux. Tout tend d'ailleurs à égaliser le métropolitain avec les suffragants devant la volonté royale. Le métropolitain d'Arles lui-même, malgré sa qualité de vicaire du pontife romain ne doit pas s'attendre à plus de ménagements. Et ce n'est pas seulement le roi qui ravale l'autorité du métropolitain, puisque le II^e concile de Mâcon prévoit que dans certaines causes délicates, le métropolitain n'a pas le prestige nécessaire pour rendre un jugement, il doit s'adjoindre deux évêques ou s'en remettre au synode[6].

Ainsi s'affaisse et s'anéantit une institution d'importance capitale; néanmoins elle ne disparaît pas. La papauté n'y gagne rien et, à dire vrai, les liens qui unissent l'Église des Gaules à l'Église de Rome sont, au V^e siècle fort relâchés. Le titre de vicaire du Siège apostolique dont les évêques d'Arles font parade ne confère même pas à ceux qui en sont titulaires la présidence dans les conciles nationaux. L'évêque de Lyon, au VI^e siècle est mieux partagé, il obtient le premier rang dans les conciles francs et on voit deux évêques de Lyon, Priscus et Nicetius, décorés du titre de primats.

On ne peut plaindre les métropolitains de cette déchéance lente et à peine déguisée, quand on observe la résignation qu'ils apportent à se laisser dépouiller, leur mollesse à défendre ce qu'ils eussent été fondés à considérer comme un droit. Dans les dernières années du règne de Clotaire I^er, l'évêque de Saintes, Emerius est ordonné, en vertu d'un *decretum* royal, par un autre que par son métropolitain. Ce dernier proteste et sa protestation reste sans écho; bien plus son collègue le métropolitain de Tours, Grégoire, loin de prendre parti pour ce qui est sa propre cause somme toute, raconte que la protestation de Léontius ne lui a valu qu'une amende, et il conclut : « Ainsi a été vengée l'injure faite au roi[7]. »

« L'affaiblissement de l'organisation provinciale se trahit dès le VI^e siècle par l'incertitude et l'instabilité des ressorts. Les limites de la province de Vienne, celles de la juridiction de l'évêque d'Arles, subissaient le contre-coup des luttes entre Francs, Burgondes et Goths. L'évêque de Lodève paraît au concile de Clermont en 535; en 589, il se trouve au concile de Tolède. La province de Bourges s'étend avec les armes franques. Eauze, qui, en 573, garde encore le rang d'une métropole, apparaît déchue en 585 au profit de Bordeaux. Subitement elle reprend cette qualité au commencement du VII^e siècle. Embrun et Tarentaise restent absorbées par les provinces voisines d'Arles et de Vienne, l'évêque de Mayence règne parmi les simples évêques. Besançon ne paraît pas avoir davantage la qualité de métropole. L'ancienne *Maxima Sequanorum* ne semble même pas avoir été soumise à la juridiction d'une métropole voisine. En 614, en effet, l'évêque élu à Constance, est consacré dans cette cité par les évêques d'Augsbourg et de Spire. Dans les régions extrêmes de l'empire franc qui avoisinent la Germanie, il n'y a pas trace d'organisation provinciale.

« Au cœur des États francs, le rôle du métropolitain est tellement amoindri, qu'au VII^e siècle, il n'est plus fait mention de ses droits, dans les cas où ils étaient auparavant le plus expressément réservés. On s'occupe encore dans deux conciles du VII^e siècle de réglementer l'élection des évêques. Ces assemblées déclarent que l'élection doit appartenir au clergé et au peuple de l'Église et aux évêques de la province; elles ne songent pas à faire une place au métropolitain.

« A partir du milieu du VII^e siècle, les textes deviennent rares; aucun ne nous témoigne de l'activité des métropolitains. Les évêques ont encore l'idée vague qu'ils appartiennent à une province, ils savent que l'un d'eux est métropolitain, que cette qualité lui donne un rang plus élevé. Ils lui demandent d'apposer sa signature au bas de leurs diplômes. Quelquefois même, ils s'adressent à tous les évêques qu'une tradition ancienne honore du titre de métropolitains. Aussi longtemps qu'au VII^e siècle se tiennent des conciles, on leur réserve la première place, dans l'ordre des signatures. En 720, un diplôme nous signale encore les métropolitains de Belgique et d'Aquitaine. Mais la persistance du nom n'implique pas celle des fonctions, ni le maintien d'une organisation provinciale. Il ne subsiste plus au VIII^e siècle qu'un souvenir vague d'une institution ruinée[8]. »

Le gouvernement de Charles Martel achève par la spoliation l'anéantissement de l'organisation provinciale et lorsque Pépin et Carloman lui succèdent, si le titre de métropolitain n'a pas disparu, l'organisation n'existe plus. En effet, plus de synode, plus de métropolitain en possession d'une juridiction dans un ressort déterminé. Saint Boniface écrit au pape Zacharie que

[1] Didier de Cahors, *Epistol.*, l. II, ep. XVII, dans *Monum. Germ. hist., Epist. merow. et kar.*, édit. Arndt, t. I, p. 212. — [2] Lœning, *Geschichte des deutsch. Kirchenr.*, t. II, p. 206, 207. La défense aurait eu une portée générale. Sigebert interdisait de tenir désormais un synode provincial sans son autorisation. Cette conjecture émise par Lœning concorde bien avec les faits signalés au III^e concile d'Orléans. — [3] Nous n'avons aucun renseignement sur la tenue des synodes provinciaux au VII^e et au VIII^e siècle. Au VI^e siècle déjà, la rareté des indications nous laisse soupçonner que la règle du concile annuel n'a jamais pu s'établir. Nous avons les actes d'un synode provincial tenu dans la province d'Eauze (Novempopulanie) en 551 (Maassen, *op. cit.*, p. 113), d'un autre concile provincial d'Arles en 554 (*Ibid.*, p. 118). Une lettre des évêques de la province de Tours témoigne de la réunion d'un synode en 567 (*Ibid.*, p. 136). C'est peu en face des nombreux conciles réunis par convocation royale. Ceux-ci sont fréquents encore au VIII^e siècle. — [4] Cf. Lœning, *op. cit.*, t. II, p. 209. — [5] E. Lesne, *op. cit.*, p. 16-18. — [6] *II. Conc. Matiscon.*, can. 9, dans Maassen, *op. cit.*, p. 168. — [7] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXVI. — [8] E. Lesne, *op. cit.*, p. 22-24,

depuis plus de quatre-vingts ans, il n'y a pas eu de synode dans l'église franque.

LI. Rivalité dans l'épiscopat. — On n'éviterait pas de tomber dans des conclusions hasardeuses si on accordait à l'onomastique épiscopale une portée historique qu'elle n'a pas; néanmoins les noms présentent des groupements qui répondent d'une façon générale au développement chronologique de l'épiscopat : grec, gallo-romain, franc. Au début, des noms tels que Photinos, Irenaios, Dionysios, Trophimos; dès le IVe siècle, ce sont des noms latins Avitus, Gregorius, Sidonius, Remigius, Fortunatus, plus tard commencent le Medardus, les Bertchramnus, les Ragnemodus; et cette succession répond non seulement à la chronologie des événements, mais au calcul des politiques.

Le rapide développement du christianisme en Gaule à partir de la paix de l'Église et les nombreuses fondations d'évêchés rendaient nécessaire le recours au clergé indigène; et les familles sénatoriales y trouvèrent un débouché pour leurs fils, en sorte que l'épiscopat compta des chefs très naturellement attachés à la civilisation qui allait bientôt avoir à subir l'assaut des barbares. Lorsque ceux-ci pénétrèrent et s'établirent dans les cités de la Gaule, ils ne tardèrent pas à comprendre que leur domination serait toujours incomplète et fragile tant que subsisterait l'épiscopat gallo-romain. Clovis avait commencé à introduire dans les rangs de cet épiscopat des hommes nouveaux : Médard élevé sur le siège de Noyon était fils d'un Franc et d'une romaine [1], son frère Gildard, fut évêque de Rouen [2]; Chilpéric et Frédégonde poursuivent à travers des hésitations que la superstition explique, l'abaissement du clergé national : *Nulli penitus, nisi soli episcopi regnant; periit honor noster et translatus est ad episcopos civitatum* [3]. Non seulement ils s'entouraient de prélats aux noms germaniques mais ils leur donnaient la préséance sur leurs collègues; c'est ainsi que nous voyons Chilpéric flanqué de Bertchamnus et de Ragnemodus [4]. Sous Brunehaut comme sous Gontran la faveur alla aux représentants gallo-romains de l'épiscopat, aussi comme ces derniers tiennent la plume, ils ne manquent pas d'en parler avec éloges. Dagobert favorise lui aussi l'épiscopat gallo-romain : saint Éloi, saint Ouen lui prêtent leur concours, mais ils ne pourront lutter victorieusement contre l'influence irlandaise. Dans cette rivalité entre l'Austrasie et la Neustrie, l'Austrasie triomphera.

Ce ne sont pas des imposantes colonies bretonnes qui émigrent et s'implantent en Armorique au VIe siècle que sortira un mouvement quelconque, ni religieux, ni intellectuel [5]. Au contraire, les Irlandais, à peine initiés au catholicisme, ne songent qu'à venir semer la zizanie hors de chez eux où le désordre est à l'état chronique. Ils se font les exportateurs de l'ascèse, bien persuadés qu'ils en savent plus que personne sur ce sujet comme sur tous les autres. Le besoin de voyager est pour eux une sorte d'affection morbide, et ils y cèdent avec délices. Dès le Ve siècle, on trouve des Irlandais en Gaule, tel ce Gibrianus à qui font escorte Helanus, Tresanus, Germanus, Keranus [6], etc.

Au VIe siècle, se produit un grand mouvement d'émigration; à la fin de ce siècle, saint Colomban aborde avec douze compagnons parmi lesquels se trouve saint Gall (voir ce nom). Environ à la même époque on place les saints irlandais Deicole (†625), moine de Luxeuil, puis abbé de Lure, Frichor, Kilian, Fursy († entre 641 et 652), abbé de Lagny, venu avec ses frères, Ultan, abbé de Péronne (*Perrona Scottorum*), et de Fosses-la-Ville près de Liége, Foilan qui fonda ce monastère, Gobain, Fiacre, Roding, fondateur du monastère de Beaulieu en Argonne, Saens, abbé au diocèse de Rouen.

Saint Colomban débarqua en Gaule vers 590, fonda les monastères d'Anegrai, de Luxeuil, de Fontaine, dans les Vosges. Son influence fut immense : un grand nombre d'évêques ou de fondateurs de monastères, au VIIe siècle, furent ses disciples, ou apprirent la discipline régulière auprès des moines sortis de Luxeuil. La rigueur même de la règle irlandaise semblait une garantie contre le désordre qui régnait alors dans l'Église des Gaules. Autour de saint Colomban et de ses successeurs Eustase et Waldebert, nous pouvons grouper un nombre considérable d'évêques et d'abbés qui ont subi son action. Tels sont les saints Chagnoald, évêque de Laon; Acaire, évêque de Noyon et Tournai; Ragnacaire, évêque de Bâle; Omer, évêque de Térouanne; Valery, abbé de Leuconay; Donat, évêque de Besançon et fondateur du monastère de Saint-Paul dans cette ville; Faron, évêque de Meaux et sa sœur Fare, abbesse de Faremoutiers ; Théodulfe, surnommé Babolein, fondateur de plusieurs monastères dans le Berry, différent de Babolein abbé de Bobbio et de Babolein abbé de Fosse, tous deux sortis de Luxeuil; Amé, fondateur de Remiremont, Romarich, abbé du même monastère; Agile, Aile ou Ayeul, abbé de Rebais; Germain, abbé de Grandval; Bercaire, abbé de Hautvilliers et de Moustier-en-Der; Bertin, abbé de Sithiu; Mummole, évêque de Noyon; Ebertramn, abbé de Saint-Quentin; Philibert, abbé de Jumièges; Achard, abbé de Jumièges; Frodobert, abbé de Moutier-la-Celle.

Cette liste pourrait recevoir bien des accroissements, mais elle suffit à montrer l'influence exercée par Colomban sur le monachisme et sur l'épiscopat franc. Les évêques gallo-romains se montrèrent généralement hostiles à ce qui venait de Luxeuil, ils vinrent à bout de forcer Colomban à quitter le pays; son successeur fut également dénoncé. Il fallut user de prudence, ce n'était pas avoir partie gagnée que de conquérir les évêchés, il fallait encore gagner le clergé, prêtres, diacres, clercs assez mal disposés à l'égard de ces réformateurs, aussi pour laisser moins sentir leur origine et dissimuler leur but, quelques évêques renoncent à leurs noms exotiques et prennent des noms latins.

C'est en tenant compte de la rivalité des deux épiscopats qu'il faut interpréter les luttes politiques auxquelles ils sont mêlés. Le conflit entre Ebroïn et saint Léger s'explique ainsi. Leodegar, fils d'Athalric est le plus énergique des prélats austrasiens qui visent à succéder aux prélats gallo-romains sur les sièges épiscopaux de la Gaule. Née dans le monastère de Luxeuil, l'Église franque diffère complètement de l'Église gallo-romaine que représentent assez bien Césaire d'Arles, Avit de Vienne et Grégoire de Tours. Ce n'est plus le catholicisme indulgent et le monachisme tempéré, mais une conception exaspérée, qui affecte de tout blâmer, tout condamner. Les hagiographes prennent parti entre les deux conceptions; entre la *Vita Eligii* écrite à Rouen et la *Vita Leodegarii* écrite à Autun presque au même moment il y a un abîme; quant au biographe de saint Præjectus il traite saint Léger de scélérat : *alio sibi in scelere sociato nomine Leodegario*. Entre Ebroïn et Léger il n'y a plus d'entente possible. Saint Ouen conseille à Ebroïn d'être impitoyable « Souviens-toi, lui dit-il,

[1] *Hist. Francorum scriptores*, t. III, p. 451. — [2] *Gallia christiana*, t. IX, col. 979. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. CLVI. — [4] Grégoire de Tours, *Historia Francorum, Scriptores*, l. C, c. XIX. — [5] Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 159. — [6] *Acta sanct.*, mai, t. II, p. 301; *Vita Gibriani*, 1.

de Frédégonde; » il est entendu à demi-mot. *De Fredegumde tibi subveniat in memoriam. Ille ingeniosus ut erat intellexit.* Ce nom de Frédégonde éveillait le souvenir des premiers déboires du parti gallo-romain; aussi Ebroïn pourra bien faire périr Léger, Wilfrid, Lambert, Philibert, Ragnobert, il garde de solides amitiés dans le corps épiscopal. Ebroïn succombe, Léger triomphe, le clergé se réserve au silence. L'invasion de Pépin de Herstall et des Austrasiens décide du conflit. A Testry d'abord, à Vincy ensuite, l'Église franque l'emportait sur sa rivale. Les Gallo-romains avaient perdu pour toujours la suprématie religieuse. Au lieu d'évêques modérés, on allait voir à l'œuvre l'épiscopat abject de Charles Martel. Il faudra une autre réforme, celle de saint Boniface.

LII. Projet de réforme de l'Église franque. — Vers la première moitié du VIII^e^ siècle l'Église franque avait abouti à l'anarchie. Charles Martel avait consommé cette déchéance par l'exploitation éhontée des bénéfices réguliers et des dignités ecclésiastiques; au moment où ses deux fils Pépin et Carloman lui succédèrent (741), on ne pouvait prédire combien durerait encore la hiérarchie, mais on pouvait prévoir qu'elle se dissoudrait bientôt et entraînerait dans sa ruine la foi même et les pratiques religieuses du peuple. La claire notion d'un péril si grave et si prochain agit de façon différente sur Pépin et sur Carloman pour les amener à envisager une même solution. Les deux princes étaient accessibles aux idées religieuses; Pépin, plus politique, y voyait une force à exploiter dans un état puissant; Carloman, moins réfléchi et assez brouillon, était disposé à y voir un principe d'ordre public et un moyen de sanctification personnelle. Comme la collaboration des deux frères dura plusieurs années, avant que Carloman entrât au Mont-Cassin, tous deux tombèrent d'accord sur la nécessité d'introduire une réforme dans l'Église franque. Carloman, qui s'occupait volontiers de questions religieuses, paraît avoir eu dans cette affaire, sinon le principal rôle, du moins la responsabilité du choix décisif. Il ne fallait pas songer à découvrir en France le réformateur dont l'expérience et le prestige assureraient le succès; mais un personnage alors s'était rendu illustre par l'évangélisation de la Germanie (voir ce mot), l'anglais Wynfried, surnommé Boniface. Carloman, dès les premiers mois de 742 s'adressa à lui : *Carlomannus, dux Francorum, me arcessitum ad se rogavit ut in parte regni Francorum, quæ in sua est potestate, synodum cepere congregare*[1].

Boniface était un Anglais comme il en existe beaucoup : il ne connaissait rien au monde de plus parfait que ce qui se faisait en Angleterre. Dans son pays d'origine, il avait eu sous les yeux une Église fortement constituée, parce qu'elle était soumise à un seul archevêque et que cet archevêque était délégué du pape de Rome. Dès lors, Boniface ne conçut jamais autre chose qu'une sorte de colonie ecclésiastique centralisée entre les mains d'un chef relevant directement du souverain pontife. En Germanie, en Gaule, il ne vit qu'une méthode à appliquer, la méthode anglaise. Il n'avait pas été sans considérer la situation de l'Église franque et sans réfléchir au remède le plus efficace. Ce remède ne pouvait être, selon lui, que celui qu'il préconisait. Nulle part, en France, on ne trouvait où se ressaisir car il n'existait ni un centre religieux, ni une métropole dont les usages, mieux réglés, mieux conservés, pussent servir de modèle tout en ménageant l'amour-propre national et devenir le point de départ d'une réforme. L'Église franque n'avait que des frontières : il lui manquait une capitale. L'épiscopat franc, en tant que le roi ou le pape n'en prenaient pas la direction, était un épiscopat acéphale[2].

En Angleterre, l'évêque de Cantorbéry portait, au VII^e^ et au VIII^e^ siècle, le titre de *Britanniarum archiepiscopus* ou de *Britanniæ archiepiscopus*[3]. Théodore s'imposait à tous et réformait tout ce qui ne lui convenait pas sans soulever d'opposition. Pour saisir en peu de mots le contraste des situations, il suffit de dire qu'en France c'est le roi qui fait les évêques : *rege elegente, rege opitulante*, écrit Grégoire de Tours[4]; en Angleterre, c'est l'archevêque de Cantorbéry : *Theodoro ordinante*, écrit Bède[5]. Théodore choisit, consacre les évêques, érige les sièges, démembre les diocèses, dépose les récalcitrants, leur donne des successeurs. Après Théodore, les archevêques de Cantorbéry héritent de son pouvoir discrétionnaire et en font usage. Les archevêques de Bretagne reçoivent de Rome le *pallium*, marque de leur dignité, et cette distinction est considérée comme le signe de l'investiture pontificale. En Germanie, cette méthode a été appliquée par les missionnaires anglais. Willibrord commande en maître la Frise avec le titre d'archevêque et le *pallium*. Boniface commande en Germanie avec le titre d'archevêque et le *pallium*. Titre et insigne désormais inséparables aux yeux des Romains et des Anglo-saxons.

LIII. Établissement des archevêques. — A peine invité par Carloman à s'occuper de la réforme de l'Église franque, Boniface embrassa la situation d'un coup d'œil; elle lui parut mauvaise : *Franci enim.. plus quam per tempus octoginta annorum, synodum non fecerunt nec archiepiscopum habuerunt*[6]. Boniface ne dit pas que dans les Gaules les archevêques ont disparu, mais que les Francs n'ont pas été, de mémoire d'homme, soumis à un archevêque. Un archevêque est, à ses yeux différent de ce qu'étaient les métropolitains de la Gaule mérovingienne. On comprend que ceux qui signaient la charte d'Ibbo, en 721, ne pouvaient faire figure à côté de l'archevêque métropolitain de Cantorbéry. Ce n'est pas leur disparition que signale Boniface, il remarque simplement l'absence d'un archevêque, et il entend par archevêque, le dépositaire d'une autorité effective sur tout l'épiscopat.

Ce titre d'archevêque n'est pas à l'origine réservé à une catégorie d'évêques[7]. Au concile d'Éphèse il est accordé comme spéciale marque d'honneur à l'évêque de Rome[8] et à Cyrille d'Alexandrie[9]. Au concile de Chalcédoine on en décore Flavien de Jérusalem[10] et Anatolius[11]. Dès le VI^e^ siècle, ce titre est commun, en Orient, aux métropolitains de tout rang. En Occident, il est encore presque inconnu à cette date. Isidore de Séville donne aux archevêques un rang intermédiaire entre le patriarche et le métropolitain : *Ordo episcoporum quadripartitus est, id est in patriarchis, archiepiscopis, metropolitanis, episcopis*[12]. En Gaule, l'expression est inconnue comme désignant un pouvoir régulier. La version, donnée par les grandes collections de conciles du 6^e^ canon du II^e^ concile de Mâcon (583), *ut archiepiscopus missas sine pallio dicere præsumat* est fautive. C'est *episcopus* qu'il faut lire[13]. On retrouve, il est vrai, le terme d'*archiepiscopus* désignant les

[1] S. Boniface, *Epist.* L, dans *Epist. merov. ævi*, édit. Duemmler, t. I, p. 299. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 97. — [3] Bède, *Hist. eccl.*, l. II, c. III; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 89, 111. — [4] *Hist. Franc.*, l. IV, c. V; l. VIII, c. XXXIX; l. IX, c. XXIII; Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 548. — [5] *Hist. ecclés.*, l. IV, c. III; l. IV, c. V; l. V, c. XXIII, etc. — [6] S. Boniface, *Epist.* L, dans *Epist. merov. ævi.*, édit. Duemmler, t. I, p. 299. — [7] Hinschius, *Das Kirchenrecht*, t. II, p. 6. — [8] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 1124. — [9] *Ibid.*, t. IV, col. 1148, 1164. — [10] *Ibid.*, t. VI, col. 730. — [11] *Ibid.*, t. VI, col. 1038. — [12] *Liber etymologiarum*, l. VII, c. XII, *P. L.*, t. LXXXII, col. 290. — [13] Maassen, *Conc. ævi. merov.*, p. 157; Lœning, *op. cit.*, t. II, p. 34, n. 1.

métropolitains des Gaules dans une lettre des évêques d'Istrie à l'empereur Maurice en 591 [1], mais ces évêques désignent les métropolitains francs d'un nom en usage en Orient. Pour une raison semblable, Bède appelle *archiepiscopi* les métropolitains de Lyon et d'Arles [2]. Une lettre de l'abbé de Saint-Jean-de-Réomé donne ce titre à Nicetius de Trèves [3]. Rencontré isolément, il ne prouve rien de plus que le qualificatif d'*archisacerdos* donné par Fortunat au métropolitain de Trèves [4]. C'est une formule respectueuse imaginée par un correspondant en quête d'expressions recherchées; il n'y attache pas l'idée d'un pouvoir supérieur [5].

On peut conjecturer que la demande adressée par Carloman à Boniface avait été, comme c'est l'usage, précédée de quelques négociations, mais elles n'ont laissé aucune trace. Boniface suspendit sa réponse jusqu'à ce que le pape lui eut fait savoir sa volonté et il lui écrivit aussitôt : *Consilium et præceptum vestræ auctoritatis, id est apostolicæ Sedis, habere et sapere debeo... Si per verbum vestrum hoc negotium movere... debeo, præceptum apostolicæ Sedis... præsto habere cupio* [6]. Ce qu'ambitionne Boniface c'est de ne paraître dans cette affaire qu'en qualité d'envoyé pontifical, et Carloman le présentera au concile germanique comme *missus sancti Petri* [7].

Les décisions du concile germanique tenu en 742, furent, conformément à la tradition des rois mérovingiens promulguées au nom de Carloman qui transforma les canons en capitulaires. Cet acte est daté de l'an de l'incarnation et derrière Carloman il est facile d'apercevoir Boniface. Mais la tradition anglo-saxonne vient se combiner avec la coutume franque. Carloman ne renonce pas au droit de commander à l'épiscopat, seulement il use de ce droit pour le restreindre car il se résigne à imposer un archevêque et il fait choix d'un personnage peu disposé à se laisser amoindrir dans l'exercice de sa juridiction, Boniface lui-même.

Dès les premiers moments il va rencontrer des résistances. Plusieurs évêques d'anciennes métropoles, Gewilib de Mayence, Milon de Trèves font défaut, les anciens compagnons de Charles Martel désapprouvent la réforme et les changements qui s'annoncent, et présagent un échec. Seulement il y a quelque chose de changé. Au lieu d'un métropolitain comme ceux qu'on a connus, on a un archevêque que Carloman, au concile germanique, a établi par-dessus tous les évêques de ses États et cet archevêque n'a point de siège métropolitain. De par le pape, Boniface est *archiepiscopus provinciæ Germaniæ;* de par Carloman il est archevêque de la province franque que gouverne ce prince.

Le capitulaire de 744 décide la réunion annuelle d'un synode et la nomination d'archevêques qui auront mission de surveiller l'épiscopat et tiendront le rôle d'arbitres et de juges dans les affaires ecclésiastiques. Aussitôt, Boniface demande pour ces nouveaux archevêques le *pallium*, et aussitôt un de ceux-ci porte au pape la requête de Boniface et des princes francs, car le *missus sancti Petri* a fait prévaloir auprès de Pépin comme auprès de Carloman les idées qui lui sont chères. Les Églises d'Occident, comme celles d'Austrasie et de Germanie, obéiront à des archevêques pourvus du *pallium* romain.

Mais voici un trait nouveau. « L'Austrasie n'avait qu'un archevêque : Boniface a demandé pour la Neustrie le *pallium* pour trois archevêques. Surtout ces archevêques ne seront pas comme lui des évêques voyageurs, investis d'une haute autorité sur les évêques, mais dépourvus eux-mêmes d'un siège épiscopal; ils seront les évêques d'une Église et d'une ancienne métropole. Dans ces régions où les Églises sont plus anciennement et plus solidement établies, il semble aux réformateurs qu'elles puissent être ramenées à leur groupement traditionnel. Boniface, d'accord avec Pépin, veut rendre aux sièges des métropolitains mérovingiens leur antique préséance. Chaque métropole de la Neustrie, Rouen, Reims et Sens aura son évêque métropolitain. Mais la tradition de l'Église franque se laisse pénétrer par les habitudes anglo-saxonnes. Les nouveaux métropolitains investis d'une autorité personnelle sur l'épiscopat et tout le peuple qui doivent se soumettre à leurs jugements, seront, comme dans l'Église anglo-saxonne, des *archevêques* [8]. »

Au mois d'août 744 on demandait trois *pallium*, au mois de septembre, Boniface n'en demandait plus qu'un seul. Que s'est-il passé dans l'intervalle? Boniface a pensé que le pape exploite la situation pour en tirer le plus d'argent possible : *Reperimus... quod talia a te nobis referantur quasi nos corruptores simus canonum... cum nostris clericis in simoniacam hæresim incidamus, accipientes et compellentes quorum pallia tribuimus ut nobis præmia largiantur, expetentes ab eis pecunias* [9]. Le pape Zacharie proteste que ni lui ni ses clercs n'ont retiré un avantage pécuniaire de la concession du pallium : *nullum ab eis quisquam commodum expetiit;* les diplômes de confirmation ont été délivrés gratuitement : *chartæ quæ, secundum morem a nostro scrinio pro sua confirmatione atque doctrina tribuuntur, de nostro concessimus, nihil ab eis auferentes;* il s'étonne, de cette volte-face, les trois *pallium* sont expédiés, mais il ne garde pas rancune à Boniface dont il confirme et étend les pouvoirs de vicaire du Siège apostolique en Bavière et en Gaule.

Dans une lettre postérieure (octobre 745), le pape déplore d'apprendre que les ennemis sèment l'ivraie dans le champ ensemencé par Boniface. En effet, il rencontre des oppositions et des résistances de la part de ceux dont il s'efforce de faire reconnaître l'autorité. Les métropolitains établis par lui sont les premiers à se refuser à faciliter l'observance des règles de la nouvelle discipline : *Dum viro concilium aggregaveris, sic tua fraternitas conflictum habeat cum metropolitanis quos confirmavimus de eo quod dixisti ut nullus sine commendaticiis suscipiatur epistolis* [10]. Pour installer Abel sur le siège de Reims, usurpé par Milon, il faut soutenir de longues luttes et c'est l'intervention de Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui décide finalement du succès.

« Dans les derniers mois de 746, Pépin semble disposé à restaurer complètement les cadres de l'organisation provinciale. S'adressant directement au pape Zacharie, il lui demande de lui indiquer quels rapports les chorévêques et les simples prêtres doivent entretenir avec les métropolitains. La pape lui met sous les yeux le canon du concile d'Antioche qui déclare que le métropolitain doit prendre soin de toute la province. Il est incontestable que Pépin a pris à cœur et presse alors activement la restauration de la hiérarchie. Le synode tenu peu de temps après l'arrivée de la réponse pontificale au printemps de 747, allait donner à Boniface satisfaction.

« En faisant part, à l'issue du synode, au confident de ses pensées, Cutberth, archevêque de Cantorbéry, des résultats obtenus, au prix de si longs efforts, Boniface laisse déborder sa joie confiante et un peu

[1] Mansi, *op. cit.*, t. x, col. 466. — [2] Bède, *Hist. eccl.*, l. I, c. xxvii; l. IV, c. i. — [3] Bouquet, *Recueil des hist.*, t. iv, p. 67. — [4] *Mon. Germ. hist., Auctor. antiquiss.*, édit. Leo, t. iv, p. 291. — [5] Lœning, *op. cit.*, t. ii, p. 34-35; E. Lesne, *op. cit.*, p. 29. — [6] *Epist.*, i, édit. Duemmler, p. 299. — [7] Boretius, *Capitularia*, t. i, p. 25. — [8] E. Lesne, *op. cit.* p. 43-44. — [9] *Epist.*, lviii, édit. Duemmler, *op. cit.*, p. 315. — [10] *Epist.*, lx, édit. Duemmler, *op. cit.*, p. 325.

naïve. « Nous avons décidé dans l'assemblée synodale, dit-il, de garder jusqu'au dernier jour la foi catholique et une; avec la soumission à l'Église romaine. Les métropolitains lui demanderont le *pallium* et se laisseront guider en tout par ses préceptes. »

« La maîtrise du pape solennellement proclamée, on s'est occupé de fortifier l'autorité des métropolitains et de définir leurs droits. Le métropolitain honoré du *pallium* a pour mission d'exhorter et de réprimander. La surveillance des évêques lui est confiée; il s'informera s'ils dépensent du zèle pour le salut de leur peuple. Il aura soin de recommander aux évêques, à l'issue du synode annuel, de réunir à leur retour les prêtres et les abbés pour promulguer devant eux les décisions de l'assemblée. Si l'évêque d'un diocèse n'a pas réussi à faire cesser quelque scandale, l'affaire sera discutée en synode devant l'archevêque. En un mot — et le rapprochement établi par Boniface nous fait pénétrer au fond de sa pensée, — le métropolitain est en face des évêques ce que le pape est à l'égard du métropolitain : *Sic enim, nisi fallor, omnes episcopi debent metropolitanos et ipse Romano pontifici si quid de corrigendis populis apud eos impossibile est, notum facere* [1].

« Le but du réformateur anglo-saxon semble atteint; l'épiscopat accepte la juridiction des archevêques; évêques et métropolitains sont étroitement attachés au Siège romain [2]. »

LIV. Échec de saint Boniface. — Boniface avait contrarié trop d'intérêts pour qu'on le laissât jouir paisiblement de la victoire. En 747, les Francs promettaient de créer des archevêques et de demander pour eux la *pallium*; en 749, il n'en était plus question et Boniface avouait qu'il « faut renoncer à savoir à quel parti les Francs s'arrêteront, » ce qui était certain c'est qu'ils abandonnaient la réforme entreprise; en 751, on en était toujours à trois archevêques, nombre insuffisant pour rattacher toutes les Églises des Gaules à une juridiction épiscopale. Quant à Boniface, il éprouvait personnellement le retour des choses humaines. On lui avait promis l'érection de Cologne en métropole et il s'y pouvait déjà croire établi, le vent tourna et on y maintint un simple évêque, Agiluff. Boniface se rabattit sur Mayence, mais ce siège ne fut pas érigé en métropole, en sorte qu'il resta archevêque et vicaire pontifical.

Ce déboire en faisait présager d'autres. Non seulement les nouvelles métropoles n'existèrent que dans le désir du réformateur, mais dans celles qu'il avait relevées l'évêque ne put se maintenir ou bien perdit sa qualité de métropolitain. Abel est chassé du siège de Reims et les biens de son Église sont pillés par les laïques. En 748, son successeur Regenfrid est nommé le premier parmi les évêques destinataires d'une lettre de Zacharie, mais il n'y reçoit pas le titre d'*archiepiscopus*. L'évêque de Rouen, Rémédius, ne reçoit non plus jamais ce titre.

« A l'instant où Boniface a cru toucher au terme, la restauration de la hiérarchie est suspendue, l'organisme à peine en mouvement se détraque. Si cet arrêt s'est produit entraînant bientôt la perte des résultats acquis, c'est que Pépin a retiré sa main et privé l'œuvre de son impulsion. Le succès n'était promis qu'à la collaboration de Boniface et du prince. L'un était la tête et le conseil, l'autre le bras et l'agent. Pépin est satisfait sans doute d'avoir corrigé les mauvaises mœurs du clergé, de l'avoir assujetti à une discipline plus sévère et à une dépendance plus rigoureuse vis-à-vis de l'évêque. Il comprend moins le besoin d'une autorité permanente et régulière supérieure à celle des évêques. Il s'est fait lui-même le chef et le surveillant de tout l'épiscopat franc. C'est à lui que les évêques doivent leurs sièges. Ils lui sont étroitement attachés par des liens personnels. A défaut d'archevêques, ils obéiront aux ordres de celui qui bientôt recevra, comme les rois d'Israël, l'onction sainte des mains du grand pontife.

« Pépin ne songe qu'aux intérêts de son pouvoir et il est dans son rôle. Boniface voulait affermir la hiérarchie ecclésiastique dans l'intérêt exclusif des Églises elles-mêmes et de la papauté, et il suivait le cours de la pensée qui fait l'unité de sa vie et de son apostolat. Il se rend compte tristement que son œuvre réformatrice reste inachevée, mais il en poursuivrait vainement l'exécution puisqu'elle a cessé d'intéresser Pépin. Il abhorre et il évite le plus qu'il peut le palais où l'accueil du roi est toujours empressé, mais où le missionnaire rencontre des hommes dont le commerce lui fait horreur [3]. »

Et ceci fait toucher du doigt ce qu'il y avait d'artificiel dans toute l'œuvre de Boniface; nous l'avons indiqué pour la Germanie (voir ce mot); pour la Gaule on voit que ce grand projet de réforme n'a rien qui s'adapte aux éléments qu'il doit mettre en œuvre. Un Anglais s'est flatté d'imposer à l'Église gallicane l'organisme qui existe en Angleterre, il fait appel au chef de l'Église qui, en la circonstance, envisage surtout la subordination de l'épiscopat franc, et il compte sur Carloman et sur Pépin qui n'ont voulu autre chose que de reprendre en main cet épiscopat qui n'était plus qu'un corps de malfaiteurs. C'est la réforme par le haut, d'autres eussent sans doute entamé la réforme par le bas, par les fidèles et le clergé de second rang. Mais l'œuvre de Pépin est, par ce côté, bien carolingienne, tout comme sera la renaissance littéraire et artistique de Charlemagne qui s'illusionne et croit avoir créé un mouvement quand il n'a fait que bavarder avec quelques littérateurs de troisième qualité.

La grande entreprise, entamée et poursuivie non sans fracas a donc abouti à un échec. L'année qui suit la mort de Boniface, en 755, Pépin réunit un synode dans son palais de Ver et s'en attribue la présidence, car c'est à la fois un synode et une assemblée. Les évêques seront soumis désormais à une juridiction mais ce ne sera pas celle du métropolitain. Pépin n'y voit qu'une organisation provisoire et pour l'heure il ne songe ni à rendre leur privilège aux évêques des anciennes métropoles, ni à rétablir les limites des anciennes provinces ecclésiastiques. Les prélats qui tiendront la place des métropolitains exerceront leurs pouvoirs en commun. Ce seront pour ainsi dire, des pro-métropolitains et on ne prend pas la peine de dire quels diocèses chacun d'eux aura sous sa juridiction. Mais si l'ancienne organisation n'est plus qu'un fantôme, la nouvelle n'est qu'une ombre et le grand dessein de Boniface a péri; jamais il n'est question d'archevêques.

Et cependant il existe un archevêque. On lit au *Liber Pontificalis*, dans la notice d'Étienne II : *Et dum in Francia esset positus, Rodigango... pallium tribuit et archiepiscopum ordinavit* [4]. Ce Rodigango c'est Chrodegang, évêque de Metz, ordonné archevêque après la mort de Boniface par le pape Étienne au cours du voyage que celui-ci fit en France en 754. Est-il du nombre des évêques dont la prérogative toute personnelle a été reconnue à Ver? on est tenté de le croire. Archevêque austrasien comme Boniface, Chrodegang tient en cette qualité en Austrasie le rôle d'un métropolitain sans occuper une métropole, il est du nombre de ces prélats chargés de tenir la place des évêques des métropoles, mais plus avantagé qu'aucun d'eux

[1] *Epist.* LXXVIII, édit. Duemmler, *op. cit.*, p. 351. — [2] E. Lesne, *op. cit.*, p. 48-50. — [3] E. Lesne, *op. cit.*, p. 52-53. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 456.

il paraît être le seul qui ait reçu le titre d'archevêque et le *pallium*. Au synode d'Attigny, il signe le premier et après lui on rencontre épars parmi d'autres évêques les titulaires de Mayence, de Sens, de Rouen et de Tours. Le choix fait en faveur de Chrodegang s'explique parce qu'il amène le pape d'Italie jusqu'au roi Pépin, mais la succession de Boniface est assez opulente pour être partagée. Chrodegang aura le titre d'archevêque et de légat du Saint-Siège. Lul gardera le siège de Mayence. La situation exceptionnelle faite à Chrodegang dans l'Église franque prouve à elle seule que la tentative de Boniface pour imposer à cette Église une organisation régulière a échoué.

LV. L'ARCHEVÊQUE DES GAULES. — Qu'est-il advenu des décisions du concile de Ver? On n'en fait plus mention, pas même une allusion, il semble qu'on les ait promptement oubliées. Chrodegang est mort en 766, on l'aura sans doute remplacé, mais sans parler désormais de pro-métropolitains.

En 769, Charlemagne envoie au synode de Rome une députation de douze évêques que conduit Wilchaire de Sens[1] à qui le biographe d'Étienne III donne le titre d'archevêque des Gaules : *Vulcario archiepiscopo provinciæ Galliarum, civitate Senense*[2]. A quoi doit-il cette distinction? En 754, quand Étienne III vint en France, on voit parmi sa suite un évêque de Nomentum ayant nom Wilchaire, son évêché ne devait pas absorber son activité, car il s'attarde en France et, trois ans plus tard, en 757, Étienne demande à Pépin de le lui renvoyer. S'il est allé à Rome, il n'a pas tardé à en revenir, car en 758, Paul Ier le recommande chaudement à Pépin. En 761, il retourne à Rome porter une lettre de Pépin, mais il est déjà revenu en France quand, entre 758 et 763, le pape prie le roi de pourvoir d'un évêché français un prêtre italien fugitif, le sacre devra être fait par Wilchaire qui est sans doute encore évêque de Nomentum. Est-ce à titre de compatriote que cette charge lui est confiée ou bien Wilchaire jouit-il d'un titre quelconque à la cour de Pépin. On n'en sait rien. Tous ces Italiens sont friands de bons morceaux, abbayes, évêchés, rien n'est trop beau pour eux. Marin, le fugitif, n'est pas en position de faire le difficile, mais George d'Ostie se résigne à troquer son hameau suburbicaire contre le plantureux évêché d'Amiens, Wilchaire sacrifiera de même l'évêché de Nomentum pour celui de Sens. D'ailleurs il continue à faire la navette entre la cour de France et la cour de Rome où on le voit en 769, puis en 775, puis en 780. Entre temps il est devenu un prélat rentré, confortablement assis sur le siège de Sens et qui a trouvé à sa convenance dans l'héritage de Chrodegang le titre de *missus sancti Petri* et celui non moins majestueux d'archevêque des Gaules. En fait sa situation est supérieure à celle de Boniface et de Chrodegang. Ces deux personnages étaient seulement archevêques en Austrasie; aussi lorsque Wilchaire est mentionné dans les textes francs il fait grande figure, marche de pair avec Angilrame de Metz et dans les premières années du règne de Charlemagne, les évêques francs n'ont pas d'autres chefs. Aucun de ceux qui siègent dans les anciennes métropoles, à l'exception de Wilchaire de Sens, n'a préséance sur le reste de l'épiscopat. En 769, il se rend à Rome, escorté, *suivi*, des évêques de Mayence, de Tours, de Lyon, de Narbonne et de Reims; seul il est qualifié archevêque et archevêque des Gaules.

Ce titre, il le conserve à une époque où on voit en Gaule d'autres archevêques. En 782, les sièges métropolitains de Mayence et de Reims ont été relevés, leurs titulaires portent le titre archiépiscopal, mais ils ne se haussent pas à la taille de Wilchaire qui a sans doute conservé, sa vie durant, sur tout l'épiscopat des Gaules l'autorité que lui conférait son titre d'archevêque des Gaules et d'envoyé de Saint-Pierre.

LVI. RÉTABLISSEMENT DES MÉTROPOLES. — Charlemagne ne montre pas plus d'empressement que Pépin dans l'œuvre de reconstitution de l'ancienne hiérarchie. Il n'en attend pour son pouvoir personnel qu'une faible utilité. Plus que jamais s'affirme la conception mérovingienne de l'asservissement de l'épiscopat : *Carolus imperator synodum examinationis episcoporum et clericorum fecit in Aquis palatio*[3]. C'est du palais royal, puis impérial, que les évêques s'attendent à recevoir éloges ou blâmes, instructions et réprimandes. A un épiscopat si docile, il pourrait être imprudent de laisser sentir les rênes flottantes entre les mains d'un métropolitain. Quant au pape Hadrien, loin de rappeler à Charles la nécessité de rétablir les anciennes métropoles[4], il s'abstient d'y faire allusion.

Le besoin de réformes pratiques faisait restaurer l'ancien droit et, en 774, le pape envoyait au roi franc la collection canonique de Denis le Petit, dans laquelle il était souvent question de l'exercice des droits du métropolitain. Ce fut cette insistance qui obligea à revenir à l'institution périmée, de sorte qu'en 779, le capitulaire d'Herstal prescrit l'obéissance des suffragants à l'égard des métropolitains, et, en 789, l'*Admonitio generalis* adressée aux évêques leur rappelle les canons du concile d'Antioche relatifs aux privilèges du métropolitain.

On revient donc aux métropolitains plutôt par logique que par goût ou par conviction. Quelques demandes de *pallium* et du titre d'archevêque sont faites à Rome et viennent rehausser le prestige de Tilpin de Reims, de Lul de Mayence, d'Ermembert de Bourges. En 794, au synode de Francfort, nous voyons le métropolitain juger les procès ecclésiastiques en seconde instance avec l'assistance de ses suffragants; nous apprenons que le métropolitain de Rouen installe des évêques, que la rivalité entre Arles et Vienne s'étant réveillée, on se reporte aux lettres pontificales qui attribuent à Vienne quatre suffragants et neuf à Arles. « Les contestations qui se produisent au concile et l'embarras qu'on éprouve à les trancher ne doivent pas faire croire qu'on marchait au hasard. Nous y trouvons même la preuve qu'en dressant la carte ecclésiastique des pays francs, on suivait de très près un modèle. Puisqu'on restaurait l'ancien droit, il était naturel qu'on rétablît les anciennes circonscriptions ecclésiastiques. On les retrouvait exactement, on le croyait du moins, dans la *Notitia provinciarum*, et ce document qu'on prenait sans doute déjà pour un texte d'origine ecclésiastique était sous les yeux des clercs du palais de Charlemagne[5]. Mais si on avait sous les yeux un programme on ne se pressait pas de le remplir. Il s'en faut qu'en 794, toutes les métropoles indiquées par la *Notitia* soient établies.

« Aux environs de l'an 810 part du palais une circulaire adressée à tous les archevêques[6]. L'empereur leur demande de lui envoyer un petit traité des rites du baptême. Ils devront s'éclairer des lumières de leurs suffragants. Amalaire, évêque de Trèves, reçoit à sa grande surprise la requête impériale. Il répond humblement qu'il n'est pas sûr d'avoir bien compris ce que l'empereur veut dire quand il lui parle de ses suffragants : *Suffraganeus est nomen mediæ significationis. Ideo nescimus quale fixum ei apponere debeamus aut presbiterorum aut abbatum aut diaconorum aut*

[1] L. Duchesne, *Wilchaire de Sens*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVII. — [2] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 473. — [3] *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. I, *Ann. Juvav. majores* (801), p. 87. — [4] La lettre à Bertaire de Vienne, dans Jaffé, *Regesta*, n. 2412, est apocryphe. — [5] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 135. — [6] Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 408.

ceterorum graduum inferiorum. Il sait bien qu'autrefois des évêques étaient soumis au siège métropolitain de Trèves. Mais il s'en rapporte à la sage ordonnance de l'empereur et ne s'attribue rien de lui-même. Charlemagne lui répond qu'il n'a rien en effet de mieux à faire jusqu'au temps de leur prochaine entrevue. Sans doute Amalaire sut établir que sa science théologique égalait sa modestie et sa soumission à l'empereur. Le petit examen que Charles lui fait subir tourne à son avantage. L'évêque de Trèves figure en qualité de métropolitain dans le testament de Charlemagne. A la fin du règne on peut considérer l'organisation comme achevée [1]. »

LVII. Conciles gaulois et francs. — Ces conciles nous sont connus par des témoignages historiques et des collections canoniques. Aucun monument figuré contemporain n'en a conservé le souvenir et attesté l'existence. Les témoignages historiques se trouvent pour le plus grand nombre dans Grégoire de Tours et dans les *Vitæ sanctorum aevi merowingici;* ce sont des allusions ou de brèves mentions plutôt que des récits circonstanciés. Les collections canoniques sont heureusement en mesure de suppléer à ce laconisme. Ces collections *générales* sont originaires de la Gaule même; on trouve toutefois des conciles gaulois parmi les collections canoniques espagnoles. Les collections *particulières* contiennent des documents relatifs à la Gaule toute seule ou encore des documents réunis à ceux des conciles espagnols. Il existe enfin des collections qui ne renferment pas de conciles gaulois quoique originaires de la Gaule ou répandues dans cette contrée; ces conciles y furent ajoutés postérieurement, c'est le cas pour les collections dites de Denys le Petit et de Quesnel.

La plus ancienne collection canonique qui fit une place aux conciles gaulois est la collection dite du manuscrit de Corbie, dans sa forme primitive. Elle renferme les conciles d'Arles, 314; de Valence, 374; de Turin, 401 et d'Arles, 524. Ce dernier concile termine la collection qui est la plus ancienne existante, mais non la plus ancienne connue, car il est dit dans le canon 1er du concile d'Agde, 506 : *In primis id placuit, ut canones et statuta patrum per ordinem legerentur.* Et l'usage de lire par ordre chronologique les anciens conciles n'était pas une innovation comme nous l'apprend ce passage de la *præfatio* du concile de Vaison, 529 : *Cum secundum statuta canonum in Vasensi vico sanctorum pontificum fuisset concilium congregatum, juxta consuetudinem antiquorum patrum regulas relegentes... cognovimus.* Or, dans cette collection se trouvaient les conciles gaulois, ainsi qu'en donne la preuve le canon 1er du concile d'Agde, dans lequel on lit à la suite du passage transcrit.... *quibus lectis placuit de bigamis aut internuptarum maritis, quamquam aliud patrum statuta decreverint ut...* etc. Ce canon changé est le canon 1er du concile de Valence, lequel se trouvait donc dans la collection présentée aux Pères d'Agde. On peut supposer que les conciles étaient disposés suivant l'ordre chronologique; le concile le plus récent venait s'ajouter aux précédents; cette supposition est autorisée par la forme des diverses anciennes collections de conciles gaulois. On voit un copiste ajouter à la collection du manuscrit de Corbie, les conciles de Riez, 439; d'Orange, 441; de Vaison, 442, le IIe d'Arles et le concile d'Agde, 506. Nous observons l'ordre chronologique dans la collection du manuscrit de Reims à partir du Ier concile d'Arles, 341, jusqu'au ve concile d'Orléans, 549. Même disposition, saufs d'insignifiants écarts, dans les collections des manuscrits de Lorsch et de Lyon. Enfin l'auteur de l'*Epitome* espagnol a emprunté les conciles gaulois à une collection chronologique.

Les conciles gaulois présentent une particularité qui leur est commune avec les conciles africains : c'est le nombre très variable des canons d'un même concile suivant qu'on consulte telle collection ou telle autre. La raison de cette anomalie est identique dans les deux pays et on répétait les prescriptions édictées par les conciles précédents.

Sur le Ier concile d'Arles, 314 [2]. — On le trouve dans les collections suivantes : Ms. de Corbie; ms. de Lorsch; ms. d'Albi; ms. de Saint-Maur; ms. de Diessen; ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana,* ms. de Novare; ms. de Lyon; ms. de Saint-Amand; ms. de Paris *3838;* ms. de Saint-Germain Harlay *386;* ms. d'Oxford Bold. *893* (ces trois derniers mss. sont de la collection Dionysio-Hadriana) [3].

Ce concile se trouve deux fois dans la collection du manuscrit de Cologne : complet la première fois, et la deuxième fois privé des canons 3, 5, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 18-22. Il est à noter que ces mêmes canons manquent également dans les collections des manuscrits de Corbie et de Lyon. La collection du manuscrit de Novare, du manuscrit Saint-Germain Harlay *386* et Bodléien *893* donne à la suite du dernier canon de l'édition courante six autres canons certainement étrangers à ce concile. Le concile d'Arles adressa deux lettres au pape Silvestre. La plus étendue des deux est conservée dans la collection du manuscrit Paris. lat. *1711,* dans l'affaire des donatistes. La plus brève sert de préface aux canons. La première a été abrégée et assez malmenée dans les collections du ms. de Novare; ms. de Cologne; ms. Saint-Germain Harlay *386;* Oxford Bold. *893.* Dom P. Coustant [4] désigne par erreur une collection de l'Église d'Arles comme l'exemplaire contenant cette lettre. Les deux manuscrits qu'il a employés sont aujourd'hui Paris. lat. *2777* et *5537.*

Le nombre de Pères siégeant au concile diffère suivant les collections. Celles des manuscrits de Corbie, de Cologne, de Lorsch, de Lyon, d'autres encore parlent de six cents évêques. Dans la table des matières qui précède la collection du manuscrit de Saint-Maur, on cite le Ier concile d'Arles en ces termes : *Canon arelatensis, ubi fuerunt episcopi XCV, diaconi XVI.* Dans la collection du manuscrit de Novare, du ms. Saint-Germain Harlay et Oxford Bodl., il est question de cent vingt-trois évêques. Si on se reporte aux signatures on se trouve loin de compte.

Sur le concile d'Arles, voir Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles,* in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 275-298.

Sur le concile de Valence de 374. — On le trouve dans les collections suivantes : Ms. de Cologne; ms. de Lorsch; ms. d'Albi; ms. de Saint-Maur; ms. de Diessen, ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana;* ms. de Novare; ms. de Lyon; ms. de Saint-Amand.

La table des matières du manuscrit de Corbie mentionne ce concile, mais le copiste a oublié de le transcrire, il a écrit le titre seulement. Par contre la collection du manuscrit de Cologne contient le texte deux fois, mais la deuxième fois le canon 1er manque depuis les mots *cum divini præcepti* et le canon 3. Mêmes lacunes dans les collections des manuscrits de Saint-Maur, d'Albi, de Lyon et de Novare, et probablement dans celle du ms. de Lorsch. Dans l'*Hispana,* il manque la seconde moitié du

[1] E. Lesne, *op. cit.,* p. 65-71. — [2] Labat, *Collect. concil. Galliæ,* t. I, p. 94 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.,* t. II, col. 469 sq. — [3] F. Maassen, *Bibliotheca latina juris canonici manuscripta,* t. I, part. 2, p. 229, 284; *Ueber eine Lex Romana canonice compta,* dans *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der kaiserl. Akademie der Wissenschaften,* 1860, t. XXXV, p. 96. — [4] *Epistolæ pontificum romanorum,* in-fol., Parisiis, 1721, col. 341. — [5] Labat, *Collect. concil. Galliæ,* t. I, p. 229; Mansi, *Conc. ampliss. collect.,* t. III, col. 491 sq.

canon 1er. Dans les collections des mss de Lorsch et de Saint-Maur, on ne trouva pas la lettre synodale qui ouvre les canons, lettre adressée aux évêques gaulois, ni la lettre au clergé et au peuple de Fréjus. Cette dernière manque également dans les collections des manuscrits de Novare et de Saint-Amand, mais on la rencontre dans la collection du ms. de Cologne, après le concile de Riez et séparée des canons.

Sur le concile de Valence, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 982, note 1.

Sur le concile de Nîmes, de 394 (ou 396). — On le trouve seulement dans la collection du manuscrit de Cologne.

Sur le concile de Nîmes, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 91-97.

Sur le concile de Turin, de 401[1]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; ms. d'Albi; ms. de Diessen, ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana*; ms de Lyon; ms. de Saint-Amand.

Les deux tables qui précèdent la collection du manuscrit de Corbie mentionnent ce concile, dont le texte manque dans le corps de la collection. Dans la collection du manuscrit de Cologne les canons 3 et 4 manquent.

Sur le concile de Turin, voir Hefele-Leclercq, *op. cit*, t. II, p. 129-134.

Sur le concile de Riez, de 439[2].— On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; ms. de Lorsch; ms. d'Albi; ms. de Saint-Maur; ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana*; ms. de Novare; ms. de Lyon; ms. de Beauvais; ms. de saint-Amand.

La deuxième table du ms. de Corbie nous apprend que le concile de Riez s'y trouvait contenu. La collection du ms. de Cologne donne le concile deux fois, mais avec une lacune des canons 2 à 5 et la première phrase du canon 6e. Il en est de même dans la collection du manuscrit de Saint-Maur. Dans la collection du ms. de Lyon, manquent les canons 2 à 5 et le canon 6, sauf la dernière phrase. Le canon 8 manque dans la collection espagnole. Le concile reparaît à deux reprises dans la collection du ms. d'Albi; la première fois avec certaines lacunes, la deuxième fois intégralement à partir du canon 2. Les derniers canons[3] ne se lisent que dans le manuscrit d'Urgel de la collection espagnole[4].

Sur le concile de Riez, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 423-430.

Sur le Ier concile d'Orange, 441[5]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; ms. de Lorsch; ms. de Pithou; ms. de Saint-Maur; ms. de Diessen; ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana*; ms. de Novare; ms. de Lyon; ms. de Saint-Amand; ms. Saint-Germain Harlay *386*; ms. Oxford Bodl., *893.*; deux mss de la Dionysio-Hadriana.

La deuxième table du manuscrit de Corbie contient le nom de ce concile. Seule, la collection du ms. de Cologne donne, avec les noms des évêques présents, les noms des sièges et des provinces. La collection du ms. de Lorsch ne donne que vingt canons au lieu de trente.

Sur le concile d'Orange, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 430-454.

Sur le Ier concile de Vaison, 442[6]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; ms. d'Albi; ms. de Saint-Maur; ms. de Diessen; ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana*; ms. de Novare; ms. de Lyon; ms. de Saint-Amand.

Ce concile est mentionné dans la deuxième table du manuscrit de Corbie. On ne trouve que dans le seul manuscrit de Cologne la liste des évêques siégeant à ce concile. La collection du ms. de Lorsch ne donne que six canons; celle du ms. d'Albi donne d'abord les canons 7 à 10, ensuite les canons 4 à 6. La collection du ms. de Saint-Maur omet les canons 1 à 3, et 6; la collection du ms. de Pithou omet les canons 9 et 10.

Sur le concile de Vaison, voir Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, p. 454-460.

Sur le IIe concile d'Arles, 443 ou 452[7]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; ms. de Cologne; ms. de Lorsch; ms. d'Albi; ms. Pithou; ms. de Saint-Maur; ms. de Reims; *Epitome* espagnol; *Hispana*; ms. de Lyon; ms. de Saint-Amand.

La collection du ms. de Reims donne tous les canons. Les collections des manuscrits de Corbie, de Cologne, de Saint-Maur et de Lyon omettent les canons 10 à 12 et 26 à 45; l'*Epitome* espagnol passe également les canons 26 à 45. La collection d'Albi donne d'abord le concile comme les collections précédentes, puis elle ajoute quelques-uns des canons omis. Dans la collection du ms. de Saint-Maur les canons 26 à 44 manquent, dans la collection de Pithou et dans l'*Hispana* on s'arrête au canon 25, toute la suite (can. 26-56) manque. La collection du manuscrit de Lorsch n'a que 31 canons.

Les Ballerini[8] frappés de ces variations ont pensé que les cinquante-six canons, tels qu'on les lit dans la collection du manuscrit de Reims, appartiennent à des époques distinctes. Seraient seuls primitifs les vingt-cinq canons de l'*Hispana;* les canons 10 à 12 manquaient peut-être dès lors, comme c'est le cas dans beaucoup de collections. Dans la suite, on aurait ajouté les canons 46 à 56 en enfin 26 à 45. Cette explication est passablement arbitraire et ne tient pas compte de ce fait que beaucoup de conciles gaulois nous sont parvenus avec des lacunes portant sur un ou sur plusieurs canons. Ce concile est, à vrai dire, particulièrement maltraité, mais on remarquera que, exception faite pour les canons 10 à 12 dont l'absence dans quatre collections n'offre rien d'inexplicable, les canons 25 et suivants manquent dans toutes les collections, sauf celle de Reims. A la suite du canon 25, on lit dans la collection du ms. de Reims, *Capitula de synodo quæ in territorio Arausico celebrata est*, et, dans les canons suivants, on répète les décrets du Ier concile d'Orange, soit textuellement, soit d'après leur sens. Avec le canon 46 qui contient la deuxième moitié du canon 27 d'Orange, se termine cette liste des canons empruntés au concile d'Orange, seuls les canons 31 et 34 font exception. Ainsi s'explique sans difficulté l'omission des canons à partir du canon 25.

Les plus anciennes collections de canons gaulois étaient disposées suivant l'ordre chronologique; le concile d'Orange précédait par conséquent le IIe concile d'Arles et il a semblé superflu de copier une deuxième fois les canons du IIe concile d'Arles qui n'étaient qu'une répétition des canons d'Orange. Les éditeurs n'ont pas apporté une scrupuleuse attention à distinguer ces canons entre eux. Ainsi, les canons 31 et 34 sont omis dans toutes les collections parce qu'on les trouve parmi ceux d'Orange. Dans la collection du ms. Pithou ou dans sa source de même que dans la source de la collection espagnole, on a omis tout ce qui suit le canon 25, parce que le collecteur avait pris, sans y regarder de plus près et sans se soucier de

[1] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 291 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 859 sq. — [2] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 439 sq; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. V, col. 1189. — [3] Baluze, *Nova collectio*, t. I, col. 947 sq. — [4] F. Maassen, *Biblioth. latin. jur. canonici*, t. I, part. 3, p. 165. — [5] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 449 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 433 sq. — [6] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 465 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 451 sq. — [7] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 555 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 879 sq. — [8] Ballerini, *De antiq. collect. canon.*, part. II, c. XX, n. 2, ad 19.

l'inscription tous les canons qui suivent pour des canons d'Orange. L'auteur ou le copiste de la collection du manuscrit de Saint-Amand, tout aussi inattentif, a laissé les douze derniers canons sans s'apercevoir (ce qui eut réclamé il est vrai quelque vigilance), que le canon 45, et le 46 surtout, étaient empruntés au concile d'Orange. Dans ce manuscrit de Saint-Amand, on lit en marge du canon 25 : *Hic desunt capitula de sinodo Aurosicorum a XXV usque XLIIII. Idéo dimisimus, quia in antea scriptum repperies in ipsa sinodo.* Dans le ms. Paris. lat. *1455* de cette collection, la note est insérée dans le texte même. Dans les collections des manuscrits de Corbie, de Cologne, d'Albi, de Saint-Maur et de Lyon, le canon 45 est également omis, et la collection du ms. de Cologne justifie cette façon de voir. Dans cette collection, les canons 10 à 12 manquent, en sorte que le canon 13 est devenu le 10e et le canon 14 n'en porte pas moins le n. 14, le 15 est aussi le n. 15 et ainsi des autres jusqu'au canon 25. Ensuite les canons 26 à 45 manquent; le canon 46 est devenu le n. 26, les canons 47, 48 et 49 sont respectivement côtés 27, 28 et 29. Cependant à partir du canon 50 jusqu'à la fin, on voit reparaître les numéros primitifs 50, 51, etc. On voit ainsi que le collecteur avait à sa disposition un exemplaire complet et il prenait soin de numéroter les canons dont il faisait choix de manière à retrouver sans peine leur rang dans l'exemplaire qu'il abrégeait.

Les Ballerini paraissent encore avoir fait fausse route en présentant ces canons comme l'ouvrage d'une assemblée privée et non d'un concile; la raison qu'ils en donnent c'est que tous les canons reproduisent des prescriptions empruntées à des conciles plus anciens, tels que Nicée, Arles, Orange, Vaison. Si on se reporte aux autres conciles gaulois, on rencontre des canons qui renouvellent d'anciennes prescriptions. Par exemple, le Ier concile d'Arles, dans les canons 6, 9, 12 et 14, reproduit les dispositions édictées par les Pères du concile d'Elvire dans leurs canons 39, 25, 20 et 75. Le canon 11e de Nicée se retrouve dans le canon 3 de Valence; la première partie du canon 5 et le canon 16 de Nicée se montrent dans le canon 7 de Turin; le canon 3 de Turin, dans le canon 1 de Riez; le canon 7 de Nicée, dans le canon 3 de Riez; la dernière partie du canon 8 de Nicée dans le canon 8 de Riez; le canon 8 de Turin, dans le canon 24 d'Orange. Si un concile gaulois tenu à Arles reproduit un grand nombre d'anciens canons, cela prouve tout simplement que ce concile a jugé opportun de raviver des points de discipline sans vouloir s'écarter de la lettre de ces anciennes prescriptions.

Les Ballerini font encore observer que le IIe concile d'Arles se rencontre dans les collections démunies de préface, de signature et de notices chronologiques. Ceci est exact; mais le Ier concile d'Orange, le Ier concile de Vaison et le concile d'Auxerre manquent de préface; les conciles de Turin, d'Angers et le IIe d'Arles n'ont pas de signatures; les conciles de Vannes, Ier de Lyon, d'Auxerre sont dépourvus de notice chronologique. Le IIe concile d'Arles est donc mal partagé, il n'est pas imaginaire; les doutes qu'on peut soulever à son endroit ne résistent pas à cette constatation que sous le titre de IIe concile ou simplement de concile d'Arles, on le retrouve dans toutes les collections, depuis la plus ancienne jusqu'à la plus récente. Bien plus, il est cité par un autre concile, le IIe de Tours, en 567, dans son canon 20 le désigne sous le nom de *synodus Arelatensis* et utilise son canon 46.

Toute cette défense du IIe concile d'Arles par Maassen laisse intacte la démonstration des Ballerini. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, selon nous, ce groupement de canons est une simple compilation canonique privée, simple travail de collecteur dont la date importerait assez peu, si celle de 443 ou 452, aussi bien que plusieurs autres n'étaient inacceptables puisque cette compilation renferme un emprunt au concile d'Agde, tenu en 506.

Sur le IIe concile d'Arles, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 460-476.

Sur le concile d'Arles, de 451[1]. — Nous ne possédons que la lettre synodale adressée au pape Léon Ier, lettre contenant l'adhésion des évêques gaulois à la lettre dans laquelle ce pape de Rome condamne les erreurs d'Eutychès : *Lectis dilectionis.* — Ce concile se trouve dans la collection de Quesnel et dans celle du manuscrit de Colbert.

Sur le concile d'Arles, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 881.

Sur le concile d'Angers, de 453[2]. — On le trouve dans la collection du ms. de Saint-Maur. Baronius, le premier, fit connaître ce concile d'après une copie envoyée par le P. Fronton du Duc. Bini ajouta les rubriques des canons qu'il tenait, avec quelques variantes, du même Fronton; il désigne le manuscrit sous le nom de *codex Tilianus.* Le P. Sirmond a comparé le manuscrit de Saint-Maur (*codex Fossatensis*) et le *codex Engolismis Tilianus.* Il nomme en outre[3] un *codex Pithœanus;* cependant dans ses *Notæ posthumæ* il écrit à propos du canon 3e : *Ut a violentia; consentiunt in his verbis duo codices, Tilianus et Fossatensis, in quibus solis hoc concilium reperimus.* Cette mention d'un *codex Pithœanus* paraît erronée. Le manuscrit visé sous cette désignation ne contient pas ce concile, quant au manuscrit qu'il nomme *codex Engolismis Tilianus,* il est identique à celui dont Bini a fait usage. Il contenait la collection du *codex Fossatensis* ou une collection semblable à celle du *Tilianus.* Le P. Hardouin parle pour sa part d'une collection conservée à la bibliothèque des Jésuites de Paris.

Sur le concile d'Angers, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 883-886.

Sur le IIIe concile d'Arles, vers 455[4] — On le trouve dans les collections du manuscrit de Lorsch et du manuscrit de Lyon.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 886-887.

Sur le Ier concile de Tours, en 461[5]. — On le trouve dans les collections du manuscrit de Reims; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand; du ms. Paris. lat. *1454* et Paris. lat., A *3842* de la collection de Quesnel.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 886.

Sur le concile de Vannes, de 465[6]. — On le trouve dans les collections du manuscrit de Corbie; du ms. de Pithou; du ms. de Diessen; du ms. de Reims; du ms. de Saint-Amand; du ms. Paris. lat. *1454* et Paris. lat., *A. 3842* de la collection de Quesnel.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 904-906, 1382.

Sur le concile d'Agde, de 506[7]. — On le trouve dans les collections du manuscrit de Corbie; du ms. de

[1] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 537 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VI, col. 161 sq. — [2] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 569 sq; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VII, col. 899 sq. — [3] Sirmond, *Conc. antiq. Galliæ*, t. I, col. 599. — [4] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 579; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 907 sq. — [5] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 585 sq.; Mansi, *Conciliorum amplissima collectio.*, t. VIII, col. 943 sq. — [6] Labat, *Collectio conciliorum Galliæ*, t. I, col. 593 sq.; Mansi, *Conciliorum amplissima collectio.*, t. VII, col. 951 sq. — [7] Labat, *Collectio conciliorum Galliæ*, t. I, col. 777 ; Mansi, *Conciliorum amplissima collectio.*, t. VIII, col. 323 sq.

Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. de Pithou; du ms. de Saint-Maur; du ms. bourguignon; du ms. de Reims; de l'*Epitome* espagnol, de l'*Hispana;* du ms. de Novare; du ms. de Lyon; du ms. de Saint-Amand; du ms. Saint-Germain Harlay *386* et du ms. Oxford. Bodl. *89*.

La collection du manuscrit de Lorsch ne contient que 27 canons sous une forme abrégée; celle du ms. de Saint-Maur donne les canons jusqu'au 43e seulement. La collection du ms. de Bourgogne donne un choix de canons à partir du 12e. L'*Hispana* ajoute, après le canon 47, vingt-trois canons de plus (can. 48-70) qui manquent dans toutes les collections. Dans un grand nombre mais non pas dans tous les manuscrits de l'*Hispana*, ces canons se trouvent à la fin des conciles sous le titre : *Sententiæ quæ in veteribus exemplaribus conciliorum non habentur, sed a quibusdam in ipsis insertæ sunt.* Il est malaisé de dire si ce document faisait partie de l'*Hispana* dans sa forme primitive. Ces mêmes 23 canons reparaissent sous le titre de *Sententiæ quæ in veteribus*, etc., dans la collection du manuscrit de Saint-Amand. Ils prennent place après les conciles espagnols comme dans la collection espagnole. Ces *Sententiæ* sont d'origine gauloise. Les n. 3 à 16 (can. 50-63 d'Agde) sont empruntés au concile d'Epaone[1]; les n. 18-21 (can. 65-69) viennent des canons de Laodicée dans la version d'Isidore[2], les n. 22 et 32 (can. 69-70) sont des chapitres des *Statuta Ecclesiæ antiqua*[3]. Quant aux n. 1, 2, 17 (can. 48, 49, 64), si leur source n'est pas identifiée avec certitude, ils n'en contiennent pas moins la discipline de l'Église des Gaules du VIe siècle. Des décisions apparentées aux n. 1 et 2 se trouvent dans les canons 33 et 32 d'Agde; le n. 17 correspond essentiellement à la première partie du canon 15 du concile de Clermont en Auvergne. La version d'Isidore des canons de Laodicée et les *Statuta Ecclesiæ antiqua* étaient aussi répandus en Espagne. Cependant le plus grand nombre des canons du concile d'Épaone et l'absence de tout concile espagnol indique clairement que leur patrie n'est pas l'Espagne, mais bien la Gaule.

Sur le concile d'Agde, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 973-1002; *Dictionn.*, t. I, col. 871-877.

Sur le Ier concile d'Orléans, de 511[4]. — On le trouve dans les collections du manuscrit de Corbie; du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. Pithou; du ms. de Saint-Maur; du ms. de Bourgogne; du ms. de Reims; de l'*Epitome* espagnol; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand; des mss. Paris. lat. *2842A* de la collection de Quesnel.

La collection du manuscrit de Lorsch ne contient que vingt-sept canons dans une forme abrégée. La collection du manuscrit de Bourgogne ne donne que quelques canons; celle du ms. de Cologne n'a pas les canons 4, 5, 7, qui manquent également tous les trois dans les collections des manuscrits de Saint-Maur, de Saint-Amand et *Hispana* et en outre le canon 10 et enfin la lettre synodale à Clovis manque dans les quatre collections. La préface manque dans le manuscrit de Saint-Amand.

Sur le Ier concile d'Orléans, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1005-1015, 1382.

Sur le concile d'Épaone, de 517[5]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; ms. de Cologne; ms. de Lorsch; ms. de Pithou; ms. de Saint-Maur; ms. de Diessen; ms. de Bourgogne; ms. de Reims; *Hispana;* ms. de Lyon; ms. de Beauvais; ms. de Saint-Amand; ms. d'Albi.

Dans la collection du manuscrit de Lorsch, on trouve seulement 31 canons abrégés. La collection du ms. de Bourgogne ne contient que quelques canons. La préface manque dans les mss de Pithou, de Corbie, et de Lyon et dans la collection espagnole il manque la préface et les canons 1 à 3, 5, 19 à 21, 32 et 35.

Sur le concile d'Épaone, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1031-1042; *Dictionn.*, t. V, au mot Épaone.

Sur le Ier concile de Lyon de 517[6]. — On le trouve dans la collection du ms. de Cologne; du ms. de Reims.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1042-1046.

Sur le IVe concile d'Arles, de 524[7]. — On le trouve dans la collection du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. Pithou; du ms. de Reims; de l'*Epitome* espagnol; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon; du ms. de Saint-Amand.

Ce concile est cité dans les deux tables du ms. de Corbie; il manque dans le corps de la collection.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1061-1062.

Sur le concile de Carpentras, de 527[8]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. de Reims; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Dans les collections des manuscrits de Cologne, de Lyon, dans l'*Hispana*, manque la lettre synodale.

Sur le concile de Carpentras, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1074-1076.

Sur le IIe concile d'Orange, de 529[9]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. de Saint-Maur; du ms. de Reims; du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

La collection du ms. d'Albi ne donne que les sept premiers canons et le début du huitième.

Sur le IIe concile d'Orange, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1085-1109, 1384.

Sur le IIe concile de Vaison, de 529[10]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; du ms. de Cologne; du ms. de Diessen; du ms. de Reims; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

La collection du ms. de Lorsch donne seulement un extrait du canon I; la collection du ms. d'Albi ne donne que le canon Ier, dans l'*Hispana*, manque la préface.

Sur le IIe concile de Vaison, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1110-1115.

Sur le concile de Marseille, de 533[11]. — On le trouve dans la collection du ms. de Cologne;

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1125-1129.

Sur le IIe concile d'Orléans, de 533[12]. — On le trouve dans les collections du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1130-1135.

[1] Can. 3-16 des *Sententiæ* = can. 22, 17, 6, 7, 8 prem. part., 4, 8 sec. part., 9, 10, 18, 29, 30, 34, 35 du concile d'Epaone. — [2] Can. 18-21 des *Sententiæ* = can. 20, 21, 31, 38 du concile de Laodicée. — [3] Can. 22, 23 des *Sententiæ* = can. 35, 73 des *Statuta*. — [4] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 833 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 350 sq. — [5] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 889 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 557 sq. — [6] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 903, sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 567 sq. — [7] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 917 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 625 sq. — [8] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 925 sq., Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 707; Mansi désigne le ms. de Beauvais comme *cod. Vatic. 3827*. — [9] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 935; Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 711 sq. — [10] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 955 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 725 sq. — [11] Kunst, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1839; et dans *Zeitschrift für Théologie*, 1844, t. XI, p. 471 sq. — [12] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 959 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 835 sq.

Sur le concile de Clermont en Auvergne, de 533[1]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; du ms. de Lorsch; du ms. Pithou; du ms. de Saint-Maur; du ms. de Bourgogne; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon.

Dans toutes ces collections, sauf dans l'*Hispana* et dans celle du ms. de Saint-Maur, la lettre synodale à Théodebert manque. Dans l'*Hispana* et dans la collection du manuscrit de Lyon, la préface manque. Dans la collection du ms. de Saint-Maur, le canon 8 manque. Dans la collection du ms. de Bourgogne, manque la préface, le canon 14 et la fin du canon 16. La collection du ms. d'Albi ne donne que quelques canons.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, col. 1139-1142.

Sur le III^e concile d'Orléans, de 538[2]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. Pithou; du ms. Bigot; du ms. de Reims; de l'*Hispana;* du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Dans le ms. de Corbie, les canons 1 à 12 et une partie du canon 13, manquent. Dans la collection du ms. Bigot (qui s'est servie) du ms. incomplet de Corbie, les canons 1 à 16 et une partie du canon 17 manquent.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, col. 1155-1162.

Sur le IV^e concile d'Orléans, de 541[3]. — On le trouve dans les collections du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. de Reims; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 1164-1174.

Sur le V^e concile d'Orléans, de 549[4]. — On le trouve dans les collections du ms. de Corbie; du ms. de Cologne; du ms. de Lorsch; du ms. d'Albi; du ms. de Saint-Maur; du ms. de Reims; de l'*Epitome* espagnol; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Dans la collection du ms. de Saint-Maur, le canon 22 manque. Dans l'*Hispana*, de la forme la plus récente, le canon 15 manque et, à partir du canon 18, tous les autres canons. Dans l'*Epitome*, manque seulement le canon 22. L'*Hispana* désigne ce concile sous le nom de *concilium Arvernense II* et l'*Epitome* le nomme *concilium Franciæ*[5].

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, p. 157-163.

Sur le concile provincial de Gascogne, de 551[6]. — On le trouve dans la collection du ms. de Diessen.

Ce concile se tint à Eauze.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 165; *Dictionn.*, t. IV, au mot EAUZE.

Sur le II^e concile de Paris, de 552[7]. — On le trouve dans les collections du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 167-168.

Sur le V^e concile d'Arles, de 554[8]. — On le trouve dans la collection du ms. de Lyon.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 169-170.

Sur le III^e concile de Paris, de 557[9]. — On le trouve dans les collections du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand; du ms. Paris. lat. *1454* et Paris. lat. *3842A* de la collection de Quesnel.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 171-174.

Sur le II^e concile de Lyon, de 567[10]. — Ce concile a été édité d'abord dans Surius, t. II, p. 679, sans indication de source manuscrite. Le P. Sirmond et les autres éditeurs n'en ont trouvé aucun exemplaire.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 182-184.

Sur le II^e concile de Tours, de 567[11]. — On le trouve dans les collections du ms. de Bourgogne; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 184-193.

Sur le IV^e concile de Paris, de 573[12]. — On le trouve dans la collection du ms. de Corbie.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 195-197.

Sur le concile d'Auxerre, de 578[13]. — On le trouve dans les collections du ms. de Bourgogne; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 224-221.

Sur le I^er concile de Mâcon, de 583[14]. — On le trouve dans les collections du ms. de Bourgogne; du ms. de Lyon; du ms. de Beauvais; du ms. de Saint-Amand.

La collection du manuscrit de Bourgogne donne quelques canons seulement.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 202-205.

Sur le III^e concile de Lyon, de 583[15]. — On trouve dans la collection du ms. de Bourgogne le canon 5. Le reste est connu par Surius, t. II, p. 680.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 206-207.

Sur le II^e concile de Valence, de 584[16]. — Aucune collection. Donné par Surius, t. II, p. 681.

[1] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 977 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.* t. VIII, col., 859 sq. — [2] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 991 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 9 sq. — [3] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1007 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 111 sq. — [4] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1031 sq., Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 127 sq. — [5] On est parti de là pour admettre l'existence d'un deuxième concile de Clermont en Auvergne qui aurait renouvelé les canons du V^e concile d'Orléans. Le P. Sirmond, *Conc. antiqua Galliæ*, t. I, p. 289 sq., nous fait connaître les sommaires des seize canons qui se lisent dans l'*Hispana* sous sa forme la plus récente. Il lui attribue le titre de II^e concile d'Auvergne et donne l'*incipit* des canons déjà publiés dans le V^e concile d'Orléans. Ce document s'est conservé avec la préface comme dans le *codex Urgelitanus* de l'*Hispana*. On le trouve chez Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 107 sq, et dans Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. IX, col. 141 sq. Mansi a donné également l'abrégé du V^e concile d'Orléans dans l'*Epitome* espagnol du manuscrit de Lucques et Dom Labat l'a reproduit d'après Mansi. Dans l'*Hispana*, édit. de Madrid, t. I, col. 273 sq., le texte des canons porte le titre de *Concilium Arvernense*. La préface, dans laquelle on lit que le concile a été tenu *in Aurelianensi urbe* sous Childebert, se trouve aussi dans l'*Hispana*, où on lit ces mots avant la préface : *Ubi beatus Petrus divinitus inspiratus et confessione sua omnibus credentibus profuturus. Tu es, inquit, Christus filius Dei vivi nec immerito beatus pronuntiatur a Domino et a principali*, passage qui, évidemment, n'appartient pas à la préface. Au lieu de Childebert on lit Théodebert dans le seul manuscrit d'Urgel, mais ce Théodebert était mort un an avant le V^e concile d'Orléans. — [6] J. Friedrich, *Drei unedirte Concilien aus der Merovingerzeit*, in-8°, Bamberg, 1867, p. 69 sq. — [7] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1089 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 739 sq. — [8] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1091 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 701 sq. — [9] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1115 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 743 sq. — [10] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1159 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 785 sq. — [11] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1163 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 789 sq. — [12] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1193 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 865 sq. — [13] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1215 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 911 sq. — [14] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1237 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 931 sq. — [15] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1285 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 941 sq. — [16] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1289 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 945 sq.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 207-208.

Sur le II^e concile de Mâcon, de 585 [1]. — On le trouve dans les collections du ms. de Beauvais ; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 208-214.

Sur le V^e concile de Paris, de 614 ou 615 [2]. — On le trouve dans les collections du ms. de Diessen ; du ms. de Reims.

Dans le manuscrit de Reims, le canon 4 et les souscriptions manquent.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 250-254

Sur un concile franc tenu peu après le V^e concile de Paris [3]. — On trouve un fragment dans la collection du ms. de Reims.

Sur le concile de Clichy, de 626 ou 627 [4]. — On le trouve dans la collection du manuscrit de Diessen.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 260, note ; p. 264.

Sur le concile de Chalon-sur-Saône, de 647-649 [5]. — On le trouve dans les collections du ms. de Beauvais ; du ms. de Saint-Amand.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 280-284.

Sur le concile d'Autun, vers 670 [6]. — On trouve quelques canons dans le ms. d'Angers et dans la collection d'Hérouelle.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 307-308.

Sur le concile de Bordeaux, de 662 [7]. — On le trouve dans la collection du ms. d'Albi.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 299-300.

Sur le concile de Saint-Jean-de-Losne, de 670-671 [8]. — On le trouve dans la collection du ms. d'Albi.

Sur ce concile, voir Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. III, p. 300, 302.

Les conciles de date plus récente manquent dans la plupart des collections de droit ecclésiastique, on les rencontre plutôt dans les collections de droit séculier, ou bien insérés dans des collections diverses et sans rapport avec elles. Voici quelques indications sommaires : *Concile allemand sous Carloman, en 742*, dans les ms. *Vat. Pal. 577*, et *Freisingen BH1* ; *Leptinnes, en 743*, dans *Vat. Pal. 577* ; *Soissons en 743*, dans ms. de Beauvais ; *Verneuil, en 755*, dans *Vat. Pal. 577*, Beauvais et Freisingen ; *Aischaïm* sous Tassillon, dans le ms. de Freisingen ; *Arles, Reims, Mayence, Tours, Chalon* en 813 dans la collection des conciles francs de 813.

LVIII. Bibliographie. — (Abbadie), *Nouvelle dissertation touchant le temps auquel la religion chrétienne a été établie dans les Gaules, où l'on fait voir que c'a été, non dans le I^er, mais dans le II^e siècle qu'elle a été établie, et qu'y étant depuis déchue, elle y a été rétablie vers le milieu du III^e*, in-12, Toulouse, 1703. — Alexander (Natalis), *Historia ecclesiastica*, 1778, t. III, p. 165-182. — Allotte de la Fuye, *L'Église et la culture intellectuelle, II. Aux temps mérovingiens*, dans *Revue pratique d'Apologétique*, 1906, 15 mars, 1, 15 juin. — Anonyme, *Sur l'antiquité des Églises des Gaules*, dans *Annuaire de l'institut des provinces*, 1858, t. X, p. 188. — Azaïs, *Études sur les origines du christianisme dans le midi de la France*, dans *Revue catholique du Languedoc*, 1859-1860, t. I, p. 84-92. — Babut (E.-Ch.), *La plus ancienne décrétale*, in-8°, Paris, 1904. — Bach (J.), *Établissement du christianisme dans les Gaules*, dans *Bulletin de la Société archéol., hist. de la Moselle*, 1860, t. III, p. 47, 66. — Baillet (A.), *Études sur la division de la Gaule en dix-sept provinces*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1859, t. XIX, p. 505-528. — Barré (A.), *L'architecture du sol de la France, Essai de géographie historique*, in-8°, Paris, 1903. — Bausset-Roquefort (De), *Études historique sur la première prédication de l'Évangile en France*, dans *Mémoires de la Société litt.-hist.-archéol. de Lyon*, 1860-1862, t. II, p. 151-249. — Bazelaire (E. de), *Prédication du christianisme dans la Gaule*, dans *Université catholique*, 1840-1841, t. IX, p. 193-204 ; t. X, p. 359-379, t. XI, p. 41-56 ; t. XII, p. 36-38. — Bellet (Ch.-F.), *Les origines des Églises de France et les Fastes épiscopaux*, in-8°, Paris, 1898. — Beugnot, *Mémoire sur la spoliation des biens du clergé attribuée à Charles-Martel*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1853, t. XIX, 2^e partie, p. 360 sq. — Bladé (J. F.), *Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque au temps des rois d'Aquitaine*, 1895 ; *... d'après le cosmographe anonyme de Ravenne*, 1892 ; *... depuis la fin de la domination romaine jusqu'à la création du royaume d'Aquitaine*, 1893. — Blanchet (A.), *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, in-8°, Paris, 1910 ; *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, in-8°, Paris, 1902. — Boitel, *Recherches sur les origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Mémorial catholique*, 1860-1862, série II, t. I, p. 323-325 ; 417-420 ; t. II, p. 59-62, 418-421 ; t. III, p. 104-108, 326-331. — Bonamy (P.), *Sur un passage de Grégoire de Tours dont on avait prétendu la leçon fautive dans une des séances de l'Académie* (communications de la France avec la Syrie), dans *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 1747-1748, t. XXI, p. 96. — Boudonnet (J.), *Réfutation des trois dissertations de Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au I^er siècle*, in-4°, Paris, 1653. — Bourquelot (F.), *De la persistance du paganisme en Gaule*, Mémoire offert à la Soc. nat. des antiq. de Fr. le 3 mars 1869, pour être inséré « dans le prochain volume des Mémoires », cf. *Bull. de la Soc.*, 1869, p. 82, 90, 103-104. — Brémenson, *Essai sur les origines des Églises des Gaules*, in-12°, Paris, 1879 ; cf. J. Roman, dans *Revue des quest. hist.*, 1880, t. XXVIII, p. 344-349. — Brilloin, *Sur l'introduction du christianisme en Saintonge*, dans *Congrès scient. de France*, 1856, t. XXXV, p. 71. — Brun (P. D.), *Introduction de la foi catholique dans les Gaules*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1861, t. IV, p. 163-178. — Bullet (J. B.), *De apostolica Ecclesiæ Gallicanæ origine dissertatio, in qua probatur apostolos et nominatim scm. Philippum Evangelium in Gallis prædicasse*, in-12°, Vesontione, 1752. — Cantiniau (G.), *Du mode de nomination des évêques de France, de l'époque mérovingienne à nos jours*, in-8°, Rouen, 1903. — Chamard (F.), *L'établissement du christianisme et les origines des Églises de France*, dans *Revue des Questions historiques*, 1873, t. XIV, p. 129-204, 349-436 ; *Les origines chrétiennes de la Gaule*, dans *Le Contemporain*, in-8°, Paris, 1881. — L. Chamonin, *La Flandre wallone aux temps mérovingiens* [et carolingiens], dans *Annales du Comité flamand de France*, 1892, t. XX, p. 234 ; t. XXII, p. 185 ; t. XXIII, p. 373. — Chaulnes (G. de), dans *Annal. de philosophie chrétienne*, 1869, série V^e, t. XX, p. 443-447. — Chevalier (C.), *De l'apostolicité des Églises de France*, dans *Annales de la Soc. agric. d'Indre-et-Loire*, 1870, II^e série, t. XLIX, p. 45. — Chevalier (U.), *Étude historique sur la constitution de l'Église métropolitaine et primatiale de Vienne*,

[1] Labat, *Coll. concil. Galliæ*, t. I, col. 1295 sq. ; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 947 sq. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 539 sq ; J. Friedrich, *Drei unedirte Concilien*, p. 9 sq. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 545. — [4] J. Friedrich, *op. cit.*, p. 61 sq. — [5] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. X, col. 1189 sq. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 123 sq. — [7] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 139 ; *Zwei Synoden unter König Childeric II*, Gratz, 1867, p. 13. — [8] Maassen, *Zwei synoden unter König Childeric II*, p. 20.

en Dauphiné, in-8°, Paris, 1922. — Chevallard (P.), *De la critique actuelle par rapport aux origines du christianisme en France*, in-8°, Paris, 1871. — Chiniac de la Bastide (P.), *Dissertation sur l'établissement de la religion dans les Gaules*, in-12°, Paris, 1770. — Cirot de la Ville, *L'Empire romain et le christianisme dans les Gaules*, in-8°, Poitiers, 1888; *Origines chrétiennes de l'Aquitaine*, dans *Congrès scientif. de France*, 1861, t. XLVII, p. 430. — Clouët, *L'Église et la discipline en France pendant la période mérovingienne*, dans *Mémoire de la Société philomatique de Verdun*, 1846, t. III, p. 1. — Colombier (H.-M.), *Époque de l'érection des évêchés en France*, dans *Études religieuses, historiques et littéraires*, 1877, V^e^ série, t. XII, p. 5-25, 216-228, 386-395, 485-499. — Corblet (J.), *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1869-1870, t. XIII, p. 530-562, 593-617; t. XIV, p. 5-45; *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, 1870, t. II, p. 54-162. — Cousin (L.), *Projet de carte itinéraire de la Gaule au V^e^ siècle*, dans *Congrès archéol. de France*, 1867 — Cumont (F.), *Comment la Belgique fut romanisée*, in-8°, Bruxelles, 1914. — Darras (J. E.). *Étude sur les origines chrétiennes des Gaules*. — Desazars. *Sur la Gaule méridionale au VI^e^ siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1881-1882, t. IX, p. 13. — Destombes (C.-F.), *Histoire de saint Amand, évêque missionnaire et étude sur l'état du christianisme chez les Francs du nord au VII^e^ siècle*, in-8°, Douai, 1867. — Doré et Raudot, *Sur l'état des personnes en Gaule au VI^e^ siècle*, dans *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1865, II^e^ série, t. VII, p. 138. — Douais, *L'Église des Gaules et le conciliabule de Béziers tenu en l'an 356*, in-8°, Poitiers, 1876. — Drapeyron (L.). *De la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, 1874, IV^e^ série, t. IX, p. 101-164. — Duchesne (L.), *Les origines du christianisme en Gaule*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1883, t. VIII, p. 1-15; *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889-1890,, V^e^ série, t. X, p. 337-416; *Sur l'évangélisation de la Bretagne*, dans *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, 1884, t. XX, p. XXIX; *La primatie d'Arles*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, t. LII; *Fastes épiscopaux de la Gaule*, 3 vol. in-8°, Paris, 1893-1913; *Sur le caractère administratif ou ecclésiastique de la Notice des Gaules*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, t. XXXVI, p. 247-252. — Du Méril, *Recherches historiques sur la chute du paganisme et sur l'établissement de la religion chrétienne dans la province de Rouen*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1843, t. XIII, p. 304-324. — Duplessis, *Études historiques et archéologiques sur les civilisations de la Gaule au V^e^ siècle*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1869; t. XI, p. 195. — Duvivier (Ch.), *Recherches sur le Hainaut ancien (pagus Hainœnsis) du VII^e^ au XII^e^ siècle*, in-8°, Bruxelles, 1865. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, 4 vol. in-8°, Paris, 1836. — Fehr (J.), *Staat und Kirche in frankischen Reich bis auf Karl des Grossen*, in-8°, Wien, 1872. — Fortia d'Urban (de), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'introduction du christianisme dans les Gaules*, in-8°, Paris, 1838; cf. *Annales de Philosophie chrétienne*, 1838, II^e^ série, t. XVII, p. 7-17, 119-131. — Fréminville (de), *Notice sur les premiers moments chrétiens de l'Armorique*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires*, 1827, t. II, p. 191. — Frugère, *Apostolicité des Églises de France, historique de la question dans la 2^e^ moitié du XIX^e^ siècle*, dans *Annal. Soc. agric. du Puy*, 1870-1874, t. XXXI, part. 2, p. 1-40; *Étude bibliographique*, in-8°, Le Puy, 1871; *Appendice à l'étude bibliographique sur la question de l'apostolicité des Églises de France*, in-8°, Le Puy, 1871. — Gatien-Arnoult, *Sur l'état politique des chrétiens de la Gaule à la fin du II^e^ siècle*, dans *Mémoires de l'Académie scien. Toulouse*, 1860, V^e^ série, t. IV, p. 177-212. — Gaydon (Fr.), *Rome et les premières Églises des Gaules considérées dans leur origine*, dans *Le Monde*, 16, 18, 24 avril 1862. — Georges (Et.), *Les premiers apôtres des Gaules, ou histoire de l'introduction du christianisme dans notre pays*, in-8°, Tours, 1874. — Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*, in-8°, Bruxelles, 1864. — Gerlache (de), *De l'établissement du christianisme en Belgique depuis l'invasion des Germains*, dans *Bulletin de l'Académie royale des sc. lett. et b.-arts de Bruxelles*, 1855, t. XXII. — Gordière, *Recherches sur la prédication de l'Évangile dans les Gaules au I^er^ siècle*, dans *Comptes rendus des trav. du comité archéol. de Noyon*, 1868, t. III, p. 205. — Grisar (H.), *Roma e la Chiesa dei Franchi principalmente nel secolo sesto*, dans *Analecta Romana*, 1899, t. I, p. 333-384. — Guérard (B.), *De l'état des personnes et des terres en France dans la monarchie des Francs et jusqu'à l'établissement des communes*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1838, 15 juillet 1839. — Guérin (A.), *L'Évangélisation du Finistère (VI^e^ siècle)*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1906-1907, II^e^ série, t. XXXII, p. 29-82. — Guérin (L. F.), *Origines apostoliques des Églises de France*, dans *Mémorial catholique*, 1863-1868, II^e^ série, t. IV, p. 204-210; t. IX, p. 113-115, 147-150. — Haigneré, *Sur les apôtres et les premiers évêques de la Morinie*, dans *Congrès archéol. de France*, 1861, t. XXVII, p. 74. — Hartzheim (J.), *Dissertatio critica qua comparantur inter se testes affirmantes et negantes catholicam fidem I^a^ et II^a^ sæc. æræ christ. Galliis et Germaniis prædicatam fuisse...* in-4°, Coloniæ, 1755; *Examen examinis a Geo. Christi Neller... instituti... in dissertationem crit.*, in-4°, Coloniæ, 1856. — Hénault (Ad.), *Le pour et le contre dans la question des origines chrétiennes de l'Occident*, dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1883, V^e^ série, t. VIII, p. 5-31. — Houtin (A.), *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX^e^ siècle*, in-12, Paris, 1903. — Huillard-Bréholles, *Les origines du christianisme en Gaule*, dans *Revue contemporaine* (16 septembre 1866), cf. *Rev. des Quest. hist.*, 1867, t. II, p. 348-350. — Jehan (L.-F.), *Le christianisme dans les Gaules; examen critique des nouvelles publications contre l'apostolicité des Églises de France*, in-8°, Paris, 1869. — Jubineau, *Premières prédications et fondations des Églises dans l'ouest de la France*, dans *Congrès archéologique de France*, 1856-1857, t. XXIII, p. 42-50. — Jullian (C.), *Gallia*, in-12, Paris, 1892, p. 224-237; *Histoire de la Gaule*, in-8°, Paris, 1918, t. IV. *La formation topographique des villes françaises; Du rôle des monuments dans cette formation*, dans *Revue des Cours et Conférences*, 5 mars 1914. — Kurth (G.), *Les origines de la France. Période mérovingienne et carolingienne*, dans *Revue des questions historiques*, 1894, t. LV, p. 208-219; *La civilisation à l'époque mérovingienne*, dans même revue, 1900, t. LXVIII, p. 208-217. — Labenazie (B.), *Dissertatio de tempore quo primo Evangelium est prædicatum in Galliis*, in-12, Tolosæ, 1691; *Défense de l'antiquité des Églises de France contre le livre* (de J. du Fraisse) *et contre les faux principes de Launoy*, in-12, Agen, 1696. — Lacurie, *Date de l'introduction du christianisme en Saintonge*, dans *Congrès scientif. de France*, 1856, t. XXXV, p. 382. — Lamort, *Mémoire sur l'évangélisation de la Gaule belgique par des missionnaires irlandais*, dans *Congrès scientif. de France*, 1853, t. CCLVI. — Launay (L.), *Histoire de l'Église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque* (511), 2 vol. in-12, Paris, 1906. —

Launoy (J. de) (= J. Launoius), *Disputatio Epistolæ de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides*, in-8°, Parisiis, 1659; *Dissertationes tres : 1° de septem episcoporum missione in Gallias; 2° de prima Galliæ martyrum epocha; 3° de primi Cenomannorum præsulis epocha*, in-8°, Parisiis, 1670. — Le Blant (E.), *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. XXXIX-LX; *Réponse à une lettre du 13 janvier 1680*, in-8°, Paris, 1858. — Lecoy de la Marche, *La fondation de la France au IV^e au VI^e siècle*, cf. *Revue critique*, 1894, p. 411-414. — Lejeal (G.), *Essai sur l'introduction du christianisme dans le Hainaut*, dans *Mém. hist. arrond. Valenciennes*, 1868, t. II, p. 85-125. — *Revue critique*, 1867², p. 376-378. — Lentheric (Ch.), *Les premiers chrétiens en Provence*, dans *Bulletin du Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes*, 1877, t. I, p. 43. — Lepelletier (A.), *Défense du christianisme au point du vue de l'origine apostolique des principales églises de France*, in-8°, Paris, 1860. — Lesne (E.), *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar, 742-882*, in-8°, Paris, 1905. — Liron, *Dissertation sur l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, dans *Singularités historiques*, 1740, t. IV, p. 48-453. — Lœning (E.), *Geschichte der deutschen Kirchenrechtes*, 1878, 2 vol. in-8°. — Longueval, *Dissertation sur le temps de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, dans *Histoire de l'Église gallicane*, 1730, t. I, trad. ital. dans Zaccaria, *Raccolta di dissert.*, 1793, t. V, p. 234-253. — Manteyer (G. de), *La Provence du I^er au XII^e siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 37-70. — Marca (P. de), *Epistola... de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides*, in-8°, Paris, 1658, et dans ses *Dissert.*, 1669. — Marchangy (Ch. de), *La Gaule poétique*, in-8°, Paris, 1834. — Marignan (A), *L'état économique de la France dans la première moitié du moyen âge*, in-8°, Paris, 1889; *Études sur la civilisation française*, in-8°, Paris, 1899. — Martin, *Des origines du christianisme dans les Gaules*, dans *Mémoires de la Soc. des sc. de Besançon*, 1864-1865, p. 146; *Les martyrs des Gaules*, in-32, Paris, 1845. — Martino (P.), *Ausone et les commencements du christianisme en Gaule*, in-8°, Alger, 1906. — Meyer (P.), *Sur la langue française parlée en Gaule aux temps barbares, V^e-IX^e s.* Thèse de sortie de l'École des Chartes, 28 janvier 1881. — Meissas (A. de), *Évangélisation des Gaules*, in-8°, Paris, 1882. — Menesson (E.), *Introduction du christianisme dans la Thiérache*, dans *La Thiérache*, Vervins, 1873, t. I, p. 84, 94. — Morin (G.), dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1898, t. III, p. 10-24; *Mémoires de la Société des Antiqu. de France*, 1897, t. LVI, p. 27-51; *Revue Bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 24-33; *Le noyau historique des légendes provençales*, dans *Études, textes et découvertes*, 1903, p. 12-14, n. XVII. *La lettre de l'évêque Maxime à Théophile d'Alexandrie. Épisode de l'histoire ecclésiastique des Gaules au commencement du V^e siècle*, dans *Revue Bénédictine*, 1894, t. XI, p. 274-278. — Muller (E.), *A quelle époque faut-il faire remonter la prédication du christianisme dans le Pagus Silvanectensis?* dans *Congrès archéol. de France*, 1877, t. XLIV, p. 64, 78. — Nadal, *Réponse à la question suivante : A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques dans la province de Dauphiné, et en particulier dans les villes de Valence, Die et Saint-Paul-Trois-Châteaux?* dans *Congrès archéologique de France*, 1858, t. XXIV, p. 277. — Naudet, *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race*, dans *Hist. et mém. de l'Institut royal de France*, 1827, t. VIII, p. 401-597. — Nicolle (A.), *Geneviève et le roi payen, ou essai sur l'établissement du christianisme dans les Gaules*, in-8°, Paris, 1841. — (Nonnotte), *Principes de critique sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules*, in-12, Avignon, 1789. — Nyd (I. M.), *Étude sur les origines du siège épiscopal de Belley, sur divers documents qui s'y rattachent et sur les méréaux du chapitre de cette cathédrale*, dans *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain*, 1878, t. VII, p. 304, 331, t. VIII, p. 38-102, 149, 281. — O[uvrard] (R.), *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques dans les Gaules du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats et de l'usage des écrits des saints, Sévère-Sulpice et Grégoire de Tours, et de l'abus qu'on en a fait en cette matière et en d'autres pareilles*, in-12, Paris, 1678. — [Ozouville (Will. d')], *Origines chrétiennes de la Gaule, lettres... en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules au II^e et III^e siècle*, in-8°, Paris, 1855-1856. — Paris (Paulin), *Lettre* (sur l'apostolicité des Églises de France), dans *Annal. soc. agric. Indre-et-Loire*, 1870, t. XLIX, p. 73. — Pariset (G.), *De primordiis Bituricensis primatiæ*, 1896. — Pascal (J.-B.-E.), *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules, et principalement sur l'origine des Églises de Limoges et de Mende*, in-8°, Paris, 1857. — Perreciot (C. J.), *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes*, 3 vol., in-8°, Paris, 1845. — Perroud (C.), *Les origines du premier duché d'Aquitaine. La Gaule méridionale au VI^e siècle, les Wascons, le royaume de Toulouse, l'Aquitaine sous Dagobert, le partage de la Gaule méridionale*, in-8°, Paris, 1888. — Poinsignon, *Étude sur l'Église franque au temps des mérovingiens*, dans *Travaux de l'Académie impér. de Reims*, 1854, t. XXX, p. 171. — Poquet, *Sur l'époque de l'introduction du christianisme dans le Laonnais et le Soissonnais*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1859, t. IX, p. 675. — Rabillon (V.), *Les empereurs provinciaux des Gaules et les invasions de la fin du III^e siècle*, dans *Bulletin mensuel de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1889, t. XX, p. 11-77. — Renan (E.), *Les premiers martyrs de la Gaule (177 apr. J.-C.)*, dans *Revue historique*, 1881, t. XVII, p. 302-326. — Révérand (J.), *Fleurieu-sur-Saône, période gallo-romaine, origines chrétiennes*, dans *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1908-1909, t. VIII, p. 8-16. — Ribbeck (K.) *Die sogenannen Divisio der fränkischen Kirchengutes in ihrem Verlaufe unter Karl Martell und seinen Sohnen*, in-8°, Berlin, 1883. — Robert (Ch.), *De l'étude de la numismatique comme élément indispensable à la géographie de la France au VI^e et au VII^e siècle*, dans *Congrès archéologique de France*, 1846, t. XIII, p. 202. — Rochetin, *Les premiers siècles du christianisme à Uzès*, dans *Mém. Acad. Vaucluse*, 1898. — Robitaille, *Coup d'œil sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans la Gaule Belgique et de la Grande Bretagne.* — Salmon. *La mission de saint Saturnin de Toulouse et celle de saint Firmin d'Amiens*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1868-1870 ; t. X, p. 213-219. — Tailliar, *Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules*, dans *Bulletin monumental*, 1866-1868, IV^e série, t. II, p. 240-287, 492-556; t. III, p. 653-705, t. IV, p. 477-523; in-8°, Caen, 1868; *Sur les origines du christianisme dans le diocèse de Troyes*, dans *Congrès scientif. de France*, 1864, t. LII, p. 563. — Turner, *Arles and Rome. The first developpement of the canon Law*, dans *Journal of theological Studies*, 1916, t. XVII, p. 236. — Vaës, *La papauté et l'Église franque*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, t. VI, p. 537-556, 755-785. — Valentin (L.), *Saint Prosper d'Aquitaine. Étude sur la littérature latine ecclésiastique au V^e siècle en Gaule*, in-8°, Toulouse, 1900. — Valentin-Smith, *Divisions territoriales de la Gaule Transalpine à l'époque*

romaine, in-8°; *Origines des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine*, in-8°. — Villenave, *De l'influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains*, dans *Journal de l'Institut historique*, 1834, t. I, p. 9-39. — Viollet (P.), *Gallo-Romains et Barbares*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1889, p. 106-107. — Vivien, *Étude sur l'époque de la prédication de l'évangile à Sens*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1877, t. XI, p. 207-285. — Wilbert, *Croyances et superstitions des premiers peuples établis dans la Gaule Belgique* (établissement du christianisme dans le pays), dans *Congrès archéologique de France*, 1859, t. XXV, p. 304.

H. LECLERCQ.

2. GALLICANE (LITURGIE). — I. La « gallicane ». II. Origines de l'usage gallican. III. Les monuments techniques : 1. Antiphonaire de Fleury; 2. Bénédictionnaire d'Autun-Freising ; 3. Calendrier de Luxeuil ; 4. Épistolier de Fleury (?); 5. Épistolier de Schlettstadt ; 6. Homéliaire festival d'Alcuin ; 7. Homéliaire festival de saint Césaire ; 8. Homéliaire de saint Césaire ; 9. Lectionnaire de Luxeuil n. I ; 10. Lectionnaire de Luxeuil n. II; 11. Lectionnaire de Schlettstadt ; 12. Lectionnaire de Vienne ; 13. Lectionnaire de Würzburg; 14. Lettres de saint Germain de Paris; 15. *Libellus missarum;* 16. Martyrologe hiéronymien d'Auxerre; 17. *Missale Bobbiense;* 18. *Missale Francorum;* 19. *Missale Gallicanum vetus;* 20. *Missale Gothicum;* 21. Prosier de saint Césaire; 22. Psautier; 23. Vestiges de sacramentaires gallicans dans les livres irlandais ; 24. Vestiges de sacramentaires gallicans disséminés. IV. La messe gallicane : 1. Entrée de l'évêque officiant; 2. Le cantique d'ouverture; 3. Les lectures et les psalmodies; 4. L'évangile; 5. L'homélie; 6. La prière; 7. Le renvoi des catéchumènes; 8. Procession de l'oblation; 9. La prière du voile; 10. Lecture des diptyques; 11. Le baiser de paix; 12. La prière eucharistique; 13 L'épiclèse; 14. La fraction; 15. La bénédiction; 16. La communion; 17. L'action de grâces; V. L'office gallicar : 1. Le psautier; 2. Lyon; 3. Vienne; 4. Arles; 5. Marseille; 6. Riez; 7. Rouen; 8. Tours; 9. Poitiers; 10. Paris; 11. Verdun; 12. Auxerre; 13. Reims; 14. Paroisses rurales; 15. Uniformité de la psalmodie. VI. Différentes messes et jeûne préparatoire. VII. Édifices liturgiques. VIII. Décoration des églises. IX. Dédicace des églises; autels; reliques; réserve. X. Vases sacrés et mobilier liturgique. XI. Vêtements. XII. Particularités. XIII. Une Église. Arles : 1. *Admonitiones* de saint Césaire; 2. *Admonitio synodalis* de saint Césaire; 3. *Statuta Ecclesiæ antiqua* de saint Césaire. 4. *De septem ordinibus* de Fauste de Riez. XIV. Le *Credo*. XV. Le *Te Deum*. XVI. Hymne de Chilpéric. XVII. *Letania gallica*. XVIII. Ruine du rite gallican.

I. LA « GALLICANE ». — La liturgie gallicane est une expression claire et intelligible dont il est nécessaire de définir le sens exact. On groupe sous ce vocable toutes les disciplines et toutes les formules euchologiques latines distinctes et indépendantes de la liturgie romaine. Celle-ci, quoique entrée depuis de longs siècles dans la période de cristallisation, ne laisse pas cependant que d'admettre des retouches : additions, suppressions, etc.; celle-là est depuis plus de mille ans abolie, oubliée, effacée de la mémoire des hommes. Si sa durée fut brève, sa destinée fut brillante et son souvenir demeure cher à quelques-uns; cependant son histoire reste obscure, non parce que ses vestiges sont rares et ses monuments incomplets, mais parce que la science de la liturgie gallicane n'a pas encore rencontré son historien. Laissés en proie aux liturgistes, érudits estimables mais un peu myopes, ses rites, ses formules, ses débris de toute nature ont été inventoriés, classés, comparés sans autre résultat que d'épaissir le mystère et de multiplier les inconnues. Pendant que l'un jette la sonde et la ramène chargée de spécimens authentiques mais disparates, l'autre dresse des statistiques et en tire des conclusions imprévues mais déconcertantes, un troisième découvre des emprunts, dénonce des courants, démasque des influences et se dédit ou se contredit à quelques semaines ou à quelques années de distance. Chacun prend un air inspiré pour laisser entendre, en un langage sibyllin, qu'il n'a pas tout dit, pour promettre qu'il parlera encore et assurer qu'il lui reste beaucoup à dire. A ceux-là les arbres cachent la forêt et la poussière qu'ils soulèvent empêche de voir la perspective. Hypnotisés par la recherche de l'infiniment petit, ils en viennent à ne plus concevoir l'ensemble, ou s'ils le perçoivent encore ils s'en laissent éblouir au point d'être aveuglés, en sorte que cette recherche, qu'ils poursuivent avec ingéniosité et obstination, ne les prépare qu'à disposer les matériaux d'un édifice qu'ils ne construiront pas.

La liturgie gallicane est un type d'inspiration et de forme orientales, introduit en Occident vers le milieu du IV^e^ siècle, implanté à Milan d'abord, d'où il s'est répandu dans les Églises transalpines. A mesure qu'on remonte vers les origines du christianisme, on voit se dissiper, jusqu'à l'effacement, ces différences de rites et de formules qui, dans la suite, prirent et gardèrent une si grande importance. A défaut des rares témoignages sur lesquels s'appuie cette impression, on pourrait soutenir qu'à l'origine l'unité parfaite exista en matière liturgique, quoique sur un petit nombre de rites essentiels seulement, sur un nombre restreint de formules, sur des thèmes et des idées à exprimer suivant un certain ordre plutôt que d'après une terminologie déterminée. Plus tard, à une date qui varie selon qu'une initiative énergique s'affirme plus ou moins vite, des diversités ont dû s'introduire sur les rites d'importance secondaire, tel geste, telle action, telle formule devance ou suit tel autre geste ou telle autre formule suivant qu'on se trouve à Antioche ou à Rome, à Milan ou à Carthage. Quelques formules essentielles, peu nombreuses, sont fixées presque dès l'origine, les autres demeurent longtemps malléables. En fait, les canons conciliaires et d'autres textes nous font voir que, jusqu'au IV^e^ siècle, elles restent à la discrétion des évêques. Mais à la longue, une tradition locale s'affirme, on s'y attache, on s'en fait gloire; les grandes Églises se font un point d'honneur de tenir à leur usage, de l'imposer autour d'elles soit par séduction, soit par autorité; ainsi s'affirme la tendance à l'uniformité et à la magnificence d'un usage liturgique.

En Orient, il y eut d'abord autant d'usages liturgiques qu'il exista de patriarcats; mais ceux-ci ne parvinrent pas à se soustraire à la prépondérance de l'Église de Constantinople qui, finalement, eut raison de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie. Les particularités provinciales ne se maintinrent que dans les Églises dissidentes, en dehors du domaine de l'orthodoxie, de la langue grecque et même de l'empire byzantin. En Occident, l'évangélisation de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie ébauchées pendant la seconde moitié du III^e^ siècle, fut soumise à une interruption à peu près complète sous Dioclétien. Après la paix de 314, il fallut rétablir les Églises dévastées et ce fut encore une période d'assimilation plus que de création. Rome, impatiente de ressaisir les liens que la persécution l'avait obligé de relâcher, ne voyait pas sans alarme la naissance et le progrès d'un usage liturgique différent du sien et il est aisé de constater que, depuis le déclin du IV^e^ siècle, les Églises latines ne suivaient pas toutes le même rituel.

Celui-ci porta de bonne heure le vocable de « gallican » sous lequel on le désigne encore. Le manuscrit *348*

de la bibliothèque de Saint-Gall, sacramentaire à l'usage d'une Église indéterminée, copié au VIIIe siècle, porte en marge de la page 285 cette variante transcrite au Xe siècle, qui montre que l'annotateur avait sous les yeux d'autres sacramentaires, qu'il appelle gallicans. C'est à propos de la postcommunion de la messe intitulée : *Ebd. XVI post Pentecosten.* Le texte du manuscrit porte : *Postcommunio. Purificent semper et muniant tua sacramenta nos Deus et ad perfectæ ducant salvationis effectum, per Dominum nostrum.* En regard du mot *perfectæ*, l'annotateur a mis la variante : *In* GALLICANIS *perpetue.* Et s'il fallait en croire l'abbé Hilduin le rite gallican remontait au temps de l'évangélisation de la Gaule : *missæ ordinem more gallico ab initio receptæ fidei* [1].

II. ORIGINES DE L'USAGE GALLICAN. — Un texte célèbre du pape Innocent Ier revendique pour l'Église de Rome l'évangélisation de l'Occident tout entier et il fonde sur ce fait le droit primordial de la liturgie romaine à être la seule liturgie latine : *Quis enim nesciat aut non advertat, id quod a principe apostolorum Petro romanæ Ecclesiæ traditum est ac nunc usque custoditur ab omnibus debere servari, nec superduci aut introduci aliquid quod auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum? Præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Galliam, Hispanias, Africam, atque Siciliam insulasque interjacentes nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes? Aut legant si in his provinciis alius apostolorum invenitur aut legitur docuisse. Quod si non legunt, quia nusquam inveniunt, oportet eos hoc sequi quod Ecclesia romana custodit a qua eos principium accepisse non dubium est* [2].

Cette revendication n'était pas simplement académique, le pape l'adressait à l'évêque d'Eugubium (*Gubbio*), dans l'Ombrie, suffragant du siège de Rome et qui tendait à adopter ou à introduire dans son diocèse des usages liturgiques non romains, et, pour tout dire, gallicans. Ainsi donc, au début du Ve siècle, en 416, l'usage gallican possédait assez de vigueur pour entreprendre contre la liturgie romaine, et cela jusque dans le diocèse suburbicaire. Cet usage balançait celui de Rome et s'étendait sur une aire considérable : Italie du nord (et peut-être aussi la province d'Aquilée et la région danubienne sur lesquelles on ne sait rien de certain), la Gaule, l'Espagne, la Bretagne, l'Irlande [3]. De son côté l'usage romain s'était imposé dans l'Italie méridionale et n'offrait que de légères différences avec l'usage africain; en sorte que deux métropoles liturgiques s'opposaient l'une à l'autre : Milan et Rome. Derrière Rome c'est, à peu de chose près, l'uniformité; mais en est-il de même derrière Milan?

Il est admis communément que la liturgie mozarabe des Églises d'Espagne, demeurée en vigueur jusqu'au XIe siècle, était identique à celle des Églises de la Gaule avant Charlemagne et à celle des Églises des Iles Britanniques avant les missions romaines du VIIe siècle. Au contraire l'identité entre la liturgie ambrosienne et la liturgie gallicane est contestée, on invoque entre leurs monuments respectifs des différences notables, différences qui vont en s'aggravant à mesure que la première continue à se modifier en vue d'atténuer progressivement les différences qui la distinguent de la liturgie romaine. Cette tendance est très ancienne à Milan et on semble s'y efforcer de sauver l'ensemble en sacrifiant certains détails. Dès avant et bien avant Charlemagne on essayait par des corrections romanisantes de se faire pardonner et tolérer une sorte de dissemblance.

Entre l'invasion lombarde et la prise de Gênes par Rotharis (641) s'écoulèrent soixante-dix années au cours desquelles, l'archevêque de Milan et une partie de son clergé vécurent à Gênes et y subirent avec une moindre résistance l'influence romaine. De cette période date l'adoption du canon grégorien; et cependant la liturgie ambrosienne retouchée, remaniée de tant de façons aurait conservé assez de traits gallicans pour rendre reconnaissable son identité primitive avec les liturgies gallicanes des pays transalpins.

La lettre d'Innocent Ier à Decentius d'Eugubium, datée de 416, n'est pas le plus ancien document à citer. Et d'abord le commentaire des cérémonies du baptême inséré par saint Ambroise dans le *De mysteriis* s'appuie sur l'usage gallican. La date de l'ouvrage est incertaine, mais se place au cours de la carrière épiscopale de l'auteur, entre 374 et 395. Peut-être est-il possible de remonter plus haut encore. Dans un traité contre l'empereur Constant, écrit à Constantinople en 360, saint Hilaire de Poitiers dit à l'empereur : *Caput benedictioni submittis... convivio dignaris ex quo Judas ad proditionem egressus est* [4]. On peut voir ici une allusion à la bénédiction qui précède la communion dans le rit gallican; cependant on retrouve cette bénédiction dans les liturgies grecques, et comme Hilaire écrit à Constantinople et s'adresse à Constance, il peut faire allusion à un usage connu de son adversaire sans que lui-même s'y conforme.

En outre, voici deux témoignages possibles de la liturgie gallicane, à peu près contemporains du *De mysteriis*, Sulpice-Sévère rapporte dans la *Vie de saint Martin* que, lors de l'élection de Martin à l'épiscopat, l'évêque le plus opposé à ce choix s'appelait Defensor [5] : *Animadversum est, graviter illum* lectione prophetica *tum notatum* [6]. Le clerc chargé ce jour-là de la lecture ne pouvant percer la foule et parvenir à l'ambon, un de ceux qui étaient tout près ouvrit le livre à une page quelconque et lut dans l'ancienne version latine du psaume VIIIe : *Ex ore infantium et lactantium perfecisti laudem propter inimicos tuos ut destruas inimicum et defensorem.* Cet incident s'est produit à l'occasion de la leçon prophétique. La *Vie de saint Martin*, écrite en partie du vivant même du saint a dû être achevée et paraître peu après sa mort (novembre 397). Malheureusement l'on ne sait à quelle époque la leçon prophétique a disparu de l'usage romain.

L'autre fait nous est également rapporté par Sulpice-Sévère, dans ses *Dialogues* [7]. On amène à saint Martin une enfant de douze ans, muette de naissance : *Lubet circumstantis populi multitudinem submoveri ; episcopis tantum et puellæ patre adsistentibus in orationem suo illo more prosternitur. Dein pusillum olei cum exorcismi præfatione benedicit atque ita in os puellæ sanctificatum liquorem, cum et linguam illius digitis teneret, infudit.* Ce miracle rappelle certains miracles évangéliques; l'éloignement de la foule est mentionné notamment à propos de la résurrection de la fille de Jaïre [8]. Mais ce trait se rencontre encore à l'occasion de la guérison du sourd-muet [9]. Le parallélisme avec ce dernier épisode serait parfait si le thaumaturge prenait sa salive, et non l'huile sainte, pour toucher la langue de l'infirme. Mais cette différence est précisément celle qui existe entre l'*Effeta* de Milan et

[1] A titre de curiosité et pour faire voir la moyenne de ce qui s'écrit sur le sujet traité dans le présent article, nous citons cette phrase : « La messe gallicane ne différait de la précédente (la messe romaine) que par quelques détails de forme. » Cf. Ch. Duprat, *Monographie de la basilique de Tébessa* dans *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1897, t. XXX, p. 74. — [2] *P. L.*, t. XX, col. 551 sq. — [3] Pour ce dernier pays pas dès 416, et pour cause. — [4] S. Hilaire, *Adv. Constantium*, n. X ; *P. L.*, t. X, col. 587. — [5] Probablement évêque d'Angers, Duchesne, *Fastes épiscopaux*, in-8°, Paris, 1893, t. I, p. 7. — [6] Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. IX, édit. Halm, p. 119. — [7] Sulpice-Sévère, *Dialog.*, l. II, 2, édit. Halm, p. 200. — [8] Matth., IX, 23-25. — [9] Marc., VII, 32.

celui de Rome dans la cérémonie des catéchumènes [1].

Les *Dialogues* sont des premières années du v^e^ siècle. Si l'on est surpris de voir saint Martin emprunter au rituel une pratique destinée à produire le miracle, on trouvera ailleurs la même union d'un signe convenu et du miracle. Dans la *Vie de saint Martin*, Sulpice-Sévère raconte que le saint guérit Paulin de Nole d'une maladie des yeux, en les touchant *penicillo* [2], or, les anciens connaissaient un collyre fabriqué avec cette substance [3]. C'est encore par une infusion d'huile bénite que saint Martin guérit une jeune fille de Trèves qui était inanimée et qu'on allait enterrer : *Ægram intuens, dari sibi oleum postulat; quod cum benedixisset, in os puellæ vim sancti liquoris infundit statimque vox reddita est* [4]. Il semble bien que nous ayons affaire au même rit.

On peut conclure de ce qui précède que, dès les dernières années du IV^e^ siècle, la liturgie gallicane était en usage en Gaule et dans la Haute Italie.

Puisque l'on ne peut remonter plus haut, il est vraisemblable que la liturgie gallicane s'est établie en Gaule à la suite de l'organisation des Églises d'après le système métropolitain, ou plutôt en même temps. Le culte a toujours été affaire de discipline. Ainsi en un temps où la centralisation administrative n'existait pas, c'était au métropolitain à régler les questions liturgiques. Le système métropolitain tend à s'introduire en Gaule à la fin du IV^e^ siècle. Mais le véritable métropolitain des Gaules à cette époque, le patriarche de cette partie de l'Occident est l'évêque de Milan. On recourt à lui avant de s'adresser à Rome, qui garde toute son autorité doctrinale, mais qui, en matière disciplinaire, forme comme une juridiction supérieure. Les règlements élaborés en conciles se modèlent sur ceux de Milan et de la Cisalpine. Par suite, nous sommes amenés à considérer Milan comme le point de départ de la liturgie gallicane, de même que celui de bien d'autres usages ecclésiastiques de cette région [5].

Cette opinion, si elle n'est pas à l'abri de la discussion, offre du moins une vraisemblance générale dont ne peuvent se réclamer deux systèmes assez mal venus. Le premier rattache le rit gallican à Éphèse, en sorte que l'apôtre saint Jean, par l'intermédiaire de saint Polycarpe ou de saint Photin, deviendrait l'auteur responsable de la liturgie implantée à Lyon et, de là, en Angleterre. Être apostolique sans être romain c'est bien séduisant, mais bien fragile [6]. Le deuxième système ne veut voir dans le rit gallican que l'ancien rit romain antérieur à une réforme imaginaire du pape Damase [7]. On est ici en pleine conjecture, mais spécieuse et il faudra s'en débarrasser pour n'y plus revenir. Quant à l'autre système, quoique, plus séduisant, il est insoutenable, et voici pourquoi [8] :

La liturgie gallicane, en tant que distincte de la liturgie romaine, est quelque chose de très compliqué et de très précis dans sa complication. Elle suppose des rites nombreux et variés, disposés dans un ordre certain; elle comporte des formules identiques de thème et de style, quelquefois de teneur. Elle est très loin de ces formes simples et encore flottantes que l'on constate ou que l'on doit supposer dans la liturgie du II^e^ siècle. Son développement correspond à tout le moins au IV^e^ siècle. Il est plus avancé que celui de la liturgie des *Constitutions apostoliques*. Son importation et sa propagation en Occident ne peuvent être placées au II^e^ siècle; nous sommes ici en présence d'un fait qui s'est accompli au plus tôt vers le milieu du IV^e^.

Or, au IV^e^ siècle, le rayonnement ecclésiastique de Lyon était à peu près nul. Cette ville avait perdu depuis la nouvelle organisation provinciale sous Dioclétien, sa situation de métropole des trois Gaules. Le lustre, l'influence avaient passé à Trèves, à Vienne, à Arles. L'évêque de Lyon, quelle qu'ait été son importance au II^e^ siècle, n'a plus, depuis Constantin, aucun relief spécial. Il ne sera guère, jusqu'à Grégoire VII, fondateur de la primatie lyonnaise, que le métropolitain de la *Lugdunensis I*^a^. Ce n'est pas dans ces conditions que son Église a pu devenir le type de toutes les Églises occidentales, le foyer d'un rayonnement ecclésiastique assez intense pour se faire sentir au delà des Pyrénées et de la Manche, franchir les Alpes et soustraire à l'influence romaine la moitié des Églises italiennes [9].

Une autre considération empêche d'accueillir la théorie anglaise. L'Église de Lyon, dont on veut faire dans l'origine le centre d'un rit particulier, a été précisément à cette époque un foyer de « romanisme ». Du milieu du II^e^ siècle au milieu du III^e^, c'est à Rome qu'on s'adresse pour le règlement des affaires intérieures des Gaules (affaire des montanistes, affaire de Marcien d'Arles). On n'a pas assez remarqué non plus que, pour la date de la Pâque, l'Église de Lyon se conformait à l'usage romain [10]. Au temps de saint Irénée, elle était donc en désaccord rituel avec l'Église d'Éphèse qui célébrait la commémoration de la Résurrection le 14^e^ jour du premier mois lunaire, sans attendre au dimanche suivant.

L'opinion qui tente de faire du rit gallican, un rit romain antérieur à Damase se heurte d'abord à un point de fait, la comparaison des deux rits pour le sacrifice eucharistique montre qu'ils sont irréductibles l'un à l'autre [11] :

MESSE ROMAINE	MESSE GALLICANE
Antiphone *ad introitum*.	*Antiphona ad prælegendum*.
Le pape *salutat sancta*.	
Dans le sanctuaire, salut aux ministres et à l'assistance.	Dans le sanctuaire, salut à l'assistance.
	a. Aius (Trisagion).
Kyrie eleison et litanie.	*b. Kyrie eleison* sans litanie.
Gloria in excelsis à la messe épiscopale.	
	Prophetia (cantique *Benedictus*, Luc, I, 68 sq.).
* *Collecta* (1^re^ oraison).	* *Collectio post prophetiam*.
* Leçon prophétique (supprimée avant le VI^e^ siècle, sauf en certains jours).	1° * *Lectio prophetica* (tirée de l'Ancien Testament).
Graduel (reporté après la suppression de la 1^re^ leçon à la suite de l'épître).	* Leçon apostolique (épître, apocalypse, actes).
* Épître (tirée aussi de l'Ancien Testament après le V^e^ siècle).	*Benedictio* (hymne *Benedicite* des trois Hébreux. Dan., III, 51 sq.).
Alleluia ou trait.	

[1] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 306, n. 2. — [2] *Vita S. Martini*, c. XIX, édit. Halm, p. 128, lig. 12. — [3] Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes*, t. I, p. 47, 130. — [4] *Vita S. Martini*, c. XVI, édit. Halm, p. 126, lign. 6. — [5] P. Lejay, *Chronique de littérature chrétienne. La messe latine. Origine et date du rit gallican*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, 1896, t. I, p. 174-175. — [6] L. Duchesne, *Origines de la liturgie gallicane*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. I, p. 389, note. — [7] F. Probst, *Die abendländische Messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert*, in-8°, Münster, 1896. — [8] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 389. — [9] *Ibid.*, p. 389. Vers la fin du VI^e^ siècle, l'évêque de Lyon semble prétendre à une sorte de suprématie sur les évêques du royaume de Gontran. Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, l. V, c. XX) donne le titre de patriarche à saint Nizier. Son successeur Priscus porte la même qualification dans le concile national de 585; il y fait même décider (can. 20), que les conciles nationaux se tiennent tous les trois ans sur sa convocation et celle du roi. L'évêque de Lyon signe le premier dans les conciles de Paris, 614, de Clichy, 627 de Châlons-sur-Marne, vers 650. En 597 et en 693, il consacre les archevêques de Cantorbéry, Augustin et Berthwald. Mais cette situation ne se relie en aucune façon aux origines, au temps de Photin et d'Irénée. L'histoire du vicariat d'Arles suffirait à la prouver. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV. — [11] On a noté d'un astérisque les textes qui variaient avec le temps de l'année et les fêtes.

MESSE ROMAINE *(Suite)*	MESSE GALLICANE *(Suite)*
* Évangile.	* Évangile.
Homélie (anciennement).	Homélie (prêchée même par les prêtres).
(Credo à partir du règne de Henri II, 1012-1024).	
(Fin de la messe des catéchumènes).	(Renvoi des pénitents).
Oremus (hiatus, où se plaçait anciennement la prière des fidèles).	2° Litanie diaconale.
	3° * *Collectio post precem.*
	(Fin de la messe des catéchumènes).
Offrande pendant laquelle le chœur exécute l'offertoire.	4° *Ad ostium!*
	5° Procession de l'oblation préparée d'avance; *sonus* (chant qui accompagne la procession).
Préparation des pains et du vin du sacrifice.	*Laudes* ou offertoire (après le dépôt des vases sacrés sur l'autel).
Lavabo.	
* *Oratio super oblata* (secrète précédée d'un invitatoire *(orate fratres).*	* Prière du voile *(collectio)* précédée d'un invitatoire *(præfatio).*
	Lecture des diptyques.
	* *Collectio post nomina.*
	6° Baiser de paix avec * *collectio ad pacem.*
* Préface *(Vere dignum et iustum est,* avec quelques variantes suivant les fêtes).	* *Contestatio (immolatio, illatio)* commençant par *Vere dignum et justum est.*
Sanctus.	*Sanctus.*
Canon : *Te igitur, Memento.* * *Communicantes,* **Hanc igitur, Quam oblationem,* avec intercalation de noms correspondant à la lecture des diptyques.	7° *Collectio post Sanctus* (commençant ordinairement par *(Vere sanctus).*
Récit de l'institution de l'Eucharistie.	Récit de l'institution de l'Eucharistie.
Unde et memores... *	8° **Conformatio sacramenti,* dans laquelle on développe tantôt l'idée de la commémoration du Seigneur, tantôt celle de la transformation eucharistique par l'opération du Saint-Esprit.
Épiclèse : *supra quæ propitio ac sereno vultu...*	
Memento des défunts.	
Commémoration des vivants et des saints *(Nobis quoque).*	
(Bénédiction et prière pour les biens de la terre, anciennement).	
Per quem hæc omnia.	
	Fraction de l'hostie accompagnée d'une antienne.
Pater avec introduction et développement final (depuis saint Grégoire à cette place).	*Pater* avec introduction et développement final.
Pax domini sit semper vobiscum.	
Baiser de paix.	
Commixtion du fragment de la messe précédente.	Commixtion de l'hostie (formule *Sancta sanctis).*
Première fraction du pain par le pape.	9° *Bénédiction donnée par l'évêque.
Fraction du pain par les diacres et les prêtres (et chant de l'*Agnus* depuis Sergius, 687-701).	
(Pater à cette place probablement avant saint Grégoire).	
Communion du pape à l'hostie.	Communion du prêtre, du clergé et des fidèles pendant l'exécution du *Trecanum,* chant entrecoupé d'*Alleluia.*
Commixtion du fragment de la messe du jour.	
Communion du pape au calice.	
Communion du clergé.	
Annonce de la prochaine station.	
Communion du peuple, avec antiphone *ad communionem.*	
*Collecte *post communionem* précédée d'un invitatoire.	*Collectio post communionem* précédée d'un invitatoire.
Ite missa est.	
Départ processionel.	Formule de renvoi.

La messe gallicane se déroule avec pompe; les lectures, les supplications prononcées à haute voix, les chants sont nombreux, longs, variés. La cérémonie s'adresse aux yeux et aux oreilles. C'est un spectacle. Aussi les prières secrètes sont-elles écourtées. Dans la mesure où se prêtent les nécessités du sacrifice, on cherche à attirer l'attention d'une assistance légère, à la captiver par l'agrément des chants et par les évolutions du chœur mystique; à provoquer les réflexions salutaires au moyen d'instructions homilétiques régulièrement données; à frapper ainsi les esprits et à les préparer aux méditations d'un canon le plus possible simplifié. L'ensemble de la liturgie est enfin un cadre souple qui se prête avec aisance aux nombreuses variantes qu'apportent le cours de l'année et la succession des fêtes. La messe romaine n'a pas la même ampleur toute sensible. On n'y est pas conduit, à l'aide d'une courte transition du chant du *Sanctus* à la commémoration de l'Eucharistie. Le canon est développé. Dans sa grave et simple rédaction se retrouvent les préoccupations œcuméniques d'une Église qui connaît les responsabilités du pouvoir et les besoins de l'humanité. L'esprit de règle et de gouvernement se révèle dans la fixité des formules. Non seulement la part de l'improvisation et de l'inspiration personnelle a été tellement réduite qu'elle a presque disparu, mais on a évité les variations fréquentes et importantes dans la teneur prévue des prières, presque toujours identiques, quelque soit le temps de l'année. Il semble aussi que l'idée d'associer effectivement les assistants à la messe se soit de moins en moins imposée. Sans doute, aucune Église n'a confié les fonctions sacerdotales sans exiger une initiation préalable. Cependant, à Rome, la participation légitime des fidèles à la liturgie a été encore restreinte. Leur prière propre a disparu de l'*ordo,* laissant un trou béant. Il suffit que le célébrant parle au nom de tous. C'est ce qu'on pourrait appeler une conception centralisatrice du sacrifice. Il y a entre les deux rits les différences de deux races d'hommes.

Ces différences sont un sérieux embarras pour qui veut les ramener à l'unité; mais F. Probst n'est pas embarrassé pour si peu de chose et propose un moyen de tout concilier. La messe gallicane, dit-il est l'ancienne messe romaine, la messe que l'on disait tous les jours, sans tenir compte du temps et des fêtes. Puis un pape est intervenu et a adapté la messe au cycle liturgique, il a été amené à la modifier et à la simplifier. Ce pape est Damase. Il est le véritable créateur de la messe romaine.

Cette hypothèse a pour point de départ une appréciation particulière du sacramentaire léonien, conservé actuellement dans la bibliothèque du chapitre de Vérone, n. *85,* et qui a été écrit au VII^e^ siècle. On a pensé y voir l'œuvre de saint Léon le Grand. De fait, c'est un recueil composite et qui contient quelques

pièces bien antérieures. Elles sont pleines de violentes attaques contre certains *confessores*. Le sens donné au mot *confessor* et surtout la mention d'un public païen encore nombreux nous reportent plutôt au milieu du IVe siècle, au temps de Damase et de Sirice, par exemple, alors que Rome connaissait à peine les monastères d'hommes, mais voyait en revanche un grand nombre d'ascètes isolés, du type de saint Jérôme, de Rufin, de Pélage. Mettant à profit cette indication tout en ayant l'air de la combattre, F. Prosbt [1] a rattaché ces passages aux luttes qui accompagnèrent les débuts du pontificat de Damase. Il en conclut que ce pape est l'auteur de ces préfaces et de ces oraisons polémiques. On savait que Damase ne dédaignait pas de triompher littérairement de ses ennemis [2] :

Ornavit Damasus tumulum, cognoscite, rector
Pro reditu cleri Christo præstante triumphans....
Tu duce (Felix) servatus mortis quod vincula rupi -
Hostibus extinctis, fuerant qui falsa loculi,
Versibus his Damasus supplex tibi nota rependo.

Ailleurs, à la faveur d'événements anciens, semblables à ceux de son pontificat, Damase manifeste plus librement ses sentiments. Mais de là à prolonger avec autant de force l'écho de ses luttes personnelles à travers les prières d'un livre officiel, il y a loin, semble-t-il. Si l'interprétation de F. Probst était exacte, encore faudrait-il attribuer, non au pape, mais à quelqu'un de ses partisans ce sacramentaire de combat. Bien plus la thèse fut-elle recevable, rien ne serait prouvé. Car si Damase a réformé aussi profondément la liturgie, il est invraisemblable que nous n'en sachions rien; que saint Jérôme, par exemple, n'en ait pas fait mention dans sa notice. Admet-on à tout risque un tel hasard? le problème reste entier. D'une part, en effet, l'année liturgique est plus ancienne que Damase. Le vieux férial romain qui a servi de base au calendrier philocalien, doit être rapporté au lendemain de la persécution, au moment où Miltiade réorganisait l'Église de Rome, en 312. D'un autre côté on ne s'explique pas que la réforme ait eu pour conséquence d'opposer l'usage gallican et l'usage romain. L'usage gallican serait, nous dit-on, l'ancien usage romain non adapté aux fêtes de l'année. Comment expliquer alors que cet usage soit, de tous, celui qui varie le plus complètement d'une messe à l'autre? A Rome, la formule du canon était à peu près fixe. Dans les pays de rit gallican, le récit de la dernière cène et de l'institution eucharistique était presque la seule partie qui ne subissait jamais de changement.

La solution romaine du problème gallican, comme la solution éphésienne, manque donc de base solide. La solution milanaise, au contraire, rentre dans un groupe de faits établis et présente des concordances historiques qui manquent aux deux autres. C'est la solution préconisée par L. Duchesne.

L'Église de Milan avait été, vers la fin du IVe siècle et dans les premières années du Ve, une sorte de métropole supérieure, vers laquelle tout l'Occident gravitait volontiers. Cette situation a été peu remarquée, il faut la signaler car elle a son importance pour l'histoire des institutions ecclésiastiques de l'Occident et de la liturgie latine en particulier.

Les évêques de Gaule et d'Espagne étaient allés assez souvent à Milan chercher des solutions et des règles de conduite. Le souvenir de ce rayonnement se retrouve encore, au milieu du VIe siècle, dans une parole prononcée à Constantinople, par l'évêque de Milan, Dacius : *Ecce ego et pars omnium sacerdotum inter quos ecclesia mea constituta est, id est Galliæ, Burgundiæ*. Pendant une période courte, il est vrai, mais importante, il semble que l'épiscopat occidental reconnaisse une double hégémonie : celle du pape et celle de l'évêque de Milan.

Cela se voit d'abord au temps de saint Ambroise. Le siège de cet illustre évêque est entouré d'une considération hors ligne, sans préjudice, bien entendu, de l'éclat du siège apostolique. L'influence d'Ambroise se fait sentir souvent dans les affaires de l'Église orientale, à Antioche, à Césarée, à Constantinople, à Thessalonique; c'est lui qui est chargé de donner un évêque à Sirmium dans un moment critique. A Aquilée, il dirige un concile où se règlent les dernières difficultés laissées par la crise arienne. Mais c'est surtout en Gaule et en Espagne que l'on semble considérer l'autorité ecclésiastique de Milan comme un tribunal supérieur et ordinaire. Les Priscillianistes portent leur cause devant le pape Damase et devant l'évêque Ambroise. Longtemps après les sanglantes exécutions de Trèves, quand il s'agit de liquider la situation des dissidents en Espagne, on vit les deux partis s'adresser à l'évêque de Milan. Les prélats galiciens demeurés fidèles au souvenir de Priscillien, furent sommés par leurs collègues, réunis en concile à Tolède, de comparaître devant eux. Ils déclinèrent cette juridiction. Mais les principaux d'entre eux, Symposius, le vieil évêque d'Astorga, et son fils Dictinius, firent le voyage de Milan. Ambroise leur fit des conditions très dures qu'ils promirent néanmoins d'exécuter. Le pape Sirice intervint avec lui dans cette affaire et recommanda la même solution. Mais cette sentence n'apaisa pas le débat. En 400, alors que Sirice et Ambroise étaient déjà morts, un nouveau concile s'assembla à Tolède et parvint, cette fois, à faire comparaître les prélats galiciens. Plusieurs situations furent réglées; mais, sur certains points, le concile ne se reconnaissant pas une autorité suffisante, ou ne parvenant pas à s'entendre, fit un recours formel au nouveau pape Anastase et à Simplicius successeur de saint Ambroise.

En Gaule aussi, le priscillianisme avait soulevé des querelles entre les évêques. Les uns acceptaient, les autres refusaient la communion de l'évêque de Trèves, Félix, ordonné avec le concours des accusateurs de Priscillien. Ce conflit fut porté au tribunal de l'évêque de Milan, une première fois, très probablement du vivant de saint Ambroise. C'est en effet à cette affaire que doit se rapporter une réunion du synode milanais *propter adventum Gallorum episcoporum*, qui avait lieu au moment où parvint à Ambroise la nouvelle du massacre de Thessalonique [3]. Les évêques d'*Octodurum* et d'Orange s'y trouvaient [4]. Ils avaient déjà assisté, quelques années auparavant (382), au concile d'Aquilée.

Plus tard, aux environs de l'an 400, le concile de l'évêque de Milan s'assembla de nouveau à Turin, cette fois, pour juger, non pas une, mais plusieurs affaires litigieuses, qui lui furent déférées par les Églises des Gaules. Il s'agissait du conflit entre l'évêque de Marseille et ceux de la seconde Narbonnaise, de la querelle de préséance entre les Églises d'Arles et de Vienne, de la question de communion avec Félix de Trèves, de divers autres points de discipline et de procès de moindre importance sur lesquels nous sommes incomplètement renseignés. Sur tous ces points, le synode de Tours, juge et décrète sans la moindre hésitation sur sa compétence. Devant l'évêque de Milan, les évêques les plus importants de la Gaule se sentent

[1] *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, in-8°, Münster, 1892, p. 62. — [2] *Damasi epigrammata*, édit. Ihm, p. 42, 61. — [3] *Epist.*, LI. — [4] Ce concile doit être le même que celui qui adhéra à la condamnation de Jovinien. Les noms de Théodore et de Constantius figurent au bas de la lettre synodale adressée au pape Sirice (Ambroise, *Epist.*, XLII), il est vrai sans indication de siège. On admet généralement et avec une extrême vraisemblance qu'ils sont identiques aux deux évêques homonymes qui prirent part au concile d'Aquilée.

en présence d'une autorité supérieure; ils se croient obligés par ses décisions. Et de fait, le concile de Turin fut inséré dans toutes les collections canoniques compilées en Gaule, comme un des textes les plus autorisés en matière de droit ecclésiastique.

Mais ce n'est pas seulement d'Espagne et de Gaule que l'on recourait à Milan. L'Église africaine, elle aussi, attribuait une importance extrême aux décisions qui venaient de ce grand siège. En 393, le concile général africain, tenu à Hippone, crut qu'il serait utile de ne pas interdire l'accès de la cléricature aux donatistes qui avaient été baptisés en bas-âge dans le sein du schisme. Mais comme c'était déroger à une loi générale de l'Église, il jugea qu'il fallait d'abord consulter « l'Église transmarine ». Les événements politiques empêchèrent de donner suite à ce projet. Il fut repris dans un autre concile général, tenu en 397 à Carthage. La décision prise par cette assemblée porte expressément que l'on consultera Sirice et Simplicien. Les réponses expédiées de Rome et de Milan furent défavorables; mais après la mort de Sirice et de Simplicius, les Africains firent une nouvelle démarche auprès de leurs successeurs, Anastase et Venerius. Le concile général du mois de juin 401 leur députa un évêque chargé de leur expliquer l'opportunité de la concession qu'il demandait.

Il y a donc, en Occident, vers la fin du IVe siècle, une tendance universelle à considérer l'évêque de Milan comme une autorité de premier ordre, à l'associer au pape dans les fonctions de magistrat ecclésiastique suprême, de juger des causes majeures et d'interpréter des lois disciplinaires générales. Cette importance extraordinaire, l'évêque de Milan ne la doit pas à l'antiquité de son Église; qui remonte au plus à la fin du IIe siècle, ni à l'illustration de ses fondateurs qui sont parfaitement inconnus. Les premiers faits relevés se placent sous l'épiscopat de saint Ambroise; mais le mérite personnel de ce grand évêque ne peut suffire à expliquer une telle orientation de l'épiscopat latin. Il ne manquait pas alors en Occident de prélats en grand renom de zèle, de sainteté, de lumières, saint Martin et saint Augustin sont de ce temps-là. La vraie raison, c'est que Milan était la résidence impériale officielle, la capitale de l'empire d'Occident. Cette situation remontait à la fin du siècle précédent, à la réorganisation de l'empire sous Dioclétien et Maximien. Au moment où nous sommes, elle s'accentuait de plus en plus. Depuis la mort de Maxime (388), Trèves, capitale secondaire, était découronnée. L'importance de Ravenne était à venir. C'est en 404 seulement que l'empereur Honorius alla s'y installer. Encore fallut-il quelque temps pour que cette installation parût définitive et que l'on se mît à en tirer des conséquences ecclésiastiques. Milan était donc sans rivale, et sa fortune ecclésiastique était en train de s'établir sur les mêmes bases que celles de Constantinople. Dès le temps des empereurs Constant et Constance on y avait tenu beaucoup de conciles. C'était là plutôt qu'à Rome, que se rencontraient les deux Églises d'Orient et d'Occident, que l'on apportait les formules élaborées à Antioche, que l'on convoquait, sous l'œil de l'empereur, les évêques latins et leurs délégués. Milan était ainsi, dès avant le milieu du IVe siècle, le grand centre des relations ecclésiastiques occidentales, et cela uniquement parce qu'elle était la capitale de l'empire. Constance y installa un évêque arien, Auxence, homme habile et énergique, qui réussit à se maintenir après la défaite de son parti en Occident (361), et demeura jusqu'en 375, l'incarnation de la formule de Rimini. Il y eut sans doute alors une interruption dans le concours dont l'Église impériale était l'objet; mais l'élection de saint Ambroise vint bientôt écarter tous les obstacles et jeter sur ce siège obscur par lui-même un éclat capable de l'illustrer à jamais.

Les personnes qui recouraient à Milan en même temps qu'à Rome, ou même de préférence à Rome, n'avaient assurément aucune intention d'opposer l'une à l'autre ces deux grandes autorités, ni même de mettre l'Église impériale sur le même rang que le siège apostolique. On les invoquait ensemble, en supposant qu'elles ne pussent marcher que d'accord; et la réalité vérifiait invariablement cette présomption. Quand on s'adressait à Milan seule, comme le firent plusieurs fois les évêques de Gaule, c'était uniquement parce que Milan était plus voisine et avait plus de chances d'être bien informée. Cela n'empêchait pas d'envoyer des consultations à Rome, et l'on peut signaler en ce genre celle d'Himerius, évêque de Tarragone, en 384, celles de Victricius, évêque de Rouen, en 403, et d'Exupère, évêque de Toulouse, en 404. Nous avons encore les décrétales de Sirice et d'Innocent [1], par lesquelles ils répondirent à ces demandes venues d'Espagne et de la Gaule.

Cependant la situation prééminente du siège de Milan n'aurait pu se développer sans que l'on finît par être tenté de la tourner au détriment de celle de Rome. Les papes le sentirent de bonne heure et ne négligèrent point les occasions de se défendre contre cette rivalité naissante. On ne sait quelle part ils eurent dans la fondation de la métropole d'Aquilée; mais il est sûr qu'ils aidèrent à la création du diocèse métropolitain de Ravenne, formé aux dépens de celui de Milan [2].

Sous le pape Zosime, successeur d'Innocent, la primatie de Milan reçut un coup qui, bien qu'indirect n'en fut pas moins décisif. On veut parler de la fondation d'un vicariat apostolique des Gaules, rattaché au siège épiscopal d'Arles. Le progrès incessant des invasions germaniques avait fait abandonner, ou à peu près, le grand établissement romain de Trèves. Les fonctionnaires supérieurs et leurs bureaux s'étaient repliés sur la vallée du Rhône. Arles, depuis longtemps florissante, choyée par les empereurs de la famille constantinienne, avantageusement située entre les Gaules, l'Espagne et l'Italie, devenait désormais la résidence du préfet du Prétoire et de toutes les administrations supérieures des provinces ultramontaines. Un moment même elle avait été capitale de l'empire pendant le règne de l'« usurpateur » Constantin (407-410). Ce règne fut suivi d'une réaction politique violente, dirigée par le puissant Constance, favori d'Honorius, bientôt son beau-frère, enfin associé par lui à l'Empire. Les Arlésiens, pour se faire pardonner leur attitude dans les derniers événements, imaginèrent de chasser leur évêque Héros, un saint homme, compromis aux yeux de la cour de Ravenne. On lui donna pour successeur un certain Patrocle, très en faveur auprès de Constance, ambitieux, intrigant, avare, mais audacieux et habile. Le pape Zosime, prévenu de bonne heure en faveur de ce personnage et se faisant illusion sur sa moralité, se hâta, dès son avènement au pontificat, de lui accorder des lettres qui l'investissaient de pouvoirs supérieurs sur tous les évêques des deux diocèses administratifs de Gaule et des Sept provinces. De cette façon, le pape prenait, par l'intermédiaire d'un vicaire, la direction effective de l'épiscopat des Gaules, sur lequel il n'avait pu exercer jusque-là qu'une action faible et intermittente.

Cette tentative échoua : Patrocle abusa tellement

[1] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n. 255, 286, 293. On peut y joindre le *Synodus Romanorum ad Gallos episcopos*, dans Coustant, *Epist. Rom. pontif.*, p. 685, dont on ne peut dire s'il a été rédigé sous Sirice ou sous Innocent. Il est sûrement de ce temps-là. — [2] S. Pierre Chrysologue, *Serm.*, CLXXV.

de ses pouvoirs que l'on fût bientôt obligé de les lui retirer. Sous les premiers successeurs de Zosime, Boniface, Célestin, Xyste III, Léon, les efforts des évêques d'Arles tendirent, avec des succès divers, non point à ressusciter le vicariat, mais à se faire reconnaître comme chefs d'une province ecclésiastique plus considérable que les autres. Le pape Hilaire essaya de reprendre l'idée de Zosime, mais avec d'autant moins de succès que les évêques d'Arles eux-mêmes désespéraient de la réaliser et ne s'y intéressaient que d'une façon purement théorique. Depuis saint Césaire et jusqu'à la fin du VI^e^ siècle, ils eurent soin de se faire décerner des lettres de vicariat, auxquelles on joignait alors les honneurs du *pallium;* mais tout cela était purement décoratif. Il n'en résultait même pas, pour les évêques d'Arles, une préséance dans les conciles de l'empire franc.

Mais si le vicariat ne devint jamais une institution sérieuse, il fut cependant l'occasion de relations plus fréquentes et presque régulières entre Rome et les évêques de la vallée du Rhône. Le courant fut détourné de Milan. La correspondance entre Rome et Arles devint incessante; les évêques du midi de la Gaule s'habituèrent à faire le voyage de Rome et à porter leurs querelles au tribunal du pape. On les rencontre dans les conciles romains du V^e^ siècle. Si l'empire d'Occident avait pu se maintenir, on aurait vu se produire de bonne heure en Occident une centralisation ecclésiastique analogue à celle vers laquelle l'Orient avait déjà fait de si grands pas. Saint Léon avait mis cette concentration religieuse sous la protection des lois, en se faisant reconnaître par Valentinien III le droit de contraindre les évêques de toutes les provinces à comparaître devant son tribunal.

Mais ce mouvement fut entravé par l'établissement des royaumes barbares; des frontières politiques s'élevèrent entre Rome et les Églises d'outre-monts. Les lois et les fonctionnaires de Ravenne ne furent plus d'aucun secours dans l'Afrique vandale, dans la Gaule franque, dans l'Espagne wisigothique. Catholiques ou hérétiques, les rois barbares se montrèrent peu favorables à des communications régulières et fréquentes entre leurs évêques et celui de Rome, sujet de la puissance aux dépens de laquelle les leurs s'étaient fondées. D'autre part les souverains francs et wisigoths avaient reconnu de bonne heure la nécessité de s'entendre avec leurs évêques. Les fonctionnaires romains une fois disparus, les évêques se trouvèrent être les représentants les plus qualifiés des populations envahies, mille occasions se présentèrent de recourir à leur autorité morale. Des relations incessantes s'établirent ainsi entre les Églises et le souverain. La cour devint le centre des affaires ecclésiastiques comme de toutes les autres. C'est de là que partirent les convocations de conciles et les nominations épiscopales. On se concentra chez soi. Il y eut une Église nationale franque, une Église nationale wisigothique, celle-ci plus centralisée, plus étroitement unie à l'État, celle-là toujours un peu morcelée, par suite des perpétuels partages du territoire entre les princes mérovingiens et à l'absence de toute capitale, religieuse ou politique.

Ainsi, depuis le pape Zosime et la création du vicariat d'Arles, les Églises des Gaules furent soustraites à l'influence de l'évêque de Milan. Mais cette influence s'était exercée antérieurement : admirablement posée pour offrir des modèles en fait de culte et de liturgie; ce qui n'est pas admissible pour Lyon, se comprend très bien de Milan. Du moment où l'on ne s'en tenait pas à Rome, du moment où l'on s'inspirait d'ailleurs, Milan ne pouvait manquer d'avoir la préférence sur toutes les Églises. Qu'on se rappelle quel retentissement eurent en Gaule les découvertes de martyrs faites à Milan, au temps de saint Ambroise. C'est à cette époque et à ces relations qu'il faut rattacher la dédicace de tant d'églises de Gaule sur les vocables de saint Gervais et de saint Nazaire. Et il est à remarquer que le temps où nous constatons ces relations entre Milan et les Églises de l'Occident transalpin correspond à une période d'organisation intérieure, de grand développement, de fondation même, pour un bon nombre d'entre elles. Beaucoup d'Églises de Gaule ont été fondées au IV^e^ siècle, sous Constantin et ses fils. C'est le temps où les masses urbaines se convertissent, où les églises se reconstruisent sur des plans plus larges, où il faut multiplier les clercs, préciser les règles de la discipline et du culte. L'influence milanaise s'exerce juste au moment où la liturgie gallicane est arrivée au développement qu'elle avait quand elle s'est répandue dans tout l'Occident, juste au moment où l'Occident se trouvait avoir besoin d'une liturgie bien arrêtée.

Ce n'est pas tout. Il est reconnu de tout le monde que la liturgie gallicane, en ce qui la distingue de l'usage romain, offre tous les caractères des liturgies orientales. Certaines de ses formules se retrouvent mot à mot dans les textes grecs usités, soit au IV^e^ siècle, soit depuis, dans les Églises du rit syro-byzantin. Cette ressemblance étroite, cette identité essentielle suppose une importation. La liturgie gallicane est une liturgie orientale, introduite en Occident vers le milieu du IV^e^ siècle. Or, en faisant abstraction de la présence de la cour et des nombreuses réunions d'évêques orientaux qui se tinrent à Milan, il faut tenir compte d'un fait très grave, c'est que Milan a eu, pendant près de vingt ans (355-374), pour évêque, un cappadocien, Auxence, qui fut désigné par l'empereur Constance pour occuper le siège de saint Denis, exilé pour la foi catholique. Auxence appartenait au clergé de cour, si antipathique à saint Athanase et aux défenseurs de l'hérésie consubstantialiste. Il joua un grand rôle au concile de Rimini (359); après la déroute des arianisants, qui, pour l'Occident, suivit de très près la dissolution de cette assemblée, il tint bon et resta quinze ans sur son siège, en dépit de tous les efforts que l'on fit pour l'en déloger. Ceci suppose une trempe d'esprit assez peu commune. On peut croire que, pendant son long épiscopat, Auxence exerça quelque action sur son clergé et sur les choses d'organisation intérieure. Saint Ambroise, son successeur, trouva établis beaucoup d'usages qui ne méritaient pas tous d'être corrigés. On conçoit que, la doctrine se trouvant sauve par le fait même de son élévation au siège de Milan, Ambroise ait jugé opportun de ne pas introduire d'inutiles changements dans le domaine du rite. Il est sûr que plusieurs particularités milanaises des plus importantes, au point de vue de la discipline et du culte, remontent jusqu'à son épiscopat, et que, comme ces particularités ont une physionomie tout orientale, ce n'est pas lui qui a pu les introduire. Le mieux est de croire qu'elles existaient avant lui et qu'il n'a fait que consacrer par son acceptation et sa pratique des habitudes antérieurement importées [1].

[1] Aux personnes qui répugneraient par sentiment à accepter un système d'après lequel la liturgie gallicane semblerait avoir une origine arienne, je répondrais que l'arianisme n'a rien à voir dans la question; il s'agit seulement de la forme orientale de la liturgie, forme antérieure à l'arianisme dans les pays d'où elle provient. J'ajouterais que les formules de prières étant encore, au IV^e^ siècle, très variables, très faciles à modifier, on doit considérer comme sûr que saint Ambroise n'y a rien laissé subsister qui ait pu favoriser l'hérésie. La liturgie des *Constitutions apostoliques* est de même date, de même provenance. Elle présente des traces évidentes des spéculations théologiques qui avaient cours dans le monde où l'arianisme recruta ses principaux défenseurs.

Cependant la grande situation politique de la ville de Milan ne se soutint pas au delà des premières années du v^e siècle; l'éclat de son siège épiscopal baissa en même temps et Rome se trouva débarrassée d'une concurrence qui aurait pu devenir une rivalité. Il n'était guère possible, à la vérité, de revenir sur ce qui était fait. Les papes jugèrent apparemment qu'il n'y avait aucun inconvénient à laisser subsister des usages liturgiques un peu différents des leurs, ou, en tout cas, qu'il y avait des questions plus pressantes à résoudre. Ils se bornèrent à défendre leur diocèse métropolitain contre l'invasion du rit gallican et laissèrent les églises des autres provinces s'organiser, sur ce point, comme elles l'entendaient [1].

A cette explication on a opposé une autre explication d'après laquelle il y a eu deux liturgies romaines, celle qui est représentée par les plus anciens manuscrits actuellement connus et qui ne peut se réclamer que d'une antiquité relative; celle dont il ne subsiste aucun monument technique mais qui se trouve attestée par les textes gallicans représentatifs de l'usage romain primitif.

La base de ce système, car c'en est un qui se dissimule sous les apparences modestes d'une explication, est la lettre déjà mentionnée de saint Innocent I^er à Decentius d'Eugubium. En voici les passages essentiels : « Si les prêtres du Seigneur, voulaient garder intactes les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles sont réglées par les traditions des saints apôtres, il n'y aurait aucune discordance dans les offices et les consécrations. Mais quand chacun estime pouvoir observer, non ce qui vient de la tradition, mais ce qui lui semble bon, il arrive qu'on voit s'établir des observances, des manières de célébrer diverses, suivant la diversité des lieux et des Églises. Il en résulte un scandale pour les peuples qui, ne sachant pas que les traditions antiques ont été altérées par une humaine présomption, pensent, ou que les Églises ne sont pas d'accord entre elles, ou que des choses contradictoires ont été établies par les apôtres ou par les hommes apostoliques. Car qui ne sait, qui ne comprend que ce qui a été donné par tradition à l'Église romaine, par Pierre, le prince des apôtres, et se garde maintenant encore, doit être par tous observé, qu'on ne doit rien ajouter ni introduire qui soit sans autorité, ou qui semble imité d'ailleurs. Et d'autant plus qu'il est manifeste que dans toute l'Italie, les Gaules, l'Espagne l'Afrique, et la Sicile et les îles adjacentes, nul n'a institué les Églises, si ce n'est ceux qui ont été constitués prêtres par le vénérable apôtre Pierre et ses successeurs. Au surplus qu'on lise, qu'on cherche s'il est dit quelque part qu'un autre apôtre aurait évangélisé ces provinces. On ne lit rien de pareil par la raison qu'on ne trouve cela nulle part. Dès lors, quand on tire si indubitablement son existence de l'Église romaine, il faut se conformer à ses observances sous peine de donner à penser, en s'attachant à des théories étrangères, qu'on répudie son origine avec les institutions qui en découlent [2]. »

Même en renforçant cette affirmation romaine d'une affirmation syriaque [3] on ne l'affermit pas du tout, car le texte du pape Innocent I^er n'est pas contesté et il est admis par tous que la priorité et le droit qui en dérive appartiennent sans contestation à l'usage romain. Cependant l'évangélisation ne doit pas être entendue en ce sens que, pour chaque église à fonder, Rome ait fourni directement le personnel et le matériel nécessaire. Il est clair que les fondations se font de proche en proche. Une fois établie une chrétienté à Marseille, à Lyon, ou à Carthage, l'Évangile s'est répandu de là dans les villes voisines sans qu'il fût besoin, pour diriger les nouvelles colonies chrétiennes, de recourir au personnel romain qui n'était pas inépuisable et se trouvait obligé de pourvoir à des besoins plus rapprochés.

Entendue de cette façon, l'origine romaine de l'évangélisation en Occident est un fait très ancien, et ses conséquences liturgiques doivent être appréciées en tenant compte de cette haute antiquité.

De ceci il résulte que les fondations directes de l'Église romaine, dans les pays éloignés de Rome, n'ont pu emprunter à la mère église qu'un rituel assez rudimentaire et des formules en fort petit nombre. Ce qui s'est développé sur ce fond originaire, nous l'ignorons, car les renseignements nous manquent. Il est fort possible, il est même naturel, que plusieurs des développements liturgiques consacrés progressivement à Rome se soient propagés dans les Églises lointaines. Il est possible aussi, et tout aussi naturel, que celles-ci aient tiré quelque chose de leur propre fonds. On aura marché ainsi, tant bien que mal, jusqu'au v^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à un temps où les multitudes affluant dans le sein de l'Église, il fallut s'inquiéter plus sérieusement que jamais du bon ordre liturgique et disciplinaire. C'est à partir de ce moment que nous voyons se révéler une dualité d'usage : d'une part celui de Rome, d'autre part celui de Milan et des pays en arrière.

On a exposé les raisons qui portent à croire que la modification des usages antérieurs s'est produite à Milan; car on chercherait en vain, dans l'histoire de l'Église romaine au v^e siècle un indice du changement radical des usages liturgiques. Tandis qu'à Rome la crise la plus grave entraînait l'exil du pape Libère pendant deux ou trois ans au cours desquels l'archidiacre Félix gouverna sans innover les pratiques et sans changer le personnel, à Milan, l'exil de l'évêque Denis amena un prélat nouveau, grec, cappadocien, qui se maintint durant vingt ans. Rome faisait chétive figure en comparaison de Milan devenue capitale officielle et effective de l'empire. L'empereur Constance y tenait sa cour, entouré d'évêques grecs et d'une foule de personnages qui avaient vécu jusque-là en Syrie, en Asie Mineure, à Constantinople. On sait à quel point ce prince aimait à se mêler des choses d'église, et avec quelle opiniâtreté il imposait sa volonté. Si tant de gens lui cédèrent sur les formules de foi, peut-on supposer qu'ils aient été plus difficiles en fait de rituel et de textes liturgiques?

La liturgie gallicane a donc pu trouver à Milan un terrain d'éclosion favorable, elle ne l'a pas rencontré à Rome.

L'origine orientale de la liturgie gallicane est contestée parce que loin d'offrir la rigidité du type euchologique d'Orient, elle présente pour toutes les fêtes des parties variables, en petit nombre dans l'usage romain, en plus grand nombre dans l'usage gallican. Cette fixité orientale et cette variabilité gallicane annulent la valeur du rapprochement qu'on pourrait tirer de la conformité existante entre ces deux liturgies dans l'ordre des cérémonies. Mais c'est ce qu'on ne peut ni prouver ni soutenir, parce que la détermination, la fixation, la conservation des formules est, dans l'évolution liturgique, un terme beaucoup moins ancien que la distribution des rites et le choix des thèmes de prières. Dans les pays orientaux, on arriva

[1] On a cité longuement ici le travail de L. Duchesne, *Origines de la liturgie gallicane*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, Paris, t. I, p. 387-396, résumé dans les *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 81-89.

— [2] *P. L.*, t. XX, col. 551 sq.; cf. *Paléographie musicale*, t. V, p. 41, note 5. — [3] A. Ceriani, *Notitia liturg. ambros.. et ejus concordia cum... Conc. Trid.*, Mediolani, 1895, p. 78-79.

de bonne heure, vers le v[e] siècle environ à un certain nombre d'ordres de la messe qui s'employaient communément et chaque fois qu'on célébrait la liturgie sans égard au sens de la fête ou à l'intention spéciale de la célébration. Cela n'excluait pas quelques différences de texte. En Syrie le thème des prières de l'*Anaphora* varie d'un grand nombre de manières. En Égypte et même à Constantinople, on a employé on emploie même encore, des liturgies différentes à certains moments de l'année. En tout cas, on varie les lectures et même certains chants. Que la variation dans les formules ait été poussée plus loin en Occident, c'est affaire secondaire. Ce qui est essentiel c'est le thème. Laissé d'abord à l'improvisation ou à la rédaction individuelle de l'évêque célébrant, le développement de ce thème a fini par se cristalliser en certains textes, plus nombreux ici, moins nombreux là, inspirés ici par le sens de la fête, là par d'autres causes, c'est au fond toujours le même thème. C'est la même suite de cérémonies et de formules, le même sens de chaque prière.

La même suite de cérémonies; cependant, il y a quelques différences et entre les rites orientaux comparés entre eux, et entre les rites gallican et romain. Ces différences portent, en ce qui regarde la messe, sur le moment où on lit les diptyques, et sur celui où se donne le baiser de paix. Ces cérémonies ne sont pas essentielles, il est vrai; mais elles sont importantes et fort anciennes. L'ordre dans lequel elles se présentent a beaucoup plus d'importance, pour le classement des liturgies, que l'usage de varier ou non les formules suivant les fêtes de l'année. Or, la liturgie gallicane s'accorde ici avec la liturgie syro-byzantine; elle est en désaccord avec l'usage romain.

Ajoutons-y le style. La composition ample, oratoire, imagée, des formules gallicanes, si ressemblantes en cela aux formules orientales, si différentes de la simplicité et de la concision romaines.

Cependant l'introduction, dans une grande partie de l'Occident d'un usage liturgique de provenance orientale, n'exclut nullement la conservation de certains éléments antérieurs et d'origine romaine. En voici un exemple d'une importance capitale. Dans le canon de la messe romaine, la prière qui contient les paroles de l'institution et tout le récit de la dernière Cène, commence par les mots : *Qui* PRIDIE *quam* PATERETUR. Dans toutes les liturgies orientales, on constate une rédaction différente, qui s'exprimerait en latin par la formule : *Qui* IN NOCTE *qua* TRADEBATUR. Or, autant que nous sommes renseignés, les textes gallicans étaient conformes, non point avec la rédaction orientale, mais avec la rédaction romaine. C'est aller bien vite et découvrir le système qu'on cherche à édifier à tout prix que de montrer dans ce fait une preuve d'identité entre l'ancien ordre romain et l'ordre gallican. Cette prière est le centre même de la liturgie eucharistique. Si quelque chose de l'ordre romain primitif s'est conservé dans l'ordre gallican, c'est là surtout qu'on doit le chercher. On a dit plus haut que le rattachement des églises occidentales à l'Église de Rome ne pouvait être contesté; dès lors, les missionnaires romains emportaient un formulaire restreint, contenant l'essentiel et cet essentiel où le chercher ailleurs que dans les paroles traditionnelles de la consécration eucharistique : axe immuable autour de laquelle vinrent flotter les éléments adventices récoltés à une date postérieure.

D'autres observations non moins ingénieuses que celle à propos du *qui pridie* ne sont pas plus concluantes. C'est le cas pour le document liturgique connu sous le nom de « missel de Bobbio » (voir ce mot). Ce missel contient deux catégories de messes, ordonnées les unes suivant l'usage gallican, les autres suivant l'usage romain. A la seconde catégorie appartiennent les messes de l'Assomption, de l'Invention de la Croix, des litanies, de l'Ascension, de la Décollation de saint Jean-Baptiste, de saint Sigismond, de saint Michel et quelques autres moins déterminées; dix-neuf en tout sur soixante et une. Mais cette circonstance n'a rien qui puisse surprendre, car le missel de Bobbio est un livre hybride, où, dès la première page, s'affiche avec l'intention de combiner ensemble la messe gallicane et la messe romaine, la maladresse la plus grossière dans l'exécution de ce mélange.

Le missel s'ouvre par une *missa Romensis cottidiana*. Elle commence, à la façon gallicane par trois oraisons : la collecte, l'oraison après les diptyques *(post nomina)*, et l'oraison après le baiser de paix *(ad pacem)*. Ces oraisons sont des oraisons romaines, introduites ici dans un rituel gallican, et sans qu'il y ait, pour les deux dernières, le moindre rapport entre leur texte et les actes qu'elles sont destinées à accompagner : la récitation des diptyques et le baiser de paix. En outre, dans l'ordre gallican, la première oraison ou collecte est invariablement précédée d'une invitation à la prière, sous la forme d'un petit discours que le célébrant adresse à l'assemblée. Ici ce texte est remplacé par une oraison romaine en l'honneur de saint Pierre. C'est un contresens. Après ces oraisons vient la préface romaine des jours ordinaires sous la rubrique gallicane: *Contestatio*, puis le canon tout entier, y compris, bien entendu, les parties afférentes aux diptyques : *Te igitur*, *Memento*, etc., qui forment double emploi avec la récitation des *Nomina* indiquée plus haut.

Il y a donc peu de fond à faire sur l'intelligence liturgique du compilateur qui n'a peut-être pas bien connu lui-même la matière sur laquelle il travaillait. Pour apprécier son dessein il ne faut pas s'en rapporter aux rubriques placées en tête des textes liturgiques, il faut voir les textes eux-mêmes. Avec un peu d'expérience, on distingue tout de suite une oraison gallicane d'une oraison romaine. Celles-ci sont courtes, d'un dessin à peu près uniforme (celui qui se révèle dans les inflexions du récitatif), enfin d'un style simple et clair. Dans les oraisons gallicanes, on trouve beaucoup plus de complication; le style est recherché, orné, imagé, les développements abondants. Prenons les dix-neuf messes prétendues romaines. Les quatre dernières nous offrent en effet des oraisons de style romain; ce sont des messes dominicales ordinaires, sans aucune spécialisation. Quant aux quatorze autres, à deux oraisons chacune (collecte et secrète), cela fait vingt-huit pièces : vingt-sept en fait car l'une d'elles fait défaut. Or, sur ces vingt-sept oraisons, on en trouve vingt et une de type gallican, six seulement de type romain.

Il y a plus. Dans ces messes, la première des deux oraisons est censée être l'équivalent de notre collecte romaine, la seconde l'équivalent de notre secrète, c'est-à-dire de vraies prières, adressées à Dieu, et non des invitations adressées à l'assemblée. Or, parmi ces soi-disant oraisons romaines, on relève sept *præfationes missæ*, c'est-à-dire sept invitatoires gallicans.

Si des dix-neuf messes présentées comme de type romain, on passe aux quarante-deux présentées comme de type gallican, on relève des incongruités tout aussi nombreuses. Nombre de *præfationes missæ* sont en réalité des oraisons romaines, nombre d'oraisons *post nomina* ou *ad pacem* n'ont aucun rapport avec les cérémonies indiquées par leurs rubriques.

On voit quel fond il y a lieu de faire sur la composition de ce recueil. Il se caractérise à première vue comme l'œuvre d'un maladroit, aussi peu entendu que possible dans les choses de la liturgie. Qu'il nous ait conservé çà et là quelque pièce intéressante et antique,

on ne saurait en douter; mais c'est le hasard qu'il en faut remercier et non le compilateur.

La question des origines de l'usage gallican serait plus facile à résoudre si nous disposions d'un plus grand nombre de documents anciens et datés avec précision. La lettre d'Innocent Ier à l'évêque Decentius proteste contre l'invasion des usages gallicans et condamne particulièrement le baiser de paix et la récitation des diptyques avant « les mystères », c'est-à-dire avant la prière eucharistique. Partir de là pour opérer un remaniement complet de la messe romaine et bouleverser l'ordonnance du canon est une opération aussi ingénieuse qu'inacceptable; il ne suffit pas d'avancer que tel a dû être l'ordre romain au début du ve siècle jusqu'au début du viie, depuis Innocent Ier jusqu'à Grégoire Ier, il faut le démontrer et c'est ce qu'il est impossible de faire. Ces retouches arbitraires permettent d'imaginer un canon romain dont on aura éliminé le *Te igitur*, le *Memento* des vivants, le *Communicantes*, le *Memento* des morts, et le *Nobis quoque*, les quatre premiers morceaux prendront place avant la préface, le cinquième après le *Pater*, et ainsi on obtient une messe romaine qui offre quelque parenté et même quelque ressemblance avec l'ordre gallican.

Mais nous possédons un témoin qui s'oppose à ce petit jeu inoffensif et tendancieux, c'est le *Liber Pontificalis*. Celui-ci n'est pas un texte liturgique, ce n'est pas non plus un recueil disciplinaire, mais simplement une chronique dont l'auteur montre le plus souvent une curiosité assez éveillée en ce qui concerne le canon de la messe. Or on ne voit paraître nulle part la transformation radicale, le doublement de la teneur du canon, car le rédacteur du *Liber pontificalis* n'en dit rien bien qu'il prenne note des plus minuscules changements. Voici les textes :

1° Célestin (422-432) : *Hic... constituit ut psalmi David CL ante sacrificium psalli antephanatim ex omnibus, quod ante non fiebat, nisi tantum epistula beati Pauli recitabatur et sanctum Evangelium*[1]. Il n'est pas question ici du graduel, élément de la messe bien antérieur à Célestin, et qui n'a pas pour effet de faire parcourir les cent cinquante psaumes dans une période déterminée; il s'agit ici de l'exécution de la prière privée avant la liturgie de la messe; c'est « le commencement de l'office divin. »

2° Damase (366-384) : *Hic constituit ut psalmos die noctuque canerentur per omnes ecclesias; qui hoc præcepit presbiteris vel episcopis aut monasteriis* [2]. C'est une interpolation suggérée par la correspondance apocryphe de Damase et de Jérôme; ce décret fait double emploi avec le précédent, et on a le droit de n'en tenir aucun compte.

3° Télesphore (iie siècle) : *Hic constituit ut... ante sacrificium hymnus diceretur angelicus, hoc est Gloria in excelsis Deo* [3]. La première édition du *Liber* ajoutait *tantum noctu natale Domini*.

4° Symmaque (498-514) : *Hic constituit ut omne die dominicum vel natalicia martyrum Gloria in excelsis ymnus diceretur* [4]. Ces deux mentions montrent exactement le progrès de l'innovation. Tout d'abord, le *Gloria in excelsis*, d'importation grecque, ne se chantait qu'à la messe de Noël, c'était un rit particulier à cette nuit. La rédacteur modifie ensuite le texte conformément aux habitudes de son époque créées par la constitution de Symmaque.

5° Anastase (399-401) : *Hic constituit ut, quotienscumque evangelia sancta recitantur, sacerdotes non sederent, sed curvi starent* [5].

6° Xyste (iie siècle) : *Hic constituit ut, intra actionem, sacerdos incipiens, populo hymnum decantaret : Sanctus sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth, et cetera* [6]. Le *Sanctus*, commun à toutes les liturgies, fait partie du noyau indispensable de la messe.

7° Grégoire Ier (590-604) : *Hic augmentavit in predicationem canonis* dies que nostros in tua pace dispone *et cetera* [7]. Ces mots sont la finale de la prière du canon : *Hanc igitur*. Il est à noter que c'est à cela que se réduit l'activité liturgique de ce grand pape touchant la messe.

8° Alexandre (iie siècle) : *Hic passionem Domini miscuit in prædicatione sacerdotum, quando missæ celebrantur* [8]. Il s'agit de l'insertion des paroles : *Qui pridie quam pateretur*.

9° Léon Ier (440-461) : *Hic constituit ut intra actionem sacrificii diceretur:* sanctum sacrificium, *et cetera* [9]; c'est-à-dire : *sanct. sacr., immaculatam hostiam*.

10° Sergius (687-701) : *Hic statuit ut tempore confractionis dominici corporis:* Agnus Dei qui tollis peccata mundi miserere nobis, *a clero et populo decantetur* [10]. Dans le rit gallican primitif pas plus que dans l'ancien rit romain ou ambrosien on ne trouvait l'*Agnus Dei*.

Ainsi donc le canon romain n'a pas subi la transformation qu'on imagine, tout au plus peut-on admettre qu'il s'y est fait des glissements, des déplacements et que plusieurs morceaux n'y occupent plus leur place primitive. Mais l'ordre actuel est probablement si ancien que le souvenir des changements s'était déjà perdu au moment où Innocent Ier écrivait à Décentius. Or, Innocent, comme tous les papes d'alors, était un vieillard; il avait fait carrière, suivant l'usage, dans le clergé romain; ses souvenirs personnels remontaient aisément au temps du pape Libère. Si l'Église romaine avait introduit, vers le milieu du ive siècle, de graves changements dans l'ordre de la messe, il s'en fût à coup sûr souvenu au moment de répondre à la consultation de Décentius; il n'aurait pas repoussé comme des nouveautés condamnables, des usages qui, à sa connaissance, eussent appartenu à la plus ancienne tradition romaine; il n'eût pas présenté comme remontant aux apôtres des innovations introduites de son vivant. Il faut donc reculer jusqu'au commencement du ive siècle, peut-être jusqu'au déclin du iiie. A la première période appartient le moment où l'Église romaine dut se réorganiser, après le long désordre de la persécution; à la seconde, le changement de langue liturgique, le passage du grec au latin. Que les modifications considérées aient été introduites à l'une ou à l'autre de ces deux occasions; ou qu'elles se soient produites à un autre moment, elles remontent si haut que tout souvenir pouvait s'en être perdu pour le pape Innocent, à plus forte raison pour les biographes pontificaux.

On admettrait donc qu'aux environs de l'an 300, il se soit produit à Rome, dans l'ordre des prières du canon de la messe, un changement fort grave qui n'a pas eu de répercussion sur les usages liturgiques hors du canon Romain; d'où une dualité d'usages représentés par le romain et par le gallican. Mais il y a bien autre chose.

Il s'agit de tout un ensemble d'usages liturgiques, relatifs non seulement à la messe, mais au baptême, à la confirmation, aux ordinations, et d'observances disciplinaires, comme celles qui concernent le pouvoir des prêtres dans l'administration du sacrement de confirmation, la détermination des jours consacrés aux diverses phases de l'initiation ou à la réconciliation des pénitents, la distribution des jeûnes et des fêtes, en un mot de tout le coutumier ecclésiastique, la *consuetudo Ecclesiæ* comme disent les textes. Qu'une Église encore jeune, comme celle de Milan, ait subi

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 230. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 213. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 129. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 263. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 218. — [6] *Ibid.*, t. I, p. 128. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 312. — [8] *Ibid.*, t. I, p. 127. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 239. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 376.

à un moment donné, un changement radical dans ses habitudes de discipline et de culte, cela est admissible, si surtout, et c'est le cas, on peut indiquer, pour expliquer ce changement, une cause et des conditions suffisantes. Que les Églises toutes neuves de la Haute Italie plus ou moins filiales de celles de Milan, aient subi l'évolution de cette métropole, ou en aient subi les conséquences dès le moment de leur fondation, c'est ce qu'il y a de plus naturel. Que les Églises transalpines, nombreuses déjà vers le milieu du IVe siècle, mais, elles aussi, pour la plupart, de fondation récente, se soient modelées sur celle de la ville impériale, surtout à un moment où l'accroissement de leur personnel les mettait dans l'obligation d'adopter des réglementations de plus en plus précises, cela est encore concevable. Mais que l'Église romaine, cette vieille Église qui tenait tant à ses traditions, à ses usages; qui, à tout propos, se réclamait de son passé et de ses fondateurs apostoliques; que l'Église romaine ait un beau jour abandonné tous ses usages pour en adopter d'autres, et cela sans cause ni nécessité apparente, c'est ce qu'on ne croira pas facilement [1].

On a laissé à l'auteur de cette ingénieuse et plus que vraisemblable hypothèse sur l'origine de la liturgie gallicane le soin d'exposer son opinion et de la défendre. Si elle n'a pas pu s'imposer avec la certitude de l'évidence, elle a du moins su se faire accepter comme l'expression de la vraisemblance.

III. Les monuments techniques. — *I. Antiphonaire de Fleury.* Le manuscrit, nouv. acq. lat. *1628* de la Bibliothèque nationale (ancien *Libri 15)*[2], présente au commencement quatre feuillets de 0 m. 25 sur 0 m. 155, dont l'état actuel permet de supposer qu'ils ont longtemps servi de feuillets de garde. Entre les deux colonnes du feuillet on lit l'inscription suivante tracée dans le sens vertical :

Liber sancti be [*nedicti floriacensis*]

La restitution des lettres manquantes est certaine, car outre l'amorce du nom propre on sait que les scribes de Fleury-sur-Loire avaient adopté, dès le VIIIe siècle, ce procédé d'*ex libris* en ligne verticale. Comme supplément de démonstration, on pourrait établir que beaucoup d'anciens manuscrits de Fleury servirent également de feuillets de garde [3]. L'écriture est un spécimen nouveau de calligraphie irlandaise du VIIIe ou du IXe siècle, sur deux colonnes et trente-huit lignes en moyenne dans chaque colonne.

Ce manuscrit formait une sorte d'antiphonaire. Un premier fragment (fol. 1-2), nous a conservé une portion considérable de la liturgie de l'Avent; le deuxième fragment (fol. 3-4), s'ouvre dans les derniers chants de la fête de l'Épiphanie et va jusqu'à la Passion. Ces deux fragments représentent un type inconnu dans les anciennes liturgies occidentales parvenues jusqu'à nous.

C'est d'abord une longue série d'antiennes disposées toujours cinq par cinq. Elles sont toutes relatives à la préparation de la fête de Noël et forment quatorze groupes, dont le premier toutefois n'est plus représenté que par la fin de la cinquième antienne. Comme il n'y a que le texte, sans aucune indication d'aucun genre, il est impossible de dire précisément à quelles parties de l'office elles étaient destinées; mais la suite de nos fragments permet de conjecturer qu'elles devaient servir à l'office du matin, ce que nous appelons les laudes. Les cinq dernières antiennes ont évidemment trait à la fête de Noël.

« Elles étaient suivies de vingt-six autres pièces, pareillement relatives à l'Avent; ce ne sont plus des antiennes, mais des répons, ou du moins quelque chose qui y ressemble. Chacun de ces morceaux commence par un verset de psaume ou autre texte scripturaire assez court, marqué en marge du signe T. Je ne saurais dire exactement ce que peut signifier cette lettre *(tropus?)*; mais mon impression est que le verset ainsi désigné constituait un chant simple et facile, destiné peut-être à servir de refrain, ou plutôt de prélude, car il n'y a nulle part aucun signe de répétition. Il est souvent formé des mêmes paroles revenant à intervalles plus ou moins éloignés, par exemple : *Tollite portas...*, *Ecce dominator...*, *Ex Sion species...*, etc.

« Après chacun de ces T, vient un texte plus long et chaque fois différent, désigné en marge par le signe R, probablement *Responsorium*. Ce devait être la partie plus riche et plus compliquée, réservée aux chantres de profession. Elle se termine ordinairement par le *Gloria;* quelquefois cette doxologie ne revient qu'après deux, trois et même quatre pièces de cette sorte sans qu'on puisse dire au juste le motif d'une telle différence.

« On voit que si ces vingt-six morceaux peuvent être appelés des répons, ce sont des répons d'une tout autre facture que ceux du rit romain. Dans celui-ci, le verset vient entre le corps du répons proprement dit et le *Gloria;* ici, au contraire, il forme le début et semble donner le ton, le motif de tout le morceau. Il se peut que cette particularité se retrouve dans quelque autre des liturgies latines, où on ne l'a pas encore rencontrée. Par contre, cette forme de cantilène ressemble tout à fait à ce que les Grecs appellent στιχηρόν « tropaire qui est chanté après un verset de psaume [4]. » C'est cette ressemblance qui a fait donner plus haut le mot *tropus* comme explication la plus probable de la lettre T. Ce terme, d'ailleurs, n'était pas inconnu dans la liturgie occidentale, avant Charlemagne. Ainsi dans la règle dite des saints Paul et Étienne, citée par Benoît d'Aniane et remontant pour le moins au VIe-VIIe siècle on trouve le passage suivant : *Ne, quæ cantanda sunt, in modum prosæ et quasi in lectionem mutemus; aut, quæ ita scripta sunt ut in ordine lectionum utamur, in tropis et cantilenæ arte nostra pæsumptione vertamus.*

« Entre fol. 2 verso et le fol. 3 recto, il devait y avoir une lacune assez considérable, à en juger par le développement de la liturgie de l'Avent. Tout ce qui se rapportait aux fêtes de l'Épiphanie et de Noël a péri à l'exception de quelques antiennes relatives à la solennité de l'Épiphanie. On croit y reconnaître la dernière antienne d'un des nocturnes, un verset, puis les quatre antiennes d'un autre nocturne, avec les psaumes correspondants. Ces quatre antiennes ont chacune l'*Alleluia* au début, au milieu et à la fin.

« Après cela, un peu de blanc et une grande initiale qui doit indiquer le passage à un autre office. En effet, nous nous trouvons en présence des laudes ce que nous appelons à présent la Purification ou la Chandeleur. Elles se composent de cinq antiennes, avec les mêmes psaumes et cantiques que dans le rite romain actuel, à l'exception du second, *Confitemini Domino* (probablement le psaume CXVII), rien n'indique qu'on ait joint le psaume LXVI *(Deus misereatur)* au psaume LXII. Après les psaumes, un verset, une leçon brève, un répons bref, l'antienne du *Benedictus*, et l'oraison, qui est la même qu'au rite romain actuel. Nulle part, dans toute la suite de nos formules, l'influence de ce

[1] L. Duchesne, *Origine de la liturgie gallicane*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1900, t. v, p. 31-47. — [2] L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 95. — [3] L. Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, in-4°, Paris, 1883, p. 62 sq.; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 84. — [4] L. Clugnet, *Dictionnaire des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque*, in-8°, Paris, 1895, p. 142. — [5] *Regula*, c. XIV, *P. L.*, t. LXVI, col. 954.

dernier rite ne se fait sentir à un tel degré. Ne peut-on pas en conclure qu'il s'agit ici d'une fête adoptée à une date plus récente, pour laquelle on se sera inspiré plus directement de ce qui existait déjà à Rome?

« La destination des deux pièces qui suivent est nettement indiquée par une rubrique, la première que nous ayons rencontrée jusqu'ici : *De adventu Domini de Ægypto.* Sous ce titre vient une courte leçon tirée de l'évangile selon saint Matthieu avec une petite antienne de *Magnificat*, dont la tournure originale rappelle assez bien celle de l'antienne *Innocentium passio*, au Bréviaire monastique, le 28 décembre. Cette commémoraison spéciale du retour d'Égypte est en soi intéressante. Divers martyrologes, dont le plus ancien peut-être est celui de Gellone du VIII^e^ siècle, en marquent l'anniversaire au lendemain de l'Épiphanie [1]. Mais nous ne croyons pas que nulle part cet événement de la vie du Christ ait donné lieu à un office en règle, sauf à Milan, où on le célèbre le 7 janvier, sous le nom de Christophorie [2]. Là même, il doit être d'institution relativement récente car on n'en trouve pas la trace ni dans Bérold, ni dans l'antiphonaire ambrosien *addit. 34209* du British Museum [3].

« La rubrique qui suit nous transporte dans le temps du carême, pour lequel nos feuillets marquent un choix de répons brefs et de versets, destinés à remplacer ceux qui se chantent pendant l'année. Il y a également cinq antiennes pour les laudes *(ad matutinum)* des dimanches du carême. A cet office, les deux psaumes XCII et CXVII, par lesquels il débutait d'ordinaire, étaient remplacés par une partie du psaume XXI : *Deus Deus meus respice in me* et par le *Qui habitat*, le psaume quadragésinal par excellence. La troisième et la cinquième antienne accompagnent comme d'usage les psaumes LXII et CXLVIII-CL; mais à la quatrième, au lieu du cantique, qui ne manque jamais dans la liturgie romaine, nous avons le psaume des plaintes douloureuses et des amères imprécations : *Deus laudem meam* (ps. CVIII). A cette première moitié du carême se rapporte encore une série de vingt et une petites *Antifona de evangelio.*

« A partir de la mi-carême, comme dans la liturgie de Tolède [4], la Passion du Sauveur inspire et domine toute l'ordonnance liturgique. Pour ce temps aussi, il existe une série spéciale de versets, de répons brefs, d'antiennes évangéliques, celles-ci au nombre de vingt-trois. De plus, six groupes de cinq antiennes pour les laudes *(in laudes)* du temps de la Passion, avec les psaumes correspondants. De ceux-ci, trois sont toujours les mêmes, le premier, *Miserere* (ps. L) le troisième, *Deus Deus meus* (ps. LXII); le cinquième *Laudate* (ps. CXLVIII-CL). Les deux autres varient selon les jours; le quatrième est chaque fois un psaume proprement dit, pas un cantique.

« Le tout finit, fol. 4 verso, avec les trois premières lignes de la Passion selon S. Matthieu. Précédemment déjà, fol. 3 verso, une rubrique nous a appris qu'à chacun des quatre dimanches avant Pâques, on lit ainsi un des quatre récits de la Passion, après le chant d'une antienne et d'un psaume adaptés au sujet. Il n'est pas dit à quel office se faisait cette lecture, mais tout porte à croire que c'était à la fin des laudes. Il y a là, semble-t-il, encore une initiative de ce que la pèlerine espagnole Etheria a vu à Jérusalem tous les dimanches au V^e^ siècle [5]; mais, entre tous les systèmes de péricopes jusqu'ici connus, il n'en est aucun qui anticipe tellement la lecture des évangiles de la Passion.

« On remarquera qu'il n'est fait nulle part mention du chant des hymnes, dans toute la série de nos fragments. Comme on l'a vu, la facture des répons, la distribution du psautier, la composition et l'ordonnance générale des offices, montrent bien que nous avons ici un type liturgique à part, nettement caractérisé, et non une variante du type romain, même dans l'acception la plus large.

« Dans l'état actuel de nos connaissances, le plus naturel est de chercher la patrie de cette liturgie là d'où proviennent nos quatre feuillets, c'est-à-dire en pays franc, peut-être du côté d'Orléans. Le catalogue des manuscrits de Fleury au IX^e^ siècle mentionne l'existence de « quatre antiphonaires [6] »; il est permis de supposer que nos feuillets ont fait partie de l'un d'eux. Chaque métropole, chaque église même ont eu longtemps (en France jusque vers la fin du VIII^e^ siècle) leurs usages particuliers, pour tout ce qui concerne l'organisation du culte divin. « Dans ces pays, il y a lieu de tenir compte d'un développement indigène, qui a commencé sous l'influence directe des usages orientaux et qui doit peu à l'imitation des monastères romains [7]. » C'est ainsi qu'il a dû y avoir, en pays gaulois, différents antiphonaires. Marseille a eu le sien, dû au savant prêtre Musée (entre 457 et 461), et dont la description donnée par Gennade, correspond si bien avec le contenu de nos fragments de Fleury.

ANTIPHONAIRE DE MARSEILLE.

Musæus, Massiliensis ecclesiæ presbyter... hortatu sancti Venerii episcopi excerpsit ex sanctis scripturis lectiones totius anni festivis aptas diebus, responsoria etiam psalmorum capitula tempori et lectionibus congruentia. Quod opus tam necessarium a lectoribus in ecclesia comprobatur, ut expetitum et sollicitudinem tollat et moram, plebique ingerat scientiam celebritati decorem [8].

ANTIPHONAIRE DE VIENNE.

Vers le même temps, le prêtre Mamert Claudien semble avoir composé un recueil analogue, à la demande de son frère saint Mamert, évêque de Vienne [9].

ANTIPHONAIRE DE TOURS.

A une époque plus rapprochée de nous, au milieu du VIII^e^ siècle, Wido, abbé de Saint-Wandrille, fait don à son monastère d'un « antiphonaire de Tours [10] ».

ANTIPHONAIRE DE LYON.

Le *De correctione antiphonarii* de l'archevêque Agobard montre assez que, même au IX^e^ siècle, l'Église de Lyon avait encore le sien, notablement différent du romain prôné par Amalaire [11].

« Néanmoins, l'influence de Rome avait dû s'exercer çà et là, bien avant Charlemagne sur les livres gallicans de l'office comme sur ceux de la messe, et c'est probablement ce qui explique la part d'éléments romains que l'on trouve dans les fragments de Fleury, tout comme dans le sacramentaire auxerrois et autres. La proportion est à peu près la même; l'ordonnance générale et beaucoup de formules sont gallicanes, mais certaines pièces ont dû être importées ou imitées de Rome [12].

[1] *VII Idus Ian... Eductio Iesu de Aegypto*, dans L. d'Achery, *Spicilegium*, in-fol., Paris, 1723, t. II, p. 26. — [2] *Missale Ambrosianum*, in-fol., Mediolani, 1902, p. 51 sq. — [3] *Paléographie musicale*, t. V, VI. L'Antiphonarium ambrosianum du Musée britannique (XII^e^ siècle). — [4] *Liber comicus*, édit. G. Morin, dans *Anecdota Maredsolana*, t. I, p. 109. — [5] *Itinera Hierosolymitana*, édit. P. Geyer, dans *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, Vindobonæ, t. XXXIX, p. 73 sq. — [6] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, Départements, t. XII, *Orléans*, par Ch. Cuissard, 1889, Introd., p. V. — [7] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2^e^ édit., 1898, p. 452, note 2. — [8] Gennade, *De viris illustribus*, c. LXXX, édit. Richardson, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XIV, fasc. 1, p. 88. — [9] Sidoine, *Epistular.*, l. IV, ep. XI, vs. 13-17, dans *Monum. German. hist., Auctores antiquiss.*, édit. Luëtjohann, t. VIII, p. 63. — [10] *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. XV, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 290 : *Antiphonarium Turonense unum.* — [11] *P. L.*, t. CIV, col. 329 sq.; cf. Florus, *Liber de divina psalmodia*, dans *P. L.*, t. CIV, col. 325 sq. — [12] G. Morin, *Fragments inédits et jusqu'à présent uniques d'antiphonaire gallican*, dans *Revue bénédictine*, 1905, t. XXII, p. 329-356.

II. BÉNÉDICTIONNAIRE D'AUTUN-FREISING. — Le manuscrit *Clm 6430* de la Bibliothèque de Munich se compose de quatre-vingt-huit feuillets écrits, mesurant 0 m. 215 sur 0 m. 145, il compte généralement dix-neuf lignes par pages et trente lettres par lignes. La numérotation des feuillets a été faite de façon distraite (le feuillet qui suit le f. 20 n'a pas été numéroté; celui qui devait porter le n. 50 a reçu le chiffre 30 et l'erreur s'est continuée de 30 à 67, alors qu'il eût fallu écrire 50 à 87). Une première partie (fol. 1-14 v°) peut remonter à la fin du VIII^e siècle; une deuxième partie (fol. 15-88) n'est pas antérieure au IX^e siècle. On se trouve donc en présence de deux manuscrits et, en effet, il commence par le cahier 15 r°-22 v°, qui porte le chiffre 1; et le cahier VIII^e finit au fol. 78 v. En tête du premier manuscrit, on lit d'une écriture du X^e-XI^e siècle : *Liber iste est sancte Marie sanctique Corbiniani Frisinge.* Sur la même page, de première main, le titre du livre :

Benedictiones episcopales

On lit au fol. 3 v°. un type de bénédiction emprunté au livre des Nombres VI, 22-27 : *Locutus est dominus ad Moysen*, formule mentionnée dans la *missa S. Germani* [1]. D'autres suivent *super populum*, l'une d'entre elles : *Benedicat vos Dominus omnipotens et per abundantiam misericordiæ* se retrouve dans le Bénédictional de Saint-Thiery [2], ainsi que dans le *Missale gothicum* à la fin de la messe du 1^er janvier [3].

Le cycle des fêtes possédant une bénédiction spéciale est restreint :

In adventum domini. Dominus Jesus Christus qui sacratissimo. Muratori, t. II, p. 373, note *b. Respice domine de cœlo, P. L.*, t. LXXVIII, col. 609.

In nat. domini. Respice misericors deus de cœlo, Mur. II, 362 *b*; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 607.

In Theophania. Descendat domine a sedibus tuis, Mur. II, 365 f; *P. L.*, t. LXXII, col. 244.

In quadragesima. Benedicat vos dominus, qui se a vobis, P. L., t. LXXVIII, 609.

In vigil. pasche. Deus qui mortem æternam ingrediendo tartara. Bénédict. de Robert de Jumièges, p. 16 varr.

In pascha. Deus maiestatis inmensæ, Mur. II, 369 *s.*

Item alia in pascha. Æternarum palma victoriarum.

On en reparlera plus loin.

In ascensa Domini. Deus qui tartara fregisti resurgens, Mur. II, 371 *u*; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 612.

In die sancto pentecosten. Deus qui præsentem diem futuræ. Mur. II, 372 *y*, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 612.

Suivent diverses formules pour les fêtes des saints : les martyrs, un ou plusieurs confesseurs, saint Martin, sainte Marie. Cette dernière emprunte ou rencontre le texte du *Missale gothicum* en janvier à la fête gallicane de la Vierge : *Deus qui cum te non capiant cæli...* [4]

Pour finir, ces deux bénédictions :

Super ancillas dei. Domine deus æterne, qui utrumque sexum, P. L., t. LXXVIII, col. 623.

In congregatione monachorum Benedic domine Jesu Christe congregationem tuam.

Ici commence, avec le fol. 15 v° le deuxième manuscrit, celui qui a dû être adopté à Freising, comme il résulte de la présence dans le ms. *Clm 6211* du feuillet détaché d'un autre exemplaire plus récent portant ce titre :

Incipiunt benedict. per sin
gulas festivates anni
circuli dicendae

Voici l'ordre des formules :

Benedictio in vigilia domini hora nona.
In vigilia domina in nocte.
In die sancto.
In nat. Innocentum.
In circumcisione.
In vigil. epiphania domini.
In die epiphanie.
In nat. sancti Hilarii.
In purificatione sanctæ Mariæ.
In natl. sancti Vincenti.
In cathedra sancti Petri.
Dom. prima post epiphania.
Dom. II. post epiphania.
Dominica III.
Dom. IIII.
In septuagesima.
In sexagesima.
In quinquagesima.
Super penitentiam
Fer. IIII. et sesta quinquagesima et quadragesima.
Initio quadragesima.
Item alia.
Alia.
Ebd. Fer. II. in quadrag.
Dom. II. in quadrages.
Dom. III. in quadrag.
Dom. IIII. in quadrag.
Dominica V. in quadrages.
II. fer. ebd. quinta.
Dom. in palmis.
In cœna domini.
In vigilia sanctum paschæ.
In die sanctum paschæ.
Feria. II. in pascha.
Fr. III. in pascha.
Fr. IIII. in pascha.
Feria quinta.
Feria VI.
In octauas paschæ sabbato.
Octabas paschæ.
Dom. I. post octabas pasche.
Dom. II. post octabas pascæ.
Benedictio populi cum episcopus natalicia celebratur.
In natale abbatis.
Pro caritate.
De lætania vel quacumq. tribulatione.
In tempore belli.
Cum in tribulation. missa celebratur.
In tempore mortalitatis.
Benedictio monachorum.
Incipiunt bened.dominicales.
Item alia (trente-six fois).
Dom. III. post octb. paschæ.
Dom. IIII. post octb. paschæ.
Dom. V. post octabas paschæ.
Dom. VI. post octabas paschæ.
V. non. mai. inuentio sanctæ crucis.
Or. de letania in sancto Petro
Or. in sancto Stephano.
Oratio in sancto Martino.
Oratio in sancta Maria.
Bened. de rogationibus.
In ascensa domini.
In die sancto pentecosten.
In natal. Johannis Bapt.
In natl. scor. apostolorum Petri et Pauli.
In natl. sci. Martini.
In natl. sanctorum Machabeorum.
In natale Symphoriani.
In assumption. scæ. Mariæ XVIII k. sept.
In passione sci. Ioh. Bapt.
In natl. sci. Saturnini.
In dedication. sci. angeli.
In natl. unius confessoris.
Item alia.
De pluribus confessoribus.
Item alia.
In natale unius martyris
Item alia
Item alia
De plurimis martiribus.
Item alia.
In natale virginum.
In natal. cuius libet sanctæ.
In dedicatione basilicæ.
In dedicatione baptisterii.
Benedict. cum de itenere regreditur.
Oratio ad iter agentes.
Item alia.
Item alia.
Or. pro redeunti de itinere.
Bened. regis in regno.
Bened. regie.
Item alia benedictio super regem et populum.
Item benedictio regis.
Benedictio super hominem.
Item alia benedictio super ancillas Dei.
Item alia.
Incipiunt benedict. ad omnem populum.
Item alia (cinq fois).
Incipiunt bened. de aduentu domini.
Item alia (neuf fois).
Benediction. in natale apostolorum.
Item alia (cinq fois).
In natl. sancti Stephani.
In natale sanctorum apostolorum Iacobi et Iohannis.

On constate l'effort tenté pour retenir le plus possible de l'usage gallican. Le jour de Noël, on n'a pas osé ou on n'a pas pu évincer la messe de minuit, usage romain, mais on a composé la formule de bénédiction à l'aide de trois collectes détachées du sacramentaire gélasien.

Deux jours plus tard, le 27 décembre, la fête de Jacques se célèbre encore avec celle de Jean, tandis qu'à Rome, ce jour est consacré au seul Jean.

Le 1^er janvier, fête de la Circoncision, avec une longue formule de protestation contre la persistance des superstitions païennes en ce jour. C'est de même à l'usage gallican que se rattachent les fêtes de saint Hilaire, de saint Vincent, de la Chaire de saint Pierre.

Pour sauver la fête gallicane de la Vierge en janvier, il a fallu ruser; on s'est donc résigné à adopter le

[1] *P. L.*, t. LXXII, col. 94, — [2] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 613. — [3] *P. L.*, t. LXXII, col. 238, — [4] *P. L.*, t. LXXII, col. 247; t. LXXVIII, col. 619.

vocable romain : *In purificatione sanctæ Mariæ*, mais on l'a transportée du 2 février entre le 13 et le 22 janvier; bien plus on a pris soin de célébrer la maternité virginale sans faire aucune allusion à la Purification. Enfin, on a tout uniment conservé la formule du *Missale gothicum* dans la fête de l'Assomption entre le 6 et le 21 janvier.

Les quatre dimanches après l'Épiphanie, ceux de la Septuagésime, de la Sexagésime, de la Quinquagésime avec le mercredi et le vendredi suivants sont autant d'emprunts purs et simples au répertoire romain.

L'usage gallican reparaît à l'*Initium quadragesimæ*, mais pour les féries il a fallu puiser de nouveau dans le romain. Le dimanche des Rameaux, on rappelle l'*Apertio aurium*, qui avait lieu ce jour-là au rite gallican.

Du samedi saint au dimanche *in albis*, le gallican s'est défendu contre toute pénétration romaine.

On compte six dimanches *post octabas paschæ*, ce qui fait sept avec Quasimodo sans compter la Pentecôte; cette disposition se rencontre également dans le lectionnaire de Luxeuil qui compte cinq dimanches *post clausum Paschæ* et un sixième entre l'Ascension et la Pentecôte. Les deux seuls premiers dimanches du bénédictionnaire ont emprunté au fonds gallican, pour les quatre autres on a puisé dans le romain. On remarquera à ce sujet que dans le *Vetus missale gallicanum*, il ne se trouve que deux messes entre le *clausum Paschæ* et l'Ascension.

Une série de fêtes, gallicanes par leur origine comme par leurs formules : Invention de la sainte Croix, Rogations, Saint-Martin d'été (4 juillet), Macchabées, Saint-Symphorien, Passion de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Saturnin. D'autres fêtes qui ne sont ni romaines ni gallicanes mais universelles, Ascension, Pentecôte, Naissance de saint Jean-Baptiste, Saint-Pierre ont gardé les formules gallicanes; de même pour l'Assomption et pour la Saint-Michel, mais dont la date est déplacée, l'une après le 22 août, l'autre après le 29 novembre.

Dans le commun des saints, deux bénédictions pour un confesseur — l'une originairement destinée à la fête de saint Martial de Limoges, dont le nom y est resté — deux pour plusieurs confesseurs, trois ou quatre pour un martyr, deux pour plusieurs martyrs, une pour les vierges martyres, une pour une sainte quelconque, pour la dédicace d'une basilique, d'un baptistère, puis pour ceux qui partent en voyage et pour ceux qui en reviennent; d'autres bénédictions pour les rois, particulièrement à l'occasion de leur sacre, avec une formule spéciale pour l'onction des mains; pour l'anniversaire de la consécration de l'évêque, pour le *Natale abbatis* (en réalité, il s'agit d'une abbesse); enfin pour les temps de guerre ou de calamité, pour une communauté de moines. Presque tout, ici encore, est de provenance nettement gallicane; les emprunts au fonds romain se notent dans les bénédictions pour les voyageurs, l'anniversaire de l'évêque et les temps troublés.

La série la plus riche, et d'une teneur gallicane très primitive, est celle des bénédictions dominicales. Suit un choix de formules soit pour un individu en particulier, soit pour les « servantes de Dieu », soit pour le peuple chrétien. Puis vient une série consacrée au temps de l'Avent, ou les formules romaines coloient six formules gallicanes correspondant peut-être aux six dimanches avant Noël qu'on trouve dans le lectionnaire de Luxeuil. Pour finir, une bénédiction additionnelle *In natale apostolorum*, centon fabriqué au moyen de collectes romaines que termine une conclusion gallicane.

C'est donc ici un livre tout gallican, avec cycle gallican à peine romanisé. Découvert et présenté par Dom Morin, qui en a montré toute l'importance, ce manuscrit est en rapport étroit avec le *Missale gothicum*, ce que n'a pas manqué de faire valoir l'éditeur de ce dernier livre, H. M. Bannister [1]. Le *Missale* n'a guère conservé la *Benedictio populi* que dans seize messes sur soixante-dix, et de ces seize formules on en retrouve neuf dans le bénédictionnaire. En outre, les trois stations autunoises des Rogations à Saint-Pierre, à Saint-Etienne, à Saint-Martin se retrouvent avec formules identiques dans le missel et dans le bénédictionnaire. Au lieu de la quatrième station autunoise du missel; à Saint-Grégoire, on lit dans le bénédictionnaire *In sancta Maria*, qui peut être encore un souvenir d'Autun où existait un *monasterium sanctæ Mariæ*, fondé vers 561-600.

Autre vestige d'origine autunoise: « Presque toute la substance du petit *Liber benidictionalis* copié en tête du volume (fol. 1-14 v.), est entré dans la composition du recueil plus considérable qui lui fait suite; mais il est une formule destinée à la solennité pascale qui a été laissée de côté à dessein et qui ne se retrouve nulle part ailleurs. En voici le texte :

Item allia in pascha.

Æternarum palma uictoriarum deus, qui te fideliter confitentes cælorum adscribis heredes :

Respice super presentem plebem inter tuæ resurrectionis gaudia beatique apostoli trophea plaudentem.

Concede ei, ut deposita ueteris hominis actione possit in nouitatem uitæ consurgere ;

Nec iam hoc pascha in fermento malitiæ sed in azimis sinceritatis et ueritatis studeat cælebrare ;

Ut quæ martyris erudita exemplo suæ libertatis intellegit precium, effici mereatur particeps sanctis in regno. Quod ipse.

Cette formule semble destinée à une église où la fête de Pâques se célébrait dans une basilique dédiée à un apôtre et où s'imposait le souvenir d'un martyr fameux. C'était le cas à Autun où l'église de Saint-Pierre l'Étrier, voisine du cimetière de ce nom était proche de la *basilica sancti Stephani, quæ huic coniungitur cimitirio* [2] et ces deux églises dédiées à saint Pierre et à saint Étienne sont aussi les premières des stations des Rogations.

Autunois, le bénédictionnaire ne conserve aucune mention ni allusion à saint Léger, qu'on trouve mentionné dans le *Missale Gothicum* auquel il doit être antérieur et « cette priorité de date résulte pareillement de l'omission dans le bénédictionnaire d'un nombre considérable de fêtes romaines admises, quoique pas toujours à leur place, dans le *Missale Gothicum :* par exemple, Agnès, Cécile, Clément, Paul (conversion), Jean l'Évangéliste (en mai), Xyste, Laurent, Hippolyte, Corneille et Cyprien, Jean et Paul. D'autre part, au fond primitif de notre recueil appartient une formule gallicane spéciale à la fête du 15 août (Assomption). Cette fête, elle non plus, n'est pas tout à fait à sa place, pas plus que dans le martyrologe de saint Willibrord et la liste d'évangiles de Würzburg, mais elle semble avoir été connue en France et en Grande-Bretagne dès les environs de 679. On peut donc faire remonter approximativement au déclin du VII[e] siècle le recueil gallican de bénédictions épiscopales, qui, retouché et accru d'accessions romaines, s'est maintenu pendant plusieurs siècles comme livre officiel du culte dans l'église cathédrale de Freising. Qui a pu l'y importer? [Nous ne savons], l'important pour nous est de savoir que ce livre se référait à la même liturgie que le *Missale Gothicum*, celle d'Autun par conséquent, et que son contenu primitif, très facile à reconstituer, permet de lui assigner comme

[1] *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1916, p. 200-201. — [2] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXII.

date le VIIe siècle, entre l'épiscopat de Syagrius (561 600) et le martyre de Leodegar (vers 679).

La publication complète du bénédictionnaire d'Autun-Freising annoncée comme devant se trouver dans un volume d'*Études et Textes d'ancienne littérature chrétienne*, annoncé en 1912, paru en 1913, est demeurée à l'état de promesse. Voici heureusement quelques formules inconnues du répertoire liturgique des Gaules qui ont devancé cette publication complète toujours attendue.

Benedictio in cœna domini : Benedicat nos omnipotens deus, qui in hoc die cum discipulis cenans panem in corpus suum, calicemque benedicens consecrauit in sanguinem. Amen.

Dans la série de bénédictions pour chacun des jours de l'octave de Pâques, on relève un parallélisme voulu entre les sept jours de la création et les sept jours de l'octave, mais avec des omissions qui trahissent un certain désordre. L'œuvre du premier et celle du cinquième jour sont passée sous silence, la bénédiction pour le dimanche de Pâques ne contient aucune allusion à l'Hexaméron et la création de l'homme est célébrée le jeudi et le vendredi. Les formules pour le second et le septième jour sont restées à leur place primitive, mais celle du quatrième jour a été anticipée au mardi, celle du troisième rejetée au mercredi. Pour qu'on se fasse une idée de la série originelle voici les bénédictions du second, du quatrième et du sixième jour.

Benedict. feria II in pascha.

Deus qui creato mundo iussisti a se inuicem aquarum fluenta liquentia separare. Amen.

Et tunc quidem disposuisti corpora potari, nunc autem animas lauacro baptismatis expurgare. Amen.

Da quæsumus populum fide purum, spe lucidum, in dilectione ueræ fidei candidatum. Amen.

Deuotione sincera sic impleat quæ præcipis, qualiter remunerandus a te accipiat quæ promittis Amen.

Ut cum in tuo conspectu, fons æterne, fuerit præparatus, spiritali liquore ablutus, tibi placeat refectus. Amen.

Ille uos benedicat de cælis, qui per crucem passionis suæ venire redimere dignatus est in terris : cui est honor et gloria cum patre unaque cum spiritu sancto per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Benedic. fr. III in pascha.

Deus qui olim hac die solem coruscato radio lunam et stellas ordinasti discursu, quarum claritate nec dies offendiculo nec nox tenebroso premeretur obtutu. Amen.

Præsta quæsumus, omnipotens, populo paschalia celebrante mysteria tuo fulgore circumdato uitare tetri hostis incursum. Amen.

Ne ducantur aduersarii iugo capitui baptismi sacramento redempti. Amen.

Sed inimici liberati de laqueo, creatoris sui perducantur in regnum. Quod ipse.

Benedic. feria quinta.

Deus qui e terra virgine Adam pridem condere voluisti et tu Adam cælestis quadam similitudine sed perfecte sine peccato de virgine nasci dignatus es. Amen.

Ut sicut radicauerat ab illo nostræ mortis exordium, conuerso ordine sumeret uita principium. Amen.

Concede misericors huic plebi salutifera Paschæ solemnia celebranti omne suum uelle in tua uoluntate plantare. Amen.

Et sperare quod tibi placuerit, et impetrare sibimet quod oportet. Amen.

Te oculis intendat, corde teneat, uoce concinat et uoto requirat. Amen.

Euitet quod præcipis, eligat quod iubes, amplectatur quod diligis, impleat quo placaris. Amen.

Ut in eo mysticæ pietatis tuæ sacramento perfecto prompte suum dominum diligat, qui sanguine fuso pro pretio nova mercede intellegat se redemptum per resurgentem a mortuis dominum nostrum Iesum Christum. Qui tecum.

La bénédiction pour la fête de l'Assomption, au 15 août, est d'une longueur inusitée et présente un intérêt particulier en tant qu'expression de la piété de nos Pères pour la vierge Marie.

Ben. in Assumption scæ. Mariæ. XVIII. K. sept.

Inmensa magnitudinis, inæstimabilis potentiæ æterne deus quem omnes cæli terraque uix capiunt, et infra aluum uirginis contineris. Amen.

Et qui super omnia agmina angelorum regnas in perpetuum quique es sæculorum creator et temporum, dignatus es per Mariæ virginis uterum nasci in sæculo. Amen.

Eiusdem, quæsumus, genetricis tuæ apud te intercedente suffragio dignare super hanc familiam tuam clementissimum ad salutationem eius ostendere multum. Amen.

Et non nostra pensans facta uel merita, uel (pour *sed?) tuam potius immensam clementiam, creaturam tuam, quam ipse creator assumpsisti per uirginem, hanc per potentiam diuinitatis tuæ ab omni malo digneris eruere. Amen.*

Ut dum tu misericorditer formam nostræ mortalitatis non es dedignatus suscipere, nullatenus in nostra perditione sæuus ille exultet humani generis inimicus, sed semper a nobis effugiat confusus. Amen.

Ut tui tuo sancto sanguine sunt redempti, tua semper sint dextera protecti, et hic in præsenti uita positi tua iugiter misericordia sint defensi, atque ad æternitatis præuium (pour *bravium* ou *præmium?) perducantur. Amen.*

Et qui in hac die sacratissimam genetricem tuam supra choros uirginum paradisi sedibus collocasti, eiusdem suffragantibus meritis nos (ms. *ne) post abiectam carnis sarcinam ad æterna iubeas regna perduci. Amen.*

Dumque illa glorificata de transitu, translata paradisi tecum regnat in gaudio, nos per eius suffragium ab omnibus angustiis defendamur in mundo. Amen.

Pax fides spes caritas et communicatio et consecratio corporis et sanguinis domini nostri Iesu Christi, et benedictis patris et filii et spiritus sancti sit super uos, et dominus sit semper vobiscum. Amen.

Une bénédiction est destinée aux mains du roi lors de son sacre, c'est la seule et c'est peut-être ici ce que nous possédons de plus ancien relativement à ce qu'on pourrait appeler « le rituel du sacre » en pays franc. Les paroles de cette formule sont en partie identiques à celles de la formule gallicane pour l'onction des mains dans le *Missale Francorum*.

Bened. regis in regno.

Unguantur manus istæ de oleo sanctificato, unde uncti fuerunt reges et profetæ, sicut unxit Samuhel Dauid in regem : ut sis benedictus et constitutus rex in regno isto, quod dedit tibi dominus deus tuus super populum hunc ad regendum vel gubernandum. Quod ipse præstare dignetur...

Une bénédiction fait appel à saint Martin comme patron spécial du roi franc et de son armée.

Item alia benedictio super regem et populum.

Deus inenarrabilis auctor mundi, conditor generis humani, gubernator imperii, confirmator regni. Amen.

Qui ex utero fidelis amici tui patriarchæ nostri Abrahæ præelegisti reges sæculis pro futuris. Amen.

Tu præsentem insignem hunc regem cum exercitu suo intercessione beati Martini confessoris uberi benedictione locupleta, et in solium regni firma stabilitate connecte. Amen.

Visita eum interuentu eius sicut Moysen in rubo, Iosue in agro, Iesu Naue in prœlio, Samuelem crinitum in templo. Amen.

Et illa eum promissione ac sapientiæ tuæ rore per-

funde, quam beatus David rex in psalterio et Salomon filius eius te remunerante percepit e cælo. Amen.

Sit ei contra acies inimicorum lorica, in aduersis galea, in prosperis patientia, in protectione clipeus sempiternus. Amen.

Præsta ergo ut gentes illæ teneant fidem proceri sui, uel gens ista habeat pacem, diliget caritatem. Amen.

Abstineat se a cupiditate, loquatur iustitiam, custodiat ueritatem. Quod ipse.

La bénédiction pour la consécration d'une abbesse a été en partie utilisée dans le *Missale Gothicum* à la fête de sainte Cécile.

Benedictio in natale abbatis (sæ).

Benedicat uos Iesus Christus filius Dei uiui, quem Gabrihel archangelus natum ex Maria uirgine nuntiauit. Amen.

Summe optime misericordissime Deus, benedic hanc famulam tuam omni benedictione pastorali. Amen.

Tribue ei cor in tuo amore sollicitum, in tuo timore deuotum, in tuo amore (pour *honore*) *perfectum. Amen.*

Da ei tranquillitatem temporum, ut pastrix sit ad salutem huius gregis animarum. Amen.

Mereatur te fide quærere, operibus inuenire, in castitate perseverare. Amen.

Inuoco nomen domini super uos, ut ipse uos benedicat de cælis, qui benedixit et elegit pastores ecclesiæ super gregem animarum. Amen.

Ut in obviam veniente sponso cum lampadibus uestris et palma uirginitatis et pastrix hunc gregem sanctæ Mariæ in uitam æternam præsentare mereatur. Amen.

Et per merita orationum vestrarum, dum pro vobis maternam curam sui gregis intendat gubernatio, et gratia sancti spiritus multipliciter super illam descendat pax fides spes caritas. Quod ipse.

La série des « bénédictions pour les dimanches » contient, dans le recueil d'Autun, la pièce suivante (fol. 12 v°.), reproduite avec quelques variantes dans le recueil de Freising (fol. 58 v°). On y demande à Dieu d'envoyer son ange « pour communier le peuple » fidèle, de sorte que celui-ci « reçoive l'eucharistie de la main » même du messager céleste.

Item alia.

Benedic domine populum tuum, sanctamque benedictionem de cœlo transmitte super eos; ut ad te aspicientes, Christe, de manu tua accipiant benedictionem clerus et populus iste hodie, sicut benedixisti patriarchas, prophetas et martyres tuos, ut gratia ipsorum benedictione sancta repleantur. Amen.

Inlumina domine populum hunc gratia tua, sicut inluminasti Moysen et Aaron ac filios Israhel in mari Rubro et columna ignis. Amen.

Sic inlumina domine populum hunc spiritu sancto paraclito : spiritu benedictionis, spiritu fortitudinis, spiritu misericordiæ, spiritu consilii, spiritu sapientiæ et prudentiæ; ut discat populus iste te timere et seruire tibi. Amen.

Sicut liberasti de Pharaone et de gurgite maris populum tuum, sic libera Christe hunc populum de diaboli potestate et cupiditate terrena, de variis languoribus. Amen.

Culpis parcas, peccata dimittas : ut mundos et inmaculatos in die iudicii eos recipias, sicut recepisti Abraham Isaac et Jacob in regno cælorum. Amen.

Transmitte domine de cælo de sancta sede tua angelum, qui communicet populum tuum, et sanctam eucharistiam de manu sua accipiat. Amen.

Sicut dedisti nobis corpus et sanguinem tuum redemptionem, sic sanctifica domino animas, et corrobora corpora, et eos libera de inferno. Amen.

Tu domine redemptor æternus, cui est honor et gloria, uirtus et imperium, unica sempiterna maiestas, qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

III. CALENDRIER DE LUXEUIL. — Le manuscrit Paris, Bibl. nat. *14086 (olim* S. Germain *1311)*, fol. 4-5, nous a conservé un des plus anciens calendriers latins, mais incomplet, à partir du 3 août. Il porte indifféremment les noms de férial de Corbie ou de férial de Luxeuil, nous avons choisi ce dernier nom parce que les noms des abbés de Luxeuil s'y lisent, ce qui autorise à supposer que l'original fut apporté de Luxeuil à Corbie, d'où il provient, par le premier abbé Theodefridus. Sans doute on y lit la mention de saint Waldebert, mort en 670, mais elle peut avoir été insérée par le rédacteur de notre copie.

L'écriture est une onciale de la fin du VII^e^ ou du commencement du VIII^e^ siècle. Les premiers feuillets (1-3) portent des notes de comput. Il est probable que ce comput fut composé d'après des indications proprement liturgiques.

Mabillon a connu et mentionné ce texte dans son *De liturgia gallicana, P. L.*, t. LXXII, col. 171; Martène l'a édité pour la première fois dans Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, in-fol., Parisiis, 1717, t. III, p. 1591-1594; cf. p. 1547 : *Fragmentum veteris calendarii ex manuscripto Corbeiensi ante annos mille exarati;* néanmoins J. B. De Rossi, *Martyrologium hieronymianum*, 1894, p. XXXIX, croyait encore cette pièce inédite; B. Krusch, *Chronologisches aus Handschriften*, dans *Neues Archiv*, 1885, t. X, p. 91 sq.; A. Wilmart, dans *Dictionn.*, t. III, col. 2927-2928.

IV. ÉPISTOLIER DE FLEURY (?). — Le ms. *Vatic. Regin.* lat. *9* contient les Épîtres de saint Paul, en latin, il est de la fin du VII^e^ siècle, au plus tard. Il se rapproche du dernier fragment de Fleury contenu dans le manuscrit *16* de la bibliothèque d'Orléans et semble être également originaire de Fleury (voir ce mot); il aurait donc appartenu à une Église inconnue du royaume franc avant la fin de l'époque mérovingienne (depuis lors ces péricopes sont devenus ambrosiennes !) Quelques notes liturgiques en minuscule mérovingienne ajoutées çà et là négligemment par diverses mains, à la marge du texte, peuvent aider à retrouver un lectionnaire ou faciliter des comparaisons. Parfois une simple croix indique le commencement ou la fin des péricopes [1] :

fol. 16 v° + avant *Humanum dico*, Rom., VI, 19.

fol. 17 + *Co (tidiana)*, en face de *Scimus* 7 v° *autem quia lex*, Rom., VII, 14.

fol. 18 + après *Gratia Dei per I. X. d. nostrum*, Rom., VII, 25.

fol. 24 v° *Coti*, en face de *Secundum evangelium*, Rom., XI, 28.

fol. 25 *Co*, en marge de *Obsecro itaque*, Rom., XII, 1.

fol. 25 × après *alterius membra*, Rom., XII, 1.

fol. 26 v° *Co* devant *Abiciamus ergo* Rom., XIII, 12.

fol. 35 + au-dessus de l'*o* à *Et ego fratres* I Cor., III, 1. Et en marge *De ino* ‖ *centis.*

fol. 35 v° ⁘ *De dedicacione* en face de *Dei enim sumus adiutores*, I Cor., III, 9.

fol. 41 *Cotidiana* ⁘ vis-à-vis de *Volo autem vos*, I Cor., VII, 32.

fol. 41 v° ⁘ *In Calendas* ‖ *Ianuarias* devant *De escis autem*, I Cor., VIII, 4 (Pour le 1^er^ janvier).

fol. 42 ⁘ après *pro quo X mortuus est*, I Cor., VIII, 11 (Fin de la leçon précédente).

fol. 45 v° ⁘ *Cotidiana* en face de *Notum autem vobis.* I Cor., XV, 1

fol. 62 v° + *In Domenica prima de Adventu* en tête de la première colonne commençant par *Quo-*

[1] G. Morin, *Notes d'ancienne littérature chrétienne, 6. Les notes liturgiques du manuscrit Vatic. Regin. lat. 9*, dans *Rev. bénéd.*, 1898, t. XV, p. 104-106; *Un système inédit de lectures liturgiques*, dans *Rev. bénéd.*, 1903, t. XX, p. 386-388.

niam autem in lege. Gal., III, 11; autre + entre les mots *autem* et *in lege.*

fol. 63 + *In natale* ‖ à droite de *Dico autem quando tempore.* Gal. IV, 1; à gauche du même texte coupé par le relieur une autre +.

fol. 63 v° *In vigilia* ‖ le reste est douteux, on a cru lire *Willimari* ‖ *....ris* ‖ , en face de *Fratres obsecro vos,* Gal., IV. 12.

fol. 64 ·⁝· en face de *Unum quidem,* Gal., IV, 24.

fol. 65 *Coti,* à droite de *Omnis enim lex,* Gal., V, 14.

fol. 65 v° *Coti,* à gauche de *Fratres et si preoccupatus,* Gal., VI, 1.

fol. 66 *In tercia,* à gauche de *Nolite errare,* Gal. VI, 7; entre *N* et *T* une majuscule *T* ou *F* et *a.*

fol. 68 + *In nativitate* ‖ [*sci* ?] *Iuhannis,* à gauche de *Propter quod memores,* Ephes., II, 11.

fol. 71 *Coti,* à gauche de *Estote ergo imitatores,* Ephes., V, 1.

fol. 72 ... *Amisoliuarum* pour *in ramis olivarum,* en haut de la page commençant par les mots : *et inluminabit te xps,* Ephes., V, 14.

fol. 77 v° ·⁝· au-dessous : *De ad* ‖ *domin* [*ic*] *a tercia,* à gauche de *Gaudete in dno.* Phil. IV, 4 (Probablement pour le 3e dimanche de l'Avent).

fol. 78 *Finit,* après les mots *deus pacis erit vobiscum,* Phil., IV, 9.

fol. 89 *Coti* ‖ *diana,* à gauche de *Scimus autem quia bona est,* I Tim., I, 8.

fol. 90 *Cot,* à gauche de *Volo ergo viros orare,* I Tim,. II, 8.

fol. 91 *Dominica* ‖ *Lis,* à gauche de *Fidelis sermo,* I Tim. IV, 9.

fol. 93 v° ·⁝· *In Dedicatione* à gauche de *Sed firmum fundamentum,* II Tim., II, 19.

fol. 95 v° ·⁝· à gauche de *Omnis scribtura divinitus,* II Tim., III, 16.

fol, 95 v° ·⁝· *In csi estefani* à droite du même texte.

fol. 110 v° *In mart* ‖ *ire* à gauche de *Rememoramini,* Hebr., X, 32.

V. ÉPISTOLIER DE SCHLETTSTADT.— Le manuscrit n. *1093* de la Bibliothèque de Schlettstadt contient un cahier isolé comprenant huit feuillets, mesurant 0 m. 184 × 0 m. 123, écrits en onciale serrée qui peut remonter aux environs de l'an 700. Chaque page compte généralement vingt-quatre lignes.

Le texte offre un fragment de ce qu'on nommait *Apostolus,* c'est-à-dire un recueil des épîtres des apôtres qui se lisaient à la messe. Le premier feuillet a été presque entièrement arraché, quelques lettres çà et là peuvent seules nous mettre sur la voie de son contenu. Le texte est celui de la Vulgate, assez pur, semble-t-il [1].

Voici ce qui subsiste des péricopes de cet épistolier mérovingien.

fol. 1 v°. Fin d'une leçon. Rom., XI, 30-36.

Ensuite reste d'une rubrique.. DUE.. (= *de aduento*)? La leçon correspondante est I Thess., II, 9-III, 8; et se termine au fol. 2 v°, lign. 3; il n'en reste plus que quelques syllabes.

fol. 2 v°. Dernières lettres d'un titre *Lonīci prima* et texte assez bien conservé de I Thess., III, 9-13.

fol. 2 v°. *De Aduento* VI *ad colo... Nsis.* Ad Coloss., I, 23-29.

fol. 3 *De aduento* VII. Philipp., IV, 4-9. Le lectionnaire de Luxeuil présente également sept séries de lectures avant Noël.

fol. 3 v°. *In natalae Dnī Galadas.* Galat., III, 24-IV, 7.

fol. 4 v°. *In octua dnī ad Corinteos II.* En réalité I Cor., X, 17-31.

fol. 5 *Dnica post octaba dnī ad cor. secunda.* II Cor., VI, 12-18.

fol. 5 v°. *In ebephania dni ad Ephesius.* Ephes., V, 20-33.

fol. 6 *In caput sexagesimi ad Romanus.* En réalité, II Cor., X, 7-14.

fol. 7 *In caput Quinquagesimi ad Romanos,* Rom., XII.

fol. 8 *In caput Quatragisimi ad cor* II. II. Cor., VI, 2-10.

fol. 8 v°. *Dnica de Sammaridana ad cor* II, II Thess., III, 6 sq.

VI. HOMÉLIAIRE FESTIVAL D'ALCUIN.—Entre autres témoins de l'activité liturgique d'Alcuin nous devons à son premier biographe cette indication : *Collegit multis de Patrum operibus homeliarum duo volumina* [2]; indication corroborée par un fragment de catalogue des livres de Fulda au IXe siècle : *Opuscula Alcuini... item eiusdem omeliæ in I cod* [3]. Le souvenir de cet homéliaire djsparu persistait néanmoins [4], mais Mabillon restitua à Paul Diacre l'œuvre mise sous le nom d'Alcuin [5]. Celle-ci avait existé et fut retrouvée dans le manuscrit latin *14302* de la Bibliothèque nationale [6]; in-fol. XIIe siècle *(olim* S. Victor, *189),* écrit sur deux colonnes. On lit au verso du dernier feuillet 143, d'une main du XVe siècle :

Omelie Alcuini de dominicis per anni circulum et de quibusdam aliis diebus. Contrairement à ce qui s'est fait pour saint Césaire dont le nom était remplacé par d'autres plus sonores, celui d'Alcuin a été si copieusement prodigué sans aucune raison qu'on ne peut ajouter créance à une mention telle que celle qu'on vient de transcrire. Ce qui importe beaucoup plus que ce passeport suspect, c'est que l'homéliaire en question correspond à une ordonnance liturgique qu'on ne retrouve plus après Alcuin.

Outre la fête de la Purification on n'y rencontre qu'une seule fête de la Vierge, la fête gallicane de la *Dormitio* ou *Depositio sanctæ Mariæ,* placée au mois de janvier entre les offices de l'Épiphanie et la Purification, comme dans les livres gallicans antérieurs à Charlemagne. La disparition totale de cette fête montre que l'homéliaire a été composé avant que fut consommé le désastre. En comparant l'ordre suivi dans le ms. *14302* avec celui du *Comes* révisé par Alcuin on remarque plus d'un point de ressemblance et les divergences semblent pouvoir s'expliquer par ce fait que la rédaction de l'homéliaire doit avoir précédé notablement la correction du lectionnaire. Celui-ci est postérieur à l'adoption franche et entière du cycle romain; l'autre, au contraire, nous montre un reste de vieux gallican cherchant à se maintenir à côté de l'élément envahisseur.

Voici l'ordre des jours liturgiques de l'homéliaire :

Ire partie : Quatre dimanches de l'Avent.
Vigile et trois messes de Noël.
S. Étienne; S. Jean; SS. Innocents.
Circoncision et dimanche suivant.
Épiphanie et jour octave.
Quatre dimanches après l'Épiphanie.
Depositio S. Mariæ.
Purification.
Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime.
Cinq dimanches de carême.
(Rien pour le dimanche des Rameaux.)

[1] G. Morin, *Le lectionnaire mérovingien de Schlettstadt, avec fragments du texte oriental des Actes,* dans *Revue bénédictine,* 1908, t. XXV, p. 161-166; réimprimé dans *Études, Textes, Découvertes,* in-8°, Paris, 1915, t. I, p. 446. — [2] *Vita Alcuini,* c. XII, n. 24, *P.L.,* t. C, col. 103. — [3] G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui,* p. 13, 17. — [4] Édition de Spire, 1482, de Cologne, 1539; *P. L.,* t. XCV, col. 1159. — [5] Mabillon, *Vetera Analecta,* in-fol., p. 18; *Annal. O. S. B.,* ad ann. 797, l. XXVI, n. 62. — [6] G. Morin, *L'homéliaire d'Alcuin retrouvé,* dans *Revue bénédictine,* 1892, t. IX, p. 492-497.

I^re Partie : Pâques et les trois jours suivants.
Cinq dimanches après Pâques.
Ascension.

II^e Partie : Dimanche après l'Ascension.
Pentecôte.
Cinq dimanches.
S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Paul.
Sept dimanches.
S. Laurent.
Douze dimanches.
S. André.
Homélie sur l'Évangile. *(Hæc mundo vobis*, Joh., xv, 17-25.)

Cet homéliaire, qui est peut-être un des derniers vestiges de la liturgie gallicane condamnée à périr, diffère de celui de Paul Diacre en ce que le recueil de ce dernier se compose d'extraits textuels des Pères assez nombreux pour suffire aux longs offices nocturnes, tandis que le recueil attribué avec toute vraisemblance à Alcuin, ne comprend régulièrement pour chaque jour qu'une seule pièce en forme d'homélie sur l'évangile et devant servir à la prédication des dimanches et des grandes fêtes.

L'étude du manuscrit suggère des remarques qui offrent de l'utilité pour l'intelligence non de la liturgie, mais de l'auditoire, de son degré de culture. « En général, l'auteur aime à faire un certain étalage d'érudition. Ainsi, dans l'homélie pour le premier dimanche de carême, il entre dans des calculs fort subtils au sujet du nombre XL : *Secundum arithmeticæ subtilitatem*, dit-il lui-même. Plus loin, à propos de la situation géographique d'Emmaüs, il met en avant sa connaissance du grec et montre d'une façon quelque peu pédante, comment le *stadium* se rattache à l'histoire d'Hercule. Parlant ailleurs de l'usage ecclésiastique de désigner du nom de « féries » les différents jours de la semaine, il a soin de constater que cette appellation n'est pas conforme au génie classique, *licet contra artem dicimus*. Enfin, il néglige rarement l'occasion d'émettre son avis sur l'étymologie des mots étrangers ou peu usuels : tous traits qui conviennent fort bien au caractère d'Alcuin.

« Au point de vue de la doctrine, l'homéliaire renferme des passages intéressants sur la confession sacramentelle [1]. Il mentionne une opinion des Juifs, d'après laquelle le psaume *Dixit Dominus* aurait été composé par Eliézer en l'honneur d'Abraham, après la victoire de celui-ci sur cinq rois. La conversion finale et complète des juifs est enseignée comme un fait assuré [2]. Un endroit, où l'auteur semble enseigner que la haine du prochain fait revivre tous les péchés pardonnés [3], a été l'objet de nombreuses ratures de la part de quelque théologien d'opinion opposée. L'homélie pour la fête gallicane de la *Depositio* nous fournit le plus ancien témoignage connu au sujet de la lettre du pseudo-Jérôme sur l'Assomption : *Ferunt autem quidam codices quod hodierna die a filio suo domino ihesu xpristo in celi fuerit provecta palatiis. Quod quia a beato hieronimo in epistola quam ad Paulam scripsit apochriphum asseveratur, minus fideliter a catholicho sensu recipitur. Sit ergo illud necne. Nos tamen debemus credere cum filio suo in celestibus conregnare.* Ainsi, dès la fin du VIII^e siècle, l'apocryphe *Cogitis me* avait acquis assez de crédit dans le royaume franc pour en imposer même à l'œil clairvoyant d'Alcuin.

« Toutes les homélies ne sont pas également inédites. Outre les deux de saint Grégoire et du vénérable Bède sur les deux premiers évangiles de Noël et l'homélie sur la Purification, qui fait partie de l'appendice d'Hildephonse [4], il en est quinze autres qui figurent dans l'édition de Paul Diacre, onze sous le nom d'Héric d'Auxerre [5], une sous celui de saint Ambroise [6] et enfin trois anonymes [7]. Celles qui sont sous le nom d'Héric y ont parfois un autre exorde que dans le recueil d'Alcuin, ce qui donne lieu de supposer que le premier aura remanié plusieurs pièces de son devancier, lesquelles seront venues grossir plus tard, comme tant d'autres, la collection de Paul Diacre [8]. »

VII. HOMÉLIAIRE FESTIVAL DE SAINT CÉSAIRE. — Il a existé plusieurs types d'homéliaires, ceux qui servaient aux lectures de l'office de nuit, ceux qui avaient une destination moins fréquente et dont nous allons lire la mention dans une petite pièce, sorte de préface intitulée *Prologus sive humilis suggestio* qui se lit en tête d'un recueil d'homélies pour toutes les grandes fêtes de l'année [9]. Elle se trouve dans le manuscrit lat. *6298* de Munich, du VII^e-VIII^e siècle; et appartient sans contestation possible à saint Césaire d'Arles [10]. En voici la traduction :

« Je vous prie, et conjure très humblement tous ceux aux mains desquels ce livre parviendra, de le lire eux-mêmes souvent, puis de le passer aux autres, de les forcer même à l'accepter, pour qu'ils le lisent et le copient : le profit qui en résultera pour eux et pour autrui leur méritera devant Dieu une double récompense. Si je donne cet avis, c'est qu'il y en a beaucoup, peut-être même s'en trouve-t-il parmi les religieux, qui veulent avoir un grand nombre de livres bien propres et soigneusement reliés, mais qui les tiennent constamment renfermés au fond de leur armoire, sans les lire eux-mêmes ni permettre aux autres d'en faire la lecture. Ils ignorent qu'il ne sert à rien d'avoir des livres, si on se laisse absorber par les embarras de ce monde au point de ne pouvoir les lire. Un livre a beau être bien relié et d'une propreté irréprochable; si on ne le lit pas, il ne communique à l'âme rien de son brillant. Au contraire, un livre qu'on lit sans cesse, peut, à force d'être souvent feuilleté, perdre quelque chose de sa beauté extérieure : mais l'âme, en dedans, en est tout embellie.

« Inspiré par la tendresse paternelle et par la sollicitude qui doit animer tout pasteur quel qu'il soit, nous avons réuni dans ce volume un certain nombre d'admonitions familières adaptées aux besoins des paroisses rurales, afin qu'aux grands jours de fête les saints prêtres et les diacres en donnent lecture aux populations confiées à leurs soins. Pour moi, en accomplissant cette tâche, je n'ai pas seulement suivi le mouvement de mon cœur, j'ai voulu dégager devant Dieu ma propre conscience. Que si quelques prêtres ou quelques diacres se laissent tellement prendre aux attachements d'ici-bas, qu'ils ne puissent, aussi souvent qu'ils le devraient, lire au peuple ces sermons, à eux de voir comment ils pourront rendre compte au tribunal du Christ du troupeau du Seigneur dont ils ont la garde. Mais nous espérons de la miséricorde de Dieu qu'il daignera inspirer à tous les clercs, et surtout aux prêtres et aux diacres, de tels sentiments, qu'au lieu d'encourir le reproche de négligence, ils méritent par leur zèle pour la prédication, d'avoir part à la récompense éternelle [11]. »

P.L., t. XCV, col. 1400, 1483. — [1] *P.L.*, t. XCV, col. 1441. — [2] *P.L.*, t. XCV, col. 1442. — [3] *P.L.*, t. XCVI, col. 272. — [4] *P.L.*, t. XCV, col. 1169, 1358, 1363, 1478, 1375, 1383, 1396, 1407, 1423, 1438, 1449. — [5] *P.L.*, t. XCV, col. 1416. — [6] *P.L.*, t. XCV, col. 1432, 1142, 1458. — [7] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1892, p. 495-497. — [8] Hoheneicher, dans *Archiv* de Pertz, t. VI, p. 498. — [9] M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadbibliothek zu Trier*, 1888, part. II, p. 130 : *Pro intuitu paternæ pietatis et qualiscumque pastoris sollicitudine admonitiones simplices parochiis necessarias in hoc libello conscripsimus, quas in festivitatibus maioribus sancti presbyteri vel diacones debeant sibi populis commissis recitare.* — [10] G. Morin, *Mes principes et ma méthode pour la future édition de S. Césaire*, dans *Rev. bénéd.*, 1892, p. 70-72.

VIII. HOMÉLIAIRE DE S. CÉSAIRE. — Le manuscrit *Mp. th. f. 28* de la bibliothèque de l'Université de Würzbourg porte le nom de *Codex Burchardi* et passe traditionnellement pour être un de ceux que le premier évêque de Würzbourg légua à son Église en mourant. Le manuscrit offre un mélange de différentes écritures en minuscule carolingienne ou demi-onciale qui ne peut être postérieure au VIIIe siècle. C'est un homéliaire qui semble avoir été compilé par saint Césaire d'Arles ou sous son influence. « Le recueil était si pratique, si bien approprié aux besoins spirituels d'un peuple à peine sorti des erreurs du paganisme, qu'il n'a pas dû demeurer longtemps à l'état d'exemplaire unique. Aujourd'hui même, il existe à la bibliothèque de Munich une dizaine de feuillets en onciale du VIIe-VIIIe siècle (*Clm. 29047*), qui ne sont que des débris d'une copie de notre homéliaire, plus ancienne encore que celle de Burchard. »

Voici le contenu du recueil :

I. fol. 1 : *Incipit lectio de natale Domini dicenda* (Append. du tome V de S. Augustin, sermon CXVI).

II. fol. 3 : *Incipit de sancto Stephano protomartyre.* (Lectionn. de Luxeuil, dans Mabillon, *De liturgia galliana*, 1729, p. 109 : D'abord trois ou quatre lignes du sermon authentique CCCXVII de saint Augustin; puis sermon CCXXV de l'appendice jusqu'à la finale inclusivement, et ce n. 225 est de saint Césaire.)

III. fol. 5 : *De kalendis januariis* (Append. du t. V, sermon CXXIX) — manque un feuillet entre 6 et 7.

IV. fol. 7 : ... (morceau que Césaire a dû s'approprier.)

V. fol. 7 : *Incipit sermo de die dominica ante inicium quadragensimæ dicendus.* (Append. du tome V, sermon CXLII, incontestablement de Césaire.)

VI. fol. 10 : *Incipit de inicium quadrag. dicenda.* (Append. du tome V, sermo CXL, de Césaire.)

VII. fol. 11 v° : *Incipit ad conpetentes.* (Append. du tome V, sermon CCLXVII, de Césaire.)

VIII. fol. 14 v° : *Incipit de cæna domini.* (Append. du tome V, sermon CXLIX.)

Nous ne pousserons pas au delà la description de ce manuscrit qui comprend quarante-cinq pièces que l'on peut classer de la façon suivante au point de vue de leurs rapports avec saint Césaire.

1° *Quinze* pièces dont la restitution à l'évêque d'Arles a été proposée par les bénédictins éditeurs de saint Augustin (6.40), par les mêmes et MM. Malnory et Lejay (1, 5, 7, 12, 15, 18, 19, 23, 27, 28), par ces deux derniers critiques (3), par Dom Martène (22), par Dom Morin (17). On y peut joindre la pièce 8 dont la seconde moitié a été publiée par Caspari sous le nom de Césaire.

2° *Douze* qui se rencontrent dans différentes collections formées par les soins de celui-ci (4, 8, 10, 13, 16, 20, 32, 33, 38), ou laissent voir dans leur contexture des portions plus ou moins considérables de ses autres compositions (2, 4, 9).

3° *Six* pièces nouvelles, appartenant en propre à ce groupe-ci, mais offrant des particularités si caractéristiques du genre de Césaire qu'on serait fondé à les lui attribuer lors même qu'elles ne figureraient plus dans les manuscrits qu'à l'état de morceaux isolés (11, 14, 21, 24, 26, 39).

4° Restent *douze* pièces, dont plusieurs peuvent être négligées comme étrangères à l'ordonnance primitive du recueil (36, 37, 42, 44, 45, probablement aussi 41, 43). Les autres (29, 30, 31, 34, 35) ne sont point l'œuvre de Césaire lui-même : rien toutefois ne s'oppose à ce qu'elles aient été intercalées par lui, suivant sa coutume constante dans les collections de cette sorte.

Ce qui nous a déterminé à mentionner et décrire sommairement ce livre parmi les monuments de l'ancienne liturgie gallicane c'est qu'il représente quelqu'une de ces nombreuses collections de sermons formées par saint Césaire et répandues par ses soins jusqu'aux extrémités de la Gaule. Nul doute que les possesseurs d'un manuscrit de cette nature ne se faisaient un plaisir et peut-être un devoir d'y recourir lorsque leur Église célébrait telle fête prévue et représentée dans le cours du volume par une homélie [1].

IX. LECTIONNAIRE DE LUXEUIL n. 1. — Dom Mabillon découvrit au monastère de Luxeuil, en Bourgogne, un manuscrit dont il donna une description, des extraits et un fac-similé dans le livre IIe du traité intitulé : *De liturgia gallicana libri tres.* Voici en quels termes il le présente : *Repertum a nobis est in percelebri monasterio Luxoviensi litteris franco-gallicis seu merovingicis ante annos mille scriptum ut ipsa characterum forma demonstrat.* En 1857, ce manuscrit fut acquis à la vente du baron de Marguery par la Bibliothèque nationale où il est catalogué sous le n. *9427* du fonds latin (ancien n. *1441* du supplément latin). Il fut relié en 1857 et sur les deux feuillets qui précèdent le texte du lectionnaire on a transcrit le témoignage de Mabillon et, dans un cartouche, ces mots : *hic liber scriptus est circa sæculum sextum* [2].

Le couteau du relieur a rogné le manuscrit ainsi qu'on peut le constater au fol. 198 dont un pli a conservé les dimensions primitives, soit 0 m. 008 en plus à la marge latérale et 0 m. 006 en plus à la marge inférieure. En l'état actuel, les dimensions sont 0 m. 287 sur 0 m. 18. En déduisant les deux premiers feuillets, le lectionnaire comprend actuellement deux cent quarante-six feuillets de parchemin, numérotés à la main de 3 à 248, dans l'angle supérieur de droite au recto de chaque feuillet. Le manuscrit se compose de cahiers de quatre feuilles pliées en deux par le milieu, ce qui donne huit pages; quelques cahiers ont un feuillet manquant. Un certain nombre de cahiers sont perdus au commencement, au cours et à la fin du volume. Le huitième et dernier feuillet de chaque cahier porte en bas du verso un quaternion orné qui donne le numéro d'ordre du cahier. Le premier de ces quaternions se voit au verso du feuillet 7 et porte le n. VIII; on en doit conclure qu'il manque au début sept cahiers de huit feuillets et un feuillet du cahier huitième; en tout, cinquante-sept feuillets.

Le manuscrit s'ouvre dans son feuillet 3 actuel (en réalité feuillet 58), par une citation d'Isaïe, XLI, 6 : *...neque prædicens, neque audiens sermones vestros.* La première leçon qui suit celle qui est ainsi tronquée est cotée la huitième, la précédente se réfère à la vigile de Noël, c'est donc six lectures qui manquent au début et dont Mabillon a discuté le nombre et la destination. Dans le corps du manuscrit, il manque cinquante-huit feuillets; on arrive ainsi à un total certain de 361 feuillets auquel vient s'additionner un chiffre de feuillets que nous n'avons aucun moyen de déterminer, ceux qui terminaient le volume.

Le texte est écrit à longues lignes dans un cadre tracé à la pointe sèche. Les pages qui n'offrent aucun titre contiennent de vingt à vingt-cinq lignes réglées à la pointe; le copiste s'astreint à les suivre, mais ne s'interdit pas de déborder sur les marges. L'écriture est la plus magnifique cursive mérovingienne. L'encre noire, seule employée pour le texte, a pris une tonalité sépia clair. Quelques passages sont illisibles, souvent

[1] G. Morin, *L'homéliaire de Burchard de Würzburg. Contribution à la critique des sermons de saint Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine*, 1896, t. XIII, p. 97-111. — [2] Mabillon, *De liturgia gallicana*, 1685, *P. L.*, t. LXXII, L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 219 sq, pl. XIV, n. 1, 2, 3, 4, 5; H. Bordier, *Notice sur le lectionnaire de Luxeuil*, dans Ul. Robert, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté*, 1878, p. 274-284; *Le Lectionnaire de Luxeuil*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1878, IIe série, t. IV, p. 116-125.

des lettres, des mots, des lignes entières semblent découpés dans le parchemin dont l'encre a rongé la substance, ces passages offrent l'apparence d'ajours d'une extrême délicatesse, lisibles néanmoins sauf dans le cas où l'encre a produit les mêmes ravages au recto et au verso d'un même feuillet. Parfois encore, l'humidité a couvert le parchemin de larges taches rousses qui ont à peine épargné quelques lettres. La restauration de quelques feuillets, menacés de tomber en poussière, a imposé l'emploi d'un tissu dont l'extrême transparence ne laisse pas que de répandre une sorte de brouillard qui ajoute aux difficultés de la lecture. Par contre, un assez grand nombre de feuillets ont conservé une fraîcheur parfaite.

Titres et initiales ont prodigué quelques caractères et quelques encres toujours les mêmes : vermillon, carmin, bleu outre-mer, vert sinople; pour les titres on a fait usage de la capitale, de l'onciale et d'une sorte de rustique. Tout ce qui a trait à la paléographie et à l'ornementation de ce manuscrit sera exposé ailleurs (voir Luxeuil). Quelques annotations marginales sont dépourvues d'intérêt, cependant une main mérovingienne a inséré quelques mots (fol. 96 v°, 97 r°), un scribe du xi^e siècle essayant sa plume l'a interpellée : *Volo te probare si bona es* (fol. 472).

Le lectionnaire de Luxeuil, dans son état présent contient cent quatre-vingt-huit leçons dont six non bibliques, qui sont :

1° fol. 5-8 r°. Sermon attribué à saint Augustin pour la vigile de Noël, neuvième leçon[1] : *Hodie ff. krmi cæli desuper roraverunt.* Se trouve aussi dans le ms. d'Orléans *154* [*131*], homéliaire du début du viii^e siècle, venant de Fleury, p. 25-29[2]. On y remarque plusieurs phrases qui reparaissent dans le sermon pour l'Assomption[3].

2° fol. 16-19. Autre sermon attribué à saint Augustin en l'honneur de saint Étienne *ad matutinum*[4] : *Beatissimus primus et præcipuus martyr stephanus ff. kmi post apostolus ordinatus est.* Débute par trois ou quatre lignes du sermon authentique n. 317 de saint Augustin; ensuite vient le sermon ccxxv de l'appendice du tome v des *Œuvres* de ce docteur, jusqu'à la finale inclusivement; ce n. ccxxv est de saint Césaire d'Arles[5].

3° fol. 23. Fin d'un extrait de la lettre LVIII de saint Cyprien[6]. Mabillon a fait remarquer qu'à la suite des lectures prescrites pour la fête de saint Jean (27 décembre), un feuillet du manuscrit a disparu, où se lisait, avec la fin de la section de l'Évangile (Marc., x, 36, 40), *sermo quidam... de Innocentibus haud dubie ad Matutinum, quem titulum utique supplemus.* En fait, deux feuillets ont été enlevés au 10^e cahier (fol. 18-23), entre fol. 22 et fol. 23; et cette lecture devait être intitulée : *xii legenda in natale infantum ad matutinum*, en parallèle avec les lectures qu'on trouve immédiatement après pour la messe (xiii). Cet extrait est emprunté à la lettre LVIII de saint Cyprien *(Plebi Thibari)*, à partir des tout derniers mots du paragraphe 6 *(et non facit)*, jusque vers le milieu du paragraphe 8 (*et Christo judice coronari*). A en juger d'après l'étendue de la lacune, le début du morceau adapté à la fête des saints Innocents correspondait probablement au début du paragraphe 5 *(Imitemur, fr. dil. abel justum qui).*

4° fol. 32-72 r°. La *Vita sancti ac beatissimi Juliani martyris* en la vigile de l'Épiphanie[7] : *Igitur beatissimus Julianus ex nobili familia illustris erat in sæculo*[8]. Il s'agit des actes de saint Julien d'Antinoë, que L. Traube voulait introduire au nombre des *acta sincera*[9], faute assurément d'en avoir rien lu, car ils n'ont pas le sens commun.

5° fol. 72 v.-74 v. Sermon sans titre, comme deuxième lecture pour la même vigile : *Audivit nobiscum caritas vestra evangelista dicente : cum natus esset, inquit, Deus in Bethleem...*, il est publié en entier par Mabillon[10].

6° fol. 198 v°-211 r°. La *passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli : Tempore illo cum venisset Paulus in urbem Romam, convenerunt ad eum omnes Judæi...* c'est le récit de Marcellus[11].

Ainsi le lectionnaire de Luxeuil a emprunté deux de ses éléments à un passionnaire, et quatre à un homéliaire. C'est trop peu pour lui donner une physionomie composite. Il doit être classé parmi les témoins de la Vulgate, encore qu'il soit oublié pour l'ordinaire de même que le missel de Bobbio. Il y aurait assurément intérêt à ce que la nature du texte biblique de ces deux documents fût exactement établie.

La détermination du lieu d'origine du lectionnaire de Luxeuil est restée mystérieuse jusqu'à nos jours. Mabillon ne l'a pas soupçonnée; L. Duchesne a comme entrevu quelque chose : « La fête de sainte Geneviève, dit-il, est la seule qui pourrait fournir quelque indication sur l'origine du manuscrit. Quoiqu'il ait été trouvé à Luxeuil, il ne présente aucun détail qui se rapporte particulièrement à cette région. Dom Morin croit qu'il a été à l'usage de l'Église de Paris[12]. »

On a signalé un « groupe de manuscrits échelonnés entre le vii^e et le ix^e siècle et auxquels l'Église de Paris paraît servir de centre[13]. » Dans ce groupe on rencontre un manuscrit qui, au xv^e siècle, appartenait à l'abbaye de Saint-Denis, devenu le ms. lat. *256* de la Bibliothèque nationale; écrit en onciale du vii^e siècle et contemporain du lectionnaire de Luxeuil, avec lequel il offre un point de contact. Quoique écrit en onciale, le *256* offre des indications liturgiques en minuscule mérovingienne en marge de certains passages évangéliques.

Les notes liturgiques du *256* sont peu nombreuses et coïncident la plupart du temps avec les lacunes du *9427;* néanmoins on constate que si toute la période correspondant à l'Avent fait défaut, la vigile de Noël, au milieu de laquelle s'ouvre le lectionnaire, tenait le septième rang parmi les offices de l'année ecclésiastique; il y avait donc six offices, or on retrouve ce nombre de six dimanches *de adventum* dans le ms. *256*.

Autre trait : le *9427* et le *256* assignent tous deux à la fête de Noël la même lecture. Luc. ii, 1-20.

Autre : le *9427* marque la lecture Matth., xvii, 1 sq, pour l'un des dimanches avec la Chaire de Saint-Pierre et le *256* accompagne cette lecture d'une note marginale : *dominicalis.*

Autre : le *9427* ne compte que deux dimanches après l'Épiphanie, ce qui ne permet pas d'atteindre le 22 février date de la fête de la Chaire de Saint-Pierre au rite gallican; le *256* fait mention d'un évangile pour « le cinquième dimanche *post adsumcionem sancte Marie* »; en effet, les deux fêtes sont séparées par un intervalle de plus de cinq semaines[14].

Autre : le *9427* marque au quatrième dimanche *post clausum Paschæ* (5^e après Pâques), la lecture évangé-

[1] *P. L.*, t. lxxii, col. 171. — [2] Delisle, dans *Notices et extraits des mss.*, t. xxxi^e, 1886, p. 373; *Catal. des fonds Libri et Barrois*, 1888, p. 31 sq. — [3] A. Wilmart, *La lettre LVIII de saint Cyprien parmi les lectures non bibliques du lectionnaire de Luxeuil*, dans *Revue bénédictine*, 1911, t. xxviii, p. 230. — [4] *P. L.*, t. lxxii, col. 174. — [5] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1896, t. xiii, p. 99 sq. — [6] H. von Soden, *Die cyprianische Briefsammlung*, 1904, p. 234 sq. —

[7] *P. L.*, t. lxxii, col. 178. — [8] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 4529. — [9] *Mon. Germ. hist.*; *Poetæ latini ævi Carolini* III, 1886, p. 71. — [10] *P. L.*, t. lxxii, col. 432. — [11] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 6657. — [12] *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 147. — [13] S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 91. — [14] L'Assomption de la Vierge au rit gallican jusqu'à Charlemagne se célébrait le 18 janvier.

lique Luc., XVI, 19, qu'on lit dans le *256* : *quinta dominica post Pasca.*

Voici la liste des notes liturgiques du *256* qui concordent avec celles du *9427* ou qui les complète :

De primo adventu	Joh., I ,35-51.
Secunda dnica in adventum . .	Matth., XXIV, 15.
Tercia dnica adventum	Matth., XI, 2.
Quarta dnica de adventum . . .	Luc., III, 2.
Quinta dom. de adventum . . .	Matth., III, 1
Sexta dnica adventum	Matth., XXI, 1.
Legenda diem natalis dni . . .	Luc., II 1-20
V° domi. post adsumcio. sce. Mar.	Matth., XIV, 22.
De media quadragim.	Jean, VII, 14-30.
Post media qur [1]	Jean, VII, 37.
Secunda dom. post pasca. . . .	Matth., VIII, 1.
Tertia dom. post pasca.	Matth., XIV, 15.
Quarta dom. post pasca	Luc., XV, 11.
Secunda dominica in quadragisima [2].	
Quinta dom. post pasca	Luc., XVI, 19.
De plures martires [3]	Matth., X, 16.
... de martyre.	Matth., X, 26.
Dominicalis	Matth., XVII, 1-17; XXII, 2-14; XXIII, 2-12; Marc., IX, 13-28; Luc., VI, 39; X, 1; XII, 54; XIII; 17; XVI, 1; XVIII, 1-14 [4].

X. LECTIONNAIRE DE LUXEUIL, n. 2. — Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds latin *10863* (olim Supplem. lat. *1445*) a été fortement gratté et ses feuillets ont servi au IX[e] siècle, à la transcription d'un traité de morale et des vies de saint Augustin, de saint Grégoire et de saint Jérôme. Suivant une note manuscrite qui se lit en tête du volume, Dom Martianay s'est servi de ce manuscrit pour établir le texte de la Vie de saint Jérôme qui ouvre l'édition des œuvres de ce Père; de plus, si on compare les variantes qu'il relève dans cinq manuscrits on est porté à admettre que ce volume est le même qu'il appelle *Codex Luxoviensis*, ce qui lui donnerait la même provenance qu'au lectionnaire dit de Luxeuil.

Sous le grattage subi par le ms. *10863*, on retrouve les vestiges d'un autre lectionnaire, écrit partie en semi-onciale, partie en onciale, sur deux colonnes de vingt-trois lignes chacune. Les pages mesuraient environ 0 m. 28 de haut sur 0 m. 21 de large, elles furent pliées en deux après le grattage pour former le nouveau manuscrit.

On peut faire remonter la transcription du lectionnaire à la fin du VI[e] ou au début du VII[e] siècle, c'est-à-dire à la première période de l'existence du monastère de Luxeuil, autant du moins qu'on peut dater deux genres d'écritures dont le contour des lettres se laisse plutôt deviner que lire. Le grattage, en effet, a été impitoyable, et c'est en quelque sorte à travers des fenêtres, pour employer l'expression consacrée, qu'il faut conjecturer les caractères qui formaient le texte dudit lectionnaire.

Un premier fragment a dû faire partie de la lecture évangélique à l'office du vendredi saint. Le passage, connu dans le ms. *9427*, est tiré de Matth., XXVII, 20-26, avec des additions prises à d'autres évangélistes; avec cette différence toutefois que là où le *9427* introduit un passage de saint Luc, le *10863* insère un passage de saint Jean.

La lecture suivante porte cette rubrique : *leg[en]d[a] eodem die ad tercia*, le passage est tiré de Jérémie, XI, 15 sq. Plusieurs variantes du texte le rapprochent de la version antehiéronymienne.

Une autre lecture se rapporte encore au vendredi saint, elle est tirée de saint Matthieu, XXVII, 27-32, et le texte diffère sensiblement du texte parallèle dans *9427*. Ici les trois premières lignes sont empruntées à saint Jean, XIX, 21; elles forment une anticipation sur la suite du récit. Le *9427* fait commencer la lecture aux mots : *Milites præsidis...*, et après ... *percutiebant capud eius*, il insère un long passage de Jean. Plus loin, les mots *Erat autem hora tercia*, Marc., XV, 25: se retrouvent dans *9427* et dans *10863*; de même : *Sequebatur...* tirés de Luc., XXIII, 27 sq. Ici encore, traces de version antehiéronymienne.

Lecture extraite de l'épître de saint Paul aux Galates, V, 13-22. Dans le *9427* on trouve une lecture de cette épître : V, 13-16, 2; au dimanche *post cathedram S. Petri* [5].

XI. LECTIONNAIRE DE SCHLETTSTADT. — Le manuscrit n. *1093* de la bibliothèque de Schlettstadt a été feuilleté par Pitra : *Lectionarium Scelestadiense sæculi fere VI, quod olim versavi in transcursu nimium urgente temporis angustia* [6]; il a été décrit par Dom Morin, qui a publié le texte des quatorze leçons empruntées au texte occidental des Actes des Apôtres [7].

Ce manuscrit ne nous intéresse donc que pour les fol. 1v°-67r°; le reste, onze feuillets, n'importe guère. La première partie se compose de dix cahiers formés respectivement de 8, 8, 8, 7, 8, 8, 8, 7, 8, 8 feuillets. Le manuscrit mesure 0 m. 184 sur 0 m. 123, écriture onciale très élégante, à longues lignes, dix-sept lignes par page.

C'est bien d'un lectionnaire qu'il s'agit ici puisque le texte ne comprend que la *leçon*, c'est-à-dire la première des trois lectures faites à la messe, à l'exclusion des passages empruntés aux épîtres et aux évangiles.

Voici la série des leçons [8] :

Fol. 1 v°. *Incp. lictionis inprimis dnica de aduentum dni lict. esaie prophetæ* (Is., VI, 1-10).

fol. 2 v°. *Dnica II in aduento dni lictio esaiæ prophetæ* (Is., XXXV, 1-10).

fol. 3 v°. *Dnica III de aduento dni lictio esaiæ prophetæ* (Is., LXII, 10-12; XLV, 8).

fol. 4. *Dnica IIII de aduento dni, lict. esaiæ prophete* (Is., LIV, 1-5).

fol. 4 v°-5. *Dnica V de aduento dni lictio esaiæ prophetæ* (Is., XL, 1-10).

fol. 5 v°. *Dominica sexta in aduentum dni lictio esaiæ prophetæ* (Is., XI, 1-10).

fol. 6 v°. *In natale dni lictio esaiæ prophetæ* (Is., IX, 1-7).

fol. 7 v°. *In epiphania, lict. esaie prophetæ* (Is., LX, 1-6).

fol. 8. *Incp. lictionis in caput quadrage. lictio iohel prophetæ* (Is., II, 11-14).

[1] Autre main pour cette note seulement. Cette rubrique est jusqu'à présent la première et la seule trace de la célébration du *mediante festo die* en carême dans l'Église gallicane. — [2] Autre main encore. — [3] Même rubrique dans le Luxeuil, n. LXVIII. — [4] G. Morin, *Le lectionnaire de l'Église de Paris au VII[e] siècle*, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 438-440; 1895, t. XII, p. 392. — [5] Em. Châtelain, *Fragments palimpsestes d'un lectionnaire mérovingien*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1900, t. V, p. 193-199. — [6] *Analecta Sacra Spicilegio Solesmensi parata*, in-4°, Paris, 1884, t. II, p. 496, note 2. — [7] *Le lectionnaire mérovingien de Schlettstadt, avec fragments du texte oriental des Actes*, dans *Revue bénédictine*, 1908, t. XXV, p. 164-166, avec phototypie; réimprimé dans *Études, Textes, Découvertes, Contribution à l'histoire de la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, in-8°, Paris, 1913, t. I, p. 49-50, n. 67 : Les fragments du texte occidental des actes dans le lectionnaire de Schlettstadt, p. 440-456 : Le lectionnaire mérovingien de Schlettstadt et son texte occidental des Actes. — [8] Les chiffres qui suivent chaque leçon se rapportent à la division actuelle de la Bible en chapitres et versets.

fol. 8 v°. *Lictio prouerbiæ salomonis secunda dominica in quadrag.* (Prov., III, 19-34).

fol. 9 v°. *III dom. in quadrg. lict. esaiæ prophete* Is., LVIII, 1-8).

fol. 10 v°. *In media quadrag. lictio zachariæ prophete* (Zac., VIII, 19-23).

fol. 11 v°. *Quinta dom. in quadg. lictio hieremiæ prophe* (Ier., XVIII, 13-23)

fol. 13. *Dom .in autentica* [1] *lictio zachariæ prophetæ* (Zac., IX, 7-16).

fol. 14. *In cina dni ad missa, lictio libri exodi* (Ex., XII, 1-14).

fol. 16. *Diæ scm. ueneris in autentica lictio esaiæ prophetæ* (Is., LII, 11-LIII, 12).

fol. 18. *In vigiliis pasche. lictio actus apostl.* (Act., VII, 2-10).

fol. 19. *In pascha. lict. actus apostolorum* (Act., II, 29-41).

fol. 20 v°. *Dominica post albas. lict. actus apostolorum* (Act., II, 42-47).

fol. 21. *Secunda dom. post albas lict. actus apostl.* (Act., III, 1-13).

fol. 22. *Dom. III post albas lictio actus apostolorum* (Act., II, 22-28).

fol. 23. *Item actus apostolorum* (Act., IV, 31-35).

fol. 23 v°. *Item actus apostolorum* (Act., IV, 36-V, 11).

fol. 24 v°. *Lictio actus apostolorum* (Act., VIII, 9-25).

fol. 26 v°. *Lictio actus apostolorum* (Act., VIII, 26-40).

fol. 28. *Lictio actus apostolorum* (Act., IX, 1-22).

fol. 30 v°. *Lictio actus apostolorum* (Act., IX, 36-44).

fol. 31 v°. *Lict. actus apostolorum* (Act. ,XII, 1-17).

fol. 33 v°. *Actus apostol.* (Act., XIX, 4-17).

fol. 35. *In pentecusten. lictio actus apostolorum* (Act., II, 1-21).

fol. 37. *Incipt cottidianas. lictio hieremiæ* [2] *prophetæ* (Is., XXXVIII, 1-7).

fol. 38. *Cottidiana lictio hieremiæ prophetæ* (Is. XL, 28-XLI, 4).

fol. 39. *Cott. lictio hieremiæ prophetæ* (Is., XLI, 8-14).

fol. 39 v°. *Cottidiana lictio hieremæ prophetæ* (Is., XLII, 5-9).

fol. 40 v°. *Cottidiana lictio hyeremiæ prophetæ* (Is., XLIV, 24-28).

fol. 41. *Cottidiana lict. hieremiæ prophetæ* (Is., XLIX, 8-13).

fol. 41 v°. *De siccitate lictio hieremiæ prophete* (Ier., XIV, 20-XV, 4).

fol. 42 v°. *Item cottidiana lict. hieremie propht* (Ier., XVI, 19-21).

fol. 43. *Item alia cottidiana lictio hyeremiæ prophetæ* (Ier., XXVI, 12-16).

fol. 44. *Cottidiana lictio esaiæ prophetæ* (Is., XL, 26-XLI, 12).

fol. 45. *Cottid. lictio ezechiel prophete* (Ezech., III, 17-21).

fol. 46. *Cottidiana lictio ezechiel pro* (Ezech., V, 5-13).

fol. 47 v°. *Cottid. lictio ezechiel prophetæ* (Ezech., XIV, 12-23).

fol. 49. *Item cot. lictio ezechiel prophetæ* (Ezech., XVIII, 1-21).

fol. 52. *Cottidiana lictio ezechiel prophetæ* (Is., LXIII, 15-LXIV, 4).

fol. 53. *Cottidiana lictio ezechiel prophete* (Ezech., XXXVII, 1-14).

fol. 55. *Cottidiana lictio ezechiel prophete* (Ezech., XXXVII, 21-25).

fol. 55 v°. *Cottidiana lictio hyeremiæ prophetæ* (Ioël, II, 12-16).

fol. 56 v°. *Cottidiana lictio hieremiæ prophetæ* (Ier., VII, 1-7).

fol. 57. *Cottidiana lictio hieremiæ prophetæ* (Ier., XVII, 7-14).

fol. 58. *In cap. quinquaginsime lictio hieremie prophete* (Is., LV, 6-12).

fol. 59. *Cottidiana lictio esaiæ prophete* (Is., XLIX, 1-5).

fol. 60. *In calendas ianuarias, lictio hieremie prophetæ* (Is., XLV, 18-24).

fol. 61. *Item cottidiana lictio esaiæ prophetæ* (Is., XLIII, 1-11).

fol. 62. *Item alia cottidiana lictio esaiæ prophetæ* (Is., XLII, 1-4).

fol. 63. *Item alia cottidiana lictio esaiæ prophete* (Is., XLII, 10-21).

fol. 64 v°. *Item alia cottidiana lictio esaiæ prophetæ* (Is., XXXIII, 2-9).

fol. 65. *In sanctorum ubi volueris lictio hieremiæ prophetæ* (Is., LXI, 10-LXII, 3).

fol. 66. *In dedicatione. lictio lib. regum* (III Reg., VIII, 22-30).

XII. LECTIONNAIRE DE VIENNE. — Sidoine Apollinaire après avoir été l'ami de Claudien Mamert eut le regret ou la satisfaction de lui survivre et ne crut pouvoir moins faire pour sa mémoire que de lui composer une épitaphe. On y lisait entre autres éloges que le défunt « marqua les lectures que l'on devait faire à toutes les fêtes de l'année [3] » :

Hic sollemnibus annuis paravit
Quæ quo tempore lecta convenirent.

Claudien Mamert était écrivain, philosophe, poète et, ce qui nous importe plus, prêtre de l'Église de Vienne; il mourut vers 473-474. Ce digne homme a donc composé pour son Église un lectionnaire, qui malheureusement ne nous est pas parvenu.

Cependant plusieurs manuscrits français d'origine : Paris lat. *9451*, VIII[e]-IX[e] siècle; Chartres *32* (ancien *24*) IX[e] siècle; Besançon *184*; Murbach, etc.; débutent par une lettre préface commençant par ces mots : *Quamquam licenter adsumatur in opere congregatio cælestium lectionum.* On y voit que ce nom de *Comes* s'applique à des livres liturgiques officiels et à des volumes d'édification privée. Constantius a sollicité de l'auteur un lectionnaire liturgique dans lequel les péricopes sont adaptées aux différentes fêtes de l'année, à partir de la vigile de Noël à l'heure de none; le texte adopté était celui de la Vulgate hiéronymienne. Le rédacteur du lectionnaire avait, dans le courant de l'année précédente institué un ordre de lectures tirées des Prophètes, de l'Apôtre et des Évangiles pour toute la suite de l'année liturgique. Dans le recueil envoyé à Constantius, il avait introduit divers passages moraux de l'Écriture durant le temps du carême.

La lettre est partout intitulée : *Prologus sancti Hieronymi presbyteri missus ad Constantium* avec quelque fois cette addition : *episcopum Constantinopolitanum.* Si on commence par retrancher le nom de saint Jérôme qui n'a rien à faire ici, la lettre à Constantius a pu figurer primitivement en tête du lectionnaire de Mamert. Vers le temps où vivait ce dernier nous trouvons à Lyon un prêtre célèbre nommé Constantius [4], ami de Sidoine et qui n'a pas pu ne pas entendre parler de Mamert. C'est lui qui décida Sidoine à publier sa correspondance, peut-être a-t-il déterminé Mamert à publier son lectionnaire. Ce Constantius était prêtre, les manuscrits le font évêque, ils ne

[1] Même appellation à la semaine sainte dans le Lectionnaire de Luxeuil. — [2] A plusieurs reprises l'indication de provenance est fautive. — [3] Sidoine Apollinaire, *Opera*, édit. Luetjohann, p. 63, vers 16 sq. — [4] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, 1712; t. XVI, p. 267 sq.

sont pas seuls, puisque saint Isidore de Séville fait de même : *Siquidem et Constantius episcopus Germani vitam contexuit* [1]. Mamert lui écrivait *venerabilis frater* et le style de la lettre paraît s'accorder très bien avec le style de Claudien Mamert [2]. On s'attendrait que l'envoi d'un lectionnaire fut fait non à un prêtre mais à un évêque ayant le droit de régler l'ordre des lectures à suivre dans son Église : *dudum vertente jam anno per omnes dies festos ecclesiæ opportune censui omnia secundum tempus esse legenda*, on peut croire qu'Isidore et les manuscrits ne se sont pas trompés, et si Mamert traite Constantius sur le pied d'égalité, c'est peut-être parce que frère d'un évêque, il était de plain-pied avec le monde épiscopal et qu'on le savait chargé du travail pendant que son frère recevait les honneurs :

Antistes fuit ordine in secundo,
Fratrem fasce levans episcopali;
Nam de pontificis honore summi
Ille insignia sumpsit, hic laborem.

Mamert (?) écrit à son correspondant qu'il commence son recueil *a Nativitate Christi, quod est VIII Kalendas Januarias, in Vigiliis ad nonam per ordinem, quem assidue in ecclesia didiceram.* L'usage de commencer l'année ecclésiastique au 25 décembre se rencontre dans le *Vetus missale gallicanum* [3], dans le benedictionnal de Freising et sur plusieurs exemplaires de la recension gallicane du martyrologe hiéronymien [4].

XIII. LECTIONNAIRE DE WÜRZBOURG. — Le manuscrit de Würzbourg *Mp. th. q. 1*[a], livre d'évangiles en onciale auquel on a donné le nom de saint Kilian contient des annotations liturgiques en notes tironiennes.

Voici celles qui ont pu être déchiffrées [5] :

MATTHIEU

VI, 19 *Lec. evangeliæ secundum Mat.*
VII, 1 *L*(ege) [6].
VII, 7 *L.* VII, 11, *F*(init?)
VII, 12 *In prima quadragensima.*
VIII, 1 *Lec. sci evangelie secundum Iohannes.*
VIII, 4 *F.*
VIII, 5 *Hic. Lege,* VIII, 15, *F..... de epyfania.*
VIII, 19 *leccio sci. evangelie secundum Lucan.*
VIII, 22 *finit.*
VIII, 23 *hic lege* VIII, 34, *finit.*
IX, 9 *Hic lege* IX, 17, *finit.*
IX, 18 *hic lege* IX, 26, *finit.*
IX, 27 + *hic lege* IX, 34, *finit.*
X, 23 *L.*+
XVI, 13 *In catedra sci. Petri,* XVI, 19, *F. in cated* [7].
XVII, 9 *F....* [8].
XXIII, 37 + XXIII, 39 *finit in sci Stefani.*
XXVI, 17 *cena... i nona.*
XXVI, 31 *in paraseeve....*
XXVI, 75 *fi.*
XXVII, 1 +
XXVII, 15 *T... (postquam lectum ad luca?).*
XXVII, 26 *f. (In paraseeve adtertia?).*
XXVII, 31 *T(ransi?) ad ioh....*
XXVII, 34 *T. ad lucan.* XXVII, 36, *F.*
XXVII, 37 + *ad sext... in par(asceve?).*
XXVII, 45 +
XXVII, 51 *Ad nona* XXVII, 66, *F(ini)t inona.*

MARC

I, 21 *...diebus illis ingressus dominus ihesus.*
X, 49 +
XI, 4 +
XI, 10 +

LUC

I, 39 *hl* (hic lege?) [9].
II, 20 *F*(init)*in....*
II, 40 *F. in circumcisione* [10].
I, 42 (Notes tironiennes) II, 52, *F.*
III, 2 (Notes tironiennes) III, 18, *F....*
III, 21 *... de epifania.*
III ,23 *T*(ransi?).
IV, 1 *legend. secunda die rogation. ad sexta.*
IV, 15 *T.*
IV, 22 *F.* 1[a]*... epifanie.*
V, 15 *finit*
V, 17 ...+ V, 25, *F.*
X, 25 (notes tironiennes) X, 37, *F....* [11]
XII, 16 *Legenda secunda die rogationis ad sexta* [12].
XII, 61 *T.*
XV, 11 *.....quadragensima* XV, 32, *F...inqua....*
XV, 20 *prima domineca in quadrag.*
XVIII, 14 *F....*
XX, 1 *quarta dominica in quadrag....* XX, 19, *F.*
XXIII, 4 *In paraseeve (in madutinum?)* XXIII, 32 (notes tiron.).
XXIII, 39 *L. d. s.* XXIII, 43, *F. d. sexta.*
XXIV, 1 *prima* (pasca?) XXIV, 13 ...die prim [13].
XXIV, 35 *T.*
XXIV, 53 *F*(init) [14].

JEAN

I, 32 *in epyfania in matutinum incip.* I, 34, *T.*
III, 1 *In r. simboli....*
IV, 5 + IV, 42, *F....*
IV, 46 *...in... epyfanie* IV, 54, *F.*
V, 1 +....
VI, 1 + ... VI, 45, *F..... pascha* [15].
VI, 47 +
VII, 24 *...qua*
VIII, 12 *III..... VIII, 59, F. III... qua*
IX, 1 + *... IIII. i. pascha de ceco* IX, 38, *F... I... pascha.*
XI, 1 + ... XI, 45, *F..... pascha* [15].
XI, 47 *....simbol....* XII, 8, *F.... simbol* [16].
XVIII, 37 *transi ad lucan.*
XIX, 6 *ad tercia in...*
XIX, 19 *in sexta...*
XIX, 37 *...T.*
XX, 1 (notes tironiennes) [17].
XX, 19 (notes tironiennes) [18].

« Si imparfaites qu'elles soient, ces notes se réfèrent pour sûr à l'usage liturgique gallican, comme il résulte notamment de leur comparaison avec le lectionnaire

[1] *De viris illustribus,* c. XVII; *P. L.*, t. LXXXIII, col. 1092. — [2] G. Morin, *Notes liturgiques. — La lettre-préface du* Comes, *ad Constantium se rapporterait au Lectionnaire de Claudien Mamert,* dans *Revue bénédictine,* 1913, t. XXX, p. 228-231, p. 230, note 1. — [3] *P. L.*, t. LXXII, col. 347 : Prætace à la collecte pour le soir avant la fête de Noël : *superventuræ noctis sollemnitatem natalis Filii sui prosperam præstet, assiduam futuri anni custodiam reddat.* — [4] De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronym.*, p. XL, et p. 1. — [5] G. Morin, *Liturgie et basiliques de Rome au milieu du VII*[e] *siècle d'après les listes d'évangiles de Würzburg,* dans *Revue bénédictine,* 1911, t. XXVIII, p. 328-330. — [6] A sexte, le premier jour des Rogations, dans le lectionnaire de Luxeuil. — [7] Aussi pour la fête de la Chaire dans le Luxeuil. — [8] Lecture assignée dans le Luxeuil, au dimanche après la Chaire de Saint-Pierre. — [9] Péricope pour la fête gallicane de la Vierge en janvier, et partie de l'évangile de la Saint-Jean, dans le Luxeuil. — [10] Aussi dans le Luxeuil. [11] Deuxième dimanche après la Chaire de Saint-Pierre, dans le Luxeuil. — [12] *Legenda eodem die* (II in Rogationibus) *ad sexta,* dans le Luxeuil. — [13] Dans le Luxeuil, pour le dimanche même de Pâques, désigné expressément comme *primus dies sanctus Paschæ.* — [14] Pour la fête de l'Ascension dans le Luxeuil. — [15] Mercredi de la semaine de Pâques dans le Luxeuil. — [16] C'est-à-dire pour le dimanche des Palmes, jour auquel avait lieu en Gaule, la *traditio symboli.* — [17] Jeudi avant le *clausum Paschæ* dans le Luxeuil. — [18] *Clausum Paschæ* dans le Luxeuil.

de Luxeuil. La ressemblance s'accuse particulièrement dans le choix des péricopes pour les rogations et les derniers jours de la semaine sainte, ainsi que dans le système adopté de part et d'autre, qui consiste à combiner dans une même lecture des passages détachés de plusieurs évangiles [1]. »

XIV. LETTRES ATTRIBUÉES A SAINT GERMAIN DE PARIS. — « Il faut compter au nombre des documents les plus précieux pour l'étude de la liturgie gallicane, deux lettres publiées par Martène, d'après un manuscrit d'Autun. La première porte en tête l'indication *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa* [2]. Je ne vois pas qu'il y ait la moindre raison de contester cette attribution, saint Germain de Paris [(486-576), et évêque de Paris 555-576], est célèbre [3] par son zèle à célébrer dignement les saints offices; il n'est pas étonnant qu'il se soit donné la peine d'écrire quelques pages sur le sens symbolique des rites de la liturgie. Tel est, en effet, le sujet traité dans les deux lettres; la première est consacrée à la messe, la seconde à certains détails spéciaux, aux cérémonies extraordinaires, aux vêtements liturgiques. Pour expliquer les rites, le vénérable auteur est obligé d'en faire une description sommaire, et c'est là ce qui fait pour nous l'intérêt de son exposition.

« On peut tirer des lettres de saint Germain une sorte d'*Ordo gallicanus*. Le IVe concile de Tolède (can. 25) ordonne aux évêques de remettre à chacun des prêtres qu'ils envoient gouverner une paroisse, un *libellus officialis* pour les diriger dans l'accomplissement des cérémonies du culte. Aucun livre de ce genre n'est venu jusqu'à nous [4]. »

Nous avons transcrit les paroles de L. Duchesne, on verra que Dom A. Wilmart soutient une opinion différente (voir GERMAIN, *lettres de saint)*. D'après lui, on a donné beaucoup trop d'importance à cet opuscule et on s'est trompé en l'attribuant à saint Germain. Le rédacteur dépend du traité liturgique de saint Isidore.

XV. LIBELLUS MISSARUM. — Le manuscrit CCLIII de la Bibliothèque de Karlsruhe provient de l'abbaye de Reichenau [5]. Il contient, entre autres fragments palimpsestes des débris de onze messes déchiffrées et publiés par Fr.-Jos. Mone, dont le nom est devenu inséparable du document [6]. Le texte avait été sacrifié en vue de la transcription d'un commentaire de saint Jérôme sur l'évangile de saint Matthieu. Au bas du dernier feuillet du manuscrit on lit cette note : *benedicat deus iohanne episcopo et congregatione nostræ.*

Ce qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de « messes de Mone » est un texte liturgique transcrit sur quarante-quatre feuillets répartis en quatre quaternions, deux ternions [et un feuillet] : voici la disposition ancienne, représentée par les chiffres romains, et la disposition postérieure représentée par les chiffres arabes :

		II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Quaternion n. 1	71	57	73	65	58	66	50	68

	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI
Quaternion n. 2	31	26	81	61	62	74	33	28
	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	XXII		
Ternion n. 1	59	49	63	60	42	64		
	XXIII	XXIV	XXV	XXVI	XXVII	XXVIII	XXIX	XXX
Quaternion n. 3	95	47	41	43	48	34	44	92
	XXXI	XXXII	XXXIII	XXXIV	XXXV	XXXVI		
Ternion n. 2	114	97	51	56	90	139		
	XXXVII	XXXVIII	XXXIX	XL	XLI	XLII	XLIII	XLIV
Quaternion n. 4	15	79	75	77	78	80	76	12

Le commentaire *in Matthæum* a été écrit au VIIIe siècle, en écriture franque. Mone a imaginé sans fondement solide que le manuscrit aurait été apporté de France par saint Pirmin, en venant fonder Reichenau, en 724. Quant aux dix premières messes, il estime qu'elles furent *écrites* au Ve, sinon au IVe siècle, et *rédigées* à la fin du IIe siècle; la messe en l'honneur de saint Germain d'Auxerre († 448), serait une addition un peu postérieure [7]. Depuis lors L. Delisle [8] et L. Duchesne [9] ont parlé de ces textes comme des restes d'un sacramentaire en lettres onciales de la fin du VIIe siècle; F. Probst s'en est tenu à l'opinion de Mone et a relevé les messes jusqu'au début du Ve siècle [10]; A. Holder a admis que les dix premières messes eussent été rédigées au début du Ve et écrites à la fin du VIIe siècle [11]; A. Wilmart, le dernier venu, a démontré que « les feuillets liturgiques découverts et déchiffrés par Mone furent un petit missel gallican complet en sept messes, savoir six messes dominicales, et, leur faisant suite, la messe propre de saint Germain d'Auxerre. Il offre quelques lacunes, ayant été diminué dès le VIIIe siècle de quatre feuillets, mais aussi il possède plusieurs pièces de rechange et quelques-unes de ses prières sont fort longues. Il a perdu également son titre, sans être pour cela devenu méconnaissable. L'écriture permet de lui assigner pour date le VIIe siècle et la messe de saint Germain le localise [12] » en Bourgogne.

Dans une dissertation qu'on souhaiterait plus limpide, Dom A. Wilmart soutient que le même scribe a transcrit le premier cahier, en mauvaise onciale, et les cahiers suivants du commentaire *in Mattheum*, en cursive, ayant l'année 782, à moins que ce ne soit vers 750, si toutefois ce n'est pas entre 760 et 780. Ce commentaire s'étale sur tout un fonds de bibliothèque [13], les feuillets liturgiques entrèrent dans la formation du volume dès le deuxième cahier (12-15), et on les retrouve jusqu'à la fin (139-144), entremêlés aux autres fragments palimpsestes. L'onciale des feuillets liturgiques peut remonter au VIIe siècle; dans la messe de saint Germain on rencontre deux oraisons *Post Profetia(m)* qui sont des *apologiæ sacerdotis*, variété liturgique en faveur au VIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2591); en sorte que ce petit *libellus* liturgique démembré entre 750 et 782, quand la diffusion des textes gélasiens fit

[1] G. Morin, *Notes liturg.*, p. 330. — [2] E. Martène, *Thesaur. anecdotorum*, t. V; *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, 1788, t. I, p. 167-168; *P. L.*, t. LXXII, col. 89-94, 95-98. — [3] Fortunat, *Carmina*, l. II, n. IX. — [4] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., 1898, p. 147-148. Cf. P. Batiffol, *L'expositio liturgiæ gallicanæ attribuée à saint Germain de Paris*, dans *Études de liturgie et d'archéologie chrétiennes*, in-12, Paris 1919, p. 245-290. — [5] Alf. Holder, *Die Reichnauer Handschriften, beschrieben und erlaeutert.*, t. I. *Die Pergamenhandschriften*, formant le tome V de *Die Handschriften der grossherzoglich-badischen Hof-und-Lander bibliothek in Karlsruhe*, in-8°, Leipzig, 1906, p. 568-572, contient une description énigmatique du manuscrit. — [6] Fr.-Jos. Mone, *Lateinische und griechische Messen ausdem zweiten bis sechsten Jahrhundert, mit einen Schrifttafel*, in-8°, Frankfurt-am-Main, 1850, V-170 pages, le texte des messes, p. 15-38, est reproduit dans *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 863-882 et précédé d'une *Disquisitio critica* de Denzinger, *ibid.*, col. 855-863, ensuite par J. M. Neale and G. H. Forbes, *Missale Reichnoviense*, dans *The ancient Liturgies of the Gallican Churches*, in-8°, Burntisland, 1855, p. 1-31, avec une transcription intégrale du texte; auparavant Bunsen, *Analecta Ante-Nicena*, 1854, t. III, p. 267, avait donné la transcription des messes 4e et 5e (de la numérotation de Mone). — [7] Mone, *op. cit.*, p. 53, 152. — [8] L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Bell.-Lettr.*, 1886, t. XXXII, p. 82, n. VIII. — [9] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4e édit., 1908, p. 154. — [10] F. Probst, *Die abendländische von fünften bis zum achten Jahrhundert.*, in-8°, Münster, 1896, p. 296. — [11] A. Holder, *Die Reichnauer Handschriften*, p. 570. — [12] A. Wilmart, *L'âge et l'ordre des messes de Mone*, dans *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 390. — [13] Bratke, *Epilegomena zur Wiener Ausgabe de Altercatio legis*, 1904, p. 6 sq.

mettre au rebut les vénérables témoins gallicans, avait probablement un siècle, plus ou moins, d'existence.

Mone a reconstitué chacun des six cahiers dont se compose le *libellus;* sa conjecture au sujet d'un feuillet quarante-cinquième (fol. 96 v°), dont il veut faire une garde a été contestée. Le feuillet détaché, écrit en minuscule mérovingienne, semble offrir la fin d'une préface, une collecte *Exaudi Domine* qu'on retrouve dans le sacramentaire léonien, et un bas de page demeuré blanc; rien n'autorise à incorporer ce feuillet égaré dans le *libellus* qui est d'un format différent et auquel rien ne manque puisque ses dernières pages n'ont pas reçu d'écriture.

Le *libellus* contient donc en l'état actuel quarante-quatre feuillets en quatre quaternions et deux ternions, ces derniers ne sont que des quaternions privés du premier feuillet; cette circonstance a induit Mone à adopter la disposition suivante :

$$Q^1\ Q^2\ T^1\ Q^3\ T^2\ Q^4$$

disposition qui suppose des lacunes plus nombreuses et plus considérables que les lacunes qui existent en réalité. Divers indices permettent de proposer comme primitive une disposition différente. Ces indices permettent de reconnaître le commencement et la fin du *libellus* d'après la disposition matérielle du texte, le sens des prières détermine l'ordre des quaternions; le numéro d'ordre conservé en tête de quelques messes fixe le rang de celles-ci.

Le cahier de tête paraît être le deuxième ternion (T^2) qui renferme la messe métrique, dont le début est intact au folio 144 b, second feuillet dans le quaternion primitif dont le premier feuillet — perdu — portait le titre du recueil. Au sommet du fol. 144 b existe encore la trace d'un numéro d'ordre ·I·, ce qui achève d'écarter tous les doutes.

Le cahier final est le quatrième quaternion (Q^4) reconnaissable aux pages blanches qui le terminent (fol. 76ᵃ et 12ᵃᵇ). Ce cahier s'achève par la *missa sancti Germani* et comme les *missa IX*, *missa X* et *missa XI* ont conservé leurs numéros d'ordre, cette partie reçoit sa place certaine et définitive.

A ce cahier final vient se souder un autre cahier que Mone a placé le deuxième (Q^2) et qui se termine de la façon suivante :

Collectio. Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus et Pater Domini nostri Ihu Xpi tu de cælis tuis. propitius affauens. hoc sacrificium nostrum. indulentissima pietate, prosequere, discendat ‖ 28ᵃ *domine plenitudo magistatis. diuinitatis, pietatis. uirtutis, benedictionib. et gloriæ tuæ. super hunc panem et super hunc calicem. et fiat nobis legitima eucharistia. in transformatione corporis et sanguinis domini. ut quicumque et cotienscumque ex hoc pane. et ex hoc calice libaberimus. sumamus nobis. monimentum fidei. sincerem dilectiones tranquilla. spem resurrectionis. adque inmortalitatis æterne in tuo filique tui. hac.*

On lit en tête du cahier final (Q^4) ces mots :

‖ 15ᵇ *spirito sancto nomine, in communione omnium sanctorum, remissionem omnium. nostrorum criminum, credemus domine quod hæc nobis fessa credulitate, poscentibus præstabis p. d.*

Si on essaie de rapprocher ces deux lambeaux, on constate qu'ils se soudent étroitement, nous restituant du même coup dans son intégrité une épiclèse gallicane et l'enchaînement de deux quaternions : $Q^2\ Q^4$.

Voici le texte ainsi soudé :

Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, tu de cælis tuis propitius affavens hoc sacrificium nostrum indulgentissima pietate prosequere.

Descendat, Domine, pletnudo maiestatis divinitatis pietatis virtutis benedictionis et gloriæ tuæ super hunc panem et super hunc calicem : et fiat nobis legitima Eucharistia in transformatione corporis et sanguinis Domini :

Ut quicumque et quotienscumque ex hoc pane et ex hoc calice libaverimus, sumamus nobis monimentum fidei, sinceritatem dilectionis, tranquillam spem resurrectionis atque inmortalitatis æternæ — in tuo Filiique tui ac Spiritus sancti nomine — in communionem omnium sanctorum atque remissionem omnium nostrorum criminum.

Credimus, Domine, quod hæc nobis fixa (indefessa?) credulitate poscentibus præstabis. Per Dominum.

Comme le quaternion Q^1 est inséparable du Q^2, c'est donc ces trois cahiers qui se trouvent fixés à la fin du *libellus*, et cette disposition est confirmée par les numéros d'ordre qui se lisent encore aujourd'hui en tête de cinq messes. Mone a corrigé arbitrairement ces numéros pour faire rentrer les messes dans le cadre artificiellement tracé par lui. On a vu que la messe métrique porte le numéro I; la messe IV a perdu son chiffre; les messes V, VI et VII prennent rang dans les trois quaternions $Q^1\ Q^2\ Q^4$. Restent deux messes intermédiaires, la *missa II* dont le début manque et la *missa III*, vidée de sa partie centrale, mais correctement désignée.

Il faut donc désormais énumérer les six cahiers dans cet ordre :

$$T^2\ Q^3\ T^1\ Q^1\ Q^2\ Q^4$$

Le *libellus* primitif comptait quarante-huit feuillets, il en reste quarante-quatre, 1, 8, 17 et 24 manquent.

Voici la série des messes : 1re : *Siderea...;* 2e : ?....; 3e : *Supplicantes;* 4e : *Deus fidelium;* 5e : *Omnipotentis;* 6e : *Unum Deum;* 7e : *Uni animes.*

XVI. martyrologe hyéronimien d'Auxerre. — L'opinion commune admet que le martyrologe dit hiéronymien a été connu de Cassiodore, qui en cite la préface, et de saint Grégoire le Grand, qui en indique le contenu. J.-B. De Rossi a, le premier, émis cette idée, qu'il a été remanié à Auxerre, vers la fin du vie siècle, et que c'est alors qu'il a reçu sa forme définitive par l'addition d'un grand nombre de saints de nos contrées et d'un système de fêtes et de commémoraisons conforme à l'usage gallican. La première forme, rédigée vraisemblablement en Italie vers le milieu du ve siècle n'est plus représentée par aucun monument, tous dérivent du remaniement auxerrois. A cette explication M. Br. Krusch en oppose une autre qui voudrait que la première compilation du martyrologe ait eu lieu à Luxeuil, en 627 ou 628.

Auxerre et Luxeuil, on ne s'écarte pas de la Bourgogne; fin du vie siècle et 627-628, on ne s'éloigne pas d'une période assez restreinte, environ 600-628. Que la ville d'Auxerre soit, au moins, jusqu'à un certain degré, la patrie du martyrologe, on ne peut le nier pour la seconde recension conservée dans les manuscrits et postérieure de quelques années seulement à la première recension. Bien plus, on peut l'affirmer pour la première, et cela parce que entre toutes les Églises de la Gaule, Auxerre, Autun et Lyon sont de beaucoup les mieux représentées au martyrologe et que, de ces trois Églises, Auxerre, assurément la moindre en importance est la plus favorisée, tous ses évêques, à l'exception peut-être d'un seul, y ont leurs obits.

Voici pour le lieu d'origine, quant à la date, l'ensemble des additions gallicanes amène à une date très rapprochée de l'an 600. Il y a beaucoup de fêtes d'évêques et autres saints du vie siècle, de la seconde moitié comme de la première. Cette série s'arrête, autant qu'on peut voir, à l'évêque d'Auvergne, Avitus, qui vivait encore au commencement de l'année 592. D'autre part, l'évêque d'Auxerre Amarius (561-605),

est inscrit au martyrologe pour son *natale ordinationis* (31 juillet), et non pour sa *depositio* (25 septembre). Il en est de même de l'évêque d'Autun Syagrius, ordonné à peu près la même année et mort en 599 ou 600.

Au contraire, à partir de l'an 600 environ, les divergences commencent entre les manuscrits. On y trouve la *depositio* du roi Gontran († 593), de l'évêque Syagrius († 599 ou 600), du pape S. Grégoire († 604), de saint Didier de Vienne († v. 611), et beaucoup d'autres fêtes moins anciennes encore; mais ou bien elles ne figurent que dans une partie des manuscrits seulement, ce qui est le cas pour Syagrius, ou bien les formules diffèrent d'une classe de manuscrits à une autre classe, ce qui est le signe de l'interpolation.

L'essentiel est que l'original commun de tous les manuscrits : 1° contenait nombre de saints du VI^e^ siècle jusques et y compris un évêque, dont la mort se place, *au plus tôt*, en 592 ;2° n'en contenait aucun du VII^e^ siècle, sauf peut-être saint Colomban, facilement ajouté après rédaction close; 3° que la série épiscopale d'Auxerre s'y retrouve tout entière (sauf une seule exception), depuis l'origine jusqu'à la fin du VI^e^ siècle jusqu'à un évêque dont le *natale* seul (ordination) est marqué, non la *depositio* (sépulture). Or le premier de ces événements est de 561, l'autre de 605 [1].

XVII. MISSALE BOBIENSE. — Le manuscrit lat. *13246* de la Bibliothèque nationale est connu sous le nom de Missel de Bobbio (voir ce mot). Il doit ce nom au lieu de sa trouvaille, mais on a hésité quelque temps avant de l'adopter, il suffit de rappeler qu'il ne représente pas l'usage liturgique suivi à Bobbio. Rencontré au début du mois de juin 1686, le texte fut copié, imprimé et parut au début de janvier 1687, réimprimé en 1724, puis en 1748 par Muratori, déguisé sous le titre de *Missale Vesontionense* par G. H. Forbes en 1858; donné par la *P. L.*, t. LXXII, comme la trouvaille de Muratori. En 1896, Dom P. Cagin a annoncé une édition qu'on attend encore, et en 1917 M. Wickham Legg a donné une reproduction phototypique qui doit être suivie d'une transcription.

Le *Missale Bobiense* comprend 300 feuillets en parchemin (*f.* 38 manque, *f.* 206 et 206 *bis*), ses dimensions sont 0 m. 180 sur 0 m. 092; c'est un véritable « missel de poche ». L'écriture est une semi-onciale, à longues lignes et la date paraît être la première moitié du VIII^e^ siècle, à moins que ce ne soit la deuxième moitié du VII^e^.

La partie centrale, fol. 9-290 et 296-299 : missel, rituel, pénitentiel et autres compléments, a été publiée par Mabillon; en outre il y a des additions étrangères à la liturgie, quelques noms tracés sur les marges, un cahier (fol. 1-8) de gloses évangéliques, etc. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 943-945), un pénitentiel, un rituel, etc.

« Pris dans son ensemble, le missel de Bobbio, est essentiellement un recueil, une collection de textes liturgiques, riche et variée, brève et maniable, permettant de subvenir aisément aux besoins ordinaires du culte. En outre, il se présente comme un recueil dépourvu d'attaches locales déterminées et tel qu'un missionnaire pouvait en user au VIII^e^ siècle dans ses pérégrinations en pays franc. Le VIII^e^ siècle est désigné par l'écriture tout autant que par l'état des rites et des textes. Le milieu franc est indiqué de même par les données les plus certaines et, en particulier, quant aux messes, par la remarquable parenté littéraire avec le *Missale Gothicum* et le sacramentaire gélasien de Rheinau; c'est en ce sens qu'il faut donner pleinement raison à Mabillon, le missel de Bobbio est un témoin gallican. Un autre fait, maintes fois relevé, est la trace d'influences irlandaises, mais la difficulté est de savoir quelle portée il faut lui donner. Le plus simple est sans doute d'estimer que le compilateur a accompli son œuvre dans une région où les traditions irlandaises avaient cours, et qu'il était lui-même un clerc franc en contact avec les moines scots, sinon élevé à leur école. »

Après avoir longuement étudié le *Missel de Bobbio* en 1908, Dom A. Wilmart estimait, en 1912, que les conclusions auxquelles il était arrivé ne lui paraissaient « plus tenables » et croyait « satisfaire à toutes les exigences du cas en situant exactement le missel dans une région moyenne entre la province de Milan et la Bourgogne, je veux dire en Rhétie et aux environs de Coire. » Dom Morin, en 1914, revenait sur la provenance du missel, insistait sur la part considérable qui revient dans le *Bobiense* à l'élément espagnol ou mozarabique et concluait que « des influences irlandaises peuvent s'expliquer d'un bout à l'autre de la France mérovingienne du VII^e^-VIII^e^ siècle, mais il n'en est pas de même des influences espagnoles, surtout dans la mesure où elles s'accusent dans notre document. Nous sommes ici en présence d'un cas qu'on ne saurait imaginer en dehors du sud-ouest de la France, ou même, pour parler plus exactement, de la partie de la Narbonnaise I^re^, qui, depuis 462 jusqu'au milieu du VIII^e^ siècle, fut soumise à l'autorité des rois wisigoths d'Espagne, c'est-à-dire les anciennes cités de Narbonne, Lodève, Béziers et Nîmes, ce qu'on appela la Septimanie. C'est là que, jusqu'à preuve du contraire, paraît devoir être cherché « l'emplacement primitif » du soi-disant missel de Bobbio [2]. »

XVIII. MISSALE FRANCORUM. — Le manuscrit *257* du fonds de la Reine à la Bibliothèque Vaticane est un sacramentaire désigné sous le nom de *Missale Francorum*. Il renferme outre les oraisons et les préfaces de quelques messes, différentes cérémonies ou bénédictions. Il présente de nombreuses lacunes : au commencement il manque un feuillet; le haut du feuillet 117 a

[1] L. Duchesne, *A propos du martyrologe hiéronymien*, dans *Analecta bollandiana*, 1898, t. XVII, p. 421-447; *Un dernier mot sur le martyrologe hiéronymien*, dans *Analecta bollandiana*, 1901, t. XX, p. 241-245. — [2] Mabillon, *Musæum Italicum seu Collectio veterum scriptorum ex bibliothecis Italicis erecta a D. Joanne Mabillon et a D. Michœle Germain presbyteris et monachis Benedict. Congreg. S. Mauri*, 2 vol., in-4°, Lutetiæ Parisiorum, 1687, t. I, part. 2, p. 278-397; [édit., Paris, 1724, même pagination; *P. L.*, t. LXXII, col. 451-580]. L. A. Muratori, *Liturgia Romana vetus*, 1748, t. II, p. 775-968 [*Opere*, Aretiis, 1773, t. III, p. 607-926; *Opere minori*, 1760, t. XII, p. 370-469]; Neale and Forbes, *The ancient liturgies of the gallican Church*, part. 2, 1858, p. 205-256; part. 3, 1867, p. 257-368 (incomplet); J. Wickham Legg a procuré l'édition suivante : *The Bobbio Missal. A Gallican Mass-Book Fac-similé*, in-4°, London, 1917, formant le t. LIII des *Publications* de la *Henry Bradshaw Society*. E. Bishop, *Liturgical note*, dans Kuypers, *The Book of Cerne*, 1902, p. 239, 244, 247, 276; P. Cagin, *Avant-propos*, dans *Paléographie musicale*, t. V, (1896-1899), p. 96-184, 195-198; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, 1881, t. III, p. 224-225; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 79-80, n. VI; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, 2^e^ édit., p. 150-151; *Sur l'origine de la liturgie gallicane*, dans *Revue d'hist. et de littérature religieuses*, 1900, t. V, p. 38-43; G. Kattenbusch, *Das apostolische Symbol*, 1896, t. I, p. 186-188; P. Le Brun, *Explication de la messe*, 1777, t. III, p. 239; A. Lesley, *Missale Mixtum*, 1755, p. LXXVI-LXXXIV, p. 278-304; *P. L.*, t. LXXXV; G. Morin, *D'où provient le missel de Bobbio*, dans *Revue bénédictine*, 1914-1919, t. XXXI, p. 326-332; C. O'Conor, *Rerum hibernicarum scriptores veteres*, 1814, t. I, p. CXXX-CXLIII; F. Probst, *Die abendländische Messe von fünften bis zum achten Jahrhundert*, Münster, 1896, p. 37-39, 359-365; Ruinart, *De re diplomatica*, 1709, p. 636; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, 1757, t. III, p. 210-211; F. E. Warren, *The liturgy aud ritual of the celtic Church*, 1881, p. 272-273; A. Wilmart, dans *Dictionn.*, t. II, col. 939-962; *Une curieuse instruction liturgique du missel de Bobbio*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 1-16; Th. Zahn, *Geschichte der neutestamentlichen Kanons*, Erlangen, 1890, t. II, p. 285-286.

été enlevé; le cahier XVII est incomplet, probablement de trois feuillets, dont la place serait entre ceux qui sont cotés 122 et 123 aujourd'hui; rien ne permet d'évaluer ce qui a disparu à la fin. Les feuillets qui subsistent sont au nombre de cent cinquante, mesurant 0 m. 23 sur 0 m. 14; il a treize lignes à la page et une douzaine de lettres à la ligne.

L'origine française de ce manuscrit est mise hors de doute par différents passages des prières copiées sous la rubrique : *Orationes et preces pro regibus.*

fol. 89 : *Ut regni Francorum nomenis secura libertas in tua devotione semper exultet.*

fol. 90 : *Et Francorum regni adesto principibus.*

fol. 91 : *Et Francorum regnum, tibi subditum, protege principatum.*

fol. 91 v° : *Protege regnum Francorum nomenis ubique rectores ut eorum votiva prosperitas pax tuorum possit esse populorum.*

fol. 93 v° et 94 : *Et Francorum regni nomenis inimicos virtute tua conpræmas majestatem.*

fol. 94 v° et 95 : *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, quam tibi offerimus pro salute et incolomitate vel statu regni Francorum.*

Le volume est tout entier écrit en une onciale lourde, grosse et large. Les rubriques sont en capitales rouges et vertes. Les lettres sont renfermées entre deux lignes profondément tracées à la pointe sèche. Les signatures des cahiers, en chiffres romains, sont encadrées dans des ornements variés, parmi lesquels on peut citer deux paons, au bas du fol. 51 verso.

Le seul office d'un saint dénommé qu'on rencontre dans les fragments du manuscrit parvenus jusqu'à nous est intitulé : *Orationes et preces in natale sancti Helarii* (fol. 96 v°). De plus, sur les folios 143 v° et 144, la nomenclature des saints invoqués au canon de la messe se termine ainsi : *Cosmæ et Damiani,* Helarii, Martini, ces deux derniers noms étant écrits en rouge. De ces particularités on a voulu conclure que le livre avait été écrit pour l'église de Poitiers[1]. Mais il convient de faire observer, d'une part que l'usage d'invoquer saint Hilaire et saint Martin au canon de la messe était très général en France à l'époque mérovingienne et à l'époque carolingienne; d'autre part, rien n'empêche de supposer que le sacramentaire n. *257,* quand il était complet, contenait des messes pour les fêtes de beaucoup d'autres saints que saint Hilaire [2].

C'est que, de lui-même, le *Missale Francorum* ne nous apprend rien de clair sur sa propre histoire, au delà de son appartenance, vers la fin du XIII[e] siècle, à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis. Les cotes (RN + et XLIII, XV[o] XXIII, inscrites sur la première page, en caractères du XIII[e] et du XV[e] siècle en fournissent une preuve irrécusable [3]; mais Saint-Denis s'était enrichi de toutes mains au cours du moyen âge.

D'après Dom A. Wilmart, le ms. *Vatic. Regin. 257* serait un « frère authentique » du ms. *Vatic. Regin. 11*[4]; quoique ces deux manuscrits diffèrent considérablement pour ce qui est de l'aspect extérieur. Le *missale* appartient à la catégorie des livres de grand luxe. Il est rehaussé de titres en plusieurs couleurs, de grandes lettres ornées, de signatures agrémentées et bigarrées à la fin des cahiers. Cette décoration choque assez rudement notre goût, peut-être passait-elle alors pour une pure merveille, car des goûts et des couleurs....!

L. Delisle s'est prononcé avec circonspection au sujet de la date du manuscrit : « C'est évidemment, écrit-il, un monument de la fin du VII[e] siècle ou de la première moitié du VIII[e] siècle [5]. » Em. Châtelain place le *Missale* parmi les manuscrits assignables au VIII[e] siècle [6]; Dom Wilmart propose la période 700-730 [7], et il paraît que l'analyse liturgique aboutit aux mêmes conclusions que l'analyse paléographique. Les prières du manuscrit n'ont encore été l'objet que d'une étude [8] dont les conclusions ont été résumées ici (voir *Dictionn.*, t. II, col. 952). Quant aux élucubrations de M. Martin Rule [9] elles tendent à établir que le *Missale* serait la copie d'un document liturgique apporté en Gaule en 468 par Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, et successivement accru au cours du VI[e] siècle, en passant de Clermont à Bordeaux, et de Bordeaux à Poitiers où il aurait trouvé sa forme définitive au VI[e] siècle. Ce sont ces cinq ou six remaniements qu'il s'agit de préciser et l'auteur y arrive, naturellement, à l'aide d'une clef qui n'ouvre rien; en l'espèce une sorte de stichométrie inutilisable et inintelligible [10].

« On n'a rien dit, quand on a fait observer qu'une partie de ses formules lui sont communes avec le sacramentaire gélasien; ou du moins on a trop peu dit, pour rendre compte par là de sa complexité, ni surtout pour définir l'esprit qui a présidé à sa composition et qui en donne le sens. Heureusement pour nous, un grand nombre des formules du *Missale Francorum* se retrouvent dans les livres romains; mais plusieurs dans la collection du *Leonianum* seulement, et d'autres, sous une forme dérivée, dans les exemplaires de la révision gélasienne; et il en reste encore qui n'existent plus ailleurs et dont l'origine romaine n'est pas douteuse. Cependant tous ces éléments romains amalgamés, ne font pas que le recueil total soit un monument romain. Pris d'ensemble, et en tant que « livre », il est plutôt tout le contraire : l'expression du génie gallican, au gré duquel tant de phrases toutes faites ont été rassemblées. Quant au détail deux procédés sont caractéristiques du même esprit, — beaucoup plus que la mise en œuvre de quelques pièces de facture entièrement gallicane et que l'appareil des rubriques qui distinguent les messes « quotidiennes ». Le compilateur gâche les textes romains qu'il emploie, ne sachant pas se retenir d'y apporter des retouches qui en compromettent la latinité; ensuite, pour satisfaire coûte que coûte son goût du prolixe, il rattache l'un à l'autre par des sutures maladroites des oraisons que les sources distinguent soigneusement. Si nous voulons reconnaître le moment auquel un travail de cette nature a pu s'accomplir, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur le milieu liturgique, tel que les textes le représentent : en avant, à la fin du VII[e] siècle, deux manifestations parallèles des forces en conflit, d'une part la collection qui nous a conservé l'ancien sacramentaire gélasien, non sans le grossir de prières gallicanes, et d'autre part deux recueils gallicans comme le *Gothicum* et le *Bobiense* remplis d'interpolations romaines; en arrière, vers le milieu du VIII[e] siècle, cette curieuse recension gélasienne encore représentée par une demi-douzaine de témoins, véritable édition où les deux sacramentaires

[1] Le P. Morin, *Commentarius de sacris ordinationibus* in-fol., Parisiis, 1655, p. 261 : *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. III, p. 300 sq.; *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1876, p. 415. — [2] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires,* dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres,* 1886, t. XXXXII, p. 71-73, n. IV. — [3] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* t. I, p. 203. — [4] A. Wilmart, *Le psautier de la Reine n. XI, sa provenance et sa date,* dans *Revue bénédictine,* 1911, t. XXVIII, p. 369. — [5] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires,* p. 72. — [6] E. Chatelain, *Uncialis scriptura,* Explanat. tabul., p. 78. — [7] A. Wilmart, *Le psautier de la Reine n. XI, sa provenance et sa date,* dans *Revue bénédictine,* 1911, t. XXVIII, p. 371. — [8] E. Bishop, *On the early texts of the roman Canon,* dans *The Journal of theological studies,* 1903, p. 555 sq. — [9] M. Rule, *The so-called Missale Francorum,* dans *The Journal of theological Studies,* 1911, p. 214-250; p. 535-572. — [10] A. Aigrain, *Les prétendus remaniements poitevins du Missale Francorum,* dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 1912, III[e] série, t. II, p. 503-508.

gélasien et grégorien furent combinés avec un succès qui importa grandement aux destinées du missel romain. Le *Missale Francorum* s'insère juste entre ces deux termes, ne se pouvant expliquer que dans cette situation intermédiaire. En d'autres mots il appartient au premier tiers du VIIIe siècle; la liturgie nous l'apprend après l'Écriture.

« La question de provenance se pose un peu différemment. Jean Morin, qui a le premier émis une opinion sur les origines du *Missale*, a fait état de la messe « propre » en l'honneur de saint Hilaire, ainsi que de la mention du même saint au *memento* du canon, précédant celle de saint Martin [1]. Il résulterait, selon lui, de ces particularités que le livre fut rédigé pour l'église de Poitiers. Cette argumentation a été souvent reprise [2]. Delisle lui-même hésite à s'inscrire en faux, et la principale raison qu'il allègue pour justifier ses doutes ne vaut rien; il n'est certainement pas possible de supposer que le manuscrit « quand il était complet, contenait des messes pour les fêtes de beaucoup d'autres saints que saint Hilaire [3]. Il est au contraire très juste de faire remarquer que « l'usage d'invoquer saint Hilaire et saint Martin au canon de la messe était général en France à l'époque mérovingienne et à l'époque carlovingienne ». La popularité de saint Hilaire était grande en effet dans les Églises de la Gaule, le cédant à peine à celle de saint Martin; Grégoire de Tours en témoigne hautement [4]. Et cette popularité suffit à expliquer la présence d'une messe spéciale dans un recueil comme le *Missale Francorum* entre une messe *pro regibus* et des messes « communes ». Rien ne laisse voir dans les formules, assez banales et mal agencées, qui célèbre le patron d'un diocèse ou d'une paroisse : le compilateur a prétendu seulement satisfaire sa dévotion et celle de ses compatriotes. N'était un mot de la première oraison *super oblata (annua solemnitas)*, cette messe *in natale* pourrait être appelée « votive » au sens précis du terme [5]. »

Nous ne croyons pas qu'on puisse aller plus loin et l'attribution du *Missale* à quelque *scriptorium* des environs de Liége est gratuite, parce qu'on croyait y avoir lu la signature du comte Evrard de Frioul qui habitait le pays wallon. A en juger par le contenu ce n'est pas vers le nord de la France qu'on est acheminé.

Le *Missale Francorum* manifeste l'influence irlandaise, principalement à la fin, dans la teneur du *Canon actionis*. Si on se reporte au *Dictionn.*, t. II, col. 1859 sq. on pourra constater à quel point son texte se rapproche de celui du missel de Bobbio et plus encore de celui du missel de Stowe. « Il est même un passage où il semble reproduire mieux que les deux autres le canon venu de Rome en Irlande au commencement du VIIe siècle; c'est lorsque, vers le début, il passe directement des mots *quam pacificare custodire adunare et regere digneris toto orbe terrarum* à ceux-ci : *una cum omnibus orthodoxis atque apostolicæ fidei cultoribus*, en omettant la mention du pape et celle de l'évêque diocésain, qui figurent à cette place dans les autres exemplaires du canon. Il n'y a guère qu'à Rome même, et seulement dans la messe papale qu'on a pu omettre à une époque si tardive, cette double mention qui était de rigueur partout ailleurs [6]. »

De plus, le *Missale Francorum* semble avoir été composé pour une église cathédrale ou bien une église où résidait un évêque, c'est ce qu'on peut induire de la place considérable faite dès le début aux ordinations et autres fonctions épiscopales. A en juger d'après le fragment parvenu jusqu'à nous, ces formules réservées à l'évêque occupent plus de la moitié du manuscrit dans son état actuel.

La présence du nom et de la messe de saint Hilaire reste un fait positif qu'on ne peut atténuer en invoquant la popularité de ce saint dans les Gaules. La présence d'une messe de saint Germain d'Auxerre dans le *Libellus missarum* attire celui-ci vers la Bourgogne, la mention de sainte Geneviève dans le lectionnaire de Luxeuil contribue bien un peu à son attribution à l'Église de Paris, il faut en prendre son parti, le nom et la messe de saint Hilaire dans le *Missale Francorum* peuvent avoir une signification. Si cette messe n'offre rien que de banal, c'est le résultat naturel de la tâche ingrate que s'était imposée le compilateur, assez peu expert d'ailleurs, de fabriquer, à l'aide de collectes romaines du commun une messe complète en l'honneur de l'évêque de Poitiers.

Saint Hilaire reparaît au *Communicantes*, et son nom y précède celui de saint Martin. Mabillon et Vezzosi ont remarqué la rareté d'une pareille rencontre, deux noms sans addition d'aucun autre; de nos jours, après de persévérantes recherches on n'a pu citer aucun autre exemple ancien. En outre, ces deux noms sont signalés par l'emploi d'une encre de couleur, ils se lisent en caractères rouges tandis que les autres saints qui précèdent sont simplement en noir. Ce qui fait qu'on a quelque bonne raison de croire que le *Missale* a été destiné à une église où le culte de ces deux saints, et principalement de saint Hilaire, avait une importance exceptionnelle.

Et voici qui ramène dans la direction du Poitou et à la conjecture de Jean Morin qui disait simplement Poitiers! « Tout bien considéré, c'est en effet la solution la plus naturelle, d'autant plus qu'elle rend compte de plusieurs autres constatations déjà faites, mais qui ne sont cependant pas décisives. La principale objection soulevée, porte contre les prières pour les princes du *regnum Francorum*, on doute qu'elles fussent de mise en Aquitaine au début du VIIIe siècle. » Si les ducs locaux sans cesse en lutte pour conquérir leur autonomie n'ont pas encouragé de telles formules, il n'en reste pas moins que les rois francs étaient théo-

[1] J. Morin, *De sacris ordinationibus*, et après lui J. Assemani, *De sacris Ecclesiæ ordinationibus*, in-fol., Romæ, 1756, t. I, p. 4 : *Morin codicem illum Gallicum fuisse dubitari non potest cum in missa pro Regibus Francorum* [Orationes et preces pro Regibus] *et in variis orationibus imperium Romanum nunquam commoretur, sed perpetuo Deus in eo pro Regni Francorum prosperitate exoretur. Itaque mihi videtur, codex ille post annum 511, sed ante annum 560 in Gallia scriptus. Gallisque nondum in unum populum cum Francis coalescentibus. Ter enim pro Regno Francorum nominis precesfiant; alias pro Francorum principatu; alias pro principibus Francorum et semel pro salute et incolumitate Regni Francorum.* — [2] Tommasi et Mabillon (*P. L.*, t. LXXII, col. 217), acceptent la suggestion de J. Morin; Mabillon fait ses réserves sur la date. — [3] *Hist. Francor.*, l. VII, c. VI; l. IX, c. XLII; l. X, c. XXIX, XXXI, édit. Arndt-Krusch., 1885, p. 294, 403, 442, 445. — [4] A. Wilmart, *op. cit.*, p. 375-377. — [5] J. M. Tommasi, *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, Romæ, 1680, p. 398-431; [édit. Vezzosi, *Opera*, t. VI, p. 341-368]; Mabillon, *De liturgia gallicana libri III*, in-4°, Paris, 1685, p. 301-328; [édit. 729, n. 301-328] et [*P. L.*, t. LXXII, col. 317-340]; L.-A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, Venetiis, 1748, t. I, pl. après la col. 140; t. II, p. 661 sq. [Aretiis, 1771, t. III, p. 439-496]; K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv*, t. XII, p. 271; L. Delisle, *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*, in-8°, Paris, 1877, p. 12-15; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 71-73; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter*, p. 238; H. Ehrensberger, *Libri liturgici*, p. 387-390; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, t. II, p. 128; E. Châtelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, 1901, pl. XLIII, 2, p. 78; A. Wilmart, *op. cit.*, 1911, t. XXVIII, p. 369-376; G. Morin, *La provenance du psautier de la Reine et du Missel Francorum*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 17-29; E. Bishop; M. Rule (voir plus haut), G. Morin, *Études, Textes*, etc, 1913, t. I, p. 50, n. 68. — [6] G. Morin, dans *Rev. Charlemagne*, 1912, t. II, p. 22.

riquement les souverains de l'Aquitaine, et il semble que en ces temps lointains comme en d'autres temps plus rapprochés de nous il a dû se rencontrer des livres liturgiques dans lesquels existait une formule qu'on récitait ou qu'on ne récitait pas, sans mettre la postérité au courant de ce mince incident. De nos jours l'*Exultet* conserve une formule en l'honneur du chef du Saint-Empire romain, heureusement disparu depuis 1803, et néanmoins cette formule a été utilisée et appliquée par les uns en l'honneur de Napoléon Ier et de Napoléon III pendant que les autres se dispensaient d'en faire mention. Le compilateur de la messe *pro regibus* du *Missale* n'a peut-être pas fait autre chose que de copier ce qu'il avait sous les yeux sans se demander si c'était du goût du duc Lupus ou du duc Eudes.

« Une dernière raison favorise l'origine poitevine du manuscrit. On sait que dès la fin du XIIIe siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Or celle-ci avait été enrichie de nombreuses et riches dépouilles, au cours du moyen âge; dépouilles auxquelles l'Aquitaine avait largement contribué. C'est aux portes de Poitiers que Charles-Martel remporte, en 732, une victoire mémorable sur les Sarrasins. On sait que chacune de ses expéditions victorieuses s'achevait par l'enlèvement d'un riche butin dont le monastère de Saint-Denis recevait sa part. C'est ainsi que successivement des portions plus ou moins considérables, plus ou moins authentiques des corps de S. Saturnin de Toulouse, de S. Romain de Blaye, quittèrent l'Aquitaine pour les bords de la Seine. Et parmi les saints ainsi transférés, la tradition de Saint-Denis a constamment assigné la place d'honneur à saint Hilaire de Poitiers. Non seulement on y montra jusqu'à la Révolution les riches reliquaires contenant ses ornements; mais on prétendait même, particularité intéressante, que les portes de cuivre que l'on admirait dans l'aile gauche du monastère, vis-à-vis du cimetière public, provenaient également de Poitiers. S'il y a dans tout cela quelque chose de fondé, pourquoi un « livre d'apparat et de grand luxe », comme l'était sans conteste le *Missale Francorum* n'aurait-il pas suivi la même voie que les reliques d'Hilaire et les portes de métal[1]? »

XIX. MISSALE GALLICANUM VETUS.— Le manuscrit *493* du fonds palatin à la Bibliothèque Vaticane contient cent six feuillets, hauts de 247 et large de 180 millimètres. Ces cent six feuillets forment treize cahiers dont les douze premiers sont les débris d'un ou deux sacramentaires écrits en grosses onciales, au VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. Les initiales affectent des formes de poissons, avec des enluminures en rouge, en vert et en jaune [2]. Il convient d'étudier séparément chaque cahier ou du moins chaque groupe de cahiers.

Cahier I (fol. 1-10). Cahier de dix feuillets à seize lignes par page.

fol. 1. Messe pour la fête de saint Germain, dont les différentes oraisons commencent ainsi qu'il suit : *Venerabilem diem adque sublimem, fratres karissimi, prumta devocione celebremus, misericordiam domini nostri suppliciter orantes, ut beatissimi Germani antestitis....*

Collectio. *Gratias tibi agimus, omnipotens Deus, pro virtutibus beatissimi Germani....*

Coll. *Auditis nominebus offerentum....*

Coll. ad pacem. *Deus pro cuius sacrum nómen beatus Germanus antestis tuos desideravit persecutionem propter justitiam....*

Contestacio, *Dignum et justum est....*

Coll. post Sanctus. *Benedictus plane qui venit in nomine Domini....*

Coll. ante Oracione. *Agnusce, Domine, verba que....*

Coll. post Oracione. *Libera nos a malis omnibus autur bonorum Deus....*

Coll. post eucharistia. *Sumsisse ex sacris altaribus Christi....*

Coll. *Christi Domine qui et tuò vesci corpore.....*

fol. 8 v°. *Præfatio ad virginem benedicendum.....*

fol. 10 v°. *Prefatio vidualis. Deus qui Annam filiam.*

Cahier II (fol. 11-18). Cahier de huit feuillets, à quatorze lignes par page. Ce cahier, qui porte au bas de la deuxième page la signature II, ne se raccorde pas exactement avec le cahier I; mais tous deux sont réunis depuis bien longtemps, à en juger par quelques mots en belle minuscule mérovingienne qu'on lit sur les fol. 10 v°, 11 v°, 12, 13 et 14.

fol. 11. Oraisons d'une messe dont le commencement manque. Voici le texte d'une des prières conservées :

Coll. ante Orationem. *Venerabilibus infurmati præceptis, incitati munere pietatis, qui Mariæ flentis lacrimas non spernis, Lazaro dignanter cognomentum fratris inponis, ecclesiæ subolis appellas ore graciæ quoheredis, tibi supplecis clamamus et dicimus : Pater noster....*

fol. 14. *Incipit expositio sym[boli]. F. dil. Virtus est sacramenti inluminatio animæ, plenitudo est credendi in eos quod docetur ac discitur....*

fol. 16. *Incipit Credo in Deum patrem...* Les derniers mots de cette pièce qui subsistent, au bas du fol. 18 v° sont : ..... *et qui cum patre.*

Cahier III (fol. 34-43). Cahier de dix feuillets, à vingt lignes par page.

fol. 34. Fin d'une oraison dont le commencement manque. Premiers mots qui subsistent :

lætantur in secundo cum venerit in majestate sua...

...Præfatio ad vesperum Natalis Domini.

fol. 36. *Incipit missa de adventu Domini nostri Jhesu Christi.*

fol. 38. *Item missa de adventu Domini nostri Jhesu Christi.*

Voici le commencement des différents morceaux de cette messe.

Excita, quæsomus, Domine, corda nostra....

Collectio. *Consciencias nostras, quæsomus, omnipotens Deus....*

Collectio post nomina. *Fac nos, quæsomus, Domine Deus....*

Ad pacem. *Sacrificium tibi, Domine, celebrandum....*

[1] G. Morin, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 28. — [2] Tommasi, *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, in-4°, Romæ, 1680, p. 433-492 [édit., Vezzosi, *Opera*, t. VI, p. 369-416]; J. Mabillon, *De liturgia gallicana libri III*, Paris, 1685, p. 329-378 [édit., 1729, p. 329-378]; L.-A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, Venetiis, 1748, t. II, p. 697-760 [Aretiis, 1771, t. III, p. 499-602]; pl. après la col. 392; Neale and Forbes, *The ancient liturgies of the Gallican Church*, in-8°, Burntisland, 1855, p. 151-204; *P. L.*, t. LXXII, col. 339-382; K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv*, t. XII, p. 436 sq.; L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 73-79, que nous donnons ici; H. Stevenson, *Codices Palatini latini bibliothecæ Vaticanæ*, Romæ, 1886, t. I, p. 163 sq.; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter italicum*, Freiburg, 1896, p. 246, 432; H. Ehrensberger, *Libri Liturgici bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ*, Freiburg, 1897, p. 387 sq.; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., Paris, 1898, p. 144; F. Kattenbusch, *Das apostolische Symbol*, Leipzig, 1900, *passim*; A. E. Burn, *Fac-simile of early manuscripts of the Creeds with palæographical Notes* by L. Traube. Le manuscrit est fort mutilé, les fragments ne sont même pas tout à fait en ordre dans le manuscrit, mais Tommasi les a disposés comme il convenait. Ce sacramentaire offre beaucoup de formules identiques à celles du *Missale Gothicum*. Il est nécessaire de compléter l'un par l'autre pour procéder à la reconstitution de certaines séries de prières. Le *Missale gallicanum* malgré son titre, présente une forte proportion d'éléments romains.

Immolatio nunc. *Vere dignum et justum est nos tibi...*
Collectio post Sanctus. *Vere sanctus, vere benedictus..*
Collectio post secreta. *Discendat præcamur, omnipotens....*
Collectio ante oratione dom[inica]. *Conscientiarum nostrarum....*
Collectio post oratione domin[ica]. *Libera nos ab omni malo....*
Collectio post communionem. *Gratia tua, Domine, quæsomus....*
Collectio. *Sumptis muneribus....*
Benedictio populi. *Gregem tuum, pastor bone....*
Item alia benedictio. *Præces populi tui, quæsomus ...*
Item alia benedictio. *Præces populi tui, quæsomus....*
Collectio nunc sequitur. *Sublimem ineffabilis clementiæ....*
Collectio sequitur. *Rege nos. Domine, bracchio tuo....*
fol. 42 v°. *Incipiunt collectiones ad initium noctis Natalis Domini.*

Le cahier finit par les mots *ut sicut separati lucem a tenebris;* la suite manque.

Cahiers IV et V (fol. 19-33). Deux cahiers, dont l'un, composé de huit feuillets (fol. 19-26) et signé Q. XXVIII, nous offre vingt lignes à la page, et dont l'autre, jadis signé Q. XXIX, compte vingt et une lignes à la page. Voici le dépouillement de ces deux cahiers :

fol. 19. Derniers mots d'une prière dont le commencement a péri... *da illi misericordiam tuam et pietatem per lavacri regeneracionem....*

fol. 19. *Incipit exorcismus.*

fol. 20 v°. *Incipit expositio vel tradicio symboli. Sermo et sacramentum totius symboli, fratres dilectissimi fides est christiani hominis et vita, fides in præsenti, vita in futuro.*

fol. 27. *Expositio evangeliorum in aurium apertiones ad electos. Aperturi vobis, filii karissimi, evangelia, id est gaudia divina....*

fol. 30 v°. *Incipit præfatio orationis dominicæ. Dominus et Salvator noster, discipulis suis petentibus quemadmodum orare deberent....*

fol. 33 v°. *Missa in symboli tradit....* Les derniers mots qui en subsistent sont ceux-ci :... *quæ tumulo sunt peccatorum conclusæ et cicatricum morbi data corrup....*

Cahiers VI-XII (fol. 44-99). Sept cahiers, chacun de huit feuillets, à vingt lignes par page. Ils portent les signatures Q. XXXII-Q. XXXVIII. Dépouillement de cette partie.

fol. 44. Derniers mots d'une prière dont le commencement manque : *gratiam utilitatis indulsit et plenitudinem tuæ benedictionis adjecit....*

fol. 46 v°. *Incipit in VI feria. Eadem vero die non salutat, non sallet, legitur lectio Osee....*

fol. 51. *Item orationes in cœna Domini sive in biduana.*

fol. 56 v°. *Item oratio in sabbato requiei dominici corporis....*

fol. 58 v°. *Incipit oratio in vespera paschæ.*

fol. 61. *Incipit benedictio cæræ beati Agustini episcopi, qua madi uc diaconus cumesse et edidit et cecinuit feliciter.*

fol. 61 v°. *Exultet jam angelica turba cælorum, exultent divina misteria, et pro tanti regis victuria tuba intonat salutaris....*

fol. 66. *Incipiunt orationes in vigilia Paschæ.*

fol. 67. *Pro regibus et pace... ut regum nostrorum exercitum ita sua virtute conroboret.*

fol. 70. *Opus ad baptizando.*

fol. 75 v°. *Missa in vigilia paschæ.*

fol. 78. *Incipit missa in die sanctum paschæ.*

fol. 80. *Missa paschalis.*

fol. 81 v°. *Item alia missa in feria paschales.*

fol. 83 v°. *Missa pascalis IIII feria.*

fol. 85. *Item missa V feria.*

fol. 87. *Item missa paschalis VI feria.*

fol. 89. *Missa matutinalis per totam pascham pro parvolos qui renati sunt maturæ dicenda.*

fol. 90. *Missa in pascha die Sabbati.*

fol. 94. *Incipit missa clause paschæ.*

fol. 95. *Incipit missa dominicalis post pascha.*

Præfacio. *Deus qui in filii tui humilitatem...*

Collectio sequitur. *Deus in cujus præcipuis mirabilibus....*

Collectio post nomina. *Benedictionem Domine...*

Collectio sequitur. *Deus qui nos per hujus....*

Contestacio nunc. *Vere dignum et justum....*

fol. 96 *Item missa post pascha ante ascensa Domini.*

fol. 97. *Incipiunt collectiones in rogationibus per diversa loca sanctorum nunc in Sancto Petro....*

Oratio in Sancto Stefano....

Item oratio in Sancto Martino....

Oracio in Sancto Gregorio....

Item collectiones in quo loco volueris....

Collectio sequitur....

fol. 98 v°. *Incipit missa in rogationibus....*

La fin des prières de cette messe manque. Les derniers mots qui subsistent au bas du fol. 99 v° sont : *... memento itaque, Domine, in hoc jejunio miseration ...*

Ce qui suit est étranger au sacramentaire.

XX. MISSALE GOTHICUM. — Le manuscrit *Vatic. Regin. lat. 317* a une longue histoire qui sera racontée ailleurs (voir Gothicum *Missale*), défloré par Margarin de la Bigne en 1575, utilisé par Bona en 1671, il fut édité par Tommasi, en 1680, par Mabillon en 1685, par Muratori en 1748, par Vezzosi en 1751, par Neale et Forbes en 1855 et en 1917 par H. M. Bannister. Entre temps Mlle Pellechet donnait les messes de saint Léger et de saint Symphorien, M. Besson, celle de saint Maurice. L. Delisle accordait à ce manuscrit une « saveur mérovingienne », il est possible d'y goûter pleinement dans l'édition de Bannister dont la scrupuleuse exactitude a su conserver ce parler bizarre, étrange, qui soulève le problème de savoir comment parvenaient à s'entendre ceux qui en faisaient usage. Pour ajouter à la clarté de ce jargon, la ponctuation est presque toujours absente [1].

Venu de Fleury-sur-Loire ou d'ailleurs, le *Missale Gothicum* entra dans la bibliothèque de Pierre Daniel d'Orléans, d'où il passa dans celle de Paul Petau et fit partie du lot qu'Alexandre Petau vendit à la reine Christine ce qui l'achemina doucement vers la bibliothèque Vaticane, après un séjour chez le cardinal Ottoboni.

C'est un beau livre de parchemin, fin, teinté de

[1] J. M. Tommasi, *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, Romæ, 1680, p. 263-397; [*Venerabilis viri Jos. Mar. Thomasii, Cler. reg. S. R. E. Cardinalis Opera omnia... ad mss. codd. recensuit notisque auxit*] Ant. Fr. Vezzosi, C. R., in-4°; Romæ, 1747-1754, t. VI (1751), p. 231-340; J. Mabillon, *De liturgia Gallicana libri III*, 1685, p. 188-300 [1729, même pagination; *P. L.*, t. LXXII, col. 225-318]. L.-A. Muratori, *Liturgia Romana vetus*, 1748, t. I, pl. après la col. 140; t. II, col. 517-568 [in-4°, Aretiis, 1771, t. III, col. 197-434; *Raccolta delle opere minori di* Lud. Ant. Muratori, 22 vol. in-4°, Napoli, 1757-1764, t. XII, p. 240-350; *Opere tutte... del proposito* Lud. Aut. Muratori, 13 vol. in-4°, Aretiis, 1767-1773, t. III, col. 197-438]; Devoucoux, *Ancienne liturgie du diocèse d'Autun*, dans *Congrès archéologique de la France en 1847*, Paris, 1848, p. 231-262; J. M. Neale and G. H. Forbes, *The ancient liturgies of the Gallican Church*, in-8°, Burntisland, 1855, p. 32-150; K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv*, t. XII, p. 274; L. Delisle, *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*, Paris, 1877, p. 9-11; *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 69 sq., n. III; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte der Missale Romanum in Mittelalter*, p. 240, 430; H. Ehrensberger, *Libri Liturgici*, p. 392 sq.; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1898, p. 143-144; E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, pl. XLIII, n. 1; p. 77 sq. H. M. Bannister, *Missale Gothicum. A Gallican sacramentary*, in-8°, London, 1917, c'est le tome LII de la *Henry Bradshaw Society*.

jaune de façon assez prononcée. Sauf quelques rares feuillets, l'ensemble est parvenu dans un état de conservation parfaite; les dimensions sont 0 m. 253 à 261 sur 0 m. 168 à 176 millimètres. Le manuscrit compte actuellement 264 feuillets dont trois n'ont pas reçu de numéro (par inadvertance, ce sont les f. 155*, 208* et 240*). Chaque cahier contient huit pages ou quatre feuillets pliés, sauf le cahier neuvième qui n'en a que sept, le cahier quinzième qui en a neuf, le cahier dix-neuf qui en a sept, le cahier trente qui en a neuf.

Quatre copistes ont travaillé à la transcription de ce manuscrit dans lequel la présence d'une *missa Leodgarii* ne permet pas de le faire remonter avant 678, date du martyre, ou 681, date de la translation de Léger. D'une longue et minutieuse discussion il ressort que le *Missale* a été écrit aux environs de l'an 700 en admettant comme dates extrêmes 690 et 715.

La provenance est incontestablement franque, il semble que le *Missale* soit la copie d'un sacramentaire gallican, exécuté en Bourgogne, dans une filiale de Luxeuil et destiné à une église franque. Sa composition a tiré parti d'un archétype également exploité pour la confection du *Missale Gallicanum vetus*, archétype dans lequel entrait une partie d'un sacramentaire autunois et des *libelli missæ* venus d'Espagne du Sud-Ouest de la France et de Rome.

Car Mabillon est allé un peu loin en parlant à son sujet de *purus ordo gallicanus;* en fait, ce sacramentaire contient beaucoup d'éléments romains. Deux messes manquent au début, à en juger par la numérotation de celles qui suivent. La série conservée s'ouvre par la messe de la vigile de Noël. Après l'Épiphanie, on trouve quelques messes en l'honneur de différents saints, puis vient le temps du carême et Pâques, les fêtes de l'Invention de la Sainte-Croix, de Saint-Jean-l'Évangéliste, des Rogations, l'Ascension et la Pentecôte, enfin d'autres messes en l'honneur des saints, soit propres à certaines fêtes, soit communes et six messes pour les dimanches. Le volume, mutilé à la fin, s'interrompt sur une *missa cotidiana Romensis* dont la première oraison seule est donnée. Sauf cette dernière pièce, toutes les formules sont disposées suivant l'ordre de la messe gallicane; mais beaucoup d'entre elles, surtout dans les messes en l'honneur des saints, sont des formules romaines.

XXI. PROSIER DE SAINT CÉSAIRE. — La place qu'occupe saint Césaire dans l'épiscopat de la première moitié du VI^e^ siècle dans le sud de la Gaule est si importante pour la discipline liturgique qu'il est indispensable d'en parler en détail. Ses années de vie monastique à Lérins l'avaient pénétré de confiance et d'admiration pour la prière solennelle et publique, aussi, dès les premiers jours de son épiscopat, Césaire établit dans son église métropolitaine la célébration des Heures liturgiques, sur le modèle de ce qui se faisait dans la plupart des monastères. Désormais, les clercs de la ville, en outre des deux réunions liturgiques traditionnelles de *Matines* et de *Vêpres*, qui avaient lieu à l'heure des deux crépuscules, furent convoqués aussi chaque jour dans la cathédrale pour les heures de *Tierce*, de *Sexte* et de *None*. Tous n'étaient peut-être pas obligés de se trouver chaque jour à toutes ces heures, et il est probable que Césaire, en instituant ce supplément de liturgie canoniale, établit entre ses clercs un roulement semblable à celui qu'on voit pratiqué aux siècles suivants dans les églises cathédrales, avant que cet office ait été assumé par les chanoines. L'important était qu'il y eût pour chaque séance liturgique un noyau suffisant de clercs autour desquels pouvaient se réunir les fidèles pieux et les pénitents qui désiraient se mettre dans les dispositions convenables à l'approche du temps de leur réconciliation. Voulant donner à ces réunions tout l'éclat et tout l'attrait possibles, Césaire se souvint aussi des hymnes qu'on chantait à Lérins, de cette mélodie à laquelle les solitaires de cette île avaient trouvé tant de charme, et il décréta que dans toutes les heures qui seraient célébrées à l'église cathédrale, la psalmodie usitée serait désormais rehaussée par le chant des hymnes, heureuse innovation qui s'imposera peu après par le concile d'Arles au reste de la Gaule.

Ce surcroît d'office imposé au clergé, cette part de vie contemplative greffée sur son ministère actif par un évêque voué au monachisme dut nécessairement rendre encore plus précise qu'elle n'était déjà la démarcation entre cet ordre et le commun des laïques. Le peuple, courbé sur sa tâche journalière et tout occupé de ses intérêts temporels, n'interrompt son labeur qu'aux jours de dimanche, aux jours de fêtes et aux saisons de l'année spécialement consacrées à la piété et à la pénitence, telles que la période qui prépare à Noël et à Pâques. C'est alors qu'il vient prêter l'oreille aux chants de ses clercs, et se présenter lui-même d'un cœur dévot aux bénédictions qu'ils implorent pour lui. Mais sa voix ne sait point se mêler à celle des chantres attitrés, et il assiste muet à l'exécution savante et compliquée de la liturgie. Ce manque d'action auquel il est condamné engendre à la longue en son esprit, peu fait pour la contemplation, la lassitude de prier et le besoin de se distraire, et souvent un bruit de conversation indigne du lieu saint se fait entendre dans les silences du chœur. L'inconvénient d'un tel état de choses frappa tout de suite Césaire, et lui inspira l'idée d'intéresser le peuple lui-même à la liturgie suivant l'usage qu'il voyait déjà pratiqué dans quelques églises voisines. Il fit composer à cet effet un recueil de liturgie populaire, contenant un choix de morceaux sacrés que les fidèles devaient chanter eux-mêmes et rédigé dans les deux langues parlées à Arles, en latin pour les gallo-romains, en grec pour la population de langue grecque amenée dans cette ville par un courant d'immigration issu probablement, pour la plus grosse part, de Marseille la grecque. Dans ce recueil, les fidèles trouvaient d'abord un certain nombre de psaumes, ceux-là surtout où la vertu et le péché, le juste et l'impie, le salut et la damnation, et, en un mot, les objets fondamentaux de la foi étaient caractérisés dans les termes les plus généraux et sous les images les plus expressives : Tels étaient le psaume *Beatus vir* (I^er^), le psaume *Miserere* (L^e^), et le populaire *Beati immaculati* (CXVIII^e^). Ils y trouvaient ensuite des modèles de cantiques sacrés qui se distinguaient des hymnes en vers par un rythme moins savant, une cadence plus simple et plus saisissable, un tour d'expressions et un choix de pensées moins étudiées, et qui, appropriées à des ouïes et à des intelligences moins délicates, devaient pour cela supplanter les hymnes dans l'affection populaire. Nous voulons parler des *proses;* les morceaux que Césaire introduisit dans son recueil sont déjà désignés de ce nom [1].

XXII. PSAUTIER. — Le manuscrit *351* de la bibliothèque de Lyon se compose de cent trois feuillets de parchemin très fin, il mesure 0 m. 295 de haut sur 0 m. 264 de large. L'écriture est une lourde onciale qui rappelle celle du « Psautier de saint Germain » conservé à la Bibliothèque nationale. La réglure à la pointe sèche, est disposée de telle façon que les lettres s'appuient en haut et en bas sur un des traits de la réglure. Les seules lettres dont le sommet dépasse un peu le niveau sont D. H. L. et Y. La base des F se prolonge légèrement en pointe effilée au-dessous

[1] *Vita S. Cæsarii Arelat. ep.*, l. I, c. II, n. 15; cf. A. Malnory, *Saint Césaire évêque d'Arles*, 503-543, in-8°, Paris, 1894, p. 28-30.

de la ligne de réglure; de même, mais de façon moins sensible pour P, Q et R.

L'antiquité du psautier de Lyon peut être démontrée indépendamment des caractères de l'écriture. Sur beaucoup de pages, on remarque des annotations. les unes en onciale très barbare, les autres en minuscules ou en cursive mérovingienne. Plusieurs de ces annotations ont pour but de rétablir des lignes ou des bouts de lignes que la pourriture avait fait disparaître au haut d'un certain nombre de feuillets. Les autres constituent des variantes, introduites après coup.

Le fol. 26 r° se termine par ces mots du psaume xx : *Gloriam et magnum* || *decorem impones* || *super eum.* Les deux premières lignes du verso contenant les mots : *Quoniam dabis eum in* || *benedictionem* ont à peu près disparu sous l'action de l'humidité; pour les remplacer, une main très mal exercée les a rétablis comme il suit au bas du fol. 26 r° : *Quoniam dabis ei benedictionem.* — De même pour les deux premières lignes du fol. 27 r° : *Omnes qui te oderunt* || *Pones eos ut clibanum.* L'humidité ayant rendu ces deux lignes à peu près illisibles, on a récrit en caractères très barbares les mots : *Omnis qui te oderunt* au bas du fol. 26 v°, et les mots : *glevanum ignis* dans la marge du fol. 27. L'orthographe *glevanum* pour *clibanum* dénote, aussi bien que l'écriture, l'époque mérovingienne. — Au haut du fol. 29, les trois mots *videntes me deriserunt* (Ps. xxi, 7) que l'humidité avait rongés, ont été rétablis en caractères cursifs, absolument semblables à ceux des diplômes mérovingiens de la basse époque, et avec une orthographe tout à fait significative : *videntis me dirixerunt.* — Citons encore au bas du fol. 33 r° : *justiciam ejus popolus* (Ps. xxi, 34), et au bas du fol. 34 r° : *et calex meos inhibrians quam preclarus est* (Ps. xxii, 7).

La conséquence à tirer de ces particularités graphiques et orthographiques, c'est que le psautier existait avant le siècle de Charlemagne, et que, dès lors, beaucoup des feuillets qui le composent, gâtés par l'humidité, avaient subi des restaurations. Le contraste qu'on observe entre l'écriture et l'orthographe du texte primitif et celles des passages restitués prouve qu'un assez long espace de temps s'était écoulé entre l'exécution du livre et la restauration dont il fut l'objet. La restauration étant au plus tard du milieu du viii^e siècle, il n'y a rien d'exagérer à supposer que la transcription première était plus ancienne d'au moins un siècle et demi. On peut donc assigner pour date à la copie du psautier la fin du vi^e ou le commencement du vii^e siècle.

A part ces circonstances accessoires, le psautier examiné en lui-même offre bien tous les caractères qui conviennent à un manuscrit du vi^e siècle. La main qui a révisé le manuscrit sur la fin de l'époque mérovingienne, y a ajouté beaucoup de signes de ponctuation et des passages additionnels en un style beaucoup plus barbare que celui du texte primitif.

Les 103 feuillets représentent à peine un tiers du volume primitif; environ un quart du psautier et cela suffit pour déterminer la version adoptée. C'est un mélange des versions dites : *Romana* et *Gallicana*, cette dernière particulièrement adoptée par les Églises de la Gaule. Les psaumes x-xii contiennent les leçons propres au psautier gallican. Les psaumes xiii-xxxv sont conformes au texte romain, sauf le xxv^e qui est incontestablement gallican, sauf aussi le xxiv^e et le xxvi^e dans lesquels on remarque une combinaison des deux versions.

A partir du psaume xxxvii, nous avons le texte du psautier gallican. C'est également au psaume xxxvii que commence la portion du manuscrit dans laquelle les mots *Dominus* et *Deus* sont écrits en lettres noires et non plus en lettres rouges.

Ce mélange de la version romaine et de la version gallicane n'est pas la particularité la plus curieuse que présente le texte du psautier de Lyon. Les variantes qu'on y a ajoutées à la fin de l'époque mérovingienne, probablement dans la première moitié du viii^e siècle méritent d'être examinées avec une grande attention. Rien de plus facile que de déterminer le caractère de ces variantes. Dans une partie des psaumes, elles ont pour objet de substituer la version gallicane à la version romaine, et ailleurs, au contraire, de remplacer par la version romaine la version gallicane. Les exemples suivants donneront une idée de ce travail de révision.

Dans la première colonne je reproduis le texte primitif, en imprimant en italique les mots ou les lettres qui ont été exponctués ou biffés lors de la révision du viii^e siècle. On trouvera les leçons nouvelles dans la seconde colonne où j'ai marqué en caractères romains ce que le réviseur a conservé du texte primitif, et en italique ce qu'il a ajouté soit sur les marges soit dans les interlignes.

Fragment du psaume XVI (fol. 11 v° et 12).

Frameam inimi*corum de manu tua*	Frameam *tuam ab* inimi*cis manus tue*
Domine a paucis *a* terra *dispartire* eos	Domine a paucis *de* terra *divide* eos
Et subplanta eos in vita eorum	in vita eorum
De absconditis tuis adimpletus est venter eorum	De absconditis tuis adimpletus est venter eorum
Saturati sunt *porcina et reliquerunt qu*[*æ superfuerunt*] pa[rvulis suis].	Saturati sunt *filiis et dimiserunt reliquias suas* pa[rvulis suis].

On vient de voir la version romaine ramenée à la version gallicane; voici la version gallicane ramenée à la version romaine :

Fragment du psaume XXXVII (fol. 62-63 v°).

Et *qui juxta* me longe steterunt	Et *proxsimi* mei *a* longe steterunt
. . . . .	. . . . .
Ego autem *tamquam* surdus non audiebam	Ego autem *velut* surdus non audiebam
Et sicut mutus non aperiens os suum	Et sicut mutus *qui* non aperiens os suum
Et factus sum *sicut* homo non audiens	Et factus sum ut homo non audiens
Et non habens in ore suo *redargu*tiones.	Et non habens in ore suo *ingripa*tiones.

Quelques notes ou essais de plume ont été jetés çà et là sur les marges de différents feuillets. En voici deux qui semblent être le commencement de pièces religieuses dans lesquelles il est difficile de ne pas voir des intentions rythmiques :

fol. 62 v° : *Audite omnes gentes paupir et potentes audite con tremore de Christi salvatore. Et tu crudeles Juda permanes in ardura.*

fol. 70 v° : *Dum myhy ambolare et bene cogetare audivi avem adcladire et cessed myhy inde dolore suspin:*

L'annotation la plus curieuse est peut-être l'invocation tracée au bas du fol. 70 v° : *Christi, resuveniad te de mi peccatore tribulantes!* Il y a peu de textes mérovingiens dans lesquels la dégradation du latin soit plus voisine des formes romanes [1].

[1] L. Delisle, *Le psautier de Lyon en lettres onciales*, dans *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie*, in-8°, Paris, 1880, p. 11-35. Une partie du même volume (63 fol.), volée jadis par Libri est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. *1585*; L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 1-2; *Album paléographique de la Société de l'École des Chartes*, pl. m; Molinier et Desvernay, *Lyon*, dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, in-4°, Paris, 1850, t. xxx, p. 107.

XXIII. VESTIGES DE SACRAMENTAIRES GALLICANS DANS LES LIVRES IRLANDAIS. — « Les anciens manuscrits liturgiques provenant des Iles Britanniques sont, à une seule exception près des livres mixtes, romains pour les fonds, mais gallicans pour certains détails [1]. » Ces livres ayant déjà fait l'objet d'une énumération et d'une description (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2971-2986, et t. II, col. 183-191), il n'y a pas lieu d'y revenir, mais seulement de mentionner quelques particularités gallicanes.

Le plus célèbre et le plus complet des manuscrits gallicans d'origine insulaire est le missel de Stowe (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2973-2975). Ce manuscrit contient l'évangile de saint Jean, un ordinaire de la messe, trois messes spéciales, un *Ordo baptismi*, un *ordo ad infirmum visitandum*, et un traité en irlandais sur les cérémonies de la messe. Tout n'y est pas de la même écriture, le texte a été écrit en deux fois, de sorte que certaines parties sont du VIII^e^ d'autres du X^e^ siècle. C'est la seconde main qui a écrit presque toutes les rubriques, elle a aussi ajouté beaucoup de choses dans les espaces laissés d'abord en blanc ou même sur l'ancien texte préalablement gratté. L'ordinaire de la messe est un mélange d'éléments romains et d'éléments gallicans. Les éléments gallicans de première main sont : la litanie placée entre l'épître et l'évangile, et non après l'évangile; la lecture des diptyques ou plutôt un équivalent inséré au *memento* des morts; le répons du *confractorium;* la place de la fraction avec le *Pater;* la bénédiction. Le copiste du X^e^ siècle a ajouté à l'oraison *post Sanctus*, la commixtion opérée après le *Pater* et avant la bénédiction, enfin le chant de la communion. La seconde main a écrit en tête du canon les mots : *Canon dominicus papæ Gilasi*, ce qui montre comment de telles attributions pouvaient se propager [2]; en fait nous avons ici le canon romain ordinaire dans sa forme grégorienne.

On relève encore quelques fragments gallicans dans différents livres irlandais :

1° Livre de Deer. *Item oratio ante dominicam orationem* [3].

2° Livre de Dimma. *Missa de infirmis* [4].

3° Livre de Mulling, *Missa de infirmis* [5].

4° Ms. de Saint-Gall, *1394*. Fragment de sacramentaire [6].

Ce ne sont là que de faibles vestiges auxquels on ajoutera trois fragments A. B. C. que H. M. Bannister a fait connaître et qui ajoutent quelques traits à ceux que nous connaissons relativement à la similitude qui existe entre le missel de Stowe et le missel de Bobbio, dont l'étude doit être poursuivie parallèlement. Dans les deux premiers fragments, la phraséologie eucologique est distinctement romaine mais l'armature du texte est gallicane, car si le *Gélasien* et *le Grégorien* ne se départent pas de la règle qui veut que chaque messe ait une ou deux collectes, une secrète et une post-communion de rechange, le *Bobiense*, le *Gothicum* le *Missale Francorum* et le *Gallicanum vetus* sont d'accord pour présenter quatre formules distinctes avant la Préface, que suivent le *Post Sanctus* et le canon *Qui pridie*. A la suite de cet effort, le *Bobiense* semble épuisé et il semble bien qu'il faille recourir pour toutes les messes à la post-communion de la *missa romensis cotidiana*.

Il s'en faut toutefois que nous ayons dans ces trois fragments le pur rite gallican; ces fragments sont les produits d'une époque et d'une tendance déjà saturées d'influence romaine, à tel point que de brèves et minces collectes tiennent la place qu'auraient dû occuper d'amples formules gallicanes; le canon romain — ou du moins une partie de ce canon — a été adopté, mais les préfaces distinctes sont encore intactes et l'ancienne armature subsiste. On lit encore les diptiques, on donne le baiser de paix avant la consécration. On peut être induit à penser que les titres ou rubriques qui se lisent sur le premier feuillet du premier des trois fragments furent ajoutés par un correcteur romanisant qui, voyant trois collectes anonymes leur a donné trois titres tels qu'on les rencontre dans les sacramentaires romains, sans même se demander si le titre était applicable au texte et sans s'apercevoir de l'impossibilité de faire passer le *Super populum* avant la préface. L'exacte position de l'épître et de l'évangile, si rarement indiquée dans les anciens sacramentaires est ici désignée par les mots *lectiones ad missam* et suivi de l'*Ordo missæ* conformément à ce qui se voit dans le *Bobiense*.

Autre coïncidence : le missel de Stowe n'a que trois messes *pro commune sanctorum, pro penitentibus, pro defunctis* et les deux premiers fragments ont trois messes sans titre, mais qui correspondent exactement à ces trois catégories. Les fragments ne s'en tiennent pas là. Il nous font voir l'emploi de termes demeurés étrangers au *Gélasien* et au *Grégorien*, tels que *seniores* pour les anciens d'une Église, les fidèles défunts : *cari nostri;* le mot *stratus* renforcé de *communis;* l'emploi de *amen* comme action de grâces : *Amen dicitur*. La ressemblance la plus frappante avec le missel de Stowe est dans l'omission du *filioque*. Quoique ajouté dans le manuscrit par Mœlcaith, le texte du troisième fragment ne l'admet pas et donne encore : *Spiritus sanctus a Patre procedens*.

Peu de formules nouvelles, on en est réduit à noter la fréquence du mot *enim*, le *sursum corda habeamus*, le *cepit panem*, l'exclusion d'André dans la nomenclature *Petri et Pauli, Johannis;* enfin la forme *Vere elogius bassilius*, où *elogius* tient peut-être la place de εὐλογήτος avec le sens de *benedictus*.

Faute de titre aux collectes, il est impossible de disposer avec certitude la contexture des messes du troisième fragment; tels passages étaient chantés par le chœur et non pas récités par le prêtre; par exemple : *Immola Deo sacrificium laudis*, devait, d'après le *Leabar Breac* être chanté après qu'on avait complètement découvert calice et patène après l'évangile. Il semble très probable que le *Deus et deus et dominus noster* répété trois fois dans le troisième fragment a été une de ces antiennes que le missel de Stowe nous fait lire au cours de la messe.

Les trois fragments n'éclaircissent pas la question de l'ancien canon gallican; ils citent quelques mots du début et ces mots concordent avec le canon gélasien : *Qui pridie; Qui pridie quam*, ou avec l'ambrosien : *Qui pridie quam pro nostra omnium salute paleretur;* rien de plus.

1. Feuillet de parchemin ayant appartenu à un manuscrit de Reichenau, aujourd'hui à Karlsruhe : *App. Aug. CLXVII*. Il mesure entre 0 m. 235 à 240 de longueur sur 0 m. 277 à 282 de largeur. Ce feuillet formait deux pages du manuscrit, mais quatre lignes environ à la partie supérieure ont été coupées et plus de la moitié d'une page dans le sens de la largeur est perdue. C'est un fragment de sacramentaire. Le scribe paraît avoir commencé la première collecte de chaque messe au sommet d'une page, c'est ce qu'on est en droit de conjecturer du fait que chaque page se termine par le *Qui pridie*, alors que le fol. 1^er^ présente un espace blanc de 0 m 06. Ce feuillet contient donc

[1] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2° édit., 1898, p. 148. — [2] P. Lejay, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1897, t. II, p. 188-189. — [3] F. E. Warren, *The liturgy and ritual of the Celtic Church*, in-8°, Oxford, 1881, p. 164-165. — [4] *Ibid.*, p. 167-171. — [5] *Ibid.*, p. 171-173. — [6] *Ibid.*, p. 175-179.

deux messes : au *recto* une messe pour les pénitents; au *verso* une messe pour les défunts. Le fol. 2 r°, ne fait pas suite au fol. 1 v°, ses premiers mots nous conduisent au milieu d'une préface. La partie inférieure du fol. 2 r° et tout le fol. 2 v° ayant été laissés en blanc par le copiste du sacramentaire, un copiste irlandais s'en empara et transcrivit l'épître, le graduel, l'évangile et l'*ordo missæ pro captivis*, cinq collectes et une préface qui se poursuivaient sur un autre feuillet qui n'a pas été retrouvé. (Bibliographie, cf. la notice suivante.)

2. Fragment du manuscrit de Karlsruhe, *App. Aug. CLXVII*, qui mesure 0 m. 232 sur 0 m. 278 provient de Reichenau. Ce débris liturgique a fait partie d'un monument technique déclassé, et qui entra dans la confection du manuscrit connu sous le nom de « Bède de Karlsruhe », attribué généralement à la première moitié du IX^e^ siècle, date qu'il est possible de préciser pour arriver à fixer l'année 848. Publiés par H. M. Bannister, *Some recently discovered fragments of irish Sacramentaries*, dans *The journal of theological Studies*, 1904, t. v, p. 50-53, 61-66.

3. Feuillet de parchemin aux archives de Sant' Antonio à Plaisance, 0 m. 245 sur 0 m. 355. Feuillet qui peut provenir de Bobbio? contenant deux préfaces qu'on ne rencontre que dans le *Bobiense*. H. Bannister, *ut supra*.

Enfin nous mentionnons l'Antiphonaire de Bangor, livre irlandais exempt de toute trace d'influence romaine. Il contient un certain nombre d'hymnes pour l'office de matines, diverses oraisons relatives au même office, enfin des antiennes et quelques petites pièces. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 183-191).

XXIV. VESTIGES DE SACRAMENTAIRES GALLICANS DISSÉMINÉS. — 1° Un manuscrit de la Bibliothèque ambrosienne contient sous l'écriture du traité *De temporibus* de Bède, quelques fragments palimpsestes de liturgie gallicane. Quoique Peyron et Mai aient utilisés tous deux ce manuscrit, le premier le désigne sous la cote *M. 12 sup.*, le second sous la cote *M 14 sup.*

1. Un premier fragment fut publié par Amédée Peyron, *M. T. Ciceronis Orationum fragmenta inedita*, in-8°, Stuttgard et Tübingen, 1824, p. 226-227, et reproduit par C. E. Hammond, *The ancient liturgy of Antioch and other liturgical Fragments being an appendix to Liturgies eastern and western*, in-12, Oxford, 1879, p. 51-52. C'est un *Præfatio Missæ* pour le commencement du carême.

2. Un deuxième fragment fut publié par Angelo Mai, *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita*, in-4°, Romæ, 1828 sq., t. III, part. II, p. 247, et reproduit par *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 883, par C. E. Hammond. *Antient liturgies being reprint of the texts either original or translated of the most representative liturgies of the Church from various sources*, in-12, Oxford, 1878, p. LXXXI-LXXXII, voir *Dictionn.*, t. I, col. 2886-2889.

3. Un troisième fragment fut publié par L. A. Muratori, *Antiquitates Italicæ medii ævi*, in-fol., Mediolani, 1740, t. III, col. 834. Ce n'est que quelques mots : *Non vox, aut lingua mortalis, sed inspiratio cælestis operetur per Dominum Jesum Christum filium*, etc. *Sacrificium et ad te, Domine, habe*, etc. et il ajoute : *Reliqua omitto : hæc enim pauca satis indicant.* Il n'est sans doute pas allé plus loin. Ce manuscrit vient de Bobbio.

2° Un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Gall a fourni à Niebuhr un fragment palimpseste de la liturgie gallicane, qui fut publié pour la première fois par Ch. C. J. Bunsen, *Analecta Ante-Nicæna, collegit, recensuit, illustravit*, formant les volumes V, VI, VII de *Christianity and Mankind, their beginnings and prospects*, in-8°, London, 1854. Les *Analecta* ayant une terminaison distincte le fragment a été publié dans t. III, p. 263-266; réimprimé dans C. E. Hammond, *The ancient liturgy of Antioch*, in-8°, Oxford, 1879, p. 53-56.

3° Un manuscrit de Cambridge, Gonville et Caius College, n. *153*, parchemin, de la première moitié du VIII^e^ siècle, écrit en onciale, vingt-trois lignes par page. Les rubriques sont en rouge, initiales en rouge et vert. Le texte se rapporte à la messe de Noël dont il donne une partie composée presque entièrement avec des oraisons romaines; il a été publié pour la première fois par G. Bickell, *Ein neues Fragment einer gallikanischen Weihnachtsmesse*, dans *Zeitschrift fur katholische Theologie*, in-8°, Innsbruck, 1882, t. VI, p. 370-371.

4° Un manuscrit de Munich *Clm 14429*, provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne, est composé dans sa première moitié (fol. 1-82), de feuillets palimpsestes. L'écriture est une semi-onciale de la fin du VII^e^ siècle, le texte est celui d'un sacramentaire gallican, dont peu de fragments, vu l'état du manuscrit, ont été jusqu'à présent déchiffrés. On a pu lire : *Collectio seguitur* et *Collectio post nomina recitata; Immolatio missæ.* Sittl a cité ces lignes du fol. 2 b :

> Dignum et iustũ est, equum,
> (salutare) et iustum est te laudare
> (semper) et benedicere, tibi gratias
> agere, omnipotens æterne dṡ
> diebus ac noctibus horis adqui.

Ces fragments montrent que le sacramentaire en question se rapprochait fort du *Missale Gothicum* : la préface de la messe de saint Étienne, notamment, et plusieurs formules de collectes sont communes à l'un et à l'autre. Cf. Sittl, *Münchner Palimpseste*, dans *Sitzungsberichte der konigl. bayer. Akademie der Wissenschaften*, Philos -philol.-histor. Classe, 1889, t. I, p. 373-374; G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1912, t. XXIX, p. 184.

IV. LA MESSE GALLICANE. — Nous suivrons ici la description donnée par saint Germain de Paris († 576), et commentée par L. Duchesne de façon qu'en suivant cette description on aura une idée à peu près exacte de ce que pouvait être une messe solennelle au VI^e^ siècle, à Milan, à Arles, à Tolède, à Paris. Le texte des deux lettres de saint Germain contient des explications intéressantes mais qui ne rentrent pas dans notre dessein, nous ne transcrirons donc que les passages dans lesquels le rite est décrit et les confrontons avec les autres documents de l'ancien usage gallican, c'est-à-dire le missel mozarabique, les livres liturgiques de la Gaule mérovingienne, de la Bretagne et de l'Italie du Nord. Les textes gallicans étant moins connus et moins accessibles que les textes romains. L. Duchesne a intercalé dans sa description toutes les formules de prières et de chant que comporte la messe gallicane, il les emprunte à la fête de Noël dans le *Missale Gothicum*, et les pièces de chant au missel mozarabe.

I. ENTRÉE DE L'ÉVÊQUE OFFICIANT.

(Germain) : *Antiphona ad prælegendum canitur.... Psallentibus clericis procedit sacerdos in specie Christi de sacrario.*

On chante une antienne pendant l'entrée des ministres pour donner à cette action banale une sorte de pompe et éveiller l'attention des fidèles. Cette antienne correspond au chant du Μονογενής dans la liturgie byzantine, et à celui de l'*Introït* dans la liturgie romaine, de l'*Ingressa* à Milan, de l'*Officium* à Tolède. Voici ce dernier pour la messe de Noël au rite mozarabique :

Alleluia! Benedictus qui venit, alleluia, in nomine Domini. Alleluia! Alleluia!

℣) *Deus Dominus et illuxit nobis.*

℟) *In nomine Domini.*

℣) *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto in sæcula sæculorum. Amen.*

℟) *In nomine Domini.*

(Germain) : *Silentium diaconus annuntiat... Sacerdos ideo datur populo ut dum ille benedicit plebem, dicens :*

℣) *Dominus sit semper vobiscum,*
ab omnibus benedicatur dicentibus :

℟) *Et cum spiritu tuo.*

On possède d'autres attestations de cette requête adressée par le diacre à l'auditoire : *Quadam die dominica, postquam diaconus silentium populis ut missæ absultarentur indixit...* [1], nous dit Grégoire de Tours; dans la liturgie mozarabique le diacre disait : *Silentium facite*, mais cet avertissement ne se rencontre pas à ce moment. L'évêque salue l'assistance par les mêmes mots chez Germain qu'au mozarabe, tandis qu'à Milan et à Rome, il dit plus simplement *Dominus vobiscum.* « Saint Germain ne parle du salut qu'à cet endroit, avant les cantiques d'ouverture. C'est aussi la place où se trouve le premier salut dans la liturgie ambrosienne : dans la liturgie mozarabique il ne vient qu'après la collecte. Dans ces deux liturgies, chacune des trois leçons est suivie du salut, avec cette différence que dans la liturgie mozarabique il précède, dans la liturgie ambrosienne il suit le répons que l'on chante après la première leçon [2]. »

II. LES CANTIQUES D'OUVERTURE.

(Germain) : *Aius vero ante prophetiam pro hoc canitur in græca lingua quia... Incipiente præsule ecclesia Aius psallit, dicens latinum cum græco... Dictum Amen ex hebræo.... Tres autem parvuli qui ore uno sequentes Kyrie eleison... Canticum autem Zachariæ pontificis in honorem sancti Johannis Baptistæ cantatur...; ideo prophetiam quam pater eius ipso nascente cecinit alternis vocibus ecclesia psallit.*

Ainsi donc trois cantiques, le premier, sous sa dénomination *Aius* pour Ἅγιος n'est que le trisagion grec qu'entonne l'évêque et qui est chanté d'abord en grec puis en latin, le second est le *Kyrie eleison* chanté par trois enfants (voir CHORISTES); le troisième est le *Benedictus*.

Le trisagion ne se rencontre à cette place ni à Tolède ni à Milan, l'emprunt doit venir de Byzance; on en usa d'abord avec modération et seulement aux messes publiques » ; ce fut le IIe concile de Vaison, en 529, qui ordonna dans son canon 3e de le chanter à toutes les messes indistinctement. Dans les missels mozarabique et ambrosien on fait usage du *Gloria in excelsis*, qui est d'importation romaine à cette place. Quant au trisagion gallican, il reçoit une attestation précieuse dans la vie de saint Géry, évêque de Cambray, au VIIe siècle : *Aius, aius, aius, per trinum numerum imposuit in nomine Trinitatis* [3].

Le *Kyrie eleison*, s'est conservé à Milan et s'est perdu à Tolède. A Milan et en Gaule on ne le chante que trois fois, simple rappel d'un usage oriental et romain où le *Kyrie eleison* est en rapport avec la litanie diaconale, dont il est isolé dans le rite gallican. Voici encore le canon 3e de Vaison, déjà rappelé : *Et quia tam in sede Apostolica quam etiam per totas Orientales atque Italiæ provincias dulcis et nimium salutaris consuetudo est intromissa ut* Kyrie eleison *frequentius cum grandi affectu et compunctione dicatur : placuit etiam nobis ut in omnibus ecclesiis nostris ista tam sancta consuetudo et ad matutinum et ad missas et ad vesperam, Deo propitio, intromittatur. Et in omnibus missis, seu in matutinis, seu in quadragesimalibus, seu in illis quæ pro defunctorum commemoratione fiunt, semper.* Sanctus, Sanctus, Sanctus (c'est évidemment le trisagion) *eo ordine quo modo ad missas publicas dicitur dici debeat; quia tam sancta et tam dulcis et desiderabilis vox, etiamsi die noctuque possit dici, fastidium non possit generare.*

La « Prophétie », c'est-à-dire le cantique *Benedictus Dominus Deus Israël* [4]. Saint Germain ne nous le dit pas, mais Grégoire de Tours supplée sur ce point à son silence, c'était encore l'évêque qui entonnait, comme pour le trisagion [5]. La « prophétie » est mentionnée plusieurs fois dans le missel de Bobbio, où on lit : *Collectio post Prophetiam*, elle a totalement disparu de la liturgie ambrosienne et n'est plus représentée qu'une seule fois l'an dans la liturgie mozarabique, le dimanche *in adventu de Johannis Baptistæ.*

Pendant le carême, à Paris du moins, on remplaçait le trisagion et la prophétie par un cantique spécial dont saint Germain parle en ces termes : *Sanctus Deus Archangelorum in Quadragesimo concinitur et non canticum Zachariæ... Nec* Alleluia *in nostra ecclesia*, Sanctus, *vel* Prophetia, *hymnus trium puerorum vel canticum Rubri maris illis diebus decantatur.*

Après la « Prophétie », l'évêque récitait une oraison analogue soit au cantique lui-même soit à la fête du jour. C'est la *collectio post Prophetiam*, voici celle du *Missale gothicum* pour Noël.

Ortus es nobis, verus Sol justitiæ, Jesu Christe; venisti de cælo, humani generis Redemptor; erexisti nobis cornu salutis, et celsi Genitoris Proles perpetua, genitus in domo David propter priscorum oracula vatum, propriam volens absolvere plebem et vetusti criminis delere chirographum, ut æternæ vitæ panderes triumphum. Ideoque nunc te quæsumus ut in misericordiæ luæ viscera nostris appareas mentibus, salus æterna; et nos eripiendo ab iniquo hoste justitiæ cultores efficias; omnique mortis errore spreto pacis viam recto itinere gradientes, tibi recte servire possimus, Salvator mundi, qui cum Patre et Spiritu sancto vivis, dominaris et regnas Deus in sæcula sæculorum.

III. LES LECTURES DE LA PSALMODIE. — (Germain) : *Lectio vero Prophetica, suum tenet ordinem Veteris videlicet Testamenti, corripiens mala et annuncians futura, ut intelligamus ipsum Deum esse qui in Prophetia tonuit quam qui et in Apostolo docuit et in Evangelico splendore refulsit. Quod enim propheta clamat futurum, apostolus docet factum. Actus autem Apostolorum vel Apocalypsis Johannis pro novitate gaudii paschalis leguntur, servantes ordinem temporum, sicut historia Testamenti Veteris in Quinquagesimo, vel gesta sanctorum confessorum ac martyrum in solemnitatibus eorum, ut populus intelligat quantum Christus amaverit famulum, dans ei virtutis indicium, quem devota plebicula suum postulat patronum. Hymnum autem trium puerorum, quod post lectiones canitur, Ecclesia servat ordinem ut inter Benedictionem et Evangelium lectio non intercedat, nisi tantummodo responsorium quod a parvulis canitur.*

Les leçons de la messe étaient au nombre de deux, qui précédaient la lecture de l'évangile. La première *(prophetica)*, était prise dans l'Ancien Testament; la seconde *(apostolica)*, empruntée aux Épîtres. « Au temps pascal on lisait aussi l'Apocalypse et les Actes; en carême, les « histoires » de l'Ancien Testament; aux fêtes des saints le récit de leur vie. Ces indications de saint Germain sont entièrement d'accord avec le lectionnaire de Luxeuil, l'usage mozarabique actuel [6] et la distribution des leçons dans le sacramentaire de

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VII, c. VIII. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 182. — [3] *Anal. boll.*, t. VII, p. 392. — [4] Luc., I, 68-79. — [5] *Historia Francorum*, l. VIII, c. VII, *Quo incipiente prophetiam.* — [6] La lecture de l'Apocalypse, aux messes du temps pascal, était en Espagne, d'usage ancien, le IVe concile de Tolède, tenu le 5 décembre 633, (can. 15), menace d'excommunication ceux qui s'abstiendraient de la faire.

Bobbio [1]. L'usage de Constantinople au temps de saint Jean Chrysostome comportait aussi la triple leçon prophétique, apostolique, évangélique [2]. Après les deux premières leçons, suivant saint Germain, on chantait l'hymne des trois jeunes gens dans la fournaise, appelé aussi la bénédiction, du mot *Benedicite* qui s'y trouve continuellement répété. Puis venait le répons. L'ordre de ces diverses pièces n'est pas le même partout. Les chants sont placés dans la liturgie mozarabique, entre les deux premières leçons; dans la liturgie mérovingienne, après la leçon apostolique [3]. La liturgie milanaise a encore la *Bénédiction* à certains jours; elle a un répons après la leçon prophétique, un verset accompagné de l'*Alleluia* après la leçon apostolique; le premier est désigné par le nom de *Psalmulus*.

« Voici la formule qui introduit la bénédiction dans le rite mozarabique, au 1er dimanche de carême;

Daniel Propheta. Tunc illi tres quasi ex uno ore hymnum canebant et benedicebant Dominum de fornace, dicentes : Benedictus es Domine, etc.

« C'est le texte même de Daniel, III, 31. Le répons de Noël dans le missel mozarabique, est ainsi disposé :

Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

℣) *Pete a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam et possessionem tuam terminos terræ.*

℟) *Ego hodie genui te.*

« D'après saint Germain le répons était chanté par des *parvuli*. Grégoire de Tours nous le montre, à Orléans [4], chanté par un diacre [5]. » L'usage pouvait différer d'une église à l'autre.

VI. L'ÉVANGILE. — (Germain) : *Tunc in adventu sancti Evangelii claro modulamine denuo psallit clerus Aius.... Egreditur processio sancti Evangelii velut potentia Christi triumphantis de morte, cum prædictis harmoniis et cum septem candelabris luminis, quæ sunt septem dona Spiritus sancti vel (veteris) legis lumina mysterio crucis confixa ascendens in tribunal analogii* (l'ambon) *velut Christus sedem regni paterni, ut inde intonet dona vitæ, clamantibus clericis :* Gloria tibi Domine!.... Sanctus *autem quod redeunte sancto Evangelio clerus cantat*, etc.

Ce texte est le seul qui fasse mention du chant du trisagion pour l'aller et le retour de la petite procession composée du diacre et de ses assistants au moment du chant de l'évangile. Dans les liturgies latines sans exception à l'annonce de la lecture évangélique on répond : *Gloria tibi Domine.*

V. L'HOMÉLIE. — (Germain) : *Homiliæ autem sanctorum quæ leguntur pro sola prædicatione ponuntur, ut quicquid Propheta, Apostolus vel Evangelium mandavit, hoc doctor vel pastor Ecclesiæ apertiori sermone populo prædicet, ita arte temperans ut nec rusticitas sapientes offendat, nec honesta loquacitas obscura rusticis fiat.*

En Gaule, les prêtres prêchaient comme les évêques, ce qui ne plût pas à Rome et le pape Célestin blâma à ce sujet les évêques de Provence [6]. Ceux-ci qui étaient bons juges du bien que les âmes retiraient de cette pratique ne s'en départirent pas, bien au contraire; le IIe concile de Vaison (529), prescrivit la prédication jusque dans les paroisses rurales : *Hoc etiam pro ædificatione omnium ecclesiarum et pro utilitate totius populi nobis placuit, ut non solum in civitatibus, sed etiam in omnibus parochiis verbum faciendi damus presbyteris potestatem; ita ut si presbyter aliqua infirmitate prohibente per semetipsum non potuerit prædicare, sanctorum patrum homiliæ a diaconibus recitentur. Si enim digni sunt diacones quod Christus in Evangelio locutus est legere, quare indigni indicentur sanctorum Patrum expositiones publice recitare* [7].

VI. LA PRIÈRE. — (Germain) : *Preces vero psallere levitas pro populo ab origine libri Moysacis ducit exordium, ut audita Apostoli prædicatione levitæ pro populo deprecentur et sacerdotes prostrati ante Dominum pro peccata populi intercedant*, etc.

Le concile de Lyon, de 517 (canon 6e), autorise exceptionnellement les pénitents à prolonger leur présence à l'église *usque ad orationem plebis quæ post evangelia legeretur.* Cette prière commence par une litanie diaconale dont il ne reste aucune trace dans les livres liturgiques mérovingiens qui ne contiennent que la partie du célébrant. Par contre, dans la liturgie mozarabique, on trouve une prière en forme de litanie, à l'intention des pénitents publics, entre la prophétie et l'épître des dimanches de carême. Dans la liturgie ambrosienne, on relève une trace de cette même litanie d'après l'évangile dans le triple *Kyrie eleison* qui se place à ce moment. La litanie elle-même s'est conservée à Milan jusqu'à nos jours, mais après l'*Ingressa* et le *Dominus vobiscum.*

La voici d'après le sacramentaire de Biasca :

Incipit letania. Dominica I de Quadragesima.

Divinæ pacis et indulgentiæ munere supplicantes, ex toto corde et ex tota mente precamur te, Domine, miserere.

Pro Ecclesia tua sancta catholica, quæ hic et per universum orbem diffusa est, precamur, etc.

Pro papa nostro illo [8] *et omni clero eius omnibus que sacerdotibus ac ministris, precanur...*

Pro famulo tuo illo *imperatore et famula tua* illa *imperatrice et omni exercitu eorum, precamur...*

Pro pace eclesiarum, vocatione gentium et quiete populorum, precamur...

Pro plebe hac et conversatione ejus omnibusque habitantibus in ea, precamur....

Pro ærum temperie ac fructuum et fecunditate terrarum, precamur...

Pro virginibus, viduis, orfanis, captivis et penitentibus, precamur...

Pro navigantibus, iter agentibus, in carceribus, in vinculis, in metallis, in exiliis constitutis, precamur...

Pro his qui diversis infirmitatibus detinentur, quique spiritibus vexantur inmundis, precamur....

Pro his qui in sancta tua Ecclesia fructus misericordiæ largiuntur, precamur...

Exaudi nos Deus, in omni oratione atque deprecatione nostra, precamur.

Dicamus omnes : Domine miserere. Ky(rie eleison), Ky(rie eleison), Ky(rie eleison).

Dans le missel irlandais de Stowe on en trouve une toute semblable, entre l'épître et l'évangile. La voici :

Dicamus omnes : « Domine exaudi et miserere, Domine miserere » ex toto corde et ex tota mente.

Qui respicis super terram et facis eam tremere. — Oramus [te Domine, exaudi et miserere] [9].

[1] Le rit ambrosien a perdu la leçon prophétique, sauf à certains jours. Il l'avait encore au XIe siècle, et on l'empruntait aux *Gestes des saints*, le jour de leur fête; ceci résulte des lettres de Paul et Gebenard publiées par Mabillon (*Mus. Ital.*, t. I, part. 2, p. 97); *Gestis sanctorum quæ missarum celebrationibus apud vos interponi solent*, etc. Ces lettres ont été écrites vers l'année 1024. — [2] *Homil.*, XXIX, *in Act. apost.* La liturgie arménienne a conservé la leçon prophétique, tombée en désuétude à Constantinople. — [3] Cependant le lectionnaire de Luxeuil indique, au jour de Noël : *Daniel cum benedictione* c'est-à-dire l'hymne des trois jeunes gens avant la leçon apostolique. Il est vrai que dans la messe du *Clausum Paschæ* il le met après. — [4] *Histor. Francor.*, l. VIII, c. III. — [5] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 185-187. — [6] Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 381. — [7] Canon 2. — [8] Le missel de Stowe ne donne que le seul mot *Oramus*. L. Duchesne le complète d'après une litanie semblable contenue dans un manuscrit de Fulda, cité par Bona, *Rerum liturgicarum, libri duo* l. II, c. IV, in-fol., Romæ, 1671.

1. *Pro altissima pace et tranquillitate temporum nostrorum, pro sancta Ecclesia catholica quæ a finibus usque ad terminos orbis terræ — Oramus.*

2. *Pro pastore n[ostro] episcopo et omnibus episcopis et presbyteris et diaconis et omni clero. — Oramus.*

3. *Pro hoc loco et inhabitantibus in eo, pro piissimis imperatoribus et omni Romano exercitu. — Oramus.*

4. *Pro omnibus qui in sublimitate constituti sunt, pro virginibus, viduis et orfanis. — Oramus.*

5. *Pro peregrinantibus et iter agentibus ac navigantibus et pœnitentibus et catechumenis. — Oramus.*

6. *Pro his qui in sancta Ecclesia fructus misericordiæ largiuntur, Domine Deus virtutum, exaudi preces nostras. — Oramus.*

7. *Sanctorum apostolorum ac martyrum memores simus, ut orantibus eis pro nobis veniam mereamur. — Oramus.*

8. *Christianum et pacificum nobis finem concedi a Domino precemur. — Præsta, Domine, præsta.*

9. *Et divinum in nobis permanere vinculum caritatis sanctum Dominum deprecemur. — Præsta.*

10. *Conservare sanctitatem et catholicæ fidei puritatem Dominum deprecemur. — Præsta.*

Dicamus, etc.

« Il suffit de comparer cette litanie à celles que l'on trouve dans les liturgies d'Orient, depuis celle des *Constitutions apostoliques*, pour se convaincre qu'elle est absolument du même type; on peut même aller plus loin, et établir que nous n'avons ici qu'une traduction d'un texte grec. Le début est exactement celui de la litanie de Constantinople : Εἴπωμεν πάντες ἐξ ὅλης τῆς ψυχῆς καὶ ἐξ ὅλης τῆς διανοίας ἡμῶν, εἴπωμεν. On en peut dire autant de la formule de réponse : Δεόμεθά σου, ἐπάκουσον καὶ ἐλέησον. Quant aux demandes de la litanie, leur texte ne correspond exactement à aucune des litanies grecques qui nous sont connues, mais il est distribué dans le même ordre et rédigé dans le même style. Il y a moins de différence entre cette litanie latine et les litanies grecques des liturgies de saint Jacques, de saint Jean Chrysostome, etc., qu'il n'y en a entre ces dernières et celle des *Constitutions apostoliques* [1].

A la suite de cette litanie vient une oraison récitée par l'évêque : *Collectio post precem;* Voici celle du *Missale Gothicum* au jour de Noël.

Exaudi, Domine, familiam tibi dicatam et in tuæ Ecclesiæ gremio in hac hodierna solemnitate Nativitatis tuæ congregatam ut laudes tuas exponat. Tribue captivis redemptionem, cæsis visum, peccantibus remissionem; quia tu venisti ut salvos facias nos. Aspice de cælo sancto tuo et in lumina populum tuum, quorum animus in te plena devotione confidit, Salvator mundi, qui vivis, etc., etc.

« Cette collecte correspond, dans la liturgie des *Constitutions apostoliques*, à la prière Κύριε παντοκράτορ et dans la liturgie de Constantinople à la formule plus courte Κύριε ὁ Θεὸς ἡμῶν, τὴν ἐκτενῆ ταύτην. Elle a disparu de toutes les liturgies latines [2].

VII. LE RENVOI DES CATÉCHUMÈNES. — (Germain) : *Catechumenum ergo diaconus ideo clamat juxta anticum Ecclesiæ ritum, ut tam Iudæi quam hæretici vel pagani instructi, qui grandes ad baptismum veniebant et ante baptismum probabantur, starent in ecclesia et audirent consilium Veteris et Novi Testamenti; postea deprecarent pro illos levitæ, diceret sacerdos collectans, post precem exirent postea foris qui digni non erant stare dum inferebatur oblatio, et foras ante ostium auscultarent prostrati ad terram magnalia. Quæ cura ad diaconum vel ad ostiarium pertinebat ut ille eos admoneret exire, iste provideret ne quis indignus retardaretur in templo, dicendo : Nolite dare Sanctum canibus, neque mittatis margaritas ante porcos.*

Le rite du renvoi des catéchumènes s'était conservé; on lit dans le canon 29 du concile d'Epaone (517) : *Cum catechumeni procedere commonentur.* La cérémonie se plaçait après la prière, peut-être ne consistait-elle plus dès lors qu'en une formule sans accompagnement de prières. Saint Germain ne dit rien du renvoi des pénitents, mais le concile de Lyon, vers 517 (can. 6), montre qu'ils étaient renvoyés, d'ordinaire, avant la prière des fidèles.

VIII. PROCESSION DE L'OBLATION. — (Germain) : *Spiritaliter jubemur silentium facere observantes ad ostium, id est ut tacentes a tumultu verborum... hoc solum cor intendat ut in se Christum suscipiat.*

De sono. Sonum autem quod canitur quando procedit oblatio, hinc traxit exordium. Præcepit Dominus Moysi. Nunc autem procedentem ad altarium corpus Christi non jam tubis irreprehensibilibus, sed spiritalibus vocibus præclara Christi magnalia dulci modilia psallit Ecclesia. Corpus vero Domini ideo defertur in turribus quia... Sanguis vero Christi ideo specialiter offertur in calice quia... Aqua autem ideo miscetur vel quia...

Patena autem vocatur ubi consecratur oblatio, quia... Palla vero linostima... Corporalis vero palla, ideo pura linea est super quam oblatio ponitur, quia... Coopertum vero sacramentorum ideo exornatur quia... Sirico autem ornatur aut auro, vel gemmis.

Laudes autem, hoc est Alleluia, Johannes in Apocalypsi post resurrectionem audivit psallere. Ideo hora illa Domini pallio quasi Christus tegitur cœlo, Ecclesia solet angelicum canticum [cantare]. Quod autem habent ipsa Alleluia prima et secunda et tertia, signat tria tempora ante legem, sub lege, sub gratia.

Exhortation au silence et à la surveillance des portes de l'église.

La préparation de l'oblation a eu lieu avant l'entrée du célébrant (particularité gallicane), mais les rites ou prières employés pour cela ne sont pas conservés dans les livres mérovingiens, tandis qu'on en retrouve quelques traces dans le missel de Stowe et dans le Lebar Breec. « Le missel mozarabique contient toute la cérémonie dans le plus grand détail. Il la contient même deux fois, avant l'entrée des célébrants et après la procession de l'oblation. C'est aussi à cet endroit, correspondant à l'offertoire romain actuel, que ce rite figure dans le missel ambrosien. Mais à cette place, la préparation de l'oblation ne peut être qu'une modification inspirée par l'usage romain. Celui-ci se reconnaît encore dans la cérémonie des *Vecchioni* de Milan, qui font, à ce moment, l'offrande du pain et du vin, comme c'est aussi l'usage dans beaucoup d'églises de France. Le rite de l'offrande par le peuple, à ce moment de la messe, est romain d'origine, et incompatible avec celui de la *processio oblationis*, commun à l'usage gallican et à l'usage oriental.

« Le pain est porté dans un vase en forme de tour, le vin mêlé d'eau, dans un calice. Outre ces deux vases sacrés, il y a encore la patène, où l'on dépose le pain eucharistique, soit pendant la préparation, soit à l'autel, pendant la consécration. Il est question aussi de trois voiles, dont l'un, *corporalis palla* est en toile de lin, sans aucun mélange *(pura linea)*; c'est la nappe de l'autel. L'autre est tissu de soie, d'or et même orné de pierres précieuses : il sert à couvrir l'oblation une fois qu'elle a été déposée sur le corporal. Je ne vois pas à quoi pouvait servir la *palla linostima*.

« Pendant la procession, le chœur exécute un morceau de chant, analogue au *Cheroubicon* byzantin; comme celui-ci, il se termine par l'*Alleluia*. C'est ce que saint Germain appelle *sonus*. Dans la liturgie mozarabique, ce chant porte le nom de *Laudes* qui se rencontre déjà au VII[e] siècle. A Milan, il est désigné par le terme *Antiphona post evangelium*. Quand les

[1] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 191. — [2] *Ibid.*, p. 192.

aliments sacrés sont déposés sur l'autel, on les recouvre du voile précieux, mentionné plusieurs fois par Grégoire de Tours [1]; alors le chœur exécute une seconde pièce que saint Germain appelle *Laudes* ou *Alleluia*. C'est le *Sacrificium* ou *offertorium* de la liturgie mozarabique, l'*Offerenda* de la liturgie milanaise. Voici le texte mozarabique pour Noël.

Laudes :

Alleluia! Redemptionem misit Dominus populo suo; mandavit in æternum testamentum suum; sanctum et terribile nomen ejus. Alleluia!

Sacrificium :

Parvulus natus est nobis et filius datus est nobis; et factus est principatus ejus super humeros ejus. Alleluia! Alleluia [2] *!*

IX. LA PRIÈRE DU VOILE. — Saint Germain n'en parle pas. Elle était précédée d'une sorte de préface adressée aux fidèles présents.

Præfatio missæ : *Sacrosanctum beatæ Nativitatis diem, in quo, nascente Domino, virginalis uteri arcana laxata sunt, incorruptorumque genitalium pondus sæculi levamen effusum est, sicut exoptavimus votis ita veneremur et gaudiis. Hic namque ortus die splendidior, luce coruscantior est. In hoc omnipotentem Deum qui terrenam fragilemque materiam causa nostræ redemptionis adsumpsit, fratres dilectissimi, supplices deprecemur, uti nos, quos ortu corporis visitavit, societate conversationis edocuit, præceptо prædicationis instituit, degustatione mortis redemit, participatione mortis amplexus est, divini Spiritus infusione ditavit, sub perpetua devotione custodiat; et in his beati famulatus studiis permanere concedat, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum.*

Collectio sequitur : *Deus, qui dives es in misericordia, qua mortuos nos peccatis convivificasti Christo Filio tuo, ut formam servi acciperet qui omnia formavit, ut qui erat in deitate generaretur in carne, ut involveretur in pannis qui adorabatur in stellis, ut jaceret in præsepio qui regnabat in cælo; invocantibus nobis aurem majestatis tuæ propitiatus adcommoda, donans hoc per ineffabilem tuæ misericordiæ caritatem, ut qui exultavimus de nativitate filii tui, qui vel ex virgine natus vel ex Spiritu sancto regeneratus est, pareamus præceptis eius quibus nos edocuit ad salutem. Præsta, per dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum....*

« Dans les liturgies ambrosienne et mozarabique, ces formules sont précédées d'un salut. A Milan, c'était le moment du baiser de paix, le diacre disait : *Pacem habete.* Il disait ensuite : *Erigite vos ad orationem!* A quoi l'on répondait : *Ad te Domine.* En Espagne, saint Isidore présente les deux formules transcrites comme les deux premières oraisons de la messe. En réalité, il n'y a qu'une oraison et ce n'est pas la première; mais saint Isidore ne fait commencer la messe qu'après les chants de l'offertoire. A Milan, cette première prière porte le nom d'*Oratio super sindonem;* elle n'a pas de nom spécial dans les autres liturgies gallicanes. C'est évidemment l'analogue de l'oraison *super oblata* ou secrète de la liturgie romaine. Dans la liturgie mozarabique, l'invitatoire est séparé de l'oraison ainsi qu'il suit : le prêtre dit *Oremus;* le chœur chante le trisagion : Ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος. *Domine Deus, rex æterne, tibi laudes et gratias!* Puis le prêtre reprend : *Ecclesiam sanctam catholicam in orationibus in mente habeamus; ut eam Dominus fide et spe et caritate propitius ampliare dignetur; omnes lapsos, captivos, infirmos atque peregrinos in mente habeamus ut eos Dominus propitius redimere, sanare et confortare dignetur.* Le chœur répond : *Præsta, æterne, omnipotens Deus!* L'oraison vient ensuite [3]. »

X. LECTURE DES DIPTYQUES (voir ce mot). — (Germain) : *Nomina defunctorum ideo hora illa recitantur qua pallium tollitur, quia tunc erit resurrectio mortuorum quando adveniente Christo cælum sicut liber plicabitur.*

Une formule de diptyques s'est conservée dans la liturgie mozarabique :

Offerunt Deo Domino oblationem sacerdotes nostri [4], *papa Romensis* [5] *et reliqui, pro se et pro omni clero ac plebibus Ecclesiæ sibimet consignatis vel pro universa fraternitate.*

Item offerunt universi presbyteri, diaconi, clerici ac populi circum astantes, in honorem sanctorum, pro se et pro suis.

℟) *Offerunt pro se et pro universa fraternitate.*

Facientes commemorationem beatissimorum apostolorum et martyrum, gloriosæ [6] *sanctæ Mariæ virginis, Zachariæ, Johannis, Infantum, Petri, Pauli, Johannis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthei, Jacobi, Simonis et Judæ, Matthiæ, Marci et Lucæ.*

℟) *Et omnium sanctorum.*

Item pro spiritibus pausantium, Hilarii, Athanasii, Martini, Ambrosii, Augustini, Fulgentii, Leandri, Isidori, etc.

℟) *Et omnium pausantium.*

« Cette formule, très peu développée, doit être loin de sa rédaction primitive. Elle a pourtant conservé des vestiges d'antiquité, notamment le groupement des saints confesseurs avec les défunts ordinaires. Mabillon en rapproche la formule de commémoration qui figure à la fin de la règle d'Aurélien, évêque d'Arles, du VI[e] siècle [7]. »

Voici une formule de diptyques à l'usage d'une église irlandaise, conservée dans le missel de Stowe où elle est intercalée au milieu du *Memento* des morts de la messe romaine. La formule est coupée par une litanie et une oraison dont il n'y a pas à tenir compte, puisqu'elles se trouvent transcrites par une main postérieure sur des feuillets intercalés.

Cum omnibus in toto mundo offerentibus sacrificium spiritale Deo Patri et Filio et Spiritui Sancto sanctis ac venerabilibus sacerdotibus, offert senior noster N. presbyter, pro se et pro suis et pro totius Ecclesiæ cœtu catholicæ, ac pro commemorando anathletico gradu venerabilium patriarcharum, prophetarum, apostolorum et martyrum et omnium quoque sanctorum, ut pro nobis dominum Deum nostrum exorare dignentur : Ablis [8], *Zeth, Enoc, Noe, Melchsedech, Abrache, Isac, Iacob, Ioseph, Iob, Mosi, Essu* [9], *Samuelis, David, Heliæ, Helessiæ, Essaiæ, Heremiæ, Ezechelis, Danielis, Hestre* [10], *Osse, Iohel, Amos, Abdiæ, Ionæ, Michiæ, Nauum, Ambacuc, Sophoniæ, Agiæ, Sachariæ, Malachiæ, Tobiæ, Ananiæ, Azariæ, Misahelis, Machabeorum;*

Item Infantium [11], *Iohannis Baptiste et virginis Mariæ, Petri, Pauli, Andriæ, Iacobi, Iohannis, Pilipi, Bartholomæ, Tomæ, Mathei, Iacobi, Simonis, Tathei, Madiani* [12], *Marci, Lucæ, Stefani, Cornili, Cipriani et ceterorum martirum;*

Pauli, Antoni, et ceterorum patrum heremi Sciti [13] *:*

. Item episcoporum : Martini, Grigori, Maximi, Felicis, Patrici, Patrici, Secundini, Auxili, Isernini, Cerbani, Erci, Catheri, Ibori, Ailbi, Conlai, Maicnissæ, Moinenn, Senani, Finbarri, Hachuresni, Colmani, Cuani, Declach, Laurenti, Melleti, Iusti [14], *Ædo, Dagani, Tigernich, Muchti, Ciannani, Buiti, Eogeni, Declani, Carthain, Maileruen* [15] *;*

[1] *Histor. Francor.*, l. VII, c. XXII; *De virtutib. S. Martini*, l. II, c. XXV; *Vitæ Patrum*, l. VIII, n. XI. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 195-197. — [3] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 199. — [4] Les évêques d'Espagne. — [5] Concile de Vaison (529), can. 4. — [6] L. Duchesne voit dans les mots *gloriosæ* a *infantum* une adjonction postérieure. — [7] *P. L.*, t. LXVIII, col. 395. — [8] *Abelis.* — [9] *Iosué.* — [10] *Esdræ.* — [11] Les saints Innocents. — [12] Matthias, son nom répété deux fois. — [13] Le désert de Sceté. — [14] S. Augustin de Cantorbéry est omis ou bien oublié, on a ici les noms de ses trois successeurs. — [15] Mæbruen pour Mælruain, évêque de Tallaght, mort en 792.

Item et sacerdotum : Vinniani, Ciarani, Oenguasso, Endi, Gilde, Brendini, Brendini, Cainnichi, Columbe, Columbe, Colmani, Comgelli, Cœmgeni ;

Et omnium pausantium, qui nos in dominica pace præcesserunt ab Adam usque in hodiernum diem, quorum Deus nomina novit [1].

A la suite des diptyques venait la récitation de l'oraison *post nomina*.

Collectio post nomina. — *Suscipe, quæsumus, Domine Jesu omnipotens Deus, sacrificium laudis oblatum quod pro tua hodierna Incarnatione a nobis offertur; et per eum sic propitiatus adesto ut superstitibus vitam, defunctis requiem tribuas sempiternam. Nomina quorum sunt recitatione complexa scribi jubeas in æternitate, pro quibus apparuisti in carne, Salvator mundi, qui cum cœterno Patre vivis et regnas*, etc.

C'est d'après saint Isidore la troisième des oraisons de la messe [2].

XI. LE BAISER DE PAIX. — (Germain) : *Pacem autem ideo Christiani mutuo proferunt ut per mutuum osculum teneant in se caritatis affectum.* Suivait ou accompagnait une oraison :

Collectio ad pacem. — *Omnipotens sempiterne Deus, qui hunc diem Incarnationis tuæ et partus beatæ Mariæ virginis consecrasti, quique discordiam vetustam per transgressionem ligni veteris cum angelis et hominibus per Incarnationis mysterium, lapis angularis, junxisti; da familiæ tuæ in hac celebritate lætitiam; ut qui te consortem in carnis propinquitate lætantur, ad summorum civium unitatem, super quos corpus adsumptum evexisti, perducantur; et* [3] *semetipsos per externa complexa jungantur, ut jurgii non pateat interruptio, qui te auctorem gaudent in sua natura per carnis venisse contubernium. Quod ipse præstare digneris, qui cum Patre*, etc.

L'ordre et les formules de cette cérémonie ne se sont conservés que dans la liturgie mozarabique; l'oraison *ad Pacem* y précède le baiser de paix, vient ensuite le grand salut :

Gratia Dei Patris omnipotentis, pax ac dilectio Domini nostri Jesu Christi et communicatio Spiritus sancti sit semper cum omnibus vobis.

℟. *Et cum hominibus bonæ voluntatis.*

Quomodo astatis pacem facite.

Pendant le baiser de paix, le chœur chante :

Pacem meam do vobis; pacem meam commendo vobis; non sicut mundus dat, pacem do vobis.

℣. *Novum mandatum do vobis ut diligatis invicem.*

Pacem meam, etc.

℣. *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto.*

Pacem meam, etc.

« Dans le rit ambrosien actuel, le baiser de paix se place, comme à Rome, immédiatement avant la communion; mais ce n'est pas là sa place primitive. Au commencement du v^e^ siècle, la lettre d'Innocent I^er^ à Decentius constate l'usage, en vigueur dans l'Italie du Nord, de se donner le baiser de paix avant les prières consécratoires, *ante confecta mysteria*. Il en reste un vestige dans l'invitation du diacre : *Pacem habete*, qui se présente, dans les livres milanais, avant l'oraison *super sindonem*. Quant à la lecture des diptyques, on voit, par le même document, qu'elle se plaçait aussi avant la préface et le canon. Elle a maintenant disparu de l'usage ambrosien, par suite de l'adoption du canon romain [4]. »

XII. LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE. — (Germain) : *Sursum corda ideo sacerdos habere admonet ut nulla cogitatio terrena maneat in pectoribus nostris in hora sacræ oblationis*, etc.

Voici comment procède la liturgie mozarabique :

Introibo ad altare Dei.

— Ad Deum qui lætificat juventutem meam.

Aures ad Dominum!

— Habemus ad Dominum.

Sursum corda!

— Levemus ad Dominum.

Deo ac Domino nostro Jesu Christo filio Dei, qui est in cœlis, dignas laudes dignas que gratias referamus.

— Dignum et justum est.

Ici prend place la prière eucharistique, la *contestatio*, ainsi que s'expriment fréquemment les livres liturgiques, l'*immolatio* comme préfèrent dire le *Missale gothicum* et le *Missale gallicanum*, tandis que la liturgie mozarabique emploie le mot *illatio*.

Vere dignum et justum est, æquum et salutare est, nos tibi gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, quia hodie dominus noster Jesus Christus dignatus est visitare mundum, processit de sacrario corporis virginalis et descendit pietate de cœlis. Cecinerunt angeli Gloria in excelsis *cum humanitas claruit Salvatoris. Omnis denique turba exultabat angelorum, quia terra regem suscepit æternum. Maria beata facta est templum pretiosum portans dominum dominorum. Genuit enim tuo nostris delictis vitam præclaram ut mors pelleretur amara. Illa enim viscera quæ humanam non noverant maculam Deum portare meruerunt. Natus est in mundo qui semper vixit et vivit in cœlo, Iesus Christus Filius tuus dominus noster. Per quem majestatem tuam laudant Angeli*, etc.

Ici le *Sanctus* commun à toutes les liturgies.

Puis la *Collectio post Sanctus*, qui commence régulièrement par *Vere sanctus;* sauf toutefois à la messe de Noël dans le *Missale gothicum*.

POST SANCTUS : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis! Quia adpropinquavit redemptio nostra, venit antiqua expectatio gentium, adest promissa resurrectio mortuorum, jamque præfulget æterna expectatio beatorum; per Christum dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra omnium salute pateretur....*

« La liturgie ambrosienne actuelle suit ici l'ordre et le texte du canon romain. Mais il reste, dans les plus anciens manuscrits, une trace remarquable de la conformité primitive avec l'ordre gallican. A la messe du samedi saint, le *Sanctus* se relie au *Qui pridie* par une seule et unique formule, dont le type gallican n'est pas méconnaissable :

POST SANCTUS : *Vere sanctus, vere benedictus dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui, cum Deus esset majestatis, descendit de cœlo, formam servi qui primus perierat suscepit, et sponte pati dignatus est ut eum quem ipse fecerat liberaret. Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus pro his quos ex aqua et Spiritu sancto regenerare dignatus es, dans eis remissionem omnium peccatorum, ut invenires eos in Christo Jesu domino nostro; pro quibus tibi, Domine, supplices fundimus preces ut nomina eorum pariterque famuli tui imperatoris scripta habeas in libro viventium. Per Christum dominum nostrum, qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur, accipiens panem*, etc.

« Dans les anciens livres gallicans, le récit de l'institution de l'eucharistie est toujours omis, ou plutôt on se borne à l'indiquer par les premiers mots; le célébrant devait le savoir par cœur. Voici le texte ambrosien :

Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur, accipiens panem elevavit oculos ad te, Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens benedixit, fregit, deditque discipulis suis dicens ad eos : « Hoc est enim corpus meum. » Simili modo, posteaquam cœnatum est, accipiens calicem elevavit oculos ad cœlos, ad te, Deum Patrem suum omnipotentem, item tibi

[1] Ms. : *non nominavit et novit.* — [2] *De ecclesiast. officiis*, I, 15. — [3] Il faudrait suppléer *sic inter*, ou quelque chose d'analogue. — [4] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 203.

gratias agens, benedixit, tradidit discipulis suis, dicens ad eos : « Accipite et bibite ex eo omnes; hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. » Mandans quoque et dicens ad eos : « Hæc quotiens cumque faceritis, in meam commemorationem facietis, mortem meam prædicabitis, resurrectionem meam adnuntiabitis, adventum meum sperabitis, donec iterum de cœlis veniam ad vos. »

« Voici maintenant le texte du missel mozarabique :

[*Adesto* [1], *adesto, Jesu, bone pontifex, in medio nostri, sicut fuisti in medio discipulorum tuorum; sanctifica hanc oblationem ut sanctificata sumamus per manus sancti angeli tui, sancte domine ac redemptor æterne.*

Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur] *accepit panem et gratias agens benedixit ac fregit deditque discipulis suis dicens : « Accipite et manducate : hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. Quotiescumque manducaveritis, hoc facite in meam commemorationem. »*

— ℟. *Amen.* — *Similiter et calicem postquam cænavit, dicens : « Hic est calix novi testamenti in meo sanguine, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Quotiescumque biberitis, hoc facite in meam commemorationem.* — ℟. *Amen.* — *Quotiescumque manducaveritis panem hunc et calicem istum biberitis, mortem Domini annuntiabitis, donec veniet in claritatem de cœlis.* — ℟. *Amen.*

« Dans ces deux formules, la dernière phrase s'inspire d'un passage de saint Paul (I Cor., XI, 26); on trouve un développement semblable dans la liturgie des *Constitutions*, dans celle de saint Jacques, de saint Basile, de saint Cyrille et de saint Basile (copte) [2].

XIII. L'ÉPICLÈSE.— La prière qui suit exprime l'idée de la transformation eucharistique par l'opération du Saint-Esprit. Cette prière est introduite sous le titre variable de *Post secreta, Post pridie, Post mysterium.* Voici celle du *Missale gothicum* pour Noël.

POST SECRETA. *Credimus, Domine, adventum tuum; recolimus passionem tuam. Corpus tuum in peccatorum nostrorum remissionem confractum est, sanguis sanctus tuus in pretium nostræ redemptionis effusus est; qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas in sæcula sæculorum*].

A Milan on a mis ici la suite du canon romain, *Unde et memores*, etc., « mais ici encore il est possible de signaler dans les plus anciens manuscrits une trace de conformité avec l'usage gallican. Dans ces manuscrits, les prières : *Unde et memores, Supra quæ, Supplices te rogamus, Memento, Nobis quoque*, sont supprimées le jeudi saint, et, à leur place, on trouve la formule suivante :

Hæc facimus, hæc celebramus, tua, Domine, præcepta servantes et ad communionem inviolabilem hoc ipsum quod corpus Domini sumimus mortem dominicam nuntiamus.

XIV. LA FRACTION.—(Germain) : *Confractio vero et commixtio corporis Domini tantis mysteriis declarata... In hac confractione sacerdos vult augere; ibidem debet addere, quia tunc cœlestia terrenis miscentur, et ad orationem sacerdotis cœli aperiuntur. Sacerdote autem frangente, supplex clerus psallit antiphonam, quia* [*Christo*] *patiente dolore mortis, omnia (sic) trementis testata sunt elementa. Oratio vero dominica pro hoc ibidem ponitur ut omnis oratio nostra in dominica oratione claudatur.*

« La fraction était très compliquée, écrit L. Duchesne; une certaine dose de superstition s'introduisit de bonne heure dans ce rite. On arrangeait sur la patène les parcelles de l'hostie de manière à dessiner une forme humaine. Le concile de Tours de 567 interdit cette pratique et ordonne de disposer les parcelles en forme de croix : *ut corpus Domini in altari non in imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur.* C'est encore avec une légère variante l'usage mozarabique (Voir *Dictionn*., t. V, au mot : FRACTIO PANIS, col. 2114). Les parcelles de l'hostie sont disposées en forme de croix; chacune a sa désignation spéciale, correspondant aux mystères de la vie du Christ.

« En Irlande, l'hostie était divisée en sept façons différentes, suivant les fêtes... Pendant que s'opérait ce rite, le chœur exécutait une antiphone. C'est celle que la liturgie ambrosienne appelle *Confractorium;* dans la liturgie mozarabique on suppose aussi un chant de cette forme; mais les livres mozarabiques actuels le remplacent par la récitation du symbole [3].

Le chant de l'antiphone terminé, on récitait l'oraison dominicale que précède une courte prière et qui termine un développement du *Libera nos a malo* Voici le texte du *Missale gothicum* au jour de Noël.

Non nostro præsumentes, Pater sancte, merito, sed domini nostri Jesu Christi Filii tui obedientes imperio, audemus dicere :

Pater noster....

Libera nos omnipotens Deus, ab omni malo, ab omni periculo, et custodi nos in omni opere bono, perfecta veritas et vera libertas, Deus, qui regnas in sæcula sæculorum.

L'officiant et le peuple s'associaient dans la récitation du *Pater;* aujourd'hui, dans le rit mozarabique l'assistance répond *Amen* à chaque demande du *Pater.*

On procédait à la commixtion du pain et du vin, soit avec une, soit avec plusieurs des parcelles consacrées. Dans le rit mozarabique actuel, c'est la parcelle *Regnum* qui est employée pour la commixtion. Le célébrant la tient au-dessus du calice et dit à trois reprises ;

Vicit leo de tribu Juda, radix David, alleluia !

L'auditoire répond :

Qui sedes super Cherubim, radix David, alleluia.

Lorsque la parcelle tombe dans le calice, le célébrant dit encore :

Sancta sanctis ! Et conjunctio corporis domini nostri Jesu Christi sit sumentibus et potantibus nobis ad veniam, et defunctis fidelibus præstetur ad requiem.

Le IV[e] concile de Tolède, canon 17, mentionne : 1° le *Pater*, 2° la *Commixtio*, 3° la *Benedictio*, 4° la *Communio*. Dans le rite ambrosien : 1° *Fractio*, 2° *Commixtio*, 3° *Pater*; le *Sancta sanctis* a disparu.

XV. LA BÉNÉDICTION.— (Germain) : *Benedictionem vero populi sacerdotibus fundere Dominus per Moysen mandavit... Propter servandum honorem pontificis sacri constituerunt canones ut longiorem benedictionem episcopus proferret, breviorem presbyter funderet dicens : Pax, fides et caritas et communicatio corporis et sanguinis Domini sit semper vobiscum.*

Ces formules de bénédiction étaient très variées, toutes n'ont pas péri dans le désastre qui emporta la liturgie gallicane, il en est resté trace jusqu'à nos jours dans la vénérable Église de Lyon, qui n'a pas pensé devoir tout sacrifier et tout oublier d'un passé glorieux. On entend saint Césaire d'Arles attester l'usage de la bénédiction : *Rogo, fratres, quoties clamatum fuerit ut* vos benedictioni humiliare *debeatis, non vobis sit laboriosum capita inclinare, quia non homini sed Deo humiliatis* [4]. Dans le rit mozarabique,

[1] « La prière *Adesto* ne peut être primitive, car dans les missels mérovingiens du VII[e] et du VIII[e] siècle, le *Vere sanctus* est toujours joint immédiatement au *Qui pridie.* — Les mots *Dominus noster*, etc., sont un raccord; je les mets entre crochets avec l'oraison *Adesto* jusqu'à l'endroit où le texte se relie grammaticalement aux premiers mots du *Qui pridie.* — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2[e] édit. Paris, 1898, p. 203-207. — [3] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 209-210. — [4] Sermon CCLXXXV de l'appendice du tome V de saint Augustin.

le diacre dit : *Humiliate vos benedictioni.* Dans le missel de Stowe on lit :

Pax et caritas domini nostri Jesu Christi et communicatio sanctorum omnium sit semper nobiscum.

Dans le missel ambrosien :

Pax et communicatio domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum.

XVI. LA COMMUNION. — (Germain) : *Trecanum vero quod psallitur signum est catholicæ fidei de Trinitatis credulitate procedere. Sic enim prima in secunda, secunda in tertia et rursum tertia in secunda et secunda rotatur in prima. Ita Pater in Filio mysterium Trinitatis complectit : Pater in Filio, Filius in Spiritu sancto, Spiritus sanctus in Filio et Filius rursum in Patre.*

En Gaule, les fidèles s'avançaient jusqu'à l'autel; le canon 4e du IIe concile de Tours dit à ce sujet : *Ad orandum et communicandum laicis et feminis, sicut mos est, pateant sancta sanctorum.* Les hommes recevaient l'hostie sur la main nue, les femmes sur la main voilée d'un linge appelé *dominicale*, comme l'attestent les canons 36, 37 et 42 du concile d'Auxerre de 578 : *Non licet mulieri nuda manu eucharistiam accipere. — Non licet mulieri manum suam ad pallam dominicam* (la nappe d'autel) *mittere. — Ut unaquæque mulier quando communicat dominicalem suum habeat; quod si qua non habuerit, usque in alium diem dominicum non communicet.* Nous avons aussi ce texte de saint Césaire : *Omnes viri, quando ad altare accessuri sunt, lavant manus suas, et omnes mulieres nitida exhibent linteamina ubi corpus Christi accipiant* [1].

Pendant la communion on chantait le *Trecanum*, dont on peut prendre une idée d'après le rite mozarabique :

Gustate et videte quam suavis est Dominus. Alleluia! Alleluia! Alleluia!

Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo. Alleluia! Alleluia! Alleluia!

Redimet Dominus animas servorum suorum, et non derelinquet omnes qui sperant in eum. Alleluia! Alleluia! Alleluia!

Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto in sæcula sæculorum. Amen. Alleluia! Alleluia! Alleluia!

« Les deux premiers versets se retrouvent dans les chants de communion du missel de Stowe et de l'Antiphonaire de Bangor; ils sont beaucoup plus longs que celui-ci, mais comme lui entrecoupés d'*alleluia*. Il est remarquable que les trois versets du *Trecanum* mozarabique, soient empruntés précisément au psaume XXXIII, qui, dans saint Cyrille de Jérusalem, dans la liturgie des *Constitutions apostoliques*, et dans celle de saint Jacques, est marqué comme étant le chant de la communion [2]. »

XVII. L'ACTION DE GRACES. — Après la communion, l'évêque prononce la prière d'action de grâces à laquelle il invite les fidèles à s'associer. Voici la formule du *Missale gothicum* au jour de Noël :

POST COMMUNIONEM. *Cibo cœlesti saginati et poculo æterni calicis recreati, fratres karissimi, Domino Deo nostro laudes et gratias indesinenter agamus, petentes ut qui sacrosanctum corpus domini nostri Jesu Christi spiritualiter sumpsimus, exuti a carnalibus vitiis, spiritales effici mereamur, per dominum nostrum Jesum Christum filium suum.*

COLLECTIO SEQUITUR. *Sit nobis, Domine, quæsumus, medicina mentis et corporis quod de sancti altaris qui benedictione percepimus, ut nullis adversitatibus oppri-mamur qui tanti remedii participatione munimur. Per dominum nostrum Jesum Christum filium tuum.*

On ne retrouve plus dans le rite ambrosien et dans le rite mozarabique l'équivalent de la première formule.

Dans le rite mozarabique on a ceci :

Solemnia completa sunt in nomine domini nostri Jesu Christi. Votum nostrum sit acceptum cum pace.

℟. *Deo gratias.*

Dans le rite ambrosien :

Kyrie eleison. Kyrie eleison. Kyrie eleison.

Benedicat et exaudiat nos Deus.

℟. *Amen.*

Procedamus in pace.

℟. *In nomine Christi.*

Benedicamus Domino.

℟. *Deo gratias.*

Enfin, dans le Missel de Stowe :

Missa acta est — In pace.

V. L'OFFICE GALLICAN. — *I. LE PSAUTIER.* — Grégoire de Tours écrivit un livre intitulé : *De cursibus ecclesiasticis* qui, sans doute, contenait l'explication de l'office gallican et de ses particularités; ce livre est perdu ou si bien caché que, depuis plus de deux siècles que Mabillon a appelé sur lui l'attention, on ne l'a rencontré nulle part. Heureusement Mabillon a pris soin de recueillir ce que nous savons et sa *De cursu gallicano disquisitio* demeure une des sources les plus copieuses et les plus limpides auxquelles on puisse recourir.

La bibliothèque du British Museum conserve sous la dénomination *Cotton Ms. Nero A. 11*, un recueil de cent huit feuillets mesurant 0 m. 157 sur 0 m. 105. Le volume est composé de cahiers ayant appartenu à divers manuscrits, mais nous n'avons à considérer ici que les feuillets 14 à 45 (anc. 12 à 43) qui formaient un manuscrit sur vélin écrit en Gaule probablement au IXe siècle. L'écriture est la minuscule à raison de dix-neuf lignes par page [3].

La pièce onzième contenue dans ces feuillets fut éditée en 1639, par Spelman [4] avant que le couteau d'un relieur n'eût fait tomber la première ligne. Le texte de Spelman, copié sans aucun doute sur le seul manuscrit connu, fut réimprimé en 1737 par D. Wilkins avec les corrections de Saumaise [5]. C'est donc grâce à l'édition de Spelman que nous pouvons restituer le titre : *Si sedulo inspiciamus cursus Auctores.* Il existe une copie de la fin du XVIIe siècle dans le manuscrit *Cleopatra E. i.*, fol. 5, c'est d'après cette copie qu'a été faite l'édition de A. W. Haddan, en 1869 [6]. Enfin, en 1910, M. Wickham Legg a donné une édition critique [7].

Mabillon avait pensé un instant avoir sous les yeux le traité *De cursibus ecclesiasticis*, il lui fallut y renoncer, car le texte a été écrit au VIIIe siècle, il ne peut remonter au siècle précédent puisqu'on y rencontre la mention de saint Grégoire le Grand, mort en 604; de saint Colomban, mort en 615; de saint Attale, abbé de Bobbio, de 615 à 627; de saint Eustase, abbé de Luxeuil, de 613 à 625, et de saint Porcaire, abbé de Lérins, massacré par les Sarrasins en 730 ou 731. Il faut donc attendre cette dernière date, ce qui s'accorde avec l'opinion qui veut que ce texte ait été composé avant que la règle de saint Colomban, ait été supplantée par la règle de saint Benoît dans les monastères du continent.

Il a existé plusieurs *cursus* ecclésiastiques, et au

[1] *Sermo CCLII* [*de Tempore*, P. L., t. XXXIX, col. 2168. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 215. — [3] Edw. Maunde Thompson et G. F. Warner, *Catalogue, of ancient manuscripts in the British Museum*, in-fol., 1884, Latins, part II, p. 54. — [4] Henry Spelman, *Concilia, Decreta, Leges, Constitutiones*, in-fol., Londini, 1639, t. I, p. 167. — [5] D. Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ*, in-4°, Londini, 1737, t. IV, appendix, p. 741. — [6] A. W. Haddan et W. Stubbs, *Councils and Ecclesiastical Documents relating to Great Britain and Ireland*, in-8°, Oxford, 1869, t. I, p. 138. — [7] J. Wickham Legg, *Ratio decursus qui fuerunt ex auctores*, dans *Miscellanea Ceriani, Raccolta di scritti originali*, in-8°, Milano, 1910, p. 149-167.

moins cinq, qui sont : 1° un *cursus* asiate qui aurait eu pour auteur saint Jean l'Évangéliste et saint Polycarpe de Smyrne son disciple; c'est celui qui par Trophime d'Arles (!), Pothin et Irénée de Lyon aurait pénétré en Gaule; 2° un *cursus* alexandrin ayant saint Marc pour auteur responsable et qui pénétra dans les monastères de Lérins et de Marseille, puis fut introduit en Bretagne par Germain d'Auxerre et Loup de Troyes, par Césaire dans l'église d'Arles et par Colomban à Luxeuil; 3° un *cursus* oriental *a sancto Chromatio et Heliodoro et beato Paulino, seu et Athanasio episcopo editus, qui in Gallorum consuetudine non habetur, quem sanctus Macarius decantavit;* 4° un *cursus* ambrosien ou milanais que *beatus Ambrosius propter hæreticorum Ordinem dissimilem composuit* et un autre qu'il remplaça *qui in Italia antea decantabatur;* 5° enfin le *cursus* bénédictin.

Le psautier se retrouvait naturellement dans toutes les Églises du monde latin, et c'était le psautier dit « ancien » ou préhiéronymien, tel qu'il existait au moment où saint Jérôme entreprit ses travaux de révision; on peut croire qu'en certains lieux, le texte était déjà diversifié, comme les autres textes « vieux-latins ». En Gaule, il paraît s'être maintenu jusque vers le VI^e^ siècle, en Espagne il conserva sa place grâce à la liturgie mozarabique.

Vers le milieu du IX^e^ siècle, Walafrid Strabon attribuait à Grégoire de Tours le succès obtenu par la révision hiéronymienne du psautier « ancien » [1]; alors que l'évêque de Tours est demeuré fidèle au texte « ancien » [2]. Mabillon croit que ce rôle de prôneur de la version nouvelle appartiendrait plutôt à saint Boniface, mais on n'en a aucune preuve.

Le psautier oncial *351* de la Bibliothèque de Lyon est gallican, avec une part de romain [3]. Les psautiers d'un certain nombre de vieilles bibles françaises, particulièrement dans la région méridionale, les psautiers liturgiques carolingiens et sans doute aussi leurs archétypes, ceux de l'usage de Saint-Gall, les psautiers des grandes bibles alcuiniennes et des recensions qui s'y rattachent, sont gallicans [4]. Néanmoins, en France, au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, il y existait comme une rivalité entre la seconde révision et la version directe de saint Jérôme. Les deux textes mis en présence on aboutit à un compromis sous forme de psautier double ou parallèle. C'est le cas du Psautier *Vutic. Regin. XI* et de quatre autres exemplaires, dont l'un n'existe qu'à l'état de souvenir. « C'est le psautier écrit en lettres d'or et d'argent sur parchemin pourpre, dont Théodulfe fit cadeau à une certaine Gisèle *(Gisla)* et pour lequel il composa la dédicace métrique que nous lisons encore [5]. D'après les termes de Théodulfe, le texte hébraïque était transcrit sur la page de gauche, le « gallican » sur celle de droite; les deux psautiers doubles de Salisbury et de Rouen offrent la disposition inverse, qui est aussi celle du *Reginensis n. XI.* Le manuscrit *180* de Salisbury a une origine française [6], celui de Rouen, n. *24*, anciennement à Saint-Evroult, puis à Saint-Ouen est donné comme de facture insulaire [7]. Le dernier psautier double que nous avons à citer appartient à une bible du XII^e^ siècle de la Bibliothèque Bodléienne *(Auct. E. infra.* 1-2), qui s'apparente elle-même à un manuscrit de Tours (n. *18)* [8].

Ainsi quoiqu'en ait pu dire Walafrid Strabon et Bernon de Reichenau, Grégoire de Tours n'a pas été un propagateur du texte gallican. Dans l'*Historia Francorum* nous trouvons ces deux citations qui le montrent fidèle au texte « ancien » : *Verumtamen propter dolositatem posuisti eis mala; dejecisti eos dum allevarentur. Quomodo facti sunt in desolationem, subito defecerunt : perierunt propter iniquitates suas* [9] et *Dominus regnavit a ligno* [10], ce qui est le même texte qu'a cité Fortunat dans son hymne à la croix. D'où nous sommes en droit de conclure qu'à l'époque où Grégoire de Tours composait son *Historia Francorum* le psautier dit gallican n'était pas encore adopté dans les Églises de la Gaule.

II. LYON. — Si la liturgie s'était imposée parallèlement avec l'évangélisation, il est évident qu'il suffirait de se reporter aux usages de l'ancienne Église de Lyon, mais si on entrevoit quelque chose des grandes lignes, il s'en faut qu'on puisse remplir le dessin tout entier et que ce qu'on aperçoit ressemble à ce qui a existé depuis. Point de chant, point de psaumes et de lectures suivant le rythme et la distribution qui ont prévalu. *Primitiva Ecclesia ita psallebat, ut modico flexu vocis faceret resonare psallentem, ita ut pronuntianti vicinior esset quam canenti* [11]. Sur l'usage lyonnais nous sommes tardivement renseignés. Mabillon ne rencontrait rien avant le colloque tenu en 499 sous Gondebaud, et cette pièce a été forgée par le P. Vignier (voir FAUX et FAUSSAIRES), en sorte qu'il faut renoncer à s'en servir, qu'il faut attendre le IX^e^ siècle et Agobard pour obtenir quelques renseignements positifs dans son livre *De divina Psalmodia*, dans le *De correctione Antiphonarii* et le *Contra Amalarium.*

Dans le premier de ces ouvrages il défend l'usage lyonnais qui exclut les cantiques, les hymnes composés par les poètes, les lectures qui ne sont pas extraites de l'Écriture sainte. *Sed et reverendo concilia patrum,* dit-il, *decernunt, nequaquam plebeios psalmos in Ecclesia decantandos; et nihil poetico compositum in divinis laudibus usurpandum.* Ce passage vise le canon 12^e^ du I^er^ concile de Braga, ainsi conçu : *Ut extra psalmos, vel canonicarum scripturarum novi et veteris Testamenti, nihil poetice compositione in Ecclesia psallatur, sicut et sancti præcipiunt canones.*

Cette discipline austère ne prévalut pas en Gaule de façon générale. Le canon 30 du concile d'Agde, le canon 23 du concile de Tours approuvent les hymnes dits ambrosiens et même d'autre origine *qui digni sunt forma cantari.* Agobard ajoute que *sicut in diebus ad missas nonnisi divina generaliter eloquia decantantur, ita et in noctibus ad sacras Deo vigilias exhibendas ea procul dubio lex debeat observari.* Dans le *De correctione Antiphonarii,* il dit encore : *Non ergo cujuscumque figmentis, sed Spiritus sancti eloquiis Majestas divina laudanda est,* et il loue ces *religiosos viros, qui subjectis sibi fratribus preceptum tale dederunt* que *nullus præsumat responsoria, aut antiphonas, quæ solent aliqui composito sono pro libitu, non ex canonica Scriptura assumpta canere, in congregatione ista vel meditari vel dicere* [12]. Il conclut enfin : *Quapropter, auxiliante Dei gratia, omni studio pietatis instandum atque observan-*

[1] *De rebus ecclesiasticis,* c. XXV, *P. L.,* t. CXIV, col. 957. *Psalmos autem cum secundum LXX Interpretes Romani adhuc habeant, Galli et Germanorum aliqui secundum emendationem, quam Hieronymus Pater de LXX editione componuit, Psalterium cantant : quum Gregorius Turonensis episcopus a partibus romanis mutuatam in Galliarum dicitur Ecclesias transtulisse.* — [2] Mabillon, *De cursu gallicano,* c. II, n. 22, *P. L.,* c. LXXII, col. 392; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les siècles du moyen âge,* 1893, p. 4; Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours,* 1890, p. 58. — [3] L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie,* 1880, p. 11-35. — [4] A. Wilmart, *Le psautier de la Reine n. XI, sa provenance et sa date,* dans *Revue bénédictine,* 1911, t. XXVIII, p. 355. — [5] *Monum. German. histor., Poetæ lat.,* t. I, (1881), p. 541 sq. *Theodulfi carmina,* n. XLIII : *Ad Gislam.*— [6] Cf. H. Schenkl, *Biblioth. patr. lat. Britannica,* 1894, t. III, *a,* p. 44. — [7] H. Omont, *Catalogue,* dans *Catal. des mss des bibl. des départements,* 1886, t. I, p. 7. — [8] A. Wilmart, *op.cit.,* p. 356. — [9] Ps. LXXII, 18, 19, dans *Hist. Francor.,* l. V, c. XIV. — [10] Ps. XCV, 9, dans *Hist. Francor.,* l. VI, c. V. — [11] Rhaban Maur, *Liber de Institut. Clericorum,* c. XLVIII. — [12] Ceci est un emprunt à la *Regula Pauli et Stephani,* c. XIV.

dum est, ut sicut ad celebranda missarum sollemnia habet Ecclesia librum mysteriorum fide purissima, et concinna brevitate digestum, habet et librum lectionum, ex divinis libris congrua ratione collectum, ita etiam et hunc tertium officialem libellum, id est Antiphonarium, habeamus omnibus humanis figmentis et mendaciis expurgatum, et per totum anni circulum ex purissimis sanctæ Scripturæ verbis sufficientissime ordinatum; quatenus in sacris officiis peragendis.... una a nobis atque eadem custodiatur forma orationum, forma lectionum, et forma ecclesiasticarum modulationum.

Ce rite s'est conservé en plusieurs détails, mais pour le plus grand nombre, notamment en ce qui concerne la répartition des psaumes, l'usage lyonnais ne diffère pas du romain; il n'admet pas d'hymnes, sauf à complies et emprunte ses leçons aux actes des saints.

III. VIENNE.—L'Église de Vienne excluait également les hymnes sauf à complies où ils variaient selon les fêtes. Dans l'office des défunts, les vêpres suivent laudes, en sorte que le jour de la commemoraison de tous les défunts, les vêpres ne se chantent que le 2 novembre, ce qui est conforme au rite prescrit par l'ancien *Ordo* romain. Dans les actes de saint Clair, abbé, qui vécut au VII^e^ siècle, il est parlé de douze monastères d'hommes et de femmes dans lesquels un chœur nombreux louait Dieu assidûment. A Saint-Maurice *in domo majori sanctorum martyrum apostolicam vitam tenentes, in unumque viventes plurimi clerici erant; ita ut turmis dispositis, officiorum ministeria peragerent. Apud sanctum Severum quoque cœtus clericorum venerabilis. Aliaquoque venerabilia sanctorum in unum conversantium habitacula ad sexaginta, sub cura pontificis degentia, in Viennensi diœcesi satis ordinabiliter sita erant. Sic tunc temporis ad gloriam omnipotentis Dei Viennensis Ecclesia florebat.* De quoi on peut utilement rapprocher ces passages de saint Avit : *Noverunt siquidem sceptra sæculi nostri in quo sit virtus temporis sui; quorum inexpugnabiliter, recte ut confidimus, plus hæc basilicis, quam propugnaculis urbs munitur. Cingitur undique sacrarum ædium tutamine dives accessus; et ad portarum, quamvis patentium. limina tutiora, nisi sanctis janitoribus, non venitur, Desistat hinc plane nutu superno usus armorum* (Fragm. v). Un autre passage fait allusion au rite de la psalmodie : *Gallia nostra florescat. Orbis desideret quod locus invexit. Incipiatur hodie exustioni æternitas, dignitas regioni. Laudantibus in præsenti sæculo Deum, laudaturis pariter in futuro, renovet magis obitus quam terminet actionem* (Fragm. VII) et dans un autre passage encore il rappelle la *lecta passio* des martyrs d'Agaune *ex consuetudinis debito* (Fragm. VI).

Enfin Sidoine Apollinaire (IV, 11), loue Claudien Mamert en ces termes :

> *Psalmorum hic modulator et phonascus,*
> *Ante altaria, fratre gratulante,*
> *Instructas docuit sonare classes.*
> *Hic solemnibus annuis paravit,*
> *Quæ quo tempore lecta convenirent.*

IV. ARLES.— D'après Claudien, saint Césaire avait beaucoup développé et organisé la liturgie d'Arles, et on lit dans sa vie par Cyprien, qui devint évêque de Toulon : *De profectibus itaque cunctorum sollicitus et providus Pastor statim instituit ut quotidie Tertiæ Sextæque, et Nonæ opus in sancti Stephani basilica clerici cum hymnis cantarent, ut si quis forte sæcularium vel pœnitentium sanctum opus exsequi ambiret, absque excusatione aliqua quotidiano interesse posset officio* (ch. X) et : *adjecit etiam atque compulit, ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet, altaque et modulata voce instar clericorum, alii Græce, alii Latine, prosas antiphonasque cantarent ut non haberent spatium in ecclesia fabulis occupari.* Le latin n'était pas alors d'un usage courant en Gaule, beaucoup l'ignoraient, comme cet abbé Brachion qui ne savait comment faire pour louer Dieu : *cum esset adhuc laicus in nocte bis aut ter de stratu suo consurgens, terræ prostratus orationem fundebat ad Dominum; nesciebat tamen, ait, quid caneret, quia litteras ignorabat* [1].

Saint Césaire avait conservé de son passage dans la vie monastique à Lérins une idée trop haute de la psalmodie pour ne pas chercher à en répandre la pratique : *Gaudium, quod mihi Dominus de vestra sancta et fideli devotione concessit, verbis non prævaleo explicare*, dit-il. *Plures enim erant anni quod pro hac re æstuabat anima mea, et tota cordis intentione desiderabam ut istam psallendi consuetudinem vobis pius Dominus inspiraret. Unde benedico Dominum meum, et quantas possum fugiter gratias ago, qui dignatus est implere desiderium meum. Cum enim vos ego ita psallere desiderarem, quo modo in aliis vicinis civitatibus psallebatur, taliter Deus præparavit animum vestrum, ut hoc etiam melius, Domino adjuvante, complectis* [2]. — *Et ideo rogo vos, fratres charissimi, ad Vigilias matutinas surgite : ad Tertiam, ad Sextam, ad Nonam ante omnia convenite. Nullus se a sancto opere subtrahat, nisi quem infirmitas, aut publica utilitas, aut forte certa et grandis necessitas tenuerit occupatum. Nec solum vobis sufficiat, quod in ecclesia divinas lectiones auditis; sed etiam in domibus vestris aut ipsi legite, aut alios legentes requirite et libenter audite* [3]. A matines et à lucernaire, Césaire intercalait des homélies *propter advenientes, ut nullus esset qui se de ignorantia excusaret.* Aux vigiles, les lectures de l'Écriture sainte ou les passions des martyrs étaient choisies : *Ante aliquot dies propter eos, qui aut pedes dolent, aut aliqua corporis inæqualitate laborant, paterna pietate sollicitus consilium dedi, et quodam modo supplicavi, ut quando aut passiones prolixæ aut certe aliquæ lectiones longiores leguntur, qui stare non possunt humiliter et cum silentio sedentes, attentis auribus audiant quæ leguntur* [4].

V. MARSEILLE. — Ici nous avons le témoignage de Jean Cassien : *Illud etiam quod in hac provincia vidimus, ut uno cantante, in clausula psalmi omnes adstantes concinunt cum clamore* : Gloria Patri et Filio et Spiritu sancto, *nusquam per omnem Orientem audivimus, sed cum omnium silentio ab eo qui cantat, finito psalmo, orationem succedere; hac vero glorificatione Trinitatis tantummodo solere antiphonas terminari* [5], c'est-à-dire le chant alterné. Et cet autre passage qui nous apprend que *expletis nocturnis psalmis et orationibus, post modicum temporis intervallum* on récite laudes, et ensuite l'office de prime : *matutina solemnitas* [6].

A Marseille nous trouvons le prêtre Musæus qui *hortatu sancti Venerii episcopi excerpsit ex sanctis Scripturis lectiones, totius anni festivis aptas diebus, responsoria etiam et psalmorum capitula temporibus et lectionibus congruentia. Quod opus tam necessarium a lectore in Ecclesia comprobatur, ut expeditum et sollicitudinem tollat, et moram; plebique ingerat scientiam, et celebritati decorem* [7].

Nous n'en savons pas plus sur l'usage suivi à Marseille, peut-être s'y écartait-on assez peu de l'usage arlésien qui lui-même différait fort de l'usage lyonnais. Dans les règles monastiques de Césaire et d'Aurélien, on les voit imposer deux nocturnes aux vigiles de la nuit avec des lectures. Césaire veut que chaque lecture

[1] Grégoire de Tours, *De vitis Patrum*, c. XII. — [2] Sermon CCLXXXVIII de l'*Appendix* du tome V de S. Augustin. — [3] Sermon CXL, *ibidem.* — [4] Sermon CCC, *ibidem.* — [5] *Institutiones*, l. II, c. VIII. — [6] *Institutiones*, l. III, c. IV. — [7] Gennade, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. LXXIX.

contienne trois feuillets et Aurélien trois ou quatre, suivant la dimension du livre ; en la fête des martyrs la lecture pourra être prise dans leurs Actes. Césaire et Aurélien prescrivent à laudes le *Magnificat* et le *Gloria in excelsis* pendant le temps pascal, les dimanches et les fêtes principales. Au IIe concile de Vaison, Césaire fit insérer dans le canon 3e *ut* Kyrie eleison *ad matutinos et ad missas, et ad Vesperam frequentetur.* La règle d'Aurélien prescrit de le répéter tantôt trois, tantôt douze fois. Et le même concile de Vaison, dans son canon 5e prescrit : *Ut in omnibus clausulis psalmorum post* Gloria *dicatur* Sicut erat *in universis ejus provinciæ Ecclesiis.*

On lit encore dans la règle de saint Ferreol, évêque d'Uzès : *Gesta martyrum id est passiones sanctorum fidelium, quæ quorumdam compaginata studio et sermone digesta sunt, tempore quo nobis diem migrationis eorum anni meta cursus sui legibus repræsentat, recenseri in oratorio audientibus cunctis omnino decernimus* (ch. XVIII). Ce que nous avons constaté à Vienne et à Arles.

VI. RIEZ. — Fauste, moine de Lérins, devenu évêque de Riez *precum peritus insulanarum, quas de palæstra eremitidis et de senatu Lerinensium cellulanorum, in urbem quoque (suam) transtulit, nihil ab abbate mutatus per sacerdotem* [1].

Enfin nous avons le témoignage du concile d'Agde (voir ce mot), où siégèrent les évêques des métropoles de Narbonne, Bordeaux et Bourges, qui dans le canon 30 décidèrent que le même *ordo* serait observé partout.

VII. ROUEN. — Dans la IIe Lyonnaise, le témoignage le plus ancien relatif à la psalmodie est celui que contient la lettre de Paulin à l'évêque Victrice : *Denique nunc Rothomagum, et vicinis ante regionibus tenui nomine pervulgatum, in longinquis etiam provinciis nominari venerabiliter audimus, et inter urbes sacratis locis nobiles cum divina laude numerari. Haud immerito cum totam illic, qualis in Oriente memoratur, Hierusalem faciem, apostolorum quoque præsentiam meritum tuæ Sanctitatis adduxerit : qui peregrinam memoriis suis urbem, affectu sanctorum spirituum, et affectu operum divinorum, sedibus suis comparant, qui in le ipso aptissimum sibi diversorium repererunt... Ubi quotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria secreta concentu, castissimis ovium tuarum et cordibus delectantur et vocibus.*

VIII. TOURS. — Dans la IIIe Lyonnaise, à Tours, l'évêque Injuriosus, un des prédécesseurs de Grégoire établit tierce et sexte, *quod modo in Dei nomine perseverat*, remarque Grégoire en 530. En 567, le IIe concile de Tours prescrit que tant *in ipsa basilica sancta* de saint Martin *quam in aliis Ecclesiis* on observera cette règle de psalmodie. Pour cette raison, le canon 18 définit ce qu'on doit psalmodier tous les jours de l'année à matines, sans autre mention des heures canoniales sauf *Sexta* et *Duodecima*, mais par simple manière de comparaison avec ces offices d'autrefois.

A tierce et à sexte créés par Injuriosus, le concile ajoute matines chaque jour. Plus anciennement encore, sous Perpetuus en 465, le concile de Vannes prescrivait dans son canon 15e : *Ut idem ordo sacrorum et psallendi observaretur intra provinciam et sicut unam cum Trinitatis confessione fidem tenemus, unam et officiorum regulam teneamus;* et au canon 14e : *Ut clerici, qui in civitate fuerint, matutinis hymnis intersint.*

IX. POITIERS. — Poitiers relevait de la métropole de Bordeaux. Son évêque Hilaire, exilé en Phrygie a pu s'initier au *cursus* adopté dans ces parages et l'imposa dans son Église. On sait qu'il a composé un livre d'hymnes que saint Jérôme avait parcouru [2]. Dans une hymne mise sous son nom et qui serait adressée à sa fille Abra, on trouve la mention de matines. A la fin du IIe livre de la vie de sainte Radegonde [3] on lit que c'était l'usage *in festivitate beati Hilarii reliquis monasteriis circumcirca proximis, usque in mediam noctem Vigilias celebrare; et de media nocte unumquemque abbatem cum suis fratribus ad suum revertisse monasterium ad suum cursum celebrandum.*

En outre l'Église de Poitiers n'employait pas les collectes si on en juge par une lettre de Fulbert de Chartres au doyen de Saint-Hilaire : *Finitis autem capitulis, post orationem Dominicam,* ubi dicitur, Domine, exaudi orationem meam, *statim esset subdenda oratio, quæ ex libro Sacramentario recitatur. Patere tamen Ecclesiam retinere suum usum usque ad præsens.*

X. PARIS. — Dans la IVe Lyonnaise, à Paris, on célébrait les vigiles avec ferveur. Dans la *Vita sancti Germani*, Fortunat le loue de son infatigable présence aux vigiles qui étaient de *quinquaginta psalmos vel amplius in templo sui pectoris Domino decantaret antequam reliquos de sopore commoneret assurgere,* ensuite afin que *se mutantibus clericis, sine vicissitudine ipse decantandi modulamina non finiret.* Enfin *tertia noctis hora ingrediens in ecclesiam, non est egressus ulterius psallentium ab ordine, donec clarescente die, decantatus solemniter cursus universus consummaretur ex canone.*

Fortunat a laissé en outre un éloge de l'assiduité du clergé parisien à l'office (II, 10).

Celsa Parisiaci cleri reverentia pollens
Ecclesiæ geniun, gloria, munus, honos;
Carmine Davidico divina poemata pangens,
Cursibus assiduis dulce revolvit opus
Inde sacerdotes, leviticus hinc micat ordo :
Illos canities, hos stola pulchra tegit.
Illi jam senio, tamen hi bene vestibus albent,
Ut placeat summo picta corona Deo.
In medio Germanus adest antistes honore,
Qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes.

On voit que le chant se poursuivait depuis le milieu de la nuit jusqu'au jour et les clercs se relayaient par groupes :

Miles ad arma celer, signum mox tinuit in aures,
Erigit excusso membra sopore toro.
Advolat ante alios mysteria sacra requirens
Undique quisque suo templa petenda loco.
Flagranti studio populum domus irrigat omnem,
Certatimque monent quis prior ire valet.
Pervigiles noctes ad prima crepuscula jungens,
Construit angelicos turba verenda choros

On recourait aux instruments de musique :

Hinc puer exiguis attemperat organa cannis;
Inde senex largam raptat ab ore tubam.
Cimbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat.
Tympana rauca senum puerilis tibia mulcet,
Atque hominum reparant verba canora lyram.

Tous chantaient :

Pontificis meritis clerus, plebs psallit et infans.

XI. VERDUN. — La psalmodie quotidienne ne cessa de gagner du terrain. A Verdun, l'évêque Paul, mort en 647, établit ou rétablit cet usage, ayant sollicité du roi Dagobert et de Grimon les revenus nécessaires pour l'entretien des chanoines, car auparavant l'église *ita rebus destituta erat, ut nemo clericorum esset qui assidue missarum solemnia, vel consuetum psalmorum inibi compleret cursum : sed præ inopia vix et cum magno labore per singulos dies adveniebat aliquis forensis presbyter, et citissime, satisque indecenter horarum et missæ*

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IX, epist. III. — [2] *Præf. libri II. Comment.. in Epist. ad Galatas.* — [3] *Vita S. Radegundis*, l. II.

simul complens officia, mercede accepta revertebatur ad propria. Similiter secundus et tertius, cæterique, donec idem ordo confusus a novissimo rediret ad primum.

XII. AUXERRE. — La psalmodie y fut introduite vers la fin du VIIe siècle. La première année de son épiscopat, Tetricus décida que les abbés, archiprêtres, curés ruraux et clercs dominicaux s'acquitteraient de l'office dans l'église Saint-Étienne, chacun roulant pour une semaine et entretenu par le cellier épiscopal pendant cette semaine.

XIII. REIMS. — L'évêque de Reims, saint Rigobert *canonicam clericis religionem restituit... sufficientia victualia constituit et prædia quædam illis contulit, necnon ærarium commune usibus eorum instituit.* Mais ce témoignage de Flodoard (l. II, c. XI), diffère un peu de celui du biographe de Rigobert : *Canonicam clericis religionem instituit. Juxta numerum quoque eorum, quotus illo in tempore erat, sufficientia et continua eis victualia constituit, quatenus divino cultu liberius atque instantius insistere quivissent. Prius quippe quam exoptabilis hic altor ac pater eorum adveniret, non eis dabatur canonicus panis, et non erant, ut sunt hodie, canonici sed sicut matriculatii. Et ad hæc res proprias cum habitatoribus earum illis contulit, qui singulis necessitatibus eorum perpetuo deservirent. Primus Rhemensium hic episcopus fertur commune eis instituisse ærarium, generaliter illorum usibus in secula profuturum.* Sans prendre parti sur l'authenticité du testament attribué à saint Remi, nous citerons encore cette phrase : *Subdiaconis solidos duodecim, lectoribus solidos duos, ostiariis et junioribus solidos duos jubeo dari. Pauperibus in matricula positis, aute fores ecclesiæ expectantibus stipens, duo solidi, unde se reficiant, inferentur.*

XIV. PAROISSES RURALES. — Dès le début du VIe siècle nous voyons une tendance à célébrer la psalmodie liturgique non seulement dans les églises cathédrales et dans les paroisses, mais encore dans les bourgades enrichies par la possession d'un corps saint. Le canon 25 du concile d'Épaone prescrit que *Sanctorum reliquiæ in oratoriis villaribus non ponantur, nisi forsan clericos cujuscumque parochiæ vicinos esse contingat, qui sacris cineribus psallendi frequentia famulentur;* au milieu du VIIe siècle, le canon 13 du concile de Chalon s'occupe *de oratoriis quæ per villas fiunt, ut sint in potestate episcoporum; qui ex facultatibus ibidem collectis procurent ut officium divinum possit impleri, et sacra libamina consecrari.*

La *collectio canonum* de Réginon (l. I, c. CCVIII), rapporte à un concile de Nantes la prescription suivante : *Presbyter, mane matutinali officio expleto, pensum servitutis suæ canendo* (c'est-à-dire récitant privément), *Primam, Tertiam, Sextam, Nonamque persolvat; ita tamen ut postea, horis competentibus, juxta possibilitatem, aut a se, aut a scholaribus publice compleantur.* Le mot *canendo* est entendu ici de la récitation privée, et nous en trouvons la justification dans cette remarque de Remi d'Auxerre au sujet de la récitation à voix basse du canon : *Idcirco*, dit-il *venit consuetudo in Ecclesia, ut tacite ipsa obsecratio atque consecratio a sacerdote* CANTETUR *ne verba tam sacra vilescerent.*

Nous avons encore un autre témoin de la psalmodie dans les églises rurales dès le VIIe siècle, c'est saint Éloi de Noyon *cum diœceses suas*, c'est-à-dire les paroisses de son diocèse, *ut episcopis mos est visitaret*, à raison des mœurs dissolues d'un prêtre, *in una basilica interdixit cursum vel oblationem (Vita*, l. II, c. XX). Aussi ne doit-on pas être surpris de trouver au IXe siècle, cette constitution de Riculf, évêque de Soissons à ses curés : *Habete, quæso, studium in psalmos cantandos, in divinos libros legendo, in canonicas horas custodiendo, id est Primam, Tertiam, Sextam, missarum quotidiana celebratione, Nonam, Vesperas et Completorium, atque matutinale officium decantando; et invitate parochianos vestros, ut si ad alios cursus venire non sufficiunt, saltem missas audire frequentius studeant, et Dominicis, atque aliis diebus festis, Vesperas, matutinas et missas frequentare non prætermittant.*

XV. UNIFORMITÉ DE LA PSALMODIE. — Il est difficile, si l'on tient compte des différences existant d'une Église à une autre Église, de faire connaître le *cursus gallicanus* dans son plein développement. Les évêques et surtout les métropolitains ont travaillé généralement à unifier l'usage dans leur province. Le texte du canon 2e du IVe concile de Tolède est intéressant en ce qu'il fait voir cet effort pour arriver à l'uniformité dans la psalmodie : *Placuit ut omnes sacerdotes qui catholicæ fidei unitate complectimur, nihil ultra diversum aut dissonum in ecclesiasticis sacramentis agamus; ne quælibet nostra diversitas apud ignotos seu carnales schismaticis errorem videatur ostendere, et multis exstet in scandalum varietas Ecclesiarum. Unus ergo ordo orandi atque psallendi a nobis per omnem Hispaniam et Galliam conservetur; unus modus in missarum sollemnitatibus, unus in vespertinis, matutinisque officiis : nec diversa sit ultra in nobis ecclesiastica consuetudo, quia una fide continemur et regno. Hoc enim et antiqui canones decreverunt, ut unaquæque provincia et psallendi, et ministrandi parem consuetudinem habeat.* Ce canon concernait non seulement l'Espagne mais encore la Narbonnaise alors dépendant du royaume wisigothique.

Cette tendance s'affirme également au concile de Vannes de 465, canon 15 : *Rectum quoque duximus, ut vel intra provinciam nostram sacrorum ordo et psallendi, una sit consuetudo; et sicut unam cum Trinitatis confessione fidem tenemus, unam et officiorum regulam teneamus, ne variata observatione, in aliquo devotio nostra discrepare videatur*, et au concile d'Epaone, en 517, can. 27 : *Ad celebranda divina officia, ordinem quem metropolitani tenent, provinciales observare debebunt.*

Ainsi s'implante le *cursus Gallicanus* uniforme au sujet duquel nous lisons dans la vie de saint Walaric : *Cursus vero tam monasterialem, quam et Gallicanum magno studio indesinenter observabat*, et nous lisons aussi de saint Serenicus que *absque peculiari supplicatione, Romanum seu Gallicanum, nec non et sanctorum Benedicti et Columbani cursum horis singulis Domino decantaret.*

En 567, le IIe concile de Tours porte son canon 18e *ut in diebus festis ad matutinum sex antiphonæ binis psalmis explicentur. — Septembri septem antiphonæ binis psalmis; Octobri octo binis psalmis; Novembri novem ternis psalmis; Decembri decem ternis psalmis; Januario et Februario itidem usque ad Pascha.* Que faut-il entendre par ces mots : *Sex antiphonæ binis psalmis explicentur?* Y a-t-il plus d'antiennes que de psaumes? ou bien deux ou trois pour chaque antienne. Dans ce qui suit nous avons l'explication : afin que l'on récite douze psaumes à matines. Donc sous chaque antienne on récitait deux psaumes.

Matines a-t-il ici la signification de l'office de nuit ou de l'office matinal de *Laudes* que saint Benoît et d'autres avec lui nomment « matines ». Il existait deux espèces de prière nocturne : les vigiles qui commencent dès le début et au plus tard vers le milieu de la nuit en la veille des grandes fêtes, les matines qui se célébraient aux dimanches et fêtes moindres et commençaient à l'aube. C'est de ces dernières que parlent les Pères du concile de Tours, et aussi ceux du concile de Vannes en 465, can. 14, lorsqu'ils prescrivent *ut clerici qui in civitate fuerint matutinis hymnis intersint.*

L'office de *Laudes* comportait déjà une part des élé-

ments que nous lui connaissons. Gallus, évêque de Clermont étant près de rendre l'âme récita *temporis matutini*, c'est-à-dire à laudes, *psalmum quinquagesimum, benedictionem seu canticum trium puerorum et Alleluiaticum psalmum*, c'est-à-dire les psaumes CXLVIII-CL, ainsi nommés d'après Grégoire de Tours parce qu'ils ont pour titre : *Alleluia* [1]. Mais néanmoins Grégoire ne se prive pas d'appeler *matutinas* les prières de la nuit : *Tertia autem nocte*, écrit-il, *postquam advenimus ad sanctam basilicam* (de saint Martin) *vigilare disponimus, quod et implevimus*, ce sont des vigiles privées et *mane autem facto, signo ad matutinas commoto reversi sumus dormitum* [2], et ailleurs il rapporte que Nicetius de Lyon *surrexisset ad matutinum, expectatis duobus antiphonis, egressus in sacrarium; ubi dum resideret, diaconus responsorium psalmum canere cœpit* [3].

Ainsi d'après le canon du concile de Tours, on récitait douze psaumes sous six antiennes et des leçons avec leurs répons. On a vu que l'année semble finir à Pâques, En août, nulle récitation de psaumes n'est prescrite : *Toto Augusto manicationes fiant, quia festivitates sunt et missæ sanctorum.* Aimoin [4] explique ceci : *Porro toto Augusto, propter crebas festivitates, manicationes fiebant. Manicare autem mane surgere dicitur.* L'heure de la messe était avancée et sitôt dite, on s'employait à la moisson.

Le concile de Narbonne en 589, canon 2, prescrit *in fine cujusque psalmi* Gloria *dicatur, et per intervalla majorum*, car les psaumes les plus longs étaient sectionnés en deux tronçons *et per quamcumque pausationem* Gloria Trinitatis *decantabatur.*

On ne sait pas de façon précise quand l'office de prime fut adopté en Gaule. Ce que nous en dit Cassien : *Matutinam in occiduis vel maxime regionibus observatam* [5] ne s'entend pas nécessairement de la Gaule; on a vu qu'à Tours l'évêque Injuriosus n'établit que tierce et sexte, de même saint Césaire. Peut-être observa-t-on une différence entre les jours de fêtes et les autres. Dans sa règle, saint Césaire permit la récitation de prime les jours de fête et les dimanches : *Deinde dicenda est Prima cum psalmis sex et hymnus :* Fulgentis auctor ætheris. *Lectiones duæ, una de veteri, alia de novo testamento et capitellum. Hoc modo Dominica vel Sabbato et majoribus festivitatibus fieri debet.*

Aux autres heures diurnes six psaumes, antiennes, leçon, capitule; à lucernaire, le psaume directanée, deux antiennes, l'hymne et capitule, à *duodecima*, dix-huit psaumes, antienne, hymne, leçon et capitule.

La règle de saint Aurélien distingue l'office de complies de *duodecima*. Dans le *Missale gallicanum vetus* on trouve deux oraisons pour *duodecima hora.*

Saint Césaire donnait la bénédiction à lucernaire de vêpres : *Factum est ut quodam tempore quatuor ei episcopi ad occursum venirent, cum quibus ad Lucernarium ad basilicam sancti Stephani descendit. Cumque expleto Lucernario benedictionem populo dedisset* [6]. Le canon 30 d'Agde contient cette prescription : *Et quia convenit ordinem Ecclesiæ ab omnibus æqualiter custodiri, studendum est, ut sicut ubique fit, et post antiphonas, collectiones per ordinem ab episcopis vel presbyteris dicantur; et hymni matutini vel vespertini diebus omnibus decantentur; et in conclusione matutinarum vel vespertinarum missarum, post hymnos capitella de psalmis dicantur; et plebs collecta oratione ad vesperam ab episcopo cum benedictione dimittatur.*

VI. DIFFÉRENTES MESSES ET LE JEÛNE PRÉPARATOIRE. — Le concile de Vaison, tenu en 529, distingue dans son canon troisième quatre types de messes : matutinales, quadragésimales, pour la commémoration des défunts, et enfin publiques. Ces dernières étaient celles qui se célébraient les jours de fête à l'heure de tierce et dont il est dit dans le canon 14e du IIIe concile d'Orléans : *De missarum celebritate in præcipuis duntaxat solemnitatibus id observari debet, ut hora tertia missarum celebratio in Dei nomine inchoetur, quo facilius intra horas competentes, ipso officio expedito, sacerdotes possint ad vespertina officia, id est in vespertino tempore convenire.*

Les messes matutinales se célébraient avant l'heure de tierce : les quadragésimales à l'heure de vêpres, ce qui fait qu'on les appelait aussi *missæ serotinæ* ou messes du soir : *Sacrificia vero matutina missarum, sive vespertina, ne quis cum armis pertinentibus ad bellorum usum spectet*, dit le canon 29e du même concile; pendant que le canon 9 du Ier concile de Mâcon précise que ces messes du soir sont célébrées en carême les jours de férie; enfin le IIe concile de Braga, canon 9e leur assigne l'heure de none ou la suivante.

La messe n'était qu'exceptionnellement quotidienne en Gaule; nous lisons que Licinius, évêque d'Angers, au VIe siècle, *quotidie missam cum ingenti cordis compunctione cantasse;* aussi voyait-on des prêtres venir communier à la messe d'un autre prêtre, mais c'est une erreur de soutenir qu'on ne célébrait qu'une messe à chaque autel. Le canon 10 du concile d'Auxerre dit que *non licet super uno altari in una die duas missas dicere; nec in altario, ubi episcopus missas dixerit, ut presbyter in illa die missas dicat*, en sorte que le seul autel sur lequel un évêque avait célébré la messe était interdit aux prêtres pour le reste de la journée. Ce qui était interdit aux prêtres comme aux évêques c'était de célébrer plusieurs messes de suite au même autel.

La messe était d'obligation les jours de fête, ce qui fit qu'on prit l'habitude de dire indifféremment « jour de fête » et « jour de messe ». Il reste douteux toutefois, que l'assistance à la messe fut obligatoire les jours de jeûne, c'est-à-dire les féries de carême, les rogations, les quatre-temps, les féries 2e, 4e et 6e depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, ainsi que nous lisons dans le canon 9e du Ier concile de Mâcon : *Ut a feria sancti Martini usque ad Natale Domini, secunda, quarta, et sexta Sabbati jejunetur, et sacrificia quadragesimali debeant ordine celebrari.* Aux Rogations, les fidèles assistaient à la messe, car nous lisons dans la vie de saint Germain qu'une femme fut guérie de cécité comme elle assistait à la messe *cum populo* [7], dans ce même écrit nous rencontrons le passage suivant : *Accidit ut sanctus vir* (Germanus) *remeans de Namnetico, domum Nunnichi illustris illustraret vestigio. De cujus veste matrona rapto fideliter filo recondit in oratorio. Quæ valetudinem irruens, vigiliis in honore sancti solemniter celebratis, ac missa revocata, de præsenti curata est* [8]. Et dans la vie de sainte Radegonde : *Quid egerit circa sancti Martini atria, templa, basilicam, flens, lacrymis insatiata, singula jacens per limina, ubi missa revocata, vestibus et ornamento, quo se clariori cultu solebat ferre in palatio, sacrum componit altare* [9]. Dans les deux passages le terme *missa revocata* semble n'avoir pas d'autre signification que *missa celebrata.* Dans Grégoire de Tours [10] nous lisons de même : *Vade, et vigila totam noctem in honore, ac revoca missas, et liberaberis a plaga*, ce qui revient à dire *celebra missas*, quoiqu'il s'agisse de la messe de Grégoire, mais on sait que celui-ci emploie couramment à l'égard des laïques l'expression *celebrare missas;* ainsi à propos de saint Sigismond : *Si qui nunc frigoritici in ejus honore missas devote celebrent, ejusque pro requie Deo offerant obla-*

[1] *De Vitis Patrum*, c. VII. — [2] *De miraculis S. Martini*, l. I, c. XXXIII. — [3] *De vitis Patrum*, c. VIII. — [4] *Histor. Francor.*, l. III, c. LXXXI. — [5] *Institut.*, l. I, c. IV. — [6] *Vita Cæsarii*, l. II, n. XII. — [7] Fortunat, *Vita S. Germani Parisiensis episcopi*, c. XXXIII, — [8] *Ibid.*, c. LX. — [9] Fortunat, *Vita S. Radegundis*, l. I, c. XIV. — [10] *De Gloria martyrum*, l. I, c. LI.

tionem; statim compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati pristinæ restaurantur [1]. Dans le *De gloria confessorum*, Grégoire écrit en parlant d'une femme : *per annum integrum assidue orationi vacabat, celebrans quotidie missarum solemnia, et offerens oblationem pro anima viri, non diffisa de Domini misericordia, quod haberet defunctus requiem, in die qua Domino oblationem pro ejus anima deliberassel : semper sextarium Gazeti vini præbuit in sacrificium basilicæ sanctæ* [2]. On a ici un témoignage assez clair de l'oblation du sacrifice pour les défunts, et ce qui suit n'importe pas moins : *Sed subdiaconus nequam reservans gulæ Gazetum, acetum vehementissimum offerebat in calice, muliere non semper ad communicandi gratiam accedente.* Ainsi, elle ne communiait pas à toutes les messes auxquelles elle assistait. D'ailleurs cette expression *celebrare missas* n'était pas une innovation, outre qu'elle exprimait la participation étroite des fidèles au sacrifice elle pouvait se réclamer d'un usage très ancien puisque saint Cyprien, dans son traité sur l'oraison dominicale s'exprime ainsi : *Et quando in unum cum fratribus convenimus, et sacrificia divina cum Dei sacerdote celebramus, verecundiæ et disciplinæ memores esse debemus.*

Grégoire de Tours, dans un autre de ses écrits, réclame des communiants la pureté de conscience et veut que, comme le prêtre, ils soient à jeûn; il dénonce un prêtre *qui non dubitavit miser vino madefactus appetere quod jejunus quisque non sine metu potest terrente conscientia explicare* [3]. Le jeûne préparatoire à la réception de l'eucharistie et à la célébration de la messe était de règle, et Grégoire cite un prêtre qui *post galli cantum in ipsa nocte (multi) vidisse bibentem.* Aussi les évêques du IIe concile de Braga, canon 10e, condamnent les prêtres qui *in missa mortuorum, post acceptum merum, oblationem ausi sunt consecrare.*

Le canon 19e du concile d'Auxerre interdit au diacre et au sous-diacre aussi bien qu'au prêtre *post acceptum cibum vel poculum missas tractare, aut in ecclesia dum missæ dicebantur stare.* Les fidèles qui venaient assister à la messe et n'avaient pas l'intention d'y communier devaient cependant être à jeûn. On voit dans la vie de saint Walaric que deux parents viennent lui rendre visite en la fête de Saint-Martin et se font gourmander parce que *ante missarum solemnia bibere præsumpsissent.*

VII. Édifices liturgiques. — Les édifices liturgiques offraient des formes variées, forme basilicale, cruciale, circulaire, mais tous avaient une abside et étaient tournés vers l'Orient; aussi Étienne de Tournai dans une lettre au pape Lucius III signale comme un fait remarquable que l'église dédiée à saint Benoît à Paris *dissimilem et dissidentem (esse) ab aliis ecclesiis, quæ a parte sanctuarii respiciebat Occidentem, ab introitu Orientem.*

Grégoire de Tours décrit en ces termes la basilique élevée par son prédécesseur Perpetuus : *Habet in longum pedes centum quinquaginta quinque, in latum sexaginta : habet in altum, usque ad cameram, pedes quinquaginta quinque. Fenestras in altario triginta duas, in capso viginti; columnas quadraginta unam : in toto ædificio fenestras quinquaginta duas, columnas centum viginti : ostia octo, tria in altario, quinque in capso (Hist. Franc.*, l. II, c. xiv). L'église élevée à Clermont par saint Namatius avait *in longum pedes centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta; in altum infra capsum usque cameram pedes quinquaginta, in ante absidem rotundam habens; ab utroque latere ascellas* (c'est-à-dire *alas ou porticus*) *eleganti constructas opere, totumque ædificium in modum crucis habetur expositum. Habet fenestras quadraginta duas, columnas septuaginta, ostia octo (Ibid.*, l. II, c. xvi). L'église de Jumièges, bâtie au viie siècle par saint Philibert offrait *introrsus domus alma fulget, habitantibus digna, ab Euro surgens ecclesia, crucis instar erecta : cujus apicem obtinet alma virgo Maria, altare ante faciem lectuli condente beatissimo Filiberto, pictum gemmarum lumine, comptum auri et argenti congerie. Ab utroque latere Joannis et Columbani aræ dant gloriam Deo. Aderat a Borea Dionysii martyris et Germani confessoris ædicula : in dextris nobile permanet sancti Petri oraculum (= oratorium) : e latere sancti habens Martini sacrarium.*

Nous avons rappelé ailleurs un texte qui offre de l'intérêt pour les églises de ce temps. Bède nous dit que l'abbé Benoît Biscop traversa le détroit et vint en Gaule à la recherche de *cæmentarios qui lapideam sibi ecclesiam cum tabulatu lapideo juxta Romanorum, quem semper amabat, morem facerent.* Quand l'édifice fut élevé il envoya de nouveau *legatarios in Galliam, qui vitri factores, artifices videlicet Britannis eatenus incognitos, ad cancellandas ecclesiæ, porticumque et cænaculorum ejus fenestras adducerent. Factumque est, et venerunt; nec solum postulatum opus compleverunt, sed et Anglorum ex eo gentem ejusmodi artificium nosse ac discere fecerunt. Ad hæc cuncta quæ ad altaris et ecclesiæ ministerium competebant, vasa scilicet vel vestimenta, quia domi invenire non potuit, de transmarinis regionibus advectare religiosus emptor curabat.*

VIII. Décoration des églises. — Les édifices étaient peints et ornés. A propos de l'église de saint Antolianus à Clermont, Grégoire nous dit que : *Erectis parietibus super altare ædis illius, turrem a columnis, pharis, heracliisque, transvolutis arcubus erexerunt, miram cameræ fucorum diversitatibus imaginatam adhibentes picturam* [4]. Autre témoignage, les soldats crient à Gondebaud, fils de Clotaire, à l'en croire : *Turre es pictor ille qui tempore Clotarii regis per oratoria parietes atque cameras caraxabas* [5] et ailleurs il est question des enfants d'Evroult qui *suscipiebant picturas parietum, rimabanturque ornamenta sepulcri (sancti Martini)* [6].

Le baptistère élevé par Sulpice-Sévère était décoré de peintures et on y voyait les images de saint Martin et de saint Paulin de Nole, du vivant de ce dernier.

Les cancels étaient placés dans la nef et séparaient le chœur des clercs de la partie réservée aux laïques; nous lisons dans le canon 4e du IIe concile de Tours : *Ut laici secus altare, quo sancta mysteria celebrantur, inter clericos tam ad vigilias, quam ad missas, stare penitus non præsumant : sed pars illa quæ a cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentium pateat clericorum.*

Les tombes saintes étaient également défendues par des cancels, Grégoire parlant du tombeau de saint Martin mentionne le *lignum venerabile de cancello lectuli* [7] (= *tumuli*), et ces cancels pouvaient recevoir une riche décoration, des incrustations d'argent qu'on détachait et vendait pour le rachat des captifs : *Videntur etiam hodieque securium ictus in podiis et cancellis, dum inde columnarum ex argento excutiuntur ornamenta* [8].

Outre les peintures, il y avait les tentures, *palla, tapetia, vela.* C'était une mode italienne *hanc apud Italos specialem vigere medelam, ut si quis pustulæ percutiatur vulnere, ad propinquum quod fuerit beati Martini oratorium habeatur perfugium; et aut ex velo januæ, aut palliolis quæ pendent de parietibus, quidquid primum raptum fuerit, fit salubre* [9]. Les tentures entouraient l'autel et l'isolaient en quelque façon.

[1] *De gloria martyrum*, l. I, c. lxxv. — [2] *Ibid.*, c. lxv. — [3] *De gloria martyrum*, l. I, c. lxxxvii. — [4] *De gloria martyrum*, l. I, c. lxv. — [5] *Hist. Franc.*, l. VII, c. xxxvi. — [6] *Ibid.*, l. VII, c. xxii. — [7] *De miraculis S. Martini*, l. I, xiii. — [8] Cyprianus, *Vita S. Cæsarii*, l. I, n. xvii. — [9] *De miraculis S. Martini*, l. I, c. xiii.

Voici la description que Sidoine Apollinaire fait à son ami Hesperius de la basilique de Lyon construite par l'évêque Patiens [1] :

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum
Aut dextrum trahitur, sed arce frontis
Ortum prospicit æqui noctialem.
Intus lux micat, atque bracteatum
Sol sic sollicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, solum, fenestras :
Ac sub versicoloribus figuris
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.
Huic est porticus applicata triplex,
Fulmentis Aquitanicis superbia :
Ad cujus specimen remotiora
Claudunt atria porticus secundæ :
Et campum medium procul locatas
Vestit saxea silva per columnas.
Hinc agger sonat, hinc Arar resultat.
Hinc sese pedes atque eques reflectit
Stridentum et moderator esse dorum :
Curvorum hinc chorus helciariorum,
Responsantibus Alleluia ripis,
Ad Christum levat amnicum celeuma.
Sic sic psallite nauta vel viator :
Namque iste est locus omnibus petendus,
Omnesque via ducit ad salutem.

IX. Dédicace des églises; autels, reliques, réserve. — Grégoire de Tours nous a conservé la description d'une dédicace d'église faite par lui. D'abord on célèbre dans une autre basilique *vigiliæ noctem unam ducentes, mane venientes ad cellulam, altare quod erexeramus, sanctificavimus.* Ensuite *regressi ad basilicam, sanctas reliquias exinde, solemniter radiantibus cereis crucibusque, admovimus. Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibus non minimus chorus, et civium honoratorum ordo præclarus; sed et populi sequentis ordinis magnus numerus. Cumque sacros aucta pignora, palliis ac mappis exornata, in excelsum deferremus, pervenimus ad ostium oratorii. Ingredientibus autem nobis, subito replevit cellulam illam fulgor terribilis* [2], etc.

En ce qui regarde l'autel, le canon 14e du concile d'Agde prescrit ceci : *altaria placuit non solum unctione chrismatis, sed etiam sacerdotali benedictione sacrari,* et le canon 26 du concile d'Epaone : *Altaria, nisi lapidea, chrismatis unctione non sacrentur.* Nous connaissons encore plusieurs de ces autels mérovingiens, mais ici nous nous en tenons aux textes et Grégoire décrit l'autel de l'église Saint-Pierre à Bordeaux : *Hujus altare positis in altum pulpitis locatum habetur; cujus pars inferior, in modum cryptæ, ostio clauditur, habens nihilominus et ipsa cum sanctorum pignoribus altare suum* [3]. Beaucoup de ces autels étaient exhaussés par-dessus la voûte d'une crypte, il fallait y monter par un escalier dont les marches étaient fréquemment encombrées de fidèles agenouillés.

La présence de plusieurs autels dans une même église n'est pas contestable quand on relit la lettre de saint Grégoire le Grand à l'évêque de Saintes, Pallade, lettre qui mentionne la présence de treize autels dans l'église construite par Pallade [4]; à Bordeaux nous savons par Grégoire de Tours qu'il s'en trouvait deux superposés, un dans l'église, un dans la crypte; à Braine dans le Soissonnais, trois, et Grégoire y célébra trois messes successivement. Ces autels avaient généralement un *ciborium.* On lit dans la Chronique de Saint-Riquier [5] : *Super illa tria altaria habentur tria ciboria, ex argento et auro parata in quibus tres dependent coronæ singulæ per singula, ex auro gemmis que paratæ cum aureis cruciculis atque ornamentis.* Sur le sommet du *ciborium* des croix ou des croisillons étaient plantés, comme sur le baldaquin, qui était une façon de ciborium posé par-dessus les tombes saintes.

Grégoire de Tours nous apprend qu'on conservait les reliques des saints dans trois endroits distincts. 1° Dans les cryptes souterraines sous l'autel principal [6]. — 2° Dans des riches pratiquées dans les parois de l'église. Un certain Euphrone Syrien avait apporté des reliques de saint Serge et fait bâtir une église à Bordeaux : *erant in sublimi parietis contra altarium in capsula reconditæ* [7]. — 3° Dans les baptistères.

On n'exposait les reliques sur l'autel que pour peu de temps [8] et l'autel était parfois orné de fleurs, comme nous l'apprend Fortunat :

Inde viri postes et pulpita floribus ornant,
Hinc mulier roseo complet odore sinum.
At vos non vobis, sed Christo fertis odores :
Has quoque primitias ad pia templa datis.
Texistis variis altaria festa coronis.

L'usage de la réserve eucharistique existait en Gaule. Mabillon a cité à ce sujet le testament de Perpetuus, mais on sait que cette pièce est fausse (voir Faux, Faussaires).

On employa souvent une colombe suspendue sous un *ciborium* et cet usage n'a pas entièrement disparu de nos jours. Le plus ancien témoignage est peut-être un texte de la vie de saint Basile par Amphiloque; mais ceci nous conduirait en Orient.

Nous savons qu'en Occident cet usage était pratiqué à Saint-Denis où un voleur *super sepulcrum sanctum calcare non metuens, dum columbam auream lancea quærit elidere, elapsis pedibus ab utraque parte, quia turritus erat tumulus, lancea latere defixa, exanimis est inventus* [9].

Par manière d'imitation, on fit des colombes pour contenir non plus l'eucharistie, mais les reliques des saints : *cruces aureas et phylacteria confringens, inter cætera etiam auream columbam confregit, quæ pro lacte et capillis sancte Mariæ, ut ferebatur, introrsum reconditis, multum erat famosa et honorabilis. Unde et in majoribus festis super ejus altare solebat appendi* [10]. Cet usage est d'ailleurs déjà assez tardif et on n'exposa d'abord ces reliques que pendant un temps très court.

Le 3e canon du IIe concile de Tours contient cette prescription formelle : *Ut corpus Domini in altari, non in imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur.* Le sens de ce canon a été fort discuté.

X. Vases sacrés et mobilier liturgique. — Les vases sacrés et le mobilier liturgique sont désignés par Grégoire de Tours sous le nom de *ministerium ecclesiæ.* On a maintes fois cité ce passage de l'*Historia Francorum,* l. III, c. x, où est énuméré le butin rapporté par Childebert de sa campagne d'Espagne : *inter quos thesauros ministeria pretiosissima detulit,* entre autres *sexaginta calices, quindecim patenas, viginti Evangeliorum capsas, omnia ex auro puro, ac gemmis pretiosis ornata.* Dans le livre *De gloria martyrum* (II, vii), on voit que les Burgondes s'emparent de Brives et ne s'en éloignèrent qu'après *direpto ministerio sacro sancto,* et parmi ce butin pillé se trouvait une patène et une burette. La patène était de grandes dimensions comme celle dont parle Grégoire dans le *De gloria martyrum* (I, lxxxv) : *Britannorum comes cum graviter a doloribus pedum affligeretur, et per medicos expendens substantiam suam, nihil commo-*

[1] *Epistol.,* l. II, ep. x. — [2] *De gloria confessorum,* c. xx. — [3] *De gloria martyrum,* l. I, c. xxxiii. — [4] *Registrum,* l. V, epist., l. — [5] Hariulfi, *Chronicon,* l. III, c. iii. — [6] *Ibid.,* l. I, c. xxviii, xxxii. — [7] *Hist. Franc.,* l. VII, c. xxxi. — [8] *Hist. Francor.,* l. IX, c. vi. — [9] *De gloria martyrum,* l. I, c. lxxii. — [10] Hermann, *De mirac. S. Mariæ,* l. III, c. xxviii.

dius habuisset, dixit ei quidam de suis : Si enim ab ecclesia tibi aliquod vas ministerii, quod in altari ponitur, deferatur, in quo pedes ablueres, poterit tibi hæc causa ferre medelam. Stulti et inertes non cognoscentes, quod sacrata Deo vasa non debent ad usus humanos aptari. At ille celeriter ad ecclesiam mittit, et patenam sacrosancti altaris de sacrario suscipit, ibique pedes abluit. Sed statim doloribus additis, ad plenum debilitatus, nusquam postea gressum facere potuit.

Saint Césaire d'Arles livre une partie du trésor de son église à la fonte afin de procurer le rachat des captifs : *opus sanctum usque ad divini ministerii dispensationem, cum thuribulis, calicibus, patenisque pro eorumdem redemptione vendidit;* et à ceux qui l'en blâmaient, il répondait : *Non credo contrarium esse Deo, de ministerio suo redemptionem dari, qui se ipsum pro hominis redemptione tradidit.* Enfin dans le concile de Reims, tenu en 627, on lit au canon 22e que l'évêque doit veiller *ne ministeria sacra frangat pro qualicumque conditione, excepto si evenerit ardua necessitas pro redemptione captivorum.*

Saint Avit fait usage également du même terme : *De ministeriis hæreticorum, quæ illis sacra, nobis exsecrabilia judicantur, id est patenis paterisque,....* Et ce mot *ministerium ecclesiæ* ne s'applique pas aux seuls vases sacrés, mais au mobilier liturgique, par exemple *de quadam ecclesiæ urceum miræ magnitudinis ac pulchritudinis (Hist. Francor.*, l. I, c. XXVII), et dans le testament de saint Yriex nous lisons : *Quod unusquisque locus sanctus constitutus ibi habeat ministerium declaratum, rectum duximus inserendum, id est turres quatuor, coopertorios holosericos tres, calices argenteos quatuor, (ex quibus) duo ansati, comparati solidis triginta, alius solidis sexdecim, tertius solidis quindecim, quartus solidis quadraginta quinque, duo ex ipsis auro sunt fabricati. Item coopertorium lineum, valens solidis quatuor, pallas corporales quatuor, majores quinque, quinquaginta quinque, minores et tribuna valentia solidis duodecim, et alia quotidiana, quæ sunt ante altare, valentia solidis quinque, et multa alia pretiosa ornamenta.* Un peu plus loin, il énumère *tribunalia duo, valentia solidos quatuor; vela ad ostia tria, valentia solidos sex, turres, calices, pallæ et coopertoria.* Les *turres* sont des boîtes en forme de tours dans lesquelles on enfermait les calices, les *tribunalia* sont selon le cas des pupitres pour poser les livres liturgiques.

XI. Vêtements. — Au temps où nous étudions la liturgie gallicane, le clergé portait des vêtements blancs pour la liturgie : *Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibus non minimus chorus*, lisons-nous à l'occasion du transfert des reliques pour la dédicace de l'oratoire de saint Saturnin [1]. Le canon 12e du concile de Narbonne décide que *nullus presbyter aut diaconus absque aliqua infirmitate, dum missa perficitur, egredi de altario, se alba audeat*, et dans l'Histoire des Francs nous voyons un archidiacre, qui *indutus alba, episcopum missam celebraturus in ecclesiam progrederetur* [2]. Car l'usage était établi que lorsqu'un évêque se rendait à l'église pour y célébrer la messe, *archidiaconus cum clero in albis venienti* se portait à sa rencontre, *diaconibus thuribula gerentibus* [3].

Alors que cette aube blanche était le vêtement coutumier des patriarches d'Orient, en Occident les évêques ne la portaient que pour le moment du saint sacrifice. Le prêtre Népotien légua à saint Jérôme une *tunica, qua utebatur in ministerio Christi*, et sans doute pas à d'autres moments.

On ne rencontre guère la mention de l'amict chez nos auteurs gallicans avant le temps de Charlemagne. Quant à l'*orarium* des prêtres, croisé sur la poitrine, il est mentionné dans le 4e canon du IIIe concile de Braga ; et le concile de Narbonne dans son canon 1er défend aux clercs les vêtements de pourpre en tout temps.

Les *Vitæ Patrum* de Grégoire de Tours font mention de la chasuble de l'évêque Nicetius de Lyon, on lui conservait son vieux nom de *capsa : Capsa autem ita dilatata erat, ut solent in illis candidis fieri, quæ per paschalia festa sacerdotum humeris imponuntur* [4]. La *capsa* est devenue la chape et munie d'un capuchon, comme celle de saint Omer qu'on conservait jadis au monastère de Saint-Bertin.

XII. Particularités. — Le cardinal Bona fut le premier qui s'appliqua à l'étude assidue des monuments de la liturgie gallicane en vue d'y retrouver un enseignement historique.

Il conclut que les caractères essentiels de la messe gallicane étaient au nombre de quatre : 1° On y lisait les Passions des martyrs comme l'atteste Hilduin dans sa lettre à Louis le Débonnaire : *antiquissimos, et nimia pene vetustate consumptos Missales libros, continentes missæ ordinem more Gallico qui ab initio receptæ fidei usu in hac occidentali plaga est habitus, usquequo tenorem, quo nunc utitur, Romanum susceperit. In quibus voluminibus habentur duæ missæ de sancto Dionysio, quæ sic inter celebrandum... tormenta martyris, sociorumque ejus succincte commemoranti sicut et reliquæ Missæ ibidem scriptæ aliorum apostolorum vel martyrum, quorum passiones habentur, notissime decantant.* Cette commémoraison de la passion des martyrs était faite au cours de la Préface, mais parfois on lisait la passion intégralement, par exemple celle de saint Émilien.

2° La liturgie gallicane était semblable à celle de Tolède, car on lit dans une lettre de Charles le Chauve au clergé de Ravenne : *Usque ad tempora abavi nostri Gallicanæ Ecclesiæ aliter quam Romana vel Mediolanensis Ecclesia divina celebrabant officia, sicut vidimus et audivimus ab eis qui ex partibus Toletanæ Ecclesiæ ad nos venientes, secundum morem ipsius Ecclesiæ coram nobis sacra officia celebrarunt.* D'ailleurs nous savons qu'à Tolède également on lisait à la messe les passions des martyrs, car saint Braulion de Saragosse écrit dans la préface des actes de saint Émilien qu'il a écrit ce livre : *ut possel in missæ ejus celebratione quantocius legi.*

3° Dans la liturgie gallicane, on fait trois lectures au dire de Grégoire de Tours ; la première tirée des prophètes ; la 2e prise dans les écrits des apôtres ; la 3e extraite des évangiles. Lorsque Chramne, fils de Clotaire, arrive à Dijon il demande aux clercs de consulter pour lui les saints livres et aussitôt on étale sur l'autel les trois volumes, *id est Prophetiæ, Apostoli et Evangeliorum ut unusquisque in libro quod primum aperiebat, hoc ad missas etiam legeret. (Hist. Franc.*, IV, XVI) ; en outre ces lectures pouvaient être faites à l'occasion non par un sous-diacre ou un diacre, mais par un prêtre ou par un évêque (*Ibid.*, VIII, VII).

4° Dans cette liturgie le diacre, à un moment donné, réclamait le silence : *Unde factum est, ut quadam die dominica, postquam diaconus silentium populis, ut missæ auscultarentur, indixit, rex Guntchramnus conversus ad populum diceret (Ibid.*, VII, VIII). Dans le rite mozarabe, avant la lecture de l'épître, on dit au peuple : *Silentium facite;* Beatus nous apprend qu'au moment de prendre l'évangile sur l'autel, le diacre dit : *Laus tibi,* tous répondent *Laus tibi, Domine Jesu Christe, Rex æterne gloriæ,* alors il ordonne le silence. Enfin dans le *De psalmodiæ bono,* Nicetius dit : *Ideo enim et diaconus claru voce in dono Dei sancti præconii admonet cunctos, ut sive orando, sive in flectendis genibus, sive in psallendo, sive in lectionibus sollicite audiendis, unitas servetur ab omnibus.*

[1] *De Gloria confessorum*, c. XX. — [2] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXVIII. — [3] Paul de Merida, *Vitæ episcopor.*, c. VI. — [4] *Vitæ Patrum*, c. VIII.

Enfin on peut résumer d'un mot ces points de contact en rappelant le texte du canon 12e du IVe concile de Tolède qui statue, *ut pari modo Gallia Hispaniaque celebret.*

Mais malgré ces points communs entre le rite gallican et le mozarabe, le premier offre des particularités notables, soit dans les lectures soit dans le canon. L'ordre gallican paraît le plus ancien des deux. Dès le temps de saint Césaire d'Arles, la leçon prophétique précédait la leçon apostolique : *Si diligenter attenderitis*, dit-il, *cognoscetis quia non tunc fiunt missæ, quando divinæ lectiones in ecclesia recitantur, sed quando munera offerantur, et corpus vel sanguis Domini consecratur. Nam lectiones, sive propheticas, sive apostolicas, sive evangelicas, etiam in domibus vestris aut ipsi legere, aut alios legentes audire potestis; consecrationem vero corporis et sanguinis Domini non alibi, nisi in domo Dei, audire vel videre poteritis.* Ces trois lectures précédaient la messe, et l'usage s'en retrouve à Milan dès le temps de saint Ambroise, au témoignage de Sulpice-Sévère [1].

Ces lectures font déjà partie d'un ensemble liturgique au sujet duquel nous possédons le précieux témoignage de Gennade [2] au sujet du prêtre Musaeus de Marseille : *hortatu sancti Venerii episcopi sui excerpsit ex sacris scripturis lectiones totius anni festivis aptas diebus; responsoria etiam psalmorum et capitula tempori et lectionibus congruentia .. Sed et ad personam sancti Eustasii episcopi, successoris prædicti hominis Dei, composuit sacramentorum egregium et non parvum volumen, per membra quidem pro opportunitate officiorum et temporum, pro lectionum textu psalmorumque serie et decantatione discretum : sed supplicandi Deo et contestandi beneficiorum ejus soliditate sui consentaneum.* Le terme *contestandi* est une allusion au mot *contestatio* qui désignait la préface dans le rite gallican.

Musaeus, qui mourut après 450, a donc rédigé un « sacramentaire »; avant lui saint Hilaire de Poitiers composa un hymnaire et un *liber Mysteriorum* [3]; et il faut aussi faire une place à Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, auteur d'un recueil de *Missæ*, dont Grégoire de Tours écrivit la préface [4]. Enfin nous avons encore le témoignage de Gennade, au dire duquel le prêtre de Marseille, Salvien, *homilias episcopis factas multas, sacramentorum vero, quantas nec recordor, composuit.* Ce qu'il faut entendre d'homélies ou de sermons destinés à être lus pendant la messe. Grégoire de Tours nous a conservé une autre attestation au sujet de l'activité liturgique du roi Chilpéric. C'était une sorte de maniaque cruel, que l'évêque de Tours qualifiait de Néron et d'Hérode, qui, entre deux ripailles *confecit duos libros, quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt, in quibus, dum non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit, et pro brevibus longas statuebat; et alia opuscula vel hymnos sive missas quæ nulla ratione suscipi possunt* [5].

Hilaire, Sidoine et Musaeus ont suivi l'usage gallican dont une lettre de saint Grégoire à saint Augustin de Cantorbéry rend témoignage vers la fin du VIe siècle: *Cur cum una sit fides, diversæ sint Ecclesiarum consuetudines; et altera consuetudo missarum in Romana ecclesia, atque altera in Galliarum Ecclesiis teneatur.*

Le canon 18e du IVe concile de Tolède réprouve l'usage de certains prêtres qui *post dictam orationem dominicam statim communicant et postea benedictionem in populo dant* et il statue que *post orationem dominicam et conjunctionem panis et calicis, benedictio in populum sequatur* avant la communion. Ce canon peut être utilement rapproché de ce que nous lisons dans un sermon de saint Césaire d'Arles [6] qui veut que les fidèles assistent à la messe tout entière *usquequo oratio Dominica dicatur et benedictio populo detur*, et cette bénédiction est *præmissa oratione dominica.* Dans la vie de Césaire, nous lisons ce passage à retenir [7] : *Post hæc quadam die prospiciens de altario, vidit aliquos lectis evangeliis de ecclesia foras exire, qui verbum beati viri, id est prædicationem, dedignabantur in primo cognoscere. Illico occurens clamavit ad populum : Quid agitis o filii? Quo ducimini foras male suasione subversi? State pro animabus vestris ad verbum admonitionis, et audite solliciti. Hoc vobis in die judicii facere non licebit. Moneo et clamo, obtestorque; non ergo estote fugitivi vel surdi. Ecce oris mei buccina, quasi anima cujusque vestrum fuerit diaboli mucrone perempta. Non tenebor de taciturnitate culpabilis. Ob hoc sæpissime ostia post evangelia claudi fecit, donec Deo volente gratularentur cœrcitione et provectu, qui fuerant ante fugitivi.* Ce passage montre que Césaire prêchait aussitôt après la lecture de l'évangile, et cet usage s'était implanté ailleurs que dans la province d'Arles, comme on le voit par le canon 47 du concile d'Agde, le canon 26 du Ier concile d'Orléans et le canon 29 du IIIe concile de cette ville : *De missis nullus laicorum ante discedat, quam dominica dicatur oratio, et si episcopus fuerit præsens, ejus benedictio exspectetur.* Dans le missel mozarabe la bénédiction précède la communion, de même dans le rite gallican, en sorte que ceux qui ne communiaient pas, pouvaient s'éloigner ayant été bénis et la messe était réputée finie avant la communion : *Cumque expletis missis, populus cœpisset sacrosanctum corpus Redemptoris accipere...* [8]; et il est intéressant de remarquer que nous lisons dans le traité *de Lapsis* de saint Cyprien : *Ubi vero, solemnibus adimpletis, calicem diaconus offerre præsentibus cœpit.*

Au risque de quelques répétitions nous allons prendre l'exemple d'une Église en particulier, l'Église d'Arles telle que nous la laissent entrevoir les sermons de saint Césaire, aussi bien c'est, grâce à l'activité de son grand évêque, celle du midi de la Gaule sur laquelle nous sommes le plus abondamment renseignés. Assurément il n'en faut pas conclure ni induire que tout se passait à Tours, à Autun, à Bordeaux comme à Arles, mais nous pouvons supposer qu'il existait entre ces Églises de nombreuses ressemblances et puisque celle d'Arles est la moins ignorée, il semble préférable de l'étudier et d'interroger son évêque. Celui-ci va nous parler tout à la fois des rites, des coutumes et du clergé, nous en rapprocherons quelques indications sur la hiérarchie et la liturgie dans l'Église gallicane transmises par Fauste de Riez, par Grégoire de Tours et leurs contemporains.

XIII. Une Église. Arles. — *I. ADMONITIONES DE SAINT CÉSAIRE.* — L'œuvre oratoire de saint Césaire d'Arles est très dispersée et a fait l'objet de recherches critiques déjà très avancées [9]. On sait la difficulté que

[1] *Vita S. Martini*, l. III. — [2] *De viris illustr.*, c. LXXIX. — [3] S. Jérôme, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. C. — [4] *Histor. Francor.*, l. II, c. XXII. — [5] *Ibid.*, l. VI, c. XLVI. — [6] Appendice du tome V de saint Augustin, *Serm.* CCLXXXI. — [7] *Vita Cæsarii*, l. I, n. XIV. — [8] Grégoire de Tours, *De mirac. S. Martini*, l. II, c. XLVII. — [9] A. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, 1894, préf. p. XI-XVIII; P. Lejay, *Notes d'ancienne littérature chrétienne. Les sermons de Césaire d'Arles*, dans *Revue biblique*, 1895, t. IV, p. 593-610; G. Morin, *L'homéliaire de Burchard de Würzburg. Contribution à la critique des sermons de saint Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine*, 1893, t. XIII, p. 97-111; *Six nouveaux sermons de S. Césaire d'Arles*, dans même revue, 1896, p. 193-214; *Un nouveau recueil inédit d'homélies de S. Césaire d'Arles*, dans même revue, 1899, t. XVI, p. 241-260; 289-305; 337-344; *Un recueil de sermons de S. Césaire*, dans *Revue bénédictine*, 1906, t. XXIII, p. 26-44; *Studia Cæsariana. Nouvelle série d'inédits tirés du ms. 3 d'Épinal*, dans même revue, 1906, t. XXIII, p. 189-214, 350-372; *Extraits d'homélies de saint Césaire d'Arles sous le nom de S. Athanase*, dans même revue, 1911, t. XXVIII, p. 417-424.

présente l'étude des sermons de Césaire. Ils sont confondus dans les manuscrits sous les noms les plus divers : saint Augustin, Fauste de Riez, Maxime de Turin, Eusèbe d'Emèse (pseudonyme de Fauste); de plus, on sait que Césaire empruntait de longs passages à ses devanciers et les insérait, avec ou sans retouches, dans ses propres discours. En sorte que ce lot important s'accroît sans cesse et ne comprend pas moins déjà de cinq cents pièces. Il faut laisser à ceux qui ont étudié ce sujet le soin d'en préparer le recueil, nous voulons seulement noter ici quelques indications utiles pour l'étude de la liturgie gallicane disséminées et comme perdues dans cette vaste collection.

« Ce qui frappe le plus quand on étudie le style de Césaire est sa simplicité. Une des qualités du vocabulaire qui lui assurent ce mérite, est l'emploi restreint des mots abstraits. La morale y a plus de place que les développements dogmatiques et les explications des analogies bibliques. Point de mouvements oratoires que des appels pressants aux convictions des fidèles; pas de phrases à effet ni de rythme périodique, en dehors des morceaux empruntés et des formules toutes faites. Jamais Césaire ne perd de vue ceux devant qui il parle. Il entre dans leurs préoccupations habituelles, emprunte ses images et ses comparaisons aux événements de leur vie quotidienne, deuils et fêtes du foyer, hasards du commerce maritime, calculs des livres de compte. Ces sermons sont courts, ils durent un quart d'heure, ce qui ne l'empêche pas d'être le plus grand orateur populaire de l'antiquité chrétienne, et cet orateur par le caractère de sa langue et de son style, comme à d'autres points de vue, marque la transition entre l'époque gallo-romaine et l'époque mérovingienne [1].

« La messe était quotidienne en Afrique; en Orient et en Gaule on ne célébrait que le dimanche et les jours de fêtes, ou encore le samedi et le dimanche et certains jours de vigile ou de carême; les fidèles ne concevaient pas l'assistance à la messe sans la participation à l'eucharistie. On peut se demander dans quelles dispositions de conscience, tous se rendaient à la communion. Sans doute, il faut faire une part aux communions indignes, mais il faut aussi se rappeler que ceux qui assistaient alors au sacrifice de la messe étaient une élite. L'initiation baptismale avait marqué généralement chez ceux qui la recevaient une pratique chrétienne aussi décidée qu'elle peut l'être de nos jours chez un prêtre, un religieux, un séminariste. L'idée dont tous ceux-ci étaient pénétrés nous semble extrêmement haute aujourd'hui : à savoir que le chrétien doit fuir les occasions de péché et s'interdire l'habitude du péché. Ceux que des péchés intérieurs non sujets à la pénitence publique mettaient dans un état de conscience peu conforme à la sainteté du sacrement pouvaient se présenter à la communion d'une façon non seulement exempte de sacrilège, mais encore sainte et fructueuse, suivant les dispositions présentes de leur âme. Les chrétiens des premiers siècles, à coup sûr plus croyants et plus dévots que nous ne sommes, étaient aussi moins scrupuleux et moins inquiets à l'approche de Dieu. Les fautes commises qui ne produisaient plus d'émotion actuelle sur la volonté ne troublaient aucunement leur quiétude au moment de s'approcher du sacrement eucharistique. Dès qu'ils ne sentaient plus au dedans d'eux-mêmes l'attache à l'occasion du péché, le souvenir même de ce dernier n'était plus dans leur conscience qu'une trace morte, que l'eucharistie, associée avec le jeûne, la prière, les œuvres de miséricorde, devait achever d'effacer.

« Il n'y avait de communions indignes, au sentiment des chefs d'Église comme des fidèles, que celles qui étaient faites dans la disposition actuelle du péché, et tout en les supposant quelquefois, il faut croire qu'elles furent peu nombreuses, tant qu'il fut possible de conserver la moralité générale dans toute sa pureté et sa délicatesse. C'est ce qui eut lieu jusque dans les premières années du Ve siècle [2]. »

Dès cette époque la communion fréquente et la conduite scandaleuse de certains communiants préoccupa les chefs des Églises. A la discipline ancienne pouvait-on infliger les mœurs nouvelles sans détruire l'équilibre de la vie chrétienne? On ne le pensa pas et la communion fut interdite à certaines catégories de pécheurs obstinés, interdite pendant certaines périodes afin de procurer aux fidèles l'occasion de se réconcilier et de se rendre dignes de nouveau de la communion. En Gaule, Cassien donne ce conseil aux moines, et l'auteur du *Liber de ecclesiasticis dogmatibus* (c. LIII), aux fidèles. Ces derniers subissaient la réaction lamentable et inévitable qu'on aurait dû prévoir. Dès que leurs pasteurs ne les pressèrent plus de communier fréquemment, ils se détournèrent à peu près de l'eucharistie. Saint Hilaire d'Arles se désolait à la vue de nombreux fidèles qui sortaient de l'église sans attendre même le renvoi des catéchumènes et des pénitents, échappant ainsi au prône et à la communion.

Le canon 18 du concile d'Agde (506), nous montre un grand nombre de fidèles ne se souciant plus de communier, même aux plus grandes fêtes, à tel point qu'on appréhende de voir la communion entièrement délaissée; pour éviter cet excès, il impose, sous peine de ne plus passer pour catholique, *catholici non credantur*, la communion à Noël, à Pâques, à la Pentecôte. Saint Césaire recommande de s'y préparer longuement pendant les semaines qui précèdent ces fêtes, par l'assistance aux vigiles et aux heures canoniales, la mortification dans le manger et le boire, l'abstinence des rapports conjugaux, etc. Dans une de ses *Admonitiones* [3], Césaire décrit la manière dont s'administrait l'eucharistie dans son église. « Au demeurant, mes très chers frères, ce que je vous dis de faire n'est ni si extraordinaire, ni si difficile : car je vous le vois pratiquer plus ou moins fréquemment. Au moment où l'on doit s'approcher de l'autel, tous les hommes lavent leurs mains, et toutes les femmes déploient des serviettes bien propres pour recevoir le corps du Christ sur la main ou sur la serviette. »

La désertion des fidèles avant le *Pater* et la bénédiction de l'évêque était devenue générale. « C'est la plus grande partie des fidèles qui sortent de l'église après les lectures finies, avant l'achèvement des divins mystères; bien plus, presque tous le font. » Reste à indiquer aux fidèles à quel moment précis la messe peut être considérée comme finie. Le concile d'Agde [4] et les *Admonitiones* le fixent après une cérémonie qui a disparu avec l'ancienne liturgie gallicane : il s'agit d'une bénédiction solennelle que le célébrant donnait au peuple immédiatement après le *Pater* au moment où le diacre, comme les *Admonitiones* le marquent, avertissait les fidèles d'avoir à s'incliner. Le concile d'Agde [5] avait réservé cette bénédiction à l'évêque seul. Lorsque c'était un prêtre qui célébrait, l'auditoire pouvait donc se disperser aussitôt après le *Pater;* la communion suivait immédiatement. Le public participait à la récitation du *Pater* et à l'exécution de la liturgie pour tout ce qui venait avant cette prière. Cet usage est un nouvel argument à l'appui des remontrances de Césaire : « A qui le célébrant adresse-t-il le *Sursum corda?* Comment pourront-ils répondre qu'ils ont « en haut les cœurs » ceux qui se dissipent de corps et, d'esprit sur les places publiques? Comment chanteront-ils avec une joie

[1] P. Lejay, *op. cit.*, p. 606-607. — [2] A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, p. 198-199. — [3] *Serm.*, CCXXIX. — [4] Canon 47. — [5] Canon 44.

mêlée de tremblement : « Saint, Saint, Saint, Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur? » Et quand on récite l'oraison dominicale : qui est-ce qui dira à haute voix, avec humilité et vérité : « Remettez-nous nos dettes comme nous remettons à nos débiteurs? »

Aucun argument n'étant à dédaigner, Césaire fait observer que la messe est bientôt dite. Sous l'épiscopat de saint Hilaire d'Arles la messe dominicale ne durait jamais moins de quatre heures, sous Césaire, elle était « d'une heure ou deux seulement. » Pour certains c'est encore plus de temps qu'ils n'en peuvent disposer, de plus, il faut se tenir debout pendant toute la durée de la messe, aussi Césaire accorde volontiers la permission de s'asseoir pendant la lecture et l'homélie. A peine cette permission est-elle donnée qu'on en abuse. « Il y a quelques jours, dit Césaire, sollicité par une paternelle compassion pour les personnes qui ont des douleurs aux pieds ou qui souffrent de quelque autre infirmité, j'ai donné conseil et j'ai presque supplié pour que ceux qui ne peuvent se tenir debout, quand on lit des passions ou qu'on fait des lectures un peu longues, s'assoient avec modestie et en silence pour écouter la lecture avec des oreilles attentives. Mais voilà que plusieurs de nos filles se croient obligées de le faire à tout propos, quand même elles sont bien portantes. Sitôt que l'on commence de réciter la parole de Dieu, elles veulent être couchées comme sur leurs lits, et plût à Dieu qu'il leur suffît de se coucher, et qu'elles accueillissent d'un cœur altéré la parole de Dieu en silence, au lieu de s'occuper à des commérages, au point de ne rien entendre de ce qu'on prêche et d'empêcher que les autres ne puissent entendre. C'est pourquoi je vous prie, vénérées filles, et je vous adresse un avertissement paternel pour que, soit qu'on lise, soit qu'on prêche, aucune de vous ne se mette par terre, si ce n'est par hasard, celle qu'une trop grave infirmité y contraint, toutefois sans s'étendre, mais plutôt en s'asseyant [1]. »

Plusieurs *Admonitiones* sont consacrées à la bonne exécution de la liturgie. Césaire déplore de voir ses contemporains rester tranquilles spectateurs de ce qui se passe au chœur, sans paraître prêter aucune attention aux signaux [2]. Le diacre a-t-il averti de fléchir les genoux pour l'oraison, ou d'incliner la tête pour la bénédiction de l'évêque « le plus grand nombre se tiennent raides comme des colonnes. » Négligence chez les uns, orgueil chez les autres, souci « de ne pas froisser ou gâter les beaux vêtements, » dédain de se courber sous la main d'un évêque. Une *admonitio* félicite les fidèles du goût et du soin qu'ils apportent à chanter les *proses* composées pour leur usage. Il les exhorte à ne pas se complaire seulement dans l'harmonie extérieure, à mettre leurs intelligences et leurs cœurs à l'unisson de leurs voix. Dans ce but, il conserve quelque temps de silence, mais il les combine avec les chants, en laissant entre les psaumes de courts intervalles pendant lesquels les fidèles doivent réfléchir sur le sens de ce qu'ils viennent de chanter.

Au v[e] siècle les réunions à l'église étaient quotidiennes, une fois le matin, une fois le soir, et nous avons dit que Césaire y ajouta la réunion pour tierce, sexte et none. Les fidèles ne pouvant se plier à une observance qui interrompait les occupations au point de rendre tout travail impossible, prirent leur parti de venir soit à matines soit à vêpres; mais ils n'y perdaient rien, car Césaire avait trouvé le moyen d'allonger ces offices d'une homélie ou d'une lecture. De préférence les fidèles venaient à matines, qui remplaçait l'ancienne vigile, moins fréquente, puisqu'elle n'avait lieu que le dimanche et les jours de grandes fêtes, mais incomparablement plus longue et plus fatigante. Le clergé lui-même n'avait guère conservé que les vigiles de Pâques et de Noël, le reste du temps, la vigile avait glissé et se trouvait reportée avant l'heure de matines, par laquelle elle se terminait *sub una conclusione*. Césaire d'Arles et Grégoire de Tours emploient indifféremment : vigiles et matines.

Aux approches des grandes fêtes, et, en particulier, avant Noël et pendant le carême, Césaire convoquait les fidèles avec plus d'insistance que d'habitude à la vigile [3]. Il n'excusait pas de péché véniel ceux qui s'en dispensaient sans motif. Il se faisait d'ailleurs une règle de ne jamais les retenir plus d'une demi-heure, fallût-il, s'il avait fait une instruction ou une lecture, hâter ensuite la psalmodie du *Miserere*, sur lequel la vigile se clôturait d'ordinaire. Les exercices sacrés étaient abrégés mais ils étaient devenus plus fréquents.

Le carême était plus que tous les autres temps de l'année, destiné à un effort particulier de dévotion [4]. Césaire insiste peu sur l'obligation du jeûne, c'est que les fidèles s'en acquittaient sans broncher, mais on y faisait souvent un accroc le samedi, ce que condamne le concile d'Agde. Césaire semble toutefois ne voir qu'une faute vénielle dans le manquement au jeûne [5].

II. ADMONITIO SYNODALIS DE SAINT CÉSAIRE. — Le ms. lat. *5515* (Diess. *15*), de la bibliothèque de Munich, in-fol., parchemin, du XII[e] siècle, porte ce titre : *Speculum Ecclesiæ Sci Bernhardi Clarevallensis abbatis*, à l'encre rouge et, par-dessus la ligne, à l'encre noire : *Honorii Augustodunensis*. Le *Speculum* d'Honorius occupe les feuillets 1-126 : Parmi les pièces contenues dans l'ouvrage, une notice du début indique *Item sermo beati Cæsarii episcopi ad clerum*, et le fol. 118 contenait en effet sous le titre *Sermo beati Cæsarii episcopi in præsentia cleri*, un texte bien connu sous le nom d' « Admonition synodale ». L'attribution de cette pièce à saint Césaire ne contredit pas les conclusions auxquelles la critique était arrivée touchant cette pièce attribuée à un auteur gallican antérieur au pontificat de Léon IV.

L'influence de l'Église d'Arles sur les *libri canonum* en usage dans la Gaule mérovingienne paraît évidente, rien ne s'oppose à l'attribution faite à Césaire. Celui-ci avait, de son vivant, abusé du pseudonyme et se plaisait à livrer ses productions sous les noms les plus divers, on a suivi l'exemple donné, de sorte que « pour des centaines de cas où le nom de Césaire est absent là où il devrait figurer, à peine en pourrait-on citer deux ou trois où il figure indûment dans les manuscrits [6]. » Le style de l'*Admonitio* offre avec celui des œuvres oratoires de Césaire des rapports caractéristiques [7]; en sorte l'attribution n'a rien que de très vraisemblable et restitue un texte gallican de la première moitié du VI[e] siècle, qui a joui pendant tout le moyen âge d'une célébrité exceptionnelle. Voici ses prescriptions [8].

« Le prêtre doit avoir sa demeure près de l'église; les femmes ne peuvent y habiter. Il se lèvera chaque nuit pour les matines et chantera aux heures fixées les autres parties de l'office.

« La célébration des saints mystères aura lieu avec tout le respect convenable. Le prêtre lavera et essuiera de ses propres mains les vases sacrés. Nul ne pourra chanter la messe qu'à jeûn, et à condition de communier. Les ornements nécessaires pour la messe sont l'amict, l'aube, l'étole, et le fanon ou chasuble. Il faut qu'ils soient propres, et ne servent jamais à un autre usage. On aura donc pour la messe une aube diffé-

[1] *Serm.*, CCC. — [2] *Serm.*, CCLXXXIII. — [3] *Serm.*, CCLXXXV. — [4] *Sermones*, LXXXIII; CXL-CXLII; CXLVI. — [5] *Serm.*, CIV, 3; CCLVII, 2. — [6] G. Morin, *L'auteur de l'admonition synodale sur les devoirs du clergé*, dans *Revue bénédictine*, 1892, t. IX, p. 99-108. — [7] *Ibid.*, p. 107-108. — [8] *Ibid.*, p. 99-102.

rente de celle qu'on porte d'ordinaire. Il est défendu de célébrer avec un calice de bois, de verre, de plomb, de cuivre ou d'étain. On ne doit rien mettre sur l'autel, excepté les châsses et les reliques ou peut-être le livre des Évangiles et la pyxide contenant la réserve eucharistique pour les malades. Les livres liturgiques indispensables à chaque église sont le missel plénier, le lectionnaire, le graduel et l'antiphonaire. Personne ne se permettra de célébrer avec des souliers munis d'éperons, ou avec des couteaux pendant au côté. On ne devra pas non plus chanter la messe seul. En conséquence, chaque prêtre aura son clerc ou écolier qui lira l'épître ou la leçon, répondra aux prières de la messe, et chantera avec lui les psaumes. Quand on signe le calice ou l'hostie, il faut faire une croix bien distincte, et non pas se contenter, comme beaucoup le font, d'une sorte de mouvement circulaire des doigts. Chaque fois qu'on doit donner une bénédiction, il faut tenir deux doigts serrés et ramener le pouce à l'intérieur de la main : on a ainsi un symbole de la Trinité.

« Le prêtre doit faire la visite des malades, les réconcilier, les oindre de l'huile sainte conformément au précepte de l'apôtre, et les communier de sa propre main. Il n'est pas permis de confier la communion à un laïc ou à une femme pour qu'ils la portent aux malades. Nul ne peut exiger ni salaire ni présent pour le baptême des enfants, la réconciliation des malades ou la sépulture des défunts. On aura soin de ne jamais laisser, par négligence, un enfant mourir sans baptême.

« Il ne convient pas que le ministre de Dieu se livre aux excès de la bouche, prenne part aux querelles ou séditions, assiste aux combats de chiens et d'oiseaux, ou aille boire dans les tavernes. Il prendra soin des pauvres, des orphelins et des étrangers, et les invitera à sa table. Chaque dimanche on bénira de l'eau avant la messe pour en asperger le peuple. On aura soin de ne présenter à l'évêque pour être réconciliés que les pénitents qui en sont dignes.

« Tout ce qu'on acquiert à partir du jour de son ordination appartient à l'église. Chacun doit se contenter de l'église qu'il dessert sans chercher à s'attribuer les revenus d'une autre. Il n'est pas permis de chanter la messe dans une autre paroisse, si l'on n'en a été prié par le curé. On n'invitera pas un pénitent à manger de la viande et à boire du vin, à moins qu'on ne fasse sur l'heure une aumône pour lui. On ne baptisera que la veille de Pâques et celle de la Pentecôte, excepté le cas de péril de mort.

« Il faut inculquer aux fidèles le symbole et l'oraison dominicale, l'observation du jeûne des quatre-temps, des rogations et de la litanie majeure. Le mercredi qui précède le carême, on invitera le peuple à se confesser, et on lui enjoindra une pénitence proportionnée aux délits, non suivant sa propre inspiration, mais comme il est marqué au pénitentiel. Quatre fois par an, à Noël, le jeudi saint, à Pâques et à la Pentecôte, on avertira les fidèles de s'approcher de la sainte communion. On exhortera les gens mariés à s'abstenir du commerce conjugal à certaines époques de l'année. On distribuera du pain bénit au peuple les jours de fête à la fin de la messe.

« Le prêtre doit toujours porter l'étole, même en voyage, et ne peut se revêtir d'habits laïques. Il ne lui est pas permis d'aliéner quoique ce soit des biens de son église. Il veillera à ce qu'on célèbre le dimanche et les fêtes par l'abstinence des œuvres serviles d'un soir à l'autre. Il interdira les chants et les danses publiques sur le seuil de l'église. Il usera des plus terribles menaces pour mettre un terme aux chants diaboliques que le vulgaire a coutume de chanter la nuit sur les tombeaux. Toute commmunication avec les excommuniés est interdite. Les ecclésiastiques ne doivent pas aller aux noces. Ils auront soin de faire venir les porchers et les pâtres à la messe, au moins le dimanche. Le chrême sera toujours gardé sous clef, à cause des infidèles.

« Pour ce qui est du devoir qu'a le prêtre d'instruire les fidèles, il fera son possible pour avoir par écrit l'explication du symbole et de l'oraison dominicale d'après la tradition des Pères orthodoxes, il s'efforcera d'en bien pénétrer le sens, et s'il en est capable, il l'exposera au peuple qui lui est confié. Il serait à désirer qu'il comprit également les oraisons de la messe et le canon; mais si c'est trop demander, qu'il soit du moins en état de la prononcer de mémoire et distinctement. Quant à l'épître et à l'évangile, qu'il tâche de les bien lire : heureux s'il pouvait en pénétrer le sens littéral! Il prononcera de mémoire les paroles des psaumes ou des cantiques ordinaires, en observant soigneusement la division des versets. Il saura également par cœur le sermon de l'évêque Athanase sur le dogme de la Trinité, commençant par les mots : *Quicumque vult salvus esse.* Il faut qu'il sache mettre au pluriel et au singulier selon le cas, les formules d'exorcismes, les prières consécratoires ou relatives à l'administration des divers sacrements. Il en est qu'il lui suffira d'être à même de lire : mais il devra savoir par cœur la formule pour la bénédiction du sel et de l'eau, ainsi que les oraisons relatives à la sépulture. Il tâchera autant que possible de se mettre au courant du comput ecclésiastique, se procurera le martyrologe et le pénitentiel.

« Nul ne sera promu aux ordres sacrés s'il n'a passé un certain temps soit dans la résidence épiscopale, soit dans un monastère ou dans la société d'un homme d'une sagesse reconnue. Il faut de plus qu'il ait une certaine teinte de savoir qui l'élève à la hauteur de son état.

« Pour ce qui est des biens du clergé, on se conformera aux règles des saints canons qui prescrivent d'en faire quatre parts : l'une pour l'évêque, l'autre pour l'entretien de l'église, la troisième pour les clercs, la quatrième pour les pauvres. Les trois autres parts fidèlement versées à qui de droit, les clercs veilleront à se partager consciencieusement celle qui leur revient, sans fraude ni contestation.

« Pendant le carême, on jeûnera tous les jours à l'exception du dimanche. Autrement, si on jeûne un jour et que le lendemain on s'en donne jusqu'à l'indigestion, ce n'est plus une quadragésime que l'on fait mais une vigésime. Durant les quatre semaines de l'Avent, à moins que ce ne soit jour de fête, il y aura abstinence de la viande et de tout commerce conjugal. Cette dernière prohibition s'étend même aux vingt jours qui suivent la fête de Noël, aux octaves de Pâques et de la Pentecôte, aux jours de vigiles et de litanies, enfin à tous les vendredis de l'année.

« Le samedi saint et la veille de la Pentecôte, il est défendu de commencer l'office baptismal avant quatre heures de l'après-midi.

« Le prêtre peut imposer la pénitence pour les péchés secrets, mais dès qu'il s'agit d'une faute publique, il faut s'adresser à l'évêque. De même, on ne conférera à personne la dignité de clerc qu'avec la permission de l'évêque. Il faut que le sujet proposé ne soit pas bègue outre mesure, ni qu'il ait la tête trop dure pour s'appliquer à l'étude, ni enfin qu'il ait le corps mutilé.

« Si une fête de la Vierge ou des Apôtres vient à tomber durant le carême ou un jour de quatre-temps, il faut toujours donner la préférence au jeûne, à moins que ce ne soit la fête du saint dont les reliques reposent dans l'endroit. »

Le ms. lat. *5515* de Munich paraît avoir été le seul à conserver le passage suivant : *Nullus quando anniversarium diem vel tricesimum aut tertium alicuius defuncti aut quacumque vocatione ad collectam presbyteri*

venerint, se inebriare ullatenus præsumat, nec precari in amore sanctorum vel ipsius animæ bibere aut alios ad bibendum cogere, vel se aliena precatione ingurgitare, nec ultra tertiam vicem poculum sumere, nec plausus et risus inconditos et fabulas inanes ibi referre aut cantare præsumat, vel turpia ioca fidibus vel urso vel cervulo vel ornatricibus ante se facere permittat, nec larvas dæmonum, quas vulgo talamascas dicunt, ibi ante se ferri consentiat, quia hoc diabolicum est et a sacris canonibus prohibitum.

On peut croire que dans un document de la nature de l'*Admonitio* qui avait une portée pratique et fut en usage pendant de longs siècles, chaque milieu a dû laisser son empreinte par des retouches nombreuses et parfois assez graves; mais le document n'en garde pas moins une grande valeur pour la liturgie et les usages gallicans.

L'*admonitio* a été publiée par Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, page 1; et dans Labbe, *Conc.*, édit. Venet, t. XI, col. 1075, d'où elle a passé dans le *P. L.*, t. XCVI, col. 1375 et t. CXV, col. 675, mais écourtée de la fin. On rencontre encore quelques passages de l'*Admonitio*, introduits dans les *Capitula* d'Hincmar, *P. L.*, t. CXXV, col. 773, et de nombreux emprunts lui sont faits par Réginon, de Prüm, *P. L.*, t. CXXXII, col. 187. Dès le X^e^ siècle, l'*Admonitio* est devenue d'un usage commun dans toutes les Églises d'Occident, c'est la conclusion quasi obligée du synode diocésain, *P. L.*, t. CXXXII, col. 455; et c'est ainsi que ce texte passe de l'un à l'autre et prend le nom de différents auteurs, ici Udalric d'Augsbourg, *P. L.*, t. CXXXV, col. 1071; là, Rathier de Vérone, *P. L.*, t. CXXXVI, col. 538. Mais ni l'un ni l'autre n'ont prétendu s'en faire honneur : *Admonemus etiam et obsecramus sicut alibi scriptum invenimus*, écrit Rathier. D'autres attributions ne sont pas mieux justifiées. On peut passer sous silence celle du pape Eutychien (III^e^ siècle), *P. L.*, t. V, col. 163 (d'après A. Maï, *Scriptor. veter. nova coll.*, t. VI, part. 2, p. 124-126), et celle du pape Léon IV dans un manuscrit de Lucques et dans un manuscrit du Vatican, *1355*. Les Ballerini se bornent à mentionner cette attribution [1], Baluze la repousse [2], Duchesne n'en veut pas entendre parler [3]; on a vu plus haut que l'*Admonitio* doit être mise au compte de Césaire d'Arles.

III. STATUTA ECCLESIÆ ANTIQUA DE SAINT CÉSAIRE. — On a longtemps désigné sous le nom de IV^e^ concile de Carthage un recueil de règlements ecclésiastiques, dont le titre véritable est celui de *Statuta Ecclesiæ antiqua* et l'auteur, saint Césaire d'Arles [4]. Quoique ce recueil n'ait pas directement la liturgie pour objet, il l'affleure souvent et nous aide à connaître l'Église arlésienne qui fut, en vertu d'une primatie effective et respectée, mère, modèle et inspiratrice de l'Église gallo-franque.

L'œuvre débute par une série, écrite pour les évêques, où la franchise de Césaire nous montre l'épiscopat souvent tombé en de mauvaises mains, prêtres et clercs dédaignés, pressurés, églises exploitées et ruinées. Il faut donc que l'évêque abandonne toute l'administration temporelle à ses officiers ecclésiastiques, pour se livrer tout entier à la prière, à la lecture et à la prédication. L'auteur des *Statuta* admet le droit des prêtres, ou du moins des curés de paroisse à prêcher et déclare que « si quelqu'un sort de l'église au moment de la prédication, il sera excommunié. » On verra le concile d'Agde, dans son canon 47^e^ inviter les évêques à confondre publiquement ceux qui sortiraient de l'église avant la fin de la messe. A ces devoirs de l'évêque vient s'adjoindre un rituel des ordinations et consécrations sous une forme très abrégée, mais d'une identité frappante avec le rituel encore en vigueur de nos jours.

A l'égard des prêtres, vétérans du clergé, Césaire témoigne un grand respect et de réels ménagements : « Que l'évêque, dit-il, ne souffre pas que ses prêtres se tiennent debout pendant qu'il est assis... Qu'il ait à l'église un siège un peu plus élevé que les prêtres, mais que chez lui, il se considère comme leur collègue. » Le clergé doit avoir le visage rasé et les cheveux coupés courts, suivant l'ancien usage romain, la tonsure viendra bientôt. Le diacre doit se considérer comme le ministre du prêtre autant que de l'évêque, et pour relever encore l'ordre presbytéral, les *Statuta* attribuent au curé une petite ordination qui paraît en décadence, celle du chantre; elle ne descend pas des apôtres, et elle a l'air d'être peu de chose; mais on peut être sûr que l'évêque qui la déféra aux curés dut leur faire un grand honneur. C'était une bénédiction donnée en public; et on peut voir par le règlement de simples cérémonies comme la bénédiction nuptiale, l'imposition des mains sur le pénitent, ou les bénédictions données à la communauté chrétienne, combien le privilège épiscopal était encore exclusif sur ce point.

Tout ceci nous montre le progrès du corps presbytéral confiné jusqu'alors dans des besognes infimes, et qui va maintenant faire de la paroisse une sorte d'évêché minuscule où seront célébrés les offices, les cérémonies, la liturgie à peu près comme on les célèbre dans l'église cathédrale. S'il y a dans quelques documents gallicans antérieurs au VI^e^ siècle des exemples que la prédication ait été une fois ou l'autre pratiquée par des prêtres, ces entreprises n'avaient point laissé de trace dans la province d'Arles, car la vie comme les conciles de saint Césaire lui attribuent l'introduction de cette coutume. Il engage instamment ses collègues à partager comme lui la prédication avec leurs prêtres; et si quelqu'un d'entre eux s'en montrait peu flatté, il lui disait : « Prends garde qu'on ne dise de toi ce qui est écrit : Ils ont mis la science sous clef, et tout en restant dehors, ils refusent de laisser entrer auprès d'elle ceux qui en useraient mieux qu'eux. »

IV. DE SEPTEM ORDINIBUS, DE FAUSTE DE RIEZ. — Parmi les pièces de l'appendice de saint Jérôme, un opuscule intitulé : *De septem ordinibus Ecclesiæ*, occupe le douzième rang [5]. En réalité, cet écrit appartient à Fauste de Riez et il est adressé « à Rustique, évêque de Narbonne » [6], lequel fut sacré le 9 octobre 427 [7]. Peu de temps après ce sacre, Rustique pria Fauste, alors simple moine, de l'instruire sur les devoirs de son état et, en particulier, de lui expliquer les mystères de la hiérarchie et de la liturgie. Fauste y consentit [8] et tel est le sujet du traité pseudo-hiéronymien.

[1] *P. L.*, t. CXXXVI, col. 552; ils ont d'ailleurs bien vu l'origine gallicane, *ibid.*, col. 553 : *cum porro non nulla disciplinæ capita ibidem præscripta ex Gallicana Ecclesia originem ducant, eamdem admonitionem in Galliis conditam arbitramur.* — [2] *P. L.*, t. CXXXII, col. 408 : *Ego puto illam Leone antiquiorem esse.* — [3] *Liber Pontificalis*, t. II, p. 135, note 13. — [4] Sur toute cette question, cf. Malnory, *La collection canonique des Statuta Ecclesiæ antiqua (pseudo-concile de Carthage, IV) rapportée à son véritable auteur, saint Césaire, évêque d'Arles*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. II, p. 428-439; A. Malnory, *Saint Césaire d'Arles*, 1894, p. 50-62; Hefele-Leclercq *Histoire des Conciles*, t. II, part. 1, p. 102-120; D. Morin, *Les statuta Ecclesiæ antiqua sont-ils de S. Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine*, 1913, t. XXX, p. 334-342 : « Ma réponse sera décidément négative. » — [5] *P. L.*, t. XXX, col. 152. — [6] G. Morin, *Hiérarchie et liturgie dans l'Église gallicane au V^e^ siècle, d'après un écrit restitué à Fauste de Riez*, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 97-98. — [7] *Acta sanct.*, octobre, t. XI, p. 861-864. — [8] Le début a été publié sous le nom d'Amalaire avec le titre : *Ad episcopum anonymum*, dans Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. I, p. 25; *P. L.*, CV, col. 1340; Rivet, *Hist. litter. de la France*, t. IV, p. 545.

L'énumération des sept ordres comprend les fossoyeurs, portiers, lecteurs, sous-diacres, diacres, prêtres et évêques ; aucune mention d'exorcistes ni d'acolytes. A une date un peu postérieure nous voyons dans un autre document gallican, les *Statuta Ecclesiæ antiqua*, rédigés dans la province d'Arles vers le commencement du VI^e siècle [1], une énumération conforme à l'usage actuel, ce qui indique un progrès de l'influence romaine.

Les trois ordres inférieurs ne fournissent guère d'observations. Par contre, on voit que les sous-diacres étaient chargés de recevoir dans l'église les offrandes des fidèles : *oblationes in templo Dei suscipiunt;* ce qui ne les empêche pas d'approcher de l'autel pendant les mystères. Hors le temps du sacrifice, la place officielle des sous-diacres est dans le *secretarium* (la sacristie) : *Eget in sede presbyter, in altari levita, in secretario subdiaconus* [2].

Les diacres, au nombre de sept, portent l'aube blanche, et veillent à la dispensation de l'eucharistie. Fauste donne quelques indications qui laissent entrevoir certaines particularités de la messe gallicane. Tandis que le célébrant prie *(orare)*, le diacre chante *(psallere)*. Grégoire de Tours attribue le chant des répons au diacre, ce qui aura lieu également à Rome jusqu'à la fin du VI^e siècle; Germain de Paris fait usage du même terme, *psallere*, pour désigner la litanie diaconale qui ouvre la prière des fidèles; on a le choix entre ces deux explications. C'est peut-être à la litanie que Germain fait allusion là où il dit que le diacre l'emporte sur le pontife quand il s'agit de la prière proprement dite.

Au moment où va commencer le sacrifice, ce sont les diacres qui « apportent les oblations à l'autel, ce sont eux qui dressent la table du Seigneur : ils assistent debout à la célébration des mystères. » Un diacre sert d'intermédiaire entre le célébrant et le peuple, c'est lui qui communique les avis, proclame les décisions, exhorte à recevoir la paix annoncée par l'évêque. C'est lui encore qui avertit à haute voix : « Prêtons l'oreille au Seigneur. »

Ut aures habeamus ad Dominum.

Formule qu'on retrouve dans la liturgie mozarabe, où le dialogue qui précède la prière eucharistique contient cette exhortation :

Aures ad Dominum [3] !

Saint Isidore de Séville fait mention de ces mêmes paroles comme devant être prononcées par le diacre [4]. La lettre de Fauste nous permet d'assigner à cet usage deux siècles de plus d'antiquité [5]; ce n'est, d'ailleurs, pas le seul rapprochement.

« Après la consécration des mystères, après les prières, après la lecture des diptyques [6], » le diacre prend le calice consacré de dessus l'autel pour le présenter au pontife. On reconnaît ici le rit décrit par les *Ordines romani*, et qui continue à s'observer à la messe célébrée par le pape.

A propos des prêtres, Fauste fait observer que leur pouvoir consécrateur sur l'eucharistie n'a rien à envier au pouvoir de l'évêque, ils peuvent autant l'un que l'autre, c'est pourquoi il n'existait entre eux à l'origine qu'une démarcation imaginaire, le mot *presbyter* marquait le respect dû à l'âge, le mot *episcopus* la dignité dans l'ordre hiérarchique. Plus tard le nom d'*episcopus* fut restreint à un seul et se vit attribuer des fonctions spéciales, telles que l'ordination des clercs, la consécration des vierges, la bénédiction du chrême, la dédicace des églises. Les prêtres ne doivent pas empiéter sur ce rang et ces fonctions, l'évêque ne doit pas jalouser ses prêtres et réduire ceux-ci à une existence sans dignité. Sans doute les prêtres ne doivent pas sans raison officier en présence de l'évêque, mais si ce dernier entre dans une église à un moment où il ne lui sera pas possible de célébrer, il ne devra pas refuser l'eucharistie consacrée par le prêtre si on la dépose sur l'autel : *non debere episcopum repudiare Eucharistiam presbyterorum, si ponatur in altari* [7].

Les prêtres doivent avoir toute liberté de s'acquitter de la prédication, des bénédictions, de la confirmation, de la communion, et en général de l'administration des sacrements; même ils peuvent remplir le rit de la consécration des vierges, et, en cas de nécessité, ainsi que cela se pratique en divers pays, procéder à la consécration du chrême. Sur ce point l'erudition de Fauste est quelque peu hasardée. A l'en croire les prêtres jouissent de ces prérogatives en de nombreux pays et même en Gaule, sauf dans le midi de cette contrée : *Præsertim cum in Oriente eam consuetudinem, et in Illyrico, et in Italia, atque in Africa omnibus in locis,.... quod Romæ, quod in Oriente, quod in Italia, quod in Creta, quod in Cypro, quod in Africa, quod in Illyrico, quod in Hispania, quod in Britannia, quod etiam ex parte per Gallias* [8].

Un point disciplinaire à relever c'est la situation conjugale de l'évêque de Narbonne qui continue à vivre sous le même toit que sa femme, mais sans user du mariage : *Uxori tuæ propter antiquam consuetudinem ac periculum sacerdotii non des animam tuam in potestatem, ne forte... confusionem mentis accipias, et locum consecrationis amittas... quia aperte tibi usum conjugii interdictum esse perpendis, cum te episcopum esse cognoscis* [9].

Fauste donne ensuite quelques notions sur les quatre catégories de laïques qui composent le troupeau de l'évêque : les catéchumènes, les compétents, les baptisés et les pénitents. On entre dans la première catégorie par la réception du sel symbolique : *Sal catechumenis datur in mysterio*. L. Duchesne voit dans « l'imposition du sel un trait caractéristique du rit romain [10]; » s'il en est ainsi, nous aurions ici un nouvel indice du caractère fortement mélangé de la liturgie de la Gaule méridionale au commencement du V^e siècle [11].

Entre autres détails que renferme la description abrégée des rites de l'initiation chrétienne, on voit qu'en Gaule, comme presque partout ailleurs, on descendait par trois degrés dans la piscine baptismale, et que l'on en remontait également par trois degrés. C'était le nombre consacré par l'usage et sur lequel le symbolisme superposa ses fioritures.

XIV. Le *Credo*. — L'archétype du symbole des apôtres semble trouver en Gaule ses plus anciennes attestations; on le rencontre dans sa forme la plus complète parmi les écrits de saint Pirmin, missionnaire franc du VIII^e siècle, et les textes qui s'en rapprochent le plus se lisent dans un Sermon CCXLI, parmi ceux qui sont attribués à saint Augustin, dans le *Missale Gallicanum* et dans *le Sacramentarium gallicanum* manuscrits dont on usait en Gaule. Il semble donc que le texte reçu du Symbole est une recension gallicane qui se répandit largement et fut, finalement, adoptée à Rome. Mais à cette conclusion on peut objecter que la phrase *creatorem cæli et terræ* ne se rencontre dans aucun texte gallican pur avant le XII^e siècle. En réalité Rome n'a rien emprunté, elle a modifié graduellement sa formule qui s'est répandue plus ou moins vite. S'il

[1] *P. L.*, t. LVI, col. 887-888. — [2] *P. L.*, t. XXX, col. 159. — [3] *P. L.*, t. LXXXV, col. 547. — [4] S. Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, l. II, c. VIII, n. 3; *P. L.*, t. LXXXIII, col. 789. — [5] *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 100. — [6] Voir Isidore. Epist. I, n. VIII, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 895. — [7] *P. L.*, t. XXX, col. 160. — [8] *P. L.*, t. XXX, col. 160, 162. — [9] *P. L.*, t. XXX, col. 164. — [10] *Origines du culte chrétien*, p. 285, 286, 305. — [11] G. Morin, *op. cit.*, p. 103.

avait existé une Église gallicane, bien unifiée, bien envahissante. on s'expliquerait, en rappelant le texte de la lettre d'Innocent Ier à Decentius, qu'elle eut fait adopter son symbole ou du moins certaines formules de ce symbole. Mais quand on parle, en matière liturgique, d' « Église gallicane » on s'abuse soi-même et il serait meilleur de dire « les Églises gallicanes ». Le symbole usité à Arles différait de ceux qu'on récitait à Riez et à Toulon, et aucun des trois ne ressemblait en tout point à ceux des Églises pour le service desquelles ont été transcrits le *Missale Gallicanum* et le *Sacramentarium gallicanum*. Les formules contenues dans ces derniers livres sont celles qui se rapprochent le plus et du symbole de saint Césaire et du texte universellement reçu aujourd'hui. Cette coïncidence est intéressante à noter. Le fonds principal des livres gallicans que nous possédons est originaire de la Bourgogne (Autun et Besançon), selon toute vraisemblance; or, on sait que Césaire lui-même était bourguignon d'origine et avait été d'abord clerc de l'Église de Chalon-sur-Saône. Serait-ce à l'influence prépondérante du grand évêque d'Arles que la formule de son pays natal devrait l'honneur d'être devenue bientôt celle de la Gaule entière, et plus tard celle de Rome elle-même [1].

Voici quelques citations utiles à grouper :

Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI, c. VI : *Credo, inquis, in Deum patrem omnipotentem et in Jesum Christum Filium ejus.*

Leporius, *Professio fidei : Nascitur... de Spiritu sancto et Maria semper virgine, Deus homo Jesus Christus Filius Dei... crucifixus est, mortuus, resurrexit.*

Bacchiarius, *Epist. ad fratr. græc. diacon. : Natum esse de virgine et Spiritu Sancto... passum et sepultum, resurrexisse a mortuis... ascendisse in cælum, inde venturum expectamus ad judicium vivorum et mortuorum. Carmen quoque nostræ resurrectionis fatemur integram.*

La répétition du mot *credo* avant la confession de chacune des personnes divines est une particularité du symbole gallican attestée par la presque totalité des documents qui nous sont parvenus. Voici le texte de Fauste de Riez [2] :

Credo in Deum Patrem omnipotentem; Credo et in Filium ejus Dominum nostrum Jesum Christum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine — crucifixus et sepultus, tertia die resurrexit, ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Dei Patris inde venturus judicare vivos et mortuos : Credo et in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, abremissa peccatorum carnis resurrectionem vitam æternam.

Césaire d'Arles : *Credite ergo, carissimi, in Deum Patrem omnipotentem, credite et in Jesum Christum Filium eius unicum Dominum nostrum, credite eum conceptum esse de Spiritu Sancto natum ex Maria virgine, quæ virgo ante partum et virgo post partum semper fuit, et absque contagione vel macula peccati perduravit. Credite eum pro nostris peccatis passum sub Pontio Pilato, credite crucifixum, credite mortuum et sepultum, credite eum ad inferna descendisse, diabolum obligasse, et animos sanctorum, quæ sub custodia detinebantur liberasse, secumque ad cælestem patriam perduxisse. Credite eum tertia die resurrexisse et nobis exemplum resurrectionis ostendisse. Credite eum in cœlis cum carne quam de nostro adsumpsit ascendisse. Credite quod in dextera sedit Patris. Credite quod venturus sit iudicare vivos et mortuos. Credite in spiritum Sanctum, credite sanctam ecclesiam catholicam, credite communionem sanctorum, credite resurrectionem carnis, credite remissionem peccatorum, credite et vitam æternam.*

Cyprien de Toulon : *Certe symbolum, quod et tenemus et credimus, hoc continet : Credo in Deum Patrem omnipotentem, credo et in Jesum Christum, Filium ejus unigenitum dominum nostrum — ecce explicitæ sunt personæ Patris et Filii secundum deitatem. Quid vero pro redemptione nostra Filius unigenitus Deus egerit, audi quod sequitur. Qui conceptus de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine — utique subaudis unigenitus Deus, quia non aliam nominasti personam — passus, inquit, sub Pontio Pilato — qui utique Filius unigenitus Deus — crucifixus et sepultus — qui nihilominus unigenitus Deus — tertia die resurrexit a mortuis ascendit in cœlos, sedet ad dexteram Patris inde venturus indicaturus vivos ac mortuos — qui utique quem superius es confessus Filius unigenitus est.*

Grégoire de Tours : *Credo in Deum Patrem omnipotentem. Credo in Jesum Christum Filium ejus unicum dominum* Deum *nostrum... Credo eum die tertia resurrexisse... ascendisse in cœlos, sedere ad dexteram Patris, venturum ac judicaturum vivos et mortuos. Credo Sanctum Spiritum a Patre et Filio processisse.*

Eloi de Noyon : *Promisistis e contra credere vos Deum Patrem omnipotentem et in Jhesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, conceptum de Spiritu Sancto ex Maria virgine, passum sub Pontio Pilato, tertia die resurrexisse a mortuis, ascendisse in cœlis. Promisistis deinde credere vos et in Spiritum Sanctum, sanctam ecclesiam catholicam, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem et vitam æternam.*

XV. Le *Te Deum*. — Le *Te Deum* a failli être gallican d'origine; on a démontré plutôt que prouvé qu'il avait pris naissance en Gaule [3]. On a apporté à l'appui des *Contestationes* de sacramentaires gallicans. Les messes éditées jadis par Mone (Voir plus haut, col. 519) ont été interrogées, on y a lu ceci :

Cherubin et serafin incessabili voce proclamant ;

et encore ceci :

Tu pater sempeternus es filius,

Restait à savoir si l'emprunt avait été fait par l'auteur du *Te Deum* ou par l'auteur des messes; celui-ci est descendu du IIe au VIIe siècle et tout porte à croire qu'il s'est approprié quelques passages d'un chant liturgique jouissant d'une véritable popularité en Occident. On serait tout aussi fondé à admettre que le *Te Deum* est entré en Gaule par le chemin de Milan, puisqu'on a pu lire dans un antiphonaire ambrosien ce répons pour la fête de Noël [4] :

Tu rex gloriæ, Christe, tu Patris sempiternus es Filius: Tu ad liberandum hominem (sic) *non horruisti virginis uterum. Tibi omnes angeli, tibi et archangeli tibi cœli et universæ potestates hymnum canentes dicunt : Tu ad liberandum non horruisti virginis uterum.*

Deux des plus anciennes attestations relatives au *Te Deum* sont un passage de la règle de saint Benoît : *Incipiat abbas hymnum Te Deum laudamus* [5] et deux passages des règles de saint Césaire :

Laudate Dominum de cœlis, Te Deum laudamus. Gloria in excelsis Deo, et capitellum. Omni dominica sic dicatur [6]; — *In solemnitatibus vero ipsis impletis matutinis et hymnum dicant Te Deum laudamus* [7]. On voit que le *Te Deum* était chanté aux vigiles du dimanche chez les moines du sud de la Gaule dès la première moitié du VIe siècle. Bien plus, une lettre de l'évêque saint Cyprien de Toulon à l'évêque Maxime de Genève [8] (voir Genève), écrite entre 524 et 533 et certainement avant 542-543 [9], nous apprend que le

[1] G. Morin, *Le Credo primitif de l'Église gallicane*, dans *Revue bénédictine*, 1895, t. XII, p. 199. — [2] A. E. Burn, *An introduction to the Creeds and to the Te Deum*, in-8°, London, 1899, p. 223. — [3] *Gibson*, dans *Church Quarterly Review*, april 1884. — [4] Brit. Mus., cod. addit. *34209*, fol. 56-57. — [5] Ch. XI. — [6] *Regula ad monachos*, n. XXI, *P. L.*, t. LXVII, col. 1102. — [7] *Regul. ad virgin. Recapit.*, n. 69, dans *Acta sanct.*, janvier, t. II, p. 18. — [8] Cologne, bibl. du chap. métrop., ms. *212*, fol. 113. — [9] W. Gundlach, *Epistulæ*, t. III, p. 434-436, dans *Monumenta Germaniæ historica*.

Te Deum était chanté en certains lieux non seulement le dimanche [1], mais tous les jours :

Sed in hymno quem omnis Ecclesia toto orbe receptum canit, cottidie dicemus. « Tu rex gloriæ Christus. Tu Patri sempiternus es Filius. » Et consequenter subiungit : « Tu ad liberandum subcepturus hominem, non orruisti virginis uterum. Te ergo quæsumus tuis famulis subveni, quos prætioso sanguine redemisti. »

On voit que dans le sud-est de la Gaule on suivait dès lors la leçon *susceпturus* et non *suscepisti*. En outre, le *Te Deum* était regardé en Gaule comme un chant adopté universellement « dans toute l'étendue de l'Église catholique [2]. »

XVI. Hymne de Chilpéric. — Nous ne pouvons donner parmi les livres liturgiques un hymnaire, mais afin que cette variété liturgique soit représentée, nous transcrirons une pièce qui a dû, très probablement, obtenir quelque temps les honneurs de la récitation ou du chant dans quelques églises franques.

Grégoire de Tours nous dit dans son *Historia Francorum*, l. V, c. xliv, que le roi Chilpéric s'appliquait à des compositions liturgiques, d'ailleurs pitoyables : *Scripsit alios libros idem rex versibus, quasi Sedulium secutus, sed versiculi illi nulla penitus metrice conveniunt ratione*, et plus loin (l. VI, c. xlvi) : *confecitque duos libros quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt, in quibus, dum non intelligebat, pro longis sillabas breves posuit et pro breves longas statuebat; et alia opuscula vel ymnos sive missas, quæ nulla ratione suscipi possunt.*

Un manuscrit de Saint-Gall, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Zürich *(Stadtbibliothek C. 11)*, contient au feuillet 38 une production poétique de Chilpéric que nous transcrivons sans plus de commentaire [3] :

Imnus in sollemnitate sancti Medardi episcopi.

1. *Deus mirande, virtus alma* / *in sanctis proceribus!*
   armatus saltim currit aulis / *undique cœtus gentium.*
2. *Crispantibus auristi nimphis* / *fontem ex undis turgidis :*
   ab gente sensu rudentem / *segregasti Medardum antistitem*
3. *Profugus ad sacra petit prolis* / *peccata linquere imaginis;*
   u copreum respuit ornas / *gentiles mulus bucola.*
4. *Cuius caro namque fessa* / *crebris est ieiuniis,*
   per cultum artus igne mundi / *iugis pre vigiliis.*
5. *Probatus est quasi metallum* / *auri per incendium;*
   hec septies scandit argenti / *ritoque trino nitidus.*
6. *Iam calcatis pronis sæcli* / *inbreæ perfusus frigido,*
   cui præmium in illa prestit / *requiem post supplicium.*
7. *Hunc relinquent tristia* / *suscipiunt prospera mitem;*
   lætum,
   mundus caret ut naufragum,
   cæli recondent acolam.
8. *Felix militiæ devota* / *sumsit hinc incola culmen :*
   obtinuit athleta castris / *bradium in secula nomen.*
9. *Noctis obumbrat vultibus;*
   serenum staurat speculum;
   et priscam sordis auribus
   olli clarescit exetram.
10. *Clodis pedatum rituque* / *redde tonantis attico :*
    recipere
    torpentibus nervis per / *squalit cruore gelidus.*
    artus
11. *Solutis mox cunctis nexibus*
    vincla confringit ferrea
    quæ sacris parent iussibus,
    læta patent ergastula.
12. *Ftartus mundum renovat* /
    iam cesso tartarecola;
    inmensas (ave Christi) / *te patrante cogitur.*
    laudes
13. *Duplum reddidit hæc talentum,* / *adeptus arcem possedit :*
    iugis salus est egrorum / *et sanis præsidium.*
14. *Gloria Deo patri*
    et Christo sit unigenito
    una cu sancto Spiritu
    in sempiterna secula.
15. *Childericus rex composuit istud ymnum;*
    ingenium querit, qui viribus non potuit;
    disperata salus certior esse solet.
16. *Deus omnibus paratus est* / *sed pauci digni sunt accipere;*
    dare,
    da potestatem et probas
    persona;
    humilitas falsa ingeniosa famosis tendit
    miseros artes;
    de comedente exivit cybus et de forte est
    egressa dulcedo.

XVII. *Letania gallica.* — Le manuscrit lat. *13159* de la Bibliothèque nationale a été étudié et décrit par L. Delisle [4] (voir ce nom), devant la science duquel on s'incline, à condition de revoir après lui les textes qu'il a publiés. Au moment de l'affaire des ordinations anglicanes, la Cour de Rome pria un érudit de photographier les fol. 150-168 dudit manuscrit du viiie siècle. L. Delisle avait noté au fol. 164 v°, le texte d'une *letania gallica*, et depuis quarante ans on travaillait sur cette lecture de fantaisie du trop ingénieux paléographe. A Rome, on voulut en avoir le cœur net, car non seulement l'ordre mentionné par Angilbert se trouvait faussé : *Letania Italica, Gallica, Romana*, mais la liturgie se trouvait désorientée par la suppression de la *letania italica* et la répétition de deux *letania gallica*. Or, en examinant les épreuves photographiques on peut se convaincre que l'impeccable paléographe avait écrit *letania gallica* là où on lisait *letania italica* [5].

XVIII. Ruine du rite gallican. — Après une période d'expansion rapide au cours de laquelle ses progrès ne laissèrent pas que d'alarmer l'Église de Rome qui croyait son usage menacé, la liturgie gallicane connut la décadence et la ruine. Les divisions politiques introduites dans les provinces d'Italie, de Gaule, d'Ibérie, de Bretagne faisaient de ces pays des états différents, souvent hostiles les uns à l'égard des autres, et nullement disposés à régler d'un commun accord les difficultés et les divergences survenues en matière liturgique. Milan avait perdu le prestige dont elle avait joui au ive siècle et dès le vie siècle; personne ne songeait plus à l'interroger ni à se modeler sur elle. La Gaule partagée en royaumes rivaux ne possédait plus un seul siège épiscopal en état d'imposer sa règle aux autres. Aux variétés survenues les synodes provinciaux interrogés essayaient de donner des solutions conciliantes, mais beaucoup de détails improvisés prirent une valeur de règles traditionnelles contre

[1] G. M. Dreves, *Aurelius Ambrosius, der Vater des Kirchengesanges*, in-8°, Freiburg, 1893, p. 29. — [2] G. Morin, *Nouvelles recherches sur l'auteur du Te Deum*, dans *Revue bénédictine*, 1894, t. xi, p. 50-53. — [3] P. von Winterfeld, *Rhythmen und Sequenzenstudien*, dans *Zeitschrift für deutsches Altertum und Deutsche Literatur*, 1903, t. xlvii, p. 73-76. — [4] L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, t. iii, p. 240. — [5] F. de Mély, *Lettre*, dans *Revue archéologique*, 1911[1],4, 446.

lesquelles les décisions synodales ne purent rien ou peu de chose. Cependant les évêques sentaient généralement les inconvénients et le péril qu'entraînait le manque d'uniformité; aussi assiste-t-on au spectacle d'un effort méritoire de leur part pour établir l'uniformité. Les conciles de Vannes (vers 465), d'Agde (en 506), de Girone (en 517), promulguent une législation qui ne reste pas sans effet, mais qui ne jouit pas non plus d'une autorité comparable à celle du siège de Rome.

Tandis qu'en Gaule tout l'effort ne tend qu'à produire une uniformité; un peu factice, en Espagne, des conditions politiques et religieuses différentes procurent des résultats plus avantageux. Au VII^e^ siècle, l'Espagne réalise son unité sous les princes wisigoths et achève son retour à l'orthodoxie. Les conciles de Tolède émettent une législation unique et obéie, grâce à laquelle les questions soulevées par la liturgie sont résolues et l'usage gallican conservé, affermi, fortifié. Nous en avons la preuve dans l'affaire de l'évêque de Braga, Profuturus, métropolitain du royaume suève de Galice. Ce prélat n'ayant pas le goût de soumettre ses difficultés aux évêques de Tolède, s'adressa à Rome, d'où le pape Vigile lui expédia des règlements disciplinaires et des textes liturgiques, entre autres l'ordre des cérémonies du baptême et de la messe romaine. Vigile n'envoyait que l'armature fixe de la messe et ajoutait que, suivant les diverses solennités on y introduisait des formules différentes dont il se contentait de joindre un spécimen, celles de la fête de Pâques. Si Profuturus voulait adopter le rite romain, c'était chose fort aisée, il avait l'armature, il rédigerait les formules qui rempliraient ce cadre béant, c'était laisser liberté absolue. En Galice, on trouva cela fort bon et peut-être s'essaya-t-on à composer un sacramentaire. Quelques années plus tard, en 550, le roi des Suèves se convertit et les évêques jugèrent utile et sage d'établir une liturgie, ce qui fut fait, en 561, par le concile de Braga, canon 4^e^, qui imposa la liturgie romaine : *Item placuit in eodem ordine missæ celebrentur ab omnibus quem Profuturus quondam hujus metropolitanæ ecclesiæ episcopus ab ipsa apostolicæ sedis auctoritate suscepit scriptum*, et (canon 5) : *Item placuit ut nullus eum baptizandi ordinem prætermittat quem et antea tenuit metropolitana Bracarensis ecclesia et pro amputanda aliquorum, dubietate prædictus Profuturus episcopus scriptum sibi et directum a sede beatissimi apostoli Petri suscepit.* On serait bien aise de connaître le résultat de cette décision dont l'*ordo missæ* et l'*ordo baptismi* romains fournirent le fonds, malheureusement aucun livre de liturgie suève ne nous a été conservé; ils durent d'ailleurs être peu nombreux car, dès 583, le royaume suève perdit son autonomie politique et ses Églises relevèrent désormais du concile de Tolède qui abolit cette liturgie naissante romano-galicienne et imposa la liturgie gallicane.

Les choses se passèrent différemment en Angleterre. Une première mission venue de Rome et conduite par saint Augustin apportait avec elle les formules romaines, mais cette mission n'eut qu'un succès éphémère et ce furent les moines irlandais sortis du Northumberland qui entreprirent l'évangélisation, dès lors conflit entre Cantorbéry représentant l'usage romain, et Lindisfarne pénétré de l'usage gallican. Après que la succession épiscopale de Cantorbéry se fut éteinte (668), le pape Vitalien envoya en Angleterre un moine grec nommé Théodore, de Tarse en Cilicie. Le nouvel archevêque fut heureux autant qu'habile, consentit des concessions et les plus anciens livres anglo-saxons en témoignent par leur contenu qui offre le rite romain, pénétré de détails gallicans. Ces concessions lui furent reprochées par un parti ultramontain dont les principaux représentants, saint Wilfrid, saint Benoît Biscop, et le moine Wynfried, devenu saint Boniface ne voyaient que la liturgie romaine sans mélange et l'exclusion des vénérables formules gallicanes.

Rome exerçait un mystérieux prestige sur ces esprits intolérants et ces caractères agressifs. Rome croyait à son destin supérieur à toutes tempêtes, elle affirmait son droit au-dessus de toutes les contradictions, elle imposait sa règle plus haut que tous les usages; elle seule était la source indéfectible, nécessaire, à laquelle devait s'alimenter la foi et sur laquelle devait se réglementer la discipline. Ces affirmations s'appuyaient sur une fondation apostolique, une durée, une prospérité, une sagesse évidentes et des promesses divines. Les Anglo-saxons servirent-ils Rome pour elle-même, ou se servirent-ils de Rome pour abattre ce qui s'opposait à eux-mêmes? La question doit être posée, ne fut-ce que pour montrer qu'on ne l'esquive pas, mais la réponse doit trouver sa place ailleurs. En réalité, ces ultramontains impérieux survinrent à l'heure où il devenait facile de moissonner la récolte semée par la lente et habile persévérance, la tenace et subtile conduite d'une longue série de pontifes romains.

Ceux-ci voyaient souvent les évêques des pays gallicans recourir à eux, leur soumettre des difficultés, et toutes ces occasions étaient saisies et exploitées.

Le concile de Vaison, en 529, recommande de chanter, selon la pratique de Rome, de l'Orient et de toute l'Italie, le *Kyrie eleison*, à matines, à la messe et à vêpres. De même à toutes les messes de carême et aux messes des morts, on dira trois fois le *Sanctus*. On ajoutera comme à Rome, en Orient, dans toute l'Afrique et en Italie, après le *Gloria (Patri et Filio)* etc., ces mots : *sicut erat in principio* [1].

Le pape Jean III (560-573), prescrit à Edaldus, archevêque de Vienne, de suivre l'usage romain pour son diocèse [2].

Pendant le VII^e^ siècle, des missionnaires romains traversent la Gaule pour se rendre en Angleterre, les Anglais, toujours vagabonds, ont trouvé pour voyager le prétexte des pèlerinages à Rome, ainsi s'établit comme un grand chemin, incessamment parcouru par des gens empressés à répandre toute la menue pacotille des eulogies, des images, des formules. Dans ce nombre les livres liturgiques ne sont pas exclus, on les ouvre, on les lit, on les copie, on s'en inspire pour des détails si on ne s'y conforme pas encore pour l'ensemble. Les livres gallicans se laissent pénétrer par cette influence romaine et, à en juger par ceux qui nous restent et qui remontent tous à la dernière période du régime mérovingien, les formules romaines les envahissent sans qu'ils parviennent à s'en défendre.

Bientôt on ose plus. Dès le temps de Grégoire de Tours, un livre romain tout entier est importé en Gaule; cette fois, il ne s'agit plus de passages à greffer, mais d'un livre entier à faire accepter et on y réussit moyennant quelques adaptations qui mettent le martyrologe hiéronymien à la mode du pays; l'opération s'est effectuée aux environs d'Auxerre.

Sous Charles-Martel on fait un pas de plus. Le sacramentaire n. *316* du Vatican, du type pélagien a été exécuté en France, vraisemblablement pour Saint-Denis, et cette fois c'est un livre romain pour le fond. D'autres livres ou fragments de livres, soit romains soit mixtes, remontent à cette époque, c'est-à-dire à un temps où l'influence de saint Boniface ne s'était pas encore exercée sur l'Église franque, au moins dans les limites de l'ancienne Gaule.

Boniface s'est fait, avant Pépin, un des grands pro-

[1] Maassen, *Conc. ævi merovingici*, 1893, p. 55-58. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IX, col. 760 (authenticité douteuse).

pagateurs de la liturgie romaine, aussi bien de Germanie que dans les contrées limitrophes [1]. Carloman le chargea notamment de la réforme des Églises de son royaume et on lit, à ce sujet, dans un capitulaire : *Decrevimus quoque secundum canones ut unusquisque presbyter in parrochia habitans, episcopo subjectus sit illi in cujus parrochia habitat, et semper in quadragesima rationem et ordinem ministerii sui, sive de baptismo, sive de fide catholica, sive de precibus et ordine missarum episcopo reddat et ostendat* [2]. Nul doute que ce capitulaire écrit sous la direction de Boniface, ne vise la liturgie romaine.

On sait peu de chose de l'activité de Boniface en matière liturgique, sinon qu'il y apporta ce manque de doigté, cette rudesse qu'il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. Il trouvait dans le pape Zacharie un esprit aussi intransigeant que le sien et toujours disposé à qualifier d'hérétique quiconque ne pensait pas ou n'agissait pas comme lui. « Un des rites les plus touchants de la messe gallicane, c'est la bénédiction du peuple par l'évêque, au moment de la communion. On tenait tant à ce rite qu'il fut maintenu, même après l'adoption de la liturgie romaine; presque tous les sacrementaires du moyen âge contiennent des formules de bénédiction; maintenant encore elles sont en usage dans l'Église de Lyon. Or, voici comment le pape Zacharie en parlait dans une lettre à Boniface : *Pro benedictionibus autem quas faciunt Galli, ut nosti, frater, multis vitiis variant. Nam non ex apostolica traditione hoc faciunt, sed per vanam gloriam hoc operantur, sibi ipsis damnationem adhibentes, dum scriptum est : « Si quis vobis evangelizaverit præter id quod evangelizatum est, anathema sit. » Regulam catholicæ traditionis suscepisti, frater amantissime; sic omnibus prædica omnes que doce sicut a sancta romana, cui Deo auctore deservimus, accepisti Ecclesia* [3].

L'examen sommaire des livres gallicans, à une seule exception près, révèle des infiltrations romaines dans les rites gallicans. On a remarqué justement aussi que l'ordre bénédictin, déjà répandu dans les Gaules s'y faisait le propagateur de la liturgie romaine dont il avait adopté le sacramentaire [4]. Les années de gouvernement de Charles-Martel étaient favorables à cette infiltration. Sous un prince qui ne s'occupait du clergé et des monastères que pour les piller et les ruiner, mais sans les faire crier trop haut, on était bien sûr que les entreprises liturgiques de Rome ne souleveraient aucune résistance; pourvu qu'on laissât le maire du palais s'enrichir, il consentait à laisser le pape envahir. On ne voit pas trop ce que la foi, la piété et la morale y gagnèrent, car quand Charles-Martel laissa le pouvoir à Pépin et Carloman la ruine de l'Église gallicane était complète : *Et promisit (Carlomanus) se de ecclesiastica religione quæ jam longo, id est non minus quam per sexaginta vel septuaginta annos, calcata et dissipata fuit, aliquid corrigere vel emendare velle* [5].

Ainsi, avec Carloman on n'eut plus de mesure à garder et Pépin ne se montra pas moins déterminé. L'unification et la romanisation liturgiques n'étaient à ses yeux qu'une manière de brider le clergé en le tenant dans la dépendance de Rome dont Pépin par sa libéralité se croyait devenu le maître. Il est possible qu'il ait songé à une réforme, ce mot sonne à merveille; en réalité Pépin a tenté un asservissement, il estima que la liturgie l'y aiderait, il s'en servit.

Ce fut sous le règne et peut-être avec l'approbation de Pépin que fut tentée, exécutée et réussie la destruction de cette sainte et vénérable liturgie qui avait sanctifié de longues générations de Gallo-francs, nos ancêtres, c'était à elle que saint Martin et saint Hilaire, sainte Geneviève et sainte Radegonde et des milliers et des milliers d'autres avaient demandé les pensées et les mots qui portaient leurs âmes vers Dieu. Puisque c'est à Pépin que revient « l'honneur » d'avoir ruiné et aboli cette chose sacrée, à Charlemagne qu'appartient l'influence « hautement bienfaisante et civilisatrice » d'en avoir consacré l'anéantissement et la disparition, nous n'entreprenons pas de les inculper, il nous suffit de penser et de dire que nous aimons ce qu'ils ont détruit, que nous admirons ce qu'ils ont condamné et que leur réforme s'inspira plus de la politique que de la religion et de la piété.

Si on recherche les moyens mis en œuvre pour déconsidérer le rite gallican et lui substituer l'ordre romain, il faut faire une place à un document bien représentatif de la littérature du temps. Il devint de bon ton alors d'affirmer que rien ne valait qu'à la condition d'être romain, la liturgie était condamnée, ses monuments devaient disparaître, cependant il y avait une chose dont on ne pouvait ou dont on n'osait s'affranchir et se débarrasser aussi lestement, c'était le cadre festal, le cycle de l'année ecclésiastique. On le conserverait donc, mais il serait désormais entendu qu'il était l'œuvre des papes.

Un fragment publié par Gerbert et extrait de ses œuvres par Probst est intitulé : *Item incipit de convivio sive de prandio atque cenis monachorum qualiter in monasteria romanæ Ecclesiæ constitutis est consuetudo.* Entre autres choses on lit ceci : *Primus, beatus Damasus, Papa, adiuvante sancto Hieronymo presbytero vel ordinem ecclesiasticum descriptum de Hierosolyma permissu sancti ipsius Damasi transmittentem instituit et ordinavit. Post hunc beatissimus Leo papa annalem cantum omnem instituit... Deinde beatus Gelasius papa similiter omnem annalem cantum seu et decretalia canonum honeste atque diligentissime, facto in sede beati Petri apostoli conventu sacerdotum plurimorum, conscripsit. Post hunc Simmachus papa similiter et ipse annalem suum cantum edidit. Iterum post hunc Johannes papa similiter et ipse annum (annuum?) circuli cantum vel omni ordine conscripsit. Post hunc Bonifacius papa.. cantilena anni circuli ordinavit. Post hos quoque beatus Gregorius papa... cantum anni circuli nobile edidit... Post istas quoque Catalenus abba ibi deserviens ad sepulchrum sancti Petri et ipse quidem annum (annuum) circuli cantum diligentissime edidit. Post hunc quoque Maurianus abba ipsius sancti Petri apostoli serviens annalem suum cantum et ipse nobile ordinavit. Post hunc vero domnus vir bonus abba et omnem cantum anni circuli magnifice ordinavit* [6].

La date de cette pièce ne saurait être antérieure à la seconde moitié du VIII[e] siècle, et son contenu confirme une observation fort juste de L. Duchesne : « Le chant, la *Romana cantilena*, était de toutes les innovations liturgiques la plus apparente et la plus remarquée [7]. » L'auteur anonyme devait connaître l'œuvre liturgique de saint Germain († 576), qu'il mentionne. Mais il est possible de préciser.

Gerbert a tiré ce texte du manuscrit *349* de Saint-Gall, fait de la réunion de deux recueils primitivement étrangers l'un à l'autre. La seconde partie contient la décrétale d'Innocent I[er] à Decentius de Gubbio et cette pièce sert, en quelque façon, de préface. On se souvient que dans cette lettre le pape condamne certains usages gallicans et proclame le droit primordial de la liturgie romaine à être la seule liturgie

[1] *P. L.*, t. LXXXIX, col. 495. — [2] *Monum. German. hist., Capit. reg. Franc.*, t. I, p. 25. — [3] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2291 ; lettre de l'année 751. — [4] Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, in-8°, Paris, 1910, p. 28. — [5] Jaffé, *Monumenta Moguntina ; S. Boniface, epist.* XLII. — [6] Gerbert, *Monumenta veteris liturgicæ alemannicæ*, 1777-1779, t. II, p. 184; *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 1347. — [7] *Origines du culte*, p. 96.

latine : *Oportet eos hoc sequi quod Ecclesia romana custodit a qua eos principium accepisse non dubium est.* Voilà une excellente introduction à un recueil d'*ordines* tendant tous à l'établissement des coutumes romaines. Voici, en effet, quelles sont les pièces comprises sous le titre vague du catalogue de Saint-Gall : *Varia statuta liturgica et monastica.*

1° Un morceau sans titre commençant par les mots : *Cantatur autem omnis scriptura sancti canonis ab initio anni usque ad finem et sic ordo est canonis decantandi in Ecclesia sancti Petri.* C'est l'ordre des lectures à l'office, d'après l'usage romain et spécialement l'usage de Saint-Pierre de Rome [1].

2° *In nomine sci Dni Nri Ihū Xp̄i incipit instructio ecclesiastici ordinis. Qualiter in cœnobiis fideliter Domini servientes tam juxta auctoritatem catholicæ atque apostolicæ romanæ Ecclesiæ quam juxta dispositionem ac regulam sancti Benedicti missarum solemniis vel natalicius sanctorum seu officiis divinis anni circuli* die noctuque *auxiliante Domino debeant celebrare sicut in sancta ac romana Ecclesia a sapientibus et venerabilibus patribus nobis traditum...* C'est l'*ordo romanus* publié par Dom Martène [2] d'après un manuscrit de Murbach, ici moins complet et retouché.

3° *In nomine Dni Nri Ihu Xpi incipit capitulare ecclesiastici ordinis. Qualiter a sancta atque apostolica romana Ecclesia celebratur sicut ibidem a sapientibus et venerabilibus patribus nobis traditum fuit.*

4° *Item de cursu divino et nocturno qualiter horas canonicas nuntiantur in sancta sedis romanæ Ecclesiæ sive in monasteriis constitutis.*

5° *Item incipit de convivio...* (déjà transcrit), et cette pièce est la réunion de deux morceaux dont le premier doit être mis à la suite des quatre qui précèdent. C'est une sorte d'*ordo prandii* où l'on trouve décrit le cérémonial de la lecture commune, du repas et de la présentation de la lumière (supplément et rectification à la règle de saint Benoît). La deuxième partie n'a aucun droit à porter le titre *De convivio.* Elle commence ainsi : *Et si fortasse ista quæ de multis pauca conscripsimus (conscripsi) alicui displicuerit non sit piger sed habeat prudentiam. Vadat sibi ipse Roma, ut si pigeat misso suo fideli in loco suo transmittat et inquirat diligenter si est ita aut non est quod de pluribus parum conscripsimus....* Vient ensuite le passage cité plus haut et qui attribue à une sé ie de papes l'*omnem anni circuli cantum.* Diverses considérations sur la nécessité de s'attacher aux instructions du siège apostolique terminent le document. Voici un curieux développement [3]. Des sept Églises dont il est question dans l'Apocalypse, l'auteur déduit qu'il y aura sept grandes hérésies. Jusqu'à présent, dit-il, nous avons vu six hérésies; toutes les six ont pris naissance et se sont développées en Orient et consistèrent dans l'insoumission à l'Église de Rome. La septième doit être spéciale à l'Occident. Ce développement est évidemment en liaison étroite avec la notion des six conciles œcuméniques. Il n'est pas question de ces assemblées parce que, dans notre document, c'est à l'autorité de l'Église romaine qu'est accordée toute l'importance. Ce texte est donc sûrement postérieur à 681, date du sixième concile, et l'ensemble du recueil, à raison du but poursuivi, par le compilateur doit être reportée à une date encore plus basse. Elle est antérieure mais de très peu à 787, année où se place le deuxième concile de Nicée, et aux débats que soulevèrent ses décisions dans l'empire franc.

Ainsi nous sommes en présence d'un recueil de cinq *ordines*, plus ou moins développés sur des points de la liturgie et de la vie monastique; ils sont placés sous l'autorité de l'Église romaine et plus spécialement de l'usage de la basilique vaticane. Un prologue, la lettre d'Innocent Ier, et un épilogue ont pour but de recommander et d'authentiquer en quelque sorte les coutumes nouvelles. L'auteur, en engageant les hésitants à s'informer et à aller à Rome, laisse entendre qu'il a fait le voyage et en a rapporté ces observations et ces documents. C'est une très intéressante compilation qui se rattache à l'introduction de la liturgie romaine ou plutôt à sa fusion avec la liturgie gallicane [4]. Elle nous montre comment on a procédé; car, sans doute, bien des recueils semblables ont dû être mis en circulation et frayer le chemin à la réforme. Le manuscrit *349* de Saint-Gall éclaire la fin de la liturgie gallicane.

Ce fut donc le règne de Pépin le Bref qui marqua cette fin. Son oncle Chrodegang, évêque de Metz (732-766), fut chargé de négocier avec Rome pour le compte du roi franc et, probablement après son retour, dès 754, introduisit le chant et la liturgie romaine dans son Église, qui devint le centre d'une école désormais célèbre de chant romain.

Vers 760, le pape Paul envoya à Pépin l'*Antiphonaire* et le *Responsorial* de Rome. Cette même année 760, Remedius, évêque de Rouen, fils de Charles-Martel, fit le voyage de Rome et obtint du pape la permission d'emmener avec lui le sous-directeur, *secundus*, de la *Schola cantorum*, pour initier ses moines « aux modulations de la psalmodie ». Ce personnage ayant été rappelé à Rome avant que fut achevée l'éducation musicale des moines neustriens, ceux-ci furent envoyés à Rome pour s'y perfectionner et furent admis dans la *Schola.*

Walafrid Strabon témoigne que le pape Étienne II lors de son voyage en France pour solliciter l'intervention de Pépin en sa faveur, y introduisit les usages romains et le chant : *Cantilenæ vero perfectiorem scientiam quam pene tota Francia diligit, Stephanus papa..., per suos clericos, petente eodem Pippino, invexit, indeque usus ejus longe lateque convaluit* [5].

En 789, une lettre de Charlemagne au concile d'Aix-la-Chapelle nous apprend qu'une mesure générale, prise sous le règne de Pépin avait consacré la destruction de l'usage gallican. Le décret de Pépin est perdu, mais suffisamment attesté par les lignes suivantes :

Omni clero : *Ut cantum Romanum pleniter discant et ordinabiliter per nocturnale vel gradale officium peragatur, secundum quod beatæ memoriæ genitor noster Pippinus rex decertavit ut fieret, quando Gallicanum tulit, ob unanimitatem apostolicæ sedis et sanctæ Dei Ecclesiæ pacificam concordiam* [6].

Pour ce qui suivit, voir *Dictionn.*, t. III, col. 809-823.

Ainsi succomba la liturgie gallicane. L'Église franque était fort déchue sous les derniers mérovingiens, le caractère national rendait son relèvement difficile. L'esprit égalitaire, si ancien en France, n'avait permis rien de semblable à un établissement hiérarchique analogue à celui du primat de Carthage ou du primat de Tolède. Malgré son antiquité et ses gloires, l'Église de Lyon n'était qu'une métropole comme les autres et ces métropoles n'étaient aucunement disposées à recevoir la loi de l'une d'entre elles. L'Église franque n'avait que des frontières, il lui manquait une capitale. elle ne l'eut jamais. « L'épiscopat franc, en tant que le roi ou le pape n'en prenaient pas la direction était un épiscopat acéphale. Chaque Église

[1] Gerbert, *Mon. vet. lit. alem.* t. II, p. 181. — [2] *Thesaurus*, t. V, p. 101; *P. L.*, t. LXVI, col. 997. — [3] *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 1348. — [4] A sa fusion : car tout n'y est pas aussi romain que le croit le compilateur. L'*ordo* mentionne comme à Murbach une fête de la Vierge huit jours avant Noël ; il y a d'autres traits gallicans. — [5] Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, *P. L.*, t. CXIV, col. 957. — [6] *Monum. Germ. histor.*, Leges, sect. II, t. I, part. 1, p. 61.

avait son livre de canons, son usage liturgique; nulle part de règle, mais l'anarchie la plus complète » que les souverains carolingiens exploitèrent en s'appuyant sur l'autorité de l'Église romaine. Seulement, l'incompressible génie de la France se retrouva et on vit ceci :

« Les papes se bornèrent à envoyer des exemplaires de leurs livres liturgiques sans trop s'inquiéter de l'usage que l'on en ferait. Les personnes que les rois francs, Pépin, Charlemagne et Louis le Pieux, chargèrent d'assurer l'exécution de la réforme liturgique ne se crurent pas interdit de compléter les livres romains ni même de les combiner avec ce qui, dans la liturgie gallicane, leur parut bon à conserver. De là naquit une liturgie quelque peu composite, qui, propagée de la chapelle impériale dans toutes les Églises de l'Empire franc, finit par trouver le chemin de Rome et y supplanta peu à peu l'ancien usage. La liturgie romaine depuis le XI^e siècle au moins, n'est autre chose que la liturgie franque, telle que l'avaient compilée les Alcuin, les Helisachar, les Amalaire. Il est même étrange que les anciens livres romains, ceux qui représentaient le pur usage de Rome jusqu'au IX^e siècle, aient été si bien éliminés par les autres qu'il n'en subsiste plus un seul exemplaire [1]. »

H. Leclercq.

GALLICINIUM. Sur une lamelle de plomb, trouvée à Amorgos et portant une inscription exécratoire, on lit ces mots adressés à Démeter par un maître abandonné de ses esclaves [2] :

« ... ne permets pas que celui qui l'a ainsi traité trouve nulle part satisfaction, ... que pour lui l'enfant n'ait pas de cris, que le chien n'aboie pas, que le coq ne chante pas... »

C'est-à-dire que le silence de la nature entière enveloppe la personne exécrée et qu'elle se trouve ainsi comme retranchée de la vie. Les cris de l'enfant qui pleure sont importuns, mais ils apportent la vie dans la maison, l'aboiement du chien est insupportable, mais il symbolise la vigilance qui nous garde, enfin le chant du coq annonce la clarté du jour qui bannit les influences pernicieuses. On rencontre ailleurs une allusion à ce chant clair annonciateur du retour de la lumière et de la sécurité [3]; enfin, on connaît des formules où, pour délivrer les patients des effets du mauvais œil ou des maladies, on envoie tous leurs ennemis sur les montagnes où ne s'entend même plus le chant des coqs, c'est-à-dire au milieu de la plus affreuse solitude.

On ne peut s'étonner dès lors que le chant du coq fut considéré par les anciens comme un présage bienfaisant puisqu'il annonçait la disparition de la nuit et de ses périls. Pline ne manque pas de nous en parler : *Proxime*, dit-il, (c'est-à-dire après les paons) *gloriam sentiunt et hi vigiles nocturni, quos excitandis in opera mortalibus, somnoque rumpendo natura genuit. Norunt sidera, et ternas distinguunt horas interdiu cantu. Cum sole eunt cubitum, quartaque castrensi vigilia, ad curas, laboremque revocant. Nec solis ortum incautis patiuntur obrepere, diemque venientem nuntiunt cantu; ipsum vero cantum plausu laterum* [4]. Cicéron s'exprime ainsi : *Democritus quidem optimis verbis explicat cur ante lucem galli canant : Depulso enim de pectore, et in omne corpus diviso, et modificato cibo cantus edere quiete satiatos : qui quidem silentio noctis (ut ait Ennius) favent faucibus; rursus cantu plausuque premunt alas* [5]. Le mot *gallicinium* est imaginé et employé couramment, non seulement par Pline mais par Apulée : *Noctis gallicinio venit quidam juvenis ex proxima civitate*, et par Ammien qui écrit : *secundis galliciniis videtur primo solis exortus*. Enfin, au dire de Macrobe et de Censorinus le jour civil commence au milieu de la nuit et la période qui s'écoule ensuite se départage ainsi : *Primum diei tempus dicitur mediæ noctis inclinatio, deinde gallicinium, inde conticuum, cum et galli conticescunt.* Il y a dès lors une période quotidienne limitée par *Gallicinium* et le *Canticinium*. La ferveur des fidèles ne pouvait manquer de s'emparer de ce moment pour le sanctifier par la prière; on lit dans les *Constitutions apostoliques* [6] cet avertissement : *Precationes facite mane, hora tertia ac sexta et nona, et vespere atque ad galli cantum. Mane gratias agentes, quod illuminarit nos, nocte sublata et reddita die. Tertia...*, etc., enfin *Ad galli cantum, quod ea hora nuntiet adventum diei ad faciendum opera lucis.* Les *Constitutions apostoliques* ont recueilli et codifié des usages plus anciens et il est intéressant de grouper ici quelques mentions parmi les plus anciennes du *gallicinium* dans les textes chrétiens. Denis d'Alexandrie écrit : *Misisti ad me fidelissime et sapientissime fili mi, interrogans qua hora diei Paschæ jejunium solvendum est. Dicis enim aliquos fratres dicere quod oportet hoc in galli cantu facere; alios vero quod id sit faciendum vespere. Qui enim Romæ sunt fratres, ut aiunt, gallum expectant. De iis autem qui hic sunt dixisti quod citius* [7] et dans le III^e livre des *Constitutions apostoliques* nous lisons sur le même sujet : *mandavit solveré jejunium septima die ad galli cantum* [8], de même, au livre V^e : *In diebus ergo Paschæ jejunate, incipientes a feria secunda usque ad Parasceven et sabbatum, per sex dies, solo utentes pane, sale, oleribus et aquæ potu; abstinete autem tunc vino et carne; dies enim sunt luctus et non festi. Et quidem in Parasceve ac sabbato ex parte omni jejunate, quibus sat virum suppetit, nihil penitus gustantes usque ad nocturnum galli cantum* [9]. Le *gallicinium* a de la sorte une importance double, c'est l'heure jusqu'à laquelle on prie et c'est aussi l'heure à laquelle on prend une réfection bien nécessaire parmi les fatigues de la vigile pascale : *at sabbato usque ad gallicinium permanentes : illucescente una sabbatorum, quæ est dies dominica, jejunium solvite; a vespera usque ad galli cantum vigilantes; et in ecclesia congregati in unum vigiliis, orationibus, et ad Deum precibus vacate in pernoctatione vestra, legem, prophetas ac psalmos legite usque ad gallorum cantum* [10].

Les *Canons d'Hippolyte* nous donnent ce double avertissement :

Congregentur quotidie in ecclesia presbyteri et diaconi et subdiaconi et lectores omnisque populus tempore gallicinii vacentque orationi, psalmis et lectioni scripturarum cum orationibus secundum mandatum apostolorum : Dum venio attende lectioni [11]. Et encore : *Tempore quo canit gallus, instituendæ sunt orationes in ecclesiis, quia Dominus dicit : Vigilate, quia nescitis qua hora filius hominis venturus sit, an galli cantu, an mane* [12].

Saint Basile observe que *ad opera conficienda te familiaris ac domestica excita tales, aucta inclamitans voce cantuque suo solem adhuc longe advenientem prædicens, cumque viatoribus mane vigilans, et ad*

[1] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, p. 98; 1920, p. 109. Cf. R. Buchwald, *De liturgia gallicana dissertatio*, 1890; H. Lucas, *The early gallican liturgy*, 1893-1894. — [2] Th. Homolle, *Inscriptions d'Amorgos, Lames de plomb portant des imprécations*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1901, t. XXV, p. 419. — [3] H. Lechat, *Épidaure, Restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, in-fol., Paris, 1895, p. 78, note 1. — [4] Pline, *Histoire naturelle*, l. X, c. XXI. — [5] Cicéron, *De divinatione*, l. II. — [6] *Constitutiones apostolicæ*, l. VIII, c. XXXIV; édit. F. X. Funck, in-8°, Paderborn, 1906, t. I, p. 540; Cabrol et Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, n. 2513. — [7] *Ibid.*, t. I, n. 1526. — [8] *Ibid.*, t. I, n. 2452. — [9] *Ibid.*, t. I, n. 2454. — [10] *Ibid.*, t. I, n. 2455. — [11] *Ibid.*, t. I, n. 2742; t. I, part. 2, p. LIV, n. 158. — [12] *Ibid.*, t. I, part. 2, p. LVI, n. 193.

suos labores atque messem agricolas educens ædibus [1].

A ce tour presque poétique d'envisager le *gallicinium*, deux aimables poètes chrétiens vont donner la consécration de leur talent. Prudence ouvre son recueil intitulé : *Cathemerinon*, sorte de règlement de la journée du chrétien, par l'hymne intitulé : *Ad gallicinium*. C'est un poème de cent vers où la pensée est peu nourrie mais, par contre, l'expression brille de tout l'éclat que comporte le sujet. Le coq symbolise le Christ lui-même qui nous appelle des ténèbres à la lumière [2] :

Ales diei nuntius
Lucem propinquam præcinit :
Nos excitator mentium
Jam Christus ad vitam vocat.

Pour les chrétiens de ce temps, la nuit est une ennemie dont il faut défendre son âme autant et plus que son corps, c'est l'insidieuse tentatrice, à la faveur de laquelle la chair se réveille et satisfait ses appétits : *Procul recedant somnia — Et noctium phantasmata — Ne polluantur corpora.* Prudence partage ces appréhensions et bénit le *gallicinium* qui met fin à la nuit. Pliez vos lits, chante le coq ; veillez, j'approche :

Auferte, clamat, lectulos
Ægro sopore desides
Castique, recti ac sobrii
Vigilate, jam sum proximus.

Cette voix, ajoute Prudence c'est le symbole de l'appel de notre Juge :

Vox ista, qua strepunt aves,
Stantes sub ipso culmine,
Paulo antequam lux emicat
Nostri figura est judicis

Saint Augustin [3] nous apprend l'attrait qu'on éprouvait pour le beau poème de saint Ambroise qui se récite le dimanche matin :

Præco diei jam sonat
Noctis profundæ pervigil,
Nocturna lux viantibus,
A nocte noctem segregans.
Hoc excitatus lucifer,
Solvit polum caligine :
Hoc omnis errorum chorus
Viam nocendi deserit.
Hoc nauta vires colligit,
Pontique mitescunt freta.
Hoc ipsa petra Ecclesiæ
Canente culpam diluit,
Surgamus ergo strenue :
Gallus jacentes excitat,
Et somnolentos increpat
Gallus negantes arguit,
Gallo canente spes redit :
Ægris salus refunditur :
Mucro latronis conditur,
Lapsis fides revertitur.

Virgile et Ovide avaient jadis célébré le chant du coq, il ne semble pas qu'on puisse contester à saint Ambroise d'avoir été le plus heureusement inspiré de tous.

Ailleurs il y revient avec une visible complaisance : *Est*, dit-il, *galli cantus suavis in noctibus : nec solum suavis, sed etiam utilis, qui quasi bonus cohabitator, et dormientem excitat, et sollicitum admonet, et viantem solatur, processum noctis canora significatione protestans. Hoc canente latro suas relinquit insidias; hoc ipse lucifer excitatus oritur, cœlumque illuminat : hoc canente mœstitiam trepidus nauta deponit, omnisque crebro vespertinis flatibus excitata tempestas, et procella mitescit : hoc canente devotus exsilit ad precandum, legendi quoque munus instaurat; hoc postremo canente ipsa Ecclesiæ Petra culpam suam diluit, quam priusquam gallus cantaret, ter negando contraxerat. Istius cantu spes omnibus redit, ægris levatur incommodum, minuitur dolor vulnerum, febrium flagrantia mitigatur, revertitur fides lapsis* [4].

Un moment célébré avec cet enthousiaste et ces arguments ne pouvait manquer d'être sanctifié par les moines. Jean Cassien nous le dit : *Sane vigilias quæ singulis hebdomadibus a vespera illuscescente sabbato celebrantur, idcirco seniores hiemali tempore, quo noctes sunt longiores usque ad quartum gallorum cantum per monasteria moderantur* [5].

Au Ve siècle, chez les moines égyptiens, certains ne connaissaient que deux heures affectées à la prière, le *gallicinium* et le *lucernarium*.

Le mot n'a pas été généralement adopté en Occident ; ainsi saint Benoît ne l'écrit pas dans sa règle, par contre saint Fructueux donne le nom de *ad Gallicinium* à l'office que la plupart des manuscrits mozarabes dénomment *ordo post nocturnos* et qu'un seul manuscrit appelle : *ordo post nocturnis ad Gulli cantum*.

On sait qu'il a existé à Jérusalem un sanctuaire qui portait le nom de *Gallicantus* et situé sur le versant oriental du mont Sion ; mais ici il s'agissait de commémorer le repentir de saint Pierre quand le chant du coq lui rappela la prédiction de Sauveur [6]. Ceci n'est plus tout à fait le *gallicinium*.

H. LECLERCQ.

GALLIEN. Vers le milieu du IIIe siècle, l'Empire fut témoin d'un spectacle nouveau et d'une humiliation inouïe : les Barbares envahissaient les provinces frontières et l'empereur était fait prisonnier. Le désastre fut soudain ; on était en train, faute de mieux, de persécuter les chrétiens ; il fallut passer à d'autres occupations. Valérien faisait torturer et décapiter des sujets inoffensifs quand il apprit que l'Empire était en péril. Peut-être était-il seul à ne rien prévoir ! Ceux qui vivaient loin de Rome savaient quelles menaces grondaient et annonçaient la foudre prête à éclater. A Lambèse, pendant que agenouillés sur la rive du Rummel, les yeux bandés, les mains liées, des martyrs attendaient le coup qui leur enleverait la vie, leurs voix annonçaient les catastrophes prévues et prochaines : invasions, captivités, épidémies et tout le cortège de maux que la guerre traîne après elle [7]. Ils disaient vrai. Vers 258, des tribus kabyles fondirent sur la Numidie. Les Bavares, tribu des hauts plateaux, donnèrent le branle, entrèrent dans la province par l'ouest, et ravagèrent le territoire de Mileve [8] ; repoussés, ils revinrent à la charge sur un autre point de la frontière numide [9] et, peu après, furent secondés par les Quingentans descendus des Montagnes de Fer [10]. Pendant ce temps, un douar de cavaliers, parcourt la province, pille, rançonne, emmène troupeaux et captifs. Pour mettre fin aux déprédations de Faraxen, il fallut recourir à un escadron de Maures auxiliaires

[1] S. Basile, *Hexameron*, homil. VIII, *P. L.*, t. XXIX, col. 164 sq. — [2] Prudence, *Cathemerinon*, I, *P. L.*, t. LIX, col. 775-785. — [3] S. Augustin, *Retractationes*, I, I, c. XXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 618. — [4] S. Ambroise, *Hexameron*, l. V, c. XXIV, *P. L.*, t. XIV, col. 240. — [5] Cassien, *De cœnobiorum institut.*, l. III, c. VIII, *P. L.*, t. XLIX, col. 140. — [6] S. Luc, XXII, 62 ; J. Germer-Durand, *La maison de Caïphe et l'église Saint-Pierre (in gallicantu) à Jérusalem*, dans *Revue biblique* 1914, nouv. série, p. 71-94, 222-246, et douze planches. — [7] *Passio SS. Jacobi, Mariani et aliorum plurimorum martyrum*, c. XII, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 230. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7924 ; *in provinciam Numidiam inruperant primum in regione Millevitana...* — [9] *Ibid.*, : *iterato in confinio Mauretaniæ et Numidiæ.* — [10] *...Tertio Quinquegentaneis gentilibus Mauretaniæ Cæsariensis.*

en garnison à Auzia (voir *Dictionn*, t. I, col. 3216). Ce fut par eux que le pillard fut atteint et tué au pied de la première chaîne de l'Atlas [1]. Sur ce point l'invasion fut, pour un temps, ralentie.

Sur le Rhin, les barbares Francs et Alamans avaient franchi le fleuve; Gallien aidé d'Aurélien et de Posthumus sembla les refouler, mais en réalité le fer fit moins que l'or et ce fut l'achat d'un chef barbare qui explique l'arrêt d'une poussée redoutable [2]. Aussi, lorsque Gallien quitta les bords du Rhin pour ceux du Danube, le roi Chrocus passa le fleuve, ruina Mayence, Metz, échoua devant Trèves et poussa jusqu'en Auvergne. Clermont fut une des villes les plus maltraitées. Du Saussay rapporte que les fidèles furent massacrés en foule, il précise le nombre : six mille deux cent trente-six! On peut croire que ce chiffre est exagéré [3].

L'Espagne elle-même, connaissait l'invasion sans qu'on puisse tracer avec certitude l'itinéraire des envahisseurs. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2146.) Les Francs ont-ils traversé toute la Gaule du Rhin aux Pyrénées, ou bien se sont-ils embarqués sur les côtes de la mer du Nord, on ne le saurait dire, mais ce qui est certain c'est que pendant douze années [4] ils parcoururent et ravagèrent la péninsule ibérique que défendait une seule légion postée dans l'Asturie et affaiblie par de trop nombreux détachements. Tarragone, qui venait de voir périr pour la foi les martyrs Fructueux, Augure et Euloge, fut attaquée et prise, c'est-à-dire pillée et saccagée à tel point qu'un siècle et demi plus tard on voyait encore les traces du désastre. Bien d'autres villes furent brûlées et détruites et l'inertie espagnole respecta ces débris calcinés pendant des siècles : *exstant adhuc per diversas provincias in magnarum urbium ruinis, parvæ et pauperes ædes, signa miseriarum, et nominum indicia servantes* [5]. Quand le pays fut assez ruiné, les pillards s'embarquèrent; on ne les revit plus.

Les bandes germaniques traversaient l'Empire, saccageaient les terres, emportaient les richesses et disparaissaient. Des bandes d'Alamans vinrent jusqu'en Italie, s'avancèrent jusqu'à Ravenne, pillèrent les villes de la Gaule Cisalpine et, alourdies par leur butin, se laissèrent rejoindre par Gallien qui en fit une déconfiture près de Milan.

L'Illyrie était envahie par les Goths qui se firent battre et chasser par Aurélien; mais ces succès partiels ne pouvaient empêcher la réalité tragique : à l'Orient comme à l'Occident, l'Empire n'avait plus de frontière.

Contre les Scythes, les Goths, les Borans répandus dans l'Euxin, entre les Carpathes et la mer Caspienne, Rome avait dressé une ceinture de ports fortifiés qui leur barraient la mer, les tenant écartés des riches villes de la Propontide et des côtes de l'Asie Mineure. Depuis Odessus (Varna), Chersonèse (Sébastopol) et Panticapée (Kertch) en Crimée, jusqu'à Pityus, au sud du Caucase, toute issue était fermée à une flotte barbare. Mais les princes du Bosphore Cimmérien se retirèrent de l'alliance romaine et favorisèrent les Barbares. Bientôt, les Borans s'avancèrent en vue de Pityus, mais ils durent rétrograder [6], revenus à la charge, ils furent plus heureux et, de Pityus, ils descendirent jusqu'à Trébizonde, à l'extrémité de la province du Pont. Cette ville grande et fortifiée par une double muraille renfermait une importante garnison, beaucoup d'habitants et de réfugiés. Les Barbares appliquèrent leurs échelles et la ville fut à eux, la garnison s'enfuit, la population se rendit, le butin fut immense et les vainqueurs reprirent la mer.

Stimulés par le succès des Borans, les Goths se firent construire une flotte et le gros de leurs troupes longea par terre les côtes de Mésie et de Thrace; arrivés près de Byzance, ils se jetèrent dans des barques de pêcheurs et franchirent le détroit. Chalcédoine ne fit pas même un simulacre de résistance. Nicomédie était vide de ses habitants, elle fut brûlée ainsi que Nicée, et la Bithynie fut dévastée et ruinée autant que l'avaient été l'année précédente le Pont et la Cappadoce. Cependant les Goths s'étaient rembarqués à la nouvelle que l'empereur Valérien était parti d'Antioche pour les prendre à revers. Ce succès coûta aussi cher qu'une victoire. Valérien ramena en Syrie une armée lassée, indisciplinée, presque débandée, avec laquelle il lui fallait contenir et combattre un ennemi redoutable, le roi des Perses, Sapor.

La guerre se poursuivit quelque temps en Mésopotamie, enfin une grande bataille eut lieu et l'armée romaine, mal conduite, fut vaincue. Au dire de Denys d'Alexandrie, un des généraux de Valérien, l'instigateur de la persécution Macrien, en serait responsable. Valérien demanda une entrevue qui lui fut accordée, mais c'était un guet-apens; il fut saisi, livré à tous les outrages et traité en esclave jusqu'à ce que la mort vint le délivrer.

Gallien n'entreprit pas de délivrer son père de cet opprobre, même il punit ceux qui blâmaient cette ingratitude. Associé au pouvoir impérial par son père pendant sept années, Gallien avait plusieurs fois commandé des armées et s'y était montré bon soldat et chef énergique. Ce n'était ni un fou ni un lâche, mais il lui fallait la vie des camps et les périls de la guerre pour relever son âme au niveau de ses devoirs. Instruit, curieux, il subit l'influence de sa femme Salonine, chrétienne pratiquante, qui l'incita à la tolérance et lui fit prendre goût à la conversation de Plotin. Mais en même temps Gallien était déplorablement livré à ses passions, c'était un être corrompu, incomplet, énervé. Soldat énergique, général courageux devant l'ennemi, il n'était plus à Rome qu'un viveur livré aux distractions les plus vaines, aux passe-temps les plus inutiles : des bains, des parfums, des puérilités remplissent son existence.

Le drame dans lequel avait succombé Valérien n'était pas de nature à rehausser le prestige impérial et à raffermir son pouvoir. Les Barbares pressaient l'Empire de toutes parts. Les Francs et les Alamans sur le Rhin, les Goths sur l'Euxin et le Danube, les Perses vers l'Euphrate enveloppaient le monde romain et les provinces voyant l'inertie et l'incapacité de Gallien, se donnaient des maîtres plus capables de la défendre. Posthume formait un empire composé de la Gaule, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Macrien et ses fils s'emparaient de l'Égypte et de la Syrie. Çà et là, en Illyrie, en Pannonie, en Asie Mineure, en Afrique, surgissent d'autres royautés éphémères mais qui, toutes, arrachent et emportent quelque chose de la force de résistance de l'Empire Gallien ne parvient pas à concevoir que l'État démesuré dont il avait la garde pouvait subsister sous une forme nouvelle celle que lui donnerait Dioclétien. Il pouvait assurer la frontière du Rhin en reconnaissant l'empire des Gaules, tirer parti de l'alliance de Zénobie en Orient, il n'en fit rien. Étroitesse et vanité d'esprit s'y opposèrent, tandis que dans la politique religieuse l'empereur témoignait d'une largeur de vue dont il faut sans doute faire honneur à l'impératrice Salonine.

Celle-ci était chrétienne. Le revers des médailles

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9047. — [2] Zosime, *Hist. rom.*, l. I, c. XXX. — [3] Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum*, dans *Acta sanct.*, février, t. I, p. 769; cf. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. I, c. XXXI. — [4] Paul Orose, *Adv. Pag. Hist.*, l. VII, c. XLI. — [5] *Id.*, l. VII, c. XXII. — [6] Zosime, *Hist. rom.*, l. I, c. XXXVII.

frappées au nom de cette princesse porte une formule caractéristique [1] :

SALONINA AVG

et au revers :

AVGVSTA IN PACE

Aussitôt après la prise de Valérien par les Perses, Gallien envoya dans tout l'Empire un édit qui eût pu changer les destinées de son règne et de l'État. Le texte en est malheureusement perdu, mais un rescrit postérieur adressé à plusieurs évêques en a conservé la substance. Voici ce qu'en dit Eusèbe qui l'avait lu en original : « Gallien, régnant seul, fit aussitôt cesser par des édits la persécution contre nous et enjoignit par rescrit aux chefs de l'Église de remplir leurs fonctions accoutumées en liberté; voici le texte :

« L'empereur César Publius Licinius Gallien, Pieux, « Heureux, Auguste, à Denys Pinna et Démétrius et « aux autres évêques. J'ai ordonné de faire répandre la « bienfaisance de ma générosité à travers tout le « monde, afin qu'on évacue les lieux du culte et con- « séquemment que vous puissiez jouir du texte de mon « rescrit sans que personne vous moleste. Et en cela « ce qui peut être occupé à nouveau par vous, selon « le possible, a déjà été accordé par moi depuis long- « temps : c'est pourquoi Aurélius Quirinius, l'inten- « dant de l'affaire suprême, gardera l'ordonnance par « moi donnée. »

« Voilà inséré ce qui a été traduit le plus clairement possible du latin [2]. »

Ce rescrit mettait fin à la persécution et, en outre, il effaçait toute trace de la guerre déclarée par Valérien aux associations chrétiennes et reconnaissait à l'Église les droits sans lesquels une société religieuse ne peut subsister : celui de prier librement, celui de posséder les biens et les lieux indispensables au culte, à la sépulture et à l'administration.

Eusèbe ajoute ces mots : « On montre encore du même prince une autre ordonnance qui a été faite pour d'autres évêques, où il permet de recouvrer les lieux appelés cimetières. » Plusieurs constitutions furent promulguées. D'abord un édit général rendit en termes exprès la liberté de leur ministère aux chefs des Églises et à tous les membres du clergé. Puis des rescrits réglèrent les détails d'exécution de l'édit. Ces rescrits paraissent avoir été de deux sortes. Les uns furent adressés collectivement aux évêques de chaque province, pour les remettre en possession des lieux religieux, c'est-à-dire des édifices consacrés aux assemblées chrétiennes que le fisc avait saisis et peut-être vendus. D'autres rescrits furent envoyés à quelques prélats, pour leur rendre l'usage des cimetières, ceux-ci avaient été seulement occupés, et probablement ne l'avaient pas été partout : la persécution cessant, ils retournaient de plein droit au corps des fidèles et au « collège des frères ».

P. Allard estime que, malgré le silence gardé par les documents, l'édit de Gallien entraîna d'autres restitutions. La persécution n'avait pas seulement amené la confiscation ou le sequestre des biens ecclésiastiques; les propriétés d'un grand nombre de chrétiens avaient été dévolues au fisc. C'était l'application du droit commun, qui prononçait la confiscation des biens appartenant aux proscrits ou à ceux qui encouraient une sentence capitale. Le second édit de Valérien aggrava cette mesure, en ce qui concernait les chrétiens de distinction et les Césariens : pour eux, la confiscation fut de plein droit, par voie administrative, avant même le procès et la sentence. A l'égard des fidèles qui ne rentraient pas dans ces catégories, la règle générale restait en vigueur, et la peine capitale entraînait la confiscation des biens. Il est probable que l'édit de Gallien, qui rétablissait l'Église dans ses droits de propriétaire y rétablit également les chrétiens, au moins pour les biens que le fisc n'avait pas aliénés. Un trait de la vie de saint Félix, mort, croyons-nous, sous Gallien, paraît l'indiquer.

Quand « la paix eut fait rentrer l'épée au fourreau, » Félix revint à Nole. « Jadis propriétaire de grands domaines, de terres, de maisons, il avait tout perdu en confessant la foi. La paix restaurée lui permettait de revendiquer ses possessions héréditaires; mais il ne voulut pas demander à la justice ce que la confiscation lui avait ravi. Beaucoup l'y engageaient, entre autres la riche et pieuse veuve Archelaïs : elle le pressait de faire valoir ses droits, afin de recouvrer des richesses qu'il pourrait distribuer en aumônes. Mais lui, souriant de cette sollicitude se contentait des biens célestes. Il se fit colon, et, sans serviteur, vécut en cultivant de ses mains trois arpents qu'il avait loués. » Les sollicitations repoussées par saint Félix montrent qu'il eût pu rentrer dans son patrimoine, s'il avait consenti à faire valoir ses droits. L'édit accordait donc aux confesseurs des moyens légaux d'être indemnisés de la confiscation.

H. Leclercq.

GALLIPOLI. Couvercle de sarcophage, aujourd'hui brisé et transformé en lavoir; l'inscription occupe presque toute la surface supérieure du couvercle :

+ ЄNΘΑΔЄΚΑΤΑΚΙΤЄΜΑΡΙΝΟCΤΗCΜΑΚΑ...
ΜΝΗΜΗCΓЄΝΑΜЄΝΟCΚΤΗΤΩΡΚΑΙΑΠΟЄΡΓΑCΤΗΡ..
ΚΩΝΤΗCΦΙΛΟΧΡΙΤΑΠΑΝΙΤΩΝΠΟΛЄΤЄΛЄΥΤΑΜΙΟΥ
ΔΙΩΚΓΗΜЄΡΑΤЄΤΑΡΤΗΙΝΔΟΓΔΟΗΤΟΝΚΥΡΙΟ
COIOANAΓΝΩCΚΩΝ[illegible]ΥΠЄΡΑΥΤΟΥ +
+ ΠΑΝΤΑΠΛΗΡΗЄΛЄ[illegible]

Quelques fautes comme κατακιτε pour κατάκειται, σοι pour σύ, παπανιτων pour πανιτῶν, et αναγνωσκων pour ἀναγινώσκων; enfin quelques lettres manquent ou sont effacées. On peut s'en tenir à la lecture suivante :

Ἐνθάδε κατάκειται Μαρῖνος τῆς μακαρίας μνήμης γενάμενος κτήτωρ καὶ ἀπὸ ἐργαστηριακῶν τῆς φιλοχρίστου Πανιτῶν πόλεως. Τελευτᾷ μηνὶ ἰουλίῳ κγ', ἡμέρα τετάρτῃ, ἰνδικτιῶνι ὀγδόῃ. Τὸν κύριον πάντα πλήρη ἐλέους σὺ ὁ ἀναγινώσκων εὔξαι ὑπὲρ αὐτοῦ.

« Ci-gît Marin, d'heureuse mémoire, devenu possesseur (ou acquéreur de ce tombeau), et un des artisans de la ville des Panites, aimée du Christ. Il est mort le 23 du mois de juillet, le 4e jour (de la semaine [un mercredi]), indiction 8e. Toi qui lis (ceci), prie pour lui le Seigneur, tout plein de miséricorde [3]. »

A l'époque classique, on trouve ἐργαστηριακός employé comme adjectif, dans le grec byzantin, ce mot a le sens d'ouvrier, d'artisan. Marin habitait Panion, ville épiscopale voisine de Gallipoli, qu'on identifie avec Bizanthe [4]. Le texte semble appartenir au VIIe siècle, pendant la durée duquel les trois données : 23 juillet, mercredi, indiction 8e, n'ont coïncidé qu'en 620 et en 665; on a le choix entre ces deux dates.

[1] De Witte, *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, dans *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1852, t. XXVI; le même, *Du christianisme de quelques impératrices romaines*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, 1851, t. III, p. 173 sq.; *Revue de numismatique*, 1857, p. 243-245. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XIII; L. Homo, *L'empereur Gallien et la crise de l'empire romain au IIIe siècle*, dans *Revue historique*, 1913, t. CXIII, p. 1 sq., p. 225 sq. — [3] J. Mordtmann, dans *Archæolog.-epigraph. Mittheilungen aus Œsterreich*, t. VI, p. 258; S. Pétridès, *Épitaphes grecques chrétiennes*, dans *Échos d'Orient*, 1903, t. VI, p. 60-61. — [4] A. P. Kerameus, Ἀρχαιότητες καὶ ἐπιγραφαὶ τῆς Θράκης, dans Ὁ ἐν Κωνσταντινοπολ. ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος, t. XVII, supplément archéologique, p. 87 sq.

A la tête du même sarcophage on lit ce texte endommagé par une cassure :

. . . . . .
ΔΟΥΛΟ · ΤΟΥΘΥ
ΟΡΜΙ· · · ·ΕΥΖΑΙ
ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΟΙΚΩ
ΤΟΥ ΑΜΑΡΤΩΛ

[Ἐνθάδε κεῖται ὁ]δοῦλος τοῦ Θεοῦ Ὁρμισδᾶς · εὔξαι ὑπὲρ τοῦ οἴκου τοῦ ἁμαρτωλοῦ.

« Ci-gît le serviteur de Dieu, Hormisdas : prie pour la maison de ce pécheur. »

L'inscription est peut-être d'époque plus basse que la précédente.

H. LECLERCQ.

GALOCHES. *Callicula, signum vestis,* écrit Du Cange [1]; *Galliculæ videntur esse globuli ut malogranata quæ vesti summi pontificis apud Judæos appendebantur* [2], ajoute Dom Ruinart, et Forcellini voit dans les *calliculæ* des objets *vestibus ligandis et simul exornandis per opportuna.* Martigny fait dériver *callicula* de κάλλος et ajoute que les Grecs, au lieu de *callicula*, disaient τρόχάς [3]. Kraus repousse l'étymologie mais admet le rapport avec les τροχάδες et lui découvre *exivit vir quidam miræ magnitudinis... discinctatus* (=*distinctatus*) *inter duos clavos per medium pectus, habens calliculas multiformes ex auro et argento factas* [6]. On peut d'autant mieux hésiter que le texte latin met les *calliculæ* tout à fait à part de la tunique : *vestitus distinctam candidam habens multiplices calliculas* et plus loin : *discinctam habens tunicam et purpuram... habens calliculas multiformes.* Dans le grec, ce dernier mot ποικίλα, peut arrêter un moment, car l'épithète *multiformes* semble au premier abord, convenir plutôt à des broderies qu'à des chaussures. Mais l'objection se tourne en preuve, si l'on se souvient que Tertullien, à qui on a pu non sans vraisemblance attribuer le texte latin de la *Passio*, donne à des chaussures cette même épithète : *calceum stipant multiformem* [7].

Les manuscrits du Mont-Cassin et de Compiègne donnent *calliculas*, celui de Milan *caliculas*, celui de Salzbourg *galliculas*. La leçon du manuscrit de Milan répondrait assez bien au grec ὑποδήματα [8], et on pourrait se demander si une chaussure plébéienne et militaire comporte la possibilité d'ornements en or et en argent suivant ce que dit Perpétue. Mais l'*Edictum Diocletiani*, IX, 10, fait mention, entre autres, de *calicæ*

4862. — Chaussures dites *Galliculæ*.
D'après Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 1454, fig. 3479.

une citation dans l'anonyme désigné sous le nom de *Imperfect. in Matth.*, homil. LIV [4]. L. Massebieau [5] a montré que dans le texte grec des Actes des saintes Perpétue et Félicité il n'est pas prouvé que le grec aurait fait un contresens en prenant des disques brodés sur des habits pour des sandales. Le mot en litige *callicula* est, dans un *vetus glossarium* cité par Holstenius, la traduction de τρόχας, mot qui lui-même désigne des sandales en peau de chèvre pour les coureurs. De plus, le manuscrit de Salzbourg a, d'après Ruinart, non *calliculas*, mais *galliculas* qui signifie, d'après les *glossæ antiquæ mss.* mentionnées par Du Cange : *calcamenta pastorum.* Il est vrai que le même Du Cange signale aussi, dans les mêmes gloses, un autre sens de *callicula* ou *gallicula*, le *signum vestis*, que nous avons mentionné déjà. *Calliculæ* pour les sandales est un mot d'usage courant, pour les disques brodés il ne peut se réclamer que des textes de la *Passio Perpetuæ* et de l'interprétation de Du Cange.

Voici ces textes : Pomponius *qui erat vestitus distinctam candidam, habens multiplices calliculas,...* et *equestres* [9] de *calicæ senatorum* [10], pendant que Trebellius Pollion dit à propos de l'empereur Gallien : *caligas gemmeas adnexuit* [11]. La confusion de *c* et de *g* étant un fait connu de tous, il est clair que ces deux mots ont la même signification puisqu'ils ne sont qu'un même mot orthographié de deux façons différentes. Il semble, dès lors qu'il faille renoncer à une interprétation qui n'a d'autres fondements que les deux textes de la *Passio Perpetuæ* interprétés par Du Cange et L. Duchesne. « H. Leclercq » aura eu tortde les suivre, et il en donne acte de bonne grâce. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1655-1657 [12].) Sans doute, V. Chapot fera de même, lui qui croit que « ce mot barbare, corruption de *gallicula* (τροχάς), ne pourrait convenir qu'à des pièces d'ornementation mobiles, faisant comme un bruit « de galoches » et non à des fragments d'étoffes [13].

La glose ancienne contenue dans le lexique d'Hesychius donne l'explication suivante : *Gallicula calciamenta pastorum,* τροχάς *gallicula, galliculæ* τροχάδες, τροχάδες σανδάλια ἀπὸ αἰγείου δέρματος. Les τροχάδες

[1] Du Cange, *Glossarium med. et infim. lat.*, au mot *Callicula* pour *Gallicula.* — [2] Ruinart, *Acta sincera*, édit., Vérone, p. 84. — [3] Martigny, *Dictionn. des antiq. chrétiennes*, 3e édit., p. 107. — [4] Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 189; Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et romaines*, t. I, au mot : *Callicula.* — [5] L. Massebieau, *La langue originale des actes des saintes Perpétue et Félicité*; dans *Revue de l'histoire des religions*, 1891, t. XXIV, p. 98-99, qui reprend l'opinion de Macri, *Hierolexicon*, Venetiis, 1712, lequel interprète *calligulæ* par σανδάλια. — [6] *Passio SS. Perpetuæ et Felicitatis*, édit. A. Robinson, Cambridge, 1891, p. 76. — [7] Tertullien, *De virginibus velandis*, c. XII. — [8] J. Marquardt, *La vie privée des Romains*, t. II, p. 212, note 14. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. III, Suppl., fasc. 3. — [10] Saglio, *Dictionnaire*, t. I, aux mots *calceus* et *caliga.* — [11] Gallien, XVI, 4, dans *Scriptores historiæ Augustæ*, édit. H. Peter, t. I, p. 94. — [12] Pio Franchi de'Cavalieri, *Note agiografiche*, dans *Studi e'testi*, 1909, t. XXII, p. 52, note 4. — [13] Saglio, t. IV, p. 1173

étaient donc des chaussures de coureurs et de voyageurs, et les *galliculæ* rendaient les mêmes services; ce mot *galliculæ* n'étant qu'un diminutif de *gallicæ*. Ce dernier mot se rencontre dans l'*Édit de Dioclétien*, IX, 12 : *gallicæ cursuriæ* (τροχάδια κυρσώρια). Le mot désignait l'origine gauloise de ces chaussures dont l'usage se répandit chez les Romains peu d'années, un demi-siècle environ, avant notre ère. Adoptée dans tout l'empire, la *gallica* reçut dans les pays de langue grecque le nom de τροχάς qui indique une chaussure légère, propre à la course (τρέχω), et le diminutif *gallicula* donna τροχάδιον.

La *gallica* laissait à découvert, au moins en grande partie, le dessus du pied; on l'y fixait avec des cordons, ou avec des lacets de cuir minces et ronds. *Gallica* et *solea* sont à tel point semblables que, dans l'*Édit de Dioclétien*, ces deux chaussures sont comprises dans un seul et même paragraphe, et n'y sont point distinguées par rapport à leur prix. On trouve encore *gallica* traduit par σανδάλιον.

Cette chaussure ne semblait pas habillée et Cicéron en condamnait l'usage; il se scandalisait même de voir Antoine, *magister equitum* de César, porter la *gallica* au lieu du *calceus*. Mais ces critiques ne parvinrent pas à détourner les Romains d'en faire usage, tellement que, sous Hadrien, un jour de fête, des sénateurs ne croyaient pas devoir s'interdire cette chaussure en se rendant à une séance de déclamation; il n'y eut que le professeur qui s'en aperçut et en prit occasion de leur réciter la diatribe fanée de Cicéron.

On a avancé et soutenu que *galoche*, vient de *gallica;* au point de vue étymologique, le point est douteux, au point de vue archéologique nous savons que « galoche » se dit d'une chaussure sans lacets, à semelles de bois, qu'on enfile par-dessus les souliers au moment de sortir de la maison. Ceci s'accorde mal avec la description de la *gallica* donnée par Aulu-Gelle, mais la différence est assurément moins grande entre la galoche et la *gallica* qu'entre la galoche et la sandale. La sandale n'est à proprement parler, qu'une semelle, tandis que la galoche est une chaussure; elle comporte toujours une garniture de cuir rigide au bout du pied, au talon et sur les côtés, en sorte qu'elle adhère au pied même sans l'emploi de liens. On la chausse et on la retire sans effort, par un simple mouvement du pied. Aulu-Gelle parle de ces chaussures qui laissent le dessus du pied *prope nudus;* Hesychius nous dit qu'on les confectionne en peau de chèvre et saint Aldhelm de Sherburn, au VII^e^ siècle parle des *galliculæ* de femmes « entourées de peaux teintes en rouge, *quæ rubricatis pellibus ambiuntur.*

Ce n'est qu'avec hésitation qu'on peut proposer de voir des *galliculæ* dans quelques monuments figurés exécutés en Gaule et représentant des Gaulois. Les chaussures de la fig. 4862, semblent cependant répondre assez bien à la description donnée par les textes anciens. La première est prise sur un bas-relief gallo-romain du musée de Bordeaux, les deux autres sur des statuettes en bronze représentant le dieu gaulois que les Romains ont identifié avec Dispater. Au IV^e^ siècle *gallicula* était d'un usage courant et dans la préface mise par saint Jérôme à la règle de saint Pakhôme nous apprenons que la confection de ces chaussures était abandonnée aux *gallicarii.*

C'est donc à des chaussures que fait allusion le texte de la *Passio s. Felicitatis* et à ces chaussures *quibus plantarum calces tantum infimæ teguntur, cetera prope nuda et teretibus habenis vincta sunt.* On ne doit pas être surpris du détail relatif à leur broderie d'or et d'argent, puisque l'*Édit de Dioclétien* mentionne les *soleæ inauratæ* et que Lucien à propos des courtisanes parle de σανδάλια ἐπίχρυσα. Sans doute le texte de la *Passio* porte ces mots : *ex auro et argento factas,* mais il semble superflu de dire qu'il ne saurait être question de socques en métal précieux. Reste à entendre le *multiplices* et *multiformes.* Le texte grec de la *Passio* traduit : ποικίλα ὑποδήματα et ὑποδήματα ποικίλα ἐκχρυσίου καὶ ἀργυρίου, ce qui peut s'entendre de l'enchevêtrement des courroies ou lacets servant à retenir la chaussure.

H. Leclercq.

GAMART. La presqu'île de Carthage se termine au nord-nord-est par un monticule nommé Gamart ou Kamart, ou encore Kelmart dans les manuscrits arabes. Le sol des collines de cette région est formé d'une mince épaisseur de terre étendue sur la croûte calcaire. Une partie du monticule porte le nom de *Djebel Khaoui* ou « montagne creuse » à cause des sépultures souterraines qui y sont aménagées.

Les chambres funéraires se rencontrent surtout sur le sommet des collines, creusées dans le calcaire tendre au-dessous du calcaire dur déjà mentionné et dont la couche épaisse de un mètre environ sert de plafond aux hypogées. La nécropole de Gamart fut signalée pour la première fois par Falbe [1], mentionnée par Barth, visitée par Davis, par Beulé, Sainte-Marie et d'Hérisson.

Falbe n'avait fait que reconnaître l'existence de la nécropole; il parle de « vestiges de tombes » dans une carrière d'argile rouge et dit avoir pénétré « par un trou dans une petite chambre sépulcrale creusée dans le roc, dont les parois sont, dit-il, percées de cases pour y déposer les morts. » Davis raconte avoir « appris que les gens du *Djebel Khaoui* proprement dit avaient découvert une chambre sans niches. J'allai l'examiner, dit-il, et je constatai que dans ce colombaire les niches avaient été bouchées avec du ciment : on y voyait distinctement jusqu'à l'empreinte des mains de l'ouvrier. Sur une de ces niches, nous remarquions une image du chandelier à sept branches et sur une autre les lettres A. P.; les huit autres n'avaient rien du tout. Nous perçâmes la mince couche de ciment et trouvâmes le squelette tout comme il avait été déposé. Il avait la couleur du café et se réduisait en poussière au moindre contact. Mais on n'y vit aucun autre objet, ni ornement, ni monnaie, ni lampe.

« Dans le voisinage de cette chambre, nous en rencontrâmes d'autres qui étaient vides et, par hasard, nous trouvâmes un ou deux des réceptacles encore occupés. Après examen, nous aperçûmes des traces prouvant que tous avaient été occupés *une fois* et que le fragile ciment en avait été brisé à dessein et le squelette enlevé. Les amorces de ciment qui adhéraient encore aux ouvertures nous menaient à cette conclusion [2]. » Ces tombes avaient été violées par des hommes car au moment où la nécropole fut abandonnée les cadavres avaient depuis longtemps perdu tout attrait pour les hyènes. Il faut noter l'absence complète des lampes et vases funéraires, à l'exception d'une niche dans laquelle on trouva une petite jarre, une fiole lacrymatoire et des clous rongés par la rouille. Outre les tombes, on a signalé sur différents points du *Djebel Khaoui* des trous creusés dans le roc et destinés à recueillir l'eau.

Beulé savait saupoudrer de romantisme le sol le plus aride, du premier coup il foulait « des milliers de chambres sépulcrales et des millions de tombes. » Si ces gens-là n'ont pas tué l'archéologie c'est qu'elle avait la vie dure et que les contemporains ne riaient pas de ces descriptions « à la Michelet ». — « Toute la montagne est minée, mais la terre a recouvert les escaliers, les portes et les soupiraux. Ce n'est

[1] *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, in-8°, Paris, 1833, p. 43. — [2] *Carthage and her remains*, in-8°, London, 1861, p. 485.

qu'en examinant attentivement la surface du sol que l'on découvre, çà et là, sous les touffes de fenouil et d'acanthe, une ouverture par laquelle il est possible de se laisser glisser. Alors on pénètre dans une petite salle rectangulaire, dans les parois de laquelle sont évidés des trous assez profonds pour qu'un cadavre y fut jadis étendu. Par l'effet de la poussière, des pluies, des infiltrations, les caveaux sont aux trois quarts remplis de terre, et l'on est forcé, non seulement d'y marcher courbé, mais d'y ramper le plus souvent. »

La nécropole étant située hors de la vue des Carthaginois, on ne pouvait de la ville apercevoir aucun tombeau. Les chambres sont toutes creusées sur le revers

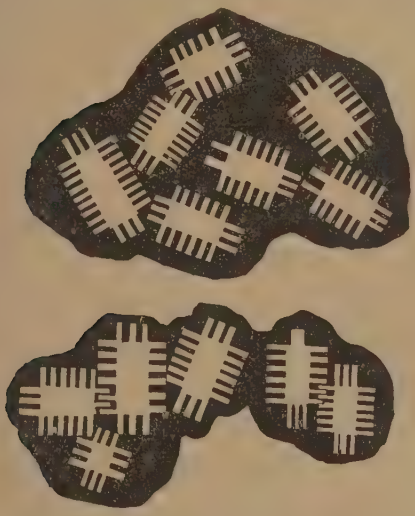

4863. — Hypogée de Gamart. D'après Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Gamart*, p. 10.

des collines, du côté qui regarde Utique, le lac de Soukera ou la pleine mer. Même du quartier de Mégare on ne pouvait apercevoir les sépultures. Les caveaux étaient primitivement fermés à l'aide d'une pierre comme le tombeau de Lazare ou celui du Christ [1]. Tout ceci est la coutume funéraire des Juifs. Après avoir parlé du stuc très fin, très dur, bien poli et bien blanc dont les caveaux sont enduits, Beulé ajoute : « J'ai cherche en vain, sur cette surface si favorable, des peintures et des inscriptions. Je n'ai trouvé que ces petits trous de scellement qui retenaient une plaque de métal au-dessus de chaque tombe. Aucune trace de couleur n'est apparente : une fois j'ai noté quelques traits rouges qui paraissent former trois ou quatre lettres romaines. Un Carthaginois inexpérimenté a gravé parfois à la pointe un objet qui ressemble à une main étendue, et que l'on retrouve plus précis sur les bas-reliefs et les stèles. Peut-être ce signe était-il destiné à conjurer les mauvais génies, de même qu'il conjure le mauvais œil encore aujourd'hui chez les Arabes. Un autre graffite m'a paru représenter grossièrement une trirème. »

M. de Sainte-Marie fit des fouilles peu étendues, mais il découvrit et copia six inscriptions, d'ailleurs bien concises puisqu'elles ne fournirent que deux noms : *Pompéianus* et *Macido* et deux fois la formule *in pace;* enfin trois palmes ou arbustes. M. d'Hérisson eut le bon sens de ne pas renouveler à propos de Gamart la mystification que lui avaient suggéré les fouilles d'Utique, toutefois sa folle imagination lui fit croire qu'il avait trouvé à Gamart « des milliers de martyrs de la persécution vandale! » C'est probablement l'écho de cette fantaisie qu'a perçu Tissot qui, trop confiant, a écrit : « L'époque des martyrs paraît avoir fourni son contingent à la métropole. Un certain nombre de squelettes ont été retrouvés, le crâne reposant sur les os du bassin; un amas de pierre remplissait la partie de l'auge funéraire qui devait recevoir la tête [2]. » Or, les tombes découvertes par M. d'Hérisson étaient de simples fosses creusées dans le sol; ces excavations n'ont pas laissé de traces [3].

En 1881, au mois d'avril, le P. Delattre fut averti par des enfants de la destruction d'un hypogée de Gamart opérée par les Arabes; ces enfants avaient lu une inscription : *in pace.* Lorsque le P. Delattre vint sur les lieux le lendemain, l'hypogée était à demi détruit, mais au-dessus des *loculi* il put lire les inscriptions suivantes :

1° LICENIA
2° LVCI IN PACE
3° IVSTE IN PACE[1]
4° *(indéchiffrable)*

Pénétrant dans une autre chambre à moitié remplie de terre, il vit d'autres niches ouvertes; les parois du caveau avaient perdu leur enduit de stuc détaché

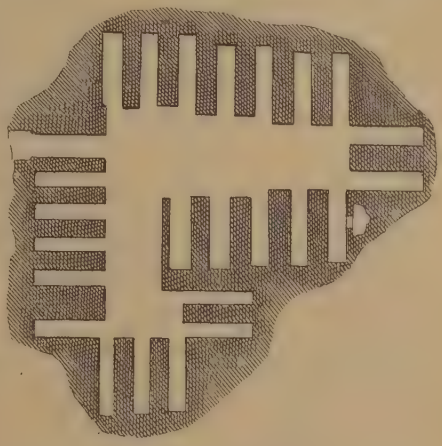

4864. — Hypogée de Gamart. D'après Delattre, *Gamart*, p. 30.

sans doute par l'humidité. Il se trouvait là des débris d'animaux traînés par les chacals ou les hyènes qui, comme on l'a dit, habitent depuis des siècles ces hypogées.

En 1887, le P. Delattre, guidé par quelques-uns de ses jeunes confrères, pénétra dans l'hypogée qu'avait fouillé M. de Sainte-Marie et y lut, après lui, l'inscription peinte en rouge [4] :

RVGVE IN PACE

avec, au lieu d'une sorte d'arbuste, un chandelier à sept branches.

[1] *Fouilles à Carthage*, p. 133 sq. — [2] Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 613. — [3] Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, in-8°, Lyon, 1905; cf. *Revue archéologique*, 1889, p. 178-186. — [4] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 14104 voir n. 14097-14114.

De là, on le conduisit dans un caveau où il lut facilement quatre noms tracés à la pointe:

1° GAIVS
2° ARNESIVS IN PACE
3° ASTER IN PACE
4° GAIVS

Autre hypogée contenant deux noms :

1° COLVMBA
2° SABIRA

Autre encore avec le nom de :

FORTVNATIA

Autre avec :

ALEXANDER

et à côté quatre lignes fort difficiles à lire. Le stuc est rongé par le temps, les rugosités empêchent de distinguer certaines lettres d'une manière sûre et la lecture change, selon la manière dont on éclaire la paroi. En dirigeant la lumière d'une certaine façon on croyait apercevoir les mots :

STEFANI MARTYRI FILIVS

mais en variant l'éclairage ces mots disparaissaient presque complètement. Ils demeurent donc très douteux. Le texte semble cependant commencer par LOCVS et finir par FILIVS.

En 1888, on tenta quelques fouilles et la visite de cent trois caveaux permit les constatations suivantes :

L'entrée des hypogées, large de 0 m. 90, était primitivement fermée tantôt par une dalle de pierre, tantôt à l'aide de gros moellons. Aucune entrée ne porte trace d'ornementation telle que fronton, pilastres ou même simple moulure. Quelquefois seulement l'entrée est légèrement cintrée. L'intérieur des chambres est légèrement pyramidal, car les dimensions du plafond sont ordinairement plus réduites que celles de l'aire du caveau mesuré au-dessous des niches. Deux alvéoles ont été creusées à droite et à gauche de l'entrée. Dans un caveau, ces deux niches, au lieu d'avoir leur orifice dans l'intérieur de la chambre, s'ouvrent dans les parois de la rampe d'accès en avant de la porte d'entrée. Assez souvent il n'y a qu'une seule niche, du côté de l'entrée. Quelquefois toutes deux sont supprimées.

Aucun caveau n'a conservé de traces de remaniement indiquant que la nécropole ait servi à plusieurs reprises à des époques et à des peuples différant de mœurs et de religion. Parmi les hypogées visités, aucun ne compte moins de quinze alvéoles et ceux qui en ont plus de dix-sept sont rares. Tel hypogée, de moitié plus grand que les autres renferme également dix-sept niches. Pour atteindre ce nombre, on a doublé la rangée de droite et celle de gauche.

Tous les hypogées ne paraissent pas avoir été revêtus intérieurement d'un enduit. Le plus souvent, au reste, l'enduit s'est détaché et a disparu sous la terre qui a, peu à peu, envahi la chambre funéraire. Quand il s'est conservé, on est surpris de sa blancheur de neige qui rappelle le reproche adressé par Jésus aux Scribes et aux Pharisiens qu'il comparait à des sépulcres blanchis. Quelquefois les alvéoles elles-mêmes étaient enduites intérieurement de stuc.

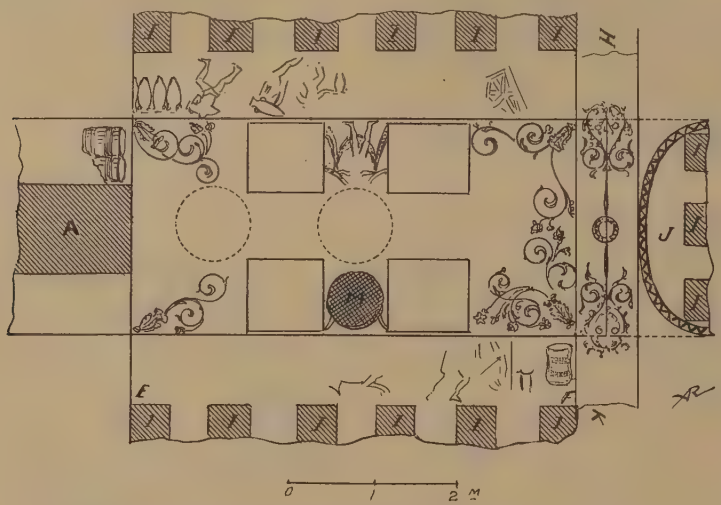

4865. — Caveau de Djebel-Saniat-Tsenira. D'après Delattre, *Gamart*, p. 3.

Les inscriptions étaient tracées à la pointe ou au pinceau, presque toujours au-dessus de l'ouverture des niches. Nulle part on a constaté les prétendus trous de scellement dont parle Beulé et destinés suivant lui à recevoir des plaques de métal.

Toutes les niches, larges de quarante-deux à cinquante centimètres, ayant rarement davantage, ont la même forme, à section rectangulaire et à parois opposées et parallèles. Elles ne sont pas arrondies au fond. Une fois seulement on a signalé des niches dont l'ouverture, à la partie supérieure était taillée en ligne brisée de fronton, mais l'intérieur était rectangulaire. Dans certains hypogées, les niches de droite et de gauche sont réunies deux à deux ou trois à trois sous des arceaux saillants rejoints par des pilastres simples. On ne trouve cependant pas à Gamart de sarcophages, d'*arcosolia* et de banquettes.

Certains hypogées sont enchevêtrés les uns dans les autres comme si on avait craint de manquer de place, les *loculi* s'engagent comme les dents d'un engrenage (fig. 4863). Quelquefois, mais exceptionnellement l'hypogée offre une forme particulière (fig. 4861). Tout le pourtour de ce double caveau, à l'exception d'un des côtés du petit corridor qui les réunit est percé de niches.

Il y en a vingt-quatre. Au-dessus de l'une d'elles on lit tracé en rouge :

SIDONIVS
IN PACE

Le petit nombre d'inscriptions recueillies s'explique par la chute de l'enduit et la destruction de la maçonnerie qui devait boucher les alvéoles.

Quelques rares hypogées ont cependant gardé une partie de leur ornementation intérieure. C'est d'abord un caveau ayant malheureusement beaucoup souffert, mais dans lequel on voit encore des traces de coloration rouge et verte. Dans un angle du plafond on distingue une corniche ornée de festons et un vase ayant la forme de cratère.

Dans un autre caveau long de quatre mètres quatre-vingt-cinq et large de deux mètres vingt-cinq, la décoration était faite de stuc en relief et peint. Une frise régnait au-dessus des niches, deux cadres rectangulaires formés d'une moulure, s'y voient encore. Ces cadres mesurent cinquante-trois centimètres de largeur. L'un renferme un cavalier, l'autre un personnage debout près d'un arbre un fouet à la main. Les cadres alternent avec des panneaux de forme ovale. Dans le fond deux génies ailés soutiennent un médaillon circulaire qui devait contenir un buste en relief.

La plus belle décoration funéraire rencontrée dans la nécropole est celle d'un caveau du Djebel-Saniat-Tsenira (fig. 4865). Le grand rectangle figure le plafond de l'hypogée, le reste représente les parois latérales.

En voici le détail : A, porte d'entrée percée dans la paroi B ; C, paroi de droite ; E, paroi de gauche ; H K, développement de la face interne de l'arcade ; I, niches ou *loculi* pour les cercueils ; M, trou accidentel dans le plafond.

Ce plafond est décoré de quatre cadres rectangulaires et de deux cadres circulaires disposés symétriquement ; les sujets en relief qu'ils renfermaient se sont détachés, ont disparu ; on distingue entre les cadres, des génies ailés, tenant des guirlandes ou des draperies. Dans chaque angle, des palmettes donnent naissance à des branches de vigne qui se développent en rinceaux. Entre le plafond et le sommet des niches régnait une frise représentant une scène de vendanges. On distingue d'un côté des hommes portant des amphores de forme romaine (voir AMPHORES), et venant les ranger debout, en ordre ; de l'autre une femme près d'une cuve cerclée ; deux personnages se dirigent vers elle, l'un à pied, l'autre à cheval. Près de la porte on voit deux autres cuves cerclées. La portion la mieux conservée est la face interne de l'arc surbaissé qui occupe le fond de la chambre. Elle est ornée de motifs dont les mosaïques de Carthage, datant de la première moitié du second siècle de notre ère, nous offrent des exemples.

D'autres caveaux sont décorés dans le même style et la vigne y tient une place importante. On y voit aussi l'olivier, le navire.

De nombreux trous circulaires et carrés se voient à la surface des roches sur l'emplacement de la nécropole. Ces trous, les uns de trente centimètres de diamètre, les autres de un mètre de côté, n'atteignent pas le plafond des chambres funéraires. Leur profondeur varie entre soixante-quinze centimètres et un mètre. Ils se terminent en cul-de-sac et on les rencontre hors des endroits occupés par les tombeaux. Ce ne sont donc ni des puits d'aération, ni des sondages. Cinq de ces trous étaient reliés entre eux par des rigoles ; leur destination reste inexpliquée. Quant au nombre des hypogées, il ne paraît pas avoir dépassé deux cents, ce qui donne pour une moyenne de quinze à dix tombes un total de trois mille quatre cents environ, au lieu des millions dont parle Beulé.

En définitive c'est une pauvre nécropole juive.

H. LECLERCQ.

GAMMADIÆ. Sur les vêtements du Christ, des apôtres, des saints personnages, des simples fidèles, nous observons très souvent la présence d'un ornement d'aspect particulier. Les raies, *clavi;* les disques, *orbiculi;* les carrés, *tabulæ;* les pompons, *galliculæ*, ont tous une destination décorative facile à saisir. Dès le IIIe siècle, sur les monuments iconographiques, le manteau du Sauveur et des autres per-

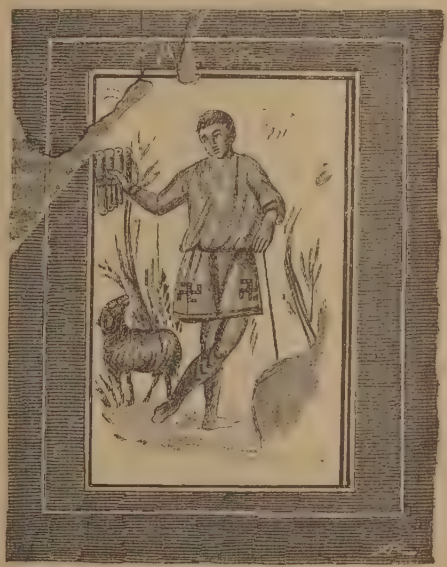

4866. — Fresque de la crypte de Generosa.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. 50.

sonnages vêtus du *pallium* est souvent marqué de sigles spéciaux : γράμματα, γραμματισκοί, γάμμα, σημεῖα. Sur toutes les peintures de catacombes du IIIe siècle on trouve un seul sigle, lettre Γ [1] ; on la rencontre encore au IVe siècle, mais à cette époque on commence à voir sur les pans du manteau un Η debout ou couché Ξ [2] ; ou aussi en Ζ [3]. Les lettres Γ, Η, Ξ, Ι sont souvent surmontées de globules. D'autres lettres se glissent à la faveur de la vogue qui accueille celles qu'on vient de dire, ce sont Ρ, Χ, Υ, Θ ; et enfin Γ ou Ι et naturellement Ⅎ et ⅃. C'est ce que le *Liber pontificalis* nomme fréquemment *gammadiæ*.

L'origine et la signification de ces initiales sont demeurées, malgré beaucoup de science et non moins d'ingéniosité, passablement obscures [4]. Ciampini s'y est complu longuement, à sa manière, pour ne rien dire [5]. Il ne semble pas qu'il faille chercher des expli-

[1] G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903 ; t. II, pl. 40, 2 ; 45,1 ; 57 ; 60 ; 68,1, 2, 3 ; 98 ; 101 ; 120 ; 128, 129, 1, 2 ; 143, 2 ; 173, 2 ; 181, 2 ; 190 ; 232 ; 252. — [2] *Ibid.*, t. II, pl. 170, 198, 205, 237. — [3] *Ibid.*, t. II, pl. 181, 239, 248. — [4] Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Romæ, 1632 ; l. IV, c. III ; Aringhi, *Roma subterranea*, in-fol., Roma, 1651, t. II, l. VI, c. XXVIII ; Ph. Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vetro*, in-4°, Firenze, 1716, p. 89 ; Reiske, *Comment.*, l. I, *De Cæremoniis*, p. 553 ; Saumaise, *Ad Tertull. « De pallio »*, p. 472 ; R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 1858, pl. XVIII, n. 4, p. 41. — [5] Ciampini, *Vetera monimenta*, in-fol., Romæ, 1690, t. I, c. XIII ; *Dissertatio de monogrammate L et de nonnullis aliis literis, seu dignis in vestium fimbriis antiquitus pingi solitis.*

cations très compliquées de symbolisme. A l'époque gréco-romaine, il n'est pas rare de rencontrer des momies pourvues de linge marqué avec des initiales. Une d'entre elles avait son linge marqué AM et le tableau qui l'accompagnait nous a appris que le défunt avait nom AMμωνιος[1]. Mais ce n'était pas seulement le linge de corps qu'on marquait, comme nous marquons encore chemises et mouchoirs, des auteurs latins parlent de manteaux portant les noms des possesseurs tissés sur le pan de l'étoffe en lettres d'or : *Opes quoque tantas adquisivit, ut in ostentatione earum Olympiæ aureis litteris in palliorum tesseris intextum nomen suum ostentaret... Ubi « tesseras » appellat Palliorum quadratas tabelas, palliis intextas, quibus literæ nomen referentes conscriptæ erant. Sic et Sala-*

4867. — Couverture en ivoire de l'évangéliaire de Gannat.
D'après *Revue d'art chrétien*, 1883, pl. 10.

minii, Hesychio teste, κύδον *vocant,* τὸ τοῦ ἱματίου σημεῖον. *Aliquando etiam ne quadratis sigillis, sed in orbiculis nomen describebatur* [2]. Ce sont les *tesseræ* des Romains ou les *tabulæ* et *orbiculi* du haut moyen âge *quibus... est nomen descriptum.*

[1] Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales*, in-8°, Paris, 1824, p. 14-39. — [2] Pline, *Hist. nat.*, l. XXXV, c. IX, *de Zeuxi;* Duchesne, *Liber pontificalis*, t. II, p. 133.

Parfois le monogramme est inséré dans un *orbiculus*, ainsi qu'on le voit sur des ivoires, des mosaïques, des médailles consulaires. C'est principalement sur les mosaïques de Rome, de Ravenne, de Parenzo qu'on voit sévir cette mode, les initiales sont tissées sur les pans du vêtement, *fimbriæ*. Dès le VI^e^ siècle, cette ornementation a perdu toute signification, on s'arrange de n'importe quelle lettre et souvent on lui préfère la croix [1]. Parfois on la compose à l'aide de quatre *gammas* ⌗ ou bien on dispose les *gammas* à la suite en forme d'encadrement au centre duquel on voit la croix [+] ou encore 卐 (voir fig. 4866). Comme la croix se dit σταυρος et qu'on ne se contente plus bientôt d'en timbrer un pan du vêtement, il finit par en être parsemé et c'est ce qu'on nomme πολυσταύρια. A une époque plus tardive encore, Balsamon assigne, entre autres marques de la dignité patriarcale, le vêtement marqué de *gammas*, δία γαμμάτων στιχάριον. Ces *gammas* étaient d'or ou de pourpre de Tyr [2].

En Occident jusqu'à une époque qui dépasse celle à laquelle nous arrêtons nos recherches, on voit les *gammas* mentionnés. La notice de Léon III au *Liber pontificalis*, nous apprend qu'il offrit à l'église de Sainte-Suzanne un vêtement de pourpre *habentem in medio crucem de chrysoclavo... atque gammadias in ipsa veste chrysoclavas quatuor*. La notice de Léon IV parle d'un vêtement offert à l'église d'Anagni : *vestem... cum gammadiis auro textis*.

H. Leclercq.

GANNAT. Gannat, sous-préfecture du département de l'Allier, a jadis possédé une collégiale sous le vocable de Sainte-Croix. Un évangéliaire et une couverture d'évangéliaire en ivoire qui en décore le plat supérieur paraissent être les seuls monuments archéologiques qui puissent retenir notre attention.

Incrusté dans une plaque en bois recouverte de velours grenat et maintenu par des lames d'argent clouées sans doute par un charpentier de village, l'ivoire représente trois épisodes relatifs à la mort du Christ.

Le Christ a la tête nimbée, les pieds posés sur un *suppedaneum* de forme triangulaire, les bras horizontaux, les membres fixés au bois par quatre clous, la tête tournée à sa droite, les reins couverts du *subligaculum*. Au-dessus de la croix, le soleil et la lune, en bustes dans des médaillons, et quatre anges en plein vol se dirigeant vers la croix avec le geste de porter assistance. Au pied de la croix s'enroule le serpent. A droite et à gauche deux soldats armés l'un d'une lance, l'autre d'un bâton terminé par une éponge. Toute cette scène n'offre aucun élément nouveau (voir Crucifiement, Crucifix), mais à hauteur du Christ paraissent des personnages plus importants. A droite de Jésus, une femme drapée recueille dans un vase le sang qui s'échappe de la plaie du côté, à gauche, une femme s'éloigne en jetant un dernier regard sur le crucifié, elle s'appuie sur une bannière. Marie et Jean, celle-là éplorée, celui-ci tenant l'évangile à la main, complètent cette scène, à laquelle les personnages figuratifs de l'Église et de la Synagogue donnent un intérêt particulier.

Au niveau du sol où s'enfonce le pied de la croix s'élèvent deux petits édicules ou de petits hommes font le geste de l'acclamation; ce sont incontestablement les tombeaux où des justes ressuscitent au moment de la mort de Jésus; à l'intérieur de chaque édicule on distingue nettement la cuve des sarcophages (fig. 4867).

A la partie inférieure de la composition on voit le tombeau du Christ, sous l'aspect d'un édifice fort curieux. C'est une rotonde surmontée d'une coupole et d'une lanterne, à la suite de laquelle vient un édifice oblong en pierres de taille, pourvu de cinq grandes baies à hauteur du toit et d'une lanterne à jour qui rappelle la vue ancienne de Saint-Riquier. (Voir *Dictionn.*, t. I, fig. 15.) C'est par la rotonde qu'on pénètre, la porte d'entrée est ouverte, et à l'intérieur on a voulu représenter soit une tombe soit un linge, mais plus probablement une pierre. L'ange nimbé et ailé s'est assis en avant du tombeau dont s'approchent les trois saintes femmes voilées, portant des vases de parfums, et il leur dit : *Non est hic : Resurrexit.*

Le bas-relief est entouré d'un rinceau délicatement ciselé.

De la comparaison instituée entre ce monument et plusieurs autres plaques d'ivoire sur lesquelles se voit figuré le saint sépulcre (Vatican, Munich), il semble que nous sommes reportés vers le VIII^e^ siècle; la présence de *trois* saintes femmes au tombeau est un autre indice favorable à la même date. C'est aussi les environs de la renaissance carolingienne, VIII^e^-IX^e^ siècles, que nous croyons pouvoir attribuer à ce morceau.

Le manuscrit est écrit sur vélin, il comprend les lettres de saint Jérôme et les canons évangéliques d'usage, puis les évangiles des dimanches et fêtes de l'année. Chaque figure d'évangéliste précède une des parties du volume, sauf saint Luc qui a été arraché. Texte sur deux colonnes; une initiale la seule qui ait été publiée, croyons-nous, offre le type irlandais, quant à l'écriture on n'en ose rien dire d'après les descriptions qui en ont été données : ce serait la cursive avec beaucoup d'abréviations(?) des initiales peintes, d'autres sur fond pourpre, d'autres entrelacées, mais pas d'or dans les lettres et les enluminures. A Gannat de très vieilles gens racontaient que le « missel » avait jadis appartenu à l'abbaye d'Ebreuil.

III. Bibliographie. — Boneton (J.-H.), *Étude sur les manuscrits du X^e^ au XI^e^ siècle. Notice sur le livre des Évangiles appartenant à l'église de Sainte-Croix de Gannat*, dans *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, 1868, t. X, p. 297-321, et 2 planches; Ch. Cahier, *Ivoire de la collection Carraud* [3], dans *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 47, pl. VII; G. Callier, *Couverture d'évangéliaire en ivoire sculpté (Église Sainte-Croix de Gannat (Allier), VIII^e^ siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, III^e^ série, t. I, p. 180-185, pl. IV; Quarré, *La ville de Gannat et son évangéliaire du X^e^ siècle* [4], in-8°, Lille, 1886, 11 pages, cf. X. Barbier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1888, III^e^ série, t. VI, p. 252; Raguenet de Saint-Albin, *La présence du soleil et de la lune sur les représentations du calvaire*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 550-552.

H. Leclercq.

GANTS.—I. Monde gréco-romain. II. Monde barbare. III. Gants apostoliques. IV. Gants épiscopaux. V. Gants liturgiques. VI. Gants royaux. VII. Bibliographie.

I. Monde gréco-romain. — L'usage de se couvrir les mains remonte à la plus haute antiquité; toutefois il faut apporter une bonne volonté extrême pour reconnaître des gants dans l'objet dont Rebecca enveloppa les mains de Jacob pour mieux berner le vieil Isaac : *pelliculas hædorum circumdedit manibus* [5].

Dans l'*Odyssée* nous lisons qu'Ulysse retrouvant son père Laërte le rencontra « seul dans le jardin, s'occupant à arracher de mauvaises herbes dont était entourée une jeune plante. Il était vêtu d'une tunique fort sale, fort usée; il portait aux jambes des bottines

[1] Wl. de Grueneisen, *Sainte-Marie Antique*, in-fol., Roma, 1911, p. 171-172. — [2] Goar, *Euchologion*, p. 315, col. 2. — [3] Le P. Cahier a pris un moulage pour l'original. — [4] P. 11, l'évangéliaire remonte au VIII^e^ siècle. — [5] Genèse, XXVII, 16; cf. Ch. de Linas, *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus*, in-8°, Paris, 1860, t. I, p. 197.

de cuir de bœuf, rapiécées, afin de se défendre des épines; des gants fort épais garantissaient ses mains » χειρῖδάς τ' ἐπὶ χερσὶ βάτων ἕνεκ'...[1]; probablement de solides moufles en peau dont le pouce seul était détaché du fourreau qui contenait les autres doigts. De même que les Grecs, les Perses faisaient usage de gants. Xénophon, dans la *Cyropédie*, les passe au compte de la mollesse. « Durant l'hiver, dit-il, ils ne se contentent pas de se couvrir la tête, le corps et les jambes, il faut encore qu'ils aient des vêtements à longs poils qui leur couvrent jusqu'aux extrémités des mains et des enveloppes pour les doigts : Ἀλλὰ καὶ περὶ ἄκραις ταῖς χερσὶ χειρῖδας δασείας καὶ δακτυλήθρας ἔχουσιν[2]. Le même historien racontant le meurtre par Cyrus le Jeune de deux seigneurs, donne à cet assassinat un prétexte singulier : *quod cum occurrissent ei* (regi), *manus per coren* (διὰ τῆς κόρης) *non involvissent, id quod coram rege solum Persæ deferunt.* La κόρη plus longue que la χειρις *(manica)* empêchait celui qui en était revêtu de faire aucun usage de ses mains : ἡ δὲ κόρη ἐστὶ μακρότερον ἢ χειρὶς, ἐν ᾗ τὴν χεῖρα ἔχων οὐδὲν ἄν δύναιτο ποιῆσαι[3]. Il semble impossible de voir dans la κόρη une espèce de gant.

Varron fait, au sujet de la récolte des olives, la recommandation suivante : « Lorsqu'on peut atteindre les olives, de terre, ou à l'aide d'une échelle, il faut plutôt les cueillir que les secouer, parce que celles qui sont froissées se sèchent et ne donnent pas autant d'huile. Lorsqu'on les prend à la main, il vaut mieux le faire avec les doigts nus qu'avec des gants » : *melior est ea quæ digitis nudis legitur quam illa quæ cum digitalibus*[4]. Columelle écrit que les ouvriers de la ferme doivent être vêtus avec plus de soin que de délicatesse; ils doivent être garantis du vent, du froid, de la pluie, avoir des gants en peau, des robes bien fermées et des blouses à capuchon : *Cultam vestitamque familiam habeat, munitamque diligenter a vento, frigore pluviaque, quæ cuncta prohibentur pellibus manicatis, centonibus confectis vel sagis cucullatis*[5]. Palladius, autre agriculteur en chambre, recommande l'emploi des tuniques à capuce, bottines et gants de peau : *Et ocreas manicasque de pellibus, quæ vel in silvis, vel in vepribus, rustico operi et venatorio possint esse communes*[6].

Vers l'époque de la fin de la République l'usage des gants était reçu. Cicéron dit à propos d'Antoine : *Solet accipere ipse manicas, nec diutius obsidionis metum sustinere*[7], allusion à la coutume de mettre des gants pour sortir. Pline le Jeune est plus clair dans l'épître où il rappelle l'assiduité à l'étude de son oncle le naturaliste : *In itinere, quasi solutus a cæteris curis, huic uno vacabat. Ad latus notarius cum libro et pugillaribus, cujus manus in hieme manicis muniebantur, ut ne cœli quidem asperites ullum studii tempus eriperet*[8]. « Dans ses voyages, comme s'il eût été dégagé de tout soin, il se livrait uniquement à l'étude. Il avait toujours à ses côtés son secrétaire avec son livre et ses tablettes, et celui-ci dans l'hiver portait des gants, afin que la rigueur même de la saison ne pût dérober aucun instant au travail[9]. »

A peu près vers le même temps nous trouvons ce passage de Plutarque relatif à Cecinna, lieutenant de Vitellius : Γαλατικῶς ἀναξυρίσι καὶ χειρίσιν ἐνεσκευασμένος, σημείοις καὶ ἄρχουσι Ῥωμαϊκοῖς διαλεγόμενος[10]. Le mot χειρίς signifiant à la fois gant et manche, on pourrait ici voir une sorte de mitaine, mais il semble que si Plutarque avait voulu désigner la chiridote des Celtes, il eût, comme Strabon, employé les termes χιτῶν χειριδωτός[11]. D'ailleurs, Tacite abordant le sujet traité par l'historien grec, son contemporain, mentionne uniquement les braies et la saie barbares que portait Cecinna en haranguant des citoyens romains : *Ornatum ipsius, municipia et coloniæ in superbiam trahebant, quod versicolore sagulo, braccas tegmen barbarum, indutus, togatos alloqueretur*[12]. Or, le *sagum* n'avait pas de manches. Quoiqu'il en soit, que Cecinna eut une tunique à manches, des mitaines ou de véritables gants, il est vraisemblable que les Romains empruntèrent l'usage des *digitalia* aux barbares du Nord, car les seuls exemples figurés de ce vêtement, que l'antiquité nous ait transmis, appartiennent aux cavaliers sarmates de la colonne Trajane.

Même en les adoptant on continua à considérer les gants comme un signe de mollesse, ce qui peut s'expliquer à raison de l'usage qu'on en fit sans utilité et pour la seule parure. Déjà, les comédiens s'étaient mis à en porter sur le théâtre[13]; les efféminés d'Antioche et de Byzance ne tardèrent pas à suivre cette mode. Saint Jean Chrysostome les apostrophe en ces termes : Τὰς δὲ χεῖρας καθάπερ οἱ τραγῳδοὶ, ὕτω μετὰ ἀκριβείας ἐνδιδύσκουσιν, ὥστε νομίζειν προσπεφυκέναι μαλλον ἀυταῖς[14]. « A l'imitation des acteurs tragiques, ils se gantent si juste que leurs mains semble à l'état de nature. » Ces gants, analogues aux nôtres et dont les hautes classes avaient emprunté l'usage aux acteurs tragiques, un philosophe presque contemporain de Chrysostome, Musonius, nous apprend qu'ils étaient confectionnés en tissu de laine, de lin, on n'ose écrire de soie, quoiqu'il soit permis de le sous-entendre : *Quare minime honestum est vestitu nimio operire corpus, aut fasciis involvere, aut manus pedesve circumligatis cujuscumque generis pannis ac linteis quibusdam molles et languidos reddere cum morbo non sint impliciti*[15]. Enfin quelques lignes de l'historien Georges Pachymère donnent à entendre que les gants, chez les Grecs du XIIIe siècle faisaient partie des insignes impériaux. Il relate que Jean, évêque d'Éphèse, était soupçonné d'aspirer au pouvoir souverain et que l'on avait produit dans une assemblée des gants écarlates garnis de perles (χειρίδας εμμαργάρους κοκκίνας), avec d'autres ornements trouvés au domicile d'un de ses partisans[16]. Il faut ajouter que les gants n'appartenaient pas aux *Regalia* proprement dits, car les *ordines* περὶ στεφηφορίας βασιλέως, n'en font aucune mention[17].

Nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots au sujet d'une relique jadis conservée à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer; c'était un « gant de la Vierge ». Iperius dans sa chronique l'appelle *chirotheca*[18], Ferry de Locres[19] et Rayssius[20] ne manquent pas de répéter cette assertion et le Cartulaire de Sithiu renforce l'attribution en mentionnant le *digitale beate Marie matris Christi*. D'après un acte con-

[1] *Odyss.*, l. XXIV, vers 230. — [2] *Cyropédie*, l. VIII, c. VIII, 17, édit. Didot, 1853, p. 184. — [3] *Hist. græc.*, l. II, c. I, n. 8. — [4] *De re rustica*, l. I, c. LV, édit., 1529, p. 44. — [5] *De re rustica*, l. I, c. VIII, édit. 1529, p. 83. — [6] *De re rustic.*, l. I, c. XLIII, édit. 1529, p. 261; X. Barbier, dans *Bulletin monumental*, 1876, p. 401, voit dans les textes de Varron et de Pallade la preuve qu'on usait de *manchettes* et de *doigtiers*, disons des gants et n'en parlons plus. — [7] Cicéron, *XIe Philippique*, c. XI. — [8] *Epistolar.*, l. III, epist. V, *ad Macrum.*, n. 15. — [9] *Lettres de Pline le Jeune*, trad. de Sacy, Paris, 1826, t. I, p. 184. — [10] Othon, VI, 3. — [11] *Geograph.*, l. IV, c. IV, n. 8. — [12] Tacite, *Histor.*, l. II, c. XX. — [13] Lucien, *Jupiter tragédien*. — [14] *Homil.*, VIII, *in I ad Timoth.* — [15] *De vestim.*, dans Stobée, *sermo I De virtute*, in-fol., Genève, 1609, p. 17, 50. — [16] Pachymère, in-4°, Paris, 1673, l. VIII, c. XII, p. 751. — [17] Habert, Ἀρχιερατικόν p. 604; Martène, *De antiq. eccles. ritib.*, t. III, p. 157. — [18] Joann. Iperii, *Chronicon Sythiense S. Bertini*, part. IV, c. XLV, dans E. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 667, à l'année 1181. — [19] F. Locrii, *Chronicon Belgicum ab anno CCLVII ad annum usque MDC continuo perductum*, in-4°, Atrebati, 1616, p. 343, à l'année 1182. — [20] Arn. Raissius (A. de Rasse), *Hierogazophylacium belgicum sive thes. sanct. reliquiarum Belgii*, 1628, p. 101.

tenu dans ce recueil, le gant de la vierge aurait été retrouvé par l'abbé Simon II, vers 1180, et enfermé dans une châsse très riche, sur laquelle on lisait une inscription dont voici les premiers vers [1] :

Clauditur hoc opere, quod gemmis fulget et ere,
Ad decus ecclesie, sancte digitale Marie.

Une telle relique ne peut entrer à titre de monument authentique dans une étude, on doit donc l'écarter purement et simplement comme tant d'autres (voir GALACTITE). Cependant on s'est demandé si les gants ont été connus des Juifs. L'historien Favyn a cherché d'où vient l'usage d'après lequel le héraut d'armes de l'Ordre de la Jarretière, jette son gant à l'avènement d'un roi d'Angleterre [2]; il découvre que cela vient de l'Orient où, le vendeur, dans les ventes et cessions de terres ou de dettes, donne le gant aux acquéreurs comme par forme de nantissement et de prise de possession. Favyn cite un verset du livre de Ruth, ainsi conçu [3] : « Or, c'était une ancienne coutume en Israël, entre parents, s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, pour valider la cession, celui qui renonçait à son droit retirait son soulier et le donnait à son parent. » Il paraît que la paraphrase chaldaïque et le texte syriaque portent le mot « gant » au lieu du mot « soulier ». Mais ici on ne s'entend plus, car certains soutiennent que le chaldaïque porte « gant » tandis que le syriaque porte « soulier [4] », alors que les rabbins traduisent le mot « gant » au psaume CVIII, 10, bien qu'il soit rendu ordinairement par « soulier». Dans les Polyglottes de Paris et d'Anvers, le mot hébreu employé dans Ruth, IV, 7, Psaumes LX, 10 et CVIII, 10 est rendu par *calceamentum*, mais la paraphrase chaldaïque de Ruth les embarrasse visiblement. Des hébraïsants soutiennent que chez les Israélites, le retrait de la chaussure signifiait l'abandon du droit de l'ancien propriétaire au nouveau, mais « plus tard, on substitua le manteau ou le mouchoir et, d'après le chaldéen, le gant [5]; le savant Buxtorf n'a pas hésité à admettre la possibilité du gant; à propos d'un terme de son lexique, il écrit : *quibusdam est chirotheca* [6].

On ne peut donc rien avancer de certain, mais le gant a rempli une sorte de suppléance de la main; au moyen âge il paraîtra comme son symbole et son prolongement, et aura une portée juridique. *Conradinus ante suam decollationem omnia jura sua quæ habebat in Sicilia et Apulia consanguineo suo Petro regi Arragoniæ legavit et publice per suam chirothecam projectam in ære resignavit* [7].

Cet épisode du supplice de Conradin, quoique postérieur à la période chronologique de nos études, fait allusion à une coutume judiciaire plus ancienne, lorsque le gant commença à être un des éléments principaux du droit public. Le prince qui abandonnait à un vassal une partie de ses prérogatives, soit l'exercice d'un droit quelconque, soit la jouissance d'un fief, ôtait le gant de sa main droite et le remettait à la personne qu'il investissait du pouvoir, pour marquer par cet acte symbolique qu'il se dépouillait d'un bien qui lui appartenait. Les documents ayant trait à cette coutume sont nombreux : lois et arrêts des cours de justice, actes privés, mentions chez les chroniqueurs et chez les poètes [8]. Parmi tous ces exemples nous trouvons dans le *Miroir de Saxe* celui-ci : nul ne pourra établir chez lui une foire ni un atelier monétaire sans que l'empereur lui ait envoyé son gant.

Or, nous trouvons dans Sabatier [9] une pièce de cuivre qui semblait avoir été frappée sous le règne de Jean II Comnène, et qui est à la fois une des raretés et une des curiosités de la numismatique byzantine. Au droit elle porte la légende Ιω(άννης) ΔΕCΠΟΤΗC et représente l'empereur debout, couronné par une main divine. Le type de cette main couronnant l'empereur est connu et ne suffirait pas à signaler la

4868. — Monnaies sur lesquels sont représentés des gants.
D'après *Annuaire de la Revue de numismatique*, 1890, p. 175-176.

pièce; mais au-dessus du nom propre, se voit un symbole dans le champ. Généralement, les monnaies des empereurs de Constantinople n'ont pas de symbole; s'il s'y trouve quelque marque d'atelier, elle est de celles qui ne retiennent guère l'attention : croisette, étoile, etc. Sabatier n'a pas compris le symbole qu'il avait sous les yeux et il a écrit : « à gauche, une porte de ville ».

M. P. Lambros, dans un mémoire sur les monnaies des dynastes grecs du moyen âge [10] a publié deux pièces ornées du même symbole, une variante de celle de Sabatier (pl. II, 22) et une monnaie analogue, représentant le despote assis sur un trône (pl. II, 21). D'ailleurs il attribue les deux pièces à Jean Ier, qui gouverna la Thessalie, ou Grande Valachie, de 1271 à 1296, avec le titre de *sebastocrator*. Quant au symbole en question il y a vu une aile d'ange : πτέρυξ ἀγγέλου. W. Frœhner a finalement déterminé le type véritable de ce symbole qui est indubitablement un gant. On le retrouve sur un sou d'or des ducs de Bénévent de la collection de Photiadès Pacha et dont le type est une imitation barbare des sous d'or de Constantin V Copronyme (fig. 4868).

Le duc de Bénévent était un fonctionnaire byzantin, gouverneur de thème comme le despote de Thessalie; il tenait ses pouvoirs de l'empereur même. Les gouverneurs de province mettaient donc un gant,

[1] *Chartul. Sithiense*, pars III, p. 360. — [2] A. Favyn, *Histoire de Navare, contenant l'origine, les vies et conquêtes de ses Rois, depuis leur commencement jusques à présent (1610). Ensemble ce qui s'est passé de plus remarquable durant leurs règnes en France, Espagne et ailleurs*, in-fol., Paris, 1612, l. II, p. 96. — [3] Ruth., IV, 7. — [4] *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Gant*. — [5] S. Cahen, *Traduction de la Bible*, t. XVI, p. 57, note 7. — [6] *Lexicon Chald. Talmud*, col. 1167. — [7] J. Eccard, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, 1729, t. I, p. 1424. — [8] J. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, in-8°, Leipzig, 1899; J. P. Chassan, *Essai sur la symbolique de droit précédé d'une introduction sur la poésie du droit primitif*, in-8°, Paris, 1847, p. 143-146. — [9] J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, in-8°, Paris, 1862, t. II, pl. LIII, n. 19, p. 198. — [10] P. Lambros, Ἀνέκδοτα νομίσματα καὶ μολυβδόβουλλα τῶν κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας δυναστῶν τῆς Ἑλλάδος. Athènes, 1880, p. 19, 20, pl. II, p. 21, 22.

comme symbole, sur leurs monnaies, alors que l'empereur n'en mettait pas sur les siennes. Le symbole du sou d'or de Bénévent s'explique ainsi de la façon la plus simple, car tous les peuples de la famille germaine attribuaient au gant une signification juridique, et les ducs de Bénévent étaient des Lombards. Toutefois, il y aurait lieu d'être surpris de voir cet usage adopté par un despote de Thessalie, c'est-à-dire un Romain d'Orient. Mais à l'époque de ce Jean Ier, Constantinople avait été, pendant plus d'un demi-siècle, la résidence d'empereurs latins, et la Thessalie était entourée de princes amenés par les croisades, qui avaient introduit et imposé en Grèce leurs langues et leurs coutumes [1].

Il semble que l'usage des gants ne se répandit pas très vite s'il faut ajouter foi à ce texte de la vie de saint Mainbode qui accepta une paire de gants, et fut assassiné par des voleurs qui le crurent riche en voyant ses mains couvertes : *Tegumenta manuum, quæ wantos appellant, pro caritate suscepit... beatum virum chirothecas (donum videlicet caritatis) existimantes hunc et aliam pecuniam possidere* [2]. L'anglo-saxon Wilfrid oublie ses gants au sortir d'un bateau, et, ce qui prouve la valeur de l'objet, se préoccupe de leur perte : *Wilfridus vero ratis de prora saltu terram petens, ambas manicas suas puppi dimisit... cui Wilfridus respondens, duas manicas suas illic obliviscendo dimisisse se aiebat* [3]. Un autre anglo-saxon, saint Aldhelm, évêque de Sherburn, compte les gants ornés de soie parmi les vêtements de ses contemporains des deux sexes : *Nam cultus gemini sexus hujusce modi constat, subucula byssina sive hyacinthina, tunica coccinea, capitium et manicæ sericis clavatæ, gallicalæ rubricatis pellibus ambiuntur* [4]. L'un des poètes qui célébrèrent Charlemagne, fait peut-être allusion aux gants richement brodés, lorsqu'il décrit ainsi la toilette de Théodrade, fille du grand empereur [5] :

Pulchra peregrinis conlucent colla smaragdis
Pes, manus, ora, genæ, cervix radiata nitescit.

L'énigme suivante de Walafrid Strabon semble s'appliquer aux gants comme le titre l'indique [6] :

In manicis.
Ecce sumus geminæ socia paritate sorores
Sic tamen una vice vitet ut alterius.
Dic cate quid faciat, quod nil perfecerat unquam?
Vel quem dent liquido muta labella sonum.

« Nous sommes deux sœurs pareilles destinées à vivre ensemble, cependant l'une ne peut remplacer l'autre. Dis, homme habile, comment l'une fait ce que l'autre ne fait pas ou quel son rendent à l'air des lèvres muettes. »

L'usage des gants pour le travail était devenu général comme vêtement de travail. Si le capitulaire d'Aix-la-Chapelle recommande d'en donner hiver comme été aux moines c'est apparemment pour être utiles; de même les Statuts d'Adalard de Corbie, en 822. L'auteur du roman de Philomène (au XIIe siècle) parle de sept mille paires de gants commandées par Charlemagne pour être distribuées aux ouvriers employés à la construction de l'abbaye de La Grasse [7]. Ces vêtements de travail n'excluent pas d'autres gants plus riches tels qu'on les rencontre, en 831, dans le trésor de Saint-Riquier : *nastolæ* (i. e. *muffolæ*) *ex auro paratæ II. wanti castanei auro parati II, linei II* [8]. Si l'on comprend sans peine la forme des moufles velues en peau de mouton et des gants tannés en cuir de cerf brodé d'or, il est moins facile de spécifier les *wanti* usités pour vaquer au travail agricole de l'été. Quoiqu'il en soit de leur forme il est un fait bien certain, c'est que ces gants sont un vêtement de travail. Dès que les moines abandonnent les travaux agricoles pour ceux du *scriptorium*, ils ne doivent plus porter de gants; les règles de nonnes ne prévoient pas pour elles l'usage des gants. Au IXe siècle, c'est manquer de respect au lieu saint que d'y pénétrer les mains gantées.

II. Monde barbare. — Dans des contrées souvent humides et glacées, les mains se gercent et perdent en partie leur habileté à manier des outils ou des armes, le gant devenait dès lors une nécessité. Il faut donc rechercher où nous le voyons apparaître.

Saint Colomban mourut le 21 novembre 615 après avoir fondé les monastères de Luxeuil et de Fontaine, dans la Franche-Comté, choisi, puis quitté le site de Saint-Gall, gagné enfin Bobbio, dans le Milanais, au pied des Apennins. Jonas de Bobbio écrivit la Vie du grand moine irlandais et y logea le trait suivant : « Un jour, à l'abbaye de Luxeuil, au moment de prendre son repas, Colomban laissa ses gants sur une pierre placée devant les portes du réfectoire. Pendant son absence, un corbeau survint, prit un des gants et l'emporta. Le saint connaissant les mœurs des bêtes n'hésita pas sur l'auteur du vol, l'interpella, le menaça de sa colère s'il ne restituait le gant. » Les corbeaux du VIIe siècle étaient très supérieurs à ceux de notre temps, celui de Luxeuil comprenait le latin et rapporta le gant. Voici les termes employés par Jonas au VIIe siècle. *Tegumenta manuum que Galli vuantos vocant, quibus in laboribus* [*sanctus*] *uti solebat.* Quelle est la population désignée par Jonas (de Suze) sous le nom de *Galli*, et d'où vient le mot *vuanti?*

Après Jonas, dont Du Cange a négligé de citer le passage au mot *vuantus*, les gants figurent dans un assez grand nombre de textes anciens. Bède (672-735), traitant le même sujet que Jonas se contente de paraphraser la *Vita Columbani*, mais il tient, comme toujours, à faire parade d'érudition et il écrit : *Tegumenta manuum quæ Galli vuantos, id est chirothecas vocant.*

Parmi les autres témoignages que nous possédons sur les gants, il faut citer la vie de saint Bertaire, évêque de Chartres et les actes de saint Mainbode, martyr, qui donnent *wantus* comme un mot de la langue vulgaire : *Chirothecas, quas vulgo wantos vocant,* et *tegumenta manuum quæ wantos appellant,* enfin surtout un article d'un capitulaire proclamé en 817, à Aix-la-Chapelle par Louis le Débonnaire : *de vita et conservatione monachorum.* Dans cet acte où est déterminé le vêtement des moines, l'empereur recommande à chaque abbé d'ajouter au besoin aux vêtements ordinaires des religieux *duas manicas, quas vulgo wantos appellant in æstate, muffulas in hieme* [9].

Il résulte de ces textes que, dès le VIIe siècle, *vuantos* désigne les gants parmi les Gaulois; que ce mot était spécialement gaulois et manquait aux Romains et aux Grecs. Le mot est-il d'origine gauloise ou germanique? Dans le breton de nos jours, les gants se disent *manec* qui semble venir de *manicæ;* de plus la diphtongue *w* est rare dans les mots gaulois, on l'y rencontre cependant. D'autre part le nom allemand des gants est un composé *hand-schuh,* ce qui veut dire « soulier de main » et ne peut être rapproché de *vuantus,* mot qui manque également dans le haut-allemand, dans l'anglo-saxon et dans la plupart des dialectes germa-

[1] W. Frœhner, *Le gant dans la numismatique byzantine,* dans *Annuaire de la Société française de numismatique,* 1890, t. XIV, p. 175-178. — [2] *Acta sanct.,* janv., t. II, p. 543 : *Acta S. Maimbodi,* n. 7, 8. — [3] *Acta sanct.,* avril, t. II, p. 144 : *Vita S. Gutlaci,* c. III, n. 26. — [4] *De laudibus virginitatis,* c. XXVIII, dans *Bibl. max. Patr.,* t. XIII, p. 49. — [5] Canisius, *Thesaur. monum. eccles. et hist.,* t. II, part. 1, p. 478. — [6] Canisius, *op. cit.,* t. II, part. 2, p. 243. — [7] *Philomène,* vers 778. — [8] Hariulfe, *Chronicon Centulense,* dans D'Achery, *Spicil.,* t. IV, p. 481. — [9] Du Cange, *Glossar. inf. et med. latin.,* au mot *Vuantus;* Baluze, *Capitul. regum Francorum,* t. I, p. 582.

niques. Ceci confirme le fait que Jonas de Suze, vivant au milieu des Lombards, maîtres du Nord de l'Italie, paraît ignorer ce mot que bien d'autres que lui ignoreront car l'anglais *glove*, le portugais *lua*, le polonais *rękawitza* en sont assez loin, seuls les Italiens l'adopteront, mais après l'époque de Jonas et il deviendra chez eux *guante* ou *guanto*. On a vu que Bède confirme le témoignage de Jonas sur l'origine gauloise du mot *vuantos*. Enfin, si les Germains avaient importé ce mot en Gaule, il serait étrange de voir qu'il eut évincé un mot latin suffisant depuis longtemps à désigner le même vêtement.

La remarque est ingénieuse. On pourrait apporter à l'appui d'autres textes dans lesquels figure le mot *vuantus* ou *wantus*, par exemple : 1° Vie de saint Philibert, par Ermentaire, moine de Jumièges, vers 815 [1]; 2° Statuts donnés par Adalard aux religieux de Corbie, en 822; 3° Description du trésor de l'abbaye de Saint-Riquier, en 831; 4° Chronique de Fontenelle ou Saint-Wandrille, en 833 [2]; 5° Vie de saint Aicadre, abbé de Jumièges (début du xᵉ siècle) [3]; 6° Testament de Riculfe, évêque d'Elne, en 915; 7° Charte de Bérenger, petit-fils de Louis le Débonnaire, xᵉ siècle [4]; 8° *De miraculis S. Walpurgis*, par Wolphard, xᵉ siècle; 9° Vie de saint Hadelin par Notker de Liége (971-1007) [5]; 10° une pièce de l'année 1172, émanant de Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens et où, au dire de Du Cange, *wantus* se rencontre plusieurs fois.

Quant à *wanto*, le mot paraît pour la première fois peut-être dans une donation faite au Saint-Sépulcre, par Hugo et sa femme Julitte, italiens [6] au xᵉ siècle; dans la Chronique de Novalèse en Piémont, xiᵉ siècle; dans plusieurs chartes de Mathilde, comtesse de Toscane (1069-1115); dans une pièce insérée parmi les Preuves de l'*Histoire de Lorraine* [7].

Gwantus se rencontre uniquement dans une vie de Charlemagne, composée vers 1165 et conservée manuscrite dans la bibliothèque dite impériale de Vienne [8].

Guantus est usité dans quelques documents venus de l'Auvergne, du Poitou et du Piémont [9].

La plupart de ces exemples, y compris ceux tirés de Jonas et de Bède, sont empruntés à des régions situées entre la mer du Nord, le Rhin, la Seine, la Haute-Saône et le lac Léman, c'est-à-dire à peu près dans les limites de l'ancienne Gaule Belgique, les autres exemples sont localisés, un en Roussillon, un en Allemagne, un en Italie. On remarque en outre que *guanto* et *wanto* sont particuliers à l'Italie et *gwantus* à l'Allemagne. Enfin, *wantus* disparaît au xiᵉ siècle, excepté à Liége et à Amiens, où il est demeuré en usage jusqu'à nos jours, car les gants ne s'y appellent pas autrement que *wans*. De plus, *want*, en flamand actuel, signifie *mitaine;* ce terme fait partie du dialecte hollandais et, si l'on remonte vers le nord-est, on trouvera le danois *vante*, le suédois *wantr* avec les formes antiques *woltr* et *wangi*. Les premiers et les plus nombreux exemples de *wuantus* provenant de la Gaule Belgique, le mot n'ayant jamais disparu de cette contrée, il ne semble pas excessif d'en induire qu'il appartient à l'idiome primitif de ce pays.

La population de la Gaule Belgique, dès le temps de César, parlait une langue différente de celle des Celtes ou Gaulois : *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes, lingua, institutio, legibus, inter se differunt.* Les Belges avaient donc un idiome distinct de celui qui était en usage au delà de la Seine et de la Marne; ces Belges parlaient une langue analogue à celle des Germains puisqu'ils venaient de Germanie : *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis*, disent à César les députés des *Remi*. A l'époque où écrivait Tacite, Nerviens et Trévires s'enorgueillissaient encore de cette origine germanique : *Treviri et Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis, a similitudine et inertia Gallorum separentur.* Ces populations continuaient à parler leur dialecte germanique; au xᵉ siècle, le théotisque restait la langue courante des contrées situées entre la Somme et l'Aa [10]. Adalard, abbé de Corbie, au ixᵉ siècle, est loué pour l'éloquence avec laquelle il s'exprimait en théotisque : *Si vero idem barbara, quam Teutiscam dicunt, lingua loqueretur, præeminebat eloquio*, lit-on dans sa vie.

Parlé en premier lieu dans toute l'ancienne Gaule-Belgique et même un peu au delà, puisqu'on le rencontre en Franche-Comté et en Suisse, le théotisque fut refoulé insensiblement, à l'est vers le Rhin et l'Aa, au nord, vers la mer.

L'emploi de *wantus*, comme terme de l'idiome local, est donc justifié par les Actes de saint Mainbode et la vie de saint Bethaire (Franche-Comté); le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (Provinces Rhénanes); les vies de saint Aicadre et de saint Philibert, la Chronique de Fontenelle (Rive droite de la Seine); les Statuts d'Adalard; la Chronique de Saint-Riquier, la charte de Thibaut d'Heilly (Picardie); la vie de saint Hadelin (Liége); sa présence dans les textes de Wolphard, de Bérenger et de Riculfe peut s'expliquer, chez l'un, parce qu'il l'emploie à propos d'un Franc, chez les autres parce qu'ils étaient de race franque. Reste à expliquer pourquoi à ce terme employé dans le territoire des *Belgæ*, Jonas de Bobbio confère un certificat d'origine gauloise.

Jonas, secrétaire de saint Attale et de saint Bertulfe abbés de Bobbio, se rendit à Rome, peut-être même en Irlande, pour se préparer à écrire la vie de saint Colomban; la réputation de saint Amand, l'attira à Elnon (diocèse de Tournai), et il y était allé plusieurs fois dès 643. On le voit résider successivement à Faremoutiers (diocèse de Meaux), et à Réomé (diocèse de Langres), et il semble avoir composé tous ses ouvrages en France [11]. Il commença à travailler à la vie de saint Colomban trois ans après avoir quitté Bobbio, étant à Faremoutiers [12]. En effet, le prologue de la *Vita Columbani*, adressé à Bobolène et à Waldebert, abbés de Bobbio et de Luxeuil, contient cette déclaration : *Memini me ante hoc ferme triennium, fratrum conniventia flagitante, vel B. Bertulfi abbatis imperio jubente, cum apud eos Appenninis ruribus vacans in Ebobiensi cœnobio morarer, fuisse pollicitum ut almi Patris Columbani meo studerem stilo texere gesta.* Et plus loin : *Quamquam me et per triennium Oceani per ora vehat et scabra lintris adacta, has quoque scatens molles sectando vias madefacit sæpe et lentæ palus Elnonis plantas, ob venerabilis Amandi Pontificis ferendum suffragium, qui his constitutus in locis veteres Sicambrorum errores evangelico mucrone cœrcet* [13]. Ainsi Jonas fit de fréquents séjours à Elnon, aujourd'hui Saint-Amand-les-Boues, auprès de Valenciennes, de sorte que son *quæ Galli vuantos vocant* doit s'appliquer non aux Gaulois en général, mais à une fraction des Gaulois parmi lesquels Jonas a vécu et à qui il a entendu parler un idiome d'origine teutonique. *Wantus* est sans doute

[1] *Acta sanct.*, août, t. IV, p. 77. — [2] L. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 246. — [3] *Acta sanct. O.S.B.*, sæc. II. — [4] Ughelli, *Italia sacra*, évêché de Vérone. — [5] *Acta sanct.*, février, t. I, p. 376. — [6] Martène, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 347. — [7] D. Calmet, *op. cit.*, 1re édit., t. I, col. 524. — [8] Leiong, *Bibl. hist. de la France*, p. 329, n. 6721. — [9] Du Cange, *Gloss.*, au mot *Guantus*. — [10] Courtois, *L'ancien idiome audomarois, le Roman et le Théotisque belge*, in-8°, Saint-Omer, 1856. — [11] Br. Krusch, *Jonæ Vitæ sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis*, in-8°, 1905. — [12] Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 603 à 605. — [13] *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. II, p. 5, 6.

une locution gauloise puisque les moines d'Elnon habitaient sur les frontières de la Gaule, mais comme cette population avait une origine germaine c'est au delà du Rhin qu'il faut chercher le radical.

Kéron, moine de Saint-Gall, au VIIIe siècle, mentionne les termes *henteo* manuum; *hantum*, manibus; *kescuahte*, calciatis, évidemment formés de *hant*, main, et de *scu*, soulier [1]. Haltaus et Wachter rapportent *hant, scu, scuah, scuoh*, aux dialectes franc et alaman; *schœ*au dialecte belge. De ces radicaux dérivent les composés *hanscucha, hantschuch, hantschuh*, gant qui apparaissent dans les anciens textes. Avec ces mots nous sommes moins éloignés de *want* et *vuantus* qu'on pourrait être tenté de le croire.

Les Allemands n'ont pas la diphtongue *ou*, remplacée par le son *u*, aucun mot chez eux ne commence par les lettres *va*, de plus ils mettent sur l'*h* initial une forte aspiration. Les Picards, les Wallons et les Flamands, au contraire, transforment le *w* en *ou*, mais au lieu d'accentuer la diphtongue ils en font une brève. Le *w* a dû néanmoins être prononcé long et précédé d'une aspiration dans l'ancien idiome gallo-belge, cela seul explique que *wantus* soit devenu chez les Allemands *gwantus, guantus; guanto, guante. gant* chez les Italiens, les Espagnols et les Français, En Allemagne *g* est guttural, en Flandre il est aspiré, en sorte que *want* fut ici prononcé *ouant* et là-bas *gwant;* et il semble qu'on ne puisse guère faire autre chose que de revenir à l'origine germanique de *vuantos* [2].

III. Gants apostoliques. — La gravité de l'archéologie n'exclut pas quelques instants de relâche ; car il ne peut être permis que de sourire en lisant chez Honorius d'Autun, au XIIe siècle, l'affirmation suivante : *Chirothecarum usus ab apostolis traditus est* [3]; et on serait en droit de s'étonner que Hugues de Saint-Victor [4] n'en dit tout autant, et après lui Guillaume Durand [5]. Mais loin de leur reprocher leur crédulité on est presque tenté de leur accorder un certain sens critique après avoir lu l'historiette suivante mise en circulation, dès le milieu du IXe siècle, par Rhaban Maur :

« Tandis qu'à Tarascon [6] on préparait tout le nécessaire [pour les funérailles de sainte Marthe], à Périgueux, l'évêque Front, sur le point de célébrer la messe, s'assoupit dans son fauteuil en attendant l'arrivée des fidèles. Mais Notre-Seigneur survint et dit : « Mon fils, venez accomplir votre promesse d'assister aux obsèques de Marthe, mon hôtesse. » A l'instant, Jésus-Christ et l'évêque Front se montrèrent à Tarascon, ayant chacun un livre à la main. Jésus se trouvait du côté de la tête de Marthe et Front du côté des pieds. A eux deux, ils placèrent le corps dans le mausolée, à la grande surprise des spectateurs. Les funérailles terminées, la foule quitta l'église. » Mais voilà bien autre chose. « A Périgueux, Front dormait toujours, un diacre l'alla réveiller et lui chuchotta à l'oreille que l'heure de la messe était sonnée et le peuple las d'attendre : Paix, leur dit saint Front, ne soyez pas fâchés si je suis en retard. Je viens d'être ravi en esprit, soit avec mon corps, soit sans lui, je n'en sais rien. Dieu le sait [7]. Je fus à Tarascon avec Notre-Seigneur pour les funérailles de Marthe sa servante à qui je l'avais promis. C'est pourquoi envoyez-y quelqu'un qui rapporte mon anneau et mes gants gris que j'ai confiés au sacristain au moment de mettre le corps dans le tombeau. » *Mittite igitur nunc qui annulum nostrum et chirothecas criseas referat, quas in manus sacristæ posui, dum corpus sanctum in mausoleo composui* [8]. En ces âges lointains, les Périgourdins possédaient une candeur sans pareille, néanmoins cette histoire leur sembla une pure galéjade; ils voulurent en avoir le cœur net et ils écrivirent à Tarascon, même ils y envoyèrent des députés. Les Tarasconnais consentaient encore à s'étonner de quelque chose, ils écrivirent une lettre racontant le service funèbre auquel avaient assisté deux bons messieurs, dont l'un était l'évêque de Périgueux qu'il avaient parfaitement reconnu. En preuve, ils renvoyaient son anneau et un de ses gants, mais ils gardaient l'autre car sans lui personne ne consentiraient à croire à un si grand miracle : *Et annulum quod receperat sacrista remitti, alteramque chirothecam; altera in testimonium tanti miraculi retenta* [9].

Et l'histoire finit là? Non pas! Au XIVe siècle, on montrait à Tarascon, dans le trésor, un gant de saint Front : *aliam vero chirothecam in testimonium tantæ rei relinquentes ibidem quæ adhuc in illa ecclesia fertur reservari*, nous dit sérieusement Bernard Gui [10], il était conservé dans un « reliquaire d'argent surdoré [11] » et ne disparut qu'à l'époque de la Révolution.

On croira sans peine que le cardinal Bona, l'évêque Du Saussaye [12] et Catalani tiennent cette historiette pour un conte, d'autres sont moins sévères : Visconti [13], et ceci n'a rien qui puisse surprendre; l'abbé Barraud, qui semble surpris qu'un « certain nombre de savants ne regardent pas le fait comme authentique [14] », et ceci étonne un peu; mais ce qui est surprenant, c'est de voir Ch. de Linas évoquer le grand prêtre des Juifs et les flamines de Numa Pompilius pour soutenir que les chrétiens empruntèrent beaucoup aux rites hébreux et conservèrent assez d'usages païens, et il se demande « pourquoi les apôtres ou leurs successeurs immédiats, si ardents à signaler l'incommensurable abîme ouvert entre le dogme sublime de l'Eucharistie et la grossièreté des holocaustes matériels, n'auraient-ils pu, cette fois encore, repousser la forme mosaïque et appliquer aux divins mystères les marques extérieures de respect que le polythéisme romain accordait à ses dieux [15] »

IV. Gants épiscopaux. — Le trésor d'Aix-la-Chapelle possède, entre autres curiosités, un gant appelé gant de saint Germain, qui aurait appartenu à l'évêque de Paris du VIe siècle. La notice de Kessel décrit cet objet qui est, dit-elle, enveloppée dans un gros drap de linge auquel est attachée une étiquette avec cette inscription d'une écriture du XIIIe siècle : *Caliga beati Germani confessoris Parisiensis et alter pannus cuiusdam preciosi martiris* [16]. Ces gants, dit Bock, sont faits de byssus, d'un tissu oriental assez fin, avec des fils très réguliers. Les dessins sont formés par des fils de lin. L'étoffe compte parmi les *pallia*

[1] Goldast, *Alaman. Rer. script.*, t. II, part. 1. *Interpret. vocabul. barbaric.* — [2] Les gloses de Salomon, abbé de Saint-Gall (892-919), offrent le mot *vuantaos*. — [3] Honorius Augustod, *De gemma animæ*, l. I, c. CCXV, *P. L.*, t. CLXXII, col. 609. — [4] Hugo à Sancto Victore, *De ecclesiasticis officiis*, l. I, c. LVI, *P. L.*, t. CLXXVII, col. 406. — [5] G. Durand, *Rationale divini officii*, l. I, c. XII, édit. Drouard t. I, p. 16. — [6] Comme cela se passe à Tarascon, Rhaban a peut-être quelques droits à l'indulgence. — [7] On voit que saint Front savait du moins son saint Paul : *sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit.* — [8] Rhaban, *De vita sanctæ Mariæ Magdalenæ*, c. XLIX, *P. L.*, t. CXII, col. 1434. — [9] Voir Faillon, *Monuments inédits de l'histoire de sainte Madeleine*, in-4°, Paris, 1848, t. II, p. 336. — [10] Bibl. nat. ms. lat. suppl. *159*, fol. 204 : *Speculum sanctorale*, part. 2. — [11] Bibl. de Carpentras, ms. Peiresc. : *Acta ad firmandam Ecclesiæ gallicanæ historiam*, t. II. — [12] *Panoplia episcopalis*, l. V, p. 333. — [13] *Observat. eccles. de ritib. missæ*, in-4°, Mediolani, 1626, t. IV, l. III, c. XXXVII, p. 182, 183; *Quia igitur utraque harum sententiarum* (VIe ou VIIe siècle), *suis conjecturis nititur, potestatem facio lectori quam velit amplecti, mihi tamen prior magis arridet, quam etiam aliis commendo.* — [14] *Des gants portés par les évêques...*, dans *Bulletin monumental*, 1867, t. XXXIII, p. 206, 210. — [15] Ch. de Linas, *Anciens vêtements sacerdotaux*, p. 212. — [16] Kessel, *Geschichtliche Mittheilungen ueber die Heiligthümer der Stifskirche zur Aachen*, in-8°, Aachen, 1874, p. 142.

quadrapula vel octapula, nom donné aux étoffes dans lesquelles se voient des carrés et des octogones. Les figures de méandre proviennent des temps classiques et elles forment spécialement aux VI^e^ et VII^e^ siècles, un dessin très souvent répété. Enfin Scheins fait observer que ces gants ne sont pas tissés, mais coupés et cousus. Égarés en 1794 ils furent retrouvés depuis et reprirent leur place dans le trésor qui conserve une vieille étoffe portant cette inscription à l'encre noire, du IX^e^ siècle environ : *Reliqui(æ) fuerunt in capsa quam Pippinus fieri iussit.* On a supposé que le gant se trouvait au nombre des reliques en question, et cette supposition peut s'appuyer sur l'existence d'une autre étoffe chargée de cette inscription : *Hic est caligola sci Germani es pallicis et re*[liquiis] *epci de parius ciu*[itate]. Enfin ce gant a été dessiné et publié [1], heureusement. Il n'est pas possible de douter un seul instant que nous avons ici, non un gant, mais la housse d'un reliquaire en forme de main emmanchée sur un long avant-bras. L'étiquette parle de *caliga* et *caligola* ce qui n'a qu'un sens, celui de chausses, et les dimensions indiquent bien que l'église d'Aix-la-Chapelle aura été mise en possession de la jambe d'un bas épiscopal et aura fait servir cette étoffe à envelopper un reliquaire qu'il recouvrait, c'est le cas de le dire « comme un gant ».

Le tissu est incontestablement antique, il peut remonter au VI^e^ siècle, quant à l'attribution à saint Germain de Paris, elle est intéressante et elle a pour elle une étiquette ancienne, cela ne suffit pas à la rendre historique [2].

Nous avons déjà cité le texte de la *Vita S. Betharii* évêque de Chartres (594-600), dépouillé de ses gants par des voleurs : *Interea unus e barbaris gentis ipsius nisus est abstrahere a sanctis manibus ejus chirothecas (quod vulgo wantos vocant) et suas tegere indignas* [3]. Voici autre chose, Hildebert, évêque de Meaux (672-860), quitte ses gants au moment de la consécration et les suspend à un rayon de soleil : *Chirothecæ ejus, quas e manibus suis ante consecrationem extraxerat a radio solis in ære visæ fuciunt sustentatæ* [4]; ce qu'on peut retenir c'est que le saint homme mettait ses gants en été et les gardait jusqu'au canon de la messe; quant au reste... ! A Saint-Bertin on conservait les ornements épiscopaux de l'évêque Folcuin, de Thérouanne, mort en 855, parmi lesquels on voit mentionner une mître, des gants, des sandales : *et adhuc sub antiquo decore conservamus cappam ejus processionalem, mitram, chirothecas et sandalia* [5]. Enfin, Riculfe, évêque d'Elne, laisse en 915, par son testament, à l'église de Saint-Eulalie, un grand nombre de vêtements et d'objets liturgiques, parmi lesquels son anneau d'or enrichi de pierreries et une paire de gants : *annulum aureum unum eum gemmis preciosis et vuantos paria unum* [6]. Les gants prétendus de l'abbé Iugon, de Saint-Germain-des-Prés (1014-1026), sont en réalité ceux de Pierre de Courpalay, abbé du même monastère de 1303 à 1334, dont la tombe fut ouverte le 7 prairial an VII et les gants sauvés par Alexandre Lenoir [7].

[1] *Bulletin monumental*, 1877, pl. I. — [2] X. Barbier, dans *Bull. monum.*, 1877, p. 47-62 discute cet objet, avec cette critique réjouissante qu'on lui connaît, semant les axiomes tels que celui-ci : « donc, pratiquement, ce que l'évêque déclare authentique, le devient par le fait même. » Ce qui dispense de toute discussion. — [3] *Vita*, n. 9, dans *Acta sanct.*, août, t. I, p. 71. — [4] *Acta sanct.*, mai, t. VI, p. 713. — [5] Iperius, *Chronicon Sythiense sancti Bertini*, part. III, c. III, dans Martène, *Thes. nov. anecd.*, t. III, col. 516. — [6] *Testamentum Riculfi, episc. Helen.*, dans *P. L.*, t. CXXXII, col. 468. — [7] Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris, Monographie de Saint-Germain-des-Prés*, pl. XIV et XV. Conservé au musée de Cluny; cf. J. Braun, *Die liturgische Gewandung*, p. 370, fig. 173. — [8] D. Giorgi, *De liturgia romani pontificis*, in-4°, Rome, 1731, t. I, p. 191.

V. GANTS LITURGIQUES. — Dans sa *Liturgia romani pontificis*, Giorgi ne manque pas d'affirmer que les gants se trouvent *inter vetustissimi temporis ornamenta sacra* [8]. En conséquence il commence à égrener les textes liturgiques et accorde la première place à la *Missa Illyrici* où il trouve ceci : *Ad induendas manus. Creator totius creaturæ, dignare me indignum famulum tuum indumentis justitiæ et lætitiæ induere, ut puris mentibus ante conspectam tuum assistere merear mundus* [9], Le document est du IX^e^-X^e^ siècle (voir *Dictionn.* au mot FLACIUS ILLYRICUS) [10]. Dans le sacramentaire de Ratolde, abbé de Corbie, mort en 986, on trouve un *ordo missæ* pour le jour de Pâques, et on y lit que l'évêque s'étant lavé les mains avant la célébration du sacrifice, reçoit les gants et récite en les mettant, une prière particulière. *Tunc ministrentur eimanicæ, dicitque :*

Digna manus nostras Christi custodia servet
Ut tractare queant nostræ monumenta salutis.

Per omnia, etc. D'après le même sacramentaire, le prélat, après l'offertoire et les oblations retourne au trône et quitte les gants pour se laver les mains de nouveau. *Post evangelium dicat episcopus :* Dominus vobiscum *cum Resp.* : Et cum Spiritu tuo. *Tunc incipiat offertorium :* Terra tremuit. *Eo finito et oblatione recepta, cum omni processione revertatur ad solium et exuat manicas, lavetque manus et sic ingrediatur propitiatorium* [11].

L'*Ordo romanus* d'Hittorp prescrit, dans la consécration d'un évêque, de faire réciter aux évêques assistants l'oraison suivante : *Immensam clementiam tuam rogamus, omnipotens et piissime Deus, ut manus famuli tui N. scilicet fratris nostri, sicut exterius obducuntur* manicis *istis, sic interius adspergantur rore tuæ benedictionis, ut quæcumque per eas sint benedicenda, et consecranda, per te benedicantur et consecrentur. Qui vivis* [12].

Les écrivains qui ont écrit sur la liturgie avant le XI^e^ siècle ont été amenés à faire l'énumération des vêtements sacrés épiscopaux ou sacerdotaux et ne disent rien des gants liturgiques, par exemple Amalaire [13]; Walafrid Strabon également [14], Rupert de même [15] et jusqu'à Hugues de Saint-Victor qui fait une mention si précise des gants dans son *de Officiis divinis*, les omet entièrement dans son *De Sacramentis* à l'endroit où il parle de tout ce qui sert à la vestition liturgique [16].

Le seul texte liturgique à retenir est celui qui se lit dans l'*anonymus in expositione Liturgiæ gallicanæ* où nous lisons que c'est une coutume chez les prêtres de porter des vêtements de mains, ou des gants, rappelant les bracelets que les rois et les prêtres portaient autrefois aux bras. Ils sont faits avec une peau précieuse et non avec un dur métal, afin que tous les prêtres, même d'une dignité inférieure dans le monde, puissent s'en procurer facilement : *Manualia vero, id est manicas induere sacerdotibus mos est, instar armillarum, quas regum vel sacerdotum brachia constringebantur. Ideo autem ex quolibet pretioso vellere, non metalli duritia extant, vel ut omnes communiter sacerdotes, etiam minoris dignitatis in sæculo*

— [9] Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. IV, art. 12, p. 485; Bona, *Rerum liturgicanum libri duo*, 1676, Appendix, p. 5. — [10] F. Cabrol, *La messe de Flacius Illyricus*, dans *Revue bénédictine*, 1905, t. XXII, p. 151-164; voir Barraud, *op. cit.*, p. 207. — [11] Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. IV, art. 12, ord. 11, édit. Anvers, 1736, p. 564-565. — [12] *Bibliotheca Patrum*, t. XIII, p. 710. L'*Ordo* en question attribue au *Pénitentiel* de Théodose de Cantorbéry la tradition des gants pour la bénédiction des abbés, c'est une addition tardive. — [13] *De divinis officiis*, l. II, c. XVII sq., *P. L.*, t. CV, col. 1094 sq. — [14] *De rebus ecclesiasticis*, c. XXIV, *P. L.*, t. CXIV, col. 952. — [15] *De divinis officiis*, l. I, c. XVIII sq., *P. L.*, t. CLXX, col. 21. — [16] *De sacramentis christianæ fide*, l. II, part. 4, *P. L.*, t. CLXXVI, col. 437.

facilius inveniant [1]. Sur l'époque à laquelle appartient ce texte, voir *Dictionn.*, au mot GERMAIN.

VI. GANTS ROYAUX. — Une vie manuscrite de Charlemagne, composée vers 1165, contient parmi beaucoup d'autres un chapitre intitulé : *De gwanto imperiali in ære suspenso.* Une gravure des *insigna sacræ majestatis Cæsarum principum* représente le dit Charlemagne en vêtement impérial, avec des gants à manchettes ornés de pierreries, et lorsque l'empereur Othon III, en 1001, pénétra dans le caveau sépulcral d'Aix-la-Chapelle, il trouva son prédécesseur, couronné d'un diadème d'or : *sceptrum cum wantonibus indutus tenens manibus, a quibus jam ipsæ ungulæ perforando processerant.* Willemin produit une figure de Sigismond (1411-1457), vêtu des mêmes habits que Charlemagne. Les gants sont à manchette courte, parsemés d'émaux, de perles et de cabochons; leur système décoratif, analogue à celui des tuniques dont la date est connue, permet de les attribuer au XII[e] siècle.

Les effigies des rois d'Angleterre, trouvées à Fontevrault, Henri II (1188), Richard I (1199), portent des gants engagés sur la tunique et ornés sur le dos de plaques circulaires à dessins géométriques. D'autre part, les *Ordines* qu'a fait connaître Dom Martène sont silencieux à l'endroit des gants. Roger de Howeyden, lui-même, témoin oculaire et historien méticuleux du sacre de Richard Cœur de Lion n'en parle pas.

Même silence dans les antiques procès-verbaux des sacres de Louis VII, Louis VIII et saint Louis. L'*Ordre et cérémonies du sacre mis en écrit par ordre de Charles V*, en 1365, éclaircit le mystère, on y lit ceci : *Facta autem manuum unctione, jungat rex ante pectus, postea si voluerit Rex chirothecas subtiles induere sicut faciunt episcopi dum consecrantur, ob reverentiam sanctæ unctionis ne manibus nudis aliquid tangant : primo ab archiepiscopo benedicentur chirothecæ in hæc verba sequentia.* Suit une formule de bénédiction analogue à celle des gants épiscopaux, puis : *Et aspergantur chirothecæ aqua benedicta, deinde imponantur manibus Regis per archiepiscopum.* Enfin, *vel si Rex maluerit chirothecas non habere*, ses mains sont frottées avec du coton ou de la mie de pain afin d'enlever l'huile des onctions. Les gants ne constituaient donc pas un insigne royal proprement dit, puisque le roi était libre de les prendre ou de les refuser à son sacre, tout en restant maître de les recevoir en qualité d'évêque du dehors. Cette distinction entre les *Regalia* obligatoires et facultatifs explique le mutisme des liturgies à leur sujet.

Aucun des rois figurés dans le manuscrit de Du Tillet ne porte des gants. Une statue couronnée de Carloman, fils de Pépin semble en porter [2]; mais outre qu'elle est du XIII[e] siècle, Ch. de Linas a bien raison d'écrire : « Je ne me fie pas assez aux gravures de Montfaucon pour garantir l'existence de ces *chirothecæ.* »

Dans le *Cérémonial français* de Godefroy [3] on trouve cette formule de bénédiction liturgique des gants au sacre d'un roi de France : *Omnipotens creator, qui homini ad imaginem tuam creato manus digitis discretionis insignitas tanquam organum intelligentiæ ad recte operandum dedisti, quas servari mundas præcepisti, ut in eis anima digna portaretur, et tua in eis digne contractarentur mysteria, benedicere et sanctificare digneris hæc manuum tegumenta, ut quicumque Reges his cum humilitate manus suas velare voluerint, tam cordis quam operis munditiam tua misericordia subministret.*

VII. BIBLIOGRAPHIE. — Barbier (X.), *Les gants pontificaux*, dans *Analecta juris pontificii*, 1877, t. XVI, p. 489-507 (n'a pas été continué); *Les gants pontificaux*, dans *Bulletin monumental*, 1876, série IV, t. IV, p. 401-467, 649-675, 777-809 et 2 pl.; 1877, t. V, p. 5-62, 208, et 3 planches. — Barraud, *Des gants portés par les évêques, par d'autres membres du clergé et même par les laïques dans les cérémonies religieuses*, dans *Bulletin monumental*, 1867, série IV, t. III, p. 197-253. — Bourquelot (F.), *Étymologie celtique du mot : wanti*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1861, p. 46-50. — Braun (J.), *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik*, in-8°, Freiburg, 1907, p. 359-384. — Froehner (W.), *Le gant dans la numismatique byzantine*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1890, t. XIV, p. 175-178. — Gilberte, *Le gant*, dans *Revue des arts décoratifs*, 1892-1893, t. XIII, p. 239-245. — Giorgi (D.), *De liturgia romani pontificis*, in-4°, Romæ, 1731, p. 191-195. — Linas (Ch. de), *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France*, in-8°, Paris, 1860, t. I, p. 197-254. *Pontificalia de S. Louis d'Anjou évêque de Toulouse, conservés à Brignoles (Var)*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1861, t. V, p. 618-640. — Rohault de Fleury (G.), *La messe. Études archéologiques*, in-4°, Paris, 1890, t. VIII, p. 192-197, pl. DCLXXIX.

H. LECLERCQ.

GANYMÈDE. La mésaventure de Ganymède ne donne pas seulement une indication sur les passe-temps de Jupiter, ce qui importerait assez peu, elle nous apprend par quels moyens les philosophes, les moralistes et les artistes de l'antiquité s'ingéniaient à diviniser les plus dégoûtantes turpitudes afin d'excuser leurs propres faiblesses et celles de leurs contemporains. L'aigle divin enlève et emporte dans l'Olympe un jeune garçon d'une beauté parfaite, Ganymède, fils de Tros, qui devient désormais l'échanson des dieux. Cet épisode a inspiré de nombreuses œuvres d'art, il fut en quelque sorte consacré sous une forme définitive par le sculpteur Léocharès, dans un groupe célèbre dont on possède plusieurs répliques [4]. Le vice infâme que célébrait et propageait cette composition avait pris un développement dont il est difficile de juger d'après les textes et les monuments; peut-être serait-on amené à dire que le XVII[e] siècle, tant vanté, n'a pas été moins contaminé [5]; ce qui distingue le vice dont Ganymède est représenté comme le complice autant que la victime, c'est qu'au début de notre ère il s'affirme avec une impudeur, une effronterie provocantes dont la faveur d'Antinoüs est le plus mémorable exemple.

Les chrétiens avaient été mis en garde par saint Paul contre toute indulgence, alors que l'exemple venait non seulement de haut, mais de partout. Socrate, Zénon, Aristote, Platon eux-mêmes avaient eu, disait-on, chacun leur mignon. « C'est pourquoi, écrivait l'apôtre aux Romains, Dieu les a livrés à des passions honteuses; les femmes ont changé l'usage naturel en celui qui offense la nature, de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, les hommes commettant l'infamie avec les hommes [6]. » S'adressant aux Corinthiens, Paul énumère ceux qui seront exclus de la récompense éternelle, et il compte parmi eux *molles* et *masculorum concubitores* [7].

[1] Martène *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, col. 99; *Expositio brevis antiq. liturg. Gall., P. L.*, t. LXXII, col. 97. — [2] Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. I, pl. XIX, fig. 4. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 41. — [4] Voir Saglio et Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, part. 1, p. 707, fig. 4232, 4233; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, in-12, Paris, 1897, t. I, p. 191, 192, 193, 195, 197, 583, etc. — [5] Michelet, *Histoire de France*, t. XVII, *La Régence*, c. III : « Au total, les mœurs... ces petits vilains », a bien indiqué la plaie honteuse de ce XVII[e] siècle, où ce vice fut si répandu. — [6] Rom., I, 26-27. — [7] I Cor., VI, 11; cf. I Tim., I, 10. Les Pères ne se méprirent pas un seul instant sur le caractère de ce prétendu mythe de Ganymède; cf. Théodoret, *Græcorum affectionum uratio*, serm. VII; Prudence, *Hymn.* X, vs. 234-235; S. Jean Chrysostome, *Exposit. in psalm. CXIII*, n. 4.

Aussi restons-nous sceptiques devant deux monuments prétendûment chrétiens qui représenteraient l'enlèvement de Ganymède. A l'époque où devrait appartenir le plus ancien des deux, le sens de cette légende était encore connu des fidèles qui n'auraient pu invoquer l'excuse d'un dignitaire ecclésiastique du moyen âge lequel scellait ses actes avec un cachet figurant l'aventure de Léda [1]. « Il fut trouvé, dit Raoul Rochette, dans la catacombe de Saint-Sébastien, une mosaïque représentant Ganymède avec l'aigle de Jupiter. A la vérité je ne connais cette mosaïque que *trova nel Museo artistico-industriale di Berlino, e fu pubblicato dal Lessing.* En effet, et ce tissu malgré sa laideur parfaite nous montre le type rendu célèbre par Leocharès. Ganymède est emporté par l'aigle qui l'étreint dans ses serres. Une tête de dragon aux ailes éployées figure l'aigle qui enlève par le milieu du corps l'adolescent vêtu d'un collier, les bras levés à hauteur de la tête [7] (fig. 4869).

H. LECLERCQ.

GARANTIE. Le nom de *lettre de garantie* sert à désigner un acte daté de la première année de

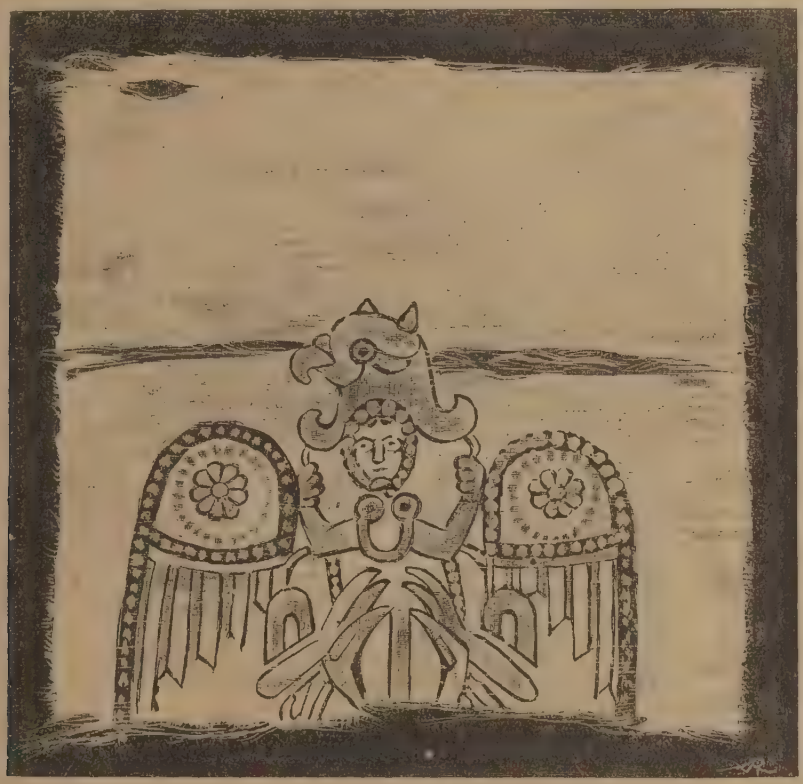

4869. — Fragment d'étoffe sassanide figurant l'enlèvement de Ganymède.
D'après *Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, Berlin, 1880, t. I, p. 120.

par le témoignage de Gurlitt [2], et je ne sais à quel point... le docteur Münter [3] était fondé à admettre ce témoignage, sans s'être assuré de ce qu'avait pu devenir cette mosaïque, d'un sujet si profane, provenant d'un cimetière sacré [4]. » Cette mosaïque perdue était certainement païenne, E. Müntz n'a pas même daigné lui accorder une mention [5].

Un autre monument [6] est ainsi décrit par A. Venturi : *Un frammento di una stoffa di cotone sassanide (VI^e-VII^e secolo) rappresentante il ratto di Ganimede, si*

[1] Publié par S. Reinach dans la *Revue archéologique*. — [2] J. G. Garlitt, *Ueber die Mosaik*, in-4°, Magdebourg [1798], p. 17. — [3] Fr. Münter, *Simbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825, t. I, p. 13, 66. — [4] Raoul-Rochette, *Premiers mémoires sur les antiquités chrétiennes. Peintures des catacombes*, dans *Mémoires de l'Institut royal de France*, 1838, t. XIII, p. 153. — [5] E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans

Thierry IV, l'an 721, relatif au cens que les habitants du canton d'Ardun devaient payer à l'évêque du Mans. Cet acte est adressé à l'évêque. Les principaux du canton, chargés de recueillir le cens, reconnaissent à quelle somme se monte la partie de la redevance que chacun doit payer chaque année à l'évêque, à la mi-juillet, et s'obligent par cette *lettre de garantie* à l'acquitter au jour fixé. L'acte est intéressant, outre qu'il est rare. Bréquigny assurait n'en avoir rencontré aucun autre, mais on a tant et tant publié depuis la

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 1392. — [6] *Mittelalterliche Zeugdrucke in Kunstgewerbe Museum zu Berlin*, dans *Jahrbuch der königl. preuss. Kunstsammlungen*, Berlin, 1880, t. I, p. 120; cf. A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 402. — [7] Le dessin est à la grandeur de l'original. Mentionnons encore cette lampe mais qui n'a rien de chrétien : E. Le Blant, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1885, t. V, pl. III, n. 5.

fin du XVIIIe siècle qu'il serait imprudent de transcrire sa phrase sans réserve. Quoiqu'il en soit, on trouve dans cet acte des renseignements sur la façon de lever, de répartir, de payer les redevances censuelles; usages qui approchent beaucoup de ceux qui furent pratiqués dans la suite pour les redevances féodales [1].

Charta recognitionis censuum de pago Arduno, Harlemundo Cenomanensi episcopo solvendorum. Domno et seniore nostro viro apostolico Herlemundo, qui casam Sancti Gervasii in regimen habere videtur; nos enim in Dei nomine Domnolenus, Bodoardus, Rogobertus, Bosolenus, Gembertus, Audobertus, Gundoaldus seu et Adobertus, junioris Audranno agente de villa vestra Sancti Gervasii nuncupante Arduno. Dum cognitum est qualiter et permissio ipsius Audranno illas inferendas vel omnia exactam quod ex ipsa villa ad partem sancti Gervasii reddere debetur, de pagensis nostris unusquisque per manus nostras recipimus vel ad recipere habemus, unde apud Hadingan vicedomino partes exinde fecimus, et nobis de annunciata carta, quod fuit regnante Chilperico rege, de ipsa ferenda, in integrum nobis injunxit, quod ipsi pagenses nostri hoc reddebant, vel nos cum ipsis, vel ipsos pagenses exinde convictos esse faciat. Propterea hanc epistolam cautionum nobis emittemus, vel manu nostrâ affirmavimus ego Domolenus, quod de ipsa annona redebeo sol. septuaginta et duo: et ego Bodoharius solidos septuaginta tres; et ego Rigobertus sol. XXXIII, et ego Bosolenus sol. XL et tres; et ego Audobertus sol. XXXVIII. Similiter ego Gembertus sol. LXXXII et dr. II; et ego Gundoaldus sol. XXXVI et dimidio; et ego Adobertus sol. XXI et tremisso, sicut diximus. Nos enim juniores Aidoranno hoc vobis per hanc epistolam cautionis spondemus, ut medio Julio ipsa inferenda, quod superius est intimatum, quod unusquisque de sua parte reddere debet, sicut superius est insertum et apud nos cognitum est, quod exigere petimus, sicut diximus, medio mense Julii ipsa vobis in integrum transsolvere spondemus, ut gratiam vestram exinde adimplere debemus. Similiter et de illis fide factis quod nostri pagenses qui hoc contemserunt, et vobis de ipsis vicis hoc vobis spopondimus, ut per unumquisque hominem de suo servitio, juxta quod vobis quidem fuerunt et vester brevis loquitur, ipso die in integrum exinde apud nos satisfacere debeamus. Quod si hoc non fecerimus et voluntatem vestram exinde non adimpleverimus, per hanc epistolam cautione vobis spopondimus ut in postea, post ipso placito, totum in duplum vobis transsolvere spopondimus, quam postea epistolam cautione cum adstipulatione subnixam, manus nostras subter firmavimus et adfirmare rogavimus.

Actum Cenomannis civitatis, in mense Junio, in anno I regnum domini nostri Theoderici regis. Signum Domnoleno. Signum Riguberto. Signum Haudehario. Signum Bausleno. Signum Audoberto. Signum Gemberto. Signum Gandoaldo, qui hanc epistolam cautionis affirmaverunt conscientes, Bertrannus rogitus subscripsi. Teobaldus subscripsi. Adebertus subscripsi. Odilus scripsi et subscripsi.

H. LECLERCQ.

[1] J. M. Pardessus, *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges*, in-fol., Paris, 1849, t. I, p. 279; t. II, p. 330, n. DXVII. — [2] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VIII, ep. II; édit. Luetjohann, p. 127. — [3] Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 3e édit., Paris, 1902, p. 84. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. II, c. IX, XXVII, XL, XLII, dans *Monum. German. Histor., Auct. antiq.*, édit. Arndt, p. 77, 88, 103, 105. — [5] Ammien Marcellin, *histor.*, l. XVI, c. XII, XXVI; l. XVII, c. XII, XXI; l. XVIII, c. II; Sulpice Alexandre, cité par Grégoire de Tours, *op. cit.*, l. II, c. XI, édit. Arndt, p. 74; S. Avit, *Epist. V ad Gondebald.*, dans *Monum. Germ.*, édit. Peiper, p. 32; Priscus, édit. Bonn., p. 143. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XLII, édit. Arndt, p. 106. — [7] I, vs 43-44, dans *Monum. German. hist., Poetæ latini*, t. IV, p. 8. — [8] J. Marquardt, *De l'organisation militaire chez les Romains*, trad. Brissaud, p. 214 sq.; Th. Mommsen, *Schweizer Nachstudien*, dans *Hermès*, 1881, t. XVI, p. 458 sq.; le même, *Die Conscriptionsordnung der romischen Kaiserzeit*, dans *Hermès*, 1884, t. XIX, p. 30; C. Jullian, *De protectoribus et domesticis Augustorum*, in-8°, Paris, 1883, p. 3 sq.; C. Jullian, *Les gardes du corps des premiers Césars*, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, mars-avril, 1883; O. Seeck, *Das deutsche Gefolgswesen auf römischen Boden*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1896, t. XVII, *Germ. Abtheilung*, p. 102; P. Guilhermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, in-8°, Paris, 1902, p. 5 sq.; Ch.-E. Babut, *Recherches sur la garde impériale aux IVe et Ve siècles*, dans *Revue historique*, 1913, t. CXIV, p. 225-260; 1914, t. CXVI, p. 225-293.

GARDES. — I. Romains et Byzantins. II. Germains. III. Wisigoths. IV. Ostrogoths. V. Lombards. VI. Francs.

Les classes aristocratiques doivent à leurs biens immenses, à leurs relations étendues, parfois même aux services rendus à l'État une considération et une influence qu'on leur dispute sans parvenir le plus souvent à leur arracher. Toute aristocratie, après avoir été un instrument d'oppression, finit par n'être plus qu'un objet de luxe, onéreux sans doute, puéril aussi, et cette insignifiance est comme l'expiation de sa brutalité au temps où elle fut redoutable.

Le bouleversement social produit par les invasions germaniques a entraîné la ruine complète de l'aristocratie héréditaire du Bas-Empire romain. Frappée à mort, elle végéta quelque temps encore et disparut. A sa place une noblesse d'origine et de tendance différentes s'affermit et prospéra. Un des premiers soins des conquérants barbares avait été d'enlever aux privilégiés, issus des familles sénatoriales, leur existence juridique [2], et pendant que leurs derniers descendants succombaient anonymes à force d'insignifiance [3], la race franque s'implantait et imposait sa conception : Pas d'aristocratie, pas même de noblesse héréditaire. Une seule famille concentre tout entre ses mains, du droit de sa généalogie divine, la famille royale, seule noble, seule en possession de fournir des chefs aux différentes tribus [4]. Tous ses membres,— mais eux seuls— sont qualifiés *regales* par les uns, et, par les autres, βασιλικοι [5]. Clovis juge cette expansion funeste à sa grandeur personnelle, les membres de sa famille se mettent à mourir les uns après les autres et, en peu de temps, il se trouvera non seulement le roi unique des Francs, mais l'unique noble de leur nation [6]. Chez d'autres peuples germaniques, on entretient une conception différente et la pluralité des familles nobles. Bavarois, Angles, Saxons, Frisons admettent la noblesse héréditaire qui rapproche ses titulaires de la famille royale. La loi des Bavarois reconnaît cinq familles nobles à côté de la famille ducale des Agilolfingiens; en Saxe :

Quot pagos, tot pæne duces.

écrit le poète saxon auteur d'une vie de Charlemagne [7]. Aussi, trouve-t-on dans ce pays une classe qui se tient soigneusement à l'écart de la classe des hommes libres. Le principal souci de ces familles au cours de leur lente décadence fut de se faire reconnaître une situation juridique privilégiée. Rien de semblable dans le droit franc, soit salique, soit ripuaire.

I. ROMAINS ET BYZANTINS. — Les inconvénients attachés à la dignité impériale comportaient en première ligne, l'assassinat. Pour y porter remède, dans la mesure où c'était possible, les empereurs se donnèrent des gardes chargés de veiller sur leur personne et intéressés à sa conservation. De préférence, ils s'adressèrent aux barbares dont l'épaisse ignorance laissait s'émousser certaines tentations auxquelles eussent été accessibles des soldats mieux dégrossis [8]. Constantin fit un pas de plus dans cette voie, il orga-

nisa un corps de cavalerie [1] qui constitua le premier et solide noyau de la garde impériale. Celle-ci reçut le nom de *scholæ* [2] et les soldats furent nommés *scholares* [3], principalement d'origine barbare. Aux IVe et Ve siècles, la garde se composa de trois divisions dont chacune comprenait plusieurs compagnies de cinq cents hommes chacune [4]; ces divisions se distinguaient entre elles par des noms répondant aux armements différents : *scutarii*, *gentiles* et *armaturæ* [5].

Dans les dernières années du IVe siècle, on voit les préfets du prétoire et les généraux s'entourer, eux aussi, de gardes barbares. Le préfet Rufin semble avoir été le premier à introduire cet usage dont se scandalisera Claudien [6], qui aura sans doute exprimé son indignation à une date où le rival de Rufin, le maître de la milice Stilicon n'avait pas encore de barbares à son service privé [7]. Cette réserve ne dura guère. Rufin avait eu ses Goths, Stilicon eut les siens, même il y ajouta des Huns [8]. Ces gardes ne préservèrent pas leurs maîtres de la disgrâce et de ses suites, pas plus que les *barbari familiares* goths ne préservèrent Aétius du supplice. Valentinien III fit plus encore, il trouva la garde de bonne prise et l'incorpora dans ses propres *scholæ* [9]. L'innovation était tournée en usage. Jean Malala mentionne la foule de Goths que le patrice Aspar et ses fils avaient à leur service [10]. Jean d'Antioche avance que le patrice Ricimer entretenait une si grande foule de βάρβαροι οἰκεῖοι qu'il put, avec eux, soutenir la lutte contre l'empereur Anthémius [11]. Malchus montre, en 479, le maître de la milice Sabinien escorté seulement de ses mercenaires domestiques, μισθοφόροι οἰκεῖοι [12]. Maître de la milice avant que d'être empereur, Justinien eut, lui-même ses gardes domestiques et n'entreprit pas, sous son règne, d'empêcher généraux et préfets du prétoire de posséder les leurs [13]. On les retrouve jusqu'à la fin du VIe siècle, auprès des généraux byzantins, dans un traité d'art militaire attribué à l'empereur Maurice [14].

Procope nous apprend d'utiles précisions sur ces gardes du corps des empereurs; on les divisait en deux catégories, qualifiées δορυφόροι et ὑπασπισταί. Les doryphores ne quittaient guère la personne du maître ils l'entouraient, surtout à table. En temps de guerre, ils recevaient des commandements importants ou des missions difficiles; en temps de paix, on les employait à toute besogne, arrestations, assassinats, coups de force. Mais ces hommes à poigne étaient accessibles à la corruption; voulait-on se débarrasser d'un maître de la milice, d'un préfet du prétoire, jugés trop encombants, on gagnait un de leurs doryphores et celui-ci tuait son maître.

Justinien, au temps où il n'était que maître de la milice, avait compté parmi ses doryphores Bélisaire et Sittas qui se firent un nom plus tard; Martin, autre maître de la milice, eut parmi ses doryphores Stotzas, futur chef de rebelles, digne d'être rapproché de Guntarith, lui aussi, ancien doryphore du patrice Solomon.

Les hypaspistes étaient la troupe dans laquelle les doryphores tenaient le rang d'officiers; il leur était plus difficile de percer, mais parmi eux, en tous temps, se trouvèrent des Potemkin et des Godoy. Dans les batailles, cette garde formait une troupe d'élite, pesamment armée, combattant autour du maître, veillant sur lui et, au besoin, se sacrifiant à son salut.

Leur origine n'était pas l'équivalent d'une recommandation. On les recrutait parmi les brigands, les populations remuantes des montagnes de l'Asie Mineure : Isauriens, Cappadociens, ou bien les barbares septentrionaux : Huns, Goths. Parfois on complétait les effectifs en recourant aux prisonniers de guerre.

Ils faisaient partie de la maison, de la domesticité (οἰκία) du patron auquel ils appartenaient, mais ils étaient hommes libres : les doryphores, tout au moins, prêtaient serment, non seulement à leur patron, mais aussi à l'empereur; ils pouvaient à leur gré, ainsi que les hypaspistes, changer de patron [15].

Justinien favorisait chez ses généraux la magnificence d'un nombreux personnel sur lequel il pouvait compter comme sur une troupe d'élite. Bélisaire devait en partie sa faveur au nombre prodigieux de doryphores et d'hypaspistes qu'il entretenait, et que Procope porte jusqu'à 7 000 hommes. Auprès de ce chiffre, les autres pâlissaient : le préfet du prétoire Jean de Cappadoce n'en avait que quelques milliers, et Valérien, maître de la milice, un peu plus de mille. Toutefois, une légère distinction séparait la garde impériale des gardes particulières. Seule la première comptait doryphores et hypaspistes, les autres se composaient de gens qualifiés σπαθάριοι et βουκελλάριοι, c'est-à-dire deux mots transcrits du latin. Ce sont les termes employés à la fin du VIe siècle par l'empereur Maurice dans le traité dont nous avons déjà fait mention; il montre tout général en campagne escorté et suivi de ses *spatharii* et de ses *buccellarii*. Et en effet nous lisons sur une inscription de Saint-Pancrace [16] :

\+ *Hunc locum* CONPA*ravit colibet in quo loco posuit fra*tREM SV*um Emalac spatarius domni patrici Bilisar*II ꝟ QVI *vivit annos pm xl* ꝟ *depositus* iN PACe *vi idus iunias* ꝟ

Le terme de *spatharius* désigne un porte-glaive [17], et chacun n'a qu'une épée à faire porter, aussi à la fin du Ve ou au commencement du VIe siècle, il semble que les généraux et hauts fonctionnaires n'avaient chacun qu'un seul spathaire, mais cette modestie ne dura guère et, d'ailleurs, les empereurs byzantins

[1] Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian*, dans *Hermès*, 1889, t. XXIV, p. 222. — [2] *Code Théodosien*, l. VI, tit. XIII, l. 1; l. VII, tit. IV, l. 22, 23; *Novelles* de Théodose, II, XXI, 1; *Code Justinien*, l. IV, tit. LXV, l. 35, n. 1; l. XII, tit. XXIX (XXX), l. 2; Cassiodore, *Variarum*, l. VI, c. VI, n. 1, édit. Mommsen, p. 179; Procope, *Bell. Gothic.*, l. IV, c. XXVII, édit. Bonn, t. II, p. 602. S. Martin fut officier dans une *scolaris ala*. — [3] *Code Théodosien*, l. VII, tit. IV, l. 34; VIII, tit. VII, l. 9; l. XI, tit. XVIII, l. 1, *Novelles* de Théodose, II, VII, 3, 1; XXI, 1; *Code Justinien*, l. I, c. XXXI, l. 5; l. XII, tit. XXIX (XXX), l. 3; l. XII, tit. XXXIII (XXXIV), l. 5, n. 4; *Novelles* de Justinien, XXX, 7, n. 2; *Edits*, de Justinien, VIII, 3, n. 3; Marcellin, *Chron.*, ad ann., 508, dans Mommsen, *Chronica minora*, t. II, p. 97; Théophane, *Chron.*, ad ann. 5972; Procope, *Hist. secreta*, c. XXIV, XXVI, édit. de Bonn, t. III, p. 135, p. 146-147; Agathias, v. 15; édit. de Bonn, p. 310; Mommsen, dans *Hermès*, 1889, t. XXIV, p. 197, 221 sq.; G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 358 sq. — [4] Mommsen, dans *Hermès*, 1889, t. XXIV, p. 224. — [5] *Ibid.*, p. 223-224. — [6] Claudien, *In Rufinum*, l. II, vs. 76 sq., édit. Birt, p. 37. — [7] Il semble résulter des vers 220-222 de Claudien, *De consulata Stilichonis*, c. III, édit. Birt, p. 228, qu'il n'en avait pas encore à l'époque de son consulat, c'est-à-dire en 400. — [8] Rutilius, *De reditu suo*, II, vs. 46 sq. — [9] Deux de ces gardes en profitèrent pour assassiner leur nouveau maître : *Per duos barbaros Aëtii familiares Valentinianus. Romæ imperator, occiditur*, Hydace, n. 162, dans Mommsen, *Chronica minora*, t. II, p. 27. — [10] Malala, édit. de Bonn, p. 371. — [11] Jean d'Antioche, *Fragment* 209, n. 1, dans Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 617. — [12] *Ibid.*, fragment 18, dans *op. cit.*, t. IV, p. 127. — [13] Agathias, Ménandre, Coripppus témoignent de leur existence. — [14] Traité publié en 1664 par J. Scheffer, à la suite de la *Tactique* d'Arrien. — [15] On trouvera les références aux différents traités de Procope, dans P. Guilhermoz, *op. cit.*, p. 9-12. — [16] Il ne subsiste que le fragment en caractères d'épigraphie, mais l'inscription fut copiée tandis qu'elle était encore intacte par Bosio, Sirmond, Marini, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9898. — [17] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 338, n. 132.

prodiguèrent ce titre à de hauts fonctionnaires de cour. Les rois barbares établis dans l'Empire se modelèrent sur cette pratique et donnèrent le nom de spathaire à de hauts dignitaires de leur cour.

Quant aux *buccellarii* nous savons que c'est le titre attribué aux soldats domestiques. Ce nom déplaisait aux puristes qui lui substituaient des expressions vagues comme *armigeri* ou *satellites*, en grec δορυφόροι. Dans les Annales dites de Ravenne, il est question d'un *buccellarius : (Valentinianum) in Campo Martio pro tribunali... residentem... veniente ex adverso Accilane, Aëtii bucillario, simulque veniente Trasilane, genero Aëtii, insperatis et inopinatis ictibus confoderunt* [1]. Grégoire de Tours ne bronche pas et écrit *buccellarius : Occila, buccellarius Aëtii, adversum veniens, eum gladio perfodit* [2], mais Prosper d'Aquitaine, qui vise au beau langage, substitue *armigeri : Mortem Aëtii mors Valentiniani non longo post tempore consecuta est, tam imprudenter non declinata ut interfector Aëtii amicos armigerosque ejus sibimet consociaret* [3], et Marcellin, autre puriste préfère *satellites : Valentinianus princeps... per Optilam et Thraustilam, Aëtii satellites truncatus est* [4]. Une constitution de l'année 536 appelle δορυφόροι les personnages qu'une constitution de 468 appelait *buccellarii* [5]. Corippus mentionne à plusieurs reprises des soldats domestiques du patrice Jean Troglita, qu'il nomme *armigeri* et qui étaient probablement des *spatharii* [6], Jordanes se sert du mot *clientulus* en parlant d'un de ces personnages que Procope nommait doryphores [7]. Bien qu'*armiger* fasse souvent l'emploi de porte-glaive qui appartenait au *spatharius*, néanmoins il n'a pas de sens technique et s'emploie en parlant de gardes quelconques [8]. Procope est seul à employer δορυφόροι dans un sens technique, et il ne le fait qu'en parlant des soldats attachés aux généraux byzantins, les autres écrivains et lui-même (en dehors de ce cas spécial) s'en servent de la façon la plus large. Agathias applique le mot aux *scribones* [9], Socrate en parlant des *protectores domestici* de l'empereur [10].

Buccellarius n'apparaît pas dans la littérature avant le v[e] siècle, mais pendant ce siècle on le trouve employé à cinq reprises, et deux fois à la fin du siècle suivant dans le traité attribué à l'empereur Maurice. Aussi est-ce à tort que Du Cange [11] a écrit que le mot *buccellarii* se lit dans la notice du pape Zacharie au *Liber pontificalis* avec le sens de *domestici* du pape. En réalité, le texte porte *paracellariis* et quelques manuscrits du IX[e] siècle *pucellariis*, ce qui a induit Du Cange en erreur [12].

On a cherché, sans succès, l'explication de ce mot *buccellarii* [13]; ce que nous devons retenir c'est que ce nom a été donné pour une raison ou pour une autre à un corps de cavaliers pesamment armés et de nationalité romaine, qu'il fut ensuite imposé à un corps semblable, mais composé de Goths, enfin il fut étendu à une catégorie de soldats privés, vraisemblablement parce qu'ils étaient équipés de même, et peut-être aussi parce que les premiers furent des Goths.

A mesure que l'autorité impériale s'affaiblissait, les particuliers s'arrogeaient le droit de posséder des gardes. D'abord préfets du prétoire, maîtres de la milice, généraux, ensuite de riches individus comme ce *curiale* désigné dans une constitution de Théodose II en 444, qui commet un attentat contre le gouverneur de la province, *magna stipatus barbarorum catena* [14]. L'année suivante, Valentinien III interdit aux particuliers d'avoir une garde armée à leur service, à moins qu'ils ne consentent à les prêter pour la défense du pays : *Erit etiam sollicitudinis ducis provinciæ ne cuiquam ad occasionem vexandarum provinciarum armatos habere liceat, nisi forte is qui sub periculo proprio laudabili animositate contra hostem manus suas viresque promiserint pro utilitate communi* [15]. En 468, Léon I[er] renouvelle cette défense, ce qui permet d'induire qu'on a tenu peu de compte des défenses précédentes, et il précise la condition de ces gardes armés, c'étaient des *buccellarii* (barbares domestiques, Isauriens, esclaves armés : *Omnibus per civitates et agros habendi bucellarios vel Isauros, armatosque servos licentiam volumus esse præclusam. Quod siquis, præter haec quæ nostra mansuetudo salubriter ordinavit, armata mancipia seu bucellarios aut Isauros in suis prædiis aut juxta se haberi temptaverit, post exactam centum librarum auri condamnationem vindinctam in eos severissimam proferri sancimus* [16]. Le mal qu'on tâchait de réprimer on l'avait favorisé en plaçant les propriétaires de *latifundia* dans le cas de veiller eux-mêmes à la défense de leurs domaines, en l'absence de troupes régulières de plus en plus absorbées par la guerre sur les frontières. Les propriétaires avaient d'abord levé et armé colons et esclaves, puis la tentation était venue d'incorporer barbares et Isauriens [17]. Ces Isauriens étaient une population de montagnards du Taurus, fameux par leurs brigandages et par leurs insurrections perpétuelles. On cherchait à les utiliser dans un but militaire à peu près comme les barbares, mais ils ne les valaient pas, paraît-il. La garde privée de Bélisaire en contenait un grand nombre et les armées de Justinien possédaient des corps considérables d'Isauriens [18]. On serait tenté de croire que cette tolérance pesait à Justinien quand on lit, dans une de ses *Novelles*, en 536, l'ordre de réprimer les doryphores des grands : τὸ στρατιωτικὸν δὲ... παύσει τε τοὺς τῶν δυνατῶν δορυφόρους καὶ οὐ συγχωρήσει τὰ χωρία πορθεῖσθαι [19]. Il se plaint aussi de voir au service des intendants des doryphores et une foule d'hommes ἄνθρωποι — esclaves et gens de rien — qui mettent tout au pillage. Nouvelles plaintes en 548 au sujet des riches habitants de la province du Pont qui entretiennent des hommes d'armes, ἄνδρας ὁπλοφοροῦντας, dont ils se servent pour se faire la guerre entre eux.

Ceci jette une lumière assez crue sur l'indiscipline latente et l'insécurité qui en était le résultat. Non seulement les particuliers ont à leur solde des barbares, ils leur donnent des armes, leur prescrivent quand bon leur semble d'en faire usage, mais encore ils ne se contentent pas de recourir à ce moyen dans un cas exceptionnel, ils entretiennent ces soldats domestiques à demeure, en sorte qu'on peut dire que ceci crée dans l'Empire une situation d'insurrection permanente. On avait vu, avant l'Empire, de riches particuliers faire appel à des troupes de gladiateurs [20], mais ceci était occasionnel, aussi les jurisconsultes

[1] Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 303. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. VIII, édit. Arndt, p. 72. — [3] Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 483. — [4] Mommsen, *Chronica minora*, t. II, p. 86. — [5] *Novelle XXX*, 7, n. 1. — [6] *Johannide*, II, vs. 358; IV-V, vs. 304 sq., 924; VI, vs. 534, édit. Partsch, p. 24, 45, 59, 76. — [7] *Romana*, n. 369, édit. Mommsen, p. 48. — [8] Ammien Marcellin, l. XXIV, 3, 2; 5, 6; XXXI, 10, 3; 13, 8; Rutilius, *De reditu suo*, I, vs. 564.— [9] Agathias, III, 14, édit. de Bonn, p. 171. — [10] *Hist. eccles.*, l. I, c. XIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 105. — [11] *Glossarium med. et infim. lat.*, t. I, au mot *Bucellarius*. —[12] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 435, n. 226. — [13] Voir P. Guilhermoz, *op. cit.*, p. 16-18. — [14] *Novelles de Théodose*, II, XV, 2, n. 1. — [15] Valentinien III, *Novelle XVIII*, I, n. 14. — [16] *Code Justinien*, l. IX, tit. XII, l. 10. — [17] Zosime, l. V, c. XV; l. VI, c. IV, édit. de Bonn, p. 265, 321; Sidoine Apollinaire, *Epistular.*, l. III, epist. III, n. 7, édit. Luetjohann, p. 42; Claudien, *De bello Pollentino sive gothico*, vs. 463 sq., édit. Birt, p. 276. — [18] Procope, *Bell. persic.*, l. I, c. XVIII, édit. Bonn, t. I, p. 90; *Bell. gothic.*, l. I, c. V, *ibid.*, t. II, p. 26. — [19] *Novelle XXX*, VII, n. 1. — [20] Friedländer, *Mœurs romaines*, trad. Vogel, t. II, p. 105-106.

s'alarmaient de l'existence de ces soldats domestiques, et, au IIIe siècle, Marcien fait tomber sous le coup de la loi *Julia de vi publica* les particuliers *qui servos aut liberos homines in armis habuerint* [1].

« D'après une tradition rapportée par Vopiscus [2], Proculus était si riche qu'à l'époque où il se fit proclamer empereur (280), il avait pu armer deux mille de ses esclaves; Zosime [3] racontant la révolte de Procope et d'Eugène, sous le règne de Théodose, nous apprend que ces personnages commencèrent leur entreprise en armant des esclaves, en même temps qu'ils corrompaient une compagnie de soldats. Mais, dans ces différents exemples, qu'on pourrait aisément multiplier [4], il s'agit d'esclaves, de colons et d'autres individus armés occasionnellement, en vue d'un coup de main déterminé; il n'est pas encore question d'une véritable institution permanente, comme sont les soldats domestiques qu'on rencontre à partir du Ve siècle au service des riches propriétaires, et dont les empereurs, moins accommodants que pour ceux des généraux, se montrèrent les adversaires aussi irréductibles qu'impuissants [5]. »

Parmi les conséquences à tirer de ces textes, celle-ci ne saurait être contestée, à savoir que dans un Empire, en apparence policé et centralisé entre les mains d'un pouvoir unique, il existait toute une classe de la population qui vivait de brigandage, principalement en Asie Mineure et en Italie. En Italie, tous les efforts tentés par les empereurs semblent vains. En 364 [6], Valentinien et Valens interdisent partout l'usage des chevaux dans l'Italie méridionale, sauf aux sénateurs, aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, aux curiales et aux vétérans; dans la Campanie, cette défense est étendue aux intendants et aux procurateurs des domaines sénatoriaux; et il est interdit de porter des armes sans l'autorisation de l'empereur [7]. Mêmes interdictions dans l'Asie Mineure et dans la Syrie [8], la Cappadoce, la Paphlagonie, le Pont, la Cilicie et surtout l'Isaurie, terre classique du brigandage.

Les esclaves forment des masses faciles à rassembler, à exercer, et les armes entre leurs mains deviennent redoutables, comme on l'a vu par la révolte des Bagaudes de la Gaule. D'instinct, ces misérables se groupent et prennent vite conscience de leur force; en 410, pendant le siège de Rome, quarante mille d'entre eux vont se joindre à l'armée d'Alaric. Aussi le *Digeste* prévoit-il les dangers d'une grande *familia* [9]. Dès 397, Honorius ordonne aux sénateurs de reléguer dans les lieux les plus déserts ceux de leurs esclaves qui sortent des écoles de gladiateurs [10].

Rien de plus aisé, par conséquent, que le recrutement des bandes armées. C'est pourquoi les grands propriétaires aiment à avoir des soldats comme fermiers et comme intendants de leurs domaines. A mesure que l'Empire s'affaiblit, le soldat s'impose par la tyrannie de la force à tous les faibles qui le redoutent et se livrent à lui. Une loi de 339 défend de faire intervenir dans les procès la force militaire [11]; mais les empereurs donnent eux-mêmes le pernicieux exemple d'y recourir pour les affaires civiles et d'en recommander l'emploi. C'est ainsi qu'on les voit accorder la protection militaire, *tuitio*, aux églises, aux *collegia* [12]. On assiste ainsi à une tentative toujours vaine de raffermir le pouvoir central et de fortifier les moyens dont il dispose. Les particuliers, pour recruter leur troupe ne se contentent pas de barbares et de brigands, ils se procurent des cadres en débauchant les soldats incorporés dans les légions. A trois reprises, l'empereur Léon s'y oppose pendant l'année 458 [13]: *milites nostros alienarum rerum conductores seu procuratores... fieri prohibemus ne omisso armorum usu ad opus rurestre se conferant et vicinis graves præsumptione cinguli militaris existant.* Le résultat est nul puisque Justinien est contraint de renouveler l'interdiction de Léon, en déplorant que ces déserteurs deviennent non les protecteurs mais les tyrans des campagnes.

Avec de tels instructeurs, les propriétaires parviennent à se former une garde sinon toujours respectable, du moins toujours redoutable parce que exercée. En 373, Firmus se révolte en Afrique et recrute ses partisans, très aguerris, parmi les indigènes et les esclaves [14]. A la fin du Ve siècle, Ecdicius rassemble ses voisins de proche en proche, les arme, les monte et forme un corps de cavalerie en état de défendre l'Auvergne contre les envahisseurs wisigoths. En Italie, pendant la guerre gothique [15], un grand propriétaire Tullianus lève une armée de paysans qui fait rentrer toutes les provinces du Sud sous la domination byzantine.

Quels étaient exactement, au Ve siècle, en Occident, et en Orient à l'époque de Justinien, les rapports des soldats privés avec leur maître? Nous sommes mal instruits sur ce sujet. Le soldat est l'agent du maître, il lui est attaché par l'argent ou par les avantages qu'il en reçoit, par la sécurité que lui vaut son incorporation dans une garde capable de défendre les siens et de les revendiquer à l'occasion. « Il se peut même qu'il ait avec lui des rapports que nous allons constater d'une manière plus précise, en Orient entre les chefs militaires et leurs soldats privés, en Gaule, chez les Wisigoths, entre le patron et son *bucellarius*. On pourrait s'appuyer pour le moins, sur cette loi de Léon de 468 qui mentionne les *buccellarii* au service de simples particuliers. Cependant il ne faut pas oublier que le mot *buccellarius* a pu s'appliquer à des conditions un peu différentes les unes des autres; le chef militaire a pu se lier plus étroitement son soldat que le simple propriétaire, et chez les Wisigoths en particulier, le rapport de vassalité a dû se préciser, se fortifier sous l'influence des idées et des mœurs germaniques [16]. »

Lorsqu'ils sont au service du duc Narsès, du comte Salomon ou du patrice Bélisaire, les soldats privés s'arrangent d'une subordination qui enveloppe également hommes libres, colons, affranchis et esclaves. L'admission de ces derniers constitue une innovation d'une importance capitale : l'introduction de l'esclave dans les rangs de l'armée. Jusqu'au début du Ve siècle, l'esclave qui s'introduisait subrepticement parmi les défenseurs de la patrie était passible de mort, mais les périls renouvelés et grandissants qui assaillaient l'Empire à cette époque firent fermer les yeux sur cette infiltration. Elle était devenue si importante que, ne pouvant paraître ignorer, Justinien légiféra en autorisant l'esclave à servir avec l'autorisation de son maître : *super servis qui postea ad quamdam militiam adspirare temptaverint vel scientibus vel ignorantibus dominis, præcipimus, siquidem ignorantibus his etiam meruerint, licere dominis adire competentem iudicem... eoque modo spoliatos eos militia in suum dominium*

[1] *Digeste*, l. XLVIII, tit. VI, l. 3. — [2] *Scriptores historiæ Augustæ*, XXIX, 12, 1-2. — [3] Zosime, l. IV, c. V, édit. Bonn, p. 179. — [4] Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, p. 16. — [5] P. Guilhermoz, *op. cit.*, p. 21-22. — [6] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXX, l. 1. — [7] *Code Theodosien*, l. IX, tit. XXX, l. 2; l. XV, tit. XV, l. 1. — [8] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXVIII, c. II, n. 11. — [9] *Digeste*, l. XLVIII, l. 6, 7. — [10] *Code Théodosien*, l. XV, tit. XII, l. 1. — [11] *Code Théodosien*, l. I, tit. XVIII, l. 1. — [12] *Code Théodosien*, l. XIII, tit. V, l. 36; l. XVI, tit. II, l. 29. — [13] *Code Théodosien*, l. IV, tit. LXV, l. 31; l. XII, tit. XXXV, l. 15, 16. [14] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXIX, c. V, n. 34, 36. — [15] Procope, *De bello gothico*, l. III, c. XVIII-XXII. — [16] Ch. Lécrivain, *Études sur le Bas-Empire*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 1890, t. X, p. 272-273.

trahere : sin vero scientibus his servi militaverint, cadere quidem eos non tantum dominio eorum sed etiam omni patronatus jure, illos vero ingenuos effectos [1] (en 529 et en 531).

Ainsi se forme autour d'un chef une troupe qui dépend de lui, mais ne dépend pas que de lui. L'empereur se réserve, on l'a dit plus haut, des droits assez étendus sur les *buccellarii*, il reçoit leur serment particulier, il a droit à les détacher momentanément de leur général et même, à les attribuer, en cas de disgrâce sur celui-ci, à d'autres personnages mieux en cour.

De tout ceci ressort avec une clarté évidente le fait d'une étroite analogie entre ces soldats domestiques et le lien féodal, comme nous le verrons dans un instant à propos des *buccellarii* wisigoths.

II. Germains. — Il semble impossible d'instituer une comparaison valable entre la *garde* domestique sous le Bas-Empire et le *comitat* germanique. Ce *comitatus* nous est décrit par Tacite qui nous apprend que, chez les Germains, le jeune homme, parvenu à l'âge adulte, recevait solennellement soit de la main d'un des *principes*, soit de celles de son père ou de quelque autre de ses proches, les armes essentielles du guerrier, l'écu et la framée. Ceci équivalait pour le jeune barbare à la cérémonie de la robe virile pour le jeune Romain. *Arma sumere non ante cuiquam moris quam civitas suffecturum probaverit. Tum in ipso concilio vel principum aliquis vel pater vel propinquus scuto frameaque juvenem ornant. Hæc apud illos toga, hic primus juventæ honos; ante hoc domus pars videntur, mox rei publicæ.* Et il poursuit : *Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adulescentulis adsignant, ceteris robustioribus ac jam pridem probatis aggregantur. Nec rubor inter comites adspici. Gradus quin etiam et ipse comitatus habet judicio ejus quem sectantur* [2]. La coutume ne permettait le port des armes qu'à des jeunes gens suffisamment *robusti ac probati*. Ceux qui appartenaient à la noblesse ou dont le père était influent étaient favorisés par les princes qui les admettaient dès l'enfance dans leur *comitatus* pour s'y entraîner à la profession des armes. En sorte qu'ils prenaient une place de second rang, dans la garde noble ou *comitatus* et pendant la paix ils s'y préparaient à la guerre. Ils n'y vieillissaient pas, car Tacite répète à plusieurs reprises que les *comites* étaient des jeunes gens; mais ils y étaient nourris, et nantis de beaux et utiles présents : armes, chevaux, bijoux, et ils en sortaient avant de se marier.

Sans doute les jeunes *comites* rendent à peu près les mêmes services que les doryphores, mais les uns et les autres ne pourraient guère ne pas les rendre et l'analogie ne prouve guère, surtout en regard des différences essentielles qui existent entre la *garde* et le *comitat*. Les *comites* sont des aristocrates qui tiennent à honneur de ne toucher aucune solde, tandis que les soldats privés sont des mercenaires qui ne font aucune façon de l'avouer, pas plus qu'ils ne se donnent pour des aristocrates, eux barbares, Isauriens, qui ne sont guère que des bandits à gages. De plus le *comitatus* est une sorte de noviciat qui initie à la carrière militaire, la garde est bien autre chose, on y vieillit, et si on en sort c'est pour entrer dans une autre *schola* plus avantageuse.

Quant aux hypaspistes, c'est-à-dire à ce ramassis de vauriens et d'esclaves qui forme la troupe, il faut renoncer à découvrir une analogie chez les Germains où l'armement était chose absolument inconcevable. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Après que les Germains se furent installés en maîtres dans les plus belles provinces de l'Empire, ils se laissèrent, sans beaucoup de répugnance et sans une trop longue résistance, entraîner à copier plus d'une institution romaine. Celle des soldats domestiques fut de ce nombre. Nous allons en saisir l'emprunt chez les Wisigoths.

III. Wisigoths. — Le code publié par le roi Receswinde, entre 654 et 672 [3] renferme une loi qui traite avec détail du cas d'un *buccellarius* qui quitte son patron [4]; cette loi, qu'on qualifie avec raison d'*antiqua* a été retrouvée dans les fragments palimpsestes d'un code attribué au roi Euric (466-484)[5]. On remarquera tout d'abord l'emploi des termes *patronus* et *buccellarius*, ce deuxième mot reparaît jusqu'à quatre fois dans le fragment de code d'Euric, il est remplacé trois fois dans le code de Receswinde par des périphrases.

« Le législateur déclare que le *buccellarius* est ingénu et que, par suite, il peut, quand il lui plaît, quitter son patron pour en prendre un autre, mais ce n'est pas sans une certaine mauvaise grâce que cette faculté lui est reconnue. Le changement de patron est considéré comme une chose anormale et malséante : en règle ordinaire, non seulement le *buccellarius* reste toute sa vie au service du même patron, mais encore, celui-ci mort, il passe au service de ses héritiers. De plus, son état à lui-même, est considéré comme héréditaire : ses fils, bien qu'ils n'y soient pas forcés, lui succèdent dans son service en même temps que dans les biens qu'il tenait de la munificence de son patron; enfin, si au lieu de laisser des fils il ne laisse qu'une fille, celle-ci reste sous la puissance *(in potestate)* du patron, qui devra trouver un *buccellarius* propre à la fois à être pour la fille un mari sortable et à remplacer le père dans son service. Si le *buccellarius* quitte son patron, si, lui mort, ses fils refusent de lui succéder dans son service, si sa fille restée sous la puissance du patron, épouse un autre qu'un *buccellarius* du même patron, dans tous ces cas, non seulement le patron reprend tout ce qu'il avait donné à son *buccellarius*, mais, en outre, il prélève la moitié de tout ce que celui-ci avait pu acquérir pendant le temps qu'il avait été à son service [6]. »

Rien, dans tout ceci, qui rappelle le *comitat* germanique, sauf le don d'armes qui est une nécessité puisqu'il s'agit d'un soldat; au contraire, rien qui ne rappelle la garde romano-byzantine. Le *buccellarius* wisigoth est au service non d'un prince, mais d'un simple particulier, il fait métier de le servir et ses fils l'imiteront après lui; ce sont de petites gens d'une condition toute voisine de celle de l'affranchi. Ils rappellent assez l'antique clientèle qui avait alors disparu depuis longtemps; dès avant la fin de la République, elle n'était plus qu'un souvenir [7]. A celle-ci avait succédé une autre clientèle qui ne créait pas de lien juridique entre le patron et le client. A l'époque du Bas-Empire on travailla à restaurer le seul vestige demeuré debout de l'ancienne clientèle : la condition d'affranchi; cette tendance s'explique par l'état instable de la société qui cherchait à se donner des étais artificiels.

Une constitution de l'année 426 reconnaît aux patrons et à leurs héritiers un droit atténué sur les enfants des affranchis, droit suffisant encore pour les ramener à la servitude pour cause d'ingratitude [8]. Les fils d'affranchis, regroupés ainsi autour des grands propriétaires, devinrent le noyau d'une nouvelle clientèle; à côté d'eux, prirent place des ingénus qui consentaient, en échange des avantages du patronat, à se

[1] *Code Justinien*, l. XII, tit. XXXVI, l. 6; tit. XXXIII, l. 7. — [2] *Germania*, c. XIII-XIV. — [3] K. Zeumer, *Leges Wisigothorum antiquiores*, p. XVIII. — [4] V, 3, 1, *ibid.*, p. 148-149. — [5] Fragment 310, *ibid.*, p. 13. — [6] P. Guilhermoz, *op. cit.*, p. 38-39. — [7] Marquardt, *Vie privée des Romains*, trad. Henry, t. I, p. 239. — [8] *Code Theodosien*, l. V, tit. X, l. 3.

soumettre à une condition juridique dépendante avec cette réserve toutefois qu'ils pouvaient rompre ce lien à leur gré. Cette nouvelle forme de clientèle ne s'appela plus *patronatus* mais *patrocinium*.

Or, tandis que le code d'Euric écrit sans détours *buccellarius*, le code de Receswinde fait usage d'une périphrase et écrit : *quem in patrocinio habet, qui in patrocinio est, in patrocinio constitutus*. Est-ce à dire que dans l'intervalle entre ces deux rois, le terme *buccellarius* était sorti de l'usage? C'est douteux, il semble plutôt que la substitution de la périphrase au terme propre a eu pour but de permettre l'application à tous les ingénus *in patrocinio* [1] de règles, dont la plupart leur convenaient à tous, mais qui avaient été spécialement posées pour une catégorie seulement d'entre eux. Ce qui confirme cette interprétation, c'est que Receswinde a rapproché de la loi relative au *buccellarius* deux autres *leges antiquæ*, qui ne faisaient que répéter deux règles déjà contenues dans ce texte, mais en les posant cette fois, d'une façon générale pour tous les ingénus *in patrocinio*.

La condition attribuée par ces lois aux ingénus *in patrocinio*, et parmi eux aux *buccellarii*, ne fait que reproduire en l'atténuant la condition de l'affranchi. Quelques feuillets plus loin dans le code de Receswinde on lit une *lex antiqua* où les mêmes règles sont appliquées à l'affranchi; règles conformes au droit romain. La Vie de saint Césaire d'Arles ajoute un trait à retenir : le patron avait sur les ingénus placés dans son *patrocinium* le même droit de correction que sur ses esclaves : *Hoc etiam specialius servus Dei* (Cæsarius) *studuit custodire ut, sive de servis seu de ingenuis obsequentibus sibi, numquam extra legitimam disciplinam, id est,* XXXVIII, *quisquis peccans acciperet. Si vero in gravi fuisset culpa deprehensus, permittebat ut post dies aliquod paucis iterum cæderetur, hoc ordinatores præpositosque ecclesiæ suæ contestans quod, si quis amplius neglegentem cædi præciperet et pro ipsa disciplina homo mortuus fuerit, reus esset homicidii cujus imperio factum fuerit* [2].

En conséquence, chez les Wisigoths, les ingénus pouvaient se mettre sous le patronage d'un grand, sans perdre leur ingénuité et se trouver dans un état juridique qui rappelait celui de l'affranchi. Celui qui se résignait à cette démarche en attendait la protection morale et des moyens matériels de subvenir à son existence. Celui qui acceptait cette sorte de demi-servitude pouvait se réserver de confier à l'un l'exploitation de ses domaines, à un autre des emplois domestiques, comme *buccellarii*. Toute cette organisation avait été purement et simplement empruntée à la société du Bas-Empire, sans la moindre réminiscence des institutions germaniques.

Les particuliers n'avaient pas été seuls, chez les Wisigoths, à adopter l'usage des *buccellarii*, les rois ne s'interdirent pas de les imiter. C'est ainsi que Procope nous montre l'ostrogoth Theudis, devenu roi des Wisigoths, former une armée de deux mille hommes et s'entourer d'un corps de doryphores [3].

IV. Ostrogoths. — Le même usage existait chez les Ostrogoths. Procope nous parle des doryphores attachés à la personne de Vitigès [4], à la personne de Totila [5]; il fait également mention des hypaspistes de Teias [6]; en outre il raconte l'histoire d'un doryphore du roi Ildebald et nous apprend que c'était un Gépide. Voici donc la preuve que les barbares établis dans l'Empire imitaient les Romains, trouvaient glorieux ou prudent d'avoir, eux aussi, leurs soldats domestiques qu'ils choisissaient parmi les barbares moins frottés qu'eux-mêmes à la civilisation.

V. Lombards. — Procope nous parle aussi d'un corps de soldats particuliers, θερα πείαι ἀνδρῶν μαχίμων, au service de Théodoric le Grand et d'un roi des Lombards, soldats nettement distincts et opposé aux soldats de carrière. C'est Audoin, roi des Lombards qui πεντακοσίους τε καὶ δισχιλίους τῶν οἱ ἑπομένων ἀπολεξάμενος ἄνδρας ἀγαθοὺς τὰ πολέμια ἐς ξυμμαχίαν αὐτῷ (à Justinien) ἔπεμψεν, οἷς καὶ θεραπείαν μαχίμων ἀνδρῶν ἔδωκε πλέον ἢ τρισχιλίων [7].

Chez les Lombards nous pouvons suivre l'histoire des soldats domestiques et nous savons qu'on leur donnait le nom de *gasindii* ou *gasindi*. Parmi eux se trouvaient des hommes libres *in patrocinio*, des affranchis, et très probablement aussi des esclaves. Paul Diacre raconte qu'une reine lombarde ayant été accusée d'adultère, un de ses esclaves prouva son innocence en se battant en duel pour elle [8]; cet esclave ne peut guère être qu'un soldat domestique. Après la conquête franque, nous rencontrons encore les *gasindi* mentionnés en Lombardie [9] et leur identité avec les vassaux francs résulte bien du capitulaire de Pavie, en 787, où il est dit que les hommes libres lombards peuvent *se commendare in vassatico ubi voluerint, sicut a tempore Langobardorum fecerunt*, ce qui est une allusion au § 11 des lois de Ratchis.

VI. Francs. — La sécurité toute relative dont chacun jouissait à l'époque des rois mérovingiens suggéra naturellement à tous ceux qui se sentaient menacés, et se savaient les moyens de faire veiller sur eux, le recours aux gardes privés. Voici quelques faits qui montrent que la société de ce temps était un vrai coupe-gorge.

Le roi Gontran, qui craint d'être assassiné, ne sort que *vallatus armatis atque custodibus* [10]. — Pendant que Childebert II est en prières dans une église, ses *pueri* arrêtent un individu suspect, qui se déclare en effet envoyé par Frédégonde pour l'assassiner [11]. — Le prince Mérovée, appelé traîtreusement par les habitants de Thérouanne, se rend parmi eux avec une bonne escorte : *adsumptis secum viris fortissimis* [12]. — Le patrice Mummole voulant persuader au prétendant Gondebaud de sortir de la ville de Comminges, où il est assiégé, pour se rendre auprès du roi Gontran et se mettre à sa merci, lui montre une troupe de *viri fortissimi* qui se tiennent prêts à l'escorter, mais à peine le prétendant est-il dehors, que Mummole rentre dans la ville avec ses *satellites* et ferme la porte [13]. — Le petit prince qui devait devenir saint Cloud est sauvé par des *viri fortes* [14] que les *Gesta regum Francorum* (ch. XXIV) appellent *pueri fortes* [15]. — Le petit Childebert, tombé après l'assassinat de Sigebert Ier au pouvoir de Chilpéric, est enlevé par un *puer*, qui l'amène à Metz, où il est proclamé roi [16]. — Chilpéric fait étrangler Galsuinthe par un *puer* [17]. — Frédégonde fait assassiner Sigebert Ier par deux *pueri* qu'elle arme de poignards empoisonnés [18]. — Le comte Leudaste est arrêté et tué par des *pueri* de Frédégonde, que le texte nous montre armés de boucliers et d'épées [19]. — Frédegonde fait assassiner l'évêque de

[1] *Ingenuus in patrocinio* ou *in obsequio* était le terme technique qui servait à désigner cette classe de personnes. — [2] *Monum. Germ. hist., Script. rer. meroving.*, t. III, p. 466. — [3] *De bello Gothico*, l. I, c. XII, édit. Bonn, t. II, p. 68. — [4] *Ibid.*, I, c. XXVI, p. 123. — [5] *Ibid.*, III, c. VIII, p. 310. — [6] *Ibid.*, IV, c. XXXV, p. 640. — [7] *Ibid.*, IV, c. XXVI, p. 598. — [8] *Histor. Langobardorum*, l. IV, c. XLVII, dans *Monum. Germ., Script. rer. langobardic.*, p. 136. — [9] *Codex Carolinus*, n. 93, dans *Monum. Germ., Epist. merov. et karol. ævi*, t. I, p. 631. — [10] Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, l. VII, c. XVIII, édit. Arndt, p. 301. — [11] *Ibid.*, l. X, c. XVIII, p. 430. — [12] *Ibid.*, l. V, c. XVIII, p. 215. — [13] *Ibid.*, l. VII, c. XXXVIII, p. 318-319. — [14] *Ibid.*, l. III, c. XVIII, p. 128. — [15] *Monum. Germ., Script. rer. meroving.*, t. II, p. 281. — [16] *Chronique* de Frédégaire, III, 72, *ibid.*, p. 112. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXVIII, p. 164. — [18] *Ibid.*, l. IV, c. LI, p. 186. — [19] *Ibid.*, l. VI, c. XXXII, p. 273.

Rouen, Prétextat, par un *puer* qui le frappe de son épée [1]. — La même reine invite à un banquet des personnages dont elle veut se défaire; lorsqu'elle les voit ivres-morts, ainsi que les *pueri* qui les accompagnent, elle les fait tuer par des *pueri* (à elle) qui les frappent avec des hâches [2]. — Un personnage nommé Claude, a reçu du roi Gontran la mission de se saisir du cubiculaire Elberulf, qui est réfugié dans la basilique de Saint-Martin; il l'y trouve gardé par ses *pueri*; étant parvenu par ruse à les écarter un moment il tue leur maître, avec l'aide de ses *pueri* à lui, qui le frappent de leurs épées : le coup fait, il se réfugie dans la cellule de l'abbé, mais les *pueri* d'Elberulf, armés de lances procèdent jusqu'à lui et le tuent, tandis que ses *satellites* se cachent [3]. — Les princesses Clotilde et Basine, révoltées contre l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, rassemblent des *pueri* qui sont armés d'épées et de lances; l'abbesse se défend également avec des *pueri* [4]. — Un fou qui se prétendait le Christ, était suivi par une multitude de peuple, avec laquelle il dévastait tout sur son passage; l'évêque du Puy ayant appris qu'il marchait sur sa ville épiscopale, envoie des *viri strenui*, qui s'emparent de lui, le tuent et dispersent ses compagnons [5]. — Les évêques d'Embrun et de Gap envoient une *cohors*, armée d'épées et de flèches, qui maltraite l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux [6]. — Les ambassadeurs envoyés par Childebert II à l'empereur Maurice sont accompagnés de *pueri*, dont un tue avec son épée un marchand de Carthage [7]. — La princesse Rigonthe, fille de Chilpéric, qui se rendait en Espagne pour épouser le roi Récarède, était à Toulouse lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de son père; aussitôt le duc Didier rassembla des *viri fortissimi*, entra à Toulouse, s'empara des trésors que la princesse traînait avec elle, et, après les avoir mis sous scellés, les laissa sous la garde de ces *viri fortes* [8]. — Dynamius, patrice de Provence, étant allé conférer hors de la ville de Marseille avec le duc Gondulf, envoyé par Childebert II, se voit séparé des *armati*, des *satellites*, qui l'escortent et tombe ainsi au pouvoir de Gondulf [9]. — Le duc Childericus Saxo se prend de querelle avec un personnage nommé Vedastes Cevus qu'un de ses *pueri* tue d'un coup de lance [10]. — Des *pueri* du duc Gontran Boson viennent piller une tombe [11]. — Le duc Amalon envoie des *pueri* enlever une jeune fille [12]. — Le comte Beccon est accompagné d'une troupe de *satellites* appelés ensuite ses *pueri* [13]. — Chuppa, ancien connétable de Chilpéric, commet des déprédations avec quatre *pueri* [14]. — Les *pueri* d'un grand, qui est venu à une assemblée tenue par Clotaire II, tuent le maire du palais du prince Caribert [15]. — Le marchand Cristophe, qui se rend à Orléans, avec une grosse somme d'argent et des marchandises, est escorté par deux *pueri* saxons qui l'assassinent en route [16]. — Un habitant de Cambrai qui vient en pèlerinage à Tours, est escorté par des *pueri* dont les lances deviennent miraculeusement lumineuses [17].

Ces gens qui escortent princes, fonctionnaires ou simples particuliers, ne se privent pas de commettre toutes les violences, tous les brigandages et malgré l'impression de forbans qui s'en dégage, il faut reconnaître que ce sont des soldats de police; à eux revient le soin d'opérer les arrestations, de conduire les prisonniers, de garder les prisons, d'exécuter les condamnés; par exemple, le comte Leudaste, mis au ban du royaume, s'enfuit, poursuivi par les *regales pueri;* son complice Riculf a peur d'être arrêté par les *regales* et d'être mis à mort [18]. — Des *pueri*, envoyés par Chilpéric arrêtent le patrice Mummole, le chargent de chaînes et le mettent à la question [19]. — Le prince Chramne ordonne de tirer d'une église, où ils se sont réfugiés, un comte qu'il a destitué et sa belle-mère; les personnages qu'il charge d'exécuter son ordre apostent des *pueri*, qualifiés ensuite *custodes*, qui s'emparent des deux victimes et les conduisent en exil [20]. — Le duc Ara envoie ses *pueri* arrêter l'archiprêtre de Nîmes [21]. — Le duc Berulf envoie ses *pueri cum armorum apparatu* arrêter le comte Leudaste [22]. — Sur l'ordre du roi Gontran, un personnage nommé Boantus est mis à mort par les *homines regis* [23]. — Par ordre du même roi, l'évêque de Marseille Théodore est enlevé dans une embuscade par des *armati* qui le lui amènent [24]. — Le même roi fait enfermer deux évêques dans des monastères, et il ordonne aux *judices* des lieux de les faire garder par des *armati* [25]. — Saint Quintien évêque de Clermont demande aux *milites* qui gardent un de ses parents, arrêté par ordre du comte, de relâcher leur prisonnier [26]. — Des *milites* pendent un voleur [27]; d'autres conduisent un prisonnier enchaîné [28]. — Fortunat [29] et Jonas de Bobbio [30] nous montrent les prisons gardées par des personnages que le premier appelle ind fféremment *milites* et *custodes*, le second *milites* et *satellites* et qui sont placés sous l'autorité directe de tribuns [31].

Les désignations varient : *homines, armati, pueri, viri fortissimi* ou *fortes* ou *strenui, milites, satellites, custodes.* Le terme que Grégoire de Tours emploie de préférence à tous autres est *pueri* qui prend tour à tour la signification d'enfant, de jeune homme et de domestique et ce sont là des sens connus et employés depuis longtemps, mais en outre, Grégoire donne à *pueri* le sens de guerrier ou de soldat inconnu de toute l'ancienne latinité, mais non à l'époque chrétienne. Prudence, avant lui, ayant à mentionner les gardes germains de l'empereur Julien, qui sont très probablement les *scholares*, les appelle : *cuneus puerorum flavicomantium* [32], et Salvien parle des *lixæ puerorum exercitus prosequentes* [33].

La *Chronique* de Frédégaire mentionne [34] les gardes domestiques des généraux byzantins, notamment ceux de Bélisaire, les oppose aux soldats de l'armée impériale et les désigne ainsi : *viri fortissimi, — pueri proprii, quos propriis stipendiis alebat (Belisarius) viri fortes ad prilium, — pueri quos proprios habemus, — pueri.*

Paul Diacre nomme de même *pueri, pueri proprii*, les *gasindi* lombards [35].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLI, p. 353. — [2] *Ibid.*, l. X, c. XXVII, p. 439. — [3] *Ibid.*, l. VII, c. XXIX, p. 308-310. — [4] *Ibid.*, l. X, c. XV, p. 425. — [5] *Ibid.*, l. X, c. XXV, p. 437-438. — [6] *Ibid.*, l. V, c. XX, p. 217. — [7] *Ibid.*, l. X, c. II, p. 409. — [8] *Ibid.*, l. VII, c. IX, p. 295-296. — [9] *Ibid.*, l. VI, c. XI, p. 256. — [10] *Ibid.*, l. VII, c. III, p. 292-293. — [11] *Ibid.*, l. VIII, c. XXI, p. 339. — [12] *Ibid.*, l. IX, c. XXVII, p. 382 — [13] *De virtutibus S. Juliani*, édit. Krusch, p. 571. — [14] *Histor. Francor.*, l. X, c. V, édit. Arndt, p. 413. — [15] Frédégaire, *Chronique*, IV, 55, p. 148. — [16] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XLVI, p. 322. — [17] *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. X, édit. Krusch, p. 594. — [18] *Histor. Francor.*, l. V, c. XLIX, édit. Arndt, p. 240, 242. — [19] *Ibid.*, l. VI, c. XXXVI, p. 275. — [20] *Ibid.*, l. IV, c. XIII, p. 150. — [21] *In gloria martyrum*, c. LXXVII, édit. Krusch, p. 540. — [22] *Histor. Francor.*, l. V, c. XLIX, p. 242. — [23] *Ibid.*, l. VIII, c. XI, p. 331. — [24] *Ibid.*, l. VI, c. XI, p. 256. — [25] *Ibid.*, l. V, c. XX, p. 218. — [26] Grégoire de Tours, *Liber vitæ Patrum*, c. VI, n. 3, édit. Krusch, p. 675. — [27] *De virtutib. S. Martini*, l. I, c. XXI, édit. Krusch, p. 599. — [28] *Liber vitæ Patrum*, c. VII, n. 4, p. 689. — [29] *Vie de S. Germain de Paris*, c. LXVI, dans *Opera pedestria*, édit. Krusch, p. 25. — [30] *Vita Colombani*, c. XXXIV dans *Acta sanct., O. S. B.*, sæc., II, p. 19. — [31] Fortunat, *Vita S. Radegundis*, c. XXXVIII, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 376. — [32] Prudence, *Apothéose*, vs. 495, édit. Dressel, p. 104; cf. Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. LX, édit. Krusch, p. 514-515. — [33] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VII, c. XX. — [34] L. II, n. LXII; dans *Monum. German. histor., Scriptor. rer. merov.*, t. II, p. 86-87. — [35] *Histor. Langob.*, l. I, c. XX, dans *Monum. Germ., Script. rer. langob.*, p. 58; *ibid.*, l. IV, c. XLVII, p. 136.

Marius d'Avenches dit de même : *Hoc anno Clebus, rex Langobardorum, a puero suo interfectus est* [1].

A l'époque de Charles Martel et plus tard, même usage du mot *puer* pour désigner les soldats domestiques, les gardes privés. Dans la *Vita S. Lamberti* on nous parle d'un personnage qui va entreprendre une guerre privée et possède beaucoup de *pueri : Et erant ei possessiones multæ et in obsequio ejus pueri multi* [2]. Dans la *Vita S. Bonifacii*, l'hagiographe appelle indifféremment *clientes* ou *pueri* les hommes armés qui escortent et gardent le saint dans ses voyages et ses missions, et à qui, au moment de son martyre, il interdit de se battre contre les païens qui ont envahi son camp [3]. Enfin, Hincmar paraît donner encore le sens de gardes privés aux *pueri vel vassalli* qu'il nous montre composant la cour de rois carolingiens [4].

En effet, chez les Francs *puer*, *vassallus* et *vassus* ont la même signification [5]; *vassus* et *vassallus* sont des termes gallo-romains et non des termes francs, mais le fait que les Francs, pour désigner les soldats domestiques ont fait usage d'un terme gallo-romain, tend à montrer que l'institution était inconnue chez eux. *Puer* et *vassus* sont synonymes; en effet, on lit dans un paragraphe de la loi salique *vassus ad ministerium*, XXV, 6, ce que plusieurs manuscrits remplacent par *puer ad ministerium*. Ce n'est qu'au VIII^e^ siècle qu'on constate l'usage de *vassus* et de *vassallus* au sens de « vassal », au IX^e^ siècle, ces mots gardaient le sens absolu de « guerrier ».

Grégoire de Tours était trop désireux d'embellir son langage, qu'il savait pauvre, pour ne pas récolter au courant de ses lectures les expressions qui lui agréaient. C'est ainsi qu'avant observé l'usage que font les livres saints de l'expression *viri fortes* pour désigner des guerriers, il a adopté cette locution [6] et il l'a appliquée aux soldats domestiques. La *Chronique* de Frédégaire [7] en fait autant; celle-ci ayant à parler des gardes des généraux byzantins, les appelle une fois *viri fortissimi* en les opposant aux *legionis milites*. Ce qui montre bien qu'à l'époque mérovingienne on ne se trompait pas sur le sens volontiers spécial de l'expression *viri fortes*, c'est que les *Gesta regum Francorum*, dans le récit du meurtre des enfants de Clodomir et de l'évasion de saint Cloud, récit qu'ils empruntent à Grégoire de Tours, substituent l'expression *viri fortes* à celle de *pueri fortes* qui, d'après ce qu'on vient de montrer, était plus précise.

D'autres termes peuvent être rapidement déterminés : *miles* est réservé par Grégoire de Tours aux soldats chargés de la garde et de l'exécution des prisonniers; *satelles*, à la signification péjorative de complice, à côté de celle d'associé, de compagnon, quand ce terme est appliqué aux soldats c'est avec une nuance de mépris; *custos* se dit des soldats chargés de la garde de prisonnier, de la garde d'une frontière.

Pour exprimer le corps de ceux qui gardent les rois mérovingiens, la loi salique fait usage d'une périphrase : *qui in truste dominica est* [8], d'autres textes moins anciens disent simplement : *anstrustio regis* [9], *antrustio dominicus* ou *antrustio* [10]. Le mot *trustis* signifie non pas une protection accordée par le roi, mais une assistance prêtée au roi, en d'autres termes, le *qui in truste dominica est* doit se traduire par « qui fait partie de la garde royale. » Deux capitulaires mérovingiens [11] nous parlent de *trustis* poursuivant les voleurs et la comparaison de ces deux textes et d'un troisième [12] avec deux autres analogues faisant partie de la législation anglo-saxonne [13] permet de bien entendre le sens de *trustis :* il s'agit d'une ligue, d'une association de paix, constituée en vue de la poursuite des voleurs, à laquelle, semble-t-il, devaient appartenir tous les hommes libres, et qui était divisée en centaines, ou groupes territoriaux de cent personnes, dirigés chacun par un *centenarius*. Ce que les textes francs appellent *trustis*, les textes anglo-saxons l'appellent « gilde »; il ne faut donc pas être surpris de voir les capitulaires carolingiens interdire des rassemblements, des ligues, des associations, des *conjurationes*, tantôt sous le nom de *trustes*, tantôt sous celui de *gildoniæ* ou de *geldæ*. Voir en particulier les capitulaires d'Herstal, en 779, c. XIV et XVI; les capitulaires de 789, c. XV et XVI; le capitulaire de 857, c. III et le capitulaire de Ver en 884, c. XIV [14]. Ces capitulaires font du reste, une distinction entre la *trustis* et la « gilde », puisque deux d'entre eux interdisent successivement et séparément l'une de l'autre; il semble que pour eux, la « gilde » avait un but défensif et la *trustis* un but offensif. Sur *trustis* on forma *antrustis* avec le sens d'*adjutores, comites;* lorsqu'on l'employait en parlant des gardes du roi on ajoutait souvent *regis* ou *dominicus*, mais il ne semble pas qu'on s'en soit jamais servi pour désigner les soldats domestiques des particuliers.

Maximin Deloche (voir ce mot), a consacré un travail considérable à la *trustis* et à l'*antrustion royal*, il y voit « le signe frappant d'une condition supérieure à celle des autres hommes libres [15] », dans ce fait que les antrustions jouissaient d'un triple *wergeld*. Encore faut-il observer qu'il ne s'agit pas d'un *wergeld* triple de celui du franc ingénu mais triple de celui auquel leur naissance, quelle qu'elle fût, leur donnait droit. Ce privilège n'était pas spécial aux antrustions, mais leur était commun avec les officiers royaux de tout rang, en sorte qu'il n'y faut voir autre chose qu'une manifestation de la protection spéciale accordée à tout ce qui appartenait au roi. Loin d'être le signe d'une condition supérieure, l'antrustionat ne prouve rien en ce sens. Grégoire de Tours donne à ces gardes des rois le nom de *pueri* et une fois *pueri regales*, parmi eux il se trouvait des hommes de condition servile, c'est le cas de cet homme envoyé par Frédégonde pour assassiner l'évêque Prétextat, le salaire à lui promis était *ut ingenuus fierem, sicut et uxor mea* [16], et, en effet, il résulte de plusieurs textes qu'il se trouvait des lites et des esclaves parmi les antrustions. La *Recapitulatio B*, n. 33, de la loi salique parle de l'antrustion *qui puer regis est*, c'est-à-dire, conformément à la terminologie de la loi salique, qui est esclave du roi.

En ce qui concerne les soldats domestiques des particuliers, Grégoire de Tours paraît en faire peu de cas, il choisit pour eux les expressions les plus désobligeantes de son vocabulaire : *gladiatores, muriones, sicarii* [17]; il laisse entendre que ceux qui, parmi eux,

[1] *Chron.*, ann. 574, dans Mommsen, *Chronica minora*, t. II, p. 238. — [2] *Vita S. Lamberti*, c. IX, dans *Annales sanctorum, O. S. B.*, sæc. III, part. 1, p. 73. — [3] *Vita S. Bonifacii, auctore Willibaldo*, c. VI, VIII; dans Jaffé, *Bibliotheca rer. germanica.*, t. III, p. 449, 464-465. — [4] *De ordine palatii*, c. XXVIII, dans Boretius-Krause, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 526. — [5] Windisch, *Vassus und Vassallus*, dans *Sitzungsberichte* de Leipzig, *Philol.-hist. Klasse*, 1892, t. XLIV, p. 157-167. — [6] *Hist. Francorum*, l. I, c. XII; l. IV, c. XXIX; l. VI, c. XLII, édit. Arndt, p. 40, 165, 282. — [7] *Chron.*, l. IV, n. XXXVIII, LXXIV, dans *op. cit.*, p. 139, 158. — [8] *Lex salica*, XLI, 3; LXII, 1, 2; LXIII, 1, 2; édit. Hessels. — [9] Marculf, *Formulæ*, l. I, n. XVIII, dans *Formulæ*, édit. C. Zeumer, p. 55. — [10] *Lex salica*, XLI, 3; XLII, 1, 2; CIII, 2; CIV, 2; CVI. — [11] Le premier capitulaire additionnel à la loi salique (titre LXVI, édit. Hessels), et le *Pactus pro tenore pacis* de Childebert et de Clotaire, c. IX, c. XVI, cf. *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 5-6, 7. — [12] La *Decretio* de Childebert II, c. IX, XII, *ibid.*, p. 17. — [13] Les *Judicia civitatis Lundoniæ*, dans la législation d'Æthelstan, et la *Constitutio de hundredis*, dans celle d'Edgar, cf. Liebermann, *Die Gesetze der Angelsachsen*, t. I, p. 173-183, 192-195. — [14] Boretius, *Capitula*, t. I, p. 50, 51, 66; t. II, p. 292, 375. — [15] M. Deloche, *op. cit.*, p. 147. — [16] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLI, édit. Arndt, p. 353. — [17] *Ibid.*, l. VIII, c. XXIX; l. IX, c. XLI; l. X, c. XV; édit. Arndt, p. 310, 399, 426.

n'étaient point esclaves ne valaient guère mieux. C'était un ramassis d'aventuriers, d'étrangers, de malfaiteurs, hors la loi.

L'état de soldat domestique aussi bien au service du roi qu'au service d'un particulier, était un état fixe et durable. Certains antrustions étaient mariés [1], vivaient dans leur maison [2]. Marculf nous donne la formule à employer par un particulier qui veut donner une manse à son esclave, à son *gasindus* [3]. Un des capitulaires additionnels à la loi salique parle à deux reprises [4] de *milituniæ*, qu'il place à côté des femmes lites ou romaines, et à qui il attribue dans le tarif des compositions, la moitié du taux des femmes franques ingénues; il est bien difficile d'y voir autre chose que les femmes de ces *milites* tarifés de la même façon et qui sont de véritables soldats domestiques.

« Voilà donc chez les Francs, des soldats domestiques qui le sont d'une façon permanente, qui, sans abandonner pour cela leur service, se marient et s'établissent dans un domicile qui leur est propre. Ceux qui servent des particuliers, tout en restant libres, n'en ont pas moins une situation très nettement dépendante et inférieure : ils sont placés, pour le tarif des compositions, à côté des affranchis et des lites, et ils reçoivent de leurs patrons des libéralités qui sont assimilées à celles que peut recevoir un esclave. Enfin, ayant un état juridique spécial, ils sont naturellement amenés à constituer une classe véritable. Or tous ces traits forment autant de contrastes avec ceux qui caractérisent le *comitatus* des princes germains : au contraire, nous les avons tous trouvés (ou leurs équivalents) chez les *buccellarii* wisigoths; nous n'hésiterons donc pas à admettre qu'ils avaient une analogie très étroite avec ces derniers.

« A l'appui de ce rapprochement, on peut encore faire observer que chez les Francs comme chez les Wisigoths et chez les Lombards, le soldat privé de condition libre appartenait à une catégorie plus générale, celle des ingénus *in obsequio* ou *in patrocinio*. Les grands personnages ne prenaient pas uniquement leurs *ministeriales*, c'est-à-dire leurs officiers et leurs serviteurs domestiques parmi leurs esclaves [6]; ils en avaient parfois de naissance libre, qu'ils recrutaient de la même façon que les soldats privés, notamment chez les peuples germaniques restés en dehors de l'empire franc : Grégoire de Tours [8] nous apprend que l'abbé Brachion, fondateur du monastère de Ménat en Auvergne, était un Thuringien, qui, dans sa jeunesse, avait été veneur d'un duc d'Auvergne. Nous voyons le jeune orfèvre qui devait être saint Éloi venir exercer son métier au service du roi et entrer pour cela dans le patronage d'un de ses trésoriers [7], mais il n'en est pas moins un service royal. Un recueil de formules nous a conservé le modèle de l'acte par lequel un homme libre, n'ayant pas de quoi vivre, se mettait, en dehors de toute idée militaire, dans l'*obsequium* d'un riche particulier, en réservant son ingénuité, et s'engageait à le servir à son pouvoir en échange de l'entretien qu'il recevrait de lui [8]. Plusieurs textes de l'époque mérovingienne et de l'époque carolingienne parlent des redevances et de l'*obsequium* que les hommes libres, habitant sur les terres d'un grand propriétaire, doivent à leur « patron » et déterminent leur situation légale. La loi ripuaire s'occupe de l'ingénu *in obsequio* qui est accusé de crime et fait retomber sur le patron exactement la même responsabilité que lorsqu'il s'agit d'un esclave.

« Par conséquent, si l'on admet l'origine romaine des *buccellarii* wisigoths et des *gasindi* lombards, il faut forcément en faire autant pour les soldats domestiques francs, qui leur ressemblent de si près. Nous ajouterons deux remarques. La première c'est que l'institution des soldats domestiques apparaît plus tôt et plus fortement constituée en Neustrie qu'en Austrasie, ce qui ne s'expliquerait guère si elle était d'origine germanique. La seconde, qui corrobore la précédente, c'est qu'à l'époque carolingienne, l'acte par lequel on devenait le soldat domestique, le « vassal » de quelqu'un, ce qu'on appela plus tard l' « hommage » était considéré comme un usage particulier aux Francs, et inconnu des peuples germaniques restés indépendants [9]. »

H. Leclercq.

GARGOUILLES. « Ce n'est guère que vers le commencement du XIIIe siècle, écrit Viollet-le-Duc, que l'on plaça des chéneaux et, par suite, des gargouilles à la chute des combles. Jusqu'alors dans les premiers siècles du moyen âge, l'eau des toits ou des terrasses s'égouttait directement sur la voie publique au moyen

4870. — Gargouilles.
D'après *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. I, p. 287, fig. 335-336.

de la saillie donnée aux corniches. A la cathédrale de Paris, du temps de Maurice de Sully, c'est-à-dire lors de l'achèvement du chœur en 1190, il n'y avait point de chéneaux et de gargouilles; plus tard, dans le même édifice, vers 1210 encore, les eaux des chéneaux s'écoulaient dans la saillie des larmiers au moyen de rigoles ménagées de distance en distance [10]. »

En effet, les églises romanes n'ont pas de gargouilles, mais l'usage de ce membre d'architecture n'était cependant pas ignoré des constructeurs. Grecs et Romains couvraient leurs édifices de tuiles plates en terre cuite ou de dalles de marbre dont les jonctions, qui suivaient la pente de la toiture, étaient recouvertes par d'autres tuiles convexes, les premières s'appelaient : *tegulæ*, les deuxièmes : *imbrices*. A l'extrémité des rangs d'*imbrices* étaient ajustés, au moyen d'une languette entrant sous le dernier *imbrex* l'ornement nommé antefixes ou *imbrices extremi* ou encore *frontati*, Festus définit l'antefixe un ouvrage en terre cuite que l'on attache au toit, sous la chute d'eau, *sub stillicidio*. Au dire de Pline, ce fut Dibutade de Sicyone qui imagina de placer des masques, *personæ*, sur le bord du toit; il les nomma *protypa*, ensuite il les fit *ectypa* [11]. Sans

[1] *Lex salica*, édit. Hessels, CVI, 1. — [2] *Ibid.*, XLII, 1. — [3] Marculf, *Formulæ*, l. II, n. XXXVI, édit. Zeumer, p. 96-97. — [4] *Lex salica*, LXXII, LXXVI, 9. — [5] *Lex Alamannorum*, LXXIV, 1, édit. Lehmann, p. 138. — [6] *Liber vitæ Patrum*, c. XII, 2, édit. Krusch, p. 712. — [7] *Vita S. Eligii*, I, 4, *P. L.* t. LXXXVIII, col. 482. — [8] *Form. Turonenses*, n. 43, dans Zeumer, p. 94. — [9] P. Guilhermoz, *op. cit.*, p. 74-77. — [10] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°, Paris, 1863, t. VI, p. 21. — [11] Pline, *Hist. nat.*, l. XXV, c. XLIII, n. 12.

doute, Pline a voulu dire que l'antefixe fut d'abord façonnée à la main et ensuite modelée dans un moule à de nombreux exemplaires. Le duc de Luynes ramassa parmi les ruines de Metaponte un antefixe polychromé, on en a trouvé d'autres à Athènes provenant du premier temple de Minerve incendié par les Perses [1].

maux, des figures entières ou même des groupes ornent la face des nombreuses antefixes romaines qu'on possède encore. Deux modèles que nous donnons ici montrent une femme coiffée d'un diadème et d'un voile et un masque grotesque (fig. 4870). Tous deux font office de gouttière et on voit que le deuxième n'eut pas

4871. — Sarcophage de l'église Saint-François à Ravenne. D'après une photographie.

Les antefixes, en général, se trouvaient à l'extrémité de toutes les files d'*imbrices*, quelquefois elles étaient placées de telle façon que de deux files, une seule en était ornée. Des masques, des feuilles, des palmettes formaient les types des antefixes grecques.

Les Étrusques firent usage des antefixes en terre cuite et les Romains leur empruntèrent ce genre de décoration. Des fleurs, des fruits, des masques, des feuilles diverses, des vases, des aigles, des têtes d'animaux, des figures entières ou même des groupes ornent la face des nombreuses antefixes romaines qu'on possède encore. Deux modèles que nous donnons ici montrent une femme coiffée d'un diadème et d'un voile et un masque grotesque (fig. 4870). Tous deux font office de gouttière et on voit que le deuxième n'eut pas déparé sur une cathédrale du moyen âge. La collection Campana comptait une antefixe trouvée dans une vigne du mont Palatin à Rome; cette pièce curieuse représentait une jeune fille portant le diadème et un voile bleu croisé en avant du cou; à la place des seins deux cavités circulaires laissaient passer l'eau de pluie.

[1] Ph. Le Bas et E. Landron, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, pl. II, n. 1.

L'usage des antefixes fut délaissé et abandonné à partir de l'époque barbare et pendant la période romane. Toutefois il est encore possible d'en noter le souvenir sur de rares monuments chrétiens. On sait que l'idée antique de la mort envisageait la tombe comme une maison destinée au défunt, et le sarcophage ou l'urne cinéraire affecta longtemps la forme d'une maison ou d'une hutte. Un sarcophage chrétien de Ravenne (conservé dans l'église Saint-François) et représentant le Christ et les apôtres est surmonté d'un toit figurant des imbrices terminées par quatre antefixes représentant des mufles de lion, mais de crainte de les voir briser on les a couchés sur le toit au lieu de les relever comme des gouttières [1] (fig. 4871).

Les toits reçurent une inclinaison suffisante pour entraîner rapidement la pluie, mais celle-ci ne se trouva plus canalisée et projetée au loin de l'édifice au moyen des gouttières, elle suinta ou tomba goutte à goutte, traçant au pied des murailles un petit sillon, parfois assez éloigné pour permettre à un adulte de se mettre à l'abri sous l'avancé du toit entre la muraille et le petit sillon. De gouttières, ni d'antefixes, ni de gargouilles il n'est pas question, pas plus sur le portail d'entrée de l'ancien monastère de Lorsch, qu'à Saint-Guilhem-du-Désert ou ailleurs.

Aussi ne peut-on que rendre hommage à l'ingéniosité d'un auteur qui fait venir les gargouilles en droite ligne d'un texte de l'Apocalypse [2]. Il y eut, nous dit-il, un grand combat, Michel et ses anges combattirent Lucifer et ses légions, le diable avait pris pour la circonstance la forme d'un reptile et sa gueule projetait de l'eau comme un fleuve. Dès le IVe siècle, un *Michælion* existe à Constantinople, servant de phare aux matelots; bientôt chaque monastère eut son *Michælion* qui ne guidait plus les pilotes mais protégeait contre la foudre. Il en fut ainsi au Mont Gargan, à Tombelaine, à Saint-Mihiel et un peu partout; à Saint-Gall enfin où une des tours de l'église possédait un *altare sancti Michælis in summitate*. De ces installations aériennes, le culte de saint Michel se serait rapproché de terre et l'archange se serait contenté du toit des églises où il embrochait Satan qui lui joua le mauvais tour de s'y multiplier sur tout le périmètre du toit tandis que l'archange disparaissait. Cette explication appartient à la catégorie des facéties dont l'archéologie a été si longtemps encombrée qu'il n'est pas superflu, même de nos jours, de l'en débarrasser.

H. Leclercq.

GARRUCCI (Raphael). — I. Notice. II. Bibliographie.

I. Notice. — Raphaël Garrucci naquit à Naples le 24 janvier 1812 [3], et entra au noviciat des Jésuites le 10 octobre 1826, âgé de quatorze ans. Cette précocité ne recherchait pas seulement la pratique et l'exemple des vertus chrétiennes, elle escomptait le secours qu'une ambition tôt éveillée et déjà impétueuse pourrait attendre de la solidarité des membres d'un ordre illustre et puissant. Entre toutes les maximes évangéliques, il en est une que Garrucci ignora toujours : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il fut fait à vous-même. » Irascible, envieux, hargneux, injuste, impitoyable, sa vanité n'avait d'égale que son envie à l'égard du prochain, que sa jalousie à l'égard des succès d'autrui, que son dénigrement des travaux dont il n'était pas l'auteur. Au contraire, la critique la plus légère adressée à ses écrits lui était insupportable, il ne souffrait rien, n'excusait rien, ne pardonnait rien. Ses contemporains le piquaient à leurs risques et périls, les survivants l'exécutèrent sans pitié et sans remords.

De ses débuts, on connaît peu de chose. Pendant quelques années il fut professeur au collège de Bénévent. Ses premiers travaux, une lettre à M. Avellino sur les antiquités de Salerne (1844), et la publication d'une table alimentaire de Trajan (1845), reçurent un accueil peu courtois. On doit dire à son excuse que bien peu d'épigraphistes savaient alors copier exactement un texte antique. L'ouvrage qui vint ensuite, le recueil des plombs latins du cardinal Altieri (1847), marque un progrès. Il ouvre, a très bien dit W. Frœhner, une série d'excellents livres, qu'on peut critiquer dans le détail, mais qu'on aime, autant pour le choix des sujets, féconds et importants, que pour l'étendue des connaissances qui se révèle à chaque page. Le P. Garrucci était un Raoul-Rochette italien. Après avoir publié son histoire de la ville d'Isernia, il fut compromis dans les menées révolutionnaires de 1848 et obligé de quitter Naples.

Il gagna Rome et s'abrita au *Collegio romano*. Ce fut une période d'activité ininterrompue : un mémoire sur la flotte de Misène (1851), les Verres chrétiens à figures d'or (1858, 1863); les sculptures du Latran (1861), deux recueils de dissertations archéologiques (1864-1866) où une rare sagacité et une science incontestable s'allient à une profonde connaissance des monuments. Des inexactitudes, des erreurs sont inséparables de ces recherches très étendues, simples imperfections presque inévitables de la part de celui qui embrasse, qui généralise, qui ressuscite un fragment du passé, et dont ne sont pas exempts ceux qui, sournoisement, s'incrustent dans le recoin d'une « spécialité ». Quelques voyages en France, en Belgique et en Angleterre mirent le P. Garrucci à la mode parmi les savants de Paris et de Londres, toujours disposés à s'extasier devant les célébrités exotiques [4]. On accueillit, on prôna, on fit fête aux Graffites de Pompéi (1853), aux Mystères du syncrétisme phrygien, aux Mélanges d'épigraphie ancienne (1856), qui trouvèrent à Paris des éditeurs débonnaires. L'Institut de France faillit être de la fête : un mémoire sur l'origine et la valeur des accents latins fut composé en quinze jours et couronné « en cinq secs. » (Le mot était d'un rival, il eut du succès.)

Garrucci poursuivait la préparation d'un ouvrage considérable, une Histoire de l'art chrétien, conçue sur un plan qui rappelle Montfaucon et exécutée avec une probité qui ne s'accorde plus les libertés que le bénédictin du XVIIIe siècle prenait avec les monuments.

Une si vaste entreprise demandait un apport de fonds considérable. Voici comment le P. Garrucci s'en procura. En Italie, comme dans les autres parties de l'Europe, les grandes trouvailles d'objets en argent ne sont pas communes. En dehors de Pompéi, on ne peut citer de notre temps, que deux trouvailles importantes : celles de Vicarello et de Bosco Reale. Vicarello, le Vichy de l'ancien monde romain, était une localité renommée pour ses eaux minérales; les malades des parties les plus éloignées du vaste empire venaient y chercher, au prix de longs voyages, soulagement ou

[1] Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 347, n. 1; F. Y. Ohlsen, *I. Bassorilievi nei sarcofagi in Roma meta del III. fin del V. scolo*, dans *L'Arte*, 1906, t. IX, p. 81-95. On a trouvé à Jéricho, dans le jardin de l'hospice russe, ancienne chapelle Saint-Georges, une gargouille, mais de quel siècle ? cf. *Revue biblique*, 1911, p. 289. — [2] Ch. Abel, *De l'origine des gargouilles et du culte aérien de Saint-Michel*, dans *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1881-1882, IIIe série, t. XI, p. 331-346. — [3] W. Fr[œhner], *Le P. Garrucci*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1885, t. IX, p. 308-311, dit le 22 janvier, j'ai suivi Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 1237. — [4] Même en province on le célébra. Cf. A. Chassaing, *Lettre relative à une visite faite au musée du Puy par le Rev. P. Raph. Garrucci*, dans *Ann. de la Soc. d'agric. sc. arts et commerce du Puy*, 1868, t. XXIII, p. 418.

guérison. Les malades dont les espérances avaient été exaucées offraient à la nymphe des eaux salutaires, avant de quitter Vicarello, la coupe dont ils s'étaient servis pour boire l'eau bienfaisante à la source même. Il y a plusieurs dizaines d'années, on découvrit un dépôt de ces coupes; dans le nombre il s'en trouva une d'une beauté artistique remarquable et d'autres qui portaient gravé sur leurs flancs l'itinéraire suivi par les voyageurs pour se rendre à Vicarello. Le trésor entier ayant été trouvé sur des terres appartenant aux Jésuites fut placé par eux dans leur Musée Kircher, à Rome. Cependant la plus belle coupe de la trouvaille fut mise de côté et les Jésuites autorisèrent le P. Garrucci à la vendre pour employer la somme recueillie à la grande publication qu'il préparait alors sur l'art chrétien. Le comte Michel Tyskiewicz était en relations amicales avec le P. Garrucci; il eut bientôt l'occasion de voir cette splendide coupe en argent, entourée d'un bas-relief d'un art admirable, mais dont le sujet était quelque peu licencieux. La beauté du style et la perfection du travail faisaient d'ailleurs excuser ce défaut, d'autant plus que le motif *objectionable* était relégué dans un coin peu apparent du bas-relief. « Je manifestai au bon Jésuite, raconte Tyskiewicz le désir que j'avais d'acquérir ce gobelet.

— Je ne vous le vendrai pas, me dit Garrucci, mais je vous en ferai cadeau si, de votre côté, vous voulez vous engager à payer les frais de l'édition de l'ouvrage que je suis en train d'écrire.

« Grand fut mon embarras, car si je désirais avec ardeur posséder cette belle coupe, je n'avais, d'autre part, aucune idée de la dépense à laquelle la publication d'un énorme manuscrit et de plusieurs centaines de planches pouvait m'entraîner. Garrucci n'en savait pas là-dessus plus long que moi. Je fus prudent et je m'abstins. » Garrucci garda sa coupe.

Un ou deux ans après, le Crésus de Rouen, M. Dutuit, se mit aussi en tête de posséder la coupe et alla trouver Garrucci. Le Jésuite fut moins exigent; il demanda vingt mille francs de la coupe. M. Dutuit accepta, se mit au bureau du P. Garrucci et signa un chèque de la somme demandée sur son banquier de Paris. Le Père était méfiant; ne connaissait pas M. Dutuit, même de nom, il refusa le chèque et demanda de l'argent comptant. Le riche Rouennais, assez fantasque de sa nature, prit la chose de travers, ferma son portefeuille et sortit.

Quelques mois plus tard, le P. Garrucci ayant besoin d'argent pour son édition, confia le gobelet à une personne qui le porta à Paris, où il fut acquis par le baron Edmond de Rotschild [1].

La *Storia dell'arte cristiana* était assurément l'une des œuvres les plus considérables que l'on eut encore entreprises. C'est la collection des monuments d'art exécutés par les chrétiens des huit premiers siècles : fresques, verres peints, mosaïques, marbres à sculptures, gemmes gravées, bronzes, terres cuites, ivoires, y sont reproduits et expliqués avec une indiscutable compétence [2]. Plus de 2 000 sujets, compris dans cinq cents planches, mettent sous nos yeux ces vieux types qui furent si longtemps le livre de la foule illettrée.

La partie écrite se divise en deux grandes sections. L'une qui occupe les cinq derniers volumes, contient la description des planches reproduisant les monuments chrétiens, deux appendices sont consacrés aux œuvres d'art laissées par les Israélites, par les hérétiques qui vécurent aux premiers temps de l'Église. Une large introduction est consacrée à l'examen général de tous les types qui constituent le canon de l'art chrétien, volume de près de quatre cents pages nourri de faits dont quelques-uns sont nouveaux, de découvertes faites dans les écrits des Pères, d'appréciations fondées sur une connaissance approfondie de l'antiquité classique et de l'antiquité chrétienne.

Ce volume, le plus étudié, le plus important, puisqu'il contient la pensée directrice du travail et les résultats de l'expérience du P. Garrucci, comprend six livres : l'art sous ses formes diverses, peinture, sculpture, architecture; l'homme, c'est-à-dire sa figure, ses vêtements; la symbolique, la personnification des éléments, des fleuves, des terres, des mers, de la tempête; celle de l'Église, de l'enfer, des rêves, des vertus, de Dieu, des anges, des démons et des âmes; les traits tirés des deux Testaments.

Sans méconnaître l'intérêt et la sagacité des explications de Garrucci, Edmond Le Blant, insistait sur l'utilité du recueil, qui mettait sous les yeux des archéologues des dessins de monuments qui rendaient ceux-ci abordables. C'était en effet le principal mérite de l'*opera importantissima* et de l'effort accompli par l'auteur *di un ingegno meraviglioso, di una fama mondiale*. Garrucci, collectionnait tous ces superlatifs délicieux à sa vanité et les reproduisait sans vergogne dans une plaquette intitulée : *Alcuni onorevoli giudizi interno alla storia dell'arte cristiana* (1876).

Un demi siècle s'est écoulé, il est possible de porter un jugement sur ce grand ouvrage. Le texte conserve une valeur qu'il doit à un mérite solide, l'illustration n'est pas méprisable, mais il importe de bien s'expliquer à son sujet. L'archéologue et l'historien ne peuvent ni étudier les monuments ni apprécier l'évolution de l'art d'après ces dessins au trait, d'une monotonie accablante, mais d'une fidélité de lignes incontestable. Beaucoup parmi eux sont utiles — parfois indispensables — à consulter pour éclaircir une reproduction photographique, mais ce qui leur manque à tous c'est l'accent de vérité, le sentiment de la réalité qui met en présence de l'objet lui-même et permet d'en prendre une idée exacte. En outre, ces cinq cents planches groupent au moins quatre fois autant de monuments parmi lesquels beaucoup s'inspirent de types symboliques identiques ou analogues; on les trouve rassemblés, ramenés à peu près à la même échelle, figurés suivant un procédé uniforme de sorte que leurs points de contact se révèlent, leur confrontation s'opère dans des conditions exceptionnelles de facilité.

Mais il ne s'agit pas d'une histoire, ce n'est pas même une esquisse, cet ouvrage monumental jusqu'à l'encombrement, massif jusqu'à l'obstruction, se soustrait par ses dimensions et par son poids à la consultation, et cependant il est essentiellement un livre de consultation, il n'est même que cela et pour le désigner par son nom véritable : Un Répertoire.

Ce qu'on doit souhaiter à ce mastodonte et à l'ombre du P. Garrucci, c'est une deuxième édition de format in-12, mise au courant des découvertes et mise à la portée des bras débiles et des bourses légères. Jusqu'à ce que ce souhait soit rempli, la *Storia dell'arte cristiana* restera un de ces soubassements de bibliothèque qu'on cite de confiance, qu'on salue de loin, qu'on regarde de haut et qu'on ne dérange guère.

En même temps que la *Storia dell'arte cristiana* s'imprimait à Prato, un travail d'un genre tout différent parut à Turin, la *Sylloge* des inscriptions latines antérieures à l'Empire (1875-1877). Pour comprendre cette publication, qui a son côté original et son degré d'utilité, il ne faut pas ignorer que les épigraphistes allemands vivaient avec Garrucci sur le pied de guerre, et ne se gênaient pas pour le faire passer, aux yeux

[1] Tyskiewicz, *Notes et souvenirs d'un vieux collectionneur*, dans *Revue archéologique*, 1897, p. 361-363. — [2] Je cite le compte rendu d'Edmond Le Blant, dans *Journal des Savants*, 1881, p. 430-438.

des simples, pour un faussaire ou un mystificateur. Mommsen, avec cette politesse teutonne qui le rendait si attrayant, lâchait à Garrucci, vieilli et malade, cette dernière ruade :

Garruccio si ad laboris patientiam et ingenium non spernendum etiam justam modestiam et honestam fidem dii concessissent, singularem plane et egregium locum in his studiis sibi vindicaret. Jam omnia complexus pagana et christiana, artis opera, nummos, lapides, recte vix quicquam callet et quo profundius disserit eo minus rem perspexit, abreptus nescio quo spiritu invidiæ omnibus inimicus et maxime sibi ipsi. Multa vidit inter adsiduas peregrinationes susceptas etiam per regiones parum exploratas. Sed in titulis investigandis quod Zangemeister questus est hoc eum sequi, ne a se inventa ab aliis denuo examinentur id ego quoque verum esse testor; exempli causa lapidem edens (Corp. inscr. lat., t. x, n. 5153) *inventum in loco accessu minus facili, ne quis alius relegat, collocat in urbe eius regionis capite Atina. In schedis adhibendis exacta diligentia sæpe desideratur, ut quid apud auctores suos reppererit et ipso parum efficiatur; quid quod ei accidit, ut titulum a*

les honneurs de cette miette de célébrité qui dorait son nom, résultat tardif et fragile d'un long et persévérant effort. De taille moyenne, étroitement boutonné dans la soutane, le crâne ombragé d'une calotte, souriant, jovial parfois, l'œil vif, la parole ample, le teint coloré, c'était un attrayant vieillard, à qui l'âge avait apporté l'apaisement et une modération qui, chez lui, pouvait ressembler à l'indulgence. Septuagénaire, il faisait les honneurs de sa fidèle mémoire aux visiteurs qui, de passage à Rome, s'y étaient souvenus de lui. Toujours studieux, il vivait entouré de dessins, de médailles, de déchets de toute sorte, plomb ou ivoire, bronze ou parchemin. Un travail sur les monnaies d'Italie antérieures à Auguste, depuis longtemps promis, achevait de s'imprimer, il en corrigeait les épreuves.

Le 6 mai 1885, sa messe dite, il remonta dans sa cellule et se mit au travail. Vers l'heure du dîner on le trouva assis devant sa table, la plume aux doigts. Son âme était retournée vers Dieu.

II Bibliographie. — Nous ne donnons que les écrits ayant rapport à l'antiquité chrétienne. Les

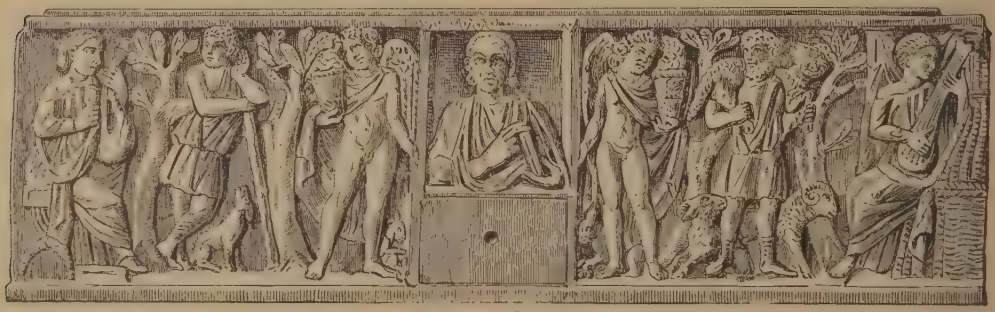

4872. — Sarcophage. D'après Garrucci, *Monumenti del Museo Lateranense*, pl. L, n. 1.

Gudio ex Ligorio editum (t. x, n. 662*), *pro gemino inedito proferret. Lectu difficillima quæque sæpe optime expedivit; ut etiam sæpius graviter erravit* (t. x, n. 5653, 5657), *et uamquam a fin gendis abstinuit, veros titulos non raro fraudulenter interpolavit, maxime ita, ut ubi nullum litterarum vestigium superest, ibi in oculorum locum succedat nescio quæ divinatio non minus superba quam inepta* [1].

Ni faussaire, ni mystificateur, mais dans son ardeur fébrile de produire, Garrucci a pu se hasarder trop souvent, faire mal ce qui avait été fait mieux par d'autres que par lui. Cette hâte, cette ardeur s'expliquait par une ambition démesurée, maladive, il courait après la renommée, il voulait forcer la gloire à le couronner, préférant l'éclat qui brille à la solidité qui dure.

Ses œuvres numismatiques ont une moindre importance. On ne connaît de lui que des articles dont le plus développé fixe la chronologie des monnaies de Constantin (1858-1859).

Après les événements de 1870 et la fermeture du Collège romain, il se retira au Collège américain sur le mont Quirinal. Dans une cellule spacieuse, aux murs nus et blanchis à la chaux, on voyait à droite, en entrant, une étagère chargée de livres et de cartons; à gauche, un lit qui se dissimulait derrière de vieux rideaux de percale; plus près de la fenêtre la table à écrire toute couverte de papiers. Dans ce cadre étudié, et tel que l'avait su combiner une sollicitude, ingénieuse des moindres détails en vue de l'impression à produire, un beau vieillard faisait, avec un air détaché, numéros d'ordre sont ceux du classement suivi par le P. Sommervogel.

23. *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni pagane del Bacco Sabazio e del Persidico Mitra scoperti in un braccio del cimetero di Pretestato in Roma, dissertazioni due del P. Raffaele Garrucci*, in-4°, Napoli, 1852, 72 p. et 6 pl.

27. *Illustrazione delle pitture d'un sotterraneo presso la Via Appia, publicate già dal Bottari come cristiane, e dimostrate pagane*, in-8°, Roma, 1853, tiré à part de la *Civiltà cattolica*, IIe série, t. I, p. 462-464.

29. *Les mystères du syncrétisme phrygien dans les catacombes romaines de Prétextat (nouvelle interprétation)*, in-4°, Paris, 1854, extrait du tome IV des *Mélanges d'archéologie* du P. Ch Cahier.

32. *Mélanges d'épigraphie ancienne*, in-4°, Paris, 1856, 2 livraisons, p. 48. La première livraison contient : 1° l'explication de l'épitaphe grecque attribuée à saint Abercius; 2° un nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun, avec le fac-simile photographique de cette inscription; 3° une appréciation des motifs produits par M. J. P. Rossignol, membre de l'Institut, pour attribuer au VIIe siècle l'inscription d'Autun.

Lettre au Rév. P. Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus, sur son nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun; p. 401-505 de la *Revue archéolo-*

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, p. XLI, col. 2; renvoi pour ses retouches ou ses lectures inventées à t. x, n. 4842, 5837, 5838, et t. IX, 1563, 1582, 1683, 3685.

gique. Cette réponse de M. Rossignol est datée de Paris, 1er novembre 1856.

Réponse à M. Rossignol, membre de l'Institut, par Raphaël Garrucci de la Comp. de Jésus (sur l'inscription d'Autun) extrait des *Mélanges d'épigraphie*, in-4°, 24 p.

33. *Explication des caractères gravés au revers du disque représentant Théodose et ses fils*, dans *Bulletin archéologique de l' Athenaeum français*, 1856, n. 2, p. 15.

34. *Rivista di un nuovo lavoro sull' ΙΧΘΥϹ simbolico edito dal Cav. de Rossi*, dans *Civiltà cattolica*, IIIe série, t. I, p. 561-576.

35. *Hagioglypta, sive Picturæ et sculpturæ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur explicatæ a Joanne L'Heureux (Macario)*, *edidit Raph. Garrucci S. J.*, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1856, p. XII-253.

36. *Appendice di notizie archeologiche... 2. Iscri-*

43 pl.; *Edizione seconda notabilmente accresciuta e corretta con atlante separato fol. di XLII tavole incise in rame*, in-4°, Roma, 1864, p. XXVIII-285 et une table. Les dessins sont du P. Arthur Martin. Cf. *Correspondant*, t. XLV, p. 800; *Civiltà cattolica*, IIIe série, t. XII. p. 716-730.

A la suite de la 2e édition, des *Vetri*, l'auteur donne un : *Appendice di una Dissertazione intorno ai segni di Cristianesimo sulle monete di Costantino, Licinio e loro figli Cesari* où il combat les assertions de Cavedoni, trad. franç. par Adr. de Longpérier, dans *Revue de numismatique*.

48. *Esame critico e cronologico della numismatica. Costantiniana portante segni di cristianesimo, per Raffaele Garrucci*, in-8°, Roma, 1858, p. 72 et 3 pl., con appendice, 1859.

65. *Monumenti del Museo Lateranense descritti ed illustrati, e pubblicati per ordine della Santita di*

4873. — Inscription grecque. *Ibid.*, pl. L, n. 3.

4875. — Fragment de sarcophage. *Ibid.*, pl. L, n. 5.

4874. — Fragment de sarcophage. *Ibid.*, pl. L, n. 4.

zioni cristiane, dans *Civiltà cattolica*, 1856, IIIe série, t. I, p. 476-480.

37. *Epigramma cristiano dei primi secoli, dissert. del P. R. Garrucci*, dans *Civiltà cattolica*, 1856, IIIe série, t. I, p. 685-689; t. I, p. 83-92; tiré à part, 15 p.

38. *Notizie epigrafiche*, dans *Civiltà cattolica*, 1856, IIIe série, t. II, p. 222-225; t. III, p. 340-344.

39. *Alcuni studii de' sigg. Minervini, Cavedoni, Le Blant e Lenormand. — Un importante iscrizione scoperte dal sig. Rénier*, dans *Civiltà cattolica*, 1856, IIIe séric, t. IV, p. 91-96.

40. *Un crocifisso graffito da mano pagana nella Casa dei Cesari nel Palatino, scoperto del P. Raffaele Garrucci*, in-8°, Roma, 1856, p. 19; tiré à part de la *Civiltà cattolica*, 1856, IIIe série, t. IV, p. 529-545.

Il crocifisso graffito in casa dei Cesari, ed il simbolismo cristiano in una corniola del secondo secolo : monumenti due dichiarati dal P. Raffaele Garrucci, in-8°, Roma, 1857. — *Deux monuments des premiers siècles de l'Église, expliqués par le P. Raphael Garrucci, traduction et préface, par Oswald Van den Berghe*, in-8°, Rome, 1862, p. 31. — *Dissertation sur la découverte d'une croix, portant un blasphème païen contre le Christ, représenté avec une tête d'âne, gravé sur les murs du Palais des Césars à Rome, traduit de l'italien par l'abbé C. M. André, extrait de la Civiltà cattolica*, 1856, IIIe série, t. IV, p. 529, inséré dans *les Annales de philosophie chrétienne*, 1857, t. LV, p. 109-118.

41. *Un insigne monumento cristiano di recente tornato in luce ed ora per la prima volta pubblicato ed illustrato*, dans *Civiltà cattolica*, 1857, IIIe série, t. V, p. 731-740.

47. *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei Cristiani primitivi di Roma raccolti e spiegati da Raffaele Garrucci*, in-fol., Roma, 1858, p. XXIV-112, *nostro Signore Papa Pio IX*, in-fol., Roma, 1861.

Pl. XXXI. Tombe probablement d'origine païenne. Amours nus jouant, au centre deux amours nus soutiennent une *imago clypeata* prosaïquement transformée en inscription dont la moitié fut martelée, et sur la partie inférieure on lit :

+ HIC REQVIESCONT·CORPORA
SCOR MARTYRVM YPPOLITI
TAVRINI · HERCVLIANI · ATQVE
IOHANNIS CALIBITIS
FORMOSVS EPS
CONDIDIT

Pl. XLII, n. 5. Sarcophage d'origine païenne trouvé dans la catacombe de Calliste non loin du cubicule où se trouve figurée la ciste remplie de pain et de vin posée derrière un poisson (voir *Dictionn.*, t. III, pl. hors texte, au mot CISTE). Ce sarcophage avait reçu un portrait et une inscription dont les caractères sont de la meilleure époque :

ANNIOC
KATOC

Au-dessus trois masques, de chaque côté la terre et la mer symbolisées, deux génies funèbres et deux génies au vol. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2872, fig. 976.)

Pl. XLIX. Sarcophage chrétien représentant trois fois le Bon Pasteur sur des socles ornés de symboles païens; et des amours pâtres et vignerons courant dans une vigne, faisant la vendange et la foulée, trayant les brebis. Les deux côtes latéraux représentent des scènes analogues, et les amours des quatre saisons. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1615, fig. 385.)

Pl. L, n. 1. Sarcophage très rude, mais intéressant

(fig. 4872). Au centre, dans un cadre rectangulaire, le buste de la défunte tenant un *volumen;* au-dessous l'épitaphe n'a jamais été gravée. Ce motif central est accosté par deux génies funèbres qui sont tout unimment des génies des saisons, chacun tenant une ciste remplie de fleurs ou de fruits ayant à ses pieds un petit animal, lièvre, chien? A la suite, à gauche un pasteur accoudé sur son pedum, une colombe sur un arbre; à droite, un bon pasteur portant la brebis sur les épaules enfin aux deux extrémités deux chanteuses assises, leur instrument à la main.

N. 2. *Imago clypeata* avec les bustes de deux époux; au-dessous le sacrifice d'Abraham.

N. 3, Inscription tracée sur une pierre percée de quatre grands trous dès avant son utilisation, on y lit : (fig. 4873.)

ΒΗΡΑΤΙΟΥϹ · ΝΙΚΑΤΟΡΑϹ
ΛΑΖΑΡΙΗ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΗ
ΚΑΙ ΟΝΗϹΙΜΗ ΚΟΝ ΦΙΛΙΟΥϹ
ΒΕΝΕΜΕΡΕΝΤΕϹ
ΟΒΙ ΟϹΤΑ ΥΤΑ
☩ ☩

Quatre symboles. Le monstre vomissant Jonas, le Bon Pasteur, un lion sans emploi et qui évidemment cherche Daniel, une ancre. (Voir *Dictionn.*, au mot Épicuréisme pour la formule ο βιος ταυτα et Hypogée pour la figure de cette inscription.)

N. 4. Fragment d'un sarcophage (fig. 4874), un arbre, une colombe en coupe une branche avec son bec, elle va l'apporter à Noé, car elle pose sur le sommet de l'arche, sorte de coffre carré portant l'épitaphe d'une fillette de sept ans et quatre mois; ensuite les trois Hébreux dans la fournaise.

N. 5. Un repas, un poisson dans un plat (fig. 4875) :

N. 6. Fragment de sarcophage : sacrifice d'Abraham, orante, un personnage.

Pl. LI, n. 13. Sarcophage. Face antérieure : 1° Moïse, frappant le rocher et deux Hébreux étanchant leur soif; 2° Arrestation de saint Pierre par deux Juifs en bonnets plats; 3° Jésus changeant l'eau en vin à Cana; 4° Une orante entre deux saints protecteurs; 5° Jésus guérissant un aveugle; 6° Jésus multipliant les pains et les poissons; 7° Jésus ressuscitant Lazare. Faces latérales : Adam et Ève; les trois Hébreux dans la fournaise; Couvercle : Les génies des quatre saisons entourant un buste. Épitaphe. Chasseurs.

Voici l'épitaphe :

SABINO
COIVGI
QVI VIXIT
ANN · XLIIII
M · X · D · XIII
BM IN PACE
D · VI · K · MAI

N. 4. Fragment de sarcophage : Jésus prédisant le reniement de saint Pierre. Orante entre deux saints portant chacun le *volumen*. Jésus à Cana, Moïse frappant le rocher.

66. *Un vetro cimiteriale*, dans *Civiltà cattolica*, 1862, Ve série, t. I, p. 691-703.

67. *Descrizione del cimitero Ebraico di Vigna Randanini sulla via Appia*, dans *Civiltà cattolica*, 1862, Ve série, t. III, p. 87-97; et dans *Memorie dell'Accademia Pontificia di Archeologia*, t. XV, p. 121 sq.

Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Randanini, illustrato per Raffaele Garrucci, in-8°, Roma, 1862, p. 69, pl.

69. *Nuove epigrafi Giudaiche di Vigna Randanini*, s. l. n. d., 16 p., extrait de la *Civiltà cattolica*, 1863, Ve série, t. VI, p. 102-117.

73. *Intorno all' età di San Giuseppe, lettera la direttore del Divoto di San Giuseppe in Modena*, in-8°, Modena, 1864, p. 16, traduit et inséré dans *Annales de S. Joseph*, 1864, t. III, p. 350-354, réimprimé avec les dissertations de Gori, Rossi et Bortolotti, dans D. Bortolotti, *Dissertazioni intorno all' età di S. Giuseppe sposo di Maria vergine, aggiuntori un cenno storico-statistico sul nome di Giuseppe*, in-8°, Modena, 1865, p. 118.

80. *Observations sur l'article intitulé : le tombeau de Nila Florentina*, dans *Études religieuses*, 1868, IVe série, t. II, p. 965-974.

81 *D'un epitaffio cristiano, che vedesi ora nel Museo du Louvre*, dans *Civiltà cattolica*, 1868, VIIe série, t. IV, p. 210-221.

83. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par E. Le Blant, dans *Civiltà cattolica*, 1869, VIIe série, t. V, p. 696-703.

86. *Frammenti della cathedra di S. Pietro congiunti alla sedia di Carlo il Calvo ornata di avorii*, dans *Two memoirs on Saint Peters chair*, London, 1870, p. 20-22.

87. *Il cimitero cristiano di Napoli detto le Catacombe di S. Gennaro* per Raffaele Garrucci, s. l. n. d., in-8°, 22 p. (1872); extrait de la *Civiltà cattolica*, 1872, VIIIe série, t. V, p. 551-559.

94. Un article dans : *Il secondo Centenario del culto al sacro Cuore dell' Uomo dio, festeggiato in Napoli dalla Compagnia di Gesu, nel giorno XVI di giugno MDCCCLXXV.*

* (oublié par Sommervogel). A. Nesbitt, *On a box of carved Ivory of the sixth century, together with a letter on the same subject by P. R. Garrucci*, dans *The Archæologia*, 1876, p. 321-330.

98. *Una croce graffita in Pompei ed altri monumenti Pompeiani*, dans *Civiltà cattolica*, 1879, Xe série, t. XII, p. 211-219.

108. *Storia della arte cristiana nei primi otto secoli della Chiesa, scritta dal* P. Raffaele Garrucci D. C. D. G. *e corredata della collezione di tutti; monumenti di pittura e scultura incisi in rame su cinquecento tavole ed illustrati*, 6 vol., in-fol., Prato, 1872.

Parte Prima. Teorica.

Libro I. Carattere dell'arte cristiana.

Cap. I. Origine, p. 5; II. Ebraica tradizione sull'arte del disegno, 9; III. Pagana tradizione sul arte del disegno, 14; IV. Se la scultura e la pittura furono egualmente e senza distintione ammesse sin dal principio della Chiesa, 17; V. Dei sacri edifizii e prima delle basiliche, 19; VI. Battisteri, 26; VII. I cimiteri, 29; VIII. Natura dell'arte cristiana, 32; IX. Delle parti nelle quali l'arte si divide, 39; X. Della invenzione o sia dell'artistico linguaggio ove della compenetrazione e della figura della metafora, dell' allegoria delle personificazione, della ipotiposi del discorso, 41; XI. Del triplice nesso dei soggetti biblici fra loro, 45.

Libro II. Dell'uomo.

Cap. I. Nudita delle figure umane, 51; II. Proporzioni dell'ignudo, stile del disegno e colorito, pittura a fresco e a secco, 56; III. Dei lavori di mosaico, di smalto, di niello, alla damaschina, di tarsia, di plastica, di scalpello, 59; IV. Delle veste interiori, 62; V. Della tunica esteriore 65; VI. Della dalmatica, il colobio e la tunica aperta e immanicata, 70; VII. Della toga, del pallio, della læna, della clamide, 72; VIII. Del vario modo di coprire il capo e dei calzari, 78; IX. Sacro costume di tondere la barba e i capelli, 83; X. Della rasura clericale e della tonsura delle vergini consecrate, 86; XI. Vesti di Cristo e degli apostoli, 93; XII. Pallio sacro, 96; XIII. Il pallio sacro nella Chiesa di Roma e come prende forma di fascia, 103; XIV. La tunica podere, la dalmatica e la casula o penula sacra, 109; XV. L'orario, la stola sacerdotale, il manipolo, 112; XVI. Mitre e veli sacri, bastone e scarpe episco-

pali, 118; XVII. Del gesto, e in prima dell'orante e dell' adorante ore anche del bacio, 124; XVIII. Gesto di chi parla indica é benedice, 130; XIX. Del geste di chi pensa, riposa, si duole, e attonito, e tristo, 136; XX. Del gesto di stringere la destra, del giurare, del porre la mano sulla spalla altrui e abbrocciare, del porre il dito sulle labra, 141; XXI. Delle mani velate, 146; XXII. Della espressione, 148.

Libro III. Del simbolo.

Cap. I. Origine del simbolo, 151; II. Il pesce e la croce 154; III. La croce simbolica e l'ἰσοψηφία del ρω, 157; IV. Monogrammi l'α e l'ω, il triangulo, 163; V. Croce e monogramma col globo, croce coll'agnello, colla colomba, col serpente, col monogramma ovvero col basto di Cristo in corona, 170; VI. Croce e uno o due pesci, ancora e pesce, 174; VII. Pane e pesce, pescatore, 177; VIII. Albero di palma e ramo, 179; IX. Simboli presi dai gaiochi, palma, corona, certa delle sorti, borsa di premio e flagelli di pena, piede umano, cavallo e meta simboli di corsa, corone portate da una columba o tenute da mano celeste, 184; X. Le stagioni, il moggio e il sacco di grano, la botte, l'otre di vino e il tino da pigiar l'uva, 187; XI. Gli alberi e i frutti delle stagioni, 190; XII. Monte, terra e cielo, 193; XIII. Il mare, la nave, 202; XIV. La nuvola, il nembo e il nimbo, 207; XV. Trono, scettro e busto imperiale, cattedra, cista, libri e volumi, 213; XVI. Simboli parlanti, simboli della professione, 219; XVII. Il vaso simbolico egli stumenti di martirio, 222; XVIII. L'agnello, il capro, il cervo, 233; XIX. Gli uccelli; la colomba, il pavone, l'aquila, il gallo, 239; XX. Il pesce S. Pietro e il delfino, 245. XXI. I quattro animali simbolici, 248; XXII. Animali fantastici; il pistrice, il fenice, il grifo, 252; XXIII. Narrazioni favolose, Orfeo tra le fiere ed Ulisse alle sirene, 258.

Libro IV. La personificazione.

Cap. I. Natura della personificazione, 261; II. Personificazione del cielo, del sole, della luna, del tuono, della folgore, dei venti, 263; III. Pers. della terra, mare, fiumi, fonti, monti, valle, termine, stagioni, 265; IV. Pers. delle idee astratte; senato, popolo, filosofia, sacerdozio, chiesa, profeti apostoli, 269; V. La sapienza, la concordia, la danza, il sonno, il sogno, la morte, 279; VI. Dio uno e trino, 284; VII. Gli angeli, i serafini, i cherubini, 292; VIII. Pers. degli angeli ribelli ore anche di trutta dell'*Hadès* e del *Thanatos*, 298; IX. Le anime, 304.

Libro V. Tipi dell'antico testamento.

Cap. I. Adamo et Eva, 311; II. Caino ed Abele, 316; III. Noi, 319; IV. Melchisedec, 323; V. Abramo e Isacco, 325; VI. Giacobbe, Efraim, Manasso, Giuseppe, 333, VII. Mose, 335; VIII. Tobia, Giobbe, Davide, 340; IX. Elia, 342; X. Isaia, 344; XI. Geremia, Ezechielle, 346; XII. Daniele, 348; XIII. Giona, 356.

Libro VI. Tipi del Nuovo testamento.

Cap. I. Prosopografia della Vergine e annunziazione, 359; II. Natività, visita dei pastori, costume di S. Giuseppe, offerta dei Magi, strage dei bambini di Betlemme, 363; III. Prosopografia del Battista e Battesimo, 368; IV. Prosopografia del Redentore e pria del suo padre putativo, 373; V. Nozze di Cana, conversione dell'acqua, il centurione di Cafarnaum, guarigione dei ciechi e dei paralitici, 377; VI. Il fico maledetto, la Sammaritana e il Sammaritano, l'Emoroissa e la Cananea, la moltiplicazione, il morto di Naïm e quello di Bethania, 379; VII. Lavanda, predizione fatta a Pietro, cena del Signore, 383; VIII. Tribunale di Caifa e di Pilato. Ecce Homo, coronazione di spine, viaggio al Calvario, 386; IX. La crocifissione, 389; X. La resurezione, l'ascensione e la istituzione della Chiesa, 392; XI. Caratteristiche dei SS. Pietro e Paolo, 396; XII. Atti des SS. Pietre e Paolo e loro martirio. 399.

La « Parte seconda. Annali » est une sorte d'histoire ou plutôt de chronique de l'art chrétien primitif, divisée en six livres, depuis la nativité du Christ jusqu'à l'an 840.

Dans cette revue des monuments situé à leur rang chronologique on retrouve l'érudition toujours présente de l'auteur et la matière d'un ouvrage, qui reste à écrire, sur l'art chrétien.

TOME II. *Peintures céméteriales*, planches I à CV[a] (1873).

La description est faite par cimetières : Lucine, pl. I-III; Calliste, crypte des papes, pl. IV-IX; Cubicule de sainte Cécile, pl. X-XXXVI; Prétextat, pl. XXXVII-XXXIX; Cimetière sur la voie Latine, pl. XL; Pierre-et-Marcellin, pl. XLI-LVIII; Cyriaque, pl. LIX; Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, pl. LX-LXVII; Thrason, pl. LXVIII-LXXIII; Priscille, pl. LXXIV-LXXXI; Pasifile, Hermès *ad civum cucumeris*, pl. LXXXII-LXXXIII; Valentin sur la voie Flaminienne, pl. LXXXIV; Generosa, *ad sextum Philippi*, pl. LXXXV; Pontien *ad ursum pileatum*, pl. LXXXVI-LXXXVIII; Sébastien *ad catacumbas*, pl. LXXXIX; Albano, pl. LXXXIX; Saint-Janvier à Naples, pl. XC-XCIV; Saint-Janvier à Naples, cimetière supérieur, pl. XCV-CIV; Saint-Gaudiosus à Naples, pl. CIV-CV; Saint-Sévère à Naples, pl. CV[a], Cimetière de Syracuse. Deux tombes à Milan, pl. CV[b]; Hypogée de Reims, p. 127. Alexandrie d'Égypte, pl. CV[b]. Cyrène et Aphrodisiade en Lybie, pl. CV[c].

TOME III. *Peintures non céméteriales*, planches CVI à CCIII (1876).

Images acheropites, pl. CVI; La Vierge pl. CVII; Médaillons des papes de l'ancienne basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, pl. CVIII-CXI; Genèse de Vienne, pl. CXII-CXXIII; Genèse de Cotton, pl. CXXIV-CXXV; *Codex Amiatinus*, pl. CXXVI-CXXVII; Évangéliaire de Raboula, pl. CXXVIII-CXL; ms. de Cambridge, pl. CXLI; Cosmas Indicopleustes, pl. CXLII-CLIII; Fresques de Sainte-Félicité à Rome, pl. CLIV; Fresques de l'église souterraine des Saints-Silvestre-et-Martin; pl. CLV; miniature d'un ms. de la bibl. Laurentienne; de saint Anastase le persan; de l'église souterraine de Saint-Clément, du diptyque de Brescia, pl. CLVI; Rouleau de Josué, pl. CLVII-CLXVII; Verres dorés, pl. CLXVIII-CCIII.

TOME IV. *Mosaïques céméteriales et non céméteriales*, pl. CCIV à CCXCIV (1877).

Mosaïques des cimetières, pl. CCIV; Voûte sphérique de Sainte-Constance, pl. CCIV; voûte annulaire du même monument, pl. CCV-CCVI; lunette du même monument, pl. CCVII; Abside de Sainte-Pudentienne, pl. CCVIII; Chapelle dans la même basilique, pl. CCIX; Sainte-Sabine, pl. CCX; Arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, pl. CCXI, détails dudit, pl. CCXII-CCXIV, nef de la dite basilique, pl. CCXV-CCXXII; Chapelle de Saint-Pierre-Chrysologue à Ravenne, pl. CCXXII. Voûte et portraits, pl. CCXXIII-CCXXV; Baptistère d'Ursus à Ravenne, pl. CCXXVI-CCXXVII; parois du dit baptistère, pl. CCXXVIII; Mausolée de Galla Placidia, pl. CCXXIX-CCXXXIII.

Chapelle Saint-Aquilin à Saint-Laurent de Milan, pl. CCXXXIV; voûte de la basilique de Fausta à Milan, pl. CCXXXV; parois, pl. CCXXXVI; Saint-Paul-hors-les-murs, pl. CCXXXVII; Oratoire de Saint-Jean l'évangéliste au baptistère du Latran à Rome, pl. CCXXXVIII; Oratoire de Saint-Jean-Baptiste, pl. CCXXXIX; Saint-André in Catabarbara, pl. CCXL; Abside de Sainte-Agathe-in-Subura, pl. CCXL, baptistère de Sainte Marie in Cosmedin, pl. CCXLI; Saint-Apollinaire à Ravenne, pl. CCXLII-CCLI; Saint-Théodore à Rome, pl. CCLII; Saints-Côme-et-Damien à Rome, pl. CCLIII; Sainte-Agathe à Ravenne, pl. CCLIV; Sainte-Prisque près Capoue, pl. CCLIV-CCLV; Sainte-Matrona à Capoue, pl. CCLVI-CCLVII; Saint-Vital à Ravenne, pl. CCLVIII-

CCLXVII ; Saint-Michel à Ravenne, pl. CCLXVII-CCLXVIII ; Baptistère de Naples, pl. CCLXIX-CCLXX ; Saint-Laurent au Campo Verano, à Rome, pl. CCLXXI ; Oratoire de Saint-Venant à Rome, pl. CCLXXII ; Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, pl. CCLXXIV ; Saint-Étienne le Rond, pl. CCLXXIV ; Saint-Apollinaire in Classe à Ravenne, pl. CCLXXIV-CCLXXV ; Saint-Sébastien à Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome, pl. CCLXXV ; Sainte-Eufémie, pl. CCLXXV ; Parenzo, pl. CCLXXVI ; Baptistère de Capoue, pl. CCLXXVII ; Baptistère de Valence en France, pl. CCLXXVII ; Salone en Dalmatie, pl. CCLXXVIII ; Sainte-Marie del Presepio à Rome, pl. CCLXXIX-CCLXXXI ; Prédication et mort des princes des apôtres mosaïque du pape Jean VII à Rome, abside d'Aix-la-Chapelle, et Sainte-Suzanne à Rome, pl. CCLXXXII ; *Triclinium* du Latran, pl. CCLXXXIII ; Saints-Nerée-et-Achillée à Rome, pl. CCLXXXIV ; Arc triomphal de Sainte-Praxède, pl. CCLXXXV-CCLXXXVII ; chapelle de Saint-Zenon à Sainte-Praxède, pl. CCLXXXVIII-CCXCI ; Sainte-Cécile à Rome, pl. CCXCII ; Sainte-Marie in Dominica à Rome, pl. CCXCIII ; Saint-Marc à Rome, pl. CCXCIV.

TOME V. *Sarcophages et sculptures cémétériales*, pl. CCXCV à CDIV (1879).

Aire-sur-l'Adour, Aix-en-Provence, Alger, Ancone, Apt, Arezzo, Arles, Astorga, Auch, Avignon, Bagnoles, Balazuc, Barcelone, Béziers, Bordeaux, Brescia, Brignoles (la Gayole), Cagliari, Cahors, Campli, Saint-Cannat, Cannes, Civita Castellana, Clermont-Ferrand, Collo, Concordia, Corneto, Constantinople, Dellis, Fermo, Florence, Fusignano, Gerone, Saint-Gilles, Lambèse, Lérins, Lucques, Lyon, Macerino, Madrid, Manosque, Mantoue, Marseille, Saint-Maximin, Metz, Milan, Moissac, Naples, Narbonne, Narni, Nîmes, Osimo, Ostie, Palerme, Paris, Pérouse, Pesaro, Philippeville, Pise, Porto-Torres, Puy, Ravello, Ravenne, Reigneux-le-Franc, Reims, Riano, Rodez, Rome, Saïda, Salerne, Salone, Saragosse, Servanes, Smyrne, Soissons, Spalato, Spolète, Sutri, Syracuse, Tivoli, Tolède, Tolentino, Tolmo, Trèves, Tusculum, Toulouse, Tours, Valence d'Espagne, Velletri, Venasque, Vérone.

TOME VI. *Sculptures non cémétériales*, pl. CDV à D (1880).

Stucs de Rome, pl. CDV ; Stucs du baptistère d'Ursus à Ravenne, pl. CDVI-CDVII ; chapiteaux, pl. CDVIII-CDIX ; Ambon, pl. CDX ; pupitre de Sainte-Radegonde ; bas-relief de Magonza, tablette votive, pl. CDXI ; chaire de Saint-Pierre à Rome, pl. CDXII ; chaire de Saint-Marc à Venise, pl. CDXIII ; chaire de Maximin de Ravenne, pl. CDXIV-CDXXII ; Table d'autel d'Otricoli, autel de Saint-Vital à Ravenne, pl. CDXXII ; autel de Marseille, confession d'autel, pl. CDXXIII ; autel de Cividale, pl. CDXXIV ; baptistère de Cividale, pl. CDXXV Ambon de Salonique, pl. CDXXVI ; sceau de bronze de Rome, pl. CDXXVI ; bénitiers, sceaux, pl. CDXXVII Vase de plomb de Carthage, pl. CDXXVIII ; Bon Pasteur, Saint-Hippolyte, pl. CDXXVIII-CDXXX. — Orfèvrerie, pl. CDXXX-CDXXXVI ; Pixydes d'ivoire, cassette, diptyques, couvertures d'évangéliaires, pl. CDXXXVII-CDLIX ; Argenterie, verres, terre cuite, lampes, sceaux, pl. CDLX-CDLXXVI, Pierres gravées, pl. CDLXXVII-CDLXXVIII ; bracelets, pendeloques, fermails, amulettes, médailles de dévotion, monnaies, pl. CDLXXIX-CDLXXXII ; Inscriptions, pl. CDLXXXIII-CDLXXXVIII ; Juifs ; hérétiques, pl. CDLIX-CDXCV. Sculptures d'une des colonnes du ciborium de Saint-Marc de Venise, pl. CDXCVI-CDXCVIII ; Portes de Sainte-Sabine, pl. CDXCIV-D.

113. *Simbolo battesimale in un sarcofago inedito di Roma.* — *Osservazioni epigrafiche*, dans *Civiltà cattolica*, 1882, XII[e] série, t. I, p. 210-216.

114. *Cemetero ebraico di Venosa in Puglia*, dans *Civiltà cattolica*, 1882, XII[e] série, t. I, p. 707-720.

H. LECLERCQ.

GAUCHE (COTÉ). Nous n'aurions rien à ajouter à ce qui a été dit dans le *Dictionnaire* relativement au côté droit (voir DROIT) si on n'avait paru curieux de savoir si l'antiquité chrétienne tenait compte du Christ ou du spectateur qui est censé lui faire face pour déterminer la gauche et la droite. Nous ne trouvons nulle part la solution de ce problème — un problème de la taille d'une devinette — dans les textes, car les anciens chrétiens ont plutôt décrit et moralisé que dépensé leurs loisirs en discussions théoriques et en élucubrations symboliques. Les choses ont changé depuis. Au XVIII[e] siècle, les bollandistes n'ont pas cru pouvoir esquiver la question à propos des princes des apôtres [1] ; et cette investigation ramenée à un cas particulier est peut-être la manière la plus sûre d'atteindre à la solution.

Un certain Jean Luccius avait écrit : *in ecclesiis antiquis, Romæ superstitibus, ante annum DCCC confectis, inter imagines sacras operis musivi, digniorem locum obtinere eas, quæ ad sinistram sitæ sunt : quæ autem tempore Leonis papæ III confectæ fuerunt, e contrario dexteram pro digniori habere ; posteriores autem denuo, antiquo more, pro digniori sinistram, sicque continuatum esse usque ad pontificatum Nicolai quarti, anno 1288 electi ; cujus tempore iterum locus dignior dextræ delatus sit, et abinde continuatus usque ad hodiernum diem.*

Ciampini, à propos de la mosaïque de Sainte-Cécile, fait la remarque suivante au sujet de la place respective de saint Pierre et de saint Paul : *Hæ figuræ, scilicet sancti Pauli ac sanctæ Agathæ, præsulisque Pascalis ad Salvatoris dexteram positæ, ad sinistram locandæ erant, quoniam sic positæ Græcorum videntur confirmare sententiam qui lævam dextera nobiliorem esse indicant* [2].

Quelle subtilité, remarque Eugène Müntz. Ciampini a sans doute voulu dire que ces figures, placées à la droite du Sauveur, sont à notre gauche. Mais du moment qu'il met en ligne de compte le côté du Christ et non le nôtre, ne voit-il pas que les deux se neutralisent ! On pourrait dire de saint Pierre qu'il est à la vérité à la gauche du Christ, mais à notre droite ; qu'il occupe par conséquent la place d'honneur. En réalité il faut tenir compte de la droite ou de la gauche du Christ seulement [3].

Voici les principales mosaïques chrétiennes de Rome, monuments d'une autorité imposante parce qu'on doit penser que, dans la composition, rien ne fut abandonné à la fantaisie. Les mosaïques où saint Pierre est placé à la droite du spectateur (par conséquent à la gauche du Christ), et saint Paul à la gauche du spectateur (par conséquent à la droite du Christ), forment l'immense majorité : Absidiole latérale du mausolée de Sainte-Constance ; coupole du baptistère des Orthodoxes et du baptistère des Ariens à Ravenne ; abside de Sainte-Pudentienne ; abside de l'ancienne basilique du Vatican ; arc triomphal de Saint-Paul-hors-les-murs ; basilique de Sainte-Agnès in Suburra ; oratoire de Saint-Venance ; églises des Saints-Côme-et-Damien, de Saint-André in Catabarbara, de Sainte-Praxède (arc triomphal et abside), de Sainte-Cécile, de Saint-Marc (arc de la tribune). Cet ordre n'est interverti que dans deux mosaïques ; celle de Sainte-Sabine et celle de Saint-Laurent-hors-les-murs.

H. LECLERCQ.

[1] *De positione imaginum sanctorum apostolorum Petri et Pauli dextra lævaque inter se*, dans *Acta sanct.*, juin, t. VII, p. 161. — [2] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 162. — [3] E. Müntz, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 13, note 2.

GAUDIOSUS (Catacombe de saint). — I. Notice. II. Bibliographie.

I. Notice. — Naples possède plusieurs catacombes; une d'entre elles porte le nom de *catacomba di santo Gaudioso* et l'entrée se trouve sous l'autel principal de l'église de *santa Maria della Sanità*, à main droite. Moins profonde que la catacombe de Saint-Janvier (voir ce mot) elle présente avec cette dernière une grande similitude. Son vocable moderne de catacombe *della Sanità* ne doit pas faire mettre en oubli le vocable primitif. Cet évêque Gaudiosus était un africain de la Proconsulaire, titulaire du siège d'Abitine et obligé de s'exiler au plus fort de la persécution vandale, il trouva un refuge à Naples en 439 et y mourut le 28 octobre 453. Pendant ces années de retraite forcée, il avait fondé un petit monastère dans la vallée appelée aujourd'hui *della Sanità*. Il fut enterré dans une des premières chambres du souterrain dans un *arcosolium* matique et *pallium* sur le bord duquel se trouvent les *gammadiæ* (voir ce mot) : ⸢ה⸣. Au-dessus on lit :

S PETRVS

A droite, se voit un personnage imberbe, vêtu de la même manière. Les deux pointes de son vêtement sont marquées ⁘. A gauche, se montre le défunt que nou connaissons par son nom :

PASCENTIVS

Il est vêtu de la dalmatique et de la *pænula* et dirige, vers son saint protecteur, ses mains voilées. Tout ce groupe se trouve placé entre deux candélabres. Le personnage inconnu est peut-être Gaudiosus que Pascentius invoque comme patron (fig. 4876).

L'intrados de l'arc est bordé, en avant et en arrière, d'un rang de perles allongées et le champ, par des lignes obliquées rattachées aux points de rencontre,

4876. — Fresque de la catacombe de Gaudiosus. D'après Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. II, pl. CIV, n. 2.

dont nous reparlerons; par une singularité notable, l'autel ne fut pas érigé sur la pierre qui surmontait le tombeau, anomalie qui, d'ailleurs, a été plusieurs fois observée à Rome.

Avant Gaudiosus, qui devint éponyme de la catacombe, l'évêque de Naples Nostrianus, celui-là même qui avait accueilli son collègue africain et lui avait offert l'hospitalité, mourut en 444 et fut enseveli dans la même catacombe où sa tombe semble encore reconnaissable. La catacombe se développa autant que celle de Saint-Janvier, mais sans avoir autant de ramifications; elle a servi aux inhumations presque jusqu'à nos jours.

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, l'historien Celano visita la catacombe dont Baronius avait parlé en ces termes : *Vidi ejusdem [sancti] cœmeterium subterraneum in suburbiis Neapolis, ubi hactenus inter alia nobilia antiquitatis monumenta ipsius tumuli servatur inscriptio musivo opere exarata, licet ob vetustatem jam pene diminuta, his verbis* : *Hic requiescit...* et il transcrit inexactement l'inscription.

Le monument le plus important de la catacombe est un *arcosolium* dont l'arc est décoré de rhombes et de fleurs : la lunette du fond porte trois personnages. Au centre est figuré saint Pierre, sans nimbe, en dalse couvre d'une sorte de treille ornée de fleurons.

Pascentius est un adolescent. Sa tunique à manches serrées n'a pas de laticlaves. Sa *pænula* ou chasuble (voir ce mot), est relevée sur les bras et ne descend pas plus bas que les genoux. Les mains sont voilées, signe de respect lorsqu'on offre ou qu'on reçoit quelque présent. Les pieds semblent chaussés. Les deux candélabres des extrémités ont une forme digne d'attention. Sur le pied à trois tiges recourbées se dresse une tige droite formée de deux fuseaux dont les pointes rejoignent, l'une le pied et l'autre la bobèche, qui est large ronde et profonde comme une soucoupe. Une torche très courte brûle. Cette torche semble être composée de plusieurs cierges formés en faisceau, maintenus par deux bandelettes et n'ayant qu'une mèche unique.

Cette fresque paraît remonter au V^e^ siècle.

La crypte de Saint-Gaudiosus existe encore et voici la description que Parascandolo, l'historien des églises de Naples donne du monument : *Restano in quell' archisolio tuttora gli avanzi de' musaici, di cui era ornato, ed i lineamenti dell' imagine dell' santo, quasi scolorita, non che la epigrafa pure in mosaico a caratteri dorati in fondo celestre... la data consolare, non che le forme de' caratteri latini, con la miscela di qualche lettera greca, l'addimonstrato antichissima.*

La tombe de saint Gaudiosus était donc ornée de mosaïques, les cubes qui les composaient sont en grande partie arrachés et en grande partie détruits par le temps, écrit le P. Garrucci, qui n'en sait absolument rien, sinon que les cubes ont disparu. Par les traces qui en restent sur la chaux on peut cependant reconnaître quel en fut le dessin. On y voyait le buste du saint, renfermé dans une couronne, occuper le centre de l'abside; sous la couronne se voyait probablement un vase, d'où s'échappaient deux tiges de vigne, chargées de raisins, et le champ entier était décoré de leurs amples et gracieuses volutes. Aujourd'hui il reste à peine la trace de quelques feuilles et de quelques grappes. Ce qui importe beaucoup plus c'est la conservation presque intégrale de l'inscription, tracée en cubes de mosaïque sur la face extérieure de l'*arcosolium*.

Voici le texte d'après Galante qui l'a copié sur le monument :

HIC REQVIESCIT IN PACE SCS GAVDIOSVS
EPISC · QVI VIXIT ANNIS LVV· · · VS DIE
VI · KALE · NOVEMBRES CO· · · ·*in* DIC·VI

La première ligne n'offre pas matière à variantes; la ligne deuxième est lue dans la copie citée par Baronius : ANNIS IVXI, par Armellini et par Müntz : LXX ; la ligne troisième par Baronius : VI KAE, par Armellini et par Müntz : KAAE, par Galante : VI KALE; par Grande KAE.

Baronius, *Martyrologium*, édit. de 1598, p. 532-533; Petr. Summonte, t. I, p. 365; Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, in-fol., Lipsiæ, 1682, cl. XX, n. 88; C. Capaccio, *Historia di Napoli*, 1607, l. II, c. VI, p. 431; Carlo Celano, *Giornale*, 1692, VII, p. 76; Muratori, *Thesaur. veter. inscript.*, p. MDCCCLXXXI, n. 1; J. Grande, *Origine de' cognomi gentilizi nel regno di Napoli*, in-4°, Napoli, 1756, p. 204; A. A. Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, 1777-1779, p. 196; J. A. Galante, *Breve cenno sulla vita di S. Giovanni vescovo di Napoli e sulle antiche traslazioni e invenzione del suo corpo*, in-8°, Napoli, 1862, p. 13; Mommsen, *Inscript. regni Neapolitani*, n 3494; *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1538; Galante, *Guida sacra della città di Napoli* in-12, Napoli, 1873, p. 446; Scherillo, *Archeologia sacra*, t. I, p. 119; E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 18, il coupe la ligne 1-2 ainsi : GAVDIO ‖ SVS; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, p. 6; Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, in-8°, Roma, 1893, p. 706.

Baronius avait donné un texte si inexact que Dom Ruinart demeurait anxieux devant l'omission du mot *epïscopus* et s'étonnait *quod nulla ipsius episcopalis dignitatis mentio ibi facta fuerit*. Parascandolo avait lu le nombre d'années LXV; dans la planche qui accompagne son ouvrage on lit : *vixit annis* MCVS, ce qui n'est pas des plus clairs, la transcription faite par Galante invite à lire LXX. Ici encore nous avons un ouvrage du Ve siècle.

Près du cubicule de saint Gaudiosus s'en trouve un autre dont la voûte est décorée d'un buste du Christ; aux quatre angles, les symboles des évangélistes. Scherillo conjecture sans preuve que ce fut le cubicule dans lequel on enterra saint Nostrianus.

Enfin on conserve une chaire épiscopale en pierre, taillée au fond de l'abside de l'église primitive et reléguée aujourd'hui dans la chapelle de S. Thomas avec cette inscription : *Episcopalium functionum sedes, quam S. Nostrianus Neapolitanus antistes, sanctus Gaudiosus Bithiniæ* (sic) *Episcopus, aliique Præsules in antiquis his christianorum cœmeteriis decorarunt.*

II. Bibliographie. — Armellini, *Gli antichi cimiteri di Roma e d'Italia*, in-8°, Roma, 1893, p. 705-707. — Bellermann, *Ueber die ältesten christlichen Begrabnisstätten und besonders die Katakomben zu Neapel*, in-8°, Hambourg, 1839. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, p. 6, pl. CIV, n. 2. — Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 16-18. — Parascandolo, *Memorie... delle Chiese di Napoli*, in-8°, Napoli, 1847, t. I, p. 67-68. — Salazaro, *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal IV al XIII secolo*, Napoli, 1871, p. 6. — Scherillo, *Le catacombe napolitane. Del loro carattere e della prima loro origine. Perchè i cristiani di Napoli cavassero lungo la falda dei colli animei le catacombe, e dell' epoca di ciascuna di esse*, dans *Atti della reale accademia di archeologia, lettere e belle arti*, 1868-1870, t. IV, p. 255-291.

H. Leclercq.

GAVANTI (Barthélemy). Né à Monza, en 1569, il entra dans l'ordre des Barnabites dont il devint le supérieur général. Sa science liturgique le fit appeler à Rome par Clément VIII et par Urbain VIII qui lui demandèrent des travaux pour la correction du bréviaire et du missel. Il est considéré comme l'un des meilleurs rubricistes et son nom fait encore autorité. Son principal ouvrage est son *Thesaurus sacrorum rituum seu commentaria in rubricas missalis et breviarii romani*, qui a été souvent réédité à Milan, 1628, à Rome, 1630-1632, à Anvers, 1634; à Venise, 1630; 1651; 1699; 1723; à Lyon, 1669; 1685; à Cologne, 1705, etc. La meilleure édition est celle de Cajet. Maria Merati, en 2 vol. in-4°, Rome, 1736-1738, souvent aussi rééditée, à Turin, 1736-1740; à Venise, 1791, etc.

Il en a été fait aussi des résumés et des adaptations : *Thesauri sacrorum rituum epithome, selecta quequæ* (sic) *notatu dignissima... adjectis notulis...*, opera P. C. Arnaud, Venetiis, 1674, in-24; *Manuale sacrorum cœremoniarum... ex Gavanto concionata*, 1778, in-4°. Aux éditions du *Thesaurus rituum* sont quelquefois ajoutés l'*Enchiridion seu manuale episcoporum pro decretis in visitatione et synodo de quacumque re condendis...* Venetiis, 1634, in-4°; et la *Praxis visitationis episcopalis et synodis diœcesanæ celebrandæ*, Romæ, 1628, in-4°.

Il est aussi l'auteur de l'*Octavarium Romanum*, Romæ, 1628, plusieurs fois réimprimé. Gavanti mourut à Milan en 1638.

Merati à la fin de l'édition que nous avons citée donne une biographie de Gavanti d'où sont tirées toutes les notices publiées sur lui dans la plupart des biographies et dictionnaires, Dupin, Moreri, Didot, Moroni, Richard et Giraud *(Bibliothèque sacrée)*, *Kirchenlexicon*, etc. Cf. aussi dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, édit. Paris, 1877, t. I, p. 526, et H. Hurter, *Nomenclator Literarius recentioris theologiæ catholicæ*, Œniponte, 1892, t. I, p. 371.

F. Cabrol.

GAYOLE (La). — I. La localité. II. L'oratoire. III. Tombeaux. IV. Les alentours. V. Sarcophage du IIe siècle. VI. Sarcophage d'Ennodius Félix. VII. Épitaphe de Théodose.

I. La localité. — Vers le milieu du XIXe siècle, Edmond Le Blant ayant lu ces mots : *Lectisternium de Gaiola*, chercha « vainement » sur les cartes de la Provence un lieu nommé ainsi, tellement la localité avait été anéantie, abolie et même effacée de la mémoire des hommes. Un correspondant le mit sur la voie par la citation d'un passage d'une lettre de Peiresc à Jérôme Aléandre, en date du 5 novembre 1626 « J'ai acheté, ces jours passez, un lectisterne antique en marbre, qui seroit une bien belle chose s'il étoit bien conservé,.... il a été pris dans un endroit nommé Gayole, assez éloigné des villes ou bourgs principaux, où on a conservé un *sacellum* ou petit oratoire. » L'officieux correspondant se hâtait d'ajouter : « Je

n'ai trouvé dans nos environs que le Gailet, près de Brignoles, dont le nom se rapproche de celui de Gayole, mais rien ne vient à l'appui. Enfin je n'ai rencontré ce nom, vainement cherché par moi sur les cartes que dans la nomenclature d'ailleurs curieuse, que donne Antonius Arena à la suite du poème macaronique de la *Meygra entrepriza*. Arena place cette localité dans le Val de Barrême, aujourd'hui arrondissement de Digne, dans les Basses-Alpes. Je trouve de plus [1] une charte du XI[e] siècle dans laquelle il est question d'une *cella Cailola*, précisément, je crois, dans le Val de Barrême, qui pourrait se rattacher à notre Gayole; mais on m'assure qu'aujourd'hui il n'y a plus de localité habitée portant ce nom. Tout ce que je puis ajouter ici, c'est que le fief de Peiresc, dont Nicolas-Claude Fabri portait le nom, était dans les parages où l'on trouve quelques traces du nom de Gayole, ce qui a pu en donner connaissance à l'illustre

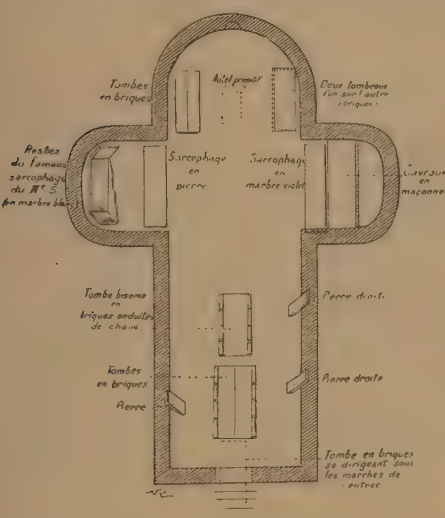

4877. — Plan de l'oratoire.
D'après *Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. 309.

antiquaire. Le lectisterne paraît avoir existé, plus ou moins dégradé dans les caves de la maison que Peiresc possédait et qui fut détruite en 1787.» C'était tout; et, en 1865, Edm. Le Blant se résignait à écrire : ... « quelque douteuse que soit pour nous la situation du lieu indiqué », et il assignait, sans plus, Gayole à la Provence [2].

Depuis cette époque, l'abbé J. H. Albanès a retrouvé la localité et contribué à l'illustration de son principal souvenir archéologique. Gayole, qui est devenue suivant l'usage provençal « la Gayole » était un chétif prieuré dépendant de la grande et riche abbaye de Saint-Victor à Marseille, *cella Cailola*, situé à quelques kilomètres de la Celle et englobé aujourd'hui dans le territoire de la commune de Tourves, arrondissement de Brignoles, département du Var. Au XVII[e] siècle, la Gayole se trouvait sur le chemin de Peiresc lorsque l'antiquaire se rendait à son domaine familial de Belgentier; mais, beaucoup plus anciennement, la Gayole était « non pas un village, mais une *villa* de grand seigneur, perdue en un vallon, au milieu des montagnes les plus riches de la Haute Provence [3]. Il est probable que le Gallo-Romain qui a habité là, sénateur ou indigène, s'est converti à la foi chrétienne et que nous avons son tombeau. Il n'est certainement pas le seul. Dans la cour de la ferme, on aperçoit des acrotères de tombes aux quatre cinquièmes ensevelis. D'autres débris apparaissent dans le mur de la chapelle. Tout près de la ferme coule une source. Il est certain que l'endroit a été habité de tout temps. Les ruines affleurent partout, et cet endroit est évidemment un des foyers du christianisme gaulois, plus ancien que Saint-Just de Valcabrère, plus évidemment que le curieux ermitage de Saint-Aubin du Fronsadais. »

Oratoire, sculptures, sarcophages, inscriptions ont été étudiés et décrits sans que tout eut été dit car « nulle part en Gaule nous ne trouvons un pareil champ de fouilles où il sera possible de résoudre quelques-uns des problèmes de l'archéologie chrétienne [4]. »

II. L'ORATOIRE. — Le plan par terre de l'oratoire (fig. 4877), fait songer, dès le premier coup d'œil à deux constructions de la catacombe de Calliste, à Rome, les *cellæ memoriæ* de Sainte-Soûre [5] et de Saint-Sixte [6], minuscules chapelles où la nef s'achève en une abside trilobée. L'oratoire de Saint-Sixte paraît devoir être identifié avec les *fabricæ* qu'en 238 le pape Fabien fit construire en grand nombre dans les cimetières. A la Gayole, nous nous trouvons de même en présence d'une chapelle de destination funéraire, et certainement de construction très ancienne. A-t-elle servi primitivement à recevoir le sarcophage le plus intéressant de l'art chrétien primitif, le plus ancien, écrivait J. B. De Rossi, non pas seulement de la Gaule, mais du monde, c'est ce qu'il est impossible d'affirmer d'une manière positive. Aujourd'hui déchue de sa dignité au rang d'une simple grange de ferme, elle a été l'objet d'une description dont « la précision et la netteté [7] » ne laissent rien de mieux à faire que de la suivre [8]. Cette chapelle était orientée et tous les défunts tournés dans la direction de l'autel.

1° *Abside.* Elle mesure 2 m. 50 en longueur sur 3 mètres en largeur.

a) Côté gauche. A 0 m. 40 de profondeur, fut trouvé, un fragment de marbre blanc (0 m. 20 × 0 m. 15), transparent, luisant, effervescent, portion inférieure d'un personnage drapé dont il sera question plus loin. — A 0 m. 50 de profondeur, furent trouvées « deux tombes communes, juxtaposées, faites de larges briques : une rangée à plat, dessous et dessus ; une rangée posée de champ, servant de parois, une rangée de tuiles faîtières sur les bords supérieurs. A l'intérieur, deux [squelettes] dont l'un avait les genoux pliés. » Ces chrétiens avaient été ensevelis sans aucun mobilier funéraire, on a seulement recueilli « des fragments de verre irisé » et d'un récipient qui avait contenu peut-être un parfum; « aucune bague, pas d'agrafes, pas d'objets précieux, mais un petit morceau de fer dont l'état d'oxydation empêche de déterminer l'emploi. » Sous ces deux tombes, on a atteint le sol vierge.

[1] *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 110. — [2] E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1856-1865, t. II, p. 491, note 1; le correspondant en question était M. Rouard, bibliothécaire à Aix. — [3] C. Jullian, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1913, p. CXXIV; cf. Le même, *Notes gallo-romaines. A la Gayole*, dans *Revue des Études anciennes* 1910, p. 16-19. — [4] C. Jullian, dans *Revue des Études anciennes*, nov., déc. 1909. — [5] *Dictionn.*, t. I, fig. 42. — [6] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. I, p. 330, fig. 101. — [7] C. Jullian, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1913, p. CXXIII. — [8] Chaillan, *Note sur un sarcophage de la Gayole (Var)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1918, p. 315-321 ; *Sculptures pré-romanes à la Gayole*, dans même recueil, 1910, p. LXXVI; *Les fouilles de la Gayole*, dans même recueil. 1913, p. 308-314.

b) Côté droit. A 0 m. 50 de profondeur, fut trouvée une tombe en briques exactement semblable à celles qui viennent d'être décrites. Il ne s'y trouvait que deux crânes, « un fort, l'autre petit, avec d'autres ossements de deux personnes. Rien de particulier, ni fer, ni verres, ni monnaies. » — A 0 m. 90 au-dessous de cette sépulture apparaît une autre tombe en briques. Elle est à dos d'âne, et des tuiles faîtières couvrent sa partie supérieure terminée en arête. C'est la seule disposition de ce genre qui se soit présentée dans l'église de la Gayole. » On n'a pas rencontré dans l'oratoire d'autres exemples de tombes superposées et certainement il ne s'en trouvait pas d'autres, ce dont on a pu se convaincre en creusant à plus de deux mètres jusqu'au sol vierge. La longueur de toutes ces tombes est de 1 m. 75 sur 0 m. 50 de largeur environ.

c) Centre. Ici se trouvait un autel de l'époque mérovingienne, aujourd'hui conservé à Brignoles, orné d'un monogramme du Christ que surmonte un aigle. Il existait un autre autel, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de la table posée sur le cippe. Quoiqu'il en soit, Edm. Le Blant écrit : « sur la rive d'un ruisseau qui coule à quelques mètres, j'ai relevé l'angle de la table d'un autel chrétien encadré d'une moulure et semblable à celui de l'église de Minerve » (voir GRAFFITES).

« Sous le piédestal de la table d'autel, il n'y avait pas de sépulture. Donc, là, pas de crypte, comme on pouvait le supposer, pas de saint, pas de martyr enseveli. L'oratoire de la Gayole a dû être un oratoire domestique, et la famille, les parents, les amis du premier maître du domaine y ont été seuls inhumés. » Aucune épitaphe, pas d'inscription, mais s'il devait s'en trouver une, elle pourrait offrir une formule analogue à celle qui fut rencontrée à Rome et sur laquelle on lit : *Monumentum Valeri Mercuri et Julittes Juliani et Quintilies Verecundes libertis libertabusque posterisque eorum at religionem pertinentes meam...* [1]. « S'il est certain que l'autel renfermait des reliques, la fouille, très profonde démontre qu'en ce seul emplacement de [tout l'oratoire], il n'existait aucune tombe. »

2° *Chapelle à gauche en entrant.* — C'est dans cette chapelle que se trouvait le célèbre sarcophage dont une partie seulement (la partie inférieure et la face postérieure), est demeurée en place. A 0 m. 30 de profondeur, on trouva une grande quantité d'ossements; à 0 m. 50, un sarcophage en pierre calcaire du pays mesurant en longueur 1 m. 80, en largeur 0 m. 32 et 0 m. 50; en profondeur, 0 m. 32. Le couvercle manque. A l'intérieur de ce sarcophage « un crâne, un tibia, le bassin, des ossements divers et quelques morceaux de verre fin... Étroite par le bas, la cuve va en s'évasant. Aucune décoration à l'extérieur, mais, à l'intérieur, le fabricant a laissé la place de la tête, bien dessinée C'est une saillie d'environ 0 m. 03 à 0 m. 04. »

3° *Chapelle à droite en entrant.* — Dans le sol, à 0 m. 50, sous le niveau actuel, fut trouvé un sarcophage de marbre violet mesurant 1 m. 90 en longueur, 0 m. 65 en largeur, 0 m. 11 d'épaisseur, 0 m. 35 de profondeur. Le couvercle avait été brisé, la tombe ne contenait ni ossements ni mobilier quelconque; une toute petite partie du couvercle, protégée par la colonne d'angle de la chapelle était seule en place. Le marbre n'est pas de provenance locale, il semble que ce soit du trias alpin italien. Les faces du sarcophage n'offrent aucune sculpture, le couvercle manque. — Au fond de cette chapelle recouverte d'un enduit de couleur rouge, le squelette intact, reposait sous une voûte de larges briques gallo-romaines. Entre le sarcophage de marbre violacé et la tombe en maçonnerie, se trouvait un troisième tombeau, bisome.

4° *La nef.* — Au point où le trèfle se soude à la nef, on voit « de larges morceaux de marbre taillés en moulures. Ils ont dû servir de corniche ou de fronton à quelque monument païen. En creusant jusqu'à deux mètres de profondeur, on a trouvé des briques, des débris d'ossements, des fragments de marbres divers. Le sol en cet endroit, ayant été bouleversé, rien d'intéressant n'a surgi. » Trois tombes ont été relevées dans la longueur de la nef.

a) Première tombe : à 4 m. de la porte d'entrée, à 0 m. 50 de profondeur, une tombe en briques, longue de 1 m. 78, large de 0 m. 90; elle fut destinée à recevoir les deux corps qui s'y trouvaient encore à l'époque des fouilles; au-dessous et au-dessus, les briques sont posées à plat; sur les côtés, elles sont debout et liées entre elles avec de la chaux.

b) Deuxième tombe : longueur 1 m. 75, largeur 0 m. 50, profondeur 0 m. 35. Cette tombe est en briques, elle contenait un squelette bien entier d'adulte. Autre tombe juxtaposée, mêmes dimensions, également intacte. Sur les bords extérieurs on a posé des tuiles de toiture.

c) Troisième tombe : longueur 1 m. 75, largeur 0 m. 50, profondeur 0 m. 35. Cette tombe est cachée sous les marbres de la porte d'entrée, elle est confectionnée en briques et contient quelques petits débris de verre irisé.

Toutes les briques employées à la construction de ces tombes portent une estampille semi-circulaire, elles mesurent 0 m. 50 sur 0 m. 35.

III. TOMBEAUX. — Outre les tombes qui viennent d'être mentionnées et décrites et les deux sarcophages en pierre calcaire et en marbre alpin, d'autres sarcophages en pierre furent trouvés à la Gayole. Ce sont :

a) Sarcophage servant de degré au grenier à foin de la ferme, il est brisé; à l'intérieur, l'emplacement de la tête est marqué par un relief de 0 m. 03 à 0 m. 04. Longueur 1 m. 78; largeur 0 m. 42; profondeur 0 m. 26; épaisseur, 0 m. 08; point d'épitaphe, aucune décoration.

b) Sarcophage servant d'abreuvoir, placé près de la fontaine; il fut trouvé derrière l'abside de l'oratoire à 1 mètre de profondeur; il renfermait un squelette d'enfant et mesure en longueur 0 m. 68; en largeur, 0 m. 50; en profondeur 0 m .16; en épaisseur, 0 m. 08.

c) Sarcophage servant de vasque à la fontaine, il mesure en longueur 1 m. 90; en largeur, 0 m. 60; en profondeur, 0 m. 27; en épaisseur 0 m. 11.

d) Couvercle de sarcophage posé sur le mur oriental de la ferme, à quelques mètres de l'abside extérieure; longueur, 2 m. 10; largeur, 0 m. 70; hauteur, 0 m. 43 et 0 m. 52; il forme dos d'âne et ne présente aucune ornementation. Sur les faces latérales, on voit les entraits qui ont servi au scellement des agrafes de métal qui rattachaient ce couvercle à une cuve disparue.

IV. LES ALENTOURS. — Edm. Le Blant, souhaitait vivement voir entreprendre des fouilles à la Gayole. Outre les sarcophages du IIe siècle et d'Ennodius Félix, il mentionnait la présence d'un autel dans un oratoire et « l'œuvre même de la chapelle est, disait-il, remplie de débris antiques distribués au hasard. Des colonnes et des pilastres à chapiteaux mérovingiens supportent les angles de son transept. Au côté droit de l'abside est encastrée une plaque de marbre sur laquelle se détache le monogramme en forme de roue ✠ que nous voyons souvent en Gaule. L'extérieur et les alentours de la chapelle présentaient également des débris antiques. Un fragment de chapiteau est encastré dans le mur extérieur de l'abside, autour de laquelle sont épars des fragments de tuiles à rebords. » Les

[1] *Corps. inscr. lat.*, t. VI, n. 10412; De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1865, p. 92.

fouilles ont été entreprises et ont donné des résultats intéressants, sans être toutefois aussi importants qu'on pouvait l'espérer. L'absence d'épigraphie et de mobilier funéraire diminue considérablement l'intérêt qui s'attache aux tombes.

Aux mois d'août et de septembre 1913, les alentours de l'oratoire ont été fouillés. Au sud-est, on rencontra un mur romain de petit appareil et mesurant 0 m. 80 d'épaisseur; il fut mis à découvert sur une longueur de 5 mètres; contre ce mur, on a relevé en quantité assez considérable, des briques de plusieurs modèles. Sur trois points distincts on rencontra des ossements calcinés. Un autre mur antique, dans la direction sud-nord, fut mis à découvert, il était coupé par des murs de séparation. Dans cette partie des fouilles on a rencontré un fût de colonne et des débris de vases façonnés avec l'argile locale, des veines de cendre et d'épaisses couches de charbon de terre témoignent d'une destruction par le feu.

Au-dessous des cendres, M. l'abbé Chaillan a trouvé à une profondeur de 2 m. 20 une tombe en tuiles

Voici ce que le fervent antiquaire écrivait dans ses notes : HIC REQVIISCET IN PACE BONE MEMORIAE SYAGRIA QVI OBIET XII · KAL · FEBRVARIAS ···NDIC VNDECIMA « A la Gaïole. Escrit au-dessus du frontispice d'un tombeau de marbre fort antique. Au milieu du frontispice dudict tombeau estoit assise une figure vestue de la ceinture en bas, dont le reste est rompu. Au devant de ladicte figure y en a une fort petite vestue à la grecque, avec le pallium. Au derrière d'icelle y a une femme *stolata* tenant les bras ouverts, laquelle est entre deux arbres, qui sont peut-être lauriers, sur chacun desquels y a un oiseau qui semble quasi *Picus Martius*. Aux pieds de la femme y a un mouton. L'un des arbres est sur une montagne, contre laquelle y a un ancre de navire avec trois beliers au-dessus. Après l'arbre, du même côté gauche y a un paisan *pelagatus*, qui d'une main porte un panier, et de l'autre il pesche à la ligne, et tire un poisson de l'eau. Il y a une tête avec le ... de Serapis sans barbe orné de raions et du chapiteau. Au costé droict du tombeau y a une figure d'homme barbu

1878. — Sarcophage de la Gayole. D'après une photographie.

demeurée intacte, aucun mobilier funéraire, le squelette orienté de l'ouest à l'est, gisant sur une rangée de quatre tuiles posées à plat; quatre autres tuiles disposées en forme de toit à deux rampants recouvraient le défunt; des tuiles faîtières protégeaient le faîte et les joints; une large tuile fermait chacune des extrémités.

Derrière l'abside de l'oratoire, on a trouvé de grandes amphores; un mur romain de petit appareil, des ornements, des clous, des débris de bois pourris provenant de cercueils. C'était donc l'emplacement d'un cimetière et les vestiges de quelques tombes. Plus loin, on rencontre deux autres tombes de tuiles, semblables à celle qui vient d'être décrite. Au-dessus de l'une d'elles, on constate les restes de sépultures faites directement dans la terre.

Enfin, un sondage exécuté devant la porte de l'oratoire a mis à découvert deux sarcophages en pierre ensevelis à 2 m. 10 de profondeur [1].

V. Sarcophage du IIe siècle. — Peiresc gardera le mérite d'avoir voulu visiter le lieu presque inconnu qu'était, au XVIIe siècle, la Gayole et d'y avoir découvert un monument chrétien digne de rivaliser avec l'inscription d'Abercius ou avec celle de Pectorius d'Autun, ou encore avec les fresques de la *Capella greca*.

comme un Jupiter, demi-nue, assise avec l'hasta en la main gauche, tendant la main droicte vers un arbre, sur lequel y a un oiseau semblable aux autres; au pied de l'arbre y a un bélier qui chimine vers cette déité. Contre le bélier y a une figure, peut-estre de pasteur, vestu de court, avec des brodequins, laquelle porte un autre bélier sur ses épaules [2]. »

A cette description passablement embrouillée, Peiresc a joint un croquis informe, ce qui nous permet de dire qu'il a découvert le monument et n'y a rien compris. Confiné dans une localité difficilement abordable, le sarcophage y fut oublié pendant deux siècles. Ses symboles intéressaient moins que la belle inscription métrique qui ornait le sarcophage d'Ennodius Félix, lui faisant face.

En 1878, Edmond Le Blant le découvrit, peut-on dire, une seconde fois et au lieu d'une description vague, en fit faire un dessin exact par M. Pierre Fritel; dessin qu'il accompagna de ces quelques mots : « La Gaule possède un marbre du même temps [que celui de Livia Primitiva] mais d'un intérêt plus marqué et d'une exécution meilleure. Sur ce monument, où nous trouvons, comme sur celui de Rome, le poisson et l'ancre, ces hiéroglyphes des premiers âges, sont sculptés une orante, des colombes, le Bon Pasteur et les brebis, puis, avec ces images, d'autres d'un aspect

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 494, note 1; *Sarcophages de la Gaule*, p. 159; C. Jullian, *Fouilles à la Gayole*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1913, p. CXXIII-CXXIV; 1914, p. LXII-LXIII. — [2] Bibl. nat. fonds latin, ms. *8958*, t. II, fol. 265 v° et croquis fol. 307 r°; E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1865, t. II, p. 497, n. 629.

tout païen, le buste du soleil radié, un homme assis tenant une lance, et qui semble quelqu'un de ces personnages qui dans les tableaux des anciens, symbolisent le lieu où se passe la scène. Ces représentations qui dénotent une époque antérieure à la formation du canon ordinaire de l'iconographie chrétienne, un style l'orante et du Bon Pasteur, rectifié la lecture STAGRIA de Peiresc, et fait observer que si « l'indiction et la formule initiale ne permettent pas de faire remonter l'inscription plus haut que la fin du v[e] siècle, le sarcophage est, à coup sûr, beaucoup antérieur à cette date[2]. »

En 1886, Edm. Le Blant, reprenait le commentaire

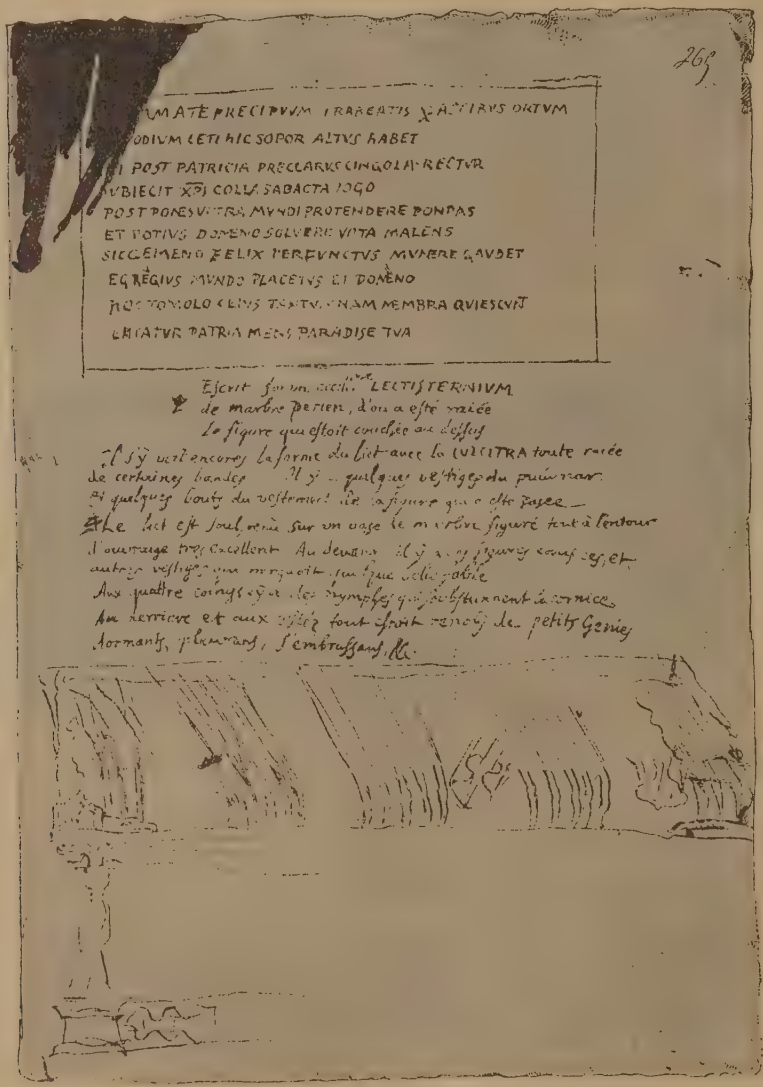

4879. Croquis du sarcophage d'Ennodius Felix, de Peiresc.
D'après *Bullet. archéolog. du Comité des trav. histor.*, 1913.

plus pur que ne l'est celui de la généralité des marbres des fidèles, tels sont les signes où je reconnais dans le sarcophage de la Gayole une œuvre du milieu du III[e] siècle [1]. » Déjà, en 1865, Le Blant avait revendiqué le monument comme chrétien à raison de la présence de du sarcophage et le faisait remonter non plus au milieu du III[e] siècle, mais un siècle plus haut, « épave, disait-il, du temps des Antonins et, nous pouvons le dire, le plus précieux de tous les tombeaux chrétiens sculptés que l'on ait trouvés jusqu'à ce jour [2]. »

[1] Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, in-fol., Paris, 1878, p. IV, pl. XXXIV. — [2] Le Blant, *Recueil*, t. II, p. 497. — [3] *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 157, n. 215, pl. LIX, fig. 1.

Grâce à l'intervention et à l'activité de l'abbé Albanès la portion sculptée de la tombe fut détachée et transportée à la bibliothèque du petit séminaire de Brignoles (fig. 4880).

Voici la description qu'en donne Edm. Le Blant :

« C'est un monument unique jusqu'à cette heure sans aucune ressemblance avec les types à sujets historiques dont nous [possédons un si grand nombre]; son style, l'antiquité bien connue des symboles du poisson et de l'ancre qui y figurent permettent de le faire remonter à la fin du IIe siècle. » Revenant sur la comparaison qu'il avait instituée avec le sarcophage de Livia Primitiva, « qui date également d'une époque beaucoup antérieure au triomphe de l'Église, E. Le Blant remarquait que la Gaule marche de pair à cet égard avec l'Italie, mais notre marbre, probablement la plus grande part des tableaux. Ce qui demeure entier, du reste, procède des types courants chez les païens; à gauche, c'est le buste du soleil, dont la tête est ornée de sept rayons; à droite, un personnage assis, tenant un sceptre terminé aux deux bouts par des moulures exécutées au tour; c'est une de ces figures fréquentes sur les monuments profanes, bas-reliefs ou vases peints et qui symbolisent le lieu où se passe la scène; puis, comme pour achever la confusion, une brebis et près de ce personnage, comme on en voit une auprès du Bon Pasteur. Les anciens violateurs de la tombe, qui l'ont fracturée par le milieu, ont fait disparaître le buste d'une figure assise, devant laquelle une autre plus petite, celle d'un enfant qui l'écoute, était debout; c'est un type de tradition antique, familier aux artistes païens et que les fidèles ont quelque-

4880. — Autre croquis de Peiresc. *Ibid.*

sculpté par une main grecque, si l'on en juge par la largeur caractéristique et exceptionnelle des moulures de la base et du couronnement, l'emporte de beaucoup pour la beauté comme pour l'intérêt sur le sarcophage romain. Celui-ci n'offre qu'une gravure assez sommaire encadrée de deux bandes de strigiles; le nôtre est orné de bas-reliefs d'une exécution remarquable, bien que les figures soient un peu courtes, et où l'on retrouve à peine quelques marques de l'emploi du trépan dont les sculpteurs abusèrent si fort à l'époque basse : les scènes qui le décorent présentent de plus un intérêt particulier par le singulier mélange des images chrétiennes et païennes. Souvent déjà nous avons vu de ces dernières, tritons, figures symboliques de pays, de mer et de fleuves, se maintenant comme accessoires dans les fresques, les sculptures païennes; mais nulle part ailleurs nous ne les retrouvons occupant une aussi large place à côté de représentations particulières aux premiers fidèles.

« Le pêcheur prenant à l'hameçon le poisson mystique, un ancre placée auprès de lui, l'orante debout entre les arbres du paradis où se posent des colombes, les brebis et le Bon Pasteur, voilà ce que présentent fois reproduit sur leurs sarcophages [1]. Telles sont les représentations dont le lien symbolique, si tant est qu'elles en doivent avoir un, me paraît trop peu net pour que je me hasarde à le chercher. Il n'est aucune œuvre antique qui porte mieux l'empreinte du temps de transition, où plus d'un esprit flottait indécis entre la foi du Christ et les vieilles croyances, où, selon la parole d'un Père, témoin de ces écarts étranges, des artistes, même convertis, travaillaient indifféremment pour les adeptes des deux cultes [2]. Au point de vue du développement de la foi chrétienne en Gaule, le marbre de la Gayole apporte un enseignement dont il faut tenir compte. Il est intéressant de voir le plus ancien de nos sarcophages prendre place à côté de nos plus vieilles inscriptions chrétiennes dans la partie même de la Gaule où l'histoire nous signale les premières conquêtes de l'Évangile [3]. »

« La cuve de la Gayole reste toujours en place dans la chapelle (1913). Quant à la partie sculptée qui avait été donnée par Mme Garnier, propriétaire de la Gayole, au petit séminaire de Brignoles, elle a subi un déplacement. Par suite de la loi de séparation, le petit séminaire de Brignoles est devenu propriété de

[1] R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCLXX, CCCLXXI. — [2] E. Le Blant, *Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, p. 439 sq. — [3] *Sarc. chrét. de la Gaule*, p. 157-159

l'État et a été transformé en caserne. M. Justin Garnier, fils de la donatrice, a réclamé alors le célèbre devant de sarcophage comme l'y autorisait un article de la loi de séparation. A la suite d'une procédure assez longue, il a été fait droit à sa demande. Voilà comment la famille Garnier possède maintenant dans sa demeure de la ville de Brignoles, la sculpture chré-

toriques, 1913, p. CXXIV-CV [illegible] le même, *Note sur le sarcophage chrétien de la Gayole (Var)*, dans même recueil, 1913, p. 315-321 (*ibid.*, 1910, p. LXXVI).

VI. SARCOPHAGE D'ENNODIUS FÉLIX. — Dans la feuille droite du trèfle de l'abside, Peiresc vit un deuxième sarcophage dont il a laissé une description et un croquis informe conservé dans le ms. lat. *8958*,

4881. — Autre croquis de Peiresc. *Ibid.*

tienne du IIe siècle. Malheureusement, l'enlèvement du marbre encastré dans le mur de la salle de la bibliothèque du séminaire depuis plus de trente ans et le transport dans des caisses ont accentué le mauvais état des pièces. Cette si précieuse sculpture est en morceaux [1]. » En Juin 1921 la famille Garnier a offert le sarcophage à l'église de Brignoles.

Bibliographie. — Bibliothèque nationale, ms. lat. *8958*, t. II, fol. 265 v° et croquis au fol. 307 v°. ms. lat. *9530*, fol. 143, 144; Bibliothèque de Nîmes, ms. n. *151*, fol. 126 : lettre de Tournier à de Mazaugues, 11 février 1736; E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1865, t. II, p. 629, n. 497; le même, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-fol., Paris, 1878, p. IV, pl. XXXIV; V. Davin, dans *Le Monde*, 19 et 20 mai, 4 juin, 24 juillet 1880; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, t. V, p. 105, pl. CCCLXX, n. 2; A. de Barthélemy, *Sarcophages chrétiens de Saint-Maximin et de la Gayole*, dans *Bull. du Comité des trav. hist. et scientif., Section d'hist., d'archéol., et de philol.*, 1882, p. 101; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 157-160, n. 215, pl. LIX, fig. 1; le même, *Sarcophage chrétien du IIIe siècle*, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1877, Ve série, t. VI, p. 106-109; J. H. Albanès, *Deux inscriptions métriques trouvées à la Gayole*, in-8°, Marseille, 1886; Ch. F. Bellet, *Les origines des Églises de France et les fastes épiscopaux*, in-8°, Paris, 1898, p. 260, note 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 339; Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, Paris, 1907, t. I, p. 40, n. 40; Chaillan, *Note sur l'état du sarcophage chrétien de la Gayole*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux his-*

fol. 265 de la Bibliothèque nationale; à ce croquis Peiresc a joint une note utile. Voici d'abord l'inscription (fig. 4879) :

+ STIMMATE PRECIPVVM TRABEATIS FASCIBVS ORTVM
INNODIVM LETI HIC SOPOR ALTVS HABET
QVI POST PATRICIA PRECLARVS CINGOLA RECTVR
SVBIECIT XPI COLLA SABACTA IOGO
POST PONES VLTRA MVNDI PROTENDERE PONPAS
ET POTIVS DOMENO SOLVERE VOTA MALENS
SIC GEMENO FELIX PERFVNCTVS MVNERE GAVDET
EGREGIVS MVNDO PLACETVS ET DOMENO
HOC TOMOLO CVIVS TANTVM NAM MEMBRA QVIESCVNT
LETATVR PATRIA MENS PARADISE TVA

Voici le texte purgé des idiotismes :

+ Stemmate præcipuum, trabeatis fascibus ortum
Ennodium leti hic sopor altus habet;
Qui post patricia præclarus cingula rector,
Subjecit Christi colla subacta jugo;
Postponens ultra mundi protendere pompas,
Et potius Domino solvere vota malens.
Sic gemino Felix perfunctus munere gaudet,
Egregius mundo, placitus et Domino.
Hoc tumulo cujus tantum nam membra quiescunt;
Lætatur patria mens, paradise, tua.

Il semble, qu'à un court intervalle, le même poète ait eu mission de composer l'éloge funèbre de deux membres d'une même famille, l'homme comblé de dignités et l'enfant de grande espérance; pour apporter quelque variété entre les deux éloges qui se touchaient presque, il prit le parti d'entremêler le pentamètre

[1] Il existe un excellent moulage au musée lapidaire de Valence, un au musée de Saint-Germain-en-Laye.

avec l'hexamètre dans cette pièce, l'autre pièce n'étant composée que d'hexamètres.

Après avoir copié cette inscription. Peiresc écrivit ce qui suit : « Escrit sur une eccell^me lectisternium de marbre parien d'où a esté raiée la figure qui estoit couchée au-dessus. Il s'y voit encore la forme du lict avec la culcitra toute raiée de certaines bandes. Il y a quelques vestiges du pulvinar et quelques bouts du vestement de la figure, qui a esté rasée. Le lict et soubstenu sur un vase de marbre figuré tout à l'entour d'un ouvraige très excellent. Au devant il y a des figures couchées et autres vestiges qui marquait une belle fable. Aux quatre coings, y a des nymphes qui soubstiennent la corniche. Au derrière et aux costez tout estoit remply de petits genies dormans, pleurans, s'embrassant, etc. »

La face du tombeau proprement dit que Peiresc désigne sous le nom de « vase » est grossièrement

Son acquisition faite, Peiresc écrivit à Jérôme Aléandre cette lettre conservée à Aix, bibliothèque Méjanes, ms. *1032*, fol. 40; et à Carpentras, ms. de la bibl. n. *581*, fol. 165.

« J'ai acheté ces jours passés un lectisterne antique en marbre qui serait une belle chose s'il était bien conservé. Les fragments en sont encore assez beaux et nobles, on reconnaît la forme entière du lit, de toutes parts, devant, derrière et des côtés, avec la *culcitra*, la *stragulata* et les *pulvinari*, le tout de juste mesure à pouvoir y placer dessus une figure humaine étendue et de grandeur naturelle. Mais la figure a été depuis très longtemps mise en morceaux et effacée, peut-être lors de la primitive Église lorsqu'on abattit les idoles. A la place où était couchée une figure humaine, il y a encore quelques petits vestiges de draperies ou d'habits qu'elle pouvait porter. Tout le reste ayant été effacé, rongé, aplani, on y a gravé dessus une

4882. — Autre croquis de Peiresc. *Ibid.*

figurée à la page 306 du même manuscrit et des légendes y indiquent chaque sujet représenté. Aux deux extrémités une femme debout sur un cippe; celui de gauche offre un bas-relief représentant Psyché et Éros (fig. 4881), Peiresc a noté ce qui suit : *Fragmentum raptus. — Figura muliebris seu exanimata jacens vel dormiens; — Figura muliebris gradiens; — Figura sedens cubitum genibus immittens capit grande saxum et videtur sustinens vibransque in mulierem jacentem; — Figura muliebris velut astans.* Aux angles du revers, Peiresc indique un homme et une femme en cariatides; au milieu, des génies porteurs de flambeaux.

Nous trouvons à la page 147 du ms. fonds français *9530* un troisième croquis un peu moins sommaire; il nous montre, à gauche, une figure de femme debout sur un socle. A ses pieds, deux génies ailés, l'un pourvu d'ailes d'oiseau, l'autre d'ailes de papillon. Viennent à la suite une femme endormie ou inanimée, puis un homme lui lançant une grosse pierre, enfin une femme en marbre et une autre debout et voilée (fig. 4882). A l'extrémité de droite, une figure féminine posée sur un socle et formant réplique. Aux angles supérieurs des dauphins avec le trident.

A la page 142 du même manuscrit, Peiresc a figuré la face postérieure du sarcophage. Au centre, deux groupes de génies s'entrelaçant et portant des torches; aux angles, des cariatides (fig. 4882).

description dont je joins ici la copie. Le style et la forme des caractères indiquent qu'elle doit être du siècle de la décadence de l'Empire et appartient à un Ennodius qui pourrait être parent ou consanguin d'Ennodius, évêque de Pavie. On sait que celui-ci se disait Gaulois et de cette province, *ex loco humili*.

« Cette épitaphe a été prise dans un endroit ruiné, nommé Gayole, assez éloigné des villes et des bourgs principaux, où s'est conservé un *sacellum* ressemblant à celui que je vis autrefois aux environs de Ravenne. Le *sacellum* italien contenait la sépulture de Galla Placidia (voir GALLA), qui le remplissait presque tout entier. Il en est de même de la petite chapelle d'où a été tiré le lectisterne qui touchait aux murs, des côtés, des pieds, de la tête : ce qui a été avantageux. De la sorte, en effet, ont été conservés la sculpture et les bas-reliefs assez beaux, assez curieux qui y sont représentés. La partie de devant et celle de derrière ont été rompues, endommagées, gâtées dans le désordre des guerres civiles, mais il y reste encore des fragments de figure et de bas-reliefs, entre autres quelques génies s'embrassant, tenant à la main des flambeaux allumés, dont l'exécution est très bonne. De même, les bordures, toute l'architecture du lit, les ornements qui ont fait l'admiration de nos peintres et de nos sculpteurs. J'attends un peintre pour dessiner le tout afin de vous envoyer une esquisse. En

attendant, n'ayant pas d'autre sujet d'entretien, je n'ai pas voulu différer de vous donner ce premier avis, vous priant de me dire ce que vous pensez de l'inscription. » (Trad. de l'abbé Chaillan.)

Il n'y a pas d'apparence que cette inscription ait été signalée avant Peiresc. Celui-ci en prit une copie qui manifeste l'intention d'une sorte de fac-simile, et place sous nos yeux, non seulement la disposition des vers, qui occupent chacun une ligne entière (à l'exception du premier dont les quatre dernières lettres empiètent sur la seconde ligne), mais encore la forme des caractères, les ligatures de lettres et les lettres ou portions de lettres disparues. C'est la majuscule romaine que le lapicide a préféré d'un bout à l'autre. Les F. les G. les X ont des formes particulières. La lettre *h* seule est en minuscule ou en onciale, et c'est là un rapport de plus à signaler entre cette épitaphe et celle de Théodose dont nous parlerons, laquelle est tout entière en capitale avec le *t* cursif. Les lettres N et E sont liées dans *postponens* et dans *munere;* les lettres M et E sont également liées dans *domeno* et dans *membra* ainsi que N et T dans *quiescunt*. En dehors de l'abréviation XPI qui se rencontre partout, aucune autre abréviation; toutefois dans *postponens* le dernier N est omis.

En plus de cette copie de Peiresc qui supplée, dans une certaine mesure, à l'original perdu, le même manuscrit *8958* en contient deux autres. La première est entièrement de la main de Peiresc (folio 265) et reproduit le fac-simile, sans lacunes, mais en imitant les caractères particuliers et marquant les ligatures; la deuxième (folio 364 v°) a dû être adressée à Peiresc par un homme peu familier avec la lecture des vieilles inscriptions, puisqu'il a altéré celle-ci en bien des passages et même le nom du défunt qu'il orthographie *Genodius* au lieu de *Innodium*.

Au témoignage, de Peiresc, les vers étaient gravés sur un excellentissime lectisterne de marbre païen. Le croquis du ms. *8958*, fol. 306, porte ces mots : *lectisternium de Gaiola*. Tout ce que nous savons c'est que l'épitaphe était gravée au haut du monument, sous la statue couchée. Le lectisterne semble avoir été vendu, échangé ou donné, car on le retrouve à Aix où Spon nous l'indique par ces quelques mots : *Aquis, sub lectisternio marmoreo*. M. Rouard, ancien bibliothécaire d'Aix, a affirmé lui aussi sans la moindre hésitation qu'il « a existé à Aix »; bien plus, il croyait qu'il avait toujours été à Aix et que le défunt Ennodius Félix « était venu mourir à Aix ». Peiresc entretint plusieurs fois ses amis de Rome [1] du monument, et pria Aléandre d'en parler au cardinal Barberini. Quant à lui, il en faisait les honneurs à ses visiteurs; mais à après sa mort on ignore le sort du lectisterne. Cependant voici une indication qui le concerne. En marge d'une lettre de Peiresc à Aléandre qui passa entre ses mains, Faurie de Saint-Vincent écrivit cette note :

« Le sarcophage étoit placé dans un cave de la maison de Peiresc qui a été achetée, après sa mort, par les auteurs de M. Defranc, conseiller au Parlement d'Aix. Il y avait une inscription, gravée dans les bas-temps, sur le lectisterne, à la place de la statue que l'on avait ruinée. Mon père l'avoit vue. M. Defranc avoit le plus grand désir de nous donner les restes des monuments qui existoient encore dans sa maison. Il n'a pu sauver et nous donner que d'épitaphe grecque sur un navigateur que j'ai décrite... et quelques autres fragments. »

Peiresc disparu, sa maison démolie en 1787 avec la vieille demeure comtale pour faire place au palais de justice actuel, les traces de lectisterne disparaissent. Il est douteux qu'il soit resté enseveli dans la cave, il n'a été signalé dans aucune collection, dans aucun musée.

Depuis plus de deux siècles, l'inscription a été lue, transcrite, étudiée sans grand profit par les épigraphistes de profession. Pour cette étude, il faut d'abord mentionner les sources manuscrites, qui sont : Paris, Biblioth. nat., ms. lat. *8958*, t. II, fol. 263, 265 306, 364 v°; ms. franç. *9530*, fol. 142, 147; Aix, Bibl. Méjanes, ms. *1032*, fol. 401-463, Carpentras, Bibl. ms. *581*, fol. 165; Nîmes, Bibl. recueil *20*, Seguier, d'après les papiers de Mazaugues, ms. *13810;* enfin Paris, Bibl. nat., ms. lat. suppl. *1466*, fol. 71 : Brouillard de voyage de J. Spon.

Jacques Spon est le premier, à notre connaissance, qui ait publié l'épitaphe de la Gayole. Il ne la connaissait que par les papiers de Peiresc et ne s'en cache pas : *ex schedis Peireskii;* cependant il n'a pas hésité à y introduire des variantes qui ne se rencontrent dans aucune des trois copies connues de Peiresc. La plus fâcheuse de ces variantes est celle qui coupe en deux tronçons le premier mot du deuxième vers et transforme le nom propre INNODIVM en ce jargon inintelligible IN ODIVM. Dans l'édition de J. Spon, l'éloge funèbre est précédé d'un titre ainsi conçu : *Epitaphium præfecti cujusdam ex ethnico christiani facti.* On verra que Spon a raison dans la première partie de son attribution, et qu'il s'égare dans la seconde. Du traitement qu'il a infligé au début du second vers on peut se convaincre qu'il n'a pas soupçonné le nom du préfet dont l'épitaphe lui livrait le *nomen* et le *cognomen*. En outre, Spon fait erreur en assignant à la fin du IVe siècle un monument du Ve et de la fin du Ve.

En 1698, l'évêque anglican G. Fleetwood donne l'inscription, et en 1828, Orelli l'accueille dans sa collection consacrée presque exclusivement aux textes païens. Orelli reproduit la version donnée par Spon, il admet au sixième vers *potens* au lieu de *potius*, seul acceptable; il indique d'ailleurs sa source : *Spon, Misc. p. 286, 1.* Cependant, plus avisé que Spon, Orelli pressent que IN ODIVM doit cacher un nom propre, il attire sur ce point l'attention des lecteurs : *latet hic nomen proprium viri Inodium, Ennodium.*

Ce progrès fut suivi d'un recul. Castellane en 1834 copie Spon sans le corriger, et Rouard en 1839, tente une explication nouvelle. Il adopte le texte de Spon, corrigé par Orelli, prend pour date la fin du IVe siècle, et fait du défunt un consul. Il admet « que le commencement du second vers cache le nom du personnage illustre qui avait revêtu la trabée et devant lequel on avait porté les faisceaux; » il l'admet sans preuve, et pour cause. Au lieu d'*Inodium* ou *Ennodium* « nous n'hésitons pas, écrit Rouard, à lire *Evodium* et le personnage sera Evodius, consul l'an 386, avec Honorius encore enfant, et de plus préfet du prétoire des Gaules. Les traits sous lesquels l'histoire nous le dépeint confirment l'authenticité de l'épitaphe, qui devient un véritable monument historique, méconnu jusqu'ici.... Il est inutile de chercher comment le préfet du prétoire des Gaules... était venu mourir à Aix. » Très inutile en effet; tout ceci n'a aucun fondement. Evodius n'est pas mort à Aix, cette épitaphe ne le concerne pas, elle est de plus d'un siècle postérieure au consul de 386.

Edm. Le Blant admit l'épitaphe dans son *Recueil*, en 1865, établit, d'après les manuscrits de Peiresc, un texte satisfaisant, et observe qu'il ne s'agit pas d'un consul, mais d'un membre d'une famille consulaire, Evodius est congédié et Le Blant revient à Ennodius. L'expression *rector* associé à *patricia* est ici synonyme de *dux*. On sait, en effet, que la dignité de patrice était distincte de celle du duc et lui était supérieure hiérarchiquement. Quant à *rector*, il n'y faut pas voir le titre d'une dignité particulière, mais une appellation honorifique sans grande conséquence; cette appellation

[1] Aix, Biblioth. Méjanes, ms. *1032*, fol. 463ᵛ

est commune à tous les gouverneurs quel qu'ait été leur rang, elle répond aux mots *regere, regimen*, qui reparaissent fréquemment dans la formule commune que donne Marculfe pour l'investiture des comtes, des ducs, des patrices. Le défunt était patrice et duc. Voici un point acquis, et ce n'est pas le seul. J. Spon fait de lui un païen converti au christianisme, le deuxième distique ne dit rien de semblable, il dit seulement qu'après avoir rempli de hautes fonctions, le fidèle a quitté le monde pour se vouer à la vie religieuse. Parlant de son ordination récente, saint Paulin de Nole emploie les termes de notre inscription : *Data igitur cervice in jugum Christi, video majora me meritis in sensibus opera tractare.*

En 1886, M. l'abbé Albanès reprit l'étude de l'inscription métrique de la Gayole et montra qu'elle ornait le tombeau de Félix, préfet du prétoire des Gaules, fils du consul Magnus, de l'an 460. Le nom FELIX était écrit en toutes lettres et on l'avait lu, mais sans le comprendre. Ennodius n'est qu'un *cognomen*, le nom propre le suit à cinq lignes de distance, et le septième vers nous le livre et nous dit qu'après avoir servi l'empire avec gloire et Dieu avec fidélité, FELIX, ce double devoir accompli, est entré dans la joie de son Seigneur :

Sic gemino Felix perfunctus munere gaudet,

Ici Félix est évidemment, un nom propre et le sujet de la phrase; à lui se rapporte le participe *perfunctus* avec son complément *gemino munere*. C'est la seule explication possible de ce quatrième distique, indépendant par le sens et par la ponctuation, du précédent et du suivant, n'a point d'autre substantif avec lequel puissent s'accorder *perfunctus* et les adjectifs *egregius* et *placitus*, point d'autre qui puisse être le sujet du verbe *gaudet*. L'épitaphe se rapporte donc à Félix, que nous pouvons, par ailleurs, identifier d'une manière certaine.

Félix, au dire de l'inscription, appartenait à une grande famille : *stemmata præcipuum;* il était fils d'un consul, *trabeatis fascibus ortum;* parmi ses *cognomina* se trouvait celui d'Ennodius; il avait été revêtu de la dignité de patrice, *patricia præclarus cingula*, ensuite était devenu *rector;* enfin il s'était retiré du monde pour servir Dieu : *Domino solvere vota matens.* Tous ces titres conviennent au personnage qui porta le nom de Félix, fut préfet du prétoire des Gaules à la fin du v^e^ siècle, fut connu et loué par Sidoine Apollinaire, par Fauste de Riez et par Gennade de Marseille.

Ce Félix descendait, en effet, d'une race illustre, car Sidoine nous apprend qu'elle tirait son origine du patrice Philagre et de l'empereur Avitus [1]; or, nul mieux que Sidoine ne pouvait être initié à ce détail, en sa qualité de gendre d'Avitus. La noblesse de cette famille est surabondamment attestée par les grands offices qu'elle remplit et les grandes alliances qu'elle contracta; dans les manuscrits le nom de Félix est suivi des initiales v. c. (*vir clarissimus*). Félix était fils de Magnus, qui fut consul d'Occident en 460; Gennade le dit en propres termes et Sidoine n'est pas moins formel [2] :

Hinc ad consulis ampla tecta MAGNI
FELICEMque *tuum veni, libelle.*

Qu'il ait porté le nom d'Ennodius, notre inscription est seule à nous l'apprendre, mais on sait que son cousin, l'évêque de Pavie, avait nom Magnus Félix Ennodius; et cette similitude de noms n'est pas fortuite. Quant à son patriciat, il est attesté par tous nos auteurs et nous possédons la lettre que lui adressait Sidoine lorsqu'il fut fait patrice, il le félicite de son élévation qui a ramené cette dignité dans la maison de Philagre [3]. Félix devint ensuite préfet du prétoire, ce que son épitaphe énonce par le mot *rector* [4], mais il ne s'éleva pas jusqu'au consulat, il quitta le monde avant que cet honneur le vint chercher, et embrassa la vie religieuse [5]. C'est ce que veut dire le vers : *Subjecit Christi colla subacta jugo*, vers que l'on a voulu, bien à tort, entendre d'une conversion du paganisme au christianisme. A cette époque, — deuxième moitié du v^e^ siècle — les grands dignitaires de l'Empire n'étaient plus païens, et le fils d'un consul était certainement chrétien. Ce que l'épitaphe de Félix nous apprend de son renoncement au monde est confirmé par Gennade, dont le texte est la plus sûre preuve que le défunt inhumé à la Gayole est bien le personnage dont nous parlons.

Gennade nous apprend que l'évêque Fauste de Riez, écrivit à Félix, préfet du prétoire et patrice, fils du consul Magnus, et déjà religieux, une lettre parfaitement adaptée aux besoins de ceux qui adoptent la vie pénitente [6]. Cette lettre figure parmi les lettres de Fauste, elle porte la suscription de Félix, préfet du prétoire et patrice [7], et elle nous révèle que Félix, en se retirant dans la solitude avait pris conseil de l'évêque de Riez, lui demandant une règle de conduite à pratiquer dans son nouveau genre de vie [8]. On ne peut donc plus douter de l'identification proposée; nous possédons dès lors un texte historique dont la date ne peut dépasser que de peu d'années la fin du v^e^ siècle.

De ce qui précède on est en droit de conclure que : 1° le préfet du prétoire des Gaules enseveli à la Gayole a dû s'appeler Ennodius Magnus Félix. — 2° C'est à la Gayole que Félix pratiqua la vie de renoncement. Ainsi nous voilà en possession du nom du propriétaire de ce domaine au v^e^ siècle finissant. Il est toujours difficile de déterminer l'emplacement des villas des grands personnages romains ou gallo-romains. La Gayole se présente aujourd'hui grâce au lectisterne acquis par Peiresc, dans une condition privilégiée : on ne doit pas désespérer qu'un fragment d'inscription ne se retrouve quelque part et ne nous apprenne le nom de la *gens* à laquelle se rattachaient les *Felices Magni*.

Un personnage dont nous n'avons pas encore parlé, mais qui aura bientôt sa notice, le jeune Théodose, également connu par une inscription, devait appartenir à la famille de Félix, car la Gayole n'a pas dû posséder à la même date deux familles d'un si haut rang; plusieurs points de similitude entre les deux textes épigraphiques invitent à y reconnaître deux membres d'une même famille.

C'est à Sidoine Apollinaire que nous sommes redevables de presque tous les renseignements que nous avons recueillis sur Félix et sur sa famille. Voici comment il l'a parle au début d'un de ses poèmes :

Dic dic quod peto MAGNE, *dic amabo*
FELIX *nomine, mente, honore, fama,*
Natis, conjuge, fratribus, parente,
Germanis genitoris atque matris,
Et summo patruelium CAMILLO.
(*Carm.* IX, 1-5)

C'est bien Magnus Félix, le nôtre, mentionné ici;

[1] *Notæ ad Sidonium*, p. 29 : *Hos a. Philagrio patricio orfundos diserte scribit in Propemptico, ut Avitum quaque Augustum in Panegyrico.* — [2] Sidoine, *Carmen*, XXIV, 90. — [3] *Epist.*, II, 3 : *Sidonius Felici suo salutem... Et in lares Philagrianos patricius apex, tantis post sæculis tua tantum felicitate remeaverit.* — [4] Pour *rector*, voir Sidoine, *Epist.* III, 12 : *Præfectus jacet hic Apollinaris. Post prætoria recta Galliarum.* — [5] Sirmond, *Notæ ad Sidonium*, p. 136 : *Consul tamen non fuit... Prius enim quam ad consulatum perveniret, sæculum reliquit et religiosam vitam amplexus est.* — [6] Gennade, *De viris*, l. III, c. LXXXV : *Scripsit postea ad Felicem, præfectum prætorii et patriciæ dignitatis virum, filium, Magni consulis jam religiosum epistolam ad timorem Domini hortatoriam.* — [7] *Veterum aliquot Galliæ theologorum scripta*, in-4°, Parisiis, 1586, fol. 141 : *Fausti Regiensis episcopi, de Pœnitentia ad Felicem præfectum prætorii et patricium.*

et le poète jouant sur le sens du mot *felix*, le déclare heureux en toutes choses; il désigne, sans les nommer, les différents membres de sa famille : oncles paternels et maternels qui ne sont pas connus, mais l'un des premiers devint le père d'un cousin dont nous reparlerons. Le père, Magnus, fut consul en 460; nous ignorons le nom de la mère et les *cognomina* du consul ne se trouvant jusqu'ici nulle part, nous ne pouvons dire si le préfet du prétoire des Gaules doit à la souche paternelle ou à la souche maternelle le *cognomen* d'Ennodius et le nom de Félix [1]; quant à Magnus, il le tenait de son père.

Notre Enn. Magn. Felix était marié, et le P. Sirmond pense reconnaître sa femme dans la matrone Attica, mentionnée sur une inscription de Saint-Laurent *in Damaso*, à Rome [2] :

ATTICA FELICIS MAGNI CLARISSIMA CONIVX
SVMPTIBVS HOC PROPRIIS AEDIFICAVIT OPVS

Cette conjecture semble trop hardie, car J. B. De Rossi fait remonter l'inscription au IVe siècle, en sorte que Attica aura pu être mariée à un Félix Magnus différent du nôtre.

Sidoine nous apprend encore que Félix eut plusieurs enfants. Le jeune Théodose enseveli à la Gayole est-il un d'entre eux? Ce n'est pas chose impossible.

Félix eut aussi des frères; dans ce nombre il faut compter Probus dont Sidoine a tracé l'éloge à plusieurs reprises, ils avaient été compagnons d'études et Probus épousa la nièce de Sidoine [3]. Sidoine parle de Probus en s'adressant à Félix :

Germanum tamen ante sed memento
Doctrinæ columen PROBUM *advocare*
Isti qui valet exarationi
Districtum bonus applicare theta.
(Carm. IX, 333-336.)

La femme de Probus que Sidoine appelle sa sœur avait nom Eulalie [4]; elle avait de l'esprit et de la sagesse, paraît-il. Dans ces vers d'un autre poème, Sidoine est parvenu à réunir la plupart des membres de cette famille :

Hinc ad consulis ampla tecta MAGNI
FELICEM *que tuum veni, libelle :*
Et te bibliotheca quæ paterna est,
Qualis nec tetrici fuit PHILAGRI,
Admitti faciet PROBUS *probatum.*
Hic sæpe EULALIÆ *meæ legeris,*
Cuius Cecropiæ pares Minervæ
Mores et rigidi senes et ipse
Quondam purpureus socer timebat.
(Carm., XXIV, 90-98.)

Les oncles de Félix ne sont pas connus, il en avait du côté paternel et du côté maternel et Sidoine nous a dit que les uns et les autres lui faisaient honneur. Ne pouvant les nommer, nous pouvons du moins mentionner ce qui concerne Camille, un cousin, fils d'un des frères du consul Magnus. Sidoine l'appelle le « phénix des cousins [5] » et pétri d'esprit comme tous les membres de cette famille, ainsi qu'on en pourra juger par ce trait. Camille se trouvait un jour à la table de l'empereur Majorien, à côté de son oncle, placé lui-même après le consul Sévérin son successeur et ce rang lui était dû à raison des dignités qu'il avait obtenu après son père. « En vérité, mon cher Camille, lui dit l'empereur, vous avez un oncle en la personne duquel je me réjouis d'avoir donné un consulat à votre maison » — « J'espère bien, auguste empereur, repartit Camille, que vous n'avez pas voulu dire un unique consulat, mais un premier consulat [6]. »

Camille était donc le cousin germain de notre Félix et le P. Sirmond, suivi par l'abbé Albanès, font de lui le père de Magnus Félix Ennodius, évêque de Pavie [7], l'un des plus célèbres évêques de son temps et l'un des principaux écrivains du VIe siècle. L'origine provençale d'Ennodius est connue, ses rapports avec cette contrée furent fréquents et ses noms et prénoms sont la meilleure preuve de sa parenté avec le consul Magnus et le préfet du prétoire des Gaules Félix. Sa mort en 521, à l'âge de quarante-huit ans, reporte sa naissance en 473, c'est-à-dire à une époque où vivaient les personnages auxquels nous le rattachons.

4883 — Fragment de marbre trouvé à la Gayole.
D'après *Bullet. archéo l. du Comité*, 1913, p. 319, fig. 1.

Ennodius de Pavie, dans sa correspondance, a parlé de Camille de façon à donner lieu de penser que c'était son père. Écrivant à un vieil ami de sa famille, qui avait été intimement lié avec ses parents, il se plaint d'en avoir été délaissé et de ne plus recevoir de lui les témoignages d'amitié qu'il était en droit d'en attendre; pour raviver cette affection assoupie, il lui rappelle un nom qui lui fut cher : « Si vous vous souvenez de Camille, vous ne devez pas oublier Ennodius [8]; » ce qui revient presque à dire, ajoute Sirmond : vous qui avez aimé le père, ne délaissez pas le fils [9]. A quel autre Camille penser pour en faire le père d'Ennodius, qu'au neveu de Magnus, au cousin de Félix, dont l'évêque de Pavie avait relevé les noms pour les associer en sa personne? Ajoutons qu'une parente mentionnée dans la correspondance d'Ennodius de Pavie porte ce même nom de Camille [10].

Revenons à l'*insignem genitum* de l'inscription de lectisterne. Peiresc ne met pas en doute que la figure du personnage couché sur la tombe ait été mise en pièces par les premiers fidèles. Nous ne possédons guère qu'un autre exemple de sarcophage chrétien orné d'une figure couchée (t. III, col. 147, fig. 2443)

[1] On peut regarder comme appartenant à cette famille le Félix Ennodius qui gouverna l'Afrique proconsulaire sous Honorius et Théodose, vers 420; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1358 : *administrante Felice Innodio.* — [2] Sirmond, *Notæ ad Sidonium*, p. 136. — [3] *Epist.* IV, 1 : *Sidonius Probo suo salutem. Soror mihi quæ uxor tibi....* — [4] *Carm.* XXIV : *Probo, Magni Felicis fratri, præstantis doctrinæ ac judicii vero... Probi vero uxor Eulalia;* Sirmond, *op. cit.*, p. 42; p. 142 : *Probum, Eulaliæ maritum.* — [5] *Carm.*, IX, 5 : *Summo patruelium Camillo.* — [6] *Epist.*, I, 12 : *Non unum, inquit, domine Auguste, sed primum.* — [7] *Notæ ad Sidonium*, p. 136. — [8] Ennodius, *Epist.*, IV, 25 : *Si Camille mente retines, Ennodium non omittes.* — [9] *Notæ ad Sidonium*, p. 21. — [10] Ennodius, *Epist.*, X, 20, lettre adressée à cette parente.

mais c'est de toute évidence une tombe païenne dans laquelle une famille païenne inhuma un chrétien. Le sarcophage dit du Bon Pasteur du musée de Spalato (t. I, fig. 105), est, lui, de facture chrétienne et il avait eu sur le couvercle un ou deux personnages couchés, mais était-ce bien le couvercle de ce sarcophage? Quant au lectisterne de la Gayole on peut se demander si pour faire honneur à l'ancien préfet, sa famille ou ses amis n'ont pas acheté un sarcophage païen et fait détruire la figure couchée afin qu'on ne la prît pas pour Ennodius. Il se trouve, en effet, que les fouilles ont ramené à l'endroit du sarcophage une épave curieuse. C'est un fragment de personnage sculpté en bas-relief sur marbre blanc et qui mesure 0 m. 55 de haut sur 0 m. 35 de large (fig. 4883). Ce personnage est drapé avec soin et ramène la main droite sur la poitrine. Ce fragment est façonné dans un bloc de marbre de Paros, et on se souvient que Peiresc parlait de marbre « parien ». Le soin du travail, l'attitude du sujet tout semble favoriser l'identification, il n'est pas jusqu'au lieu de la trouvaille, à gauche de l'abside et à 0 m. 40 de profondeur qui n'apportent une confirmation.

Bibliographie. — Paris, Bibl. Nat., ms. lat. *8958*, t. II, fol. 263, 265, 306, 364 v°; ms. lat. *9530*, fol. 142, 147; Aix, Bibl. Méjanes, ms. *1032*, fol. 401, 463; Carpentras, Bibl. ms. *581*, fol. 165; Nîmes, Bibl., recueil *20;* Séguier, d'après les papiers de Mazaugues, ms. *13180;* Paris, Bibl. Nat., suppl. lat. *1466*, fol. 71; brouillard de voyage de Jacques Spon.

J. Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, in-fol., Lugduni, 1685, p. 286; G. Fleetwood, *Sylloge inscriptionum antiquarum*, in-4°, Londini, p. 508, n. 2; Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, in-8°, Turici, 1828, t. II, p. 348; De Castellane, *Inscriptions du V^e^ au X^e^ siècle, recueillies principalement dans le midi de la France*, dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, in-4°, Toulouse, 1834, t. IV, p. 259; Rouard, *Inscriptions en vers du musée d'Aix*, in-8°, Aix, 1839, p. 35; Le même, *De l'importance de l'épigraphie en général et de l'épigraphie locale en particulier*, 1849, p. 43; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne* (de Migne), 1852, t. I, p. 12; E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1865, t. II, p. 494, n. 628, note 1 (p. 435, note 3); J. H. Albanès, *Deux inscriptions métriques du V^e^ siècle trouvées à la Gayole, interprétées et commentées*, in-8°, Marseille, 1886; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 338; E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, in-4°, Paris, 1907, t. I, p. 41, n. 41.

VII. Épitaphe de Théodose. — Avec le sarcophage du II^e^ siècle, le petit séminaire de Brignoles conservait une pierre trouvée en 1876 par l'abbé Albanès. Cette pierre avait, en dernier lieu, servi d'appui à une martellière dans un ruisseau qui, de la Gayole, coule vers Saint-Julien; elle était enfoncée perpendiculairement dans l'eau et les caractères de l'inscription qu'elle portait étaient à ce point remplis de mousse et de sable que la lecture en était devenue très difficile. Retirée, nettoyée, séchée, elle offre aujourd'hui un texte bien lisible. L'abbé fit plus que de la sauver et de l'abriter, il la déchiffra, la commenta en quelques pages excellentes et devenues presque introuvables, on croit bien faire en transcrivant son commentaire.

Le monument a été donné dans le *Dictionn.*, t. III, col. 3141, fig. 3429; voici la transcription :

+ INSEGNEM GENETVM CRVCES MVNIMENE SEPTV[*m*]
INSONTEM NVLLA PECCATI SORDE FVCATVM
[*te*]VDOSIVM PARVVM QVEM PVRA MENTE PARENTES
OPTABANT SACRO FONTES BAPTESMATE TINGVI
[*im*]PROBA MORS RAPVET SET SVMMI RECTOR OLIMPI
[*pr*]ESTABET REQVIEM MEMBRIS VBI NOBELE SIGNVM
[*pre*]FIXVM EST CRVCES $\overline{\text{XPI}}$QVE VOCAVETOR ERES

Chacun de ces vers est gravé régulièrement en une ligne, si ce n'est que le dernier mot du septième n'ayant pu entrer dans la limite commune, a été coupé et la syllabe RES est rejetée par-dessous. Au commencement des lignes, un éclat de la pierre a enlevé un petit nombre de lettres que nous avons suppléées entre crochets; mais il ne saurait y avoir aucun doute sur ces suppléments, que le sens indique de la façon la plus nette, aussi bien que l'espace vide à remplir. Il n'y a d'ailleurs d'autres abréviations dans toute la pièce que le M du bout de la première ligne et le XPI de la septième; le reste est écrit en toutes lettres, avec une orthographe que l'on trouvera singulière, laquelle, réduite au système classique, nous donne le texte suivant :

Insignem genitum, crucis munimine septum
Insontem, nulla peccati sorde fucatum,
Theudosium parvum, quem puramente parentes
Optabant sacro fontis baptismate tingui.
Improba mors rapuit; sed summi rector Olympi
Præstabit requiem membris ubi nobile sigum
Præfixum est crucis, Christique vocabitur heres.

L'étude littéraire de cette poésie ne nous retiendra que peu de temps. Nous laissons à d'autres l'examen des symptômes phonétiques qu'elle nous offre dans la substitution des lettres, des voyelles surtout, les unes aux autres. Assurément, le mot *vocabitur* transformé en *vocavetor* est assez défiguré pour avoir pu sembler une énigme à de fins connaisseurs; et, néanmoins, il n'y a rien là de trop étrange puisque le *v* pour le *b* et l'*o* pour l'*u* sont d'un usage commun dans les inscriptions d'une certaine date et le changement de l'*i* en *e* porte sur une voyelle faible. Mais ce qui est moins compréhensible c'est l'emploi presque général de l'*e* à la place de l'*i*, aussi bien dans les syllabes toniques que lorsque cette voyelle n'est point accentuée.

Sur l'ensemble de la pièce nous ferons remarquer que la coupe des vers est identique à celle de la seconde inscription, celle d'Ennodius Félix, bien que celle-là se compose de distiques, tandis que celle de Théodose est toute en hexamètres. *Insignem genitum... improba mors rapuit* est une tournure de phrase qui rappelle exactement *stemmate præcipuum... hic sopor altus habet.* Ceci est bon à noter, parce que avec le système orthographique qui est le même des deux côtés, nous nous en servirons pour dater cette épitaphe. Le troisième vers : *Quem pura mente parentes* est une réminiscence de l'éloge métrique du pape Libère, qui est du temps de saint Damase :

Quem Domino fuerant devota mente parentes.

De même, le commencement du cinquième vers : *Improba mors rapuit*, rappelle un vers d'Ausone reproduit presque à la lettre [1]; et la fin, *sed summis rector Olympi* est une locution empruntée à Victor de Marseille qui vivait et composait son ouvrage au milieu du V^e^ siècle [2].

Il est temps d'aborder l'explication du petit poème et d'en fixer le sens. On a voulu y voir l'éloge d'un enfant mourant sans baptême et sauvé uniquement par la foi de ses parents, et on ne s'est pas fait faute de suspecter l'orthodoxie de ceux qui exprimaient si clairement leur croyance au salut d'un enfant non baptisé. Nous ne trouvons dans le texte rien de semblable. Il est vrai que les parents du jeune Théodose le croient et le disent admis au lieu du repos éternel, mais c'est pour un motif tout à fait différent de celui qu'on leur prête. Ce motif est exprimé par deux fois, au commencement et à la fin de l'épitaphe : c'est que Théodose est parti muni du signe de la croix : *crucis*

[1] *Parentalia*, vs. 25. — [2] L. II, vs. 1094.

munimine septum; c'est que ses membres ont été marqués du noble signe de la croix : *membris ubi nobile signum præfixum est crucis.* Voilà la raison de l'espérance que conservent ces généreux chrétiens; et de l'opinion qu'on leur a attribuée, que leur fils a pu être sauvé par leur propre foi à eux, opinion réprouvée par l'Église, il n'y a absolument aucune trace dans la pièce. Aucun des mots qui la composent n'autorise à dire que « ses parents expriment la conviction que Dieu tiendra compte des vœux » qu'ils formaient pour lui, et à en tirer des conséquences contre la pureté de leur foi. Pour en venir là, il faut travestir le sens de l'inscription dont les termes pris dans leur signification naturelle et obvie, ne disent rien que de très soutenable. Voici en effet, ce qu'elle contient.

Théodose était un jeune enfant que de pieux parents préparaient au baptême solennel; il avait été fait catéchumène et vivait dans une grande innocence, quand une mort imprévue vint le surprendre; et la douleur des siens se console en affirmant que Dieu l'a reçu dans son paradis, où le désir du baptême l'a fait admettre. C'est une doctrine dont l'orthodoxie est irréprochable.

Que le jeune Théodose fut catéchumène, tous le reconnaissent et le fait est indubitable. Ce fut toujours par le signe de la croix qu'un catéchumène recevait l'initiation. « Le catéchumène, dit saint Augustin, porte le signe de Jésus-Christ sur le front » : *Jam crucem Christi portat in fronte* [1], et, parlant de lui-même : « Déjà j'avais été marqué du signe de la croix : » *Signabar jam signo crucis ejus* [2]. « C'est par le signe de la sainte croix, dit-il ailleurs, que l'Église votre mère vous a conçus » : *Per sacratissimum crucis signum vos suscepit in utero sancta mater Ecclesia* [3]. Aujourd'hui encore, la première chose que fait le prêtre à l'enfant que l'on présente au baptême, c'est de le marquer du signe de la croix sur le front et sur la poitrine. *Accipe signum crucis tam in fronte quam in corde,* dit le « rituel ». Lors donc que nous lisons que Théodose était protégé par le signe de la croix, et que ses membres avaient reçu l'impression de la croix, il est hors de doute que l'on veut parler de son admission au catéchuménat. Il semble même y avoir dans ce deuxième passage, une allusion évidente aux usages de liturgies particulières qui ordonnaient d'imprimer le signe de la croix sur les divers membres du catéchumène, sur les yeux, les oreilles, les narines, les épaules, la bouche.

A quel âge Théodose avait-il été fait catéchumène, ou mieux, à quel âge le disposait-on au baptême solennel qui se donnait, comme l'on sait, à Pâques et à la Pentecôte? C'est le nœud de la question, nous n'avons pour le trancher que deux courts membres de phrase de son épitaphe : le premier qui nous le représente comme innocent et sans tâche, *insontem, nulla peccati sorde fucatum;* le second qui le nomme le « petit » Théodose : *Theodosium parvum.* Le premier texte ne peut évidemment s'entendre du péché originel, que, seul, le baptême pouvait laver, à moins qu'on ne veuille résolument faire des chrétiens de la Gayole des pélagiens effrontés. Il faut donc admettre que l'enfant dont on nous parle aurait pu commettre des fautes, des péchés actuels, si sa grande vertu ne l'en avait préservé et, par conséquent, qu'il avait l'âge de raison. Le second texte dit la même chose.

Il est vrai qu'un écrivain qui ne se gênait pas pour tancer ceux qui ne pensaient pas comme lui, le P. Raphaël Garrucci (voir ce nom) a traité, d'hallucination l'opinion que nous allons soutenir et avancé imperturbablement que *puer* et *parvus, puer parvus* et *puer parvulus* signifient exactement la même chose : *E notissimo che* puer, puer parvus, *e* puer parvulus *sono sinonimi* [4]. Proposition fausse qu'un élève de grammaire peut rectifier dès l'instant où on lui a appris qu'un diminutif n'a pas le même sens que le terme dont il dérive et dont il altère le sens. En nous citant quatre passages où le mot *parvulus* a le sens d'enfant au maillot ou dans le sein de sa mère [5], pour conclure que le *parvus* Théodose ne saurait être qu'un tout petit enfant, n'ayant pas atteint l'âge de discernement, le P. Garrucci n'a rien prouvé du tout et la question reste entière.

Demandons aux auteurs classiques la signification précise de *parvus,* et pour cela ouvrons Horace et lui-même nous atteste qu'à l'âge que ce mot exprime il étudiait les lettres sous Orbilius :

Non equidem insector, delendave carmina Livi
Esse reor, memini quæ plagosum mihi PARVO
Orbilium dictare...

(Epist., II, I, 69-71.)

Il est vraisemblable qu'Horace avait à cette époque, dépassé très amplement l'âge de raison.

Prenons Virgile, et nous voyons qu'Énée racontant à Didon sa fuite de Troie, donne à son fils le qualificatif de *parvus,* au moment même où celui-ci l'accompagne lorsqu'il emporte son vieux père à travers la ville surprise par les Grecs :

Una salus ambobus erit, mihi PARVUS *Julus*
Sit comes...

(Énéid., l. II, vs. 710.)

Jule parlait, marchait et, qui plus est, raisonnait, conduisait un cheval fougueux, commandait un groupe de jeunes cavaliers *(Ibid.,* l. IV, l. V); ce qui ne rentre pas dans la capacité et les occupations d'un *fanciullo.* Jule avait un ami de son âge qui, dans les courses célébrées en Sicile en l'honneur d'Anchise, se montre à nous à la tête d'un autre escadron. Ce n'est encore qu'un *parvus* et, malgré cette épithète, leur âge à tous les deux ne saurait être douteux :

PARVUS *Atys, pueroque puer dilectus Julo.*

(Énéid., l. V, vs. 569.)

Deux jeunes hommes, deux grands garçons, si l'on veut. Le vers dernier cité nous montre que *parvus* est l'équivalent de *puer,* et c'est tout ce qui se trouve de vrai dans l'assertion de Garrucci. Atys est appelé en même temps *parvus* et *puer.* Jule ou Ascagne, que Virgile a tant de fois qualifié de *parvus* [6] est non moins souvent [7] appelé par lui *puer,* ici et ailleurs :

At PUER *Ascanius, cui nunc cognomen Julus.*

(Énéid., l. I, vs. 267.)

At PUER *Ascanius mediis in vallibus acri*
Gaudet equo... *(Énéid.,* l. IV, vs. 156.)

Comme c'est aux mêmes personnages et dans les mêmes circonstances que Virgile applique tantôt l'un tantôt l'autre de ces termes, on peut en conclure sans crainte qu'ils sont synonymes. Même remarque à faire pour Horace qui, ayant appris quel enseignement il recevait à Rome dans sa jeunesse, *mihi parvo,* nous fait connaître l'âge auquel son père le conduisit

[1] S. Augustin, *Tractatus in Johannem,* XI, n. 3, *P. L.,* t. XXXV, col. 1476. — [2] S. Augustin, *Confessiones,* l. I, c. XI, *P. L.,* t. XXXII, col. 663. — [3] S. Augustin, *De symbolo ad catechumenos,* l. IV, c. I, *P. L.,* t. XL, col. 659. — [4] *Civiltà cattolica,* 1878, p. 210. — [5] Gen. XXV, 22 : *Collidebantur in utero ejus parvuli,* Is., IX, 6 : *Parvulus natus est nobis;* Is., XI, 6 : *Puer parvulus minabit eos;* Bréviaire romain : *Qui te creavit parvulum lactente nutris ubere.* — [6] *Eneid.,* l. II, vs. 563 : *Et direpta domus et parvi casus Juli;* l. II, vs. 674 : *Parvumque patri tendebat Julum;* l. II, vs. 677 : *cui parvus Julus;* l. II, vs. 723 : *Dextræ se parvus Julus implicuit.* — [7] *Eneid.,* l. II, vs. 598 : *Superest conjuxne Creusa, Ascaniusque puer;* l. IV, vs. 354 : *ne puer Ascanius;* l. V, vs. 74 : *hoc puer Ascanius.*

à Rome pour étudier, et nous dit qu'il était alors *puer*. Voici son texte :

Sed PUERUM *est ausus Romam portare docendum.* (*Sat.*, I, 6-76.)

Ainsi donc, pour Horace comme pour Virgile, *parvus* et *puer* ont la même signification et il nous reste à demander aux grammairiens le vrai sens du mot *puer* qui, étant un substantif, est moins exposé aux variations que l'adjectif *parvus*. Nous apprenons d'eux que, d'après Varron, on est *puer* depuis la naissance jusqu'à la puberté, c'est-à-dire jusqu'à quinze ans [1]. Un enfant de quelques jours, de quelques mois peut bien être appelé *puer*, mais c'est le *puerulus*, le *parvulus;* un enfant de sept ans, de dix, de douze ans demeure *puer* et *parvus* jusqu'à la puberté (à l'âge où elle se déclare dans les tempéraments les plus retardataires). C'est ce que confirme un vers de Virgile qui fait allusion à l'âge de puberté que Jule n'avait pas encore atteint :

Custodem ad sese comitemque IMPUBIS *Juli*
Epityden vocat... (*Énéid.*, l. V, vs. 548.)

D'autres auteurs classiques donnent à *puer* le sens que nous venons d'établir. Cicéron parlant des études de ses enfants, écrit : *Valeant pueri, studiose discunt, diligenter docentur ;* Vopiscus faisant l'éloge de l'empereur Numérien : *Eloquentia etiam præpollens, adeo et puer publice declamaverit* ; saint Jérôme rapportant que le père de Démétriade fut fait consul encore enfant : *Consul quidem in pueritia* ; saint Augustin se faisant baptiser avec son fils Adéodat : *Adjunximus nobis puerum Adeodatum, annorum erat ferme quindecim.* Les derniers textes cités n'appartiennent plus à l'époque classique, la langue a eu le temps de se gâter, elle ne s'en est pas fait faute, cependant le sens de *puer* et *parvus* n'a pas varié. Prenons un document postérieur à la date de notre inscription et nous verrons que ce sens se conserve. Dans la *Regula monachorum*, saint Benoît recommande de fouetter les *pueri vel adulescentiores ætate* (c. XXX), ailleurs même châtiment aux *infantes* (c. XLV) et ces mêmes enfants, il les appelle encore : *pueri* PARVI *vel adulescentes* (c. LXIII); enfin cet âge de quinze ans qui est celui de la puberté officielle est également celui jusqu'auquel ils seront fouettés et surveillés comme des enfants : *Infantum vero usque quindecim annorum ætates disciplinæ diligentia ab omnibus et custodia sit* (c. LXX).

Nous sommes donc autorisé à conclure que, d'après le troisième vers de son épitaphe, le jeune Théodose avait, selon toute apparence, ou si l'on aime mieux, *pouvait avoir* l'âge de raison, ce qui suffit pour que l'inscription et les espérances que ses parents y expriment puissent offrir un sens très catholique; et le second vers, éclairant le suivant, indique qu'il avait très réellement atteint cet âge, et que sa sagesse et sa vertueuse conduite le rendaient digne du repos éternel, n'était la privation du baptême, lequel fut suppléé par le désir qu'il en avait et les sentiments avec lesquels il s'y préparait. Dès lors, la ferme confiance des parents dans le salut de leur fils était légitime et parfaitement orthodoxe, aussi est-ce bien en vain qu'un critique a demandé si « saint Augustin aurait approuvé de telles espérances. »

Certes! Aucun des anciens docteurs n'est aussi affirmatif que saint Augustin sur l'efficacité du baptême de désir, en cas de nécessité. Déjà sa doctrine sur la position des catéchumènes dans l'Église, lesquels ne sont point nés encore, bien qu'ils « soient dans son sein » depuis que le signe de la croix leur a été imposé était assez explicite : *Nondum quidem adhuc per sacrum baptismum renati estis, sed per crucis signum in utero sanctæ matris Ecclesiæ jam concepti estis,* dit-il dans son traité *De symbolo ad catechumenos.* Mais il ne s'en tient pas là, et, pour expliquer le salut du bon larron, non baptisé, il s'est exprimé de la façon la plus claire sur les effets du baptême de désir lorsqu'on est dans l'impossibilité de le recevoir réellement. Par trois fois il reprend sa pensée et, à chaque fois, il la formule avec énergie : *Etiam atque etiam considerans, invenio non tantum passionem pro nomine Christi id quod ex baptismo deerat posse supplere, sed etiam fidem conversionemque cordis, si forte ad celebrandum mysterium baptismi in angustiis temporum succurri potest* [2]. « J'ai bien réfléchi, dit-il, et je crois que non seulement le martyre peut suppléer le baptême, mais aussi la foi et la conversion du cœur, quand le temps ne permet pas qu'on le reçoive. » Le bon larron n'a pas souffert pour Jésus-Christ, mais pour ses crimes, et Dieu a montré en lui ce que peuvent, sans le sacrement du baptême, la foi et la profession de foi dont parle l'Apôtre qui obtiennent tout leur effet quand le baptême est rendu impossible, non par la négligence mais par la nécessité : *Quantum itaque valeat, sine visibili sacramento baptismi, quod ait Apostolus : Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem, in illo latrone declaratum est. Sed tunc impletur visibiliter, cum ministerium baptismi non contemptus religionis, sed articulus necessitatis excludit* [3]. Il est malaisé de dire, conclut-il, ce que produit en l'homme la sanctification par le sacrement corporellement conféré, mais le bon larron n'en a pas été privé, parce que ce n'est pas la volonté de le recevoir qui lui a manqué, et qu'il a été dans l'impossibilité d'y recourir : *Quid autem valeat et quid agat in homine corporaliter adhibita sanctificatio sacramenti (sine qua tamen ille latro non fuit, quia non ejus accipiendæ voluntas defuit, sed non accipiendæ necessitas adfuit) difficile est dicere* [4].

Que peut-on souhaiter de plus pour connaître l'opinion du saint docteur sur cette matière? Il est évident qu'il partageait et encourageait toutes les espérances des chrétiens de la Gayole. Pourquoi nous dire : « Nous sommes ici dans le pays des docteurs semi-pélagiens plus coulants en ces matières [5]. » Nos chrétiens de la Gayole étaient-ils donc semi-pélagiens? Mais ce ne sont pas plus des docteurs semi-pélagiens que saint Augustin, leur grand adversaire. C'est, au reste, une erreur de dire que les semi-pélagiens étaient « plus coulants » que saint Augustin sur la question de la nécessité du baptême. La vérité, au contraire, est qu'ils étaient sur ce point beaucoup plus rigoureux que lui. L'erreur d'après laquelle les enfants morts sans baptême pouvaient être sauvés par la foi des parents est tout à fait opposée au pélagianisme et au semi-pélagianisme. Cette erreur ne s'est produite que plus tard dans l'Église. Ceux qu'on regarde comme semi-pélagiens en étaient tellement éloignés qu'ils n'admettaient pas même la possibilité du salut des catéchumènes par leur désir du baptême.

Dans le prétendu pays des semi-pélagiens, le seul écrivain de la fin du V^e^ siècle auquel on puisse faire allusion est Gennade de Marseille. Comme il nous a laissé un livre dogmatique contenant sa croyance, nous n'avons qu'à l'ouvrir pour y voir ce qu'il pensait sur ce sujet, et nous connaîtrons qu'il n'admettait pas que le désir du baptême fût suffisant pour suppléer le baptême d'eau et assurer le salut. Voici ses paroles : *Nullum catechumenum, quamvis in bonis operibus defunctum, vitam æternam habere credimus, excepto martyrio ubi tota baptismi sacramenta complentur.*

[1] Forcellini-De Vit, *Lexicon*, t. IV, au mot *puer* : *Puer dicitur quilibehomo a nativitate usque ad pubertatem sive ad annum decimum quintum.* — [2] *De baptismo contra donatistas*, l. IV, c. XXIX, *P. L.*, t. XLIII, col. 173. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, c. XXX. — [5] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 15 septembre 1886, p. 355.

L'épitaphe est de la fin du v^e siècle, contemporaine de celle d'Ennodius Félix; Théodose était, nous dit-on, *insignem genitum*, ce qui ne démentirait pas la conjecture qui ferait de lui un fils de Félix.

Bibliographie. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1878, série VI, t. VI, p. 108-109; R. Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1878, série X, t. VII, p. 209; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 159; Le même, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieure au VIII^e siècle*, in-4°, Paris, 1892, p. 381-384, n. 331; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5750; *Dictionn.*, t. III, col. 3141, fig. 3429; on rappelle pour mémoire L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 15 sept. 1886, p. 355 et la dissertation déjà mentionnée de J. H. Albanès, *Deux inscriptions métriques du V^e siècle trouvées à la Gayole, interprétées et commentées*, in-8°, Marseille, 1886, 23 pages.

H. Leclercq.

GAZA. — I. La ville. II. Le christianisme III. Commodien. IV. Épigraphie. V. Ère.

I. La ville. — Gaza a été l'une des dernières forteresses du paganisme en Syrie. La ville était ancienne, elle remontait à une vingtaine de siècles avant l'époque où elle ouvrit ses portes au pharaon Thoutmès III, conquérant de la Syrie et qui fit de cette place sa base d'opération pour la suite de la campagne. Pendant trois siècles, Gaza resta aux mains des Égyptiens et vers l'an 1200 avant notre ère, elle fut la proie d'autres maîtres, les Philistins, dont l'influence persista longtemps après que fut rétablie la domination égyptienne, Gaza est demeurée la ville des Philistins, plus qu'Ascalon elle entretint l'esprit d'hostilité à l'endroit des Juifs. Ascalon fit un accueil honnête à Jonathas pendant les guerres entre Démétrius II et Antiochus VI, au contraire, Gaza lui ferma ses portes. Pour se venger, il pilla les faubourgs de la ville et les brûla. L'an 96 avant notre ère, après un siège prolongé pendant une année, Alexandre Jannée s'empara de Gaza par trahison et la détruisit : *venit calvitium super Gazam*. Une cité nouvelle surgit, mais on ignore si ce fut sur le même emplacement; quoiqu'il en soit la nouvelle ville jouit d'une grande prospérité. Pompée accorda aux Gazéens leur « liberté » et on attribue la création de Gaza, sortie de ses ruines, à Aulus Galinius, proconsul de Syrie en l'an 57 avant Jésus-Christ; toutefois il y a lieu de vieillir la ville de quatre ans puisque l'ère de Gaza se compte depuis l'an 61. Gaza n'avait pas seulement une ère, mais encore comme Ascalon un calendrier, lequel demeura en vigueur au moins jusqu'au VI^e siècle après J.-C. et probablement jusqu'à la conquête arabe en 635.

Gaza, fière de son indépendance, n'échappa pas à l'avidité d'Hérode le Grand qui l'acquit, l'an 30 avant Jésus-Christ, mais après la mort de ce prince, elle retrouva son autonomie, au sens qu'il faut prêter à ce mot pour les villes qui faisaient partie des provinces romaines. L'autorité de Rome en imposait aux rivalités entre Juifs et Philistins, mais à la première occasion, les haines reparurent aussi ardentes que par le passé : en l'an 66 de notre ère, les Juifs brûlèrent une partie de la ville.

A plusieurs reprises, les voyages d'Hadrien, l'amenèrent à Gaza, notamment en l'an 130. Les monnaies gardèrent le souvenir de cette visite en frappant des coins avec une date double, celle de l'ère locale et celle de l'année de la visite. Chaque année, pendant longtemps, on célébra une fête anniversaire qu'on appela « le panégyrique d'Hadrien ». La Chronique Pascale attribue cette solennité à une visite impériale faite en l'année 119, mais le début de l'ère nouvelle en 130 la contredit formellement. Ce fut au cours d'une de ces visites d'Hadrien que fut fondée semble-t-il, le temple du dieu Marnas dont le diacre Marc de Gaza donne une description ou l'orgueil se mêle au dégoût. La façade de ce temple est figurée sur les monnaies frappées à l'effigie d'Hadrien. En 119, après l'écrasement de la révolte des Juifs, l'empereur désigna Gaza comme marché d'esclaves juifs; les Gazéens y virent non seulement un profit mais encore une flatterie.

Ce fut le début d'une période de grande prospérité; les honneurs allaient de pair avec les richesses. Le gouvernement impérial reconnut solennellement l'autonomie de Gaza et lui accorda le droit d'asile On ne sait pas exactement la date à laquelle Gaza reçut le titre envié de « colonie romaine ». Le diacre Marc est fier de sa ville que le martyr Antonin appelle *civitas splendida deliciosa*. Au V^e et au VI^e siècle, l'école de rhétorique ajoutera encore à cette illustration [1].

II. Le christianisme. — Dans une ville aussi fanatique, le christianisme eut peine à s'implanter et il ne triompha du paganisme qu'après une lutte longue et pénible. Dans les Actes des apôtres nous lisons que Philippe jeta son dévolu sur Gaza, mais on ignore tout des succès de sa prédication et on peut admettre qu'ils furent assez limités, car les apocryphes eux-mêmes semblent avoir renoncé à exploiter une veine si pauvre. De petites communautés chrétiennes s'établirent dans les environs, petit à petit, les fidèles prirent pied dans Gaza et leur nombre s'accrut, mais il ne faut pas trop se hâter de croire que tous ceux-là sont de la ville même dont on nous dit qu'ils étaient « de Gaza ». Quoiqu'il en soit Gaza eut ses martyrs.

On rencontre, sous la date du 31 août, sept vierges décapitées à Gaza, c'est tout ce qu'on peut dire, car on ignore à quelle persécution il faut rapporter leur martyre.

Pendant la persécution de Dioclétien nous lisons quelques détails dans le traité d'Eusèbe. « Sur les martyrs de Palestine » : « Au cours de la seconde année, écrit-il, la guerre dirigée contre nous devint plus vive. Le gouverneur de la province de ce pays était Urbain. Des édits impériaux arrivèrent pour la première fois qui ordonnaient d'une façon générale, à tous universellement, de sacrifier dans les villes et de faire des libations aux idoles. Timothée, à Gaza, supporta de nombreux tourments, puis fut brûlé lentement à petit feu. Il donna une preuve très héroïque de sa très courageuse piété envers la divinité par sa constance à tout endurer et il remporta la couronne des athlètes vainqueurs dans les jeux sacrés de la religion. Avec lui, Agapius et Thècle, notre contemporaine, montrèrent une très courageuse résistance, ils furent condamnés à être mangés par les bêtes (304). »

« Qui a vu ce qui suit sans étonnement? ou qui l'a entendu raconter sans en être frappé? C'était, en effet, une fête générale des gentils et on avait fait passer les spectacles accoutumés, quand ce fut un bruit répandu et intense qu'après ce qui avait été d'ailleurs préparé pour la foule, ceux qui avaient été récemment condamnés aux bêtes donneraient eux aussi un combat. La rumeur augmente et parvient à tous. Six jeunes gens dont l'un était du Pont par sa race et se nommait Timolaüs, l'autre était de Tripoli de Phénicie et s'appelait Denys; un autre, sous-diacre de l'église de Diospolis, Romulus était son nom; de plus, deux étaient Égyptiens, Paësis et Alexandre, puis un autre Alexandre homonyme de celui-ci, était de Gaza. Urbain allait monter au spectacle de la chasse. Ils se firent d'abord lier les mains, comme pour marquer leur extrême désir du martyre, et ils se mirent à courir vers lui, disant hautement qu'ils sont chrétiens, et montrant par leur préparation à subir toutes les cruautés que ceux qui

[1] Kilian Seitz, *Die Schule von Gaza. Eine litterargeschichtliche Untersuchung*, in-8°, Heidelberg, 1892.

se font gloire de leur piété envers le Dieu de l'univers ne redoutent pas l'assaut des bêtes féroces. Tout d'abord, après avoir mis dans une surprise peu ordinaire le gouverneur et ceux de sa suite, ils furent enfermés en prison; puis, peu de jours après, deux autres leur furent adjoints. L'un avait antérieurement déjà combattu au milieu de tourments terribles et variés dans une autre confession; il s'appelait aussi Agapius; l'autre avait pourvu aux besoins de leurs corps et se nommait également Denis. En tout, ils étaient arrivés au nombre de huit, et en un seul jour, dans la même ville de Césarée, ils eurent la tête tranchée, au mois de Dystre, le vingt-quatrième jour qui se trouve être le neuvième avant les calendes d'avril [1].

En 307, le cinq du mois de Dios, et selon les Romains aux ides de novembre, le prêtre Silvain et ses compagnons furent condamnés aux mines; on leur brûla d'abord les articulations des pieds (voir *Dictionn.*, au mot Ad metalla), mais cette incapacité physique n'empêcha pas Silvain d'être consacré évêque étant aux mines et l'évêque de Gaza : ἐπίσκοπος τῶν ἀμφὶ τὴν Γάζαν ἐκκλησιῶν; [2] ἐκ τῆς Γαζαίων ἐπίσκοπος ὁμώμενος lisons-nous encore. « Silvain était un évêque originaire de Gaza, il portait en lui le type de la prudence et le modèle authentique du christianisme. Celui-là certes, on peut le dire, depuis le premier jour de la persécution et pendant tout le temps qu'elle avait duré, s'était distingué dans les combats de toutes sortes de confessions. Il avait été conservé pour ce moment, afin qu'il pût devenir le sceau final de toute la lutte en Palestine. [3] »

En 308-309, un groupe de fidèles fut pris dans la ville de Gaza, au moment de l'assemblée des divines lectures; les uns eurent à supporter de grandes souffrances dans leurs pieds et dans leurs yeux; les autres, plus nombreux, furent mis à l'épreuve des plus terribles tortures appliquées aux flancs. Parmi eux, une chrétienne, femme par le corps, mais virile par la détermination, ne supporta pas la menace de la prostitution; elle dit une parole contre le tyran qui avait pu confier le pouvoir à des juges aussi cruels. D'abord, elle est fustigée; puis, élevée sur le chevalet, elle est déchirée sur les flancs tandis qu'avec acharnement et violence, les bourreaux lui appliquent les tortures, sur l'ordre du juge, une autre femme, qui était bien au-dessus de tous ces champions fameux de la liberté vantés chez les Grecs, ne tolère pas l'absence complète de pitié, la cruauté, l'inhumanité de tout ce qu'on faisait là. Comme celle-là elle avait assumé le labeur de la virginité. Son corps était tout à fait chétif d'apparence, et d'aspect méprisable; mais elle était par ailleurs courageuse dans son âme, et elle avait embrassé une détermination bien au-dessus de son corps. « Et jusques à quand, cria-t-elle au juge, du milieu de la foule, feras-tu torturer ma sœur aussi cruellement? » Celui-ci tout à fait piqué au vif, ordonna qu'on se saisisse sur le champ de cette femme virile. Aussitôt elle est traînée au milieu (du tribunal) et s'inscrit sous le nom auguste du sauveur. Tout d'abord on l'exhorte par des discours à sacrifier et, comme elle refuse, on la tire de force vers l'autel. Mais celle-ci agit en conformité avec elle-même et continue son premier acte de courage, sans trembler et avec audace, elle donne un coup de pied à l'autel et renverse ce qui était dessus avec le brasier qui s'y trouvait. Sur ce, le juge, semblable à une bête aiguillonnée par la colère, lui fait d'abord appliquer tant de blessures aux flancs que personne n'en a jamais supporté; il semblait même presque se plaire à se rassasier de ses chairs crues. Mais lorsque sa férocité fut satisfai e, il les unit toutes deux, et celle-ci ainsi que l'autre qu'elle avait appelé sa sœur furent condamnées à mourir par le feu. La première des deux est, dit-on, du pays de Gaza, τῆς Γαζαίων χώρας : mais il faut que l'on sache que l'autre est sortie de Césarée, elle y était connue de beaucoup et Valentine était son nom [4].

Le diacre Marc nous apprend qu'au v^e-vi^e siècle, les fidèles de Gaza invoquaient les reliques du martyr Timothée pour obtenir de la pluie; deux autres martyrs partageant l'honneur de sa châsse, Theë et Maiour avaient souffert en l'an 308. On ne nous a rien appris sur le culte des autres martyrs locaux; en ce qui concerne l'évêque Silvanus, on a conjecturé que sa consécration épiscopale pouvait être attribuée à Mélèce, simple conjecture. En 310, quand la colonie des forçats de la mine de Phounon fut dispersée, Silvain fut décapité.

Pendant ces événements, le port de Gaza, Majuma commençait à être pénétré par les chrétiens, tellement qu'ils y furent bientôt plus nombreux qu'à Gaza. Majuma comptait beaucoup d'Égyptiens, on y faisait un important commerce de vins et le christianisme y eut sans doute un caractère plus égyptien que palestinien. Cette circonstance ne favorisa pas l'union entre Gaza et Majuma et Constantin, mis au courant de cette rivalité, jugea utile de l'entretenir et de l'aviver : dans ce but il donna à Majuma un évêque et changea son nom contre celui de Constantia. L'évêque y séjourna quelque temps, le nom ne s'imposa jamais et Majuma demeura Majuma, qui, porte encore de nos jours le nom de Maimas.

La paix de l'Église vit surgir autour de Gaza des ermitages et des monastères, principalement du côté de Béthelie. L'influence de saint Hilarion, n'y fut certes pas étrangère et ce personnage était né à Thabatha, à peu de distance au sud de Gaza. Ses restes furent ramenés à Majuma, de l'île de Chypre où il était mort.

A Nicée, nous voyons l'évêque de Gaza, Asclepas, parmi les partisans d'Athanase. Ce fut lui probablement qui construisit la première église qu'on appelait plus tard, la « vieille église ». Déposé par les menées des ariens, peut-être dès 326, on mit à sa place un certain Quintianus; mais Asclepas ne se laissa pas évincer si facilement et, en 335, on le retrouve au concile de Tyr. La lettre encyclique des évêques orientaux qui quittèrent le concile de Sardique nous montre qu'il avait regagné son siège de Gaza, ce qui ne laissa pas que d'entraîner des scènes violentes. Le concile de Rome de 340 annula la sentence portée contre lui, le concile de Sardique l'innocenta solennellement et lui restitua son siège.

Julien prit à cœur de restaurer la grandeur d'une ville fidèle aux dieux, il replaça Majuma sous la dépendance de Gaza. Les habitants de cette dernière ville, nous dit Sozomène, présentèrent une supplique à l'empereur qui y fit bon accueil, priva Majuma de son vocable de « Constantia » et lui attribua celui de « quartier maritime de Gaza ». Les deux villes eurent un gouverneur unique au point de vue civil, mais au point de vue ecclésiastique, elles demeurèrent distinctes l'une de l'autre. Pendant le dernier quart du iv^e siècle, un évêque de Gaza tenta d'absorber Majuma dans son diocèse, mais le synode provincial coupa court à cette tentative en déclarant que Majuma, premier-né des deux cités à la foi chrétienne, ne pouvait perdre son indépendance. La situation demeura sans changement jusqu'à la fin du v^e siècle et peut-être plus tard. Le seul évêque de Majuma qui ait gardé un nom est saint Zénon, mort vers l'an 400.

La réaction de Julien entraîna pour la communauté de Gaza de dures épreuves. L'église fut brûlée, Théo-

[1] Eusèbe, *De martyribus Palæstinæ*, c. III. — [2] *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XIII. — [3] *De martyribus Palæstinæ*, c. XIII. — [4] *De martyr. Palæst.*, c. VIII.

dore et la Chronique pascale nous apprennent qu'en l'année 362, on éventra des prêtres et des vierges, on leur ouvrit le corps et leur ventre empli d'orge servit de mangeoires à des porcs. Sozomène nous a gardé le récit suivant (l. V, c. IX) :

Il me faut rappeler la mémoire d'Eusèbe, Nestabe et Nestor, frères, que la haine du peuple de Gaza vint poursuivre jusque dans leur maison, où ils se cachaient. On les conduisit d'abord à la prison et on les battit. Tandis que le peuple était au théâtre, il commença à vociférer contre les prisonniers, violateurs des temples des dieux et destructeurs de la religion nationale qu'ils attaquaient et méprisaient à la faveur des anciens gouvernements. A force de hurler et de s'exciter mutuellement au massacre des prisonniers, ils montèrent, ainsi qu'il arrive à la populace, à un tel degré de fureur qu'on marcha sur la prison d'où les saints furent extraits pour subir la mort la plus cruelle. On les traîna, tantôt couchés, tantôt renversés, on les brisa sur le pavé et, suivant la fantaisie de chacun, on leur jeta des pierres, on leur donna des coups de bâton et de tous autres instruments qu'on avait sous la main. J'ai entendu dire que deux femmes, quittant leur métier à tisser sortirent de leurs maisons, piquèrent les saints de leurs navettes, et parmi les cuisiniers qui étaient sur le marché, les uns retirèrent des fourneaux leurs marmite d'eau bouillante et les répandirent sur les martyrs, les autres les percèrent de leurs broches. Après qu'on les eût mis en pièces et que leurs crânes défoncés laissèrent s'écouler la cervelle, on les traîna hors de la ville, à l'endroit où l'on enfouit les charognes. Les corps furent jetés sur un bûcher, et les gros os que la flamme n'était pas venue à bout de consumer furent mélangés aux carcasses des chameaux et des ânes afin qu'on ne pût les reconnaître. Mais ils n'y demeurèrent pas longtemps. Une chrétienne qui habitait Gaza, mais qui n'y était pas née, recueillit les ossements des martyrs pendant la nuit, sur l'ordre même de Dieu, et les mit dans un chaudron dont elle abandonna la garde à Zénon leur cousin. Dieu le lui avait ainsi commandé pendant son sommeil et avait indiqué à la femme le domicile de Zénon qu'il lui avait montré avant qu'elle le rencontrât, car elle ne l'avait jamais vu, et il se tenait caché à cause de la persécution; il s'en était même fallu de peu que les gens de Gaza ne s'emparassent de lui et le missent à mort; mais, tandis que la populace n'avait d'attention que pour le massacre des deux frères, il saisit l'occasion et s'enfuit à Anthédon, port de mer situé à vingt stades de Gaza et un des centres les plus fervents du paganisme.

Il fut dénoncé par plusieurs personnes comme chrétien; on le flagella et ensuite on le bannit de la ville, il se rendit à Majuma et s'y cacha. C'est là que cette femme de Gaza lui apporta les reliques des saints qu'il garda quelque temps dans une cachette de sa maison. Devenu évêque de cette église, sous le règne de Théodose, il bâtit une basilique en dehors de la ville, éleva l'autel et y déposa les reliques des martyrs près de Nestor qui confessa lui aussi le Christ. Ce Nestor était l'ami intime d'Eusèbe et de Nestabe; il fut saisi en même temps qu'eux, emprisonné et battu avec eux, mais tandis qu'on les traînait par terre, ses bourreaux furent pris de compassion pour la beauté de ce jeune homme et ils le jetèrent hors de la ville; il respirait encore, mais il espérait mourir bientôt. Des passants le relevèrent et le portèrent chez Zénon, entre les mains duquel il rendit l'âme, tandis qu'on pansait ses blessures.

Le gouverneur de Gaza eut la maladresse d'arrêter les auteurs de ces forfaits et de les citer en justice. Julien estima qu'ils n'avaient fait que rendre aux Galiléens quelque chose des maux qu'ils en avaient reçus et il disgracia le gouverneur. Sozomène nous dit que dans la même circonstance où périrent les trois martyrs, saint Hilarion n'échappa à un sort semblable que par la fuite; mais il semble que le saint avait, depuis un certain temps déjà quitté la Palestine. Saint Ambroise, en 388, attribue l'incendie de l'église de Gaza aux Juifs mais les païens de la ville n'avaient pas besoin de ce renfort. La basilique bâtie par Asclepas fut-elle entièrement brûlée? On l'ignore. On sait toutefois que l'évêque Irenion, qui siégea au concile d'Antioche en 363 et mourut vers 393, construisit l'évêché ainsi qu'une nouvelle église qui reçut le nom d'Église de la Paix. Pendant qu'il occupait le siège de Gaza, sainte Paule visita cette ville (en 386). Son successeur Enéas ne fit que passer et Porphyre lui succéda en 395-420.

Porphyre trouva deux églises alors que les païens possédaient au moins huit temples; sans parler des idoles adorées dans les maisons particulières. Ces idoles sont, pour la plupart, assez connues, ce sont : le Soleil, Aphrodite, Apollon, Perséphone, Hécate, la Fortune de la ville, et un héros dont les restes étaient adorés dans une châsse de l'Hercéon. Le diacre Marc, biographe de l'évêque Porphyre nous a conservé tous ces noms; le dieu principal restait Zeus le Crétois dont le culte était très répandu en Palestine, à Gaza on lui donnait le nom de Marnas.

Né à Thessalonique de parents chrétiens, vers 352, Porphyre se retira au désert de Scété en Égypte vers l'âge de vingt-cinq ans; il y passa cinq années et se rendit alors à Jérusalem où il passa cinq autres années dans une grotte près du Jourdain. Les austérités l'ayant rendu malade, il dut retourner à Jérusalem où il fit la connaissance de Marc qui devint son inséparable compagnon, son biographe et son admirateur. Suivant le désir de Porphyre, Marc fit le voyage de Thessalonique, réalisa les biens de son ami et lui rapporta l'argent qui fut vite dissipé en bienfaits aux pauvres, aumônes aux monastères, Porphyre ne voulait devoir son existence qu'au travail manuel. Vers l'âge de quarante ans, il fut, malgré sa répugnance ordonné prêtre par l'évêque Jean de Jérusalem, qui lui confia la garde de la relique de la vraie croix. Trois ans plus tard en 395, nouvelle répugnance et nouveau sacrifice, Porphyre devint évêque de Gaza. Jean de Césarée pour l'avoir à discrétion et le consacrer à l'aise l'avait mandé chez lui pour éclaircir des difficultés scripturaires.

Le siège épiscopal de Gaza n'était guère séduisant, on l'a vu. La deuxième année de son épiscopat, une pénible sécheresse survint (janvier 326) dont on attribua la fin aux prières de l'évêque et des chrétiens; cela commença à organiser le mouvement de conversions qui ne s'arrêta plus. Porphyre soit effet de la grâce, soit impétuosité, soit tactique, convertissait *en bloc*, ce qui ne laissait pas que de soulever des colères et des haines agissantes. Les païens de Gaza savaient comment il faut s'y prendre pour persécuter. Porphyre savait plus qu'eux comment il faut faire pour souffrir et supporter. Mais il avait son plan. Il envoyait le diacre Marc accompagné de Borocas à Constantinople pour obtenir par l'influence de saint Jean Chrysostome l'autorisation impériale de Théodore de détruire les idoles et de fermer les temples païens. Un commissaire impérial s'en acquitta, mais on assure qu'il se laissa gagner à force d'argent pour épargner l'idole de Marnas et laisser subsister une poterne par laquelle les fidèles païens se glissaient dans le temple. Saint Jérôme rapporte ces événements dans une lettre à Laeta.

Les païens dépités n'en restèrent pas moins puissants à Gaza et ils s'entendirent pour exclure les chrétiens de toutes les places lucratives et les molester de toutes façons. Porphyre prit la chose tellement à cœur qu'il supplia le métropolitain de Césarée de recevoir sa démission. Jean de Césarée le consola et tous deux se

rendirent à Constantinople d où ils rapportèrent la permission de démolir le *Marneion* de Gaza. Saint Jean Chrysostome, alors très puissant auprès de l'impératrice Eudoxie, n'avait pas été étranger à cette autorisation. Les deux évêques Jean et Porphyre débarquèrent à Majuma le 1er mai 401; le 11 arriva le commissaire Cynegius accompagné d'un général et d'une sorte d'armée.

Beaucoup de païens avaient compris d'après les préparatifs auxquels ils assistaient, consternés et impuissants, quel sacrilège on allait commettre contre leurs dieux. Les uns quittèrent la ville pour la campagne, d'autres gagnèrent les villes voisines, mais seuls les riches purent s'offrir cette satisfaction. Cynegius fit noter leurs maisons; le lendemain, il fit convoquer toute la ville, et en présence du gouverneur et du général, il donna lecture des lettres impériales ordonnant la destruction des idoles par le feu. Une grande clameur s'éleva, faite de lamentations et de sanglots, pour consoler ces païens trop fervents on lâcha contre eux la troupe qui les dispersèrent à coups de bâton; pendant ce temps les chrétiens s'attendrissaient sur la piété des empereurs et s'épuisaient en louanges sur les magistrats.

Mais ils ne perdirent pas de temps, se ruèrent sur les autels et les idoles, aidés des soldats qui leur prêtèrent leur concours. Lorsqu'il s'agit du *Marneion* l'affaire devint sérieuse. Les prêtres s'étaient fortifiés à l'intérieur, obstruant les portes avec de lourdes pierres, avaient mis les vases précieux à l'abri et pris la fuite. Les assaillants s'ébranlèrent et subirent un échec, on se rabattit sur des dieux moins défendus, on pilla le mieux qu'on put. Comme l'évêque Porphyre avait interdit aux fidèles de s'emplir les poches, tout ce qui manqua fut porté au compte des soldats et des étrangers. L'évêque et les clercs surveillaient, gourmandaient ceux qui avaient trop manifestement envie de céder à la tentation.

Enfin il fallut s'attaquer au *Marneion* sous peine de paraître vaincus. On tint conseil, ce qui fut en tout temps l'occasion de débiter les pires sottises; il faut, dirent les uns, creuser par en dessous pour le faire écrouler, il faut le brûler, dirent les autres; il faut le purifier et le changer en église opinaient les gens pratiques. Porphyre, ne sachant à qui entendre, gagna du temps en priant les chrétiens de jeûner et de prier. Cela fait, pendant la synaxe,un gamin de sept ans venu avec sa mère, se mit à crier : « Brûlez le temple jusqu'au ras du sol. Il s'y est commis de grands crimes, Brûlez-le. Mettez-y de la poix amollie, du soufre, de la graisse de porc, mêlez tout cela ensemble, enduisez-en les portes et mettez-y le feu. On ne saurait s'y prendre autrement, et quand tout sera brûlé, purifiez et bâtissez une église. Je vous l'atteste devant Dieu, n'agissez pas autrement. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le Christ qui parle en moi. » Il dit tout cela en syriaque et la foule admira et rendit grâces à Dieu.

Porphyre apprit cet incident, joua la surprise, leva les bras au ciel et s'écria : « Gloire à vous, Père saint, parce que vous avez caché ces choses aux doctes et vous les avez révélées aux enfants. » Il se fit amener l'enfant et la mère, les interrogea séparément, menaça l'enfant de la fessée, exhiba des verges sans émouvoir ce gamin qui savait son rôle à merveille et ne bronchait pas. Quand il vit que tout se passerait en menaces, il se mit à causer, — en grec, cette fois — pour redire les mêmes choses et l'évêque Porphyre admira, les clercs présents admirèrent, la maman protesta qu'il n'avait jamais entendu un seul mot de grec pas plus qu'elle d'ailleurs, et pour sa peine reçut trois pièces d'or qu'elle accepta. Mais l'enfant lui ordonna de les rendre, ce qu'elle fit et le jeune ancêtre des modernes « pétroleurs » se retira.

Il n'avait pas moins fallu que ce *scenario* pour exalter les imaginations et faire accepter une résolution si grave que l'incendie du *Marneion*. On fabriqua en qualité une mixture de poix, de soufre et de graisse, on enduisit les portes et on mit le feu.

Pendant le pillage qui accompagna l'incendie, un tribun des soldats commandé pour surveiller l'opération roua de coups un individu qui volait des objets précieux, car l'officier nous dit le diacre Marc, tout en se disant chrétien était secrètement idolâtre. La punition ne tarda pas. Une poutre embrasée tomba sur l'officier, lui brisa la tête et carbonisa son corps. La foule cria au miracle, trépigna de joie et se divertit à regarder le temple brûler, léchant le soufre et la graisse qui ruisselaient pour l'alimenter. L'incendie et le pillage avaient duré dix jours entiers et, désormais, vola qui voulut.

Le Sérapeion d'Alexandrie avait disparu en 391, le Marneion avait son tour en 401 et en 411, saint Jérôme, triomphant, écrivait dans son commentaire sur Isaïe. « Le Sérapeion et le Marneion se sont relevés églises du Christ. » Une église cruciforme s'éleva sur l'emplacement du Marneion, l'impératrice Eudoxie en avait tracé le plan et, ce qui valait mieux, payé la dépense. L'église mit cinq ans à être bâtie, elle fut dédiée par Porphyre le jour de Pâques de l'an 405 ou 406, et reçut le nom d'Eudoxiana. Mais tout ceci ne s'était pas passé de manière pacifique, une révolte des païens n'aboutit qu'à l'assassinat de quelques chrétiens et Porphyre échappa avec peine au sort qu'on lui destinait.

Prédicateur infatigable, il commentait les écritures et jetait les semences d'une moisson qui germerait plus tard. Après avoir siégé au concile anti-pélagien à Diospolis en 541, il rentra dans l'ombre, on sait qu'il mourut le 26 février 419 ou 420. Un siècle plus tard, le paganisme avait complètement disparu de Gaza. La biographie de Pierre l'Ibère, qui fut évêque de Majuma écrite vers l'an 500, ne fait même plus mention de païens [1].

Au moment de la conquête arabe, Gaza capitula. Le général Amr excepta la garnison des avantages stipulés en faveur de la population civile. Cette garnison ne comptait plus que soixante hommes avec leur chef Callinique. Le chef arabe leur promet la vie sauve s'ils consentent à apostasier. Ils refusent et sont renvoyés en prison. Après trente jours on les conduit enchaînés à Éleuthéropolis, où ils demeurent deux mois. Ici une lacune probable dans le manuscrit qui contient leur passion, car on voit les martyrs revenir dans cette ville d'Éleuthéropolis sans avoir appris comment ils en sont sortis. Après trois mois, ils sont dirigés vers Jérusalem. Le patriarche Sophronios les visite et les encourage à imiter les quarante martyrs de Sébaste. Dix mois plus tard, on essaie encore de leur faire embrasser l'Islam. Nouveau refus. Dix d'entre eux sont décapités le 11 novembre de la XIIIe indiction. Sophronios les ensevelit à Saint-Étienne. Un mois plus tard, les survivants sont ramenés en présence de Amr, à Éleuthéropolis. Le chef arabe ne peut rien contre leur constance et ordonne le massacre qui eut lieu le 17 décembre, un jeudi, à la sixième heure, l'an 28 d'Héraclius, XIIIe indiction. Un sanctuaire fut bâti en leur honneur.

Écrite par un auteur grec, qui savait les noms des soixante victimes, la passion de Callinique et de ses compagnons fut traduite en latin par un ignorant qui écrivait une langue déplorable. Des expressions comme *Christo amabilis civitas, petere verbum, dare verbum, in carcerem ingerratos duci, mense novembrio, decem-*

[1] G. F. Hill, *The life of Porphyry bishop of Gaza by Mark the Deacon, translated with introduction and notes*, in-12, Oxford, 1912.

brio, etc., etc., révèlent un traducteur plus qu'inexpérimenté et qui ne savait pas beaucoup mieux le grec que le latin. La traduction manuscrite est défectueuse. Une fois au moins le copiste semble avoir sauté plusieurs lignes et il a livré les noms des martyrs, travestis de façon qu'ils sont devenus méconnaissables.

Toutefois, on l'a pu voir par le résumé de la passion, nous n'avons point ici un récit d'imagination. On n'y découvre nulle trace de rhétorique ni d'amplification, aucune tendance ne s'y manifeste et le merveilleux en est totalement absent. Le cadre est parfaitement historique [1].

La prise de Gaza sous le règne d'Héraclius, est un fait capital de l'histoire de la Syrie; les personnages mis en scène, le général arabe Amr et le patriarche Sophronios, sont également bien connus. Le chef arabe désigné dans la passion sous le nom d'Ammiras pourrait être Amir ibn Ghailân qui mourut en Syrie de la peste en 639. Éleuthéropolis, Gaza, Jérusalem constituent un cadre géographique nullement recherché et très satisfaisant. Mais la chronologie soulève des difficultés. La XIII[e] indiction, répétée deux fois, ne convient ni à la vingt-septième ni à la vingt-neuvième année d'Héraclius ni à aucun des événements relatés. La date du 17 décembre pour le martyr des cinquante soldats semble assurée. Si le jour de la semaine est bien indiqué, il faudra placer l'événement en 638, ce qui nécessite une petite retouche au nombre des années de règne d'Héraclius qui était à *vicesimo VIIII* et non plus à *vicesimo VIII*. Il ne s'agit somme toute que d'une erreur de deux mois dans le compte des années de règne. Si on admet la date du 17 décembre, il faut fixer au 6 et non plus au 11 novembre, le supplice des dix premiers martyrs; et en faisant la somme des mois de prison mentionnés par le narrateur, on est amené à placer le commencement de la captivité des martyrs, c'est-à-dire la capitulation de Gaza, à la fin de juin ou au début de juillet 637.

Cette chronologie diffère de celle qui est reçue et place la reddition de Gaza en août-septembre 634. Nous laissons cette question pour revenir aux soldats martyrs.

Grâce à la traduction latine, la passion pénétra en Occident. Or la ville de Bologne montrait alors les reliques de quarante ou quarante et un martyrs venus on ne savait d'où, mais à qui on donnait pour chef un certain Florianus. Un clerc de Bologne s'avisa que ces quarante et un venaient en droiture de Gaza, il leur donna Florianus pour chef, Callinique pour lieutenant et dans la passion qu'il avait sous les yeux retrancha une vingtaine de noms. Ce sont ces noms qui paraissaient irrémédiablement compromis et inextricablement embrouillés au premier éditeur [2], et que l'ingéniosité du P. J. Pargoire a restitué à l'antiquité chrétienne. Nous le citons :

Dans la *Passio LX* martyrum, le commandant de la petite troupe est clairement appelé une fois Callinique : *prior sanctorum Christi martyrum Callinicus*. De même, le nombre des martyrs immolés à Jérusalem est expressément limité à dix, c'est-à-dire au chef et à neuf autres. Nous lisons une première fois : *Priorem eorum cum alios novem*, et une seconde fois : *priorem eorum cum alios novem martyres*. Dans ces conditions, le groupe de Jérusalem ne doit compter que dix noms. « Or, écrit l'éditeur de la *passio*, il y a au moins treize noms? Et, en effet, son texte porte : *Sunt enim nomina sanctorum qui passi sunt in sanctam Dei civitatem Cithom, Devandus, Callidicus, Imerius illustrius, Theodorus, Stephanus, Devandu voluntarisiorum, Petrus, Paulus, Theodorus, Johannis et alius Johannes.* Il s'agit de retrouver le grec sous le latin.

Remplacez *Cithomi Devandus* par *Devandus, Cithom*, unissez *devanduscithom*, coupez *de vandu scithom* et vous devinez *de ἐάνδου scithom* qui vous conduit au grec ἐκ βανδου Σκυθῶν. Soumettez *Devandu voluntarisiorum* à un traitement analogue et vous avez le grec ἐκ ἐάνδου Βολουνταρίων. D'où il résulte, le sens du mot ἐάνδου étant bien connu que nos dix martyrs appartenaient à deux cohortes différentes, à une *cohors Scytharum* et à une *cohors voluntariorum*.

Les noms de la seconde cohorte, au nombre de cinq, ne font aucune difficulté. Parmi ceux de la première, les deux derniers vont très bien aussi; le premier *Callidicus* est évidemment pour *Callinicus* et désigne le commandant; quant à *Imerius illustrius*, on peut y voir deux personnages, *Himerius* et *Illustrius*, ou un seul, *Himerius*, décoré au titre d'ἰλλούστριος *illustris*. Entre les deux hypothèses je n'ose choisir; quoiqu'il en soit la liste des dix soldats martyrisés à Jérusalem se trouve constituée comme suit : 1. Callinique; 2. Himérios; 3. Illoustrios; 4. Théodore; 5. Étienne; 6. Pierre; 7. Paul; 8. Théodore; 9. Jean; 10 Jean; ou bien : 1 Callinique; 2 Himérios l'illustre; 3. Théodore; 4 Étienne; 5 Pierre; 6 Paul; 7. Théodore 8. Jean; 9. Jean; 10 N...

Après le martyre à Jérusalem de Callinique et de ses neuf compagnons, la *Passio LX martyrum* raconte comment les suivants furent rappelés de la ville sainte et mis à mort. Le texte doit donc renfermer ici une liste des cinquante noms. En fait il donne ce qui suit : *Sunt autem qui finiti sunt pro Christi fide sanctorum nomina hæc : Devandus, Sciton, Johannes, Paulus et item Johannes, Paulus, Fotinus, Zitas, Eugenius, Musilius, Johannes, Stephanus, Theodorus, Johannes pater et Theodorus filius, Georgius, Theopentus, Georgius, Sergius, Georgius, Theodorus, Quiriacus, Johannes, Zitas et Johannes, Philoxenus, Georgius, Johannes, Georgius, Devandus autem voluntarisiorum, Theodorus, Epiphanius, Johannes, Theodorus, Sergius, Georgius, Thomas, Stephanus, Conon, Theodorus, Paulus, Johannes, Georgius, Johannes et Johannes, Paulinus, Galumas, Habramius, Mermicius et Marinus* [3]. Les corrections qui s'imposent sont les suivantes : 1° *Devandus, Sciton* = *de* ἐάνδου *Scytharum;* 2° *Devandum autem voluntarisiorum* = *de* ἐάνδου *autem volontariorum;* 3° *Devandus* qui précède *Devandum autem* est dû sans doute à un doublet ou bien peut-être à la présence dans le grec de ἐκ ἐάνδου Σκυθῶν répété ici pour amener ἐκ ἐάνδου δὲ Βολουνταρίων. Ces corrections faites, il reste quarante-sept noms. A-t-on besoin de faire observer que *Fotinus* répond à Φωτῖνος, *Theopentus*, à Θεόπεμπτος, *Quiriacus* à Κυριακός et Habramius à Ἀβράμιος? Le nom de *Zitas*, Sitas ou Sittas, d'origine orientale, est commun dans les armées de Byzance : un scholaire, ami de saint Auxence, le porte sous Théodose II [4]; un général employé contre les Perses l'illustre sous Justinien I[er] [5]. Le mot *Galumas* représente Κατούμας, nom également connu chez les Byzantins : tel personnage le laisse à l'un des quartiers de Constantinople [6], tel épicier l'écrit sur un linteau de Constantina, dans l'Osrhoène [7]. *Musilius*, nom plus rare correspond au grec Μουσήλιος

[1] Sur la conquête de Syrie, cf. A. Mueller, *Der Islam im Morgen und Abendland*, Berlin, 1885, p. 248-261 : J. Wellhausen, *Prolegomena zur altesten Geschichte des Islams*, Berlin, 1899, p. 3-89; J. de Gœje, *Mémoires d'histoire et de géographie orientales*, 2[e] édit., Leyde, 1900, t. II. — H. Delehaye, *Passio sexaginta martyrum*, dans *Anal. boll.*, 1904, t. XXIII, p. 289-307. — [2] *Id.*, 1904, t. XXIII, p. 303. — [3] L. Clugnet, *Vie de saint Auxence*, III, 22, *P. G.*, t. CXIV, col. 1380. — [4] Procope, *De bello persico*, l. I, c. XII, XV, XXI; l. II, c. III. — [5] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, édit. Paris, t. II, p. 133; édit. Venise, t. II, p. 106. — [6] Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 369.

ou Μουσέλιος et au byzantin Μουσηλὲ [1], Μουσελέ [2] ou Μωσηλέ [3], toutes formes qui traduisent l'arménien *Mouchel* [4] : on connaît un Μουσήλιος à Constantinople par deux épigrammes tournés en son honneur [5], et un Μουσέλιος en Phénicie par son épitaphe [6]. Quant à *Mermicius*, on peut le rapprocher de Marmessius, Mermessius et Myrmissius, ethnique très variable du nom moins variable Μαρμησσός, Μερμησσός et Μυρμισσός, voisin de Lampsaque [7], mais on peut y voir aussi un nom nouveau apparenté au nom persan Μαρμησῆς et Μαρμισις [8].

En résumé, les cinquante martyrs du 17 décembre sont : 1. Jean; 2. Paul; 3. Jean; 4. Paul; 5. Photin; 6. Zitas; 7. Eugène; 8. Monsélios; 9. Jean; 10. Étienne; 11. Théodore; 12. Jean; 13. Théodore; 14. Georges; 15. Théopemptos; 16. Georges; 17. Serge; 18. Georges; 19. Théodore; 20. Cyriaque; 21; Jean; 22. Zitas; 23. Jean; 24. Philoxène; 25. Georges; 26. Jean; 27. George 28 Théodore; 29. Épiphane; 30. Jean; 31. Théodore; 32. Serge; 33. Georges; 34. Thomas; 35. Étienne; 36. Conon; 37. Théodore; 38. Paul; 39. Jean; 40. Georges; 41, Jean; 42. Jean; 43. Paulin; 44. Caïoumas; 45. Abraam; 36. Marmesius (?); 47. Marin; 48. N..., 49. N...; 50. N.... [9].

III. Commodien. — Parmi les écrivains chrétiens du IIIe siècle, Commodien est un des plus étudiés et des plus incomplètement connus. Pour justifier sa présence dans cet article, disons tout de suite qu'en tête d'une pièce métrique de sa composition il se présente à ses lecteurs par ces mots : *Nomen Gasaei* [10], et en acrostiche : *Commodianus*. Cela semble clair, mais rien de ce qui porte l'estampille de Commodien ne doit être réputé « clair »; en sorte que cet homme se dit originaire de Gaza, mais on lui répond que Gaza donne *gazensis* et qu'on rencontre assurément *gazeus*, mais que *gazaeus* pourrait bien être dérivé de *gazum*, ce qui ferait de lui non un homme de Gaza, mais un trésorier.

Il était né païen et ceci s'arrange à merveille s'il était né à Gaza; il avait été païen pratiquant, au point de s'adonner à de nombreuses superstitions, puis il se convertit au christianisme et si le personnage demeure énigmatique ce n'est assurément pas par sa faute. Il nous a donné son nom et son lieu de naissance, il nous a appris que ses parents étaient païens et gens ignorants, *parentibus insciis ipsis*, qu'il a usé et abusé de la permission qu'a la jeunesse de s'égarer, puis converti à la foi, il se déclare *mendicus Christi*, ce qui peut avoir le sens d'ascète, et l'autorise à réclamer des fidèles une générosité inépuisable. On en a induit que ce *gasaeus* était bel et bien trésorier, chargé de l'administration financière d'un diocèse, enfin l'*explicit* d'un de ses ouvrages lui attribue la qualité d'évêque. C'est une carrière complète, mais où la conjecture a plus de place que la certitude.

Il était né, avait grandi et vécu dans une ville où le peuple ne parlait guère que le syriaque et la bonne société se hasardait à parler grec; lui, cependant, n'a écrit qu'en latin. Mais quel latin! Bien plus, il a écrit en vers. Et quels vers! Son nom, son langage, ses réminiscences ont porté à croire qu'il était Africain, mais par adoption. Cela fait deux conjectures de plus.

4884. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 239.

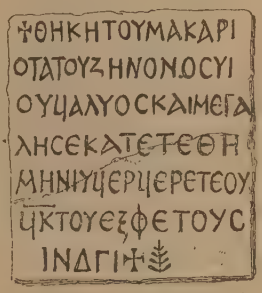

4885. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1898, p. 240.

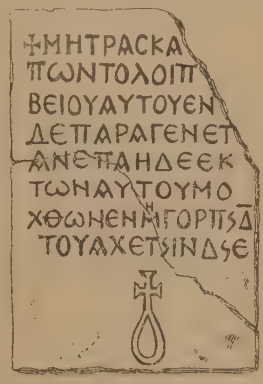

4886. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 241.

Le pauvre homme n'a guère été ménagé et le métier d'auteur lui a attiré plus de gourmades que de compliments. Gennade de Marseille ne lui a été qu'à moitié sévère. « C'est en lisant parmi les écrits profanes, nos écrits chrétiens, dit-il, que Commodien fut touché de la foi. Il devint donc chrétien, et voulant offrir en présent au Christ, auteur de son salut, le fruit de ses études, il écrivit contre les païens dans un style médiocre et en un quasi-vers (*mediocri sermone quasi versu*). Peu familiarisé comme il l'était avec nos livres saints, il s'est montré plus capable de détruire les erreurs païennes que de fortifier nos propres croyances. Voilà pourquoi, traitant contre eux des promesses divines, il a conduit sa discussion dans un esprit passablement grossier et pour ainsi dire épais (*vili satis et crasso ut ita dixerium sensu*) qui les a jetés dans la stupeur, et nous dans le désespoir. S'étant mis à l'école de Tertullien, de Lactance et de Papias, il a inculqué à ceux qui l'ont étudié une doctrine parfaitement morale et surtout l'amour de la pauvreté volontaire, qu'il avait lui-même embrassé. »

Le pseudo décret gélasien (voir ce mot) ne connaît

[1] *P. G.*, t. CX, col. 1153. — [2] *P. G.*, t. CVIII, col. 936, 1048, 1141; t. CX, col. 129, 692; t. CXXXIV, col. 1403. — [3] *P. G.*, t. CIX, col. 856; t. CX, col. 964, 1012; t. CXXI, col. 908, 1001; t. CXXXIV, col. 1352, 1404. — [4] Sébeos, *Histoire d'Héraclius*, trad. Macler, Paris, 1904, voir à l'index. — [5] *Anthologia græca palatina*, IX, 799, 800, édit. Tauchnitz, t. II, p. 262; cf. *Analecta bollandiana*, t. XIV, p. 161. — [6] E. Blanc, *Inscriptions grecques de Saïda conservées au musée de Cannes*, Cannes, 1878, p. 5. — [7] Pape Benseler, *Worterbuch*, à ce mot. — [8] H. Delehaye, *Propylaeum ad Acta sanctorum novembris*, col. 568. — [9] J. Pargoire, *Les LX martyrs de Gaza*, dans *Échos d'Orient*, 1905, t. VIII, p. 40-43. [10] Deux vers donnés sous le nom de GASEI dans le ms. de Munich, *Glm. 6433*, fol. 2°, doivent faire partie du *Carmen Paschale*, de Sedulius, G. Morin, *Revue bénédictine*, 1913, t. XXX, p. 459.

pas ces ménagements et déclare tout net que « les écrits de Commodien sont apocryphes. »

L'œuvre de Commodien est peu importante et de médiocre intérêt; elle se compose des *Instructiones* et du *Carmen apologeticum* que nous n'avons pas à analyser ici, mais que nous rencontrerons en parlant du millénarisme (voir ce mot).

Il existe une question de l'époque à laquelle vécut et écrivit Commodien. En 1906, le P. Brewer décida qu'avant lui tout le monde s'était trompé : Ebert et Boissier qui le situaient au milieu du IIIe siècle, F. X. Kraus qui le plaçait au début du IVe siècle, et tous les autres qui le faisaient vivre au IVe siècle, il était désormais prouvé (!) que Commodien avait écrit en Gaule entre 458 et 466. Ce fut une minute de désarroi dans le camp des critiques et on s'écria sur le mode grave ou sur le ton aigre : Plus de question Commodien! On s'en aperçut bientôt. La discussion reprit de plus belle. P. Lejay y apporta une vivacité et une conviction qui laissaient peu de chose à répondre [1]. A. d'Alès montra que « la trace des temps de persécution appa-

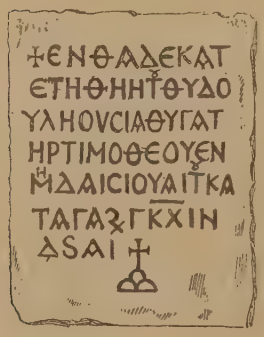

4888. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 243.

4887. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 242.

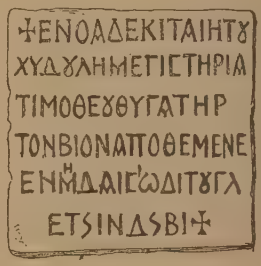

4889. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 244.

raît trop évidente et trop profonde (dans l'œuvre de Commodien) pour qu'on en puisse abaisser la date jusqu'après l'édit de Milan [2]. P. de Labriolle estima que rien « ne décèle dans les *Instructiones*, non plus que dans le *Carmen apologeticum*, que Commodien écrive après la réconciliation de l'Église avec le pouvoir romain. La vie chrétienne, telle qu'il l'a dépeint, est une vie sans cesse menacée, une vie de lutte, où la paix elle-même, quand elle survient, est une paix « traîtresse ». Une ou deux pièces offrent même des analogies curieuses avec certain épisode de l'époque de saint Cyprien, comme le schisme de Félicissime. Toutefois il ne serait pas invraisemblable qu'assez pauvre de son propre fonds, Commodien ait appliqué les expressions mêmes de Cyprien à un cas différent de celui qu'avait visé le saint. Au total on peut avec quelque sécurité placer l'œuvre de Commodien entre 250 et l'édit de Milan (313) [3]. »

IV. Épigraphie. — Avant 1870, l'épigraphie de Gaza n'était représentée que par un petit poids en plomb (0 m. 063 sur 0 m 065), rapporté de Syrie par Waddington qui l'offrit au Cabinet des médailles [4]. On y voit le *mem* phénicien, initiale du nom du dieu gazéen : Marnas. Au revers, on lit : Κολωνίας Γάζης ἐπὶ Ἡρώδου Διοφάντου; probablement un magistrat local; au-dessous des lettres IE qui donnent le nombre du poids : 15, ou bien une date.

Depuis lors, on a rencontré de nombreux textes à Gaza, et il s'en trouve assurément beaucoup d'autres dans les matériaux des habitations, prélevés sur les ruines antiques [5]. La recherche n'en est pas rendue facile par une population fanatique à l'excès et qui ne ressemble guère à celle du VIe siècle que le personnage désigné sous le nom d'Antonin le martyr saluait du nom d'*homines honestissimi* et *amatores peregrinorum*.

Beaucoup de textes ont été trouvés sur les bords de la mer, à peu de distance de l'ancien port de Gaza nommé Majuma. On peut rattacher ces textes à l'épigraphie de Gaza, ils offrent cette particularité d'être datés soigneusement. Majuma avait pris au IVe siècle une telle importance qu'elle devint, nous l'avons dit, le siège d'un évêché distinct de Gaza.

1. Plaque brute de schiste noir, découpée en cintre ayant 0.m 70 à la base et 0 m. 30 de hauteur au milieu : cassée en deux fragments, hauteur moyenne des lettres 0 m. 05; gravure assez grossière, les lettres sont relevées par du minium [6] : (fig. 4884).

Μηνᾶ
Κοσμιάνη
κασ(ιγνήτῃ) αὐτου

« A Ménas, Cosmiané, sa sœur ».

L'abréviation κασ, complétée en κασιγνήτῃ se justifie par des exemples tirés d'épitaphes métriques. On remarquera la présence des palmes. Cette inscription semble remonter au Ve siècle. La faute d'orthographe ὀτοῦ pour αὐτοῦ indique peut-être la prononciation locale.

2. Fragment d'épitaphe d'un défunt nommé peut-être Abraamios, datée de l'année 540. On y lit le mot AMEN. ἀμέν pour ἀμήν [7].

3. Petite plaque de marbre blanc carrée (0 m 24 × 0 m. 24), brisée en deux dans le sens de la largeur. Hauteur moyenne des lettres 0 m. 025 [8] (fig. 4885).

[1] P. Lejay, dans *Revue critique*, 1907, t. LXIV, p. 199-209. — [2] A. d'Alès, *Commodien et son temps*, dans *Recherches de science religieuse*, 1911, t. II, p. 479 sq., 599 sq. — [3] P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, in-8°, Paris, 1920 p. 249. — [4] Le Bas-Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, n. 1904. — [5] Ch. Clermont-Ganneau, *Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 398-399. — [6] Germer-Durand, dans *Cosmos*, 2 avril 1892, p. 16; Le même, *Épigraphie chrétienne. Épitaphes du VIe siècle trouvées à Gaza et sur la côte de Palestine*, dans *Revue biblique*, 1892, t. I, p. 239, n. 1; Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 239, n. 1. — [7] Ch. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 401. n. 1. — [8] Ch. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 401, n. 2; Germer-Durand, *op. cit.* p. 240, n, 2.

+ Θήκη τοῦ μακαριωτάτου Ζήνονος· υἱοῦ Βαλύος καὶ Μεγάλης· Ἔκατε:έθη μηνὶ Ὑπερβερετέου ϛκ τοῦ ἐξφ ἔτους ἰ.δ(ικτιῶνος)γι

« Tombeau du très bienheureux Zénon, fils de Balys et de Mégalé Il a été déposé le 22 du mois d'hyperbérétéon de l'an 565, indiction XIII^e. » On remarquera la forme du B employé plusieurs fois, la mention des

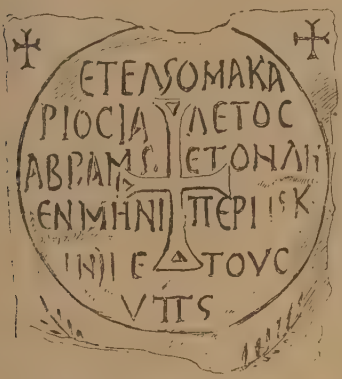

4890. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1900, p. 117.

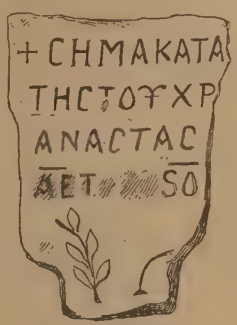

4891. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1891, p. 119.

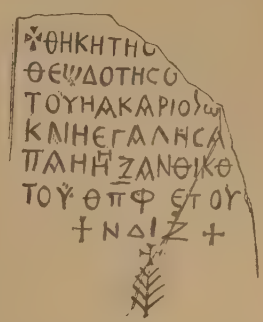

4892. — Inscr. de Gaza.
D'après Clermont-Ganneau, *Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 403.

parents est devenue rare au VI^e siècle et le nom de Balys paraît être d'origine sémitique. L'orthographe ὑέρβερε:έ υ est conforme à la manière de prononcer des Orientaux, pour qui la lettre *p* inexistante est, dans les autres langues, d'une prononciation difficile. Les chiffres doivent être lus de droite à gauche comme dans un certain nombre d'inscriptions grecques de Syrie et de Macédoine. Le 22 d'hyperbérétéon dans le calendrier de Gaza correspond au 20 octobre du

texte : κα[τα]ειπων] τὸ λοι[πὸν τοῦ] ἑ(ε)ίου, à moins que ce ne soit la formule elle-même qui le surprenne. Πραγέ.ετο est un solécisme pour παρε:έ ετο. Nous retrouverons plus loin (n. 19) la formule ἀ επάη έκ τῶν μ:χθῶν; elle nous apprend le sens que nous devons donner à ce mot si fréquent dans l'épigraphie chrétienne funéraire. E. Le Blant y voyait l'écho d'un passage de l'Apocalypse, XIV, 13 : ἵνα ἀναπαήσονται ἐκ τῶν κόπων αὐ:ῶν (*requiescant a laboribus suis*).

4893. — Inscr. de Gaza.
D'après Clermont-Ganneau, *Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 404.

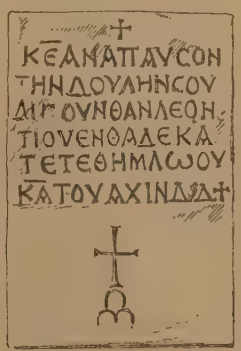

4895. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 406.

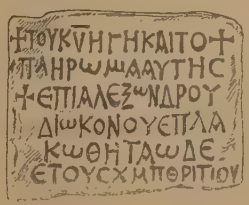

4894. — Inscr. de Gaza.
(Musée du Louvre.)
Ibid., p. 405

calendrier commun L'an 565 correspondrait donc à l'an 504 de notre ère. L'indiction XIII^e il est vrai, coïncide avec l'année suivante 505 : mais comme les Syriens commençaient l'année en septembre, l'écart n'est qu'apparent, et ce document appartient au commencement du VI^e siècle.

3. Plaque de marbre blanc (0 m. 60 × 0 m. 48), brisée en trois fragments, incomplète de l'angle supérieur à droite. Hauteur des lettres 0 m. 035[1] (fig. 4886).

Μή:ρος κα[τα]λε] πων :ὸ λει:ὸν τοῦ] δίου αὐτοῦ, ἐν[θά]δε πραγέ ε:[ο] · Ἀνεπάη δὲ ἐκ τῶν αὐτοῦμό-

Le 4 de gorpiéon 601 correspond au 1^er septembre 540, mais l'indiction est en avance d'un an.

4. Plaque de marbre blanc (0 m. 72 × 0 m. 29). hauteur moyenne des lettres, 0 m. 04. La partie supérieure est ornée d'une grande croix découpée à jour, accostée dans le haut de deux autres à huit rayons en relief dans le bas de deux palmiers gravés en creux. Au-dessus de la croix il y a un relief en forme de

[1] Ch. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 408, n. 10; Germer-Durand, *op. cit.*, p. 242, n. 3.

losange; au-dessous, entre les deux palmiers un vase [1] (fig. 4887).

'Ανεπάη ἡ μακαρ(ία) 'Αθανασια μη(νὶ) 'Αρτεμίσιου εξ τοῦ ηχ ἔτους.

« La bienheureuse Athanasie est décédée le 17 du mois d'artemisios de l'an 608. »

Suivant l'ère de Gaza, ce serait le 12 mai 547. Le premier nombre est écrit de gauche à droite, le second de droite à gauche.

5. Plaque de marbre blanc (0 m. 52 × 0 m. 41), hauteur des lettres 0 m. 04. Au-dessus de l'inscription une croix posée sur un triple mamelon qui figure sans doute une montagne [2] (fig. 4888).

'Ενθάδε κατετέθη ἡ τοῦ Θ(εο)ῦ δούλη Οὐσία, θυγάτηρ Τιμοθέου, ἐν μη(νὶ) Δαισίου αἱ, τοῦ κατὰ Γά(ζην) γκχ, ἰνδ(ικτιῶνος) αἱ.

« Ici a été déposée la servante de Dieu Ousia, fille de Timothée, le 11 du mois de daisios de l'an 623 selon Gaza, indiction XI. »

Le nom Ousia, qui signifie « Essence » est nouveau et curieux, κατετήθη pour κατετέθη.. Nous avons ici la mention formelle de l'ère de Gaza, on pourrait interpréter le sigle : κατὰ Γαζ(αίους) ainsi qu'on lit dans la biographie de Porphyre par Marc :

'Εν εἰρήνη ἐκοιμήθη μετὰ τῶν 'Αγίων μηνὶ Δύστρῳ δευτέρα ἔτους κατὰ Γαζαίους ὀγδοηκοστοῦ τετρακοσιοστοῦ.

6. Petite plaque de marbre blanc (0 m. 36 × 0m. 21) Hauteur moyenne des lettres 0 m. 026.

'Ενθάδε κεῖται ἡ τοῦ Χ(ριστ)ο)ῦ δούλη Μεγιστήρια, Τιμοθέου θυγάτηρ, τὸν βίον ἀποτεμένη ἐν μη(νὶ) Δαισίῳ δι, τοῦ γλ ἔτ(ους), ἰνδ(ικτιῶνος) δι.

« Ici repose la servante du Christ Megisteria, fille pe Timothée. Elle a quitté la vie le 14 du mois de daisios de l'an 33, indiction XII [3] » (fig. 4889).

Dans le chiffre 33, qui est une date, on a oublié de graver la nombre des centaines, ce qui se retrouve sur deux autres inscriptions (n. 19 et 20), mais il n'y a rien là de très extraordinaire, et un usage analogue à celui qui nous fait écrire 93 et 70 pour 1793 et 1870. Reste à savoir quel était ce chiffre des centaines Χ' =600 ou bien ρ'=600. Si on adopte cette seconde date, on pourrait voir dans la défunte une sœur d'Ousia, fille de Timothée (n. 5). Ces deux sœurs seraient mortes à dix années d'intervalle. Celle-ci avait nom Μεγιστήρια, dérivé de Μεγίστη, et qui répond au latin *Maximilla*.

A remarquer une double faute d'orthographe ἀποθεμένε pour ἀποτεμένη, θ pour τ ; la différence de prononciation, très accusée aujourd'hui entre ces deux lettres, l'était sans doute moins alors, ε pour η s'est déjà rencontré dans le n. 5, faute contradictoire à l'iotacisme.

7. Fragment de calcaire blanc (0 m. 34 × 0 m. 30). Hauteur des lettres variant entre 0 m 025 et 0 m. 04. Ce fragment provient des ruines d'el-Aujdeh, à quatorze heures au sud de Gaza [4] (fig. 4890).

'Ετελ(έσθη) ὁ μακάριος 'Ιάλετος 'Αβραμ(ίου) ἐτ[ῶ]ν λη' ἐν μηνὶ Περι(τίου) κς' ἰν(δικτιῶνος) ι' ἔτους υπς'

« Feu Jaletos, fils d'Abramios, a trépassé à l'âge de trente-huit ans, le vingt-sixième du mois de peritios, dixième indiction, en l'année 486. »

4897. — Inscr. de Gaza.
D'après Clermont-Ganneau, *op. cit*, p. 411.

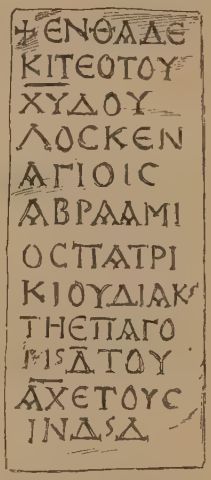

4896. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 408.

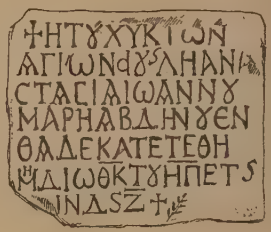

4898. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 413.

Il faut ici adopter l'ère de Bostra qui débute en mars 106 de notre ère. L'année 486 de ce comput tombe de mars 591 à mars 592 après Jésus-Christ. Or de septembre 591 à septembre 592, on se trouve dans la X[e] indiction. Le 26 peritios sera le 10 février 592, suivant le calendrier gréco-arabe, ou le 21 février suivant le calendrier de Gaza.

9. Fragment d'inscription trouvé dans une maison arabe à Gaza (0 m. 30 × 0 m. 26). Hauteur des lettres 0 m. 025 [5] (fig. 4891).

+ Σῆμα κατα[σκευασμένον ??]
τῆς τοῦ Χρ[ιστοῦ δούλης]
'Αναστασ[ιάς (ἀνεπάη) μηνὶ....
αἱ(?) τ[οῦ(?)ϛο ?[ἔτ(ους), ἰνδ(ικτιῶνος)...]

Le seul intérêt de ce débris est dans la formule initiale, disait le premier éditeur, et Clermont-Ganneau [6], en proposant la restitution qu'on vient de lire, fait

[1] Germer-Durand, *op. cit.*, p. 242, n. 4 ; Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 409, n. 12. — [2] Ch. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 410, n. 13; Germer-Durand, *op. cit.*, p. 243, n. 5. — [3] Germer-Durand, dans *Cosmos*, 2 avril 1892, p. 18; dans *Revue biblique*, 1892, p. 243, n. 6; Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. IV, p. 411, n. 15. — [4] F.-M. Abel, *Inscriptions de Syrie*, dans *Revue biblique*, 1911, nouv. série, t. VIII, p. 118, n. 6. — [5] P. M. Séjourné, *Chronique*, dans *Revue biblique*, 1900, t. IX, p. 117. — [6] Clermont-Ganneau, dans *Revue biblique*, 1900, t. IX, p. 308.

remarquer que σῆμα au sens de « tombeau » ne s'était pas encore rencontré dans l'épigraphie funéraire de Gaza; on le trouve ailleurs en Syrie, mais surtout dans des épitaphes métriques ou de tour poétique. La date ne doit pas être 270 (σο'), la première lettre en forme de S, étant plutôt l'épisème Fαυ qu'un *sigma;* du reste l'ordre à rebours pour les lettres numériques est de règle à Gaza. Peut-être avons-nous encore une fois ici un exemple de date abrégée du chiffre des centaines et l'année 76 reste ainsi dans l'indétermination.

10. Petite plaque de marbre en deux fragments et dont le côté droit est écorné en haut (0 m. 30 × ...?)[1] (fig. 4892).

+ Θήκη τ[ῆς μακαρίας] Θεοδότης θ[υγατρὸς] τοῦ μακαρι(ωτάτου) [Βαλυὸς] καὶ Μεγάλης· ἀ[νε]πάη μη[νὶ] χδ' μη(νός) Λώου ἰν(ικθτιῶνος) δ' τοῦ αοφ' ἔτους.

« Ici fut déposé le bienheureux Gerontios, le 22 du mois loos, indiction IV, de l'année 571. »

12. Plaque de marbre (0 m. 36 × 0 m. 25); la partie inférieure manque[3] :

+ ΕΝΘΑΔΕ
ΚΑΤΕΤΕΘ
ΣΤΕΦΑΝΟΣ
ΕΥΛΑΒΜΗ
. . . . . .

+ Ἐνθάδε κατετέθ[η]. Στέφανος ὁ εὐλαβ(έστατος), μη(νὶ).

« Ici repose Stephanos, le très pieux, le 8 du mois... »

Plaque de marbre trouvée au même endroit, mêmes

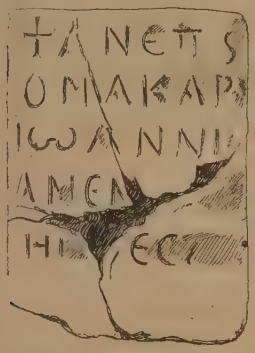

4899. — Inscr. de Gaza.
D'après Clermont-Ganneau, *op. cit.*, p. 414.

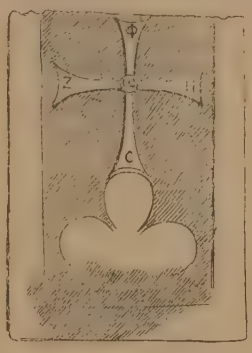

4900. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 416.

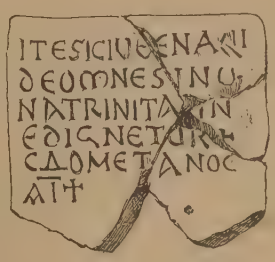

4901. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 417.

dimensions (0 m. 36 × 0 m. 25), pourrait être la partie inférieure de l'inscription précédente[4] :

ΔΕCΙΩΗΙΝ
ΔSΒΤΟΥ
ΘSΦΕΤΟΥC

Δεσίῳ ἡ, ἰνδ(ικτιῶνος) ϛ' τοῦ θρφ' ἔτους.

« ...desios, indiction II, de l'année 599. »

13. Fragment de plaque de marbre, longueur 0 m. 20[5]. (fig. 4893).

... .ιω....τοῦ.....φ' ἔτους.

La lettre φ' nous donne le chiffre des centaines de la date, les chiffres des dizaines et des unités se trouvaient à sa gauche.

14. Inscription provenant de Majuma, conservée au musée du Louvre, caractères profondément gravés et

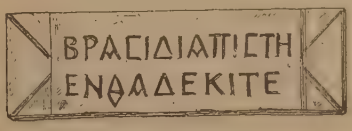

4902. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 245.

en bon état de conservation, il ne subsiste que des traces de la septième ligne[6] (fig. 4894).

+ τοῦ Κ(υρίο)υ ἡ γῆ καὶ τὸ πλήρωμα αὐτῆς.
+ Ἐπὶ Ἀλεξάνδρου διακόνου ἐπλακώθη τὰ ὧδε, ἔτους χ'. μ(ηνὶ) Περιτίου... ιω(?)...

11. Copie faite à Gaza[2] :

+ ΕΝΘΑΔΕ
ΚΑΤΕΤΕΘΗ
ΟΜΑΚΑΡΙΟC
ΓΕΡΟΝΤΙΟCΤΗ
Η
ΚΒΜ ΛΩΟΥΙΝΔ Η Δ
ΤΟΥ ΑΟΦΕΤΟΥC
┼

+ Ἐνθάδε κατετέθη ὁ μακάριος Γερόντιος, τῇ

[1] Clermont-Ganneau, *Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 403, n. 4. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 402, n. 3. — [3] Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 404, n. 5. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 404, n. 5 *b*. — [5] *Ibid.*, t. II, p. 404, n. 6. — [6] *Ibid.*, t. II, p. 405, n. 7; Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1893, p. 205.

« La terre est au Seigneur et tout ce qui l'emplit. Sous la direction du diacre Alexandre, ce pavement a été exécuté, en l'an 600 (?) au mois de péritios...

Citation du psaume XXIII, 1, d'après la version des Septante (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1732).

15. Plaque de marbre (0 m. 86 × 0 m. 43) [1] (fig. 4895).

+ Κ(ύρ)ιε, ἀνάπαυσον τὴν δούλην σου Διγουνθαν Λεοντίου· ἐνθάδε κατετέθη μη(νὶ) Δώου κα', τοῦ αχ', ἰνδ(ικτιῶνος) δ' +

« Seigneur ! accordez le repos à votre servante Digountha, fille de Léontios; elle fut déposée ici le 21 du mois de Ḍpos de l'année 601, indiction IV. »

Digountha est un nom qui n'a rien d'hellénique. Même symbole que sur le n. 5; cette croix plantée sur des monticules est peut-être une représentation du Calvaire; nous le retrouverons sur d'autres épitaphes.

16. Longue plaque de marbre, brisée en deux fragments (0 m. 70 × 0 m. 27) [2] (fig. 4896).

+ Ἐνθάδε κ(ε)ῖτ(αι) ὁ τοῦ Χ(ριστο)ῦ δοῦλος κ(αὶ). ἐν ἁγίοις, Ἀβραάμιος Πατρικίου, διάκ(ονος), τῇ ἐπαγο-μ(ένῃ) δ', τοῦ αχ' ἔτους, ἰνδ(ικτιῶνος) δ'.

« Ici repose le serviteur du Christ et parmi les saints, Abraamios, fils de Patrikios, diacre, le 4e épagomène de l'année 601, indiction IV. »

17. Fragment de plaque de marbre, qui a dû porter une épitaphe dont il ne reste que la fin et le symbole de la croix plantée sur trois monticules [3].

. . . . . .

ΤΟΥΑΧ Ι (νδ[ικτιωνος]

18. Plaque de marbre (0 m. 29 × 0 m. 26); la première ligne a été recoupée [4] (fig. 4897).

+ Κ(α[τ]ε[τ]ή[θη ἡ] δούλη τοῦ Χ(ριστο)ῦ Θεοδώρα, μη(νὶ) Δαισίου ε'. το(ῦ) ἕξχ' ἰνδ(ικτιῶνος) ε'

+ Κατετήθη ὁ τοῦ Χ(ριστο)ῦ δοῦλος Ἠλίας, μη(νὶ) Ὑπερβερετ(αίου) ϭκ', τοῦ θξχ' ἰν(δικτιῶνος) γι'. +

« Fut déposée la servante du Christ, Théodora, le 5 du mois daesios, de l'année 662, indiction V. »

« Fut déposé le serviteur du Christ, Élias, le 22 du mois hyperberetaos, de l'année 669, indiction XIII. »

19. Fragment d'une plaque de marbre, longueur 0 m. 55 [5] :

. . . . . [ἀνεπά]η δὲ ἐν τῶν αὐτοῦ μόχθων, ἐν μη(νὶ) Δίου ζ', τοῦ 0λ' ἔτους, ἰνδ(ικτιῶνος) γ'

« ... il (ou elle) s'est reposé de ses peines, le 7 du mois dios, de l'an 39, indiction III. »

4903. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, p. 246.

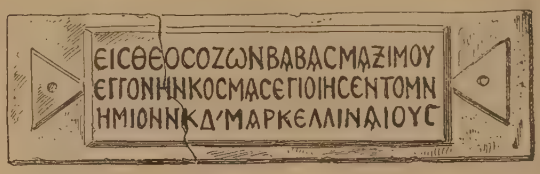

4904. — Inscr. de Gaza.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 247.

L'expression caractéristique signalée au n° 3, se retrouve ici : chiffre des centaines omis.

20. Plaque de marbre qu'on dit avoir été apportée d'Ascalon, largeur 0 m. 45 [6] (fig. 4898).

+ Ἡ τοῦ Χ(ριστο)ῦ κ(αὶ) τῶν ἁγίων δούλη, Ἀνασ-τασία, Ἰωάννου Μαρεαβδηνοῦ. ἐνθάδε κατετέθη, μη(νὶ) Δίῳ θκ', τοῦ ηπ' ἔτ(ους) ἰ δ(ικτιωνος)ζ' +

« La servante du Christ et des saints, Anastasie, fille de Jean de Mareabdenian, fut déposée ici, le 29 du mois de dios de l'année 88, indiction VII. » Mareabdenian?

21. Copie prise à Gaza [7] :

+

+ ΚΕΑΝΑΠΑΥCΟΝ
ΤΗΝΔΟΥΛΗΝCΟΥ
ΑΝΑCΤΑCΙΑΝΕΠΙ
ΜΑΧΟΥΔΦΕCΤ
ΕΝΘΑΔΕΚΑΤΕ

+ Κ(ύρι)ε, ἀνάπαυσον τὴν δούλησου Ἀναστασίαν Ἐπιμάχου δφεστ(?) Ἐνθάδε κατε(τέθη). . . .

« Seigneur ! donnez le repos à votre servante Anastasie, fille d'Epimaque... elle fut déposée ici...

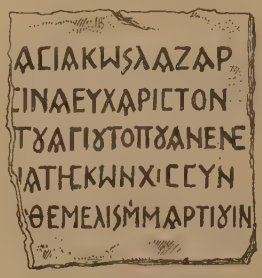

4905. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 248.

22. Plaque (0 m. 35 × 0 m. 28), brisée, usée, d'un déchiffrement laborieux [8] (fig. 4899).

+ Ἀνεπ[άη]? ὁ μακάρ[ιος] Ἰωάνν[ης] . . .
Ἀμὲν . . . . η . . . εσ . . . .

« Repose le bienheureux Jean.... Amen. »

Pour le mot *amen*, voir n. 2.

23. Fragment encastré dans une muraille, longueur 0 m. 60; déchiffrement difficile [9] :

+ Ἀνεπάε (ὁ) μακ(άριος) . . .

[1] Clermont-Ganneau, *Archaeological researches in Palestine*, t. II, p. 407, n. 8. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 408, n. 9. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 409, n. 11. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 411, n. 14, corrige la transcription et le commentaire peu exacts de Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1894, p. 248. — [5] Clermont-Ganneau, *Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 412, n. 16. — [6] *Ibid.*, t. II, p. 413, n. 17. — [7] *Ibid.*, t. II, p. 413, n. 18; Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1893, p. 205. — [8] *Ibid.*, t. II, p. 414, n. 20. — [9] *Ibid.*, t. II, p. 415, n. 21.

24. Fragment, longueur 0 m. 21 [1] :

ΙCΑΚΟCΙΟ

« Isakos, fils de Iou. »

25. Plaque sculptée, hauteur 0 m. 60. Croix sur le Golgotha (voir n. 5, 15, 17) [2] (fig. 4900).

Φ
ZΩH
C

Nouvel exemplaire de ce type déjà rencontré, fréquent en Syrie, en Palestine et... ailleurs. Lorsque nous arriverons au mot Ζωη, nous en ferons la bibliographie. Jusqu'à ce moment nous signalerons encore quelques

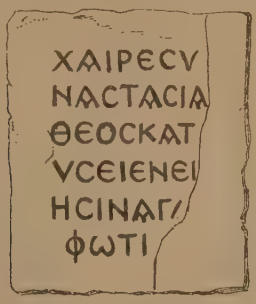

4906. — Inscr. de Gaza.
Ibid., p. 249.

exemples : une patère de bronze trouvée sur le mont des Oliviers [3] ; une amulette à Jebaïl [4] ; un monument à Anayunt (Phrygie) offrant cette disposition nouvelle :

$$\frac{\Phi\Omega|\Gamma}{Z\Omega|H}$$ [5]

un autre à Akrabah (Haurân) ainsi : ZΩH ΦΩC [6].

Il semble que ce soit une profession de foi relative à la Trinité.

Ce qui est particulièrement intéressant dans cette inscription c'est la présence du nom de Juvénal, qui rappelle le célèbre évêque de Jérusalem contemporain des empereurs Théodose II et Marcien. Est-ce à dire que l'inscription soit du v[e] siècle, on est en droit d'en douter car la paléographie est de très basse époque. Mais il faut noter également le nom de Dometianos, nom qui fut porté par un disciple de saint Euthyme, que Juvénal ordonna. Ce qui est vraisemblable c'est que l'inscription bilingue, si malheureusement fragmentaire, rapporte un épisode de la vie de Juvénal relatif à Gaza. Nous savons que Juvénal consacra plusieurs évêques des villes de la côte de Palestine, au grand scandale de l'archevêque de Césarée et du patriarche d'Antioche, afin d'affirmer par ces ordinations la suprématie du siège de Jérusalem. En outre, nous savons que Juvénal avait une vive dévotion à la sainte Trinité alors objet de tant de disputes. Dans une lettre de l'empereur Marcien, celui-ci attribue le salut de Juvénal, menacé par une rébellion, à la protection de la Trinité : *Juvenalem sanctissimum episcopum et sancta Trinitas, et, ut res ipsa ostendit, fidei constantia servavit.*

27. Fragment, deux lignes, épitaphe d'un certain Élie [9].

28. Plaque de marbre blanc (0m. 42 × 0 m. 16). Hauteur des lettres 0 m. 096 (trouvée entre Gaza et Césarée [10]) (fig. 4902)

Βρασίδι[ος] πιστὴ ἐνθάδε κεῖται

Le mot πιστή suffit pour attester le christianisme.

29. Petite plaque de marbre blanc (0 m. 23 × 0 m. 21). Hauteur moyenne des lettres 0 m. 025 (trouvée entre Gaza et Césarée) [11] (fig. 4903).

Θήκη Προκοπιάς θυγατ[ρ]ὸς Προκοπίου, κ(αὶ) Κυριακοῦ Κο[υ]μμᾶ ἀρχιπ[ε]ριπόλου.

« Tombeau de Procopia, fille de Procope et de Cyriaque Koumma, chef des patrouilles. »

Les fonctions d'ἀρχιπεριπόλοσ répondent à celles d'un colonel de gendarmerie.

30. Cartouche à oreilles gravé sur le linteau d'une porte de tombeau en tuf calcaire. Dimensions du cadre

4907. — Gazelles (fresques des cimetières de Callixte et de Prétextat.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 49, 104, 136.

Nous lisons de même dans saint Irénée : Λόγου, καὶ Μονογενοῦς, καὶ Ζωῆς, καὶ Φωτὸς, καὶ Σωτῆρος, καὶ Χριστοῦ καὶ Υἱοῦ Θεοῦ [7].

26. Pierre brisée, trouvée au bord de la mer (0 m. 40 × 0 m. 45) [8] (fig. 4901).

. . . . . .ite sic Juvenali
. . . . . .de omnes uno
. . . . . .na trinita[s] in
. . . . . .e dignetur +
. . . . . .ς Δομε[τ]ιανὸς
. . . . . .αι

[1] Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 415, n. 22. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 416, n. 24. — [3] *Revue critique*, 10 septembre 1883, p. 194. — [4] Renan, *Mission de Phénicie*, p. 216. — [5] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1893, p. 288. — [6] *Quarterly Statement*, 1895, p. 51, n. 26. — [7] S. Irénée, *Contra hæreses*, l. I, c. IX, n. 4, *P. G.*, t. VII, col. 543. — [8] Clermont-Ganneau, *op. cit.*, t. II, p. 417, n. 25. — [9] *Ibid.*, t. II, p. 418. — [10] Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1892, p. 245, n. 7. — [11] *Ibid.*, p. 246, n. 8. — [12] *Ibid.*, p. 247, n. 9.

avec queues d'aronde : 1 m. 10 × 0 m. 17 ; hauteur moyenne des lettres 0 m. 035 ; en deux fragments ; les lettres ont gardé des traces de minium (provient d'Arsouf, Apollonias) [12] (fig. 4904).

Εἷς Θεὸς ὁ ζων Βαβᾶς Μαξίμου
ἐγγόνην. Κοσμᾶς ἐποίησεν τὸ μν
ημ[ε]ιο[ν] κ(ε)κ(ρο)δ(όχον) Μαρκελλινᾶ Ιουστ[ι]νᾶ

« Un seul Dieu, vivifiant la descendante de Baba Maxime, Kosmas a fait ce monument à Marcella Justina. »

Nous avons déjà parlé de la formule εις Θεος (voir *Dictionn.*, au mot ΕΙΣ); elle exprime ici la croyance monothéiste, mais il se pourrait qu'elle fût juive. La formule n'a rien qui rappelle les épitaphes chrétiennes peut-être est-elle juive

21. Plaque de marbre blanc (0 m. 17 × 0 m. 23), hauteur moyenne des lettres 0 m. 025 trouvée entre Jaffa et Gaza [1] (fig. 4905).

'Αναστ]ασιάκω (κ[αὶ) Λάζ[αρ-
ος σύμβιο]ς . ἵνα εὐχριστὸν
. τοῦ ἁγ[ίου τόπου ἃ ε ε-
ῶσαν κ[τί]σ[μ]α τῆς κόγχης σὺν
ἀψίδ[ι ἀπὸ] θεμέλι(ων) μ(ηνὶ) Μάρτιου
ἰν(δικτιῶν)ος)

« Anastasie et son mari Lazare, pour rendre grâces (à Dieu) du lieu saint, ont renouvelé la construction de

4908. — Gazelle poursuivie par un léopard.
D'après Förrer, *Reallexikon*, pl. 37, n. 2.

la coquille avec l'abside depuis les fondements, au mois de mars, indiction... »

Texte à rapprocher de ce qui a été écrit sur les absides (*Dictionn.*, t. I).

32. Fragment de provenance incertaine, le marbre et la paléographie offrent les plus grandes ressemblances avec l'inscription n. 31; le nom d'Anastasia reparaît. Marbre blanc (0 m. 15 × 0 m. 15), hauteur des lettres 0 m. 02 [2] (fig. 4906) :

Χαῖρε σύ[μβιος Ἀ-]ναστάσια.... Θεὸς κατ[απα-]ύσει
ἐν εἰ[ρήν-]η σναγα[γῶν] φωτὶ. .

« Adieu, compagne Anastasie... Dieu te fasse reposer en paix, en t'admettant à la lumière (éternelle)! »

33. Épitaphe grecque provenant de Gaza. Plaque de marbre carrée de 0 m. 42; épaisseur 0 m. 03, hauteur moyenne des lettres 0 m. 03, lettres usées par le frottement des pas ou de l'eau mais encore bien visibles [3] :

ΓΗ
+ ΕΥΛΟΤΟC ΚC
ΑΜΗΝΑΠΕΓΕΝΕ
ΤΟΤΟCΚΗΝΩΜΑΤΟΥ
ΑΓΙΟΥΠΑΤΡΟCΥ
ΜΩΝΗΩΑΝΝΟΥΤΟΥ
ΠΡΕCΒ ϟ ΕΜΜΗΝΙΖΑΝ
ΔΙΚΟΥΑΚΤΟΥΖΚΦΕ
ΤΟΥCΕΙCΤΟΥCΑΙΩΝ C
ΑΜΗΝ

Εὐλογητὸς κ(ύρι)ος, Ἀμήν
Ἀπεγένετο τὸ σκ[ή]νωμα τοῦ ἁγίου πατρὸς [ἡ]μῶν
Ἰωάννου τοῦ πρεσβ(υτέρου) ἐν μηνὶ Ξανδικοῦ ακ, τοῦ
ζκϙ ἔτους.
Εἰς τοὺς αἰῶν[α]ς. Ἀμήν.

Datée de l'an 527, du mois d'avril. L'expression

[1] Germer-Durand, dans *Revue biblique*, 1892, p. 248, n. 11. — [2] *Ibid.*, p. 249, n. 12. — [3] J. Germer-Durand, *Inscriptions grecques et latines de Palestine*, dans *Échos d'Orient*, 1905, t. VIII, p. 12, n. 2. — [4] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. XLIX, CIV, CXXXVI. —

'Απεγένετο τὸ σκήνωμα s'inspire de II Petr. I, 3, 14.

V. Ère. — Voir *Dictionn.*, t. V, col. 373-374.

H. Leclercq.

GAZELLE. Quelques monuments chrétiens nous offrent la représentation de gazelles. Faut-il y voir un symbole? Jusqu'à preuve du contraire nous ne le croyons pas. Ce gracieux animal n'a qu'une valeur ornementale, du moins n'avons-nous rencontré aucun texte patristique qui autorise à lui attribuer une signification symbolique. Représentée seule ou poursuivie par le chasseur, la gazelle pourrait néanmoins avoir évoqué l'idée de la course rapide de la vie, et de la fuite de l'âme mise en péril de mort. Mais ceci, convenons-en, n'est que conjecture.

Dans les catacombes nous rencontrons la gazelle (ou le chamois?) cantonnant les angles d'un plafond du début du IIIe siècle dans le cimetière de Prétextat; de même au cimetière de Pierre-et-Marcellin, dans la deuxième moitié du IIIe siècle. Au siècle suivant, pendant la première moitié une fresque du cimetière de Calliste nous offre un sujet qui méritait d'obtenir

4909. — Gazelle de la *Cosmographie de Cosmas*.
D'après A. Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 189, fig. 106.

plus de succès. Une gazelle bondit, semblant emporter avec elle un caducée [4] (fig. 4907).

En Afrique, sur le montant d'une porte du *castellum* de Kaoua, on a représenté de façon très grossière une gazelle poursuivie par un chasseur [5].

En Égypte, nous avons déjà donné une chasse à la gazelle représentée sur une fresque de Baouît (voir *Dictionn.*, t. II, pl. hors texte au mot Baouit); il serait facile de multiplier les monuments de l'art copte sur lesquels le même sujet est représenté avec différentes variétés [6]. Malgré sa maladresse coutumière et la quasi-impossibilité d'être souple, le rude ciseau du sculpteur

[4] S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1904, t. I, p. 104. — [5] R. Förrer, *Reallexikon*, pl. XXXVII, n. 2; J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, in-fol., Wien, p. 54; J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouit*, 1906, p. 92, fig. 50, chapelle XVIII.

a su représenter la gazelle dans une attitude de course effrénée (fig. 4908).

Il faudrait encore citer les manuscrits et parmi eux la Cosmographie de Kosmas Indicopleustes conservée au Sinaï, sur lequel nous voyons une gazelle qui se gratte le nez (fig. 4909); attitude qui semble avoir été affectionnée par les artistes orientaux, car nous la

4910. — Gazelle de l'Évangéliaire de Rabula. *Ibid.*, p. 229, fig. 126.

retrouvons sur une page des canons de l'Évangéliaire de Rabula [1] (fig. 4910).

H. Leclercq.

GAZOPHYLACIUM. *Gaza* était le nom usité chez les Perses pour désigner le trésor royal. Lorsque Cambyse tenta son expédition contre l'Égypte, il s'assura au préalable d'une base d'opérations, ce fut depuis la ville de Gaza en Palestine. Petit à petit le mot glissa vers les pays latins et y élargit sa signification; il s'appliqua non seulement à un trésor mais à une réserve de monnaie. Ce ne fut pas tout une réserve de monnaie ne reste pas à l'abandon, on la serre, on lui trouve un coffret pour l'enfermer et ce fut ainsi qu'on forma le mot *gazophylacium*, γαζοφυλάκιον, de γάζα, monnaie et de φυλάσσω, je garde.

Le mot se rencontre maintes fois dans l'Écriture sainte : Ezech., XLII, 13; LXV, 5; Marc., XII, 41; Luc, XXI, 1; Joh., VIII, 20; Josèphe, *De bello Judaico*, l. VII, c. II; aussi saint Jérôme l'adopta et en fit usage : *Cum viduam æra mittentem in gazophylacium laudaverit Dominus* [2]. Possidius nous apprend que saint Augustin rappelait aux fidèles le devoir de l'aumône : *Sed et de neglecto a fidelibus gazophylacio et secretario, unde altari necessaria inferuntur, aliquando in ecclesia loquens admonebat* [3]. S'agit-il d'un objet analogue à celui qui a reçu le nom de tronc, on n'en peut à peine douter en lisant ces mots : *Quid est gazophylacium?* demande l'évêque d'Hippone, qui répond : *Arca Dei, ubi colligebantur ea quæ ad indigentiam servorum Dei mittebantur* [4]. Et cependant il est clair que si l'objet existait avec l'usage qu'on connaît, la question et la réponse sont parfaitement inutiles. On se figure difficilement un évêque s'adressant de nos jours à son auditoire pour lui dire, sans provoquer l'hilarité : « Qu'est-ce qu'un tronc, mes bien chers frères? C'est une petite boîte où on dépose son aumône. » Le nom semble donc n'avoir plus été en usage dans le langage courant, mais s'être conservé dans la langue des gens cultivés.

Dans le canon 93e de la compilation canonique désignée sous le nom de IVe concile de Carthage [5], on lit ceci : *Oblationes dissidentium fratrum neque in sacrario, neque in gazophylacio recipiantur* [6]. Le *sacrarium* ou le *secretarium* correspond à notre sacristie, et il est clair qu'une offrande n'y pouvait être déposée sans que le donateur se fit connaître; mais on ne voit pas très bien par quel moyen on fut parvenu à distinguer pour les écarter les pièces de monnaies des hérétiques ou des dissidents jetées dans le *gazophylacium* si celui-ci n'est qu'un tronc ou une bourse, ou un plat?

Isidore de Séville nous donne une définition et une description du *gazophylacium*, mais après avoir remonté à l'étymologie persane il reprend les propres termes employés par saint Augustin, en faisant usage du présent au lieu de l'imparfait : *Gazophylacium est arca ubi colliguntur, in templo, ea quæ ad indigentiam pauperum mittantur* [7]. Quant au mot *truncus* il semble n'apparaître que tardivement, vers le XIIe siècle, et ne parvient pas à faire oublier tout de suite le mot *gazophylacium*, car, en 1204, dans les *Statuts* de Cîteaux on ordonne leur suppression dans les églises de l'Ordre : *De truncis seu gazophylaciis quæ, indecentis quæstus causa, in abbatiarum ingressibus exponuntur, præcipitur ut, infra triduum ex quo abbates domos suas intraverint, amoveantur* [8].

H. Leclercq.

1. GÉLASIEN (DÉCRET). — I. Le problème. II. Le texte. — III. Bibliographie : éditions, travaux.

I. Le problème. — Le pontificat du pape Gélase Ier fut de peu de durée : 19 novembre 492-1er mars 496; du moins fut-il bien rempli. Nous n'avons pas à raconter les événements qui relèvent de l'histoire proprement dite, ni à entreprendre le récit des difficultés politiques du temps. Si le succès ne répondit pas à l'effort, celui-ci fut prodigué sous la forme de correspondances, de livres, de synodes et l'activité de ce pontife a laissé à l'histoire littéraire six *tractatus*, une correspondance évidemment fragmentaire, et deux monuments célèbres sous leurs titres de : *Décret de Gélase* et de *Sacramentaire gélasien* [9]. C'est du *Décret* que nous allons parler ici.

Peu de documents ont été plus souvent cités et ont créé plus d'embarras à la critique que le décret dit de Gélase. L'histoire du canon des écritures, l'histoire littéraire des premiers siècles chrétiens, l'histoire ecclésiastique, sont tributaires de cette compilation aux éléments variés, dont on est amené à se servir un peu à tout propos, non sans constater que, sur son origine et son vrai caractère, les érudits ne parviennent guère à s'entendre. Les noms de trois papes, Damase, Gélase et Hormisdas sont tour à tour mis en tête du Décret. De qui émane-t-il en réalité? Est-il homogène? A-t-il seulement le caractère officiel que lui reconnaissent implicitement la plupart de ceux qui le citent?

Cette question de l'authenticité a été souvent abordée et résolue; est-il besoin de dire que les uns affirment ce que d'autres nient pendant que certains demeurent dans le doute. Il y a d'abord la catégorie privilégiée de ceux qui ne doutent de rien; un de ses plus distingués représentants fut, jadis, il y a très longtemps, un certain abbé Darras qui écrivait : « En 494, saint Gélase présidait à Rome un premier concile de soixante-dix évêques, dont les décrets sont, sans contredit, le monument le plus précieux de l'histoire ecclésiastique au Ve siècle [10]. » Ce *sans contredit* parut un peu risqué à un autre abbé [11] doué d'« ailleurs d'un esprit critique assez remarquable pour un ecclésiastique [12], » au jugement d'un troisième abbé; ce dernier avait nom Louis Duchesne.

Avec une louable prudence et après s'être mis à l'abri derrière l'autorité de Fleury, du P. Stilting et

[1] G. Millet, *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-8°, Paris, 1905, t. I, p. 189, fig. 106, p. 229, fig. 126; cf. J. Strzygoswki, *Eine alexandrinische Weltkronik*, 1906, p. 168. — [2] *Epist.* XIV, 8, *P. L.*, t. XXII, col. 352. — [3] Possidius, *Vita Augustini*, c. XXIV, *P. L.*, t. XXXII, col. 54. — [4] S. Augustin, *Enarratio in psalm.*, LXIII, n. 11. *P. L.*, t. XXXVI, col. 765. — [5] Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. II, p. 120. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 958. — [7] S. Isidore, *Etymologiæ*, l. XX, c. IX, *P. L.*, t. LXXXII, col. 719. — [8] *Statuta anni MCCIV*, dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 1300. — [9] H. Delehaye, dans *Anal. boll.*, 1913, t. XXXII, p. 315. — [10] Darras, *Histoire de l'Église*, t. XIII, p. 399. — [11] A. Roux, *Le pape saint Gélase Ier (492-496) Étude sur sa vie et ses écrits*, in-8°, Paris, 1880, p. 163. — [12] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1882, t. I, p. 285

de ce même Duchesne « dont la réputation comme érudit n'est plus à faire, » le nouveau venu présentait un savant modeste et par conséquent dédaigné, auteur d'une longue dissertation où il entreprenait de justifier l'assertion que « presque chaque ligne de ce Décret fournit des preuves pour montrer qu'il ne peut venir de Gélase [1]. » Néanmoins l'affaire n'était pas vidée; à preuve qu'en 1866, A. Thiel, après avoir consulté et collationné quarante manuscrits, et rencontré seulement quatre fois le décret complet, aboutissait à une hypothèse, « mais une hypothèse si ingénieuse que les plus difficiles ne pourront s'empêcher de l'accepter [2]. »

Voici l'hypothèse : « Les trois premières parties du décret furent publiées dans un concile romain tenu sous Damase. Le concile présidé par Gélase a repris la troisième partie et y a ajouté la quatrième et la cinquième. Enfin, sous Hormisdas, ce décret a été envoyé aux Églises d'Espagne et d'Italie; outre ce qui avait été promulgué par Gélase, il renfermait peut-être la seconde partie, c'est-à-dire le canon des Livres saints dressé par Damase et, à coup sûr, la mention du concile de Constantinople et des autres conciles qui peuvent avoir été tenus par les saints Pères, conformément à la doctrine et à l'esprit des quatre synodes œcuméniques. » Cette explication paraissait si satisfaisante qu'on ajoutait que quiconque veut reconnaître l'autorité des manuscrits est obligé de souscrire à ces conclusions.

Mais quelle est l'antiquité et l'autorité de ces manuscrits? Et que prouvent-elles? Les partisans de l'authenticité arguent de ce fait que les principaux manuscrits du Décret ne contiennent aucune pièce apocryphe et sont antérieurs à ceux des fausses décrétales (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1222, au mot Faux). Malheureusement on ne peut apporter aucun manuscrit du Décret antérieur à l'expansion des fausses décrétales. L'âge des manuscrits n'est donc plus une preuve péremptoire, leur contenu ne l'est pas non plus. On dit qu'ils ne renferment, pour la plupart, avec le décret, que des pièces étrangères aux fausses décrétales; mais peut-on soutenir que ces dernières sont sorties d'un seul jet du cabinet d'Isidore? N'y a-t-il pas eu plutôt des essais produits sur des points éloignés les uns des autres afin de dérouter les soupçons, de plus la collection offrait un mélange de pièces authentiques, précautions prises dans le même but. L'art de la fabrication et du lancement des faux documents était des plus propices dès le vi^e^ siècle, en sorte que l'authenticité du Décret reste sujette à caution.

Jusqu'au viii^e^ siècle, personne ne semble le connaître, personne ne le cite, n'y fait allusion : ni pape, ni concile, ni évêque, n'y font le plus léger emprunt. Lorsqu'enfin on le produit au jour, il a le plus détestable de tous les chaperons, Hincmar de Reims dont la réputation n'a rien à perdre. Or entre le vi^e^ siècle et le ix^e^ siècle, trois occasions exceptionnellement importantes s'étaient offertes de mettre à profit le Décret de Gélase, mais nul ne songe à y recourir. Voici ces trois affaires : 1° la discussion soulevée à propos de la personne et des écrits d'Origène; 2° la question des Trois Chapitres; 3° l'enquête sur l'orthodoxie de Fauste de Riez.

La discussion relative à Origène est postérieure d'un demi-siècle environ à l'époque assignée pour la publication du Décret de Gélase; or, si celui-ci existait, il coupait court à toute discussion car il condamnait formellement Origène dans cette phrase : *Item Origenis nonnulla opuscula, quæ vir beatissimus Hieronymus non repudiat, legenda suscipimus. Reliqua autem omnia cum auctore suo dicimus renuenda.* Ni les défenseurs d'Origène ne pouvaient se soustraire, ni le pape Vigile ne pouvait se dérober, le texte était clair, si toutefois il existait cinquante ans après Gélase, trente ans après Hormisdas.

La querelle des Trois Chapitres se livrait autour de la question de savoir s'il était légitime de condamner après leur mort des auteurs décédés dans la communion de l'Église. Partisans et adversaires fussent peut-être tombés d'accord si on leur avait présenté le Décret par lequel Gélase anathématisait après leur mort plus de douze évêques ou écrivains renommés, très certainement morts dans la communion de l'Église: savoir, Hermas, Lucien, Hésychius, Népos, Lactance, Jules Africain, Sulpice-Sévère, Commodien, Clément d'Alexandrie, Arnobe, Cassien, Victorin, Fauste de Riez, etc. Mais si vive que fut la querelle, si instruits que fussent les adversaires pas un n'eut la pensée d'en appeler au Décret.

La question de l'orthodoxie de Fauste de Riez fut soulevée vers l'an 520, sous le pontificat d'Hormisdas. Les livres de Fauste intitulés *De gratia et libero arbitrio* furent qualifiés d'hérétiques par un remuant personnage qui, loin de s'en tenir à l'opinion compétente d'un arbitre, abonda dans son propre sens et blâma le pape de n'en avoir pas interdit la lecture : *Multa de libris Fausti loquitur, nec ad id quod quæritur respondens. Nam, dum de ipsis... utrum sint catholici vertatur quæstio, iste, non de ipsis quid sentiendum sit, sed eos, quamvis non in auctoritate habendos, tamen legendos esse decernit.* Là-dessus Jean Maxence entreprend de prouver que les livres de Fauste sont hérétiques. Que ne citait-il le Décret de Gélase qui dirimait l'affaire en disant de ces livres : *ab omnibus catholicis vitanda.*

Dom Pierre Coustant découvrait bien des allusions au Décret dans la lettre du pape Hormisdas à l'évêque Possessor et, à ce propos voici leur correspondance :

POSSESSOR	HORMISDAS
Dixi quidem ea quæ a tractatoribus pro captu proprii ingenii disputantur, non ut canonica recipi, aut ad synodalium vicem pro lege servari, sed habere nos certa, scilicet quæ veteri lege nova vel conscripta et generalibus Patrum sunt decreta judiciis ad fundamentum fidei ac religionis integram firmitatem; hæc autem quæ antistes diversi conscripserunt, pro qualitate sui, sine præjudicio fidei solere censeri.	*Id sibi responsum habeant; neque illum recipi, neque quemquam, quos in auctoritatem Patrum non recipit examen, catholicæ fidei aut ecclesiasticæ disciplinæ ambiguitatem posse gignere, aut religiosis præjudicium comparare. Fixa sunt a Patribus, quæ fideles sectari debeant instituta, sive interpretatio, sive prædicatio, seu verbum populi ædificatione compositum : si cum fide recta et doctrina sana concordat, admittitur; si discordat, aboletur.*

Le pape continue en ces termes : « Ce n'est point à la légère que la respectable sagesse des Pères a défini quels étaient les dogmes canoniques, en fixant, sous l'inspiration du Saint-Esprit, certains passages des livres anciens eux-mêmes, dont il fallait admettre l'autorité, de peur que le lecteur, se laissant aller à sa fantaisie, ne soutînt l'objet de son caprice au lieu de ce qui conviendrait à l'édification de l'Église. Quel besoin avaient donc ces calomniateurs de soulever une question au delà des termes fixés par l'Église, et de provoquer une dispute sur ce qui a été déjà dit, comme s'il n'y avait eu rien de dit, puisque la foi chrétienne est circonscrite dans les livres canoniques, dans les décrets synodaux et dans les constitutions régulières des Pères, comme par des barrières solides et infranchissables?

[1] L. Bertrand, *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse Le Clerc*, in-8°, Paris, 1878, p. 41. — [2] A. Roux, *op. cit.*, p. 168.

« Quant à la doctrine de l'Église catholique, c'est-à-dire romaine, sur le libre arbitre et la grâce de Dieu on peut la connaître dans les divers ouvrages du bienheureux Augustin, surtout dans ceux qu'il a adressés à Hilaire et à Prosper; toutefois il y a dans les archives de l'Église des chapitres précis (*expressa capitula*), que nous vous enverrons s'ils vous manquent et que vous les croyiez nécessaires; quoique, si l'on examine avec soin les paroles de l'apôtre, on puisse connaître évidemment quelle doctrine il faut suivre. »

Dans tout ceci il n'y a pas un seul mot qui désigne le décret de Gélase, pas un seul qui y fasse une allusion ou un emprunt.

En dehors de ces trois affaires où le Saint-Siège se trouvait, pour ainsi dire, mis en demeure de citer et de faire appliquer le Décret de Gélase, on peut citer d'autres contemporains dont le silence n'est pas moins significatif. Le Décret range au nombre des apocryphes les *Canones apostolorum*, cependant Denys le Petit n'hésite pas à leur donner le premier rang dans sa collection canonique, sans faire allusion à la prétendue censure. Les opuscules de Cassien sont également déclarés apocryphes, ce qui n'empêche saint Benoît d'en prescrire la lecture à ses moines et l'éloge qu'il fait de cet auteur ne provoque contre sa Règle ni réclamations, ni sévérités. Cassiodore recommande lui aussi à ses religieux de lire Cassien *sed sub cautela, quia de libero arbitrio a beato Prospero jure culpatus est*, du Décret gélasien il ne tient pas compte.

Afin de ne pas se trouver contraint à sacrifier le décret, tel de ses partisans explique que « la variété des exemplaires peut faire douter qu'il ne s'y soit glissé quelques noms d'auteurs que le concile n'avait pas condamnés [1]. » C'est à cette opinion moyenne que se rangeait de P. Stilting afin de sauver Fauste de Riez sans sacrifier le Décret; mais cette échappatoire laisse entière la difficulté qui naît de la double mention faite de certains auteurs rangés en même temps parmi ceux qu'il faut recevoir et parmi ceux qu'il faut écarter. Tels sont Eusèbe et saint Cyprien. Enfin il faudrait regarder comme interpolés les passages relatifs à Origène et à tous les auteurs morts dans la communion de l'Église, plusieurs d'entre eux d'ailleurs ne figurent pas dans le Décret tel que l'ont donné Yves de Chartres et Gratien. Cette rigueur à l'égard des morts se fut exercée avec plus de raison sur des récits d'une absurdité éclatante, comme les *Actes de saint Sylvestre* et les *Actes du juif Cyriaque* [2] que, pour l'honneur du pape Gélase ou de n'importe qu l successeur on ne peut supposer acceptés par eux et proposés à l'édification des fidèles.

Ce n'est pas tout. L'auteur du Décret parle de ce qu'il ignore et ignore ce dont il parle. Il donne aux conciles œcuméniques le nom d'*écritures*, absolument comme aux livres inspirés. Il dit que l'Église romaine *ne défend pas* de recevoir ces saintes assemblées, *suscipi non prohibet*. Il fait précéder la liste des ouvrages défendus de cette phrase incroyable : *Pauca*, QUAE AD MEMORIAM VENERUNT, *credidimus esse subdenda*; enfin il qualifie d'*apocrypha* des ouvrages auxquels cette épithète est inapplicable. La nomenclature des Pères est arbitraire et incomplète; ni saint Ignace d'Antioche, ni saint Irénée, ni saint Hippolyte, ni saint Grégoire de Nysse. L'auteur prétend s'attacher au sentiment de saint Jérôme (*illa sentimus quæ beatum Hieronymum sentire cognoscimus*), ce qui ne l'empêche pas de condamner des auteurs approuvés par saint Jérôme, et ce sont Hermas, Clément d'Alexandrie, Lactance, Victorin, Arnobe, Lucien... Puis il condamne les opuscules de Posthumien et de Gallus, alors que ces noms sont ceux de personnages d'un dialogue de Septime-Sévère. Il déclare hérétique l'opinion admise par saint Augustin, par Prudence, par Arator qui admet un intervalle entre le martyre de saint Pierre et celui de saint Paul, ce qui n'est, à l'en croire, qu'un verbiage hérétique, *sicut hæretici garriunt*.

En somme « les caractères intrinsèques du Décret gélasien autorisent l'opinion qui rejette son authenticité; car s'il fallait admettre la solution proposée par Fleury et nous mettre à la recherche des passages interpolés, nous serions amenés à admettre une quantité d'altérations bien plus inadmissibles, pour un document de cette nature qu'une supposition totale... Pourquoi hésiterait-on à adopter une conclusion qui, bien loin de nuire à la gloire de Gélase, le débarrasse au contraire d'une œuvre dont le vague, l'incohérence, l'emphase obscure et prétentieuse forme un contraste fâcheux avec le reste de ses écrits [3]. »

« Ces arguments, écrivait L. Duchesne, sont considérables et bien présentés; une étude plus approfondie permettra de les compléter. Il faudra, en particulier chercher à déterminer les circonstances qui peuvent expliquer l'apparition de cette pièce en partie supposée. Plus d'un indice porte à croire qu'on doit placer son origine au VI^e^ siècle, je ne me hasarderais pas facilement à lui donner une date de beaucoup postérieure au pontificat de Vigile [4]. »

Quelques années plus tard, Th. Zahn déclarait que la « question était loin d'être complètement éclaircie. » Cette lumineuse déclaration ajoutait peu de chose à ce qu'on savait [5]. Mais en 1909, M. A. Dufourcq annonçait des « vues nouvelles sur le décret gélasien et sur le pape Damase [6]. »

« Selon les versions imprimées [7], la première partie du décret gélasien développe trois idées : 1° le Christ a reçu les sept dons de l'Esprit qu'énumère Isaïe, XI, 1-3; 2° le Christ a reçu des noms multiples (on en cite vingt-deux); 3° le Christ est avec l'Esprit dans le même rapport que l'Esprit avec le Père : l'Esprit est donc à la fois l'Esprit du Père et du Fils. »

« J'ai trouvé une autre version dans le *Cod. Monacensis, 14469*, fol. 146 2° (écrit en 823); elle parle : 1° des sept dons de l'Esprit en général; 2° des multiples noms du Christ; 3° elle revient aux sept dons de l'Esprit qu'elle met en rapport avec les sept patriarches d'Israël. On soupçonne que, dans cette version de Munich, le second paragraphe est une interpolation... qui dérive d'une contamination du texte primitif par la version *Vulgate* (ou de Paris). » Celle-ci est postérieure au concile de Chalcédoine et peut-être émane-t-elle du compilateur contemporain d'Hormisdas, vers 520.

La version de Munich émane du groupe de Grégoire d'Elvire et de pseudo-Athanase, écrivant à la fin du IV^e^ siècle. La version, dans ses deux paragraphes primitifs établit un rapport entre chacun des sept dons de l'Esprit et un grand personnage d'Israël. Cette idée se retrouve plus ou moins dans le ms. de Paris, lat. *2175*, fol. 94, dans un court traité *De septiformi Spiritu Sancto*. Les idées contenues dans ce traité inédit, ou présumé tel, rappellent la théologie de l'école d'Antioche. Donc la version de Munich subit deux influences qui semblent contraires : influence luciférienne et influence antiochienne. Ces influences ont pu s'exercer sur l'entourage de Damase et le décret repose

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 73. — [2] L. Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, p. 173. — [3] A. Roux, *op. cit.*, p. 193. — [4] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1882, p. 286. — [5] Rien non plus à retirer de Pitra, *Analecta novissimo*, t. I, p. 34. — [6] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1909, p. 820-825. — [7] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 462; *P. L.*, t. XIII, col. 374; Turner, dans *Journal of theological Studies*, 1900, p. 557.

partiellement sur des textes remontant à 377-384 [1].

Ces « vues nouvelles » paraissent n'avoir découvert aucun horizon nouveau. Déjà, en 1904, E. Babut avait pensé reconnaître dans le chapitre Ier du Décret un ouvrage damasien [2], en 1909 dans ses études sur Priscillien et le priscillianisme il avançait une hypothèse nouvelle sur l'origine du Décret [3].

Priscillien composa, vers 382-384, deux traités dont l'un est intitulé *Liber de fide et de apocryphis*. Nous sommes mal instruits des circonstances parmi lesquelles ce traité fut écrit. Une autorité ecclésiastique que Priscillien ne désigne pas, mais qui paraît avoir été collective, avait, en manière de « consultation » ou de « conseil » engagé les Espagnols à s'abstenir absolument de la lecture des livres apocryphes. E. Babut estime probable que ce conseil était donné par un concile espagnol, tenu en 382-384, qui statua sur la question du canon et des apocryphes. Mais, ajoute-t-il de suite, il se pourrait que la « consultation » eût été une simple déclaration collective de plusieurs évêques et il n'est même pas sûr que l'Église d'Espagne ne l'ait pas reçue de Rome ou de quelque autre autorité extérieure.

Le *Liber de fide et de apocryphis* est une protestation contre un jugement déjà rendu, qui interdisait aux fidèles la lecture des apocryphes. Les allusions à cette sentence abondent dans tout l'écrit, aussi Priscillien proteste avec énergie. Il ne demande pas qu'on autorise les livres extra-canoniques, il ne se défend pas davantage lui-même d'en faire un usage coupable : il s'indigne de l'interdiction. Cette condamnation est peut-être celle à laquelle fait allusion la *Sentence définitive* de Tolède, en 400 : *Ne quis... collectiones faciat per mulierum domos, et apocrypha quæ damnata sunt legant* [4]. La sentence s'offrait sous l'air le plus bénin (*constituendæ pacis gratia*), elle se dissimulait sous le mot de *consultatio* ou *consilium;* mais Priscillien, sous cette fausse douceur découvrait et dénonçait des adversaires acharnés à satisfaire leurs rancunes et à tirer vengeance de Priscillien et de ses partisans.

Comme ni Priscillien, ni Itace (dans le résumé de son livre que donne Sulpice-Sèvère) ne citent cette condamnation, c'est qu'au moment où Priscillien écrivit le *Liber ad Damasum* il n'en avait pas connaissance; en sorte qu'il est permis de croire que les apocryphes furent condamnés entre 382-384, dans cette période de la vie de Priscillien qui paraît avoir été la plus active, et où il put exercer l'influence la plus étendue.

Par quelle autorité avait été prononcée la condamnation des apocryphes? Plusieurs mots du *Liber de fide et de apocryphis* semblent signifier que la condamnation avait été prononcée par une pluralité de personnes, évidemment d'évêques. On pourrait tirer argument contre l'hypothèse d'une condamnation synodale, du fait que la proscription des apocryphes se donnait comme un *concilium* et une *consultatio*, ce qui n'est pas l'usage des conciles toujours empressés à prendre des décisions formelles. A vrai dire, on ne trouverait dans les conciles du temps aucun exemple d'expressions atténuées de ce genre, ce qui ne prouve pas qu'un concile n'ait pu y recourir dans sa lettre synodale.

« Il y a cependant une autre hypothèse qui se présente assez naturellement: bien que ne l'ayant vue exposée nulle part et que les indications du *Liber de fide* me paraissent lui être, en somme, défavorables, il peut être utile de la signaler. Les mots de *concilium* et de *consultatio* seraient certainement mieux à leur place dans une décrétale du pape Damase que dans une pièce conciliaire. Si le pape avait été prié par un groupe d'évêques espagnols de se prononcer sur la question du canon et des apocryphes, il n'aurait pas manqué de dire, dans sa réponse qu'il parlait *constituendæ pacis gratia*, et de présenter sa décision comme un conseil [5]. D'autre part, on a vu que la question des apocryphes fut soulevée au concile de Saragosse, et n'y fut pas résolue. On conjecturerait facilement que le concile n'osant trancher une question qui supposait la fixation d'une liste du Canon, consulta le pape Damase tant sur la composition du Canon que sur la *Scriptura* contestée. Priscillien, au moment de son séjour à Rome, s'attendait à être interrogé par Damase sur ses apocryphes. Ainsi il savait ou du moins il croyait le pape informé de la discussion qui avait eu lieu au concile sur ce point.

« Il nous est justement parvenu sous le nom de Damase une liste du Canon qui se donne comme accompagnée d'une liste d'apocryphes, et des érudits ont attribué aux deux documents [6] la date de 382, qui conviendrait parfaitement à l'hypothèse. Si vraiment le pape Damase, vers 382, a arrêté une liste du Canon et une liste d'apocryphes, il faudra tenir pour probable que les deux pièces ont été rédigées sur une consultation venue d'Espagne, et que la condamnation attaquée par Priscillien dans son *Liber de fide* était la décision damasienne.

« La liste du Canon dite damasienne fait partie de la pièce composite connue sous le nom de Décret gélasien.

« Il n'existe à ma connaissance aucune édition du Décret complet. Baronius donne à l'année 369, le chap. I, à l'année 382, les chap. II-III; à l'année 496, les chap. IV-VI. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 462, chap. I; t. III, col. 640, chap. III; t. VIII, col. 646, chap. II à VI; Credner, *Zur Geschichte des Kanons*, Halle, 1847, p. 150, les chap. II à VI; Thiel, *Epist. roman. Pontificum*, p. 454, chap. III à VI, comme de Gélase, et p. 931, chap. II à VI comme d'Hormisdas; E. Preuschen, *Analecta*, p. 147, intitule *Das Dekret des Gelasius*, l'ensemble des chap. II-VI, certainement à tort, car la forme gélasienne ancienne commence au chap. III. En découpant ainsi le Décret les éditeurs, après les rédacteurs de collections canoniques, ont fait perdre de vue l'unité et la liaison de l'ensemble. Les critiques n'ont étudié que des parties séparées, ainsi M. Zahn, le chap. II; M. Friedrich, les chap. III-VI. C'est pour rendre apparente la liaison des chapitres que je donne ici la série des *Incipit* et des *Explicit*.

I. *Incipit concilium urbis Romæ sub Damaso pape de explanatione fidei. Dictum est : prius agendum est de Spiritu septiformi...* (ici la formule *P. L.*, t. XIII, col. 373, formule liturgique et non dogmatique; l'invocation du *Spiritus septiformis* faisait partie dès le IVe siècle du rituel de la confirmation, cf. Sirice, *Epist.*, I, 2, *P. L.*, t. XIII, col. 1133; Duchesne, *Orig. du culte chrét.*, p. 303. — Suit une formule sur les noms, bibliques du Christ. *Multiformis autem*, *P. L.*, t. XIII, col. 373, qui répond encore moins que le morceau précédent au titre *De explanatione fidei.... de meo accipiet et annuntiabit vobis*.

II. *Item dictum est : nunc vero de scripturis divinis agendum est, quid universalis catholica recipiat Ecclesia, vel quid vitari debeat. Incipit ordo testamenti...* (voir ces listes dans Thiel, *Epist.*, p. 931; Preuschen, *Analecta*

[1] Voir Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, 1910, t. IV, p. 189-239. — [2] E. Babut, *La plus ancienne décrétale*, in-8°, Paris, 1904, p. 17, note 1. — [3] E. Babut, *Priscillien et le priscillianisme*, in-8°, Paris, 1909, p. 160, et l'appendice II, p. 215-231. — [4] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 1007. — [5] Voir la décrétale du pape Damase *ad Gallos episcopos*, *P. L.*, t. XIII, col. 1164. Toutes les décisions du pape sont présentées sous la forme de conseils ou d'exhortations. — [6] J'entends à la liste du Canon telle que nous la possédons, et à la liste des apocryphes telle qu'elle existe primitivement, car sous sa forme actuelle, il serait absurde de l'attribuer à Damase.

p. 931, etc.,)... *Judæ zelotis; epistola I. Explicit canon novi Testamenti.*

III. *Post prophetica et evangelica atque apostolica scripturas, quibus Ecclesia catholica per gratiam Dei fundata est etiam illud intimandum putavimus* (Déclaration sur les trois sièges apostoliques : Rome, Alexandrie, Antioche)... *gentis exortum est.*

IV. *Et quamvis aliud fundamentum nullus possit ponere præter id, quod positum est, qui est Christus Jesus, tamen ad ædificationem sancta, id est Romana Ecclesia post illas veteris vel novi Testamenti quas regulariter suscipimus etiam has suscipi non prohibet scripturas id est...* (liste des trois conciles œcuméniques de Nicée, Éphèse, Chalcédoine)... *complicibus damnatæ sunt.*

V. *Item opuscula beati Cypriani...* (liste d'*opuscula recepta*)... *Cætera quæ ab hæreticis sive schismaticis conscripta vel prædicata sunt, nullatenus recipit catholica et apostolica Romana Ecclesia. E quibus pauca, quæ ad memoriam venerunt et a catholicis vitanda sunt, credidimus esse subdenda.*

VI. *Ariminensem synodum...* (suit un index des livres apocryphes défendus et d'autres livres défendus, appelés aussi *apocrypha*)... *cum suis autoribus auctorumque sequacibus sub anathematis vinculo in æternum confitemur esse damnata. Explicit explanatio fidei catholicæ.*

« On voit par cette suite de phrases d'encadrement que le Décret en six chapitres n'est pas un simple agrégat de pièces, et qu'il présente, en dépit d'anachronismes énormes, une certaine unité intrinsèque. Les chapitres I et II sont étroitement liés par le *Dictum est,... Item dictum est;* la phrase initiale du chapitre II annonce (*quid vitari debeat*) le chapitre VI. Chacun des quatre chapitres III, IV, V et VI se suppose précédé du chapitre qui vient avant lui dans la série. Le Décret, sous cette forme, est sans doute un monstre, mais sous cette forme seulement il a une tête et une queue et ses membres sont articulés.

Travaillant avant l'édition de E. von Dobschütz et à la suite d'un examen forcément très incomplet de la tradition manuscrite, E. Babut présentait les conclusions suivantes :

1° La plus ancienne des formes subsistantes du Décret est la forme damasienne en six chapitres, qui seule constitue un tout. Les autres formes ne sont que des tronçons. Les étiquettes gélasienne et hormisdienne sont des conjectures de collecteurs choqués par des anachronismes.

2° Le Décret dans son ensemble est une composition privée, ceci ressort qu'il n'apparaît dans aucune collection canonique avant l'*Hispana;* on ne le rencontre qu'isolé sous forme d'appendice aux collections; il reste ignoré des écrivains ecclésiastiques avant Isidore de Séville, et de tous les papes avant le IXe siècle; il contient des anachronismes grossiers, des contradictions, des absurdités, des inconséquences. « Qu'un pape du Ve ou du VIe siècle ait pu placer aussi légèrement tant de défunts estimés *sub anathematis vinculo in æternum*, aucun texte authentique ne permet de le croire. Un pape n'eût pas déclaré qu'il souscrivait en bloc, les yeux fermés, à toutes les censures prononcées par le prêtre saint Jérôme. Il n'est jamais sorti de l'évêché romain une pièce aussi manifestement bâclée. Seule conclusion certaine : ni Gélase, ni Hormisdas, n'ont pu mettre la main au prétendu Décret gélasien. Aucun pape autre que Damase ne peut avoir eu part à la composition de l'énigmatique ouvrage qui à l'origine lui a été attribué tout entier.

3° Voici l'hypothèse. Le Décret serait un ouvrage théologique inachevé sur les sources de l'autorité ou sur les garanties de la foi : en tête, devait prendre place un morceau sur le Saint-Esprit dont il va énumérer les organes par ordre d'autorité décroissante : les écritures canoniques; les trois sièges apostoliques; les conciles œcuméniques; les Pères. Et en appendice à la liste des ouvrages des Pères, il met en garde contre ceux qu'il faut rejeter. Tout ceci n'est encore qu'un schéma. Les anachronismes, les contradictions montrent qu'il y avait fort à faire pour le mettre au point. « Ce n'est pas l'auteur lui-même mais l'éditeur de l'ouvrage ébauché qui, trompé par quelque apparence, aurait inscrit en tête des six chapitres le nom de Damase; il aurait suppléé à l'absence du chapitre initial projeté *de Spiritu Sancto* par l'insertion du morceau *de Spiritu septiformi* qui n'est nullement en rapport avec le sens général de l'ouvrage. »

Quant à la liste du canon que les manuscrits attribuent à Damase elle présente des traits d'archaïsme et pourrait convenir à cette époque; en outre elle offre des indices d'influence orientale et on sait qu'au concile romain de 382 siégèrent Paulin d'Antioche et Épiphane de Chypre. C'est donc le concile romain de 382 qui aurait dressé la liste en question. Or cette liste est annoncée, au chapitre II du Décret, par la phrase : *quid universalis catholica recipiat Ecclesia quid vitari debeat.* On en a conclu que la liste canonique damasienne était doublée d'une liste d'*apocrypha*, cette dernière aurait reçu des additions récentes. Mais c'est contre la liste du Canon et la liste d'apocryphes que Priscillien aurait protesté dans le *Liber de fide.* « Mais il est douteux que le pape Damase ou qu'un concile romain tenu de son temps, ait dressé avec ou sans une liste annexe des apocryphes, la liste des livres du Canon. La prétendue liste damasienne n'est citée par aucun auteur contemporain, par aucun auteur du Ve siècle, » personne n'en parle et saint Jérôme moins que personne, lui qui ne pouvait la passer sous silence; de sorte que E. Babut conclut « qu'il n'y a pas eu, du temps de Damase ou du moins dans les dernières années de son pontificat (382-384), de concile romain qui ait dressé une liste du canon ou une liste d'apocryphes, » mais c'est finalement « un synode espagnol dont nos documents ne font pas mention qui interdit la lecture des apocryphes. »

Pour ingénieuse et même un peu subtile que fut cette conjecture, elle laissait la question du Décret de Gélase assez peu avancée, si toutefois les hypothèses ne mettent pas sur la voie des certitudes. Priscillien se révoltait contre un document synodal espagnol, à supposer que ce document eut existé, il restait à l'identifier avec le texte du Décret pour la partie relative aux apocryphes, et cette identification n'était ni commencée, ni esquissée. L'hypothèse reste séduisante, mais invérifiable. Elle ne semble pas avoir attiré l'attention autant qu'elle le méritait et on continua à chercher d'autres explications. M. R. Massigli entreprit une étude et l'édition critique du Décret, mais « il eut la surprise désagréable de voir paraître une édition due à M. E. von Dobschütz [1]. »

Tandis que M. René Massigli étudiait le problème, M. E. von Dobschütz le devançait donc et projetait tant de lumière que s'il n'est pas résolu cette fois, c'est que les éléments de solution font défaut. En premier lieu, il fallait fixer définitivement le texte du *Gelasianum*, tâche immense, pour laquelle rien n'a été épargné. Plus d'une centaine de manuscrits furent collationnés ou photographiés, puis comparés et classés, et M. Massigli affirme que la liste n'est pas complète. L'éditeur publie le texte deux fois, une première fois avec quelques indications sommaires qui aident à faire ressortir la distinction des deux recensions principales; la deuxième fois avec un appareil critique qui remplit

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* 1913, p. 702, cf. 1912, p. 669, note.

presque chaque page. Suivent trois appendices sur la paraphrase contenue dans le traité pseudo-Isidorien *De Numeris;* sur l'extrait de la collection de Wion d'Hérouval; sur le morceau appelé *Præfatio Nicæna.* Un long chapitre est tout entier bourré de notes relatives à la forme extérieure du document : numérotation des diverses parties, abréviations, variantes purement orthographiques, particularités phonétiques, morphologiques ou syntaxiques, orthographe des noms propres.

Une deuxième partie aborde l'étude de la tradition, le commentaire détaillé et l'origine. Sous le nom de tradition on présente la description des manuscrits; l'énumération des collections canoniques qui ont admis le Décret (ajouter Halitgaire de Cambrai); les témoignages et les citations, les éditions.

Les renseignements les plus objectifs sont fournis par la tradition manuscrite. Après la description des manuscrits en suivant l'ordre alphabétique des pays et des bibliothèques, l'éditeur entreprend de les classer suivant divers modes de groupement. Le plus instructif est celui qui a pour point de départ le contenu même des manuscrits. De prime abord on distingue deux groupes : le premier (Damase) attribue à ce pape tout ou partie du décret qu'il présente comme les actes d'un concile; le second (Gélase) en fait l'œuvre de ce pape et donne au texte l'apparence d'une décrétale. Ce sont les deux seuls groupes qu'il faut distinguer, car le groupe des manuscrits qui mettent le décret sous le patronage du pape Hormisdas n'est qu'une dérivation tardive et particulière à l'Espagne du groupe D. Au sein de ce dernier groupe, le sous-groupe le plus ancien, les mieux représenté, et auquel l'éditeur attache une importance capitale, est formé par les manuscrits qui attribuent au pape Damase le texte entier du décret : signe Δ; l'autre D, attribue à Damase les chapitres I-III seulement, laissant à Gélase les chapitres IV-V, généralement séparés des premiers par toute une série de textes qui n'ont rien à voir avec le Décret. De nombreuses formes de transition établissent le passage avec le groupe plus homogène constitué par les formes gélasiennes; ce groupe G, où se distingue nettement le sous-groupe G', qui ignore les chap. I-II et attribue à Gélase les chap. III-V (*Incipit decretale de recipiendis et non recipiendis libris, qui scriptus est à Gelasio papa cum LXX eruditissimis viris episcopis in Sede apostolica urbis Romæ*) paraît à l'éditeur plus récent et de moins bon aloi que le groupe D.

Le classement des manuscrits d'après leur date et leur lieu de provenance, donne des indications moins faciles à coordonner; les plus anciens manuscrits sont du VIIIe siècle, et originaires, pour la plupart d'Italie et de la Gaule méridionale, ceux des siècles suivants montrent la diffusion progressive du texte. Mais plus intéressante est l'étude des collections où se rencontre le Décret. On peut répartir en deux groupes les manuscrits qui les renferment. Les uns sont des manuscrits de droit canonique où le Décret voisine avec d'autres décrétales pontificales ou des canons conciliaires. Ces manuscrits sont d'âge relativement récent; les plus anciens, au contraire, donnant notre texte en compagnie d'œuvres patristiques, fréquemment avec les *De viris illustribus* ou les *De scriptoribus ecclesiasticis* de saint Jérôme, de Gennade, d'Isidore, quelquefois avec les traités d'introduction à la sainte Écriture, de Junilius, de Cassiodore, etc. Ce fait est d'autant plus remarquable que, si l'on étudie l'ensemble des collections canoniques, on s'aperçoit que notre Décret manque dans les plus anciens recueils. Ils manque dans la compilation de Denys le Petit (vers 520), ainsi que dans la *Collectio Avellana* (vers 550), qui pourtant contiennent toutes deux des décrétales du pape Gélase. Fait plus important encore, le recueil de canons envoyés en 774 à Charlemagne par le pape Hadrien ne contient pas non plus le Décret en question. C'est seulement au IXe siècle que s'accomplit définitivement la pénétration de notre texte dans les collections canoniques; encore le Décret ne s'impose-t-il pas immédiatement dans toutes; en 906, Réginon de Prüm ne lui fait point encore de place dans son recueil; c'est seulement après Burchard de Worms que l'unanimité des collections donne le texte et c'est le décret de Gratien qui a le plus contribué à faire passer le texte à la postérité.

Non moins suggestive que l'étude de la tradition manuscrite est celle des témoignages. Les plus explicites, ceux qui citent explicitement le *Gelasianum* sont relativement tardifs (VIIIe siècle), mais il est certain qu'Isidore de Séville († 636) a connu et utilisé le texte. D'autre part, Cassiodore († 570), qui avait plusieurs occasions de le citer, ne semble point le connaître et ce silence d'un auteur généralement bien informé ne laisse pas que d'impressionner. Il est vrai que le pape Hormisdas, en 520, traitant dans une lettre à l'évêque Possessor la question de l'orthodoxie de Fauste de Riez, en appelle à l' « autorité des Pères, qui ne le reçoit pas. » Mais ces paroles où beaucoup d'auteurs et entre autres Dom John Chapman, ont voulu voir une allusion à la condamnation portée contre Fauste par le *Gélasien,* ne sont pas, au jugement de M. E. von Dobschütz, suffisamment explicites et, tout bien pesé, le doute reste prudent. Enfin, si l'on remonte à l'âge précédent, les expressions des papes Innocent Ier et Léon Ier qui se rapprochent de notre Décret, doivent être considérées bien plus comme la préparation que comme l'écho. Rien d'étonnant que l'auteur du *Gelasianum* se soit référé aux condamnations portées par les papes du Ve siècle contre les écrits apocryphes.

Ainsi l'étude de la tradition manuscrite et des témoignages n'est pas suffisante pour éclairer la question d'origine du Décret. Les manuscrits hésitent sur les attributions et les références explicites à un décret du pape Gélase sont tardives. L'exégèse du texte conduira-t-elle à des résultats plus satisfaisants? M. von Dobschütz l'espère et y consacre un long et curieux chapitre, particulièrement suggestif par tous les rapprochements établis avec la littérature contemporaine du Décret.

Rien de plus important pour déterminer la date et la provenance d'un document que l'étude des formules techniques qui y sont employées. Or le titre de *Pape,* sans autres désignations, donné comme le titre particulier de l'évêque de Rome, ne commence à paraître qu'au VIe siècle; il en est de même pour l'expression toute faite *sancta Romana Ecclesia* qui revient plusieurs fois dans le Décret. Cette manière de parler est étrangère à Rome et sans aucune attestation jusqu'au VIe siècle. Dom John Champan, il est vrai, a contesté cette affirmation, mais les textes qu'il apporte loin d'infirmer, viennent affermir et confirmer les vues de M. von Dobschütz; car l'expression *Ecclesia catholica urbis Romæ* qui revient en effet très fréquemment dans les documents du Ve siècle, n'est pas, tant s'en faut, l'équivalent de la formule *sancta Romana Ecclesia.* Quant aux citations bibliques, assez rares dans le *Gelasianum,* elles sont bien empruntées à un texte européen de la vieille version latine, et non à la vulgate hiéronymienne, mais cette particularité n'est pas nécessairement un indice d'antiquité, la vieille version latine ayant été en usage jusqu'au temps de saint Grégoire le Grand.

Si, laissant de côté ces questions de forme, on étudie maintenant le contenu même du texte, on doit s'arrêter tout d'abord au passage relatif à l'*Esprit septiforme.* Dans un document qui se donne comme le procès-verbal d'un concile tenu par le pape Damase

pour régler des matières de foi, on s'attendrait à trouver au moins un écho des controverses dogmatiques relatives au Saint-Esprit, qui en 382 remplissaient encore de leur fracas l'Orient tout entier. Or il n'en est rien. Le *dictum* du soi-disant concile damasien sur l'Esprit septiforme consiste simplement à énoncer les diverses appellations scripturaires du Saint-Esprit, en insistant sur le fait que l'Esprit septiforme est venu habiter en Jésus. Mais il y a plus; la troisième affirmation sur l'Esprit saint et ses relations avec le Père et le Fils est textuellement empruntée à saint Augustin [1]; voilà qui est au moins surprenant pour un concile damasien.

Le Canon des livres saints qui remplit le chap. II est le Canon officiellement adopté par l'Église romaine; quelques traits dénotent l'influence de saint Jérôme : le nom hébreu des Lamentations (*liber Hieremiæ, cum Cinoth, id est lamentationibus suis*) [2]; la distinction qui est faite entre les trois livres de Salomon (Proverbes, Ecclésiaste, Cantique) et les deux livres sapientiaux deutéro-canoniques (*item Sapientia, liber unus, Ecclesiasticum, liber unus*); la distinction entre la Ire épître de Jean et les deux autres attribuées à Jean le Presbytre [3].

La primauté du Siège romain se fonde d'après le chap. III, non sur les constitutions des conciles, mais sur la volonté même du Seigneur, clairement exprimée par la parole : *Tu es Petrus;* elle est la conséquence de l'activité commune et du séjour commun à Rome des apôtres Pierre et Paul. Les deux autres sièges patriarcaux, Alexandrie et Antioche (on remarquera l'omission de Constantinople et de Jérusalem) doivent leur situation privilégiée à leurs rapports particuliers avec l'apôtre Pierre. On ne peut s'empêcher en lisant cette claire affirmation des droits de Rome, de songer aux prétentions de Constantinople qui s'affirment, il est vrai, dès la fin du IVe siècle, mais qui deviennent particulièrement aigres à l'époque du schisme acacien (fin du Ve siècle, début du VIe siècle).

Le chapitre IV donne la liste des autorités qui, en dehors de la sainte Écriture servent de fondement à la foi : les trois conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine (le concile de Constantinople n'est mentionné que dans un groupe restreint de manuscrits); les douze Pères orthodoxes, six grecs, six latins. Une place spéciale est faite ensuite à la fameuse lettre de saint Léon à Flavien, et l'importance qu'on lui attribue fait songer, dit M. von Dobschütz, au conflit aigu qui s'élève au VIe siècle relativement aux *Trois Chapitres*. En fait c'est presque avec les mêmes expressions que le pape Pélage (556-561) prononce l'anathème contre quiconque change une syllabe à la foi de Léon. De même encore, considérer l'*ensemble des décrétales des bienheureux papes* comme un bloc intangible, semble bien constituer, comme le pense M. von Dobschütz, et malgré les observations contraires de Dom Chapman un fait assez nouveau et qu'il conviendrait de mettre en parallèle avec les préoccupations qui ont inspiré à Denys le Petit la première compilation canonique. Enfin, à la suite des livres recommandés sans aucune restriction, se place la liste des écrits plus ou moins sujets à caution soit à raison de leur contenu plus ou moins vraisemblable (actes des martyrs, invention de la sainte Croix, invention de la tête de Jean-Baptiste), soit à raison des doutes qui planent, en quelques endroits tout au moins, sur l'orthodoxie de leurs auteurs. On remarquera à ce propos, combien les appréciations de saint Jérôme ont influencé quelques-uns des jugements du *Gelasianum*. Aucun des auteurs mentionnés ici n'est postérieur au pape Gélase; il convient pourtant de remarquer que l'œuvre de Sedulius, bien que composée en 430, n'a été publiée qu'en 495, juste un an avant la mort de Gélase.

La longue liste d'apocryphes qui remplit le chap. V, inspire des réflexions du même genre. C'est un extraordinaire fouillis, où les renseignements personnels de l'auteur voisinent avec des jugements tout faits empruntés à saint Jérôme et même avec d'inconcevables bévues qui font mettre au rang des « apocryphes » des ouvrages recommandés comme orthodoxes au chapitre précédent, les œuvres de saint Cyprien par exemple. M. von Dobschütz, s'efforce d'expliquer cette confusion et l'hypothèse qu'il propose n'est qu'à demi satisfaisante. L'auteur du décret, dans une de ses lectures, aurait trouvé une liste d'autorités ecclésiastiques qu'il aurait prise pour un catalogue de gens suspects. Quoiqu'il en soit d'ailleurs de cette explication particulière, il faut adhérer complètement à la conclusion de M. von Dobschütz : l'auteur du *Gelasianum* ne nous donne point ici un catalogue des livres qu'il aurait eu sous la main, rien, en d'autres termes, qui ressemble à la *Bibliotheca* de Photius. Ce que nous avons ici, ce sont bien plutôt des renseignements recueillis au hasard de ses lectures. Jérôme, Augustin, la lettre fameuse d'Innocent Ier à Exupère de Toulouse, celle de saint Léon à Turribius d'Astorga, telles sont, en dehors de quelques renseignements personnels, les principales sources d'information de l'auteur; et cette connaissance, presque exclusivement livresque, de l'ancienne littérature chrétienne, explique, sans les excuser, les bévues assez nombreuses qui se rencontrent dans le travail.

Ces diverses constatations faites, il est possible d'énoncer sur l'origine du Décret de Gélase quelques assertions fondées. La plus importante, aux yeux de M. von Dobschütz, c'est l'unité essentielle de notre morceau. C'est là un point que l'étude de la tradition manuscrite doit laisser entièrement hors de conteste. La forme originale, authentique, du *Gelasianum*, c'est la forme damasienne complète, laquelle semble originaire d'Italie; la forme gélasienne est franque et un peu postérieure à la première; la forme hormisdienne est purement espagnole, et ne doit même pas entrer en ligne de compte. Par ailleurs, on ne saurait fournir aucune preuve de la formation du texte complet damasien, par voie d'accroissements successifs, ce que les manuscrits laisseraient plutôt soupçonner ce serait des omissions volontaires.

Une première conclusion à en tirer est que le nom de Damase doit être absolument écarté, puisque les chap. IV-V renferment des données qui nous mènent à la fin du Ve siècle, même le chap. I isolé ne pourrait remonter à Damase, car il est évidemment impossible d'attribuer à ce pape, mort en 384, un texte qui cite saint Augustin, parle du concile de Chalcédoine, et mentionne toute une série d'écrivains chrétiens du Ve siècle. L'attribution au pape Gélase (492-496) rencontrerait, il est vrai, moins de difficultés, mais elle soulève une série d'objections que M. von Dobschütz tient pour décisives. Nous connaissons par ailleurs le style de Gélase, il se distingue facilement par son caractère net, tranchant même, de celui du *Gelasianum* parfois si embrouillé. Le Décret admet sans aucune restriction le concile de Chalcédoine; Gélase a fait des difficultés pour le recevoir. Gélase dans l'un de ses traités, cite toute une série d'autorités théologiques; elle diffère sensiblement de celle qu'invoque le *Gelasianum*. Puis comment expliquer la tradition manuscrite qui attribue à Damase l'ensemble d'un texte réellement émané de Gélase? Enfin et surtout, il est impossible de rapporter le document en question au pape Gélase, soit qu'on le considère comme un procès-verbal de concile, soit qu'on y voie une décrétale du pape. Il n'y eut pas de concile romain sous Gélase à s'occuper

[1] *In Johann.*, tract. IX, n. 7. *P. L.*, t. XXXV, col. 1461. — [2] Voir le *Prolog. galeat.* — [3] Cf. *De viris illustribus*, c. IV.

des matières mentionnées dans le Décret et d'autre part on ne s'imagine guère comment une décrétale de l'importance pratique de celle-ci aurait échappé à Denys le Petit, à Cassiodore, au pape saint Grégoire lui-même qui, à plusieurs reprises, cite tranquillement un des livres condamnés par le *Gelasianum*.

C'est qu'aussi bien, le Décret en question ne fut pas au début un document officiel. Il est l'œuvre d'un particulier entraîné par le courant qui, au début du VI^e^ siècle multipliait les productions pseudo-épigraphiques abritées sous le grand nom de saint Jérôme — par exemple, le noyau primitif du *Liber pontificalis*, le *Martyrologe hiéronymien*, le *Liber comicus*. Un érudit, grand lecteur de saint Jérôme, a recueilli dans les œuvres du docteur vénéré, les éléments divers qui composent notre document, et puis il a mis son travail sous la patronage du pape qui fut le plus étroitement associé à la première activité de saint Jérôme, le pape Damase. Ce ne pouvait être à Rome, mais ce fut sûrement en Occident; reste à choisir entre l'Espagne, que certains indices recommanderaient peut-être, la Gaule et l'Italie. M. von Dobschütz opte finalement pour cette dernière contrée.

Le livre qu'il mettait entre les mains des hommes studieux n'apportait pas la solution du problème posé par le Décret gélasien. Éditeur et commentateur du texte qu'il reconstituait pour la première fois dans son état originel, M. von Dobschütz s'est borné à l'exégèse du document dont il ne recherchait pas le dessein général qui permettrait peut-être de replacer le Décret dans son milieu et à l'époque où il avait été produit. Cette tentative était assez séduisante pour qu'à l'aide des matériaux nouvellement classés elle fut entreprise.

Prévenu, mais non découragé. M. R. Massigli exposa ses conclusions personnelles, sous une forme résumée, en 1913; le dossier annoncé et promis n'a pas été publié.

Aux quatre-vingt-six manuscrits collationnés par M. von Dobschütz, il en faut ajouter un, le quatre-vingt-septième, *cod. Sessorianus 63*, IX^e^ siècle, qui a une réelle importance. Néanmoins l'édition von Dobschütz n'aura de longtemps à subir que des « modifications minimes et elles ne sauraient, en tout état de cause, modifier les conclusions que l'on peut tirer dès à présent des faits rassemblés pour l'histoire du texte. »

La forme gélasienne est d'origine gauloise, la forme hormisdienne est d'origine espagnole; reste la forme damasienne dont les deux autres ne sont que des démembrements. Son origine n'est pas certaine, on peut hésiter entre l'Italie du nord et la Gaule méridionale. « Si le *Sessorianus* est certainement italien, et s'il est loisible d'admettre aussi l'origine italienne du *Vercellensis CLXXXIII* (VIII^e^ siècle) et du *Veronensis 63* (X^e^ siècle), le *Parisinus 3837* (début du IX^e^ siècle) a certainement été copié en Gaule; l'écriture du *Monacensis 6243* (fin du VIII^e^ siècle) trahit l'influence de l'écriture dite de Corbie, et la présence dans le même manuscrit des actes du synode de Verneuil de 755 est aussi bien propre à faire admettre l'origine gauloise du recueil; le *Sessorianus*, où le Décret figurait sous le titre d'*Explanatio fidei catholicæ*, provient de la Gaule méridionale et l'emploi qu'on y a fait d'une écriture archaïsante, imitant l'onciale du VI^e^ siècle donne à penser qu'il fut copié sur un manuscrit de cette époque; enfin le *Codex Bonifatius 2* de Fulda (début du VIII^e^ siècle) où le Décret portant le même titre est accompagné des mêmes documents que contenait le *Sessorianus* est d'une écriture mérovingienne voisine du « type de Luxeuil ». Les plus anciens représentants de la forme damasienne sont donc d'origine gauloise; mais, on n'est autorisé de ce fait, à rien conclure sur l'origine même du texte, si aucune filiation certaine ne se laisse établir entre ces manuscrits et ceux de l'Italie du nord : la question reste donc entière. »

Les témoignages anciens relatifs à l'existence du Décret permettent de remarquer qu'on rencontre les premières attestations, à partir du VII^e^ siècle, en Espagne et en Gaule, tandis qu'il ne se montre à Rome qu'en 865. Toutefois, si une collection canonique italienne de la fin du VIII^e^ siècle lui fait accueil (*Vaticanus 5845* et *Hadriana augmentée*), dès la fin du VII^e^ siècle, et peut-être du VI^e^ siècle, un compilateur gaulois qui gonflait d'appendices la collection contenue dans le ms. *Berolensis 84* (dont l'archétype était gaulois) faisait assez de cas du Décret pour l'admettre dans son recueil; « pareil fait n'est pas pour faire rejeter l'hypothèse d'une origine gauloise. »

Tel qu'il nous est parvenu, le document laisse distinguer une « pensée directrice ». C'était la pensée de E. Babut, c'est celle aussi de M. R. Massigli. « Tout concourt à un même but, mettre en lumière quelles sont les sources de l'autorité, les garants de la foi; l'auteur les énumère par ordre d'autorité décroissante; le Christ en qui l'Esprit saint s'est manifesté, — les Écritures inspirées; — l'Église romaine dépositaire par excellence de la pensée divine par l'héritage que Pierre a transmis à ses successeurs, — les autres Églises pétriniennes, Alexandrie et Antioche, elles aussi et pour les mêmes raisons dépositaires de la tradition, — les conciles qui, avec l'appui de Rome, ont précisé et développé la doctrine; — Les Pères qui l'ont exposée et défendue; — les écrits enfin qui s'en sont inspirés et où le fidèle peut puiser d'utiles renseignements, par opposition à ceux où il ne trouverait que de pernicieuses leçons; — et il est bien vrai que, dans le détail, les transitions sont lourdes, embarrassées et qu'on a l'impression d'une rédaction hâtive, voire inachevée, mais il ne semble pas que l'ensemble présente l'incohérence et les contradictions qu'on a voulu y trouver : la conception générale paraît bien plutôt répondre à des préoccupations qui se font jour — en Gaule particulièrement — au cours du V^e^ siècle et qui ont inspiré par exemple, maints passages du *Commonitorium* de Vincent de Lérins. Assurément, nous n'entendons pas prétendre (ce qui serait absurde) qu'il existe un rapport direct entre ce traité et le Décret, mais seulement que le même problème de l'autorité a occupé les deux auteurs : par ailleurs il y a dans leur réponse une différence d'*accent* qu'une différence d'époque et de milieu peut seule expliquer.

« Et d'abord nous ne sommes pas en présence d'un document romain : il n'a été connu à Rome que tardivement, et les formules qu'on y relève n'appartiennent pas au style de la chancellerie pontificale. Il suffit de lire attentivement le texte pour noter (après E. Babut) qu'en divers endroits l'auteur a grand soin, — on l'a déjà dit — de s'y distinguer de l'Église romaine : c'est ainsi qu'il écrit au début du quatrième chapitre : *ad ædificationem sancta idem Romana Ecclesia post illas veteris vel novi Testamenti quas regulariter superius enumeravimus etiam has suscipi non prohibet scripturas;* ailleurs c'est l'Église romaine qui décide quels ouvrages on doit lire : *legendos decernit;* lorsque le rédacteur emploie la première personne du pluriel, il s'agit d'une constatation, jamais d'une prescription, et il est un passage où, s'associant au sentiment et aux pratiques romaines, il prend bien garde néanmoins de n'être pas confondu avec un membre de cette communauté qu'il révère cependant... *nos tamen cum prædicta Ecclesia omnes martyres et eorum gloriosos agones qui deo agis quam hominibus noti sunt omni devotionem veneramur.* Est-ce un pape, est-ce même un habitant de Rome, quelqu'il soit, qui, pour justifier l'insertion parmi les ouvrages autorisés des Actes de Silvestre, dont on ne connaît pas le rédacteur, écrirait : *a multis*

tamen in urbe Roma catholicis legi cognovimus et pro antiquo usu multæ hoc imitantur ecclesiæ? Ces mots sont, au contraire, parfaitement à leur place sous la plume de quelque partisan dévoué du Siège apostolique, écrivant dans une province d'où les regards se tournent volontiers vers la ville de Pierre; dans la phrase finale encore, s'il est bien question de Rome, on chercherait vainement autre chose qu'un acquiescement aux condamnations qu'elle a pu porter : .. *non solum repudiata verum ab omni Romana catholica et apostolica Ecclesia eliminata atque cum suis auctoribus auctorumque sequacibus sub anathematis insolubili vinculo in æternum confitemur esse damnata;* ce n'est pas le ton d'un pape qui décrète, d'un concile qui statue pour l'éternité.

« Ainsi, travail non romain et, on le voit aussi, travail d'un caractère privé puisque on n'y saurait trouver les formules protocolaires qui permettraient d'y reconnaître les actes de quelque synode provincial. L'auteur du Décret est, à certains égards, un savant qui prend son bien partout où il le trouve : il a lu Augustin à qui il emprunte textuellement un court passage, surtout il a pratiqué les ouvrages de Jérôme. Là est le trait le plus original de sa physionomie, et M. von Dobschütz ne l'a pas suffisamment mis en relief, quoiqu'il ait soigneusement relevé tous les emprunts que notre anonyme a faits à l'illustre docteur. Au reste, s'il l'utilise et l'admire, il ne le suit pas aveuglément : établissant la liste des livres canoniques, il accepte l'attribution hiéronymienne de la seconde et de la troisième épître johannique à Jean le presbytre, mais il ne peut, en pareille matière, aller trop contre l'usage de son temps : aussi ne se montrera-t-il pas aussi sévère que Jérôme à l'égard des écrits deutérocanoniques. Par ailleurs, le Canon que nous a transmis le Décret présente d'incontestables traces d'archaïsme : est-ce pour se conformer à une tradition locale, est-ce par fantaisie d'érudit? Nous ne pouvons décider. Mais lorsqu'il s'agit de dresser le catalogue des livres autorisés ou condamnés, l'admiration du rédacteur pour Jérôme n'a plus besoin de se contenir; je ne vois pas d'exemple qu'il ait défendu d'autres opinions que les siennes, si parfois il a mal compris ou lu trop hâtivement les textes. Jérôme n'est pas cependant la seule source à laquelle il puise; le cinquième chapitre révèle la connaissance de sources spéciales.

« Ainsi le rédacteur du Décret est un savant, tout au moins un compilateur : il a eu à sa disposition des écrits assez divers pour que son œuvre apparaisse comme un travail de bibliothèque, il a pu concevoir le plan général, assez complexe cependant, de son petit traité, et le même homme serait responsable des contradictions grossières que l'on relève dans le Décret? Après en avoir autorisé la lecture, il aurait condamné les œuvres d'Eusèbe et de Cyprien? Il serait l'auteur des répétitions maladroites que l'on trouve dans le document au sujet de Montanus, du manichéen Faustus, de Nestorius, d'Eutychès ou de Dioscore? Un homme aussi instruit que nous apparaît notre anonyme aurait pu placer sous le patronage de Damase une œuvre où il est question de Léon et d'Acace et où de nombreuses expressions trahissent une main non romaine? Ce serait bien étrange. Sans doute, il y a le fameux exemple du *Liber pontificalis* auquel une correspondance apocryphe de Damase et de Jérôme sert de préface : mais d'abord rien ne prouve que l'on n'ait pas présenté comme anonymes les notices des papes postérieures à Damase [1], et l'on ne saurait par ailleurs comparer à l'auteur du Décret l'auteur du *Liber*, modeste clerc employé dans les bureaux du Latran; l'horizon de ce dernier est singulièrement plus limité et sa culture plus incomplète : les fondations pieuses, les constructions d'églises, les largesses faites aux sanctuaires, voilà ce qui l'intéresse le plus avec quelques détails liturgiques; nous avons le droit de douter qu'il possédait une science bien étendue. Avec le Décret, la question est tout autre : aussi a-t-on le droit de rester sceptique lorsque M. von Dobschütz vient affirmer que l'on doit exclure l'hypothèse d'une deuxième rédaction, présentée par E. Babut. Le document laisse une si forte impression d'inachèvement qu'il y aura lieu selon nous de reprendre toute cette question, d'autant plus que la solution qu'on lui donnera ne sera pas sans influer sur celle des problèmes qu'il nous reste à poser.

« Car il reste un double problème : où le Décret a-t-il été rédigé? quand l'a-t-il été? M. von Dobschütz indique l'Italie, peut-être même la province d'Aquilée comme patrie du texte, mais les raisons qu'il en donne sont toutes négatives : elles se ramènent à celle-ci que l'Espagne, la Gaule et l'Afrique lui ont paru devoir être exclues. L'argument est insuffisant, d'autant que l'histoire de la tradition manuscrite ne recommande pas spécialement la conclusion à laquelle il conduit. Nous tâcherons au contraire de démontrer l'origine gauloise du document.

La date qu'on nous propose n'est pas plus satisfaisante : il est bien clair que le Décret doit être antérieur au concile de Constantinople de 553, mais est-on fondé à considérer la paix de 519 entre Rome et Byzance comme le *terminus a quo?* Est-ce au moment où les deux capitales sont réconciliées, où l'Occident reconnaît le concile de Constantinople de 381 et l'insère dans sa liste des conciles œcuméniques, qu'un interprète aussi fidèle de la pensée de Rome que l'est l'auteur du Décret, aurait, de propos délibéré, passé sous silence ce même concile? qu'il se serait refusé à faire une place parmi les grandes Églises à celles qui n'avaient pas une origine pétrinienne? De pareils traits font songer à une période de schisme et de rivalités non pas à une époque de paix. Et comme aucun indice ne nous permet de reconnaître en notre anonyme un intransigeant, hostile à la politique de conciliation, comme, d'autre part, toutes les raisons qu'on invoque pour ne pas placer le document avant le pontificat de Vigile sont bien fragiles, nous croyons pouvoir sans excessive témérité refuser de souscrire aux conclusions de M. von Dobschütz : nous essaierons de prouver qu'en tout état de cause on ne saurait prétendre placer le Décret plus tard que les premières années du VI^e^ siècle.

Les problèmes qui se posent encore à la critique sont donc les suivants : le texte que nous possédons est-il le texte primitif, ou ne résulte-t-il pas plutôt d'un remaniement, hypothèse qui n'empêcherait d'ailleurs pas de penser que le Décret ne fut publié que sous la forme où il nous est parvenu? où le Décret fut-il rédigé? quand l'a-t-il été? Il resterait une dernière question : qui l'a rédigé? mais espérer y répondre paraît bien ambitieux dans l'état actuel de nos connaissances; c'est au prix d'hypothèses hasardeuses et dont l'expérience n'a pas tardé à montrer la fragilité, qu'on a, ces dernières années, tant diminué parmi les livres chrétiens parvenus jusqu'à nous le nombre des ouvrages anonymes.

Au prix des résultats déjà acquis, ce qu'il reste encore à trouver, est donc assez peu de chose. L'essentiel n'était-il pas de déterminer la forme première du texte publié et d'en suivre les successives transformations? Or cela est fait maintenant, et de main de maître : quand le livre de M. von Dobschütz aurait pour unique résultat de faire disparaître définitivement de l'histoire le prétendu concile de 382, ce serait déjà beaucoup [2]. »

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. CLXII. — [2] R. Massigli, *Le décret pseudo-gélasien*, dans *Revue d'hist. et de littér. religieuses*, 1913, p. 164-170.

On regrette que l'auteur n'ait pu mettre à exécution les promesses si attrayantes qu'elles peuvent sembler un peu imprudentes, de nous révéler l'origine et la date du Décret, mettant ainsi sur la voie qui, peut-être, conduirait à la découverte de l'auteur.

Sur ces entrefaites, Dom John Chapman survint et, se rendant à l'évidence, admit l'unité du Décret qu'on ne pouvait plus songer à nier après la démonstration présentée par M. von Dobschütz en partant de la tradition manuscrite. Seulement cette unité, le nouveau venu la brisait à l'instant en découvrant les sources de l'écrit qu'il s'agissait de ramener par ce subterfuge à l'état fragmentaire. Il est donc entendu que le Décret forme un tout, mais un tout composé de pièces rapportées et qu'il reste possible de distinguer; il est l'œuvre de l'auteur des chap. IV et V, lequel a fait précéder son travail propre d'un ancien document contenant le chap. I-III, en interpolant d'ailleurs à la fin du chap. I, la citation du *Tractatus in Johannem* qui a été signalé. Ainsi accommodé, le texte existait déjà sous le pontificat d'Hormisdas qui y ferait allusion dans sa lettre à Possessor. Dès lors, le Décret redevient l'œuvre de Gélase.

La partie positive du travail de M. von Dobschütz offrait trop de prise à la contradiction pour échapper à la critique de Dom Chapman qui demande quels motifs ont bien pu pousser un savant, un lettré, à mettre au compte du pape Damase, mort en 384, la condamnation de Pierre Monge, de Pierre le Foulon, d'Acace, lesquels, au début du VI^e^ siècle, venaient à peine de quitter ce monde? En 513 il n'était bruit dans tout l'Occident que du triomphe remporté par Rome sur le lamentable schisme acacien; comment vers cette époque l'auteur du Décret aurait-il pu commettre un si grossier anachronisme?

Moins heureux ou moins habile lorsqu'il s'agit de construire pour son compte, que lorsqu'il ne faut que ruiner une construction mal établie, Dom Chapman s'essaie à montrer que l'attribution du Décret à Gélase ne soulève aucune difficulté. Gélase eut, à plusieurs reprises, l'occasion de s'occuper des livres à recevoir ou à prohiber; il l'a fait d'une manière officielle dans cette décrétale à laquelle, pour des motifs que l'on ne comprend guère et que Dom Chapman se garde bien d'expliquer, il joignit une décrétale de son lointain prédécesseur Damase. Cette décrétale de Damase (nos chap. I-III) a finalement donné son nom à l'ensemble du texte, et c'est ce qui explique comment les formes damasiennes constituent le groupe le plus ancien des manuscrits. Ce n'est qu'un jeu, pour Dom Chapman, de découvrir dans la littérature contemporaine de Damase et de Gélase des textes qui puissent soutenir le parallèle avec celui du Décret, et de découvrir les circonstances historiques qui expliquent la publication de ces deux décrétales. Ce qui est plus délicat, c'est d'établir les raisons qui ont poussé Gélase à annexer à son Décret les *dicta* du soi-disant concile damasien.

Pour réduire l'attribution gélasienne à sa valeur et montrer quelle est insoutenable, il suffit d'un passage parmi plusieurs autres, qui laissent l'impression très nette que l'auteur du Décret, s'enquiert, avant d'énoncer son jugement, des usages de l'Église romaine, dont il ne fait pas partie. Cela est très clair pour ce qui concerne la lecture de certains actes des martyrs : « En diverses Églises on fait de telle façon, à Rome nous savons qu'on fait de telle autre, nous suivrons donc l'usage romain » (chap. IV, n. 4). Cette considération est telle que Dom Chapman a préféré la passer sous silence. Il en est une autre tirée du silence que gardent et Denys le Petit et Cassiodore sur ce document si important.

Dans la notice qu'on vient de lire nous nous sommes imposé le rôle de rapporteur. En terminant nous croyons devoir donner le texte du Décret, tel qu'il est aujourd'hui définitivement établi. Quant à préjuger à quelles conclusions on aboutira, nous n'en ferons rien; il suffira d'avoir présenté les pièces du procès; à d'autres de le plaider, et à d'autres de le juger.

II. Le texte. — Voici le texte du Décret d'après l'édition de M. E. von Dobschütz établie sur la collation de quatre-vingt six manuscrits :

Incipit *concilium urbis Romæ sub Damaso papa. De explanatione fidei.*

I. *Dictum est :*

1. *Puris agendum est de spiritu septiformi, qui in Christo requiescit* [a] :

1) *spiritus sapientiæ* : « *Christus Dei virtus et Dei sapientia* [b]. »

2) *spiritus intellectus* : « *Intellectum dabo tibi et instruam te in via, in qua ingredieris* [c]. »

3) *spiritus consilii* : « *Et vocabitur nomen ejus magni consilii angelus* [d]. »

4) *spiritus virtutis* : *ut supra* « *Dei virtutis et Dei sapientia* [e]. »

5) *spiritus scientiæ* : « *Propter eminentiam Christi scientiæ Jesu apostoli* [f]. »

6) *spiritus veritatis* : « *Ego sum via et vita et veritas* [g]. »

7) *spiritus timoris dei* : « *Initium sapientiæ timor Domini* [h]. »

2. *Multiformis autem nominum Christi dispensatio :*

1) *Dominus, quia Spiritus ;*
2) *Verbum, quia Deus ;*
3) *filius quia unigenitus ex patre ;*
4) *homo, quia natus ex virgine;*
5) *sacerdos, quia se obtulit holocaustum ;*
6) *pastor, quia custos ;*
7) *vermis, quia resurrexit ;*
8) *mons, quia fortis ;*
9) *via, quia rectus ;*
10) *ostium, quia per ipsum ingressus in vita est ;*
11) *agnus, quia passus est ;*
12) *lapis, quia structio angularis ;*
13) *magister, quia ostensor vitæ ;*
14) *sol, quia inluminatur ;*
15) *verus, quia a patre;*
16) *vita, quia creator;*
17) *panis, quia caro;*
18) *Samaritanus, quia custos et misericors ;*
19) *Christus, quia unctus;*
20) *Iesus, quia salvator;*
21) *Deus, quia ex Deo;*
22) *angelus, quia missus;*
23) *sponsus, quia mediator;*
24) *vitis, quia sanguine ipsius redempti sumus;*
25) *leo, quia rex;*
26) *petra, quia firmamentum;*
27) *flos, quia electus;*
28) *propheta, quia futura revelavit.*

3. *Spiritus enim sanctus non est patris tantummodo aut filii tantum modo spiritus, sed patris et filii spiritus; scriptum est enim : « Si quis dilexerit mundum, non est spiritus patris in illo* [k]; » *item scriptum est : « Quisquis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus* [l]. » *Nominato ita patre et filio intelligitur spiritus sanctus, de quo ipse filius in evangelio dicit quia Spiritus sanctus « a Patre procedit » et « de meo accipiet et adnuntiabit vobis* [m]. »

II. *Item dictum est :*

Nunc vero de scripturis divinis agendum est, quid

a. Cf. Is., IX, 2; — b. I Cor., I, 24; — c. Ps., XXXI, 8; — d. Is., IX, 6; — e. I Cor., I, 24; — f. Phil., III, 8; — g. Joh. XIV, 6; — h. Ps., CX, 10; — i. S. Augustin, *Tract. in Joh.*, IX, 7; — k I Joh., II, 15; — l Rom., VIII, 9; — m. Joh., XV, 26; XVI, 14.

universalis catholica recipiat ecclesia vel quid vitare debeat.

1. INCIPIT ORDO VETERIS TESTAMENTI :

Genesis, liber unus;
Exodus, liber unus;
Leviticus, liber unus;
Numeri, liber unus;
Deuteronomium, liber unus;
Jesu Nave, liber unus;
Judicum, liber unus;
Ruth, liber unus;
Regum, libri quattuor;
Paralypomenon, libri duo;
Psalmorum CL, liber unus;
Salomonis, libri tres;
Proberbia, liber unus;
Ecclesiastes, liber unus;
Cantica canticorum, liber unus;
Item sapientiæ, liber unus;
Ecclesiasticum, liber unus;

2. ITEM ORDO PROPHETARUM :

Esaiæ, liber unus;
Hieremiæ, liber unus;
cum Cinoth id est lamentationibus suis;
Ezechielis, liber unus;
Danihelis, liber unus;
Oseæ, liber unus;
Amos, liber unus;
Micheæ, liber unus;
Iohel, liber unus;
Abdiæ, liber unus;
Ionae, liber unus;
Naum, liber unus;
Abbacuc, liber unus;
Sophoniæ, liber unus;
Aggei, liber unus;
Zachariæ, liber unus;
Malachiæ, liber unus;

3. ITEM ORDO HISTORIARUM :

Job, liber unus;
Tobiæ, liber unus;
Hesdræ. libri duo;
Hester, liber unus;
Iudith liber unus;
Machabeorum libri duo;

4. ITEM ORDO SCRIPTURARUM NOVI TESTAMENTI :

Quam sancta et catholica Romana suscipitet veneratur ecclesia :

Evangeliorum, libri quattuor;
secundum Matheum, liber unus;
secundum Marcum, liber unus;
secundum Lucam, liber unus;
secundum Johannem, liber unus;
Item actuum apostolorum, liber unus;
Epistulæ Pauli apostoli, numero quattuordecim;
ad Romanos, epistula una;
ad Corinthios epistulæ duæ;
ad Ephesios epistula una;
ad Thesalonicenses epistulæ duæ;
ad Galatas epistula una;
ad Philippenses epistula una:
ad Colosenses, epistula una;
ad Timotheum ; epistulæ duæ;
ad Titum, epistula una;
ad Philemonem, epistula una;
ad Hebreos, epistula una;
Item apocalypsis Johannis, liber unus;
Item canonicæ epistulæ, numero septem;
Petri apostoli, epistulæ duæ;
Iacobi apostoli, epistula una;
Iohannis apostoli, epistula una;
alterius Iohannis presbyeri, epistulæ duæ;
Iudæ Zelotis apostoli, epistula una;

EXPLICIT CANON NOVI TESTAMENTI.

III. *Item dictum est.*

1. *Post [has omnes] propheticas et evangelicas atque apostolicas [quas superius depromsimus] scripturas, quibus Ecclesia catholica per gratiam Dei fundata est etiam illud intimandum putavimus quod, quamvis universæ per orbem catholicæ diffusæ Ecclesiæ unus thalamus Christi sit, sancta tamen Romana Ecclesia nullis synodicis constitutis ceteris Ecclesiis prælata est, sed evangelica voce domini et salvatoris nostri primatum obtenuit : « Tu es Petrus, inquiens, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam et portæ inferni non prævalebunt adversus eam; et tibi dabo claves regni cælorum et quæcumque ligaveris super terram erunt soluta et in cœlo. »*

2. *Addita est etiam sociatas beatissimi Pauli apostoli « vas electionis », qui non diverso, sicut heresei garriunt, sed uno tempore uno eodemque die glorioso morte cum Petro in urbe Roma sub cæsare Nerone agonizans coronatus est; et pariter supradictam sanctam Romanam Ecclesiam Christo domino consecrarunt aliisque omnibus urbibus in universo mundo sua præsentia atque venerando triumpho prætulerunt.*

3. *Est ergo prima Petri apostoli sedes Romana Ecclesia « non habens maculam nec rugam nec aliquid eiusmodi. »*

Secunda autem sedes apud Alexandriam beati Petri nomine a Marco eius discipulo [atque] evangelista consecrata est, ipse que [in Aegypto directus a Petro apostolo] verbum veritatis prædicavit et gloriosum consummavit martyrium.

Tertia vero sedes apud Antiocham beatissimi apostoli Petri habetur honorabilis, eo quod illic, priusquam [Romæ] venisset habitavit et illic primum nomen Christianorum novellæ gentis exortum est.

IV. *Et quamvis « aliud fundamentum nullus possit ponere præter id quod positum est, Christus Jesus [a], » tamen ad ædificationem sancta idem Romana ecclesia post illas veteris vel novi testamenti quas regularitas [superius enumeravimus] etiam [has] suscipi non prohibet scripturas :*

1. [1]) *sanctam synodum Nicenam [secundum trecentos decem et octo patres] mediante maximo Constantino Augusto, in qua Arrius condemnatus est;* [2]) *sanctam synodum Constantinopolitanam mediante Theodosio seniore Augusto, in qua Macedonius hereticus debitam damnationem excepit;* [3]) *sanctam synodum Ephesinam, in qua Nestorius damnatus est consensu beatissimi Cælestini papæ mediante Cyrillo Alexandrinæ sedis antistite et Arcadio [episcopo] ab Italia destinato*[4]*; sanctam synodum Calcedonensem mediante Marciano Augusto et Anatolio Constantinopolitano, in qua Nestoriana et Eutychiana hereses simul cum Dioscoro eiusque conplicibus damnatæ sunt.* [5]) *Sed et si qua sunt concilia a sanctis patribus hactenus instituta post istorum quattuor auctoritatem et custodienda et recipienda decrevimus.*

2. *Iam nunc subiiciendum de opusculis sanctorum patrum, quæ in Ecclesia catholica recipiuntur.*

[1]) *Item opuscula beati Cæcilii Cypriani martyris et Carthaginiensis episcopi ;*

[2]) *item opuscula beati Gregorii Nazanzeni episcopi ;*

[3]) *item opuscula beati Basilii Cappadociæ episcopi ;*

[4]) *item opuscula beati Athanasii Aleinixandr episcopi ;*

[5]) *item opuscula beati Johannis Constantinopolitani episcopi ;*

[6]) *item opuscula beati Theophili Alexandrini episcopi;*

[7]) *item opuscula beati Cyrilli Alexandrini episcopi;*

[8]) *item opuscula beati Hilarii Pictaviensis episcopi;*

[9]) *item opuscula beati Ambrosii Mediolanensis episcopi ;*

[10]) *item opuscula beati Augustini Hipponeregiensis;*

[11]) *item opuscula beati Hieronymi presbyieri;*

a. Ephes. v, 27.

[12]) *item opuscula beati Prosperi viri religiosissimi ;*

3. [1]) *item epistulam beati [papæ Leonis] ad Flavianum Constantinopolitanum episcopum destinatam [de cuius textu] quispiam si usque ad unum iota disputaverit et non eam in omnibus venerabiliter receperit, anathema sit ;*

[2]) *item opuscula atque tractatus omnium patrum orthodoxorum qui in nullo a sanctæ [Romanæ Ecclesiæ] consortio deviarunt, nec ab eius fide vel prædicatione seiuncti sunt sed ipsius communicationi per gratiam Dei usque in ultimum diem vitæ suæ fuere participes, legendos [decernit] ;*

[3]) *item decretales epistulas, quas beatissimi papæ diversis temporibus ab urbe Roma pro diversorum patrum consultatione dederunt, venerabiliter suscipiendas [esse].*

4. [1]) *item gesta sanctorum martyrum, quæ multiplicibus tormentorum cruciatibus et mirabilibus confessionum triumphis inradiant. Quis catholicorum dubitet majora eos in agonibus fuisse perpessos nec suis viribus sed Dei gratia et adjutorio universa tolerasse ? Sed ideo secundum antiquam consuetudinem singulari cautela in sancta Romana Ecclesia non leguntur, quia et eorum qui conscripsere nomina penitus ignorantur et ab infidelibus et idiotis superflua aut minus apta quam rei ordo fuerit esse putantur ; sicut cujusdam Cyrici et Julittæ, sicut Georgii aliorumque [eiusmodi] passionnes quae ab hereticis perhibentur compositæ, propter quod, ut dictum est, ne vel levis subsannandi occasio, in sancta Romana Ecclesia non leguntur, nos tamen cum prædicta ecclesia omnes martyres et eorum gloriosos agones, qui Deo magis quam hominibus noti sunt, omni devotione veneramur ;*

[2]) *item vitas patrum Pauli Antonii Hilarionis et omnium heremitarum, quas tmen vir beatissimus descripsit Hieronimus cum honore suscipimus ;*

[3]) *item actus beatæ Silvestri apostolicæ sedis prisulis, licet ejus qui [conscripserit] nomen ignoretur, a multis tamen in urbe Roma catholicas legi cognovimus et pro antiquo usu multæ hoc imitantur ecclesiæ ;*

[4]) *item scriptura de inventione crucis et alia scriptura de inventione capitis [beati] Johannis Baptistæ novellæ quidem relationes sunt et nonnulli eas catholici legunt ; sed cum hæc ad catholicorum manus advenerint, beati Pauli apostoli præcedat sententia « omnia probate, quod bonum est tenete [b] »*

5. [1]) *item Rufinus vir [religiosissimus] plurimos ecclesiastici operis edidit libros, nonnullas etiam scripturas interpretatus est ; sed quoniam [venerabilis] Hieronimus cum in aliquibus de arbitrii libertate notavit, illa sentimus quæ prædictum beatum Hieronimum sentire cognoscimus et non solum de Rufino, sed etiam de universis quos vir sæpius memoratus zelo dei et fidei religione reprehendit.*

[2]) *item Origenis nonnulla opuscula, quæ vir beatissimus Hieronimus non repudiat, legenda suscipimus reliqua autem cum auctore suo dicimus remenda.*

[3]) *item chronica Eusebii Cæsariensis atque ejusdem historiæ ecclesiasticæ libros, quamvis in primo narrationis suæ libro tepuerit et post in laudibus atque excusatione. Origenis scismatici unum conscripserit librum, propter rerum tamen singularum notitiam, quæ ad instructionem pertinent,us que quaque non dicimus renuendos.*

[4]) *item Orosium virum eruditissimum conlaudamus, quia valde [necessariam nobis] adversus paganorum calumnias ordinavit historiam miraque brevitate contexuit.*

[5]) *item venerabilis viri Sedulii [opus paschale], quod heroicis descripsit versibus, insigni laude præferimus.*

[6]) *item Juvenci nihilominus laboriosum opus non spernimus sed miramur.*

V. *Cetera quæ ab hereticis sive scismaticis conscripta vel prædicata sunt, nullatenus recipit catholica et apostolica Romana Ecclesia ; e quibus pauca, quæ ad memoriam venerunt et a catholicis vitanda sunt, credimus esse subdenda :*

ITEM NOTITIA LIBRORUM APOCRYPHORUM :

1. *[inprimis] Ariminensem synodum a Constantio Cæsare Constantini filio congregatam mediante Tauro præfecto ex tunc et nunc et in æternum confitemur esse damnatam.*

2. [1]) *Itinerarium nomine Patri apostoli, quod appellatur sancti Clementis libri numero novem, apocryphum ;*
[2]) *Actus nomine Andreæ apostoli, apocryphi ;*
[3]) *Actus nomine Thomæ apostoli, apocryphi ;*
[4]) *Actus nomine Petri apostoli, apocryphi ;*
[5]) *Actus nomine Philippi apostoli, apocryphi ;*
3. [1]) *Evangelium nomine Mathiæ, apocryphum ;*
[2]) *Evangelium nomine Barnabæ, apocryphum ;*
[3]) *Evangelium nomine Jacobi minoris, apocryphum ;*
[4]) *Evangelium nomine Petri apostoli, apocryphum ;*
[5]) *Evangelium nomine Thomæ quibus manichæi utuntur, apocryphum ;*
[6]) *Evangelia nomine Bartholomei, apocrypha ;*
[7]) *Evangelia nomine Andreæ, apocrypha ;*
[8]) *Evangelia quæ falsavit Lucianus, apocrypha ;*
[9]) *Evangelia quæ falsavit Hesychius, apocrypha ;*
4. [1]) *Liber de infantia salvatoris, apocryphus ;*
[2]) *Liber de nativitate salvatoris et de Maria vel obstetrice, apocryphus ;*
[3]) *Liber qui appellatur Pastoris, apocryphus ;*
[4]) *Libri omnes quos fecit Leucius discipulus diabuli, apocryphi ;*
[5]) *Liber qui appellatur Fundamentum, apocryphus ;*
[6]) *Liber qui appellatur Thesaurus, apocryphus ;*
[7]) *Liber de filiabus Adæ Leptogeneseos, apocryphus ;*
[8]) *Centonem de Christo virgilianis conpaginatum versibus, apocryphum ;*
[9]) *Liber qui appellatur Actus Theclæ et Pauli, apocryphus ;*
[10]) *Liber qui appellatur Nepotis, apocryphus ;*
[11]) *Liber Proverbiorum ab hereticis conscriptus et sancti Sixti nomine [præsignatus], apocryphus ;*
5. [1]) *Revelatio quæ appellatur Pauli, apocrypha ;*
[2]) *Revelatio quæ appellatur Thomæ, apocrypha ;*
[3]) *Revelatio quæ appellatur Stephani, apocrypha ;*
6. [1]) *Liber qui appellatur Transitus sanctæ Mariæ, apocryphus ;*
[2]) *Liber qui appellatur Pœnitentia Adæ, apocryphus ;*
[3]) *Liber de Ogia nomine gigante qui [post diluvium cum dracone] ab hæreticis pugnasse perhibetur, apocryphus ;*
[4]) *Liber qui appellatur Testamentum Job, apocryphus ;*
[5]) *Liber qui appellatur Pœnitentia Origenis, apocryphus ;*
[6]) *Liber qui appellatur Pœnitentiæ sancti Cypriani, apocryphus ;*
[7]) *Liber qui appellatur Pœnitentiæ Jamne et Mambre, apocryphus ;*
[8]) *Liber qui appellatur Sortes apostolorum, apocryphus ;*
[9]) *Liber qui appellatur Lusa apostolorum, apocryphus ;*

a. I Cor., III, 11 ; — b. I Thessal., V, 21.

[10]) *Liber qui appellatur Canones apostolorum,* *apocryphus;*
[11]) *Liber Physiologus ab hereticis conscriptus et beati Ambrosii nomine præsignatus,* *apocryphus;*
7. [1]) *Historia Eusebii Pamphili,* *apocrypha;*
[2]) *opuscula Tertulliani,* *apocrypha;*
[3]) *opuscula Lactancii [sive Firmiani],* *apocrypha;*
[4]) *opuscula Africani,* *apocrypha;*
[5]) *opuscula Postumiani et Galli,* *apocrypha;*
[6]) *opuscula Montani, Priscillæ et Maximillæ,* *apocrypha;*
[7]) *opuscula Fausti manichei,* *apocrypha;*
[8]) *opuscula Commodiani,* *apocrypha;*
[9]) *opuscula alterius Clementis Alexandrini,* *apocrypha;*
[10]) *opuscula Thascii Cypriani,* *apocrypha;*
[11]) *opuscula Arnobii,* *apocrypha;*
[12]) *opuscula Tichonii,* *apocrypha;*
[13]) *opuscula Cassiani presbyteri Galliarum,* *apocrypha;*
[14]) *opuscula Victorini Petabionensis* *apocrypha;*
[15]) *opuscula Fausti Regiensis Galliarum,* *apocrypha;*
[16]) *opuscula Frumentii Cæci,* *apocrypha;*
8. [*Centonem de Christo virgilianis conpaginatum versibus*], *apocryphum;*
[1]) *Epistula Iesu ad Abgarum,* *apocrypha;*
[2]) *Epistula Abgari ad Jesum,* *apocrypha;*
[3]) *Passio Cyrici et Julittæ,* *apocrypha;*
[4]) *Passio Georgii,* *apocrypha;*
[5]) *Scriptura quæ appellatur [Salomonis Interdictio],* *apocrypha;*
[6]) *Phylacteria omnia quæ non angelorum, ut illi confingunt, sed dæmonum magis nominibus conscripta sunt,* *apocrypha;*
9. *Haec et his similia quæ* [1]) *Simon Magus,* [2]) *Nicolaus,* [3]) *Cerinthus,* [4]) *Marcion,* [5]) *Basilides,* [6]) *Ebion,* [7]) *Paulus etiam Samosatenus,* [8]) *Photinus et Bonosus qui simile errore defecerunt,* [9]) *Montanus quoque cum suis obscenissimis sequacibus,* [10]) *Apollinaris,* [11]) *Valentinus sive Manicheus,* [12]) *Faustus Africanus,* [13]) *Sabellius ,*[14]) *Arrius,* [15]) *Macedonius,* [16]) *Eunomius,* [17]) *Nobatus,* [18]) *Sabbatius,* [19]) *Calistus,* [20]) *Donatus,* [21]) *Eustatius,* [22]) *Jovinianus,* [23]) *Pelagius,* [24]) *Julianus Eclanensis,* [25]) *Cælestius,* [26]) *Maximianus,* [27]) *Priscillianus ab Hispania,* [28]) *Nestorius Constantinopolitanus,* [29]) *Maximus Cynicus,* [30]) *Lampetius,* [31]) *Dioscorus,* [32]) *Eutyches,*[33] *Petrus et* [34]) *alius Petrus, e quibus unus Alexandriam, alius Antiochiam maculavit,* [35]) *Acacius Constantinopolitanus cum consortibus suis nec non et omnes heresi hereseorumque discipuli sive scismatici docuerunt vel conscripserunt, quorum nomina minime [retinuimus], non solum repudiata verum ab omni Romana catholica et apostolica Ecclesia eliminata atque cum suis auctoribus auctorumque sequacibus sub anathematis insolubili vinculo in æternum confitemur esse damnata.*

III. Bibliographie. — *Éditions.* — Le décret de Gélase ayant été édité plusieurs fois sous une forme abrégée dans le Décret de Gratien et les éditions du *Corpus juris canonicii*, depuis 1465, nous ne mentionnons ici que les éditions séparées.

1524. Merlin, *Conciliorum I V generalium*, t. I, 1er édition à Paris; 2e édit à Cologne en 1530; 3e édit. à Paris, 1535. Cf. *P. L.*, t. CXXX, col. 983-988. — 1538. P. Crabbe, *Conciliorum tam generalium quam particularium ab apostolorum tempore celebratorum*, 2e édit. Cologne, 1538, t. I; 3e édit., 1551, t. I, p. 991-993. — 1567. L. Surius, *Tomus secundus conciliorum tum generalium tum particularium*, Cologne, t. II, p. 318-322; édit. Venise, 1585, t. II, p. 460 sq. — 1606. S. Bini, *Concilia generalia et provincialia*, Cologne, t. II, p. 264-266; édit. 1618, t. II, p. 500-502; édit. Paris, 1636 — 1644. « *Regia* », *Conciliorum*, t. X, Parisiis, ex typographia regia, t. X, p. 207-215. — 1671. P. Labbe et G. Cossart, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, t. IV, p. 1259-1266. — 1714. Hardouin, *Acta conciliorum et epistolæ decretales*, Parisiis, ex typographia regia, t. II, p. 937-942. — 1728. Coleti, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta... studio Ph. Labbei et G. Cossartii... insertis St. Baluzii et Joannis Harduini additamentis*, Veneziæ, t. V, p. 385-394. — 1761. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florentiæ, t. VIII, p. 145-152 (texte Merlin-Labbe), 152-172.

En outre, ont donné des éditions partielles ou d'après un manuscrit :

Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 382, n. 19; ad ann. 494, n. 19-22. — L. d'Achery, *Spicilegium*, 1655, t. I, p. 412. — Fr. Chifflet, *Victoris Vitensis et Vigilii Tapsensis Provinciæ Bizacenæ episcoporum opera*, Divione, 1664, p. 149. — S. Baluze, *Servatii Lupi Opera* 1er édit., 1683, p. 444; 2e édit., 1710, p. 466. — J. Fontanini, *Antiquitates Hortæ*, Romæ, 1708, p. 317-334; édit., 1723, p. 322. — J. Bianchini, *Anastasius bibliothecarius de vitis romanorum pontificum*, 1735, t. IV, p. LXI. — D. Mansi, *Ad concilia Veneto-Labbeana Supplementum I*, Luccæ, 1748, p. 355-376. — E. Amort, *Elementa juris canonici*, Vindobonæ, 1757, t. II, p. 476; Venetiis, 1763, t. I, p. 421. — F. Zaccaria, *Storia polemica della proibizione de'libri*, Roma, 1777, p. 13-15. — Gérard van Mastricht, *Canon s. scripturæ secundum seriem sæculorum Nov. Test. collectus notisque illustratus*, Bremen, 1722; réimprimé dans J. Kirchhofer, *Quellensammlung zur Geschichte des Neutestamentl. Kanons*, 1844, p. 500 sq. — Ch. Fr. Rösler, *Bibliothek des Kirchenväter*, t. X, p. 363-380. — P. et H. Ballerini, dans *Henr. Norisii Veron. Augustiniani... Card. opera omnia*, Veronæ, 1732, t. IV, p. 927. — P. et H. Ballerini, dans *Leonis papæ opera*, 1757, t. IV, p. CLI-CLVI, réimprimé dans *P. L.*, t. LVI, col. 172-179. — F. Arevalo, *Cælii Sedulii opera omnia ad mss. cod. vaticanos recognita*, Romæ, 1794, p. 400-407, 408-428, 429-440; *P. L.*, t. XIX, p. 787-794. — F. A. Gonzalez, *Collectio canonum Ecclesiæ Hispanæ*, 1806, 1821, t. II, p. 164; *P. L.*, t. LXXXIV, col. 843-848. — X. A. Credner, *Zur Geschichte des Kanons*, II:-8, Halle, 1847, p. 151-290. — B. F. Westeva, *History of the Canon*, 1855, 6e édit., 1889, p. 571-573. — P. Hinschius, *Decretales Pseudo-Isidorianæ et Capitula Angilramni*, 1863, p. 635-637. — A. Thiel, *Epistolæ romanorum pontificum*, 1868, t. I, p. 454-471, 931-938. — E. Preuschen, *Analecta*, 1893, p. 147-155. — A. Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, 1910, t. IV, p. 168-175. — E. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum*, p. 3-60. — *P. L.*, t. XIX, col. 787-794; t. LIX, col. 157-164; 165-180; t. LXXXIV, col. 843-848; t. XCIX, col. 991; t. CXXIX, col. 1212; t. CXXXIV, col. 49-52; t. CXL, col. 715-720; t. CLXI, col. 276-281; t. CLXI, col. 1101-1105, 1112, 1182; t. CLXXVI, col. 786-788; t. CLXXXVII, col. 73-80, 119. Cf. t. LVI, col. 172-179; t. LXIII, col. 526; t. CXLIX, col. 489.

Travaux. — Amann (E.), *Recension* du livre de E. von Dobschütz, dans *Revue Biblique*, 1913, nouv. série, t. X, p. 602-608. — Babut (E. Ch.), *Priscillien et le Priscillianisme*, in-8°, Paris, 1909, p. 160, 215-231. — Burkitt (J. C.), dans *The Journal of theological studies*, 1913, t. XIV, p. 469-471. — Chapman (J.), *On the « Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis*, dans *Revue bénédictine*, 1913, (avril-juillet), p. 187-207, 315-333. — Dobschütz (E. von), *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis im kristischen Text herausgegeben und untersucht*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1912, IIIe série,

t. VIII, part. 4. — Duchesne (L), dans *Bulletin critique*, 1882, t. I, p. 285-287. — A. Dufourcq, *Vues nouvelles sur le décret gélasien et sur le pape Damase*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Bell.-Lettres*, 1909, p. 820-285; *Étude sur les Gesta martyrum romains*, in-8°, Paris, 1910, t. IV, p. 189-239. — Friedrich, *Ueber die Unacchtheit der Decretale de recipiendis et non recipiendis libris des Päpst Gelasius I*, dans *Sitzungsberichte phil.-hist. Akad. Wiss., Munchen*, 1888, p. 54-85. — Mabillon, *Traité des Études monastiques*, Paris, 1691, p. 563. — Massigli R., *Le décret pseudo-gélasien. A propos d'un livre récent*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1913, mars-avril, p. 155-170, et *Theologische Literaturzeitung*, 1913, col. 14-16. — J.-B. Pitra, *Analecta novissima Spicil. Solesm. parata*, in-4, Parisiis, t. I, p. 34. — A. Roux, *Le pape saint Gélase Ier* (492-496). *Étude sur sa vie et ses écrits*, in-8°, Paris, 1880, p. 163-193. — A. Thiel, *De decretali Gelasii papæ de recipiendis et non recipiendis libris, et Damasi concilio Romano, de explanatione fidei et canone scripturæ sacræ*, in-4°, Braunsberg, 1866. — Turner, dans *Journal of theological Studies*, t. I, p. 554 sq. — Wölfflin, *Der Papst Gelasius als Latinist*, dans *Archiv. für lateinische Lexikographie und Grammatik*, 1900, p. 1-10 — F. A. Zaccaria, *Raccolta di dissertazioni* (1795), t. XIV, p. 171-200. — Th. Zahn, *Geschichte der neutestamentliches Kanons*, in-8°, Erlangen, t. II, part. 1, p. 259 sq.

H. LECLERCQ.

2. GÉLASIEN (LE SACRAMENTAIRE). — I. Le sacramentaire gélasien et le pape Gélase. II. Les manuscrits du sacramentaire gélasien. III. Usage du gélasien et sa diffusion du VIIe au IXe siècle. IV. Les éditions du sacramentaire gélasien. V. Le contenu et les divisions du gélasien. VI. Le système liturgique et le calendrier du gélasien. VII. Le lieu d'origine du gélasien. VIII. Le prototype gélasien et les infiltrations gallicanes. IX. Autres influences : le léonien, le grégorien, le mozarabe. X. Le canon gélasien. XI. L'*ordo baptismi* gélasien. XII. Les ordinations. XIII. Le rituel pour les pécheurs publics. XIV. La date et l'auteur du sacramentaire gélasien. XV. Le sacramentaire gélasien et la *Regula sancti Benedicti*. XVI. Bibliographie.

I. LE SACRAMENTAIRE GÉLASIEN ET LE PAPE GÉLASE. — Il existe une catégorie de sacramentaires anciens qui ne portent pas en tête le nom de Gélase, mais qui sont désormais désignés en liturgie sous le nom de *gélasiens* et qui par ce terme se réclament du pape de ce nom. Nous dirons plus tard ce qu'il faut penser de cette paternité (cf. § XIVe). Ce qui est certain, c'est que le pape Gélase (492-496) eut un pontificat court, mais qu'il sut rendre fécond par ses œuvres. Il s'occupa de régler bien des questions, écrivit de nombreuses lettres et la notice du *Liber Pontificalis* lui attribue des ouvrages théologiques et liturgiques : *Hic fecit quinque libros adversus Nestorium et Eutychem; fecit et ymnos in modum beati Ambrosii; item duos libros adversus Arium; fecit etiam et sacramentorum præfationes et orationes cauto sermone et epistulas fidei delimato sermone multas* [1]. Il faut rapprocher de cette notice celle de Gennadius, évidemment ajoutée après la mort de ce dernier [2] et que nous citerons : *Gelasius, urbis Romæ episcopus, scribsit adversum Eutycen et Nestorium grande et præclarum volumen et tractatus diversarum scribturarum et sacramentorum delimato sermone; et adversum Petrum et Acacium.... Fecit et hymnos in similitudinem Ambrosi episcopi. Amen. Quos ego legi.* Les deux notices dépendent évidemment l'une de l'autre ou d'une source commune. Les hymnes dont il est question ici sont perdues, de même que les traités contre les ariens. Les *epistulæ fidei* sont d'après Mgr Duchesne, identiques aux épîtres contre Pierre et Acace. Sous les titres qui dans les deux notices désignent les travaux liturgiques, le même auteur croit qu'il s'agit d'allocutions sur l'Écriture et sur les cérémonies de l'Église, comme celles de saint Léon et de saint Grégoire, et de formules d'exhortations liturgiques comme celles qu'on trouve dans les sacramentaires, pour être adressées aux catéchumènes, aux pénitents ou aux ordinands. Il ajoute qu'il est difficile de marquer dans le sacramentaire ce qui serait de Gélase et de le distinguer des additions qui y furent faites jusqu'à saint Grégoire [3].

Nous aurons à revenir aussi sur cette question d'attribution. Il faut auparavant étudier le sacramentaire publié sous le nom de Gélase, les manuscrits dans lesquels il nous est parvenu, les éditions et toutes les autres questions qui peuvent nous éclairer sur l'origine du gélasien.

II. LES MANUSCRITS DU SACRAMENTAIRE GÉLASIEN. — 1° *Le manuscrit du Vatican.* — Le principal manuscrit du Gélasien, aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane sous le titre *Reginæ 316*, édité par Tommasi [4], a été au XVIIe siècle, dans la collection Paul Petau, à Paris, où Morin et Bona le consultèrent (fig. 4911). Il passa ensuite dans celle de la reine Christine de Suède, qui donna, comme on sait, ses manuscrits au pape. On croit que ce manuscrit fut écrit à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. Il fut en usage dans une église franque, peut-être la fameuse abbaye de Saint-Denys [5]. En tout cas, c'est un des manuscrits liturgiques les plus intéressants, et son importance est de premier ordre dans l'histoire de la liturgie romaine. Tommasi qui l'édita, pense comme le P. Morin et le cardinal Bona, qu'il est un exemplaire du sacramentaire attribué à Gélase [6]. Muratori qui réédita le sacramentaire après Tommasi adopta la même opinion [7].

Le Brun reconnaît aussi dans le manuscrit publié par Tommasi un représentant du sacramentaire de Gélase; mais il connaissait d'autres exemplaires de la même famille qu'il voulait publier dans sa *Bibliotheca liturgica*, laquelle n'a jamais vu le jour [8].

Le manuscrit consiste en 245 feuillets, de 263 millimètres de hauteur sur 164 de largeur. Sur la division en trois livres, cf. § Ve. Chacun des trois livres est précédé d'un frontispice qui occupe en entier le verso des feuillets 3, 131 et 172, feuillets dont le recto est resté en blanc. Le sujet de ces frontispices est une arcade, renfermant une croix aux bras de laquelle pendent un alpha et un oméga. Le volume s'ouvrait par une table, dont le commencement a disparu, il n'en subsiste plus que les deux derniers feuillets, aujourd'hui folios 1 et 2 du manuscrit [9].

[1] *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 255. — [2] Cf. Fr. A. Eckstein, *Quæstiones Gennadianæ*, Leipzig, 1881, p. 16-19; *Liber Pontif., loc. cit.*, p. 257. — [3] *Liber Pontificalis*, t. I, p. 257. Il faut remarquer aussi que dans les lettres de Gélase on trouve plusieurs règlements sur la liturgie, par exemple dans la IXe, cf. *P. L.*, t. LIX, col. 48, 51. — [4] *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, Romæ, 1680, et ensuite dans les *Opera omnia*, édit. Vezzosi, Romæ, 1751, t. VI, avec corrections et notes. — [5] C'est l'opinion de Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 124, mais elle a été contestée. Delisle se contente de dire que le manuscrit doit avoir une origine française, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1886, p. 67; Dom Wilmart croit plutôt que le lieu d'origine est Corbie ou une autre abbaye de la région. — [6] Morinus, *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti poenitentiæ*, app., p. 51, 52; Bona, *De rebus liturgicis*, t. III, p. 99, édit. Sala. — [7] *Liturgia Romana vetus*, Venise, 1748; l'édition de Migne, n'est que la réimpression de Muratori. — [8] Le Brun, *Explication de la messe*, édit. 1860, t. II, p. 131 sq., et 147 sq. (Diss. II, art. 2.) — [9] Chose assez curieuse ni Muratori, ni le dernier éditeur Wilson, n'ont donné cette table. Celle de l'édition Wilson est factice. Pour retrouver cette table il faut consulter l'édition Tommasi, *Opera*, t. VI, p. 1, 2. C'est pour cette raison que nous avons cru devoir la reproduire § Ve.

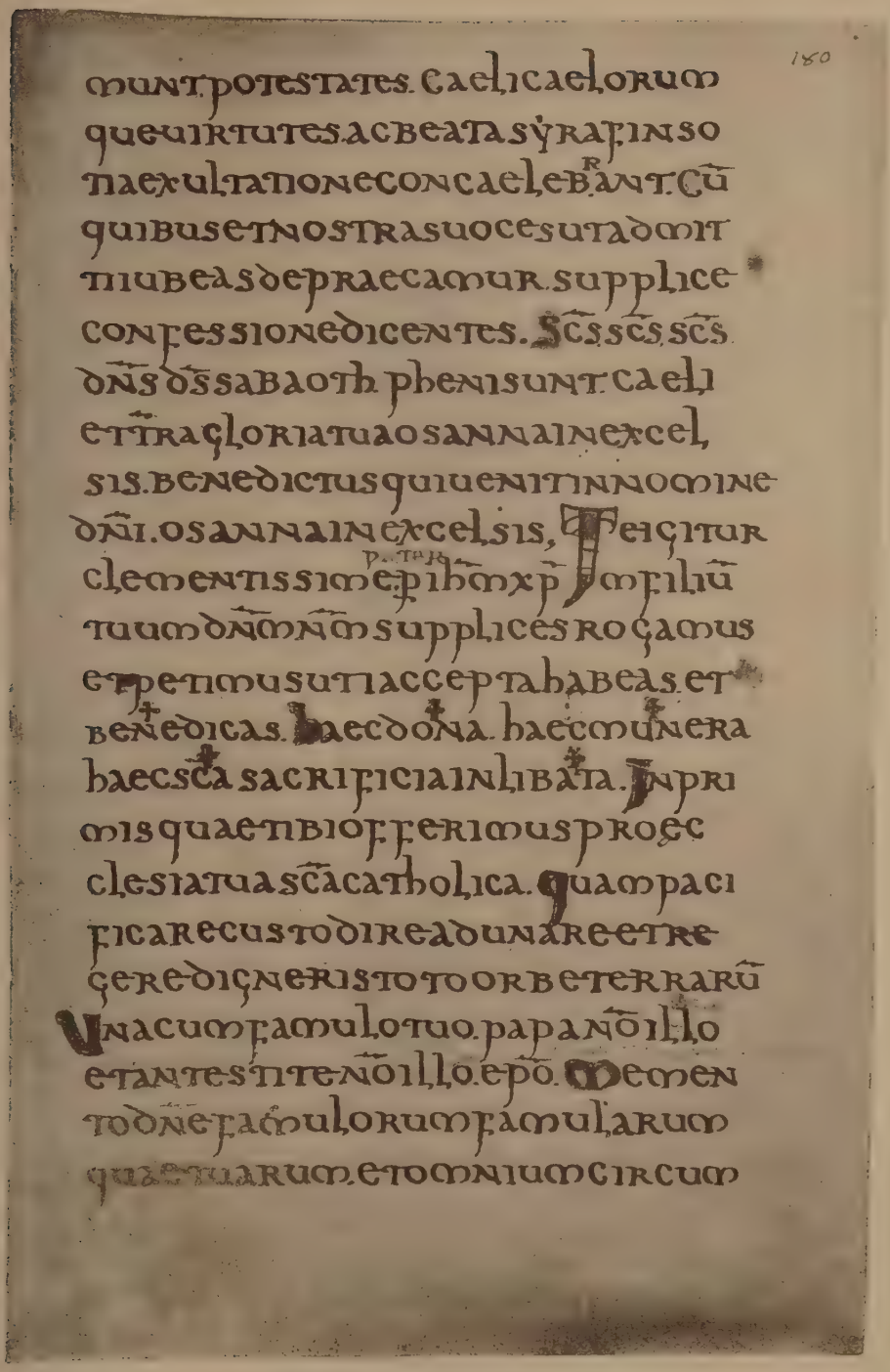

MANUSCRIT DU VATICAN, *Reginæ 316*

Tout le manuscrit est en onciales. Les titres sont écrits en rouge et en vert. La réglure consiste en une ligne fortement tracée à la pointe sèche, sur laquelle s'appuie l'extrémité inférieure des lettres. Au bas de la dernière page de chaque cahier est une signature en chiffres romains, noirs, très simples et dépourvus de tout ornement.

La pièce écrite en minuscule au folio 195 verso, a été ajoutée après coup et ne peut, par conséquent, servir à déterminer l'âge du manuscrit. Le texte bilingue de l'oraison dominicale et du symbole, aux folios 2 v° et 45 v°, donne au contraire une indication précieuse qui permet à Léopold Delisle de dater le manuscrit du VII[e] siècle ou du commencement du VIII[e]. Le texte grec est en onciales latines, tandis que la version latine est en caractères cursifs mérovingiens, du genre de l'écriture cursive dite lombardique, qui peut dater du VII[e] ou du commencement du VIII[e] siècle, ce qui du reste est d'accord avec l'aspect général du manuscrit [1].

2° *Le manuscrit de Rheichenau.* — Le manuscrit de Rheichenau ms. *30*, maintenant à la bibliothèque cantonale de Zurich, a été décrit par Delisle qui, sur les indications assez obscures de Gerbert l'a confondu avec un autre manuscrit de Zürich, le *triplex* dont Gerbert s'est servi et dont nous parlerons tout à l'heure [2]. Le Rheichenau ms. *30* contient 189 feuillets de parchemin, de 282 sur 173 millimètres; quelques feuillets ont été perdus. On y distingue les parties suivantes : des portions d'un graduel, des portions d'un pénitentiel, un calendrier, quelques pièces additionnelles et enfin un sacramentaire. Cette partie est du VIII[e] siècle; le sacramentaire présente, surtout dans sa première partie des analogies avec le Saint-Gall *348* que nous décrirons bientôt. Ils semblent dérivés l'un et l'autre d'un *Liber sacramentorum* apparenté à celui du Vatican *Reginæ 316* [3]. Selon la tradition, le sacramentaire de Rheichenau aurait été apporté dans cette abbaye par saint Fintan, au milieu ou plus probablement au commencement du IX[e] siècle. La mention de *l'empire des Francs* au vendredi saint, et la présence des rogations semblent indiquer une Église des Gaules, comme lieu d'origine. Une messe pour saint Léger, au 2 oct., et des noms du nord de la Gaule dans le martyrologe, confirment cette hypothèse [4]. Le *communicantes* est précédé de cette clause : *memento etiam, domine, et animabus famulorum famularumque tuarum fidelium catholicorum in Christo quiescentium, qui nos præcesserunt, illorum et illarum, qui per eleemosynam et confessionem* [5], qui est peut-être une trace de *gallicisme*, ainsi que la *Missa*, dont la secrète commence avec les mots : *Auditis nominibus offerentium* [6]. Malgré les analogies que nous avons relevées avec le gélasien de Saint-Gall, celui de Rheichenau contient beaucoup moins de *missæ* pour les jours des saints; la consécration du chrême et la réconciliation des pénitents sont retranchées, ce qui indique peut-être que le manuscrit était destiné à un prêtre, non à un évêque. Le nom des stations romaines est donné pour certains jours; la présence des messes des jeudis de carême indique une date postérieure à Grégoire II (715-731).

La première partie contient ce que nous appelons aujourd'hui le Propre du temps mêlé au Propre des saints et se termine par le *Canon Actionis*, suivi de bénédictions sur le peuple. C'est la partie qui concorde avec le manuscrit de Saint-Gall *348*, donnée par Gerbert. Wilson dans son édition donne en appendice le schéma des deux manuscrits *(op. cit.*, p. 317-368). La seconde partie contient l'*ordo* du baptême, la dédicace des églises, des ordinations, et diverses messes et oraisons et bénédictions (voir le détail dans Wilson, p. 369).

Cette seconde partie concorde sur plusieurs points avec le gélasien du Vatican, mais plusieurs formules sont absentes dans le gélasien de Rheichenau (Wilson, p. XXXVII). La comparaison des deux manuscrits est intéressante, mais ne doit pas nous arrêter ici.

3° *Le manuscrit de Saint-Gall*, ms. *438*. — Copié au VIII[e] siècle, il forme un petit volume de 376 pages, dont les huit premières sont en papier, et dont les suivantes (p. 9-30) contiennent des pièces additionnelles [7]. Le titre remplit la page 32 : *In nomine sancæ Trinitatis. Incipit Liber Sacramentorum* [per] *anni circulum Romane Ecclesie.* Gerbert en a publié le texte dans la première partie des *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*. Chaque messe contient d'ordinaire cinq oraisons : *ad collectam, ad missa, super oblata, post communionem, super populum.* Au canon p. 369, après la liste des apôtres et des saints romains on relève les noms : *Helari, Martini, Agustini, Gregori, Hieronimi, Benedicti et omnium sanctorum...* Certains titres sont écrits en grandes lettres allongées, très élégantes, dont les contours ont été tracés à l'encre et dont les pleins ont été remplis en rouge, en jaune, en vert et en or. D'autres titres sont en capitales et en onciales, parfois en rouge, parfois en or (fig. 4912).

Le sacramentaire a servi à un évêque Remedius qui a occupé le siège de Coire entre 800 et 820. Il a tracé son nom, à la p. 368, pour qu'il fût intercalé dans la commémoration des vivants. : *Memento, Domine, famuli tui Remedii episcopi* [8]. Certaines notes, mises en marge, probablement du X[e] siècle, ont pour but de guider un moine chargé de recopier le sacramentaire. Une note p. 285 en face de la *Post-communio : Purificent semper* (Ebd. XVI post Pentecost.) conçue en ces termes : *in gallicanis* PERPETUE, au lieu de PERFECTE, prouve d'après Delisle que l'annotateur avait sous les yeux un sacramentaire gallican [9]. D'autres traces d'influence gallicane sont relevées par Wilson. Cependant il faut noter que les rogations sont absentes, tandis qu'au 25 avril on trouve les grandes litanies. Le calendrier concorde avec le calendrier romain du temps d'Hadrien I[er] [10]. Les quelques différences entre les deux sont relevées par Wilson, p. XLVI. Les stations romaines sont souvent marquées, comme pour le manuscrit de Rheichenau. Le gélasien de Saint-Gall avait-il aussi un *Liber secundus* contenant l'*ordo* du baptême et autres offices et messes comme ceux qui sont à la fin du premier livre et dans le troisième du gélasien vatican, et dans le manuscrit de Rheichenau, on ne peut dire. En tout cas cette partie est perdue; c'est celle qui était plus spécialement réservée à l'évêque.

Tel qu'il est le manuscrit de Saint-Gall comble plusieurs lacunes de celui de Rheichenau. Son *Propre des saints* coïncide en partie avec le second livre du géla-

[1] Cf. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1886, p. 66-68, et *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. XXXVII, p. 475-477. Le texte bilingue de l'oraison dominicale y est donné. Pour la grammaire et l'orthographe du manuscrit, voir l'édition Wilson, *loc. cit.*, p. XXIX; Ebner, *op. cit.*, p. 238. — [2] Cf. Delisle, *op. cit.*, p. 83, et Wilson, *op. cit.*, p. XXXII, note. — [3] Cf. Wilson, *op. cit.*, p. XXXIV. — [4] Ce martyrologe est donné en appendice par L. Delisle, *op. cit.*, p. 310-313. — [5] Sur cette clause, cf. Wilson, *op. cit.*, p. 238, note 13. — [6] Elle est reproduite par Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alem.*, t. I, p. 282. — [7] Le Dr Maunde Thompson attribue l'écriture lombarde du manuscrit au commencement du IX[e] ou à la fin du VIII[e]; cf. *Handbook of Greek and Latin Paleography*, p. 218. — [8] Selon Wilson, *op. cit.*, p. XLIV, cette mention fixerait la date 806 comme *terminus ad quem* pour la copie du manuscrit. — [9] Delisle, *Mémoire*, p. 86. Une page du manuscrit est reproduite dans la *Collection of the Paleographical Society*, plate 185, t. III; n. 9. et une autre dans Wilson. Pour les particularités orthographiques, cf. Wilson, *op. cit.*, p. XLII sq. — [10] Ce calendrier a été établi d'après les documents liturgiques, par Mgr Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, p. 125 sq.

sien du Vatican. L'édition de Wilson fournit un moyen aisé de faire cette comparaison en raison des notes marginales et de l'appendice. Du reste le manuscrit de Saint-Gall vient d'être réédité par Dom Mohlberg, voir § IV.

Wilson, après une comparaison minutieuse, croit pouvoir établir que le gélasien de Rheichenau et celui de Saint-Gall sont deux témoins indépendants. Le premier a les traces d'influences gallicanes qui manquent dans le second; il y a des raisons de croire aussi qu'ils ont été écrits dans des localités différentes, mais la différence de date entre les deux n'est pas considérable. L'état moins avancé du *Proprium sanctorum* du gélasien de Rheichenau peut faire croire qu'il est copié sur un manuscrit de date antérieure à celui de Saint-Gall.

Comparés au gélasien du Vatican, ils contiennent à eux deux la plus grande partie des mêmes prières. Mais l'arrangement des matières est fort différent. En somme ces trois types de gélasien sont assez étroitement apparentés et leur accord est beaucoup plus grand que leur accord avec les parties des grégoriens d'âge postérieur empruntées au gélasien [1].

4° *Le gélasien d'Angoulême.* — Le gélasien ou Sacramentaire de l'Église d'Angoulême, manuscrit lat. *816* de la Bibliothèque nationale a été décrit minutieusement par Delisle [2]. Il consiste en 170 feuillets de 324 millimètres sur 210. L'écriture est à longues lignes; elle date du VIII^e^ ou du commencement du IX^e^ siècle. Il n'y a ni peintures, ni ornements, mais quelques titres en grandes capitales. Il y a des lacunes au commencement et à la fin, et entre les folios 79-80 et 136-137.

Il est en deux parties. La première (fol. 1-116) se divise en 325 chapitres et contient des oraisons et préfaces des messes de l'année. Le propre du temps et le propre des saints y sont confondus dans une seule et même série. Parmi les particularités, Delisle relève aux calendes de janvier une messe *ad prohibendum ab idolis*, le texte grec du *credo*, des messes pour saint Ebart, saint Amand, saint Hilaire, au 1^er^ novembre, saint Sigismond; au 1^er^ novembre encore la fête de saint Césaire *ad collecta ad sanctos Cosmam et Damianum*.

La seconde partie (fol. 116-170) consiste en un recueil d'oraisons et de préfaces pour diverses messes, de bénédictions et de différentes prières et cérémonies. Après six textes différents de messes *(diebus ad missas)*, nous avons le texte du canon: *Incipit canon. Per omnia sæcula sæculorum*, etc., Préface commune. Le *Te igitur* contient en surcharge, d'une main postérieure, le nom *Calsmondus sacerdos* qui voulait être recommandé aux prières du célébrant. Le canon contient quelques autres corrections et, au *Communicantes*, après la série ordinaire des apôtres et des saints romains, les noms *Dionisii, Rustici et Eleutherii, Helarii, Martini, Agustini, Gregorii, Hieronimi, Benedicti.* Après la communion suit le texte de treize postcommunions, puis des bénédictions *super populum*. A la p. 120 v° *In Christi nomine incipiunt benedictiones episcopales anni circuli in primis de adventu Domini.* Le texte de quelques-unes de ces bénédictions est fort étendu; celle *in initio quadragesimæ* a douze lignes. Il y en a une *quando elevatur* [rex] *in regno* de vingt-cinq lignes, p. 130. Même page *incipiunt benedictiones dominicales.*

p. 132. *Expliciunt benedictiones, incipiunt orationes ad matutinas.*

p. 132. *Incipiunt orationes ad cursus. Oratio ad prima ad terciam, ad sextam, ad nona, ad vesperos, alias orationes.*

p. 137. *Orationes super catecuminum infirmum* et plusieurs autres bénédictions et oraisons et exorcismes pour diverses circonstances.

p. 140. *Ordo consecrationis basilice novæ.*

p. 143 v°. *Ad signum Ecclesiæ benedicendum.*

p. 145.v°. Les ordinations.

p. 154. Autres prières pour la dédicace d'une église nouvelle.

p. 155 v°. *In dedicatione loci illius ubi prius fuit synagoge.*

p. 157. Des messes votives, parmi lesquelles une *missa monachorum* et des *missa in monasterio*. La fin manque p. 170.

L'incorporation de la messe de saint Cybar (p. 78) et une note marginale du XI^e^ siècle (p. 146) sur Hélie l'Escot et Hugues, évêques d'Angoulême au IX^e^ et au X^e^ siècle, prouvent que le livre était à l'usage de l'église d'Angoulême [3]. Il y a aussi, p. 72, la mention de la mort de Sideramnus, aussi évêque d'Angoulême au IX^e^ siècle [4]. Ce manuscrit précieux vient d'être édité très soigneusement par Dom Cagin sous ce titre : *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, s. d., in-8°. D'après l'*Avis* préliminaire, l'impression était achevée en 1913. Cet avis est daté de Quarr Abbey, 4 décembre 1919, mais le volume n'est sorti des presses et n'a été distribué qu'au printemps de 1920. S'il faut regretter ces lenteurs qui sont le fait de la guerre, il faut regretter bien davantage que le savant éditeur, par raisons économiques, indépendantes de sa volonté, ait dû retrancher son introduction et ses notes qui auraient doublé l'intérêt du volume. Comme préface on ne nous donne que la notice du manuscrit par Léopold Delisle.

5° *Le sacramentaire de Gellone.* — Le sacramentaire de l'abbaye de Gellone, manuscrit lat. *12048* de la Bibliothèque nationale, est un autre type du gélasien. Le manuscrit est de la seconde moitié du VIII^e^ siècle. Le *communicantes* se termine par des noms : *Helarii, Marthini, Agustini, Gregorii, Geronimi, Benedicti*, fol. 144.

Ce manuscrit dont l'écriture semi-onciale et les ornements sont très remarquables, a été étudié souvent. Malheureusement pour les liturgistes, malgré de nombreuses promesses, il n'a pas été encore édité [5].

6° *Le manuscrit de Saint-Thierry.* — La bibliothèque de Reims conserve au commencement d'un manuscrit provenant de Saint-Thierry, un fragment liturgique qui est une portion de la table d'un sacramentaire analogue — ou plutôt à peu près identique — au manuscrit *Reginæ 316* du Vatican. Publié d'abord par H. Loriquet [6], le fragment a été soigneusement réédité avec un apparatus liturgique et des commentaires par Dom A. Wilmart [7], qui en font comprendre toute la valeur. Ce fragment consiste en deux feuillets formant un *bifolium* intact, monté sur onglet et fai-

[1] Wilson, *op. cit.*, p. XLIX. — [2] *Mémoire*, p. 91-96. — [3] *Gallia christiana*, t. II, p. 983, 988. — [4] *Gallia christiana*, t. II, p. 983, qui écrit le nom *Sidranius*. — [5] *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 82, 190, 221, 222, 325-327, 355, 357, 358; *Paléographie universelle*, pl. CLXX; de Bastard, *Peinture et ornements des manuscrits*, pl. III; *Le moyen âge et la Renaissance*, t. II; *Miniatures des manuscrits*, pl. III; *Collection de fac-similés de l'École des Chartes*, série lithographiée, n. 284; Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. III, p. 88; *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 221 et pl. XIV, n. 8; Delisle, *Mémoire*, p. 80, 81; *Le Cabinet des Manuscrits*, Paris, 1881, t. III, p. 222; Dom Cagin, *Note sur le sacramentaire de Gellone*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, Paris, 1899, t. I, p. 231-290. Cf. GELLONE (le sacramentaire de) col. 777. — [6] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, départements, t. XXXVIII, 1904, p. 10 sq. — [7] *L'Index liturgique de Saint-Thierry*, dans *Revue bénédictine*, 1913, t. XXX, p. 437-450.

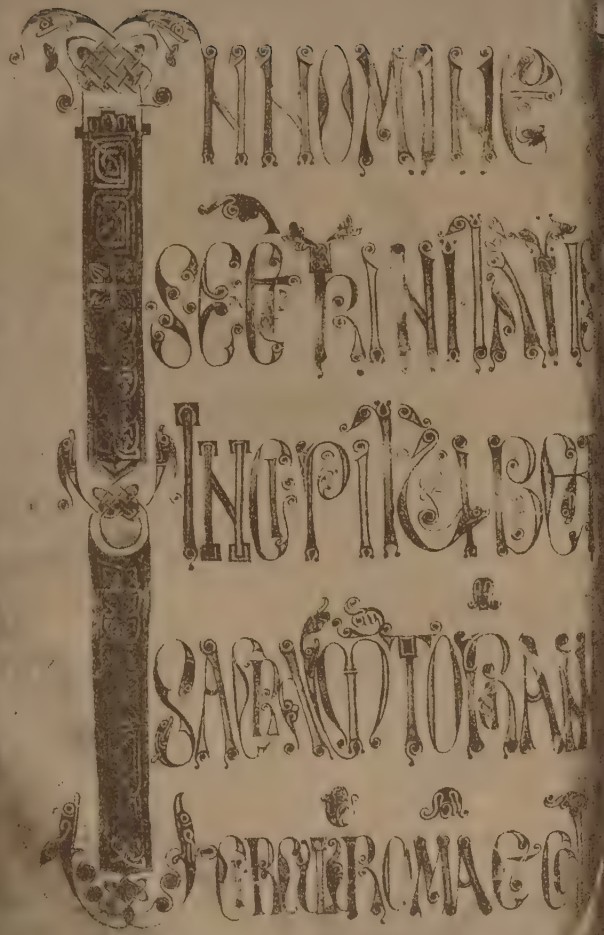

ADNONA STATIO ADSCM MARI

DS quinos ſcedemptionis nr̄æ annuas hr̄
ꝑ ſcr̄æ reconciliationē lætæ celebrantes. ꝓfitemur
gentium cœum quæ ſcedemptorē lætæ
cr̄ſuſcipimus. uenientem quoq; iudi
cē ſecuri uideamus. ꝑ dñm nr̄m;

cenob omps dñe uarsicuæ ædorcndæ
filiorū nr̄æ redemptionē ꝓfitemur. ſicerus
muneræ capiceinus ſempiternæ gratu
denæ ſcs. ꝑ dñm nr̄m ihm xpm SVSPOPVLI
ſcsatæ miſeracoss dñe uarcedrſuſcipiendū
filiorū ſingulæ ꝓfitentiæ cr̄ſ. myſte
rium carnis nr̄æ ſcs. ꝓfitemur. carnem
ſcr̄ nr̄æ ſcs. ꝓfitemur. ſanguinē ſcs. ꝓfitemur
cuius. ꝑ dñm nr̄m SVP OBLATA
nobis dñe uarcecarnis nr̄æ dñi nr̄i ihu
xpi ſolemnia. quæ ꝓfitentib; ſacrꝫſi
ſi ꝓfitemur. ſicnouæ ſimæ nob ut
æternæ nr̄æ ꝓmcnetrēt. ſicppetua
ſcruitutis uæ ꝑſtet. murtæculo nouæ
rep hcisordinæ. ꝑ dñm nr̄m ihm.

sant office de feuillets de garde. Loriquet attribuait déjà ces feuillets au VIIIe siècle; Dom Wilmart précisant, pense que l'exemplaire auquel appartenait cette table n'a pu être écrit après 750; il doit être postérieur au *Reginensis 316*, dont la date est assignée en général à la fin du VIIe ou au début du VIIIe. Cela nous ramène pour le bifolium de Saint-Thierry à une date voisine de 720 ou 730 [1].

Ce fragment si intéressant représente comme le *Reginensis 316*, l'édition du sacramentaire gélasien à l'usage d'une église franque. Il n'y a guère de différence entre les deux que la place des prières pour l'ordination. Dans le sacramentaire *Reginensis*, ces prières sont à leur place véritable, samedi des quatre-temps de carême. Le copiste de Saint-Thierry a voulu grouper en un tout, les prières concernant l'ordination [2]. Le missél de Gellone qui représente aussi la revision franque du VIIIe siècle a adopté une disposition analogue.

7° *Le sacramentarium triplex.* — Le *sacramentarium triplex*, est mentionné par Gerbert en ces termes : *Vetustissimus Rhenaugiensis, atque etiam San-Gallensis olim, nunc Turicensis, ex triplici ritu Gelasiano, Gregoriano et Ambrosiano compositus* [3]. Dans une lettre écrite en 1764 au bibliothécaire de Zurich, il en parle ainsi : *Remitto codicem Turicensem incomparabilem, cui forte parem in re liturgica non fert orbis literarius. Si otium fuerit, edam cum singulari commentario* [4]. Delisle l'a confondu avec le ms. *30* du fonds de Reichenau à la bibliothèque du canton de Zurich [5]. Ce manuscrit si précieux était considéré comme perdu jusqu'à ces dernières années [6]. Gerbert a prétendu le reproduire dans son édition du *Liber sacramentorum* [7], mais son édition est si défectueuse qu'on ne peut s'en servir qu'avec les plus grandes précautions [8]. Mais quelque imparfaite que soit l'édition de Gerbert, il ne faut pas oublier qu'il a découvert trois nouveaux manuscrits du gélasien qui seront de la plus grande importance pour une édition définitive de ce fameux sacramentaire. Pour revenir au *sacramentarium triplex* le mérite de l'avoir retrouvé est dû à Dom Cagin qui a fait part de sa découverte dans le mémoire que nous citons à la note précédente [9].

Il faut remarquer du reste que ce manuscrit n'était pas, comme on l'avait cru et comme le dit Wilson, à la bibliothèque *cantonale* de Zurich, mais à la bibliothèque de la ville, la *Wasserkirche*, différente de la première. Il est coté *Codex C. 43*. Dom Cagin a démontré en même temps que ce manuscrit était en réalité un manuscrit de Saint-Gall; qu'il entra à la bibliothèque de la ville de Zurich en 1712 et y est resté depuis, sauf dans le court intervalle où il fut prêté en 1764 à Gerbert. Ce qui en fait la rareté c'est qu'il contient une édition du gélasien, du grégorien et de l'ambrosien comparés, d'où le nom de *triplex*. Il faudrait même dire *quadruplex*, car il y a une quatrième portion de messes qui ne sont désignées ni comme gélasiennes, ni comme grégoriennes, ni comme ambrosiennes [10].

Quant à la partie qui nous intéresse pour le moment, le gélasien, la version du triplex serait d'après Dom Cagin de la plus grande importance pour résoudre quelques-uns des problèmes qui s'attachent à la question du gélasien. Malheureusement, comme nous l'avons dit, l'édition qu'en a donnée Gerbert est à peu près inutilisable. Il serait à souhaiter qu'elle fut étudiée de près par un bon liturgiste, mieux encore, que le *triplex* fut édité, selon la promesse qu'en fait Dom Cagin.

8° *Le gélasien de Prague.* — Le *Codex O. 83* de la bibliothèque du chapitre de Prague, signalé par Dom S. Bäumer dans son mémoire [11], n'est pas décrit par Delisle et je ne crois pas qu'il ait été étudié jusqu'ici par un liturgiste. Ebner ne fait guère que le signaler et promettre une étude du P. Ildefonsus Veith [12].

9° *Sacramentaire de Saint-Remi.* — Le sacramentaire de Saint-Remi de Reims semble avoir disparu dans l'incendie qui ravagea l'abbaye en 1774 [13]. Ce manuscrit était précieux par son contenu et aussi par ses peintures, en particulier les images de saint Grégoire, de saint Remi et du prêtre Godelgaud. Il avait été exécuté par un certain Lambert, sous la direction du prêtre Godelgaud, qui l'avait offert à l'église de Saint-Remi. La transcription, commencée le 22 mars 798, était terminée le 23 juillet ou le 1er août 800. Dom Hugues Ménard s'en est servi dans son édition du sacramentaire grégorien [14], Mabillon l'a cité, et Joseph Voisin en a copié des extraits qui existent encore dans ses collections [15] et que le chanoine Ulysse Chevalier a édités [16]. C'était un sacramentaire de type gélasien exécuté avec grand soin et dont on ne peut que déplorer la perte.

10° *Sacramentaire de Strasbourg.* — Le sacramentaire autrefois conservé à Strasbourg et brûlé en 1870 par les Allemands, était l'un des plus précieux volumes de cette bibliothèque. Écrit en lettres d'argent sur du parchemin pourpré il était décrit en ces termes par le comte de Bastard : « Le *Liber sacramentorum* de la bibliothèque de Strasbourg est écrit en une grosse minuscule massive qui tient beaucoup de la demi-onciale. Le texte courant est d'argent. Je le crois du

[1] Il est bon de remarquer pour la comparaison de cette table avec celle du *Reginensis* que la table donnée par Wilson, p. IX-XV de son édition est une table factice. Il faut chercher la table authentique dans l'édition de Tommasi, t. VI, p. 1 sq. Muratori ne l'a pas donnée non plus. On voit pourtant dans le cas présent quelle est son importance. Cf. n. 2, § II. — [2] Le tableau comparatif est donné par Dom Wilmart, *op. cit.*, p. 448, 449. — [3] Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, pars I, p. I, note 1. — [4] Ce passage est contenu dans le ms. *C. 389* de la bibliothèque de la ville à Zurich; il est donné par Wilson, *op. cit.* p. XX, XXI. — [5] Delisle, *op. cit.*, p. 83. — [6] Cf. Wilson, *op. cit.*, p. XX et LXXVII. — [7] *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, Typis San-Blasianis, 1777, pars I, p.1 sq. — [8] On peut voir la critique qu'en fait Wilson dans son édition, *op. cit.*, p. XIX, sq. Dom Cagin renchérit encore sur ces reproches dans son mémoire : *Le sacramentarium triplex de Gerbert*, dans *Revue des bibliothèques*, 1899, t. IX, p. 347-371. Cf. du même : *L'observation paléographique dans l'étude du sacramentarium triplex de Saint-Gall*, dans *Mélanges Châtelain*, Paris, 1910, p. 92-112. — [9] La découverte fut faite le 29 septembre 1898. — [10] Dom Cagin, *Le Sacramentarium triplex*, p. 358. — [11] *Ueber das sogenannte sacramentarium Gelasianum*, dans *Historische Jahrbuch*, t. XIV, p. 252 sq. — [12] Ad. Ebner, *Missale romanum im Mittelalter*, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 379. Nous savons qu'il a été communiqué, mais jusqu'ici on n'a pas fait connaître au public le résultat de ces études. Wilson n'y fait qu'une brève allusion, *op. cit.*, p. LVI. — [13] Ce qui permet un doute au sujet de la disparition de ce manuscrit, c'est que G. Haenel, dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum*, col. 397, cf. *Dict. des manuscrits* de Migne, t. I, col. 1312, le signale en des termes qui pourraient laisser croire qu'il existait encore après l'incendie. Cf. U. Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VII., *Sacramentaire et Martyrologe de l'abbaye de Saint-Remi*, Paris, 1900, p. VI sq. Voir la description de Delisle, *Mémoire, loc. cit.*, p. 87-89 et Ebner, *Quellen und Forschungen zur Gesch. des Missale Romanum*, p. 380, et p. 454. — [14] *Divi Gregorii Papæ Liber sacramentorum*, Parisiis, 1642, in-4°, reproduit dans *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 13-582. — [15] Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 352 sq. La copie de J. de Voisin est contenue dans le 5e volume de ses *Documents pour servir à l'histoire de la liturgie*, conservés à la Bibliothèque nationale, lat. *9489-9508*. Ce volume *Suppl. Latin 168*, aujourd'hui *Lat. 9493*, porte au dos *Liturgia sæc. VIII.* — [16] U. Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VII, p. VI et 305-357. Ed. Bishop fait aussi allusion à ce gélasien dans *The Book of Cerne*, Cambridge, 1902, p. 237.

temps de Pépin; peut-être est-il plus ancien [1]. » Le titre était : *In nomine Domini Dei summi. Incipit Liber sacramentorum Romane Ecclesie anni circuli : in vigiliis natale Domini : in primis ad ponam statio ad sanctam Mariam.*

Après avoir cité les oraisons de la messe *pro regibus* et de la messe *in tempore belli*, Delisle ajoute : « C'est, je crois, à ce sacramentaire que faisait allusion M. Saum, quand il disait, dans une lettre adressée au maire de Strasbourg le 21 mai 1870 : « un volume, in-folio, sur parchemin pourpre, avec caractères d'argent et d'or et ancienne reliure en bois doré et ouvragé, doit appartenir au temps carolingien. C'est un rituel de 224 feuillets, où il y a quelques lacunes. Il doit appartenir à l'abbaye de Neubourg, d'après une inscription tracée à l'intérieur de la reliure [2]. »

11° *Sacramentaire de Berlin.* — Le sacramentaire gélasien de Berlin *105* (*Phill. 1667*) est un manuscrit sur parchemin de 220 feuillets, VIII^e-IX^e siècle. Le titre fol. 1. *In nomine Dei summi, incipit Liber sacramentorum romane Ecclesiæ ordinis per circulum anni in vigilia natalis Domini. hore none. statio ad sanctam Mariam ad presipe.* Le sommaire donné par Dom Leclercq, *Dictionn.*, art. BERLIN *(manuscrits liturgiques latins)*, t. II, p. 813, semble indiquer qu'il consiste en une seule partie qui contient avec le propre du temps, les bénédictions épiscopales, l'ordre du baptême, la dédicace, les ordinations, et des messes votives.

12° *Sacramentaires de la Bodléienne.* — Deux manuscrits de la Bodléienne sont des sacramentaires de type plutôt grégorien, mais ils ont quelques portions gélasiennes.

Le premier, Bodléienne, *Add. A. 173* consiste en des fragments d'un sacramentaire attribué à l'abbaye de Luxeuil. Ils furent vendus par Libri en 1859. Ils sont décrits par Delisle [3] et par Wilson qui s'en est servi pour son édition [4]. C'est un volume de 52 feuillets, 0,230 sur 0,160. Écriture minuscule du IX^e siècle On y distingue trois parties : fragments du propre du temps combiné avec le propre des saints depuis Noël jusqu'à la fête de saint Laurent, à peu près comme dans la *Liturgia romana vetus* de Muratori, t. II, col. 11-110; fragments d'une ou de plusieurs séries de collectes et offices divers, *orationes matutinales, ordinationes exorcistæ, acolythi, subdiaconi, diaconi, oratio in natale papæ, Benedictio aquæ, salis, orationes ad visitandum infirmum, super pœnitentem, ad agape pauperum, ad capillaturam*; enfin, troisième partie, fragments de la série des messes votives.

Le second manuscrit de la Bodléienne, *Auct. D. I. 20*, est un sacramentaire probablement de Saint-Emmeran de Ratisbonne. C'est un volume de 209 feuillets de 0,290 de long sur 0,246 de large. Écriture minuscule bien formée, du IX^e siècle avec initiales enluminées en rouge et en or, entrelacs et têtes grotesques. Il contient des bénédictions à peu près comme dans la *Liturgia romana vetus* de Muratori, t. II, col. 362-380; un calendrier dont les particularités sont relevées dans Delisle [5]; le sacramentaire de saint Grégoire; une série de messes votives et offices divers, dont le détail est aussi relevé dans Delisle; F. E. Warren dans l'édition du missel de Léofric a étudié aussi ce sacramentaire [6].

13° *Le gélasien de la Vallicellane.* — Le Gélasien de la Vallicellane est un manuscrit intitulé : *Missale ex Gelasiano et Gregoriano compositum*, ms. *B. VIII.* du XI^e siècle, de la Bibliothèque de la Vallicellane, appartenant aux Pères de l'Oratoire ainsi décrit : *Missale antiquum plenarium ex gelasiano et gregoriano codice conflatum.* Le manuscrit est considéré comme perdu depuis de longues années, mais l'on a quelques raisons de croire qu'il ne l'est pas et fera sa réapparition quelque jour [7].

14° *Quelques autres manuscrits ou fragments gélasiens.* — *a)* Sacramentaire d'Epternach, ms. lat. *9433*, de la Bibliothèque nationale, commencement du XI^e siècle. Le sacramentaire porte le titre : *Incipit sacramentorum Liber.* Certains indices et notamment la division en trois parties trahissent une origine gélasienne [8].

b) Le *Codex Latinus 4770* du Vatican, du X^e-XI^e siècle n'est pas gélasien, mais il a conservé les *traditiones* du baptême dans un texte qui se rapproche du gélasien [9].

c) The Leofric Missal, by F. E. Warren, Oxford, Clarendon Press, 1883, in-4°.

Ce sacramentaire est en réalité grégorien, mais il contient un bon nombre de formules gélasiennes. Cf. p. XXXVI.

d) Un manuscrit de Padoue, *Cod. D. 47*, du IX^e siècle contient aussi des formules gélasiennes [10]. Dans l'article déjà signalé, Dom Mohlberg relève un fragment gélasien trouvé à Cologne et le *Codex 105* de Berlin. Cf. *Fragments palimpsestes d'un sacramentaire gélasien de Reichenau* [11].

e) Fragments palimpsestes d'un sacramentaire gélasien de Rheichenau.

Sous ce titre, Dom Mohlberg dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, t. XI, 1910, p. 471-482, donne la description d'un fragment palimpseste de la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe, provenant du monastère de Reichenau [12]. Mone, et à sa suite Delisle et Chatelain ainsi que Holder, le considérèrent comme un fragment contenant des prières gallicanes, grégoriennes et gélasiennes [13]. Dom Mohlberg y voit les restes d'un sacramentaire gélasien, de la fin du VIII^e siècle, écrit pour l'abbaye de Rheichenau. Il a constaté les relations étroites de ce fragment avec le gélasien et le *codex 348* de Saint-Gall. Ici encore apparaissent les essais de fusion entre gélasien et grégorien, qui ont été étudiés par Dom Mohlberg.

De l'état des manuscrits du gélasien, tel que nous venons de l'exposer, on peut déjà tirer certaines conclusions. Nous avons quelques manuscrits du VIII^e siècle et peut-être de la fin du VII^e. Le pape Gélase à qui la tradition attribue ce sacramentaire est mort en 496. Entre le plus ancien manuscrit et l'auteur présumé il y a donc au moins deux siècles. S'il s'agissait d'un ouvrage ordinaire ce laps de temps ne serait pas une grave objection contre son authenticité. Combien d'ouvrages de l'antiquité qui ne sont attestés que par

[1] Le croquis de plusieurs morceaux de ce beau manuscrit se trouve au département des estampes de la Bibliothèque nationale, dans les recueils du comte de Bastard, *Matériaux d'archéologie*, t. IX, pièces 904-907. — [2] Delisle, *op. cit.*, p. 90, 91. — [3] Delisle, *op. cit.*, p. 152. — [4] Wilson, *op. cit.*, p. L. Voir aussi *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts... formed by G. Libri*, London, 1859, in-8°, p. 202, n. 891. — [5] Delisle, *op. cit.*, p. 153-157; F. E. Warren, *Leofric Missal*, Oxford, 1883, p. XXXVIII-XL, etc., et Wilson, *op. cit.*, p. L, LI. — [6] *The Leofric Missal*, Oxford, 1883, in-4°. — [7] Ebner, *Quelle.. und Forschungen*, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 205, note 1. — [8] Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, p. 254-257; Ebner, *op. cit.*, p. 375 et 455. — [9] Cf. Dom de Puniet, *Trois homélies*, p. 520, 521. — [10] Ebner, *op. cit.*, p. 318-321. Le même auteur signale quelques autres manuscrits avec des formules gélasiennes, *Aliæ orationes Gelasianæ*, p. 368, 375, 376, 378, 379, 380, 418, etc. — [11] *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, t. XI, 1910, p. 471. — [12] Ce manuscrit coté *CXII*, du VIII^e-IX^e siècle était connu des érudits. Cf. A. Holder, *Die Reichenauer Handschriften*, Leipzig, 1906; t. I, p. 289-294; F. Mone, *Lateinischen Hymnen*, Fribourg, 1853-1855, t. I, p. 97, 111; 183, 218; t. II, p. 450; t. III, p. 430; du même, *Lateinische u. Griechische Messen*, Francfort, s. M., 1850, p. 40, 116-122. — [13] Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 82; Châtelain, *Les palimpsestes latins*, dans *Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études*, 1904, p. 32, Paris, 1903.

des manuscrits beaucoup plus éloignés de leur source. Mais pour un ouvrage liturgique la question est beaucoup plus complexe. Ces ouvrages sont soumis d'ordinaire à de grandes variations. Il suffit du reste de comparer les manuscrits du gélasien que nous venons d'analyser pour constater de sérieuses divergences. Le prototype du gélasien n'est pas venu jusqu'à nous. Nous ne possédons l'ouvrage primitif que dans des copies souvent ébauchées. L'effort pour reconstituer le prototype pourra donc être plus ou moins heureux. Mais il laissera forcément une place assez large à la conjecture.

C'est tout ce que nous avons à dire pour le moment sur la question de l'authenticité du gélasien.

III. Usage du gélasien et sa diffusion du VII^e^ au IX^e^ siècle. — Le nombre des manuscrits que nous avons décrits au § II suffirait à prouver la diffusion du sacramentaire gélasien en Occident. Car si l'on considère la rareté des manuscrits liturgiques anciens et les causes qui ont contribué à leur perte ou à leur destruction, notamment pour ceux qui représentent un usage périmé, l'existence de sept ou huit manuscrits antérieurs au X^e^ siècle est déjà une preuve importante de la diffusion du gélasien.

Mais cette première impression devient autrement forte quand on relève la mention des sacramentaires de cette classe dans les anciens catalogues ou dans les inventaires.

Ainsi dans l'inventaire de l'abbaye de Saint-Riquier, près d'Abbeville, en 837, nous voyons signaler dix-neuf missels gélasiens, et un grégorien-gélasien; des sacramentaires gélasiens sont encore signalés en 833 à Cologne et à Lorsch. Il existe une demi-douzaine d'inventaires d'églises au diocèse de Reims en 850; de ces six églises, trois ont seulement un grégorien, deux ont un grégorien et un gélasien, la sixième seulement un gélasien [1]. Or il faut remarquer qu'à cette époque la réforme de Charlemagne s'était accomplie qui imposait le sacramentaire grégorien, du moins d'un certain type grégorien. On remarquera aussi que parmi les anciens catalogues ou inventaires aucun ne mentionne un seul missel gallican. On pourra dire, il est vrai, que quelques-uns de ces documents se servent du mot *missel*, lequel a un sens vague et peut désigner un sacramentaire gallican aussi bien qu'un grégorien ou un gélasien. La constatation précédente n'en conserve pas moins son importance, et il faut bien admettre qu'à la fin du VIII^e^ siècle et du IX^e^, dans l'empire de Charlemagne, l'usage du sacramentaire gélasien dans un bon nombre d'églises est un fait indéniable, et ce fait a son importance en histoire liturgique comme nous le verrons plus tard.

On peut apporter un autre genre de preuves en faveur de la diffusion du gélasien au VIII^e^ et même au VII^e^ siècle. Les livres gallicans et les livres mozarabes portent l'empreinte des influences gélasiennes. Le sujet n'a pas été encore étudié d'une façon méthodique, mais certaines analogies ont été déjà relevées. Dans un autre livre liturgique, le *Book of Cerne*, écrit en Angleterre entre 818 et 830, mais qui pourrait bien lui-même avoir été composé d'après un original du VIII^e^ siècle et même du VII^e^ siècle, Edmond Bishop a relevé des traces nombreuses et incontestables de l'influence du gélasien [2]. Dans l'article sur Bède le Vénérable, t. II, col. 636, Dom Quentin a prouvé que Bède († 735) usait de livres liturgiques du type gélasien [3]. Il est probable que des recherches continuées en ce sens amèneraient des découvertes de même genre.

IV. Les éditions du sacramentaire gélasien. — Parmi les manuscrits décrits dans le § II quelques-uns ont été édités en tout ou en partie. Voici le relevé de ces éditions.

La première en date et aussi en importance, est celle par Tommasi du manuscrit *Reginæ 316*.

1° *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, in-4°, Romæ, 1680; cette édition a été reproduite dans les œuvres complètes avec les notes et corrections de Fr. Vezzosi, *Thomasii opera omnia*, Romæ, in-4°, 1751. Le sacramentaire du manuscrit *Reginæ 316* est dans le tome VI^e^, en même temps que le *Missale gothicum*, le *Missale Francorum*, et le *Missale gallicanum vetus*. Cette édition conserve toute sa valeur même aujourd'hui, les notes et corrections de Vezzosi, lui donnent un nouveau prix, et Wilson lui rend justice dans sa nouvelle édition (p. XVIII). Néanmoins la découverte de plusieurs autres manuscrits du gélasien rendait une réédition nécessaire. Il est fâcheux que quelques liturgistes parlent encore du gélasien comme s'il n'était connu que par le manuscrit du Vatican.

2° Muratori, L. A., *Liturgia romana vetus tria sacramentaria complectens, Leonianum scilicet, Gelasianum et antiquum Gregorianum, accedunt missale gothicum, missale Francorum, duo gallicana, et duo omnium vetustissimi Romanæ Ecclesiæ rituales libri*, Venetiis, 1748, in-fol, t. I. En ce qui concerne le gélasien, malgré les belles promesses de la préface, Muratori n'a rien ajouté à peu près à l'édition de Tommasi [4].

3° Dom Martin Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ Alemannicæ*, in-4°, Typis San-Blasianis, 1777. Dans son premier volume il a la prétention de donner une nouvelle édition du gélasien, d'après trois manuscrits inconnus à Tommasi et à Muratori, l'un *Codex Rhenaugiensis*, c'est le fameux manuscrit de Rheichenau dont nous avons parlé ci-dessus, col. 749; le second est un manuscrit de Saint-Gall, (voir ci-dessus col. 750); le troisième est le *sacramentarium triplex* de Zurich (voir ci-dessus, col. 753). Malheureusement ses méthodes sont tellement défectueuses que cette édition qui, avec la ressource de trois nouveaux manuscrits, aurait dû être si supérieure à celle de ses prédécesseurs ne peut pas rendre les services qu'on en attendait. En réalité elle rendait nécessaire une nouvelle édition, celle de Wilson dont nous allons parler.

4° H. A. Wilson, *The gelasian sacramentary, Liber sacramentorum Romanæ Ecclesiæ, with introduction, critical notes and appendix*, 1 vol., in-8°, Oxford, Clarendon Press, 1894. Wilson, professeur à Magdalen College, a attaché son nom à cette édition qui a rendu dans ces dernières années les plus grands services aux études liturgiques et qui n'est pas encore remplacée. L'auteur a pris pour base le *Reginensis* de la Vaticane, contrôlé et complété par le manuscrit de Rheichenau ms. *30* et le Saint-Gall ms. *348*. (Cf. ci-dessus col. 749 et 750) par les fragments des deux manuscrits de la Bodléienne (cf. ci-dessus col. 755). Il s'est servi aussi des textes imprimés et a noté des rapprochements avec le léonien, le grégorien, etc. Son édition représente un travail très sérieux et qui restera. Malheureusement il n'a pu se servir du *sacramentarium triplex* de Zurich que d'après l'édition très fautive de Gerbert. La découverte de nouveaux manuscrits et une connaissance plus sérieuse de la question gélasienne font

[1] Ce relevé a été fait par Edmond Bishop dans *Ueber das sogenannte Sacramentarium Gelasianum*, article de Dom Bäumer dans lequel Bishop a eu une large part, et dans *Liturgica historica*, p. 39 sq. — [2] *The Book of Cerne*, p. XXVIII; Cf. aussi *The liturgical note*, p. 234. On verra plus loin que la *Regula* de saint Benoît, document du VI^e^ siècle porte aussi la trace de cette influence. — [3] Dom Morin avait pensé relever un vestige du gélasien en Gaule vers 494. Mais il n'a pas maintenu son assertion. Cf. *Revue bénédictine*, t. XXX, p. 226 et 458. — [4] L'édition de Migne, *P. L.*, t. LXXIV, col. 1049-1244, n'est qu'une mauvaise réimpression de l'édition de Muratori.

souhaiter une nouvelle et définitive édition du gélasien, promise du reste depuis des années.

5° *Das frankische sacramentarium gelasianum in alamannischer Uberlieferung (Codex Sangall. 348) sanct Galler Sakramentar-Forschungen I herausg. von* P. Kunibert Mohlberg, Münster-in-Westf., 1918, in-8°, avec deux planches, CII-291 pages.

C'est l'édition très soignée du fameux manuscrit de Saint-Gall *348* que nous avons décrit plus haut (voir col. 750). L'introduction contient une discussion sur le principe de classification des gélasiens.

6° *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, publié sous les auspices de la Société historique et archéologique de la Charente, avec un fac-similé d'une page du manuscrit original. Angoulême, au siège de la Soc. hist. et arch., s. d., [1920]. L'édition fut faite par Dom Cagin. Un avis préliminaire donne les raisons infiniment regrettables selon nous, pour lesquelles la Société n'a pas cru pouvoir imprimer la table de concordance avec les sacramentaires léonien, gélasien, grégorien, gallican, ambrosien, et la préface où l'éditeur avec sa science consommée nous renseignait sur les questions liturgiques qui eussent éclairé un document de cette nature. Dans tous les cas, la reproduction très fidèle et très soignée de ce précieux manuscrit doit être reçue avec la plus grande reconnaissance par les liturgistes.

V. Le contenu et les divisions du gélasien. — Le sacramentaire est un livre liturgique qui, en soi, n'est pas complet et en suppose d'autres. Il ne contient le plus souvent que les parties de la messe qui sont dites par le prêtre. Les parties chantées par le chœur, introït, graduel, alleluia, offertoire, communion sont absentes, et aussi les épîtres et les évangiles chantées par le diacre ou le sous-diacre. En revanche les sacramentaires contiennent souvent des prières et des formules qui n'appartiennent pas en propre à la messe et qui aujourd'hui entrent dans la composition du rituel et du pontifical.

Ce qui constitue un des caractères principaux du gélasien et le distingue par exemple des sacramentaires grégoriens, c'est la nature même et le nombre des formules qu'il contient. C'est pourquoi nous devons en donner une analyse sommaire.

Dans le manuscrit le plus ancien, le mieux conservé et celui qui a passé jusqu'ici comme le représentant le plus authentique du gélasien, les matières sont divisées en trois livres [1]. Le livre I contient ce que nous appelons aujourd'hui le *propre du temps*, c'est-à-dire les messes (et autres rites) depuis le commencement de l'année liturgique (Noël) jusqu'à la fin; le IIe livre contient le *propre des saints*, c'est-à-dire les messes des saints depuis saint Félix (14 janvier), jusqu'à saint Thomas, apôtre, (21 décembre) et les messes pour les martyrs et les confesseurs qui n'ont pas d'office spécial, messes qui répondent à notre *commun des saints;* le IIIe livre contient un certain nombre de messes pour les dimanches de l'année et les jours de semaine qui n'ont pas d'office assigné, et ce que nous appelons les messes votives, c'est-à-dire des messes pour différentes circonstances, en temps de guerre, en temps de famine ou d'autres fléaux. Ce IIIe livre contient aussi différentes prières qui n'ont pu trouver place ni dans le premier, ni dans le second. C'est une sorte d'appendice ou de supplément.

Disons tout de suite que cette division, assez commode en somme, et à laquelle nous sommes revenus dans le missel actuel en la modifiant quelque peu, n'est pas très rigoureusement observée dans le gélasien. En d'autres termes l'ordre n'y est pas parfait. Ainsi les messes d'avent qui sont données dans le IIe livre, seraient plus logiquement placées dans le Ier; il faut en dire autant pour les prières du dixième mois (quatre-temps de décembre) qui devraient être aussi au l. Ier, certaines prières pour les catéchumènes, renvoyées après l'Ascension, auraient pu être réunies aux autres rites de même genre en carême. On pourrait signaler quelques autres irrégularités [2].

Il faut remarquer aussi qu'à côté des messes le gélasien contient nombre d'autres rites qui, aujourd'hui et depuis des siècles, ont pris place soit dans le rituel, soit dans le pontifical; ainsi les prières sur les pénitents publics au commencement du carême (l. I); les prières d'ordination, également en carême (l. I); les scrutins et autres rites concernant le baptême, aussi en carême et après l'Ascension; la réconciliation des hérétiques (l. I); les cérémonies de la dédicace (l. I); et tout un ensemble de prières et de bénédictions pour diverses circonstances au l. III. Voici la table du manuscrit *Reginensis* donnée par Tommasi [3].

Hic incipit Codex qui prioribus foliis deficitur [4].

XLVI. *Missa ad poscendam serenitatem.*
XLVII. *Missa post tempestatem et fulgora.*
XLVIII. *Orat. super his qui Agape faciunt.*
XLIX. *Item orat. ad missa ut supra.*
L. *Missa in monasterio.*
LI. *Item orat. in monasterio.*
LII. *Orat. ad miss. pro hiis, qui prius nuptias copulantur, vel omnis actio nuptial.*
LIII. *Missa in natal. geminum.*
LIIII. *Pro sterilitate mulierum.*
LV. *Benedictio viduæ quæ fuer. castitate professa.*
LVI. *Missa pro pace.*
LVII. *Orat. ad missa tempore belli.*
LVIII. *Item alia.*
LVIIII. *Item alia.*
LX. *Item alia.*
LXI. *Item alia.*
LXII. *Item alia.*
LXIII. *Item missa pro regibus.*
LXIIII. *Contra Judices male agentes.*
LXV. *Item alia.*
LXVI. *Missa in contentione.*
LXVII. *Item alia.*
LXVIII. *Missa contra obloquentes.*
LXVGIII. *Missa pro Inreligiosis.*
LXX. *Orat. super infirmum in domum.*
LXXI. *Missa pro infirmis.*
LXXII. *Orat. pro redita sanitate.*
LXXIII. *Orat. in domo, sive benedictiones.*
LXXIIII. *Missa in domo.*
LXXV. *Orat. super venientis in domo.*
LXXVI. *Benedictio aquæ spargendæ in domo.*
LXXGI. *Item alia.*
LXXGII. *Orat. pro fulgoribus..*
LXXGIII. *Benedictio aquæ spargendæ ad fulgore.*
LXXX. *Orat. in area nova.*
LXXXI. *Orat. in monasterio.*
LXXXII. *Orat. in domo ancillarum Dei.*
LXXXIII. *Orationes pro renuntiantibus sæculo.*
LXXXIIII. *Orat. pro eo qui prius barbam tondit.*
LXXXV. *Orat. ad matutinum.*
LXXXVI. *Orat. ad vesperas.*
LXXXGI. *Orat. ante cibum.*
LXXXGII. *Orat. post cibos.*
LXXXGIII. *Orat. superfruges novas benedicendas.*
XC. *Item alia.*

[1] Le gélasien d'Angoulême qui vient d'être édité et qui est un autre témoin considérable de l'usage gélasien, n'a pas retenu cette division, pas plus que celui de Saint-Gall. — [2] Elles sont relevées dans Wilson, *op. cit.*, p. XXVI, sq. — [3] A l'article Fêtes nous avons donné le calendrier du gélasien. — [4] *Thomasii opera*, t. VI, p. 1.

XCI. *Benedictio pomorum.*
XCII. *Benedictio arboris.*
XCIII. *Commendatio animæ defuncti.*
XCIIII. *Missa pro defuncto sacerdote.*
XCV. *Item alia.*
XCVI. *Item alia pro sacerdote, vel abbate.*
XCVII. *Missa in natal. sanctorum, vel agendum mortuorum.*
XCVIII. *Missa pro defuncto nuper baptizato.*
XCVIIII. *Item alia.*
C. *Missa pro defunctis desiderantibus pœnitentiam, et minime consequentur.*
CI. *Missa pro defunctis laicis.*
CII. *Missa in agenda plurimorum.*
CIII. *Item alia.*
CIIII. *Item alia.*
CV. *Item alia in cymiteriis.*
CVI. *Item alia.*
CVII. *Item alia in die depositionis defuncti, VII et XXX dierum.*
CIII. *Item alia pro salute vivorum.*
Expliciunt capitula.
Deo gratias semper. Amen.

Comme nous l'avons dit, le gélasien du Vatican ne représente pas le gélasien primitif, mais un gélasien du VIII^e^ siècle, sensiblement retouché. On peut donc se demander si cette division en trois livres est la division primitive. Il est possible, pour ne pas dire probable, que le plan du gélasien ait été retouché dans quelques-unes de ses parties mais avec Probst, Dom Plaine, Dom Wilmart et plusieurs autres, nous croyons que, dans ses grandes lignes, cette distribution en trois livres est celle du gélasien primitif. Le manuscrit de Gellone, qui peut être considéré après le *Reginensis*, comme un des gélasiens les plus voisins du type original, porte la même disposition. Celui de Saint-Thierry, avec quelques différences pour la place des prières d'ordination, était aussi tripartite. Dom Cagin émet même l'hypothèse d'un gélasien primitif ou pur-gélasien dont la composition présenterait des analogies avec le léonien. Ce serait une sorte de répertoire plutôt littéraire et laissé au choix du lecteur [1].

Le gélasien de Rheichenau après une première partie qui fond en une même série le propre du temps et le propre des saints, les ordinations, bénédictions et un certain nombre d'autres offices, a une seconde partie qui débute par ces mots : *Incipit liber secundus de extrema parte. Orationes ad matutinis.* Puis suivent les *orationes ad vesperas*, l'ordo du baptême, la dédicace, les ordinations *(ad clericum faciendum, pro his qui prius barbam tundit, Missa consecratio presbyteri)* et autres oraisons, bénédictions et messes votives, dont on trouvera le détail dans Wilson, p. 368-371.

Le Saint-Gall dont la première partie est apparentée à la première partie du manuscrit de Rheichenau, avait-il, comme lui, une seconde partie, on peut se le demander puisque le manuscrit est mutilé de la fin. C'est assez vraisemblable.

Le gélasien d'Angoulême, mutilé aussi de la fin, a, dans une première partie, le propre du temps et le propre des saints, fondus comme les précédents en une même série; une deuxième partie contient les oraisons et les préfaces de diverses messes, des bénédictions et autres prières. Cette partie contient le canon. Nous ne jugeons pas utile d'en donner ici l'analyse parce qu'on la trouvera facilement dans le mémoire de Delisle, et reproduite en tête de l'édition de Dom Cagin.

VI. Le système liturgique et le calendrier du gélasien. — Le système liturgique du gélasien est constitué par le calendrier et par la façon dont il présente le cycle liturgique. Le sacramentaire gélasien débute, nous l'avons dit, par la vigile de Noël. Mais il comprend aussi un avent, composé de cinq dimanches (au l. II, n. LXXX et sq.). Il faut remarquer que la circoncision est appelée, l'octave du Seigneur, et qu'il y a pour ce même jour une messe *ad prohibendum ab idolis*, qui rappelle les superstitions des calendes de janvier. Du dimanche de l'Épiphanie ou *Théophanie*, comme il est dit, on passe à la septuagésime, sexagésime et quinquagésime [2]. Les dimanches du temps après l'épiphanie ne sont pas représentés ici [3]. Le carême est à l'état complet avec ses cinq dimanches, et un office pour chacun des jours de la semaine. Le dimanche de la passion est appelé cinquième dimanche, mais la semaine sainte est aussi au complet avec le dimanche des rameaux et un office pour chacun des jours. Le temps que nous appelons après pâques est représenté comme aujourd'hui par six dimanches désignés *post clausum paschæ*, puis l'Ascension et la Pentecôte avec octave.

Le temps que nous appelons après la Pentecôte et qui comprend une longue série de 24 dimanches rejoignant le premier dimanche de l'avent, n'est pas encore constitué dans le gélasien, mais il faut tenir compte des seize formules de messes données au l. III et qui servent pour les dimanches ordinaires. N'oublions pas non plus le système très complet de prières pour les Quatre-Temps, appelés jeûnes du I^er^, du IV^e^, du VII^e^ et du X^e^ mois (mars-avril; mai-juin; septembre; décembre [4]).

Le gélasien représente donc un stage avancé de l'évolution du cycle liturgique. Le léonien est le témoin d'une époque beaucoup plus ancienne. Le gélasien, sauf le temps après l'Épiphanie (et encore nous avons dit que le gélasien d'Angoulême possède la série des six dimanches) et le temps après la Pentecôte, est au complet. C'est le type grégorien qui nous donnera l'ensemble du cycle (voir Grégorien et Léonien).

Comme l'a fait remarquer Dom Wilmart, le calendrier liturgique romain est formé principalement de quatre catégories de fêtes qui sont toutes ensemble le legs des siècles anciens, le reste est postérieur et sans intérêt archéologique. Ces quatre catégories représentent chacune l'apport d'une époque particulière :

La I^re^ et la II^e^, l'apport du V^e^ et du VI^e^ siècle, constitué en partie par la tradition antérieure;

La III^e^, l'apport de la fin du VI^e^ siècle et du VII^e^;

La IV^e^ enfin, celle du VIII^e^ siècle.

La I^re^ catégorie comprend des fêtes communes au missel gélasien primitif (V^e^-VI^e^ s.) et au grégorien primitif (fin du VI^e^ s.);

La II^e^, fêtes propres au gélasien (non comprises par saint Grégoire dans son missel), fin VI^e^ siècle;

La III^e^. Fêtes propres au grégorien (absentes du gélasien); on peut faire ici une subdivision pour les fêtes admises au grégorien après saint Grégoire, (dans le cours du VII^e^ et jusqu'au commencement du VIII^e^);

La IV^e^, fêtes propres au missel gélasien du VIII^e^ siècle, c'est-à-dire à la refonte en édition faite en France vers 750 [5].

[1] *Le sacramentarium triplex de Gerbert*, dans *Revue des bibliothèques*, 1899, t. IX, p. 362. — [2] On peut se demander si le temps de la septuagésime appartient au gélasien primitif. Voir Septuagésime. — [3] Il y a dans le gélasien d'Angoulême six dimanches *post Theophaniam*, mais il n'est pas certain que ce système soit primitif. — [4] De très anciens livres liturgiques groupent les dimanches après la Pentecôte par séries, dimanches après saint Pierre, dimanches après saint Michel, etc. On a déjà fait remarquer que ce système est d'origine romaine. L'arrangement des dimanches en une seule série de dimanches après la Pentecôte est plutôt gallican. — [5] *Le comes de Murbach*, dans *Revue bénédictine*, 1913, t. XXX, p. 64 sq. Sur ce manuscrit, cf. plus haut § II.

1° *Fêtes communes au missel gélasien (s. V-VI) et au missel grégorien (s. VI ex.)* :

Abdon et Sennes (30 iul.). Agapitus (18 aug.). Agatha (5 febr.). Agnes (21 et 28 ian.). Andreas (29-30 nov.). Caecilia (22 nov.). Clemens (23 nov.). Cornelius et Cyprianus (14 sept.). Cosmas et Damianus (27 sept.). Fabianus et Sebastianus (20 ian.). *Felicitas (23 nov.)*. Felix (15 ian.). Gervasius et Protasius (19 iun.). *Hermes (28 aug.)*. Hippolytus (13 aug.). Innocentes (28 déc.). Ioannes Baptista (23-24 iun.). Ioannes Evangelista (27 déc.). Ioannes et Paulus (25 iun.). Laurentius (9-10 aug.). Marcus et Marcellianus (18 iun.). Marcellus (16 ian.). Michael (29 sept.). Pancratius (12 mai). Petrus et Paulus (28-30 iun., 6 iul.). Petrus et Marcellinus (2 iur.). Philippus et Jacobus (1 mai). Quatuor Coronati (8 nov.). *Saturninus (29 nov.)*. Simplicius, Faustinus et Beatrix (28 iul.). Stephanus (26 dec.). Tiburtius (11 aug.). Valentinus (14 febr.). Xystus (6 aug.).

2° *Fêtes propres au missel gélasien :*

Chrysanthus, Maurus et Daria (29 nov.). Cyrinus, Nabor et Nazarius (12 iun.). Donatus (7 aug.). Euphemia (13 apr.). Gorgonius (9 sept.). Iuliana (17 febr.). *Iuvenalis (3 mai)*. Machabaeï (1 aug.). *Magnus (19 aug.). Marcellus et Apuleius (7 oct.). Maria* [*Maris*], *Martha, Audifax et Abacuc (20 ian.)*. Nereus et Achilleus (12 mai). *Perpetua et Felicitas (7 mart.). Priscus (1 sept.). Rufus* (27 *aug.). Soter (10 febr.)*. Thomas (21 dec.). Vitalis et Felicula (14 febr.). *Vitus (15 iun.)*.

3° *Fêtes propres au missel grégorien :*

Adrianus (8 sept.), Alexander, Eventius et Theodulus (3 mai). Calistus (14 oct.). Caesarius (1 nov.). *Chrysogdonus (24 nov.)*. Cyriacus (8 aug.). Euphemia et Lucia (16 sept.). Eusebius (14 aug.). *Felicissimus et Agapitus (6 aug.)*. Felix (29 iul.). *Felix et Adauctus (30 aug.). Gordianus et Epimachus (10 mai.). Lucia (13 dec.)*. Marcus (7 oct.). Martinus (11 nov.). Mennas (11 nov.). Nicomedes (15 sept.). *Prisca (18 ian.)*. Processus et Martinianus (2 iul.). Protus et Hyacinthus (11 sept.). *Sabina (29 aug.)*. Septem Fratres (10 iul.). Silvester (31 déc.). Stephanus (2 aug.). *Theodorus* (9 nov.). Tiburtius et Valerianus (14 apr.). Timotheus (22 aug.). Vincentius (22 ian.). Vitalis (28 apr.).

Additions du VII^e siècle et du VIII^e, postérieures par conséquent à saint Grégoire :

Annuntiatio S. Mariæ (25 mart.). Assumptio s. Mariæ (15 aug.). Nativitas S. Mariæ (8 sept.). Purificatio S. Mariæ (2 febr.). — *Georgius* (23 apr.). Gregorius (12 mart.). *Johannes ante portam latinam* (6 mai). *Leo* (28 jun.). *Dedic. S. Mariæ ad martyres* (13 mai). *Dedic. S. Nicomedis* (1 jun.). *Ad S. Petrum in vinc.* (1 aug.). Urbanus (25 mai.). Apollinaris (23 jul.). Praxedes (21 jul.)

4° *Fêtes propres au missel gélasien du VIII^e siècle :*

Augustinus (28 aug.). Bartholomeus (24 aug.). Basilides (12 iun.). Benedictus (11 iul.). *Damasus (11 dec.)*. Emerentiana et Macarius (23 ian.). Jacobus (25 iul.). Passio s. Johannis Baptistæ (29 aug.). Leo (11 apr.). Lucas (18 oct.). Matthaeus (20-21 sept.). Conversio s. Pauli (25 ian.). Cathedra s. Petri (22 febr.). *Præiectus (25 ian.)*. Primus et Felicianus (9 iun.). Simon et Judas (27-28 oct.). Zenon (14 febr.). Zoticus, Irenaeus et Hyacinthus (10 febr.).

Exaltatio s. Crucis (14 sept.). Inventio s. Crucis (3 mai.).

Grâce à cette classification, le calendrier d'un sacramentaire peut servir à déterminer son origine et sa date approximative. C'est ce que Dom Wilmart a très bien démontré pour le *Comes* de Murbach dont le calendrier est en substance celui du gélasien du VIII^e siècle dans l'édition *Reginensis*. Le calendrier du *Comes* nous ramène au milieu du VIII^e siècle. Nous n'avons pas à nous occuper pour le moment du type de lectionnaire qu'il représente (voir LECTIONNAIRES). Mais il est un nouveau témoin de la situation liturgique en Gaule au VIII^e siècle et même à l'époque précédente. Il vient apporter sa preuve à la démonstration qui sera la conclusion de cet article à savoir :

Que le gélasien du VIII^e siècle est un livre d'origine romaine qui a reçu des additions grégoriennes et gallicanes du VII^e et du VIII^e siècle; que le prototype de ce gélasien peut remonter au VI^e siècle ou même à la fin du V^e; enfin il est une preuve nouvelle de la diffusion du gélasien dans les Gaules et dans le pays rhénan [1].

VII. LE LIEU D'ORIGINE DU GÉLASIEN. — Je ne crois pas que l'on puisse contester et qu'on ait jamais contesté sérieusement que le gélasien soit d'origine romaine. Sur ce point l'accord des liturgistes est fait; Tommasi, Muratori, Le Brun, Bona, aussi bien que Ed. Bishop et Wilson n'admettent même pas que ce soit contestable. Mgr Duchesne qui a relevé soigneusement toutes les influences gallicanes dans le gélasien, n'hésite pas à reconnaître que le cadre du gélasien est romain, et que le livre, si contaminé qu'il soit par les remaniements gallicans, est bien d'origine romaine [2]. Nous ne nous attarderons donc pas à cette démonstration, nous contentant d'indiquer ici les preuves principales que les dernières recherches des liturgistes ont encore fortifiées.

1° *Le rite du baptême.* — Quoiqu'il soit assez difficile d'après l'état des documents de se rendre un compte exact de toutes les cérémonies du baptême, du V^e au IX^e siècle, il est certain cependant qu'il y a des différences assez notables dans les formules, dans la préparation des catéchumènes (scrutins, onctions, exorcismes, tradition des évangiles, du symbole, du Pater, etc., dans certains rites qui accompagnent le baptême (lavement des pieds), entre l'usage romain et l'usage gallican. Or à la première inspection et malgré les retouches gallicanes, on constate que le rituel gélasien est incontestablement d'origine romaine.

La démonstration en serait trop longue ici, mais elle a été faite et il suffit d'un peu d'attention pour relever ces indices [3].

2° *Le calendrier.* — La disposition des saisons liturgiques (les cinq dimanches d'avent, les six dimanches *post clausum Paschæ*, la série des formules *pro dominicis diebus)*, et surtout la constitution du sanctoral sont aussi des indices certains de l'origine d'un sacramentaire.

Pour n'en citer qu'un exemple la série des fêtes communes au missel gélasien et au missel grégorien, que l'on peut assigner au VI^e siècle et qui constitue ce que l'on a fort bien appelé « le sanctoral romain foncier », est constituée par des saints romains ou honorés à Rome [4].

3° *Particularités romaines.* L'édition gallicane du gélasien *(Reginensis 316)* a supprimé toute mention des basiliques romaines, la messe de sainte Anastasie au jour de Noël, la litanie majeure du 25 avril, les processions des vêpres pascales, les collectes à certaines fêtes, etc. Mais les autres types de gélasien ont conservé plus ou moins fidèlement quelques-unes de ces particularités. Malgré toutes ces suppressions et adaptations pour un pays qui n'avait pas adopté tous

[1] Le manuscrit du *Comes* de Murbach est de la fin du VIII^e siècle. — [2] Mgr Duchesne, *Les origines du culte*, p. 132. — [3] Voir en particulier Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4^e édit., p. 301; *Le baptême suivant l'usage romain*, p. 323, *Le baptême gallican;* spécialement pour la tradition des évangiles, du symbole et du Pater, dom P. de Puniet, *Les trois homélies catéchétiques*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*. Voir à la bibliographie et article BAPTÊME, t. II, col. 251 sq. — [4] Voyez les tableaux que nous avons donnés col. 763.

les usages romains, la liturgie de Rome se trahit encore par bien des particularités, par exemple, l'institution des quatre-temps sous les désignations de *jejunium primi, septimi* et *decimi mensis;* le rite de la consécration d'église, de la *velatio virginum*, de l'ordination, etc.

Les autres manuscrits gélasiens trahissent tous, et quelquefois avec plus de netteté que le gélasien du Vatican, l'origine romaine. La preuve n'est pas à administrer ici, mais elle serait facile à établir.

4° Le titre du gélasien varie selon les manuscrits. Celui du Vatican porte *Incipit liber sacramentorum Romanæ Ecclesiæ ordinis anni circuli* [1]. Nous avons mentionné les autres titres au cours de cet article. Dans aucun manuscrit le nom de Gélase n'est donné, mais ce nom que nous n'acceptons pour le moment que sous bénéfice d'inventaire, est revendiqué, nous le verrons, par les plus anciens témoins de la tradition, et il prouve bien que l'on considérait ce sacramentaire comme d'origine romaine. Du reste la présence ou l'absence du nom d'auteur dans un livre liturgique n'a pas grande importance. Si le sacramentaire grégorien porte celui de Grégoire, c'est qu'il fallait bien alors le distinguer par ce nom de celui de Gélase.

VIII. Le Prototype gélasien et les infiltrations gallicanes. — Nous n'avons pas le manuscrit gélasien original. Les manuscrits dits gélasiens que nous avons étudiés, ont été copiés deux siècles environ pour les plus anciens, après la date supposée du prototype. De plus nous savons qu'aucune de ces copies n'est pure. La meilleure apparemment, ms. *Reginensis* du Vatican, a subi de nombreuses modifications et a reçu des additions assez considérables. Nous avons vu que certains monuments gélasiens ont des lacunes dues à des accidents; d'autres lacunes ou modifications sont le fait du copiste, qui a pris sur son archétype ce qui convenait à ses besoins et l'a transformé pour le mettre d'accord avec la liturgie du IX^e^ siècle.

Il serait intéressant de noter toutes ces modifications et les raisons qui les ont motivées. Ce travail dépasserait de beaucoup les limites d'un article. Mais il sera utile cependant d'en dire quelque chose pour fixer avec plus de précision l'origine et la nature du type liturgique dit gélasien et pour indiquer en même temps dans quel sens il faudrait poursuivre les recherches pour reconstituer à peu près le prototype gélasien.

On a vu dans les paragraphes qui précèdent que la substance des manuscrits gélasiens est bien gélasienne, c'est-à-dire qu'elle représente une liturgie romaine à peu près de la fin du V^e^ siècle ou du commencement du VI^e^. C'est vrai surtout pour le gélasien du Vatican. Mais même celui-là est fortement saturé d'additions que l'on pourrait appeler *gallicismes*, car elles semblent empruntées aux liturgies gallicanes. Nous parlerons ensuite d'autres influences qui se sont exercées sur les gélasiens.

Certaines suppressions s'expliquent aussi soit par le fait de l'époque à laquelle la copie a été exécutée, soit par celui de l'Église qui devait user de ce sacramentaire. Il est évident par exemple qu'il faut expliquer par cette raison la suppression, dans le manuscrit du Vatican, de la mention des basiliques romaines pour les stations, celle de la messe de sainte Anastasie, au jour de Noël, la litanie majeure au 25 avril (d'origine romaine), les processions des vêpres pascales, les *collectes* de certaines fêtes.

La mention au canon, après la série des saints usités à Rome, des noms : *Dionysii, Rustici et Eleutherii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti;* la prière du vendredi saint : *Respice propitius ad Romanum sive Francorum benignus imperium*, trahissent des influences franques.

Mgr Duchesne voit aussi une influence de même nature, dans la date du 13 avril adoptée pour sainte Euphémie (au lieu du 16 septembre), dans la présence de la fête de l'invention de la Croix et de la Passion de saint Jean-Baptiste : ainsi que la désignation *post clausum paschæ* appliquée aux dimanches entre l'octave de Pâques et la Pentecôte [2]. Enfin il relève certaines particularités dans les ordinations qui lui paraissent d'origine gallicane, la *consecratio manuum* dans l'ordination du sous-diacre (I, 96), le rituel des ordres mineurs (I, 95, 96) [3]. Pour le baptême, le I, 71 du gélasien est très probablement d'origine gallicane, selon Mgr Duchesne [4]. Il en est de même de l'exorcisme de l'huile et de la préface qui suit [5].

De son côté Bishop a noté dans sa note liturgique sur le *Book of Cerne*, un certain nombre de formules dans le gélasien qui lui semblent sans contredit d'origine gallicane. En voici la liste :

I, 5, Dans cette section quelques prières ne seraient pas d'origine romaine (Bishop, *op. cit.*, p. 262).

I, 42, la *Benedictio cerei* (Bishop, *op. cit.*, p. 253).

I, 43, 106, formules de style gallican (Bishop, *op. cit.*, p. 271) [6].

III, 24, 49, 53, 54, formules de style gallican (Bishop, *op. cit.*, p. 271).

III, 91 à 105, ces quinze paragraphes qui contiennent des oraisons et des messes pour les morts n'ont, selon Bishop, aucun élément romain; elles sont d'origine gallicane, ou peut-être dit-il, hiberno-gallicane *(op. cit.*, p. 269, 270, 271, 272, 244).

Il y a parmi ces prières des formules d'origine mozarabe, et dans quelques-unes même avec des traces d'adoptionisme (voir la curieuse note 3, p. 270).

III, 73, 76, bénédictions et exorcismes des maisons sont des interpolations gallicanes *(op. cit.*, p. 260).

La substitution du symbole de Nicée à celui des apôtres dans la *traditio* des catéchumènes est peut-être aussi due à une influence gallicane, voir plus loin.

IX. Autres influences : Le léonien, le grégorien, le mozarabe. — Le sacramentaire léonien est fixé par Duchesne entre les années 483 et 538, et plus probablement vers 538. Nous ne discuterons pas ici cette date; la plupart des liturgistes supposent, en tout cas, le léonien antérieur au gélasien. Ce qui est certain c'est que bon nombre de formules sont communes au léonien et au gélasien. Edmond Bishop a noté quelques-unes de ces rencontres dans la note liturgique déjà citée [7]; l'édition du gélasien de Wilson contient du reste un relevé assez complet de ces analogies entre les deux sacramentaires. Nous nous contenterons d'y renvoyer.

Il y a aussi des oraisons communes et en grand nombre au gélasien et au grégorien, ce qui ne saurait surprendre, le second de ces livres étant considéré comme une édition revisée, abrégée et modifiée du premier (voir Grégorien, *Sacramentaire).* Ces coïncidences sont aussi relevées dans l'édition Wilson. Il

[1] Sur ce titre, cf. *Thomasii opera*, t. VI, p. 3, note 2; Pamelius, *Liturgicon*, t. II, *Prolegomena;* Hugo Ménard note 2, *ad libr. sacram. S. Gregorii magni.* — [2] Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, édit, 1908, p. 135. — [3] *Id., ibid.*, p. 133, 134 cf. 358 sq. Mais ce dernier point est contesté par Dom Morin, voir plus loin col. 771. — [4] *Id., ibid.*, p. 303. — [5] *Id., ibid.*, p. 315; édit. Wilson, I, 40, p. 72. — [6] Bishop signale encore I, 91, 92, deux messes pour les morts qui ne seraient pas du gélasien primitif. Mais il doit y avoir ici une erreur dans les notes de Bishop; ces deux numéros ne sont pas une messe pour les morts. Faudrait-il dire III, 91, 92? Cf. *op. cit.*, p. 272. — [7] Ed. Bishop, *op. cit.*, p. 262. 264. Ebner suppose une autre source romaine antique, un recueil dans le genre du léonien, mais que nous ne connaissons pas. Cf. Ebner, *Quellen u. Forschungen*, p. 318 et 377, note 1.

y aurait un point plus difficile à fixer, à savoir lequel des deux textes a emprunté à l'autre, dans telle ou telle circonstance, les copies les plus anciennes que nous ayons de l'un et de l'autre livre étant à peu près du même temps.

Ce qui est plus curieux ce sont les coïncidences entre le gélasien et les livres mozarabes. Edmond Bishop en a aussi relevé quelques-unes dans la même note liturgique [1].

On verra plus loin que la *traditio evangelii*, la *traditio symboli* et la *traditio* du *Pater* sont probablement empruntées à des auteurs du Ve ou du VIe siècle : Victor de Capoue, Nicétas, saint Léon ou Chromatius d'Aquilée; et que le rituel des pénitents contient peut-être aussi des formules gallicanes.

X. Le canon gélasien. — Certains manuscrits gélasiens contiennent le canon de la messe romaine et nous devons étudier ici quelle est la valeur de cette version.

La place du Canon dans le manuscrit *Reginensis* est, on peut le dire, à la fin du missel. Il est au livre III après les messes pour les dimanches (dans l'édition Wilson, p. 234; l'éditeur remarque que ce canon semble hors de la série usuelle, p. 237, note). Il n'y a plus après cela que quelques parties qui peuvent être considérées comme des appendices du missel, les bénédictions sur le peuple des messes votives, la bénédiction de l'eau, et autres bénédictions et le service pour les défunts. Dans le sacramentaire gélasien d'Angoulême et dans celui de Saint-Gall n. *348*, le canon est aussi à la fin (Angoulême, édit. Dom Cagin, p. 117; Saint-Gall, édit. Mohlberg, p. 238) et il semble qu'il en soit de même pour le ms. de Rheichenau. Wilson, p. 237, note.

Dans le ms. *Reginensis* il porte le titre *Canon Actionis*, qui se trouve avant le *sursum corda* de la préface. Dans le gélasien d'Angoulême le titre est *Incipit Canon*, avant le *per omnia sæcula sæculorum*. Dans le missel actuel le titre *Canon missæ* est après le *Sanctus*, avant le *Te igitur*. Sur le sens du terme *Actio* et son application, voir Actio, t. I, col. 446, et sur le début du canon voir Canon, t. II, p. 1848 sq. Dans le ms. de Saint-Gall *348*, le canon n'a d'autre titre que celui d'*Item alia missa*. Sur ce point, c'est donc le manuscrit *Reginensis* qui a raison. Le canon ou *actio* débute vraiment par la préface [2].

La liste des noms dans le memento des vivants est aussi à noter.

Communicantes et memoriam venerantes inprimis gloriosæ semperque virginis Mariæ genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi, sed et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, [Dyonisii, Rustici], et Eleutherii, [Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti] et omnium sanctorum tuorum [3], *etc.*

Le manuscrit d'Angoulême porte les mêmes noms (édit. Cagin, p. 118). Le Saint-Gall *348*, *Cosme et Damiani, et sanctorum confessorum tuorum* [4] *Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti et omnium*, etc.

La liste de ces noms a permis à quelques auteurs de conclure que le manuscrit *Reginensis* avait été exécuté en France, et vraisemblablement pour l'abbaye de Saint-Denis, dont les noms *Dionysii, Rustici et Eleutherii* représentent les trois patrons [5]. Mais Dom Wilmart conteste cette opinion, et cherche, nous l'avons dit, l'origine soit à Corbie, soit dans une abbaye de la province.

La phrase *diesque nostros in tua pace disponas* dont l'insertion est attribuée par le *Liber pontificalis* à saint Grégoire se trouve aussi dans le canon. C'est une nouvelle preuve que cette recension est postérieure à l'époque de Gélase. Mais il faut remarquer que les autres variantes de la prière *Hanc igitur oblationem* qui se rencontrent plusieurs fois dans le manuscrit n'ont pas cette addition et le fait est significatif [6].

La place du *Pater* permet la même induction. C'est aussi saint Grégoire qui lui a donné cette place dans le canon.

Les variantes entre le canon du grégorien et celui du gélasien sont peu nombreuses comme on pourra s'en rendre compte par le tableau suivant :

Canon du Grégorien [7].	Canon du Gélasien.
una cum famulo tuo papa nostro illo...	*cum famulo tuo papa nostro illo, et antistite nostro illo episcopo... ET OMNIBUS ORTHODOXIS ATQUE CATHOLICI FIDE CULTORIBUS* [8].
Cosmæ et Damiani et omnium sanctorum tuorum...	*Cosmæ et Damiani, Dionysii, Rustici, et Eleutherii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti et omnium sanct. tuor...*
Hanc igitur oblationem.. ut placatus accipias...	*Hanc igitur oblationem.. ut placatus accipias (suscipias* [9]*).*
partem aliquam et societatem donare digneris...	*partem aliquam societatis donare d...*
Libera nos... et beatis apostolis tuis Petro et Paulo (? atque Andrea) da propitius...	*Libera ... et beatis apostolis tuis Petro et Paulo atque Andrea da propitius* [10].

L'examen de ces variantes a permis à Ed. Bishop qui s'est livré à une étude minutieuse des différents textes du canon romain, de conclure qu'en somme le texte du canon tel que nous l'avons dans les manuscrits gélasiens a été rédigé vers la fin du VIIe ou le commencement du VIIIe siècle, d'après le texte du canon grégorien. Il n'est donc pas sur ce point le témoin d'un usage antérieur à saint Grégoire; il devrait donc s'appeler canon grégorien plutôt que canon gélasien. D'après ces variantes, il est démontré que le groupe des gélasiens du VIIIe siècle suit, comme on pouvait s'y attendre, la classe de certains manuscrits grégoriens désignés sous les signes *Cass. Ca. Reg. Ott* [11].

[1] Ed. Bishop, *Book of Cerne*, p. 253,268, note 4 et p. 270. Cet auteur est revenu sur cette question dans un article du *Journal of theological Studies*, janvier 1907, reproduit dans *Liturgica historica*, Oxford, 1918, p. 165 sq.; *Spanish symptoms*. Voir aussi l'article de Mgr. G. Mercati, *More spanish symptoms, Liturgica historica*, p. 202 sq et Dom de Bruynes, *De l'origine de quelques textes liturgiques mozarabes*, dans *Revue bénédictine*, oct. 1913, p. 421-436. — [2] Cf. Dom Cagin, *Les noms latins de la Préface eucharistique*, dans la *Rassegna gregoriana*, août-octobre 1906. — [3] Ed. Wilson, *op. cit.*, p. 234. Les noms entre crochets ont été raturés dans le *Reginensis* mais sont encore lisibles. — [4] Ces quatre mots sont en marge avec renvoi. — [5] Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4e édit., p. 132. — [6] Cf. Wilson, *op. cit.* p. 29, 149, 150, 154, 155, 159, 160, 235, etc. — [7] Texte établi par Edmond Bishop, *Liturgica historica*, p. 83 sq. — [8] Mots ajoutés en notes tironiennes dans le *Reginensis*; en marge dans le Saint-Gall *348*; omis dans Angoulême. — [9] Ed. Bishop remarque que l'original du gélasien devait porter *suscipias*. Cf. *Liturgica*, p. 93, note 1. — [10] Angoulême a la même leçon; dans Saint-Gall *348*, les mots *atque Andrea cum omnibus sanctis* sont en marge. Pour les variantes de cet embolisme, cf. Bishop, *op. cit.*, p. 91. — [11] Et aussi, bien entendu du gélasien *Reginensis*, *Thomasii opera*, p. 80, 93, 94, et *Dictionnaire*, art. Grégorien.

C'est du reste la conclusion à laquelle nous amènent toutes nos observations sur le texte du canon dans les gélasiens. Il n'y a pas à proprement parler de texte du canon gélasien; on n'en connaît jusqu'ici aucun exemplaire. Si donc certaines parties du sacramentaire gélasien peuvent remonter, et remontent en fait, à une période antérieure à saint Grégoire, il n'en est pas ainsi du canon. S'il y a eu, comme c'est probable, un texte du canon romain remontant au pape saint Gélase, il faut dire que dans les manuscrits gélasiens connus on a substitué à ce texte un texte emprunté aux manuscrits grégoriens qui avaient cours à la fin du VII^e^ siècle et au VIII^e^ [1].

XI. L'Ordo Baptismi gélasien. — Le sacramentaire gélasien contient un ordo très complet sur le baptême, qu'il faut détailler ici, car c'est un des éléments essentiels de ce sacramentaire. Cet ordo commence au troisième dimanche de carême *quæ pro scrutiniis electorum celebratur* [2]. Au canon, après l'oraison *Hanc igitur oblationem* on récite les noms des élus et l'on dit sur eux une prière. Il y a un second scrutin le IV^e^ dimanche, un autre le V^e^ dimanche, et ainsi de suite jusqu'à la veille de Pâques.

L'annonce pour les scrutins ou *Denunciatio pro scrutiniis*, les prières pour les catéchumènes, *orationes super electos ad catechumenum faciendum*, la *Benedictio du sel*, les exorcismes, la tradition des évangiles du symbole, et du *Pater* (édit. Wilson, p. 45-50), font aussi partie du cérémonial du baptême. Enfin au samedi saint a lieu la reddition du symbole, la renonciation à Satan, la bénédiction du cierge et de l'encens qui peut être rapportée au baptême (p. 78-82); la bénédiction des fonts, enfin le baptême proprement dit (p. 85-87). On peut dire que l'octave de Pâques est consacrée aussi aux nouveaux baptisés, car il y est fait des allusions fréquentes (p. 88-101). Une autre section après le samedi de la Pentecôte, où le baptême est donné comme au samedi de Pâques, forme une sorte d'appendice où l'on trouve des formules pour imposer les mains à un catéchumène malade, ou possédé du démon, ou pour recevoir un païen comme catéchumène (p. 110-118). On trouvera l'exposition de ces cérémonies du baptême selon le rite romain (gélasien), opposé au rite gallican et au rite oriental, dans Mgr Duchesne, sous le titre l'*Initiation chrétienne* [3].

On doit donner une attention spéciale dans le gélasien au rite de la *traditio evangelii*, *traditio symboli*, *traditio orationis dominicæ*, qui fait partie de la préparation des catéchumènes. Ce rite se retrouve dans les sacramentaires ambrosien et gallicans avec des variantes assez nombreuses. Après une étude approfondie et une comparaison de ces divers textes Dom de Puniet est arrivé à des conclusions qui ont été généralement acceptées et que nous résumerons [4].

La *traditio evangelii* est donnée dans les manuscrits gallicans et dans les gélasiens principaux. Gallicans et gélasiens forment deux groupes distincts; le texte des gélasiens est indépendant de celui des gallicans et il leur est bien supérieur; il ne semble pas douteux que ces derniers n'aient emprunté leur texte aux gélasiens. Il est assez vraisemblable que cette cérémonie ait été instituée en Italie d'abord, et de là elle aurait été adoptée en Gaule. C'est pourquoi le texte des gélasiens est plus pur que celui des gallicans. C'est peut-être Victor de Capoue qui aurait institué cette cérémonie; de là elle aurait passé à Rome.

Le symbole dont la formule est donnée dans la *traditio symboli* est celui de Nicée. Il est à peu près certain que la coutume primitive à Rome fut de donner aux catéchumènes la formule du symbole des apôtres. Ne serait-ce pas ici une influence gallicane qui aurait substitué le symbole de Nicée à celui des apôtres? En tout cas comme pour la *traditio evangelii*, il y a pour la *traditio symboli* deux groupes de manuscrits, les gélasiens et les gallicans. Les documents gallicans, mozarabes et ambrosiens ont chacun leur formule, différente de celle des gélasiens et empruntée à des sources diverses. On a proposé comme auteur de la source romaine Nicétas; Dom de Puniet propose saint Léon.

Pour l'*expositio orationis dominicæ* comme pour celle de l'évangile, les documents gallicans et ambrosiens suivent les gélasiens, mais le texte de ces derniers est beaucoup plus pur et plus près de la source. L'auteur de cette *expositio* qui a des relations avec Tertullien, serait Chromatius d'Aquilée († 408).

La conclusion de l'auteur est que les trois homélies de la *traditio* faisaient partie du prototype gélasien, et représentent un usage romain du VI^e^ siècle. Ce sont les gallicans qui ont emprunté au rite romain l'*expositio evangelii* et l'*expositio orationis dominicæ*. S'ils ne lui empruntèrent pas l'*expositio symboli* c'est qu'ils avaient à leur usage et depuis longtemps une autre formule.

L'étude de ces textes amène Dom de Puniet à donner quelques indications nouvelles pour la classification des manuscrits du gélasien [5].

Une autre conclusion à laquelle était arrivée déjà Bishop, c'est que vraisemblablement ces trois traditions au lieu d'être réunies le même jour étaient réparties sur trois scrutins différents [6].

XII. Les ordinations. — Le gélasien contient un cérémonial des ordinations sous ce titre *Ordo qualiter in Romana Sedis apostolicæ Ecclesia presbyteri, diaconi vel subdiaconi eligendi sunt*. Cette cérémonie se trouve au samedi *in mense primo*, c'est-à-dire au samedi des quatre-temps de carême (édit. Wilson, p. 21-30). On doit rapporter au même chapitre toutes les prières et bénédictions qui se trouvent à la fin du même premier livre (p. 144-160) et qui sont une addition aux prières du samedi des quatre-temps de carême. On y trouve des instructions pour tous les ordres, *psalmiste*, portier, lecteur, exorciste, acolyte, sous-diacre, évêque et des messes pour les anniversaires d'ordination, enfin pour la consécration des vierges. Les numéros LXXXII et suivants du III^e^ livre, *oratio pro renutiantibus sæculo, pro eo qui prius barbam tondet*, peuvent se ranger aussi dans le même chapitre.

Il y a dans cette partie du gélasien, comme dans les autres un mélange des cérémonies romaines anciennes avec des additions gallicanes. C'est une liturgie composite dont il n'est pas toujours facile de séparer les éléments. Mgr Duchesne s'y est appliqué non sans succès [7]. Mais il faut remarquer cependant que les

[1] Le P. Grisar veut retrouver dans le *Canon dominicus papæ Gelasi* du missel de Stowe un texte ancien du canon, en réalité le texte gélasien primitif. C'est ce qu'il s'est efforcé de démontrer dans un article : *Der kurzlich veröffentlichte älteste Messkanon der römische Kirche. Text des Canon Gelasii*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1886, Innsbruck, t. X, p. 1-35, où il fait ressortir les archaïsmes du texte. Ce *canon dominicus papæ Gelasi* a été édité d'abord par Warren, *Liturgy and ritual of the celtic Church* Oxford, 1881, puis par Mac Carthy, *Transactions of the royal Irish Academy*, t. XXVII, 1885, et enfin par G. F. Warren, *Bradshaw Society*, t. XXXII. Grisar dans l'article cité a aussi donné une édition du texte du canon. — [2] Ed. Wilson, *The gelasian Sacramentary*, p. 34. Il y a quelques divergences sur ce point dans les différents manuscrits du gélasien. Elles sont indiquées par Wilson, p. 37. — [3] Mgr Duchesne, *op. cit.*, p. 299-348. — [4] *Les trois homélies catéchétiques du sacramentaire gélasien*, dans *Revue d'hist. eccléS. de Louvain*, 1904, t. V, p. 505, 755, et t. VI, p. 15 et 304 sq. — [5] Dom de Puniet, *op. cit.*, *Revue d'hist. eccléS.*, *loc. cit.*, t. VI, p. 317. — [6] Ed. Bishop, *Dublin Rev.*, t. CXVI, p. 273 sq. — [7] *Origines du culte chrétien*, p. 387 sq.

Statuta Ecclesiæ antiqua que Duchesne considère comme un recueil purement gallican, contiennent des *Capitula de ordinationibus clericorum* qui sont non pas « de la pure liturgie gallicane », mais une liturgie d'origine gélasienne [1].

XIII. Le rituel pour les pécheurs publics. — Cet *ordo* se trouve au mercredi des cendres et il est précédé par les *orationes et preces super paenitentes* (édit. Wilson, p. 14-15). On n'entendra plus parler d'eux jusqu'au jeudi saint. Ils sont alors admis à la réconciliation à la suite de prières, d'exhortations et d'une messe spéciale (p. 63-69). Une *reconciliatio paenitentis ad mortem* a été insérée dans ce même cérémonial.

La discipline de la pénitence publique a subi dans le cours des temps des variations qui sont étudiées ailleurs. Voir Pénitents. Il suffira de noter ici que le rituel du gélasien ne remonte pas dans sa dernière rédaction au delà du VIIe siècle, encore que certaines formules soient certainement plus anciennes. Mgr Duchesne qui a étudié aussi à part cette partie du gélasien se demande si nous ne sommes pas ici en présence d'un rituel gallican plutôt que romain, mais il fait remarquer aussitôt que le style des prières est bien romain, et que la mention *in capite jejunii* est aussi caractéristique de l'usage romain [2]. Le choix de ce mercredi et la réclusion du pénitent dans un monastère seraient l'indice d'une époque postérieure au Ve siècle. La messe ne conserve pas trace non plus du renvoi des pénitents qui s'est maintenu assez longtemps et qui, en tout cas, était encore observé à Rome au milieu du Ve siècle [3]. Le grégorien d'Hadrien n'a conservé de toutes ces longues cérémonies que quelques formules. Les gallicans ont aussi un formulaire très abrégé.

XIV. La date et l'auteur du sacramentaire gélasien. — Est-il possible à l'aide des données que nous avons réunies dans les sections précédentes d'établir la date du sacramentaire gélasien? Mgr Duchesne a cru pouvoir le faire d'une façon très catégorique. Selon lui, par sacramentaire gélasien il faut entendre un recueil liturgique romain importé en France assez longtemps avant Hadrien, assez longtemps après saint Grégoire. Et il s'est efforcé de déterminer cette date par une étude plus attentive des manuscrits.

Dans le plus ancien des gélasiens (le *Reginensis* du Vatican) on ne trouve pas les stations des jeudis de carême: c'est un point de repère car nous savons qu'elles furent instituées par Grégoire II (715-731). L'original romain était donc antérieur à la mort de ce pape. En revanche on y trouve certaines choses qui n'ont pu y être introduites avant le VIIe siècle, un *capitulum sancti Gregori ipapæ*, I, 21. Le nom de saint Grégoire au canon de la messe serait un autre indice, mais ces noms peuvent facilement être ajoutés et ne prouvent pas grand chose pour la date du prototype. Les stations des mercredi, vendredi et samedi de la semaine de la quinquagésime, les quatre fêtes de la Vierge et celle de l'exaltation de la Croix, seraient, d'après le même critique, d'institution postérieure à saint Grégoire († 604) et par suite fourniraient une nouvelle preuve pour la fixation de la date. Mais comme elles sont antérieures au pape Serge (687-701), celle de l'Exaltation de la Croix étant vraisemblablement postérieure de peu à 628, l'original romain du gélasien devrait se placer entre 628 et 731 [4]. Donc il ne saurait être de Gélase (492-496).

A ces preuves Mgr Duchesne ajoute celles-ci. Aucun des manuscrits gélasiens ne porte le nom de Gélase. Le titre est d'ordinaire *Liber sacramentorum Romanæ Ecclesiæ*.

Il est vrai que dès le IXe siècle, Walafrid Strabon et Jean Diacre attribuent ce sacramentaire à Gélase [5]. Des catalogues de manuscrits du IXe siècle ou du Xe parlent aussi de sacramentaires gélasiens [6]. Mais, selon Mgr Duchesne, les liturgistes du IXe siècle qui ont les premiers attribué ce sacramentaire à Gélase, ont été égarés par une notice du *Liber pontificalis* et par celle de Gennadius qui attribuent à ce pape des compositions liturgiques [7]. Il n'en fallait pas davantage pour inculquer l'idée que Gélase avait publié un sacramentaire. Alcuin et les autres adoptèrent cette idée qui devint un dogme d'école; la situation du sacramentaire gélasien était désormais inexpugnable. Mais pour nous cette désignation ne saurait avoir aucune valeur et le dit sacramentaire reste fixé à la date 621-731 [8].

Ce jugement, il faut bien le dire après Bishop, a mis le désarroi parmi les liturgistes et menace encore d'égarer bien des gens pour le plus grand dommage de ces études. Il est donc bon à la suite de Bishop et d'autres critiques que l'argumentation de Duchesne n'a pas convaincus, d'établir la thèse qui n'est au fond que celle des savants liturgistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. En effet Tommasi, Muratori, Lebrun, Martène, etc., reconnaissent que le sacramentaire en question est bien originairement un sacramentaire romain de la fin du Ve siècle et qu'il a vraisemblablement pour auteur le pape Gélase.

Il est bien entendu que tant qu'on n'aura pas retrouvé le manuscrit original ou un manuscrit étroitement apparenté à celui-là, ce qui du reste paraît malheureusement peu probable; tant qu'on n'aura d'autres témoignages pour établir l'autorité et l'antiquité du gélasien que les manuscrits du VIIIe et du IXe siècle, tous certainement interpolés, on devra toujours faire une part à la conjecture.

Mais nous croyons possible, avec les indices que nous possédons, d'établir à peu près la date du gélasien primitif, le nom de son auteur et même assez approximativement l'état du gélasien primitif. C'est ce que se sont efforcés de démontrer dans ces dernières années Edmond Bishop, Probst, Dom Plaine, Dom Morin, Dom Wilmart, Grisar, dont nous résumerons les principaux arguments [9].

La démonstration par le calendrier. Il y a dans le calendrier gélasien tel que les manuscrits nous le donnent, quatre catégories de fêtes :

1° Fêtes communes au gélasien et au grégorien;
2° Fêtes propres au gélasien;
3° Fêtes propres au grégorien;
4° Fêtes propres au gélasien du VIIIe siècle.

Celle du § 1° et 2° représentent l'apport des Ve et VIe siècles; celles du § 3°, les fêtes ajoutées à la fin du VIe et au VIIe siècle; celles du 4° ont été ajoutées au VIIIe siècle. Cette classification lumineuse nous permet

[1] Cf. Dom Morin, *Revue bénédictine*, t. XXX, p. 341. — [2] *Les origines du culte chrétien*, 4e édit., p. 444. — [3] Sozomène, *H. E.*, VII, 16. Sur cette *Missa paenitentium* dont Hugo Koch a récemment discuté l'existence, à tort, cf. Mgr Duchesne, *op. cit.*, p. 452 et 174. — [4] Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1908, p. 131 sq. — [5] Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, c. 22; Joh. Diaconus, *Vita S. Gregorii*, l. II, n. 17. — [6] Notamment celui de Saint-Riquier, *Chronicon Centulense*, *P. L.*, t. CLXXIV, col. 1261. Cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, p. 28. — [7] Voir les textes cités au § 1. — [8] *Op. cit.*, p. 131. Cette opinion a été à peu près acceptée par Wilson, *The gelasian sacramentary*, Oxford, 1894, p. LXI, par Lejay et par bien d'autres que la réputation de Duchesne a entraînés. Basnage avait déjà combattu l'authenticité du gélasien au XVIIe siècle: *Antiquité d'une liturgie publiée par Tommasi*, Amsterdam, 1725. — [9] Il est bien regrettable que Dom Cagin, pour les raisons exposées plus haut, n'ait pas pu donner pour l'édition du gélasien d'Angoulême cette introduction où il aurait apporté, sur les origines du gélasien, une contribution de premier ordre.

donc de remonter au Ve-VIe siècle, et de retrouver sous le gélasien composite du VIIIe siècle, une couche liturgique plus ancienne, qui remonte à peu près à l'époque de Gélase [1].

Dom Plaine fait remarquer au sujet du calendrier que le livre II du gélasien ne devait contenir que des martyrs. Il commence en effet par une *denuntiatio* spéciale aux martyrs, et se termine par la rubrique : *Explicit liber secundus de natalitiis sanctorum martyrum;* et par le fait le *Reginensis* ne contient que des fêtes de martyrs, à l'exception des deux fêtes de la Croix et des quatre fêtes de la sainte Vierge dont la présence s'explique par d'autres raisons liturgiques [2]. Les trois fêtes de confesseurs mentionnées dans ce second livre, sont des fêtes de confesseurs dont le titre *confessor* a le sens ancien, antérieur à saint Grégoire, à savoir ceux qui ont souffert la persécution, mais non jusqu'à la mort. Le titre de martyrs leur est du reste donné par Grégoire de Tours [3].

Certains saints du calendrier gélasien sont supprimés dans le grégorien, comme sainte Julienne, saint Magnus, saint Rufus, sainte Prisca. D'autres sont ajoutés dans le grégorien : saint Adrien, saint Chrysogone, sainte Sabine, sainte Anastasie.

La rédaction du calendrier gélasien convient donc à une époque où le culte des confesseurs (au sens de saints qui n'ont pas subi la persécution) n'était pas encore admis à Rome et où les seules fêtes célébrées étaient celles des martyrs, ou de confesseurs ayant subi la persécution [4].

La forme du symbole de Nicée (I, xxxv) dans le gélasien ne contient pas de *Filioque* et remonte probablement à une époque antérieure à saint Grégoire, à Cassiodore, à saint Isidore et aux conciles d'Espagne du VIe siècle qui admettent le *Filioque* [5].

L'emploi du terme *consignatio* pour la confirmation est aussi un archaïsme du temps de saint Grégoire on disait *confirmatio*. Le rituel de la pénitence publique dans le gélasien est sous une forme plus ancienne que dans les plus anciens *ordines*. Il en est de même de celui des ordinations [6] et de l'*actio nuptialis* [7].

Tous les arguments de cette démonstration n'ont pas la même valeur assurément, mais l'auteur nous semble avoir assez bien démontré la thèse de l'authenticité des parties principales du gélasien.

Le P. Grisar dont le P. Plaine ne semble pas avoir connu la thèse, arrivait de son côté au même résultat et prouve qu'il existe un texte du canon gélasien antérieur à saint Grégoire [8]. Probst de son côté, et indépendamment, semble-t-il, de Dom Plaine et même d'Edmond Bishop, établissait l'origine du gélasien [9]. Malheureusement il ne connaissait ni les travaux de Bishop, ni l'édition de Wilson et s'en tient à celle de Tommasi et de Gerbert.

Ed. Bishop a développé un autre argument qui a été peu remarqué, mais qui a sa valeur Si le gélasien, comme le veut Duchesne, est le sacramentaire romain dont la composition se place entre les années 628 et 731, il semble qu'il n'y ait plus de place pour le grégorien. Celui-ci, de l'aveu de tous, est un sacramentaire postérieur au gélasien primitif. mais, si l'on ramène la composition du gélasien à une date aussi basse que le VIIe ou le VIIIe siècle, on peut se demander où et quand le grégorien fut composé.

On peut se demander aussi, sur quel sacramentaire saint Grégoire a travaillé, pour composer son sacramentaire, si le gélasien primitif est postérieur à la date de sa mort 604. L'authenticité du gélasien repose donc en partie sur celle du grégorien. Voir GRÉGORIEN (Sacramentaire).

Comme nous l'avons déjà dit, Bède le vénérable, fait usage d'un sacramentaire qui ne peut être que le gélasien (col. 757). Mais Bède est mort en 735 à un âge avancé, cela nous reporte donc selon l'évaluation la plus modérée au commencement du VIIIe ou à la fin du VIIe siècle, bien au delà en tout cas du *terminus ad quem* que l'on avait proposé. Enfin il nous semble que l'on peut retrouver dans la *Regula* de saint Benoît des allusions au gélasien (voir le § suivant).

XV. LE SACRAMENTAIRE GÉLASIEN ET LA REGULA SANCTI BENEDICTI. — La *Regula sancti Benedicti* est un document de la première partie du VIe siècle, écrit probablement entre les années 535-547. Or nous avons relevé autrefois un certain nombre de passages et de termes qui présentent, selon nous des analogies assez frappantes avec le gélasien [10]. Quelques-unes de ces expressions liturgiques peuvent évidemment se rencontrer dans d'autres documents. Mais le nombre de ces coïncidences est assez considérable pour suggérer, semble-t-il, l'idée d'un même vocabulaire dont la présence dans deux documents indique une époque assez voisine, même si l'on n'admettait pas une influence directe de l'un sur l'autre. Nous n'insisterons pas sur les termes suivants qui sont assez généraux mais dont le sens a varié parfois suivant les époques et qui ont dans la *Regula* et dans le gélasien exactement la même signification, ainsi : *agenda vespertina, vigiliæ, matutinæ, solemnitates, natalitia sanctorum, festivitates, oratio dominica, dominico die, litania kyrie, agenda matutina.*

Les expressions suivantes sont déjà plus significatives :

in capite quadragesimi cap. XLI XLVIII, XLIX, *Qualiter vigiliæ agantur.* Cap. XIV.	*feria IV in capite quadragesimæ*, p. 15 [11]. *Ordo... qualiter ad vigiliam ingrediantur*, p. 79
De quadragesimæ observatione, cap. XLIX.	*In observatione jejunii*, p. 18.
Per septimanæ circulum, post sex mensium circulum, cap. XVIII, LVIII.	*Ordinis anni circulum*, p. 1.
Sic accedant ad pacem, ad communionem. Cap. LXIII.	*Est sic ad benedictionem accedat*, p. 144.
Et parvissimo intervallo custodito.... mox matutin isubsequantur.... parvo intervallo mox accedant ad lectionem. Cap. VIII et XLII.	*Est post modicum intervallum mox incipiant omnes kyrie cum litania*, p. 22.
In via directis... dirigendi in via, cap. LXVII.	*Dirige viam famuli tui... viam illius dirigas... dirige nos in viam*, p. 245, 247.

[1] Dom Wilmart, *Le Comes de Murbach*, dans *Revue bénédictine*, t. XXX, 1913, p. 64 sq. — [2] Selon Dom Plaine toutes ces fêtes, malgré l'assertion de Duchesne, ne seraient pas postérieures au Ve siècle, *loc. cit.*, p. 145. — [3] Dom Plaine, *De sacramenti Gelasiani authent.*, p. 143. — [4] Je ferai remarquer cependant que le léonien, considéré comme antérieur au gélasien, a une fête pour saint Sylvestre. — [5] Dom Plaine, *op. cit.*, p. 381 sq. — [6] Dom Plaine, *op. cit.*, p. 386, et 577 sq. — [7] Dom Plaine, p 579, 580. — [8] *Der kürzlich veröffentlichte älteste Messkanon der römische Kirche. Text des Canon Gelasii, zusammenhang mit der älteren sowie namentlich mit der gregorianischen Liturgie*, dans *Zeitschrift für Kathol. Theologie*, 1886, Innsbruck, t. X, p. 1-35. Cf. aussi ses articles sur les *Stations* et sur le sacramentaire romain cités à la bibliographie. — [9] *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, Münster-i-W., 1892. — [10] *Le Book of Cerne, Les liturgies celtiques et gallicanes et la liturgie romaine*, dans *Revue des questions historiques*, 1904, t. XXVII, p. 210-222. — [11] Sur cette expression très caractéristique, voir la note de Vezzosi, *Thomasii Opera*, t. VI, p. 14, 15, et notre article : CAPUT JEJUNII, t. II, col. 2134 [illegible]

Et sic omnia temperet... hora sic temperetur, cap. XLI.	*Et sic temperent, ut in Trinitatis numero ipsæ litaniæ fiant*, p. 84.
Miserrima conversatione, cap. I.	*Conservatione turpissima*, p. 114.
Nostræ servitutis officia, solitum pensum servitutis nostræ, servitutis militiam, cap. II, XVI, XLIX.	*Debitum nostræ servitutis*, p. 365, *debitæ servitutis officio*, p. 61, *nostræ servitutis augmento*, p. 357, *sacræ servituti*, p. 32.
De fratribus qui proficiscuntur, cap. LI.	*Orationes ad proficiscendum in itinera*, p. 245.
Deo auxiliante, adjuvante Deo, cap. I.	*Auxiliante Domino Deo*, p. 22, 125.
ut non solum detrimenta gregis sibi commissi non patiatur, cap. II.	*ne grex tuus detrimentum sustineat*, p. 65.
Processu vero conversationis,... dilatato corde... curritur via mandatorum Dei, prol.	*Viam mandatorum dilatato corde curramus*, p. 247.
hoc (psalterium) *utinam septimana integra persolvamus*, cap. XVIII.	*Vespertinæ laudis officia persolvuntur*, p. 213.
et præveniant horas canonicas, cap. XXXVII.	*solemnia quæ præsentibus sacrificiis prævenimus* p. 3, et alibi passim.
nihil extra præceptum Domini, quod absit, debet, cap. II.	*Tempore, quod absit, mortalitatis*, p. 355.
Domus Dei (pour le monastère) cap. LIII, LXIV.	*in domo Dei*, p. 145, 147.

Enfin quelques autres semblent bien les expressions empruntées à la même source :

— *Cum spirituali gaudio sanctum Pascha expectent*, cap. XLIX.	*Desiderantes expectant ventura.... sanctum paschale mysterium*, p. 98.
— *Petat ab omnibus pro se orari, postulantes pro se orari*, cap. XXXV, XXXVIII.	*Postulans sacerdos pro se orare*, p. 74.
— *ut regni ejus mereamur esse consortes*, prologus.	*Beatitudinis jubeas esse consortes*, p. 302.
— *oderit vitia, diligat fratres*, cap. LXIV.	*Odiant superbiam, diligant veritatem*, p. 152.
— *Expositiones quæ ab orthodoxis catholicis patribus factæ sunt*, cap. IX.	*Et omnium fidelium catholicorum orthodoxorum... quiescunt*, p. 310 [1].
Jam se tremendo judicio præsentari existimet, cap. VII.	*pro quibus tremendæ pietati tuæ*, p. 266 [2].
Nam pius dominus dicit : nolo mortem peccatoris sed ut convertatur et vivat, prol.	Le Gélasien contient plusieurs allusions à ce texte, p. 21, 66, 77, 255, 314 [3].

Il est évident que si ces relations entre les deux documents paraissent fondées, on en peut tirer des conclusions intéressantes. Si l'un des deux s'inspire de l'autre, il semble bien par la nature des passages cités que c'est la règle qui emprunte au document liturgique. On sait du reste que le vocabulaire de saint Benoît est d'une extrême pauvreté et qu'il emprunte un peu de toutes mains. Il est certain en outre que le Mont-Cassin était dans les limites où se faisait plus vivement sentir l'influence religieuse de Rome. Toutes les questions relatives au cursus des offices qu'il a institué sont loin d'être encore résolues, mais on ne contestera pas, je pense, qu'il suppose le cursus romain déjà existant. En tout cas, saint Benoît dit formellement qu'il emprunte à l'Église romaine l'usage de chanter un cantique à laudes, *canticum unumquodque die suo ex prophetis, sicut psallit Ecclesia Romana, dicatur*. Cap. XIII.

Pour la messe il s'en tient à l'usage courant. Mais quel était cet usage pour lui? Ce ne pouvait guère être dans cette partie de l'Italie que l'usage romain représenté par un sacramentaire romain. Or ce n'était pas le grégorien, dont la rédaction est certainemnet postérieure à saint Benoît, ni le léonien qui n'est pas un sacramentaire proprement dit, mais plutôt une collection de prières liturgiques [4]. Ce ne pouvait donc être que le gélasien et il nous semble que les analogies relevées fortifient cette hypothèse. La règle ayant été écrite avant 547, cela donnerait comme *terminus ad quem*, une date qui est à peu près celle reconnue par la tradition pour la composition du gélasien primitif.

XVI. Bibliographie. — Basnage, *Antiquité d'une liturgie publiée par Tommasi*, Amsterdam, 1725. — Dom S. Bäumer, *Ueber das sogen. Sacram. Gelas.*, dans *Histor. Iahrb.*, t. XIV, 1893, p. 241-301; sur cet article et la part de Bishop dans sa rédaction, cf. Ed. Bishop, *Historia liturgica*, Oxford, 1918, p. 39. — E. Bishop, *Book of Cerne; Liturgica historica*, Oxford, 1918; *The earliest Roman-Book*, dans *Dublin Rewiew*, 1894, t. CXVI, p. 273 sq. — Bishop et Gasquet, *The Bosworth Psalter*, London, 1908, p. 154. — Dom P. Cagin, *L'observation paléogr. dans l'étude du sacramentarium triplex de Saint-Gall*, dans *Mélanges Chatelain*, Paris, 1910, p. 92-112; *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, 1920; *Le sacramentaire triplex de Gerbert*, dans *Revue des bibliothèques*, 1899, t. IX, p. 347-371; *Note sur le sacramentaire de Gellone*, dans *Mélanges de littérature et d'hist. relig. pour le jubilé du cardinal de Cabrières*, Paris, 1899, t. I, p. 231-290. — U. Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VII, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remi*, Paris, 1900. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, *Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, Paris, 1886. — Mgr L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1908, Paris; *Liber Pontificalis*, Paris, 1886, t. I, p. 257. — Ebner, *Quellen u. Forschungen*, Freiburg i. Beisgau, 1896, p. 374 sq. — Gerbert, *Monumenta veteris Liturgiæ alemanicæ*, Typis S. Blasii, 1777. — Grisar, *Das römische Sacramentar u. die liturg. Reformen im sechsten Iahrh.*, dans *Zeitschr. f. kath. Theol*, 1885, t. IX, p. 36, 561, 594; *Die Stationsfeier u. der erste römische Ordo ein Beitrag zur Gesch. der röm Messlit. aus der Zeit ihres Abschlusses am Ende der VI Iahrh.*, dans

[1] Le sacramentaire de Bobbio emploie aussi le terme *fidelium catholicorum orthodoxorum*. Selon Ed. Bishop, cette expression est d'origine gallicane, *Book of Cerne*, p. 271. Il ne dit pas pour quelle raison, sinon parce qu'on la trouve dans le livre de Bobbio. Mais l'origine de ce dernier est justement en question ou du moins l'était encore au temps où Bishop publiait sa note. Il est plus certain encore aujourd'hui que le missel de Bobbio a subi les influences les plus diverses, qu'il est un recueil de textes liturgiques, mais un recueil dépourvu d'attaches locales déterminées. Cf. *Dictionn*, t. II, col. 939, Dom Wilmart, Bobbio (Missel de). De plus Bishop n'explique pas comment saint Benoît, dont la culture est exclusivement latine, aurait employé ces termes. — [2] Il est vrai qu'Ed. Bishop pense que le terme *tremendus* rapporté au jugement n'est pas romain mais gallican, *Book of Cerne*, p. 250. Mais il n'a pas pensé à ce passage de la *Regula*, dont l'inspiration est à peu près uniquement romaine. — [3] Quelques-uns de ces passages d'après Bishop seraient de rédaction gallicane, mais le rapprochement n'en est pas moins curieux. Cf. *Book of Cerne*, p. 249. — [4] D'un examen qui demanderait sans doute à être plus détaillé, il ne nous a pas paru que les analogies du léonien avec les termes de saint Benoît fussent aussi fréquentes, et du reste bon nombre d'expressions qui se trouvent dans le léonien et dans saint Benoît, ont pu venir à celui ci par le gélasien qui a fait tant d'emprunts au léonien.

Zeitsch. f. Kath. Theol., 1885, t. IX, p. 385-422. — Hans Lietzman, *Petrus u. Paulus in Rom. Liturgische u. archäologische Studien*, Bonn, 1915. — Dom C. Mohlberg, *Das fränkische Sakr. gelasianum*, Münster-in-Westf., 1918. — Muratori, *Liturgia romana Vetus*, Venetiis, 1748. — Dom Plaine, *De sacramenti Gelasiani substantiali authenticitate*, dans *Studien u. Mittheilungen*, 1901, p. 131-147; 381-389; 577-588. — Probst, *Duchesne u. die drei ältesten röm. Sakram., Zeitschr. Theol.*, XV, 1893, p. 193-213; *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*, Münster-i-W., 1892, p. 143 sq. *Das Gelasianische Sacramentar.* — Dom de Puniet, *Les trois homélies catéchétiques du Sacramentaire Gélasien pour la tradition des évangiles, du symbole et de l'oraison dominicale*, dans *Rev. d'Hist. ecclés. de Louvain*, 1904, t. V, p. 505-521, 755-786; t. VI, 1905, p. 15-32, 304-318. — Tommasi, *Codices Sacrament. nongentis annis vetustiores*, in-4°, Romæ, 1680. *Opera omnia*, in-4°, Romæ, 1751, t. VI. — Dom A. Wilmart, *Le comes de Murbach*, dans *Rev. bén.*, XXX, 1913, p. 64 sq.; *L'index liturgique de Saint-Thierry*, *Rev. bén.* t. XXX, 1913, p. 437 sq.; *Le Génie du rit romain*, par E. Bishop, *édit. annotée* par Dom A. Wilmart, Paris, 1921. — M. Varin, *Les altérations de la Liturgie grégorienne en France, Académie des Inscr. et Belles-Lettres, Mémoires présentés par divers savants*, I série, t. II, p. 577 sq. — R. Zöpffel, *Gelasius I*, dans *Realencyclopädie*, 1899, t. VI, p. 473-475. — H. A. Wilson, *A classified Index to the Leonine, Gelasian and Gregorian sacramentaries*, Cambridge, 1892. — Voir GRÉGORIEN (Sacramentaire).

F. CABROL.

GELLONE (SACRAMENTAIRE DE). — I. Origine. II. Paléographie et ornementation. III. Publications fragmentaires. IV. Description.

I. ORIGINE. — Le manuscrit lat. *12048* de la Bibliothèque nationale est généralement désigné sous le titre de « Sacramentaire de Gellone ». On ne peut assurer qu'il ait été transcrit dans le *scriptorium* de ce monastère, mais quelle que soit la circonstance qui le fit entrer à Gellone il ne quitta plus cette maison pendant de longs siècles, depuis l'époque carolingienne jusqu'à nos jours [1]. D'un examen attentif, il fallait avouer n'avoir pu relever « dans ce manuscrit que fort peu d'indices propres à faire découvrir l'Église pour laquelle il fut exécuté. » Il fallait en même temps reconnaître que le livre servait à Gellone dès l'époque carolingienne, car on lit :

fol. 123 v° et 124 : *Gellonis Willelmi liber.*

fol. 274 : *Liber Gellonis,*

fol. 276 v° : *Missale de Gillone.*

Et, qui ce est plus explicite et vraiment décisif, au fol. 276 (*Dedicatio baselice Sancti Salvatoris in Gellone.* Cette mention a été ajoutée après coup tandis que c'est la première main qui a inséré dans le texte du martyrologe, au 25 juin, cette notice :

fol. 270 : *VII kal. julii Rasbacis monasterio dedicatio ecclesie sancti Audoini episcopi.*

Et encore le 26 août :

fol. 272 r° : *VII kal. sept. Rasbac mn..... sci Quitvalerdi mr....*, enfin le 30 août :

fol. 272 r° : *III kal. sept.... Rasbacis monas. dep. Aigilli abbatis.* Dans tout ceci, il serait question de l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux, laquelle fut fondée par saint Ouen.

Au fol. 184, une litanie composée de douze noms seulement, comprend ceux de Nazaire (Nantes), Symphorien (Autun), Mélaine (Rennes), et un saint Étienne (qui n'est pas, semble-t-il, le protomartyr). Tout ceci peut difficilement mettre sur la voie d'une aire géographique.

Le martyrologe abrégé *(Breviarium)* du sacramentaire de Gellone donnera peut-être un jour la solution du problème. Dans la notice 23e de l'édition du Martyrologe hiéronymien [2] on lit les indications suivantes :

Breviarium Gellonense progenie gaudet copiosa. Inde contracta brevius sunt G. 914, *Augustanum, Labbeanum, Treverense, Autissiodorense, Morbacense, alia quoque fortasse nondum visa aut examinata. Sed haud ipse Codex* G (ellonensis) *fons est ceterorum, quos dixi et similium. In* G *enim errores animadverto, a quibus alii codices sunt immunes; ex gr. sæpe* abb *pro alibi. Quare breviaria typi contractioris quæ ad formam Gellonensis accedunt, ab aliis exemplaribus, non ab ipso Gellonensi derivata esse comperimus. Ad Gellonensis vero originem certa via pervenire non possumus. In codice quidem* G. 914 *(cœnobii S. Galli) qui cum Gellonensi familia conjunctus manifesto est* [3] *initio martyrologii legitur : I. nom. s. trin. Breviarium de martyrologium circulum anni transcriptus de libris civitatibus Lugdonensium Vinnensium, Acustodinensum et Gratinopolitanæ (sic) urbis juxta hieronymum*, etc. *Sed codices Lugdunenses, Viennenses, etc. martyrologii, unde breviaria familiæ* G. *videntur derivata minime ad nos pervenere. Codex ipse* G. 914 *ad* G. *accedit forma simili Labbeanæ sed breviari. Interdum* G. 914 *est ipso* G *plenius; ex. gr. ad VII kal. jan. refert nomen civitatis Antiochiæ quod in* G. *desideratur. In summa, familia* G. *et in primis codex* G. 914 *accedit modo ad altercum e plenioribus exemplaribus nobis notis, modo ad horum nullum; et liquido patet pendere ab exemplari pleniore, quod ad nos minime pervenit. Quare mirum haud est in Codice* G *et in uno aut altero e breviariis ejus familiæ nonnulla reperiri, quæ in plenioribus nobis desiderantur; ex. gr. festum Hippolyti et Hadriæ V id. nov., de quibus vide quæ scripsi alibi* [4]*; item natalis Optati episcopi V kal. dec. de quo op. cit.* [5]. *Breviarium* G. *cum tota etiam progenie supplendis martyrologii plenioris lacunis interdum inservit.*

Reste à entreprendre l'étude des particularités du martyrologe abrégé de Gellone : *quæ huic breviario propria sunt neque a hieronymianis derivata.*

Dans le corps du sacramentaire on ne relève guère d'indices propres à faire découvrir l'église pour laquelle il fut exécuté.

Dans l'*Exultet* du samedi saint, il n'est question que du pape : *Una cum patre nostro beatissimo viro papa nostro* [6] *illo quiete temporum concessa...* (fol. 59). La liste des saints mentionnés dans le *Communicantes* se termine par ces mots : ... *Cosme et Damiani, Helarii, Marthini, Agustini, Gregorii, Geronimi, Benedicti....* (fol. 144).

Les prières copiées sous les rubriques : *Benedictio regalis* (fol. 165) et *Missa pro regibus* (fol. 221) ne contiennent que des formules assez banales : *Benedic huic principem nostrum... Tu præsentem insignem regem... Benedic hunc, clementissime, regem illum... Deus qui regnorum omnium et Romanorum maxime*

[1] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, part. I, p. 80, n VII; Le même, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 222. — [2] Dans *Acta sanctorum*, novembre, t. II, p. [XXX], n. 23. — [3] Ce point avait déjà été établi dans l'excellent catalogue de G. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von Sanct-Gallen*, in-8°, Halle, 1875, p. 335; Dom F. Cagin, *Note sur le sacramentaire de Gellone*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, in-8°, Paris, 1899, t. I, p. 231-290; H. M. Bannister, dans *Journal of theological Studies*, 1908, t. IX, p. 398, 408, assigne au sacramentaire de Gellone la date 772-795. — [4] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 199 sq. — [5] *Ibid.*, t. II, p. 222. — [6] Le mot *nostra* a été biffé dans le manuscrit.

protector imperii, da servis tuis regibus nostros (sic) *ill. triumphum virtutis tuæ scienter excolere.... Ut principibus nostris famulis tuis ill. regimen tuæ adpone sapientia* (sic) .... *Deus qui prædicando et nostri regni evangelium Romanum imperium præparasti, prætende famulis tuis ill. principibus nostris arma cælestia.*

Les litanies du fol. 184 ne mentionnent que les saints dont les noms suivent : *Sancta Maria, Sancti*[1] *Petri, S. Paule, S. Andreas, S. Johannes, S. Laurenti, S. Stephani, S. Mauricii, S. Nazari, S. Symforiani S. Martini, S. Melani, S. Germani.*

II. Paléographie et ornementation. — Le sacramentaire de Gellone (0,29 × 0,17) est écrit en semi-onciale et minuscule de la seconde moitié du VIIIe siècle. L'ornementation offre un réel intérêt, aussi nous regrettons qu'une note, prise en étudiant l'illustration de ce manuscrit et inventoriant toutes les figures, croquis, lettres ornées et majuscules, confiée par nous à

4913. — Lettre ornée du *Sacramentaire de Gellone.*

un religieux bénédictin ne nous ait jamais été restituée. A bien des égards, il semble qu'une influence exotique se soit exercée dans cette illustration, des réminiscences orientales, principalement égyptiennes se rencontrent en si grand nombre qu'on admettrait difficilement qu'elles ne fussent pas voulues. Il y a toute une faune dans ce manuscrit, mais combien différente de la faune qui décore le lectionnaire de Luxeuil, celle-ci hiératisée à l'excès, celle-là au contraire s'efforçant de ne s'écarter que le moins possible de la vie et de la nature. C'est une ménagerie qu'on voit défiler sur ces feuillets de parchemin et, comme il convient à toute ménagerie, elle renferme des animaux faits pour surprendre et émerveiller, perroquets au plumage éclatant, paons à la robe traînante couverte d'ocellations, gypaètes inquiétants, lions, serpents, etc. Parfois, et comme signe de provenance, ces bêtes merveilleuses portent un signe d'origine, comme la rosace sur la cuisse, marque d'origine sassanide (fol. 18 v°) (fig. 4913). Le mobilier fournit d'autres points de comparaison; on peut comparer tel bol égyptien[2] à certaines pages de notre sacramentaire (fol. 30 r°, 75 r°, 232 v°). Au point de vue de la décoration l'origine certaine du sacramentaire serait encore importante à déterminer. P. Leprieur écrivait que le manuscrit « paraît bien avoir été exécuté dans le monastère même, peu de temps après sa fondation en 804[3]. » Voici une question un peu hâtivement résolue peut-être. D'abord nous ignorons si le monastère récemment fondé à Gellone possédait un *scriptorium* et des scribes, on n'en a rencontré aucun indice jusqu'ici. Mais à le supposer écrit à Gellone — le manuscrit y a-t-il été illustré ? L'originalité de cette illustration reste un problème aussi longtemps qu'on ne pourra dire si elle est l'ouvrage d'un unique artiste, ou d'un atelier, d'un moine franc ou d'un étranger venu dans ce pays y porter son art et ses souvenirs.

Ce manuscrit exceptionnel mériterait à lui seul une longue étude, non seulement par l'abondance et la variété des lettres ornées où se jouent fréquemment des animaux depuis les plus humbles (coq, canard, lapin, porc, renard pris au piège, poissons divers) jusqu'aux plus exotiques (échassiers, oiseaux de proie ou fauves, — et peut-être un ibis) rendus avec un réalisme déjà surprenant, mais encore par la tendance manifeste à une illustration de texte véritable, qui nettement s'y fait jour. En dehors même des têtes, à valeur plus ou moins décorative, qui semblent avoir été d'usage fréquent dans les écoles méridionales et qui ne manquent pas ici plus qu'ailleurs, des sujets apparaissent : la Vierge, sainte Agathe, les Évangélistes, saint Michel, le Christ en croix et toute une série de motifs d'invention plus spéciale et curieuse, appropriés aux oraisons (fig. 4915). L'œuvre est si pénétrée d'un bout à l'autre d'éléments orientaux — l'art irlandais n'y intervenant que pour une part minime — qu'on serait tenté de soupçonner derrière quelque prototype grec, copte ou syriaque, dont le miniaturiste put s'inspirer, tout en conservant dans l'exécution une réelle vigueur de verve inventive et de savoureux naturalisme. Le texte même, où se rencontrent des passages transcrits du grec en s'aidant de caractères latins (fol. 143 v°) tendrait à le prouver. On y peut remarquer, de plus, entre autres détails, la représentation des évangélistes Luc et Jean portant sur un corps d'homme la tête de l'animal symbolique (voir *Dictionn.*, t. v, au mot : Évangélistes, fig. 4229) : formule évidemment née dans un milieu auquel les anciennes divinités égyptiennes étaient familières et qui dut se répandre surtout par les Coptes et les Syriens en Occident.

Toutefois il est plus probable que l'artiste qui décora le manuscrit n'était pas un oriental, mais que des modèles d'animaux et de types en faveur dans les pays lointains avaient été collectionnés, reproduits ou interprétés par un occidental. Celui-ci avait pris des croquis et savait en faire usage. Ainsi en tête d'un *missa in tempore belli*, il a dessiné à la plume, simplement, avant l'initiale de *Deus*, un guerrier au galop, revêtu de ses armes de guerre. On y remarquera la cotte de maille qui prend au col et descend jusqu'aux pieds chaussés de souliers de fer, armés de longs éperons; on ne voit pas d'étriers. Le casque en pointe, sans nasal, qui se termine en voile de mailles sur la nuque, laisse le visage entièrement à découvert; au bouclier rond orné d'un *umbo* en forme de pointe métallique centrale, on distingue une échancrure qui permet de voir l'ennemi, tout en ayant le bas du visage et les joues abrités; la lance tenue de la main droite, est une véritable hallebarde elliptique, dont le fer, à la base, est traversé, au-dessus de la douille, par une

[1] Dans ces litanies, il y a constamment *Sancti* au lieu de *Sancte*. — [2] G. Maspéro, *Archéologie égyptienne*, p. 255. — [3] *L'art de l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans A. Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 313.

barre métallique (fig. 4914). On ne voit pas l'épée, nécessairement à gauche, mais le baudrier dont est ceint le guerrier en indique bien la présence. Quant au cheval, il n'est garni que d'une croupière très large, il ne semble protégé par aucune de ces couvertures métalliques dont le moyen âge plus tard le chargera [1].

Les lettres ornées présentent parfois les formes les plus inattendues. On voit une F sous la forme d'un évêque; le lion, symbole de saint Marc, disposé de façon à former l'initiale du mot *Marcus*, le bœuf de saint Luc se servant de ses pattes et de ses jambes pour faire un L, pendant que le personnage debout à tête d'aigle figure plus ou moins la lettre I de *Johanes* Le coloris est fait de teintes plates en couleurs d'aquarelle : le rouge, le brun, le jaune et le vert sont plus généralement employés, le bleu est rare.

III. Publications fragmentaires. — Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, fins connaisseurs de textes liturgiques, avaient formé le projet de publier le texte du Sacramentaire de Gellone. En 1677, ce projet, patroné par Dom Luc d'Achery, avait pris corps et une copie avait été préparée et terminée en vue de l'impression; dans le catalogue de la bibliothèque rédigé à cette date, elle porte la cote *862* [2], et aujourd'hui le n. *12050* du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Le premier feuillet a conservé la trace des recolements antérieurs et de la cote *862, (olim 862)* dont on vient de parler. La cote *164* qui figure sur le même feuillet doit être celle du catalogue de 1740 [3]. La révision de cette copie entraîna un certain nombre de corrections et de restitutions du texte, puis soudain on y renonça, comme si l'éditeur avait été découragé par l'insuffisance des divers copistes employés à la transcription ou par la barbarie d'un texte trop éloigné des habitudes littéraires des éditeurs qui passaient alors pour les plus scrupuleux.

Peut-être un autre motif avait-il décidé l'abandon du projet d'édition. Un certain Jean de Voisin sollicita et obtint du bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, communication du *Gellonensis* en vue d'un travail auquel s'intéressait D'Achery puisqu'il recommanda l'auteur et l'ouvrage au savant cardinal Bona : *Incumbit siquidem operi longe utilissimo, ut quidem sentio, nimirum continuata serie probat in Ecclesia missam celebratam, referens missas in unoquoque sæculo solitas decantari ac proferri* [4]. Il s'agissait donc d'une collection historique, siècle par siècle, de messes latines empruntées intégralement à différents manuscrits, comme l'auteur lui-même l'écrit à Bona : *Opus elaboro, in quo singulorum sæculorum latinas missas integras ex variis manuscriptis codicibus erutas repræsento* [5]. Ceci se passait en 1672; cinq années plus tard, en 1677, le projet n'était pas abandonné puisque D'Achery écrivait dans la préface du *Spicilège : Librum istum a nobis ipsi communicatum discutiet atque elucidabit vir clarissimus de Voisin, qui multa ex eo excerpsit atque in opere suo insigni quod prope diem editurus est de Missæ traditione inseruit : forte an librum aliquando integrum dabimus in lucem atque idcirco plura de eo præfari supersedemus, ne præfationis limites prætergredi videamur* [6]. De cette double promesse il ne sortit rien. Les papiers de Jean de Voisin forment probablement une partie des vingt volumes manuscrits cotés : *lat. 489-9508* et désignés, dans le *Catalogue* de L. Delisle, sous cette indication : « Documents pour servir à l'histoire de la liturgie, recueillis par J. de Voisin. »

4914. — Spécimens d'ornementation du Sacramentaire de Gellone.
D'après *Bullet. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1904, p. 125 et P. Lacroix, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II, pl. 3.

A défaut de D'Achery et de J. de Voisin, on eut du moins Dom Edm. Martène, qui utilisa le *Gellonensis* dans la compilation intitulée *De antiquis Ecclesiæ ritibus* [7]. Voici les citations qu'il en fit (d'après l'édition de 1787) :

Tome I, l. I, ch. I, art. 7, ordo III : Ex octo ms. libris sacramentorum... scil. Gellonensi.. : *Ad catechumenum ex pagano faciendum* (p. 15).

Ibid., art. XII, ordo II : Ex missali Gellonensis mo-

[1] F. de Mély, *Chevalier armé figuré dans le Sacramentaire de Gellone*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1904, p. 125-127. — [2] Montfaucon, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 1124; *Dictionnaire des manuscrits*, t. I, p. 1016. — [3] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p 50, 51. — [4] *L. D'Achery à Bona*, 26 février 1672, dans *Joannis Bonæ.... Epistolæ selectæ*. édit. Sala, Aug. Taurinor, 1705, p. 188-189. — [5] *J. de Voisin à Bona*, 21 août 1672, *ibid.*, p. 194. — [6] *Veter. aliquor. scriptor. Spicilegium*, Parisiis, 1677, t. XIII, præf., p. XIII; éd. in-fol., 1723, t. II, p. 25. — [7] *De antiquis Ecclesiæ ritibus libri III ex variis insignorum Ecclesiarum Pontificalibus, Sacramentariis*, etc., in-fol., Bassani, 1787, 4 vol.

nasterii : *Denuntiatio pro scrutinio quo III hebdomada in quadragesima in tertia feria initiatur* (p. 35).

Ibid., art. 18, ordo VI : Ex ms. libro Sacramentorum Gellonensis monasterii : *Ordo vero qualiter catechizantur est ita* (p. 66).

Ibid., art. 18, ordo VII : Ex eodem ms. codice Gellonensi : *Incipit ordo ad infirmum caticuminum faciendum sive baptizandum* (p. 67).

Ch. II, art. 4, ord. II : Ex sacramentario Gelasiano et quatuor mss.... Gellonensi... : *Oratio pro confirmatione* (p. 93).

Ch. VI, art. 7, ord. VI : Ex ms. Gellonensi sæculo IX aut X exarato : *Incipit ordo ad pœnitentiam dandam* (p. 283); Ex pervetusto codice Gellonensi : *Formæ absolutionis pœnitentis morientis* (p. 283).

Tom. II, l. I, ch. VIII, art. 11, ord. IV : Extribus anti-

4915. — Le Christ en croix. Sacramentaire de Gellone.
D'après P. Lacroix, *op. cit.*, t. II, pl. 3.

quis Sacramentorum libris ms... Gellonensi : *Incipit ordo de sacris ordinibus benedicendis* (p. 41).

Ch. IX, art. 5, ord. I : Ex Gelasiano missali et mss. codicibus... Gellonensi : *Incipit actio nuptialis* (p. 127).

Lib. II, chap. XIII, ord. I : Ex ms. missali Gellonensi : *Ad benedicendam seu dedicandam ecclesiam* (p. 244).

Lib. III, ch. VI : Ex ms. Gellonensi : *Reconciliatio rebaptizati ab hæreticis* (p. 328); Ex eodem codice Gellonensi : *Benedictio super eos qui de diversis hæresibus veniunt* (p. 329).

Tom. III, ch. XXIII : *Antiqui ritus Ecclesiæ Romanæ in Parasceve*, ex ordine Gelasiano et quatuor antiquis mss... Gellonensi (p. 132).

En outre Martène fait connaître, t. I, p. 131, col. 1, un usage conservé à Gellone : *confessioni (in introitu missæ) plures versiculos præmittebant.* En outre une *Oratio post trisagium*, p. 143, col. 2; plus loin, p. 150, col. 1, il observe que l'*oratio pro commemoratione defunctorum prætermittitur in Gellonensi ubi hoc tantum legitur verbum* Memento. A propos des prières ajoutées au canon, Martène cite, p. 150, col. 2 : ce qu'il lit in antiquo codice Gellonensi : *Confiteor tibi Deus meus.... ut te miserante propitiabile.* »

Tout ceci, mis bout à bout, donne assez peu de chose, surtout lorsqu'il s'agit d'un sacramentaire dont aucun de ceux qui sont actuellement imprimés ne peut donner une idée exacte, pas même le *Sacramentarium triplex* (voir GALL (Saint-), col. 231-242). Le *Gellonensis* est incomparablement plus riche et de formules et d'archaïsmes liturgiques.

A défaut d'un texte, on a une promesse — non suivie d'effet! « Notre copie du Sacramentaire de Gellone est prête à passer chez l'imprimeur » écrit Dom P. Cagin en 1899. On l'attend encore en 1923.

Jusqu'ici, à part le martyrologe donné par D'Achery, les extraits dispersés dans le grand ouvrage de Dom Martène et quelques emprunts de Dom Cagin aux messes et bénédictions pour l'anniversaire épiscopal, le *Gellonensis* est principalement connu par les publications suivantes :

Dom Tassin et Dom Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 82, 190, 221, 222, 325-327, 355, 357 et 358. — De Bastard (voir ce mot), *Peintures et ornements des manuscrits*, pl. XLIX-LXI; P. Lacroix, *Le moyen âge et la renaissance*, t. II; Miniatures des manuscrits, pl. III; *Collection de fac-similés de l'École des Chartes*, série lithographiée, n. 284; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. III, p. 88; 2e édit, t. II, p. 195; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 221, et pl. XIV, n. 8; P. Leprieur, *L'art de l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans A. Michel. *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-8°, Paris, 1905, t. I, p. 307, 313, fig. 155, 158, 159; F. de Mély, *Chevalier armé figuré dans le sacramentaire de Gellone*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1904, p. 125-127.

On voit que le texte et l'ornementation du Sacramentaire de Gellone n'ont pas cessé d'attirer l'attention, il est à souhaiter que ce curieux monument obtienne la faveur d'une édition qui reproduirait intégralement les formules et l'illustration suivant tel procédé qu'on prodigue pour d'autres manuscrits moins dignes d'attention.

IV. DESCRIPTION. — Voici le contenu du manuscrit :

In nomine Domini Jesu Christi. Incipit liber Sacramentorum.
In vigilia Natalis Domini hora nona ad sanctam Mariam.
Item oratio de Natali Domini in nocte ad sanctam Mariam in galli cantu.
Item de vigilia mane primo ad sanctam Anastasiam.
Item ad sanctam Anastasiam mane primo.
In natale Domini ad sanctum Petrum in die.
Item oratio de Natali Domini ad vesp. sive ad matutinum.
VII kalendas Januarii Natale sancti Stephani.
VI kalendas Januarii Natale sancti Joannis Apostoli et Evangelistæ.
V kalendas Januarii Natale Innocentium ad sanctum Paulum.
Dominica I post Natale Domini.
Pridie kalendas Januarii Natale sancti Silvestri.
Kal. januarii octave Domini ad sanctam Mariam.
Item alia missa de octava Domini.
Missa ad prohibendum ab idolis.
Item alia dominica post Natale Domini.
Nonis Januarii vigilia Theophaniæ.
VIII idus Januarii in die Theophaniæ ad S. Petrum.
Item orationes ad vesperas sive matutinas.
Dominica post Theophaniam.
In octava Theophaniæ.
(XVIII) Kal. Februarii Natale sancti Felicis Pincis.
Dominica II post Theophaniam.
XVII kal. Februarii Natale sancti Marcelli papæ.
XVI kal. Februarii Natale sancti Marcelli martyris.

XV kal. Februarii Natale sanctæ Priscæ.
XIVk al. Februarii Natale S. Mariæ et Marthæ.
XIII kal. Februarii Natale sancti Fabiani.
XIII kal. Februarii Natale sancti Sebastiani.
XII kal. Februarii Natale sanctæ Agnæ virginis.
XI kal. Februarii Natale sancti incentii martyris.
Dominica tertia post Theophaniam.
(X) kal. Februarii sanctorum Emerentianæ et Macarii martyrum.
VIII kal. Februarii sancti Præfecti martyris.
V. kal. Februarii sanctæ Agnæ de Nativitate.
IV nonas Februarii sancti Simeonis. Collecta ad sanctum Adrianum. Statio ad Sanctam-Mariam.
Nonis Februarii Natale sanctæ Agathæ.
Dominica quinta post Theophaniam.
IV idus Februarii Natale sanctæ Sotheris virginis.
Eadem die Nat. SS. Zotici, Irenaei et Hyacinthi.
Dominica VI post Theophaniam.
XVI kal. Martii Natale SS. Valentini, Vitalis, Feliculæ et Zenonis.
XIV. kal. Martii Natale sanctæ Julianæ.
VIII kal. Martii Cathedra sancti Petri.
Nonis Martii Natale sanctæ Perpetuæ et Felicitatis.
IV idus Martii Natale sancti Gregorii Papæ.
Statio ad S. Laurentium, Incip. in Septuagesima
In Sexagesima ad sanctum Paulum.
In Quinquagesima ad sanctum Petrum.
Ordo agentibus publicam pœnitentiam.
Orationes et preces super pœnitentem.
Denuntiatio jejuniorum I, IV, VII et X^i mensis.
Caput de jejuniis. Statio ad S.-Sabinam — Ad collectam. Orationes et preces mensis primi feria IV
Feria quinta infra Quinquagesimam. Ad S. Georgium
Feria VI infra Quinquagesimam. Statio ad Sanctos-Johannem et Paulum.
Sabbato infra Quinquagesimam.
Orationes et preces in Quadragesima. Statio ad S.-Johannem in Lateran.
Orationes in Quadragesima. Ad vesperam.
Feria II hebdomad. I ad S.-Petrum in vinculis.
Hebdomad. I feria III ad S.-Anastasiam.
Hebdomad. I feria IIII statio ad S.-Mariam ad Præsepe.
Hebdomad. I feria V ad Sanctum-Laurentium ad Formunsum.
Hebdomad. I feria VI ad Sanctos-Apostolos.
Hebdomad I sabbato ad Sanctum-Petrum in XII lectiones.
Item orationes in XII lection. I mensis in Quadragesima.
Dominica vacat II dominica in Quadragesima
Hebdom. II fer. II ad Sanctum-Clementem.
Feria III ad Sanctam-Balbinam.
Hebd. II fer. IV ad Sanctam-Cæciliam.
Hebd. II fer. V ad Sanctum-Marcum trans Tiberim.
Fer. VI hebd. II ad Sanctum-Vitalem.
Hebd. II sabbat. ad Sanct.-Marcellinum et Petrum.
Denuntiatio pro scrutinio quod III hebd. in Quadrages. fer. II initiatur.
Seq. illa fer. circa horam diei sextam.
Dominica III stat. ad Sanctum-Laurentium.
Hic initiatur primum scrutinium, etc.
Item alia. — Item alia. — Benedictio salis. (Interrogation). *— Exorcismus super electos.*
Item ut supra canticum. — Super feminas. — Super masculos.
Item super feminas. — Super masculos. — Item super feminas.
Hebdom. III fer. II Ad Sanctum-Marcum.
— — — III
IV Ad S.-Xystum.
— — V Ad S.-Cosmam et Damianum.
— — VI
Sabbato. Ad Sanctam-Susannam.

Dominica IV in Quadrag. In Hierusalem.
Missa quæ pro secundo scrutinio celebratur.
Fer. II hebdomad. IV Ad Quatuor Coronatos.
— III — — Ad Sanctum-Laurentium.
— IV — — Ad Sanctum-Paulum.
— V — — Ad S.-Silvestrum.
— VI — — Ad S.-Eusebium.
Sabbato — — Ad S.-Laurentium ad Corp.
Dominica V in Quadrag. Ad S.-Petrum.
Missa quæ pro scrutinio III celebratur hebdomad. V.
Feria II ad S.-Chrysogonum.
— III hebdomad. V Ad S.-Cyriacum.
— IV — — Ad S.-Marcellum.
— V — — Ad S.-Marcellum.
— VI — — Ad S.-Stephanum.
Sabbato Sancto quando eleemosyna datur.
Sequitur ordo scrutinii quod III hebdomada in Quadrag.
II feria initiatur. — Oratio super electos. — Ad catechumenum faciendum.
Alia missa quæ in II scrutinio titulata est celebratur.
(Ad aurium apertionem) Tradition des Évangiles, du Symbole, du Pater, en grec et en latin.
Dominica sexta. Ad Sanctum-Johannem in Lateranis. In Palmas.
Hebdomadæ sextæ feria II. Ad S.-Nereum et Achilleum.
Feria III. Ad S.-Priscam.
Hic comples septimum scrutinium. — Hebdomadæ VI feria IV. Ad S.-Mariam.
Orationes in V feria. Cœna Domini. Ad reconciliationem pœnitentium sequitur ordo.
Item ad reconciliandum pœnitentem.
Reconciliatio pœnitentis ad mortem.
Item in quinta feria. Missa chrismalis.
Item feria V ad vesperum.
Feria VI Passio Domini (Martène, *De antiq. eccles. ritib.*, édit. 1736, t. III, p. 370).
Sabbato die mane reddunt infantes symbolum. Prius catechizas eos imposita super capita eorum manu, his verbis.
Sequitur ordo qualiter Sabbato sancto ad vigilias ingrediantur. — (Benedictio cerei). — Item alia. — Orationes per singulas lectiones in Sabbato sancto. — Item consecratio fontis. — (Baptême).
In nocte sancta statio in Lateranis. Orat. et prec. ad missam.
Dominica Paschæ. Ad S.-Mariam. — Ad fontes ad vesperas. — Ad Sanctum-Andream. — Item alia. — Sequitur alia.
Incipiunt totius Albæ orationes Feria II ad S.-Petrum.
Feria III ad S.-Paulum. — Ad vesperam ad S.-Johannem. — Ad fontes. — Ad Sanctum-Andream.
Feria IV ad S. Laurentium. — Ad Vesp. ad Sanctam. — Dei Genitricem. — Ad fontes. — Ad Andream.
Feria V ad Sanctos-Apostolos. — Ad vesperas. — Ad fontes.
Feria VI ad Sanctam-Mariam ad martyres. — Ad fontes.
Sabbato ad S.-Johannem in Lateranis. — Ad S.-Mariam ad vesperum. — Ad fontes.
Dominica I Octava Paschæ. — Ad vesp. ad SS.-Cosmam et Damianum.
Item aliæ orationes Paschales ad vesperum et matutinum.
Orationes et preces de Pascha Annotina.
Orationes et preces in parochiis.
VIII kal. Aprilis Annuntiatio S. Mariæ et Passio D. N. Jesu Christi.
Orationes et preces Dominic. I post octavam Paschæ.
III idus Aprilis Natalis S. Leonis papæ.
Idibus Aprilis Natalis S. Euphemiæ martyris [via Appia].
XVIII kal. Maii Nat. SS. Tiburtii et Valeriani et Maximi.

Dominica II post octav. Paschæ.
VIII kal. Maii Natal. S. Georgii martyris.
VII kal. Maii Lætaniæ majores ad S.-Laurentium.
Item alia missa.
Item orationes in alio die unde supra.
Item orationes ad missam in secunda die.
Item orationes in tertia die unde supra.
Item aliæ orationes ad missam.
III kal. Maii natale S. Vitalis.
Dominica III post octavam Paschæ
Kal. maii Natal. sanctorum Philippi et Jacobi.
V nonas maii Natalis S. Juvenalis.
Eodem die V nonas Maii Natale sanctorum Alexandri, Eventii et Theoduli.
Item eodem die Inventio sanctæ Crucis.
Quarta Dominica post Octav. Paschæ.
Pridie nonas Maii Natale S. Johannis apostoli ante portam Latinam.
VI idus Maii Natale sancti Gordiani via Latina.
IV idus Maii Natale sanctorum Nerei et Achillei et Pancratii.
Item eodem die IIII idus maii. Natale S. Pancratii martyris.
III idus maii dedicatio Ecclesiæ beatæ Mariæ [ad martyres].
In vigilia de Ascensa Domini.
Item in Ascensa Domini ad Sanctum-Petrum. Item aliæ orationes.
Dominica post Ascens. Domini.
VIII kal. Junii Nativitas sancti Urbani Papæ.
Orationes et preces per singulas lectiones in sabbato sancto Pentecostes.
Sabbato Pentecostes, expletis lectionibus, descendis cum litania ad fontes et facis omnem ordinem baptismi sicut in sabbato sancto Paschæ, etc.
Item alia missa de vigilia Pentecostes.
Dominica Pentecostes. — Aliæ orationes ad vesperas.
Feria II ad Vincula.
Feria III ad S.-Anastasiam.
Feria IV ad S.-Mariam.
Feria VI ad Apostolos.
Sabbato ad S.-Petrum in XII lectiones.
Dominica octav. Pentecostes.
Pridie kalend. Junii dedicatio Nicomedis.
IV nonas Junii Natale sanctorum Marcellini et Petri.
Hebdomada II post Pentecosten.
V idus Junii Natale sanctorum Primi et Feliciani.
Pridie id. Junii Nat. SS. Basilidis, Cirini, Naboris et Nazarii.
Hebdomada III post Pentecosten.
Denuntiatio jejuniorum IV, VII et X^mi mensis. — Item alia.
Mensis IV^i feria IV. Orationes et preces ad missam.
Feria VI ad Apostolos.
Sabbato in XII lectiones. Ad S.-Petrum.
Hebdomada IV post Pentecosten.
XVII kalendas Julii Natale sancti Viti.
XIV kalendas Julii Nat. SS. Marci et Marcelliani.
Eodem die vigilia sanctorum martyrum Gervasii, Protasii et Nazarii.
XIII kalendas Julii Natale sanctorum Gervasii et Protasii.
Hebdomada V post Pentecosten.
IX kalendas Julii in jejunio S. Johannis Baptistæ.
VII kalendas Julii Natale sancti Johannis Baptistæ in prima missa, de nocte.
Item unde supra, in die Nativitatis sancti Johannis Baptistæ. Item aliæ orationes ad vesperum. — Ad fontes sequitur.
VII kal. Julii vigilia SS. martyrum Joannis et Pauli.
VI kal. Julii Nativitas SS. Johannis et Pauli martyrum.
Hebdomada VI post Pentecosten.
IIII kal. Julii vigilia apostolorum Petri et Pauli. — Ad vigilias in nocte.
III kal. Julii Natale sanctorum Petri et Pauli. — Ad vesperas. — Item aliæ orationes,
Prid. kal. Julii Natale sancti Pauli apostoli.
VI nonas Julii Natale sanctorum Processi et Martiniani.
Hebdomada VII post Pentecosten.
Pridie nonas Julii octava apostolorum Petri et Pauli.
VI id. Julii Nat. SS. VII fratrum id est Felicis. Philippi, Vitalis, Martialis. Alexandri, Sylvani, Januarii.
Hebdomada VIII post Pentecosten.
V id. Julii Natale S. Benedicti abbatis.
Item alia missa sancti Benedicti abbatis.
Hebdomada VIIII post Pentecostem.
VIII kalend. Augusti Nat. S. Jacobi apostoli fratris S. Johannis apostoli.
Hebdomada X post Pentecosten
V kalend. Augusti Nat. SS. Simplicis, Faustini et Beatricis.
IIII kalend. Augusti Nat. S. Felicis martyris.
III kalend. Augusti Nat. SS. Abdon et Sennen.
Hebdomada XI post Pentecosten.
Kal. Augusti ad Sanctum-Petrum ad vincula. Catenæ ejus osculantur.
Item ipso die Natale Machabaeeorum.
IIII nonas Augusti Natale S. Stephani episcopi.
VIII idus Augusti Natale sancti Xysti.
Eodem die. Natale sanctorum Felicissimi et Agapiti.
VII idus Augusti Natale sancti Donati episcopi.
VI idus Augusti Natale sancti Cyriaci.
V idus Augusti vigilia sancti Laurentii martyris.
IV idus Augusti Natale S. Laurentii. Mane prima.
Item ad missam publicam in die ejusdem. — Super populum sive ad vesperas.
III idus Augusti Natale sancti Tiburtii martyris.
Idibus Augusti Natale sancti Hippolyti.
Hebdomada XII post Pentecosten.
XIX kalendas Septembris Natale sancti Eusebii.
In vigilia sanctæ Mariæ ad missam.
XVIII kalendas Septembris Assumptio sanctæ Mariæ
XVI kal. Septembris octava S. Laurentii martyris.
XV kal. Septembris Natale S. Agapiti martyris.
XIV kal. Septembris in Nativitate sancti Magni martyris.
XI kal. Septembris sancti Timothei.
Hebdomada XIII post Pentecosten.
Item alia Missa. Hebdomada XIII post Pentecosten.
VIII kal. Septembris Natale S. Bartholomæi Apostoli.
VI kal. Septembris Natale S. Rufi presbyteri.
V kal. Septembris Natale S. Augustini presbyteri. Eodem die Natale Hermetis.
Hebdomada XIV post Pentecosten.
IV kalendas Septembris Natale sanctæ Sabinæ martyris.
Eodem die Passio sancti Johannis Baptistæ.
III Kalend. Septembris Natale SS. Felicis et Adaucti.
Kalend. Septembris Natale sancti Prisci martyris.
Hebdomada XV post Pentecosten.
VI idus Septembris Natale sanctæ Mariæ. — Eodem die sancti Adriani.
V idus Septembris Nativitas sancti Gorgonii martyris.
III idus Septembris Nativitas SS. Proti et Hyacinthi.
Hebdomada XVI post Pentecosten.
XVIII kalendas (Octobris) Exaltatio sanctæ Crucis.
Eodem die Nativitas sanctorum Cornelii et Cypriani.
Item missa de sancto Cypriano propria.
XVII kalendas Octobris Nativitas S. Nicomedis.
XVI kalend. Octobris Nativitas sanctæ Euphemiæ martyris.
Eodem die Nativitas sanctorum Lucii et Geminiani

Hebdomada XVII post Pentecosten.
XII kalend. Octobris vigilia sancti Matthæi apostoli.
XI kalend. Octobris Nativitas sancti Matthæi evangelistæ.
Orationes mensis septimi feria IV ad S.-Mariam.
Feria VI ad Apostolos.
Sabbato ad S. Petrum in XII lectiones.
Dominica vacat. Hebdomada XVIII post Pentecosten.
V kalendas Octobris in Nativitate SS. Cosmæ et Damiani martyrum.
III kalendas Octobris dedicatio basilicæ sancti Michælis archangeli.
Pridie kalendas Octobris Natale sancti Hieronymi.
Hebdomada XIX post Pentecosten.
Nonis Octobris Natale sancti Marci confessoris.
Eodem die Natale sanctorum Marcelli et Apulei.
Hebdomada XX post Pentecosten.
Pridie idus Octobris. Natale sancti Callisti papæ.
Hebdomada XXI post Pentecosten.
XV kalendas Novembris Natale S. Lucæ evangelistæ.
Hebdomada XXII post Pentecosten.
VI kalendas Novembris vigilia apostolorum Simonis et Judæ.
V kalendas Novembris Natale apostolorum Simonis et Judæ.
Hebdomada XXIII post Pentecosten.
Kalendis Novembris Natale sancti Cæsarii, Collecta ad sanctos Cosmam et Damianum.
Hebdomada XXIIII post Pentecosten.
VI idus Novembris Natale sanctorum Quatuor Coronatorum.
V idus Novembris Natale sancti Theodori martyris.
III idus Novembris Natale sancti Mennæ martyris.
Eodem die Natale sancti Martini episcopi.
Hebdomada XXV post Pentecosten.
Hebdomada XXVI post Pentecosten.
XI kalendas Decembris. Vigilia sanctæ Cæciliæ martyris.
X kalendas Decembris Natale sanctæ Ceciliæ martyris.
VIIII kalendas decembris Natale sancti Clementis.
Eodem die, Natale sanctæ Felicitatis.
VIII kalendas Decembris Natale sancti Chrysogoni.
Incipiunt orationes de Adventu Domini. Dominica V ante Natale Domini, hebdomada XXVII post Pentecosten.
III kalendas Decembris Natale sanctorum Saturnini, Chrysanti, Mauri et Dariæ.
Eodem die III kal. Dec. vigilia sancti Andreæ apostoli.
Pridie kalendas Decembris Natale sancti Andreæ apostoli. Item oratio ad vesperum.
Hebdomada XXVIII (I) post Pentecosten. Dominica IV ante Natalem Verbi.
Oratio de Adventu Domini quotidianis diebus ad missam.
Item alia missa.
Item alia missa.
Item aliæ orationes de Adventu Domini.
(VII) idus Decembris octava S. Andreæ apostoli.
III idus Decembris Natale sancti Damasi papæ.
Dominica III ante Nativitatem Domini. Hebdomada XXX post Pentecosten.
Idibus Decembris Natale sanctæ Luciæ martyris.
Dominica II ante Natalem Domini hebdomada XXXI post Pentecosten.
Mensis X feria IV ad Sanctam-Mariam.
Feria VI ad Apostolos.
Sabbato ad Sanctum-Petrum. In XII lectiones.
Dominica vacat. Hebdomada XXXII post Pentecosten.
XII kalendas Januarii Natale sancti Thomæ apostoli.
Denuntiatio Natalis unius martyris.
Item pluraliter.
Denuntiatio quum reliquiæ ponendæ sunt martyris.
In Vigilia unius sancti sive confessoris sive martyris.
In Natale unius martyris.
Item aliæ orationes.
In natali unius confessoris. — Aliæ orationes.
In Natale plurimorum sanctorum.
In Natale plurimorum sanctorum.
Item alia missa plurimorum sanctorum.
Item alia missa in Natale plurimum. — Item aliæ orationes.
In Natale plurimorum martyrum.
In Natale alia missa in Natale plurimorum martyrum.
In Natale plurimorum martyrum.
Item in Natale plurimorum martyrum. — Aliæ orationes.
Missa in vigilia virginum.
In Natale virginum sive martyrum.
Missa in basilica martyrum.
Missa votiva in sanctorum [honorem].
Missa de devoto.
Pro salute omnium vivorum.
Missa pro devotis sive specialis.
Missa quam sacerdos pro se canere debet.
Missa beati Augustini episcopi in natali sacerdotis.
Missa in remissionem omnium peccatorum.
Missa in Sanctorum [commemoratione] sive in remissionem peccatorum.
Incipiunt Orationes quotidianis diebus ad missam cum canone.
Item alia missa.
Item alia missa.
Item alia missa.
Item alia missa.
Item alia missa.
Incipit canon actionis.
Orat. (missa quam) pro necessitatibus, simul viventibus et defunctis cantare debemus.
Item benedictiones super populum post communionem
Item benedictiones ut supra.
Item benedictiones episcopales super populum.
Item aliæ benedictiones.
Item benedictiones episcopales (simple table, différente en plusieurs endroits, de la série qui va suivre).
Benedictiones martyrum sive omnium confessorum (même observation).
In Christi nomine incip. bened. episcop. super populum. In primis de vigilia Natalis Domini. — Item ut supra, in nocte sancta, de vigilia Natalis Domini. — Item benedictio in die Natalis Domini. — Benedictio in Natali S. Stephani. — B. in Nat. S. Johannis evangelistæ. — B. in N. Infantum. — Item. — B. in oct. Domini. — B. in vig. Theophaniæ. — B. in die Theophaniæ. — B. in cap. Quadragesimæ. — B. in II dom. in Quadrag. — III. — IV. — V. — B. in aurium apertione. — B. in die palmarum. — B. in cœna Domini. — B. in vig. Paschæ. — It. in. vig. — It. alia. — B. in die sancto Paschæ. — B. in II feria Paschæ. — III. — IV. — V. — VI. — VII. — B. in clausum Pascha. — B. in letan. maj. — B. in I dom. post clausum Pascha. — II. — III. — IV. — B. in Ascensa Domini. — B. in dom. post Asc. Dom. — B. in die sancto Pentecost. — Ben. in hebd. I post Pent. — II. — III jusque XXIII inclusivement. — Item sacerdos pro se ipso. — B. ad ramos. — Alia.
Benedictiones dominicales super populum.
Item alia benedictio dominicalis.
Item alia benedictio dominicalis.
Item benedictio dominicalis.
Item alia.
Item benedictio dominicalis.
Item benedictio dominicalis.
Item benedictio dominicalis.
Benedictio in prima dominica in Adventu Domini. — B. in II. — III. — IV. — V

Bened. in S. Stephan.
Bened. in Natal. S. Jacobi et Johannis.
Bened. in Natal. Infantum.
Bened. in Natal. sancti Hilarii episcopi.
Bened. in Cathedra sancti Petri apostoli.
Bened. in Natal. sancti Vincentii.
Bened. in Purificatione sanctæ Mariæ.
Bened. in Inventione sanctæ Crucis.
Bened. in Nativitate sancti Johannis Baptistæ.
Bened. in Natal. apostolorum Petri et Pauli.
Bened. in Natal. Machabaeorum.
Bened. in Assumptione sanctæ Mariæ.
Bened. in Passione sancti Johannis Baptistæ.
Bened. in Natal. sanctæ Mariæ.
Bened. in Natal. sancti Michælis archangeli.
Bened. in Natal. sancti Martini.
Bened. in Natal. sancti Andreæ apostoli.
Bened. in Natal. unius martyris.
Bened. in Natal. plurimorum martyrum.
Bened. in Natal. unius confessoris.
Bened. in Natal. plurimorum confessorum.
Bened. in Natal. virginum.
Bened. in Natal. ecclesiæ.
Bened. in conventu episcoporum.
Bened. in Natal. episcopi (Cagin, *op. cit.*, p. 271).
Bened. super populum quum episcopus Natalitium suum celebrat (Cagin, *op. cit.*, p. 271).
Bened. super ancillas Dei.
Benedictio regalis. — B. alia regalis. — Item al. ben. — Item alia. — B. tempore belli. — B. quum in tribulat. Missa celebratur. — B. tempore, quod absit, mortalitatis. — B. quum egred. in itinere. — B. quum in Navidium ascend. — B. super hominem.
Orationes ad nocturn. — O. ad matut. — O. ad primam — O. ad tertiam. — O ad sextam. — O. ad nonam. — Oratio ad vesperum. — Item al. or. ad vesp. — Item al. or. ad vesp. — Item al. or. — Or. ad complet. — Item or. quotidianæ.
Or. ante cibum. — Or. super mensam. — In 1° pulmento. — In 2°. — In 3°. — In 4°. — In 5°. — In 6°. — In 7°. — In 8°. — In 9°. — Ad levandam mensam. — Or. post cibum. — Item. — Or. post mandatum.
Denuntiatio pro scrutinio quod III hebdomada in Quadragesima III feria initiatur ad [Catechumenum faciendum] (Martène, *op. cit.*, 1736, t. I, col. 98 à 103).
Ordo baptismi (Martène, *op. cit.*, t. I, col. 183-186).
Missa in II scrutinio. Item missa in III scrutinio (Ordo baptism. in sabb. Pent.).
In nomine sanctæ Trinitatis, incipit ordo ad infirmum catechumenum faciendum sive baptizandum (Martène, *op. cit.*, t. I, col. 186-188).
Item ad catechumenum e pagano faciendum.
Reconciliatio rebaptizati ab hæreticis. — Alia. — Item alia. — (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 920).
Benedictio super eos qui de diversis hæresibus veniunt (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 921).
Oratio super eos qui morticina comedunt.
Reconciliatio redeuntium a paganis (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 922).
Bened. aquæ ad albas deponendas.
Reconciliatio altaris ubi homicidium perpetratur.
Impositio manuum super energumenum. — Item alia pro parvulo energumeno. — Oratio super hominem christianum qui a dæmonio vexatur. — Item alia super dæmoniacos. — Item alia. — Exorcismus Domini nostri Jesu Christi. — Item alius. — Item exorcismus. — Item sequitur conjuratio. — Item. — Oratio super dæmoniacos.
Denuntiatio quum reliquiæ ponendæ sunt (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 681).
Ordo ad ecclesiam dedicandam. — Benedictio salis et aquæ. — Item. — Item exorcismus aquæ. — Benedictio salis. — Exorcismus salis et aquæ. — Oratio ad consecrandum vinum et aquam. — Consecratio basilicæ. — Benedictio. Consecratio. Præfatio linteaminum. — Item benedictio ad omnia in usum basilicæ. — Ad consecrandam patenam. — Ad calicem benedicendum. — Præfatio chrismalis. — Oratio ad tabulas benedicendas. — Item. — Item. — Ad signum ecclesiæ benedicendum. — Benedictio crucis. — Item. — Item. — Item. — Missa in dedicatione. (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 681, 686).
Missa in dedicatione. — Alia missa. — Oratio (missa) in dedicatione basilicæ quam conditor non dedicatum reliquit. — In ejusdem conditoris agendis. — Oratio (missa) in dedicatione loci ubi prius fuerit synagoga. — Oratio missa in dedicatione fontis. — Oratio (missa) in Natali basilicæ anniversario. — Missa in dedicatione basilicæ apostolorum.
Oratio ad capillos incidendos. — Ad clericum faciendum. — Or. super eum qui barbam tondit.
Incipit ordo de sacris ordinibus benedicendis. B. ostiarii — Ord. in ben. lectoris. — Ben. lectoris. — Ord. exorcistæ. — Præfat. exorcist. — Ben. exorcistæ. — Ad acolytum. — Ben. acolyti. — Ordo qualiter in Romana sede apostolicæ Ecclesiæ presbyteri, diaconi vel subdiaconi eligendi sunt. — Capitul. S. Gregorii papæ. — Ad subdiacon. ordinand. — Ord. subd. — Bened. subd. — Ad ordinand. diaconum. — Consecratio. — Offic. ad consummandum diaconum. — Bened. — Ad ordinandum presbyterum. — Allocutio ad populum. — Or. ad presb. ordinand. — Item. — Consecratio presbyteri. — Consecratio presbyteri. — Item. — Benedictio. — Consecratio manuum. — Oratio pro ipso ad missam. — Exhortatio ad populum quum episcopus ordinatur. — Oratio ad episcopum ordinandum. — Consecratio. — Item. — Consecratio manuum (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 116-124).
Missa pro se episcopo die ordinationis suæ (Cagin, *op. cit.*, p. 268).
Item missa in natali episcopi si absens aut infirmus fuerit, qualiter presbyter celebrare debent (Cagin, *op. cit.*, p. 271).
Missa pro alio sacerdote (Cagin, *op. cit.*, p. 269).
Item missa in natali consecrationis presbyteri (Cagin, *op. cit.*, p. 270).
Missa in Natali consecrationis diaconi.
Oratio pro adepta dignitate.
Oratio ad abbatem faciendum.
Oratio quando abbas vel abbatissa ordinantur in monasterio.
Item alia benedictio.
Item alia.
Oratio pro renuntiantibus sæculo et cœnobio se tradentibus.
Oratio in monasterio. — Alia
Missa monachorum.
Missa in monasterio.
Oratio monachorum.
Oratio quum aliquod in opus ordinantur monachi.
Item oratio ad expletum opus quum absolvitur.
Sacranda virgo — Benedictio vestimentorum virginum vel viduarum.
Orat. ad missam pro ipsa virgine.
Benedictio viduæ quæ fuerit castitatem professa.
Orationes ad missam ejusdem.
Missa in natalicio ancillarum Dei.
Missa pro regibus.
Actio nuptialis (Martène, *op. cit.*, t. II, col. 353 sq.).
Oratio (missa) in Natale genuinum.
Orationes ad missam pro sterilitate mulierum.
Oratio (missa) pro sterilitate terræ.
Oratio (missa) ad pluviam postulandam.
Ad poscendam serenitatem (missa).
Oratio pro fulgoribus.

Benedictio aquæ et salis, exorcismus contra fulgura.
Missa pro tempestate et fulgure.
Oratio (missa) vel quacumque tribulatione.
Item alia missa.
Item alia missa.
Item alia missa.
Oratio pro peccatis. — Item alia.
Oratio (missa) tempore, quod absit, mortalitatis.
Benedictio salis ad pecora.
Missa pro mortalitate animalium.
Missa pro inreligiosis.
Missa contra judices male agentes
Item alia missa.
Missa contra obloquentes.
Oratio pro invidia hominum.
Missa in contentione.
Missa tempore belli.
Missa in profectione euntium in prælium.
Missa ubi gens contra gentem consurgit.
Item alia oratio (missa).
Missa pro pace.
Missa pro charitate.
Oratio pro his qui agapen faciunt.
Orationes ad missam.
Missa ad proficiscendum in itinere.
Item orationes ad iter agentes.
Oratio pro rèdeuntibus ab itinere.
Missa pro navigantibus.
Orationes in conventu fratrum.
Oratio post mandatum.
Orationes ad visitandos fratres.
Oratio ad visitandas ancillas Dei.
Benedictio aquæ et salis ad spargendum in domo. — Item alia.
Benedictio domus.
Item benedictio domus.
Orationes ad missam in domo.
Missa de frugibus novis.
Ad fruges novos benedicendos.
Benedictio uvæ sive favæ.
Benedictio pomorum.
Benedictio arboris.
Benedictio ad omnia quæ volueris
Benedictio agni in Pascha.
Oratio ad charitatem faciendam.
Benedictio panis novi.
Benedictio vini.
Benedictio salis.
Item ad sal benedicendum.
Benedictio saponis.
Benedictio ignis. — Alia.
Oratio super vasa reperta in locis antiquis. — Alia. — Item alia. — Alia oratio.
Benedictio quorumlibet vasorum.
Benedictio putei novi. — Item alia.
Exorcismus aquæ super fontes ubi aliqua negligentia contigerit.
Oratio in introitu monasterii.
Oratio intrœuntium in basilicam.
Oratio in sacrario.
Oratio in dormitorio.
Oratio ubi vestimenta conservantur.
Oratio in refectorio.
Oratio in potionario.
Oratio in coquina.
Oratio in lardario.
Oratio in granario.
Oratio in pistrino. — Item alia oratio.
Benedictio in area nova.
Oratio in spensele.
Oratio in scriptorio.
Oratio in hospitali.
Oratio in domo infirmorum.
Oratio super infirmum in domo. — Item alia. — Alia oratio. — Item alia oratio.
Oratio ad missam pro infirmis.
Oratio pro reddita sanitate.
Reconciliatio pœnitentis ad mortem.
Orationes super defunctum vel Commendatio animæ.
Oratio post obitum super defunctum.
Oratio ad lavandum. — Item alia. — Item ut supra. — Item alia oratio.
Oratio ad missam priusquam mortuus sepeliatur. — Item alia oratio. — Item alia oratio. — Alia oratio. — Item alia. — Alia oratio.
Oratio post sepulturam. — Item post sepulchrum. — Alia post sepulchrum. — Item alia. — Alia.
Commendatio animæ.
Missa pro cujus anima dubitatur.
Missa pro defuncto sacerdote.
Item alia pro sacerdote episcopo.
Item alia missa pro sacerdote sive abbate.
In Natali sanctorum sive agenda mortuorum (missa).
Missa pro defuncto super baptizato.
Alia missa.
Pro defunctis desiderantibus pœnitentiam et minime consecutis.
Oratio ad missam.
Missa unius defuncti laici.
Item alia in agenda plurimorum.
Item alia missa.
Item alia missa pro defunctis.
Item alia missa in cœmeteriis.
Item alia missa.
Item in die defunctorum III, VII vel XXX depositionis.
Item missa defunctorum.
(Deux formules sans titre pour le pèlerinage *ad limina*)
Benedictio aquæ et salis. — Item alia.
Benedictio salis. — Item.
(Commixtio salis et aquæ).
Item benedictio salis et aquæ ad spargendum. — Item sequitur. — Item exorcismus salis et aquæ.
Oratio in domo ante aspersionem aquæ.
Oratio post sparsionem aquæ.
Exorcismus ad caldaria et ad aquam.
Benedictio ignis.
Missa pro salute hominum.
Missa in natali sanctorum, vel pro vinis, seu agenda mortuorum.

H. Leclercq.

GEMMES. — I. Époque classique. II. Époque byzantine. III. Époque sassanide et asiatique. IV. Décadence. V. Époque mérovingienne. VI. Pâtes de verre. VII. Cristal. VIII. Époque carolingienne. Empreintes sigillaires. IX. Essai de classement de quelques gemmes : 1. Crucifixion ; 2. Le poisson ; 3. Le trône ; 4. Le chrisme ; 5. L'ancre ; 6. Le dauphin ; 7. Le Bon Pasteur ; 8. Le navire ; 9. Sujets composés ; 10. Chrétien et gnostique ; 11. Ancien Testament ; 12. Histoire évangélique ; 13. Saints ; 14. Sujets divers ; 15. Animaux ; 16. Devises ; 17. Gnostiques. X. Bibliographie.

I. Époque classique. — On ne saurait exagérer l'extrême difficulté que présente l'art de la gravure sur les pierres précieuses. La résistance que la matière oppose, les dimensions microscopiques qu'elle impose au lithoglyphe suffisent à rendre les gemmes gravées un luxe et une curiosité dont les Grecs et les Romains, après eux les Byzantins et les Barbares ont subi la fascination. Outre l'éclat vif ou attiédi des pierres translucides, il se trouvait des pierres opaques offrant des couches de couleurs variées, d'autres encore d'une tonalité si rare qu'à la matière précieuse il ne manquait que d'ajouter l'adresse de l'art pour produire des joyaux qui furent utilisés dans la parure comme colliers, cachets, pendeloques, etc. La croyance aux vertus secrètes des pierres se renforça du prestige des

symboles et des inscriptions qu'on y avait tracés et les gemmes fournirent une importante contribution à la catégorie des amulettes, talismans et phylactères

Nous n'avons à envisager la glyptique et les gemmes que dans leur rapport avec l'archéologie chrétienne [1]. Celle-ci n'a produit aucun de ces grands et mémorables ouvrages, tels que la coupe des Ptolémées, le grand Camée de France ou le grand Camée de Vienne. Les artistes qui ont travaillé pour les fidèles, et, sans doute, quelques-uns d'entre eux fidèles eux-mêmes, ont borné leur ambition à des compositions symboliques. Il n'est guère possible d'en juger que d'après ce qui est revenu au jour du hasard des fouilles heureuses, car aucun texte ecclésiastique ne nous décrit un camée ou une intaille en particulier. Il s'ensuit que certaines pierres gravées ont pu et dû être destinées à des chrétiens, portées par eux, mais nous ne le saurons jamais soit parce qu'elles sont perdues, soit parce que leur ornementation n'offre rien de spécifiquement chrétien. D'autres, en plus grand nombre, probablement, ont péri. Parmi celles qui nous ont été conservées [2], on peut, à condition de ne pas prétendre atteindre à une excessive précision, reconnaître presque à coup sûr les gemmes destinées aux fidèles. Le symbolisme primitif en honneur pour les châtons ne diffère pas du symbolisme des catacombes et des cimetières : ancre, navire, colombe, poisson, etc., etc. La date de ces produits d'un art encore ferme et habile peut être fixée entre le début du v[e] et la fin du IV[e] siècle. Les objets travaillés après cette date participent à la décadence générale des arts; mais ce n'est pas à dire que parmi les gemmes de la période précédente nous possédions des morceaux d'un travail excellent. Dès le milieu du II[e] siècle, la glyptique s'achemine vers la médiocrité, composition et technique semblent rivaliser pour faire preuve d'insuffisance. Aussi bien, à partir de l'époque de Caracalla, les camées dignes d'admiration se font de plus en plus rares, et on pense bien que si l'art profane en est là, les encouragements *prodigués* aux lithoglyphes chrétiens n'aident guère à provoquer une renaissance. Les intailles sont nombreuses, mais d'un assez mince intérêt. La renaissance constantinienne favorise un réveil de la glyptique; elle revient, pour quelques pièces officielles, aux dimensions abandonnées depuis les pièces fameuses du Triomphe de Germanicus et de la Gloire d'Auguste, mais ce moment dure peu et les gemmes chrétiennes ne s'en ressentent guère.

II. Époque byzantine. — La translation à Byzance de la capitale de l'Empire, en 328 ou 329, détermina un courant dans cette direction de toutes les belles choses dont l'Occident avait joui avec délices et à profusion. Les chefs-d'œuvre prirent le chemin des palais impériaux de qui les maîtres pouvaient à peu près tout ce qui leur passait en tête; non seulement les statues et les meubles précieux furent transportés à Constantinople, mais encore camées, intailles, vases murrhins. La glyptique y gagna peu de chose, tout au plus un éclat momentané, car, très vite, on renonça à accroître des trésors dont on sentait l'impossibilité d'égaler la perfection. Ce fut par voie d'acquisitions beaucoup plus que par fabrication que la glyptothèque impériale s'enrichit; ce qui ne veut pas dire que les artistes lithoglyphes byzantins manquèrent d'habileté. Aussi bien, ils étaient seuls alors à conserver la tradition d'un art délicat entre tous et que les mains d'artisans barbares ne pouvaient appliquer, eux qui attaquaient une pierre précieuse à coups de gouge, comme on ferait d'une plaque d'ivoire ou de marbre; seulement, quoi qu'ils tentassent et quoi qu'ils fissent, les artisans byzantins se trouvaient distancés par les maîtres de l'époque classique, à ne pouvoir soutenir la comparaison. Et puis, n'avait-on pas la ressource des gemmes romaines? Celles-ci étaient en nombre si considérable et de variété telle qu'elles suffisaient à tout, aux besoins de la cour, comme aux magnificences du culte. Les dépouilles de la glyptique romaine tiennent une place importante dans le *Livre des Cérémonies* de Constantin Porphyrogénète.

Du IV[e] au VI[e] siècle, les gemmes connurent la vogue dans l'Orient grec, à Alexandrie, à Antioche, sous forme d'amulettes. Beaucoup portent de simples inscriptions, quelques-unes des symboles et des scènes. Une prime d'émeraude au musée de Vienne, représente deux fois Harpocrate assis sur une fleur de lotus. Les camées-amulettes de l'Orient servirent de modèles aux joailliers sassanides qui gravèrent volontiers la Croix du Golgotha ou Daniel entre les lions. Peut-être faut-il rattacher à ce groupe, deux camées de Moscou et de Paris, où deux anges drapés à l'antique se tournent vers la croix qu'ils tiennent d'une main. A Paris, on voit au-dessus de la croix, comme sur les ampoules de Monza, le Christ barbu, et, au-dessous, le globe et les quatre fleuves; à Moscou, le Christ Emmanuel et le nom grec du propriétaire. C'est donc un type palestinien et grec d'un caractère monumental.

La patience manquait, la verve et l'imagination ne se soutenaient plus dans ces ouvrages de longue haleine, on travaillait de recette, ou bien tout simplement on démarquait les types antiques. Un onyx de la collection du British Museum représente l'Annonciation (1). La vierge Marie offre le type byzantin caractéristique, mais l'artiste était en quête du personnage de Gabriel, il ne le possédait pas dans ses cahiers de modèles, il aurait dû en dessiner un d'après nature, il s'en est bien gardé, et peut-être en était-il incapable. Il lui fallait un messager ailé, il a pris un Cupidon tout nu, le bras levé qui à la rigueur pouvait signifier tant bien que mal ce qu'on réclamait de lui (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 610 et t. VI, col. 29).

M. E. Babelon rapporte divers exemples de « désaffectation » des pierres fines. Certaines gemmes données aux églises ne pouvaient être adaptées à leur destination nouvelle sans des retouches importantes, mais que plus personne n'était en état de pratiquer sans aboutir à une mutilation parfois même à la destruction. C'est ce qu'on ne voulait pas, alors on s'y prit d'autre façon : on donna une interprétation nouvelle et passablement audacieuse à la gemme, c'était de la haute comédie, mais personne ne réclamait et la gemme était sauvée. C'est ainsi que le grand Camée de Cabinet des médailles fut entouré d'un encadrement qui comportait les figures des quatre Évangélistes, chef-d'œuvre lui-même de l'orfèvrerie byzantine; au lieu du triomphe de Germanicus, ce monument devint un souvenir des patriarches bibliques, et c'est comme représentant la gloire de Joseph, fils de Jacob, qu'il fut porté

[1] Pour la période classique, cf. *Bibliothèque dactyliographique, ou Catalogue raisonné des ouvrages qui traitent des pierres gravées*, dans P. J. Mariette, *Traité des pierres gravées*, in-fol., Paris, 1750, p. 245-468; H. Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, 1859, t. II, p. 443; C. W. King, *Antique gems and rings*, in-8°, London, 1872, p. 462-470; E. Babelon, *Gemmes*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. II, p. 1460-1488; A. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen. Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*, in-4°, Leipzig, 1900, t. III, *Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*. — [2] L. Le Blant, *Lettre*, de Rome, le 1[er] mars 1855, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1885, p. 42 : mentionne une intaille en cristal de roche, tête de Diane du III[e] siècle, trouvée par J.-B. De Rossi dans les catacombes. « C'est des catacombes, qu'a été tirée une grande partie des camées antiques les plus célèbres que possèdent les musées d'Europe. »

solennellement dans les processions et les pompes religieuses.

Un camée de l'époque constantinienne montre deux bustes impériaux en très haut relief; son propriétaire l'offrit dans une riche monture qui existe encore à l'église des Saints-Serge-et-Bacchus, à Constantinople (2). On imagina alors de graver à la pointe à côté des deux bustes impériaux les noms des deux saints :

Ο ΑΓΙΟC CEPΓΙΟC
Ο ΑΓΙΟC BAKXIOC

III. Époque sassanide et asiatique. — La glyptique sassanide rivalise pendant deux siècles, du IIIe au Ve avec les gemmes les plus excellentes de l'Orient asiatique. Suse et Ctésiphon deviennent centres de civilisation raffinée à l'époque où des églises importantes et prospères se multiplient dans l'empire perse. Nul doute que leurs trésors n'aient été largement dotés des œuvres de glyptique et d'orfèvrerie locale, dont la persécution les dépouilla. Les Byzantins malgré leur

4916

4917

4916. La Visitation, Cornaline. D'après Babelon, *Guide illustré du Cabinet des Médailles*, fig. 22. — 4917. Scène de martyre, sardonyx rubanné. D'après King, *Handbook of engraved gems*, 1872, t. I, p. 352, fig. 78.

aversion pour les Perses, recherchaient avec passion les produits de l'art sassanide, gemmes, bijoux, tissus. Parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, les plus remarquables appartiennent à l'histoire profane, par exemple : la belle sardoine figurant le combat d'Ardeschir Babagan contre le taureau Nandi et le célèbre camée montrant le roi Sapor Ier faisant prisonnier l'empereur Valérien sur le champ de bataille [1] (voir Sapor) (3).

La glyptique chrétienne sassanide n'offre rien de comparable à ces chefs-d'œuvre. A. Chabouillet, le premier, a signalé dans les collections du Cabinet de France, quelques « pierres de travail et de style oriental » offrant des sujets chrétiens » [2]. Il les estime antérieures à la persécution de Sapor II et à l'année 340 de notre ère; mais cette limite doit être certainement abaissée dans plusieurs cas [3]. Tous les sujets ne sont pas nouveaux et plusieurs n'offrent aucune variante notable par rapport à ceux que nous connaissons. Les plus remarquables sont (4) la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus [4]; (5) la Visitation [5] avec une légende pehlvie en caractères liés, que C. W. King croit ancienne [6] (fig. 4916).

Deux scènes nous offrent le sacrifice d'Abraham [7] (6) et saint Jean coiffé de la mître épiscopale, vu à mi-corps dans un bassin rempli d'huile bouillante (7), de chaque côté une palme [8]. Cette représentation d'une scène de martyre peut être rapprochée de celle que nous offre un jaspe rouge qu'on peut dater du IIIe siècle [9] et qui nous montre une femme agenouillée devant un bourreau prêt à lui couper la tête (8); l'exergue montre que c'est un présent d'étrennes (fig. 4917).

ANFT
Annum novum felicem tibi.

Une cornaline, de travail artistique, nous fait voir le poisson placé au centre du chrisme qu'il traverse

4918

4919

4918. Le Bon Pasteur. D'après A. Gori, *Thesaurus gemmarum*, t. I, pl. CLXXXVII. — 4919. Le Bon Pasteur, Sardoine gravée. D'après King, *Handbook of engraved gems*, pl. XIV, n. 9.

d'outre en outre (9) (fig. 4970). Ce type est unique [10]. D'un caractère artistique moins franc sont quelques pierres précieuses que nous hésitons à rattacher à la glyptique asiatique; elles font partie de la riche collection du British Museum [11], nous les cataloguerons plus loin. A ces gemmes asiatiques nous rattacherons deux pierres dont les symboles présentent quelques caractères inattendus qui doivent s'expliquer peut-être par le fait de trouvailles exotiques, une des deux a été rapportée de l'Inde.

La première (fig. 4918) semble pouvoir remonter jusqu'à la fin du IIIe siècle. Publiée une première fois

4920

4921

4920-4921. — Sardoine du Cabinet de France. D'après Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, pl. 1 et 2.

par A. Gori [12], si on s'en rapporte à son croquis, accepté par C. W. King [13], (10) les brebis seraient remplacées par deux chiens, dont l'un lève la tête vers son maître ce qui rappelle l'attitude des bergers dans les sarcophages classiques Dans le champ on voit le soleil et la lune, — à moins que ce ne soit la lune et une étoile,

[1] E. Babelon, dans *Fondation Eug. Piot, Monuments et mémoires*, t. I, p. 85-98. — [2] Chabouillet, *Catalogue des camées*, in-12°, Paris, 1858, p. 191; Cf. E. Thomas, *Notes upon Sassanian coins and gems*, London, 1871. — [3] Chabouillet, *loc. cit.*, n. 2166; Nicolo, Le Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, à ses pieds deux brebis. — [4] Chabouillet, *op. cit.*, n. 1331; E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des Médailles*, in-12, Paris 1900, n. 1400 *b*; grenat, légende pehlvie. — [5] Chabouillet, *op. cit.*, n. 1332; E. Babelon, *Guide*, n. 1400 *d* cornaline; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 365, fig. 263. — [6] C. W. King, *Antique gems and rings, the origin, use and value*, 1860, p. 84. — [7] Chabouillet, *op. cit.*, n. 1330; E. Babelon, *Guide*, n. 1400 *f.* : sardonyx rubanée. — [8] Babelon, *Guide*, n. 1400 *f*, jaspe rouge. — [9] C. W. King, *op. cit.*, p. 352; dans l'édition de 1872, le même auteur abaisse cette gemme jusqu'au règne de Théodose, t. I, fig. 78. — [10] Chabouillet, *op. cit.*, n. 1333 ; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 26; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 365, fig. 264. — [11] O. M. Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, in-4°, London, 1901, n. 82, 84, 86, 87, 90-93, 97-100. — [12] A. Gori, *Thesaurus gemmarum astriferarum*, in-4°, Florentiæ, 1750, t. I, pl. CI.XXXVII; t. II, p. 82. — [13] C. W. King, *op. cit.*, 1872, pl. IX, n. 2; Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 492, n. 17; Gori, *op. cit.*, pl. LXXXVIII, t. III, p. 221-248; C. W. King, *Natural history of precious stones and gems*, in-8°, London, 1865, p. 160, 431, *Dictionn.*, t. I, col. 3032, fig. 1065.

et une inscription dont l'interprétation est particulièrement difficile, au sujet de laquelle C. W. King s'est souvenu d'avoir lu sur un cachet cette devise accompagnant un poisson (voir notre essai de classement n. 81) :

ΗΛΕΙC
ΨΧΗΙ

c'est à-dire : Ἦλ εἷς Ἰησοῦς Χριστος

Enfin, (**11**) une sardoine gravée, trouvée à Murrhée (Peshawur, Inde), ouvrage d'une technique excellente et figurant le Bon Pasteur avec deux chrismes [1],

4922 4923

4922. — Sceau d'Alaric. Saphir du Cabinet de Vienne. D'après Babelon, *op. cit.*, pl. I, n. 5.— 4923. Anneau du médecin Donobertus. D'après Deloche, *Études... sur les anneaux sigillaires*, n. CCXIII.

(fig. 4919), et une cornaline (**12**) provenant du nord de l'Inde, montrant le Bon Pasteur portant la brebis retrouvée et au revers [2] :

ΧΡΙCΤЄ CΩZЄ ΚΑΡΠΙΑΝΟΝ ΑЄΠΟΤЄ

« Christ sauve Carpianus pour toujours. »

IV. Décadence. — Au Ve siècle, on cesse, ou à peu près, de graver *en camée*, c'est-à-dire en relief, les sardonyx multicolores. Cet art qui, dans la deuxième moitié du IVe siècle produisait encore des ouvrages dignes de la tradition antique, sombre comme tout ce qui avait représenté et honoré la civilisation du temps des empereurs romains. On peut se faire une juste idée

4924. — Anneau mérovingien du Cabinet de France. D'après Deloche, *Anneaux sigillaires*, p. 274.

de cette décadence du camée romain, avant sa disparition dans deux sardoines blondes du Cabinet de France (**13**, **14**), gardant la prétention d'évoquer encore les traits de Minerve ou de la déesse Rome [3] (fig. 4920-4921). Ce n'est déjà plus qu'une esquisse, mais la technique — car il ne saurait plus être question d'art — tombera plus bas encore, avec des productions qui semblent moins des ébauches que des caricatures [4]. D'ailleurs les pierres gravées sont désormais considérées comme des amulettes; et nous en avons un exemple dans une petite sardoine à deux couches du musée de Madrid (**15**), portant cette inscription en relief (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1817, fig. 483) :

OS NONC
OMINVE
TISESEO

os non cominuetis ex eo,

citation d'un texte de saint Jean, XIX, 36, dont le caractère magique nous initie déjà au rôle superstitieux des camées antiques à travers tout le moyen âge [5]. Cette pierre est peut-être du VIe siècle, et, par sa forme rectangulaire, sa facture et ses minuscules dimensions, elle rappelle les nombreux camées grecs, sans type particulier gravés en Orient à cette même époque, avec des formules magiques ou votives, des devises

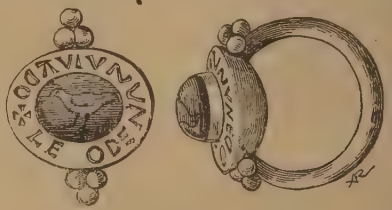

4925. — Anneau de Leodenus. D'après Babelon, *op. cit.*, p. 9, fig. 5, 6, 7, 8.

pieuses ou amoureuses, et qui suspendus à des colliers, servaient d'amulettes populaires [6].

Les gravures *en intaille*, c'est-à-dire en creux, ne disparaissent pas, tant s'en faut, mais les artisans qui s'exercent à rayer ou à fouiller la cornaline, le jaspe, l'hématite, le cristal de roche, se contentent de types vulgaires et d'une exécution misérable : symboles, animaux, plus de portraits, car la difficulté est trop grande Le dernier portrait qui se puisse citer remonte aux premières années du Ve siècle (**16**). C'est un saphir conservé au cabinet de Vienne et qui servit de sceau à Alaric, roi des Wisigoths et conquérant de Rome, mort en 410 (fig. 4922). « Cette belle gemme, dans laquelle se reflète, pour la dernière fois le génie antique, représente le buste royal, de face, dans le costume que donnent les monnaies aux successeurs de Théodose. Autour du buste est gravée la légende :

ALARICVS REX GOTHORVM

Par la forme, la technique, la matière, la disposition de la figure et de la légende, c'est l'œuvre d'un artiste romain [7]. »

On connaît aussi une intaille sur chrysolite (**17**) qui représente le buste casqué et cuirassé de Romulus Augustule de face avec cette légende [8] :

ROMVLVS MOMILLVS

Malheureusement cette intaille n'est pas d'une

[1] C. W. King, *Handbook of engraved gems*, in-8°, London, 1885, pl. XIV, n. 9; *Early christian numismatics and other antiquarian tracts*, in-8°, Londres, 1873, p. 324. — [2] C. W. King, *Antique gems and rings*, 1872, p. 30. — [3] E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, in-12, Paris, s. d., n. 29 et 30; le même, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, in-8°, Paris, 1902, pl. I, n. 1-2, p. 2. — [4] E. Babelon, *Catalogue*, n. 321, 322; *Histoire*, pl. I, n. 3, 4, p. 2. — [5] E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1896, t. XXXVI, p. 130, n. 338. — [6] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 75; Babelon, *Catalogue*, p. 187; *Histoire*, p. 2. — [7] E. Babelon, *Histoire*, p. 3, pl. I, fig. 5. Le sceau d'Alaric appartint d'abord à un certain Ulrich, comte de Montfort, mort en 1574. Il passa dans la célèbre collection Ambras et de là à Vienne. Cf. Millin, *Magasin encyclopédique*, 1811, t. III, p. 265; Hermann Rollet, dans Bruno Bucher, *Geschichte der technischen Künste*, t. I, p. 326; E. von Sacken, dans *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des a. h. Kaiser hauses in Wien*, t. II, p. 33 à 35; pl. III, fig. 1. — [8] *Catalogue d'une vente d'antiquités faite à Paris*, par H. Hoffmann, expert, le 30 mai 1888, p. 8, n. 32; E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, p. 4, note de la page précédente.

authenticité à l'abri du soupçon, s'il n'en était ainsi, le monument serait presque contemporain du sceau d'Alaric.

Un siècle plus tard, ou plutôt dans le dernier quart du v^e^ siècle, on évite de graver en intaille on préfère recourir à l'or. Le sceau de Childéric I^er^, qui offre une certaine analogie avec celui d'Alaric a été gravé non sur une pierre fine, mais sur le métal.

Au reste, rien n'échappe à cette décadence. On conserve au musée de Bonn, (**18**) une grosse bague en

4926 4927 4928

4926. — Cornaline du Cabinet de France. — 4927. Jaspe rouge du Cabinet de France. — 4928. Cornaline du Cabinet de France. D'après Babelon, *op. cit.*, pl. I, fig. 6, 7, 8.

cristal de roche, trouvée à Hausweiler dans une tombe du v^e^ ou du vi^e^ siècle. Au chaton on voit une Minerve armée, debout, de profil, s'appuyant sur un cippe et tenant son casque à la main [1]. C'est une imitation pénible et incorrecte d'un type classique. Cela n'a plus aucune ressemblance avec ce type, en sorte qu'on en vient, dès le commencement de la période barbare à prendre la précaution d'inscrire sur un anneau le nom du possesseur, non sur la pierre elle-même, ce serait trop demander, mais sur la sertissure de métal. C'est un nouveau progrès dans la décadence. Saint Avit

4929. — Sardoine représentant un triomphe impérial. D'après *Römische Quartalschrift*, 1899, t. XIII, pl. X, n. 2.

se fait faire un anneau épiscopal, il recommande d'enchâsser une prime d'émeraude (*vernans lapis*) avec le monogramme de son nom; le nom entier se lira sur le cadre d'or [2]. Il est facile de se figurer ce qu'était une bague ainsi montée, il suffit de se reporter aux exemples que nous avons donnés (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2184, fig. 674). Voici l'anneau du médecin Donobertus (**19**), cornaline sur laquelle est figurée la Fortune debout, et sur le bandeau métallique qui enserre la pierre on lit [3] (fig. 4923) :

+ DONOBERTVS FEET MDICMT

Donobertus fecit medicamentum

Un autre anneau mérovingien, conservé au cabinet de France (**20**), se compose d'une sardoine sur laquelle sont gravés deux chevaux à l'abreuvoir et le nom du possesseur de l'anneau sur la sertissure [4] (fig. 4924) :

CRODOLENO

Les lithoglyphes chrétiens ne sont pas plus habiles que les autres et leurs ouvrages ne font que révéler l'inexpérience lamentable où ils sont tombés. A la place des petits travaux ingénieux et délicats qui ramassaient dans un champ minuscule la plupart des symboles chrétiens, nous ne voyons plus guère que de pitoyables essais. Leodenus n'a pu se procurer qu'un grenat avec une colombe intaillée (**21**), il veut son

4930. — Sardoine représentant le triomphe de Licinius. D'après Babelon, *La gravure*, fig. 142.

nom et une devise, il lui faudra se contenter de les lire sur l'encadrement [5] (fig. 4925) :

+ LEODENVS VIVA DO

Leodenus vivat (*in*) *Deo*

Cependant on rencontre encore des pierres gravées en intailles; ainsi le cabinet de France conserve une cornaline du vi^e^ siècle environ (**22**), sur laquelle on voit une colombe, une palme et une couronne entourant un monogramme [6] que Lenormand lit : VERANVS et Garrucci : TERENTI. Ce monogramme offre une analogie frappante avec ceux des monnaies mérovingiennes et ostrogothes (fig. 4926). Le trésor de la cathédrale de Metz a su demeurer en possession de l'anneau de saint Arnould (614-626) dont le chaton (**23**), représente un poisson dans la nasse et deux poissons qui s'y acheminent (*Dictionn.*, t. I, col. 2184, fig. 675.). C'est une agate blonde d'un travail extrêmement grossier, à tel point que les érudits y ont vu tantôt trois langoustes, tantôt trois pommes de pin [7] (fig. 4987). On peut considérer comme de la même époque un jaspe rouge (**24**) représentant Jésus ou un apôtre bénissant (fig. 4927), et une cornaline (**25**) offrant le type d'une ancre accostée d'une larve et d'une écrevisse [8] (fig. 4928).

[1] E. Babelon, *Histoire*, p. 4. — [2] S. Avit, *Epist.*, LXXVIII, *P. L.*, t. LIX, col. 280; Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 50; *Dictionn.* t. I, col. 2184. — [3] Trouvé à Saint-Chamond (Corrèze); cf. Deloche, dans *Revue archéol.*, nouv. sér., t. XL, p. 19-10; *Les anneaux sigillaires*, p. 239; Lecoy de la Marche *Les sceaux*, p. 18; E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 268; *Histoire*, p. 6, fig. 2. — [4] Trouvé près de Saintes. Deloche, *Les anneaux sigillaires*, p. 274; *Histoire*, p. 6. — [5] Deloche, *Les anneaux sigillaires*, p. 143; E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 269; *Histoire*, p. 6, fig. 3. — [6] Chabouillet, *Catalogue*, p. 482, n. 2167; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 23; E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 186, fig. 143; *Histoire*, p. 7, pl. I, n. 6. — [7] Ch. Abel, dans *Mémoires lus à la Sorbonne, en 1865* (*Archéologie*), p. 298 sq., 295-297; Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 420-422; Deloche, *Étude sur les anneaux sigillaires*, p. 85-87; E. Babelon, *Histoire*, p. 7, fig. 4; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 2. — [8] Babelon, *Histoire*, p. 7, pl. I, fig. 7-8.

Pour mesurer à quel degré de décadence tombera la gravure en camée, il faut se reporter à une fibule trouvée à Charnay (Côte-d'Or) dans une sépulture mérovingienne et conservée aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye (**26**). Au centre d'une croix en mosaïque cloisonnée est serti un objet informe auquel il faut bien donner le nom de camée. C'est un onyx à trois couches représentant une tête humaine de profil, à cheveux longs et lisses, rejetés sur le cou et retenue par un bandeau. La barbarie du travail est telle qu'on ne saurait même dire s'il s'agit d'une tête d'homme ou d'une tête de femme[1] (*Dict.*, t. v, fig. 4406, col. 1514). Mais ce qui toutefois mérite d'être noté, c'est que ce camée ou cet essai de camée, montre que malgré le résultat pitoyable auquel on aboutit, on n'a pas absolument renoncé à produire des objets de cette nature.

Il semble même qu'on s'obstine à produire encore des morceaux ambitieux. Une sardoine de couleur tirant vers le jaune et mesurant 0 m. 11 sur 0 m. 15, s'efforce de représenter un triomphe impérial (fig. 4929), (**27**). On croirait avoir devant les yeux une ébauche, et c'est un travail certainement terminé. On hésite à attribuer ce camée à tel ou tel empereur, mais il s'agit indubitablement d'un empereur chrétien puisqu'on voit encore l'indice du chrisme sur l'étendard porté devant l'empereur. Celui-ci conduit le char attelé de quatre chevaux et divers personnages lui font escorte. On n'a apporté jusqu'ici aucune raison plausible pour désigner tel empereur de préférence à tel autre. On a parlé de Constantin, de Licinius au hasard, comme on eut parlé d'Héraclius, et peut-être avec plus de vraisemblance.

On peut d'ailleurs comparer cette œuvre de décadence avec une sardoine à trois couches (**28**), représentant de façon certaine le triomphe de Licinius, dimensions 0 m 055 sur 0 m. 075 (fig. 4930). L'empereur, conduit un quadrige, tient la lance et le globe; les chevaux, foulant aux pieds les ennemis terrassés, sont dirigés par deux Victoires qui portent l'une un trophée, l'autre une enseigne militaire. Le Soleil et la Lune personnifiés escortent le triomphateur et lui présentent chacun un globe. Il nous faut reconnaître dans cet important camée un des derniers monuments de la glyptique inspirée par les idées païennes. Le style lourd et sans grâce trahit son époque; mais, malgré tout, c'est une œuvre honorable et intéressante autant par ses dimensions insolites que par le sujet et l'effort qu'elle a coûté [2].

Il est intéressant d'en rapprocher un sardonyx à trois couches, du cabinet de France (**29**) qui représente Constantin II, vêtu du *paludamentum*, un javelot à la main dont il va percer un ennemi, dimensions 0 m. 065 sur 0 m. 052. A ces monuments nous associerons deux bustes, l'un en sardonyx que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2643, fig. 3238 et la planche hors texte); l'autre un buste en agate, de 0 m. 09 de hauteur, conservé au cabinet de France après avoir appartenu au collège des Jésuites de Tournon (**30**). Le nez est malheureusement brisé, le buste a souffert et a été restauré en argent doré [3] (fig. 4931). Ces deux bustes représentent peut-être Constantin le Grand.

Au VIII[e] siècle appartient une cornaline sur laquelle sont figurés deux personnages qui soutiennent entre eux une longue croix, haussée sur un long pied. Des monnaies mérovingiennes au même type [4], des bas-reliefs des musées de Narbonne [5] et de Dijon [6], permettent de dater cette intaille avec une certaine précision. La glyptique orientale, à la même époque, c'est-à-dire au temps de la dynastie d'Héraclius, n'enfantait pas de meilleure production [7].

Les lithoglyphes du VI[e] siècle se contentent de traits grossiers pour donner un croquis des scènes qu'ils ont encore la prétention de figurer. Un jaspe rouge de basse époque romaine s'essaie à la représentation d'une

4931. — Buste de Constantin II.
D'après Venturi, *Storia dell'arte italiana.*, t. I, fig. 458.

scène pastorale 31. Il montre une chèvre que trait un pâtre, une brebis et un agneau que garde un berger appuyé sur sa houlette (fig. 4932). Tous ces types sont extraits d'un cahier de modèles, mais on remarquera que tous sont de profil et tournés dans la même direction parce que l'artisan ne sait faire autre chose que pousser la pointe devant lui. Cette pastorale rappelle d'autres types symboliques qui persistent à durer tant bien que mal. Le cabinet de Munich conserve une sardoine à trois couches représentant Daniel entre deux lions (**31**) (fig. 4933) [8], et il en existe une réplique au musée de Naples [9].

V. Époque mérovingienne. — Les Mérovingiens ont, comme les Byzantins, la passion des gemmes. « Saint Éloi et ses émules n'innovent rien quand ils enchâssent les intailles, les cabochons, les camées grecs et romains, au chaton de leurs bagues, sur les parois de leurs calices, de leurs patènes, de leurs croix,

[1] H. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, 1857. 1860, t. v, p. 167, pl. XII, fig. 1; M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 39, fig. 28; E. Babelon, *Histoire*, pl. I, fig. 10, p. 8-9. — [2] H. Rollett, *Eine römisch antike Kaisergemme*, dans *Römische Quartalschrift*, 1899, t. XIII, p. 138-141, pl. X, n. 2. — [3] A. Chabouillet, *Notice sur un camée antique inédit*, dans *Revue archéologique*, 1853, t. IX; E. Babelon, *La gravure en pierres fines. Camées et intailles*, in-8°, Paris, 1894, p. 186, fig. 142, Venturi *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 557, fig. 461. — [4] *Nummi veteres collegii Turnonensis Societatis Jesu*, 1731, frontispice (ouvrage attribué au P. Pascal S. J.); A. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, in-12, Paris, 1857, p. 55, n. 288; E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques*, in-12, Paris, 1900, p. 186, n. 310; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 545, fig. 458. — [5] M. Prou, *Catal. des monnaies mérovingiennes*, pl. VII, fig. 24; pl. X, fig. 9. — [6] M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 15, fig. 8. — [7] Trouvé à Cramans, canton de Villers Farlay (Jura). Cf. Chabeuf, dans *Revue de l'art chrétien* 1896, p. 487. — [8] Ad. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen. Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*, in-4, Leipzig, 1900, t. I, pl. 67, n. 1. — [9] N. 1497.

sur les ais de leurs sacramentaires ou de leurs évangéliaires. Les Romains l'avaient fait avant eux, et puis, l'exemple imposant des empereurs byzantins, n'était-il pas là sous leurs yeux avec son prestige si envié? Voilà pourquoi de nombreuses bagues de l'époque mérovingienne ont, au chaton, une ancienne intaille romaine représentant un sujet païen[1]; pourquoi le roi goth Amalaric († 530) possède des joyaux, des vases d'or et des coffrets enrichis de pierres précieuses[2]; pourquoi le Franc Childebert donne à l'église de Saint-Germain-des-Prés une croix d'or constellée de gemmes[3] pourquoi Brunehaut, lors de son mariage avec Sigebert, en 566, dédie à Saint-Étienne d'Auxerre un calice en agate (*ex lapide onychino*) monté en or, sur lequel était gravée l'histoire d'Énée, avec une légende explicative en lettres grecques[4]; pourquoi enfin, parmi les somptueux présents offerts par la reine des Lombards Théodelinde († 625), à l'église de Monza, figure une coupe de calcédoine avec une monture en vermeil rehaussée de pierreries,et un évangéliaire dont les ais sont encore aujourd'hui décorés de camées romains[5]. Dans la partie du fameux trésor wisigoth de Guarrazar (voir ce mot) qui est conservée au musée de Madrid, se trouve une émeraude gravée qui représente l'Annonciation de la Vierge (**32**), (fig. 4934)[6]. Sertie dans un cadre d'or, cette intaille chrétienne est mêlée à une très grande quantité de gemmes non gravées et, comme ces dernières, elle fait partie de la décoration de bijoux, parmi lesquels une couronne portant le nom du roi Suinthila qui régna de 621 à 631. Ces joyaux sont wisigoths, mais l'émeraude gravée, encastrée, sans que l'orfèvre ait voulu attirer spécialement l'attention sur elle, dans le bijou qui est appendu à la croix appartient à la glyptique byzantine : c'est une pierre apportée d'Orient ou d'Italie en Espagne, et adaptée à un bijou par un orfèvre wisigoth[7].

« Dans un des tombeaux de la crypte de l'abbaye de Jouarre, qui furent ouverts le 13 octobre 1627, en présence de Marie de Médicis, se trouvaient les restes d'un évêque du VII^e^ siècle — saint Ebrégésile, évêque de Meaux, suivant les uns, saint Agilbert, évêque de Paris suivant d'autres — et il y avait au doigt du défunt un anneau d'or émaillé, orné au chaton d'une agate portant gravé en creux un sujet chrétien dont la beauté artistique frappa tous les assistants. Les critiques y reconnurent saint Jérôme ou saint Paul, ermite, agenouillé devant un crucifix et se frappant la poitrine[8]. Un semblable sujet est bien trop compliqué pour avoir été exécuté par un graveur franc du VII^e^ siècle : c'était plutôt une gemme byzantine[9] » (**33**).

VI. Pates de verre. — Incapables d'intailler un sujet sur l'onyx ou le cristal, les lithoglyphes ne se résignèrent pas à disparaître et à partir du IV^e^ siècle jusqu'aux temps carolingiens on voit l'industrie du verre devenir florissante sur les bords du Rhin et dans toute l'Austrasie. A défaut de pierres précieuses, on se résigna à recourir aux pâtes de verre colorées à l'aide d'oxydes métalliques afin de leur donner l'aspect de pierres précieuses[10]. Des surmoulages en pâte de verre, pris sur de véritables gemmes, fournissaient des reproductions fidèles et durables des camées et des intailles antiques. C'était là d'ailleurs un exemple donné par les Romains. Le musée de Namur possède un faux camée en verre bleu opaque, trouvé en 1883, à Wancennes, près Beauraing, dans un tombeau romain. Il représente une tête de Méduse de face, de bon style, sertie en fibule dans une monture circulaire ornée, avec cette inscription[11] (**34**) :

PERSEVS CONCIDERAD CAPVD GORGONIS

On voit ainsi un premier exemple du rôle magique que conservera pendant le moyen âge la tête de Gorgone ou de Méduse.

On conserve au musée Carnavalet, à Paris, un collier trouvé dans une tombe mérovingienne qui est composé de perles en pâtes vitreuses de diverses couleurs, avec une pendeloque centrale formée d'un camée de même matière. Ce faux camée, de couleur brune,

4932 4933 4934

4932. Scène pastorale, jaspe rouge. — 4933. Daniel et deux lions, sardoine du Cabinet de Munich. D'après Furtwaengler. *Die antiken gemmen*, pl. 67, n. 1. — 4934. Annonciation de la Vierge. D'après Babelon, *Histoire*, fig. 13.

obtenu par le procédé du surmoulage, représente une tête de femme, probablement une tête de Méduse de face, avec une abondante chevelure; le style en est barbare, les parties les plus saillantes ont été usées par un frottement prolongé[12] (**35**).

Nous rappellerons ici le faux camée de la châsse d'Aganne (voir ce mot, t. I, col. 868, fig. 192) en verre filé et glacé au feu[13]. Le verrier qui l'a fabriqué a été assez habile pour imiter les trois couches superposées d'une agate (**38**).

Le musée de Niort possède une fibule de bronze trouvée à Aussay (Charente-Inférieure) dans un sarcophage de pierre, ne portant ni inscriptions ni sculptures[14]. La fibule est ornée d'une pâte de verre, de forme ovale et couleur noire, revêtue d'une couche blanc cendré, imitant une intaille sur cornaline, où se voit un buste d'homme imberbe, casque en tête et vu de profil, avec bouclier protégeant la poitrine et buste en avant. Une monnaie de l'un des successeurs de Constantin a servi de modèle à l'artisan qui a exécuté cette pâte de verre, enchâssée dans un ovale

[1] M. Deloche, *Étude sur les anneaux sigillaires*. p. XIX; C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p 96; E. Béquet, *Les bagues franques et mérovingiennes du musée de Namur*, dans *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, 1893, t. XX, p. 212. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II., c. X; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. I, p. 239, t. III, p. 425. — [3] *Acta sanctor. O. S. B.*, t. IV, p. 122. — [4] *Historia episcoporum Autissiodorensium*, dans P. Labbe, *Nova bibl. mss. libr.*, t. I, p. 425; cf. J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 214, 241. — [5] L. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 214, 182, 310, pl. XXVIII; Em. Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. IV. *L'orfèvrerie religieuse*, p. 9, 92. — [6] D'après un moulage; le dessin donné dans *Compte rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1895, p. 405, n'y ressemble guère. — [7] E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, 1895, p. 405. — [8] A. de Saussay, *Panoplia episcopalis*, p. 183, 212; Gérard du Bois, *Hist. Eccl. Parisiensis*, t. I, p. 205; *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 319; *Annal. sanct. O. S. B.*, t. I, p. 456; *Acta sanct.*, août, t. VI, p. 695; Grésy, dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. XXVII, p. 205; Deloche, *Étude sur les anneaux sigillaires*, p. XIX et p. 83. — [9] E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, in-8°, Paris, 1902, p. 15-18. — [10] Béquet, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, p. 210. — [11] Béquet, dans *Annales*, 1883, t. XVI, p. 370. — [12] E. Babelon, *Histoire*, p. 13. — [13] *Ibid.*, p. 13, fig. 12, pl. I, fig. 11. — [14] B. Fillon, dans *L'Indicateur, Journal de la Vendée*, 2 mars 1873; cf. *Pâte de verre gravée de l'époque carolingienne*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 149-151.

de bronze, et entouré d'un rang de petits grenats arrondis, sertis chacun dans une alvéole de même métal. Le tout a été ensuite fortement soudé ensemble puis doublé d'une plaque, au dos de laquelle se voient les restes de l'ardillon et de ses appendices : longueur totale 0 m. 046, larg. 0 m. 040; épaisseur 0 m. 008 (**37**).

Rapprochée des empreintes de sceaux carolingiens, la fibule d'Aunay présente le même aspect général, la même forme. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que sa pâte de verre, gravée en creux ait servi de sceau à l'occasion. Mais l'objet intéresse surtout au point de vue de l'histoire de l'art industriel, et sert de preuve à ce fait qui n'est plus guère contesté que les procédés de l'une des branches les plus délicates de la fabrication du verre n'ont pas cessé d'être pratiqués dans notre pays jusqu'au IXe siècle, d'où on peut conclure qu'ils ont été connus et employés pendant toute la période du moyen âge. Au premier aspect, la pseudo-intaille d'Aunay semble un ouvrage antique, un examen plus minutieux induit à y voir l'œuvre d'un contemporain des graveurs auxquels on doit les coins des monnaies à la tête de Louis le Débonnaire ou de Charles le Chauve, qui, à l'instar de ses confrères, aura pris

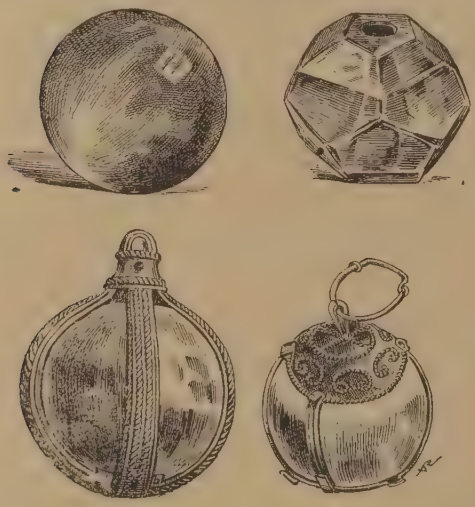

1935. — Objets en cristal. D'après Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, p. 9, fig. 5, 6, 7, 8.

pour modèle une pièce romaine [1]. Une défectuosité de fabrication indique, par exemple, que l'ouvrier qui l'a faite ne possédait pas à fond son métier. La couche blanc cendré qui recouvre le fond noir de la tête, ne s'étant pas trouvée rétractile et dilatable au même degré que celui-ci, s'est fendillée comme un craquelé chinois, défaut qu'on ne retrouve point dans les produits des âges antérieurs.

VII. Cristal. — Ce n'est plus à l'art de la glyptique, semble-t-il, mais à l'industrie qu'il faut rattacher une nombreuse série d'objets en cristal, boucles de ceinturon, prismes polygonaux, sphères en calcédoine ou en cristal de roche, sans autre ornement que des cercles taillés sur leur surface. La tombe de Childéric à Tournai contenait une de ces boules [2] (fig. 4935) d'autres furent rencontrées dans des tombes barbares des bords du Rhin, de la Meuse, en Bourgogne, dans la Charente, en Normandie, en Danemark, en Angleterre [3]. Parfois elles étaient pourvues d'une monture métallique (fig. 4935) afin d'être suspendues sur la poitrine (Arras, Namur, Mayence) [4]; sur une boule trouvée à Aarslev, près Odense, en Danemark, on lit une formule magique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 152-153) qui semble un écho des sectes gnostiques [5] :

ΑΒΛΑΘΑΝΑΛΒΑ

Tantôt ces boules sont sphériques, tantôt de forme ovoïde, les plus grosses ont un diamètre de 0 m. 053 [6]. Quant aux prismes polygonaux, on prend avec eux moins de précautions, on les perce d'un trou qui per-

4936. — Intaille du trésor d'Aix-la-Chapelle. D'après Babelon, *Histoire*, p. 9, fig. 8.

met de les enfiler dans un collier. Nous aurons bientôt occasion de parler de la boucle de ceinturon en cristal de roche trouvée à Herpes (voir ce mot) avec ardillon de fer incrusté d'or et de trois pierres dures [7].

VIII. Époque carolingienne. — Il faut attendre le règne des successeurs de Charlemagne pour constater la renaissance véritable de la glyptique. Dès lors les monuments se pressent, dignes d'attention et bientôt dignes d'admiration.

(**38**) Cristal de roche taillé en intaille, au trésor d'Aix-la-Chapelle, avec un buste royal gravé et cette légende :

+ XPE ADIVVA HLOTHARIVM REG*(em)*

Ce joyau de forme lenticulaire mesure 0 m. 042 sur 0 m. 036, et sert à décorer avec des cabochons et des camées antiques, une croix reliquaire en or qu'on prétend avoir été donnée par Lothaire à Aix-la-Chapelle. Cette attribution semble erronée car Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, associé à l'empire dès 817, a toujours porté le titre d'*imperator* [8]; c'est donc de Lothaire II, roi de Lotharingie, qu'il est ici question ce qui reporte au synchronisme 855-869. Le graveur s'est inspiré d'un portrait impérial de la meilleure époque romaine. Le profil imberbe, le buste couvert du *paludamentum* agrafé sur la poitrine, la tête laurée, tout est ferme et exécuté avec assurance. La légende est gravée avec fermeté (fig. 4936).

[1] Celui qui a fabriqué la pâte de verre trouvée à Aunay s'est contenté d'ajouter une aigrette au casque, d'allonger quelque peu les cheveux de son personnage, et de donner au fer de la haste qu'il porte les ailerons de la framée. — [2] Cochet, *Le tombeau de Childéric*, p. 299 sq.; E. Babelon, *Histoire*, p. 9, fig. 5. — [3] L. Lindenschmidt, *Die Alterthümer unseres heidnischen Vorzeit*, t. II, part. 12, pl. VI, fig. 6, 12; Bryan Faussett et C. Roach Smith, *Inventorium sepulcrale*, p. XXVIII, et 42; M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 28. — [4] L. Lindenschmidt, *op. cit.*, pl. V, fig. 6; Cochet, *op. cit.*, p. 302. — [5] H. Willers, *Die römischen Bronzeeimer von Hemmoor*, in-4°, Hanovre, 1901, p. 58. — [6] Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares*, t. I, p. 220. — [7] Lindenschmidt, *op. cit.*, t. III, part. X, pl. VI, n. 1, 2, 3; Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 144; Ph. Delamain, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896, p. 354. — [8] A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, 2e livr., p. 67; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 723; L'empereur Lothaire ajouta, en 820, à son titre impérial celui de roi d'Italie, mais il ne cessa jamais d'être *imperator* et d'en porter le titre.

Cristal de Lothaire, au British Museum.

Ch. Cahier et A. Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. I, pl. XXXI; E. Aus' m Werth, *Kunstdenkmäler der christlichen Mittelalter in den Rheinlanden*, p. XXXIX; Bock, *Karl's des Grossen Pfalzkapelle*, p. 35, pl. n. 2; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 199 sq.; pl. XXIV *bis*, fig. 2; E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 232; Le même, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, IVe série, t. XXIII, p. 409-410.

(**39**) Cristal de roche, taillé en intaille, de la collection du British Museum, provenant de l'abbaye de Waulsort-sur-Meuse à sept kilomètres de Dinant; acquis à la vente Bernal en 1857 par le British Museum. L'histoire étrange et captivante de ce joyau précieux a été racontée et ne saurait être rappelée ici, les aventures singulières que lui attribue la *Chronique* de Waulsort à l'occasion de la fondation de ce monastère, la rôle talismanique qu'il joua sur la poitrine d'un clerc de l'Église de Reims et sur celle de Gilbert de Florennes, l'un des adversaires de Charles le Simple, nous importent moins que le fait de sa fabrication et de sa conservation, due peut-être à la monture qui permettait de le suspendre à un collier et à une broche qui en faisait au besoin une agrafe de chape.

Ce disque de cristal n'a pas moins de 0 m. 113 millimètres de diamètre. « Il se rattache directement, par sa forme lenticulaire, par le choix et la disposition des scènes qui le décorent, et par le groupement des personnages, aux coupes de verre gravé de la fin de la période romaine et des temps barbares. Il faut aussi le rapprocher des dessins du célèbre psautier d'Utrecht dont les compositions symboliques sont formées de petites figures analogues et inspirées du même sentiment artistique [1] » (fig. 4937 hors texte).

Le disque de Waulsort comprend dans ce petit espace, huit scènes distinctes et quarante personnages ainsi que plusieurs inscriptions. Une brisure de haut en bas, n'enlève heureusement presque rien du sujet qui est l'histoire de la chaste Suzanne (voir ce nom). Autour du disque central une légende gravée donne au cristal son importance avec sa date :

LOTHARIVS REX FRANCORVM FIERI IVSSIT

On remarquera que l'F du mot *Francorum* avait été oubliée et fut ajoutée au-dessus de l'R. Ainsi voilà une intaille gravée sur l'ordre du roi de Lotharingie Lothaire II, vers l'an 860 : La première scène représente Suzanne dans un jardin figuré par deux arbres et une claire-voie munie d'une porte à ferrures. La jeune femme tient dans la main gauche deux pots à onguents, de la main droite elle gesticule en même temps qu'elle adresse la parole aux deux vieillards, mais moins confiante dans ses raisons que dans la force, elle a appelé à elle ses serviteurs qui accourent, saisissent les branches des arbres et s'apprêtent à escalader la clôture. Au-dessus du groupe principal, on lit :

SVRREXERṼ SENES
SCA SVSANA.

auprès des deux serviteurs accourus au cri de leur maîtresse :

OCVRRERṼ SERVI.

En deuxième scène (en suivant vers la droite), montre les deux veillards dans la maison de Joachim : ordonnant à deux serviteurs de leur amener Suzanne.

MITTITE AD SVSANAM.

La troisième scène montre les deux vieillards levant la main pour déposer de l'inconduite de leur victime en présence de cinq témoins qui font des gestes de surprise; légende :

MISERṼ MANVS.

La quatrième scène montre Suzanne emmenée au supplice, mais elle rencontre Daniel en chemin, et celui-ci crie à la folie des fils d'Israël d'envoyer à la mort sans savoir la vérité, légende :

CṼQ DVCERETṼ AD MORTṼ

La cinquième scène montre Daniel apostrophant un des vieillards, avec l'approbation de l'auditoire; légende :

INVETERATE DIERṼ MALORṼ

La sixième scène montre Daniel convaincant de

4938. — Baptême du Christ, cristal de roche. D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 412, fig. 2.

mensonge le deuxième vieillard, et les assistants prennent parti contre celui-ci; légende :

RECTE MENTITVS ES

La septième scène fait voir la lapidation des deux suborneurs :

FECERṼ Q̃ EIS SICVT MALE EGERANT

Enfin la huitième et dernière scène contenue dans le médaillon central montre Suzanne devant Daniel assis sous une sorte de dais; légende :

ET SALVATVS Ẽ SANG IN
NOXIVS IN D A

Et salvatus est sanguis innoxius in die illa.

Les personnages secondaires portent les vêtements en usage chez les Francs, les personnages principaux ont gardé les vêtements des Romains. Les vieillards portent la tunique et le pallium, Daniel porte la *tunica*, la *lacerna* retenue par une fibule sur la poitrine, Suzanne a la tunique talaire et la *palla* qui lui couvre la tête. La chevelure des hommes est coupée en cercle, telle qu'on la voit sur les ivoires de l'époque carolin-

[1] *Latin psalter in the University Librairie of Utrecht, photographed and produced in fac-simile*, in-4°, London, 1873. Sur le psautier d'Utrecht, dont on place la composition aux VIII-IXe siècles, cf. P. Durrieu, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 639-657; E. Babelon, dans *Comptes rendus de Acad. des Inscrip.*, 1895, p. 411.

gienne. La clôture du jardin et le dais sous lequel s'abrite Daniel sont adroitement figurés à l'aide de treillages.

Catalogue de la collection Bernal, Londres, 1857, n. 1295; A. Darcel, dans *Gazette des beaux-arts*, 1865, t. XIX, p. 130; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 199 sq.; Ch. de Linas, *Orfèvrerie mérovingienne*, p. 48; A Béquet, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1889, t. XVIII, 1er livraison; E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1895, p. 410-412; *La gravure sur gemmes en France*, in-8°, Paris, 1902, p. 24 sq.; *La gravure en pierres fines*, p. 231; O. M. Dalton, *The Crystal of Lothair*, dans *The Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, 1904, IIe série, t. IX (tome LIX de la collection), p. 26-38, pl. I; O. M. Dalton, *Catalogue of the engraved gems post classical of the periods in the British Museum*, in-8, London, 1915, p. 77, n. 559, pl. XIX.

(**40**) Cristal de roche, plaque rectangulaire du musée de Rouen, représentant le baptême du Christ. L'original mesure 0 m. 085 sur 0 m. 071 (fig. 4938). Le Christ a l'apparence d'un adolescent, debout, la tête ceinte du nimbe. Tandis que dans les scènes du baptême du Christ (voir BAPTÊME DU CHRIST) celui-ci était toujours représenté entièrement nu, ne cherchant pas même à dissimuler ses parties naturelles, ici nous avons un Christ vêtu, faisant ce geste pudique d'ailleurs sans nécessité; si on compare la figuration du Jourdain à celle que nous avons donnée sur les monuments plus anciens on verra que ce sont à peu près les mêmes ondulations en forme de cône. A côté du Christ,

4939. — La Crucifixion, cristal du Cabinet de France. D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 414, fig. 3.

le Baptiste, tenant sa houlette d'une main, posant l'autre sur la tête du Sauveur, un ange apporte un linge. Une main divine perce la nue, la colombe vole, deux anges se montrent les mains voilées. A l'entour un élégant rinceau. « Il suffit de comparer le style de cette gravure avec l'intaille de Suzanne pour demeurer convaincu que nous sommes en présence de deux œuvres contemporaines. Même attitude des personnages, mêmes mouvements donnés aux gestes et aux draperies; même profondeur des traits de la gravure. Cette impression grandit encore quand on compare la scène figurée sur l'intaille de Rouen avec d'autres représentations du baptême du Christ de l'époque carolingienne. Par exemple dans le *Graduel* de l'abbaye de Prum, de la fin du Xe siècle conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, lat. *9448*, fol. 26 vo, on voit une miniature dont la similitude avec la gravure de notre gemme est des plus frappantes : le rapprochement emporte la conviction. Comparer aussi le baptême du Christ du *Codex Egberti;* un vitrail de la cathédrale de Chartres, du XIIe siècle.

Em. Molinier, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1895, p. 118; E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 412-413, *La gravure sur gemmes en France*, 1902; Cf. F. X. Kraus, *Die Miniaturen des Codex Egberti*, in-4, Freiburg, 1884, pl. XVIII; Lassus et Didron, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, Atlas, pl. LI D; Eug. Grésy, dans *Mémoires de la Société nat. des antiq. de France*, 1852, t. XXI, p. 175-178.

(**41**) Cristal de roche taillé en intaille, du cabinet de France : dimensions, monture comprise : 0 m .06

4940, — Crucifixion, intaille du British Museum. D'après *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 415, fig. 4.

sur 0 m. 053. Le Christ étendu sur la croix, les bras dans une position presque horizontale, la tête nimbée du nimbe crucigère. La croix est indiquée par un trait léger qui en souligne les contours. L'écriteau est tracé en lettres extrêmement ténues :

IHS NA
ZAREN
REX IV

Jesus Nazarenus, Rex Judeorum

Un soldat perce de sa lance la poitrine du Sauveur, pendant qu'un autre soldat lui présente l'éponge au bout d'un roseau. Marie et Jean se trouvent de chaque côté de la croix et, au sommet on voit les bustes du soleil et de la lune (fig. 4939). « La gravure de cette intaille est d'un travail remarquable, on reconnaît dans les bras et dans le torse du Christ une recherche d'exactitude anatomique qui indique un artiste expérimenté, maniant le burin et la bouterolle avec aisance et sûreté de main. Le rapprochement de cette belle gemme avec celle de l'histoire de Suzanne ne laisse aucun doute sur l'époque où elle doit prendre rang. Non seulement le style de la gravure est le même, mais les costumes et la pose des personnages sont identiques; sur l'une et l'autre intaille, les lettres des inscriptions ont la même forme et sont pareillement gravées avec une pointe fine et légère qui n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer délicatement et dépolir la surface du cristal.

E. Muller, dans *Bulletin du Comité archéologique de Senlis*, 1893, IIIe série, t. VIII, p. 89-91; E. Babelon, *La*

glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1895, p. 413-415, fig. 3.

(**42**) Intaille conservée dans le trésor de Conques (voir ce mot), enchâssée dans le dossier du fauteuil d'une statuette de sainte Foy. Cette pierre semble n'être que la réduction et l'abrégé de cette autre.

(**43**) Intaille conservée au British Museum (fig. 4940) l'intaille de Conques mesure 0 m. 043 sur 0 m. 038, celle de Londres 0 m. 078 sur 0 m. 071.

Sur toutes deux, le Christ est drapé de la même façon, ses bras et ses jambes sont fixés sur la croix exactement à la même place. La Vierge et saint Jean de chaque côté de la croix, sont dans la même attitude; le serpent lui-même est enroulé de la même manière et le corps du reptile est constellé de pustules. S'il existe quelques différences, telles que l'interversion des bustes du soleil et de la lune, et la suppression, sur l'intaille de Conques, du vase qui est dans le champ et des deux petits anges placés dans les bras de la croix, ces différences ne sauraient faire méconnaître le lien qui unit étroitement ces deux monuments, et il n'y a aucune témérité à les attribuer à la même

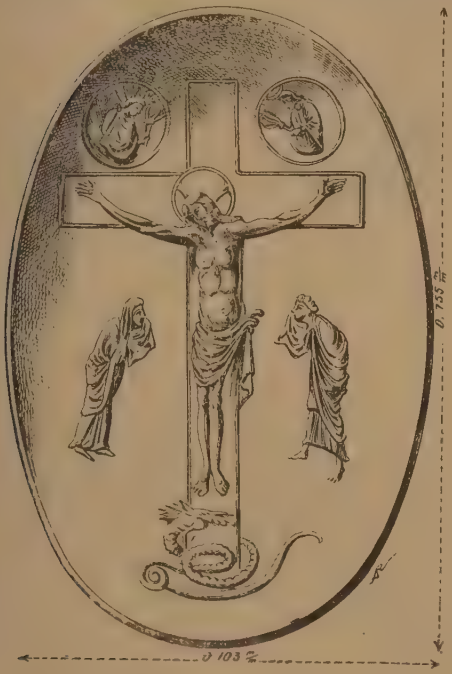

4941. — Crucifixion, Intaille du British Museum.
Ibid., 1895, p. 417, fig. 5.

école, sinon au même artiste. Ce sont, très vraisemblablement des ouvrages de la deuxième moitié du IX^e^ siècle.

A. Darcel, *Le trésor de Conques*, p. 49, planche annexée; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 199 sq., pl. XXIV *bis*, fig. 7; A. Bouillet et L. Servières, *Sainte Foy, vierge et martyre*, Rodez, 1900, p. 174; E. Babelon, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 415, fig. 4. *La gravure sur gemmes en France*, 1902, pl. II. O. M. Dalton, *Catalogue of the engraved gems*, 1915, p. 78, n. 56).

(**44**) Intaille du British Museum, dimensions 0 m. 155 sur 0 m. 103. Le Christ en croix, la Vierge et saint Jean, les bustes du Soleil et de la Lune, cette fois dans un nimbe et portant des torches allumées, enfin le serpent enroulé au pied de la croix (fig. 4941). Même composition que les deux intailles précédentes. Certains détails ont fait l'objet d'un soin particulier, par exemple le visage du Christ, dont l'expression douloureuse est remarquable; pour le reste, la gravure est médiocre, le dessin des figures est disproportionné et

4942. — Sceau de Louis le Débonnaire,
D'après Babelon, *op. cit.*, pl. IV, n. 1.

maladroit. Comparée aux intailles qui viennent d'être décrites celle-ci est une œuvre de décadence.

E. Babelon, dans *Comptes rendus*, 1895, p. 415, fig. 5; *La gravure sur gemmes en France*, pl. II; O. M. Dalton, *op. cit.*, p. 79, n. 561.

EMPREINTES SIGILLAIRES. — « Tous les monuments carolingiens qui précèdent sont présentement conservés dans des collections ou des musées, on peut les étudier au naturel et se former, à leur endroit, une opinion fondée sur leur examen direct. Mais il en est un certain nombre d'autres dont l'existence ne nous est révélée que par des empreintes parvenues jusqu'à nous à travers les âges, ou par des images, plus ou moins fidèles, qu'on trouve dans les ouvrages des antiquaires des derniers siècles; les originaux sont détruits ou perdus. Dans cette catégorie se rangent, en premier lieu, les empreintes sigillaires plaquées au bas de diplômes carolingiens.

« Ces empreintes ont, depuis longtemps déjà, attiré l'attention des archéologues, qui les partagent en deux classes : celles qui sont produites par des intailles antiques, comme les têtes de Marc-Aurèle et de Jupiter Ammon qui formaient la matrice des sceaux de Charlemagne (*Dictionn.*, t. III, col. 679, fig. 2622, 2623); celles qui sont produites par des pierres gravées contemporaines [1]. La distinction entre ces deux classes n'est pas toujours facile à établir, et je crois, pour ma part, écrit E. Babelon, qu'on a, jusqu'ici, considéré comme antiques des empreintes de gemmes qui ont été en réalité, gravées à l'époque carolingienne [2].

(**45**) Sceau de Louis le Débonnaire, sur un diplôme de 816 : buste impérial, lauré, vêtu du *paludamentum*, les traits rappellent ceux de Commode jeune (fig. 4942). Autour de la gemme, sur le cadre métallique,

+ XPE PROTEGE HLVDOVVICVM IMPERATORE*(m)*.

Le style de la gemme qui a produit ce sceau la place à côté de l'intaille de Lothaire conservée à Aix-la-Chapelle, toutes deux s'inspirent et même s'asservissent à copier un modèle romain.

Si le lithoglyphe carolingien a voulu copier l'effigie

[1] G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Préface, p. VI sq. — [2] E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1895, p. 418-419.

de Commode, c'est peut-être que Louis le Débonnaire avait quelques traits de ressemblance avec cet empereur, car les graveurs des coins monétaires se sont également inspirés du même portrait [1]. Il serait superflu d'insister sur une telle coïncidence, qui n'a pu être l'effet du hasard.

(46) Le sceau de Louis le Débonnaire aura sans doute été brisé, car on fut obligé de le remplacer. Il existe aux archives de Chaumont, un diplôme de ce prince, daté du 19 août 834, sur lequel est plaqué un sceau qui reproduit une effigie impériale très voisine de celle du sceau de 816, mais non pas identique [2]. Ainsi donc, à moins de soutenir qu'on trouva juste au moment où le besoin s'en faisait sentir une deuxième gemme antique à l'effigie de Commode, il faut admettre qu'un lithoglyphe carolingien fut chargé de graver sur une gemme nouvelle une effigie aussi semblable que possible à celle du sceau mis hors de service. Cette conjecture est, dans une certaine mesure, confirmée par la légende gravée sur le cadre métallique, elle diffère de la précédente :

+ XPE PROTEGE HLVDOVVICVM IMP

Louis le Débonnaire eut donc deux sceaux gravés par des artistes contemporains qui s'efforcèrent de copier l'effigie de Commode.

Voici maintenant trois autres empreintes sigillaires :

(47) *a*) Un diplôme de Charles le Chauve de l'an 877, scellé d'un buste impérial de profil, lauré, le *paludamentum* sur la poitrine.

(48) *b*) Un diplôme de Carloman, du 8 août 882 : scellé d'un buste impérial identique au précédent.

(49) *c*) Un diplôme de Charles le Simple, de l'an 951 : scellé d'un buste impérial presque semblable aux deux précédents.

Les légendes de ces trois sceaux, gravées sur le cercle de métal, diffèrent et portent les noms des princes qui viennent d'être nommés. Or les gemmes de ces trois sceaux sont des copies les unes des autres. De plus, leur prototype originaire est, sans contestation possible, le sceau de Louis le Débonnaire, à l'effigie de Commode, dont il a été question. Ainsi donc, les lithoglyphes du IXe et Xe siècles copiaient ce type, en l'altérant graduellement, à mesure que la décadence de l'art s'accentuait. Les monnaies nous offrent la même effigie qui, à chaque émission, se dégrade un peu plus, Et cette parenté soutenue des types glyptiques et monétaires est une raison de plus d'attribuer ces sceaux à des artisans carolingiens.

(50) Même conclusion pour les diplômes de Charles le Gros, conservés aux archives de Chaumont. Ces diplômes sont datés des années 886 et 887, et on les a crus, à tort, scellés d'un même sceau, formé d'une pierre antique à l'effigie de Caracalla ou de Géta, mais il y a ici deux gemmes distinctes, dont l'une est la copie de l'autre. En outre ici la légende

KAROLVS IMPERATOR

est gravée sur la gemme elle-même et non sur la monture. Pour chacun des sceaux, buste et légende sont de la même main.

(51) C'est encore aux archives de Chaumont que nous trouvons un diplôme du roi Lothaire, fils de Louis IV d'Outre-mer, daté du 30 août 967, sur lequel est plaqué un sceau formé d'une pierre gravée du style le plus barbare. Il représente un buste de face, avec de longs cheveux retombant de chaque côté de la tête [3]. A cause de cette longue chevelure et de la disparition du visage, représenté de face, on a pensé qu'il s'agissait peut-être d'une pierre gravée mérovingienne servant de sceau en plein Xe siècle. Cette hypothèse paraît inutile. Pourquoi ne serions-nous pas en présence d'une œuvre du Xe siècle même, c'est-à-dire contemporaine du prince qui en faisait usage. Mais on ne le voit que trop, à cette date, la renaissance factice carolingienne a pris fin ; on est revenu à la barbarie de l'époque mérovingienne.

IX. Essai de classement de quelques gemmes. — La glyptique chrétienne, dont nous avons sommairement indiqué les périodes principales doit en partie son importance à sa signification symbolique. On sait que le maître révéré du *Didascalée* d'Alexandrie, Clément, considérait le choix des symboles décorant les pierres fines comme assez important pour attirer son attention et faire l'objet de ses recommandations. « Il nous est permis, enseignait-il, d'avoir un anneau qui serve à sceller. Les images qu'on y fait graver, et qui nous servent de sceau, doivent être de préférence une colombe, un poisson, un vaisseau aux voiles déployées et rapides ; on y peut même représenter une lyre comme Polycrate, ou un ancre comme Séleucus ; enfin un pêcheur au bord de la mer, dont la vue nous rappellera, saint Pierre et Moïse. » Outre ces symboles, la glyptique chrétienne nous offre plusieurs exemplaires d'une représentation rare entre toutes, à

4943 4944

4943. — Crucifixion, sur cornaline, du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 43. — 4944. Crucifixion, sur cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, pl. 479, n. 15.

tel point qu'on a longtemps répété qu'elle était introuvable sur les monuments de l'antiquité chrétienne : la crucifixion de Jésus.

1. CRUCIFIXION. — (52) Cornaline taillée en intaille de la collection du British Museum. Le Christ en croix, entièrement nu, sans aucune trace de *subligaculum* sur les reins ; à ses pieds deux groupes de six apôtres chacun. En légende, le mot IXΘYC, Trouvée à Kustendje, *Costanza* (Roumanie), parmi d'autres gemmes qu'on peut attribuer aux trois premiers siècles de notre ère. Celle-ci serait du IIe siècle (fig. 4943).

Cecil Smith, *The crucifixion on a greek gem*, dans *The annual of the British School at Athens*, 1896-1897, t. III, p. 201-206 ; O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities in the British Museum*, in-4°, London, 1901, pl. I, ligne 4, n. 43 ; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. II, p. 368, fig. 267 ; *Dictionn.*, t. III, au mot Croix, Crucifix, fig. 3357 ; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, 1910, pl. III, n. 14.

(53) Cornaline, taillée en intaille, le Christ nu, nimbé, crucifié, sur une croix assez élevée. De chaque côté de la croix deux groupes de six apôtres. En légende dans le champ de la gemme (fig. 4944) :

EHCOXPECTOC
Ἰησοῦς χρεστος

En exergue un agneau passant et les lettres OC. La particularité la plus notable de cette gemme, est la

[1] E. Gariel, *Monnaies royales de France sous la race carolingienne*, t. II, pl. XVI, n. 59 sq. Cf. le denier de Lothaire dans Labarte, *op. cit.*, t. I, pl. XXIV *bis*, fig. 3. — [2] A. Roserot, *Notice sur les sceaux carolingiens des archives de la Haute-Marne*, 1892, p. 9. — [3] A. Roserot, *op. cit.*, p. 11-12, n. 6 de la planche ; *Revue archéologique*, 1858, p. 173-177, pl. 333, n. 1.

présence du nimbe; le monument semble appartenir au IIIe siècle au plus tard. Ancien cabinet du Dr Nott à Rome.

Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1872, t. VI, pl. 479, n. 15; p. 124, n. 16; F. X. Kraus, dans *Realencyklopädie*, in-8°, Freiburg, 1886, t. II, p. 241; *Dictionn.*, t. III, col. 3050, fig. 3358; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 369, fig. 268; cf. avec un jaspe vert de la collection du *Corpus Christi College*, dans Middleton, *The Lewis collection of gems and rings*, in-8°; Cambridge, 1892, class. E, n. 1, p. 84; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, 1910, p. 322-326, n. 51.

(**54**) Jaspe rouge, provenant de Gaza, en Syrie, et gravé sur deux faces. Au droit un crucifié vu de profil portant le nimbe crucifère, entièrement nu, flanqué de

4945. — Crucifixion, Jaspe rouge. D'après *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1868, p. III.

deux personnages, dans lesquels on semble avoir fait effort pour figurer un homme et une femme. Dans le champ et au revers des caractères dont le déchiffrement n'a pas donné de résultats. D'après la forme de ces caractères on s'est hâté de conclure que la pierre était gnostique et l'inscription basilidienne (voir ce mot). Les raisons qu'en a apporté à l'appui de cette attribution sont peu convaincantes et rien ne laisse supposer ici un monument gnostique. A fait partie du cabinet de M. Gréville J. Chester à Wakefield (fig. 4945).

A. Chabouillet, dans le *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, t. XLIV, p. 313; A. de Longpérier, *Pierre gravée basilidienne représentant le Christ*

4946. — Sardonyx. D'après Furtwaengler, *Die antiken gemmen*, t. I, pl. LXVII, n. 6.

en croix, dans même recueil, 1868, t. XXX, p. 111, 12 juin; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 241; *Dictionn.*, t. III, col. 3049, fig. 3356; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 369, n. 269.

(**55**) Sardonyx à deux couches de couleur claire. Une grande croix (sans Christ) avec A et ω et quatre groupes de trois apôtres chacun. Dans la partie supérieure, l'Annonciation. Travail du IIIe siècle environ, médiocre (fig. 4946).

A. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen. Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*, in-4°, Leipzig, 1900, t. I, pl. LXVII, n. 4; t. II, p. 307; H. Leclercq, *Manuel*, p. 369, n. 270.

II. LE POISSON. — (**56**) Cornaline, au musée chrétien du Vatican. Le seul mot ΙΧΘΥC avec un chrisme dans le Χ. Ce monument a été argué de faux, nous continuons à le compter comme authentique (fig. 4947).

De Rossi, *De christianis monumenti* ἰχθὺν *exhibentibus. Index sigillorum et gemmarum*, n. 17, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, in-4°, Parisiis, 1855, t. III, p. 576; Macarius (Jean L'Heureux), *Hagioglypta*

4947

4948

4947. Cornaline du musée chrétien du Vatican. D'après Garrucci, *Storia*, t. IV, p. 447, n. 21. — 4948. Héliotrope du musée de Pérouse. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, n. 3.

sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1856, édit. R. Garrucci, frontispice et p. 235; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den Monumenten der Kirche der Katakomben*, 2e édit., in-8°, Gera, 1871, p. 79, n. 2; A. de Longpérier, *La stèle grecque*, p. 37; Garrucci, *Storia*, t. VI (1881), pl. 447, n. 21; p. 115, n. 21; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 384 fig. 296; Fr. J. Dölger, ΙΧΘΥC. *Das Fischsymbol*

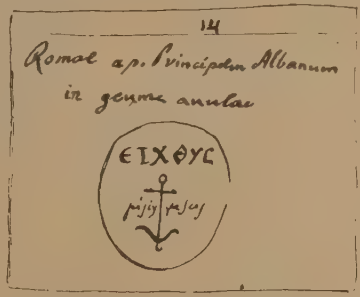

4949. — Gemme, copiée par G. Marini. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, fig. 33.

in fruhchristlicher Zeit, in-8°, Rome, 1910, p. 262, n. 35, fig. 32, pl. III, fig. 1, 1a.

(**57**) Héliotrope, au musée de Pérouse. Au centre une figure stylisée à l'excès et qui semble bien être une palme, ou tout ce qu'on voudra, en légende le mot ΙΧΘΥC avec un chrisme dans le Χ et ensuite l'abréviation de Ἰησοῦς Χριστός (fig. 4948).

F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 264, n. 37, pl. III, n. 3.

(**58**) Cornaline, rapportée du nord de l'Inde, coll. du col. Pearse, Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules entouré des lettres ΙΧΘΥC et au revers la devise : ΧΡΙCΤΕ CΩZΕ ΚΑΡΠΙΑΝΟΝ ΑΕΠΟΤΕ (déjà mentionnée, voir ci-dessus (col. 798, fig. 4919).

C. W. King, *Antique gems and rings*, t. II, illustrations, in-8°, London, 1872, p. 30; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 265, n. 38.

(**59**) Gemme vue et copiée par Gaetano Marini chez le prince Albani; on lit sur le fragment ces mots *Romæ ap(ud) principem Albanum in gemma anulari*. La gemme représente une ancre accostée de deux poissons et au-dessus le mot : ΕΙΧΘΥC (fig. 4949).

G. Marini, ms. Vatic. lat. *9071*, p. 156, n. 14; De Rossi, *De christianis monumentis*, index, n. 85; p. 576; F. Becker, *Darstellung Jesu Christi*, 1876, p. 90, n. 48; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 266, fig. 33.

(60) Gemme portant ce seul mot ΙΧΘΥC (fig. 4950).

F. Ficoroni, *Gemmæ antiquæ illustratæ*, in-4°, Romæ, 1757, pl. XI, n. 6, p. 105.

(61) Cornaline à la bibliothèque de Ravenne, les lettres éparses du mot ΙΧΘΥC (fig. 4951).

E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. III, p. 36, n. 3; pl. I, n. 3; *Revue archéologique*, 1883, p. 300, pl. XII, n. 3; Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1896, t. XXXVI, 1re partie, p. 123, n. 318;

4951

4950

4952

4950. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ antiquæ illustratæ*, pl. XI. — 4951. Cornaline de la bibliothèque de Ravenne. D'après *Revue archéologique*, 1883, pl. XII, n. 3. — 4952. Jaspe rouge du musée de Berlin. D'après *Bullett. di archeol. crist.*, pl. VII, n. 2.

H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 383, fig. 297; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 267, n. 40, fig. 34.

(62) Jaspe rouge au musée de Berlin, un poisson étendu sur l'ancre, et, dans le champ les lettres : ΙΧΘΥCTM ou ΙΧΘΥCMT; ne serait-ce pas tout uniment : Ἰχθὺς μάρτυρ; les martyrs de Lyon appellent le Christ *martyr* (fig. 4952).

E. H. Tœlken, *Erklärendes Verzeichniis der antiken Steine der königlich preussischen Gemmensamlung*, Berlin, 1835, p. 456 sq., n. 129; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9079; De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1870, p. 119 sq., pl. VII, n. 2; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den Monumenten der Kirche der Katakomben*, 2e édit., Gera, 1876, p. 82, n. 14; Smith and Cheetham, *A dictionary of*

4953. — Opale du Cabinet de Vettori. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 28.

christian antiquities, London, 1875, t. I, p. 713; *The archæological Journal*, 1871, t. XXVIII, p. 228; Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877, p. 226; R. Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, pl. 477, n. 29, p. 116, n. 29; F. X. Kraus, dans *Realencyklopädie*, 1882, t. I, p. 521, fig. 172; t. II, p. 243, fig. 100; Cabrol et Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I (Paris, 1900-1902), p. 189*, n. 4376; p. 99*, n. 3768; *Dictionn.*, 1907, t. I, p. 181, fig. 41; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 380; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 298, n. 44.

(63) Opale, de l'ancien cabinet de Vettori, c'est une autre variété de l'ΙΧΘΥC et de l'ancre (fig. 4953).

Vettori, *Nummus æreus veterum christianorum commentario in duas partes explicatus prodit nunc primum ex museo Victorio*, in-4°, Romæ, 1737, p. 92; A. Costadoni, *Dissertazione sopra il pesce come simbolo di Gesu Cristo presso gli antichi cristiani*, dans Calogera, *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XLI, Venezia, 1749, p. 300; Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, in-4°, Romæ, 1749, t. I, p. 428; F. Münter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alter Christen*, Altona, 1825, part. 1, pl. I, n. 3; De Rossi, *De christianis monumentis ἰχθὺν exhibentibus*, dans *Spicilegium Solesmense*, Paris, 1855, t. III, p. 577, n. 91 de l'*Index sigillorum et gemmarum*; Macarius (Jean L'Heureux), *Hagioglypta sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur*, édit. Garrucci, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1856, p. 154; Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, 1re édit. 1865, p. 545; 2e édit., 1877, p. 655; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den monumenten der Kirche der Katakomben*, 2e édit., Gera, 1876, p. 79, n. 2; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9078; R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 28; p. 116, n. 28; F. X. Kraus, *Realencyklopädie der christlichen Alterthümer*, 1882; t. I, p. 517; Smith and Cheetham, *A Dictionnary of christian antiquities*, t. I, p. 714; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 318, n. 45, fig. 38.

(64) Cornaline orangée, au Kaiser-Friedrich Museum de Berlin, acquise à Constantinople, dimensions 0 m. 016 sur 0 m. 012. Au centre une ancre accostée de deux poissons avec les lettres éparses du mot ΙΧ[Θ]ΥC (fig. 4954).

Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen, 2e édit., t. III; O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, part. 1,

4954

4955

4956

4957

4954. Cornaline du Kaiser-Freidrich Museum de Berlin. D'après O. Wulf, *Altchristliché Bildwerke*, pl. LVI. — 4955. Cornaline rouge de la coll. Garrucci. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 38. — 4956. Cornaline du musée de Parme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 34. — 4957. Sceau en or du Collège romain. D'après Garrucci, *Storia*, pl. 477, fig. 31.

Altchristliche Bildwerke, p. 233, n. 1135, pl. LVI; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 319, n. 46, pl. III, n. 5 a.

(65) Cornaline rouge; se trouve aujourd'hui dans la collection Garrucci de la *Villa S. Luigi* au Pausilippe de Naples; même sujet et même légende que le numéro décrit ci-dessus (fig. 4955).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 38, p. 116, n. 38; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, fig. 41, p. 319-320, n. 47.

(66) Cornaline, au musée de Parme, dimensions : 0 m. 011 sur 0 m. 008. Une ancre, à gauche un poisson, à droite le mot ΙΧΘΥC (fig. 4956).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 34; p. 116, n. 34; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 378, fig. 286; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 320, n. 48, pl. III, n. 10.

(67) Sceau en or, se trouvait en 1749 au Collège Romain. Un dauphin enroulé sur une ancre et, dans le champ, le mot ΙΘΧΥC (fig. 4957).

A. Costadoni, *Dissertazione*, dans Calogera, *Raccolta*, t. XLI, Venezia, 1749, p. 307; pl. X, n. 53; Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, Romæ, 1751, t. III, p. 22, pl. II, n. 1; A. M. Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, t. I, p. 233 sq.: *Dissertazione VI^a sopra un sigillo cristiano* G. Marini, dans ms. Vatic. lat. *9071*, p. 161, n. 5, Romæ, in museo Kircheriano, in orbiculo aureo; F. Münter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, Altona, 1825, part. 1, pl. I, n. 21; De Rossi, *De christianis monumentis*, p. 576, n. 84; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den Monu-*

menten der Kirche der Katakomben, 2e édit., Gera, 1876, p. 81, n. 12; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 31; p. 116, n. 31; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 320-321, n. 49, fig. 39.

(**68**) Cornaline, aujourd'hui au Kaiser-Friedrich Museum à Berlin, mesurant 0 m. 010 sur 0 m. 007. Une croix en forme de *tau* T, sur laquelle perche une colombe tenant une branche dans son bec; à gauche un agneau, à droite le mot ἰχθύς. La partie inférieure

4958 4959 4960

4958. Cornaline du Kaiser-Friedrich Museum. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, n. 1134. — **4959.** Jaspe rouge du Musée du Vatican. D'après F. Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, n. 12. — **4960.** Cornaline, ayant appartenu à Vallarsi. D'après F. Dölger, *Das Fischsymbol*, fig. 43.

est occupée par une masse compacte, j'avais cru y voir un poisson, d'autres y découvrent un agneau (fig. 4958).

F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, 1876, p. 85, n. 30; F. Becker, *Roms altchristliche Cœmeterien*, Dusseldorf, 1874, p. 21; *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9081; R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 35, p. 116, n. 35; *Königliche Museen zu Berlin, Beschreibung der geschnitten Steine im Antiquarium* von Ad. Furtwaengler, Berlin, 1896, p. 322, pl. LXXI, n. 8823; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 374, fig. 278; *Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der Bildwerke der Christlichen Epochen*, t. III, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, par O. Wulff, part. 1, *Altchrilliche Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 232, n. 1134, pl. LVI; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 321-322, n. 50, pl. III, n. 7, 7*a*.

(**69**) Jaspe rouge. On lit dans une lettre adressée le 16 avril 1755, de Rome, à Giovanni Lami, à Flo-

4961 4962 4963

4961. Sardoine de la bibliothèque du Vatican. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. III, fig. 9. — **4962.** Sardonyx du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, n. 9. — **4963.** Cornaline de la collection Garrucci. D'après Garrucci, *Storia*, pl. 115, n. 20.

rence : *Io ho veduto un intaglio antico cristiano in diaspro rosso appresso il signor Francisco Alfani erudito antiquario e celebre conosciotore dell' antichità figurata : rappresenta un Pastore, che tiene sopra la spalle una pecora con la solita ancora, delfino, ed albero della vita :* Ego sum Pastor bonus. *Ma il particolare di questa rara pietra sono alcune lettere,* le mot ΙΧΘΥC. Cette gemme est aujourd'hui au musée du Vatican (fig. 4959).

Novelle letterarie pubblicate in Firenze, l'anno 1755, t. XVI, p. 596; *Didymi libri tres de Trinitate*, édit. Mingarelli, in-4°, Romæ, 1764, frontispice; De Rossi, *De christianis monumentis* ἰχθὺν *exhibentibus*, dans Pitra, *Spicil. Solesm.*, 1855, t. III, p. 577, n. 94; Macarius (Jean L'Heureux), *Hagioglypta sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores*, Paris, 1856, p. 1 et p. 236; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, Gera, 1876, p. 85, n. 31; Le même, *Roms altchristliche Cœmeterien*, Dusseldorf, 1874, p. 37; R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 7; p. 114, n. 7; *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, n. 4342; *Dictionn.*, t. I, col. 607, fig. 108; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 377, fig. 284; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 327-328, n. 53; pl. III, n. 12, 12*a*

(**70**) Cornaline ayant appartenu à Vallarsi qui, en 1734, dans son édition de saint Jérôme rencontra ce passage : *Bonosus, ut scribitis, quasi filius* ἰχθύος, *id est piscis, aquosa petit;* et il écrit à ce propos : *Supersunt autem ad hanc usque diem huiusmodi veterum symbola, e quibus præstantissima in musæo nostro domestico gemma, quæ Christum dominum sub piscatoris figura adnotatis* ΙΧΘΥC *literis refert* (fig. 4960).

Domenico Vallarsi, *Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis presbyteri opera*, t. I, Veronæ, 1734, p. 18 (sans figure); A. Costadoni, *Dissertazione*, dans Calogerà, *Raccolta*, t. XLI, p. 300, pl. VIII, n. 30; T. Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, Romæ, 1751, t. III, p. 22, n. 11; L. Polidori, *Del pesce come simbolo di Cristo e dei cristiani*, Milano, 1843, p. 17; De Rossi, *De christianis monumentis*, dans *Spic. Solesm.*, 1855, t. III, p. 577, n. 96; Macarius (J. L'Heureux), *Hagioglypta*, 1856, p. 111; L. Biraghi, *Inni*

4964 4965 4966

4964. Pierre noire du musée Saint-Louis, Carthage. D'après *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 225. — **4965.** Cornaline de la collection Le Blant. D'après Garrucci. *Storia*, pl. 447, n. 25. — **4966.** Onyx du musée de Copenhague. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, n. 61, fig. 45.

sinceri e carmi di sant'Ambrogio, vescovo di Milano, Milano, 1862, p. 68; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, Gera, 1876, p. 86, n. 32; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 18; H. Leclercq, *Manuel*, t. I, p. 140, fig. 18; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 329, n. 55, fig. 43.

(**71**) Sardoine, conservée à la bibliothèque du Vatican; le seul mot ΙΧΘΥC (fig. 4961).

Nic. Galeotti, *F. Ficoroni gemmæ antiquæ litteratæ, aliæque rariores*, Romæ, 1757, p. 105, n. 6, pl. XI, n. 6; Fr. Münter, *Sinnbilder*, Altona, 1825, Part 1, pl. I, n. 22 De Rossi, *De christianis monumentis*, dans *Spic. Solesm.*, t. III, p. 576, n. 76; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, 1876, p. 79, n. 1; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9077; *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 4338; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 330, n. 56, pl. III, fig. 9 et 9*a*.

(**72**) Sardonyx, de la collection du British Museum : une couronne formée de deux branches retenues par un lien, à l'intérieur le mot ἰχθὺς (fig. 4962).

O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian east in the department of british and medieval antiquities and ethnography in the British Museum*, London, 1901, p. 2, n. 9, pl. II, n. 9; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 330, n. 57, pl. III, n. 13.

(**73**) Cornaline, de la collection Garrucci à la *Villa S. Luigi* au Pausilippe, trouvée dans la campagne romaine; dimensions 0 m. 012 sur 0 m. 015; le mot ΙΧΘΥC surmonté de deux étoiles (fig. 4963).

Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 115, n. 20, pl. 477, n. 20; *Dictionn.*, t. I, fig. 1036; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 330, n. 58, pl. III, fig. 8.

(**74**) Pierre noire de forme elliptique trouvée à Carthage, conservée au musée Saint-Louis, dimensions 0 m. 015 sur 0 m. 011; le mot ΙΧΘΥC (fig. 4964).

A. L. Delattre, *Fouilles de Carthage*, 1888-1889, dans *Cosmos*, nouv. série, 11 janvier 1890, n. 259, p. 159, n. 50; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1891, t. XI, p. 79, n. 4; Em. Espérandieu, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 225 sq., Em. Espérandieu, *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890; tirage à part, Lille, 1891, p. 11; A. de Waal, dans *Römische Quartalschrift*, 1891, p. 207; P. Monceaux, dans *Revue archéo-*

4967 4968 4969

4967. Nicolo du Cabinet Foggini. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, n. 62, fig. 46. — **4968.** — Nicolo du cabinet Biehler. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI. pl. 477, n. 33. — **4969.** Gemme de Sandi. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, n. 64, fig. 48.

logique, 1903, IVe série, t. II, p. 72, n. 5; *Corp. inscrip. lat.*, t. VIII (1904), Supplém., part. III, p. 2285, n. 22658[30]; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 230, n. 59.

(**75**) Cornaline, a fait partie de la collection E. Le Blant. Poisson et ΙΧΘΥC (fig. 4965).

E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, pl. I, n. 17; Le même, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1896, t. XXXVI, part. 1, p. 122, n. 317, pl. II, n. 317; F. Becker, *Die Darstellung*, 1876, p. 81, n. 11; *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9086; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 25; *Dictionn.*, t. IV, col. 705, fig. 3726; Dölger, *op. cit.*, p. 331, n. 60, fig. 44.

(**76**) Onyx, camée du musée de Copenhague, n. 1063 Poisson et le mot ἰχθύς, la dernière lettre serait à vérifier (fig. 4966).

F. Münter, *Sinnbilder*, 1825, p. 116, pl. I, n. 23; De Rossi, *De christ. monum.*, dans *Spic. Solesm.*, t. III,

4970 4971

4970. Cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 26, — **4971.** Calcédoine. D'après King, *Handbook of engraved gems*, pl. XIV, n. 6.

p. 576, n. 78; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, 1876, p. 81, n. 9; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9083; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 331, n. 61, fig. 45.

(**77**) Nicolo, ancien cabinet de Foggini. Deux crustacés et la légende ΙΧΘΥCΩΤΗΡ (fig. 4967).

A. Costadoni, *Dissertazione*, dans Calogerà, *Raccolta*, t. XLI, p. 312, 314, pl. XI, n. 35; Th. Mamachi, *Origines*, 1749, t. I, p. 56; G. Marini, dans ms. Vat. lat. *9071*, p. 157, n. 2 · *Romæ in gemma;* L. Polidori, *Del pesce come simbolo di Cristo e dei cristiani*, Milano, 1843, p. 16; De Rossi, *De christ. monum.*, p. 577, n. 82; Macarius (J. L'Heureux), *Hagioglypta*, 1856, p. 113; L. Biraghi, *Inni sinceri e carmi di sant'Ambrogio*, 1862, p. 98; F. Becker, *Die Darstellung*, p. 87, n. 33; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 53, pl. IV, n. 10; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9087; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 40; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 379, fig. 288; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 331-332, n. 62, fig. 46.

(**78**) Nicolo, du cabinet Biehler à Vienne. Le mot ΙΧΘΥC entre deux poissons (fig. 4969).

F. Becker, *Roms altchristliche Cœmeterien*, Dusseldorf, 1874, p. 54; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 33, p. 116, n. 33; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 379, fig. 287; F. Dölger, *op. cit.*, p. 332, n. 63, fig. 47.

(**79**) Gemme avec laquelle G. Sandi scella une lettre adressée de Padoue à Bernard Pez, à Mölk. Dauphin nageant, avec Α Ω et ΙΧΘΥC (fig. 4968).

A. Costadoni, *Dissertazione*, dans Calogerà, *Raccolta*, t. XLI, p. 305-309, pl. IX, n. 33; Mamachi, *Origines*, 1751, t. III, p. 22, pl. II, n. 8; Macarius, *Hagioglypta*,

4972 4973

4972. Améthyste de la collection Capello. D'après Gori. *Thesaurus gemmarum*, t. II, p. 272, n. 528. — **4973.** Gemme du musée du Vatican. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 346, fig. 56.

1856, p. 168, n. 1; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 333, n. 64, fig. 48.

(**80**) Cornaline, déjà décrite, diamètre 0 m. 012, le poisson traversant un chrisme (fig. 4970).

A. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, Paris, 1858, p. 191, n. 1333; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 26; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 365, fig. 264; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 333, n. 65, fig. 49.

(**81**) Calcédoine. Un poisson et ces mots ΗΛ ЄΙC ΙΗ ΧΡ (fig. 4971) et ci-dessus, col. 799.

C. W. King, *Antique gems and rings*, London, 1872, t. II, p. 37; cf. p. 27 note *; Smith and Cheetham, *Dictionary*, 1875, t. I, p. 713; C. W. King, *Handbook of engraved gems*, London, 1885, pl. XIV, n. 6; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 380, fig. 291; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 359, fig. 61.

(**82**) Améthyste, a fait partie de la collection d'Antonio Capello (en 1702). Est-ce un crustacé, est-ce une

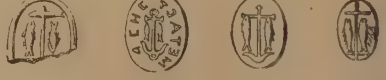

4974 4975 4976 4977

4974. Onyx du musée de Turin. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 36. — **4975.** Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 37. — **4976.** Gemme rapportée d'Égypte. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, fig. 39. — **4977.** Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. **41.**

mouche ? quoiqu'il en soit on lit le mot ΙΧΘ(υς) (fig. 4972).

Prodromus iconicus sculptilium gemmarum, basilidiani, amulectici, atque talismani generis de musæo Antonii Capello, senatoris Veneti, Venetiis, 1702, n. 51; Gori-Passeri, *Thesaurus gemmarum antiquarum*, Florentiæ, 1750, t. II, p. 272, n. 128; U. E. Kopp, *Palæographia critica*, pars IV, in-4°, Manheimii, 1829, p. 189, fig. 189; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 346, fig. 56, n. 74.

(**83**) Gemme du musée du Vatican : le poisson entre ΙΧ (Ἰησοῦς Χριστός) (fig. 4973).

F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 384, pl. III, n. 18, 18*a*.

(**84**) Onyx, conservé au musée de Turin; une ancre accostée de deux poissons (fragment) (fig. 4974).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 36, p. 117, n. 36.

(**85**) Gemme, ancre accostée de deux poissons, légende ΜΕΤΑΣΤΑΣΗΣ, μετάστασις (fig. 4975).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 37, p. 117, n. 37.

(**86**) Gemme, ancre avec deux poissons suspendus à la traverse : « apportée d'Égypte par M. Alexis Von Fricken, qui a bien voulu nous en communiquer une empreinte » (Martigny) (fig. 4976).

Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, 2e édit., 1877, p. 47; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 39.

4978

4979

4980

4978 Gemme D'après Garrucci, *Storia*, t. VI., pl. 477, fig. 42. — 4979. Gemme. D'après Mamachi, *Origines*, t. III, pl. II, n. 3. — 4980. Sardoine octogonale. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 45.

(**87**) Gemme, ancre accostée de deux poissons (fig. 4977).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 41.

(**88**) Gemme, une croix accostée de deux poissons (fig. 4978).

Costadoni, *Del pesce simbolo*, dans Calogerà, *Raccolta*, t. XLI, n. VII, § 28; Macarius, *Hagioglypta*, 1856, édit. Garrucci, p. 113; De Rossi, *De christianis monumentis*, ἰχθὺν *exhibentibus*, n. 98; F. Becker, *Die Darstellungen Jesu Christi*, n. 39; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 42.

(**89**) Gemme, ancre accostée de deux poissons, légende : PELAGI (fig. 4979).

Th. Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, édit. Matranga, in-4°, Romæ, 1844, t. III, pl. II, n. 3.

4981

4982

4981. Camée (?) D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 48, — 4982. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 35.

(**90**) Sardoine octogonale, ancre accostée de deux poissons, légende IHCOV (fig. 4980).

Fr. Muenter. *Antiq. Abhandl.*, p. 57, t. I, n 3; *Sinnbilder und Kunstvorstellungen*, pl. I, n. 4; De Rossi, *De christianis monumentis*, n. 87; F. Becker, *Die Darstellungen Jesu Christi*, n. 50; Capello, *Prodromus*, n. 148; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9090; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 45.

(**91**) Camée (?) ancre accostée de deux poissons, légende INCOYC XPEICTOC (fig. 4981).

Gori-Passeri, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum*, in-8°, Florentiæ, 1750, t. III, p. 278; Vettori, *Nummus*, p. 105; Garampi, *De nummo argenteo Benedicti III* in-4°, Romæ, 1749, p. 150; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 48.

(**92**) Cornaline, ancre accostée de deux poissons E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 2e année, 1856, n. 9, pl. I, fig 7.

(**93**) Pâte imitant la sardoine, deux poissons

E. Le Blant, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, pl. I, fig. 8; Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI; F. Becker, *Die Darstellungen Jesu Christi*, n. 34, pl. II.

(**94**) Sardoine, de la collection du British Museum, un poisson passant à droite, houlette, palme (fig. 4982).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 3; Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 35; pl. II, fig. 35.

(**95**) Sardoine, de la collection du British Museum

4983

4984

4985

4983. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 36. — 4984. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 37. — 4985. Onyx du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 38.

deux poissons, un panier à deux anses (une nasse, voir n. 23 et t. I. col. 2181, (fig. 4983).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 24; Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 36, pl. II, fig. 36.

(**96**) Sardoine, de la collection du British Museum, une ancre accostée de deux poissons (fig. 4984).

Dalton, *Catalogue*, p. 6, n 37, pl. II, fig. 37.

(**97**) Onyx, ancre accostée de deux poissons, collection du British Museum (fig. 4985).

Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 38, pl. II, fig. 38. *Dictionn.*, t. I, col. 2018, fig. 572.

(**98**) Lapis-lazuli, du musée de Berlin, dimensions 0 m. 015 sur 0 m. 009, ancre accostée de deux poissons

4986

4987

4988

4986. Lapis-lazuli du Museum de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. VI, fig. 1136. — 4987. Cornaline de la bibliothèque de Ravenne. D'après Le Blant, *Mélanges d'archéologie*, pl. I, fig. 5. — 4988. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 2.

(fig. 4986). O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche Bildwerke*, p. 233, pl. LVI, fig. 1136.

(**99**) Cornaline, à la bibliothèque de Ravenne, une ancre accostée de deux poissons (fig. 4988).

E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Revue archéologique*, 1883[1], p. 301, n. 5, pl. XII, fig. 5; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. III, p. 34-46, pl. I, fig. 5; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 378, fig. 285.

(**100**) Voir la description au n. 23 : et comparer avec le n. 95 (fig. 4987).

E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 420, n. 321*a*; De Rossi, *De christianis monumentis*, dans *Spic. Solesm.*, t. III, pl. III, n. 4, p. 578, n. 119; Ch. Abel, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, *Archéologie*, p. 289 sq., 295-297; Deloche, *Essai sur les anneaux sigillaires*, p. 85-87; E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, p. 7, fig. 4; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 2; *Dictionn.*, t. I, col. 2184, fig. 675.

(**101**) Onyx, monté en bague, un poisson, en légende VIVAS NOCTOHAMVS (fig. 4989).

De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1870, p. 63, pl. IV, n. 13; Salinas, *Real museo di Palermo*, in-8°

Palermo, 1875, p. 59, pl. A, n. 7; *Dictionn.*, t. I, col. 2193, fig. 682.

(**102**) Émeraude, gravée en intaille de la collection du British Museum; un poisson; au-dessous de la même bague, le chaton porte un arbre sur lequel perche une colombe, et le mot AEMILIA dans le champ; ce deuxième chaton n'est pas gravé sur une gemme (fig. 4990).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 4; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 22; De Rossi, *De christianis monumentis ἰχθὺν exhibentibus*, dans *Spic. Solesm.*, t. III, p. 577, n. 97; Martigny, *Les anneaux chez les premiers chrétiens*, p. 17; Fortnum, dans *The archæological Journal*, 1869, t. XXVI, p. 142;

4989 4990

4989. Onyx monté en bague. D'après *Bullett. di archéol. crist.*, 1870, pl. IV, n. 13. — 4990. Émeraude du British Museum. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 22.

1871, t. XXVIII, p. 273; King, *Antique gems*, t. II, p. 29; Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 713, p. 1792; Dalton, *Catalogue*, p. 8, n. 48; *Dictionn.*, t. I, col. 2203, fig. 729.

(**103**) Cornaline, représentant un pêcheur, le cabas à la main, disparaissant tout entier dans la dépouille d'un poisson (fig. 4991)

A. Costadoni, *Del pesce, simbolo di Gesù Cristo presso gli antichi cristiani*, dans Calogerà, *Raccolta* t. XLI; *Dictionn.*, t. II, col. 1533, fig. 1818; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 380, fig. 293

(**104**) Cornaline, cinq pains et deux poissons (fig. 4992)

4991 4992 4993

4991. Cornaline. D'après Calogerà, *Raccolta d'Opusculi*, t. XLI. — 4992. Cornaline. D'après Garrucci. *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 43. — 4993. Cornaline du Musée de Turin. D'après Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 478, n. 5.

Garrucci, *Storia*, t VI, pl. 477, n. 43; H. Leclercq, *Manuel*, t. XI, p. 380, fig. 289.

(**105**) Cornaline, du musée de Turin, deux poissons accostant la ciste qui contient les pains eucharistiques. (fig. 4993).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 5, H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 380, fig. 290.

III. TRÔNE. — (**106**) Calcédoine, ayant passé successivement par le cabinet de Buonarotti (1732), du baron de Stosch (1760), pour aboutir au Kaiser-Friedrich Museum à Berlin. Bon travail. Un trône accosté de deux monogrammes que Costadoni développe ΠΑΥΛΕ et CAYΛOΣ, d'autres trouvent autre chose sinon mieux: ΠΑΥΛΕ ΥΓΙΑΙΝΕ, ΠΑΥΛΟΕ, CAYINA; le champ est libre. Sur le dossier du trône on lit ΙΧΥΘ (fig. 4994).

Museum Florentinum exhibens insigniora vetustatis monumenta quæ Florentiæ sunt, t. II; *Gemmæ antiquæ ex thesauro Medicæo et privatorum dactyliothecis Florentiæ... cum osservationibus Antonii Francisci Gori*, Florentiæ, 1732, pl. LXXXXIII, n. 3; *Inscalptum Chalced. ex Museo Buonarotti*; J.-B. Passeri, ΙΕΡΟΘΡΟΝΟC *sive de throno sacro*, dans Gori, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum*, Florentiæ, 1750, t. III, p. 219-232; Ph. Venuti, *Sopra alcune antiche gemme letterate particolarmente greche*, dans *Saggi di dissertazioni accademiche pubblicamente lette nella nobile accademia etrusca dell' antichissima citta di Cortona*, t. VII, Roma, 1758, *dissertazio III*, n. XIII, p. 44-45, pl. II, n. 13; Winckelmann, *Description des pierres gravées de feu baron de Stosch*, Florence, 1760, p. 565, VIIe classe, n. 48; E. H. Toelken, *Erklaerendes, Verzeichnis der antiken vertieft geschnittenen Steine der königliche preussischen Gemmensammlung*, in-8°, Berlin, 1835, p. 457, n. 130; De Rossi, *De christianis monumentis ἰχθὺν exhibentibus. Index sigill. et gemmar.*, n. 80, dans Pitra, *Spicil. Solesm.*, 1855, t. III, p. 576; F. Piper, *Evangelischer Kalender*, 1858, p. 19; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrtéiennes*, 1re édit., Paris, 1865, p. 546; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 132; pl. IX, n. 3; W. Smith and Cheetham, *A dictionary of christian antiquities*, London, 1875, t. I, p. 713; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des fisches auf den Monumenten der Kirche der Katakomben*, Ire édit., Breslau, 1866; 2e, Gera, 1876, p. 80, n. 5; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, p. 428, n. 9080; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*,

4994 4995 4996

4494. — Calcédoine du Kaiser-Friedrich Museum de Berlin, D'après O. Wolff. *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, fig. 1191. — 4995. Améthyste du Campo Santo. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 276, fig. 37. — 4996. Cornaline du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 7.

Prato, 1880, t. VI, pl. 478, n. 39; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, 1882, t. I, p. 432, fig. 141; *Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der geschnitten Steine im Antiquarium*, von A. Furtwaengler, Berlin, 1896, p. 322, n. 8822, pl. LXXI; E. Le Blant, *750 Inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, 1898, t. XXXVI, p. 110, n. 275; O. Wulff, *Die Koimesis Kirche in Nicæa und ihre Mosaiken*, Strasbourg, 1904, p. 214; J. P. Richter and A. Taylor, *The golden age of classic christian art*, in-4°, London, 1904; *Königliche Museen zu Berlin, Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen*, 2e édit., t. III; O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 233, n. 1191, pl. LVI, fig. 1191; *Dictionn.*, t. III, col. 69, fig. 2416; F. Dölger, *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, in-8°, Rom, 1910, p. 343-346, n. 73 pl. III, n. 15, 15*a*.

IV. LE CHRISME. — (**107**) Améthyste du musée du Campo Santo (voir ce mot) à Rome, au centre le chrisme et dans le champ les lettres du mot Gabriel : Χριστὸς-Γαβριήλ (fig. 4995).

F. Dölger, *Das Fischsymbol im frühchristlicher Zeit*, Rome, 1910, p. 276, fig. 37.

(**108**) Cornaline de la collection du British Museum. Chrisme, main fermée tenant une palme et au-dessous MNHMONEYE (fig. 4996).

Babington, dans Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. I, p. 716; Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 7, pl. II, fig. 7.

(**109**) Pâte rouge sombre, trouvée à Rome en 1845, collection Vernon. Chrisme avec deux branches d'olivier et le mot ΦΟΙΒΕΙΩΝ (fig. 4997).

The archæological Journal, 1866, t. XXIII, p 155-156; C. W. King, *Antique gems and rings*, t. II, p. 28, 37; Babington, dans Smith and Cheetham, *op. cit.*, t. I, p. 717.

(**110**) Chaton d'anneau en cristal. Chrisme avec A et ω, serpent enroulé et deux colombes, la légende

4997 4998 4999

4997. Pâte rouge sombre, collection Vernon. D'après King, *Antique gems*, t. II, p. 28. — 4998. Châton d'anneau en cristal. D'après Bosio, *Roma sotteraena*, pl. 656. — 4999. Chaton d'anneau en cristal. D'après Gorlaeus, *Dactyliotheca*, t. I, p. 211.

est peut-être SALVS; souvenir du serpent d'airain (fig. 4998).

Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 656; Aringhi, *Roma subterranea*, 1651, t. II, p. 705; Bottari, *Sculture e pitture*, 1737, t. I, p. 156; Gori, *Thesaurus diptychorum*, 1759, t. III, p. 160; *Dictionn.*, t. I, col. 2194, fig. 687.

(**111**) Chaton d'anneau en cristal. Chrisme avec A et ω; un amour et deux colombes (fig. 4999).

A. Gorlaeus, *Dactyliotheca*, 1672, t. I, p. 28, n. 211; édit. Gronovius, 1695, part. 1, p. 202; C. W. King, *Antique gems and rings*, 1872, p. 28; *Dictionn.*, t. I, col. 2194, fig. 688.

(**112**) Gemme montée sur anneau. Chrisme avec A et ω, accosté par deux agneaux (fig. 5000).

C. Drury Fortnum, dans *The archaeological Journal*, 1871, t. XXVIII, p. 288; Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 1798; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 1; *Dictionn.*, t. I, col. 2196, fig. 696.

5000 5001 5002

5000. Gemme montée sur anneau. D'après *Archeological Journal*, t. XVIII, p. 288. — 5001. Gemme. D'après Gori, *Thesaurus*, t. III, p. 236. — 5002. Cornaline. D'après Gori, *Thesaurus*, t. I, pl. CC.

(**113**) Gemme portant un chrisme surmonté d'une étoile (on ne peut guère accepter son authenticité, croyons-nous) (fig 5001).

Gori-Passeri, *Thesaurus gemmarum antiq. astrifer.*, 1750, t. III, p. 236; *Dictionn.*, t. I, col. 3008, fig. 1032.

(**114**) Cornaline, Chrisme, colombe sur un rameau, étoile (fig. 5002).

Bottari, *Pitture e sculture*, 1737, t. II, p. 1; Passeri, *Thesaur. gemm. antiq. astrif.*, t. I, pl. CC; t. III, p. 235; *Dictionn.*, t. I, col. 3008, fig. 1033; *Manuel*, t. II, p. 382, fig. 295. Mamachi, *Origines christianæ*, 1749, t. II, p. 187; 1842, t. III, p. 43; Perret, *Les catac. de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 81; D'Agincourt, *Histoire de l'art dans ses monuments*, Sculpture, pl. VIII, n. 31; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl 478, fig. 3.

(**115**) Gemme. Chrisme, colombe perchée sur un rameau (fig. 5003).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 29; *Dictionn.*, t. I, fig. 1038; t. III, fig. 3296.

(**116**) Saphir de la collection du British Museum, le *Tau* combiné avec le chrisme (fig. 5004).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 18; *Dictionn.*, t. III, col. 1533, fig. 2906, Dalton, *Catalogue*, p. 5, n. 27, pl. I, fig. 27.

(**117**) Nicolo, de la collection du British Museum, chrisme (fig. 5005).

Dalton, *Catalogue*, p. 5, n. 28, fig.; *Dictionn.*, t. III, col. 1533, fig. 2905.

(**118**) Pâte de verre, enchâssée dans un diadème, chrisme, provenance égyptienne.

H. Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser*, in-8°, Freiburg, 1899, p. 79, fig. 7, p. 80, note 1; *Dictionn.*, t. IV, fig. 747, col. 3729.

(**119**) Sardoine, de la collection du British Museum,

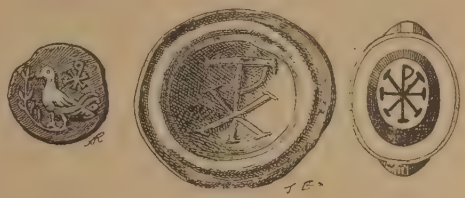

5003 5004 5005

5003. Gemme. D'après Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI. — 5004. Saphir du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 27. — 5005. Nicolo du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 5, n. 28.

chrisme, poisson, colombe tenant un rameau, et le nom du possesseur RVFI (fig. 5007).

Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 713; Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 6, pl. II, fig. 6.

(**120**) Pâte rouge, cabochon gravé en intaille de la collection du British Museum, chrisme.

Dalton, *Catalogue*, p. 5, n. 29.

(**121**) Jaspe, du musée de Berlin, monogramme du Christ au-dessus d'une lampe, palme, lettres TA (fig. 5006).

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildwerke*, p. 233, n. 1139, pl. LVI, fig. 1139.

(**122**) Pâte de verre imitant la sardoine, monogramme du Christ.

E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bul*

5006. 5007 5008

5006. — Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Cataloque*, pl. II, n. 6. — 5007. Jaspe du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, fig. 1139. — 5008. Gemme. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 347, fig. 57.

letin archéologique de l'Atheneum français, 2e année, 1856, p. 9, pl. I, fig. 1.

V. ANCRE. — (**123**) Gemme, une ancre avec IH σοῦς χριστὸς θεός (fig. 5008).

A. Costadoni, *Dissertazione*, dans Calogerà, *Raccolta*, t. XLI, n. 27; Th. Mamachi, *Origines*, 1751, t. III, pl. II, n. 2; De Rossi, *De christ. monum. ἰχθὺν exhib.*, n. 90; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, 1876, p 79, n. 4; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 27; p. 116, n. 27; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 347, n. 75, fig. 57.

(**124**) Gemme, une ancre et un palmier (fig. 5009).

De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1872, p. 11[illegible], pl. VII, fig. 3; *Dictionn.*, t. I, col. 2013, fig. 564, col. 2193, fig. 683.

(125) Calcédoine, de la collection de British Museum : une ancre sur la traverse de laquelle deux colombes sont perchées, accostée de deux poissons et de deux palmes (fig. 5010).

Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 39 ; pl. II, n. 39 ; *Dictionn.*, t. I, col. 2021, p. 577.

(126) Sardoine, de la collection du British Museum. Une ancre dont la partie inférieure est faite du corps d'un poisson. Sur la traverse deux colombes (on voit encore le bec et une patte d'une des deux colombes) en légende IHCOY(ς) et IHCOYC (fig. 5011).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 7 ; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 46 ; Smith

5010 5011 5009

5009. Gemme. D'après *Bull. di arch. crist.*, 1872, pl. VII, fig. 3. — 5010. Calcédoine du British Museum. D'après Dnlton, *Catalogue*, pl. II, n. 39. — 5011. Sardoine du British Museum. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 46.

and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 713 ; *Dictionn.*, t. I, col. 2022, fig. 578.

(127) Gemme ; une ancre et dans le champ X B, pour Χριστὸς Βοήθη (fig. 5012).

Bottari, *Sculpture e pitture*, in-fol., Roma, 1737, t. III, p. 82 ; *Dictionn.*, t. II, col. 963, fig. 1562.

(128) Jaspe vert, de la collection du British Museum, ancre accostée de deux dauphins, dans le champ PLA (fig. 5013).

Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI,

5012 5013 5014

5012. Gemme. D'après Bottari, *Sculpture e pitture*, t. III, p. 82. — 5013. Jaspe vert du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 5. — 5014. Pierre rouge du musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bilwerke*, pl. LVI, fig. 1137.

fig. 1 ; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 32 ; Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 5 ; pl. II, fig. 5.

(129) Pierre rouge du musée de Berlin, ancre combinée avèc la croix (fig. 5014).

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildwerke*, p. 233, n. 1137, pl. LVI, fig. 1137.

VI. LE DAUPHIN. — (130) Améthyste ayant fait partie de la collection du comte de l'Escalopier : Une ancre, une barque, un dauphin dans le champ les lettres S. T (fig. 5015).

Découvertes et nouvelles, dans *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 404.

(131) Pâte de verre brune, gravée en creux, ayant fait partie de la collection du comte de l'Escalopier. Une colombe tenant dans son bec une branche d'olivier ; au-dessous un dauphin croisé avec une ancre, dans le champ les lettres C. I. P. (fig. 5016).

Découvertes et nouvelles, dans *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 404.

(132) Gemme. Un bateau sur lequel est posée la croix et qui navigue par-dessus un poisson, probablement un dauphin. D'après Ficoroni la croix est sim-

5015 5016 5017

5015. Améthyste de la collection du comte de l'Escalopier. D'après *Revue archéologique*, t. I, p. 404. — 5016. Pâte de verre brune, de la même collection. D'après *Revue archéologique*, t. I, p. 404. — 5017. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ antiquæ*, pl. 11, fig.

plement le mât avec la voile roulée ; c'est douteux (fig. 5017).

F. Ficoroni, *Gemmæ antiquæ litteratæ*, in-4°, Romæ, 1757, pl. XI, fig. 8, p. 105, n. 8.

(133) Jaspe rouge de la collection du British Museum. Un dauphin couché sur l'ancre, légende : ETITYNKANOY (fig. 5018).

Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 7 ; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 30 ; Smith and

5018 5019 5020

5018. Jaspe rouge du British Museum. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 30. — 5019. Agate. D'après *Bull. di archeol. christiana*, 1870, p. 49. — 5020. Gemme. D'après Bottari, *Sculture*, t. III, p. 19.

Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 714 ; O. Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 4 ; *Dictionn.*, t. I, col. 2010, fig. 560.

(134) Agate, dauphin enroulé sur le trident, et petit poisson (fig. 5019).

De Rossi, dans *Bullett. di archeol. crist.*, 1870, p. 49 ; *Dictionn.*, t. IV, col. 292, fig. 3615.

(135) Gemme, dauphin enroulé sur l'ancre (fig. 5020).

5021 5022 5023 5024

5021. — Gemme. D'après Gorlaeus, *Dactyliotheca*, t. I, n. 181. — 5022. Pâte de verre bleu. D'après *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 404. — 5023. Cristal de roche. D'après *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 300, n. 1, pl. XII. — 5024. Jaspe ovale de la bibliothèque de Ravenne. D'après *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 300, pl. XII.

Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, p. 19-31 ; *Dictionn.*, t. IV, col. 292, fig. 3616.

(136) Gemme, dauphin enroulé sur l'ancre (fig. 5021).

A. Gorlaeus, *Dactyliotheca*, 1695, t. I, n. 181 ; *Diction.* t. IV, col. 292, fig. 3617.

VII. LE BON PASTEUR. — (137) Pâte de verre bleu. trouvée à Rome, a fait partie de la collection du

comte de l'Escalopier : Le Bon Pasteur (fig. 5023). *Découvertes et nouvelles*, dans *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 404.

(**138**) Cristal de roche; à la bibliothèque de Ravenne : Le Bon Pasteur (fig. 5023).

E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Revue archéologique*, 1883, t. I, p. 300, n. 1, pl. XII, fig. 1.

(**139**) Jaspe ovale, à base octogone, à la bibliothèque de Ravenne. Le Bon Pasteur (fig. 5024).

E. Le Blant, *Une collection*, dans *Rev. archéol.*, 1883, t. I, p. 300, n. 4, pl. XII, n. 4.

(**140**) Jaspe rouge : Bon Pasteur, avec la légende XPICTOΔOYΛOY, car la lettre finale sert deux fois (fig. 5025).

Peiresc, ms. supplém. franç., *942*, fol. 223, 227, a mal lu la légende; E. Le Blant, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, p. 9, pl. 1, n. 11; Le Blant, *750 inscriptions*, n. 319, pl. II, fig. 319; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 477, n. 1, p. 113, n. 1; *Dictionn.*, t. IV, col. 705, fig. 3726.

5025 5026 5027

5025. — Jaspe rouge. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 1. — 5026. Bon pasteur. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 2. — 5027. Pâte de soufre. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 327, fig. 41.

(**141**) Bon Pasteur (fig. 5026).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 2, p. 113, n. 2.

(**142**) Pâte de soufre : Bon Pasteur avec, en légende, IXΘYC (fig. 5027).

F. Becker, *Rom's altchristl. Cœmeter.*, p. 3; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 377, n. 283; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 327, p. 52, fig. 41.

(**143**) Bon Pasteur, en légende IXΘYC, en exergue A ω (fig. 5028).

Allegranza, *Opuscoli eruditi lat. ed. ital.*, in-4°, Cremona, 1781, p. XI; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 3, p. 113, n. 3; Becker, *Die Darstellungen*, p. 81, n. 7; De Rossi, *De monum. christ. ἰχθῦν exhibentib.*, n. 95; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 328, n. 54, fig. 42.

5029 5028 5030

5028. — Bon Pasteur. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477. n. 3. — 5029. Bon Pasteur. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 4. — 5030. Prime d'émeraude du cabinet Ed. Le Blant. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 5.

(**144**) Bon Pasteur (fig. 5029).

Vettori, *De septem dormientibus*, p. 1; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 4, p. 113, n. 4.

(**145**) Prime d'émeraude, du cabinet d'Edmond Le Blant : Bon Pasteur, légende ΛOYKI (fig. 5030).

E. Le Blant, dans *Bull. archéolog. de l'Atheneum français*, 1866, pl. I, n. 10; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl 477, n. 5; p. 113, n. 5; E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, n. 320, pl. II, n. 320.

(**146**) Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, au milieu d'un troupeau de six brebis, à droite une bergerie, à gauche des arbres, au sommet sept étoiles. (fig. 5031).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 6, p. 113, n. 6; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 371, fig. 271; *Dictionn.*, t. I, col. 3010, fig. 1039.

(**147**) Pâte brûlée, de la collection du British Museum : le Bon Pasteur, debout, vu de face, tenant de ses deux mains la brebis sur ses épaules. Dans le champ IH XP (fig. 5033).

5031 5032 5033

5031. — Bon Pasteur. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 6. — 5032. Pâte brûlée du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 1. — 5033. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 2.

Dalton, *Catalogue*, p. 1, n. 1, pl. I, n. 1; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 358, pl. III, n. 16.

(**148**) Sardoine, de la collection du British Museum : le Bon Pasteur, debout, la tête tournée à droite, regardant la brebis qu'il tient des deux mains sur ses épaules, à ses pieds deux brebis. Légende composée de plusieurs lettres liées, peut-être est-ce une inscription grecque en caractères latins : Ἰησοῦ υἱὲ Θεοῦ (fig. 5032).

Dalton, *Catalogue*, p. 1, n. 2, pl. I, n. 2.

(**149**) Jaspe rouge, de la collection du British Museum : le Bon Pasteur marchant vers la droite, son *pedum* à la main, la brebis sur les épaules; à ses pieds une brebis dont on ne voit que la tête et une patte (fig. 5034).

5034 5035

5034. Jaspe rouge du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 18. — 5035. Nicolo du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. n. 19.

Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 18, pl. I, n. 18.

(**150**) Nicolo, de la collection du British Museum : le Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, à ses pieds deux brebis (fig. 5035).

Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 19, pl. I, n. 19.

(**151**) Jaspe vert de la collection du British Museum : le Bon Pasteur tenant des deux mains la brebis sur ses épaules, à ses pieds une brebis, sur un arbre deux colombes (fig. 5036).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 6; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 15; Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 20, pl. I, n. 20; *Dictionn.*, t. I, col. 2705, fig. 895.

(**152**) Onyx pyramidal, de la collection du British Museum : le Bon Pasteur tenant la brebis sur ses

épaules; de chaque côté le bon Pasteur est flanqué d'un poisson (fig. 5037).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 14, p. 114, n. 14; Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 21, pl. I, n. 21.

(**153**) Onyx noir et blanc; le Bon Pasteur tenant le vase de lait, dans le champ RV *(Rufi?)* (fig. 5038).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 17; *Dictionn.*, t. I, col. 2193, fig. 685.

(**154**) Jaspe rouge, de la collection du British Museum; le Bon Pasteur entre deux brebis, une autre

5036 5037 5038

5036. Jaspe vert du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 20. — 5037, Onyx pyramidal du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 21. — 5038. Onyx. D'après *Bull. di archéol. christ.*, 1881, p. 113.

brebis sur ses épaules, sous un arbre sur lequel perche une colombe, une brebis de plus grande taille (fig. 5039).

L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 2; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 13; Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 22, pl. I, n. 22; *Dictionn.*, t. I, col. 2705, fig. 896.

(**155**) Cornaline, de la collection du British Museum; Bon Pasteur, deux agneaux posés sur deux poissons, à gauche un olivier, à droite une ancre debout

5039 5040 5041

5039. Jaspe rouge du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, n. 22. — 5040. Cornaline du British Museum. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 29. — 5041. Bon Pasteur. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 10.

avec un X, dans le champ I et Θ, ce qui peut signifier Jésus, Dieu, Christ (fig. 5040).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 9; p. 114, n. 9.

(**156**) Bon Pasteur, à droite un chrisme, à gauche une ancre (fig. 5041).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 10; p. 114, n. 10.

(**157**) Gemme, trouvée à Capoue, collection Lewis. Le Bon Pasteur passant vers la gauche, une brebis sur les épaules, deux brebis sautant vers ses genoux, un arbre avec trois colombes, deux poissons dans le champ; un pain crucigère, comme exergue (fig 5042).

De Rossi, dans *Bullett. di archeol. crist.*, 1891, p. 32; *Dictionn.*, t. I, col. 2020, fig. 575.

(**158**) Jaspe rouge, de l'ancien cabinet Fortnum (n. 6), le Bon Pasteur appuyé sur le *pedum*, une branche à la main, deux brebis à ses pieds (fig. 5043).

C. Drury Fortnum, *On some finger-rings of the early christian periode*, dans *The archæological Journal*, 1869, t. XXVI, p. 141; 1871, t. XXVIII, p. 275; C. Babington, dans Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. II, p. 1793; Christie and Manson, *Catalogue of the Uzielli collection*, in-8°, London, 1861, p. 66, n. 277; *Dictionn.*, t. I, col. 2198, fig. 705.

VIII. LE NAVIRE. — (**159**) Jaspe vert sombre, acheté à Rome, ancien cabinet Fortnum (n. 2), nacelle à trois rames, montée par un coq (fig. 5044).

C. Drury Fortnum, *On some finger-rings of the early christian period*, dans *The archæological Journal*, 1869, t. XXVI, p. 140; 1871, t. XXVIII, p. 275; Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. II, p. 1794; *Dictionn.* t. I, col. 2198, fig. 706, t. III, col. 2900, fig. 3297.

(**160**) Sardoine de la collection du British Museum : galère, trirème, une croix à la proue, les voiles carguées, (fig. 5045).

Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 715; Dalton, *Catalogue*, p. 7, n. 40, pl. II, fig. 40; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 382, fig. 294.

(**161**) Cornaline du cabinet de France (n. 2165 *bis* du catalogue manuscrit). Une barque sur laquelle un

5043 5042 5044

5042. Gemme trouvée à Capoue. D'après *Bullet. di archeol. crist.* 1891, p. 32. — 5043. Jaspe rouge du Cabinet Fortnum. D'après *Archaeolog. Journal*, t. XXVIII, fig. 275. — 5044. Jaspe vert sombre du Cabinet Fortnum. D'après *Archaeolog. Journal*, t. XXVIII, fig. 275.

personnage est debout, tenant une corde qui aboutit à la tête d'un homme tombé dans les flots. A droite une colombe portant un rameau. Dans le champ l'inscription

HMA
NO
YHΛ

pour *Emmanuel* (voir ce nom). Un large point de forme ronde suit le Λ final; quatre autres plus petits sont en bas rangés sur une seule ligne. Bien qu'à en juger par le travail, cette intaille ne paraisse pas sus-

5045 5046

5045. Sardoine de British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 40. Jaspe du Cabinet Borgia. — 5056. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 18.

pecte, la singularité du sujet représenté donne quelque hésitation Peut-être a-t-on voulu symboliser l'homme tiré des périls du siècle.

E. Le Blant, *750 inscriptions*, n. 322.

(**162**) Jaspe, du cabinet du cardinal Borgia, Jésus tenant le gouvernail et six apôtres aux avirons, au revers IHCOY (fig. 5046).

Borgia, *De cruce Veliterna commentarius*, in-4°, Roma, 1780; Fortnum, dans *The archæological Journal*, 1871, p. 274, 275; Garrucci, *Storia*, t. VI,

pl. 478, n. 18; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, fig. 281.

(163) Cornaline, pêcheurs dans leur bateau, sous la ligne de flottaison IHX, un poisson, (fig. 5047).

C. W. King, *Handbook of engraved gems*, in-8°, London, 1885, pl. XIV, n. 4; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 374, fig. 282.

IX. SUJETS COMPOSÉS. — **(164)** Débris d'un nicolo, à la bibliothèque de Ravenne. A droite, la barque d'où fut précipité Jonas, le prophète rejeté par le monstre, puis endormi sous la cucurbite; à la gauche de la barque et en haut, le monogramme du Christ; en

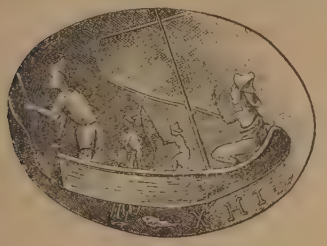

5047

5048

5047. Cornaline. D'après King, *Handbook of engraved gems*, pl. XIV, n. 4. — 5048. Nicolo de la bibliothèque de Ravenne. D'après *Revue archéologique*, 1883, pl. XII, fig. 2.

suivant, la colombe apportant le rameau d'olivier et volant vers Noé debout dans l'arche, et dont on voit encore la tête et les bras tendus en avant. Au milieu de la pierre, le Christ debout, semble toucher d'une baguette allongée un objet posé sur le sol et que sa mutilation permet difficilement de reconnaître (fig. 5048).

Les pierres chrétiennes portant des réunions de sujets sont rares. E. Le Blant n'en connaissait que trois.

E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Revue archéologique*, 1883, p. 300, n. 2, pl. XII, fig. 2; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. III, p. 34-46, pl. I, n. 2; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. II, p. 373, fig. 277.

5049

5050

5049. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 25. — 5050. Cornaline du Musée Kircher. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 334, fig. 50.

(165) Sardoine, de la collection du British Museum : Orant, Bon Pasteur, Jonas (fig. 5049).

Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 8. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CCCCLXXVII, n. 8, p. 113, n. 8; O. Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 25, p. 4, n. 25; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 373, fig. 273.

(166) Cornaline du musée Kircher, présente six symboles chrétiens. Les dimensions minuscules n'enlèvent rien à la netteté de l'ensemble, à la correction du dessin. Ce petit monument remonte pour le moins au III^e^ et peut-être au II^e^ siècle (fig. 5050).

R. Garrucci, *Un insigne monumento cristiano di recente tornato in luce ed ora per la prima volta pubblicato ed illustrato*, dans *Civiltà cattolica*, 1857, III^e^ série, t. V, p. 731-739; *Explication d'un monument chrétien des premiers siècles réunissant tous les symboles chrétiens*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1857, IV^e^ série, t. X (t. LIV de la collection), p. 390-401; L. Perret, *Les Catacombes de Rome*, Paris, 1851, t. IV, pl. XVI, n. 12; F. Becker, *Rom's altchristliche Cœmeterien*, in-8°, Dusseldorf, 1874, p. 20; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi*, 2^e^ édit., Gera, 1876, p. 91, n. 57; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, 1865, p. 626; 2^e^ édit., Paris, 1877, p. 751; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, p. 429, n. 9084; Garrucci, *Storia*, Prato, 1880, t. VI, pl. 477, n. 11, p. 114, n. 11; F. X. Kraus, *Realencyklopädie*, Freiburg im Br., 1882, t. I, p. 521, fig. 174; E. Babelon, *La gravure en pierres fines, camées et intailles*, in-8°, Paris, 1894, p. 183, fig. 140; H. Leclercq, *Manuel*, 1907, t. II, p. 371, fig. 272; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, 1910, p. 334, 337, n. 66, fig. 50.

(167) Sardoine, de la collection du British Museum. Sujet divisé en deux plans : Bon Pasteur, Jonas; arche avec la colombe, ancre, poisson, et peut-être Adam et Ève agenouillés (fig. 5051).

Costadoni, dans Calogerà, *Raccolta d'opuscoli scient. e philol.*, in-16, Venezia, 1749, t. XLI, p. 246, n. XII; Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, in-4°, Romæ, 1751, t. III, pl. II, fig. 6; L. Perret, *Catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1855, t. IV, pl. XVI, n. 5; De Rossi, *De christianis monum. ἰχθὺν exhibentibus*, dans *Spicil. Solesmense*, t. III, p. 577; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 477, n. 12, p. 114, n. 112; O. Dalton, *Catalogue*, pl. I, lign. 2, n. 26; *Dictionn.*, t. I, col. 2726, fig. 920; H. Leclercq, *Manuel*, 1907, t. II, p. 373, n. 274.

5051

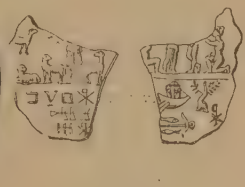

5052

5051. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I. — 5052. Cornaline du Musée du Vatican. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, fig. 2.

(168) Cornaline, en deux fragments; *olim* Propagande, aujourd'hui au musée du Vatican. *a)*. Le Bon Pasteur, au-dessous le mot ἰχθύς, une sorte de palme couchée horizontalement et le chrisme suivi du mot Ιησους en abrégé; *b)* la scène est divisée en deux registres. Le registre supérieur montre des individus nus agenouillés suppliant deux autres personnages debout dont l'un est nu. Garrucci propose d'y voir une scène gnostique. Pourquoi? N'est-ce pas Adam et Ève comparaissant devant le Père et le Verbe. Dans le registre inférieur, un arbre qui semble un olivier, un bateau avec deux passagers, un chrisme, une ancre accostée de deux poissons (fig. 5052).

De Rossi, *De christ. monum.*, Index, n. 93, p. 577; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf dem Monumenten der Kirche der Katakomben*, 2^e^ édit., Gera, 1876, p. 90, n. 53; R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 16, p. 169; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 373, fig. 275; F. Dölger, *Das Fischsymbol in frühchristlicher Zeit*, 1910, p. 263, n. 36, pl. III, fig. 2, *a*.

X. CHRÉTIEN ET GNOSTIQUE. — **(169)**. Propagande, à Rome. — Cornaline à deux faces où l'image du Bon

Pasteur avec le monogramme ☧ et le mot ΙΧΘΥϹ, le groupe du poisson et de l'ancre, sont accompagnés de signes courants sur les pierres gnostiques. Celle-ci malheureusement brisée et incomplète, porte en outre quelques traces de personnages dont la pratie inférieure subsiste seule et que l'on ne peut reconnaître. Les gemmes où l'on voit mêlés ainsi les types chrétiens et ceux des gnostiques sont des plus rares et il importe d'en noter l'existence.

E. Le Blant, *Lettre*, de Rome, le 23 mars 1886, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1886, IVe série, t. XIV, p. 182.

(170) Sceau orné de symboles gnostiques, où figurent, après une suite de scènes évangéliques, deux mariés sous une arcade entre cinq amphores, deux pains et deux poissons.

G. Millet, *L'Art byzantin*, dans *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, par A. Michel, 1905, t. I, part. 1, p. 272.

(171) Cornaline conservée au musée de Parme : une colombe portant une branche dans son bec, et, au

5054 5053 5055

5053. — Cornaline du Musée de Parme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 8. — 5054. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 22. — 5055, Gemme gnostique dite grylle. D'après Smith, *Dict. of christian antiquities*, t. I, p. 74, n. 8.

revers les mots ΙΑΩ ΑΒΡΑϹΑΞ ΑΔΩΝΑΙ (fig. 5053).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 8, p. 114, n. 8.

(172) Gemme signalée par G. Marini. Le bon Pasteur nu, portant une ceinture autour des reins, la brebis sur les épaules et une couronne sur la tête, les douze apôtres font tous le geste de l'acclamation. Au sommet on lit l'inscription gnostique ΙΑΩ, une deuxième qui semble comporter un monogramme et une troisième d'interprétation facile ΙΧΘΥϹ (fig. 5054).

5056 5057

5056. Sardoine gnostique. D'après Gori, *Thesaurus gemmarum*, t. III, p. 82. — 5057. Gemme. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, n. 19.

G. Marini, ms. Vatic. lat., *9071 : Inscriptiones christianæ græcæ et latinæ*, t. I, p. 156, n. 18 : *In gemmis anularibus ;* G. Allegranza, *Opuscoli eruditi latini ed italiani raccolti e pubblicati dal P. Isidoro Bianchi*, Cremona, 1781, p. 177, pl. IV, n. 1; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 23; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 268, n. 35 *a*.

(173) Gemme gnostique de la catégorie dite des *grylles*, représentant une tête de vieillard posée sur des pattes de coq. La partie postérieure du crâne du vieillard se transforme en tête de bélier mangeant deux épis de blé, pendant qu'émerge une tête de cheval mâchant une herbe vers laquelle un lièvre se précipite, lui faisant pendant, une corne d'abondance. Dans le bas, en légende ΙΧΘΥϹ (fig. 5055).

Ch. Babington, au mot *Gems*, dans Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquity*, 1875, t. I, p. 714; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 387, fig. 303; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 272, n. 42.

(174) Sardoine gnostique, le bon Pasteur portant une brebis; au bas, deux autres brebis, au revers l'ancre accostée de poissons. Cette gemme chrétienne fut dénaturée par les gnostiques qui ajoutèrent des lettres sans suite, et les astres. Au revers, le sujet

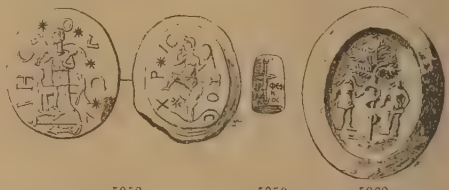

5058 5059 5060

5058. Pierre de touche, D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 14. — 5059. Pierre rouge du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, fig. 1145. — 5060. Nicolo du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 42.

était entouré des lettres : TERRAVII. Peut-être avait-on voulu écrire : TERTVLLI (fig. 5056) (voir fig. 4918).

A. Gori et J. B. Passeri, *Thesaurum gemmarum astriferarum antiquarum*, in-fol., Florentiæ, 1750, t. I, pl. CLXXXVII, CLXXXVIII; t. III, p. 82, 96, et la dissertation, *De gemma pastorali* (qui n'explique rien), Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 17.

(175) Gemme, sur laquelle on lit : ΙΑΩ, au-dessus une colombe, au-dessous un poisson (fig. 5057).

F. Dölger, *Das Fischsymbol*, pl. III, fig. 19.

(176) Pierre de touche, sur une face le Bon Pasteur marchant sur l'ancre accostée de deux poissons,

5061 5062

5061. — Pâte de verre. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 479, fig. 21. — 5062. Onyx. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 10.

escorté de deux brebis, portant la troisième sur ses épaules, dans le champ ΙΗϹΟΥϹ; au revers le dieu Horus assis sur une fleur de lotus, dans le champ ΧΙϹΡΤΟϹ et deux étoiles (fig. 5058).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 14; *Dictionn.*, t. I, col. 3032, fig. 1066 et ci-dessus le n. 10.

(177) Pierre rouge du musée de Berlin, Christ en croix, légende : ΟΡΦΕΟϹ ΒΑΚΚΙΚΟϹ (fig. 5059).

Furtwaengler, *op. cit.*, p. 322, n. 8830; O. Wulff, *op. cit.*, p. 235, n. 1146, pl. LVI, fig. 1146.

XI. ANCIEN TESTAMENT. — **(178)** Nicolo, de la collection du British Museum, Adam et Ève de chaque côté d'un arbre sur lequel est enroulé le serpent (fig. 5060).

Dalton, *Catalogue*, p. 7, n. 42, pl. I, fig. 42; *Dictionn.*, t. I, col. 2705, fig. 897; t. V, col. 936, fig. 4238.

(179) Pâte de verre venue de Syrie : Adam et Ève de chaque côté de l'arbre sur lequel est enroulé le serpent (fig. 5061).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 479, fig. 21.

(180) Caillou, intaille, colombe et rameau sur l'arche de forme carrée. Voir GALET, fig 4803.

E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, p. 9, pl. I, fig. 9.

(181) Onyx, le toit de l'arche, au-dessus la colombe tenant un rameau d'olivier, enfin l'arc-en-ciel (fig. 5062).

5063. — Onyx. Noé et sa famille sortant de l'Arche. D'après Dalton, *Catalogue of engraved gems*, pl. I, n. 18.

A. Gorlaeus, *Dactyliotheca*, 1601, n. 118; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 10; *Dictionn.*, t. I, col. 2726, fig. 921.

(182) Onyx, in museo Carlisleano, Noé et sa famille sortant de l'arche (fig. 5063).

Gori. Passeri, *Thesaurus veterum diptychorum*, 1759, t. III, frontispice; *Dictionn.*, t. I, col. 2727, fig. 922; O. M. Dalton, *Catalogue of the engraved Gems of the post*

5064 5065 5066

5064. Onyx à trois couches du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 16, n. 101. — 5065. Cornaline du Musée Kircher. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 22. — 5066. Gemme à Cividale de Frioul. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 418, fig. 25.

classical periods in the British Museum, 1915, p. 4, n. 18, pl. I, n. 18.

(183) Onyx à trois couches, de la collection du British Museum. Peut-être Élie montant au ciel dans un char de feu (fig. 5064).

Dalton, *Catalogue*, p. 16, n. 101, fig.

(184) Cornaline du musée Kircher, Suzanne se drapant (fig. 5065).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 22.

(185) Sardoine de la collection du British Museum : sous un arbre Daniel entre deux lions, le Bon Pasteur entre deux brebis, Jonas sous la cucurbite (voir le n. 164 du classement).

L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 8; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, fig. 8; Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 25, pl. I, fig. 25; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 373, fig. 273.

(186) Stéatite de la collection du British Museum, Daniel, buste de face, attitude de la prière, vêtement oriental légende : Ο ΠΡΟΦΗΤΗC (ce mot est un monogramme) ΔΑΝΙΗΛ; au revers, sainte Marina, légende Η ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΝΑ.

Dalton, *Catalogue*, p. 19, n. 117.

(187) Gemme sertie sur la *Paix* dit d'Ursus à Cividale de Frioul : Daniel debout, vêtu de la tunique, de la chlamyde, du bonnet phrygien et nimbé, deux lions à ses pieds (fig. 5066).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 25, p. 119, n. 25.

(188) Agate sardonyx du musée de Vienne. Daniel en

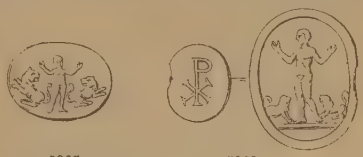

5067 5068

5067. Agate. Sardonyx du Musée de Vienne. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 24. — 5068. Jaspe du Musée Trivulzio. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 26.

prières entre deux lions lui tournant la croupe. (fig. 5067).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 24; p. 119, n. 24.

(189) Jaspe du musée Trivulzio, Daniel nu, debout, entre deux lions.

Allegranza, *Spiegazione e riflessioni*, p. 131, p. 148, n. 1; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 26, p. 119, n. 26.

5069 5070

5069. Nicolo. Venu de Canossa. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 492, n. 15. — 5071. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 28.

(190) Cornaline, Daniel entre deux lions (fig. 5068)

De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1883, p. 74.

(191) Nicolo, venu de Canossa dans la Pouille, Daniel, nu entre deux lions, légende ΕΙC ΘΕΟC ΒΕ(Λ)ΟΙ *Unus est Deus, Bel meus* (fig. 5069).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 492, n. 15, p. 119.

(192) Jonas jeté dans la mer (fig. 5070).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 28.

5071 5072

5071. Améthyste. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 27. — 5072. Onyx à deux couches du British Museum. D'aprèsDalton, *Catalogue*, p. 13, n. 87.

(193) Améthyste. Jonas rendu par le monstre marin (fig. 5071).

D'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art. Sculpture*, pl. XLVIII, n. 78; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 27.

XII. HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE. — (194) Onyx à deux couches, de la collection du British Museum : l'Annonciation (voir notre n. 1). Camée du IXe siècle. A droite, la Vierge Marie nimbée, debout, drapée dans un long

vêtement ramené sur sa tête, la main droite levée. A gauche, un amour nu, ailé, levant le bras gauche, au-dessus de sa tête un nimbe rayonnant. Légende : Ο ΧΑΙΡΕΤΙCΜΟC, au-dessous Ο ΑΡΧ ΓΑΒΡΙΗΛ et ΜΡ ΘΥ.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 1900-1901, t. XVIII, p. 365 sq.; Dalton, *Catalogue*, p. 16, n. 104, pl. III, p. 104; Dalton, *Catalogue of the*

5073. — Gemme.
D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 29.

engraved Gems 1915, p. 2, 4, 6. *Dictionn.*, t. I, col. 2089, fig. 601, t. VI, col. 29 (voir ci-dessus n. 1, col. 29).

(**195**) Hématite de la collection du British Museum, gravée sur les deux faces. 1re face. Un ange tenant une croix; 2e face, un personnage que l'artisan semble n'avoir pas su représenter assis sur une sorte de grand fauteuil dont on voit un pied, le montant et le dossier. Deux croix, une bordure feuillagée. Ne serait-ce pas une tentative d'Annonciation (fig. 5072) ?

L'Annonciation est un des sujets représentés le plus fréquemment sur les pierres gravées. (Voir GABRIEL,

5074. — Gemme.
D'après Garrucci, *Storia*, pl. 478, n. 30.

t. VI, col. 29). Ce sujet est un des plus familiers à la glyptique byzantine. Le cabinet de France possède quatre camées byzantins représentant ce sujet [1] le British Museum en possède plusieurs [2]. Le style varie plus de l'un à l'autre que la technique, quant à l'attitude des personnages, les costumes, les attributs ils ne se modifient guère. Il n'y a pas jusqu'à la corbeille à ouvrage, placée aux pieds de la Vierge, et qui deviendra dans la suite des âges la potiche à la fleur de lis, qui ne se retrouve identique. La même scène de l'Annonciation est encore gravée en creux sur des bagues d'or byzantines [3].

Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 87; *Dictionn.*, t. I, col. 2089, fig. 612.

(**196**) Gemme représentant l'Annonciation : ΧΕΡΕ ΧΑΙΧΑΡΗΤΟΜΕΝΗ (fig. 5073).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 29.

(**197**) Gemme représentant l'Annonciation (fig. 5074).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 30.

(**198**) Jaspe sanguin, de forme pyramidale du cabinet de France, nativité de Jésus, Marie couchée, les

5075 5076

5075. Jaspe sanguine. D'après Babelon, *Guide illustré*. p. 285, fig. 132. — 5076. Pâte verte du British Museum, D'après Dalton, *Catalogue*, pl. III, n. 116.

sages-femmes lavant le nouveau-né, l'âne et le bœuf devant la crèche, une étoile, un berger, un chien, un cavalier, peut-être un mage, un personnage assis (fig. 5075).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 31. E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, in-12, Paris, 1900, p. 285, n. 176, fig. 132; *Dictionn.*, t. I, col. 2051, fig. 592.

(**199**) Pâte verte de la collection du British Museum : nativité de Jésus, légende Η ΓΕΝΝΗCΗC (fig. 5076).

F. Venuti, *Sopra alcune gemme letterate*, dans *Saggi di dissertazioni accademiche di Cortona*, 1758, t. VII, p. 45-47, pl. I, fig. 14; Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 494; F. X. Kraus, *Geschichte der altchristl. Kunst*, in-8°, Freiburg, 1896, t. I, p. 607, fig. 214; Smith and

5077 5078 5079

5077. Pâte de verre. D'après Vellori, *Nummus aereus*, p. 37. — 5078. Pierre sigillaire du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, fig. 1145. — 5079. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, pl. 478, fig. 38.

Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 735; Schmidt, *Die Darstellung der Geburt Christi in der bildenden Kunst*, p. 31; O. Dalton, *Catalogue*, p. 18, n. 116, pl. III, n. 116; *Dictionn.*, t. I, col. 2051, fig. 593.

(**200**) Pâte de verre, nativité de Jésus (fig. 5077).

Vettori, *Nummus aereus veterum christianorum*, in-4°, Romæ, 1737, p. 37; Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 494; *Dictionn.*, t. I, col. 2052, fig. 594.

[1] A. Chabouillet, *Catalogue des Camées*, n. 261, 262, 263-264. — [2] O. Dalton, *Catalogue*, n. 87. — [3] G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine*, Ier série, t. LXVII, 269.

(**201**) Pierre sigillaire, du musée de Berlin, adoration des mages (fig. 5078).

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildwerke*, p. 234, n. 1145, pl. LVI, fig. 1145.

(**202**) Gemme, l'adoration des mages (fig. 5079).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 38.

(**203**) Jaspe noir, de la collection du British Museum; la Vierge et l'Enfant sur un trône entre deux saints, et au-dessus, des anges en plein vol. La Vierge est nimbée, le nimbe de Jésus est crucigère, VI^e^ siècle (fig. 5080).

Dalton, *Catalogue*, p. 14, n. 91. Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 77, n. 557, pl. XVIII.

(**204**) Calcédoine, de la collection du British Museum, Vierge nimbée assise sur un large fauteuil à dossier, l'Enfant est posé sur ses genoux (fig. 5081).

Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 92, fig.; Dalton, *Byzantine art and archæology*, 1911, p. 637, fig. 405 *b*; O. Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 77, n. 558.

5080 5081

5080. Jaspe noir du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue of engraved gems*, pl. XVIII. — 5081. Calcédoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 12.

(**205**) Corne, médaillon trouvé à Akhmîn, nativité d'un côté, baptême de Jésus de l'autre côté (fig 5082).

R. Förrer, *Die fruhchristlichen Altertum aus Akhmin*, pl. XI, n. 1-2; *Dictionn.*, t. II, col. 367, fig. 1302.

(**206**) Cornaline, baptême du Christ qui est dans le Jourdain, ainsi que Jean-Baptiste, une colombe sur la tête du Christ (fig. 5083).

De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1877, p. 48; 1878, p. 50, pl. I, fig. 6; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 41; *Dictionn.*, t. II, col. 379, fig. 1314.

(**207**) Jaspe noir du musée de Berlin, baptême du Christ, nimbé, chevelu, barbu, la main gauche sur la

5082. — Médaillon en corne, trouvé à Akhmin. D'après Förrer, *Altertum aus Akhmin*, pl. XI, n. 12.

poitrine, la droite sur le sexe, plongé dans l'eau, Jean habillé, un ange en plein vol (fig. 5084).

Furtwaengler, *op. cit.*, p. 322, n. 8828; O. Wulff, *op. cit.*, p. 234, n. 1147, pl. LVI, fig. 1147.

(**208**) Gemme figurant un bateau posé sur un poisson, trois hommes et deux colombes dedans, plus loin, Pierre et Jésus marchant sur les flots et ces mots IHC et ΠΕΤ. C'est la scène racontée par saint Matthieu, XIV, 21-30 (fig. 5085).

Navis Ecclesiam referentis symbolum in veteri gemma annulari insculptum Hier. Aleandri junioris explicatione illustratum, in-16, Romæ, 1626; F. Aringhi. *Roma subterranea*, in-fol., Romæ, 1659, l. V, c. IX, p. 244; Vettori, *Dissertatio de monogrammate S. S. Nominis Jesu*, in-4°, Romæ, 1747, p. 57 sq; Borgia *De cruce veliterna*, p. 213; Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, in-4°, Roma, 1842, t. I, p. 260; L. Per-

5083 5084 5085

5083. Cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 41. — 5084. Jaspe noir du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LVI, n. 1147. — 5085. Gemme. D'après W. King, *Handbook*, pl. XIV, n. 4.

ret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 85; Macarius, *Hagioglypta*, p. 237; De Rossi, *De christianis monumentis ἰχθὺς exhibentibus*, n. 105; C. W. King, *Handbook*, pl. XIV, n. 4; F. Becker, *Die Darstellungen Jesu Christi*, in-8°; *Rom's altchristliche Cœmeterien*, p. 38; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 13; Cozza Luzzi, *L'iscrizione di una gemma* IHC ΠΕΤ, dans

5086 5087 5088

5086. Pâte de verre. D'apres Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 479, n. 20. — 5087. Jaspe vert. D'après Dalton, *Catalogue*, n. 90. — 5088. Cornaline de la Haye. D'après *Bulletin des antiquités de France*, 1896, t. LVII, p. 194.

Bessarione, 1900, p. 178; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 374, fig. 280.

(**209**) Pâte de verre, Jésus prêchant à la multitude (fig. 5086).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 479, n. 20.

(**210**) Jaspe vert : Entrée de Jésus à Jérusalem; origine égyptienne ou syrienne. VI^e^ VII^e^ siècle (fig. 5087).

5089 5090 5091

5089. — Pierre sigillaire du Musée de Berlin, D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LVI, n. 1148. — 5090. Jaspe vert. D'après Middleton. — 5091. Sardoine de la collection Le Blant.

Dalton, *Catalogue*, p. 14, n. 90, fig.; O. Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 76, n. 555, pl. XVIII; *Dictionn.*, t. I, col. 2064, fig. 606.

(**211**) Cornaline, au musée de la Haye, entrée de Jésus à Jérusalem (fig. 5088).

E. Babelon, *Intaille sur cornaline representant l'entrée du Christ à Jérusalem*, dans *Bull. de la Soc.*

nat. des antiq. de France, 1896, t. LVII, p. 194-195; *Dictionn.*, t. V, col. 52, fig. 4079.

(212) Pierre sigillaire du musée de Berlin. Entrée du Christ à Jérusalem. Zachée dans l'arbre (fig. 5089).

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildwerke*, p. 235, n. 1148, pl. LVI, fig. 1148.

(213) Jaspe vert, crucifixion, Jésus porte une sorte de jupe longue (voir les n. 52 à 55 du classement) (fig. 5090).

J. H. Middleton, *The Lewis Collection of gems and rings of Corpus Christi College*, 1892, p. 84; *Dictionn.*, t. III, col. 3066, fig. 3374.

(214) Sardoine de la collection Le Blant. Christ

5092

5093

5092. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 32. — 5093. Calcédoine blanche du Cabinet de France. D'après Babelon. *Guide*, n. 1400.

au tombeau, palme, légende : SALVS RESTITVTA (fig. 5091).

E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, n. 321, pl. II, p. 321; *Dictionn.*, t. IV, col. 705, fig. 3726.

(215) Gemme, le Christ montant au ciel devant douze apôtres (fig. 5092).

Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, in-fol., Paris, 1819, t. II, part. 2, pl. CLXXIX; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 32; *Dictionn.*, t. I, col. 2933, fig. 991.

(216). Calcédoine blanche, venue d'Asie, buste imberbe, profil, légende XPICTOY et poisson, au cabinet de France (fig. 5093).

Raoul Rochette, *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent*

5094

5095

5094. Cornaline. D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 37. — 5095. Stéatite du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 15, fig. 97.

l'art du christianisme, in-12, Paris, 1832, frontispice et p. 21; Le même, *Tableau des catacombes*, in-12, Paris, 1853, frontispice; A. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, in-12, Paris, 1858, n. 1334; Babington, dans Smith and Cheetham, *Dictionary*, t. I, p. 721; *Corpus inscript. græc.*, t. IV, n. 9092; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478; n. 34; E. Babelon, *Guide au Cabinet des médailles*, in-12, Paris, 1900, n. 1400 *e*; J. E. Weiss-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg im Br., 1902, p. 46, fig. 19; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 385, fig. 299.

(217) Cornaline, tête de Christ exécutée à une très basse époque au revers d'un poisson de travail antique (fig. 5094).

E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 37 note en bas de page.

(218) Stéatite, personnage portant le nimbe crucigère (Jésus-Christ?), les bras étendus, flanqué par un coq et un lion; collection du British Museum (fig 5095).

Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 97, fig.

(219) Stéatite, de la collection du British Museum. La Vierge en orante, dans le champ MP ΘY,

Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 98.

(220) Gemme, la Vierge (fig. 5096).

Odorici, dans *Dissertaz. dell'accad. Corton.*, t. IX, p. 282; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 36.

(221) Gemme, saint Pierre assis, vu de face (fig. 5097).

Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. XI, n. 7; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 37.

(222) Jaspe brun, trouvé aux environs de Moulins (Allier) entré au cabinet de France; formant le chaton d'une bague en electrum ou en vermeil. Bustes affrontés des apôtres Pierre et Paul, au-dessus et entre eux, le monogramme du Christ; en légende : ANOYBIΩN,

5096

5097

5098

5096. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 30. — 5097. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 37. — 5098. Jaspe brun du Cabinet de France. D'après Babelon, *Pierres gravées*, p. 376.

nom du possesseur. Les bustes des princes des apôtres ainsi disposés se rencontrent sur plusieurs monuments à peu près contemporains de cette gemme qui est certainement antérieure au Ve siècle (fig. 5098).

E. Babelon, *Pierres gravées du Cabinet de France*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, p. 376.

XIII. SAINTS. — (223) Camée, représentant saint Laurent étendu sur le gril (fig. 5099).

A. Lupi, *Dissertazioni lettere ed altre operette*, in-8°, Fænza, 1785, p. 192-197; Vettori, *Dissertatio philologica qua nonnulla monumenta sacræ vetustatis ex museo Victorio deprompta aeri incisa tabula vulgantur, expen-*

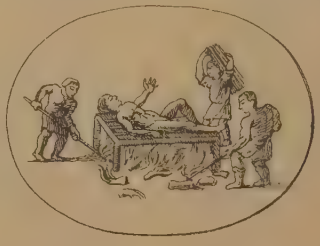

5099. — Camée.
D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 43.

duntur, illustrantur. Dissert. philos., Romæ, 1751, pl. 3; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, fig. 43; *Dictionn.*, t. I, col. 430, fig. 77.

(224) Gemme gravée en intaille, trouvée en 1627, dans le tombeau d'un évêque de Meaux, représentant saint Paul ermite ou saint Jérôme agenouillé devant un crucifix et se frappant la poitrine.

A. de Saussay, *Panoplia episcopalis*, p. 183, 212; Gérard du Bois, *Histor. Eccles. Parisiensis*, t. I, p. 205; *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 319; *Annales ord. S. Bened.*, in-fol., Paris, 1703, t. I, p. 456; *Acta sanct.*, août, t. VI, p. 695; Grésy, dans *Mém. de la Soc.*

nat. des antiq. de France, t. XXVII, p. 205; Deloche, *Étude sur les anneaux sigillaires*, p. XIX, p. 83.

(225) Stéatite, même collection, buste de saint, légende (?).

Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 99.

(226) Stéatite, même collection; un saint figuré jusqu'à mi-corps, en orant.

Dalton, *Catalogue*, p. 15, n. 100.

(227) Gemme représentant les saints Gervais et Protais (voir GERVAIS), publiée par Gruter et qui paraît avoir été utilisée comme sceau par Pierre de Longueil, évêque du Mans, de 1309 à 1326. Une empreinte conservée aux Archives départementales de la Sarthe offre le même type mais avec des différences

5100 5101

5100. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 578, n. 40. — 5101. Cristal de roche du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue of engraved gems*, pl. XVIII,

qui permettent de supposer que Gruter a pris quelques libertés (fig. 5100).

Gruter, *Inscr. roman. corpus*, p. 1158; Combrouse, *Monnaies royales de France*, 1843, pl. XLI, n. 4; Duchalais, dans *Revue numismatique*, 1840, p. 123; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1887, 346-350; *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, p. 24; R. Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 40; F. X. Kraus, dans *Real Encyklopädie*, t. II, p. 789; E. Babelon, *La glyptique mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 423-424.

XIV. SUJETS DIVERS. — (228) Cristal de roche, de la collection du British Museum. Un personnage assis

5102 5103

5102. — Améthyste du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 4. — 5103. Calcédoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, p. 16.

de côté sur un cheval, et précédé par une croix et un ange, sujet inexpliqué, VI^e-VII^e siècle, acquis à Alexandrie (fig. 5101)

Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 84; *Dictionn.*, t. I, col. 2090, fig. 611; O. Dalton, *Byzantine art and archæology*, in-8°. Oxford, 1911, p. 637, fig. 405; Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 75, n. 549, pl. XVIII.

(229) Améthyste de la collection de British Museum, buste d'adolescent tourné à droite, manteau attaché par une fibule, légende : VIVAS IN DEO (fig. 5102).

L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 16; Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 15; pl. II, fig. 4; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 385, fig. 300.

(230) Calcédoine de la collection du British Museum, buste d'homme tourné à droite, deux étoiles, légende DEVS AIY▣ADISVNE (fig. 5103).

Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 16, pl. II, fig. 16.

(231) Cornaline brûlée, de la collection du British Museum, homme passant à droite, tenant la main gauche levée, une croix sur l'épaule droite, légende : TAYPINOC.

Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 17.

(232) Grenat gravé en intaille de la collection du British Museum, personnage assis sur un siège sans

5104 5105

5104. — Grenat gravé en intaille, du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 7, fig. 44. — 5105. Jaspe vert du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 83.

dossier les bras levés, deux croix dans le champ (fig. 5104).

Dalton, *Catalogue*, p. 7, n. 44, fig.

(233) Cornaline, buste masculin flanqué de deux croix.

Dalton, *Catalogue*, p. 8, n. 45.

(234) Cornaline, de la collection du British Museum, percée horizontalement; deux anges agenouillés et tenant une couronne sur une croix entre eux deux; inscription pehlvie.

Dalton, *Catalogue*, p. 12, n. 82.

(235) Jaspe vert, de la collection du British Museum, palmier entre deux colombes et deux palmes dans le champ; légende Ἀνάσασι τῷ δήμῳ, allusion aux factions du cirque à Constantinople (fig. 5105).

Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 83, fig. Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 75, n. 548, pl. XVIII.

5106. Hématite du British Museum.
D'après Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 85.

(236) Nicolo de la collection du British Museum : ange debout tenant une croix à longue hampe.

Dalton, *Catalogue*, p. 13, n. 85.

(237) Hématite, de la collection du British Museum, fragment. Au droit : Apollonius de Tyane, légende ΑΠΟΛΩΝΙC Ο ΤΟΥΑΝΕΥΟC Μ...; au revers : un phare surmonté par la statue d'une divinité. Maisons surmontées de croix, navire, poisson ? pêcheur à la ligne (fig. 5106).

Dalton, *Catalogue*, p. 14, n. 88, fig.

(238) Onyx à deux couches, de la collection du British Museum. Deux figures drapées, ayant peut-

être chacune une épée au côté, debout, les mains jointes, tenant une croix à longue hampe, VI^e-VII^e siècles (fig. 5107).

Dalton, *Catalogue*, p. 14, n. 89; Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 76, n. 555, pl. XVIII.

(239) Cornaline, du musée de Berlin; sujet énigmatique : une lampe allumée, encadrement, la lettre M fig. 5108)

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildwerke*, p. 233, n. 1138, pl. LVI, fig. 1138.

(240) Cornaline, du musée de Berlin, croix, palmes, étoiles, le mot ΚΑΛΩϹ (καλός) (voir CALOS) (fig. 5109).

O. Wulff, *op. cit.*, p. 233, n. 1140, pl. LVI, fig. 1140.

5108 5107 5109

5107. Onyx à deux couches du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue of the engraved gems*, pl. XVIII. — 5108. Cornaline du musée de Berlin. D'après O. Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, pl. LVI, fig. 1138. — 5109. Cornaline du musée de Berlin, *op. cit.*, pl. LVI, fig. 1140.

(241) Cornaline, taillée en intaille, conservée au trésor de la cathédrale de Raguse : un empereur à cheval, deux croix, le soleil et la lune (fig. 5110).

A. J. Evans, *Antiquarian researches in Illyricum*, dans *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, p. 26, fig. 10; *Dictionn.*, t. I, col 2197, fig. 703.

(242) Gemme, trouvée à Raguse, monogramme indéchiffrable (fig. 5111).

A. J. Evans, dans *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, p. 27, fig. 11; *Dictionn.*, t. I, col. 2197, fig. 704.

(243) Sardoine de la collection du British Museum, un oiseau perché sur un arbre (fig. 5112).

Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, fig. 9; Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 32, pl. II, fig. 32; *Dictionn.*, t. I, col. 2704, fig. 894.

5110 5111 5112

5110. Cornaline de la cathédrale de Raguse. D'après *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, fig. 10. — 5111. Gemme trouvée à Raguse. D'après *The Archæologia*, t. XLVIII, p. 27, fig. 11, — 5112. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 32.

(244) Sardoine, de la collection du British Museum, triangle, peut-être un niveau avec le fil à plomb, deux palmes, le nom du possesseur MAPKÓY (fig. 5113).

Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 10; pl. II, fig. 10.

(245) Calcédoine, de la collection du British Museum, une palme traversant une couronne.

Dalton, *Catalogue*, p. 7, n. 41; Dalton, *Catalogue of the engraved gems*, p. 73, n. 542.

(246) Gemme, un homme sous un saule (fragment). Serait-ce une interprétation de Hermas, *Pasteur*, Similit. VIII (fig. 5114).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 19.

(247) Sardoine, de teinte pâle, trouvée à Risinium (Illyricum). Une amphore, un bélier, un homme, monogramme du Christ et de Jésus (fig. 5115).

A. J. Evans, *Antiquarian researches in Illyricum*, dans *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, p. 49, fig. 18; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 384, fig. 298.

(248) Cristal de roche gravée en intaille du cabinet de France : personnage indéterminé, debout, de face, tenant une lance et costumé d'une robe quadrillée. L'inscription syriaque permet d'attribuer cette gemme aux environs du VII^e siècle. L'analogie du style des deux gemmes paraît autoriser à croire qu'elles sont à peu près contemporaines et originaires de Syrie, sinon même d'Édesse en Mésopotamie, où l'art chrétien et la littérature syriaques étaient si florissants au début du moyen âge (fig. 5116).

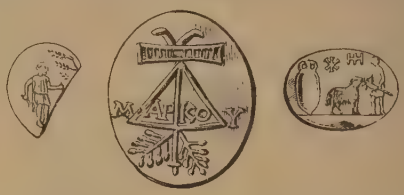

5114 5113 5115

5113. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 40. — 5114. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VII, pl. 477, n. 19. — 5115. Sardoine trouvée à Risinium. D'après *The Archæologia*, 1885, t. XLVIII, p. 49, fig. 18.

E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, in-8°, Paris, 1895, p. 204, fig. 155; E. Babelon, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1896, p. 195.

(249) Cristal de roche, intaille du cabinet de France : Victoire tenant une croix sur un globe; ce type a dû vraisemblablement être pris pour un ange, vu l'époque de la gemme, VII^e siècle environ. Trouvés à Salamine, en Chypre (fig. 5117).

5117 5116 5118

5116. Cristal de roche, du Cabinet de France. D'après Babelon, *La gravure*, p. 204, fig. 155. — 5117. Cristal de roche, du Cabinet de France. D'après *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1897, p. 274. — 5118. Cornaline du Cabinet de France. D'après Babelon, *Histoire*, pl. I, fig. 9.

E. Babelon, *Pierres chrétiennes gravées du cabinet de France*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1897, p. 274.

(250) Cornaline, intaille du Cabinet de France; deux personnages debout soutenant entre eux une croix pattée haussée sur un long pied. Travail occidental (fig. 5118).

E. Babelon, *Pierres chrétiennes gravées du cabinet de France*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1897, p. 275; E. Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, 1902, pl. I, fig. 9.

XV. ANIMAUX. — (251) Jaspe vert de la collection

du British Museum, deux brebis debout parmi trois palmes (fig. 5119).

Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 23; Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 23, pl. I, fig. 23.

(**252**) Sardoine, de la collection du British Museum, quatre brebis debout, vues de face (fig. 5120).

5119

5120

5119. Jaspe vert du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 24. — 5120. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. I, fig. 24.

Dalton, *Catalogue*, p. 4, n. 24, pl. I, fig. 24; *Dictionn.*, t. II, col. 656, fig. 1471.

(**253**) Pâte jaune, bélier (fig. 5121).

L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 71; *Dictionn.*, t. II, col. 656, fig. 1472.

(**254**) Gemme, gravée en intaille, ancien cabinet Strozzi, cheval au galop, une palme (fig. 5122).

Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*. 1720, p. 216, n. 1; *Dictionn.*, t. III, col. 1299, fig. 2780.

5121

5122

5123

5121. Pâte jaune. D'après Perret, *Les Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 71. — 5122. Gemme du Cabinet Strozzi. D'après Boldetti, *Osservazioni*, p. 46. — 5123. Gemme. D'après Perret, *Les Catacombes*, t. IV, pl. XVI, n. 43.

(**255**) Gemme, provenant des catacombes, un chien poursuivant un lièvre (fig. 5123).

L. Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XVI, n. 43; *Dictionn.*, t. III, col. 1326, fig. 2797.

(**256**) Cornaline, de la collection du British Museum, colombe tenant un rameau dans son bec.

Dalton, *Catalogue*, p. 5, n. 30.

(**257**) Saphir, de la collection du British Museum,

5124

5126

5125

5124. Saphir du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 31. — 5125. Grenat du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 33. — 5126. Cornaline carrée, du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. II, fig. 34.

colombe tenant un rameau dans son bec (fig. 5124).

Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 31; pl. II, fig. 31.

(**258**) Grenat, de la collection du British Museum, colombe posée sur le rameau, une étoile dans le champ (fig. 5125).

Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 22; Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 33, pl. II, fig. 33.

(**259**) Cornaline carrée de la collection du British Museum, colombe sur un poisson, tenant le rameau dans son bec, sur le champ une palme (fig. 5126).

Dalton, *Catalogue*, p. 6, n. 34, pl. II, fig. 34.

(**260**) Pierre sigillaire au musée de Berlin, coupe et colombes (fig. 5127).

O. Wulff, *Altchristliche und byzantinische Bildewerke*, p. 234, n. 1142, pl. LVI, fig. 1142.

(**261**) Améthyste du musée de Berlin, colombe ou aigle (fig. 5128).

O. Wulff, *op. cit.*, p. 234, n. 1143, pl. LVI, fig. 1143.

5127

5129

5128

5127. Pierre sigillaire du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LVI, fig. 1142. — 5128. Améthyste du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LVI, fig. 1143. — 5129. Cristal de roche du Musée de Berlin. D'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. LVI, fig. 1144.

(**262**) Cristal de roche, au musée de Berlin, colombe tenant une couronne dans son bec (fig. 5129).

O. Wulff, *op. cit.*, p. 234, n. 1144; pl. LVI, fig. 1144.

(**263**) Camée de verre, colombe.

E. Le Blant, dans *Bull. de l'Athenæum français*, 1856-p. 9, pl. I, n. 6.

(**264**) Pâte de verre bleu, colombe sur trois grenades.

E. Le Blant, *op. cit.*, 1856, p. 9 sq., pl. I, n. 6.

5130

5131

5132

5130. Agathe. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 11. — 5131. Cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 17. — 5132. Cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 17.

(**265**) Agate, deux paons sur le rebord d'une coupe (fig. 5130).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 11.

Dubia. — Des doutes ont été élevés sur l'authenticité des pierres suivantes :

(**266**) Cornaline, Trirème portant le labarum.

Babington, dans Smith and Cheetham, *A Dictionary*, t. I, p. 715.

(**267**) Cornaline, bateau portant une croix (fig. 5131).

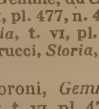

5133

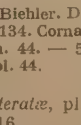

5134

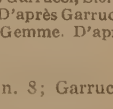

5135

5133. Gemme, du Cabinet Biehler. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 47. — 5134. Cornaline. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 577, n. 44. — 5135. Gemme. D'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 44.

Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. XI, n. 8; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 16.

(**268**) Cornaline, bateau portant à son mât crucifère deux poissons suspendus (fig. 5132).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 17.

XVI. DEVISES. — (**269**) Gemme, du cabinet Biehler, à Vienne (fig. 5133) :

IHCOY
XPICTOY

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 47.

(270) Cornaline, portant une ancre composée dans un monogramme (fig. 5134).

Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 477, n. 44; cf. Allegranza, *Osservazioni*, p. 113, 119.

(271) Gemme portant le mot : XPICTOY (fig. 5135).

F. Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 2, p. 104, n. 2.

(272) Gemme portant les mots : ЄIPHNH XPΩ (fig. 5136).

F. Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 3, p. 104, n. 3.

(273) Gemme, portant les mots : ✝ IOHANNES VIVAS·IN·(*Deo*) (fig. 5137).

F. Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 4, p. 104, n. 4.

5136 5137 5138

5136. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 2. — 5137. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 3. — 5138. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 4.

(274) Gemme, portant le mot : PIVS (fig. 5138).

F. Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 5, p. 105, n. 5

(275) Gemme, portant le mot : IN DEO (fig. 5139).

F. Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 7, p. 105, n. 7.

(276) Améthyste, à peu près carrée, 0 m. 03, gravée en intaille, Christ debout, non nimbé et *chrismon* derrière la tête, il tient de la main gauche un cartel portant ces mots :

Ε Ν Α
Ρ Χ Η
Η Ν Ο
Λ(ο)Γ
Ο C

Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος.

La main droite bénit et on lit de ce côté les mots suivants :

ΡΑΦΑΗΛ
ΡΕΝΕΛ
ΟΥΡΙΗΛ
ΙΧΘΥC
ΜΙΧΑΗΛ
ΓΑΒΡΙΗΛ
ΑΖΗΗΛ

J. Durand, *Ses sept anges*, dans *Bulletin monumental*, 1884, t. L, p. 772; *Dictionn.*, t. I, col. 2088; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 273-297.

(277) Agate, tirant vers la couleur du saphir, au musée Kircher, avec cette inscription :

ΜΙΧΑΗΛ
ΡΑΦΑΗΛ
ΟΥΡΙΗΛ
CΑΒΑΩΘ
ΑΒΡΑCΑΣ
ЄΜΜΑΝΟΥ
ΗΛ

Brunati, *Musæi Kirkeriani inscriptiones*, in-8°, Mediolani, 1837, p. 121, n. 276; *Dictionn.*, t. I, col. 2088; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 287.

(278) Gemme ayant fait partie de la collection Capello (fig. 5140) :

ЄICVYC·XRECTVZ·ΓABRIE
ANANIA·AME

Passeri, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum*, Florentiæ, 1750, t. III, p. 277, n. 163; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, pl. CLXVII; *Dictionn.*, t. I, p. 151, fig. 32; F. Dölger, *Das Fischsymbol*, p. 292.

(279) Jaspe rouge, de la collection du British Museum, inscription :

ΜΝΗΜΟΝ
ΕΥΕΜΟVΨΥ
ΧΑΡΙΝΑΚ
ΑΚΟΝ

Dalton, *Catalogue*, p. 2, n. 8.

(280) Sardoine, de la collection du British Museum : *Deusdedit vivas in Deo*, accosté d'une étoile et d'un chrisme (fig. 5141).

Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 12, fig.

(281) Cornaline brûlée, camée, inscription ISVVRASEN VIVAS IN DEO, VI^e siècle.

Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 13; Dalton, *Catalogue of engraved Gems*, p. 1, n. 1.

(282) Sardoine de la collection du British Museum, entre deux palmes : ROGATE VIVAS IN DEO, VI^e siècle.

5139 5140

5139. Gemme. D'après Ficoroni, *Gemmæ*, pl. XI, n. 7. — 5140. Gemme, de la collection Capello. D'après Passeri, *Thesaurus*, 1750, t. III, p. 277, n. 163.

Dalton, *Catalogue*, p 3, n. 14; Dalton, *Catalogue of engraved Gems*, p. 1, n. 2.

(283) Sardoine, de la même collection, cheval paissant à droite, légende : Κύριε Βοήθει Ἰουλιανῷ, VI^e siècle (fig. 5142).

✝ ΚΥΡΙΗ ΒΟΗΘΙ ΙΟΥΛΙΑΝΩ

Dalton, *Catalogue*, p. 16, n. 102, fig.; Dalton, *Catalogue of engraved Gems*, p. 1, n. 3.

(284) Onyx de la collection du British Museum

ΚЄΒΟΗ
ΘΙΠΠΑΥΛ
ΛΙΝΩ
Κύριε βοήθει Παυλίνῳ

Dalton, *Catalogue of the engraved Gems*, p. 1, n. 3.

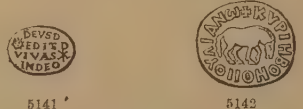

5141 5142

5141. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 3, n. 12. — 5142. Sardoine du British Museum. D'après Dalton, *Catalogue*, p. 16, n. 102.

(285) Onyx, homme barbu dans un bige, tenant un fouet, IV-VI^e siècle.

Dalton. *Catalogue of the engraved*, p. 1, n. 5.

(286) Sardoine, citée par Peiresc.

✝ ЄICTOC
IHCOYC
MЄTЄMOY

« Le Christ Jésus est avec moi. »

Bibl. nat., ms. franç. *9530*, fol. 227; fonds latin *2343*, fol. 74 v°; E. Le Blant, *750 inscriptions*, n. 323.

(287) Agate du cabinet de Rascas de Bagaris. Au

centre de la pierre, l'inscription gravée en lettres rétrogrades sur une croix dont le centre est occupé par un buste d'homme.

ΕΥ
ΓΕ
ΝΙ
ΑΕΟΝ ΖΗC
ΤΙΟΥ CE
ΜΕ
ΤΑ

Εὐγένι, ζησαῖς μετὰ Λεόντιου. « Eugène vis (heureux) avec Léontium. »

Bibl. nat., ms. lat. *2342*, fol. 74 v°; E. Le Blant, *750 inscriptions*, p. 127, n. 329.

(288) Onyx blanc sur fond gris, de l'ancienne collection E. Le Blant; camée, le nom de *Maria* semble permettre de le tenir pour chrétien :

ΜΑΡΙΑ
ΖΗCΑΙC
ΠΟΛΛΟΙC
ΕΤΕCΙΝ

E. Le Blant, *750 inscriptions*, p. 127, n. 331; Le même, dans *Bull. archéol. de. l'Athéneum français*, 1856, pl. I, fig. 5.

(289) Onyx, camée de l'ancienne collection Castellani.

ΚΕ ΒΟ
ΗΘΙ Τ
Ο ΦΗ

Κύριε, βοῆθει τῷ φερουῦντι.

E. Le Blant, *750 inscriptions*, p. 128, n. 334.

(290) Gemme trouvée à Salone, conservée au musée de Spalato. Un trépied sur lequel est placé un dauphin. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 100.

(291) Onyx noir, taillé en camée. Deux guerriers debout, affrontés, appuyés sur leurs lances. Chacun porte

5143

5144

5143. Onyx noir. D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 19. — 5144. Camée de la Bibliothèque nationale. D'après Babelon, *Cabinet des antiques*.

son nom gravé verticalement et précédé de la lettre A inscrite dans la lettre O, ce qui est l'abréviation de ΟΑΓΙΟC. Les noms sont ceux de :

ΒΑΚΧΟC
CΕΡΙΟC *(sic)*

il faut CΕΡΓΙΟC, c'est-à-dire Serge et Bacchus. Ces noms ont été gravés à l'époque byzantine sur une pierre portant les effigies de deux Césars, qui sont probablement Caius et Lucius, fils adoptifs d'Auguste (fig. 5143).

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 19.

(292) Camée, à la Bibliothèque Nationale représentant le buste de Caracalla barbu. Plus tard, on lui ajouta une croix sur l'épaule et l'inscription verticale (fig. 5144).

Ο Α (γιος) ΠΕΤΡΟC

E. Babelon, *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, 1890 ; *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 68 ; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 19.

(293) Onyx camée serti dans le pied d'un calice d'or conservé à la cathédrale de l'Assomption à Moscou (??) offert jadis par Catherine II. La croix debout entre deux anges et, au sommet de la croix le buste du Christ. VIIIe siècle. On lit :

CΚΕΠΗ
ΛΕΟΝΝΙΟΥ
« *Soutien de Léonce* »

Il s'agit de l'empereur Léonce qui usurpa le trône impérial sur Justin II en 696 et s'y maintint jusqu'en 699, où il fut renversé par Tibère V. Cette attribution est toutefois conjecturale, car les particuliers du nom

5145. — Onyx du trésor de la Cathédrale de l'Assomption à Moscou. D'après Babelon, *Le Cabinet des antiques*.

de Léonce ne manquaient pas dans l'empire byzantin et pouvaient s'offrir le luxe d'un onyx gravé, tout comme de nos jours on fait graver ses armes ou ses initiales sur un chaton de bague ou sur une breloque (fig. 5145).

Filimonoff, dans *Moniteur de la Société de l'art antique en Russie* (en russe), 1874, p. 60 ; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, pl. X, n. 2 ; 1876, p. 65-69, p. 117.

(294) Prime d'émeraude qui se rattache probablement à notre série X (n. 169 suivants). Provenance inconnue et destination inconnue : Bon Pasteur, ancre cruciforme flanquée de poissons, symboles gnostiques et légende :

ΑΒΛΑΝΑΤΑΝΑΛΒΑ

De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 55.

(295) Gemme annulaire trouvée en Angleterre, sous les ruines d'un édifice romain. Une croix entre deux palmes, au sommet un buste du Christ, qui serait couronné d'épines (?)

O. Marruchi, *Memoria sulla cripta di s. Valentino*, dans *Gli studi in Italia*, 1878, p. 818 ; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 40-41.

XVII. GNOSTIQUES. — Les gemmes gnostiques ou abraxas (voir ce mot) se rattachent aux gemmes talismaniques si nombreuses en Orient, et en Égypte. La vogue s'adressait aux traités d'astrologie minérale, lapidaires, livres de magie, recettes empiriques, qu'on mettait sous les noms de Pythagore, Platon, Aristote Plutarque et d'autres. Théophraste, au IVe siècle avant notre ère, avait rédigé un traité des pierres fines, dont il subsiste quelques fragments. Le lapidaire d'Apollonius de Tyane et les *Cyranides* de l'Hermès Trimégiste continuent la tradition. Le *Traité des Fleuves* attribué sans motif à Plutarque énumère les pierres qu'on ramasse dans le lit de certaines rivières pour en

faire des phylactères : Saône, Pactole, Méandre, Nil, Eurotas, Euphrate. L'aetite facilite les accouchements, la pierre ponce du Tonolus préserve la vertu des filles, la cornaline donne du courage aux plus lâches, l'*aspilatis* suspendue à un poil de chameau délivre ceux qui ont des obstructions à la rate, et ainsi du reste.

Pline nous apprend que nombre de ses contemporains portent comme amulettes des gemmes sur lesquelles sont gravés des symboles et légendes dont la vertu, s'additionnant à celle de la pierre, devient souveraine. Un sujet dionysiaque sur une améthyste protège contre l'ivresse, un aigle sur une émeraude sauvegarde des sauterelles. Nous citons des pierres qui au VI^e^ siècle de notre ère passaient pour défendre contre la colique et contre la goutte.

Les gnostiques ont recueilli ces doctrines, les ont exploitées et en ont vécu, ils ont codifié et mis en pratique ces propriétés merveilleuses, ils ont surtout développé la doctrine du rapport entre les pierres et les astres, héritage des prêtres chaldéens. Nous avons déjà parlé longuement des abraxas et cherché à y découvrir ce qu'ils recèlent de renseignements pour l'histoire. La plupart exhibent des monstres encore plus ridicules que repoussants.

Certaines figures semblent se rattacher aux sectes gnostiques des ophites et des basilidiens et aux abominations qu'avait su implanter Alexandre d'Abonotichos. D'autres, plus anodines montrent le serpent Chnouphis, la tête entourée de sept rayons symbolisant les sept planètes, Jao, Sabaoth, Adonaï ,etc.

Mais nous aurons suffisamment à reparler d'eux (voir GNOSTIQUES); quant à leurs gemmes nous laissons à de plus courageux la rebutante besogne d'en dresser l'inventaire.

(**296**) Voir *Dictionn.*, t. I, col. 128, fig. 30, quatre pierres gnostiques portant divers symboles avec les inscriptions :

ABPACAƵ
XNΠVBIC
AΘЄPNΩΦ
MIXAHΛ

(**297-303**) *Ibid.*, col. 152-154, fig. 31 à 36 incl., avec les inscriptions suivantes :

ΑΠΟ ΠΑΝΤΟϹ ΚΑΚΟΔΑΙΜΟΝΟϹ
ЄΙϹVΥϹ ΧΡЄϹΤVϹ ΓΑΒΡΙЄ ΑΝΑΝΙΑ ΑΜЄ(ν)
ΙΑΩ
ΙΟVΔΑϹ
*ab*ΛΑΝΑΘΑΝΑΛ*ba*

lettres sans suite.

(**304**) *Ibid.*, col. 1273, fig. 299, avec l'alphabet vocalique :

ΑƎΗΙΠΥΨ.

(**305**) *Ibid.*, col. 1549, fig. 369, au revers des caractères inintelligibles.

(**306**) *Ibid.*, col. 1839, fig. 505, avec les inscriptions :

ΑΔΩΝΗ
ΑΒΡΑϹΑϹ
ΒΑΡΚΑΒΑ
ΙΑΩ

(**307**) *Ibid.*, col. 1957, fig. 527 : la mort sur son char triomphal.

(**308**) *Ibid.*, col. 2134, fig. 659, avec l'inscription :

MICHAEL.

(**309**) *Ibid.*, col. 2117-2118, fig. 641-642; col. 2127, fig. 653.

(**310 313**) *Ibid.*, t. I, col. 2135-2138, fig. 660-662-664 : noms d'anges et pour la longue inscription de l'améthyste, fig. 664, voir la col. 2139.

(**314**) *Ibid.*, t, I, col. 2157, fig. 668, noms d'anges

(**315**) *Ibid.*, t. I, col. 3009, fig. 1035.

(**316**) *Ibid.*, t. III, col. 2887, fig. 3284, noms d'anges.

(**317**) *Ibid.*, t. III, col. 2888, fig. 3285.

ΙΑΩ
ΑΒΡΑΣΑ

(**318**) Jaspe rouge, ovale, 0 m. 049 sur 0 m. 03.5. Au droit : Hercule nu et debout, étouffant le lion de Némée, à gauche du dieu, sa massue, en exergue trois K et une étoile dont les extrémités sont boutonnées d'une perle; travail grossier. En légende :

ΑΝΑΧΩΡΙΚΟΛЄΤΟΘΙΟΝϹЄΔΙΟΚЄΙ

c'est-à-dire : Ἀναχώρει, χολή, τὸ θεῖόν σε διώκει : Retire-toi, ô bile, la divinité te poursuit. Peut-être y a-t-il une erreur du graveur qui a écrit κολε pour κωλική (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLIQUE). — Au revers la triple Hécate.

Ch. Lenormand, *Lettre à M. de Longpérier*, dans *Revue archéologique*, 1846, t. III, p. 510-511; *Dictionn.*, t. III, col. 2106, fig. 3092.

(**319**) Jaspe rouge, à la bibliothèque de Ravenne; même sujet et, sans doute, même destination.

E. Le Blant, *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Revue archéologique*, 1883, pl. 306, n. 10; pl. XII, n. 10; *Dictionn.*, t. I, col. 1851, fig. 509.

NOTE. — On a groupé dans cet « Essai de classement » la presque totalité des gemmes chrétiennes connues actuellement, accessibles ou disparues, et on a accompagné la plupart d'entre elles d'une figure qui permette de les identifier aisément, mieux à coup sûr qu'une description presque toujours obscure et sujette aux interprétations. Un très grand nombre n'a pu être dessiné aux dimensions des originaux, dimensions tellement microscopiques qu'on ne parvient pas toujours à y distinguer, et moins encore à préciser les détails. Nul doute qu'il n'existe d'autres gemmes chrétiennes dans différents musées et dans des cabinets d'amateurs, on n'a pas jugé devoir attendre qu'elles soient publiées pour entreprendre cette ébauche d'inventaire dont l'excuse sera dans les services que, tel quel, il rendra certainement. Ce total de trois cent dix-neuf pièces est déjà respectable.

Il a semblé superflu de cataloguer chaque pierre plusieurs fois à raison des différents symboles qu'elle porte, c'est le plus signalé qu'on a choisi, si cette répartition ne convient pas, chacun sera libre de la repousser, de la modifier, de l'améliorer.

Nous terminons ce travail par la mention d'une cornaline du musée de Berlin, qui peut être chrétienne, elle représente un sujet familier parmi les fidèles. Orphée charmant les animaux par sa lyre et son chant (voir *Manuel*, t. II, p. 374, fig. 279).

X. BIBLIOGRAPHIE. — Aléandre (J.), *Navis Ecclesiam referentis symbolum in veteri gemma annulari insculptum; Hier. Aleandri junioris explicatione illustratum*, in-16, Romæ, 1626. — Babelon (E.), *La gluptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 398-427; forme avec quelques retouches et développements les deux premiers chapitres de l'*Histoire de la gravure sur gemmes en France*, in-8°, Paris, 1902, p. 1-43; *La gravure en pierres fines, camées et intailles*, in-8°, Paris, 1894; *Guide au Cabinet des médailles*, in-12, Paris, 1900; *Gemmæ*, dans *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. III, p. 1460-1488; *Sapor et Valerien, Camée sassanide*, dans *Monuments Piot*, t. I, p. 85-98. — Babington, dans Smith and Cheetham, *A Dictionary of christian antiquities*, in-8°, London, 1875, t. I, au mot *Gems*. — Baier (J. J.), *Gemmarum thesaurus*.

in-fol., Norimburgi, 1720. — Baudot (H.), *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, 1857-1860, t. v, p. 167, pl. xii, fig. 1, en couleurs. — Becker (F.), *Die Darstellungen Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den Monumenten der Kirche der Katakomben*, 1e édit., Breslau, 1866; 2e édit., Gera, 1876; *Rom's altchristliche Cœmeterien*, in-8°, Dusseldorf, 1874. — Begero (L.), *Thesaurus electoralis Brandeburgicus*, in-fol., Coloniæ Marchicæ, 1696. — Borgia (S.), *De cruce velilerna commentarius*, in-4°, Romæ, 1780. — Bracci, *Memorie degli antichi incisori*, dans *Mittheilungen Rainer*, t. i, pl. xxxiii. — Capello, *Prodromus iconicus sculptarum gemmarum basilidiani, amuletici atque talismanici generis*, in-fol., Venetiis, 1702. — Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, in-4°, Paris, 1864. — Chabouillet (A.), *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques*, in-12, Paris, 1858; *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1883, t. xliv, p. 313. — Chifflet (J.), *Abraxas proteus*, in-4°, Antwerpiæ, 1657. — Costadoni (A.), *Del pesce, simbolo di Gesu Cristo presso gli antichi cristiani*, dans Calogerà, *Raccolta d'opuscoli scientifice e filologici*, in-12, Venezia, 1749, t. xli. — Cozza-Luzzi, *L'iscrizione di una gemma* IHC ΠΕΤ, dans *Bessarione*, 1900, p. 178; *Insigne monumento del secolo II per tali abbreviature*, dans *Bessarione*, 1900, p. 179. — Dalton (O. M.), *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian East in the department of British and medieval antiquities and ethnography of the British Museum*, in-8°, London, 1901; *The Crystal of Lothair*, dans *The Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity*, 1904, IIe série, t. ix (tome lix de la collection), p. 26-38, pl. i; *Catalogue of the engraved Gems of the post classical periods in the British Museum*, in-8°, London, 1915. — De Corte, *Syntagma de annulis*, in-4°, Antwerpiæ, 1706. — De la Chausse (M. A.), *Romanum museum, sive thesaurus eruditæ antiquitatis, in quo gemmæ, idola, etc., 170 tabul. referentur*, in-fol., Romæ, 1690; *Le gemme antiche figurate di M.A. Causeo de la Chausse*, in-4°, Romæ, 1700. — Demay (G.), *Des pierres gravées employées dans les sceaux du moyen âge*, in-8°, Paris, 1877. — De Wilde, *Signa antiqua e museo Jacobi de Wilde per Mariam filiam æri inscripta*, in-4°, Amstelodami, 1703; *Gemmæ antiquæ e museo de Wilde*, in-4°, Amstelodami, 1703. — Dubois (L. J. J.), *Choix de pierres antiques gravées égyptiennes et persanes, recueillies dans le Levant en 1815, précédé d'observations sur l'étude des antiquités*, in-4°, Paris, 1817. — Evans (A. J. *Antiquarian researches in Illyricum*, dans *The Archæologia*, 1885, t. xlviii, p. 49, fig. 18. — Fabretti (F.), *Inscriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romæ, 1699. — Ficoroni (F.), *Gemmæ antiquæ litteratæ aliæque rariores, accesserunt vetera monimenta ejusdem ætate reperta quorum ipse in suis commentariis mentionem facit. Omnia collecta, adnotationibus et declarationibus illustrata a P. Nicolas Galeotti*, in-4°, Romæ, 1757. — Fortnum (D.), dans *The archæological Journal*, 1869, p. 140; 1871, p. 274. — Furtwaengler (A.), *Die antiken Gemmen, Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*, in-8°, Leipzig, 1900, t. i, comprend 67 planches en héliogravure; t. ii, *Beschreibung und erklärung der Tafeln;* t. iii : *Geschichte der Steinschneidekunst im klassischen Altertum*, avec 3 planches. — Garrucci (R.), *Explication d'un monument chrétien des premiers siècles réunissant tous les symboles chrétiens*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1857, t. liv, p. 390-401, traduction d'après *Civiltà cattolica*, marzio 1857, t. v, p. 731; *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, t. vi, pl. 477, 478. — A. Gori et F. B. Passeri, *Thesaurus gemmarum antiquarum astriferarum quæ et compluribus dactyliothecis selectæ ær. tabulis CC. insculptæ, observationibus inlustrantur, adjecta diatribe de gemmis basilidianis et duabus aliis.* Il faut se reporter à un frontispice gravé pour avoir le titre et les noms des auteurs : *Thesaurus gemmarum astriferarum antiquarum, interprete Jo. Baptista Passeri, cura et studio. Ant. Francisci Gori*, 3 vol., in-fol., Florentiæ, 1750, t. i, pl. 187, Bon Pasteur; pl. 188, ancre accostée de deux poissons (revers de précédent); pl. 189 à 199, pierres gnostiques ou magiques; pl. 200, monogramme du Christ, étoilé, si l'encadrement n'est pas imaginaire, alors la pierre est fausse. — T. ii, p. 221-248. *De gemmis basilidianis diatriba*, p. 287-298 : *De gemma christiana imperatoris draconem confodiendis diatriba ii.* — T. iii, *De gemma pastorali*, p. 81-96. — Gorlée (Abr.), *Dactyliotheca seu gemmarum annulorumque sculpturæ*, in-4°, Lugduni Batavorum, 1672; in-4°, Lugduni Batavorum, 1695. — Gronovius (J.), *Gemmæ et sculpturæ antiquæ*, in-4°, Franequeræ, 1694. — Hammer, *Deux coffrets gnostiques du moyen âge*, in-8°, 1832. — King (C.-W.), *Antique gems and rings, their origin, uses and value, as interpreters of ancient history and as illustration of ancient art with hints gem collectors*, in-8°, London, 1860; 2e édit., 1872; *Natural history of precious stones and gems*, in-8°, London, 1865; *Handbook of engraved gems*, in-8°, London, 1885; *Early christian numismatics and other antiquarian tracts*, in-8°, London, 1873; *The Gnostics and their remains, ancient and medieval*, in-8°, London, 1864; 2e édit., 1887; *The archaeological Journal*, 1865, t. xxii, p. 118. — Kopp (U.), *Palæographia critica*, 4 vol., in-8°, Mannheimii, 1819-1829. — Labarte (J.), *Dissertation sur l'abandon de la glyptique en Occident au moyen âge et sur l'époque de la renaissance de cet art*, in-4°, Paris, 1871; réimprimé dans *Histoire des arts industriels au moyen âge*, 2e édit., 1872-1875, t. i, p. 197-213. Cf. A. Chabouillet, dans *Revue archéologique*, 1855 p. 550 sq.; A. Darcel, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, t. xix, p. 130; G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, préf. p. v et xxiii; V. Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge*, au mot Camahieu; Leroy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 27 sq.; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 633. — Laborde (L. de), Notice des émaux du musée du Louvre, 2e partie. Documents et glossaire, au mot Camahieu du moyen âge, p. 189 sq. — Le Blant (E.), *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne*, dans *Revue archéologique*, 1883[1], p. 299-308, pl. xii; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. iii, p. 34-46, pl. i; *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1896, t. xxxvi, et tirage à part. *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéologique de l'Atheneum français*, 1856, *Note sur une pierre gravée chrétienne publiée par Gruter*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1887, p. 346-350. — Le Brun-Dalbanne, *De l'intérêt des pierres gravées pour l'étude de l'antiquité*, dans *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1872, t. xxviii, p. 137-151; *Les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes*, dans *Mémoires de la Société académique de Troyes*, 1880, t. xliv, p. 1-146. — Leclercq (H.), Abraxas et quelques autres articles du présent *Dictionnaire*. — On trouvera dans la partie déjà publiée du Dictionnaire (A-F. incl.) les gemmes suivantes figurées, interprétées ou décrites : t. i, fig. 30-36, 41, 77, 78, 108, 299, 368, 369, 476, 483, 509, 525, 527, 529, 530, 531, 560, 564, 572, 575, 577, 578, 586, 592, 593, 594, 606, 610, 611, 612, 641, 642, 653,

659, 660, 661, 662, 664, 668, 672, 675, 682, 683, 685, 687, 688, 696, 703, 704, 705, 706, 729, 890, 894, 895, 896, 911, 920, 921, 922, 991, 1032, 1033, 1035, 1036, 1038, 1039, 1065, 1066, 1302, 1314, 1471, 1472, 1562, 1473, 1817, 1818, 1952, 2416, 2686, 2780, 2797, 2906, 2907, 3092, 3284, 3285, 3296, 3297, 3356, 3357, 3358, 3374, 3615, 3616, 3617, 3726, 3729, 4078, 4078, 4238. — Lenormand (Ch.), *Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode*, dans *Revue numismatique*, 1857; *Catalogue d'une collection d'antiquités égyptiennes rassemblées par M. d'Anastasi*, in-8°, Paris, 1857. — Lippert, *Dactyliotheca universalis*, in-2°, Lipsiæ, 1755, t. I; 1756, t. II; 1762, t. III; supplém., 1767-1776. — Longpérier (A. de), *Pierre gravée basilidienne représentant le Christ en croix*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1868, t. XXX, p. 111. — Lupi (A.), *Dissertazioni lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, 1785. — Macarios (J. L'Heureux), *Abraxas seu apistopistus, quæ est antiquaria de gemmis basilidianis disquisitio*, in-4°, Antwerpiæ, 1857; *Hagioglypta sive picturæ vel sculpturæ sacræ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur*, édit. R. Garrucci, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, 1856. — Mamachi (Th.), *Origines et antiquitates Ecclesiæ*, in-4°, Romæ, 1751, t. III. — Mariette, *Traité des pierres gravées*, in-8°, Paris, 1650. — Mariotte, *Pierres gravées du Cabinet du Roi*, in-4°, Paris, 1732. — Matter (J.), *Histoire du gnosticisme*, 2 vol., in-7°, Paris, 1828; 2e édit., 1843; *Une excursion gnostique en Italie*, in-8°, Strasbourg, 1852. — Mély (F. de), *Le grand camée de Vienne*, in-4°, Paris, 1886; *Du rôle des pierres gravées au moyen âge*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 14-24; 98-105; 191-203. — Middleton, *The Lewis collection of gems and rings*, in-8°, Cambridge, 1892. — Millet (G.), *La glyptique*, dans *L'art byzantin*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, in-4°, Paris, 1905, t. I, part. 1, p. 272. — Montfaucon (B. de), *L'Antiquité expliquée*, Supplément in-fol., Paris, 1722. — Muenter (Fr.), *Versuch ueber d. kirchlichen Alterthuemer der Gnostiker*, in-12, Anspach, 1790; *Sinnbilder und Kunsvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825. — Osann, *Commentatio de gemma sculpta christiana*, in-4°; Giessæ, 1843. — Perret (L.), *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1855, t. VI, pl. XVI. — P. Puton, *Intaille sur agate nicolo au musée municipal de Remiremont*, dans *Bulletin archéol. du Comité*. 1904, p. 318-328, pl. XXI. — Reinach (S.), *Pierres gravées des collections Marlborough et d'Orléans et des recueils d'Eckhel, Gori, Levesque de Gravelle, Mariette, Millin et Stosch*, in-8°, Paris, 1895. — Rochette (Raoul), *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, in-12, Paris, 1834. — Rollett (H.) *Geschichte der technischen Künste*, in-8°, Stuttgart, 1875, t. I, p. 319 sq. ; *Die antiken Schriftgemmen meiner Sammlung*, dans *Archaeolog. epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1886, t. X, p. 123 (cf. p. 127-128, les Abraxas); *Eine römische-antike Kaisergemme*, dans *Römische Quartalschrift*, 1899, t. XIII, p. 138-141, pl. X, n. 2. — Rossi (D. de), *Gemme antiche figurate de D. de R., colle sposizioni* di Paolo Alessandro Maffei, 4 vol. in-4°, Romæ, 1707-1709. — Rossi (G. B. de), *De monumentis christianis* ἰχθὺν *exhibentibus*, dans J.-B. Pitra, *Spicilegium Solemense*, in-4°, Paris, 1855, t. III, *Index gemmarum*, etc.; *Bullettino di archeologia cristiana*, passim. — Sacken (E. von), dans *Jahrbuch der kunsthistor. Sammlung des a. h. Kaiserhauses. Wien.*, 1884, t. II, p. 32, pl. III, fig. 23. — Schuermans, *Intailles antiques employées comme sceaux au moyen âge*, in-8°, Liége, 1872. — Sante Bartoli, *Museum Odescalchum sive thesaurus antiquarum gemmarum*, in-fol., Romæ, 1751-1752. — Smith (Ch. Roach.), *Collectanea antiqua*, t. II, p. 122. — Smith (C.), *The crucifixion on a greek Gem*, dans *The annual of the British School at Athens*, 1896-1897. — Thomas (E.), *Notes upon Sassanian coins and gems*, in-8°, London, 1871. — Vettori, *Dissertatio de monogrammate SS. nominis Jesu*, in-4°, Romæ, 1747; *Dissertatio philologica qua nonnulla monumenta sacræ vetustatis ex Musaeo Victorio deprompta æri incisa tabula vulgantur, expenduntur, illustrantur*, in-4°, Romæ, 1751. — Venturi (A.), *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 543-558. — Venuti, *Sopra acune gemme letterate*, dans *Saggi di dissertazioni accademiche di Cortona*, 1758, t. VIII.

H. LECLERCQ.

GENER (JEAN-BAPTISTE). — I. Notice. II. Bibliographie.

I. NOTICE. — Jean-Baptiste Gener, né à Balaguer, le 24 juin 1711, fut admis dans la Compagnie de Jésus le 25 juin 1726, enseigna la philosophie à Gandie, la théologie à Girone. Lors de l'expulsion de la Compagnie par Charles III, le P. Gener fut déporté en Italie et s'établit à Gênes. Il s'y livra à sa passion pour le travail et publia d'abord une défense de la théologie scholastique :

Scholastica vindicata, seu Dissertatio historico-chronologico-critico-apologetica pro Theologia scholastica vel speculatrice adversus obtrectatores : una cum Conspectu plurium Commentariorum quos jam jam edendos idem spondet dissertationis Author Joannes Baptista Gener Hispanus, Societatis Jesu Theologus, in-4, Genuæ, apud Bernardum Tarigum, 1766, XVI-240 pages.

Peu de temps après, Gener publia le prospectus d'un grand ouvrage qui lui fait le plus grand honneur :

Joannis Baptistæ Gener S. J. Theologi Hispani Theologia Dogmatico-Scholastica perpetuis prolusionibus polemicis historico criticis necnon Sacræ Antiquitatis monumentis illustrata, in-4°, Romæ, in typographeo S. Michaelis ad Ripam, sumptibus Venantii Monaldini et Paulli Junchi, 1767.

Tome I. *Prodromos ad Theologiam complectens*, p. XXVIII-391-XLII.

Tom. II. *Partem primam de Deo Uno ac Trino complectens*, 1768, p. XX-566.

Tom. III. *Partem secundam de Deo principio et fine creaturarum quoad Tractatum primum et secundum complectens*, 1771, p. 444.

Tom. IV. *Partem secundam de Deo principio et fine creaturarum quoad Tractatum tertium complectens*, 1773, p. XVI-512.

Tom. V. *Partem tertiam de Deo fine virtutibus obtinendo quoad Tractatum tertium complectens*, 1775, p. LIV-465.

Tom. VI. *Partem tertiam de Deo fine virtutibus obtinendo quoad Librum primum et secundum e Tractatu secundo spectat, complectens SS. DD. N. Pio Sexto P. O. M. sacer.* 1777, p. LVIII-447.

Ce livre d'aspect étrange, on pourrait dire baroque et un peu repoussant tant l'exécution est grossière, parsemé d'inscriptions, de gravures, de fac-similés où la fantaisie rivalise d'inexactitude avec la maladresse n'en est pas moins une œuvre qui s'impose à l'attention et à l'admiration; elle tranche d'une manière tellement nouvelle et tellement féconde sur le ramas de tant de gros volumes stériles, gonflés de métaphysique, que l'auteur de cette entreprise doit être jugé indépendamment de l'exécution. Celle-ci se ressent des conditions pitoyables des procédés artistiques et des moyens mécaniques du temps, mais Bosio et Marangoni, Mabillon et Montfaucon ne se montraient pas plus sévères aux dessins et aux gravures infidèles. Avec une belle ardeur, Gener avait tout feuilleté, sinon tout lu, et, les mains pleines, laissait échapper ses richesses. L'ouvrage se ressent de ce qu'a de prématuré à cette date une tentative d'utilisation de textes et de monuments encore insuffisamment critiqués; on relève des affirmations hasardées et des emplois

injustifiables d'apocryphes; mais ces taches sont de celles qui eussent disparu dans des éditions postérieures. Ces éditions ne vinrent jamais, la Révolution française détourna les esprits de la spéculation et de l'érudition. Gener eut cette malchance que son œuvre ne produisit pas les effets qu'elle était en mesure de produire, et n'introduisit pas la théologie positive dans une voie nouvelle vers des perspectives élargies. Il reste permis d'espérer que les théologiens finiront par se rendre compte du parti à tirer de l'étude des monuments épigraphiques ou figurés pour fixer l'état des croyances à telle époque déterminée.

Cette catégorie de monuments reflète, d'une façon bien plus spontanée et plus sincère que la littérature des littérateurs, les idées et les sentiments de l'âme

t. VII, p. 17-19; H. Hurter, *Nomenclator literarius*, t. V, col. 296.

H. LECLERCQ.

GENEROSA (CATACOMBE DE). — I. Martyrs du cimetière. II. Découverte de la catacombe. III. La basilique damasienne. IV. La crypte. V. La catacombe. VI. Le cimetière à ciel ouvert. VII. Le bois sacré des Arvales.

I. MARTYRS DU CIMETIÈRE. — Parmi les anciens documents de la topographie et de l'hagiographie catacombales: martyrologes, itinéraires, passionnaires, on ne relève aucune mention du cimetière de Generosa *super Philippi;* par contre une attestation épigraphique d'une importance et d'une clarté exceptionnelles nous fait connaître ce cimetière. Elle se lit sur le

5146. — Carte topographique du bois sacré des frères Arvales et de la campagne adjacente.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVI.

populaire. Il est certains faits de l'histoire dont nous nous exagérons l'importance parce qu'ils ont trouvé un écho dans les écrits contemporains, alors qu'en réalité ils ont été à peine aperçus dans l'esprit et dans la vie du peuple. Cela est vrai surtout de certaines querelles théologiques qui semblent avoir bouleversé l'Église, alors qu'en réalité, elle n'ont provoqué qu'une agitation de surface et dans un milieu restreint.

Le P. Gener mourut à Gênes en 1781, laissant des matériaux pour la suite de son ouvrage et pour une deuxième édition des volumes parus.

BIBLIOGRAPHIE. — L. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Cie de Jésus*, t. III, col. 1310-1311; A. Zaccaria, *Bibl. generale corrente*, t. I, p. 38-41, *Esprit des journaux*, mars 1776, p. 171-176; *Nova biblioth. eccles. Friburgi*, t. IV, p. 349-362; *Efemeridi litter. di Roma*, t. V, p. 1-3, 9-10, 16-19, 25-27;

sarcophage qui renferma les restes des trois martyrs quand ils furent transportés en l'église Sainte-Bibiane.

Sous la persécution de Dioclétien, on eut recours, entre autres supplices, à la noyade. Des actes conservés dans d'anciens passionnaires et résumés au IXe siècle par Adon[1], rapportent que deux frères furent jetés dans le Tibre : *corpora eorum ligato saxo in colla eorum mittebantur per pontem, qui dicitur lapideus, in Tiberis rheumatibus*[2]. Le « pont de pierre » était situé au-dessous de l'île du Tibre. Le cosmographe Ethique (au VIe siècle) place ce pont en aval de l'île : *Post iterum, ubi unus effectus (Tiberis) per pontem Lepidi, qui nunc abusive a plebe lapideus dicitur, juxta Forum boarium, quem locum Cacum dicunt, transiens adunatur gratissimo sono, depictus verticibus suorum turbinum*[3]. Ce même pont est mentionné dans les

[1] *Adonis martyrologium*, édit., Georgii, p. 359. — [2] *Acta SS. Beatricis, Simplicii, Faustini*, dans *Acta sanct.*, juillet, t. VII, p. 47. — [3] *De cosmographia Ethici libri tres*, in-8°, Berolini, 1853.

Actes de saint Pigmenius : *Pontem lapideum, quem omnes pontem majorem appellant*[1]. C'est aujourd'hui le *Ponte Rotto*, mais cette identification n'a été acquise et admise qu'après une longue contestation, les uns soutenant l'identification du *Pons lapideus* avec le *Ponte Rotto*, les autres préférant le voir dans le *Pons Fabricius*, aujourd'hui *Ponte dei quàttro capi* qui relie l'île tiberine à la rive romaine[2]. M. Maurice Besnier a enfin démontré que le *pons lapideus* des documents de basse époque est bien le *pons Emilius*, c'est-à-dire le *Ponte Rotto* actuel[3].

Le courant entraîna le corps des deux martyrs, que leur sœur Viatrix, assistée des prêtres Crispus et Jean, put repêcher le 29 juillet au lieu dit *Sextum Philippi*. On lit dans les Actes : *Quoniam corpora Dei nutu inventa sunt juxta locum qui appellatur Sextum Philippi via Portuensi*. Et le cosmographe Ethique décrit ainsi ce lieu : *Circa Sextum Philippi quod prædium missale appellatur, geminatur (Tiberis) et in duobus ex uno effectus insulam facit inter portum Urbis et Ostiam civitatem.*

Ces actes des saints Simplice, Faustin et Viatrix associés aux actes de saint Anthyme et de ses compagnons[4], ou distincts de cette dernière pièce, ne sont pas contemporains des événements qu'ils rapportent et ont inspiré peu de confiance[5]; toutefois l'archéologie est venue déposer en leur faveur, et l'usage qu'en a fait Adon leur confère une certaine antiquité puisqu'ils remontent dans la forme où nous les lisons, au moins jusqu'au IX^e peut-être jusqu'au VIII^e siècle finissant. Aux deux frères martyrs vint s'associer la mémoire de leur sœur Viatrix, étranglée par les païens quelques mois après le supplice de Simplice et de Faustin et enterrée dans le même arénaire par les soins de la matrone Lucine : *Quem etiam sancta et venerabilis Lucina una cum suis sanctissimis fratribus ibidem in Sexto Philippi sepelivit IV kal. Aug*[6].

La sépulture de ces martyrs n'est mentionnée que dans un seul topographe, le *liber de locis sanctis martyrum* qui énumère en dernier lieu *S. Simplicius, S. Faustinus, S. Beatricis qui juxta viam Portuensen dormiunt*[7]. Ce cimetière se trouvait donc sur la voie de Porto plus éloigné de Rome que celui de Pontien et celui de Félix. Dans ce cimetière on célébrait l'anniversaire des martyrs le 29 juillet, jour de leur sépulture, ainsi que l'attestent les anciens martyrologes et les livres liturgiques qui se contentent de cette brève indication : *via Portuensi*[8]. Le martyrologe hiéronymien ajoute quelque chose, il donne la distance : *miliario VI;* il semble donc permis d'entendre ceci du sixième mille sur la voie de Porto, à moins de preuve du contraire.

Mais cette preuve semble exister et être décisive. Le cosmographe Ethique, cité par Bosio et par bien d'autres, écrit à propos du Tibre : *Fluviorum rex Tiberis, cui primatum æternæ urbis Romæ singularis tribuit magnitudo, nascitur ex monte Apennino, currit millia CCCC; per Urbem sacram geminatur et facit insulam regioni decimæ quartæ, ubi duo pontes appellantur. Post iterum, ubi unus effectus, per pontem Lepidi, qui nunc abusive a plebe lapideus dicitur, juxta forum boarium, quem locum Cacum dicunt, transiens adunatur gratissimo sono, depictus verticibus suorum turbinum, et maritimas naves suscipiens et mediterraneas adducens de Etruria vel Sabinis, ingressus per domni Petri apostoli portam, inter ostiensem portam, quæ est domni Pauli apostoli, et viam portuensem, quæ est sancti Felicis martyris, Urbem egreditur, qua naves de portu urbis ad dominam totius mundi Romam ascendunt. Hic iterum circa Sextum Philippi, quod prædium missale appellatur, geminatur et in duobus ex uno effectus insulam facit inter portum Urbis et Ostiam civitatem,*

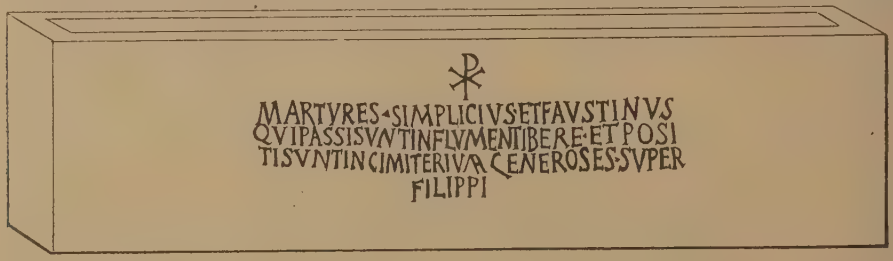

5147. — Sarcophage de Simplicius et Faustinus. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVII, n. 9.

ubi populus romanus cum Urbis præfecto vel consule Castrorum celebrandorum causa egreditur solemnitate jucunda. Insula vero, quam facit inter Urbis portum et Ostiam civitatem, tantæ viriditatis amœnitatisque est, ut neque hiemalibus pasturæ admirabiles herbas debeat. Ita autem vernali tempore rosa vel ceteris floribus adimpletur ut præ nimietate sui odoris et floris insula ipsa almæ Veneris Libitinus nuncupetur[9]. L'auteur de ce passage n'est pas Ethique, mais un anonyme qui l'a inséré parmi les *Excerpta de cosmographia* de Julius Honorius, auteur du VI siècle[10]. Quel qu'il soit cet anonyme ne peut-être reporté au delà de la première moitié du VI^e siècle et il est parfaitement instruit de la topographie de son temps et des souvenirs classiques qui persistaient sous les noms populaires[11].

Il est permis de conclure de ces données très précises que le *Sextum Philippi* fut, à l'époque chrétienne un *prædium* appelé *missale* situé près du point où le fleuve bifurque et forme l'île de Porto, c'est-à-dire au seizième et non au sixième mille de Rome. Certains se sont empressés de corriger *Sextum Philippi* en *decimum sextum*. Bosio a suggéré que *Sextus* pourrait être le prénom ignoré de *Philippus*; mais il serait malaisé de soutenir que le *prædium missale* en question s'éten-

[1] *Acta sanctor.*, mars, t. III, p. 479. — [2] Mommsen, dans *Monatsbericht der K. Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1867, p. 535-536; Preller, *Die Regionen der Stadt Rom.*, p. 153; L. Canina, *Indice topogr. dell. reg. di Roma*, 4^e édit., p. 560-561; H. Jordan, *Topographia der Stadt Rom. in Alterthum*, t. II, p. 200-202. — [3] M. Besnier, *L'île Tiberine dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1902, p. 129-132. — [4] *Acta sanctor.*, juillet, t. VII, p. 36 sq. — [5] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 560, 758. — [6] *Acta sanct.*, juillet, t. VII, p. 36; et dans les *Acta S. Anthimi*, n. 13, *ibid.*, mai, t. VII, p. 617 : *Quam sancta Lucina cum suis fratribus ibidem, in Sexto Philippi sepelivit.* — [7] Voir de Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 182. — [8] Fronto, *Epistolæ et dissertat.*, Hamburgi, 1720, p. 214; Tommasi, *Opera*, édit., Vezzosi, t. II, p. 505; Georgi, *De liturgia romani pontificis*, t. III, p. 270; Georgi, *Martyrologium Adonis*, p. 359 sq. — [9] Urlichs, *Codex topographicus urbis Romæ*, p. 55. — [10] Cf. Pertz, *De cosmographia Ethici libri tres*, in-8°, Berolini, 1853, p. 50. — [11] De Rossi, *Bullett. di arc.eol. crist.*, 1869, p. 10-13.

dit sur un espace de dix mille environ [1]; enfin, les meilleurs topographes sans altérer l'appellation *Sextum Philippi* l'assignent au site décrit par le géographe et cherchent dans ces parages le cimetière de Generosa. Et voici que deux années plus tard, le cimetière est retrouvé, non pas dans les environs de l'île de Porto mais près du *monte delle Piche*, au cinquième mille de la via Campana, là où les dernières pentes des collines regardent le cours du Tibre et la vallée qui s'étend vers l'île de Porto et Porto. [2]

Le cimetière de Generosa *super Philippi* se trouvait donc dans cette vallée, et le *Sextum Philippi* devait être une immense propriété qui commençait *ad sextum* de la voie et, longeant la rive droite du fleuve, s'étendait à peu près (*circa*) jusqu'à l'île; on lui donnait le

belles découvertes; en 1858, on récoltait quelques fragments arvaliques dans la vigne de Ceccarelli; en 1866 c'était une page entière se rapportant à l'an 58-59 de notre ère [7]. Cette table de marbre avait dû être trouvée gisant devant la paroi d'où elle s'était détachée, et cette paroi ne pouvait être que celle du temple de la déesse Dia dans le bois sacré des Arvales. Là-dessus l'*Instituto di corrispondenza archeologica* entreprit des fouilles dont G. Henzen donna les fruits dans les *Acta fratrum Arvalium quæ supersunt*, 1874.

Cependant à peine quelques fragments des tables de marbre des Arvales furent trouvés aux environs du temple circulaire de la déesse Dia, situé au pied de la colline. Cette déconvenue ne fit pas renoncer à l'entreprise. Le directeur des fouilles, Ceccarelli, fit

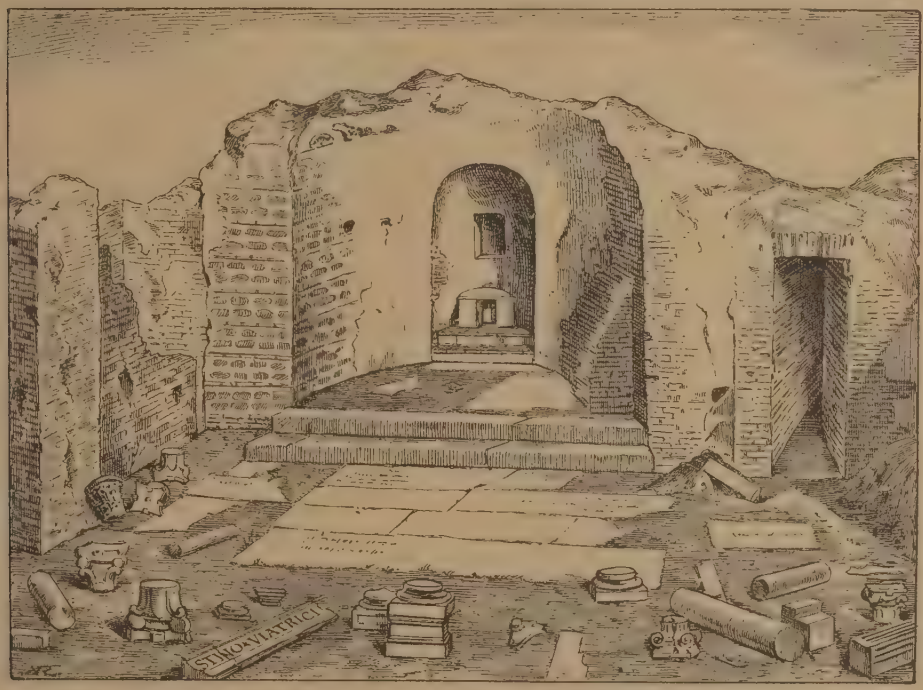

5148. — Basilique damasienne des martyrs. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. LII.

nom de *prædium missale*. Probablement ce latifond appartenait à l'administration des jeux du cirque, *missus circenses*, dépendant de la préfecture urbaine.

II. Découverte de la catacombe. — Marini et ceux qui, après lui, ont étudié le collège des Arvales, ont cherché le *lucus deæ Diæ viâ Campana milliario quinto* sur la voie d'Ostie, sur la rive gauche du Tibre. Les indications relevées par Abeken [3], Melchiorri [4] et Biondi [5], celles que J.-B. De Rossi rencontra dans les manuscrits épigraphiques [6] semblaient convaincantes, il fallait chercher à droite et non à gauche du Tibre, près du cinquième mille sur la voie de Porto et non sur la voie d'Ostie le bois fameux et les monuments des frères Arvales. En 1855, De Rossi invitait les propriétaires à laisser fouiller un sol qui promettait de si

savoir que sur la pente de cette colline plusieurs fragments avaient été découverts gravés à la manière des inscriptions arvaliques. Les ouvriers se transportèrent sur ce point et découvrirent des sépultures à ciel ouvert construites au moyen de briques et de morceaux de marbre provenant toujours des Arvales. Ces sépultures étaient de l'époque chrétienne, c'est-à-dire d'une date où on pouvait impunément dépouiller les temples païens de leurs matériaux. En 1868, on découvrit un petit oratoire chrétien avec des sépultures et des épitaphes des derniers temps du IVe siècle; en outre des bases, des colonnes, des chapiteaux de la même époque. Sur deux fragments d'un épistyle de marbre étaient gravés des caractères damasiens rappelant les noms des martyrs vénérés près du *Sextum Philippi*. On se

[1] Bosio, *Roma Sotterranea*, 1632, p. 122. — [2] Nibby, *Dintorni di Roma*, t. II, p. 607; De Rossi, *Bull. archeol. crist.*, 1866, p. 43-45. — [3] Abeken, dans *Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1841, p. 121 sq. — [4] Melchiorri, *Appendice agli atti degli Arvali*, p. 57 sq. — [5] Biondi, dans *Atti della pontif. Accademia di archeologia*, t. IX, p. 467 sq. — [6] De Rossi, dans *Bullett. dell' Istituto di corrisp. arch.*, 1885, p. LIV sq.; *Annali dell' Istituto di corrisp. archeol.*, 1858, p. 54 sq.; cf. Pellegrini, *Sugli edifizi del colegio dei fratelli Arvali*, Roma, 1865. — [7] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, n. 57 sq.

trouvait donc sur l'emplacement du cimetière et de la sépulture vénérée? Un monument leur avait-il été élevé en ce lieu? Le progrès des fouilles ne tarda pas à l'apprendre. Derrière l'oratoire se trouvaient les galeries souterraines. La commission d'archéologie sacrée pénétra dans ces galeries et y trouva des peintures telles que celles dont on ornait les parois des catacombes au IVe siècle; d'autres peintures étaient plus récentes, d'un coloris plus frais et d'un grand prix historique. Exactement derrière l'abside de l'oratoire à ciel ouvert se voyait l'image du Sauveur et les trois martyrs historiques du cimetière de Generosa auxquels était associé un quatrième, inconnu, Rufinianus. Ainsi donc là se trouvait un monument commémoratif, on pourrait presque dire un cénotaphe des martyrs, à moins que ce ne fut leur propre et véritable sépulture au *Sextum Philippi*. Entre ces deux hypothèses, le doute n'est pas possible un seul instant, c'est la seconde qui s'impose avec l'évidence de la certitude.

On aura remarqué sans doute que les documents relatifs au bois sacré des Arvales parlent tous d'une *via Campana*, pendant que les documents chrétiens con-

5149. — Frise de stuc, représentant un amour.
Ibid., pl. LII.

cernant les martyrs du cimetière de Generosa ne font mention que d'une *via Portuensis*. Biondi en fait deux routes distinctes, et trace la deuxième le long du Tibre pendant qu'il suppose que la première passait sur la colline. De Rossi ne croit pas à l'existence de ces deux voies, mais ne se prononce pas sur leur distinction ou sur leur fusion.

III. La basilique damasienne. — Presque au sommet de la colline qu'ombrageait le bois sacré des Arvales, fut retrouvée la petite basilique dont il vient d'être question (fig. 5148). L'abside était presque entièrement conservée jusqu'à la conque qui la surmontait; depuis lors la partie droite s'est écroulée. Au fond de cette abside se trouve une absidiole comme celle qu'on voit dans la basilique de Sainte-Pétronille au cimetière de Domitille; deux degrés y donnaient accès et, là, deux murs bas, sur lesquels posait une dalle de marbre servait de chaise épiscopale. Le dessin a été pris lors de la découverte et avant que tout cela ait péri. Derrière la chaise épiscopale s'ouvrent une fenêtre qui avait été transformée et, finalement, murée. Au point de naissance de la conque absidale, courait une frise de stuc peint en rouge dont quelques fragments ont été recueillis; elle se composait de compartiments dans chacun desquels se voyait un amour entièrement nu, ailé, tenant en main une grappe de raisin (fig. 5149),ou bien une coquille entre deux dauphins (fig. 5150). Ces morceaux sont d'un assez bon style et meilleur que les décorations en marbre qui ont été retrouvées. L'explication est aisée à trouver. Le marbre a été travaillé à l'époque damasienne quand fut érigé le petit oratoire, tandis que la frise en stuc fut confectionnée à l'aide de moules déjà anciens et

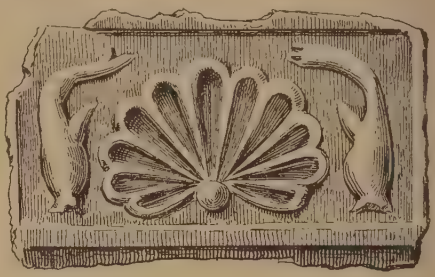

5150. — Frise de stuc, coquille entre deux dauphins.
Ibid., pl. LII,

d'une époque ou les ouvrages ornementaux n'étaient pas encore atteints par la décadence. En outre, on trouva beaucoup de cubes d'émail coloré, mais aucun de doré, quelques-uns en petit nombre de marbre blanc, d'où il faut conclure que la conque absidale avait reçu une décoration en mosaïque, à la mode qui prédominait encore au IVe siècle, avant l'adoption des fonds d'or dans le goût byzantin. Les parois de l'abside avaient reçu un enduit blanc, sur lequel il est notable qu'on n'a relevé aucun graffite de pèlerins. Les deux degrés par lesquels on accédait à l'abside étaient en marbre et encore en place. Dans le sanctuaire on n'a pu relever la place exacte de l'emplacement de l'autel, quoique celui-ci ne dût pas être un autel portatif. Cependant on trouva une petite base au diamètre de quinze centimètres, un chapiteau au diamètre de treize centimètres et un fragment de colonnette correspondant à ce chapiteau et qui ont dû servir à porter la *mensa* ou table d'autel. On peut voir sur la figure 5148 d'autres débris de chapiteaux et colonnes de marbre blanc gisant sur le sol parmi les ruines de l'édifice [1], ces débris sont tous de médiocres dimensions et d'ordres architectoniques divers, aucun ne provient d'un édifice antique, tout cela appartient aux derniers temps du IVe siècle, et appelle la comparaison avec les débris trouvés au *xenodochium* de Pammachius à Porto, et à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie. Ni croix ni aucun symbole chrétien sur les chapiteaux. Ces colonnes n'ont pas servi à porter la retombée des arcs dans cette petite basilique car on a relevé l'existence de piliers; c'étaient donc les colonnettes du ciborium.

Le fragment d'épistyle dont deux morceaux étaient conservés est le seul qui ait été retrouvé, le reste a dû être emporté ou jeté dehors et anéanti, mais tel qu'il subsiste, ce fragment nous apprend tout ce qu'on peut en attendre. Les lettres sont en beaux caractères

[1] Les tambours de ces colonnettes sont au nombre de cinq, tous semblables et dont le diamètre varie entre 0 m. 20 et 0 m. 24. Les bases correspondantes ont 0 m. 27 de diamètre pour trois d'entre elles, une quatrième pourvue d'une petite plinthe a 0 m. 22, une cinquième également avec plinthe a 0 m. 30 de diamètre. Les huit chapiteaux sont d'ordres différents et leur diamètre varie de 0 m. 20 à 0 m. 24 ou 0 m. 25.

filocaliens et certainement pas une imitation d'époque postérieure; la haste oblique de la lettre R présente bien la caractéristique de cet alphabet célèbre, détachée de la courbe supérieure. Nul doute, dès lors, que

5151. — Fragment de fresque. *Ibid.*, t. III, pl. LII.

l'inscription ne soit contemporaine du pape Damase. De plus, les dates consulaires des épitaphes trouvées dans le pavement de l'oratoire, achèvent de prouver que celui-ci fut construit sous le pontificat du pape; un exament attentif de ces dates et leur confrontation avec les lois impériales et les dates connues des événements de cette période permet de fixer la création de ce petit édifice à l'année 382.

L'épistyle en question (fig. 5151), ne contient qu'un nom entier et la fin d'un autre nom :

···VSTINO ꝺ VIATRICI ꝺ

ce qui serait aisé à compléter même si on n'avait pas découvert dans la catacombe la fresque dont nous parlerons plus loin, et doit être rétabli ainsi :

sanctis (ou *beatis*) *martyribus*
*Simplicio, Fa*VSTINO·VIATRICI

Ce sont nos trois martyrs, les deux frères et leur sœur. Au premier aspect *Viatrici* semble un idiotisme pour *Beatrici*, mais les lapicides de l'atelier de Filocalus (voir ce nom) n'étaient pas coutumiers de ces incorrections que prodiguent d'autres lapicides. Loin d'être un idiotisme pour Beatrix, Viatrix est la forme féminine du *cognomen* Viator, d'un emploi fréquent parmi les premiers fidèles. C'est donc bien *Viatrix* qu'il faut lire et la correction postérieure de ce nom en Béatrix n'a aucune valeur. C'est d'ailleurs ce que montrent surabondamment la concordance entre notre épistyle damasien et les plus anciens manuscrits liturgiques et martyrologiques. Le missel gélasien écrit *Viatricis* [1], le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien et le fragment de Sens, tous deux du VIII[e] siècle donnent également *Viatrici(s)* pour la première main, ce que la seconde main a corrigé en *Beatrici(s)*, tandis que d'autres manuscrits ont hésité, les uns écrivant *Viatricis* ou *Biatricis*, d'autres *Beatricis*. Loin d'être une corruption barbare, suivant le jugement des Bollandistes [2], *Viatrix* est la véritable leçon, et si dans les actes on lit : *Beatrix nomine et opere* cela prouve seulement que ces actes ne nous sont parvenus que retouchés, le rédacteur a pensé bien faire en paraphrasant ce nom dont le type ne lui parvenait qu'altéré.

On doit remarquer l'omission de la conjonction *et* entre les noms de Faustin et de Viatrix. Au IV[e] siècle et depuis cette conjonction entre les derniers noms d'une série ne s'omet pas. Nous en avons plusieurs exemples :

FELICISSIMO ET AGAPITO DAMASVS
SANCTIS MARTYRIBVS PAPRO ET MAVROLEONI
SANCTIS MARTYRIBVS ET BEATISSIMIS EVTROPIO·BONOSAE [ET ZOSIMAE]
STEPHANO PROTASIO ET GERVASIO BEAT*is* MARTYRI*bus*
SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO BALERIANO ET MAXIMO

L'omission de *et* n'est pas un oubli, nous pouvous croire que le nom de Viatrix était suivi d'un autre, celui de ce Rufinianus que nous verrons figurer dans la fresque de la crypte à côté des martyrs.

Les dimensions exiguës de l'oratoire ne doivent pas induire en erreur sur sa destination. Dédié par le pape à des martyrs célèbres, l'édifice n'est pas un simple mémorial, mais un véritable et solennel *martyrium* signalant une sépulture vénérée. C'est ce dont ne permet pas de douter l'examen attentif de sa structure et de sa position par rapport au cimetière souterrain. Depuis l'entrée jusqu'au fond de l'abside on compte

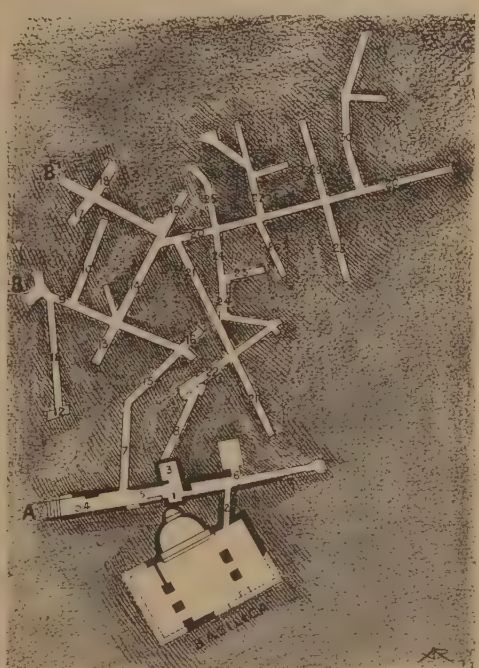

5152. — Plan du cimetière de Generosa.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVII, n. 2.

1. *Fenestella.*
2. *Introitus ad martyres.*
3. Crypte des martyrs, 4 puits, 5 *Loculi.*
4, 5. Corr. conduisant à la crypte.
6. Cubicule comblé, cul de sac.
7. Corridor ruiné.
8. Corridor.
9. Corr. (une tuile).
10. Corr. (des graffites).
11. Corr. (estampilles circulaires).
12. Corr. écroulé.
13. Corr.
14. Corr. (console).
15, 16, 17. Corridor.
18. Corr. (sans *loculi*).
19. Corr. (sans *loculi*).
20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, Corridors dépourvus de sépultures.
A Entrée d'arénaire.
B B' Entrée d'arénaire.

seulement onze mètres, la nef centrale n'a que 6 m. 30 de largeur et la nef latérale de droite 2 m. 75; quant à la nef latérale de gauche elle a complètement péri. Le *martyrium* ne fut pas construit près de la rive du

[1] Tommasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. VI, p. 143. — [2] *Acta sanct.*, juillet, t. III, p. 34.

Tibre en mémoire de la circonstance qui permit de repêcher les deux corps saints *juxta Sextum Philippi*, mais à un demi-mille de là, sur la crête de la colline. Là on ne se contenta pas de choisir un emplacement mais on creusa le flanc de la colline, en vue d'y appuyer l'abside et le fond de la basilique .Les murs latéraux furent également adossés au roc, et le plan de la basilique se trouva exactement au niveau du cimetière souterrain, ce qui montre clairement que nous avons bien ici une basilique cémétériale construite aux premiers temps qui suivirent la paix de l'Église sur l'emplacement même de la sépulture des martyrs. Nous en avons d'autres spécimens dans la basilique constantinienne des apôtres, celles de Saint-Laurent, de Sainte-Agnès, celle de Saint-Alexandre (voir ce nom) au septième mille de la voie Nomentane et celle de Sainte-Pétronille, au cimetière de Domitille (voir ce nom). Le dessein et la règle constants de ces édifices consistait à respecter l'intégrité de la sépulture, de placer celle-ci devant l'abside, en sorte que l'église supérieure coïncidât dans ses dispositions avec l'hypogée, dans lequel on s'introduisait par un escalier.

cription n'est pas datée, mais la paléographie encore ferme invite à la reporter vers le milieu du IVe siècle, le style est aussi celui en usage à l'époque constantinienne. La possession d'une tombe en cet endroit était un privilège notable, nous ne savons à quel titre Aurelius Euticius et sa femme l'ont obtenu. A main gauche en entrant dans la crypte, sur la paroi opposée à celle que touche la tombe en question, on voit une peinture remarquable que J.-B. De Rossi fit connaître d'abord dans le *Bullettino*, 1869, p. 5, et dont il donna une reproduction en couleurs dans la *Roma sotterranea*, t. III, pl. LI.

Cette fresque (fig. 5154), est tracée sur l'enduit qui recouvre un mur élevé pour consolider la crypte; au moment de la découverte les couleurs étaient très fraîches. Mais on s'aperçut bientôt que le mur menaçait ruine et il fallut détacher l'enduit, le reporter sur toile et l'appliquer sur le mur reconstruit. Les couleurs perdirent de leur vivacité, en outre comme le peintre du VIe siècle avait exécuté des retouches sur les figures et écrit les noms après que l'enduit fut sec, ces fignolages ne sont évanouis, en sorte que ce qui

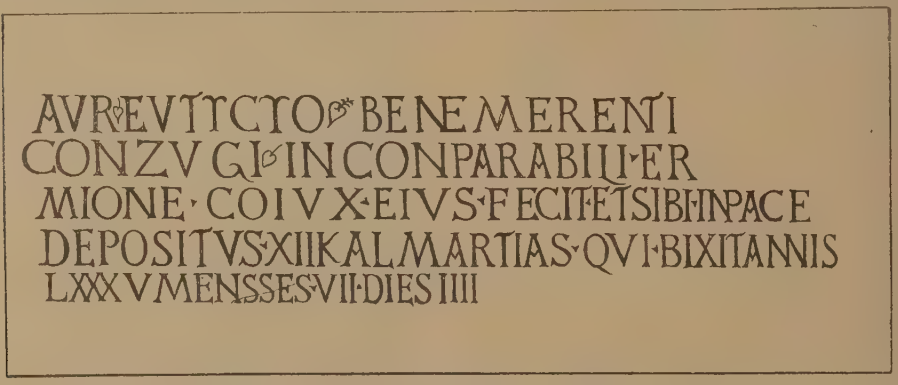

5153. — Épitaphe d'Aurélius Euticius. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVII, n. 1.

Si la basilique était non pas superposée, mais contiguë à la *crypta confessionis*, alors l'une des deux servait à la célébration moins solennelle et pour ainsi dire privée des saints mystères *ad corpus*, l'autre servait à la *missa publica*. Entre elles une communication existait par le moyen d'une *fenestra clathrata*, c'est-à-dire munie d'un grillage de marbre ou de métal, parfois d'argent, à travers lequel on pouvait voir la tombe et respirer les parfums des fleurs, des lampes et des cierges odorants. Si on se reporte à la figure 5148 qui nous montre l'abside on verra au fond de celle-ci la fenêtre qui permettait de plonger le regard dans la catacombe. Latéralement à l'abside, au fond des bas côtés de droite on voit s'ouvrir, exactement comme dans la basilique de sainte Pétronille, un corridor qui fait partie intégrante de la construction damasienne et qui conduit au sanctuaire du tombeau.

IV. La crypte. — La crypte paraît bien avoir été l'unique moyen d'accès pour la visite de la catacombe; elle se trouvait à peu de distance de l'entrée A et on y arrivait par un corridor 4, 5, relativement spacieux. De bonne heure le cubicule 6 fut obstrué et rempli de terre par les *fossores* après qu'on y eut fait nombre d'inhumations.

Le sol de la crypte des martyrs gardait intactes les tombes recouvertes par l'épitaphe d'Aurelius Euticius (fig. 5153), mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Un mur construit pour soutenir et consolider l'hypogée empiétait sur la tombe et l'avait fait respecter. L'insubsiste ne donne plus une idée exacte de ce que les pèlerins du VIe siècle eurent devant les yeux, et dont on peut encore juger assez bien par la planche en couleurs de la *Roma sotteranea*.

Le Christ est assis au centre de la composition. La tête se détache sur le nimbe crucigère, les traits sont assez doux, la chevelure abondante, le bas de la figure est ombragée d'une barbe courte. La main droite bénit, la main gauche soutient le livre des évangiles. Le vêtement est encore inspiré par les traditions romaines. Au contraire les saints groupés et debout par deux de chaque côté du Sauveur sont vêtus à la mode byzantine. Chacun fait le même geste, soutenant de la main droite sa couronne gemmée qu'il porte sur le pan du manteau recouvrant la main gauche. Au-dessous on a figuré le marbre.

Quelques noms se lisaient encore à côté de la tête des saints. La plus éloignée du Sauveur, à droite était SCA.. ATRIX, par conséquent *Viatrix* ou *Beatrix*. La sainte porte une tunique jaune enrichie d'un collier, d'épaulettes, de poignets et d'une bordure inférieure où la broderie se mélange de pierres précieuses. Elle a ramené sur le bras gauche son *palium* blanc et soutient, comme on vient de le dire, sa couronne. Elle est chaussée, tandis que son frère *Simplicius*, dont le nom est complètement effacé, semble être nu-pieds. Le second frère est placé à gauche du Sauveur et on lit près de sa tête FAYSTINIANYS, on aperçoit aussi un vestige du C de *scs*. L'épistyle damasien et

tous les textes ecclésiastiques qui parlent de ce martyr le nomment *Faustinus* et non *Faustinianus*. On peut se demander si *Simplicius* n'avait pas subi le même traitement et n'était pas devenu *Simplicianus;* car, en réalité, ces allongements n'altéraient pas le nom. Sous l'empire, dans telle famille dont le père s'appelait *Faustus* les fils s'appelaient indifféremment Faustinus et Faustinianus et les petits-fils reprenaient le nom de Faustus. Un texte des célèbres *Recognitiones*, mises sous le nom de Clément le Romain (l. VII, c. VIII) semble fait exprès pour le présent cas : *pater Faustinianus vocitatus est, fratrum autem meorum alter Faustinus, alter Faustus dicebatur.* Bartholomeo Borghesi écrivait le 28 octobre 1848, vingt ans avant que se posât le problème de la fresque dont nous parlons : « *Queste sono insignificanti incostanze di terminazione,* Rufus, Rufinus, Rufinianus, *u. um et idem erant* [1].

A défaut de tout Rufinianus vénéré dans une catacombe de la voie de Porto, il est donc permis de se rejeter sur les Rufinus et les Rufus. Le martyrologe hiéronymien fait précisément mention d'un Rufus sur cette voie, et c'est le 29 juillet, jour où tombe l'anniversaire des trois martyrs associés sur la fresque à Rufinianus. Il est représenté portant l'uniforme, une chlamyde fixée à l'épaule par une riche fibule, en outre il est chaussé; tout ceci indique un officier de la milice palatine et la chlamyde peut être retenue comme insigne distinctif de vicaire d'un des préfets [2]. Le culte qui lui était rendu dans un cimetière suburbain — où, sauf les papes, on ne vénérait presque que des martyrs, porte à admettre qu'il fut en effet martyr. La couronne gemmée qu'il tient confirme cette con-

5154. — Fresque de la catacombe de Sainte-Generosa. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. LI.

sulle quali regnava (nel secolo terzo) grandissimo arbitrio; onde per esempio lo stesso Faustino *e* Faustiniano *ricorre nei diversi codici di Trebellio Pollione,* in Gallieno, *c.* V, *E vel console del 320 le lapidi variano fra* Clementino e Clementiano. »

Le quatrième saint représenté sur la fresque conservait son nom tout entier : SCS RVFINIANVS. Quel est-il? On l'ignore absolument, aucun souvenir topographique ou historique ne nous le fait connaître. Mais la manière dont il est représenté et les martyrs auxquels on l'égale ne permettent pas de douter qu'il ait cependant joui d'une certaine notoriété. Malheureusement ce que nous venons de voir pour le nom de Faustinus permet de se demander si nous avons affaire à un *Rufinianus* ou à un *Rufinus*. Le savant Mazochi disait déjà à propos d'un évêque nommé Rufinianus : *nomina derivativa inter se impune permutari, ita* jecture. C'était probablement le Rufus dont parlent les Actes de saint Chrysogone, qui, ayant en vertu de sa charge, la garde de ce prisonnier chrétien, fut converti par lui avec toute sa famille et donna sa vie pour sa nouvelle foi. *Erat autem in vinculis jussu Diocletiani... Chrysogonus... Hic erat apud Rufum quemdam vicarium quem dominus Jesus Christus eum omni domo sua per Chrysogonum lucratus est* [3].

Le culte de ces martyrs a dû se prolonger depuis la paix de l'Église jusqu'à leur translation; avec une période plus particulièrement brillante depuis le pontificat de Damase qui construisit et orna la basilique jusqu'à l'époque où fut exécutée la fresque, au VI^e siècle, mais au VI^e siècle avancé et plus près du VII^e que du V^e, comme on en peut juger par le croisillon qui précède les sigles SCS et SCA et la disposition verticale des noms propres. La translation ayant eu lieu

[1] Mazochi, *Kalendarium neapolitanum*, p. 170. — [2] *Notitia dignitatum*, Occid., édit., Böcking, p. 428. — [3] Surius, *Vitæ sanctorum*, t. XII, p. 313 : *Martyrium SS. Anastasiæ et Chrysogoni.*

en 683 ou vers la fin de 682, il est clair qu'après cette date, le culte des martyrs cessa en ces lieux.

Nous lisons ceci dans la notice du pape Léon II au *Liber pontificalis* : *Hic fecit ecclesiam in urbe Roma juxta sanctam Bibianam, ubi corpora sanctorum Simplicii, Faustini et Beatricis atque aliorum martyrum recondidit, et ad nomen beati Pauli dedicavit sub die XXII mensis Februarii.* Léon II siégea depuis le 17 août 682 jusqu'au 3 juillet 683. Le 22 février, jour de la consécration de la nouvelle basilique et de la déposition des martyrs n'a pu tomber qu'en 683, l'ouverture de leur tombe et le transfert avait pu précéder de quelques semaines ou de quelques mois. De l'église de Sainte-Bibiane, le sarcophage sur lequel on lit l'inscription rapportée au début de la présente dissertation fut transféré à Sainte-Marie-Majeure. Cette inscription ne parle que des martyrs Simplicius et Faustinus, elle ne fait pas mention de leur sœur Viatrix, morte peu après, ensevelie auprès d'eux mais pas dans la même tombe. En effet, le pape Léon II la transféra également, mais ne la réunit pas à ses frères et il est probable que le sarcophage qui reçut ses restes porta une inscription la mentionnant toute seule, *juxta S. Bibianam*. Le texte du *Liber pontificalis* parle en outre d'*aliorum martyrum* parmi lesquels durent se trouver Rufus et Rufinianus et peut-être les prêtres Crispus et Jean dont nous parlerons bientôt. Peut-être aussi a-t-il existé à Sainte-Bibiane une inscription commémorative sur marbre, analogue à celle que le pape Pascal fit placer à Sainte-Praxède pour y rappeler une autre translation de corps saints. Ceci expliquerait le laconisme de l'inscription tracée sur le sarcophage.

D'ailleurs l'église de Sainte-Bibiane montrait encore vers le milieu du XVI^e^ siècle, une inscription métrique conservée dans le ms. Chigi *I. V. 167*, p. 137, dont la rédaction semble être du X^e^ siècle. Elle mentionne un prêtre du nom de Benoît et invoque les martyrs Simplicius et Bibiane :

Quid simulas leta tibi cum sint tristia vita
Mortis tartares subdita servitio
Præsul cui xps dum vixerat en Benedictus
Vita fuit virgo clauditur hoc tumulo
Eger eñi mẽbris sua contulit omnia scis
Hic quibus assiduus extiterat famulus
Cõpatiens inopum pater extitit et viduarum
Dans pia consilia omnibus utilia
Cuius præ tumbam soror optans esse sepulta
Abbatissa gemit spe sibi quæ periit
Hoc nunc Simplici capiant ut gaudia cæli
Et Bibiana pii angelici cunei
Obit m iuni d.v.indic. VIII.

Le dernier distique n'est pas complet; peut-être l'abbesse sœur du prêtre Benoît est-elle la même qui est nommée sur une autre épitaphe de Sainte-Bibiane (même manuscrit, p. 136 *verso*) :

Ad honorem sci Simplici ego Eufronissa
humilis abbatissa hoc opus fieri jussi.

L'extraction des corps des martyrs, lors de leur transfert à Sainte-Bibiane, avait laissé une trace visible dans le cimetière. Le mur sur lequel était peint la fresque présentait une sorte de rupture rectangulaire (voir la figure plus haut 5154). Par cette rupture on voyait l'intérieur du tombeau que le mur recouvrait en partie. C'était une tombe à deux corps fabriquée avec des plaques de marbre. La figure susdite montre encore une de ces plaques fendue et brisée, c'est la dalle du fond, quant à la dalle horizontale, dont on peut seulement voir la coupe, elle servait de couvercle à la tombe. Par-dessus ce couvercle se trouve une maçonnerie massive derrière le mur peint à fresque, ce qui permet d'assurer que la tombe des martyrs était seule ici. Le mur appartenait à l'époque des plus anciens travaux exécutés pour consolider l'hypogée. On perça ce mur vers le milieu, pour établir la *fenestella* sous l'image du Sauveur, afin de voir la tombe sainte. Tout ceci fut retrouvé en l'état qui vient d'être décrit, tel que l'avaient laissé les ouvriers qui retirèrent les corps, car il semble bien que le cimetière de Generosa n'a jamais été dévasté par les violateurs de tombes. La catacombe était presque entièrement intacte, sauf la tombe des martyrs. C'est un cas très rare et très digne d'attention, car nous avons ici un exemple de la façon dont procédait le clergé romain lorsqu'il décidait le transfert d'une tombe de martyrs dans la ville.

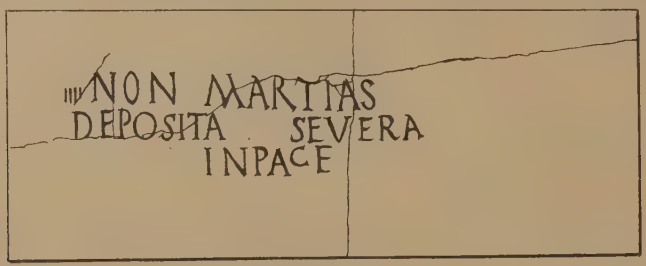

5155. — Épitaphe de Severa.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 2.

Où se trouvait la tombe de Viatrix? on l'ignore! On n'en sait pas plus sur l'emplacement de la tombe de Rufinianus. Mais peut-être est-il permis maintenant de parler d'autres tombes saintes de ce cimetière. On lit, au 18 août, dans le martyrologe d'Adon : *Romæ in Sexto Philippi natale beatorum presbyterorum Joannis et Crispi, qui persecutione Diocletiani et Maximiani multa sanctorum corpora officiosissime sepelierunt.* Cette notice a été abrégée par Usuard et le P. du Sollier fait observer que la première mention des saints Crispus et Joannes dans le martyrologe est due à l'auteur du « petit romain » qui écrit à la date du 18 août ces simples mots : *Romæ Joannis et Crispi presbyterorum.* Le seul Adon est responsable de la mention *in Sexto Philippi*, mention qu'il aura lue sans doute dans les actes de ces martyrs qui ne semblent pas nous être parvenus, peut-être aussi dans une recension perdue et plus complète de la *passio sanctorum Simplicii, Faustini et Viatricis.* Les saints prêtres Crispus et Joannes aidés de la matrone Lucine prirent soin des corps des martyrs sous la persécution de Dioclétien; ceux de Simplice, Faustin et Viatrix

super (Sextum) Philippi, d'autres encore peut-être.

Il faut enfin dire quelques mots de Lucine dont nous avons déjà cité le nom lors de l'ensevelissement de Viatrix, *quam etiam sancta et venerabilis Lucina una cum suis sanctissimis fratribus ibidem in Sexto Philippi sepelivit IV kal. Aug* [1]. Mais ce n'est pas tout, nous lisons dans les Actes de saint Anthime : *quam sancta Lucina cum suis fratribus ibidem, in Sexto Philippi sepelivit* [2]. Les détails donnés sur la matrone Lucine par ces Passions, et par celles de saint Sébastien, de saint Cyriaque, de saint Marcel, par la notice de ce pape au *Liber pontificalis*, la représentent comme une grande dame, occupée de la sépulture des martyrs. On la dit petite-fille par sa mère de l'empereur Gallien, fille de Sergius Terentiannus, préfet de Rome et veuve de Faltonius Pinianus, proconsul d'Asie. La liste des préfets insérée dans le recueil filocalien ne contient pas Sergius Terentianus, et parmi les proconsuls d'Asie aujourd'hui connus on ne trouve pas Faltonius Pinianus [3]. Le martyrologe de Notker (x[e] siècle), mentionne au 10 mai l'anniversaire de l'ancien préfet (converti) Faltonius Pinianus et de sa femme Anicia Lucina. On a cru reconnaître celle-ci dans la Turrania Lucina, dont le sceau se verrait empreint sur le mortier d'une tombe du cimetière Ostrien et d'une tombe du cimetière de Sainte-Agnès [4] : on pourrait admettre, dans ce cas, que le Sergius Terentianus dont nous parlons plus haut est une déformation de Turranius, préfet de Rome en 290, lequel serait le père de Turrania Lucina. Ce qui est certain, c'est que toutes ces familles sont historiques. Les Piniani sont bien connus au IV[e] siècle, et entre les Anicii, les Faltonii et les Turranii existent à cette époque des rapports de parenté et d'alliance [5]. Comme l'une au moins des tombes sur lesquelles on a lu le sceau de Turrania Lucina appartient à une région céméteriale postérieure à la paix de l'Église, cette empreinte prouverait (comme l'indiquent du reste les passions de sainte Viatrix et de saint Anthime [6] que Lucine survécut à la persécution, et continua encore l'œuvre charitable de pourvoir à la sépulture des chrétiens Mais un examen plus attentif des empreintes donne des doutes sur leur lecture et peut-être sont-elles seulement des marques laissées par les ouvriers qui cimentèrent les tombes, marques qui n'auraient point de rapport avec l'histoire ou la légende de Lucine [7].

V. La catacombe. — La catacombe de Generosa n'a que peu d'étendue, peu d'inscriptions, mais elle peut être, malgré l'enlèvement des tombes saintes, considérée comme intacte et, à ce titre, elle offre un type bien conservé de cimetière souterrain à la campagne, car elle n'appartient déjà plus aux cimetières urbains.

C'est là que le 29 juillet 303, Viatrix aidée des prêtres Crispus et Joannes cherchait anxieuse et finit pas retrouver les corps de ses frères. En cet endroit, le Tibre forme une boucle et vient toucher le pied du *Monte delle Piche*, en été l'eau y est généralement très basse, et les corps charriés depuis le *pontem qui vocatur Lapideus* n'étant plus entraînés par le courant s'y seront enlisés. Viatrix ne songea pas à les ramener dans un cimetière urbain, tous confisqués à ce moment et d'ailleurs trop éloignés; aussi, prenant le chemin antique qui de la voie Campanienne ou de la voie de Porto gravissait la colline le long du bois, elle arriva ainsi dans un champ peu étendu qui était la propriété de la chrétienne Generosa, dont le nom demeura au nouveau cimetière. Là se trouvait une de ces excavations si nombreuses qu'on nommait *arenaria*, parce qu'on y creusait le sol pour se procurer du sable; on y déposa les corps en sûreté. Auparavant nulle inhumation n'avait été faite, car on n'en a pu relever ni un indice ni une épitaphe quelconque qui permit de remonter avant le règne de Dioclétien; c'est donc entre le début et les dernières années du IV[e] siècle qu'on creusa des ambulacres et sauf la crypte et le cubicule qui en est proche, on peut voir sur le plan que

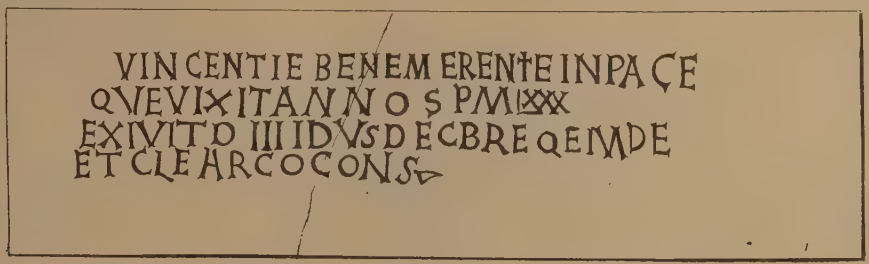

5156. — Épitaphe de Vincentia. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII; n. 5.

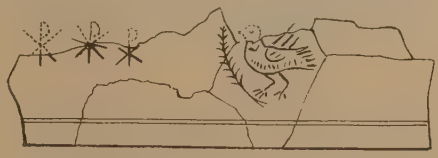

5157. — Fragment au cimetière de Generosa. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 4.

ces excavations ne comportèrent que des corridors et point d'autres cubicules. Dans ces corridors furent entaillés des *loculi* à l'usage des pauvres campagnards illettrés pour la plupart. Le nombre des tombes permet à peu près d'évaluer l'importance de la population chrétienne disséminée aux alentours du *Sextum Philippi*. A partir de 383, la construction de la petite basilique damasienne amena quelques tombes nou-

[1] *Acta ss. Beatricis, Simplicii, Faustini*, dans *Acta sanct.*, juillet, t. VII, p. 36. — [2] *Acta s. Anthimi*, 13, dans *Acta sanct.* mai, t. VII p. 617. La passion de saint Anthime le dit enterré au XXVIII mille de la voie Salaire, le martyrologe hiéronymien (11 mai) place son tombeau *via Salaria mil. XXII*. M. E. Stevenson a retrouvé au XXIII mille de la voie Salaire un petit cimetière souterrain et les ruines d'une église; la colline où s'élevait celle-ci porte encore le nom de « colline de saint Anthime ». *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1896, p. 160. — [3] Voir cependant sur ce point les observations de R. Mowat, dans *Bulletin de la Société nationale de antiquaires de France*, 1898, p. 270-272. — [4] De Rossi, *Bullettino d'arch. crist.*, 1876, p. 151; M. Armellini, *La cripta di S. Emerenziana*, p. 76; *Il cimitero di S. Agnese*, p. 175, pl. XIII, n. 5. — [5] Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, p. 175, 177. — [6] *Acta sanct.*, mai, t. II, p. 619; juillet, t. VII, p. 36. — [7] Jubaru, *Sainte Agnès*, p. 166; P. Allard, *Histoire des persécutions*, 1908, t. IV, p. 390-392.

velles, principalement *ad martyres*, comme celle d'Aurelius Euticius et la création d'un cimetière à ciel ouvert. Dès les dernières années du IVe siècle, les inhumations souterraines sont abandonnées au cimetière de Generosa comme ailleurs, à raison du peu de commodité de ce mode de sépulture.

Outre son état de conservation, ce qui fait encore l'intérêt de cette catacombe, c'est la minutieuse confirmation qu'il apporte au récit contenu dans la légende des martyrs Simplice, Faustin et Viatrix. A supposer celle-ci écrite et composée de toutes pièces au VIIe ou au VIIIe siècle, jamais l'auteur ne fut parvenu à réunir cet ensemble de détails que la catacombe confirme de point en point. Ce n'est point les épitaphes qui l'ont exécuté dans l'ambulacre; il est postérieur à la construction de la basilique damasienne. On peut croire que ce fut pour aider à en supporter le poids et, en 1874, lors de la réfection du mur, on aperçut derrière celui-ci d'anciens *loculi*, au n. 5 du plan. Ces *loculi* étaient construits en briques et on n'en a aperçu que deux seulement. Un des deux est fermé d'une plaque de marbre portant une inscription (fig. 5155).

La paléographie, la date, l'emploi du mot *deposita* peuvent appartenir à la deuxième moitié du IIIe ou au commencement du IVe siècle. On voit par cette trouvaille que d'autres tombes avec des épitaphes doivent être cachées par le mur de soutènement de l'ambulacre. Damase avait fait disposer le mur de

5158. — Arcosolium au cimetière de Generosa. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. 1.

renseigné, elles contiennent tout au plus un nom et rarement une date: point de poème damasien et seulement l'épistyle dont on a parlé. Le rédacteur n'a donc eu aucun secours pour broder la légende sur le texte primitif, il n'a eu que la catacombe elle-même avec sa crypte, et aussi, on n'en peut douter, un récit ancien qu'il a amplifié suivant le goût de ce temps.

Le développement des galeries forme trois groupes distincts qui partent de deux bouches anciennes d'arénaires A et BB'. Le groupe qui part de A commence par descendre cinq degrés et conduit à une large galerie que les constructions en maçonnerie réduisirent à de moindres dimensions. A gauche, en entrant, on voit un *loculus* ouvert dont la paroi supérieure est ruinée. Une belle plaque en marbre de brèche verte, sans aucun nom, qui gisait près de là, avait dû servir à la fermeture de ce *loculus* ou d'un autre plus haut. Au n. 4, se trouve l'orifice du puits creusé dans l'arénaire. Cette bouche de puits fut réduite quand on construisit le mur en briques alternant avec des moellons de tuf qui, de chaque côté, borde et consolide la galerie. Ce mur n'est pas le premier, mais le second renforcement soutènement de manière qu'on put apercevoir ces tombes anciennes à travers des *fenestellæ*.

Au point n. 5 se trouvait, avant la restauration damasienne, un *arcosolium* non creusé dans le tuf mais ménagé dans le mur de renforcement de la paroi de la droite de l'arénaire. Cet *arcosolium* appartient par le style de sa décoration à la seconde moitié du IVe siècle. On le décrira dans un instant. Par terre, fut trouvée cette épitaphe (fig. 5156) sur laquelle on lit :

Vincenti(a)e benemerenti in pace qu(a)e vixit annos pl(us) m(inus) LXXX evivit d(ie) III idus dec(em)bre(s) Requem(e)de [= Recemede] *et Clearco cons(ulibus)*, par conséquent le 11 décembre 384, c'est-à-dire le jour même de la mort du pape Damase. L'*arcosolium* peint est donc postérieur de quelques jours et, à plus forte raison, le mur élevé sur l'*arcosolium;* ce mur appartient peut-être au début du Ve siècle. A l'endroit où ce mur rejoint un des arceaux construits près du puits (n. 4) le maçon a tracé sur la chaux encore fraîche trois monogrammes du Christ, une colombe et une palme (fig. 5157). Ce furent les premiers symboles chrétiens rencontrés dans la catacombe On doit re-

marquer que ni dans les murs de la basilique damasienne, ni dans les sépultures souterraines sous cette basilique on n'a rencontré aucun fragment des tables arvaliques. Au contraire dans le mur du second renforcement de la galerie A ou a trouvé deux fragments de tables arvaliques, une de l'année 27, une de l'année 155 [1].

La galerie A fut trouvée remplie de terre et de décombres parmi lesquels on releva un singulier indice, des débris du bois sacré des Arvales et des objets de leur culte, expressément rappelés sur les marbres de leurs annales. C'étaient des vases de terre grossiers, presque semblables à ceux de la plus ancienne famille céramique du Latium. Jamais, dans aucune partie des catacombes romaines, parmi tant de débris de vases, on n'avait rencontré rien de semblable; mais, en outre, aucun ne fut trouvé soit attaché à un loculus, celle-ci c'est invraisemblable puisque la fermeture de la partie intérieure du souterrain exécutée à une époque ancienne pour faciliter l'accès de la crypte des martyrs entraîna la disparition de l'*arcosolium* derrière un mur, ce qu'on n'eut pas fait pour la tombe d'une martyre. On aurait plus de raison de croire que cet *arcosolium* a reçu Generosa, la *domni prædia*. Celle-ci survécut peut-être à la persécution, sa sépulture consista en un *loculus* ou une tombe dans le sol et quand Damase entreprit les travaux de la basilique on ménagea un *arcosolium* à l'éponyme du cimetière, mais Damase mourut peu de temps après, et ce ne fut qu'après lui, vers le temps du pontificat de Sirice, qu'on mit la dernière main à l'installation et que l'*arcosolium* fut décoré. Simple conjecture mais vraisemblable du moins.

La paroi dans laquelle est pris l'arc était décorée

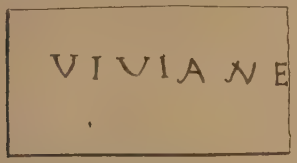

5159. — Épitaphe.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 3.

5160. — Épitaphe.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 7.

5161. — Épitaphe.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 6.

soit gisant par terre dans les galeries intérieures de la catacombe de Generosa. Michel de Rossi a démontré que ces vases furent apportés avec la terre du bois sacré voisin des Arvales qui en faisaient usage pour leur culte consistant à vénérer les plus grossiers et les plus anciens récipients des premiers siècles de Rome [2]. De fait, les découvertes postérieures des actes des Arvales ont appris que dans le formulaire des rites arvaliques, il n'est pas seulement écrit *ollas precati sunt*, mais encore *ollas per clivum jactaverunt* [3].

Nous avons dit que derrière l'abside de la basilique damasienne, un *arcosolium* fut construit, adossé à la paroi de l'arénaire, et c'est même le seul *arcosolium* de la catacombe de Generosa; il fut décoré de fresques

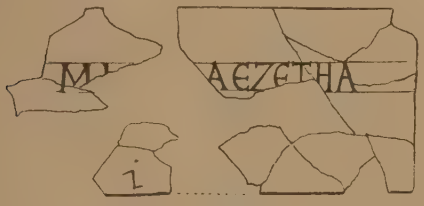

5162. — Épitaphe.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVII, n. 9.

à l'époque même de sa construction (n. 5 du plan). Au sommet de l'arc se voyait un cartouche qui portait sans doute le nom du propriétaire de cette tombe tracé en blanc sur fond rouge, mais on n'en aperçoit plus aucun vestige. Les dimensions de l'*arcosolium* ne semblant pas se prêter à recevoir un adulte, peut-être la vraie sépulture se trouvait-elle non sous la petite tablette, mais dans le sol.

La lunette a gardé la trace d'une peinture représentant une orante, et on peut se demander si cette défunte n'est pas Generosa ou sainte Viatrix? Pour de quatre peintures: les deux peintures de droite ont entièrement péri, les deux peintures de gauche montrent deux sujets bien connus. En bas, une brebis et un arbre, allusion évidente au Bon Pasteur. Au-dessus, un personnage le bras tendu et un agneau. Sur le fond on lit quelques traces de lettres qui peuvent appartenir au mot : *Abr*AHAM, qui est donc représenté ici

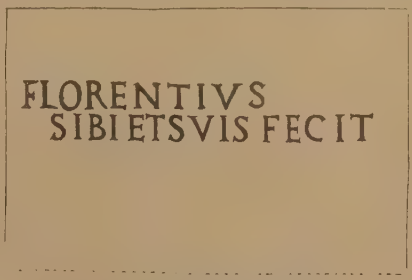

5163. — Loculus de Florentius.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 9.

levant le fer pour immoler son fils. Près de là une peinture représentant le Bon Pasteur avec le mot PASTOR [4] (fig. 5158) (et voir GAMMADIA).

Le n. 3 du plan figure la crypte des martyrs et, à dire vrai, ce n'est ni un cubicule, ni une crypte régulièrement tracée comme tant d'autres que nous avons vu dans les souterrains de Rome, c'est plutôt une sorte de dégagement sans forme définie, telle que l'extraction du sable l'avait fait au moment où la présence des corps des martyrs changea sa destination, et encore la construction des murs de renforcement a contribué à lui donner une apparence à peu près quadrangulaire. La sépulture des martyrs ne fut ni un *loculus*, ni un *arcosolium*, mais un sarcophage composé de dalles

[1] G. Henzen, dans *Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 211-215. — [2] M. de Rossi, *Secondo rapporto sugli studii e sulle scoperte paleoetnologiche nel bacino della campagna romana*, dans *Giornale arcadico*, juillet, 1868. — [3] Henzen, *Acta fratrum Arvalium quæ supersunt*, p. 26, 27, 30-32. — [4] De Rossi, *Bullettino*, 1868, p. 74; *Roma sotterranea*, t. III, p. 1 L.

de marbre rapprochées, jointes ensemble et adossé à la paroi latérale gauche de la crypte. C'était une improvisation, mais telle que les circonstances et la distance ont pu l'imposer.

Du cubicule, de la crypte et de l'ambulacre partaient des conduits qui mettaient cette partie en communication avec la catacombe proprement dite (n. 6. 7 et 8 du plan); mais le cubicule de 6 est, en fait, devenu un cul-de-sac, et 7 et 8 sont seuls à mériter attention.

Le corridor 7 est entièrement ruiné, ses *loculi* se sont écroulés et écrasés, pas un seul fragment d'inscription n'y a été trouvé. Le corridor 8, bien qu'en piètre état de conservation, possédait encore lors de la découverte beaucoup de *loculi* intacts, mais anonymes et fermés au moyen de tuiles non estampillées; depuis il n'a plus guère rien à envier au corridor 7. Un *loculus* offre une forme arquée mais grossièrement et il est bouché par un petit mur des plus misérables, ce vague essai d'*arcosolium* a d'ailleurs été bien vite abandonné, l'intérieur du *loculus* est rectangulaire et ne diffère pas des autres, cela rappelle les sépultures dites *a mensa*. La *mensa* de marbre était en place, elle débordait un peu l'affleurement de la paroi. Sur un *loculus* contigu à la crypte des martyrs on trouva une belle lampe en terre décorée de la colombe portant le rameau. Au milieu d'un *loculus* anonyme, sur la marge supérieure se voyait un empâtement de chaux en forme de demi-cercle, sur lequel était tracé un graffite représentant le chrisme ☧. Devant un autre *loculus* anonyme, une sorte de petite niche au milieu pour déposer la lampe, et un verre à boire muré dans la chaux, seul exemplaire intact pour plus de quatre cents tombes que renferme cette catacombe.

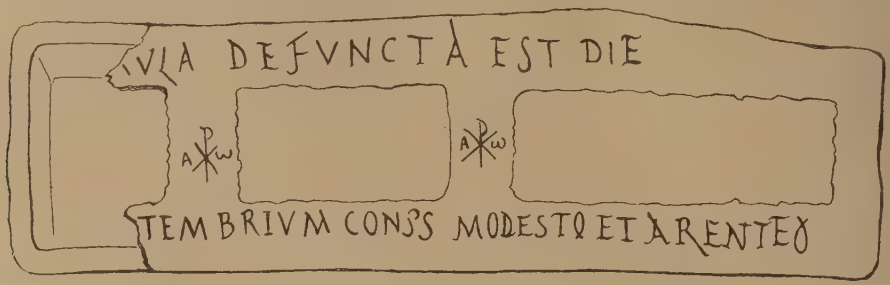

5164. — Loculus de Paula. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 677, n. 1.

Sur le sol gisait une tuile ayant servi à la fermeture d'un *loculus* et portant la signature : C·RABIRI·TIBVRTINI; puis encore quelques humbles plaques de marbre, l'une portant un simple nom (fig. 5159) ; l'autre un nom double et un chrisme (fig. 5160) ;

Ce dernier rappelle une autre plaque (fig. 5161), trouvée près de la crypte, en un endroit qui n'a pu être autrement précisé ;

Enfin une plaque en morceaux (fig. 5162), et où le nom n'est plus qu'une devinette : *Ma....a?* Elle ne vécut qu'un an ;

C'est la seule épitaphe de la catacombe rédigée en langue grecque.

Ce petit groupe épigraphique convient bien aux premières années de la catacombe, il représente des tombes contemporaines ou un peu antérieures même à celles cachées sous le mur de soutènement de l'ambulacre A. Ce sont des fidèles qui ont dû vivre pendant le premier quart environ du IVe siècle.

Le corridor 6 est encore plus pauvre. Ici les *loculi* sont fermés par des tuiles et tous sont anonymes. Pour fermer une tombe on a même eu recours à un

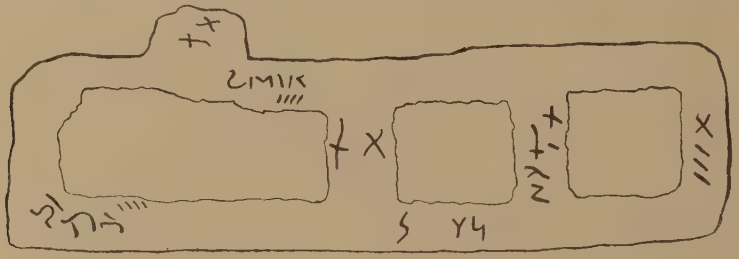

5165. — Loculus. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 677, n. 2.

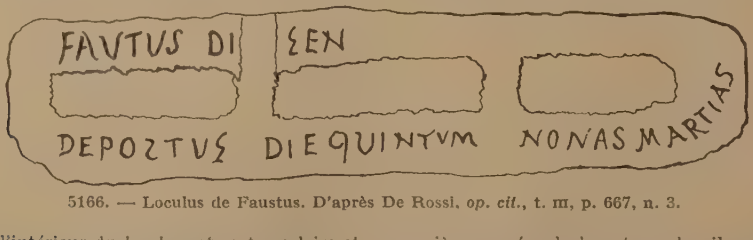

5166. — Loculus de Faustus. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 667, n. 3.

fragment d'épitaphe païenne. Par terre se voyaient des lampes, misérables, sans aucun ornement, sauf une sur laquelle se voit un coq. Ce corridor 6 fut obs-

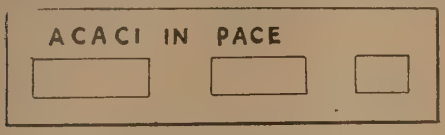

5167. — Loculus d'Acacius.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 676.

trué avec la terre provenant de la colline quand on fit les terrassements rendus nécessaires par la construction de la basilique. Le sol de ce corridor avait

du fond on voit quatre autres *loculi*, dont un est fermé par des tuiles, deux ruinés, et un resté ouvert avec un squelette très bien conservé. Dans la paroi gauche, trois *loculi* et près de l'un d'eux une petite niche pour recevoir une lampe qui a été retrouvée et porte le *chrismon*. Un petit flacon de baume fut trouvé dans ce cubicule et une grande dalle portant une inscription qui pourrait être d'époque constantinienne (fig. 5163):

Florentius sibi et suis fecit.

Il s'agit donc ici d'un cubicule de famille; peut-être est-il sage de le fixer vers le troisième quart du IVe siècle. Quant au mode singulier d'inhumation des deux corps dans des *loculi* non clos, il s'explique peut-être parce qu'on se dispensa de prendre la peine de boucher leurs tombes puisque, à ce moment même, le

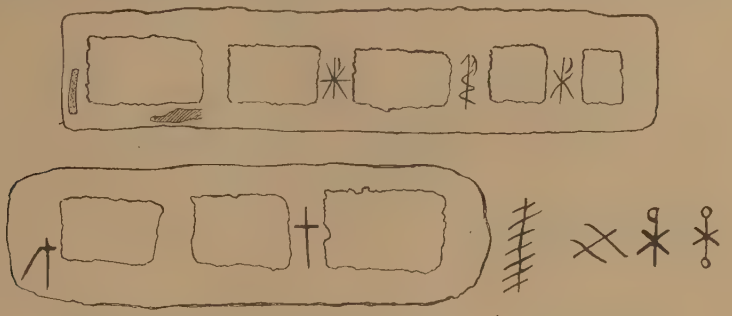

5168. — Graffites. D'après de Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 677, n. 4, 5, 6, 7, 8.

servi à des inhumations dans des cercueils fermés par de grandes tuiles du type appelé *bipedales*, et portant les estampilles de sept officines différentes.

Le corridor 6 menait à un cubicule très grossièrement exécuté, ruiné et au delà duquel on n'a pas poussé l'excavation La paroi de droite offrait un *loculus*

cubicule était rempli, on pouvait en fermer l'accès et c'est ce qui allait être fait puisque à raison des travaux le corridor 6 serait ensablé. Il aura suffi de mettre une cloison pour amonceler la terre sans qu'elle pénétrât du corridor dans le cubicule.

La double entrée B B' conduit à un autre groupe de

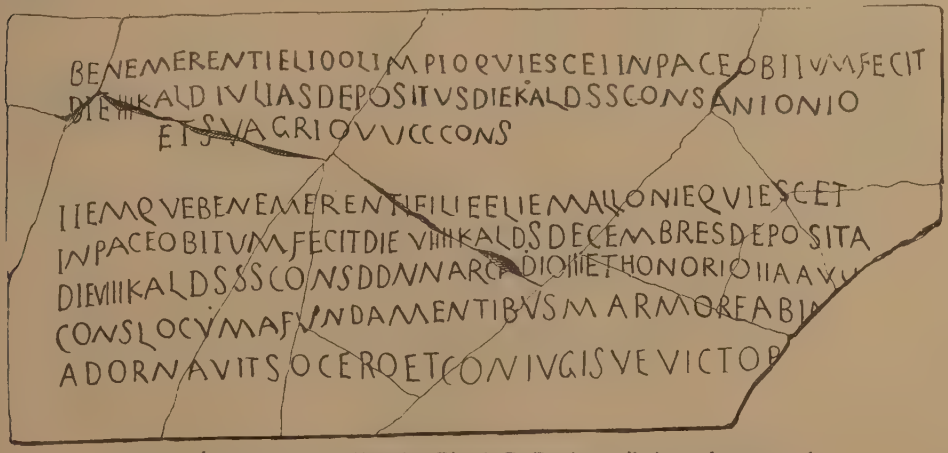

5159. — Épitaphe de Elius Olympius. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 1.

ouvert, au pied de cette paroi une sorte de couche en tuf sous une abside et ayant reçu un squelette resté dans la position où il fut placé. Ce *loculus* ne fut jamais fermé, c'était une sépulture à la manière des Étrusques ou des Juifs de Palestine. Au lieu de clore le *loculus* on fermait hermétiquement le cubicule. Mais dans celui-ci l'occupant n'est pas seul. Dans la paroi

galeries désigné sur le plan par les n. 9 à 19. Au commencement du corridor 9 (en partant de B) on voit un *loculus* fermé d'une tuile estampillée d'un sigle assez rare : C. CALVISI. MARANI sur deux lignes entre une palme et une couronne. Quelques pas plus loin on entre dans le corridor n. 10. A droite un *loculus* avec un graffite tracé sur la chaux, précieux à cause

de la date certaine qu'il nous donne (fig. 5164) : *Paula defuncta est die (kal.? non? id.? Se)ptembrium consulibus Modesto et Arenteo.* C'est l'année 372. Deux monogrammes constantiniens. Une des tuiles

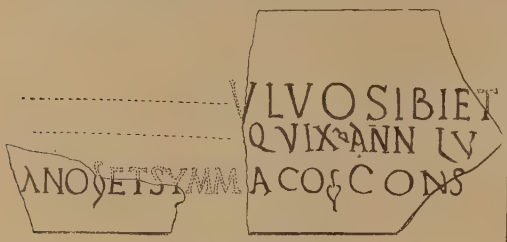

5170. — Épitaphe brisée.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 1.

servant à la fermeture porte l'estampille C CVL DIA SVLP. Presque immédiatement à côté de ce *loculus*, un autre a employé une tuile de la même officine doliaire. Sur les *loculi* voisins on a relevé l'empreinte d'un vase de terre cuite, une monnaie de petit module et trop usée pour y rien reconnaître. Toujours à gauche du corridor en se dirigeant vers l'extrémité, un *loculus* présentait un grand nombre de chiffres latins tracés sur la chaux avant qu'elle fut durcie; il a semblé y avoir des lettres grecques et hébraïques parsemées à de larges intervalles (fig. 5165). En se tournant à droite, du côté du *loculus* de 372, on voit un *loculus* qui porte comme moyen de reconnaissance de petits cercles tracés à la pointe de cette façon :

o o
o o
o OOOOO.

Sur un autre loculus se lit cette mention (fig. 5166); *Fau(s)tus Di(o)genes depostus die quintum nonas Martias.*

Des fragments de chaux tombés d'un *loculus* voisin de celui de l'année 372 donnent ces mots :

...A MarCELLINA D*(eposita?*

Dans le corridor 11, un *loculus* est fermé d'une tuile estampillée du timbre circulaire Q· ASINI MARCELLI et sur la chaux un chrismon ☧. Dans le même corridor quatre autres tuiles à estampille circulaire, l'une d'elles porte un visage d'homme tracé à la pointe.

Le corridor 12 est écroulé et enterré; on y voit un *loculus* arqué fermé d'un mur.

Le corridor 13 offre sur la chaux d'un *loculus* une petite croix presque équilatérale et un grossier X.

Le corridor 14 nous montre de nouveaux exemples de tombes désignées par de petits cercles OOOO OOOO et un *loculus* comme l'indique la fig. 5167.

Devant un *loculus* un morceau de marbre fait fonction de console pour recevoir une lampe.

Deux consoles de même genre se voient dans le corridor 15; sur la chaux d'un *loculus* cinq cercles en ligne verticale. Une des tuiles de fermeture d'un *loculus* porte l'estampille L·DOMITI DAPNI qui était inconnue.

Le corridor 16 offre trois exemples de petits cercles en ligne verticale, dans les trois exemples on compte cinq cercles.

Le corridor 17 a quelques *loculi*, les corridors 18 et 19 n'en ont aucun. Ils avaient été creusés et n'avaient pas encore servi quand les inhumations souterraines cessèrent dans le cimetière de Generosa.

Du corridor 14 part obliquement une longue artère, n. 20, laquelle présente plusieurs ramifications à droite et à gauche. Ces ambulacres chiffrés 20 à 30 forment donc, chronologiquement, le dernier groupe de la catacombe, aussi ces rameaux sont-ils dépourvus de sépulture, c'est-à-dire onze galeries sont restées inex-

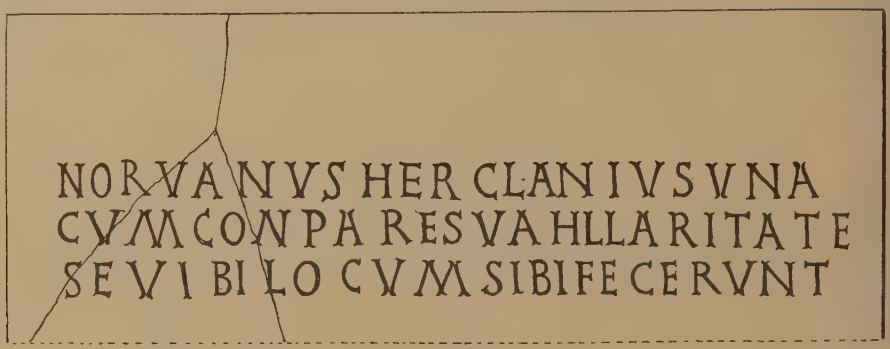

5171. — Dalle de Norvanus Herclanius. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 11.

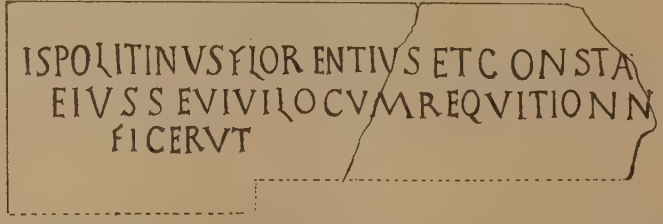

5172. — Épitaphe d'Ispolitinus Florentius. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 6.

ploitées. Dans ce dernier groupe, on ne rencontre pas une seule inscription tracée à la pointe sur la chaux, encore moins gravée sur le marbre. Cette excavation a été entreprise à une date où le cimetière à ciel ouvert attirait déjà de préférence les familles ; seuls de pauvres

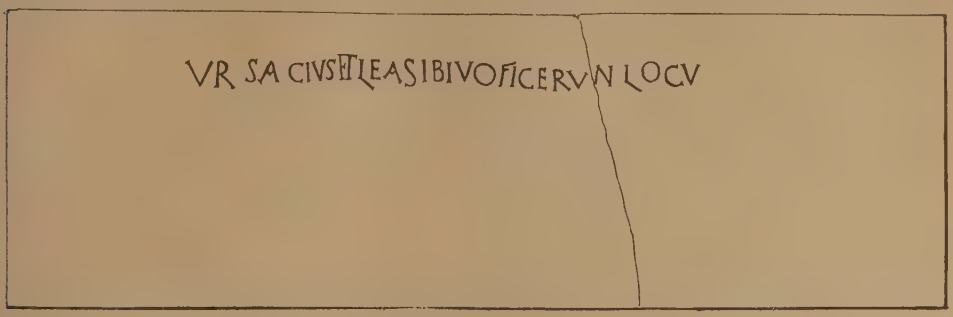

5173. — Épitaphe d'Ursacius et Lea. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 2.

gens, n'ayant que le moyen de se faire enterrer sans plus se sont résignés à la catacombe ; ceux-là n'avaient besoin que d'une tombe, ils n'ont pas eu d'épitaphe, un chrisme parfois a suffi à marquer leur sépulture.

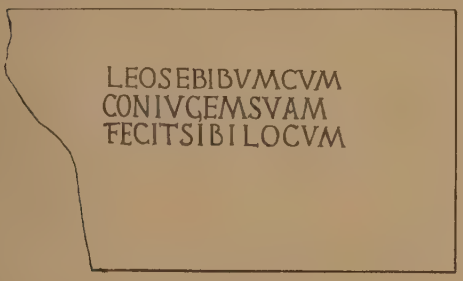

5174. — Épitaphe de Leo.
D'après De Rossi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 2.

Quelques tombes ont encore le signe de reconnaissance que nous avons signalé : les petits cercles, ou bien c'est une *crux decussata*. Les exemples suivants montreront assez l'indigence de ces sépultures (fig. 5168).

l'ambulacre A et dans la crypte. On arriverait donc au nombre de cinq cents sépultures environ. Combien de bisomes dans ce nombre, aucun indice ne permet de le dire, combien cachées dans le sol, on ne sait, mais il ne semble pas qu'en aucun cas la catacombe de Generosa ait reçu plus de huit cents corps pendant une période de quatre-vingt-dix ans environ. Pour s'expliquer un nombre si peu considérable il faut d'abord observer que nous ne pouvons délimiter exactement l'*area* que desservait la catacombe, ensuite, les habitants des *pagi* restèrent longtemps attachés aux superstitiions païennes, le christianisme ne fit parmi eux que des progrès assez lents. Le *Sextum Philippi* ne contenait pas, vraisemblablement une population bien nombreuse. A une distance de deux milles à peine dans la direction de Rome se trouvait la basilique et le cimetière de saint Félix, si célèbre et fréquenté. Dans l'autre sens, en allant vers Porto, on voit les vestiges d'un autre cimetière chrétien à ciel ouvert, qu'on avait pris pour celui de Generosa avant la découverte de 1868.

VI. Le cimetière a ciel ouvert. — Sous le pavement de la basilique damasienne étaient ménagées des *formæ*, ce que nous appelons aujourd'hui des caveaux. Des dalles de marbres servant de pavements recouvraient ces tombes préparées, et toutes, sauf une seule, mentionnent des sépultures préparées par les vivants : *se vivo, se vivis*. La seule qui porte une épitaphe rédigée au moment même de l'inhumation se trouve devant les gradins du bema et de l'abside, à l'endroit le plus proche de l'autel, en dehors du sanctuaire.

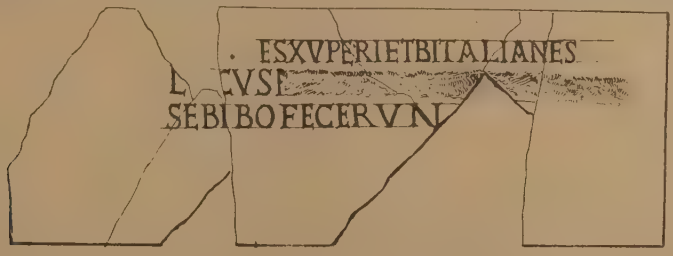

5175. — Épitaphe d'Exupère et de Bitaliane. D'après De Rossi, *op. cit.*, pl. XLVIII, n. 4.

L'intégrité relative de la catacombe a permis une supputation des tombes que contenait un cimetière régulièrement exploité pendant une période d'un siècle environ. Le nombre des *loculi* qu'on a pu chiffrer dépasse un peu quatre cents, mais il faut y ajouter ceux de la galerie 7 entièrement écroulée, ceux du corridor 26 et de l'extrémité du corridor 21 ; de plus les sépultures cachées derrière le mur de soutènement de

Cette épitaphe (fig. 5169), est précieuse à divers titres :

Benemerenti Elio Olimpio quiescet in pace obitum fecit die III kal(en)d(as) julias depositus die kal(en)d(arum) s(upra) s(criptarum) cons(ulibus) Antonio et Suagrio viris clarissimis consulibus (en 382) *itemque benemerenti fili(o)e Eli(a)e Malloni(a)e quiescet in pace, obitum fecit die VIIII kal(en)d(as) decembres deposita*

die VIII kal(en)d(as) s(upra) s(criptas) cons(ulibus) dominis nostris Arcadio III et Honorio II Augustis cons(ulibus) (en 394). *Locum a fundamentis marmore ab im(o fecit et) adornavit socero et coniugi su(a)e Victor...*

On remarquera la singularité de cette expression au sujet d'un *locus* construit et orné en marbre *a fundamentis, ab imo*. Il semble que ceci veut dire que le lieu le plus recherché de toute la basilique, dans lequel Elius Olympius fut inhumé en 382 et où sa fille Elia

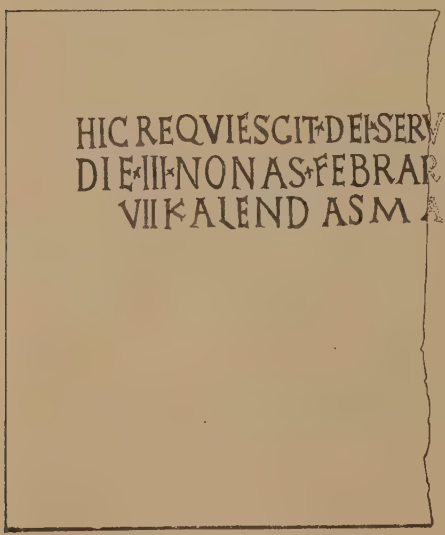

5177. — Épitaphe anonyme.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 5.

Mallonia vint le rejoindre douze ans plus tard, fut concédé au moment où la basilique sortait du sol par ordre du pape Damase.

Aucune autre épitaphe du pavement n'est antérieure à celle que nous venons de transcrire. Une seule porte une date consulaire, mutilée, il est vrai, mais facile à rétablir (fig. 5170) :

...vivo sibi et....q vis. ann 55... tati ANO·ET SYmmACO·CONS, ce qui reporte à l'année 391; on peut même suppléer sans risque : *se vivo et coniugi suæ*.

Dans le pavement de la basilique, se voyaient deux dalles mentionnant des sépultures préparées du vivant de personnages appartenant à la même famille qui avaient adopté le *cognomen* Norbanus

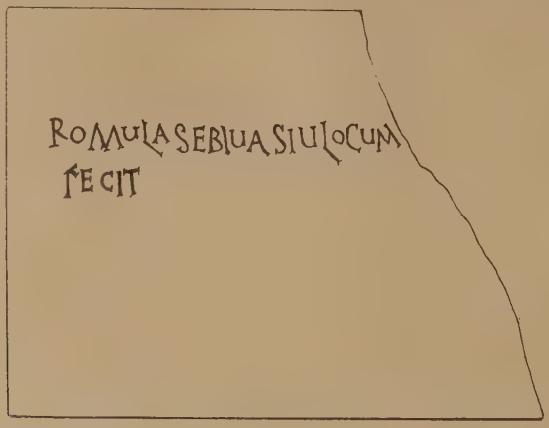

5176. — Épitaphe de Romula. D'après De Rossi, *op. cit.*, t. III, pl. XLVIII, n. 7.

en guise de gentilice. Voici la première (fig. 5171) :

Norvanus Herclanius una cum compare sua Hilaritate se vibi locum sibi fecerunt.

La deuxième a été recouverte par un éboulement avant qu'on ait eu le loisir d'en faire un dessin, mais voici son texte :

NVRBANVS PROTVS ET NVRBANVS MERCVRIVS
MAMINIVS TIGRINVS SE VIVI LOCVM SIBI FECERVNT

Une autre épitaphe également rencontrée parmi les ruines de la basilique fait voir le même usage de prendre le nom de la patrie d'origine comme gentilice : *Ispolitinus* pour *Spoletinus* (fig. 5172) :

Ispolitinus Florentius et Consta(ntia) eius se vivi locum requi(e)tionn(is sibi) ficeru(n)t. Nous avons déjà fait mention d'un autre Florentius qui *fecit locum sibi et suis*, nous en retrouverons un autre encore; on peut croire que l'*Ispolitinus Florentius* appartenait à la même famille.

Parmi les ruines, mais à l'intérieur où à l'extérieur de la basilique, on ne saurait préciser, on a rencontré d'autres épitaphes dont les formules varient peu (fig. 5173) :

Ursacius et Lea se bivo ficerun(t) locu(m).

Se bivo a l'intention de vouloir dire *se vivis*. Cette autre (fig. 5174) :

Leo se bibum cum coniugem suam fecit sibi locum.

Un autre ménage n'a pas cru devoir sacrifier une épitaphe trop incorrecte; on a martelé une ligne et le lapicide a recommencé (fig. 5175) :

Exsuperi et Bilalianes l(o)cus se bibo fecerun (t).

Enfin Romula, elle aussi, a fait graver sa tombe à l'avance (fig. 5176) :

Romula se biva siv(i) locum fecit.

On ne trouve que trois épitaphes faites pour des défunts qui n'ont pas pris cette précaution pendant leur vie (fig. 5177) :

hic requiescit Dei serv(us.... depositus) die III nonas lebrar(ias et... depositus) VII kalendas Ma(rtias ou maias).

Volusia Martina Fl(avio) Verissimo coniugi benemerenti cum qu(e)m fecit annos XII de quem nullam querellam detuli condigno merito feci, et deux palmes (fig. 5178), enfin un fragment d'une très grande plaque

où il ne reste que ces caractères très mal gravés au v^e siècle : ... QVE VISES (*quæ vixit*) et un X (fig. 5179).

Une autre épitaphe, antérieure à la tombe de 382, rappelle que dès le temps de Dioclétien le bois sacré des Arvales était désert et la contrée rançonnée par des brigands :

IVLIO TIMO
THEO·QVI VI
XITꝊB P·M ANNIS
XXVIII·Ꝋ VITAE·IN
NOCENTISSIME
DECEPTO·A LATR
ONIBVS CVM
ALVMNIS·N·VII
OTACILIA NARCI
SA COIVGI DVL
CISSIMO

La paléographie et la forme oblongue (dans le sens de la hauteur) n'invitent guère à y voir une inscription chrétienne, cependant l'absence du *Dis manibus* et le rappel d'une *vitæ innocentissimæ* permettent de croire qu'elle n'est pas païenne : en sorte qu'on serait porté à admettre que Julius Timotheus était un chrétien habitant ces parages et enseveli en ce lieu avant que la sépulture de Simplicius et Faustinus eussent commencé à faire de l'arénaire de Generosa une catacombe. Henzen a publié cette inscription avec un groupe d'autres textes, tous du III^e ou du début du VI^e siècle, qu'il dit avoir trouvé parmi les ruines du caveau chrétien où ils avaient été employés comme matériaux de construction, les uns et les autres ayant été enlevés à des sépultures de la *via Campana* ou de la *via Portuensis* [1]. Le mot *deceptus* dit quelque chose de plus que *interfectus* ou *occisus*, il évoque l'idée d'un guet-apens, et J. B. De Rossi a rappelé une inscription de Trèves sur laquelle on lit : *periit deceptus fraude latronum* [2].

Dans la partie descendante de la vigna Ceccarelli, fut trouvée une autre épitaphe chrétienne qui rappelle le nom de *Florentius* :

FLOR NTIVS SE{*vivo*
LOCVM SVIS FECT {

La paléographie misérable indique la fin du IV^e ou le V^e siècle, le dernier mot a omis une lettre. L'autre inscription mentionnant un Florentius, trouvée dans la catacombe est d'une écriture meilleure, par conséquent plus ancienne.

Avant d'en finir avec l'épigraphie du cimetière de Generosa, on rappellera qu'une des fresques, représentant le Bon Pasteur nous le montre avec deux *gammadia* sur son vêtement, une tuile ayant servi à la fermeture d'un *loculus* porte le même insigne formé de petits points sur la terre encore fraîche.

卐

Lors des fouilles de 1869, on fut obligé de se borner à la zone comprise entre la colline et la route moderne de Porto, la vigna Ceccarelli située à droite de la voie de Porto, entre la route et le Tibre fut inaccessible : *negavit possessor, eum vineam villea instar instructam et ordinatam destrui nollet*. Ce propriétaire insensible aux joies archéologiques mourut et, en 1898, Ch. Huelsen vit dans la maisonnette attenante à la vigne deux fragments d'une grande inscription en marbre, haut. 0^m35, larg. 0^m49, épaiss. 0^m03, avec une corniche très simple. Quand elle était entière, cette

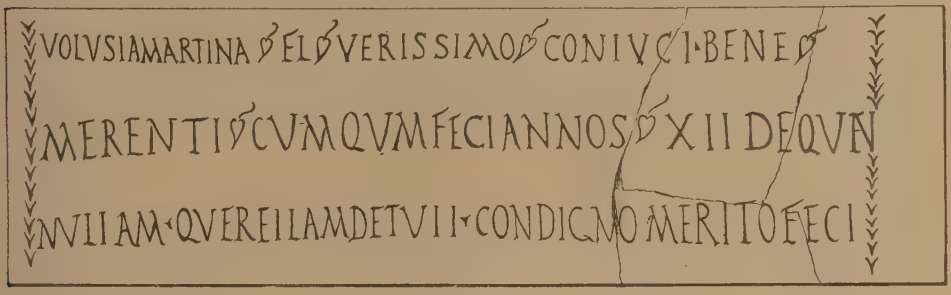

5178. — Épitaphe de Volusia Martina. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVIII, n. 10.

pierre a pu mesurer environ 1^m20 ou 1^m30 (5180) [4]. D'après Huelsen cette inscription se rapporterait à la restauration de l'oratoire que nous avons décrit après

5179. — Fragment d'épitaphe.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. VII, pl, XLVIII, n. 12.

les ruines accumulées pendant la guerre des Goths au VI^e siècle, elle aurait été placée devant l'entrée qui conduisait au tombeau des martyrs. Le propriétaire de ce marbre précieux en a fait don à la Commission

[1] G. Henzen, *Scavi nel bosco degli Arvali*, p. 103. — [2] Muratori, *Thesaurus novus veterum inscriptionum*, p. 903, n. 3. — [3] G. Henzen, *Acta Arvalium*. — [4] Ch. Huelsen, *Di una iscrizione monumentale appartenente al cimitero di Generosa nella via Portuense*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1900, t. VI, p. 121-126; O. Marucchi, *Notizie*, dans *Nuovo bulletino di archeologia cristiana*, 1902, t. VIII, p. 247-248.

d'archéologie sacrée. Voici la restitution proposée du texte :

HOC ITERE INVIS*es sanctorum corpora fratrum*
SED TITVLI ING*enti verba dolore leges*
EXIMIVM VITAE T*ulerant qui sanguine fructum*
MARTYRIBVS *Christi haec fuerat requies*
HINC ITER AD *sanctos quos impia turba Getarum*
HORREN *dum dictu sedibus expulerat.*

VII. Le bois sacré des Arvales. — Nous avons plusieurs fois fait allusion au bois sacré et au collège des Frères Arvales. Cette institution, depuis le milieu du IIIe siècle, avait cessé de se réunir et d'offrir à la *dea Dia* les sacrifices prescrits par le rituel : les somptueux édifices qui avaient abrités ses fêtes, le *Cæsareum*, la salle tétrastyle, les exèdres se dressaient encore debout mais abandonnés parmi les grands arbres. Les fragments des tables de marbre sur lesquels sont inscrits les actes du collège des Arvales étaient tous, quand Marini les publia, circonscrits dans la période de temps qui va du commencement de l'Empire à

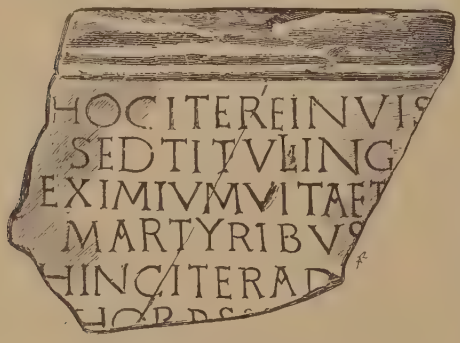

5180. — Inscription de la *vigna Ceccarelli*.
D'après *Nuovo bulletino*, 1900, pl. II.

Gordien et se termine à l'année 238. Marini espérait que la suite de ces tables était encore cachée, et serait un jour ramenée à la lumière. J.-B. de Rossi [1] fit observer que le dernier empereur dont on connaisse une base de statue dédiée avec le titre : *fratri Arvali* est Gordien; que le dernier écrivain qui fasse mention des Arvales est Minucius Félix, que certains tiennent pour contemporain de Gordien; que, après Gordien, aucun magistrat romain n'ajoute le sacerdoce arvalique à l'énumération de ses dignités. D'une coïncidence si remarquable, il tirait cette conclusion : La cessation de tout souvenir des Arvales au moment où finit le règne de Gordien ne peut être l'effet du hasard mais démontre clairement que le règne de ce prince, ou plutôt de ses successeurs les deux Philippe, fut fatal au collège arvalique qui, à cette époque, ou fut aboli et incorporé dans quelque autre, on tomba dans une telle décadence qu'on ne se donna plus la peine de rappeler ses titres et ses actes dans les monuments publics. Les découvertes de G. Henzen confirmèrent ces conclusions. Les trouvailles épigraphiques faites dans le sol de la vigna Ceccarelli ont ramené au jour de nombreux textes relatifs au collège mais les limites chronologiques dans lesquelles sont renfermés ces fragments n'ont pas varié, et le dernier texte retrouvé ne dépasse pas la date 225. D'autres fragments retrouvés depuis appartiennent tous à la même époque. Depuis soixante-dix ans environ, au moment de l'inhumation des martyrs, le bois sacré n'était plus fréquenté par des païens, sans doute de moins en moins nombreux, qu'une seule fois par an, le 29 mai, pour les *ambarvalia*, qui se prolongèrent pendant le IVe siècle et même au delà, et ne disparurent qu'après l'institution de la fête des Rogations. Profitant de cette solitude, les chrétiens avaient envahi la sablonnière, creusé des corridors, des tombes et une crypte.

H. Leclercq.

GÊNES. Un vase hexagone d'une belle couleur verte, d'une forme agréable, les angles bien tranchés, les anses prises dans la matière, l'ornementation sobre consistant en des rangées de points creux, et par-dessus tout une relique inestimable. Au XIe siècle, ce trésor se trouvait à Césarée, dont les croisés s'emparèrent en 1101, et le vase en question fit partie du butin attribué aux Génois. Le premier soin fut de l'emporter à Gênes; on l'y déposa dans une niche creusée dans le mur qui sépare de la nef une des deux sacristies de l'église Saint-Laurent. Une fois par an, on le tirait de cette cachette et la multitude le vénérait de très loin. Un prélat le présentait du sommet d'une tribune en le tenant suspendu à un cordon, et il était lui-même surveillé par des chevaliers chargés de veiller sur la précieuse gemme. On les nommait *clavigeri*. Les clefs de la niche leur étaient remises, ils ne pouvaient les confier à personne. Des amendes de cent à mille ducats, et, en certaines circonstances, la peine de mort, étaient prononcées contre quiconque aurait osé toucher le vase avec de l'or, de l'argent, des pierres, du corail ou quelque autre matière dure, mesures que confirma une loi génoise du 24 mai 1476.

Heureusement, un moine de l'Ordre des Augustins, Fra Gaëtano, se trouvant de loisir dans son couvent de *Santa Teresia*, prit soin de ramasser tout ce qu'on pouvait savoir sur cette merveille que la piété populaire nommait le *Sacro Catino*, et il donna en 1727, un volume in-quarto ainsi désigné : *Il Catino di Smeraldo orientale, gemma consecrata da Nostro Signore Jesu Christo nell' ultima cena degli Azimi e custodita con religiosa pietà dalla serenissima Republica di Genova, come glorioso trofeo riportato nella conquista di Terra Santa l'anno MCI. Si mostra la sua antichità, preziosità e santità autenticata dagli autori come dalle publiche scritture dell' Archivio. Opera istorico morale arrichita di cognizioni e dottrine proffitevoli a studiosi e grate agli amatori dell' antichità.* Genova, 1727, XXXVII et 308 pages.

On apprend entre autres choses que ce vase fut offert au roi Salomon par la reine de Saba, et il prit place dans le trésor royal d'où on ne le tirait que pour les banquets les plus solennels. Ensuite le *Sacro catino* devint la propriété d'Hérode. Le propriétaire du *cœnaculum grande stratum* où eut lieu la sainte cène (voir Cénacle) s'attendait à voir Hérode célébrer la Pâque, car le « service du gobelet » de ce temps avait apporté le vase pour servir au tétrarque de Judée. Au lieu d'Hérode ce fut le Christ qui se présenta, institua l'eucharistie et trouvant ce vase à sa convenance y versa du vin et, sur cette coupe, rendit grâces à son Père. La perle du trésor d'Hérode ne fut pas réclamée et le propriétaire du Cénacle, qui n'était autre que Nicodème, garda le vase et même, ayant été obligé de déménager et de fuir à Césarée, il l'y emporta. Ce fut ainsi que les Génois l'y trouvèrent en 1101.

Guillaume de Tyr fait allusion au vase en question : *Erat autem in parte civitatis, in loco edito, ubi olim ab Herode ad honorem Augusti Cæsaris, miro opere dicitur fabricatum templum, publicum civitatis oratorium : in*

[1] De Rossi, dans *Annali dell' Istituto do corrispondenza archeologica*, 1858, p. 54-79 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1869, p. 14; 1889, p. 117; *Roma sotterr.*, t. III, p. 689-691; G. Henzen, *Scavi nel bosco sacro dei fratelli Arvali*, Roma, 1868.

hoc eodem oratorio repertum est vas coloris viridissimi, in modum parobsidis formatum, quod prædicti Januenses smaragdum reputantes, pro multa summa pecuniæ in sortem recipientes, ecclesiæ suæ pro excellenti obtulerunt ornatu. Unde et usque hodie transeuntibus per eos magnatibus vas idem quasi pro miraculo solent ostendere persuadentes quod vere sit id quod color esse indicat smaragdinus (liv. X, ch. XVI).

Albéric des Trois-Fontaines s'exprime ainsi dans sa Chronique [1] : *Ita Balduinus rex capta prius Antipatride civitate, quæ nunc dicitur Assur, Cæsaream ei vicinam obsidet quæ prius Turris Stratonis dicebatur. Civitate violenter effracta, cives in quoddam oratorium suum confugerunt, ubi tanta fuit strages eorum, quod columnarum bases sanguis tingeret occisorum, ubi participes illius victoriæ Januenses vas viridissimi coloris repertum et in modum paropsodii formatum pro multa summa pecuniæ recipientes in sortem pro excellenti obtulerunt ornatu ecclesiæ suæ.*

Marino Sanudo recueille la même tradition [2] : *Ibi Cæsareæ Januenses repertum vas pretiosum sive de viridi lapide, quem smaragdum asserunt, pro parte mercedis acceperunt et matrici ecclesiæ dederunt.*

Suivant son habitude, Jacques de Voragine, archevêque de Gênes, est intarissable; c'est dans son *Chronicon Januense*, ch. XVIII qu'il s'est donné carrière : *Erat autem in prædicta civitate (Cæsarea) vas quoddam smeraldinum inæstimabiliter prætiosum : capta igitur civitate prædicta a prædictis (Januensibus) de communi consensu tres partes omnium, quæ ceperunt, facere voluerunt. In prima igitur parte supradictum vas smeraldinum assignaverunt : in secunda parte corpus civitatis cum omnibus rebus immobilibus posuerunt : pro tertia vero parte totum thesaurum civitatis et omnia mobilia statuerunt. Ordinantes autem ut Januenses quoniam in captione civitatis fuerunt principales, partem illam acciperent, quam magis vellent et reliquam partem haberet totus exercitus : Januensis ceteris aliis partibus omissis vas illud smeraldinum pro sua parte acceperunt et Januam cum multo gaudio deportaverunt. Quod autem illud vas sit vere lapis smeraldinus, testantur omnes gemmarii, qui illud viderunt, dicentes se nunquam vidisse tam pretiosum smeraldinum. Istud etiam est manifestum per hoc quod apud Cæsaream tanti prætii existimabatur, quod cum tota civitate vel cum toto thesauro civitatis fuerit aequaliter æstimatum. Quomodo enim verisimile est, quod supradictum lapidem smeraldinum ad valorem totius civitatis vel totius thesauri civitatis pro una parte æqualiter posuissent, nisi eis pro certo constitisset, quod rarissimus smeraldinus esset? Est autem supradictus lapis smeraldinus tanti fulgoris et tam mirabilis claritatis quod omnes alii smeraldini et ceteri lapides pretiosi juxta illum positi a suo fulgore deficiunt et præ nimio illius splendore a sua claritate pallescunt. Est enim illud vas factum ad instar catini, unde vulgariter dicitur, quod fuit ille catinus, in quo Christus cum suis discipulis in cœna comedit, de quo Christus dixit : qui intigit mecum manum in catino, hic me tradet. Utrum autem hoc sit verum, ignoramus : sed quoniam Deo nihil est impossibile, ideo illud nec constanter asserimus, nec pertinaciter denegamus : qui enim hoc voluerit credere non est redarguendus de levitate, et qui noluerit credere, non est reprehendendus de temeritate.* Et là-dessus Jacques de Voragine s'embarque dans une autre conte : *Istud autem sub silentio prætermittendum non est, quod in quibusdam libris Anglorum reperitur quod quando Nicodemus corpus Christi de cruce deposuit, ejus sanguinem, qui adhuc recens erat et ignomini o se dispersus fuerat, ipse recollegit in quodam vase smeraldino sibi a Deo divinitus præsentato et illud vas dicti Angli in libris suis sanguiralia appellant. Illud autem vas Nicodemus cum multa reverentia custodivit. Tempore autem procedente Cæsaream fuit translatum et tandem Januam est deductum. Dictum ergo fuit ut illud vas esset pretiosum, in quo reponi debebat pretiosus thesaurus, scilicet sanguis Jesu Christus. Quod autem illud vas non fuerit arte humana factum sed divina arte productum, intendimus ostendere duplici ratione. Una ratio est, quod si factum fuisset aliqua arte humana, videretur quod plura alia vasa similia debuissent in orbe fuisse aliquando fabricata. Sed a principio mundi usque, simile opus non est inventum in toto orbe terrarum....*

Jean d'Autun écrivant les Chroniques de Louis XII, raconte à l'année 1502 l'historiette que voici : Le jour en suivant qui fut ung lundi XXIX[e] jour du moys d'aoust, feste de la décollacion de Sainct Jehan Baptiste, le Roy fut ouyr messe dedans une chapelle dudict Sainct en l'église de Sainct-Laurent qui est le grant domme et cathedralle eglize de Gennes où fut par les chanoynes de là, après la messe, monstre le riche vaisseau smaraydin, c'est assavoir le précieux plat ou quel Notre Seigneur Jhesucrist mangea avecques ses appostres le jour de sa ceine et est celuy plat qu'on appelle le Saint Graal, lequel sçelon le dire commun de Gennes et ce que j'en ay véu par la lectre, fut là apportée par les Gennevoys en l'an mille cent et ung, et fut priz en la sainte cytẽ de Jherusalem.... Celuy très-précieulx vaisseau est une esmeraulde faicte et entaillée en manière d'ung grant plat en largeur de deux palmes que nous, Françoys, appelons espans, de si très-reluisant lustre et tant verde couleur que toute autre esmeraude auprès d'elle est obscurcye, effacée et de nulle monstre sans vertus, et contient en ront au-dessus du plus large six palme en quadrature; au font dudict plat est ung autre petit ront faict au compas, sçelon la porpocion de sa grandeur, et dès le bort de celui rondeau uicques au hault du plat sont six quareures faictes à la lignes et pour soustenir celuy plat; au-dessoulx sont deux ances de mesme pierre, larges assez pour là passer la main d'ung homme, ce qui est ung œuvre merveilleux à regarder et faict par artifice tant sumptueulx que mieulx semble miraculeux que manuel, aussi est-il, sçelon le dire de plusieurs et l'ymaginer de chascun, car Notre Seigneur Dieu, au jour de sa ceine come desprovéu de riche vaisselle pour manger l'aigneau paschal, et voulant aux humains son pouvoir divin magnifier, fist miraculeuse ment de terre ville celle précieuse pierre. »

On voit que Fra Gaëtano n'avait qu'à choisir pour bourrer son gros livre, mais il était plus que temps, en 1727, de faire à ces récits, l'honneur de les recueillir. Dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle des doutes commencent à se faire jour sur la nature et la destination du *sacro catino* : J. G. Keyssler, *Neueste Reise durch Teutschland, Böhmen, Ungarn, die Schweitz, Italien und Lothringen.... neue und vermehrte Auflage*, in-4°, Leipzig, 1751, t. II, p. 321; La Condamine, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1757, p. 340; Gratel de Dolomieu, *Dissertation sur l'Émeraude*, dans *le Magasin encyclopédique*, I. I, t. I[er], p. 17-145.

Ce n'était là qu'un avant-coureur qui n'ébranlait pas la confiance publique. On lit dans un ouvrage fort érudit que pendant le siège de Gênes en 1800 et la défense qui immortalisa Masséna, les Juifs de la ville consentirent à avancer plusieurs millions garantis par le dépôt, entre leurs mains du *sacro catino* [3]. Le fait n'est guère croyable, mais certaine-

[1] *Chronicon*, inséré par Leibnitz, dans ses *Accessiones histor.*, in-4°, Lipsiæ, 1698, p. 183. — [2] Muratori, *Script. rer. Italic.* t. IX, p. 32. — [3] *Catalogue de la bibliothèque de M. le comte Ch. de l'Escalopier, avec une notice sur sa vie, des notes historiques, littéraires, bibliographiques et des tables* 3 vol., in-8°, Paris, 1866-1867; voir le n. 4063.

ment il ne le serait plus du tout quelques années plus tard.

En 1805, Gênes et l'Italie n'avaient plus rien à refuser au vainqueur, celui-ci décida le transfert à Paris du vase fameux. Le voyage eut pour résultat un examen et un rapport que Millin de Grandmaison se chargea de rédiger : *Note sur le vase, que l'on conservoit à Gênes, sous le nom de* Sacro Catino, *et qui est actuellement dans le cabinet des antiques de la bibliothèque impériale*, dans le *Magasin encyclopédique*, janvier 1807, t. LXVII, p. 137-150 [1]; et peu après G. Bossi : *Observations sur le vase que l'on conservait à Gênes sous le nom de* Sacro Catino *et sur la note publiée sur ce vase par M. Millin : avec des recherches et des dissertations sur l'émeraude des anciens, sur l'art de la verrerie chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, sur les vases Murrhins et sur d'autres objets d'art et d'antiquités*, in-8°, Turin 1807, XXIV et 234 pages. De l'enquête et du rapport, il ressortait jusqu'à l'évidence que l'émeraude prodigieuse n'était qu'un vase en verre coloré et coulé où les soufflures sont sans doute peu nombreuses mais existent néanmoins et qui, après avoir été coulé en entier, a été habilement réparé au touret. Ce n'était donc plus qu'un produit habile et ancien de l'art des verriers, qui, en 1816, reprit la route de Gênes où il arriva brisé. Il reste, en cet état, un témoin intéressant pour l'histoire des arts industriels.

H. LECLERCQ.

GENÈS (LE COMÉDIEN). Le personnage de saint Genès, est depuis de longs siècles, en possession d'une discrète popularité, qui est à celle du martyre Polyeucte comme la notoriété de Rotrou est à la gloire de Corneille. *Le Mystère de saint Genis* [2] n'est qu'une étape sur cette voie honorable que signaleront les drames de Lope de Vega et de Rotrou. Après avoir affronté les poètes, le personnage a eu affaire aux critiques, dont le premier soin a été de démontrer qu'il n'avait jamais existé [3]. Les historiens, gens plus circonspects, ont consenti bien volontiers à reconnaître à Genès une réalité historique et même un état civil. Tillemont [4] et P. Allard sont de cette opinion. Le premier allait jusqu'à juger la *passio* « une pièce que sa simplicité rend aimable et fait juger tout à fait fidèle; » le second consent à ranger cette *passio* dans « la classe des romans d'imagination [5], » mais à condition de tenir « comme hors de doute la réalité historique du martyr romain Genès. »

Cette *passio* célèbre nous raconte que Dioclétien condamna à mort un comédien qui, ayant représenté devant lui une pièce où était parodié le baptême, se convertit subitement sur la scène. Ce récit a été maintes fois transcrit dans les passionnaires et la Bibliothèque nationale de Paris en possède au moins quinze exemplaires, qu'on peut distribuer en trois groupes qui diffèrent par d'assez nombreuses nuances tout en différant pour le fond. Ruinart [6] a publié une version plus sobre que les trois recensions et qu'il croyait plus ancienne; cette opinion a longtemps prévalu, on ne doutait pas que ce texte primitif avait été reproduit à peu près fidèlement par Adon et développé dans la suite par des rédacteurs moins discrets. « Il s'en faut que la brièveté et la simplicité soient des critères toujours infaillibles. Dans la circonstance, la vérité est que les longues rédactions sont plus anciennes, que le texte d'Adon n'en est qu'un résumé et, qu'enfin le texte de Ruinart n'est qu'une reproduction de la notice d'Adon assez maladroitement interpolée [7]. »

Au nombre des objections soulevées contre la réalité du personnage, son nom même a été exploité. Genès est un terme symbolique, a-t-on dit, venu de γίγνομαι, « je renais » et inapplicable à un individu. Seulement les exemples formels de l'emploi du *cognomen* Genesius ou Genesis ne permettent pas de soutenir cette interprétation [8]. Nous avons rencontré déjà une inscription chrétienne du cimetière de Callixte mentionnant un défunt : ΓΕΝΕCΙ (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1702, fig. 435). Une autre objection est tirée de l'existence de plusieurs comédiens : Gélase, 27 février à Héliopolis, sous Dioclétien; Ardalien, 14 avril, sous Maximien; Porphyre, 15 septembre, sous Julien; Philémon, 14 décembre, sous Dioclétien, martyrisés dans des circonstances analogues à celles qui sont racontées pour Genès. Il convient d'écarter d'abord Philémon, joueur de flûte et non comédien, qui paraît n'être rappelé ici que pour faire nombre, car son histoire [9] n'a aucun rapport avec celle de Genès. Quant aux autres, s'ils furent soudain convertis sur le théâtre, ce qui n'a rien d'impossible sans être toutefois fort vraisemblable, on ne saurait s'étonner qu'il y ait des analogies entre ce qui est raconté à leur sujet et ce qui est raconté de Genès, et l'on ne saurait en conclure que celui-ci fasse avec eux ou avec quelqu'un d'entre eux double emploi. L'historien du Ve siècle, Théodoret (386-458), rapporte comme un fait constant la conversion subite de plusieurs comédiens, qui furent, pour ce motif, martyrisés, et comme il le fait dans un ouvrage de discussion avec les païens [10], il est probable qu'il ne leur oppose pas une anecdote sans valeur.

Enfin on a dit que, outre l'acteur Genès sous Dioclétien, il y a deux homonymes, l'un à Arles, l'autre à Brescello en Lombardie, et même un dernier, celui-ci inventé de toutes pièces par Tamayo qui en fit hommage à la ville de Carthagène en Espagne. Le concurrent le plus redoutable est ce Genès d'Arles, fêté le même jour que Genès le Romain (25 août). L'Arlésien était notaire ou greffier et fut martyrisé vers le début du IVe siècle. Sa célébrité fut grande, son culte très répandu en France et en Espagne [11], et avant que la poésie s'emparât du Romain, l'Arlésien fut célébré par Prudence et par Venance Fortunat. Il devenait bien tentant de montrer comment la légende du Romain s'était formée et son culte implanté de même que celui de son homonyme : « On emprunta au Genès d'Arles la date de l'anniversaire et même l'époque du martyre [12]. » Seulement l'hypothèse est inexacte, car la date de l'anniversaire de Genès d'Arles est placée au martyrologe hiéronymien, la veille de celle du Genès de Rome, et quant à l'époque du martyre, c'est-à-dire le règne de Dioclétien, elle est marquée en effet dans la Passion de Genès de Rome, mais les pièces relatives à Genès d'Arles ne l'indiquent point, et c'est par conjecture que Baronius place ce dernier sous Dioclétien [13].

Dans le manuscrit d'Echternach du martyrologe

[1] Voir aussi : Millin de Grandmaison, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, in-8°, Paris, 1816. — [2] Bibl. nat., fonds français, n. *12537*; cf. W. Mostert, et E. Stengel, *L'Ystoire de la Vie de S. Genis nach der einzigen bekannten Handschrift zum ersten Mal veröffentlich*, in-8°, Marburg, 1895. — [3] B. von der Lage, *Studien zur Genesius legende*, in-4°, Berlin, 1898-1899; cf. *Analecta bollandiana*, 1899, t. XVIII, p. 187, estiment que l'auteur « a pleinement réussi. » — [4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1701, t. IV, p. 418-421, 694-695. — [5] P. Allard, *Histoire des persécutions*, 3e édit., t. IV, p. 7, note 1, citation de H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, 1905, p. 139. — [6] *Acta martyrum sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 283. — [7] H. Quentin, *Les martyrologes historiques du moyen âge*, in-8°, Paris, 1908, p. 533-534. — [8] Wilmanns, *Exempla inscript. latinar.*, n. 367. — [9] Rufin, *De vitis patrum*, c. XIX. — [10] Théodoret, *Græcorum affectionum curatio*, c. IX, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1032, 1033. — [11] Mostert et Stengel, *op. cit.*, p. 38, 39; B. von der Lage, *op. cit.*, t. II, p. 20, 21. — [12] A. Dufourcq, *Étude sur les* Gesta martyrum *romains*, in-8°, Paris, 1900, t. I, p. 209. — [13] P. Allard, *op. cit.*, t. IV, p. 9.

hiéronymien nous lisons au VIII kal. sept. : *Romæ S. Genesi* et le jour suivant : *in Ariolato Genisi.* Dans le manuscrit de Wissembourg au VIII kal. sept. *Romæ natalis S. Genesi* et le lendemain : *In cimit. eiusdem via numentana miliario XVIII Arelato nat. sanctorum Genesi martyris, Iuli, Hermetis.* Il est nécessaire de faire la toilette de cette phrase pour la rendre intelligible. Les sept premiers mots doivent être coupés de la suite par un point, ils se rapportent à un saint dont nous n'avons pas à nous occuper et manquent dans le ms. d'Echternach. Les deux derniers noms se retrouvent dans ce ms. d'Echternach, mais isolés de Genesius, en sorte que nous retrouvons la phrase : *Arelato nat. Genesi* dans les deux manuscrits. Reste le manuscrit de Berne. Celui-ci donne au X kal. sept. une notice qui correspond à celle du VIII kal. sept. des deux autres manuscrits; même constatation pour le jour suivant, qui correspond au VII kal. sept. Il est vrai que la première notice porte *Arelato* et la seconde *Romæ*, mais ces mots sont écrits sur des grattages en sorte qu'on est fondé à croire qu'il s'y trouvait autre chose et que ces anciens noms disparus étaient d'accord avec les autres manuscrits. Le témoignage du martyrologe hiéronymien se résume donc ainsi :

VIII kal. sept. : *Romæ S. Genesi.*
VII kal. sept. : *Arelato S. Genesi.*

« Tout le monde admet que la notice de S. Genès appartenait au martyrologe hiéronymien primitif; si on pouvait en dire autant de celle de saint Genès de Rome, le problème serait tranché et il faudrait attribuer à ce saint une existence distincte. Mais les manuscrits qui nous présentent cette leçon ont passé par bien des vicissitudes. Avant son entrée en Gaule, le martyrologe hiéronymien avait déjà subi la plupart des déformations qui en rendent l'étude si déconcertante [1]. Les mots *S. Genesi*, mentionnés au VIII kal. sept. peuvent fort bien avoir été empruntés à la notice du saint d'Arles qui se lit le jour suivant. Des répétitions de ce genre ne se comptent pas; elles sont courantes dans l'hiéronymien. Le mot *Romæ* peut, lui aussi, provenir d'ailleurs; il est probablement à rattacher à l'indication topographique isolée du VII kal. sept. dont on a parlé plus haut, et il fallait lire : *Romæ in cimiterio eiusdem via numentana miliario XVIII.* La formule serait donc tout à fait dans le style du férial romain; seulement le nom du saint auquel elle se rapporte serait tombé [2]. »

Il faut donc s'adresser ailleurs. Un des témoignages invoqués en faveur de l'existence de Genès le Romain est celui qui se trouve dans les itinéraires (voir ce mot) des pèlerins du VII[e] siècle qui venaient visiter à Rome les tombes des martyrs [3].

Dans l'*Itinerarium Salisburgense* on lit ces mots : *Postea illam viam demittis et pervenies ad S. Ypolytum martyrem qui requiescit sub terra in cubiculo, et Concordia mulier eius martyr ante fores, altero cubiculo s. Tryphonia regina et martyr, et Cyrilla filia ejus et martyr quas meditus* (lire : *Messius*, en marge : *Claudius) Decius interfecit uxorem et filiam, et S. Genidius martyr.* On retrouve le nom du martyr dans un autre itinéraire du même temps, l'*Epitome libri de locis sanctorum martyrum : Inde in boream sursum in monte basilica s. Hippolyti est, ubi ipsa cum familia sua tota XVIII martyres jacet. Carcer ibi est in quo fuit Laurentius. Ibi est Triphonia uxor Decii Cæsaris et Cyrilla filia ejus; inter utrasque Concordia et S. Geneseus et multi martyres ibi sunt.* S'ensuit-il qu'on vénérait à Rome la tombe d'un saint Genès? Ces textes ne permettent pas de l'affirmer et jusqu'à ce jour les fouilles n'ont pas suppléé par leur témoignage au silence des textes, car ce n'est pas une tombe, mais une église que visitaient les pèlerins, église restaurée sous le pontificat de Grégoire III : *Item in ecclesia beati Genesii martyris tectum noviter restauravit; ubi et altare erexit in nomine Salvatoris domini Dei nostri, in quo contulit patenam argenteam et calicem, seu coronam argenteam cum delfinis VI, necnon et coronulam auream cum cruce, pendentem super altare* [5]. C'était dans cette église que les pèlerins s'arrêtaient pour prier. P. Allard avance comme un fait certain qu'elle se trouvait « proche du tombeau », alors que la question est de savoir s'il existait un tombeau de saint Genès. On peut le présumer, on ne peut pas l'établir, parce que ce culte n'implique pas la présence du corps saint. Les itinéraires nous font connaître l'existence d'églises dédiées à sainte Thècle, à saint Timothée, à saint Felix de Nole, dont les corps n'étaient certainement pas conservés à Rome.

Voici maintenant un premier monument (fig. 5181), c'est un fond de coupe représentant l'image de deux

5181. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Storia*, t. III, pl. 188, n. 5.

saints avec cette inscription : GENESIVS. LVCAS [6]. Le premier nom semble se rapporter à un Genès romain; puisque ces fonds de coupe appartiennent à une industrie florissante à Rome, on peut supposer qu'on a représenté de préférence une célébrité locale, Mais la célébrité *liturgique* d'un Genès à Rome n'est pas contestée, et le verre doré vient la confirmer par un monument. « Comme ce verre provient d'une catacombe romaine, il est probable, d'après P. Allard, que le martyr qui y est figuré est le martyr de Rome et non son homonyme d'Arles. » Sans doute, à condition qu'il y ait eu un Genès à Rome différent du Genès arlésien; mais c'est l'existence de ce Genès qui est en question et non pas son culte. Si donc la présence d'un *Genesius* sur un fond de coupe prouve à elle seule l'existence d'un martyr romain de ce nom, il faudra en dire autant de *Lucas*, ce qui semble abusif. Nous hésitons à suivre un savant hagiographe lorsqu'il essaie de tirer parti de

[1] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. V, p. 156. — [2] C. Van de Vorst, *Une passion inédite de saint Porphyre le mime*, dans *Analecta bollandiana*, 1910, t. XXIX, p. 260. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, 1864, t. I, p. 178. — [4] *Bullettino di archeologia cristiana*. 1882, p. 75. — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 419. — [6] Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1876, t. III, pl. 188, n. 5. Voir *Bulletino de archeologia cristania*, 1894, p. 50.

l'examen iconographique du fond de coupe. « On y voit, dit-il, Genès sous les traits d'un adolescent, revêtu du pallium et portant un volume sous le bras; le volume fait songer au notaire bien plus qu'au moine et l'air candide du saint nous rappelle que le martyr d'Arles, lui aussi, est représenté, comme un tout jeune homme sur les monuments de la Gaule [1]. » Les têtes des sarcophages d'Arles sont, en effet, d'aspect juvénile, mais pourrait-on en dire autant du verre doré si au lieu d'un dessin flatteur on examinait le rude original? Les dessins des fonds de coupe publiés par Garrucci sont l'ouvrage du P. Arthur Martin dont le crayon n'était pas entièrement corrigé des mauvaises habitudes des dessinateurs de jadis; il arrondissait, il assouplissait et on peut craindre que les traits de l'original ne ressemblent que de très loin à ceux que trace ce dessinateur trop peu asservi à son modèle.

Parmi les inscriptions employées à la réparation du pavement de S. Martino dei Monti se trouvait une plaque de marbre ayant servi de couvercle à un sarcophage et dont trois débris s'étaient conservés, ils ont été transportés au musée du Capitole [2]. En voici la teneur :

*bene me*RENTI·SV···ANO COIVG*i*
QVIETEM·PERENNEM FECIT IN PAC*e*
QVI VIXIT ANNOS XXXV DEPOSITV*s*

Quatre noms étaient disposés sur la largeur du couvercle du sarcophage, et correspondaient aux personnages qui s'y trouvaient figurés :

PETRVS · PAVLVS · SALVATOR · GENESIVS···

Un cinquième nom s'y ajoutait de façon à ce que le Sauveur fut encadré de chaque côté par deux saints. L'inscription avait déjà été signalée au XVII^e^ siècle, dans le manuscrit Barberini, *XXX. 135* [3]; depuis lors un fragment de la dernière ligne a été perdu.

L'inscription confirme ce qu'on savait du culte d'un saint Genès à Rome, mais pas plus que le fond de coupe doré elle ne prouve rien en faveur de l'existence d'un Genès romain. Ce Genès reste insaisissable et la *Passio* ne peut plus fournir l'attestation que Ruinart et le bollandiste Cuypers lui demandaient depuis qu'il est démontré qu'Adon a remanié le texte de Florus à l'aide d'un passionnaire ancien appartenant à la famille de manuscrits qui contient la *passio* éditée par Mombritius; tandis que le texte de Florus est extrait d'une autre passion publiée d'abord par Surius. On aboutit à cette constatation que les deux relations les plus anciennes sont justement regardées comme suspectes.

P. Allard a invoqué en faveur de Genès le Romain la mention qui est faite de son nom dans le calendrier de Carthage où, par une exception unique dans ce calendrier, sa profession est indiquée. On lit, en effet, dans le *Calendarium Carthaginense* qui remonte dans sa rédaction actuelle à la première moitié du VI^e^ siècle :

... k. sept. S. Genesi mimi.

Mabillon suppose qu'il fallait lire *VIIII k.*, c'est possible et même probable; il est fâcheux que le nom ne se présente avec aucune attache topographique, mais puisque Genès l'Arlésien était notaire ou greffier, on peut dire avec certitude que l'épithète *mimi* ne se rattache aucunement à ce personnage. Au cours du VI^e^ siècle, l'Église de Carthage avait donc fait accueil entre autres saints étrangers, à un Romain du nom de Genès qui avait bien pu lui être suggéré par l'Église de Rome, mais qui était différent du Genès d'Arles qu'on ne pouvait y honorer sous l'étiquette de comédien. Si donc le culte de Genès le mime à Carthage est une exportation liturgique romaine, on ne s'explique pas par quel artifice Genès d'Arles, si c'est lui qui est honoré à Rome, serait de notaire devenu bouffon.

Nous avons dit que parmi les objections soulevées contre la réalité de Genès on évoquait l'existence de plusieurs comédiens martyrisés dans des circonstances analogues.

C'est d'abord Gélase, comédien à Héliopolis, ville de Libanésie. Un jour que, sur la scène, il parodiait le baptême chrétien, il se déclare chrétien lui-même; on l'entraîne et on le lapide, son corps est transporté à Mariamné sa patrie où un oratoire est élevé en son honneur [4]. Ceci se passe en l'année 297.

Puis vient Ardalion qui, sur la scène, contrefaisait le martyre — il ne s'agit pas de baptême — et se déclare converti.

Enfin Porphyre. Celui-ci est mentionné deux fois dans le *Synaxaire*, 15 septembre et 4 novembre; dans le premier récit la scène se passe sous Julien, dans le second sous Dioclétien, simple détail; pour tout le reste, ils sont d'accord dans le récit de la conversion d'un mime au moment où on lui administre le baptême. Dans le *Ménologe* de Basile, au 4 novembre, le récit est le même en substance, tandis que le 15 septembre il n'est plus question de baptême, Porphyre éclate en invectives contre l'empereur Julien qui le fait mettre à mort.

Ainsi donc, similitude entre Genès, Gélase et Prophyre et même, pour ce dernier, deux versions dont une s'écarte de la parodie du baptême, ce qui ramène les analogies à deux cas : Genès et Gélase; mais n'excluons pas Porphyre qui offre des points de contact avec les autres passions. Comme Genès et Gélase, il reçoit le baptême, se convertit, il est gratifié d'une vision, mais chacun a une vision différente des autres. Genès voit une main tendue vers lui et des anges à l'aspect de flamme. Gélase voit un spectacle terrifiant, Porphyre voit des multitudes d'anges qui lui apprennent à prier. Il existe d'autres différences. Genès et Porphyre s'étaient renseignés sur les rites chrétiens. Genès est converti avant le baptême, Porphyre n'est qu'ébranlé. Mais toutes ces différences sont si peu de chose qu'elles n'altèrent pas en réalité la trame et le dessin général du récit. Il semble donc que nous nous trouvions en présence d'un récit unique dont ces légendes dérivent.

Ce récit unique ne dépend-il pas lui-même d'un épisode historique? On a tout sujet de le croire. « Il est certain que, durant les premiers siècles, les rites chrétiens ont été parodiés; à lui seul le texte classique de l'*Apologeticum* de saint Grégoire de Nazianze en est une preuve [5]. Καὶ γεγόναμεν θέατρον καινόν, οὐκ ἀγγέλοις καὶ ἀνθρώποις, οἷον ὁ γενναιότατος τῶν ἀθλητῶν Παῦλος, πρὸς τὰς ἀρχὰς καὶ τὰς ἐξουσίας ἀγωνιζομενος, ἀλλὰ πᾶσι μικροῦ πονηροῖς, καὶ ἐπὶ παντὸς καιροῦ καὶ τόπου, ἐν ἀγοραῖς, ἐν πότοις, ἐν εὐφροσύναις, ἐν πένθεσιν. Ἤδη δὲ προὴλθομεν καὶ μέχρι τῆς σκηνῆς, ὅ μικροῦ καὶ δακρύων λέγων καὶ μετὰ τῶν ἀσελγεστάτων γελώμεθα, καὶ οὐδὲν οὕτω τερπνὸν τῶν ἀκουσμάτων καὶ θεαμάτων, ὡς χριστιανὸς κωμωδούμενος

Un passage de Théodoret, non moins connu [6] : Ἀκούω δὲ ἔγωγέ τινας καὶ τῇ σκηνῇ ξυντραφέντας, καὶ ἐξαπίνης τοῖς ἀγωνιστηρίοις ξυνταχθέντας, καὶ ἀξιονίκους γεγενημένους, καὶ τῶν στεφάνων τετυχηκότας,

[1] C. Van de Vorst, dans *Anal. boll.*, 1910, t. XXIX, p. 262. — [2] C. Gatti, *Di un fragmento marmoreo col nome del martire Genesio*, dans *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1904, t. XXXII, p. 325-330. — [3] Aujourd'hui Vatic. Barber., lat. *2062*. — [4] Tel est le récit de la passion conservée dans le *Chronicon pascale*, début du VII^e^ siècle; cf. K. Krumbacher, *Byzantinische Literaturgeschichte*, in-8°, München, 1897, p. 337 sq. D'après le *Synaxaire*, le saint est décapité. — [5] *P. G.*, t. XXXV, col. 489. — [6] *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1032, 1033.

καὶ μετὰ τὴν ἀνάρρησιν σφόδρα δεδιττομένους τοὺς δαίμονας, οἷς ἦσαν ὑποχείριοι πάλαι· prouve qu'au ve siècle on regardait comme un fait acquis qu'un histrion avait été touché subitement par la grâce et s'était déclaré chrétien; le langage de saint Augustin dans le *De baptismo*, s'il ne fournit pas une preuve directe, montre au moins que ces récits de conversions subites n'étaient pas étrangers à sa pensée [1] :

Solet etiam quæri, utrum approbandum sit baptisma, quod ab eo qui non accipit, accipitur, si forte hoc curiositate aliqua didicit quemadmodum dandum sit : et utrum nihil intersit, quo animo accipiat ille cui datur, cum simulatione, an sine simulatione : si cum simulatione, utrum fallens, sicut in ecclesia, vel in ea quæ putatur ecclesia; an iocans sicut in mimo, etc.

N'est-il pas vraisemblable qu'une conversion de ce genre se trouve au fond de ces témoignages? Elle a dû avoir du retentissement; l'imagination populaire s'en est emparée; sous la plume d'hagiographes peu scrupuleux elle est devenue un espèce de lieu commun. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de préciser davantage. Toutefois si, parmi tous les personnages que nous venons de passer en revue, il fallait décider lequel a exercé la profession de comédien, c'est sur saint Gélase que se porterait notre choix, non sans quelque hésitation pourtant. A défaut de preuve positive, nous pouvons invoquer en faveur de notre hypothèse un rapprochement assez frappant. La passion de ce saint est localisée en Syrie; le nom même de Gélase semble être originaire de ce pays; or, parmi les auteurs qui ont parlé de la conversion soudaine d'un mime, c'est Théodoret qui est le plus explicite. Y aurait-il témérité à supposer que ce dernier, Syrien de naissance et écrivant en Syrie, a eu connaissance de cette même conversion dont nous trouvons un écho dans le *Chronicon paschale?*

« Quelle que soit la valeur de ce rapprochement, puisque dès le ve siècle on racontait des conversions de mimes, pourquoi ces récits n'auraient-ils pas pénétré jusqu'à Rome, et, la similitude de nom aidant, pourquoi un saint Genesius n'aurait-il pas hérité de la légende d'un saint Gelasius? Pareilles métamorphoses ne sont pas rares. De très bonne heure nous constatons à Rome l'influence de l'hagiographie orientale. On connaît le martyre de saint Laurent et la scène où, étendu sur le gril, il dit à son bourreau : *assasti unam partem, regyra aliam et manduca.* Ce trait semble emprunté à la passion des martyrs Phrygiens qu'on lit dans Socrate (L. III, c. xv) et dans Sozomène (l. V, c. xi). Les actes de saint Cassien rapportent que ce saint fut martyrisé par ses propres écoliers qui le percèrent de leurs styles; on trouve un récit analogue dans Sozomène (l. V, c. x); la conversion du mime ne se rattache-t-elle pas à la même série et n'est-elle pas due au même courant d'idées?

« On connaît la fortune de cette légende à Rome. Toutefois à Arles la *passio* de saint Genès était trop connue pour qu'un récit venu d'ailleurs la supplantât aisément. Le résultat fut qu'une double version eut cours et fit croire à l'existence de deux saints. Dès lors le mot *mimi* qui, dans le calendrier de Carthage accompagne *Genisi* ne peut plus créer de difficulté; il prouve seulement que vers le commencement du vie siècle, la légende a dû gagner assez de crédit à Rome, pour qu'une Église voisine ait accueilli dans ses fastes le nom de saint Genès avec l'épithète de mime [2]. »

H. Leclercq.

GENÈSE. — I. Illustration. II. Genèse de Cotton. III. Genèse de Vienne. IV. Genèse de Saint-Paul. V. Pentateuque d'Ashburnam.

I. Illustration. — L'art chrétien primitif s'est volontiers assigné une tâche difficile entre toutes, celle qui consiste à exécuter l'illustration d'un texte et d'un épisode dont les données sont rigoureusement fixées. Il en est ainsi des livres saints et en particulier de certains récits en possession de retenir l'intérêt. Si, dans ce genre de composition artistique il est interdit de s'écarter d'un thème rigide, il est néanmoins permis de s'affranchir d'un type immuable. Dans les peintures des catacombes, sur les sarcophages, parmi les pierres gravées nous avons eu l'occasion de signaler des efforts visibles et parfois heureux pour se dégager d'un type convenu, en possession de la vogue ou peut-être d'une sorte d'approbation officielle. Mais de la fin du ier au début du ive siècle, la technique subit une décadence trop manifeste pour que les artistes, devenus de simples artisans, ne se contentent du moindre effort et ne satisfassent leur clientèle avec des symboles et des types qu'ils ne s'essaient même plus à concevoir d'une façon personnelle. Au ive siècle, la renaissance constantinienne provoque des conceptions artistiques nouvelles, mais elle s'épuise trop vite pour que, dès la deuxième moitié du ive siècle on ne doive s'attendre à voir ces conceptions se cristalliser et se styliser à outrance. En Égypte, la chapelle peinte de la Grande Oasis, les fresques de Baouît, de Saqqarah, de Deir abou Hennis, et quelques autres témoignent moins d'un effort tenté pour s'affranchir des types consacrés en Occident, que d'un essai pour produire des scènes conformes à la tradition orientale, et cet art copte souple et fécond à ses débuts va rapidement se roidir et s'épuiser jusqu'à l'indigence, pour aboutir en touchant Byzance à la stérilité et à l'impuissance dont le *Guide de la Peinture* trace la formule désormais immuable. (Voir *Dictionn.*, au mot Évangéliaire, t. v, col. 778.)

La miniature n'échappe pas complètement à cette destinée, mais elle s'y dérobe en partie. Art tout alexandrin à ses origines, elle conserve quelque chose de ces qualités qui ont fait son succès; elle charme, elle amuse, elle distrait, elle embellit, parce qu'elle est à la fois une fantaisie et un luxe. Malgré ses dimensions elle ne renonce pas à se considérer comme un art majeur, et ses visées sont au moins aussi relevées que celles de la fresque, de la mosaïque, du bas-relief; comme eux, elle prétend interpréter pour instruire, apporter son concours à la science, à l'histoire et à la poésie, mais plus qu'eux elle se permet des échappées, des libertés, presque des licences. On peut se l'expliquer sans trop de peine. Une fresque ou une mosaïque sont de grandes machines exposées au regard de tous, dans un lieu public, généralement dans une église; elles mettent en branle diverses responsabilités, elles imposent de tenir compte des idées reçues, des habitudes invétérées et de ce ramas de conventions qu'on décore du nom de tradition afin de n'avoir plus à l'expliquer ni à les défendre.

Les conditions d'un manuscrit sont très différentes; ce livre peut être à l'usage d'une Église ou bien à l'usage d'un particulier, il est coûteux, on ne l'expose pas au regard des indiscrets ou des ignorants, bref celui qui le fait exécuter et celui qui s'acquitte de ce soin peuvent à loisir s'accorder les libertés qui, ailleurs, sembleraient intolérables. Aussi, sans s'écarter des données admises pour l'illustration des scènes bibliques, voit-on les manuscrits en prendre à leur aise avec les types consacrés par un long usage. On a observé avec raison que l'Église ne considéra point la miniature comme un passe-temps sujet à la fantaisie des artistes et au caprice de la mode, mais comme une œuvre d'édification fondée sur une tradition séculaire; on lui imposa les lois rigides que subissait la peinture monumentale, liée, et pour mieux dire, soumise à la pensée

[1] *P. L.*, t. xliii, col. 242. — [2] C. Van der Vorst, *op. cit.*, p. 265, 267.

théologique. Souvent, dit M. Kondakof, le sujet de la miniature fut indiqué à l'artiste par un théologien; il arrive même que la miniature initiale n'est que l'illustration d'une maxime importante, choisie dans le corps du texte. « Nous avons montré (voir GABRIEL), qu'au point de vue des miniatures les manuscrits se groupent par familles comme au point de vue de la leçon textuelle; la date et le caractère d'exécution ne sont que des détails moins importants que le type adopté et canoniquement imposé.

Parmi les livres qui ont particulièrement occupé les artistes nous rencontrons le *Pentateuque* et dans ce groupe de livres, celui de la *Genèse* obtient une préférence marquée. La « Genèse de Vienne » et la « Genèse de Cotton » sont deux témoins particulièrement précieux et la deuxième surtout, depuis qu'on ne peut plus mettre en question que ses miniatures si originales ne sont cependant que la reproduction d'un type jugé assez rigoureusement orthodoxe pour avoir servi de thème à un grand ouvrage de décoration monumentale. Outre ces deux « Genèse » nous parlerons encore de quelques monuments qui interprètent les mêmes scènes.

II. GENÈSE DE COTTON. — Ce qu'on désigne sous le nom de *Genèse de Cotton* n'est plus aujourd'hui qu'un vestige du somptueux manuscrit qui fut l'un des principaux ornements du cabinet de livres de sir Robert Cotton; malheureusement ce volume s'est trouvé du nombre de ceux qui furent le plus maltraités lors de l'incendie de cette bibliothèque, en 1731.

Manuscrit sur parchemin, dont il reste cent cinquante fragments, le plus considérable de ces fragments mesure 0 m. 18 sur 0 m. 14, le plus petit n'a pas 0 m. 03 carré, tout cela est charbonné, calciné. Le manuscrit original comptait cent soixante-cinq feuillets et deux cent cinquante miniatures. Sur la garde, qui a péri avec le reste, M. Richard James, bibliothécaire de sir R. Cotton a donné les détails suivants sur l'origine du manuscrit qui fut apporté de Philippes en Angleterre par deux évêques grecs qui l'offrirent à Henri VIII. La reine Élisabeth en fit présent à sir John Fortescue, son professeur de grec et sir R. Cotton le tenait de ce dernier possesseur [1]. C'est de sa propre main, qu'en 1621, Cotton inscrit ce manuscrit dans le catalogue de sa bibliothèque [2]. Prêté le 15 janvier 1630, à Thomas Howard, earl of Arundel, il ne fut jamais restitué, mais lady Arundel le légua à son second fils [3], William Howard, viscount Stafford, qui mourut en 1680. Sir John Cotton le racheta nous dit Smith *a vidua nobilissimi cujusdam magnatis*, sans aucun doute la veuve de ce Stafford, laquelle ne mourut qu'en 1693.

Après le désastreux incendie de 1731, il ne subsista que des débris conservés aujourd'hui au British Museum, sous l'ancienne cote *Otho, B. VI.* C'est le texte de la Genèse d'après les Septante et illustré.

D'après le catalogue de Smith, le volume commençait au ch. I, v. 13, et finissait au ch. I, v. 25, l'intérieur du manuscrit comportait quelques feuillets manquants. En 1703, d'après le Dr Matthew Hutton [4], le nombre des feuillets était de cent soixante-cinq [5]; dans les catalogues manuscrits de Will. Hanbury, en 1706 [6] et de Richard Bentley en 1718 [7], ce nombre est porté à cent soixante-six.

Le texte de tous les fragments qui ont pu être déchiffrés a été publié par C. de Tischendorf, *Monumenta sacra inedita, Nova collectio*, in-4°, Lipsiæ, 1857, t. II, p. 93-176. Quelques autres fragments, égarés depuis 1784 dans la bibliothèque du « Baptist College » de Bristol, ont été publiés par les soins de Fr.-W. Gotch, *A Supplement to Tischendorf's Reliquiæ ex incendio ereptæ codicis celeberrimi Cottoniani*, in-4°, London, 1881. L'éditeur a joint à son édition (p. IX-XI), un état général des fragments encore existants du manuscrit.

Le texte fut collationné au XVIIe siècle par l'archevêque J. Ussher et Patrick Young, on trouve leur travail en appendice à la *Biblia Sacra Polyglotta*, de Brian Walton, Londini, 1657, p. VI, art. XI, et art. XIV. Dans l'article XI on trouve la collation faite sur l'*editio Romana*, dans l'article XIV, la collation de Young sur le *Codex Alexandrinus*, mais ni l'une ni l'autre collation ne s'occupe des chapitres XXVII à XLVII [8]. Dans la préface à l'article XIV, Walton, qui écrivait à l'époque où la famille d'Arundel s'était emparée du manuscrit et refusait sa restitution, on lit qu'il s'agit d'un Pentateuque, c'est une erreur. Owen a conjecturé qu'il y avait bien un Pentateuque mais en quatre volumes, mais le catalogue Cotton de 1621 ne permet pas de soutenir ce point de vue. D'autres collations furent faites par Thomas Gale, Magnus Crusius et J. Ern. Grabe [9].

L'écriture est du type oncial, sans accents ni ponctuation. La chaleur de l'incendie a amené la contraction du parchemin, et si on juge de l'état antérieur à la catastrophe d'après Astle [10], les caractères étaient un tiers plus grands qu'aujourd'hui; il y a eu au moins trois copistes, à en juger par les feuillets 23, 49 *b* et 99 *b*. Les mots ne sont pas séparés les uns des autres, sauf à la fin d'une sentence et alors on emploie un point au-dessus ou au milieu de la hauteur des lignes. Les sentences commencent souvent une ligne, en ce cas l'initiale empiète sur la marge.

Les mots abrégés sont $\overline{\text{κς}}$ et $\overline{\text{θς}}$, les lettres NT sont liées dans un seul cas; après les noms propres, on voit quelquefois une apostrophe. Les lettres ι et υ sont quelquefois désignés par des points diacritiques.

Sur les deux cent cinquante illustrations aucune n'est intacte et la plupart ont péri. Vingt des fragments les mieux conservés furent gravés par les soins de la *Society of Antiquaries* dans son recueil intitulé *Vetusta monumenta*, Londini, 1747, t. I, pl. LXVII et LXVIII; la plupart sont aujourd'hui à Bristol, et huit seulement dans le ms. *Otho, B. VI.* Ces derniers sont peu fidèles, Garrucci les a reproduits tous dans la *Storia dell'arte cristiana*, t. III, pl. 124 et 125, et il y a ajouté deux dessins dont nous parlerons plus loin. J. O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria*, in-fol., London, 1843-1845, pl. III a reproduit deux fragments: Dieu présentant Ève à Adam et l'ange rencontrant Agar près du puits (celle-ci en couleurs), C. Goertz (de Moscou) dans un livre en russe : *Sur l'état de la peinture dans l'Europe septentrionale*, in-8°, Moscou, 1873, a donné le voyage d'Abraham en Égypte et Abraham priant pour Sodome. E. M. Thompson, *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, part I, *Greek* in-fol., London, 1881, a donné, pl. VIII, trois fragments dont un ne comprend que de l'écriture, les autres sont Abraham priant pour Sodome et la rebellion des anges. O. M. Dalton, *Byzantine art and archæology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 445 et 446, fig. 263, 264 : Lot se séparant d'Abraham et Agar

[1] Smith, *Catalogus librorum mss. bibl. Cottonianæ*. Oxonii, 1696, p. 70. Sur la bibliothèque Cotton, cf. Edw, Edwards, *Lives of the founders of the British Museum*, in-8°, London, 1870, p. 48-152. — [2] Ms. Harleian., *6018*, fol. 111; cf. fol. 178, il est prêté en 1630 au earl of Arundel. — [3] A. Tierney, *History of Arundel*, London, 1834, p. 502. — [4] Ms Harleian, *7055*, fol. 89.— [5] Astle, *Origin and Progress of Writing*, London, 1803, p. 70. — [6] Brit. Mus. Addit., ms. *4996*. — [7] Brit. Mus. Addit., ms. *4696*. — [8] L'autographe de la collation Usher est conservé à la bibliothèque Bodléienne; celui de la collection de Young dans le ms. Harleian, *1328*; cf. R. Holmes, *Vetus Testamentum Græcum*, Oxonii, 1798. — [9] Conservée à la bibliothèque Bodleienne et publiée dans *Collatio codicis Cottoniani Geneseos cum editione Romana a v. cl. Joanne Ernesto Grabe jam olim facta*, by H. Owen, Londini, 1778. — [10] *Loc. cit.*, p. 71.

avec l'ange, W. R. Lethaby, *The painted book of Genesis in the British Museum*, dans *The archæological Journal*, 1912, t. LXIX, p. 88-11, a donné deux miniatures tirées des papiers de Peiresc dont il sera question dans un instant, Lot se séparant d'Abraham, Dieu présentant Ève à Adam; Ève tentée; Arphaxad ? et quelques croquis. H. Omont, *Fragments du manuscrit de la Genèse de R. Cotton conservés parmi les papiers* de Peiresc, dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1892, t. LIII, p. 163-172, et dans *Fac-similés des miniature des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VI^e^ au XI^e^ siècle*, in-4°, Paris, 1902, pl. I, pag. I-VI, reproduit les deux copies tirées des manuscrits de Peiresc; enfin *Dictionn.*, t. I, col. 2097, fig. 617.

Les miniatures sont disposées dans un encadrement de couleur sombre, quelquefois deux sur une page, ne dépassant pas l'alignement de l'écriture. Les fonds semblent généralement avoir été de couleur bleue. Les figures se rattachent encore au style classique; les couleurs les plus employées sont rouge, bleu et carmin rehaussés de noir ou de touches d'or. Dieu et les anges ont des nimbes dorés, le nimbe de Dieu est crucigère.

Dans la première moitié du XVII^e^ siècle, quelques miniatures furent copiées pour le savant Fabri de Peiresc, avec plusieurs lignes du manuscrit. Ces copies prirent place dans un de ses portefeuilles, devenu le ms. franç. *9530* de la Bibliothèque nationale, fol. 29, 34 et 35. Le texte y est disposé ligne pour ligne, tel que le devait présenter le manuscrit, en lettres onciales qui mesurent quatre millimètres de hauteur; la longueur des lignes est de seize à dix-sept centimètres. Nous n'avons pas à nous occuper ici du texte grec, mais il faut noter que de ces trois fragments, le premier est précédé de la notice suivante :

Ex antiquo manuscripto qui reperitur apud D. Robertum Cottonum || equitem auratum, litteræ plerisque in locis || præ nimia vetustate consumptæ sunt. On signale le mauvais état du texte, on ne dit rien de la conservation des miniatures.

Sur deux feuillets de parchemin (fol. 31 et 32) sont reproduites en couleur, avec soin et, selon toute vraisemblance, de la grandeur des originaux aujourd'hui disparus, deux des miniatures qui ornaient le manuscrit. La première miniature mesure 150 millimètres sur 175; la seconde 130 millimètres sur 195 y compris le cadre, peint en rouge cinabre et carmin qui les entoure.

La première représente l'Éternel, plaçant « des Chérubins vers l'orient du jardin d'Héden » (Gen., I, 24) [1]; la seconde figure sans doute la promesse de Dieu à Abraham (Gen., XV, 1).

On pourrait aussi bien voir dans cette miniature Dieu donnant l'ordre à Noé de construire l'arche. On peut rapprocher cette peinture de celle qui se trouve dans le manuscrit de la *Genèse* de Vienne; quant à la figure de l'Éternel, dans la miniature des anges, on remarquera sa ressemblance avec le croquis qu'en a donné Westwood, *loc. cit.*, pl. III, n. 1, d'après une miniature, en grande partie détruite, du manuscrit Cotton.

« L'Éternel, sur la première miniature *(Dictionn.*, fig. 617) est représenté sous la figure d'un personnage jeune, imberbe, avec les chevaux blonds et un nimbe crucifière doré; il est vêtu de blanc et tient de la main gauche une sorte de sceptre, également doré, en forme de croix. Les trois chérubins qui sont devant lui, portent de longues tuniques blanches, sans manches, serrées sous les bras; les plis des vêtements, élégamment drapés sont rehaussés d'or sur les deux miniatures. De petites ailes blanches sont attachées aux épaules des chérubins, et sur leurs têtes sont posées d'épaisses couronnes de feuillage. Le ciel, au fond de la miniature est bleu; le sol vert, et le peintre y a représenté des plantes et des arbres qui portent des fleurs roses et jaunes et des fruits roses et blancs.

« Dans la seconde miniature (fig. 5182), Abraham vêtu d'une longue tunique blanche, recouverte d'un manteau rose, est figuré debout. Son visage et ses mains sont de couleur brune, ses cheveux châtains tirant sur le roux, il est chaussé de brodequins gris, dont les extrémités et les talons sont noirs. A sa droite l'Éternel est représenté par une main qui sort des nuées, formées de cinq bandes concentriques de couleur bleu foncé et clair, dont une, au milieu, de couleur rose, traversées par six rayons d'or. Le sol est vert, et le ciel qui forme le fond de la miniature est bleu pâle.

« On ne sait rien de l'origine des copies du texte et des peintures du manuscrit de la *Genèse* de Cotton. Ont-elles été rapportées par Peiresc lui-même de son voyage en Angleterre, ou bien lui ont-elles été plus

5182. — Promesse de Dieu à Abraham.
D'après *Mémoires Soc. des antiquaires de France*, 1892, pl. face à la page 170.

tard envoyées par un correspondant encore inconnu [2]. » Il est certain qu'il se lia d'amitié avec Robert Cotton et que celui-ci lui montra sa *Genèse*, car dans une lettre du 9 avril 1637 à Holstenius, il rappelait « la *Genèse* ms. que vous avez vue à feu M. Robert Cotton, à qui le feu roy de la Grande-Bretagne l'avoit baillé, en don ou en garde [3]. »

Parmi les fragments conservés, nous donnerons seulement quelques exemples moins gâtés que les autres. l'Abraham priant pour Sodome? (fig. 5183) et la rebellion des Anges ? (fig. 5184).

Un autre fragment nous montre Agar assise près du puits et l'ange près d'elle (fig. 5185).

Les miniatures du manuscrit de Cotton se trouvent heureusement complétées par différentes scènes des mosaïques du vestibule de Saint-Marc, à Venise [4]. Ces mosaïques présentent une première originalité, c'est qu'elles ne rappellent aucune des scènes figurées à l'époque byzantine pour représenter les épisodes de la Genèse; mais c'était faute de remonter assez haut dans l'étude des modèles qui avaient pu inspirer les décorateurs. Ces modèles ne sont autres que ceux dont

[1] Garrucci, *Storia*, t. III, pl. 124, n. 13, écrit à ce sujet, qu'il n'a pas compris (t. III, p. 47) : *Il soggetto è d'invenzione dell'artista, non trovandosi storicamente narrato nel sacro testo, nel quale si legge soltanto (c. XVIII) che il Signore apparve ad Abramo nella valle di mambre, egli apparvero dinanzi tre uomini. Quest 'apparizione di Dio è qui distinta doi tre personaggi, i quali sono tre angeli che il rappresentano.*

— [2] H. Omont, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, p. 169, 170. — [3] *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. V, p. 469. — [4] J. J. Tikkanen, *Le rappresentazioni delle Genesi in S. Marco di Venezia e loro relazione con la biblia Cottoniana*, dans *Archivio storico dell'arte*, Roma, 1889, t. I, p. 212-223, 256-267, 348-363.

5183. — Abraham priant pour Sodome. (?)

5184. — Rébellion des anges. (?)

D'après Maude Thompson, *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, part. I, *Greek*, pl. 8, n. 1-2.

5186. — Dieu place des chérubins à l'entrée du paradis terrestre.
D'après *Archivio storico dell'arte*, Rome, 1888, t. I, p. 351.

5185. — Agar près du puits. D'après Dalton, *Byzantine art and archeology*, 1911, p. 446, fig. 264.

5187. — Dieu amène Ève à Adam. D'après *Archivio*, *ibid.*, p. 153.

5188. — Dieu mène Ève à Adam. D'après *The Archological Journal*, 1912, t. LXIX, p. 91, fig. 1.

5188 *bis*. — Ève prend le fruit défendu. D'après *The Arch. Journal*, *ibid.*, p. 92, fig. 2.

5190. — Abraham reçoit l'ordre de quitter sa patrie. D'après *Archivio*, 1888, p. 354.

5191. — Départ d'Abraham. D'après *Archivio*, 1888, p. 354.

5189. — Ivresse de Noë et conduite de ses fils. D'après *Archivio*, 1888, p. 353 et Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 124-125.

s'est inspiré pour sa part le miniaturiste du manuscrit Cotton. Ce manuscrit fut apporté en Angleterre par deux évêques grecs, et ceci met déjà sur la trace de son origine lointaine. Or il se trouve que la comparaison instituée entre les débris des miniatures où les copies anciennes qui furent faites avant la destruction du manuscrit concordent de la manière la plus satisfaisante avec les scènes parallèles des mosaïques.

L'exemple le plus complet et le plus frappant est celui qui représente l'Éternel plaçant les chérubins à

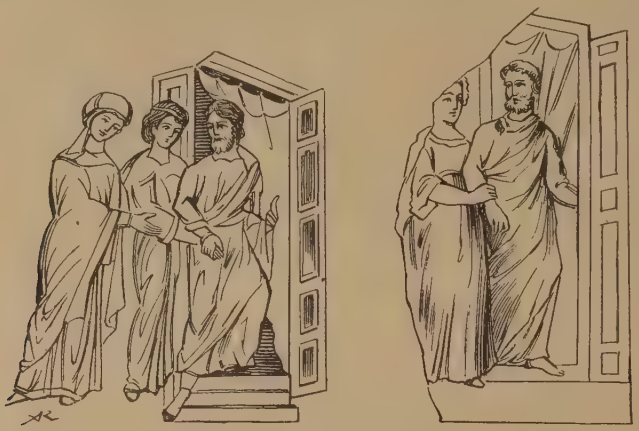

5192. — Abraham conduit Agar hors de sa maison. D'après *Archivio*, 1888, p. 355.

l'entrée du jardin d'Eden. La miniature du manuscrit (voir t. I, fig. 617), répond trait pour trait à la scène de la mosaïque de la première coupole de l'*atrium* de Saint-Marc. Tout au plus peut-on remarquer quelques légères différences, dans le geste de la main droite des chérubins; quant aux arbres, l'artiste a mis

5193. — Agar consolée par l'ange.
D'après *Archivio*, 1888, p. 355.

des essences différentes (fig. 5186), le mosaïste a préféré un jardin d'aspect moins conventionnel.

Une autre scène représente Dieu amenant Ève à Adam. Le créateur est debout, marchant, tenant la croix à longue hampe dans la main gauche et guidant Ève dont il tient le bras droit. Le vêtement du Créateur est blanc et les plis de la draperie sont marqués en or. Quant à Ève, elle s'avance sans songer à sa nudité, le corps est bien modelé, on saisit le mouvement de la marche en avant, tandis que sur la mosaïque c'est une sorte de mannequin posé sur le sol (fig. 5188).

Dans la scène de la tentation, il ne reste de visible que le corps d'Ève, au milieu de la miniature (fig. 5188 *bis*) qui ici encore correspond à la même figure dans la mosaïque.

Dans la scène qui représente l'ivresse de Noé et la conduite de ses trois fils à son égard, Sem, Cham et Japhet, l'identité est la même quant au sujet et à la façon de le traiter, mais la différence consiste principalement dans les vêtements. On voit Noé nu et endormi et Cham qui le considère, puis hors du logis Cham appelle ses frères, le groupe de Sem et de Japhet est identique (fig. 5189).

Dans la scène où Abraham reçoit de Dieu l'ordre de quitter sa patrie : *Egredere de terra tua et veni in terram quam monstravero tibi*, l'analogie est moins frappante, bien que toujours reconnaissable, mais au lieu de la main divine sortant d'un nimbe lumineux, la mosaïque ne montre qu'un coin de ciel (fig. 5190).

Dans la scène du départ d'Abraham, on voit le patriarche, un serviteur soulevant un paquet, et une bête de somme. La mosaïque nous permet cette fois encore de reconstituer la scène complète (fig. 5191).

Dans la scène où Abraham conduit Agar hors de sa maison, nous revoyons sur la miniature et sur la mosaïque la porte de la maison, Agar a saisi la main de son amant et s'éloigne avec dignité, dans la mosaïque Abraham, au contraire, tient Agar par la main et l'entraîne (fig. 5192).

Dans la scène qui nous montre Agar près du puits secourue par l'ange nous retrouvons une fois de plus la même ordonnance dans la mosaïque (fig. 5185 et 5193).

Dans la scène de la visite des trois anges à Abraham, il ne subsiste de la miniature qu'une légère esquisse d'une figure d'ange qui ne suffit pas à tirer une conclusion certaine, toutefois c'est le même costume byzantin que dans la mosaïque. Le repas offert aux anges par Abraham aux trois anges nous fait voir les mêmes dispositions. Dans la miniature on aperçoit encore la tente, dans la porte de laquelle se laisse voir Sarah (fig. 5194).

De l'histoire de Joseph, il ne subsiste que peu de chose, mais deux fois encore l'analogie entre les miniatures et les mosaïques est parfaite.

Dans une scène Joseph explique leurs songes au panetier et à l'échanson (fig. 5195).

Dans une autre, Judas fait le serment à Jacob de

5191. — Les trois anges hôtes d'Abraham. D'après *Archivio*, 1888, p. 356.

4195. — Joseph explique un songe. D'après *Archivio*, 1888, p. 357.

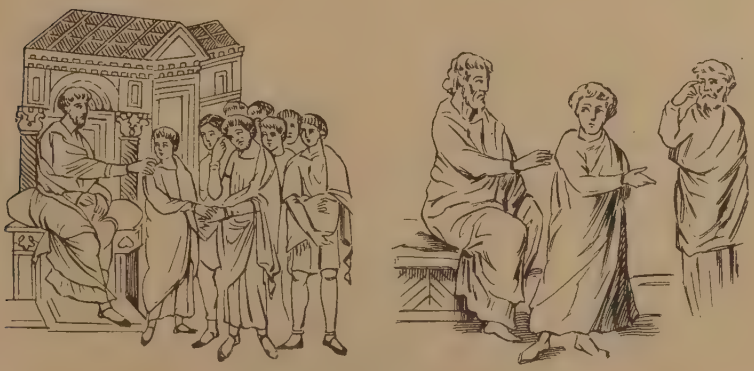

5196. — Judas fait serment de ramener Benjamin. D'après *Archivio*, 1888, p. 357.

ramener d'Égypte, le jeune Benjamin; quoique avec de légères différences (fig. 5196).

La Genèse de Cotton appartient au v^e^-vi^e^ siècle, le manuscrit fut apporté de Philippes en Angleterre et il est hors de doute que les mosaïques du vestibule de Saint-Marc à Venise exécutées au xiii^e^ siècle reproduisent d'une manière presque servile les compositions du manuscrit. Il semble, dès lors, qu'on est fondé à croire que ce n'est pas l'exemplaire de R. Cotton, mais un manuscrit similaire venu en Italie, à Venise

5197. — Une femme debout.
D'après *The archaeological Journal*, 1912, p. 97, n. 3.

peut-être, et disparu depuis, qui a guidé le mosaïste. Celui-ci s'est accordé peu de libertés avec son modèle et pour toute la partie qui regarde les récits de la Genèse, on peut le tenir pour un témoin exceptionnellement fidèle de l'illustration du manuscrit. Il semble vain d'entretenir l'espoir de découvrir de nos jours le manuscrit biblique qui a inspiré ce mosaïste, peut-être retrouvera-t-on un jour les dessins, les croquis qui ont servi à la préparation des mosaïques, quoiqu'il en soit on peut s'étonner et regretter que la

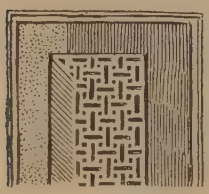

5198. — L'Arche.
D'après *The archaeological Journal*, 1912, p. 98, n. 4.

5199. — L'Arche.
D'après *The archaeological Journal*, 1913, p. 162.

reconstitution de la *Genèse* de Cotton n'ait pas été tentée avec les éléments que nous possédons : débris de l'original, miniatures de Peiresc, dessins publiés par les *Vetusta monumenta*, rapprochés d'une reproduction intégrale des mosaïques de Venise, dont Tikkanen n'a donné que des croquis qui porteraient à juste titre le nom de caricatures.

Le feuillet 1 conserve des traces suffisamment visibles d'une miniature qui n'est autre que celle du créateur plaçant les chérubins à l'entrée d'Éden. Quelques traces de la figure et du nimbe de Dieu, du vêtement de deux chérubins permettent de juger de l'exactitude rigoureuse de la copie conservée dans les papiers de Peiresc.

Au verso de ce feuillet, une miniature offre au centre un cercle sombre et à droite une draperie dorée. Si on se reporte aux mosaïques de Venise on voit qu'il s'agit de la création au deuxième ou au quatrième jour, probablement au quatrième.

Le manuscrit ne contient plus rien qui se rapporte à la création des jours suivants sauf le sixième, il faudrait donc recourir aux mosaïques.

Le feuillet 3 nous offre au recto et au verso la création ou plutôt la présentation d'Ève à Adam et la tentation d'Ève par le serpent. Nous avons déjà montré le secours que les mosaïques apporteraient à la restitution de ces deux sujets. M. W. R. Lethaby a justement fait remarquer le scrupule du mosaïste à ne s'écarter en rien de son modèle, puisqu'il donne également au créateur le sceptre crucigère.

Les mosaïques sont au nombre de vingt-six en tout, d'après ce chiffre et le souci d'imitation de l'artiste, nous pouvons assurer que le manuscrit contenait, sur

5200.— Les frères de Joseph.
D'après *The archaeological Journal*, 1912, pl. II.

la création, sept scènes de plus que celles que nous possédons, la dernière devait être l'expulsion du jardin d'Éden. On ne peut que rendre hommage aux efforts tentés jusqu'à ce jour pour épiloguer sur le sens de tel ou tel épisode, mais aussi longtemps qu'on ne possédera pas tous les éléments encore subsistants du manuscrit fameux avec une reproduction du texte permettant de savoir exactement l'emplacement de chaque miniature, on pourra discuter en faveur de telle ou telle interprétation sans faire réellement avancer la question.

Le fragment 4, recto, consacre deux miniatures à la naissance d'Abel, et le verso figure le sacrifice de Caïn et d'Abel.

Le folio 6, verso, nous fait voir une femme portant un vêtement de couleur verte devant la porte d'une maison, peut-être ceci se rapporte à ce qui est dit des fils de Dieu et des filles des hommes.

Suivent plusieurs peintures rappelant la naissance de divers patriarches et une est peut-être consacrée à la mort d'Adam. Un fragment déplacé et qui se trouve vers la fin du volume, montre une femme amplement vêtue, debout devant une tenture relevée par une embrasse (fig. 5197). Venaient plusieurs miniatures consacrées aux scènes du déluge. Ici le mosaïste de Venise semble s'être astreint à suivre son modèle d'une façon moins servile que pour les scènes de la création.

Au fol. 10, verso, l'arche est visible en partie et on croit apercevoir quelque chose des individus et des

animaux qui peut-être sont figurés au moment où ils pénètrent dans ce grand vaisseau flottant.

Fol. 11, recto. L'arche formant fond, et, devant elle, la famille de Noé, disposée de face, alternativement un homme et une femme. Cette miniature se retrouve exactement à Venise.

Fol. 12, verso. L'arche flotte sur les eaux, c'est un coffre carré (voir au mot ARCHE, t. I, fig. 919). Avec un peu d'imagination on parvient à se représenter le coffre et le toit, l'eau et le ciel, tout cela est d'une naïveté enfantine; mais à ce sujet M. Lethaby a fait une observation intéressante, l'arche est construite à l'aide de poutres enchevêtrées à peu près comme dans un ouvrage de sparterie, et c'est là une méthode encore en usage aujourd'hui parmi les Coptes d'Égypte. Or, il existe au monastère de Ouadi-Natron, à l'ouest d'Alexandrie, une cloison dont la technique est absolument identique à celle de l'arche dans le manuscrit Cotton[1] (fig. 5198, 5199). Les *Vetusta Monumenta* nous font voir des fragments de deux autres miniatures sur lesquelles l'arche est représentée. Une des deux montre probablement Noé lâchant le corbeau, l'autre Noé lâchant la colombe. La principale modification que les mosaïques de Venise ont fait subir à ce sujet concerne la forme de l'arche. La mosaïque montre aussi Noé offrant un sacrifice, c'est là, très vraisemblablement une scène qui se voyait sur le manuscrit.

Fragment 13, verso, scène de l'ivresse de Noé, la scène semble avoir été divisée en deux registres. Nous avons vu que ce sujet est reproduit de façon identique sur la mosaïque. Celle-ci nous montre ensuite l'enterrement de Noé, enroulé comme une momie, emprunt très probable au manuscrit.

Fragment 14, construction de la tour de Babel; on croit distinguer des échafaudages.

Fragment 15, a dû représenter la scène de la confusion du langage; la partie supérieure a été gravée dans les *Vetusta Monumenta* et se trouve rejetée au fol. 130.

L'histoire d'Abraham fait l'objet de nombreuses illustrations. Une des miniatures gravées dans les *Vetusta Monumenta* représente le mariage d'Abraham et de Sarah.

Fol. 18, conserve un fragment de la promesse de Dieu à Abraham dont les portefeuilles de Peiresc nous ont conservé une copie (voir fig. 5182). Au verso de ce feuillet, Abraham donne ses ordres pour la mise en marche de son armée.

Fol. 19, représente cette armée en marche et, au verso, la séparation d'Abraham et de Loth. Ce dernier fragment est un des mieux conservés et confirme la bonne impression que donnent les deux miniatures de Peiresc. Ce groupe d'hommes est bien massé, solidement posé et ne peut qu'ajouter aux regrets qu'inspire la perte de cette œuvre conçue et exécutée par un véritable artiste.

Fol. 21, la rencontre d'Abraham et de Melchissédech; au verso, le roi de Sodome.

Fol. 22. Promesse de Dieu à Abraham; le patriarche est couché sur son manteau étendu sur le sol, une main céleste sort des nuées.

Fol. 23, verso, Abraham conduit Agar.

Fol. 24. Sarah. Dans le croquis de Tikkanen, la figure de Sarah ferait partie de la scène précédente; mais ceci est douteux, car la photographie montre que cette figure se trouve au *recto* du feuillet. Ce personnage de Sarah est une belle femme drapée dans un vêtement rehaussé de touches d'or, le visage fin, ombragé d'une ample chevelure noire que retient un fil d'or. Sur le *verso* de ce même feuillet, Agar assise près du puits et l'ange auprès d'elle. A droite se trouvait probablement, comme sur la mosaïque de Saint-Marc, la naissance d'Ismaël.

Fol. 25 recto. Trois anges vêtus de manteaux de couleur rose. Un fragment gravé dans les *Vetusta Monumenta* montre Abraham entretenant les trois anges à Mambré; cette scène est exactement reproduite à Saint-Marc de Venise. Paysage de collines et la mer.

Fol. 27 recto. Abraham à gauche, les anges se dirigeant vers la droite; 27 verso, la porte de Sodome et Loth recevant les anges. Il faut noter ici un essai d'architecture qui ne manque pas d'intérêt (fig. 5201).

Fol. 28 recto. Deux anges entrant par la porte avec Loth.

Fol. 29-21. Suite de l'histoire de Loth.

Fol. 32 recto. Naissance d'Isaac.

Fol. 34 verso. Agar et Ismaël jetés hors de la maison d'Abraham; main divine.

Fol. 38. Abraham et les enfants de Heth.

Fol. 42 et suivants. Histoire de Rebecca. A partir d'ici jusqu'à l'histoire de Joseph on ne peut ressaisir que bien peu de chose. Cependant un nouvel indice semble confirmer l'origine égyptienne du manuscrit, ou du moins de l'illustration. *When the story of Joseph is reached the pictures became more splendid*, m'écrit M. Lethaby. Malheureusement le manuscrit n'offre plus que des débris. Une mosaïque de Venise représente des chameaux qui semblent ceux du feuillet 74 du manuscrit, consacré au repas des frères de Joseph après qu'ils l'ont descendu dans le puits. Des vues d'intérieurs de maisons sont représentées par une

5201. — Édifice de Sodome.
D'après *The archaeological Journal*, 1912, p. 100, fig. 1.

5202. — Les frères de Joseph.
Ibid., p. 101, fig. 9.

5203. — Femme de Putiphar.
Ibid, p. 101, fig. 10.

[1] W. R. Lethaby, *A Further note on the painted book of Genesis in the British Museum*, dans *The archaeological Journal*, 1913, t. LXX, p. 162.

porte à deux battants entr'ouverte. La mosaïque représentant la femme de Putiphar semble copiée d'après le fol. 76 recto (fig. 5023). La scène de Thamar, au fol. 81 recto, en différait très peu.

Fol. 83 verso, peut-être le rêve du pannetier de Pharaon.

Fol. 86 recto, des traces de végétation. Serait-ce le rêve de Pharaon.

Deux miniatures représentent les greniers d'abondance de Joseph sous l'aspect de grandes pyramides.

Fol. 91. Jacob envoyant ses fils en Égypte.

Fol. 95. Les fils de Jacob emplissant leurs sacs de blé (fig. 5202). Ici encore les mosaïques de Venise ont suivi de près le modèle.

Les mosaïques de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure à Rome nous offrent plusieurs scènes dont l'inspiration est évidemment analogue à celle des scènes correspondantes dans le manuscrit Cotton; ce sont la rencontre d'Abraham avec Melchissédech, la réception des anges par Abraham, le repas offert aux trois anges; la séparation d'Abraham et de Loth, le mariage de Jacob et de Rachel, le départ pour l'Égypte des frères de Joseph. Toutefois le modèle semble ici reproduit moins servilement qu'à Venise. L'importance réelle de ce nouveau rapprochement avec un monument existant se trouve dans le fait que la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure n'est pas postérieure à l'année 440; d'autre part le manuscrit Cotton est du v^e^-vi^e^ siècle et ceci nous montre que l'illustration de certaines scènes sinon identiques, du moins frappantes par leurs analogies, par exemple le repas des trois anges, la séparation d'Abraham et de Loth, ne permettent plus de mettre en doute l'existence d'une illustration de la Genèse remontant peut-être au v^e^ siècle, peut-être plus haut et se rattachant à la renaissance constantinienne. La noblesse des attitudes, l'empleur des lignes des vêtements, la science et l'art dans la disposition des groupes ne sont pas indignes de la majestueuse et robuste beauté de la mosaïque de Sainte-Praxède et de celles du mausolée de sainte Constance.

Quoiqu'il en soit on ne saurait exagérer l'importance du cycle de miniatures et des types mis en circulation par la *Genèse* de Cotton pour le développement ultérieur de l'art chrétien; mais on ne pourra en prendre une idée adéquate qu'à partir du jour où chacun pourra, sans recourir à des publications ruineuses, confronter, comparer, combiner à son gré les types des anciens monuments chrétiens les plus importants.

III. Genèse de Vienne. — La *Genèse de Vienne* est un texte abrégé du livre de la Genèse, écrit peut-être au iv^e^ ou au v^e^ siècle en vue de l'illustration. Le manuscrit est mutilé et ne compte plus que vingt-quatre feuillets in-folio, qui vont du péché d'Adam à la mort de Jacob. M. Fr. Wickhoff suppose que le manuscrit comptait plus de soixante-quatre feuillets et comprenait l'hexateuque avec cinq cent dix miniatures. Supposition.

Les miniatures occupent le bas des pages. M. Ajnalov y distingue deux groupes. Les unes (Déluge, Alliance de Dieu avec Noé et la fin depuis Joseph reconnaissant ses frères) sont de petits tableaux rectangulaires avec des fonds, ciels clairs ou nuages, et quelquefois de la perspective. Ils sont copiés sur un manuscrit illustré dans le style de l'*Iliade* ou de *Virgile :* la Bible latine de Quedlimburg du iv^e^ siècle et les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure indiquent l'existence d'une pareille bible illustrée. Les autres, le plus souvent sans cadre, se développent sur le fond pourpre du parchemin en une suite ininterrompue d'une page à l'autre, comme la chute ou l'expulsion du Paradis, ou bien sur une même page en deux registres séparés par une mince bande horizontale. La composition même des scènes, la disposition des accessoires sur un seul côté et presque toujours, lorsque ce sont des montagnes, coupés au bord, prouvent clairement que l'on a utilisé un rouleau. Ainsi les différences d'exécution et de style qui portaient F. Wickhoff à distinguer la main de cinq artistes, deux miniaturistes et trois peintres de chevalet, doit tenir à la diversité des originaux. En général, la miniature est l'illustration directe du texte, simple et un peu primitive au début jusqu'à la visite d'Isaac à Abimelech, plus pénétrante, plus inventive et plus dramatique dans la suite du rouleau. L'illustration d'emprunt est limitée à quelques tableaux antiques : Naissance des Géants pour le Déluge, scènes pastorales pour Jacob chez Laban; une seule miniature, l'Alliance de Noé avec Dieu porte la marque du style monumental des églises chrétiennes. Bien plus, les auteurs de cette illustration, dans tous les détails de leur œuvre personnelle, se montrent pénétrés de la tradition hellénistique. Non seulement leur technique, mais le type des visages, les multiples scènes de genre, la structure et la polychromie des édifices, les jardins, les personnifications, en révèlent l'influence persistante [1].

La *Genèse* de Vienne est étroitement apparentée aux évangéliaires de Rossano et de Sinope, aussi elle leur est antérieure et date, semble-t-il, d'une époque où n'existait pas encore une sorte de canon décoratif pour l'illustration des livres saints. Le texte est tracé en lettres d'argent sur parchemin pourpré, les marges ne comportent aucune ornementation. Les couleurs préférées sont : blanc, vert, bleu-lapis, pourpre, violet, rouge, noir. L'emploi de l'or est occasionnel, jamais l'or n'est poli.

La *Genèse* de Vienne a fait l'objet d'une publication monumentale dont on a pu dire que la préface étouffe le livre [2] : *Die Wiener Genesis herausgegeben von* Wilhelm Ritter von Hartel und Franz Wickhoff. — *Beilage zum XV und XVI Bande des Jahrbuches der kunsthistsrischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, in-fol., Wien, 1895. La préface de F. Wickhoff sur l'art augustal est un travail de grand mérite, mais assez étranger au manuscrit, et nous n'avons à nous occuper ici que du manuscrit, décrit par W. Hartel (p. 99-166).

Le manuscrit appartient à la bibliothèque de Vienne depuis le xvii^e^ siècle [3], il y est inscrit : *cod. theol. N^r^ XXXI.* Les vingt-quatre feuillets mesurent 0 m. 35 sur 0 m. 256 et l'écriture 0 m. 27 sur 0 m. 21. On trouve des reproductions telles quelles des miniatures dans Lambecius, *Commentarium de augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, in-fol., Vindobonæ, 1670, t. iii; dans Kollar, *Commentarii de augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, in-fol., Vindob., 1766-1782; le texte dans R. Holmes, *Epistula complexa Genesim ex codice purpureo argente*, Oxford, 1845.

Quant aux discussions et aux commentaires, le nombre est plus imposant que la qualité; il est utile cependant d'avoir jeté un coup d'œil sur les élucubrations de A. Springer, *Genesisbilder in der Kunst der frühen Mittelalters, mit besonderer Rücksicht aus den Ashburnam Pentateuch*, dans *Abhandlungen der philologisch. historischen Classe der königlicher sächsischer Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1884, t. ix, p. 663-733; J. Strzygowski, *Byzantinische Denkmäler*,

[1] G. Millet, *L'art byzantin*, dans *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, 1905, t. i, p. 218-219. — [2] S. Reinach, *Revue critique*, 1896, p. 170-175 — [3] Il entra dans la bibliothèque avec la collection Fugger, celui-ci, au dire de Lambecius (mais ce n'est rien de plus qu'un « on dit »), l'aura rapporté d'Italie.

t. III, p. 68; D. Ajnaloff, *Hellenistic Origins* (en russe), p. 41-42; Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, t. I, p. 120; W. Lüdtke, *Untersuchungen zu den Miniaturen der Wiener Genesis*, Greiswald, 1897; H. Græven, *Typen der Wiener Genesis auf byzantinischen Elfenbenreliefs*, dans *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, 1900, t. XXI, p. 91.

- Fol. I. 1. Adam et Ève mangeant le fruit défendu; ils cachent leur nudité en se courbant et emploient des feuillages, ensuite ils se réfugient dans un buisson (Gen., III, 4-13).

Dessin de Fr. Sadler dans Lambecius, *Commentarii de augustissima Bibliotheca*, t. III, pl. I; De Nessel, *Breviarium et supplementum Comment. Lambeciani sive catalogus et recensio specialis codicum manuscriptorum græcorum*, Vindobonae, 1690, p. 55; dessin de A. Schleckter, dans Ad. Fr. Kollar, *Commentarii de aug. Bibl.*, 1766-1782, t. III, p. 6; dessin lithographié anonyme dans Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, Prato, 1873, t. III, pl. 112, n. 1; Hartel-Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, p. 145, pl. I.

— Fol. I. 2. Adam et Ève expulsés de l'Eden. Le serpent est resté sur l'arbre, néanmoins nos premiers parents ont déjà eu le loisir de se fabriquer des vêtements complets, ils quittent le jardin, vont franchir la porte devant laquelle se tient un ange, aux ailes blanches, vêtu de bleu et de rose. Plus loin les deux coupables se mettent en route (Gen., III, 14-24).

Lambecius, t. III, pl. I; Nessel, p. 56; Kollar, t. III, p. 6; Garrucci, t. III, pl. 112, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 145, pl. II.

— Fol. II, 3. Le déluge. Au centre de la composition l'arche flottant, une sorte de catafalque, sous la pluie battante; des chevaux, des humains nagent, d'autres succombent, d'autres flottent déjà noyés (Gen., VII, 19-VIII; 13).

Lambecius, t. III, pl. III; Nessel, p. 57; Kollar, t. III, p. 7; Garrucci, t. III, pl. 112, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 146, pl. III (*Dictionn.*, t. I, col. 2723, fig. 918).

— Fol. II, 4. La sortie de l'arche. Les animaux sortent après que la famille de Noé est sortie la première; la patriarche offre un sacrifice (Gen., VIII, 14-20).

Lambecius, t. III, pl. IV; Nessel, p. 58; Kollar, t. III, p. 7; Garrucci, t. III, pl. 112, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 146, pl IV.

— Fol. III, 5. Dieu fait alliance avec Noé. Une main divine, un arc-en-ciel, quatre personnages (Gen., IX, 8-15).

Lambecius, t. III, pl. B; Nessel, p. 59; Kollar, t. III, p. 9; Garrucci, t. III, pl. 112, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 146, pl. V.

— Fol. III, 6. L'ivresse de Noé. Le patriarche, ses enfants et un de ses petits-enfants sous une treille; ensuite Noé couché, nu, Cham appelant les frères dans la maison et Sem et Japhet s'approchant à reculons et couvrant Noé d'un manteau (Gen., IX, 20-27).

Lambecius, t. III, pl. VI; Nessel, p. 60; Kollar, t. III, p. 9; Garrucci, t. III, pl. 113, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 147, pl. VI.

— Fol. III, 7. Rencontre d'Abraham et de Melchissédec (Gen., XIII, 17-20).

Lambecius, t. III, pl. VII; Nessel, p. 61; Kollar, t. III, p. 10; Garrucci, t. III, pl. 113, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 147, pl. VII.

— Fol. III, 8. Abraham recevant les promesses de Dieu (Gen. XV, 1-5).

Lambecius, t. III, pl. VIII; Nessel, p. 62; Kollar, t. III, p. 10; Garrucci, t. III, p. 113, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 148, pl. VIII.

— Fol. V, 9. Loth et sa famille fuient la ville de Sodome; la femme de Loth se retourne; au registre inférieur, les fugitifs hâtent le pas en se bouchant le nez, quant à la femme de Loth les émanations l'ont tuée et comme pétrifiée (Gen., XIX, 12-26) (fig. 5024).

Lambecius, t. III, pl. IX; Nessel, p. 63; Kollar, t. III, p. 11; Garrucci, t. III, pl. 114, 1; Hartel-Wickhoff, p. 148, pl. IX.

— Fol. V, 10. Loth enivré par ses filles. Le patriarche est couché, la coupe à la main, ses deux filles près de lui; puis elles s'acheminent vers le vieillard, qu'on voit plus loin couché avec l'une d'elles (Gen., XIX, 29-35).

Lambecius, t. III, pl. X; Nessel, p. 64; Kollar, t. III, p. 11; Garrucci, t. III, p. 114, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 149, pl. X.

— Fol. VI, 11. Retour d'Abraham du sacrifice d'Isaac (Gen., XXII, 15-19).

Lambecius, t. III, pl. XI; Nessel, p. 65; Kollar, t. III, p. 12*; Garrucci, t. III, pl. 114, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 149, pl. XI.

— Fol. VI, 12. Les serviteurs d'Abraham se rendent en Mésopotamie. Eliézer s'arrête au puits (Gen., XXIV, 1-11).

Lambecius, t. III, pl. XII; Nessel, p. 66; Kollar, t. III, p. 12*: Garrucci, t. III, pl. 114, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 149, pl. XII.

— Fol. VII, 13. Rebecca désaltère Eliézer et ses chameaux (Gen., XXIV, 15-20).

Lambecius, t. III, pl. XIII; Nessel. p. 67; Kollar, t. III, p. 12**; Garrucci, t. III, pl. 115, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 150, pl. XIII; *Dictionn.*, t. III, col. 165, fig. 2454.

— Fol. VII, 14. Eliézer offre les présents à Rebecca (Gen., XXIV, 23-31).

Lambecius, t. III, pl. XIV; Nessel, p. 68; Kollar, t. III, p. 12**; Garrucci, t. III, pl. 115, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 150, pl. XIV.

— Fol. VIII, 15. Esaü rentre de la chasse et vend son droit d'aînesse (Gen., XXV, 27-34).

Lambecius, t. III, pl. XV; Nessel, p. 69; Kollar, t. III, p. 16; Garrucci, t. III, pl. 115, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 150, pl. XV.

— Fol. VIII, 16. Isaac chez Abimélech (Gen., XXVI, 6-11).

Lambecius, t. III, pl. XVI, Nessel, p. 70; Kollar, t. III, p. 16; Garrucci, t. III, pl. 115, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 151, pl. XVI.

— Fol. IX, 17. Jacob réclame sa part du troupeau (Gen., XXX, 30-34).

Lambecius, t. III, pl. XVII. Nessel, p. 70; Kollar, t. III, p. 16*; Garrucci, t. III, pl. 116, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 151, pl. XVII; A. Springer, *Genesisbilder*, pl. I.

— Fol. IX, 18. Les baguettes pelées. (Gen., XXX, 35-37).

Lambecius, t. III, pl. XVIII; Nessel, p. 72; Kollar. t. III, p. 16*; Garrucci, t. III, pl. 116, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 151, pl. XVIII.

— Fol. XI, 19. Laban trompé par Jacob. (Gen., XXX, 35-37).

Lambecius, t. III, pl. XIX; Nessel, p. 73; Kollar, t. III, pl. 16**; Garrucci, t. III, p. 116, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 152, pl. XIX.

— Fol. X, 20. Laban visite les tentes (Gen., XXX, 35-37).

Lambecius, t. III, pl. XX; Nessel, p. 74; Kollar, t. III, pl. 16**; Garrucci, t. III, pl. 116, n. 4; Hartel-Wickhoff p. 152, pl. XX.

— Fol. XI, 21. Jacob attend Esaü (Gen., XXXII, 6-8, 12-13).

Lambecius, t. III, pl. XXI; Nessel, p. 75; Kollar, t. III, pl. 16***; Garrucci, t. III, pl. 117, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 152, pl. XXI.

— Fol. XI, 22. Jacob envoie ses troupeaux à Esaü (Gen., XXXII, 13-18).

Lambecius, t. III, pl. XXII; Nessel, p. 76; Kollar, t. III, p. 16***; Garrucci, t. III, pl. 117, n. 5; Hartel-Wickhoff, p. 152, pl. XXII.

— Fol. XII, 23. Jacob envoie sa famille en avant et lutte avec l'ange (Gen., XXXII, 22-28).

Lambecius, t. III, pl. XXIII; Nessel, p. 77; Kollar, t. III, p. 16****; Garrucci, t. III, pl. 117, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 153, pl. XXIII.

— Fol. XII, 24. Dieu bénit Jacob (Gen., XXXII, 29-32)

Lambecius, t. III, pl. XXIV; Nessel, p. 78; Kollar, t. III, p. 16****; Garrucci, t. III, pl. 117, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 153, pl.XXIV.

— Fol. XIII, 25. Jacob à Béthel (Gen., XXXV, 1-4).

Lambecius, t. III, pl. XXV; Nessel, p. 79; Kollar, t. III, p. 17; Garrucci, t. III, pl. 118, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 153, pl. XXV.

— Fol. XIII, 26. Mort de Debora. Mort et funérailles de Rachel (Gen., XXX, 8, 16-20).

Lambecius, t. III, pl. XXVI; Nessel, p. 80; Kollar, t. III, p. 17; Garrucci, t. III, pl. 118, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 154, pl. XXVI.

— Fol. XIV, 27. Mort et enterrement d'Isaac. Jacob donne à Joseph une *tunica polymita* (Gen., XXXV, 28-29; XXXVII, 1-3).

Lambecius, t. III, pl. XXVII; Nessel, p. 81; Kollar, t. III, p. 19; Garrucci, t. III, pl. 118, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 154, pl. XXVII.

— Fol. XIV, 28. Songe de Joseph (Gen., XXXVII, 4-8).

Lambecius, t. III, pl. XXVIII, Nessel, p. 82; Kollar, t. III, p. 19; Garrucci, t. III, pl. 118, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 155, pl. XXVIII.

— Fol. XV, 29. Deuxième songe de Joseph; il le raconte à ses parents, les dix frères gardent les troupeaux (Gen., XXXVII, 9-13).

Lambecius, t. III, pl. XXIX; Nessel, p. 83; Kollar, t. III, p. 20; Garrucci, t. III, pl. 119, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 155, pl. XXIX. Cette miniature est une des plus originales de la collection; les souvenirs classiques si sensibles dans d'autres miniatures (notamment pl. XXI), où on croit reconnaître des statues d'orateurs ou de victoires, d'ailleurs très justement rendues, ont ici fait place à l'observation directe de la nature. Joseph couché, endormi, les pieds repliés, le bras relevé sur la tête est une étude qui ferait honneur à n'importe quel artiste. Le récit fait à ses parents est d'un naturel achevé; il est fâcheux que le miniaturiste ait cru devoir habiller le petit homme aux traits sémitiques d'un vêtement romain. Mais c'est surtout, les dix frères dispersés dans le désert à la garde des troupeaux qui offrent un tableau original et excellent, bien affranchi des scènes champêtres dans le goût classique (pl. XVII) (fig. 5205).

— Fol. XV, 30. Jacob envoie Joseph vers ses frères dans le désert à Sichem (Gen., XXXVII, 14-19).

Lambecius, t. III, pl. XXX; Nessel, p. 84; Kollar, t. III, p. 20; Garrucci, t. III, p. 119, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 155, pl. XXX.

— Fol. XVI, 31. Joseph et la femme de Putiphar (Gen., XXXIX, 9-13).

Lambecius, t. III, pl. XXXI; Nesssel, p. 85; Kollar, t. III, p. 21; Garrucci, t. III, pl. 119, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 156, pl. XXXI.

— Fol. XVI, 32. Joseph faussement accusé. (Gen., XXXIX, 14-18).

Lambecius, t. III, pl. XXXII; Nessel, p. 89; Kollar, t. III, p. 23; Garrucci, t. III, pl. 120, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 157, pl. XXXII.

Fol. XVII, 33. Joseph en prison (Gen., XL, 14-19).

Lambecius, t. III, pl. XXXIII; Nessel, p. 87; Kollar, t. III, p. 22; Garrucci, t. III, pl. 120, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 157, pl. XXXIII.

— Fol. XVII, 34. Le festin de Pharaon (Gen., XL, 19-XLI, 2). Pharaon couronne en tête couché sur un *sigma* avec trois convives, derrière eux un serviteur, devant eux une tribune avec des femmes jouant des instruments. Deux échansons s'approchent de Pharaon. Dans le lointain, le panetier accroché à une fourche et trois hommes, dont un lui lance des pierres (fig. 5206).

Lambecius, t. III, pl. XXXIV; Nessel, p. 88; Kollar, t. III, p. 22; Garrucci, t. III, pl. 120 n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 157, pl. XXXIV, en outre cette planche est donnée en couleurs au frontispice de l'ouvrage.

— Fol. XVIII, 35. Le songe de Pharaon; les vaches grasses et les vaches maigres (Gen., XLI, 21-27).

Lambecius, t. III, pl. XXXV; Nessel, p. 89; Kollar, t. III, p. 23; Garrucci, t. III, pl. 120, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 157, pl. XXXV.

— Fol. XVIII, 36. Joseph explique les songes de Pharaon (Gen., XLI, 27-32).

Lambecius, t. III, pl. XXXVI; Nessel, p. 90; Kollar, t. III, p. 23; Garrucci, t. III, pl. 130, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 158, pl. XXXVI.

— Fol. XIX, 37. Joseph accorde du blé à ses frères et ne s'en fait pas reconnaître (Gen., XLII, 21-26).

Lambecius, t. III, pl. XXXVII; Nessel, p. 91; Kollar, t. III, p. 24; Garrucci, t. III, pl. 121, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 158, pl. XXXVII.

— Fol. XIX, 38. Retour des frères de Joseph (Gen., XLII, 26-32).

Lambecius, t. III, pl. XXXVIII; Nessel, p. 92; Kollar, t. III, p. 25; Garrucci, t. III, pl. 121, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 159, pl. XXXVIII.

— Fol. XX, 39. Les fils de Jacob déchargent leur blé (Gen., XLII, 32-35).

Lambecius, t. III, pl. XXXVIII; Nessel, p. 93; Kollar, t. III, p. 25; Garrucci, t. III, pl. 121, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 159, pl. XXXIX.

— Fol. XX, 40. Ruben demande à Jacob d'emmener Benjamin en Égypte (Gen., XLII, 3 -XLIII, 3).

Lambecius, t. III, pl. XL; Nessel, p. 94; Jollar, t. III, pl. 25; Garrucci, t. III, pl. 121, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 159, pl. XL.

— Fol. XXI, 41. Judas demande d'emmener Benjamin (Gen., XLIII, 3-7).

Lambecius, t. III, pl. XLI; Nessel, p. 95; Kollar, t. III, p. 26; Garrucci, t. III, pl. 122, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 159, pl. XLI.

— Fol. XXI, 42. Jacob permet le départ de Benjamin (Gen., XLIII, 8-12).

Lambecius, p. III, pl. XLII; Nessel, p. 96; Kollar, t. III, p. 26; Garrucci, t. III, pl. 122, n. 2; Hartel-Wickhoff, p. 160, pl. XLII.

— Fol. XXII, 43. Retour des frères de Joseph en Égypte (Gen., XLIII, 12-17).

Lambecius, t. III, pl. XLIII; Nessel, p. 97; Kollar, t. III, p. 26**; Garrucci, t. III, pl. 122, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 160, pl. XLIII.

— Fol. XXII, 44. Les frères de Joseph parlent à son intendant (Gen., XLIII, 17-21).

Lambecius, t. III, pl. XLIV; Nessel, p. 98; Kollar, t. III, p. 26**; Garrucci, t. III, pl. 122, n. 4; Hartel-Wickhoff, p. 160, pl. XLIV.

— Fol. XXIII, 45. Jacob bénit Ephraïm et Manassès (Gen., XLVIII, 16-19).

Lambecius, t. III, pl. XLV; Nessel, p. 99; Kollar, t. III, p. 27; Garrucci, t. III, pl. 123, n. 1; Hartel-Wickhoff, p. 161; pl. XLV.

— Fol. XXIII, 46; Jacob bénit ses fils (Gen., XLVIII, 19-XLIX, 3).

Lambecius, t. III, pl. XLVI; Nessel, p. 100; Kollar, t. III, p. 27; Garrucci, t. III, pl. 123, n. 2; Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. II, pl. 77; Hartel-Wickhoff, p. 101, pl. XLVI.

— Fol. XXIV, 47. Adieux de Jacob (Gen., XLVIII, 28-33).

Lambecius, t. III, pl. XLVII; Nessel, p. 101; Kollar, t. III, p. 28; Garrucci, t. III, pl. 123, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 161, pl. XLVII.

5204. — Loth et sa famille quittant Sodome.
D'après Hartel et Wickhoff, *Die Weiner Genesis*, pl. IX.

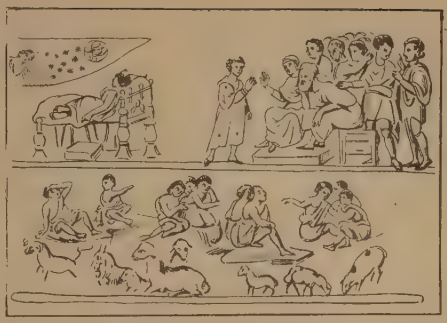

5205. — Songe de Joseph.
Ibid., pl. XXIX.

5206. — Banquet de Pharaon.
Ibid., frontispice.

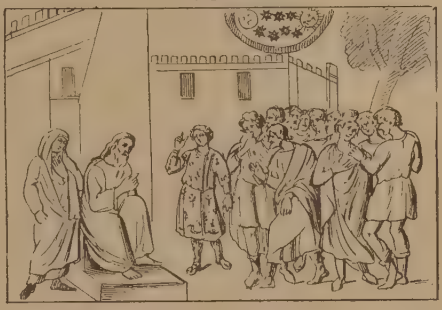

5207. — Joseph racontant un songe.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1898, pl. I, n. 1.

5208. — Joseph en prison.
Ibid., pl. I, n. 2.

5209. — Moïse et Pharaon.
Ibid., pl. I, n. 3.

5210. — La plaie des ulcères.
Ibid., pl. I, n. 4.

5211. — La peste bovine
Ibid., pl. I, n. 5.

— Fol. XXIV, 48. Mort et funérailles de Jacob (Gen., XLIX, 3, L, 4).

Lambecius, t. III, pl. XLVIII; Nessel, p. 102; Kollar, t. III, p. 28; Garrucci, t. III, pl. 123, n. 3; Hartel-Wickhoff, p. 162, pl. XLVIII.

IV. GENÈSE DE SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS. — La bibliothèque Barberini possède, entre autres richesses, des recueils de dessins exécutés au XVII[e] siècle par ordre du cardinal François Barberini. Un de ces recueils, vol. in-fol., n. *XLIX, 15*, renferme des dessins coloriés, très sommaires, sans titres. Au-dessus du premier dessin on lit : *nella Basilica di S. Paolo*, et au bas : *Figuri 22 nella parte fra la finestre a mano diritta nell' entrare in chiesa.* Les peintures étaient déjà assez abîmées au moment où ces copies (très infidèles) ont été exécutées. Ce recueil signalé depuis longtemps par Eug. Müntz[1] est resté inexploité jusqu'à ce que Müntz lui-même se chargeât d'en faire apprécier toute l'importance.

Le recueil reproduit sur des feuilles distinctes, chacun des personnages représentés à part. Les fol. 1 à 22 contiennent vingt-deux figures peintes à droite en entrant dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, entre les fenêtres. C'étaient : I. Eléazar; II. Osée; II *bis*. Une figure disparue *(manca un profeta)*. III. Un inconnu; IV. Saint Pierre et saint Paul tenant, l'un les clefs, l'autre l'épée; au-dessus d'eux l'agneau entre le soleil et la lune (tous deux à face humaine), la tête ceinte d'un nimbe, une croix sur le dos. D'après la note qui accompagne ce dessin, cette composition est *più moderna de' profeti;* V. Nathan; VI. Ioël; VII. Un inconnu; VIII et IX. Inconnus; X. Aaron; XI. Un inconnu; XII et XIII. Inconnus; XIV. David(?); XV à XX. Inconnus.

Au fol. 23 commence *il primo ordine, istoria del Genesi* ou *Historie 18 nel primo ordine a mano dritta nel entrare. Faccia, verso il crocefisso.* Cette suite mérite une description minutieuse que Müntz s'est chargé d'écrire.

I (fol. 23). *La création du monde.* En haut, au centre, entre le soleil et la lune (représentés sous forme de visages humains, avec les inscriptions *Sol lucem, luna tenebras*), la figure à mi-corps du Père éternel, entouré de dix étoiles sur champ bleu. Au-dessus, à droite du Créateur et sous le soleil, un homme nu; au centre un agneau nimbé, et plus bas une colombe, également nimbée, aux ailes éployées; à gauche, une femme nue avec une légère draperie à la ceinture.

II (fol. 24). *La création d'Adam.* Le Paradis terrestre. Trois arbres. Adam, assis sur le sol, reçoit en suppliant la bénédiction du Père éternel qui est assis sur un globe bleu.

III (fol. 25). *La création d'Ève.* Adam dort étendu sur le sol. Le Père éternel assis, sur un globe bleu, bénit Ève. Il a la tête ceinte d'un nimbe et porte une tunique d'un gris violacé ainsi qu'un manteau jaune. Pour paysage trois arbres [2].

IV (fol. 26). *Le premier péché.* Un énorme serpent, la gueule ouverte, est enroulé autour de l'arbre du bien et du mal. Il se tourne vers Ève qui, l'air ingénu, tient de la droite la pomme fatale. Du côté opposé, Adam tendant les mains comme pour demander sa part du fruit défendu.

V (fol. 27). *Le Père éternel reprochant aux coupables leur faute.* Au centre, un arbre; plus loin le globe; le Père éternel nimbé, vêtu d'une ample tunique grise, reprimande Adam, en étendant vers lui l'index de la main droite. Adam agenouillé près de l'arbre, se tourne vers son juge comme surpris; Ève joint les mains en suppliante.

VI (fol. 28). Suite de la scène précédente. Le Père éternel, assis sur le globe bleu, prononce l'arrêt. Adam, une légère ceinture autour des reins, et Ève, couverte de peaux, cherchent à se justifier, le premier en montrant Ève; celle-ci en montrant le serpent, qui rampe à leurs pieds.

VII (fol. 29). *L'expulsion du Paradis.* Adam et Ève s'éloignent pénétrés de douleur. A la porte du Paradis, un ange, muni de quatre ailes éployées et planant légèrement, lève la main gauche, tandis qu'il brandit de la droite une épée dont la lame est entourée de flammes

VIII (fol. 20). *Les travaux d'Adam et d'Ève.* Adam travaille la terre, une bèche à la main; Ève est assise, tenant un enfant dans les bras; elle a pour costume une chemise rouge qui s'arrête au-dessus du genou. A la gauche d'Adam se tient un ange nimbé, à la chevelure blonde, aux ailes rouges puissantes; au-dessous de lui, trois roues de dimensions inégales. Sur les ailes cette note : *rivederla meglio.* Au verso du fol. VII, la même roue est redessinée avec l'inscription : *la rota a due palme tre dita.* Suivent une série de lettres majuscules, sans signification, et les mots *mezzo palmo, tre dita.*

IX (fol. 31). *Le sacrifice de Caïn et d'Abel.* L'autel est dressé en plein champ. Caïn, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge, et chaussé de brodequins, porte une gerbe de blé; Abel est vêtu d'une petite tunique violacée, à larges manches, dont on ne voit que la partie inférieure; elle descend jusqu'au genou; sur le reste du corps, elle est cachée par une sorte de veste bleue; pour chaussure, il porte, comme son frère, des brodequins. Il dépose sur l'autel son offrande, un agneau. Dans les airs, le Père éternel entouré de nuages et la tête légèrement tournée vers Abel. Derrière sa tête, le triangle.

X (fol. 32). *Le meurtre d'Abel.* Celui-ci, un genou en terre, et se soulevant de la gauche, s'efforce, avec la droite, de parer le coup de massue *(clava)* dont Caïn s'apprête à le frapper. Il porte une tunique grisâtre avec un manteau bleu; son frère — le meurtrier — une courte tunique bleue avec un manteau rouge. A droite, un vieillard (Adam), vêtu d'une tunique bleue que recouvre un manteau rouge, et coiffé d'une sorte de turban, lève la gauche au ciel, tout dolent, tandis qu'il s'appuie de la droite sur un bâton. Au fond, deux autels sur lesquels brûlent des feux. Dans les airs, le Père éternel.

XI (fol. 33). *Dieu annonçant à Noé le déluge.* Un vieillard, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rosé, lève les bras vers le ciel. Dans les airs apparaît le bras de Dieu, la main étendue.

XII (fol. 34). *La construction de l'arche.* Deux jeunes gens scient une grosse poutre; un troisième manie la hache. A gauche, sous un baldaquin est assis un vieillard barbu (Noé), qui lève les mains vers les travailleurs. Devant lui, un personnage vêtu d'une ample tunique violacée et d'un très ample manteau jaunâtre.

XIII (fol. 35). *La fin du déluge.* Noé, en compagnie de quatre personnages, se tient près du parapet de l'arche, qui a la forme d'un coffret rectangulaire; il étend la main vers la colombe qui revient portant le rameau d'olivier. Le costume du patriarche se compose d'une tunique verte avec de longues et amples manches et d'un manteau rougeâtre. A l'aide d'une échelle appuyée contre l'arche, un homme vêtu d'une

[1] E. Müntz, *Sources de l'archéologie chrétienne dans les Bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, p. 29-30; cf. *Nuovo bulletino di archeol. crist.*, 1895, p. 112-114; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1897, p. 301-311; *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 1. — [2] « M. Bertaux me fait remarquer, à titre de curiosité, la ressemblance exacte de la *création de la femme* avec la fresque de l'église supérieure d'Assise : le mouvement d'Ève qui prie, à genoux, les mains jointes, est identique; c'est déjà le geste si beau qu'ils répéteront tous à Orviéto, à Bologne, à la Sixtine. »

robe de couleur violacée, avec un manteau bleu, descend sur le sol, où un corbeau dépèce le cadavre d'un bélier ou d'un mouton [1].

XIV (pl. 36). *L'apparition des anges à Abraham.* Un paysage avec une colline au fond. A gauche, devant la porte d'une maison, Abraham agenouillé, étendant les bras vers les trois anges. Le patriarche reconnaissable à sa longue chevelure et à sa longue barbe, porte une tunique jaunâtre et une ample manteau violet.

XV-XVII. Trois compartiments de détruits : *ce ne mancano tre che non si possono vedere punto*

XVIII. *Le sacrifice d'Abraham* (avec l'inscription ISAAC). Abraham — pieds nus — conduit par la main Isaac et se dirige vers la montagne. Il est accompagné de deux serviteurs et d'un âne. Isaac porte sur ses épaules le bois destiné au sacrifice. A gauche, la porte de la maison.

XIX (fol. 38). *Suite de la scène précédente.* Abraham brandit une courte dague contre Isaac agenouillé sur l'autel, nu, la tête inclinée, les mains liées derrière le dos. Du côté opposé, le bélier. A gauche du patriarche dans le haut, l'inscription : ABRAAM [2].

XX (fol. 39). *Isaac bénissant Jacob.* A droite et à gauche, des constructions; dans le haut, à droite, une tache de briques, qui marque une détérioration de la peinture. Le patriarche, assis sur un lit, bénit Jacob amené par Rebecca et qui tend vers lui ses mains recouvertes de gants jaunes. Inscription : ISAAC· IACOB [3].

Suivent, sur les folios 40 à 60, *historie 20 vel secondo ordine sopra i Papi nell' entrar a mano dretta.*

XXI (fol. 40). *L'échelle de Jacob.* Le patriarche est couché endormi. Au-dessus de lui, deux anges gravissent l'échelle. A droite, un jeune homme étendant les mains vers un autel. Inscription : (IA)COB. Note au crayon : *Primo del secondo filare.*

XXII (fol. 41). Un jeune homme, vêtu d'une tunique jaune, est étendu endormi devant un édifice somptueux. Un vieillard debout à côté de lui, l'observe avec attention en étendant le bras par un mouvement énergique. Dans le haut : un demi-cercle bleu contenant le soleil, la lune et dix étoiles.

Suit l'inscription : *Ordine delle storie del Genesi canto (acanto) le putti. Istoria I numero 19. Historie 20 del secondo ordine sopra i Papi nell' entrare a mano dritta.*

XXIII (fol. 42). *Joseph racontant son songe.* A gauche, Jacob assis sur un fauteuil, en dehors d'une cité crénelée. Derrière lui, une femme debout; devant lui Joseph richement vêtu *(tunica polymita)*, levant la droite vers le ciel où l'on aperçoit le soleil, la lune et sept étoiles, et tenant de la gauche une baguette (note au crayon : *mano brasa).* A droite, les onze frères (tous plus grands que Joseph, alors que Benjamin devrait être plus petit) les uns attentifs, les autres agités (fig. 5207).

XXIV (fol. 43). *Joseph et ses frères.* Un groupe de dix hommes dans un paysage, Vers eux s'avance un jeune homme portant sur l'épaule gauche un bâton recourbé auquel est suspendue une besace. Près du nouvel arrivant un chien. La scène est double : dans la partie supérieure trois personnages assis et plusieurs chiens.

XXV (fol. 44). *Joseph descendu dans le puits.* Trois des frères de Joseph le descendent dans le puits, les autres regardent la scène.

XXVI (fol. 45). *Joseph vendu par ses frères.* Trois marchands accompagnés de deux chameaux, remettent aux frères de Joseph l'argent de la vente.

XXVII (fol. 46). *Joseph et la femme de Putiphar.* Une chambre donnant sur la campagne. La femme de Putiphar assise sur son lit et vêtue d'une chemise rouge, arrache à Joseph, qui s'enfuit, son manteau de couleur jaune.

XXVIII (fol. 47). *Joseph en prison.* Joseph est assis au centre, derrière un grillage. A ses côtés, l'échanson et le panetier qui l'écoutent (fig. 5208).

XXIX (fol. 48). *Le songe de Pharaon.* Près du lit du roi, on voit trois vaches grasses couchées; une autre se montre dans le voisinage d'un champ d'épis, alternativement vigoureux ou chétifs, mais on n'en aperçoit que la tête, la partie gauche de la peinture ayant disparu.

XXX (fol. 49). *Moïse et Pharaon.* Celui-ci est assis sur son trône entre deux gardes armés de boucliers ovales, l'un rouge, l'autre bleu. Devant lui, en suppliant, Moïse; plus loin un groupe de cinq personnages aux attitudes résignées (fig. 5209).

XXXI (fol. 50). *Le buisson ardent.* Moïse est agenouillé devant le buisson. Dans les airs, la main de Dieu le Père sortant des nuages. Ce dessin semble n'avoir pas obtenu l'assentiment du réviseur, car celui-ci a écrit au-dessous : *non ci va.*

XXXII (fol. 51). *Moïse et le serpent.* Dans un paysage près d'un arbre, un jeune homme se retire, plein de crainte, devant un long serpent qui s'approche de lui, en lui montrant les dents.

XXXIII (fol. 52). *La rencontre de Moïse et d'Aaron.* Dans un paysage qui se développe au pied d'une montagne élevée, on voit, près d'un arbre, un jeune homme et un vieillard qui se rencontrent et s'embrassent.

XXXIV (fol. 53). *Moïse et Pharaon.* Moïse, d'un coup de sa baguette, fait paraître quatre serpents devant Pharaon assis sur un trône, dans l'attitude de la surprise. Près de Moïse, un mage. A droite, cinq spectateurs.

XXXV (fol. 54). *La plaie des ulcères.* A droite, sous un édicule, Pharaon assis, les mains croisées sur un genou. Près de lui d'un côté, un garde armé d'un bouclier, mais sans casque; de l'autre, Moïse et Aaron qui lui font des remontrances. Au premier plan, deux anges, aux ailes déployées, aux pieds chaussés de sandales, frappent de longues lances deux jeunes gens à moitié nus étendus sur le sol (fig. 5210).

XXXVI (fol. 55). *L'eau changée en sang.* Devant Pharaon, assis sur un trône, Moïse accompagné d'Aaron, change en sang d'un coup de baguette l'eau du Nil. Les gardes du roi sont revêtus d'une armure à écailles.

XXXVII (fol. 56). *La plaie des moucherons.* Pharaon est assis sur son trône; il écarte les bras, surpris et désolé. Moïse (avec l'inscription MOYSES) accompagné d'un vieillard AARON, fait venir les moucherons. Un garde.

XXXVIII (fol. 57). *La peste bovine.* Pharaon est assis sur son trône. Derrière lui un garde. Puis Moïse armé de la verge. Quatre vaches sont étendues sur le sol, à demi cachées par un édicule surmonté d'une coupole. A gauche, on voit un vieillard barbu (fig. 5211).

XXXIX (fol. 58). *La grêle.* La grêle renverse deux hommes. Pharaon paraît consterné. Derrière Moïse, Aaron.

XL (fol. 59). *La plaie des sauterelles.* Cette scène diffère de celle du fol. 56, en ce que Pharaon adresse la parole à Moïse d'un air humble. Aaron lève la droite en détachant l'index et le médium.

XLI (fol. 60). *La mort des premiers nés.* Scène ana-

[1] Il s'agit d'une version apocryphe. La Genèse, en effet, se borne à dire que Noé lâcha un corbeau qui sortit, allant et revenant, jusqu'à ce que les eaux séchassent sur la terre. — [2] Reproduit en dimensions microscopiques dans Séroux d'Agincourt. *Histoire de la décadence de l'art,* Peintures, pl. XLVI. — [3] Même que la note précédente.

logue à celle du fol. 54. Elle en diffère en ce que Moïse, accompagné d'Aaron, ne s'adresse plus à Pharaon, mais chemine à travers la campagne, tenant de la main droite la baguette magique. Dans le bas on lit cette note : *Primo filaro a mano destra il primo* [1].

E. Müntz estime que, sans remonter aussi haut que les portraits des papes qui leur faisaient naguère cortège, ces peintures paraissent antérieures à l'an mille et les exemples que nous avons donné sont faits pour justifier cette opinion. Il faut signaler principalement le costume, si pittoresque, des gardes de Pharaon (d'ordinaire représentés imberbes). Ceux du fol. 49 ont le cou nu; une chlamyde, nouée sur la poitrine, retombe sur le dos; le torse et les bras sont protégés par une tunique courte, serrée à la ceinture, qui laisse les jambes nues. Le bras gauche porte un bouclier arrondi.

Ce costume est à rapprocher de celui des guerriers figurés sur le célèbre rouleau de Josué. Seule la coiffure diffère : dans les fresques de Saint-Paul-hors-les-murs, elle se compose d'un casque analogue au *pétase* de Mercure, que l'on voit dans le manuscrit de l'*Iliade* conservé à l'Ambrosienne de Milan; dans le rouleau de Josué, au contraire, le casque descend jusqu'à la nuque. Le fol. 57, nous montre un garde armé de pied en cap : sur la tête un casque dont les brides recouvrent le menton, sur la poitrine une armure enrichie d'écailles.

V. Pentateuque d'Ashburnam. — (Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ashburnam.) Ce manuscrit nous offre treize grandes miniatures consacrées à la Genèse, dont nous avons déjà fait connaître sommairement le sujet. — (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2971-2972, pl. hors texte « le Déluge », et t. III, col. 874 et pl. hors texte « Adam et Ève ».)

Nous ne pouvons terminer cette notice sans exprimer le désir de voir enfin entreprendre la reproduction des monuments qui y sont décrits. La photographie ou quelqu'une des inventions récentes permettrait de reproduire chaque miniature dans l'état actuel et un croquis au trait sur papier calque, superposé à la reproduction en éclaircirait les détails. Nous ne doutons pas que cette entreprise qu'on pourrait rendre peu onéreuse, n'apporterait un secours décisif à l'histoire des origines de l'art chrétien. Les maîtres de la Renaissance, les primitifs et les artisans du moyen âge se sont inspirés de ces peintures, on l'a vu à Saint-Marc et à Sainte-Marie-Majeure, peut-être en reconnaîtra-t-on ailleurs d'autres manifestations.

H. Leclercq.

GENÈVE. — I. La ville. II. Le catalogue dit de Saint-Pierre. III. Fondation du diocèse. IV. La liste épiscopale. V. La cathédrale. VI. Dédicace de la cathédrale. VII. Épigraphie. VIII. Gemmes. IX. Bijoux barbares. X. Lampes. XI. Anneaux. XII. Bibliographie.

I. La ville. — Dès le temps de César, on connaît l'existence d'une localité située dans le territoire des Allobroges et portant le nom de *Genava*, simple *vicus* [2] et non colonie romaine comme on l'a cru à tort [3]. Les inscriptions nous font connaître quelques-uns de ses magistrats; ce sont, à part les édiles, des Viennois [4]. L'heureuse situation du *vicus* amena, sans trop de retard, sa prospérité et son développement. De bonne heure il s'y trouva un corps de bateliers : *corpus ratiariorum superiorum* [5], en outre, les fouilles exécutées sur différents emplacements ont généralement fait sortir de terre des objets assez nombreux et assez variés pour qu'il soit permis d'en induire la présence d'une population adonnée à un commerce fructueux [6].

Aux environs de l'année 400, Genève obtint son administration municipale indépendante. Dans la *Notitia Galliarum* nous voyons mentionner la *Provincia Viennensis* et, dans celle-ci, tout de suite après la métropole qui est Vienne, vient la *civitas Genavensium*. Son importance lui valait donc, dès cette époque, de prendre le premier rang parmi les villes de la province; cependant nous sommes, en ce qui concerne cette cité naissante, réduits à des indications fort sommaires.

Quatre manuscrits de la *Notitia* mentionnent une restauration de la ville due au roi Gondebaud : *Civitas Genavensium quæ nunc Geneva a Gundebado rege Burgundionum restaurata*. A cette indication s'ajoute un indice archéologique qui la corrobore; c'est un fragment d'inscription (fig. 5212) ainsi conçue [7] :

*Gund*OBADVS REX CLEMENTISS*imus*
EMOLVMENTO PROPRI*O*
SPATIO MVLT*ip*LICAT*o*

Ce texte suppose des travaux d'agrandissement exécutés aux frais du roi en faveur de la cité. (Les lettres gardent quelques traces de vermillon).

La *Notitia* vient de nous apprendre qu'au v[e] siècle *Genava* avait changé son nom contre celui de *Geneva*. Sur ce point, les inscriptions sont d'accord avec les textes classiques. La *Chronique* de Marius d'Avenches donne *Genava* [8]; l'*Itinéraire d'Antonin* hésite entre *Genava ou Genaba* [9]; la *Table de Peutinger* préfère *Gennava* [10], la *Notitia Galliarum* en est encore à *Civitas Genavensium* [11], tandis que Grégoire de Tours écrit *Genavensis urbs* sans se priver d'écrire *Januba* et *Jenunuba* [12] alors que le pseudo-Frédégaire connaît et emploie *Genava* et *Jenua*. Dans le *Cosmographe de Ravenne* et dans la Vie des Pères du Jura, comme dans une lettre du pape Symmaque datée du 6 novembre 513 et la signature de l'évêque Maxime au concile d'Epaone, en 517, on a *Genua, Genuensis*. En sorte qu'on peut dire que si *Geneva* a prévalu cette forme a néanmoins été rare. Quant à *Gebenna* et *Gebennæ*, on ne les trouve que dans des textes plus récents [13].

II. Le catalogue dit de Saint-Pierre. — En 1759 parurent à Nancy des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne* dont l'auteur, Besson, avait des principes

[1] La planche XLVI de d'Agincourt reproduit six épisodes de l'histoire de Moïse, ce sont : la mort des premiers-nés, Moïse et Aaron devant Pharaon (deux compartiments), Moïse, La Peste (n. XXXVIII), Moïse et Aaron devant Pharaon qui secoue son manteau, Moïse et Aaron devant FARAON aux pieds duquel est agenouillé un enfant. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2606, 2607, 2611. — [3] D'après une interprétation erronée d'un texte publié par J. Spon, *Histoire de Genève*, 1730, t. II, p. 380. — [4] Cf. Fazy, *Genève sous la domination romaine*, dans *Mémoires de l'Institut national genevois*, 1869, t. XII, p. 60; Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 328; Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1879, t. XX, p. 1-97; 1888, t. XX, p. 454-483. — [5] *Corp. inscrip. lat.*, t. XII, n. 2597. — [6] H. Fazy, *Notes sur les antiquités romaines découvertes dans les tranchées*, dans *Mém. et doc.*, t. XI, p. 525; t. XII, p. 308. — [7] Jadis sur la porte de Bourg-de-Four (Spon); enchâssée, à une quinzaine de pieds de hauteur dans la face extérieure de l'arcade de Bourg-du-Four (Mallet), entrée au musée en 1840. Deux fragments, J. Spon, *Histoire de Genève* 1680, n. 1; Ed. Mallet, *L'inscription de Gondebaud à Genève*, dans *Mém. et doc.*, 1845, t. IV, p. 305-310 et pl. II; Blavignac, *Histoire de l'architecture*, 1853, pl. XLI, fig. 1; H. Fazy, *Catalogue du musée cantonal d'archéologie de Genève*, 1863, n. 31; Binding, *Geschichte des burgund.-römanischen Königreichs*, 1868, p. 157 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2643; E. Egli, *Die christlichen Inschriften der Schweiz*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1895, t. XXIV, p. 16, n. 11, pl. II, n. 11. — [8] Edit. Mommsen, p. 237. — [9] Desjardins, *Geographie historique de la Gaule*, t. IV, p. 45. — [10] *Ibid.* t. IV, p. 153. — [11] Edit. Mommsen, p. 600. — [12] *Histor. Francor.*, l. IV., c. XXXI; *Vitæ Patrum*, I, 5; VIII, 6. — [13] M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI[e] siècle*, in-8°, Paris, 1906, p. 45-47.

critiques peu arrêtés. « J'ai hésité, dit-il, si je ne supprimerais point plusieurs évêques dont l'existence ne m'est pas bien constatée, quoique je les trouve dans les catalogues et mémoires manuscrits sur lesquels je travaille et rangés pour quelques-uns dans un ordre différent : je me suis déterminé à ne point m'écarter de la tradition de notre Église. » Mais il ne tarda pas à s'en repentir : « J'ajoute ici, dit-il encore, ce qui est rapporté dans un autre catalogue de ces premiers évêques auquel je ne me suis conformé qu'autant qu'il se rapportait à mes autres mémoires : saintNazaire est le premier; suivent saints Paracode, Domnellus, Pellegrin et Higinus qu'on dit envoyé à Genève par le pape Sixte Ier, Fronze qui avant sa conversion avait été prêtre d'Apollon... » Tout ceci fut admis comme historique, on se fut fait scrupule non seulement de soulever un doute, mais de paraître le soulever. Il y a peu d'années, on brodait encore les plus touchantes fantaisies sur ce thème immuable. L'église Saint-Pierre avait succédé au temple païen que desservait Fronze, grand prêtre d'Apollon qui « désertant ses autels se rangea sous la bannière du Christ [1]. »

La source de ces sornettes et de beaucoup d'autres coule à pleins bords dans une *Historia Genevrina*, tantisme, chassé d'Angleterre et réfugié en Hollande furent la source à laquelle s'alimenta ce qui fut dès lors qualifié de « tradition vénérable de l'Église de Genève». Une voix s'était élevée cependant [3], pour demander que les contes de Grégoire Leti fussent considérés comme un chapitre de Don Quichotte, on n'en fit aucun cas et l'histoire fit son chemin jusqu'à nos jours.

Il existe une autre source nommée « le catalogue de Saint-Pierre », au sujet duquel Bonivard s'exprime en ces termes : « Quand les evesques chrestiens ont commencé a estre en Geneve ie nay trouve fors au derriere d'une vieille Bible escripte à la main que Messieurs de Geneve mont communique en laquelle est le cataloge de tous les evesques de Geneve et au commencement se trouve comme ils sont provenuz et comme se sont entretenuz du temps des desolations faictes par les barbares. Auquel escript me fait adiouster foy que jentendz que lescripvant nestoit longtenps après les dictes desolations car son lengage le rendt manifeste quest ung latin si gothique que me suis rompu la teste plus de trois iours pour en scavoir tirer le sens. [4] »

Ce catalogue épiscopal se lisait, croit-on, à la fin d'un manuscrit désigné sous le nom de *Bible de l'évêque Frédéric* [5]; visible en 1562, il semble avoir existé

5212. — Inscription du roi Gondebaud.
D'après *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft in Zurich*, 1895, t. XXIV, pl. II, n. 11.

parue en 1686, sous le nom d'un italien apostat nommé Grégoire Leti. Celui-ci n'a rien ignoré du sujet qu'il traitait, d'autant qu'il suppléait à tout ce qui n'existait pas grâce aux ressources d'une imagination inépuisable. C'est ainsi qu'on voit Denis l'Aréopagite prêchant à Genève sous Domitien; les prêtres d'Apollon se fâchent, le préfet invite Denis à décamper, ce qu'il fait après avoir installé son suppléant Paracode. Un peu plus tard Pelegrin, allant de Rome à Paris, s'arrête à Genève, convertit Fronze et se remet en route. A la paix de l'Église, les Genevois ont le choix entre deux évêques Cassien et Salvien et, pour les mettre d'accord, le pape Sylvestre en nomme un troisième, l'anglais Eleuthère qui n'a qu'à se montrer pour convertir le préfet et transformer en église le temple d'Apollon. Ces contes, et combien d'autres, Leti se défend de les avoir inventés, il les a lus dans certain manuscrit trouvé dans une oubliette du château de Prangins, manuscrit qui n'est lui-même que la copie d'un ouvrage remontant au règne de Charlemagne. Tout ceci n'était qu'une grossière supercherie [2], elle fut accueillie avec mieux que de l'indulgence, avec faveur, et les mensonges d'un italien, passé au protes-

encore en 1675 [6], il manquait sûrement en 1713 [7]. Dès lors on n'en sait rien que ce que Bonivard est parvenu à y entendre et on a vu qu'il avait été fort embarrassé. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'il a cru ou su lire :

Genevensis Ecclesia ab apostolis discipulis apostolorum Paracodo ac Dionysio fundata, Viennen. episcopis, suo tempore gloriosissima effulsit. Deinde procedentibus temporibus cœperunt dignitate in illa sublata sacerdotali gratia in contemptum eam indisciplinati populi habere; sed in concilio Taurinensi res melius deducta est, licet non superiori gratia, tamen maiore quam superiori tempore dignitate restituta est. Que cum sit in iugis Viennensis provincie sita ad eamdem tandem pervenerunt omnia oppida quæ ex una parte per Alpes Cœticas usque ad Alpes Graias pertendunt. Que cum barbarica vastatione populata fuissent et episcopis suis destituta, vagantes populi partes, occasione accepta, recreatis episcopis, cepit deleri supradicta Ecclesia, ut sub iure alterius provincie quedam ex hiis fierent. Unde etiam episcopus Alpium Graiarum Clariacensis [= Tarantasiensis] aliquid potuit. Que provincia sine dubio alpina in provincia viennense concluditur. Que caput est septem provinciarum; oppidum enim Clariatense absque ulla

[1] Fleury, *Histoire de l'Église de Genève*, 1880, t. I, p. 8-24; Gosse, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 1893, p. 15-16. — [2] Baulacre, dans *Journal helvétique*, décembre 1748; *Œuvres hist.*, t. I, p. 301-306; Ruchat, dans *Journal helvétique*, 17 janvier 1749. — [3] Baulacre, dans *Journal helvétique*, décembre 1745; *Œuvres*, t. I, p. 237. — [4] Bonivard *Les Chroniques de Genève*, édit. G. Revilliod, 1867, p. 64-65. — [5] Gauthier, *Histoire de Genève*, 1896, t. I, p. 45; Sénébier, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de la ville et république de Genève*, 1779, p. 51-60. — [6] Blavignac, *Études sur Genève*, 1872, p. 187-188. — [7] Mallet, dans *Mém. et doc.*, t. I, p. 224.

dubietate primum episcopum a sancto Clarente | = Florente] Viennensi episcopo accepit qui primus tota supradicta iuga ad fidem Christi convertit.

Ce texte a été influencé par un recueil connu sous le nom de « Faux privilèges de l'Église de Vienne » et suffisamment disqualifié pour jeter la déconsidération sur tout ce qui s'y trouve apparenté [1]. Le prologue cité utilise le document intitulé (*epistola Nicolai Adani*, ce qui nous amène sous l'épiscopat de Adon de Vienne, au IXe siècle, et même plus tard puisque la collection des « Faux privilèges » n'a reçu sa forme définitive qu'après 1060 [2].

Si nous passons à la liste épiscopale qu'a publié E. Mallet d'après Bonivard et le feuillet disparu nous lisons ceci (dans le texte de Revilliod) :

Genevensis Ecclesia adiscipulis apostolorum Paracodo et Dionisio fundata, Viennensibus episcopis [3].

1 Diogenus
2 Dominus
3 Salvianus
4 Cassianus
5 Eleutherius
6 Gregorius
7 Theolastus
8 Frater
9 Pallascus
10 Maximus
11 Papolus
12 Gregorius
13 Nicerius
14 Rusticus
15 Patricius
16 Hugo
17 Andreas
18 Papolus
19 Robertus
20 Aridanus
21 Egoaldus
22 Albo
23 Hupertus
24 Eucherius
25 Gubertus
26 Renembertus
27 Leutherius
28 Gosbertus annis XVIII
29 Apradus LIII
30 Domitianus
31 Boso XVIII et m. V

Insequenter :

32 Anseguinus
33 Apradus
34 Bernardus
35 Riculfus
36 Frando

Bonivard observe justement à propos du mot *Insequenter* : « Nous fault presumer que les noms dessus escriptz ilz furent mis par le premier aucteur, et depuis daultres qui sont survenuz y ont adioustés iusques a notre temps [4]. » L'évêque Angésise monta sur le siège de Genève en 877. Optandus lui succéda en 881. Bernard en 892; on peut donc admettre que la liste fut arrêtée sous Boson vers le dernier quart du IXe siècle, l'auteur pouvait avoir devant les yeux un document plus ancien, mais telle que nous la possédons la liste contient un certain nombre de noms inconnus, elle en présente d'autres malaisément reconnaissables et elle passe sous silence des évêques dont l'existence est certaine.

III. Fondation du diocèse. — Un bréviaire genevois du XIIIe siècle [5] accueille le martyr saint Nazaire, sans paraître lui accorder une grande importance; en 1603, le saint évêque de Genève, François de Sales, trouve Nazaire fort délaissé et le tire d'une sorte d'oubli, mais n'accorde toutefois que le rite double aux « sainctz Nazaire et Celse desquelz s. Nazaire allant d'Italie à Trèves et demeurant quelque temps en la cité de Genève y convertit plusieurs à la foy, entre autres Celse, jeune citoyen de Genève qui fut depuis compagnon de son martyre [6] ». Il n'est pas question d'épiscopat; mais à la fin du même siècle, un successeur de François de Sales, Jean d'Arenthon, mort en 1695, fonde un service annuel dans la cathédrale d'Annecy, le jour « de saint Nazaire, premier évêque de Genève [7]. Comme dans les actes de Nazaire et Celse il est dit du premier qu'il passa une seule nuit dans la ville, il faut avouer que son apostolat et son épiscopat durèrent peu : *Manserunt autem nocte illa intus in civitate Gennoia et crastina die surgens itineri se dedit* [8]. On vient de lire *Gennoia*, plus loin les mêmes actes nous disent que Nazaire était *civis genuensis*, ce qui de tout temps a voulu dire Gênes en Italie. Il y a donc eu erreur c'est à Gênes et non à Genève que Nazaire passa une nuit.

D'ailleurs cet évêque Nazaire ouvre une liste épiscopale imaginaire, car son nom manque absolument dans celle que nous avons transcrite, tout comme Paracode lui-même le compagnon de l'Aréopagite. La préface du catalogue dit de Saint-Pierre nous dit que *Genevensis Ecclesia ab apostolis discipulis apostolorum Paracode et Dionysio fondata Viennensibus episcopis*. Les évêques de Vienne Denis et Paracode appartiennent au IVe siècle, Paracode était mort en 374, on peut donc supposer que c'est vers 350 que Denis songea à fonder l'église de Genève et à organiser sa communauté. Entre cette date probable et celle de 400, vers laquelle on rencontre le premier titulaire historique du siège de Genève, Isaac, l'écart n'est pas très considérable et on peut admettre que pendant la seconde moitié du IVe siècle, les évêques Denis et Paracode s'occupèrent de trouver un titulaire qui dépendit directement de Vienne; état de choses que consacrait officiellement une lettre de saint Léon, en 450.

Le diocèse eut probablement dès l'origine, du moins dès l'annexion du pays de Nyon, les limites qu'il garda durant tout le haut moyen âge. Une inscription de basse époque laisse entendre que sous les rois burgondes, le diocèse s'étendit jusqu'à Soleure : *Acta sunt regnante Domitiano Genevensi quo tempore etiam castrum Solodorense episcopatui Genevensi subditum erat* [9]. Ce sentiment ne paraît pas fondé. Dès 517, en tous cas, la cité des Helvètes a son siège épiscopal à Windisch, et Soleure en relève sans aucun doute. Pour les temps antérieurs, rien ne nous fait présumer que les rives de l'Aar dépendissent, au spirituel, de l'*episcopus Ecclesiæ Genavensium*. La tradition, dont le texte épigraphique cité plus haut atteste l'existence sans en garantir la valeur, se fonde apparemment sur les actes génevois de saint Victor. Il y est dit non pas que Soleure appartenait au diocèse de Genève, mais que le corps de saint Victor fut apporté de Soleure à Genève grâce aux soins de Domitien, évêque de cette dernière ville [10].

IV. La liste épiscopale. — Dans la liste de Saint-Pierre nous pouvons élaguer quelques noms. Les n. 1 et 2 sont un emprunt fait à la liste de Grenoble; afin de dérouter on a interverti les noms qui s'y lisent : *Dominus* et *Diogenes*. Le n. 3 dans lequel L. Duchesne propose de faire *Salonius* avec *Salvianus* est un expédient gratuit lorsqu'on voit ce qui va suivre. Sur trente noms qui se déroulent depuis *Cassianus* jusqu'à *Anseginus* en 877, quatre seulement, outre celui d'Anségise peuvent se réclamer d'attestations historiques, indépendantes de la liste. Les n. 13 et 14, *Rusticus* et *Patricius* ne sont probablement pas, l'un d'eux au

[1] *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 90-100, n. 7, 16, 17, 18, 22. — [2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. I, p. 173-179. — [3] Ce titre omis par Mallet se trouve dans J. Spon. — [4] Bonivard, *Chroniques*, p. 68 — [5] Bibl. nat., lat. *16307*; cf. *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne*, 1903, t. XXVI, p. 63. — [6] C. A. de Sales, *Vie du bienheureux François de Sales*, 1634, l. V, p. 310. — [7] F. Savio, *La leggenda dei santi Nazario e Celso*, dans *Ambrosiana*, in-4°, Milano, 1897, p. 49. — [8] Ms. des archives d'Annecy, cité par P. Gave, dans *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne*, 1900, t. XXIII, p. 7-8. — [9] Simmler, *De republica Helvetiorum*, t. I, p. 109 : cf. Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, t. I, p. 44. — [10] La bulle *Alma Mater* de Sixte IV relative aux reliques de S. Victor dit à son tour : *per episcopum Gebenensem tunc loci ordinarium;* elle concorde donc avec l'inscription. Mais il est évident, encore ici, que ce document atteste l'existence d'une tradition au XVe siècle, sans en changer la valeur. *Acta sanct.*, septembre t. VIII, p. 279; M. Besson, *Recherches sur les origines*, 1906, p. 60-61.

moins, des noms d'évêques de Genève. Après le 33e, *Anseginus* on trouve encore le 34e *Apradus* qui n'est autre que *Optandus* et le 37e *Frando* qu'il faut lire *Franco*.

Voici la série épiscopale fondée sur des textes certains :

Isaac. Manque au catalogue; ce qui vaut mieux, il est mentionné par saint Eucher dans le prologue de la passion des martyrs d'Agaune, comme contemporain de Théodore, évêque d'Octodurum, mais son cadet. Comme Théodore mourut en 397, on peut placer l'épiscopat d'Isaac vers 400.

Salonius. Manque au catalogue, à moins d'en faire Salvianus. Fils de saint Eucher de Lyon, on le voit évêque dès l'année 440, date à laquelle Salvien lui adresse une lettre (ep. IX), à l'occasion du livre *Ad Ecclesiam* paru depuis peu de temps. Salonius assiste aux conciles d'Orange et de Vaison, en 441 et 442; en 450, il écrit à saint Léon en même temps que ses deux collègues Ceretius de Grenoble et Veranus de Vence. Plus tard, on le retrouve au concile d'Arles à l'occasion de l'abbaye de Lérins. Il est inscrit au martyrologe hiéronymien, 28 septembre.

Theoplastus. Il semble que c'est à lui que soit adressée une lettre de Sidoine (l. VI, n. 5); le catalogue donne sous le n. 6 un *Teolastus* dont le nom rare aura sans doute résisté aux essais de déformation.

Domitianus figure avec Gratus d'Aoste et Protasius d'Octodure, dans un récit de translation ajouté après coup à la passion des martyrs d'Agaune. L'événement eut lieu dans la seconde moitié du Ve siècle; la date est incertaine, de façon qu'on pourrait intervertir les rangs entre Théoplaste et Domitien.

Maximus. Saint Nizier de Lyon naquit en 513; cette année même son père Florentinus fut élu évêque de Genève, mais il refusa. C'est alors sans doute, que fut élu Maxime qu'on voit siéger parmi les évêques au concile d'Epaone, en 517, et au concile de Lyon tenu entre 518 et 523.

Pappulus se fait représenter, en 549, au concile d'Orléans. Nous retrouverons bientôt un autre évêque nommé Pappulus; entre eux deux le catalogue insère sept noms et il omet les trois seuls noms certains qu'on va transcrire :

Salonius II siège au concile de Lyon, en 570 et, en 573, à celui de Paris.

Cariatto. Celui-ci était *spatharius* du roi Gontran; il reçut, en récompense de services politiques le siège de Genève, en 584. On le voit siéger aux conciles de Valence, en 584 et de Mâcon en 585.

Abellenus. Mentionné par Jonas, dans la vie de saint Eustase de Luxueil, à propos d'un concile tenu à Mâcon vers 620.

Pappulus II siège, en 650, au concile de Chalon-sur-Saône.

Altadus signa, en 833, la charte d'Aldric de Sens pour saint Remi. Son nom figure en outre au bas d'un diplôme impérial de l'année 838, pour l'évêque Aldric du Mans.

Ansegisus signa, en 877, au décret du concile de Ravenne relatif à Flavigny. On a encore son épitaphe :

Non meritis precor ut v||eniam tribuas, miserator;
prævaleat pietas, qu||od rogitat famulus.
Et quicumque legit||consors sit regna polorum
simque suis precibus f||ultus ubique bonis.
Adsit almificus Victor||Vincentius, Ursus,
perpetuis valeam||suppliciis erui.
Ansegisus eram p||raesul Genevæ civitati:
sis memor ipse mei,||sit Dominusque tui.

V. La cathédrale. — S'il existait un évêque à Genève vers l'an 400, comme il ne célébrait pas le culte en plein air, il faut admettre l'existence d'une *cathedra* et d'une *ecclesia ubi sedebat episcopus*. On a proposé pour ce titre l'église de Saint-Victor; on ne l'a pas prouvé et comme la construction de Saint-Victor n'est guère antérieure à l'an 500, le cas est si clair qu'il ne souffre pas discussion.

Une autre église revendique le titre épiscopal avec plus de vraisemblance. Dans la XXVIIIe des lettres de saint Avit à Sigismond, on lit ces mots : *De peculiaris patroni vestri apostoli festis expectationi nostræ properatis*, il semble que Saint-Pierre soit ici désigné sous

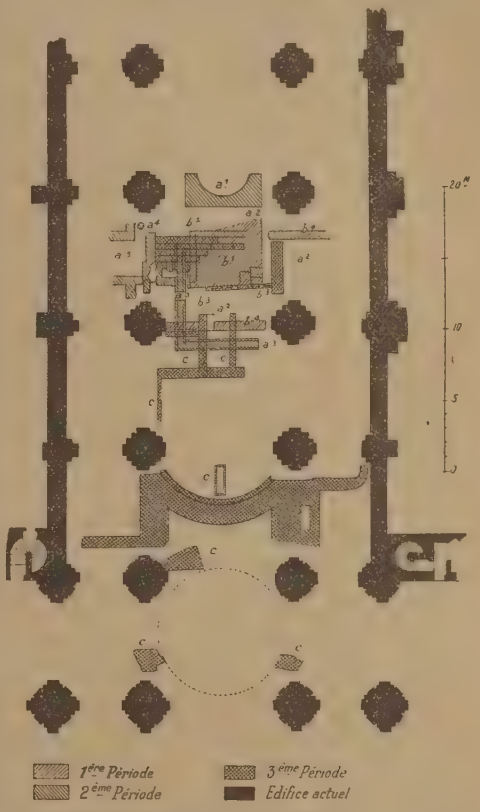

a 1. Ancienne abside, plus probablement : Exède (voir ce mot).
a 2. Emplacement bétonné.
a 3. Canal en ciment.
a 4. Base de colonne.
a 5. Mosaïque et restes de murailles.
b 1. Mortier.
b 3. Mortaises de poutres ou de pilastres.
b 4. Restes de murailles.
c. Époque postérieure.

5213. — Fouilles à Saint-Pierre de Genève. D'après *Die christlichen Denkmäler der ersten Jahrthausend in der Schweitz*, dans *Studien über christliché Denkmäler*, Leipzig, 1907, 4e partie, pl. I.

ce vocable l' « apôtre ». Il serait donc le titulaire d'un édifice religieux que nous trouvons désigné sous le nom de *basilica*. Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier le sens précis de ce terme qu'on rencontre employé pour désigner tantôt une grande église, tantôt une petite chapelle, un oratoire dédié aux martyrs, tantôt un simple autel. Dans une homélie dont nous parlerons plus loin nous lisons ce titre : *dicta in dedicatione basilicæ*, titre qui n'a pu être transcrit après le VIe siècle, puisque le manuscrit est de cette

époque et qui semble bien appartenir au vocabulaire personnel de saint Avit qui, dans salettre LI^e, s'exprime dans les mêmes termes touchant l'*homilia quamnuper ad populum Lugdunensem in dedicatione basilicæ*.

Quoiqu'il en soit de ce détail, on possède une lettre adressée par le roi Sigismond au pape Symmaque qui porte, dans le manuscrit de Lyon le titre suivant : *Epistola ab Avito episcopo dictata sub nomine domni Sigismondi ad Symmachum papa Urbis*. Le diacre Julien emporta la lettre par laquelle le prince rappelait des concessions des reliques antérieures : *dum sacra reliquiarum pignora quibus per me Galliam vestram spiritali remuneratione ditastis, negare petentibus non præsumo, me quoque sanctorum patrocinia postulare ad irriguum vestri apostolatus fontem necesse est;* cette fois, il demande des reliques de saint Pierre : *ut supra speravimus ambienda nobis venerabilium reliquiarum conferte præsidia quarum cultu et beatissimum Petrum in virtute et vos semper habere mereamur in munere.* Ces reliques étaient destinées à une église et la lettre a dû être écrite et envoyée entre 510 et le mois de juillet 514, date de la mort du destinataire. Avit appuie la requête de Sigismond et fait observer que contrairement à son père Gondebaud, qui persista dans l'erreur tout en la reconnaissant telle, le roi Sigismond *adhuc de regibus solus est quem in bonum transisse non pudeat.*

Le prince dont Avit fait l'éloge en ces termes avait, entre autres bienfaits, bâti à grands frais dans sa capitale une église pour la consécration de laquelle il sollicitait des reliques : *basilicam legis nostræ in urbe quæ regni sui caput est quantum ad externam ad pauperlatem pertinet, magno sumptu, quodque de potentibus rarum est, maximo construxit adfectu..., ceterum ille ptissima utilitate decernet quod cum omnis civitas vestra recte una dicatur ecclesia, juste pro cœlo habetur quidquid de sacro terræ vel pulvere miseritis.* Du vivant de Symmaque, la capitale de Sigismond était Genève, et ce prince y avait bâti une église dédiée à saint Pierre.

Les fouilles (fig. 5213) ont révélé de nombreux débris antérieurs à la cathédrale actuelle. Une première couche, la plus profonde, porte à l'époque romaine, une deuxième atteste l'existence d'une église en bois, une troisième qui lui succéda et qui était en pierre. On sait le sort à peu près immanquable des églises en bois, l'incendie les consumait sans trop longtemps attendre. Précisément une homélie de saint Avit signale un incendie survenu à Genève, qui détruisit une église; en sorte qu'on a bien quelque motif de penser que ce fut cette église qui remplaça l'édifice élevé par Sigismond.

L'attribution de cette construction au roi Gontran n'est guère soutenable. Ce prince a pu embellir, enrichir l'église déjà bâtie et obtenir cette brève mention dans l'obituaire à raison de ses bienfaits : *VII kal. aprilis obiit rex Gondrandus pro cuius anniversario XX s.* Rien n'autorise à penser et encore moins à dire que Gontran ait bâti l'église dont on a retrouvé les traces principales : baptistère, abside, ambon, autel *schola cantorum*, etc.

De la première basilique, construite en bois probablement sous le règne de Gondebaud, peut-être entre 517 et 522, on a retrouvé un vestige : un parpaing de maçonnerie, comme ceux qui portent encore nos pans de bois, offrait une rainure de 0 m. 05 de largeur, sur 0 m. 10 de profondeur creusée dans la pierre, laquelle présentait tous les 0 m. 65 un enfoncement quadrangulaire de 0 m. 14 : traces des planches et des poteaux d'un pan de bois.

La basilique édifiée sous le roi Sigismond, comportait une abside de huit mètres de diamètre, au fond de laquelle a été retrouvée la base d'un autel; l'intérieur était garni d'une banquette sur le pourtour. Sous le sol de cette abside fut découvert un tombeau contenant le corps d'un ecclésiastique, qu'on présuma être celui de l'évêque Cariatto (584). Ce corps était dans un état de conservation parfaite et, à en juger sur l'apparence, tel qu'au jour de l'inhumation; le vêtement extérieur apparut dans toute l'intensité de sa couleur violette, mais après quelques minutes écoulées, celle-ci fit place à une teinte brun roux. Quant on toucha au cadavre, tout s'affaissa et tomba en poussière. Heureusement on avait eu la précaution et le loisir d'examiner les trois ou quatre vêtements superposés. Le vêtement de dessus, en soie d'origine orientale, sans aucun doute, descendait sous les genoux et était orné de galons semés d'ornements qui rappellent par leurs dessins les galons de la chasuble de saint Thomas de Cantorbery conservée à Tournai, et mieux encore les ornements des étoffes de soie brochée des V^e et VI^e siècles trouvées à Akhmîn (voir ce mot).

La construction de l'abside offrait d'intéressantes particularités. Des murs présentaient au dehors un réseau saillant en mortier rouge destiné à la fois à la décoration et au rejointoyage des pierres; cette ornementation réticulée qu'on retrouve à Saint-Pierre de Mouillères, à Arles, rappelle encore les ouvrages de charpenterie et elle est caractéristique de l'époque. Un autre mur peu élevé était maçonné à l'aide de grandes amphores d'après la méthode adoptée pour la coupole de Saint-Vital à Ravenne. Ce mur semble n'avoir pas dû supporter une grande charge, peut-être seulement les ambons; mais en ce cas la nef centrale de la basilique aurait été presque entièrement réservée au clergé. L'entrée du sanctuaire est marquée par des degrés dont l'un est fait d'une dalle ayant servi plus anciennement à recouvrir une tombe. Elle offre une date peu lisible, mais qu'on est à peu près d'accord pour fixer à l'année 505. Rien ne permet de dire que cette dalle ait servi de gradin dès l'époque de la construction de la basilique, elle a pu n'être apportée à cette place que par suite de réparations exécutées à une époque postérieure.

Dans son ensemble la basilique du roi Sigismond comportait une abside et deux absidioles, elle mesurait vingt mètres sur vingt et un mètres; un baptistère rond lui était presque accolé.

VI. — Dédicace de la cathédrale. — La bibliothèque nationale possède un manuscrit sur papyrus contenant des lettres et des homélies de saint Avit, de Vienne, dont la transcription remonte au VI^e siècle. Le ms. *8913* du fonds latin contenait quatorze feuillets plus ou moins mutilés, et le ms. *8914* du même fonds, une trentaine de lambeaux ayant appartenu à des feuillets disparus. Tous ces feuillets sont mentionnés par Dom Ruinart en 1689 [1], par Mabillon en 1704 [2], et par Dom Tassin et Dom Toustain en 1754 [3]. Auparavant, le P. Sirmond avait pu les étudier dans la bibliothèque du président de Thou, copia quelques passages qui prirent place dans son édition de saint Avit. A son tour, Jérôme Bignon les vit et les copia chez de Thou et sa copie, revisée par Bigot, tomba aux mains de Baluze, à la mort duquel elle entra à la bibliothèque du Roi (1719) [4]. Les unes et les autres n'avaient eu entre les mains rien de plus que les quatorze feuillets du ms. *8913*. En 1866, fut découvert un nouveau feuillet admirablement conservé dans le ms. lat. *11859*.

Le recto du nouveau feuillet est à peu près entière-

[1] *Acta martyrum sincera*, 1731, p. 238, col. 2 : *Has autem schedas quæ in Bibliotheca regia modo asservantur, vivente adhuc Avito, aut saltum paullo post ipsius obitum scriptas fuisse affirmant qui eas inspexerunt viri peritissimi.* — [2] *Librorum de re diplomatica supplementum*, p. 10 : *Duo codices, unus bibliothecæ regiæ, Aviti homilias continens.* — [3] *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 422 : ...[le] célèbre manuscrit de saint Avit, en papier d'Égypte, de la bibliothèque du roi. — [4] Bibliothèque nationale, Fonds Baluze, col. CCXCVIII, fol. 71-78.

ment occupé par la fin d'une homélie qui dut être prononcée à la fondation d'un établissement religieux et charitable. Vient ensuite un titre ainsi conçu : ☧ *Dicta in dedicatione basilicæ quam Maximus episcopus in Janavin[sis] urbis oppido condedit [in agro ad senestrum] distructo inibi fano.* C'est donc le discours prononcé par saint Avit à la dédicace de la basilique élevée par l'évêque Maxime son ami, sous le règne de Sigismond, entre les dates extrêmes 513 et 516 ou 517. Avit rappelle une fête qui avait eu un grand retentissement dans le royaume burgonde, la consécration du monastère d'Agaune (voir ce mot), puis il se félicite des progrès de la vraie religion et de l'affaiblissement de l'hérésie arienne. La cérémonie à laquelle il prend part lui cause un surcroît de bonheur. Quoi de plus heureux que la transformation d'un temple païen en basilique chrétienne? Les martyrs prennent la place usurpée par les idoles. D'une semence de mort sont sortis des fruits de vie. C'est déjà beaucoup de détruire un poison; c'est beaucoup plus de le changer en remède. Les épines sauvages vont se métamorphoser en fleurs aux plus belles couleurs et aux plus suaves parfums. Qu'importe s'il y avait là un affreux buisson dont personne ne pouvait s'approcher sans être blessé? Désormais on n'y apercevra plus que les roses les plus délicates.

La page se termine par les premiers mots d'une comparaison empruntée au voyage d'Israël vers la terre promise : *Sic quondam dum priscus Hisrahilita terram repromissionis expeterit, aredam squalentemque herimi.* Or, la suite de cette phrase se lit sur un des feuillets anciennement connus... *faciem cœlestis cibi candor aspersit,* sont le complément naturel de la phrase restée inachevée : c'est ainsi qu'autrefois, quand le vieil Israël se dirigeait vers la terre promise, la blancheur d'une nourriture céleste couvrit la face aride et hideuse du désert. C'est ainsi que du rocher jaillit une eau vivifiante. Mais à quoi bon vanter les miracles de Moïse et ceux d'Élisée? Votre pontife, s'écrie saint Avit, en montrant aux Genevois l'évêque Maxime, votre pontife vient d'accomplir d'aussi grandes merveilles. En effet, y a-t-il plus de mérite à convertir des créatures par la prière qu'à introduire le Créateur dans un édifice d'où son ennemi vient d'être chassé? A la vérité les ariens qui nous entourent vont désormais se substituer aux gentils. S'il n'y a plus de païens pour adorer plusieurs dieux, nous verrons la désolation de l'hérétique qui ne veut pas qu'on prie un Dieu un. Lui qui divise la Trinité aime la multiplicité des dieux et fait cause commune avec ceux qui se créent une foule de divinités. Mais pourquoi se plaindrait-il? Personne n'est écarté. Que ceux qui sont encore engagés dans la voie de la perdition prennent leur part aux biens des fidèles qui marchent dans la voie du salut. Nous condamnons les édifices des cultes profanes, mais nous livrons des temples aux fauteurs de ces cultes qui se convertiront. Que ceux donc qui aimaient la divinité divisée, viennent l'adorer ici dans son unité! Que ceux qui vénéraient des pierres, reconnaissent maintenant le Christ pour le fondement de leurs croyances! L'autel des sacrilèges est tombé; un autel s'élève pour les sacrifices. Le nom est le même, mais l'objet est bien différent. Le serpent d'airain a guéri les morsures du serpent de feu. Nos adversaires ont cédé. Ils ont dû, malgré eux, souffrir un bonheur qu'ils ne méritaient pas. On dirait qu'ils jouent le rôle des corbeaux du prophète Élie. L'orateur termine son discours par une péroraison dans laquelle il résume les motifs que toute l'assistance a de s'abandonner à des transports d'allégresse [1].

Cette homélie ne se rapporte pas à la dédicace de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, car nous lisons à la suite du titre : *Dicta omilia cum de institutione Acaunensium revertentis Namasce dedecatio cælebrata est.* (Voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGAUNE). Il s'agit de la dédicace d'une église à Annemasse.

Sous le pontificat du même évêque Maxime fut célébrée à Genève une autre dédicace, à laquelle participa encore saint Avit. Il y prononça une homélie dont quelques passages ont été publiés et dont les feuillets du manuscrit de Thou ont permis de combler quelques lacunes. Au haut du feuillet 5, on lit ce titre qui a été incomplètement donné par Sirmond, mais que les principaux historiens anciens de Genève notamment Jacques Spon, ont connu d'après une note de Godefroi. DICTA IN DEDICATIONE BASILICE GENOVA QUAM HOSTIS INCENDERAT.

A cette homélie appartient incontestablement une page du feuillet 4, et d'autres feuillets. L. Delisle, a mis sur la voie d'une restitution de cette homélie qu'ont tenté après lui les éditeurs de saint Avit, J. Peiper et U. Chevalier.

L'identification de l'*Homilia dicta in dedicatione basilicæ Genevæ quam hostis incenderat* avec celle de la dédicace de Saint-Pierre semble sérieusement appuyée par la découverte des débris carbonisés trouvés à Saint-Pierre sous la basilique de Sigismond. L'incendie avait eu lieu probablement lors de la guerre survenue entre Gondebaud et Godegisèle, allié des Francs (500). La date précise de la dédicace nous est inconnue, mais nous ne pouvons trop la reculer, puisque l'homélie suppose que Sigismond vient de se distinguer par des largesses envers les églises : *Præsul inclyte, religionis columen, caput regionis... Sacrificia instruis et sacerdotalia nutris;* or le prince n'était probablement pas encore ouvertement catholique en 507, au moment où il entrait en campagne contre les Wisigoths [2], les restaurations ou constructions d'édifices religieux entreprises par lui doivent donc avoir plutôt commencé après la fin de cette guerre, soit vers 510. D'autre part nous ne pouvons trop l'avancer; car peu après la mort de Gondebaud (516) les rapports entre Sigismond et le haut clergé devinrent très tendus. Les compliments adressés dans cette homélie par Avit à Sigismond prouvent qu'elle est antérieure à la rupture. Les mots *caput regionis* feraient presque penser que le prince avait déjà succédé à son père; mais ils sont compréhensibles même avant cet événement: il s'agit ici de la région de Genève, ou Sigismond gouvernait en maître, même du vivant de Gondebaud, qui paraît n'y être plus guère venu dans ses dernières années. L'allusion relevée il n'y a qu'un instant nous invite à supposer cette homélie prononcée peu de temps après l'élection de Maxime, seul évêque genevois dont le sacre se place entre 510 et 517. C'est pourquoi nous ne risquons pas beaucoup de nous tromper en datant notre homélie de 513 ou 514 [3].

On y relève quelques détails intéressants. Le sens le plus naturel de l'exorde autorise à penser qu'on lisait alors comme de nos jours, le jour de la dédicace, le passage de l'évangile relatif à Zachée : *Novimus et miramur ex evangelica lectione divitem censu Zacchæum quo repentina salus domui suæ fieri, nihil deesse beatitudinis titulis opinanti in sanctam christianam societatem revocatione ascitum.* Tel passage intéresse particulièrement les archéologues, c'est celui qui nous apprend que les basiliques voûtées étaient alors un objet

[1] La fin du feuillet 6 qui contient la partie finale de cette homélie est remplie par le commencement d'une homélie intitulée : *Dicta in basilica sancti Petri quam sanctus episcopus Tarantasia condedit.* — [2] O. Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. I, p. 119, note 2, — [3] M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève*, 1906, p. 119-121.

d'admiration : *Est quidem fabrica præsens jocunda loco, iminens fluvio et confragosum vicino torrentis tumultu velut inpendentis reverentiæ terrore castigat. Cohibetur venerabilebus ripis amnis artatus et pendolam interjecti pontis semitam ad altrinsecus expetenda Sacrarum culmenum loca substernit. Aedis sufficiens diffusioni facta est angusta conventui, quæquæ sic jocundetate habitacoli tam terrestria quam superna sollicetans cum populo suo vix sufficiat, suffecit de fabrica multiformi* [1].

La fin de l'homélie, malheureusement obscure semble faire allusion à un établissement de charité, dispensaire et hospice, attenant à la basilique

VII. Épigraphie. — Nous avons déjà transcrit et utilisé l'inscription relative au roi Gondebaud (fig. 5212). L'épigraphie n'est ni nombreuse, ni importante, aussi pourrons-nous la faire connaître rapidement tout entière.

Une pierre en deux fragments, trouvée en 1840 au faubourg de Bourg-de-Four (*Forumvetus*), a été transfé-

5214. — Monogramme.
D'après *Mitteilungen der antiq. Gesellsch. in Zurich*, 1895, t. xxiv, p. 16, n. 10.

rée au musée en 1889. Elle représente un monogramme du Christ et au-dessous deux lettres SI (fig. 5214).

Blavignac, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1847, t. v, pl. ii (réduction au sixième de l'original) ; Le même, *Histoire de l'architecture sacrée des évêchés de Genève*, etc., 1853, p. 12, pl. i, fig. 3 ; Mommsen, *Inscriptiones confœderationis Helveticæ latinæ*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1854, n. 111 (omet la lettre A du monogrammme) ; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. i, n. 370, pl. fig. 255 ; *Corp. inscr. lat.*, t. xii, n. 2649 ; E. Egli, *Die christlichen Inschriften der Schweiz vom 4-9 Jahrhundert*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1895, t. xxiv, p. 16, n 10.

Inscription datée de l'année 505(?) Plaque calcaire trouvée en 1869 lors des travaux exécutés dans l'église Saint-Pierre aujourd'hui au musée.

HIC REQV*iescit*
IN PA*ce bonae*
MEMORI*ae*
*a*DeLFI*na? quae?*
VIXIT *an*Nos
XXXIII TR*ansit*
ad QVARTV*m kal?*
APRILE*s indicti*
ONE XII PoS*t*···
····TEI ?

Cette pierre est très usée et la dernière ligne permet de supposer le nom du consul Flavius Cethegus (= *Cetheus, Cytheus, Citheus*) de l'année 504, dont le postconsulat reporte en 505.

Gosse, *Inscriptions découvertes à Genève*, dans *Anzeiger für schweiz. Alterth.*, 1873, p. 451 sq. ; *Corp. inscript. lat.*, t. xii, p. 2644 ; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. de la Gaule*, n. 95 ; Gosse *Saint-Pierre*, in-8°, Genève, 1893, p. 48 ; E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 17, n. 12, pl. II, n. 12 (par erreur 40 au lieu de 12).

Inscription provenant de l'église Saint-Victor à Genève, perdue :

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIE AEGIOLDVS
PREPOSITVS ET PRES
BITER QVI OBIIT
X···*kal* OCTIMBRIS
QVI REQVIESCAT
IN PACE AMEN

J. Spon, *Histoire de Genève*, 1730, t. iv, p. 156 ; E. Le Blant, *Inscript.*, n. 371 ; E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 18, n. 13 ; M. Besson, *Recherches*, p. xii

5215. — Inscription trouvée à Genève.
D'après *Mittheilungen*, 1895, t. xxiv, pl. i, n. 14.

a lu *Dne requiescat in pace amen?* la lecture *qui* est, on peut le dire, certaine.

Inscription trouvée en 1789 près de l'Église Saint-Pierre (fig. 5215) :

HIC REQ*uies*
CIT IN PAC*e bo*
NE MEM*oriae*

E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 18, n. 14, pl. i, n. 14.

Inscription dont l'original est perdu, que Mommsen déclare *aut recens aut falsa* ce qui ne l'empêche pas

5216. — Inscription trouvée à Genève.
Ibid., pl. i, n. 15.

d'être ancienne et parfaitement authentique. La formule est celle qu'on a lue dans l'inscription précédente ; sur celle-ci on lit :

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIE L·E· QVI
VIXIT ANNVS XIII
M·M·M·M·M·

La dernière ligne est énigmatique, mais comme on doit s'en rapporter à la copie d'un manuscrit, J.-B. De Rossi suppose qu'il a voulu figurer une ligne de zigzags, plus probablement une cassure. A la ligne 3e, il faut développer le sigle : *laudabilis femina*.

Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève*, 1853, p. 11 ; Mommsen,

[1] L. Delisle, *Études paléographiques*, 1866, cf. F. B(ourquelot), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867, t. xxviii, p. 179, 184.

Inscript. confœder., n. 355; Le Blant, *Inscript. chrét.*, n. 371 *a*; De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 24; E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 18, n. 14.

Inscription trouvée dans le mur d'enceinte de la ville près du collège, en 1862, aujourd'hui au musée (fig. 5216).

Le texte de ce fragment peut être complété facilement :

(hic requiescit
(bonae memoria
E VRSOLVSQ*ui vixit*
ANNVS

H. Fazy, *Catalogue du musée de Genève*, 1863, n. 32 [1]; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2645; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 96; E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 19, n. 15, pl. I, n. 15.

Inscription (fig. 5217), trouvée en 1862 au Bastion du Pin, aujourd'hui au musée.

*hic requi*ESCET
*in pace bo*NE MEMO
riae GISVS
OSQ O
AG
*requies*CATANI*ma*

H. Fazy, *Catalogue du musée de Genève*, 1863, n. 24; J. Becker, dans *Jabrlücher der Vereins von Alter-*

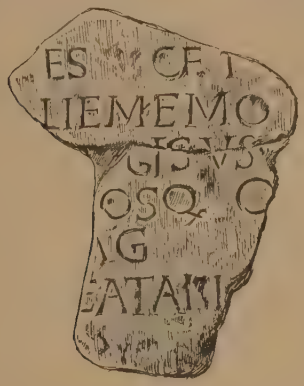

5217. — Autre inscription. *Ibid.*, pl. I, n. 16.

thumsfreunden in Rheinlande, 1866, fasc. XLI, p. 157; H. Fazy, *Genève sous la domination romaine*, dans *Mémoires de l'Institut national*, 1868, t. XII, p. 54, pl. VI; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2646; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 97; E. Egli, *Die christl. Inschrift.*, p. 19, n. 16, pl. I, n. 16.

Inscription, conservée au musée (fig. 5218) :

GOI
DEIANIMAM
AREIVNGE
··· dei animam ··· jung(ere?)

H. Fazy, *Catalogue*, n. 32-2; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2647; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 98; E. Egli, *Die christl. Inschrift.*, p. 20, n. 17, pl. I, n. 17.

Deux fragments trouvés en 1869 à Saint-Pierre, aujourd'hui au musée.

a) ·····N·····
·····SIMIO···
·····ILV·····
····NI·····

b)

Gosse, *Inscriptions découvertes à Genève*, dans *Anzeiger für Schweiz. Alterthumskunde*, 1873, p. 455; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2648; Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 99; Gosse, *Saint-Pierre*, 1893, p. 54, fig. 20, 21; E. Egli, *Die christl. Inschriften*, p. 20, n. 18.

Le 15 octobre 1910 fut inauguré, à Genève, le nouveau *Musée d'art et d'histoire*, dans la rue des Casemates, au quartier des Tranchées [1]. L'archéologie chrétienne n'y a que peu de pièces à réclamer; sauf en ce qui concerne le *Musée Fol*, qui a quitté l'ancien hôtel du résident de France [2], et qui a néanmoins con-

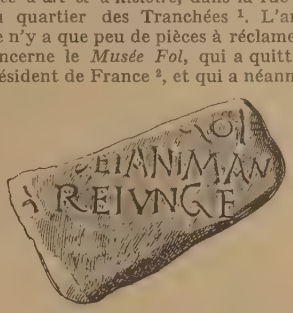

5218. — Autre inscription. *Ibid.*, pl. I, n. 17.

servé le nom de son premier collectionneur en venant prendre place dans le musée actuel.

Nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1187, fig. 3783) un disque votif représentant l'empereur Valentinien III, entièrement nu, nimbé, portant la statue de la Victoire :

LARGITAS D·N· VALENTINIANI AVGVSTI

L, Baulacre, dans *Journal helvétique*, juillet 1743; *Œuvres historiques et littéraires*, édit. Mallet, in-8°, Genève, 1857, t. I, p. 149-160; J.-R. Sinner, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, Neufchâtel, 1781, t. II, p. 79; Denkunger, *Histoire de Genève*, p. 20, fig.; Vulliety. *La Suisse à travers les âges*, p. 71, fig. 183; *Mitth. Zurich*, 1895, t. XXIV, p. 14 sq., pl. I; Blavignac, *Étude sur Genève*, 2e édit., t. I, p. 212 sq., fig. II; Mommsen, *Inscriptiones confœderationis Helveticæ latinæ*, dans *Mitth. Zurich*, 1854, p. 76, n. 343; Rahn, *Geschichte der bild. Künste in der Schweiz*, p. 56, p. 782; Morel, *Genève et la colonie de Vienne*, dans *Monum. et docum.*, 1888, t. XX, p. 563, note 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5697 [1]; Eug. Piot, *Monuments et Mémoires*, 1900, t. VII, p. 74, fig. 2; E. Egli, *Die christlichen inschriften*, p. 14, n. 9, pl. I. Pour le reste de la bibliographie; cf. *Dictionn.*, t. IV, col. 1187.

VIII. GEMMES. — Cornaline, intaille, mesure 0 m. 011 sur 0 m. 009 : Le bon pasteur debout, ayant la brebis sur ses épaules, deux brebis à ses pieds, deux arbres [3] (fig. 5219 [1]).

Lapis-lazuli, intaille, 0 m. 01 sur 0 m. 006 : Brebis passant à droite, la tête retournée en arrière [4] (fig. 5219 [2])

Hyacinthe, intaille, pâte, 0 m. 01 sur 0 m. 008 : Bélier [5] (fig. 5219) [3].

Verre opalin, ronde bosse, mesures 0 m. 052 sur 0 m. 015 : Un poisson [6] (fig. 5219 [4]).

[1] W. Deona, *Le nouveau musée d'art et d'histoire à Genève*, dans *Revue archéologique*, 1910, IVe série, t. XVI, p. 401-412. — [2] W. Fol, *Musée Fol. Catalogue descriptif*, in-8°, Genève, 1874-1879; Le même, *Musée Fol. Études d'art et d'archéologie*, 1874-1876; Schneider, *Un cabinet d'amateur en Suisse*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1875 [a], p. 369 sq.; *Revue archéologique*, 1875 [a], p. 271; sur l'historique du musée Fol, cf. *Collections d'art et d'histoire*, 1909, p. 41 sq. — [3] W. Fol, *Le Musée Fol. Études d'art et d'archéologie sur l'antiquité et la Renaissance. Choix d'intailles et de camées antiques, gemmes et pâtes*, Genève, 1876, t. II, pl. LXVII, p. 265, n. 1. — [4] *Ibid.*, p. 265, n. 2; pl. LXVII, fig. 2. — [5] *Ibid.*, p. 265, n. 3; pl. LXVIII, fig. 3. — [6] *Ibid.*, p. 265, n. 4; pl. LXVII, fig. 4.

Fond de coupe (voir ce mot, t. v, col. 1819) diamètre 0 m. 032 : les apôtres Pierre et Paul vus de profil, nimbés, l'explication de Fol est divertissante : « devant les saints on voit P (*pax*) croisé avec les clefs f rmant X en dessous Ω allongé. » C'est tout simplement un chrisme et le signe d'abréviation par-dessus les lettres D(*omibus*) N(*oster*) J(*esus*) C(*histus*) [1]. (Authenticité douteuse.) (fig. 5219 [6].)

Sardoine, intaille, pâte, 0 m. 010 sur 0 m. 011. Deux cornes d'abondance croisées (voir CORNES) et se terminant par des têtes d'animaux ; entre elles un caducée, au-dessous un globe, horizontalement un gouvernail dont la poignée a la forme d'un chrisme [2] (fig. 5219 [9]).

Cinq fonds de fioles avec des sujets chrétiens : 1° Brebis sur fond carré, lettres aux angles, 0 m. 026 sur 0 m. 026 ; 2° Colombe perchée sur un arbre sur fond hexagonal, 0 m. 04 sur 0 m. 05 ; 3° même sujet sur fond carré, 0 m. 034 sur 0 m. 034 ; 4° Bon pasteur sur fond carré, 0 m. 31 sur 0 m. 31 ; 5° Figurine non identifiée, 0 m. 027 sur 0 m. 027 [3] (fig. 5219 [7-11]).

IX. BIJOUX BARBARES. — Époque barbare :

Plaque de ceinturon d'un tombeau de la Balme, près de Reignier.

Blavignac, *Études sur Genève*, 2e édit., t. I, p. 243 ; *Revue savoisienne*, 1908, p. 35 ; *Indicateur*, 1873, n. 3, p. 455 ; Rahn, *op. cit.*, p. 785 ; M. Besson, *L'art barbare*, p. 82, note 3.

Fibule avec abeille.

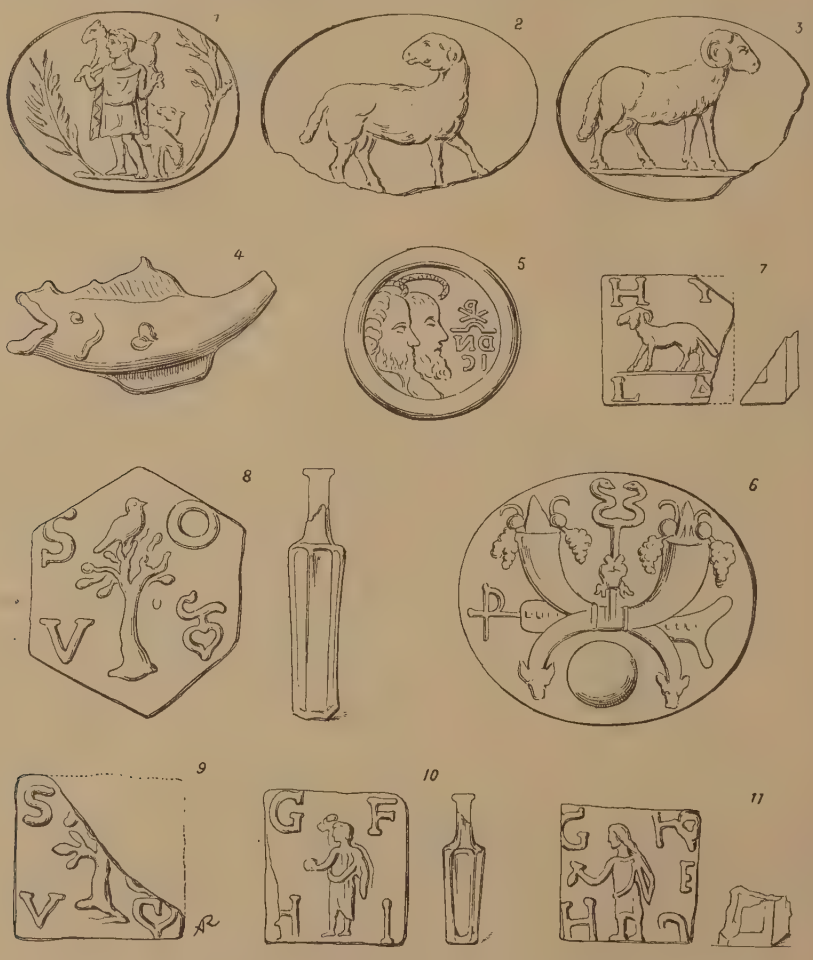

5219. — Objets divers trouvés à Genève. D'après W. Fol, *Le musée Fol*, t. II, pl. LXVII.

Laroche, dans *Revue savoisienne*, 1908, p. 35
Plaque de ceinturon, de Perignier.
Ibid., 1908, p. 38.
Bracelet en argent à torsade, de Reignier.
Ibid., 1908, p. 39.
Fibule ronde en argent, de La Roche
Ibid., 1908, p. 35.

[1] W Fol, *Le Musée Fol. Études d'art et d'archéologie. Choix d'intailles et de camées antiques*, Genève, 1876, t. II, p. 265, n. 5 ; pl. LXVII, fig. 5. Voir X. Barbier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1896, p. 36-37 ; 1900, p. 421-423. — [2] *Ibid.*, p. 266, n. 6 ; pl. LXVII, fig. 6. — [3] *Ibid.*, p. 266-267, n. 7, 11 ; pl. LXVII, fig. 7 à 11.

Bague en argent, de Douvaine.
Ibid., 1908, p. 33.
Boucle de ceinturon et scramasax du cimetière burgonde d'Arthaz.
Ibid., 1908, p. 32.
Bague en argent, de Bons Saint-Didier.
Ibid., 1908, p. 33.
Plaque de ceinturon, de Rougemont.
Besson, Art barbare, p. 54, 57, fig. 23.
Plaque de ceinturon, de la Balme, avec monstres affrontés.
Ibid., p. 71, note 1.
Plaques de ceinturon au type de Daniel.
Ibid., p. 100 ; *Mem. soc. hist.*, t. I, p. 4-5 ; t. IX, (1855), p. 1 sq. ; t. X, (1859), p. 81 ; Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève et principalement sur celui de La Balme, près La Roche.*
Fibule de Lavigny, à pointes rayonnantes.
Besson, *op. cit.*, p. 129.
Couteau en fer de Crauves.
Revue savoisienne, 1908, p. 33.
Pendants d'oreille en or en forme de colombes, trouvées à Saint-Jean-de-Maurienne.
Indicateur, 1873, p. 455 ; 1874, p. 516, fig. ; Rahn, *op. cit.*, p. 780 ; Blavignac, *Études sur Genève*, 2e édit., t. I, p. 216-217.
Enfin, diverses bagues avec inscription chrétienne.

5220. — Anneaux.
D'après Deloche, *Étude sur les anneaux*, 1900, p. 213-214.

Mitth., Zurich, 1895, p. 20 ; *Revue archéol.*, 1892, p. 18 ; 1892 *b*, p. 88.
Bague en or de Chevrier.
Revue savoisienne, 1907, p. 32.
Chaîne et épingle en or à tête de chien.
Ibid., p. 163, note 2.

X. Lampes. — Quelques trouvailles intéressantes furent faites à Genève, non dans les tombes, mais dans l'intérieur de la cité. Aujourd'hui le musée est entré en possession de trois lampes en terre cuite d'une bonne argile rouge ou jaunâtre. La forme, la matière et l'exécution des ornements qui les décorent permettent de les attribuer au IVe siècle.

La plus intéressante est celle qui, s'inspirant comme nous l'avons fait voir, de modèles antiques figurant les douze dieux [1], montre les douze bustes des apôtres disposés de profil et formant une sorte de couronne [2], autour d'un personnage central assis sur une chaire ornée qui n'est certainement pas le Christ, mais qu'on a bien pu prendre pour lui. Voir t. III, col. 71, fig. 2121.

Quelques autres lampes offrent moins d'intérêt. Une nous fait voir un palmier ; une autre, le poisson dans la position horizontale [3] ; une quatrième, un chrisme tout couvert de gemmes, celle-ci est du VIe siècle ; une cinquième, sur laquelle on avait d'abord cru voir le serpent d'airain est plus simplement timbrée d'un poisson [4].

Deux tessères en os en forme de poissons portant des signes numéraux X et VI [5] où il semble impossible

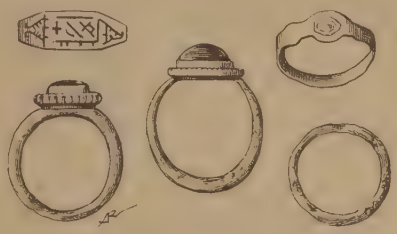

5221. — Anneaux.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 216-220.

de voir, comme sur d'autres monuments analogues le début du sigle ἰχθύς.

XI. Anneaux. — Un anneau en étain trouvé, en 1884, dans le lit du Rhône à Genève est conservé au musée [6]. La tige étant très déformée, l'ouverture de l'anneau ne peut être mesurée exactement ; elle a, entre le chaton et le côté opposé 13 millimètres seulement et 23 millimètres dans l'autre sens. Au point où commence le chaton, qui est pris dans la masse, on voit à droite et à gauche, trois globules ou cabochons peu distincts et disposés en feuille de trèfle. Le chaton, creusé en forme de cuvette ronde, a 18 millimètres de diamètre ; on y voit gravés au centre deux traits posés en travers l'un de l'autre et qu'il est difficile de définir. M. Mayor hésite entre C et I ou X et C. M. Deloche n'hésite pas et voit là un S barré, nous avouons que nous voyons un X et autour un encadrement formé de la lettre E quatre fois répétée [7] ; peut-être l'initiale du possesseur (fig. 5220).

Autre anneau trouvé près de Genève et entré au musée. L'ouverture est de 19 à 20 millimètres. Chaton ménagé dans le métal, ayant 19 mill. de large sur 7 mill. de haut, on y voit un monogramme où l'on lit, au centre un S posé en travers de la barre intérieure d'un N ; un A non barré formé par l'angle inférieur du N ; un V formé par l'angle supérieur ; enfin un F ; ce qui nous donne *Savine*, et le *s* barré a la sens de *signum*, il faut donc interpréter et lire le tout : S(*ignum*) SAVINE (fig. 5220).

Cinq anneaux du même musée [8], provenant de La Balme (Haute-Savoie) (fig. 5221), 1° anneau de bronze d'adulte ; 2° trouvé dans une tombe d'enfant 3° trouvé dans une tombe d'enfant ; 4° anneau sans

[1] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. I, p. 152, fig. 43. — [2] A. Gori, *Museum Cortonense*, in-4°, Romæ, 1750, pl. LXXXIV. — [3] « La provenance genevoise de cette lampe est douteuse, et l'authenticité de la lampe l'est aussi. — [4] De Rossi, *Deiprimi monumenti di Genevra, e specialmente d'una lucerna di terra cotta colle imagini dei duodeci apostoli*, dans *Bullett. di archeol. crist.*, 1865, p. 14, 23-25 ; une traduction française sous le titre suivant : *Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement une lampe en terre cuite avec l'effigie des douze apôtres*, parue dans les *Monuments et documents*, série in-4, t. I, p. 3-12, pl. II, donne au n° 5 une lampe trouvée à Saint-Pierre. En outre E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, 1893, p. 111-114 traite de ces symboles ; cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1884, p. 38. Voir aussi *Bullet. d'archeol. crist.*, 1874, p. 159, pl. X, n. 2. — [5] H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, 1907, p. 636, fig. 397. — [6] Gosse, *Rapport sur divers objets trouvés dans le lit du Rhône*, p. 6, pl. III, fig. 31 ; *Revue archéologique*, 1893 [1], p. 271 ; 1893 [2], p. 102. — [7] Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires*, 1900 — p. 213, n. XCCV. — [8] Catalogue du Musée, E 433, E 431, E 432, E 426, E 430, Deloche, *op. cit.*, p. 216-220.

plaque avec un simple renflement pour figurer le chaton; 5° tige ronde pour fillette ou enfant.

Enfin anneau d'or trouvé près de Pérignier ou de Bons (Haute-Savoie) simple fil d'or qui s'aplatit pour porter le chaton a monogramme : S(*igrum*) FAVSTINE (fig. 5222) [1].

XII. Bibliographie. — X. Barbier, *Un verre doré des catacombes*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1896, p. 36-37; *Le verre doré de Genève*, dans même revue 1900, p. 421-423. — Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, Nancy, 1759. — M. Besson, *Recherches sur la cathédrale de Genève au VI^e siècle*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1904,

5222. — Anneaux.
D'après Deloche, *op. cit.*, p. 220.

p. 327. *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion, et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^e siècle*, in-8°, Fribourg, 1906. — J. D. Blavignac, *Études sur Genève*, in-9°, Genève, 1872; *Histoire de l'architecture sacrée du VI^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, in-8, Genève, 1853; *Description de l'église de Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève*, dans *Mémoires et docum. de la Soc. hist. arch. de Genève*, 1845, p. 101-122; U. Chevalier, *Nouvelles études sur le papyrus de la Bibliothèque impériale*, in-8°, Paris, 1867; *Œuvres complètes de saint Avit*, in-8, Lyon, 1890. — L. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale de Paris et relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua vers l'année 516 à un temple payen* [à Annemasse], dans *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI^e siècle en partie inédits renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin*, in-8°, Genève, 1866, et dans *Mémoires et documents de la Société d'hist. et d'archéologie de Genève*, 1865, t. xv, p. 265-281. — M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires*, 1900. — W. Deonna, *Le nouveau musée d'art et d'histoire à Genève*, dans *Revue archéologique*, 1910, p. 401-412. — E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, in-8°, Zurich, 1893; *Die christlichen Inschriften der Schweiz von 9-4 Jahrhundert*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1895, t. xxiv, fasc. 1. — H. Fazy, *Genève sous la domination romaine*, dans *Mémoires de l'Institut national génevois*, 1867-1868, t. xii. — Fleury, *Mémoire sur le missel appelé de Tarentaise appartenant à la bibliothèque de la ville de Genève*, dans *Recueil des mém. et docum. de l'Académie de la Val d'Isère*, 1868, Moutiers, t. ii, p. 417; Fleury et Million, *Calendrier et obituaire du missel de Tarentaise transcrit et annoté*, *ibid.*, p. 437; *Histoire de l'Église de Genève, depuis les temps les plus anciens jusqu'à 1802 avec pièces justificatives*, 2 vol., Paris, 1880. — W. Fol, *Le musée Fol. Études d'art et d'archéologie sur l'antiquité de la Renaissance*, 2 vol., in-4°, Genève, 1874-1879. — J.-B. Galiffe, *Genève historique et archéologique*, in-8°, Genève, 1869. — H. J. Gosse, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, in-4°, Genève, 1893; *Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique*, in-8°, Genève, 1894; *Contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Genève*, in-4°, Genève, 1894. — O. Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, in-8°, Halle, 1874. — P. M. Lafrasse, *Étude sur la liturgie dans l'ancien diocèse de Genève*, in-8°, Genève, 1904. — Le Blant, E., *Inscript. chrét. de la Gaule*, 1865; *Nouveau recueil*, 1892. — Th. Mommsen, *Inscriptiones latinæ confoederationis helveticæ*, dans *Mittheilungen* de Zurich, 1854, t. xx; *Corp. inscr. lat.*, t. xii. — C. Morel, *Genève et la colonie de Vienne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1888, t. xx. — A. Rilliet de Candolle, *Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune en Valois*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1866, t. xvi, p. 13-59, voir Delisle, *Études paléographiques*, p. 31-106. — J.-B. De Rossi, *Dei primi monumenti cristiani de Ginevra, e specialmente d'une lucerna di terra cotta colle immagini dei dodici apostoli*, dans *Bull. di archeol. crist*, 1867, p. 23-28. — J. Spon, *Histoire de la ville et de l'estat de Genève, depuis les premiers siècles de la fondation... tirée fidellement des manuscripts*, Lyon, 1680.

H. Leclercq.

GENEVIÈVE (Vie de sainte). — I. Historique de la question. II. Le texte de la *Vita* : 1. Famille A. 2. Famille C. 3. Famille A et B. III. L'authenticité de la *Vita*. IV. Bibliographie.

I. Historique de la question. — Sainte Geneviève mourut en l'année 502 dans un âge très avancé. Sa vie s'était donc écoulée parmi les événements du v^e siècle, époque sur laquelle les documents sont rares et laconiques; or, par une fortune inespérée, un contemporain entreprit le récit des actions de la sainte parisienne et son ouvrage, écrit en 520, nous est parvenu sous le titre de *Vita Genovefæ*. Avant d'être passé au crible d'une sévère critique, ce document fut accepté et tenu généralement pour digne de foi. Antérieure à l'*Historia Francorum* et aux livres d'édification écrits par Grégoire de Tours, contenant sur une période passionnante mais obscure de nos origines nationales un récit circonstancié, la *Vita Genovefæ* jouit d'un long crédit et fut en possession du privilège d'apprendre aux Français les commencements de leur histoire.

Ce fut en 1556 que le chartreux Laurent Surius donna une première édition, remaniée suivant son habitude, et qu'on ne mentionne qu'à titre bibliographique. On peut dire la même chose de la vie publiée dès 1521 par Jean Ravisius Textor, lequel introduit des détails tirés de son imagination; c'est proprement un roman historique [2]. Le jésuite Pierre-François Chifflet marque un progrès, il suit un manuscrit, d'ailleurs médiocre (probablement le ms. *H. 2, L*, in-8°, de la bibliothèque Saint-Geneviève), et publie une *Vita S. Genovefæ virginis, auctore qui ter senis ab ejus obitu annis scribebat, ex codice pervetusto inclytæ basilicæ in qua illa monumentum habet* [3]. Cette publication remonte à l'année 1621; il faut attendre ensuite jusqu'en 1643 pour avoir une édition meilleure dans le tome 1^er des *Acta sanctorum*.

Bollandus, ou l'auteur du texte explicatif qui précède la *Vita* avait, nous dit-il, consulté trois manuscrits : 1° *De S. Maria de Ripatorio* (abbaye de Rivour ou Larivour au diocèse de Troyes [4]); 2° *De S. Maria Bonifontis* (abbaye de N.-D. de Bonnefont, au diocèse

Catalogue du musée, E 316, Deloche, *op. cit.*, p. 220, n. ccii. — [2] Jean Ravisius Textor, *De memorabilibus et claris mulieribus*, Paris., 1521, fol. 217 verso; L. Surius, *Vitae sanctorum*, Coloniæ, 1617, t. i, p. 55-59; et dans l'édition de 1556, t. i, p. 102 sq. — [3] Dans *Bedae presbyteri et Fredegarii scholastici concordia*, in-8°, Paris, 1621, p. 453-459. — [4] Abbaye cistercienne, réforme de Clairvaux, fondée en 1139; *Gallia christiana*, t. xii, col. 597.

de Saint-Bertrand de Comminges [1]); 3° *De S. Martini Ultrajectensis*. Enfin la Vie de sainte Geneviève telle qu'elle se trouve dans le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais [1]. Bollandus n'était qu'à demi rassuré sur la valeur du texte qu'il publiait, il se demandait s'il était original et inclinait vers la négative : *Eademne tamen sit quæ est in manibus ingenue fateor mihi non liquere* [2].

Peu de temps après, en 1646, Hadrien de Valois ne se sentait pas mieux disposé en faveur de ce texte où il rencontrait certains épisodes à peu près inconciliables avec les données les mieux établies de l'histoire des Mérovingiens; par exemple au sujet d'un siège de dix années soutenu par la ville de Paris contre l'armée de Childéric [3]. Au reste, Valois n'allait pas jusqu'à mettre en question l'authenticité de la *Vita* [4].

Vers la fin du XVII[e] siècle, plusieurs érudits s'occupèrent de la *Vita*. La Bibliothèque Sainte- Geneviève conserve le travail manuscrit de Claude du Molinet, génovefain, intitulé : *Histoire de sainte Geneviève et de son abbaye royale et apostolique*, in-fol., Paris, 1687. Ce savant travailla sur un texte remanié plus de trois siècles après l'époque de sa composition [5], il y releva tant d'erreurs qu'il nia que la *Vita* fut contemporaine de la sainte.

En 1699, le P. Charpentier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, écrivit une *Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de sainte Geneviève depuis sa mort jusqu'à présent et de toutes les processions de sa châsse ; sa vie traduite sur l'original latin, écrite dix-huit ans après sa mort, avec le même original revu sur plusieurs anciens manuscrits* [6]. Les manuscrits employés par le P. Charpentier sont les manuscrits latins *3788*, *5341*, *5291*, *5292*, *5316* et *5573* de la Bibliothèque nationale; il donne en outre les variantes des manuscrits *H. 2. L.* in-8° de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et *5305*, *5667* de la Bibliothèque nationale.

Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, Claude du Moulinet, abbé des Tuileries, qu'il ne faut pas confondre avec son quasi-homonyme, rédigea une *Lettre critique sur les différentes Vies de sainte Geneviève* et l'adressa à Claude Prevôt, bibliothécaire, qui la classa parmi ses papiers où elle se trouve encore [7]. N'ayant consulté qu'un texte remanié, il n'hésitait pas à en reporter la rédaction au IX[e] ou au X[e] siècle.

Un protestant suédois, nommé George Wallin, aborda le problème critique, avec une absence complète de sérénité, dans son *De sancta Genovefa disquisitio historico-critico-theologica in III partes divisa et figuris æneis illustrata* [8]. Wallin, qui n'avait pas sous les yeux un texte meilleur que celui qu'avaient étudié Valois et Du Molinet, conclut non seulement qu'aucun texte de la *Vita* ne méritait créance; l'auteur était un faussaire du IX[e] siècle qui avait imaginé toute l'histoire et peut-être même la sainte qui n'avait peut-être jamais existé : *si qua unquam fuit* [9]; et l'auteur en venait à des assertions, des insinuations plus qu'étranges, par exemple lorsqu'il avançait que le faussaire, pour mieux duper ses lecteurs avait eu recours à l'idiome du VI[e] siècle [10].

En dehors de ces auteurs on peut relever quelques remarques utiles, dans les ouvrages suivants :

Baronius, *Annales*, t. VII, p. 229; t. VIII, p. 187, 631; t. IX, p. 83; t. XIV, p. 322, 472.

Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XVI, p. 622, 802 [11].

Mignot, *Observations sur quelques endroits de l'histoire de France de Velly*, dans le *Journal de Verdun*, 1763, p. 40 à 49.

En 1846, parut une *Vie de sainte Geneviève patronne de Paris et du royaume de France suivie de l'histoire de l'abbaye, de l'église et des reliques de la sainte* [12], par B. Saintyves, où l'auteur résume heureusement tout ce qui a été dit avant lui et fait preuve d'une critique parfois ingénieuse, mais ses recherches sont trop limitées et il accueille avec une facilité excessive tous les récits de l'hagiographe.

L'année suivante 1847, paraît une monographie bibliographique [14] et en 1862, l'allemand Aug. Potthast ne parvient pas à distinguer sainte Geneviève de Paris de sainte Geneviève de Brabant. D'ailleurs, les doutes soulevés à propos de la *Vita* sont apaisés. Junghans, Richter, Waitz, Friedrich admettent son authenticité, seul, en 1878, Lœning lui conteste encore le caractère de source historique pour l'histoire mérovingienne [15].

Ce fut seulement en 1881 que M. Charles Kohler, se conformant à l'avis insinué par Bollandus ouvrit une voie nouvelle par son *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* [16]. A cette date, il n'était pas encore superflu de faire observer qu'on n'abordait pas une étude biographique, mais la discussion critique du texte qui contenait cette biographie. Cette fois la question était posée dans ses vrais termes: avant toute étude du récit il en fallait déterminer la valeur textuelle, enquête d'autant plus nécessaire dans le cas de la *Vita Genovefæ* qu'on ne possédait pas moins de quatre recensions très différentes les unes des autres.

M. Kohler, après avoir étudié vingt-neuf manuscrits, les répartit en quatre familles; il est vrai qu'il existe d'autres manuscrits dans les bibliothèques des départements et de l'étranger, et c'est ce qui rend cette classification forcément incomplète et provisoire [17]. Quoiqu'il en soit, la première famille représente d'après Kohler le texte le plus ancien, le moins altéré, tandis que la quatrième famille s'écarte le plus du manuscrit original.

Voici les manuscrits de cette première famille : Bibl. nat., fonds latin *5318*, XII[e] siècle, fol. 19 r°; *5292*, XII[e] siècle, fol. 119 v°; *5341*, XII[e] siècle, fol. 18 v°; *17003*, fin XII[e] siècle, fol. 29 v°; *16736*, fin XII[e] siècle, fol. 24 r°; *5291*, XIII[e] siècle, fol. 20 v°; *5310*, XIV[e] siècle, fol. 34 v°. Dans les manuscrits de cette famille manque le passage rapportant que saint Denis aurait été envoyé en Gaule, avec six compagnons, par le pape Clément. L'élimination de ce passage suspect, qui ne pouvait être antérieur au IX[e] siècle, faisait disparaître le seul argument sérieux soulevé contre l'authenticité de la *Vita*, qui, ainsi débarrassée, redevient un document du VI[e] siècle. De plus, le biographe ne connaît que deux miracles opérés sur le tombeau de la sainte, il ne

[1] Abbaye cistercienne,fondée en 1136; *Gallia christiana*, t. I, col. 1113. — [2] Liv. XX, ch. LXVI sq. Sur ces différentes sources, cf. Ch. Kohler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris*, 1881, p. XLIII-XLVI. — [3] *Acta sanct.*, janvier, t. I, p. 137. — [4] *Rerum Francicarum usque ad Chlotharii senioris mortem libri VIII*, Paris, 1646, t. I, p. 318. — [5] Il a travaillé sur un texte corrompu et nie qu'il ait été écrit au VI[e] siècle, il croit tous les autres également fautifs. — [6] Le ms. *H. 2. L*, in-8°, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; l'ouvrage de Cl. du Molinet est le ms. *H. 21 F.* in-fol., de la même bibliothèque. — [7] A Paris, chez Urbain Coustellier, rue Saint-Jacques. — [8] Bibliothèque Sainte-Geneviève *H. F.*, in-4°. — [9] In-4°, Wittebergæ, 1723. — [10] *Ibid.*, p. 35. — [11] L'ouvrage fut « extrait » dans les *Acta eruditorum*, Leipzig, 1724, p. 91. — [12] On en tira ceci : Le Nain de Tillemont, *La Vie de sainte Geneviève patronne de Paris; corrigée et considérablement augmentée, précédée d'une notice sur toutes les Vies de sainte Geneviève anciennes et modernes qui ont paru jusqu'à ce jour*, nouvelle édition, Paris, 1825. — [13] In-8°, Paris, 1846. — [14] Alf. de Bougy, *Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, in-8°, Paris, 1847, p. 232 sq. — [15] Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, in-8°, Strasbourg, 1878, t. II, p. 6, note. — [16] Formant le fascicule 48 de la *Bibliothèque des Hautes Études*. — [17] Julien Havet, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, t. XLIII, p. 524.

s'exprime pas sur le compte de Clovis, qui était mort en 520, dans les mêmes termes que sur Clotilde qui a survécu longtemps à son mari; il ne cite aucun auteur postérieur au v[e] siècle. Enfin, tous les manuscrits de cette famille sans exception, omettent le récit relatif à la guérison de la jeune Claudia, récit qui reparaît dans tous les exemplaires des trois familles ce qui prouve que la première forme une branche séparée et indépendante.

Peu de temps s'écoula avant qu'un contradicteur s'inscrivit [1]. M. Narbey parlait vaguement « d'autres manuscrits du x[e] siècle et du xi[e] qui ne sont pas sans valeur sérieuse, » mais il n'entr'ouvrait pas un seul d'entre eux et s'en tenait aux vingt-neuf étudiés par M. Kohler, seulement au lieu de quatre familles classées d'après des analogies de fond [2], il les disposait suivant trois catégories tracées d'après une préoccupation impérieuse. Soucieux uniquement de procéder au sauvetage du texte relatif à saint Denis et à ses compagnons, M. Narbey reprochait à la première famille de n'exister que dans des manuscrits du xii[e] siècle et d'offrir un texte *mutilé!* Le texte ancien, authentique, original, il le fallait aller chercher dans un groupe de manuscrits dont quelques-uns remontent au x[e] siècle; Bibl. nat., lat. *17625*, fol. 21; Biblioth. de Saint-Gall, *Stiftsbibliothek*, lat. *561*, fol. *139* r.; Biblioth. du Vatican, *Regin. 643*, fol. 5; Biblioth. d'Orléans, lat. *280*, fol. 57; Bibl. nat., lat. *5573*, fol. 41. En conséquence, M. Narbey faisait choix pour le rééditer d'un de ces manuscrits que M. Kohler reléguait parmi ceux qu'il jugeait interpolés [3]. Quant à l'historiette relative à saint Denis, elle était attestée par d'autres témoignages si anciens qu'on serait mal venu de refuser créance au texte de la *Vita* sous prétexte qu'elle s'y rencontre [4].

Cette contradiction passa inaperçue, la *Vita* sortit même fortifiée du débat dont elle était l'occasion, car M. Narbey ayant fait valoir pour les manuscrits de sa recension les mêmes arguments que M. Kohler invoquait en faveur de la sienne, il se trouvait que la famille I et la famille II offrant des parties communes, celles-ci semblaient inébranlables. L'authenticité de la *Vita* semblait mise désormais hors de contestation. Sur ces entrefaites, en 1893, M. Bruno Krusch déclara qu'elle était apocryphe [5].

Pour la troisième fois les manuscrits furent cités à comparaître et durent subir un troisième classement [6]. Les quatre familles simplement numérotées par Kohler reçurent de M. Krusch un état civil, et devinrent A. B. C. D. La 2[e] famille de Kohler devient la famille A. de Krusch qui confère le premier rang d'ancienneté au texte édité par M. Narbey [7]. Quant à C et D on les abandonne à l'oubli. Maintenant la famille A peut faire figure, puisqu'elle compte treize manuscrits.

« Cela fait, reprenant la thèse de Wallin, que d'ailleurs il ne nommait point, et invoquant en partie les mêmes arguments, M. Krusch entreprenait de montrer que l'auteur de la *Vita* était un moine de Sainte-Geneviève qui avait écrit après 767, et qui avait tiré de sa seule cervelle tout ce qu'il nous raconte au sujet de la patronne de Paris [8]. Son ouvrage était un faux des mieux caractérisés, sans ombre de valeur historique. Pour M. Krusch comme pour Wallin, le faussaire était un personnage très rusé qui s'ingéniait à dépister le lecteur désireux de le contrôler. Alors que, dans ses emprunts à Sulpice-Sévère, il ne prenait pas la peine de masquer leur provenance, cet auteur du iv[e] siècle ne pouvant pas le compromettre si l'on découvrait sa source, il faisait preuve au contraire, de la plus grande prudence, chaque fois qu'il empruntait à Grégoire de Tours. Celui-ci, en effet, n'ayant pas écrit avant 573 et notre homme voulant se faire passer comme ayant pris la plume vers 520, il fallait que les emprunts fussent dissimulés autant que possible pour ne pas trahir l'âge de l'emprunteur [9]. Et en même temps, ce personnage, à qui M. Krusch fait honneur d'une *Schlauheit* extraordinaire, est aussi un imbécile, pour lequel notre critique est fréquemment obligé d'employer le mot *Dummheit*. Il écrit les choses les plus absurdes du monde : il dit, par exemple, que la sainte rompait le jeûne du jeudi au dimanche et du dimanche au jeudi, ne s'apercevant pas que cela veut dire qu'elle ne jeûnait jamais. Il ne sait d'ailleurs rien, pas même qu'Arcis est sur l'Aube et non sur la Seine! Il est tellement stupide que les remaniements de son écrit ont eu pour cause la nécessité de faire disparaître les principales traces de sa *Dummheit* [10]. « Tout ceci ne pouvait être contesté et Wattembach se hâta de qualifier la *Vita Genovefæ* d' « impudente fiction » [*freche Fälschung*] [11].

Presque aussitôt, L. Duchesne aborda le problème, revint à la question des manuscrits et après avoir accepté que les recensions C et D fussent écartées du débat, il revenait à l'étude de la recension B (le texte de M. Kohler et de Bollandus) qu'il préférait à la recension A tenue pour primitive par Narbey et par Krusch.

Comme la question du classement des manuscrits risquait de tourner à l'obsession, on passa volontiers à une discussion moins subjective.

Pour abaisser la date de la *Vita* jusqu'au déclin du viii[e] siècle, il fallait découvrir dans le document des emprunts à Grégoire de Tours, à Fortunat, à la vie de sainte Gertrude et enfin à l'Histoire ecclésiastique de Bède. Pour ce dernier, on n'insista pas, ou bien on se déroba en admettant que l'auteur de la *Vita*, tout comme Bède lui-même pouvaient être tributaires de la vie de saint Germain d'Auxerre. Celle-ci fut écrite au v[e] siècle et, exception faite des passages relatifs à sainte Geneviève et interpolés d'après sa vie, rien ne s'oppose à ce que la Vie de saint Germain ne contint la mention de son voyage en Angleterre, d'où l'auteur de la Vie de sainte Geneviève l'a tirée, en sorte que ce dernier se trouve dépendre d'un auteur du v[e] siècle et non du viii[e].

A la vie de sainte Gertrude, l'auteur de la vie de

[1] C. Narbey, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève. Étude critique suivie de sa vie authentique et de la traduction*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, avril 1884, p. 141-279; Cf. Ch. Kohler, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève. Réponse à M. l'abbé Narbey*, dans même revue, 1885, t. iii, p. 42; C. Narbey, *Dernier mot de M. Narbey*, dans même revue, 1885, t. iii, p. 70. — [2] Ch. Kohler, *op. cit.*, p. xx. — [3] Le ms. lat. *17625*, fol. 21 de la Bibl. nat., que Kohler, *op. cit.*, p. xxiii, classe dans la seconde famille. — [4] C'est toute la question fastidieuse de l'apostolicité des Églises des Gaules qui est en question. Quant à l'aréopagitisme de Denis, la *Vita* interpolée n'en fait nulle mention. [5] Br. Krusch, *Die Falschung der Vita Genovefæ*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft fur altere deutsche Geschichtskunde*, 1893, t. xviii, p. 11-50. — [6] Celui de M. Narbey, il est vrai, ne compte guère. — [7] Le digne homme ne se souvenait pas s'être jamais trouvé à pareille fête; n'être plus seul de son avis lui parut un grand honneur et une légère mortification. — [8] En 1885, lorsqu'il publia la deuxième partie du Grégoire de Tours, M. Krusch se bornait à croire que la *Vita Genovefæ* était à peine du viii[e] siècle. *Scriptores rerum merovingicarum*, t. i, p. 805, note. — [9] Cette précaution, qui suppose chez le faussaire la prévision qu'un jour on rechercherait la provenance de ses emprunts, semble un expédient bien maladroit. N'était-il pas beaucoup plus simple, plus rapide et plus sûr de ne pas emprunter ces quelques lambeaux de phrase. — [10] G. Kurth, *Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, t. xiv, p. 9-10. — [11] Wattembach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1894, 6[e] édition, t. ii, p. 491.

sainte Geneviève a emprunté le miracle d'un enfant noyé et la pensée qu'on peut s'aimer de loin comme de près. Peut-être considérerait-on comme une mauvaise plaisanterie la preuve que ces banalités se rencontrent dans beaucoup d'autres textes.

A Fortunat, l'hagiographe emprunte une mortification de sainte Radegonde pour en gratifier sainte Geneviève. Radegonde ne mangeait que le jeudi et le dimanche; mais ces deux jours sont communément, en pays latin, jours de relaxation pour le jeûne; au reste Geneviève pratiquait cet usage pendant toute l'année et Radegonde pendant la carême seulement.

A Grégoire de Tours, l'hagiographe emprunte le mot *sonus* au sens de rumeur et l'expression *judicare membra* au sens d'avoir l'usage de ses membres; mais ces termes sont des façons de parler du temps et qui prouvera qu'on n'en faisait pas généralement usage.

Au contraire l'auteur ne dissimule plus ses emprunts à Hermas, qui est du IIe siècle, à Sulpice-Sévère qui est du IVe, à Sidoine Apollinaire qui est du Ve et à qui il emprunte un vers entier :

cui est porticus applicata triplex,

à la *Vita Germani Autissiodorensis* qui est du même temps. Toute la différence s'explique peut-être dans le fait que l'hagiographe emprunte à ceux-ci sans se cacher et n'emprunte rien aux autres parce qu'il leur est antérieur.

Mais cet hagiographe si fort sur ses gardes quand il cite ne laisse pas que de se trahir en citant certains détails qui prouvent qu'il écrit vers la fin du VIIIe siècle. Reste à examiner ce que valent ces « détails ».

Il y a d'abord le vocable de l'église Sainte-Geneviève élevée par Clovis en l'honneur de la sainte, *honoris ejus gratia*. Mais l'église bâtie par Clovis *pro dilectione sanctæ virginis* portait le vocable des Saints-Apôtres qu'elle garda jusqu'au commencement du IXe siècle; rien n'autorise à traduire *honoris ejus gratia* par « en son honneur ». A ce dernier sens correspond exactement l'expression *in honorem ejus*, que l'hagiographe emploie à deux reprises à propos de la basilique de Saint-Denis qu'il ne prétend pas sans doute placer sous le vocable de sainte Geneviève. *Honoris ejus gratia* signifie donc : par déférence pour elle, pour faire honneur à sa demande; et c'est bien ainsi que l'un des interpolateurs (3e famille) l'a compris, car il ajoute à *honoris eius gratia* les mots *et exhortatione sæpissima*.

Le récit se termine par une description de cette basilique et de ses peintures, et, pour finir, l'auteur invite tous ceux qui croient à la Trinité divine à invoquer sainte Geneviève. Cette allusion au culte des images et à la croyance dans la Trinité est, d'après M. Krusch, inspirée par le concile de Gentilly, tenu en 767, qui aborda ces deux mêmes points, au dire de l'annaliste de Lorsch : *Tunc habuit domnus Pippinus rex in supradicta villa synodum magnum inter romanos et græcos de sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus* donc l'hagiographe a écrit après ce concile de 767.

L'hagiographe énonce les peintures murales : « l'histoire des patriarches, des prophètes et des martyrs, telle qu'elle est racontée dans les livres anciens et véridiques; » il n'en discute pas le culte, et il serait d'ailleurs inconcevable qu'un clerc au VIIIe-IXe siècle eût plaidé pour le culte des images.

Quant à ce qui suit : « Nous tous qui confessons le Père, le Fils et le Saint-Esprit unis dans la substance d'une même divinité, » ceci n'a plus aucune verdeur polémique au VIIIe siècle, tandis qu'au VIe et aux environs de l'an 520, il y avait encore beaucoup d'ariens et les catholiques — Grégoire de Tours par exemple — tenaient à se distinguer d'eux de vive voix et par écrit.

C'est ainsi, observe L. Duchesne que l'argument de M. Krusch se retournerait aisément contre lui, et que la finale de la vie de sainte Geneviève, loin d'indiquer le VIIIe siècle, indiquerait plutôt le VIe.

Du passage relatif à saint Denis envoyé par saint Clément il n'y a rien à dire aussi longtemps qu'on n'aura pas démontré que cette addition dépendante de la *passio Dionysii* (qui s'y trouve citée formellement), rédigée aux environs de l'an 800, a fait partie du texte primitif.

Des curiosités philologiques, il est permis de montrer quelque défiance puisque M. Krusch découvre que l'expression *navali evectione* n'a pu être écrite qu'entre 734 et 768, alors que ce mot *evectio* sur lequel porte l'observation, est employé en 646, dans le canon 4e du septième concile de Tolède. Comme, de sa part, il ne peut être question d'inadvertances, on n'a le choix qu'entre mystification et plaisanterie. Ainsi l'expression *Nemetodurensis parochia* est donnée comme postérieure à *Nemptodurus vicus* alors que *Nemeto* est une forme primitive et *Nempto* une forme dérivée.

Ce n'est pas tout. Le contenu de la *Vita Genovefæ* dépose contre elle, M. Krusch n'y trouve rien ou à peu près d'acceptable; tout l'étonne, le choque, le scandalise même.

« Ainsi les rapports de la sainte avec l'évêque d'Auxerre, saint Germain. Saint-Germain apparaît à Nanterre, au cours d'un voyage qu'il fait en Bretagne, accompagné de saint Loup, évêque de Troyes; plus tard, un nouveau voyage de Germain l'amène à repasser par Paris et à rencontrer de nouveau Geneviève. Or, dit M. Krusch, la chronique de Prosper ne parle que d'un voyage de saint Germain et ne lui attribue aucun compagnon. Donc, le biographe est dans l'erreur. Mais non, le biographe ne contredit nullement Prosper; il parle du même fait avec plus de détails, voilà tout.

« A ce propos, comme saint Germain allait en Bretagne pour combattre le pélagianisme, le biographe donne une définition de cette hérésie. Selon lui, elle consistait à nier que les enfants de parents chrétiens eussent besoin d'être baptisés... Ce qui était la façon populaire de concevoir le pélagianisme. Et la preuve, c'est que cette même définition, qui dans la vie de sainte Geneviève, offusque la théologie de M. Krusch, nous la retrouvons dans le *Liber pontificalis*, c'est-à-dire dans un autre écrit populaire, précisément de la date que revendique notre biographe [1].

« Saint Germain mourut à Ravenne; il était tellement vénéré que l'on se disputa ses vêtements et quelques menus objets qu'il portait sur lui. Son biographe nous renseigne sur la répartition qui en fut faite entre les personnes de la cour impériale. Quant à celui de sainte Geneviève, il montre l'archidiacre d'Auxerre arrivant à Paris peu après la mort de Germain, et offrant à Geneviève un souvenir de la part de son évêque. M. Krusch s'étonne de cela. Il n'est pas question de Geneviève dans le partage fait à Ravenne, et, quant à une disposition testamentaire on n'en parle pas non plus. C'est beaucoup d'exigence. L'évêque d'Auxerre pouvait fort bien avoir chargé oralement son archidiacre de remettre un souvenir de lui à sa sainte amie; je n'ai pas besoin pour le croire que l'on m'exhibe un testament.

« Où M. Krusch s'inquiète tout à fait, c'est quand on lui parle des relations de Geneviève avec Childéric et saint Siméon Stylite. Childéric a pour elle une affection respectueuse; il ne peut rien lui refuser, et on le

[1] *Liber pontificalis*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 220 : Innocent Ier, *Et hoc constituit (Innocentius) ut qui natus fuerit de christiana denuo nasci per baptismum, hoc est baptizari, quod Pelagius damnabat.*

voit un jour lui accorder la grâce de plusieurs prisonniers. « Si c'était d'un saint que l'on parlât ainsi, dit M. Krusch, je n'aurais rien à dire; mais, comme c'est d'une jeune fille, cela ne me paraît pas lui faire honneur. »

« C'est beaucoup de sévérité, Du reste, comme le biographe ne marque pas de date précise, la jeune fille en question pourrait bien avoir eu de cinquante à soixante ans; Childéric vécut jusqu'en 481 et Geneviève était née vers 420. Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer.

« Quant à saint Siméon stylite, M. Krusch n'admet pas qu'il ait pu confier à des marchands, de passage en Syrie, des compliments respectueux pour la vierge parisienne. Le célèbre ascète ne pouvait supporter la vue des femmes, pas même de sa mère : comment aurait-il noué des relations de politesse avec une étrangère? Ici je me bornerai à faire remarquer qu'il y a loin de Paris au désert d'Antioche; à de telles distances des saints peuvent se saluer sans se compromettre.

« Dans l'ensemble, la situation, l'activité de sainte Geneviève sont, pour M. Krusch, des choses incompréhensibles. C'est une religieuse; mais il n'est pas question de couvent. Elle demeure chez elle, y reçoit des visites, va et vient, la nuit comme le jour; se mêle aux affaires municipales, donne des conseils aux Parisiens, pourvoit à l'approvisionnement de la ville. On la trouve toujours en route, à Arcis [1], à Troyes, à Orléans, à Tours, à Meaux. A Meaux, elle a des terres, et, au temps de la récolte, elle va surveiller ses travailleurs; au nord de Paris, elle fait construire une église en l'honneur de saint Denis et les maçons travaillent sous ses yeux. Tout cela, dit M. Krusch nous représente une religieuse d'un genre bien particulier.

« Je n'en disconviens pas. Mais d'abord, comment un faussaire du temps de Charlemagne aurait-il pu créer un pareil type? En ce temps-là, toutes [2] les religieuses étaient au couvent, bien murées derrière leurs grilles. Qui aurait eu l'idée d'une telle activité extérieure chez une religieuse?

« Au contraire, reportons-nous au v^e^ siècle. Alors, les couvents de femmes commencent, il est vrai, à s'établir; mais la *virgo sacra* de l'ancien type, la religieuse vivant dans sa famille, est encore celle que l'on rencontre le plus souvent. Geneviève a d'abord vécu chez ses parents, puis chez sa marraine; enfin, l'âge venu, elle a vécu seule, ou plutôt entourée de quelques compagnes, aussi peu recluses qu'elle-même. Quoi d'extraordinaire à cela? C'est l'usage du temps.

« A l'approche d'Attila, Geneviève engage les dames de Paris, puis leurs maris eux-mêmes, à se fier, plus qu'ils ne sont disposés à le faire, à la situation de leur ville, leur promettant un secours céleste. Quand les environs de Paris ravagés dix ans durant par les Francs, ne fournissent plus à l'alimentation que des ressources insuffisantes, Geneviève s'embarque sur la Seine, se rend à Arcis, puis à Troyes, et ramène des bateaux chargés de grain [3]. Elle décide les prêtres et les fidèles à se concerter pour la construction de la basilique de Saint-Denis; ses conseils, comme on l'a vu plus haut, ont porté Clovis à édifier celle des apôtres Pierre et Paul. Cette activité, M. Krusch juge qu'elle conviendrait à un maire de Paris plutôt qu'à une sainte.

« Ici je me bornerai à un simple rapprochement. Au moment où par l'ascendant de sa vertu, Geneviève avait conquis et exerçait sur les Parisiens une influence aussi grande, un moine inconnu déployait sur les bords du Danube, une autorité comparable et supérieure à celle d'un gouverneur de province. Je veux parler de saint Séverin de Norique, contemporain de sainte Geneviève, comme son biographe, Eugyppius, est contemporain du narrateur parisien. La vie de Séverin est acceptée par tout le monde comme un document historique de haute valeur; personne ne met en doute le rôle éminent de Séverin au milieu des populations romaines qui subsistaient encore dans ces provinces abandonnées. On le voit, comme Geneviève, en rapports quotidiens avec le clergé, les autorités militaires, les rois barbares; comme elle, il arrache des prisonniers aux chefs des tribus germaniques; comme elle, il s'occupe d'approvisionnements et donne son avis sur l'attitude à prendre en temps de siège ou d'invasion. Et ce n'est qu'un moine, un moine étranger, dont personne ne connaît les antécédents.

« Mais, dira-t-on, c'est un homme; Geneviève n'est qu'une femme. C'est vrai, mais la sainteté n'a pas de sexe; et, après tout, ce n'est pas dans le pays de Jeanne d'Arc qu'il faut s'ébahir quand on voit des femmes se distinguer.

« Cette même vie de saint Séverin va permettre d'écarter encore un argument de M. Krusch. Sur le tombeau de la sainte, un miracle est accompli en faveur d'un Goth. M. Krusch en est scandalisé, car un Goth, c'est un arien; et voit-on un saint catholique guérir des infirmes d'une autre confession? Grégoire de Tours a pour les ariens la plus profonde horreur. — C'est possible, mais il suffit d'ouvrir la vie de saint Séverin, pour constater des cas de miracles interconfessionnels. Séverin guérit chez les Ruges ariens comme chez les Romains catholiques. Rien donc d'incongru à ce que sainte Geneviève ait guéri un Goth. D'ailleurs, est-il sûr, après tout, que ce Goth fût arien? Le biographe ne dit rien de sa religion.

« *Genovefa* est un nom germanique. Comment expliquer qu'il ait été donné à une enfant née en 420, de parents à noms romains, *Severus* et *Gerontia?* — Ce n'est pas la première fois qu'on se pose cette question. Aucune réponse précise ne peut y être faite; mais d'abord il n'est pas sûr de conclure du nom des gens à leur nationalité; rien ne prouve que Severus et Gerontia n'aient pas été des Germains immigrés depuis plus ou moins longtemps. Mais, supposons-les Romains tous les deux : qui les empêchait si cela leur convenait, de donner à leur enfant un nom germanique? N'y avait-il pas alors des Germains dans toutes les conditions de la société romaine. Un Arbogast, un Merobaude n'ont-ils pu s'allier à des familles romaines et y propager des noms francs?

« L'évêque de Paris qui consacre Geneviève comme *virgo sacra* est *Vilicus*, dont le nom ne se retrouve pas dans le catalogue épiscopal parisien. — Ce nom d'évêque est très mal attesté. Au lieu de *Vilico* on trouve dans certains manuscrits *ilico* ou *velum*, d'autre

[1] Arcis est sur l'Aube. Troyes sur la Seine. Le biographe ne parle que de la Seine, qui, dans le voyage à partir de Paris, correspond aux cinq sixièmes du parcours. M. Krusch se figure qu'il a fait naviguer sainte Geneviève d'Arcis à Troyes, et lui reproche en conséquence d'avoir transporté Arcis sur les bords de la Seine. La vérité est que sainte Geneviève va par eau à Arcis, à proximité de laquelle se trouvaient apparemment les grains qu'elle allait chercher; puis elle se transporte à Troyes, sans qu'on dise qu'elle se soit rembarquée pour s'y rendre. Pourquoi mettre dans les textes des absurdités qui n'y sont pas? De plus, on se demande comment cette erreur, si elle était réelle, pourrait prouver que le biographe est d'une date ou d'une autre. Arcis a toujours été sur l'Aube, Troyes toujours sur la Seine. Un Parisien du VIII^e^ siècle était aussi incapable qu'un Parisien du VI^e^ siècle de les transporter d'une rivière à l'autre. — [2] J'entends ici les religieuses proprement dites, les *virgines sacræ*, qui, comme Geneviève, avaient reçu le voile des mains de l'évêque. — [3] Ce grain était évidemment sa propriété, car on la voit en disposer elle-même; peut-être avait-elle des terres à Arcis, d'ailleurs la sainte paraît avoir joui d'une réelle aisance.

portent *Iulico* ou *Villico*. Il faudra d'abord déterminer si de ces variantes une leçon certaine peut être déduite; on verra ensuite à s'arranger avec le catalogue [1]. »

On peut négliger d'autres observations aussi fragiles et de moins de portée encore. M. Krusch ne répondit pas aux arguments qui montraient que la *Vita Genovefæ* n'était pas la *Fälschung* qu'il avait bien voulu dire; il se claquemura sur le terrain du classement des manuscrits [2]. Il lui semblait que l'antériorité de la recension A étant démontrée, ses conclusions s'imposaient. On ne lui répondit même plus, en sorte qu'il jugea avoir gain de cause et affirma une fois encore son opinion [3]. Les Bollandistes proclamaient démontré « que le texte A est le plus ancien [4] » « fond et forme » que le texte B; L. Duchesne se contenta d'une brève réplique [5] et chacun garda ses positions. Si « M. Krusch semblait battre en retraite sur le terrain de la critique interne, par contre, sur celui de la critique externe, c'est-à-dire l'âge et la valeur des diverses recensions, il était plus affirmatif que jamais : A était le vrai texte de la *Vita Genovefæ*, B n'en était qu'un remaniement de date postérieure, dû à quelque lettré qui s'ingéniait à éliminer les principales absurdités et traces de supposition que présentait le document. Et dès lors il était manifeste que L. Duchesne n'avait obtenu qu'un triomphe apparent. Puisque lui-même admettait que le passage relatif à l'apostolicité de saint Denis ne pouvait être antérieur au VIIIe siècle, il devait, pour défendre l'authenticité de la *Vita*, prouver que ce passage ne se trouvait pas dans la rédaction primitive; en d'autres termes, prouver que c'était B et non A qui offrait cette rédaction. Tant que cela n'était pas fait, M. Krusch restait en réalité maître du champ de bataille, et pouvait, sans sourciller, assister au massacre de la multitude des arguments qu'il avait disséminés autour de sa thèse. Il n'était possible de le débusquer qu'à condition de reprendre l'examen de ses quatre familles de manuscrits et d'en contrôler le classement à la lumière de cette enquête : tâche rebutante et laborieuse qui ne devait séduire personne [6].

Cette tâche ce fut M. Ch. Kohler qui l'assuma en prenant la défense du classement qu'il avait établi en 1881. Mais ce ne fut qu'en 1898 qu'il aborda de nouveau la question : *La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe* [7]? « On ne retrouvera pas ici, disait-il, les arguments développés dans mon travail de 1881 : s'ils n'ont point convaincu M. Krusch quand il s'est mis à l'œuvre, ils ne le convaincraient pas davantage aujourd'hui. J'ai voulu procéder par d'autres voies, et celles-ci m'ont conduit exactement au même résultat que les premières. » Mais au lieu de quatre familles chiffrées et de quatre groupes alphabétiques on allait avoir deux recensions appelées Kohler et Krusch. Nouveau progrès.

« M. Krusch avait invoqué en faveur de A trois arguments : l'âge de ses manuscrits, antérieurs d'un siècle environ à celui des plus anciens de la famille B, la langue, qui avait le cachet de la latinité mérovingienne alors que B se trahissait comme remaniée à l'époque de la renaissance carolingienne, enfin, les différences de rédaction d'un certain nombre d'épisodes. M. Kohler n'eut pas de peine à écarter le premier argument. En ce qui concerne la langue, il accorde que le parler de A est plus incorrect et celui de B plus châtié, mais il ne veut pas qu'on puisse tirer de là un argument en faveur de la priorité de A. Selon lui, un ouvrage écrit vers 520 pouvait avoir conservé en partie la latinité plus correcte de l'époque impériale. La langue de la *Vita Genovefæ*, à son sens, était celle que pouvait posséder au début du VIe siècle un clerc instruit dans les écoles épiscopales; c'est, au point de vue grammatical, celle des hagiographes de la seconde moitié du Ve siècle, et elle ne surprendrait pas sous la plume d'un Eucher ou d'un Constance. Quant au troisième argument de M. Krusch, M. Kohler élargissant le terrain du débat, s'attachait à montrer la supériorité de B sur A, d'une part par l'excellence du texte de B, qui est par endroits incontestable, de l'autre par le fait que partout où A s'écarte de B en donnant des détails en plus, on se trouve en présence d'interpolations manifestes qui tantôt sont des hors d'œuvre oiseux, tantôt gâtent le texte en le rendant inintelligible ou ridicule [8]. » La démonstration de M. Kohler emporta l'adhésion du P. Alb. Poncelet, une adhésion réservée : « Je ne puis, sans doute, dire qu'il m'a convaincu sur tous les points. Toujours est-il que plusieurs des arguments proposés par M. Kohler semblent singulièrement forts. Je signale, par-dessus tout, la comparaison de divers passages de la recension Krusch et de la recension Kohler avec une de leurs sources communes, la *Vie de saint Martin* par Sulpice-Sévère. Je ne vois pas trop bien comment M. Krusch parera ce coup droit porté à sa thèse [9]. »

L'hagiographe rapportant un trait de courage accompli par saint Martin devant la ville de Worms emprunte le fait à Sulpice-Sévère lequel dit entre autres choses : *Tunc vero adversus hanc vocem* [*Martini*] *tyrannus* [*Julianus*] *infremuit dicens eum metu* pugnæ *quæ* postera die *erat futura, non religionis gratia, detrahere militiam...*

Voici maintenant comment le même fait est rapporté dans chacune des trois recensions :

Recension Kohler	*Recension Krusch*	4e *Recension*
[Martinus valde laudatus est] eo quod... *postera die* inermis *pugnæ* inferendus, utriusque exercitus sevitia sedata fedus obtinuit.	[Martinus valde laudatus est] eo quod... *post pridie* in *bello* inermis offerendus, utriusque exercitus sævitia sedata fœdus obtinuit.	[Martinus valde laudatus est] eo quod *post pridie in bellum* inermis offerendus, utriusque exercitus sevitia sedata fedus obtinuit.

La recension Kohler, qui a *postera die* et *pugnæ*, est plus voisine de la source que ne le sont la recension Krusch et la 4e famille. Elle remonte donc plus haut que l'une et l'autre de celles-ci.

Autre exemple du même ordre :

L'hagiographe a emprunté à la même Vie de saint Martin le récit de la guérison d'un démoniaque (Kohler, n. 44, Krusch, n. 47) et il rapporte ceci :

Vita Martini	*Vita Genovefæ*
Et cum fugere de obsesso corpore pœnis et cruciatibus (*dæmon*) *cogeretur, nec tamen exire ei per os* (*Martinus*) *liceret,* fœda relinquens vestigia, fluxu ventris egestus est.	*Cumque Genovefa spiritum immundum a corpore hominis juberet exire, et spiritus nequam per oculum se progredi minaretur, imperante Genovefa,* fœda relinquens vestigia, fluxu ventris egestus est.

[1] L. Duchesne, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, t. LIV, p. 210-212. — [2] Br. Krusch, *Das alter der Vita Genovefæ*, dans *Neues Archiv*, 1894, t. XIX, p. 441-459. — [3] *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, (1896) p. 204-205. — [4] *Anal. boll.*, t. XIV, p. 335; t. XVI, p. 87. — [5] *Bulletin critique*, 1897, IIe série, t. III, p. 473-476. — [6] G. Kurth, *op. cit.*, p. 11-12. — [7] *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 282-340. — [8] G. Kurth, *op. cit.*, p. 12-13. — [9] *Analecta bollandiana*, 1898, t. XVII, p. 308-369. « Même s'il parvient à réhabiliter, dans son ensemble, la « recension Krusch » gravement compromise, il nous paraît à tout le moins acquis que, dans le détail, cette recension nous a été transmise dans les manuscrits d'une façon fort peu fidèle; il aurait fallu en publiant la *Vita Genovefæ* tenir au moins compte des variantes fournies par les exemplaires de la recension Kohler.

Voici la phrase correspondante dans chacune des trois recensions :

Rec. Kohler	Rec. Krusch	4e Recension
Fœda relinquens vestigia fluxu ventris *ejectus est.*	Fœda relinquens vestigia fluxu ventris *ejectus est.*	Fœda relinquens vestigia fluxu ventris *ejectus est.*

Ici encore la recension Kohler est plus près de la source.

La preuve est tellement convaincante que M. Künstle ne suppose pas que M. Krusch s'y dérobe puisque, publiant au tome IV des *Scriptores rerum Merovingicarum*, en 1902, un *post-scriptum* au tome III, il passe sous silence l'argumentation de M. Ch. Kohler. Et ce fut le silence..

Jusqu'en 1910. A cette date la *Vita Genovefæ* rentre en scène, ramenée par M. Künstle. Celui-ci écarte B que prône M. Kohler, mais aussi il écarte A que prône M. Krusch et il choisit la recension C, une pauvre dédaignée qu'on avait reléguée dans l'oubli. « Ce document, disait d'elle M. Kohler, n'offre aucun intérêt au point de vue historique [1]; » *Diese Ueberarbeitung verdient gar keine Beachtung*, ajoutait M. Krusch [2] et les autres n'en parlaient même pas. Cependant « cette recension, incontestablement, méritait mieux que le dédain, puisque comme le montre l'éditeur, elle est conservée dans les deux plus anciens manuscrits que nous possédions de la *Vita Genovefæ* [3]. » L'un de ces manuscrits est un passionnaire de la bibliothèque de Karlsruhe, le *codex Augiensis XXXII*, du début du IXe siècle, dont M. Dufourcq avait signalé l'importance; l'autre manuscrit est un passionnaire de la bibliothèque de Vienne en Autriche, *Cod. Palat. Vindob., n. 420*, provenant de Salzbourg [4]. Ces deux manuscrits supposent un archétype dont il serait difficile de placer la confection plus bas que le premier tiers du VIIIe siècle; aucun autre manuscrit de la *Vita* ne peut revendiquer une provenance aussi ancienne.

Rien ne s'oppose, et on en a d'autres exemples, à ce qu'un manuscrit de date récente soit la reproduction directe du texte original et que les manuscrits anciens ne fassent que reproduire une recension plus jeune; en sorte que la recension C, consignée dans le plus ancien manuscrit connu serait en réalité plus jeune que la recension conservée dans des manuscrits moins anciens. Et tout ce que prouverait la présence de la *Vita* dans les manuscrits de Karlsruhe et de Vienne, c'est que la recension C est beaucoup plus ancienne qu'on ne se l'était figuré jusqu'aujourd'hui.

Mais M. Künstle invoque un autre argument. Partout où A et B disent des choses invraisemblables ou seulement difficiles à admettre, C offre une version qui ne présente ni invraisemblance ni difficulté. Dans C manque la fausse définition du pélagianisme, le nom de Cellomeris donné à l'enfant ressuscité, le siège de Paris pendant dix ans, la date assignée à la composition de la *Vita* et d'autres détails encore. Le texte C offre une autre particularité fort intéressante. Dans les recensions A et B plusieurs passages témoignent d'emprunts aux œuvres de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours. Or tous ces paragraphes manquent dans C ou y sont différemment rédigés. Dès lors, il est tout naturel d'admettre que A et B dépendent d'un même archétype, où ces réminiscences ont été introduites, et que C représente une rédaction plus ancienne. D'autre part, le texte C contient aussi le fameux passage relatif à saint Denis de Paris. Ce paragraphe, qui se retrouve dans A, manque dans B; et ce fut une des principales raisons qui firent préférer cette version. La légende de saint Denis n'est attestée d'une façon certaine qu'au VIIIe siècle, mais qui sait si elle ne circulait pas deux siècles auparavant?

Sans doute on ne s'aventure pas à soutenir que le *cod. Augiensis XXXI* et le *cod. Vindobonensis 420* sont du VIe ou du VIIe siècle, mais ces copies reproduisent des originaux beaucoup plus anciens. Cependant l'une et l'autre portent des corrections de seconde main qui ont pour but de rétablir le sens déformé par d'énormes fautes de lecture. Ces fautes ne sont explicables, en bien des cas que par la difficulté qu'éprouvait le copiste à déchiffrer un texte pitoyable. Tout n'a pas disparu et quelques barbarismes ou solécismes qui surnagent malgré l'épuration des correcteurs font songer au texte du plus ancien manuscrit de Grégoire de Tours. D'autres fautes s'expliquent parce que le copiste a dû avoir sous les yeux un texte en onciale ou en semi-onciale où les mots n'étaient pas séparés.

Ces retouches du *Codex Augiensis XXXII* sont d'autant plus dignes d'attention que leur auteur est reconnaissable à son écriture tout à fait personnelle. C'est Regimbert, scribe de Reichenau de 784 à 846. Dans le catalogue dressé sous l'abbatiat de Ruadelin (838-842) le *codex* est décrit, mais sa rédaction est bien antérieure, car les collationnements de Regimbert sont d'une main ferme alors que vers 840, il était plus qu'octogénaire. Il est à remarquer que ce recueil volumineux, à l'inverse des analogues du IXe et du Xe siècle conservés à Chartres est extrêmement sobre en fait de légendes mérovingiennes relatives à la France du centre ou du nord. Celles de Grégoire de Langres, Sulpice de Bourges, Vaast et Fursy sont, avec celle de Geneviève, les seules de cette catégorie dont le passionnaire de Reichenau garde le souvenir, alors qu'un tiers de son texte est consacré à l'histoire religieuse des Gaules. Quant au *Vindobonensis 420* c'est au contraire un assemblage de biographies mérovingiennes; on peut croire qu'Arnon l'apporta lorsqu'en 785 Charlemagne tira ce prélat de son cloître de Saint-Amand pour le faire évêque de Salzbourg. On y reconnaît l'emploi irrégulier des majuscules N et I mélangées aux minuscules, spécial au nord de la France [5]. En somme ces deux manuscrits « représentent des collections de vies de saints qui semblent avoir été constituées à une époque ancienne, au VIIe siècle, sans doute, et qui ne contiennent en principe que des *acta sincera*, des textes *optimæ notæ* comme eussent dit les bénédictins. »

Texte *optimæ notæ*, mais pas encore l'original; toutefois C s'en rapprocherait plus que A ou B. C'est à cette conclusion que s'arrêtait M. Künstle; aussitôt le chœur des critiques modula ses observations. « Rien ne s'oppose à ce que la rédaction C de la vie de sainte Geneviève remonte au VIIe ou même au

[1] *Étude critique*, p. CVII. — [2] *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 47. — [3] G. Kurth, *op. cit.*, p. 13. — [4] *Anal. boll.*, 1907, t. XXVI. p. 33-65. — [5] J. Depoin, *La vie de sainte Geneviève et la critique moderne*, dans *Revue des Études historiques*, 1913, p. 55, note 1, fait remarquer que Toussaint du Plessis, dans ses *Annales de Paris*, in-4°, 1753, p. 17, écrivait : « S'il est vrai que nous ayons deux vies de cette sainte (Geneviève) de deux mains différentes, telle que Bollandus les a publiées, toutes les deux sont manifestement interpolées; c'est un fait qui passait pour constant parmi les savants. Aussi Adrien de Valois, qui sans doute n'en connoissoit point d'autre et qui par cette raison faisoit de cas très peu, croyait-il qu'excepté ce qu'on lit de la sainte dans la vie de saint Germain d'Auxerre par le prêtre Constance, nous n'en avions aucune de la main de quelque historien grave et même ancien. Mais les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* en avoient une autre telle ou à fort peu de chose près qu'elle est sortie des mains de son auteur : elle fut imprimée in-8° à Paris en 1697 et c'est celle-là qu'ils devoient consulter. On y voit bien qu'elle fut écrite dix-huit ans après la mort de la sainte... mais aussi n'y lit-on nulle part que ce fut S. Clément qui envoya S. Denis dans les Gaules. »

VI^e siècle », déclare l'un [1]. · La conclusion, bien que loin d'être improbable, ne nous paraît pas évidente, reprend l'autre [2]. Volontiers nous admettons que l'archétype de C représente un état du texte antérieur à l'introduction des emprunts faits à Sulpice et à Grégoire de Tours; mais s'ensuit-il que C représente fidèlement cette version ancienne? Quand des textes ont été remaniés, interpolés, stylisés, il est bien hasardeux de prétendre déterminer, par les seules raisons de la critique interne, lequel se rapproche davantage de la rédaction primitive. Les passages ou les formes les plus difficiles à interpréter peuvent n'être que des remaniements postérieurs; chaque texte peut, à côté d'éléments excellents en contenir de très suspects; et le jugement à prononcer sur l'ensemble d'une recension reste hasardeux. Pour déterminer avec certitude la valeur respective des trois versions A, B, C, un examen plus approfondi reste à faire. » Des adhésions se manifestent plus bruyantes : « Il résulte que l'original de la vie remonte bien au VI^e siècle [3] »; « l'argumentation de M. Künstle est impeccable. L'original remonte au VI^e siècle, il est contemporain au sens large [4]. » Enfin M. G. Kurth hésitait à « se rallier à la thèse et à considérer la question comme définitivement tranchée. » Et il entreprenait « un nouvel examen du sujet » qui l'amènerait « à des conclusions mieux fondées que celles » qui ont été exposées jusqu'ici. C'était remplir le vœu formulé peu de temps auparavant en faveur d'un « examen plus approfondi », et c'était, mieux que cela, le dernier effort d'un vétéran des études d'histoire mérovingienne, Godefroy Kurth, qui allait, en effet, « aboutir à des conclusions neuves, fort importantes et des mieux fondées [5]. »

II. Le texte de la Vita [6]. — 1. *Famille A.* — Le texte de la *Vita* est aujourd'hui connu et facilement accessible. La recension A se trouve dans Bollandus, Narbey et Krusch, la recension B dans Kohler, la recension C dans Künstle, mais aucune de ces éditions ne dispense de recourir aux deux autres. Celle de Kohler offre du moins l'avantage de donner le texte de B avec des variantes de Bollandus, et de C., en outre, le texte du ms. *Genovefa, H. 2, L,* in-8°, qu'il est utile de posséder. L'édition de Krusch exclut systématiquement tous les manuscrits étrangers à la recension A; celle de Künstle ne représente que les mss. de Karlsruhe et de Vienne. On ne saurait trop blâmer l'exclusivisme qui a fait écarter de l'établissement d'un texte *censé* définitif les leçons et contributions utiles qu'apportaient les autres recensions. Nous en avons eu la preuve dans les textes confrontés plus haut. A (14 et 47) contient deux passages calqués en partie sur des passages correspondants de Sulpice-Sévère. Or, dans tous les deux, B est plus correct que A. Supice Sévère écrit : *postera die;* B : *posteradie;* A et D : *post pridie;* C : *altera die.* De même Sulpice Sévère écrit *egestus est;* B : *egestus est;* A et D : *ejectus est;* C ne ressemble plus à la source. — Autre exemple : A (18) montre un porcher parlant d'une truie qu'il suit à la trace : *dum suis vestigium ob pastum vagantis legerem* nous dit B, tandis que A remplace *pastum* par *partum.* Voici l'excellence de la recension A bien compromise, et ses treize témoins en fâcheuse posture, si toutefois les treize ne se réduisent pas à deux et peut-être à un seul manuscrit, le 1*a*, tellement excellent que, s'il est contredit par ses douze congénères, c'est encore lui qu'il faut écouter. Et cette excellence s'affirme au moyen de tel passage de la *Vita,* dans lequel il est question de criminels auxquels le roi Clovis fait grâce à la demande de Geneviève et voici le récit qu'en donnent les recensions :

Nam et gloriose memorie Chlodovechus rex bellorum jure tremendus crebro pro dilectionei sui in ergastulo retrusis indulgentiam tribuit et pro criminum animadversione sæpe culpabiles

Recension A	Recension B
porro inexempto mense 2*a* 3*b*. porro in extento mense 2*a* porro jam ex Nemetodorense 1*a* 1*b*. *incolomes Genovefa supplicante dimisit.*	*immunes a suppliciis Genovefa supplicante dimisit.*

B a rencontré un passage corrompu et l'a résolument omis; peut-être fallait-il lire : *porro jam extento ense,* « le glaive déjà suspendu »; A, représenté par 1*a*, a imaginé autre chose : *porro jam es Nemetodorense,* « la Nanterraise », ce qui n'a que la valeur d'une fantaisie de copiste aux abois, car si « la Nanterraise « obtient cette grâce, il est superflu d'ajouter qu'elle est obtenue par Geneviève.

Cette recension A est sujette à recevoir quelques bousculades imprévues. Comme il faut qu'elle soit incorrecte, très incorrecte, pour bien représenter le latin de la décadence mérovingienne, l'orthographe de 757 et non pas celle de 520, les manuscrits préférés seront donc 1*a* et 1*b* qui offrent les plus belles fautes; mais, si, d'aventure, 1*a* et 1*b* sont plus corrects que leurs compagnons, on les rejette dans la coulisse et on donne la parole à ceux qui s'expriment le plus mal. Voici un exemple. On se souvient du *navali evectione* de A (39), qu'on lit dans 1a, 1b, 2*a*, 2*b* (et 2*c* : *vectione*) peu importe, on les fait taire pour interroger deux manuscrits de la troisième classe qui donnent *effectione* qui n'a aucun sens mais qui pénétrera dans le texte parce qu'il est inintelligible, comme on l'était, paraît-il en 757. Et comme c'est un parti pris, chaque fois que l'un ou l'autre des treize cancres alignés devant l'éditeur montrera une page, une phrase, une ligne, un mot plus grossièrement fautif que ses voisins, il sautera au haut du banc et 1*a* en aura la courte honte.

Mais 1*a* veut se rattraper, cherche des bourdes inédites, mieux, encore, des mots vides de sens, dans l'espoir de regagner la confiance du maître et de remonter au premier rang, et voici la mésaventure qui arrive à ce témoin choisi entre tous : Il est question A (39) B (38) d'un miracle par lequel, pendant une navigation sur la Seine, Geneviève sauve ses onze vaisseaux en péril, *undecim* prononce toute la famille B, *undecim* prononcent onze témoins de la famille A, alors 1*a* pense faire mieux que tout le monde et donne *ejusdem,* 1*a*, piqué, renchérit et donne *eundem,* que leur arrive-t-il? On ne les écoute pas et l'éditeur écrit *undecim.*

Autre chose. A (17) mentionne le martyre de Denis *in quarto ab eadem urbe martirium consummavit;* ils sont dix qui l'écrivent, mais 1*a* et deux autres ont écrit *quarta,* et c'est eux qui auront raison, encore qu'il s'agisse, pour l'hagiographe, de milles et de stades toujours, jamais de lieues gauloises.

Poursuivons : *...martirium consummavit ut comperi juxta traditionem seniorum vel revelationem passionis sue;* cette fois ils sont douze qui ont écrit *revelationem,* et seul 1*a* a écrit *relationem.* 1*a* aura raison, le texte portera *relationem* en dépit de tous, bien plus, en dépit de l'altération grave que ce mot va infliger au passage relatif à l'apostolicité de saint Denis.

[1] R. Poupardin, dans *Le moyen âge,* 1910, p. 347-348. — [2] H. Moretus, dans *Analecta bollandiana,* 1910, t. XXIX, p. 485. — [3] P. de C, dans *Revue critique,* 11 mai 1912, p. 374. — [4] Van der Essen, dans *Revue d'histoire ecclésiastique,* 1911, p. 293-294. — [5] J.-B. Poukens, dans *Analecta bollandiana,* 1914-1919, t. XXXIII, p. 357. — [6] Nous citons et abrégeons *l'Étude critique sur la vie de sainte Geneviève,* de la *Revue d'histoire ecclésiastique,* 1913, t. XIV, p. 15 sq.

Voici un chapitre, le XLVIII^e, qui ne laisse pas que d'être récréatif à sa manière :

Per idem tempus (Geneviève) *stans in aditu domus suæ, vidit puellam pretereuntem ampullam in manu gestantem. Quam cum ad se vocasset interrogat quid ferret. Ad illa inquit : Ampullam apud liquamen quod mihi paulo ante a negotiatoribus venumdatum est. Porro Genovefa conspicata generis humani adversarium in ampulle ore sedentem comminans insufflavit in eum statimque pars de ipsius ampulle ore fregit ac cecidit. Tunc enim demum, signata creatura, abire hominem jussit.*

Dans la recension B il est question d'une *ampulla ac liquamen* ou bien d'une *ampulla cum liquamine*, ceci ne soulève aucune difficulté. Dans la recension A, le témoin choyé entre tous, 1*a*, écrit *apulliquam*, ce qui n'est d'aucune langue, alors son protecteur jette par terre discrètement un *t*, rien qu'un *t*, et on lira *apulicam* qui devient clair, cela veut dire que la jeune fille qui répond à sainte Geneviève porte une fiole « apulique » et une fiole « apulique » c'est une fiole venant de l'Apulie, dont toute l'utilité est de rendre le texte plus incorrect, puisqu'elle nous met devant *ampullam quod mihi venumdatum est.*

La *puella* qui est munie d'une fiole apulique devient un peu plus loin un *hominem*. Dans la langue mérovingienne on n'y regarde pas de si près et *homo* désigne un individu quelconque peu importe son sexe. (Voir *Dictionn.* au mot FEMME, l'affaire du concile de Mâcon). L'éditeur de la recension A ne s'en est pas douté, et, pour cette raison, de *puella* il fait *quemdam*, qui est à la vérité dans trois de ses manuscrits, mais par suite d'une correction manifeste, le correcteur ne comprenant cette extension du terme *homo* déjà tombée en désuétude au x^e siècle ; de *quam* il fait *quem*, de *illa* il fait *ille*. Et il parvient ainsi à effacer une des particularités les plus curieuses de son texte, bien mieux, une des preuves les plus frappantes de la supériorité de sa classe 1, puisqu'elle est seule à avoir gardé la trace irrécusable d'ancienneté que constitue l'emploi de *homo* au féminin.

En sorte qu'on peut conclure avec G. Kurth :

1° Qu'il est difficile d'avoir une entière confiance dans le texte des *Scriptores rerum merovingicarum;*

2° Que la langue de la *Vita* est moins incorrecte que celle de cette édition, cette langue se rapproche de celle qu'emploie Grégoire de Tours ;

3° Que le texte de B doit déposer au même titre que le texte de A pour le texte primitif.

2. *Famille C.* — A et B offrent d'ailleurs des affinités notables, quant à la langue, au regard de C, qui constitue une rédaction absolument différente. C'est la valeur de C, en tant que témoin qu'il s'agit maintenant de dégager.

A et B contiennent des expressions dont feront usage Grégoire de Tours et ses contemporains, c'est la langue parlée au VI^e siècle Telles sont, par exemple : *judicare* dans le sens de « mouvoir » A (25); *reddere excusatum*, A (43) B (41), qui se disait du coupable ayant recouru à l'asile d'une église d'où il sortait après avoir obtenu sa grâce; *vestem mutare*, A (28), B (36) qui désignait l'entrée d'une femme en religion; *natalis Calicis* A (34) B (32) qui signifiait le jeudi saint. Rien de tout ceci dans C qui n'est qu'un remaniement comme on va s'en convaincre.

A et B	C
A (25). Novem annis ita erat paralysis egritudine addicta ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum.	20. Jam novem fere annos ita paralitici erat humoris dominatione penetrata, *ut ad nullum prorsus possit membrorum compagem.*
A (28) B (26). Puella quædam binolis et jam despon-	23. Adolescentula quædam et valde jam nobilis nomine
sata nomine Cælinia, ut comperit tantam gratiam a Christo Genovefe conlatam, petiit sibi ab ea vestem mutari.	Cilinia cuidam etiam puero sponsaliorum obligatione pollicita, petiit ad sanctam Genovefam *ut sibi religiosi habitus indumenta mutaret.*
A (34) B (32) A die sancto epyphanie usque ad natalem calicis, quod est Domini cœna.	28. A sancto Epiphaniæ die usque *in Pascha, id est est cæna domini.*
A (43) B (41) Servum reddidit excusatum.	35. Servum culpæ vinculo reddidit absolutum.

Voici des remaniements malheureux. Dans C. 20, et C. 28, les passages soulignés n'ont aucun sens, et dans C 28 on ne peut se montrer plus maladroit. Après les mots *natalis calicis*, locution rare (Voir GRAFFITES), il est sage d'expliquer *quod est Domini cœna*, mais après le mot *Pascha* on voit par ce qu'expliquent les mots : *id ut cœna domini* puisque le jeudi saint n'est pas le jour de Pâques.

Ces prétendus redressements, ne sont pas seuls de leur espèce, mais ils sont parmi les plus significatifs. Parfois C se borne à des retouches qui n'ont d'autre prétention que de polir le texte. Ainsi lorsqu'il trouve dans A, B à propos de Nanterre : *septem fere milibus a Parisio urbe abest*, il écrit : *septem fere milibus a Parisius urbe est constituta.* Mais le métier de correcteur a ses traquenards. Pour A et B, la voyelle *o* et la voyelle *u* s'emploient indifféremment dans certains mots, *nobilis* pour eux a le sens de *nubilis* et c'est ainsi que dans le passage cité plus haut ils écrivent sans broncher : *Puella quædam jam nobilis et jam desponsata* A (28) B (26), il suffit d'entendre *nubilis*, mais C ne s'en doute pas et il écrit : *Adulescentula quædam et valde jam nobilis* (23), en sorte qu'il parle d'une adolescente déjà très noble! Et le correcteur malheureux n'a pas toujours su bien couper les mots qu'il lit dans le texte qu'il copie sans le comprendre, car il écrit que la mère de la sainte se rendant un jour à l'église recommande à Geneviève de *dormire mane ac domi residere*, ce qui n'a pas de sens, tandis que A et B disent au lieu de *dormire mane, domi remanere.*

Ici le rédacteur C a fait pis encore, il a tout simplement fait une coupure dans le texte qu'il copiait au risque d'en défigurer totalement le sens :

A	C
Que cum denuo corporalem fuisset adepta sanitatem, profitebatur, se in spiritu ab angelo in requiem justorum deducta et ibi se vidisse parata diligentibus Deum premia, que incredibilia apud infideles habentur.	*Quæ cum corporalem denuo sanitatem opitulante Dei misericordia fuisset indepta, multa sibi in spiritu. . . .* . . .

C (10) — [A (13) B (10)]. L'archidiacre d'Auxerre qui paraît au moment où les Parisiens veulent faire un mauvais parti à sainte Geneviève leur dit dans A B : « Prenez garde, c'est une sainte, saint Germain la tient pour telle, et voici les *eulogies* qu'il lui lègue et que je suis chargé de lui remettre. » Dans C, il leur dit : « J'ai souvent entendu saint Germain la louer. Voici ce que je lui apporte de sa part. » Et il ne dit pas ce qu'il apporte, l'a-t-il oublié ou perdu, non, mais c'est le mot eulogies qui s'est égaré, il a négligé de l'écrire.

C (14) — [A (18) B (15)]. La sainte, voulant de la chaux pour bâtir l'église Saint-Denis, envoie les prêtres sur le pont de la Cité et les charge de lui redire ce qu'ils auront entendu : *Egrediatur sanctitas vestra et deambulantes per pontem civitatis, quæ audieritis, renuntiate mihi.* Voici qui s'entend bien d'une époque où Paris était à peu près tout entier dans l'île de la Cité et ne communiquait avec la rive gauche que par un seul pont. C ne s'en est pas douté, il écrit : *Egredimini et per civitatem et* PONTES *ac per via gradientes, unusquisque sollicita quid audire possit aurium sagacitate perquirat.*

C (29) — [A (35) B (33)] A et B rappellent le siège que Paris, *à ce qu'on dit*, a soutenu de la part des Francs, et qui a causé la famine dans les environs. Ce fait n'est rappelé d'ailleurs que pour amener la mention du voyage de Geneviève en vue de ravitailler Paris. Voici le texte de A :

Tempore quo opsidionem Parisius bis quinos, ut aiunt, annos a Francis perpessa est pagum ejusdem urbis ita inædia adflixerat, ut nonnulli fame interisse nuscantur. Factum est autem ut Genovefa...

Voici ce que C fait de ce passage :

Parisiacis post dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato, miseris pernitiose posteritatis sobolem dereliquit, nam furor anterior extra urbem posita ac foris derelicta rapuerat. hic vero pectoris quæque clusa recessibus ac febris intrinsecus adherentia consumebat.

L'opposition est saisissante : d'un côté, détails très précis : siège de dix ans, armée franque, gens morts de faim, précaution prise d'introduire la durée du siège par un *ut aiunt* qui met à couvert le narrateur, enfin, sobriété parfaite dans l'expression. Le *tempore quo* suppose une connaissance générale du fait : on le rappelle en passant, on n'a pas la prétention de l'apprendre au lecteur.

Dans l'autre recension, tous ces détails vivants ont disparu ; il n'y a pas de siège mais une longue guerre ; il n'est pas question de gens morts de faim. Par contre on nous fait nager en pleine rhétorique : *dirum ac diuturnum belli tumentis excidium, mutato exitii genere non ablato*, et ce *furor anterior*, et cette redondance *contra urbem posita et foris derelicta* et *a pectoris quoque clusa recessibus*. Verbiage ! et remaniement.

On pourrait énumérer d'autres exemples, A et B distinguent à Troyes deux miracles d'aveugles guéris : un homme et une jeune fille ; C se borne à dire qu'à Troyes Geneviève guérit des aveugles. Toujours la même tendance au vague, à l'imprécision, à la simplification. A et B parlent de *onze* vaisseaux sauvés de la tempête. C ne parle plus que d'une flotille.

Mais on peut relever des lacunes plus importantes dans C, par rapport à A et B. Ce sont :

1° La guérison de la servante de Cilinia [A (29) B (27)] ;

2° Le miracle de la religieuse de Bourges [A (31) B (29)] ;

3° La guérison du fils du sous-diacre [A (38) B (36)] ;

4° L'épisode des pains distribués en cachette aux Parisiens [A (40) B (39)] ;

5° L'épisode du chantre de Tours [A (47) B (44)] ;

6° L'épisode de la tempête sur la Seine [A (51) B (48)] ;

7° Les deux miracles opérés au tombeau de la sainte [A (54-55) B (51-52)] ;

S'agit-il de lacunes dans C ou bien d'interpolation dans A et B ? L'amplification est un mal endémique en hagiographie, en sorte que les accroissements de A et B seraient explicables ; mais la suppression est un autre mal non moins répandu chez les copistes qui sabrent à grands coups le texte qu'ils ont à transcrire et qu'ils jugent trop long à leur gré. Il faut donc aborder l'étude intrinsèque des passages on question afin de résoudre le problème qu'ils soulèvent.

Et alors il apparaît qu'on ne voit aucun argument en faveur de l'hypothèse de l'interpolation, tandis qu'on en découvre sans peine pour l'omission. Les épisodes 5 et 6 ne favorisent aucune des deux hypothèses, mais l'épisode 2 a dû être omis par peur du scandale, les épisodes 1 et 3 ont paru insignifiants, et l'épisode 4 a un tel cachet de vérité vécue qu'on admet difficilement la fiction : si le scribe de C l'a omis, c'est peut-être parce que, préoccupé de brièveté et n'y voyant pas de caractères miraculeux, il ne l'a pas trouvé intéressant. En un mot, dans aucun des sept cas l'hypothèse de l'interpolation ne s'impose ; par contre, dans plus d'un, celle de l'omission se présente comme vraisemblable.

Le parti pris d'abréviation de C sur le texte qu'il transcrit est encore évident, lorsqu'il taille impitoyablement les passages qui offrent une réminiscence ou une citation textuelle d'auteurs anciens. Voici une liste de ces emprunts admis par A et par B et qui ont disparu dans C :

A (6) *Lustrante jam solis lampade terras.* = Virgile, *Énéide*, l. IV, v. 16.

(13) *Vasto gurgite mersam.* = Virgile *Énéide*, l. I, v. 118.

(14) Saint Martin mis en scène d'après Sulpice-Sévère, *Vita Martini*, 4.

(16) Les douze vertus nommées. = Hermas, *Pasteur*, Similitudo, IX, 15.

(18) *Dum suis vestigium ob pastum vagantes legerem* = Virgile, *Énéide*, l. IX, v. 392-393.

(19) *Sinum lacrimis implevit obortis.* = Virgile, *Énéide*, l. XI, v. 41.

(22) *Gallorum cantu vel plausu indicante.* = Pline, *Hist. nat.*, l. X, c. XXI.

(30) Épisode des possédés raconté d'après Sulpice-Sévère, *Dialog.*, l. III, c. VI.

(35) Siège de Paris *bis quinos annos* (B : *quinos*). Peut-être une réminiscence du siège de Troie.

(38) Guérison du possédé = Sulpice-Sévère, *Vita Martini*, 18.

(39) *Calor ossa reliquerat* = Virgile, *Énéide*, l. III, v. 308.

(44) Le juge Avicianus et S. Martin [manque B] = Sulpice-Sévère, *Dialog.*, l. III, c. IV.

(47) Possédé. = Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 17.

(53) *Animum ad scribendum appuli.* = Sulpice-Sévère, *Dialog.*, l. III, c. III.

(56) *Porticus applicata triplex.* = Sidoine Apollinaire, *Carmina*, l. II, n. X.

Une fois de plus A et B ont-ils interpolé, ou bien C a-t-il supprimé ? Mais quelque acharnement que C ait montré contre les réminiscences littéraires, deux au moins lui ont échappé. Dans A (16) B (14) on nous dit que Geneviève avait pour compagnes spirituelles les douze vertus dont parle Hermas dans *Le Pasteur*, et on les énumère. C attribue les mêmes compagnes à la sainte, fait la même énumération, mais se garde d'écrire le nom d'Hermas et celui de *Pasteur* qu'il ne pouvait pas ne pas lire dans son archétype.

Dans C (42) [A (56) B (53)] les trois textes ont gardé

un passage emprunté à la *Passio sancti Juliani* du ve siècle; en parlant de l'église bâtie par Clovis, ils empruntent à cet écrit l'expression *celsum protulit ædificata fastigium*. A reproduit la citation très exactement, B écrit *extulit* au lieu de *protulit*, C porte *elevata* au lieu de *ædificata*. Voilà donc au moins deux passages où la plume du remanieur n'a pas suffisamment altéré le texte primitif pour en faire disparaître toutes les réminiscences : celles qu'il laisse subsister permettent de deviner celles qu'ils a biffées.

Tout donc nous le montre; C est un remaniement qui a fait disparaître presque toutes les particularités caractéristiques du texte primitif, conservées par A et B. C'est à la fois un remaniement purement littéraire, dont l'auteur a visé à une plus grande correction au point de vue de la langue et du style, et un abrégé qui élimine divers détails, les uns parce qu'ils n'avaient pas d'intérêt pour lui, les autres parce qu'ils le choquaient. Ce travail a eu pour résultat de produire par endroits un texte d'allure plus rapide, un récit plus clair, des épisodes plus vraisemblables, mais ces avantages sont bien compensés par la rhétorique, les obscurités, les oublis qu'on a eu l'occasion de relever. C ne peut donc élever aucune prétention à représenter l'état le plus ancien et le plus voisin du texte original de la *Vita*. Sa fortune aurait été rapide; après avoir été un instant le maître du champ de bataille il retombe au rang de ces documents qui ne méritent aucune considération.

3. *Familles A et B.* — Les raisons qui ont fait préférer A B à C gardent toute leur force quand on compare A à B. Incontestablement c'est A qui parle la langue la plus mérovingienne, c'est-à-dire la plus ancienne. Les Mérovingiens disent comme A *abire hominem jussit* (48) pour parler d'une jeune fille, ils ne disent pas, comme corrige B, *puellam*. B n'a pas été plus heureux en d'autres circonstances, il a ignoré que A (25) disait, comme les Mérovingiens toujours, *judicare* dans le sens de mouvoir, et il a écrit à la place *movere*. B n'a pas compris A (56) *jam extento ense incolumes* et a supprimé les mots qu'il ne comprenait pas. Ce n'est pas tout; il s'est heurté par deux fois à un verbe intransitif employé au sens réfléchi A (80) *quæ cum ab oratione levasset* et *elevans ab oratione*, il en a fait : *quæ cum ab oratione surrexisset* et *exurgens ab oratione*. Enfin, il s'est offusqué du *cum esset gentilis Childericus rex* A (26) dont il a fait un *cum esset insignis* qui a le tort de ne rien dire et de détruire le sens de la phrase.

Quoique moins féru de correction que C, on peut dire que B en avait un souci assez vif; il s'en faut que toutes celles qu'on lui attribue soient justifiées, mais du moins peut-on soutenir qu'ayant rencontré telle expression vulgaire ou rustique, il l'a remplacée par un terme plus classique, comme dans les cas suivants :

A	B
opitulatio	*auxilium*
bassibus	*cruribus*
postergum sequitur	*retro sequitur*
ab obtutu	*a presentia*
lacisciyit que	*imploravit que*
revectans	*reportans*

On comprend sans peine qu'un lettré de la renaissance carolingienne se soit offusqué de *opitulatio* et les autres, mais on ne voit pas quand, comment, et par qui *auxilium* et les autres auraient fait place à *opitulatio*, etc. Et B était sur ses gardes, il a rencontré quatre fois *opitulatio* et quatre fois a mis *auxilium* à la place. Le rédacteur A trouvait que le mot *superare* allait à merveille pour exprimer l'idée de domination; il nous dit que saint Germain va en Bretagne pour dompter l'hérésie, *superare* [A (2) B (2)]; il rencontre Geneviève et lui conseille de ne pas se laisser dominer par les charmes du siècle, *superaverit* [A (6) B (4)]; il montre le prêtre Genesius dominé par la terreur, *superatus* [A (20) B (17)]. Donc quand on lit dans A (12) : *Exiente sono Attelam Chunorum regem sevitia superatum Galliam provinciam cœpisse vastare*, on retrouve et on reconnaît cet emploi et ce sens du mot en question; mais dans B (9) il a disparu : *Exeunte sono Attilam Chunorum regem, Galliam sævissime vastaturum*. Et voici une particularité bien caractérisée de la langue de A qui a été sacrifiée.

En outre dans les réminiscences littéraires, si B est moins intraitable que C, il n'est guère plus respectueux; car, tandis que A conserve les leçons originales, B les malmène avec entrain. A (53) écrit : *animum ad scribendum appuli*, B se contente de mettre *apposui;* A (19) écrit : *sinum lacrimis implevit obortis*, et B laisse tomber *obortis;* A (53) écrit : *protulit ædificata fastigium* et B : *extulit elevata fastigium*, qui s'éloigne du texte de la *Passio Juliani*.

Ainsi donc B corrige et s'il ne corrige pas il change; enfin, il abrège. A contient en tout trois chapitres de plus que B : 17, mission de saint Denis; 42, résurrection de Claudia; 44, mention d'Avicianus. De ces trois chapitres, 42 faisait certainement partie de la rédaction primitive et a été omis par B. Dans A on raconte deux miracles de la sainte à Orléans, le premier est la guérison de Claudia qui manque dans B, le second est la punition du maître inhumain. Ce dernier est introduit dans A par les mots : *in eadem urbe*. Il l'est de même dans B, où ces mots, conservés sans nécessité trahissent la lacune, B a donc sauté la guérison de Claudia.

Sera-ce une raison pour dédaigner B, pour l'évincer de l'établissement du texte? Pas le moins du monde car B a, parfois, conservé la bonne leçon. C'est ainsi que dans les deux passages de la *Vita* taillés sur la vie de saint Martin par Sulpice-Sévère, les leçons de l'original : *postera die* et *egestus est* se retrouvent dans B, tandis que A les a altérées en *post pridie* et en *ejectus est*. Aussi M. Ch. Kohler plaide en faveur de B, et G. Kurth maintient que ces cas où B mérite la préférence sont extrêmement rares. Nous devons avouer qu'il semble que « peut-être ont-ils tous deux raison et qu'il serait vraiment plus qu'arbitraire de prétendre décider si c'est A qui a gâté le texte original par ses interpolations ou si c'est B qui l'a amélioré par ses suppressions.

Mais on ajoutera que les trois chapitres de A qui manquent dans B se trouvent dans C de qui les manuscrits sont du VIIIe-IXe siècle, en sorte que l'archétype commun à A et à C doit être d'une date antérieure. Cet archétype contenait donc les passages que A reproduit et que C abrège et raccourcit, mais représente néanmoins. Ce n'est pas seulement le cas pour les trois chapitres 17, 48 et 44, mais encore pour plus d'une réflexion qu'on tiendrait pour superflue si elle se lisait seulement dans A, mais que C n'a pas laissé que d'admettre.

Voici des passages communs à A C, omis par B qui montrent qu'un passage de ce genre a dû se lire dans l'archétype :

A (10). *Pluribus namque in hoc seculo viventibus secreta conscientiæ manifestissime declarabat, quæ propter adrogantes silere satius quam emulantibus innotescere, qui ingentem devotionem habent detrahendi. Nam dum bonis invident suam superstitiosam indicant conscientiam.*

. C (7) *Multa sibi in spiritu quibusdam spiritualibus est professa, quæ propter incredulorum obloculionem invidiamque jactantiæ non necesse est enarrari.*

De ces exemples que d'autres exemples renforcent, G. Kurth conclut que c'est la recension A (Narbey

et Krusch) qui nous a gardé de la *Vita Genovefæ* le texte le plus fidèle; ce qui ne revient pas à dire que A contienne le texte original et pur de la *Vita*, loin de là, il a subi des retouches qui ont gâté certains passages ceux-ci notamment :

A (6) : *Et valde dicens ei atque obsecrans ut sui memor tanti crebro in Christo haberetur.*

A (11) : *Sed vulgus qui paratior est ad derogandum bonis potius quam ad imitandum adserebant eam inferiorem sibi quam blasphemantes potius predicabant quam reprobarent.*

A (28) : *Admirabile istud apud nos nec calidus nec frigidus christianus habetur.*

A (31) : *Multa de hujusmodi hominibus disseruit, quæ propter longam narrationem silentio prætermisi.*

III. L'AUTHENTICITÉ DE LA *Vita*. — L'hagiographe à qui nous devons le texte A a beaucoup lu et beaucoup retenu; il cite la Bible et Virgile, Pline et Hermas, Rufin et Sulpice-Sévère, Sidoine Apollinaire et la *Passio Juliani*. Ce n'est pas tout a-t-on dit : il aurait lu également Grégoire de Tours et Fortunat, la *Vita Gertrudis* et Bède le Vénérable, et voilà qui le rajeunirait fort. C'est même afin de le rajeunir ainsi de deux siècles qu'on a ajoute à ses lectures celles qu'on vient de nommer.

Mais d'abord ses emprunts à Grégoire de Tours se réduisent à l'emploi de locutions qui étaient le lot commun des gens de l'époque, nous l'avons dit déjà, *exiente sono* n'a rien à voir avec Grégoire c'est un emprunt au Psaume XVIII, 5. Cependant il y a un passage où l'hagiographe a copié Grégoire, à moins que ce ne soit Grégoire qui se soit trop bien souvenu de l'hagiographe. Le voici :

De virtut. Mart., III, 7.	*Vita Genov.*, c. LV.
Senator... dum die *dominico* clavem facit, digiti ei ambarum *manuum contraxerunt*, auxilia expetit confessoris (sc. Martini) et per quatuor dies orationi ac jejunio vacans, *manus sanas* elevans, *incolomis* est regressus.	Cuidam Gotho die *dominico* operanti *manus utraque contraxerunt*. Hic cum ad sepulcrum Genovefæ sanitatem sibi reddi nocte tota implorasset... recepta *manuum suarum* sanitate, *incolomis egressus est*

Si Grégoire a lu la *Vita Genovefæ* pourquoi la traite-t-il autrement que ses autres sources qu'il mentionne lorsqu'il parle d'un saint et qu'il en connaît une vie. Il nomme deux fois Geneviève dans ses écrits et ne fait pas allusion à la *Vita*. C'est qu'il ne la connaît pas, car cet écrit contient de précieux traits historiques qu'il eut employé dans son *Historia Francorum* à propos du roi Childéric dont il n'a parlé que d'après des légendes qui ne lui inspiraient aucune confiance.

Mais la librairie au VI^e^ siècle n'offrait pas toutes les facilités qu'elle a de nos jours. En 588, Grégoire écrivait le *De Gloria confessorum* et, à cette date, il ne savait pas, il nous le dit, qu'il existait une biographie de saint Seurin de Bordeaux par son collègue, Fortunat : *Vitam tamen hujus postquam hæc scripsimus, a Fortunato presbytero conscriptam cognovimus*. Il a donc écrit son recueil et l'a donné au public après une information incomplète pour ce cas particulier. Il a pu en être de même pour le *Vita Genovefæ* qu'il n'aura connue qu'après avoir écrit les livres I et II de l'*Historia Francorum* où elle lui eut été utile. Or si en 575 ou 576 date probable de la composition de l'*Historia*. Grégoire ignorait la *Vita*, il ne l'ignorait plus lorsqu'il écrivit le *De virtutibus sancti Martini*, entre 582 et 587 et c'est alors que Grégoire, ayant lu la *Vita* put faire l'emprunt marqué plus haut.

Ce n'est pas dans le *De virtutibus* qu'il cite ces sources hagiographiques, c'est dans le *De gloria confessorum*, écrit en 587-588. A cette date, il connaissait la *Vita*, l'avait utilisée et il allait consacrer à Geneviève non un chapitre de son nouveau livre mais trois lignes que voici (ch. LXXXIX) :

Est ibi et sancta Genovefa in basilica sanctorum sepulta apostolorum, quæ in corpore posita tantum in virtute prævaluit, ut mortuum suscitaret. Ad cujus tumulum sæpius petitiones datæ suffragium obtenent, sed et frigoriticorum febres ejus virtute sæpissime relinquuntur.

C'est tout; et si Grégoire n'en dit pas plus c'est que le *De gloria* a pour but de ne « raconter que les miracles opérés par Dieu à l'intercession des saints après leur mort »; ajoutant que s'il lui est arrivé de faire exception à la règle, ç'a été pour relater des événements qui n'ont jamais été racontés par écrit : *et licet jam dixerimus in prologo hujus libri ut ea tantum scriberemus, quæ Deus post abitum sanctorum suorum eis obtenentibus est operare dignatus, tamen non puto absurdum duci, si de illorum vita memoramus aliqua de quibus nulla cognovimus esse conscripta*. Grégoire cite donc douze *Vitæ* auxquelles il a fait des emprunts de miracles opérés sur la tombe de ces saints; arrivé à sainte Geneviève il relate bien les prodiges qui se produisent à son tombeau, mais seulement ceux dont la *Vita* N'A PAS PARLÉ. Il n'avait donc pas à la mentionner. Le passage du *Gloria confessorum* ne peut donc pas être invoqué comme un argument par ceux qui nient que Grégoire ait connu la *Vita Genovefæ*. Au contraire, il prouve que Grégoire l'a connue puisqu'il contient une allusion manifeste au miracle que raconte le chapitre XXXII de la *Vita :* la résurrection d'un mort. Où, sinon dans la *Vita*, Grégoire aurait-il appris ce fait, le plus important à coup sûr, au jugement de l'évêque de Tours vu sa préoccupation du moment, de tous ceux que contenait cette *Vita*.

Le prétendu emprunt fait par l'auteur de la *Vita* à Fortunat n'est pas plus défendable que l'emprunt à Grégoire de Tours. La vie de sainte Radegonde fut composée par Fortunat après 587, on y lit au chapitre XXIII^e^ que la sainte rompait le jeûne le jeudi et le dimanche : *aliquid relaxatius quinta feria sumebat*. On lit une assertion de ce genre dans un passage, d'ailleurs corrompu, de la *Vita Genovefæ;* en outre, les deux saintes se contentent pour leur nourriture de pain d'orge et de fèves et ne boivent pas de vin. Cela veut dire qu'elles jeûnent toutes deux à la manière de leur temps, en sorte que les deux biographes n'ont pas le choix pour varier les données qu'ils rapportent.

Les *Virtutes Gertrudis* ne sont pas plus redoutables. On y lit que l'abbesse Modesta de Trèves aimait Gertrude bien qu'elles vécussent loin l'une de l'autre. Modesta connut la mort de Gertrude le jour même où elle survint, — donc les compliments de saint Siméon le Stylite à sainte Geneviève sont empruntés aux *Virtutis Gertrudis!* Sainte Gertrude ressuscite par ses prières un petit garçon noyé, donc la *Vita Genovefæ* qui montre Geneviève ressuscitant un noyé emprunte aux *Virtutes Gertrudis!*

Quant à Bède, ce grand collecteur de toutes les sornettes et de toutes les historiettes en circulation de son temps, il rapporte que les démons troublent la navigation des saints, amènent des possédés au lieu de débarquement, et que ceux-ci avouent qu'ils cèdent à l'impulsion des démons. Ce lieu commun hagiographique se trouvent dans la *Vita* et il se pourrait bien que ce fût là que Bède l'a trouvé.

Reste l'épisode relatif à saint Denis, épisode qui dérive de la *Passio sancti Dionysii*, laquelle n'est pas antérieure au commencement du IX^e^ siècle. Ici nous sommes, on l'a déjà dit, en présence d'une grossière interpolation de A, sur laquelle il est superflu de revenir.

On voit dès lors à quelle conclusion aboutissent les arguments d'ordre externe invoqués contre l'authen-

ticité de la *Vita Genovefæ*. Les preuves d'ordre interne ne sont pas plus convaincantes; nous les avons déjà effleurées, rappelons-les un peu de mots.

C'est d'abord le nom de *Genovefa*, nom germanique, que des Gallo-romains n'ont pas dû donner à leur fillette vers l'an 400. — Sur le chemin glissant des étymologies, il faut courir rapidement. Il paraît que les radicaux *Geno* se rencontrent presque exclusivement dans les régions occidentales du royaume franc et pourraient être d'origine celtique [1]. Sur la pente du snobisme il est tout aussi malaisé de s'arrêter; or ce fut un snobisme que la germanophilie en Gaule au Ve siècle. Les Gallo-romains aimèrent à se parer de noms germaniques précisément vers le temps où le prestige de Rome commença à décroître et succomba, 410. Il y eut alors, à Nanterre, un ménage gallo-romain qui trouva seyant le nom de *Genevofa* et le donna à sa fillette, tout comme quelques années plus tard on donnait aux petits garçons les noms de Gildard et de Lithard [2].

C'est ensuite la rencontre avec saint Germain d'Auxerre et les deux voyages de celui-ci en Bretagne avec la participation de saint Loup pour le premier voyage. Or tous ces faits sauf la rencontre de l'évêque avec la jeune fille se lisent dans la *Vita Germani Autisciodorensis* dans sa teneur primitive. Quant à la rencontre de l'évêque on s'explique sans peine qu'elle tienne place dans la vie d'une jeune fille et qu'on omette dans celle d'un évêque ses encouragements à une jeune fille.

C'est encore la fausse définition du pélagianisme qui ne saurait ébranler l'authenticité du texte qui la contient puisque la présence de cette même définition fautive n'empêche pas le *Liber Pontificalis* qui l'a accueillie d'être authentique.

C'est le nom de Vilicus qui donna le voile à Geneviève, nom qui ne se retrouve pas parmi les diptyques de l'Église de Paris, mais, alors comme de nos jours, les hauts personnages du clergé ne se dérangeaient qu'à bon escient, ils avaient une nuée d'auxiliaires, de coadjuteurs, ancêtres des *in partibus*, qu'on nommait chorévêques (voir ce mot), qui rendaient service mais dont le nom ne comptait guère, du moins Vilicus a surnagé, mais *Vilicus* ne voudrait-il pas dire précisément un évêque campagnard, un rural : *villicus?*

C'est la condition de religieuse qui fait difficulté, parce qu'on se représente Geneviève devant, en vertu de ce mot, vivre cloîtrée; cependant elle va et vient, rencontre saint Germain dans une auberge, visite son bien de campagne, sort le jour, sort la nuit, et si elle a une cellule elle n'a point de couvent. Et le beau de l'affaire est qu'elle n'en pouvait avoir parce qu'au Ve siècle il n'en existait pas en Gaule pour les femmes. La *religiosa* vivait d'une existence analogue à celle des *parthenæ* dont parle Etheria, ou encore de ces religieuses vivant dans leur maison dont parle saint Grégoire dans la vie de saint Benoît, ces femmes pieuses n'avaient pas d'oratoire privé et c'est pourquoi elles étaient assidues aux offices de la paroisse. La distinction des nonnes « en plein vent » et des nonnes « en espalier » ne s'introduisit que plus tard. Ainsi la sainte avait une cellule, *cella*, sa chambre, elle rencontrait saint Germain à l'auberge *hospitium* ce qui est apparemment plus commode que de s'aboucher sur les grands chemins.

Et puis c'est à propos de tout : Geneviève déploie l'activité d'un maire de Paris! Geneviève hérite des eulogies d'un vieil évêque! Geneviève, quinquagénaire, sollicite la pitié d'un roi! Geneviève jouit d'une réputation qui lui attire les compliments d'un saint oriental! Mais nous avons déjà vu que tous ces griefs ne tiennent pas debout. L'épisode du ravitaillement de Paris après un siège qui a duré dix ans n'est admissible que par celui « qui n'a pas la moindre idée des choses de ce monde. » Soit; mais quiconque lit la *Vita* s'aperçoit qu'il est question de Childéric au chapitre 26e et du siège de Paris au chapitre 30e, donc il se pourrait faire qu'il fut chronologiquement postérieur à Childéric et se rapportât au règne de son successeur Clovis. Reste à expliquer comment ce siège de dix ans doit s'entendre de dix années de pillages, de mises à sac, de dévastations qui ruinent les abords de Paris et cela on peut l'imaginer sous le règne de Clovis et de son prédécesseur à condition de posséder la moindre idée des choses de ce monde.

L'histoire de la construction de la basilique de Saint-Denis (voir ce dernier nom) et de la découverte de deux fours à chaux est mise au compte de l'hagiographe comme une ineptie; car « pour bâtir une église, alors comme aujourd'hui il fallait autre chose que de la chaux. » Oui, et cet autre chose c'était la pierre, la brique, le bois de charpente et tout cela on pouvait se le procurer sans peine, au besoin en les arrachant à un temple païen, mais si on avait tout cela et qu'on n'avait pas de chaux, les matériaux ne pouvaient servir à rien. Et puis, il paraît que Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs, le *Liber Historiæ* ne connaissent pas le *vicus Catolacus*, mais seulement la basilique de Saint-Denis. C'est après la construction de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert Ier qu'on voit surgir la *vicus*. La première mention qui en est faite se trouve dans un diplôme de Childebert III en 710 où il est appelé *vigus sancti Dionisii* et non *Catolacus*. Ce dernier nom est une invention; on a d'abord imaginé une matrone Catulla, puis on a forgé d'après son nom un Catullacum. C'est en 777, dans le testament de l'abbé Fulrad, que ce nom forgé apparaît pour la première fois; il eut du succès; on le trouve encore à la date de 1154, dans un diplôme; des monnaies, « qui par suite doivent être du VIIIe siècle, » le portent aussi.

Que le lieu sur lequel s'éleva Saint-Denis se fut appelé *Catullacum*, que ce nom ait persisté longtemps, ceci n'est pas contestable; et on peut ajouter que la plupart des monastères fameux ont ainsi aboli un vocable ancien qui a fait parfois une longue résistance. Nonobstant saint Amand et saint Wandrille, Elnone et Fontenelle n'ont pas cessé d'être employés. Le testament de Fulrad, en 777, est d'une clarté qui ne laisse rien à désirer : *loca sanctorum martyrum Dionisio, Rustico et Eleutherio, ubi ipsi domni corpore requiescunt in loco qui dicitur Cadolaco, ubi plurima servorum Dei turma laudes Christi die noctuque adesse videntur* [3]. Et à qui fera-t-on accroire que le monastère déjà célèbre, dont le prestige n'avait pas encore éclipsé le vieux nom local, se fut empressé par la plume de son abbé d'enregistrer un nom nouveau — puisqu'on le suppose tel — qui dépossédait en quelque façon saint Denis de son domaine? Quand l'hagiographe de la *Vita Genovefæ* parlait du *vicus Catolacus* il eut été bien embarrassé de s'énoncer autrement puisque l'abbaye ne fut fondée qu'un siècle plus tard, en 625.

Quant aux monnaies « qui doivent être du VIIIe siècle, elles sont frappées au nom du monétaire Ebregésilus sous le règne de Dagobert Ier [4].

La *Vita* nous apprend [A (55)] que le tombeau de la sainte fut surmonté d'un oratoire en bois : *oratorium super sepulchrum de ligno contextum*. A cela rien à

[1] Foerstemann, *Altdeutsche Namenbuch*, 2e édit., t. I, p. 627. — [2] Ils siègent en 511 au concile d'Orléans, cf. Maassen, *Concilia*, t. I, p. 9-14. — [3] J. Tardif, *Monuments historiques*, p. 61, col. 2. — [4] Ponton d'Amécourt, *Essais sur la numismatique mérovingienne*, p. 76; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. 181-183.

objecter, car on peut dire que toutes les tombes vénérées ont eu un semblable commencement : *nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorio construebant de tabulis ligneis levigatisque... donec veniret qui dignam ædificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi* [1]. Clovis bâtit une basilique *in honore ejus*, c'est-à-dire pour honorer Geneviève; or elle repose dans l'église des Saints-Apôtres, donc Clovis a entendu honorer Geneviève non en donnant son nom à une église, mais en faisant élever le tombeau de la sainte dans l'église des Saints-Apôtres. C'est ce que suggère le texte et ce que le rédacteur C a compris de bonne heure : *Circa hujus* (scil. Genovefæ) *ergo tumulum humilis primitus ligni superimpositione contectum gloriosæ memoriæ Clodoveus rex... basilicam mirabili dispositione fundavit* [2]. Geneviève étant morte vers 502, et la basilique des Saints-Apôtres n'ayant été commencée que vers 510, on trouve non seulement le temps nécessaire pour l'oratoire de bois, mais aussi on s'explique que la basilique des Saints-Apôtres fut bâtie de manière à enfermer dans son enceinte la tombe de Geneviève.

Il faut quelque aveuglement ou bien une rare intrépidité pour s'engager dans la question du plus ou moins de caractère mérovingien qu'offre la langue de la *Vita;* comme on n'est pas encore parvenu à établir la distinction entre le latin mérovingien commençant et le latin mérovingien finissant, le plus sûr est d'attendre que l'accord soit fait et ratifié entre les philologues. Se fera-t-il jamais ?

L'onomastique n'est pas un terrain plus ferme. Mais enfin M. Ch. Kohler assure que la mention presque exclusive des noms de personnes latins ou grecs est un gage d'authenticité. Je puis confirmer pleinement ce point de vue, écrivait God. Kurth. Ce n'est pas au VIII[e] siècle qu'un faussaire se fût avisé de n'inventer que des noms gréco-latins puisqu'à cette époque, les noms de provenance germanique étaient devenus, même en pays roman, aussi nombreux que les autres. Si donc la *Vita Genovefæ* nous apporte sur un total de quatorze noms qui lui sont propres, onze noms incontestablement latino-grecs : Severus, Gerontia, Vilicus, Genesius, Cœlinia, Passivus, Bessus, Frunimius, Fraterna, Claudia, Prudens, contre deux germaniques : Genovefa. Marovechus, et un douteux : Cellomeris, on croit pouvoir dire que cela constitue une très forte présomption que la *Vita* date du VI[e] siècle, et plutôt de son commencement que de sa fin.

Le nom *Cellomeris* a été qualifié de « monstrueux assemblage d'un radical latin et d'un suffixe germanique », mais cela ne peut le convaincre d'inauthenticité puisqu'on rencontre d'autres composés de ce genre : Bicciofrida, Christomeris, Celsomeris, et cette terminaison *meris* indique une forme de la première période mérovingienne. L'observation est exacte, à preuve les noms de *Theudomeris* et de *Richimeris*, rois francs antérieurs à Clovis, de *Ingomeris* et de *Chlodomeris* fils de Clovis, de *Rignomeris* frère de Ragnacharius de Cambrai. On trouve même un *Ingomeris* (Inguiomerus) et un *Segimeris* dans l'entourage d'Arminius.

Les noms de lieux ont été également réquisitionnés sans plus de résultat. On a reproché à l'hagiographe d'avoir écrit *Nemetodorensis parochia, Aldesodorensis urbs, Lugdunense oppidum* pour désigner Nanterre, Auxerre et Laon, alors que Grégoire de Tours écrit : *Nemptodorus vicus, Audissiodorum urbs*, et *Lugdunum Clavatum*. Mais il se trouve que *Nemetodorum* est la forme classique et *Nimptodorum* est la forme populaire; *Altissiodorum* est la forme archaïque mais encore subsistante puisqu'on la trouve dans les actes du concile de Paris tenu en 614-165 et du concile de Clichy en 627. Enfin *Lugdunum* pour Laon est la forme locale, la plus brève, comme dans le Nord on dit Condé, en parlant de Condé-sur-l'Escaut et en Normandie on dit Condé en parlant de Condé-sur-Noireau.

Peut-être jugera-t-on superflu toute discussion relative à une imputation grossière qui n'a pour but que d'éclabousser un peu plus tout ce passé lointain. Après s'être scandalisé des allures de sainte Geneviève, l'avoir reprise et gourmandée au titre d'une vertu personnelle inattaquable, M. Bruno Krusch ne manque pas de s'essayer à ternir l'ordre monastique dans la personne de l'auteur faussaire qui ne peut être qu'un moine de Sainte-Geneviève dont le but est de « créer de faux titres de propriété à l'abbaye, pour l'aider à infirmer les titres que d'autres établissements avaient sur certaines terres. La *Vita* nous dit que sainte Geneviève possédait des domaines à Meaux et raconte l'histoire d'une jeune fille de cette ville, nommée Cœlinia, qui se laissa décider par la sainte à embrasser la vie religieuse. Ce récit, a première vue inoffensif, trahit toute l'astuce du faussaire, car d'après la Vie de saint Remi, la mère de ce prélat s'appelait Cœlinia. Nous obtenons de la sorte l'Église de Reims comme adversaire du monastère de sainte Geneviève. » Et voici comment. Le monastère de Sainte-Geneviève élevait des prétentions sur des biens situés dans le pays de Meaux que lui disputait l'Église de Reims. Celle-ci fondait ses prétentions sur ce que ces biens étaient un héritage que Remi tenait de sa mère Cœlinia. Pour infirmer ce titre (?) le faussaire (?) a inventé (?) une Cœlinia qui possédait des biens à Meaux et qui, déjà fiancée, se consacre à la vie monastique sous les auspices de sainte Geneviève. Cœlinia ne s'étant pas mariée, son fils Remi ne pouvait être qu'un bâtard et l'Église de Reims préférerait à un pareil aveu l'abandon de ses préventions.

C'est pour cela, nous dit-on, qu'un moine de Sainte-Geneviève prit la plume entre 734 et 768. Nous n'en croyons rien, mais nous croyons qu'en 1893 et en 1896, un critique allemand et protestant nommé Bruno Krusch s'est complu à imaginer cette fable avec l'espoir d'outrager tout ce que la France catholique aime et révère : ses saints et son passé glorieux. Supprimer sainte Geneviève, bafouer saint Remi, insulter un inconnu qu'on prétend moine c'est un régal digne de celui qui se l'est offert; régal de teuton et de sectaire [3].

IV. Bibliographie. — *Abrégé de la vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-8°, Paris, 1646; in-12, Paris, 1787. — *Abrégé historique de la construction de la châsse de sainte Geneviève*, in-12, Paris, [1725]. — *Acta sanctorum*, 1643, janvier t. I, p. 137-138, 175. — *Antiquitez et cérémonies... de la descente et procession de la châsse de sainte Geneviève*, in-4°, Paris, [1725]. — *Antiquitez et remarques de la châsse de Mme sainte Geneviève*, in-8°, Paris, 1625; in-4°, Paris, 1652. — *Antiquités et remarques sur les descentes de la châsse de sainte Geneviève*, in-4°, Paris [1709]. — Autié, *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-12, Paris, 1856. — Backer, *Bibl. Jésuites*, 1869, t. I, p. 170; t. II, 348, 1648; t. III, 1893, 1902-1907. — Bapst (G.), *La Châsse de sainte Geneviève*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1885, p. 113;

[1] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXI. — [2] Édit. Künstle, p. 20. — [3] « Pour qui connaît l'incorrigible manie anticléricale de M. Krusch, [on sait] la portée qu'il entend donner à sa critique du *Vita Genovefæ*, comme, en général, de tous ses travaux d'hagiographie : celle de machines de guerre contre les croyances catholiques. » G. Kurth, *A propos du Vita Genovefæ*, dans *Revue d'hist. eccles.*, 1914, t. XV, p. 438.

1886, p. 219-120; dans *Revue archéologique*, 1886, III[e] série, t. VIII, p. 174-191 et 3 pl. — Baronius, *Annales ecclesiastici* (1595) ad ann. 456, n. 6, 7; *Critica* de Pagi (1689), ad ann. 429, n. 3; 484, n. 16; 508, n. 15. — Barraud, *Notice iconographique sur sainte Geneviève de Paris, vierge*, dans *Bulletin de la Commission historique des arts et monuments*, 1853, t. IV, p. 97. — Barthélemy de Beauregard (E. J.), *Vie de sainte Geneviève patronne de Paris*, in-18, Paris, 1852. — Beaussire, *Légende de sainte Geneviève*, in-32, Plancy, 1850; in-32, Plancy, 1855. — Bedouet (Z.), *Histoire et culte de sainte Geneviève patronne de Paris et de la France*, in-18, Paris, 1866; *Le pèlerin de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France*, in-18, Paris, 1868. — Beurrier (P.), *La vie de saincte Geneviève, dédiée à la Reyne*, in-8°, Paris, 1641-1642. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1899, n. 498-501; Bibliothèque nationale, *Catal. de l'Hist. de France*, t. IX, p. 594-596. — Bougy (A. de), *Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, suivie d'une monographie bibliographique*, par P. Pinçon, in-8°, Paris, 1843, p. 232. — Bouin, *Prix de la châsse de sainte Geneviève... du XIII[e] siècle*, dans *Archiv. de l'art français*, 1857, 1858, t. V, p. 55. — Bourdon, *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, 2[e] édit., in-12, Paris, 1865. — Brial, dans *Recueil des historiens de France*, 1806, t. XIV, p. XCIII; t. XVIII, p. 797; t. XXIII, p. 135. — Brun, *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-18, Paris, 1839; in-12, Rouen, 1855, 1856, 1863. — Cahier (Ch.), *Caractéristique des saints*, in-4°, Paris, 1867, p. 42, 136, 196, 229, 538, 550, 600, 721. — Charpentier (voir Lallemant). — Chifflet (P. F.) voir ce nom. — Ciambotti (G.-B.), *Vita miracolosa di s. Genoveſa, vergine e padrona di Parigi, con le notizie della sua basilica e badia, divisa in III parti*, in-4°, Roma, 1670. — Copinger, *Supplem.* à Hain (1902), t. II, part. 2, n. 6220-6221. — Corbin (J.), *La vie et les miracles de la vierge madame saincte Geneviève, patronne de Paris*, in-8°, Paris, 1632. — Couriot (H.), *Étude sur sainte Geneviève et sur la légende de Juilly*, in-8°, Paris, 1873. — [Coustures (des)], *La vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-16, Paris, 1697. — Crosnier, *Hagiologie Nivernaise*, 1869. — David (J.), *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, dans l'*Investigateur*, 1876, t. XLII, p. 69. — Delalain (Ed.), *Légendes historiques de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-8°, Paris, 1872. — Delaumosne, *Sainte Geneviève de Nanterre*, in-8°, Paris, 1882. — Douhet, *Dictionn. des légendes*, 1855, p. 407-426; *Dictionn. des mystères*, 1854, p. 394-397. — Duchesne (L.), *La vie de sainte Geneviève est-elle authentique?*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1893, t. LIV, p. 209-224; analyse dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1893, IV[e] série, t. XXI, p. 66-67; *Bulletin critique*, 1897, II[e] série, t. III, p. 473-476. — Duthozet, *Panégyrique de sainte Geneviève de Paris*, in-8°, Paris, 1822. — Eustachiusz, *Powiesc z pierwszych wiékow chrzescianstwa. Przez tlumacza Genowefy i Kosyka kwiatów*, in-8°, Lesnie, 1838. — F., *La bergère de Nanterre*, in-16, Limoges, 1862. — Féret (P.), *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France; précédé de la vie de la patronne de Paris*, 2 vol. in-8°, Paris, 1883. — Foa (E.), *Sainte Geneviève*, 1841. — Forgeais (A.), *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, II[e] série, p. 208-218. — Gautier (J.), *Histoire de sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1620. — *Geneviève (Ste)*, in-18, Lille, 1852. — *Geneviève (Ste), par ses prières, arrête Attila et sauve la ville de Paris*, in-32, Paris, 1857. — *Geschichte der heilige Genovefa*, in-8°, Wien, 1809. — Geispitz (C.), *Sainte Geneviève patronne de Paris et de la France, sa vie, son culte...*, in-18, Paris, 1887. — Girard, *Histoire de sainte Geneviève*, in-32, Paris, 1840. — Giry (F.), *Les patrons de Paris, Vie de sainte Geneviève*, in-16, Paris, 1870. — Grandmaison-y-Bruno (G. F. de), *Vie de sainte Geneviève*, in-18, Paris, 1854; 1855; *Vies de saint Denys et de sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1855. — Guénot (G.), *Sainte Geneviève, sa confrérie et ses fêtes en l'église de Saint-Étienne du Mont*, in-18, Paris, 1854. — *Histoire de sainte Geneviève et de ses reliques*, in-fol., s. d., Paris; in-32, Paris, 1843. — *Histoire de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris et de son culte, précédée d'une introduction sur l'apostolat des vierges chrétiennes dans l'Église catholique*, in-8°, Paris, 1878. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 151-153; t. V, p. 274; t. XIII, p. 598; t. XVI, p. 596-599. — *Intermédiaire*, 1867-1879, t. IV, p. 313-314; t. V, p. 4, 127, 287. — Guilhermy (De), *Inscriptions de la France*, t. I, p. 691, 692. — J. (T.), *Éloge ou abrégé de la vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-18, Paris, 1839. — Jacques de Voragine, *Legenda aurea*, c. CCXVI, édit. Græsse, Leipzig, 1843-1846, p. 922. — Jean, *Histoire de sainte Geneviève*, in-32, Paris, 1833. — Jean Ravisius Textor, *De memorabilibus et claris mulieribus*, Parisiis, 1521, fol. 217 verso. — Joubert, *Éloge historique et moral de sainte Geneviève*, in-12, s. l., 1783; cf. Dupuy, *Journal des Scavans*, 1786, p. 712-716. — Jouhauneaud (P.), *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-18, Limoges, 1857-1860. — Kohler (Ch.), *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie*, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Études*, 1881, fasc. XLVIII; J. Havet, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1882, t. XLIII, p. 524-526; A. Ingold, dans *Bulletin critique*, 1882, t. II, p. 389-390. — Ch. Kohler, *La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe?* dans *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 282-320. — Krusch (Br.), *Die Fälschung der vita Genovefæ*, dans *Neues Archiv. Gesells. ält. deuts. Gesch.*, 1892, t. XVIII, p. 9-50; *Das Alter der vita Genovefæ*, dans même revue, 1894, t. XIX, p. 444-459; *Scriptores rerum merovingicarum*, dans *Monumenta Germaniæ historica*, t. III (1896), p. 204-238. — Künstle (C.), *Vita sanctæ Genovefæ virginis Parisiorum patronæ. Prolegomena conscripsit, textem edidit*, in-12, Leipzig, 1910. — Kurth (God.), *Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, t. XIV, p. 5-80. *A propos du Vita Genofæ. Quelques mots de réponse à M. Bruno Krush*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1914, t. XV, p. 437-441. — Labutte (E.), *Histoire de la vie de sainte Geneviève*, in-18, Paris, 1855. — Lallemant (P.), *Éloge ou abrégé de la vie de sainte Geneviève patronne de Paris et de toute la France*, in-8°, Paris, 1660; 1663, 1667; *Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de sainte Geneviève depuis sa mort jusqu'à présent et de toutes les processions de sa châsse, sa vie traduite sur l'original latin, écrit dix-huit ans après sa mort, avec le même original revu sur plusieurs anciens manuscrits* (publié par Charpentier), in-8°, Paris, 1697, 1699; *La vie de S. Geneviève traduite*, in-12, Paris, 1683, in-18, Paris, 1850. — Lefeuve (Ch.), *Histoire de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-32, Paris, 1842; nouvelle édition suivie d'une histoire des reliques de la sainte, 1861. — Le Juge (P.), *L'histoire de saincte Geneviefve, patronne de Paris, prise et recherchée des vieux livres escris à la main, des histoires de France et autres autheurs approuvez*, in-16, Paris, 1586; 1588, *Histoire générale des vie et miracles de sainte Geneviève, patronne de la ville de Paris... ensemble les noms et faits remarquables des abbez qui ont régi l'abbaye et de leurs sépultures*, in-8°, Paris, 1631. — Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 1768, t. I, n. 4053, 4239, 4442 à 4170, 13302, 13594; t. IV, n. 4448-4458. — Lemaire (H.), *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-18, Paris, 1812, 1816, 1820, 1824. — Lepicier (Al.), *Orazione panegirica in onore di S. Genoveſa patrona di Parigi*, in-8°, Roma, 1896. — Le Roux de Lincy, *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*, 1848, p. 13-19. — Lesêtre (H.),

Sainte Geneviève, Paris, in-12, 1900. — Lestang (V. de) *Histoire de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-32, Paris, 1853; in-18, Paris, 1858; *Notices et légendes sur la vie de sainte Geneviève*, in-18, Paris, 1858. — Lesur, *Office de sainte Geneviève patronne de Cuirieux, de Paris et de la France*, in-12, Bar-le-Duc, 1877. — M., *La vierge de Nanterre ou vie de sainte Geneviève*, in-12, Limoges, 1860; *Vie de sainte Geneviève*, 1861; *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France*, 1866. — Manoel de Coimbra, *Vida de s. Genoveva*, in-12, Lisboa, 1712. — [Massinot[, *Abrégé de la vie de sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1756. — [Maugras (J. Fr.)], *La vie de sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1725. — Mignot, *Observations sur quelques endroits de l'Histoire de France de Velly*, dans le *Journal de Verdun*, juillet 1763, p. 40-49. — *Miracles de sainte Geneviève à Paris, XII^e-XI V^e siècle, Rédaction française attribuée à Thomas Benoist*, édit. J. Havet, in-8°, Paris, 1889. — Mont-Louis (R. de), *Geneviève de Paris suivi de la croisade des enfants, épisodes*, in-12, Limoges, 1859, 1861. — Narbey (C.), *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève? Étude critique suivie de sa vie authentique et de la traduction*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, 1884, p. 141; Ch. Kohler, dans même revue, 1885, p. 42; *Dernier mot de M. Narbey*, p. 70. — Nicolle (A.), *Geneviève et le roi païen ou essai sur l'établissement du christianisme dans les Gaules*, in-8°, Paris, 1841; *Notice historique sur sainte Geneviève et sur son culte en France*, in-12, Versailles, 1845. — *Office de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume*, in-12, Paris, 1765; *Office des différentes fêtes de sainte Geneviève patronne de Paris, avec un abrégé de sa vie et de son culte*, in-12, Paris, 1774; *Offices propres à sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1667; *Ordre des cérémonies de la châsse de sainte Geneviève... avec un abrégé historique... suivi des miracles*, in-4°, Paris, 1694, in-12, 1774. — Parke (F.), dans *Dublin univers. magaz.*, 1876, t. LXXXVIII, p. 102. — Petavius (D.), *Genovefa Parisiorum patrona latino græcoque carmine celebrata*, in-4°, Paris, 1638. — Petit de Julleville, *Mystères*, 1880, t. II, p. 515-520. — Pinet (E.), *Le culte de sainte Geneviève à travers les siècles. La Compagnie des porteurs de la châsse de sainte Geneviève*, 1525, 1902, in-8°, Paris, 1903. — Ponthieux (A. de), *Légende de sainte Geneviève*, in-8°, Paris, 1858. — Ponton d'Amécourt, *Vies de saints français antérieurs à l'an 1000, traités au point de vue de l'archéologie et de la géographie historique. I. Ste Geneviève*, dans *Mémoires de la Société franç. numis. et d'archéol.*, in-4°, Paris, 1870; *Sur quelques faits relatifs à la topographie et à l'histoire de Paris contenues dans la vie de sainte Geneviève*, dans *Comptes rendus* de la même société, 1875-1876, t. VI, p. 36, 127. — *Remarques des temps auxquels la châsse de sainte Geneviève a été descendue et portée en procession*, [Paris, 1703]. — [Resseguier, A. de], *Vie de sainte Geneviève*, in-16, Paris, 1857. — Riepenhausen (F. et J.), *Lieben und Tod der heil. Genovefa*, in-fol., Frankfurt, 1806. — Ring (de) *Symbolisme et légende de sainte Geneviève*, dans *Revue d'Alsace*, in-8°, Colmar, 1866. — Roche (de la), *Panégyrique de sainte Geneviève*, in-4°, Paris, 1737. — Roger (L.), *Une héroïne française au V^e siècle*, in-8°, Paris, 1890. — S. (D.), *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris*, in-12, Tours, 1852, etc. — Saintyves (P. M. B.), *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France, suivie de l'histoire de l'abbaye, de l'église et des reliques de la sainte, accompagnée de notices, de notes historiques et critiques et de pièces justificatives*, in-8°, Paris, 1846. — *Storia di' s. Genofefa trasportada t' nosc' lingaz dáo 'l canonico Smid de M. D. [eclara] plovanj d'Marco [Enneberg] Prum liber lading*, in-8°, Porsemi, 1879. — Surius, *Vitæ sanctorum*, in-fol., Colon-Agripp., 1618, t. I, p. 55-59. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1712, t. XVI, p. 622-631, 802-804; *La vie de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris, précédée d'une notice sur toutes les vies de sainte Geneviève qui ont paru*, in-12, Paris, 1823, 1825. — Trianon (H.), *Sainte Geneviève, recherches paléographiques*, dans *Revue du monde catholique*, 1872, t. XXXIV, p. 470-482. — *Un mot sur la châsse de sainte Geneviève et sur le Panthéon*, in-8°, [Paris, 1792]. — Valentin (F.), *Vie de sainte Geneviève*, in-16, Paris, 1844. — Valois (H. dr. de), *Rerum Francicarum usque ad Chlotharii senioris mortem libri VIII* Paris, 1646, p. 318. — Vasseur (A.), *La vie illustrée de sainte Geneviève patronne des Parisiens et de la France*, in-18, Paris, 1887. — Verdière (E.), *Sainte Geneviève, ses précédentes histoires et son nouvel historien*, dans *Études religieuses*, 1878, série VI^e, t. I, p. 488-511, 618-644. — Viallon, *Clovis le Grand, I^er roi chrétien, fondateur de la monarchie française, sa vie précédée de l'histoire de France avant sa naissance, avec les vies des principaux personnages qui ont concouru à la gloire de son règne, tels que sainte Geneviève, sainte Clotilde et saint Remi*, in-12, Paris, 1788. — Vidieu, *Sainte Geneviève, patronne de Paris, et son influence sur les destinées de la France*, in-4°, Paris, 1883. — *Vie (La) de sainte Geneviefve et ses miracles avec son trespassement et son oraison*, in-8°, Paris, s. d. — *Vie (La) de sainte Geneviève patronne de Paris*, in-12, Paris, s. d., in-12, 1789, 1817. — *Vie de sainte Geneviève*, in-12, Paris, 1817; Cherbourg, 1833; Paris, 1842, 1848, 1852; in-32, Limoges, 1862, 1864. — *Vie (La) de ma dame saincte Geneviefve*, in-4°, Paris, s. d. — Vincent de Beauvais, *Specul. histor.*, c. XXI, 8, 46-49. — *Vision (La) prophétique de sainte Geneviefve, patronne et protectrice de la ville de Paris*, in-4°, Paris, 1649. — *Vita S. Genovefæ*, in-8°, s. l. n. d. — V[oisins] et A[mable] de), *Abrégé de la vie de sainte Geneviève, patronne de la ville de Paris et de toute la France*, in-12, Paris, an *XIII* (1805), 1835. — Wailly (N. de), Delisle (L.) et Ch. Jourdain, *Recueil des historiens de la France*, 1876, t. XXIII, p. 135-136. — Wallinus (G.), *De sancta Genovefa, Parisiorum et totius regni Galliæ patrona disquisitio historico-critico-theologica, in III part. divisa*, in-4°, Witteberge, 1723; cf. *Acta eruditorum*, 1724, p. 91. — *Zycie swietey Genowefy napisane szczegolnie dla matek i dzieci i wszystkich enotliwych ..z niemiecki... ego przetlomaczone pczez pewnego Xiedza Diecezyi*, in-8°, Chelmnie-Toruniu, 1835. — Claude du Molinet, *Histoire de sainte Geneviève et de son abbaye royale et apostolique*, in-fol., Paris, 1687, ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *H. 21, F.* — Claude de Moulinet, abbé des Tuileries, *Lettre critique sur les différentes Vies de sainte Geneviève*, ms. de la Bibioth. Sainte-Geneviève, *H. F.* in-4°, (papiers de Prévot).

H. LECLERCQ.

GÉNIES. Les fidèles ont toléré un certain nombre d'emprunts à l'art classique de leur temps, parfois ils ont pris un type connu et compris de tous comme Eros et Psyché et l'ont utilisé sans lui faire subir aucune modification, parfois ils ont retouché, drapé, adapté[1]. On leur a prêté gratuitement la préoccupation d'une modestie exagérée. Sans doute, ils ont exclu de leur répertoire les représentations érotiques, mais la simple nudité n'était pas à leurs yeux un motif d'exclusion dans l'imagerie chrétienne. Adam et Ève, Daniel, Jonas ne se soucient guère de paraître vêtus, le Christ lui-même lors de son baptême est représenté sans vêtement. La vie antique, dans ces climats surchauffés des contrées méditerranéennes, autorisait une liberté d'allures que nous prenons aujourd'hui pour de la licence et dont on ne s'alarmait guère. L'enfance, drapée d'innocence, jouissait du privi-

[1] H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, 1907, t. I, c. I.

lège de gambader sans voile ; aussi nul ne songeait à s'effaroucher de voir le chaste baiser d'Éros à Psyché ou les aimables génies qu'on rencontre par centaines soutenant un cartouche, un médaillon, pressant la vendange, etc., etc. Il ne nous est pas possible de revenir ici sur ce sujet que nous avons traité déjà (Voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMOURS, col. 1606-1648, fig. 379-414). Parfois cependant on s'est avisé de les draper (*Ibid.*, t. I, col. 2121-2122, fig. 647-651), mais ce soin a paru inutile ou trop difficile le plus souvent et on les a représentés tels qu'on les trouvait dans les modèles antiques (*Ibid.*, t. I, fig. 909-911). L'art copte, ne s'est pas montré plus soucieux sur ce point, reprenant les motifs, les traitant d'autre manière,

5223. — Fronton du musée du Caire. D'après Strzygowski, *Koptische Kunst*, p. 29, fig. 34.

il a conservé les génies nus, il a même supprimé leurs ailes comme nous le voyons sur un joli fronton en pierre calcaire conservé au musée du Caire, du IVe-Ve siècle [1]. Deux génies soutiennent la croix encadrée d'une couronne (fig. 5223).

H. LECLERCQ.

GENNES. — I. La ville. II. L'aqueduc. III. L'amphithéâtre. IV. Le nymphée. V. Les bains. VI. Églises, VII. Bibliographie.

I. LA VILLE. — Gennes, localité de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), est un point très anciennement habité. On a relevé aux environs des dolmens, des pierres levées ; à l'époque gallo-romaine, Gennes se trouvait à un carrefour de voies conduisant à Angers, à Doué, à Chenehutte, station militaire. Le Thoureil, Saint-Mathurin n'étaient peut-être pas moins peuplés, mais Gennes gardait la prépondérance ainsi que permettent d'en juger les monuments. Des substructions romaines affleurent sur beaucoup de points le sol de la commune actuelle. Un amphithéâtre pouvant contenir dix mille spectateurs, des bains, des temples, plus tard deux églises bâties avec des matériaux de remploi. Après des siècles d'abandon, Gennes a connu la bonne fortune de fouilles discrètes, de fouilleurs instruits et de collectionneurs respectueux. Poteries, marbres, débris de statues, cubes de mosaïques, carreaux émaillés, ossements ont trouvé un abri au Mardron pendant que l'église Saint-Eusèbe, désaffectée, a été aménagée en musée local. La ville gallo-romaine a duré jusqu'à l'époque franque et même jusqu'au moyen âge, car une partie de l'église Saint-Eusèbe date des XIe et XIIe siècles.

II. L'AQUEDUC. — A mi-côte de la Harielle, les Romains construisirent un aqueduc qui avait son entonnoir à Chapeau et dont les eaux tombaient dans un canal construit en briques pilées, mélangées de ciment et formant poudingue ; on en voit des vestiges à Mardron. Cet aqueduc traversait la route actuelle, passait derrière les servitudes du moulin, traversait le chemin creux qui les sépare, entrait dans le champ du « petit Chapeau » qui conserve encore son radier, mis à découvert sur une longueur de près de cent mètres, traversait ce champ en diagonale pour gagner le flanc du coteau, dépassait l'étang de Mazerolles et suivait l'allée du bois jusqu'à l'amphithéâtre ; continuait son chemin en traversant l'allée de platanes reprenait le flanc du coteau et gagnait par le champ de la Harielle le nymphée de Mardron qu'il alimentait de même que les bains ou thermes. Après cela il se déversait dans le ruisseau d'Avort. D'un bout à l'autre, ce canal semble avoir été construit à fleur de terre.

III. L'AMPHITHÉATRE. — Aujourd'hui l'arène est un pré, mais dont l'ovale est parfaitement reconnaissable par le mur du *podium* percé de trois ouvertures marquées par des seuils en granit et qui indiquent les accès de l'arène. Ces seuils se trouvent très en contre-bas du sol actuel, car l'arène a été comblée de décombres et de terre éboulées du coteau, en sorte qu'il faudrait en retirer au moins quatre ou cinq pieds d'épaisseur pour arriver au sol primitif. Deux des seuils se font face à l'est et à l'ouest ; le troisième est presque au nord-ouest. M. Bourasseau infère de cette disposition des conséquences ingénieuses mais sans preuves. L'espace qui tient le milieu de la courbe de l'ovale pouvait, selon lui, être occupé par une scène mobile, des tréteaux, sur lesquels à défaut de combats d'animaux ou de gladiateurs, des comédiens venaient récréer les habitants et cette porte nord-ouest leur servait de « coulisse ». Sur la courbe sud de l'ovale et, cette fois, juste au milieu, au bas des gradins occupés par les spectateurs, se voit une issue donnant accès à la *cavea* (voir ce mot). Cette ouverture sur le repaire des bêtes féroces laisse apercevoir les restes d'un petit pilier qui divisait l'ouverture en deux et servait à maintenir les battants de la porte. Chaque battant devait s'ouvrir à l'extérieur de façon que l'appariteur fut protégé par la porte elle-même qui, en s'ap-

[1] *Les monuments coptes du musée de Boulaq*, dans *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, t. III, fasc. III, pl. IV, fig. 5 ; J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 134, fig. 50 ; Le même, *Koptische Kunst*, p. 29, fig. 34. —

[1] *** *Excursion à Gennes*, dans *Société des lettres-sciences et arts du Saumurois*, 1910, t. I, p. 51-53 ; Bourasseau, *Interprétation des ruines gallo-romaines de Gennes*, dans même revue, t. I, p. 75-85.

puyant sur l'ouverture du *podium* servait de défense.

Au-dessus de l'entrée de la *cavea* se trouvait la tribune d'honneur autour de laquelle rayonnaient les gradins dont le dressage et la courbe avaient rendu nécessaire un nivellement du cirque décrit par le coteau. Dans ce but, les Romains élevèrent à l'est un mur de soutènement des terres rapportées. Ce mur existe encore en grande partie; il est flanqué de neuf contreforts volumineux. Un second mur, symétrique au premier, fut fait à l'ouest; on en voit l'amorce, le reste à disparu. Peut-être avait-on ménagé de ce côté, en profitant de la déclivité du terrain, un large accès aux gradins des spectateurs; on pouvait du reste, y accéder, suivant l'usage général, par la partie supérieure. Ces gradins étaient en bois, c'est du moins ce qu'on est porté à admettre depuis la découverte de longs clous de fer qui devaient servir à les fixer. Les mêmes fouilles ont fait découvrir sous la châtaigneraie qui revêt ce pli de terrain, d'énormes blocs de pierre couchés qui n'y sont pas venus sans qu'on les y ait mis et qu'on n'a pas pris la peine énorme de mettre à cet endroit sans un motif utilitaire.

III. Le nymphée. — A cinq cents mètres environ de l'amphithéâtre se trouve Mardron et l'intervalle se trouve jalonné par les fondations de plusieurs bâtiments. Quand M. d'Achon devint propriétaire de Mardron, les éboulements de la partie supérieure des terres avaient recouvert presque entièrement les ruines d'un *nymphæum* construit en ce lieu par les Romains. Aidé de M. de Farcy, le propriétaire entreprit des fouilles qui mirent à découvert une abside, un sanctuaire, divers canaux, l'aqueduc qui amenait les eaux dans le temple et un vaste appartement partant de l'abside et allant jusqu'au chemin qui descend de la Harielle au ruisseau. Dans les décombres, on trouva quelques débris de vases antiques, des briques en quantité, le poignet du bras d'une statue de femme en marbre blanc-bleuté. De nouvelles fouilles firent découvrir un degré pour conduire à la porte d'un appartement, en outre, la façade extérieure du côté du chemin de la Harielle, beau travail romain d'une conservation parfaite; enfin un mur de clôture de construction romaine fermant le devant du temple, perpendiculaire à la façade et servant à soutenir le chemin de la Harielle sur une certaine longueur. La façade de l'appartement est flanquée de distance en distance de pilastres en contrefort qui paraissent avoir été destinés à supporter une colonnade surmontée d'une frise portant une inscription dédicatoire. On retrouva une des lettres, un M en cuivre de dix centimètres de hauteur avec quatre petits forets destinés à recevoir les clous qui la fixaient.

A l'occasion d'un séjour à Glan'euil (voir ce mot), le P. de La Croix vint visiter les fouilles de Gennes et conclut à l'existence d'un *nymphæum* de type original, peut-être unique en France, car des nymphées tracés sur ce plan se trouvent en Italie et surtout en Afrique. L'appartement situé à l'ouest du sanctuaire répondait à un appartement identique situé à l'est. Le premier, revêtu de marbre — dont on a relevé des débris — servait à la célébration des mariages, le deuxième, plaqué de stuc servait à la réception des pèlerins, aux repas de familles à l'issue des rites liturgiques. La façade entière s'étendait sur une longueur de 50 m.; orientée au nord-ouest, faisant un angle avec le coteau de la Cure. Au milieu du bassin se trouvait un terre-plein dépassant un peu le niveau de l'eau et supportait un autel central et quatre statues aux angles. Le sanctuaire des nymphes s'enfonçait profondément pourvu de cinq niches ou absidioles ornées chacune d'une statue de nymphe. On voit encore dans la muraille les trous qui retenaient par une barre de fer, soit les piédestaux, soit les statues. Sous chaque statue, une vasque recevait l'eau de l'aqueduc et la déversait dans le sanctuaire rempli d'eau dans toute son étendue; un canal latéral y maintenait l'eau à une hauteur de 0 m. 50 cent. On ne pouvait en approcher qu'en prenant pied sur le terre-plein portant l'autel et, de ce terre-plein on ne pouvait, vraisemblablement, s'approcher qu'en barque. De même on ne pénétrait dans les appartements qu'au moyen d'une barque à moins qu'ils ne fussent pourvus d'une entrée latérale.

Indépendamment des cinq niches ou absidioles on est embarrassé de rien dire sur la décoration intérieure de la *cella* dont le pavement était d'eau. Le P. de La Croix a fait remarquer que les deux ouvertures qui apparaissent au fond de l'abside appartiennent à un mur extérieur et non au mur intérieur, car l'abside était tracée par un mur, double en certaines parties,

5224. — Mur des bains romains de Gennes, d'après *Bulletin monumental*, 1862, p. 663.

comme on peut s'en assurer en visitant le canal dont les ouvertures se trouvent sur chaque face des piliers de droite à l'entrée de l'abside. Ce canal contourne le mur intérieur sur son parcours entier; l'eau du sanctuaire y pénétrait par l'ouverture située dans l'abside même et en sortait par une deuxième ouverture qui ouvrait sur le canal, toujours à l'intérieur du mur latéral, à l'ouest du sanctuaire et servait à vider le bassin intérieur en portant ses eaux au grand bassin semi-circulaire. Son déversoir dans le grand bassin existe encore. Le canal circulant autour de l'abside est voûté. Sa voûte supportait l'aqueduc qui, lui aussi, passait entre les deux murs. Les deux ouvertures dans le mur extérieur devaient donc servir à la surveillance du fonctionnement de l'aqueduc et à la régulière distribution de ses eaux dans les vasques qui la déversaient dans le sanctuaire.

Le mur intérieur n'ayant aucune ouverture, fenêtre ou autre chose, on peut se demander si l'abside était voûtée ou bien à ciel ouvert. La voûte est plus probable, en ce cas elle devait être en cul-de-four. Un arceau en plein cintre la bordait et les extrémités de

celui-ci retombaient sur les piliers séparant la *cella* du sanctuaire. Ces piliers, on s'en rend compte encore de nos jours, donnaient naissance sur leur face nord, à des baies ouvrant sur l'un et l'autre des appartements latéraux et par lesquelles on avait vue sur les statues des nymphes et possibilité de communication avec l'eau sacrée du sanctuaire.

Au moment de la découverte du nymphée ou peu de temps après, C. Port écrivait que les murs étaient

5225. — Plan de Gennes.
D'après *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 659.

1. Ancienne église Saint-Eusèbe.
2. Les caves.
3. Route de Saumur.
4. Moulin de Brulon.
5. Petit moulin.
6. Grand moulin.
7. Mairie.
8. Église Saint-Vétérin et cimetière.
9. Salle de bains romaine.
10. Théatre romain.

« peints en jaune, vert et rouge ». Depuis cette époque, les teintes se sont affaiblies, mais demeurent perceptibles sur le pilier de droite à l'entrée de l'abside.

Reste la question de la façade. Généralement, dans les édifices païens, la façade était nue ou peu ornée et la porte d'entrée, placée au centre, recevait seule une décoration : portique, frise, fronton, inscription. Assez souvent la frise et la corniche se prolongeaient sur les côtés et parfois sur les faces latérales. A Gennes, la façade au lieu d'être percée d'une porte rompait ses lignes monotones pour laisser passer l'abside d'un temple dont le sanctuaire était un bassin; or on sait que les absides n'étaient guère embellies à l'extérieur, il faudra attendre le style roman et le style ogival pour voir l'abside prendre le caractère d'une œuvre d'art. Dès lors la façade n'était plus de ce côté, qui était résolument sacrifié, elle se trouvait transportée face au bassin semi-sphérique. Là devait se trouver l'ornementation, portiques et le reste.

Les fouilles devant l'appartement ouest ayant été poussées à une profondeur de sept pieds environ, montrèrent que toutes les terres avaient été rapportées et amoncelées contre la façade. Deux murs de construction ancienne, encastrant un terrassement fait exprès pour aboutir à un degré en pierres de taille, posées à nu sur le remblai, donnaient accès à une ouverture dont on voyait les montants en pierres, simulant une colonne encastrée en quart de cercle et gardaient leur première assise. Le P. de La Croix placé devant ces dispositions estime que, primitivement, il n'y avait pas de terrassements, ni d'escalier, ni peut-être de porte. L'eau baignait les murailles, car il devait y avoir là un bassin qui recevait les eaux du réservoir situé à l'intérieur du temple, quand on voulait le nettoyer à fond. La première insurrection des Bagaudes aura entraîné la ruine du nymphée; mais une fois l'ordre restauré, on releva le temple, quoique avec moins de soins et d'attention. On supprima donc le bassin qui régnait devant l'appartement ouest, les décombres le remplirent en partie et on éleva, entre ces deux murailles enfouies dans les décombres, le remblai donnant accès à la porte établie dans la reconstruction de l'appartement. La deuxième insurrection des Bagaudes dût être fatale au nymphée relevé et les nouvelles ruines achevèrent de remplir le bassin. On y renonça et on remplaça l'eau par un gazon; deux murs, dont la construction est peu soignée flanquèrent un terrassement, aménagé pour accéder par une pente douce à l'autel. Un terrassement semblable conduisait à une porte dont nous voyons les deux premières assises taillées en forme de quart de

5226. — Porte de l'église Saint-Eusèbe. *Ibid.*, p. 668.

cercle, et les deux arches d'arrivée à l'extrémité du bâtiment latéral situé à l'ouest.

IV. Les bains. — La continuation de l'aqueduc au sortir du nymphée, le soin apporté pour y conduire par un canal spécial le trop-plein du bassin du sanctuaire, la découverte faite de fragments de dalles de marbre dans les caves d'un habitant de la commune, ces divers indices portent à croire que les bains en plein air occupaient le terrain du grand lavoir public actuel et les jardins adjacents. Sur ce point on n'en sait par plus (fig. 5224).

V. Églises. — Quand le paganisme fut définitivement vaincu et remplacé, ces édifices devinrent des carrières dont les matériaux tout taillés servirent à la construction des églises chrétiennes. Gennes en possède deux : Saint-Vétérin et Saint-Eusèbe, entourées chacune d'un cimetière où les tombes ont été relevées sur trois rangs de hauteur. Pour ces tombes aussi les

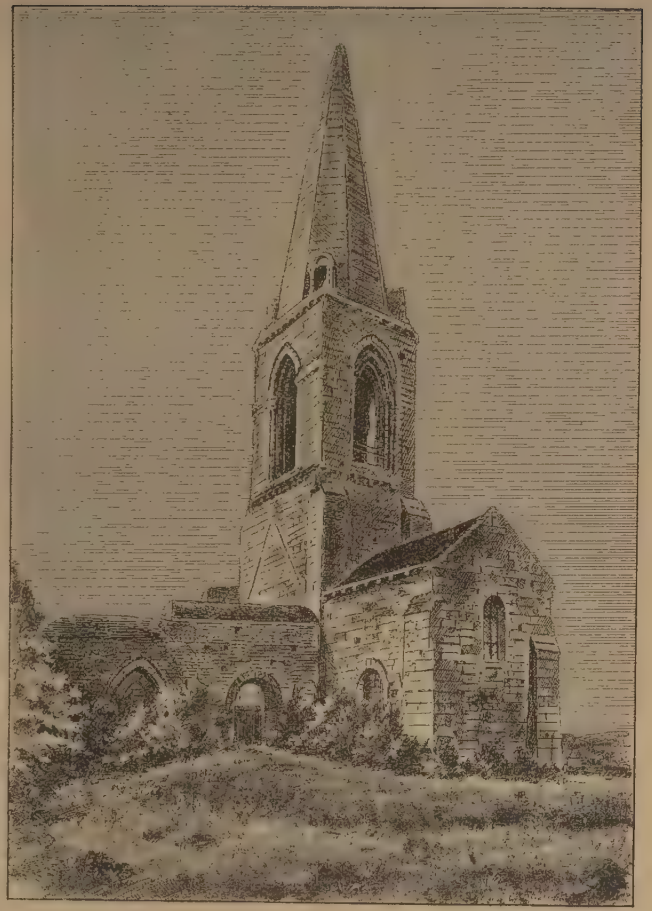

5227. — Église de Saint-Eusèbe.

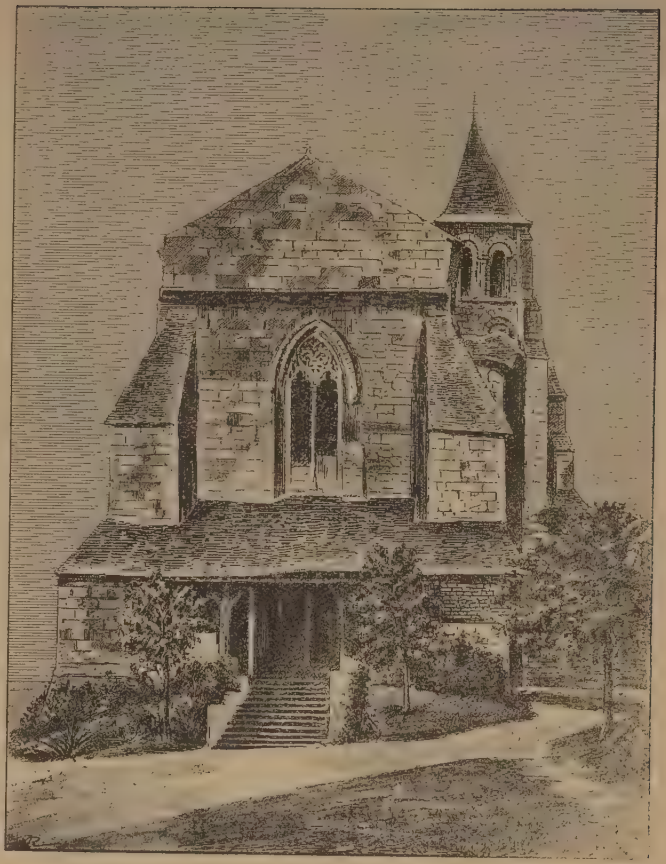

5228. — Église de Saint-Vétérin

d'après Ch. Brossard, *La France de l'Ouest*, 1901, p. 350-351.

sépultures païennes furent mises à contribution puisque Bodin rapporte y avoir vu des pierres marquées de l'*ascia* (voir ce mot). Les deux églises sont distantes l'une de l'autre d'environ cinq cents mètres (fig. 5225).

Saint-Eusèbe n'est accessible que par un sentier tortueux et rapide, au sommet d'une colline dominant la rive gauche de la Loire. Son clocher, que l'on aperçoit de tous côtés, donne un aspect des plus pittoresques à la ville de Gennes. L'ancienne nef, qui a perdu sa toiture, et que les ronces ont envahi, était bâtie en appareil très régulier, avec cordons de briques. Dans la face nord de la nef, on voit une ancienne porte, aujourd'hui bouchée, en plein cintre avec archivolte, ornée de briques posées très régulièrement entre les claveaux (fig. 5223). Sur le tympan de cette porte, aussi en petit appareil régulier, se détache une sorte de croix de Malte, sculptée sur une pierre; mais les deux chambranles ont été remaniés. Cette porte avait été dessinée dès l'année 1830 et figurée dans l'atlas du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont [1].

A une époque indéterminée, cette nef a été allongée [2]. Dans cette portion, on distingue encore deux constructions; à la première appartiennent certaines parties des murs bâtis en moyen appareil avec de larges joints, et dont les pierres présentent les stries obliques caractéristiques du XI^e siècle. La façade a été remaniée vers la fin du XII^e siècle; une belle fenêtre dont les moulures appartiennent à cette époque, atteste cette troisième construction.

La partie orientale de l'église a été entièrement refaite à la même époque.

La croisée et les trois absides sont du XII^e siècle, le clocher est un peu plus récent et appartient au style roman de transition (fig. 5227).

On a voulu faire de cette église un ancien temple romain; c'est bien vieillir ce monument. Mais la nef appartient certainement à l'art roman primitif. La régularité de l'appareil et des cordons imbriqués est une grande preuve d'ancienneté. D'autre part la croix du tympan paraît indiquer le VII^e ou le VIII^e siècle. On voit aussi dans le mur du XI^e siècle, une pierre sculptée portant pour ornements des entrelacs semblables à ceux qui ornaient les églises mérovingiennes et carolingiennes (Voir ENTRELACS). Cette pierre isolée provient évidemment d'une construction plus ancienne que le mur où elle a été placée. On croit donc pouvoir faire remonter la construction de Saint-Eusèbe à l'époque mérovingienne ou aux premiers temps de l'époque carolingienne; elle doit être antérieure aux invasions normandes.

L'origine première de cet édifice est inconnue. Grandet a rapporté une charte des premières années du XII^e siècle, de laquelle il résulte que Saint-Eusèbe, qui était tombé aux mains laïques, fut donné à cette époque par ses propriétaires avec ses dépendances à l'abbaye de la Couture du Mans. Cette charte portait en autres signatures, celles de l'évêque Renaud, du comte Geoffroy et de Geoffroy, abbé de Vendôme : *Damus Deo et sancto Petro Culturæ monachisque inibi Deo servientibus quidquid in Domino habemus in monasterio S. Eusebis sito super fluvium Ligeris apud Genam, omne videlicet presbyterium, tertiam partem offerendarum, tertiam partem sepulturæ, medietatem consuetudinum carnis quæ venditur in cœmeterio, tertiam partem decimarum annonæ et duas partes decimarum vini, etc.* [3].

En 1783, le prieuré de Saint-Eusèbe était encore au plein droit de l'abbé de la Couture qui nommait le prieur.

Cette église fut en outre érigée en cure; elle avait à la fois un prieur et un recteur. La juridiction du recteur s'étendait d'abord sur les deux rives de la Loire; mais il y avait un grand inconvénient à ce que les habitants de la rive droite fussent séparés de leur pasteur par un large fleuve souvent débordé et difficile à traverser. Les malades ne pouvaient pas toujours recevoir les derniers secours de la religion, et des enfants nouveau-nés mourraient sans baptême. Les évêques d'Angers pour remédier à ce fâcheux état de choses, créèrent le vicariat de Notre-Dame de la Vallée, et réglèrent les droits respectifs du nouveau desservant et des curés de la rive gauche de la Loire.

Saint-Vétérin, aujourd'hui seule paroisse de Gennes est située à mi-côte de l'autre côté du vallon; cette église n'a pas l'aspect pittoresque de Saint-Eusèbe.

5229. — Mur de Saint-Vétérin.
D'après *Bullet. monument.*, 1862, p. 667.

mais elle n'est pas sans mérite archéologique. La base du clocher (fig. 5228), est en petit appareil avec imbrications; elles sont moins régulières que celles de Saint-Eusèbe et paraissent plus récentes; on y voit des tuiles rondes posées sur le point où les briques se joignent; une petite fenêtre en plein cintre, sans briques à l'archivolte, est percée dans ce même mur. Le pan de mur primitif en petit appareil qui contient des briques et des tuiles creuses était décoré aux trois quarts de sa hauteur, d'une frise de petits modillons carrés (fig. 5229), qui nous reporte vers le IX^e-X^e siècle.

[1] V. Petit, *Relation de la visite faite à Chenehutte, Saint-Macé, Trèves, Gennes, Cunault et Saint-Florent, par le Congrès archéologique de France*, dans *Bulletin monumental*, 1862, t. XXVIII, III^e série, t. VIII, p. 668-669. — [2] G. d'Espinay, *Notices archéologiques*, in-8°, Angers, 1878, t. II, p. 121-125; R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane, ses origines, son développement*, in-8°, Paris, 1912, p. 151, signale les « pages judicieuses » de M. d'Espinay que nous citons ici. — [3] J. Grandet, *Notre-Dame Angevine ou traité historique chronologique et moral de l'origine et de l'antiquité de la cathédrale d'Angers*, in-8°, Angers, 1884, p. 290.

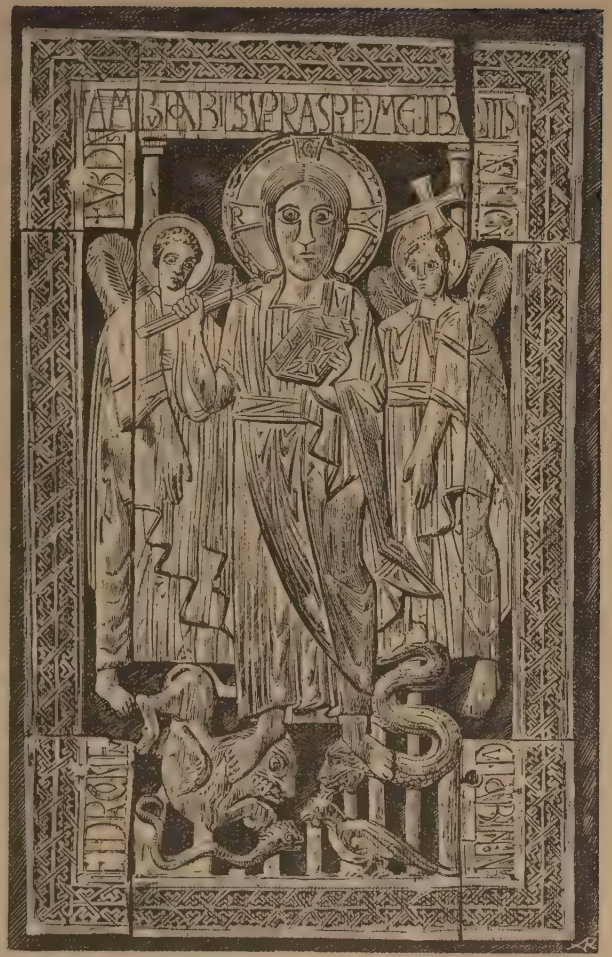

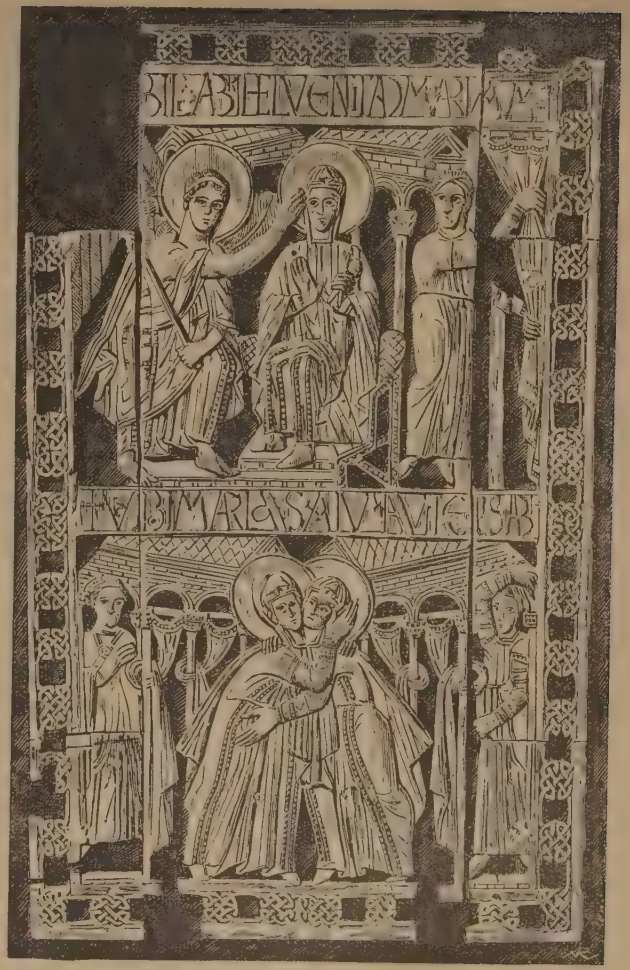

5230. — Diptyque de l'église de Genoels Elderen, actuellement au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. D'après une photographie.

V. Bibliographie. — A. de Caumont, *Coup d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'ouest de la France en 1830 et sur quelques-uns des monuments qu'on y rencontre*, dans *Bulletin monumental*, 1834, t. I, p. 359-360; *Histoire sommaire de l'architecture religieuse militaire et civile au moyen âge*, dans *Bulletin monumental*, 1836, t. II, p. 52-53. — V. Petit, *Visite à Chenehutte, Saint-Macé, Trèves, Gennes, Cunault et Saint-Florent*, dans *Congrès archéologique de France*, 1862, in-8°, Caen, 1863, p. 121 sq; et dans *Bulletin monumental*, 1862, t. XXVIII, p. 668-669. — G. d'Espinay, *Notices archéologiques*, in-8°, Angers, 1878, t. II, p. 121-125. — P. de Farcy, *Fouilles à Gennes (Maine-et-Loire)*, dans *Bulletin monumental*, 1883, t. XLIX, p. 574-578. ***, *Excursion à Gennes*, dans *Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, 191.., t. I, p. 51-53; Bourasseau, *Interprétation des monuments gallo-romains de Gennes*, dans même revue, p 75-..5; C. Port, *Dictionn. hist. du Maine-et-Loire*, 1874, au mot *Gennes*.

H. Leclercq.

GENOELS-ELDEREN. Diptyque composé de deux feuillets mesurant 0 m. 30 sur 0 m. 18; ayant appartenu à la fabrique de l'église de Genoels-Elderen (Belgique, prov. du Luxembourg), entré depuis au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Voici la description qu'en donne M. Marcel Laurent.

D'un côté se trouve représenté le Christ (fig. 5230), entre deux anges, portant la croix sur son épaule et foulant aux pieds les monstres infernaux, l'aspic et le basilic, le lion et le dragon.

Le Christ est jeune, imberbe; sa figure, à l'ovale allongé, est encadrée de cheveux longs, séparés en bandeaux bien lissés et tombant sur les épaules. On remarquera les yeux largement ouverts, les pupilles relevées de couleur noire, l'arc très allongé des sourcils. Le nez est très long, large à son extrémité, la bouche petite et droite, le menton gros. La tête manque totalement de modelé; le faire est lisse dans l'ensemble comme dans les détails. Le nimbe du Christ est timbré d'une croix dont les extrémités portent respectivement les trois lettres du mot REX; il est bordé d'un chapelet de perles et losanges. La main droite tient la croix, la main gauche tient le livre. Comme vêtement le Christ a la *stola* et le *pallium*.

Les anges à ses côtés sont caractérisés par les ailes et le nimbe, leurs têtes sont rondes avec une chevelure bouclée, que serre un bandeau, les figures sont un peu poupines. Eux aussi portent le *stola* et le *pallium*. D'une façon générale les draperies d'une raideur métallique tombent en plis symétriques, mais en masses vraisemblablement distribuées; elles sont tendues sur la rondeur de la jambe qu'elles dessinent; partout ailleurs le corps, sans modelé, disparaît sous leur chute inerte.

L'inscription est la suivante: UBI DOMNVS AMBVLABIT SVPER ASPIDEM ET BASILISCVM ET CONCVLCABIT LEONEM ET DRACONEM. Une bordure composée d'une sorte de méandre géométrique encadre l'ensemble.

Sur le second feuillet sont représentées en deux panneaux superposés l'Annonciation et la Visitation. On lit au-dessus de la première scène: VBI GABRIHEL VENIT AD MARIAM. La Vierge, tenant en main fuseau et quenouille, est assise sur un trône: elle fait un signe d'étonnement, tandis que l'ange venant à sa droite, un bâton de messager à la main, s'incline et salue, accomplissant sa mission. Derrière Marie, un personnage apparemment féminin, tire un rideau. La scène se passe devant un édifice à deux combles faisant au centre un angle obtus. L'ange nimbé est de type tout semblable à celui des anges du premier feuillet, porte la *stola* et le *pallium;* le personnage tirant les rideaux n'a que la tunique de dessous, (ceinture à la taille); Marie, nimbée, porte par-dessus sa tunique une sorte de chasuble dont l'extrémité semble voiler sa tête. On remarquera qu'elle est chaussée — l'ange a les pieds nus — et qu'un diadème couronne son front par-dessus le voile. On notera enfin quelques particularités: la forme des colonnes, un chapiteau feuillu, les rayures du coussin sur lequel la vierge est assise; les garnitures de perles décorant les montants du trône et tous les vêtements. Ceux-ci sont de la facture que nous avons décrite,

Le bandeau qui surmonte la seconde scène porte les mots: VBI MARIA SALVTAVIT ELISABETH. On voit ici le même pavillon que plus haut, mais les rideaux dans le fond, pendent sur leurs tringles, et s'enroulent aux colonnes. A l'avant-plan Marie et Élisabeth, vêtues de même (voir ci-dessus), nimbées, s'embrassent. Deux personnages sans nimbe assistent à la scène. Celui de gauche porte une chasuble, celui de droite fait un geste étonné. C'est Zacharie et Joseph. Les particularités signalées plus haut se retrouvent ici. Quant à l'encadrement, il est fait, cette fois, d'un entrelacs aux mailles tressées coupées d'ajours régulièrement espacés.

Il ne reste qu'à signaler un procédé de technique commun aux deux feuillets. Les représentations sont découpées à jours et assujetties, quant c'est nécessaire sur des bandes ou montants faisant office de tenons.

On a discuté longuement la question de savoir d'où est sorti ce monument aussi parfaitement laid que les mannequins coloriés des peintres dits de Beuron. Westwood le déclare irlandais, Molinier le veut anglo-saxon, Hebbig mosan, Destrée lombard, Graeven presque lombard, Laurent région rhénane; cette dernière affectation semble la plus proche de la vérité.

L'ouvrage est du VIII^e-IX^e siècle.

Ce monument a été publié ou décrit plusieurs fois, notamment par James Weale, *Ivoires sculptés de Genœls Elderen près Tongres*, dans *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1859, t. V; Le même, *Catalogue de l'exposition des objets religieux à Malines*, Malines, 1864, p. 5; J. O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile Ivories in the South Kensington Museum*, p. 55; Arm. Schæpkens, *L'art ancien, sculptures, architecture, ciselures, émaux, mosaïques et peintures, recueillies en Belgique et dans les provinces limitrophes*, in-fol., Bruxelles, 1846, p. 8, pl. XVIII-XIX; Ch. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 254; J. Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, 2e édit., p. 15; E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du V^e à la fin du XVIII^e siècle*, in-fol., Paris, s. d., t. I. *Ivoires*, p. 152, 157; Swarzenski, *Die Regenburger Buchmalerei*, Leipzig, 1901, p. 17, note 24; J. Destrée, *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal;* Le même, *Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Catalogue des ivoires, des objets en nacre, en os gravé et en cire peinte*, in-12, Bruxelles, 1902, p. 9-17, n. 3; M. Laurent, *Les ivoires prégothiques conservés en Belgique*, in-8°, Bruxelles, 1912, p. 25-49.

H. Leclercq.

GENSERIC (Persécution de). — I. Caractère de Genséric, la guerre contre l'empire. II. Politique de Gensérie. III. Les débuts de la persécution. IV. La persécution à Carthage et dans la province proconsulaire. V. La persécution dans les provinces africaines. VI. Les Maurétanies au temps de la persécution. VII. La fin de la persécution. VIII. Caractères de la persécution de Gensérie. IX. Bibliographie.

I. Caractère de Gensérie. — La guerre contre l'empire. — Gensérie, Gaiseric ou Giseric[1] était fils

[1] Mommsen, *Chronica minora*, t. III, dans *Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 493.

de Godigisclus ou Godigyselus [1] tué dans une défaite que les Francs infligèrent aux Vandales à l'époque où ceux-ci passèrent le Rhin, en 406 [2]. Il était, dit Procope, né d'une concubine [3] et, affirme Sidoine Apollinaire, il était constant que sa mère était une esclave [4]. Jordanès donne de lui ce saisissant portrait, tiré sans doute de l'histoire des Goths qu'avait écrit Cassiodore : « Genséric était d'une taille médiocre, une chute de cheval l'avait rendu boiteux. Il était sobre de paroles et d'un esprit profond. Il méprisait la volupté, mais ne se possédait plus dans la colère, et son avidité était sans bornes. Très habile à attirer les diverses nations dans ses intérêts, il était sans cesse attentif à semer entre elles les divisions et les haines [5]. » Genseric fut, en effet, un des hommes les plus habiles dont l'histoire ait conservé la mémoire. Avec des moyens d'action relativement bien faibles, puisque les effectifs des Vandales et des Alains réunis n'ont jamais, sous son règne, dépassé le nombre de cinquante ou tout au plus de quatre-vingt mille hommes [6], il sut, en tirant parti de toutes les circonstances favorables à ses desseins, en troublant l'Orient par son entente avec les Goths et le parti arien, en groupant les barbares en un système d'alliances dont il se fit l'initiateur, le centre et le chef, tenir en échec toutes les forces de l'empire, amener sa destruction en Occident, devenir et rester l'arbitre du monde à son époque [7]. Son règne, depuis son invasion dans la Maurétanie au mois de mai de l'an 429 [8], fut une longue lutte poursuivie, pendant quarante-cinq ans, par la ruse, plus que par la force de ses armes, et à peine interrompue par les courtes paix que l'empire, harcelé par ses alliés et troublé par ses intrigues, se vit contraint de conclure avec les Vandales. Elles ne furent pour lui que des trêves, employées à préparer de nouvelles guerres, à susciter contre l'empire de nouveaux ennemis.

Le 11 février 435 un premier traité conclu à Hippone lui concédait, sous condition d'un tribut annuel, les territoires qu'il occupait en Afrique : les Maurétanies et la Numidie, à l'exception des villes où des garnisons romaines avaient pu se maintenir [9]. Quatre ans s'étaient écoulés depuis cet accommodement, quand la faiblesse de l'empire, après la défaite infligée par les Wisigoths à l'armée romaine sous les murs de Toulouse [10], offrit à Genséric une occasion favorable d'étendre ses conquêtes. Le 19 octobre 439 il s'emparait de Carthage [11], par ruse ou par trahison [12]; et en 442 Théodose réduit à se défendre de tous les côtés à la fois contre les alliés de Genséric [13], se voyait forcé de conclure avec lui un second traité que Valentinien, privé de tout secours, fut contraint de ratifier [14]. L'Afrique fut partagée entre les Vandales et l'empire [15]. A l'empire furent restituées la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Sitifienne [16]; La province Proconsulaire et la Byzacène furent cédées à Genséric [17]. La Numidie fut partagée entre lui et l'empire [18].

Dès 444 ou 445, l'alliance de Genséric avec Attila préparait les événements qui allaient rendre possibles aux Vandales le pillage de Rome, le 2 juin 455 [19], et la conquête de la Tripolitaine, des Maurétanies, de la Sardaigne, de la Corse [20]. Puis, pendant près de trente ans d'une guerre sans répit, Genséric réussit à réduire ses ennemis à l'impuissance, par la force et par la ruse, par ses incursions, par les attaques de ses alliés, par ses intrigues en Italie et à Byzance [21]. Enfin vers la fin de l'année 474, ou au commencement de l'année 475, Zénon qui alors régnait en Orient, entouré jusque dans son palais d'intrigues et de trahisons, se vit réduit à envoyer en ambassade à Carthage le patrice Sévère dont les négociations aboutirent à un traité de paix perpétuel [22]. L'année suivante, en 476, Odoacre, dont la victoire faisait de l'Italie un royaume barbare, s'empressait, avant même de rechercher un arrangement avec l'empereur d'Orient, de négocier une entente avec le roi des Vandales [23]. Genséric était très

[1] Profuturus Frigiredus, cité par Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, II, 9, édit. Arndt, *Monum. Germ.*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. I, p. 75. — [2] Profuturus Frigiredus, *loc. cit.* — [3] Procope, *De bello vandalico*, l. I, c. III, dans *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, édit. de Bonn, p. 323; édit. Haury, 1905, t. I, p. 322. — [4] Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, vs. 57, 58 *P. L.*, t. LVIII, col. 660; *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. VIII, p. 189.; Hydatius, *Chron.*, n. 89, a. 428; Isidore, *Historia Vandalorum*, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. XI, p. 21, 296. — [5] Jordanès, *Getica*, XXXIII, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. V, p. 102. — [6] Procope, *De bell. vand.*, édit. Bonn, p. 334; édit. Haury, p. 334. Cf. F. Martroye, *Genséric*, Paris, 1907, p. 103-104; Ludwig Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Leipzig, 1901, p. 37-38, 156. — [7] F. Martroye, *op. cit.*, p. 137-165, 167-262. — [8] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1294; Hydatius, *Chron.*, n. 90, a. 429; Isidore, *Hist. Vandal*, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. IX, p. 472, t. XI. p. 21, p. 297. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 287, note 3; F. Martroye, *Genséric*, p. 107, note 3. — [9] Procope, *De bell. vand.*, I, 4, édit. Bonn, p. 327, édit. Haury, p. 326; Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1321; Isidore, *Hist. Vandalor.*, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. IX, p. 474; t. XI, p. 297.— [10] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1324, 1335, a. 436, 439; Hydatius, *Chron.*, n. 107, 116, a. 436, 439; Cassiodore, *Chron.*, n. 1232, a. 439; Isidore, *Hist. Gothorum*; Salvien, *De gubernatione Dei*, VII, 12, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. IX, p. 475, 476; t. XI, p. 22, 23, p. 156, 277; t. I, p. 93; Sidoine Apollinaire, *Carmen*, VII, vs. 300 sq.; *P. L.*, t. LVIII, col. 686; *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. VIII, p. 210. — [11] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1339, a. 439; *Additamenta africana epitome carthaginiensis* dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. IX, p. 477, 486, 497; *Laterculus regum Vandalorum* dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. XIII, p. 458; Hydatius, *Chron.*, n. 115, a. 439; Cassiodore., *Chron.*, n. 1233, a. 349; Isidore, *Hist. Vandalor.* dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. XI, p. 23, 156, 297; Victor de Vite, *De persecutione Vandalica*, I, 4, édit. Halm, *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*. t. III, p. 4; *P. L.*, t. LVIII, p. 186; Marcellinus dit que Genséric s'empara de Carthage le 23 octobre, *Chron.*, a. 439; *Mon. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. XI, p. 80.— [12] Auguste Audollent, *Carthage romaine*, p. 96-97 et 155-157.— [13] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1346, a. 442, p. 479; Marcellinus Comes, *Chron.*, a. 442, p. 81; Cassiodore, *Chron.*, n. 1239, a. 442, p. 156.— [14] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1347, p. 479; Cassiodore, *Chron.*, n. 1240, p. 156; Theophanes, *Chronogr.*, a. 442; *Byzant.*, p. 158. — [15] *Ibid.* — [16] *Nov. Valentiniani III*, nov. XIII (21 jun. 445); nov. XXXIV (13 jul. 451); édit., Mommsen et Meyer, p. 95 et 140. — [17] Victor de Vite. *Persec. Vandal.*, I, 4, p. 4; *P. L.*, t. LVIII, col. 186. — [18] *Nov. Valentiniani* III, *Nov.* XIII, 21 jun. 445; édit. Mommsen et Meyer, p. 95; Victor de Vite, *Persecut. Vandal.*, I, 4, p. 4; *P. L.*, t. LVIII, col. 186. La Tripolitaine n'avait pas cessé d'appartenir aux Romains, quant à la Maurétanie Tingitane, M. Ludwig Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, p. 72, l'identifie avec la contrée que Victor de Vite désigne sous le nom d'Abaritane et qu'il cite comme un des territoires que Genséric se réserva. Mais cette identification n'est point justifiée. La Maurétanie Tingitane dépendait du diocèse d'Espagne, non du diocèse d'Afrique, *Notitia dignitatum Occidentis*, c. XX, §. 1; édit. Böcking, p. 68; cf. R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 706; il ne paraît pas douteux qu'elle ne fut pas comprise dans le partage des provinces africaines. F. Martroye, *Genséric*, p. 135, note 3. p. 136; cf. Dom H. Leclercq, *Afrique chrétienne*, t. II, p. 164, — [19] Victor de Tonnenna, *Chron.*, a. 455; *Continuatio Hauniensis Prosperi*, dans *Monum. Germ.*, *Auct. antiq.*, t. XI, p. 186; t. IX, p. 304. Cf. F. Martroye, *Genséric*, p. 158, note 1; Ludwig Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, p. 80 — [20] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, *P. L.*, t. LVIII; col. 186. — [21] Cf. F. Martroye, *op. cit.*, chap. III. La guerre contre l'empire, p. 166-262. — [22] Procope, *De bello vand.*, I, 7; édit. Haury, p. 344; édit. Bonn, p. 344; Malchus, *Excerpta de legationibus Romanor. ad Gentes*, 3, édit. Bonn, p. 260. — [23] Victor de Vite, *op. cit.*, I, IV, p. 4; *P. L.*, t. LVIII, col. 187. Cf. Martroye, *op. cit.*, p. 259, note 4 et 5

âgé; il mourut peu de temps après ce dernier succès, le 25 janvier 477 [1].

II. Politique de Genséric. — Le caractère de Genséric et la chronologie de son règne éclaircissent le motif et les phases de la persécution qu'il fit souffrir aux catholiques, avec plus ou moins de violence suivant les circonstances de sa lutte contre l'empire. Un chroniqueur note qu'il avait été, disait-on, d'abord catholique et avait passé ensuite à l'arianisme [2]. C'est chose bien incertaine, et d'ailleurs de peu d'importance pour l'histoire : il n'y eut en lui ni haine d'apostat, ni fanatisme de sectaire. Sa politique religieuse, comme toute sa politique intérieure, fut inspirée par la préoccupation constante de prévenir l'hostilité des institutions qu'il jugeait nécessairement fidèles au monde romain et capables de l'aider à recouvrer ses provinces perdues. L'aristocratie et le clergé pouvaient, par les ressources et la grande influence dont ils disposaient, provoquer des résistances, fournir un concours efficace à la politique ou, le cas échéant, aux armées de l'empire. Il s'appliqua à détruire l'aristocratie, en la dépouillant pour l'établissement de ses guerriers. Quant au clergé, il eut, semble-t-il, à l'époque de la paix de 435, après la tourmente et les cruels pillages de l'invasion, l'espoir de le gagner par la douceur. Dans une œuvre attribuée jadis à saint Prosper, mais dont l'auteur anonyme paraît n'avoir pas été étranger à l'Afrique et fournit des indications qui permettent de constater sa présence à Carthage en 434 [3], on voit que les ariens s'efforçaient de séduire les catholiques par les moyens dont dispose le pouvoir temporel [4]; et l'éloge que des écrivains ecclésiastiques faisaient des Vandales, témoigne qu'on n'avait point eu encore à souffrir des persécutions de leur part [5].

Les découvertes de l'archéologie africaine apportent peut-être un indice des ménagements que Genséric affectait alors à l'égard des catholiques. M. Stéphane Gsell pense, en effet, que l'enceinte fortifiée qui enveloppe la grande basilique de Tébessa a dû être construite entre 434 et 439 [6]. Bien que « vu la faible épaisseur des murs, cette enceinte fût plus propre à prévenir des razzias qu'à soutenir un siège sérieux [7], » le fait de l'avoir laissé construire semble une concession bienveillante en faveur de l'établissement religieux qu'elle était destinée à protéger; car on sait que Genséric fit raser jusqu'au sol les murailles de toutes les villes, pour qu'aucune ne pût servir de refuge à une insurrection, ou de base d'opérations à un corps de troupes romaines en cas de débarquement [8].

III. Les débuts de la persécution. — La persécution commença en 437. Les Romains étaient alors depuis un an engagés dans la guerre contre les Wisigoths qui amena leur défaite en 439; et Genséric attendait une circonstance favorable pour tenter le coup d'audace qui le rendit maître de Carthage. Avant de se lancer dans la lutte qui en devait être la conséquence il voulut intimider les sympathies romaines en Afrique et s'assurer du dévouement absolu des catholiques de son entourage. Ils étaient nombreux dans les fonctions du palais, car sans leur concours les barbares n'eussent su administrer leur conquête. Au nombre de ces fonctionnaires étaient quatre espagnols, Arcadius, Paschasius, Probus et Eutychianus, tous quatre fort avant dans la faveur et l'estime du roi. Pour se mieux assurer de leur fidélité, il les sollicita d'adopter sa religion. Leur refus excita en lui une furieuse colère [9] que dut exaspérer l'attitude résolue du clergé catholique. Loin de se laisser intimider, les catholiques opposèrent à la persécution la plus courageuse résistance, et firent preuve d'une ardeur dont témoigne l'exhortation au martyre adressée à Arcadius par Honoratus Antoninus, évêque de Constantine, lettre fort belle, animée du plus généreux enthousiasme, de la plus inébranlable fermeté [10] L'irritation du roi fut encore aigrie par la constance de Possidius [11], de Novatus [12], de Severianus [13] d'autres évêques qui, en cette même année, furent privés de leurs basiliques, puis expulsés de leurs cités, et ne cédèrent point à la terreur qu'il prétendait inspirer [14].

IV. La persécution a Carthage et dans la province Proconsulaire. — Quand Genséric s'empara de Carthage, il fit saisir l'évêque Quodvultdeus, avec les principaux de son clergé, les fit embarquer sur de mauvais navires qui les portèrent à Naples, puis enleva au culte catholique la plupart des églises : les basiliques les plus illustres dans la ville et hors des murs [15].

La paix de 442 n'apporta point aux catholiques le répit qu'ils en pouvaient espérer. Dans la province Proconsulaire que le traité de 442 cédait à Genséric et où il donna en partage aux Vandales les domaines des grands propriétaires, les évêques furent dépouillés de leurs biens et chassés de leurs demeures, sous peine d'être réduits en esclavage s'ils tardaient à s'en aller [16]. Une tentative de révolte, non des Africains, mais des barbares eux-mêmes, a peut-être contribué à cette proscription du haut clergé. L'orgueilleuse hauteur qu'à la suite de ses succès Genséric affectait à l'égard des siens, provoqua le mécontentement des principaux de sa nation. Après le traité de 442, quelques-uns d'entre eux formèrent une conspiration contre le roi. Elle fut découverte et punie avec la plus impitoyable rigueur. Non seulement les conjurés et leurs nombreux adhérents périrent dans les supplices, mais la répression fut étendue à tous ceux qui parurent capables d'un pareil attentat. « Tel fut le nombre de ceux que firent périr les soupçons du roi, note un chroniqueur, que pour sa sûreté il perdit plus de forces que ne lui en eût coûté une défaite [17]. » Ses soupçons ne pouvaient manquer de lui faire prendre plus que

[1] Procope, *De bello vand.*, I, 7, édit. Haury, p. 344-345; édit. Bonn, p. 344. Cf. Martroye, *op. cit.*, p. 260, note 5. — [2] Hydatius, *Chron.*, n. 89, a. 428, p. 21; Isidore, *Hist. Vandalor.*, p. 296. — [3] *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei*, l. IV, c. VI, 9, 10; *P. L.*, t. LI, col. 841, 842. Cf. Auguste Audollent, *Carthage romaine*, p. 745 et note 4. — [4] *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei*, IV, cap. V, 7; *P. L.*, t. LI, col. 840-841. — [5] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VII, c. 30-23; édit. Halm, *Monum. Germ., Auct. antiqui.*, t. I, p. 99-103. — [6] Stéphane Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 288. — [7] Stéphane Gsell, *op. cit.* — [8] Procope, *De bello vand.*, l. I, c. V. — [9] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1329, a. 437, p. 475-476. — [10] *Antonini Honorati Constantiniensis episcopi epistola consolatoria ad Arcadium actum in exsilium a Genserico rege Vandalorum*, Ruinart, *Persecut. Vandal., commentarius historicus*, c. IV, 1-7, p. 209-212; *P. L.*, t. I, col. 567-570. — [11] Sans doute Possidius, évêque de Calama, l'ami et le biographe de saint Augustin célèbre au temps du donatisme. Cf. Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 284. — [12] Dom H. Leclercq, pense que l'évêque Novatus persécuté sous Genséric est différent de l'évêque de Sétif, *Afrique chrétienne*, t. II, p. 153, note 4. Novatus, évêque de Sitifis qui avait été des principaux parmi les catholiques au temps du donatisme et de la conférence de Carthage, était encore vivant en 429, date de l'épître CCXXIX de saint Augustin, édit. Goldbacher, *Corpus scriptor. ecclesiastic. latin.*, l. LVIII, p. 497-498, et en 437 Sitifis était au pouvoir de Genséric. Cette ville ne fut rétrocédée à l'empire qu'en 442. — [13] Sans doute Severianus, l'évêque de Ceramussa près de Mileu, dans la Numidie, qui avait pris part à la conférence de Carthage, *Collatio Carthagin , collatio diei, I*, n. 133; édit. Ellies du Pin, p. 421 et note 232; édit. Hardouin, *Conc. coll.*, t. I, col. 1089. — [14] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1327, a. 437, p. 475. — [15] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, 5; édit. Halm, p. 5; *P. L.*, t. LVIII, col 187. — [16] Victor de Vite, *Persecut. Vandal.*, l. I, c. IV, édit. Halm, p. 4; *P. L.*, t. LVIII, col. 187. — [17] Prosper Tiro, *Chron.*, n. 1348, a. 442; p. 479.

jamais ombrage des tendances romaines du clergé catholique. En ruinant l'Église dans la contrée où il établissait les Vandales, en l'y privant de ses évêques, en la réduisant à n'y pouvoir être qu'une religion de petites gens, incapable, par son obscurité, d'attirer à elle les barbares, il paraît avoir eu pour but principal de soustraire ses guerriers à tout essai de propagande, de conserver intacte parmi eux la foi arienne, considérée comme une garantie de leur fidélité [1].

S'il importait à Gensérie de soustraire ses guerriers à toute possiblité d'influence romaine, il lui importait bien davantage d'en défendre les principaux de sa nation, et plus encore les princes ses enfants. Ce furent les catholiques au service de ses fils ou des chefs vandales qui furent traités avec le plus de rigueur. L'émouvante passion de Maxima et de quatre frères, Martinianus, Saturianus et deux autres dont les noms ne sont point indiqués, tous cinq esclaves d'un Vandale, de ceux qu'on nommait *millénaires*, montre par quels cruels exemples Gensérie voulut empêcher toute propagande dans les maisons des chefs de son armée [2]. Parmi les laïcs libres, les plus illustres confesseurs furent des serviteurs des princes : Armogaste, de la maison de Théoderic, fils du roi [3], Saturus, procurateur de la maison de son fils aîné Hunéric [4]. Mais Gensérie n'en vint à ce degré de persécution qu'après 455, quand, engagé dans une lutte décisive contre l'empire il était dominé par la crainte qu'on n'organisât la trahison dans son armée et autour de lui. Ce fut alors qu'à la demande de ses évêques ariens, il retourna contre les catholiques une constitution d'Honorius [5] et prescrivit que nul, s'il n'était arien, ne serait admis aux emplois de sa cour ou des maisons de ses fils [6].

Tant qu'avait duré la paix de 442, Gensérie, intéressé à ne point provoquer des représailles contre les ariens, ses utiles alliés dans l'empire, avait usé de plus de ménagements. On l'avait vu, en 450, chercher un prétexte étranger à la religion pour faire périr le comte Sébastien, dont le refus d'adopter la foi des barbares avait excité sa colère et ses soupçons [7]. En 454, il avait même consenti, sur les instances de l'empereur Valentinien, à l'ordination d'un nouvel évêque de Carthage, *Deogratias*, dont l'ardente charité allait, quelques mois plus tard, après le sac de Rome, secourir tant d'horribles misères, fut élevé au trône pontifical, dans la *basilica Fausti*, le dimanche 24 octobre de cette année [8]. Plusieurs églises furent rouvertes à Carthage, et il semble que la permission d'avoir des évêques fut étendue à toute la province Proconsulaire ou Zeugitane [9]. Mais en 457 ou 458, après la mort de Deogratias, il fut de nouveau défendu d'ordonner des évêques, tant dans cette province qu'à Carthage [10]; et, les prêtres continuant à célébrer les divins mystères où et comme ils pouvaient, mission fut donnée à un certain Proculus de parcourir la Zeugitane et de se faire livrer les livres saints et les objets sacrés. Les profanations et les pillages de ce délégué du roi et de ses satellites n'allèrent point sans violences contre les personnes. Le vénérable évêque de la *Civitas Abensa*, âgé de plus de quatre-vingts ans fut laissé gisant en plein air sur la voie publique, nu n'osant enfreindre la défense de lui donner asile [11].

V. La persécution dans les provinces africaines. — Dans les provinces où les Vandales ne se trouvaient pas établis à demeure, le clergé catholique ne fut point inquiété en masse, mais il fut étroitement surveillé. Le moindre mot qui pouvait paraître une allusion malveillante au conquérant, suffisait pour que le prêtre qui avait eu l'imprudence de le prononcer, ou bien auquel une calomnie l'attribuait, fût immédiatement exilé [12]. Ce fut le motif du bannissement d'un grand nombre d'évêques, parmi lesquels sont cités deux évêques de la Tripolitaine Vicis, ou Vincent [13] de Sabrata et Cresconius d'Oea [14]; preuve que cette persécution fut exercée après 455, puisque la Tripolitaine n'était pas auparavant en la puissance de Gensérie [15]. Beaucoup d'autres évêques furent bannis et chassés de l'Afrique sous toute sorte de prétextes. Félix d'Hadrumète le fut pour avoir accueilli un moine nommé Johannès, venu des pays d'outre-mer [16].

Ce n'était pas uniquement de ces proscriptions ordonnées par le pouvoir royal que les catholiques avaient à souffrir dans les provinces de l'Afrique; le fanatisme des prêtres ariens y provoqua d'horribles attentats. Dans l'église d'une localité nommée Regia [17], un diacre et les fidèles furent massacrés par une troupe de gens en armes qu'avait raccolés un prêtre arien, nommé Anduit ou Adduit [18]. De semblables scènes de fureur se produisirent en bien d'autres endroits, notamment à Tunuzada en Numidie [19] et dans un hameau dépendant d'Ammonia [20].

VI. Les Maurétanies au temps de la persécution. — Dans les Maurétanies, les catholiques furent

[1] L. Martroye, *Genséric*, p. 345. Cf. L. Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. III.— [2] Victor de Vite, *Persecut. Vandal.*, I, 10, 11; édit. Halm, p. 8-10; *P. L.*, t. LVIII, col. 194.— [3] Victor Vitensis, *op. cit.*, l. I, c. XIV, édit. Halm, p. 11; *P. L.*, p. 198.— [4] Victor de Vite, *op. cit.*, l. I, c. XVI, p. 12; *P. L.*, t. LVIII, col. 200. — [5] *Cod. Theod.*, XVI, V, 42; édit. Mommsen et Meyer, t. I, p. 869. — [6] Victor de Vite, *op. cit.*, I, XIV. — [7] Victor de Vite, *op. cit.* I, V, p. 5; *P. L.*, t. LVIII, col. 188-189. La chronique de Prosper Tiro met en 440 l'arrivée à Carthage du comte Sébastien et sa mort; mais Hydace, évêque en Espagne, ne pouvait ignorer les événements survenus dans sa province, or sa chronique permet de suivre année par année les aventures de Sébastien en Orient jusqu'en 444, puis en Espagne jusqu'en 450, époque où, pour son malheur, dit Hydace, il se mit au pouvoir de Gensérie. Hydat., *Chron.*, n. 99, a. 432, n. 104, a. 434, n. 129, a. 444, n. 132, a. 445, n. 144, a. 450p; p. 22, 24, 25. — [8] *Carthagine ordinatur episcopus Deogratias in basilica Fausti die dominico VII kal. novemb. Prosperi Tironis continuatio codicis Reichenaviensis*, n. 25, a. 454; *Monum. Germ., Auct. antiq.*, t. IX, p. 490. En 454, Pâques étant la veille des nones d'avril, 4 avril, *Victorii Aquitani cursus paschalis. Monum. Germ., Auct. antiq.*, t. IX, p. 722-723, le VIII des calendes de novembre, 25 octobre était un lundi. Comme la coutume était de faire les ordinations un jour de dimanche, il faut corriger VIII kal. en VIII kal. novemb., 24 octobre, voir F. Martroye, *Genséric*, p. 341, note 1. — [9] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, IX, p. 8; *P. L.*, t. LVIII, col. 193. — [10] Victor de Vite, *loc. cit.* Cf. F. Martroye, *op. cit.*, p. 341, note 4. — [11] Victor de Vite, *Persecut. vandal.* I, XII: p. 10; *P. L.*, t. LVIII. col. 197. — [12] Victor de Vite, *op. cit.*, I, VII, p. 6; *P. L.*, t. LVIII, col. 190. — [13] Ruinart, *Notæ in Lib. I Historiæ Victoris Vitensis*, n. 23, p. 66.— [14] Victor de Vite, *loc. cit.*— [15] F. Martroye, *op. cit.*, p. 162, 339. — [16] Victor de Vite, *loc. cit.* — [17] Victor de Vite, *Persecut. vandal*, I, XIII, édit. Halm, p. 10; *P. L*, t. LVIII, col. 197-198. La liste des évêques assemblés à Carthage par le second roi des Vandales Hunéric, mentionne deux localités de ce nom : l'une en Numidie, l'autre en Maurétanie Césarienne, *Notitia*, Numidia, n. 91, maur. Cæsar., n. 51; édit. Halm, *Monum. Germ., Auct. antiq.*, t. III, p. 66, col. 1, p. 69, col. 1. C'est sans doute de la première qu'il s'agit ici. — [18] Ruinart, *Notæ in libr. I Historiæ persecut. vandal. Victoris Vitensis*, n. 45, p. 70, col. 2. — [19] Halm, *Index geographicus*, dans *Monum. Germ., auct. antiq.*, t. III, p. 77, col. 2. — [20] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, 13. Le texte de Victor de Vite porte : *Galibus vicu Ammoniæ*, édition Halm, p. 10 ; l'édition bénédictine *P. L.*, t. LVIII, col. 198, adoptant une correction proposée par Ruinart, *Notæ*, n. 46, p. 71, donne : *in magalibus vici Ammoniæ*. Le terme Magalia désigne des chaumières, des cabanes (Virgile, *Énéide*, I, v. 42). Dom H. Leclercq, préfère la lecture : *Magalibus, Vicu Ammoniæ*, et traduit : « à Galies, à Vicus Ammoniæ », *Les Martyrs*, t. III, p. 360. Ammonia est peut-être Anumonis, localité de la Numidie, Tissot, *Géographie comparée*, t. II, p. 770.

tour à tour victimes et protégés. A l'époque de l'invasion ils furent victimes à la fois des ravages, des cruautés des Vandales, et des vengeances des donatistes qui, mêlant leur rage à celles des barbares, rétablirent leur culte par la violence [1]. Puis vint le traité de 442 : Les Maurétanies, avec la partie occidentale de la Numidie firent retour à l'empire; les catholiques retrouvèrent jusqu'en 455 la protection des lois romaines [2]. La pacification religieuse semble pourtant ne s'être achevée que quatre ans après le rétablissement de l'autorité impériale. Une inscription montre, en effet, qu'en 446 un prêtre décédé le 11 mars [3], et vraisemblablement schismatique, fut encore enterré auprès de la « martyre » donatiste Robba, derrière l'église que les donatistes avaient édifiée, entre 434 et 439, à Bénian, l'antique Ala Miliaria, en Maurétanie Césarienne [4]. Mais, en cette même année 446, on voit le pape saint Léon Le Grand s'occuper du rétablissement de la discipline ecclésiastique dans cette province, décider la question relative à un évêque du nom de Maximus qui avait été donatiste, et prescrire des mesures pour l'observation des règles anciennes [5]. « Il semble, remarque Mgr Duchesne, s'être substitué, en ceci, au concile d'Afrique et à l'évêque de Carthage, organes momentanément arrêtés. Pourtant, dans la lettre qui témoigne de son intervention, il ne vise nullement leur défaut : c'est en vertu de l'autorité du Siège apostolique qu'il parle et agit [6]. » La persécution des Vandales, en empêchant la réunion des conciles, eut ainsi pour effet de placer l'Église d'Afrique sous l'autorité directe du Siège apostolique, de resserrer les liens qui l'unissaient au monde romain.

Saint Léon avait chargé l'évêque Potentius d'une enquête sur les irrégularités introduites, en Maurétanie Césarienne, dans les ordinations épiscopales [7]. C'est apparemment le souvenir de cet évêque qu'évoquent les ruines de la basilique funéraire de sainte Salsa, à Tipasa. Dans la mosaïque dont était pavée toute la nef à cette basilique, un grand carré, ménagé à une époque postérieure, derrière la cippe de Fabia Salsa renfermait une inscription rappelant les embellissements faits par Potentius à l'autel « où est la martyre Salsa [8]. »

Quand, après le sac de Rome, les Maurétanies retombèrent au pouvoir de Genséric, les Vandales n'avaient point à craindre d'être attaqués de ce côté. La persécution ne dut guère s'étendre jusque-là. Et il ne semble pas que le gouvernement royal ait cherché à diviser les catholiques en favorisant un retour au schisme. Les donatistes ne paraissent pas être remis en possession de leurs églises. A Bénian dont les ruines font revivre l'histoire de cette sombre époque, on n'observe aucune trace d'un rétablissement de leur culte, et en 484 on voit Mensius [9], évêque catholique de cette ville où il n'y avait jadis que des donatistes, assister à la conférence réunie à Carthage par ordre du roi Hunéric [10].

VII. La fin de la persécution. — La paix définitive, en 475, ne laissait à Genséric aucun sujet de crainte : elle amena la fin de la persécution. Les prêtres revinrent de l'exil, les évêques proscrits reprirent possession de leurs églises. Celle de Carthage fut rouverte sur les instances de Sévère, l'ambassadeur de l'empereur Zénon. Mais les sièges épiscopaux dont les titulaires étaient morts demeurèrent vacants. Il continua à être interdit d'ordonner de nouveaux évêques. On ne voit d'exception à cette défense qu'en 481, sous Hunéric, et pour Carthage seulement [11]. La tolérance du roi ne fut pas étendue aux autres Églises de la province Proconsulaire. On sait, en effet, que dans cette province qui comptait cent soixante-quatre évêchés [12], il ne subsistait en 484 que cinquante-quatre évêques [13].

La découverte des ruines de la basilique dite de saint Reparatus, à Castellum Tingitanum (Orléansville) mises au jour en 1843, a fait connaître un monument contemporain du rétablissement de la paix religieuse après le traité définitif de Genséric avec l'empire. « En face du *presbyterium*, dit M. Stéphane Gsell, à l'extrémité opposée de l'édifice, le sol de la nef est exhaussé de quelques centimètres.... Plus tard, on bâtit à cette place une contre-abside, en fort mauvaise maçonnerie, dont le fond fut adossé au mur de façade et dont l'ouverture, ornée d'une petite colonnade, pouvait être fermée par des grilles.... Au centre de cette contre-abside on a inséré dans la mosaïque primitive un morceau nouveau dont les sutures sont nettement distinctes; l'épitaphe d'un évêque, nommé Reparatus, y est tracée à l'intérieur d'une couronne [14]. La date indiquée correspond à l'année 475 de notre ère. Ce fut donc à la fin du Ve siècle que l'on construisit l'hémicycle, pour y ensevelir Reparatus, dont la tombe a été trouvée au-dessous de son épitaphe. L'évêque était enfermé, tête au couchant, dans un cercueil en bois [15]. »

VIII. Caractères de la persécution de Genséric. — Dans les récits que nous a laissés Victor de Vite des souffrances infligées aux catholiques, il y a lieu d'observer qu'à l'exception de Martinianus et de ses frères, traités comme esclaves révoltés, les confesseurs de la foi dont ces récits nous font connaître l'histoire avec des détails précis, furent exilés, spoliés et maltraités; mais ne périrent point de mort violente. Si on tient compte de la cruauté et du peu de respect de la vie humaine à cette époque, on doit reconnaître que la persécution sous Genséric ne fut pas extrêmement violente. Elle n'atteignit que des personnes isolées et pour des motifs ou sous des prétextes déterminés. A aucun moment elle ne devint générale. Jusqu'en 484, à la fin du règne d'Hunéric, il n'y eut point d'édit contre les catholiques. Ceux d'entre eux qui furent tourmentés ou proscrits, le furent par ordre spécial du roi. Le témoignage de Victor de Vite est formel à cet égard; dans tous les cas qu'il cite, il fait mention d'un ordre royal [16], dont l'exécution est

[1] R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 1912, p. 98; Stephane Gsell, *Fouilles de Bénian (Ala Miliaria)*, *Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, fascicule I, Paris, 1899, p. 31; *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 175, 179. — [2] *Novellæ leges Valentiniani III*, *Nov.* XIII [Hænel XVIII] 21 juin 445; *Nov.* XXXIV [Hænel XXXIII], 13 juillet 451 ; édit. Mommsen et Meyer, p. 95, 140. — [3] *Memo(ria) Donati p(res)byteri. Vixit annis LX; discessit V idus martias, anno pr(ovinciæ) CCCC* et *VII*. Stéphane Gsell, *Fouilles de Bénian*, p. 27, 49. — [4] Stéphane Gsell, *Fouilles de Bénian*, p. 29, 49. — [5] *S. Leonis Magni epistolæ*, ep. XII, 5; *P. L.*, t. LIV, col. 653. — [6] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, p. 632. — [7] *S. Leonis Magni epistulæ*, ep. XII, 1 ; *P. L.* t. LIV, col. 646, 657. — [8] Stéphane Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, t. II, p. 327. — [9] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, *Notitia*, édit. Halm, p. 33, p. 69. — [10] Stéphane Gsell, *Fouilles de Bénian*, p. 49. Cf. F. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine*, p. 197 sq. — [11] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, II, I, II; édit. Halm, p. 13-14; *P. L.*, t. LVIII, col. 202-203. — [12] Victor de Vite, *op. cit.*, I, IX, édit. Halm, p. 8 ; *P. L.*, t. LVIII, col. 193. — [13] *Notitia*, édit. Halm, p. 63-64; *P. L.*, t. LVIII. col, 269. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9709, p. 830: *Hic requiescit sanctæ memoriæ pater noster Reparatus ep(iscopu)s qui fecit in sacerdotium annos VIIII men(ses) XI et precessit nos in pace die undecimu kal(endas) aug(ustas) prov(i)nc(iæ) CCCXXX et secta* (a. 475).— [15] Stéphane Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, édifices chrétiens, n. 95, t. II, p. 239-240. Plan de la basilique d'Orléansville, fig. 132, p. 238. — [16] Victor de Vite, *Persecut. vand.*, I, V, X, XI, XIII, XIV, XV, XVI, édit. Halm, p. 5, ligne 5; p. 9, ligne 1; p. 9, l. 18; p. 10, l. 30; p. 11, l. 4; p. 12, l. 5; p. 12, l. 16; *P. L.*, t. LVIII, col. 187, *b*; col. 194, *b*; col. 195, *b*; col. 198, *a*; col. 198, *a*; col. 200, *a*; col. 200, *b*.

confiée, non aux magistrats, mais à un personnage, à un agent spécialement désigné [1]. Ce que dit Victor de Vite des rigueurs exercées, en dehors de la province Proconsulaire, contre les prêtres accusés d'allusions malveillantes au roi, prouve que le culte y était autorisé et pratiqué ouvertement; et même dans les contrées où étaient établis les Vandales, les principaux personnages du clergé furent seuls bannis. Les clercs de moindre importance, les moines, les religieuses, les fidèles de modeste condition ne furent pas inquiétés. On voit les « serviteurs de Dieu » visiter les confesseurs dans leur prison [2], Martinianus et ses frères se réfugier dans le monastère de Thabraca, « alors dirigé par le digne abbé Andreas, » Maxima se rendre, non loin de là, dans un monastère de vierges [3]. A Carthage, le culte ne fut entièrement suspendu, par la fermeture de l'église et la dispersion en différents lieux d'exil des prêtres et des ministres, que vers la fin de la persécution [4]; peut-être à l'époque où les Vandales étaient attaqués au centre même de leur domination par les opérations combinées de la flotte de Basiliscus et de l'armée d'Héraclius.

La persécution de Gensériс apparaît ainsi clairement comme une suite de mesures violentes ordonnées par le chef d'une armée en pays conquis, dans l'unique dessein de maintenir la cohésion et l'esprit militaire de ses guerriers, en les tenant séparés de la population; d'assurer la sujétion des vaincus, en les privant de toute direction. La domination des Vandales, en Afrique, fut et ne cessa d'être celle d'une armée d'occupation, laissant vivre les vaincus à leur guise et se contentant de chercher à ruiner les institutions qui pouvaient devenir un élément de résistance [5].

IX. Bibliographie. — Sources et auteurs anciens. Prosper Tiro, *Epitoma chronicon.* — Hydatius, *Continuatio chronicorum Hieronymianorum;* Isidorus, *Historia Gothorum, Wandalorum.* — Marcellinus comes, *Chronicon; laterculus regum Wandalorum et Alanarum* (édit. Mommsen, *Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. IX, XI, XIII). — *Antonini Honorati Constantiniensis episcopi epistola consolatoria ad Arcadium actum in exsilium a Genserico, rege Vandalorum.* — Ruinart, *Historia persecutionis vandalicæ*, pars II, cap. IV (*P. L.*, t. LVIII). — *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei* (*P. L.*, t. LI). — S. Leo Magnus, *Epistulæ* (*P. L.*, t. LIV). — *Novellæ leges Valentiniani III* (édit. Mommsen et Meyer, *Cod. Theod.*, t. II). — Jordanes, *Getica* (édit. Mommsen, *Monum. Germ., Auct. antiquiss.*, t. V). — Victor Vitensis, *Historia persecutionis Africæ provinciæ temporibus Geiserici et Hunerici regum Wandalorum* (édit. Halm, *Monum. Germ., Auct. antiquiss.*, t. III; édit. Petschenig, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, vol. VII; *P. L.*, t. LVIII; traduction française donnée par F. de Belleforest, Paris 1563 et traduction nouvelle donnée par Dom H. Leclercq, dans *Les Martyrs*, t. III, *Julien l'Apostat, Sapor, Genseric*, Paris, 1904; 2e édit., Tours, 1921). — Procope, *De bello vandalico*, I, I-VIII (*Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, Bonn, 1833; édit. Haury, Leipzig, 1905).

Auteurs modernes : Le Nain de Tillemont, *Saint Eugène archevêque de Carthage*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XVI, Paris, 1712. — Dom Ruinart, *Historia persecutionis vandalicæ*, Paris, 1694; 2e édit. 1737; Venise, 1732; Cf. *P. L.*, t. LVIII, col. 359-434. — Morcelli, *Africa christiana*, Brixiæ, 1817, t. I II. — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édit. de Saint-Martin, Paris, 1827, t. XXXI-XXXV, t. VI et VIII. — Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, traduction Guizot, Paris, 1828, t. VI. — Marcus, *Histoire des Vandales*, Paris, 1836. — Papencordt, *Geschichte der Vandalischen Herrschaft in Africa*, Berlin, 1837. — Dahn, *Die Könige der Germanen*, Würzburg, 1861-71; Leipzig, 1885. — Henri Fournel, *Les Berbers*, Paris, 1875, t. I, l. I, chap. III. — Stéphane Gsell, *Les Fouilles de Bénian* (*Ala Miliaria*), *Publications de l'association historique de l'Afrique du Nord*, Paris, 1899. — Stéphane Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, t. II, l. III, chap. I. — Auguste Audollent, *Carthage romaine*, Paris, 1901, l. V, chap. V. — Ludwig Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Leipzig, 1901. — F. Martroye, *L'Occident à l'époque byzantine Goths et Vandales*, Paris, 1903, chap. V. — Dom H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1904, t. II, chap. VII. — F. Martroye, *Genséric, La conquête vandale en Afrique et la destruction de l'empire d'Occident*, Paris, 1907. — L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1910, chap. XIV, 4°, *La persécution vandale*, t. III.

F. Martroye.

GENTILICES. Les noms rendent un service constant dans l'étude des monuments épigraphiques, c'est-à-dire de presque toutes les inscriptions chrétiennes car il s'en trouve peu dans ce nombre qui n'offre au moins un nom propre. Ces noms ont subi des modifications importantes, principalement pendant les premiers siècles du christianisme; après le règne de Constantin ils se différencient de plus en plus de l'usage qui avait prévalu jusqu'à cette époque. On s'en rend compte aisément en parcourant la série des inscriptions datées de Rome. Après le IIIe siècle, il devient exceptionnel de rencontrer sur l'une d'elles la mention des *tria nomina*. Ce nom triple, qui appartenait au citoyen né libre, pouvait être acquis et par l'esclave affranchi et par l'étranger qui recevait le droit de cité. Dans ces deux cas voici comment s'opérait l'adjonction de noms : le *prænomen* et le *nomen* du patron se plaçaient devant le nom unique que portait l'individu non citoyen ou l'esclave, et cette adjonction témoignait d'un patronage dont le client tirait gloire. Voici, par exemple, sur le célèbre monument de *M. Cælius*, centurion tué dans le massacre des légions de Varus, les bustes de ses deux affranchis, ayant ajouté à leur simple *nomen servile* de *Privatus* et de *Thiaminus*, le *prænomen* et le *nomen* du maître qui leur avait donné la liberté, et s'appelant dès lors : *M. Cælius Privatus* et *M. Cælius Thiaminus*. Cette règle ne souffrit que peu d'exception. Elle fut la même pour la dation de la *civitas*, dont nous trouvons un exemple dans le *De bello gallico* (l. I, c. XLVII) : *Commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium... cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat... ad eum* (*Ariovistum*) *mittere*. On le voit, le gaulois Caburus, fait citoyen romain par C. Valerius Flaccus, avait reçu et transmis suivant l'usage, le *prænomen* et le *nomen* de celui qui était devenu son patron.

Le système régulier des noms romains n'attendit pas le règne de Constantin pour se ressentir de la perturbation qui n'épargnait aucun des usages, même les plus affermis en apparence. Si nous nous en tenons aux renseignements que nos offrent nos marbres chrétiens de Rome, nous rencontrons, en 217, M. Aurelius Prosenes de qui les affranchis païens firent graver l'épitaphe [6], et, en 234, Tiberius Claudius Marcianus et sa femme Cornelia Hilaritas [7]. A partir du IVe siècle,

[1] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, X, XI, XII, XIV, édit. Halm, p. 9, ligne 1; p. 9, l. 18, l. 33; p. 10, l. 10; p. 11, l. 13, l. 16; *P. L.*, t. LVIII, col. 194, B; col. 195. B; col. 198, B. — [2] Victor de Vite, *Persecut. vand.*, I, X; édit. Halm, n. 34, ligne 8; — *P. L.*, t. LVIII, col. 195. — [3] Victor de Vite, *loc. cit.* — [4] Victor de Vite, *Persecut. vandal.*, I, XVII, édit. Halm, p. 13; *P. L.*, t. LVIII, col. 202. — [5] F. Martroye, *Genséric*, p. 265. — [6] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-fol. Romae, 1861, t. I, p. 9, n. 5. — [7] *Ibid.*, t. , p. 10, n. 6.

les épitaphes sur lesquelles se lisent devant le *cognomen* ce qu'on nomme le gentilice, c'est-à-dire le nom ou le prénom; sauf toutefois en ce qui concerne le nom *Flavius*, qui pendant le Ve et même le VIe siècle, est employé en guise de prénom et abrégé couramment sous la forme FL. Sur vingt-trois inscriptions antérieures à l'avènement de Constantin[1], sur lesquelles on lit des noms propres, outre Ti. Cl. Marcianus, sa femme Cornelia Hilaritas et sa fille Cornelia Paula, nous font connaître Aurelius Xanthia, Aurelia Paula, Aurelius Sabatius, Aurelius Primus, Aurelia Procope, Cocceia Athenaïs, Vibius Fimus, Cervonia Silvana, Ignatius Semnus, Statilia Alexandra, Valerius Victor Paternus, Publius Liberius, Julia Eustochia, Cæsius Leontius; tous noms ou prénoms usités à une date antérieure et qu'on rencontre à une époque subséquente.

Ces noms anciens, dont les familles romaines s'étaient montrées si fières, disparaissent des épitaphes à partir du IVe siècle dans les cimetières urbains et se font de plus en plus rares dans les cimetières suburbains ou ruraux pendant les Ve et VIe siècles, à tel point que sur les inscriptions à date consulaire c'est à grand peine qu'on rencontre un Aurelius, un Julius, une Clodia[2]. Au contraire, sur les vingt-trois épitaphes antérieures à l'année 312, nous lisons les noms connus, célèbres ou illustres de Servilia, Claudius, Cornelia (deux), Aurelius ou Aurelia (six), Cocceia, Marius, Catilia, Vibius, Cervonia, Antonius, Ignatius, Statilia, Valerius, Julia, Cæsius et Marcia.

L'emploi des *cognomina* à l'époque chrétienne fut très différent de ce qu'il était plus anciennement vers la fin du IIIe siècle les *cognomina* grecs d'esclaves, d'affranchis, d'étrangers et d'hommes libres de condition infime, de même les *cognomina* latins dérivés de gentilices et se terminant en *anus* font place à de nouveaux *cognomina*, assez variés, mais se terminant pour la plupart en *antius*, *entius*, *ontius*, *osus*, par exemple : Vincentius, Amantius, Leontius, Bonosus. De plus, un bon nombre s'inspirent de souvenirs et d'allusions des chrétiens, comme Deusdedit, Adeodatus, Quotvuldeus, etc., ou bien encore : Anastasius, Paschasius, Martyrius, Petrus, Johannes, Thomas et beaucoup d'autres, ou même : Refrigerius, Renatus, Bonifacius et d'autres plus surprenants tels que Stercorius, Projectus, Contumeliosus. Nous ne faisons qu'indiquer ici cet ordre d'idées sur lequel nous reviendrons (voir NOMS), mais nous pouvons dire dès maintenant que ces vocables deviennent de plus en plus fréquents à mesure qu'avance le IVe siècle et pendant les deux siècles suivants, nouveauté singulière car dans les vingt-trois épitaphes pré-constantiniennes nous ne rencontrons que Prosenes, Marcianus (deux) Marciana, Hilaritas, Paula (deux), Primus, Athenaïs, Procope, Heraclitus, Xanthias, Heraclia, Pastor, Titiana, Chreste, Leuces, Severa (deux), Seleuciana, Sabatius, Fimus, Silvana, Semnus, Alexander, Alexandra, Serotina, Victor, Paternus, Simplicia, Liberius, Eustochia, Leontius.

Nomina et *cognomina* appartiennent à des périodes historiques distinctes. Au temps des Augustes et des Césars, nous relevons sur onze inscriptions antérieures à la fin du IIIe siècle sept Aurelius ou Aurelia, tandis que, postérieurement à cette période, sur douze cents inscriptions environ nous ne rencontrons plus que dix Aurelius ou Aurelia. Au IVe siècle, la vogue est aux Constantius et aux Constantia, avec des Valerius, et des Flavius, ce qui s'explique suffisamment si on parcourt la série des noms des princes de ce temps. Au IIIe siècle, le nom de Sévère porté par Aquilia Severa, Alexandre-Sévère et Otacilia Severa explique l'adoption de ce nom et de même un Vibius est contemporain des *Vibiorum Augustorum*, une Cornelia Paula l'est aussi de cette Cornelia Paula qui fut l'épouse d'Heliogabale.

Ces exemples suffisent à faire voir que les gentilices apportent leur part de renseignements dans l'étude de la date approximative des inscriptions chrétiennes. Mais il faut toutefois se bien garder de formuler des règles trop strictes en cette matière. Vers la fin du IVe siècle, l'épigraphie d'un cimetière rural situé à une assez grande distance de Rome, sur la voie de Porto, (voir GENEROSA) cimetière dont les *loculi* ne comportent guère que des épitaphes de pauvres gens presque illettrés, nous montre une série d'épitaphes dans la basilique damasienne et les tombes à ciel ouvert qui l'entourent; or ces tombes font usage des gentilices d'une façon à peu près constante. Voilà la liste des *cognomina* : Bitaliana, Constantia, Exsuperius, Florentius, Hilaritas, Lea, Leo, Romula, Victor, Ursacius, et voici celles des *cognomina* précédés du gentilice :

(A)elius Olympius,
(A)elia Mallonia,
Flavius Verissimus,
Ispolitinus Florentius,
Maminius Tigrinus,
Norvanus Herclanius,
Narbanus Mercurius,
Nurbanus Protus,
Volusia Martina.

Ces deux listes sont presque égales en nombre. Or les règles épigraphiques tirées des inscriptions romaines ont démontré que l'usage des gentilices fut plus ou moins fréquent pendant tout le IIIe siècle, commença à être délaissé vers le IVe et fut presque complètement abandonné (excepté pour les *Flavius*) aux Ve et VIe siècles. Or voici, précisément, à la fin du IVe siècle, dans ce cimetière rural parmi cette population agreste, toute une série d'exceptions. Ce fait suffirait, à lui seul, à montrer combien il faut mettre de prudence dans l'énoncé des règles dites générales, lesquelles souffrent à tout moment des exceptions. Quand l'usage des gentilices fut peu à peu abandonné dans l'épigraphie funéraire, comme dans tous les autres actes privés et publics, il ne laissa pas que de subsister plus ou moins longtemps en certains lieux et parmi des personnes de condition inférieure.

C'est ainsi que sur des décrets de patronat des années 337, 341, 347 et 395, rendus dans différentes villes de l'Italie méridionale : Nardo, Pesto, Genusia, les magistrats et les patrons sont tous appelés avec leur gentilice précédant leur *cognomen*[3]. Même constatation au Ve siècle et au VIe dans les papyrus de Ravenne où tel individu est désigné simplement par son *cognomen*, tel autre par son *cognomen* précédé du gentilice[4]. Les souscriptions épiscopales dans les conciles des Ve et VIe siècles, nous montrent les évêques désignés par leur *cognomen;* le pape Symmaque, au synode de Palmare, en 501, souscrit son nom : *Cœlius Symmachus*, quoique aucun des autres très nombreux évêques ne signe son gentilice. Au concile de 499, par conséquent deux années auparavant, Symmaque n'a pas été

[1] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 1-31, exception faite du n. 5 et de quelques fragments anonymes. — [2] *Ibid.*, t. I, n. 609, 868, 968. — [3] Orelli, *Inscript. lat.*, n. 4035; Orelli-Henzen, n. 6416; Fiorelli, *Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accad. dei Lincei*, février, 1876, p. 28, 29. — [4] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 108, papyrus de l'année 444, où ne se trouve aucun gentilice; tandis que sur un papyrus du VIe siècle (p. 111-115) presque tous les noms ont un gentilice. Dans un testament de 575, un goth n'a pas de gentilice, ni ses témoins non plus bien qu'aucun de ceux-ci ne semble d'origine gothique et le magistrat s'appelle *Melminius Cassianus junior* (p. 116-117). Ces Melminii gardèrent longtemps à Ravenne leur gentilice.

seul à écrire son gentilice *Cœlius*, trois autres évêques italiens et deux prêtres ont souscrit leur nom avec ce même gentilice, alors que les autres n'en font rien [1]. Évidemment le pape Symmaque, qui appartenait à la *gens Celia* s'en estimait honoré et n'entendait pas y renoncer ni le passer sous silence. Et ceci prouve clairement que l'usage du gentilice était alors devenu facultatif, même dans les actes publics importants.

Il en était déjà ainsi dès le v[e] siècle, tandis que pendant la deuxième moitié du IV[e] siècle, le gentilice ne s'omettait que rarement bien qu'il ne fut déjà plus obligatoire. Ce qui est curieux à noter c'est que ce gentilice déjà en voie de décadence se montre avec une telle insistance dans un groupe imposant d'épitaphes postérieures à 381 d'un cimetière rural, tandis que la pratique contraire tend à s'établir dans les cimetières urbains. Peut-être l'explication se trouve-t-elle dans ce fait que dans le cimetière de Generosa, les pierres inscrites sont le privilège d'un petit nombre, gens riches ou gens bien posés au milieu d'une population misérable de travailleurs et d'esclaves. D'où cette tenace préoccupation de s'en distinguer, afin de bien faire voir qu'on n'est pas du nombre de ceux qui sont, pour ainsi dire *sine nomine*. Sur neuf personnes qui se parent du gentilice, quatre ne le portent pas suivant l'antique forme romaine, mais au lieu d'un véritable gentilice ils en ont, pour ainsi dire, forgé un avec le nom de leur patrie d'origine : *Norbanus, Spoletinus*. Huebner [2] s'est exprimé ainsi à ce sujet : *ex Tuscia et Umbria et postea ex unaquaque provincia ... inde ab antiquissimo tempore homines peregrini, negotiatores, opifices, potissimum Romam migraverunt... Hi a Romanis primum breviter dicti sunt aut se ipsos dixerunt a patria Aefolanus, Aflanus et sic deinceps... Quæ patriæ tantum indicationes erant singulorum hominum in posteros propagatæ speciem nominam gentiliciorum adsumpserunt, sed speciem tantum non justam formam in jus desinentem* [3].

H. Leclercq.

GÉNUFLEXION. Les fidèles variaient leurs attitudes dans la prière; ils ne firent en cela que reproduire les usages en vigueur parmi les Juifs qu'on voit tour à tour debout, agenouillés ou prosternés. Saint Étienne s'agenouille pour prier Dieu au moment suprême [4], saint Pierre implore à genoux pour la vie de Dorcas [5]; de même saint Paul à Éphèse lorsqu'il prie pour les anciens [6]. Les fidèles de Tyr, leurs femmes et leurs enfants s'agenouillent avec l'apôtre au bord de la mer, au moment où il va se séparer d'eux pour revenir à Jérusalem [7]. Pour Paul « plier le genou » est un terme synonyme de « prier » [8]. Plus tard, le ploiement du genou sera considéré comme un signe de pénitence et de deuil [9]; c'est la doctrine qu'enseigne saint Ambroise : *Flexibile genu, quo præ ceteris Domini mitigatur offensa, ira mulcetur, gratia provocatur*, et il ne manque pas de rappeler qu'il faut que *in nomine Jesu omne genu curvetur, celestium, terrestrium et infernorum* [10].

L'antiquité chrétienne ne paraît pas avoir introduit une distinction entre la génuflexion et la prostration. Les moines, en particulier, eurent de bonne heure diverses attitudes réglementées, ce qui marque un progrès, si l'on veut, dans le sens de l'organisation, mais la primitive Église ne semble pas avoir éprouvé le besoin de légiférer à ce sujet. Clément de Rome en s'adressant aux Corinthiens leur dit : προσπέσωμεν τῷ Δεσπότῃ [11]; saint Ignace d'Antioche prie pour les Églises avant son martyre *cum genuflexione omnium fratrum;* Hermas se montre à nous avant sa première vision, agenouillé, priant Dieu et lui confessant ses péchés. Un passage d'Hégesippe, conservé par Eusèbe [12] nous apprend que l'apôtre Jacques, évêque de Jérusalem, se rendait seul au temple où on le trouvait agenouillé, κείμενος ἐπὶ τοῖς γόνασί, en sorte que ses genoux s'étaient fendillés et couverts de callosités comme ceux des chameaux. A l'occasion du miracle de la Légion *fulminata*, Eusèbe nous donne ce détail : *flexis in terram genibus ut nostris orantibus mos est* [13].

On pourrait composer un recueil de citations qui toutes apprendraient exactement la même chose. Saint Cyprien se rendant au supplice s'agenouille et prie Dieu, nous apprend le diacre Pontius, et Eusèbe de Césarée, on l'en croira plus difficilement, représente Constantin *in intimis palatii sui penetralibus quotidie statis horis sese includens, remotis arbitris, solus cum solo colloquebatur Deo; et in genua provolutus, ea quibus opus haberet supplici prece postulabat* [14]. Saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme, saint Augustin apportent d'autres exemples, d'autres attestations : *nobis ex more genua figentibus, atque incumbentibus terræ* [15], dont la plus intéressante se trouve dans ce texte qui distingue la génuflexion et la prostration : *Nam et orantes de membris sui corporis faciunt quod supplicantibus congruit, cum genua fingunt, cum extendunt manus, vel etiam prosternentur solo* [16].

Cependant cette distinction n'était pas générale; ainsi on n'en usait pas à l'égard des pénitents qu'on appelait indifféremment *genuflecti* ou *prostrati*. Le canon 5 du concile de Néo-Cesarée, en 314, parle de *prostrati* (γόνυ κλίνων), et le canon 11 de Nicée, en 325, parle de *prostrati* (ὑποπεσοῦνται) à propos de la même catégorie. Denys, l'auteur de la *Divine hiérarchie* écrit, du VII[e] siècle, parle de la prostration et son scholiaste Maxime prend soin d'expliquer que prostration veut dire génuflexion.

La génuflexion était une position de repos. Nous lisons ce curieux chapitre dans les *Institutiones cœnobiorum*, de Jean Cassien : *Finito psalmo, non statim ad incurvationem genuum corruunt, quemadmodum facimus in hac regione nonnulli, qui necdum bene finito psalmo, in orationem procumbere festinamus ad celeritatem missæ quantocius properantes. Cujus dum volumus excedere modum qui antiquitus a majoribus statutus est, supputantes residuorum psalmorum numerum, ad finem tendere perurgemus de refectione potius lassi corporis cogitantes, quam orationis utilitatem et commoda requirentes. Apud illos ergo non ita est, sed antequam flectant genua, paulisper orant et stantes in supplicatione majorem temporis partem expendunt. Itaque post hæc puncto brevissimo procidentes humi, velut adorantes tantum divinam clementiam summa velocitate consurgunt, ac rursus erecti expansis manibus eodem modo quo prius stantes oraverant, suis precibus intentius immorantur. Humi namque diutius procumbentem, non solum cogitationibus aiunt, verum etiam somno gravius impugnari. Quod etiam nos verum esse utinam non experimentis et cotidiana consuetudine nosceremus, qui sæpe numero hanc eamdem incurvationem*

[1] Thiel, *Epistolæ Romanorum pontificum genuinæ a S. Hilario ad Pelagium II*, in-8°, Brunsbergæ, 1867, p. 648, 651, 692. — [2] *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 25 sq., p. 92. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 685-687. — [4] Actes, VII, 60: *positis genibus clamavit voce magna.* — [5] Actes, IX, 40; *Petrus ponens genua oravit, dicens : Tabitha surge.* — [6] Actes, XX, 36. — [7] Actes, XXI, 5 : *cum hæc dixisset Paulus, positis genibus oravit cum omnibus illis.* — [8] Ephes., III, 14. — [9] Cassien, *Collat.*, XII, c. XX. *P. L.*, t. XLIX, col.1194 : *inflexio genuum velut pœnitentiæ ac luctus indicium est.* — [10] S. Ambroise, *Hexameron*, l. VI, ch. IX, n. 74; *P. L.*, t. XIV, col. 272. — [11] *Ad Corint.*, I, XLVIII. *P. G.*, t. I, col. 308. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXIII, *P. G.*, t. XX, col. 197. — [13] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. V. *P. G.*, t. XX, col. 441. — [14] Eusèbe, *De Vita Constantini*, l. IV, c. XXII, *P. G.*, t. XX, col. 1169. — [15] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. VIII, n. 3; *P. L.*, t. XLI, col. 762. — [16] S. Augustin, *De cura pro mortuis*, c. V. *P. L.*, t. XL, col. 597.

membrorum, non tam orationis quam refectionis obtentu in terram prostrati optamus diutius prolongari [1].

En Gaule, on se prosternait à la fin de chaque psaume; même prescription dans les règles de saint Isidore de Séville et de saint Fructueux de Braga [2]; mais il faut noter que chez Cassien, la génuflexion semble un degré seulement dans la prostration. Dans le traité *De virginitate* jadis attribué à saint Athanase, il n'est question, après chaque psaume que de génuflexion : κατὰ ψαλμὸν εὐχὴ καὶ γονυκλισία ἐπιτελείσθω [3]. La Règle du Maître, observée en Gaule et en Italie au VII^e^ siècle, ordonne vingt ou vingt-quatre génuflexions suivant la saison pendant les offices de nuit et vingt-quatre de plus pendant le Lucernaire; exception faite pour les dimanche, l'Épiphanie et le temps pascal [4].

La génuflexion ou l'agenouillement était prescrit, semble-t-il, pendant la durée de la synaxe : *Preces ad Deum assidue easdemque frequentissimas, ac sedulas et genuflexione in constitutis diebus, noctu et interdiu fundere præcepit*, lisons-nous dans saint Épiphane, qui ajoute : *Porro quibusdam in locis sacri conventus et synaxes etiam sabbatis indicuntur* [5]. Saint Jérôme dit aussi, mais avec moins de précision : *Moris est enim ecclesiastici Christo genuflectere* [6], mais saint Jean Chrysostome dit clairement : *Rursus cum eos, qui sacrosanctæ mensæ participes esse nequent, a sacris septis arcemus, ineunda est altera oratio in qua omnes æque humi jacemus, omnes æque consurgimus* [7], et d'ailleurs ce rite se trouve prescrit dans les *Constitutions apostoliques*, l. VIII, c. IX : *Diaconus dicat : Abite, qui estis in pœnitentia. Et adat : Nemo eorum quibus non licet, exeat. Qui fideles sumus, flectamus genu. Precemur Deum per Christum ejus.*

Le dimanche et pendant le temps pascal on ne faisait pas la génuflexion. Ceci fait le sujet d'une interrogation dans les *Quæstiones ad orthodoxos*. D'où vient cette coutume? *Quia utriusque nos semper meminisse oportet, et nostri in peccata lapsus, et gratiæ Christi nostri, per quam ex peccatis surreximus; propterea et genuum in sex diebus flexio signum est nostri in peccata lapsus; quod autem die Dominico non flectimus genu, signum est resurrectionis, per quam Christi gratia et a peccatis liberati sumus, et a debita peccatis morte, quæ destructa est. Ab apostolicis autem temporibus initium habuit ejusmodi consuetudo, quemadmodum ait beatus Ireneus martyr et episcopus Lugdunensis in libro* De Paschate, *in quo et Pentecostes meminit, in qua non flectimus genu quia ejusdem momenti est ac die Dominica secundum ablatam de hac die causam* [8].

On pourrait citer un grand nombre de témoignages qui n'ajouteraient rien à la clarté et à l'antiquité de celui qu'on vient de lire : Tertullien, *De corona militis* c. III; *De oratione*, c. XXIII; Pierre d'Alexandrie, canon 25 (ne parle que du dimanche); Concile de Nicée, canon 20; saint Hilaire, *Prologus in Psalmos*, n. 12; saint Épiphane, *Expositio fidei*, n. XXII; saint Basile, *De Spiritu Sancto*, c. LXVI (alias XXVII); saint Jérôme, *Dialogus contra luciferianos*, c. IV; *Proœmium* sur l'*Epist. ad Ephesios;* saint Augustin, *Epist. LV ad Januarium*, c. XV, n. 28; saint Maxime de Turin, *Homilia III de Pentecostes;* Jean Cassien, *Institutiones*, l. II, c. XVIII; *Collationes*, XXI, n. XX. Canons de saint Martin de Braga, can. 57 : *non prostrati, non humiliati;* concile in Trullo, 691, can. 90.

Du fait que le canon 20^e^ de Nicée manque dans l'abrégé de Rufin et dans une collection canonique qu'on a cru être celle adoptée à Rome, on a induit que l'usage de n'y pas faire la génuflexion pendant le temps pascal et les dimanches n'y était pas admis. Cette induction est peu probable car nous voyons la prohibition admise dans les Églises franques après l'époque où elles avaient substitué la liturgie romaine à l'antique et vénérable liturgie gallicane. L'interdiction de s'agenouiller à ces moments désignés reparaît dans le can. 37 du III^e^ concile de Tours, tenu en 813, dans un capitulaire de Louis le Débonnaire, en 817 et en 847, dans l'*Institutio clericorum*, l. II, c. XLI-XLII, de Rhaban Maur.

La génuflexion a varié suivant les contrées, et naturellement les Irlandais, grands amateurs de tout ce qui les distingue d'autrui, ont fait de leur mieux pour se singulariser jusque dans ce détail. Walafrid Strabon écrit à ce propos : *Quamvis autem geniculationis morem tota servet Ecclesia, tamen præcipue huic operi Scotorum insistit natio : quorum multi pluribus, multi paucioribus sed tamen certis vicibus et dinumeratis per diem vel noctem genu flectentes, non solum pro peccatis deplorandis, sed etiam pro quotidianæ devotionis expletione studium istud frequentare videntur* [9]. Un manuscrit, en écriture irlandaise, de la bibliothèque de Berne, *Codex Bongarsianus*, n. *363*, du IX^e^ siècle contient, entre autres choses le commentaire du grammairien Servius Maurus sur Virgile. Les naturalistes, y est-il dit, soutiennent que chaque partie du corps a une signification particulière : ... *frontem genio, unde venerantes deum tangimus frontem dexteram fidei; genua misericordiæ, unde hæc tangunt rogantes;* et le copiste irlandais écrit en marge : *de flexu genuum ut Scotti faciunt* [10]. L'auteur des *Miracula Columbani*, moine de Bobbio, du X^e^ siècle, nous dit que : *Consuetudo est enim hominibus hujus gentis unumquemque perdiem centies et eo plus genuflectere* [11]. Si ces deux derniers textes ne sont que l'écho du premier, celui-ci reste rigoureusement exact.

Walafrid, moine et abbé de Reichenau, se trouvait en rapports avec les Irlandais et les connaissait bien [12]; en autres excentricités les trempettes dans l'eau froide pendant des heures entières, et les courbettes multipliées des centaines de fois ont dû surprendre son robuste bon sens; mais il devait savoir que la coutume était ancienne. On lit dans la vie de saint Patrice, écrite avant 656, que ce personnage diversifiait un jeûne de trois jours et trois nuits par des centaines d'oraisons et de génuflexions : *cum centenis oraculis flectenisque assiduis* [13]. Les biographes postérieurs n'ont rien trouvé de mieux que de multiplier cet exercice au point de le rendre habituel. D'après le *Book of Lismore*, Patrice faisait une centaine de génuflexions le matin et autant le soir [14] et il avait appris cet exercice d'assouplissement d'un ange nommé Victor qui, à l'occasion, lui faisait des confidences [15].

En vérité tout cela semble un peu singulier. On nous représente Patrice faisant cent fois le signe de la croix entre une heure canoniale et l'heure canoniale suivante; récitant cent psaumes pendant la première veille de nuit et entrecoupant cette récitation de

[1] *De instit. cœnob.*, l. II, c. VII. *P. L.*, t. XLIX, col. 91. — [2] Voir la règle de S. Isidore de Séville, c. VI. *P. L.*, t. LXXXIII, col. 876; celle de saint Fructueux de Braga, c. III, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1101. — [3] *P. G.*, t. XXVIII, col. 275. — [4] *Regula magistri*, c. 33, 36, 39, 41, 45. *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 1003, 1005, 1006, 1007. — [5] S. Épiphane, *Expositio fidei*, n. XXIV. *P. G.*, t. XLII, col. 832. — [6] S. Jérôme, *Comm. in Isaiam*, l. XIII, c. XLV, vs. 23. *P. L.*, t. XXIV, col. 449. — [7] S. Jean Chrysostome, *Epist. II ad Corinthios, homil.* XVIII, *P. G.*, t. LXI, col. 527. — [8] Ps. Justin, *Quæstiones ad orthodoxos*, q. CXV, *P. G.*, t. VI, col. 1363. — [9] Walafrid Strabon, *De eccles. rer.*, c. XXV. *P. L.*, t. CXIV, col. 952-953. — [10] L. C. Stern, *Bemerkungen zu den Berner. Glossen*, dans *Zeitschrift fur celtische Philologie*, t. IV, p. 180. — [11] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, Paris, 1669, t. II, p. 42. — [12] Walafrid Strabon, *Miracula S. Galli*, l. II, c. XLVII. *P. L.*, t. CXIV, col. 1029-1030, 1067. — [13] *Tirecnan's Collections*, dans Whikey Stokes, *Tripartite Life*, London, 1887, p. 312. — [14] *Bethu Patraic*, l. 145, dans *The Book of Lismore*, p. 5, p. 153. — [15] Wh. Stokes, *Tripartite Life*, p. 441.

deux cents génuflexions. Pendant la seconde veille il prenait un bain d'eau froide, méditait pendant la troisième et dormait pendant la quatrième. Peut-être ce récit n'est-il qu'une amplification de ce qu'on lit dans la *Confessio* du saint lui-même : *frequens in die orabam..., et fides augebatur et spiritus agebatur, ut in die una usque ad centum orationes... et in nocte prope similiter... ante lucem excitabar adorationem per nivem, per gelu, per pluviam* [1]. Pas trace de génuflexions.

Le poème de saint Cummin sur les saints d'Irlande, dit que saint Jarlath mort en 540, faisait trois cents génuflexions pendant la nuit et trois cents pendant le jour [2]. Œngus le Culdée faisait de même [3]. On retrouve le même exercice chez des solitaires orientaux. Un certain abbé Apollon, habitant la Thébaïde, se livrait au même passe-temps [4], mais tout ceci n'était rien en comparaison de saint Columba qui faisait douze mille génuflexions par jour [5].

Avec ces saintes gens, la génuflexion a perdu sa signification originelle, elle s'est transformée en pénitence, comme nous le disait Walafrid Strabon : *pro peccatis deplorandis*. Ici, on peut encore faire son choix parmi ces personnages occupés peut-être moins d'expier leurs péchés que de « tenir le record ». Les Pénitentiels nous montrent les génuflexions assaisonnant la récitation des psaumes : *duodecim quoque flectiones genuum flectantur in omni hora*, dit l'un [6], quarante fois, dit l'autre et le traité irlandais *de Arreis* réglemente en guise de pénitence : *seven hundred honest genuflexions and seven honest blows, and cross vigil at the end of every hundred until the arms are tired* [7].

H. LECLERCQ.

GEORGES (SAINT). « Si chaque nouvel écrit consacré à saint Georges apportait quelque lumière sur son histoire et sur son culte, il y a longtemps que le sujet aurait cessé d'être un des plus obscurs de l'hagiographie. » Mais « la solution si longtemps cherchée n'a pas été trouvée encore; toutefois « certains » travaux font mieux juger de l'extraordinaire popularité dont a joui au moyen âge un martyr syrien sur lequel l'histoire persiste à garder un profond silence [8]. »

La vie de saint Georges tient en d'une ligne : « Né, dit-on, à Lydda vers 270, martyrisé à Nicomédie en 303; » c'est beaucoup trop dire, il suffirait de ceci : Né à ? en ? martyrisé à ? en? Quant aux menus événements dont on tisse la trame de cette vie, on en doit dire beaucoup moins encore, puisque leur réalité dépend du secours que leur prête l'imagination. Après la campagne de Perse, Georges vint habiter Beyrouth et s'y battit contre un dragon, après quoi Dioclétien l'envoya en expédition en Grande-Bretagne; mis en goût par ce voyage, il traversa la mer d'Irlande qui devint le canal Saint-Georges et débarqua à Porta Sistuntiorum, fit, comme il convenait, un pèlerinage à Glastonbury où reposait son compatriote Joseph d'Arimathie [9]... A la bonne heure. Quand on déraisonne, il est sage de n'y pas regarder de trop près.

Aussi bien le personnage de saint Georges est comme étouffé sous la végétation littéraire et artistique à laquelle il a servi de prétexte. Sa légende a inspiré presque toutes les littératures de l'Europe et de l'Asie. Quel fut le point de départ historique de cette légende? Jusqu'aux dernières années du XIX^e^ siècle, on était bien près d'admettre qu'il n'y en avait point, et une opinion assez répandue ne donnait à saint Georges d'autre existence que celle que lui avait faite son biographe inconnu dans le pieux roman d'aventures brodé sur sa vie, inventée de toutes pièces. Une étude consciencieuse et pénétrante du résidu historique de la légende, de son texte historique, des remaniements liturgiques qu'elle a souffert, des recensions apocryphes qui l'ont dénaturée un peu plus, a conduit à un résultat qui pouvait être considéré comme une réaction [10]. Il y a eu un Georges en chair et en os, dont on a défiguré l'histoire vraie pour en tirer le récit merveilleux que nous connaissons. Ce Georges historique, prototype de celui de la légende, ne serait autre que Georges, patriarche arien d'Alexandrie, mis à mort par Julien. Il ne s'agissait dès lors que de repêcher dans les Actes fabuleux de saint Georges de Diospolis ce qui a surnagé de l'histoire vraie de Georges d'Alexandrie. Cette hypothèse n'a qu'un mérite, c'est de n'être pas nouvelle [11]; elle a un côté fâcheux, c'est d'être complètement discréditée, car les rapprochements qu'on cherche à établir sont d'un vague et d'une banalité peu faits pour entraîner la conviction. Du reste, George d'Alexandrie fut trop universellement exécré pour que sa mémoire ait eu la moindre influence sur la formation d'une biographie pieuse [12].

Celle-ci, il faut le reconnaître est malaisée à combiner et à défendre quand on voit que dans le bréviaire romain lui-même, saint Georges n'a plus de légende au second nocturne. Cette discrétion vaut un avertissement et invite à la prudence. Il devient aisé après cela d'avouer que le nom du saint n'apparaît qu'assez tard en rapport avec Lydda ou Diospolis et de n'insister pas sur son martyre dont les circonstances ne sont pas connues. Pourtant la localisation certaine du culte de saint Georges en Palestine est un élément capital dans la détermination du personnage qui se couvre du voile d'une légende des plus fabuleuses. Adamnam (fin du VII^e^ siècle), l'a connue sans aucun doute, nous le savons, et même Théodose (vers 530) qui écrit : *De Emmausque in Diospolim milia XII ubi sanctus Georgius martyrizatus est*. Toute la Syrie vénérait le grand martyr et nous avons une inscription du commencement du VI^e^ siècle relative à ses reliques [13]. Une inscription d'Ezra rappelle la transformation d'un temple païen en église aux frais de l'évêque Jean qui pendant cette opération fut encouragé, dit-il, par une apparition de saint Georges en l'année neuvième, La transformation se trouva achevée en l'an 410 (de l'ère de Bostra probablement) ce qui reporte à l'an 514 de l'ère chrétienne, et l'année neuvième pourrait dater à compter du règne de l'empereur Anastase, ce qui reporte à la date 499 [14]. Tout porte à croire qu'en réalité, saint George a été martyrisé à Lydda, où le sanctuaire élevé sur son tombeau attira pendant longtemps la foule des pèlerins. La légende absurde qui avait pour héros Georges, l'évêque arien d'Alexandrie, se fondit avec la sienne, ou, peut-être, lui fut simplement

[1] Patrice, *Confessio*, édit. Whithey Stokes, p. 361. — [2] Édit. Whithey Stokes, dans *Zeitschrift für celt Philol.*, t. I, p. 67, t. V, p. 117 sq. — [3] *The martyrology of Oengus*, édit. Wh. Stokes, London, 1906, p. XLVIII. — [4] *Historia lausiaca* dans *P. L.*, t. LXXXIII col. 1155. — [5] *Irish liber hymnorum*, édit. Bernard and Atkinson, London, 1898, t. I, p. 170; t. II, p. 63. — [6] Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 139. — [7] Kuno Meyer, *The old Irish Treatise de Arreis*, dans *Revue celtique*, 1894, t. XV, p. 494; cf. L. Gougaud, *Some liturgical and ascetic traditions of the celtic Church I. Genuflexion*, dans *The Journal of theological Studies*, 1908, t. IX, p. 556-561. — [8] H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*, 1908, t. XXVII, p. 96. — [9] E. O. Gordon, *Saint George, Champion of Christendom and Patron Saint of England*, in-8°, London, 1907. — [10] F. Vetter, *Der heilige Georg des Reinbot von Durne*, in-8°, Halle a. S., 1896. — [11] Au XVII^e^ siècle, on la trouve chez Isaac Pontan; cf. *Acta sanct.*, avril, t. III, p. 112, n. 47-49, et naguère encore M. Alb. Réville l'a reprise pour son compte, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XIV, p. 15. — [12] *Analecta bollandiana*, 1897, t. XVI, p. 193. — [13] Waddington, *Inscript.*, n. 2498. — [14] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8627.

appliquée, car il n'est pas impossible qu'on ait jadis possédé les actes de son martyre [1].

On se demandera s'il est vraisemblable que pareille substitution ait pu s'opérer à propos d'un saint aussi célèbre, aussi vivant dans la mémoire du peuple. Il ne faut pas croire que cette circonstance soit nécessairement favorable à la conservation d'une tradition historique; bien au contraire. Si l'imagination populaire grandit les héros, elle s'entend aussi à déformer leur image, et il est bien intéressant de constater que les saints les plus célèbres de l'antiquité sont peut-être ceux dont les actes échappent le plus complètement aux investigations de la critique historique. Qu'il suffise de citer saint Théodore et saint Ménas dont la popularité n'a d'égale que l'étrangeté de leur légende.

La restitution de la légende de saint Georges est-elle possible? Plusieurs le croient et travaillent à faire partager leur conviction. Dans les versions grecques et orientales, ils distinguent la version apocryphe primitive, la version canonique et les versions issues de la combinaison des deux autres. Quant aux textes occidentaux ils sont divisés en deux familles, mais il faut encore faire place aux versions mixtes, aux versions inclassables et aux textes métriques français, allemands et anglo-saxons.

Parmi les versions rebelles à tout système de classement, il faut accorder une place d'honneur à celle que renferme le manuscrit *3789* de la Bibliothèque nationale. La scène ne se passe plus en Orient, mais en Italie. Saint Georges, au lieu d'être un soldat cappadocien est devenu un pieux citoyen de Spolète; dénoncé pour sa foi et son prosélytisme, il subit le martyre dans sa ville natale. L'histoire est racontée avec les développements ordinaires : interrogatoires, supplices variés, miracles et visions. Mais rien, dans ces détails, ne rappelle la Passion vulgaire de saint Georges sous aucune de ses formes. Les personnages du drame ne sont plus ni Dadianus ou Dacianus, ni Maxentius, ni Athanase, ni Alexandra, ni aucun autre des figurants bien connus. Les juges s'appellent Flaccus et Tyrchanus, le bourreau Aquilinus, et la femme dévote qui enterre le martyr est nommée Abundantia. La suite du récit est également toute différente, et l'on reste stupéfait de l'audace de l'hagiographe italien qui s'est permis, non seulement d'accaparer un martyr d'Orient, partout connu comme tel, mais de lui créer une légende où les éléments fournis par la tradition sont complètement négligés. En y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit que la prétendue passion de saint Georges n'est pas autre chose que la passion de saint Grégoire de Spolète, dans laquelle le nom de *Gregorius* a été remplacé par *Georgius* et la date *nono kalendas ianuarias*, 24 décembre, jour de la fête de saint Grégoire, par *nono kalendas maias*, 23 avril, jour de saint Georges [2].

Cette légende, fut-elle mise sous le nom de saint Georges et datée du 23 avril, manquait d'une pièce essentielle; la victoire du saint sur le dragon. Cependant, la légende du dragon ne faisait pas partie de la première collection de miracles attribués à saint Georges; car on ne la voit apparaître que plus tard, tantôt jointe à d'autres récits, tantôt à l'état isolé. Comme le manuscrit le plus ancien ne nous reporte qu'au XII^e^ siècle, on peut induire que le miracle fameux n'a pas été attribué à saint George avant le XI^e^ siècle. L'étude des monuments figurés vient corroborer cette opinion [3].

En 1917, les troupes anglaises, en marche pour la conquête de la Palestine, découvrirent les ossements de saint Georges, patron de la cavalerie, et de l'armée, et de la nation britanniques. Voici à quoi se réduit l'événement.

Tout d'abord, la date de la découverte est incertaine; ensuite l'honneur en revient aux Turcs qui creusaient une tranchée pour établir un poste d'artillerie et rencontrèrent non des ossements, mais une mosaïque. Vers la fin de mars ou le début d'avril 1917, les troupes australiennes s'emparèrent du terrain et se firent un point d'honneur de nettoyer tout l'espace occupé par la mosaïque. L'endroit se nomme Chellâl et se trouve entre Bersabée et le Khân Younès, le long de l'ouâdy Ghazzeh.

Les ruines occupent une éminence, à l'est de la source; leur déblaiement demanda quatorze jours. On dégagea un rectangle d'environ 15 mètres sur 8. Ce rectangle était orienté par les faces et contenait deux inscriptions.

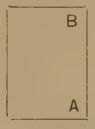

En A, ce fragment d'inscription :

· · · · · ΥΜΕΝΑΡ · ·
· · · · · ΙΑΚΑΝ · · ·
· · · · · ΗΔΛΙΟ · · ·
· · · · · ϵΤΩΝ · · ·

« Je ne sais comment restaurer ce fragment, écrit le P. Lagrange. Au premier moment ce ΙΑΚΑΝ m'a rappelé les Benê-Iacan du livre des Nombres, c. XXXIII, v. 32 sq. Ce n'est pas même un mauvais mirage, car cette tribu était bien loin de là sur le passage des Israélites venant du Sinaï, et les principaux manuscrits grecs lisent autrement; le ms. F cependant a Βνιακαν. Le mot est sûrement la fin d'un verbe grec, et l'inscription était probablement relative au personnage dont on a retrouvé les os, ce qui est suggéré par ἐτων, soit le nombre des années qu'il avait vécu. L'*Egyptian Gazette*, du 22 septembre 1917, dit que ces ossements étaient sous l'inscription B, la seule qu'elle mentionne, mais il y a peut-être là une confusion.

« Quoiqu'il en soit, le personnage a été retrouvé presque intact, étendu les pieds tournés à l'est, les bras croisés sur la poitrine. Un avant-bras avait été cassé et remis fort habilement durant sa vie. Or, absolument rien n'indique que ce fût, je ne dis pas saint Georges, mais un Georges quelconque, puisque le Georges que nous allons rencontrer a fait bâtir la chapelle funéraire sûrement pour une autre personne, peut-être nommée dans l'inscription A.

« L'inscription B, dans un cartouche brisé à droite, est ainsi conçue :

+ ΤΟΝΔϵΤΟΝΝϵΟΝΔΑΨΙΛϵ · · ·
ΜΗCΑΝΟΤϵΟCΙѠΤΞΗΜѠΝ · · · · · ·
ΚΑΙΟΘϵΟΦΙΛΞΓϵѠΡΓΙΟCΟΙ · · · · · · ·
ΝΑΡΙΟCϵΝΤѠΒΚΧϵΤϵΙΚΑΤ · · · · · · · ·

« Je ne sais si M. Massignon — qui a vu les lieux avant que la mosaïque ait été mise en morceaux pour être emportée au Caire — a cru reproduire par des points les lettres manquantes. Il semble qu'il faudrait mettre à droite à peu près le même nombre de lettres par ligne, car le cartouche était terminé par une perpendiculaire.

« Si l'on compte pour une lettre la croix et chacune des abréviations, on a dix, dix-neuf, dix-huit, vingt,

[1] H. Delehaye, *Une version nouvelle de la passion de saint Georges*, dans *Analecta bollandiana*, 1908, t. XXVII, p. 374-375. — [2] Van der Vorst, dans *Anal. boll.*, 1912, t. XXXI, p. 99. — [3] *Anal. boll.*, 1900, t. XIX, p. 455.

vingt caractères conservés. Il serait assez naturel de compléter ainsi :

Τόν δε τὸν νεὸν δαψιλέ[ως ὠκοδό
μησαν ὅ τε ὁσιώτατος ἡμῶν [πατὴρ ou plutôt ἐπίσκοπος
καὶ ὁ θεοφιλέστατος Γεώργιος ὁ[δουκε
νάριος ἐν τῷ βκχ ἔτει κατ[ὰ Γάζα

« Ce qui donnerait à la ligne vingt-six, vingt-trois (ou vingt-sept), vingt-cinq et vingt-six caractères. Ligne 3, nous suppléons δουκενάριος quoique la copie indique un ι, mais n'est-ce pas la première branche d'un Δ? Nous suppléons l'ère de Gaza, citée de la même manière dans une inscription déjà publiée [1], où cependant Gaza est écrit en abrégé. On eut pu songer à l'ère d'Éleuthéropolis, mais, même en abrégeant, cela exigerait trop de caractères.

« Nous savons donc qu'en 561 ou en 560 après Jésus-Christ [2] deux personnages, l'un ecclésiastique et par

5230. — Saint Georges.
D'après *Revue archéologique*, 1876, pl. XVIII.

conséquent qualifié de très saint, qui était l'évêque du lieu, et l'autre magistrat impérial *ducenarius*, ont construit cette chapelle (funéraire) magnifiquement ornée.

« La seule richesse dont on puisse encore juger est une très belle mosaïque, dont nous n'avons aucune description détaillée... : médaillons profanes isolés : flamant, léopard, oiseau en cage, etc. L'*Egyptian Gazette* parle d'une très belle amphore d'où sort une vigne qui embrasse dans ses cercles des animaux qui, tous, sauf deux rendent hommage à un calice central, le chef-d'œuvre du dessinateur. Parmi ces animaux, un lapin, poursuivi par un chien rouge, serait le symbole d'une tribu qui aurait refusé d'adopter la foi chrétienne. Un poisson, que l'*Egyptian Gazette* dit être coupé et partagé entre deux panneaux, serait le symbole de Dagon, le dieu-poisson de Gaza, détruit par l'avènement du Christ! Ce symbolisme effarant est bien éloigné de la pensée de ces anciens artistes, qui n'ont pas non plus pensé au poisson eucharistique des catacombes, et l'oiseau en cage n'est pas non plus le divin captif des Tabernacles. Le thème de cet oiseau se retrouve par exemple dans la mosaïque funéraire arménienne de Jérusalem [3]. Comme le thème de la vigne à laquelle, d'après l'abbé Batareikh, il faut ajouter des épis de blés, est le motif qui encadre tout le reste, on peut admettre une vague allusion eucharistique avec une adaptation telle quelle d'anciens poncifs d'ornementation profane [4]. »

Il est superflu de parler d'église, de chercher la place de l'autel et de mêler saint Georges à cette affaire.

Au Khan Younès, à l'endroit désigné par les cartes sous le nom de Cheich Hamada, il existe six ou sept maisons en ruines et un enclos entouré de cactus. Au nord-est des habitations, sur une élévation formée par des décombres, se trouve un cimetière musulman et, dominant le cimetière, un tombeau isolé. La plateforme de l'édicule se composait de deux plaques, en pierre légère et d'une plaque de marbre cassé en trois morceaux, et depuis lors réduit en miettes. Voici ce qu'on y a lu :

Après le mot Γεωργίῳ l'inscription devait suivre la courbe du dessin médial. D'après ces fragments, la pierre devait avoir environ 1 m. 50 de long sur 0 m. 50 de large. A l'intérieur de l'encadrement se trouvaient trois dessins, un au milieu et deux sur les côtés.

Cette fois nous avons bien une attestation du culte de saint Georges. Pourquoi Hilarion — car il faut sans doute suppléer un N — lui rend-il grâce sur un marbre qui semble avoir appartenu à un édicule funéraire? C'est ce que disait probablement la suite de l'inscription [5].

Nous pourrions citer d'autres inscriptions relatives au culte de saint Georges, mais plus tardives ou bien connues depuis longtemps. Son culte demanderait une étude particulière et attentive afin de dater plusieurs pièces qui lui sont consacrées comme ces cantiques en son honneur relevés par U. Bouriant dans un hymnologe du XVIIIe siècle appartenant à un prêtre du Caire [6]. Voici l'*incipit* de chacun :

a ⲁⲙⲱⲓⲙⲓ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲡⲓⲡⲓⲥⲧⲟⲥ
ⲟⲡⲉⲛⲥⲉ ⲓⲏⲥ ⲛ̄ⲭⲥ
ⲟⲩⲟⲩ ⲓⲧⲉⲙⲧⲁⲓⲟ ⲟⲡⲉⲙⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ
ⲡⲁⲥⲉ ⲡⲟⲩⲣⲟ ⲧⲉⲟⲣⲅⲓⲟⲥ

b ⲁⲙⲟⲓⲙⲓ ⲙⲓ ⲡⲓⲥⲧⲟⲥ
ⲡⲓⲧⲉⲛⲭⲱⲥ ⲉ ⲛ̄ⲭⲥ
ⲡⲉⲙ ⲡⲉⲙⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ
ⲙⲓ ⲉⲟ ⲧⲉⲟⲣⲅⲓⲟⲥ

Un fragment de bas-relief en grès conservé au musée du Louvre, haut actuellement de 0 m. 48 reproduit une scène bien connue de la mythologie égyptienne : le combat d'Horus contre Seth Typhon. Ici la scène est traitée avec des détails exceptionnels. Horus est représenté, comme d'habitude sous la forme d'un

[1] *Revue biblique*, t. I, p. 243. — [2] L'ère de Gaza date, comme on sait, du 25 oct. 16 avant Jésus-Christ; il faut donc retrancher de 622 le chiffre 61 avant le 25 oct., et le chiffre 62 après cette date. — [3] *Revue biblique*, 1894, p. 627 sq. — [4] M. J. Lagrange, *La mosaïque de Chellal en Palestine*, dans *Revue biblique*, 1917, p. 569-572. — [5] M. J. Lagrange, *Inscription au Khan Younès*, dans même revue, 1917, p. 573. — [6] U. Bouriant, *Petits monuments et petits textes recueillis en Égypte*, dans *Recueil de travaux relatifs à la philologie, et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 1886, t. VII, p. 129-132.

homme à tête d'épervier, mais, de plus, il est *à cheval*. Il porte un costume militaire comme les officiers supérieurs de l'armée romaine : *paludamentum* d'ordonnance attaché sur l'épaule droite, cuirasse ou cotte de mailles encore visible sur la hanche droite, jupe courte recouverte de lambrequins imbriqués; jambes et pieds nus, pas d'étriers. De la main gauche, le cavalier tire sur la rêne gauche de sa monture qui tourne la tête face au spectateur. De la main droite, Horus tient la hampe d'une lance dont il plonge le fer dans le cou d'un crocodile également vu de profil engagé entre les jambes du cheval. Ce dernier porte un riche harnachement; une *postilena* et une *antilena* ornées de phalères en guise de pendeloques, maintiennent un *ephippium* assujetti par une sangle qui passe sous le ventre. A gauche un montant mouluré qui ne se continue point sur le bord horizontal, et qui s'écarte sensiblement de la verticale (fig. 5230).

Ce petit monument est travaillé complètement à jour; le fond sur lequel se détachent les figures est constitué par des claires-voies, ce qui enlève évidemment à la solidité; aussi pour y remédier autant que possible, le sculpteur a imaginé de faire circuler, entre le cadre et le sujet, une tige sarmenteuse qui commence à la gueule du crocodile et monte jusqu'à la tête du cheval; on en distingue un fragment adhérent au bras droit d'Horus. L'épaisseur du bas-relief, six centimètres est considérable si l'on songe au procédé de sculpture adopté et aux difficultés d'exécution. Cet effet de claire-voie est évidemment intentionnel; le bas-relief ajouré, disposé à la manière des cancels devait se détacher sur un fond sombre, modelant vigoureusement les masses pleines dont l'épaisseur exagérée disparaissait dans l'ombre. La face postérieure est absolument brute; elle n'était donc pas destinée à être exposée aux regards; on y a seulement ménagé un grossier rebord d'un centimètre environ de saillie, pour faciliter l'encastrement et le scellement de la plaque.

Il semble impossible de ne pas être frappé à première vue de l'extrême ressemblance qu'offre ce bas-relief, unique en son genre, avec les plus anciennes représentations du saint Georges transperçant le dragon. Le saurien tué, la lance, le cheval, l'uniforme d'officier romain porté par le vainqueur, tous ces détails sont identiques dans l'iconographie byzantine. Si quelque accident avait décapité le cavalier de sa tête d'épervier, pas un archéologue n'eut hésité à reconnaître un exemplaire de saint Georges mutilé.

Ces analogies entre le combat d'Horus et le combat de saint Georges ne sont pas fortuites. Cette fable étrangement déformée et transformée se rattache à une localisation géographique évidente. Tout se passe ici sur un théâtre parfaitement circonscrit : la scène peut être représentée par un triangle dont les sommets sont les trois villes de Palestine : Arsouf, Lydda et Asdoud, et dont le grand côté est le rivage de la Méditerranée au nord et au sud de Jaffa.

Le culte de saint Georges, qui s'est de bonne heure étendu sur toute l'Égypte, a pris un caractère spécial et a reçu un développement considérable en Syrie, où il a eu pour centre principal Lydda, la Diospolis des Gréco-romains. Là, s'éleva, sous Justinien au plus tard, une superbe basilique contenant, disait-on, les restes du tribun militaire décapité sous Dioclétien. Dans les listes épiscopales, Lydda porte le nom de Ἁγιογεωργιοὺ πολις en un seul mot. Lydda passait pour la patrie du saint où celle de sa mère, pour le lieu de son martyre; les habitants y montraient encore la maison de *Kidhr*, nom arabe de saint Georges [1].

Aucun monument égyptien ne nous offre de figure du fameux martyr pouvant être rapprochée de celle qui vient d'être décrite [2]; ni surtout pouvant éclairer la pensée qui a inspiré ce petit bas-relief. Quant à sa date, Ch. Clermont-Ganneau propose le IVe siècle et prononce même le mot : IIIe siècle. Si on le rapproche d'un bas-relief de Coptos, que nous avons fait connaître (fig. 4001) on remarquera que le pêcheur de ce fragment comme le cheval et le cavalier de celui que nous donnons ici sont vus de trois-quarts et non de profil ce qui est un indice de rapprochement de l'art copte et de rupture avec l'ancien art égyptien. Le quatrième siècle nous semble une date encore bien haute et nous ferions descendre volontiers le saint Georges-Horus au Ve siècle.

L'art copte nous offre quelques représentations de saint Georges, ou plutôt il nous en a conservé un grand nombre, mais il suffira d'en rappeler ici quelques-unes, les principales.

Nous avons déjà donné le tympan de la mosquée de Dachlout (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1266), et à Baouit un saint George à cheval terrassant le dragon (fig. 1271). C'est du moins une attribution admise par plusieurs car les saints cavaliers sont nombreux dans l'hagiographie égyptienne. Mais les tablettes d'ivoire sculpté, les bas-reliefs, les fresques, les amulettes représentent si souvent des soldats armés ou des cavaliers qu'il semble bien aventureux de leur imposer un état civil. En réalité l'histoire iconographique de saint George n'est pas plus avancée que son histoire dans les littératures orientale, grecque et latine. Le nom a été porté par des personnages divers, le type s'offre à nous dans des attitudes très différentes, tantôt debout vêtu d'une robe longue brodée et dans l'attitude d'orant [3], tantôt à cheval passant et calme [4], tantôt armé et combattant le dragon. Est-ce le même Georges, le martyr palestinien, d'autres nous l'apprendront peut-être un jour. Auparavant il faudra dessiner et mettre sous les yeux tous les types certains et probables, avec les descriptions nécessaires à leur intelligence; c'est un travail qui n'est pas même commencé. Il y aurait intérêt aussi à réunir l'épigraphe du saint martyr. Nous avons donné déjà l'inscription d'Ezra (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1054, fig. 4264); en voici deux autres [5] :

+ ΑΓΙΕΓΕΩΡΓΙΕΠΡΟΣΔΕΞΑΙCΧΟ
ΛΑCΤΙΚΟΝΤΟΝΠΡΟCΕΝΕΓΚΟΝΤΑ
ΕΥΧΑΙCΤΟΥΔΙΑΤΗΡΗCΟΝΚΑΙΚΟΜΗΤΙΑΔΕ
ΛΦΩΑΝΑΠΑΥCΙΝΑΙΤΗCΟΝ

Ἅγιε Γεώργιε, πρόσδεξαι, Σχολαστίκον τὸν προσενεγκόντα εὐχὰς τοῦ διατήρησον, καὶ Κόμητι ἀδελφῷ ἀνάπαυσιν αἴτησον.

Scholasticius est le fondateur de la chapelle dédiée à saint Georges, dont la localité a pris le nom : *Sahwet-el-Khudr*, non loin de Bostra. La pierre demeurée à sa place originale sur la porte de la chapelle est très bien conservée. Scholasticius prie le saint patron de recevoir son offrande, de le protéger par ses prières et d'intercéder pour le repos de l'âme de son frère Comes. De nos jours encore, chrétiens et musulmans viennent en pèlerinage à la chapelle de *Sahwet-el-Khudr* et y sacrifient un agneau sur le seuil de la porte. En arabe, saint George est appelé *El-Khudr*.

Ch. Clermont-Ganneau, *Horus et saint Georges d'après un bas-relief inédit du Louvre. Notes d'archéologie orientale et de mythologie sémitique*, dans *Revue archéologique*, 1876, p. 196-204, 372-399, pl. XVIII; 1877, p. 23-36. — [2] J. Strzygowski, *Der Koptische Reiterheilige und der hl. Georg*, dans *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Altertumskunde*, 1902, t. XL, p. 49-60. — [3] Voir par exemple, O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche... Bildwerke*, Berlin, 1909, pl. XLV, fig. 930-931. — [4] *Ibid.*, p. 303, n. 1613. — [5] *Corp. inscr. græc.*, t. VI, n. 8901; Waddington. *Inscr. grecq. et lat. de Syrie*, dans Lebas, *Voyage*, t. III, part. 1, p. 472, n. 1981.

En Batanie, autre exemple[1] :

+ Ἐκτείσθη ὁ οἶκος οὗτος τοῦ ἁγί(ου) Γεωργίου ἐκ σπουδῆς Σεργίου πρ(εσβυτέρου) καὶ Ζήνωνος ἀρχιδιακ(όνου)

A Eitha, en Batanie, sur un temple converti en église on a gravé sur le linteau de la porte latérale[2] :

ΑΓΙΟC ΓΑΙΟΡΓΙ(ο)C

H. Leclercq.

GÉORGIE. — I. Le pays. II. Les légendes. III. La conversion. IV. L'histoire. V. L'organisation. VI. Bibliographie.

I. Le pays. — La Géorgie est le nom donné à cette partie de la Transcaucasie russe qui comprend le bassin de Tchorokh, de l'Ingour et du Rion, le haut plateau et le bassin central de la Koura jusqu'à son confluent avec l'Alazane. La capitale fut successivement Mtzkhéta et Tiflis. Ce pays est désigné par les auteurs grecs et latins sous le nom d'Ibérie. Des légendes primitives dont nous n'avons pas à nous occuper, nous montrent les Ibères établis dans les régions qu'ils habitent encore de nos jours; ils s'étendaient même sur une partie de l'Arménie actuelle. Peut-être est-il légitime, d'après les découvertes relativement récentes, d'identifier ce peuple avec les Alarodiens qui formaient, autour du lac de Van, le royaume d'Ourarton. Refoulés par les Arméniens et par d'autres peuples, ils s'établirent dans le Caucase qu'ils ne quittèrent plus.

II. Les légendes. — Après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, beaucoup de Juifs s'établirent en Géorgie, à Mtzkhéta. Cette colonie prospéra assez pour que le grand prêtre Hanan de Jérusalem y envoyât un émissaire pour demander à ses coreligionnaires de venir dans la ville sainte et de s'y prononcer au sujet de Jésus qui se disait le Messie. Les Juifs, flattés, députèrent Élioz de Mtzkhéta et Longinoz de Carsan qui arrivèrent après la condamnation et assistèrent au crucifiement du Sauveur. Lorsque les Juifs tirèrent au sort la robe sans couture de Jésus, ce furent les deux Géorgiens qui l'obtinrent et l'emportèrent dans leur pays où on la conserva jusqu'au milieu du VII^e^ siècle.

Cette historiette se lit dans les *Annales géorgiennes* compilées au début du XVIII^e^ siècle sur des documents « très anciens ». Il est permis de n'en croire rien du tout. La députation des Juifs de Jérusalem et du grand prêtre vers des Juifs du Caucase est un conte qui n'a point de garant; le partage des vêtements par les Juifs est un mensonge avéré puisque l'évangile nous apprend que les soldats romains — et non les Juifs — procédèrent au partage des vêtements. Ce n'est pas la *Chronique arménienne* qui affermira cette tradition, puisque cette *Chronique* n'est qu'un résumé des *Annales*. Quant à la *Conversion de la Géorgie*, ouvrage ancien, qui remonterait au VII^e^ siècle, il lui manque une page et c'est justement celle qui aurait tiré au clair les origines de cette légende. Celle-ci y a gagné de n'être pas niée, ou contredite, ou passée sous silence, puisqu'on a toujours la ressource de dire : c'était dans le feuillet perdu! Personne ne s'avisa jamais de le chercher et surtout de le retrouver. La légende s'élevait à la dignité de l'histoire : la sainte tunique fit des miracles, on la fêta, on la chanta, puis on la perdit. Un beau matin on s'aperçut qu'elle manquait, — comme le feuillet lui-même — mais on n'y perdit rien, au lieu d'une, on eut deux : la première à Trèves et la seconde à Argenteuil.

Les *Annales géorgiennes*, — on s'excuse d'être obligé de rappeler ce recueil de contes de nourrices — ont trouvé mieux encore quand il s'est agi de l'apostolat de la Géorgie. C'est la vierge Marie elle-même qui a reçu ce pays dans son lot et, un peu embarrassée, elle s'adresse à saint André qui se charge de tout, n'ayant pour soutenir son ardeur que la contemplation d'un portrait de la mère de Dieu exécuté par elle-même en appliquant son visage sur une planche. La conversion du pays fut l'affaire d'un moment et l'apôtre passa à d'autres occupations.

Tout ceci est parfaitement gratuit; rien ne se rencontre sur cet apostolat de saint André ni dans Rufin, qui raconte la conversion du pays par sainte Nino au IV^e^ siècle, ni dans la *Vie de Pierre l'Ibère*, écrite au VI^e^ siècle, ni dans la *Conversion de la Géorgie*, écrite au VII^e^ ou VIII^e^ siècle, ni dans l'introduction apocryphe à la vie de sainte Nino composée vers le VIII^e^ ou le IX^e^ siècle. Tout ce qu'on peut retenir, c'est une assertion d'Origène d'après laquelle saint André aurait évangélisé la Scythie[3]; il a pu, dès lors, traverser la Géorgie pour s'y rendre. On n'a aucune raison de croire qu'il y ait fondé des églises. L'apostolat du pays par saint Clément de Rome, relégué aux mines de Chersonèse est un autre conte qui ne mérite pas même l'honneur d'une discussion.

III. La conversion. — On lit dans l'*Histoire ecclésiastique* de Rufin[4] que les Ibères firent une razzia en pays voisins, ramenèrent des captives et, parmi elles, une jeune fille qui ne tarda pas à surprendre ses maîtres par sa vie pieuse et chaste. Ses prières obtinrent la guérison d'un enfant, ce qui lui valut d'être conduite auprès de la reine du pays, malade elle-même. Naturellement la reine fut guérie, elle se convertit et entreprit de convertir son mari; celui-ci ne s'y décida qu'après avoir été délivré d'un danger pressant au cours d'une chasse. Ce roi Mirian ne lésina pas et transforma Nino en architecte; on bâtit une église. Cela ne suffisait pas à occuper Nino qui employait le meilleur de son temps en prédications; seulement les ouvriers étaient embarrassés. Ils étaient parvenus à mettre debout deux des colonnes de la basilique, mais il leur fut impossible de dresser la troisième. Nino apprit leur découragement, vint dans la basilique et la colonne alla d'elle-même prendre la place qui lui était destinée, elle resta suspendue à un pied de distance du sol et lorsqu'il se trouva un nombre suffisant de témoins, la colonne descendit lentement et vint se placer sur sa base.

Quand l'église fut bâtie, le roi Mirian députa à l'empereur Constantin pour lui demander des prêtres et des missionnaires pour achever la conversion de ses sujets et, comme on le pense bien, Constantin ne se fit pas prier. Tel est le récit que Bacurius, duc des frontières de Palestine semble avoir fait sérieusement à Rufin vers l'an 380[5]. Les événements que rapportait Bacurius peuvent prendre place entre 320 et 330[6], en un demi-siècle, l'imagination populaire n'avait pas chômé et la sainte Nino avait été soumise à une rude épreuve. Les récits parallèles plus ou moins défigurés que l'on retrouve chez les auteurs arabes, syriens et coptes donnent à la sainte le nom de Théognoste; en Occident, elle est devenue sainte Chrétienne; quant au nom de *Nino*, ou *Nina*, en arménien *Nouné*, ce ne serait qu'une déformation du latin *Nonna*.

IV. L'histoire. — De tout cela il reste peu de chose à retenir. Rufin, Socrate, Sozomène et les historiens géorgiens se bornent à dire que cette femme était

[1] Waddington, *Inscr. grecq. et lat. de Syrie*. dans Lebas, *Voyage*, t. III, part. 1, p. 494, n. 2922. — [2] *Op. cit.*, part. 1, p. 500, n. 2126. — [3] *P. G.*, t. XII, col. 92. — [4] Rufin, *Hist. eccl.*, l. I, c. X. *P. L.*, t. XXI, col. 480 sq.; Théodoret, Socrate et Sozomène ne font que résumer ce récit : *P. G.*, t. LXXXII, col. 972-974; t. LXVII, col. 129. 133, 949-953. — [5] Suivant les auteurs on a les dates : 317, 318, 323, 326, 327, 328, 332, 335, 366. — [6] *Storia di Mose Corenese*, Venezia, 1850, p. 252-255.

esclave, et rien de plus sur son compte. Les auteurs postérieurs ne s'en sont trouvé que plus à l'aise avec elle; ils en firent la fille d'un riche marchand cappadocien, Zabulon, marié à la sœur de Juvénal, patriarche de Jérusalem. Ce Zabulon, à la tête d'une armée romaine, se trouvant de loisir, battit les Francs, convertit leur roi et une partie de la nation. Tout ceci n'a pas le sens commun. Les historiens arméniens, et le plus célèbre parmi eux, Moïse de Khorène, ont imaginé d'attirer à eux sainte Nino, dont ils ont fait une compagne des saintes Hripsimiennes; elle tenait son mandat de saint Grégoire l'Illuminateur.

Quant aux historiens byzantins et géorgiens, ils affirment que l'empereur Constantin, sur la demande du roi Mirian envoya au Caucase un évêque et des prêtres. Le nom de ce prélat n'est pas connu de façon certaine, beaucoup de Géorgiens l'appellent Jean. On ignore quel fut l'évêque byzantin qui l'envoya. Gélase de Cyzique (vers 475) dit que ce fut Alexandre, évêque de Constantinople [1]. Des documents qui ne remontent pas plus haut que le XII^e siècle, assurent que ce fut Eustathe d'Antioche qui vint en personne baptiser les Géorgiens et leur consacrer un évêque. L'Église de Géorgie dépendit de celle d'Antioche, au moins jusqu'au VIII^e siècle, des relations ont existé entre ces deux églises de très bonne heure, mais aucun document ne nous apprend comment s'établit le lien de dépendance.

A défaut de documents authentiques, de récits contemporains et de faits incontestables, on peut n'être pas très loin de la vérité en admettant que l'ambassade du roi Mirian à Constantin arriva à Constantinople vers l'an 325, à l'époque du concile de Nicée. L'empereur a pu confier à Eustathe choisi l'année précédente en qualité de patriarche d'Antioche, la mission de convertir la Géorgie. Antioche exerçait au IV^e siècle sur tout l'Orient — sauf l'Égypte — une vaste et profonde influence, et il pouvait rentrer tout naturellement dans les attributions de son patriarche, d'organiser les nouvelles Églises orientales. Ceci expliquerait le droit de suzeraineté exercé par les patriarches d'Antioche sur l'Église géorgienne. Quant au voyage d'Eustathe en Géorgie, il est plus que douteux, et en tout cas il n'est pas attesté.

La conversion de Mirian n'entraîna pas la conversion de tous les Ibères; d'abord parce que ce roi n'était pas celui de toutes les tribus, ensuite parce que les païens ne se laissaient pas émouvoir par les contes dont on dit plus haut quelque chose. Dans la Géorgie occidentale — Colchide, Lazique et Abozie — la vraie foi n'avait gagné que le peuple. Vers 522, le roi de cette contrée se fit chrétien, et la nation ne l'imita qu'en minime partie. Procope (vers 565) nous apprend que les Lazes étaient de fidèles observateurs du christianisme et qu'ils possédaient un couvent et une église dans le désert de Jérusalem.

V. L'ORGANISATION. — Le premier évêque, Jean, n'aurait eu, au dire de la *Chronique de Géorgie* qu'un apostolat de courte durée. Il eut pour successeur Jacques, qui travailla à faire pénétrer l'Évangile parmi la masse du peuple. Mais l'état troublé du pays par suite des invasions fréquentes des Perses amena, sur différents points le rétablissement du culte du feu. Au début du V^e siècle, le christianisme avait subi un recul sensible. Le roi Artchil I^er (410-434) chassa les Perses, proscrivit le mazdéisme et réorganisa l'Église géorgienne à laquelle il donna pour chef l'évêque Mobidan. Celui-ci, secrètement partisan du mazdéisme fut découvert et excommunié par un synode national. Peu après, l'évêque Michel vint de Constantinople pour présider à l'éducation du roi Vakhtang (446-499), et son influence se fit sentir au dépens du mazdéisme. Soit que son zèle fut compromettant, soit pour toute autre raison, on l'évinça, et il fut remplacé par un autre prélat venu de Constantinople.

Vers 471, Mtzkhéta, reçut son premier catholikos ou patriarche et douze évêchés furent créés, ce qui amena la diffusion du christianisme. Mais, en 498, une nouvelle invasion perse, causa de grandes ruines et fit beaucoup de martyrs. Vers le milieu du VI^e siècle, treize missionnaires vinrent de Syrie, sous la conduite de saint Jean Zédadzneli, et durent recommencer en grande partie l'évangélisation du pays. C'est à cette époque (fin IV-VI^e siècle), que remonte la traduction géorgienne de la Bible et l'adoption du géorgien pour la liturgie restée byzantine. Dès le milieu du VI^e siècle, le catholikos fut choisi parmi les prélats géorgiens. Le premier serait Sabaon Dassaba (542-557).

Les *Annales de la Géorgie* prétendent que l'autonomie complète fut accordée par le VI^e concile œcuménique, en 680; mais cette assemblée ne s'occupa pas de la Géorgie. Par contre, le moine melkite Nikon et Ephrem le jeune, tous deux du XI^e siècle, résument un récit d'après lequel deux moines géorgiens vinrent à Antioche sous l'empereur Constantin Copronyme (741-775) et le patriarche Theophylacte (745-751) pour y exposer la situation lamentable dans laquelle se trouvait leur pays par suite de la conquête arabe. Il n'y avait plus de catholikos depuis la mort de l'empereur Anastase I^er (610). L'état de persécution empêchait les Géorgiens de communiquer avec Antioche. Le patriarche assembla un synode et fit décider que les évêques géorgiens seraient autorisés à se réunir et à consacrer le catholikos qu'ils auraient élu. Celui-ci n'avait plus d'autre obligation vis-à-vis d'Antioche que de faire mention du patriarche dans la liturgie et de payer une redevance annuelle. Le patriarche d'Antioche se réservait le droit d'intervenir dans les troubles suscités par l'hérésie et d'envoyer dans ce but un exarque en Géorgie. En résumé, après avoir été gouvernée par un catholikos qui tenait son autorité du patriarche d'Antioche, l'Église géorgienne obtint son autonomie religieuse, vers le milieu du VIII^e siècle, peut-être auparavant.

VI. BIBLIOGRAPHIE. — Baronius, *Annales ecclesiastici*, Romæ, 1583, t. I, t. IX. — Brosset, *Histoire de le Géorgie*, 3 vol. in-8°, Saint-Pétersbourg, 1849-1858; *Rapports sur un voyage archéologique dans la Géorgie et dans l'Arménie*, 3 vol. in-8°, Saint-Pétersbourg, 1849-1851. — Chantre (E.), *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, 5 vol., Paris, 1855-1856. — Daras (A.), *Sainte Nina, ou sainte Chrétienne patronne de la Géorgie* [*ancienne Ibérie*], dans *La Terre sainte*, revue illustrée de l'Orient chrétien, 1900, n. 9. — Djavakhov (J.), *Propovědničeskaja dějateljnostj ap. Andreja i sv. Niny b. Grouzii*, dans le *Journal* (russe), *du ministère de l'instruction publique*, 1901, t. CCCXXXIII, p. 77-113. — Fauste de Byzance, *Histoire*, dans V. Langlois, *Collection des historiens anc. et mod. de l'Arménie*, 1867, t. I. — Grégoire Abulpharage, *Chronicon syriacum*, Leipzig, 1749. — Harnack (A.) et Dzchawachoff, *Das Martyrium des heiligen Eustatius von Mzchetha*, dans *Sitzungsberichte der klg. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1901, p. 875-902. — Janin (R.), *Origines chrétiennes de la Géorgie*, dans *Échos d'Orient*, 1912, p. 289, 300; *Les Géorgiens de Jérusalem*, dans même revue, 1913, p. 32, 211; article *Géorgie*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. VI, col. 1239-1289. — O. von Lemm, *Iberica*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences* (en russe) série VIII, classe hist. phil., 1906, t. VII, n. 6; Le même, *Kleine Kopautische Studien*. — Marr (sur la sainte Tunique), dans *Mélanges jubilaires dédiés à feu le*

[1] Ceriani, *Monumenta sacra et profana*, Milano, 1866, t. I, p. 139.

baron de Rosen, Saint-Pétersbourg, 1897. — Moïse de Khorène, *Histoire d'Arménie*, Venise, 1865. — Palmieri, *La conversione ufficiale degl'Iberi al cristianismo*, dans *Oriens christianus*, 1902, p. 130; 1903, p. 148, *La Chiesa georgiana e le sue origini*, dans *Bessarione*, 1900,1901, t. IX, p. 433-457. — Schulze, *S. Abo de Tiflis*, dans *Texte und Untersuchungen*, n. F., t. XIV, fasc. 4. — Tamarati, *L'Église géorgienne, origines jusqu'à nos jours*, in-8°, Rome, 1910; cf. P. Peeters, dans *Anal. boll.*, 1911, t. XXX, p. 106-108. — Wardrop (M. et J. O.), *Life of S. Nino*, dans *Studia biblica et ecclesiastica*, Oxford, 1900, t. V.

H. LECLERCQ.

GERASA. Gerasa appartenait géographiquement à la Décapole; elle ne prit d'importance que vers le début de notre ère et fut à l'époque chrétienne une des villes les plus importantes et les plus florissantes de la région transjordanique.

Cette ville mérite un souvenir à raison de ses témoins épigraphiques.

1. Atrium de l'église Saint-Théodore, Pierre brisée en trois fragments. La longueur exceptionnelle des lignes oblige de les replier ici sous forme d'alinéas; montrent qu'il s'agissait bien d'une église avec atrium, narthex et abside orientée. La corniche saillante (fig. 5231) qui régnait au-dessus de l'inscription, et qui était très belle, a été mise en pièces par un anglais qui s'avisa de la casser afin de la rendre plus facilement transportable à Beyrouth et ne réussit qu'à la mutiler.

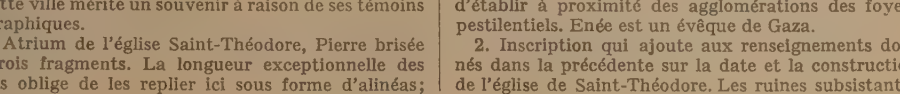

5231. — Inscription de Gerasa. D'après *Revue biblique*, 1885, p. 389.

Dimensions : 4. m 24×0 m. 22; hauteur des lettres 0 m. 035 [1] :

+ ΘΑΜΒΟΣ ΟΜΟΥ ΚΑΙ ΘΑΥΜΑ ΠΑΡΕΡΧΟΜΕΝΟΙΣΙΝ ΕΤΥΧΘΗΝ ΠΑΝ ΓΑΡ ΑΚΟΣΜΙΗΣ ΛΕΛΥΤΑΙ ΝΕΦΟΣ ΑΝΤΙ ΔΕ ΛΗΜΗΣ ΤΗΣ ΠΡΟΤΕΡΗΣ ΠΑΝΤΗ ΜΕΘΕΟΥ ΧΑΡΙΣ ΑΜΦΙΒΕΒΗΚΕΝ ΚΑΙ ΠΟΤΕ ΤΕΤΡΑΠΟΔΩΝ ΟΠΟΣΑ ΜΟΓΕΟΝΤΑ ΔΑΜΕΙΗ ΕΝΘΑΔΕ ΡΙΠΤΟΜΕΝΩΝ ΟΔΜΗ ΔΙΕΓΕΙΡΕΙΡΕΤΟ ΛΥΓΡΗ ΠΟΛΛΑΚΙ ΚΑΙ ΠΑΡΙΩΝ ΤΙΣ ΕΗΣ ΕΓΔΡΑΖΑΤΟ ΡΙΝΟΣ ΚΑΙ ΠΝΟΙΗΣΠΟ ΟΝΕΙΡΣΕ ΚΑΚΟΣΜΙΗΝ ΑΛΕΕΙΝΩΝ ΝΥΝ ΔΕ ΔΙΑΜΒΡΟΣΙΟΙΟ ΠΕΔΟΥ ΠΕΡΟΩΝΤΕΣ ΟΔΕΙΤΑΙ ΔΕΖΙΤΕΡΗΝ ΠΑΛΑΜΗΝ ΣΦΕΤΕΡΩ ΠΡΟΣΑΓΟΥΣΙ ΜΕΤΩΠΩ ΣΤΑΥΡΟΥ ΤΙΜΗΕΝΤΟ[illegible]ΗΓΙΔΑ ΤΕΛΟΥΝΤΕΣ [illegible]Ι ΑΣΘΕΛΕΙΣ ΚΤΟΥΤΟ ΔΑΗΜΕΝΑΙ ΟΦΡ ΕΥΕΙΔΗΣ ΑΙΝΕΙΑΣ ΤΟΔΕ ΚΑΛΛΟΣ ΕΜΟΙ ΠΟΡΕΝ ΑΞΙΕΡΑΣΤΟΝ ΠΑΝΣΟΦΟΣ ΕΥΣΕΒΙΗ ΜΕΜΕΛΗΜΕΝΟΣ ΙΕΡΟΦΑΝΤΗΣ +

Θάμβος ὁμοῦ καὶ θαῦμα παρερχομένοισιν ἐτύχθην.
πᾶν γὰρ ἀκοσμίης λέλυται νέφος. ἀντὶ δὲ λήμης
τῆς προτέρης, πάντη με Θεοῦ χάρις ἀμφιβέβηκεν.
Καὶ ποτε τετραπόδων, ὁπόσα μογέοντα δαμείη.
ἐνθάδε ῥιπτομένων ὁδμὴ διεγείρετο λυγρή.
πολλάκι καὶ παριών τις ἐῆς ἐδράξατο ῥινὸς
καὶ πνοιῆς πό[θ]ον εἵρξε. κακοσμίην ἀλεείνων.
Νῦν δὲ δι' ἀμ[φ]ροσίοιο πέδου περόωντες ὁδεῖται.
δεξιτερὴν παλάμην σφετέρῳ προσάγουσι μετώπῳ,
σταυροῦ τιμήεντο[ς τὴν σφρ]ηγῖδα τέλοῦντες.
[Ε]ἰ δ' ἐθέλεις κ(αὶ) τοῦτο δαήμεναι, ὄφρ' εὖ εἰδῇς·
Αἰνείας τόδε κάλλος ἐμοὶ πόρεν ἀξιέραστον,
πάνσοφος εὐσεβίῃ μεμελημένος ἱεροφάντης·

« Je fais l'étonnement et l'admiration des passants, car toute trace de désordre a disparu; au lieu de la souillure d'autrefois, la grâce de Dieu l'a environné de toute part. Jadis les animaux, domptés par la souf-

[1] De Bertou, dans *Bull. de corrisp. archeol.*, 1837, p. 165-166; p. 171-172; Bœckh, dans *Corp. inscripti. græc.*, t. IV, n. 8655; P. Germer-Durand, *Exploration épigraphique de Gérasa*, dans *Revue biblique*, 1895, t. IV, p. 387 389, n. 30.

france, étaient jetés ici, et répandaient une odeur infecte. Souvent le passant, se saisissant le nez, retenait son haleine et fuyait la mauvaise odeur. Maintenant, ceux qui traversent cette place embaumée portent la main droite à leur front et tracent le signe des adorateurs de la croix. Si vous voulez savoir qui m'a donné cette aimable beauté, c'est Enée, le très sage et très pieux pontife. »

vers. 2, il y a bien λήμης, et non λύμης, mais le sens semble exiger λύμης.

vers. 5, il y a διεγειρειρετο, faute pour διεγειρετο; Bœckh a écrit : διεσπείρετο

vers. 7, il y a καῖ πνοιῆς πύ[θ]ον εἵρξε; Bœck donne : καῖ πνοιῆς παρέθρεξε.

vers. 10, il est devenu chez Bœckh; σταυροῦ τιμήεντι τύπῳ ψυχὴν προτελευντες

L'église fut bâtie en un lieu où l'on jetait auparavant les animaux crevés, suivant l'usage de l'Orient d'établir à proximité des agglomérations des foyers pestilentiels. Enée est un évêque de Gaza.

2. Inscription qui ajoute aux renseignements donnés dans la précédente sur la date et la construction de l'église de Saint-Théodore. Les ruines subsistantes

Dimensions : 3 m. 10×0 m. 25; hauteur moyenne des lettres : 0 m. 04.

Λαμπρὸς ἐγὼ δ]όμος εἰμὶ ἀεθλοφόρου Θεοδώρου
μάρτυρος ἀθανάτου, θεοειδέος οὗ κλέος ἔπτη
ἐν χθονὶ καὶ πόντῳ [πολυβενθέος ὠ]κεάνοιω
Σῶμα γὰρ ἐν γαίῃ. ψυχὴ δ' εἰς οὐρανὸν εὐρὺν,
ἀγγελικῆς μετὰ πότμον ἀεὶ μετέχουσα χορείης·
ἔρκος [ἀνίκητο]ν τελέθει κἀγήρων ἕρμα
ἅστει καὶ ναέτῃσι καὶ ἐσομένοισι πολίταις.
Χάριτι τοῦ Θ(εο)ῦ ἐθεμελιώθη [τοῦτο τῦ μα]ρτύριον μη(νὶ) Διῷ τῆς ..... ιγ ἰνδ(ικτιῶνος), καὶ ἀνῆλθεν τὰ ὑπέ[ρ]θυρα ἐν μη(νὶ) Διῷ τῆσέ ἰνδ[?] τοῦ θῦφ ἔτ(ους) ϡ

« Je suis la brillante demeure du vainqueur Théodore, martyr immortel, homme divin dont la gloire a volé sur terre et l'océan aux profonds abîmes. Son corps est dans la terre, mais son âme, dans le vaste ciel, prenant part éternellement, après la mort, aux chœurs angéliques, est un rempart invincible et un indestructible appui pour la ville et ses habitants présents et futurs. Par la grâce de Dieu ce martyrion

a été fondé au mois de Dios, indiction XIII, et le linteau a été posé au mois de Dios, de l'an 559. »

La date est des plus curieuses. On ne peut évidemment lire θνϙ' qu'à rebours, ce qui donne 559. Il est impossible de voir dans cette date une année de l'ère chrétienne. D'abord l'ère chrétienne ne semble pas avoir été en usage en Orient à cette époque; ensuite

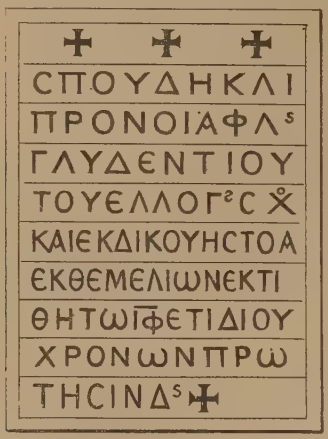

5232. — Inscription de Gerasa.
D'après *Revue biblique*, 1899, p. 23.

l'indiction 5 indiquerait une année finissant par 2 ou par 7. Il faut y voir sans doute l'année d'une ère particulière suivie à Gérasa. Deux inscriptions portant des dédicaces du règne d'Alexandre-Sévère sont datées, selon toute apparence, d'après l'ère de Pompée, usitée dans la ville voisine de Philadelphie. Mais à Gérasa l'ère actiaque paraît avoir eu la préférence : ainsi la date de la grande inscription métrique provenant de l'église Saint-Théodore, 559, ramenée à l'ère chrétienne, donne 529, qui cadre très bien avec les caractères intrinsèques de l'inscription.

3. Grande pierre de forme cubique (fig. 5232), dans les ruines de la porte occidentale. Dimensions de la

5233. — Inscription de Kefr-Harib.
D'après *Revue biblique*, 1899, p. 26, n. 34.

pierre : 0 m. 88 × 0 m. 74, épaisseur 0 m. 55; neuf lignes séparées par des filets; hauteur des lettres 0 m. 05.

Σπουδῇ καὶ προνοίᾳ Φλ(αυίου) Γαυδεντίου τοῦ ἐλλόγ(ου) σχο(λαστικοῦ) καὶ ἐκδίκου, ἡ στοᾶ ἐκ θεμελιων ἐκτίσθη, τῷ ἴῳ ἔτ(ε)ι. δίου, χρόνων πρώτης ἰνδ(ικτιῶνος)

Inscription bien conservée, ne présentant aucune difficulté de lecture. Les abréviations sont d'un usage fréquent. Aux lignes 5 et 6 les lettres sont plus étroites et plus serrées.

[1] Germer-Durand, *Nouvelle exploration épigraphique de Gérasa*, dans *Revue biblique*, 1899, t. VIII, p. 24, n. 30. — L'année 510 rapportée à l'ère d'Actium, correspond à 480 de notre ère. Il s'agit de la reconstruction d'une porte de la ville, une autre tour avait été rétablie peu auparavant, en 504 (= 474 après J.-C.).

4. Fragment d'architrave dans les ruines d'église à l'ouest de la colonnade, non loin des propylées. Hauteur des lettres 0 m. 08 [1].

5. Dans le village de Kefr-Harib, sur une pierre un simple nom; la pierre était sans doute le linteau d'une porte d'hypogée [2] (fig. 5233).

H. Leclercq.

GERBERT (DOM MARTIN). — I. Notice. II. Bibliographie.

I. Notice. — Martin Gerbert, baron de Hornau, naquit à Horb, sur les bords du Neckar (Wurtemberg), et fit ses premières études à Ehingen en Souabe, ensuite chez les jésuites à Fribourg-en-Brisgau et à l'école de Klingnau qu'il ne fit que traverser ainsi que les deux autres puisqu'il entra de bonne heure au monastère de Saint-Blaise, dans la forêt Noire. On l'a, récemment, rajeuni de trois jours [3], mais Gerbert était né le 11 août 1720 et il entra au monastère à l'âge de seize ans, reçut l'habit bénédictin le 28 octobre 1736 et fit profession l'année suivante. Le prince-abbé Meinrad voyant dans ce jeune homme un goût très vif pour l'étude et une ardeur infatigable au travail l'encouragea dans cette voie, loin de le jalouser ou de le rebuter. Ce supérieur vraiment singulier, faisant plus de cas d'un caractère que d'un complaisant, poussa l'abnégation jusqu'à préparer et à former celui qu'il souhaitait avoir comme successeur; il dirigea ses études, forma son jugement, l'initia aux affaires temporelles, se réjouit de ses progrès, lui épargna le plus qu'il pût mécomptes et maladresses. Loin de le claquemurer dans l'étude comme une plante qu'on force dans une serre pour l'étioler, l'abbé confia à Dom Gerbert, peu après son ordination sacerdotale (30 mai 1744), l'enseignement de la philosophie et de la théologie au monastère de Saint-Blaise. Son enseignement fut à ce point clair et solide qu'il fut possible de remplacer le maître par un de ses auditeurs, et Gerbert fut nommé bibliothécaire de Saint-Blaise.

Gerbert entendit cette charge d'une façon originale : loin d'accaparer les livres et d'enrichir les seuls rayons vers lesquels l'attiraient ses études personnelles, il se mit au service de tous et s'intéressa à leurs recherches au moins autant qu'à ses propres travaux. S'essayant à marcher sur les traces de Mabillon, de Montfaucon et des autres grands maîtres de la science bénédictine, Gerbert entreprit un voyage littéraire en France, en Italie et en Allemagne (1760-1762), dont il fit connaître les résultats peu de temps après son retour, en 1765, dans son *Iter alemannicum; accedit italicum et gallicum*, réimprimé en 1773. L'ouvrage s'ouvre par une affirmation qui répond, sans doute, à des critiques malveillantes : *Ecclesiæ et reipublicæ caussa e monasteriis atque abditissimis eremis egressos viros religiosos, remotissimas etiam regiones adiisse et peragrasse, exempla honestissima, piissimaque omnis ætatis demonstrant.* Dès son arrivée dans une ville, Gerbert en décrit la situation, s'enquiert de l'origine de son nom, d'après les auteurs anciens, mentionne les curiosités, inscriptions, monuments, bibliothèques, par-ci par-là il cite un lambeau de texte tiré d'une charte, fait allusion à une coutume locale. Son intelligence facile et ouverte s'intéresse à un grand nombre de sujets, sa curiosité n'écarte *a priori* aucun sujet d'étude, il

[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 26, n. 34. — [3] B. Heurtebize le fait naître le 12 août; P. Aubry, le 13 août.

s'attarde volontiers à raisonner sur les noms de lieux comme s'il avait dès lors une obscure idée de ce que peut donner de renseignements positifs la géographie historique.

Gerbert part du monastère de Saint-Blaise, le 6 juin 1760 et s'embarque aussitôt dans une longue dissertation sur le sens du mot *Alemannia* et les limites respectives de l'Allemagne et de l'Helvétie au moyen âge [1]. Il passe à Zurzach où se trouve la tombe de saint Verena, il s'arrête à Windisch *(Vindonissa)* décrit les vitraux qui représentent l'histoire de sainte Elisabeth, arrive à Bade, célèbre par ses sources d'eau chaude, puis à Weltingen où il visite le monastère cistercien, dit *Maris stella*, examine la bibliothèque, regarde un nécrologe, des livres de chœur, donne des extraits de chartes.

A Zurich, il dessine une inscription romaine, s'attarde à étudier un psautier grec en onciales sur parchemin pourpré, s'intéresse à un instrument de musique très singulier qu'il fait dessiner et au sujet duquel il donne des textes en nombre. Au monastère de Muri il voit quelques *codices historici* dont il tire une histoire de l'abbaye, à Einsiedeln, des manuscrits de chant liturgique et des incunables. A Repperschwyl, et à Fixhingen, jadis bourrés de livres liturgiques, Gerbert n'en retrouve qu'un très petit nombre, avec des vies de saints et des martyrologes. Il arrive ensuite à Saint-Gall.

A Saint-Gall, Gerbert consacre trente-trois pages au récit des vicissitudes de l'abbaye célèbre, au détail de ses vieux titres, de ses manuscrits, du *psalterium aureum*. Ensuite, par Bregenz et Feldkirch, il gagne la Bavière à Memmingen, à Augsbourg, où il dessine et décrit une paire de sandales, trouvées dans le tombeau de l'abbé Eginon qu'il a obtenu de faire ouvrir. Il étudie des nécrologes, des rouleaux des morts, des papyrus (?), et part pour Schaffouse, Stuttgart, Bade, pour rentrer par Ratisbonne à Saint-Blaise.

Ensuite ce fut un *Iter italicum*, dont l'intérêt semble médiocre. Mais peut-être le but poursuivi par Gerbert était-il moins de jeter la sonde dans les bibliothèques que de prendre un contact personnel avec les savants, les érudits, et ceux qui se piquaient de protéger ce monde assez quémandeur. A Bologne, Gerbert rencontra le P. Martini (1706-1784), franciscain, maître de chapelle, et personnage très écouté de ses compatriotes en matière d'histoire musicale. Plus théoricien qu'exécutant, Martini s'efforça, sans beaucoup de peine, de gagner Gerbert à un vaste projet d'une Histoire monumentale de la musique qu'il ruminait. Les deux amis tombèrent d'accord et se partagèrent le travail : l'allemand se réservait la musique sacrée, l'italien faisait son affaire de la musique profane, avec des excursions dans l'histoire générale de la musique. Martini avait dressé une bibliographie des auteurs à lire, elle comprenait dix-sept mille noms et ce chiffre parut dans la suite très au-dessous de ce qu'il aurait dû être.

Gerbert passa ensuite par Pavie ; de Pavie il se rendit par eau à Venise et visita la bibliothèque de Saint-Marc, la bibliothèque de Saint-Georges dont il donne une esquisse des fonds de manuscrits. Ensuite il va à Ferrare, à Rome et à Naples, visite Herculanum, fait l'excursion du Vésuve, décrit quelques antiques et regagne Saint-Blaise. Après un rapide voyage en France, Gerbert reprend de nouveau le chemin de Saint-Blaise où le respectable abbé Meinrad meurt peu de temps après. Le 15 octobre 1764, Martin Gerbert fut élu prince-abbé du monastère de Saint-Blaise, où il reçut la bénédiction abbatiale des mains de François de Rodt, évêque de Constance. Il devint dès lors nécessaire de faire, dans cette vie entièrement consacrée à l'étude, une part aux soins administratifs. Le premier soin de Gerbert fut de raffermir la discipline régulière et de rédiger de nouvelles constitutions.

Dès 1762, Dom Gerbert avait annoncé par un *prospectus* imprimé son dessein d'écrire l'*Histoire de la musique d'église;* mais avant qu'il eut rien donné au public, il se trouva obligé de se tourner vers d'autres soins. Le 23 juillet 1768, un incendie considérable dévora le monastère, l'église et une partie de la bibliothèque. Le désastre fut si complet que les moines se trouvèrent obligés d'aller chercher l'hospitalité dans différents monastères. Resté sur les lieux, l'abbé releva l'abbaye et après trois ans la plupart des moines purent le rejoindre dans les bâtiments neufs. L'église nouvelle fut de vastes proportions, de forme circulaire et décorée de marbres à profusion. Sa construction était terminée en 1781, la dédicace fut retardée jusqu'à 1783, huitième centenaire du plus ancien diplôme de la congrégation de Saint-Blaise.

Malgré les préoccupations qu'entraînait le relèvement d'un vaste monastère et le gouvernement d'une congrégation alors florissante, Gerbert ne délaissait pas les travaux d'érudition et presque chaque année y ajoutait un écrit nouveau.

Le premier ouvrage que nous connaissions de lui est intitulé : *Martini Gerberti et Remigii Kleesati XXIV^or offertoria solemnia in festis Domini, B. Virginis et SS. Opus primum*, in-fol. Augsbourg, 1747. Peu de temps après avoir quitté l'enseignement de la théologie pour la direction de la bibliothèque, Gerbert se débarrassa de ses cahiers de notes qu'il publia sous des titres variés. Le premier fut un *Apparatus ad eruditionem theologicam*, imprimé à Saint-Blaise en 1754, puis vinrent successivement : *Theologia vetus et nova circa præsentiam Christi in eucharistia*, in-8°, Fribourg, 1756 ; *Principia theologiæ exegeticæ. Præmittuntur prolegomena theologiæ christianæ universæ. Accedit mantissa de traditionibus Ecclesiæ arcanis*, in-8°, Fribourg, 1757; *Principia theologiæ symbolicæ ubi ordine symboli apostolici præcipua doctrinæ christianæ capita explicantur*, in-8°, Fribourg, 1758; *Principia theologiæ mysticæ ad renovationem interiorem et sanctificationem christiani hominis*, in-8°, Saint-Blaise, 1758; *Principia theologiæ canonicæ quoad superiorem Ecclesiæ formam et gubernationem*, in-8°, 1758; *Principia theologiæ dogmaticæ juxta seriem temporum et traditionis ecclesiasticæ digesta*, in-8°, 1758; *Principia theologiæ moralis juxta principia et legem evangelicam*, in-8°, 1758; *De recto et perverso usu theologiæ scholasticæ*, in-8°, 1758; *De ratione exercitiorum scholasticorum præcipue disputationum cum inter catholicos, tum contra adversarios in rebus fidei*, in-8°, 1758; *Principia theologiæ sacramentalis, septem sacramentorum Novi Testamenti doctrinam complexa*, in-8°, Fribourg, 1758; *Principia theologiæ liturgicæ quoad divinum officium, Dei cultum et sanctorum*, in-8°, Fribourg, 1759; *Demonstratio veræ religionis veræque Ecclesiæ contra quasvis falsas*, in-8°, Saint-Blaise, 1760; *De communione potestatis ecclesiasticæ inter summos Ecclesiæ principes, pontificem et episcopos*, in-8°, 1760; *De legitima ecclesiastica potestate circa sacra et profana*, in-8°, 1761; *De christiana felicitate hujus vitæ*, in-8°, 1762; *De radiis divinitatis in operibus naturæ providentiæ et gratiæ partes tres*, in-8°, 1762; *De æqua morum censura adversus rigidiorem et remissiorem*, in-8°, 1763; *Adparatus ad eruditionem theologicam, institutioni tironis congregationis S. Blasii destinatus*, in-8°, 1764; *De relectu theologico circa effectus sacramentorum*, in-8°, 1764; *De eo quod est juris divini et ecclesiastici in sacramentis, præsertim in sacramento confirmationis*, in-8°,

[1] Il existe une traduction allemande de l'*Iter alemannicum*, publiée en 1767 par les soins de J. L. Köhler, de Ulm; elle est médiocrement estimée.

1764; *Iter Alemanicum, accedit italicum et gallicum*, 1765; *De dierum festorum numero minuendo celebritate augenda*, in-8°, 1765; *De peccato in Spiritum sanctum in hac et altera vita irremissibili. Accedit paraphrasis cum notis selectis in Epistolam S. Pauli ad Hebræos*, in-8°, 1766; *Constitutiones monasterii e congregationis ad S. Blasium*, in-fol., 1770.

Ses cahiers de théologie une fois liquidés Gerbert n'y revint plus et se tourna vers l'histoire, la liturgie et le chant sacré. Désormais ses publications seront exclusivement consacrées à ces matières :

Codex epistolaris Rudolphi I Romanorum regis, locupletior ex manuscriptis bibliothecæ Vindolonensis editus ac commentario illustratus. Præmittuntur fasti Rudolphini, cum ex ipsius ejus epistolis, tum ex aliis antiquis monumentis et scriptoribus. Accedunt diplomata, in-fol., Typis San Blasianis, 1772; collection importante pour l'histoire de la maison de Habsbourg; F. J. Bodman lui donna un supplément, in-8°, Lipsiæ, 1806.

En 1773, Gerbert donna une édition revue d'un essai paru cinq années auparavant sous le titre de *Pinacotheca principum Austriæ, in qua marchiorum, ducum, archiducumque Austriæ, utriusque sexus simulacra, statuæ, anaglypha, cæteraque sculpta, cælata pictave monumenta tabulis æneis incisa proferuntur et commentariis illustrantur; opera et studio Marq. Herrgott Rusten Heer et Martini Gerbert.* Cet ouvrage rectifie une erreur longtemps accréditée par les historiens qui soutenaient que le *Ducatus Sueviæ* dont l'empereur Rodolfe Ier fit don à son fils, était situé en Souabe, tandis qu'il se composait des possessions de cet empereur en Suisse et en Alsace.

Taphographia principum Austriæ, monumentorum domus Austriacæ, post mortem Patrum M. Hergott et R. Heer restituta, novis accessionibus aucta et hæc usque tempora deducta, 2 part., in-fol., 1772. Ouvrage important pour l'histoire de la Suisse, surtout à raison d'un recueil de preuves contenant soixante-treize pièces. La deuxième partie contient une description détaillée des tombeaux trouvés en Suisse et transportés à Saint-Blaise de 1762 à 1770. On y a joint une version allemande du *Chronicon Kœnigsfeldense*. Gerbert a réuni dans une publication distincte les matières les plus importantes contenues dans la deuxième partie de cet ouvrage, sous ce titre : *De translatis Habsburgo-Austriacorum principum eorumque conjugum, cadaveribus ex ecclesia cathedrali Basileensi et monasterio Kœnigweldensi in Helvetia ad conditorium novum monasterii Sci-Blasii in Sylva Nigra per Martinum Gerbertum*, in-fol., 1772, avec sept figures. Gerbert a introduit quelques changements dans ce volume qui renferme quinze documents nouveaux relatifs à l'histoire de Berne et de Lausanne. Enfin une édition du même ouvrage porta ce titre nouveau : *Crypta San-Blasiana nova principum Austriacorum, translatis eorum cadaveribus ex Helvetia ad conditorium novum monasterii Sancti Blasii in Sylva Nigra*, in-4°, 1772, 1775, neuf figures.

Pinacotheca principum Austriæ post mortem Patrum M. Hergott et R. Heer recognita et edita, 1773. *Praxis regulæ S. Benedicti ex gallica lingua versa*, in-8°, 1773.

Dom Gerbert avait un goût si vif pour la musique qu'il avouait avoir eu de la peine à contenir cette passion dans de justes bornes. « C'est pour cette raison, disait-il, que j'ai préféré m'occuper de la musique sacrée. » On peut deviner, d'après cela, l'intérêt qu'il porta à l'œuvre entreprise de concert avec Martini et qui aboutit en 1774 à deux volumes intitulés :

De cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque præsens tempus auctore M. Gerberto.

La préface s'ouvre par ces mots : *Amorem musicæ, quem cum lacte matris bibi quodque ei disciplinæ haud segniter a teneris annis consecravi studium, severioribus addictus Musis, non deponi penitus, sed mutavi. A juvenilibus annis propositum semper habui de musicæ aliquid conscribere historia.* Et on comprend que l'auteur ait pu remplir deux volumes in-4° de six cents et quatre cents pages chacun, quand on apprend de lui que l'histoire de la musique sacrée remonte non seulement à Salomon et à David, mais à Laban (Genèse, xxxi, 27) qui agrémentait son dîner d'un air de musique. Une érudition plus abondante que critique va ainsi dépiquer à travers les textes, un mot, un lambeau de phrase pour découvrir ce qui n'est pas en question, à savoir qu'on a chanté de tout temps pour embellir les rites liturgiques. L'ouvrage est ainsi, divisé :

Tome I. lib. I. *De cantu et musica prima Ecclesiæ ætate.*

Cap. I. De perenni musicæ ac cantus a prima humani generis origine in Sacris usu, eiusque ortu et progressu a prima Ecclesiæ ætate.

C. II. Quænam primæ Ecclesiæ ætate in sacrificio missæ cantari conoverint.

C. III. Cantus ac musica sacra aliis in locis partibus que officii divini.

C. IV. Qualem habuerint, esseque voluerint prima Ecclesiæ ætate sancti Patres ecclesiasticum cantum.

Lib. II. pars I. *De cantu et musica ecclesiastica medii ævi.*

C. I. De statu et progressu cantus ecclesiastici, Romani præsertim medio ævo.

C. II. De cantoribus et corum functionibus.

C. III. De ipso cantu, qualis in Ecclesia fuerit medio ævo, ac cantionum generibus.

C. IV. De solemni missæ decantatione.

C. V. Cantus et musica sacra medio ævo in administratione sacramentorum, ritusque varius, præsertim in horis canonicis decantandis.

C. VI. De cantu et musica statis per annum diebus, ac solemnitatibus, aliisque tum ordinariis, cum extraordinariis divini officii partibus.

C. VII. De libris ad officium, cantum que sacrum medio ævo pertinentibus.

Tom. II, lib. II, pars II. *De cantu et musica medii ævi.*

C. I. Celebres medii ævi in cantu et musica ecclesiastica auctores instauratoresque.

C. II. De notis musicis medii ævi, græcis et latinis, quarum specimina exhibentur per singula sæcula.

C. III. De disciplina cantus et musicæ sacræ medio Ecclesiæ sacræ.

Lib. III. *De musica polyphona, seu plurium vocum, figurali, item ac instrumentali.*

C. I. De musica seu concentu plurium vocum.

C. II. De musica mensurata, medio ævo invento.

C. III. De organis, aliisque instrumentis musicis paulatim in Ecclesiam industis.

La suite concerne la musique depuis le XVe siècle.

Non content des dix-sept mille auteurs de Martini, Gerbert en avait lu beaucoup d'autres depuis le IIIe siècle de l'ère vulgaire jusqu'au XVe. Il en fit faire des copies qu'il corrigea et publia sous le titre de *Scriptores ecclesiastici de musica sacra, potissimum ex variis Italiæ, Galliæ et Germaniæ codicibus manuscriptis collecti, et nunc primum publica luce donati*, 3 vol., in-4°, 1784. On peut considérer la publication de cette collection comme un des plus grands services qui aient été rendus à l'art musical, a dit Fétis. Combien d'erreurs et de préjugés accrédités ont été détruits par l'ordre chronologique de ces monuments authentiques. Combien est devenu facile toute la vérification des faits importants et des découvertes. Malheureusement Gerbert fut desservi par ses correspondants qui lui adressèrent des copies peu correctes

de manuscrits médiocres. Ce ne fut pas toujours l'ouvrage le plus important d'un auteur qui fut publié. De Jean de Muri on lui envoya un ouvrage incomplet et fautif : *Summa musicæ*, au lieu du *Speculum musicæ*. De Faucon de Cologne il ne connut pas le traité de contrepoint. Malgré ces défauts sa collection a rendu les plus grands services; c'est de sa publication que date l'étude scientifique des questions de musique sacrée.

Voici le détail des traités contenus dans chaque volume :

Tome Ier.

1. Γερόντικον *sancti Pambonis, abbatis Nitriæ* (IVe s.).

2. *Monacho qua mente sit psallendum* (IVe s.).

3. *Instituta Patrum de modo psallendi sive cantandi.*

4. *De laude et utilitate spiritualium canticorum, quæ fiunt in Ecclesia christiana, seu de psalmodiæ bono, auctore sancto Nicetio, episcopo Trevirensi* (VIe s.).

5. *Originum S. Isidori Hispalensis liber tertius* (VIIe s.).

6. Alcuin : *De musica* (VIIIe s.).

7. Aurélien de Réomé, *Musica disciplina* (IXe s.).

8. Remi d'Auxerre (IXe s.).

9. Notker le Bègue : *Explanatio quid singulæ litteræ in superscriptione significent cantilena* (Xe s.) ?

10. Notker Labeo, *Opusculum the tiscum de musica* (Xe s.).

11. Hucbald de Saint-Amand, *De harmonica institutione. — Alia musica. — De mensuris organicarum fistularum. — De cymbalorum ponderibus. — De quinque symphoniis seu consonantiis. — Musica Enchiriadis. — Scholiæ Enchiriadis de arte musica* (IXe s.).

12. Réginon de Prum : *Epistola de harmonica institutione missa ad Rathbodum archiepiscopum Trevirensem* (Xe s.).

13. S. Odon de Cluny : *Dialogus — Musica — Regulæ de rythmimachia. — Quomodo organistrum construatur* (Xe s.).

14. Adelbold : *Musica* (Xe s.).

15. Bernelin : *Cita et vera divisio monochordi in diatonico genere* (Xe s.).

16. Deux anonymes : *Musica — Tractatus de musica* (Xe s.).

Tome II.

17. Gui d'Arezzo : *Micrologus. — Musicæ regulæ rhythmicæ in Antiphonarii prologum prolatæ — Regulæ de ignoto cantu — Epistola Michæli monacho de ignoto cantu. — Tractatus correctorius multorum errorum qui fiunt in cantu gregoriano in multis locis. — Quomodo de arithmetica procedit musica* (XIe siècle).

18. Bernon de Reichenau : *Musica seu prologus in tonarium* (XIe s.).

19. Hermann Contract : *Explicatio litterarum et figurarum — Versus ad discernandum cantum* (XIe s.).

20. Guillaume de Hirschau : *Musica* (XIIe s.).

21. Theoger de Metz : *Musica* (XIIe s.).

22. Aribon le Scholastique : *Musica* (XIIIe s.).

23. Jean Cotton : *Musica* (XIIe s.).

24. S. Bernard : *Tonale* (XIIe s.).

25. Gerlande : *Fragmenta de musica* (XIIe s.).

26. Eberhardt de Frisingen : *Tractatus de mensura fistularum* (XIIe s.).

27. Anonyme : *De mensura fistularum in organis* (XIIe s.).

28. Engelbert d'Aimont : *De musica* (XIIIe s.).

29. Gilles de Zemora : *Ars musica* (XIIIe s.).

Le tome IIIe ne contient plus que des auteurs du XIIIe au XVIe siècle.

Maintenant les œuvres compactes se succédaient à de brefs intervalles; après le *De cantu* on vit paraître la : *Vetus liturgia alemannica disquisitionibus prævits, notis et observationibus illustrata, quam sanctissimo D. N. Pio VI D. D. D. Martinus Gerbertus, monast. et congreg. S. Blasii in Silva Nigra abbas S. Q. R. I. P.*, in-4°, Typis San-Blasianis MDCCLXXVI.

Épigraphe, tirée de S. Justin, *Dial. cum Tryphone.*

Dédicace au pape Pie VI.

Præfatio, p. I-XL.

Elenchus disquisitionum de veteri liturgia alemannica.

Pars I, disq. I: *Origo ac propagatio religionis christianæ in Alemannia.*

Cap. I. De prima christianæ fidei origine in Alemannia sub romano imperio.

C. II. De propagatione religionis christianæ in Alemannia sub regno francico.

C. III. Status Ecclesiæ alemannicæ post separatum a regno francico germanicum imperium.

Disq. II. *De monumentis antiquis ad illustrandam veterem liturgiam alemannicam facientibus.*

C. I. De variis variarum gentium, ac etiam alemannicis liturgiis, seu sacramentariis.

C. II. De aliis libris ad liturgiam spectantibus.

C. III. De aliis monumentis et auctoribus ad lit. al. facientibus.

C. IV. Firmamenta causæ catholicæ adversus objecta novatorum, ex liturgia.

Disq. III. *De publica in Ecclesia, sacroque cum apparatu, celebratione liturgiæ in missa.*

C. I. De sacris ædibus, earumque ad celebrationem missæ apparatu.

C. II. De sacris vasis.

C. III. De vestibus sacris.

Disq. IV. *De celebratione sacrificii missæ.*

C. I. De missarum generibus, ritibus, lingua, hora.

C. II. De ordine missæ usque ad offertorium.

C. III. De missa fidelium ab offertorio usque ad communionem.

C. IV. De communione usque ad finem missæ, necnon de eulogiis et agapiis.

Pars II, disq. V. *De sacramentorum administratione.*

C. I. De sacramento baptismi, simulque administrari solita confirmatione et eucharistia.

C. II. De sacram. pœnitentiæ administratione.

C. III. De extrema unctione et viatico.

C. IV. De sacris ordinationibus.

C. V. De celebratione matrimonii.

Disq. VI. *De consecrationibus, benedictionibus, execrationibus*, etc.

C. I. De variorum rerum et personarum consecrationibus, benedictionibus.

C. II. De canonizatione sanctorum primum in Alemannia et cultu reliquiarum.

C. III. De purgationibus vulgaribus, seu Judicio Dei.

Disq. VII. *De energumenis eorumque exorcismis.*

C. I. De energumenis, variis modis ac malis artibus, quibus ad tentandum fallendumque genus humanum utuntur cacodemones.

C. II. De exorcismorum in Ecclesia virtute, variisque excludensi dæmones ac eorum infestationes modis.

Pars. III, disq. VIII. *De horis canonicis.*

C. I. De cursu nocturno et diurno horarum canonicarum.

C. II. De singulis partibus horarum canonicarum.

Disq. IX. *De festis.*

C. I. De festis Domini.

C. II. De festis sanctorum.

Disq. X. *De certis ad divisum cultum diebus et temporibus, eorumque observantia.*

C. I. De statis per septimanam sacram conventibus.

C. II. De adventu Domini et dominicis post Natale Domini.

C. III. A Septuagesima usque ad Pascha per jejunium Quadragesimæ.

C. IV. De tempore paschali.

C. v. De dominicis post Pentecosten.

C. vi. De quatuor temporibus.

C. vii. De litaniis, processionibus ac peregrinationibus sacris.

Disq. XI. *De cura pro mortuis.*

C. i. De exequiis funeris.

C. ii. De aliis precibus et sacrificiis pro mortuis, statutis temporibus.

A cet ouvrage vient faire suite celui qui porte le titre de :

Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ. Pars I complectitur ea, quæ ad celebrationem missæ pertinent ex antiquis manuscriptis codicibus collegit et digessit Martinus Gerbert. — Pars altera complectitur ea quæ ad celebrationem sacramentorum, officia quæque, ecclesiastica pertinent; accedit Pars III, Ritualis, Pars IV Hermeneutica ex antiquis manuscriptis codicibus, coll. et dig. M. G., in-4°, Typis San-Blasianis 1777 et 1779.

Cet ouvrage n'attira l'attention qu'à partir de l'époque de la renaissance des études liturgiques. On s'aperçut alors des imperfections, des lacunes et des problèmes de cette édition d'anciens manuscrits, on voulut vérifier en recourant aux originaux, mais le premier et le plus important de tous se déroba à toutes les investigations (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 231-232). Ce document capital a été édité par Gerbert, avec une ingéniosité qui n'exclut pas le sans-gêne d'où résulte parfois une inextricable confusion. L'éditeur avait à faire connaître un manuscrit liturgique composé de trois apports distincts : gélasien, grégorien, ambrosien. Enlevé à Saint-Gall et conservé à Zurich, ce fut probablement lors de son passage dans cette dernière ville que Gerbert en avait pris connaissance, peut-être lui suggéra-t-il la pensée des *Monumenta* [1]. Il en obtint communication à Saint-Blaise d'où, en 1764, il renvoya à Zurich, disant : *Si otium fuerit edam cum singulari commentario.* Le commentaire gâta le texte, car Gerbert voulut trop faire et faire trop bien, finalement il aboutit à ce résultat de déconcerter le lecteur qui s'embrouille dans ses combinaisons trop peu suivies et dont il a eu le tort de cacher la clef dans tous les recoins de sa préface et de ses notes.

Soucieux par-dessus tout de la tradition régionale, Gerbert ne se contenta pas de publier le texte qu'il avait devant les yeux, il entreprit de le confronter dans ses trois sources principales avec d'autres manuscrits. Pour la partie gélasienne il recourut aux mss. de Saint-Gall *348* et de Reichenau *30*. Pour la partie grégorienne, il eut quatre témoins régionaux : Soleure, Reichenau, Petershausen et Saint-Blaise. Pour la partie ambrosienne, il la compara avec la copie à lui adressée de Bergame. Non content de cela, Gerbert voulut montrer le rapport existant entre cette tradition régionale et les sacramentaires romains connus de son temps, qui étaient : le léonien de Vérone; le gélasien de Tommasi, *316* du Vatican; le grégorien de Dom Hugues Ménard; il ne s'interdisait pas à l'occasion un coup d'œil du côté des gallicans. En somme, à l'occasion du manuscrit de Zurich, Gerbert prétendait faire connaître en détail six autres manuscrits, leurs rapports entre eux et avec le texte principal. Le fond de sa pensée finit par se révéler clairement quand on le voit faire déborder dans les notes et dans les autres parties des *Monumenta* tout ce que ces manuscrits conservent de propre, une fois notées les identifications fondamentales.

Gerbert réalisa l'édition du *Sangallensis 348* en imprimant en caractères romains les parties du ms. de Zurich qui s'y trouvaient, — et elles s'y trouvaient d'autant mieux que vraisemblablement c'est le *348* lui-même qui les avait fournies jadis au compilateur. Il obtenait du même coup l'édition de *Rhenaugiensis 30*, moyennant cette convention : qu'il fallait considérer comme lui appartenant, au même titre qu'au *Sangallensis 348*, toutes les parties imprimées en caractères romains, *sauf celles* inscrites entre crochets. Les crochets [ ] lui servent précisément à signaler tout ce qui manque au sacramentaire de Reichenau.

Gerbert aborda le texte grégorien nanti de quatre témoins, et le *San Blasianus* répondit pour tous. Comme toutes les messes du grégorien de Zurich se retrouvaient dans le *San Blasianus*, Gerbert les fit imprimer en caractères italiques. Toutefois nombre de messes du *San Blasianus* demeuraient en dehors de cette identification bien qu'elle se rencontrassent dans le Zurich, mais dans la partie assignée aux gélasiens de Saint-Gall et de Reichenau. La présence dans le *San Blasianus* de pièces du ms. de Zurich imprimées en caractères romains fut signalée par le sigle *gg*.

L'ambrosien du ms. de Zurich appuyé de la collation avec le ms. de Bergame donna lieu à l'emploi du caractère romain minuscule. Mais ceci serait trop clair, trop exempt de confusion et Gerbert, en sa qualité d'allemand, tenait à embrouiller son lecteur, aussi bien, loin de réserver un caractère pour un rite, il prend soin d'avertir que ce romain minuscule servira à exprimer ce qui ne se trouve ni dans les manuscrits de Reichenau *30* et de Saint-Gall *438* (gélasiens) ni dans le *San Blasianus* grégorien.

En résumé : trois caractères typographiques représentant les trois traditions liturgiques du ms. de Zurich, le romain pour la tradition gélasienne, l'italique pour la tradition grégorienne, le romain minuscule pour la tradition ambrosienne, mais avec tout un jeu de sigles et de crochets.

l ou *l* désigne le Léonien; — g ou *g* désigne le Gélasien *Vatic. 316*; — El ou *El* désigne le Grégorien de Dom Hugues Ménard; — gg, désigne les Grégoriens du type Muratori; — *gg*, à la suite de pièces réputées gélasiennes sert à compléter l'édition du *San Blasianus*.

Cette description donne assez exactement l'impression d'un casse-tête, c'est en effet le caractère le plus incontestable de l'édition qui rend le précieux manuscrit d'un maniement si délicat qu'on peut le déclarer inutilisable; car nous n'avons pas tout dit. De temps en temps Gerbert relâche les liens qu'il s'est donné et change à son gré les règles qu'il avait suivies. Depuis la page 1 jusqu'à la page 210, Gerbert s'est conformé au plan que lui-même s'était tracé, plan que nous avons essayé de décrire ci-dessus; et cependant, l'éditeur est pris en faute. Il avoue, dans la préface [2], deux distractions qui lui ont fait omettre les crochets conventionnels destinés à différencier, le cas échéant, le *Sangallensis 348* du *Rhenaugiensis 30*. Or ce n'est pas deux, mais six messes complètes, sans parler d'un grand nombre de préfaces et de collectes qui manquent de ces crochets [3]. D'autre part des messes entières et des formules en grand nombre du *Sangallensis 348*, qui auraient dû être imprimées en caractères romains d'après les conventions faites, ne le sont pas.

Les notes appelleraient d'autres observations. On lit par exemple que : *in Rhenaugiensi sacramentario, usu antiquissimo* (Præfatio) *semper Contestatio vocatur* [4]. Or, d'une vérification faite du manuscrit de Reichenau, aujourd'hui à la Bibliothèque cantonale de Zurich, il ressort que sur 223 messes que contient ce manuscrit, 16 préfaces seulement portent le titre de *Contestatio.*

[1] *Scriptores Ordinis S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio austriaco-hungarico*, Vindobonæ, 1881, p. 116-126. — [2] Page [ix] non chiffrée (pour plus de commodité sans doute!). — [3] *The Gelasian Sacramentary*, édit. H. A. Wilson, 1894, Introd., p. xxiii, note 1. — [4] Tome i, p. 2, note 3.

Le plus grand nombre est sans titre autre que la rubrique VD ou les deux lettres PF, mais Gerbert va son train et imprime en toutes lettres : *Contestatio*.

La précipitation inqualifiable avec laquelle Gerbert prononce *semper* au simple vu de quelques pages feuilletées au hasard est bien faite pour rendre son lecteur extrêmement circonspect, et plutôt inquiet au sujet de la conscience scientifique de toute son œuvre [1]. Il est impossible de savoir, en définitive, quelle est la part respective du *Sangallensis 348* comme du *Rhenaugiensis 30* dans le ms. de Zurich [2]; ce qui revient à dire que l'édition est manquée, non seulement quant au manuscrit central mais encore quant à tous ceux que l'éditeur a prétendu associer à sa comparution. Ni pour l'intégrité, ni pour l'ordonnance des matières, on ne peut se représenter d'une façon sérieuse et utilisable, aucun des monuments que Gerbert s'était proposé de faire passer sous les yeux du public. En sorte qu'on n'a réellement ni l'édition du ms. de Zurich, ni celle du *Sangall., 348*, ni celle du *Rhenaugiensis 30*, ni celle du *San Blasianus*, mais une mósaïque de chacun de ces manuscrits, sans qu'on puisse savoir avec certitude où l'on se trouve, devant un texte donné. Finalement, du très patient et très réel labeur du pocte abbé, ce qui reste de plus clair, c'est qu'on ne deut compter sur rien de ce qu'il donne.

Où l'on perd tout à fait pied, c'est quand le ms. de Zurich disparaît, sauf à reparaître par intermittence dans les notes et ailleurs, sans toutefois qu'on puisse toujours nettement distinguer si c'est de lui qu'il s'agit sous les dénominations de *Sangallensis* et de *Sangallensis recentior*. Après avoir été à l'honneur de la page 1 à 210, le ms. de Zurich disparaît p. 211 jusqu'à 259 et de 259 à 345.

Ce qui remplit le tome I et le tome II, se compose des pièces suivantes :

Tome I.

P. 345 : Preparatio episcopi ad missam solemnem.

353 : Graduale ex cod. ms. Rhenaugiensi sæc. cac. VIII cum supplemento ex cod. San Blasiano sæc. XII.

409 : Lectionarium seu tabula antiquarum lectionum S. Pauli apost. ad missas, ex cod. Fuldensi, S. Bonifaci sec. VI.

417 : Capitulare evangeliorum de anni circulo, ex cod. ms. Spirensi sec. VIII circ. collato cum Rhenaugiensi sec. X circ.

448 : Observationes præviæ in sequentia diversi generis kalendaria.

455 : Martyrologium ex antiquissimi codice Rhenaugiensi, suppletum ex Sangallensi sec. X cir.

469 : Kalendarium ecclesiasticum ex codd. Petershusano et Solodorensi sec. IX [3].

482 : Kalendarium diptychum ex ms. Augiensi Biblioth. Ces. Vindobon, sæc. IX.

492 : Kalendarium monastico necrologium ex ms. Murensi sec. circ. XI.

Tome II.

P. 1 : Ordo baptismi ex codice Turicenis sæc. IX.

5 : Ordobaptismi ex codice bibl. cæs. Vind. sæc. X.

10 : Ordo confirmationis.

11 : Benedictiones super confirmatos ex cod. Vind, sæc. XII vel XIII.

12 : Judicium pœnitentis ex antiquissimo Alemanniæ sacramentario an. M. circ.

14 : Excarpsus de allis plurĭbus pœnitentiis et canonibus, de vitiis gulæ et ebrietate, etc.

25 : Ordo ad dandam pœnitentiam ex cod. ms. bibl. Cœs. Vindob. sœc. X.

P. 27 : Ordo ad reconciliandos pœnitentes ex cod. ms. bibl. Vindob. sæc. X vel XI.

29 : Orationes ad visitandum infirmum ex cod. ms. bibl. Vind. sæc. X.

31 : Confessio peccatorum Theotisca.

36 : Ordo ad visitandum infirmum ex cod. Rhenaug. sæc. XI circ.

38 : Ordo quatuor temporum ex ms. Turicensi sæc. IX circ.

39 : Sabbato Pentecostes in XII lectionib.

40 : Ordo qualiter in romana Ecclesia presbyteri diaconi et subdiaconi eligendi sunt.

42 : Benedictio episcoporum ex cod. Vindob. sæc. IX.

44 : Ex Pontificali ms. Biblioth. San Blas. saec. XIV, ad faciendum ordines sacros.

45 : Ordo ad sponsas benedicendas. Ex cod. bibl. Caes. sæc. IX.

45 : Ordo ad visitandum infirmum. Ex cod. Vindob. sæc. IX.

47 : Ordo, quomodo ecclesia debeat dedicari ex cod. Turicensi, sæc. IX circ.

49 : Ordo, quomodo in S. Romana Ecclesia reliquiæ conduntur.

52 : Benedictio ornamentorum pontificalium ex ms. Rhenaug. sæc. XI. It. presbyteralium.

55 : Benedictio linteaminum et omnium vasorum et instrumentorum in usum ecclesiæ.

58 : Consecratio cymeterii ex cod. Vind. sæc. XII vel. XIII.

59 : Ordo in dedicatione baptisterii ex cod. Vindob. sæc. X vel XI.

61 : Ordo ad benedicendum ecclesiæ signum.

63 : Reconciliatio violatæ ecclesiæ ex codice Vindob. sæc. XII.

63 : Benedictio Ecclesiæ novæ.

64 : Benedictio major aquae et salis ex cod. Vindob. sæc. X vel. XI.

66 : Benedictio salis et aquæ ex ms. Vindob. sæc. XII vel. XIII.

68 : Exorcimus salis et aquæ super infirmos S. Gregori papæ ex cod. Vind.

70 : Benedictio cereorum IV non. Febr., ex cod. Vindob. sæc. X.

71 : Eadem ex cod. Rhenaug sæc. XI.

73 : Benedictio super ramos palmarum ex sacramentarios Rhenaug., Vindob. et Rhenaug.

76 : In cœna Domini, ex cod. Vindob. sæc. XI.

89 : Feria VI in Parasceven.

81 : Sabbato sancto.

84 : Versus in Cœna Domini, in Parasceve et in sabbato Sancto ex cod. Vindob. sæc. X.

86 : Benedictio ignis novi ex eod. codice.

87 : Incipiunt Letaniæ ex eod. cod. Vindob.

92 : Benedictiones variarum rerum ex eodem codice Vindob.

93 : Ordo ad clericum faciendum, it. Monachum etc. ex cod. Rhenang. sæc. XI.

95, 101 : Consecratio virginis, ex cod. Vindob. sæc. X.

98 : Consecratio Viduæ ex cod. cod.

98-99 : Ordinatio abbatissæ canonicam profitentis regulam, ex cod. nun. Murensis sæc. circ. XI.

102 : Benedictio et oratio ad monachas faciendas.

103 : Professio regularis.

104 : Ordinatio abbatis, ex cod. Vind. sæc. X.

105 : Ordo ad regem benedicendum ex cod. Vindob. sæc. XII vel XIII.

109 : Benedictio Reginæ.

[1] P. Cagin, *Le Sacramentarium Triplex*, dans *Revue des bibliothèques*, 1899, t. IX, p. 357. — [2] H. A. Wilson, *op. cit.*, Introduct., p. XXIII, note 1. — [3] Sur ce sacramentaire de Soleure, qui est du X[e] siècle. Cf. L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'acad. des Inscriptions*, t. XXXII, p. 190-192, n. LVII.

P. 110 : Benedictio vexilli, ex cod. Vindob. sæc. XII vel XIII.

111 : Benedictio super capsellas et fustes ex eod. cod.

112 : Concessio ingenuitatis, quando quis procerum servum sui juris ire ad sacros ordines permiserit ex cod. mss. San Blasiano, sæc. IX. Item ex cod. Rhenaug. sæc. X, circ.

113 : Charta commendatia, seu literæ formatæ, ex eod. cod. Rhenaug.

115 : Ordo excommunicationis ex cod. Vind. sæc. XII vel. XIII.

117 : Benedictio ferri judicialis ex cod. Vind. olim Augiensi sæc. IX.

118 : Benedictio ignis et ferri sive aquæ ex cod. Vindob. sæc. X, vel XI.

119 : Judicium aquæ frigidæ ex cod. Vindob. sæc. X.

121 : Ordo probandi per aquam, ignitos vomeres, panem et caseum ex cod. Rhenaug sæc. XI vel XIII.

125 : Benedictiones variarum rerum.

126 : Adjuratio virorum.

127 : Impositio manuum energumeno Catech. ex cod. Rhenaug, antiquissimo.

128 : Orationes contra dæmoniacum ex cod. Vindob. sæc. X.

134 : Impositio manuum super energumenum caticumenum.

134 : Unctio olei super dæmoniacum.

134 : Benedictio aquæ cum ligno S. Crucis.

135 : Benedictio salis et aquæ contra phantasiam satanæ.

136 : Oratio super dæmoniacum ex cod. Vindob. sæc. XII vel XIII.

137 : Incipit obsequium circa morientes ex cod. Vindob. sæc. X.

... .

144 : Ordo processionis ad ecclesiam sive ad missam ex cod. Turicensi sæc. IX circ. collati cum cod. Einsidl. sæc. X.

... .

174 : De cursu diurno vel nocturno, qualiter hor. canonic. nuntiantur, ex cod. Sangall. sæc. IX.

175 : Incipit instructio ecclesiastici Ordinis ex cod. Sangall. sæc. IX.

177 : Breviarium ecclesiastici Ordinis ex ms. San Blasii sæc. IX.

179 : De auctoritate sacræ Scripturæ, quæ legitur in ecclesia in circulo anni ex ms. San Blas. sæc. VIII.

... .

183 : De convivio seu prandio atque cœnis monachorum, ex ms. Sangall. sæc. IX.

186 : De totius anni officiis ac ministeriis, ex cod. Bibl. Cæs. Vindob. sæc. XII.

224 : Ex ordine operis Dei, ex ord. San Blas. sæc. XIV.

Tout ce qui suit offre de moins en moins d'intérêt, eu égard à sa date tardive.

Gerbert ne cessa de publier jusqu'à ses derniers jours; la liste de ses ouvrages ne contient plus que des écrits d'une importance secondaire, sauf l'*Historia Nigræ Sylvæ ordinis S. Benedicti coloniæ, cum codice diplomatico et variis tabulis ævi incisis.* 3 vol. in-4°, 1783-1784.

Ce qui suit n'est plus que des retouches d'ouvrages plus anciens ou des pamphlets de circonstance :

Anrede am die versammelten Ordensgeistlichen am vorabende der feierlichen Kircheneinweihung zu S. Blasien, in-8°, Saint-Gall, 1784.

De Rudolpho Suevico, comite de Rhinfelden, duce, rege, deque ejus illustri familia apud S. Blasium sepulta, cryptæ huic antiquæ nova Austriacorum principum adjuncta cum appendice diplomatum, in-4°, typis San-Blasianis. 1785.

Solitudo sacra seu exercitia spiritualia ex doctrina et exemplis sacræ Scripturæ et sanctorum Patrum, in usum pastorum Ecclesiæ, in-8°, 1787.

Ecclesia militans, regnum Christi in terris, in suis fatis repræsentata, 2 vol. in-8°, 1789.

Nabuchodonosor somnians regna et regnorum ruinas a theocratia exorbitantium. Pro domus Ecclesiæ militantis, 1791.

Jansenisticarum controversiarum ex doctrina S. Augustini retractatio, in-8°, 1791.

Observationes in sæculum Christi tertium et quartum, in-8°, 1791.

De sublimi in evangelio Christi juxta divinam Verbi incarnati œconomiam. Opus hoc editum ab ejus successore abbate Mauritio Ribelle, 3 vol., in-8°, 1793.

De periclitante hodierno Ecclesiæ statu, præsertim in Gallia, in-8°, 1793.

Glossaria theotisca medii ævi. Unaque specimina codicum ms. à sæculo IX usque XIII, in-8°, Typis San Blasianis, 1795.

La somme de labeur dont témoignent ces ouvrages mérite à Dom Martin Gerbert une place d'honneur parmi les grands érudits qui honorèrent l'ordre de saint Benoît. La pénétration, la subtilité critique ne répondent pas toujours à la patience et à l'information; beaucoup de ces ouvrages n'ont plus qu'un intérêt purement bibliographique, titres qu'on se passe d'une notice à une autre notice sans même prendre toujours la peine de manier les exemplaires eux-mêmes. Mais l'exemple demeure efficace comme le furent les exhortations. Sans rien négliger des devoirs de sa charge, l'abbé Gerbert poursuivait ses études et ses publications, incitait ses religieux à l'imiter.

Il leur remettait volontiers devant l'esprit le souvenir des travaux littéraires qui avaient rempli l'existence de certains moines du XI^e^ et du XII^e^ siècle. « Notre état, disait-il, dans ses instructions familières est un état de pénitence et de travail. Si plusieurs nous reprochent d'être des membres inutiles dans la société, nous n'y pouvons mieux répondre qu'en nous occupant utilement et en publiant des ouvrages savants qui attestent notre application à l'étude. »

Dom Gerbert ne se contenta pas de se lamenter sur les débuts et les violences de la Révolution française, dont le but et la marche lui échappaient, il accueillit les épaves qu'elle rejetait loin d'elle, et principalement prêtres et religieux émigrés ou fugitifs qui trouvèrent à Saint-Blaise le réconfort que leur refusaient les princes laïques allemands. Cette bourrasque ne le découragea pas de ses longs espoirs, il touchait au terme de sa vie quand les rédacteurs de la *Germania sacra* lui communiquèrent le plan de leur ouvrage, inspiré par l'exemple de l'abbé et par le conseil du bibliothécaire de Saint-Blaise Dom Em. Uffermann. Gerbert en fut si satisfait qu'il ne put retenir l'expression de sa joie : *Nunc dimittis servum tuum in pace* dit-il avec émotion.

Gerbert mourut le 13 mai 1793, estimé, aimé, respecté et regretté.

II. Bibliographie. — *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1762, p. 151-158. — Aubry (P.), *Dom Martin Gerbert, Mélanges de musicologie critique. La musicologie médiévale; histoire et méthodes*, in-4°, Paris, 1900, p. 45-55. — Bader, *Furstabt Martin Gerbert von Sanct-Blasien : ein Lebensbild aus dem vorigen Jahrhundert*, in-8°, Freiburg, 1875. — Bernhard, dans *Biographie universelle* (Michaud), t. XVI (1856), p. 300-303. — Cagin (P.), dans *Revue des bibliothèques*, 1899, t. IX, p. 347-371. — Feller, *Dictionnaire historique*, 1848, t. IV, p. 94. — Fétis, *Biographie générale des musiciens*, 2^e^ édit., in-8°, Paris, 1874, t. III, p. 454. — Heurtebize, *Gerbert*, dans *Dictionn. de théologie catholique*, t. VI, col. 1294-1296. — Hurter, *Nomenclator literarius*, 1912, t. V, col. 560-

567. — Krieg, *Fürstabt Martin Gerbert von Sanct-Blasien*, in-4°. — Lindner, *Ergänzungen Freib. Diöces. Arch.*, t. VIII, *Histor. Bilder*, série III, t. III, Freiburg, 1868. — Thiard (Th.), (pseud. pour Theodule Torfs), *Gerbert*, in-8°, Paris, 1867. — Pfeilschifter (G.), *Fürstabt Martin Gerbert von Sanct-Blasien*, in-8°, Köhn, 1912. — *Scriptores Ordinis S. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio Austriaco-Hungarico*, in-4°, Vindobonæ, 1881, p. 115-137. — Weiss (J.-B.), *Trauerrede auf den verstorben Fürst-Abt M. Gerbert zu Sanct-Blasian*, in-4°, Sant-Blasien, 1793. — Werner, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, t. VIII (1878), p. 725-729.

H. LECLERCQ.

1. GERMAIN DE PARIS (LETTRES ATTRIBUÉES A SAINT). — I. Question préjudicielle. II. L'édition. III. Le manuscrit. IV. Le texte. V. Analyse liturgique : la messe; les autres cérémonies et usages. VI. L'opinion reçue. VII. Nouvelles observations. VIII. Conclusion.

I. QUESTION PRÉJUDICIELLE. — Deux lettres sur l'ancienne liturgie gallicane, attribuées communément à saint Germain, évêque de Paris (555-576), tiennent une place considérable, depuis le XVIIIe siècle, dans les constructions de l'histoire ou, si l'on préfère, des historiens. Elles sont censées, en effet, nous faire connaître de la manière la plus précise les rites observés dans les Églises de Gaule, au début du moyen âge, en vertu d'une tradition immémoriale. Sans ces textes, notre science n'a guère pour s'édifier que les renseignements fournis par les conciles « mérovingiens » et les ouvrages de Grégoire de Tours, puis, à la fin du VIIe siècle, quelques débris confus de recueils de prières. Grâce à ces textes, la physionomie de la liturgie gallicane est reconstituée à peu près entièrement, avant l'introduction des pratiques romaines. Le type étant net et semblable au type wisigothique d'Espagne, il vaut pour tous les pays transalpins et même pour la Haute Italie; et l'on se croit autorisé à opposer l'un à l'autre, se partageant l'Occident latin, deux usages dissemblables, voire irréductibles, le romain et le gallican. D'autre part, on n'a pas de peine à remarquer parmi les particularités du rit gallican plusieurs caractères qui distinguent le rit byzantin. Et voici échafaudée une théorie complète de l'origine des liturgies chrétiennes [1]. Sans doute, sa solidité ni sa fragilité ne dépendent pas uniquement, ni même principalement, de la confiance que la critique accorde ou retire aux lettres publiées sous le nom de saint Germain. Celles-ci toutefois sont, en l'affaire, un document de grande importance et sur lequel il conviendrait de s'entendre. Leur attribution à l'évêque de Paris est-elle traditionnelle, hypothétique ou simplement illusoire? Mis à part, ce patronage comme certains le proposent, sont-elles encore recevables sans difficulté pour le VIe siècle? Ne faudrait-il pas, au contraire, en retarder la date jusqu'au VIIe siècle, ou même jusqu'au commencement du VIIIe? Est-il vrai, ainsi qu'on l'assure généralement, que l'auteur ne doit rien au livre de saint Isidore (+ 636) « sur les offices ecclésiastiques »? Enfin, les rapprochements que les lettres suggèrent à l'égard du rit mozarabique ne permettent-ils pas des interprétations diverses? Ces questions qui rentrent presque exclusivement dans la perspective littéraire se posent tout de suite et ne peuvent être éludées, même si les réponses qu'on y fait restent sommaires et approximatives. Mais il en est d'autres plus graves, plus instructives aussi, qu'il faudrait aborder pour traiter le cas de manière satisfaisante. Pour entendre bien ces curieux textes qui décrivent des cérémonies complexes et en proposent successivement l'explication mystique, il ne serait pas seulement nécessaire d'encadrer les paragraphes dans un commentaire continu, capable de faire percevoir toutes les résonances de la lettre; on devrait encore discuter, à ce propos, le problème central des liturgies latines, de leurs développements et de leurs relations. C'est une tâche dont l'ampleur ne s'accorde aucunement avec les proportions d'une notice. Aussi bien, le manuscrit d'où proviennent les lettres n'a pas encore fait l'objet d'un examen minutieux [2]. Nous aurions besoin, avant tout, d'une nouvelle édition, pour conduire exactement le débat. Les indications qui suivent sont donc propres, tout au plus, à donner un aperçu du sujet et à orienter les recherches. Nous nous sommes convaincu qu'il y avait là un procès à reviser; nous voudrions dire quelques-unes des raisons qui justifient cette démarche et rendre profitable, en même temps, la lecture des deux lettres. Cette étude fut entreprise avant la guerre de 1914, à l'instigation d'E. Bishop dont le sens critique ne s'accommodait pas de la thèse convenue [3]. Une édition était aussi préparée, qu'il a fallu interrompre. Dans l'intervalle, Mgr Batiffol, a publié un ingénieux travail, qui conclut pratiquement à l'authenticité de l'*Expositio liturgiæ gallicanæ* [4]; cette position démontrée fausse par des arguments de fait aussi clairs que possible, la plupart des remarques formulées gardent leur intérêt et tiendront lieu d'un commentaire provisoire. De son côté, E. Bishop était arrivé à l'opinion que les lettres sont, au plus tôt, un produit de la seconde moitié du VIIe siècle [5]. Il a porté ce jugement, au terme de sa carrière, avec une fermeté d'expression qui répugnait à ses habitudes. J'ai retrouvé parmi ses papiers la raison de ce verdict catégorique; il avait découvert lui aussi que le prétendu Germain s'inspirait, en plusieurs endroits, du traité de saint Isidore, et cependant il n'a pas noté les passages les plus frappants. Ce sont ces preuves qu'il importe maintenant de produire. Il sera loisible ensuite de reconsidérer l'histoire de la liturgie gallicane. Déplacées d'un siècle, les deux lettres n'auront plus droit, à notre avis, à passer pour un miroir de l'antique liturgie des Gaules; elles seront, en revanche, un document désormais solide et utilisable, sinon parfaitement compréhensible, étant rétabli dans l'ordre de la vérité.

II. L'ÉDITION. — A la fin du XVIIe siècle, pour donner quelque idée de la liturgie gallicane avant le règne de Charlemagne, Mabillon avait recours principalement au témoignage de Grégoire de Tours (573-593) et composait, à l'aide de données éparses, une sorte de mosaïque inachevée [6]. Après la chance d'un « voyage littéraire » qui conduisit Martène à Autun, la génération suivante se trouva pourvue d'une « exposition », « brève » sans doute, mais complète, des rites observés en France, pensait-on, au VIe siècle. *Illud autem emolumenti* — déclare l'éditeur — *ex sequenti expositione antiquæ Gallicanæ liturgiæ accidit, ut integrum illius ordinem, quidve in choro cantaretur penitus resciamus* [7]

[1] Cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. III, art. 1 et 2, p. 80 sq. Je cite la deuxième édition « revue et augmentée » (Paris, 1898), dont la cinquième et dernière (1920), diffère peu. — [2] Ceci dit sans mettre en doute l'utilité des observations présentées par Mgr Batiffol au vu des photographies que nous lui avons communiquées en 1916; cf. *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, Paris, 1919, p. 245. Pour des textes de cette nature, le recours au manuscrit lui-même est indispensable, et non moins l'étude directe du contexte. — [3] Voir les *Observations on the Liturgy of Narsai*, p. 89 (cf. R. H. Connolly, *The liturgical Homilies of Narsai*, Cambridge, 1909). — [4] *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, Paris, 1919, p. 288, 290; et cf. p. 244. — [5] *Liturgica historica*, Oxford, 1918, p. 131, n. 1... *After full consideration, I have come to the conclusion that this document is not of the sixth century...* — [6] *De liturgia gallicana*, Paris, 1685, p. 36 (l. I, c. VI). — [7] *P. L.*, t. LXXII, col. 85.

Depuis lors, les historiens de la liturgie n'ont cessé d'inscrire leurs remarques relatives à l'usage gallican dans le cadre du texte publié en 1717.

C'est en 1709, vers la mi-septembre, que Martène et son compagnon visitèrent le chapitre et les quatre monastères d'Autun [1]. Leur journal de route n'indique rien de particulier au sujet des trouvailles qu'ils firent à l'abbaye de Saint-Martin, où ils durent avoir leur logement. Il est sûr que les manuscrits proprement dits étaient fort peu nombreux en cette maison; si des pièces d'archives y existaient encore, elles furent examinées soigneusement pour la refonte prévue du *Gallia christiana* [2]. Mabillon qui avait fait déjà des recherches à Autun, au printemps de 1682, ne rencontra à Saint-Martin, dit-il, *fere nihil quod studiis nostris conveniret*, par suite des dévastations de la guerre [3]. Et de fait, trois volumes seulement, que je sache, nous ont été conservés de cet antique monastère, restauré par la Congrégation de Saint-Maur : le Lucain de Montpellier (Université, *113*, IXe s.), un petit processional du XIIIe siècle (n. *183* de la Bibliothèque municipale d'Autun, d'après le dernier recensement) [4] et le recueil qui nous intéresse. Il n'y a aucunement lieu de douter que celui-ci fut découvert et transcrit par Martène dans les circonstances précitées. La collection totale des « inédits » qui remplissent les cinq in-folios publiés d'un seul coup en 1717 est présentée comme le fruit du *Voyage littéraire* dont la relation commença de paraître en cette même année [5].

Le tome cinquième du *Thesaurus novus anecdotorum*, réservé aux ouvrages des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques du IVe au XIVe siècle, offre vers le début de la série chronologique un morceau qui couvre cinq grandes pages disposées en colonnes (col. 91-100), sous ce titre : *Expositio brevis antiquæ liturgiæ Gallicanæ ex ms. codice S. Martini Augustodunensi;* cette dernière précision indique bien que tout l'intitulé est factice. Les éditeurs conjoints du *Thesaurus*, Edmond Martène et Ursin Durand, justifient leur désignation en trois pages d'une science substantielle et prudente : *Admonitio prævia in sequentem expositionem antiquæ missæ gallicanæ* (col. 85-90). Nous aurons à y revenir. A leur manuscrit ils n'accordent qu'une mention, sans penser même à lui donner une date : *... vetus codex S. Martini Augustodunensis ex quod illud* [*opus*] *descripsimus.* Ils ajoutent seulement que la mauvaise qualité du style (il eût été plus exact de dire : de l'orthographe) et les bizarreries du lexique leur ont été une raison de ne rien changer au texte : *... unde et religio nobis fuit quidquam in eis* (style et lexique) *corrigere.* On a pu se demander maintes fois si la publication de Martène [6] était soignée et méritait créance, tant le texte qu'il a imprimé est défectueux et prête par lui-même au soupçon. Nous avons sa propre réponse, ou plutôt sa promesse : il s'est fait scrupule de modifier la lettre de l'opuscule. Ceci, sans doute, n'est vrai que pour l'ensemble et selon les habitudes communes aux travailleurs des XVIIe et XVIIIe siècles; car, malgré tout, nombre de bévues évidentes du copiste ont été corrigées tacitement, les fautes d'orthographe souvent revisés et quelques mauvaises lectures adoptées; nous aurons même à signaler un assez grave changement au début du discours, que rien ne justifiait et qui pourrait être une erreur matérielle produite au cours de l'impression. Mais il reste que les étrangetés du texte imprimé, celles qui arrêtent aujourd'hui le lecteur, sont bien imputables à l'original, le surplus des déformations traditionnelles auxquelles l'éditeur n'a pas osé toucher. En ce sens et somme toute, l'édition de Martène est digne de foi, encore qu'il soit indispensable de la refaire selon les procédés désormais classiques [7].

Les pages du *Thesaurus novus anecdotorum* ont été mises à la disposition d'un vaste public, en 1849, dans la série latine du *Patrologiæ Cursus* entrepris par J. P. Migne : tant l'*Admonitio* de Martène que le texte de l'*Expositio*. Il n'y a qu'une différence. Martène s'était gardé d'attribuer expressément à saint Germain l'opuscule; d'où le titre vague auquel il s'arrêta. Dans la reprise de Migne, le titre est devenu : *Sancti Germani Parisiensis episcopi expositio brevis antiquæ liturgiæ Gallicanæ;* et pour cette raison, ledit opuscule est compris dans le tome LXXII, col. 83-98, parmi des écrits du VIe siècle et dans un groupe de textes qui concernent l'évêque de Paris. Pour le reste, la réimpression est généralement exacte; on doit seulement relever un curieux « lapsus » des nouveaux éditeurs, dans une note finale qui me paraît ressembler au latin de Dom Pitra. Pour dégager leur responsabilité à l'égard de la teneur de l'imprimé, les éditeurs font cette remarque : *In hac S. Germani Expositione recudenda Mabillonianum exemplar, sive quod idem est, codicem Augustodunensem de verbo ad verbum exscripsimus. Menda igitur quibus non semel syntaxis læditur, cui par est tribuat lector benevolus.* C'était renchérir un peu plus que de raison sur les assurances d'exactitude données par Martène; mais surtout le nom de Mabillon est mêlé inutilement à cette histoire. — Un nouveau tirage du tome LXXII de la *Patrologie latine* a été fait en 1878 « apud Garnier fratres », sans changement de composition ni de pagination. Ce texte est probablement le plus répandu de nos jours et semble conforme à celui de 1849, contre l'habitude de ces réimpressions, le plus souvent déplorables.

Le liturgiste écossais G. H. Forbes s'était proposé en 1855 d'adjoindre « l'*Expositio brevis* de saint Germain de Paris » à son précieux recueil de *The Ancient Liturgies of the Gallican church now first collected* [8]. Le troisième et dernier fascicule de cette publication a paru en 1867, sans tenir la promesse du génial érudit.

On trouvera encore une reproduction de la notice et du texte de Martène dans l'ouvrage de Marchesi : *La liturgia gallicana ne' primi otto secoli della Chiesa*, Rome, 1867, t. I, p. 330-359 [9]. Je soupçonne l'auteur d'avoir emprunté le tout directement à la *Patrologie*.

Au bout du compte, nous sommes redevables à

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1717, Ire partie, p. 150-161; cf. p. 64. Les deux Mauristes arrivèrent à Autun « le 13 de septembre sur le midi »; ils y demeurèrent certainement plusieurs jours pour leurs travaux. — [2] *Ibid.*, p. 164. — [3] *Itinerarium Burgundicum;* cf. V. Thuillier, *Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart*, Paris, 1724, t. II, p. 15. — [4] Ce manuscrit est désigné par la lettre z dans le catalogue de Libri; cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Paris, 1849, t. I, p. 39. — [5] Voir la *præfatio*, p. 5, du tome premier du *Thesaurus novus anecdotorum*. — [6] Nous disons : Martène, pour faire court; et il est certain que Martène fut le principal agent de l'entreprise; on peut donc le tenir pour responsable de l'édition. — [7] Dans la reprise de son grand ouvrage *De antiquis ecclesiæ ritibus* (Anvers, 1736; Ire édit., Rouen, 1700), Martène († 20 juin 1739) a fait entrer, au rang qui lui revenait normalement, le texte de la première lettre : l. I, c. IV, art. 12, à la suite de l'*Ordo I*, tiré du *Missale gothicum* (soit *De ant. eccl. ritibus*, t. I, col. 464-469; réimpression de Bassano, 1788, t. I, p. 167-168). Cette seconde édition autorisée n'a eu, de fait, aucune influence sensible; on notera seulement la teneur du titre : *Expositio brevis antiquæ liturgiæ gallicanæ auctore, uti conjicimus, sancto Germano episcopo Parisiensi aut aliquo eius discipulo.* En outre, Martène a tenu compte des renseignements fournis par ce texte dans l'article de son exposé consacré à la liturgie gallicane (*ibid.*, p. 270-275; et Bassano, p. 98 sq.). — [8] Burntisland, 1855 (premier fascicule), préface, p. VI; ce premier fascicule porte aussi le nom de J. M. Neale. — [9] A la suite, p. 360-383, Marchesi a imprimé la notice de Le Brun, voir plus loin.

Martène du texte des deux lettres liturgiques, et c'est toujours dans son édition que nous les lisons.

III. Le manuscrit. — Le manuscrit de Saint-Martin d'Autun employé par Martène est conservé officiellement depuis 1909 dans la Bibliothèque municipale d'Autun, sous le n. *184* (ancienne cote *G III)*. Il provient de la confiscation des livres et objets du Séminaire, décrétée par la loi de séparation du 9 décembre 1905. Il n'est pas moins incontestable qu'à la différence des manuscrits de l'ancien chapitre, restitués à l'Église cathédrale en vertu du concordat de 1801, puis versés au séminaire en 1806 [1], le manuscrit *G III* aurait pu être revendiqué, avec plusieurs autres, par l'autorité ecclésiastique comme propriété directe du séminaire, le fonds du chapitre ayant été accru de quelques volumes, aux frais du Séminaire, pendant la première moitié du XIXe siècle. Nous sommes informés en effet qu'après la Révolution le recueil de Saint-Martin se trouvait entre les mains d'un des premiers chanoines concordataires, M. Troufflaut [2], et qu'il fut acheté, à la mort de celui-ci, par M. Saulnier supérieur du grand séminaire [3].

La première notice quelque peu précise qui ait été donnée est celle de Libri [4], dont le catalogue succinct des manuscrits rassemblés au séminaire fut imprimé en 1846 [5] et parut en 1849 [6]. Cependant, plusieurs érudits autunois, Pitra [7], Devoucoux [8], Bulliot [9], mentionnèrent vers le même temps, avec plus ou moins de détail, le manuscrit de Saint-Martin; et, vraisemblablement, ce ne sont pas les indications de Libri qui leur en révélèrent l'existence. Mgr Devoucoux, en particulier, avait fait des recherches étendues sur les antiquités et l'ancienne liturgie d'Autun [10]; s'il donne en 1848 un fac-similé du commencement de l'Exposition [11], son attention avait été sans doute attirée déjà par cette première page dont le texte de Martène donne une fausse idée.

Une nouvelle description, plus complète, fut publiée en 1882 par M. H. Omont, à l'occasion d'un voyage à Autun [12]. Malheureusement, par suite de je ne sais quelle confusion, le manuscrit se trouve rapporté au « commencement du XIe siècle ». Cette assertion, venant d'un expert, doit être contredite nettement, même si elle n'est en réalité, comme je me plais à le croire, qu'une faute des imprimeurs. Elle menace de s'accréditer, E. Bishop lui-même en ayant recueilli l'écho [13], et pourrait faire prendre tout à fait le change sur la valeur des deux lettres. Pour le reste, une analyse du volume, aussi exacte que possible, s'impose, afin que rien ne fasse défaut désormais à une appréciation motivée de la question littéraire.

L'ancien manuscrit *G III* du séminaire mesure 23×15 [14] et comprend 136 feuillets. La provenance est garantie par une note inscrite en haut du fol. 1 : *Ex libris monasterii s. Martini | Congregationis sti Mauri 165* ‖ La fin du millésime a disparu par l'action du relieur. Sur un feuillet de garde en papier, on lit cette autre note moderne : *L'écriture de cet ancien manuscrit est des VIIIe et XIe siècles ;* puis la signature: *Troufflaut;* et encore de la même main : *c'est une collection de sentences.* Ceci, pour l'histoire la plus récente du volume.

La transcription est, à peu de chose près, l'œuvre de deux mains calligraphiques et contemporaines qui se servent d'un style carolingien déjà banal.La principale (A) a rédigé la matière des feuillets 1 à 93 v° [15] et 112 à 120 v° [16]; la seconde (B), les parties intermédiaires ou supplémentaires : 93 v° à 111 v° et 120 v° à 136 v°. Il est superflu d'énumérer ici le détail de leurs habitudes particulières (forme des lettres, contractions, ponctuation). Mais quelques faits généraux ou caractéristiques doivent être consignés, surtout pour justifier la date. La main A est extrêmement calligraphique et stylisée, plus que la main B. Néanmoins, elle abrège beaucoup plus encore que la main B. De l'ensemble de ses traits et de ses procédés, il ressort sans le moindre doute qu'elle est une main française, exercée et qui fait son travail durant la première moitié du IXe siècle, mais plus près de l'an 850 que de l'an 800. On ne se trompera guère en lui assignant, approximativement, la période 825-840. J'indiquerai seulement l'emploi constant de *i* « longa » en position initiale, le signe commun d'abrègement pour *us* et pour *ur* (encore que les deux manières de représenter *ur* soient employées), enfin les formes archaïques de la lettre *a*. D'autre part, il est notable que l'écriture minuscule (dite *h*) propre à la région d'Autun vers l'an 800 et qu'on rencontre en particulier à Flavigny, à Couches, en outre, un peu modifiée, à Lyon, offre un type tout différent. Cet indice négatif confirme à mes yeux la date proposée et la provenance directe du monastère de Saint-Martin, milieu probablement réformé à l'époque carolingienne. Aussi bien quant à la date, nous trouvons un terme infranchissable au feuillet 112 v°, où une liste de comput a été *ajoutée*, se référant aux années 850, 851 et 852. La copie principale est donc sûrement antérieure. — Il y a, de plus, quelques traces de l'intervention d'autres réviseurs; une main du Xe-XIe siècle se manifeste surtout, en plusieurs passages dont l'encre avait pâli.

Il reste à parcourir la suite des textes :

1° (fol. 1 r°) *In ✠ nomine. Incipiunt capitula libri sententiarum. I De caritate... LXIIII De amicitia et inimicitia.* (fol. 2 r°) *In XPI nomine incipitur liber sententiarum de diversis voluminibus. I De caritate. Dns dicit in euglo maiorem caritatem...* (fol. 91 r°)... *Qui enim gaudit inimici casu cito cadit in illo. Explicit liber sententiarum. Deo gratias amen :* les soixante-quatre premiers chapitres, sous leurs *capitula* respectifs, du recueil des « scintilles » rendu par Mabillon

[1] On trouvera divers renseignements sur les vicissitudes des manuscrits d'Autun dans A. Gillot et Ch. Boeli, *Supplément au catalogue de la bibliothèque de Claude Guilliaud, chanoine d'Autun*, Autun, 1910, p. 13-17, et *Catalogue des incunables de la Bibliothèque publique d'Autun*, Autun, 1911, p. 1 sq., 5. — [2] Je conjecture que le chanoine Troufflaut tenait le volume d'un « ci-devant bénédictin » de Saint-Martin, nommé Edme Michel, qui fut chargé par l'administration du district, en 1791, de procéder à l'inventaire des bibliothèques confisquées par le décret révolutionnaire du 5 novembre 1790; il y a toute chance pour que les deux manuscrits de Saint-Martin qui nous sont parvenus aient été sauvés par l'ancien Mauriste. — Cf. J. G. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, Autun, 1849, t. I, p. 377.— Il est curieux que G. Hænel, qui fureta dans la bibliothèque du séminaire en 1826, n'ait pas remarqué le volume; cf. *Catalogus librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ... asservantur*, Leipzig, 1830-c. 61 sq. — [3] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. I, p. VI. — [4] *Ibid.*, p. 39 sq. — [5] *Histoire de saint Léger*, Paris, 1846, p. 204. — [6] *Congrès archéologiques de France* (1847), 14e session, 1848, p. 240-260. — [7] *Op. cit.*, p. 49 sq., 377. — [8] Voir notamment l'introduction au *Cérémonial* d'Autun, 1845. — [9] Planche I de la dissertation citée, en regard de p. 260. — [10] *Le cabinet historique*, année 1882 (nouvelle série), t. XXVIII, p. 569-571. — [11] *Liturgica historica*, p. 131. A vrai dire, les souvenirs du liturgiste anglais doivent être ici complexes; car j'ai plusieurs raisons de croire que le correspondant mis en cause n'est pas autre que l'auteur de ces lignes. — Voir aussi dans ce *Dictionnaire*, l'art. Autun (*Manuscrits liturgiques*), t. I, 1907, col. 3212, n. 5. — [12] Encore faut-il retenir qu'il a été rogné de toutes parts par les relieurs du XVIIIe siècle. — [13] Jusqu'à la fin de l'extrait de la lettre (voir ci-dessous 4°).— [14] L'échange de main se produit nettement au milieu de la ligne 6.

à Defensor de Ligugé [1]; la question littéraire n'est toutefois pas si claire, mais il est certain que cet ouvrage était déjà fort répandu au IXe siècle; nous en possédons nombre d'autres exemplaires contemporains de celui d'Autun ou plus anciens, tels que Bibl. nationale *2843 A* (de Saint-Martial), Louviers *3* (du Valasse), Valenciennes *302*, Reims *435*, Saint-Gall *230* et *436*, Bamberg *Patr. 102*, Wurzbourg *Mp. th. f. 13*, Munich *4582* (de Benediktbeuern), etc.

2° (fol. 91 r°) *Incipit dicta sci Hieronimi presbiteri. Audivimus dicentem scriptura pro quale virtute cantatur omnes cursus...* (fol. 92 r°)... *propter illum maledictum quod adam dictum fuerat in sudore vultus tui vesceris panem tuum. Finit*: intéressant morceau sur le symbolisme des heures canoniales, dont on a déjà le texte, sous le même titre un peu effacé, dans le Missel de Bobbio [2].

3° (fol. 92 r°) *Incipit can. sci Silvestri et* CCLXXXIIII *or episcoporum. Fecit hos grandos convivios* (sic) *in gremio sinodi. Ut non presbiteri adversus episcopum* ... (fol. 92 v°)... *sic datur mistica veritas. Explicit* : extrait du célèbre *Constitutum Silvestri* [3], sur le nombre des témoins admis dans les causes ecclésiastiques (chap. 3) [4].

4° (fol. 92 v°) *Item epistola Innocenti pape Exsuperio episcopo Tolosane civitatis de eo quod non degradandi sunt principes a deo uncti eciam maligni. Quæro enim quare doluerint Symphosium...* (fol. 93 v°)... *et amplius noli peccare* : en fait, extrait de la lettre d'Innocent Ier au concile de Tolède (*Ep.* III, c. I, n. 3) [5].

5° (fol. 93 v°) *Incipit liber Tobie et filio suo Tobias. Liber sancti patris Tobiæ et in superficiæ litteræ salubris patet legentibus...* (fol. 108 r°) ... *psalmista dicebat. Credo videre bona dni in terra viventium. Deo gratias amen* : commentaire de Bède sur Tobie [6].

6° (fol. 108 r°) *Humelia sci Agustini de herode et de herodiade. Eu me quid agam unde sermonis exordium fatiam...* (fol. 111 v°)... *Lectum vero non utique uacuum tigmentis sed habentem conpicentia strado* (sic) *indumenta et lucerna* : l'attribution est gratuite; ce sermon bien connu, dont il manque ici un tiers environ [7], a circulé tout d'abord dous le nom de saint Jean Chrysostome et est entré à ce titre dans l'homéliaire de Paul Diacre [8]; on le possède aussi bien en grec [9].

La page suivante (fol. 112 r°) est demeurée vide, et le v° a été couvert postérieurement de tableaux de comput, s'étendant de 850 à 852. La première page du nouveau cahier (fol. 113 r°) est également blanche.

7° (fol. 113 v°) *Incipiunt interrogationes. Quid ex deo primum processit. R. Verbum hoc est fiat lux...* (fol. 114 v°)... *Quod annus terra fructum non dedit. tres et menses VI. Septem signacula libri huius hæc sunt. prima corporatio. IIa nativitas. IIIa passio. IIIIa mors. Va resurrectio. VIa gloria. VIIa regnum* : à part cette dernière phrase, détachée de quelque commentaire de l'Apocalypse (c. v, v. 1) [10], le questionnaire n'est qu'un des nombreux témoins de ces petites compositions catéchétiques dénommées un peu arbitrairement *Ioca monachorum*, et dont on a encore le premier modèle dans le Missel de Bobbio [11]; H. Omont a publié tout le morceau [12].

8° (fol. 114 v° à 122 v°) les deux lettres : j'ai déjà indiqué que l'un et l'autre copistes travaillèrent ensemble à la rédaction de ces pages; le fait est loin d'être négligeable, si l'on cherche à sonder l'arrière-plan des textes. Notons encore, pour ne rien omettre au sujet de l'état de cette portion, que les feuillets 114v°-116v° sont seuls nets. A partir de 117r°, l'encre est très pâle, si bien qu'un lecteur du XIe siècle a cru devoir renforcer, calame en main, toutes les parties qui se lisaient difficilement. Ce reviseur paraît avoir corrigé rarement le texte qu'il avait sous les yeux; il y a lieu néanmoins, en certains cas, de se défier de son intervention. A plusieurs reprises, il a visiblement modifié l'orthographe de la copie, écrivant par exemple : *sollempnis, tria, consorcium* au lieu de *solemnis, trea, consorcio;* une fois même (fol. 117 v°), il n'a pas craint de gratter les mots *corpus suum* pour inscrire plus aisément *de corpore suo*.

9° (fol. 123 r°) *Expositio in missa. Dominus vobiscum salutat sacerdus populum et orat ut sit dominus cum illo...* (fol.135 r°)... *omnes respondeant deo gratias :* cette pièce anonyme, composée probablement vers la fin du VIIIe siècle pour fixer le sens des prières du canon romain, a joui très vite de la faveur dans les milieux carolingiens [13].

10° (fol. 135 r°) *Baptizo te hoc est intingo te electus a deo coronatus, caticuminus hoc est institutus, inbuti hoc est instructi. idoneus hoc est probatus*, etc. : court morceau très effacé, formé de gloses qui correspondent d'une manière fort claire au développement de l'*Ordo* solennel du baptême [14]; il paraît bien que cette explication littérale était à l'usage même du clergé, non pour l'instruction des catéchumènes. Voici la fin, seule vraiment intéressante, sur la formule interrogative du baptême [15] (fol. 135 v°) : *quando dicis credo* (sic) *in deum patrem omnipotentem hoc est persona patris. Et quando dicis credis et in ihum xpm filium eius unicum dnm nostrum natum et passum hoc est in persona filii. Et quando dicis. Credis et in spm scm sca Ecclesia catholica remissionem peccatorum carnis resurrectionem hoc est in persona sps sci.*

11° (fol. 135 v°) *Filio carissimo adoino* (sic) *prbo salutem et q(uæ)* (sic) *divina donante gratia adiadiutino* (sic) *te perduxi labore ut sacerdotali honoris dignus habearis...* (fol. 136 v°)... *Novissime per* [*im*]*posicionem manus summi sacerdotis septiformis gratiæ spiritum accepit ut roboret* (sic) *per spm scm ad p(ræ)dicandum*

[1] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 599. — [2] Cf. *Revue bénédictine*, 1921, t. XXXIII, p. 4, n. 1. — [3] Cf. F. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, Gratz, 1870, p. 413. — [4] *P. L.*, t. VIII, col. 833 sq., et cf. col. 827 *b* (l. 6). — [5] *P. L.*, t. XX, col. 488 (d'autre part *Ep.* XXIII; cf. Mansi, *Amplissima collectio*, t. III, col. 10671); cf. Maassen, *ibid.*, p. 243.— [6] *P. L.*, t. XCI, col. 923-938. — [7] *P. L.*, t. XCV, col. 1512 *a* (l. 13). — [8] Cf. F. Wiegand, *Das Homiliarium Karls des Grossen*, Leipzig, 1897, p. 52 (n. 72). — Voir d'autre part notre note, *Journal of theological Studies*, 1918, t. XIX, p. 307. — [9] *P. G.*, t. LIX, col. 435; et voir l'Ephrem grec (édit. romaine) t. III, p. 71; cf. S. Mercati, dans *Biblica*, t. II, 1921, p. 229 sq. — [10] Voir celui d'Apringius, édit. M. Férotin, Paris, 1900, p. 32. Mgr Devoucoux (art. cité) a songé le premier à rapprocher cette interprétation des sept sceaux des circonstances qui accompagnent le rite de la fraction dans la liturgie mozarabique (voir aussi l'art. AUTUN, *Manuscrits liturgiques*, 1907, t. I, col. 3212 sq.). L'usage des Mozarabes qui consiste à définir d'après ces mêmes titres les parcelles de l'hostie disposées en forme de croix est en effet digne de remarque et ancien (cf. Ildephonse, *Liber de cognitione baptismi*, c. 19 : *P. L.*, t. XCVI, col.119; voir M. Férotin, *Le Liber ordinum*, Paris, 1904, c. 239, n. 1, et *Le Liber mozarabicus sacramentorum*, Paris, 1912, p. XXIII); et il semble qu'il faille entendre d'une manière semblable le canon 3 du second concile de Tours, 567 (cf. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 209; au contraire Mabillon, *De liturgia gallicana*, l. I, c. IX, § 20-23, *P. L.*, t. LXXII, col. 164 sq.). Toutefois, il n'est question dans le manuscrit d'Autun que des sept sceaux de l'Apocalypse, aucunement de la messe ni de l'hostie. Je croirais donc qu'il ne faut pas donner d'importance à cette phrase. — Rapprocher une interprétation analogue dans un morceau attribué à Alcuin, cf. *P. L.*, t. CI, col. 1169.— [11] Voir l'art. *Missel de Bobbio*, 1910, t. II, col. 943. — [12] *Le cabinet historique*, 1882, t. XXVIII, p. 569-571; et cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 58. — [13] Voir notre article EXPOSITIO MISSÆ, 1922, t. V, col. 1019 sq. — [14] Voir le sacramentaire « grégorien » dans l'édition de Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, col. 63 et 155 sq.; une partie de la glose suit certainement le texte de la bénédiction des fonts. — [15] Voir l'art. BAPTÊME, 1910, t. II, col. 304, 307, 343.

aliis qui fuit in baptismo per gratiam uitæ donatus æternæ: il ne manque à cette lettre pour être complète et immédiatement intelligible que les deux premiers mots de l'intitulé qui en marquent l'auteur : *Albinus magister* [1]. Adressée à Odwin dans les tout dernières années du VIII[e] siècle (vers 798) par l'homme de confiance de Charlemagne, elle a pour sujet le cérémonial du baptême selon le rit romain et se tient ainsi étroitement au contexte. Nous en possédons une excellente édition d'E. Dümmler qui permet de situer assez exactement ce témoin non employé [2]. Il a sans doute quelques leçons propres et en même temps ses fautes, comme le montrent suffisamment les deux phrases rapportées; mais, au total, il prend place auprès des manuscrits de Bruxelles *(B)* et de Munich *(F)*, qui offrent à peu près les mêmes variantes [3]. Le groupe est très net; on doit donc admettre que l'archétype des deux manuscrits désignés était un congénère du recueil de Saint-Martin.

12° (fol. 136 v°) *Cur infans caticuminus efficitur et quis* [*est*] *caticuminus. Caticumini sunt qui pr* [*mum*] ‖ Ces lignes qui complètent le bas de la page et achèvent ainsi notre manuscrit dans son état actuel [4] font suite à la lettre d'Alcuin sans la moindre distinction, à tel point qu'elles en paraissent être, à première vue, la continuation; c'est encore un indice à retenir pour apprécier la nature de l'ensemble; le copiste accomplissait sa besogne comme machinalement, les yeux fixés au modèle. Par bonheur, le texte amorcé se laisse identifier aisément et nous pouvons déterminer la fin du recueil. Sous un titre de circonstance, ce ne devait être rien autre chose qu'un extrait du chapitre de saint Isidore consacré aux catéchumènes : *Catechumeni sunt qui primum de gentilitate veniunt habentes voluntatem credendi in Christum*, etc. *(De eccles. officiis*, l. II, c. XXI) [5]. Ce morceau remplissait donc la page ultime qui a disparu et était vraisemblablement prolongé par les chapitres suivants du même auteur *De competentibus* et *De symbolo* [6].

On voit grâce à cet aperçu que le manuscrit de Saint-Martin d'Autun, pris tel qu'il est, est proprement un recueil. Le compilateur a voulu réunir en un seul volume, avoir ensemble sous la main divers textes tenus pour utiles, édifiants ou simplement curieux. Il est d'ailleurs naturel que de petites communautés monastiques, et de peu de ressources intellectuelles ou matérielles, aient eu souci de se procurer des « sommes» de cette espèce. Il n'y a donc là tout de suite pour l'observateur qu'un fait banal, facile à constater et sans portée historique. Néanmoins, une question se pose inévitablement, du point de vue littéraire; car ce livre écrit vers 830 ou 835 et composé d'articles variés a tout de même des antécédents, un arrière-plan.

Trois hypothèses s'offrent *a priori*, également plausibles : le copiste a procédé lui-même à la compilation, c'est-à-dire recueilli et rassemblé à son gré des pièces plus ou moins disparates, parmi divers livres à sa portée; ou bien il a eu entre les mains et transcrit sans changement une compilation déjà faite; ou encore, il s'est servi d'une compilation de peu d'étendue et l'a grossie de quelques suppléments [7]. Des détails rapportés ci-dessus, il résulte clairement, à mes yeux, que seul le second parti doit être envisagé pour expliquer la confection du manuscrit de Saint-Martin, tel que nous le connaissons. Le rédacteur s'est livré à un travail presque servile; il a procédé à une sorte de décalque, s'accommodant même des graphies les plus barbares du modèle, dans son application à bien écrire selon les canons alors reçus. Par suite, derrière le recueil M^1, exécuté vers 830-835, apparaît un autre recueil tout semblable, un archétype qu'on peut appeler M^2, remontant à une trentaine d'années. La date de ce manuscrit perdu est fournie par la lettre d'Alcuin des environs de 798, cette lettre étant l'élément littéraire le plus jeune de la collection. En outre, si les moines de Saint-Martin ont pu se procurer, pour le transcrire à leur usage, un volume de cette sorte, ce n'est pas une conjecture bien osée, c'est au contraire la plus discrète, que de supposer que ces religieux auront trouvé le modèle tout près d'eux, qu'ils l'ont emprunté de la main à la main, par exemple (ce qui serait très séduisant pour des raisons aisées à deviner), à la communauté de Saint-Symphorien. Mais quoiqu'il en soit, de nouveau la même question se présente: le recueil M^2 que nous venons d'évoquer, écrit vers l'an 800 et pareil à celui que nous détenons, ce recueil doit-il être regardé comme une édition proprement dite, originale, ou bien comme une réédition plus ou moins complexe, la reprise d'un autre recueil encore plus ancien M^3?

Désormais, le terrain est mouvant et l'on ne peut s'y aventurer qu'au prix de grandes précautions, sous peine de se perdre. Il vaudrait même mieux ne pas tenter une réponse, si le raisonnement ne devait pas être serré, en même temps que le plus simple possible. Nous avons deux faits pour nous éclairer. Le premier est d'ordre paléographique : la transcription, excepté dans les derniers morceaux naturellement, fourmille de fautes grammaticales et de déformations phonétiques dont un copiste du IX[e] siècle ne peut être directement responsable; s'il les offre, c'est par pure complaisance; il les a reçues et les transmet sans broncher, mais n'en est pas l'auteur. Ces détails de rédaction ramènent nécessairement le lecteur jusqu'au milieu du VIII[e] siècle pour le moins. L'arrangement du recueil donne lieu à une remarque littéraire non moins importante. La fin du manuscrit, depuis l'exposition *Dominus vobiscum* (n. 9), se sépare nettement de la portion précédente, celle qui s'achève avec les deux lettres. Entre les deux parties une ligne de démarcation est sensible. Les quatre derniers articles appartiennent à la période carolingienne. L'âge de la section antérieure est déterminé par le commentaire de Bède sur Tobie (n. 5); et nous voici encore ramenés au milieu du VIII[e] siècle environ, tenu compte du temps nécessaire pour qu'un ouvrage de Bède (+735) ait pénétré en pays franc. Il semble donc raisonnable, tout examiné, de distinguer dans le recueil carolingien M^2, fidèle image du recueil M^1, un groupe fondamental M^3, c'est-à-dire un premier agrégat littéraire existant vers 750, dont les lettres seraient le dernier élément. Au

[1] *P. L.*, t. CI, col. 611-614, sous le titre factice : *Opusculum quartum Alcuini de baptismi cæremoniis.* — [2] *Epistolæ karolini ævi*, Berlin, 1895, t. II, p. 202 : lettre n. 134 (d'après le nouveau compte). — [3] A noter pourtant que l'épel du nom du destinataire *(Adoinus* au lieu d'*Oduinus)* est signalé seulement d'autre part dans un manuscrit de Saint-Gall collationné par Dümmler ainsi que dans un manuscrit parisien des anciens éditeurs; cf. *P. L.*, *ibid.*, col. 611. Cet Odwin dont il est encore question dans une lettre de l'année 790 (n. 8 de Dümmler, 16 de Jaffé) était un compatriote et un pupille d'Alcuin. — [4] Toute la dernière page (fol. 136 v°) est très effacée et difficile à déchiffrer; il est visible que le volume a été longtemps dérelié et que cette page se trouvait alors déjà réellement la dernière. — [5] *P. L.*, t. LXXXIII, col. 814 *c* (l. 3); on comparera le texte de *P.L.*, t. CVI, col. 53, attribué à Maxence d'Aquilée. — [6] On retrouve les trois morceaux ensemble dans le recueil catéchétique de Saint-Emmeran décrit par J. M. Heer, *Ein karolingischer Missionskatechismus*, Fribourg-en-Br., 1911, p. 7 et 96. — [7] Je dis et ici plus loin encore : le copiste, pour simplifier la discussion; car on sait déjà que, dans ce cas précis, deux mains ont collaboré; mais le travail commun suppose unité de direction ou du moins quelque entente. Au surplus, le fait de cette collaboration est précisément favorable à l'hypothèse proposée.

delà, il est interdit de rien imaginer; il ne peut plus s'agir que de problèmes textuels concernant chacune des pièces en particulier. Et nous revenons ainsi, après cet examen d'ensemble, à l'étude du texte des lettres.

IV. Le texte. — Martène a reconnu le premier la qualité étrange du morceau qu'il se chargeait de publier : *cuius* — dit-il, — *vel inconditus scribendi modus et barbaræ voces antiquitatem demonstrant* [1]. Mais *antiquitas* est bientôt dit et n'a qu'une valeur relative. Dans l'espèce, Martène entendait désigner le milieu du VI^e^ siècle; *saltem*, ajoute-t-il, mais pour d'autres raisons. Tout lecteur se convaincra de même que le texte des lettres est difficultueux, grossier de quelque manière et relativement ancien. Cette impression ne peut suffire; il faut aller plus loin au fond et apprécier le mieux possible le phénomène littéraire, si l'on veut comprendre le sens de l'opuscule. Prenons garde qu'il n'est pas question du style, à proprement parler, mais de l'état du texte livré, ou plutôt imprimé, dans le dessein, sinon de rejoindre le texte original, du moins de mesurer la distance qui sépare celui-ci de celui-là; ce faisant, nous aurons précisé un peu davantage les problèmes relatifs à la date et à l'authenticité.

On ne peut songer ni à parcourir le texte pour faire le compte de ses singularités ou de ses défauts, ni même à classer les faits significatifs. Pour cette tâche d'ailleurs, il faut encore redire qu'une édition critique serait obligatoire. Je me bornerai donc à définir la nature du texte au moyen de quelques exemples valant pour le reste; puis, j'examinerai spécialement le début de la première lettre, mal représenté par l'édition et capital pour l'intelligence de la question littéraire.

De toute évidence, les points acquis dans la précédente discussion autour du manuscrit ne suffisent plus au philologue qui cherche à s'expliquer le texte publié par Martène; car ce *textus receptus* n'est réellement qu'un amalgame ou, pour mieux dire, une image complexe, produite par la superposition de cinq ou six images successives dont chacune est une dégradation de la précédente. A travers cette image finale, le philologue voudrait retrouver les traits précis du type premier, authentique. L'entreprise est sans doute impossible, dès là qu'un seul manuscrit est présent; le bon sens indique qu'il faudrait posséder plusieurs exemplaires, trois au moins, et, qui plus est, indépendants les uns des autres, pour rétablir à coup sûr la vérité de l'image première. Mais il reste qu'un manuscrit tel que celui d'Autun donne le moyen, nous l'avons déjà vu, de distinguer quelques-uns des ancêtres dont il est l'héritier. S'il ne révèle que peu de chose de leur tempérament, il avertit par ses faiblesses mêmes que la lignée n'est plus représentée fidèlement. Ainsi renseigné, le philologue prend son parti de ce qu'il a sous les yeux, content de savoir qu'il y a défaut, et propose avec réserve ses petites émendations comme un pis-aller.

Tout d'abord, le texte de Martène (M^m) doit être délaissé pour le texte traditionnel M, qui par rapport à ses archétypes s'appellera M^1. Ce texte réel et immédiat M^1 reflète un texte M^2 censé de l'an 800. M^2 représentait vraisemblablement un texte M^3 du milieu du VIII^e^ siècle (vraisemblablement, dis-je; parce qu'il est superflu de supposer l'existence d'un intermédiaire). Mais encore avec ce M^3, nous n'atteignons pas la rédaction autographe ou autorisée, qui sera tout au plus M^4, qui peut être beaucoup plus probablement M^5, M^6 ou M^7, c'est-à-dire séparée de M^3 par une suite de deux ou trois copies. C'est en effet dans ce lointain que se laisse apercevoir le texte primitif, et la valeur de notre texte M^1 diminue à chaque fois d'un degré selon l'étendue de la perspective. De toute façon, on est obligé d'être sceptique quant à son excellence, et par conséquent, de le lire avec une extrême circonspection. A l'inverse, s'il est besoin de le restaurer, on pourra le faire sans trop de crainte; la hardiesse de nos conjectures égalera difficilement l'énormité des déformations infligées à ce malheureux texte. Mais encore une fois, on aura tort de tenir les corrections violentes, même conformes au sens, pour autre chose que des palliatifs.

Nous admettons donc que les lettres ont été sans cesse détériorées, avant de nous venir entre les mains grâce à un copiste de la quatrième décade du IX^e^ siècle, lequel d'ailleurs n'a pu manquer de charger sa propre rédaction de fautes nouvelles. Mais par là même, tous les changements apportés au texte ne sont pas sur le même plan, et il convient de distinguer leurs espèces. Il y a d'abord des corruptions graves, assez nombreuses, la plupart relatives au sens, dont il est impossible de décider si elles sont l'apport particulier de M^1, M^2, M^3, etc. Nous les constatons avec regret, pouvons quelquefois en débarrasser la phrase, mais devons renoncer à désigner sûrement le coupable, ce qui du reste n'importe guère. J'incline pourtant à croire que le scribe appliqué qui nous a donné M^1 a reproduit généralement ce qu'il lisait; il a pu lire mal d'occasion, omettre des mots par inattention, mais le plus souvent, il a dû transcrire sans s'émouvoir les bizarreries qui lui étaient transmises. Cette part marquée, restent deux catégories bien différentes, dont il n'est pas téméraire de rechercher les auteurs. Les dissonances phonétiques préservées par M^1 ne sont certainement pas imputables à M^2, mais très probablement à M^3, écrit par hypothèse vers 750. A cet égard, le maintien de ces accidents jusqu'à l'époque carolingienne est un témoignage en faveur de M^2 et M^1, assez fidèles pour avoir gardé des formes vicieuses que leur usage n'admettait plus. A côté des simples épels prennent place les véritables solécismes, de même transmis à la postérité par M^1. J'estime qu'alors nous dépassons les stades M^2 et M^3 pour atteindre d'un bond l'état M^4, c'est-à-dire le texte le plus éloigné de M^1 qu'on puisse désigner par son numéro d'ordre et qui sera encore distinct de l'original. En d'autres termes, j'attribuerais les fautes grammaticales de M^1 à un copiste barbare du commencement du VIII^e^ siècle, en m'appuyant sur l'analogie des manuscrits de cette époque que nous connaissons; et tout autant, je me refuserais absolument à mettre ces formes défectueuses au compte de l'auteur lui-même qui, si l'on en juge par l'ensemble du contexte, a dû écrire à peu près correctement, sinon élégamment. Même s'il vivait à une date peu éloignée de cette copie supposée M^4, il serait injuste de placer sa composition au même niveau. C'est en ces passages que le critique a le droit de procéder résolûment aux corrections efficaces. Il se trompera rarement en redressant le texte selon la grammaire et le bon sens. Il est vrai qu'on a voulu nous habituer à lire un Grégoire de Tours rempli de barbarismes et de solécismes à plaisir, sous prétexte de s'attacher à la lettre des manuscrits de la fin du VII^e^ siècle. Cette illusion des derniers éditeurs passera. Un écrit littéraire ne ressemble pas à un diplôme, même en ces siècles où l'ignorance était commune; et un auteur dont le savoir est prouvé doit être distingué des scribes maladroits qui ont transmis ses ouvrages, sans réussir d'ailleurs à défigurer ceux-ci complètement.

Pour illustrer ces indications, on pourrait songer à réunir les passages des deux lettres qui, du point de vue de la philologie, auraient le plus besoin d'examen; mieux vaut peut-être choisir une portion du texte

[1] *P. L.*, t. LXXII, col. 87 sq.

et l'éditer, à titre d'essai, avec « l'appareil » régulier des travaux critiques. Voici donc, omise à dessein la phrase d'introduction qui doit être étudiée à part, la suite des premiers paragraphes concernant le début de la messe jusqu'aux lectures [1]. Ce court morceau donne une idée suffisante, tout à la fois, des particularités de cette tradition littéraire et des difficultés de l'édition [2].

I [*De prælegere.*][1] *Antiphona ad prælegendum*[2] *canitur*[3] *in specie patriarcharum illorum qui ante diluuium aduentum Christi misticis*[4] *uocibus* ⟨*in*⟩ *tonuerunt*[5]*; sicut Enoch*[6] *septimus ab Adam*[7]*, qui translatus est a deo, prophetauit dicens :* « *Ecce uenit dominus in sanctis milibus*[8] *suis facere iudicium* » *et reliqua : quod testimonium Iudas apostolus, frater*[9] *Iacobi*[10]*, in epistola sua commemorat. Sicut enim prophetantibus* ⟨*patriarchis*⟩[11] *uenit manus domini super arcam ut* ⟨*non*⟩ *damnatis*[12] *daret reliquias terræ;ita psallentibus clericis procedit sacerdos*[13] *in specie*[14] *Christi de sacrario tamquam de cælo in arca dominī, quæ est ecclesia, ut tam monendo*[15] *quam exōrtando*[16] *nutriat in plebe bona opera et extinguat mala.*

II [*De silentio.*] *Silentium*[1] *autem*[2] *diaconus pro duobus rebus adnunciat, scilicet ut tacens populus melius audiat verbum dei, et sileat cor nostrum ab omni cogitatione sordida, quo melius recipiatur verbum dei. Sacerdos ideo dat* ⟨*verbum*⟩[3] *populo ut, dum ille benedicit plebem*[4]*, dicens :* « *Dominus sit semper uobiscum* »*, ab omnibus benedicatur dicentibus :* « *Et cum spiritu tuo* »*, ut tanto magis ille dignus sit populum*[5] *benedicere quantum fauente deo de ore totius*[6] *populi recipit benedictionem.*

III [*De aius.*] *Aius uero ante prophetiam*[1] *pro hoc cantatur in græca*[2] *lingua, quia prædicatio noui testamenti in mundo per græcam linguam*[3] *processit, excepto Mattheo*[4] *apostolo qui primus in Iudæa*[5] *euangelium Christi hebræis*[6] *litteris edidit. Seruato*[7] *ergo honore*[8] *linguæ*[9] *quæ*[10] *prima euangelium Christi uel suo signo*[11] *recepit*[12] *vel suis litteris docuit*[13]*, primum canticum incipiente præsule, ecclesia*[14] « *aius* »[15] *psallit*[16] *dicens latinum*[17] *cum græco*[18]*, ut ostendat iunctum testamentum vetus et novum, dicto*[19] « *amen* » *ex hebræo*[20]*, instar tituli quod in trinitate linguarum instigante deo Pilatus posuit super crucem, confitens quamuis ignarus* « *Iesus*[21] *Nazarenus* ⟨*rex Iudæorum*⟩ »[22]*, idest sanctum et regem.*

IV *Tres autem paruuli qui ore uno sequuntur*[1] « *Kyrie eleison*[2] »*,* ⟨*item in specie illarum trium linguarum*⟩[3]*, hebrææ*[4] *scilicet, græcæ*[5] *et latinæ*[6]*,uel trium temporum sæculi, ante legem scilicet, sub lege et sub gratia.*

V [*De prophetia.*] *Canticum autem Zachariæ*[1] *pontificis in honorem sancti Iohannis baptistæ*[2] *cantatur, pro eo quod primordium salutis in baptismi sacramento*[3] *consistit, quod in minis terium*[4] *Iohannes deo donante suscepit*[5]*. Et* ⟨*quia*⟩[6]*, deficiente umbra ueteris* ⟨*testamenti*⟩[7] *et oriente noua euangelii claritate, Iohannes medius* [*est*][8]*, prophetarum nouissimus et euangelistarum primus, ante faciem veræ*[9] *lucis radians lucerna fulsit*[10]*, ideo prophetiam*[11] *quam pater eius ipso nascente cecinit alternis uocibus ecclesia psallit*[12].

I. 1 Ce titre et les suivants sont donnés en plein texte et comme s'ils faisaient partie du discours. Ils sont sûrement étrangers à la rédaction primitive et, d'ailleurs, ne sont continués que jusque vers le milieu de la première lettre. La forme barbare *de prælegere, de hymnum, de sanctus, de omelias*, à côté de *de silentio, de prophetia*, etc., montre assez clairement qu'ils ont été fabriqués et introduits par les copistes M[4] ou M[5]; je croirais plutôt par M[4].
2 *p(ræ)legendo* M. 3 *canetur* M. 4 Cet épel peut être retenu comme probable. 5 *tonuerunt* M. 6 *enoc* M. 7 Ces mots sont empruntés à l'Épître de Jude, v. 14, de même que la citation qui suit (conforme à la Vulgate); mais *translatus est* parait provenir d'Hebr. XI, 5 (cf. Eccli. XLIV, 16; Sap. IV, 10).
8 *mirabilibus* M; je n'ose conjecturer *myriadibus* (grec μυριάσ.ν), cette traduction n'étant pas attestée, que je sache. 9 *fert* M. 10 *iacobo* M; cf. Jude, v, 1.
11 L'omission de ce mot — ou d'un mot semblable, *patribus* par exemple — pourrait être située avant *prophetantibus*. 12 On pourrait songer aussi à *indemnatis*, écrit par un copiste *indamnatis;* Martène a peut-être envisagé cette correction, mais son édition donne clairement et indûment *in damnatis*. 13 *sacerdus* M; le réviseur du XI[e] siècle a corrigé. 14 *specia(e)* M. 15 *monendum* M, en surcharge de *monendo*. 16 *exorandum* M; le contexte légitime la correction.
II. 1 *silencium* M. 2 M répète encore *autem*.
3 *datur* M. 4 *plebe* M. 5 *populo* M.
6 *locius* M.
III. 1 *prophetia* M. 2 *greca;* j'abandonne cet épel, et d'autres analogues, acceptables par eux-mêmes, parce que M écrit presque toujours *e* pour *æ* (voir ci-dessous § III, 3 *greca lingua* M. 4 *matheo* M.
5 *iudea* M. 6 *hebreis* M.
8 *honorem* M. 9 *lingue* M. 10 *que* M. 11 *senio* M; je prends *signo* au sens de son, comme s'opposant à *litteris; sermone* aurait la même valeur, mais est une conjecture trop violente. 12 *recipit* M. 13 M ne place aucune distinction après *docuit*, mais après *canticum*. 14 *eclesiæ* M. 15 *eius* M. Martène a fait le premier cette conjecture, sans l'avouer.
16 *psallet* M. 7 *latino* M. 18 *greco*. M. 19 *dictum* M. 20 *ebreo* M. 21 *ihs* M.
22 Cf. Ioh. XIX, 19.
IV. 1 *sequentes* M. 2 *khyrieleison* M.
3 On peut suppléer tout membre équivalent, mais la lacune n'est pas contestable. 4 *hebrea* M. 5 *greca* M. 6 *latina* M.
V. 1 *zacharie* M. 2 *baptiste* M. 3 *sacramenta* M. 4 *minysterium* M. 5 *suscipit* M.
6 Mot suppléé à cause du terme parallèle qui suit : *ideo*. 7 Ou peut-être *legis*. 8 Dans l'état actuel du texte, ce mot est de trop. 9 *uere* M.
10 Cf. Ioh. V, 35. 11 *prophetia* M.
12 *psallet* M.

On peut aborder maintenant sans crainte l'examen de la toute première phrase, celle qui sert en effet d'exorde et, dans sa teneur traditionnelle, fait mention du nom de saint Germain. Très probablement, si Martène avait pris soin de rapporter ce début sans en rien omettre, l'accord serait fait

[1] On pourra comparer le texte imprimé *P. L., ibid.*, col. 89 *a*-90 *b*; je ne m'astreindrai pas à relever toutes ses divergences, qui chargeraient trop l'*apparatus*. — [2] Force est de négliger ici divers détails intéressant la paléographie. Je résous toujours sous la forme *præ* la contraction de ce préfixe, bien que le copiste, probablement, lui donnât la valeur de *pre*. Il est inévitable, pour le reste, qu'une restitution de ce genre comporte une part d'arbitraire dans le choix des épels; mais l'annotation remet les choses au point habituellement.

depuis longtemps sur le sens qu'il lui faut donner.

Dans la disposition du manuscrit d'Autun, nous lisons exactement ceci :

CAPITVLA PATRUM TRADITIONVM SUSCIPIMVS [1] QUOMO DO SOLEMNIS ORDO ECCLESIE AGETVR [2].
Quibus uel instructionibus kanon ecclesiasticus decora tur. Germanus eps parisius scripsit de missa.
Prima igitur ac summa omnium carismatum missa canetur. in quo memoratione mortis dni quia mors xpi facta est uita mundi. Ut offerendo profice rit in salute uiuencium et requiem defunctorum. De præ legere. antiphona ad prælegendo canetur in specie patriarcharum illorum (*etc.*).

Les cinq premières lignes nous intéressent seules; il s'agit de reconnaître leur vraie construction.

Le premier éditeur a négligé les quatre premiers mots, fait des deux membres suivants une sorte de titre et présenté le reste comme un exorde, évidemment tronqué, l'incise *Germanus* etc. étant désormais en vedette :

QUOMODO SOLEMNIS ORDO ECCESIAE AGITVR QUIBVS VEL INSTRVCTIONIBVS CANON ECCLESIASTICVS [DECORATVR [3].

Germanus episcopus Parisius scripsit de missa. Prima igitur ac summa omnium carismatum, etc.

Il est presque superflu de faire remarquer qu'en retranchant les premiers mots et en détachant la suite pour en faire une sorte de sous-titre, Martène a procédé audacieusement et modifié tout le contexte, de manière à le rendre incohérent et presque inintelligible. Par suite de cette transformation, il se croira autorisé à voir dans les lettres, sinon une composition de saint Germain [4], du moins l'abrégé d'un ouvrage plus complet, abrégé conçu par un disciple, peut-être par un moine de Saint-Symphorien, puisque l'évêque de Paris avait été d'abord moine et abbé de ce monastère et y avait sans doute laissé des souvenirs [5].

De plus, il saute aux yeux que la phrase *Germanus ep. P. scripsit de missa*, ainsi reçue, ne correspond strictement qu'à la première lettre. Que faire donc de la seconde lettre, qui est certainement parallèle ? Mgr Batiffol nous propose ici sa solution [6]. Ayant eu connaissance du manuscrit, il en accepte les premiers mots. De ceux-ci, il fait le commencement d'un « petit prologue » qui serait l'œuvre d'un compilateur et se continuerait jusqu'à *scripsit*. Ce compilateur, qui vivait peut-être au VIIIe siècle, aurait entrepris « de recueillir ordonnances et traditions des pères » et commence par reproduire, en les écourtant, celles dont il affirme que Germain évêque de Paris est l'auteur. *De missa* serait un titre adventice, introduit plus tard dans le texte par un copiste, en même temps que les titres subséquents *De silentio, De prophetia*, etc. Ainsi est-on débarrassé de l'ennuyeuse restriction admise par Martène. Après quoi, « la phrase initiale de l'écrit de saint Germain », la véritable « entrée en matière » fait défaut, omise par le compilateur, et le discours commence abrupt avec « une phrase qui s'amorce sur *igitur* », ce mot restant en l'air; mais c'est bien là une phrase de saint Germain, parce qu'elle est écrite du même style que le reste. Dès lors, tout le début de la tradition manuscrite s'agence comme suit :

Capitula patrum traditionum suscipimus.

Quomodo solemnis ordo Ecclesiæ agitur quibusve instructionibus kanon ecclesiasticus decoratur, Germanus episcopus Parisius scripsit.

[*De missa.*] *Prima igitur ac summa omnium carismatum*, etc.

Cette théorie est sans doute bien imaginée. En même temps que son mérite, c'est son plus grave défaut; car on peut entendre beaucoup plus simplement et naturellement la rédaction du manuscrit, sans supposer qu'un compilateur ait ajouté un prologue de son crû, puis laissé tomber le début réel du traité. Il suffit pour un moment d'écarter l'incidente *Germanus ... de missa*, sauf à l'expliquer ensuite. On lit alors sans autre changement, excepté toutefois celui de *patrum* en *paternarum* qui n'a rien d'excessif et ne sert qu'à améliorer un peu le sens [7] :

Capitula paternarum traditionum suscipimus, quomodo solemnis ordo Ecclesiæ agitur quibusve instructionibus kanon ecclesiasticus decoratur. Prima igitur ac summa omnium carismatum missa canitur...

Tout cela est grammaticalement complet, sinon parfait [8]. *Igitur* enchaîne la seconde proposition à la première, vrai début du discours. L'auteur, qui s'exprime au pluriel, s'attache aux règles par lesquelles les Pères ont fixé les usages liturgiques, c'est-à-dire qui déterminent le *solemnis ordo Ecclesiæ* et le *canon ecclesiasticus;* il marquera le sens de ces usages et il parle donc d'abord de la messe, premier charisme. La signification de ce bref exorde n'est peut-être pas très nette tout de suite, et l'on aimerait des précisions; mais les développements ultérieurs ne laissent aucune incertitude sur le but ni sur la forme de l'écrit; et surtout, ce qui est seulement en cause maintenant, l'authenticité du morceau est confirmée par les deux passages correspondants qui déclarent de même, en termes meilleurs, le dessein poursuivi.

L'énumération des différents « mystères » dont les cérémonies traditionnelles de la messe sont « la figure » se termine ainsi brusquement, par un procédé de rhétorique :

Sed iam epistola finem accipiat in qua solemnis ordo breviter declaratus ostenditur, quatenus in secunda epistola de communi officio donante domino auribus pandatur. [*Qui vivit* [9]].

Et l'on a aussitôt cette reprise, sous un titre factice :

[INCIPIT EPISTOLA SECUNDA DE COMMVNI OFFICIO.]

Quia favente domino ordinem sacræ oblationis in priore epistola breviter explanando perstrinximus, nunc diversa Ecclesiæ carismata qua ratione subsistant iuxta quod nobis dominus intellegere tribuit brevi paginula commendemus. Antiphonas vero quas dulci armonia [10], etc.

Au contraire, cette seconde lettre prend fin sans aucune précaution, après avoir donné le symbolisme de l'aube et de l'étole des « lévites », et il n'est pas improbable qu'elle n'ait pas été conservée dans son intégrité. En toute hypothèse, cet accident ne saurait faire tort à la rédaction du prologue ni à celle des

[1] En fait, les deux dernières lettres sont représentées dans le manuscrit par une contraction. — [2] Les deux lignes, données ici en capitales sont en onciale dans le manuscrit. Après *agetur*, une ponctuation forte est marquée : virgule surmontée de deux points horizontaux; de même, à la fin de la ligne 4, après *de missa*. — [3] Dans la réédition de Migne, *P. L.*, t. LXXII, col. 89 sq., cet arrangement est encore compliqué. Le titre général et factice, rappelé plus haut, est répété avec une nouvelle précision : *Expositio brevis antiquæ liturgiæ gallicanæ in duas epistolas digesta*, puis le titre de Martène *Quomodo* etc., est repris, précédé des mots *Epistola prima*. — [4] Martène, en réalité, maintient la balance égale entre les deux hypothèses, sans rien décider : *Igitur aut Germani fetum hic esse existimamus aut prolixioris eius operis epitomen ab aliquo eius discipulo conscriptam...* (*P. L.*, *ibid.*, col. 87 sq.). — [5] Voir par exemple la notice du *Gallia christiana*, dans *P. L.*, t. LXXII, col. 53. — [6] *Études de liturgie...*, p. 247-251; cf. p. 290. Je résume l'argumentation, aussi exactement que possible. — [7] La conjecture est si naturelle que Libri et Devoucoux lurent d'instinct ce mot *paternarum*. — J'admets en outre *quibusve* (déjà dans l'édition de Migne). — [8] Il est seulement tentant d'écrire *suscipiamus;* comparer *commendemus*, au début de la seconde lettre. — [9] *Commune offitio* M; de même dans le titre qui suit. — [10] *Sacre , epistole, explananda, ecclesia* (peut-être pour *ecclesiastica*), *intelligere, paginola* M.

deux autres formules. La correspondance de ces trois passages est aussi distincte que possible, tant pour l'intention que dans le choix des mots. La première lettre a pour objet d'expliquer « l'*ordo* solennel », « l'*ordo* de l'oblation sacrée », c'est-à-dire la messe, premier charisme; la seconde traite de « l'office commun », des « divers charismes de l'Église », entendons des charismes moindres, comparés à celui qu'est la messe, et ce sera, semble-t-il, le *canon ecclesiasticus* annoncé au prologue, à côté du *solemnis ordo*, l'un et l'autre représentant ensemble la vénérable tradition établie par les Pères.

Si le sens du prologue est aussi certain après examen, il ne reste qu'un parti possible pour rendre raison de l'incise *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa*. Puisqu'elle rompt évidemment la suite du discours et lui est étrangère, force est de la tenir pour une glose, la remarque d'un lecteur notée tout d'abord dans la marge ou dans l'interligne, puis passée dans le texte grâce à la complaisance d'un copiste distrait, à peu près de la même façon que furent admis en plein texte les titres *De prælegere*, *De silentio* et autres. C'est exactement le même phénomène; seulement, la note *Germanus*, etc., offre plus d'intérêt; en outre, elle eût été plus difficile à dépister, si, par exemple, le copiste infidèle l'avait placée tout au début, avant les mots *Capitula paternarum traditionum*. L'insertion dans le texte peut n'être due qu'au copiste M^2, mais la rédaction même est vraisemblablement beaucoup plus ancienne, contemporaine des scribes supposés M^3 ou M^4, c'est-à-dire attribuable au VIII^e^ siècle, soit au milieu soit au commencement. On croira probable, au surplus, qu'elle vient d'un moine de Saint-Symphorien, heureux de rappeler le nom d'un ancêtre illustre. Si ce réviseur savait que l'évêque de Paris avait écrit sur la messe, il pouvait lui convenir d'indiquer ce détail en lisant des lettres qui se recommandent de la tradition des Pères et définissent d'abord la messe.

En épiloguant davantage à ce sujet, on anticiperait sur les progrès réguliers de l'enquête. Nous n'avons voulu jusqu'à présent que fixer les traits réels du texte publié par Martène. La teneur des premières lignes imprimées n'était pas exempte d'une gaucherie inquiétante. Le lecteur est désormais renseigné sur la composition du prologue et peut apprécier la valeur de la phrase qui en rompt l'unité pour faire intervenir saint Germain. Il reste maintenant à étudier sommairement les deux lettres dans la perspective de l'histoire liturgique, quoi qu'il faille penser du patronage de saint Germain.

V. Analyse liturgique. — Les lettres ont pour dessein premier, voire unique, de révéler les mystères *(mysteria* [1], *carismata* [2]*)*, de « déclarer » [3] le sens spirituel [4], les raisons profondes [5] des rites et des usages qu'elles retracent. Elles ne sont donc pas un exposé direct de la liturgie dont elles témoignent, mais un commentaire qui laisse transparaître quelque chose de cette liturgie. L'allégorisme, déjà extravagant et mêlé d'abondantes considérations morales, annonce celui d'Amalaire et correspond assez bien à celui de Sophronios de Jérusalem (+638) [6]; il serait trop long et peu profitable de suivre les aspects changeants de cette doctrine dont on peut dire que l'arbitraire et la subtilité sont la règle. A nos yeux, l'intérêt du texte ne se concentre pas dans cette dépense d'esprit qui ne réussit plus à nous édifier, si sincère qu'on la suppose, mais au contraire dans les informations précises qui s'y trouvent mêlées, plus rares que nous ne voudrions.

Nous avons donc à recueillir ces traits épars et à les rapprocher des renseignements concordants ou simplement parallèles, qui nous viennent d'ailleurs. Le Brun a construit le premier, au moyen d'extraits, un petit tableau des données essentielles qui se cachent sous la fantaisie du symbolisme. Il a cru devoir fondre les deux lettres en une sorte d'*ordo*, afin de les commenter ensuite plus librement [7], ce procédé ne va pas sans inconvénient. Duchesne [8], Probst [9], Lejay [10], Netzer [11], Thalhofer-Eisenhofer [12], Batiffol [13] ont successivement, chacun à son point de vue, employé les mêmes passages significatifs. L'intention de presque tous ces historiens était de décrire d'après un témoin d'une autorité indiscutable la liturgie gallicane du VI^e^ siècle, puisqu'aussi bien l'autorité de saint Germain n'était pas sérieusement discutée. Seul, le commentaire de Mgr Batiffol est complet, continu et subordonné aux fins de l'enquête littéraire, encore bien que la mention de saint Germain faite au prologue ait été reçue au préalable dans ce contexte; il est aussi relatif aux explications mystiques. Rivet avait déjà présenté une analyse de ce genre, mais beaucoup plus rapide [14]. Enfin il serait injuste d'oublier la préface et les notes dont Martène a enrichi son édition. Ici, l'on se bornera, comme il a été dit, à un inventaire tout objectif, capable de laisser une claire vue de la liturgie recommandée par l'auteur.

I. La messe (solemnis ordo Ecclesiæ, ordo sacræ oblationis).

1° Une antienne préliminaire est chantée avec un psaume, pour l'entrée du célébrant : *Antiphona ad prælegendum canitur. — Psallentibus clericis procedit sacerdos de sacrario.*

Les anciens livres mozarabes marquent de même au commencement de la messe une antienne préparatoire dite *ad prælegendum* [15] qui correspond à l'antienne *ad introitum* du rit romain et à l'*Ingressa* du rit milanais.

Antienne et psaume sont chantés par un chœur de clercs. Le texte n'implique pas que ce chœur faisait partie du cortège de l'évêque. Le contraire est plus vraisemblable; ainsi en allait-il au VIII^e^ siècle, à Rome, où la *schola* était déjà réunie dans le *presbyterium*, lorsque le pontife quittait le *secretarium* [16].

Aucun des passages de Grégoire de Tours, parfois allégués [17], ne se rapporte à cette antienne d'introduction.

2° Le diacre enjoint le silence : *Silentium diaconus adnuntiat.*

[1] *P. L.*, t. LXXII, col. 93 *c* 6, 94 *a* 9; et cf. *mysticis vocibus*, col. 89 *a* 9. — [2] *Ibid.*, col. 89 *a* 2, 95 *a* 3. — [3] *Ibid.*, col. 94 *a* 9 et *d* 6; cf. *ostendere*, col. 94 *d* 7; *pandere*, col. 94 *d* 8; *explanare*, col. 75 *a* 2; *commendare*, col. 95 *a* 4. — [4] *Ibid.*, col. 93 *a* 1 *(spiritalibus vocibus)*; col. 95 *a* 15 *(spiritalis consuetudo)*. — [5] *Ibid.*, col. 95 *a* 3; cf. *instructiones* (prologue); *in specie*, col. 89 *a* 7, *b* 2, 91 *b* 9, *c* 7, 11, etc.; *in figura*, col. 91 *a* 6. — [6] Cf. A. Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, Fribourg-en-Br., 1902, p. 340 sq., et cf. p. 336. — [7] *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe*, Paris, 1726, t. II, p. 241-247, 248-264. — [8] *Origines du culte chrétien*, 1898 (1889[1]), p. 180-214 (édit. 1920, p. 200-238). — [9] *Die abendländische Messe vom fünften bis zum achten Jahrhundert*, Munster, 1896, p. 316 sq. — [10] *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, Paris, 1897, t. II, p. 93. 95. — [11] *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, Paris, 1910, p. 1-13. — [12] *Handbuch der katholischen Liturgik*, Fribourg-en-Br., 1912, t. II, p. 26-34. — [13] *Études de liturgie...*, p. 252-288. — [14] *Histoire littéraire de la France*, 1735, t. III, p. 312-316. — [15] Cf. M. Férotin, *Le Liber ordinum*, Paris, 1904, col. 243, 273, 285, 346, etc.; et *Le Liber sacramentorum*, Paris, 1912, col. 697, 698, 699, etc.; 740, 741, etc.; 750, 760, etc.; et cf. *ibid.*, p. XXXIV, XXXVII, XL. Le *Missale mixtum* ne connaît plus cette désignation qu'il remplace par celle d'*officium*, étrangère aux anciens livres. — [16] Voir l'*Ordo romanus I*, n. 7 et 8 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 941. — [17] Par exemple *Hist. Fr.*, II, 37 et VIII, 31; *Gloria mart.*, 76; *Gloria conf.*, 106; *Mirac. S. Mart.*, I, 6; *Vitæ Patrum*, 4, 4 : cf. *P. L.*, t. LXXI, col. 234 *a*, 470 *a*, 472 *b*, 906 *c*, 920 *b*, 1025 *c*.

La formule était probablement : *Silentium facite*, comme la donne le *Missale mixtum* avant la lecture de l'épître [1]. Saint Isidore rappelle que le diacre intimait le silence à l'occasion de la psalmodie [2]. Un passage de Grégoire de Tours, assez précis [3], paraît se rapporter, comme l'indique bien Ruinart [4], à la *Præfatio missæ* qui suivait l'évangile et l'homélie [5]. Les textes de saint Césaire relatifs au rôle du diacre pendant la messe ne portent pas [6]. Mais on rapprochera le cérémonial romain pour le troisième scrutin des catéchumènes [7].

3° L'évêque salue l'assistance : *Sacerdos... benedicit plebem dicens : « Dominus sit semper vobiscum. » Ab omnibus benedic(i)tur dicentibus : « Et cum spiritu tuo. »*

Les mots *sit semper* distinguent cette salutation de celle qui était en usage à Rome et à Milan. La même particularité se représente dans le rit mozarabe, d'après le *Missale mixtum*. Toutefois, ce livre ne place le premier salut qu'après le *Gloria in excelsis*, avant la première lecture ; il le note encore, sous la même forme, après chacune des trois lectures et avant la première oraison [8]. La *missa canonica* de Milan est scandée pour ainsi dire, depuis le début, par la formule *Dominus vobiscum* [9].

4° L'*Aios* est chanté solennellement en grec et en latin : *Incipiente præsule Ecclesia aius psallit, dicens latinum cum græco... dicto amen ex hebræo.*

Le Missel de Bobbio a retenu dans sa messe typique deux collectes *post Aios* qui sont certainement des compositions gallicanes [10] ; la première met hors de doute l'identité de la prière dont elle était le prolongement : *Tu summe deus aios, ipse sanctus, omnipotens sabaoth, qui venisti ab excelsis pati pro nobis, miserere pro nobis tu trinæ potentiæ pater inclite.* La référence est incontestable au Trisagion des Grecs, spécialement à la phrase ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς introduite dans ce cantique par le patriarche monophysite d'Antioche, Pierre le Foulon (471) [11], et devenue sans doute banale en certains quartiers dans la suite des temps.

Aussi bien, nous avons maintenant le témoignage explicite de plusieurs manuscrits wisigothiques qui donnent la formule tout à la suite de l'antienne préliminaire, soit en grec et latin, soit en latin seulement [12], par exemple :

1° *Agios o theos, agios isquiros, agios athanatos, eleison imas. Sanctus deus, sanctus fortis, sanctus inmortalis, miserere nobis* [13].

2° *Sanctus deus qui sedes super cerubin solus invisibilis. Sanctus fortis qui in excelsis glorificaris vocibus angelicis. Sanctus inmortalis qui solus es inmaculatus salvator, miserere nobis* [14].

Il est donc bien entendu qu'il s'agit ici du Trisagion au sens précis, celui qui fut admis plus tard dans la liturgie romaine du vendredi saint pour l'adoration de la croix [15]. A l'époque des lettres que nous commentons, il était un trait de toutes les liturgies grecques en qualité de chant d'introït avant les lectures [16]. Qu'il ait été importé de Constantinople en Espagne et en France au VI^e^ ou au VII^e^ siècle, c'est ce qu'on ne fera plus difficulté d'admettre. Les textes mozarabes montrent que la rédaction n'était pas uniforme.

Au contraire, on se refusera, malgré l'autorité de Duchesne [17], à reconnaître le Trisagion dans le règlement du concile de Vaison concernant le *Sanctus* [18].

5° Trois enfants disent à l'unisson « Kyrie eleison » : *Tres parvuli... ore uno sequuntur : « Kyrie eleison ».*

Le *Kyrie eleison* se présente ainsi comme un écho des mots *miserere nobis* qui achèvent l'Aios. En outre, à prendre le texte strictement et sans préjugé, ce *Kyrie* tout simple et sans litanie n'est proféré qu'une seule fois, et non pas trois ; le symbolisme du nombre trois est exprimé par le groupe accordé des enfants, et ce n'est pas à la Trinité des personnes divines que ce symbolisme est rapporté, mais expressément aux trois langues qui ont servi à propager l'Évangile, ou bien à la triple économie du salut.

Dans ces circonstances, il est hors de propos de mettre un témoignage aussi limité en relation avec les autres renseignements, peu cohérents d'ailleurs, dont nous disposons pour reconstituer l'histoire ancienne du *Kyrie*. C'est assez de rappeler l'approbation donnée par les Pères de Vaison, en 529, à l'emploi du *Kyrie* tant à l'office qu'à la messe [19], et de rapprocher à titre d'exemple l'usage milanais, d'après lequel trois *Kyrie* étaient récités après le *Gloria in excelsis*, puis de nouveau après l'évangile [20]. On peut donc considérer le *Kyrie* des lettres comme un des essais qui acclimatèrent en Occident une pratique venue de Constantinople. Il est certain d'ailleurs que le *Kyrie* avait été d'abord reçu dans la liturgie de l'office et qu'il devint surtout familier sous cette forme [21] ; en outre, on aura soin de remarquer que les Grecs, qui le répétaient à profusion, l'employaient assez différemment, à savoir comme une

[1] *P. L.*, t. LXXXV, col. 110, 121, 126, etc. Cette formule n'est indiquée qu'au moment de la lecture de l'épître ; néanmoins, Heterius et Beatus attestent que le silence était tout de même imposé par le diacre avant l'Évangile : *tunc silentium omnibus imperat et dicit : « Lectio sancti evangelii secundum Matthæum » aut quemlibet ex tribus (P. L.*, t. XCVI, col. 935 *c*). Voir ci-dessous pour le témoignage d'Isidore. — Les livres anciens, malheureusement, restent muets à ce sujet, excepté un manuscrit de Tolède du X^e^ siècle qui porte cette rubrique, avant la bénédiction du cierge pascal : *Post hoc silentium datur* III *vicibus* (cf. *Le Liber sacramentorum*, col. 735), et d'ailleurs cite la formule dans le *Psallendum* du vendredi saint (*ibid.*, col. 734). — [2] *De officiis ecclesiasticis*, I, 10, 3 : *Ideo diaconus clara voce silentium admonet ut sive dum psallitur sive dum lectio pronuntiatur... (P. L.*, t. LXXXIII, col. 745). — [3] *Hist.Fr.*, VII, 8 : *diaconus silentium populis ut missæ auscultaretur indixit (P. L.*, t. LXXI, col. 421). — [4] *P. L.*, *ibid.*, note *c* ; et cf. *Præfatio*, n. 43 (*ibid.*, col. 40) ; *Appendix* (*ibid.*, col. 1180). — [5] Mabillon semble admettre que le passage vise l'une ou l'autre des lectures : *De liturgia gallicana*, I, 3, 11 ; I, 5, 5 : *P. L.*, t. LXXII, col. 122 sq., 132. — [6] Cf. *P. L.*, t. XXXIX, col. 2284 sq. : sermons Ps. Aug. CCLXXXV, 1 et CCLXXXVI, 1. — [7] *Ordo VII*, 4-7 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 996 sq. ; le diacre emploie alors la formule « *State cum silentio.* » A Milan, l'injonction « *silentium habete* » est maintes fois rapportée par Bérolde. — [8] *P. L.*, t. LXXXV, col. 109 *b*, 110 *b*, 111 *c*, 112 *b*, 113 *c*. — [9] Cf. *Auctarium Solesmense*, 1900, p. 92 sq. Voir aussi A. Ceriani, *Notitia liturgiæ ambrosianæ ante sæculum XI medium*, Milan, 1895, p. 2 sq. (n. 2, 4, 6, 12, 15, 18, 20, 22). — [10] *P. L.*, t. LXXII, col. 455 *d*, 457 *a*. — [11] Cf. Théodore Lecteur, *Hist. Eccles.*, I, 20 : *P. G.*, t. LXXXVI, 1, col. 76 *b*. — [12] Ne pas confondre avec ce Trisagion la réponse particulière : *Agie, agie, agie*, que cite le *Liber ordinum* (col. 186, 191) à propos de la première oraison ; cf. M. Férotin, *Liber sacramentorum*, p. XXXIII. — [13] *Ibid.*, col. 740. De même, col. 745, 756, 763, 806. Ces trois textes ajoutent la doxologie grecque suivie d'un *Amen* ; ils portent aussi, les deux derniers du moins, le titre précis : *Aios*. — [14] *Ibid.*, col. 737 ; de même, col. 760 et 809. — [15] Cf. E. Bishop, *Liturgica historica*, p. 131. — [16] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, Oxford, 1896, p. 590 ; noter en particulier p. 77 le texte de « Jacques » avec l'addition de Pierre le Foulon, répétée dans chaque acclamation ; et comparer le passage de saint Jean Damascène, *De hymno trisagio*, 26 : *P. G.*, t. XCV, col. 57 *a*. — Sur l'introduction du Trisagion à Constantinople au temps de Nestorius, voir Dom Connolly, *ap.* Bishop, *op. cit.*, p. 132. — [17] *Origines du culte chrétien*, p. 183, n. 1. — [18] Canon 3, cf. *Concilia ævi merovingici* (édit. Maassen, Hanovre, 1893, p. 57.) — [19] *Ibid.*, p. 58 ; voir le commentaire d'E. Bishop, *op. cit.*, p. 119. — [20] Cf. *Auctarium solesmense*, p. 92 sq. ; Ceriani, *op. cit.*, p. 3 sq. (n. 3 et 12). — [21] Sur tout ceci, cf. E. Bishop, *op. cit.*, p. 116-136 : *Kyrie eleison : a liturgical consultation.*

réponse de l'assistance aux invocations litaniques du diacre [1].

6° On chante le cantique « Benedictus » à deux chœurs : *Canticum Zachariæ cantatur. — Prophetiam... alternis vocibus ecclesia psallit.*

Le *Benedictus* est appelé proprement « la prophétie », et ceci fixe un point que Mabillon [2] et Ruinart [3] avaient manqué d'apercevoir.

Grégoire de Tours fait aussi connaître l'emploi de « la prophétie » à la messe et nous apprend que l'évêque entonnait lui-même ce cantique [4]. Nous avons d'autre part dans les anciens livres gallicans plusieurs collectes *post prophetiam*, deux dans le *Missale Gothicum* [5] et sept, tout compté, dans le Missel de Bobbio [6], *prophetia* étant dit de même du cantique de Zacharie, comme il ressort de la rédaction de ces formules.

7° Lecture est faite d'un passage de l'Ancien Testament, tiré des prophètes ou des livres historiques suivant les saisons, remplacé pendant le temps pascal par une section de l'Apocalypse et aux fêtes des saints par le récit de leurs actions : *Lectio prophetica; Apocalipsis Johannis pro novitate gaudii paschalis; historia veteris testamenti in quinquagesimo vel gesta sanctorum confessorum ac martyrum in solempnitatibus eorum.*

Tout ce programme paraît bien un peu rigoureux, encore que nous puissions le vérifier en gros. On croirait que l'auteur vise un ordre idéal.

On sait que la leçon prophétique distincte de l'épître a disparu presque complètement de l'usage romain dès le v^e^ siècle, et tout de même de celui de Constantinople. A Milan, elle a mieux résisté [7]. Le Missel de Bobbio, qui vaut somme toute pour un témoin gallican du vii^e^ siècle, n'a conservé cette première lecture que dans un petit nombre de cas [8]. Mais, à la même époque, le Lectionnaire de Luxeuil retenait intacte la série des trois leçons [9]. Pour le reste, Grégoire de Tours marque très nettement en deux endroits qu'une « prophétie » ou « leçon prophétique » était lue avant la leçon de l'Apôtre [10]. Le rit mozarabique a perpétué sur ce point la plus ancienne tradition.

L'attribution de l'Apocalypse au temps pascal est confirmée par le Missel de Bobbio, le Lectionnaire de Luxeuil et les livres wisigothiques. Nous savons d'ailleurs qu'en Espagne cette coutume fut établie canoniquement en 633 (IV^e^ concile de Tolède) [11].

Grégoire de Tours certifie que les passions ou les vies des saints étaient lues publiquement à la messe au jour de leur fête [12], et nous avons de ce fait des indices concordants à Milan [13], en Espagne [14], et encore en France dans le Lectionnaire de Luxeuil [15]. Cependant, nous ignorons dans quelle mesure cette pratique était observée. Grégoire déclare, en tout cas, que les lectures de ce genre étaient indépendantes de celles qui devaient être faites régulièrement.

Ce qui concerne les « histoires » dévolues au carême depuis « la quinquagésime » ne se prête à aucun contrôle [16]. C'est au contraire pour l'office de la nuit et dans le rit romain que le carême et ses préliminaires fournissaient un point de départ aux lectures de l'Ancien Testament [17]. Mais on retiendra cette mention de la quinquagésime, qui est à rapprocher des règlements des premier et quatrième conciles d'Orléans [18].

8° Une seconde lecture est faite, tirée des Épîtres ou du livre des Actes : *(Apostolus); Actus apostolorum pro novitate gaudii paschalis.*

Les mêmes passages de Grégoire de Tours qui mentionnent la leçon prophétique indiquent la leçon apostolique qui devait suivre. Grégoire assure que le choix des lectures de la Bible était déterminé une fois pour toutes en vertu d'une coutume ecclésiastique immémoriale *(canon sacerdotalis* [19], *canon antiquus* [20]). On croira du moins qu'il en était ainsi à Tours à la fin du vi^e^ siècle; car nos livres, si peu nombreux, témoignent au contraire d'une grande diversité.

Les Actes des Apôtres sont assignés au temps de Pâques avec l'Apocalypse par les documents gallicans et mozarabes qui nous sont parvenus [21]; mais il est vrai qu'ici l'usage semble avoir été assez général dans les diverses Églises, soit à l'office soit à la messe.

9° Les deux premières leçons sont suivies du cantique « Benedictus es » : *Hymnum trium puerorum... post lectiones canitur : ... (Benedictio).*

Le nom de « bénédiction » est aussi donné par Grégoire de Tours au cantique du livre de Daniel [22]. Mais ce titre paraît avoir été commun à tous les rits, puisqu'on le trouve dans le vieux sacramentaire gélasien recouvrant une formule romaine [23], de même dans le Missel de Bobbio [24], puis, avec quelques différences ou précisions, dans le Lectionnaire de Luxeuil *(Daniel cum benedictione)* [25], le psautier du comte Évrard *(Benedictiones trium puerorum)* [26], plusieurs missels mozarabes *(Benedictiones)* [27].

Grégoire de Tours ne mentionne ce cantique qu'à propos des matines. C'est évidemment la destination que lui donne le psautier d'Évrard, en le rapportant

[1] Cf. F. E. Brightman, *op. cit.*, p. 362, 32; 364, 33; 366, 19; 373, 9; 374, 14; 375, 22; 376, 17, 20; 380, 32; 397, 27 (tout ceci dans la seule liturgie dite de saint Jean Chrysostome). — La liturgie mozarabe est celle qui offre les imitations les plus nettes de cette pratique; cf. *Le Liber ordinum*, col. 114, 151 *(bis)*, et cf. col. 20, 86, 130, 133, 182. Mais dans la liturgie de l'office, les Mozarabes sont des témoins du système occidental; cf. *Le Liber sacramentorum*, col. 771, 773, 700, 782. — [2] *P. L.*, t. LXXII, col. 132. (*De liturgia gallicana*, I, 5, 4), et 546, n. *b* (édit. du Missel de Bobbio). — [3] *P. L.*, t. LXXI, col. 1179 *c*. — [4] *Hist. Fr.*, VII, 8 : *P. L.*, t. LXXI, col. 453 *a*. — [5] Pour les messes de Noël et de Pâques : *P. L.*, t. LXXII, col. 227, 277. — [6] Voir *Dictionn.*, au mot BOBBIO, t. II, col. 953 et n. 12. — En outre deux collectes *post prophetiam* dans les Messes de Mone, *P. L.*, t. CXXXVIII, col. 869 *b* et 880 *c*; et trois oraisons romaines sous ce même titre dans le *Missale Francorum*, *P. L.*, t. LXXII, col. 335 *b*, 336 *d*, 357 *d*. — [7] Cf. Ceriani, *op. cit.*, p. 3 (n. 7); P. Lejay, art. AMBROSIEN, 1907, t. I, col. 1402, — [8] Voir *Dictionn.*, au mot BOBBIO, t. II, col. 950 et n. 12. — [9] *P. L.*, t. LXXII, col. 167, 171 sq. — [10] *Hist. Fr.*, IV, 16; *Mirac. s. Mart.*, I, 5 : *P. L.*, t. LXXI, col. 282 *c*, 918 *d*. — [11] Canon 17 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 372. — [12] *Glor. mart.* 86; *Mirac. s. Mart.*, II, 29 et 49 : *P. L.*, t. LXXI, col. 781 *c*, 954 *d*, 963 *c*. — [13] Cf. *Paléographie musicale*, 1896, t. V, Avant-propos, p. 187 sq.; et *Auctarium solesmense*, p. 206 sq. — [14] Cf. Braulion, *Vita s. Æmiliani*, n. 2 : *P. L.*, t. LXXX, col. 701 *b* — [15] Cf. *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 229-233, sur les lectures extrabibliques de ce recueil, à savoir quatre homélies, une *Vita* et une *Passio;* seul, à vrai dire, ce dernier texte répond exactement au cas prévu par les Lettres; cf. *P. L.*, t. LXXII, col. 208 (n. LXIII). — Voir pour le reste Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera : Præfatio generalis*, I, 5, 2° édit., Amsterdam, 1713, p. IV sq., su · la lecture publique des actes ou vies des saints. — [16] Voir toutefois dans un manuscrit de Tolède décrit sommairement par D. Férotin, *Le Liber sacramentorum*, col. 723-729, une série de lectures pour les messes de carême, qui paraissent suivre l'ordre de l'Octateuque. — [17] Cf. Ranke, *Das kirchliche Pericopensystem*, Berlin, 1847, p. 13, 20, 23 sq. — [18] Orléans 511, canon 24, et 451, canon 2; cf. *Concilia ævi merovingici* (édit. Maassen), p. 8 et 87. — [19] *Glor. mart.*, 86 : *P. L.*, t. LXXI, col. 781 *c*. — [20] *Vitæ patr.* 17, 2 : *ibid.*, col. 480 *a*. — [21] Pour Luxeuil, cf. *P. L.*, t. LXXII, col. 191 sq.; Bobbio, *ibid.*, col. 505; le *Comes* de Silos, cf. *Anecdota Maredsolana*, 1893, t. I, p. 206; les missels mozarabes, cf. *Le Liber sacramentorum*, col. 697, 737, 843. — [22] *Vitæ Patr.*, 6, 7 : *P. L.*, t. LXXI, col. 1034 *c*. — [23] L. II, 85 : *P. L.*, t. LXXIV, col. 1189 *b*; voir aussi col. 1135 *c*. — [24] *P. L.*, t. LXXII, col. 458 *a*. — [25] *Ibid.*, col. 173 *c*, 201 *b*. — [26] Cf. *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 358. — On trouvera des titres analogues dans l'Antiphonaire de Bangor; voir l'édition de F. E. Warren, 1895, t. II, p. 25 sq. — [27] Cf. D. Férotin, *Le Liber sacramentorum*, p. XXXV.

sous sa double forme; et les livres mozarabes nous le montrent dans les mêmes circonstances [1].

A la messe, la liturgie romaine ne l'emploie que pour continuer la leçon de Daniel *sabbato in XII lectiones* [2]. Au contraire, il est indiqué par le Missel de Bobbio comme un morceau qui avait sa place dans l'ordinaire de la messe, en certains jours à tout le moins. Ce fait est corroboré : d'un côté, par le Lectionnaire de Luxeuil, pour la fête de Noël et le dimanche octave de Pâques; de l'autre côté, par divers missels du rit mozarabe [3], qui appliquent exactement le décret du concile de Tolède de 633, relatif à la récitation de « l'hymne des trois enfants » aux dimanches et jours de fête [4]. On notera les termes de ce décret promulgué dans une assemblée d'évêques que présidait saint Isidore : « ce saint concile établit que dans toutes les Églises d'Espagne et de Gaule en la solennité de toutes les messes ledit hymne soit chanté dans la chaire du lecteur *(in pulpito)* [5]. »

A la messe mozarabe, l'hymne s'insérait entre la première et la seconde lecture; il n'y a aucun doute à cet égard. Les deux références du Lectionnaire de Luxeuil se contrarient, l'une visant la fin d'une lecture d'Isaïe, l'autre celle d'une lecture de la Première aux Corinthiens; nous ne pouvons que constater cette divergence flagrante. N'était le témoignage des lettres qui est formel, on donnerait plutôt crédit à la première donnée, à cause de l'accord des Mozarabes.

La collecte *post Benedictionem* du Missel de Bobbio a grand chance de n'être qu'une singularité sans portée, puisqu'elle n'est pas autre chose que la familière oraison romaine pour les quatre-temps.

10° Le cantique *Benedictus es* est suivi seulement d'un répons exécuté par des enfants : ... *Inter benedictionem et evangelium (non oratio) intercedat nisi tantummodo responsorium quod a parvulis canitur.*

Le manuscrit fait lire fautivement : *lectio intercedat*, sans la négation nécessaire au sens. *Lectio* ne peut se défendre; si *oratio* est une juste conjecture, on aurait là précisément une protestation élevée contre la pratique dont le Missel de Bobbio est le témoin solitaire.

Grégoire de Tours relate semblablement qu'un *psalmus responsorius* était chanté pendant la messe solennelle [6]; il n'en marque pas le moment.

L'usage mozarabe était de chanter un répons qui suivait aussi le cantique *Benedictus es*. Nous venons de voir que la place de ces deux morceaux était après la leçon prophétique. Ce répons porte dans les livres le nom de *Psallendum* [7], et parfois ses parties ou compléments sont désignés : *Versus* et *Clamor* [8]. Le concile de Tolède précédemment cité tient pour un abus et condamne la coutume qui s'était répandue dans certaines Églises d'Espagne de chanter des *laudes* — entendons avec saint Isidore l'*Alleluia* [9] — entre l'épître et l'évangile [10]. Nos livres donnent en effet le texte des *laudes*, sous ce même nom, après celui de l'évangile [11].

A Milan, le répons s'appelait *Psalmellus* et prenait place comme en Espagne après la leçon prophétique. Mais l'*Alleluia* s'intercalait entre l'épître et l'évangile, et cette dernière lecture était encore prolongée par une antienne spéciale *post evangelium* [12].

A Rome, au VIII[e] siècle et dès avant, un seul chant accompagnait les lectures, un chant formé de deux morceaux conjoints : le *Responsus* et l'*Alleluia*, celui-ci étant remplacé d'occasion par le *Tractus* [13]. A cela près et à part l'absence du cantique, tout se passait, semble-t-il, comme en France.

L'évêque de Tours met le répons dans la bouche du diacre. Tel était l'usage à Rome avant saint Grégoire [14] qui préféra réserver l'exécution des chants à une *schola* de chantres [15], lesquels étaient des sous-diacres et surtout de jeunes lecteurs [16]; au VIII[e] siècle, le répons était dit encore par un seul chantre [17]. Saint Isidore reconnaît que la tradition était anciennement de faire exécuter le répons par une seule voix; l'observance dont il est le témoin comportait une, deux ou trois voix à l'unisson, le chœur faisant aussi sa partie [18].

11° On recommence le chant de l'*Aios*, en attendant la lecture de l'évangile : *Tunc in adventum sancti evangelii claro modulamine denuo psallit clerus Aius.*

La première mention de l'*Aios* attribuait ce chant à « l'Église ». L'auteur s'exprimait donc en cet endroit par synecdoque, et c'est aux clercs, peut-être seulement aux chantres, qu'il appartient de chanter l'*Aios*. Les termes employés ne permettent pas; quant au reste, de songer à un cantique autre que le Trisagion [19]. On comprend que le Trisagion, ainsi réitéré, tenait lieu, cette fois, de l'Alleluia. Aucune liturgie connue n'offre pareil usage [20]. A tous égards, c'était une innovation qui renchérit encore sur le caractère exotique du premier *Aios*. Mais le dessein des innovateurs est clair, en la circonstance; le Trisagion des Grecs étant un chant solennel d'entrée, on a voulu solenniser par le moyen de ce chant tant l'arrivée du pontife et le commencement de la messe que la procession des Évangiles. De même, on solennisera le plus possible la pro-

[1] Cf. D. Férotin, *Le Liber sacramentorum*, col. 685, 697, 698, 703, 704, etc. — Même emploi, évidemment dans l'Antiphonaire de Bangor. Ainsi en allait-il selon la plus ancienne tradition de l'Église latine; voir Rufin, *Apologia*, II, 33 et 35 : *P. L.*, t. XXI, col. 612 *a*, 614 *a*. — [2] *P. L.*, t. LXXIV, col. 1069 *c*, 1135 *b*, 1188 *d*; et pour le sacramentaire grégorien, cf. Muratori, *Liturgia Romana vetus*, 1748, t. II, col. 33, 94, 123, 136. — Je ne vois pas sur quoi repose l'affirmation de Duchesne, *(Origines du culte chrétien*, p. 186), répétée par Lejay (art. t. I, AMBROSIEN, col. 403, n. 2), quant au rit ambrosien. Le *Manuale* comprend l'*Hymnus trium puerorum* sous ses deux formes, mais en vue de l'office; cf. M. Magistretti, *Manuale Ambrosianum*, Milan, 1905, t. I, p. 164, 176. — [3] *Le Liber sacramentorum*, col. 697, 704, 744, 756, 760, 807, 809, 815, 849; ces passages très clairs permettent d'interpréter correctement deux indications qui sont au premier abord contradictoires, *ibid.*, col. 712 et 737. — [4] Canon 14 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 371. — [5] Il est entendu que les Églises de Gaule ici visées sont celles de la province de Narbonne, dont les évêques prennent part aux délibérations du concile et en signent les décrets, Selva le métropolitain de Narbonne signant immédiatement après Isidore. — [6] *Hist. Fr.*, VIII, 3 : *P. L.*, t. LXXI, col. 451 *a*, *b*. — [7] *Le Liber sacramentorum*, col. 698, 699, 702, 704, etc.; 724, 726, 729, etc.; 740, 741, 742, etc.; 756, 758, 760, etc.; 807, 809, 811, etc.; 821, 822, etc.; 846, 847, etc.; et cf. p. XL. Aux féries de carême, le *Psallendum* est remplacé par un « thrène » *(Trinos)*, emprunté aux Lamentations de Jérémie; voir *ibid.*, col. 723, 725, etc., et cf. p. XLII. On rapprochera Isidore, *Etymologiæ*, VI, 19, 17 : *P. L.*, t. LXXXII, col. 253 *c*. — [8] *Ibid.*, col. 702, 704, 706, 756, 758, 760, 807, 815. — [9] *De officiis ecclesiasticis*, I, 13, 1 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 750. — [10] Canon 12 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 370. — [11] *Le Liber sacramentorum*, col. 698, 699, etc., et cf. p. XXXVII; aussi *Le Liber ordinum*, cf. 232. — [12] Cf. Ceriani, *Notitia liturgiæ Ambrosianæ*, p. 3 sq. (n. 8, 10, 13); — *Auctarium solesmense*, p. 177 sq.; Magistretti, *Manuale Ambrosianum*, t. II, p. 7, 16, 22 etc., 408. — [13] Voir l'*Ordo Primus*, n. 10 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 942. — [14] Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 162 sq. — [15] Concile romain de 595, can. 1 : *P. L.*, t. LXXVII, col. 1335. — [16] Cf. Duchesne, *ibid.*, p. 336. Voir, pour le reste, le *Primus*, n. 7-8: *P. L.*, t. LXXVIII, col. 940 sq.; les *infantes* sont expressément mentionnés, avec leurs chefs de groupe *(paraphonistæ)*. — [17] *Primus*, n. 10. — [18] *De officiis ecclesiasticis*, I, 9 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 744. — [19] Ceci dit à cause de certains morceaux insolites de la liturgie mozarabe comme la triple réponse *Agie* après la première oraison (cf. *Le Liber ordinum*, col. 186, 191) et les répétitions fantaisistes du *Sanctus* en grec (cf. *Le Liber sacramentorum*, col. 53, note à l. 23, et col. 326, note à l. 30). — [20] A moins de supposer que la seconde collecte « *post Aios* » du Missel de Bobbio se rapporte à une reprise du chant de l'*Aios;* c'est assez peu vraisemblable.

cession de l'oblation. Cette recherche donne au rituel décrit par les lettres une physionomie à part entre les liturgies d'Occident [1].

12° Aux accents du Trisagion qui s'achève, dans le flamboiement de sept candélabres, le livre des Évangiles est porté en triomphe au sommet des degrés, comme le Christ en personne, et les clercs font retentir un chant de gloire : *Egreditur processio sancti evangelii velut potentia Christi triumphantis de morte cum prædictis armoniis et cum septem candelabris luminis... ascendens in tribunal analogii... clamantibus clericis : Gloria tibi domine.*

Les sept flambeaux qui font escorte au diacre évangéliste sont, d'après notre auteur, représentatifs des dons du Saint-Esprit et, tout en même temps, des « lumières de la loi », c'est-à-dire, sans doute, du chandelier aux sept branches, décrit au livre de l'Exode, c. XXV, v. 36 sq. Derrière ce symbolisme avoué, il y a beaucoup plus probablement, d'une part, un souvenir de la vision de l'Apocalypse, c. I, v. 12 et 20, mais aussi, d'autre part, un développement du cérémonial romain qui comportait à la messe, dans le cortège du pape et autour de l'autel, la présence de sept acolytes porteurs de *cereostata* [2]. Pour la lecture solennelle de l'Évangile, ce cérémonial romain avait assez de l'assistance de deux céroféraires et de deux sous-diacres, l'un de ceux-ci chargé d'un encensoir [3].

L'Ordo primus qui nous fournit ces renseignements appelle « ambon » la chaire ou tribune du haut de laquelle était lu l'évangile du jour [4]; au même ambon étaient déjà montés successivement le sous-diacre et le chantre pour la lecture de l'épître et le chant du répons [5]. Cassiodore appelle également ambon la chaire où l'évêque prononçait l'homélie [6]. Cependant, saint Benoît emploie le terme *analogium* ou *analogius* (ἀναλογεῖον), pour désigner le pupitre qui servait aux lectures du chœur durant l'office nocturne [7]. *Analogius* est le mot dont se sert Grégoire de Tours, avec le sens de tribune élevée et décorée : *in quo libro supra posito cantatur aut legitur* [8]. Saint Isidore connaît le *pulpirum* du lecteur ou du psalmiste et l'*analogium* qui est la chaire à prêcher de l'évêque, *tribunal* étant un synonyme d'*analogium* [9]. Amalaire distingue de même clairement le *pulpitum* du lecteur ou du chantre et le *tribunal* du diacre [10]. Vers la fin du IX^e^ siècle, Remi dira encore : *Defertur evangelium ad analogium* [11]. Loin d'être une formule de rhéteur, l'expression *tribunal analogii* a donc dans le passage des lettres une valeur technique.

Je ne sais s'il est possible d'établir réellement que, dans toutes les liturgies latines, l'acclamation *Gloria tibi domine* est marquée comme étant la réponse de l'assistance à l'annonce de la leçon évangélique : *Lectio sancti Evangelii secundum N* [12]. L'*ordo* romain du VIII^e^ siècle ni aucun des textes subsidiaires ne sont explicites à cet égard [13]. Amalaire, il est vrai, indique cette réponse [14] et l'on peut alléguer encore pour l'Espagne à la fin du VII^e^ siècle le témoignage, explicite à souhait, d'Hétérius et de Beatus [15]. Mais Grégoire de Tours nous fait connaître pour son temps une acclamation notablement différente : *Gloria deo omnipotenti* [16]. On observera que tous ces auteurs sont d'accord pour attribuer à l'assistance *(populus, omnis populus)* [17], non pas seulement au clergé, la réplique à l'annonce du diacre.

13° L'évangile achevé, la procession rétrograde, pendant qu'on chante le texte latin du Trisagion : « *Sanctus* »... *redeunte sancto evangelio clerus cantat.*

Il n'y a guère de doute que ce *Sanctus post evangelium*, comme dit la rubrique, était simplement la reprise de l'*Aios*, dont, par suite, on n'aura chanté que les paroles grecques avant la lecture.

A Milan, l'évangile était suivi du salut *Dominus vobiscum* et d'un triple *Kyrie* [18], puis d'une antienne variable [19]; en Espagne semblablement, comme nous avons déjà vu, d'une antienne avec *Alleluia*, dénommée *laudes*. A Rome, le pape adressait d'abord un salut particulier au diacre : « *Pax tibi* », avant de reprendre : « *Dominus vobiscum* », puis « *Oremus* » [20].

14° Une homélie est lue pour l'instruction des fidèles : *Homeliæ sanctorum quæ leguntur pro sola prædicatione ponuntur...*

Si l'on s'attache aux réflexions de l'auteur en ce passage, voici ce qu'il semble dire : les homélies sont tirées de recueils tout faits, fournis par la littérature patristique; elles prennent pour texte l'une des trois leçons et en résument la doctrine; elles doivent être à la portée des simples et, néanmoins, ne pas rebuter par leurs « rusticité » les auditeurs plus cultivés.

Saint Césaire avait prévu le cas où un prêtre de paroisse étant empêché par la maladie, les diacres pourraient « réciter des homélies des saints Pères » ou « expositions [21] » ; nous savons aussi qu'il composa lui-même des recueils destinés à la prédication dont saint Augustin faisait les principaux frais, et que ces recueils pouvaient être employés par les prêtres [22]. Les *Lettres* sont donc fort en avance sur la situation envisagée par l'évêque d'Arles en la première moitié du VI^e^ siècle. Il est assez remarquable, d'autre part, que Grégoire de Tours ne fasse jamais allusion à l'homélie pastorale dans ses ouvrages; en une circonstance, son silence a presque la valeur d'un témoignage formel [23].

15° Le diacre récite la « prière pour le peuple » : *Precem (psallunt levitæ) pro populo; audita [apostolis] prædicatione, levitæ pro populo deprec(a)ntur et sacerdotes prostrati ante dominum pro peccatis populi interced(u)nt.*

[1] Cf. E. Bishop, *ap.* Connolly, *The liturgical Homilies of Narsai*, p. 89. — [2] *Ordo Primus*, n. 8 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 941 *b*; rapprocher ce que dit Amalaire du nombre des *cerei*, *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. 7 : *P. L.*, t. CV, col. 1114 *d*. — [3] *Ordo Primus*, n. 11 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 942 *sq*. — [4] *Ibid.*, col. 943 *a*. — [5] *Ibid.*, col. 942 *b* (n. 10). — [6] *Hist. Tripart.*, X, 4 : *P. L.*, t. LXIX, col. 1167 *b*. — [7] *Règle*, c. IX; voir la note de Martène, *P. L.*, t. LXVI, col. 431 sq. — [8] *Glor. confess.*, 37 : *P. L.*, t. LXXI, col. 857 *a*; et cf. *Glor. mart.*, 94; *ibid.*, col. 787 *b*. — [9] *Etymol.*, XV, 4, 15-17 : *P. L.*, t. LXXXII, col. 545. — [10] *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. 17 et 18 : *P. L.*, t. CV, col. 1123 sq. — [11] *P. L.*, t. CI, col. 1250 *c* (chap. XL du Ps. Alcuin, *De divinis officiis*). — [12] Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 188. — [13] Toutefois, l'appendice du *Primus*, d'après le texte imprimé (n. 27 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 950 *c*), fait répondre *Gloria t. d.* à l'annonce de la « Passion », le dimanche des Rameaux. A Rome, au début du moyen âge, il paraît bien que le diacre imposait le silence avant de commencer sa lecture, au moyen de la formule : *State cum silentio, audientes intente;* voir l'*Ordo* VII, n. 5-6 : *P. L.*, *ibid.*, col. 997 *b*, c. A Milan, d'après Bérolde (édit. Magistretti, Milan, 1894, p. 51, l. 4 sq.), un diacre surveillant disait : *Parcite fabulis*, et des custodes répétaient avant et après la lecture : *Silentium habete.* — [14] *De ecclesiasticis officiis*, l. III, c. 18 : *P. L.*, t. CV, col. 1126 *a*. — [15] *Epist. ad Elipandum*, I, 66 : *P. L.*, t. XCVI, col. 935 *c*. — Cette indication est corroborée par une note du *Comes* de Silos qui vaut à tout le moins pour le XI^e^ siècle. Cf. G. Morin, *Liber comicus*, Maredsous, 1893, p. 2, lig. 25. — [16] *Hist. Fr.*, VIII, 4 : *P. L.*, t. LXXI, col. 451 *d*. — [17] *Omnis populus* disent de même l'évêque de Tours et les auteurs espagnols. — [18] Je ne crois pas qu'il faille voir dans ces *Kyrie* le reste de la prière litanique; cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 189; P. Lejay, art. *Ambrosien*, t. I, col. 1404. [19] Cf. Ceriani, *Notitia liturgiæ Ambrosianæ*, p. 4 (n. 12-13). — [20] *Ordo Primus*, n. 11 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 943 *a*. — [21] Deuxième canon du concile de Vaison; cf. *Concilia ævi merovingici*, p. 56. — [22] *Vita S. Cæsarii*, V, 41 ; *P. L.*, t. LXVII, col. 1021. Voir pour le reste, D. Morin, *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 66 sq , 70 sq. — [23] *Glor. mart.*, 86 ; *P. L.*, t. LXXI, col. 781 *c*.

Le membre de phrase *audita apostolis* (sic)[1] *prædicatione* fait difficulté, si l'on écrit par exemple, avec Duchesne : *Apostoli*, ou même : *apostolica*. La phrase signifierait alors que la prière fait suite à la lecture de l'épître, comme c'est en effet le cas pour la *deprecatio* du Missel de Stowe. Le texte sera à peu près d'aplomb, si l'on conjecture plutôt : *a populo*[2]. En toute hypothèse, le contexte nous assure que *prædicatio* doit s'entendre de l'homélie dont il vient d'être question[3], nullement de l'épître, et que la prière des diacres ici attestée prend donc place aussitôt après l'homélie.

Nonobstant la circonstance du moment, ce serait une grave erreur de ne pas assimiler strictement cette prière diaconale *pro populo* à la *deprecatio* du Missel de Stowe ainsi qu'aux autres *preces* ou litanies du même genre, et de prétendre en faire l'équivalent de l'antique « prière des fidèles ». Le point est capital pour l'intelligence des liturgies dites gallicanes. On n'y peut toucher maintenant qu'incidemment et sans les précisions qui seraient de mise. Heureusement, une opinion prudente, attentive à l'ensemble des faits syriens, grecs et latins, est en train de s'établir[4] et finira bien par s'imposer.

Dans les principales Églises d'Occident du IVe au VIe siècle (pour ne pas remonter jusqu'aux traces de l'usage primitif ni rien dire de l'Orient), nous voyons l'assemblée chrétienne se livrer, après le départ des non baptisés et avant l'accomplissement de l'eucharistie, à une prière collective dans laquelle les besoins ordinaires de l'Église catholique et les diverses catégories de personnes sont tour à tour mentionnés. Cette prière s'appelle indifféremment la prière de l'Église, la prière commune, la prière des fidèles. Toutefois, à parler exactement, elle est plutôt une prière pour les fidèles; car si les fidèles y prennent part en leur cœur, par leur attitude et finalement par un bref *Amen*, elle est faite, prononcée par l'évêque en leur nom. Outre le célébrant, le diacre y intervient d'une manière active, mais encore plutôt minime, pour donner l'ordre de fléchir les genoux. De cet antique mode de prier, un exemple survit, presque parfait, dans les *Orationes sollemnes* des livres romains pour le vendredi saint; ou plutôt cette même série d'invitatoires et de collectes, à quelques détails près, était en usage à Rome au Ve siècle, dans l'occasion définie. Apparemment, elle tomba en désuétude vers le début du VIe siècle, par suite d'une refonte de l'ancien rituel et, particulièrement, du canon. En France, ces formules ou des formules analogues étaient encore employées durant la première moitié du VIe siècle et, notamment, à l'époque du petit concile qui se tint à Lyon du vivant du roi Sigismond (516-523); un précieux codicille du procès-verbal fait allusion à l'*oratio plebis quæ post evangelium legitur*, prière à laquelle les pénitents ne devaient pas normalement se joindre[5]. Les recueils gallicans des siècles postérieurs n'en offrent plus aucune trace. Au contraire, qu'y trouvons-nous? Des litanies diaconales assez variées, mais tout de même d'un type byzantin bien marqué, telles que l'imitation directe de la liturgie observée à Constantinople peut seule en expliquer le tour et la composition. Ce sont proprement des διακονικά, c'est-à-dire des litanies récitées par le diacre et qui font partie, selon leur destination définitive ou moins, de l'avant-messe ou messe des catéchumènes; à chaque demande du diacre, le peuple répond par la supplication « Seigneur ayez pitié » ou tout autre équivalent des mots Κύριε ἐλέησον; tout à la fin et pour conclure, le célébrant élève à son tour la voix pour formuler une oraison proprement dite[6]. Tous ces caractères, intention supplicatoire, moment, rôle principal du diacre, réponses réitérées de l'assistance, collecte finale, distinguent les prières litaniques de la vraie « prière des fidèles »; elles sont une autre espèce. Créé sans doute à Antioche au IVe siècle, transporté de là à Constantinople, ce type eut peu à peu la vogue et gagna l'Occident. Le *Kyrie eleison* de l'office et de la messe — *supplicatio litaniæ*[7] — en procède certainement. Les *preces, deprecationes, letaniæ* en sont un autre effet, plus remarquable encore. Ce sont ces divers textes latins, ramenés à leur vrai point de départ, qui permettent d'expliquer exactement la prière des diacres « pour le peuple » à laquelle se réfèrent les Lettres.

Il suffira de les énumérer :

a) les deux « litanies » diaconales du rit ambrosien pour les dimanches de carême : elles sont récitées avant les lectures et l'*oratio super populum*, aussitôt après l'*Ingressa*[8];

b) la *Deprecatio sancti Martini pro populo* du Missel de Stowe[9], et la litanie semblable tirée par Wicelius d'un manuscrit perdu de Fulda[10] : le Missel de Stowe place son texte entre l'épître et l'évangile;

c) les diverses *Preces* de pénitence conservées dans les livres mozarabes[11] : elles sont spécialement assignées aux dimanches de carême entre les deux premières lectures, ont débordé sur l'office et trouvé même leur emploi dans le rituel des funérailles; elles offrent d'ailleurs la plus grande variété, mais leur fidélité au type litanique n'est pas moins constante; d'autre part, la présence de deux de ces curieuses compositions wisigothiques dans le Missel de Bobbio[12], sous leur nom traditionnel de *preces*, certifie l'ancienneté de tout le groupe, et il est assez probable que le chapitre *De precibus* de saint Isidore les concerne[13]; enfin, une lettre du même auteur dont je ne vois aucune raison de rejeter le témoignage dit formellement, à propos des fonctions du diacre : *ad ipsum quoque pertinet officium precum*[14];

d) la *Deprecatio pro universali ecclesia* attribuée au pape Gélase dans une collection carolingienne imprimée sous le nom d'Alcuin[15] : bien que Duchesne n'ait pas consenti pour son compte à « prendre au sérieux »[16] cette pièce extrêmement intéressante, les particularités du style sont une garantie satisfaisante,

[1] Donné par le manuscrit sous la forme contractée : *aplis*. — [2] Le copiste emploie habituellement la forme contracte *pp* pour exprimer *populus*. — [3] Une référence aux versets de I Tim. II, 1-2, me paraît exclue par les deux mots *audita* et *prædicatione*. — [4] Cf. E. Bishop, *Observations on the Liturgy of Narsai*, p. 117-121; *Journal of theological Studies*, 1910-1911, t. XII, p. 406-413; et *Liturgica historica*, p. 122, 124; D. Connolly, *Journal of theological Studies*, 1819-1920, t. XXI, p. 219-232. — [5] *Concilia ævi merovingici*, p. 34. — [6] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 36 sq., 373 sq., et cf. p. 9 sq. — [7] *Regula s. Benedicti*, c. IX; *P. L.*, t. LXVI, col. 424 *a*. — [8] Cf. *Paléographie musicale*, 1900, t. VI, p. 310-314; *Auctarium Solesmense*, n. 314, 352; *Missale Ambrosianum*, Milan, 1902 *(editio typica)*, p. 77 sq., 91 sq., 105 sq., 117, 129; *Missale Ambrosianum duplex*, Milan, 1913, p. 121 sq., 136. — [9] Cf. F. E. Warren, *The Liturgy and ritual of the Celtic Church*, Oxford, 1881, p. 229 sq.; G. Warner, *The Stowe Missal*, Londres, 1915, p. 6 sq. — [10] *Exercitamenta synceræ pietatis*, Mayence, 1555; cf. F. E. Warren, *ibid.*, p. 252 sq. — [11] Voir l'essai de classement et d'édition proposé par W. Meyer, *Nachrichten von der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Berlin, 1913, p. 177-213; mais on tiendra compte, quant à la question d'âge et d'origine, des importantes observations de D. De Bruyne, *Revue bénédictine*, 1913, t. XXX, p. 431 sq. — [12] *P. L.*, t. LXXII, col. 496 sq. — [13] *De ecclesiasticis officiis*, I, 8 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 744. — [14] *Epistola*, I, 8 : *P. L.*, *ibid.*, col. 895 *c*. — [15] *P. L.*, t. CI, col. 560 sq.; cf. W. Meyer, *Nachrichten* de Göttingen (comme ci-dessus), 1912, p. 87-108; cette tradition n'est d'ailleurs pas tout à fait isolée, comme l'indique Meyer, reprenant plusieurs observations faites par Tommasi. — J'entends que le titre, factice pour une part sans doute, exprime l'objet ou l'intention de la formule. — [16] *Origines du culte chrétien*, 5e édit., 1920, p. 211, n. 2.

sinon de l'authenticité absolue, du moins de la provenance romaine [1]; si cette litanie revient réellement à Gélase (492-496), comme on peut le croire, il la faudra regarder comme la plus ancienne adaptation de l'usage de Constantinople; mais il est vrai que la litanie gallicane du Missel de Stowe ne saurait être beaucoup postérieure aux premières décades du VI^e^ siècle.

A côté de ces documents et pour achever de leur donner leur vrai sens, il reste à faire mention des trois oraisons « *post precem* » qui figurent dans l'*ordo missæ* du Missel de Bobbio [2] et de deux autres collectes *post precem* du *Missale gothicum* pour les fêtes de Noël et de Pâques [3]; la position de ces dernières montre qu'elles appartiennent également à l'avant-messe [4].

Les termes employés un peu plus loin par le rédacteur des Lettres, lorsqu'il reconstitue l'ancien rituel du renvoi, signifient assez clairement qu'il connaissait lui aussi, à la fin de la litanie diaconale, une *collecta post precem* réservée au célébrant. Je croirais volontiers que sa litanie elle-même, d'après ce qu'il en dit, était une prière de pénitence, une suite de suffrages analogues à ceux des livres mozarabes. S'il la met après l'évangile et l'homélie, il n'est pas impossible qu'il y ait là, par souci d'archaïsme ou inconsciemment, un souvenir de la place qui était celle de la « prière des fidèles ». Que cette similitude est extérieure ou fortuite, la formule de renvoi qui vient ensuite le montre assez. De toute façon, la prière diaconale des lettres représentait une pratique relativement récente en Occident, loin d'être un vestige de la liturgie primitive, comme les amateurs de théories ont voulu s'en convaincre.

Ce qui demeure exact au fond des choses, c'est que la litanie diaconale employée çà et là en Occident aux VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles sous l'influence de Constantinople tenait lieu, en quelque manière, de l'ancienne « prière des fidèles »; répondant aux mêmes besoins, en ce sens très réel elle en prit la place. Quand elle aura disparu à son tour en tant qu'espèce distincte, après l'établissement définitif du missel grégorien, il est curieux de constater qu'une manifestation du même genre se produira, un nouvel expédient, destiné celui-là à durer longtemps, sera imaginé, pour les mêmes fins et juste au même endroit, sous la forme de recommandations particulières énoncées par le célébrant. Dès le IX^e^ siècle, un texte explicite de Réginon nous informe qu'avant le sermon le prêtre invitait l'assistance à prier pour diverses nécessités et personnes qu'il prenait soin d'énumérer en ordre [5]. Il ne fait pas doute qu'on a dans ce témoignage les débuts des prières du prône, répandues en toute la chrétienté d'Occident pendant les siècles du moyen âge, et qu'une sorte de continuité s'établit ainsi depuis l'âge antique jusqu'à nos jours, si les modalités ont été plus ou moins variables [6]. Quant à l'usage attesté précisément par Réginon après l'homélie, rien n'empêche de supposer comme précédemment que la litanie gallicane subsistait alors encore dans le souvenir et qu'elle a servi à marquer le moment des nouveaux suffrages.

16° La litanie achevée, le diacre prononce une formule de congé à l'adresse des catéchumènes : *Catiçuminum ergo diaconus ideo clamat* [7] *iuxta antiquum Ecclesiæ ritum.*

Ce n'est du reste, nous fait-on comprendre tout aussitôt, qu'une cérémonie sans effet; on l'accomplit en vertu de la tradition, mais personne ne quitte désormais l'église à la voix du diacre. Il n'y a donc déjà plus de catéchumènes adultes *(qui grandes ad baptismum veniebant et ante baptismum probabantur)*, au temps des lettres. Sous ce rapport, l'état de la liturgie qu'elles représentent ne diffère pas de celui que fait constater Amalaire vers l'année 820; car l'Église d'Amalaire observe de même le renvoi rituel des catéchumènes, à ceci près qu'elle le mettait avant l'évangile [8]. On notera au contraire, comme points de comparaison, qu'en 517, d'après un canon d'Épaone, catéchumènes et pénitents devaient se retirer ensemble [9], et pareillement qu'en Espagne, d'après des canons d'Ilerda et de Valence (524), les catéchumènes étaient positivement « renvoyés » avec les pénitents, après l'évangile et le sermon [10]. Grégoire de Tours montre aussi comment les pénitents ou excommuniés *(communione privati)* étaient exclus des *solemnia missarum* [11], s'il ne fait aucune mention de l'autre catégorie; et nous savons d'ailleurs que l'excommunication n'était pas encore un vain mot dans les Églises de France aux VI^e^ et VII^e^ siècles [12].

A défaut de la réalité et pour justifier la cérémonie, l'auteur décrit au passé une scène de renvoi qu'il imagine de son mieux. Ce développement n'a sans doute par lui-même que peu de portée historique. Cependant, plusieurs traits y paraissent qui doivent provenir de l'expérience ou de l'érudition du liturgiste : supplication particulière des diacres [13], collecte finale du pontife [14], attente des exclus devant les portes extérieures [15], rôle de surveillance des portiers [16], admission au catéchuménat proprement dit par le signe de croix [17]. Mais surtout une parenthèse, au premier abord déconcertante — *tam iudæi quam hæretici vel pagani*, — ne peut qu'être un écho direct de la formule même de congé. Celle-ci,

[1] Cf. E. Bishop, *Journal of theological Studies*, 1910-1911, t. XII, p. 510, 512; et *Liturgica historica*, p. 124, n. 2. — [2] *P. L.*, t. LXXII, col. 456 sq. — [3] *Ibid.*, col. 227 *b*, 277 *d*. — [4] Une formule du *Missale Gallicanum vetus* pour l'octave de Pâques serait intitulée aussi : *post precem*; voir *P. L.*, *ibid.*, col. 377 *d*. Je n'ose en faire état. Le titre tout au plus serait valable; car la formule elle-même tient la place de la seconde collecte régulière et reproduit en effet la seconde collecte du *Missale Gothicum* dans la messe correspondante. Au surplus, cette portion du *Missale Gallicanum* est récente, antérieure de fort peu au IX^e^ siècle. — Le *Missale Francorum* a retenu en outre deux collectes romaines, sous le même nom : *post precem*; *P. L.*, t. LXXII, col. 537 *a* et *d*. — [5] *De ecclesiasticis disciplinis*, I, 290 : *P. L.*, t. CXXXII, col. 224 sq. — [6] Sur la litanie, ses usages, ses développements, ses différentes formes, on peut lire une lettre très suggestive écrite par E. Bishop en 1897, et publiée dans *The Downside Review*, 1921, t. XL, p. 91-97. — [7] On traduit littéralement : « le diacre proclame le catéchumène; » il n'y a là aucun mystère, ni dans le titre correspondant : *De caticumino*. — [8] *De ecclesiasticis officiis*, III, 36 : *P. L.*, CV, col. 1156 *b*. — [9] *Etiam ipsi* (les pénitents). *cum caticumini procedere commonentur, abscedant* (can. 29) : cf. *Concilia ævi merovingici*, p. 26; on rapprochera le codicille du concile de Sigismond qui est du même temps. — [10] Canons 4 d'Ilerda et 1 de Valence, explicites sur la *missa catechumenorum*, (c'est-à-dire la *dimissio* de ceux-ci) : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 323 *b*, 325 *c*. — [11] *Vitæ patrum*, 17, 2 : *P. L.*, t. LXXI, col. 1080 *a*; et rapprocher *Hist. Fr.*, VI, 32 : *ibid.*, col. 399 *b*. — [12] Voir par exemple Orléans 549, can. 2 ; Clichy 626, can. 6; concile de Sonnatius (630), can. 5; en outre, le concile lyonnais du temps de Sigismond, réuni pour régler une affaire d'inceste. — On rapprochera, pour l'Espagne, le chapitre de saint Isidore, *De pœnitentibus* : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 801 sq. — [13] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 374 *a*. — [14] *Ibid.*, p. 374 *b*, 400; et voir ci-dessus le n. 15 de notre analyse, à propos de la collecte *post precem*. — [15] Comparer l'*Ordo VII*, n. 3 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 996 *b*. — [16] Voir Beroldus, Milan, 1894, p. 83, lig. 15 sq. et p. 94, lig. 22 sq., pour la part qui revient aux portiers dans la liturgie des scrutins. — [17] Ainsi convient-il d'entendre simplement les derniers mots du texte : *non munitus crucis signaculo*; mais on peut discuter sur la forme de la cérémonie sous-entendue : soit l'imposition de la croix sur le front selon la coutume romaine; soit une onction à la mode gallicane. — Pour mémoire, cf. F. Probst, *Die abendländische Messe*, 1896, p. 281 sq.; H. Koch, *Theologische Quartalschrift*, 1900, t. LXXXII, p. 525 sq.

selon les termes rapportés, ne sera donc ni celle de saint Isidore : *Si quis catechumenus remaneat exeat foras* [1], ni davantage celle de l'*ordo* romain pour le baptême : *Catechumeni recedant; quis catechumenus est recedat; omnes catechumeni exeant foras* [2]; mais exactement une rédaction qui subsiste dans le rituel milanais [3] ainsi que dans plusieurs livres italiens du moyen âge [4] : *Si quis catechumenus procedat, si quis iudæus procedat, si quis paganus procedat, si quis hæreticus procedat, cuius cura non est procedat* [5]. Et l'on ne se trompera probablement pas en donnant à cette intimation une origine byzantine [6].

17° Le silence est de nouveau enjoint et une allusion faite à la surveillance des portes : *Iubemur silentium facere observantes ad ostium.*

Ces formules étaient jointes apparemment à la précédente et prononcées encore par le diacre. Celle de l'invitation au silence semble attestée, en ce même endroit, par Grégoire de Tours (voir ci-dessus 2°). Le rit ambrosien offre quelque chose de parallèle dans le salut du diacre : *Pacem habete*, suivi de la réponse commune : *Ad te domine* [7]. Mais la recommandation relative aux portes est encore un trait singulier qui ne peut s'expliquer en dehors d'une influence des liturgies grecques. On remarque en effet dans les principaux textes, au début de la messe des fidèles, l'exclamation Τὰς θύρας, mise en la bouche du diacre [8]. Il est même notable que la liturgie dite de saint Jacques unit cette exclamation aux mots qui tiennent lieu de la formule de congé, de manière à proposer une seule injonction [9]. Le point de départ de ces archaïsmes est sûrement Antioche [10]; mais c'est nécessairement par la voie de Constantinople qu'ils ont pénétré en Occident.

Il est douteux que le signe de croix sur les yeux, les oreilles et la bouche, dont l'explication est donnée dans la suite du passage, se rapporte directement aux mêmes cérémonies; l'auteur paraît plutôt vouloir enseigner, grâce à ce symbole expressif, de quelle façon il faut faire en soi le silence et garder closes pour le Christ les portes des sens.

18° Les oblats sont portés à l'autel processionnellement, pendant un chant de louange : *Sonum canitur quando procedit oblatio... Procedente ad altarium corpore Christi, præclara Christi magnalia dulci melodia psallit ecclesia.*

Ces deux phrases, pensons-nous, s'équivalent, si l'on a égard à l'ensemble du contexte (jusqu'au n. 26 compris), et la première donne le sens exact de la seconde. Si étrange que cela puisse sembler à un lecteur non prévenu, les mots *corpus Christi, sanguis Christi, corpus Domini, corpus dominicum* n'ont guère d'autre valeur, dans tout le développement occasionné par l'offrande, que celle du terme *oblatio* : les oblats avant leur consécration; seulement, l'auteur prévoit ce que deviendront ces oblats, le pain et le vin, par leur « transformation », comme il s'exprime, au cours du sacrifice eucharistique, et par suite il anticipe ce moment et vénère dès l'offrande les espèces sacrées. C'est la plus simple explication psychologique de son langage.

En conséquence, il n'y aura pas à supposer selon nous que les lettres décrivent dans le seconde phrase un rit plus ou moins parallèle à celui des *sancta* de la liturgie romaine [11] ni à la scène de la tour racontée dans le *De gloria martyrum* [12]. De même, et si réelle qu'ait pu être en France dans la plupart des Églises, au VI^e^ et au VII^e^ siècle, l'offrande du pain et du vin accomplie publiquement par les mains des fidèles [13], il n'en est nullement question ici. Les Lettres représentent une procession des oblats, l'offrande déjà faite. Cette procession se rend tout droit à l'autel; c'est donc qu'elle apporte les oblats de la sacristie où ils auront été reçus privément et au préalable. Grégoire de Tours, d'ailleurs, nous dit bien, en un endroit [14], que les dons étaient déposés à la sacristie, et le canon du concile général de Mâcon qui prescrit en 585 l'usage de recueillir à l'autel, chaque dimanche, les hosties des fidèles est précisément dirigé contre la nouveauté qui consistait à s'abstenir de l'offrande solennelle et proprement dite [15]. Les Lettres montrent à leur manière que l'abus stigmatisé par les Pères de Mâcon se maintint en France ou même finit par prévaloir.

Reste donc seulement une procession solennelle, semblable à celle qui se déroulait dans la liturgie byzantine pour la « grande entrée » au chant du *Cheroubicon* [16], et il est tentant de retrouver ici encore l'influence des Grecs.

Le *sonum* était vraisemblablement un cantique particulier et invariable comme le *Cheroubicon* [17]. Le nom a été fourni par le psaume CL : *Laudate eum in sono tubæ* (v. 3); on le retrouve dans la liturgie mozarabe, mais avec une autre destination, à savoir pour désigner une antienne variable des matines et du lucernaire [18]. Le chant régulier d'offrande employé en Espagne s'appelait proprement *sacrificium* [19] et était du même genre que l'*offertorium* du rit romain et l'*offerenda* du rit milanais.

La suite du texte sur l'oblation (n. 9 à 25) se rapporte

[1] *Etymologiæ*, VI, 19 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 252 *b*. — [2] *Ordo VII*, n. 3 et 6 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 996 *b*, 998 *a*; (cf. *Rassegna Gregoriana*, 1906, t. V, col. 138) à remarquer que ces formules ne sont pas données par l'*Ordo* parallèle du Sacramentaire gélasien (cf. *P. L.*, t. LXXIV, col. 1087 sq.). — On se souviendra ici encore de la formule plus générale citée par saint Grégoire : *Si quis non communicat det locum (Dialog.*, II, 23 : *P. L.*, t. LXVI, col. 178 *c*). — [3] Cf. Beroldus, p. 95, lig. 2 sq.; *Paléographie musicale*, t. VI, p. 262; *Manuale Ambrosianum*, 1905, t. II, p. 124, 168. On trouve aussi les formules plus courtes : *Procedant catechumeni* ; et *Ne quis catechumenus* (par exemple, dans Beroldus, p. 82 sq.). — [4] Cf. *Rassegna Gregoriana*, 1905, t. IV, col. 337 sq, 1906, t. V, col. 112 et pour le reste, voir *Revue bénédictine*, 1905, t. XXII, p. 570. — [5] Noter la remarque de Béroldе qui fixe le sens de la cérémonie : ... *Tamen nullus expellendus nisi cathecumini (*Beroldus, p. 94, lig. 22 sq.). — [6] Comparer la formule employée dans la liturgie de saint Jean Chrysostome : cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 375, lig. 9 (et p. 5, lig. 28; 7, lig. 2 et 26; 9, lig. 25; 13, lig. 26, pour les Constitutions apostoliques). — [7] Cf. Ceriani, *Notitia*, p. 4. (n. 14); voir aussi Beroldus, p. 51, lig. 30. — [8] Cf. F. E. Brightman, *op. cit.*, p. 41, lig. 7; 321, lig. 3; 383, lig. 3; 435, 13. — [9] *Ibid.*, p. 41, lig. 5 sq. — [10] Voir *Constitutions apostoliques*, VIII, 11 : *P. G.*, t. I, col. 1089 *c*. — [11] *Ordo Primus*, n. 8 et 18 : *P. L.*, t. LXXVIII, col. 941 *b*, 945 *b*. — [12] C. 86: *P. L.*, t. LXXI, col. 781 *c*. — [13] Cf. E. Bishop, *Observations on the Liturgy of Narsai*, p. 114-116. — Pour l'Espagne, l'offrande publique est attestée par Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, II, 10, 1: *P. L.*, t. LXXXIII, col. 790 *c*. — [14] *Glor. confess.*, 65: *P. L.*, *ibid.*, col. 875sq. — [15] Canon 4 : *Concilia ævi merovingici*, p. 166.— [16] Cf. E. F. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 573. — [17] Mais noter que le *Cheroubicon* nous est connu sous quatre formes; cf. Brightman, *ibid.*, p. 41, lig. 25; 348, lig. 21; 377, lig. 9; 396, lig. 5. — [18] Cf. Férotin, *Le Liber sacramentorum*, col. 696, 701, 702, etc. et cf. p. XLI, LXV, LXIX. Les manuscrits du XI^e^ siècle donnent la forme contracte *SN* et même le vulgarisme *SNO* (tout comme ils donnent *SCO* pour *sacrificium*). Le *sonum* est d'ailleurs expressément attesté pour le lucernaire par le concile de Mérida (666), can. 2 (*P. L.*, t. LXXXIV, col. 616 *b*). En outre, il est signalé en tant que mélodie dans la notice d'Ildephonse sur Conantius de Palencia († 639) : *Melodias soni multas noviter edidit (P. L.*, t. XCVI, col. 203 *b*); bien plus, il est peut-être associé par Isidore, toujours au point de vue du chant, avec l'offrande : *in sono tubæ id est in vocis prædicatione cantu accendimur*, dit l'auteur du *De ecclesiasticis officiis*, à propos de l'offertoire *(P. L.*, t. LXXXIII, col. 752 *a*.).— [19] Cf. Férotin, *op. cit.*, p. XLI, et col. 698, 699, 702, etc.; toutefois, Isidore parle expressément des *offertoria*, avec cette définition : *quæ in sacrificiorum honore canuntur (P. L.*, *ibid.*, col. 751 *b*).

presque exclusivement aux vases et aux linges qui servent à la présentation et à la consécration des oblats.

19° Le pain qui deviendra le corps de Christ est contenu dans des vases en forme de tour : *Corpus Domini defertur in turribus.*

Grégoire nous a déjà appris que les tours étaient des vases sacrés qui servaient à porter le *mysterium dominici corporis* [1]; il parle ailleurs de tours en bois revêtues d'or qui avaient été fabriquées par l'un de ses prédécesseurs au commencement du VI^e^ siècle, l'évêque Léon [2]. Aussi bien, le Missel de Bobbio a conservé une formule de bénédiction qui associe le calice, la patène et la tour, ces trois *vascula* étant employés ensemble pour célébrer les *sacrosancta mysteria* [3]. Nous avons plusieurs autres attestations pour la France, relatives à l'usage de la tour liturgique [4]. Mais il est vrai qu'on les connaissait aussi à Rome [5]; bien que l'*Ordo* du VIII^e^ siècle fasse apporter les parcelles sacrées dans de simples *capsæ* [6].

20° Le vin à consacrer est de même apporté dans un calice : *Sanguis Christi... offertur in calice.*

L'usage du calice comme coupe eucharistique a dû être général dans toutes les Églises. A Rome, on trouve aussi mentionnés, avec une extrême fréquence [7], les *amæ* et les *scyphi*, grands récipients, qui servaient surtout pour l'offrande et pour la communion des fidèles à la messe papale; le calice était réservé au pontife, à ses ministres et aux dignitaires [8].

21° Un peu d'eau est ajouté au vin du calice : *Aqua miscetur.*

22° Dans une patène placée sur l'autel se fera la consécration du pain [9] : *Patena... ubi consecratur oblatio....*

Mais on ne nous dit pas d'une manière précise à quel moment les hosties étaient reprises des tours pour être rangées sur la patène. Plus probablement, ces préparatifs avaient lieu tout de suite, avant les prières.

23° Un premier voile en tissu de lin et de laine est comparable à la tunique sans couture du Sauveur : *Palla linostema illius indumenti tenet figuram... tunica scilicet Christi.*

D'après les seuls détails donnés, il est difficile de définir avec certitude le service de cette *palla*. De substance relativement grossière [10] et de forme arrondie, il semble qu'elle devait jouer le rôle d'une enveloppe qui n'entrait pas immédiatement en contact avec les oblats. Partant, elle pouvait envelopper le calice, sinon la patène; elle pouvait aussi, simplement, draper les côtés de l'autel, ou bien encore être à la disposition des ministres, par exemple des diacres, qui s'en recouvraient les mains pour toucher aux vases sacrés [11]. Le second emploi, peut-être, s'explique mieux; entourant l'autel, la *palla linostema* s'ajusterait au « corporal » et le compléterait parfaitement [12].

24° Un second voile, de pur lin, supporte les oblats : *corporalis palla pura linea est super quam oblatio ponitur.*

Ce voile était donc proprement la nappe de l'autel; il en recouvrait la surface.

On sait que l'*Ordo* romain décrit exactement la manière dont le « corporal » était étendu sur l'autel par les diacres avant l'offrande [13]; c'est même la seule pièce de linge qui soit mentionnée pour la célébration de la messe papale [14].

Remi n'a pas encore oublié, à la fin du IX^e^ siècle, que le *corporale cui superponitur corpus dominicum* doit être un tissu de pur lin [15].

25° Enfin un tissu précieux de soie et d'or, orné de pierreries, sert à couvrir l'oblation : *coopert<ori>um sacramentorum... serico ornatur aut auro vel gemmis.*

L'usage de riches « couvertures » destinées spécialement aux oblations [16] est indiqué d'autre part avec une rare précision par Grégoire de Tours [17]. La *præfatio linteaminum* du *Missale Francorum* peut être aussi invoquée, encore qu'elle s'applique également à la bénédiction des corporaux : *... linteamina in usum altaris tui ad tegendum involvendumque corpus et sanguinem filii tui...* [18] On n'entend jamais parler, à Rome, d'un voile de cette sorte, si le terme commun

[1] Voir la référence à *Glor. mart.*, 86. — [2] *Hist. Fr.*, X, 31, 13, *P. L.*, t. LXXI, col. 569 *b*. — [3] *P. L.*, t. LXXII, col. 571 *b*. — [4] Fortunat, *Miscellanea*, III, 25, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 144 *b*; Testament de saint Aridius : *ibid.*, t. LXXI, col. 1147 *b*; Testament de saint Remi publié par Hincmar: *ibid.*, t. LXV, col. 971 *b* (on gardera la lecture *turriculum*, changée par B. Krusch en *turibulum*, cf. *Passiones vitæque sanctorum ævi merovingici*, *Script. rerum merov.*, t. III, 1896, p. 337, lig. 91). — Je suppose que l'*offertorium* dont il est question plus tard (cf. Mabillon, *De liturgia gallic.*, III, 14: *P. L.*, t. LXXII, col. 223 sq.) remplaça la tour. — [5] *Liber Pontificalis*, notices de Silvestre (XXXIV), Innocent (XLII), et Hilaire (XLVIII); voir l'édition de L. Duchesne, Paris, 1886, t. I, p. 176, lig. 17; 220, lig. 15; 243, lig. 11. — [6] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 941 *g*. — [7] *Liber Pontificalis*, t. I, p. CXLIV, et t. II, p. 578 *a*, 635 *b*. — [8] *Ordo Primus*, n. 13-14, 20; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 943 sq., 946 sq. — [9] *Le Missale Francorum* a une forme pour consacrer la patène, où il est dit de même : *ad conficiendum in ea corpus domini nostri Iesu Christi...*: *P. L.*, t. LXXII, col. 329 *c*. — [10] *Liber Pontificalis*, t. I, p. 76, l. 13; p. 86, l. 28 (et cf. p. 17, l. 12; 225, lig. 2); Isidore, *Etymologiæ*, XIX, 22, 17; *P. L.*, t. LXXXII, col. 686 *b*; *Regula Magistri*, 81 : *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 1031 *c* et *d*. — [11] Voir les passages notés du *Liber Pontificalis*, et cf. *ibid.*, p. 189, n. 22. Je n'entends pas assimiler absolument, la *palla linostema* au manipule des diacres; des prétendus décrets de Silvestre et de Zosime, qui valent pour le VI^e^ siècle, on peut à tout le moins tirer une analogie On rapprochera aussi bien l'*offertorium* dont se sert le diacre, à la messe papale, pour toucher au calice; voir l'*Ordo Primus*, n. 15, 16 (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 944 *c*, 945 *a*). Je rappelle enfin que les « fanons », dont le sens d'ailleurs est multiple (cf. J. Braun, *Die liturgische Gewandung*, 1907, p. 518), avaient parfois cet office; on lit par exemple dans le bref des objets liturgiques inventoriés à Staffelsee vers 810 : *Fanones lineos serico paratos ad offerendum ad altare, XIII* (cf. A. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1883, t. I, p. 251, l. 18); voir aussi la lettre de Théotrochus, *Neues Archiv*, 1879, t. IV, p. 410 sq. — [12] Le bref de Staffelsee, notamment, distingue, à côté de quatre « corporau » : huit *pallia ad altaria induenda*, deux *pallia de lanafacta et tincta ad altare induendum*, deux *pallia linea tincta*, vingt *linteamina serico parata ad altaria vestienda* (voir *ibid.*, p. 251, 19 sq.); les deux premiers groupes pourraient correspondre à l'espèce visée par l'auteur des Lettres. — [13] N. 12; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 943 *b*. A rapprocher, Amalaire, *De ecclesiasticis officiis*, III, 19 et 21 : *P. L.*, t. CV, col. 1128 *c*, 1133 *c*, 1134 *d*. — [14] Le *Liber Pontificalis* n'a pas tenu compte des linges sacrés dans ses descriptions; toutefois, c'est bien du corporal qu'il s'agit dans les décrets attribués à Soter et à Boniface I^er^, sous le nom de *palla sacrata*; cf. *Liber Pontificalis*, t. I, p. 135, l. 3; p. 227, l. 14. En outre, il est bien fait mention, en quelques occasions (pour la fin du VII^e^ siècle et le commencement du VIII^e^ : Benoît II, Sergius, Jean VI), de riches *coopertoria* d'autels, à prendre au sens strict, semble-t-il (voir *Liber Pontificalis*, t. I, p. 363, l. 10; 376, l. 13; 383, l. 14). — Saint Boniface semble ne connaître qu'une espèce de *pallium* liturgique, qu'il appelle indifféremment *corporale pallium*, *pallium altaris*, mais qui peut être parfois décoré et même teint : voir lettres 15, 32, 75, 116 (cf. *Epistolæ merovingici et carol. ævi*, 1892, t. I, p. 264, 32; 283, 7; 347, 31; 406, 22). — [15] *P. L.*, t. CI, col. 1252 *b*; de même, avec quelques intéressantes indications, Réginon, *De ecclesiasticis disciplinis*, I, 68 : *P. L.*, CXXXII, col. 205 *c*. — [16] Il n'y avait pas que les voiles eucharistiques qui fussent ainsi décorés; Grégoire de Tours emploie à peu près les mêmes termes que l'auteur des Lettres pour désigner une somptueuse tenture placée sur le tombeau de saint Denis : *palla holoserica auroque exornata et gemmis*; cf. *Glor. mart.*, 72 : *P. L.*, t. LXXI, col. 769 *a*. Voir d'autre part le grand nombre de *coopertoria holoserica*, énumérés dans le Testament de saint Aridius : *ibid.*, col. 1147 sq. — [17] *Hist. Fr.*, VII, 22; *Mirac. S. Mart.*, II, 25; *Vitæ patr.*, 8, 11 : *P. L.*, *ibid.* col. 429 *b*, 952 *d*, 1050 *a*. — [18] *P. L.*, t. LXXII, col. 329 *b*.

de *coopertorium* se rencontre parfois dans le *Liber Pontificalis*, comme on l'a vu [1]. Il est possible que la coutume de couvrir les oblats provienne des grecs; en tout cas, elle serait tardive [2]. Mais c'est un sujet sur lequel nous manquons d'information [3]. Le dessein a dû être plutôt de cacher aux regards les saintes espèces [4] que de les protéger; on pensait témoigner ainsi un plus grand respect envers le mystère eucharistique [5].

26° Au moment où les oblats placés sur l'autel sont recouverts du voile précieux, le chœur chante un triple *Alleluia : Laudes hoc est Alleluia.. illa hora <qua corpus> Domini pallio tegitur, ecclesia solet angelicum canticum <cantare> ... Alleluia prima et secunda et tertia.*

L'apparence est que les trois alleluias achevaient la mélodie du *sonum*. La cérémonie ne pouvait être très longue, si les oblats étaient apportés de la sacristie où ils avaient été préparés.

Les termes de Grégoire de Tours laissaient déjà entendre que le moment solennel de l'offrande était la pose du voile [6]. Mais Grégoire ne dit pas un mot du chant. A Rome et à Milan, le morceau de chant exécuté pour l'offertoire comportait un psaume ou des versets, pendant lesquels on avait le temps de recevoir les offrandes du clergé et des fidèles. Le *sacrificium* des livres mozarabes était plus ou moins semblable; il ne paraît pas qu'il ait été suivi d'alleluias répétés [7]; d'ailleurs, les *Laudes* avaient trouvé place un peu auparavant, aussitôt après la lecture de l'Évangile (voir 10° et 13°). En revanche, le *cheroubicon* normal de la liturgie de saint Jean Chrysostome est terminé par trois alleluias [8].

27° Les diptyques sur lesquels étaient inscrits les noms des défunts sont récités; à l'occasion de cette lecture, on enlève le voile qui recouvrait les oblats : *Nomina defunctorum hora illa recitantur qua pallium tollitur.*

Des prières avaient précédé évidemment, pour lesquelles il n'y avait pas, au sentiment de l'auteur, de symbolisme à découvrir ou à recommander. Le texte n'est d'ailleurs pas aussi explicite que nous le souhaiterions. Ces diptyques que devait lire le diacre semblent réservés à la catégorie des défunts, c'est-à-dire à l'exclusion des fidèles dont les hosties reposaient sur l'autel. De même on pourrait croire, surtout si l'on fait attention au contexte, que le voile était non pas seulement soulevé ou écarté, mais enlevé pour tout de bon, à ce moment précis, et « plié ».

Il est sûr que nos livres gallicans et mozarabes supposent (d'après leurs oraisons *post nomina*) la lecture publique des noms tant des vivants — qui offrent le sacrifice — que des morts. Cette pratique se maintint longtemps encore, jusque vers la fin du VIII° siècle. Le témoignage de saint Isidore concorde exactement [9]. Au contraire, c'est un fait étrange que Grégoire de Tours ne fasse jamais allusion à rien de semblable. Cette question des diptyques, de leur origine, de leurs développements, de leur position est une des plus difficiles que les liturgistes aient à traiter [10], nos renseignements étant à la fois trop peu nombreux, trop complexes et incertains. Je rappelle seulement que l'usage de la Syrie orientale était de ne mentionner que les défunts, et aussi de placer cette mémoire avant la prière eucharistique, non au cours de cette prière, comme on faisait à Rome ou à Constantinople. Mais il est possible que l'omission des vivants, dans les Lettres, soit une simple conséquence de l'abandon d'une offrande solennelle.

Quant au geste qui faisait découvrir les oblats pendant la récitation, il est d'un extrême intérêt par lui-même, mais ne reçoit aucune attestation d'aucune part.

28° Les fidèles se donnent le baiser de paix : *Pacem autem ideo Christi mutuo proferunt... : per mutuum osculum.*

Le mot *Christi* doit être probablement retenu; mais nous n'aurons pas pour cela les termes de la formule employée soit par l'évêque soit par le diacre; encore moins pensera-t-on que les fidèles se transmettaient « la paix » autrement que par le rite du baiser [11].

La question de la place du baiser de paix est liée étroitement à celle qu'on pose de même au sujet des diptyques, et non moins épineuse. Sans songer à les régler ni l'une ni l'autre, on est libre de croire que, dans les deux cas, l'usage mozarabe et gallican, loin d'être primitif, a été influencé directement par l'exemple des liturgies grecques au début du moyen âge.

29° Le célébrant, au moment voulu, prononce les mots *Sursum corda*, et l'assistance fait la réponse convenue : *Sursum corda, sacerdos « habere » admonet.*

Cette invitation n'était sans doute pas précédée de celle qu'emploie en outre le rituel mozarabe : *Aures ad Dominum* [12]; de même, devait manquer le grand salut préparatoire, repris de la liturgie byzantine : *Gratia Dei Patris omnipotentis, pax ac dilectio domini nostri Iesu Christi et societas Spiritus sancti sit semper cum omnibus vobis* [13]. Sinon, le texte nous l'aurait appris, en mentionnant le *Sursum corda*.

Au contraire, l'auteur, intéressé seulement aux symboles expressifs et aux leçons morales, n'avait à

[1] Dans une lettre de saint Grégoire dont Probst a fait cas *(Ep.* XI, 44: *P. L.*, t. LXXVII, col. 1153 *b)*, il ne s'agit que de *vela* ou tentures, et les mots *cuius corpus vos cooperuistis*, doivent s'expliquer par Matth., XXV, 38. — [2] Voir les remarques d'E. Bishop sur l'usage de l'iconostase et des voiles qui cachent l'autel : *Observations on the Liturgy of Narsai*, p. 89 sq. — [3] Je note dans la notice du pape Benoît III (855-858) : *parva coopertoria ipsius calicis, sicut mos grecorum est* (*Liber Pontificalis*, t. II, p. 148, lig. 1). — [4] Voir le passage indiqué du *Vitæ patrum* : le *coopertorium Sarmaticum* de Dado étant usé et transparent, *non exinde ad plene tegitur mysterium corporis sanguinisque dominici*. Isidore donne assez nettement la raison de cette manière de faire; cf. *De ecclesiasticis officiis*, I, 8, 2 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 789 *c*. — [5] Il n'y a aucune raison de faire du *sindon* milanais l'équivalent du voile précieux dont on se servait en France pour recouvrir les oblats et l'autel. Tout indique que ce *sindon* n'était que le *corporale* du rit romain. Bérolde. peu explicite sans doute, l'appelle en un endroit *pannus altaris* (p. 47, lig. 5); ailleurs, il parle des *corporalia* (p. 65, 29). Mais Jean de Guerciis est très clair; c'est bien un simple corporal qui est déplié *super mensa* (voir *ibid.*, p. 182, n. 88). On peut rapprocher l'*Ordo romanus II*, 9 *(P. L.*, t. LXXVIII, col. 972 *c)*, où le corporal est défini « *sindon* ». — De même, c'est par une erreur de perspective que Duchesne et Lejay font de l'*Oratio super sindonem* des livres milanais (cf. Beroldus, p. 51, lig. 32) une « prière du voile » qui appartiendrait à l'*ordo* gallican. — Au contraire, de ce que dit Isidore (voir ci-dessus) on peut conclure que, de son temps du moins, les dons et l'autel étaient recouverts d'un voile particulier après l'offrande. — [6] Voir les trois passages cités et noter dans le second les mots *ex more (cooperto)*; un quatrième texte est plus vague, mais doit être interprété par les autres : *oblatis muneribus super altare Dei (Vitæ patr.*, 17, 2 : *P. L.*, t. LXXI, col. 1080 *a*). — [7] Voir par exemple, *Le Liber ordinum*, col. 232. — [8] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 379 *a*, lig. 7. — [9] *De ecclesiasticis officiis*, I, 15, 1 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 752 *b*. — [10] Voir surtout E. Bishop, *Observations on the Liturgy of Narsai*, p. 97-114; je renvoie pour tout le détail des preuves ou faits à ce suggestif exposé. On lira aussi *Liturgica historica*, p. 100-102, au sujet de la récitation des noms. — [11] Grégoire de Tours se sert de l'expression *pacem cum (nostris) facere (Hist. Franc.*, VI, 40 : *P. L.*, t. LXXI, col. 406 *c)*; cf. Isidore, *l. cit.*, I, 15, 2 : *pro osculo pacis*, rien de plus. — [12] Cf. *Le Liber Ordinum*, col. 236. — [13] *Ibid.*; cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern and western* p. 321, lig. 14, et ; 348, lig. 6.

rappeler ni la préface ou *Contestatio* [1], ni le *Sanctus* (à cause des raisons déjà fournies de l'Aios et de l'Alleluia) [2], ni rien des prières qui accomplissaient l'eucharistie. Il ne reprend son commentaire mystique qu'à propos du rite de la confraction, passant ainsi par-dessus tout ce qui correspondait à notre canon. Mais remarquons que cette portion centrale de la messe ne comprenait, selon l'*ordo* gallican [3], et tout de même selon le mozarabe [4], que trois formules, c'est-à-dire deux oraisons variables, l'une intitulée *Post sanctus* et l'autre *Post secreta* [5], au milieu desquelles s'insséraient les paroles sacramentelles — *verba sacra*, comme dit Grégoire de Tours [6] — ou récit de l'institution. Or les Lettres nous ont conservé, la première à l'occasion de l'offrande, la seconde en traitant de la messe pascale, quelques détails relatifs à la « consécration » du « mystère de l'eucharistie ». C'est le lieu de recueillir ces indications étrangères au développement principal et qui, néanmoins, le complètent.

a) La formule de consécration est récitée à voix basse ou silencieusement. On l'induit de l'expression *ad secreta*, appliquée à ce moment de la messe. On induit, du même coup, que les prières qu'on peut appeler d'encadrement étaient, au contraire, dites à voix haute, pour être entendues de l'assistance. Ces conclusions s'accordent exactement avec celles qu'on tire de la rubrique *Post secreta*, attribuée fréquemment dans les missels gallicans aux oraisons qui prolongent le récit. Les livres mozarabes fournissent, d'autre part, un témoignage parallèle à celui des Lettres, en dénommant *Missa secreta* le récit lui-même [7].

b) Les premiers mots du récit sacré sont : *<Qui> pridie quam pateretur*, en conformité avec l'ensemble de la tradition occidentale, dont les principaux témoins suivent en effet le texte des Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, tandis que la tradition orientale s'est attachée aux récits de saint Paul et de saint Luc, en répétant notamment : *in qua nocte tradebatur* [8]. L'Espagne, il est vrai, fait exception d'une manière remarquable, en disant de même : *in qua nocte tradebatur* [9], au lieu de *pridie quam pateretur;* mais 1) il est facile d'expliquer cette anomalie par une influence byzantine à l'époque wisigothique; 2) les livres espagnols n'ont pas moins donné à l'oraison complémentaire le titre *Post pridie;* ce qui confirme l'hypothèse d'une retouche postérieure [10]. La question de savoir si le texte occidental n'a pas inclus à quelque moment, avant saint Grégoire, les mots *pro nostra et omnium salute* est indépendante et, à notre point de vue, moins importante ; en omettant cette incise, les Lettres se trouvent d'accord avec la plus ancienne rédaction que nous possédions, celle du *De sacramentis* [11].

c) La consécration du pain et du vin, ou, comme dit l'auteur en un autre endroit, leur « transformation », est censée l'œuvre d'un ange qui vient « bénir » la matière du sacrifice, tout de même que la résurrection du Christ eut un ange pour instrument et témoin : *Angelus Dei ad secreta super altare tamquam super monumentum descendit et ipsam hostiam benedicit instar illius angeli qui Christi resurrectionem evangelizavit.* Ceci est indiqué à propos de la messe pascale; mais il y a un trait à retenir qui n'a aucun rapport nécessaire avec l'événement de Pâques : la « bénédiction » de l'ange. Cette bénédiction s'entend exactement, si l'on rapproche une description analogue, plus précise, de Grégoire de Tours. Pendant une messe célébrée dans la basilique de saint Martin, à Tours, le bienheureux confesseur apparut à la fenêtre de l'abside et comme par des degrés descendit pour bénir *dextera extensa* « le sacrifice offert sur l'autel »; or ce prodige eut lieu au moment même que le prêtre bénissait l'hostie *(sanctum munus)* par le geste accoutumé : *iuxta morem catholicum signo crucis superposito* [12]. Pour Grégoire comme pour l'auteur des Lettres, les paroles eucharistiques sont donc accompagnées d'un signe de croix tracé sur l'oblation, geste auquel on reconnaît la vertu spéciale d'accomplir le mystère et qui est ratifié dans le ciel.

d) Les paroles prononcées sur le calice comprennent la parenthèse non scripturaire *mysterium fidei.* Ces paroles, à vrai dire, ne sont pas rapportées directement, ni peut-être complètement. Cependant, les mots *mysterium fidei* ne peuvent provenir que de l'usage liturgique, comme d'ailleurs les mots *calix sanguinis.* En s'exprimant ainsi et tout en prétendant citer l'Évangile, l'auteur cite de mémoire un texte qui lui était familier. Sur l'origine même de la formule *mysterium fidei,* on hésitera à bon droit, si tentant qu'il soit d'en retrouver la première image dans la rédaction des Constitutions apostoliques : τοῦτο τὸ μυστήριον τῆς καινῆς διαθήκης [13]; mais il est certain, à moins de renverser tout l'ordre des faits connus, que l'insertion de cette incise est l'un des caractères distinctifs du canon romain rectifié et amplifié qui remplaça définitivement au VI^e^ siècle, et probablement dès avant, le vieux canon connu grâce au *De sacramentis.* Nous savons aussi bien que le canon romain circulait librement en France au VII^e^ siècle, sous sa forme normale. Plusieurs indices montrent, par surcroît, qu'il y avait pénétré dès le commencement du VI^e^ siècle. Il n'y a donc rien d'étonnant que les Lettres aient ressenti son influence.

30° La consécration de l'eucharistie est complétée par les rites de la fraction et de la commixtion : *Confractio et commixtio corporis Domini... In hac confractione sacerdos vult augere, ibidem debet addere.*

Ces deux cérémonies étaient conjointes bien que distinctes; le contexte, formé principalement par un récit significatif des vies des Pères, marque bien qu'un lien étroit les rattachait l'une à l'autre. A cet égard, les Lettres offrent un ordre exactement semblable à celui du rit ambrosien et, à part la place du *Pater,* à celui des rits romain et byzantin; le mozarabe, au contraire, intercale le *Pater* entre la fraction et la commixtion[14]. Grégoire de Tours, probablement, donnait toute l'importance à la fraction, puisqu'il la mentionne seule [15].

[1] Cf. Grégoire de Tours, *Mirac. S. Mart.*, II, 14 : *P. L.*, t. LXXI, col. 946 c. — [2] De plus, l'absence de toute allusion au *Sanctus* de la Préface peut tenir précisément au fait qu'à l'encontre des règlements de Vaison (voir plus haut) le prêtre se contentait de le réciter, sans la participation du chant des fidèles. — [3] Tous nos anciens missels sont d'accord ; voir par exemple le cadre des Messes de Mone, *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 388 sq. — [4] Cf. *Le Liber ordinum*, col. 237 sq. — [5] Ou encore *Post mysterium, Post eucharistiam* et (dans les livres mozarabes) *Post pridie.* — [6] *Glor. mart.*, 87; *P. L.*, t. LXXI, col. 782 *b*. — [7] Cf. *Le Liber ordinum*, col. 238, et note 1; *Le Liber sacramentorum*, p. XXV. — Sur cette question des parties « secrètes » de la messe et sur l'origine du procédé, cf. E. Bishop, *Observations On the Liturgy of Narsai*, p. 121-126. — [8] Cf. Ceriani, dans Magistretti, *Pontificale ad usum Ecclesiæ Mediolanensis*, Milan, 1897, p. XII sq.; voir aussi *Notitia liturgiæ Ambrosianæ*, p. 57 sq.; d'autre part cf. D. Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 55 sq. — [9] Voir Le *Liber Ordinum* et Le *Liber sacramentorum*, aux mêmes endroits. — [10] Duchesne s'est exprimé dans le même sens : *Origines du culte chrétien*, 5^e^ édit., 1920, p. 230, n. 1. — [11] A ce sujet, cf. Ceriani, *Notitia*, p. 62, où l'on trouvera le détail des textes. En faveur de l'incise, voir l'argumentation de D. Morin, *Revue bénédictine*, 1910, t. XXVII, p. 513 sq. — [12] *Vitæ patr.*, 16, 2 : *P. L.*, t. LXXI, col. 1075 *b*, *c*. — [13] Cf. Brightmann, *Liturgies eastern*, p. 20, l. 17. Ceci, nonobstant le rappel de la Première à Timothée, c. III, v. 9, lequel n'est guère contestable. — [14] Cf. concile de Tolède de 633, can. 18 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 372. — [15] Grégoire de Tours, *De Gloria martyrium*, 87 : *P. L.*, t. LXXI, col. 782 *b*; *Vitæ patr.*, 6, 7 : *ibid.*, 1034 *c*.

En même temps, semble-t-il, le contexte indique que les deux cérémonies étaient comme la conclusion effective, la mise en acte de l'oraison *Post secreta* qui avait immédiatement précédé et, tout autant, le terme des prières eucharistiques : *ad orationem sacerdotis cæli aperiuntur*. A ce compte, il n'est pas improbable que tant ces derniers mots que l'anecdote relative à « l'ange de Dieu », consommateur du sacrifice, et encore le mystère de la « transformation », rappelé un peu plus haut, se réfèrent expressément, dans la pensée de l'écrivain, à des formules *Post secreta* qui donnaient le sens exact de l'épiclèse, ou invocation, propre aux liturgies latines [1].

31° Tandis que le célébrant fait la fraction, le chœur chante sur un mode plaintif un psaume avec antienne : *Sacerdote frangente, supplex clerus psallit antiphonam.*

Le chant de fraction est un élément commun aux liturgies latines, distinct du chant de communion. L'*Agnus Dei* du rit romain n'en est qu'une espèce un peu particulière [2], et il se pourrait qu'il ait pris la place d'une véritable psalmodie antiphonée [3]. Dans le rit milanais, cette antienne qui varie pour chaque messe s'appelle *confractorium* [4] ; dans le mozarabe, elle est désignée habituellement : *ad confractionem panis (*plus, *laudes* ou *antiphona)* [5] et revêt presque toujours les mêmes formes [6]. La plus fréquente est celle-ci, empruntée au psaume XXXII, v. 22, qui correspondrait parfaitement à l'indication des Lettres et qu'on retrouve aussi dans le Missel de Stowe [7] : *Fiat misericordia tua Domine super nos quemadmodum speravimus in te* [8]. On notera encore que Grégoire de Tours ne dit mot de cette pièce de chant.

32° La récitation du *Pater* conclut ces prières de la messe : *Oratio dominica pro hoc ibidem ponitur ut omnis oratio nostra in dominica oratione claudatur.*

A prendre cette rédaction strictement, aucune prière proprement dite ne suivrait la communion. Ceci pouvait être vrai en principe. Saint Isidore s'exprime de même : *Ultima est oratio qua Dominus noster discipulos suos orare instituit* [9]. Il est d'ailleurs exact que les collectes parallèles aux formules romaines et milanaises de postcommunion sont plutôt l'exception dans tous nos livres gallicans et mozarages [10].

Ce même passage insinue, de plus, que l'assistance entière participait à la récitation du *Pater;* sinon, on ne voit pas pourquoi il serait question de cette prière, du moins en des termes si généraux. Or telle était sûrement la pratique des Églises de France, au témoignage de Grégoire de Tours [11]. Et ainsi faisaient les grecs [12]; de sorte qu'une fois de plus il y a lieu de se demander si le rituel grec n'a pas déterminé la forme de celui qu'on observait en France au début du moyen âge; car il est notable qu'en Afrique [13] et en Espagne [14] aussi bien qu'à Rome [15] seul le célébrant prononçait à haute voix l'oraison du Seigneur.

Quant à la place donnée au *Pater* après la fraction, il est généralement admis, avec raison, que cette position est conforme à l'usage ancien de l'Église, saint Grégoire pour Rome ayant procédé à un changement, qu'avaient déjà fait les Byzantins [16].

33° Avant la communion, le pontife donne sa bénédiction aux fidèles; les prêtres ont la même faculté, mais ils doivent employer une formule plus brève : *Benedictionem populi sacerdotibus fundere Dominus per Moysen mandavit... Sacri constituerunt canones ut longiorem benedictionem episcopus proferret, breviorem vero presbiter funderet; dicit : « Pax, fides et caritas et communicatio corporis et sanguinis domini nostri Iesu Christi sit semper vobiscum. » ... Ante communionem benedictio traditur.*

La bénédiction épiscopale, préalable à la communion et donnée en guise d'absolution, est encore un rite ancien que saint Augustin garantit pour l'Afrique [17] et dont on retrouve la formule récente dans les livres mozarabes et gallicans. Il a d'ailleurs son équivalent dans les liturgies orientales [18], et tout indique que Rome l'a connu de même, puis l'a transformé et déplacé [19]. On sait qu'il n'a pas cessé d'être usité en France, après avoir joui d'une extraordinaire fortune pendant tout le moyen âge et au delà [20]; les recueils manuscrits de ces *benedictiones episcopales* sont conservés en très grand nombre et mériteraient d'être classés [21].

Le nom *benedictio populi* se présente exactement dans le *Missale Gothicum* et le *Gallicanum vetus* [22], tandis que les livres mozarabes disent d'une manière uniforme : *benedictio* [23]. Les textes sont néanmoins de même espèce et à plusieurs membres; c'est à ces compositions prolixes et relativement peu anciennes que se reporte sans doute l'auteur des Lettres.

L'octroi d'une formule de bénédiction, même écourtée et bénigne, aux simples prêtres ne dut pas être sanctionné sans d'assez longs débats *propter servandum honorem pontificis.* Le concile d'Agde, en l'année 506, réservait formellement aux évêques le privilège de bénir le peuple [24], et cette législation fut maintenue implicitement en Gaule pendant le VI^e^ siècle [25]. A Séville, en 619, le droit des évêques est encore affirmé [26]. La formule qu'on nous rapporte ne peut donc être très ancienne, du moins dans son application. Elle offre un double intérêt. Inspirée du langage de saint Paul dans les clausules de ses épîtres et, à cet égard, semblable au grand salut qui ouvre nor-

[1] Cf. D. Cagin, *Te Deum ou Illatio?* 1906, p. 220 sq.; voir aussi *Revue bénédictine,* 1911, t. XXVIII, p. 386 sq. — [2] Cf. D. Cagin, *ibid.*, p. 238; E. Bishop, *Liturgica historica,* p. 145. — [3] Cf. D. Cagin, *ibid.*, p. 231 sq., 236, 495. — [4] Cf. Ceriani, *Notitia,* p. 12 (n. 34). — [5] Cf. D. Férotin, Le *Liber sacramentorum,* p. XXXVI. — [6] Voir l'inventaire des formules du *Missale mixtum* et du *Liber ordinum,* établi par D. Cagin, *op. cit.*, p. 488-494; on ajoutera les textes des sacramentaires ou missels, indiqués par D. Férotin. — [7] Édit. Warner, p. 17. — [8] N. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 26, 46 de l'inventaire de D. Cagin; et cf. Le *Liber sacramentorum,* col. 177, 211, 552. — [9] *De ecclesiasticis officiis,* I, 15, 3 : *P. L.,* t. LXXXIII, col. 753 *a.* — [10] Cf. D. Férotin, Le *Liber sacramentorum,* p. XIII, au sujet de l'*Oratio completuria* des manuscrits wisigothiques. — [11] *Mirac. s. Mart.,* II, 30; *Vitæ patr.,* 16, 2 : *P. L.,* t. LXXI, col. 955 *a,* 1075 *a.* — [12] Cf. S. Grégoire le Grand, *Epist.,* IX, 12 : *P. L.,* t. LXXVII, col. 957 *a.* — [13] Cf. S. Augustin, sermon LVIII, 10, 12 : *P. L.,* t. XXXVIII, col. 399. — [14] Cf. concile de Tolède de 633, can. 10 : *P. L.,* t. LXXXIV, col. 369 sq. A ce sujet, voir la note de Lesley, *P. L.,* t. LXXXV, col. 591 sq. — [15] Voir le texte de S. Grégoire qui vient d'être rappelé. — [16] Cf. S. Augustin, *Epist.,* CXLIX, 2, 16 : *P. L.,* t. XXXIII, col. 636. A ce sujet, voir E. Bishop, *Le génie du rit romain,* Paris, 1921, p. 84 sq. — [17] *Ibid.,* et CLXXIX, 4 ; *P. L.,* col. 637, 775. — [18] Pour les liturgies byzantines, cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern,* p. 61, 14; 337, 28; 390, 10; mais remarquer surtout le parallélisme de la liturgie nestorienne (Syrie orientale), *ibid.*, p. 293, 16. — [19] Cf. D. Morin, *Revue bénédictine,* 1912, t. XXIX, p. 170 sq. — [20] Cf. Le Brun, *Explication littérale,* 1726, t. II, p. 261 ; Morin, *ibid.*, p. 173. — [21] Type dans Muratori, *Liturgia Romana vetus,* t. II, col. 368-380; voir aussi *P. L.,* t. LXXVIII, col. 601 sq., et surtout la collection du Sacramentaire gélasien d'Angoulême, édit. Cagin, Angoulême, 1918, p. 120*b*-132*b*. — [22] Voir par exemple *P. L.,* t. LXXII, col. 226, 229, 232, etc.; 371, 372, 373, etc. — [23] Cf. Le *Liber sacramentorum,* col. 12, 15, 18, etc., et cf. p. XXIII, XXXIV. Au contraire, le concile de Tolède précise : *benedictio in populum* (can. 18 : *P. L.,* t. LXXXIV, col. 372); ceci correspond mieux à l'esprit de la plus ancienne tradition, qui se manifeste de même dans l'expression romaine et africaine *super populum.* — [24] Canon 44 : *P. L.,* t. LXXXIV, col. 270; et rapprocher le canon 47, *ibid.* — [25] Orléans 511, can. 25; Epaone 517, can. 35; Orléans 538, can. 32 (et rapprocher Orléans 541, can. 3). — [26] Canon 7 ; *P. L.,* t. LXXXIV, col. 597 *a.*

malement la prière eucharistique des liturgies grecques [1], elle est en même temps orientée de la manière la plus nette vers la communion; il est difficile de ne pas lui trouver quelque analogie particulière avec la bénédiction des syriens de Nisibe [2]. D'autre part, on la reconnaît, légèrement modifiée, dans les rituels irlandais (Stowe, Dimna, Saint-Gall *1394*) [3], ainsi que dans le rituel milanais (pour la paix) [4]; elle a donc possédé quelque crédit en Occident vers le VIIIe siècle. D'autres traces en subsistent [5].

De la communion elle-même, l'auteur parle «pieusement », comme on fait remarquer [6] : *Iam vero quam dulcis sit animæ et corpori sacra communio Christus verbis evangelicis ostendit dicens : Si manseritis in me et verba mea in vobis manserint, quodcumque petieritis patrem in nomine meo fiet vobis* [7]. Mais ce propos prend la valeur d'un véritable témoignage, si l'on observe que le chant de communion — *antiphona ad accedentes* — dans la liturgie mozarabe [8] est emprunté ordinairement à ce verset du psaume XXXIII : *Gustate et videte quam suavis est dominus* [9]. On ne s'abuse donc pas, en estimant que ce même verset faisait partie du rituel décrit par les Lettres, en qualité d'antienne de communion; il apparaît d'ailleurs en outre dans le rituel celtique (Stowe, Bangor) [10], mais surtout il procède de l'usage des grecs, plus précisément de la liturgie observée à Jérusalem [11].

34° La messe s'achève par une psalmodie qui exprime la foi trinitaire : *Trecanum quod psallitur signum est catholicæ fidei de trinitatis credulitate procedens. Sicut enim illic prima in secunda, secunda in tertia, rursum tertia in secunda, secunda rotatur in prima : ita Pater in Filio mysterium trinitatis complectitur, Filius in Spiritu sancto, Spiritus sanctus <rursum> in Filio, Filius rursum in Patre.*

On pensera que ce *trecanum* dont le texte précis nous échappe était une sorte de doxologie complexe qui terminait le chant de communion et qu'il équivalait à une confession du Père, du Fils et de l'Esprit saint. Ce n'est sans doute pas le symbole des Apôtres, selon une discrète conjecture de Martène; toutefois, il pourrait en remplir l'office et avoir été suggéré par la récitation du symbole de Nicée-Constantinople que les Wisigoths catholiques plaçaient avant l'oraison dominicale et la fraction : *quo et fides vera manifestum testimonium habeat et ad Christi corpus et sanguinem prælibandum pectora populorum fide purificata accedant* [12]. Mais les Wisigoths eux-mêmes, ce faisant, imitaient un usage accepté déjà par tous les Orientaux [13].

Cette esquisse de la messe que nous devons à la première lettre en omet divers éléments, à savoir la plupart des prières dites par l'officiant. Il n'est donc pas faux de prétendre qu'elle a été faite du point de vue de l'assistance. Toutefois, on se rend mieux compte encore des lacunes ou des oublis apparents, en disant que l'auteur a passé en revue, selon son dessein, toutes les parties de la messe, — cérémonies, chants et formules, — auxquelles il reconnaissait un sens symbolique et moral, par suite valant d'être expliqué, et qu'il a négligé par conséquent les autres parties moins saillantes.

La seconde lettre, qui a pour objet « l'office commun », c'est-à-dire les autres rites et usages que ceux de la messe, doit répondre à la même préoccupation, même si le choix du commentateur nous semble aujourd'hui arbitraire. Son plan en effet n'est pas évident, par suite des détails variés qu'il entremêle au cours de ses considérations mystiques. Le plus simple est, comme précédemment, d'enregistrer une à une, à mesure qu'elles apparaissent, les données de fait qui se succèdent sans ordre dans sa glose; pour nous, au rebours de ses propres intentions, elles sont tout ce qu'il importe de retenir de son développement. Néanmoins, et quoiqu'il soit principalement question des vêtements ecclésiastiques, on est autorisé à croire qu'après avoir traité de la messe, cet amateur de liturgie ait eu pour dessein, tout simplement, de parler de l'office en général, puis des sacrements administrés solennellement, ceux-ci donnant occasion aux remarques diverses qui concernent le *vestiarium sacrum*. La plupart des points n'appellent aucune remarque; il n'est même plus nécessaire de citer toujours le texte original.

II. LES AUTRES CÉRÉMONIES ET USAGES (commune officium, diversa Ecclesiæ carismata, canon ecclesiasticus).

1° Les antiennes sont chantées dans la psalmodie; leur rôle est de charmer l'oreille par la douceur de la mélodie et de faire retentir de cette manière agréable les louanges du Christ; elles précèdent le psaume (d'où leur nom : *antiphona, anteponere)*, les versets suivent et l'on ajoute à la fin la doxologie pour « la gloire de la Trinité ». Les antiennes sont de quatre espèces, leur texte étant emprunté aux psaumes eux-mêmes [14], puis aux livres prophétiques de l'Ancien Testament et à l'Évangile, enfin aux ouvrages des « Pères catholiques » [15].

2° Les répons sont une autre forme du chant pour les offices du jour et de la nuit; une voix commence seule *(præcinit)* et le chœur « répond ». Les répons appartiennent eux aussi aux quatre catégories susdites.

En regard de ces deux paragraphes, nous n'avons malheureusement rien à mettre, rien du moins qui soit tout de suite utilisable. L'Antiphonaire de Bangor est un document de grand prix, mais strictement irlandais, et l'hymnologie, dont l'auteur des Lettres ne s'occupe guère, y tient une place considérable. L'Anti-

[1] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 14, lig. 11; 49, lig. 32; 384, lig. 6. — [2] *Ibid.*, p. 293, lig. 16; mais Narsès, au VIe siècle, paraît avoir employé une formule plus simple; cf. R. H. Connolly, *The liturgical Homilies of Narsai*, Cambridge, 1909, p. LVIII. — [3] *Pax et caritas domini nostri Iesu Christi et communicatio sanctorum omnium sit semper nobiscum;* cf. *The Stowe Missal*, édit. Warner, p. 17, et encore pour la communion d'un infirme, *ibid.*, p. 35. Pour Dimna et Saint-Gall *1394*, cf. F. E. Warren, *The liturgy and ritual of the celtic Church*, 1881, p. 170, 177. Cette formule est employée nommément pour la paix, mais introduit immédiatement à la communion. — [4] *Pax et communicatio domini nostri Iesu Christi sit semper vobiscum :* cf. Ceriani, *Notitia*, p. 13 (n. 39). — [5] Cf. M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ Alemannicæ*, 1779, t. II, p. 33 *a*; G. Morin, *Revue bénédictine*, 1912, t. XXIX, p. 187 (finale d'une bénédiction épiscopale pour la fête de l'Assomption, dans un Bénédictionnaire carolingien de Freising). — [6] Cf. P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 271. — [7] Citation de S. Jean, c. XV, v. 7, compliquée de c. XVI, v. 23. — [8] Voir Le *Liber ordinum*, col. 241; Le *Liber sacramentorum*, col. 329, 896, et cf. p. XXIII, XXXIII. — [9] Noter *quam*, comme dans le texte des Lettres, au lieu de *quoniam;* cf. Le *Liber ordinum*, col. 85, n. 4. — [10] *The Stowe Missal*, édit. Warner, p. 18; *The Bangor Antiphonarium*, édit. Warren, 1890, t. II, p. 30. — [11] Cf. S. Cyrille, *Catéchèse*, XXIII, 20 : *P. G.*, t. XXXIII, col. 1124; S. Jérôme, *Comm. in Isaiam*, II, 5, 20 : *P. L.*, t. XXIV, col. 86 *d*; Liturgie de S. Jacques, cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 63, l. 27. Pour d'autres témoignages, cf. D. Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 22-25. — [12] Concile de Tolède de 589, can. 2 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 351 sq.; cf. Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, I, 16 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 753 *d*; Le *Liber ordinum*, col. 191; Le *Liber sacramentorum*, col. 37, et cf. p. XXIII. — [13] Cf. F. E. Brightman, *op. cit.*, p. 571 A noter le témoignage de Jean de Biclar, qui ramène la pratique de Constantinople à celle de l'Espagne : *P. L.*, t. LXXII, c. 863 *b*. — [14] On rétablit le texte sans difficulté : <*ex d'vitico* > *organo, ex prophetico tympano*, etc. — [15] Lire probablement : *vel compactione catholicorum patrum;* le manuscrit donne : *compassione.*

phonaire de Léon, qui représenterait un livre mozarabe du VIIe siècle, est toujours inédit [1]. Pour la France, il y aurait à tirer parti des citations faites par Amalaire, du recueil d'Aurélien de Réomé et de l'Antiphonaire de Compiègne, tous témoins du IXe siècle, mais qui dépendent, pour une part, de la tradition indigène. Tout cela demanderait un sérieux examen et beaucoup de sens critique. Les seuls fragments auxquels on ait songé à donner le titre de « gallicans » proviennent en réalité de mains insulaires et sont tardifs [2]. L'antiphonaire et le responsorial gallicans sont un sujet encore neuf, mais délicat à traiter. L'intérêt serait surtout de distinguer et de classer les compositions littéraires, extrabibliques, dont parlent les Lettres. Ces textes sûrement n'étaient pas rares, comme on peut s'en rendre compte en lisant Amalaire.

3° Le *Sanctus deus archangelorum* est un cantique de pénitence qui appartient au temps du Carême et remplace alors le *Benedictus : Sanctus deus archangelorum in quadragensimo canitur, et non canticum Zachariæ, quia ista modulatio deprecabilis est pro populo, sicut verba texti ipsius continentur.* — La « prophétie » en effet, qui rappelle la naissance du Baptiste, n'est pas chantée en carême, parce que, selon les canons, le baptistère est fermé durant cette période et le baptême point administré.

On entend habituellement cette prescription de la messe, sous prétexte que la messe comporte régulièrement le chant de la « prophétie » (voir n. 6 ci-dessus). Il est vraisemblable, pour la raison donnée, que le *Benedictus* était interdit pendant le Carême, en toute circonstance, et donc aussi à la messe. Nous croirions néanmoins que la partie positive de ce texte concerne l'office, c'est-à-dire les laudes matutinales : le *Benedictus*, cantique normal des laudes, y était remplacé, en carême, par un cantique qui convenait mieux à la saison. Nous croirions en outre que ce *Sanctus deus* dit « des archanges », n'est qu'une forme latine, peut-être développée du Trisagion (voir n. 4 ci-dessus), cantique dont l'origine est rapportée aux anges d'après la vision du prophète Isaïe [3], et que les Orientaux comprenaient souvent dans leurs livres d'office [4]. Il est assez remarquable d'ailleurs que le dix-septième concile de Tolède (694), qui légifère pour les Églises d'Espagne et de Gaule, ordonne de même la fermeture des baptistères durant le carême, ceci *cum laudum consummatione* au jour initial du carême [5].

4° L'huile est un charisme que l'Église consacre en même temps que le chrême, pour ses besoins : la préparation de la lampe et les onctions variées, celle spécialement qu'on fait aux malades pour leur rendre la santé spirituelle : *ad mistica conficienda unguenta vel præparand⟨am⟩ lucerna⟨m⟩ vel fovenda peccaminum vulnera* [6].

Les onctions d'huile pouvaient être en effet fort diverses. Une seule est précisée; on peut rapprocher la *Benedictio olei* du Missel de Bobbio, qui a la même portée [7]. Il serait beaucoup plus intéressant de savoir si la lampe dont on bénissait l'huile est celle qu'on allume pour le lucernaire. Plus probablement, il s'agit d'une lampe qui était solennellement consacrée le samedi saint, et ceci est un usage particulier à l'Église wisigothique [8].

5° Les candidats au baptême *(competentes)* sont initiés au symbole de foi le jour même où l'on bénit les saintes huiles, à savoir le dimanche qui précède celui des Pâques.

Nous savons par de nombreux témoignages, trop longs à énumérer [9], que le dimanche des Rameaux était le jour fixé pour la tradition du symbole en France et en Espagne au VIIe siècle; c'était d'ailleurs une très ancienne coutume ecclésiastique en Occident, puisque saint Ambroise en est déjà le témoin [10].

6° La tradition s'accomplit par le ministère de l'évêque.

7° Un coussin de plumes *(plumacium* [11]*)*, recouvert d'un linge blanc et velu *(sabana* [12]*)* est posé sur la balustrade du chœur *(cancellum)*.

8° Les ampoules à bénir *(vascula)*, qui contiennent le chrême et l'huile, sont apportées dans des calices.

9° Un voile rouge enveloppe le livre des Évangiles.

10° Des passages du texte sacré sont lus, et semble-t-il, commentés.

11° Les préceptes du symbole sont lus de même et expliqués sous une forme aisée.

12° Le catéchumène reçoit une onction chrismale.

13° Le chrême est d'ailleurs consacré solennellement.

14° Les ampoules du chrême sont en verre ou en cristal.

15° Le chrême est fait de baume, résine qui est le produit du bois de lentisque, lequel aurait servi à fabriquer la traverse de la sainte croix.

Tous ces traits ne permettent pas de composer un tableau; il n'est d'ailleurs guère aisé de les dégager des explications symboliques qui les encadrent. Il semble que la bénédiction des huiles s'insérait dans la cérémonie de la tradition, comme lui étant subordonnée pour la pratique. Quant au reste, on retiendra surtout que les catéchumènes admis au baptême recevaient une onction faite avec le chrême, le concile de Mâcon de 585 [13] et les témoins espagnols du VIIe siècle [14] mentionnant l'huile simplement, c'est-à-dire sans doute l'huile exorcisée ; puis, qu'une tradition des évangiles complétait celle du symbole, et ceci est un rite qui ne peut procéder que de l'*ordo* romain, tout juste comme le prouvent les textes du Missel de Bobbio et du *Gallicanum vetus* [15].

[1] Cf. D. Férotin, Le *Liber sacra mentorum*, col. 912-922; Garcia Villada, *Catalogo de los Codices y documentos de la Catedral de Leon*, Madrid, 1919, p. 38-40. — [2] Cf. D. Morin, *Revue bénédictine*, 1905, t. XXII, p. 329 sq. — [3] Voir par exemple S. Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, III, 10 : *P. G.*, t. XCIV, col. 1021 *a*, *b*, *c*. — [4] Cf. J. Mearns, *The canticles of the christian Church*, Cambridge, 1914, p. 16, 28, 30, 40. — [5] Canon 2 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 556 *a-b*. Sur la place des *Laudes* à l'office du matin dans le rit mozarabe, cf. Férotin, Le *Liber sacramentorum*, p. XXXVII, LXV sq. — [6] On notera dans la citation de Ps. LXXXVIII, 21, la leçon rare *linui*, au lieu de *unxi* (textes romain et « gallican »); elle se trouve dans le Psautier de Silos, mais aussi dans celui d'Évrard et le Cathach de saint Columba, et ceci empêche de lui reconnaître une valeur déterminante. — [7] Cf. *P. L.*, t. LXXII, c. 574 *b*. — Voir aussi, Le *Liber ordinum*, col. 23. — [8] Voir le concile de Tolède de 633, can. 9 : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 369 *b*; et rapprocher les textes du *Liber ordinum*, col. 208 sq. — [9] Voir l'article CATÉCHUMÉNAT, 1910, t. II, col. 2599, 2601 sq. On ajoutera la messe du *Liber sacramentorum* de Tolède, col. 223 sq. — [10] Voir l'article AMBROSIEN (RIT), 1907, t. I, col. 1429. — [11] Le bref de Staffelsee (vers 810) signale : *Plumatium serico indutum I.* — [12] Excepté en une charte espagnole que cite Du Cange, la forme neutre, *sabanum*, est seule reçue; le terme, au sens courant de serviette, a beaucoup d'attestations; voir par exemple S. Grégoire, *Dialogues*, III, 17 et IV, 55 *(P. L.*, t. LXXVII, col. 264 *a*, 417 *a)*; Isidore, *Étymologies*, XIX, 26, 7 *(P. L.*, t. LXXXII, col. 694); et pour le reste cf. Hugues Ménard dans *P. L.*, t. LXXVIII, col. 346 sq. (note 326); CIII, col. 1056 sq. (note 9). — [13] Canon 2 *(sacri olei liquore peruncti)*; cf. *Concilia ævi merovingici*, p. 166; et encore n'est-il pas certain que cette onction ici visée soit unique et se rapporte à la cérémonie du dimanche des Rameaux. — [14] Cf. Isidore, *De ecclesiasticis officiis*, I, 28, 2 (témoignage d'ailleurs douteux, car le *capitilavium* dont il est parlé paraît plutôt en relation avec le baptême lui-même) : *P. L.*, t. LXXXIV, col. 763 *c*; Ildephonse, *De cognitione baptismi*, 27 : *P. L.*, t. XCVI, col. 123; Le *Liber ordinum*, c. 27. — [15] *P. L.*, t. LXXII, col. 351 sq., 487 sq.; cf. P. de Puniet, *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, t. V, p. 516 sq.

16° A partir de la messe de Pâques, après la consécration, on se remet à chanter les cantiques de joie interdits pendant le carême : le cantique de Moïse dans l'exode *(Submersio Pharaonis)*, le *Sanctus* ou cantique des anges *(Sanctus de cælis)*, l'Alleluia.

17° L'office de Pâques s'accomplit au milieu de la nuit pour commémorer la résurrection : *quia media nocte fregit infernum salvator.*

18° Les fidèles communient sous les deux espèces; c'est l'aurore, et l'on chante un brillant cantique de louange et de bénédiction *(laus... cum benedictionibus* : les psaumes 148-150 et le *Benedicite?)* en l'honneur du Christ ressuscité.

19° A Pâques encore, le voile eucharistique (voir 25° ci-dessus) est agrémenté de clochettes : *Pallio in pasca cum tintinabulis eucharistia velatur* [1].

20° L'évêque est vêtu de blanc et porte une ceinture pour la cérémonie du baptême solennel [2].

21° On se revêt de blanc, d'ailleurs, à l'occasion de Pâques. — Cette indication concerne probablement les seuls nouveaux baptisés.

22° Le vêtement propre à l'évêque est la chasuble dite « amphiballe » *(casula quam amfibalum vocant)* : vêtement sans manches, tout uni, d'un usage exclusivement ecclésiastique *(quale indui populus non auderetur)*.

La « chasuble » est connue comme telle en France, au VI[e] et au VII[e] siècle [3], et plus tard encore, *planeta* étant le terme correspondant en Italie pour l'ordinaire [4]. Elle est un vêtement ecclésiastique commun qui se porte à l'église et au dehors; elle sera blanche au temps de Pâques, nous le savons. L'auteur des Lettres a en vue, semble-t-il, une chasuble pontificale solennelle, et d'un genre particulier; preuve que le vêtement s'est proprement spécialisé, hiératisé, à son époque. Il l'appelle amphiballe, on ne peut dire au juste pourquoi; peut-être avait-elle un capuchon [5], bien qu'il n'en dise rien. L'amphiballe ou plutôt amphimalle (ἀμφίμαλλος) [6], était un manteau (*byrrus*) velu et très ample, depuis longtemps connu [7], célèbre par le souvenir de saint Martin [8], mais encore porté communément par les clercs et les moines. Le nom même a survécu longtemps comme celui d'un vêtement banal [9]. Le passage rappelé du Testament de saint Remi est le plus proche de notre texte et vaut à tout le moins pour le temps de Hincmar et de Flodoard.

23° L'évêque a en outre pour insigne le *pallium* qui fait le tour du cou et retombe sur la poitrine, c'est-à-dire une sorte d'écharpe ou de mantelet.

Le concile de Mâcon de 585 ne veut pas que l'évêque célèbre sans ce *pallium* distinctif [10]. Il semble que l'*orarium*, d'après un terme pris aux grecs, jouait le même rôle en Espagne (concile de Tolède de 633); mais il était commun à l'évêque, au prêtre et au diacre, à part la décoration et la manière de le porter [11]. Ces questions du costume liturgique sont encore assez confuses, en dépit du souci qu'on a de les débrouiller [12]. On observera surtout que l'ὠμοφόριον des Orientaux représente exactement le *pallium* décrit par les Lettres [13].

24° Aux « vêtements » de l'évêque des franges *(fimbriæ)* sont attachées.

Il est possible que ces franges soient une particularité du *pallium;* on ne peut toutefois l'assurer.

25° Enfin, l'évêque revêt des « manches » *(manualia idest manicas)*, qui enserrent le bras à la façon de bracelets *(instar armillarum)* et sont faites d'étoffe de laine précieuse, mais point en métal rigide et telles que tous ceux qui sont revêtus du sacerdoce *(omnes communiter sacerdotes etiam minoris dignitatis)* puissent s'en procurer. — En d'autres termes, l'usage des manches est concédé aux simples prêtres, et pour ceux-ci elles seront naturellement plus ordinaires. — Il est d'ailleurs prévu qu'elles ne s'emploient qu'à la messe *(ad frequentandum sacrificium)*. Leur rôle est, en s'adaptant à la tunique, de cacher un vêtement qui peut être grossier et aussi de préserver les mains de tout contact impur pendant « les divins sacrifices ».

Par suite, ces manches ou manchettes recouvrent au moins, avec le poignet et l'avant-bras, une partie des maïns; d'où sans doute leur nom technique, si l'on peut dire, de *manualia*. On sait d'ailleurs que *manica* se rencontre pendant tout le moyen âge avec le sens précis de gant [14]. Mais, pour le reste, on n'hésitera pas à rapprocher les manches ainsi décrites des ἐπιμανίκια attesté chez les Grecs depuis le XI[e] siècle [15], mais sans doute beaucoup plus anciens. L'inventaire de Staffelsee présente : *Manicas sericeas auro et margaritis paratas IV et alias sericeas IV* [16]; de même la donation de l'abbesse Emhilda pour Fulda vers l'an 800 : *manicæ VI auro paratæ, (oraria, fanones) manicæ purpureæ X* [17].

26° L'aube est le vêtement du diacre, et celui-ci doit s'efforcer de lui garder sa blancheur immaculée. Elle est de soie ou de laine. Elle n'est pas serrée et fixée au moyen d'une ceinture *(cingulo)*, mais tombe droite et couvre entièrement le corps.

27° Par-dessus l'aube, le diacre revêt une étole.

28° On n'use pas de l'étole pendant le carême, pour la même raison que sont proscrits en carême tous les cantiques joyeux, c'est-à-dire l'*Alleluia*, le *Sanctus*, le *Benedictus*, le *Benedictus es* et le cantique de Moïse (voir 16°); on ne reprend tous ces chants, avec l'étole, qu'en l'honneur de la résurrection.

VI. L'OPINION REÇUE. — L'opinion communément admise au sujet des Lettres dont on vient d'examiner les points principaux est qu'elles sont l'œuvre authentique de saint Germain évêque de Paris, et qu'elles

[1] A lire ainsi, semble-t-il. — [2] A rapprocher de cette remarque de Grégoire de Tours sur la « chasuble » de S. Nizier : *Cappa autem huius indumenti ita dilatata erat atque consuta ut solent in illis candidis fieri quæ per paschalia festa sacerdotum humeris inponuntur (Vitæ patr.*, 8, 5 ; *P. L.*, t. LXXI, col. 1045 *a)*; de même lit-on dans la Vie de S. Césaire d'Arles, I, 32 *(al* 44) : *Casulam quam processoriam habebat album paschalem exhibens* (cf. *P. L.*, t. LXVII, col. 1017 *a*, texte rectifié d'après l'édition de B. Krusch, 1896); et dans le Testament de S. Remi : *successori meo amphibalum album paschalem relinquo* (cf. *P. L.*, t. LXV, col. 971 *b)*. — [3] Voir les textes des *Vitæ patrum* et de la Vie de saint Césaire cités tout à l'heure (20); en outre, la même Vie, II, 12 et 23 *(al.* 15, 30), *P.L.*, t. LXVII, col. 1031 *a*, 1036 *b*; la Vie de S. Séverin d'Agaune, 6 (édit. Krusch, *Script. rerum merovingicarum*, 1896, t. III, p. 170, 8); le Testament de S. Remi, *P. L.*, t. LXV, col. 974 *b*. — [4] Cf. J. Braun, *Die liturgische Gewandung*, 1907, p. 154 sq. — [5] L'amphiballe de S. Bonitus de Clermont en avait un sûrement; voir la *Vita* écrite vers le début du VIII[e] siècle, n. 8 et 37 : *Script. rerum merovingicarum*, 1913, t. VI, p. 123 sq. et 137 sq. — [6] Voir DuCange, *Glossarium*, 1732, t. I, p. 401 sq.; *Thesaurus linguæ latinæ*, 1900, t. I, col. 1981. — [7] Cf. S. Jérôme, *Epist.* LXXI, 7 ; *P. L.*, t. XXII, col. 672. — [8] Cf. Sulpice Sévère, *Dialogue*, II, 1 ; *P. L.*, t. XX, col. 201 *c*; Paulin de Périgueux, *Vita s. Martini*, IV ; *P. L.*, t. LXI, col. 1038 *c*; Venance Fortunat, *Vita s. Martini*, III ; *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 393, 42. — [9] Cf. J. Braun, *op. cit.*, p. 153. — [10] Canon 6 : *Concilia ævi merovingici*, p. 157; le canon 3 de Braga 675 est exactement parallèle. — [11] Canon 28 ; *P. L.*, t. LXXXIV, col. 375 *a*; et cf. canon 40; en outre, Braga 561, can. 9, Braga 675, can. 3 ; *ibid.*, col. 566 *d*, 589 *a b*. — [12] Au sujet du *pallium*, cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 370-375; Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 57-71. — [13] Cf. F. E. Brightman, *Liturgies eastern*, p. 592 *b* (6). — [14] Cf. J. Braun, *op. cit.*, p. 359, 363, n. 2. — [15] *Ibid.*, p. 98 sq. — Sur cet insigne, voir aussi F. E. Brightman, *op. cit.*, p. 591 *b* (2). — [16] *Capitularia regum Francorum*, 1881, I, 1, p. 351, lig. 21. — Le contexte suffit à établir l'identité de ces « manches », tout comme dans la charte d'Emhilda. — [17] Cf. J. F. Schannat, *Corpus traditionum Fuldensium*, Leipzig, 1724, p. 69. —

représentent donc la liturgie observée dans l'Église de Paris au VI^e siècle. Par suite encore, pour parler en général (ce à quoi l'on arrive forcément), les deux lettres feraient connaître l'état de la liturgie gallicane à la même époque et vaudraient, tout de même, pour la tradition la plus ancienne en France, la vraie tradition indigène et libre, indépendante des influences romaines.

La formation de cette thèse vulgaire et simpliste a été sans doute favorisée par le titre commode devenu courant grâce à l'édition des Lettres dans la Patrologie latine de Migne. On dit désormais, sans plus s'inquiéter de précision : l'exposition de saint Germain; et c'est tout dire en deux mots, qui sont tenus pour l'équivalent strict de ceux-ci : l'ancienne liturgie gallicane.

Martène y avait mis un peu plus de nuances, ayant lu de près le texte qu'il publiait, et saisi ses difficultés. Nous avons rappelé plus haut le détail exact. Mais le même Martène n'a pas facilité la tâche de la critique, comme nous l'avons encore indiqué, en modifiant le début de la première lettre de manière à détacher et mettre en évidence la mention du nom de saint Germain.

Les gens du métier eurent donc quelque peine à s'y reconnaître et sont excusables de s'être laissé prendre au piège eux aussi. On passa sur l'incohérence du texte imprimé pour ne retenir que ce qui semblait clair : *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa.*

Il est inutile de faire état des remarques présentées par Le Brun ou par Rivet au XVIII^e siècle. On emboîtait le pas, pour longtemps, derrière Martène : les deux lettres avaient été écrites, sinon par saint Germain, du moins par un disciple, d'après un ouvrage plus étendu de saint Germain, et de toute façon, la liturgie gallicane du VI^e siècle nous était révélée par un témoin direct.

Le jugement de Mgr Duchesne est beaucoup plus important, venant d'un historien si considérable et ayant été réitéré sans changement au cours de trente-deux années exactement (1889-1920) [1]. Comme tout le livre des *Origines du culte chrétien* pour l'ensemble des questions traitées, on doit admettre qu'il représente, sur ce point particulier, l'état de la science liturgique. A ce titre, il mérite d'être reproduit en entier :

« Il faut compter au nombre des documents les plus précieux pour l'étude de la liturgie gallicane deux lettres publiées par Martène d'après un manuscrit d'Autun. La première porte en tête l'indication *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa.* Je ne vois pas qu'il y ait la moindre raison de contester cette attribution.

« Saint Germain de Paris (v. 555-576) est célèbre pour son zèle à célébrer dignement les saints offices [2]; il n'est pas étonnant qu'il se soit donné la peine d'écrire quelques pages sur le sens symbolique des rites de la liturgie. Tel est, en effet, le sujet traité dans les deux lettres; la première est consacrée à la messe, la seconde à certains détails spéciaux, aux cérémonies extraordinaires, aux vêtements liturgiques. Pour expliquer les rites, le vénérable auteur est obligé d'en faire une description sommaire, et c'est là ce qui fait pour nous l'intérêt de son exposition. » — Puis, en note : « On peut tirer des lettres de saint Germain une sorte d'*Ordo Gallicanus* [3]. » D'où, dans la suite de l'ouvrage, à propos de la messe, du baptême, du costume les renvois fréquents à saint Germain de Paris, à sa description, à ses lettres [4].

Cette opinion ainsi formulée est donc celle qui prévaut de nos jours et prévaudra sans doute encore comme un dogme d'école pendant quelque temps, avec les autres théories, aperçus et observations du savant critique, dont beaucoup, néanmoins, et des plus graves, seront révisés peu à peu à la lumière des faits et grâce à un examen plus approfondi des textes.

Mgr Duchesne avait d'ailleurs prévu ou pressenti une objection. Je suppose qu'il a eu connaissance du doute exprimé par E. Bishop en 1909, dans les pages si nourries qui complètent les homélies liturgiques de Narsès traduites par Dom Connolly. L'historien anglais fait seulement remarquer que « la prétendue Exposition du rit gallican attribuée à Germain évêque de Paris » n'est peut-être pas un document très sûr et que, de fait, elle n'a jamais été l'objet d'une sérieuse étude [5]. Toujours est-il que la dernière édition française des *Origines du culte chrétien* [6] nous a donné la surprise de lire entre les deux paragraphes distingués tout à l'heure cette incidente nouvelle, laquelle d'ailleurs ne s'allie guère bien au reste :

« Cependant, si elle (l'attribution des deux lettres à saint Germain) venait à être écartée, il n'en résulterait rien contre la valeur du document considéré comme expression du rituel gallican. Qu'il soit sorti de la plume de saint Germain ou d'un autre clerc mérovingien, cela n'a aucune importance pour l'usage que l'on en fait ici [7]. »

Les lettres pourraient donc ne pas être de saint Germain; elles resteraient néanmoins un document du VI^e siècle et rien ne serait changé. Telle est aussi, équivalemment, la pensée de Mgr Batiffol dans sa récente étude intitulée : *L'Expositio liturgiæ gallicanæ attribuée à saint Germain de Paris*, 1919 [8]. Il n'abandonne pas le patronage de saint Germain, garanti plus ou moins par ce qu'il croit être le prologue d'un compilateur [9]; mais fallût-il renoncer à ce patronage, l'Exposition se placerait encore à l'époque de saint Germain de Paris [10]. Un érudit d'outre Rhin, Adolphe Franz, avait émis déjà pareil avis en 1902 [11]. Au total, en prenant ce parti tout à la fois aisé et rassurant, on tient fidèlement les positions fixées par Martène : les Lettres peuvent être de l'évêque Germain, sinon elles seront d'un disciple, et en tout état de cause elles ont une valeur intrinsèque qui est celle d'une composition du VI^e siècle. C'est pourtant une question de savoir si la concession que l'on fait généreusement d'abandonner l'autorité de saint Germain, et qu'il faut bien faire en effet, est d'aussi petite conséquence.

Le problème est complexe en réalité, et le contraire serait surprenant. Il y a tout avantage à distinguer les éléments qui constituent sa formule.

[1] 1889 est la date de la première édition des *Origines du culte chrétien*, 1920, celle de la cinquième et définitive édition. Cinq éditions anglaises (Londres, *Society for promoting Christian Knowledge*) ont paru parallèlement, en 1903, 1904, 1910, 1912, 1919, sous le contrôle de l'auteur; les trois dernières sont particulièrement intéressantes, parce qu'elles s'intercalent entre la quatrième édition française (1908) et l'édition finale, montrant l'attention que Duchesne accordait au progrès des recherches, mais en même temps son souci de garder tenacement les positions une fois prises. — [2] Ici, une référence à Venance Fortunat, II, 9; c'est-à-dire la pièce *Ad clerum Parisiacum* qui décrit la beauté de l'office choral en la cathédrale de Paris *sub duce Germano* (dans *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 102 : *Miscellanea*, II, 13). — [3] *Origines du culte chrétien*, 1889, p. 147 sq. (1898, p. 147 sq.; 1920, p. 163; édition anglaise de 1919, p. 155); ceci sous la rubrique : « Les lettres de S. Germain de Paris ». — [4] *Ibid.*, 1920, p. 200 sq., 335, 338, 408 n. 1, 412. — [5] *The liturgical Homilies of Narsai*, Cambridge, 1909 : Appendice, p. 89. — [6] A vrai dire, la phrase que je rapporte se présente déjà dans une note de la cinquième édition anglaise, p. 574. Cette édition a paru en 1919, mais elle était prête dès septembre 1918 (voir en tête la note de l'éditeur); c'est ce qui m'empêche d'établir une relation entre la phrase de Mgr Duchesne et les *Études de liturgie* de Mgr Batiffol (1919). — [7] *Origines du culte chrétien*, 1920, p. 163. — [8] *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 245-290. — [9] *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 251. — [10] *Ibid.*, p. 288, 290; et cf. p. 244. — [11] *Die Messe im deutschen Mittelalter*, p. 340, n. 2.

Un premier point est l'attribution des deux lettres à saint Germain[1]. Cette attribution tient uniquement à la garantie de la note *Germanus episcopus Parisius scripsit de missa*, qui se lit au début de la première lettre, plus exactement entre la première et la seconde phrase. Nous estimons avoir montré, en examinant le texte traditionnel déformé par l'éditeur, que cette parenthèse est une glose qui se superpose au discours et, à la place qu'elle occupe, en rompt le développement. Elle ne peut dès lors s'entendre que comme la remarque fourvoyée d'un lecteur ou réviseur, une phrase adventice, passée de l'interligne ou de la marge, où elle avait été tout d'abord inscrite, en pleine page. Remise à sa place et rendue à son vrai sens, elle ne nous apprend plus rien d'utile; rien, si ce n'est qu'en lisant ce commentaire liturgique un moine de Saint-Martin ou de Saint-Symphorien s'est souvenu que saint Germain avait écrit sur la liturgie et l'a déclaré hors de propos. Nous retiendrons cette information qui peut être exacte telle qu'elle est; mais voilà les Lettres privées désormais d'aucun répondant. Bon gré mal gré, le patronage de saint Germain doit être sacrifié et il en faut faire abstraction complètement.

Mais ce résultat de l'enquête littéraire a lui-même pour effet de nous enlever, quoi qu'on dise, avec le nom de saint Germain tout point de repère chronologique jusqu'au VIII^e^ siècle; et c'est un autre aspect de la question qu'on n'a pas beaucoup considéré, qu'on semble même ne pas avoir prévu. De quel droit peut-on prétendre que les Lettres, composition anonyme, se situent au VI^e^ siècle? Pourquoi pas au VII^e^ tout aussi bien, voire à la fin du VII^e^, et qui l'empêchera? En quoi le cadre qu'elles nous proposent diffère-t-il sensiblement de celui du Missel de Bobbio par exemple, lequel est un recueil formé au VII^e^ siècle au plus tôt? Nous n'avons précisément procédé à l'analyse liturgique que pour faire toucher du doigt les différents détails qui témoignent d'un certain progrès par rapport aux usages connus d'après Grégoire de Tours et les conciles francs du VI^e^ siècle. Cela est vague sans doute en définitive et l'on ne peut marquer une date assurée, même approximative; mais l'ensemble suffit pour que l'on se croie autorisé à ne pas exclure le VII^e^ siècle comme date possible des deux lettres, bien plus, pour que l'on regarde le VII^e^ siècle comme leur date probable. La seule raison à laquelle on s'attache pour plaider en faveur du VI^e^ siècle, c'est-à-dire en faveur de l'époque de saint Germain, est celle-ci, que le rituel décrit apparaît sauf d'influences romaines. Mais d'abord, ce prononcé n'est pas tout à fait exact; on a pu le constater. Ensuite, cette qualité gallicane et non romaine n'est pas un argument contre le VII^e^ siècle, tant que nous détenons seulement un cadre et point le texte des oraisons. Le cadre du *Missale Gothicum*, lequel est un manuscrit du commencement du VIII^e^ siècle, le cadre même du *Gallicanum vetus* (seconde partie) et celui du *Missale Francorum*, lesquels sont des manuscrits postérieurs d'une trentaine d'années pour le moins au *Missale Gothicum*, se présentent comme des cadres encore tout gallicans et, à ce point de vue, presque irréprochables, alors que leur formulaire est en partie ou en totalité romain. Rien n'empêche d'ailleurs de supposer que le rituel expressément « traditionnel » des Lettres ait été codifié par un groupe d'évêques francs qui, au VII^e^ siècle et même au déclin de ce siècle ou au début du siècle suivant, voulurent défendre et maintenir leur particularisme indigène, à l'image du particularisme wisigoth fermement soutenu par l'épiscopat qui se rangeait à la même époque autour du métropolitain de Tolède. En résumé, le champ de l'histoire est libre, à notre avis, pour y placer les deux Lettres à quelque date que l'on voudra, avant le milieu du VIII^e^ siècle.

S'il s'agit enfin de délimiter la position géographique, on a la même latitude. Avec saint Germain, Paris nous échappe comme terme précis et fixé d'avance, mais toute la France nous reste, y compris Paris comme terme possible. Car nous n'hésitons pas à voir dans la liturgie que traduisent les Lettres une liturgie gallicane, au sens propre du mot. Mais il faut bien entendre que c'est une liturgie gallicane particulière, selon une très juste remarque de Martène [13], renouvelée par Duchesne [18], que la France du haut moyen âge n'offrait aucune unité, tout au contraire une multiplicité de traditions et d'usages, d'église à église. Il est donc impossible, en l'état des choses, de ramener les Lettres avec assurance à une région plutôt qu'à une autre et personne n'y songera. Toutefois nous avons deux préférences à faire valoir, faute d'indications certaines à énoncer. L'étude liturgique a permis de dégager nombre de détails qui rapprochent les rites recommandés par les Lettres des rites de l'Église mozarabe. C'est même l'un des plus clairs profits de l'enquête ; la relation est manifeste, trop nette et trop fréquente pour n'être due qu'au hasard, et ceci à part de la question, beaucoup plus générale et très importante, qu'on peut poser sur la parenté des liturgies gallicane (au sens propre) et wisigothique. Le contact étant prouvé et l'influence mozarabe reconnue, l'hypothèse est séduisante de placer l'Église d'où sont sorties les Lettres à proximité de l'Espagne, c'est-à-dire dans la province Narbonnaise ou sur les confins de la Narbonnaise. Nous n'aurions rien à redire à cette opinion, parfaitement défendable, si le manuscrit ne venait d'Autun et n'avait derrière lui, très probablement, un plus ancien manuscrit copié et conservé à Autun. D'autre part, le *Missale Gothicum*, écrit, comme nous croyons qu'on peut l'établir, à Luxeuil pour l'Église d'Autun, contient quantité de textes d'origine wisigothique. On ne voit pas dès lors pourquoi il faudrait nécessairement renoncer à Autun comme point d'attache. Des livres wisigothiques ont dû circuler dans la région; la reine Brunehaut, princesse wisigothe et personne éclairée, eut des intérêts à Autun et peut-être, autour d'elle, des clercs amenés d'Espagne. On peut donc, jusqu'à preuve du contraire, demeurer à Autun, en tout cas dans le royaume de Bourgogne.

Il serait téméraire de traiter avec plus de rigueur cette question du lieu, les données déterminantes faisant défaut. Mais, dans cette perspective encore, une dernière considération n'est pas inutile pour comprendre mieux la composition des Lettres. En les lisant, on ne peut n'être pas frappé de la part faite à l'argument d'autorité et de tradition. Les « Pères », les

[1] Contre l'opinion reçue se sont élevées seulement, à bien compter, deux personnes, Hugo Koch et Edmund Bishop : le premier, par un simple argument de détail (à propos du renvoi des catéchumènes présenté comme un rite en désuétude) et sans nier qu'un écrit de S. Germain ait pu être utilisé par le rédacteur (cf. *Theologische Quartalschrift*, 1900, t. LXXXII, p. 528 sq.); le second, par une protestation des plus nettes tendant à retarder les Lettres jusqu'au VII^e^ ou au commencement du VIII^e^ siècle, mais sans plus de détails. (cf. *Liturgica historica*, 1918, p. 131, n. 1). La remarque de Koch ne manque pas de vérité et le jugement porté par Bishop possède à nos yeux une grande valeur. Ces réclamations n'auront pas été inutiles; mais elles ne sont pas une discussion du problème. En outre, O. Bardenhewer a dit d'un mot, en se référant à Koch, que l'Exposition était apocryphe (cf. *Patrologie*, Fribourg-en-Br., 1910, p. 559) ; mais cela non plus n'engage pas beaucoup et ne préjuge pas de la date réelle, si Duchesne et Batiffol sont préparés eux aussi, le cas échéant, à ne pas défendre la thèse de l'authenticité. — [2] *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. III, art. 1, n. 9 (édit. Bassano, 1788), t. I, p. 98 *b*. — [3] *Origines du culte chrétien* (édit. 1920), p. 100, 108.

« canons », la « coutume » sont un appui occasionnel du commentaire, depuis la phrase initiale : *Capitula paternarum* (*patrum* Ms.) *traditionum suscipimus*, qui donne le mot d'ordre. C'est en effet, après ce point de départ, une série de têtes de chapitres qui émergent successivement dans la glose du liturgiste, distinguées le plus souvent les unes des autres par des particules de transition : *igitur, vero, autem, ergo, enim, tunc.* L'auteur semble obéir à une consigne; il énonce sans discuter ce qui doit se faire, sauf à fournir de belles raisons de la règle; mais en outre, de temps à autre, il affirme le principe d'autorité qui donne force à ces ordonnances :

Ecclesia servat ordinem (col. 91 *a*, l. 13) [1],
iuxta antiquum Ecclesiæ ritum (col. 92 *b*, l. 1),
sacri constituerunt canones (col. 94 *b*, l. 15),
consuetudo est constituta (col. 95 *a*, l. 15),
consuetudo præcinendi (col. 95 *c*, l. 4),
canones præcipiunt (col. 95 *c*, l. 13),
antiquæ consuetudinis est (col. 97 *c*, l. 3),
sacerdotibus mos est (col. 97 *c*, l. 11),
statuerunt patres (col. 98 *a*, l. 9),
nec alleluia in nostra Ecclesia (col. 98 *c*, l. 4).

Que peuvent signifier ces déclarations réitérées, et surtout la première de toutes, si ce n'est que les Lettres recouvrent en fait, non point précisément un *libellus officialis*, comme Duchesne l'a pensé [2], c'est-à-dire les rubriques d'un missel et d'un rituel, mais un document conciliaire, la suite des canons arrêtés dans une réunion d'évêques pour définir les principaux usages liturgiques? On a là, en même temps, la meilleure explication des lacunes apparentes du commentaire. L'auteur aura cru bon de justifier à sa manière, par des arguments d'ordre moral et édifiant, les décisions d'un petit synode local en faveur de rites particuliers; les textes de ce genre ne sont pas astreints à un développement logique ni complet. Enfin, ce caractère législatif pourrait, par contre-coup, éclairer quelque peu la partie du problème relative à la date. Les Églises franques du VI^e^ siècle nous ont laissé un riche répertoire de canons; les procès-verbaux des synodes commencent de se faire rares au VII^e^, puis manquent complètement à partir de la fin de ce siècle jusque vers le milieu du VIII^e^ [3]. Il y aurait donc chance que le synode oublié auquel les Lettres servent de paravent se soit tenu au VII^e^ siècle et même vers la fin, sinon plus tard encore.

VII. Nouvelles observations. — Nous regretterions d'achever cette étude sans pouvoir préciser d'une manière plus satisfaisante l'âge des Lettres, si, par bonheur, un rapprochement littéraire qui n'a pas encore été fait, presque tangible, ne nous tirait enfin, pour une part, de l'incertitude, en permettant d'établir ce qu'on appelle un *terminus a quo*, c'est-à-dire un point de départ ferme dans l'ordre du temps.

On a prétendu que l'auteur des Lettres ne devait rien à saint Isidore. Cela a été dit deux fois du moins, catégoriquement, et par des critiques avisés [4]. Il y aurait donc quelque excuse à croire ces derniers sur parole.

Si l'on réfléchit d'ailleurs à la question posée, l'indépendance des Lettres à l'égard du *De ecclesiasticis officiis* serait un indice négatif de faible valeur. L'archevêque de Séville est mort en 636, après un gouvernement d'une quarantaine d'années, son frère et prédécesseur, Léandre, ayant disparu en l'an 600, croit-on, aussitôt après avoir reçu de saint Grégoire le pallium. Le *De ecclesiasticis officiis* est dédié à Fulgence, l'autre frère d'Isidore et de même son aîné, évêque d'Astigi (Ecija). Celui-ci avait déjà un successeur plusieurs années avant 633, en la personne de Marcianus, déposé par un synode de Séville antérieur au quatrième concile de Tolède. Admettons que le *De ecclesiasticis officiis* ait été composé et publié vers 620. Quelque crédit qu'ait possédé Isidore comme écrivain — et ce fut en France que ses ouvrages se répandirent tout d'abord [5] — les manuscrits qui subsistent tendent plutôt à montrer que son influence ne fut guère réelle avant la fin du VII^e^ siècle. Quant au *De ecclesiasticis officiis* en particulier, célèbre assurément au IX^e^ siècle, sa tradition manuscrite est fort restreinte, hors d'Espagne, avant la renaissance carolingienne [6]. L'absence d'emprunts à ce traité laisserait donc une marge considérable pour fixer la date de la rédaction des deux lettres liturgiques. Mais à l'inverse, par une conséquence inévitable, des emprunts constatés obligeront à placer cette date assez bas, aux environs de l'an 700. Or c'est justement à quoi l'on est amené grâce à un supplément d'enquête littéraire. On s'aperçoit sans trop de peine que le commentateur français eut entre les mains et sous les yeux un exemplaire de l'écrit espagnol et qu'il s'en servit assez librement pour rédiger sa glose.

E. Bishop avait aussi bien, dès 1909 [7], associé les deux ouvrages et demandé qu'on examinât à la lumière du *De ecclesiasticis officiis* les lettres attribuées alors unanimement à saint Germain. Historien intrépide et exigeant, il dut se livrer lui-même, pour la satisfaction de sa conscience, à cette étude. J'en ai retrouvé la trace, après sa mort, parmi ses notes. Il ne paraît pas, cependant, avoir poussé fort loin la recherche. Trois chapitres d'Isidore, seulement, ont été marqués comme voisins de trois passages de la première lettre. J'avoue que ces indications ne sont pas absolument concluantes par elles-mêmes et qu'on les pourrait discuter pour se réfugier derrière un commode scepticisme. La disposition des esprits est telle, aujourd'hui, qu'il faut des preuves massives pour déterminer la conviction chez autrui, en ce genre de travaux; le public est, en général, trop pressé pour s'attarder à des finesses. E. Bishop, apparemment, réussit à se convaincre lui-même plus facilement; car je ne doute pas que la note vigoureuse de *Liturgica historica* à laquelle j'ai déjà fait allusion [8] et qui a pu surprendre plus d'un lecteur ne soit l'effet des constatations inattendues auxquelles donna lieu la comparaison des Lettres avec le traité de l'évêque de Séville.

Tout compté, le parallélisme s'étend sur six textes ou groupes de textes [9]. Il serait assez long de les confronter ici jusqu'au détail. Il suffira de citer le rapprochement le plus probant, d'une évidence si complète qu'il ne laisse place à aucun échappatoire et qu'ensuite on n'hésite plus à reconnaître l'influence du *De ecclesiasticis officiis* sur les Lettres, chaque fois que les deux écrits se trouvent en présence autour d'un sujet commun. C'est la deuxième lettre, à propos des antiennes, qui nous fournit cette curieuse démonstration de sa

[1] Je renvoie à l'édition de Migne, *P. L.*, t. LXXII. — [2] *Origines du culte chrétien*, p. 164, n. 1. — [3] Les collections canoniques montrent ceci nettement : les canons de trente-huit synodes ont été conservés pour le VI^e^ siècle; la première moitié du VII^e^ siècle donne encore onze synodes, la seconde six seulement; ensuite plus rien jusqu'en 742. — [4] Cf. A. Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, p. 340; P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 290. — [5] Cf. C. H. Beeson, *Isidor-Studien*, Munich, 1913, p. 120, 123. — [6] *Ibid.*, p. 49-52, et 115 sq. — [7] *Observations on the liturgy of Narsai*, p. 89. — [8] Cette note (p. 131) doit avoir été tracée en 1915 ou 1916. — [9] On peut hésiter à rapprocher en outre, les passages qui ont trait, de part et d'autre, à l'eau du calice, figure de notre union au Christ : voir *P. L.*, t. LXXII, col. 95 *b*, l. 1 (*Aqua autem ideo miscetur...*); Isidore, *De eccl. off.*, I, 18, 4. Isidore reprend expressément un texte célèbre de saint Cyprien que l'auteur des Lettres pouvait connaître de son côté.

dépendance. L'emprunt provient du chapitre d'Isidore sur les psaumes; il est direct et textuel, comme on peut le voir, sans qu'il soit besoin de le faire ressortir. Deux mots seulement ont été changés ou modifiés par le rédacteur franc; au lieu de *autem*, il écrit *namque*, et *constituta*, au lieu d'*instituta* [1].

Deuxième lettre : *P. L.*, t. LXXII, col. 95 *a*, *b* [2].	S. Isidore, *De eccl. off.* I, 5 : *P. L.*, t. LXXXIII, col. 742 *a*, *b*.
Rex Salomon... cantores instituit... ut inter reliqua ornamenta quæ fulgebant in templo etiam divina eloquia dulci proferrentur eloquio, ut tanto plus delectaretur populus dei verbo quanto elegantius volvebatur vocis ornatu.	Psallere usum esse primum post Moysen David prophetam in magno mysterio prodit ecclesia. Hic enim... psalmorum thesaurus esse promeruit, cuius psalterium idcirco cum melodia cantilenarum suavium ab ecclesia frequentatur quo facilius animi ad conpunctionem flectantur...
Propter carnales namque *in ecclesia, non propter spiritales, consuetudo est* constituta *cantandi, ut qui verbis non compunguntur suavitate modulaminis moveantur*, pensantes quanta sit dulcedo cælestis cantici, quando in incolatu huius sæculi tam eleganter resonat ecclesia laudes Christi.	*Propter carnales* autem *in ecclesia, non propter spiritales, consuetudo cantandi est* instituta, *ut qui verbis non compunguntur suavitate modulaminis moveantur.* Sic namque et beatissimus Augustinus in libro confessionum suarum consuetudinem canendi approbat in ecclesia, ut per oblectamentum, inquit, aurium infirmior animus ad affectum pietatis exsurgat.

On peut se contenter dès lors d'indiquer les références des autres passages.

1. *Spiritaliter iubemur silentium facere... ut in se Christum suscipiat.*
Col. 92 *c* lig. 4: sur le silence intérieur et le signe de croix.
Cf. *De eccl. officiis* I, 10, 1-2 : *de lectionibus.*

2. *Sonum autem quod canitur ... dulci melodia psallit ecclesia.*
Col. 92 *c*, lig. 11 : sur les trompettes de l'ancienne loi, remplacées dans le Nouveau Testament par des chants de louange.
Cf. *De eccl. officiis*, I, 14, 1 : *de offertoriis.*

3. *Laudes hoc est alleluia... audivit psallere.*
Col. 93 *c*, lig. 8 : sur l'alleluia entendu par saint Jean dans l'Apocalypse.
Cf. *De eccl. officiis*, I, 13, 1 : *de laudibus.*

4. *Benedictionem vero populi sacerdotibus... et cetera quæ sequuntur.*
Col. 94 *c*, lig. 8 : sur la bénédiction épiscopale imitée de celle de Moïse.
Cf. *De eccl. officiis*, I, 17, 1 : *de benedictionibus.*

5. *Responsoria vero quæ in divinis officiis... quod plenius veteris testamenti narrat historia.*
Col. 95 *b*, lig. 13 : sur l'origine mosaïque des répons.
Cf. *De eccl. officiis*, I, 3-4 : *de choris ; de canticis.*

La dépendance des Lettres étant sûrement établie et indiscutable par rapport au *De ecclesiasticis officiis* de saint Isidore, il devient inutile de discuter le cas du petit morceau qui provient du recueil latin des Apophtegmes [3]. Ce recueil était formé complètement, c'est-à-dire avec divers appendices, vers la fin du VI^e^ siècle dans les milieux romains; il est vraisemblable qu'il fit son chemin peu après au delà des Alpes, mais aussi bien au delà des Pyrénées. Le liturgiste franc qui cite Isidore a donc eu tout le temps voulu pour tirer également parti des Apophtegmes mis en latin [4].

VIII. Conclusion. — On peut conclure maintenant sans insister plus. Les deux lettres liturgiques qui passent pour être l'œuvre de saint Germain de Paris (555-576) ne sauraient appartenir à ce personnage; elles doivent être tenues pour une rédaction anonyme postérieure d'un siècle ou d'un siècle et demi. On les définira, si l'on veut, une glose édifiante autour des décisions d'un synode franc, par ailleurs inconnu, qui dut se réunir au déclin du VII^e^ siècle ou même un peu plus tard pour statuer sur des rites censés traditionnels. L'Église dont la liturgie est ainsi révélée peut être Autun, et le milieu plus large la Bourgogne. L'influence wisigothique est notable sur les rites attestés; les traits d'importation byzantine ne manquent pas non plus. L'ensemble est sans aucun doute gallican. La tradition des Églises de Gaule aux V^e^ et VI^e^ siècles s'y trouve donc représentée en quelque manière; et ceci constitue, à côté des innovations et des emprunts étrangers, l'intérêt réel et définitif de la description qui nous est faite; on céderait pourtant à une illusion en prétendant y voir directement autre chose que l'image d'une liturgie particulière et locale, assez proche de l'époque carolingienne.

A. Wilmart.

GERMAIN-DES-PRÉS (Saint-). — I. Fondation. II. Le privilège de Saint-Germain. III. Rivalité avec Saint-Germain-le-Vieux. IV. Le tombeau de saint Germain. V. Saint-Germain-l'Auxerrois. VI. Sépultures royales. VII. Autres tombes. VIII. Chartrier. IX. Le *Polyptyque d'Irminon*. X. Irminon. XI. Le polyptyque. *a)* Topographie. *b)* Monnaies. *c)* Mesures. XII. Résumé général du polyptyque. XIII. La communauté d'Irminon. XIV. Obituaire.

I. Fondation. — L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut fondée vers le milieu du VI^e^ siècle; mais on hésite à proposer une date. Hadrien de Valois [5], Jaillot [6] et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* s'en tiennent à l'année 543, l'historien de l'abbaye, Dom Bouillart préfère l'année 556, et d'autres historiens ou chronologistes font leur choix entre ces limites

[1] De plus, il déplace le mot *cantandi*. — Il est clair, pour tout le reste, que le développement du *De ecclesiasticis officiis* est seul logique; il s'agit d'établir que la douceur du chant fait naître la componction. — [2] Je corrige le texte imprimé d'après celui du manuscrit. — [3] Voir d'une part, la première lettre, au sujet de la confraction : *Confractio vero et commixtio corporis domini tantis mysteriis declarata antiquitus* sanctis patribus *ut dum sacerdos oblationem confrangeret videbatur quasi angelus dei membra fulgentis pueri cultro concædere et sanguinem eius in calicem excipiendo colligere, ut veracius crederent verbum dicente domino carnem eius esse cibum et sanguinem esse potum (P. L.*, t. LXXII, col. 94 *a*); d'autre part, l'anecdote racontée par l'abbé Daniel au témoignage de l'abbé Arsène, et notamment ce passage : *Et cum extendisset presbyter manus ut frangeret panem, descendit angelus domini de cælo habens cultrum in manu et secavit puerulum illum, sanguinem vero excipiebat in calice. Cum autem presbyter frangeret in partibus parvis panem, etiam et angelus incidebat pueri membra in modicis partibus (P. L.*, t. LXXIII, col. 979 *c*, l. 10). L'emprunt est encore manifeste, et la source même indiquée, à savoir les *Adhortationes patrum*, ouvrage publié par Rosweyde comme les cinquième et sixième livres de ses *Vitæ Patrum*. Sur cette importante version latine et ses premiers témoins, cf. *Revue bénédictine*, 1922, t. XXXIV, p. 185 sq. — [4] Mgr Batiffol qui s'est arrêté à faire le rapprochement des deux textes en cause a bien vu qu'il n'était pas aisé de faire venir en France avant la mort de saint Germain (576) un exemplaire du recueil commencé par les romains Pélage et Jean autour de l'année 560; cf. *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 288-290. — [5] H. de Valois, *Disceptationis de Basilicis defensio*, p. 53-54. — [6] Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris 1772-1773, t. V, quartier Saint-Germain, p. 19.

extrêmes et les dates intermédiaires; Benjamin Guérard adopte la date «vers 543 » [1].

Cette maison porta d'abord le vocable de Sainte-Croix et Saint-Vincent, plus tard on y associa le nom de son bienfaiteur, Germain, évêque de Paris, et ce nom prévalut dans la suite sur les deux autres. Il semble que rien ne manque à un monastère tellement illustre dès l'instant qu'il peut faire remonter ses origines sur un texte historique et Saint-Germain-des-Prés avait conservé non seulement la charte de fondation par le roi Childebert Ier, mais encore un privilège concédé par saint Germain, peu de temps après la mort de Childebert. Ces actes ont soulevé de longs et âpres débats relativement à leur authenticité. Comme souvent la discussion n'avait pas qu'une portée scientifique, des intérêts sordides inspiraient les contradicteurs en présence. En l'espèce, la question d'authenticité surgit à l'occasion d'un procès entre l'ordinaire et l'abbaye; en 1668, un accord amiable fut conclu et, pour étouffer la querelle, l'autorité ecclésiastique imposa silence aux parties. L'opinion se répandit que les chartes étaient inattaquables, originales [2]; depuis on voulut bien admettre que c'était des transcriptions fidèles destinées à tenir la place des originaux menacés de destruction [3]. Nul ne songeait plus à y reconnaître l'écrit du VIe siècle, quand J. Quicherat entreprit la démonstration de leur fausseté [4].

1° Arch. nat. *KI*, n. 2 (original prétendu avec traces de sceau).

2° Arch. nat. *LL 1024*, cartulaire +++ (fin XIIe siècle) fol. 17; *Id.*, *LL 1026*, cartulaire de l'abbé Guillaume, XIIIe s. fol. 1; *Id.*, *LL*, *1028*, cartulaire pour Paris, XVe siècle; *Id.*, *LL*, *1034*, cartulaire (XVe siècle), fol. 67. Bibl. nat., ms. lat. *12711*, chronique d'Aimoin, interpolée et continuée, fol. 28 v°.

3° Éditions : Aimoin, *Gesta Francorum*, l. II, c. XX, édit. 1514, fol. 21, édit. 1567, p. 117; édit. Du Breul, p. 56; Baronius, *Annal. eccles.*, ann. 561, t. VII, p. 475; Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. I, p. 482; J. Du Breul, *Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 296, sans indication de source; Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. I, p. 251 (d'après le cartulaire A B, XIIIe siècle, conservé aux Archives nationales *LL 1025)*; Dubois, *Historia ecclesiæ Parisiensis*, t. I, p. 87, d'après Aimoin; Bouillart, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, preuv., p. 1, n. 1, d'après le cartul. +++; Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 15 (d'après Arch. *LL 1024)*; *Gallia christiana*, t. VII, instrum., col. I, n. 1 (d'après Bouillart); Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. IV, p. 622, n. X (d'après Bouillart); Bréquigny, *Diplomata, chartæ*, p. 53, n. 28 (d'après cartulaire +++;) Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 116, n. CLXIII (d'après le même); [Teulet et Letronne], *Diplomata merovingicæ ætatis*, p. I, n. 1 (d'après le même), J. Quicherat, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1865, t. XXVI, p. 514 (d'après le même); J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 2, n. 2 (d'après le même); K. Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 7, n. 5 (d'après le même); Berty et Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région du bourg Saint-Germain*, p. 317 (d'après Tardif); Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, p. 3, n. 2 (d'après cartulaire +++); R. Poupardin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, in-8°, Paris, 1909, t. I, p. 2, n. 1. —

4° Fac-similés, *Nouv. traité de diplomatique*, t. III, p. 657, pl. 67 (fragm.). Letronne, *Diplom. meroving. ætatis*, n. 1.

Childebertus rex Francorum vir inluster. Recolendum nobis est et perpensandum utilius quod hii qui templa domini Ihesu Xpisti redificaverunt et pro requie animarum ibidem tribuerunt vel in alimonia pauperum aliquid dederunt et voluntatem Dei adimpleverunt in æter. || [2] na requie sine dubio apud Deum mercedem recipere meruerunt. Ego Childebertus rex, una cum voluntate Francorum et Neustrasiorum et exortatione sanctissimi Germani Parisiorum urbis pontificis vel consensu episcoporum, cepi construere templum in urbe Parisiaca prope muro[s civit]atis, in terra quæ || [3] aspicit ad fiscum nostrum Isciacense, in loco qui appelatur Locotitie, in honore sancti Vincentii martiris, cujus reliquias de Spania apportavimus, seu et sancte Crucis vel sancti Stephani et sancti Ferreoli et sancti Juliani et beatissimi sancti Georgii et sancti Gervasii, Protasii, pueri Nazarii [et] Celsi [quorum] reliquie ibi sunt consecra[te. || [4] Propte]rea in honore dominorum sanctorum cedimus nos fiscum largitatis nostre qui vocatur Isciacus, qui est in pagis Parisiorum prope alveum Sequanæ, una cum omnia que ibi sunt aspecta, cum mansis comanentis, agris, territoriis, vineis, silvis, pratis, servis, inquilinis, libertis, ministerialis, preter illos quos || [5] [nos in] genuos esse precipimus, cum omnibus appenditiis suis qui ibi aspiciunt, cum omnibus adjacentiis qui ibi adagunt, cum omniaque nos deserviunt, tam in aquis vel insulis, cum molendinis inter portam civitatis et turrim positis, cum insulis que ad ipsum fiscum adjacent, cum piscatori[a] que appell[atur Banna || [6] cum] pis[ca]toriis om[nibu]s que sunt in ipso alveo Sequane, sumunt que initium a ponte civitatis et sortiuntur finem ubi alveolus veniens Savara precipitat se in flumine. Has omnes piscationes que sunt et fieri possunt in utraque parte fluminis, sicut nos tenemus et nostra fores- || [7] tis est [tra]dimus ad ipsum locum ut habeant ibidem Deo servientes victum cotidianum per suadentia tempora. Damus autem hanc potestatem ut cujuscunque potestatis litora fuerint, utriusque partis fluminis teneant unam perticam terre legalem, sicut mos est, ad d[ucen]das naves et reducen || das [8], ad mittenda retia et retrahenda absque ulla refragatione. De argumentis vero per que aves possunt capi super aquam, precipimus ut nulla potens persona inquietare audeat famulos Dei; sed omnia secure teneant, possideant per infinitas temporum successiones, cum areis || [9] et casis in P[ari]sius [civitate, cum] terra [et v]inea et oratorio in honore sancti Andeoli martiris, que de Elario et Ceraunio dato pretio compar[avimus], omnia et ex omnibus, quicquid ea nos deservierunt, in postmodum pro requie animæ mee quando Deus de hac clar[issim]a luce dede- || [10] runt discessum, ipse fiscus qui vocatur Isciacus cum omnia que ibi sunt aspecta, ipso die ad ipsum templum Domini quod nos edificamus, deserviat, et omnia quæ ibi sunt opus tam ad lumen quam, in Dei nomine, ad stipendia servis Dei, qui ibi instituimus, seu ad ipsos rectores, qui ipsos regere habent, || [11] omnia et ex omnibus ibi transsolvant, ejusque temporibus et per longum annorum spatia ad ipsum templum Domini absque contradictione vel refragatione aut juditiaria contentione, inspecta ipsa preceptio, omnique tempore profitiat in aucmentum, et hæc preceptio cessi- || [12] onis nostre futuris temporibus Deo auxiliante, firmior habeatur, vel per tempora inviolabilis conservetur, manibus propriis vel nostris signaculis subter infra decrevimus roborare.

|| [13] *Datum quod fecit menso decembre dies sex, anno*

[1] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irmiron ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1844, t. I, p. 3. — [2] Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 657. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ, etc. ad ætatem franco-merovingicam spectantia*, t. I, p. 116, note 2. — [4] J. Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, t. XXVI, p. 513-555.

XLVII[II] *postquam Childebertus rex regnare cepi[t. Ego Valenti]anus notarius et amanuensis recognovi et [subscripsi]*.

‖ [14] SIGNUM CHILDEBERTI GLORIOSISSIMI REGIS.

Mabillon n'admettait pas l'ombre d'un doute sur l'authenticité de cette charte : *Nihil moror effutias quasdam quas critici recentiores in hoc diploma objiciunt, quod sua se auctoritate vindicat contra id genus minutias* [1]. Cependant la suscription, à elle seule, était faite pour justifier tous les soupçons. Sauf les mots : *Childebertus rex Francorum, vir inluster* qui sont mérovingiens, et le quantième du mois : *datum quod fecit menso decembre dies sex*, qui est également mérovingien, le reste est carolingien, sinon capétien. Il faut, en effet, attendre le XI[e] siècle, c'est-à-dire la pleine barbarie, pour rencontrer dans la chancellerie royale des usages tels que ceux-ci : le nom du roi précédé du pronom *ego;* le discours alternant la première personne du singulier avec la première personne du pluriel. Autres indices tardifs dans l'annonce de la signature, faite par les mots *manibus propriis vel nostris signaculis*, très différents de la formule mérovingienne: *manus nostræ subscriptionibus*. Mabillon n'a trouvé de variante que l'emploi du singulier *subscriptione* au lieu de *subscriptionibus* [2].

Anno XLVIII postquam Childebertus rex regnare cœpit est une forme insolite dans la chancellerie royale et qui fait penser à l'époque carolingienne plutôt qu'à l'époque précédente. Les diplômes mérovingiens nous font entendre la parole du roi lui-même : *anno tanto regni nostri*, à partir du IX[e] siècle un secrétaire parle à sa place : *anno tanto regnante domino nostro N...*

Ego Valentinianus notarius et amanuensis recognovi et subscripsi, ne s'élève pas au-dessus de la fantaisie. Les fonctionnaires qui souscrivaient les diplômes royaux des mérovingiens s'appelaient *cancellarii* et *referendarii*, on réservait le titre d'*amanuensis* aux scribes des administrations inférieures, greffiers des curies, etc. Les *cancellarii* et *referendarii* n'accolaient pas leur titre à leur signature, n'employaient pas le pronom *ego* et recouraient à la troisième personne : *N. jussus optulit*, ou bien : *N. recognovit.*

Signum Childeberti gloriosissimi regis, conviendrait à un diplôme carolingien, tandis que les rois de la première race écrivaient plus modestement : *N. rex subscripsi* ou bien *in nomine Christi N. rex subscripsi.*

Enfin, l'omission du nom de lieu dans la date; et cette date précédant les souscriptions au lieu de les suivre.

La teneur de la charte n'est elle-même qu'un tissu d'anachronismes et d'impossibilités historiques.

Hii qui templa domini Ihesu Christi redificaverunt, lit-on dans le préambule. Ces mots désignent une époque où on reconstruit des églises ruinées plutôt qu'on n'en fonde de nouvelles. Un fils de Clovis ne s'exprimerait pas ainsi, tandis qu'après les dévastations des Sarrasins et des Normands, un descendant de Charlemagne n'a guère mieux à faire que de rétablir ce qui a péri.

una cum consensu et voluntate Francorum et Neustrasiorum : anachronisme et erreur, a dit Jean de Launoy; anachronisme parce que, en 558, il n'existait pas de Neustrie et pas de Neustriens. Ceci ne peut être prouvé, mais il semble bien que personne, au VI[e] siècle, et un roi franc moins que personne, songeait à opposer *Neustrasii* à *Franci*, puisque les Neustriens étaient des Francs. La distinction introduite dans le diplôme n'est donc pas valable; les *Austrasii* et les *Neustrasii*, à supposer que ceux-ci existassent n'ont pu être distingués des Francs; s'ils l'ont été c'est que la *Neustria* était alors distincte de l'*Austrasia*, or c'est le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, qui a opéré la scission; le diplôme est donc postérieur à cette date.

L'erreur consiste à faire intervenir le consentement du peuple et celui des évêques à propos de la fondation d'une basilique. D'un tel recours on n'a aucun exemple dans un quelconque des diplômes royaux mérovingiens, et on sait si les fondations sont nombreuses alors. Si, exceptionnellement un prince recourt à ce consentement, c'est pour des raisons aisées à entrevoir. Ainsi en 644, Sigebert II fonde le monastère de Cougnon en Ardenne, *cum consilio magnificorum apostolicorum Chuniberti, Memoriani, Godonis, vel inlustrium virorum Grimoaldi, Bobonis, Adalgisi*, mais Sigebert était alors mineur. En 688, Thierry III donne le domaine de Lagny-le-Sec au monastère de Saint-Denis, *cum consilio pontificum vel optimatum nostrorum*, mais Lagny avait fait partie du bénéfice affecté au maire du palais dont il fallait respecter les prérogatives.

In terra quæ aspicit ad fiscum nostrum Isciacense, le fonds de terre sur lequel est bâtie la basilique dépend du domaine d'Issy : *in loco qui appellatur Locotitie.* Contradiction et impossibilité. *Locoticia* est le nom même de la capitale des Parisiens et ce nom n'a pu être conservé au lieu où Childebert fit sa fondation qu'autant que le même lieu avait été dans lès temps anciens ce qu'il ne cessa d'être depuis; le faubourg de la capitale. Deux textes confirment cette observation. D'abord, une confirmation de Thierry IV, en 750, *ad ecclesiam sanctæ Crucis sanctique Vincentii*, IN SUBURBIO PARISIACO SITUM [3]..., ensuite, un passage de la vie de saint Droctové[3], premier abbé de Saint-Germain-des-Prés, où l'emplacement de l'abbaye est défini, « à Paris, à l'endroit du faubourg qu'on appelait jadis *Lucoticius* » [4].

Nous savons par une pièce de Fortunat (L. V, c. VIII), intitulée : *de horto Ultrogothæ reginæ*, qu'au VI[e] siècle, la basilique était contiguë aux jardins du roi qui habitait encore le palais des Thermes. C'est sur les dépendances de son palais que Childebert fit élever l'église destinée à contenir sa sépulture, il suivit en cela l'usage immémorial des patriciens romains qui se préparaient un tombeau quelque part dans leur résidence de prédilection. Le système consacré par le diplôme qui reviendrait à faire du palais un écart de la *villa*, n'a pu se produire qu'à une époque tardive, alors que le palais était déjà en ruines et la propiété démembrée.

Cum molendinis inter portam civitatis et turrim positis, clause relative aux moulins à eau établis sous les arches du Petit-Pont. A une certaine époque le Petit-Pont touchait à la porte méridionale de la ville d'une part et, d'autre part, à la tour du Petit-Châtelet. Au VI[e] siècle, il en était bien ainsi pour la porte, mais non pour la tour *Porta quæ ad meridiem pandit egressum*, écrit Grégoire de Tours (l. VIII, c. XXXIII). Dans la vie de saint Lubin, évêque de Chartres (voir ce mot) il est question d'un incendie qui éclate sur la rive gauche de la Seine et atteint sans obstacle les maisons bâties sur le pont : *a parte basilicæ beati Laurentii noctu edax ignis exsiliens domos pendulas, quæ per pontem constructæ erant, exurere cœpit.*

cum terra et vinea et oratorio in honore sancti Andeoli martiris, que de Elario et Ceraunio pretio comparavimus. Cette chapelle Saint-Andéol fut, dans la suite, remplacée par l'église paroissiale de Saint-André; mais a-t-elle précédé la fondation de Saint-Germain-des-Prés? Pour l'admettre il faudrait un texte sûr et surtout il faudrait n'avoir pas un texte qui dit le contraire, celui du bénédictin Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés allant, en 858, en Espagne, s'arrêtant au

[1] Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, l. V, t. I, c. XLV. — [2] Mabillon, *De re diplomatica*, l. II, cap. X, n. 1. — [3] Bouillart, *op. cit.*, preuves, p. VIII. — [4] *Acta Sanct.*, 10 mars, *Vita S. Droctovæi*, in-8°.

retour au Bourg-Saint-Andéol, obtenant quelques reliques du martyr et les rapportant à Saint-Germain-des-Prés.

Quant au trafic dont cette chapelle fut l'objet, c'est, dit Quicherat, un acte de simonie au premier chef, qui n'aurait pas été possible au VI^e^ siècle, mais qui est fréquent à l'époque qu'on appelle les âges de foi, X^e^ et XI^e^ siècle. Si un roi a acheté la chapelle Saint-Andéol pour en faire cadeau à l'abbaye de Saint-Germain, c'est un roi de la fin de la seconde race, ce n'est pas Childebert I^er^.

molendinis avons-nous lu plus haut, alors que dans les titres mérovingiens on trouve toujours *farinariis*. Et comment Childebert I^er^ a-t-il pu donner ce que l'abbaye ne possédera que beaucoup plus tard par la libéralité de Charles le Chauve, ainsi qu'on le voit par un diplôme de 903 qui, lui, à tous les caractères d'une absolue authenticité. Il fut rendu par Charles le Chauve à la requête de Robert, comte de Paris et abbé de Saint-Germain : *molendinos etiam super fluvium Sequanam, quos jam dicta loco ac fratribus avus noster concessisse dinoscitur, qui etiam præcepto memorati nepotis et æquivoci avi nostri, Karoli, memorari atque contineri videntur* [1]. Si, au début du X^e^ siècle, la notoriété publique faisait remonter la possession de l'abbaye sur les moulins du règne de Charles le Chauve, c'est que le titre mérovingien de cette possession n'existait pas.

Cum piscatoriis omnibus quæ sunt in ipso alveo Sequane, sumuntque initium a ponte civitatis, et sortiuntur finem ubi alveolus veniens Savara præcipitat se in flumine. Il s'agit de viviers d'eau vive ou de parcs à poisson, les uns creusés sur le bord d'une rivière avec laquelle ils étaient mis en communication par le moyen d'une vanne, les autres établis en pleine eau où ils formaient des clôtures de pieux et de claies. La *piscatoria quæ appellatur vanna* de notre diplôme était du premier genre, les autres du second. Celles-ci régnaient depuis le Petit-Pont de Paris jusqu'au débouché du ci-devant ruisseau de Sèvres dans la Seine, c'est-à-dire jusqu'au Bas-Meudon.

D'après le diplôme de 903, auquel il vient d'être fait allusion, les viviers en pleine eau de Seine furent donnés à l'abbaye par Childebert : *nec non et piscatoria super eumdem fluvium sita, cum omni continentia utriusque ripæ, quæ a rege olim Childeberto eis contradita dinoscimus*, de sorte que sur ce point l'acte de Charles le Simple est d'accord avec celui de fondation. Les *piscatoriæ*, — *lacus piscatorii*, comme dit Ulpien — s'étant multipliées dans les cours d'eau dès l'époque romaine, il n'y a pas lieu de contester une donation de ce genre au VI^e^ siècle. Mais l'objection qui se présente, c'est que les *piscatoriæ* qui, du temps des Romains entraient dans le dénombrement cadastral [2], ne paraissent plus, après l'établissement des barbares, avoir été considérées séparément des eaux où elles étaient établies. Dans les plus anciennes chartes, elles ne figurent jamais ni comme membres de la propriété, ni à aucun autre titre. Ce n'est qu'au déclin de l'époque mérovingienne qu'on voit leur mention prendre place à côté des eaux, cours d'eau et moulins. On aurait lieu de s'étonner que celles qui faisaient partie de la dotation de Saint-Germain eussent donné lieu à une exception.

Mais ce qui est tout à fait impossible, c'est que le droit de Childebert sur les *piscatoriæ* aurait été appelé *forestis*. Ce mot, qui n'est pas des plus anciens dans le latin barbare (il a l'air d'être d'origine austrasienne), ce mot signifiait le droit exclusif du souverain à chasser dans tel bois ou telle partie de bois. Par extension il s'appliqua aux pêches réservées de la couronne : *Forestam aquaticam a fluvio Saure usque Cambrias, quam nunc usque nostra visa est dominari potestas,* lit-on dans un diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Denis en 870, et dans une charte pour Saint-Bénigne de Dijon en 871 : *Forestem piscium a Ponte Divionis usque ad villam Floriacum.* C'est le *défois* du moyen âge, et, de même que le défois, la *forestis* exclut l'idée de clôture ou de barrage autour des emplacements sur lesquels elle s'exerçait. Comment donc ce mot désignerait-il le domaine exercé sur des parcs à poisson, propriété close s'il en fût? Il y a ici une méprise qui ne peut provenir que de quelqu'un vivant loin du temps où l'on avait su ce que voulait dire au juste *forestis*.

cujuscunque potestatis littora fuerint, utriusque partis fluminis teneant unam perticam terræ legalem, sicut mos est, ad ducendas naves et reducendas. Il s'agit de la réserve du chemin de halage sur les bords de la Seine. Même chose, dite plus brièvement dans le diplôme de 903 : *... cum omni continentia utriusque ripæ ;* donc Childebert aurait concédé aux moines la jouissance des deux rives, mais ce faisant il n'accordait nulle faveur, et rien surtout qu'il fallut consigner par écrit, car sous les rois francs comme sous les empereurs romains, les deux rives du cours d'eau navigables étaient libres, sous réserve des droits à payer au fisc. Au contraire, lorsque les particuliers usurpèrent la puissance publique, lorsque l'usage des rives le long des fleuves dépendit de propriétaires qui n'avaient de loi que leur caprice, alors on invoqua le nom des anciens rois pour tâcher de conserver à titre de privilège, ce qui avait été de droit commun sous leur règne. C'est le commencement de cet état de choses qui a motivé la rédaction du diplôme de 903; c'est son aggravation qui a fait introduire dans le prétendu diplôme de Childebert la définition du chemin légal, glose qui eût été non seulement inutile, mais puérile au VI^e^ siècle.

de argumentis vero per que aves possunt capi super aquam. Quicherat n'a rien trouvé dans la règle de saint Basile suivie à Saint-Germain, qui mette sur la voie d'une classification des aliments qui fasse considérer les oiseaux d'eaux comme viande maigre, et il croit cette distinction ignorée au VI^e^ siècle. Ignorée est peut-être trop dire. Dans la règle monastique de saint Césaire [3], on lit ces mots : *Pullos et carnes nunquam sani accipiant;* dans la règle de saint Benoît [4] : *Carnium vero quadrupedum omnino ab omnibus abstineatur comestio, præter omnino debilis et ægrotos* et enfin dans la règle de saint Aurélien [5] : *Carnes in cibo nusquam sumantur, pulli vel cuncta altilia incongregatione non ministrantur; infirmis tantum provideantur et accipere liceat. Pisces vero certis festivitatibus, quando sanctus abbas indulgentiam facere coluerit tunc procurentur.* Que le droit de prendre le gibier d'eau pour approvisionner la table monastique ait été accordé et fait l'objet d'une mention écrite, il n'y a pas lieu d'y voir un trait du IX^e^ siècle, il peut s'appliquer au VI^e^ siècle tout aussi bien.

L'énumération des saints en l'honneur desquels aurait été fondée la basilique de Childebert I^er^ paraît à Quicherat très suspecte; il s'agit en effet de saint Vincent, de la sainte Croix, de saint Étienne, de saint Ferréol, de saint Julien, de saint Georges, des saints Gervais et Protais, des saints Celse et Nazaire de qui on conserve les reliques. Sans doute c'est beaucoup pour quatre autels, dont parle la vie de saint Droctovée, mais on peut admettre qu'en Gaule comme en Espagne (voir ce mot) la pierre de chaque autel recouvrait les reliques de plusieurs saints. Peut-être encore ne faut-il pas faire un grief trop sérieux d'avoir transporté devant le nom de saint Celse le mot *puer* qui

[1] Bouillart, *op. cit.*, preuves, n. 23. — [2] *Digeste*, lib. L, tit. XV, l. 4 : *de censibus.* — [3] *Regula ad monachos*, c. XXIV. — [4] *Regula*, c. XXXIX. — [5] *Regula*, c. LI.

s'applique à saint Nazaire. Ce qui est plus grave c'est que les saints principaux, ceux en l'honneur de qui eut lieu la fondation, ne sont pas nommés dans l'ordre qui constitua le vocable primitif de Saint-Germain-des-Prés. En effet, ce vocable que nous connaissons grâce à un diplôme de saint Germain évêque de Paris, dont, l'analyse se trouve dans le polyptyque d'Irminon, ce vocable se composait d'abord du nom de sainte Croix, puis de celui de saint Étienne et, en troisième lieu, de celui de saint Vincent : *Ipsum alodum sanctus contulit Germanus ad luminaria ecclesiæ sanctæ Crucis, sanctique Stephani, protomartyris, seu sancti Vincentii levitæ et martyris; quatinus omnibus annis, persolvat ad ipsam ecclesiam VIII sextarios olei aut XXII ceræ libras* [1]. Or aucune de ces places n'est observée dans le prétendu diplôme de Childebert, qui met saint Vincent le premier et saint Étienne le dernier.

Il est vrai que la célébrité de saint Vincent alla grandissant et la préférence qui lui est donnée se justifierait au besoin; elle fut consacrée par le peuple avant la fin du VI[e] siècle. Mais il faut considérer ce fait que sur une pièce officielle, l'acte de fondation, la liste des patrons est donnée de travers, ce qui n'est guère admissible

Enfin voici qui dépasse tout ce qu'on vient de dire et dispense de chercher de nouvelles preuves. Le diplôme, à deux reprises différentes, fait parler Childebert comme si la nouvelle église était en cours de construction, et non pas terminée : *cœpi construere templum, templum quod nos aedificamus.* De là ce simple raisonnement : Si la construction n'était pas achevée, l'édifice n'était pas consacré [2]. Et cependant, dans l'une des phrases qui contiennent implicitement cette conséquence, nous avons l'affirmation directe du contraire. Le diplôme, à la suite de l'énumération des saints, atteste que les reliques de ceux-ci étaient à leur place dans l'église, qu'elles étaient en état d'y recevoir le culte qui leur était dû : *quorum reliquiæ ibi sunt consecratæ.* En d'autres termes, le service de tous les quatre autels s'accomplissait régulièrement alors que l'église n'était pas entièrement construite; ce qui est sinon absurde, du moins très invraisemblable.

Mais ce n'est pas sans intention que l'auteur du diplôme fait usage des mots *cœpi construere, ædificamus.* Le diplôme est daté du 6 décembre, dans la quarante-huitième année du règne de Childebert, ce qui nous reporte au 6 décembre 558. Il en résulte que l'acte de fondation aurait précédé de dix-huit jours seulement le décès du roi, car Childebert mourut le 23 décembre de cette même année; et c'est à ce terme extrême qu'il faudrait entendre que la basilique où il devait être inhumé n'était pas encore arrivée à son achèvement. Or cela nous découvre la source à laquelle a puisé notre faussaire; il s'est adressé à Gislemar, auteur d'une vie de saint Droctovée.

A la fin du IX[e] siècle, après que l'abbaye eut été saccagée deux fois par les Normands, un religieux nommé Gislemar voulut réparer la perte de la vie de saint Droctovée, premier abbé de la maison, laquelle vie avait péri avec les autres livres dans l'incendie de la bibliothèque [3]. Ce Gislemar n'est pas du nombre des hagiographes qui s'en sont fait accroire. Ne sachant rien ou presque rien sur le personnage dont il avait à parler, au lieu de racheter par des traits légendaires la pauvreté de son sujet, il aima mieux se jeter à côté, et composer un récit de ce qu'il avait pu apprendre sur la fondation de l'abbaye. Par là la vie de saint Droctovée se trouve être le registre d'une enquête sur les origines de Saint-Germain, faite à Saint-Germain même, à la fin du règne de Charles le Chauve ou sous celui de Louis le Bègue [4], c'est-à-dire en un temps où l'abbaye ne savait guère autre chose de ces mêmes origines que ce qu'en avait consigné l'auteur des *Gesta Francorum* : la préface de Gislemar le donne assez à entendre *: Addidi præterea etiam illud, quo videlicet instinctu nostrum a glorioso rege Childeberto sit fundatum cœnobium, quia hoc reperitur in Gestis Francorum.*

L'époque à laquelle vivait Gislemar nous est connue grâce à l'insertion de son nom dans une liste matricule des religieux de Saint-Germain [5]. L'abbé Lebeuf [6] a prétendu à tort qu'il s'agissait d'un autre Gislemar, chancelier de l'abbaye, vivant en 1070. Mais au XI[e] siècle, saint Droctovée n'était plus considéré à Saint-Germain comme le premier supérieur de ce monastère. Une charte du temps de Childebert III, connue sous le nom de charte de Gamon (697) [7] maladroitement rapportée à celui de Childebert I[er], était cause qu'un abbé Autharius, nommé dans cet acte, avait pris rang sur la liste avant Droctovée, et cette erreur historique, consacrée par le continuateur et interpolateur d'Aimoin, qui écrivit vers 1015 : *abbatem inibi constituit Autharium (Childebertus), magnæ nobilitatis virum qui præesset inibi Deo famulantibus* [8]; en sorte que l'erreur se perpétua pendant toute la durée du moyen âge. Par conséquent ce n'est point un religieux vivant en 1070, qui aurait donné à Droctovée le titre de premier abbé qu'il porte dans sa vie. D'ailleurs des lambeaux de cette vie ont été connus dans le texte d'Aimoin par l'interpolateur, ce qui est une autre preuve qu'elle fut composée avant le XI[e] siècle; car le travail de l'interpolateur date des premières années du XI[e] siècle. Le choix entre les deux Gislemar n'est pas douteux, c'est à celui de Mabillon qu'il faut s'en tenir.

La vie de saint Droctovée étant bien positivement un ouvrage de la fin du IX[e] siècle, voyons comment y est racontée l'institution du service divin à Saint-Germain-des-Prés.

Childebert meurt le 23 décembre, avant-veille de Noël. L'approche de la grande fête avait attiré à Paris quantité de prélats, de princes et de peuple, dont la présence ajoute à la pompe des funérailles. L'évêque de Paris profite de l'occasion pour faire, avec le concours de ses suffragants, la dédicace de la basilique que le roi défunt avait fait construire [9]. Ce récit tend à nous persuader que la mort du roi, la consécration de sa basilique et son enterrement ont eu lieu le 23 décembre 558. Le propre des offices de Saint-Germain nous fait voir que l'anniversaire de la mort de Childebert et de la dédicace se célébraient le 23 décembre, et l'observation de cet usage est constatée dès le règne de Charles le Chauve. Le martyrologe d'Usuard, écrit dans l'abbaye même vers l'an 870 et non interpolé en cet endroit porte cette notice :

X Kal. janu. Parisius, dedicatio basilicæ in honori sanctæ Crucis et sancti Vincentii martyris, et depositio domni Childeberti regis [10].

Un *preceptum* de 872, pour le règlement de la messe des religieux, assigne l'un des régals auxquels avait droit la communauté, *in dedicatione ecclesiæ vel anniversario Childeberti regis* [11]. Comme Gislemar, religieux de Saint-Germain, assista maintes fois à la double

Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. II, p. 117. — [2] Dans la vie de saint Athanase, nous voyons qu'on voulait lui faire consacrer une église non achevée. — [3] *Vita sancti Droctovæi, præfatio*, dans *Acta sanctorum*, 10 mars. — [4] Vers 870 disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, t. V, p. 396, mais c'est trop préciser. — [5] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. I, p. 137. — [6] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 421. — [7] Pardessus, *Diplomata, Chartæ*, t. II, p. 234. — [8] Liv. II, ch. XX. — [9] *Vita S. Droctovæi*, n. XI. — [10] Bibl. nat lat. fonds Saint-Germain, n. *1027i P. L.*, t. CXXIV, col. 830 — [11] Bouillart, *op. cit.*, preuves n. 22.

commémoration, il est évident que dans sa pensée les faits coïncidèrent en 558, de même qu'ils coïncidaient par les cérémonies anniversaires.

Ici, J. Quicherat nous paraît s'être complètement trompé. Le synchronisme de la dédicace de l'église et de l'enterrement de Childebert est fait, dit-il, pour soulever l'incrédulité. Un roi n'est pas mis au tombeau le jour même de sa mort — Charlemagne fut cependant inhumé dans la journée même de sa mort — la dédicace d'une église est une cérémonie qui demande des préparatifs — tous ces préparatifs liturgiques ne demandent guère qu'une heure ou deux. D'autre part la basilique, au dire de Gislemar lui-même, avait été fondée pour recevoir les reliques conquises en Espagne [1], et notamment la tunique de saint Vincent, laquelle était arrivée à Paris dès l'an 543, d'après l'époque assignée à la dernière expédition d'Espagne. Il faudrait donc admettre — pourquoi pas? — que quinze ans ne suffirent pas pour l'achèvement de l'édifice qui fut l'œuvre de prédilection d'un roi puissant et dévot, qui fut le lieu même que ce roi avait choisi pour sa sépulture!

Ce n'est pas tout. Des vers de Fortunat nous dépeignent Childebert, lorsqu'il vivait, passant et repassant par son jardin pour aller à l'église déjà consacrée — non, *limina sancta* a tout au plus la valeur de « sanctifiée », « bénite » — laquelle fut ensuite son tombeau [2] :

Hinc iter ejus erat quum limina sancta petebat,
Quæ modo pro meritis incolit ille magis.
Antea nam vicibus loca sancta terebat amatus
Nunc tamen assidue templa beata tenet.

Hadrien de Valois en conclut que la consécration de la basilique fut antérieure de beaucoup à la mort de Childebert Ier et ne peut guère se placer plus tard que le retour de la seconde expédition d'Espagne [3], Mabillon s'est cru obligé de l'admettre [4] et Quicherat de le prouver. Dans ce but il a exprimé de la Chronique de Tours abrégée, cette indication : *DXLI Ecclesia Sancti Germani de Pratis a Chlodoberto rege Parisius fundata est* [5], et une autre Chronique antique, « ininteligemment copiée au XIe siècle » dans un manuscrit de Saint-Germain place ce fait en l'an 502 : *Childebertus ecclesiam in suburbio parisiensi* (sic) *anno DII, ind. X. epacta XXXIII, conc. I, cycl. lun. VI* [6]. Je n'entre pas dans la discussion des dates, écrit Quicherat — ce qui est assez neuf quand il s'agit précisément d'établir une date; — les deux Chroniques sont établies sur un comput dont je n'ai pu trouver la clé; quant à la seconde, elle inspirait si peu de confiance à B. Guérard qu'il avait renoncé à faire usage du renseignement [7]. Au dire de Gislemar, la basilique fut fondée pour recevoir les reliques rapportées d'Espagne en 543, et la Chronique de Tours parle de fondation en 541; au dire de Fortunat, la basilique était bénite dès avant la mort du roi en 558; ce n'est plus assez dire, elle existait avant son avènement à la couronne en 510, elle existait même depuis 502.

Il n'y a donc pas lieu d'accuser d'erreur Gislemar dans sa Vie de saint Droctovée lorsqu'il parle des deux anniversaires célébrés le même jour, quand on n'a à lui opposer que des textes aussi peu probants. On doit donc dire que s'il est permis de concevoir des doutes sur la mort de Childebert au 23 décembre et la dédicace au même jour 23 décembre 558, on n'a pas de témoignages suffisants pour nier cette coïncidence. Dès lors, on n'est pas fondé à parler d'erreur manifeste, d'erreur commune au diplôme et à la Vie de saint Droctovée, et de dépendance certaine du diplôme par rapport à cette Vie, tout au plus peut-on le supposer, n'en pas écarter la possibilité. Encore ne le fera-t-on qu'avec réserve, car si l'auteur du diplôme s'est inspiré de Gislemar il l'a fort mal lu et plus mal copié encore.

C'est Gislemar qui a fourni l'idée que saint Germain était évêque de Paris lorsque fut projetée la nouvelle basilique [8], — peut-être? C'est à Gislemar qu'a été emprunté le nom du lieu-dit *Lucotitius*, [9] — pourquoi? Ç'est de Gislemar que vient l'énumération des saints [10], — non assurément! Ce sont les mêmes saints dont on lit les noms dans la Vie de Droctovée et dans le faux diplôme, mais ces saints étant ou passant pour être conservés dans l'abbaye ni Gislemar ni le faussaire ne pouvaient les ignorer ou les omettre, mais Gislemar les cite dans l'ordre voulu, donne au martyr Celse le titre de *puer*, tandis que le faussaire brouille tout, et dès lors il ne suffit pas de dire qu'il agit en copiste maladroit, il faudrait prouver qu'il a copié Gislemar et cette preuve reste à faire.

La fausseté du diplôme reste évidente, mais pour les raisons qui ont été apportées, non pour celles qui viennent d'être discutées. L'écriture elle-même rend témoignage contre l'authenticité; c'est l'écriture d'une main qui s'est contrainte pour tâcher d'imiter d'anciens modèles, sans parvenir toutefois à s'affranchir des habitudes contractées au déclin du Xe siècle; en sorte que la fabrication pourrait être rapportée aussi bien au règne de Robert qu'à celui de Hugues Capet ou même de Lothaire IV. Mais comme le diplôme a été introduit textuellement dans la chronique interpolée d'Aimoin poussée jusqu'en 1015 [11], cette date peu servir de limite. Il est plus difficile d'apercevoir l'autre limite que le diplôme ne doit pas dépasser. J. Quicherat s'est livré à ce propos à une petite débauche d'imagination où il paraît trop arbitraire de s'engager à sa suite.

II. Le privilège de saint Germain. — On a vu que l'honnête Gislemar, soit par un sentiment de probité, soit par l'effet de sa maladresse, renonça à fabriquer de toutes pièces une Vie de saint Droctovée, bourrée d'historiettes et de contes réputés miraculeux. En définitive, au IXe siècle, les moines de Saint-Germain-des-Prés savaient fort peu de chose touchant le passé de leur monastère. Le premier abbé Droctovée était né en Gaule et se trouvait moine à l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun et devint abbé de cette maison qu'il édifiait, cela va sans dire, par la pratique de toutes les vertus. Quand Childebert eut construit l'église de Sainte-Croix, il y voulut mettre des moines et Droctovée fut choisi. On ne sait pas avec certitude de quelle règle monastique se réclamait cette nouvelle abbaye, mais au dire de Gislemar, le monastère d'Autun suivait celle de saint Antoine et de saint Basile; [12] il est assez probable que Droctovée l'aura imposée dans le nouveau monastère parisien.

A cette vague indication, Dom Bouillart ajoute celle-ci, qui n'est guère plus avisée puisqu'il l'emprunte à l'interpolateur d'Aimoin, que saint Germain établit

[1] *Vita S. Droctovæi*, n. VII. — [2] *Carm.*, l. VI, n. 8; Je ne voudrais pas chicaner sur les mots, mais il faut cependant observer que *sacra* aurait le sens de consacré, sens que *sancta* n'a pas de lui-même. — [3] H. de Valois, *Disceptationis de basilicis defensio*, part. I, cap. VI. — [4] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. I, p. 133. — [5] Salmon, *Recueil de Chroniques de Touraine*, p. 173. — [6] Bibl. nat. ms. lat., anc. fonds Saint Germain, n. *434*. — [7] R. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 912, note 28. — [8] *Vita S. Droctovæi*, n. 7. — [9] *Vita S. Droctovæi*, n. 8. — [10] *Vita S. Droctovæi*, n. 12. — [11] Le ms. lat. anc. fonds Saint-Germain, de la Biblioth. nat. n. *438* présente deux écritures, l'une d'un caractère antique s'arrête en 1015, l'autre indique une reprise jusqu'à la fin du XIIe siècle. — [12] *Acta sanct.*, 10 mars, *Vita s. Droctovæi*, n. 5; cf. A. du Bourg, *Vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés aux différentes périodes de son histoire*, dans *Revue des Questions historiques*, 1905, t. LXXVII, p. 407-409.

la psalmodie telle qu'elle se pratiquait à Agaune (voir ce mot). C'était sans doute la *laus perennis*, mais une *laus perennis* au sens large, avec des silences. A une date rapprochée de celle de la fondation, voici ce que le concile tenu à Tours, en 567, dit à ce sujet : *Idemque pro reverentia domni Martini vel cultu ac virtute id statuimus observandum, ut tam in ipsa basilica sancta quam in ecclesiabus nostris iste psallendi ordo servetur : ut in diebus æstivis ad matutina sex antephane binis psalmis explicentur; toto Augusto manicationes fiant, quæ festivitates sunt et missæ; Septembre septem antephane explicentur binis psalmis; Octubre octo ternis psalmis; Novembre novem ternis psalmis; Decembre decem ternis psalmis; Januario et Febroario idemque usque Paschæ; sed, ut possibilitas habet, qui facit amplius pro se et qui minus, ut potuerit* [1].

Nous ne sommes heureusement pas réduits à ces indices trop vagues. La Vie de saint Droctovée mentionne comme le titre le plus mémorable de l'abbaye un acte qu'elle fait remonter au règne de Clotaire Ier tandis qu'il porte la marque de celui de Caribert; cette confusion s'explique par ce fait qu'au IXe siècle et même après, l'abbaye possédait dans ses archives un diplôme de Clotaire (II?) qui avait trait aux dispositions de l'acte resté célèbre sous le nom de privilège d'immunité de saint Germain. L'auteur de la Vie de S. Droctovée, a commis une autre erreur en imputant cet acte à la propre plume de saint Germain, faute peut-être d'avoir remarqué parmi les signatures du privilège celle du notaire qui l'écrivit : *Privilegium immunitatis procuravit manu propria describere* [2]. En fait l'acte est écrit sur papyrus ce qui lui donne un air d'antiquité très reculée, mais c'est un papyrus très délabré, qui a tout l'air d'avoir été gratté et lavé, de sorte que l'écriture qui est dessus n'en a pas eu l'étrenne [3]. Nous avons ici un exemple précieux de charte récrite, ainsi que nous l'avons déjà montré.

1. Arch. nat. *K I* n. 3.

2. Arch. nat. *LL 1024*, Cartulaire + + + fin du XIIe siècle, fol. 1, *Id.*, *LL 1027*, Cartulaire AD de la pitancerie, XIIIe siècle, fol. 32.

3. Aimoin, *Gesta Francorum*, l. III, c. II, édit. 1567, p. 125; édit. Du Breul, p. 75; J. Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 331, sans indication de source; Malingre, *Antiquités de Paris*, p. 189, d'après le précédent; Le Cointe, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 63; Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. I, p. 235; Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*, t. I, p. 89, d'après *K I*, n. 3; Bouillart, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, preuves, p. 11, n. II; Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 16, d'après Du Breul; Bréquigny, *Diplomata, chartæ*, p. 62, n. XXXV, d'après *K I*, n. 3; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 127, n. CLXXII; [Teulet et Letronne] *Diplomata, Chartæ*, p. 3, n. 2, d'après *K I*, n. 3; Tardif, *Cartons des rois*, p. 3, n. 3, d'après *K I*, n. 3; J. Quicherat, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1865, t. XXVI, p. 541-543; Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, p. 9, n. 3; d'après *K I*, n. 3; *LL 1024* et *LL 1027*; R. Poupardin, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1909, t. I, p. 4-7, n. II.

4. Fac-similé. Letronne, *Diplomata et chartæ*, n. 2.

Nous avons donné déjà le texte de ce privilège dans *Dictionn.*, t. III, col. 936-937; on voudra bien s'y reporter. Ce texte est tout pénétré d'une saveur mérovingienne : développement des souscriptions, titre de personnages apostoliques décerné aux évêques, locution *omnibus non habetur incognitum*. On a tant disputé à l'occasion de ce privilège [4], tous les termes en ont été si bien pesés et épluchés qu'on peut dire qu'on ne s'avance plus qu'à coup sûr en ce qui le regarde.

Les faits articulés dans le corps de l'acte s'éloignent constamment du récit de Gislemar et du faux diplôme laissant entrevoir une histoire de la fondation différente de celle qui avait cours au IXe siècle.

Childebert Ier, après avoir tourné à la dévotion, avait bien quelques peccadilles à se reprocher, notamment l'assassinat de ses neveux. Une chronique de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés ne cherche pas ailleurs la source de ses remords et de ses fondations : *Childebertus vero et Chlotarius in pœnitentiam sui reatus æcclesias construxerunt : Childebertus æcclesiam sancti Vincentii, cujus stola, revertens ab Hispania locum insignivit; in qua et ipse conditur jacet, et nunc requiescit beatissimus Germanus, parisiensis antistes* [5].

La basilique expiatoire fut construite en l'honneur de la sainte Croix, de Saint-Vincent et d'autres saints parmi lesquels on omet la mention de saint Étienne bien que son patronage soit certain. Pourquoi? Peut-être parce que saint Étienne était l'un des patrons de la cathédrale de Paris, que la nouvelle basilique n'en dépendait pas et que la mention de saint Étienne eut pu sembler insinuer un lien quelconque. Il n'en fut donc plus fait mention dans aucun texte de l'époque mérovingienne [6].

La basilique était d'une seule pièce : *in unum membrum construxit*, le roi y fit préparer son tombeau : *et sibi sepulturam inibi collocavit;* cela fait, la basilique fut dotée et livrée à l'évêque Germain : *ac largitatis sue copiam per testamenti sui paginam nobis habere decrevit, et habendi meritum loco tanti ordinis constituit.* « Le roi voulut par un acte authentique de son autorité que le fruit de sa munificence nous appartînt, et il nous constitua possesseur de sa fondation au nom de l'illustre compagnie pour qui elle avait été faite. » Donc le titre fondamental de l'abbaye ne ressemblait pas à celui du faussaire, c'était une donation de Childebert à Germain; c'est aussi ce qu'on lit dans la Vie de saint Droctovée : *hunc itaque locum princeps serenissimus... beatissimo Germano, parisiacæ urbis antistiti delegavit, supplicans obnixe sanctissimum præsulem gregem monastici ordinis ibidem institui* [7]. Mais après la mort de Childebert, nonobstant la dédicace hâtivement faite le 23 décembre [558 (?)] on tenta de détruire cette fondation.

Elle était bien faite pour provoquer l'envie, comme nous l'apprend un texte épigraphique inséré par Gislemar dans la Vie de saint Droctovée :

Si Salomoniaci memoretur machina templi
Certe licet par sit pulchrior ista fide
Nam quæcumque illic veteris velamine legis
Clausa fuere prius hic reserata patent
Floruit illa quidem vario intertexta metallo
Clarius [8] *hic Christi sanguine tincta nitet* [9]
Illam aurum lapides ornarunt cedrina ligna
Huic venerabilior de cruce fulget honor
Constitit illa vetus ruituro structa talento
Hæc pretio mundi stat solidata domus

[1] *Concil. Turon.*, ann. 567, can. 19, dans Maassen, *Conc. ævi merovingici*, 1893, p. 127. — [2] *Vita Droctovæi*, n. XIII. — [3] J. Quicherat, *op. cit.*, p. 865, p. 539-540. — [4] *Inquisitio in chartam immunitatis, quam beatus Germanus, parisiensis episcopus, suburbano monasterio dedisse fertur*, auctore Joanne de Launoy, in-4°, 1657; *Privilegium sancti Germani adversus Joannis Launoii inquisitionem propugnatum* auctore Roberto Quatremaires, in-8°, 1657 ; *Inquisitionis in chartam immunitates S. Germani assertio*, auctore Joanne Launois, 1658; *Regalis ecclesiæ sancti Germanie Pratis jura brevis compendio propugnate*, auctore R. Quatremaires, 1668. — [5] *Fragmenta historiæ Fossatensis*, dans Pertz, *Monum. Germ. historica*, t. XI, p. 372. — [6] Ce fut seulement sous le règne des carolingiens que le culte de saint Étienne fut rétabli à Saint-Germain-des-Prés *Historia translationis sancti Germani*, l. I, c. II, dans *Acta sanctorum*, mai, t. VI, p. 788. — [7] *Vita S. Droctovæi*, n. X. — [8] Gislemar écrit *claruit*. — [9] Gislemar écrit *nitens*.

Splendida marmoreis attollitur aula columnis
Et quia pura manet gratia major inest
Prima capit radios vitreis oculata fenestris
Artificisque manu clausit in arce diem
Cursibus auroræ vaga lux laquearia complet
Atque suis radiis et sine sole micat
Hæc pius [1] *egregio rex Childebertus amore*
Dona suo populo non moritura dedit.
Totus inaffectus divini cultus adhærens [2]
Ecclesiæ juges [3] *amplificavit opes*
Melchisedech noster merito rex atque sacerdos
Complevit laicus religionis opus
Publica jura regens et celsa palatia servans
Unica pontificum gloria norma fuit.
Hinc abiens illic meritorum vivit honore
Hic quoque gestorum laude perennis erit.

Cette pièce de vers a pour auteur Venance Fortunat (voir ce dernier mot) et pour titre : *De ecclesia parisiaca* [4]. Hadrien de Valois en a induit que ces vers s'appliquaient à la cathédrale de Paris, Malingre, Dom Luc d'Achéry, Dom Jacques Du Breul, Jaillot, l'abbé Lebeuf, Gilbert, Emeric David et Guilhermy l'ont suivi. Cependant c'est pour l'église de son abbaye que Gislemar revendique la pièce qu'il transcrit sans la faire précéder d'aucun titre. Il suffit, comme l'a fait observer l'abbé de Vertot de comparer son texte avec notre petit poème pour être frappé de l'analogie qui existe entre les deux descriptions. Qu'on en juge :

Quem ut prælibavimus, rex christianissimus opprimens bellico jure, recepta sorore, ex Toletana urbe, qua isdem Amalricus sedem habebat, asportavit crucem auream pretiosissimis gemmis redimitam, necnon ex opere Salomonis; ut fertur; triginta calices, quindecim patenas, viginti quoque evangeliorum copias, quæ omnia ut vere princeps Christo omnino devotus, maluit distribuere potius quam retinere ad proprios usus. Gratia igitur vivificæ crucis ecclesiam sanctissimi martyris (saint Vincent), *ubi ipsam cum aliis pretiosissimis ornamentis delegavit, in modum crucis ædificare disposuit. Cujus basilicæ opus mirificum describere nobis videtur superfluum, qualiter scilicet distincta fenestris, quibus pretiosissimis marmorum fulta columnis, quove modo crispante camera, compta auratis laquearis, nec non parietes ut Christi decebat aulam, quo decore nitebant pictura aurei coloris, strato inferius pulchro emblemate pavimenti. Tectum vero ipsius basilicæ coopertum adprime deaurato cupro ære, repercussum solis juberre, sic flammigero rutilabat fulgore, quatenus intuentium aciem reverberaret nimia claritudine. Unde præ nimio decore non immerito olim ipsa domus per metaphoram* Inaurati Germani aula *vocabatur vulgi ore.* Sed ne quis incredulas *existat nostræ assertationi, proferamur in medium quid de hac domo disertissimus vir Fortunatus in suis opusculis ediderit, ait enim : Si Salomoniaci...*

L'autorité de Gislemar en cette matière est grave. Une partie considérable de l'édifice (tout le gros œuvre) existait encore de son temps. Ce qu'il dit des vers de Fortunat était certainement la tradition du monastère : tradition d'autant mieux fondée que d'après l'opinion de E. Le Blant, ces vers auraient été l'inscription du monument.

Baronius avait montré dans le sixième et le huitième vers des allusions manifestes à la relique principale de la basilique; Guérard reprenant ce point de vue l'a confirmé, il a fait observer que le dernier distique se rapporte à la sépulture de Childebert, et qu'en outre dans le ms. lat., anc. fonds Saint-Germain *784*, du IXe siècle, ce poème a pour titre ces mots : *Versus in ecclesia nova Parisius*, ce qui convient à l'église de Sainte-Croix et Saint-Vincent, plus tard Saint-Germain-des-Prés, beaucoup mieux qu'à la cathédrale de Paris dont la construction n'est attribuée à Childebert par aucun auteur ancien et dont le vocable ne paraît avoir jamais contenu le nom de Sainte-Croix qui se lit dans le poème.

Il n'y a pas lieu ici d'hésiter puisqu'un usage très ancien et très répandu voulait qu'on affectât à une seule et même fondation plusieurs basiliques à la fois. Au temps où une église ne renfermait qu'un seul autel et cet autel une seule relique, il devenait nécessaire d'élever plusieurs églises dans le lieu que l'on voulait consacrer au culte de plusieurs saints. Ainsi, en 635, Pallade, évêque d'Auxerre, fonde le monastère de Saint-Julien en trois basiliques affectées à chacun des titulaires : Marie, André et Julien [5]; la primitive abbaye de Saint-Wandrille consiste en trois basiliques attribuées respectivement à saint Pierre, à saint Paul, et à saint Laurent [6]. Mais cette méthode fut sans doute jugée trop onéreuse et, à en juger par le plus grand nombre des fondations, dès le VIe siècle, on multiplia les autels dans une même église.

Ce fut ainsi qu'il arriva qu'un siège épiscopal fut morcelé, ou si l'on veut, établi dans plusieurs églises à la fois, celles de ses divers titulaires. La cathédrale — à Paris — consistait encore, au Xe siècle, dans l'union de Saint-Étienne et de Notre-Dame. Nul ne saurait dire ce qu'il en était du temps de Childebert, mais des actes de la fin du VIIIe siècle dénomment Notre-Dame Saint-Étienne, Saint-Germain (le Vieux), Saint-Marcel Saint-Cloud, c'est-à-dire des basiliques situées hors de la cité aussi bien que dans la cité [7]; et, dans les unes comme dans les autres, se célébraient les services fondés près de la mère église; dans les unes comme dans les autres, l'évêque séjournait, officiait, trônait suivant sa convenance ou suivant les besoins de son ministère.

III. Rivalité avec Saint-Germain le Vieux. — Cette sorte de démembrement du siège épiscopal entre

[1] Gislemar. — [2] Gislemar écrit *affectum, in hærens.* — [3] Gislemar écrit *viles.* — [4] Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. XI, édit. Brower; c. XIV, édit. Luchi; *Acta sanct.*, mars. t. II, 10 mars; *Acta sanct., Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 254, 255; A. Duchesne, *Hist. Franc. scriptores*, t. I, p. 465; Baronius, *Annales*, t. X, p. 204; Du Breul, *Le théâtre des antiquités de Paris*, p. 5; Le Cointe, *Annal. Eccles. Franc.*, t. I, p. 707; Hadr. de Valois, *Disceptatio de basilicis*, p. 8; *Disceptationis de basilicis defensio*, p. 42, 43; Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. I, p. 88; Launoi, *Opera*, t. II, p. 593; Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris*, t. I, p. 265; Savaron, *Notæ ad Sidonium Apollinarem Epist.*, p. 285; Dubois, *Histor. Eccles. Paris*, t. I, p. 83; Malingre, *Les antiquités de la ville de Paris.*, p. 4; Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, quartier de la Cité, p. 133; Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 5, Dom Bouillart omet de parler de cette inscription dans son *Histoire de l'abbaye;* Toussaint-Duplessis, *Annales de Paris*, p. 56, évite de se prononcer; Gilbert, *Description de l'église métropolitaine de Paris*, p. 12; Emeric David, *Histoire de la peinture*, p. 52; De Fleury, *Histoire de sainte Radégonde*, 1re édit. p. 208; Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*, t. II, p. 298, 299; t. III, p. 298; Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 21; *Description de Notre-Dame de Paris*, p. 1; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 295, II, 208 restitue l'inscription à Saint-Germain-des-Prés; J. Quicherat, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1865, p. 549-550; B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p 911; V. Mortet. *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1888, p. 19-21. — [5] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 37. — [6] *Chronicon Fontanellense*, cap. I, n. 7. — Un *placitum* de 775 montre l'évêque de Paris Herchenrade revendiquant un monastère du Pincerais concédé, prétendait-il, à son église et celle-ci est constamment désignée dans l'acte par les mots *Casa sanctæ Mariæ et sancti Stephani et sancti Germani*, cf. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 498.

plusieurs églises a eu pour conséquence la multiplication des titres. Paris possédait trois églises du nom de Saint-Germain. Celle dont nous parlons, Saint-Germain l'Auxerrois et Saint-Germain le Vieux (démolie en 1802), située dans l'île de la Cité, vers l'emplacement du ci-devant Marché-Neuf, à une cinquantaine de pas sur la gauche quand on avait traversé le Petit-Pont [1]. On sait que saint Landry fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois en 656; mais dès 615, Bertchram, évêque du Mans insérait dans son testament la clause suivante :

Basilicæ domni et peculiaris patroni mei Germani episcopi, qui me dulcissime nutrivit et sua sancta oratione etsi indignum ad sacerdotii honorem perduxit, si supersistit in basilica domni Vincentii, ubi ejus sanctum corpusculum requiescit, donari jubeo in honorem sepulturæ suæ villam Bobanæ, quæ est in territorio Stampense, super fluvio Collæ, quam mihi gloriosissimus domnus Chlotarius rex suo munere contulit. Quod jubeo ea conditione ut, si sanctum corpus ejus in basilica nova, quam inclitus Chilpericus quondam rex construxit, si convenerit ut inibi transferatur, villa ipsa ubi sanctum ejus corpus fuerit semper ibi deserviat, ut ipse sanctus pontifex, pro meis facinoribus deprecari dignetur. Rogo, abba illustris loci illius, ut nomen meum in libro vitæ recitetur [2].

« A la basilique de mon seigneur et patron particulier l'évêque Germain, qui m'a nourri de ses doux enseignements, et qui, par sa sainte intercession, m'a fait parvenir aux honneurs suprêmes du sacerdoce, s'il reste dans la basilique de monseigneur Vincent, où repose sa sainte dépouille, j'entends donner, en l'honneur de sa sépulture, le domaine de Boba [3] dans le pays d'Étampes sur la rivière d'École, lequel je tiens de la munificence du très glorieux roi Clotaire. Ce que je prescris à condition que, si l'on s'accorde à transférer son saint corps dans la nouvelle basilique que le feu roi Chilpéric a construite, le revenu du domaine y aille également pour toujours, et partout où sera le même corps saint, afin que le dit saint pontife me fasse la grâce d'intercéder pour mes péchés. Illustre abbé du lieu, je vous prie de veiller à ce que mon nom soit porté sur le livre des commémorations. »

Mabillon et Dom Bouillart on entendu ce texte le premier d'une translation de la chapelle Saint-Symphorien dans l'église de la Sainte-Croix et Saint-Vincent, laquelle aurait été reconstruite par Chilpéric, la basilique de Childebert ayant péri vers la fin du VI[e] siècle [4]; le second d'une reconstruction de la chapelle Saint-Symphorien [5]. Mabillon et Bouillart semblent avoir méconnu que la condition du legs est de passer éventuellement d'un établissement à un autre établissement et que cette condition n'est pas remplie avec leur interprétation puisque la basilique et la chapelle ne forment qu'un seul et même établissement. Dubois corrigea *Chilpericus* en *Childebertus* [6], ce qui est arbitraire et ne remédie à rien, car la condition reste toujours à remplir. Jaillot plus avisé vit la *basilica nova* dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois [7], mais c'est à saint Germain DE PARIS et non à saint Germain D'AUXERRE que devait être dédiée l'église bâtie par Chilpéric.

Le don de Bertchram devait suivre le corps de saint Germain à Saint-Vincent qui était vraiment *basilica domni Germani episcopi* puisque c'était un présent à lui fait de son vivant par Childebert et à Saint-Germain qui était elle aussi *basilica domni Germani episcopi* puisqu'elle ne pouvait l'être qu'à la condition que Chilpéric l'eut dédiée à la mémoire de Germain. Dans un cas comme dans l'autre, le testateur s'adressait à l'abbé du lieu pour veiller à faire inscrire son nom sur le livre des commémorations. Par conséquent, l'église de Chilpéric comme celle de Childebert était desservie par une communauté de moines.

Il s'agit de trouver une église monastique dédiée à saint Germain de Paris et assez ancienne pour remonter éventuellement à Chilpéric I[er]. Nous avons Saint-Germain le Vieux, dont le titre n'a jamais varié, et qui a la plus ancienne mention nous représente comme une maison d'ascètes, *arcisterium* [8]. Et « rien ne s'explique mieux que la construction d'une basilique, accomplie peu de temps après la mort de saint Germain, avec l'intention de faire venir son corps dans la cité. L'église Saint-Vincent avait une situation exceptionnelle. Par la richesse de sa dotation, par la magnificence de ses bâtiments, par l'immunité qu'une synode d'évêques lui avait accordée en 566, à la demande de saint Germain lui-même, elle éclipsait déjà la cathédrale de Paris. Posséder la sépulture d'un prélat à qui la sainteté avait été décernée de son vivant devenait pour elle un titre de plus à la faveur du peuple. On conçoit que la cathédrale se soit alarmée, qu'elle ait cherché à tempérer l'excès d'une vogue préjudiciable à ses droits, en revendiquant la dépouille mortelle de son chef défunt, qu'elle ait pris sur son propre fonds (s'il est vrai que ce fut son baptistère même) l'emplacement destiné à contenir ce précieux gage. Chilpéric aura fourni l'argent pour la construction de l'église, et doté les religieux qui devaient la desservir sous la surveillance directe des pasteurs diocésains. Enfin, la dédicace put s'effectuer sous l'invocation de saint Germain, n'y ayant eu besoin pour cela que de déposer sous l'autel un objet qui eût été porté par le bienheureux, ou même qui eût touché seulement à ses reliques.

Mais les moines de la Sainte-Croix et Saint-Vincent tenaient à leur trésor et rien ne put le leur faire céder. Chilpéric mourut et trente ans après sa mort, le testament de Bertchram le prouve, on n'était pas plus avancé qu'au jour de sa mort. Les mérovingiens passèrent et les moines tinrent bon. Une dynastie remplaça celle qui s'éteignait et les moines eurent gain de cause. Saint-Germain-des-Prés allait connaître des heures sombres, mais celles-ci appartiennent à la seconde moitié du IX[e] siècle, en 856, elle connut la suprême infortune que partagea sa rivale : Saint-Germain-des-Prés et Saint-Germain le Vieux disparurent dans l'incendie qui n'épargna pas une seule des églises de Paris.

IV. LE TOMBEAU DE SAINT GERMAIN. — Il est permis de penser que l'église de la Sainte-Croix et Saint-Vincent fut richement pourvue de ces vases sacrés que Childebert avait rapportés en si grande quantité de son expédition en Espagne. Le trésor était digne de l'édifice « soutenu par de grandes colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles embellies de peintures à fond, le tout couvert de cuivre doré, ce qui valut à cette église son surnom populaire de « Saint Germain-le-Doré. »

Saint Germain mourut le 28 mai 576 et fut enterré à l'entrée de l'église, au sud, dans l'oratoire dédié à saint Symphorien [9]. Dom Jacques Du Breul nous apprend que son tombeau était placé au côté droit de l'autel. Il était fort simple et peu élevé au-dessus du sol. D'après une mention insérée dans le texte d'Aimoin qu'a publié Du Breul, Chilpéric composa l'épitaphe du saint. Nous savons par Grégoire de Tours et

[1] J. Quicherat, *Les trois Saint-Germain de Paris*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1865, t. XXVIII, p. 156 180. — [2] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 202. — [3] Aujourd'hui Saint-Germain-sous-École, arrondissement d'Étampes. — [4] *Annales* t. I, l. VI, n. 96. — [5] *Op. cit.*, p. 9. — [6] *Hist. Eccles. Paris*, t. I, p. 129. — [7] *Recherches critiques, historiques et topographiques sur Paris*, Louvre, t. I. — [8] Aimoin, *Historia*, l. V. c. XLI. — [9] *Acta sanctor.*, mai, t. VI, p. 779; *Dominus itaque Germanus in illa adhuc crypta quies cebat.*

par Fortunat [1] que le fils de Clotaire s'est livré à des essais de poésie, néanmoins cette épitaphe a paru trop correcte pour être l'ouvrage d'un prince si brouillé avec la métrique. Mabillon pense qu'Aimoin aura corrigé le texte [2], Brower et Luchi en font honneur à Fortunat, et Le Blant y est très disposé [3].

Ecclesiæ speculum patriæ vigor ara reorum
Et pater et medicus pastor amorque gregis
Germanus virtute fide corde ore beatus
Carne tenet tumulum mentis honore polum
Vir cui dira nihil nocuerunt fata sepulchri
Vivit enim nam mors quem tulit ipsa timet
Crevit adhuc potius justus post funera nam qui
Fictile vas fuerat gemma superba micat
Huius opem ac meritum mutis data verba loquuntur
Redditus et cœcis prædicat ore dies
Hunc vir apostolicus rapiens de carne trophæum
Jure triumphali considet arce throni.

Saint Éloi décora la tombe vers 635, si toutefois il n'exécuta pas entièrement le monument qui recouvrait le corps. On ne saurait admettre qu'Éloi ait fait une châsse pour les reliques de saint Germain, car dans l'*Historia translationis Sancti Germani* [4], écrite par un religieux de l'abbaye, il est dit que l'on creusa la terre pour retirer le corps du saint évêque dont le cercueil fut trouvé parfaitement clos.

D'après Ruinart, l'évêque de Noyon fit une châsse d'une extrême richesse : *Sancti Germani sepulchrum a sancto Eligio ut testis est beatus Audœnnus ejus vitæ scriptor, auro argentoque ac pretiosissimis gemmis fuit exornatum* [5]. Ce qui, en réalité, ne nous apprend rien du tout.

Ainsi, le corps du saint resta près de l'autel depuis 576 jusqu'à 754. A cette date, le roi Pépin songea à une translation solennelle en sa présnce, en présence de ses fils Charles et Carloman et de beaucoup d'évêques. Le souvenir de cette translation s'est conservé dans un récit contemporain, anonyme, où le moine, qui tint la plume, prétend recueillir les impressions d'un bambin âgé de sept ans, témoin oculaire, et qui fut plus tard Charlemagne [6].

Les Bollandistes et Mabillon, dans les *Acta sanctorum* admettaient que la translation de saint Germain pouvait avoir eu lieu en 749; mais dans les *Annales* [7], Mabillon est revenu sur sa première assertion pour adopter la date de 754, en sorte que Charlemagne aurait eu douze ans à cette époque, ce qui rend un récit basé sur des souvenirs d'enfance plus acceptable. Cette date, au surplus, est généralement confirmée par les auteurs [8].

« En présence du roi Pépin, de tous les princes de sa cour et de nombreux évêques, on creusa le sol et peu après on découvrit le cercueil dans lequel étaient conservés les restes du saint. On le retira de la terre et on le transporta sur des brancards jusqu'à l'endroit qui lui était destiné. » La décoration datant de saint Éloi était déjà détruite à cette époque; les ornements dont il avait entouré la tombe avaient probablement disparu au cours des violences qui signalèrent les règnes des derniers mérovingiens. C'est ce qu'on peut induire du passage suivant : *Videtis o populi*, fait-on dire à Charlemagne, *condignum decorem hujus ecclesiæ. Reminiscor certe illius temporis quo nihil horum ornamentorum auri scilicet et argenti, excepta hac cruce hic fabricatum erat. Dominus itaque Germanus in illa ad hoc crypta quiescebat et horum quidem illud quod ibi habebatur, pro magno computabatur* [9].

Une fois le corps enlevé, il ne resta dans l'oratoire de Saint-Symphorien qu'un emplacement qu'on s'attacha à commémorer. A une date que nous ne pouvons préciser, on y plaça une inscription portant ces simples mots dont « l'écriture » ne paraît être que du XII[e] ou XIII[e] siècle.

HIC FVIT PRIMO TVMVLATVS
BEATVS GERMANVS

et les fidèles y venaient encore en pèlerinage à la fin du XVII[e] siècle nous apprend Dom Ruinart [10].

On remarquera que le texte du discours attribué à Charlemagne nous apprend que la croix *(excepta hac cruce)* rapportée de Tolède par Childebert existait encore de son temps, mais nous ne voyons pas « que c'était le seul objet du tombeau primitif qui subsistait alors [11]. » Ce qu'était ce tombeau, rien ne nous le laisse supposer : sauf les analogies avec d'autres œuvres de saint Éloi; en ce cas on pourrait supposer des bandes de métal décorées de filigrane, de pierres et de verroteries montées en bâtes. Existait-il un *ciborium?* un autel? C'est possible, même probable. Mais nous voyons qu'il fallut creuser la terre pour faire apparaître le cercueil, il existait donc un monument au-

5234. — Donation de Palaiseau.
D'après Bouillart, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, 1724, pl. 15

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. XLV: *Scripsit alios libros idem rex versibus, quasi Sedulium secutus ; sed versiculi illi nulli penitus metricæ conveniunt rationi. Id.*, l. VI, c. XLVI : *Confecitque duos libros, quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt, in quibus, dum non intelligebat, prolongis syllabas breves posuit, et pro brevibus longas studuebat;* Fortunat, *Carm.*, l. IX, c. I. *Admirande mihi nimium rex, cujus opime ‖ Prælia robur agit, carmina lima polit.* — [2] Ce texte et la mention relative à l'auteur ne se trouvent pas dans Duchesne, *Rer. Franc. script.*, t. III, p. 54. — [3] *Acta sanct.*, mai, t. VI, p. 788. — [4] T. Ruinart, *De regali abbatia S. Germani Pratis prope Parisios*, dans Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 722. — [5] *Acta sanct.*, mai t. VI, p. 788; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 95. — [6] E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 286, n. 205. — [7] *Annales*, t. II, p. 168. — [8] *Gallia christiana*, t. VII, p. 417; *P. L.*, t. LXXII, col. 55; Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XII, p. 595; Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 436; Bouillart, *op. cit.*, p. 8; Pertz, dans *Archiv*, t. II, p. 256; G. Bapst, *Tombeau et châsse de saint Germain*, dans *Revue archéologique*, 1887, t. I, p. 146. — [9] *Acta sanct. O. S. B.*, t. IV, p. 95. — [10] *De regali abbatia Sancti Germani a Pratis prope Parisios*, dans Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 722. — [11] Bapst, *Tombeau et châsse de Saint-Germain*, dans *Revue archéologique*, 1887 [1]. p. 147.

dessus du sol et ce monument n'avait pas probablement l'aspect d'un sarcophage. En Gaule et généralement en Occident, au v^e^ et au vi^e^ siècles, on signalait les tombes vénérées par un autel. C'est tout ce qu'on peut supposer sans courir le risque d'être contredit [1].

Enfin, il faut remarquer encore que la translation qui eut lieu sous le règne de Pépin ne se rapporte pas à une déposition des restes du saint dans une châsse, mais simplement dans un tombeau. La première châsse est postérieure [2].

En 1619, l'autel de la chapelle Saint-Symphorien fut consacré par saint François de Sales, profané depuis lors, délaissé jusqu'en 1670, consacré de nouveau à cette date et la chapelle réparée en 1690. A cette date on érigea une sorte de tombeau sur l'ancienne sépulture de saint Germain, consistant en une table saillante de marbre blanc portant une autre tablette surmontée d'un attique de marbre « au milieu duquel est une croix d'un marbre particulier insérée dans une table de marbre, autour de laquelle est l'inscription ancienne de la donation de la terre de Palaiseau (fig. 5234) [3].

■ HIC PAVSAN
TE SCO GERMANO DIE TRANSLATIO
NIS DEDIT REX PIPINVS
FISCVM PALATIOLVM CVM APPENDITIIS
VIS OMNIBVS

Hic pausante sancto Germano (in) die translationis dedit ei rex Pipinus fiscum Palatiolum cum appenditiis (s)uis omnibus.

V. Saint-Germain l'Auxerrois. — Le vocable de Saint-Germain le Vieux suppose une autre église portant le même vocable mais d'âge plus récent. En 811, on rencontre un Saint-Germain le Neuf; le comte de Paris, Étienne, prescrit *quando quidem anniversarium nostrum evenerit, missi ex ipsis canonicis partibus Sancti Dionysii et Sancti Germani, vel Sanctam Genovefam et Sanctum Marcellum, vel* Sanctum Germanum novum, *seu ad Sanctum Clodoaldum et ad Kala vel Fossatis, et pro animarum nostrarum commemorare ipsas congregationes faciant* [4]. Ainsi donc à l'anniversaire d'Étienne, les chanoines de Paris iront célébrer son obit à Saint-Denis et à Saint-Germain, ou à Sainte-Geneviève, ou à Saint-Marcel, ou à Saint-Germain le Neuf, ou à Saint-Cloud, et encore à Chelles ou à Saint-Maur des Fossés.

On observe ici l'ordre de dignité et tout de suite après Saint-Denis ne peut venir que Saint-Germain-des-Prés et après celui-ci le Saint-Germain le Neuf ne pouvant à coup sûr être le Saint-Germain le Vieux mystérieusement rajeuni, il s'ensuit que l'appellation ne s'appliquera qu'à Saint-Germain l'Auxerrois, vocable postérieurement imaginé.

Saint-Germain en la Cité étant Saint-Germain le Vieux ou le Vieil, Saint-Germain hors de la cité ne pouvait être que Saint-Germain le Neuf; et comme le premier datait du règne de Childéric I^er^, le second lui était donc postérieur. Or, nous avons dit que saint Landry, évêque de Paris y fut inhumé en 656, ce qui était une prérogative accordée au fondateur; en outre Saint-Germain l'Auxerrois appartenait tout entier à la mense épiscopale comme « fille de l'évêque », tandis que les autres églises incorporées au domaine de la cathédrale étaient dites « filles du chapitre. » Voici bien des raisons de croire que Saint-Germain l'Auxerrois fut fondée par saint Landry avant 656. Et voici des hypothèses qui s'y raccordent. Sous le règne des premiers rois mérovingiens, la population s'était accumulée dans la partie du faubourg située en aval du grand pont, sur la rive droite de la Seine. Ce quartier n'avait pas d'église, mais grâce au bateau on pouvait se rendre de l'autre côté de la Seine à *Saint-Germain doré*. Pour épargner ce déplacement, peut-être pour pourvoir aux besoins de ses ouailles, et un petit peu aussi pour détourner le courant de cette église monastique, Landry s'est adressé au roi Clovis II, a obtenu de lui un terrain à bâtir et a bâti une église; il la plaça sous le vocable de saint Germain, mais un autre Germain, originaire d'Auxerre, comptant qu'il détournerait ainsi la foule de l'église des moines, car il y avait à parier qu'après peu de temps le nom de Germain aurait assuré la popularité de la nouvelle église. Puis l'église était nouvelle, originale, circulaire, et bâtie sur le modèle du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Ainsi s'entretenait, si elle ne s'envenimait pas, la rivalité existant entre la cathédrale et Saint-Vincent. Ce n'est certes pas saint Germain qui eût favorisé ces jalousies, son privilège les dénonçait et les déplorait : « Comme c'est à la fragilité humaine, disait-il, que le très glorieux roi a confié l'exécution de sa charte authentique et l'accomplissement du vœu de son cœur, il arrive que quelques-uns cherchent par leur intrigue à lui fermer la voie de la béatitude éternelle en empêchant ce qui est écrit de ressortir son effet, et en s'opposant à ce que l'abbé du lieu et ses moines perçoivent les revenus qui leur ont été assignés, afin de procurer la ruine par l'insuffisance de l'entretien. » Pour éviter les conséquences pernicieuses de cette situation. Germain, voyant que les membres du clergé diocésain chargés de l'administration du temporel de son monastère négligeaient ou connivaient au détriment des intérêts de l'abbaye, décida l'émancipation de celle-ci, émancipation qu'il fit confirmer par les évêques ses suffragants : mesure d'un effet certain pour éloigner le danger qui menaçait cet établissement, mais plus propre à envenimer les jalousies qu'à les éteindre.

Peu à peu le nom de Germain évinçait ceux de la Croix et de Vincent. En 690 nous lisons dans une donation la mention d'une *basilica domnæ Vincente vel domni Germani* [5]. On retrouve la même appellation dans nombre de diplômes royaux, en date de 703, 772, 819 829, 872, 918, 1030 et 1058 qui figurent dans l'inventaire des *Cartons de rois;* dès l'époque carolingienne plusieurs documents désignent l'abbaye sous le nom de Germain, notamment un diplôme de Charles le Chauve de 842 environ et une charte de l'abbé Abbon datée de 914 [6]. Jusqu'au xi^e^ siècle on rencontre ce vocable double [7] ou bien saint Germain seul en ajoutant : *ubi ipsius sanctum pretiosum corpus requiescit,* plus tard c'est Saint-Germain de Paris.

VI. Sépultures royales. — Parmi les monuments de Saint-Germain-des-Prés on peut compter l'ancien portail, les tombes royales et quelques autres tombes.

La nef et le transept de l'église actuelle n'ayant pas été fouillés, on ne peut rien conjecturer de vraisemblable sur la basilique mérovingienne primitive, sinon qu'elle occupait l'emplacement de l'église actuelle. Ceci ressort : 1° de la découverte dans la nef, en 1794, d'un fragment de chapiteau en marbre blanc, décoré d'une petite croix [8]; 2° de la présence des tombes de Childeric II, de la reine Bilihilde et de leur jeune

[1] J. Quicherat, dans *Mém. de la Soc. des antiq.*, t. xxviii, p. 175 place le monument de saint Éloi à *Saint-Germain-le-Vieux.* — [2] *Ibid.*, p. 148 sq.; H. Fr. Delaborde, *Inscription de l'ancienne châsse de Saint-Germain* dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1888, t. xv, p. 98-100. — [3] D. Bouillart, *op. cit.*, p. 284-285, pl. 15. — [4] *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. i, p. 290. — [5] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 472. Donation de Wandemir et d'Escamberte, R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t. i, p. 18. — [6] Lasteyrie, *op. cit.*, p. 55, p. 82. — [7] *Ibid.*, p. 149. — [8] Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 170 et album, t. i, pl. 1.

fils Dagobert dans le chœur actuel, en 1656, au pied de la tour du nord; 3° de la rencontre de plusieurs sarcophages mérovingiens ornés de croix pattées dans le bas-côté sud, en 1853; 4° de la mise au jour, en 1876, dans l'emplacement du square actuel, des fondations d'un hémicycle large de 6 m. 30 à l'intérieur, entre les deux contreforts méridionaux du croisillon sud; cette petite abside a pu faire partie de la chapelle primitive de Saint-Symphorien.

Avant 1014 l'abbé Morard avait bâti un clocher-porche qui fut conservé lors de la reconstruction exécutée pendant le premier quart du XI^e siècle; vers 1163, un beau portail remplaça la porte romane primitive et en 1607, un porche fut élevé en avant de ce portail, entraînant la transformation de l'archivolte en tiers point et la disparition du tympan qui représentait probablement le Dieu de majesté flanqué de l'ange et des animaux symboliques. La Cène est figurée sur le linteau mutilé, il semble que la pierre ait été raccourcie.

Le portail fut orné de huit statues qui furent brisées en 1793, mais les chapiteaux qui les surmontaient furent épargnés et leurs motifs de décoration permettent de les attribuer aux artistes qui sculptèrent ceux des chapelles rayonnantes. Les huit statues-colonnes nimbées sont bien connues grâce aux gravures données par Mabillon [1], par Montfaucon [2] et par Dom Bouillart [3]. Ces statues représentaient deux rois tenant un sceptre, deux dames vêtues à la mode du XII^e siècle, trois personnages tenant des phylactères et un évêque qui paraît être saint Germain, éponyme de l'église. Mabillon pensait reconnaître dans ces statues : Clovis, Clothilde, Clodomir, Chilpéric, Childebert, Clotaire, la reine Ultrogote, femme de Childebert. Dom Ruinart admettait ces identifications et faisait dater ce portail du VIII^e siècle, tandis que Dom Bouillart le faisait remonter au VI^e siècle [4] et l'abbé Lebeuf le ramenait au XI^e siècle. Dom Bouillart avait lu sur deux phylactères les noms de Clodomir et de Clotaire [5] qui peuvent avoir été gravés à une date tardive. M. E. Lefèvre-Pontalis [6] croit néanmoins beaucoup plus probable que deux des rois étaient Salomon qui se trouvait à côté de la reine de Saba et David, voisin de Bethsabée; les autres personnages appartiendraient à l'Ancien Testament, suivant ce qui se voit sur d'autres portails romans de la même famille qui existent encore à Chartres, à Étampes, au Mans, à Saint-Ayoul de Provins, à Saint-Loup-du-Naud, à Bourges et à Angers. M. de Lasteyrie s'appuie sur la forme pentagonale de la mitre de saint Germain pour reculer la date de la porte jusqu'en 1180 [7]. En effet, Eudes de Sully (1196-1208) fut le premier évêque de Paris qui porta une mitre de ce modèle, d'après son sceau, mais Hugues, évêque d'Auxerre, en était coiffé vers 1144 et Barthélemy, évêque de Beauvais, en 1165 [8], ce qui confirme l'opinion de M. E. Lefèvre-Pontalis sur la ressemblance des chapiteaux du portail et du chevet [9].

Ce qui subsiste des tombes royales à Saint-Germain-des-Prés n'est presque plus que souvenirs [10].

A sa mort, Childebert fut inhumé dans le monastère fondé par lui, ainsi que Chilpéric. Deux fils de ce dernier, Clovis et Mérovée y furent rapportés d'ailleurs sous le règne de Gontran; Saint-Vincent étant le lieu du dernier sommeil des rois et princes mérovingiens avant la fondation de Saint-Denis par Dagobert. Le souvenir en fut gardé peu fidèlement; il est vrai que la destruction de l'abbaye et de l'église par les Normands, la reconstruction par l'abbé Morard ne favorisèrent pas la continuité de la tradition. Dom Ruinart reconnaît que l'emplacement de six tombes seulement était connu de son temps : Childebert I^er et sa femme Ultrogote *inter matutinum altare et locum, ubi sancti Germani corpus servabatur, jacebant in chori absida diversis tumulis compositi.* Quatre autres *in totidem arcubus muro turrium quæ choro adjunctæ sunt, cavalis depositi erant, in inferiori, uti tunc erat dispositus, chori parte.* Chilpéric et Frédégonde au nord, Clotaire II leur fils avec sa femme Bertrude au sud. Chaque tombe était munie d'un écriteau, *sua erat appensa tabella* (nous y reviendrons) portant le nom et le titre du défunt. La tombe de Chilpéric gardait seule une inscription, en capitales romaines suivant le bord du couvercle :

+ REX CHILPERICVS HOC TEGITVR LAPIDE.

Les tombes étaient de pierre, basses, simples presque à l'excès, sans ornement ni décoration, sauf pour trois d'entre elles qui portaient l'effigie sculptée du défunt. Le premier est Childebert, sceptre dans une main, église dans l'autre main, rappelant ainsi la fondation de l'abbaye. Le second est Chilpéric le sceptre dans une main, l'autre main tenant sa barbe. Dom Du Breul raconte avoir vu dans le cabinet de Philippe Lauter, directeur de l'hôtel des Monnaies à Paris, un sceau de Chilpéric offrant le même geste. Ces tombes sont postérieures à la reconstruction de la basilique par l'abbé Morard. Nous avons déjà parlé de la tombe de Frédégonde (voir *Dictionn.*, au mot Fleurs de lys (fig. 45)7).

En 1656, toutes ces dispositions furent changées par suite de la transformation du chœur. La châsse de saint Germain fut déplacée, les tombes des rois et des reines qui étaient sous les voûtes des tours furent transportées dans le *presbyterium*, où elles reçurent de nouvelles pierres. Les anciennes tombes furent transférées avec les pierres sur lesquelles des inscriptions furent ajoutées pour éviter à l'avenir toute confusion. Celles qui n'avaient pas d'effigies en reçurent une, faite d'un simple trait. Childebert fut placé au milieu du chœur et on lui associa Ultrogote qui fut réunie à son mari dans un cercueil de plomb à deux places. Ce qui se fit à l'anniversaire de sa mort, 23 décembre 1656. Une feuille de plomb semée de fleurs de lys les recouvrit tous deux, et par-dessus

[1] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 169. — [2] Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, t. I, pl. VII, p. 55. — [3] Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. IV, p. 311. — [4] Id., *Ibid.*, p. 309. — [5] *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Fr. Bournon, p. 265. — [6] *Étude historique et archéologique sur l'église de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Congrès archéologique de France*, 1919, t. LXXXII, p. 301-366. — [7] *Études sur la sculpture française au moyen âge*, p. 140. — [8] Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 270. — [9] *Étude historique et archéologique*, p. 355. Th. Ruinart, *De regali abbatia S. Germani a Pratis prope Parisios*, dans *S. Gregorii Turonensis Opera*, col. 1369, réimprimé avec le même titre dans Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, in-fol., Paris, 1739, t. II, p. 722-727 et deux planches; *Mercure de France*, mai 1723, p. 895; janvier 1724, p. 24; mars 1724, p. 472; avril 1724, p. 613; mai 1724, p. 826; juillet 1724, p. 147; polémique entre Claude de Moulinet et Dom Bouillart, dont on lira la *Réponse aux remarques d'un auteur anonyme sur les figures du grand portail de Saint-Germain-des-Prés*, dans Dom Bouillart, *op. cit.*, p. 296-308; Desmolets, *Réplique à la dernière réponse du R. P. Bouillard pour la défense de la grande antiquité du portail de l'église de S.-Germain-des-Prez*, dans *Mém. litt. hist.*, 1749, t. XI, p. 124-222; B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, 1729, t. I, p. 50-57, pl. VII-IX. — [10] Legrand d'Aussy, *Mémoire sur les anciennes sépultures nationales et les ornements extérieurs qui en divers temps y furent employés, sur les embaumements, sur les tombeaux des rois francs dans la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés et sur un projet de fouilles à faire dans nos départements*, dans *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts, sciences morales et politiques*, 1799, t. II, p. 411-680; Le même, *Des sépultures nationales et particulièrement de celles des rois de France*, in-8°, Paris, 1824.

on posa la pierre de l'ancienne tombe de Childebert.

Childéric, sa femme Bilichilde et leur fils Dagobert furent ensevelis à Saint-Vincent, où leurs tombeaux furent découverts en 1656. Au récit de Dom Bouillart, Montfaucon a ajouté « quelques particularités remarquables apprises il y a quarante ans des vieillards qui étoient en ce temps-là (vers 1689) dans la maison de Saint-Germain-des-Prez. En 1656, on fut obligé de remuer les terres pour placer les chaises neuves (stalles) qu'on avoit fait faire pour le chœur. On trouva plusieurs tombeaux, et entre autres ceux du roi Childéric II, de Bilichilde sa femme et du petit Dagobert leur fils. On s'aperçut que ces tombeaux avoient été visitez en 1645, lorsqu'on avoit fait travailler dans le chœur. Ils étoient situés à deux ou trois pieds du gros mur du clocher septentrional. Celui du jeune Dagobert étoit sur celui de Bilichilde sa mère. Le tombeau de Childéric II ayant été ouvert en présence du supérieur, des religieux et de quelques personnes du dehors, on s'apperçût qu'une partie des ossements étoit hors de place; ce qui confirma dans la pensée qu'on y avoit touché onze ans auparavant. Les tombeaux avoient été alors ouverts, et il se trouva des gens qui avoient assisté à cette première ouverture, qui disoient qu'ils avoient vu sur la tête du roi un grand passement d'or en forme de couronne, un morceau de toile d'or qui lui couvroit le visage, des éperons; et que sa ceinture qui paroissoit entière et d'un pouce de largeur, étoit enrichie d'espace en espace de quelques boucles et ornements d'argent. Tout cela et plusieurs autres choses qui ne sont point ici exprimées, avoient été enlevées par un ancien religieux de la maison. Il y restoit encore un bon nombre de ces anciens depuis que la Congrégation de Saint-Maur y avoit été introduite en 1631. Ce religieux changea ces pièces d'or et d'argent en espèces courantes; et étant tombé malade quelques années après de la maladie dont il mourut, par remords de conscience, il rendit aux supérieurs treize mille livres qui lui restaient, et qui furent emploiées en 1664 à faire l'orgue qu'on voit aujourd'hui.

« Ce [tombeau] avoit échappé aux Normans, parce qu'il étoit caché de leur tems. Je suis persuadé que celui du roi Cherebert leur échappa aussi par la même raison. On trouva dans ce tombeau un bâton de coudre [coudrier] et une canne, tous deux de la longueur du tombeau; une épée rompuë et mangée de la rouille; la boucle du baudrier composée de trois pièces de fin or; quelques plaques quarrées d'argent fort minces, ou étoit gravé un serpent à deux têtes et qui sembloit vouloir mordre par la tête et par la queüe : ces plaques avoient à chaque angle un petit clou pour les attacher à la ceinture ou baudrier (fig. 5235). On trouva encore quelques morceaux de liege et de cuir dont ses bottes étoient composées et un grand vase de verre cassé par le bas du cou, où restoient quelques parfums. Le tombeau étoit de pierre, long de six pieds neuf pouces en dedans, et de sept pieds en dehors, large du côté de la tête de deux pieds cinq pouces en dehors, et de deux pieds deux pouces et demi en dedans; du côté des pieds en dehors d'un pied cinq pouces, et en dedans d'un pied deux pouces. Sa profondeur en dedans du côté de la tête, étoit de deux pieds, et de l'autre extrémité, de quatorze pouces. La pierre qui couvroit le tombeau avoit la même largeur et longueur, et quinze pouces d'épaisseur.

« Les tombeaux de la reine Bilichilde et du jeune Dagobert parurent aussi avoir été ouverts. Bilichilde avoit encore ses habits roïaux et un coussin d'herbes odoriférantes sous la tête lorsqu'on ouvrit son tombeau en 1645, comme l'assuroient ceux qui avoient été présens. Mais en 1656, on n'y trouva que des cendres et des ossemens mis hors de leur place, un bâton de coudrier rompu en deux, et quelques herbes odoriférantes.

» Au dedans du tombeau à l'endroit où reposoit la tête de Childeric étoit gravé son nom ainsi :

CHILDR·REX

« Ce qui levoit toute sorte de doute. Il est fâcheux qu'on ait enlevé toutes les pièces enfermées dans ces tombeaux qui nous auroient appris bien des choses [1]. »

« L'an 1704, lorsqu'on jettoit les fondemens du grand autel de notre église, on trouva à six ou sept pieds en terre, plusieurs cercueils de pierre dont un plus grand et plus orné que les autres avoit un couvercle fait en dos d'âne, taillé en dos d'âne. Nous nous trouvâmes là six ou sept religieux avec Dom Simon Bougis, assistant du général. La pensée me vint d'abord que ce pourroit bien être la tombe du roi Cherebert. Nous étions tous d'avis d'ouvrir ce cercueil, mais le Père assistant s'y opposa... Il fut donc couvert de terre comme auparavant. Il ne paroissoit point au dehors d'inscription ni d'épitaphe, mais il y a apparence que l'inscription étoit dedans. La reine Ingoberge que Cherebert avoit répudiée, morte loin de Paris, longtemps après lui, ne fut pas enterrée avec lui [2]. »

5235. — Boucle de baudrier.
D'après Montfaucon, *Monuments de la monarchie françoise*, t. I, p. 174.

Dom Bouillart nous apprend que Pierre de Courpalay, abbé de Saint-Germain-des-Prés de 1303 à 1334, composa un abrégé « de l'histoire de chaque roy qui avoit fait du bien ou qui avoit été enterré dans son abbaye. Il le fit transcrire sur des tableaux et appliquer ensuite aux piliers de l'église au-dessus de chaque sépulture en forme d'épitaphe. Ils y sont restés tant que l'écriture a été lisible. Cet ouvrage, quoique de peu de conséquence, s'est conservé jusqu'à nos jours et se trouve dans un des cartulaires de l'abbaye [3]. »

Le recueil de ces abrégés avait disparu depuis le temps où Dom Bouillart appelait sur lui l'attention. Du registre qui le contenait on a retrouvé dans le carton *L 753* des Archives nationales douze feuillets de parchemin numérotés 5 à 16, paraissant appartenir au commencement du XV^e^ siècle, et provenant du Cartulaire en question. Les cinq premières pages sont

[1] B. de Montfaucon, *Monuments de la monarchie françoise*, t. I, p. 58, pl. XI; p. 158-162, pl. XII; p. 173-176 : Dom Ruinart, *op. cit.*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 725-726; Legrand d'Aussy, *Des sépultures nationales*, p. 306-314 a délayé le récit de Montfaucon sans y rien ajouter. —

[2] Le Cherebert de Montfaucon est devenu de nos jours Caribert. Cette tombe semble être celle dont parle Legrand d'Aussy, *op. cit.*, p. 317-318, elle contenait — si c'est la même — un bâton pastoral terminé en forme de *tau*. —

[3] *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez*, 1724, p. 151.

remplies par une petite chronique latine allant de Clovis à Philippe-Auguste et suivie de cette note : *Hec a gestis Francorum antiquis assumpta per venerabilem an|tisti|tem Petrum de Corpalayo, abbatem istius ecclesie, compendiose sunt compilata.* L'opuscule est divisé en treize paragraphes dont voici les titres :

Fol. 1 r°. — *Clodoveus, primus rex Xpistianus.*

Ibidem. — *Childebertus, rex secundus Xpistianus.*

Fol. 1 v°. — *Nota miraculorum de cruce aurea a latere dextro supra majus altare posita* [1].

Ibidem. — *Epitaphyum Clotharii, tercii regis Francorum Xpistiani.*

Ibidem. — *Epitaphyum super Chilpericum, quartum regem Francorum Xpistianum.*

Fol. 2 r°. — *Super sepulcrum Clotharii secundi* [2], *regis Francorum Xpistiani.*

Ibidem. — *Dagobertus....* [3] *rex christianus.*

Fol. 2 v°. — *Pipinus rex.*

Ibidem. — *Karolus magnus.*

Ibidem. — *Ludovicus pius (super puteum sacrarii).*

Fol. 3 r°. — *Karolus Calvus rex Francorum (juxta tumbam Utrogotha regine).* Ce paragraphe va jusqu'à Louis le Gros.

Ibidem. — Un paragraphe sans titre comprend un court résumé de l'histoire des rois depuis Louis le Gros jusqu'à Philippe-Auguste.

Ibidem. — *Philipus secundus. Acquisitor cognominatus.* Dans ce paragraphe, il est également fait

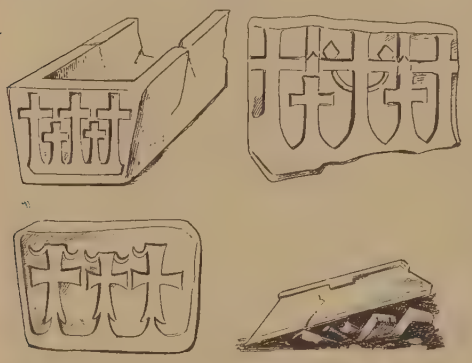

5236. — Tombes de Saint-Germain-des-Prés.
D'après *Revue archéologique*, 1854-1855, t. XI, p. 542.

mention de Louis VIII, qui y est appelé *Ludovicus septimus, pater beati Ludovici* [4].

Aux tombes royales de Childebert Ier, de Chilpéric Ier, de la reine Ultrogote et de Frédégonde (voir *Dictionn.*, au mot FLEUR DE LYS) vinrent à une époque postérieure s'ajouter d'autres tombes royales mais dont nous n'avons pas à parler.

VII. AUTRES TOMBES. — Vers le milieu du XIXe siècle on fit des fouilles sous le bas côté droit de l'église pour l'installation du calorifère et on découvrit, à quelques pieds de profondeur, plusieurs cercueils chrétiens en pierre, les uns entiers, les autres fracturés. Deux de ces cercueils (fig. 5236) portent des croix gravées en relief au nombre de trois ou de cinq, parfois avec une sorte de crochet comme sur le sarcophage de Saint-Martin Chennetron (voir *Dictionn.*, au mot FRANCE, fig. 4736). La plupart de ces cercueils possédaient des couvercles en forme de dos d'âne, un d'eux offre une longue croix taillée sur le milieu. Ils datent vraisemblablement du VIe siècle et ont beaucoup d'analogie avec ceux trouvés dans les fondations de l'église Sainte-Geneviève en 1807. Quelques ossements furent recueillis, aucune inscription, deux de ces cercueils furent déposés au musée de Cluny, d'autres restèrent engagés sous le terre-plein du sol de l'église [5].

Inscription trouvée à Saint-Germain-des-Prés par Alexandre Lenoir au mois de prairial an VII avec le concours de deux anciens religieux de l'abbaye. « En

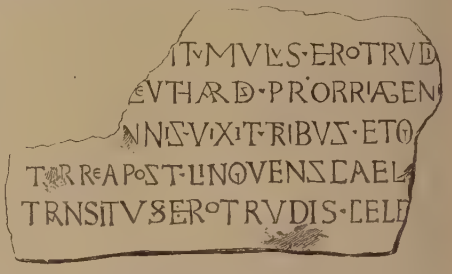

5237. — Inscription de Saint-Germain-des-Prés.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 23, n. 143.

creusant plus avant, écrit Lenoir, nous découvrîmes une pierre cassée, chargée d'une inscription en caractères romains, dont la plus grande partie des lettres est doublée, c'est-à-dire que de grandes lettres en contiennent de plus petites dans leur intérieur, usage qui remonte aux VIe, VIIe et VIIIe siècles. Cette pierre, qui date du VIIIe ou IXe siècle, nous paraît être le débris d'un ancien tombeau. » Ce précieux fragment fut classé au Musée des monuments français sous le numéro 521. Les caractères sont très nets, mais l'inscription est de basse époque; dimensions : haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 78. Le monument a été transporté à Saint-Denis (fig. 5237) :

·····TVMVLVS EROTRVDI···
····LEVTHARDZ·PRORRIA GEN···
···NNIZ·VIXIT·TRIBVZ ET *Quadraginta?*
TERREA POZT·LINQVENZ CAEL*estia regna petivit?*
TRANSITVS EROTRVDIS·CELE *bratur mense decembri*

L'inscription présente de l'intérêt à raison du texte et des caractères. On doit remarquer la forme carrée des C, l'ancienne forme des E angulaires, voisinant avec les E lunaires. Les Q ont la petite patte à l'intérieur et non à l'extérieur, les S sont remplacés par des Z et au lieu de *propria* le lapicide a gravé *prorria*. Les enclaves et les ligatures s'expliquent sans peine.

L'inscription était rédigée en vers hexamètres, la restitution ne peut être tentée que pour les trois dernières lignes. A la troisième ligne on pourrait aussi bien proposer *quinquaginta;* à la quatrième ligne le complément est conforme aux exemples épigraphiques, à la cinquième ligne, les mots *mense decembri* sont complétés d'après les deux nécrologes de l'abbaye de Saint-Germain publiés par Dom Bouillart [6]. Le plus ancien nous fournit cette mention au IVe jour des Ides de décembre : *Depositio Chrotrudæ filiæ Leutharii.* On lit dans le second *Obiit Erotruda.* Il semble que les noms de *Chrotruda* et d'*Erotruda* ne sont que les

[1] *Acta sanct. ord. sancti. Benedicti*, t. IV, p. 122. — [2] *Secundi* a été substitué à *quarti* gratté. — [3] Le mot *quintus* a été gratté et non remplacé. — [4] L'ordre des quatre derniers paragraphes ayant été interverti, le scribe l'a rétabli au moyen des lettres *a b c d*; cf. H. Fr. Delaborde, *Opuscule historique de Pierre de Courpalay*, dans *Bull. de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1888, t. XV, p. 100-103. — [5] Gilbert, *Mémoire sur les anciennes et nouvelles réparations de l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et sur la démolition de l'ancienne prison de ce nom*, dans *Revue archéologique*, 1854-1855, t. XI, p. 530-543. — [6] Bouillart, *op. cit.*, preuves, 2e part., p. CXXI, CXXXIII.

variantes du même nom que nous lisons sur la pierre : *Erotrudis*. On pourrait aussi ramener *Leutharii* à *Leuthardus*.

Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, 1801, t. II, p. 10, pl. LVIII; *Description des monuments de sculpture*, etc., p. 81; Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris (Monographie de Saint-Germain-des-Prés)* 1re planche; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 284, n. 204, pl. 23, n. 143.

« L'an 1643, dit le *Nouveau traité de diplomatique*, on découvrit dans le préau du cloître de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un tombeau de pierre avec ces deux inscriptions. La première était gravée sur le côté extérieur de la pierre qui couvroit le tombeau; la seconde, peinte en vermillon, fut trouvée au dedans du cercueil :

TEMPORE NVLLO VOLO HINC TOLLANTVR OZZA HILPERICI
PRECOR EGO ILPERICVS NŌ AVFERANTVR HINC OZZA MEA

« On croit que ce Hilpéric étoit quelque personne de qualité et peut-être même un prince de la maison royale de la première race, qui avoit sa sépulture dans cette abbaye. » Dans la tombe on trouva une lampe de cuivre de la grosseur d'une noix, une croix de même métal, longue de la moitié de la paume de la main sur laquelle était un crucifix.

A l'exception d'Hadrien de Valois, qui voit dans ce monument la tombe du roi Chilpéric, tous les auteurs pensent qu'*Hilpericus* était un personnage considérable. Plus encore que sur l'inscription d'Erotrudis les ligatures sont fréquentes et invitent à reporter l'inscription après le VIIIe siècle, la présence d'un crucifix dans la tombe confirme cette opinion. L'inscription d'*Hilpericus* paraît être la plus antique des épitaphes peintes qui aient été trouvées en Gaule.

Hadr. Valesii, *Rerum Francicarum*, l. XI, t. II, p. 188; Mabillon, *Annales ordin. Benedict.*, t. I, p. 388; Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 11; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 601; Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Ruinart, col. 1379; Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*, t. I, p. 122; Mabillon, *De re diplomatica. Supplementum*, p. 13; Mabillon, *Opera posthuma*, t. II, p. 53; Cl. Saugrain, *Les curiositez de Paris*, p. 283; Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 74; Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. I, p. 175; J. G. Eckart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, t. I, p. 117; Oberlin, *Museum Schoepflini*, p. 148; Sidoine Apollinaire, dans les *Œuvres* de Billardon de Sauvigny, t. VI, p. 233, donne du monument un dessin qui est de pure invention; Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. I, p. 819; *Dictionn. d'épigr. chrét.*, t. II, col. 138 et 898; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 288, n. 207, pl. 23, n. 142.

Au musée de Saint-Germain-en-Laye on conserve sous le n. 56309 un fragment de sarcophage et une rose à rayons provenant de Saint-Germain-des-Prés.

VIII. CHARTRIER. — Nous mentionnerons les pièces dans l'ordre chronologique depuis l'acte prétendu de fondation en 558 jusqu'en 814.

1. 6 décembre 558 (Acte faux). — Childebert Ier, ayant fondé, avec le concours des Francs et des Neustriens, sur les conseils de Germain, évêque de Paris et d'accord avec les évêques, près des murs de Paris, sur une terre dépendant du fisc royal d'Issy, au lieu dit *Locotitia*, un monastère en l'honneur de saint Vincent, dont le roi a rapporté d'Espagne les reliques, de la sainte Croix, de saint Étienne, saint Ferréol, saint Julien, saint Georges, saint Gervais, saint Protais, saint Nazaire et saint Celse, donne au dit monastère le fisc d'Issy en Parisis, près de la Seine, avec tout ce qui en dépend, en particulier les moulins établis entre la porte de la cité et la tour, la pêcherie appelée *Vanna*, et toutes les pêcheries établies sur la Seine depuis le pont de la Cité jusqu'au ruisseau de Sèvres, avec la jouissance de la largeur d'une perche de terre sur chaque rive dudit fleuve, les engins établis pour prendre les oiseaux sur la rivière, et aussi la chapelle dédiée à saint Andéol, que le roi a achetée d'Hilaire et de Chéron.

Bibl. — (voir col. 1103).

2. Paris, 21 août 566 (Acte refait). — Germain, évêque de Paris, rappelant la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix et Saint-Vincent par le roi Childebert, et les privilèges qui ont été accordés par ce souverain audit monastère, confirme aux religieux le droit d'élire librement leur abbé, et leur indépendance vis-à-vis des évêques.

Bibl. — (Voir col. 1113).

3. Sans date [.. 576] (Acte perdu). — Saint Germain donne à l'église de Sainte-Croix, Saint-Étienne et Saint-Vincent, son alleu de Bitry avec la forêt de Poiseux pour l'entretien du luminaire de ladite église.

Bibl. — *Polyptyque d'Irminon*, X, 2, édit. Longnon, t. II, p. 155; R. Poupardin, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIIIe siècle*, 1909, t. I, p. 7, n. III.

4. Sans date. [.. 576] (Acte perdu). — Saint Germain donne à la susdite église son alleu de Vailly, avec ses dépendances, que son père avait acquis du comte Ermenfroi, pour la célébration de l'anniversaire des parents du donateur.

Bibl. — *Polyp. d'Irm.* X, 2, édit. Longnon, t. II, p. 156; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 8, n. IV.

5. Sans date [567-584] (Acte perdu). — Chilpéric Ier donne au monastère de Saint-Vincent, dont Droctovée est abbé, les domaines d'*Ipiacus* et *Adiacus* en Quercy.

Bibl. — Aimoin, *Hist. Francor.*, l. III, c. LVI, édit. Du Breul, p. 119; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 8, n. V.

6. Sans date [567-584] (Acte perdu). — Chilpéric Ier accorde au susdit monastère, dont Scubilio est abbé, un privilège d'exemption de péages dans toutes les provinces de son royaume.

Bibl. — Aimoin, *loc. cit.*, édit. Du Breul, p. 119; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 9, n. VI.

7. Sans date [613-629] (Acte perdu). — Clotaire Ier concède divers domaines et divers droits à l'église de Saint-Vincent.

Bibl. — Aimoin, *op. cit.*, l. II, c. XXIX; l. III, c. XXXIX, édit. Du Breul, p. 67, 74; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 9, n. VII.

8. Sans date [629-639] (Acte faux). — Dagobert Ier lègue divers domaines à plusieurs églises de Paris et en particulier à l'église de Saint-Vincent la terre de Combs.

Bibl. — Ce texte a été souvent publié, et en dernier lieu d'après les Cartulaires et copies, par R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 9-12, n. VIII; voir la note 4 de la page 9 sur l'inauthenticité de l'acte.

9. Pressagny, 20 août 682. — Wademarus et Ercamberta, sa femme, ayant reçu du monastère de Saint-Vincent et Saint-Germain et de son abbé Sigefroi des terres à Pressagny en Vexin, s'engagent à les conserver à titre de précaire, en même temps que les terres concédées par eux-mêmes au dit monastère, à *Novisolium* en Anjou et à Hiesmes en Dreugesin, moyennant un cens annuel de trente sous.

Bibl. — Original aux Arch. nat., *K 4, n. 5;* R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 13, n. IX.

10. Paris, 6 avril 697. — Gammon et sa femme Adalgudis fondent à Limours un monastère de femmes, à la tête duquel ils placent comme abbesse leur fille Berthe; ils le dotent de domaines sis tant au delà qu'en deçà de la Loire, à Villeneuve-Bertigny, Quincy, Breuil, etc., en le soumettant à l'abbaye de Sainte-

Croix et Saint-Vincent, et à l'autorité de l'abbé de celle-ci, Autarius, et de ses successeurs.

Bibl. — Ce texte a été plusieurs fois édité, en dernier lieu, d'après deux des cartulaires, par R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 15, n. X.

11. Bougival, 25 avril 697. — Échange de terres sises à Marly en Pincerais conclu entre illustre personne Adabricus et l'abbé Waldromarus.

Bibl. — Original aux Arch. nat., *K 3, n. 12;* R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 18, n. XI.

12. Quierzy, 25 février 703. — Jugement de Childebert III, confirmant au monastère de Saint-Vincent et de Saint-Germain, et à l'abbé Chedelmarus, la possession du monastère de Limours en Étampois, jadis donné à ladite abbaye par Gammon et Adalgudis sa femme.

Bibl. — Original sur papyrus aux Archiv. nat., *K 13, n. 13;* R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 19, n. XII.

13. 721-722 (Acte perdu). — Une femme du nom de Chulberta donne au monastère de Saint-Vincent, Sainte-Croix et Saint-Germain ses biens à *Bodasio* et à Maule pour les recevoir en précaire, à une époque de famine, au temps de l'abbé Babo.

Bibl. — Mabillon, *Annales*, l. XX, n. XLI, t. II, p. 60; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 21, n. XIII.

14. Sans date [721-737] (Acte faux). — Thierry IV confirme la donation faite à l'abbaye de Sainte-Croix et Saint-Vincent, au faubourg de Paris, par Gautier et sa femme Goda, des biens que lesdits époux possédaient en Berry, c'est à savoir Fresne, Chavin avec l'église Saint-Monial sur la Creuse, Gargilesse-Déols avec l'église de Saint-Germain, Argenton, et leurs autres possessions au delà de la Loire, à la condition que si ladite Goda survit à son mari, elle sera placée à la tête des religieuses qu'elle établira dans l'église de Saint-Monial, pour être remplacée à son décès, selon la volonté d'Autarius, abbé de Sainte-Croix et de Saint-Vincent ou de son successeur.

Bibl. — Plusieurs éditions, la plus récente est celle de R. Poupardin, *Recueil*, p. 21-24, n. XIV, et note de la page 21.

15. Paris, 25 juillet 755 (Acte perdu). — Pépin le Bref donne au monastère de Saint-Vincent et de Saint-Germain le domaine de Palaiseau.

Bibl. — Aimoin, *Hist. Francor.*, l. IV, c. LXII, édit. Du Breul, p. 198; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 24. n. XV (voir plus haut, fig. 5234).

16. Sans date [5 mars 752-24 septembre 768] (Acte perdu). Pépin le Bref accorde à tous ceux qui font le commerce pour le compte du monastère de Saint-Vincent et Saint-Germain l'exemption de tous lieux et autres péages dans tout le royaume.

Bibl. — R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 24, n. XVI.

17. Herstall. 20 octobre 772 (Acte refait). Charlemagne à la requête de l'abbé Lanfroi, confirme l'immunité et les autres privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs à l'église de Saint-Vincent et Saint-Germain, pour tous ses domaines tant en deçà qu'au delà de la Loire.

Bibl. — Pseudo original, copie du IX^e^ siècle, aux Archiv. nat., *K 6, n. 1.* — Plusieurs éditions, la plus récente est celle de R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 25-29, n. XVII.

18. [774-775] (Acte perdu). L'abbé Froduinus donne au monastère de Saint-Vincent et Saint-Germain, dont Wichadus est abbé, la villa de Foucherolles, sur la rivière de Rodon.

Bibl. — Mabillon, *Annales*, l. XXIV, n. LXI, t. II, p. 233; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 29, n. XVIII.

19. Herstall. 27 mars 779. Charlemagne, à la requête de Robert, abbé du monastère de Saint-Vincent et Saint-Germain, confirme l'exemption de tonlieux et autres péages accordés par le roi Pépin dans tout le royaume et dans tous ses ports à ceux qui font le commerce pour le compte dudit monastère; il lui concède en outre le droit de percevoir, pour l'entretien du luminaire, le tonlieu que le comte Girard possédait à Villeneuve.

Bibl. — Original avec traces de sceau *K 7, n. 2;* nombreuses éditions dont la plus récente est celle de R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 29-31, n. XIX.

20. Worms, 5 novembre 786 (Acte refait). Charlemagne donne au monastère de Saint-Germain, près de Paris, gouverné par l'abbé Robert, la villa de Marolles-en-Melunois, sur la Seine, telle que la tenait en bénéfice le comte Aubert, avec toutes ses dépendances, en particulier les droits de port et de marché, sur la Seine, entre le Melunois et le Sénonais, depuis Souzy, domaine de ladite abbaye de Saint-Germain, jusqu'au petit monastère de Saint-Maurice.

Bibl. — Original prétendu *K 7, n. 5*, nombreuses éditions dont la plus récente est celle de R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 31-34, n. XX.

21. Perche, 3 septembre 790. Folradus donne à l'abbaye de Sainte-Croix, Saint-Vincent et Saint-Germain au faubourg de Paris deux manses et demi sis à Pesche dans le *Pagus Lomnensis*, à la condition qu'il les conservera en précaire sa vie durant, et ses enfants après lui, et donne en outre, au même monastère un autre manse et un quart avec quatre serfs.

Bibl. — Original *K 7, n. 11*; H. Bordier, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. VII, p. 75; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 34, n. XXI.

22. *Vemundiga*, 14 août 791. Jugement rendu par Acbert et Godebert, missi royaux, en faveur de Ratbert, abbé de Saint-Vincent et Saint-Germain, contre le comte Aubert qui détenait injustement la forêt de *Mons Adraldus*, au pagus de Melun, jadis possédée par le comte Hildebrand et son fils Nevelon, puis donnée par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Germain.

Bibl. — Original aux Arch. nat. *K 7, n. 11*; Tardif, *Cartons de rois*, p. 70, n. 92; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 35, n. XXII.

23. Saint-Germain, 5 mai 794. Theodrade, avec le concours de son fils Blitri, donne à l'abbaye de Saint-Germain des terres [à Achêne, au *pagus Lomnensis*].

Bibl. — Original aux Arch. nat., *K 7, n. 11*; Tardif, *op. cit.*, p. 70, n. 93; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 36-37, n. XXIII.

24. Flerzheim, 27 mai 794. Donation faite au monastère de Saint-Vincent et Saint-Germain par...cerharius de terres sises à Flerzheim, au pagus de Zulpich.

Bibl. — Original mutilé *K 7, n. 11*; H. Bordieu, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 418; R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 38, n. XXIV.

25. Sans date [778-814] (Acte perdu). Charlemagne donne ou restitue à l'abbaye de Saint-Germain diverses *villæ* en Aquitaine.

Bibl. — R. Poupardin, *Recueil*, t. I, p. 39, n. XXV.

IX. Le Polyptyque d'Irminon. — Il existe sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au début du IX^e^ siècle, un document assez rébarbatif en apparence, dont l'application et la science de Benjamin Guérard ont fait un monument célèbre pour tous ceux qui étudient cette période de l'histoire. L'apparition de ce livre « le plus approfondi qui ait été publié jusqu'ici sur l'état de la société en France pendant les deux premières races [1] », fut « un de ces événements qui ne se reproduisent qu'à de longs intervalles, et dont les fastes littéraires d'un siècle doivent conserver la mémoire [2]. Ce livre digne de garder la première place qu'il avait conquise d'emblée porte le titre un peu énigmatique

[1] J. de Gaulle, *Variétés*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1844, p. 150. — [2] H. Wallon, dans *Journal des Savants*, 1845, p. 576.

de *Polyptyque d'Irminon*, en sorte qu'il n'est pas superflu de le décrire en détail : *Polyptyque de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sous le règne de Charlemagne, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, avec des prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des barbares jusqu'à l'institution des communes*, 2 vol. in-4°, Paris, 1844, VII-984 et 463 pages. Cet ouvrage étant devenu très rare, Auguste Longnon en donna une nouvelle édition en 1895 : *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, 2 vol., in-8°, Paris, 1895. On y lit ceci : « En mettant au jour, il y a près d'un demi-siècle, un document dont l'intelligence soulevait tant de problèmes, le premier éditeur, conscient du devoir qui lui incombait, a tenté de définir aussi sûrement que possible tous les termes employés dans le Polyptyque, et il s'est aidé dans cette tâche des divers écrits que nous a légués la première moitié du moyen âge. Le résultat des longues recherches auxquelles il s'est livré à cet effet est consigné dans les savants *Prolégomènes* qui forment un volume in-quarto de mille pages environ, où il s'est efforcé de mettre en lumière la plupart des notions de statistique comparée que comportait le sujet traité par lui. Le livre de Guérard est un monument admirable dans son ensemble et ses conclusions générales n'ont guère été modifiées [1]. »

Un manuscrit aussi important pour notre histoire que celui du Polyptyque d'Irminon ne pouvait manquer, nous apprend Guérard, d'attirer l'attention des écrivains qui s'occupaient du moyen âge. Aussi Mabillon, Lebeuf et d'autres savants illustres, en ont fait grand usage dans leurs travaux et Naudet composa, à l'aide des données qu'il contient la principale partie d'un très bon mémoire concernant l'état des personnes en France sous les rois de la première race.

X. Irminon. — Avant la fin du VII^e^ siècle, Saint-Germain-des-Prés avait adopté la règle bénédictine; richement doté, le monastère exploitait ses domaines, les agrandissait, veillait aux conditions dans lesquelles il touchait ses revenus. Vers les dernières années du règne de Charlemagne, l'abbaye était gouvernée par Irminon, successeur de Robert, mort le 22 février d'une année qu'on ne peut déterminer entre 770 et 811. Irminon était certainement abbé le 13 juin 811, puisqu'à cette date il souscrivait avec d'autres abbés, au testament de Charlemagne.

« On ne sait rien de la naissance ni de l'éducation d'Irminon, et l'on n'a que peu de renseignements sur sa vie publique. Il figure, comme on l'a vu, au nombre des souscripteurs du testament de Charlemagne, ce qui suppose qu'il était un personnage considérable à la cour de ce prince, et l'on voit, dans un diplôme de 20 novembre 817, qu'il fut envoyé par Louis le Débonnaire à Tournai avec deux autres députés. Il s'agissait d'examiner la demande que Wendilmar, évêque de cette ville, avait adressée à l'empereur, au sujet d'un terrain appartenant au fisc impérial. Tels sont les seuls actes étrangers à l'administration de son monastère que le temps nous a conservés de l'abbé Irminon. Il avait sans doute rempli d'autres fonctions importantes dont il ne nous reste plus aucun souvenir. Toujours est-il qu'il jouissait parmi ses contemporains d'une certaine célébrité, puisque le poète Ermoldus Nigellus, en décrivant l'empressement des populations à se porter au-devant de Louis, qui traversait la France après la mort de Charlemagne son père, fait une mention particulière de notre abbé et lui consacre ces deux vers :

Irmino, plaude libens; quod sæpius ecce rogasti :
Cæsaris adventum, dante Tonante, vides.

« Ses actes concernant l'administration de son monastère nous sont mieux connus. En 817, il obtint de l'empereur Louis le Débonnaire la concession en faveur du monastère de Saint-Germain, de la pêcherie nommée *Karoli Venna*, que Charles Martel avait fait faire sur la Seine, au territoire de Rueil en Pincerais.

« Mais c'est principalement dans le Polyptyque que nous trouvons les preuves multipliées de son zèle pour les intérêts temporels dont il était chargé. Outre qu'il dressa lui-même de la manière la plus claire et la plus exacte, l'état des biens et des revenus monastiques confiés à ses soins, ainsi que l'attesterait suffisamment l'existence seule de ce livre dont il est l'auteur, il augmenta par les moyens les plus honorables les richesses de son abbaye, moins en sollicitant de nouveaux bienfaits de la faveur du prince ou de la dévotion des fidèles qu'en défrichant des terrains incultes, en plantant des vignes, en construisant des moulins; en un mot par le travail, par la vigilance et par l'économie. Cette conduite justifie certainement les éloges que le continuateur d'Aimoin donne en plusieurs endroits à sa sagesse.

« Nous extrayons du *Polyptyque* les détails suivants : A la Celle Saint-Cloud, l'abbé Irminon planta neuf arpents de vigne. Il en planta dix-sept arpents à Villemeux, huit arpents et demi à Thiais, quatorze à Esmans, douze à Béconcelle, quatre à Maisons-sur-Seine; en tout quatre-vingt-quatorze arpents et demi [2]. A Secqueval, il défricha un terrain dans lequel on pouvait semer soixante muids de froment; il mit en culture une île de six bonniers d'étendue, située dans la Seine, entre Maisons-sur-Seine et Chambourcy [3]. Il construisit quatre moulins entre Villemeux et Aulnay-sous-Crécy, un à Boissy-Maugis, deux à Secqueval, et en fit rebâtir à neuf trois autres près de Maule-le-Buat [4]. Il fit élever un bois de douze bonniers à *Hainrici villa*, non loin de Houdan, et un autre de sept bonniers à Villemeux [5]. Il fit enclore d'un mur de pierres un parc situé à Secqueval [6]. Enfin, il donna aux deux églises de Combs-la-Ville un hospice pour servir à leur entretien [7].

« Quoique le bien qu'il fit à son monastère ait dû rendre son souvenir cher à ses moines, et que sa perte ait été au moins pour eux un grand événement, nous ne trouvons marquée nulle part l'année dans laquelle il mourut. Toutefois il est certain qu'il vécut beaucoup plus longtemps qu'on ne l'a cru généralement. Dom Bouillart et les auteurs du nouveau *Gallia christiana* le font mourir avant l'année 819, en s'appuyant d'un diplôme de Louis le Débonnaire, daté de la sixième année du règne de ce prince, c'est-à-dire de l'an 819, dans lequel Hilduin, déjà abbé de Saint-Denis, figurait en qualité d'abbé de Saint-Germain. Mais j'ose affirmer, au sujet de ce diplôme inédit conservé aux Archives, que c'est une pièce fabriquée plusieurs siècles après sa date, et que cette date, en particulier, est entièrement fausse. Ce qui le prouve directement c'est un passage d'un fragment de notre *Polyptyque*, duquel

[1] Dans l'édition A. Longnon « quelques mots insérés çà et là entre crochets dans les parties empruntées aux *Prolégomènes* de Guérard, ont pour but de corriger quelques lapsus du savant auteur et surtout de mettre ces emprunts en accord avec les conclusions du nouvel éditeur en matière d'identification des noms de lieu. » — [2] *Polyptyque*, VII, 3; IX, 1; XIV, 1; XIX, 1; XXII, 1; XXIV, 1; XXV, 1. — [3] *Ibid.*, XXII, 1; XXV, 1. — [4] *Ibid.*, IX, 3; XIII *a*; XXII, 1; XXI, 1. — [5] *Ibid.*, XXIV, 1; IX, 1. — [6] *Ibid.*, XXII, 1. — [7] *Ibid.*, XVI, 2.

il résulte que l'abbé Irminon était vivant en l'an X du règne de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire en 823. Ce passage est ainsi conçu : *Regnante Ludovico serenissimo imperatore anno X°, tempore domni Irminonis, abbatis Sancti Germani.* Il serait même possible qu'Irminon eut prolongé son existence jusqu'à l'an 829, puisque c'est à cette année seulement que remonte le plus ancien acte authentique dans lequel Hilduin, son successeur, porte le titre d'abbé de Saint-Germain.

« La mention que l'on trouve dans quelques manuscrits d'un certain abbé Heimon, placé entre Irminon et Hilduin, ne saurait d'ailleurs nous arrêter. Ce prétendu abbé intermédiaire n'est reconnu par aucun savant. C'était seulement un doyen ou un prêtre auquel l'ancien nécrologe de Saint-Germain qui marque sa mort, n'accorde pas d'autre titre que celui de *sacerdos*. Il aura, si l'on veut, administré l'abbaye en sous-ordre ou par *interim*, mais aucun document authentique ou seulement contemporain ne lui conférant la qualité d'abbé titulaire, on pourra le regarder tout au plus comme le vicaire et non comme le successeur d'Irminon. La mort de celui-ci est marquée dans les quatre nécrologes au 30 avril, de la manière suivante; *II kalendas mait. Depositio domni Irminonis, abbatis Sancti Germani Parisiaci.* L'année est nécessairement comprise ainsi qu'on l'a vu, entre 823 et 826, et comme un manuscrit du XI^e^ siècle place l'avènement d'Hilduin à l'an 826, nous fixerons, en l'absence de renseignements plus sûrs, au 30 avril 826 la date probable, sinon certaine, de la mort d'Irminon : de sorte que l'administration de cet abbé aura duré environ vingt-six ans [1]. »

Rien ne peut être plus précieux pour nos études que cet état statistique d'un grand monastère à la date où nous limitons chronologiquement nos recherches.

On donne le mot *polyptychum* ou *polyptycha* à un objet plié plusieurs fois sur lui-même. Végèce attribue ce nom au livre sur lequel on écrivait ce qui était relatif soit aux approvisionnements, soit à l'état des citoyens : *res annonaria vel civilis polyptychis annotatur* [2]; ce mot reparaît dans deux lois impériales, de 400 et de 442, pour désigner les livres du cadastre et des impôts [3] et il conserve ce sens dans plusieurs textes échelonnés entre le IV^e^ et le VII^e^ siècle. Enfin, dès le temps de saint Grégoire le Grand et pendant toute l'époque carolingienne, le mot *polyptychum* s'applique au registre contenant la description des biens possédés par l'État, par les Églises, par les monastères, registres correspondant à ce qu'on nomma plus tard « terriers ». Quoique le recueil d'Irminon, tel qu'il nous est parvenu ne porte aucun titre, on lui a donc restitué celui qui lui appartenait.

L'ouvrage d'Irminon est mentionné par le continuateur d'Aimoin : *Prudentissimus abba Irmino omnium redhibitiones villarum Sancti Germani, videlicet usque ad unum ovum et pullum vel etiam scindulam, scripto sub uno comprehendit; et quantum, monachi in propios usus haberent, quantumque abba ad exercitum regis vel in proprium vindicaret, disposuit* [4]. « Le sage abbé Irminon a renfermé dans un seul écrit l'état des revenus de toutes les terres de Saint-Germain, jusqu'à un œuf et un poulet, jusqu'à un bardeau, et il a réglé la part que les moines auraient pour leur usage et celle que l'abbé devait se réserver en propre ou pour l'armée du roi. » Ce témoignage est parfaitement d'accord avec la composition du *Polyptyque* où sont inscrites les moindres redevances, des tenanciers de l'abbaye de Saint-Germain.

« Pour rédiger un livre de cette espèce, des commissaires chargés de cette mission et investis d'un caractère public, se transportaient dans chacune des terres de l'abbaye; ils assemblaient les tenanciers et procédaient à une enquête, dans laquelle ceux-ci faisaient la déclaration de ce qui composait leurs demeures, et des redevances et services auxquels ils étaient obligés par la coutume ou l'usage de l'endroit. On dressait un procès-verbal de leurs déclarations, dont la vérité était attestée par les serments des plus anciens et des plus considérables d'entre eux; et cette pièce devenait ainsi un acte irréfragable pour le maître comme pour ses tributaires, et la loi constante de la terre et de ses habitants. On faisait pour chaque terre un pareil procès-verbal, désigné ordinairement sous le nom de *brevis;* on transcrivait ensuite tous ces procès-verbaux dans un registre, et ce registre était un polyptyque [5]. »

Le manuscrit d'Irminon demeura à Saint-Germain presque pendant un millier d'années. Épargné avec les autres manuscrits par l'incendie du mois d'août 1794, il entra alors à la Bibliothèque nationale avec tant d'autres dépouilles opimes des monastères Il y fut coté d'abord : St-Germ. lat. *439 bis*, ensuite, lat. n. *12832*. Le manuscrit a conservé sa reliure du XVII^e^ siècle en basane verte. Il se compose, en son état actuel de cent vingt-neuf feuillets, paginés 1 à 130, par suite de l'omission du chiffre 93, et de deux feuillets complémentaires que Guérard a fait détacher d'un autre manuscrit de semblable provenance *(S. Germ. lat. 489*; lat. *13316)*. Le *Polyptyque* forme un grand in-quarto (310 mm. × 250 mm.) d'une jolie écriture minuscule caroline qu'on peut reporter à l'an 800 environ, mais de plusieurs mains. Quelques feuillets du commencement et de la fin sont fatigués et gâtés, les autres sont bien conservés. Les pages sont divisées en deux colonnes et les colonnes en paragraphes. La première lettre de chaque paragraphe est ordinairement capitale ou onciale, et toujours en saillie dans la marge de la colonne [6].

Le manuscrit nous est parvenu séparé par d'assez graves lacunes, il lui manque les cahiers I, II et IX, qui, à eux trois, pouvaient comprendre vingt-quatre feuillets, soit quarante-huit pages ou quatre-vingt-seize colonnes. Outre ces lacunes, le manuscrit doit être incomplet de la fin sans qu'il soit permis de préjuger l'étendue de ce qui manque. Guérard évaluait à seize au moins le nombre des terres capitales de Saint-Germain, dont la description fait aujourd'hui défaut, il leur attribue approximativement quatre-vingt-cinq feuillets, qui venant s'ajouter au manuscrit actuel, porteraient celui-ci à un total de plus de deux cent dix feuillets [7].

XI. Le Polyptyque. — « Mais la description des domaines de Saint-Germain n'était qu'une partie du *Polyptyque*, car ce registre comprenait également le recensement des terres données en bénéfice. On n'a conservé de cette seconde section du *Polyptyque* que deux feuillets seulement, lesquels reconquis sur le manuscrit latin *13316* de la Bibliothèque nationale, ont été publiés par Guérard et par Longnon sous le titre : *Fragmenta duo ad polyptychum Irminonis pertinentia*. Elle devait être cependant fort considérable, car le recensement des domaines qui, ne l'oublions pas, est incomplet au moins des deux cinquièmes, nous fait

[1] *Prolégomènes*, p. 12-15. — [2] Vegèce, *De re militari*, l. II, c. XIX. — [3] *Code Théodosien*, l. XI, tit. XXVI, l. 2; tit. XXVIII, l. 13. — [4] *De gestis Francorum*, l. V, c. XXXIV. — [5] *Prolégomènes*, t. I, p. 30. — [6] *Ibid.*, p. 28. — [7] *Prolégomènes*, p. 37-37, note 13. On trouve un fac-similé du *Polyptyque* dans L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, pl. XXII, n. 4 et dans *Bibl. Nat., département des manuscrits. Fac-similés des mss. grecs et latins du V^e^ au XIV^e^ siècle exposés dans la Galerie Mazarine*, in-8°, 1900; le fol. 45 du ms. *12832*.

connaître nominativement jusqu'à vingt-huit bénéficiers. Or, la seule description de bénéfice que nous possédions en entier, celle du bénéfice d'Acoin, remplit près d'un feuillet ou deux pages du manuscrit, « de sorte que si l'on prenait cette donnée pour base d'évaluation, on trouverait que les vingt-huit bénéfices dont nous connaissons les possesseurs devaient occuper environ vingt-huit feuillets du volume. Mais nous sommes loin de posséder tous les noms des bénéficiers, et nous devons croire que la partie des bénéfices était aussi fort étendue. Il semblerait même qu'elle devait comprendre le plus grand nombre des manses appartenant à l'abbaye, si l'on en jugeait d'après la division des terres du monastère de Saint-Wandrille, dans laquelle le nombre des manses concédés en bénéfice s'élevait à 2 395, et celui de tous les autres à 1 569 seulement, les manses vacants n'étant pas compris dans ces deux comptes : de sorte que le nombre des manses tributaires ne formait guère que les trois cinquièmes de celui des manses donnés en bénéfice [1]. »

« Le *Polyptyque* dont Irminon est l'auteur constate les noms et l'étendue des domaines de cette abbaye, la contenance et la nature des différents fonds qui les composent, et, en général, la culture, les produits, la condition et l'administration des terres sous les règnes de Charlemagne et de Louis son fils et son successeur. Il nous révèle le sort des colons et des serfs, en nous introduisant dans leurs cabanes ou en nous transportant au milieu d'eux dans leurs travaux des champs. Il nous dit combien de personnes composent une famille, comment elles se nomment, à quelle classe elles appartiennent; il nous informe des tenures qu'elles occupent, des redevances et des services qui sont à leur charge, et nous met en état d'apprécier l'aisance de chaque ménage, la fortune et le sort de chaque individu. D'un autre côté les mesures agraires et celles de capacité sont données; le prix de l'argent et celui des choses nécessaires à la vie sont évalués, la topographie ancienne de plusieurs pays de France est éclaircie; enfin, les renseignements qui sont mis à notre disposition, combinés avec ceux qui se rapportent avec notre état actuel peuvent fournir les pages de la statistique comparée d'un même pays, à plus de mille ans d'intervalle et à deux époques de barbarie et de civilisation [2]. »

a) Topographie. — Parmi les questions à examiner et les problèmes à résoudre pour rendre possible l'exploitation historique du texte du *Polyptyque*, Guérard a étudié d'abord la topographie. Il a pris soin de distinguer les termes qui indiquent une distribution de territoires faite uniquement sous le point de vue de l'économie rurale, et ceux qui se rapportent à des divisions civiles en usage dans l'empire franc : à la première appartiennent les mots *fiscus* et *decania;* à la seconde, les mots *pagus, comitatus, centena* et *vicaria;* et voici les définitions qu'il en donne.

Fiscus s'appliquait sous les Carolingiens à « un propriétaire et dépendant d'une même administration soumis généralement à un même système de redevance, de services et de coutumes et constituant ce qu'on pourrait appeler maintenant une terre [3].

Decania s'appliquait à une partie du fisc, composée d'un certain nombre de tenures placées sous l'inspection d'un officier appelé *decanus* ou doyen.

Pagus était une circonscription administrative régie par un comte, et représentant soit l'une des cités de la Gaule romaine, soit seulement une fraction de ces antiques territoires.

Centena s'entendait de divisions du *pagus* ou comté.

Vicaria, la viguerie, a le même sens.

Villa, s'entendait en général, au temps de Charlemagne d'un village avec son territoire. Dès le VIIIe siècle, on doit entendre, en général, par *villa* un village avec son territoire; et par *villaris,* un hameau avec les terres qui lui appartiennent.

b) Monnaies. — D'une question essentiellement locale, Guérard passe à une matière d'intérêt général : le système monétaire des Francs sous les deux premières races. Rien de plus neuf et de plus inattendu que les résultats auxquels il est arrivé en traitant un sujet qu'on pouvait croire épuisé, mais qu'il a eu le talent de rajeunir et de s'approprier. Après avoir exposé les systèmes de Leblanc, de Romé de l'Isle et du comte Garnier, systèmes dans lesquels rentrent tous les autres, il expose le sien.

Quatre principales espèces de monnaies étaient en usage en Gaule à l'époque franque : 1° la livre d'or et d'argent, *libra;* 2° le sou, d'or ou d'argent, *solidus;* 3° le tiers de sou d'argent ou d'or, *triens, tremissis;* 4° le denier, *denarius,* monnaie d'argent.

Le sou d'or valait 40 deniers, le tiers de sou d'or en valait 13 1/2 et le sou d'argent 12. La monnaie d'or ayant été abolie par Pépin, le sou d'or *aureus* ne paraît point dans le *Polyptyque,* quand il y est question de sou, c'est toujours le sou d'argent, *solidus de argento.*

« Le denier peut être considéré comme l'unité monétaire des Francs. Il était toujours d'argent et formait une division ou partie aliquote du sou d'or ou du sou d'argent. Or le denier taillé au quarantième du sou d'or et le denier taillé au douzième du sou d'argent ne firent qu'un même denier et qu'une même espèce de monnaie, tout le temps qu'ils furent simultanément en usage. »

« Grâce aux pesées qu'il a faites des monnaies des rois mérovingiens de celles des premiers princes et de la dynastie carolingienne, Guérard a pu suivre les modifications du denier au VIIIe et au IXe siècle. Après avoir constaté que sous les mérovingiens, le denier moyen pesait 1 gr. 14 centigr., il établit que le denier moyen et légal descendit à cette même époque à 1 gr. 9 centigr. On taillait ainsi 25 sous ou 300 deniers dans la livre d'argent. Sous le règne de Pépin le Bref, la taille, d'abord conforme à celle de la période mérovingienne, fut ensuite fixée à 22 sous dans la livre d'argent, ce qui produisit deux espèces de deniers légaux, l'un du poids de 1 gr. 9 centigr., l'autre de 1 gr. 23 centigr. Deux espèces de deniers furent pareillement en usage sous Charlemagne; la première était ancienne et venait de Pépin; la seconde qui pesait 1 gr. 63 centigr. mais dont le poids légal devait monter à 1 gr. 70 centigr. fut créée par Charlemagne. Ce prince renforçant encore la taille la fixa définitivement à vingt sous dans la livre d'argent. En même temps et comme le prouve le poids de 1 gr. 70 centigr. de nombreux deniers portant son nom, poids qui est encore celui des deniers de ses successeurs, il augmenta d'un quart la livre, la portant ainsi de 326 gr. 86 centigr. à 408 gr. 57 centigr. [3]. »

c) Mesures. — Le *Polyptyque* emploie seize expressions différentes pour désigner les mesures ou les poids. Deux d'entre elles s'appliquent à des mesures de longueur : la lieue, *leuva, legua* ou *leva,* et l'aune, *ulna* ou *alna.* Cinq autres se rapportent à des mesures de superficie : l'arpent, *aripennis;* le bonnier, *bunuarium, bunnarium,* ou *bunarium;* le journal, *fornalis;* l'ansange, *antsinga* et la perche, *pertica.* Les mesures de capacité y sont au nombre de trois : le muid, *modius;* le setier, *sextarius* ou *sestarius* et enfin le *staupus* pour

[1] *Prolégomènes*, p. 35. — [2] *Prolégomènes*, p. 25-26. — *Prolégomènes*, p. 39; cf. H. Wallon, dans *Journal des Savants*, 1845, p. 121-122, réserves sur cette définition.
[3] *Prolégomènes*, p. 114-128; Longnon, *op. cit.*, p. 15-16.

le vocable duquel on n'a pas encore signalé d'équivalent dans aucun des parlers de la France. Les mesures de solidité n'y figurent qu'au nombre de deux, désignées par les trois termes, *carrum*, *carrada* et *pedalis*, dont les deux premiers doivent être traduits par le français « charretée ». Trois vocables enfin sont des noms de poids : *libra*, la livre; *uncia*, l'once et *pensa* le quintal.

Ce qui concerne l'état des personnes, la condition des terres, les redevances et les services fera l'objet de notices particulières. Nous pouvons donc donner dès maintenant le résumé général de tout le *Polyptyque*.

XII. Résumé général du Polyptyque. — Malgré ce qu'il offre de conjectural, ce résumé est trop important pour que nous ne le reproduisions pas, avec des rectifications introduites par Georges Hulin et Aug. Longnon.

Ce résumé général embrasse vingt-six fiscs dont on possède les résultats partiels. « Les fiscs de Jouy et du Corbonnais y sont compris, quoique les données qui les concernent ne soient pas complètes dans le *Polyptyque;* mais j'ai suppléé par approximation, dit Guérard, celles qui nous manquent en les déduisant, pour le premier, tant de la partie de ce fisc qui nous a été conservée que de la population du fisc de Palaiseau, et pour le second des vingt manses qui y sont décrits et du fisc de Boissy [-Maugis]. Les terres seigneuriales de Jouy ont été évaluées en comparant l'étendue des terres seigneuriales des autres fiscs à celles de terres tributaires. J'ai laissé de côté le fisc de Bitry [1], dont nous ne connaissons que la justice seigneuriale. L'étendue des terres qui dépendaient de plusieurs hospices n'ayant pas été marquée dans le manuscrit, je l'ai de même calculée d'après la composition des hospices dont la description est complète. Toutefois, je n'ai pas indiqué le nombre ni la condition des personnes établies dans cette sorte de tenure, parce que les renseignements sont trop souvent défectueux pour que j'eusse pu le faire pour l'ensemble avec quelque exactitude. Les tenures d'un ordre inférieur aux manses et aux hospices, ayant été pareillement décrites avec trop peu de soin n'ont pas dû entrer dans mes calculs. Il en est de même de plusieurs terres de l'abbaye de Saint-Germain et, par exemple, de celles qui étaient situées dans le comté de [Witramnus]; comme l'étendue n'en est pas donnée, il ne m'a pas été possible d'en tenir compte.

J'ai joint aux manses seigneuriaux les terres des églises bâties dans les seigneuries, mais j'ai négligé de marquer les redevances et services de ces terres, parce que ces redevances et services sont fréquemment passés sous silence dans le *Polyptyque*.

Dans les redevances payées par manses, la capitation, à moins d'être expressément mise par le *Polyptyque* à la charge des manses serviles, a été attribuée aux manses ingénuiles, parce que ceux-ci étant de beaucoup les plus nombreux, en supportaient la plus grande partie

Toutes les fois que les redevances en bétail, en grain ou autres denrées étaient évaluées en livres, sous et deniers, j'ai dû préférer pour mes comptes ces évaluations en argent comme étant plus comparables avec les valeurs actuelles. Ces valeurs actuelles sont celles du temps de Louis-Philippe, nous n'entreprenons pas de calculer quels bonds à fait depuis 1844 jusqu'en 1924 la valeur de l'argent.

Les services imposés aux manses tributaires, étant arbitraires ou indéterminés dans un grand nombre de cas, n'ont pu être résumés avec exactitude; aussi le relevé que j'en donne ne peut-il être considéré que comme approximatif.

Lorsque la mesure des terres labourables n'était marquée que par la quantité de grains nécessaires pour les ensemencer, je l'ai réduite en bonniers, en comptant quatre muids de blé pour un bonnier, suivant l'évaluation fournie par les écrivains anciens.

Je dois avertir que les ménages mixtes étaient certainement plus nombreux que je ne l'ai marqué. En effet, les ménages tenus par une seule personne ont été par moi classés conformément à la condition de cette personne : par exemple, parmi les ménages de colons, si le chef était un colon ou une colone, et parmi les serfs, si le chef était un serf ou une serve. Mais il a dû quelquefois arriver que dans un ménage de veuf ou de veuve, l'époux décédé ait été d'une autre condition que le survivant. Or, comme les cas de ce genre ne peuvent être constatés, et qu'ils sont beaucoup moins nombreux que les cas contraires, j'ai dû, en général, conclure de la condition du veuf ou de la veuve la condition même du ménage.

Comme il s'en faut beaucoup que les enfants aient tous été nommés ou comptés dans le *Polyptyque*, on devra nécessairement augmenter le chiffre qui en marque le nombre.

J'avertis encore que j'ai compté parmi les manses ingénuiles les manses qui n'ont pas de qualification, dans le fisc de Villemeux, comme dans les autres fiscs; je n'ai pas cru devoir les placer au nombre des lidiles, attendu que ces derniers ne figurent que dans un seul fisc.

Enfin quoique je n'aie pu éviter entièrement l'arbitraire dans mes calculs, je me crois néanmoins en droit d'affirmer que la partie contestable y est assez faible.

Nombre des tenures. — Vingt-quatre manses seigneuriaux, placés à la tête d'autant des fiscs, non compris un certain nombre de manses seigneuriaux d'ordre secondaire. — 1 646 manses tributaires, savoir : 1 430 ingénuiles, 25 lidiles et 191 serviles; 37 manses au moins dont la population et les redevances ne sont pas décrites dans le *Polyptyque*. — 71 hospices.

Manses seigneuriaux. — Contenance. — 4 706 bonniers, 1 ansange et 7 journaux de terre labourable, 1 551 arpents de vigne, 1 391 arpents de pré, 5 bonniers de pâturage, 13 arpents de marais, 174 bonniers de bois, plus 23 bois ayant les uns 1, 2, 3, 4, 5 lieues et les autres 8, 10 et 15 lieues de tour, et pouvant former une superficie d'environ 20 lieues carrées. En réduisant ces quantités en mesures actuelles on aura, d'après nos tables de réduction :

6 041 hectares de terre labourable.
196 hectares de vigne.
176 hectares de pré.
6 hectares 1/2 de pâturage.
1 hectare 1/2 de marais.
[10 922 hectares 1/4] [2] de bois.
Total : [17 343 hectares 1/4].

Manses tributaires. — Manses ingénuiles au nombre de 1 430. — Population : 2 396 ménages, savoir : 8, tenus par des personnes libres; 1 957 par des colons; 29 par des lides; 43 par des serfs; 160 par des époux de condition différente; 199 par des personnes dont la condition n'est pas suffisamment déterminée. Il y avait 4 028 chefs de ménage et plus de 4 615 enfants; ce qui fait en tout plus de 8 643 individus. Il y avait 1 653 ménages composés de deux époux vivants et

[1] D'ailleurs le chapitre consacré à Bitry n'est pas antérieur au XIe siècle. — [2] Guérard, indique ici 197 750 hectares, d'où un total de 204 171 hectares; mais cette énorme différence dans l'évaluation des bois afférents aux manses seigneuriaux résulte d'une erreur de calcul, comme on le verra plus loin.

638 ménages tenus par des veufs ou par des célibataires.

Contenance ; 11 194 bonniers, 324 ansanges, 16 journaux et 82 perches de terre labourable, 1 679 arpents de vigne; 2 196 arpents de pré; 66 bonniers de pâturage; 117 bonniers et 17 arpents de bois; c'est-à-dire en mesures actuelles.

14 418 hectares de terre labourable,
212 hectares de vigne,
278 hectares de pré,
85 hectares de pâturage,
152 hectares de bois.
Total: 15 145 hectares.

Redevances annuelles : 109 livres, 15 sous, 6 deniers argent, 4 chevaux, 55 bœufs 1/4, 5 génisses, 1 079 moutons, 288 brebis, 96 agneaux, 96 porcs, 1 291 muids de vin, 165 setiers de moût, 41 muids de blé, 980 muids d'épeautre, 77 muids d'avoine, 11 setiers de moutarde, 2 voitures et 11 *pedales* 1/2 de bois, 105 *pedales* d'échalas, 40.978 bardeaux, 20 133 voliges, 372 douves, 186 cercles, 350 bottes d'osier, 4 891 poulets, 25 318 œufs, plus le service de 16 palefrois.

Nous ne croyons pas utile de donner l'évaluation en monnaie d'après la valeur en 1844; il suffira de dire que Guérard estimait un bœuf, 227 francs; un poulet, 1 franc; une douzaine d'œufs, 0,40 centimes. De pareils chiffres aujourd'hui nous semblent reporter aux temps carolingiens eux-mêmes.

Services : Labourage de 7 585 perches de champ, culture de 382 arpents 12 perches de vigne, 688 corvées en chaque saison, 587 corvées par semaine de même en chaque saison, plus des corvées à discrétion dues par 655 manses; 497 manœuvres par semaine dans le temps des corvées, plus des manœuvres exigées à discrétion de 524 manses; des charrois à volonté imposés à 892 manses, plus 168 charrois à des distances plus considérables; des coupes de bois à discrétion prescrites à 541 manses; clôture de 1 002 perches de long; fauchage de 20 arpents 1/2 et 367 perches de pré; battage en grange de 918 muids de blé.

Le manse ingénuile moyen contenait 10 hectares 59.

Manses lidiles, au nombre de 25. — Population : 67 ménages, savoir : 29 de colons, 5 de lides, 25 mixtes et 8 d'une condition incomplètement déterminée. Il y en avait 57 tenus par les deux époux vivants et 10 par des veufs ou célibataires. On y compte 124 chefs et 133 enfants, ensemble 257 individus.

Contenance : 248 bonniers de terre labourable, 99 arpents de pré, 10 bonniers de bois; ou, en mesures actuelles 318 hectares de terre labourable,

13 hectares de pré,
13 hectares de bois.
Total : 344 hectares.

Redevances annuelles : 4 livres, 8 deniers; 33 muids 1/2 de blé; 67 muids d'épeautre; 2 500 voliges; 2 500 bardeaux; 300 douves; 150 cercles; 210 poulets; 2 100 œufs.

Services : Labourage de 300 perches de champ, 125 corvées en chaque saison, 75 journées de travail par semaine, quand ce n'est pas le temps des corvées, 50 charrois à des distances considérables, clôture de 215 perches.

En moyenne, le manse lidile contenait 13 hectares 76. On pourrait donc croire que les manses ingénuiles étaient proportionnellement d'une moindre grandeur et d'un moindre produit que les manses lidiles, mais ce serait une erreur.

Manses serviles, au nombre de 191. — Population : 558 chefs de ménage et 568 enfants, en tout 1 126 personnes, réparties en 325 ménages, savoir : 94 de colons, 11 de lides, 77 de serfs, 101 ménages mixtes et 42 d'une condition plus ou moins certaine; 205 ménages étaient tenus par les deux époux vivants et 74 par des veufs ou par des célibataires.

Contenance : 1 049 bonniers, 42 ansanges, 1 journal et 6 perches de terre labourable; 154 arpents de vigne; 298 arpents 1 bonnier de pâturage, et 9 bonniers de bois. En mesures actuelles : 1 352 hectares de terre labourable, 19 hectares de vigne, 36 hectares de pré, 1 hectare de pâturage et 12 hectares de bois. En tout 1 420 hectares.

Redevances annuelles : 1 livre 13 sous 1 denier d'argent, 79 moutons, un tiers de brebis, un tiers de porc, 218 muids de vin, 23 muids de blé, 10 setiers d'épeautre, 20 muids 1/2 et 97 setiers de houblon, 47 setiers de moutarde, 2 600 livres de fer, 3 425 bardeaux, 2 825 voliges, 345 douves, 172 cercles, 1 125 poignées d'osier, 440 torches, 717 poulets, 3 447 œufs.

Services : Labourage de 4 journaux et 679 perches de champ, culture de 510 arpents de vigne, 4 corvées par semaine en chaque saison, plus des corvées à discrétion dues par 91 manses, 77 jours de manœuvre par semaine, plus des manœuvres exigées à discrétion de 52 manses, des charrois en nombre indéterminé prescrits à 157 manses, plus 51 charrois hors de la seigneurie, des coupes d'arbres à volonté imposées à 13 manses 229 perches de clôture, fauchage de 11 perches de pré, obligation de faire le gué imposée à 44 manses; obligation de faire tout ce qui était nécessaire pour le service du manse seigneurial imposée à 25 manses et un demi-manse; obligation de porter les cages, *caveæ*, du fisc de Secqueval au monastère de Saint-Germain à Paris, imposée à 8 manses et un demi-manse.

Le manse moyen servile contenait 7 hectares 43 ares.

Manses tributaires réunis, au nombre de 1.646. — En réunissant ensemble les trois espèces de manses on aura pour la population des 1 646 manses tributaires

MANSES	MÉNAGES	CHEFS DE MÉNAGE	ENFANTS ET AUTRES PARENTS	INDIVIDUS
1 430 m. ingénuiles	2 396	4 028	4 615 au moins	8 643 au moins
25 m. lidiles	67	124	133 au moins	257 au moins
191 m. serviles	325	558	568 au moins	1 126 au moins
1 646 m. tributaires	2 788	4 710	5 316 »	10 026 »

Dans les 2 788 ménages, on en compte 8 de personnes libres, 2 080 de colons, 45 de lides, 120 de serfs, 286 dans lesquels les époux étaient de condition différente et 429 dans lesquels leur condition présente plus ou moins d'incertitude. 1 915 ménages étaient tenus par les deux époux vivants et 732 par des veufs ou des célibataires. Il y avait donc par manse 1 ménage et par ménage plus de 3 personnes. Les ménages des colons étaient 260 fois plus nombreux que ceux des libres, 46 fois plus que ceux des lides, et 17 fois plus que ceux des serfs. Les ménages mixtes entraient pour un peu plus d'un dixième dans le nombre total des ménages

et les ménages dans lesquels les deux époux étaient vivants étaient 2 fois plus nombreux que les ménages réunis des veufs et des célibataires.

La contenance générale peut être ainsi résumée :

MANSES	TERRE LABOUR	VIGNE	PRÉ	PATURE	BOIS	TOTAUX
1 430 m. ingénuiles,	14 418 h.	212 h.	278 h.	85 h.	152 h.	15 145 h.
25 m. lidiles,	318	»	13	»	13	344
191 m. serviles,	1 352	19	36	1	12	1 420
1 646 m. tributaires.	16 088	231	327	86	177	16 909

De la comparaison de ce tableau avec le précédent il résulte que les manses ingénuiles possédaient, en moyenne, chacun environ 10 hectares 8 ares de terre labourable, 15 ares de vigne, 19 ares de pré, 6 ares de pâturage et 11 ares de bois : en tout 10 hectares 59 ares. Les manses lidiles, 12 hectares 72 ares de terre labourable, 58 ares de pré et 25 ares de bois; en tout 13 hectares 76 ares. Les manses serviles, 7 hectares 8 ares de terre labourable, 10 ares de vigne, 19 ares de pré et 6 ares de bois : en tout 7 hectares 43 ares. Ce qui fait par ménage de manse ingénuile 6 hectares 32 ares; par ménage de manse lidile, 5 hectares 13 ares, par ménage de manse servile, 4 hectares 37 ares.

Le manse moyen comprenait donc 10 hectares et un tiers environ, savoir 9 hectares 77 ares de terre labourable, 14 ares de vigne, 20 ares de pré, 5 centiares de pâturage et 11 centiares de bois. Ce qui faisait pour chacun des 2 788 ménages environ 6 hectares 6 centiares, ainsi partagés : 5 hectares 77 ares de terre labourable, 8 centiares de vigne, 12 centiares de pré, 3 centiares de pâturage et 6 centiares de bois.

C'était beaucoup plus qu'il n'en avait été accordé au citoyen romain sous les rois et dans les commencements de la république, puisqu'au rapport de Pline il lui avait été assigné seulement deux jugères (environ un demi-hectare) sous Romulus, et sept jugères (un hectare 4 /5 environ) après l'abolition de la royauté.

Manses seigneuriaux et tributaires réunis. — Si l'on ajoute les terres des manses seigneuriaux à celles des manses tributaires, on aura :

22 129 hectares de terre labourable,
427 hectares de vigne,
503 hectares de pré,
92 hectares 1 /2 de pâturage,
1 hectare 1 /2 de marais,
[13 352 hectares] de bois.
Total général [36 505 hectares] non compris les terres des hospices.

Hospices : Les 71 hospices formaient autant de ménages. Ils possédaient 73 bonniers, 24 journaux et 22 ansanges, c'est-à-dire 105 arpents de terre labourable, 14 arpents ou près de 177 ares de vigne et 9 arpents ou 14 ares de pré : en tout 108 hectares environ. Ils vendaient tous les ans 7 sous d'argent, 1 mouton, 13 muids de vin, 144 poulets, 720 œufs.

Ils labouraient 4 journaux et 10 perches de champ, plus 9 perches en chaque saison et faisaient par an 3 corvées, et en chaque saison 11 corvées par semaine. Ils cultivaient 23 arpents et 14 perches de vigne. Ils devaient 39 jours de manœuvre par semaine et des manœuvres à discrétion étaient imposées à 5 hospices. Un hospice faisait les *tornatura*, et un autre cultivait le jardin seigneurial.

Produit total et revenus de l'abbaye. — Si on additionne le revenu présumé des manses seigneuriaux, des manses tributaires et des hospices réunis on obtient à peu près le montant des revenus de l'abbaye pour la partie du *Polyptyque* qui nous a été conservée. Or, on a vu que les terres seigneuriales comprenaient [17 343] hectares dont [près des 2 /3] étaient en bois. Le reste, composé de 6 421 hectares consistait en terres de même nature que les terres possédées par le tenancier de l'abbaye; et, comme l'hectare, dans les tenures, rapportait [22 fr. 40] cent., il est permis de supposer que l'hectare, dans les terres seigneuriales, n'était pas d'un moindre rapport, et que par conséquent les 6 241 hectares mentionnés ci-dessus devaient rendre environ [140 000] francs (toujours le calcul d'après la valeur de l'argent en 1844).

Quant au produit des bois, on peut affirmer qu'alors il était proportionnellement bien moindre que celui des autres terres, à cause du grand nombre et de la vaste étendue des forêts qui existaient dans le royaume des Francs, et en particulier dans les pays où le monastère de Saint-Germain avait ses biens. Le bois étant à vil prix, celui qui restait dans les forêts des moines, après qu'ils en avaient tiré tout ce qu'ils leur fallait pour leur usage et pour l'usage de leurs hommes, était d'une bien petite valeur vénale, quoique la quantité en fût énorme; c'est pourquoi on ne devrait peut-être considérer comme un revenu pour l'abbaye que la seule portion qui lui était nécessaire pour son chauffage, et pour ses ouvrages de menuiserie, de charronnage ou de charpente. Quoiqu'il en soit, je ne pense pas qu'on puisse évaluer à plus d'un franc le produit d'un hectare de bois, y compris la valeur de la paisson. A ce taux, les bois seigneuriaux auraient rapporté [10 922] francs. Enfin, les 71 moulins acensés par l'abbaye en rendaient environ 48 000.

Le revenu des terres seigneuriales serait donc monté à [198 922] francs, qui, ajoutés aux [381 968] des tenures, donneraient [580 790] francs, pour le revenu général des terres de Saint-Germain décrites dans notre *Polyptyque*.

Bref, si nous rapprochons les principaux résultats obtenus ci-dessus, nous aurons :

Possessions de l'abbaye de Saint-Germain	[36 613] hect.
Revenus de la même abbaye. . .	[580 790] frs.
Nombre des ménages établis dans les manses et les hospices. . . .	2 859 mén.
Nombre des individus composant ces ménages	10 282 ind.
Terres concédées en tenure à chaque ménage	[6 hect.
Montant des redevances et des services de chaque ménage. . . .	109 frs.

Si nous représentons par 1 la quantité des terres labourables, celle des bois sera représentée par [1 /2], celle des vignes par 1 /52, celle des prés par 1 /44, celle des pâturages par 1 /240 et celle des marais par 1 /14823.

Partie conjecturale. — Si, comme il semble résulter de l'examen du manuscrit, nous ne possédons qu'environ un quart du manuscrit d'Irminon, il faudrait peut-être encore, pour avoir la mesure des terres appar-

tenant à l'abbaye de Saint-Germain vers le commencement du IXe siècle d'abord augmenter des deux tiers le nombre des hectares, c'est-à-dire le porter à [610 20] pour les terres qui n'avaient pas été données en bénéfice, ensuite ajouter à ce dernier nombre les hectares possédés par les bénéficiers. Nous avons dit que les manses tributaires de l'abbaye de Saint-Wandrille, en 787, ne formaient que les trois cinquièmes de ses manses tenus en bénéfice; en admettant la même proportion pour l'abbaye de Saint-Germain, ses bénéfices comprendraient 4 572 manses et 197 hospices. Enfin, si l'on ajoute ensemble les terres de toutes espèces dépendant de l'abbaye de Saint-Germain, on trouvera qu'elles formaient 39 grands manses seigneuriaux et 340 petits, 7 315 manses tributaires et 315 hospices, et qu'elles contenaient en tout [143 114] hectares. Sur ce nombre, il y en avait [39 295] en bois [1] et [103 819] en terres labourables, vignes et prés. Cette dernière partie, distribuée en tenures, aurait rapporté, à raison de 22 fr. 40 par hectare [2 325 546] francs; concédée à cens, elle aurait produit net [1 417 129] francs, c'est-à-dire par hectare 13 fr. 65 cent.

Dans tous les cas, il est permis d'évaluer à [environ un million et demi, au bas mot], le produit des terres de l'abbaye de Saint-Germain sous Charlemagne, sans compter celui des bois que je ne saurais calculer. L'évaluation que je viens de faire des richesses territoriales de l'abbaye de Saint-Germain, sous l'abbé Irminon, ne paraîtra pas exagérée, si l'on considère que, dans ce siècle-là, certains abbés étaient comme des souverains par leur puissance et que leurs monastères formaient de véritables états.

XIII. La communauté d'Irminon. — Le manuscrit de Reichenau, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque cantonale de Zurich, *Hist. 27*, pag. LXII et LXIII (col. 287 à 292), renferme une liste des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au temps de l'abbé Irminon [2]. L'auteur des *confraternitates* de Reichenau en insérant cette liste ne s'est pas fait faute de substituer une graphie alémannique à la notation gallo-franque du catalogue expédié de Saint-Germain par exemple *Kyslebertus* (n. 66) pour Gislebertus; *Ingalbretus* (n. 85) pour Ingalbertus; *Cuntramnus* (n. 91) pour Guntramnus, etc. [3].

Nomina fratrum item [4] *de monasterio quod Sancti Germani nuncupatur.*

1 Burgoaldus abba
Yrmino abba
Arinbaldus
Osbaldus
Andreas
Jonatham
Ricsintus
Petrus
Agradus
10 Turpricus
Bertoinus
Godolfredus
Bertus
Adalgarius
Lantarius
Altanus
Teodradus
Richardus
Actemerus
20 Teodbertus
Odalgarius
Aldradus
Aglimarus
Deusdet
Amalbertus
Absalon
Amalgaudus
Wandaricus
Betto
30 Hardingus
Stephanus
Godolfredus
Helias
Eodo
Dodbaldus
Ragambertus
Ratgaudus
Frotfredus
Elicteus
40 Acbarius
Waltadus
Acilius
Blidricus
Adalgarius
Lantdulfus
Agredus
Hincbodus
Lantdoinus
Ermengarius
50 Riccoinus
Audebaldus
Hairingus
Hernoldus
Ermengaudis
Eckileip
Vitalis
Droctarnus
Erlulfus
Hildegarius
60 Haldo
Ragamfredus
Benedictus
Benedictus
Theotbaldus
Gairaldus
Kyslebertus
Florebertus
Moyses
Danihel
70 Godalricus
Erimbertus
Godebaldus
Roganteus
Ingalhardus
Hildebaldus
Witbertus
Winiramnus
Averlenus
Altbertus
80 Bernardus
Jordanis
Drotialdus
Rihcharius
Landricus
Ingalbretus
Gairbertus
Tunculfus
Wlfradus
Walateus
90 Droctveus
Cuntramnus
Ghrimharius
Seattus
Altbertus
Datebertus
Baltasar
Trutmundus
Godalmarus
Ragambertus
100 Flaulus
Leodardus
Erphulsus
Adalbertus
Motgisus
Fastulfus
Galamannus
Berengarius
Elilandus
Kisleramnus
110 Godalricus
Atticus
Bodinus
Amalhadus
Wilharius
Waltarius
Stephanus
Willibaldus
Godebartus
Lantbertus
120 Fulcarius
Framnaldus
Antendrus
Airamnus
Adalsadus
Hlodoinus
Ratmundus
Elmericus
Altbertus
Willibarius
130 Teutmundus
Adalharius
Hilpericus
Gairaldus
Electardus
Isaac
Ernaldus
Aletharius
Benjamin
Winegarius
140 Ingalbertus
Dodo
Odilbertus
Hrotbertus
Adehardus
Odelhardus
Wlfarius
Hrotnandus
Bernnarius
Arlandus
150 Rodulfus
Rodinus
Siglebaldus
Garleigius
Martinus
Aldoinus
Restedunus
Fulmarus
Censorius
Gammo
160 Willebretus
Saulandus
Hadoardus
Hairteus
Ingobodus
Haimo
Fulcramnus
Waletharius
Sidrach
Ingalramnus
170 Cundocrus
Ebroinus
Aveslus

[1] A. Longnon, *La superficie des bois de l'abbaye au IXe siècle* dans *Polyptyque*, t. I, p. 251-253 et E. Levasseur, *La superficie du domaine de Saint-Germain-des-Prés au temps de l'abbé Irminon*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1890, p. 468-477. — [2] P. Piper, *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, dans *Monum. German. histor.*, in-4°, 1884, p. 145-152; p. 240-241 A. Longnon, *Liste des religieux de Saint-Germain au temps d'Irminon* dans *Le Polyptyque*, 1895, t. I, p. 183-187. — [3] N. 109, 160, 170, 200. — [4] Ce catalogue succède dans les *confraternitates* à une liste de moines de Saint-Germain d'Auxerre.

Wlfgis
Rangarius
Adalbaldus
Adebrandus
Ermentarius
Adalongus
Flavardus
Erchanricus
Gallicanus
Bertoinus
Sigembaldus
Ragnoardus
Remegarius
Hiltgaudus
Agemfridus
Liutbertus
Item Liutbertus
Ebrinus
Jedeon
Item Airrar nus
Ratgaudus
Ingalbaldus
Adoardus
Petrus
Adremarus
Airteus
Hildegornus
Crimaldus
Ebbo
Gairram
Hiltfredus
Hincfredus
Rotbertus
Ardulfus
Ermenoldus
Rainardus
Hairmannus
Leutardus
Aglemundus
Gisulfus

L'abbé Burgoaldus, en tête de cette liste n'a jamais gouverné l'abbaye, c'était quelque épave d'un autre monastère retiré à Saint-Germain. Usuard ne lui a pas fait tant d'honneur dans son nécrologe et l'a passé sous silence. Exception faite des deux abbés, le monastère compte à un moment de l'abbatiat d'Irminon jusqu'à deux cent dix moines, cette prospérité ne dura guère. Un diplôme du 13 janvier 829 ne compte plus que cent vingt moines et sous l'abbé Ebroïn, une quinzaine d'années plus tard (841-847) on trouve cent vingt-deux moines. Nous allons les rencontrer dans un instant.

XIV. Obituaire. — Le manuscrit latin *13745* de la Bibliothèque nationale se compose de deux parties. La première, fol. 1-88, est remplie par l'original du martyrologe d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés; la deuxième par le plus ancien obituaire parisien qui se soit conservé; l'obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés commencé vers 860, ou, du moins, transcrit à cette date, par le même Usuard [1].

Cette dernière partie du manuscrit, originairement indépendante, comprenait vingt-huit feuillets, mesurant 0 m. 19 de largeur sur 0 m. 24 de hauteur; les vingt-huit feuillets formaient trois cahiers et demi. Chaque page du manuscrit compte vingt-huit lignes, réglées à la pointe et trois lignes sont réservées à chaque jour de l'année, dont l'indication est donnée en capitales rouges. L'année commence au 25 décembre suivant l'usage du IXe siècle. Malheureusement, le quatrième et dernier cahier a été refait vers la fin du Xe siècle et encore le quatrième et dernier feuillet, renfermant les onze derniers jours de l'année carolingienne (14-24 déc.) nous manque.

Le premier jet de cet obituaire, écrit entre les années 858 à 869 [2], a laissé libre la plus grande partie et parfois même la totalité des trois lignes réservées pour chaque jour de l'année, de sorte que l'obituaire a pu recevoir durant trois siècles des additions qui, réunies, sont plus étendues que le texte primitif.

L'obituaire de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que le constate son titre même, était destiné à recevoir les anniversaires des religieux du monastère depuis le temps de l'abbé Laufroy qui gouverna l'abbaye de 737 à 772. Dès l'époque à laquelle Usuard transcrivit ces anniversaires sur le volume qui nous occupe, c'est-à-dire vers l'an 860, cinq cents religieux environ avaient été inscrits sur le livre des morts de Saint-Germain, de sorte qu'il serait permis de supposer que l'intention énoncée dans le titre de l'obituaire avait été scrupuleusement remplie, lors même qu'on n'en aurait par une preuve plus directe; or, cette dernière preuve est fournie par une liste de cent vingt-deux religieux qui, sous la conduite de l'abbé Ebroïn, formaient la communauté de Saint-Germain-des-Prés, et qui tous figurent sur l'obituaire de la maison, soit dans la partie antérieure à 869, soit dans les additions postérieures [3].

Le livre d'anniversaires des religieux de Saint-Germain mentionnait, en dehors des religieux et des abbés, les obits des rois et des reines, ceux des évêques de Paris et ceux d'un certain nombre de comtes qui, selon toute apparence et d'après ce qu'on peut juger par quelque noms connus, administrèrent successivement le comté de Paris. On y trouve aussi la mention des épouses ou des filles de plusieurs de ces comtes, celle de parents des abbés, ainsi que les noms de quelques supérieurs de monastères étrangers où de laïques consacrés à Dieu.

Peu après le temps d'Usuard, c'est-à-dire vers la fin du IXe ou le commencement du Xe siècle, les habitudes changent, et ce sont seulement les noms de quelques religieux favorisés qu'on mentionne au nécrologe. D'ailleurs, on inscrit moins régulièrement aussi les personnages de l'ordre de ceux dont Usuard avait eu soin de noter l'anniversaire. Les abbés de Saint-Germain eux-mêmes sont parfois négligés, et l'un d'eux, Ingon, mort en 1025, ne paraît avoir été marqué au livre des morts qu'une cinquantaine d'années après son décès [4]. Toutefois il semble que l'abbatiat de Guillaume (1025-1030), successeur d'Ingon, inaugura une ère nouvelle pour le nécrologe germanien, où l'on inscrivit, vers le milieu du XIe siècle, un bon nombre d'abbés appartenant à la Normandie, à l'Ile-de-France, à la Champagne, à la Lorraine, à la Bourgogne, et qui, sans doute, amis ou disciples de Guillaume, avaient succédé à ce saint homme dans le gouvernement des monastères si nombreux où il avait introduit une sage réforme [5].

La mention d'un grand nombre de religieux étrangers à Saint-Germain ne paraît pas non plus avoir d'autres causes que le lien créé par l'abbé Guillaume entre les divers monastères qu'il avait administrés, lien qui d'ailleurs ne persista pas également pour tous ces monastères.

C'est à l'abbatiat de Hugues III (1110-1145) qui conclut avec divers monastères des associations de prières relatées sur les marges de l'obituaire, et à celui de son neveu Hugues IV (1146-1152) que paraissent se rapporter les derniers anniversaires d'étrangers. La place manquait alors, à un grand nombre de jours pour noter de nouveaux obits, de sorte qu'on dut créer un autre nécrologe.

[1] A. Longnon, *Notice sur le plus ancien obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, 1884, p. 19-55. — [2] La mort de l'évêque de Poitiers, Ebroïn (19 juillet 858), est le plus récent événement à date certaine qui soit écrit de la première encre employée par Usuard, et la mort de la reine Ermentrude (7 octobre 869), le plus ancien de ceux qu'a ajouté Usuard lui-même. — [3] A l'exception toutefois d'Adalboldus, Ermengarius, Vuandreardus, Heliseus et Vualafredus; mais, si l'on considère que les onze derniers jours de l'année ne nous sont point parvenus, il est permis de croire qu'ils renfermaient la mention de l'anniversaire de ces cinq religieux. — [4] *III kl. jan. Ingo abbas obiit, Rotbertus et abbas.* Cette phrase, écrite d'une main unique, paraît se rapporter à Ingon, mort en 1025, et à son quatrième successeur, Robert, mort en 1072. — [5] L'abbé Guillaume réforma, dit-on, plus de quarante monastères, parmi lesquels ont cite nommément les treize suivants : Bernay, Bèze, Fécamp, Gorze, Jumièges, le Mont Saint-Michel, Saint-Arnoul de Metz, Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Evre de Toul, Saint-Faron de Meaux, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Ouen de Rouen et Saint-Sorlin, Bouillart, *op. cit.*, p. 70-72.

Le premier obituaire de Saint-Germain a été l'objet d'une publication intégrale : Dom Bouillart l'a inséré, en 1724, dans le recueil de pièces justificatives qu'il a jointes à l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*. A. Longnon a étudié les principales séries de personnages qui s'y trouvent mentionnés. Ce sont : 1° Les rois et les personnages de race royale au nombre de vingt-six, pas un seul mérovingien n'y a trouvé place; 2° Les comtes et autres personnages féodaux marquants au nombre de vingt-six également; 3° Les évêques au nombre de vingt-trois, dont le plus récent est le pape Célestin II; 4° Les abbés.

Nous transcrirons ici la liste des moines de l'abbaye de Saint-Germain sous l'abbatiat d'Ebroïn (841-847).

A cette date, un bon nombre, un tiers, une moitié peut-être de la communauté se composait de moines ayant commencé leur vie monastique aux environs de l'année 814; à ce titre, ils ont comme une sorte de droit à n'être pas oubliés ici.

Cette liste a été écrite au IXe siècle sur la seconde partie d'un double feuillet de parchemin qui forme maintenant les feuillets 70 et 71 du ms. lat. *13090* de la Bibliothèque nationale.

Incipiunt nomina monachorum de monasterio sancti Germani.

Ebroinus abba
Heimo
Sigemundus
Lantbertus
Adabradus
Altbertus
Adalharius
Electardus
Arnoldus
Alecarius
Adalardus
Odilardus [1]
Martimius
Gammo
Otfredus
Vuarimbertus
Avitus
Adoardus
Ingobodus
Vualecarius
Erlingus
Adalboldus
Leutardus
Hrotbertus
Lupus
Rotgangus
Adalongus
Hiltcarius
Flavardus
Bertmerus
Hucbertus
Vuido
Gedeon
Atto
Saregisus
Gislebrandus
Elegius
Bernoinus
Vuicpertus
Guntardus
Erleboldus
Ermengarius
Godalmundus
Ragenoldus
Euto
Vuaningus
Adalgarius
Trutboldus
Hairicus
Ermenoldus
Adrulfus
Adalgisus
Gislarius
Haimericus
Hildebrandus
Ragenarius
Altohardus
Adalardus
Ragino
Agano
Girboldus
Rotbertus
Landricus
Hairingus
Audacrus
Amalcarius
Item Guntardus
Usuardus [2]
Hildebrandus
Adremarus
Ermenarius
Odalricus
Cadalo
Agnotus
Hetenus
Berno
Adalarius
Ingobertus
Adrevoldus
Lenthardus
Leoboldus
Bertoldus
Vuandreardus
Heliseus
Berto
Vuido
Adalradus
Franco
Teodulfus
Gauzbertus
Adalradus
Evrardus
Ramnulfus
Vualefredus
Bertinus
Odalgisus
Hiltbertus
Frotbaldus
Framengarius
Arulfus
Vuaraculfus
Gunthardus
Ermenoldus
Remegius
Arnoldus
Derperius
Leutardus
Leutgarius
Haimoinus [3]
Albricus
Adalbertus
Othadus
Vuarnarius
Ragemboldus
Ingalabius
Hilmericus
Vulfarius
Sindico
Haimericus
Brumarius
Girardus
Gislemarus [4]
Boso.

H. Leclercq.

[1] Odilard accompagna Usuard dans un voyage en Espagne. — [2] L'auteur du martyrologe désigné par son nom. — [3] Auteur du *Miracula sancti Germani*. — [4] Auteur de la *Vita sancti Droctovei*. — [5] G. Houdard, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789. Étude historique d'après les documents inédits*, dans *Les archives du Pincerais*, 1909, Ie série, t. I, p. 5-12, et pièc. just. p. 3-6 : Le nom de Lida. Cf. Lemonnier, dans le *Journal des Savants*, 1916, p. 241 sq.

GERMAIN-EN-LAYE (MUSÉE DE SAINT-). I. La terre. — Le Pincerais, limitrophe du Parisis, n'en a pas partagé l'illustration. Ces deux divisions territoriales eurent respectivement pour chef-lieu l'une Paris, l'autre Poissy. Le Pincerais semble avoir fait partie du royaume de Childebert, vers 545; il passa aux mains de Clotaire Ier en 558 et, à la mort de ce prince, en 561, fit partie du royaume de Charibert qui le posséda, avec le royaume de Paris jusqu'en 567. La mort de Charibert entraîna le partage de ses États en trois lots; le Pincerais fit partie du lot de Chilpéric. On a conjecturé que ce prince a pu faire donation des terres correspondant à la localité actuelle de Saint-Germain à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fondée depuis peu d'années. C'est une possibilité, et c'est tout ce qu'on en peut dire. Quoiqu'il en soit, vers 820, la terre de Saint-Germain-en-Laye appartenait à l'abbaye parisienne; deux siècles plus tard, elle appartenait au roi de France dont les successeurs lui créèrent une notoriété. Quant au Pincerais, il dura, et ce nom se retrouve jusqu'à un grand bouleversement territorial et monastique de 1789. On a recherché l'étymologie de ce nom de « Laye » devenu inséparable de Saint-Germain, la plus satisfaisante est celle qui le fait venir de *Lida*, premier nom connu de la forêt au début du IXe siècle.

II. Le chateau. — La première mention d'une résidence royale nous reporte au règne de Louis le Gros, en 1124. Un siècle plus tard, sous la minorité de Louis IX on bâtit la chapelle, œuvre d'un architecte inconnu, qui appartenait probablement à l'école champenoise. Incendié en 1346 par les Anglais, reconstruit sur un plan plus vaste par Charles V en 1364-1370, le château fut reconstruit de nouveau sous François Ier vers 1540. Jusqu'à cette époque, la chapelle était isolée des bâtiments qui constituaient la résidence royale; elle prenait jour à l'ouest par une très grande rose en pierre, ornée de vitraux. Pierre de Chambiges (?), architecte de François Ier, enclava la chapelle dans le château reconstruit en sorte qu'elle forma comme le petit côté sud d'un pentagone irrégulier. La rose — qui mesure cent mètres carrés — fut en partie obstruée par un mur auquel s'appuyait la salle des Fêtes ou salle des Gardes, qui occupait la façade ouest du château depuis le donjon, construit par Charles V, jusqu'à la chapelle de Saint-Louis.

Le château de François Ier fut agrandi par Louis XIV qui y fit sa résidence jusqu'en 1682. Cinq pavillons

énormes, œuvre de Mansard, alourdirent la construction Renaissance, insuffisante pour le logement d'une cour nombreuse. Cet ensemble prit le nom de Château-vieux qu'il a gardé même après la disparition des pavillons de Mansard et la disparition du Château-neuf bâti sous Henri II et Henri IV, parallèlement au cours de la Seine et dont il ne subsiste de nos jours avec de grands murs sur la route du Pecq, que le restaurant appelé « Pavillon Henri IV » et le Pavillon de Sully.

Quelques années après le transfert de la royauté de Saint-Germain à Versailles, le Château-vieux hébergea une cour en exil. Jacques II, fugitif, y vécut des bienfaits de Louis XIV; Marie d'Este, sa veuve, y mourut en 1718, et à partir de cette époque Saint-Germain tomba dans l'oubli. Au mois de mai 1789, des comédiens de passage y jouèrent *les Étourdis* et *le Pessimiste ou l'homme mécontent de tout*. Ils prenaient bien leur temps. Le 11 brumaire an XI, Saint-Germain reçut un vocable nouveau : « Montagne du bon air », et le château fut aménagé en prison. Après le 9 thermidor, ses hôtes décampèrent et il fut mis en location. Le 27 nivose an VI, on l'attribua à une compagnie de vétérans; le 21 ventôse an XI, sa destination fut changée en hôpital civil pour les galeux et les scorbutiques. La population jeta les hauts cris et ces hôtes indésirables ne parurent jamais. Un décret daté de Schœnbrunn, en 1809, y installa une école spéciale militaire de cavalerie qui fut, en 1815, transférée à Saumur. Deux compagnies des gardes du corps furent casernés dans les bâtiments pendant la Restauration, et la Monarchie de juillet les remplaça par une manutention et un pénitencier militaires jusqu'à ce que le 17 juillet 1855, Saint-Germain fit retour à la couronne [1].

Un projet fut mis à exécution ; en 1862, E. Millet entreprit la restauration du château de François Ier; l'œuvre poursuivie par Lafollye et H. Daumet fut terminée en 1907 ; elle comportait la démolition des pavillons de Mansard. Au cours de cette dernière période, le Château-vieux avait reçu une destination nouvelle. La *Commission de la topographie des Gaules*, instituée en 1858 par Napoléon III, y abrita ses collections; un décret du 8 novembre 1862 attribua Saint-Germain au nouveau *Musée Gallo-romain* qui prit, depuis, le nom de *Musée des antiquités nationales*, titre plus conforme à sa destination et à son caractère.

III. Le musée. — Le musée fut inauguré, en 1867, par Napoléon III. Lors de la création, les travaux préparatoires avaient été confiés à Rossignol (1862) puis à Beaune (1863 à 1867). Alexandre Bertrand fut conservateur de 1866 à 1902. Son œuvre mérite de rester le plus bel éloge attaché à son nom [2]. On sait de quelle nature fut la collaboration que lui apporta son « adjoint » Gabriel de Mortillet (1868-1885) qui poussa la jalousie jusqu'à la dénonciation [3], c'était le triste revers d'une compétence d'ailleurs incontestée qui a permis à ce savant d'organiser les salles préhistoriques. A partir de 1885, Al. Bertrand trouva dans M. Salomon Reinach un collaborateur précieux et dévoué qui lui succéda en 1902 et reçut lui-même, depuis 1903, de M. H. Hubert, les services les plus assidus et les plus compétents. Grâce à leur vigilance toujours éclairée par l'érudition la plus vaste, le *Musée des antiquités nationales* est devenu un des plus riches, des plus instructifs et des plus accueillants

La formation du Musée fut facilitée par d'importantes donations; il suffit de rappeler les collections Boucher de Perthes, de Lartet et de Christy, les acquisitions et les dons qui ont permis de former les salles Moreau, de Baye et Piette, en sorte que l'ensemble des monuments classés et exposés constitue aujourd'hui pour l'histoire de la Gaule par les monuments de l'industrie et de l'art, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à celle de Charlemagne, non seulement un musée mais un trésor national.

Le premier essai de catalogue : *Promenade au Musée de Saint-Germain*, fut donné par G. de Mortillet, en 1869; en 1881, Desforges ajouta à son livre, en manière d'appendice une simple liste d'objets; enfin, en 1882, Gaston Boissier composait ce qu'on pourrait nommer sans ironie, un « catalogue-causerie ». « Les Parisiens,

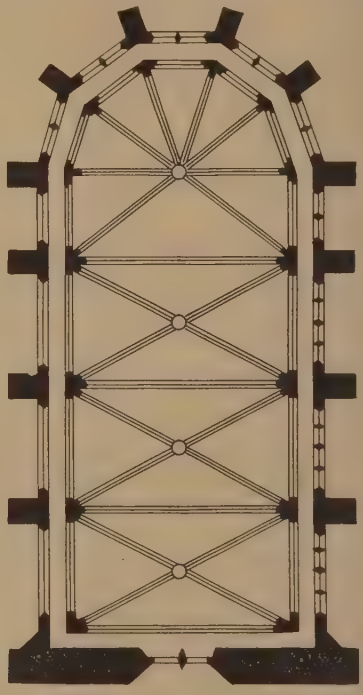

5238. — Plan de la chapelle.
D'après Viollet-le-Duc, *Diction. d'architecture*, t. II, p. 430, fig. 4.

disait-il, sont bien heureux! Non seulement il leur est fort aisé de s'amuser quand ils le souhaitent, mais ils ont aussi toutes sortes de facilités pous s'instruire. » Et d'un pas tranquille, le geste amène, la parole limpide, il traversait les vingt-deux salles, causant, montrant, expliquant ce qui s'y trouvait exposé [4]. En 1887, M. S. Reinach publia un *Catalogue sommaire* d'un tour plus austère et d'une rigueur plus scientifique; en 1889, il donna encore deux volumes d'une *Description raisonnée du Musée* et, en 1916, le tome Ier du *Catalogue illustré*, dont le tome II parut en 1921.

[1] E. Desforges, *Notice historique sur le château de Saint-Germain-en-Laye, suivie d'un guide du musée*, in-8°, Versailles, 1883. Cf. G. Roth, *Les châteaux de Saint-Germain en 1625*, dans *Revue archéologique*, 1919, Ve série, t. X, p. 363-366; A. Rhein, *Deux quittances relatives à la construction du château de Saint-Germain-en-Laye au XIVe siècle*, dans *Revue archéologique*, 1918, Ve série, t. VIII, p. 353-354; L. de La Tourrasse, *La galerie dorique du château-neuf de Saint-Germain et ses anciennes grottes*, dans *Beaux-Arts*, nov. 1923, p. 276-277. — [2] *Revue archéologique*, 1903 [1], p. 53. — [3] *Revue archéologique*, 1898 t. II, p. 415. — [4] G. Boissier, *Le musée de Saint-Germain. Musée des antiquités nationales*, dans *Revue de Deux Mondes*, 1er août 1881, et tirage, in-12, Paris, 1882, 72 pages et 23 figures.

IV. La chapelle. — En 1900, la chapelle tout entière, la courette qui sépare la chapelle de la cour et le corridor d'accès de la tourelle furent livrés à la « conservation » pour y établir un musée chrétien, comprenant des objets en pierre, originaux et moulages, relatifs à l'histoire du christianisme dans la Gaule romaine et mérovingienne. C'est, dans un cadre d'une splendeur inespérée, un groupement de pièces à qui la facilité des comparaisons donne un intérêt supérieur. Faisons d'abord connaître le cadre.

Viollet le Duc considère la chapelle comme un « très curieux monument, fort peu connu » et lui consacre une notice intéressante [1]. Elle est assez « complète pour que l'on puisse se rendre un compte exact, non seulement de ses dimensions, mais aussi de sa coupe, de ses élévations latérales et des détails de sa construction et décoration. La sainte chapelle de Saint-Germain-en-Laye a cela de particulier qu'elle n'appartient pas au style ogival du domaine royal, mais qu'elle est un dérivé des écoles champenoise et bourguignonne.

« Nous en donnons le plan [2] (fig. 5238). Conformément aux constructions champenoises et bourguignonnes, les voûtes portent sur des piles saillantes à l'intérieur, laissant au-dessus du soubassement une circulation. La coupe transversale (fig. 5239) faite sur le milieu d'une travée, explique la disposition principale de cet édifice. Les formerets A des voûtes, au lieu de servir d'archivoltes aux fenêtres, sont isolés, laissent entre eux et les baies un espace B couvert par le chéneau. Les fenêtres sont alors prises sous les corniches et mettent à jour tout l'espace compris entre les contreforts.

« Si nous examinons la coupe longitudinale (fig. 5240), faite sur une travée, et (fig. 5241), faite sur la pile intérieure en BC de la figure 5240, nous pourrons nous rendre un compte exact du système de construction adopté. Les fenêtres n'étant plus circonscrites par les formerets, sont carrées; les tympans, étant ajourés et faisant partie des meneaux, ne laissent comme pleins visibles que les contreforts. A l'extérieur, chaque travée est conforme à la figure 5240; le monument tout entier ne consiste donc qu'en un soubassement, des contreforts et une claire-voie très belle et combinée d'une manière solide; car les contreforts (très minces) sont étrésillonnés par ces puissants meneaux portant l'extrémité de la corniche supérieure et le chéneau. Ces meneaux ne sont réellement que de grands châssis vitrés, posés entre des piles et les maintenant dans leurs plans.

« Le système de la construction ogivale admis, nous devons avouer que le parti de construction adopté à la Sainte-Chapelle de Saint-Germain nous semble supérieur à celui de la Sainte-Chapelle de Paris, en ce qu'il est plus franc et plus en rapport avec l'échelle du monument. La richesse de l'architecture de la Sainte-Chapelle de Paris, le luxe de la sculpture ne sauraient faire disparaître des défauts graves évités à Saint-

5239. — Coupe transversale. 5240. — Coupe longitudinale. 5241. — Coupe sur la pile intérieure.
D'après Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architecture*, t. II, p. 431, fig. 5, p. 433, fig. 6, 6 bis.

[1] *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 430 sq. — [2] A l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre.

Germain. Ainsi à Paris, les contreforts, entièrement reportés à l'extérieur, gênent la vue par leur saillie; ils sont trop rapprochés; la partie supérieure des fenêtres est quelque peu lourde et encombrée de détails; les gâbles qui les surmontent sont une superfétation inutile, un de ces moyens de décoration qui ne sont pas motivés par le besoin. Si l'effet produit par les verrières, entre des piles minces et peu saillantes à l'intérieur est surprenant, il ne laisse pas d'inquiéter l'œil par une excessive légèreté apparente. A Saint-Germain, on comprend comment les voûtes sont maintenues par ces piles qui se prononcent à l'intérieur. Les meneaux ne sont qu'un accessoire, qu'un châssis vitré indépendant de la grosse construction. Ce petit passage champenois ménagé au dessus de l'arcature inférieure, en reculant les fenêtres, donne de l'air et de l'espace au vaisseau; il rompt les lignes verticales, dont à la Sainte-Chapelle de Paris, on a peut-être abusé. Les fenêtres elles mêmes, au lieu d'être relativement étroites comme à Paris, sont larges; leurs meneaux sont tracés de main de maître et rappellent les beaux compartiments des meilleures fenêtres de la cathédrale de Reims. Les fenêtres de la Sainte-Chapelle de Paris ont un défaut qui paraîtrait bien davantage si elles n'éblouissaient pas par l'éclat des vitraux : c'est que les colonnettes des meneaux sont démesurément longues et que les entrelacs supérieurs ne commencent qu'à partir de la naissance des ogives. Cela donne à ces fenêtres une apparence grêle et pauvre que l'architecte a voulu dissimuler à l'extérieur, où les vitraux ne produisent aucune illusion, par ces détails d'archivoltes et ces gâbles dont nous parlions tout à l'heure. A la chapelle de Saint-Germain, aucun détail superflu; c'est la construction seule qui fait toute la décoration; et sans vouloir faire tort à Pierre de Montereau, on peut dire que si l'architecte (champenois probablement) de la chapelle de Saint-Germain eût eu à sa disposition les trésors employés à la construction de celle de Paris, il eût fait un monument supérieur, comme composition, à celui qui nous admirons dans la Cité. Il a su (chose rare) conformer son architecture à l'échelle de son monument, et, disposant de ressources modiques, lui donner toute l'ampleur d'un grand édifice. A la Sainte-Chapelle de Paris, on trouve des tâtonnements, des recherches qui occupent l'esprit plutôt qu'elle ne charment. A Saint-Germain, tout est clair, se comprend au premier coup d'œil. Le maître de cette œuvre était sûr de son art; c'était en même temps un homme de goût et un savant de premier ordre. L'intérieur de ce monument était peint et les fenêtres garnies probablement de vitraux. Rien n'indique qu'une flèche surmontât cette chapelle. On ne voit point non plus que des places spéciales aient été réservées dans la nef, comme à la Sainte-Chapelle du Palais, pour des personnages considérables.

« On ne saurait trop étudier cette chapelle, qui nous paraît être un des exemples les plus caractérisés de cet art du XIIIe siècle, au moment de sa splendeur. Si l'on avait quelques doutes sur la date, il suffirait de comparer ses profils et sa sculpture avec les profils et la sculpture des monuments champenois du XIIIe siècle, pour être assuré que la chapelle du château de Saint-Germain est contemporaine des chapelles absidales de la cathédrale de Reims, des parties inférieures du chœur de la cathédrale de Troyes, de la chapelle de l'archevêché de Reims, constructions qui sont antérieures à 1240. La corniche supérieure et la balustrade, dont on a retrouvé des fragments, peuvent même remonter à 1230. »

Du temps de saint Louis, la porte de la chapelle se trouvait dans la première travée du mur nord, à partir de la rose. Pendant la guerre de Cent Ans, les Anglais épargnèrent la seule chapelle, mais la destruction de tous les autres édifices encombra le sol de débris qu'on ne prit pas la peine de transporter ailleurs. François Ier fit construire le nouveau château en conservant la chapelle de saint Louis et le donjon de Charles V, en sorte que le sol du rez-de-chaussée fut établi à 1 m. 20 environ au-dessus du sol de la chapelle de saint Louis qui, sans doute, fut alors remblayée, ainsi que la cour à l'aide des débris provenant de l'ancien château royal incendié. Ce remblai rendit impraticable la porte de la chapelle; en outre, elle se trouva condamnée par la construction de la tourelle contenant l'escalier qui conduit aux étages supérieurs et qui fut élevée dans l'angle formé par le mur nord de la chapelle et le bâtiment de la Salle des Fêtes. Bouchée en moëllons enduits de plâtre, elle disparut complètement et fut remplacée par une porte ouverte dans la travée contiguë. Le seuil de cette nouvelle porte fut posé à la hauteur du sol surélevé de la chapelle, qui se trouvait alors sensiblement de niveau avec la cour et le rez-de-chaussée du bâtiment du nouveau château.

Voici une description de la chapelle tracée entre 1711 et 1715, par Antoine :

« Du côté du Midi se voit une belle chapelle qui compose toute la face du château,... bâtie très délicatement voûtée en arcade et cintrée de pierre d'une très grande hauteur. Elle contient 70 pieds de long sur 30 pieds de largeur et a été dédiée en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Cette chapelle demeura sans avoir été bien décorée jusqu'au règne de Louis XIII, qui la fit décorer en 1625 comme elle se voit à présent, bien dorée et peinte délicatement, accompagnée d'une belle sculpture et architecture, ce qui paraît particulièrement au retable du grand autel qui est d'ordre corinthien, soutenu de quatre grosses colonnes en marbre noir accompagnées de leurs bases et chapiteaux de marbre blanc bien façonnés. Dans le milieu on y voit, dans une bordure dorée, un tableau de la Cène de Notre-Seigneur d'une beauté achevée, fait par l'excellent peintre Le Poussin, ouvrage d'un prix inestimable. Il y a au-dessus un autre tableau représentant une Sainte-Trinité fait par Vouet, peintre de l'Académie, acompagné de deux anges au naturel de statue tenant les armes de France. Le chœur est séparé de la nef par une belle balustrade de fer dorée et ornée en divers endroits : elle renferme deux petites chapelles aux deux côtés, dont les rétables d'autel sont de menuiserie bien dorée. A main droite, il y a un tableau de saint Louis donnant l'aumône et, à gauche, un tableau de la sainte Vierge et de sainte Anne fait par Vouet. Les murailles aussi bien que les voûtes sont peintes et dorées avec plusieurs tableaux de l'histoire sainte et une très belle menuiserie qui en fait tout le circuit. Cette chapelle est des plus commodes pour entendre le service divin, tant de plain-pied que par une tribune au haut des galeries qui a communication à tous les appartements du château, dont on y peut venir à couvert. Le jubé est spacieux et il a de très belles orgues. La sacristie est fort commode [1]. »

Un siècle et demi plus tard, le goût avait changé et Cl. Sauvageot ne trouve qu'à blâmer cette « mauvaise décoration » qui « vient ôter tout caractère » à la chapelle. « Un remblai de près de deux mètres, dit-il, est venu exhausser le sol et le mettre de niveau avec la cour du château : de là un changement total dans les proportions de l'édifice religieux... Sur le nouveau sol repose un haute boiserie sculptée qui pourtourne la chapelle; au dessus, une galerie de bois portée par des consoles de fer a été ajoutée, ainsi qu'une chaire à prêcher d'un goût plus que douteux. Du côté de la

[1] Antoine, *Antiquités de Saint-Germain*, ms. cité par S. Reinach, *Le musée chrétien*, dans *Revue archéologique*, 1903, p. 263.

cour, les ouvertures anciennes sont à peu près restées intactes, mais on ne peut en dire autant de celles qui se voient au côté opposé, qui sont de construction moderne et beaucoup plus petites, à cause de l'existence des sacristies. Enfin les voûtes de la chapelle sont décorées de compositions dues au pinceau d'Aubin Vouet (frère et élève de Simon Vouet). Ces peintures d'un artiste d'une certaine valeur, peintures bien dégradées aujourd'hui (1866), ne sont pas cependant... dénuées de tout mérite; mais appliquées à des formes générales qui ne leur conviennent aucunement, elles nuisent... au bon effet décoratif de la chapelle plutôt que d'y concourir [1] ».

Tant que le château servit de caserne ou de pénitencier, la chapelle ne fut pas entièrement délaissée, mais à partir du mois de juillet 1855, le château étant inhabité, on cessa d'y célébrer les offices. Abandonnée et presque ruinée vers 1860, la chapelle fut restaurée complètement à partir de 1862. L'architecte Millet ne tarda pas à reconnaître le surélèvement du sol, il entreprit les travaux nécessaires pour revenir au niveau primitif; le déblaiement de la partie basse de la chapelle amena la découverte de la partie basse de la porte du temps de saint Louis laquelle fut dégagée. Or, à cause de la tourelle et de son escalier cette porte ne pouvait plus servir d'entrée principale, aussi M. Millet, après l'avoir rendue à la lumière fit abaisser le seuil de la porte construite sous François Ier dans la deuxième travée du mur nord, au niveau du sol primitif et remplaça la porte François Ier par la porte actuelle.

Millet crut devoir restaurer une porte de style Renaissance, qui existait du temps de Louis XIII, pour faire communiquer le milieu du long côté nord de la chapelle avec la cour du château. La porte de saint Louis a été reconstituée en 1899 par Daumet, les visiteurs de la chapelle entrent aujourd'hui par l'une ou par l'autre des portes.

En 1874, Millet découvrit sous les plâtras l'admirable rose du XIIIe siècle, qui fut restaurée et rétablie dans son intégrité, mais on renonça à lui faire prendre jour sur le dehors, ce qui eut entraîné la réduction de l'ancienne salle des Gardes, devenue la « Salle de comparaison » du Musée.

Les peintures exécutées sur les voûtes par Aubin Vouet ont presque entièrement disparu, on s'est sagement abstenu de les restaurer. Les murs ont gardé, après l'enlèvement des boiseries leur nudité sévère, on n'a pas infligé aux colonnettes l'aspect de mirlitons comme à la Sainte-Chapelle de Paris; de grandes verrières très simples répandent une lumière légèrement apaisée dans la chapelle.

On ne sait en quelle année, l'architecte Millet commença à s'occuper des têtes sculptées, de grandeur naturelle, qui décorent les angles des croisées d'ogives. Il en connaissait sept et en fit mouler trois, celles qui portent des couronnes royales. En 1895 Daumet découvrit une huitième effigie, placée en dehors de la chapelle et qui fut moulée également. En 1902, M. C. Enlart mentionna ces « têtes d'une remarquable beauté [2] ». Elles n'avaient rien perdu pour attendre; en 1903, M. Salomon Reinach fit connaître ces curieux monuments et entreprit de faire partager sa conviction à leur sujet [3]; nous croyons que l'identification qu'il a proposée ne saurait être contredite ni réfutée.

« Les têtes, écrit-il, sont au nombre de huit, distribuées comme il suit. La plus grande décore seule la clef de voûte du chevet à l'est; suivent de l'est à l'ouest, trois clefs de voûte ornées chacune de deux, têtes adossées. Ainsi, dans l'intérieur de la chapelle il y a sept têtes. Une huitième, de même style, est sculptée au-dessus de la saillie d'une tourelle qui flanque l'angle sud-ouest de la chapelle du côté de la rue Thiers. Toutes ces têtes sont imberbes. Il y a six têtes d'hommes et deux têtes de femmes. Trois têtes, dont une de femme, portent la couronne royale. La plus grande, celle qui décore seule le premier croisement d'ogives à l'est, est une tête d'homme couronnée; à en juger par ses dimensions et par la place qu'elle occupe, elle est évidemment celle d'un personnage plus important que les autres. »

5242. — Figures présumées : 1. de saint Louis ; 2. de Blanche de Castille ; 3. de Robert d'Artois. D'après *Revue archéologique*, 1903, t. II, p. 264-280.

Dom Montfaucon reconnaissait volontiers des rois et des reines de France dans les statues du XIe au XIIIe siècle. Chaque personnage du portail de Saint-Germain-des-Prés recevait des mains du savant homme un état-civil en règle et personne en son temps ne songeait à le contredire, ces œuvres d'un style « gothique » et « barbare » n'importaient guère. Plus tard l'opinion changea, mais il fut admis que ces statues n'avaient rien d'iconique, pas même l'intention. Guilhermy décida que l'effigie de Philippe le Hardi, à

[1] Cf. Sauvageot, *Château de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1866, p. 23. — [2] C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, in-8°, Paris 1902, t. I, p. 508. — [3] S. Reinach, *Portraits présumés de saint Louis et de sa famille*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, IIIe série, t. XXX, p. 177-188; *Le musée chrétien dans la chapelle de saint Louis au musée de Saint-Germain-en-Laye*, dans *Revue archéologique*, 1903 *b*, p. 275-280; fig. 2-17.

Saint-Denis, était la plus ancienne sculpture française où l'artiste ait envisagé la possibilité de la ressemblance. De cette indication, L. Courajod fit un axiome[1] et, même, on ajouta que les tombes des prédécesseurs de saint Louis, sculptées à Saint-Denis par ordre de ce roi, offraient des figures dépourvues de type

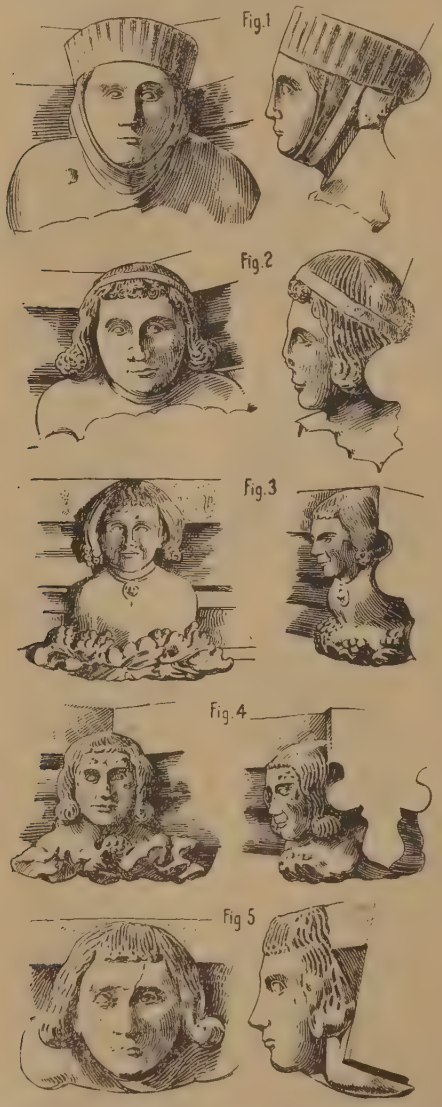

5243. — Têtes présumées : 1. d'Isabelle de France ; 2. d'Alphonse, comte de Poitiers ; 3. de Charles d'Anjou ; 4-5. du prince Philippe ou du prince Jean. D'après *Revue archéologique*, 1903, t. II, p. 264-280.

individuel[2]. Plus récemment on fit observer qu'à la place des roi de France, les artistes aimaient à représenter les rois de Juda, dont la ressemblance, cela va sans dire, n'offrait rien de très rigoureux.

Un premier point ne saurait être mis en doute : les clefs de voûte appartiennent à la construction primitive. Le style des têtes, celui des feuillages qui les entourent sont de la première moitié du XIIIe siècle. Outre qu'on ne s'imagine pas des clefs de voûte rapportées postérieurement, on ne peut supposer qu'elles fussent posées lisses et travaillées en place beaucoup d'années plus tard, car, précisément, l'habitude des clefs de voûte à figurer en relief se perd dans la seconde partie du XIIIe siècle et l'on n'en connaît plus guère qu'un ou deux exemples au siècle suivant. On sait que la chapelle fut indemne lors de l'incendie du château, en 1346; il n'y a donc pas eu lieu de la reconstruire et d'en refaire les voûtes. Laissée intacte par Charles V, elle se trouvait sous François Ier telle qu'au temps de saint Louis.

Les huit effigies en question sont donc du XIIIe siècle; figurent-elles des personnages bibliques ou symboliques? Ceci semble contredit par une double observation. La plupart de ces têtes, sinon toutes, offrent des traits individuels très prononcés, et il n'est pas croyable que évangélistes, prophètes ou rois de Juda, tous eussent été figurés imberbes. « Avant de renoncer à y voir des portraits, des effigies royales, ce dont on est tenté dès l'abord, il faudrait que l'on proposât pour ces têtes, des désignations acceptables, que l'on expliquât aussi pourquoi la plus grande est isolée des autres et semble l'emporter sur elles en dignité. On ne voit aucune réponse à ces objections, alors que dans l'hypothèse de portraits royaux décorant un petit oratoire royal, il semble que tout s'explique très facilement.

« En 1240, saint Louis, né en 1214, avait vingt-six ans; il avait épousé, en 1234, Marguerite de Provence, dont il n'eut d'enfants qu'à partir de 1240. Elle lui donna six fils et cinq filles, dont quatre (un garçon et trois filles), moururent en bas-âge; l'aîné des fils, Louis, naquit en 1243. Si l'on voulait identifier les portraits de la chapelle avec saint Louis, sa femme et six de leurs enfants, on se heurterait à des impossibilités chronologiques, car le prince couronné est un homme d'une vingtaine d'années, et, comme Philippe le Hardi naquit en 1245, cela conduirait à placer vers 1265 l'achèvement de la chapelle que Viollet-le-Duc croyait de trente ans plus ancienne. En outre, la physionomie prêtée à saint Louis convient à un homme de vingt-cinq ans et ne peut-être celle d'un quinquagénaire. Mais il ne subsiste presque aucune difficulté, si l'on admet que les portraits sont ceux de saint Louis. de sa mère ou de sa femme, de ses frères et de sa sœur,

« En 1235, le roi de France avait trois frères et une sœur en vie : Robert comte d'Artois, né en 1216; Alphonse, comte de Poitiers, né en 1220; Charles comte d'Anjou et de Provence, né la même année; Isabelle née en 1224. Il avait perdu en bas-âge une sœur, née en 1205, et cinq frères dont deux seulement, Philippe (1209-1218) et Jean (1219-1227), avaient atteint les âges respectifs de neuf et huit ans. Cela fait avec le roi et sa mère (ou sa femme) un total de six hommes et de deux femmes, correspondant exactement à la série des portraits que nous étudions.

« A mon avis, la première tête d'homme est celle de saint Louis, isolée à l'est; puis, en allant de l'est à l'ouest, paraissent successivement en trois groupes : Robert, comte d'Artois, couronné, qui fait face à saint Louis; une reine couronnée, Blanche de Castille (fig. 5242), puis Isabelle de France portant une coiffe avec bride sous le menton, à la mode du XIIIe siècle; un jeune homme avec un bandeau dans les cheveux, probablement Alphonse, comte de Poitiers; un second jeune homme, la blouse agrafée par un fermail, probablement Charles d'Anjou; un troisième jeune homme ou plutôt un jeune garçon que l'on peut appeler Phi-

[1] L. Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, t. II, p. 54. — [2] L. Gonse, *L'art gothique*, p. 430.

lippe ou Jean. Le second frère, mort vers l'âge de neuf ans, serait dans cette hypothèse, celui dont le buste est placé en dehors de la chapelle (fig. 5243).

« Il est vrai que ces deux dernières têtes, la seconde surtout, sont celles de garçons âgés d'une quinzaine d'années et non d'enfants de huit ou neuf ans. Mais le sculpteur a pu les figurer plus âgés qu'ils n'étaient. Je rappellerai, à ce propos, que Jean Ier, mort au berceau, est représenté, à Saint-Denis, par l'image d'un enfant de sept ou huit ans. En général, les auteurs de statues funéraires, même au XIVe siècle, ne se sont pas préoccupés de l'âge qu'avaient atteint leurs modèles; au XIIIe siècle, cette négligence de la chronologie exacte se conçoit plus aisément encore.

« Comme la tête féminine couronnée est celle d'une femme assez jeune, on peut hésiter à reconnaître en elle Blanche de Castille, née en 1186; pourtant, je suis bien porté à le faire vu la ressemblance tout à fait frappante de cette tête avec celle de l'aîné des princes et de la princesse, qui offrent le même profil droit et la même avancée de la lèvre supérieure, caractères que ne présente pas le profil de saint Louis. Il est assez naturel de penser que les imagiers de 1240, voulant figurer dans la chapelle royale les têtes des princes et des princesses de la maison de France, aient placé, à la suite du roi, la reine-mère, les frères du roi et sa sœur. J'admets, toutefois, que la tête de femme couronnée peut être celle de la reine Marguerite qui, dans le bas-relief de la porte Rouge à Notre-Dame de Paris, est agenouillée, les cheveux dénoués, vis-à-vis du roi.

« Excepté peut-être celle de la reine, les têtes que nous avons décrites sont d'un style remarquable, à la hauteur de ce que l'art du XIIIe siècle a produit de mieux. Ce sont, d'autre part, des œuvres réalistes, ce qui ne laisse pas d'étonner à pareille époque. Saint Louis a l'aspect d'un homme vigoureux et bienveillant, mais il est loin d'être beau; son nez long et gros, sa bouche largement ouverte, son front fuyant, lui donnent une expression de lourdeur et de maladresse. D'autre part, la position de la tête est singulière, comme si les muscles de son cou présentaient quelque anomalie congénitale. Or, il se trouve précisément qu'un des seuls renseignements précis que nous possédons sur le physique de saint Louis lui attribue un défaut de ce genre. Le comte Othon de Gueldre avait envoyé un courrier au roi de France; au retour de son messager, il lui demanda s'il avait vu le roi : « Oui, répondit-il, j'ai vu ce misérable roi papelard, avec son capuchon de travers sur son épaule. » En parlant ainsi, raconte l'augustin Thomas de Cantimpré, il se tortillait le cou pour imiter l'attitude du roi. Le ciel le punit de cette raillerie déplacée et son cou demeura tors pendant le reste de sa vie. *Redeuntem comes (Gelriæ Otho) interrogans, quæsivit si regem Franciæ vidisset. At ille, ubi more subsannantis contorsit collum : Vidi, inquit, vidi illum miserum papelardum regem, caputium habentem capitis super scapulam ex adverso suspensum. Hæc dicens, faciem contorsit ex adverso et hic facies contorta remansit.*

« Si le portrait de saint Louis n'est pas flatté, la reine n'est pas jolie non plus, et le prince couronné, qui lui ressemble beaucoup, est franchement laid. Il est permis de voir là une preuve de la sincérité des artistes; j'emploie à dessein le pluriel, car je ne crois pas que ces huit têtes soient de la même main. Mais ce sont probablement des produits de la même école champenoise à laquelle est due la construction de la chapelle. »

L'iconographie de saint Louis est peu avancée, ou plutôt ses monuments souffrent du mal actuel qui stérilise si souvent les bons vouloirs des érudits. Dispersées, coûteuses, pratiquement inabordables, les reproductions dont l'étude susciterait peut-être des remarques ingénieuses et des conclusions certaines, sont ignorées. Il ne manque pas cependant d'éléments précieux à confronter : A. Longnon, *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, in-8°, Paris, 1882 et quelques corrections dans le *Bulletin de la Société de Paris et de l'île de France*, 1883; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. I, p. 218, buste en or autrefois à la Sainte-Chapelle; N. de Wailly, *Histoire de saint Louis*, in-8°, Paris, 1868; H. Wallon, *Saint-Louis et son temps*, in-4° Tours, 1878; G. de Lahondès, *Une statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent de Carcassonne*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques;* tous ces monuments sont postérieurs au saint roi, alors que les effigies de saint Germain sont contemporaines, On sait qu'entre les deux croisades, le roi laissa croître sa barbe et nous avons un portrait avec ce dernier aspect de son visage dans un monument publié par E. Misset, *Lampadius, Lampadia, Lampas ou S. Louis et sa famille autour de S. Memmie dans un vitrail de la cathédrale de Châlons. Lettre à M. le chanoine Lucot*, in-8°, Paris, 1911. La verrière a été donnée en 1258 par saint Louis; les quatre personnages au bas du vitrail sont le roi, âgé de quarante-trois ans, la reine Marguerite et leurs deux fils aînés Louis et Philippe.

V. Le musée chrétien. — Les monuments conservés dans la chapelle ont fait, dès 1903, l'objet d'une notice parue dans la *Revue archéologique* sous le titre suivant : *Le musée chrétien dans la chapelle de saint Louis au château de Saint-Germain-en-Laye*, tirée à part, 40 pages et 31 gravures dans le texte. Cette description prévoyait la publication du « Catalogue illustré et raisonné » qui semble abandonné et remplacé par le *Catalogue raisonné* paru en 1916-1921, et dans lequel les monuments sont signalés en peu de mots dans l'ordre où le visiteur les rencontre. Nous ne croyons pas devoir suivre cette disposition locale; nous adoptons l'ordre alphabétique de provenance.

(45846) *Aisne* (Département de l') .Fragment d'un couvercle de sarcophage en pierre, orné d'une roue et d'une rosace; legs Fréd. Moreau.

(45846). *Aisne* (Département de l'). Fragments d'une face de sarcophage décorée de rouelles; legs Fréd. Moreau.

(35931) *Andance* (Ardèche). Épitaphe de Santolus. Le Blant, *Nouv. recueil*, p. 151, n. 131.

(46198) *Arles* (moulage). Sous un riche portique soutenu par des colonnes, le Christ barbu, assis sur un siège élevé, les pieds posés sur l'escabeau, un livre ouvert entre les mains, enseigne. Sur le livre on lit ces mots: DOMINVS LEGEM DAT. A côté du Christ, mais plus bas que lui sont assis les douze apôtres tenant des *codices* ou des *volumina*. Cette disposition rappelle certaines fresques catacombales de l'époque constantinienne [1] et recevra son expression la plus complète dans la mosaïque de la conque absidale de la basilique de Sainte-Pudentienne. En Gaule, nous retrouvons deux fois cette scène majestueuse, sur un sarcophage de Marseille et sur un marbre de Rigneux-le-Franc conservé au musée du Louvre. C'est l'interprétation du texte de saint Matthieu, XIX-28: *Cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim.* A droite du Christ sont assis non pas, suivant l'usage, saint Pierre et saint Paul, mais les quatre évangélistes, à droite Matthieu et Marc tenant leurs évangiles sur lesquels on lit MATTEVS et MARCVS; à gauche, Luc et Jean, LVCANVS et IOANNIS. C'est ici la vraie glorification de l'enseignement évangélique. Les autres apôtres ne se distinguent entre eux par aucun signe. Au second plan, en arrière du por-

[1] Voir J. Wilpert, *Le pitture delle catacombes romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 148, 152, 155, 170.

tique, dix auditeurs espacés, vus de profil, dont l'un fait le geste de l'acclamation (voir ce mot). Aux deux extrémités du portique, des frontons. A droite une jeune femme est présentée au Christ par une femme âgée; à gauche, un jeune homme est également présenté par un homme plus âgé que lui. Probablement un père et une mère offrant à Dieu le fils et la fille qui leur ont été ravi à l'âge de l'adolescence (fig. 5244).

Sur les petits côtés de la tombe sont sculptés des griffons. (Voir ce mot.)

Le couvercle porte une frise avec une inscription,

5244. — Sarcophage du musée d'Arles. D'après la *Revue archéologique*, 1903, p. 289, fig. 27.

travail d'époque postérieure, mais qui, d'après les traces de scellements, a dû être joint anciennement à la cuve (fig. 5245).

Integer adque pius vita et corpore purus
Æterno hic positus vivit Concordius ævo
Qui teneris primum ministrum fulsit in annis
Post etiam lectus cælesti lege sacerdos
Triginta et geminos decim vix reddidit annos
Hunc cito sidereum raptum omnipotentis in aulam
Et mater blanda et frater sine funere quærunt.

Il s'agit ici de l'évêque d'Arles Concordius qui souscrivit, en 374, au premier concile de Valence. Ce sarcophage était réputé miraculeux.

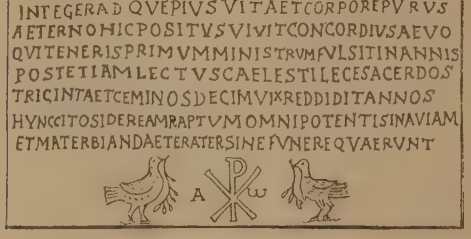

5245. — Inscription du sarcophage.
D'après Le Blant, *Inscriptions*, t. II, pl. 68, fig. 415.

Bibl. nat., fonds latin, *6012*, fol. 43, fol. 62 : *Inscriptiones antiquæ quæ reperiuntur Arelatæ in urnis, tabulis et columnis;* Aix, Bibl. Méjanes, ms. *547*, p. 175; ms. *558*, p. 179; L. Bonnemant, *Recueil d'antiquités*, p. 27 (à la Bibl. d'Arles); Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 23; V. Barral, *Chronologia sanctorum insulæ Lerinensis*, t. II, p. 150; *Gallia christiana*, t. I, p. 325; Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, append., p. 1221; le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière. *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, n. 161; pl. XXV; A. Boyer, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, p. 15; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 540-549, pl. LXVI, n. 2; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 219, 371, 372; Jacquemin, *Guide des voyageurs dans la ville d'Arles*, p. 283; H. Clair, *Les monuments d'Arles*, p. 246; De Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IV, p. 258; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 241, n. 509, pl. n. 415; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 40; E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 6, n. VI, pl. IV; S. Reinach, *Le musée chrét.* dans *Revue archéologique*, 1903[2], p. 28, fig. 27; *Cat. ill.*, 1916, t. I, p. 77, fig. 64; *Dictionn.*, t. V, col. 2451, n. 22.

(46199) *Arles* (moulage). Sarcophage bien conservé. Au lieu du portique à colonnes nous avons ici une charmille où les arbres rejoignent leurs branches pour former sept cadres où s'enferment les différents sujets. Sept colombes nichent dans le feuillage; autour d'un tronc d'arbre rampe un serpent qui se dirige vers un nid rempli d'œufs. On y a découvert l'ennemi du genre humain menaçant la créature; c'est un peu subtil et ce sujet se retrouve sur d'autres sarcophages à Carpentras et à Marseille où un colimaçon fait pendant au serpent; or le colimaçon paraît bien être un animal inoffensif et la symbolique chrétienne l'a dédaigné. Voici la suite des scènes représentées : 1° Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm; 2° Jésus guérit l'hémoroïsse; 3° Jésus opère la multiplication des pains et des poissons; 4° une orante entre deux personnages, dont l'un tient un livre; 5° le miracle de Cana; 6° guérison d'un aveugle; 7° guérison d'un paralytique.

Le P. Dumont, dans Noble de Lalauzière, *Abrégé de l'histoire d'Arles*, pl. XXIII, n. 1; Millin, *Voyage*, t. III, p. 550, pl. LXV, n. 5; Jacquemin, *Guide*, p. 281; Clair, *Antiquités*, p. 343; Estrangin, *Description*, p. 373; E. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 9, n. VII, pl. V; S. Reinach, *Le musée*, p. 290, fig. 29; *Dictionn.*, t. I, col. 1129, fig. 280.

(46200) *Arles* (moulage). Sarcophage à deux rangées de bas-reliefs. Au centre, dans une coquille, les bustes des époux, le mari tient le *volumen*. Voici la suite des scènes représentées. Registre supérieur : 1° Jésus-Christ barbu debout derrière le Père éternel, assis sur un rocher, à qui Caïn et Abel offrent un sacrifice; 2° Arrestation de saint Pierre; 3° Jésus guérissant un aveugle;

4° Moïse recevant les tables de la Loi; 5° Abraham s'apprêtant à sacrifier son fils; 6° Multiplication des pains; 7° Moïse ou Esdras lisant, assis sous un arbre entre deux Juifs. Registre inférieur : 1° Suzanne entre deux arbres et les deux vieillards; 2° Miracle de Cana; 3° Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens; 4° Jonas avalé par le monstre, au-dessus un génie soufflant sur le bateau et la tête du monstre sortant des flots; 5° Jonas dormant à l'ombre de la courge; 6° Tentation d'Adam et d'Ève; 7° Daniel entre les lions; Habacuc et l'ange lui apportent des pains crucigères et un poisson; sans doute en mettant pied à terre le prophète s'est chargé des pains, l'ange ne veut pas rester les bras ballants et il se charge du poisson (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3012, fig. 1042) (fig. 5246).

Bibl. nat., ms. latin. *6012*, fol. 23 r°; Millin, *Voyage* t. III, p. 523, pl. LVIII, n. 1; Jacquemin, *Guide*, p. 285; Clair, *Antiquités*, p. 248; Estrangin, *Description*, p. 220; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 10, n. VIII, pl. VI : S. Reinach, *Le musée*, p. 288, fig. 26.

(46201) *Arles* (moulage). Sarcophage. Voici la série des sujets représentés : 1° Le Christ ressuscite Lazare

5246. — Sarcophage du musée d'Arles. D'après une photographie.

debout sous un édicule sur le côté duquel est un petit bas-relief qui représente Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens. Marie, Marthe et un disciple de Jésus l'accompagnent; 2° La guérison d'un aveugle; 3° Une orante debout entre deux hommes, peut-être ses saints protecteurs (voir AD SANCTOS), peut-être les apôtres Pierre et Paul; 4° Le miracle de Cana; 5° Jésus prédisant à Pierre son futur reniement, un coq est présent et donne le sens de la scène; 6° Moïse frappe le rocher en présence d'Israélites coiffés du bonnet syrien.

Le P. Dumont, dans Lalauzière, *Abrégé*, pl. XXIV; Millin, *Voyage*, t. III, p. 583, pl. LXVI, n. 8; Jacquemin, *Guide*, p. 289; Clair, *Antiquités*, p. 250; Estrangin, *Description*, p. 375; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 13, n. IX, pl. VII et XXIV, fig. 3, 4; S. Reinach, *Le musée*, p. 287, fig. 25; et dans *Cat. ill.*, une figure de détail montrant les pieds entre-croisés. *Dictionn.*, t. II, col. 2451, n. 25, fig. 4701.

(46202) *Arles* (moulage). Sarcophage, tombe de deux époux dont les bustes placés dans *l'imago clypeata* (voir ce mot) sont à peine dégrossis et n'ont pas été amenés à la ressemblance des défunts. La décoration est divisée en deux registres et le sculpteur a été moins préoccupé de suivre l'ordre rationel que d'observer l'équilibre des sujets analogues. Registre supérieur : 1° Daniel assis, jugeant, ayant Suzanne à ses côtés, vient de condamner un des deux vieillards qu'on emmène et que déjà on lapide, pendant qu'on attire l'autre devant le jeune prophète; 2° Abraham sacrifiant son fils et retenu par une main divine; 3° Une main divine présente la Loi à Moïse; 4° Suzanne lisant dans un jardin, épiée par les deux vieillards qui se dissimulent derrière des troncs d'arbres; 5 Le Christ comparaissant devant Pilate assis, de manière que cette scène balance celle du jugement de Daniel. Registre inférieur : 1° Les trois jeunes hébreux refusent d'adorer le buste de Nabuchodonosor; 2° Daniel entre deux lions et, près de lui, Habacuc; 4° L'armée égyptienne engloutie dans la mer Rouge. Moïse touchant les flots de sa baguette; 5° Le peuple israélite sauvé, et probablement Déborah.

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 44; le P. Dumont, dans Lalauzière, *Abrégé*, pl. XXIII, n. 2; Millin, *Voyage*, t. III, p. 540, pl. LXVII, n. 4; Jacquemin, *Guide*, p. 288; Clair, *Antiquités*, p. 247; Estrangin, *Description*, p. 369, 380; Ch. Cahier, S. J., *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 93; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 14, n. X, pl. VIII; S. Reinach, *Le musée*, p. 289; *Dictionn.*, t. V, col. 2454, n. 26.

(46203) *Arles* (moulage). Sarcophage à cinq tableaux séparés par des colonnes. Au milieu, le Christ debout, barbu, de grandeur plus qu'humaine, sur la montagne d'où s'écoulent les quatre fleuves du paradis. C'est la scène connue : *Dominus legem dat;* il donne le rouleau à un apôtre, saint Pierre, qui porte la croix à longue hampe. Aux pieds du Christ et des apôtres, des brebis figurent le troupeau des fidèles ou des élus. Dans le fond des palmiers, et sur l'un d'eux, un phénix mutilé. Ensuite deux personnages qui n'ont d'autres utilité que de remplir le tableau. Les deux cadres des extrémités représentent, à gauche, le lavement des pieds de saint Pierre, à droite, le lavement des mains de Pilate; toujours le souci de parallélisme et de balancement. Tandis que le Christ représenté au centre est déïfié, ici il est figuré jeune et imberbe. Nouvel exemple de la distinction qu'on faisait entre Jésus sur la terre et Jésus triomphant.

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 46; le P. Dumont, dans Lalauzière, *Abrégé*, pl. XXIV; Millin, *Voyage*, t. III, p. 533, pl. LXIV, n. 4; Jacquemin, *Guide*, p. 292; Clair, *Antiquités*, p. 252; Estrangin, *Description*, p. 207; Ch. Cahier, *Nouv. mél.*, p. 98; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 16, n. XI, pl. IX; S. Reinach, *Le musée*, p. 290 fig. 28; *Cat. ill.*, t. I, p. 76, fig. 63; *Dictionn.*, t. V, col. 2456, n. 27, fig. 4702.

(46204) *Arles* (moulage). Fragment de la cuve d'une tombe. Un aigle dont on ne voit que la tête et les ailes éployées, tient dans son bec une couronne, au centre de laquelle on reconnaît le monogramme constantinien. Ce motif, avec ou sans l'aigle se plaçait au milieu de la face des sarcophages, au-dessus de la croix et des soldats témoins de la résurrection.

Millin, *Voyage*, t. III, p. 520, pl. LXIV, n. 2; Estrangin, *Description*, p. 207; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 24, n. XVI, pl. XII, fig. 2; *Dictionn.*, t. V, col. 2458, n. 32, fig. 4704.

(46205) *Arles* (moulage). Cuve de sarcophage offrant un portique à colonnes formant sept niches sous lesquelles s'abritent huit personnages drapés; ils sont deux dans la niche du milieu, tous ont été décapités. Une tradition locale veut que cette tombe ait contenu les restes du martyr saint Genès (voir ce nom). Sur cette cuve pose un couvercle rapporté, conservé à Saint-Honorat jusqu'en 1789 et sur lequel on lit cette épitaphe :

HYDRIAE TERTVLLAE
C·F·CONIVGI AMANTISSI
MAE·ET·AXIAE AELIANAE
FILIAE DVLCISSIMAE
TERENTIVS MVSSEVS
HOC SEPVLCHRVM
POSVIT

« A Hydria Tertulla, clarissime, épouse très aimante, et à Axia Æliana, sa fille très douce, Terentius Museus a érigé ce tombeau. »

Deux génies nus soutiennent la tablette qui porte cette épitaphe. A la gauche, sur une draperie accostée de deux figures féminines, se détache le buste de Tertulla tenant une colombe qui becquète une grappe de raisin; plus loin un groupe de cinq personnages vêtus de robes talaires, dont deux tiennent des *volumina*. A la droite de l'inscription, le buste de la jeune Axia devant une draperie soutenue par deux génies. La scène correspondant au groupe de cinq personnages manque par suite de la brisure du couvercle.

Le christianisme de ce monument n'est pas avéré; cependant le P. Dumont et Millin s'autorisent de l'absence de toute mention païenne, E. Le Blant, invoque la colombe becquetant le raisin comme une marque « presque certaine » de christianisme. Style, formule, paléographie, technique permettent de placer ce monument au IVe siècle.

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 44, 55; Baluze, armoire III, paquet 6, n. 2, p. 1; Bibl. d'Aix, ms. *547*, p. 146; Gruter, *Inscr.*, p. 789, n. 13; Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 128; Lancelot, dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, Ire série, t. VII, p. 248; IIe série, t. XIII, p. 207, note 2; le P. Dumont, dans Lalauzière, n. 159; Millin, *Voyage*, t. III, p. 552, pl. LXVI, n. 3; Jacquemin, *Guide*, p. 216; Clair, *Monuments*, p. 224; Estrangin, *Description*, p. 217; Ch. Cahier, *Nouv. mél.*, p. 99; E. Le Blant, *Inscrip. chrét.*, t. II, p. 255, n. 517, pl. 70, n. 422; *Sarcoph. d'Arles*, p. 25, n. XVIII, pl. XIII; *Dictionn.*, t. V, col. 2459, n. 34.

5247 — Sarcophage du musée d'Arles. D'après une photographie.

(46206) *Arles* (moulage). Sarcophage autrefois déposé dans les cryptes de Saint-Honorat. Au milieu la croix, dont une branche a disparu; sur l'autre branche on voit les pattes d'une colombe qui a été brisée. Cette disposition se retrouve sur un sarcophage de Manosque (voir plus bas, à ce mot). Une couronne à lemnisques flottants, dont une extrémité existe encore, surmonte la croix, où était inscrit le monogramme constantinien dont on voit encore les points d'attache. Au pied, deux soldats gardant le tombeau; l'un des deux très mutilé semble endormi, l'autre regarde avec surprise. — De chaque côté de ce motif central, dix apôtres tournant les yeux et faisant le geste d'adoration ou d'acclamation (voir ces mots). Au-dessus de la tête de chacun d'eux une main céleste tient une couronne, parmi un ciel étoilé. Le couvercle du tombeau porte, au milieu, une tessère vide accôtée de deux génies ailés. A droite et à gauche, les bustes des époux défunts dans des cadres ronds que soutiennent d'autres génies. Deux masques scéniques servent à amortir les angles du couvercle. A propos de la tessère anépi

graphe, E. Le Blant rappelle avec raison que le P. Lupi a fait connaître un beau sépulcre de marbre où des restes de couleurs et de dorure, retrouvés dans le champ de la tessère non gravée, avaient montré que certains sarcophages ont eu des épitaphes peintes.

Les faces latérales du sarcophage n'offrent qu'un relief très plat, mais sont néanmoins gravés. Un des reliefs représente Moïse frappant le rocher d'Horeb, l'autre le baptême de Jésus par saint Jean (voir *Dictionn.*, t. II, col. 375, fig. 1310).

Une tradition locale attribue cette tombe à Constantin II.

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 44r° : Séguin, *Les antiquités d'Arles*, IIe partie, p. 30; Millin, *Voyage*, t. III, p. 547, pl. LXV, n. 3; Ch. Cahier, S. J. *Nouv. mél.*, p. 97; Estrangin, *Description*, p. 207-358; E. Le Blant, *Sarcop. d'Arles*, p. 26, n. XX, pl. XIV, XV; S. Reinach, *Le musée*, p. 283, fig. 20; *Cat. ill.*, t. I, p. 79, fig. 66; *Dictionn.*, t. I, fig. 1310, t. V, col. 2259, n. 36, fig. 4705.

(46207) *Arles* (moulage). Fragment du couvercle de la tombe d'

OPTATINE RETICI
AE SIVE PASCASIE CONI
VIGI AMANTISSIMAE EN
NIVS FILTERIVS SIVE
POMPEIVS MARITVS
POSVIT SEPVLCRV
M CVM QVA VIXIT
ANNIS OCTO MEN
SIBVS NOVEM ET
DIEBVS DVOBVS

« A Optatina Reticia, dite [au baptême] Pascasia, épouse très aimante. Ennius Filterius, dit Pompéius son mari a érigé ce tombeau; il a vécu avec elle huit ans, neuf mois et deux jours. »

La tessère qui porte l'inscription est soutenue par deux génies nus et ailés. Les sujets représentés sont les suivants : 1° Adam et Ève chassés du paradis; près d'Ève un mouton qui signifie qu'elle aura désormais à filer la laine et à vêtir sa famille et elle-même. 2° Un personnage jeune, à cheveux longs, pose sa main sur l'épaule de la femme. Peut-être est-ce Jésus-Christ, et ce ne serait pas le seul exemple que nous aurions de son intervention dans des scènes de ce genre. Le P. Marchi et J.-B. de Rossi reconnaissent le Sauveur sur un sarcophage du musée de Latran, où il est représenté sous l'aspect d'un jeune homme confiant à nos premiers parents le mouton et la gerbe qui symbolisent leur futur existence de labeur[1]; 2° Daniel entre les lions; l'ange à sa gauche, Habacuc portant un pain crucigère; 3° La barque d'où fut jeté Jonas, tête du monstre marin.

Bibl. d'Aix, ms. n. *547*, p. 165; n. 814, p. 70; Gruter, *Inscr.*, p. 813, n. 9; Reinesius, *Syntagma*, p. 37, note; Bouche, *Chronographie de Provence*, p. 311; Lancelot, dans *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, t. VII, p. 249; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 49; *Ars critica lapidaria*, p. 368; Hultmann, *Miscellanea epigraphica*, p. 194; P. Dumont, *op. cit.*, n. 158; Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 33r°; Millin, *Voyage*, t. III, p. 583, pl. LIX, n. 10; Estrangin, *Description*, p. 211; Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2771; L. Lendenschmidt, *Central Museum*, fasc. 3, p. 15; Ch. Cahier. *Nouv. mél.* p. 93; De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 150, note 3; Cavedoni, *Cim. de Chiusi*, p. 68; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 262, n. 525; pl. 69, n. 418; *Sarcoph. d'Arles*, p. 34, n. XXVII, pl. XX, fig. 2; *Dictionn.*, t. V, fig. 4682, col. 2463, n. 43.

(46208) *Arles* (moulage). Sarcophage décoré d'ornements en forme d'S parallèles (*strigiles*). Les deux panneaux ainsi décorés isolent quatre sujets traités en bas-reliefs. A gauche Moïse (et Aaron?) recevant les tables de la Loi. E. Le Blant préfère voir ici Josué qui suivit Moïse sur le Sinaï[2]. On retrouve sur une tombe romaine, publiée par Bottari[3], Moïse avec ce compagnon. — A droite autre scène représentant le sacrifice d'Abraham, conformément au texte biblique; le bélier est suspendu par les cornes à un buisson. Au milieu, deux scènes superposées : la Nativité de Jésus, emmaillotté et couché sur son berceau, Marie assise surmontée d'une étoile, âne et bœuf, un berger tenant la houlette, faisant le geste de l'acclamation et portant le vêtement tailladé des mages; — au-dessus trois mages.

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, fol. 44 r.; Millin, *Voyage*, t. III, p. 554, pl. LXVI. n. 4; Jacquemin, *Guide*, p. 307; Clair, *Antiquités*, p. 257; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 374 et 500; Ch. Bayet, dans *Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 1876, p. 293; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 35, n. XXVIII, pl. XXI; S. Reinach, *Le musée*, p. 284, fig. 21. *Dictionn.*, t. V, col. 2264, n. 44, fig. 4709.

(46209) *Arles* (moulage). Sarcophage de marbre découvert en 1844 aux Aliscamps (voir ARLES). Aux deux extrémités, Castor et Pollux, chacun tenant un cheval, l'un barbu et viril, l'autre adolescent et imberbe; sous la deuxième arcade, un jeune homme imberbe et une femme voilée posant la main sur son épaule (le mariage); sur la scène suivante un homme barbu tenant un *volumen* et serrant la main d'une femme voilée (les adieux). Sur les petits côtés : Jésus multipliant pains et poissons que lui présentent deux apôtres; un vieillard assis (prophète?) devant un juif debout (scène énigmatique).

Estrangin, dans *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1844, p. 12; *Revue archéologique*, 1844, p. 127; *Description de la ville d'Arles*, p. 146, 239, 470; Martigny, *Dictionn.*, au mot *Mariage;* Ch. Cahier, *Nouv. mél.*, p. 80; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 38, n. XXXI, pl. XXIII, XXIV, fig. 1-2; S. Reinach, *Le musée*, p. 282, fig. 19; *Dictionn.*, t. I, col. 2626-2631, fig. 852; t. IV, col. 1044; t. V, col. 2465, n. 47.

(46210) *Arles* (moulage). Sarcophage ayant servi de fonts baptismaux dans l'église de Saint-Trophime. La face principale offre deux bandeaux et contient quatorze scènes différentes sous autant d'arcades formant deux portiques supportés par des colonnes.

Les sujets représentés sont les suivants : Multiplication des pains qu'un apôtre présente à Jésus, un poisson est posé sur un autel et semble vouloir rappeler l'ἰχθύς divin; 2° Apôtres, celui qui se trouve au premier plan tient le *volumen;* devant eux, un *scrinium* rempli de rouleaux; 3° Apôtre tenant un *volumen* roulé; un faisceau de *volumina* est posé à terre; 4° Jésus, portant une abondante chevelure, lève trois doigts et annonce à Pierre son prochain reniement; à ses pieds un coq; 5° Pierre lève la main en signe de protestation, à côté de lui, un apôtre; 6° Jésus guérit un aveugle; 7° Daniel empoisonne le dragon adoré par les Babyloniens; 8° Moïse frappe de sa baguette le rocher d'Horeb; 9° Jésus et un apôtre; 10° Jésus lève la main et regarde l'orante qui occupe l'arcade suivante et lui adresse la parole. Devant lui, une de ces cassettes appelées cistes (voir ce mot) dans lesquelles on rangeait les *volumina;* 11° Figure féminine en prière, la défunte ou l'âme de la défunte; 12° Jésus guérissant l'hémoroïsse (voir ce mot); 13° Jésus et un apôtre; devant le Sauveur un *scrinium;* 14° Jésus changeant l'eau en vin à Cana.

A la retombée des voûtes, colombes becquetant des fruits déposés dans des corbeilles; au milieu, couronne avec lemnisques flottants (fig. 5247).

[1] Marchi, *Visita di Pio IX al museo cristiano Lateranense*, p. 5; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, cité par E. Le Blant, *Sarcoph.*, p. 35. — [2] Exod., XXIV, 13; XXXII, 17. — [3] Tav., XLIX.

Les faces latérales ne sont pas moins ouvragées, mais offrent des scènes plus largement traitées. Les mages apportant des présents au Sauveur. Le premier des mages montre du doigt l'étoile qui les a conduits. Marie est assise sur un rocher; Jésus, déjà grandelet, lève la main droite vers ses adorateurs; saint Joseph assiste à la scène. Le bœuf et l'âne couchés. — Au-dessous : Entrée du Christ à Jérusalem.

Face gauche : Caïn et Abel offrent à Dieu leurs sacrifices. Dieu est représenté assis sur un rocher. Le Christ debout, tenant une baguette, maudit le figuier stérile. — Au-dessous, les trois jeunes Hébreux refusent d'adorer un buste de Nabuchodonosor. Les traits et le bandeau sont ceux du roi assis à gauche de la scène.

Millin, *Voyage*, t. III, p. 556; pl. LXI, n. 4; Estrangin, *Description*, p. 340; Ch. Cahier, *Nouv. mél.*, p. 87, 94; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 41, n. XXXII; pl. XXV, XXVI; S. Reinach, *Le musée*, p. 285, fig. 22; *Cat. ill.*, p. 77, fig. 65; *Dictionn.*, t. I, col. 63, fig.24; col. 2059, fig. 597; t. V, col. 1994, fig. 4457; col. 2466, fig. 4711.

(46211) *Arles* (moulage). Marbre sculpté en bas-relief ornant le devant d'un autel à Saint-Trophime œuvre d'assez basse époque, comme le montrent bien le style des chapiteaux et la forme R du P (voir *Dictionn.*, au mot CHRISME). Au centre, Jésus, longue chevelure et grande barbe, est assis sur un trône, le pied posé sur un escabeau et tenant un *volumen* déroulé portant ces mots :

DOMINVS LEGEM DAT

A droite et à gauche, deux apôtres recevant le Loi nouvelle; leur type est celui qui est de bonne heure consacré pour les princes des apôtres. Ici, comme sur plusieurs bas-reliefs, saint Pierre est représenté tenant un chrisme de grandes dimensions (fig. 5248).

Ce bas-relief a fait partie d'un sarcophage dont il était la face principale; sur le couvercle aujourd'hui disparu, mais que Saxi a vu et dessiné, on lisait cette épitaphe copiée par Peiresc :

VIR AGRIPINENSIS NOMINE GEMINVS HIC IACET
QVI POST DIGNETATEM PRAESIDIATVS ADMINESTRATOR
RATIONEM NOVE PROVINCIARVM DIGNVS EST HABITVS
HIC POST ANNOS XXXVIII M II ET DIES SEX FEDELES IN FATA CONCESSIT
CVIVS OB INSIGNEM GLORIAM CIVES SVI SEPVLCRI GRATIA ADORNAVERVNT

Bibl. nat., ms. lat. *6012*, p. 44-62; Spon, *Miscellanea*, p. 286; Bonnemant, *Recueil d'antiquités*, p. 29; Séguier, *Antiquités d'Arles*, t. II, p. 32; Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 161; Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 90; Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1879, n. 6; Fleetwood, *Sylloge inscriptionum*, p. 509, n. 2; Breval, *Remarks on several parts of Europe*, part. II, t. II, p. 176; le P. Dumont, *op. cit.*, n. 164; Millin, *Voyage*, t. III, p. 599; pl. LIX, n. 14; Jacquemin, *Guide*, p. 356; Estrangin, *Musée lapidaire*, p. 179; *Études*, p. 152; *Description*, p. 472; De Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 188; Böcking, *Notitia*, t. II,

5248. — Sarcophage du musée d'Arles. D'après une photographie.

p. 1206, *Dictionn. d'épigraph. chrét.*, t. I, p. 55; Garrucci, *Hagioglypta*, p. 17, 238; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 251, n. 514; *Sarcoph. Gaule*, p. 44, n. XXXIII, pl. XXVII. *Dictionn.*; t. V, col. 2467, n. 49.

(46212) *Arles* (moulage). Sarcophage autrefois acheté par le président de Pérussis, pour lui servir de tombeau. « Ce littérateur antiquaire, écrit Millin, y fut en effet inhumé en 1570; la tombe était dans l'église des Observantins; depuis la Révolution, on l'avait achetée pour en faire une auge. La mairie d'Aix a, depuis, fait acquisition de ce monument, et l'a placé aux bains de Sextius. »

Passage de la mer Rouge, sujet fréquent dans le midi de la Gaule. Les Hébreux sont poursuivis par les Égyptiens; le Pharaon debout sur son char; Moïse, imberbe, touche la mer de sa baguette. En bas, trois figures couchées, deux femmes appuyées sur des corbeilles et un homme tenant une rame, symboles des villes du voisinage et la mer Rouge elle-même. A droite, les Hébreux échappés au désastre. Marie, sœur de Moïse, marche en tête frappant un tympanon, puis des hommes, des enfants. A côté de Marie, formant l'extrémité droite, une colonne figure la colonne de lumière qui guidait Israël dans sa marche.

Les faces latérales se rapportent au même événement. Pharaon fit appeler Moïse et Aaron et leur dit de partir avec leur peuple, leurs troupeaux (Exod., XII, 30-34). Debout, devant le roi qui le congédie, Moïse reçoit en même temps un *volumen* que lui tend une main sortant des nuages auprès de lui; les Juifs avec leurs enfants et leurs troupeaux; comme sur le bas-

relief principal un de ces hommes porte encore une étoffe où la manne est enveloppée ; derrière lui, et plus loin encore la colonne de lumière, puis la chute des cailles et Moïse frappant le rocher.

Le P. Dumont, dans Lalauzière. *Abrégé*, p. XXIX; Millin, *Voyage*, t. II, p. 353, pl. X, n. 1, 2, 3; Le La Corde *Les monuments de la France*, t. I, pl. CVI, p. 80; *L'Univers pittoresque*, pl. CXXXVIII, CXXXIX; Martigny, *Dictionn.*, au mot *Mer Rouge*; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 50, pl. XXXVI, pl. XXXI, XXXII; S. Reinach, *Le Musée*, p. 285-286, fig. 23; *Dictionn.*, t. II, col. 1551, fig. 1834, 1835, t. V, col. 2472, n. 52, fig. 4715.

(46213) *Arles* (moulage). Fragment de sarcophage découvert vers 1895, non décrit par Le Blant. Six apôtres debout sous des arcades. Sous l'arcade du milieu le Christ (fig. 5249).

S. Reinach, *Le musée*, p. 286, fig. 24; *Cat. ill.* t. I, p. 76, fig. 62.

(46218) *Arles* (moulage). Agrafe en plomb ayant servi à sceller une tombe et portant une croix accostée de deux A.

Estrangin, *Description*, p. 246; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 23, n. XIV, fig., pl. XI, fig. 1; *Dictionn.*, t. V, col. 51, fig. 4076.

5249. — Sarcophage du musée d'Arles. D'après la *Revue archéologique*, 1903, t. II *b*, p. 286, fig. 24.

(27084) *Auch* (moulage). Fragment de sarcophage. Une orante entre deux saints protecteurs.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 97, n. 117, pl. XXXV, fig. 2; *Dictionn.*, t. V, col. 2482, n. 100.

(27085) *Auch* (moulage). Débris de sarcophage. Berger debout appuyé sur sa houlette. Devant lui deux chèvres s'affrontant, plus haut une brebis couchée.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 97, n. 116, pl. XXXV, fig. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 3144, fig. 1118; t. V, col. 2482, n. 99.

(20320) *Auch* (moulage). Inscription juive. Original découvert au prieuré de Saint-Ouen et donné en 1870 par l'abbé Canéto. C'est l'épitaphe datant de 700 environ d'un juif nommé Gerson, vocable dont la traduction latine est *Peleger* (pour *Pereger*) et qu'on peut lire ainsi :

In Dei nomine sancto.
Peleger (*qui et Bennid*?)
Deus esto cum ipso ! Oculi
Invidiosi crepent! De Dei
donum (pour *dono*) *Jona fecit*

(Au saint nom de Dieu; Peleger qui est (dit?) Ben Nid, que Dieu soit avec lui! Que les yeux envieux crèvent! Jonas a fait (cette tombe) avec les ressources que Dieu lui a données. Paix » (en caractères hébraïques). A droite, en bas : palme, chandelier, trompette sacrée.

E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 319, n. 292; Le même, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 45, et pl. IV; S. Reinach, *Le musée*, p. 300-301. Voir *Dictionn.* au mot : JUIFS, et t. I, col. 3141.

(46396) *Autun* (moulage). Inscription de Pectorius, dont nous avons donné la description, le texte, les traductions et le commentaire.

Dictionn., t. I, col. 3194-3198, planche hors texte (fig. 1143); ajouter à la bibliographie : Kaibel, *Inscriptiones græcæ Italiæ*, etc., in-fol., Berolini, 1890, n. 2525; O. Fohl, trad. J. Déchelette, *L'inscription autunoise de l'Ichthys*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1901, t. XXIX; S. Reinach, *Le musée*, p. 291.

(25843) *Autun* (moulage). Couvercle de sarcophage gravé. Les gravures représentent des colombes, deux monogrammes du Christ, des palmes et des croix ornées de gemmes. Conservé à l'abbaye Saint-Symphorien, sauvé par un amateur en 1793, acheté par le musée d'Autun, il est attribué, par la tradition locale à saint Francovée.

Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-8°, Paris, 1717, t. II, p. 161-162; Bulliot, *Notice sur un sarcophage en marbre blanc du Musée d'Autun* dans *Annales de la Société éduenne*, 1862-1864, p. 237; A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 1867, p. 55; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 3; n. 4, pl. I, n. 1; S. Reinach, *Le musée*, p. 293; *Dictionn.*, t. I, col. 3199, fig. 1144.

(27104) *Bastide* (Château de la —, près Goudargues, Gard) (moulage). Bas-relief chrétien du IVe siècle, offrant le buste d'un personnage se détachant sur une draperie dont un génie ailé tient une extrémité; à gauche, un autre génie ailé soutient le cartouche dans lequel se lisait sans doute l'épitaphe qui occupait le milieu du marbre. On remarque ici que le visage du défunt est terminé.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 105, n. 123, pl. XXIX, fig. 4; S. Reinach, *Le musée*, p. 293: *Cat. ill.*, t. I, p. 79.

(25827) *Bourges* (moulage). Sarcophage ayant servi d'abreuvoir dans une maison de Charenton-du-Cher avant d'entrer au musée de la Société des antiquaires du Centre. L'original paraît provenir d'un monastère de femmes fondé en 620 à Charenton par Bobolenus. Le marbre est orné sur les quatre faces; sur les petits côtés, des figures géométriques, sur les grands côtés Daniel entre deux lions et des griffons (voir ce mot) VIe siècle. *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 391; Clément, dans *Revue du Centre*, 1882, p. 197; Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher, canton de Charenton*, p. 76; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 55, n. 73, pl. XV; E. Le Blant, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1883, t. III, p. 439; 1884, t. IV, p. 378; S. Reinach, *Le musée*, p. 293; *Dictionn.*, t. IV, col. 230, fig. 3580.

(46419) *Brignoles* (*olim* Petit Séminaire) (moulage). Nous avons décrit, figuré et raconté ce qui concerne cet admirable et précieux monument qui semble destiné à périr bientôt, ce qui donne au moulage du musée un grand intérêt. Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons été heureux d'apprendre que le sarcophage de la Gayole a été donné au mois de juin 1921 par la famille de Justin Garnier à l'église de Brignoles (*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 22 juin 1921).

Pour la bibliographie et la notice voir *Dictionn.*, au mot Gayole (lieu de provenance du monument).

(35332) *Château de Saint-Apollinaire* (près Dijon). Fragment de marbre acheté avec trois autres qu'on dit provenir des tombeaux de saint Jean, abbé de Réomé. Portrait encadré (*imago clypeata*) entre deux rangées de strigiles (fig. 5251).

E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 4, n. 5, pl. I, n. 4; S. Reinach, *Le musée*, p. 292.

(35331) *Château de Saint-Apollinaire* (près Dijon). Fragment de marbre acheté avec trois autres, comme provenant du tombeau de saint Jean de Réomé. Bon Pasteur (fig. 5250).

E. Le Blant, *op. cit.*, p. 4, n. 5, pl. I, n. 2; S. Reinach, *Le musée*, p. 292.

(28727) *Chelles* (Oise). Dalle mérovingienne ornée de cercles et de rosaces. Fouilles de Roucy (1863).

(28727) *Chelles* (Oise). Dalle mérovingienne ornée de cercles et de lignes croisées. Fouilles de Roucy (1863).

S. Reinach, *Le Musée*, p. 298, 299.

(32159) *Clermont-Ferrand*. Fragment d'inscription, recueilli dans les environs de Clermont-Ferrand (fig. 5253).

On peut à grand'peine restituer quelques mots :

. . . . . .
*qui vix*IT ANNV
*obi*ITNONAS
*indi*CTIONE
DEBER

on ne sait s'il faut restituer ici *Theodeberti* ou *Childeberti*, tous deux ayant régné dans l'Austrasie.

La signification des trois dernières lignes est plus incertaine encore. Avons-nous ici la mention du jour de la commémoration du défunt? Quel est le saint désigné par ces lettres SCI P...? Que veut dire RIVATI? est-ce Brioude?

La lettre O terminée en haut et en bas par un appendice se retrouve sur des inscriptions du VII^e^ siècle et

5250. — Bon Pasteur.

5251. — *Imago clypeata.*

5252. — Berger.

5250-5252. — Sarcophages. D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. I, n. 2, 3, 4.

(35333) *Château de Saint-Apollinaire* (près Dijon). Fragment de marbre acheté avec trois autres comme provenant du tombeau de saint Jean de Réomé. Berger tenant la houlette (fig. 5252).

E. Le Blant, *op. cit.*, p. 4, n. 5, pl. I, n. 4; S. Reinach, *Le musée*, p. 292.

(35334) *Château de Saint-Apollinaire* (près Dijon). Fragment de marbre acheté avec trois autres comme provenant de la tombe de saint Jean de Réomé. Homme barbu assis et fragment d'un autre personnage assis.

S. Reinach, *Le musée*, p. 292.

(14238) *Chelles* (Oise). Plaque carrée en calcaire sur laquelle sont gravées deux *asciæ* (Voir *Dictionn.*, au mot Ascia). Fouilles de Roucy (1863). Pas nécessairement chrétien.

(14242) *Chelles* (Oise). Inscription : IVIIRVS, serait-ce (*Se*)*verus?* sur un fragment de couvercle de sarcophage. Fouilles de Roucy (1863). Pas nécessairement chrétien.

(28732) *Chelles* (Oise). Fragment de sarcophage décoré d'une croix équilatérale. Fouilles de Roucy (1863).

(28723) *Chelles* (Oise). Grand sarcophage avec couvercle percé d'une ouverture étroite. Fouilles de Roucy (1863).

sur une monnaie de Dagobert I^er^ conservée au cabinet de France.

E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 247, n. 243 *a*; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1493; S. Reinach, *Le musée*, 299.

(32938) *Clermont-Ferrand*. Inscription funéraire du VII^e^ siècle d'un personnage ayant vécu à Lyon :

D_
IEREM Q D
*te*MPVS VITE LVGD*uni*
S NVLLI DATOR CASVM
SISTO TOMOLO CLAVS*um*
— IVDEX NVLLVM

Corp. inscr. lat., t. XIII, n. 1493; S. Reinach, *Le musée*, p. 299.

(28723, 28727). Dalle ornée d'une croix et dalle ornée de cercles provenant de la forêt de Compiègne (ainsi qu'une plaque avec deux *asciæ*, 14236).

(20300, 19580, 20580). *Crussol* (Saint-Marcel-de-Ardèche). Autel tabulaire, datant du VII^e^ siècle, dont les éléments ont été acquis par le Musée en 1872 et 1873; l'ensemble a été restitué par Abel Maître d'après une mosaïque de Ravenne. Le rebord de la table est orné de symboles en relief.

L. Palustre, *Note sur un autel chrétien du V^e^ siècle*,

dans *Bulletin monumental*, 1874, t. XL, p. 300-301; G. de Mortillet, *Autel chrétien du IVe siècle trouvé dans l'Ardèche*, dans *Le Musée archéologique*, 1876, t. I, p. 108-111; G. Rohault de Fleury, *La Messe. Étude archéologique sur ses monuments*, in-4°, Paris, 1883, t. I, p. 127, pl. XLVIII; C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, in-8°, Paris, 1902, t. I, p. 731-732; S. Reinach, *Le musée*, p. 294, fig. 30, *Cat. ill.*, p. 85, fig. 73; *Dictionn.*, t. III, col. 3160-3162, fig. 3443, 3444.

(25963) *Eauze* (Hautes-Pyrénées). Inscription trouvée par M. Piette dans les ruines d'Elusa et donnée au Musée en 1880. Nous l'avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1696, fig. 3896).

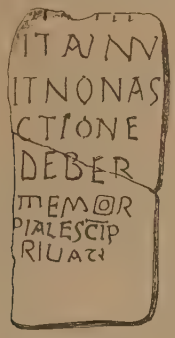

5253. — Inscription de Clermont-Ferrand.
D'après E. Le Blant, *Nouv. recueil d'inscriptions*, p. 247, n. 243 *a*

Piette, *Note pour servir à l'épigraphie d'Elusa*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, p. 84-89, n. 4; Lavergne, dans *Revue de Gascogne*, 1881, t. XXII, p. 154; 1883, t. XXIV, p. 11; Héron de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1881, p. 274-276; E. Le Blant, *Les Actes des martyrs. Supplément au recueil de Dom Ruinart*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1882, t. XXX, p. 221, note; Le même, *Nouveau recueil*, 1892, p. 325, n. 294; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 563; S. Reinach, *Le musée*, p. 299.

(18732) Evian (ancien monastère de Saint-Offange, Savoie) (moulage). Inscription funéraire du jeune Ebrovac, mort à l'âge de treize ans, quatre mois, le dix des calendes de septembre sous le consulat de Mavortius en 527. Pris par la peuplade des Brandobrices, il avait été racheté par le roi burgonde Gondomar :

*In hoc tu*MOLO REQ
uiescit bonae MEM
oriae EBROVACCVS
qui VIXIT ANNS XIII
ET MINSIS IIII
et TRANSIT X KL
SEPTEMBRIS
MAVVRTIO VI
RO CLR CONSS
BRANDOBRICI RE
DIMTIONEM A
DNMO GVDOMA
RO REGE ACCE
PERVNT
+

Fr. de Gingins la Sarraz et K. L. Roth, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, 1855, n. 4, mars 1856, n. 1; décembre 1856, n. 4; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 578, n. 683; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2584.

(24882-24885) *Garin* (Haute-Garonne) (moulages exécutés lors de l'exposition universelle de 1878). Quatre fragments de sarcophages découverts dans la chapelle de Saint-Pé. Les sujets sont inexpliqués et le style tout à fait barbare.

J. Sacaze, *Inscriptions des Pyrénées*, p. 442-444, et croquis de A. Allmer.

(31753) *Haute-Roche* (Côte-d'Or). Autel évidé, ayant longtemps servi de cuve baptismale, dans la commune la plus ancienne du canton de Flavigny, appelée Haute-Roche. Il est orné de sculptures, hommes et animaux d'une extrême grossièreté, XIe-XIIe siècle? et cette date tardive nous a fait hésiter à lui accorder une mention.

S. Reinach, *Le Musée*, p. 298.

(23356) *Le Fleix* (Dordogne). Stèle portant un monogramme et au-dessous une inscription de trois lignes qu'on a lue de différentes manières et qui semble devoir être transcrite ainsi : *In Christi nomine, Saffarius episcopus, domum Dei ædificavit.* « Au nom du Christ, Saffarius évêque [de Périgueux] a édifié la maison de Dieu. » Cet évêque siégea à Périgueux en 590 (fig. 5254).

Audierne, *Le Périgord illustré*, p. 558; *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1875, p, 125; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 299, n. 281; S. Reinach, *Le musée*, p. 294.

(27108) *Le Mas d'Aire* (Landes) (moulage). Ce sarcophage est un des plus intéressants de la Gaule. Nous le décrirons avec le détail nécessaire; ici nous ne donnons qu'une brève énumération des scènes représentées; couvercle aux angles amortis par des masques, au milieu cartouche anépigraphe : 1° Sacrifice d'Abraham; 2; guérison du paralytique qui emporte son grabat; 3° Jonas vomi par le monstre; 4° Tobie prenant le fiel du poisson. Sur la cuve : 1° Résurrection

5254. — Inscription de Le Fleix.
D'après E. Le Blant, *Nouv. Recueil d'inscriptions*, p. 299, n. 281.

de Lazare; 2° Daniel, vêtu, priant entre les lions; 3° Le Bon Pasteur debout à qui un père et une mère présentent leur fillette; 4° Adam et Ève après le péché; 5. Baptême du Christ entièrement nu et adolescent devant saint Jean adulte, vêtu, une colombe. — Faces latérales : Jonas jeté à la mer. Jonas endormi sous le cucurbite.

Pedegert, dans *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. 62, pl. I; Cénac-Moncaut, *Histoire des peuples des Pyrénées*, 2e édit., t. V, p. 353; *Voyage dans l'ancien comté de Béarn*, p. 19; Minasi, S. J., dans *Études reli-*

gieuses, 1872, p. 507; et dans *Revue catholique d'Aire et de Dax*, 1874, p. 119, 193; Marquessac, *Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, p. 145, pl. XXVII; *Revue de l'art chrétien*, janvier 1875, p. 137; juillet 1875, p. 72; Dudon, *Sainte Quiterie du Mas d'Aire*, p. 16; *Sainte Quiterie gasconne*, p. 34; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 98, n. 120, pl. XXVI, fig. 1, 2, 3; G. Lafond, *Étude sur les sarcophages gallo-romains d'Aire sur l'Adour, de Lucq de Béarn et de Bielle*, dans *Bull. monum.*, 1889, t. LV, p. 393, *ibid.*, 1888, t. LIV, p. 483; *Dictionn.*, t. II, col. 357, fig. 1292.

(27928) *Le Puy* (Haute-Loire)(moulage). Débris d'une *imago clypeata* renfermant les bustes de deux époux; le mari tient un *volumen;* la femme porte un collier de perles à deux rangs. Aucun signe de christianisme.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 76, n. 92 pl. XXXV, n. 5; S. Reinach, *Le musée*, p. 293.

(27929) *Le Puy* (Haute-Loire) (moulage). Fragment de figure drapée provenant de l'hypogée d'Espaly.

E. Le Blant, *Sarcophage de la Gaule*, p. 76; S. Reinach, *Le musée*, p. 293.

(31893 *bis*) *Maguelonne* (Hérault) (moulage). Inscription de VERA IN PACE, avec agneau couché. Ce marbre est un des témoins les plus anciens du christianisme en Gaule, si toutefois il est d'origine locale, mais « les chanoines de Maguelonne, au XVI^e^ et XVII^e^ siècle, ornèrent l'abside de leur église de tous les débris de marbre qu'ils purent recueillir; il est donc possible que celui-ci leur ait été envoyé d'Italie. »

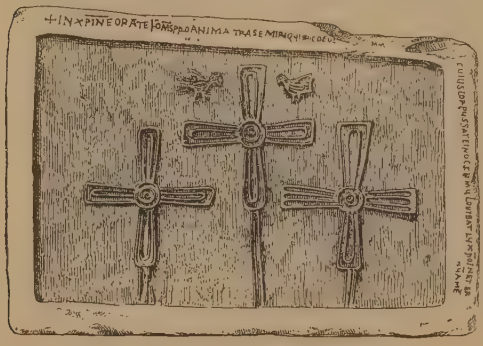

5255. — Inscription de Mandourel.

D'après E. Le Blant, *Inscriptions chétiennes de la Gaule*, t. II, pl. 85, n. 506.

E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, 1890, p. 10, pl. II; Le même, *Nouveau recueil*, 1892, p. 372, n. 324; J. Fabrège, *Histoire de Maguelonne*, in-4°, Paris, 1894, t. I, p. 31, 84, fig. ; S. Reinach, *Le musée*, p. 283; *Dictionn.*, t. I, col. 881, fig. 197.

(9598) *Mandourel* (Aude) (moulage). Inscription du VII^e^ siècle portant trois croix, deux colombes et une inscription; le sens de celle-ci peut se restituer facilement et donne : Au nom du Christ, priez tous pour l'âme de Trasemir. Il a trouvé le repos en quittant ce monde. Son corps gît dans ce tombeau. Qu'il vive éternellement avec le Christ. Amen. » (fig. 5255.)

La pierre est un calcaire tendre, elle mesure 0 m. 29 en hauteur sur 0 m. 46 en largeur. L'original est au musée de Narbonne.

Le nom de Trasemir se rencontre chez les Wisigoths d'Espagne. Nous avons ici un curieux spécimen, à cette date, de travail champlevé. Les croix sont du type des croix de bénédiction (voir ci-dessous, la pierre de Narbonne).

De Guilhermy, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 201; Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, p. 47; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 482, n. 621*b*; pl. 85, n. 506.

(31533) *Manosque* (Basses-Alpes) (moulage). Petit côté d'un sarcophage servant d'autel dans l'église paroissiale. Adam, l'arbre de la science (Ève manque).

(31532) *Manosque* (moulage). Autre côté latéral du même sarcophage; les trois Hébreux dans la fournaise. Bibl. nat., ms. lat. *8958*, fol. 355; Colombi, *Virgo Romigeria seu Manuascensis*, in-4°, Lugduni, 1638, p. 11 sq.; Henry, *Recherches sur la géographie et les antiquités du département des Basses-Alpes*, 1818, p. 141, pl. II, n. 3; Garrucci, *Storia*, t. V, p. 76, pl. CCCLI, n. 1, 2, 3; Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 142, n. 204, pl. L, fig. 2, 3; S. Reinach, *Le musée*, p. 287, voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASTRES (fig. 1044), la face principale.

(31892) *Marseille* (moulage). Inscription funéraire de la plus belle époque (vers 120 après J.-C.) qui prête à des restitutions divergentes. E. Le Blant y voit des martyrs chrétiens brûlés vifs : [*qui vim ign*]*is passi sunt;* W. Froehner propose des bateliers païens noyés dans le Rhône [*qui vim flumin*]*is passi sunt.*

E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 548; *L'épigraphie chrétienne*, p. 11, pl. I; Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 98; Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 4; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 489; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, præf. p. XI; W. Froehner, *Catal. du musée de Marseille*, p. VI; Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, p. 36-37, n. 1; S. Reinach, *Le Musée*, p. 299.

(24439) *Mayence* (Rhénanie) (moulage). L'original a été découvert en démolissant la cave de l'ancienne *Domprobstei* sur la place Gutenberg. Bas-relief chrétien très ancien, à rapprocher du sarcophage de la Gayole. Le pêcheur est au moment de tirer un poisson de l'eau; c'est un pêcheur d'âmes. Le pasteur qui lui fait face est accompagné d'un chien, d'un bélier et d'un mouton, c'est le Bon Pasteur.

Bonner Jahrbücher, t. LXXIV, pl. II, n. 1; p. 30; S. Reinach, *Le musée*, p. 293.

(20615) *Milan* (moulage). Partie supérieure du monument désigné sous le nom de *Il pulpito di Sant' Ambrogio*, conservé au musée de la Bréra.

F. de Dartein, *Études sur l'architecture lombarde*, Paris, 1882; S. Reinach, *Le musée*, p. 294; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. III, p. 201.

(20313) *Nanterre*. Sarcophage en plâtre trouvé près de l'église (mai 1873).

S. Reinach, *Le Musée*, p. 298.

(22238) *Nanterre*. Grand sarcophage avec couvercle.

S. Reinach, *Le Musée*, p. 298.

(31194) *Narbonne* (église Saint-Paul) (moulage). Sarcophage bisome à double registre, dont il ne reste que trois épisodes de la bande inférieure : 1° Saint Pierre, corde au cou, arrêté par deux Juifs en vêtements courts; 2° multiplication des pains et des poissons; 3° Moïse frappant le rocher et un Juif étanchant sa soif auprès de lui.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 136, n. 191, pl. XLVI, n. 2; S. Reinach, *Le musée*, p. 287.

(31193) *Narbonne* (église Saint-Paul) (moulage). Sarcophage divisé en sept compartiments par des colonnettes qui supportent alternativement des cintres et des frontons; face antérieure : 1° Jésus guérissant un aveugle; 2° Jésus ressuscitant le fils de la veuve; 3° scènes martelées où on reconnaît le Christ prédisant à Pierre son reniement, le miracle de Cana; face latérale : la Samaritaine au puits de Jacob.

Garrucci, *Storia*, t. V, p. 153, pl. CDII, n. 7 (ne donne que la face latérale); E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 135, n. 188, pl. XLVII, fig. 1-2; S. Reinach, *Le Musée*, p. 287.

(31192) *Narbonne* (église Saint-Paul) (moulage). Face principale d'un petit sarcophage à sept arcades représentant Jésus-Christ entre six apôtres.

Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, 1re partie, pl. CXXXVI *bis*; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 135, n. 189, pl. XLIII, fig. 2; S. Reinach, *Le Musée*, p. 287.

(9597.) Plaque sculptée en relief plat. Narbonne, église des Pèlerins. Croix pattée et gemmée aux branches de laquelle sont suspendues les lettres A et ω; au-dessus de la croix un vase dans lequel boivent deux colombes; pour cantonner la partie supérieure de la croix, deux roses épanouies, qui sont peut-être deux étoiles. Cette croix est du type appelé croix de bénédiction, c'est-à-dire qu'elle est montée sur une petite tige qui permettait de la tenir en main ou de l'assujettir sur un socle. Ici un des deux hommes qui se trouvent au pied tient la croix par cette tige ; il est assis sur un fauteuil, son compagnon est debout et montre la croix d'une main, pendant que l'autre main tient une palme. Est-ce un animal qui est représenté au-dessous du fauteuil

5256. — Plaque sculptée de Narbonne.
D'après *Revue archéologique*, 1903, p. 296, fig. 31.

Ne serait-ce pas le pied de ce siège, sculpté avec un mufle? mais en ce cas les pattes et la queue seraient de trop (fig. 5256).

Bulletin monumental, 1868, p. 121; *Congrès archéol. de France*, 1867, p. 266; *Revue archéologique du Midi de la France*, 1867, p. 81; S. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1903, p. 294-295, fig. 31; *Catal. ill.*, t. I, p. 78, fig. 67.

(9600) *Narbonne* (moulage). Inscription trouvée sous les murs de la ville, dans le sol même de la gare du chemin de fer. Dometius vécut trente-sept ans et mourut en 527; il était originaire du bourg des Taousiens.

+ HIC REQVISCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ЄT KAL IVLIAS IND
V MAFORTIO VC
CONSS
+ KYMЄTЄPION
ΔOMЄTIOY ΑΠΟ ΚΩ
TAOYCΩN

Bulletin archéologique de l'Athenæum français, t. II, p. 54, Tournal, *Catalogue*, p. 48; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 459, n. 613*a*, pl. 82, n. 499.

(9599) *Narbonne* (moulage). Épitaphe juive; au début, le chandelier à *cinq* branches (voir *Dictionn.*, au mot CHANDELIER) et cette inscription : « Ici reposent en paix les trois enfants de bonne mémoire du seigneur Paragorus, fils du défunt seigneur Sapaudus, à savoir Juste, Matrona et Dulciorella, qui vécurent: Juste trente ans, Matrona vingt ans, Dulciorella neuf ans. Paix sur Israël (en caractères hébraïques). Ils sont décédés la seconde année du seigneur Egican, roi. » Il s'agit d'Egica, roi wisigoth, qui commença à régner en 687.

Tournal, *Catalogue*, p. 45; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 476, n. 621, pl. 86, n. 511; Th. Reinach, dans *Revue des Études juives*, t. XIX, p. 75, fac similé; S. Reinach, *Le musée*, p. 301.

(56309) *Paris*. Sarcophage provenant de Saint-Germain-des-Prés.

(56309) *Paris*. Rose à rayons provenant de Saint-Germain-des-Prés.

(25789) *Paris* (moulage). Fragment d'un sarcophage d'enfant, orné du chrisme avec A et ω, conservé au musée Carnavalet.

S. Reinach, *Le musée*, p. 294.

(20312) *Paris*. Sarcophage trouvé à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard de Port-Royal.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297. (Sur cette nécropole, cf. *Revue archéologique*, 1870-1871, p. 324; 1873, t. II, p. 190; 1882, t. I, p. 313; 1884, t. I, p. 258; 1885, t. I, p. 399).

(20753) *Paris*, cimetière Saint-Marcel. Grande auge avec couvercle.

S. Reinach, *Le musée*, p. 298.

(20754) *Paris*, cimetière Saint-Marcel, Auge sans couvercle, taille d'enfant.

S. Reinach, *Le musée*, p. 298.

(21603) *Poitiers* (moulage). Pupitre en bois, dit de Sainte-Radegonde, conservé au couvent de Sainte-Croix. Chrisme, rondelles, colombes, agneau.

Durand, *Le pupitre de sainte Radegonde*, dans Ch. Cahier et A. Martin, *Mél. d'archéol.*, t. III, p. 78; X. Barbier, *Le trésor de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution*, in-8°, Paris, 1883, p. 214; L. Palustre, *Le pupitre de sainte Radegonde*, dans *Bulletin monumental*, 1878, t. XLIV, p. 258 sq.; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. II, p. 631, fig. 396; *Dictionn.*, t. I, fig. 201.

(53099, 53100, 53095, 53096, 53097, 53098) *Poitiers* (moulages). Chapiteaux à pilastre du baptistère Saint-Jean.

Gazette des Beaux-Arts, 1914, t. II, p. 105.

(53091, 53090) *Poitiers*. Deux frontons à quatre étoiles, même origine.

(53101, 53102, 53094, 53108. *Poitiers*. Quatre frontons à rosace, même origine.

(53093) *Poitou* (moulage). Couvercle de sarcophage provenant d'Antigny-sur-Gartempe.

(53092) *Poitou* (moulage). Couvercle de sarcophage provenant de Béruges près Poitiers.

(53105) *Poitou* (moulage). Couvercle de sarcophage provenant d'Antigny.

(53107) *Poitou* (moulage). Couvercle de sarcophage, même provenance.

C. de La Croix, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 256-298.

(31196) *Reggio* (Emilie) (moulage). Épitaphe découverte à San Ilario d'Enza, rappelant la bonne mémoire (M + B) de Mavarta, morte à vingt-six ans, sous le consulat de Boèce, en 522

Notizie degli Scavi, 1881, p. 102; S. Reinach, *Le musée*, p. 300.

(33169) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Grand sar-

cophage avec couvercle qui contenait divers objets en fer, fragments d'armes, clous, anneaux, Ve-VIe siècle.

H. Thomas, *Une nouvelle page de l'histoire de Rosny*, 1893, pl. XI : S. Reinach, *Le musée*, p. 295.

(33170) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Sarcophage avec fragment de couvercle et rouelle sur un petit côté.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. XI; S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

(33170 *bis*) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Sarcophage avec fragment de couvercle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. XI.

(33172) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragment de grand sarcophage, avec imbrications sur un des petits côtés.

S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

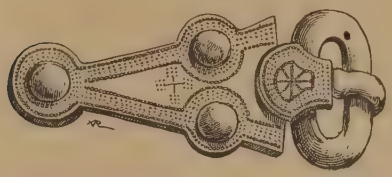

5257. — Boucle d'Arcy. D'après Reinach, *Catalogue illustré*, 1821. t. II, p. 263, fig. 149.

(33173) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragment de pilastre romain orné de deux têtes de profil, creusé plus tard en forme de cercueil.

(33174) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une croix entre A et ω.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

(33175) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une croix que surmonte un demi-cercle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

(33176) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

(33177) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 296.

(33178) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33179) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33180) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

H. Thomas, *op. cit.*, pl. II; S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33181) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragment d'une pierre tombale décorée d'une rouelle.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(63607) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragments de sarcophages.

(33249) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage décoré d'une rouelle.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33252) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage avec ornement indistinct.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33253) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Petit côté d'un sarcophage avec croix en relief.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33254) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragment de sarcophage décoré d'une rouelle.

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(33255) *Rosny-sur-Seine* (près Mantes). Fragment de sarcophage. Lettres incisées PRIM...

S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(17302) *Rouen* (jardin de Saint-Ouen). Cercueil en pierre avec place taillée pour la tête (carolingien).

Cochet, *Répertoire du département de la Seine-Inférieure*, p. 580; S. Reinach, *Le musée*, p. 297.

(31918) *Rueil*. Cercueil en plomb (carolingien).

S. Reinach, *Le musée*, p. 298.

(31659) *Sainte-Hermine* (Vendée). Récipient en argile, affectant l'aspect d'une jardinière, ayant peut-être servi de bénitier. La surface est décorée d'une glaçure verte et de pastillages formant des dessins compliqués. La date (VIe siècle?) et la destination sont également incertaines; on connaît trois objets analogues dans la même région.

Desaivres, *Note sur trois vases de forme singulière trouvés dans le département de la Vendée*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1892.

(25905) *Saint-Seurin* (Gironde) (moulage). Sarcophage orné de rinceaux, de pamp es, de chrismes dans des couronnes, etc. VIe siècle.

E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 88, n. 104, pl. XXXIII, fig. 1; S. Reinach, *Le musée*, p. 293; H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 307, fig. 242.

(35931) *Séailles* (près Eauze, Gers) (moulage). Inscription lisible mais inexpliquée.

(34093) *Tournedos-sur-Seine* (Eure) (moulage). Petit côté d'un cercueil de plâtre, mérovingien, portant une croix en relief et quelques caractères d'une explication difficile : CEΦALVS (?).

S. Reinach, *Le musée*, p. 295.

(26246) *Trèves* (Rhénanie). Sarcophage de type exceptionnel, découvert à Keppelstadt. Noé dans l'arche entouré de sa famille, étend la main vers la colombe qui lui apporte un rameau d'olivier; en bas le corbeau. Dans l'intérieur et sur les bords de l'arche,

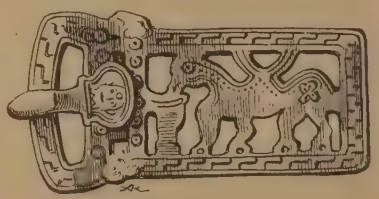

5258. — Boucle de bronze. D'après Reinach, *op. cit.*, p. 272, fig. 154.

représentée comme un coffre carré, divers animaux. Aux extrémités deux génies de type païen, tenant des guirlandes.

Braun, *Erklaerung eines antiken Sarkophags zu Trier*, in-8°, Bonn, 1850; F. X. Kraus, *Die christliche Kunst in ihrem fruehesten Anfaengen*, in-8°, Freiburg, 1873, p. 121; E. Auss'm Werth, *Kunstdenkmaler des christlichen Mittelalters in dem Rheinlanden*, in-8°, Leipzig, 1860-1868, t. II, pl. LXI, n. 8, p. 97; Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, in-4°, Paris, 1875, t. I, p. 13; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1872, t. V, pl. 308, n. 1, p. 18; J. N. von Wilmowsky, *Das Coemeterium S. Eucharii*, p. 21, pl. III; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 10, n. 12, pl. III, n. 1; Le même, *Les commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles*, dans *Mém. de*

l'Acad. des Inscr., 1901, t. XXXVI, p. 2-7; Le même, *Les ateliers de sculptures chez les premiers chrétiens*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1883, t. III, p. 439 sq., pl. VI; *De quelques types des temps païens reproduits par les premiers fidèles*, dans même revue, 1884, t. IV, p. 378; S. Reinach, *Le musée*, p. 292; E. Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, n. 4989; A. Pératé, *L'art chrétien*, p. 113, F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 136; *Dictionn.*, t. I, col. 2717, fig. 909.

quelques pièces seulement offrent des symboles chrétiens; nous ne pouvons mentionner les autres.

Salle Frédéric Moreau (Collection dite de Caranda).

Vitrine 13. Boule avec plaque de métal blanc provenant d'Arcy-Sainte-Restitute, Aisne; remarquer la croix qui orne le champ et à la base de l'ardillon, une sorte d'étoile qui a eu, peut-être, l'intention de rappeler le chrisme (fig. 5257).

S. Reinach, *Catal. illustré*, 1921, t. II, p. 263, fig. 149.

5259. — **Buire de Lavoye.** D'après Reinach, *op. cit.*, p. 301, fig. 169.

(26881) *Valcabrère* (Haute-Garonne) (moulage). Épitaphe de Valeria Severa morte en 347, et du prêtre Patroclus.

Corp. inscr. lat., t. XII, n. 299; S. Reinach, *Le musée*, p. 299.

(18734) *Volvic* (Puy-de-Dôme) (moulage). Épitaphe d'un personnage mort le 24 avril 636, l'an 15e du règne de Dagobert.

Le Blant, *Nouv. recueil*, n. 230; S. Reinach, *Le musée*, p. 300.

Salle XXIII. Matériaux de construction. Trois briques estampillées provenant de Constan inople :

† KOCTANT †
† ΤΡΟΦΙΜΟΙΝΔΙΑ
ΜΕΓS ΕΚΚΛS
τροφίμου ἱνδικτιῶνος ιά
μεγάλης ἐκκλησιας

cf. *Rev. archéol.*, t. I, 1874, p. 129; 1876, t. II, p. 82, 315.

23913-23915. Briques mérovingiennes provenant de la très ancienne église de Vertou (Loire-Inférieure), estampillées d'une croix à six branches (chrisme) avec Αω et une double palmette :

Outre les monuments que nous venons de décrire, le musée de Saint-Germain conserve des séries intéressantes, appartenant à l'époque franque, mais dont

Salle Joseph de Baye.

Vitrine 43. Boucle de bronze ajourée (fig. 5258), où se profile un cheval buvant dans un sceau, la cuisse de l'animal est timbrée d'un symbole qu'on peut, à la rigueur, prendre pour une croix; cet objet est d'ailleurs de l'époque franque (Férébriange).

S. Reinach, *Catal. illustré*, 1921, t. II, p. 272, fig. 154[5].

Vitrine 45. Belle plaque de ceinturon en métal blanc où sont gravés une croix et deux animaux fantastiques (Oyes).

S. Reinach, *Catal. illustré*, 1921, t. II, p. 274.

Salle du trésor.

Vitrine 1. Bague de bronze, cornaline avec dauphin, coll. Febvre.

Bague en or. S. Paul nimbé tenant l'épée (??). Voutenay.

Bague en argent. Cornaline, poisson et le mot IXΘYC Angerville (S.-et-O.).

Bague en or pour enfant. Grenat, avec dauphin. Coll. Febvre.

Bague en or. Nicolo, avec dauphin, prov. inconnue.

Série de bijoux d'or lombards des environs de Chiusi, trouvés dans la tombe d'un chef barbare du VIIe siècle. Appliques en or dont deux en forme de lions couchants, l'une ornée d'une croix; deux boucles ornées de grenats, etc.

Vitrine 2. Bague en bronze de Bussy, ornée d'une croix.

Nombreuses fibules (voir ce mot), celles de Baslieux, de Charnay, fibule en or en forme de poisson, fibule en argent avec poisson couché, fibules de Wittislingen, etc., etc.

Vitrine 4. Buire en bronze ornée de plaques, trouvée entre les pieds d'un squelette à Lavoye (Meuse). Noces de Cana, Résurrection de Lazare, Zachée dans le sycomore interpellé par Jésus. Guérison de l'hémoroïsse. Guérison d'un sourd-muet. La représentation de Zachée est la plus importante des cinq (fig. 5259).

S. Reinach, *Catal. illustré*, t. II, p. 301, fig. 169.

Vitrine 5. Boucles. Plaques et contre-plaques de ceinturon à sujets bibliques. Daniel-Habacuc (voir ces mots).

Cheval découpé à jours avec chrisme sur la croupe.

Trois aigles debout et un chrisme.

Cheval et croix.

Vitrine 17. Plaque et contre-plaque de ceinturon de fer avec revêtement d'argent, croix (fig. 5260).

5260. — Plaque de ceinturon. D'après S. Reinach, *op. cit.*, t. II, p. 315, fig. 178.

H. Baudot, *Sépultures de Charnay*, pl. VI; S. Reinach, *Catal. ill.*, p. 315, fig. 178.

Vitrine 19. Vase cylindrique de bronze, étalon de mesures pour liquides avec la dédicace : *Septimius Theodolus corrector Venetiæ et Istriæ, exactor...* et le chrisme avec alpha et omega.

E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 244, n. 464; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII *c*, 697 [69]; *Dictionn.*, t. I, fig. 1, col. 15.

H. Leclercq.

GERMANIE. — I. La Germanie. II. La société germaine. III. Évangélisation. IV. Organisation. V. Seconde évangélisation. VI. Après Boniface. VII. Le *limes*. VIII. Archéologie. IX. Épigraphie. X. Bibliographie.

I. La Germanie. — Le 1[er] juin 1922 l'Académie française attribuait la plus haute récompense dont elle dispose, le « Grand Prix Gobert », à l'*ensemble des ouvrages* d'un vieillard dont la plume fut employée à blasphémer la religion et la patrie. En 1870, M. Rodolphe Reuss osait écrire : « C'est l'élément germanique qui a vivifié l'idée chrétienne. Le christianisme seul, sans l'infusion d'un sang [germanique] n'aurait jamais régénéré le monde [1] » et ce n'était pas une assertion isolée, un écart de plume, car il écrivait encore que « l'influence [des Barbares] a régénéré le monde [2]. » M. Gaston Paris ajoutait que « des deux éléments qui sauvèrent la civilisation occidentale, le christianisme aurait pu faire défaut plus aisément que le germanisme [3] » ; en 1871, M. Gabriel Monod nommait l'Allemagne une « seconde patrie pour tous les hommes qui étudient et qui pensent » et soutenait qu'il « n'y a rien dans ces paroles dont le patriotisme le plus scrupuleux puisse s'offenser [4]. » On voudrait l'en croire, puisque le patriotisme des académiciens n'y découvre que sujet à éloges et matière à récompense.

Moins complaisants ou mieux instruits que leurs successeurs, Guizot préférait comparer les Germains aux sauvages de l'Amérique du Nord [5] et Littré soutenait qu' « on peut dire d'une façon absolue que l'invasion germanique n'a causé que des maux sans compensation [6]. » Le développement alphabétique nous impose aujourd'hui l'obligation de consacrer une notice à une terre et à une race maudites, et sans nous livrer à des invectives inutiles nous nous interdirons les admirations criminelles. A pareille besogne, M. Reuss suffit. Que la bénédiction de l'Académie française l'accompagne!

L'histoire de la Germanie commence au moment où Pythéas de Marseille, quelques siècles avant notre ère, nous présente pour la première fois des peuples d'origine germanique sur les bords de la mer Baltique. De ces temps reculés nous n'avons rien à dire. En réalité, c'est Tacite qui a révélé la Germanie en un livre célèbre et qui demeure le monument le plus remarquable où se trouvent exprimés les sentiments étranges, mêlés de curiosité, de haine et d'admiration, qu'excita dans l'âme des Romains la connaissance des pays du Nord-Est de l'Europe.

La *Germania* de Tacite ne fut ni une satire des mœurs romaines, ni une déclamation de rhéteur sur un sujet nouveau et ignoré, encore qu'on puisse y relever plus d'un trait satirique et plus d'une intention déclamatoire; en réalité, ce petit livre fut une étude inspirée par le patriotisme, éclairée par le talent, sur une race étrangère et ennemie attentivement étudiée et décrite avec impartialité. « Tout en profitant, pour observer, d'un moment où les forces ranimées de l'Empire et quelques échanges pacifiques suspendaient les hostilités et assuraient une sorte de trêve, Tacite ne s'est pas trompé, n'a pas conçu d'illusions. Il semble qu'en écrivant après sa *Germania* le récit des guerres précédentes, il ait voulu confirmer et contrôler ses propres assertions par les témoignages historiques, montrer par le détail précis et réel l'identité, la persistance, le progrès de ces peuples, et affirmer de nouveau par ce qu'ils avaient été déjà ce qu'ils devaient être un jour [7]. » Au début du II[e] siècle, « Tacite a surpris les Germains dans leur *devenir*, c'est-à-dire dans leur transformation, à la veille d'un essor décisif. La société germaine sortait de la vie en quelque mesure nomade encore, pour entrer dès qu'elle le pourrait dans la vie agricole, elle commençait de substituer à l'âpreté des coutumes primitives l'autorité de mœurs déjà moins rudes, au droit de guerre privée et à la tradition des vengeances solidaires, la proclamation des trêves sacrées et le wehrgeld, au pouvoir exclusif et étroit des pères de famille les premiers essais d'institutions fécondes, à la confusion d'une barbarie tumultueuse, l'ébauche de la loi générale de l'État [8]. »

[1] *Revue critique*, 1870 *a*, p. 35. — [2] *Revue critique*, 1867 *b*, p. 316. — [3] *Revue critique*, 1867 *b*, p. 248. — [4] *Revue critique*, 1874 *a*, p. 110. — [5] *Histoire de la civilisation en Europe*, 1848, p. 56, 57. — [6] *Études sur les barbares et le moyen âge*, 1866. — [7] A. Geffroy, *Rome et les barbares. Étude sur la Germanie de Tacite*, in-8°, Paris, 1874, p. 333. — [8] *Ibid.*, p. 166-167. Sur le nom de Germanie dans Tacite et chez les Romains. Cf. S. R[einach], dans *Revue archéologique*, 1898, p. 310.

II. La société germaine. — Lorsqu'on parle des origines de la constitution sociale et politique d'un peuple, il faut porter d'abord son attention sur la constitution de la famille, antérieure chronologiquement et socialement à la commune et à l'État. Chez les Germains l'autorité paternelle s'exerçait sous la forme d'une tyrannie patriarcale tempérée par l'influence féminine. La famille y conservait sa constitution naturelle, le village était en un certain sens l'agglomération de plusieurs familles tendant à s'unir entre elles. Chez ces peuplades qui ne sont encore, à bien des titres, que des groupes juxtaposés, on trouve à une date très ancienne des classes différentes dans la société avec des caractères nettement tranchés : nobles, hommes libres, lites. Point de classe sacerdotale. Au-dessous des lites et en dehors du peuple, des esclaves en petit nombre. La force de la nation repose sur les hommes libres; le lite n'est point une *chose*, il jouit des droits civils, il peut même être guerrier, seulement il n'est pas propriétaire du terrain qu'il cultive et n'exerce pas de droits politiques. Enfin une classe nobiliaire, peu nombreuse, et déjà en état de décadence quand on peut l'étudier historiquement. Cette noblesse primitive ne jouissait pas de droits politiques spéciaux. Quant aux *principes*, ils étaient placés à la tête de la *centena* et hiérarchisés au point d'être parfois soumis à un *princeps* de rang supérieur. Les *principes* étaient élus dans l'assemblée générale de la nation et pour un temps illimité. La nature de leur pouvoir ne se peut aisément définir : entourés d'une suite nombreuse, ils prenaient part aux cérémonies religieuses et civiles, dirigeaient les assemblées judiciaires pendant la paix, et, en cas de guerre, ils conduisaient au combat les guerriers de leur district, sous le commandement général d'un des leurs ou celui d'un *dux* spécialement élu. Ils ne pouvaient conclure de traités qu'avec l'assentiment du peuple et recevaient à certains jours les présents des alliés et de leurs propres subordonnés.

A côté de ces *principes* paraissent chez Tacite, à plusieurs reprises, des rois. Qu'étaient-ils? Était-ce simplement un autre titre pour les princes? La royauté était-elle née du pouvoir princier ou bien ces deux formes de gouvernement existaient-elles simultanément? Au temps de Tacite c'était encore presque une anomalie; Marbod dut se sauver chez les Romains, Arminius fut tué par les siens pour avoir voulu l'établir. Plus tard, sous l'influence des guerres continuelles et des nouvelles conquêtes, l'institution royale se répand, et nous voyons la révolution politique s'opérer sous nos yeux chez les Goths et les Lombards. D'autres tribus germaniques ne font leur apparition dans l'histoire qu'après avoir déjà subi ce changement. Le pouvoir royal se distingue avant tout de celui des *principes* en ce qu'il dépend beaucoup moins de la volonté populaire. Le roi sort d'une race spéciale qu'on fait volontiers descendre des dieux ; il prend le pouvoir en vertu d'un droit héréditaire, d'ailleurs très variable selon la nation. La volonté du peuple ne s'exerce plus dans sa plénitude que si la race royale s'éteint. Le roi devient le juge suprême de la nation, le conservateur et le soutien de la paix publique, il a un trésor et nomme des fonctionnaires variés auxquels il délègue une partie de son autorité; le peuple en assemblée générale vient lui prêter le serment, non pas d'obéissance, mais de fidélité.

Néanmoins, et quel qu'ait été le pouvoir royal, l'assemblée du peuple resta toujours, en théorie du moins, le centre politique de la nation; dominante sous les *principes*, elle ne perdit pas toute influence sous les rois. Outre l'assemblée générale qui se tenait d'ordinaire deux fois par an et plus souvent quand l'occasion l'exigeait, il y avait les assemblées particulières des *centenæ*. Ces réunions pouvaient être fréquentes; comme c'était aux femmes et aux esclaves qu'incombait la culture des champs, l'homme libre s'adonnait entièrement à la guerre ou aux affaires publiques. Il assistait en armes aux délibérations que dirigeait le prince ou le roi et exprimait, non par un vote régulier, mais par ses acclamations, son approbation ou sa désapprobation des mesures proposées par ce dernier. Chacune de ces assemblées constituait en même temps un tribunal judiciaire. Les cas de vie et de mort étaient portés devant l'assemblée générale, les délits inférieurs devant celle de la *centena*. Plus tard, quand les territoires s'agrandirent, la foule des hommes libres présents diminua naturellement. Tout en conservant le droit de venir, on ne venait plus à cause des distances et ainsi se forma peu à peu un conseil restreint de quelques hommes puissants, qui d'ailleurs agissaient toujours au nom de tous; tant il est vrai que lorsque le fait disparaît, le souvenir de l'idée dont il était l'expression bien souvent lui survit [1].

III. Évangélisation. — L'histoire de l'évangélisation de la Germanie et de l'Église allemande fit d'abord l'objet de nombreuses dissertations aussi vagues qu'insignifiantes, des textes entassés sans ordre, publiés sans critique, exploités sans vergogne firent longtemps la base instable de l'histoire ecclésiastique de cette contrée. Rettberg, en 1846-1848, donna le premier une étude remarquable des origines chrétiennes sur les bords du Danube et du Rhin. Un deuxième volume s'arrêtant à la mort de Charlemagne parut au moment où l'auteur disparaissait. En 1854, G. Krafft; en 1856, Gelpke revinrent sur ce sujet difficile où la vanité empêchait souvent la vérité de se produire parce qu'on la jugeait peu glorieuse. Ces ouvrages furent bientôt notoirement insuffisants par suite des études, des découvertes, des publications de textes, et, en 1867, J. Friedrich aborda de nouveau la *Kirchengeschichte Deutschland's*, sur laquelle devait revenir A. Hauck, en 1889.

Rettberg avait déblayé l'histoire d'une foule de légendes jusqu'alors admises sans contrôle; il avait su montrer avec une lucidité méritoire, dans un style précis, grave, l'époque et les motifs de cette végétation. Mais entraîné par le plaisir de la destruction, il avait été trop loin, oubliant ou méconnaissant ce fait que la légende n'est souvent qu'un développement poétique d'un fait réel. Il n'avait épargné, ni les branches, ni le tronc, ni les racines. Friedrich, plus circonspect ou plus timide, croit devoir à ses croyances catholiques l'hommage d'une résurrection de ces légendes malmenées, il s'y attarde et ne reprend son chemin qu'après avoir, croit-il, remis sur pied les images abattues par son prédécesseur. A. Hauck procède autrement. Il ne cherche pas à parcourir les diocèses les uns après les autres, la liste épiscopale à la main, il ne songe pas à énumérer églises et monastères dans chaque circonscription, il dédaigne les particularités pour juger de l'ensemble et à force de regarder les choses de haut — ou de loin — il néglige ou il oublie d'en faire voir les détails.

Le christianisme ne se développa que tardivement hors des limites de l'Empire romain en Occident. Un texte bien connu de saint Irénée (l. I, c. x) dit que la foi et la tradition implantées en Germanie ne différèrent pas de ce qu'elles étaient ailleurs : οὔτε αἱ ἐν

[1] G. Waitz, *Deutsche Verfanungsgeschichte*, 2e édit., 1865. Voir Thévenin, *Les communia en pays germaniques* dans *Mélanges Renier*, p. 121-144; Sur le régime des terres en Germanie, dans *Journal des Savants*, 1886, p. 595-603 ; B. Guérard, *Institutions et géographie de la France*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IX p. 361-384.

Γερμανίαις ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι ἄλλως πεπιστεύκασιν ἢ ἄλλως παραδιδόασιν. Irénée envisage seulement sous le nom d'églises, les églises épiscopales et non les groupements de fidèles, et on peut se demander quelles villes de Germanie, vers l'an 185, possédaient des communautés ayant un évêque à leur tête. Disons de suite que nous l'ignorons, il n'y a ni texte, ni traditions, ni listes épiscopales qui nous apprennent rien à ce sujet et à cette date. Tout ce que nous savons c'est qu'en 313, l'évêque de Cologne se trouvait à Rome, et en 314 à Arles avec son diacre Macrin[1]. Sozomène parlant de l'époque où régnait Constantin, déclare que ἤδη τὰ ἄγχιστα τὸν Ῥῆνον φῦλα ἐχριστιάνιζον [2].

Les premiers chrétiens de Germanie ne furent pas des missionnaires, mais des soldats; le fait n'a rien de surprenant, rien de particulier au christianisme. Tout ce que nous savons sur cet apostolat militaire se borne d'ailleurs à peu de chose, surtout en Germanie où l'archéologie chrétienne est à peu près inexistante, sauf l'épigraphie des bords du Rhin. Outre les soldats, il y eut aussi des commerçants, des voyageurs, mais, nous ne sommes pas mieux renseignés sur leur compte. Les circonstances étaient défavorables : les habitants des campagnes continuaient à parler le celtique ce qui rendait difficile l'intelligence de la nouvelle religion qui n'avait que des prédicateurs latins; le culte national des druides conservait de fervents adeptes; la misère matérielle était si profonde, si générale, si absorbante qu'elle concentrait la capacité de réflexion sur les besoins matériels; enfin les lettrés étaient trop incrédules ou trop frivoles pour ouvrir l'oreille à des dogmes.

Mais là où l'histoire fait défaut, la légende pullule. Tertullien raconte que des Germains assistaient à la fête de la Pentecôte, qui suivit la mort de Jésus [3]. C'est saint Materne, disciple immédiat de saint Pierre, jadis ressuscité à Naïm, qui vint, du vivant même de l'apôtre, évangéliser les bords du Rhin et fonda de concert avec deux compagnons saint Euchère et saint Valère, les évêchés de Tongres, de Cologne et de Trèves. Telle est la légende qui deviendra officielle au IXe siècle, mais qui ne se rencontre nulle part avant cette époque dans les documents où on devrait la lire; c'est Adon de Vienne qui nous l'a transmise avec tous ses développements. A s'en tenir aux données certaines, Valère se montre à Tongres au IXe siècle, Euchère à Trèves vers le VIe et Materne à Cologne dans la première moitié du IVe siècle [4].

Il ne faut pas hésiter à s'inscrire en faux contre ces exagérations, dans les deux sens où elles se produisent. On ne songe certes pas à défendre l'apostolicité des Églises de la Gaule, mais point n'est besoin d'exagérer les échecs du christianisme sur les rives du Rhin ou d'en retarder indéfiniment le progrès. La langue celtique n'était pas la langue courante dans le voisinage de Trèves (voir *Dictionn.*, t. VI. col. 371-373). Les druidesses dont parlent Lampride et Vopiscus sont de vulgaires sorcières, telles qu'on en rencontre en tous lieux et en tous temps, depuis longtemps les vrais druides avaient disparu. Enfin on ne peut admettre un raisonnement aussi fantaisiste que celui-ci : « Quand Martin devint évêque, le paganisme régnait chez la population rurale celte, dans le voisinage de Tours... il faut donc admettre que, sur les bords du Rhin, le christianisme avait alors à peine dépassé les murs de la ville. » C'est méconnaître volontairement que les régions du Rhin, séjour ordinaire des légions romaines, avaient subi l'influence civilisatrice et chrétienne à une date beaucoup plus ancienne et dans une mesure beaucoup plus étendue que les pays du centre de la France.

Ceci dit, est-il acceptable d'admettre la réalité du voyage de saint Crescent, disciple immédiat de saint Paul, dans les provinces gauloises? Nous ne le pensons pas. Si le mot Γαλατία servait également à désigner la Galatie et la Gaule, il ne ressort nullement de cette équivalence de mots, surtout en l'absence complète d'autres preuves, que ce Crescent soit allé en Gaule plutôt qu'en Galatie. A dire vrai, un disciple de saint Paul avait son champ d'action tracé en Asie Mineure plutôt qu'en Occident et comme la légende n'apparaît qu'au IXe siècle, ainsi que l'a montré Rettberg, on a toute raison de se tenir en garde contre elle, elle s'explique assez par le désir alors si général d'associer le nom des deux grands apôtres à l'introduction du christianisme dans ces contrées de l'Occident.

D'autres récits ne sont pas plus recevables; nous ne revenons pas sur ce qui a été dit au sujet de la légende des onze mille vierges (voir Cologne), laquelle se réduit à la constatation de l'existence d'un cimetière et d'un culte de martyrs à Cologne au Ve siècle. Dans la Rhétie première, deux saints principaux ne sont pas plus apostoliques que Crescent : saint Béat n'est autre qu'un saint gaulois du IXe siècle et saint Lucius descend jusqu'au IIIe ou au IVe siècle, sans qu'on puisse lui assigner une date plus précise. Dans la Rhétie seconde, nous rencontrons à Augsbourg la légende de la courtisane Afra convertie sous Maximien Hercule par l'évêque Narcisse. L'histoire de la conversion est un conte sans la moindre autorité, mais le martyre d'une chrétienne nommée Afra semble réel et les actes qui le rapportent peuvent être considérés dans une certaine mesure comme authentiques.

Nous parlerons ailleurs (Voir Illyricum) de la prédication du christianisme dans les provinces danubiennes à cette époque primitive. Les récits, anciennement acceptés sur l'origine apostolique de l'évêché de Lorsch *(Lauriacum)* sont définitivement écartés depuis que Duemmler a démontré que tous les documents relatifs à ce sujet ont été fabriqués par l'évêque Pilgerius de Passau, vers la fin du Xe siècle. Un seul point reste à retenir, à savoir qu'à la fin de IIIe siècle il y avait beaucoup de chrétiens en Norique et le long du Danube. Le récit parfaitement authentique des souffrances des galériens chrétiens dans les carrières de Sirmium *(Passio quattuor coronatorum)* donne là-dessus de curieux détails.

En somme, si nous jetons un regard en arrière sur les commencements du christianisme dans la Germanie romaine, nous voyons qu'il est impossible de trouver aucune confirmation des paroles de saint Irénée, citées plus haut et aucune Église chrétienne ne se peut constater avant la fin du IIIe siècle. Des fidèles éparpillés, plus ou moins denses, plus ou moins clairsemés, suivant les lieux, voilà tout ce qu'on observe. On les entrevoit seulement et on sait peu de choses sur leurs idées et leurs actes. Il semble qu'ils furent très orthodoxes et pleins de déférence pour le pontife de Rome. Au début du IVe siècle, ils se prononcent contre les donatistes; un peu plus tard ils seront les énergiques adversaires des ariens; ils restent très unis; pourtant à la fin du IVe siècle, cette union commencera à se lézarder, on verra deux partis, celui des ascètes qui veulent renoncer à toutes les affaires de ce monde, et celui des mondains qui recherchent les charges et les dignités terrestres. Les ascètes auront le dessous.

IV. Organisation. — Pendant ce temps des évêchés se fondent sur les bords du Rhin et commencent

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. v. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. VI. — [3] Tertullien, *Adv. Judæos*. — [4] Pour les listes épiscopales de la Germanie, cf. O. Holder-Egger, *Series episcoporum et abbatum Germaniæ*, dans *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t XIII, p 281-392, 749-752.

à prospérer et principalement celui de Trèves, résidence impériale. Personne ne songe plus aujourd'hui à défendre les *Gesta Trevirorum* et à en tirer parti, pas plus que des autres sources également troubles qui transmettent la légende confuse de l'impératrice sainte Hélène et du don de la tunique du Sauveur à l'évêque Agroecius. Quant à utiliser l'ivoire de Trèves et y découvrir le cortège de l'impératrice Hélène avec la tunique en question, c'est un divertissement absolument inoffensif (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1762).

Les autres évêchés principaux de la Germanie première et seconde datent également du IVe siècle, mais leur histoire primitive reste totalement obscure aux yeux de l'historien, du moment que l'on fait abstraction d'un document unique qui serait de la plus haute importance si son authenticité pouvait être définitivement établie; ce sont les Actes du concile de Cologne, de 346. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2180-2187). La fausseté de ces actes est avérée, malgré les efforts désespérés de Friedrich « sans autre espoir, avouait-il, que d'amener quelques-uns d'entre ses lecteurs capables de juger la question à concevoir la vérité de ses assertions, et de prouver à quelques autres que l'opinion contraire n'est point encore absolument inattaquable. » Mais quoi qu'il ait pu dire on n'explique pas et l'on n'expliquera pas comment le concile de Cologne avait pu, en 346, condamner comme arien l'évêque Euphrate, qui fut un des champions les plus marquants de l'orthodoxie au concile de Sardique en 347. A la suite de beaucoup d'autres, Scipion Maffei avait imaginé pour la défense des *Actes* et du concile lui-même un système d'interprétation qu'il appuyait sur des fragments d'une chronique inédite d'Alexandrie; cette explication fut abandonnée à la suite de recherches de Hefele qui fixa la date de Sardique à 347 et nia l'existence du concile de Cologne. La question paraissait tranchée quand Cureton publia ses fragments des lettres pastorales d'Athanase retrouvées dans un monastère d'Égypte. D'une de ces lettres, il ressort qu'Athanase était de retour à Alexandrie vers Pâques 347; or il est à peu près certain que le concile de Sardique eut lieu deux ans avant ce retour, et qu'il faut placer par conséquent ce concile en 345; c'était reculer de deux ans en arrière, c'était surtout placer le concile de Sardique *avant* celui de Cologne, et donner ainsi aux partisans de ce dernier la possibilité d'expliquer la chute d'Euphrate. Hefele, dans un nouveau travail, reconnut la nécessité de modifier la date du concile de Sardique, mais en déclarant nettement que cela ne prouvait rien en faveur du concile de Cologne. Le concile de Sardique se terminant au plus tôt à Pâques 345, Euphrate, envoyé comme ambassadeur par ce même concile d'Antioche auprès de l'empereur Constance et y séjournant quelque temps, d'après la tradition elle-même, ne pouvait être à Cologne pour l'ouverture du concile, qui, selon les *Actes* eut lieu en mai 346. En outre, comment Euphrate, ce défenseur zélé de la foi orthodoxe en 345, aurait-il succombé à douze mois de distance? Les *Actes* du concile de Cologne sont inconciliables avec ceux du concile de Sardique; ce dernier nous est sérieusement attesté, ainsi que le rôle qu'y joua Euphrate; du premier au contraire nous ne savons absolument rien que ce qu'en disent les actes suspects. Le grand succès de ces Actes dans la suite du moyen âge s'explique très bien par le fait qu'ils donnent une large base à l'Église chrétienne de Germanie, en nous montrant avant la fin de la première moitié du IVe siècle des Églises florissantes et des évêques illustres à Tongres, à Maestricht, à Mayence, à Worms, Spire, Strasbourg, à Bâle, en un mot dans toutes les villes de quelque importance dans ces contrées. Nous sommes loin de prétendre qu'en niant l'existence du concile de Cologne on doive nier aussi l'existence d'évêques et de communautés chrétiennes dans la plupart de ces villes; mais en tout cas, les noms propres disparaissent, les traditions attachées à ces noms perdent toute valeur historique et nous retombons dans le vague des conjectures et des probabilités. Toutes ces églises d'ailleurs succombent avec l'Empire et se dispersent et périssent sous les coups des Barbares. On connaît le récit tragique de la chute de Trèves (voir ce mot) par Salvien.

L'histoire des Églises chrétiennes sur les bords du Danube est beaucoup moins obscure; ces provinces plus facilement accessibles et plus près de l'Italie, semblent avoir été à peu près chrétiennes lors de la destruction définitive de l'Empire. Nous avons conservé surtout un document précieux sur l'état du Norique à cette époque, c'est la vie de saint Séverin par Eugypius. Document de premier ordre, cette biographie terminée à Naples, en 511, est remplie de miracles, mais elle abonde en traits d'une valeur historique à laquelle les plus soupçonneux rendent justice.

L'importance du Norique était grande au point de vue stratégique, gardant le passage naturel de l'Europe orientale à la Haute Italie vers Vérone et Aquilée. De bonne heure les Romains cherchèrent à s'en rendre maîtres, mais ils ne vinrent qu'à grand peine à bout des rudes populations de ces contrées. Dans ces provinces d'occupation militaire on voyait surtout des camps, des colonies de vétérans. Petit à petit, le Norique se repeupla de Daces, de Romains et commença à connaître la prospérité. Radagaise le dévasta. Les mœurs romaines s'y étaient implantées et le christianisme avec elles, la population était catholique, elle connut les pires misères. Les Huns, puis les Ruges s'y adonnèrent à toutes les brutalités. Rançonnés, abandonnés, les habitants du Norique et de la Pannonie, incapables de se défendre eux-mêmes, furent réduits à conclure des sortes de pactes avec des Barbares qu'ils chargeaient de les défendre contre d'autres barbares. Protection illusoire, les Ruges se faisaient volontiers les complices des bandits qui malmenaient leurs protégés. « Un Ruge, disait un contemporain croit avoir perdu sa journée s'il n'a commis quelque mauvais coup. » Cependant saint Séverin réussit à les mater un peu.

On le voit survenir à Astura, ville située aux confins de la Pannonie et du Norique, en 454; il sort dans la ville, appelle prêtre et fidèles à l'église, leur annonce l'approche des Barbares et n'obtenant qu'indifférence, s'éloigne de ces lieux, se rend à Comagène, entre dans l'église, réconforte la foule. Séverin ne mourra qu'en 482 ayant vécu, assez pour voir les Alamans envahir le Norique, détruire les églises, massacrer les fidèles. Cependant il avait réussi à assurer aux Romains un *statu quo* qui allait faire place à l'anarchie.

Pendant l'invasion, la civilisation avait reculé et le christianisme avait sombré. La hiérarchie avait commencé à s'organiser entre le Rhin et le Danube, mais Goths et Burgondes, Francs et Alamans avaient tout broyé, tout balayé, en sorte que tout était à refaire. Dans le Norique même, six ans après la mort de saint Séverin, en 488, ses disciples persécutés chargèrent son corps sur leur épaules et le transportèrent au delà des Alpes.

V. Seconde évangélisation. — Après que les Francs eurent franchi le Rhin et en eurent fait la barrière dressée entre eux et de futures invasions, il fallut entreprendre de nouveau la seconde évangélisation de la Germanie. Alamans, Burgondes et Francs fixés dans la Gaule avaient suivi chacun une voie différente. Les premiers étaient restés païens, les seconds, établis autour de Worms étaient devenus chrétiens orthodoxes, en attendant qu'ils devinssent

ariens, les derniers étaient catholiques et cette détermination prise par Clovis, adoptée par la nation entière, fit plus pour sa fusion avec les Gaulois que des siècles de juxtaposition dans l'hostilité religieuse. L'influence de l'évêque sur les affaires publiques devient considérable, il accomplit les fonctions que néglige l'État, construisant des routes et des digues, prenant des mesures sanitaires, organisant l'assistance des pauvres. L'Église s'enrichit par les dons considérables, que lui font les rois et les particuliers, dans certains districts, elle touche la dîme; les souverains lui confèrent presque toujours pour ses biens l'immunité. Pourtant, malgré ces puissances et ces richesses, l'Église vit d'ordinaire en bons rapports avec l'État, c'est que les rois nomment les évêques et s'en font craindre. Depuis les invasions, le pouvoir de juridiction du pape de Rome se soutient en Gaule, mais son influence et son prestige n'y sont plus que des souvenirs. L'Église gallicane traverse une période lamentable, on ne voit partout que meurtres, ivrognerie, adultères, avidité. Et cependant cette atmosphère ne tue pas le sentiment chrétien. Elle laisse subsister une sorte de ferveur religieuse. Les Francs sont fiers d'être chrétiens orthodoxes, les églises regorgent de fidèles; on croit à l'intervention de Dieu sur ce monde, à l'efficacité de la prière, à la Providence, aux miracles, à la vertu des reliques. Au IVe siècle, Ausone se demandait s'il avait une âme immortelle, au VIe siècle une telle question aurait paru non seulement impie mais encore impossible.

Le monachisme va canaliser et donner une direction et une force impétueuse à ces idées en créant des centres monastiques qui de proche en proche pénétreront en plein pays païen comme des avant-gardes que rien n'épouvante et que rien ne décourage. Colomban à Luxeuil essaime des missionnaires vers les pays païens dans la direction du nord de la Gaule et au delà du Rhin. Voici l'œuvre de la seconde évangélisation amorcée. Pendant que saint Amand, saint Remacle, saint Éloi opèrent dans les contrées de l'Escaut et de la Meuse, saint Gall, saint Fridolin, saint Trudpert, saint Firmin s'enfoncent dans le pays des Alamans, A la fin du VIIe siècle, Rupert donne une nouvelle organisation aux pays situés à l'est du Lech, devenus provinces bavaroises, crée l'évêché de Salzbourg, premier monastère bénédictin de la Bavière.

Gall s'établit non loin du lac de Constance, les églises de Windisch et de Coire se relèvent, des sièges épiscopaux reparaissent, Trèves, Spire, Worms, Mayence. Amandus évêque de Worms pénètre chez les Slaves et saint Éloi évangélise les Frisons. Pendant que Trudpert et Landolin passent le Rhin et s'enfoncent dans les gorges de la Forêt-Noire, le premier s'arrête dans le Brisgau et le second dans l'Ortenau où ils élèvent des monastères, Magnoald et Théodore quittent le monastère de Bregentz, pénètrent jusqu'à l'Iller, fondent Kempten, Roshaupten et Friessen. L'Irlandais Kilian eut moins de succès, en Thuringe, il se rabattit sur les rives du Mein qu'on commençait à appeler Franconie.

La Bavière fut plus docile. Eustasius et Agilus venus de Luxeuil, l'évêque Emmeran venu de Poitiers prêchent et luttent; mais bientôt on voit se relever les sièges épiscopaux d'Augsbourg, de Passau. de Lorsch et le baptême du duc Théodo par Rupert semble le triomphe de ce saint apôtre qui veut pousser plus loin encore et s'enfoncer chez les Avares et les Slaves où il trouvera le martyre.

Il y a maintenant au delà du Rhin une église franque féconde, encore fragile, indépendante. Ce sera l'œuvre de Boniface, sacré à Rome, le 30 novembre 722, prélat d'au delà des Alpes, de soumettre cette jeune église au Saint-Siège.

Wynfrid fut un de ces hommes à qui aucun sacrifice, aucun effort, aucun labeur ne semblent coûter lorsqu'il s'agit pour eux de faire triompher cette idée, cette foi qui les inspire; pour Wynfrid ce fut l'expansion et le triomphe de l'influence chrétienne et de la papauté. Il renonça à sa famille, changea son nom, quitta son pays; on ne pouvait demander plus sinon de donner sa vie, il la donna, de verser son sang, il le versa. Né vers 680 à Kirton en Wessex (c'est aujourd'hui Crediton en Devonshire), il fut oblat dans le monastère d'Exeter, d'où il passa à Nursling et y vécut d'heureuses années, adonné à la prière et à la lecture. Son biographe vante sa connaissance des saintes Écritures; il aurait pu y ajouter sans aucun doute le droit canonique et le droit romain avec tout ce qui appartenait au programme des sept arts libéraux. Il possédait, nous dit-on, « l'éloquence de l'art grammatical », c'est-à-dire qu'il savait alambiquer sa phrase de façon à dire obscurément ce qu'il pensait clairement. Il faisait des vers, tels qu'on les faisait de son temps, c'est-à-dire qui procédaient de la jonglerie plus que de la poésie. Tout cela lui attira des admirateurs, des disciples qui ne parlent de lui que sur un ton guindé.

Comme les moines de ce temps qui se livraient à l'étude, Boniface étudiait tout et savait peu de chose à fond. Chez lui, cette curiosité suscita comme un appétit de savoir plus et mieux. Né inquiet, scrupuleux, méticuleux, son intelligence et sa conscience sont en quête de difficultés; où il n'en est point, il en trouve. Il lui faut une direction continue, des règles précises, des textes clairs, des décisions authentiques. Ses lettres sont pleines de questions souvent étranges, il interroge anxieusement, et si la réponse ne le satisfait pas, son trouble devient une souffrance. Il vit sous un sentiment qui l'étreint, qui l'emporte tout en le comprimant, il a peur de se tromper, peur de tricher, peur surtout de se damner. Telle lettre de lui raconte le cauchemar d'un moine malade qui a cru voir son âme disputée par les anges et les démons, il s'attarde, il se complaît dans ce tableau. Ah! qu'on est loin des visions printanières de félicité, du paradis verdoyant, du Bon Pasteur nourrissant ses élus de lait caillé, ici ce sont les fleuves de poix brûlante, les puits de feu, les flammes, les diablotins : l'antiquité chrétienne se récréait au sein d'un paradis, le moyen âge a la hantise de l'enfer. Boniface semble avoir fait collection des versets de la Bible les plus désolants, les plus terrifiants. Pour lui comme pour beaucoup d'autres moines et clercs, la Bible est un inépuisable assortiment d'images toutes faites qu'ils citent et agitent avec une sorte de volupté sombre, de sorte que leur sentiment personnel, ne nous arrive qu'à travers le prisme des citations littérales.

On croit connaître ces hommes du passé et ils nous échappent. Les phrases banales du premier biographe ne sont pas plus flasques que le style amidonné et vide de son dernier historien qui s'attendrit et conte pour ne rien dire. Boniface fut, nous dit-on, un modèle de l'accomplissement des devoirs monastiques, assidu aux offices, même à ceux de la nuit, zélé pour le travail des mains, chaste, humble, obéissant, charitable, doux et ferme, etc., etc. Mais qu'a-t-il aimé, voulu, cherché? Saint Paul et les apôtres ont été dévorés du besoin de conquérir, de lutter et de vaincre, saint Grégoire le Grand s'est ému à la vue des païens privés de l'évangile, Wynfrid-Boniface souhaite convertir les Saxons « ces aveugles, ces charnels, ces idiots », il s'aventure, va vers eux, un peu à la façon d'un conquérant qui installe des comptoirs en pays lointain. Le nom du pays qu'il a entrepris de gagner au Christ et à l'Église de Rome est pour lui synonyme de péril, de tristesse et d'horreur. Que cherche-t-il donc à travers ces fatigues qu'il ressent, ces périls qu'il affronte, il

l'écrit à une abbesse : « Ma très chère sœur, c'est la crainte du Christ et l'amour des voyages qui m'ont séparé de vous par ce long et large intervalle de terre et de mer! » L'amour des voyages! l'aventureuse humeur de Colomban et des Celtes revit dans Boniface et les Anglo-Saxons. Le pape Grégoire III lui écrit : « Tu es comme celui dont parle la parabole, à qui cinq talents ont été confiés et qui en a gagné cinq autres, et j'applaudis avec toute l'Église au bénéfice d'un tel commerce » *Lucrum! Negotium! Commercium!* ces mots reparaissent trop souvent : *in talis commercii lucro plaudimus!*

Très différente des aventureuses colonisations de moines celtes, sont les entreprises du moine Boniface. Les premiers sèment en vrais dissipateurs, ils prêchent, le grain lèvera, d'autres viendront pour le moissonner. Boniface songe déjà à engranger sa récolte dans le vaste grenier romain; c'est pour le remplir qu'il travaille. « Je suis dit-il, le disciple de l'Église romaine », et il se fait une joie, un devoir, un honneur de servir. — « J'ai vécu dans la familiarité, dans le service du Siège apostolique, dit-il, j'ai toujours confié au pontife apostolique toutes mes joies et toutes mes tristesses. » *In servitio apostolicæ Sedis;* voilà bien la devise de Boniface.

Élevé au sacerdoce en 710, il quitta Nursling en 716 et s'embarqua avec trois compagnons. Ce ne fut qu'une tentative vite avortée. Débarqués à Duurstede, les quatre moines gagnèrent Utrecht. Boniface se rendit compte de l'inutilité de sa tentative, regagna Nursling, dont l'abbé mourut. Un parti élut Boniface pour lui succéder, celui-ci sentant la situation difficile refusa et l'évêque de Winchester fit élire Étienne. Boniface se rembarqua à Londres et arriva à Saint-Josse-sur-Mer, mais il commença par se rendre à Rome et sollicita de Grégoire II la permission d'aller prêcher les infidèles; après qu'on l'eût dûment sondé, cette permission lui fut accordée, et il partit de Rome, dans les premiers jours de mai de l'année 719 avec cette instruction : ... « Sachant que dès ton enfance tu as appris les lettres sacrées, que tu es parti pour répandre chez les nations incrédules le mystère de la foi, nous voulons t'aider dans l'accomplissement de la mission que tu demandes. Puis donc que tu en as appelé au Siège apostolique et te soumets humblement à sa volonté et à sa direction, au nom de l'indivisible Trinité, et par l'autorité inébranlable de saint Pierre, prince des apôtres, nous ordonnons que tu portes la parole de Dieu aux nations incrédules, et que par l'esprit de vérité, d'amour et de sobriété, tu verses, dans ces âmes incultes la prédication des deux Testaments. Nous voulons que tu imposes le sacrement d'initiation d'après les rites de notre Église apostolique. » Ce fut à cette époque que Wynfrid prit le nom de Boniface.

Il gagna la Germanie par la Bavière et la Thuringe et, pendant son passage en Franconie, il apprit que la mort du duc Radbood lui ouvrait l'accès de la Frise. Il rêvait, littéralement, de conquêtes et son exaltation découvrait partout un peu trop aisément, peut-être des avertissements providentiels. Il rêva à cette époque qu'il liait des gerbes d'âmes et les introduisait dans les greniers de Dieu; aussitôt il s'empressa d'en instruire une correspondante demeurée en Angleterre, la nonne Bugga, laquelle se réjouit et s'extasia. La Thuringe n'étant pas évidemment le pays où il ferait cette abondante moisson, Boniface se rendit en Frise où le vieillard saint Willibrord pensa trouver en lui un coadjuteur, mais Boniface s'y refusa, ne pouvant concevoir cette sorte de claustrations dans le limites d'un diocèse. Après ce refus, Willibrord le vit s'éloigner sans regret et facilita son départ. Boniface se rabattit sur la Thuringe et y réussit mieux cette fois.

Dédaignant l'Alemanie et la Bavière qui vivaient sous l'autorité de princes chrétiens, vassaux des rois Francs, Boniface aborda donc la région centrale de l'Allemagne : Hesse et Thuringe. Çà et là, il rencontrait des vestiges de l'évangélisation de Kilian et des Irlandais, mais déformés et souillés au point d'être méconnaissables. Parfois Boniface fit la rencontre de prêtres qui se disaient et se croyaient chrétiens bien qu'ils participassent au culte du dieu Thor et à ses banquets sacrés. Heureusement, deux chrétiens par le baptême, Dettic et Deoric, se firent les catéchistes bénévoles du missionnaire dans le pays d'Amœneburg et le succès s'affirma, sans parvenir à réjouir l'âme du missionnaire, toujours inquiet, et avide de consolations. Le vieil évêque Daniel de Winchester à qui il confiait ses préoccupations lui répondait : « N'oppose pas aux païens d'arguments contraires à la généalogie de leurs dieux. Admets leur opinion, selon laquelle des dieux en ont engendré d'autres dans les embrassements du mari et de la femme, afin du moins que tu leur prouves que des dieux et des déesses nés comme des hommes, sont plutôt hommes que dieux, et que n'existant pas auparavant, ils ont donc eu un commencement. Une fois forcés d'avouer que les dieux ont eu un commencement, puisqu'ils sont engendrés les uns par les autres, demande-leur alors s'ils pensent que le monde ait eu un commencement, ou ait toujours existé sans commencement. S'il a eu un commencement, qui l'a créé? En quel lieu, avant l'établissement de ce monde, ils font subsister et habiter les dieux qui naissent? Et s'ils prétendent que le monde a existé sans commencement, demande-leur qui commandait au monde avant la naissance des dieux; comment les dieux donnèrent à leur domination morale, qui existait de toute éternité avant eux; où, par qui et quand fut engendré le premier dieu ou la première déesse? S'ils croient que les dieux et les déesses, continuent à en engendrer d'autres? Sinon, quand et pourquoi ils ont cessé de s'unir et de concevoir? S'ils engendrent encore, alors le nombre des faux dieux est infini, et les mortels ignorent quel est de tous le plus puissant.

« Pensent-ils aussi qu'il faille honorer leurs dieux pour le bonheur présent et temporel, ou pour le bonheur futur et éternel? S'ils répondent que c'est pour le bien temporel qu'ils disent en quoi les païens sont plus heureux que les chrétiens.

« Toutes ces choses et beaucoup d'autres, tu dois les leur objecter, non en les insultant, mais paisiblement et avec une grande modération, et, par intervalles, comparer leurs superstitions à nos dogmes chrétiens, et pour ainsi dire les prendre en flanc, afin que les païens, plus honteux qu'initiés, rougissent de telles absurdités. Il faut aussi leur objecter, si leurs dieux sont tout-puissants, et non seulement récompensent leurs adorateurs, mais punissent leurs contempteurs, pourquoi alors, ils épargnent les chrétiens qui leur arrachent presque tout l'univers et renversent leurs idoles? Et pourquoi les chrétiens qui possèdent des provinces fertiles, abondantes en vin, en huiles et autres richesses, n'ont laissé aux païens et à leurs dieux que des terres toujours attristées par le froid, dans lesquelles déjà chassés du reste de l'univers, ils s'imaginent faussement régner encore. »

Boniface continuait à réaliser des progrès et, après quatre ans de travaux, il envoya à Rome son disciple Bynnan pour solliciter des instructions et rendre compte de ce qui était accompli. Bynnan revint avec l'invitation pontificale adressée à Boniface de faire en personne le voyage de Rome. Il s'y rendit, on l'y interrogea, le pape s'entretint avec le missionnaire pendant une journée presque entière et Grégoire lui annonça son intention de le faire évêque régionnaire, c'est-à-

dire sans diocèse ni siège déterminé. Dépendant du seul Siège apostolique, le nouvel évêque avait devant lui un champ d'action sans limites autres qu'elles que traceraient ses conquêtes.

Le 30 novembre 722, Boniface fut ordonné évêque et prêta un serment ainsi conçu :

« Au nom du Seigneur Dieu, Notre Sauveur Jésus-Christ, Léon étant empereur, la septième année de son consulat et la quatrième de celui de son fils Constantin.

« Moi Boniface, par la grâce de Dieu, évêque, je promets à toi, saint Pierre, prince des apôtres, et à ton vicaire Grégoire, pape, et à ses successeurs, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trinité indivisible, et par ton corps très sacré de pratiquer la sainte foi catholique dans toute sa pureté, de la maintenir dans son intégrité, de n'adhérer à rien de contraire à son unité, de soutenir toi et les intérêts de ton Église, à qui le Seigneur Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier, ainsi que ton vicaire et ses successeurs; de n'avoir ni communion ni intelligence avec des prélats hérétiques, si j'en rencontre, de les réprimer si j'en ai le pouvoir et tout au moins de les dénoncer au Siège apostolique. Dans le cas, ce que Dieu ne veuille, où je ferais, soit avec intention soit par accident, quelque chose contre ma promesse que je sois trouvé coupable au jour du jugement et que j'encoure le châtiment d'Ananie et de Saphire qui voulurent dérober à toi-même la connaissance de leurs biens.

« Moi Boniface, humble évêque, j'ai écrit de ma propre main ces paroles, que j'ai déposées sur le corps très sacré de saint Pierre, et j'ai fait, sous l'œil et le jugement de Dieu, ce serment que je promets de garder. »

En échange de cet engagement, Grégoire II remit à Boniface une collection canonique (probablement celle de Denis le Petit), la correspondance échangée jadis entre le pape Grégoire Ier et saint Augustin de Cantorbéry, et une lettre pour Charles-Martel. Le pape lui faisait la défense d'élever au sacerdoce ceux qui auraient été deux fois mariés, ou qui auraient épousé une veuve ou bien illettrés, difformes, mutilés. Il lui ordonnait d'interdire le mariage jusqu'au septième degré, de ne permettre au veuf qu'un seul remariage, de refuser la communion pendant toute leur vie à ceux qui auraient tué leur père, leur mère, leur frère, leur sœur et de leur interdire pour toujours l'usage de la viande et du vin; enfin il l'engagea à accepter les invitations à dîner des chefs barbares qu'il devait ménager « car, lui disait-il, il arrive souvent que ceux qui sont éloignés par les rigueurs de la discipline de la pratique de la vérité, sont ramenés par le charme des repas et par de douces observations, dans la voie de la justice. »

Aux barbares allemands le pape adressait pour la première fois la parole dans une lettre *universo populo provinciæ Altsaxonum* et dans une lettre *populo Thuringorum*, à qui il disait : « Désirant que vous vous réjouissiez avec nous dans l'éternité où il n'y a ni fin ni tribulation, ni amertume (mais une gloire perpétuelle), nous vous avons envoyé Boniface, qui vous baptisera et vous instruira dans la foi de Dieu. Obéissez-lui en toutes choses, honorez-le comme votre père, et inclinez vos cœurs à ses leçons, parce que nous l'avons envoyé vers vous, non point pour acquérir un gain temporel, mais pour le gain de vos âmes. Aimez donc Dieu, et, en son nom, recevez le baptême; car ce que l'œil de l'homme n'a jamais vu, ce que le cœur de l'homme n'a jamais conçu, le Seigneur Dieu l'a préparé à ceux qui l'aiment. Éloignez-vous du mal et faites le bien. N'adorez point les idoles, ne sacrifiez point de chairs, car Dieu ne les reçoit point; mais agissez en toutes choses selon que notre frère Boniface l'enseignera, et vous serez sauvés, vous et vos fils. Faites une maison où doive habiter votre père, des églises où vous deviez prier, afin que Dieu vous remette vos péchés, et vous donne la vie éternelle. »

Boniface se rendit d'abord auprès de Charles-Martel qui lui donna la sauvegarde suivante [1] :

« Aux saints et apostoliques évêques, nos pères en Jésus-Christ, aux ducs, aux comtes, à leurs vicaires, à nos palatins, à tous nos agents, à nos envoyés, à nos amis, Charles, homme illustre, maire du palais, qui désire votre bien.

« Sachez que l'homme apostolique, notre père en Jésus-Christ, l'évêque Boniface est venu vers nous, et nous a demandé de le placer sous notre sauvegarde et notre protection. Nous le lui avons accordé volontiers. C'est pourquoi nous avons ensuite jugé à propos de le lui confirmer de notre propre main, afin qu'en quelque lieu qu'il passe, avec notre affection et sous notre sauvegarde, il soit en paix et en sécurité, et qu'il puisse rendre, faire et recevoir justice. S'il vient à se trouver dans quelque rencontre ou nécessité qui ne puisse être définie par la loi, qu'il reste en paix et en sécurité jusqu'à ce qu'il soit en notre présence, lui, comme ceux qui se réclameront de lui et qui espéreront en lui. Que nul n'ose lui être contraire, ou lui porter dommage, et qu'il demeure en tout temps tranquille sous notre sauvegarde et protection. Pour que cela paraisse plus certain, nous avons, aux yeux de tous, souscrit des lettres de notre main et les avons scellées de notre anneau. »

Boniface s'avança vers la Hesse et la Thuringe, y pénétra, y renversa les arbres sacrés et, du plus grand de tous, il construisit un oratoire dédié à saint Pierre. Il faisait sonner haut la sauvegarde de Charles-Martel « sans les ordres et la crainte duquel, dit-il, je ne pourrais ni diriger le peuple, ni défendre les prêtres, les diacres, les moines et les servantes de Dieu, ni interdire les superstitions des païens et le culte sacrilège des idoles. » Grâce à la protection divine et au prestige du duc des Francs, le missionnaire fit de rapides progrès; il fonda en Thuringe, la première église chrétienne près de Altenberga [2], et la dédia à saint Jean. Il bâtit ensuite une église dédiée à saint Michel, sur la rivière d'Ohre, où s'élève aujourd'hui Ohrdruff.

Ses catéchistes ne suffisaient plus à la besogne grandissante, il demanda des coopérateurs à ses compatriotes anglo-saxons. Il éprouvait aussi le besoin de défendre son établissement contre l'esprit d'entreprise de ses collègues. Un évêque voisin, probablement Gewilieb de Mayence, revendiquait alors pour son diocèse les jeunes chrétientés que Boniface avait fait sortir de terre. Dès que les compatriotes anglo-saxons arrivèrent, Boniface put tenir tête partout et assurer ses premières conquêtes. Ce fut principalement du Wessex que vinrent les renforts et parmi eux Lull, Willibalt, son frère Wunnibalt, Vitta, Eoban, Denehard, Burchard le futur évêque de Wurzbourg, Wigbert, Wiethbert, Sola, Wittau, Meginhard et le bavarois Sturm. Des femmes avaient répondu à cet appel : Chunihild, mère de Lull, Beragith sa fille, Walburge sœur de Willibald, Thecla, Chunitrude et Lioba qui eut surtout un rôle d'éducatrice.

Avec une prévoyance qui est le propre des intelligences destinées aux grandes choses, Boniface, loin de jalouser les hommes de talent que la Providence lui amenait, de les opposer les uns aux autres pour les user, les annuler et n'avoir rien à redouter personnellement de ces capacités supérieures peut-être à la sienne propre, Boniface s'efforçait comme ceux

[1] Bouquet, *Recueil*, t. x, p. 92. — [2] Entre Georgenthal et Friedrichroda.

qui sont les serviteurs non d'une ambition ou d'une vanité, mais d'une idée, de sonder ses disciples afin de leur procurer l'occasion de donner leur mesure et de les préparer à la succession qu'il leur destinait. Lull serait l'homme de la Franconie et de la Thuringe; Grégoire, qui le suivait depuis l'adolescence recevrait le pays d'Utrecht et des Frisons; Sturm s'essaierait au commandement dans la fondation monastique de Fulda.

Les fondations furent agrandies et multipliées : Amœnenburg en Hesse, Ohrdruff en Thuringe, Fritzlar en Hesse, Bischoffsheim sur la Tauber, Kitzingen, Ochsenfurt, etc. Ces centres et leurs chefs demeuraient placés sous la vigoureuse personnalité de Boniface et les monastères devenaient les avant-postes de la foi religieuse et de la civilisation. Le légat leur inculquait la conviction que toute lumière, toute vérité, toute autorité sont à Rome et y doivent être cherchées; pour en donner l'exemple, il y soumettait ses difficultés et en sollicitait sa règle de conduite. A Rome, on aimait un disciple tellement soumis et puisqu'il réclamait des solutions, on lui en donnait à profusion. Le 22 novembre 726, une lettre pontificale lui est adressée, intéressante dans sa minutie et par les clartés qu'elle jette sur l'état de l'Église naissante de Germanie.

Grégoire II mourut le 11 février 731 et Grégoire III son successeur ne se montra pas moins favorable à Boniface à qui il envoya le *pallium* (732). Cette distinction était cependant une manière de disgrâce, elle signifiait à Boniface qu'il eut à renoncer à la Germanie entière et à faire choix d'un diocèse; sans doute il serait métropolitain, mais comme tout métropolitain il lui faudrait compter avec ses suffragants. Par ménagement on ne lui imposait pas les hommes, on ne lui traçait pas les frontières, mais la chose était dans l'air. Boniface le sentait, le savait, il s'engagea dans de grandes entreprises, l'organisation ecclésiastique de la Bavière; cela pouvait prendre plusieurs années.

En 738, Boniface fit un troisième voyage à Rome d'où il repartit en 739, muni de reliques pour les églises à fonder et de lettres pour les évêques et abbés : « Si quelqu'un de vos prêtres disait le pape, veut se joindre à ce saint homme pour la prédication de la foi catholique, n'y mettez pas d'obstacle; prêtez-lui plutôt votre concours, en lui fournissant des collaborateurs dans le ministère de la parole divine, afin qu'il gagne des âmes à Dieu et que vous deveniez vous-mêmes participants de ses mérites. » Aux évêques de Bavière et d'Alémannie, le pape rappelait l'obligation de tenir un synode deux fois l'an, leur prescrivait de s'entendre avec Boniface sur le choix du lieu, qui pourrait être une ville des bords du Danube, ou Augsbourg ou tout autre; enfin, il les mettait en garde contre les pratiques païennes et contre les erreurs des prêtres bretons. Il est probable qu'un concile fut tenu en Bavière à cette époque car à partir de ce moment la réforme progressa et l'avenir de la foi catholique fut assuré dans ce pays. Le pays fut divisé en quatre diocèses dont les sièges furent établis à Passau, à Ratisbonne sur le Danube, à Freising sur l'Isar et à Salzbourg sur la Salza.

Alors Boniface revint en Thuringe et en Hesse pour y fonder des évêchés, peut-être même songeait-il à s'en attribuer un et à envisager la retraite et le repos. Une lettre de Grégoire III le détourna de ce projet et le légat entreprit de créer la hiérarchie catholique dans ces contrées. En Hesse, il établit le siège épiscopal à Büraburg, localité située entre Fritzlar et Amœneburg; en Thuringe, il y eut deux diocèses : Erfurt et Würzbourg. Cette organisation était achevée en 741, et, au début de l'année suivante, Boniface en sollicitait la confirmation pontificale. Enfin, le Nordgau, prolongement septentrional de la Bavière sur la rive gauche du Danube fut également organisé et reçut un siège épiscopal à Eichstaedt.

Ce fut ainsi qu'une vaste région se trouva définitivement incorporée à l'Église universelle et répartie en groupements hiérarchiques. Cette organisation a duré longtemps, sauf les modifications que le temps rendit nécessaires. Le siège de Bürabourg fut transféré à Fritzlar et de là à Mayence, Erfurt dut être délaissé et remplacé par Halberstadt.

Après la mort de Charles-Martel (octobre 741), Boniface, chargé de lettres du pape Grégoire III se rendit auprès des fils du duc des Francs : Carloman et Pépin. Carloman était une manière de brouillon, impatient de jouer un rôle et dont Pépin finit par se débarrasser; il vit une occasion inespérée de se mêler des choses de l'Église en se servant de Boniface et lui fit le meilleur accueil. L'Église franque était en un pitoyable état qui s'était aggravé sans cesse pendant le gouvernement de Charles-Martel. La vie catholique y était profondément déchue et généralement paralysée. Les conciles ne se réunissaient plus depuis près d'un siècle, la hiérarchie métropolitaine avait cessé d'exister, les sièges épiscopaux étaient livrés à l'abandon, les uns vacants, les autres exploités, le cumul des diocèses disait éloquemment quelles misères se propageaient grâce à l'absence permanente du titulaire ne résidant que dans un de ses diocèses ou plus simplement à la Cour. Grands chasseurs, gros buveurs et gros mangeurs, les évêques portaient les armes, tuaient, assassinaient leurs concurrents ou leurs contradicteurs. Le clergé de second ordre ignorant, avide, vicieux, ne savait pour ainsi dire rien de la doctrine chrétienne. Tous vivaient dans un état d'inconduite qu'on ne songeait presque plus à blâmer tant il était répandu. A cela s'ajoutait la plaie des prêtres irlandais et bretons, insaisissables aventuriers dont on ne pouvait ni arrêter la parole ni confondre les exemples.

Boniface croyant avoir rempli son rôle en Germanie se tournait maintenant vers l'Église franque comme vers un théâtre nouveau et plus brillant. Carloman le chargea d'exécuter une réforme complète, mais Boniface ne voulut rien entreprendre que par le moyen d'un concile et avec l'approbation du pape; il écrivit au pape Zacharie III : « Carloman, duc des Francs m'a fait appeler auprès de lui afin que j'assemble un synode dans la partie du royaume des Francs (l'Austrasie) qui est sous sa domination. C'est pourquoi j'ai besoin des conseils de votre autorité. Car les Francs, disent les vieillards, n'ont pas tenu de synode depuis quatre-vingts ans. En beaucoup de lieux, les sièges épiscopaux sont livrés à des laïques cupides, ou à des clercs corrompus. Il y a parmi eux de ces diacres, comme ils se font appeler, qui, depuis leur enfance, vivent dans les adultères et dans toutes les débauches, et qui ont chaque nuit dans leur lit, quatre, cinq concubines ou plus. Ils osent néanmoins lire l'Évangile, et ne rougissent ni ne craignent de se nommer diacres; c'est avec de pareils titres qu'ils arrivent à l'ordre de la prêtrise, et croient pouvoir intercéder pour le peuple et offrir les saints sacrifices; enfin, ce qui est pis, ils parviennent ainsi de grade en grade, à l'épiscopat. Je réclame contre eux les décisions de votre autorité.

« Il est aussi parmi eux des évêques qui, bien qu'ils prétendent n'être ni fornicateurs ni adultères s'adonnent néanmoins à l'ivrognerie et à la chasse, combattent armés et répandent de leurs propres mains, le sang des hommes soit païens, soit chrétiens. Si je les dépose, conformément aux canons, il n'est pas bon qu'ils reviennent ensuite de Rome, en se disant autorisés à reprendre leurs sièges. Étant connu comme serviteur et délégué du Siège apostolique,

il importe que moi ici, et vous là-bas, nous donnions le même jugement, afin qu'il n'en survienne aucun scandale parmi ces hommes de matière, ces grossiers Allemans, Bavarois, Francs. »

Le pape Zacharie donna toutes les permissions nécessaires et les assemblées synodales commencèrent, en Austrasie. Les sièges épiscopaux d'Utrecht, de Liége, de Mayence, de Metz reçurent des évêques recommandables, la hiérarchie archiépiscopale fut introduite chez les Francs. En 747, la réforme était promulguée, entamée et de telle sorte qu'on en pouvait prédire le succès final.

Aussitôt Boniface se retourna vers la Germanie. Il songeait à y établir une sorte de camp monastique central, purement germanique, car Fritzlar était anglo-saxon et il voulait tracer ce camp dans la forêt de *Buchonia* placée entre les pays des Bavarois, des Franconiens, des Thuringiens et des Hessois. Boniface confia la tâche à Sturm et l'envoya à la découverte d'un site propice à la fondation monastique.

La forêt de *Buchonia* (ou forêt des hêtres) couvrait une partie de l'Allemagne centrale et occupait tout le cours supérieur du Weser, servant de limite naturelle à la Hesse et à la Thuringe. Du haut des montagnes de la Rön qui, allant du nord au sud, limitaient la forêt du côté de la Thuringe, coulaient deux rivières, la Fulda et la Werra qui se réunissant à trente lieues de là prennent le nom de Weser. La Fulda traversait dans toute sa longueur la forêt de *Buchonia*, la solitude et l'immensité faisaient ressembler ces lieux aux forêts du Nouveau Monde. Sturm, avec deux compagnons partit probablement de Fritzlar, et « étant entrés dans les lieux sauvages et solitaires, raconte le moine Eigil, ne voyant que le ciel, la terre et de grands arbres, ils demandaient au Christ de diriger leurs pas vers la voie de la paix. Le troisième jour, ils parvinrent à un lieu appelé Hersfeld, à la place où se trouve maintenant un monastère. Ils y construisirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres et y demeurèrent longtemps jeûnant et priant. » Sturm laissa ses compagnons et alla rendre compte à Boniface de sa découverte, mais la description déplut au maître parce que ce lieu était sur la gauche de la forêt et trop près des Saxons, grands pillards. « Retourne dans le désert, dit Boniface à Sturm, et cherches-y une habitation plus reculée où vous puissiez résider sans péril. » Sturm repartit donc, rallia ses compagnons, remonta avec eux le cours de la Fulda sur une barque, explora les rives, s'arrêtant de préférence aux endroits situés au confluent des torrents et des ruisseaux dans l'espoir de rencontrer un emplacement favorable. Ils parvinrent ainsi jusqu'au confluent de la Lüder et, déçus, regagnèrent les huttes de Hersfeld. Un nouveau voyage à Fritzlar rendit confiance à Sturm. Boniface lui affirmant que Dieu avait un lieu préparé qu'il montrerait à ses serviteurs quand le moment serait venu. Sturm se remit en course. « Ayant, nous dit le moine Eigil, un peu respiré dans sa cellule, il monta sur son âne, et prenant le viatique, il partit seul, recommandant son voyage au Christ, qui est la voie, la vérité et la vie. Il commença à parcourir les vastes espaces du désert. Explorateur attentif, il allait examinant les monts, les plaines, les collines, les vallées, les fontaines, les torrents, il élevait à Dieu les gémissements de son âme, ne se reposant que là où la nuit le forçait de s'arrêter. Quand il s'arrêtait la nuit, avec la serpe qu'il portait à la main, il coupait du bois et dressait un abri pour protéger son âne contre les bêtes fauves qui abondaient dans ces lieux. Mais lui s'étant signé le front au nom de Dieu, dormait tranquille.

« Un jour il parvint à une route qui mène de Thuringe à Mayence ceux qui font le commerce. Il y trouva une grande multitude de Slaves nageant dans la Fulda, et l'un d'eux qui servait d'interprète lui ayant demandé où il allait, il répondit qu'il allait dans la partie supérieure du désert. Il continua seul sa course, n'apercevant que des bêtes fauves, des oiseaux et de grands arbres, lorsque le soir, étant parvenu, après le coucher du soleil, au lieu appelé *Ortesweca*, où il établit son camp pour lui et son âne, il entendit tout à coup le bruit d'un homme. Tous deux se voyant se saluèrent. L'homme dit qu'il venait de *Wedereiba* (Wetterau) et conduisait en laisse le cheval de son maître Ortis. Ils passèrent la nuit en cet endroit et cet homme qui connaissait bien le désert, indiqua à Sturm les noms des lieux, le cours des torrents et des sources. Le matin, ils se bénirent mutuellement, et l'homme séculier prit le chemin de *Grapfelt*.

« Le serviteur de Dieu se remit seul en marche, selon sa coutume, à travers le désert et il parvint enfin au lieu où se trouve maintenant le monastère. Enchanté de la beauté du site, il passa une grande partie du jour à l'explorer, il le bénit, le signa et partit joyeux. »

Rentré à Hersfeld, de là à Fritzlar, il rejoignit Boniface à Seleheim. Boniface partit solliciter du roi Carloman la concession du terrain, l'obtint et l'intervention royale décida les propriétaires voisins à abandonner leurs terres aux nouveaux arrivants. Il ne fallut pas moins que cette intervention pour retourner les dispositions des propriétaires qui avaient commencé par chasser Sturm. Ne se sentant pas les plus forts, ils cédèrent et se découvrirent soudain une immense sympathie envers les moines qui les évinçaient et les comblèrent de dons.

Le 12 janvier 744, munis de la charte de donation, Sturm et sept moines vinrent prendre possession des lieux. Deux mois après, Boniface s'y transporta suivi de nombreux ouvriers, pour jeter les fondements du monastère qui prit le nom désormais célèbre de Fulda, et fit commencer l'église en pierre dédiée au Saint-Sauveur. Il imposa la règle de saint Benoît, décida que les moines ne consommeraient ni viande, ni vin, et boiraient une sorte de cervoise légère, incapable d'enivrer.

Boniface voulait plus encore, il voulait soustraire sa fondation aux fantaisies toujours possibles et souvent redoutables d'un évêque malveillant, en conséquence il écrivit au pape Zacharie : « Il y a un lieu sauvage dans l'intérieur de la plus profonde solitude, au milieu des peuples de ma prédication, dans lequel j'ai élevé un monastère où j'ai établi des moines vivant sous la règle du saint père Benoît, hommes d'une austère abstinence, ne mangeant pas de chair, ne buvant pas de vin, se passant de serviteurs, et se contentant du propre travail de leurs mains. Je l'ai acquis par ces hommes religieux et surtout par Carloman. C'est dans ce lieu qu'avec le consentement de votre Piété, je me propose de reposer mon corps fatigué par la vieillesse, et d'être enseveli après ma mort. »

Le pape lui répondit : « Tu nous a demandé d'accorder un privilège du Saint-Siège, en ton nom, à un monastère situé au sein d'une immense solitude au milieu des nations que tu évangélises où tu as établi des moines sous la règle de saint Benoît, nous accédons à tes vœux. » Quelque temps après, sur une nouvelle demande de Boniface (en 751), il ajouta : « Gratifiant ton monastère d'un privilège du Siège apostolique, nous le plaçons sous la juridiction de notre sainte Église de Rome que nous desservons, afin qu'il ne soit soumis à la puissance d'aucun autre. Nous défendons, en conséquence, qu'aucun prêtre d'aucune Église ait aucune autorité sur ledit monastère, sauf

le Siège apostolique. Nous ordonnons aussi, par ce décret, que si quelque évêque, quelle que soit sa dignité, ose enfreindre ce privilège, il soit anathème. »

Fulda réunissait les avantages du climat, de la salubrité, de la position. Avec le temps et le travail, la communauté s'accrut, prit possession de la plaine, des bois, des eaux, des pâturages; plus tard, elle fonda aux environs et envoya des colonies dans toute la Thuringe, la Bavière, sur les deux rives du Rhin et du Mein. Fulda posséda trois mille métairies en Thuringe, trois mille en Hesse, trois mille en Franconie, trois mille en Bavière, trois mille en Saxe : quinze mille métairies. La richesse terrienne et agricole marcha de pair avec le développement intellectuel, Fulda devint l'école la plus célèbre de la Germanie, le camp retranché ou une garnison monastique tint des groupes de missionnaires toujours prêts à entreprendre l'évangélisation de la Saxe païenne.

C'était un pas décisif dans l'évangélisation de la Germanie et l'annonce d'une période nouvelle d'expansion et d'organisation. Boniface envisagea enfin la nécessité de se réduire au rang d'archevêque titulaire d'un siège. En 745, la mort de Raginfried ouvrit la vacance du siège de Cologne qui plût au légat. Cologne était une grande ville, un centre et une base d'opérations, à l'automne ce fut chose faite et, le 31 octobre, le pape félicita Boniface, mais Boniface était redouté du clergé franc qui l'obligea à renoncer au siège de Cologne et il se fit donner celui de Mayence.

La retraite de Carloman et l'étroite union existant entre Pépin et Boniface hâta un événement dont les conséquences devaient se faire gravement sentir à la Germanie. Pépin fit tonsurer et enfermer le dernier rejeton des Mérovingiens, prit le pouvoir royal et se fit donner l'onction par Boniface. Ensuite Pépin se préoccupa de rendre la couronne héréditaire dans sa famille, et celui qui devait en profiter était Charles, destiné à porter le nom de Charlemagne.

Boniface approuvait, applaudissait, réparait les maux causés par les Saxons et songeait à reprendre le cours de ses missions chez les Frisons les plus éloignés et les Saxons. C'était l'unique moyen efficace de protéger les établissements fondés par lui et toujours menacés. Il se prépara donc à ce grand projet, et usant du privilège qui lui avait été accordé, il nomma son successeur sur le siège de Mayence, Lull, régla les intérêts de son vaste diocèse, intronisa Lull en présence des évêques, des abbés, des chefs laïques et militaires, puis il partit, emmenant avec lui les prêtres Eoban, Wintrung, Walther, Æthelter, les diacres Hamund, Scirbald et Bosa, les moines Waccar, Gundaecker, Illeker, Hathowulf et une suite assez considérable de serviteurs (printemps 754).

On descendit le fleuve et, à Utrecht, Boniface retrouva Grégoire abbé du monastère de Saint-Martin, puis Eoban, qui administrait en qualité de chorévêque le diocèse jadis gouverné par Willibrord. Après cela, on s'engagea dans la Frise, prêchant l'évangile, renversant les idoles, bâtissant des sanctuaires. Après avoir hiverné (754-755) à Utrecht, la mission repartit en 755. Boniface franchit le lac Almaere et pénétra dans une contrée coupée de cours d'eau et de canaux à travers lesquels circulait la petite flottille, chargée de provisions et de livres. Vers les premiers jours du mois de juin 755 Boniface se réjouissait de succès notables, il devait donner la confirmation à ses baptisés à Dokkum non loin de la mer, à l'extrémité septentrionale de la province actuelle de Frise, où la rivière de Bordine sépare l'Ostergau du Westergau. La flottille de la mission vint mouiller dans ces parages, tout le monde mit pied à terre, dressa les tentes pour recevoir les néophytes. Ce furent les païens qui survinrent. Un simulacre de défense ne les arrêta pas un instant, tout fut massacré, Boniface et ses cinquante et un compagnons (5 juin).

VI. Après Boniface. — Les missions furent poursuivies, mais avec un caractère nouveau, elles furent des expéditions abondamment pourvues d'armes et il s'agissait de soumettre la Frise, la Westphalie, l'Oldenbourg, la Saxe, le Brunswick, le Hanovre actuel. Ce fut l'âge des missions casquées, bottées et éperonnées sous Charlemagne. Ce prince conduisait lui-même ces entreprises évangéliques qui soulevèrent une résistance désespérée.

Les Saxons occupaient primitivement les trois petites îles de Nortstrand, de Busen, et d'Helgoland. Leur territoire continental bordait la côte entre l'Elbe et l'Eyder, il se composait des trois districts de Ditmarschen, Stormarn et Holstein. Quelques missionnaires s'étaient aventurés dans ces pays et avaient péri massacrés. En 772, Charlemagne commença ses expéditions contre les Saxons « accompagné de tous les prêtres, abbés, docteurs et cultivateurs de la foi qui pouvaient imposer à ce peuple le joug du Christ doux et léger ». L'entreprise fut à la fois militaire et apostolique, elle eut le double but de vaincre et de civiliser. Elle sembla d'abord ne rencontrer aucun obstacle sérieux. Charlemagne prit le *castrum* d'Eresburg, pénétra au milieu du pays saxon, renversa le temple d'Irminsul, dont l'idole fut enterrée sur les bords du Weser : et, par ses armes, ses présents, sa persuasion, aidé de Sturm et des moines de Fulda, amena les Saxons à une obéissance et une conversion apparentes, Il quitta le pays, après avoir reçu d'eux douze otages. Mais, au cours des deux années suivantes, pendant qu'il était retenu en Italie, les Saxons s'insurgèrent en Germanie et poursuivirent les missionnaires jusqu'à Fritzlar.

A son retour, Charlemagne tint une assemblée de guerriers francs à Düren, passa le Rhin, prit le *Castrum* de Sigeburg, situé un peu au delà du Rhin au confluent de la Roer et de la Lenne, mit une garnison à Eresburg; et, après avoir battu dans deux combats les Saxons qui cherchaient à défendre les passages du Weser, il replaça sous son autorité et les Saxons de l'Est et ceux de l'Ouest: Ostphaliens et Westphaliens. Mais cette seconde soumission ne fut ni plus sincère ni plus durable que la première. A peine les Saxons surent-ils que Charles était redescendu en Italie qu'ils reprirent les armes, s'emparèrent d'Eresburg et assiègèrent Sigeburg.

Charlemagne reparut pour la troisième fois, rétablit Eresburg, reçut les Saxons en grâce sur les bords de la Lippe où ils vinrent en foule se faire baptiser et livrer des otages. Il construisit la forteresse de Lipstad dans laquelle il mit garnison. L'année suivante, il y eut un champ de mai à Paderborn et nouveaux baptêmes en masse.

Départ, nouveau soulèvement, quatrième retour offensif de Charlemagne et occupation du pays pendant trois années de suite. L'évangélisation fut réservée; à l'est aux moines de Fulda, entre l'Ems et l'Elbe, aux moines anglo-saxons, entre l'Ems et l'Issel, aux confrères du frison Ludger. En outre, Charlemagne divisa la Saxe en diocèses, fonda des églises, des monastères, construisit des châteaux. Il établit huit évêchés qui furent : Brême, Halberstadt, Hildesheim, Verden, Paderborn, Minden, Osnabrück et Münster. Il leur assura à tous terres et revenus.

« Si, dit-il, avec l'aide du Dieu des armées, nous avons remporté la victoire, nous nous en glorifions en lui, non en nous, et nous avons voulu acquérir en ce siècle la paix et dans l'autre la récompense éternelle. Que tous les fidèles chrétiens sachent que les Saxons qui n'avaient pu être domptés par nos pères,

qui s'étaient longtemps montrés rebelles à notre pouvoir, et que nous avons enfin vaincus et baptisés par la puissance de Dieu plus que par la nôtre, ont été par nous rendus à leur liberté et affranchis de tout tribut à notre personne, pour devenir tributaires et sujets de Celui qui nous a donné la victoire. Tous ceux que nous avons vaincus, devront, riches et pauvres, payer à Jésus-Christ et à ses prêtres, la dîme de leurs troupeaux et de leurs fruits, de leurs champs et de leurs vivres.

« C'est pourquoi, réduisant leur pays en province selon la coutume romaine, et la partageant entre les évêques, nous avons pieusement offert au Christ et à saint Pierre la partie septentrionale qui est très fertile en poissons et en pâturages, et nous avons établi un évêque dans la Wigmodie, au lieu appelé Brême, sur le Weser. A cette paroisse, nous avons soumis dix *pagi*, auxquels nous avons ôté leurs anciens noms et divisions, pour les réduire en deux provinces que nous avons appelées *Wigmodie* et *Lorgoë*. De plus, nous avons consacré à la construction de cette église soixante et dix *mansi* (ou métairies) avec leurs colons, et confirmant cette donation, nous ordonnons que tous les habitants de cette paroisse paient fidèlement la dîme à cette Église et à son pasteur. En outre, d'après la décision du pape Hadrien et l'avis de Lull, archevêque de Mayence, nous avons donné l'église de Brême et toutes ses dépendances à Willehald. Et comme Willehald nous a fait observer que cette paroisse, à cause des Barbares, et des autres événements qui y arrivent ordinairement, ne suffisait point à l'entretien des serviteurs de Dieu qui combattent pour lui, nous avons donné à perpétuité à l'Église de Brême, à son évêque Willehald et à ses successeurs, la partie de la Frise qui est voisine de cette paroisse. Le passé nous obligeant à nous mettre en garde contre l'avenir, de crainte que quelqu'un n'usurpe quelque bien dans ce diocèse, nous avons fait exactement fixer les limites. »

En 782, cinquième soulèvement des Saxons, défaite d'une armée franque, invasion de la Saxe, convocation des nobles du pays qui sont entourés, cernés et massacrés au nombre de quatre mille cinq cents le même jour. Trois années de guerre, terminées par le baptême de Witikind. L'état de paix se maintint à peu près dix ans. Ce fut pendant cette période que l'action du christianisme se fit plus profondément sentir; que les établissements religieux se consolidèrent, que les divisions territoriales tracées en 779 et 780 devinrent des réalités et que diocèses religieux et comtés politiques cessèrent d'être des mots vagues. Charlemagne y établit des comtes avec des guerriers francs, auxquels il donna une partie des terres saxonnes, et qu'il chargea d'y maintenir la paix publique et d'y rendre la justice à la manière des Francs. Il exigea, de plus, que dans chaque paroisse on donnât à l'Eglise une *curtis*, deux *mansi*, et un serf avec une servante par cent vingt hommes, qu'on lui payât la dîme de tout ce que recevait le fisc, et que chaque homme noble, libre ou colon, lui payât également la dîme de ses biens et de son travail. Les serments durent être prêtés dans les églises. Afin de maintenir les Saxons dans la croyance et la fidélité qu'il leur avait imposées, Charlemagne porta des lois terribles. Voulant donner aux églises des privilèges qui les rendissent utiles et qui les fissent respecter, il leur accorda le droit d'asile. Il défendit sous peine de mort de violer la paix et les droits d'une église, de tuer un évêque, un prêtre ou un diacre et même de rompre le jeûne du carême. La mort frappait ceux qui sacrifiaient aux idoles, qui refusaient le baptême, qui brûlaient les cadavres, qui conspiraient contre les chrétiens.

Tout Saxon noble, libre ou colon qui ne fera pas baptiser son enfant dans l'année qui suit la naissance paiera trente *solidi;* celui qui contracte un mariage à un degré prohibé, celui qui fait une offrande aux nymphes des fontaines et aux arbres paiera soixante, trente ou quinze *solidi*.

Les Westphaliens ne se soulevèrent plus, les Ostphaliens s'insurgèrent encore en 792 lorsque Charlemagne marcha contre les Avares établis dans les pays actuels d'Autriche, Hongrie, Transylvanie, Esclavonie, Dalmatie, Croatie. Vainqueur des Avares, Charlemagne revint en Saxe et décida la transplantation en masse par tribus et par familles, dans la Gaule et dans l'Italie. Le territoire ainsi évacué fut donné aux Slaves Obotrites. Depuis lors, il n'y eut plus de révolte puisqu'il n'y eut plus personne. *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* A partir de cette époque, la Saxe fut réputée chrétienne.

VII. Le Limes. — Entre le Rhin et le Danube, les Romains élevèrent un rempart-limite dont le point de départ se trouve à Stransacker entre Ingolstad et Ratisbonne, sur le Danube, l'angle à Lorsch, non loin de Stuttgard pour remonter dans la direction de Francfort et après quelques détours gagner Rheinbrohl près d'Andernach sur le Rhin. L'étude de cette tranchée et des ouvrages qui la signalent encore de nos jours, jette une lumière précieuse sur l'art de la fortification (voir ce mot) et en particulier sur le mode de construction des *castella*. La frontière germano-romaine longue d'environ 542 kilomètres était formée tantôt par des cours d'eau tantôt par un rempart. Les Romains l'appelaient *limes* et les Allemands *Pfahlgraben* parce que des poteaux se dressaient aux endroits où à l'exclusion de tout autre et munis d'ailleurs d'une autorisation, chacun devait franchir la limite. Ces poteaux, symboles de la domination romaine servaient à marquer les points de barrage. La frontière se divisait en frontière danubienne, *limes raeticus*, au nord des provinces rhétiques et frontière transrhénane, à l'est des deux Germanies.

La frontière danubienne commençait à Passau, suivait en la remontant jusqu'au delà de l'embouchure de l'Altmuhl, la rive droite du Danube, sans autres défenses que quelque *castella*, puis se continuait parallèlement au Danube, sous la forme d'un mur en pierres sans fossé, pour se terminer à Lorsch, en même temps que la province rhétique.

Le long du Danube elle était surveillée par des *castella* et probablement aussi par des tours. Cependant nous ne connaissons l'emplacement d'aucune de ces dernières et les *castella* retrouvés sont en petit nombre; ce sont ceux de Passau (Boïodurum), de Quintana (Kunzig, près Vilzhofen), d'Augustaat (Art, près Straubing), de Castra Regina (Regensburg), de Gemling, près d'Abbach (Weltenburg et Einming). On doit admettre que leur nombre était plus grand parce que leur existence était nécessaire au maintien des nombreux établissements de la Basse Bavière.

Le long de la partie qui, parallèlement au Danube, s'étend jusqu'à Lorsch, on n'a jusqu'à nos jours, découvert aucune trace de *castella* et cependant il existait en arrière, entre le rempart et le Danube, de nombreuses colonies dont on a retrouvé les emplacements, sans y remarquer le moindre vestige de fortifications.

Bien que nous ne connaissions encore dans cette partie de la frontière que quatre tours qui ressemblent à celles de la limite rhénane, il est permis d'admettre qu'il en existait tout le long de la ligne; mais en ce qui concerne les *castella* nous devons reconnaître que les preuves de leur existence font absolument défaut. Cette absence est d'autant plus étonnante que le rempart d'Hadrien, dans le Northumberland, qui consiste, comme celui qui nous occupe, en un mur, à

la vérité beaucoup plus haut, était renforcé de distance en distance par des *castella* placés en moyenne à six kilomètres l'un de l'autre et qu'on en a rencontré également, tout le long de la limite rhénane, à des intervalles variant de six à seize kilomètres.

Sur la frontière transrhénane le tracé du rempart-limite se dirigeait du sud au nord, presque parallèlement au Rhin. Il était divisé en deux tronçons par le cours du Mein qui, dans l'intervalle, formait seul la frontière. Le premier allant de Lorsch à Mittenberg, le second de Gross-Krotzenburg à Rheinbrohl. Ces deux tronçons se ressemblaient, mais ils différaient totalement du rempart-limite de la frontière danubienne. Ils étaient formés d'un fossé et d'un *vallum* en terre, derrière lesquels étaient répartis des *castella* et des tours.

La rive gauche du Mein, comme du reste celle du Rhin, de Remagen à Nimègue, était également munie de *castella* plus nombreux et plus régulièrement distribués que celle du Danube. Les *castella* du Mein se

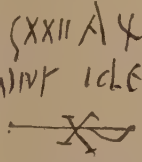

5261. — Inscription de Saalbourg.
D'après *Revue archéologique*, 1897, p. 159.

succédaient à des distances de huit à dix kilomètres, tandis que les *castella* et les villes fortifiées du Rhin inférieur étaient éloignés l'un de l'autre de dix-huit kilomètres en moyenne. En avant de cette ligne, le *castellum* de Deutz, tête de pont de Cologne, était le seul établissement romain établi sur la rive droite du Rhin.

VIII. Archéologie. — L'archéologie est pauvrement représentée en Germanie. A grand'peine on a rassemblé d'insignifiants débris chrétiens sur le rempart-limite germanique. Le plus intéressant est une sorte de sifflet de corne, trouvé près du castellum de Saalbourg (fig. 5261), et sur lequel on lit [1] :

Leg(ionis XXII Agustae) :
Annius [f]idelis in ☧

Les cimetières des Alamans offrent peu de monuments dignes d'attention. Les plus importants ont été rencontrés sur les territoires des Bavarois et des Alamans. Celui de Fridolfing sur la Salzach, district de Tittmanming comptait de trois à quatre mille sépultures, et celui de Nordendorf, à sept lieues d'Augsbourg, bien que n'étant pas complètement exploré a donné trois cent soixante-deux tombes. L'Alsace, la Bavière, la Hesse rhénane ont fourni de nombreux cimetières.

Les armes sont abondantes dans les nécropoles alamanniques; elles sont massives, de grande taille et de fabrication ordinairement grossière. Une quantité prodigieuse de scramasaxes, dont les dimensions sont beaucoup plus grandes que chez les Francs. Les couteaux de toute taille se rencontrent partout.

L'angon était en usage chez les Alamans comme chez les Francs; quelques tombes ont rendu des lances dont la forme est celle d'une alène; à Ulm, un fer de lance avait forme de feuille avec les bords décorés de damasquinures d'or, tandis que la croix et divers autres instruments qui s'y trouvent sont en argent. On a trouvé des lances allongées, des lances en losange, deux lances trouvées à Flonheim et à Metzingen mesurent 0 m. 62 et 0 m. 78 de long; elles ressemblent à une épée munie d'une douille pour être emmanchées. La lance à crochets est rare.

La hache était plus commune chez les Francs que chez les Alamans; elle est massive et à tranchant très ouvert. Les Alamans faisaient usage d'arcs et de flèches.

Toutes les variétés de fibules se rencontrent chez les Alamans. Les colliers ne présentent aucune particularité digne de fixer l'attention. Boucles d'oreilles, bractéates n'ont rien qui retienne l'attention. L'agrafe de ceinture avec ses plaques, et contre-plaque en fer damasquiné et parfois plaqué d'argent ou de laiton est fort commune chez les Alamans. La plaque de ceinturon en bronze gravé est moins commune chez les Alamans que chez les Francs: Ce qui caractérise la décoration de ces agrafes généralement allongées et de forme triangulaire, c'est la façon particulière dont elle est imprimée sur le bronze; c'est une sorte de ciselure, faite en biseau et qui donne aux sujets épargnés comme un aspect de relief.

La trousse se composait des mêmes pièces en usage chez tous les barbares.

La poterie des sépultures alémaniques présente la plus grande diversité de formes et semble ne procéder d'aucun type déterminé, quoique appartenant à tous les genres connus.

IX. Épigraphie. — L'épigraphie chrétienne de la Germanie offre peu de monuments, exception faite pour Cologne et Trèves (voir ces mots); ces monuments sont d'ailleurs d'un intérêt très mince, et tels qu'on doit les attendre d'une nation ignorante et barbare.

A Bonn, au musée provincial, un fragment de 0 m. 20 sur 0 m. 18 de large et 0 m. 06 d'épaisseur, trouvé en 1729 sur lequel on lit [2] :

☧
*pau*SAT ASP*asius ?*
*qui vi*XIT AN*nos...*

Dans le même musée, une croix et un nom [3] :

CAIVS

Un fragment accepté pour chrétien et qui semble l'être en effet [4] :

. . . . . .
. . .VI · VIXIT · ANN . . .
. . . ɔVINQVE · FIDEI . . .

HVIC TITVLVM . . . . .
SCOLA ARMAT*urae*
. . VM · VBII · B · S · E · DE . .

Au musée Wallraf-Richartz (n. 227), sur une pierre du Jura mesurant 0 m. 41 sur 0 m. 38 de large et

[1] K. M. Kaufmann, dans *Festschrift zum elfhundertjährigen Jubilaeum des Deutschen Campo Santo in Rom*, 1897, p. 286; R. Cagnat, *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, 1897, p. 159, n. 68. Cf. *Le rempart-frontière en Germanie et la ligne de forts sur le Neckar, le Mein et le Rhin. Époques de la construction du rempart et des forts romains en Germanie. Les voies et les ponts romains en Germanie*, dans A. Blanchet. *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, in-8°, Paris, 1900, p. 73-91. — [2] P. Wolters, dans *Bonner Jahrbücher*, t. LXIX, p. 48, pl. VII, n. 5; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, 1890, p. 137, n. 282. — [3] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 137, n. 281; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 8143. — [4] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 357; F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 138, n. 283.

0 m. 01 d'épaisseur trouvée à Cologne, une formule à recueillir [1] :

LEONTIVS HIC IACIT FEDELIS
PVER DVLCISSIMVS PATRI PIENTIS
SIMVS MATRI QVI VIXIT ANNVS
VII ET MENSIS III ET DIES VI IN
NOCENS FVNERE RAPTVS
BEATVS MENTE FELIX
ET IN PACE RECES
SIT

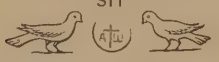

Leontius hic jacit fedelis puer dulcissimus patri pientissimus matri qui vixit annus VII et mensis III et dies VI innocens funere raptus. Beatus mente felix et in pace recessit.

Même musée, n. 231, sur une plaque mesurant 0 m. 45 sur 0 m. 44 de large et 0 m. 016 d'épaisseur [2] :

SIQIS · DIGNATVr
RESCIRE MEO n OM en
RV V MADICOR
VI V I X ANNIS
IIII · ET ME · XI
SOCI TA M · S

A Neuss (*Novesium*) quatre fonds de coupe ou plutôt quatre médaillons de verre doré ayant jadis servi à la décoration d'une cassette : 1° Un individu

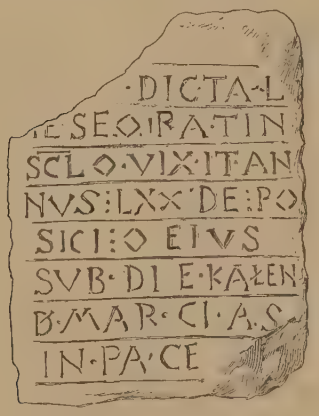

5262. Inscription trouvée à Coblentz.
D'après Kraus, *Die altchr. Inschrift.*, pl. XIX, n, 1.

entre PETRVS et PAVLVS; la tentation, à gauche de l'arbre EVA, Adam ne se voit plus; Job entre deux amis sur lesquels on lit les noms des martyrs IP PS LI T et SV ST, Hippolyte Sixte; Job et sa femme [3]. S VS

L'épigraphie de la ville de Trèves sera étudiée séparément (voir TRÈVES), quant aux environs, ils sont d'une indigence complète. Il faut toutefois mentionner à Gering une formule dans laquelle on entend l'écho d'une formule identique lue sur une pierre de Saint-Matthias de Trèves; c'est sur une inscription mesurant 0 m. 242 de large sur 0 m. 232 de haut et 0 m. 04 d'épaisseur, en marbre blanc; on y lit ceci [4] :

[*hic in pace quiescit . . . . . cui pro*]
CARETATE DEI FV . . . . *titulum posuit*
QVI VIXIT ANNOS . . . . . .
cum FILIOLVS SVOS QVEM EX CO . . .
LABACRO F
CENTTEIV
IDIV NEI
I

EI

A Lehmen sur la Moselle, plaque de marbre de 0 m. 115 de haut sur 0 m. 30 de large trouvée en 1865 près d'une tombe et transportée en 1889 à Saint-Matthias de Trèves [5] :

+ IN HVNC TOMOLO REQVIISCIT VIR
BEATISSIMVS ÞEOÞATVS ÞIANS
QVI VIXIT IN SAECOLO ANNIS XXXI
ÞEPOSICIOEIVS XVI KAL IVL
IN PACE *(ornement en forme de feston)*

A Gondorf, une inscription de médiocre intérêt, mesurant en haut 0 m. 26, en bas 0 m. 23 dans le sens de la largeur et 0 m. 31 de hauteur, épaisseur 0 m. 075 [6] :

[*hic quiesci*]T LEPIDVS IN P[*ace*
. . . *qui v*]IXIT ĀN XII MS[. . .
. . . . ·]ADIVS ET PACI[. . .
. . . . *tit*]VLVM POSVI[*runt*

Celle-ci est intéressante par son incorrection; elle est gravée sur une plaque de marbre de 0 m. 29 de haut sur 0 m. 49 de large et 0 m. 06 d'épaisseur [7] :

HOC TETOLO FECET MVNTANA
CONIVX SVA MAVRICIO QVI VI
SIT CON ELO ANNVS DODECE ET
PORTAVIT ANNOS QVARRANTA
TRASIT DIE ⊛ VIII KL IVNIAS

hoc tetolo fecet Muntana sua Mauricio qui vivit cum elo (= *cum illo*) *dodece* (= *duodecim*) *et portavit annos quarranta. Trasit die octava k* (*a*) *l* (*endas*) *Junias.*

Au gymnase de Coblentz, trouvée à Coblentz (où ?), hauteur 0 m. 196 sur 0 m. 588 de large [8] :

hic req escet Leura
dus lector amatus
gratus · infe · de prova
tus qui vixit annus
xviiii cui pater Leuninus
[*titulum posuit*]

(Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1810, fig. 4514, au mot FOI. Même collection, plaque de pierre du Jura (fig. 5262),

[1] Fiedler, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XLII, p. 76; Düntzer, *Verzeichniss d. röm. Alterth. des Museum Walhraf-Richartz in Köln*, Koln, 1885, p. 227; Becker, dans *Nass. Ann.*, t. IX, p. 146, F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 138, n. 284. — [2] Lersch, *Central museum*, t. I, n. 99; Düntzer, dans *Bonner Jahrbücher*, t. I, p. 92; Steiner, *Inscr. Rh.*, n. 1145; le même *Altchristl. Inschrift*, n. 96; R. Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1855, p. 479; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, n. 354; Düntzer, *Verzeichn.*, n. 113; F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 139, n. 285. — [3] Aus'm Werth, dans *Bonner Jahrbücher*, t. LXIII; p. 96, pl. IV et V; Jäger, dans *Dusseldorf Zeitung*, 20 mars 1847; F. X. Kraus., *op. cit.*, p. 152, n. 302, — [4] F. X. Kraus, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1889, t. II, p, 417; *Die altchr. Inschrift.*, p. 127, n. 258, pl. IV, n. 5. — [5] Freudenberg, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XXXIX-XL, p. 336 sq.; J. Becker, *Nass. Ann.*, t. IX, p. 134; F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 128, n. 261. — [6] J. Klein, dans *Bonner Jahrbücher*, t. LXXXIV, p. 241; F. X. Kraus., *op. cit.*, t. I, p. 128, n. 261. — [7] J. Klein, dans *Bonner Jahrbücher*, t. LXXXIV, p. 241; F. X., Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 129, n. 262. — [8] Freudenberg, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XXXIX-XL, p. 339; Becker, *Nass. Ann.*, t. IX, p. 135; F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 130, n. 265, pl. XIX, n. 2.

trouvée à Coblentz. mesurant 0 m. 366 de haut sur 0 m. 261 de large [1] :

[..... *iiv* ‖ .... *benedicta l* ‖ *ie·sc·o·rat·in* ‖ *sclo· vixit·an* ‖ *nus* ⋮ *lxx·de* ⋮ *po* ‖ *si·ci* ⋮ *o·e·ius·* ‖ *sub· die·kalen* ‖ *d·mar·ci·as* ‖ *in·pa·ce*

A Boppard, l'ancienne Baudebrica, plaque de marbre de 0 m. 51 de haut sur 0 m. 34 de large et trouvée en 1859 [2] :

HIC IN PACE QVIESCEt
ARMENTARIVS INNo
CENS FAMVLVS DEI Q
VIXSIT ANNIS IIII ET
MENSE VI III OBIIT DIE
OCTAoKLoCTBERANCIo
ETEVHARIAPARES
TITOLVM POSVERVNT

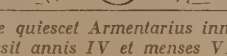

Hic in pace quiescet Armentarius innocens famulus Dei q(ui) vixsit annis IV et menses VIIII, obiit die fac(it) mensis september dies XIIII [vix]it in sel (= saeculo) [*ann*]*us XXXV.*

A Remagen, pierre de 1 m. 50 de haut, en deux fragments [6] :

HIC REQVI‖SCIT PV‖ELLO NV‖MENE REV‖
DOLFV‖QVI VOTV‖PAT*(ris...*‖C.....‖IT.....‖
TIS QOD‖ADVLTI‖DI MENSE‖GVN NOV

A Coire, deux formules peu différentes, mais dont les originaux sont perdus [7] :

HIC SVB ISTA LABI
DEM MARMOREA
QVEM·VECTOR·
VER·INLVSTER·PRESES
ORDINABIT·VENIRE
DE TRIENTO
HIC REQVIESCIT....
CLARESIMVS.....
PROAVVS
DOMNI·VECTORIS
EPI
ET·DOMNI·IAC*ta* DI

Il s'agirait ici de l'évêque de Coire (*Curia*), Victor, qui siégea au concile de Paris en 614. C'est probable-

5263. — Plaque d'ivoire de la cathédrale de Bâle. D'après Kraus, *Altchristliche Inschriften*, pl. XXI, n. 9.

octa(v)ok(a)l. oct., Berancio et Euharia pare(nte)s titolum posuerunt.

Quelques autres pierres sorties du cimetière franc donnent les formules suivantes [8] :

hic requiiscit in [*pace*]
... dis vi... l (?) ito v [*ix*] *it annus X. +++*
hic requiiscit in pace chrodeber [*t*] *us vixit* [*an*] *nus...*
hic qu[*iescit in*] *pace Libefridus vixit annus++++*
hic requiscit in pace nonnus [*psfr*] *oviit quinto die a(nte)k(a)l(en)d(as) septembris.*

A Andernach, sur un fragment, on peut retirer ces mots : MERVIT SCORVM ESSE CON*sortem* [4] :

Non loin d'Andernach, à Plaidt [5] :

+ C O N D E
T V R T O M O
L O A N S E R I
C O E T D E P O S I
CIOEIVSQVO
FACTMENSI
SERIADXIIII
ITIN SCL
VS XXXV

Condetur tomolo Anserico et deposicio eius quo[*d*]

ment du même personnage qu'il est question dans une inscription jadis conservée dans la crypte de Saint-Luzi :

HIC SVB ISTA LABIDE
MARMOREA
QVEM VECTOR VER IN
LVSTER PRESES
ORDINABIT VENIRE
DE VENOSTES
HIC REQVIESCET
DOMINVS

C'est un autre évêque de Coire, son homonyme, mort en 720, qui est mentionné sur une inscription de Catzis [8] :

Victor episcopus Curiensis una cum matre sua fundator hujus monasterii et cum ea Paschalis episcopus Curiensis genitor et antecessor eius.

Dans la crypte du cloître de Saint-Lucien à Coire, une inscription métrique de l'année 548 [9] :

Sce M(emoriae) Epcs
Hoc iacit in tomolo quem deflevit Retica tellus
Maxima summorum gloria pontifecum

[1] Freudenberg, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XXXIX-XL, p. 340; Becker, *Nass. Ann.*, t. IX, p. 136; F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 130, n. 266, pl. XIX. — [2] Rossel, *Period. Blätter des Gesch. zu Cassel*, 1861, p. 453; W. Schlad, *S. Goarer Kreisbl.*, 1862, n. 46 sq.; Le même, *Das röm. Mauerwerk des Stadt Boppard*, pl. III, n. 4; von Cohausen, dans *Correspondenzbl.*, t. VIII, p. 140; Becker, *Nass Ann.*, t. VII, n. 3, p. 36; Bendermacher, dans *Bonner Jahrbücher*, t. L-LI, p. 96; Nick, *Eucharius*, 1863, n. 47; P. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 131, n. 267. — [3] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 131-133, n. 268-272. — [4] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 135, n. 275. — [5] Lersch dans *Bonner Jahrbücher*, t. V, p. 323, n. 103; Steiner, *Insc. Rh.*, n. 973; le même *Altch. Inschrift.*, p. 34, n. 78; p. 51, n. 98; Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 360; J. Becker, *Nass Ann.*, t. IV; p. 49, n. 23; F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 134, n. 274. — [6] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 136, n. 279. — [7] F. Z. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande von den Anfangen des Christenthums am Rheine bis zum Mitte des achten Jahrhunderts* in-4°, Freiburg, 1890, p. 1, 2, n. 2, 3. — [8] *Ibid.*, p. 1, n. 1. — [9] *Ibid.*, p. 2. n. 4.

Abiectis qui fudit opes nudataque texit
Agmina captivis praemia larga ferens
Est pietas vicina polo nec funeris ictum
Sentit ovans factis qui (p)etit astra bonis
His pollens titulis Valentiane sacerdus
Crederis a cunctis non potuisse mori
Qui vixit in hoc saec. ann. pls. mn. lxx. dps sub. d. ꝯl id. ia. seps. po[s]*. Basi. vcc s ind. XI. Paulinus, ne pos ip (sius haec fieri ordinavit)*
... qui vixit in hoc saeculo annis plus minus LXX depositus sub die septimo Idianis Septembribus post consulatum Basilii viri clarissimi...

A Bâle, la collection conservée à la cathédrale possède une petite plaque d'ivoire qui mesure 0 m. 30 de long sur 0 m. 08 de large et 0 m. 01 1/4 d'épaisseur,

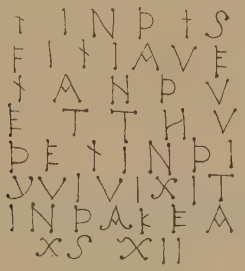

5264. — Inscription d'Ebersheim.
D'après Le Blant, *Inscriptions*, t. I, pl. 39, n. 234.

de provenance inconnue. Un buste couronné dans un médaillon soutenu par deux génies et cette inscription (fig. 5263) [1] :

+ PERPETVAE SEMPER + AVGVSTAE +

A Kaiser Augst *(Castrum Rauracense)* près Bâle, une plaque de marbre blanc, mesurant 0 m. 55 de haut sur 0 m. 43 de large [2] :

D M +
IN HOC TVMOLO
REqVIISCIT BONE
*me*MORIAE BNDO
▨LVS QVI VIXIT
pl.m. ANNVS·LV
*e*TOBIIT QVINTODE
*cimo k*LOCTOBRIS

D. M. + In hoc tumolo requiiscit bone memoriæ Baudo... llus qui vixit pl. m. annus LV. Deposit quinto decimo kl octobris (Mommsen).

Cette inscription semble appartenir au v[e] siècle. Une deuxième inscription d'Augst, gravée sur un dé de pierre était placée dans une tombe, sous la tête du squelette, disposition qui a été rencontrée à Metz et ailleurs. On y lit [3] :

HIC REQVIISCT
RACOARA
I·NOX·

Ce dé de pierre mesure 0 m. 12 de haut sur 0 m. 23 de large.

A Wies-Oppenheim, dans la tombe d'un guerrier franc, fouillée en 1878-1880, sur un fragment de bronze se voyait la tentation d'Adam et d'Ève :

*ad*AM ETEV VA

et le reniement de saint Pierre. Le Sauveur nimbé et l'apôtre et les désignant, ces mots :

SALVATOR PETRVS

puis le coq et cette légende empruntée à saint Matthieu, XXVI, 75 [4] :

PR*(ius) quam* galL*(us)*
CANT*averit*
TER
ME
NE*gabis*

A Ebersheim, une inscription disparue depuis longtemps mais dont il reste un dessin (fig. 5264) :

Lindis filia Velandu et Thudelindi qui vixit in pake a xs XII.

Les caractères sont terminés par des points creusés à la bouterolle. On remarquera ici le mélange de lettres latines et de caractères runiques, et la mention de la filiation, si rare sur les inscriptions chrétiennes. VI-VII[e] siècle [5].

A Oestrich, un anneau portant d'un côté le monogramme, de l'autre la formule [6] :

IN DI
NVMI
NE A

In Dei nomine, amen.

A Gimbach, plaque de 0 m. 55 de haut sur 0 m. 43 de large [7] :

+ INhVNETE
TOLO REqVI
ESCIT BENE
MEMORIA R
◇TEʌDIS R
◇ ⊳ ◇BER
T◇QVIVI*xi*
T IN PACE
ANNVS XX*d(ies)*
XV

lign. 1; *in hunc...*

A Bingen, une inscription intacte qui offre peu d'intérêt [8] :

+ In hoc sepulchr[o r]equiscet in pace puella [no]mine Alberga qui (= quæ) *(vix)it annis XXXII et menses V et dies X.*

[1] F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande von den Anfiangen des Christenthums am Rheine bis zum Mitte des achten Jahrhunderts*, in-4°, Freiburg, 1890, p. 3 n. 5, pl. XXI, n. 9. — [2] Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 362, fig. 243; F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 4, n. 7. — [3] Le Blant, *op. cit.*, t. I, n. 362, fig. 264, F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 5, n. 8. — [4] Lindenschmidt, *Alterth. und heidn. Vorzeit*, III, pl. IV; Wörner, *Kunstdenkm. im Gh. Hessen*, p. 139; F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 13, n. 21. — [5] Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 460, n. 344, fig. 234; F. X. Kraus, *op. cit.*, p. 18, n. 30. — [6] *Periodische Blätter*, 1857, mars, n. 12, p. 379 sq.; Becker, dans *Zeitschrift d. Mainzer Vereins*, t. II, p. 216, n. 61; Lindenschmidt, *Die vaterländ. Alterth. d. fürstl. Hohenzollerschen Sammlungen zu Sigmaringen*, Mainz, 1860, p. 55, fig. 38; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 64, note 2; J. Becker, *Nass. Ann.*, t. VII, p. 52, n. 34, pl. II, n. 11; Lindenschmidt, *Die alterth. und heidn. Vorzeit*, t. I, part. 11, pl. VIII, n. 13 et 13 *a*. Le même, *Handbuch. d. d. Alterthumskunde*, t. I, pl. XIV, n. 7; F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 31, n. 57. — [7] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 32, n. 58. — [8] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 33, n. 59.

Une autre malheureusement brisée et dont on ne peut tirer que peu de chose [1] :

PAVLINVS SIB.....
NOBILIS VITAE.....
TVM OSCVLVM.....o
PTAVERATDAR.....co
NMENDANS.....
IPSECVNOBIS.....conso
RTIVMQVED.....
SINVSLANO.....
QVEMSVSC.....
MVSCVMD.....
PERLSV·ANSV..I.....
AETVSSARN.....
LINVS HOC DE.....
PAVLINA PN.....
IAVDAND.....

Enfin à Kempten, une plaque de 0 m. 60 de haut sur 0 m. 30 de large [2] :

+IN HVNCT[itolo requiis
CIT FILIAINA[ustris Berthi
CHIADICVIVSF[uit nomen
BERTICHIAD[is quae
VIXIT IN PA[ce de
VOTE M[entis an
NVS XX ME[nses.. fecit
CVM VIRO SVO[in saecu-
IOANNVS...DIAES[morte sae.
VAEER EPTA [heres ex
TESTA(mento) FE[cit
PV▨◇VIDVEX◇
ELEMOSI NA
pecCATO E A

(Voir Cologne, Mayence, Trèves, Wiesbaden, Worms).

Nous terminerons ce travail en rappelant un monument très suggestif. C'est une épitaphe romaine encas-

5265. — Épitaphe romaine.
D'après *Nuovo bullet.*, 1901, p. 247.

trée dans le *cortile* du *palazzo Guglielmi* à Rome et sur laquelle on voit un homme du peuple, *Constantius*, conduisant deux chevaux qu'il a nommés *Barbarus* et *Germanus* (*Dictionn.*, t. III, col. 1287, fig. 2763). On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a rapproché l'épithète de « barbares » du nom de « Germains [2] » (fig. 5265).

X. Bibliographie — *Alamannicæ Ecclesiæ veteris anniversarii, benedictiones, confessio, fraternitates, litania, symbolum*, dans Goldast, *Rerum Alaman. scriptores*, 1730, t. II, p. 159-164, 149-150, 146, 151-158, 147-148, 145. — Barrière-Flavy (J.), *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 408-429. — Baudrillart (Andr.), *Saint-Severin, apôtre du Norique*, 453-482, in-12, Paris, 1908. — Bauer (A. R. E.), *Geschichte der Gründung und Fortb dung ider deutsch-katholischen Kirche*, in-8°, Meissen, 1845. — Beauvois (E.), *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux III^e et IV^e siècles*, in-8°, Paris, 1867. — Beckins (M. F.), *Martyrologium Ecclesiae Germanicae pervetustum quod per septingentos annos delituit in publicum nunc prodit e bibliotheca M. F. B. ab eodem e membranis descriptum et libro commentario illustratum*, in-4°, Augustae Vindelicorum, 1687. — Beissel (S.), *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland bis zum Beginne des 13 Jhr*, Fribourg, 1890. — Bigelmair (A.), *Die Anfänge des Christentums in Bayern*, dans *Festgabe Aloïs Knopfler... gewidmet*, München, 1907, p. 1-24. — Bötticher (C. J.), *Germania sacra, ein topograph. Führer durch die Kirchen-und Schulgeschichte deutscher Lande-Zugleich e. Hifsbuch f. Kirchengeschichtliche Ortskunde*, in-8°, Leipzig, 1874. — Bruschius (G.), *Magni operis de omnibus Germaniae episcopatibus epitomes*, t. I, in-8°, Norimbergae, 1549; *Monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium centuria prima*, in-fol., Ingolstadii, 1551; *Chronologia monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium, in qua origines, annales ac celebriora cujusque monumenta bona fide recensantur*, in-4, Sulzbaci,1682; *Supplementum Bruschianum*, in-4, Vindobanae, 1692. — Calles (Sig.), *Annales ecclesiastici Germaniae* [... 1152] *ex antiquis sacrae augustæque historiæ monumentis collecti et cum rebus summorum principum perpetua serie deducti*, 6 vol. in-fol., Viennæ Austriæ, 1756-1769. — Chénon (E.), *Les* burgarii *du* limes *de l'Empire romain*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1911, p. 128-132. — Cohausen, *Der roemische Grenzwall in Deutschland*, Wiesbaden, 1884. — Ficker (J.), *Altchristliche Denkmaler und Anfänge des Christentums in Rheinlande*, in-8°, Strasbourg, 1909. — Frantz (Cl.), *Die Evangeliums Verkundigûng in Deutschland vor Karl dem Grossen*, in-8°, Gotha, 1870. — Friedrich (J.), *Kirchengeschichte Deutschlands. I Die Roemerzeit. II. Die Merovingerzeit*, 2 vol. in-8°, Bamberg, 1867-1866. — Gerbert (M.), *Origo et propagatio religionis christianæ in Alemannia*, dans *Vetus liturgia Alemannica*, 1776, t. I, p. 1-56. — Grebner (Th.), *Germania sacra in primitivo statu Ecclesiæ, tanquam reipublicæ sacræ a Christo institutæ et ab apostolis horum successoribus propagatæ usquè ad Constantinum Magn. e fontibus historiarum vindicata*, in-4°, Bambergae et Herbipoli, 1767. — Grellmann (H.), *De pontificibus romanis christianæ religionis in Germania auctoribus*, in-8°, Gottingue, 1787. — Guérard (B.), *Institutions et géographie de la France*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IX, p. 361-384. — Hahn, *Jahrbücher des fränkischen Reichs*, 741-752, Berlin, 1863. — Harnack (A.), *The Mission and Expansion of Christianity in the first three centuries*, in-8°, London, 1908, t. II, p. 269. — Hauck (Alb.), *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Leipzig, 1887, t. I, 2^e édit., 1899. — Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. III. — Hegel (C.), *Ueber die Einführung der Christenthums bei den Germanen, ein Vortrag*, in-8°, Berlin, 1856. — Hiemer (K.), *Die Einführung des Christenthums in den deutschen Landen*, 6 vol., Schaffhäusen, 1857-1861. — *Histoire ecclésiastique d'Allemagne, contenant l'érection, le progrès et l'état ancien et moderne de ses archevêchés et évêchés*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1724. — Hope (R. C.), *Saint Boniface and the conversion of Germany*, London, 1873. — Huber (A.), *Geschichte der Einfuhrung und Verbreitung der Christentums in Südostdeutschland*, Salzburg, 1874. — Kampschulte, *Die westphälischen Kirchen patrocinien, besonders auch in ihrer Bezi-*

[1] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 33, n. 60. — [2] F. X. Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 35, n. 61. — [2] *Dictionn.*, t. III, col. 1208, n. 3; *Nuovo bull. d'archeol. crist.*, 1901, p. 247.

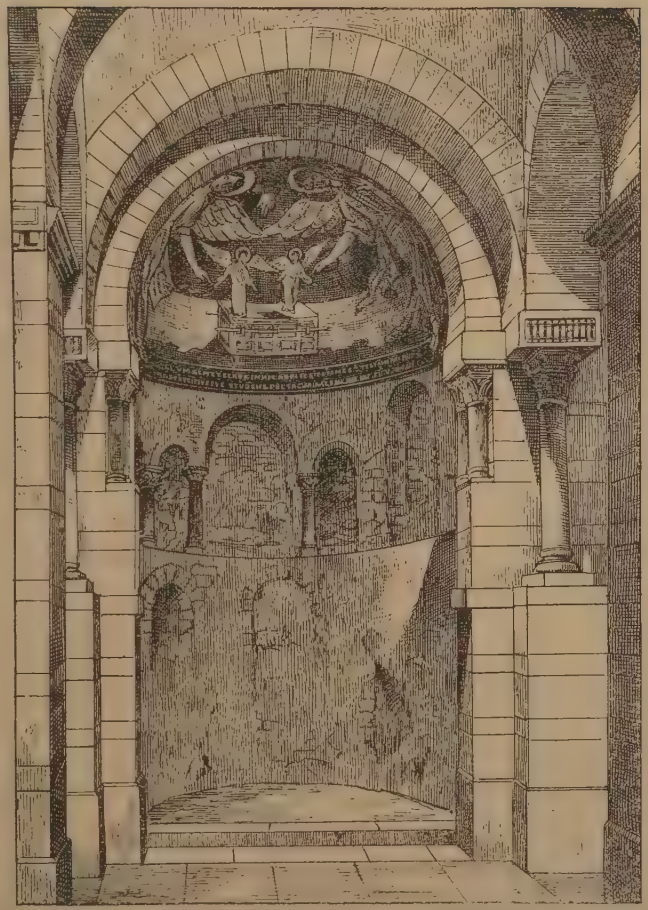

5266. — Mosaïque à Germigny-des-Prés.
D'après E. Gerspach. *La Mosaïque*, 1882, p. 79.

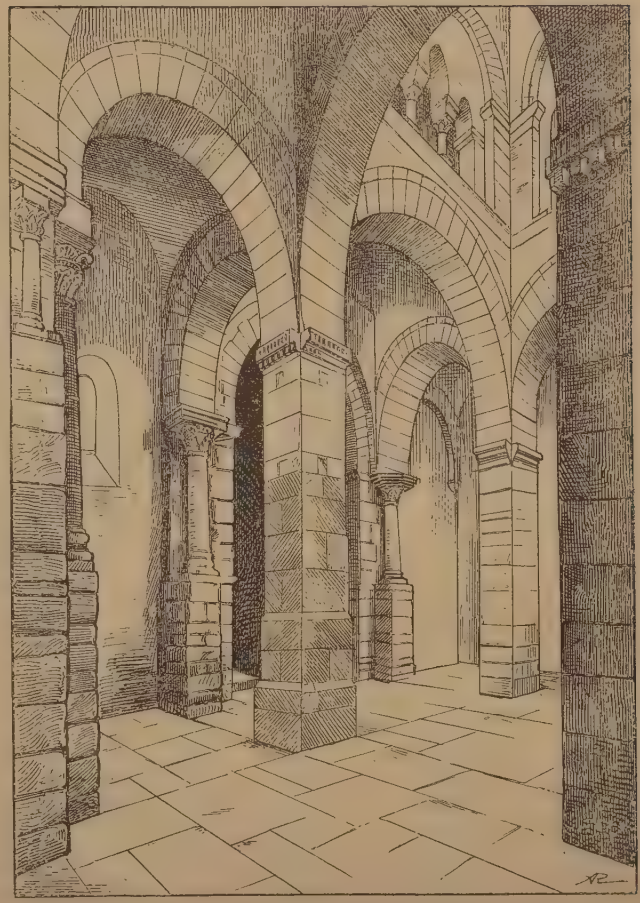

5267. —Église de Germigny-des-Prés.
D'après *Congrès archéologique de France*, 1892, LIXe session, p. 255.

ehung zur Geschichte der Einfuhrung und Begründung des Christenthums in Westphalien, 1867. — Kaufmann (K. M.), dans *Festschrift zum elfhundert Jaehrigen Jubilæum des deutschen Campo santo in Rom*, Fribourg, 1897, p. 284 sq. — Koeler (J. D.), *De Germanicis christianis in seculo II post Chr.*, in-4°, Gottingue, 1747. — Krafft (W. L.), *Die Kirchengeschichte der germanischen Völker. I. Die Anfänge der christlichen Kirche beiden germanischen Völkern*, in-8°, Berlin, 1854. — Kulhmann, *Der heilige Bonifacius, Apostel der Deutschen*, Paderborn, 1895. — Kurth (G.), *Saint Boniface, 680-755*, in-12, Paris, 1902. — Kylie (E. J.), *The condition of the german provinces as illustrating the methods of S. Boniface*, dans *Journal of theological Studies*, 1905, t. VII, p. 29-39. — Lau (H.), *Die angelsächsichse Missionsweise im Zeitalter des Bonifaz*, in-8°, Preetz, 1909. — Lavisse (E.), *Études sur l'histoire d'Allemagne. La conquête de la Germanie*

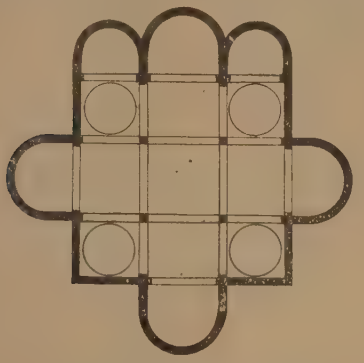

5268. — Plan de l'église de Germigny.
Ibid., p. 255, fig. 3.

par l'Église romaine, dans *Revue des Deux Mondes*, 1887, t. LXXX, p. 878-902. — Lesne, *La hiérarchie épiscopale. Provinces métropolitaines, Primats en Gaule et en Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Heincmar, 742-882*, in-8°, Paris, 1905. — Lewis (B.), *Roman antiquites in south Germany*, dans *The archaeological Journal*, 1901, t. LVIII, p. 254-304. — Loose (H.), *Geschichte des deutschen Christenthums und der Volkskirche von den Anfänge des germanischen Lebens bis auf heute*, in-8°, Breslau, 1847. — Mengert (A. F. C.), *Die ersten christlichen Missionäre unter den Teutschen, oder die Einführung und Ausbreitung des Christenthums in Deutschland, eine geschichtliche Zusammenstellung*, in-8°, Bayreuth, 1844. — Mignet (Fr.), *Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1841, IIe série, t. III, p. 673-821; *La Germanie au VIIIe et au IXe siècles, sa conversion au christianisme et son introduction dans la société civilisée de l'Europe occidentale*, dans *Notices et mémoires historiques*, 1843, t. II, p. 1-151. — Noë (G. de la), *Le rempart-limite des Romains en Allemagne*, dans *Revue archéologique*, 1885, p. 146-167. — Ozanam (Fr.), *De l'établissement du christianisme en Allemagne*, dans *Le Correspondant*, 1843-1844, t. III, p. 198-237; t. IV, p. 357-398; t. V, p. 166-209; t. VI, p. 441-442. — Pfaffius (Ch. M.), *Ecclesiae Germanicæ tum veteris tum recentioris acta publica... concilia omnia, imperatorum Germanorum capitularia quaevis et edicta ecclesiastica, pontificum Romanorum bullæ epistolæque Ecclesiæ Germanicæ res juraque spectantes...*, cf. Fabricius, *Bibl. graec.* 2e édit., t. XII, p. 310-336. — Pressel, *Die Pflanzung des Christenthums in Ulm*, Ulm, 1873. — Ratzinger (G.). *Forschungen zur Bayerischen Geschichte*, in-8°, Kempten, 1898. — Rettberg (F.-W.), *Kirchengeschichte Deutschlands* [...-*814*], 2 vol., in-8°, Göttingen, 1846-1848. — Révillout, *De l'arianisme des peuples germaniques*, in-8°, Paris, 1850. — Richter (G.), *Die ersten Anfänge der Bau-und Kunsthätigkeit des Klosters Fulda*, Fulda, 1900 ; *Beiträge zur Geschichte der Grabskirche des hl. Bonifatius in Fulda*, 1905. — Ring, *Histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne pour servir d'introduction à l'histoire de l'empire germanique*, in-8°, Strasbourg, 1850. — Seiters, *Bonifacius, der Apostel der Deutschen*, Mainz, 1845, Arnheim, 1851. — C. Scherer, *Die codices Bonifatiani in des Lander bibliothek zu Fulda*, in-4°, Fulda, 1905. — Swoboda (H.), *Neue Funde aus dem altchristlichen Oesterreich, Rektoratrede*, Wien, 1909. — Ursinus (H.), *Ecclesiarum Germanicarum origines et progressus ab ascensu Domini ad Carolum Magnum*, in-8°, Norimbergae, 1664. — Zeller (J.), *Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique*, in-8°, Paris, 1872.

H. LECLERCQ.

GERMIGNY-DES-PRÉS. — I. Notice. II Bibliographie.

I. NOTICE. — Avant 1867, l'église de Germigny-des-Prés (Loiret) était un monument auquel bien peu en France pouvaient être comparés, aucun peut-être. Entièrement démolie pour être rebâtie sur la même plan, la nouvelle église, malgré les soins consciencieux apportés à sa reconstruction n'offre plus l'intérêt de

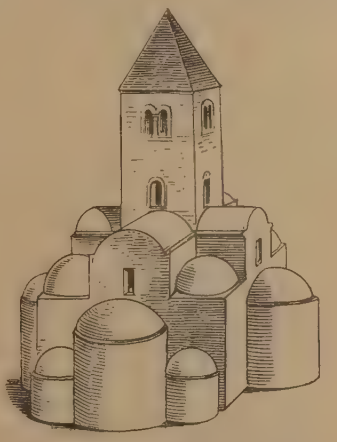

5269. — Vue de l'église de Germigny.
Ibid., p. 255, fig. 2.

l'ancienne; aussi la seule description utile à donner est-elle encore celle de G. Bouet qui avait vu l'édifice carolingien encore debout et le décrivit à la veille de sa destruction.

Germigny n'est situé qu'à environ 6 kilomètres de Fleury-sur-Loire (voir ce mot), dont il fut longtemps une dépendance. L'église fut dédiée sous le double vocable de saint Germain et de sainte Geneviève, celle-ci avait fait jadis un voyage et, disait-on, un miracle à Orléans, celui-là était sans doute le saint évêque d'Auxerre dont le patronage fut imposé pour des raisons qui ne nous ont pas été dites.

Un document conservé par Baluze [1] et reproduit par

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 492.

Dom Chazal, nous fait connaître les origines de Fleury, « A deux mille du monastère de Fleury, se voit une villa qui a nom Germigny : c'est là que Théodulfe, abbé et évêque, construisit une église d'un travail si merveilleux, que l'on n'eût su avant son incendie, trouver dans toute la Neustrie un monument qui pût l'égaler. Elle est entièrement voûtée; l'intérieur en fut

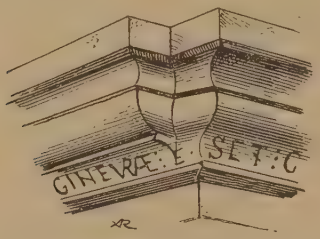

5270. — Chapiteau. *Ibid.*, p. 257, fig. 4.

tellement enrichi d'emblèmes de marbre que les yeux ne pouvaient se lasser de regarder et d'admirer ces merveilles. Théodulfe fit graver en argent ces deux vers :

Hæc in honore Dei Theodulfus templa sacravi,
Quæ dum quisquis adis, oro, memento mei.

« C'est moi Théodulfe, qui ait consacré ce temple en l'honneur de Dieu. Qui que tu sois qui le visites, daigne te souvenir de moi. »

« Dans cette construction, Théodulfe suivait l'exemple de Charlemagne, qui, vers ce temps, avait élevé, dans son palais d'Aix, une église si belle que toute la

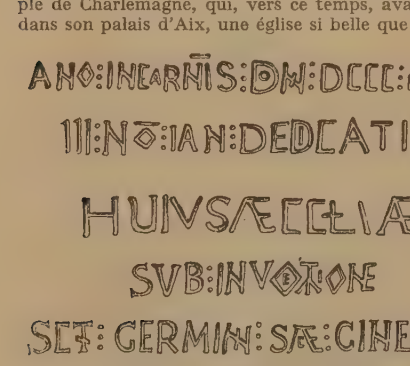

5271. — Inscription du chapiteau.
D'après *The Archaeologia*, 1857, t. XXXVII, p. 246.

Gaule n'en comptait pas une pareille. Mais tandis que ce prince faisait dédier ce nouveau temple en l'honneur de Marie, la sainte mère de Dieu, Théodulfe consacra sa basilique à Dieu, créateur et sauveur de toutes choses. Au-dessus de l'autel, il fit représenter par les maîtres les plus habiles des chérubins de gloire, ombrageant de leurs ailes le propitiatoire et décora ce travail des vers suivants :

Oraculum sanctum et cherubin hic aspice spectans
Et testamenti en micat arca Dei.
Hæc cernens precibusque studens pulsare Tonantem
Theodulfum votis jungito quæso, tuis.

Mosaïque et inscription ont été conservées (fig. 5266) La mosaïque représente l'arche d'alliance, sous la forme d'un coffre portatif; deux anges vêtus, ailés et nimbés d'or en disque, se tiennent sur le couvercle; deux autres anges, très grands, les ailes déployées et un bras étendu, semblent protéger l'arche; leurs vêtements sont grisâtres comme leurs ailes que rehaussent quelques traits d'or; au sommet de la voûte, une main divine sort du ciel étoilé; le fond de la voûte est bleu; dans la zone inférieure il est d'or, la frise du soubassement est bleue et porte l'inscription en cubes d'argent. Au-dessus de la voussure règne une colonnade dont le fond était décoré de fleurs ornemanisées.

L'inscription était tracée sur deux lignes dont le sens est le suivant :

« Spectateur, regarde ici l'oracle saint avec les chérubins, et vois l'arche de Dieu briller de l'éclat du Testament ou des tables de la Loi. Pendant que tu admires

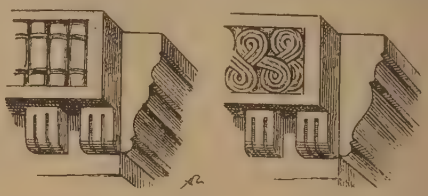

5272-5273. — Chapiteaux. D'après *Congrès Archéol. de France*, 1892, LIXe section, p. 258, fig. 6 et 7.

et que tu presses de tes vœux le Dieu tonnant, n'oublie pas, je t'en conjure, Théodulfe dans tes prières. »

Outre cette inscription, l'ouvrier chargé de la réparation de la mosaïque, en 1848, lut sur un pilier, au dire de Léon Renier, ces mots « sur l'authenticité desquels aucun doute n'est possible : (fig. 5270)

⋮ III ⋮ NON : IAN : DEDICATIO : HVIVS : ECCLESIAE

et à la suite les mots suivants qui servent de complément :

ANO : INCARNIS : DONI DCCC : ET : VI : SVB : INVOCATIONE : SCI : GERMINI : ET : SCAE : GENEVRAE.

C'est donc à l'année 806 que remonte la construction de l'église. D'après la notice contenue dans le

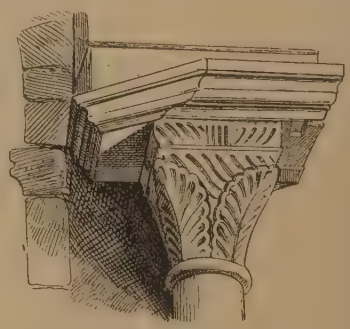

5274. — Chapiteau. *Ibid.*, p. 258, fig. 9.

manuscrit de Berne n. *306*, qui vient de Fleury (voir ce mot) et remonte au IXe siècle, l'église de Theodulfe ne tarda pas à souffrir d'un incendie. Au début du XIe siècle, elle tombait en ruine, et c'était à peine si on pouvait à cette époque, trouver un prêtre qui consentit à s'y aventurer. Hugues, abbé de Fleury (1060-1067) la fit restaurer, mais l'attention s'en détourna. En 1717, Dom Martène et Dom Durand de passage à Fleury n'en disent rien et peut-être ne leur en a-t-on pas parlé; en 1755, l'abbé Lebeuf la visite et en parle dans le *Journal de Verdun*. Placée au rang des monuments historiques en 1839, et, à ce titre, officiellement

délaissée, en 1857, sa chute semblait imminente; ce fut alors, 1861, qu'on décida sa reconstruction qui fut opérée avec soin, sans que néanmoins la nouvelle église offre le charme qui s'est évanoui avec les pierres retaillées, recrépies, rajustées; aucun souvenir ne s'y perpétue si ce n'est le sanctuaire et la mosaïque (fig. 5266-5267).

On ne peut que sourire sans s'attarder à une réfutation superflue en lisant que ce fut à Germigny que s'éleva le premier clocher (voir BASILIQUES, CLOCHER). Il n'y a pas lieu non plus d'entamer une discussion à propos des rapprochements imaginés entre Germigny et la mosquée de Cordoue. On a également prétendu chercher l'inspiration de Germigny, à raison du tracé en fer à cheval des arcades et du plan des absides, en Arménie; comme on a cru ingénieux d'en faire l'ouvrage d'Italiens travaillant sur un plan schématique fourni par un architecte oriental.

A l'extérieur, l'église de Germigny offre une masse de constructions peu caractérisées; la nef, sans valeur architecturale, est une adjonction faite à une époque difficile à déterminer. La portion orientale de l'église

5275. — Autre chapiteau. *Ibid.*, p. 258, fig. 10.

formait seule l'église primitive et seule doit ici nous occuper.

Lorsque l'on dégage cette église de quelques additions postérieures, contreforts et sacristie, et que l'on rétablit par la pensée quelques absides détruites ou modifiées on arrive à un plan d'une unité et d'une science remarquables (fig. 5268). Ce plan consiste en un carré de trente pieds sur tous sens, divisé en neuf compartiments. Sur chacune des quatre faces de ce carré une abside fait saillie. Les compartiments qui touchent à ces absides s'élèvent plus haut qu'elles, de manière à prendre jour au-dessus de leurs voûtes. Ils sont voûtés en berceau et forment à l'extérieur une croix grecque ayant le clocher pour centre, dominant quatre petits compartiments placés dans les angles : ceux-ci étaient voûtés dans l'origine, en coupoles sur trompes, s'élevant jusqu'à une hauteur intermédiaire entre le sommet des voûtes supérieures dont nous avons parlé et celui des grandes absides (fig. 5269).

De chaque côté de l'abside terminale sont deux absidioles dont les voûtes étaient beaucoup plus basses que celles des absides principales. De ces petites absides, une série de voûtes s'élève donc graduellement, s'étageant pour soutenir le clocher, reportant latéralement son poids, suivant des principes qui, sous une forme différente, triompheront plus tard à l'époque gothique, soulageant ainsi les quatre piliers qui le portent au point d'avoir permis d'en réduire l'épaisseur à deux pieds.

Selon l'usage habituel de ces siècles reculés, les impostes qui couronnent les piles ne se continuent pas sur les angles, mais n'existent que sous les arcs où elles étaient utiles pour porter les cintres pendant la construction. Ces tailloirs présentent sur trois de leurs faces des moulures classiques. Sur les moulures des deux piliers de l'est sont tracées les inscriptions

5276. — Coupe de la tour. *Ibid.*, p. 258, fig. 11.

donnant la date du monument (fig. 5271). Les deux derniers mots *sancti germini* sont sur la face occidentale (Voir col. 1224).

Sur le tailloir de pilier du sud-est on lit la suite.

Le quatrième côté du pilier, c'est-à-dire celui de l'est pour les impostes de l'est et celui de l'ouest pour celles de l'ouest, diffèrent complètement des autres : il

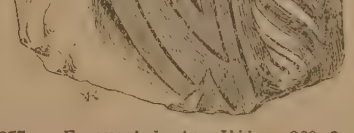

5277. — Fragment de stuc. *Ibid.*, p. 260, fig. 13.

se compose d'une surface décorée d'entrelacs (fig. 5273) pour les impostes de l'ouest, et d'espèces de cannelures (fig. 5272) pour celles de l'est. Au-dessous se rencontrent des petits modillons carrés taillés dans la même pierre. La décoration de celles qui, portées sur des colonnes de marbre, reçoivent contre le mur extérieur la retombée des arcs partant des piliers du centre, correspond à celle des différentes faces de ces piliers;

ainsi, les arcs latéraux reposent sur des impostes à moulures, tandis que ceux de l'est reposent sur des tailloirs plats à cannelures.

Nous donnons ici les chapiteaux du bas-côté méridional (fig. 5274); comme nous le ferons remarquer pour les arcades du clocher, les dimensions du tailloir ne s'accordent pas avec les chapiteaux, mais avec les arcs qu'ils portent. L'angle du tailloir du sud-ouest (fig. 5275) est coupé d'une façon singulière; il en est de même de celui qui lui correspond dans le bas-côté du nord.

La tour formait lanterne. Au-dessus des quatre grandes arches, une arcature de trois baies A (fig. 5276)

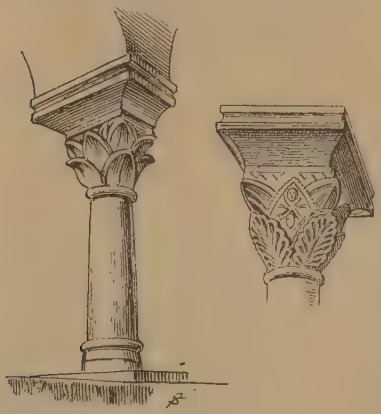

5278. — Colonnette. 5279. — Chapiteau. *Ibid.*, p. 261, fig. 14 et 15.

permettait à la lumière des fenêtres supérieures de se répandre dans les bas-côtés de l'église qui semble avoir été très peu ajourée au rez-de-chaussée. Un arc peu saillant surmonte cette arcature à l'intérieur. La portion du clocher qui s'élevait au-dessus des toits est maintenant détruite, mais nous avons pour la décrire les notes prises par Ch. Vasseur.

Quatre fenêtres cintrées de médiocre dimension, une sur chaque face du clocher, et ornées de stucs évidemment contemporains, éclairaient l'étage sui-

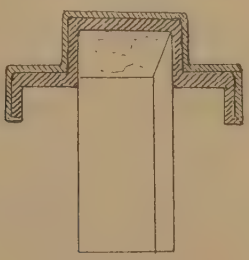

5280. — Fenêtre. *Ibid.*, p. 262, fig. 16.

vant B. Dans ce clocher, maintenant détruit, Théodulfe avait fait écrire en lettres d'argent ces vers dont il ne reste plus trace :

HAE IN HONORE DEI THEODVLPHVS TEMPLA SACRAVI
QVAE DVM QVISQVIS ADES ORO MEMENTO MEI

La richesse de cette portion du clocher semble indiquer une partie plus sainte. Les stucs qui la décoraient ces *flores gypsei* dont parle le « Catalogue des abbés de Fleury », ont été brisés sans pitié, quand il eût été facile de les enlever avec soin. G. Bouet a pu cependant dessiner ce fragment parmi les platras servant de remblais (fig. 5277). Il n'est pas, ce semble, sans analogie avec les fragments que contiennent les murs de l'église d'Evreey (diocèse de Bayeux) et qui proviennent des ruines d'un monastère détruit par les Normands. On y remarquera aussi l'emploi de ces creux triangulaires qui persistent en Normandie où, sous la forme d'étoiles ils forment jusqu'au XI^e siècle, presque la seule décoration des claveaux.

L'arcature A (fig. 5276) qui fait communiquer la tour avec les côtés de l'église se compose d'arcs qui ne sont pas appareillés, mais formés d'un grossier blocage, destiné à recevoir probablement des stucs. Ces arcs reposent sur de courtes colonnes renflées et à chapiteaux la plupart très ornés; d'autres, au contraire très simples. Les colonnes de l'est ont été remplacées par des pilastres; celles de l'ouest par des colonnes

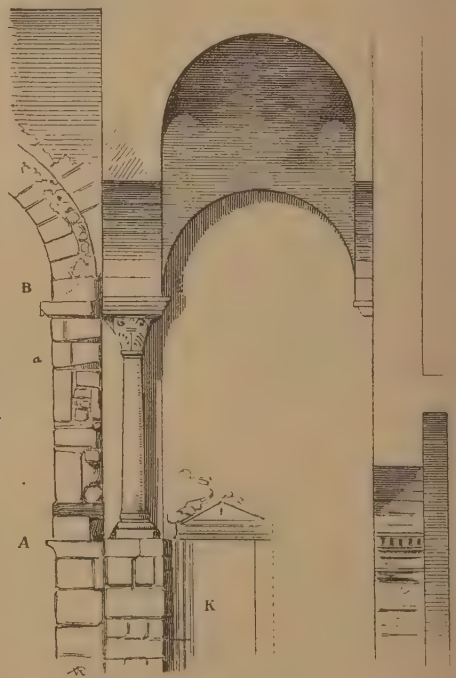

5281. — Coupole. *Ibid.*, p. 262, fig. 17.

octogones de date douteuse (fig. 5278-5279). L'intervalle entre les arcs étant moindre que l'épaisseur du mur que porte le tailloir, celui-ci est de forme allongée, disposition qui persiste en Normandie jusqu'au XI^e siècle et qui passe en Angleterre pour un des caractères de l'architecture saxonne.

Au-dessus de ces arcs se trouve une saillie C (fig. 5276) qui peut-être devait recevoir une voûte séparant cet étage de l'étage supérieur D (fig. 5276). Dans celui-ci, ouvert à chaque face d'une fenêtre geminée, étaient sans doute placées les cloches.

Sous les quatre hautes voûtes de l'église ouvrent des fenêtres cintrées, excepté celle du fond de l'église E (fig. 5276), qui est carrée et entourée d'un encadrement (fig. 5280). La pierre qui en forme le linteau a paru décorée de sculptures en bas-relief.

Des coupoles d'angles, une seule A (fig. 5281) existe

encore au nord-est; celle du nord-ouest a été en partie détruite pour la construction d'un grand arc B (fig. 5281) au moyen duquel on fit, en détruisant l'abside de l'ouest, communiquer la nef avec l'ancienne église. Les deux voûtes du midi, C et D ont probablement aussi été refaites : cela est même certain pour celle du sud-est, D, maintenant construite en wagon et qui s'élève sur un mur reconstruit six pouces plus loin que

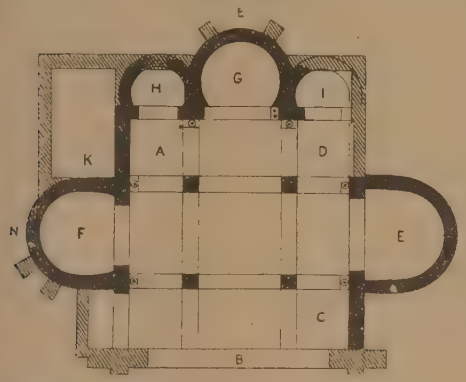

5282. — Plan de l'église actuelle. *Ibid.*, p. 263, fig. 18.

l'ancien. Quant à celle du sud-ouest, C, reconstruite en partie comme celle du nord-ouest, elle semble présenter les restes d'une voûte d'arête.

Des grandes absides, celle de l'ouest a, comme nous l'avons dit, été détruite. Les restes ont, nous a-t-on assuré, été retrouvés sous le pavé; celle du midi E, la plus grande de celles qui restent, a peut-être été reconstruite. Celle du nord, F, est un peu plus grande que celle du chevet et n'ouvre pas exactement dans l'axe

5283. — Petites colonnes de l'abside est. *Ibid.*, p. 264, fig. 20.

de cette travée, mais un peu plus à l'ouest, ce qui a lieu de surprendre au milieu d'un plan irrégulier.

L'abside de l'est, G, diffère des autres en ce que le tailloir de son archivolte est porté de chaque côté sur deux petites colonnes, dont plusieurs, sinon toutes, sont de marbre; elles sont de forme grossière et s'accordent mal avec les chapiteaux (fig. 5282).

Cette abside — qui contient la mosaïque — est la plus petite des trois ce qui peut s'expliquer, quant à la largeur, par le voisinage des deux absidioles entre lesquelles elle est resserrée. Une de ces absides, H, ayant été déguisée à l'extérieur par un mur droit et celle du sud-est, I, ayant été reconstruite sur un plan carré et surhaussée, elles ont pu échapper à l'attention mais leur existence est hors de doute.

Les deux absides latérales présentent cette particularité de l'existence de deux impostes superposées l'une (A de la fig. 5281) à la hauteur de l'imposte des absidioles, l'autre (B de la fig. 5281) comme à la chapelle de l'est à hauteur du tailloir des chapiteaux voisins et de l'imposte des grands piliers. Cela avait porté à croire que, dans l'origine, la voûte de ces chapelles devait être plus basse et qu'elle aurait plus tard été relevée à la hauteur de celle de l'abside de l'est; mais, en tout cas, si ce changement avait eu lieu, il remonterait à peu près à l'époque de la construction, car le sommet de cette abside a conservé ses modillons (fig. 5284) qui s'accordent bien avec le style de la construction.

A côté de cette abside, vers l'est, existe une curieuse porte à cannelures (fig. 5285 et K de la fig. 5281) remontant évidemment à l'époque primitive. Peut-être son existence est-elle pour quelque chose dans la position irrégulière de l'abside. Cette porte est comme le montre le dessin, décorée de moulures assez fines; le linteau également décoré d'une moulure, rappelle les

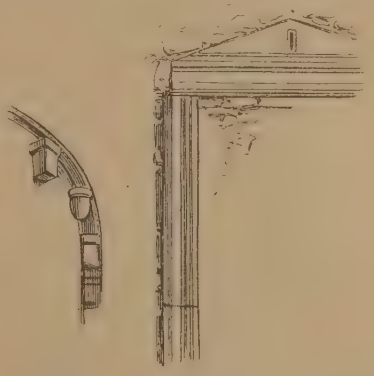

5284. — Modillons. 5285. — Porte à cannelures. *Ibid.*, p. 266, fig. 25.

proportions du fronton antique. Au milieu, est une très petite ouverture, remplie de mortier : celui du centre assez tendre, celui du tour très dur.

La grande unité de plan et de disposition que nous avons fait remarquer dans l'église de Germigny est bien loin d'exister dans l'exécution matérielle.

Tandis que d'un côté les quatre piliers et les arcs qui reposent au-dessus sont appareillés avec un certain soin; que les claveaux, d'une grande longueur, présentent une rainure déjà rencontrée dans quelques édifices anciens, et que les joints sont d'une épaisseur médiocre et assez réguliers, d'un autre côté les arches et les pilastres qui accompagnent les absides présentent la plus mauvaise construction que l'on puisse figurer. Les pierres sont taillées de la façon la plus grossière et toutes écornées, celles des pilastres ne pénètrent pas dans les murs et laissent des vides remplis de la manière la plus barbare par des briques, des moellons et des tuiles à rebord; tout cela constitue une maçonnerie qui peut difficilement être surpassée en grossièreté et n'offre aucune ressemblance avec la manière dont est exécutée la construction centrale.

Le dessin d'un de ces pilastres (fig. 5286), montre cependant une alternance assez régulière dans l'appa-

reil. Au-dessus du tailloir se rencontre une assez forte pièce de bois. Faut-il voir dans cette partie l'asse de l'église l'œuvre de deux époques différentes? C'est ce qu'on n'a pu découvrir. L'explication se trouverait dans la supposition que les piliers et les arcs étaient à nu, et le reste des surfaces couvert d'un enduit. Dans ce cas, la rainure que nous avons signalée dans les claveaux eût pu servir de point d'arrêt pour cet enduit, on s'expliquerait alors que les portions qui ne devaient pas être en vue eussent été traitées avec moins de soin, nous admettons volontiers cette explication pour le clocher, dont la construction pour être plus grossière, n'en est pas moins solide; mais, comme nous l'avons dit, la construction des pilastres qui accompagnent les absides est non seulement grossière, mais mauvaise. Les lits de pierre ne sont pas horizontaux, de grands claveaux, semblables à ceux des grands arcs, sont introduits dans la construction des pieds-droits, contrairement aux simples principes de la statique; les arcs sont composés de pierres grossièrement taillés

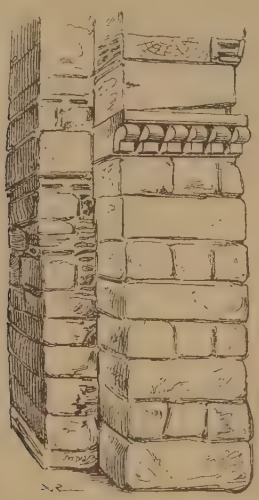

5286. — Pilastre. *Ibid.*, p. 268, *fig.* 28.

en claveaux de longueurs inégales, quelques-uns formés de grands claveaux à rainures, mais raccourcis, et plusieurs de ces pierres ont conservé la trace de peintures qui prouvent qu'elles n'occupent plus leur place primitive.

Tout cela donne assez l'idée d'une réparation faite avec des pierres provenant de démolitions, à une époque de décadence comme celle qui suivit le règne de Charlemagne. Nous voyons en effet, dans la description citée plus haut d'après Baluze, que l'église avait été incendiée, *antequam igne cremaretur*. Peut-être cet incendie fut-il l'œuvre des Normands qui vers cette époque pillèrent Fleury-sur-Loire. C'est probablement à cet incendie qu'il faut attribuer les traces de feu remarquées sur quelques pierres du clocher, l'état d'exfoliation dans lequel se trouvent quelques colonnes de marbre et la destruction de plusieurs autres. Mais on ne s'explique pas que la mosaïque soit demeurée indemne.

On doit signaler enfin le procédé de taille de la pierre ; au lieu d'être taillé le grès semble enlevé par éclats légèrement concaves rappelant la taille du silex. Ce procédé est le même pour toutes les parties de l'édifice, tout en variant beaucoup quant au soin d'exécution. On trouve cependant par place la taille en hachures diagonales ressemblant à la taille romane.

II. Bibliographie. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, in-8°, Paris, 1888, p. 66. — G. Bouet, *L'église de Germigny et celle de Beaulieu-sous-Loches*, dans *Bulletin monumental*, 1868, t. xxxiv, p. 569-588. — J. A. Brutails, dans *Revue des Études anciennes*, 1906, t. viii, p. 279. — Crosnier, *Compte-rendu d'une promenade archéologique*, dans *Bulletin monumental*, 1856, t. xxii, p. 134-138. — Ch. Cuissard, *Théodulfe, évêque d'Orléans, sa vie et ses œuvres*, in-8°, Orléans, 1892. — Desnoyers, *Visite aux églises de Germigny et de Saint-Benoît*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1876, t. v, p. 428. — C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, in-8°, Paris, 1902, t. i, p. 168-169. — E. Gerspach, *La Mosaïque*, in-8°, Paris, 1882, p. 78-80. — A. Jacob, *Rapport sur l'église de Germigny-des-Prés*, dans *Mémoires de la Soc. scien. Orléans*, 1846, t. vii, p. 130. — De Marsy, *L'église de Germigny-des-Prés, d'après les travaux de M. Ch. Cuissard et de Georges Bouck*, dans *Congrès archéologique de France*, lixe session, à Orléans, in-8°, Paris, 1892, p. 246-271. — J. H. Parker, *Remarks on sone early Churches in France and Switzerland, partly of the time of Charlemagne*, dans *The Archæologia*, 1857, t. xxxvi, p. 244-248. — L. Renier, *Extrait des procès-verbaux des séances*, dans *Annuaire de la Société royale des antiquaires de France*, 1848, p. 97. — Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, in-8°, Milano, 1908, t. i, p. 217. — J. Strzygowoki, *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung*, in-8°, Leipzig, 1904. — De Vassal, *Rapport sur les lettres de M. E. Johanneau, relatives à la mosaïque de Germigny*, dans *Mémoires de la Société royale des Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans*, 1846, t. vii, p. 213. — C. F. Vergnaud-Romagnesi, dans *Revue archéologique*, 1847-1848, Ire série, t. iv, p. 33-39.

H. Leclercq.

GERVAIS ET PROTAIS (SAINTS). Il fut de mode, autrefois de reporter les martyrs Gervais et Protais à la persécution de Néron [1]; cette opinion est négligeable. Peut-être relève-t-elle du même ordre de fables qui fait de saint Barnabé, le fondateur de l'Église de Milan [2]. Tout au plus peut-on admettre l'existence d'une Église à Milan dans les dernières années du IIe siècle, au plus tôt. Un texte permet de croire que les martyrs Nabor, Félix, Victor, Gervais et Protais furent enterrés hors les murs de la ville, à l'ouest, sur un emplacement bien repéré et appartenant, selon toute vraisemblance à la communauté chrétienne. Lorsque celle-ci s'accrut en nombre et en richesse elle posséda au moins trois églises : la basilique Porcienne, la basilique Fausta, l'église des Saints-Nabor et Félix; cette dernière avait reçu jadis les corps de Gervais et de Protais, mais leurs tombes furent peu honorées et bientôt oubliées. On ne peut s'expliquer ce fait qu'à la condition d'admettre que l'inhumation de ces martyrs était antérieure à la persécution de Dioclétien pendant laquelle l'*area* dut être confisquée, le tombeau et peut-être l'église détruits; celle-ci fut relevée ou restaurée après la paix de l'Église, mais la tombe resta en oubli.

Au début du IVe siècle, Milan possédait aussi une église dédiée à sainte Valérie sur laquelle on lisait une inscription ainsi conçue et complétée :

Hic apud (noms de martyrs) *...qui... (in carcere obierunt) et a Domino coronati sunt beati confessores comites*

[1] J. Rombault, *Saint Gervais et saint Protais*, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1897, t. xvi, p. 426-438; de même Ul. Chevalier, *Répertoire des sources historiques, bio-bibliogr.*, au mot *Gervais*. — [2] L. Duchesne, *Saint Barnabé*, dans *Mélanges J.-B. De Rossi*, in-8°, Rome, 1892, p. 49.

martyrum. Aurelius Diogenes confessor et Valeria Felicissima visi(sibi) in Deo fecerunt. Si quis post obitum nostrum aliquod corpus intulerint, non effugiant iram Dei et Domini nostri.

ET A DOMINO CORONATI SVNT BEATI CONFESSORES COMITES MARTYRORVM AVRELIVS DIOGENES CONFESSOR ET VALERIA FELICISSIMA·BIBI·IN DEO FECERVNT SI QVIS POST OBITVM NOSTRVM ALIQVEM CORPVS·INTVLSERINT NON ETFVGIANT IRA DEI·ET·DOMINI·NOSTRI [1]

Ceci n'a pu être affiché dans un lieu public qu'après la paix de l'Église. S'il fallait en croire l'*Historia Daciana* et d'autres pièces d'aussi mince valeur, Valérie, ici nommée, serait la mère de Gervais et de Protais. Or, une notice relative aux saints enterrés à Milan, qui se lit en appendice aux œuvres d'Alcuin, porte ceci : *Et in una ecclesia in dextra parte* (de la basilique de saint Nabor) *ibi pausat Baleria mater sanctorum Gerbasi et Protasi. Sanctus Diunius martyr, sanctus Aurelius martyr* [2]. Une ancienne coutume a fait maintenir dans les litanies qu'on récite à Sainte-Valérie les invocations suivantes : *S. Valeria, S. Aureli, S. Diogenes*, d'où l'on peut inférer une faute de lecture dans le manuscrit de Salzbourg. *Diunius* pour *Diogenes* et l'inscription citée plus haut réduit à rien la distinction entre *Aurelius* et *Diogenes*. Quant à *Valeria Felicissima*, si elle fut la mère de Gervais et de Protais, elle aura donc survécu à la persécution de Dioclétien, ce qui permet d'entrevoir une date à peu près précise pour les martyrs des deux saints qui atteignaient à peine la virilité quand ils moururent.

En 379, on rencontre une attestation ferme de la construction d'une basilique à Milan, laquelle porta, du vivant même du fondateur, le nom de celui-ci : *In basilicam quam appellant ambrosianam* [3]. Cette basilique ambrosienne fut dédiée solennellement au mois d'avril 386. Elle était située hors de la ville, vu sa destination funéraire, car Ambroise y voulait être inhumé. Dans le courant de l'année qui s'écoula après cette dédicace, on découvrit les corps des martyrs Gervais et Protais. Ceci a fait l'objet d'une lettre de saint Ambroise à sa sœur Marcelline, qui est tout ensemble pour la liturgie et pour l'archéologie un monument si précieux que nous devons le transcrire en entier [4] :

« A Madame ma Sœur, digne d'être préférée à mes yeux et à ma vie, votre Frère.

« Comme selon ma coutume je ne laisse rien ignorer à votre sainteté de ce qui se passe ici durant votre absence, je vous apprends que j'ai trouvé les corps des saints martyrs. Car ayant fait la dédicace d'une basilique, plusieurs habitants vinrent tous ensemble me trouver pour me dire, que je fis cette cérémonie avec la même solennité que j'avais fait celle des Apôtres à la porte Romaine [5]. Je répondis : Je le ferais si je trouve des reliques de martyrs. En même temps, je sentis au dedans de moi une ardeur qui me parut être un heureux présage [6].

« En un mot, Dieu m'a accordé cette grâce. Car mes clercs étant dans la crainte, je fis ouvrir la terre dans l'endroit qui est devant le cancel [7] des saints Félix et Nabor. Je trouvai des signes convenables et ayant fait amener les possédés sur qui je devois imposer les mains les saints martyrs commencèrent de telle sorte à paraître que pendant que je gardois encore le silence et avant que j'eusse commencé les exorcismes, on découvrit une urne, et on la renversa dans le lieu sacré de leur tombeau. Nous avons trouvé deux hommes d'une grandeur prodigieuse tels qu'ils étoient dans l'ancien tems. Tous leurs ossements étoient entiers. Il y avoit beaucoup de sang. Le concours du peuple fut grand pendant tous ces deux jours. Pour abréger nous arrangeâmes tous les os selon leur ordre, et nous les transférâmes aux approches de la nuit dans la basilique de Fauste. Là, on célébra des veilles durant toute la nuit. J'imposai les mains sur les possédés. Le lendemain nous les transférâmes dans la basilique qu'on nomme Ambrosienne. Pendant cette translation, un aveugle recouvra la vûë. Voici le sermon que je fis au peuple :

« Lorsque je jettois les yeux sur ce nombreux auditoire et sur cette multitude infinie de peuple qui s'est ici assemblée, et que je considérois cette abondance de grâces qui ont éclaté dans les saints martyrs, je me croyois incapable, je l'avoüe, de remplir une fonction si difficile, et je regardois comme une chose impossible de vous exposer dans mon discours ce que mon esprit a peine à comprendre, et ce que mes yeux ne sçauroient se persuader. Mais lorsqu'on a commencé à lire la suite des divines Écritures, le Saint-Esprit qui a parlé par la bouche des Prophètes a mis dans la mienne des paroles qui seront dignes de cette grande assemblée, de votre attente et des mérites des saints martyrs.

« Les cieux, dit le prophète, annoncent la gloire de Dieu [8]. En lisant ce pseaume, on pense d'abord que ce ne sont pas tant les élémens matériels que les saints du ciel qui semblent rendre à Dieu une loüange digne de lui. La lecture pourtant qu'on en a faite aujourd'hui par hazard, a montré quels sont les cieux qui racontent la gloire de Dieu. Regardez à ma droite, regardez à ma gauche ces saintes reliques. Voyez ces hommes dont la vie a été toute céleste. Considérez les trophées de ces âmes magnanimes. Voilà les cieux qui racontent la gloire de Dieu. Voilà le firmament qui publie l'ouvrage de ses mains, car ce ne sont pas les douceurs du siècle, mais la force de la grâce divine qui les a élevés au firmament de leurs souffrances, et qui longtemps auparavant a annoncé par la pureté de leurs mœurs et l'exemple de leurs vertus, le martyre qu'ils doiveut souffrir constamment sans être ébranlez par les tentations du siècle.

« Paul qui dit : Notre conversation est dans le ciel [9], étoit un ciel. Jacques et Jean étoient des cieux et ils sont nommés enfants du tonnerre [10]. Voilà pourquoi Jean, comme étant au ciel, vit le Verbe qui est en Dieu [11]. Notre-Seigneur Jésus-Christ étoit lui-même un ciel où brilloit une lumière éternelle, lorsqu'il racontoit la gloire de Dieu, mais cette gloire que personne avant lui n'avoit contemplée, nul, dit-il, n'a jamais vû Dieu sinon le Fils unique qui est dans le sein du Père et qui en a donné la connaissance [12]. Si vous cherchez aussi les ouvrages des mains de Dieu, écoutez Job qui dit : C'est l'esprit de Dieu qui m'informe [13]. C'est pour cela qu'affermi contre les tentations du démon, il

[1] F. Savio, *La légende des saints Faustin et Jovite*, dans *Analecta bollandiana*, 1896, t. xv, p. 48 sq. ; De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1864, p. 30 ; cf. V. Forcella et E. Seletti, *Iscrizione cristiane di Milano anteriori al IX secolo*, in-8°, Cologno, 1897. — [2] Cet appendice ne se trouve que dans l'édition de Froben, in-fol., Ratisbonne, 1777, t. II, part. III, p. 598. — [3] S. Ambroise, *Epist.*, *XXII, ad Marcellinam sororem ; P. L.*, t. xvi, col. 1020. — [4] C'est l'*epistola XXII, ad Marcellinam sororem*, dans *P. L.*, t. xvi, p. 1019-1026 ; nous citons la traduction du P. Duranti de Bonrecueil, *Les lettres de S. Ambroise, traduites en français sur l'édition des RR. PP. Bénédictins, avec des notes historiques et critiques*, in-12, Paris, 1746, t. II, p. 62-86. — [5] F. H. Stewart, *Doctrina Romanensium de invocatione sanctorum. A Brief Enquiry into the Invocation of Saints*, in-16, London, 1907, p. 108-110. — [6] S. Augustin qui habitait alors Milan et vivait dans la familiarité de l'évêque dit que ce fut en vision (?). — [7] Le traducteur a employé le mot balustrade. — [8] Ps. xviii, 1. — [9] Philipp, iii, 20. — [10] Marc., iii, 17. — [11] Joh., i, 1. — [12] Joh., i, 18. — [13] Job., xxxiii, 4.

a marché persévéramment dans les voyes de la vertu. Mais venons à ce qui suit

« Un jour annonce la parole à une autre jour. Voilà de véritables jours qui ne sont jamais interrompus par l'obscurité de la nuit. Voilà de véritables jours pleins de lumières et d'un éclat éternel, qui n'ont pas annoncé la parole de Dieu par de vains discours, mais qui l'ont soutenüe du fond du cœur par la constance de leur confession et par leur persévérance à supporter les tourmens du martyre.

« On lit dans un autre psaume [1] : Qui est semblable au Seigneur notre Dieu qui habite dans les lieux les plus élevés et qui regarde ce qu'il y a de plus abaissé dans le ciel et sur la terre. Dieu a regardé les choses basses, puisqu'il a révélé à son Église les reliques des saints martyrs cachées sous un vil gazon. Leur âme est dans le ciel, et leurs corps était dans la terre. Il a tiré de la poussière l'indigent, et élevé le pauvre de dessus le fumier. C'est ce qu'il a fait pour ceux que vous voyez pour les placer avec les princes de son peuple, sinon les saints martyrs parmi lesquels Gervais et Protais longtems auparavant inconnus, tiennent maintenant un rang distingué. L'Église de Milan avoit été jusqu'alors stérile en martyrs, mais ils lui ont procuré par le titre et l'exemple de leur martyre la joye de devenir la mère d'un grand nombre d'enfans.

« Une autre explication n'est pas contraire à la véritable foi. Un jour annonce la parole à un autre jour. Une âme à une âme, une vie à une vie, une résurrection à une résurrection, et la nuit en donne la connaissance à une autre nuit, c'est-à-dire la chair à la chair de ceux dont le martyre a donné à tous la véritable science de la foi. Heureuses nuits ! Nuits brillantes par la lumière des étoiles, car comme une étoile est différente d'une autre étoile en clarté, il en est de même de la résurrection des morts [2].

« Ce n'est pas sans raison que plusieurs ont donné à cette invention des martyrs le nom de résurrection. C'est une question s'ils sont résuscités pour eux-mêmes, mais il est certain qu'ils sont résuscités pour nous. Vous avez appris, ou plutôt vous avez vû que plusieurs possédez ont été délivrez du démon, que plusieurs malades ont été guéris des maux dont ils étoient attaqués, d'abord qu'ils eurent touchés les habits dont ces saints étoient revêtus ; qu'il s'est fait un renouvellement des anciens miracles par lesquels la grâce s'étoit répandüe dans le monde avec une plus grande abondance à l'avènement de Jésus-Christ. Vous voyez plusieurs personnes guéries par la seule ombre de ces saints corps. Combien jette-on de linges, combien de vêtements sur ces saintes reliques, et par leur attouchement ils deviennent de souverains remèdes? Tout le monde désire de toucher l'extrémité du linge qui les couvre, et quiconque le touche reçoit la santé.

« Grâces vous soient rendues, Seigneur Jésus, de ce que vous nous procuré les saints et admirables martyrs dans un tems où l'Église a besoin de plus puissants protecteurs. Que tout le monde sache quels sont ceux que je veux avoir pour défenseurs qui puissent me défendre, et qui n'ayent pas coutume de me combattre. Je vous en ai acquis, ô Peuple saint, de tels qui font bien à tous ; et ne font de mal à personne. Ce sont de tels défenseurs dont j'ambitionne la protection. Ce sont de tels soldats que je désire, non les soldats du siècle, mais les soldats de Jésus-Christ. Je ne crains pas qu'on me fasse un crime d'avoir de pareils gardes qui nous conservent d'autant plus sûrement qu'ils sont plus puissans. Je souhaite qu'ils gardent aussi ceux mêmes qui sont fâchez qu'ils se déclarent en ma faveur. Qu'ils viennent donc, et qu'ils voyent ces gardes autour de moi. Je ne refuse pas d'être environné de ces sortes de gens armez. Ceux-là se confient dans leurs chariots, et ceux-ci dans leurs chevaux, mais pour nous nous aurons recours à l'invocation du nom du Seigneur notre Dieu [3].

« L'Écriture rapporte qu'Élizée ayant été assiégé par l'armée des Syriens, dit à son serviteur effrayé, de ne point craindre, parce que nous avons plus de soldats pour nous que contre nous. Pour en convaincre Giezi, il demanda à Dieu de lui ouvrir les yeux : ce qui ayant été fait, ce serviteur vit que le prophète était environné d'une armée d'anges. Nous ne voyons pas ces esprits célestes, mais nous sentons leur présence. Nos yeux étoient fermés durant tout le temps que les corps des saints martyrs étoient cachés dans la terre. Le Seigneur a ouvert nos yeux, et nous avons vû les protecteurs qui ont souvent pris leurs défenses. Nous ne les voyions pas, mais nous ne les possédions pas moins : ainsi, pendant que nous étions dans la frayeur, le Seigneur nous a dit en quelque sorte : vous voyez quels martyrs je vous ai donné. De sorte que nos yeux étant ouverts nous contemplons la gloire du Seigneur et celle que les martyrs lui ont procuré autrefois par leurs souffrances ; et celle qu'ils lui procurent à présent par les miracles qu'ils opèrent. Nous sommes déchargés, mes frères, du poids d'une grande honte. Nous avions des patrons et des protecteurs sans le sçavoir. Nous avons trouvé un trésor qui semble nous mettre au-dessus de nos ancêtres. Nous avons acquis la connaissance des saints martyrs qu'ils ont perdüe.

« On tire de fameuses reliques d'un vil tombeau. On montre au ciel ces trophées érigés à la gloire de Jésus-Christ, le tombeau est rempli de sang. On voit dans ce sang les marques de leur triomphe. Tous les ossements sont dans leur place et dans leur rang. La tête est séparée du reste du corps. Les vieillards se rappellent maintenant qu'ils ont entendu quelquefois nommer ces martyrs et lû l'inscription de leurs sépulchres. Cette ville qui avait ravi des martyrs étrangers avoit perdu les siens. Et quoique ce soit un don de Dieu de les avoir retrouvés, je ne puis désavoüer que c'est une grâce spéciale que mon Seigneur Jésus-Christ m'a accordé au tems de mon épiscopat, et parce que je ne suis pas digne d'être martyr, je vous ai acquis ces martyrs.

« Que ces victimes triomphantes soient placées dans le lieu où Jésus-Christ est lui-même victime. Mais Jésus-Christ qui a souffert pour tous les hommes est sur l'Autel, et les martyrs qui ont été rachetés par sa passion sont sous l'autel. J'avois destiné ce lieu pour ma sépulture, étant juste que l'évêque repose où il a coutume d'offrir le sacrifice. Mais je cède la partie droite du tombeau à ces sacrées victimes. Cette place étoit dûë à des martyrs. Renfermons donc leurs saintes reliques, et mettons-les dans une chapelle bien ornée, et pleins de confiance passons tout ce jour dans des exercices de piété.

« Le peuple demanda par acclamation qu'on différât jusqu'au dimanche la sépulture des martyrs. J'obtins enfin qu'on la feroit le lendemain. Je fis ce jours-là au peuple cet autre discours :

« Hier je vous expliquai selon les faibles lumières de mon esprit, ce verset : Le jour annonce la parole à un autre jour. Aujourd'hui, il me semble que l'Écriture sainte a non seulement prophétisé pour le tems passé, mais aussi pour notre tems. Car puisque je vois que vous avez célébré cette fête jour et nuit sans interruption, je ne doute point que les oracles du prophète n'ayant désigné dans ses vers ce jour d'hier et ce jour d'aujourd'hui, dont il est dit très à propos : Le jour annonce la parole à un autre jour, et qu'ils n'ayent aussi désigné ces nuits dont nous parlons : une nuit en donne la science à une autre nuit : En effet, à quoi avez-vous été occupés ces deux jours, qu'à publier du

[1] Ps. XCII, 5. — [2] I Cor., XV, 41. — [3] Ps. XIX, 8.

fond du cœur la parole de Dieu et qu'à prouver que vous avez la science de la foi.

« Les hérétiques, selon leur coutume, portent envie à votre solennité; et comme l'envie dont ils sont rongés fait qu'ils ne peuvent la souffrir, ils en haïssent la cause et ils en sont venus jusqu'à cet excès de folie, que de contester les mérites et le pouvoir des martyrs dont les démons confessent les œuvres merveilleuses. N'en soyons pas surpris. Car la malice de ces incrédules est si affreuse, que la confession de la vérité est plus souvent dans la bouche du démon que dans la leur. Le démon disoit : Jésus, fils de Dieu vivant, pourquoi êtes-vous venu avant le tems nous tourmenter? Les juifs entendant ces paroles refusoient de reconnaître Jésus-Christ pour le Fils de Dieu. Maintenant vous avez ouï les démons qui crioient et qui confessoient devant les martyrs qu'ils ne pouvoient supporter les peines qu'ils leur faisoient souffrir, et qui disoient : Pourquoi êtes-vous venu nous tourmenter si fort? Et les ariens disent : Ce ne sont pas là des martyrs. Ils ne peuvent ni tourmenter les démons, ni délivrer personne, lorsque les démons avoüent eux-mêmes par leurs cris les tourmens qu'ils endurent, et que les martyrs manifestent leur pouvoir bienfaisant par la guérison des malades et la délivrance des possédés.

« Ils nient qu'un aveugle ait recouvré la vûë, mais cet aveugle ne nie pas qu'il ait été guéri. Il dit, je voi, moi qui ne voyoit pas auparavant. Il dit, je ne suis plus aveugle, et il le prouve par les effets. Les ariens nient que ce soit une grâce qui lui ait été accordée, ne pouvant nier le fait. L'aveugle guéri est un homme connu. Il servoit le public pendant qu'il joüissoit de la vûë. Il se nomme Sévère. Il est boucher de profession. Il avoit quitté cet emploi après avoir perdu les yeux. Il appelle en témoignage les personnes qui lui fournissoient auparavant de quoi vivre, et il veut avoir pour témoins de sa guérison et du bienfait qu'il a reçû, ceux qui l'ont été de son aveuglement et de son malheur. Il publie hautement que la vûë lui a été renduë, aussi-tôt qu'il a touché la frange de l'habit dont les reliques sacrées des martyrs étoient couvertes.

« N'y a-t-il pas ici quelque chose de semblable à ce que nous lisons dans l'Évangile? Car nous ne loüons que la puissance de celui qui est seul l'auteur de ces merveilles. Il importe peu que ce soit son œuvre ou son don, puisque son don éclate dans son œuvre, et que son œuvre et l'effet de son don; d'autant que son nom opère dans les autres l'œuvre qu'il leur avait donné à faire. Nous lisons donc dans l'Évangile que les Juifs ayant vû l'aveugle-né qui avoit recouvré la vûë, voulurent avoir le témoignage de ses parents. Ils leur demandoient : Comment votre fils voit-il? L'aveugle disoit : J'étois auparavant aveugle, maintenant je voi. Celui-ci dit de même : J'ai été aveugle et maintenant je voi. Si vous ne me croyez pas interrogez les autres, afin que vous ne croyiez pas que mes parens sont de concert avec moi. L'opiniâtre malice des ariens est plus détestable que celle des Juifs. Ceux-ci, dans le doute, interrogeaient du moins les parens de l'aveugle-né. Ceux-là interrogent en secret, nient en public; montrant qu'ils ne sont pas incrédules au miracle, mais à l'auteur du miracle.

« Mais je leur demande s'ils ne croient pas qu'on puisse recevoir des bienfaits par l'entremise des martyrs? C'est là ne pas croire aux promesses de Jésus-Christ qui a dit à ses disciples : Vous ferez des œuvres encore plus grandes que les miennes. Ces œuvres plus grandes ne sont-elles pas faites par ces martyrs, dont la sainteté éclate depuis long-tems et dont les corps ont été trouvés depuis peu? Je leur demande ici à qui ils portent envie? A moi ou aux saints martyrs? Si c'est à moi, est-ce que j'opère aucun miracle? Et quand il s'en opère, est-ce par ma puissance, et en mon nom? Pourquoi donc m'envient-ils ce qui n'est point à moi? S'ils portent envie aux martyrs, car ne me portant pas envie, il ne leur reste que de porter envie aux martyrs, ils font voir qu'ils ont une foi toute autre que celle des martyrs. Autrement ils ne porteroient pas envie à leurs miracle ; s'ils ne pensoient qu'ils ont eu une foi différente de celle qu'ils ont eux-mêmes, une foi confirmée par la tradition de nos pères que les démons ne peuvent desavoüer et que les ariens désavoüent.

« Nous avons ouï dire aujourd'hui aux possédez sur lesquels nous imposions les mains, que personne ne peut être sauvé sans croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; que celui-là étoit mort et mis dans les ténèbres du tombeau qui nioit la divinité du Saint-Esprit, qui ne croyoit pas à la vertu toute-puissante de la Trinité. Le démon confesse cette vérité, mais les ariens ne veulent pas l'avoüer Le démon dit : que celui qui nie le divinité du Saint-Esprit soit tourmenté comme il l'a été lui-même par les martyrs.

« Je ne reçois pas le témoignage du démon, mais sa confession... Les démons disoient aujourd'hui, et le jour et la nuit précédente : Nous savons que vous êtes des martyrs. Et les ariens disent : Nous ne savons qui ils sont. Nous ne voulons pas les connoître. Nous ne voulons pas les croire. Les démons disent aux martyrs : Vous êtes venus nous perdre. Les ariens disent : Les démons ne souffrent pas de véritables tourmens, ce ne sont là que des prestiges et des fictions. J'ai oüi dire qu'on invente bien des tours de souplesse, mais personne n'en est jamais venu au point de feindre qu'il fût un démon. Que diront-ils des étranges agitations où nous voyons les possédés sur lesquels on impose les mains. Y a-t-il là quelque lieu au déguisement et à la fraude? Peut-on les soupçonner de dissimuler et de feindre?

« ... J'ai satisfait à votre demande, et j'ai consenti qu'on différât d'hier à aujourd'hui à renfermer les saintes reliques. »

La littérature et les monuments relatifs aux saints Gervais et Protais sont nombreux mais leur nombre dépasse de loin leur importance archéologique. En première ligne, prend place une lettre mise sous le nom de saint Ambroise et dans laquelle il est question des saints Gervais, Protais, Vital, Ursicin et Valeria [1]. Cette pièce est sur plus d'un point en contradiction avec d'autres œuvres authentiques d'Ambroise, Papebroch [2], Tillemont [3], les Mauristes [4] l'ont tenue pour apocryphe; plus récemment F. Savio a montré que c'est une légende mise sous forme de lettre, composée probablement à Ravenne à la fin du v[e] ou au début du vi[e] siècle, dans laquelle Vital et Valeria sont présentés comme les parents des saints Gervais et Protais [5]. Comment est-on arrivé à établir ces liens de parenté dont l'histoire ignore tout? Le voisinage des églises dédiées, à Milan, aux différents saints, a pu suggérer la combinaison. Cette hypothèse de Savio ne manque pas de vraisemblance, on pourrait citer des cas analogues.

Le culte des saints Gervais et Protais se répandit rapidement non seulement en Italie et à Rome mais même en Gaule; ce sujet appartient à d'autres études, de même que la prétendue assimilation de ces deux

[1] *P. L.*, t. xvii, col. 743-747. — [2] *Acta sanct.*, juin, t. iii, p. 817. — [3] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. ii, p. 78, 498. — [4] *P. L.*, t. xvii, col. 743-747. — [5] *Due lettere falsamente attribuite a Sant'Ambrogio*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1897, t. iii, p. 153-177.

martyrs aux Dioscures, fantaisie malheureuse dont il ne subsiste rien [1], que le souvenir d'une mésaventure qu'on eut la naïveté de prendre au sérieux jusqu'à soupçonner la bonne foi de saint Ambroise [2].

Un monument épigraphique de Ravenne, mentionné par Agnellus dans le *Liber pontificalis* concerne l'*ecclesia B. Laurentii martiris, quæ sita est in Cessarea, constructa ab Lauricio maior(e) cubiculi Honorii imperatoris... sepultusque (Lauricius) est in monasterio S. Gervasii et Protasii juxta prædictam ecclesiam... antequam in cubiculum arcæ ingrediaris, manu dextera aspexeris juxta quod effigies trium puerorum musivi depicta sunt. Ibi literis aureis invenies continentem ita* [3].

STEPHANO PROTASIO GERVASIO
B·MARTIRI*b* ET SIBI MEMORIA*m* *ae*TERNA*m*
LAVRICIVS HVIVS DEDICAVIT
SVB DIE III KAL OCTVBRIS
THEODOSIO XV ET PLACIDO VALENTINIANO

Ce qui reporte à l'année 435 (?)

D'autres monuments sont plus tardifs, ainsi la mosaïque de l'abside de la basilique ambrosienne, les médaillons en mosaïque de l'église Saint-Vital à Ravenne.

Une gemme, malheureusement disparue a été publiée jadis par Gruter. C'est un onyx, intaille ou camée, on ne sait; mais on y voit représentée une porte de ville, flanquée de tours, accompagnée de deux personnages vêtus du *pallium* et la protégeant du bras étendu. Une main divine sort de la nue, accompagnée de DEX(*tera*). Chaque personnage est nommé : GERBA(*sius*) et PROTA(*sius*), en exergue : CAENOM(*annia*). Ce sont les saints protecteurs de la ville du Mans, où cet onyx de date incertaine, peut-être carolingienne, dût être conservé longtemps, car il paraît avoir été utilisé comme sceau par Pierre de Longueil, évêque du Mans de 1309 à 1326. Les archives départementales de la Sarthe offrent l'empreinte d'un sceau analogue, avec, toutefois, quelques modifications, ce serait donc le dessin de Gruter qui serait peu exact [4]. Voir GEMMES, n. 227.

H. LECLERCQ.

GHORAB (AIN). Localité située au sud-ouest de Tébessa; au sud-est de Khenchela.

1° Inscription portant la dédicace d'un monument élevé par un certain Sabinianus, sa femme et ses fils à la martyre Casta. La pierre mesure 1 m. 50 de hauteur sur 0 m. 40 de largeur, ce n'est pas une tablette mais un pilastre bordé à droite et à gauche d'une moulure. Le texte fut gravé avec soin, il est en bon état de conservation et a été trouvé près d'une basilique, sur le flanc sud de la ruine de Ghorab, IV^e^ siècle [5].

ADHANCDO
MVMDEITR
IBVNALBASI
LICAEDOMI
NAECASTAE
SANCTAEAC
VENERANDE
MARTIRI
SABINIANVS
VNACVMCON
IVGE ET FILIS
VOTVM PER
FECIT

Ad hanc domum Dei tribunal basilicæ dominae Castæ sanctæ ac venerand(a)e martiri, Sabinianus una cum conjuge et filis votum perfecit.

L'indication d'un *tribunal basilicæ* ne peut être éclaircie par d'autres exemples, car c'est la première fois qu'on rencontre cette expression, qui se laisse néanmoins entendre car dans une basilique civile, le tribunal était la partie la plus reculée, celle dans laquelle se trouvait le siège du magistrat. On ne devine absolument pas la raison pour laquelle cette expression désignerait ici « une abside secondaire, aménagée dans une nef latérale ou une dépendance de la basilique. » Le culte des martyrs ne s'accommodait guère de ces façons dont les fidèles se fussent scandalisés. Celle en l'honneur de qui cette abside et la basilique étaient dédiées sans doute, est désignée sous le nom de *domina Casta*. Le vocable *dominus* était une appellation d'honneur ainsi que nous le voyons dans l'entretien célèbre de la martyre Perpétue avec son père, nous trouvons ce vocable adressé à des martyrs sur des inscriptions de Sicca, de Cuicul, de Mascula, d'Henchir Magroun. Quant à la martyre Casta elle n'est mentionnée ni par l'ancien calendrier de Carthage ni par les auteurs africains. Le donataire Sabinianus n'est pas mieux connu, il a accompli le vœu qu'il avait fait de construire à ses frais l'abside de la basilique de Casta.

2° *Le Corpus inscriptionum* donne à Aïn-Gueber un texte qu'il attire à Aïn-Ghorab. D'après un des éditeurs, ce texte fut trouvé dans un amas de pierre de taille provenant d'un fort byzantin dont les murs avaient encore 4 mètres de hauteur; dimensions 1 m. 20 sur 0 m. 40 [6] :

FIDE IN DEV ET AMBVLA
SI DEVS PRO NOBIS QVIS ADVERSVS NOS

Le premier de ces deux textes est une adaptation des paroles de saint Pierre au boiteux rencontré près de la porte *Speciosa* du Temple : *In nomine Jesu Christi Nazareni, surge et ambula* [7]. Le deuxième texte est tiré de l'épître aux Romains : *Si Deus pro nobis, quis contra nos* [8]?

3° Pierre longue qui a probablement servi de linteau; elle mesure 1 m. 20 en longueur sur 0 m. 50 en hauteur et fut trouvée parmi les ruines d'une construction carrée qui a pu être aussi bien une chapelle qu'un fortin à une basse époque; mais sa destination primitive était certainement de servir de dédicace à une chapelle (*domus Dei*) dans laquelle étaient conservées les reliques du martyr Émeritus. L'inscription est

[1] J. Rendel Harris, *The Dioscuri in the christian Legends*, in-8°, London, 1883, chap., III; cf. P. Franchi, *I ss. Gervasio e Protasio sono una imitazione di Castore e Polluce?* dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1903, t. IX, p. 109-126. — [2] H. F. Stewart, *Doctrina Romanensium de invocatione sanctorum. A Brief Enquiry in to the Invocation of Saints*, in-16, London, 1907, p. 108-111, qui défend le saint du soupçon de fraude. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 270. — [4] Gruter, *Inscr. rom. corp.*, p. 1158; S. Paulin, *Opera*, 1685, t. II, p. 67, note sur la lettre XXXII; Venuti, *Saggi di dissertazioni dell' accademia di Cortona*, t. VII, p. 41; Marini, *I papiri diplomatici*, p. 279; Combrouse, *Monnaies royales de France*, 1843, pl. XLI, n. 4; Duchalais, dans *Revue numismatique*, 1840, p. 123; Hucher, *Essai sur les monnaies du Maine*, p. 11, pl. I, n. 28; *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 326; A. de Longpérier, *Notice sur les monnaies franques composant la collection Rousseau*, p. 47; B. Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 59; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiane*, t. VI, pl. 478, n. 40; F. X. Kraus, *Real Encyklopädie*, t. II, p. 789; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1887, p. 346-348; *Nouveau recueil*, p. 24, n. 20; E. Babelon, *La glyptique*, dans *Comptes rendus de l'Académ. des Inscr.*, 1895, p. 423-424. — [5] P. Monceaux, *Inscriptions chrétiennes du cercle de Tebessa*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1908, t. XLII, p. 195, n. 1. — [6] L. Renier, *Recueil des inscriptions latines de l'Algérie*, n. 3239; Lucas, dans *Recueil* cité, 1871-1872, p. 421; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2218. — [7] Act., III, 6. — [8] Rom., VIII, 31.

disposée sur quatre lignes et la hauteur des lettres est de 0 m. 08. Chaque ligne est précédée d'un sigle : monogramme constantinien, croix grecque, croix monogrammatique. A en juger par l'emploi de ces sigles et par les abréviations usitées, le monument n'est pas antérieur à la deuxième moitié du v[e] siècle.

La troisième ligne est également sans analogue dans l'épigraphie africaine.

La quatrième ligne signifie qu'il ne faut pas s'étonner de voir élever cette chapelle. De meilleurs jours vont luire, est-ce une allusion à une accalmie de la persécution arienne des rois vandales. Malheureuse-

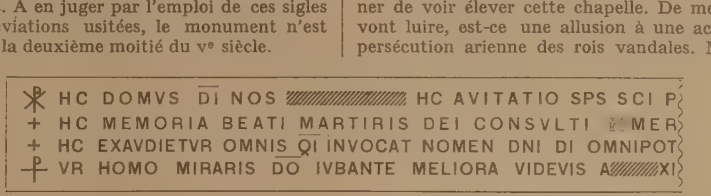

H(i)c domus D(e)i nos [*tri Christi*]. *H(i)c avitatio Sp(iritu)s s(an)c(t)i* [*Paracliti*].

H(i)c memoria beati martiris Dei consulti [*E*]*mer*[*iti*].

H(i)c exaudietur omnis q(u)i invocat nomen D(omi)ni D(e)i omnipot[*entis*].

(C)ur, homo, miraris? D(e)o jubante meliora videvis. A[*nno regis...*] *XI...*

On remarquera l'abréviation *HC* pour *hic*, dont les exemples sont rares. Par contre *domus Dei* est fréquent, surtout en Numidie, pour désigner les églises.

On doit cependant remarquer ici l'emploi de *hic* au lieu de *hæc*. Cette formule : *hæc est domus Dei, Domini* est très fréquente sur les seuils, les linteaux, les portes d'entrée des églises [1]. A Saint-Paul-hors-les-Murs on lit sur les portes ces quatre variantes : *Hæc est domus Dei, hæc domus est Domini, hæc domus est fidei,* enfin *(Pauli)est domus ista sacrata* [2]. Par contre *hic* se lit souvent sur les inscriptions métriques des portes ou des dédicaces d'églises et le poète Mavortius, consul en 527, écrit [3] :

Hic domus est vobis hæc ara tuebitur omnes,
Hic matres puerique simul mixtæque puellæ
Sacra canunt pariterque oculos ad sidera tollunt
Hic exaudiri voces hic vota precesque.

La deuxième partie est plus originale; la formule *habitatio Spiritus Sancti* est unique en Afrique. La lettre qui suit invite à compléter *Paracleti*, qui a une saveur donatiste. Le Paraclet était en grand honneur dans cette secte.

La deuxième ligne nous donne le vocable du titulaire de la chapelle, le martyre Emeritus. On retrouve ce martyr dans une inscription d'Henchir Taghfaght, et il est à peine douteux que c'est le *lector* Emeritus d'Abitina, confesseur à Carthage le 12 février 304. Emeritus et le groupe de martyrs dont il fait partie ont été accaparés par les donatistes qui ont remanié leurs actes; raison de plus de voir dans cette inscription un monument de l'épigraphie donatiste. La restitution]*E*]*mer*[*iti*] est à peu près certaine. Emeritus est appelé ici *Dei consultus;* dans l'inscription d'Henchir Taghfaght, il est qualifié de *consultus*. Ce titre singulier donné à un saint s'explique par les fonctions de *lector* qu'il avait remplies dans l'Église d'Abitina, et par analogie avec les fonctions des *jurisconsulti :* Emeritus est « avocat de Dieu » ou « jurisconsulte en droit divin [4]. »

La troisième ligne est également sans analogue dans l'épigraphie africaine.

La quatrième ligne signifie qu'il ne faut pas s'étonner de voir élever cette chapelle. De meilleurs jours vont luire, est-ce une allusion à une accalmie de la persécution arienne des rois vandales. Malheureusement la date manque, est-elle calculée sur le règne d'un roi vandale [5]?

La formule n'est pas absolument exceptionnelle; une pierre votive trouvée à Grotta Ferrata commence par ces mots [6] : *Salvo Fortunato episc. semper crescente in via divina, ipsius temporibus adhuc meliora videvis.* Il doit y avoir ici autre chose qu'une rencontre fortuite, mais un emprunt à un texte gravé sur un monument ou sur un sanctuaire connu.

« Dans le même groupe de ruines, écrivait le capitaine de Bosredon, nous avons découvert la dédicace d'une église, inscrite sur trois fragments qui faisaient partie du cintre d'une porte. Elle est incomplète, nous n'avons pu retrouver les parties qui manquent [7];

1) ....EMVNVS + AECLESIA
....ABET VNA FIDES + DON
ET CVRA PROBANTI + TIST

2) VITATI CEDEVET
OTADICARECII...
E SEDES CRISTO

3) CEDE PRIVS NOMEN
REGIALI TANI...RV
HAEC PETRI PAVLI OV

« Les lettres épaisses, profondément gravées, ont 0 m. 06 de hauteur. Un cercle en relief de 0 m. 08, sur lequel est dessiné une rosace, orne le dessous de chaque morceau du cintre.

« Près de cette inscription, nous en avons copié une deuxième, du même genre, gravée plus grossièrement et très maltraitée par le temps. Elle figure également sur quatre pierres cintrées et ornées, comme les précédentes, d'étoiles sous le cintre. Les lettres ont dans celle-ci 0 m. 07 de hauteur :

4) RESVNVM DVO.....
ORCELIBRE.....
V...ENMICO.....

5) VDIV....VES....
...V..NVSM.....
...CSP.....

6) VSTAS
ET
LIBENTE RESVRGIT

7) EX OFICINA DI....
DONATI ET SIC...
IVISV

« Dans le fragment n. 6 on ne distingue pas de

[1] De Magistris, *Acta martyrum ad Ostia Tiberina*, p. 200 sq. — [2] Margarini, *Inscript. basilicæ S. Pauli*, n. 3-5; Nicolai, *Basilica di S. Paolo*, p. 185; Marini, dans A. Mai, *Script. veter., nova collectio*, t. v, p. 169. — [3]. Sur le célèbre manuscrit *epigrammatum* de Saumaise, conservé à la Bibliothèque nationale, cf. Riese, *Anthologia latina*, t. I, p. 44, 45, n. 16. — [4] **** Le martyr Emeritus*, dans *Nuovo bull. d'archeol. crist.*, 1899, t. v. p. 65-70. — [5] Bosredon, dans *Recueil de Constantine*, 1876-1877, p. 378; Masqueray, dans *Revue africaine*, 1878, t. xxii, p. 466; 1879, t. xxiii, p. 93; De Rossi, *Bulletino di archeol. cristiana*, p. 8-13; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, p. 948, ad. n. 2220; *Supplem.*, n. 17614; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. xii, part. 1, p. 229, n. 267. — [6] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1872, p. 112 sq., pl. vii, 1. — [7] De Bosredon, dans *Recueil de Constantine*, 1876-1877, p. 379; Masqueray, dans *Revue africaine*, 1878, t. xxii, p. 465, 466; De Rossi, *op. cit.*, 1878, p. 14-15.

traces de lettres à la suite des mots VSTAS et ET ».

Voici le texte épigraphique qui a inspiré ces inscriptions :

CEDE PRIVS NOMEN NOVITATI CEDE VETVSTAS
REGIA LAETANTER VOTA DICARE LIBET
HAEC PETRI PAVLIQ·SIMVL NVNC NOMINE SIGNO
XYSTVS APOSTOLICAE SEDIS HONORE FRVENS
VNVM QVAESO PARES VNVM DVO SVMITE MVNVS
VNVS HONOR CELEBRAT QVOS HABET VNA FIDES
PRAESBITERI TAMEN HIC LABOR EST ET CVRA PHILIPPI
POSTQVAM EPHESI XPS VICIT VTRIQVE POLO
PRAEMIA DISCIPVLVS MERVIT VINCENTE MAGISTRO
HANC PALMAM FIDEI RETTVLIT INDE SENEX

Cette épigramme était connue par le manuscrit *Vatic. Palat., 833,* fol. 17 verso [1], qui l'a conservée parmi les inscriptions métriques de Rome sans indications de provenance; cependant plusieurs indices portaient à croire qu'elle provenait de la basilique de Saint-Pierre-es-liens et Monsacrati en avait expliqué la portée historique et l'allusion au concile d'Éphèse, où le prêtre Philippe remplit les fonctions de légat du Siège apostolique [2]. Depuis lors l'attache topographique et l'exactitude de la transcription ont été confirmées par la Sylloge épigraphique de Verdun, où l'épigramme est copiée parmi les monuments de Rome avec cette mention : *in occidentali parte ecclesiæ S. Petri ad vincula* [3]. La *pars occidentalis* indique l'entrée de cette basilique ou Sixte III (432-440) fit poser cette inscription probablement en mosaïque.

L'inscription de Ghorab n'est pas une copie littérale de la dédicace romaine de la basilique de Saint-Pierre-es-liens, mais une adaptation destinée à servir à la restauration d'une église d'Afrique par les soins du prêtre Probantius. Voici les fragments rétablis dans l'ordre et complétés :

CEDE PRIVS NOMEN *no*VITATI CEDE VETVSTAS
REGIA LETANT*e*R VOTA DICARE LIBET
HAEC PETRI PAVLIQVE SEDES CRISTO LIBENTE RESVRGIT

VNV*m* q*V*ESO *pa*RES VNVM DVO *sumit*E MVNVS + AECLESIA
VNVS H*o*NOR CELEBRE*t quos h*ABET VNA FIDES + DON...
*pr*ESB*yteri ta*MEN HIC O*pus est* ET CVRA PROBANTI + TIST

Les deux premiers vers et une partie du troisième reproduisent exactement le texte de la dédicace romaine, mal en a pris au rédacteur africain de s'en affranchir, il n'a su que démesurément allonger la ligne.

Dans la deuxième partie, les deux premiers vers sont encore une copie littérale de la dédicace romaine, sauf la variante *celebret* pour *celebrat*. Dans le troisième vers survient le nom du prêtre Probantius, auteur de la restauration de l'église.

Sur le claveau (1) chacun des trois vers est suivi d'une croix grecque et on voit commencer trois lignes d'une inscription dont la suite manque. S'agit-il d'une autre épigramme dont nous n'aurions que le début ? On est en droit d'en douter, car dans le premier groupe, chaque ligne ne comprend qu'un seul vers, si le deuxième groupe doit présenter deux séries de trois vers, cela exige des dimensions considérables, et on peut se demander où se trouvait et sur quoi posait cette pierre. Ne serait-il pas plus sûr d'y voir une addition très concise dans le genre de ceci :

+ AECLESIA
+ DON*ati? an*
+ TIST*itis*

rappelant le nom du fondateur ou du consécrateur.

5. Au même l eu [4] :

EX OFICINA DI▨
DONATI ET SIC▨
IVISV

6. Au même lieu, linteau [5] :

▨
▨
IN DEO
VIBAS

H. Leclercq.

GIEZI. Le personnage épisodique de Giezi apparaît au IV^e^ livre des Rois et n'attire guère l'attention sur sa chétive personne; il était le domestique du prophète Élisée et de ces serviteurs qui savent se faire entendre à demi-mot (IV Reg., iv, 14). Il arriva qu'un général syrien, nommé Naaman, fut attaqué de la lèpre et vint chercher la guérison auprès du prophète Élisée. Celui-ci l'envoya prendre sept bains dans le Jourdain et Naaman s'y soumit sans confiance; après le septième bain, il se trouva guéri et voulut faire un beau présent à Élisée qui refusa tout. Naaman partit lorsque Giezi, s'avisant que le serviteur pouvait tendre la main sans trop de honte, courut après Naaman, le rejoignit et lui racontant une « histoire », le pria d'envoyer au prophète un talent d'argent et deux vêtements de rechange. Naaman, pour s'en débarrasser, donna deux talents d'argent et deux vêtements. Giezi rentra en sourdine, serra sa bourse et sa garde-robe et parut devant son maître qui s'étonnait de cette absence. « D'où viens-tu, Giezi », lui dit-il — « Je n'ai été nulle part. » Mais Élisée en savait plus qu'il ne le laissait paraître : « Tu as, lui dit-il, reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. » Et Giezi se retira, tout couvert d'une lèpre blanche comme neige (IV Reg., v, 1-27).

La malchance de Giézi s'est continuée longtemps après sa mésaventure. On s'avisa que ce lépreux offrait un type repoussant à souhait et on l'accoupla avec Juda. Dans le testament de saint Ephrem († 373), nous lisons ceci : « Si quelqu'un me portait à bras [au cimetière] que ses mains soient couvertes de la lèpre de Giézi » et plus loin : « Que celui qui doute de l'Église soit couvert de la lèpre de Gièzi [6]. » Une inscription de Mérida, conservée *calle de Alfonso IX*

[1] Gruter, *Corp. inscr.*, p. 1174, n. 7; Marini, dans A. Mai. *Script. veter. nov. coll.*, t. v, p. 108, n. 1. — [2] Monsacrati, *De catenis S. Petri*, p. 17; cf. Baronius, *Annal.*, ad ann. 440; Zaccaria, *Stor., letter.*, t. iii, p. 383. — [3] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1874, p. 147; *Inscript. christ.*, t. ii, part. 1, p. 110-134; Buecheler, *Carmina epigraphica*, n. 912; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. ii, p. 159; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne en Afrique*, dans *Revue archéologique*, 1906, p. 126-128. — [4] De Bosredon, *op. cit.*, 1876-1877, p. 380; De Rossi, *op. cit.*, 1878, p. 20; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 10709. — [5] De Bosredon, *op. cit.*, 1878, p. 30; *Corp. inscr. lat.*, t. viii, n. 10711. — [6] R. Duval, *Le Testament de saint Ephrem*, dans *Journal asiatique*. 1901, IX^e^ série, t. xviii, p. 288, 299.

n. 18, proche de la basilique de Sainte-Eulalie rapproche leurs deux noms de fâcheuse manière. La pierre mesure 0 m. 56 de hauteur sur 0 m. 58 de largeur, et il semble qu'il manque un tiers environ à la partie inférieure. Les lettres, bien gravées, mesurent 0 m. 06 et ce monument peut être reporté au VII[e] siècle[1] (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1935, fig. 517) :

+ QVISQVIS CONSPICIS HOC SEPVL
TVRE OPVS EOLALII CLERICI CONFESSORI
ABTVS EST LOCVS ꝑ SED SI QVIS
VERO HOC MONVMENTVM MEVM
INQVIETARE VOLVERIT SIT ANATHE
MA PERCVSSVS LEBRA GEZIE
PERFRVATVR ET CVM IVDA
TRADITORE ABEAT PORTIO
NEM ET A LEMINIBVS ECCLESIE
SEPARETVR ET A COMMVNI
ONEM SCM SEC IIS

+ *Quisquis conspicis hoc sepul* ‖ *ture opus, Eolalii clerici confessori* ‖ *abtus est locus, sed si quis* ‖ *vero hoc monumentum meum* ‖ *inquietare voluerit, sit anathe* ‖ *ma, percussus lebra Gezie* ‖ *perfruatur et cum Juda* ‖ *traditore abeat portio* ‖ *nem et a leminibus eclesie* ‖ *separetur et a communi* ‖ *onem s(an)c(ta)m sec*[*lusus eter*]*nis* [*suppliciis condemnetur cum diabolo et angelis suis.*]

Le supplément final est suggéré par le P. Fita y Colomé, d'après le canon 10[e] du III[e] concile de Tolède,

5287. — Girafe à Baouît.
D'après J. Clédat, *Le monastère de Baouît*, chap. XVII.

tenu en 589 :... *a sancta communione et a liminibus Ecclesiæ habeatur extraneus*

Les lectures *percussus lebra gezie* sont absolument certaines.

Muratori [2] a publié cette inscription « Calari in cœmeterio, ex Bonfanto » :

HIC IACET IN PACE LELLVS BENEME
MORIENS QVI VIXIT ANN·V·MENS
XI·D·PS·XV·KAL·APRILIS·IND·VII
HABEAT PARTEM CVM GEZI QVI ISTVM LOCVM
BOLVERIT BIOLARE·

H. LECLERCQ.

GIORGI (DOMINIQUE), né en 1690 à Rovigo fut chargé de travaux sur les antiquités chrétiennes et la liturgie par les papes Innocent XIII, Benoît XIII, Clément XII et surtout Benoît XIV. Il publia divers ouvrages d'histoire ecclésiastique. (Voir l'énumération dans Hurter, *Nomenclator literarius*, t. II, p. 1485, 1486.) Voici la liste de ses travaux liturgiques : *Martyrologium Adonis ab. Her. Rosweydo jampridem ad mss. exemplaria recensitum, nunc ope codd. bibliothecae vaticanae recognitum et adnotationibus illustratum : accessere martyrologia et calendaria aliquot ex vaticana et aliis bibliothecis eruta, nunc primum in lucem edita*, Romæ, 1745, 2 vol. in fol. (Cf. *Journal des savants*, t. CLIV, p. 372-384); *De liturgia romani pontificis in celebratione solemni missarum libri IV, ubi sacra mysteria ex antiquis codd. præsertim vaticanis aliisque monumentis plurimum illustrantur*, Romæ, 1731-1743, 3 vol. in-4°. (Cf. *Journal des savants*, t. CXXXIX, p. 388-403.) *Gli abiti sacri del romano Pontefice paonazzi e neri in alcune solenni funzioni della Chiesa giustificati*, Romæ, 1724, in-4°; *De monogrammate Christi*, Romæ, 1738, in-4°. Giorgi mourut en 1747.

BIBLIOGRAPHIE. — *Raccolta Calogeriana*, t. XLI, p. 337 sq.; Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 487 ; Hurter, *Nomenclator literarius recentioris theologiae*, t. II, p. 1485, 1486.

F. CABROL.

GIRAFE. — Nous ne pensons pas que cet animal ait jamais eu une signification symbolique dans l'art chrétien ; sa représentation est tout à fait exceptionnelle, nous ne pouvons la signaler que dans une chapelle de Baouît (voir ce mot)[3] (fig. 5287).

GIRGEH (KOM ABOU). Kom Abou Girgeh est situé à environ 35 kilomètres au sud-ouest d'Alexandrie, au delà du lac Mariout, à 3 kilomètres du point

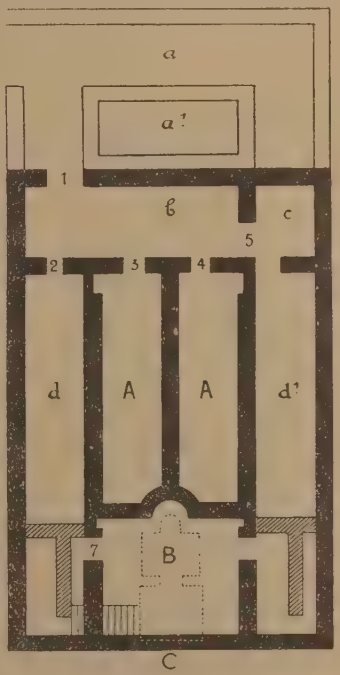

5288. — Plan de l'édifice de Abou Girgeh.
D'après *Rapport sur la marche de service du musée d'Alexandrie en 1912*, pl. II.

qui marque le kilomètre 81 sur le parcours du canal Nabarieh. Ce nom d'Abou Girgeh sert à désigner une série de collines plates disposées en demi-cercle. A la pointe nord-est de ce demi-cercle des fouilles ont été pratiquées en 1912, on y a découvert un édifice à ciel ouvert et une crypte. Voici d'abord ce qui concerne le premier (fig. 5288).

On pénètre dans une sorte d'*atrium* (*a*) qui paraît d'époque postérieure au reste de l'édifice, avec en *a'*

[1] Em. Huebner, *Inscriptionum Hispaniæ christianarum Supplementum*, in-4°, Berolini, 1900, p. 25, n. 336. — [2] Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1899, n. 7 : *habeat partem cum Gezi.* — [3] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouît.*, in-fol., le Caire, 1906, dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéol. orient.*, XII, p. 74, chapelle XVII, fig. 46.

une citerne en briques cuites. Par la porte 1 on gagne le vestibule *b* sur lequel ouvrent quatre autres portes : 2,

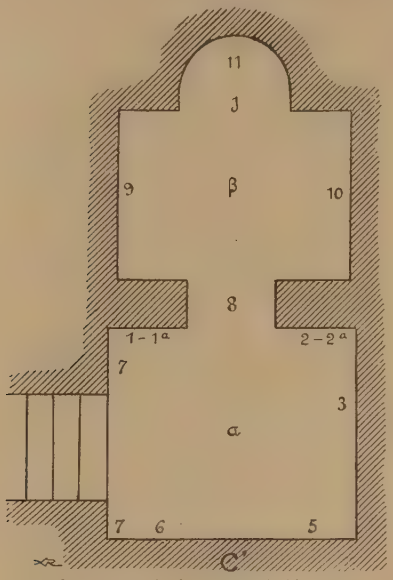

5289. — Plan de la crypte. *Ibid.*, pl. I.

3, 4, 5 et celle-ci donnant entrée dans une chambrette *c* où une porte 6 permet de s'engager dans un corridor *d'* qui conduit par la porte B à une chambre B pourvue d'une petite abside et sous laquelle se trouve la crypte. On sort de la chambre par la porte 7 et on regagne par un corridor *d* le vestibule *b*. Près des portes 7 et 8 on verra des murs figurés par des traits obliques qui obstruaient toute communication avec B ; ils sont d'une date postérieure. Enfin, de retour dans le vestibule *b* on pénètre par les portes 3 et 4 dans une vaste chambre coupée en deux dans le sens de la longueur par une cloison qui forme deux chambres A, A. Les murs étaient uniformément conservés jusqu'à 1 m. 50 de hauteur, ils se composaient d'une assise en blocs parallélipipèdes de calcaire jaune qui a semblé intacte et par-dessus de parois en briques crues. L'épaisseur du mur était de 0 m. 80. Sur les parois, dans la partie inférieure, à 1 m. 25 du sol, était creusé un sillon dans lequel avait été fixée une frise ou corniche en bois.

L'édifice devait être entièrement ou presque entièrement recouvert de stuc peint dont les débris ont été retrouvés en quantité innombrable. Parmi les fragments recueillis, trois seulement sont utilisables. Le marbre avait aussi concouru à la décoration, car on a retrouvé une petite colonne brisée en trois morceaux et des restes de dalles, dont il n'y a rien à tirer d'utile. Au contraire, les trois fragments de stuc présentent un certain intérêt. C'est d'abord une tête humaine, de face, aux contours d'un rouge pâle ; ensuite une figure auréolée où les lettres ABP heureusement conservées permettent de reconnaître Abraham ; enfin un saint debout, vu de face, les jambes écartées, les mains portées en avant. Cette tête était nimbée, imberbe, mais avec de légères moustaches relevées, tunique blanche, manteau et sandales rouges.

Au plan inférieur se trouvait une crypte (fig. 5289), dont l'escalier d'accès avait été presque obstrué par la construction supérieure. La dernière section de l'escalier était voûtée et les parois couvertes de peintures conservées jusqu'à une certaine hauteur, imitant l'incrustation des marbres de couleur.

La première chambre *a* mesure 2 m. 40 de longueur, 2 m. 10 de largeur et 2 m. 20 de hauteur. Le plafond et les parois avaient reçu une décoration sur enduit à deux couches. La première couche avait reçu une peinture dont il n'a pas été possible de rien identifier. La décoration de la deuxième couche est mieux connue.

5290. — Peinture à Abou Girgeh. *Ibid.*, pl. II.

Pour les parois, elle comportait un soubassement mesurant en hauteur un mètre et figurant soit une incrustation de marbre, soit des cadres enfermant des oiseaux et des fleurs. Au-dessus de ce soubassement huit images de saints (deux sur chaque paroi) en demi-grandeur naturelle. Deux de ces images formaient groupe, les autres étaient indépendantes entre elles. Elles se détachaient sur un fond noir parsemé de taches blanches oblongues et de disques blancs et entrecoupés de lignes et de gros points rouges figurant des fleurs. Au-dessus de ces images, une frise courait au-dessous du plafond, mesurant 0 m. 10 centimètres et présentant des ⊤⊤⊤ répétés et reliés par la base, à contours blancs sur fond rouge-vin, ou bien des médaillons et des entrelacs.

5291. — L'archange Gabriel. *Ibid.*, pl. IV.

La paroi sud, 7, 7, à droite et à gauche de l'entrée était la plus détériorée et presque entièrement dénudée.

La paroi ouest conservait presque intacte sa fausse incrustation et presque intactes ses figures de saints, En 1, se voyait un saint représenté de face, debout sur une base carrée, les jambes légèrement écartées, le bras droit relevé de façon que la main se trouve à hauteur de l'épaule s'appuyant sur un long bâton dont l'extrémité pose sur le sol. Le personnage est vêtu d'une tunique à longues manches, d'étoffe blanche avec des rondelles jaunes. Un riche manteau recouvre en partie cette tunique; il est de pourpre avec une bordure noire parsemée de gros pois blancs et agrafé sur l'épaule droite. Le visage, l'épaule et une partie du côté gauche ont disparu. Suivant l'usage copte, cette image était accompagnée d'une inscription peinte en blanc disposée des deux côtés du saint, on n'a pu lire que six lettres ainsi disposées du côté de l'épaule droite :

EA
KO
EK

Sur le soubassement qui correspond à l'image du saint, entre deux zones à inscrustation d'albâtre, est peint un encadrement assez compliqué. A l'intérieur

d'une corniche carrée, sculptée, une sorte de ruban se déroule et se noue en forme de cercles et de carrés. Dans le médaillon central, sur fond rouge, se détache un disque noir avec un oiseau passant (fig. 5290). Est-ce un faisan (voir ce mot) on serait tenté de le croire. Ce volatile se promène parmi les herbes ou dans un jardin, que figure un petit arbuste portant deux roses blanches. Cette décoration est assez soignée et d'une remarquable finesse d'exécution. On pourrait la rapprocher de la décoration d'un pilastre d'une des églises de Baouît, mais celle-ci est moins délicate (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1264).

L'encadrement du médaillon rappelle exactement celui de la miniature du portrait de la princesse Juliana dans le célèbre manuscrit de Dioscoride (Voir t. IV, fig. 3754).

5292. — Saint Ménas. *Ibid.*, pl. V.

En 2 2*a* se voyait une autre image de saint très dégradée. Autour du nimbe on peut lire quelques lettres tracées à la couleur blanche.

EY	X A
THPI	O N
	ΔΩ
	Π A

Une main ouverte, des pieds chaussés de rouge, c'était tout. Plus bas, sur le socle, même décoration que sur la figure 5290, mais le médaillon central était tombé.

Sur la paroi nord, en 3-4 était figurée l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Annonciation et tome VI au mot Gabriel). L'ange est parfaitement conservé. Par-dessus une fausse incrustation de marbre bleuâtre, est représenté l'ange Gabriel marchant vers la gauche. Cette combinaison de la position de face et de la position de profil aboutit à un résultat pitoyable, mais intéressant, l'artiste a essayé de mettre en marche son personnage, mais il n'a pu y réussir. Les pieds veulent marcher, les bras veulent remuer, le corps ne suit pas. Gabriel se dirige vers la vierge Marie; il est vêtu d'une sorte de dalmatique sur laquelle est jeté un manteau rose, le vêtement blanc est relevé de galons et d'appliques jaunes qui rappelle les étoffes trouvées dans les nécropoles d'Akhmin et d'Antinoë (fig. 5291).

Les cheveux noirs sont retenus par un bandeau, la tête se détache sur un nimbe; les pieds ont des sandales, le bras gauche tient le bâton qui devait se terminer par un pommeau ou un fleuron. Les ailes ont la hauteur du personnage, faites de plumes grises avec un large galon jaune. Le tout se détache sur un fond noir tempéré d'un semis de feuilles blanches et de fruits (grenades?) ou de fleurs jaunes.

Du personnage de la Vierge il reste fort peu de chose, mais on voit qu'elle était assise sur un fauteuil à dossier dont il reste une petite partie au bas de la fresque et le haut d'un montant du dossier. On voit également un morceau du voile qui couvrait la tête et une échancrure de l'auréole. A droite devait se lire une partie d'une inscription dont il ne reste que la partie complémentaire à gauche. C'est le salut de Gabriel : Χαῖρε κεχαριτωμένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ, εὐλογημένη σὺ ἐν γυναιξίν, qu'on doit sans doute, en tenant compte de l'orthographe usuelle, restituer ainsi d'après ce qui subsiste :

χερε	KEXA
ριτο	MENH
οκρς	META
σου	

Sur la paroi est l'enduit était tombé presque en entier. En 5, au-dessus d'une dalle imitant l'albâtre, on voyait les jambes écartées d'un personnage debout, vu de face, vêtu d'une courte tunique et d'un manteau laissant à découvert la partie antérieure du corps. Deux chameaux accroupis aux pieds du personnage ne laissent aucun doute sur l'identification, c'est saint Ménas représenté avec l'attribut familier (voir Ampoules). Mais ici les deux chameaux s'écartent un peu du type convenu. Celui qui se trouve à la droite du saint a la tête rejetée en arrière, celui qui se trouve à gauche allonge le cou et baisse la tête jusqu'au sol; pour ce motif, la représentation sort de la banalité du type connu et mérite d'être figurée ici (fig. 5292).

Sur la même paroi, en 6 et 7 les restes de peinture ne donnent rien d'appréciable.

L'enduit du plafond était également tombé en grande partie, mais ce qui était demeuré a permis de reconstituer cette partie de la décoration qui est extrêmement intéressante. L'ensemble se composait de cinq grands médaillons circulaires à fond jaune, cerclés d'une bande lie de vin de largeur variable et enfermée à son tour dans un octogone, alternativement de teinte pâle et de teinte foncée afin de donner l'impression du relief creux. On a voulu évidemment imiter le caisson sculpté en marqueterie. Entre ces médaillons se trouvaient des losanges et des carrés figurant de même la marqueterie. A l'intérieur de l'un de ces caissons on voit une grande feuille découpée et veinée, à l'intérieur des petits carrés un simple fleuron. Ce motif se retrouve dans les restes du plafond, d'une abside d'une chapelle de Baouît (voir *Dictionn.* t. II, fig. 1275). Nous voyons ici un motif qui aura dû être employé non seulement en plâtre et en peinture, mais aussi en bois de différentes couleurs (fig. 5293).

A l'intérieur de trois des médaillons insérés dans les octogones on remarque une sorte de cuvette en forme de cône qui aidait peut-être à faciliter l'adhésion de l'enduit à la voûte. Sur le fond jaune sont figuré divers

motifs, oiseaux, fleurs ou fruits. Sur l'un d'eux, deux poissons, sur un autre un polype et un poisson; sur un troisième deux pigeons, sur un quatrième trois grenades.

La première chambre était mise en communication avec la deuxième par un arc percé dans la paroi ouest et mesurant 1 m. 70 en hauteur, et 0 m. 50 en profondeur. Les parois de l'arc étaient recouverts d'une épaisse couche de stuc, mais qui ne s'était conservé qu'au-dessus de la porte d'entrée. Cette circonstance nous a valu un morceau remarquable et qui mérite d'être rapproché du portrait d'apa Jérémie (voir *Dictionn.*, t. III, pl. en regard de la colonne 520). Ici nous avons le buste du Christ représenté dans un médaillon, soutenant de la main gauche le livre ouvert de couche peinte, encore visible, était superposée à une autre.

La deuxième chambre *b*, de dimensions légèrement plus exiguës que la précédente, mesure 2 m. 34 en largeur et 1 m. 65 en profondeur. Le plafond est en berceau. La partie centrale était détériorée par un trou dû à l'affaissement de l'argile, mais qui ne laissait pas cependant d'apercevoir les vestiges d'un grand cercle à double bande entouré d'une ligne en zigzag formant comme les pointes d'une étoile. La décoration des parois consistait en deux rideaux peints l'un sur la paroi nord, l'autre sur la paroi sud, en 9 et 10 du plan. Ces rideaux étaient suspendus par six attaches à une baguette figurée horizontalement et dont les extrémités sont amorties par des boutons. Ces

5293. — Plafond à caissons. *Ibid.*, pl. VI.

l'Évangile. La tête se détache sur un nimbe crucigère, que borde un gros ourlet de couleur foncée (fig. 5294).

Le Christ est représenté de face, la chevelure et la barbe noires crépues encadrent un visage d'une douceur un peu triste, aux grands yeux clairs, au nez long et droit, aux lèvres saillantes qu'ombrage légèrement une moustache retombante. Le charme de ce portrait est si grave et si doux qu'on s'étonne de le rencontrer parmi l'ensemble que nous avons décrit. Celui qui a dessiné et peint ces traits semble s'être inspiré du type de ces Égyptiens à la beauté mate qu'on rencontre souvent dans les peintures à encaustique du Fayoum et qu'on retrouve de nos jours encore parmi les fellahs et les bédouins. Ici sans doute, un modèle a posé devant l'artiste qui n'a pas voulu tracer les traits du Christ d'après un cahier de modèles.

Le médaillon était entouré de toute une série de petits médaillons renfermant des têtes d'anges ailés. Les quelques restes d'enduit, encore en place dans l'embrasure de l'arc, ont permis de constater que la rideaux, qui ont le bord inférieur frangé, sont noués à moitié de la hauteur, par un nœud sur lequel on a peint une croix en rouge. La couleur des rideaux était le jaune avec une tête en rouge-brun.

Au milieu de la paroi ouest, à un mètre au-dessus du sol était creusée une niche ou absidiole large de 0 m. 98, haute de 0 m. 86, profonde de 0 m. 75. Il y a eu là une et peut-être deux couches de plâtre peint avant la surface sur laquelle on voit la figure que nous allons décrire et qui semble d'une technique différente de celle des peintures précédentes et d'une autre époque.

Ici le fond n'a pas été préparé, les figures humaines, les arbres, etc., sont peints directement sur la couche de chaux plutôt grossière et non lissée. La couleur n'est pas étendue de façon uniforme sur toute la surface, mais passée avec un mince pinceau par traits juxtaposés et à plusieurs reprises. Les contours des figures sont tracés par de grosses lignes et on a indiqué certains contours qui devaient être atténués, par exemple la cuisse droite du saint (fig. 5295).

La scène représente un jeune homme, debout, en prières. Malgre la cassure de l'enduit qui a emporté la joue gauche et une partie de la poitrine, on voit que l'aisselle, et, couvrant le flanc droit et le ventre, va se ramasser sous le bras gauche. Le saint se trouve dans un jardin rempli de fleurs, parmi ces fleurs on est

5294. — Le Christ. *Ibid.*, pl. VII.

le visage était rond, la chevelure riche et crépue, soutenue par le bandeau. La tête, qui ne sort pas du type banal de l'art copte, est nimbée. Le personnage est vêtu surpris de rencontrer deux espèces de lentilles ovales supportées par quatre montants et soutenant un disque crucifère. Ce motif se voit à droite et à gauche;

5295. — Saint inconnu. *Ibid.*, pl. VIII.

d'une tunique blanche à manches longues, étroites et serrées aux poignets. Par-dessus la tunique, il porte un manteau dont un pan descend de l'épaule gauche sur la poitrine et le bras; l'autre pan, partant du sommet de l'épaule droite, tourne au-dessous de en outre, à droite, un poisson, à gauche, un jeune garçon tout nu cueillant une fleur.

La date de ces peintures ne peut être que fixée d'une façon approximative. Vers le V^e^ siècle environ, peut-être le VI^e^, car la crypte a été sacrifiée lorsqu'on a

construit l'édicule qui la surmonte et celui-ci ne peut guère être postérieur au VII^e siècle ou au VIII^e au plus tard.

Le principal intérêt de la découverte de Kom Abou Girgeh se trouve dans la figure du Christ et dans le plafond à caissons. Ce n'était pas chose rare en Égypte, mais encore est-il bon de pouvoir se rendre compte par plusieurs exemplaires que cette décoration était fréquemment employée. Outre l'exemple de la chapelle de Baouît, nous avons maintenant ceux de Wardian,

Les rideaux figurés dans la chambre *b* ne font qu'apporter une confirmation à ce qu'on savait sur l'emploi fréquent de tentures dans les basiliques. Comme sur nos fresques, on préférait les nouer et les relever plutôt que de les laisser tomber dans toute leur hauteur. Divers sarcophages à Rome et dans le sud-est de la Gaule montrent ainsi des rideaux relevés de chaque côté d'une porte (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 393, fig. 1316; col. 375, fig. 1438; col. 594, fig. 1449).

Il est difficile de déterminer le vocable de la crypte.

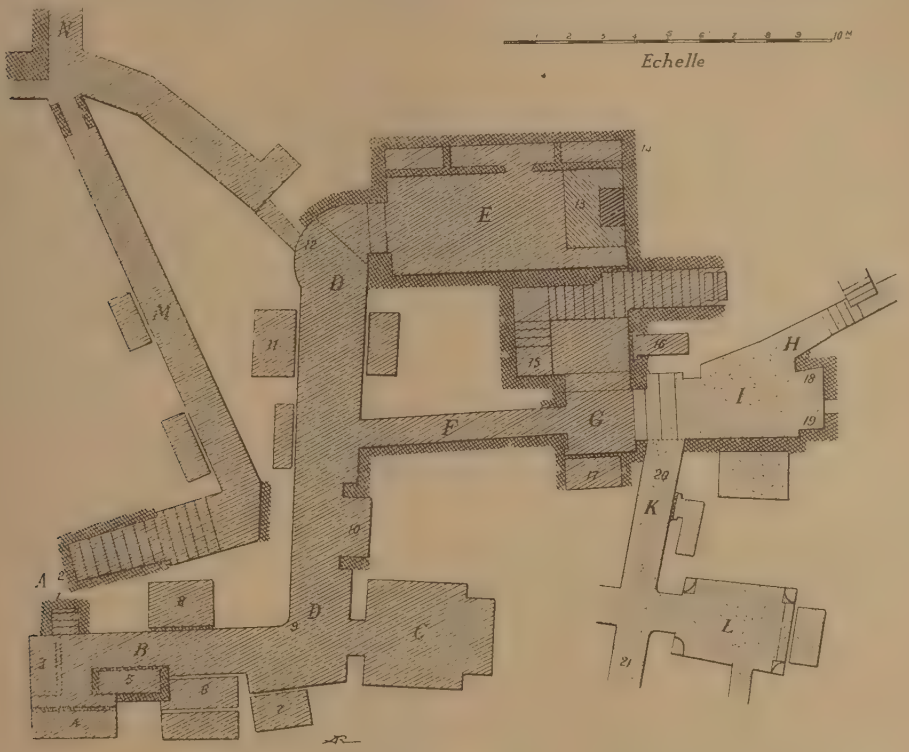

5296. — Plan de l'hypogée des Glabrions au cimetière de Priscille.
D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1888, pl. I-II.

A1. Escalier primitif qui fut muré quand on donna accès à l'hypogée par FG mis en communication avec I.H.K.L. — A2. Escalier postérieur conduisant à la galerie MN. — B.C.D. Hypogée primitif. — E. Ancien réservoir d'eau. — F.G. Communication entre D et I. — G. Crypte ornée. — H.I.K.L. Excavation postérieure avec de nombreux graffites. — M.N. Galerie postérieure. — 3.4.5.6.7.8.10.11. Niches pour sarcophages. — 12. Communication moderne entre l'hypogée primitif et les galeries postérieures. — 13. Sépulcre du fond. — 14. Communication moderne avec la galerie derrière le fond de la salle E. — 15. Escalier. — 16.17. Emplacement de sarcophages. — 18. Graffite.

de Sidi Gaber, d'Antouchi et d'Abou Girgeh. Le plafond en caissons était d'usage commun à Alexandrie sous les Ptolémées et l'usage de figurer dans l'intérieur des carrés, des hexagones ou des octogones, différents motifs, oiseaux, animaux, feuillages, figures humaines était très répandu. Un stèle funéraire du III^e siècle provenant de la nécropole de Hadra nous fait voir en perspective une vaste salle dont le plafond était décoré de caissons en losanges. On pourrait, en outre, citer les restes des caissons réellement sculptés et peints qui avaient décoré des maisons hellénistiques d'Alexandrie. Le musée de cette ville possède plusieurs fragments décorés de grosses fleurs en stuc et en haut relief, qui rappellent les fleurons d'Abou Girgeh (Musée, salles 13 et 17).

La localité s'appelle Abou Girgeh, ce qui montre clairement qu'elle possédait un sanctuaire dédié à saint Georges, mais ce sanctuaire est-il celui qui a été fouillé? Rien ne met sur la trace de saint Georges et la peinture figurée dans l'absidiole est restée sans identification. Quel est ce jeune saint dans le Paradis entre deux petites coupoles, un poisson et un enfant nu, nous ne le savons [1].

H. LECLERCQ

GIRGENTI. Les tombes de l'ancienne communauté chrétienne de Girgenti sont situées à quelque distance au sud de la ville entre le temple de la Con-

[1] F. J. Dölger, *Der heilige Fisch in den antiken Religionem und Christentum*, in-8, Münster, 1922, t. III pl. XCIX.

corde et le temple d'Hercule sur le terrain de l'ancien mur d'enceinte. On y pénètre par un corridor long de 11 m. 5, large de 1 m. 5 et haut de 3 m., dont le plafond et une partie d'une des parois sont détruits. Le niveau est relevé de 1 mètre environ au-dessus du sol primitif. Les deux parois sont percées de *loculi* et d'*arcosolia* mélangés. Voici les dimensions moyennes d'un *arcosolium* : largeur 2 m. 11, hauteur 1 m. 17, profondeur 2 m. 52; voici celles d'un *loculus* : longueur 1 m. 75, hauteur 0 m. 51, profondeur 0 m. 56.

Cette catacombe rappelle en de moindres dimensions celles de Syracuse tant pour la forme que pour la distribution et le mode de sépulture. La grotte dite *di Fragapane* est une chapelle circulaire à peu près semblable à celles de saint Eusèbe, d'Adelphia et d'Antiochia à Syracuse; dans un cubicule on a trouvé un sarcophage sans intérêt. A quinze mètres de la grotte, on rencontra un *loculus* hermétiquement clos avec une dalle fixée à la chaux. Dans ce *loculus* on trouva un squelette, une lampe et une monnaie de Valentinien, bien conservée.

Cette catacombe est-elle même d'époque et de destination chrétienne, c'est à bon droit qu'on en peut douter[1]. Elle ne possède aucun texte épigraphique.

H. Leclercq.

GLABRION (Manius Acilius). — I. L'hypogée. II. Les Glabrions. III. M'Acilius Glabrio.

I. L'hypogée. — Le cimetière de Priscille doit être rangé au nombre des plus antiques et ses souvenirs remontent jusqu'à l'époque apostolique. Priscille et Pudens, ses fondateurs furent contemporains des apôtres, mais on n'en sait guère plus en ce qui les concerne. Les inscriptions, les peintures des galeries et des cryptes du noyau central offraient les signes évidents du plus grand archaïsme; toutefois si les indices de la plus haute antiquité se multipliaient et concordaient entre eux, les dates positives et les noms historiques se dérobaient jusqu'à ce que, en 1888, on commençât à pénétrer sur ce terrain solide.

Dans la partie centrale et primitive du cimetière de Priscille, on déblaya un hypogée qui, à l'origine, était tout à fait isolé et séparé des galeries de la nécropole. Plus tard, les galeries l'enveloppèrent de tous les côtés (fig. 5296). Les fidèles entourèrent ce lieu d'un culte affectueux et l'ornèrent avec une splendeur inaccoutumée, nous dit J.-B. De Rossi auquel il faut laisser exposer ce sujet dans toute son ampleur. L'hypogée était à l'origine, une simple galerie, grande et large, creusée en *gamma* (Γ) comme disaient les anciens (B. D. du plan); destinée uniquement à recevoir les grands sarcophages de marbre placés dans des niches spacieuses le long des parois. Pas un seul *loculus* de la forme ordinaire des cimetières souterrains. Un escalier spécial descendait du sol extérieur à l'hypogée. Les parois étaient primitivement recouvertes de stuc blanc. Les vestiges qui restent de l'ancienne décoration nous montrent seulement un chevreau. L'analogie entre cet hypogée et celui de l'entrée primitive du cimetière de Domitille (voir ce mot) sur la voie Ardéatina, est très frappante. Là aussi se trouvent des places pour les sarcophages sans *loculi* creusés dans les parois, lesquelles étaient toutes couvertes d'enduit blanc et ornées de peintures.

Les peintures primitives de l'hypogée priscillien ont disparu par suite de décorations nouvelles dont la plus récente fut de mosaïques. Les voûtes des niches pour les sarcophages, les lunettes du fond de ces niches, leurs façades extérieures ont été couvertes de mosaïques : le reste des parois a été plaqué de marbre. Malheureusement tout a été dévasté à une époque qu'on ne peut préciser. Les cubes des mosaïques ont été arrachés, les plaques de marbre détachées, les sarcophages brisés en cent menus morceaux, dont on a laissé sur place une partie seulement, insuffisante pour en permettre la reconstitution. Ils étaient d'ailleurs des plus simples, ornés de strigiles, sans bas-reliefs, comme ceux de la catacombe de Domitille.

Au fond de l'hypogée on a ouvert la communication avec une très vaste salle, qui paraît avoir été d'abord un réservoir d'eau *(piscina limaria)* pour le

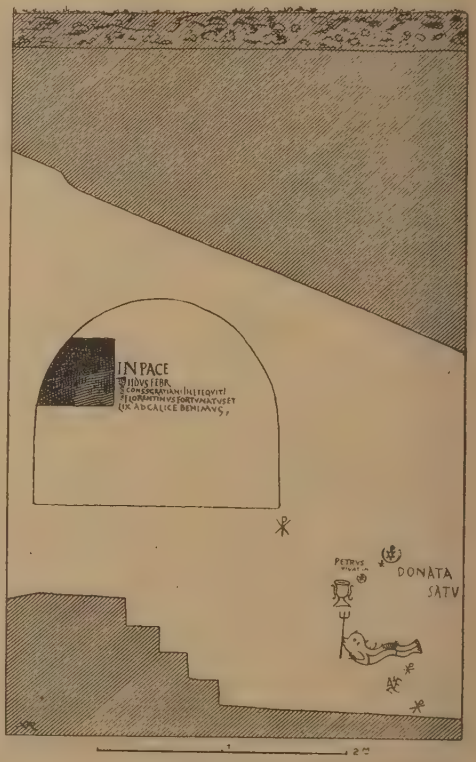

5297. — Coupe.
D'après *Bullet. di arch. crist.*, pl. VI-VII.

service de la villa ou du *prædium rusticum* dans lequel a été creusé le cimetière souterrain (E du plan). Le but de la communication ouverte entre l'hypogée primitif et la grande salle en question a été de trouver une place particulièrement honorable pour un tombeau probablement transporté de l'hypogée au fond de l'*aula*, qui avait près de huit mètres de long et près de quatre mètres de large. Elle a été entièrement revêtue de marbre sur les parois; la voûte a été toute couverte de mosaïques; des morceaux de colonnes très belles en marbre numidique *(giallo antico)* cannelées

[1] Schubring, *Historische Topographie von Akragas in Sicilien*, in-8°, Leipzig, 1870; F. S. Cavallari, *Lettre du 4 mai 1875 à J. B. de Rossi*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 83; Rusco, *Notizie sui sette santi vescovi della Chiesa Agrigentina*, Girgenti, 1877; V. Schultze, *Die Katakomben. Die altchristlichen Grabstätten*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 291-293; M. Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, in-8°, Roma, 1893, p. 733; J. Picone, *Sulla epoca dei sepolcrinella necropoli Acragentina*, in-8°, Girgenti, 1871. H. Leclerq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. I, p. 463.

ou spirales, appartiennent évidemment à la décoration du seul tombeau dont on voit l'emplacement et la base au fond de la crypte. De même, dans la crypte papale du cimetière de Calliste, on a trouvé deux colonnes cannelées qui soutenaient un *epistylium* devant l'autel. Excepté ces fûts brisés de colonnes de marbre numidique, tout a été enlevé de la grande *aula* ou crypte priscillienne, comme dans l'hypogée qui, maintenant, lui sert de vestibule.

L'ambulacre F ouvert dans la galerie D est recouvert d'un bel enduit blanc; à l'origine cet ambulacre n'avait pas reçu de *loculi*. Il conduit à la crypte G, ornée avec soin et qui a dû primitivement faire partie de l'hypogée des Acilii. De G on descend par trois marches dans une région plus basse et différente du reste du cimetière. En H, en I et dans le cubicule L, les parois sont couvertes de noms, d'acclamations tracées à la pointe par les visiteurs de jadis, ainsi qu'on le voit dans les sanctuaires les plus fréquentés des cimetières suburbains. Sur la paroi droite du petit escalier de l'ambulacre H les graffites redoublent; nous donnons seulement un spécimen de quelques-uns, parmi les plus faciles à déchiffrer. Un graffite n. 18 du plan (fig. 5296), porte ces mots :

LIMINA SANCTORVM

ce qui ne laisse guère de doute possible sur l'illustration des tombes qui se trouvaient en ce lieu. C'est certainement ici un lieu consacré par une tombe des martyrs et si on interroge les graffites on lit la réponse cherchée, ces martyrs sont Priscilla et Crescencio.

Le nom de Priscille, éponyme du cimetière, semble pouvoir se rencontrer partout à sa place, même ailleurs que près de son tombeau. Le nom de Crescencio est plus localisé et permet de croire qu'il reposait près d'ici. Ce Crescencio était un pauvre aveugle, compagnon de martyre de saint Laurent, peu après le milieu du IIIe siècle. Nous savons par le *Liber pontificalis* que le pape Marcellin voulut être enterré près de ce martyr : *in cubiculo (claro), quod patet usque in hodiernum diem.* Ce cubicule était donc bien connu et fréquenté par les pèlerins jusqu'au commencement du VIe siècle.

Le cubicule L est pourvu d'un lucernaire et avait reçu de grandes fresques qui ont été lacérées. Sur la paroi de droite, on voit les trois Hébreux refusant l'adoration au buste de Nabuchodonosor (fig. 5298). La paroi gauche est divisée en deux parties représentant chacune des scènes de résurrection. C'est d'abord la résurrection de Lazare (fig. 5299), ensuite la résurrection de la fille de Jaïre, c'est du moins une conjecture de J. Wilpert acceptée par J.-B. De Rossi. Ces peintures avaient reçu beaucoup des graffites; quelques-uns ont été figurés sur la scène de la résurrection de Lazare, on les a omis sur la fresque des trois Hébreux afin de ne pas altérer ce qui reste de cette scène.

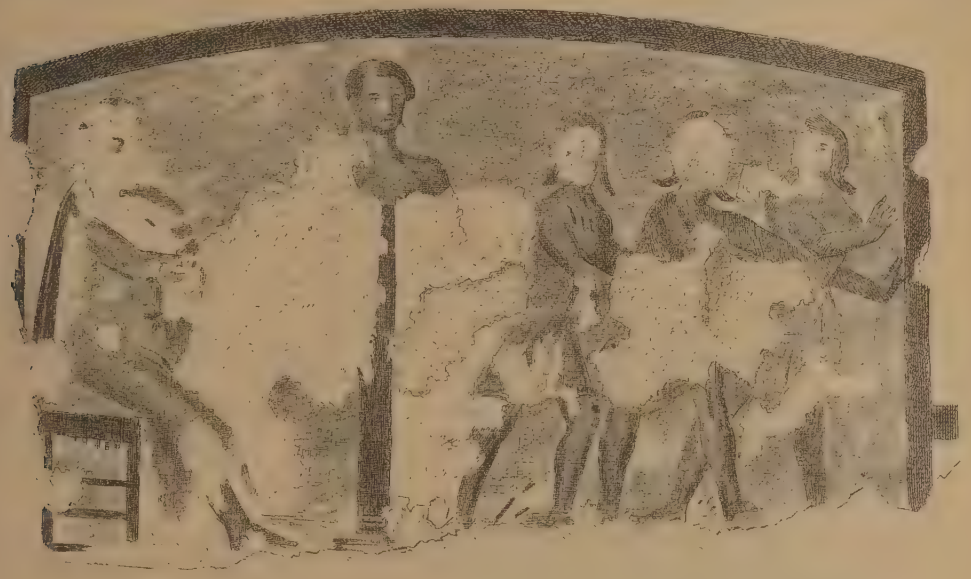

5298. — Les trois Hébreux refusant d'adorer le buste de Nabuchodonosor, fresque du cubicule L. D'après *Bull. di arch. crist.*. 1888, pl. IV.

Le cubicule qui a reçu un si grand nombre de visiteurs et une décoration si soignée et qu'éclaire un large lucernaire est certainement le *cubiculum clarum* de Crescencio qu'invoquent les pèlerins. La découverte avait son importance non seulement pour elle-même, mais eu égard à l'intérêt qui s'attache à l'histoire du pape Marcellin et la légende qui en est devenue inséparable, et qui évoque l'apostasie, la pénitence et le martyre de ce pape. A tout ceci la crypte n'apporte aucun éclaircissement; en l'état de dévastation où elle se trouve, il n'y a lieu d'y chercher aucun souvenir historique du pape Marcellin.

Il reste donc ici le souvenir et les noms de Priscilla et de Crescencio et il faut interroger l'épigraphie du cimetière.

Seuls les débris d'inscriptions peuvent apprendre quelque chose. L'attention de J.-B. De Rossi fut d'abord éveillée par des fragments d'une très grande plaque couverte de lettres très belles de l'époque de Trajan ou d'Hadrien. Mais elle appartient évidemment à un très grand monument construit à la surface du sol; on ne pourrait lui trouver aucune place sous terre.

Ces fragments ont été précipités du dehors avec la terre et les décombres. Il faut les exclure du nombre des inscriptions qui appartiennent à l'hypogée. Du rapprochement de ces fragments avec une base de statue érigée à Barcelone [1], il ressort avec certitude que c'est une inscription dédiée à L. Munucius Natalis, consul sous Trajan, l'an 106 [2]. Donc cette inscription est étrangère au souterrain.

Il n'en va pas de même de la suivante, gravée en très belles lettres de la forme paléographique imitant les inscriptions pariétaires au pinceau, mais qui semble moins ancienne que la précédente. Les lettres en question sont gravées sur un fragment de couvercle d'un grand sarcophage, très probablement un de ceux brisés sur place dans les niches qu'ils occupaient. L'inscription est incomplète (fig. 5300); on en lit seulement quelques mots : ACILIO GLABRIONI FILIO.

Les *Manii Acilii Glabriones* ont été une des plus illustres familles de la république et de l'empire romain. Pertinax, devenu empereur, les proclama « les plus nobles des patriciens, » εὐγενεστάτους πάντων εὐπατριδῶν [3]. Leur histoire se poursuit à travers les fastes consulaires et les monuments de l'épigraphie jusqu'à la chute de l'empire. Au second siècle de l'ère chrétienne, presque chaque génération des Glabriones est marquée par un consulat. Dans la première ligne de notre inscription, il manque seulement une lettre, le *prænomen*, que J.-B. De Rossi n'hésite pas à suppléer M' *(Manio)*. La paternité n'était pas signée par les simples sigles ordinaires M'F *(Manii Filio)*; elle était exprimée par une formule plus développée : FILIO *(Manii Acilii Glabrionis...)* ce qui prouve que le père avait été un personnage dont il convenait de marquer *in extenso* les noms et les titres. Plus tard nous verrons si l'on peut tenter de l'identifier avec un des *Manii Acilii Glabriones* connus par l'histoire.

Ce *titulus* d'un Acilius Glabrion, fils d'un personnage illustre de même nom, se trouve-t-il par simple hasard en ce lieu? Et dans le cas où il appartiendrait à l'hypogée, faut-il y voir un monument isolé, ou bien le rattacher à un groupe de tombeaux des *Acilii Glabriones?* L'inscription suivante (fig. 5301), donnera la réponse. Elle est gravée en lettres imitant un peu l'écriture cursive sur un fragment de marbre très épais, qui semble être le devant d'un sarcophage :

M᾽. ACILIVS V....
C·V·
et PRISCILLA C....

ce qu'il faut lire : *Manius Acilius V... clarissimus vir*

5299. — La résurrection de Lazare, fresque du cubicule L. D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1888, pl. VIII.

(et) Priscilla clarissima (femina ou *puella)*. Le prénom *Manius*, le titre *clarissimus vir*, le rapprochement de ce morceau avec celui du même lieu qui nomme un *Acilius Glabrion* ne laissent pas l'ombre d'un doute que nous ne soyons devant des noms appartenant à la généalogie des *Manii Acilii Glabriones* illustres. Les sigles officiels C. V. *(clarissimus vir)* C.P. ou F. *(clarissima femina* ou *puella)* omis dans l'inscription d'*Acilius Glabrio*, démontrent que cette dernière est plus ancienne, l'autre postérieure. Car l'usage de marquer ces titres dans les inscriptions devint peu à peu de rigueur pendant le IIe siècle et au commencement du IIIe. Nous pourrons même trouver la place exacte de *Manius Acilius V...* et de *Priscilla* dans la généalogie des *Acilii Glabriones*.

Une inscription de Pesaro nous apprend que la femme de *Manius Acilius Glabrio*, consul de l'an 152,

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 4509. — [2] Huelsen, dans *Bull. dell' imp. Inst. archeol. germ.*, 1888, p. 84-89. — [3] Hérodien, *Hist.*, II. 3.

était appelée *Vera Priscilla*[1]. Selon les règles de la nomenclature romaine dans les familles nobles, ces deux *cognomina* ont dû être adoptés par les enfants issus du mariage de *Manius Acilius Glabrio* avec *Vera Priscilla*. En effet, il est facile de reconnaître que l'inscription dont nous parlons appartient à un *Manius Acilius Verus* et à une *Acilia Priscilla* sa sœur. Le *cognomen* d'Acilius commençait par un V, il n'était pas polysyllabique, car la place du C.V. au milieu de la ligne accuse le milieu de sa longueur. Il n'y a pas dans les Acilii, d'autre *cognomen* connu commençant par un V. Le supplément *Verus* est le plus probable en soi-même; il est confirmé par le nom suivant, *Priscilla*. Car le *nomen gentilicium* de *Priscilla* n'étant pas indiqué, cela prouve qu'il faut sous-entendre celui de la première ligne *Acilia*. Puisqu'il s'agit de personnages *clarissimi*, nous ne pouvons pas penser à des affranchis de la *gens Acilia*, entre lesquels le mariage aurait été naturel. Ces deux *Acilii* ne sont pas *conjuges*, mais frère et sœur. *Acilii Verus* et *Priscilla*, frère et sœurs, sont les enfants de *Vera Priscilla*, femme de *Manius Acilius Glabrio*, consul de l'an 152. La présence de tombeaux des *Acilii Glabriones*, illustres du second siècle dans l'hypogée priscillien est démontrée.

Ces inscriptions appartiennent-elles réellement aux tombeaux chrétiens du cimetière? Leur présence dans l'hypogée que l'on vient de décrire, où l'on voit la

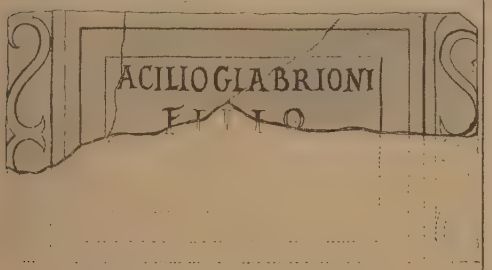

5300. — Épitaphe d'Acilius Gabrion.
D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1889, pl. v, n. 1.

place des sarcophages, suffirait à le faire du moins présumer. Le rapprochement avec d'autres *tituli* appartenant, sans l'ombre d'un doute, aux *loculi* des galeries qui enveloppent le noble hypogée, achèvera la démonstration. Une plaque de marbre (fig. 5302) détachée d'un *loculus* du cimetière et trouvée tout à fait aux confins de l'hypogée en question (près du point 12 du plan) présente les premières syllabes du nom ΑΚΕΙΛιος ou ΑΚΕΙΛια

Une autre inscription ainsi conçue fait connaître les parents du jeune ΑΤΤΑΛΟC mort en bas âge :

ΑΚΕΙΛΙΟC ΚΟΙΝτος
ƒΚƒ ΑΚΕΙΛΙΑ Μ.....
ΜΝΗΜΗC ƒ Ε νεκα
ΑΤΤΑΛΩ ΤΕ κνφ ῶ
ΔΕΑΝΕ ΘΗκαν
ΕΝΙΑΥΤΟΥ ·Ι·

Ils sont deux *Acilii*, peut-être affranchis ou descendants des affranchis des *Acilii*. Le lieu où a été trouvée cette inscription est maintenant reconnu pour très voisin de l'hypogée des *Acilii*. Enfin, ce qui mettra le comble à l'évidence de cet ensemble de données, c'est l'inscription suivante (fig. 5303), gravée aussi sur une plaque de marbre d'un *loculus* du cimetière, placée dans la galerie qui est immédiatement en contact avec la grande crypte ornée de colonnes, au fond de l'hypogée des *Acilii* (point 14 du plan) :

ΑΚΕΙΛΙΟC ΡΟΥΦΕΙΝΟC
ζΗCΗC ΕΝ ΘΕΩ

Le *cognomen Rufinus* n'est pas inattendu chez les *Acilii* nobles; il est déduit de *Rufus*, et un *Acilius*

5301. — Épitaphe de M. Acilius V...
D'après *Bull. di arch. crist.*, 1889, pl. v, n. 2.

Rufus a été consul désigné l'an 106. L'acclamation[2] : « Vivez en Dieu » est tout à fait caractéristique de l'épigraphie chrétienne vers la fin du IIe siècle et au IIIe. Donc des *Acilii Glabriones*, au moins ceux du IIe siècle et leurs descendants et affranchis ont été enterrés dans le cimetière de Priscille au milieu des disciples de l'Évangile. Ils y ont eu une place d'honneur dans l'hypogée le plus ancien ou dans l'un des hypogées les plus anciens du cimetière. L'histoire ecclésiastique ou profane donne-t-elle quelques renseignements, quelques rayons de lumière au sujet d'une telle découverte?

L'histoire ecclésiastique est muette. Peut-être a-t-elle été parfois dans l'embarras avec certains personnages dont la vie, passée dans les honneurs officiels, n'avait pas dû être toujours très conforme aux maximes chrétiennes. Origène nous dit que beaucoup *in potentibus constitutos alias quidem peccatores, tamen pro christianis quantum possibile eis est multa agentes. Tales enim sæpe inveniès*[3], les fastes martyrologiques,

5302. — Épitaphe d'Acilius ou d'Acilia.
D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1889, pl. v, n. 6.

les itinéraires des pèlerins aux sanctuaires des catacombes romaines ne désignent aucun *Glabrio* confesseur de la foi, ou, du moins connu dans les souvenirs de l'Église romaine. Cela pourtant ne prouve rien : en effet, l'expérience nous avertit sans cesse de notre igno-

[1] Olivieri, *Marmora Pisaurensia*, in-fol., Pisauri, 1738, p. 14, n. XXXII. — [2] Origène. *In Matth. commentariorum series*, n. 120; *P. G.*, t. XIII, col. 1772; cf. de Rossi, *Testimonianza d'Origene relativa ai personaggi suoi contemporanei potenti nell'impero Christianio fautori del cristianesimo*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894 p. 102.

rance au sujet des détails de l'histoire du christianisme à Rome, dans les premiers siècles. Mais si les souvenirs de source ecclésiastique nous font défaut, ceux de l'histoire avaient depuis longtemps éveillé l'attention des savants sur Manius Acilius Glabrio, consul en l'année 91, tué par Domitien en 95, et que l'on soupçonnait avoir été condamné à cause de sa conversion au christianisme.

Deux autres fragments trouvés sur le même emplacement où les autres furent rencontrés ne firent que confirmer les déductions déjà présentées. Celui-ci (fig. 5304) a appartenu à un sarcophage et on y lit en caractères du type déjà rencontré, les vestiges des lettres, LI, et, à en juger par l'alignement de la

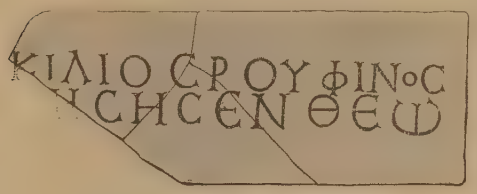

5303. — Épitaphe d'Acilius Rufinus.
D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1889, pl. v, n. 5.

deuxième ligne on devait lire : ACILI ; la seconde ligne, moins fragmentaire, porte ces mots : M*(arcus)* ACILI*(us)*.

Un couvercle de sarcophage fut découvert dans le cubicule G, au point de communication entre l'hypogée primitif et la région cémétériale d'âge postérieur; mais il ne subsiste que deux débris (fig. 5305) avec ces mots en caractères grecs du nᵉ siècle environ on lit : ΚΛ (αυδίου) ΑΚΕΙΛΙΟΥ ΟΥΑΛΕΡΙΟΥ... ΝΙCΚΟΥ. Les *tria nomina* ne laissent pas le moindre doute sur la noblesse du personnage qui ajouta à son gentilice paternel deux autres gentilices du côté maternel.

Les fouilles n'apportèrent pas d'autres clartés au point de vue épigraphique, mais on ne pouvait douter désormais que l'hypogée n'eut servi de sépulture à plusieurs générations de Glabrions. Ce qu'elles apprirent encore c'est que l'hypogée a servi de noyau au cimetière de Priscille, et qu'il a fait partie intégrante de ses cryptes les plus célèbres et les plus vénérées depuis la paix de l'Église; il fut mis en communication avec ceux des martyrs les plus illustres des persécutions [1].

II. Les Glabrions. — Les *Acilli Glabriones*, malgré l'éclat de leur noblesse à l'époque impériale, ne laissaient pas que d'avoir une origine plébéienne, et on ne les voit pas parvenir aux honneurs de l'État avant le vɪᵉ siècle de Rome [2]. Manius Acilius Glabrion, tribun du peuple en l'an 553 de Rome, consul et vainqueur du roi Antiochus, en 563, récompensé par le triomphe l'année suivante était, au témoignage de Tite-Live, un *homo novus* [3]. Cependant ce souvenir s'effaça et on vit Pertinax, dans la salle de Sénat repoussant la pourpre impériale et voulant la faire donner au plus illustre et au plus digne des sénateurs qui n'était autre que Manius Acilius Glabrion, consul pour la seconde fois en 186, et en réputation d'être le plus noble de tous les patriciens et descendants d'Anchise et d'Énée : εὐγενέστατος μὲν πάντων εὐπατριδῶν, ἀνέφερε γοῦν εἰς Αἰνειὰν τὸν Ἀφροδίτης καὶ Ἀγγίσου τὴν τοῦ γένους διαδοχήν [4]. On n'en doutait plus au ɪvᵉ siècle. Le poète Ausone consacrait un poème élégiaque à son collègue Acilius Glabrion, professeur de belles-lettres à Bordeaux, mort prématurément, probablement chrétien et le disait descendant de Dardanus, fondateur d'Ilion et aîné d'Anchise : *Dardana progenies* [5].

Laissons les Acilii de l'époque républicaine et du début de l'Empire qui nous retiendraient trop loin de ceux dont nous avons à parler, énumérons seulement les générations successives de ceux que nous voyons mentionnés sur les fastes consulaires depuis l'an 91 jusqu'au début du ɪvᵉ siècle, afin de retrouver le fil chronologique et généalogique de ceux que nous avons rencontré dans le cimetière de Priscille. Écartons les *Acilii Aviola*, quoiqu'ils aient porté le prénom de *Manius*, mais on ne rencontre aucune trace de cette branche parmi les défunts de notre hypogée. Pour la même raison, nous écartons de même les *Acilii Balbi* et les *Acilii Clari*, pour en venir à ceux qui seuls nous intéressent :

1° ann. 91. *M'ACILIUS GLABRIO consul cum traiano nondum Augusto* [6].

2° ann. 105 ou 106, *ACILIUS RUFUS, cos. designatus* [7].

3° ann. 124. *M'ACILIUS GLABRIO cos* [8]; peut-être le fils du consul de l'an 91.

4° ann. 152. *M'ACILIUS MANII FILIUS GLABRIO CN. CORNELIUS SEVERUS, filius præcedentis cos* [9] *appellatus M'ACILIUS GLABRIO SENIOR* [10].

5° ann. ... *M'ACILIUS GLABRIO filius præcedentis, cos, suffectus anno incerto.*

ann. 186. *idem consul ordinarius* [11].

6° ann. 210. *M'ACILIUS FAUSTINUS filius præcedentis cos* [12]; *nescimus quo gradu coniunctus cum M'AVILIO*

5304. — Épitaphe de M. Acilius.
D'après *Bullett. di archeol. crist.*, 1889, pl. v, n. 3.

VIBIO FAUSTINO qui fuit flamen et salius palatinus ann. 170 [13].

7° *CL. ACILIUS CLEOBOLES filius M'Acilii Faustini cos. ann. 210, adoptatus a Tib. Claudio Cleobole cos. suffecto anno incerto* [14].

8° ann. 256. *M'ACILIUS GLABRIO cos* [15].

[1] De Rossi, dans *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, t. II, p. 261-267; *Bullettino di archeol. crist.*, 1888-1889, p. 25-30; *Notizie degli scavi*, dans *Mem. della real. Acad. dei Lincei*, 1888, p. 139-141; *Rendi conti della pontificia Accad. rom. di archeol.*, 23 février 1888; E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888, p. 113 sq., 226 sq.; Frotingham, dans *The american journal of archaeology*, 1888, p. 214-215; O. Marucchi, *Le nuove scoperte nelle catacombe di Priscilla*, dans *Nuova antologia*, 1ᵉʳ sept. 1888. — [2] Borghesi, *Œuvres complètes*, t. IV, p. 33. — [3] Tite-Live, l. XXXVII, n. 57. — [4] Hérodien, *Hist.*, II, 3. — [5] Ausone, *Profess. Burdigal.* vs. 24. — [6] Klein, *Fasti consulares*, p. 49. — [7] Pline, *Epist.*, l. V, ep. 20; Mommsen, *Indices Pliniani adjecti ad editionem Plinianam Keilii*, voy. Acilius Rufus. — [8] Klein, *op. cit.*, p. 61. — [9] Dessau, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 4237. — [10] Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2333. — [11] Mommsen, *loc. cit.*, — [12] Mommsen, *loc. cit.*, Klein, *loc. cit.*, p. 92. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1987. — [14] Mommsen, *loc. cit.* — [15] Klein, *op. cit.*, p. 107.

9° ann. 323. *ACILIUS SEVERUS cos., præfectus urbi* ann. 325 [1].

Depuis cette date jusqu'à la fin du IV^e siècle, les *Acilii* s'allièrent aux *Anicii*. Acilius Glabrion Sibidius parcourut la voie des honneurs pendant les dernières années du IV^e siècle et le début du siècle suivant, mais ne parvint pas au consulat [2]. Il doit avoir épousé une *Anicia*, c'est pourquoi il fut père d'Anicius Acilius Glabrio Faustus, préfet de Rome à trois reprises pendant les premières dizaines d'années du V^e siècle, consul en 438, préfet du prétoire d'Italie, de l'Illyricum et de l'Afrique [3]. Son gentilice est quelquefois écrit *Achilius* et cette forme deviendra assez fréquente dans la suite.

Rufius Achilius Sividius deux fois préfet de Rome et consul ordinaire, nommé sur le diptyque d'Aoste, doit avoir été neveu de Glabrion Sibidius [4]. Il fut consul en 488 [5]. Mais avant lui, un autre personnage de la famille *Anicia Acilia*, probablement le fils du consul de l'année 438, obtint les faisceaux en 483 et s'appela *Anicius Acilius Aginatius Faustus* [6]. Ses frères furent *Rufius Aginatius Achilius Mæcius Placidus* et *Glabrio Venantius Faustus*, dont les noms se lisent dans l'amphithéâtre Flavien parmi ceux des patriciens des V^e et VI^e siècles [7]. Sous Théodoric, on trouve un Rufius Achilius... *ex quæstore* dont le nom est précédé d'une croix [8]. La mère d'un des Rufius Acilius du V^e ou du VI^e siècle fut inhumée à Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, la moitié de son sarcophage fut retrouvée en 1847; on lisait sur le couvercle :

.....*m*	ELLITA
.....*m*	AT RVFI ACILI
.....	IVS TR P
vix.ann.....	X MENS VII

Voyons maintenant les rapports qui existent entre tous ces personnages et ceux de l'hypogée. D'abord ici nulle trace ni mention des *Anicii*, des *Rufii*, des *Aginatii;* pas plus que des *Anicii Fausti*, des *Rufii Sibidii* et des *Aginatii;* enfin jamais nous ne rencontrons *Acilius* orthographié *Achilius*. Quant à la paléographie des inscriptions elle reporte à la période antérieure au IV^e siècle. Nous désignerons chaque personnage par un numéro correspondant à celui qu'il porte dans la liste généalogique qu'on vient de voir.

1° C'est le consul de l'an 91, celui qu'un texte de Dion montre suspect de christianisme et dont nous parlerons dans un moment.

2° C'est *Acilius Rufus*, qui nous met sur la voie du nom Acilius Rufinus auquel se rapporte l'inscription terminée par l'acclamation : Vis en Dieu.

3° C'est *Manius Acilius Glabrio*, consul en l'an 120, probablement fils du consul de 91, martyrisé en 95. et, probablement père d'*Acilius Glabrio* enseveli dans le sarcophage portant les mots Acilio Glabrioni Filio, qui par la paléographie et l'omission de titres officiels (C.V. ou C.P.) semble antérieur à l'épitaphe sur laquelle il est fait mention de *M'Acilius* et de *Priscilla*.

4° C'est le consul de 152, appelé *senior* pour le distinguer de son fils qui fut deux fois consul. Ses noms sont connus par la base d'une statue de Tivoli, il tenait de sa ligne maternelle les noms de *Cn. Cornelius Severus*.

5° C'est *Manius Acilius Glabrio* consul suffect avant 186, consul ordinaire en 186, fils et homonyme du précédent. Il épousa *Plaria Vera Priscilla* et eut ces deux enfants que nous trouvons rapprochés sur l'épitaphe portant les noms de *Manius Acilius V(erus) clarissimus vir*, et *(Acilia) Priscilla c(larissima femina* ou *puella*). Les cognomina *Verus* et *Priscilla* associés à deux *Acilii* montrent évidemment qu'ils avaient pour ascendant *Vera Priscilla*, épouse du consul *Manius Acilius Glabrio*. La paléographie du fragment est bien celle qu'on rencontre à la fin du II^e siècle.

Le fragment sur lequel on lit LI et au-dessous MACILI, nous donne encore un *Acilius* et un *Acilia* du même temps, à en juger par la paléographie. Mais

5305. — Épitaphe de Claudius Acilius Valerius.
D'après *Bullett. di arch. crist.*, 1889, pl. V, n. 4.

ici ce n'est plus un *Manius*, c'est un *Marcus*, qui appartient donc à la famille de *M. Acilius Vibius Faustinus* ou *M. Acilius Priscus Egrilius Plarianus*.

6° C'est *Manius Acilius Faustinus*, consul en 210, fils du précédent. Nous ne savons pas d'où il a tiré ce cognomen de Faustinus, mais ce cognomen se retrouve porté par deux femmes nommées sur une pierre relative au consul de 152 et nées avant 210 [9]. Sur cette même pierre on trouve une *pris* CILLA. Dans l'hypogée on ne rencontre aucun vestige relatif aux *Acilii Faustini*.

7° C'est *Claudius, Acilius Cleobole*, fils du précédent, adopté par *Tiberius Claudius Cleobole*, consul suffect à une date incertaine. C'est ainsi que le gentilice *Claudius* entre dans la généalogie des *Acilii* et nous trouvons ce *Claudius* sur l'épitaphe (fig. 5305), qu'on ne doit pas assigner à une date antérieure au III^e siècle.

8° C'est *Marcus Acilius Glabrio*, consul en 256, dont nous ne rencontrons aucune trace ni aucune relation avec les débris de l'hypogée.

9° C'est *Acilius Severus*, consul ordinaire en 323 et que les fastes désignent par son seul *cognomen* Son gentilice Acilius se lit sur une pierre publiée par

[1] *Tabula Philocaliana præf. Urb. ann. 325.* — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1678; *Symmachi opera*, édit. Seeck, p. CXC, CXCI. — [3] *Annali dell' Istit. archeol.*, 1849, p. 335 sq. 347; Henzen, dans le même recueil, 1857, p. 37; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1676-1678; 1767; t. XIV, n. 2165. — [4] De Levis, *Epistola de Rufii Achilii Sividii consulatu*, Taurini, 1809; Gazzera, *Dittico di Aosta*, p. 4. — [5] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. I, Proleg., p. LXVIII, LXIX. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 526, p. 1796-31. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. 858, 32; p. 405-30. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. 405 sq. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, 2484, et p. 492, ad 2484.

Gruter [1]; c'est le même personnage que nous trouvons mentionné *Acilius Severus* sur la table philocalienne des préfets de la Ville [2]. Saint Jérôme a rédigé dans son *De viris illustribus*, le catalogue des *scriptores ecclesiastici*, annotant *breviter omnes qui de scripturis sanctis memoriæ aliquid tradiderunt;* parmi ceux-ci il mentionne sous le numéro CXI un *Acilius Severus* qui vécut au IVe siècle et mourut sous Valentinien (364-375). Dans l'*index* qui précède ce catalogue *Acilius Severus* est qualifié *senator* et dans le texte on lit : *Acilius Severus, in Hispania, de genere illius Severi, ad quem Lactantii duo epistularum scribuntur libri.* Le manuscrit le plus autorisé, Paris, lat. *12161*, palimpseste du VIIIe siècle, omet les mots *in Hispania.* Il y eut donc vers le milieu du IVe siècle, un Acilius Severus, chrétien, sénateur, qui peut faire figure parmi les écrivains ecclésiastiques. Il était de la famille d'un autre *Acilius Severus*, contemporain et familier du grand orateur et apologiste Lactance à qui il écrivit beaucoup de lettres aujourd'hui perdues. Cet *Acilius Severus* correspondant de Lactance a dû être chrétien, vivre sous Constantin et Dioclétien et être consul en 323; son fils aura été l'*Acilius Severus, senator* dont il est dit : *composuit volumen quasi* διοιπορικόν *totius vitæ suæ statum continens tam prosa quam versibus.*

III. M. Acilius Glabrio. — Revenons maintenant au cas du consul de l'an 91. *Complures senatores, in his aliquot consulares* (Domitianus) *interemit : ex quibus Civicam Cerealem in ipso Asiæ proconsulatu; Salvidienum Orfitum, Acilium Glabrionem in exsilio, quasi molitores novarum rerum.* Tel est le texte de Suétone [3], et on ne peut contester qu'au premier aspect, l'expression *molitores rerum novarum* suggère l'idée d'un attentat contre l'État. Dion Cassius, après avoir rapporté l'infortune qui atteignit le consul Flavius Clemens (voir ce dernier mot) et sa famille, accusés d'athéisme, ἀθεότητος, ajoute immédiatement qu'ils étaient coupables de mœurs juives, ce qui entraîna beaucoup d'autres condamnations : ὑφ' ἧς καὶ ἄλλοι ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες πολλοὶ κατεδικάσθησαν. Glabrion partagea cette accusation, car c'est encore Dion qui nous dit que « Domitien fit tuer Glabrion qui avait été consul avec Trajan, accusé, entre autres choses, des mêmes crimes, » τὸν δὲ Γλαβρίωνα τὸν μετὰ τοῦ Τραιανοῦ ἄρξαντα κατηγορηθέντα τά τε ἄλλα καὶ οἷα... ἀπέκτεινεν [4].

Depuis longtemps Domitien voyait Glabrion avec crainte ou malveillance. Il appartenait, on l'a vu, à une des plus grandes familles de Rome; son père avait réussi à traverser sans être inquiété (prodige qu'admire Juvénal) le règne sanglant du tyran [5]. Pour obtenir un semblable bonheur, Glabrion essaya, si l'on en croit le satirique, d'imiter le stratagème de Brutus à la cour de Tarquin, et d'affecter comme lui la simplicité d'esprit [6]; à moins que s'abstenant des affaires à l'exemple du chrétien Flavius Clemens, il n'ait encouru pour ce motif le reproche de « méprisable inertie » que Suétone adresse à ce dernier. Mais, quelle qu'en fût la cause, cet effacement volontaire ne devait pas désarmer le regard méfiant de Domitien. Voulant à la fois déshonorer et perdre Glabrion, il le contraignit, l'année même de son consulat, à combattre sans armes, dans l'amphithéâtre de la magnifique villa d'Albano [7] des ours de Numidie, selon Juvénal, un lion énorme, d'après le récit de Dion [8]. Glabrion sortit vainqueur de cette épreuve. La malveillance de Domitien s'en accrut. Il envoya Glabrion en exil; mais la vengeance ne lui parut pas complète. Il patienta quelques années cependant, guettant l'occasion; le procès de Clemens la lui fournit. Il engloba alors Glabrion dans l'accusation dirigée contre le groupe chrétien des Flaviens, et le fit tuer comme coupable « des mêmes crimes, » c'est-à-dire comme étant lui aussi athée et judaïsant. Cela résulte formellement des expressions employées par Dion, et probablement une telle accusation ne fut pas intentée sans preuves.

Suétone, qui nous a fait connaître seulement les motifs de méfiance politique qui guidèrent Domitien dans le procès de Clemens, a envisagé de même au seul point de vue politique celui de Glabrion : cependant, en lisant, comme on dit, entre les lignes, il n'est peut-être pas impossible de trouver dans son texte une confirmation au moins indirecte de l'assertion de Dion. « Domitien, nous dit Suétone, fit périr un grand nombre de sénateurs, et même quelques consulaires : parmi lesquels, comme coupables de nouveautés, Civicus Cerealis, alors proconsul d'Asie, Salvidienus Orfitus, Acilius Glabrio, déjà exilés. » Sous cette vague et mystérieuse dénonciation, coupables de nouveautés, *molitores rerum novarum*, pourrait se cacher l'imputation de christianisme : aux yeux des païens, les chrétiens, dont le grand nombre venait d'être révélé par les poursuites exercées à l'occasion du didrachme (voir Domitien) formaient une secte de conspirateurs, se dissimulant comme les sociétés secrètes les plus dangereuses dans l'ombre et les retraites ignorées; on les accusait d'aimer et de rechercher les nouveautés; de là à poursuivre les principaux d'entre eux comme *molitores rerum novarum* il n'y avait qu'un pas [9]. Il fut franchi et coûta la vie à Glabrion.

On se demandera comment Glabrion ne figure pas dans les fastes ecclésiastiques et dans les anciens itinéraires aux tombeaux des martyrs. Mais on remarquera que ni les Domitilles (dont l'une était cependant encore honorée à Pontia dans le IVe siècle), ni très probablement le consul Clemens ne sont nommés dans les itinéraires, dans le martyrologe hiéronymien ou dans le férial philocalien. D'autres martyrs illustres et tout à fait certains immolés à Rome au siècle suivant n'y figurent pas davantage : le pape Télesphore dont saint Irénée cite la mort pour le Christ, saint Justin et ses compagnons dont les actes sont parmi les plus authentiques, etc. Quant au cours du IVe siècle, fut reconstitué le calendrier de l'Église romaine, les pontifes et les martyrs plus récents y reçurent plus de place que d'anciens témoins du Christ, voisins de l'âge apostolique et à demi oubliés.

Ajoutons qu'en ce qui concerne Glabrion, mis à mort, d'après Suétone, non à Rome, mais en exil, on ignore si son corps fut rapporté dans l'hypogée de sa famille. Mais quand même, il l'eût été, le silence des anciens itinéraires qui guidaient les pèlerins aux tombeaux des martyrs ne saurait nous surprendre. Ils ne disent pas tout et n'enregistrent pas toujours les sépultures les plus illustres. Dans les documents topographiques, nous devons tenir compte de ce qu'ils disent, non de ce qu'ils omettent [10].

IV. Le cubicule G. — On accédait primitivement au cubicule G par l'escalier A1, et l'ambulacre F; plus tard on le mit en communication avec la région H.I.K. L. afin de permettre aux pèlerins de passer de la tombe de Crescencio dans l'hypogée des Acilii. Le vestibule extérieur fut décoré de colonnes en brèche rouge, dont trois morceaux ont été retrouvés dans l'escalier. L'époque des pèlerinages les plus fréquentés a dû être le IVe siècle; alors on mura l'entrée A1. Le cubicule G,

[1] Pag. 209, n. 3; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 12; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 407. — [2] Corsini, *Series præfect. Urb.*, p. 178. — [3] Suétone, *Domitianus*, c. X. — [4] Dion, Cassius, *Hist. rom.*, l. LXVII, c. XIII. — [5] Juvénal, IV, 93-97. — [6] *Ibid.*, 101-103. — [7] Cf. Stace, *Silv.*, IV, II, 18 sq.; Suétone, *Domit.*, c. IV, XIX; Dion, LXVI, 3; LXVII, 2, 14; Fronton, *Ad M. Cæsar epist.*, V, 23. — [8] Juvenal, IV, 99, 101; Dion, LXVII, 13. — [9] P. Allard, *Hist. des persécut.*, 3e édit., t. I, p. 117-119. — [10] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1888-1889, p. 56.

avait un *arcosolium* (n. 17 du plan) et un *loculus* en forme de four (n. 16 du plan) et un *loculus* (n. 15) sous l'escalier. Le monument le plus important de la crypte est l'*arcosolium* (17) dont la voûte et la lunette furent ornées de mosaïques de la même façon que les autres *arcosolia* de l'hypogée en B, C, D. Goths et Lombards arrachèrent les cubes de marbre et d'émail, mais ils ne firent que la désagréger sans la détruire, et, en 1780, Seroux d'Agincourt put encore en prendre un dessin [1] (fig. 5306). Aujourd'hui écrivait J.-B. De Rossi, en 1889, il n'en reste plus trace : *oggi non ne troviamo più un briciolo;* sauf toutefois les lignes principales des contours. La voûte de l'*arcosolium* était décorée de méandres d'un bon style qui s'interrompaient au sommet pour laisser place au monogramme ☧ dans un cercle. L'empreinte ne laisse aucune hésitation là-dessus. Cette mosaïque n'était pas antérieure à la paix de l'Église pas plus d'ailleurs que celles de l'ambulacre D et des cubicules C et E, où la fresque fit place à la mosaïque sans doute pour faire plus d'honneur. Dans la lunette (n. 17) se voyait une matrone drapée dans un ample vêtement qui couvrait la tête et le corps, les *deux* bras étaient levés dans le geste de l'orante. Cette matrone était escortée de quatre personnages plus petits de taille, deux de chaque côté, dont d'Agincourt n'a dessiné que les têtes. Il semble que ce sont des femmes, sans que l'état de l'empreinte permette de rien affirmer à cet égard. La première pensée est que nous avons ici Priscille, éponyme du cimetière, mère et aïeule de Pudens, Pudentienne, Praxède, etc.; de même que dans le cimetière de sainte Félicité (voir ce mot) nous avons vu la sainte représentée de grande taille avec ses sept fils de taille moindre.

Les parois du cubicule G, furent en grande partie recouvertes de plaques de marbre qui se prêtaient difficilement aux graffites. Ces graffites commencent à se faire voir sur les parois de l'espace H.I. Ils sont, comme on l'a dit, très nombreux près de l'escalier qui conduit de H dans le cubicule G, en I et sur la paroi entre 18 et 19. Au point 18, on lit :

LIMINA SANCTORVM

Au point 19 on lit onze lignes de graffites, en capitale et quatre lignes en minuscule, mélange de cursive et d'onciale. La première ligne porte :

TEODIS VIVAS IN...
TEODIS

Un peu au delà sur un espace libre [2] :

IVCVNDE VIVAS
IN A☧ω

Le graffite en écriture minuscule (voir au mot Graffites, n. iv, à Rome), donne ce texte : *suscipia. . ot... domnæ Priscille be?... ta... vi... licti kausis agi vo... ievattinus et avis...*, ce qui semble permettre la lecture suivante : *cito cuncti suscipia(mus v)ot (a precibus) domnæ Priscil(a)e* ou bien : *cito cuncti* (pro quibus oramus) *suscipia(ntur v)ot(is et precibus) domnæ Priscilla... (pro de)licti causis.*

Le graffite paraît se rapporter à cette Priscille figurée sur la lunette de l'*arcosolium* (n. 17). Le titre d'honneur *domna* se rapporte bien à l'illustre matrone et martyre (voir Priscille). Ce nom de *Priscille* se rencontre parmi ceux des *Acilii Glabrioni* enterrés dans l'antique hypogée E que nous avons décrit. Nous y avons lu la mention d'une Acilia Priscilla *clarissima* ou *femina* qui tenait son *cognomen* de sa mère Arria Plaria Vera Priscilla, épouse de Manius Acilius Glabrion, consul pour la deuxième fois en 186. Mais ce n'est pas elle qui est l'éponyme du cimetière plus ancien que ces deux Priscille, mère et fille. Sur une pierre mutilée de Marino et que Dessau a montré être en rapport avec Manius Acilius Glabrion consul en 152, on nomme une :

....CILLA ACILIANA

ce qu'il faut lire *Priscilla Aciliana*. Un M. Acilius Priscus Egrilius Plarianus, consul suffect dont l'année est incertaine dans la seconde moitié du IIe siècle, a pris ses deux derniers noms de A. Egrilius Plarianus, son père adoptif [3] et les trois premiers de sa famille naturelle. Il est certain qu'il a pris son cognomen de Priscus

5306. — Lunette d'arcosolium.
D'après Garrucci, *Storia*, t. iv, pl. 204, fig. 2.

de Vera Priscilla épouse du consul de 186. Une inscription de Tivoli nous apprend que Manius Acilius Glabrion l'ancien, consul en 152 faisait usage du gentilice Cornelius [4], qu'il prenait suivant l'usage de ses ascendants en ligne maternelle. Ces *Cornelii Prisci* ont pu exister au début du IIe siècle, Cornelius Priscus fut consul suffect vers l'an 103 et proconsul d'Asie en 120-121 [5]. Rien ne s'oppose donc à ce que la Priscille, éponyme du cimetière soit apparentée aux Glabrions et que l'hypogée de ceux-ci ne soit le noyau de la nécropole qui devint le *cœmeterium Priscillæ* situé *in prædio Aciliorum.*

Un autre monument trouvé sur *prædium rusticum* des Acilii Glabrions fait mention d'une Priscille en relation avec le nom d'un magistrat éminent du IVe ou du Ve siècle. C'est un *carmen* sépulcral dont six fragments ont été retrouvés. Le défunt avait eu le titre de préfet; à la dernière ligne on lit le nom de *Priscilla*, peut-être une aïeule et dont la famille se réclamait avec honneur. Voici ce qui subsiste de cette inscription [6] :

*qui leg*ES AGNOSCAS TVMVLI NOMENQVE DECVS*que*
*no*STRAE QVOD TANTI NOMINIS ORNAT
*du*DVM SOLVS PRAEFECTVS IN ORAS
. . . *di*ES SOLIS P. . . . . APTVS
. . . . . SL
. . . . . I. . . . . .
. . . . . ROFI. . . . . ..
. . . *iude?*X SIC TOT*o notus? in* ORBE
. . . . . ITEM DEC. . . . TE IVV. . .
. . . . . *ge*NEROSQV. . . . VLCVS
. . . . . M PRISCILLA. . . . . .

V

Qui leges (legis) agnoscas tumuli nomenque decusque, quod (stirpis) nostræ quod tanti nominis ornat... dudum solus præfectus in oras (eoas, hesperias, libycas?)...

H. Leclercq.

[1] Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. vi, p. 30; Peinture, pl. xiii, n. 16; Garrucci, *Storia dell arte cristiana*, pl. 204, n. 2. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 2484, cf. p. 492. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, p. 399. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, p. 4237. — [5] Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 191-192; cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1881, p. 459. — [6] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1888-1889, p. 120-123.

GLADIATEURS. — Avant d'indiquer l'attitude de l'Église et les sentiments des fidèles à l'égard de cette institution, des moins glorieuses pour le paganisme, il est nécessaire d'en donner un aperçu, sans quoi l'on risquerait de n'avoir qu'une intelligence bien incomplète des monuments chrétiens qui ont pu représenter des gladiateurs.

L'origine des jeux auxquels prenaient part les combattants de ce nom remonte manifestement au peuple étrusque et il ne semble pas que les Romains en aient fait l'emprunt avant le v^e^ siècle de leur ville. Comme en Étrurie, les représentations de gladiateurs furent d'abord données à l'occasion des cérémonies qui accompagnaient les funérailles d'une personne riche et de haut rang; d'où le nom de *munus* qui les désignait, par opposition aux *ludi* du théâtre et du cirque; elles faisaient partie des *devoirs* que l'on rendait aux morts. Déjà par sa conception première, l'institution devait répugner aux chrétiens. Les Romains y attachèrent encore une autre idée : ils voulaient durcir les âmes et les détourner de ce qu'ils appelaient la frivolité des jeux grecs. Les Hellènes aussi avaient connu les sacrifices humains, mais y avaient renoncé de bonne heure. Pourtant ils subirent l'ascendant de la mode instaurée par les Romains, principalement quand les combats de gladiateurs eurent été admis, en 105 avant Jésus-Christ, au nombre des spectacles officiels; mais en Grèce, la classe cultivée ne cachait point son aversion. Les jeux de l'amphithéâtre ne plaisaient guère en Orient qu'aux classes inférieures et encore surtout dans la cosmopolite Alexandrie et en Asie Mineure, où les populations de l'intérieur étaient restées barbares; les Galates, notamment, avaient un goût prononcé pour ces sanglantes exhibitions. Dans les provinces d'Occident elles trouvèrent en revanche une faveur très générale.

L'organisation des combats de gladiateurs était réglée par la loi, à cause du danger auquel ces bandes d'hommes, brutaux et fortement armés, exposaient l'ensemble de la population. Aussi l'empereur seul pouvait-il, à Rome, entretenir des troupes à cet effet; partout ailleurs ce droit était ouvert aux particuliers, mais sous la surveillance administrative.

Aux premiers temps, les combats de gladiateurs furent toujours offerts au peuple gratuitement et à des dates indéterminées, suivant l'occasion. Des hommes privés en faisaient les frais, gens riches, parvenus encombrants ou notables sollicités, mais plus encore les magistrats romains. Les empereurs eux-mêmes se faisaient aussi les *editores* de ces spectacles dispendieux, afin de capter ou de conserver les faveurs de la populace. Ce qui pouvait particulièrement révolter les esprits cultivés de la nouvelle Église, c'était le caractère obligatoire de certaines de ces exhibitions bestiales, dès la fin de la République; les magistrats municipaux, il est vrai, étaient admis à y substituer des jeux scéniques. Mais à Rome même, sous l'Empire, les préteurs d'abord, puis les questeurs furent tenus de donner, en décembre, des combats de gladiateurs, et le flamine, en Italie et en province, avait le même devoir entraînant la même charge rigoureusement personnelle. Charge écrasante, car l'assujetti subissait forcément les conditions onéreuses que lui posaient les *lanistes*, raccoleurs et entraîneurs, qui faisaient commerce de ce bétail humain à sacrifier et voyaient du reste prélever un impôt assez lourd sur leurs bénéfices. Pour mettre des bornes à leur chantage, et éviter la ruine de ceux qui s'adressaient à ces vils entrepreneurs, l'État dut se préoccuper de limiter les frais des *munera ;* Marc-Aurèle établit un tarif maximum de location des combattants, qui étaient répartis, suivant leur force et leur mâle aspect, en plusieurs classes : on distinguait essentiellement les *gregarii* et les *meliores*. Des règlements très compliqués fixaient, avec la proportion nécessaire des uns et des autres, le prix de chaque classe, en même temps que l'importance du *munus*.

A première vue on penserait qu'il n'a dû entrer dans l'arène que des gens méprisables et méprisés; c'est ainsi qu'on y jetait souvent des condamnés à mort, mais désarmés, contraints de s'offrir aux coups sans pouvoir les rendre. Ceux-ci n'étaient donc pas de vrais gladiateurs. Mais ce métier dégradant prenait en première ligne des forçats, des esclaves (sous réserve de leur consentement à partir d'Hadrien); chose stupéfiante, des ingénus, des citoyens s'y abaissaient de plein gré, malgré l'infamie légale qui s'y attachait. C'étaient des malheureux, tombés dans la misère ou la dernière corruption, plus rarement des hommes tentés par le genre de gloire qu'ils s'en pouvaient promettre, et aussi des affranchis qui souvent, du reste, devaient leur condition nouvelle à des succès antérieurs dans l'amphithéâtre. Nos documents établissent que l'élément servile prédominait. Des femmes quelquefois luttèrent dans l'arène; Septime-Sévère eut le mérite de mettre fin à cette honte.

Un gladiateur enrôlé par force pouvait échapper à la mort en plusieurs rencontres; il obtenait sa libération après un long délai; mais rien ne l'empêchait de rengager, se jugeant désormais incapable de tout autre métier. Et pour que dans celui-là le grotesque parfois vînt s'ajouter à l'odieux, on voyait en action de vieux gladiateurs fatigués, loués à bon marché et qui tâchaient de se faire le moins de mal possible, à la grande indignation des spectateurs.

L'entretien d'une troupe de gladiateurs (*familia*) pour la location était une spéculation avantageuse à laquelle se livraient sans vergogne les riches et les grands personnages. Si étrange que cela paraisse, l'opinion publique n'avait de mépris que pour celui dont ce commerce constituait l'unique moyen d'existence, le laniste, qu'on assimilait au *leno* ou prostituteur. Les gains énormes qu'il lui arrivait de réaliser le rendaient d'ailleurs assez indifférent à cette réprobation unanime.

Les gladiateurs s'exerçaient dans une école spéciale, le *ludus ;* des *ludi* sont attestés sur bien des points de l'empire. Une discipline très dure y régnait. On s'y entraînait, pour les grands jours, à une escrime pratiquée contre un pieu fiché en terre, à l'aide d'un fleuret de bois. Si grand était le prestige de l'art de l'épée que des gens du monde et même des femmes venaient en amateurs prendre part aux exercices, en compagnie de ces gens tarés.

Nous devons décrire sommairement les armes des gladiateurs et indiquer les catégories principales qu'on avait établies parmi eux.

Presque tous recevaient un casque, un ceinturon (*balteus*) maintenant le pagne (*subligaculum*), des bandes de cuir pour entourer les jambes (*fasciae*) et une pièce d'armure unique, la *manica*, protégeant un des bras; mais le torse restait entièrement nu, car, le but du spectacle étant l'égorgement, il convenait de faciliter les atteintes mortelles.

Le plus ancien des armements spéciaux fut emprunté des Samnites, que Rome venait de vaincre en 310 avant Jésus-Christ; il comportait des éléments aussi lourds qu'imposants : long bouclier en forme de tuile creuse, jambières solides, casque à plumes et panache. A partir de notre ère, il n'est plus question des *samnites*, terme injurieux à la longue pour les gens du Samnium, par l'application qu'on en faisait. A la place apparaît le *secutor*, armé à peu près de même et qui a pour tâche de « poursuivre » le rétiaire, et aussi *l'hoplomachus*, ainsi nommé du bouclier indiqué plus haut, et qui combat contre le thrace. Le *rétiaire*

se reconnaît au trident qu'il manie et au grand filet dont il cherche à envelopper l'adversaire, pour paralyser ses mouvements; il porte la *manica* au bras gauche, plus exposé par la manœuvre du filet (tous les autres au bras droit) et sur son épaule gauche se dresse un grand appendice métallique, le *galerus*, derrière lequel il peut dissimuler sa tête privée de casque. Comme les Samnites, les *Thraces* donnèrent leur nom à un type de gladiateur armé à la façon de ce peuple : petit bouclier de forme variable, sabre court (*sica*) coudé ou incurvé; quelquefois son casque, à haut cimier, s'accompagne d'une visière percée de trous qui couvre entièrement la figure; au rebours des autres combattants, il porte deux jambières au lieu d'une, souvent avec des cuissards qui rachètent la petitesse du bouclier. Le *murmillo* devrait sa qualification au nom grec d'un poisson figuré sur son casque; à l'origine, en effet, il s'opposait au rétiaire, dont le procédé d'attaque rappelait une manœuvre de pêche; son armement exact n'a pu encore être bien précisé. Le *laquearius* remplaçait le filet du rétiaire par un lasso, qui répondait à une tactique très analogue.

Des grades distinguaient en outre les gladiateurs de toutes armes, selon leur habileté professionnelle. Si basse que fût malgré tout leur condition, le christianisme les a dû moins flétrir que l'institution même. Ces malheureux appelés à s'entretuer ne se haïssaient point, se jugeaient camarades et formaient des associations pour s'assurer une sépulture commune. Mais l'Église devait assister en frémissant aux superstitions si répandues dans le peuple, dont le gladiateur, ou son cadavre, était l'occasion.

Rien ne manquait à la brutalité, à la bestialité de l'exhibition et de ses apprêts : dans l'arène circulaient des gens armés, ayant pour office de stimuler à coups de fouet ceux qui éprouvaient même un moment de défaillance; des serviteurs donnaient le dernier coup aux mourants étendus sur le sol. La veille du combat, l'*editor*, qui ne pouvait lésiner, offrait aux gladiateurs un copieux repas et le public était admis à les voir s'abandonner sans retenue à la gloutonnerie. Au jour du combat, ces victimes désignées — du moins en grande partie — étaient introduites solennellement, revêtues des habits les plus somptueux. Puis on apportait les armes, soigneusement vérifiées. On dit que Marc-Aurèle, dans les jeux qu'il donna et présida en personne, ne voulut aux mains des combattants que des pointes émoussées; mais son scrupule philanthropique ne devait point enthousiasmer les spectateurs de cette pure escrime, car, aux séances habituelles, le public se laissait exciter par les refrains d'une musique joyeuse, se riait des faibles, criait sa joie devant un coup bien asséné.

Pourtant, lorsqu'un gladiateur, avant de s'affaisser, avait longtemps et bravement lutté, il arrivait que l'assistance poussât l'admiration jusqu'à demander sa grâce. Mais d'ordinaire, à ses yeux, le plus brillant spectacle était le plus meurtrier. Quand il finissait trop tôt, le programme étant épuisé, la foule criait qu'on fît venir des gladiateurs supplémentaires, sur lesquels on pariait comme sur les autres. Il y eut des séances d'amphithéâtre où tous les concurrents durent succomber; d'autres où on les engageait par groupes, pour donner au public l'impression d'une bataille rangée.

Et la victoire procurait au combattant qui avait tué son adversaire une palme, une couronne plutôt en pays grec, des armes richement ornées, parfois — dérision véritable — une somme d'argent.

De tout temps, des âmes nobles, d'une sensibilité plus vive, conçurent une répugnance pour ces scènes d'égorgement public; cette disposition se rencontre déjà chez quelques contemporains de Cicéron, peu nombreux (*nonnullis* [1]); Sénèque a dénoncé cette *morum perversitas* [2]; les Grecs d'époque impériale : Dion Chrysostome, Plutarque (à plusieurs reprises), Lucien, protestèrent non moins vivement. Le sentiment des Pères de l'Église se devine. Mais la masse des fidèles les a-t-elle suivis ? Il nous est parlé d'un chrétien entraîné malgré lui dans l'amphithéâtre, qui s'impose de fermer les yeux, mais les rouvrit involontairement quand soudain un grand cri parvint à ses oreilles, et qui, au lieu du dégoût qu'il attendait, se sentit transporté d'un plaisir sauvage, inavouable, comme tout le monde, et, le spectacle achevé, mordu par le désir d'y retourner au plus tôt [3]. Une fois retiré dans le désert, quels fantômes venaient encore troubler saint Hilarion ? Il rêvait d'un cocher qui montait sur le dos de l'ermite, le prenant pour monture; d'une exhibition de gladiateurs dont l'un, abattu mourant à ses pieds, lui demandait une sépulture [4]. Et n'y avait-il aucun chrétien pour croire ce qu'écrivait, vers la fin du règne de Constantin, Firmicus Maternus [5], que du seul fait de naître sous telle constellation on est voué au rôle de gladiateur et à une mort horrible au milieu du peuple en délire ?

Saint Augustin s'emporte (en 410) contre les combats de gladiateurs [6] : supposez qu'on voie s'avancer l'un contre l'autre dans l'arène un père et son fils; qui supporterait un tel spectacle (*quis ferret*)? qui ne voudrait tout de suite y mettre fin (*quis non auferret*)? Mais un peu plus loin il ne parle plus que des *aurigæ venatores histriones* [7]. Sans doute écrivait-il dans une période de transition où les combats de gladiateurs étaient en voie de disparaître. En tout cas Salvien, un peu plus récent, ne s'indigne plus que de ces délices honteuses de l'amphithéâtre : des hommes déchirés et leurs chairs en lambeaux remplissant les entrailles des fauves [8], allusion aux seules *venationes*. De même les *Constitutions apostoliques*, cette compilation tardive d'origine syrienne, n'écartent du baptême que les bestiaires, les cochers et les gens de l'ἀγών, terme qui doit viser plutôt les athlètes. Contre ces exhibitions qui eurent la vie plus dure : courses de chevaux, luttes avec des bêtes sauvages, les efforts des chrétiens furent longtemps impuissants, mais à l'égard des gladiateurs ils obtinrent plus vite satisfaction. Le mépris des hautes consciences, dans ce milieu, pour les hommes égorgeant en public d'autres hommes s'exprimait dans le langage courant : *gladiator* est le nom dont on appelait le bourreau exécutant des chrétiens [10]. On ne saisit pas nettement, toutefois, comment leur action s'exerça.

On voit mentionner, à propos de notre sujet, le premier concile d'Arles, réuni en 314 : or il condamne manifestement les auriges (canon 4) et les hommes de théâtre en général [11] (canon 5), mais il est très peu vraisemblable que le canon 3 (*de his qui arma projiciunt in pace*) excommunie les gladiateurs. L'explication de München [12] : *arma projicere* = *arma in alium conjicere*, d'abord acceptée par Hefele, doit être rejetée : il ne s'agit dans ce texte que des déserteurs en temps de paix [13].

[1] *Tuscul.*, II, 41. — [2] *Epist.*, VII, 2; XC, 45; XCV, 3. — [3] Augustin., *Confess.*, VI, 8. — [4] Hieronym., *Vita Hilar.*, 3. — [5] *De math.*, III, 5, 8; VII, 22. — [6] *Civ. Dei*, III, 14, 2. — [7] *Ibid.*, IV, 14, 22. — [8] *De gubern. Dei*, VI, 2 (10), édit. Petschenig. — [9] VIII, 31, l. 8, édit. de Lagarde : κυνηγοῖς ἢ ἱπποδρομίοις ἢ ἀγῶσιν. — [10] Actes des saintes Perpétue et Félicité (Th. Ruinart, *Acta sincera*, in-8°, Ratisbonne, 1859, p. 146); Actes des saints Tryphon et Respicius (*Ibid.*, p. 210). — [11] Rapprocher le concile d'Elvire (canon 62) pour les auriges et les pantomimes. — [12] *Ueber das erste Konzil von Arles*, dans la *Bonner Zeitschrift für philos. kathol. Theol.*, t. XXVI, p. 74 sq. — [13] *Histoire des conciles*, trad. H. Leclercq, in-8°, Paris, 1907, t. I, p. 282 sq.

Les progrès de la législation en cette matière sont un peu plus faciles à suivre. Le 1er octobre 325, étant à Béryte, Constantin écrivait au préfet du prétoire d'Orient [1] : *Cruenta spectacula in otio civili et domestica quiete non placent. Quapropter omnino gladiatores esse prohibemus. Eos qui forte delictorum causa hanc condicionem adque sententiam mereri consueverant, metallo magis facies inservire, ut sine sanguine suorum scelerum pœnas agnoscant.* La deuxième partie de la proposition a une portée très précise, et il est certain qu'en étendant la peine des travaux forcés dans les mines à tous les cas qui pouvaient entraîner auparavant la *damnatio ad ludum*, l'empereur enlevait à l'amphithéâtre une bonne partie de ses recrues. Mais le début a fait naître des illusions. Retrouvant au *Code Justinien* [2] le même texte, mais écourté, arrêté après *prohibemus* (parce qu'au VIe siècle la réforme était achevée, ce qui rendait sans intérêt les mesures préparatoires), Godefroy a cru à une prohibition sans réserves, sous la pression des Pères assemblés à Nicée, mais, ajoutait-il, limitée à l'Orient, vu le destinataire de la missive.

C'est sûrement encore trop dire : en Syrie, en effet, les spectacles de gladiateurs devaient être quelque chose de très courant, d'après une allusion de Libanius [3], né en 315. Mommsen n'a pas eu de peine à établir que la première phrase de Constantin ne comporte qu'une sorte de blâme très général, destiné à amorcer la disposition plus limitée qui fait suite et qui, nous l'allons voir, ne fut elle-même appliquée qu'avec négligence. Du reste, les sentiments de l'empereur apparaissent sous un tout autre jour dans l'édit, conservé par une inscription de Spello [4], qui fait obligation aux prêtres provinciaux d'Italie de donner chaque année des combats de gladiateurs [5]. Au surplus, le calendrier de Philocalus [6], de 354, contient encore une mention à ce sujet.

Un texte du 17 octobre 357 défend aux soldats et aux *Palatini* (gens de service à la cour impériale) d'entrer dans un *ludus* et menace d'une amende de six livres d'or ceux qui les engageraient [7]. Puis les lois des 15 janvier 365 et 9 avril 367, dues à Valentinien, interdirent la *damnatio ad ludum* pour les chrétiens [8] et les *Palatini* [9] (or dès 325, ils auraient dû être envoyés aux mines.) Fidèle à sa méthode séculaire, le droit romain procédait là aussi par des mesures partielles. Il donnait satisfaction à tous les camps. Théodose lui-même, si soumis qu'il fût en certaines choses à l'autorité ecclésiastique, obligea les prisonniers sarmates à combattre comme gladiateurs et reçut pour ce fait l'approbation de Symmaque [10], heureux de voir suivre l'exemple des anciens temps et celui plus récent de Constantin [11]. Saint Augustin [12] raconte que son ami Alypius assista dans la capitale à des luttes de gladiateurs, et l'événement dut se passer vers 383. Saint Ambroise [13] parle encore de gladiateurs. Pourtant le déclin de l'institution allait se précipiter.

En 397, Arcadius et Honorius décident qu'aucun esclave ne pourra passer du *ludus* au service d'un sénateur [14]. Dix ans plus tard, *gladiatorii ludi tulti sunt* [15], c'est-à-dire qu'on supprima les *écoles impériales*, les plus importantes et les mieux fournies; c'était le commencement de la fin. Prudence exhortait [16] l'empereur à prendre un parti énergique; des scènes déplorables se produisaient. On lit dans le martyrologe hiéronymien : « Aux calendes de janvier, *natale* d'Alamachus, qui, sur l'ordre d'Alypius, préfet de la ville, étant venu exhorter le peuple à renoncer à la superstition et aux sacrifices souillés, fut pour cette cause mis à mort *par les gladiateurs*. » Falconius Probus Alypius fut préfet de la Ville en 391. Écoutons maintenant Théodoret [17] : « Honorius, qui avait reçu pour sa part l'Europe [dans le partage de l'empire après la mort de son père Théodose], abolit les combats de gladiateurs, qu'un vieil usage avait établis à Rome, et voici à quelle occasion. Un ascète, nommé Télémaque, était venu de l'Orient à Rome dans cette pensée. Pendant que se donnait l'abominable spectacle, il entra lui aussi dans le stade et, étant descendu dans l'arène, il essaya de séparer les combattants. Les *spectateurs* de ces cruautés s'en indignèrent et, possédés de la fureur du démon, qui se délecte de l'effusion du sang, ils *lapidèrent* le prytane de la paix. Ayant appris ce qui s'était passé, l'excellent empereur le plaça au nombre des glorieux martyrs et mit fin à ces criminels spectacles. »

Les mots soulignés indiquent les divergences des deux écrits. Le Nain de Tillemont les avait déjà remarquées et refusait de rapprocher Télémaque et Alamachus, plus exactement Almachius. Le P. Delehaye, d'abord de cet avis [18], s'est prononcé ensuite pour l'identité des deux personnages [19], en effet bien probable. Par contre, pas plus que lui on ne saurait admettre l'identification proposée [20] avec un autre moine, qui déjoua et détruisit le dragon mécanique du Forum romain.

Nous n'avons plus le texte législatif qui consacra, on peut le croire, et sous Honorius même, l'abolition des jeux de gladiateurs. Aussi la date est-elle très incertaine. La mort de Télémaque est mise en relation avec des jeux donnés à Rome en 404, pour célébrer la victoire de Stilicon sur Alaric. Ou bien, dit le P. Delehaye, Alypius devint *præfectus Urbi* une seconde fois, sous Honorius, ou bien l'épisode eut lieu sous Théodose et la suppression sous Honorius, à qui on aurait rappelé la généreuse tentative du moine et qui aurait fait décerner à Almachius les honneurs du martyre (on sait que Théodoret, historien consciencieux, pêche souvent néanmoins par la chronologie). Le nom d'Almachius, selon le P. Delehaye, est plus probable que celui de Télémaque, parce que la tradition du martyrologe hiéronymien remonte à un récit rédigé dans le pays même où se plaça l'événement.

On pourrait en effet, avec J. P. Kirsch [21], rapprocher Τηλεμάχος de τέλος μάχης (fin du combat) et nous aurions ainsi l'origine de ce nom. Le même savant s'en tient à la date du 1er janvier 391 pour la fête où Télémaque trouva la mort et estime que Théodoret, trompé par une fausse tradition, a dû mettre abusivement en rapport avec ce martyre la suppression des combats de gladiateurs par Honorius. Peut-être, ajoute-t-il enfin, après la dévastation de Rome en 410, le culte païen étant aboli, ces combats cessèrent-ils en fait.

Somme toute, c'est entre 404 et 423, date de la mort d'Honorius, que furent définitivement supprimés ces spectacles odieux; le flottement se réduit à peu de

[1] *Cod. Theod.*, XV, 12, 1. — [2] XI, 44, 1. — [3] *Or.*, I, 3, édit. Fœrster. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 5265; Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, n. 705. — [5] Th. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, in-8°, Berlin, 1913, t. VIII, p. 24-45; cf. p. 37. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. I, n. 278. — [7] *Cod. Theod.*, XV, XII, 2. — [8] *Ibid.*, IX, XL, 8. — [9] *Ibid.*, IX, XL, 11. — [10] *Epist.*, X, 61. — [11] *Ibid.*, II, 46; X, 47. — [12] *Confess.*, VI, 13. — [13] *De off.*, II, 21, 109. — [14] *Cod. Theod.*, XV, XII, 3. — [15] H. Usener, *Rhein. Museum*, 1882, t. XXXVII, p. 479-480. — [16] *C. Symm.*, II. 1122-1126. — [17] *Hist. eccl.* V, 26. Récit analogue par Jean de Nikiou (édit. Zotenberg, p. 456), qui dérive de Théodoret. — [18] *Analecta bollandiana*, 1897, t. XVI, p. 252, cf. les doutes de J. P. Kirsch, *ap.* Schneider, art. cité *in fine*. — [19] *Saint Almachius ou Télémaque* (*Anal. bolland.*, 1914 [1919], t. XXXVIII, p. 421-428). — [20] Par dom G. Morin, *Revue bénédictine*, 1914, t. XXXI, p. 321-326. — [21] *Das Ende oder Gladiatorenspiele in Rom*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1912, t. XXVI, p. 207-211.

chose. Que des jeux analogues aient encore eu lieu, bien plus tard, isolément et de façon tout exceptionnelle, au moyen âge, même à l'époque moderne, par exemple en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre [1], cela est possible quoique étrange, mais n'importe pas à notre sujet.

Les amphithéâtres n'ont pas disparu du même coup, puisqu'il s'y donnait également d'autres fêtes, plus longtemps tolérées; mais les bâtiments qui servaient d'écoles pour les gladiateurs ont dû recevoir une autre affectation. Une inscription d'Ostie [2] est relative à une construction qui, d'après une hypothèse de De Rossi [3], aurait été élevée à la place d'une école de ce genre. La pierre porte sur la face opposée un autre texte [4], très mutilé, dont certains mots, avec les restitutions ajoutées par le savant romain : *[n]ecessitate certamen.... ad oblectandos sua morte [pop]ulos armabantur*, devraient renfermer une allusion aux jeux de l'arène. La deuxième inscription, datée par conjecture du temps de Théodoric, porterait témoignage de la transformation; l'école, édifiée peu avant 399, n'aurait peut-être jamais été utilisée à cet effet. Mais les restitutions ci-dessus ont été jugées bien hasardeuses, et rien ne prouve qu'entre temps la pierre n'ait pas été déplacée.

Nous avons à examiner une dernière question : Y a-t-il dans l'art chrétien des monuments représentant des gladiateurs [5] ? On n'a jamais entrepris d'en dresser la nomenclature; mais, à en juger par les descriptions données de certains ouvrages, il y aurait plusieurs exemples à citer.

Un diptyque consulaire d'ivoire, conservé à la bibliothèque de Besançon, et portant le nom d'Areobindus, fils de Dagalaifus, offrirait dans le registre inférieur, d'après Émile Molinier [6], l'image d'un combat de gladiateurs. Millin [7] remarquait plus justement que le spectacle était fini, mais ajoutait que les *gladiateurs* venaient recevoir leurs couronnes de victoire. L'interprétation est inadmissible. Areobindus fut consul en 506; à cette époque, depuis un siècle environ, il n'y avait plus de combats de gladiateurs. La scène représentée est certainement du même ordre que celles que l'on voit sur toute une série de diptyques : c'est une *venatio;* la seule différence est qu'ici l'on n'aperçoit aucun animal, sans doute parce que le programme est rempli. On sait que les luttes contre des animaux sauvages avaient bénéficié, dans la faveur populaire, de la suppression des gladiateurs.

Il faut également repousser l'explication proposée par De Rossi [8] d'une des figures qui ornent la panse d'un vase de plomb trouvé en Tunisie et qui, d'après l'inscription qu'on y lit, a dû contenir de l'eau bénite. D'après le même auteur, il y aurait là une vague allusion à Perpétue, martyre africaine, qui se vit en songe luttant dans l'arène. De Rossi devait savoir que les Pères de l'Église, qui écrivent couramment : *athleta Christi (Domini, Dei)*, ne disent point : *gladiator Christi*, mais il pensa que l'artiste avait préféré par décence l'image d'un gladiateur, pour éviter de reproduire la nudité de l'athlète. Or les gladiateurs avaient le torse nu et ici le personnage a la poitrine couverte. Mais surtout les premiers chrétiens vivaient sous le régime du droit romain, qui frappait d'infamie les gladiateurs. S'agit-il en réalité d'un bestiaire, comme le voulait Garrucci [9]; ou d'un aurige, conformément à l'avis de Friedlaender [10]? Le modeleur n'a dû attacher d'importance qu'à la couronne tenue par le sujet; allusion, pour tout chrétien, à la « couronne incorruptible » de saint Paul, qui permettait de placer cette silhouette sur le vase à côté de celle du Bon Pasteur.

Un vase d'argile de Thélepte [11] nous fait voir un chrétien lié au poteau, qu'on va flageller et que menace un fauve; tout auprès, deux personnages, certes énigmatiques, dans lesquels on a proposé de reconnaître des gladiateurs, mis là pour spécifier en quel endroit se passe la scène. Mais les gladiateurs n'entraient pas dans l'arène avec les bêtes sauvages, et même si l'explication était juste, ces deux personnages

5307. — Rétiaire fonds de coupe.
D'après Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, pl. XXVIII, n. 603.

ne nous intéresseraient pas, car rien dans leur accoutrement ne préciserait leur qualité.

Reste une représentation certaine, incontestable. Il s'agit d'un vase de verre à fond d'or, qui de la collection Castellani a passé dans la collection Tyzkiewicz, puis au British Museum [12] (fig. 5307). La *manica* sur le bras gauche, le *galerus*, le trident, tout désigne un rétiaire. Un sujet profane illustrant un de ces vases trouvés dans les catacombes, donc chrétien de destination, n'a rien pour étonner; il y a d'autres exemples. Mais celui-ci est plus spécial : outre l'inscription fréquente *Pie Zeses*, il y en a une autre, en exergue : *Stratonicae* (= *Stratonice*), *bene vixisti, vade in Aurelia(m)*. La princesse Ersilia Caetani Lovatelli [13] a songé à une coupe d'honneur donnée en récompense à un rétiaire qui, après avoir triomphé à Rome, allait poursuivre ses succès dans d'autres villes le long de la voie Aurélienne. Cette coupe serait donc ensuite

[1] Friedlaender, *Sittengeschichte*, t. III, p. 588. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 300. — [3] *Bullett. di arch. crist.*, 1868, t. VI, p. 84. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 157. — [5] Cf. V. Chapot, *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1922, p. 125-130. — [6] *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du V^e à la fin du XVIII^e siècle.* I. *Les ivoires*, in-fol., Paris, [1896], p. 21, fig. 9. — [7] *Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués*, in-4°, Paris, 1802, t. I, p. 380, 382; cf. pl. 38. — [8] *Bull. di arch. crist.*, 1867, t. V, p. 77-88. — [9] *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1880, t. VI, pl. CDXXVIII et p. 34. — [10] *Sittengeschichte*, t. III, p. 421, note 4. — [11] L. Carton, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 597 sq. — [12] *Catalogue de la collection Alessandro Castellani*, Rome, 1884, n. 428, p. 62, fig.; Lanciani, dans le *Bulletino della commissione archeol. comunale*, 1884, p. 55; W. Froehner, *La collection Tyszkiewicz*, in-fol., Munich, pl. VIII, 3 (en couleurs); O. M. Dalton. *Catalogue of early christian antiquities*, in-4°, London, 1901, p. 118, n. 603, pl. XXVIII; *Archaeological Journal*, 1901, t. LVIII, p. 235, pl. II; R. Forrer, *Reallexikon der... Altertümer*, gr. in-8°, Berlin, Stuttgart, [1907], pl. 49, p. 178. — [13] *Bullett. comunale*, 1895, p. 256.

tombée entre les mains d'un chrétien, qui en aurait fait un vase rituel.

Une autre conjecture nous paraît plus plausible. Il faut écarter cette fois l'idée d'un gladiateur chrétien; c'eût été un criminel de droit commun, indigne comme tel des vœux de ses frères. Nous n'ignorons pas, car saint Augustin [1] en particulier le déplore amèrement, que beaucoup de fidèles avaient la faiblesse de se plaire aux jeux sanglants. Les mercantis devaient le savoir, qui, postés aux abords des lieux de spectacles, vendaient au public, à la sortie, des bibelots-souvenirs lui rappelant les émotions de l'amphithéâtre. Ils en offraient en terre; ils pouvaient en avoir en verre, et notamment pour les chrétiens, avec cette formule *Pie Zeses*, que ceux-ci entendaient comme une invite à boire dans ces récipients le sang précieux du Christ.

Bibliographie. — G. Lafaye, art. *Gladiator*, dans le *Dict. des Ant. gr. et rom.* de Daremberg et Saglio [1896]. — Th. Mommsen, *Droit pénal romain*, trad. J. Duquesne, in-8°, 1907, t. III, p. 263-266 et 297-299; L. Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von Augustus bis zum Ausgang der Antonine*, 8e édit., in-8°, Leipzig, 1910, t. III, principalement p. 424-426 et 558. — J. P. Kirsch, *Das Ende der Gladiatorenspiele in Rom*, dans *Römische Quartalschrift*, 1912, t. XXVI, p. 207-211.— K. Schneider, art. *Gladiatoren*, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa et Kroll, Supplement. Bd. III, 1918.

Victor Chapot.

GLANFEUIL. — I. Théorie. II. Discussions. III. Fouilles: I. Villa; II. Puits; III. Nymphée; IV. Source; V. Les quatre oratoires : 1. Saint-Pierre, 2. Saint-Martin, 3. Saint-Séverin, 4. Saint-Michel. IV. Polémiques. V. Solution (?). VI. Curiosités. VII. Bibliographie.

I. Théorie. — « L'abbaye de Saint-Maur est située au centre de Glanfeuil, petit village de cinquante-quatre âmes, distant de quatre kilomètres de la commune du Toureil dont il dépend. Cette commune fait partie du canton de Gennes (voir ce mot), arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire). L'aspect du pays est riant, la terre s'y montre d'une admirable fertilité, donnant à profusion vins, céréales, fruits, légumes et fourrages. La Loire, qui mesure à cet endroit six cent cinquante mètres de large, est sillonnée de nombreux bateaux dont les lourdes voiles se gonflent sous la brise; et la majesté du fleuve donne une grandeur incomparable à ce merveilleux coin de terre, qui se déroule comme un décor de féerie. » Passons.

C'est à Glanfeuil que la règle bénédictine aurait été implantée l'année même de la mort de saint Benoît, 543, par saint Maur, son disciple préféré. Cette opinion ne s'appuie ni sur Grégoire de Tours, ni sur aucun texte franc du VIe siècle; il semble même que la règle bénédictine n'ait fait en Gaule que des progrès assez lents : citée en 637 dans une charte de l'évêque de Meaux, Faron (voir ce nom), pour le monastère de Rebais, introduite dans la région de Cahors par saint Didier, évêque de cette ville (630-655), la règle a dû son expansion au zèle des moines de Luxeuil. Mais sur ce point l'histoire est contredite par un document d'une fausseté insigne, la *Vita sancti Mauri*, écrite en l'an 863 par Odon, abbé de Glanfeuil et plus tard de Saint-Maur-les-Fossés. Mal lui en prit s'il tenait à sa réputation devant la postérité. Cette vie est un tel ramassis d'erreurs, de contradictions et d'inepties que son auteur a passé de fâcheux instants dans ses rencontres avec les critiques qui lui ont prodigué les plus fâcheuses épithètes, et non sans raison. Cependant il n'a pas manqué de défenseurs qui se sont appliqués à distinguer le vrai du faux; alors que, avec ce faussaire qui avoue, il n'y a que deux partis à prendre : tout admettre ou tout rejeter — exception faite pour les emprunts dont l'origine est reconnaissable.

II. Discussions. — En 1894, M. l'abbé Malnory publia sa thèse latine consacrée aux moines de Luxeuil au VIIe siècle et à leur rôle considérable dans le développement des institutions monastiques et la discipline ecclésiastique en Gaule [2]. Ce rôle fut particulièrement important sous l'abbatiat de Waldebert (629-670), pendant lequel les Luxoviens travaillèrent à la propagation de la règle bénédictine en Gaule. Cette question soulevait celle de la mission de saint Maur à Glanfeuil et l'auteur démontrait la non-valeur absolue du document connu sous le nom de *Vita Mauri* du pseudo-Fauste; il signalait des grattages exécutés dans deux diplômes originaux de Charles le Chauve précisément à l'endroit où il s'agit de Maur de Glanfeuil. Cette *Vita* était un document au sujet duquel la société des Bollandistes n'avait pas d'opinion arrêtée, ou bien en avait plusieurs ce qui lui permettait d'approcher une fois peut-être de la vérité. Tantôt apocryphe décrié [3], tantôt document authentique [4], on hésitait; l'abbé Malnory n'hésitait pas. Dom Plaine non plus. Celui-ci se jeta dans une « étude polémique » destinée à démontrer la mission de saint Maur en France [5]. Peut-être arriva-t-il à se convaincre lui-même, mais certainement il ne convainquit personne, comme on ne tarda pas à le voir.

Le 27 février 1896, à la Société de l'École des Chartes. Auguste Giry fit une communication « souverainement intéressante [6] » qui fut rendue publique peu de temps après dans la note suivante [7] :

On sait que la tradition bénédictine attribue l'introduction et la propagation de la règle de saint Benoît en France à saint Maur, qui aurait reçu de saint Benoît lui-même la mission de se rendre en Gaule, où il aurait fondé, en 543, le monastère de Glanfeuil, devenu plus tard Saint-Maur-sur-Loire.

La source unique de cette tradition est une vie de saint Maur [8] qu'aurait découverte, au milieu du IXe siècle, dans des circonstances romanesques, un soi-disant abbé de Glanfeuil du nom d'Eudes. Celui-ci avoue avoir récrit et remanié ce document [9], dont l'auteur, qui se nomme lui-même Faustus, se donne pour disciple et compagnon de saint Maur.

Il y a longtemps que les historiens ont été frappés des erreurs, des contradictions, des incohérences dont fourmille cette œuvre; dès les premières années du XIIe siècle, Sigebert de Gembloux, après en avoir rapporté quelques circonstances, ajoutait avec un sens critique remarquable pour son temps : *quomodo hoc consequentiæ historiarum conveniat, qui valet, advertat et qui advertit exponat* [10]. Pour résoudre les difficultés de ce texte, Mabillon, Ruinart (qui écrivit en 1692 une *Apologie de la mission de saint Maur*) et les bénédictins leurs successeurs ont été réduits à sacrifier à peu près tous les faits, tous les noms, tous les renseignements qu'il contient, pour les mettre au compte de la maladresse et de l'ignorance du rema-

[1] Voir plus haut, col. 1279. — [2] A. Malnory, *Quid Luxovienses monachi discipuli S. Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiæ profectum contulerint*, in-8°, Paris, 1894, p. 21. — [3] *Anal. boll.*, 1894, t. XIII, p. 177. — [4] *Catalog. cod. hagogr. lat.*, et la note qui contient l'aveu de cet embarras, *Anal. boll.*, 1896, t. XV, p. 355, note 5. — [5] B. Plaine, *De l'authenticité de la mission de S. Maur en France*, dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser Orden*, 1895, t. XVI, p. 639-646. — [6] *Anal. boll.*, 1896, t. XV, m. — [7] A. Giry, *La vie de saint Maur du Pseudo-Faustus*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1896, t. LVII, p. 149-152. — [8] Mabillon, *Acta sanctorum, O. S. B.*, sæc. I, p. 275; *Acta sanct.*, 15 janvier, t. I, p. 1039. — [9] Cf. *Epistola Odonis* servant de préface à la *Vita Mauri*. — [10] *Chron., ad. ann.* 509, édit. Bethmann dans *Monum. Germ. histor., Scriptores*, t. VI, p. 314.

nieur, et à ne retenir que l'essentiel : la mission de saint Maur, la fondation de Glanfeuil et la propagation de la règle bénédictine par l'intermédiaire de cette abbaye. Mais, en dépit de leurs efforts, la vie de saint Maur demeure très discréditée et plusieurs érudits ont pris l'habitude d'en désigner l'auteur sous le nom de pseudo-Faustus.

On ne saurait dire toutefois que la fausseté de ce document ait été entièrement démontrée jusqu'ici. Les conditions dans lesquelles il se présente en rendent en effet la critique particulièrement délicate : toutes les erreurs qu'on y peut relever sont insuffisantes à prouver qu'il n'a pas existé une vie primitive, altérée comme à plaisir par les remaniements maladroits de celui qui se donne comme son éditeur du IXe siècle. Aussi les érudits les plus prudents se bornent-ils à déclarer ce texte digne de peu de foi ou suspect, en évitant de se prononcer catégoriquement sur son authenticité.

Mais la démonstration sera complète, et du même coup la mission de saint Maur devra être reléguée au nombre des légendes apocryphes, si l'on peut montrer que la source principale de la vie attribuée à Faustus est un document composé lui-même à une époque postérieure à celle où ce Faustus aurait écrit. C'est ce que se propose de faire A. Giry en faisant connaître une source restée jusqu'ici inconnue de la *Vita Mauri*.

L'hagiographe a pris soin d'indiquer lui-même où il avait puisé les premiers chapitres de son œuvre. Après avoir brièvement parlé de saint Benoît; il renvoie son lecteur, pour plus amples renseignements aux dialogues de saint Grégoire le Grand, et ajoute : *Nos autem ea tantum ex eo ipso assumpsimus quæ huic nostro opusculo inserere dignum duximus;* il leur emprunte en effet tout ce qu'ils contiennent relativement à saint Maur, en ayant soin seulement d'exagérer le rôle de son héros. Pour la suite de son récit, les partisans de l'authenticité ont cru sur parole qu'il racontait les faits dont il avait été le témoin, les autres ont supposé qu'il les avait imaginés de toutes pièces; c'était lui faire trop d'honneur.

On ne peut lire la vie de saint Maur sans être frappé de la place qu'y tient l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, l'une des étapes du saint et de ses compagnons : aussi, lorsque l'hagiographe raconte que l'une des églises élevées par saint Maur à Glanfeuil fut dédiée à Saint-Séverin, on est amené à penser qu'il s'agit du personnage de ce nom qui fut abbé d'Agaune au début du VIe siècle, plutôt que de l'apôtre de Norique. Or, il existe une vie de saint Séverin d'Agaune, attribuée, tout comme celle de saint Maur, à un disciple du saint du nom de Faustus [1].

Le nom de l'auteur présumé n'est pas le seul rapport que l'on trouve entre les deux œuvres; malgré la différence du thème, la suite générale du récit, le mode de composition où abondent les discours directs, le style, les expressions, — parmi lesquelles il s'en trouve de caractéristiques — et même certaines phrases présentent des analogies telles qu'il est impossible de méconnaître que l'une s'est inspirée de l'autre. On se bornera à citer ici quelques exemples.

Séverin est appelé à Paris par le roi Clovis, qui l'envoie chercher à Agaune par son *cubicularius*, comme Bertrand l'évêque du Mans avait envoyé au Mont-Cassin son archidiacre et son vidame. Pour dire que Clovis régnait alors à Paris, le biographe de Séverin s'exprime dans les mêmes termes que celui de Maur pour dire que Théodebert régnait en Gaule, et ces termes sont assez singuliers pour qu'il soit impossible de considérer cette coïncidence comme l'effet du hasard :

Vita Severini	Vita Mauri
Cum... rex Francorum apicem regni sui... nobiliter gubernaret.	*Theodebertus rex nobiliter regni Francorum apicem gubernabat.*

Au moment de quitter Agaune, Séverin reçoit une révélation de l'époque de sa mort analogue à celle qui est faite à saint Benoît; les moines d'Agaune expriment comme ceux du Mont-Cassin leur douleur de voir le saint s'éloigner et sont de même consolés par lui; plusieurs des miracles opérés par Séverin rappellent ceux qui sont racontés par le biographe de saint Maur. Enfin, Séverin, sur le point de mourir se retire dans un oratoire, comme Maur auprès de la chapelle de Saint-Martin, et tous deux avant d'expirer recommandent à leurs compagnons : Séverin, le prêtre Faustus; et Maur, Bertulfus.

Ajoutons un dernier trait et non des moins caractéristiques : la vie de saint Séverin s'offre à nous tout à fait dans les mêmes conditions que celle de saint Maur : comme elle, elle est précédée d'une préface où l'éditeur avertit qu'en transcrivant, sur l'ordre de l'évêque de Sens, Magnus (801-818), l'œuvre de Faustus, il a cru devoir corriger les fautes du scribe et perpétuer cette histoire en un langage plus clair; il ajoute que s'il n'a pas reproduit les mots eux-mêmes, il a du moins conservé le sens et l'ordre de cette composition.

La comparaison des deux textes est impuissante à montrer lequel a servi de modèle à l'autre, mais heureusement la critique de la vie de saint Séverin peut lever à cet égard tous les doutes. Ce document est lui-même une œuvre apocryphe, fabriquée au début du IXe siècle à Château-Landon, pour les besoins du culte de l'abbaye de Saint-Séverin, et c'est dans les écrits d'Ennodius que le faussaire a trouvé avec le nom du soi-disant Faustus, la plupart des autres noms dont il a affublé les personnages de son récit [2]. Dès lors que c'est l'auteur de la *Vita Severini* qui a le premier exhumé ce nom de Faustus, il devient évident que c'est cette vie qui, écrite la première, a servi de modèle à l'autre, et puisqu'elle n'est pas antérieure au IXe siècle, la *Vita Mauri*, qui lui doit entre autres choses le nom de son auteur, ne peut avoir existé avant elle sous aucune forme.

Non content d'avoir acquis ces résultats, Giry promettait une étude d'ensemble sur la mission de saint Maur fondée non seulement sur la *Vita Mauri*, mais encore sur l'*Historia eversionis seu restaurationis cœnobii Glannafoliensis*, et sur l'histoire respective et les relations des deux monastères de Glanfeuil et des Fossés. Sans attendre l'étude annoncée, ces conclusions parurent « le dernier coup porté à un document abandonné par tous les historiens sérieux [3]. » Dom Plaine tenait à n'être pas compté parmi ces derniers, et il le montra dans un bel article destiné, dans sa pensée, à « venger l'honneur de son ordre, à rétablir les droits méconnus de la vérité et à mettre hors de cause l'authenticité de la venue dans les Gaules de saint Maur, disciple de saint Benoît [4]. » On pouvait craindre que ce dernier point ne fut, en effet, hors de cause, mais dans un sens différent de celui où l'auteur l'entendait; quant à l'honneur de l'Ordre bénédictin on

[1] Cf. *Epistola Odonis* qui sert de préface à la vie de saint Maur : *Et quia tam inculto sermone quam vitio scriptorum depravati videbantur, vitam B. Mauri prout potui corrigere satagens, xx dierum plus minus labore consumpto, salva fide dictorum ac miraculorum inibi repertorum, sicut nunc habetur apertiorem eam legentibus reddidi et expressi.* — [2] B. Krusch, *La falsification des vies de saints burgondes*, dans *Mélanges Julien Havet*, 1895, p. 44. — [3] *Analecta bollandiana*, 1896, t. XV, p. 356. — [4] B. Plaine, *Odon de Glanfeuil et l'authenticité de la mission de S. Maur*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1897, t. XII, Notices, p. 126-151.

ne voit pas ce qu'il a à gagner de la démonstration trop éclatante de la naïveté de certains de ses membres. C'est ainsi que pour démontrer l'authenticité de la *Vita Mauri*, Dom Plaine s'avisait d'un argument décisif. Il apportait le témoignage d'Amalaire, auteur antérieur à Odon de Glanfeuil, lequel, « dans son livre des *Offices ecclésiastiques*, l. IV, c. XLVIII, mentionnait explicitement la Vie de saint Maur par le moine Fauste [1]. » Pour être décisif il ne manquait à l'argument que d'être recevable; car le chapitre XLVIII[e] du livre IV[e] en question était non seulement connu, dénoncé, mais prouvé apocryphe et restitué depuis longtemps à son auteur Adhémar de Chabannes [2]. On trouvera ce chapitre XLVIII[e], disait Dom Plaine, « dans les *Vetera Analecta* de Mabillon et sur les manuscrits anciens, tels que le *Parisinus 2400*. » Or le *Parisinus 2400* est le seul manuscrit connu qui contienne le chapitre en question; c'est d'après lui que Mabillon a donné ce chapitre qui fut écrit à Saint-Martial de Limoges sous la direction d'Adhémar lui-même [3].

III. Fouilles. — Les partisans et les adversaires de la mission de saint Maur piétinaient sur place lorsqu'on leur procura l'occasion d'éclaircir le problème. En 1898-1899 des fouilles archéologiques furent entreprises à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, en se guidant d'après des textes anciens, et dirigées par un « fouilleur » réputé, le P. Camille de La Croix [4].

Les fouilles que j'ai entreprises à Glanfeuil, disait celui-ci, ont eu pour but de rechercher sous le sol du monastère, les vestiges de monuments décrits par une ancienne chronique très discutée se rapportant à la vie de saint Maur. Cette chronique c'est la prétendue *Vita* écrite au VI[e] siècle par Fauste et rafraîchie au IX[e] par Odon de Glanfeuil. Les fouilles furent conduites avec compétence, mais on attendait d'elles des résultats qui ne sont pas de ceux que l'archéologie est en mesure de fournir. On leur demandait « une nouvelle lumière sur un document qui, pris en lui-même, prêtait le flanc à la critique et pouvait faire douter de certaines parties du récit [1]; » voici ce qu'on fut en mesure de constater.

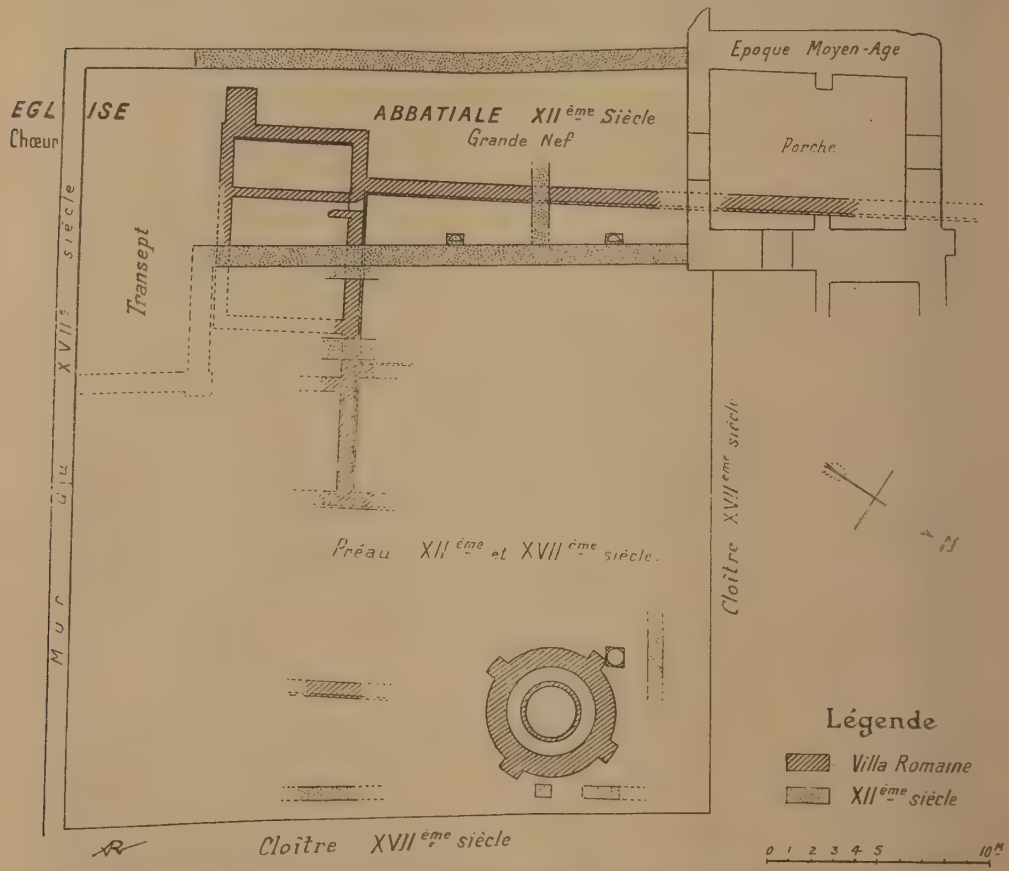

5308. — Plan de la villa de Florus. D'après R. P. La Croix, *Fouilles archéologiques de l'abbaye de Glanfeuil*, 1899, pl. II.

I. *Villa*. — Au dire d'Odon, le moine Maur quitta le Mont-Cassin en 542, envoyé en Gaule fonder un monastère et implanter la règle bénédictine (voir

[1] B. Plaine, *Odon de Glafeuil et l'authenticité de la mission de S. Maur*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1897, t. XII, Notices, p. 139. — [2] R. Mönchmeier, *Amalar von Metz. Sein Leben, und seine Schriften*, 1893, p. 75-81. — [3] *Anal. boll.*, 1897, t. XVI, p. 524. — [4] C. de La Croix, *Mélanges archéologiques, Fouilles archéologiques de l'abbaye de S. Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire), entreprises en 1898-99, d'après des textes anciens*, Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres dans la séance du 28 avril 1899, in-4°, Paris, 1899.

Dictionn., un mot FLEURY). Il arriva à Glanfeuil, dont le propriétaire Florus, « encouragé par les promesses du roi, se rendit en toute hâte à sa demeure. Au bruit de son arrivée, Harderade et Maur allèrent à sa rencontre sur le seuil de la maison. » Florus profite de l'arrivée des moines pour caser un de ses fils, Bertulfe et « à cause de cela, dit-il, homme très saint, il convient que vous soyez assuré, vous et vos amis, de la possession de ce lieu et de tous les objets mobiliers que j'y ai apportés. »

Les arrivants s'installaient donc dans une villa gallo-romaine. De cette villa, les fouilles firent reconnaître un gros contrefort, formant angle avec deux murs de même époque : finalement on arriva à déblayer onze murs nettement caractérisés par le petit appareil et les chaînes de briques; en outre, l'aire d'une salle bétonnée. On aurait pu déblayer en grand, mais sans beaucoup d'utilité. On se trouvait à 2 m. 80 de retrouva les bases de ces colonnes, elles reposaient sur des murs courbes.

III. NYMPHÉE. — Cette découverte entraîna un déblai considérable de deux cent quatre-vingt-trois mètres cubes; il laissa voir des substructions composées : 1° d'une large maçonnerie circulaire avec table chanfrinée en pierre de taille tendre, flanquée de quatre contreforts, surmontés de demi-colonnes assez fortes, avec leurs bases, le tout formant la partie extérieure du monument (fig. 5308). 2° d'un bassin central circulaire dont les parois de 0 m. 20 d'épaisseur sont faites en pierre dure (fig. 5309); 3° du reste d'un piédestal octogonal en pierre ayant occupé le centre du bassin; 4° d'une sorte de couloir circulaire entre le gros mur extérieur et le mur du bassin; 5° de deux passages coupant au N.-E. le gros mur extérieur; 6° de quarante petites colonnes avec bases, placées dix par dix sur la large tablette entre les contreforts; elles sont symétri-

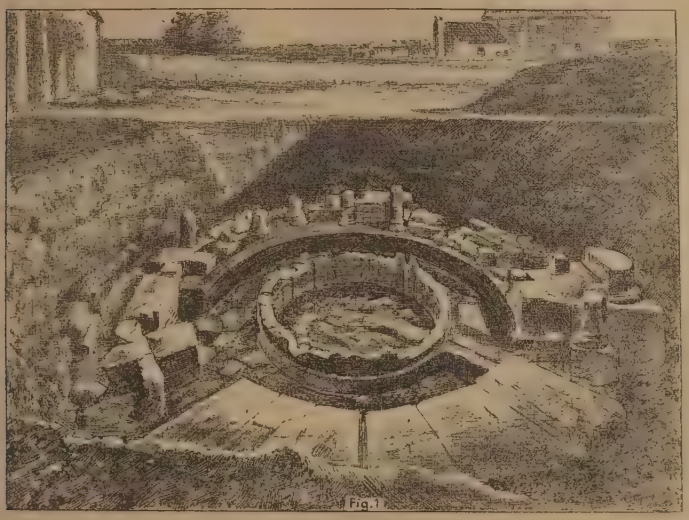
Fig. 1

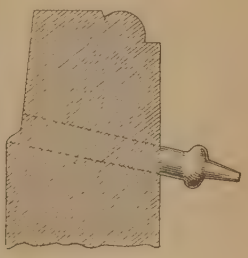
Fig. 2

Fig. 3

5309-5310-5311. — Fouille sur l'emplacement du nymphée. *Ibid.*, p. 10, fig. 5, 6, 7.

profondeur et on n'eut obtenu d'autre résultat que de relever la disposition des chambres de la villa. L'existence de celle-ci suffisait au dessein poursuivi. Le procès-verbal de la commission archéologique, rédigé le 24 juillet 1898, constatait que « dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XII^e siècle, on a reconnu les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines, au-dessous du sol du XII^e siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale. »

II. PUITS. — On rencontra un puits situé, contrairement aux usages monastiques, dans un des angles du préau. Il fut vidé. Cette opération conduisit à une découverte intéressante. Après avoir enlevé les maçonneries du XVII^e siècle, on trouva une margelle et des maçonneries du XII^e siècle, parmi lesquelles étaient étaient noyés deux tambours de colonnes. Bientôt on

quement posées deux par deux et trois par trois sur les rayons du cercle intérieur. (De toutes ces colonnes, il n'en reste que dix-huit, mais les emplacements de celles qui manquent sont visibles), 7° d'un conduit en plomb arrivant de l'extérieur au centre de l'édifice (probablement pour amener l'eau); 8° d'un second conduit, également en plomb, qui prenait les eaux dans le bassin central ainsi que dans le couloir entourant le bassin et les conduisant dans le puits; 9° de petits ajutages en cuivre battu (fig. 5310), destinés à lancer l'eau du bassin central dans le couloir extérieur en manière de jet d'eau (ils ont été trouvés dans le couche inférieure des déblais); 10° de fragments de pierre taillés en octogone, destinés sans doute à supporter une statue au milieu du petit édicule octogonal occupant le centre de l'édifice. (fig. 5311.)

Le nymphée se trouvait sur le même sol que la villa, à trois mètres en contrebas du niveau du préau actuel. La maçonnerie est la même que celle de la villa; la main d'œuvre indique l'époque romaine. Ce nymphée était probablement alimenté par une source située sur le flanc du coteau.

[1] *Revue bénédictine*, 1899, t. XVI, p. 451.

IV. SOURCE. — Les eaux étaient amenées dans le bassin de la villa par un aqueduc de 170 mètres de longueur; elles étaient ensuite conduites au nymphée par des tuyaux de plomb sur un parcours de 53 mètres. Ce nymphée fut utilisé et transformé au VI^e^ siècle comme on le dira plus loin.

Jusqu'ici il est permis de conclure qu'une villa gallo-romaine a existé à Glanfeuil, ainsi que le fait connaître le récit composé par Odon.

En conséquence, le P. de La Croix fit ouvrir des tranchées dans les sens les plus divers et à des endroits différents, sur une longueur d'environ 1600 mètres (fig. 5312). « Tout ce qu'il m'a été donné de rencontrer, avoue loyalement le P. de la Croix, au cours de ces laborieuses recherches, est un mur à retour d'angle dont la maçonnerie est de même faire que les maçonneries des fondations de Saint-Martin et de Saint-Séverin. Ce mur avait 10 mètres d'un côté et 5 mètres de

5312. — Plan général. *Ibid.*, pl. I.

V. LES QUATRE ORATOILES. — Le récit d'Odon de Glanfeuil contient ce renseignement : « Or, quatre églises furent construites dans l'enceinte monastique. La plus grande, où les frères se réunissaient pour l'office du jour et de la nuit, fut consacrée en l'honneur du bienheureux Pierre, prince des apôtres. La deuxième le fut en l'honneur du bienheureux Martin; la troisième, moins importante que les précédentes, fut dédiée à saint Séverin. Enfin, la quatrième, à l'entrée du monastère, s'élevait à une grande hauteur sous forme de tour flanquée de quatre contreforts; elle fut bénite en l'honneur de l'archange saint Michel [1].

1. *Saint-Pierre.* — Du monastère et de l'église dédiée à saint Pierre, qui devait être contiguë ou, en tous cas, très rapprochée de l'habitation des religieux, on n'a rencontré ni vestiges sérieux ni, pour tout dire, une trace quelconque. Cependant, s'il fallait en croire Odon de Glanfeuil : Comme l'emplacement situé au bord du fleuve se trouvait fort étroit, resserré qu'il était entre le coteau et le lit de la Loire, ce fut sur la pente de la colline que l'on construisit tout le monastère [2]. »

l'autre. La plus grande portion recevait l'amorce d'un autre mur rentrant où l'on pouvait apercevoir encore les traces d'une pénétration. » Il est permis de croire que cette substruction appartenait au monastère du VI^e^ siècle, comme il est permis d'en douter. L'analogie entre le faire de la maçonnerie ici et à la chapelle Saint-Martin ne serait décisive que si les fondations de cette dernière appartenaient sans contestation au VI^e^ siècle, nous verrons dans quelques instants qu'on a de sérieuses raisons d'en douter.

Si l'on admet que cette unique substruction ne représente pas le monastère du VI^e^ siècle et si on est tenté d'être surpris à l'idée de cette maison monastique disparue et arrachée du sein de la terre, on trouvera des archéologues qui, comme le P. de la Croix, verront dans cette absence même de tout vestige une preuve de l'existence du monastère en question; et voici comment; à condition toutefois de laisser la parole à Odon. A la fin du VIII^e^ siècle, dit celui-ci, « après avoir chassé les moines, Gaidulfe, établit à Glanfeuil, cinq clercs

[1] *Vita Mauri*, ch. VIII, n. 46. — [2] *Vita Mauri*, c. VII, n. 42.

qu'il chargea de rendre quelque culte aux restes du bienheureux Maur, puis il rasa jusqu'à fleur de terre le monastère, et s'acharna même en plusieurs endroits à détruire jusqu'aux fondements, comme on peut le voir facilement aujourd'hui par la complète disparition de quelques édifices; il n'épargna même pas les églises de ce lieu vénérable [1]. »

On pourrait assurément se poser la question de savoir pourquoi Gaidulfe s'imposait une peine, à ce point superflue, d'arracher les fondations du monastère, car à en juger par le vestige de mur dont on vient de parler, et en supposant qu'il fît partie des substructions du VI[e] siècle, on se demande à quoi des matériaux tellement misérables auraient pu servir. Si cet arrachement des fondations ne s'explique que par le désir d'empêcher une reconstruction postérieure, on ne peut s'empêcher de croire que ce nommé Gaidulfe devait être un personnage d'une candeur transcendentale, car le résultat de l'opération entreprise par lui était d'approprier le terrain en vue de constructions futures, n'importe lesquelles. Enfin, à supposer que ce prétendu arrachement ne soit pas une précaution imaginée par Odon pour décourager ceux qui se mettraient en tête de vérifier la pioche à la main, son *Historia*, il resterait à comprendre comment on peut

5313. — Chapelle Saint-Martin. *Ibid.*, pag. 13, fig. 8.

voir dans la complète disparition de quelques édifices une preuve de leur existence dans le passé.

Le P. de La Croix, que ces objections ont peut-être occupé un instant, ne s'est pas soucié d'y répondre; selon lui — et son explication est, à coup sûr, plus valable que celle d'Odon — « l'emplacement de l'ancien monastère a été bouleversé de fond en comble, pendant ces derniers siècles, par la construction de larges chemins en tranchées et de considérables nivellements de terrains [2]. »

2. *Saint-Martin.* — Cet oratoire s'élève sur le flanc de la colline et date, dans sa forme actuelle du XIII[e] siècle. Mettons qu'il date des premières années de ce siècle, ce qui ne change pas grand chose. Dans l'état actuel, la moitié seulement de l'édifice subsiste, de la partie détruite les fondations sont enfouies dans un champ. La partie demeurée debout a été restaurée à une date qu'on ne peut préciser; cet oratoire sert

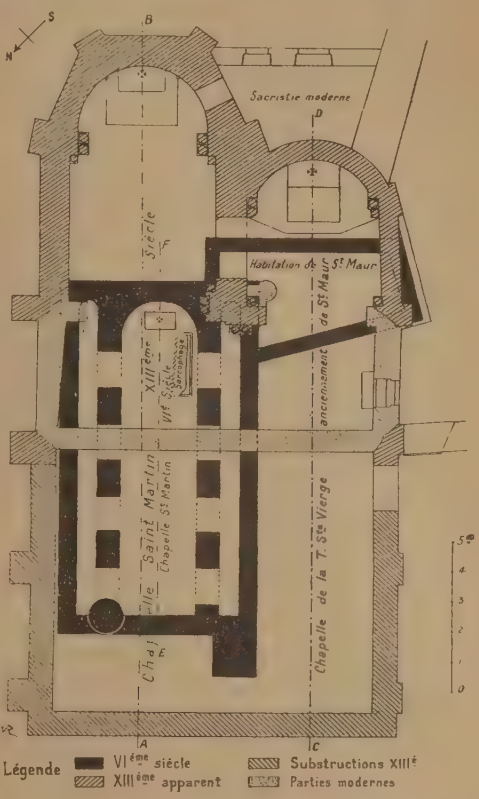

5314. — Oratoire Saint-Martin. *Ibid.*, pl. III.

aujourd'hui d'église paroissiale aux quelques habitants de Glanfeuil (fig. 5313).

Le P. de La Croix, considérant le texte d'Odon comme historique, appliqua à cet oratoire les passages suivants : « Le premier édifice que l'on éleva fut un oratoire que saint Maur fit consacrer en l'honneur de saint Martin, confesseur du Christ, c'est là que, par la disposition divine, et conformément à son propre choix, nous l'avons enseveli lui-même [3]. » Et plus loin, cette précision : « Il fut enseveli dans ce même oratoire, à la droite de l'autel [4]. »

La fouille fit rencontrer, à un pied et demi environ [5] du carrelage actuel, des substructions qu'on put suivre dans le champ attenant à l'oratoire (fig. 5314). Ces substructions sont figurées en noir plein sur le plan, elles consistaient en grosse maçonnerie de fondations, composée de moellons choisis et de mortier blanc d'une excellente qualité. Les contours de ces fondations étaient assez nets pour être relevés géométralement; mais il ne restait malheureusement

[1] *Historia Translationis*, c. I, n. 8. — [2] C. de la Croix, *op. cit.*, p. 19. — [3] *Vita Mauri*, c. VII, n. 42. — [4] *Vita Mauri*, c. X, n. 67. — [5] On admirera la précision de ces mesures qui reportent à plus d'un siècle en arrière et dont il serait bien difficile de nos jours de déterminer en chiffres, la valeur.

plus en élévation qu'un des gros piliers de la nef centrale.

L'oratoire se composait d'une nef centrale terminée par un hémicycle pris dans l'épaisseur du mur du fond, et flanquée à droite et à gauche par deux couloirs d'une remarquable étroitesse et terminés, eux aussi, par une sorte de niche. Les fondations des murs extérieurs n'ont que 0 m. 60 d'épaisseur, tandis que les gros piliers ont 0 m. 80 centimètres; ce qui permet de supposer que les murs latéraux n'avaient que la hauteur d'un rez-de-chaussée, tandis que les murs de la partie centrale, s'élevaient d'un étage. Le P. de La Croix s'empresse de chercher un type analogue et il le trouve « toute proportion gardée », a-t-il raison d'ajouter, dans le plan de Saint-Apollinaire in Classe à Ravenne, d'où il conclut « que les dispositions de la chapelle Saint-Martin du VI^e^ siècle répondent bien

5315. — Sarcophage. *Ibid.*, p. 14, fig. 9, 9 bis.

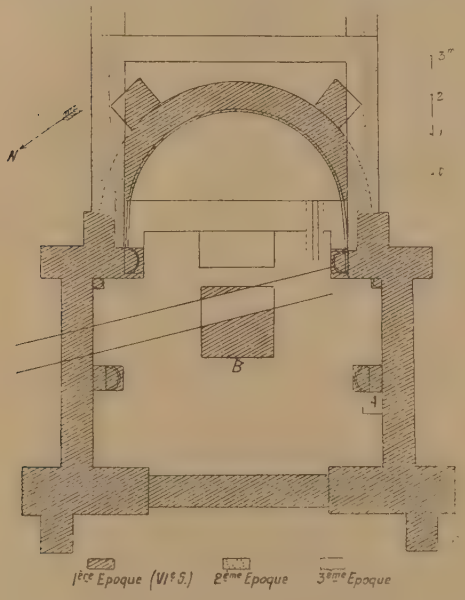

5316. — Église Saint-Séverin. *Ibid.*, pl. IV.

à la disposition des chapelles primitives. » Non contents de cette affirmation, dans le plan dessiné par lui, le P. de La Croix écrivait sans hésitation : « Chapelle Saint-Martin, VI^e^ siècle. » Mais « si vraiment elle date du VI^e^ siècle, observait M. C. Enlart [1], elle confond les données que nous possédons sur cette époque; avec ses énormes piliers rectangulaires, ses murs épais ses arcades timides, ses collatéraux d'une extrême étroitesse, elle est visiblement destinée en effet à recevoir une voûte; l'aspect du plan fait, au premier coup d'œil, penser au XI^e^ siècle. »

Au cours de ces fouilles on rencontra d'autres murs juxtaposés aux précédents et composés de matériaux semblables, ils donnèrent les bases de quatre murs reliés entre eux par trois angles et donnant la figure d'un trapèze irrégulier. La première pensée eut été de voir dans ce réduit une sacristie, mais le P. de La Croix invoqua un texte d'Odon d'après lequel « saint Maur se construisit une petite cellule attenant à la chapelle de Saint-Martin et résolut de s'y retirer [2]; en conséquence, sur le plan on écrivit avec une belle audace : « Habitation de saint Maur. » C'était peut-être aller un peu vite. « Quels étaient ces monuments? quelle était leur destination primitive? demandait le P. A. Poncelet [3]. Faut-il y reconnaître, parmi eux l'habitation de saint Maur? C'est là une toute autre question, et les vestiges très intéressants trouvés par l'habile archéologue ne nous semblent nullement suffisants pour consolider une histoire aussi ruineuse que celle du pseudo-Fauste. »

Non seulement on avait ou on croyait avoir trouvé la demeure de saint Maur, mais on pensa rappeler à la lumière le sarcophage qui avait contenu ses restes

Odon avait dit que saint Maur fut enseveli dans la chapelle Saint-Martin, à droite de l'autel. L'emplacement de cet autel se trouvant déterminé, on creusa le sol et on trouva un sarcophage très mutilé (fig. 5315) en pierre coquillière de Doué-la-Fontaine. La portion qui nous reste est très suffisante pour en déterminer l'époque, c'est un travail mérovingien. La tête du sarcophage est décorée de chevrons entremêlés faits à la pointe; le côté est façonné au taillant. Peut-être serait-il plus exact en langage archéologique d'appeler ce sarcophage un cercueil, ce qu'il est réellement.

Goslin, reprend le P. de La Croix, nous apprend lui-même que « selon la coutume de son époque (IX^e^ siècle) il transféra les reliques du bienheureux Maur dans une cassette de fer, du midi à l'ouest de l'autel de Saint-Martin, à l'endroit où on le voit aujourd'hui. » Cela nous indique implicitement que si les ossements du saint en furent retirés, le sarcophage resta à l'endroit où on l'avait placé au moment de l'ensevelissement. Lors des invasions normandes, les reliques furent transportées à Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris. « Je dois dire, poursuit le P. de La Croix, que dans le courant des siècles qui suivirent le transfert des reliques, le sanctuaire de la chapelle Saint-Martin devint un lieu de sépulture pour quelques privilégiés de la petite population de Glanfeuil. J'en ai acquis la certitude par les tombes du moyen âge que j'y ai rencontrées. Les corps avaient été placés dans des cercueils en bois ou formés de schiste ardoisier. Mais aucune de ces tombes, et j'insiste sur ce point, ne possédait un indice qui permit de lui assigner une époque contemporaine ou même relativement proche

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1900, t. LXI, 209-210. — [2] *Vita Mauri*, c. X, n. 62. — [3] *Anal. boll.*, 1899, t. XVIII, p. 434, l'article est anonyme, mais nous avons eu occasion de le montrer ailleurs, cet anonymat fut dévoilé plus tard et le P. Poncelet avait *suivi* toute la question de la *Vita Mauri* et des fouilles tentées en vue de la corroborer.

de celle du sarcophage décrit plus haut. Parmi les tombes mises à nu par les fouilles, il n'y en avait qu'une à laquelle on pût assigner la date du VIe siècle; et celle-là se trouvait précisément à l'endroit déterminé par le texte, c'est-à-dire à droite de l'autel. » Le cercueil en question est retiré du sol et visible dans la chapelle Saint-Martin.

3. Saint-Séverin. — Cette chapelle s'élève à environ 175 mètres de l'oratoire de Saint-Martin, dans la direction du sud-ouest, à mi-côte de la grande colline. Ce troisième oratoire fut, au dire d'Odon, démoli par Gaidulfe, vers 755; il le fut plus certainement à la fin du XVIIIe siècle. Les substructions ont été retrouvées, elles sont encore fort apparentes sur un élévation de deux rangs de pierres taillées (fig. 5316).

« L'édifice se composait intérieurement d'une seule nef terminée par une abside semi-circulaire. Au centre se trouvent les restes d'un massif carré de maçonnerie ayant probablement servi de fondation à un baptistère par immersion. Au centre de la nef s'élevaient deux colonnes engagées; l'arc triomphal était également cantonné par deux colonnes semblables aux précédentes et dont les bases ont été retrouvées; leurs moulures avec griffes sont d'un très haut intérêt (fig. 5317). Les murs épais de 0 m. 78 et armés de dix contreforts sont composés d'un blocage avec revêtement en pierre de taille de moyen appareil. Leurs fondations mesurent en largeur 1 m. 40 centimètres et en profondeur 0 m. 80. La composition des mortiers et le genre de travail des fondations étaient exactement les mêmes qu'à Saint-Martin. » La forme du plan par terre paraît romaine, les parties en élévation font penser au XIe-XIIe siècle. Les bases de colonnes avec griffes se retrouvent identiques dans l'abside de l'église abbatiale du XIIe siècle dont il reste d'importants vestiges. Finalement, le P. de La Croix croit que la primitive chapelle de Saint-Séverin affectait la forme consignée sur le plan. Ayant été détruite, on en reconstruisit une autre au XIIe siècle, sur le même emplacement, en utilisant les anciennes fondations.

4. Saint-Michel. — Odon nous dit ceci : « Enfin la quatrième (chapelle), à l'entrée du monastère, s'élevait à une grande hauteur, sous la forme de tour flanquée de quatre contreforts (*quadrifidæ*); elle fut bénite en l'honneur de l'archange saint Michel. [1] »

Cet oratoire s'éleva sur le nymphée qui a été décrit et affecte bien, en effet, la forme circulaire, avec quatre contreforts; en outre il s'élève à l'entrée du monastère et satisfait au texte d'Odon (fig. 3218). On trouve dans le nymphée les traces de restauration qui n'ont pu être exécutées qu'au VIe siècle. Les colonnes avaient été détruites en partie, on éleva des murs pleins entre les colonnettes encore debout et à la place de celles qui manquaient.

IV. Polémiques. — De ces fouilles méthodiques et prudentes, un point se dégageait désormais établi, à savoir « que le récit d'Odon de Glanfeuil contient la description de monuments qui existaient réellement à l'époque où il écrivait [2]. » La préoccupation de faire rendre aux fouilles le témoignage qu'on attendait d'elles se montrait dans les affirmations hâtives du plan et du mémoire du P. de La Croix. Quelques années après, Dom L'Huillier entreprenait une nouvelle étude du texte de la *Vita Mauri* [3] dont lui-même semble n'avoir pas été pleinement satisfait, puisqu'on la voit reparaître en 1905 « avec des retouches assez notables, [4] » destinées à réhabiliter le récit d'Odon dans la mesure du possible. Le principal effort se tourne à mettre au compte d'Odon les erreurs évidentes, les anachronismes irréductibles qui parsèment la *Vita* et à découvrir dans le résidu des indices révélant l'existence d'un document primitif.

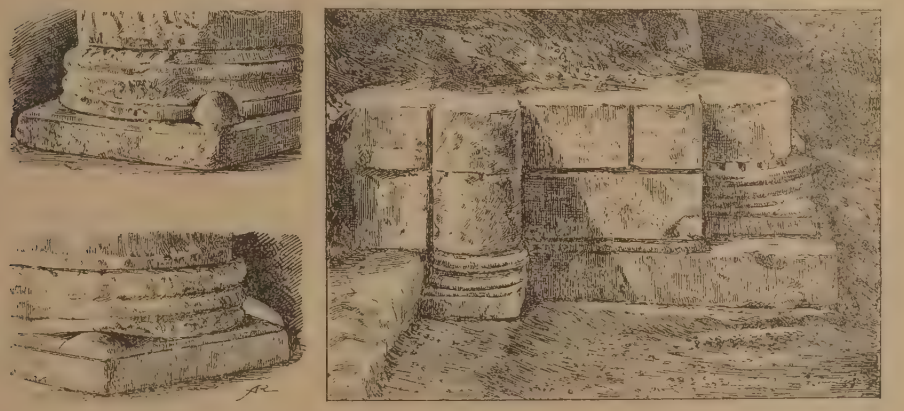

5317. — Ruines des bains. *Ibid.*, p. 18, fig. 10, 13.

Les rapprochements entre la *Vita Mauri* et la *Vita Severini* sont minimisés le plus possible et la confrontation instituée entre les deux passages caractéristiques tirés de ces documents ne signifie « pas grand chose, sinon que certaines locutions plus ou moins spéciales peuvent se rencontrer chez des auteurs du même temps sans qu'il y ait à conclure à une copie des uns par les autres [5] ! »

[1] *Vita Mauri*, c. VIII, n. 46. — [2] C. de La Croix, *op. cit.*, p. 20; A. Poncelet, dans *Anal. boll.*, 1899, t. XVIII, p. 434. — [3] A. L'Huillier, *Étude critique des actes de saint Maur de Glanfeuil*, dans *Revue de l'Anjou*, 1903, 70 pages. — [4] A. L'Huillier, *Le patriarche saint Benoît*, in-8°, Paris, 1905, p. 415-489. Dom L'Huillier affirme, p. 482, que les Bollandistes ont altéré ses expressions. « Nous n'avons pas dit, comme on nous le fait dire, » et p. 483 : « notre conjecture, telle au moins que nous l'avons formulée : non pas telle qu'on l'a transcrite pour nous combattre. » Après examen des pages 53-54 du tirage à part de la *Revue de l'Anjou* et de la citation des *Anal. boll.*, XXIII, p. 103, on constate que la dite conjecture a été transcrite intégralement et sans y changer un seul mot. — [5] A. L'Huillier, *op. cit.*, p. 42.

Dom L'Huillier, lancé à la découverte du document primitif, salue au passage tels et tels arguments dont l'autorité lui inspire confiance. Mais on reste sceptique en présence de certaines preuves complaisantes; par exemple, saint Maur emporte du Cassin dans les Gaules le poids de la ration de pain quotidienne et des signes certains (!!!). Or, il pèse précisément ce que pesait la mesure adoptée au monastère de Saint-Maur-des-Fossés [1], où l'étalon consistait en morceaux de plomb renfermés dans un petit sac en peau de cerf [2]. On connaît les relations intimes du monastère des Fossés avec Glanfeuil; on sait de plus que le corps de

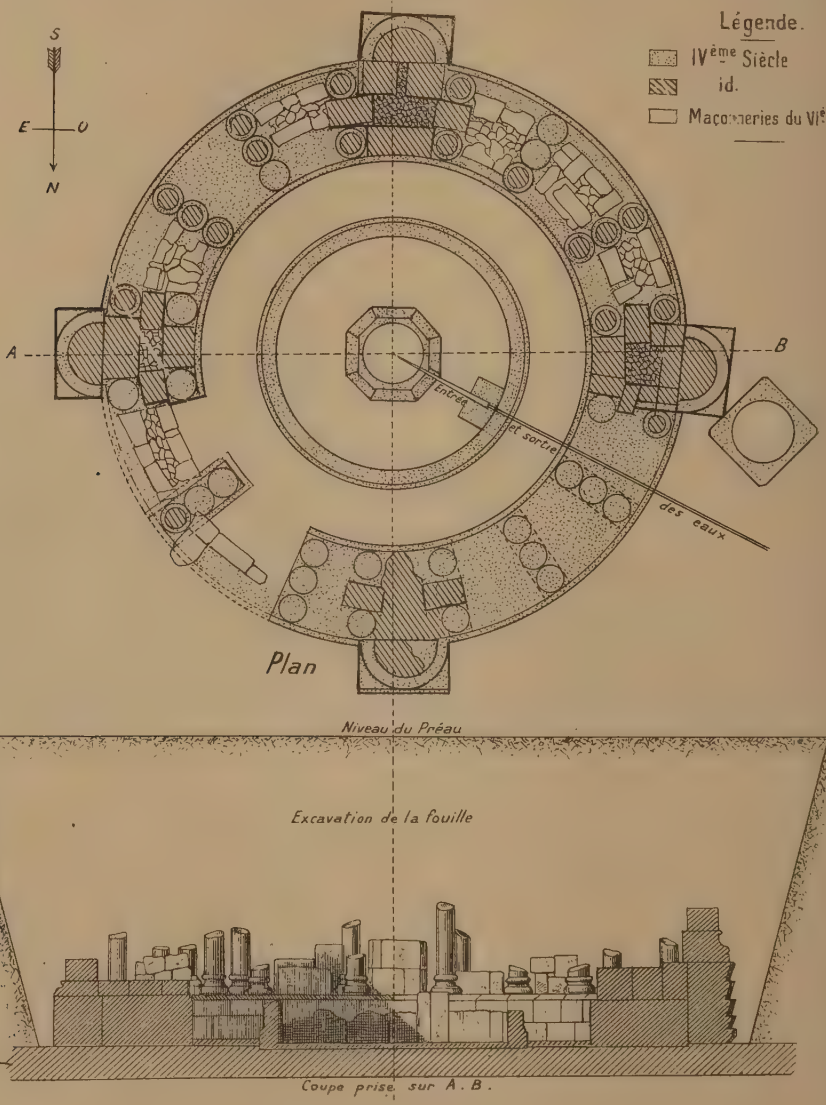

5318. — Le nymphée. *Ibid.*, pl. v.

néanmoins, ce poids varie d'un pays et d'un monastère à un autre. « Mais voici que l'étalon primitif, sauvé par les moines du Cassin lors du désastre de 580 (!) rapporté par eux de Rome au VIIe siècle (!!), y est retrouvé sur la fin du XIXe, et reconnu authentique à saint Maur y fut déposé définitivement en 868. Est-il donc téméraire de croire que le sachet de peau et son contenu ont été sauvés des Normands en 863, et portés en Bourgogne, puis aux Fossés [3]? » Mais cet étalon était si bel et bien perdu en Gaule au VIIIe siècle

[1] Dom Martène, *Comment. in Regul. S. Benedicti*, c. XXXIX. — [2] Hæften, *Disquisitiones monasticæ*, l. X, tract. III, disquis. II. — [3] A. L'Huillier, *Le patriarche saint Benoît*, in-8°, Paris, 1905, p. 444.

qu'entre 787 et 797, Charlemagne fit demander des renseignements au Mont-Cassin [1].

L'argument du nymphée « dont aucun autre spécimen n'est plus connu en France [2], » est difficile à soutenir (voir GENNES) ; l'affirmation qu'aucun autre vestige de la villa gallo-romaine n'était visible à l'époque où écrivait Odon est gratuite et peu vraisemblable ; celle que le nymphée obstrué, transformé en chapelle de saint Michel, n'eut pas supporté l'addition d'une tour très élevée parce que « le diamètre du monument était trop court » n'est sans doute pas destinée à être prise au sérieux par les archéologues.

Nous nous croyons dispensé de tenir compte de l'opinion soutenue par Dom B. Adlhoch qui « n'entend pas qu'on mette au compte de l'abbé Odon de Glanfeuil les erreurs et les anachronismes trop nombreux ou trop évidents qui se rencontrent dans la *Vita Mauri*. Odon est sans reproche; si quelqu'un est fautif, ce sont d'une part les copistes qui ont altéré son texte, de l'autre les historiens modernes qui ont vu erreurs et anachronismes là où il n'y en avait pas [3]. »

V. SOLUTION (?). — Une solution nouvelle fut cherchée par Aug. Molinier et exposée par ses élèves d'après les notes prises à son cours [4].

Odon se présente en qualité de réviseur du texte de Fauste, il expose les circonstances qui lui valurent l'aubaine de rencontrer, lui, fugitif, dans le bissac d'un pèlerin, un manuscrit en lambeaux contenant les vies des saints Benoît, Honorat, Simplicius, Théodore, Valentinien et Maur. Odon s'empressa d'acheter fort cher ce manuscrit unique qu'une toilette de vingt jours à peine rendit présentable et lisible car le réviseur ne fit que retoucher le style et respecta les faits [5].

Il s'en faut de beaucoup que cette prétention soit admissible, non seulement, en effet, la préface même, qui fait penser à la supercherie d'un Hincmar, forgeant une histoire de saint Remi à l'aide de prétendus feuillets lacérés qu'il aurait retrouvés [6], excite la défiance, mais une très grande partie de la *Vie* n'est que la reproduction textuelle des pages consacrées à saint Benoît dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand [7], et, quand on a éliminé tous ces passages d'emprunt, ce qui reste, c'est un récit incohérent, plein de contradictions et de choquantes erreurs chronologiques.

En effet, si nous laissons de côté les miracles, les uns copiés sur les *Dialogues* de Grégoire le Grand, les autres d'une banalité telle que l'invention en était facile, voici sommairement les seuls faits racontés dans cet ouvrage : après quelques pages sur l'enfance de saint Maur et son entrée au monastère du Mont-Cassin, pages dont les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand ont fourni la matière [8], l'auteur raconte l'arrivée de l'archidiacre Flodegarius et du vidame Harderadus, envoyés auprès de saint Benoît par l'évêque du Mans, Bertrand, afin d'obtenir de celui-ci quelques moines pour un monastère qu'il voulait fonder sur les domaines de son Église. Saint Benoît désigne Maur et quatre de ses autres disciples pour cette mission; il remet à Maur un exemplaire de sa règle monastique, qu'il avait écrit de sa main même, et le poids de la ration quotidienne de pain et de vin.

Les moines partent le cinquième jour de l'Épiphanie, un samedi, en compagnie de Flodegarius et d'Harderadus, et, après un arrêt dans une *villa*, dépendant de Mont-Cassin, où saint Maur reçoit une lettre de saint Benoît lui annonçant, entre autres, qu'il mourra à l'âge de soixante-douze ans, ils arrivent le quinzième jour à Verceil; un accident les retient quatorze jours en cette ville; le quinzième jour, ils la quittent, et, hâtant leur marche, arrivent le vendredi saint au monastère de Fontrouge, que venait de construire dans le diocèse d'Auxerre, saint Romain, ce moine qui avait pris soin de saint Benoît dans son enfance. Dans la nuit du samedi saint, 21 mars, saint Maur a une vision (textuellement empruntée aux *Dialogues* de Grégoire le Grand[9]); il voit à travers le ciel une route étincelante et annonce à ses compagnons que c'est par cette route qu'à l'instant même où il parle, l'âme de saint Benoît est en train de monter vers Dieu.

Après avoir célébré Pâques à Fontrouge, la caravane se dirige vers Orléans. A l'arrivée en cette ville, elle apprend la mort de l'évêque du Mans, Bertrand, celui-là même qui les avait appelés auprès de lui : Harderadus va trouver le successeur de Bertrand. Domnolus; il n'en obtient rien, mais il se souvient à propos qu'il a pour cousin un riche seigneur, Florus, sorte de maire du palais, tout-puissant auprès du roi Théodebert, dont il est spécialement chéri. Florus s'empresse avec le consentement du souverain, d'accueillir les moines, va à leur rencontre, et, après une entrevue touchante, fait rédiger un acte par lequel il leur donne tout son domaine de Glanfeuil, à la condition seulement qu'ils recevront parmi eux son jeune fils Bertulfe.

La construction du monastère commence aussitôt : quatre églises y sont établies, dédiées à saint Pierre, à saint Martin, à saint Séverin à saint Michel, et, au bout de huit ans, au temps de l'évêque d'Angers Eutrope, les bâtiments sont achevés, la dédicace a lieu. Florus, du consentement du roi, reçoit dans le nouvel établissement l'habit monastique, et Théodebert étant venu à Glanfeuil, donne aux moines le fisc de Boscus, et confirme les donations de Florus par deux diplômes que son chancelier Ansebaldus est chargé de rédiger. Florus meurt : Théodebert le suit dans la tombe après quatorze ans de règne, laissant le pouvoir à Théodebald. Celui-ci ne se montre pas moins généreux que son frère envers le nouveau monastère, auquel il donne les domaines de Faveraye et du Voide. Clotaire qui remplace à son tour Thlodebald fait de saint Maur un de ses conseillers et, ayant visité, lui aussi, les moines de Glanfeuil, leur donne le fisc de Blaison et la villa de Longchamps, en même temps qu'il leur confirme la liberté des élections abbatiales.

Quelques années après, saint Maur, vieillissant, se décharge d'accord avec la communauté, du poids de l'abbatiat sur Bertulfe, le fils de Florus, se retire pour attendre la mort dans une cellule près de l'oratoire Saint-Martin, et, après que les moines ont été terriblement éprouvés, rend lui-même son âme à Dieu à l'âge de soixante-douze ans et quatorze jours, le

[1] Voir la lettre de Théodemar, dans *Monum. German. Epistolæ Karolini ævi*, édit. Dümmler, t. II, p. 510-514. — [2] *Ibid.*, p. 445. — [3] B. F. Adhloch, *Zur Vita S. Mauri*, dans *Studien und Mittheilungen aus den Benediktiner und dem Cistercienser Orden*, 1905, t. XXVI, p. 3-22, 207-226; A. Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, 1906, t. XXV, p. 117. — [4] L. Halphen, *La « Vie de saint Maur ». Exposé d'une théorie de M. Aug. Molinier*, dans *Revue historique*, 1905, t. LXXXVIII, p. 287-295. — [5] Nous citons l'opinion de Molinier telle qu'elle est exposée par Halphen. — [6] Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 113, n. 283. En rapprocher la prétendue vie de saint Liévin, mise par un faussaire du XI[e] siècle, sous le nom d'un certain *Bonifacius peccator*, (cf. *Sources de l'histoire de France*, p. 154, n. 534). — [7] Ainsi les n. 10, 11, 12, 13, 21, 33 de l'édition de Mabillon sont empruntés textuellement en entier, ou presque en entier, aux c. I, IV, VI, VII, XXXVII des *Dialogues* de saint Grégoire, *P. L.*, t. LXVI, col. 128, 142, 145, 146, 202. Il faut ajouter qu'une grande partie des noms cités dans la *Vie* ont été tirés de la même source. — [8] *Vita Mauri*, in-8°, *Dialogi*, l. II, c. III, *P. L.*, t. LXVI, col. 140. Le nom de la mère de saint Maur n'est cependant pas dans Grégoire le Grand. — [9] *Dialogi.*, l. II, c. XXXVII, *P. L.*, t. LXVI, col. 202.

15 janvier, quarante ans après son départ du Mont-Cassin et est enterré dans l'oratoire Saint-Martin, à droite de l'autel. Et Faustus ajoute qu'étant resté lui-même encore deux ans à Glanfeuil, jusqu'à la mort de Bertulfe, il vient de rentrer au Mont-Cassin, où il a immédiatement rédigé son œuvre qu'il dédie au pape Boniface. Enfin, dans les *Miracles de saint Maur*, qu'il a joint à la *Vie* [1], Odon ajoute que le 12 mars 845, suivant un récit de l'abbé Josselin, le corps de saint Maur fut exhumé et transporté du côté méridional au côté oriental de l'autel et qu'on retrouva dans un coffret un petit morceau de parchemin fort ancien et à demi effacé sur lequel on finit par déchiffrer ceci :

Hic requiescit corpus beati Mauri, monachi et levitæ, qui tempore Theodorici regis in Galliam venit et XVIII kalendas februarii migravit a sæculo [2].

Quelle est la valeur de tous ces récits? Les défenseurs de la *Vita* eux-mêmes sont forcés de reconnaître combien les détails erronés y abondent. Saint Benoît mourut le 21 mars 543, et c'est à cette date que saint Maur serait arrivé en Gaule; or, Bertrand, évêque du Mans, siégea de 586 à 616 [3]; son successeur fut Hadoindus, et non Domnolus, et ce dernier enfin siégea de 559 à 582 [4]; aucune de ces dates n'est donc conciliable avec le récit du prétendu Faustus. Quant à l'évêque d'Angers, Eutrope, il n'a jamais existé que dans l'imagination d'Odon de Glanfeuil [5].

Les détails donnés sur le voyage de saint Maur du Mont-Cassin à Fontrouge sont, eux aussi, inexplicables : la concordance du samedi saint et du 21 mars ne se rencontre, à cette époque, qu'en l'an 604; en 543, Pâques tombait le 5 avril. D'ailleurs, d'après la *Vita*, partis le 20 mars de Verceil, saint Maur et ses compagnons seraient arrivés le 21 à Fontrouge près d'Auxerre. C'est à peine si un trajet en aéroplane leur eut permis de couvrir cette distance de plusieurs centaines de kilomètres en moins de vingt-quatre heures.

Le moine Romain qui avait secouru saint Benoît adolescent au désert de Subiaco était alors un adulte, par conséquent vers 495 on peut supposer qu'il avait au moins quarante ans, car ce qu'on entrevoit à son sujet dans les *Dialogues* indique un moine formé complètement à l'ascèse. Sa rencontre avec saint Benoît peut se placer vers 495 environ. En 543, il eut été presque nonagénaire et eut survécu à saint Benoît. Peut-on croire que saint Grégoire n'eut fait aucune allusion à ces faits en écrivant la vie de Benoît moins d'un demi-siècle plus tard. Odon avait rencontré Romain dans les *Dialogues*, il a reproduit textuellement ce qu'ils disaient et entendant parler d'un Romain pendant son séjour en Bourgogne, il en a amalgamé les renseignements pour fabriquer un unique personnage [6].

Odon est seul à nous apprendre que Théodebert Ier régna sur l'Anjou [7]. Mais si Maur arriva à Glanfeuil en 543 et mit huit ans à construire le monastère, comment Théodebert, mort en 547, a-t-il pu assister à la dédicace? Lorsqu'il s'agit de prouver que ce Théodebert « a pu être l'ami de Florus » on invoque Grégoire de Tours au dire duquel « au temps ou l'Austrasie avait pour roi Thierry, père de Théodebert, à la suite de la guerre d'Auvergne, Thierry stipula dans le traité de paix un échange d'otages. Et l'historien ajoute : *Multi tunc filii senatorum in hac obsidione dati sunt.* « Voilà s'écrie-t-on le cas de Florus ôtage envoyé par Childebert en Austrasie où Théodebert s'attache à lui. Mais Grégoire de Tours nous apprend que loin d'être élevés à la cour et dans la compagnie de l'héritier du trône, ces otages furent réduits à la plus vile condition : *Multi tunc filii senatorum in hac obsidione dati sunt, sed orto iterum inter reges scandalo, ad servitium publicum sunt addicti; et quicumque eos ad custodiendum accepit,* [*servos sibi ex his fecit*]. *Multi tamen ex eis per fugam lapsi in patriam redierunt, nonnulli in servitio sunt retenti.* Et ce qu'était ce *servitium* l'évêque de Tours nous le fait comprendre quand il continue : *Inter quos Attalus, nepos beati Gregorii Lingonici episcopi, ad publicum servitium mancipatus est custosque equorum destinatus* [8].

Enfin, à quel pape Boniface Fauste aurait-il dédié son œuvre puisque, à l'en croire, il l'aurait écrite deux ou trois ans environ après le décès de saint Maur survenu en 583? Entre Boniface II, mort le 17 octobre 532, et Boniface III dont l'avènement eut lieu le 19 février 607, on ne trouve aucun pape de ce nom. Dans ce tissu de mensonges et d'absurdités qu'est la *Vita*, il est impossible de reconnaître une vie primitive ouvrage de Fauste, sous peine de la composer soi-même et, pour ne pas se tromper, de n'y rien mettre. Car tous les noms sont faux : Bertrand, Domnolus, Eutrope, Boniface, Ansebaldus. Et que dire de Romain, de Florus et de Théodebert? Sinon que la prétendue vie primitive devait être un écrit singulier,une histoire dans laquelle il ne se trouvait ni noms, ni dates, en sorte qu'Odon a dû non seulement corriger le style, mais composer le récit.

Dans les *Miracula*, le même Odon rapporte la découverte d'une tombe et la trouvaille d'un morceau de parchemin à demi effacé. N'est-ce pas cette découverte et cette trouvaille qui l'ont induit au métier de faussaire? On serait tenté de le croire. Le P. Poncelet soulevait une objection tirée de ce fait que la *Vita* du pseudo-Fauste et le morceau de parchemin concordent de telle sorte qu'elles trahissent la main d'un auteur unique : c'est, dit-il, de part et d'autre, 1° un certain Maur; 2° moine; 3° diacre; 4° venu de l'étranger en Gaule; 5° au temps du roi Théodebert; 6° mort le 15 janvier [9]. Mais ces analogies sont-elles faites pour surprendre si on admet qu'Odon a pensé faire un coup de maître en s'attachant à ces six points et, à leur faveur, en introduisant dans la *Vita*, son ouvrage, un septième point : *discipulus sancti Benedicti*, qu'il croyait faire accepter sans peine et qui a tout perdu. Tandis qu'un critique qualifie cet abbé de Saint-Maur d'archéologue, Dom L'Huillier le traite de maladroit; c'était surtout, semble-t-il, un abbé pareil à bien d'autres et de ceux dont on dit : « Il ne doute de rien. » Odon n'avait pas la première idée des exigences de la composition historique, des recherches qu'elle impose, de l'abnégation qu'elle exige de la part de celui qui s'y adonne; le passé était pour lui un livre scellé, il ne supposa donc aucune difficulté à la composition d'un récit dont il avait le cadre et la trame à sa portée.

La cadre c'était la villa gallo-romaine, les vestiges du monastère mérovingien, l'oratoire Saint-Martin. A quelque jugement qu'on s'arrête sur la date des édifices, qu'on rapproche l'oratoire jusqu'au XIe ou qu'on le recule jusqu'au VIe siècle, il n'est pas contestable qu'Odon a décrit des bâtiments existant de son temps, qu'il les a décrits avec probité, qu'il a mentionné la présence d'un cercueil de pierre à droite de l'autel

[1] *Acta sanctorum*, janvier, t. I, col. 1051-1060; *Monum. German. hist., Scriptores*, t. XV, p. 462-477. — [2] *Monum. German. hist., Scriptores*, p. 468. — [3] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 334. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 333. — [5] *Ibid.*, t. II, p. 348-350. — [6] *Dialogi*, l. II, c. I, *P. L.*, t. LXVI, col. 128. On possède une vie de saint Romain d'Auxerre; mais cette vie, attribuée à un moine Goslebert, est une œuvre du XIe siècle, où la *Vita Mauri* d'Adon a été mise à contribution. Cf. A. Molinier, *Sources de l'hist. de Fr.*, t. I, p. 119, n. 326. — [7] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 102, met l'Anjou sous la dépendance de Théodebert uniquement en raison de la *Vita Mauri*. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XV; *Anal. boll.*, 1904, t. XXIII, p. 103. — [9] *Anal. boll.*, 1906, t. XXV, p. 118.

et que le cercueil a été retrouvé. Il y a donc chez cet Odon tant décrié une part de véracité lorsqu'il raconte, en témoin, ce qu'il a vu et touché. C'est ainsi que dans les *Miracula* ou *Historia restaurationis S. Mauri Glannafoliensis*, il n'a à raconter que ce dont il est observateur. C'est ainsi qu'il enregistre la découverte du cercueil, le 17 mars 845, et de la cédule qui s'y trouvait contenue et tout son récit est parfaitement acceptable; bien plus le texte de la cédule est tel qu'on peut l'attendre et la mention de Théodebert ne soulève pas de véritable difficulté. Il eut été facile à Odon d'insérer dans le texte de la cédule ces mots : *Hic requiescit corpus B. Mauri* DISCIPULI SANCTI BENEDICTI, *monachi et...*, etc. Il fit plus et crut faire mieux. Odon connaissait les *Dialogues* de saint Grégoire, il y puisa à pleines pages et sa *Vita Mauri* se trouvant bâtie, il ne restait qu'à combiner les détails, Odon arrangea l'histoire d'une mission, d'un voyage, d'un manuscrit, sans peut-être se douter que tout cela était bien fragile, seulement quand il lui fallût mettre des noms sur ses personnages, et des dates dans son historiette, ce fut un désastre; le digne abbé n'avait pas la moindre notion chronologique et alors il y alla au petit bonheur : pape, évêques du Mans, évêque d'Angers, roi d'Austrasie, samedi saint, il jeta les mots au hasard, ne supposant pas que personne se fut jamais avisé de dresser des catalogues qu'on rapprocherait de son récit et qui révéleraient l'imposture. Quant à la géographie, Odon fut bon prince, il n'y entendait rien de rien, il mit Auxerre à une journée de Verceil, et en avant, marche!

Si Odon avait escompté le succès de sa *Vita Mauri*, il avait bien calculé. Ce succès fut général. D'un vieux moine, mort et enterré vers la fin de l'époque mérovingienne dans une chapelle voisine d'un monastère situé sur les bords de la Loire, Odon fit un disciple de saint Benoît et son unique témoignage devint l'irréfragable autorité sur laquelle on établit le fait d'une mission de saint Maur en Gaule et de l'expansion de la règle bénédictine dans cette contrée. Entre l'année 863, où fut écrite la *Vita Mauri* et l'année 1699 où Basnage mit en doute son authenticité, c'est-à-dire pendant plus de huit siècles le récit d'Odon fit foi dans l'ordre bénédictin et dans l'Église. Quand le progrès des sciences historiques eut rendu sa défense impossible, on rencontra des esprits ingénieux pour prendre sa défense et maintenir à tout prix le fait de la mission prétendue du disciple de saint Benoît en Gaule.

Or, quand nous constatons d'une manière indéniable qu'Odon de Glanfeuil a voulu couvrir du nom de Fauste toute une série de récits qui sont de son invention, quand nous constatons spécialement qu'il a, sans hésitation, identifié le saint Romain de Fontrouge avec le saint Romain des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, n'est-il pas permis de penser que c'est, de même, sans la moindre raison historique, mais dans un intérêt facile à deviner qu'il a fondu en un seul personnage le saint Maur de Glanfeuil avec le saint Maur des *Dialogues*.

Qu'on remarque, en effet, combien par ailleurs l'invention lui était facile : il avait devant les yeux les restes du monastère mérovingien, dont l'emplacement avait été déserté à la fin du VIII^e^ siècle; il pouvait voir encore des ruines reconnaissables de l'époque gallo-romaine, un puits, des murs qui ne portent pas trace de remaniements antérieurs au XII^e^ siècle, et, dès lors, les récits des anciens moines, les écrits de Josselin, qu'il cite dans les *Miracula*, les quelques indications que donnait la cédule trouvée en 845, tout cela n'était-il pas amplement suffisant pour qu'il pût, avec l'imagination dont il fait preuve, forger facilement tout ce roman?

Ce que les faits semblent établir c'est qu'il y a eu à Glanfeuil, un monastère fondé à l'époque mérovingienne dont un moine, diacre nommé Maur, fut le personnage le plus remarqué; mais rien ne permet de dire ni même de supposer que ce Maur vint du Cassin où il aurait été disciple de saint Benoît.

V. ODON, CHRONIQUEUR. — Odon se montre à nous en meilleure posture dans l'*Historia translationis* que dans la *Vita Mauri*. Ici, il ne donne plus carrière à son imagination, mais à ses observations; il rapporte l'histoire, autant qu'il l'a pu connaître de la destruction de Glanfeuil vers 780 et de sa réédification vers 830. Son récit se termine après la translation du 13 novembre 868 dans le monastère de Saint-Maur-des-Fossés; il est probable qu'il écrit l'année suivante, 869. Le texte plus ancien de l'*Historia* est conservé dans le ms. d'une Bible latine, sur les derniers feuillets blancs. Outre cette chronique on possède une dizaine de chartes dont trois conservées en original [1] et les autres connues par le cartulaire de Saint-Maur [2].

Le monastère de Glanfeuil fut, comme beaucoup d'autres au VIII^e^ siècle donné en commende. Pépin livra Glanfeuil à un nommé Gaidulfe, de Ravenne, sur lequel Odon ne donne aucun détail. Célestin Port, qui n'a pas dit sur quelles raisons il formait son opinion, identifie Gaidulfe avec Autulf [3]. Quoiqu'il en soit de ce point malaisé à éclaircir, Gaidulfe tint son investiture vers l'année 755, et reçut en même temps, croit-on, le monastère de Saint-Lézin et celui de Saint-Aubin peut-être aussi le comté d'Anjou. Ce dernier point a été contesté [4], d'après le fait qu'Odon ne décerne pas à Gaidulfe le titre de comte, mais le sort des abbayes angevines suivait ordinairement celui du comté. C'est à titre de comte d'Anjou que Rorigon trouva Glanfeuil dans son lot; et le perdit, en 835, en perdant le comté.

Odon ne ménage pas Gaidulfe. « Ce barbare sans pitié, écrit-il, se mit à poursuivre sans merci les moines de Glanfeuil. Ceux-ci ne pouvant supporter cette persécution s'enfuirent, et se dispersèrent de côté et d'autre, à l'exception de quatorze d'entre eux qui, faute d'une meilleure situation, restèrent dans leur cloître et continuèrent selon leur pouvoir, à veiller auprès du tombeau de leur patron. Mais la faim, les misères de toutes sortes qui les accablaient, ne leur permirent pas de garder longtemps les austérités de la règle. Aussi suivirent-ils le conseil qui leur fût donné d'échanger le vêtement monastique contre celui de chanoines. Gaidulfe profita de cette circonstance pour les chasser tous et les remplacer par cinq clercs besogneux, *abjectissimæ scilicet vilitatis personas*, destinés à rendre quelque culte aux reliques de saint Maur. Ensuite, inspiré par le diable son maître, il rasa tout le monastère et s'acharna même, en plusieurs endroits à en faire disparaître les fondements [5]. »

Ce récit est confirmé par deux diplômes de 833 et de 847, signalant la destruction de l'abbaye à la fin du VIII^e^ siècle : *Glannafolium destructum inveniens* [6] et *Monasteriolum funditus restruxisse* [7]. Gaidulfe non content de saccager voulut « enlever aux moines

[1] *Archiv. nat., K 11*, n. 5[4]; *K 12*, n. 1[2]; *K 15*, n. 1[8]; cf. J. Tardif, *Monuments historiques. Cartons des Rois*, in-4°, Paris, 1866, n. 156, 162, 215. — [2] *Archiv. départem. de Maine-et-Loire, H 1775*. Petit in-folio, parchemin de 29 folios, lacunes entre les fol. 16-17, 19-20, 22-23, 24-25; édit. P. Marchegay, dans *Archives d'Anjou*, 1843, p. 353-402, cf. p. 293-353. — [3] C. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, introd. p. VII. — [4] D'Espinay, *Légendes des comtes d'Anjou*, 1883, t. I, p. 12. — [5] *Hist. translat.*, édit. Mabillon, n. 3. — [6] *Arch. nat., K 9*, n. 8[2] (copie); Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1436; Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 591; *P. L.*, t. CIV, col. 1230. — [7] 14 juillet 847; *Arch. nat., K 11*, n. 5[4] (original); *Annales O. S. B.*, t. II, appendice, n. 70; Bouquet, *Recueil*, t. VIII, col. 490; *Gallia christiana*, t. II, Instrumentum, p. 327.

dépossédés tout espoir de rentrer un jour dans la jouissance de leurs domaines, » dans ce but, il se mit « à rechercher les titres de propriété, en brûla un partie, en jeta dans la Loire et fit porter le reste au monastère de Saint-Aubin [1]. » Ces derniers étaient eux-mêmes destinés à périr, lors des pillages et des incendies allumés à Angers en 853 et 854 par les Normands. Odon en avait voulu avoir le cœur net et il nous apprend que vers l'année 860, il était allé à Angers, à Saint-Aubin, où le prévôt Anscharius lui dit, en parlant de ces chartes : « J'avoue en avoir rencontré quelques-unes, en compulsant nos diplômes royaux : mais personne ne m'ayant interrogé à ce sujet, je n'y attachai pas d'importance, et les laissai avec nos propres chartes; et comme celles-ci ont été perdues pendant l'incursion des barbares, les vôtres ont disparu en même temps. [2] »

Gaidulfe n'avait pas osé désaffecter l'oratoire Saint-Martin, sans doute pour ne pas soulever contre lui les populations; il avait confié le culte à des clercs pour qui ce fut une aubaine. Quant à lui, on peut douter qu'il ait pris soin de faire arracher les fondations du monastère, mais cette assertion d'Odon suggéra au XVIe siècle à Bourdigné un autre conte. Les débris de Glanfeuil transportés à Angers auraient servi à la construction d'une habitation devenue plus tard la résidence épiscopale. Ceci n'est pas défendable [3]. On peut croire qu'il y a quelque chose de vrai dans le récit de la mort de Gaidulfe. Pendant une ripaille et lorsque l'excès de nourriture et de boissons l'avait mis hors d'état de se défendre, un de ces moines qu'il avait ruinés, chassés, poursuivis, entra et l'assomma à coups de gourdin [4]. Nul n'en doutait et alors Odon pouvait savoir l'histoire de bonne source.

Après Gaidulfe quelques possesseurs de Glanfeuil ne s'en soucièrent que pour les revenus de l'exploitation, mais le comte du Maine, Rorigon, gendre de Charlemagne, devenu aussi, semble-t-il, comte d'Anjou et remarié à Blichilde, vint visiter l'oratoire Saint-Martin et entreprit de relever le monastère détruit. Rorigon fit venir deux moines de Tours, Lambert et Ebbon [5], cela fait il n'y pensa plus. L'abbé de Cormery, Jacques, se chargea de l'en faire ressouvenir [6]. Rorigon semble avoir eu peu de goût à s'embarquer dans une si grosse affaire, il revint à Glanfeuil, fit reprendre les travaux et les abandonna de nouveau. Pour en finir, on lui fit observer que si l'empereur Louis venait à mourir tout serait compromis [7], et la construction fut, tant bien que mal, terminée. Pour peupler la maison, Rorigon s'adressa à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés, aux portes de Paris, où son frère Gosbert était moine. L'abbé Ingelbert consentit à envoyer une colonie à Saint-Maur de Glanfeuil vers 831.

Peu de temps après on trouve un diplôme de Louis le Débonnaire, daté d'Aix-la-Chapelle, en la XXe année de son règne, XIe indiction (soit 833) [8]. Cet acte, mentionné par Odon [9] soumet définitivement Glanfeuil à l'abbaye des Fossés.

En 835, un deuxième partage entre les héritiers de Charlemagne transféra à Pépin, roi d'Aquitaine, « le comté d'Anjou avec tous les revenus, abbayes et fiscs qui en dépendent [10]. » Le comte Rorigon « de peur que le monastère ne fût livré à des mains étrangères et que la vie religieuse en fût bannie comme au siècle précédent », alla trouver Pépin, lui exposa l'état du monastère relevé par lui, et le pria de le donner à Ebroïn, clerc qui lui était apparenté et dont la piété était connue [11]. Pépin acquiesça et Ebroïn reçut coup sur coup Glanfeuil et Saint-Aubin en attendant l'épiscopat à Poitiers.

Peu de temps après, Dodon, évêque d'Angers consacra l'église du nouveau monastère, dédiée au saint Sauveur (838). L'année suivante, Goslin, fils du comte Rorigon, revêtit l'habit monastique à Saint-Maur de Glanfeuil; il eut été aisé dès lors de prédire sa carrière. Un acte daté de 1er mars 839, nous montre Rorigon gratifiant le monastère d'un alleu nommé *Maiminias* provenant de l'héritage de son père et de sa mère [12]. Dans cette charte, antérieure de peu d'années seulement à la *Vita Mauri* d'Odon, l'occasion s'offrait belle de mentionner les rapports de saint Maur avec saint Benoît : *Monasterium Glanna, ubi beatus Christi confessor, Maurus corpore quiescit, et ubi vir venerabilis germanus noster Gauzbertus, devotissimus Christi famulus, una cum aliis monachis regularem vitam ducit et filium nostrum Gauzlinum Deo obtulimus.* Situé en pays d'Anjou, dans la viguerie de Mazé en Vallée (canton de Beaufort, arrondissement de Baugé), ce domaine, libre de toutes redevances, est donné aux religieux avec l'église, la dîme, les offrandes, les sépultures et autres dépendances, y compris les serfs des deux sexes, notamment Ratfred, ses enfants et une femme nommée Leufrade. Des malédictions sont prononcées, avec une amende de dix livres contre les violateurs. Enfin, ces dispositions sont confirmées par Dodon, évêque d'Angers et par son cousin Ebroïn, évêque de Poitiers.

Rorigon mourut entre le 1er mars 839 et le 14 juillet 847; car cet acte ne le mentionne plus. Il fut enterré dans l'église de Glanfeuil; au XVIIIe siècle, on y montrait encore sa tombe entre le sanctuaire et le chœur, sous la lampe. C'était, au dire de Dom Galand, « une grande tombe de pierre, élevée de terre. Mais, en 1716, quand on pava le chœur de l'église, elle fut enlevée et transformée en marche d'autel [13] ».

La mention de Gosbert, dans la charte de 839, et sa très proche parenté avec Rorigon permettent de penser que ce religieux était à la tête du monastère. La charte de 839 le nomme sans lui décerner aucun titre; en 840, nous voyons Aldric, évêque du Mans, mettant divers objets en sûreté à Glanfeuil, gouverné alors par Gosbert [14]. Deux ou trois ans plus tard, on retrouve Gosbert, en 843, à l'occasion de la charte d'Anowareth. Cet Anowareth était un breton qui entreprit avec ses compatriotes un pèlerinage de Bretagne en Anjou, accompagné de prières et de prostrations multipliées. Arrivé en face de Glanfeuil, la pieuse troupe passa la Loire et arriva dans l'église au moment où commençait l'office du soir. Anowareth s'endormit, rêva et quand les religieux voulurent savoir ce que faisaient ces gens, il ne comprirent pas leur langage; heureusement deux moines bretons, Begon et Winchalon vinrent, causèrent et traduisirent. Le breton donna une de ses terres, Anast, au diocèse d'Alet [15] ; lui-même se fit moine, mais on ne sait où [16]! La donation d'Anast était considérable, elle englobait cinq ou six communes actuelles de l'arrondissement de Redon. Anowareth confirma la donation par serment, en la déposant sur une bible du monastère dont les derniers

[1] *Histor. translat.*, édit. Mabillon, n. 5. — [2] *Ibid.*, n. 5. — [3] D'Espinay, *Notices archéologiques sur Angers*, dans *Revue d'Anjou*, 1876. — [4] *Histor. translat.*, n. 6, 7. — [5] *Ibid.*, n. 8. — [6] *Ibid.*, n. 9. — [7] *Ibid.*, n. 12. — [8] *Arch. nat.*, *K* 9, n. 8[1], cl. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1436; Le Cointe, *Annal. eccles.*, 1683, t. VIII, p. 225-226; Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 591; *P. L.*, t. CIV, col. 1230; Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, Wien, 1886, p. 409. — [9] *Histor. transl.* n. 14. — [10] *Ibid.*, n. 15. — [11] *Ibid.*, 15. — [12] *Cartulaire de Saint-Maur*, n. 34; édit. par Besly, *Des évêques de Poitiers, avec les preuves*, in-4°, 1647, p. 29; et par Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 311. — [13] Dom Galand, *Histoire mss. de l'abbaye de Saint-Maur*, p. 29 et 239. — [14] *Histor. translat.*, n. 19. — [15] De La Borderie, *Histoire de Bretagne*, 1899, t. II, p. 176. — [16] M. Planiol, *La donation d'Anowareth, texte et commentaire*, in-8°, Rennes, 1894; *Cartulaire*, n. 21; Bouquet, *Capitulaire*, t. II, col. 1456. La transcription de cette charte à Saint-Maur-des-Fossés, la fait dater de 847, ce qui est inexact.

feuillets blancs contiennent le texte de cette charte outre le texte de l'*Historia translationis*. D'un côté on lit dans le cartulaire : *Donum hujus rei confirmat bibliotheca veteris ac novi Testamenti*, phrase que la Bible reproduit avec cette variante : *Donum hujus rei confirmat* HAEC *bibliotheca*. Cette bible est le dernier souvenir du comte Rorigon, on lit au fol. 408 : *Omnes qui hunc librum libenter legitis, orate pro hanima Rorigonis comitis, quis illum donavit s(ub).... abbate*. Après la visite et la donation d'Anowareth, Gosbert disparaît.

Glanfeuil était devenu un bien de famille. A Gosbert succède Ebroïn, autre parent de Rorigon. Ebroïn avait reçu Glanfeuil en bénéfice de Pépin, et obtenu une confirmation par Louis le Débonnaire [1]. Il jeta au feu le diplôme impérial de 833 [2], puis demanda aux moines de Saint-Pierre-des-Fossés sur quelle charte s'appuyait leur possession de Glanfeuil et ceux-ci ne pouvant montrer la pièce, la plupart furent renvoyés aux Fossés [3]. Cette décision fut assez discutée pour décider Ebroïn à une démarche grave. En présence de plusieurs évêques, il protesta de la droiture de ses intentions et leur lut l'engagement pris par lui de conserver toujours intacte la discipline monastique à Glanfeuil. Ceci fit la matière de la charte datée du 14 juillet 847 [4] : *Contulit* [*Ebroinus*] *etiam clementiæ nostræ obtulibus testamenti scriptum, sua aliorumque reverendorum episcoporum inviolabili auctoritate roboratum quo continetur qualiter... communi adsensu statuerit præfati sancti Mauri monasteriolum sub monasticæ religionis cultu perpetua lege mansurum.*

En 847, Ebroïn que son titre d'archichapelain du palais royal mettait en relations courantes avec le roi, profita de cette quasi-familiarité pour représenter à Charles le Chauve tout ce qu'il avait fait pour Glanfeuil : *Itaque notum sit... quia Ebroinus innotuit Serenitati nostræ se quoddam monasteriolum, in pago Andecavo situm... in statum et religionem monastici ordinis funditus restruxisse, atque in habitum quo olim excultum fuerat omnimodis reparasse.* Du rôle de Rorigon et de la convention passée avec l'abbé Ingelbert il n'était plus question; aussi Ebroïn obtint que tous ses droits passeraient à son cousin, le moine Goslin, fils de Rorigon, et après la mort de celui-ci les religieux auraient la faculté de se choisir un abbé, suivant la règle de saint Benoît, si toutefois il ne se rencontrait dans la parenté de l'un et de l'autre aucun homme digne de leur succéder : *Nisi forte post eumdem Gauslinum talis eorum progenies inveniri possit qui... ei subrogari queat* [5].

C'était la négation tacite de ce que Louis le Débonnaire, Rorigon et Ingelbert avaient établi d'un commun accord en 833. « Quand Ebroïn eut heureusement terminé toutes ces négociations, il présenta au roi le jeune Goslin pour qu'il l'élevât à la dignité abbatiale. Charles le Chauve agréa la demande de son archichapelain, car il affectionnait beaucoup le fils de Rorigon à cause de sa science et de son éloquence. Après l'avoir comblé d'honneurs, il le nomma abbé de Saint-Maur, en présence des grands du royaume, lui promettant des bénéfices plus considérables quand l'occasion s'en présenterait [6]. » A Saint-Pierre-des-Fossés, loin de se formaliser on trouvait tout cela fort bon, et les relations demeurèrent excellentes entre les deux monastères. A Ingelbert, les moines des Fossés donneront pour successeur Godefroy de Glanfeuil; notre Odon quittera la crosse de Glanfeuil pour celle des Fossés et, en 868, c'est aux Fossés que les fugitifs de Glanfeuil iront abriter le corps du saint moine Maur.

D'ailleurs Glanfeuil ne cesse de s'agrandir. Le 21 octobre 845, Clarles le Chauve lui accorda le domaine de Bessé, *Bidisciacum* (village du Thoureil, à 3 kilomètres de Saint-Maur) avec le maison seigneuriale et l'église dédiée aux saints Gervais et Protais. Par la même charte, il y joint diverses possessions sises à Rillé, *Riliacum* (canton de Montreuil-Bellay), à Mernel (canton de Maure, Ille-et-Vilaine), à Saint-Cyr-en-Bourg (canton des Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire), à Anadone (?), à Feneu (canton de Briollay, Maine-et-Loire), et à Pocé (commune de Distré, près Saumur [7]). A la même date, mais dans une charte différente [8], le roi concède encore à Glanfeuil l'église et les dépendances de Saint-Vétérin de Gennes (voir ce mot), ainsi que six *facti* de terre situés dans la villa de Couesne (village de Gennes). Le 15 août 850 [9], Glanfeuil obtient de Charles-le-Chauve le domaine de Soulangé (canton de Doué-la-Fontaine), avec la maison seigneuriale, celui de Bournan (canton des Trois-Moutiers, Vienne), avec l'église de Saint-Martin et cinq *facti*. Nous savons encore, bien qu'il ne reste aucun diplôme, que Charles le Chauve donna à Glanfeuil la villa du Mesle-sur-Sarthe (arrondissement d'Alençon, Orne [10]).

L'abbé Goslin était né vers 822; offert à Glanfeuil par Rorigon vers 839, il y grandit sous son oncle Gosbert et, en 843, on lui accorda le titre de *bonæ indolis adolescens* [11]. Le jeudi 12 mars 845, dans une cérémonie solennelle accomplie à Glanfeuil, Gosbert ne figure pas et Goslin préside. C'est encore Goslin, on s'en souvint, qui éleva les reliques de saint Maur du tombeau à droite de l'autel de l'oratoire de Saint-Martin, pour les placer dans une châsse de fer, au fond de l'oratoire, vers l'Orient [12]. C'est lui qui rédige le procès-verbal de cette translation, lui qui insère le texte de la cédule [13]. Le jeune abbé ayant sa carrière à faire, alla continuer ses études à Reims sous Hincmar, reçut, successivement les ordres sacrés et la bénédiction abbatiale, probablement le 1er juin 849.

L'abbatiat de Goslin est peu connu, les chartes font défaut, aucune donation à enregistrer, aucun fait important à signaler. Goslin abandonna bientôt son modeste siège abbatial sur lequel il fut remplacé par Théodrade, son frère. C'était toujours le bien familial, Le nouvel abbé gouverna de l'an 853 à l'an 861, parmi une multitude de maux : « De notre temps, écrit Odon, le monastère a été en butte aux persécutions les plus atroces, ses domaines ont été ravagés par des hommes sans merci [14] ». Glanfeuil était livré à la rapacité des petits seigneurs du voisinage, qu'Odon déclare *nequiores affecti nequissimis et, ut ita dictum sit, paganis deteriores* [15]. Odon se console en pensant que Dieu réserve les pires châtiments éternels à de si méchants voisins. Les Normands se chargeaient de leur châtiment terrestre, seulement les Normands ne faisaient pas de distinction et quand ils eurent assez houspillé les laïques, ce fut au tour des moines.

Au mois de juillet 853, ils remontent le cours de la Loire, s'emparent de Nantes, incendient Saint-Florent-le-Vieil, s'arrêtent devant Angers qu'ils prennent et pillent, gagnent Le Mans, Tours, sacca ent Marmoutiers. En 854, nouvelles prouesses; ils reparaissent à Angers. En 861, une de leurs bandes occupe le monastèr des Fossés. Sur ces entrefaites, notre Odon avait succédé à Théodrade, probablement à titre de parent

[1] *Histor. translat.*, n. 15; elle ne nous est pas parvenue, mais se trouve mentionnée dans la charte du 14 juillet 847. — [2] *Histor. translat.*, n. 14. — [3] *Ibid.*, n. 16. — [4] *Archiv. nat.*, *K 11*, n 5[4] (original); Labbe, *Mélanges*, p. 463, Mabillon, *Annal. bened.*, t. II, append., n. LXX; Bouquet, *Recueil*, t. VIII, col. 490; *Gallia christiana*, t. II, Instrum., p. 327; Tardif, *Cartons des Rois*, n. 156. — [5] *Hist. transl.*, p. 16. — [6] *Ibid.*, n. 17. — [7] *Cartulaire*, n. 19. — [8] *Cartulaire*, n. 29. — [9] *Cartulaire*, n. 44. *Arch. nat.*, *KI*[3], n. 1[3] (original); Bouquet, *Recueil*, t. VII, col. 514; Tardif, *op. cit.*, p. 162. — [10] *Histor. translat.*, n. 30. — [11] *Ibid.*, n. 20. — [12] *Ibid.*, n. 17. — [13] *Ibid.*, n. 17. — [14] *Histor. transl.*, n. 27. — [15] *Ibid.*, n. 27.

plus ou moins rapproché. En 862, la situation était à la fois tragique et intenable. Un texte ancien, — probablement du xᵉ siècle [1] — l'affirme en ces termes : « Le vénérable abbé Odon était à la tête de Saint-Maur, quand éclata une violente persécution. Pour sauver sa vie et celle de ses frères, il dut abandonner aux barbares du Nord un monastère chèrement aimé et emporter au loin le corps du disciple de saint Benoît. » L'*Historia translationis* fixe la date du départ de Glanfeuil au printemps de 862 [2]. C'est aussi l'année que donne une chronique angevine : *Anno 862, ossa beati Mauri a loco sepulturæ sunt effossa propter metum Nortmannorum : et prius per diversa loca aliquot annis deportata, tandem jussu Karoli regis in Fossatensi monasterio deposita sunt* [3]. Enfin, à cette même date, les religieux de Noirmoutiers, réfugiés depuis quelque temps à Cunault, à deux lieux en amont de Glanfeuil, étaient obligés de fuir, emportant les reliques de leur patron saint Philbert (1ᵉʳ mai 862), car, nous dit l'un d'eux, depuis quatre années consécutives les Normands avaient établi leurs quartiers d'hiver sur la Loire, et il devenait impossible d'échapper à leurs incursions : *Nortmannorum siquidem, quatuor continuis annis in Ligere fluvio hiemantium, subitaneos non valentes (valens) sustinere occursus* [4]...

Les moines de Glanfeuil possédaient un domaine à *Merula*, aujourd'hui le Mesle-sur-Sarthe, ils s'y rendirent tout d'abord, espérant et s'efforçant de garder la vie conventuelle et les observances monastiques. L'*Historia* nous les montre se levant pour le chant des matines et gardant le silence nocturne [5] pendant la route. Leur première étape les conduit à *Scameracus*, Echemiré, à l'ouest de Baugé (Maine-et-Loire). Les reliques furent déposées dans l'église paroissiale et Odon ne manque pas à son rôle de chroniqueur en racontant les guérisons miraculeuses et autres manifestations surnaturelles dont il est superflu d'entamer l'examen critique. Notons toutefois un tardif exemple d'*incubatio* nocturne près du coffre contenant les reliques. D'Echemiré on gagne le Mesle-sur-Sarthe et les reliques sont déposées dans l'église Saint-Julien où elles continuent à guérir sourds et boiteux, aveugles et manchots en telle multitude qu'on doit en conclure que les gens de ce temps-là étaient tous gratifiés d'une, sinon de plusieurs infirmités. Malgré tant de miracles, les moines n'étaient pas aimés, on les harcelait sans cesse : *cum autem ibidem (Merulæ) crebris et improvisis deterrerentur paganorum adversitatibus* [6]; ils se remirent donc en chemin, et on gagna la Saône qu'on dépassa; *citra Ararim* [7] dit l'*Historia* que la plupart traduisent *au delà* et non *en deçà*. Les moines ne s'arrêtèrent pas sur la rive droite, ils se fixèrent sur le versant occidental. Après les avoir installés dans le domaine du comte Eudes, l'abbé Odon les quitta pour regagner l'Anjou et on le vit obligé alors de franchir la Saône de nouveau.

Le comte Eudes, *Audo*, dans le domaine duquel les moines de Glanfeuil s'établirent, doit être identifié avec le comte Eudes, dont la sœur épousa Louis le Bègue. Sa bienveillance pour des moines fugitifs peut s'expliquer par le fait qu'en 862, son beau-frère, le prince Louis, vint au pays du Maine et s'y lia d'amitié avec Rorigon II et Gasfrid, fils du comte Rorigon, qui n'étaient sans doute pas indifférents aux malheurs de la communauté qui avait servi jusqu'alors à caser honorablement et avantageusement les cadets de leur famille, et parfois les aînés en attendant mieux.

La *villa* en question n'est pas connue avec certitude, les moines y séjournèrent trois ans et demi et saint Maur signala sa présence par seize miracles. De ces faits on a conclu que la localité doit être Saint-Maur-les-Buissons, canton de Conliège, arrondissement de Lons-le-Saunier, faisant partie du diocèse de Besançon, et depuis 1802, du diocèse de Saint-Claude. Il y a là, paraît-il, une église romane dont certaines parties remontent au ixᵉ ou au xᵉ siècle. « En 1517, on y voyait une confrérie de treize prêtres, s'étant engagés à célébrer dans cette paroisse, le 15 janvier de chaque année, la messe et l'office de saint Maur [8]. En même temps des indulgences étaient accordées par les papes Léon X et Hadrien VI aux pieux visiteurs de ce sanctuaire. Un ancien martyrologe de Besançon, œuvre de l'évêque Protade (vers 624) (?) qui, dans sa rédaction actuelle paraît dater de l'époque carolingienne [9], mentionne aussi la fête du 15 janvier, très probablement en souvenir du séjour des reliques dans le diocèse durant les années 863 à 867. De plus un tel séjour, aussi prolongé, a dû laisser des traces dans le pays, surtout à une époque où la possession d'un corps saint passait pour le plus grand honneur. Or, Saint-Maur-les-Buissons est le seul endroit de la contrée ayant conservé une tradition relative à saint Maur. Enfin, le nom même que porte la localité de temps immémorial semble encore un argument en sa faveur.

« Ici vient se greffer une autre question : la bourgade dont il s'agit croit posséder, aujourd'hui encore, une partie notable du corps de saint Maur, qui lui aurait été cédée en 867, par les religieux de Glanfeuil, comme témoignage de leur reconnaissance. Et de fait, elle montre une portion du crâne, les quatre os entiers des jambes (deux tibias et deux péronés) et la moitié d'un cinquième ossement non autrement désigné [10], sans compter un os entier du bras donné à l'abbaye de Solesmes, vers 1840, et deux autres reliques accordées vers 1857, aux chanoines réguliers de Dom Gréa et aux bénédictins de Saint-Paul de Rome. A la fin du xvɪɪᵉ siècle, ce trésor était encore plus considérable. Chifflet, en quête de documents pour son *Sacrarium monasterii Jurensis Condatescensis*, vint à Saint-Maur-les-Buissons, où on lui montra dans une chaire *sancti Mauri ossa omnia, seu fere omnia* [11]. Malheureusement, il est impossible de démontrer l'authenticité de ces reliques [12]. » Bien plus, comment admettre de la part des moines de Glanfeuil ce don exorbitant d'une portion si considérable, le tiers environ des reliques précieuses qui étaient comme leur palladium et à la suite desquelles ils pouvaient compter être reçus partout. Même en admettant qu'ils n'eussent pas montré la même générosité à Echemiré ni au Mesle-sur-Sarthe, il leur suffisait d'abandonner en une fois une portion du crâne, les os des jambes et des bras pour que leur châsse, fut réduite à des débris assez peu importants. On se trouve en présence d'une allégation fausse. A la rigueur, on admettrait qu'Odon ne se fut pas vanté dans l'*Historia translationis* d'un dépouillement aussi

[1] *Bibl. nat.*, fonds lat. *3778*, fol. 165-173; *Sermo de mirabilibus gestis sive de translatione corporis sanctissimi Mauri abbatis*, édit. *Catalog. codicum hagiograph. latinor.*, Bruxelles, 1889, t. I, p. 264-270. — [2] *Histor. translat.*, n. 30. Après un séjour d'un an et demi dans le Perche, le corps de saint Maur fut porté en Bourgogne et y arriva en 863. — [3] *Chronica Rainaldi archidiaconi Andecavensis*, († vers 1075), dans Marchegay, *Chroniques des Églises d'Anjou*... p. 6. — [4] Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 344; Mabille, *Les invasions normandes en Touraine*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXX, p. 175 sq. — [5] *Histor. translat.*, n. 28, 29. — [6] *Sermo de gestis mirabilibus*, n. 10. — [7] *Histor. translat.*, n. 32. — [8] *Acta sanct.*, 25 octobre, t. XI, col. 677. — [9] *P. L.*, t. XXX, col. 411-422. — [10] Crétin, *Authenticité des reliques de saint Maur qui reposent dans l'église de Saint-Maur-les-Buissons*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1883, IIIᵉ série, t. IV, p. 115-128.— [11] *Acta sanct.*, octobre, t. XI, col. 667. — [12] Fr. Landreau, *Les vicissitudes de l'abbaye de Saint-Maur au VIIIᵉ et IXᵉ siècles*, dans l'*Anjou historique*, 1905, t. V, p. 347-349.

étrange, mais son silence compte pour peu en comparaison du diplôme de Charles le Chauve du 5 février 869 et de la charte d'Enée qui affirment que « le corps de saint Maur » fut porté au monastère des Fossés. De plus, au XVIIIe siècle, l'abbaye des Fossés possédait encore le crâne, les tibias, les péronés, l'os du bras qu'on s'imaginait posséder aux Buissons, ainsi qu'il ressort de l'inventaire dressé le 28 août 1767, peu de temps après le transfert à Saint-Germain-des-Prés [1].

Odon nous dit que les moines de Glanfeuil demeurèrent en Bourgogne *per tres semis annos* [2], ce qu'on peut traduire par trois ans et demi ou par trois demi-années, soit un an et demi. Soit qu'ils aient repris leur pérégrinations vers le milieu de 867 ou dès la fin de 865, on ne sait trop où ils dirigèrent leurs pas jusqu'au 13 novembre 868 où on les voit arriver à Saint-Pierre-des-Fossés. Comme il faut bien leur trouver une place on pense les apercevoir en Poitou, à Saint-Savin-sur-Gartempe, arrondissement de Montmorillon (Vienne). Là se trouvait un monastère auquel sa forte position sur la Gartempe permit de résister à toutes les bandes de Normands jusqu'en 878; et deux siècles plus tard, l'auteur de la *Vita sancti Hugonis monachi æduensis*

hic ẽ locus
ubi orabat
S. maurus

ihs maria

5319. — Inscription.
D'après *Bulletin archéol. du Comité*, 1898, p. 137.

écrit [3] : *Arripuerunt* [*monachi Glannafolii*] *fugæ præsidium cum omnibus quæ secum ferre poterant usque dum venirent in Pictavense territorium, ad sancti videlicet martyris Savini monasterium. Quo in loco, resumptis viribus, Deo sibi auxiliante, cœpit longe lateque norma regularis per eosdem fratres diversis in cœnobiis bona fruge multipliciter propagari multosque etiam similiter quos vita et ambitio sæcularis irretitos olim retentaverat, sub jugum sanctæ Regulæ applicari.* Raoul Glaber ne manque pas d'imaginer que la réforme de Saint-Savin passa de là à Saint-Martin d'Autun, puis à Baume-les-Messieurs, et enfin à Cluny [4].

Non loin de Saint-Savin-sur-Gartempe, à vingt lieues au Nord-Est, dans le diocèse de Bourges, une église porte le nom de Saint-Maur-sur-Indre, arrondissement de Châteauroux. On y honore, comme cela va de soi « le patron et on y vénère ses reliques, qui se composent d'un tibia et d'un péroné entiers, deux fémurs presque entiers, une vertèbre dorsale, des fragments de côte. » Le saint avait donc à lui seul cinq tibias et cinq péronés, cela paraît beaucoup et il faudrait encore ajouter à son ostéologie les ossements conservés sous son nom à Saint-Remi d'Auneau, arrondissement de Chartres; à Saint-Maur-sur-Loir, arrondissement de Châteaudun; à Saint-Maur, arrondissement de Beauvais; à Chaillevois, arrondissement de Laon; à Saint-Béat, arrondissement de Saint-Gaudens [5]. Partout la « tradition » est invoquée à l'appui de ces trésors dont l'opulente richesse nous confond. A Saint-Remi d'Auneau circule un *Petit manuel du pèlerinage de saint Maur*, opuscule de 36 pages, imprimé à Chartres chez Selleret (1880?). On y lit à la page 17-30 un cantique « sur l'air de la Vallière » dans lequel il est dit que le glorieux saint Maur naquit de très nobles *Francs*, fut ermite à *Auneau*, disciple de saint Benoît, lequel ne se contenta pas d'envoyer Maur en Gaule, mais y vint lui-même avec le jeune Placide, et ceci nous ramène aux *Dialogues* de saint Grégoire, mais exploités de façon à rendre jaloux Odon lui-même :

Nous lisons dans l'histoire
Qu'un enfant de sept ans
Puisant de l'eau du Loir,
Était tombé dedans...
Mais le Seigneur propice
Permet que sur le bord
Récitaient leur office
Saint Benoît et saint Maur.
.....

Où se trouvaient les moines de Glanfeuil quand Charles le Chauve les invita à venir se fixer au monastère de Saint-Pierre-des-Fossés? On l'ignore. L'évêque de Paris, Enée, *jussu serenissimi Caroli regis*, présida à la translation et reçut les reliques à l'entrée du monastère des Fossés; il les porta sur ses épaules jusqu'à l'autel de saint Pierre le 13 novembre 868 [6]. Le 5 février 869. Charles le Chauve vint prier devant les reliques de saint Maur, offrit des tentures pour couvrir la châsse, replaça Glanfeuil sous la juridiction des abbés des Fossés [7]. L'abbé Godefroy étant mort peu après le 13 novembre 868, eut pour successeur Odon de Glanfeuil, qui opéra la fusion des deux communautés et, se trouvant des loisirs, tailla sa meilleure plume et raconta l'histoire du bienheureux Maur.

VI. Curiosités. — Sur un des murs de la petite chapelle Saint-Martin on lit une inscription (fig. 5319) postérieure de sept cents ans au moins au disciple Maur qu'on dit avoir vécu en ce lieu.

Au IXe siècle, le comte Rorigon, gendre de Charlemagne, entreprit la restauration du *monasteriolum* détruit par Gaidulfe. De ces bâtiments du IXe siècle, tout semble n'avoir pas péri. Le pignon occidental de l'ancienne église existe encore, ainsi que les assises inférieures de la nef et du chœur. Le portail s'ouvre dans une baie gothique, surmontée de quatre archivoltes concentriques. Au-dessus apparaissent, nettement dessinés, les contours d'une large fenêtre qui fut murée, peut-être au moment où les religieux construisirent le *narthex*. Ces détails sont connus, mais en outre, le grenier qui masque actuellement le fronton de l'église cache des sculptures intéressantes.

Le sommet du pignon forme un triangle, composé de petits carrés de pierre disposés en maille de réseau (fig. 5320), dans lesquels est encadrée une croix digne d'un moment d'attention. Cette croix porte pour toute ornementation des entrelacs (voir ce mot, t. V,

[1] Cet inventaire se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, fonds franç. *16865*, fol. 23-25. Il manque cependant dans l'inventaire de 1767, deux os du bras, mais l'un d'eux avait été restitué à l'abbaye de Glanfeuil, probablement dès le Xe siècle (cf. Mabillon, *Appendix de sancti Mauri reliquiis*, à la suite de l'*Historia translationis*, dans *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, part. 2; C. Port, *Inventaire sommaire des archives de Maine-et-Loire*, série *H. 1755*). L'autre donné au Mont-Cassin vers l'an 1031, *Chron. Casin*, l. II, c. LIII, y fut conservé jusqu'à la Révolution française. — [2] *Histor. translat.*, n. 32. — [3] *Vita Hugonis*, n. 4, dans *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. V, p. 93. — [4] *Historiarum sui temporis*, lib. III, c. V, *P. L.*, t. CXLII, col. 654. — [5] Viala, *Saint-Maur fondateur de l'ordre bénédictin de France*, 1898, p. 410 sq. — [6] Mabillon, *Acta sancta O. S. B.*, sæc. IV, part. 2, *Gallia christiana*, t. VII, Instrumenta, n. 14. — [7] Besly, *Histoire des comtes du Poitou*, 1647, p. 171, 179; Bouquet, *Recueil*, t. VIII, col. 609.

col. 55), tracés avec netteté et vigueur. Au centre, le dessin fait une saillie de 0 m. 03 à 0 m. 04; ailleurs l'entaille ne dépasse pas 0 m. 01. La hauteur totale de la croix est de 2 m. 30 environ; les bras sont inégaux : celui de droite mesure 0 m. 88; celui de gauche 0 m. 65. L'ensemble se compose de cinq blocs de tuffeau; un pour la tête, un autre pour le pied, deux pour les bras, le cinquième pour la partie centrale. Le tout repose sur une assise de pierres dont plusieurs sont ornées de dessins. L'assise porte elle-même sur un bandeau, décoré jadis de billettes et soutenu par des modillons, sur lesquels on aperçoit encore des traces d'entrelacs.

Dans la partie qui nous intéresse, le mur est sensiblement moins large que dans la partie inférieure. Sans doute la façade est d'aplomb; mais le retrait, dissimulé jadis par les combles de l'église, forme de l'autre côté un angle rentrant de 0 m. 30 à 0 m. 40. L'étranglement commence là où s'arrêtent deux contreforts qui encadrent le portail c'est-à-dire là précisément où commence l'appareil de la corniche.

Si on se reporte aux divers types d'entrelacs que nous avons donné dans le *Dictionnaire* à profusion, on se convaincra que la croix de Glanfeuil rencontre

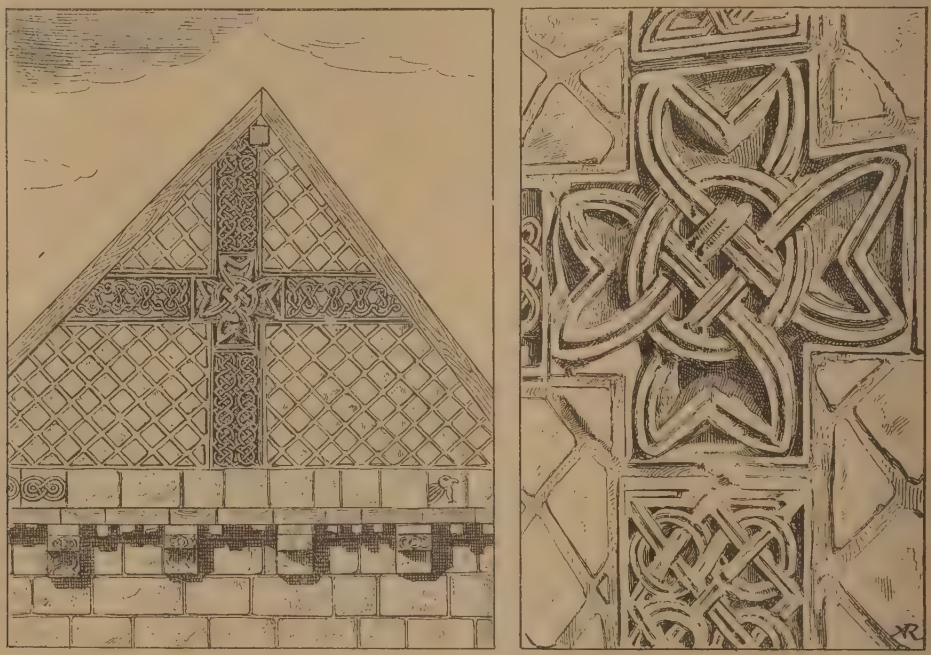

5320. — Croix d'entrelacs à Saint-Maur. *Ibid.*, p. 138, 139.

Ce monument a été mutilé à une date qu'on ignore, lors de la construction où il se trouve renfermé.

Cette croix et l'appareil qui l'entoure n'étaient pas destinés à occuper la place où on les a découverts. On pourrait même affirmer que toute la corniche, chronologiquement antérieure au mur sur lequel elle repose, a dû être transportée, pierre par pierre, de l'endroit où elle avait été établie primitivement, à celui où elle se trouve aujourd'hui. En effet, les moellons chevauchent au lieu de former des lignes régulières. On voit que l'assemblage a été difficile. Certains détails ont été négligés; ainsi, par exemple, à l'intersection de l'appareil réticulé et de la croix, les pierres sont écornées; çà et là les angles sont remplacés par du mortier; ailleurs des morceaux de tuffeau se trouvent à la place des joints.

Le tuffeau employé dans la construction du mur et celui qui forme l'appareil de la corniche ne sont pas de même grain; en bas, grain tendre, jaunâtre, un peu sale; en haut, grain ferme, blanc et dur.

beaucoup de monuments, principalement parmi les croix funéraires d'Écosse et d'Irlande, avec lesquels elle peut être utilement comparée. Il semble que nous nous trouvions ici en présence d'un monument du IX[e] siècle environ [1].

Sur une des pierres, on remarque un signe d'appareillage [2].

En 1862, le Congrès archéologique tenu à Saumur allouait une somme de trois cents francs pour la réparation de la chapelle de Glanfeuil. Les travaux mirent au jour cette inscription :

·····VINT VNE PVCELLE
···*Orlé*ANS LEVA LE SIEGE

On peut restaurer la seconde ligne avec une quasi-certitude : *qui d'Orléans leva le siège* et Godard-Faultrier suggère pour la première ligne : *En France survint une pucelle*. Jeanne d'Arc passa à Saint-Florent-les-Saumur, avril 1429, logea dit-on à ce donjon de Trèves, elle a pu s'arrêter à Glanfeuil, où une inscription

[1] Ch. Urseau, *La croix de l'abbaye de Saint-Maur*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 136-141. — [2] A ce propos voir des conjectures aussi imprévues que fragiles de L. Courajod, *Leçons professées et l'école du Louvre*, t. I, p. 493. Voir *Dictionnaire*, t. III, au mot COURAJOD.

retrouvée vers 1833 rappelait le séjour des Anglais Crissovale et Carvallay [1] :

EN L'AN MCCCLV FVT CEANS
DES ANGLOYS LE LOGEIS
CRISSOVALE ET CARVALLAY

VII. Bibliographie. — *Acta sanctorum* (1643), janvier, t. I, col. 1038-1039; 3e édit., t. II, p. 320-321, 758. — B. F. Adloch, *Die Benedictiner-tradition ueber den heil. Maurus und abt Odo von Glanfeuil*, dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner und Cistercienser Orden*, 1898, t. XIX, p. 310-326; (*Anal. boll.*, 1897, t. XVI, p. 478); Le même, *Zur Vita S. Mauri*, dans *Studien und Mittheil.*, 1905, t. XXVI, p. 3-22, 207-226; (*Anal. boll.*, 1906, t. XXV, p. 117). — [Affarosi (Cam.)], *Ristretto della vita e miracoli di S. Mauro abate*, in-4°, Reggio, 1728. — J. A. Ansart, *Histoire de saint Maur, abbé de Glanfeuil*, in-12, Paris, 1772. — Adrien Baillet, *Vie de saint Maur, abbé de Glanfeuille*, dans son *Recueil des Vies des saints*, 1715, in-fol., p. 170-175; *Table critique*, col. XI-XIII. — Baronius, *Annales*, ad ann. 523, n. 11-12; 584 n. 13; cf. Pagi, *Critica* (1689), ad ann. 523, n. 5-8; 544, n. 9, 11; 584, n. 11-12. — [Bartolini], *Vita e miracoli di S. Mauro abbate... insieme coll'istoria del monastero di Glanfoglio fondato del medesimo santo, e diverse translazioni delle sue reliquie...., div. in II parti*, Lucca, 1722. — Basnage, *Histoire de l'Église*, Rotterdam, 1699, t. II, p. 1261-1262. — S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 214. — Burgener, *Helvetia sancta*, 1860, t. II, p. 77-79. — *Catalogus codicum hagiograph. latin. Bibl. Nat. Paris.*, (1899-1893), t. I, n. 2-5, 239-270; t. II, n. 271-272; t. III, n. 148-149; 168-169; *Biblioth. hagiogr. latin.* (1900), n. 845-846, 1372; *Anal. boll.*, 1883, t. II, p. 279-280. — J. Chappée, *Le carrelage de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil*, in-8°, Mamers, 1901 et même titre, dans *Revue de l'art chrétien*, 1905, p. 73-82. — *Compendio della vita di S. Mauro abate*, in-16, Bergamo, 1837; in-16, Montecassino, 1895. — L. Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, in-8°, Paris, 1899, t. I, p. 493. — E. Crétin, *De l'authenticité des reliques de saint Maur, disciple de saint Benoît, qui reposent dans l'église du village de son nom, près de Lons-le-Saunier*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1883-1884; IIIe série, t. IV, p. 113-127. — L. Delisle, *Mémoires sur l'école calligraphique de Tours*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscript. et Belles lettres*, t. XXXII, 1re partie, p. 33-34; *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 250-252. — Jacq. Du Bois, *La vie de Monsieur S. Maur*, in-8°, Paris, 1621. — C. Enlart, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1900, t. LXI, p. 209-210. — *Extraict de la saincte vie et miracles de Monsieur Sainct Maur, abbé...* in-8°, Paris, 1603. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca medii ævi*, (1734), t. II, p. 453-454; 2e édit., p. 147. — Fita y Colomé (Fidel), *El Almendral, lapida di san Mauro*, dans *Boletin de la Academia de la historia*, Madrid, 1897, t. XXX, p. 506-516. — Galand (Dom), *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Maur* (Bibl. Nat., fonds français *18923*). — *Gallia christiana* (1656), t. IV, p. 628-630; 1856, t. XIV, p. 681-693. — R. Giard, dans *Bibliothèque de l'École de Chartes*, 1903, t. LXIV, p. 619-620. — A. Giry, *La vie de saint Maur du Pseudo-Faustus*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1896, t. LVII. — p. 149-152 (*Annal. boll.*, 1896, t. XV, p. 356). — Godard-Faultrier, *Chapiteau, sirène à Saint-Maur-sur-Loire*, dans *Congrès archéologique de France*, 1871, t. XXXVIII, p. 106. — L. Halphen, *La « Vie de saint Maur » Exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier*, dans *Revue historique*, 1805, t. LXXXVIII, p. 287-295. (*Anal. boll.*, 1906, t. XXV, p. 116-118). — Huebner, *Inscriptionum latinarum christianarum Hispaniæ, Supplementum*, in-4°, Berolini, 1900, n. 349. — Ignace de Jésus Maria, *La vie et les éminentes vertus de saint Maur, abbé, où il est traité de plusieurs antiquités de l'ordre de Saint-Benoît, de la sainte vie des premiers bénédictins de France... div. en II livres*, in-8°, Paris, 1640. — C. de La Croix, *Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire)*, *in*-4°, Paris, 1899 (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1898, t. LIX, p. 657-658, 1900, t. LXI, p. 209-210; *Université catholique*, 1899, t. XXXII, p. 309-310; *Anal. boll.*, 1899, t. XVIII, p. 433-434; *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1898, p. 307-308. — Landreau, *Les vicissitudes de Saint-Maur aux VIIIe et IXe siècles*, dans *L'Anjou historique*, 1904, p. 113-132. — Lauretus, *Chron. monast. Cassin*, 1616, p. 77-78. — A. L'Huillier, *Étude critique des actes de saint Maur de Glanfeuil*, dans *Revue de l'Anjou*, 1903, 70 p.; (R. Giard, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1903, t. LXIV, p. 619-620). — Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, (1668-1680), t. I, p. XXV-XXXIV, 259-260; 2e édit., p. 274-275; t. IV, part. 2, p. 165-167, 133-184; 2e édit., p. 175-177-193. — *De sancti Mauri missione in Galliis, deque Benedictini instituti facto per eum accessu*, dans la *Préface* du IIe siècle bénédictin, n. V. — Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire* (560-1147), dans *Archives d'Anjou*, 1843, t. I, p. 353-403; cf. 293-350. — Méril (Edel. du), *Poésie populaire latine*, in-8°, Paris, 1843, p. 173-174. — Odon, *Historia translationis sancti Mauri abbatis, discipuli sancti Benedicti, auctore Odone, abbate Glannafoliensi*, dans *Acta sanct., O. S. B.*, IV sæc. pars 2, p. 165-185; *Acta sanct.*, 15 janvier, t. I, col. 1051-1060; et *Monum. German. histor., Scriptores*, édit. Holder-Egger, t. XV, p. 462-477. — *Pièces justificatives de la maladie de Madeleine-Élisabeth Bailleux (de Beauvais), et de sa guérison opérée par N.-S. J.-C., à l'intercession de S. Maur, le 12 juin 1764, (en l'église de Saint-Germain-des-Prés)*, in-12, Paris, 1765. — B. Plaine, *De l'authenticité de la mission de saint Maur en France*, dans *Studien und Mittheilungen*, 1895, t. XVI, p. 639-646; *Étude polémique*, in-8°, Brünn, 1895, 8 p.; (*Anal. boll.*, 1896, t. XV, p. 355-356; A. Giry, dans *Le moyen âge*, 1896, t. IX, p. 62-64); Plaine, *Odon de Glanfeuil et l'authenticité de la mission de saint Maur*, dans *Revue historique de l'Ouest*, 1897, t. XII, p. 126-151 (*Anal. boll.*, t. XVI, p. 523-524). — M. Planiol, *La donation d'Anowareth, texte et commentaire*, in-8°, Rennes, 1894. (P[oncelet] (A.), dans *Anal. boll.*, 1904, t. XXIII, p. 102-103; 1906, t. XXV, p. 117-119). — C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 1878, t. III, p. 428-431. — Ant. Rivet, *Histoire de Fauste, moine de Glanfeuil*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 496-498; *Histoire de la vie et des écrits d'Odon, abbé de Glanfeuil et des Fossés*, dans *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 383-386. — Rossi, (G. P.), *Memorie storiche di S. Mauro abate, con note filologiche*, in-16, Bordigheri, 1895. — Th. Ruinart, *Apologie de la mission de saint Maur, apostre des bénédictins de France, avec une addition touchant S. Placide, 1er martyr de l'ordre de Saint-Benoît*, in-8°, Paris, 1692, in-8°, Paris, 1702, 9 f. 180 p. et 2 fig.; trad. lat. dans Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedicti* (1703), t. I, p. 629; 2e édit., p. 581-603, (c'est un essai de réfutation de Basnage et de Baillet). — P. Roth, *Geschichte der*

[1] Godard-Faultrier, dans *Journal de Maine-et-Loire*, 18 et 22 février 1843; Godard-Faultrier, *Rapport sur de récentes découvertes faites dans le département de Maine-et-Loire*, dans *Bulletin monumental*, 1866, t. XXXII, p. 397-399; X. Barbier, *Épigraphie du département de Maine-et-Loire*, 1869; *Bulletin monumental*, 1880; t. XLVI, p. 403.

Beneficialwesens, 1850, p. 438-442. — G. Saccardo, *Panegirico di S. Mauro abate*, in-8°, Modena, 1883. — *Saint-Maur et le sanctuaire de Glanfeuil en Anjou*, in-8°, Angers, 1869. — *Sermon (Le) de Translatione S. Mauri*, dans *Anal. boll.*, 1896, t. xv, p. 424-427. — Surius, *Vitæ sanctorum*, 1618, t. I, col. 236-245. — Ch. Urseau, *La croix de l'abbaye de Saint-Maur*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 136-141.— Ch. Taillandier, *Lettre sur les translations du corps de saint Maur*, in-12, 1749; *Abrégé historique de la vie de saint Maur et des différentes translations des reliques de ce saint déposées en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, in-4°, s. l., 1750. — Triger (R.), auteur du *Procès-Verbal* officiel des fouilles inséré dans C. de La Croix, voir ce nom; *Bibl. de l'École des Chartes, Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, etc. — V. Viala, *Saint Maur, fondateur de l'ordre bénédictin en France, son œuvre, son influence sur la civilisation française, son culte*, in-12, Toulouse, 1906. — *Vita di S. Mauro abate, discepolo del patriarca S. Benedetto*, in-8°, Modena, 1858. — *Vita di S. Mauro, abate, discepolo di S. Benedetto ed apostolo della sua religione in Francia*, in-8°, Piacenza, 1789. — X. Y. Z. *Die Fabel von S. Maurus Anwesenheit in Gallien nebst einer S. Placidus Digression*, dans *Studien und Mittheilungen*, 1898, t. xix, p. 108-110.

H. Leclercq.

GLONS. Glons, *Gladunum*, est une localité située dans la vallée du Geer, à proximité de Tongres et de Maëstricht; elle a pu être évangélisée à une date ancienne, à raison de cette proximité et des souvenirs chrétiens qui se rattachent à ces deux villes. C'est ce que permettent de croire une inscription et des débris sculptés.

L'inscription dont nous allons parler a été ignorée ou dédaignée par tous les auteurs épigraphistes ou

5321. — Inscription. D'après *Académie royale de Belgique, Bullet. de la classe des Lettres et des Sciences*, 1901, n. 6, pl. II.

héraldistes, qui ont étudié les monuments de l'ancien diocèse de Liége. En 1875, elle fut relevée et estampée pour la première fois, mentionnée en 1898 dans un rapport à la Commission provinciale des monuments de Belgique, publiée et étudiée en 1901 [1]. Jusqu'en 1900, cette inscription se voyait à l'angle gauche de la façade de l'église [2], dont la démolition permit l'envoi de la pierre au musée diocésain où elle est déposée.

La pierre est un calcaire jurassique des environs de Charleville. Elle est taillée en forme d'imposte et mesure 0 m. 60 de largeur; 0 m. 20 de hauteur et 0 m. 50 de profondeur. La pierre est, pour ainsi dire, entière; à peine ébréchée vers le commencement du texte qui est, néanmoins, complet. L'inscription est parfaitement lisible :

FITAERI TEMPORE SE
GOBERTO REGI CRODO
ALDVS FECIT

En se reportant à la figure 5321, on voit que la troisième lettre T est une intercalation postérieure à la gravure du texte. A la deuxième ligne on remarque l'aspect insolite des deux lettres G, aspect qui n'est pas d'ailleurs sans comparaison possible avec d'autres textes mérovingiens appartenant à la Ie Narbonnaise, à la IIe Belgique et à la Novempopulanie [3]. On peut

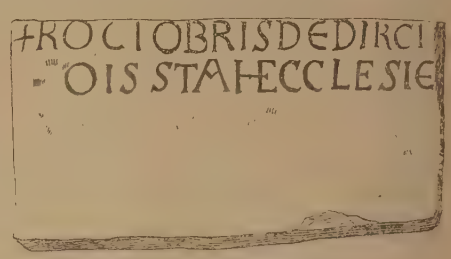

5322. — Inscription. *Ibid.*, pl. III.

encore rapprocher de ce type celui qu'offre le manuscrit de Grégoire de Tours venant de Corbie et daté du VIIe siècle (fol. 57, XXXIII, ligne 1, dans le mot *Sigibertus* [4].)

Que le T soit une intercalation postérieure à la gravure, on peut le croire, mais cette intercalation n'a pas été faite, semble-t-il, sans raison. Supposons qu'on ait lu primitivement *Fiaeri tempore Segoberto regi Crodoaldus fecit*, qui peut se traduire : « Crodoald a fait faire ce monument du temps du roi Sigebert, » en ce cas tout est clair : *fiaeri* pour *fieri* n'offre rien qui surprenne; *fieri fecit* est d'usage courant et l'éloignement des deux mots par l'insertion d'une phrase qui les sépare ne suffit pas à obscurcir la signification de la phrase.

Cependant on a corrigé ou intercalé un T, en sorte qu'il faut lire *fitaeri* et ce qui était clair ne l'est plus autant. Si on fait de ce mot un nom de lieu, on se jette en pleine fantaisie : « Crodoald a fait ce monument à Fitère du temps du roi Sigebert. » Or *Fiterium* est une localité espagnole. N'y songeons donc pas.

Si on fait de ce mot un nom d'homme, on ne se trouve guère en meilleure posture : « Au temps de Fitère, Crodoald a fait ce monument pour le roi Sigebert. » ou bien, faisant de *Segoberto regi* un ablatif absolu, on lit : « Au temps de Fitère, Sigebert étant roi, Crodoald a fait ce monument. » Mais ce Fitère est inconnu et l'omission de tout titre n'est pas de nature à aider à le faire reconnaître.

Pour *Segoberto* c'est évidemment un des trois rois d'Austrasie qui portèrent ce nom, mais Sigebert Ier a régné de 561 à 576 et cette date est un peu haute pour un monument trouvé dans les environs de Liége. Sigebert II n'a jamais régné. On se trouverait amené à Sigebert III qui régna de 633 à 656 et sous lequel on

[1] G. Monchamp, *Une inscription mérovingienne inédite à Glons (province de Liége)*, dans *Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts*, 1901, Bruxelles, p. 642-666. — Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1901, t. II, p. 897-899. — [2] Dans la chaîne d'encoignure, à 0 m. 80 du sol, et mise à rebours. Cette nef latérale de gauche fut bâtie en 1735, on ne peut qu'émettre des conjectures sur le lieu d'où la pierre fut amenée. — [3] F. Le Blant, *Insc. chrét. de la Gaule*, t. II, pl. 491-591; *Nouveau recueil*, p. 80, 319. — [4] Prou, *Manuel de paléographie*, in-8°, Paris, 1892, pl. I, Reusens, *Éléments de paléographie*, in-8°, Louvain, 1885-1886, p. 15.

construisit assez d'édifices, églises ou monastères, pour justifier le texte gravé sur l'imposte de Glons.

Pour Crodoald, ce nom est fréquent à l'époque mérovingienne. On trouve dans Frédégaire un noble austrasien *gente nobili Ayglolfinga, rebus plurimis ditatus;* on en trouve un autre dans un diplôme donné par Pépin de Herstall et Plectrude, le 2 mars 714, à Bakel (Bagaloso).

Une autre inscription avait été encastrée dans la façade de l'église de Glons à une date antérieure au milieu du XVIIIe siècle. Gravée sur un moellon de calcaire jurassique, elle porte ces lettres (fig. 5322).

+ K OCIOBRIS DEDIKCI
OIS STA ЄCCLESIЄ

« La dédicace de cette église (est) aux calendes d'octobre. »

Cette inscription peut remonter à la première moitié du VIIIe siècle.

Quatre pierres anépigraphes (fig. 5323) mais ornées de sculptures et qui peuvent être contemporaines de

5323. — Fragments de pierre. *Ibid.*, pl. IV.

l'inscription de Crodoald ont été trouvées à Glons, dans les fondations de l'église démolie.

Elles sont aussi de calcaire jurassique et mesurent :

	1°	2°	3°
Longueur :	0 m. 68	0 m. 59	0 m. 55
Largeur :	0 m. 455	0 m. 455	0 m. 455
Hauteur :	0 m. 325	0 m. 325	0 m. 325

L'ornementation est faite de câbles, feuillages, feuilles et entrelacements. Sur une d'elles ont voit encore des vestiges de polychromie peut-être moderne. Ces pierres sont incurvées de telle sorte qu'elles ont dû faire partie d'un cintre, soit un portail, soit un ciborium. La quatrième pierre est de dimensions moindres (0 m. 38 × 0 m. 28 × 0 m. 46), sa décoration est un peu différente, elle est également incurvée mais, semble-t-il, suivant un arc moindre. Tout porte à croire que ces matériaux ont été apportés d'un autre lieu; d'ailleurs ils offrent une sorte de ressemblance avec la sculpture monumentale lombarde (IXe-Xe siècle) et avec celle de Saint-Vital de Ravenne (VIe siècle). Il semble admissible que les sculptures de Glons aient été apportées d'Italie; certains motifs d'ornementation offrent une ressemblance frappante : cordons tordus, rosaces, méandres crucifères, entrelacs, feuilles dentelées [1]. D'ailleurs, les motifs rencontrés à Glons reparaissent aussi en Orient. On note d'autres ressemblances dans les motifs sculptés au Ve et au VIe siècle dans la Syrie centrale [2].

Si on admet qu'un édifice religieux existait à Glons au VIIIe siècle, on peut accepter l'indication que la dédicace en fut faite un premier d'octobre. Les vicissitudes postérieures ne nous regardent plus.

H. Leclercq.

GLOSSOLALIE. On désigne sous le nom de « glossolalie » un ensemble de phénomènes dont l'intelligence est aussi difficile que l'explication en est ardue et, le plus souvent, arbitraire. Les termes « glossolalie » et « glossolale » sont de ceux dont l'usage semble prétentieux et que la langue courante ignore, cependant il faut reconnaître qu'on éprouverait embarras et difficultés à exprimer autrement et clairement l'idée qui s'attache à l'expression grecque λαλεῖν γλώσσαις, le « parler en langues ».

Ce phénomène se produisit dans l'Église naissante sous un aspect multiforme. Après que les Apôtres eurent reçu l'effusion de l'Esprit saint, une ardeur dévorante, un zèle incoercible s'empara de chacun d'eux. Leur cœur était plein et leurs lèvres s'ouvraient pour laisser couler à flots leur brûlante conviction. Sortis du cénacle, répandus dans Jérusalem et hors de la ville sainte, ils parlaient, parlaient sans cesse, criaient leur foi, proclamaient le nom de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur des hommes. On les écoutait, on les comprenait et on croyait à leur enseignement. Par cette prédication l'Église s'affirma et s'implanta, voilà le fait; l'explication ne vient qu'après. Quel prodige permit à ces hommes ignorants ou peu instruits de se faire entendre par des compatriotes et par des étrangers de passage à Jérusalem où ils devaient comprendre à peine quelques mots de la langue usuelle. Ce prodige fut le don de parler en langues, la glossolalie. Sous quelle forme s'est-il manifesté au début, on ne sait. Les apôtres ont-ils fait usage de leur langage ordinaire ou bien ont-ils connu merveilleusement

[1] Voir R. Cattaneo, *L'architettura in Italia dal secolo VI al mille*, in-8°, Venezia, 1888, fig. 38, 45, 53, 57, 65, etc. — [2] De Vogüé, *Syrie centrale*, p. 32, pl. 32 à 45.

et soudainement plusieurs dialectes ? Toutes les vraisemblances et toutes les possibilités ne sont que conjectures; mieux vaut peut-être avouer qu'on se trouve en présence d'un fait d'une nature qui réclame l'intervention providentielle.

Bientôt le don de parler en langues se développa et se transforma. Autour des apôtres commença à pulluler une sorte d'effervescence dont les manifestations conduisirent jusqu'à des états étranges qualifiés : extase et prophétie. Le fidèle s'abandonnait à une sorte d'égarement, se livrait à une force supérieure et cachée, proférait des sons inarticulés, des mots et des phrases sans suite et qu'on attribuait à l'inspiration de l'Esprit et que, pour cette raison, on s'évertuait à interpréter.

Ces abus n'étaient pas sans analogies dans le monde antique. Divers oracles, la Pythie, s'exprimaient en *glosses*, émaillant leur discours de mots étrangers, de termes désuets ou inintelligibles. Des scènes étranges, remplies par des éjaculations et des gesticulations abusives engendrèrent des inconvénients et peut-être des excès qui se propagèrent, semble-t-il, assez vite.

On ne peut songer à reconstituer des séances où tout était abandonné à l'improvisation et à la fantaisie, mais on croit entendre dans les textes l'écho de soupirs, de gémissements étouffés, de pieux borborygmes, d'élans soudains suivis de dépressions, qui semblent avoir formé le programme de ces bizarres assemblées. « C'était, à écrit Renan, comme une vague musique de l'âme, épandue en sons indistincts, et que les auditeurs cherchaient à traduire en images et en mots déterminés, ou plutôt comme des prières de l'Esprit, s'adressant à Dieu en une langue connue de Dieu seul et que Dieu sait interpréter. L'extatique en effet, ne comprenait rien à ce qu'il disait, et n'en avait même aucune conscience. On écoutait avec avidité, et on prêtait à des syllabes incohérentes les pensées qu'on trouvait sur-le-champ. Chacun se reportait à son patois et cherchait naïvement à expliquer les sons inintelligibles par ce qu'il savait en fait de langues. On y réussissait toujours plus ou moins, l'auditeur mettant dans ces mots entrecoupés ce qu'il avait au cœur [1]. »

Le « parler en langues » fut un don très répandu dès les premiers temps de l'Église, il sévit principalement dans la communauté de Corinthe, où il ne rencontra pas une approbation unanime. Certains se mirent en tête, paraît-il, de refréner cette intempérance et se firent, pour ce motif, réprimander par saint Paul : « N'empêchez pas qu'on parle en langues », écrivait-il (I Cor., XIV, 39). Peut-être les abus sortis de cette pratique semblaient à l'apôtre négligeables, peut-être voulait-il réprimer un zèle tyrannique qui lui paraissait de nature à appauvrir le trésor spirituel d'une Église grandissante, en sorte que loin de contenir il stimulait la glossolalie. « Je veux bien que vous parliez *tous* en langues (I, XIV, 5). »

Quelle pouvait être la physionomie d'une communauté au sein de laquelle le don était répandu à ce point ? On a cherché des comparaisons parmi les sectes d'illuminés plus rapprochées de notre époque, mieux connues, plus étudiées, et s'il paraît excessif de prononcer le mot d'imposture on ne peut guère retenir celui d'incohérence. Il serait abusif d'appliquer à des phénomènes mal connus, mal décrits, les conclusions valables pour d'autres phénomènes observés avec une attention scrupuleuse. Ce qu'a été la glossolalie dans les premières communautés chrétiennes, il faut se résoudre à le deviner plutôt qu'à le savoir. Déjà, au IVe siècle, le souvenir de ces phénomènes est si complètement aboli que saint Jean Chrysostome avouait son ignorance. Dans son commentaire sur le chap. XIVe de la Ire Épître aux Corinthiens, il dit : « Tout ce morceau est fort difficile. Sa difficulté tient à notre ignorance; les choses qui se passaient alors, aujourd'hui n'arrivent plus [2]. »

Ce qu'on croit pouvoir dire, c'est que la glossolalie était un langage spécial, distinct des autres manifestations pneumatiques, comme le prophétisme et la gnose. Plusieurs textes laissent entrevoir le caractère essentiel de la glossolalie, comme un langage dans lequel l'intelligence du sujet n'a aucune part, son esprit est seul en cause. « Si je prie en langue, écrit saint Paul, mon esprit (τὸ πνεῦμα μου) prie, mais mon intelligence (νοῦς) demeure stérile (I, XIV, 14). Ce texte si clair semble prouver que le charisme glossolalique réalise pleinement la formule de Philon : « En nous l'intelligence (νοῦς) est bannie par l'invasion de l'Esprit (πνεῦμα) divin; lorsque celui-ci se retire, elle revient. [3] » Le πνεῦμα n'est plus ici le principe immanent qui, selon la magnifique théorie spiritualiste de l'apôtre, pénètre le *moi* et le vivifie sans le désorganiser. Il semble y avoir substitution de l'hôte divin à la personnalité humaine. Le « parler en langues » nous apparaît comme un langage dont l'homme n'est pas l'auteur mais simplement l'organe, une sorte d'automatisme dont la production est accompagnée d'une sorte de désordre ou de trouble extérieur.

Dans le phénomène que saint Paul désigne par ces mots : λαλεῖν τῷ πνεύματι, on croit entrevoir les symptômes de cette parole automatique. Les sons émis par le glossolale sont proférés matériellement comme sous l'influx d'une puissance inspiratrice. Lorsque le phénomène se produisait devant un auditoire restreint, lorsqu'on pouvait chambrer le glossolale, on évitait les interprétations malveillantes, mais si le glossolale se montrait en public, parmi la foule, la méchanceté humaine, toujours avide d'incriminer ce qu'elle ne comprend pas, ne manquait pas de dire : Ces gens sont ivres! Ces gens sont fous [5]! « Si l'Église, écrit saint Paul, est rassemblée tout entière dans le même lieu et que *tous* parlent en langues, les curieux ou les incrédules qui pourront entrer ne diront-ils pas que vous êtes fous (I, XIV, 23) ? Une fois encore, le mot *tous* revient sous la plume de l'apôtre et montre que la glossolalie était un phénomène largement répandu, si largement que le péril à éviter était de se donner en spectacle ainsi qu'une troupe de hurleurs rivalisant entre eux de vociférations et de convulsions. C'est pourquoi Paul recommande de « ne parler qu'un à la fois (I, XIV, 27), » et « que tout se passe décemment et avec ordre (I, XIV, 40). »

Glossolalie, prophétisme étaient des manifestations de l'extase. Paul avait soumis le prophétisme à une réglementation qui n'a pas dû être très différente de celle qu'il voulait appliquer à la glossolalie. « Quant aux prophètes, écrivait-il en s'adressant à la même Église de Corinthe, que deux ou trois parlent et que les autres jugent. S'il se fait une révélation à un autre de ceux qui sont assis, que le premier se taise. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent et soient exhortés. Et les esprits des prophètes sont soumis au prophète (I, Cor., XI, 7. 12). La réglementation imposée à une manifestation extatique n'a pas dû être très différente de celle adoptée pour une manifestation analogue. « Paul n'aurait point formulé de semblables ordonnances, s'il eût supposé que ceux à qui il s'adressait pouvaient s'y conformer, et l'obéissance à quoi il faisait appel impliquait chez ceux-ci un certain contrôle de soi,

[1] E. Renan. *Les Apôtres*, p. 68. — [2] S. Jean Chrysostome, *In epist. I ad Cor., Homil.* XXIX, XII, 1; *P. G.*, t. LXI, col. 239. — [3] *Quis rer. div. haeres*, 53. — [4] Gal. III, 3-5; Rom., VIII, 2-11. — [5] Act., II, 13-15; I Cor., XIV, 23.

une aptitude à maîtriser le flux de la grâce conformément aux intérêts de tous [1].

Comme les prophètes, les glossolales devaient « ne parler qu'un à la fois », par conséquent « l'un après l'autre », mais tandis que les sentences prophétiques étaient soumises à une sorte de révision, les éjaculations glossolales sembleraient y échapper car « celui qui parle en langue ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, nul ne le comprend, οὐδεὶς ἀκούει » (I, XIV, 2.) Ce n'est pas à dire qu'on ne l'entende pas distinctement, car si parfois sa voix ne profère qu'un murmure, un chuchotement, parfois aussi il parle à voix haute, il crie (I, XIII, 1; XIV, 8). Mais ces accents réclament une interprétation (I, XIV, 2, 27), laquelle n'est pas toujours possible (I, XIV, 13, 28). A défaut de cette interprétation, le monologue du glossolale est perdu pour l'édification de l'auditoire, et c'est la principale différence entre la glossolalie et le prophétisme. Le prophète « édifie l'assemblée », le glossolale « n'édifie que lui seul (I, XIV, 3, 4) ». « Si tu rends grâces par l'inspiration de l'Esprit, comment celui qui occupe la place de simple auditeur, ἰδιώτης, répondra-t-il *Amen* à ton action de grâces, puisqu'il ne sait pas ce que tu dis ? Toi, tu rends fort bien grâces, mais l'autre n'est pas édifié (I, XIV, 16-17).

Ainsi le glossolale rend grâces. Sous l'empire de l'émotion religieuse, il cherche moins à instruire qu'à énoncer le sentiment qui l'oppresse, manquant de termes qui expriment, il lui suffit de sons, de phonations haletantes et confuses qui le soulagent, mais qui échappent à l'entendement humain. Cette manifestation eut pu paraître une mystification si le glossolale une fois sorti de la crise, n'eût interprété lui-même le sens du dialogue intime qu'il venait de soutenir avec Dieu (I, XIV, 5). A la rigueur, tel autre, jouissant du même don et se jugeant qualifié à cet effet, pouvait le faire (I, XIV, 27), mais souvent il s'acquittait en personne, semble-t-il, de cette transposition indispensable, sans laquelle il n'aura fait « que parler en l'air. (I, XIV, 6) ».

Qu'est-il sorti de ces manifestations et qu'en est-il resté ? « Une riche veine de *cantiques*, de *psaumes*, d'*hymnes*, imités de ceux de l'Ancien Testament, se trouva ainsi ouverte, a dit Renan [2]. Tantôt la bouche et le cœur s'accompagnaient mutuellement, tantôt le chœur chantait seul, accompagné intérieurement de la grâce. Aucune langue ne rendant les sensations nouvelles qui se produisaient, on se laissait aller à un bégayement indistinct, à la fois sublime et puéril, où ce qu'on peut appeler « la langue chrétienne » flottait à l'état d'embryon. Le christianisme ne trouvant pas dans les langues anciennes un instrument approprié à ses besoins, les a brisées. Mais, en attendant que la religion nouvelle se formât un idiome à son usage, il y eut des siècles d'efforts obscurs et comme de vagissement ».

Ce qui est parvenu jusqu'à nous de ces effusions de la première heure est plus difficile encore à désigner. Comme manifestations de l'Esprit, le don de parler en langues, γένη γλωσσῶν, et la science d'interprétation de ces langues διερμηνεία γλωσσῶν, n'étaient pas autant estimés que le don prophétique et le don de la gnose, encore que tous procédassent de l'Esprit divin et que le don de prophétie put disparaître, le don de la gnose devenir sans objet et le don de parler en langues prendre fin. Cette prévision était déjà comme l'avertissement d'une prochaine disparition, l'annonce d'une décadence qui ne tarderait pas. La glossolalie devait peu durer et laisser peu de chose après elle, elle dura d'autant moins que sans la blâmer formellement, l'apôtre l'encourageait moins qu'il ne l'humiliait et la dépréciait en la comparant à une flûte, à une cithare qui peuvent rendre un son, mais qu'on dédaigne aussi longtemps qu'on ne tire pas d'eux une mélodie (I, XIV, 7-8) ou encore à une trompette enrouée dont le signal n'est ni compris, ni obéi.

Ainsi c'est un exercice stérile. « Tu fais un hymne d'action de grâces par l'inspiration de l'Esprit, comment veux-tu que le peuple dise l'*Amen*, s'il ne sait pas ce que tu dis ? Ton hymne est peut-être très beau; mais les autres n'en sont pas édifiés. Pour moi je remercie Dieu de parler plutôt la langue de vous tous. J'aime mieux dans l'Église cinq paroles avec mon bon sens, pour instruire les autres, que dix mille paroles en langues étrangères. Frères, ne soyez pas des enfants par le jugement, soyez des enfants quand il s'agit du mal; mais par le jugement soyez des hommes parfaits... Supposez donc l'Église réunie et tous priant les langues, et qu'il entre des personnes ignorantes et incrédules : ne diront-elles pas que vous êtes des fous ? Si tous, au contraire, prophétisent, et qu'il entre un incrédule ou un ignorant il est sur-le-champ entrepris par tous; tous le confondent, le jugent, les choses cachées au fond de son cœur sont révélées : frappé de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, il tombe la face contre terre, adore Dieu et reconnaît que Dieu est vraiment avec vous. Que conclure de tout cela, frères ? Quand vous vous rassemblez que chacun ait son psaume, sa leçon, sa révélation, son exercice de langues, son interprétation, rien de mieux, pourvu que tout se fasse pour l'édification. S'agit-il d'un exercice de langues, il faut que deux ou tout au plus trois parlent, et cela séparément, l'un après l'autre, et qu'un seul interprète ce qu'ils ont dit. S'il n'y a pas d'interprète qu'ils se taisent, qu'ils parlent pour eux et pour Dieu. Observez la même règle en ce qui regarde les prophètes : que deux ou trois parlent et que les autres fassent le discernement. Si, pendant que l'un parle, un autre assis reçoit une révélation, que le premier se taise. Vous pouvez tous prophétiser, si vous voulez, à condition de le faire les uns après les autres, de façon que l'assistance soit instruite et touchée. Chaque prophète est maître de l'esprit qui l'anime. Dieu n'est pas le Dieu du désordre il est le Dieu de la paix... En résumé, frères, cultivez la prophétie, n'empêchez pas la glossolalie, mais que tout se fasse honnêtement et selon l'ordre. »

La glossolalie se manifesta sous l'apparence d'un torrent et, ainsi qu'un torrent, elle s'écoula en un instant, et ne laissa qu'un souvenir. Les manifestations extatiques qui l'accompagnaient n'offraient pas toute garantie de sécurité, les improvisations développaient l'individualité à un moment où les chefs des Églises s'apercevaient du péril inhérent à l'absence de contrôle. La hiérarchie l'emportait décidément sur les personnalités; réduisait celles-ci à la soumission et à la discipline. Les charismes avaient fait leur temps, ils disparurent.

Mais ils ne disparurent pas sans risquer une tentative suprême. Au IIe siècle, un personnage mal connu mais célèbre, Montan, utilisa le mysticisme ardent des chrétiens de Phrygie, pour fonder une secte, exercer une propagande, organiser une caisse dans laquelle les dons affluèrent. Grâce à cette prévoyance, le succès s'affirma et non content de prêcher une morale austère, Montan traita sans ménagement l'Église chrétienne et prétendit remonter à la pratique primitive. Mal lui en prit. L'épiscopat asiate ne ménagea guère le novateur, il pensa en avoir raison par quelques vivacités qui allèrent plutôt contre leur but. Voyant cela, on se mit à discuter et si les montanistes ne furent pas toujours heureux, ils le furent quelquefois

[1] P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 169-170. — [2] *Op. cit.*, p. 70, il renvoie à Col. III, 16; Epiph., v, 19 : ψαλμοί, ὕμνοι, ᾠδαὶ πνευματικαί.

aux dépens des orthodoxes. On fit plus, on assembla des synodes d'évêques qui excommunièrent les novateurs.

Le montanisme énonça sa doctrine, de préférence, sous forme d'oracles, qu'on s'habitua à regarder et à désigner comme des « prophéties ». L'émission de ces prophéties n'était pas dégagée, semble-t-il, d'une sorte de mise en scène, et c'était cette mise en scène que les orthodoxes reprochaient aux hérétiques. Plus que cela. Les catholiques parurent avoir oublié tout à fait les phénomènes parallèles qui s'étaient produits dans les communautés primitives où la prophétie et la glossolalie avaient une situation officielle et jouissaient de privilèges incontestables. En fait, ils auraient pu se demander si les prophètes et les glossolales de Corinthe et d'ailleurs rendaient leur communication d'une manière très différente de celle qu'adoptaient les montanistes. Il est possible que les prophètes et les glossolales — à supposer qu'on en rencontrât encore au IIe siècle dans les Églises — se fussent assagis, calmés, eussent su acquérir une sorte de dignité calme et d'entière possession d'eux-mêmes.

Il paraît certain que la discipline extatique des montanistes aurait eu fort à faire pour se conformer aux règles tracées par saint Paul aux prophètes et aux glossolales. Mais les catholiques allaient trop loin en attribuant aux phénomènes montanistes une originalité et une nouveauté sans exemple. Pour ce faire, il leur fallait oublier un passé récent et s'ils l'oubliaient c'est que, peut-être, ce passé avait laissé peu de souvenirs et tout au plus dans un nombre restreint de communautés, car il ne paraît pas possible de méconnaître l'analogie existant entre certaines des manifestations de la prophétie montaniste et le phénomène de la glossolalie paulinienne : d'abord une vive agitation, des paroles entrecoupées, des mots inconnus; puis une fois l'effervescence tombée, ces paroles brèves, rythmiques, ces oracles traduisant les révélations perçues. Voilà ce que les yeux des catholiques, deshabitués quelque peu des charismes de jadis, ne surent pas ou ne voulurent pas reconnaître.

Bibliographie. — Barde (E.), *La glossolalie*, dans *Revue de Théologie*, Montauban, 1896, p. 125-138. — Godet, *Commentaire sur la Ie épître aux Corinthiens*, Neufchâtel, 1887, t. II, p 282. — Labriolle (G. de), *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 168-172. — Lombard (E.), *De la glossolalie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires. Étude d'exégèse et de philologie*, in-8°, Lausanne, 1910; *Le parler en langues à Corinthe d'après les textes de saint Paul et les analogies modernes*, dans *Revue de Théologie et de Philosophie*, Lausanne, t. XLII, p. 5-52, *Essai d'une classification des phénomènes psychologique*, dans *Archives de psychologie*, Genève, t. VII, 1907; Th. Simon, *Die Psychologie des Apostal Paulus*, in-8°, Gottingen, 1897, p. 114-115; Mosiman, *Das Zungenreden geschichtlich und psychologisch untersucht*, Tubigen, 1911; Engelman, *Von den Charismen*, in-8°, Regensburg 1848. — Hilgenfeld, *Die Glossolalie in der alten Kirche*, in-8°, Leipzig, 1850; F. Prats. *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1920, t. I, p. 152-157, 502-503. — Renan (E.), *Les Apôtres*, p. 62-72; *Saint Paul*, p. 258-260, 410-413.

H. Leclercq.

GNOSTICISME. — I. Sources : 1. Titres; 2. Fragments; 3. Ouvrages; Lettre de Ptolémée à Flora, Pistis Sophia, Papyrus de Bruce. II. Origines. III. Simon de Gitton. IV. Ménandre et Saturnil. V. Expansion. VI. Basilide. VII. Isidore. VIII. Carpocrate. IX. Valentin. X. Héracléon. XI. Cerdon. XII. Marcion. XIII. Apelles. XIV. Les sectes. XV. La gnose dans l'Église. XVI. Les gnostiques contre l'Église. XVII. Les hérésiologues. XVIII. Conclusion. XIX. Épigraphie. XX. Bibliographie.

I. Sources. — Le gnosticisme est un épisode capital de l'histoire ancienne du christianisme, mais cet épisode ne sera peut-être jamais connu et apprécié suivant son importance parce que nous ne savons rien de lui que ce qu'en ont bien voulu dire ceux qui l'ont combattu, détruit et aboli. Ce qui subsiste des monuments originaux du gnosticisme est tronqué, altéré, frelaté. D'une production littéraire surabondante, on est venu à bout de ne laisser presque rien : citations, extraits, grimoires plus ou moins travestis par une traduction : fragments, débris, titres d'ouvrages infiniment précieux, malgré leur aspect énigmatique, parce qu'ils sont des témoins sincères, tandis qu'il faut se tenir en défiance à l'endroit des polémistes qui, depuis Justin jusqu'à Théodoret ont combattu le gnosticisme et les gnostiques et, pour les vaincre n'ont pas toujours répugné à faire usage d'armes peu loyales. Du fait que le gnosticisme s'offre à nous suivant ces conditions défectueuses, il suit que la perspective du mouvement général, des doctrines particulières et de l'action même des personnes ne se présente que sous un jour trompeur. Pour y porter remède, il n'existe qu'une méthode, elle consiste à n'étudier le gnosticisme que dans les épaves de sa littérature, seuls témoignages irrécusables.

Cette littérature ayant presque péri, la consultation deviendrait presque illusoire si on ne savait que les polémistes ont été quelquefois d'honnêtes gens dont les informations peuvent et doivent être retenues. Il faut s'en réjouir, car, exception faite des documents coptes, comme la *Pistis Sophia* ou les *Livres de Jeû* qui représentent un état tardif de la pensée gnostique, on ne rencontre que des fragments d'écrits dont la date, la provenance et l'authenticité sont matière à discussion. Les témoignages, les citations ne provoquent pas moins de contestations, ce qui n'empêche pas d'en faire usage comme si l'accord était fait sur leur compte. La seule méthode féconde semble être celle qui consiste à inventorier et à classer les sources documentaires et monumentales.

Celles-ci ne sont pas moins fragmentaires, moins décevantes que celles-là. On a escompté des révélations et on ne récolte que des énigmes, peut-être faudrait-il dire, des mystifications (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Abrasax); en sorte qu'il faut une large bienveillance et une préoccupation confessionnelle évidente pour découvrir dans ces parcelles « la vision d'un monde qui lentement sort de la poussière des siècles. » Par l'effet d'une réaction inévitable, les gnostiques représentés jadis comme des énergumènes, des délirants, des obscènes n'apparaissent plus que réhabilités, ennoblis, purifiés. L'Église chrétienne n'a plus que des intelligences fallottes à opposer aux génies lumineux du gnosticisme. Ignace, Justin, Irénée, Hippolyte ne pèsent guère en comparaison de Valentin, de Basilide, de Marcion.

On ne se doutait pas que le gnosticisme eut possédé une si abondante moisson d'hommes de génie, on continuera à en douter tant qu'à défaut de preuves on prodiguera les assertions; car il ne suffit pas de dire qu' « un système comme celui de Valentin est un tout harmonieux qui rappelle le *Timée*; » il n'importe guère d'avancer que la doctrine de Valentin est « un mélange original d'idées abstraites et de symboles aussi plastiques que les mythes de Platon; » il est plus loyal de déclarer que cet enthousiasme n'a d'objet que d'opposer une personnalité imaginaire à des individus réels, une poussière d'écoles spéculatives à une autorité doctorale enseignante.

Si on tient à replacer à leur rang Basilide, Valentin, Marcion, ainsi que leurs congénères et leurs disciples, on voit que c'était des gens instruits et de grands remueurs d'idées; ce n'est déjà pas si fréquent qu'on

ne puisse leur en faire un mérite. De cette science et de ces idées voici ce qui subsiste :

1° Titres. — De Simon de Gitton : 1. une 'Απόφασις μεγάλη (*Philosophumena*, l. VI, c. I) 2. des 'Αντιῤῥητικά (Ps. Denys, *De divin. nominib.*, VI, 2; *P. G.*, t. III, col. 857).

De Basilide : 1. un τὸ κατὰ Βασιλείδην εὐαγγέλιον (Origène, *In Luc.*, homil. I; *P. G.*, t. XIII, col. 1083; S. Ambroise, *In Luc.*, I, 2, *P. L.*, t. XV, col. 1533; S. Jérôme, *In Matth.*, prolog., *P. L.*, t. XXVI, col. 17); 2. des 'Εξηγητικὰ εἰς τὸ εὐαγγέλιον, en vingt-quatre livres (Agrippa Castor, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. VII, *P. G.*, t. XX, col. 317; citations de deux passages du livre XIIIe, dans *Disputatio Archelai cum Manete*, n. LV, *P. G.*, t. IX, col. 1524; citation tirée du livre XXIII, dans Clément, *Stromata*, l. IV, c. XII, *P. G.*, t. VIII, col. 1289), 3. des *Hymnes* (d'après un fragment d'Origène).

D'Isidore : 1. un Περὶ προσφυοῦς ψύχης (Clément, *Strom.*, l. II, c. XX; *P. G*, t. VIII, col. 1057); 2. des 'Εξηγητικὰ τοῦ προφήτου Παρχώρ (citation tirée du livre I dans Clément, *Strom.*, l. VI, c. VI, *P. G.*, t. IX, col. 276); 3. des 'Ηθικά ou παραινετικά, sortes d'homélies (Clément, *Strom.*, l. III, c. I, *P. G.*, t. VIII, col. 1101).

D'Épiphane : 1. un Περὶ δικαιοσύνης (Clément, *Strom.*, l. III, c. II, *P. G.*, t. VIII, col. 1105).

De Valentin : 1. des *Hymnes* ou *Psaumes* (Tertullien, *De carne Christi*, XVII; *P. L.*, t. II, col. 781); 2. des *Épîtres* (une d'elles adressée à Agathopode, Clément, *Strom.*, l. III, c. VII, *P. G.*, t. VIII, col. 1161); 3. des *Homélies* (entre autres une Περὶ φίλων, Clément, *Strom.*, l. VI, c. VI, *P. G.*, t. IX, col. 276); 4. un *De mali origine* (dont un fragment se trouve dans les *Dialogi contra marcionistas*, *P. G.*, t. VII, col. 1273); 5. un Περὶ τῶν τριῶν φύσεων, cité d'après un certain Anthime (Mercati, *Note de litteratura biblica e cristiana antica*, dans *Studi e testi*, Roma, 1901, t. V, p. 88 sq.)

De Ptolémée : 1. une 'Επιστολὴ πρὸς Φλώρων (dans S. Épiphane, *Haeres.*, l. XXXIII, 3-7; *P. G.*, t. VII, col. 1281-1292); 2. un commentaire sur l'Évangile de saint Jean (S. Irénée, *Contr. haeres.*, l. I, c. VIII, n. 5, *P. G.*, t. VII, col. 532).

D'Héracléon : 1. des commentaires sur saint Luc (Clément, *Stromata*, l. IV, c. IX; *P. G.*, t. VIII, col. 1281); 2. des commentaires sur saint Jean (quarante-deux passages sont discutés par Origène, *P. G.*, t. VII, col. 1293-1322; cf. A. E. Brooke, *The fragments of Heracleon*, dans *Texts and Studies*, Cambridge, 1891, t. I).

D'Alexandre : 1. des *Syllogismi* (Tertullien, *De carne Christi*, c. XVII; *P. L.*, t. II, col. 781).

De Théotime : 1. un traité (Tertullien, *Adv. valentinianos*, c. IV; *P. L.*, t. II, col. 546 : *multum circa imagines legis operatus est*).

D'Apelles : 1. un commentaire des Φανερώσεις de Philumène, et des Συλλογισμοί (Ps. Tertullien, *De præscriptionibus*, c. LI, *P. L.*, t. II, col. 71).

De Marcion : 1. des *Épîtres* (Tertullien, *Contr. Marcionem*, l. I, c. I; l. IV, c. IV; *P. L.*, t. II, col. 248, 366); 2. un *psalmorum liber* (d'après le Fragment de Muratori, *P. L.*, t. III, col. 193); 3. un *Liber propositi finis* (d'après la préface des canons arabes du concile de Nicée, Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 1057); 4. des 'Αντιθέσεις (réfutées par Tertullien, *Contr. Marcionem*, l. I, c. XIX; l. IV, c. I; *P. L.*, t. II, col. 267, 363, 366).

De Cassien : 1. des 'Εξηγητικά (Clément, *Stromata*, l. III, c. XXI, *P. G.*, t. VIII, col. 820); 2. un Περὶ ἐγκρατείας ou περὶ εὐνουχίας (Clément, *Stromata*, l. III, c. XIII; *P. G.*, t. VIII, col. 1192).

2° Fragments. — Quelques anciens auteurs ecclésiastiques ont heureusement pris soin de colliger des extraits qui leur ont semblé dignes d'attention. Clément d'Alexandrie fit un recueil de quatre-vingt-six passages valentiniens attribués à un personnage nommé Théodote. Ce recueil est intitulé : 'Εκ τῶν Θεοδότου καὶ τῆς ἀνατολικῆς καλουμένης διδασκαλίας κατὰ τοὺς Οὐαλεντίνος χρόνους ἐπιτομαί[1]. Clément a peut-être compilé ces textes en vue d'une réfutation pour laquelle le temps lui aura manqué. Mais Clément ne s'est pas contenté de transcrire, il a glosé et le texte s'est noyé dans la glose, pour l'en retirer on n'a qu'une règle sûre : partout où on comprend, c'est de Clément, dès qu'on ne comprend plus, c'est de Théodote. A partir du paragraphe 30e, Clément se fait plus sobre et finit par se taire. « Il semble, a-t-on dit, qu'à mesure qu'il lisait son document, il ait été plus pressé; » peut-être, à mesure qu'il avançait, jugeait-il ce galimatias indigne d'une réfutation, jusqu'à ce qu'enfin la plume lui tomba des mains.

Théodote procède de la spéculation de Valentin et se distrait au récit des origines du Christ, à son identification avec Jésus, à son histoire terrestre, afin d'élargir, nous dit-on, la base de l'œuvre rédemptrice, qui ne peut se limiter au salut des âmes individuelles, mais qui doit consister à rétablir l'ordre dans le monde supérieur. « On y parvient en réintégrant Sophia dans le plérôme, et en conjurant les effets fâcheux de son égarement. L'œuvre se continuera ensuite dans le Cosmos visible par la délivrance des âmes sur lesquelles pèse la fatalité. Enfin le Sauveur restaurera les âmes, chacune dans le domaine et la sphère qui lui conviennent. Ainsi l'œuvre rédemptrice embrasse tout autant le monde invisible que le monde visible[2]. » Théodote eût été assurément rempli de gratitude pour celui qui lui eut appris qu'il pensait tout cela, et qu'on l'y découvrait, avec un peu d'habitude et de complaisance, dans ses écrits. Le pauvre dément n'eut pas été moins émerveillé de savoir que « les valentiniens qui se groupaient autour de lui formaient une véritable église qui avait ses rites et ses cérémonies, et sans doute son organisation. Lui, Théodote, était le docteur de cette église, peut-être le hiérophante de l'association[3]».

Outre ces fragments de Théodote, nous possédons une collection de fragments gnostiques dispersés dans saint Irénée, saint Hippolyte, saint Ambroise, ailleurs encore[4]. La suspicion dont on prétend frapper les écrits des polémistes à raison même de leur destination, n'est pas blâmable à condition qu'on ait la loyauté de convenir que nous ne trouvons nulle part la preuve que par dessein ou par inadvertance des passages essentiels aient été omis, dénaturés; que par inintelligence ou partialité des citations aient été travesties ou tronquées. Ni Irénée, ni Clément d'Alexandrie, ni Hippolyte, ni Tertullien n'ont pu être saisis en flagrant délit et convaincus de falsification. Épiphane et Théodoret qui citent abondamment leurs sources, font surtout œuvre d'historiens.

Divers ouvrages écrits contre les gnostiques sont perdus, leur découverte enrichirait certainement notre fonds de fragments.

De saint Justin il a existé : 1. un Σύνταγμα κατὰ πασῶν τῶν γεγενημένων αἱρεσέων (*I Apol.*, c. XXVI); et 2. un Πρὸς Μαρκίωνα (Irénée, *Contr. hæres*, l. IV, c. VI, n. 2; *P. G.*, t. VII, col. 987).

D'Agrippa Castor il a existé : 1. un livre dont le

[1] *P. G.*, t. IX, col. 653-697; Ruben, *Clementis Alexandrini excerpta ex Theodoto*, in-8°, Leipzig, 1881; O. Dibelius, *Studien zur Geschichte der Valentinianer*, dans *Zeitschrift für Neutestamentliche Wissenschaft*, 1908, p. 230; E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, 1913, p. 235-245. — [2] E. de Faye, *op. cit.*, p. 239. — [3] *Ibid.*, p. 241. — [4] Dom Massuet tenta un premier recueil, *P. G.*, t. VII, col. 1263-1322; A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, I. *Die Ueberlieferung*, p. 144-231, l'a repris et complété.

titre manque, mais dont l'existence est attestée par Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. IV, c. VII; *P. G.*, t. XX, col. 317).

De Rhodon il a existé un livre contre l'hérétique Marcion, dont le titre n'est pas donné par Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. IV, c. XIII; *P. G.*, t. XX, col. 460).

De Philippe de Gortyne, il a existé un Κατὰ Μαρκίωνος (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l.IV, c. XXV; *P. G.*, t. XX, col. 389).

De Modestus, il a existé un Κατὰ Μαρκίωνος(Eusèbe *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXV; *P. G.*, t. XX, col. 389).

De saint Hippolyte, il a existé : 1. un Κατα Μαρκίωνος et 2. un Πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρέσεις, mentionnés par Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. VI, c. XXII; *P. G.*, t. XX, col. 576).

De saint Théophile d'Antioche, il a existé : 1. un Κατὰ Μαρκίωνος et 2. un Πρὸς τὴν αἵρεσιν Ἑρμογένους mentionnés par Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. IV, c. XXIX; *P. G.*, t. XX, col. 389).

De Bardesane, il a existé un Κατὰ Μαρκίωνα διαλογος mentionné par Eusèbe (*Hist. ecc.*, l. IV, c. XXX; *P. G.*, t. XX, col. 401).

De saint Irénée, il a existé : 1. un Περὶ μοναρχίας, démontrant que Dieu n'est pas l'auteur du I. I, et 2. un Περὶ ὀγδοάδος, contre la gnose valentinienne (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XX; *P. G.*, t. XX, col. 484).

De Tertullien, il a existé : 1. un *De censu animæ contra Hermogenem* (Tertullien, *De anima*, c. III; *P. L.*, t. II, col. 646, 652, et 2. un *Adversus Appellicianos* (Tertullien, *De carne Christi*, c. VIII; *P. L.*, t. II, col. 769).

D'Origène, il a existé : 1. *Dialogus contra Candidum valentinianum* (S. Jérôme, *Apologia adv. libros Rufini*, l. II, c. XIX, *P. L.*, t. XXIII, col. 442-443; sous le nom d'Origène et parmi ses œuvres on a inséré : 2. sous le titre de *De recta in Deum fide* ou *Dialogues contre les marcionites*, un ouvrage de grande valeur pour la connaissance de la secte de Marcion (*P. G.*, t. XI, col. 1713-1814).

D'un anonyme, nous avons le poème *Adversus Marcionem*, en vers hexamètres et en cinq livres intitulés : *De Deo unico; De concordia veteris et novæ legis; De concordia Patrum veteris et Novi Testamenti; De Marcionis antithesibus; De variis Marcionis hæresibus* (*P. L.*, t. II, col. 1053-1090). Il est illusoire de rechercher dans cet écrit une citation gnostique littérale.

3° *Ouvrages.* — Le plus ancien ouvrage gnostique intégralement conservé est une simple lettre adressée par Ptolémée à la chrétienne Flora : Ἐπιστολὴ πρὸς Φλώραν et que saint Épiphane a insérée dans son ouvrage (*Haer.*, l. XXXIII, 2-7; *P. G.*, t. VII, col. 1281-1292); Cf. A. Harnack, *Der Brief des Ptolemaus an die Flora. Eine relig. Kritik am Pentateuch in 2e Jahrhunderl*, dans *Sitzungsberichte der kgl-preuss. Akad. der Wissenschaften*, in-8°, Berlin, 1902, p. 597-545. L'authenticité de cette lettre n'est plus discutée depuis que A. Stieren, *De Ptolemaei valentiniani ad Floram epistola*, in-8°, Jenae, 1843, a entrepris de démontrer qu'elle était apocryphe.

Cette lettre est particulièrement intéressante en ce qu'elle nous fait voir comment l'exégèse était entendue dans les milieux valentiniens. « La loi mosaïque y est ramenée, en partant de certains textes évangéliques, à trois autorités différentes : Moïse, les Anciens d'Israël et Dieu. Pour ce qui est de Dieu, il faut distinguer entre les bons préceptes, ceux du Décalogue ou de la morale naturelle, que le Sauveur n'est pas venu abolir, mais accomplir; les préceptes mauvais, comme celui du talion, abrogés par le Sauveur; enfin ceux qui n'ont qu'une valeur d'ombre, de figure, comme les lois cérémonielles. Mais il est clair que cette loi divine, ainsi composée de bons et mauvais préceptes, ne peut être attribuée à l'être infiniment parfait, pas plus, du reste, qu'à l'ennemi de tout bien. Elle est donc l'œuvre d'un dieu intermédiaire, du Créateur. Flora dit le docteur en terminant, ne doit par se troubler d'entendre dire que le mauvais esprit et l'esprit moyen (le Créateur) proviennent de l'Être souverainement parfait. « Vous l'apprendrez, Dieu aidant, en recevant la tradition apostolique que nous aussi nous avons reçue par succession, avec l'usage de juger de toutes les doctrines d'après l'enseignement du Sauveur [1]. »

A défaut d'ouvrages gnostiques originaux, on possède quelques traités dans des versions coptes. Est-ce là vraiment des textes gnostiques ? Sans doute, à condition, toutefois, de rendre à chacun son dû. Ces traités conservés dans une tradition copte ne nous livrent pas précisément le mystère des gnostiques égyptiens et alexandrins, mais celui des sectes d'origine syrienne. Car, une distinction a été introduite, qui paraît justifiée. Ni Basilide, ni Valentin, ni Marcion n'ont élaboré le gnosticisme typique ou, si l'on veut, n'ont promulgué un dogme gnostique. Ils furent écoutés, discutés, retouchés de cent manières diverses, en sorte que, qui dit « gnosticisme », dit le contraire d'une doctrine rigide, intégrale, immuable. Si on ne risquait de paraître cultiver le paradoxe on hasarderait de dire qu'il y eut autant de gnosticismes qu'il exista de gnostiques, un peu comme il y a autant de protestantismes qu'il existe de protestants, chacun ayant son dosage, son étiage, sa nuance. Afin de ne pas pulvériser à l'excès, on dira qu'il y eut autant de gnosticismes qu'il exista d'écoles gnostiques et il en exista à peu près autant, sinon plus, de groupes distincts et de communautés différentes. Une première division est celle qui sépare les pays, les gnostiques des documents coptes n'ont à peu près rien de commun, que le délire, avec les gnostiques de Valentin et ceux d'Héracléon.

Le plus anciennement connu des documents gnostiques en langue copte est l'écrit intitulé : *Pistis Sophia*, édité en 1851. *Pistis Sophia. Opus gnosticum Valentino adiudicatum e codice manuscripto coptico Londinensi descripsit et latine vertit* M. G. Schwartze. *Edidit* J. H. Petermann, in-8°, Berolini, 1851; étudié peu après par K. R. Kœstlin, *Das gnostische System des Buches Pistis Sophia*, dans *Theologische Jahrbücher* 1854, t. XIII, p. 1-104, 137-196; A. Harnack, *Ueber das gnostische Buch Pistis Sophia*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1891, t. VII, part. 2, p. 1-114, estime que le christianisme de la *Pistis Sophia* consiste essentiellement dans les sacrements ou mystères, la pénitence et l'ascétisme; les bizarreries du syncrétisme gnostique ne viennent qu'à l'arrière-plan. Ce serait une production d'origine égyptienne, datant probablement de la seconde moitié du IIIe siècle et appartenant dans la secte ophitique, aux cycles séthiens et archontiques tout comme les livres de Jeû. E. Amelineau, *Pistis Sophia, ouvrage gnostique de Valentin traduit du copte en français*, dans *Les classiques de l'Occulte*, 1895; cf. E. Anderson, dans *Sphinx*, 1904, p. 237-253; C. Schmidt, *Koptisch-gnostische Schriften : I. Die Pistis Sophia*, Berlin, 1905; E. R. S. Mead, *Fragments of a Faith Forgotten*, in-8°, London et Benares, 1900, p. 459-479.

Ce roman gnostique rapporte, sous la forme d'une conversation entre le Christ ressuscité et ses disciples des deux sexes (parmi lesquels Marie-Magdeleine tient une place considérable), la chute et la rédemption de *Pistis Sophia*. Onze ans après la résurrection de Jésus, les disciples attendent encore les suprêmes révélations, mais ils n'en savent rien. Or, un jour qu'ils se trouvaient sur le mont des Oliviers, une lumière

[1] L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*. 1908, 4e édit., t. I, p. 176.

« qu'on ne pouvait mesurer » enveloppe Jésus, qui monte au ciel pendant que la terre tremble jusqu'au monde des aeons. Les disciples tremblent et pleurent. Le lendemain, à la neuvième heure, Jésus descend des cieux, étincelant; il dit : « C'est moi », et, par condescendance, retire en lui-même cette lumière qui éblouit. Ensuite il annonce qu'il ne parlera plus en paraboles.

Là-dessus, il raconte qu'avant de descendre sur la terre, il avait déposé son vêtement de lumière dans le vingt-quatrième et dernier mystère. Or, étant décidé à remonter au ciel et à reprendre son vêtement, la lumière l'enveloppa. Le vêtement était là. Les envoyés qui l'avaient apporté en disaient des merveilles, et Jésus le reconnaissant, l'endossa. Cela fait, il traversa le monde supra sensible, monta de « sphère en sphère », voyant les portes s'ouvrir,les voiles se lever, les gardes se prosterner et l'adorer. Le voici arrivé dans le royaume des archontes hostiles que gouverne Adamas. Ils ont formé et asservi les âmes des êtres vivants sur lesquels ils font sentir leur force par l'intermédiaire des devins, des astrologues et des magiciens. Jésus les a dépouillés de la troisième partie de leur force, il a bouleversé l'ordre de leur destin; les astrologues et les devins ne peuvent plus le reconnaître que par un effet de hasard. Alors les âmes sont délivrées. Il devient possible de les sauver, sinon leur perte était irrévocable.

Pour quiconque connaît la doctrine qu'enseigna l'Église, de semblables balivernes offrent à peu près l'intérêt des conversations qu'on entend dans un cabanon. C'est à peine si les écrits des Pères orthodoxes présentent de loin en loin une allusion aux aberrations astrologiques dans lesquelles le paganisme se jouait et où s'embourbait le gnosticisme.

Grimpant toujours, Jésus atteint le treizième aeon où a d'abord séjourné *Pistis Sophia* qui l'a quitté pour le chaos ou la région des ténèbres en voulant s'élever à la suprême lumière et dépasser les aeons les plus élevés. Mal lui en prend. Les douze aeons s'irritent, l'archonte méchant lance contre *Pistis Sohpia* « une force à face de lion » qu'on appelle Jaldabaoth, Celui-ci fait miroiter une fausse lumière, *Pistis Sophia* s'y trompe, sort du treizième aeon et dégringole dans le chaos. Alors Adamas et diverses bêtes : lion, serpent, basilic, dragon, la tourmentent, lui enlèvent la lumière, la privent de tout soulagement et cela dure jusqu'à ce que Jésus triomphe des archontes. Entre temps, *Pistis Sophia* aura à chanter douze hymnes de pénitence, une pour chaque aeon qu'elle a irrité. Après la treizième hymne qui apaise le treizième aeon, Jésus la prend en pitié, la fait conduire dans une partie plus « spacieuse » du chaos; enfin, il ordonne à Gabriel et à Michel de la porter dans leurs bras, sans qu'aucune partie de *Pistis Sophia* n'effleure les ténèbres. La voilà installée en un lieu au-dessous du treizième aeon où Jésus la munit de quoi résister à ses adversaires et lui annonce sa prochaine délivrance complète, laquelle n'aura lieu qu'après trois temps. Les péripéties de la délivrance sont coupées par des hymnes plus courts que les premiers et qui expriment la reconnaissance et la foi de *Pistis Sophia*. Au temps marqué, après les dernières menaces d'Adamas et de ses confrères, Jésus survient, dépouille les archontes, délivre *Pistis Sophia* et la conduit parmi « ses sœurs invisibles » dans le treizième aeon, où elle chante une dernière fois sa reconnaissance et sa joie.

Jésus prend la peine de réciter les treize hymnes de *Pistis Sophia* et, chaque fois, invite quelqu'un de ses auditeurs à en donner l'explication. Le plus souvent Marie ou Salomé s'en acquittent, parfois Pierre, André, Mathieu ou Philippe, et l'interprétation consiste en un psaume de pénitence ou en une des odes dites de Salomon.

Une fois achevée l'histoire de Sophia, on entre dans un autre ouvrage qu'on a pensé depuis longtemps pouvoir identifier avec l'ouvrage gnostique perdu, intitulé, *Les petites interrogations de Marie*, Ἐρωτήσεις Μαρίας μικραί. L'auteur aborde la question du sort des âmes après la mort et fait prendre la parole à Jésus lui-même, après la résurrection.

Dans une première partie, il s'agit du sort des âmes privilégiées : apôtres, saintes femmes, pneumatiques; puis les repentants : psychiques; enfin, les damnés, hyliques. Jésus raconte à ses disciples comment ils monteront de sphère en sphère, franchiront le monde invisible et parviendront jusqu'à la lumière infinie. Cette description amène l'énumération de la hiérarchie des puissances, des vertus, des archontes, c'est-à-dire de toute la hiérarchie céleste des gnostiques.

Les âmes élues recevront la révélation de la gnose, elles sauront donc la raison qui a déterminé la création de la lumière et des ténèbres, du chaos, des impies, des bons, du péché, du baptême. de la colère, du blasphème, de l'injure, de l'adultère, de la pureté, du rire, des reptiles, des pierres précieuses, du bétail, etc. Après cela on peut se dispenser du reste.

Les âmes élues seront anges, archanges, rois ou dieux; telle est la récompense promise aux apôtres, aux saintes femmes, aux ascètes. Jean et Marie-Magdeleine, en leur qualité de continents, recevront un rang plus élevé l'un parmi les apôtres, l'autre parmi les saintes femmes..

Quant au commun des mortels il serait en fâcheuse posture si Jésus n'était venu l'éclairer et l'instruire. Mais il ne faut pas désespérer, à condition toutefois que les hommes renonceront au monde, à ses soucis, à la matière qui le compose, aux vices et aux passions. Les apôtres ne se contenteront pas de prêcher, ils conféreront les mystères dans des cas particuliers qu'on étudie. Le principe qui règle ces cas c'est que le pardon doit s'étendre le plus possible.

Marie demande comment les baptêmes peuvent remettre les péchés. C'est, lui dit-on, que le mystère se transforme en un feu très vif, qui pénètre dans l'homme, s'installe dans son intérieur et dévore tous les péchés implantés par l'esprit rival. Après avoir reçu ce mystère qui efface les souillures passées, il arrive qu'on retombe dans de nouvelles souillures, alors il faut recourir à des mystères d'ordre supérieur qui sont gradués entre eux, et si après avoir reçu ces trois mystères purifiants on succombe encore, il y aura toujours quelque réserve miséricordieuse, presque inépuisable, en sorte qu'un très petit nombre de cas seulement entraîne l'exclusion définitive et la condamnation sans appel. Après avoir reçu les trois mystères, l'homme peut pécher douze fois encore et obtenir le pardon avant la mort.

Si c'est le destin qui a contraint l'homme au péché, il peut se repentir, il sera pardonné. Même l'âme pécheresse livrée à la vengeance des tourmenteurs après la mort n'aura pas perdu tout espoir de se sauver. Seules les âmes fausses et hypocrites, et celles qui auront volontairement persévéré dans le péché n'auront aucun espoir de salut.

Marie interroge encore, elle veut savoir ce que sont les ténèbres extérieures, et ce qu'on y souffre. Et Jésus entame un tableau de l'enfer, un enfer à douze compartiments, d'où le damné peut encore sortir s'il a laissé sur terre un ami, homme de bien, qui a dûment participé à tous les mystères et qui fait célébrer le mystère suprême de l'Ineffable en pensant à l'âme coupable. Elle sera le même mois transportée devant la Vierge de lumière qui la marquera de son sceau et la fera entrer dans un corps juste et finalement, elle deviendra bonne. Enfin, voici un cas désespéré; il suffit pour tout sauver que le pécheur soit muni du

nom d'un des archontes des douze compartiments, il arrive dans l'autre monde, prononce ce nom, la porte s'ouvre et il sort.

Il n'est pas jusqu'à la question de la prédestination qui ne soit abordée, c'est-à-dire résolue. Marie demande à Jésus si le destin et ses ministres ont le pouvoir de forcer un homme à pécher ? Jésus répond affirmativement; et il expose comment se prépare, avant la naissance de l'individu, une destinée humaine. C'est le destin qui rapproche un homme d'une femme, qui mêle à leur substance corporelle les éléments mauvais qui feront du fœtus un pécheur, mais celui-ci également pourra recourir aux mystères qui sauvent.

Cette miséricorde inépuisable, c'est la négation du châtiment éternel et l'encouragement au mal dont on sait bien qu'on évitera la conséquence dernière et la sanction finale. L'auteur se figure le mal et le péché sous la forme la plus grossière. Comment se développe le péché chez l'enfant. Au commencement, il est faible, impuissant, sa faculté de mal faire est bornée; mais l'enfant grandit, se nourrit de la matière du monde, et s'assimile donc les premiers éléments du mal. « Et l'enfant mange des aliments du Cosmos des archontes, et l'âme s'approprie la part d'âme qui est dans les aliments, et l'esprit rival prend la part de méchanceté qui est dans les aliments, et dans ses désirs, et le corps aussi s'assimile la matière non consciente dans les aliments. » C'est donc des aliments qu'absorbent l'enfant et l'homme que dépendent l'accroissement des mauvais désirs et du péché. Jésus en prend occasion de recommander à ses disciples le renoncement complet au monde et à la matière « de peur qu'il n'accroissent la matière qui est en eux, » Αποτασσετε κόσμῳ *toti efusque* ὁμιλίαις *omnibus, ne colligatis vobis alias* ὕλας *ad vestram quoque* ὕλην *quae in vobis.* Le rêve serait donc d'éliminer entièrement le monde visible qui alimente le péché, de dépouiller absolument la chair et de professer la virginité immaculée. Le Destin n'est pas moins funeste, pas moins redoutable, et ne peut être contenu que par la célébration des mystères et du mystère Ineffable.

Au milieu d'où est sorti la *Pistis Sophia* se rattachent deux traités gnostiques traduits du grec en langue copte et conservés à Oxford sous le nom de « Papyrus de Bruce », du v^e^ ou vi^e^ siècle. Ce texte nous conserve deux traités de la secte des Ophites. E. Amélineau donna une *Notice sur le papyrus de Bruce, texte copte et traduction française*, in-8°, Paris, 1891, qui fut, avec juste raison, fort mal accueillie. Au cours des années précédentes, il avait publié différents travaux tous également insuffisants sur le même sujet : *Le papyrus de Bruce*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1, p. 220-227 : *Essai sur le gnosticisme égyptien*, in-8°, Paris, 1882, p. 249 sq., *Les traités gnostiques d'Oxford*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. xxii p. 175-218. En 1892, C. Schmidt fit paraître ses *Gnostische Schriften in Koptischer Sprache, aus dem Codex Brucianus, herausgegeben, uebersetzt und bearbeitet*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. viii, Leipzig; *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, 1905, t. ii. *Die beiden Bücher des Jeû*. Cf. C. Schmidt, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1894, t. xxxvii, p. 555-586; C. Schmidt, *Ein vorirenäisches gnostiches Original werk in koptischer Sprache*, dans *Sitzungsberichte der kgl. preuss. Akad. der Wissensch.*, Berlin, 1896, p. 839-847. C. Schmidt soutient que le *codex Brucianus*, dont il a rétabli la suite des feuillets, est constitué de deux manuscrits, offrant deux œuvres coptes d'âge et de sujet différents. Ce sont le I^e^ et le II^e^ livre de Jeû et un autre ouvrage. Malgré la distinction des ouvrages, un même système s'y développe, le suprême principe s'objectivant dans une série indéfinie d'existences (livres de Jeû), et l'univers se rattachant à l'unité primordiale par le fait que l'homme, dernière émanation de la divinité, est rendu par Jésus participant des mystères de l'inaccesible lumière (2^e^ ouvrage). Le même système se dessine dans la *Pistis Sophia :* ce sont les produits d'une même secte qu'on croit pouvoir placer en Thébaïde, chez les sévériens, qui formaient avec les Archontiques et les séthiens, une sorte de triple alliance hostile aux théories immorales des Nicolaïtes et des Caïnites. Les deux livres de Jeû dateraient d'avant l'année 250; le deuxième ouvrage de l'an 170 à l'an 200. Il va sans dire que ceci ne va pas sans soulever des objections. Cf. E. Preuschen dans *Theologische Literaturzeitung*, 1894, p. 184; Liechtenham, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1901, t. xliv, p. 236 sq.; E. de Faye, *Introduction à l'étude du gnosticisme*, 1903, p. 109-139. *Gnostiques et gnosticisme*, 1913, p. 300. Dans *Koptisch gnostische Schriften*, C. Schmidt reporte le deuxième ouvrage au début du m^e^ siècle.

Le début des livres de Jeû nous fait défaut, on y entend Jésus dire à ses disciples qu' « il les a aimés et qu'il a désiré leur donner la vie. » Ensuite, il est question de parvenir à la connaissance de Dieu invisible par le moyen des mystères qui introduisent au sein de la race élue. Jésus recommande à ses disciples de crucifier le monde, leur déclare que leur âme doit n'être plus terrestre afin d'être à l'abri des tentations de l'archonte du siècle. Après une lacune, le texte se poursuit et Jésus parle toujours. Il raconte comment se sont faites les émanations. Le Père projette de son sein une première émanation, c'est le Jeû, le vrai Dieu. Jésus invoque le Père pour qu'il incite Jeû à commencer la série des émanations. Le Père tire de ses trésors une Idée. Une force, rayonnement de l'idée, pousse le vrai Dieu aux émanations. Jeû pousse un cri et une première émanation apparaît, qui a son « chef », ses « trésors », ses « ordres », ses « gardiens ». On nous donne son signalement, son nom, il s'en trouve vingt-huit taillées sur ce modèle, et bien habile qui saura les distinguer entre elles. Autre lacune (on l'aurait voulu voir commencer plus tôt). Cette fois, Jésus rend grâces : « Écoute, pendant que je te loue, ô premier mystère, toi qui as rayonné dans son mystère; il a été donné à Jeû de constituer le cinquième aeon, et d'y établir des archontes, des décanes et des liturges. Le nom impérissable de cet aeon est : *psamadzadz.* Sauve tous mes membres qui sont dispersés depuis la création du monde, dans tous les archontes, décanes et liturges du cinquième aeon, rassemble-les et recueille-les dans la lumière. » Treize fois Jésus répète cette formule en l'accommodant à chaque aeon; finalement, il rend grâces parce que Jabraoth et ses archontes fidèles sont placés dans un livre aérien au nom impérissable.

Lacune — Jésus entouré de ses disciples, voyage, il va de « trésor en trésor », et on les rencontre au seuil du cinquante-cinquième trésor, et il y en a soixante, après quoi on pénétrera chez le Père. Les apôtres paraissent un peu embarrassés avec leur sceau, leur caillou, leur mot de passe; ils préféreraient une formule unique, qui leur livrât passage à coup sûr et Jésus la leur donne. La voici, elle est évidemment très aisée à retenir : ααα ωωω ζεζωραζαζζζατεωζαζα εεε ιιι ζαιεωζωαχιοε οοο υυυ θωηζαοζαεζ ηηη ζζζηηζαοζα χωζαηχευδη.

Jésus invite les disciples à répondre lorsqu'il priera le Père. L'oraison qu'il prononce alors et que les disciples ponctuent par leurs répons termine ce livre. Jésus rend grâces au Père; à chaque reprise, il énumère un de ses bienfaits; ceux-ci consistent dans les mani-

festations de son être, depuis l'Idée qui rayonne sur Jeû jusqu'à la dernière émanation. Les disciples répondent en chœur :

« Amen, ô Dieu inaccessible (trois fois) .»

Le IIe livre de Jeû diffère du précédent. Douze années après sa résurrection, Jésus annonce à ses disciples la révélation de grands mystères, qui effacent tous les péchés sans exception, et tellement relevés que ceux qui en auront eu connaissance dès ce bas-monde seront ici-bas des dieux immortels; d'où après leur mort, ils passeront au trésor de lumière nonobstant l'opposition des aeons et des archontes. Ces mystères sont sacrés et doivent être tenus secrets, pour en avoir connaissance il faut avoir renoncé au monde, à ses affaires, à ses dieux; avoir reçu les trois baptêmes de l'eau, du feu et de l'esprit, être garanti contre les entreprises des archontes et avoir reçu l'onction spirituelle. Jésus célèbre les trois baptêmes, le mystère et, cela fait, les disciples sont immortels. Il leur faudra mourir cependant de mort naturelle et recevoir le pardon des péchés, alors plus rien ne les arrêtera, ils escaladeront les cloisons du monde supra-sensible.

La fin manque.

Le papyrus de Burce contient trente et un autres feuillets d'une écriture différente de celle des feuillets précédents. Ils forment une partie d'un ouvrage différent du précédent. Le début manque, les six derniers feuillets ont été si maltraités et abîmés que Woide s'était découragé à les transcrire, de plus ces derniers feuillets n'occupaient pas leur place et n'ont pu la reprendre que par voie de conjectures. Ces écrits consistent en un Εὐαγγέλιον κατὰ Μαριάη, avec le sous-titre : ἀπύκρυφον Ἰωάννου, ce morceau contient quelques passages qu'on retrouve textuellement dans saint Irénée : *Contr. haeres.*, l. I, c. xxi; *P. G.*, t. vii, col. 661-669, ensuite, une Σοφία Ἰησοῦ Χριστοῦ, révélations faites par le Christ après sa mort; enfin, une πρᾶξις Πέτρου, miracle concernant la fille de saint Pierre. C. Schmidt, *Koptische gnostische Schriften*: *III Unbekanntes altgnostisches Werk*, in-8°, Berlin, 1905, dans *Griechische-christliche Schriftsteller*. C'est un ouvrage du début du me siècle.

« Cet écrit ne contient que de la spéculation. C'est de la fantaisie métaphysique. Nulle part, il n'est question du sort des pécheurs après la mort, on ne nous donne plus de recettes magiques et de mots de passe pour traverser les aeons et les régions du monde transcendant. Jésus le Vivant, n'exhorte guère ses disciples, tant il a de révélations à leur communiquer! Ces révélations sont si abstruses ou si obscures qu'elles échappent à l'analyse. Ce que l'on entrevoit, ce sont de vagues linéaments d'un système quelconque, pareil à tant d'autres imaginés par les didascales gnostiques. L'écrit commençait par une sorte de description du principe suprême. On entrevoit les abîmes de son essence. On voit défiler les aeons et les « paternités » qui en émanent. Venait ensuite le Dieu qui était l'artisan effectif de l'Univers invisible. Il s'appelle Setheus dans cet écrit, comme ailleurs il se nommait Jeû. Dans ce monde transcendant qu'imagine notre gnostique, outre la série interminable des aeons, les figures qui sont au premier plan sont celles du Père, de Setheus, du Monogène, de la Mère. Puis, on expliquait, semble-t-il, l'origine et la formation du Cosmos visible. Le fils de la Mère, le πρωτογενήτωρ, divisait la matière, puis la couvait, en faisait sortir les espèces par myriades Il leur donnait ensuite leur loi. On voit bientôt apparaître Jésus et les douze apôtres. Dans un certain passage, l'auteur semble détailler une curieuse spéculation sur l'origine du corps de Jésus. Enfin, il nous dépeint l'homme spirituel et, semble-t-il, le fait chanter les louanges du Père.

« On retrouve dans cette pénible élucubration tous les défauts de composition et de style qu'on remarque dans les autres écrits gnostiques de langue copte. Dans celui-ci ils sont même exagérés. Notre auteur, comme les autres écrivains de la secte, imagine d'interminables séries d'entités suprasensibles; qu'on lui donne une rubrique, aeon, abîme ou paternité et aussitôt, il dévide une enfilade de noms étranges ou inédits. On est ébloui. C'est vertigineux [1]. » Non pas : on est ahuri, c'est fuligineux, on est en pleine incohérence.

II. Origines. — Dans les premiers écrits du christianisme, une préoccupation s'affirme, celle de lutter contre les doctrines fausses et perverses qui tentent de s'infiltrer parmi les fidèles. C'est presque dès la première heure que se produisent des élucubrations bizarres au sein des Églises asiates, principalement autour d'Éphèse (voir ce mot) et dans la vallée du Méandre. Ce que nous savons à ce sujet est bien peu de choses, tout au plus quelques noms qu'escorte devant la postérité une parole de réprobation : des apostats, comme Phygelle et Hermogène, des brouillons comme Philète, Hyménie, Alexandre, esprits inquiets, arrogants, tempéraments querelleurs, brouillons que déçoivent l'ordre, la mesure et la règle, qu'importunent le respect, l'adoration et l'amour. Le culte naissant rendu à la personne du Christ, l'affirmation de sa divinité et de ses perfections suggèrent à ces ergoteurs des contradictions qui s'enhardissent jusqu'au blasphème. Non contents de mettre en doute les qualités ils nient la réalité du Sauveur, contestent son origine divine, sa chair humaine, sa mission rédemptrice. Leur argument se ramènera toujours plus ou moins à cette affirmation que Dieu est trop haut, que son Fils est trop grand et que des anges seuls peuvent avoir accompli l'œuvre de médiation.

La conception juive de la divinité n'est pas étrangère à cette imagination qui, à force de rehausser le Dieu-Père, le fait inaccessible, inerte, inimaginable, et abandonne à des esprits inférieurs l'œuvre de la création. Le Christ est, sans doute, la manifestation du Père, mais il a délégué des êtres intermédiaires qui ont accompli sa besogne, de sorte que Père et Fils ne peuvent être connus et atteints que par les esprits dégagés de toute contingence créée. Il n'y a pas seulement dans cette doctrine une influence juive, on y voit encore une trace de la pensée grecque et un vestige de l'enseignement chrétien. Timothée à Éphèse, Epaphras à Colosses s'inquiètent de l'apparition de ces maximes et saint Paul n'hésite pas à bousculer ces illusions; il proclame que le Christ est l'image du Père, qu'il règne au-dessus des anges, qu'il possède toute sagesse et toute science, qu'il crée tout ce qui existe, qu'il rachète les hommes par son sang qui est le sang d'un Dieu. C'est aux Colossiens que l'apôtre adresse ces affirmations tranchantes destinées à mettre en déroute l'hérésie naissante.

Mais il semble qu'il faille déjà, à ces premières heures des Églises chrétiennes, autre chose que des affirmations pour soutenir la lutte contre la philosophie. Car c'est bien la philosophie hellénique qui se trouve à l'origine du gnosticisme. Au dire de Philon, Dieu, être infini, supérieur à toute imperfection et à toute perfection, ne peut être qualifié en aucune manière. Il est étranger à la matière et n'agit sur elle que par l'intermédiaire de forces, au nombre desquelles le Verbe est la principale. Ces forces et le Verbe sont tantôt immanentes à Dieu, tantôt des hypostases distinctes de Dieu. Elles ont fait usage de la matière afin d'organiser le monde, mais certaines se sont laissé emprisonner dans des corps humains et un conflit moral naît de l'incohérence entre leur nature

[1] E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, p. 298-299.

divine et leur enveloppe humaine. Dans ce conflit, il faut que l'esprit triomphe du corps, se le soumette par l'ascèse, par la science et par l'action, avec le secours de Dieu. L'âme consciente de sa destinée tend à se rapprocher de Dieu, dès cette vie elle peut le posséder par l'extase, dans l'autre elle le possédera par l'absorption. Ainsi, Dieu n'est pas directement accessible pour les âmes emprisonnées dans des corps, on ne peut l'atteindre que par des intermédiaires et par l'épuration de la matière, ce à quoi il faut tendre sans cesse. Les gnostiques ne feront qu'adapter cette doctrine et y introduire la personne de Jésus de qui l'action rédemptrice consiste à ramener vers Dieu les éléments divins égarés et emprisonnés dans la matière. Ce n'est pas encore la gnose, on y touche presque, mais pour l'atteindre il faut une audace que Philon n'a pas eue, il faut non seulement isoler Dieu de la matière, il faut les opposer l'un à l'autre : le Dieu créateur est hostile au Dieu suprême et l'adversaire de la rédemption.

L'hérésie gnostique ne cesse de s'affirmer et d'entrer en lutte ouverte contre le christianisme qui déplore quelques défections. Paul écrit à ce propos à Timothée : « Garde le dépôt, en évitant les discours vains et profanes et tout ce qu'oppose une science qui n'en mérite pas le nom; quelques-uns pour en avoir fait profession, ont erré dans la foi [1]. » Et plus tard, il dénonce ces « calomniateurs, enflés d'orgueil, amis des voluptés plus que de Dieu, ayant les dehors de la piété sans en avoir la réalité, qui toujours apprennent sans pouvoir jamais arriver à la connaissance de la vérité, et qui, viciés d'esprit et pervertis dans la foi, s'opposent à la vérité [2]. »

III. Simon de Gitton. — Les épîtres catholiques signalent de même l'existence de novateurs, qui au nom du salut et par le moyen de la gnose, rabaissent l'œuvre et la personnalité du Christ, nient sa divinité, son incarnation, la réalité de sa nature humaine [3]. Il est certain que dès l'époque apostolique, dans plusieurs églises, régnait une fermentation alarmante, et malgré la difficulté d'assigner une origine précise à un mouvement d'opinion, il semble qu'on entrevoie le milieu d'où sortit la doctrine. Les Pères de l'Église n'ont pas hésité à désigner un nommé Simon, originaire de Gitton, en pays samaritain, comme l'initiateur de l'hérésie. Cette précision appelle, sans doute, quelques réserves, mais rien ne s'oppose à ce que la gnose fut une production de Samarie, où était bafoué, dénigré, tout ce qui venait de Jérusalem.

Simon de Gitton, à qui s'est collée l'épithète de Magicien, avait su conquérir une belle situation à Samarie, où « il exerçait la magie et détournait le peuple, se disant quelqu'un de grand, en sorte que petits et grands, tous s'attachaient à lui, disant : Celui-ci est la Puissance de Dieu, la Grande Puissance, δύναμις τοῦ Θεοῦ ἡ καλουμένη Μεγάλη [4]. » Un tel homme avait dû se tenir au courant du ministère de Jésus et s'en inspirer; aussi jugea-t-il l'occasion favorable de s'initier à la secte du galiléen lorsque ses principaux disciples, Philippe d'abord, ensuite Pierre et Jean, vinrent prêcher le christianisme en Samarie. Lorsqu'il vit les effets de l'imposition des mains, il s'efforça d'obtenir le pouvoir d'accomplir de semblables prodiges. Il consentait d'ailleurs à y mettre le prix, il fut refusé et, encore incertain de ce qu'il pourrait entreprendre avec ses seuls moyens, il sollicita la prière des apôtres. Bientôt, il n'hésita plus, découvrit des tours et des artifices qui ajoutèrent à son prestige et mirent le comble à sa réputation. Un siècle plus tard encore, le nom de Simon était révéré à Samarie à l'égal d'un Dieu, du dieu suprême [5]. Simon ne s'attarda pas à Samarie, se rendit à Tyr où il recueillit une prostituée nommée Hélène, qu'il présenta comme l'incarnation de sa propre pensée (ἔννοια). On ignore le lieu où il s'établit pour tenir école et tous les autres événements de sa vie.

Ce qu'on sait à n'en pouvoir douter, c'est que Simon devait être un homme instruit, capable de citer des vers ou des tirades des poètes grecs. Avec cela, magicien, c'est-à-dire une sorte de prestidigitateur connaissant à fond son métier et dominant sa clientèle. C'en fut assez pour se lancer dans une aventure où il laissa sa trace. En face des disciples de Jésus, il dressa sa chaire, constitua sa doctrine, assembla son école, il eut des partisans et fonda vraiment quelque chose, qui fut comme la pâte dont on tritura les gnosticismes.

Simon place au sommet des êtres un premier principe, subtil, immatériel, qu'il nomme feu sans que ce soit du feu, mais parce que Moïse a dit : « Dieu est un feu dévorant. » Ce feu est double, visible et invisible, intelligent, permanent, immuable, il pense, il parle, il raisonne et se manifeste par couples, ce qui produit six aeons : νοῦς et ἐπίνοια, φωνή et ὄνομα, λογισμός et ἐνθύμησις où on trouve toujours mâle et femelle. Ces six aeons produisent à leur tour, par émanation, de nouveaux couples d'aeons mâles et femelles dans le monde du milieu où se trouve un *Père* mâle et femelle, sans commencement ni fin. Ici encore, nouveaux couples d'aeons : οὐρανός et γή ἥλιος et σελήνη, ἀήρ et ὕδωρ. Le reste est à l'avenant. Ce que veut Simon c'est se ménager une place et se tailler un rôle. Il n'hésite pas à s'offrir comme une incarnation du Père suprême pour les Samaritains; les Juifs ont eu le Fils du Dieu suprême, Jésus; les Gentils, ont le Saint-Esprit. Dès lors la croyance en Simon et en sa pensée, Hélène, procure tous les biens, assure toute puissance, car Simon a délivré la terre de la tyrannique administration des anges, il suffit de croire et d'adorer Simon et Hélène pour triompher de ces mauvais esprits. Quant à Jésus c'était pure illusion. Le Père suprême, voyageant en ce monde avait pris la forme humaine en Jésus, ainsi il avait paru homme sans l'être; lors du séjour en Judée, il avait paru souffrir, mais ce qui n'est pas ne souffre pas.

Tout cela était irrévérencieux à souhait, autant qu'on pouvait l'attendre d'un Samaritain; la Bible, les anges, les prophètes, le Christ, personne n'était épargné. En outre, on voyait poindre les couples ou syzygies destinées à un succès si général dans la gnose valentinienne. Enfin, Simon, qui se faisait la part belle, se présentait comme une incarnation divine. Il lui fallait lutter à armes égales avec Jésus.

IV. Ménandre et Saturnil. — Simon eut pour disciple, et peut-être dans une certaine mesure pour rival, un compatriote nommé Ménandre, de Cappadoce, en Samarie. On nous dit qu'il enseignait à Antioche et enseignait la création du monde par les anges. « Ménandre, dit à son propos saint Irénée, parvint au sommet de la science magique. Il disait que la première vertu était inconnue de tous, et qu'il était lui-même le Sauveur envoyé par les puissances invisibles, afin de sauver les hommes. Selon son système, le monde avait été créé par les anges qui, comme Simon l'avait dit avant lui, n'étaient qu'une émanation de ἔννοια. Cette ἔννοια communiquait la science de la magie qu'il enseignait lui-même et qui apprenait à vaincre les anges créateurs du monde. Ses disciples ressuscitaient en recevant son baptême,

[1] I Tim., VI, 20. — [2] II Tim., III, 3-9. — [3] II Petr., II, 1. — [4] Act., VIII, 10. — [5] Saint Justin, *Apolog. I*, XXVI, LVI.

disait-il, ils ne veillissaient pas et demeuraient immortels [1]. »

De Simon à Ménandre un progrès s'était accompli. Le premier exigeait comme gage de salut la croyance en sa propre divinité et en celle d'Hélène, le second exigeait la réception de son baptême et la connaissance de sa magie; c'était un commencement d'organisation. Il y eut plus, le culte de Simon et d'Hélène se cristallisa; on eut recours à des philtres, à des songes, à des statuettes qui figuraient Simon et Hélène sous les traits de Jupiter et de Minerve [2].

Il doit être permis de nommer sans s'y arrêter quelques personnages dont les noms sont douteux et la réputation dénuée de tout fondement : ce sont un certain Dosithée, Cléobius, Nicolas (?), aucun parmi eux n'a laissé d'écrits.

Saturnil d'Antioche est mieux connu; il occupe une place chronologique intermédiaire entre Simon et Valentin, sans qu'on puisse entreprendre de trop préciser. Il reprit la doctrine de Simon et de Ménandre et y fit quelques additions. « Saturnil, nous dit saint Hippolyte, enseigne qu'il y a un père inconnu de tous et qui a créé les anges, les archanges, les vertus et les puissances. Le monde et tout ce qu'il renferme a été créé par les anges. L'homme est une création des anges qui, après avoir vu paraître l'image brillante qui était descendue de la suprême puissance, ne purent la retenir parce qu'elle remonta aussitôt vers celui qui l'avait envoyée. Alors ils se dirent en s'exhortant les uns les autres : Faisons l'homme à l'image et à la ressemblance. Cet homme fut créé, mais il ne pouvait se tenir droit à cause de la faiblesse des anges : il rampait à terre comme un ver. La puissance d'en haut en eut pitié, parce qu'il avait été créé à son image; elle envoya une étincelle de vie qui releva l'homme et lui donna la vie. Après la mort, cette étincelle retourne vers ce qui est de la même espèce, et le reste se dissout, chaque partie d'après la nature des éléments dont elle est formée. Il démontre que le Sauveur n'était pas né, qu'il était incorporel sans forme ni figure, qu'il n'était apparu comme homme qu'en apparence, et que le Dieu des Juifs était l'un des anges. Puis il ajoute que le Père ayant la volonté de détruire tous les princes, le Christ vint parmi nous pour la destruction du Dieu des Juifs et le salut de ceux qui croient en lui : ce sont ceux qui ont eux-mêmes l'étincelle de vie. Saturnil dit qu'il y a deux genres d'hommes formés par les anges : l'un bon et l'autre mauvais. Et parce que les démons venaient en aide aux mauvais, le Sauveur est venu pour la destruction des mauvais et des démons et pour le salut des bons. Ils appellent le mariage et la procréation : œuvres de Satan. Un grand nombre de ses disciples s'abstiennent de manger de la chair, et par cette feinte continence, en séduisent plusieurs. Quant aux prophéties, les unes disent-ils, ont été faites par les anges créateurs du monde, les autres par Satan, que Saturnil nomme un ange et dont il fait l'adversaire des créateurs du monde et surtout du Dieu des Juifs [3] ».

L'hostilité contre le judaïsme ne se dissimule pas et, néanmoins, accepte la donnée biblique des anges. Plus de syzygies célestes, un docétisme évident, un Sauveur qui n'a de l'humanité qu'une pure apparence, le salut limité aux seuls hommes qui possèdent l'étincelle de vie. On voit pour la première fois apparaître Satan et les démons, qui ne peuvent que représenter le principe mauvais et introduire la notion du dualisme qui aboutira au système de Marcion.

V. Expansion. — Si on demande quel fut le succès de toute cette débauche d'imagination, on doit répondre qu'il est malaisé de découvrir rien qui ressemble à une large expansion. A Samarie, Simon avait joui d'une grande popularité, mais elle s'y était confinée; saint Justin nous apprend que de son temps presque tous les Samaritains étaient disciples de Simon, hors de cette ville, la secte ne comptait que de rares adhérents et, un siècle plus tard, Origène assure qu'il ne devait plus exister trente Simoniens dans le monde entier [4]. Une légende longtemps célèbre, montrait Simon attaché aux traces de l'apôtre Pierre, luttant de pouvoir avec lui, tentant à Rome une expérience suprême qui se terminait misérablement. Tout ceci n'est qu'historiette et conte à dormir debout. L'existence d'une inscription romaine dédiée au « dieu Simon » est une autre erreur qui confond le magicien avec le dieu sabin *Semo Sancus, Deus Fidius*.

Ménandre possédait un secret merveilleux pour l'accroissement d'une secte : son baptême ressuscitait ses disciples, disait-il. Mais il faut croire que ce baptême n'était pas toujours bien efficace, car au temps de saint Justin, il ne restait déjà plus des partisans de Ménandre que de rares survivants.

Cependant saint Irénée n'hésite pas à rattacher à Simon de Gitton, le pullulement de sectes qui envahit la Syrie. Justin et Hégésippe semblent en effet avoir ramassé tout cela sous le vocable de Simoniens, Irénée a voulu faire mieux et leur a imposé ce nom de *Gnostiques* qui leur est resté.

VI. Basilide. — De Samarie et de Syrie la gnose gagna l'Égypte, ce qui n'est pas surprenant, car au Ier et au IIe siècle de l'ère chrétienne, Alexandrie était le confluent de toutes les idées et de toutes les doctrines; elles s'y épanouissaient, y évoluaient à la faveur de ce terreau spécial qu'était une population immense à la fois affairée et oisive, avide de tout goûter, de tout sentir, de tout savoir. Le gnosticisme s'y implanta et y prospéra quelque temps, puis languit et végéta; il ne disparut que vers le IVe siècle. Celse s'intéressait à ces gens qui déraisonnaient infatigablement [5], Origène fut en rapports avec un docteur d'Antioche, nommé Paul, dont les gnostiques d'Alexandrie faisaient grand cas [6].

Basilide, disciple de Ménandre et condisciple de Saturnil, s'établit à Alexandrie vers le temps d'Hadrien (117-118), et au dire de la *Chronique* d'Eusèbe, en l'an 134 : *Basilides haeresiarchia his temporibus apparuit* [7]. Basilide et son fils Isidore nous sont connus par des écrits que Clément d'Alexandrie a utilisés et cités. Origène n'accorde que de brèves allusions à l'hérésiarque; Agrippa Castor consacra, nous dit Eusèbe, une réfutation dont il donne un aperçu; enfin Hippolyte avait écrit une notice sur Basilide qu'on peut reconstituer à l'aide d'Épiphane, de Philastre et du pseudo-Tertullien. Enfin Irénée et les *Philosophumena* cataloguent l'hérésiarque et sa doctrine.

On ne peut refuser à Basilide une originalité; il ne pensait pas comme tout le monde, reste à savoir s'il avait raison contre tout le monde ? Il paraît qu'il écrivait mal [8] : *omnes ejus libri difficilia quædam et asperrima continent*, ce qui peut expliquer le succès qu'il a eu; on le louait d'autant plus qu'on le comprenait moins. Clément d'Alexandrie, que les jargons n'effrayaient pas, l'a lu et, même, il l'a cité [9]. Basilide

[1] S. Irénée, *Contr. haer.*, l. I, c. XXIII, n. 5; *P. G.*, t. VII, col. 673; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, CXXVI, *P. G.*, t. XX, col. 272, dit à peu près la même chose. — [2] S. Irénée, *Contr. haeres.*, l. I, c. XXIII, n. 4; *P. G.*, t. VII, col. 672, 673. — [3] S. Hippolyte, *Philosophumena*, l. VII, c. XXVIII. — [4] Origène, *Contr. Celsum*, l. I, c. LVII. — [5] Origène, *Contra Celsum*, l. V, c. LXI, LXII; l. VI, c. XXIV-XXVIII. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. II. — [7] On ne voit pas à quel événement se rapporte cette date, écrit L. Duchesne. — [8] *Acta Archelai et Manetis*, c. XV. — [9] *Stromata*, l. IV, c. XXII, n. 81-82.

n'admettait la souffrance qu'à titre de châtiment et d'expiation individuelle, en sorte qu'à ses yeux plus un martyr était torturé, plus il avait de péchés à expier. Le plus héroïque devenait le plus scélérat. Toutefois, ces martyrs n'étaient pas tous des inconnus, on savait leur vie, leurs actions, elles avaient toujours été pures et saintes. Alors ? Ces innocents n'en étaient pas moins de grands coupables, ils expiaient non les crimes perpétrés, mais ceux qu'une vie plus longue leur eût donné le loisir et l'occasion de perpétrer; ils expiaient *par provision*. Et comme, malgré tout, l'explication risquait de n'être pas prise au sérieux, Basilide trouvait autre chose, sinon mieux : il montrait que le martyr expiait des fautes par lui commises au cours d'une existence antérieure, ἐν ἑτερῷ βίῳ; en somme, ils n'avaient pas trop à se plaindre et faisaient leur purgatoire sur la terre!

Avec ce système, Basilide, qui avait de la logique, n'hésitait pas à voir dans Jésus un martyr, c'est-à-dire un pécheur, et cela afin de ne pas imputer à Dieu la cause des maux dont nous souffrons. « Si l'on me pousse, dit-il, je dirai qu'un homme, quel que soit celui que tu nommes, est toujours homme, tandis que Dieu est juste. Car, comme on l'a dit, personne n'est pur de souillure. » Enfin, malgré sa logique, Basilide, qui voulait rendre l'homme responsable jusqu'à l'expiation sanglante, des fautes commises dans ses avatars passés, recourait à un texte de l'Exode qui en est la négation puisqu'il y est dit que Dieu punit « les iniquités des pères jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. » Ce n'était donc pas d'une responsabilité personnelle et d'une incorporation individuelle qu'on portait la conséquence.

Pour couper court aux chances de responsabilité transmise pendant une suite de générations, Basilide adoptait un procédé radical : l'abstention du mariage, et il invoquait l'autorité de Jésus et l'enseignement de saint Paul.

Si de ces fragments on passe aux informations qui nous ont été conservées par les auteurs de catalogues d'hérésies, on apprend que la doctrine de Basilide se résumait en une conception du monde suprasensible au sommet duquel se trouve le Dieu suprême : Abraxas ou Abrasax (voir ce mot). Au-dessous s'étagent des entités aux noms abstraits qui finissent par les anges. Ceux-ci ont formé trois cent soixante-cinq cieux, dont le premier est l'ogdoade, et le dernier — le nôtre — s'appelle hebdomade. Un de ces anges n'est autre que Jehovah qui régit le peuple d'Israël et qui gouverne l'ebdomade. Tout ceci n'est pas trop touffu, mais c'est à condition d'un élaguer un pullulement d'aeons, de hiérarchies et de substances. Lorsqu'on en vient à la Rédemption, il est désormais impossible de s'entendre. Un sauveur, qui a nom Évangile et appartient à la première filiation du monde supérieur descend dans l'ogdoade et manifeste au fils du grand Archon la connaissance du Dieu-néant. Le fils illumine son père qui reconnaît sa propre erreur ce qui lui vaut d'être racheté, en même temps que tous les aeons de l'ogdoade. Reste à racheter suivant le même procédé chacun des trois cent soixante-cinq cieux et enfin l'ebdomade; alors le monde intermédiaire rentre dans l'ordre. Restè à exécuter la même opération dans le monde sublunaire. La lumière qui a éclairé le fils de l'Archon de l'hebdomade tombe sur Jésus, fils de Marie, et l'illumine. A ce moment la troisième filiation s'élance, dépasse l'Esprit-limite et arrive jusqu'au Dieu-néant. Plus de larmes, plus de souffrances, la Rédemption s'achève, mais le Christ *semble* souffrir et mourir, en réalité, il n'a pas de corps, il esquive le supplice et pousse à sa place Simon de Cyrène. Après que ces opérations auront pris fin, une ignorance complète et universelle s'emparera de tous les mondes et de tous les êtres, et tout ira bien.

VII. Isidore. — Malgré qu'il blâmât et condamnât l'union des sexes, Basilide avait eu un fils, qui portait le nom d'Isidore. Celui-ci semble s'être permis quelques retouches au système paternel. Isidore, dans les cas extrêmes, conseillait le mariage, mais si le mariage était impossible pour cause d'extrême jeunesse, de pauvreté, d'infirmité chronique, il fallait rechercher le bien, les assemblées des frères, l'assistance d'un frère, ce qui achemine au vice des Grecs. Basilide étudiait l'origine et la nature des passions dans lesquelles il voit des appendices (προσκρτήματκ) de l'âme. Ces appendices sont accrochés à l'âme, elles incarnent certains instincts bestiaux ou féroces, instincts du loup, du singe, du lion, du bouc. Dans un traité intitulé : Περὶ προσφυοῦς ψυχῆς, *L'âme adhérente*, Isidore traitait des passions et repoussait l'opinion de Basilide. Il ne fallait pas que le méchant pût dire : J'ai été forcé, entraîné, j'ai subi ce que je n'ai pas voulu. Si les passions venaient du dehors et s'attachaient à l'âme, celle-ci n'était plus responsable. Isidore répudiait cette morale et voulait qu'on se montrât par la raison supérieur à la nature.

Que Basilide ait été « un esprit profondément religieux » c'est une affirmation que rien n'autorise et qu'on ne peut soutenir qu'à la condition d'éliminer parce qu'ils sont gênants, les textes qui montrent un rêveur de mœurs douteuses et assez original pour qu'on put le dire un peu fol. Son fils Isidore l'était moins, peut-être, mais n'est-ce pas chose plaisante de raisonner, après tant de siècles, sur les conceptions et les turpitudes de gens avec lesquels leurs historiens et leurs admirateurs d'aujourd'hui ne consentiraient pas à s'entretenir et à déraisonner un quart d'heure.

VIII. Carpocrate. — C'est un Alexandrin, qui vécut dans la première moitié du IIe siècle, sous le règne d'Hadrien. Sa femme, originaire de l'île de Céphalénie, se nommait Alexandria, et leur fils eut nom, Épiphane. Ce jeune homme promettait beaucoup; il mourut à dix-sept ans, laissant ceux qui l'avaient connu incertains sur la question de savoir ce qui l'emportait chez lui de l'étendue de son esprit ou de la profondeur de sa perversité. En mourant, il laissait un ouvrage intitulé : Περὶ δικαιοσύνης, sorte d'apologie de tout ce dont s'alimente une imagination souillée et des sens dépravés. A Céphalénie, de ce pourri on fit un dieu, on lui éleva un temple, on lui rendit un culte [1]. Épiphane ne fut pas le seul ouvrage de Carpocrate, mais il fut le plus démonstratif d'une doctrine qui s'en prenait à Jésus comme à un ennemi personnel.

Carpocrate établit au sommet des êtres un Dieu ineffable, éternel; au-dessous, la monade produite par émanation les êtres supérieurs; enfin, à une distance immense, les anges et les vertus qui font le monde. Ces anges sont de véritables tyrans qui tourmentent les hommes à tel point que la divinité, pour les en délivrer, envoie Jésus.

Ce Jésus n'a de commun avec le Rédempteur des hommes que son nom et sa mission, mais il n'est pas Dieu, c'est un homme, fils de Joseph et de Marie, qui se souvient de ce qu'il a su dans une existence antérieure, méprise la loi et les mœurs juives, et à cause de ce mépris, jouit d'une vertu éminente qui lui permet d'entamer la lutte contre les anges. La rédemption consistera non dans la passion et la mort de Jésus, mais dans le mépris du mosaïsme et de Jésus-Christ, sa plus haute expression.

L'homme est composé d'un corps et d'une âme

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. III, c. II; *P. G.*, t. VIII, col. 1106.

qui conserve la conscience obscure de son origine supérieure, emprisonnée dans le corps, elle cherche à s'en libérer pour rejoindre son lieu d'origine et pour y réussir il lui suffira d'imiter et d'égaler l'âme de Jésus en affichant le plus parfait mépris pour le mosaïsme et des anges demiurges.

Tous les hommes ont le même droit de participer à tous les biens, principalement dans l'usage des rapports sexuels [1]. L'âme doit violer toutes les lois, parce que les lois ont été édictées par les anges demiurges. Elle doit satisfaire tous ses désirs, se rassasier de toutes les impuretés, épuiser les voluptés, les jouissances imaginables, les contacts monstrueux, faute de quoi n'ayant pas épuisé la série des actes possibles, l'âme sera réincorporée plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle se soit acquittée de cette obligation dont rien ne peut la dispenser.

Plus de péché, plus de déchéance, plus de réhabilitation. La conséquence de cette doctrine était la communauté des femmes; lors des assemblées de la secte, tenues de nuit, on éteignait les flambeaux et les initiés se livraient à la débauche . On n'est pas surpris qu'une femme initiée, Marcellina, vint à Rome sous le pontificat du pape Anicet, prêcha la morale dégoûtante des carpocratiens et enrôla de nombreux partisans [2]. On n'a pas la moindre raison de croire que la secte ne se recrutait que parmi les bas-fonds de la société; dès le IIe siècle, il n'en est plus question et Eusèbe, n'en parle dans son *Histoire* que comme d'une aberration oubliée.

IX. Valentin. — Valentin est originaire de la Basse Égypte, il a suivi les cours des écoles d'Alexandrie, s'est frotté à Platon et à Basilide et a su mettre sur pied une doctrine toute rajeunie d'images et de conceptions nouvelles. Il enseigna à Alexandrie, fit le voyage de Rome, sous le pontificat d'Hygin, et s'y attarda longtemps, forma de nombreux disciples, enfin se rendit en Chypre et y mourut après avoir rompu jusqu'aux derniers liens avec le christianisme. On a dit de lui qu' « il possédait sûrement une grande variété de dons, qu'il était philosophe, imbu de l'esprit et des idées de Platon. Moraliste pénétrant, il avait une conception de la vie qui rappelle à certains égards celle de l'apôtre Paul. Il avait une imagination de poète qui revêtait les idées de suggestifs symboles. Enfin, il a dû être un orateur plein d'onction, peut-être même un véritable directeur de conscience. » Allons donc!

Voici la doctrine de Valentin :

Au sommet du monde se trouve l'Abîme inengendré qui fait ménage avec le Silence. Ce couple exemplaire engendre l'Intellect et sa jumelle la Vérité; et voilà deux couples, quatre aeons, une tétrade. L'Intellect et la Vérité s'unissent et engendrent à leur tour le Verbe et la Vie qui, à leur tour, donnent naissance à l'Homme et à l'Église. Les voilà maintenant huit aeons, c'est l'Ogdoade.

L'Intellect et la Vérité ne s'en tiennent pas à un seul essai; ils produisent d'un coup dix aeons nouveaux, une décade. Piqués, le Verbe et la Vie, s'essaient à mieux faire et obtiennent douze aeons, une duodécade. Ces trois groupes se chiffrent par trente aeons, c'est le Plérôme qu'on ne dépasse pas, la société parfaite des êtres ineffables, société fermée et abstraite.

Au dernier rang de la duodécade se trouve une sorte d'enfant terrible qui va déranger tout ce bel ordre, l'aeon Sagesse (σοφία), à l'esprit curieux et à l'humeur aventureuse. La Sagesse ne se contente pas d'admirer les merveilles du plerôme et la série des émanations, elle veut tout connaître, pénétrer jusqu'à l'Abîme inengendré et s'essayer à faire elle-même ses émanations. Rien ne l'arrête, c'est ainsi qu'apprenant que l'Abîme seul a procréé sans épouse, elle se met en tête de faire de même et d'engendrer à elle seule. On devine que tout ceci bouleverse l'ordre établi. L'Abîme n'est intelligible qu'à l'Intellect tout seul et Sagesse, malgré son nom, est à la dérive; la passion l'entraîne, elle la perdra. Sagesse n'est déjà plus qu'un souvenir, elle est dissoute, elle va se dissiper dans l'Infini lorsque par grand bonheur elle rencontre le Terme des choses, c'est-à-dire une sorte de garde-fous qui entoure le Plérôme. Arrêtée par le Terme, elle se ressaisit, se reconstitue dans son existence première. Mais voici l'écueil. Sous l'empire de sa passion et au cours de son voyage, Sagesse a conçu, sans que son aeon mâle. Volontaire, θελητὸς , y fut pour rien, et le bâtard qui en résulte est un avorton, ἔκτρωμα, dont les membres du Plérôme ont horreur et dont ils ne veulent entendre parler sous aucun prétexte.

L'Abîme invoqué par les aeons exauce leur prière, calme Sagesse, trouve un abri pour Hachamoth, son fruit malheureux et charge le couple Intellect et Vérité de produire une seizième paire d'aeons, qui sera le Christ et le Saint-Esprit, ce dernier étant un aeon femelle. Ces deux derniers venus commencent par donner une leçon à leurs anciens, ils leur enseignent à respecter les limites de leur nature et à ne pas chercher à pénétrer l'essence de l'incompréhensible. Les aeons reçoivent la leçon, le Christ et l'Esprit Saint rentrent dans le Plérôme et y glorifient le Père. Alors, tous les aeons, délivrés d'Hachamoth et voulant manifester leur reconnaissance à l'Abîme inengendré, unissent leurs puissances et leurs perfections et produisent le trente-troisième aeon, Jésus, grand pontife et Sauveur.

Hachamoth, délaissée par le Christ et par l'Esprit Saint, se met à leur recherche, aspire vers eux, les invoque; ses prières ont été recueillies dans la *Pistis Sophia*, auparavant elles avaient été exaucées par le Plérôme, qui s'attendrit et envoie le Christ qui donne un embryon de conscience grâce à laquelle l'avorton subit une série de passions; alors survient l'aeon Jésus pour consoler et épouser Hachamoth. Jésus la trouve livrée à la tristesse, à la crainte, au désespoir et il sépare d'elle des passions qu'il convertit en essences permanentes, de la tristesse il fait la substance inanimée, de la crainte l'essence animée, du désespoir la substance des démons. La voici en état de concevoir et la vue des anges qui accompagnent le Sauveur la rend féconde : elle conçoit et enfante la substance spirituelle.

Voici les substances matérielle, animée et spirituelle arrivées à l'être. Le Créateur n'aura qu'à y puiser et ce sera plutôt un arrangeur puisque les éléments de son œuvre existent antérieurement à lui-même. C'est Hachamoth qui extrait ce créateur de la substance animée et à peine produit, le voilà qui donne la forme à tout ce qu'il y a d'êtres animés ou matériels. Le créateur ou Démiurge est le père des êtres animés, le créateur des êtres matériels entre lesquels prennent place les sept cieux, qui sont en même temps sept anges, mais non sept esprits purs. Le Démiurge ne sait ce qu'il veut, il procède à l'aveugle et, sans le savoir, s'emploie à reproduire le Plérôme, c'est ainsi qu'Hachamoth correspond à l'Abîme inengendré, le Démiurge à l'Intellect, les anges ou cieux aux divers couples d'aeons. Le Démiurge se croit seul auteur et maître de l'univers; bien plus, il se croit Dieu, et cependant sa puissance n'a pas été jusqu'à faire l'homme complet, mais seulement l'homme matériel et l'homme animal, car pour les pneumatiques ils doivent leur substance spirituelle à une infiltration d'Hachamoth.

Ainsi donc le monde se divise en trois catégories : le Plérôme, le Kenôme et l'Hebdomade; l'humanité

[1] *Ibid.*, col. 1105-1108. — [2] *Ibid.*, col 1112. — [3] S. Irénée, *Contr. haeres.*, l. I, c. xxv; *P. G.*, t. vii, col. 685.

se partage en trois classes : les matériels, qui sont voués à une perte certaine, les spirituels, qui sont élus quoi qu'ils fassent, les psychiques qui sont susceptibles de salut mais à condition qu'on les aide, c'est pour eux qu'a lieu la rédemption.

Quant au Rédempteur il est composé de quatre éléments : matériel, psychique, pneumatique, divin; c'est Jésus, le trente-troisième aeon. Mais Jésus n'est descendu dans le Rédempteur que lors de son baptême, au moment de sa comparution devant Pilate, d'où il est remonté au Plérôme, emmenant avec lui l'élément pneumatique et laissant souffrir l'élément psychique revêtu de son apparence matérielle.

L'humanité ne durera qu'un temps, jusqu'à ce que la puissance créatrice du Démiurge soit épuisée; alors l'humanité prendra fin. Hachamoth touchera au terme de sa longue épreuve, transformée en aeon céleste, elle sera reçue parmi le Plérôme et épousera Jésus-Sauveur. A sa suite, entreront tous les pneumatiques qui épouseront les anges et formeront le cortège du Sauveur. Le Démiurge prendra la place d'Hachamoth et gravira un degré dans l'échelle des êtres. Derrière lui viendront les psychiques qui auront atteint leur fin; le sort des autres ne différera pas de celui des matériels, ils périront dans l'embrasement général au sein duquel succombera la matière.

Ce qui revient à dire qu'il y a trois catégories d'hommes : les valentiniens, les chrétiens, les non-chrétiens. Aux premiers, la vie éternelle; aux derniers, l'anéantissement. Le valentinien est un privilégié dont les actes, quels qu'ils soient, n'atteignent en aucune façon la nature et la responsabilité spirituelle de son être. Entre son esprit et sa chair se dresse une cloison qui permet de tout faire. Le non-chrétien est encore une manière de privilégié puisque tout cesse pour lui avec une vie qu'il aura pu remplir d'iniquités sans en subir le châtiment. Enfin le chrétien peut espérer et attendre de la pratique des vertus une vie future qui n'est pas exempte de félicité.

X. Héracléon. — Valentin forma des disciples et deux d'entre eux nous sont connus autrement que par leurs noms, ce sont Ptolémée et Héracléon. Nous avons déjà fait connaître le premier; venons-en au second.

Sur Héracléon on ne sait avec certitude qu'une seule chose, c'est qu'on n'en sait rien. Il a vécu au IIe siècle, c'est probable; à Rome, peut-être; en Italie ou ailleurs, peut-être encore. L'auteur des *Philosophoumena* fait de lui, avec Ptolémée, le chef de l'école valentinienne d'Italie. Il aura donc vécu avec Secundus et Épiphane, Marcos et Colarbasus.

L'auteur du *Praedestinatus* avance qu'Héracléon propagea sa doctrine en Sicile jusqu'à ce que les évêques Eustathe de Lilybée et Théodose de Palerme le fissent comparaître devant un concile et le dénonçassent au pape Alexandre. Le pape confia au prêtre Sabinianus une réfutation écrite que ce prêtre emporta en Sicile où il confondit Héracléon de telle façon que l'hérétique décampa et on ne le revit jamais [1]. On a pris Héracléon pour Héraclius, un pape pour un antipape et le IIe siècle pour le IVe. Donc, rien à retenir de l'historiette.

Héracléon donna naissance à une secte dite des héracléoniens qui se faisaient remarquer par quelques pratiques curieuses. Par exemple, ils oignaient la tête des mourants avec un mélange d'huile ou de baume et d'eau et prononçaient des mots hébreux sans suite. Saint Irénée parle d'une coutume de ce genre dans une secte qu'il ne désigne pas, et saint Épiphane dit que cette formule avait pour but de soustraire le mourant à l'action des puissances supérieures et de permettre à l'homme intérieur de se glisser invisible jusqu'au Plérôme. Là, il lui suffisait de dire : « Je suis le Fils du Père... Mon origine vient de celui qui existe avant tous les autres, et maintenant je retourne à la source dont je suis sorti. » Au Démiurge, il suffisait de dire : « Je suis un vase plus précieux que la femme qui vous a fait. Si votre mère ignore son origine, je me connais moi-même, et je sais d'où je suis. J'invoque la Sagesse incorrompue, qui est dans le Père et qui est la mère de votre mère, sans avoir elle-même de mère ou d'époux. Née d'une femme, une femme vous a produit, sans connaître sa mère et se croyant seule. Mais moi, j'appelle sa mère. » Et après ce beau discours, le pneumatique reprend sa place dans le Plérôme au-dessus du Démiurge.

Les héracléoniens se reconnaissaient entre eux à un signe extérieur, l'oreille brûlée au fer rouge.

Héracléon a beaucoup écrit, et ce qui le distingue de ses devanciers, il a entrepris le commentaire suivi de certains livres du Nouveau Testament, notamment de l'évangile selon saint Luc [2] et de l'évangile de saint Jean, dont Origène a fait assez de cas pour en citer de nombreux passages, quelquefois pour les approuver, plus souvent pour les contredire, parfois pour en signaler l'impudence et la sottise. Ce qui subsiste de ce commentaire forme plus de la moitié de tout ce qui a survécu de toute la littérature gnostique. Ce commentateur entendait son métier avec une extrême largeur d'esprit, c'est ainsi qu'il lui arrivait d'ajouter parfois quelques mots au texte biblique sauf à en dénaturer le sens [3], ou bien il parlait comme s'il avait le pouvoir d'imposer la confiance en sa parole [4]. Ce n'étaient pas les seules licences qu'il prenait avec le texte, puisqu'il lui arrivait de décrire le fouet dont se servit Jésus pour chasser les marchands du temple [5]. Ces critiques rendent assez suspect le travail d'Héracléon.

L'hérétique portait son attention sur les moindres détails du texte sacré, faisait valoir l'emploi d'une préposition à la place d'une autre, puis abordait l'allégorie, s'embarquait dans les nombres, découvrait tout ce qu'il lui convenait de découvrir dans les *six* maris de la Samaritaine, dans les *deux* jours passés par Jésus à Samarie, dans la guérison du fils de l'officier de Capharnaüm à la *septième* heure, etc., etc. Ici, l'officier devient l'image du Démiurge qui, incapable de sauver les siens est obligé de recourir au Christ.

Après Valentin et l'école qui se réclama de lui, le gnosticisme put sembler arrivé à un point mort; il paraissait peu probable qu'on ratiocinerait indéfiniment sur le vide et qu'on dût découvrir rien de plus majestueusement inepte que les rêveries où s'était complu l'imagination alexandrine. A faire le total des résultats acquis on aboutissait à quelques données essentielles à la gnose.

Il existe un Principe suprême des êtres, infiniment supérieur à cette divinité créatrice de l'univers, dont parle l'Ancien Testament. Ce prétendu Dieu est inférieur à Jésus-Christ qui, lui, procède du Principe suprême et Dieu véritable. De ce Dieu véritable sort une série d'êtres divins mais de moins en moins parfaits, tellement que le désordre s'y introduit et c'est du trouble résultant de ce désordre que procèdent le Dieu créateur et la création. Dans cette création subsistent des parcelles supérieures par essence au Dieu créateur, et attendant leur libération et leur rédemption de l'incarnation de Jésus-Christ. Cette incarnation est illusoire puisque l'essence divine ne

[1] *Praedest.*, c. XVI, *P. L.*, t. LIII, col. 592. — [2] Clément, *Stromata*, l. IV, c. IX, *P. G.*, t. VIII, col. 1281-1284. — [3] Origène, *In Johannem*, t. II, c. VIII; *P. G.*, t. XIV, col. 137. — [4] *Ibid.*, t. VI, c. XII, col. 236. — [5] *Ibid.*, t. V, c. XIX, col. 365-367.

peut s'unir absolument à la matière maudite, tout au plus a-t-on abouti à un compromis passager et une association morale entre un aeon divin et le corps humain apparent de Jésus. Dès lors, il ne faut parler ni d'incarnation concrète, ni de passion, ni de résurrection du Christ, et par voie de conséquence il faut renoncer à l'idée d'une résurrection de la chair. Celle-ci est mauvaise, elle emprisonne l'âme qui lui peut échapper un jour et, jusqu'à ce moment, peut la réduire en servitude par l'ascèse à moins qu'elle ne préfère laisser le corps s'adonner à tous les vices sous prétexte qu'elle n'y participe pas.

Si la gnose aboutissait à ce système — sauf à l'encombrer d'entités innombrables et d'aventures ridicules — c'était avec l'espoir d'expliquer la contradiction choquante entre la brutalité des forces naturelles et la rigidité de la loi universelle. Entre ces deux termes irréductibles, le monde vivant, la création paraissait mal faite et, pour tout dire, manquée. Pouvait-on imputer à une divinité sage, prévoyante, puissante et bonne cette création maladroite, inexplicable ? Les gnostiques ne le pensaient pas, ne le voulaient pas et, pour esquiver l'objection d'une divinité critiquable, s'embarquaient dans une combinaison qui faisait du Dieu créateur et législateur de l'Ancien Testament un Démiurge en rupture d'obéissance à l'égard d'un Dieu lointain et irresponsable de tout ce gâchis d'une création manquée. L'hostilité plus ou moins vive d'un Carpocrate, d'un Basilide ou d'un Valentin à l'endroit du Dieu des juifs tenait à l'embarras plus ou moins grand où les plongeait ce Dieu dont il leur fallait expliquer la conduite et la parole. N'y pouvant réussir, ils y renonçaient et sacrifiaient délibérément ce créateur et législateur malencontreux, lui, sa création et ses Écritures dont ils ne savaient comment se tirer.

Juifs et chrétiens ne s'aheurtaient pas au même obstacle. Les premiers voyaient dans le passé de leur nation et les relations du Très-Haut avec elle un événement d'une portée unique et qui ne souffrait pas plus qu'il ne réclamait jusque dans ses moindres circonstances aucune explication ; les fidèles, moins déterminés à justifier des événements et des prescriptions déconcertantes, se tiraient d'affaire avec l'interprétation allégorique qui vidait le fait de sa réalité historique pour le réduire à un symbole éducatif. Les gnostiques étaient des métaphysiciens d'autant moins soucieux d'être entendus qu'ils ne s'entendaient pas bien eux-mêmes. Ils construisaient, construisaient, construisaient, entassant les cycles, multipliant les gouffres et les abîmes, prodiguant les entités et les transformations, croyant bâtir dans l'espace alors qu'ils semaient dans le vide. Tandis qu'ils sacrifiaient le Dieu d'Israël et l'Ancien Testament, ils faisaient accueil à Jésus et au Nouveau Testament, et cette distinction ne suffisait à rien, n'expliquait rien, car il restait à rendre raison non plus de la contradiction entre la Nature et la Loi, mais de l'existence de leur auteur, le Démiurge. Pour y réussir, il fallut imaginer entre le Principe suprême et le Démiurge toute une série d'aeons dont la perfection s'atténuait progressivement jusqu'au moment où l'un d'eux pouvait commettre une maladresse telle que la Création. Partir de si loin pour aboutir à ce point était peut-être la meilleure justification du système allégorique.

L'estime que les gnostiques accordaient au Nouveau Testament ne s'étendait pas à tous les écrits qui le composent, mais seulement aux Évangiles et aux Épîtres. Tout de suite germait une végétation d'écrits qui prétendaient ajouter quelque chose à la tradition évangélique, sous forme d'entretiens, de révélations faites par le Sauveur à ses apôtres et aux saintes femmes après la Résurrection. Les évangiles de Thomas de Philippe, de Judas, les Questions de Marie, l'évangile de la Perfection n'eurent pas d'autre origine.

Par une inconséquence qui n'était pas faite pour frapper les gnostiques, malgré le discrédit jeté sur l'Ancien Testament, différents écrits attribués aux anciens justes : Élie, Moïse, Abraham, Adam, Ève, Seth surtout, jouirent dans certains milieux de la plus grande faveur. Outre ces sources doctrinales, le gnosticisme posséda ses prophètes dont les sentences formèrent des recueils mis au rang des livres sacrés. Martiades et Marsanos faisaient autorité chez les Archontiques, Glaucias, qui se réclamait de saint Pierre, était en grande estime chez les Basilidiens, Barkaba et Barkoph eurent l'honneur d'un commentaire par Isidore, fils de Basilide, Quant aux chefs de file : Basilide, Isidore, Valentin, Héracléon et les autres, on a vu qu'ils avaient copieusement écrit.

Ce qu'on peut entrevoir de ces conventicules gnostiques demeure dans le vague d'une pénombre épaisse. Ainsi qu'il arrive pour la plupart des sectes, celles-ci tardèrent à prendre conscience d'elles-mêmes. Au début ce n'étaient que des individus, des chuchottements, des aspirations. Ensuite il dut y avoir des groupes, une doctrine, une initiation, mais tout ceci s'accomplissait encore sans rupture ouverte, sans dissentiment accusé, bien mieux, à l'abri et comme avec la complicité de la communauté chrétienne. Vraisemblablement une imprudence de langage, un scandale de mœurs donnaient l'éveil et amenaient le déchirement. Un conventicule, vite grossi, s'installait non plus à l'ombre de la communauté, mais en face d'elle, la bravant, lui tenant tête, perdant toute mesure et tout ménagement afin d'attirer et de retenir plus sûrement les dissidents déclarés et les tièdes, les indécis parmi lesquels devait s'exercer la propagande Bien loin de renoncer aux rites et aux formes extérieurs du culte chrétien, on eut plutôt développé, amplifié cette séduction toujours vive pour un très grand nombre d'âmes. Outre les rites, on en vint à introduire des formules inintelligibles, et tout ce qu'on peut enfermer de futile, d'incongru et de malfaisant sous ce nom d'*abracadabran* imaginé pour servir à exprimer quelque chose de ces mystérieux sortilèges dans lesquels se complaisait l'imagination malsaine et perverse de ces dévoyés.

Dans cette description se mêle une part de conjecture, mais ce qui est certain c'est le zèle qu'apportèrent les chefs gnostiques à recruter des prosélytes. On a vu que Basilide et Valentin, non contents des succès obtenus à Alexandrie et en Égypte, voulurent s'implanter à Rome. La carpocratienne Marcellina vint aussi y chercher fortune. A la faveur de ces transplantations, il devenait relativement facile de surprendre la confiance et tel groupe, montré du doigt à Alexandrie, faisait peau neuve en arrivant à Rome, s'y glissait parmi les fidèles et mettait quelque temps à s'y laisser découvrir et à s'en faire exclure. Ce fut le cas pour Valentin qui fit à Rome un long séjour sous les pontificats de Hygin, Pie et Anicet, vécut d'abord parmi les fidèles et dut y exercer sa propagande jusqu'au moment où l'éveil fut donné et l'hérétique chassé, d'abord provisoirement, puis définitivement de la communauté chrétienne.

XI. Cerdon. — Ce fut également à Rome que vint Cerdon, vers la fin du règne d'Hadrien ou le début de celui d'Antonin, au temps du pape Hygin [1]. Saint Irénée le dépeint comme un esprit versatile, indécis, allant de la foi à l'erreur avec la même facilité que de l'erreur à la foi, obtenant par la pénitence une réinté-

[1] S. Irénée, *Contr. haer.*, l. I, c. XXVII, l. II, c. IV, n. 3, *P. G.*, t. VII, col. 687, 856; S. Épiphane, *Haeres.*, XLI, 1; *P. G.*, t. XLI, col. 692.

gration bien rarement accordée, retombant dans l'hérésie, pénitent de nouveau, puis encore une fois hérétique et, finalement, excommunié. Un tel homme pouvait peu par lui-même, il eut un disciple qui valut plus que lui, ce fut Marcion. De l'enseignement du disciple on a inféré celui du maître, imprudemment sans doute car on n'a pas la preuve que Cerdon ait rien écrit et Marcion le dépassait de loin, d'assez loin pour lui devoir peu de chose. Cependant, d'après les indications fournies par les hérésiologues Cerdon faisait de Dieu de l'Ancien Testament un être inférieur au Dieu suprême. C'est le Démiurge, à la fois juste et mauvais qui, avec la matière, a créé des êtres à son image d'une manière imparfaite et déraisonnable. Le Christ est venu dans une chair apparente pour sauver les âmes qui, seules, ressusciteront, non la chair. Mais tout cela peut aussi bien appartenir à Marcion.

XII. Marcion. — Il fut le plus célèbre des gnostiques et, à beaucoup d'égards, le plus remarquable par les dons de l'intelligence. Né à Sinope, dans le Pont-Euxin, fils d'un évêque, il s'était destiné au commerce et s'était enrichi dans la navigation. Une historiette fut, dans la suite, colportée en vue de lui nuire et saint Hippolyte l'accueillit, mais saint Irénée et Tertullien n'en ont rien su. Quoiqu'il en soit, cette médisance ou cette calomnie veut que Marcion ayant séduit une jeune fille de Sinope fut excommunié et vint à Rome. Un autre récit, plus douteux encore, le fait passer par Éphèse muni d'une recommandation des fidèles du Pont, mais il est démasqué sans tarder et repoussé par saint Jean,

Ce qui est assuré c'est que Marcion vint à Rome, vers l'an 140, et fut accueilli dans la communauté, à laquelle il fit don d'une somme de deux cents sesterces (environ 40 000 francs) [1]. Cette libéralité s'expliquait peut-être par la nécessité d'apaiser les soupçons que commençait à faire naître son langage. On lui demanda des explications sur sa foi, Marcion les donna sous forme de lettre. Ceci n'était pas fait pour l'embarrasser, ayant de l'instruction et l'art de s'exprimer. Il connaissait les philosophes et Tertullien dit à ce propos qu'il était une manière d'éclectique, ayant puisé partout : *Marcionis Deus a stoïcis venerat. Et ut anima interire dicatur ab epicureis observatur: et ut carnis rumitutio negetur de una omnium philosophorum schola sumitur; et ubi materia cum Deo æquatur Zenonis disciplina est; et ut aliquid de igneo deo allegatur Heraclitus intervenit* [2]. Marcion ne connaissait pas moins bien les écrits chrétiens et recourait à saint Luc ou à saint Paul pour défendre ses vues hétérodoxes. C'était un esprit religieux et fortement imbu de l'idée que la foi nouvelle avait été altérée par un mélange de judaïsme qu'il fallait expurger. La première conséquence de ce principe c'est qu'il fallait rejeter la bible juive et le Dieu de l'Ancien Testament. Un pareil exclusivisme fit scandale, néanmoins le succès de Marcion fut très grand; il eut des disciples comme Potitus, Basiliscus, Apelle, surtout, qui le secondèrent, fondèrent des communautés organisées comme celles de l'Église, avec une hiérarchie, une vie cléricale, un enseignement spirituel très solides, assez solides pour résister à la persécution et lui donner des martyrs. Au v[e] siècle, dans le seul diocèse de Cyr, Théodoret comptait encore dix mille marcionites.

La source la plus considérable pour connaître la doctrine de Marcion est l'*Adversus Marcionem* de Tertullien, qui a eu entre les mains les *Antithèses* et le Nouveau Testament de l'hérétique. Ses copieux résumés équivalent presque à des citations. Il traite Marcion comme il le nomme, en « loup du Pont ». Clément d'Alexandrie discute les idées de Marcion mais il ne cite pas ses écrits; Origène s'applique à montrer [3] ce qu'ont de peu solide certaines de ces *antithèses* qui sont comme les pilotis sur lesquels pose l'édifice marcionite. Saint Irénée a catalogué Marcion dans son grand traité et ce qu'il a su de lui s'accorde avec ce qu'en a connu Tertullien, plus une fantaisie dont Tertullien ne dit rien et qui pourrait être une trouvaille marcioniste postérieure à l'enseignement du maître, à savoir que Jésus descendu aux Enfers, y délivra Caïn, les Sodomites et les Égyptiens sauf à y laisser Abel, Enoch, Noé, Abraham et les Prophètes. Les autres auteurs de catalogues d'hérésies ne se sont pas fait faute, comme on l'a dit, de broder l'histoire de l'hérétique d'anecdotes fâcheuses pour sa mémoire. Évidemment la large expansion du marcionisme a dû entretenir et aviver les rivalités; les marcionites n'avaient pas une attitude de vaincus, ils parlaient beaucoup, pensaient un peu et ne se privaient pas de gloser et de farcir l'enseignement du maître. Saint Hippolyte dénonce particulièrement Prépon.

Marcion s'est-il senti débordé par ceux qui se réclamaient de lui, a-t-il blâmé ces développements auxquels il était étranger, hostile peut-être, on ne serait pas éloigné de le croire quand on lit chez Tertullien que, sur la fin de sa vie, l'hérétique souhaita se réconcilier avec l'Église; on lui imposa pour condition de ramener à la foi ceux qu'il avait égarés, mais la mort ne lui laissa pas le temps de réparer le mal accompli [4].

Marcion fut un tempérament religieux plus que spéculatif. Dans sa théorie, il n'entre de la gnose que ce qu'il en faut pour déraisonner un peu, mais rien qui évoque, même de loin, les folies de Valentins, pas plus d'ailleurs que les licences de Carpocrate et d'Épiphane. L'ascétisme de Marcion — et on ira jusqu'à lui reprocher son cynisme [5] — ne le prédispose pas à ces grands dévergondages des sens ou de l'imagination. Ses préoccupations sont d'ordre moral et positif, ses disciples ne sont guère plus que lui tournés vers la métaphysique. D'ailleurs Marcion a moins des disciples que des fidèles, il ne fonde pas d'écoles, il établit des églises et elles sont assez viables pour se soutenir pendant plusieurs siècles. De même, les écrits de Marcion ne sont pas des ouvrages de spéculation religieuse, ce sont des écrits d'exégèse et il dépasse de loin Héracléon qui n'avait fait qu'effleurer l'étude des livres saints. C'est un érudit, il corrige les textes, et on ne sait trop si l'adoption ou l'exclusion qu'il fait de tel texte dépend de l'étude littérale ou si elle l'a précédé.

Marcion a envisagé Dieu, la Rédemption, le Christ et la morale. Sur Dieu, il n'a rien de nouveau, il lui faut deux divinités, l'une supérieure, l'autre subalterne. Dieu a toujours existé, mais il est demeuré inconnu jusqu'à ce que Jésus-Christ l'ait révélé. C'était attendre bien longtemps, disait-on; à cela, les marcionites répondaient que ce Dieu suprême n'ayant pas créé le monde visible ne s'était pas manifesté. Il lui a suffi de créer le monde invisible. Lequel? demandait-on. Et les marcionites laissaient percer quelque embarras dans leur réponse. Quant au Dieu subalterne, c'était celui des Juifs, de l'Ancien Testament, le Démiurge et Marcion ne l'épargnait pas, le tenant pour « cruel et belliqueux ». D'ailleurs tout ce qui touche à l'ancienne Loi passe de fâcheux moments. D'après Tertullien, c'est l'épître aux Galates qui décida cet esprit outrancier dans la voie où il s'engagea. Il

[1] Tertullien, *Adv. Marc.*, l. IV, c. VI, *P. L.*, t. II, col. 365.— [2] Tertullien, *De præscript.*, c. VII; *P. L.*, t. II, col. 19. — [3] Origène, *Peri archon.*, l. II, c. IV, V. — [4] Tertullien, *De præscript.*, c. XXX; *P. L.*, t. II, col. 42. — [5] *Philosoph.*, l. VII, c. XXIX.

y découvrit l'opposition irréductible entre la Loi et l'Évangile, par conséquent entre le judaïsme et le christianisme. Cette opposition lui fit croire à une différence d'inspirateurs, c'est-à-dire d'auteurs, le Dieu de l'Ancien Testament ne pouvait être le même que le Père qu'invoquait Jésus-Christ.

De ces prémices découleraient toutes les autres thèses. Puisque le Dieu de l'Ancien Testament n'est pas celui qu'a révélé Jésus-Christ, il doit lui être inférieur. Si les chrétiens ont tardé si longtemps à s'en douter c'est qu'ils ne se sont pas encore complètement affranchis du judaïsme. Ceci n'a rien qui puisse surprendre puisque épîtres et évangiles fourmillent d'interprétations judaïques. Avant tout, il faut expurger ces textes contaminés et les rétablir dans leur intégrité, et Marcion, prêchant d'exemple, s'y emploiera, et voilà une besogne à son goût, l'érudit ne s'est pas oublié.

Le côté original de l'aventure c'est qu'elle menait par un chemin nouveau, et très différent de celui parcouru par les gnostiques à une conclusion identique à celle de Valentin et des autres : le dualisme. Seulement on avait déblayé les aeons et tous les accessoires métaphysiques et cosmologiques. Cette fois on ne risquait plus de perdre pied dans le vide, on suivait un sentier battu et on y marchait les yeux sur le livre. Le peu que Marcion ait introduit de philosophie, il a pu l'emprunter à Cerdon ou le découvrir chez tout autre gnostique, voire chez Platon qu'il n'ignorait certainement pas.

Uniquement préoccupé de mettre en opposition le Dieu Jahvé et le Père céleste de l'Évangile, le juge rigoureux et le maître miséricordieux, Marcion a abouti à un dualisme dont il n'a pas même entrevu les difficultés métaphysiques qu'il soulevait. Deux principes suprêmes ne sauraient coexister, même si l'un est supérieur à l'autre, comment faire ? On n'y réussira pas. Pas plus qu'on ne peut scinder deux attributs inséparables comme sont la justice et l'amour. Tertullien montre tout cela avec verve, avec cruauté, comme un amateur qui s'amuse à une dissection trop facile, comme un dialecticien qui dédaigne de recourir aux ressources de son art, sachant qu'il aura son adversaire sans beaucoup de peine. De tout ceci, Marcion ne s'était pas douté parce qu'il était un esprit tout simple en qui un sentiment profond avait fait naître une idée originale mais excessive. L'hypothèse d'une opposition l'avait amené à une contradiction d'où il avait conclu au dualisme d'un Dieu supérieur et d'un Dieu inférieur et cela s'était si bien enchaîné, si bien déduit que l'ascète avait été prisonnier de sa trouvaille sans s'apercevoir des difficultés auxquelles il allait se heurter.

L'œuvre de la Rédemption jette Marcion dans un autre embarras. Et cependant il ne fait pas appel aux aeons, il ne songe qu'à la terre, mais sa doctrine de la Rédemption dérive de sa doctrine de Dieu, elle en est une conséquence logique.

Il a opposé le Dieu juste, cruel et belliqueux au Dieu suprême, tendre, aimant, miséricordieux, il les a donc dressés l'un en face de l'autre et l'un contre l'autre. Le Dieu juste parce qu'il a été créateur a créé de façon contraire ce qu'eut été la création du Dieu tendre, et à cause de cela sa création est, finalement, mauvaise. En sorte qu'il a bien fallu que le Dieu suprême se décidât à envoyer son fils Jésus-Christ afin de corriger ce qui a été mal fait. Et voilà la Rédemption, qui consistera dans la délivrance de l'homme : *sufficit unicum opus deo nostro, quod hominem liberavit summa et præcipua bonitate sua* [1]. Délivrance de qui et de quoi ? Du Dieu créateur et de sa tyrannie. Car lorsqu'il s'agit du Dieu de l'Ancien Testament, Marcion ne mâche pas les mots. Mais il arrive tout de même à un résultat imprévu pour un admirateur de saint Paul. Pour celui-ci le salut consiste dans la délivrance de la domination du péché, rédemption morale et individuelle. Pour Marcion le salut consiste à passer de chez le Démiurge chez le Dieu suprême, par l'intermédiaire de Jésus-Christ.

Marcion n'a pas pris la peine d'exposer cette conception d'une manière didactique, peut-être redoutait-il un peu l'impression qui en résulterait : il préféra recourir au procédé en usage de son temps, il présenta sa doctrine sous forme d'exégèse aux textes qu'il commentait et expliquait.

Le Christ n'est pas l'envoyé du Dieu Très-Haut, il en serait plutôt l'antagoniste; aussi les prophéties dites messianiques ne répondent à rien, ne s'appliquent en rien à Jésus. Pour cela Marcion prenait les textes messianiques dans leur sens littéral et montrait qu'ils s'appliquaient à un Messie qui ne pouvait être le Christ. Cependant ces prophéties visaient un Messie, mais un Messie juif, celui que le Dieu Très-Haut se proposait de susciter, mais il a été prévenu par Jésus, le Messie juif ne paraîtra point. C'était une rare audace que d'exposer un christianisme dépourvu de l'appui des prophéties et de démontrer la caducité de celles-ci.

Jésus n'ayant rien de commun avec le Dieu créateur dont il vient non pas affermir mais ébranler l'œuvre, ruiner les institutions, compromettre le règne; voilà le christianisme débarrassé du judaïsme et ce dernier en déconfiture, Marcion n'en demande pas plus, mais il veut pousser son avantage. Puisque le Sauveur n'est pas Fils du Dieu créateur, il ne doit rien lui emprunter et surtout son corps. Ainsi donc, point de naissance, il n'en faut point à une chair apparente et tout le récit de la nativité et de l'enfance de Jésus est importune. Jésus est apparu pour la première fois à Capharnaüm en Galilée, l'an quinzième du règne de Tibère : *Anno quinto decimo principatus Tiberiani proponit eum descendisse in civitatem Galileae, Capharnaum, utique de coelo creatoris, in quod de suo ante descenderat.* Jésus lui-même n'a-t-il pas dit : « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui, après avoir entendu la parole de Dieu, la pratiquent. » Et Tertullien résume en une phrase la sotériologie de Marcion qui « prétend qu'il y a deux Christs; l'un révélé au temps de Tibère par un Dieu que l'on ne connaissait pas avec mission de sauver tous les peuples; l'autre destiné par le dieu créateur à restaurer Israël et devant apparaître un jour. Il fait entre ces deux Christs autant de différence qu'entre la Loi et l'Évangile, le judaïsme et le christianisme [2]. »

Marcion n'acceptait que le seul évangile de Luc à qui il faisait subir une forte mutilation, il recevait dix épîtres de saint Paul et rejetait les épîtres pastorales, ainsi que les Actes, l'Apocalypse et tout l'Ancien Testament. C'est ce que saint Irénée appelait *circumcidere Scripturas, Evangelium, decurtare epistolas* [3].

En morale, on l'a dit, Marcion était ascète. Il condamnait la chair, et proscrivait le mariage. Même ceux qui s'affiliaient à la secte marcionite devaient, s'ils étaient mariés, prendre l'engagement de renoncer à toute relation sexuelle. La continence était une condition du baptême. C'était par haine du Créateur que Marcion interdisait la procréation. Au conseil donné de « croître et se multiplier » le vrai chrétien marcionite opposait la continence, évidemment le Créateur serait bien attrapé; mais on peut croire que le diable, comme on dit, n'y perdait rien.

[1] Tertullien, *Adv. Marc.*, l. IV, c. VII; cf. l. I, c. XIX. — [2] *Adv. Marc.*, l. IV, c. VI. — [3] *Contr. haeres.*, l. III, c. XI, n. 7, 9, 12; *P. G.*, t. VII, col. 884, 890, 906.

Les idées fondamentales de Marcion ne sont pas toutes cohérentes, mais il n'y regardait pas de si près, il ne se croyait pas obligé de tout expliquer, la vogue lui amenait des foules et les foules n'en demandaient pas tant.

XIII. APELLE. — Entre tous les disciples de Marcion, Apelle fut le plus remarquable, le seul éminent [1]. Les auteurs des catalogues d'hérésies n'ont pas failli à lui accorder une notice, en outre Tertullien a parlé de lui dans plusieurs de ses ouvrages, le *De prescriptione haereticorum*, l'*Adversus Marcionem*, le *De carne Christi*, le *De Anima;* à ces renseignements sont venus s'ajouter sept fragments d'un écrit d'Apelle cité par saint Ambroise dans son *De Paradiso* [2]; et le récit d'un colloque entre Apelle et un certain Rhodon, récit conservé par Eusèbe [3]. Enfin Apelle avait écrit un ouvrage intitulé : *Syllogismes*, dans lequel il s'efforçait de démontrer que tout ce qu'a écrit Moïse est faux : *in quibus probare vult quod omnia quæcumque Moises de Deo scripserit vera non sint, sed falsa sint.* Apelle ne s'en tenait pas à la critique de Marcion sur l'Ancien Testament. Marcion ne contestait pas la vérité de fait des récits, il en concluait à l'indignité du Dieu d'Israël et à son incapacité d'être Père de Jésus-Christ. Apelle fait un pas de plus, il récuse les récits parce qu'ils lui déplaisent; tel, selon lui, est invraisemblable, tel autre mythique. Origène nous a conservé un texte bien caractéristique de la manière d'Apelle [4]. L'hérétique étudie le déluge, il critique les dimensions de l'arche de Noé qui n'eut, selon lui, jamais pu contenir autant d'animaux avec la nourriture qui leur était nécessaire. « Comment, dit-il, deux couples de bêtes sauvages et sept couples d'animaux domestiques pour chaque espèce auraient-ils trouvé place dans l'arche telle qu'elle est décrite; à peine contiendrait-elle quatre éléphants. » L'histoire n'est qu'un conte et ce conte ne saurait émaner de Dieu. C'était le pur rationalisme qui se montrait.

Tertullien se gaussait à l'idée d'Apelle, concubinaire et chassé de la secte marcionite, allant chercher à Alexandrie des moyens d'existence [5]. L'accident peut être mis en doute, car Rhodon, Hippolyte, Épiphane n'en soufflent mot. En quittant Rome pour Alexandrie, Apelle perdit le contact avec Marcion et les chefs du parti et divergea d'idées avec eux, tellement qu'il cessa en fait d'être marcionite et quand il reparut à Rome, quelques années plus tard il était, nous dit Tertullien *non melior nisi tantum qua jam non marcionites*. Vieilli, il se donna en spectacle. Une visionnaire nommée Philumène l'accapara, fit de lui le greffier de ses révélations, qu'Appelle prenait au grand sérieux et dont il fit une édition sous le nom de Φανερώσεις, *Révélations*. Ce fut son dernier ouvrage, qui a pu paraître entre l'an 170 et l'an 180. Rhodon conversa avec lui vers le même temps, c'était pour lors un vieillard qui a pu mourir peu après l'an 180.

Apelle revient au monothéisme, un seul Dieu suprême dont l'attribut essentiel est la bonté. Ce Dieu suprême a créé un monde supérieur dont le monde inférieur est l'image; il a créé en outre des anges parmi lesquels il s'en trouve un plus glorieux que les autres qui sera le Démiurge ou créateur du monde visible. *Hunc potestates multas angelosque fecisse, propterea et aliam Virtutem quam dici Dominum dicit, sed angelum ponit. Hoc vult videri mundum institutum ad imitationem mundi superioris* [6]. Le monothéisme d'Apelle ne le rapproche nullement du christianisme, dans son colloque avec Rhodon on l'entend s'élever avec âpreté contre la conception de l'Ancien Testament courante parmi les chrétiens. Si Apelle renonça au dualisme de Marcion ce fut, sans doute, parce qu'il sentit les contradictions de la doctrine de son maître touchant la divinité; le correctif qu'il y apporta fut de réduire le Dieu de l'Ancien Testament à la dignité d'ange créateur, ange privilégié, mais ange par nature. Du coup, il se débarrasse de la contradiction qui existe dans la coexistence de deux principes et il ravale encore bien plus le Dieu d'Israël, tout à fait incapable de devenir le père de Jésus-Christ.

Apelle ne s'est pas contenté de cela, il a remanié la doctrine du Démiurge. Celui-ci n'est qu'un ange, mais pour faire œuvre de créateur, il est assisté par le Christ. L'ange en question est sans doute le Dieu d'Israël, mais il n'est plus l'auteur du mal. Tout ceci n'était pour Apelle qu'un jeu de sa riche imagination, qu'il semble avoir en horreur de laisser inactive. Il ne lui en coûtait guère de se contredire; peut-être, comme ses futurs biographes, appelait-il cela évoluer. Et puis ce disciple semblait n'avoir pas de plus vif plaisir que cette malice délicate qui consiste à corriger le maître. Après avoir atténué le dualisme de Marcion en un monothéisme à peu près satisfaisant, Apelle retouche de même la christologie de Marcion. Docète, il l'est à coup sûr, mais il n'en affirme pas moins la réalité de la chair de Jésus-Christ, quoiqu'il n'admette pas la nativité de Jésus. Il faudrait pour cela concevoir un Christ débiteur de l'ange qui crée la chair, en l'espèce l'ange démiurge. Mais cette chair serait indigne de lui. Alors où le Christ a-t-il pris sa chair ? Il l'a empruntée aux « éléments », c'est-à-dire aux astres, c'est-à-dire enfin à « la substance du monde supérieur ». C'est un corps réel, mais un corps astral, plus subtil, plus raffiné qu'un corps humain et cependant possible, en sorte qu'il pourra connaître la passion et la résurrection. Après s'être montré à ses disciples, le ressuscité remonte avec le Père. Il se dépouille alors de sa chair et il en rend les différentes parties aux éléments.

Sur la doctrine de la rédemption, Apelle ne se séparait pas de Marcion; il imputait la responsabilité de la chute à l'ange-Dieu d'Israël dont le rôle consiste à séduire les âmes pour les emprisonner dans une chair pécheresse, en sorte que le salut consiste essentiellement à être émancipé de cette domination. Les âmes sont seules sauvées, les corps doivent périr parce qu'ils sont de chair.

Parvenu à la vieillesse, Apelle eut avec Rhodon ce colloque dont a parlé Eusèbe qui n'a fait que transcrire une note de Rhodon : « Le vieillard Apelle, dans son entretien avec nous, fut convaincu d'émettre beaucoup d'erreurs. Aussi il finit par déclarer qu'il ne fallait pas discuter, mais que chacun devait s'en tenir à sa croyance. Car, affirmait-il, ceux-là seront sauvés qui ont cru au crucifié, pourvu que leurs œuvres aient été bonnes. De tout ce qu'il enseigna, ce qu'il y avait de moins clair, c'était sa doctrine de Dieu. En effet, il ne proclame qu'un seul principe, comme le veut notre doctrine. Il nous dévoila ensuite toute sa pensée en ces termes : Comme je lui demandais : D'où vient que tu émets cette affirmation, et comment peux-tu dire qu'il n'y a qu'un seul principe, dis-le nous ? il répliqua que les prophéties se réfutent elles-mêmes, ou qu'elles ne disent rien de vrai. Car elles sont discordantes, mensongères et contradictoires. Quant à dire comment ou pourquoi il n'existait qu'un principe unique, il ne le pouvait : il l'ignorait, il se

[1] A. Harnack, *De Apellis gnosi monarchia*, in-8°, Lipsiæ, 1874. — [2] A. Harnack, *Sieben neue Bruchstücke der Syllogismen des Apelles*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1890, Ire série, t. VI, fasc. 3, p. 111. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XIII. — [4] Origène, *In Genesim.*, l. II. c. II. — [5] Tertullien, *De præscriptione hæreticorum*, c. XXX : *lapsus in feminam, desertor continentiæ marcionensis.* — [6] Pseudo-Tertullien, c. VI.

sentait seulement porté à l'affirmer. Ensuite, comme je le conjurais de dire la vérité, il jura qu'il disait la vérité, il ne savait comment il existe qu'un seul Dieu incréé, mais le croyait. »

On a présenté, paraît-il, la mésaventure où sombra Apelle sous un jour de fantaisie. Vieux, desséché par l'étude et par l'âge, le voici qui s'enflamme pour cette Philumène qui lui révèle « tout un monde qui lui était resté fermé, le monde du sentiment, de l'intuition, et pour employer des termes qui nous sont familiers, de l'expérience religieuse. Voilà Apelle entré en plein mysticisme. » Je le croirai plutôt en plein ramollissement. La Philumène avait besoin d'un répondant, elle le choisit assez célèbre pour y gagner beaucoup, assez vieux pour n'y perdre rien ou pas grand'chose; quant au bonhomme il ne savait plus même aligner ses idées et ses opinions, il ne savait pas au juste pourquoi il croyait en un seul Dieu, et il publiait un volume de *Révélations*. Il vivait sans doute encore, mais il ne comptait déjà plus.

XIV. Les sectes. — Il faut renoncer à cataloguer et à distinguer le grouillement de sectes gnostiques : adamites, caïnites, borboriens, coddéens, zachéens, stratiotes, ophites, barbélites, phibionites, séthites, etc., etc. Sont-ce des sectes, ou plus simplement des catégories dans une même secte ? On ne peut le dire et on peut se demander s'il est fort utile de le savoir tellement tout cela est stérile, indifférent comme peuvent l'être les sons et les gestes des déments qu'enferme un asile d'aliénés. Ce sont encore moins des fous que des détraqués, des corrompus, à la recherche d'émotions violentes, de réactions brutales, des malades qui inspirent tout à la fois le dégoût et la pitié.

Tout ce fourmillement est et restera mal connu; ce sont des groupes qui ne se rattachent à aucune personnalité, ne se réclament ni d'un nom ni d'une doctrine reconnaissables. On a proposé de distinguer quatre catégories ou quatre groupements de sectes : antibibliques, adeptes de la mère, licencieux, fictifs.

Les *antibibliques* sont pénétrés de l'idée marcionite. Prévenus contre l'Ancien Testament, ils colportent des idées absurdes qui n'eurent jamais la vogue et ne firent que végéter.

Les *adeptes de la mère* sont pénétrés de l'idée d'une lutte engagée entre le principe féminin et Jaldabaoth ils placent un principe féminin au sommet de l'univers.

Les *licencieux* érigent en principe l'immortalité, mélange de lubricité et de mysticité, et ils semblent avoir fait plus de bruit que de mal.

Les *fictifs* sont ceux dont on connaît le nom, dont on ne sait rien de plus et qu'on ne laisse pas de compter au pluriel comme s'ils avaient été légion.

On pourrait ajouter une cinquième catégorie : les *charlatans*, que représente Marcos, et celui-ci a droit à une notice.

Marcos était asiate, et doué pour la prestidigitation. Son moyen de propagande le plus efficace consistait dans une célébration impressionnante de l'eucharistie, grâce à laquelle il persuadait aux assistants que Dieu entrait en communion avec eux par son entremise. Les femmes s'y laissèrent prendre en grand nombre, mais le sortilège durait peu et déçues elles allaient confier leur repentir et leur humiliation, aux prêtres et aux évêques. Saint Irénée reçut beaucoup de ces confidences, faites la rougeur au front, certaines de ses pénitentes avaient eu le temps de fuir avant de succomber, d'autres se vengeaient de leur déception en détaillant ce qu'elles avaient vu et entendu.

L'enseignement de Marcos était distribué à ses fidèles sous forme de révélations. Les deux premières syzygies du Plérôme apparaissaient à Marcos sous les traits d'une femme qui lui apprenait des choses secrètes inconnues à tous. Ensuite la Vérité se découvrait elle-même et prononçait une parole, une seule et cette parole était un monde. Tout le reste était dans le même style et émaillé de chiffres dans lesquels il était possible de tout voir et de tout mettre. En somme Marcos vivait sur le fonds de Valentin. Il avait un plérôme avec deux tétrades, un ogdoade, une décade, une dodécade et des nombres qui permettait de tout embrouiller.

Marcos exerça son apostolat en Asie Mineure vers 180 ou 190. Cet apostolat comportait un rite important et nécessaire parce qu'il pouvait introduire dans le plérôme. La gnose ne suffisait pas, il fallait le baptême régénérateur. Le baptême de Jésus n'avait été qu'un baptême de repentance, celui de Marcos était le baptême de rédemption. Ceci n'allait pas tout seul, certains marcosiens blâmaient cet enseignement, niaient la nécessité des rites, l'inconvenance de représenter le mystère de la puissance ineffable et invisible par des éléments visibles et périssables. Les uns voulaient ajouter encore à la pompe du rite, en faire quelque chose, comme des noces spirituelles qui figuraient l'union des couples d'aeons dans le Plérôme. On disposait une chambre nuptiale. On administrait un baptême accompagné d'une invocation au Père, à la Vérité et au Christ descendu en Jésus. Parfois l'invocation se faisait en langue hébraïque. L'initié s'écriait alors : « Je suis affermi, je suis délivré; rachète mon âme de ce siècle et de tout ce qui est en lui au nom de Jao, lui qui a racheté son âme en vue de la rédemption dans le Christ le vivant. » L'auditoire murmurait : « Paix soit accordée à tous ceux sur lesquels repose ce nom. » On oignait l'initié. D'autres marcosiens se contentaient de beaucoup moins, un mélange d'eau et d'huile versé sur la tête, et tout était dit.

Il ne restait plus grand chose alors du gnosticisme de Basilide, de Valentin ou d'Héracléon. Ceux-ci ne se seraient guère reconnus dans ces rites matériels, et ils eussent au contraire approuvé ces marcosiens rétifs qui étaient assez attardés pour croire que la gnose toute seule suffit et que les cérémonies sont la négation de la véritable initiation.

XV. La gnose dans l'Église. — Qu'ont voulu les gnostiques ? Il est malaisé de le savoir parce qu'ils ne semblent pas l'avoir su eux-mêmes. A l'origine du gnosticisme, il y a eu des tendances et des aspirations. C'est possible; il y a eu aussi une chimère qui a rendu tout le reste stérile. La chimère fut de posséder une science supérieure et de parvenir par son moyen à l'explication de tout ce qui existe. Cette gnose est un secret qu'ils possèdent seuls et qu'ils tiennent directement de Jésus. On ne peut contrôler.

Cette gnose ne porte pas sur la connaissance du phénomène du monde sensible, elle ne s'exerce que dans le monde invisible. Au-dessous de Dieu qui est inaccessible, ils imaginent des entités abstraites et vivantes, subordonnées entre elles, agissant sur le monde sensible, dont il s'agit de déterminer l'essence, les rapports et l'activité. En pareille matière, il est permis de tout dire, de tout supposer; on ne peut discuter.

Le but de cette gnose est d'atteindre Dieu, de le connaître, de le décrire. Le moyen qu'elle adopte pour y réussir est celui des philosophes grecs dont les idées et l'influence sont irrésistibles parce qu'elles promettent la vision d'un monde transcendant, image du nôtre. Au sein de ces idéales perspectives, il est possible de tout affirmer; on ne peut nier.

Ainsi la gnose prend une position si avantageuse qu'on la lui disputera non sans peine. Le vrai gnostique poursuit un rêve qui est de s'élever jusqu'à Dieu, il l'accomplira pourvu que la parcelle divine prisonnière dans son propre corps puisse s'en dégager et remonter aux régions supérieures d'où elle est venue. L'appétit de rédemption est le signe que la parcelle

aspire à sa destinée; elle y parviendra soit par la gnose, soit par les formules rituelles, soit par les mystères, soit par l'ascèse. Car les gnostiques, pris dans l'ensemble, n'ont pas été les abominables polissons qu'on imagine sans preuves suffisantes. Parmi eux, des sectes ou des groupes ont existé, livrés à des turpitudes sans nom, mais ce furent des cas restreints, exceptionnels et isolés. Au contraire, Valentiniens, Marcionistes imposaient des restrictions trop rigoureuses, inhumaines, à leurs co-sectaires; ce sont des abstinents, des continents; on peut les blâmer, on ne peut les accuser.

La gnose concourt à la rédemption parce qu'elle aide à pénétrer l'essence même de Dieu. Il ne faut pas moins qu'une science si relevée pour atteindre l'inatteignable, définir l'indéfinissable, exprimer l'inexprimable. Chacun y tâche et s'y épuise en vains efforts, le gnostique y réussit, l'abstraction est son domaine et il se nourrit de quintessence. D'après cela, on devine ce qu'il peut penser du Cosmos et ce qu'il doit en dire. Il n'hésite pas et ne ménage rien. D'un côté, Dieu et le bien, de l'autre côté, le Cosmos et le mal. Or le chrétien condamne avec non moins de véhémence ce monde pécheur, souillé, révolté et l'embarras se fait sentir non à contredire le gnostique, mais à le réfuter.

Une divinité lointaine, abstraite, s'occupe du Cosmos et de l'humanité par le moyen d'intermédiaires immatériels : idées, forces, puissances, etc. C'est par leur opération qu'est récupéré l'élément divin égaré dans la matière; ils jouent à la fois le rôle de rédempteurs et celui de facteurs cosmiques, jusqu'au moment où ils s'identifieront avec le Christ et celui-ci avec Jésus. Car c'est toujours Jésus qui les attire, et on doit en chercher la raison.

Simon de Gitton, Ménandre, Saturnil et Valentin peuvent à peine être appelés chrétiens. Ils n'ont guère eu à sortir d'une croyance et d'une Église dont ils partagèrent à peine les pratiques extérieures pendant peu de temps. Ce n'est donc pas le chrétien qui les a frappés et attirés, ce qui les a séduits, conquis, c'est la personne du Christ. Pour des hommes pénétrés des enseignements philosophiques de Pythagore, de Platon, d'Aristote, d'Empédocle, d'Héraclite, d'Épicure, le personnage de Jésus offrait une irrésistible séduction, et ils lui donnèrent la première place et le rôle essentiel dans leur spéculation. Non seulement sa personne mais encore son œuvre les séduisaient. C'est à cause de lui qu'ils consentaient à porter le nom de chrétiens. Mais leur pensée avait été disciplinée à une certaine école; elle y avait pris des façons de concevoir dont ils ne pouvaient se défaire, et d'ailleurs ils n'y songeaient pas; au contraire, ils faisaient entrer Jésus dans un monde d'idées qui leur était familier, mais inacceptable aux chefs de la doctrine chrétienne. Quant aux simples gnostiques ils n'y reconnaissaient rien du tout; ainsi ils se trouvaient hors et loin du christianisme avant même qu'on les en eût fait sortir.

Car on usa de condescendance à leur égard, malgré qu'on connut les efforts des chefs du gnosticisme pour séduire les esprits forts — qui se trouvaient être en réalité les esprits faibles — des communautés. Cette condescendance s'explique peut-être en partie par l'attitude des fidèles; on ne connaît pas une seule Église, dans son ensemble, qui se soit laissée entraîner ni ébranler. Ce fut principalement à Rome que les chefs tentèrent de s'imposer à l'attention; Valentin, Cerdon, Marcion ne s'y ménagèrent pas et n'obtinrent pas le succès désiré. Vers la fin du IIe siècle, le clergé de Rome compta dans ses rangs un gnostique, le prêtre Florinus, qui fut destitué [1].

Les écrits d'Hermas, frère du pape Pie Ier offrent un intérêt particulier. Hermas insiste sur la divinité du Créateur. C'est le premier commandement du *Pasteur* : « Avant tout, crois que Dieu est un, qu'il a tout créé et organisé, tout fait passer du néant à l'être et qu'il contient tout. » Autre enseignement essentiel anti-gnostique, la solidarité de l'âme et du corps : « Prends bien garde de laisser entrer dans ton cœur la pensée que cette chair peut être corrompue et de l'abandonner à quelque souillure. Si tu souilles ta chair, tu souilles en même temps l'Esprit-Saint. Si tu souilles l'Esprit-Saint, tu ne vivras pas [2]. » Hermas ne s'en tient pas à ces graves avertissements, il met en garde contre les docteurs gnostiques : « Voilà, dit-il, ceux qui sèment les doctrines étrangères, qui détournent de la voie les serviteurs de Dieu, surtout les pécheurs, ne les laissant pas se convertir et leur inculquant leur enseignement insensé. Il y a pourtant lieu d'espérer qu'ils se convertiront eux aussi. Tu vois que déjà beaucoup d'entre eux sont revenus depuis que tu leur as communiqué mes préceptes; d'autres encore se convertiront. » Hermas parle ensuite des fidèles séduits : « Ce sont des fidèles; ils ont la foi, mais sont difficiles à instruire, audacieux, se complaisant en eux-mêmes, cherchant à tout savoir et ne connaissant rien du tout. Leur audace a fait que l'intelligence s'est obscurcie en eux. Une sotte imprudence les envahit. Ils se targuent d'une grande pénétration; ils se transforment volontiers, et d'eux-mêmes, en maîtres de doctrine; mais ils n'ont pas le sens commun... C'est un grand fléau que l'audace et la vaine présomption : plusieurs lui doivent leur perte. Il y en a qui, reconnaissant leur égarement, sont revenus à une foi sincère et se sont soumis à ceux qui ont vraiment l'intelligence. Les autres peuvent se convertir aussi, car ce ne sont pas de méchantes gens, mais plutôt des imbéciles. [3] »

« Ceci a été écrit au moment où Valentin et autres docteurs de renom propageaient leurs doctrines dans la société chrétienne de Rome. Hermas s'il s'agit d'eux, s'est montré bien optimiste. Mais, qu'il ait eu en vue les rêveries subtiles de Valentin, ou, ce qui est bien possible, des gnoses plus vulgaires importées de Syrie et d'Asie, il faut avouer que la théologie sublime des gnostiques avec ses plérômes, ses ogdoades, ses archontes et tout son personnel d'aeons célestes ne paraît pas lui avoir fait beaucoup d'impression, et qu'il n'y voit même pas un danger bien sérieux. La simplicité de l'esprit et la droiture du cœur lui semblent être ici des défenses invincibles.

« Il avait raison, pour le commun du monde. Mais les rêveries philosophiques avaient pourtant leur clientèle, et la pénitence prêchée par Hermas était moins commode que la justification gnostique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le langage des chefs ecclésiastiques trahisse, en général, plus d'appréhension et plus d'indignation que celui du brave prophète. Celui-ci, du reste, ne paraît pas avoir connu Marcion; au moins peut-on dire qu'il n'a pas connu la grande propagande de l'Église marcionite, concurrence autrement redoutable que les écoles des aventuriers de Syrie et des docteurs alexandrins.

« Saint Polycarpe et saint Justin nous donnent ici des impressions moins optimistes. Le vieil évêque de Smyrne, dont la vie se prolongea très longtemps, avait connu Marcion avant que celui-ci ne fît le voyage de Rome. Il le rencontra après sa rupture avec l'Église et Marcion lui ayant demandé s'il le reconnaissait : « Je reconnais, dit-il, le premier-né de Satan [4]. » Justin ne se borna pas à comprendre Marcion parmi

[1] S. Irénée, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XV, 20. — [2] Voir la même idée développée dans IIa *Clementis*. — [3] Hermas. *Pastor*, Similit., V, 7; IX, 22. — [4] S. Irénée, *Contr. haereses*, l. III, c. III, n. 4; *P. G.*, t. VII, col. 853.

les hérétiques réfutés dans son *Syntagma* contre toutes les hérésies; il lui consacra un autre *Syntagma* ou traité spécial [1]. Le premier de ces deux ouvrages était déjà publié quand, vers 152, il écrivit sa première apologie, où il revient à deux reprises sur l'hérésiarque : « Un certain Marcion, du Pont, qui enseigne encore au moment présent, un autre Dieu plus grand que le Créateur. Grâce à l'appui des démons il a persuadé à nombre de personnes en tout pays (κατὰ πᾶν γένος ἀνθρώπων) de blasphémer et de renier Dieu, l'auteur de cet univers... Bien des gens l'écoutent comme le seul qui possède la vérité, et se moquent de nous. Pourtant ils n'ont aucune preuve de ce qu'ils disent. Comme des agneaux emportés par le loup, ils se laissent stupidement dévorer par ces doctrines athées et par les démons. » Le ton de ces propos montre combien la blessure était cuisante, et quel avait été, dès ses premiers débuts, le succès de Marcion [2].

XVI. Les gnostiques contre l'Église. — Les gnostiques ne se sont pas contentés de faire de larges emprunts à la philosophie grecque, leur éclectisme les a poussés à exploiter les livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. On a vu avec quelle désinvolture ils traitaient tout ce qui était d'origine juive, mais il ne s'en suivait pas qu'ils repoussassent le texte des livres dont ils exploitaient les récits en faveur de leur polémique contre le Dieu d'Israël. Pour le Nouveau Testament ils faisaient un choix, arbitraire cela va sans dire. Ce qu'ils n'écartaient pas n'était pas à l'abri des interprétations, des retouches qui constituaient de vrais manques de bonne foi. Cette audacieuse exploitation des Écritures est dénoncée par saint Irénée, Tertullien et Clément d'Alexandrie.

Les gnostiques poussaient plus loin encore l'improbité; ils invoquaient en leur faveur une tradition dont ils se proclamaient seuls dépositaires. Basilide disait suivre la doctrine de Matthias et se réclamait de l'enseignement de Glaucias, interprète de saint Pierre, comme Valentin, Basilide et Marcion s'autorisaient de ce même Glaucias; en outre Valentin se donnait pour disciple de Théodas, familier de saint Paul [3].

En outre les gnostiques firent usage d'apocryphes suspects. L'auteur des *Constitutions apostoliques* leur reproche de « calomnier la création, les noces, la Providence, la génération des enfants, la loi, les prophètes [4]. » Les gnostiques mirent en circulation les ouvrages apocryphes suivants : *Prophétie de Barcoph* ou *Barcobas et Parchor* [5]; l'*Apocalypse d'Adam*, celle d'*Abraham*, celle de *Moyse*, celle d'*Élie;* les *Assomptions de Paul* et d'*Isaïe;* des Évangiles en nombre, entre autres l'*Évangile de Judas* [6], celui des *Égyptiens*, celui de *Thomas*, ceux de *Mathias*, des *Douze apôtres* et de *Basilide*. Saint Jérôme ajoute à la série ceux de *Barthélemy* et d'*Apelle*, etc [7].

Enfin les gnostiques ont emprunté à l'Église ses cérémonies, ses rites, ses sacrements, ses réunions. Non contents de détourner de leur sens certains termes consacrés à la désignation des mystères et de les faire servir à signifier des actes de luxure, tels que τελεία ἀγάπη, ἅγιον ἁγίων, κοινωνία, d'autres termes devinrent courants dans le style gnostique pour désigner des objets différents ou pour exprimer des concepts complètement étrangers ou christianisme : tels les mots de foi, salut, rédemption.

Ernest Renan, qui avait ses heures de badinage, s'est diverti à écrire que « tout en repoussant les chimères des gnostiques et en les anathématisant, l'orthodoxie reçut d'eux une foule d'heureuses idées de dévotion populaire » ainsi « du theurgique l'Église fit le sacramentel » et « ses fêtes, ses sacrements, son art (oh!) vinrent, pour une grande partie, des sectes qu'elle condamnait [8]. » Cette plaisanterie a été prise au sérieux et on renchérit — sans rire, peut-être — que « l'Église ne tarda pas à s'apercevoir du prestige que le gnosticisme exerçait sur les âmes vulgaires. Elle en comprit si bien le secret, qu'elle transporta dans son sein, en les adoptant, les recettes de salut et les rites sacramentels des écoles gnostiques [9]. »

XVII. Les hérésiologues. — Les aberrations des gnostiques parvenaient à troubler un assez grand nombre de fidèles pour que les défenseurs de la doctrine chrétienne n'aient pas hésité à consacrer de longues et vigoureuses réfutations. Nous avons mentionné celles dont le souvenir a été conservé par une citation, parfois par un simple titre, mais il faut accorder une mention particulière à des réfutations d'un type particulier. Plusieurs entreprirent de dresser le catalogue des sectes comme pour avoir le prétexte d'y étaler toutes les bizarreries, toutes les incongruités, toutes les billevesées en regard de la digne, sobre et sage beauté de l'enseignement de l'Église. Ce thème fut cultivé de très bonne heure et souvent repris. Saint Justin avait donné l'idée et l'avait mise à exécution dans un *Syntagma* dont rien ne s'est conservé. Hégésippe traita le même sujet dans les *Mémoires;* mais c'est avec saint Irénée que s'ouvre vraiment pour nous cette veine littéraire.

L'œuvre de saint Irénée, écrite en grec, ne s'est conservée qu'en latin avec quelques fragments grecs. Sous le titre : Ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως (devenu *Contra haereses*) l'évêque de Lyon entreprend l'exposition et la réfutation des systèmes gnostiques, principalement de Valentin, et des autres doctrines apparentées. Le livre fut écrit en 185. Irénée estimait que le seul fait de dévoiler les doctrines ésotériques constitue une victoire sur les gnostiques : *adversus eos victoria est sententiæ eorum manifestatio* [10]. Il a fait plus, il a contrôlé les systèmes, les a réfutés au nom de la raison de l'Écriture et de la tradition. Son traité témoigne d'une information étendue, d'une exactitude minutieuse; il contient des renseignements qu'on ne rencontre nulle part ailleurs et qui nous renseignent particulièrement sur la liturgie gnostique de Marcos.

Saint Hippolyte auteur des *Philosophoumena*, a dressé à deux reprises différentes le catalogue des sectes. C'est d'abord un *Syntagma* contre toutes les hérésies qui est perdu et on ne connaît plus que le titre. Toutefois il est possible de le reconstituer — et on s'y est essayé [11] — grâce à la description qu'en donne Photius [12] et aux extraits qui s'en sont conservés. Hippolyte était accueillant, il ne s'en tenait pas aux seuls gnostiques, il portait son attention sur toutes les hérésies. C'est ainsi qu'il consacrait une notice (la trente-deuxième et dernière) à l'hérésie modaliste de Noët.

[1] Justin, *Apol.*, I, xxvi; Irénée, *op. cit.*, l. IV, c. vi. — [2] L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. i, p. 189-190. — [3] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, c. xvii; *P. G.*, t. ix, col. 549, 552. — [4] *Constit. apostol.*, l. VI, c. xvi; *P. G.*, t. i, col. 956. — [5] Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. VI, c. vi, *P. G.*, t. ix, col. 276; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. vii, *P. G.*, t. xx, col. 317. — [6] S. Irénée, *Contr. haer.*, l. I, c. xx, 1; c. xxx, 1; *P. G.*, t. vii, col. 653 704. — [7] Tertullien, *De resurrectione carnis*, c. lxiii, *P. L.*, t. ii, col. 886; Origène, *In Luc.*, homil. I, *P. G.*, t. xiii, col. 1803; S. Jérôme, *In Math.*, prol. *P. L.*, t. xxvi, col. 18; S. Épiphane, *Haer.*, xxxix, 5; *P. G.*, t. xli, col. 333, 344, 352, 369. — [8] E. Renan, *L'Église chrétienne*, p. 155-156. — [9] E. de Faye, *Introduction à l'étude du gnosticisme*, p. 128; *Gnostiques et gnosticisme*, in-8°, Paris, 1913, p. 242. — [10] S. Irénée, *Contr. haeres.*, l. I, c. xxxi, n. 3. — [11] R. A. Lipsius, *Die Quellenkritik der Epiphanios*, in-8°, Wien, 1865. — [12] *Cod. CXXI.*

Dans un autre ouvrage, il entreprit la *Réfutation de toutes les hérésies* et l'écrit est célèbre sous le nom de *Philosophumena*. « Nous voulons montrer, dit-il, d'où les hérétiques ont tiré leurs doctrines, ce n'est pas sur le fondement des Écritures qu'ils ont bâti ces systèmes, ni en s'attachant à la tradition de quelque saint qu'ils sont arrivés à ces opinions. Leurs théories dérivent au contraire de la sagesse des Grecs, des dogmes philosophiques, des mystères mensongers et des contes des astrologues errants. Nous exposerons donc d'abord les théories des philosophes grecs et nous montrerons qu'elles sont plus anciennes et, relativement à la divinité, plus respectables que les doctrines des hérétiques. Nous mettrons ensuite en regard des unes des autres les systèmes divers des philosophes pour faire voir combien l'hérétique a pillé le philosophe, s'est approprié ses principes, en a tiré des conséquences plus condamnables et a formé ainsi sa doctrine [1]. » De copieuses analyses font connaître des écrits gnostiques et il ne subsiste rien de l'accusation de faux soulevée avec quelque fracas contre ces documents [2].

A la suite du *De Praescriptione* de Tertullien, on trouve un catalogue d'hérésies qui n'est guère qu'un résumé du *Syntagma* d'Hippolyte; ce petit écrit paraît pouvoir remonter aux environs de l'année 210.

Vers le dernier quart du IVe siècle, saint Épiphane de Salamis compose un recueil intitulé : *Panarion*, compilation sur laquelle la critique peut largement s'exercer, mais qui n'en contient pas moins des citations et des renseignements de première valeur. Épiphane ayant eu accès au *Syntagma* d'Hippolyte, à l'*Elenchos* d'Irénée et à bien d'autres livres hérétiques qu'il a tenus entre ses mains. En outre, il a pu observer les sectes encore survivantes.

Philastre de Brescia, saint Augustin et Théodoret, évêque de Cyr ont aussi rédigé des catalogues, mais ces compilations n'ont qu'une valeur secondaire.

XVIII. Conclusion. — Ce qui fait l'intérêt durable de la gnose c'est la bataille d'idées qu'elle souleva et les recherches érudites qu'elle permet encore, principalement pour la connaissance approfondie de certains systèmes de philosophie et pour celle d'un grand nombre d'opinions religieuses, plus ou moins voisines ou émules ou franchement ennemies des croyances chrétiennes. Ainsi, dans la doctrine de Basilide, antérieure de plus de deux siècles à Plotin et d'un siècle au moins à Ammonius Saccas, il est impossible de ne pas reconnaître les fondements métaphysiques du platonisme alexandrin. C'est peut-être pour cela que Plotin, sans nommer personne, sans distinguer entre les hommes et entre les systèmes, a écrit un livre contre les gnostiques. Il ne se souciait pas de reconnaître de pareils ancêtres et son exemple a été imité par Porphyre.

Le gnosticisme avait succombé, ce n'était pas seulement un vaincu, de qui on peut être fier de se réclamer, c'était un disparu et un oublié. C'était logique, car il avait failli guider l'humanité vers une impasse. Les fondateurs du gnosticisme, assistant au succès du christianisme naissant, essayèrent de s'en emparer et de l'absorber dans leur propre enseignement au moyen d'une explication allégorique ou d'un mysticisme surhumain, d'une gnose, comme on disait alors. Mais aucun d'eux n'était chrétien, même quand ils avaient consenti à recevoir le baptême. Ils absorbaient de la même manière le polythéisme, le vieux polythéisme de l'Orient, de l'Égypte et de la Syrie, non celui de la Grèce, sans qu'aucun d'eux puisse être considéré comme polythéiste. Les bases dont ces audacieuses contradictions avaient besoin pour se tenir debout et s'accorder tant bien que mal avec elles-mêmes, ils savaient les tirer de leur propre fonds, à moins qu'ils ne les trouvassent dans quelque métaphysique ésotérique dont le nom et la vraie patrie nous échappent. C'est cela même qui, malgré le prestige qu'il exerça d'abord, perdit le gnosticisme dans l'esprit des masses. On ne gouverne pas les hommes par des abstractions ontologiques, car on a de la peine à en faire sortir des règles de conduite assez fermes et assez précises pour contenir les passions de l'individu et assurer la sécurité de la société. En réalité, la destruction du christianisme était au fond de toutes ces spéculations. On supprimait, en réalité, le Jésus vivant; on ne laissait qu'un Jésus fantôme sans efficacité pour la conversion du cœur : on remplaçait l'effort moral par une prétendue science; on mettait le rêve à la place des réalités chrétiennes, chacun se donnant le droit de tailler à sa guise un christianisme de fantaisie dans les dogmes et les livres antérieurs. Ce n'était plus le christianisme, ce n'était pas le platonisme, c'était un parasite stérile qui cherchait à se faire passer pour une branche de l'arbre de vie.

XIX. Épigraphie. — Nous avons fait connaître l'aspect monumental du gnosticisme (Voir Abraxas, Alphabet *vocalique des gnostiques*, Basilidiens), nous pourrions multiplier ici les gemmes gravées sans beaucoup de profit et nous croyons avoir donné assez de spécimens de cette littérature et de cet art pour nous dispenser d'y revenir.

Il suffira de transcrire ici un texte épigraphique tracé sur une grande plaque de marbre blanc, taillée en forme de stèle et portant sur deux faces une épigraphe en vers grecs. Ce monument (début du IVe ou fin du IIIe siècle) fut trouvé à Rome sur la *Via Latina* et offert au musée Kircher [1].

1°) ΦΩC ΠΑΤΡΙΚΟΝ ΠΟΘΕΟΥCΑ
ϹΥΝΑΙΜΕ ϹΥΝΕΥΝΕ ϹΟΦΗΜΟΥ
ΛΟΥΤΡΟΙC ΧΡΕΙCΑΜΕΝΗ ΧΥ
ΜΥΡΟΝ ΑΦΘΙΤΟΝ ΑΓΝΟΝ
ΑΙΩΝΩΝ ΕϹΠΕΥCΑC ΑΘΡΙ
ϹΑΙ ΘΕΙΑ ΠΡΟϹΩΠΑ
ΒΟΥΛΗC ΤΗC ΜΕΓΑΛΗC ΜΕΓΑΝ
ΑΝΓΕΛΟΝ ΥΙΟΝ ΑΛΗΘΗ
ΗΥΜΦΩΝΑ ΜΟΛΟΥCΑ ΚΑΙ·ΕΙC
ΟΥC ΑΝΟΡΟΥCΑ
ΙΙ ΤΡΙΚΟΥC Κ'
ι ι
2°) ΟΥΚ ΕϹΧΕΝ ΚΟΙΝΟΝ ΒΙΟΤΟΥ ΓΕ
ΛΟC ΗΔΕ ΘΑΝΟΥCΑ
ΚΑΘΤΟΝΕ ΚΑΙ ΖΩΕΙ ΚΑΙ ΟΡΑ
ΦΑΟC ΑΦΘΙΤΟΝ ΟΝΤΩC
ΖΩΕΙ ΜΕΗ ΖΩΟΙCΙΝ ΘΑΝΕΝ ΔΕ
ΘΑΝΟΥCΙΝ ΑΛΗΘΩC
ΓΑΙΑ ΤΙ ΘΑΥΜΑΖΕΙC ΝΕΚΥΟC
ΓΕΝΟC Η ΠΕΦΟΒΗCΑΙ ϐ

Φῶς πατρικὸν πωθέυυσα σύναιμε σύνευνε Σοφὴ μου
Λούτροις χ[ρ]ι σαμένη χ[ριστο]ῦ μύρον ἄφθιτον ἅγνον
Αἰώνων ἔσπευσας ἀθρ[ῆ]σαι θεῖα πρόσωπα
Βούλης τῆς μεγάλης μέγαν ἄγγελον υἱὸν ἀληθῆ
'(ε)ις ' νυμφῶνα μέλουσα καὶ εἰς ' θαλάμ ' ους ἀνορούσα
..... πα τρίκους κα ι' .....
..... ω .....

[1] *Philosophumena* prolog. — [2] A. Harnack, *Chronologie*, t. I, p. 231, W. Bousset, *Hauptprobleme der Gnosis*, p. 128; E. de Faye, *Introduction à l'étude du gnosticisme*, p. 24-32, 62-72. — [1] *Civiltà cattolica*, 1858, IIIe série, t. x, p. 357-359; *Corp. inscr. græc.*, t. VI, n. 9595*a*; E. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 147; De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1869, p. 30; O. Marucchi, dans *Nuovo bull. d'archeol. crist.*, 1903, p. 312-313.

Οὐκ ἔσχεν κοινὸν βιότου τέλος ἥδε θκνοῦσα
Κάθτανε καὶ ζώει καὶ ὁρᾷ φάος ἄφθιτον ὄντως
Ζώει μὲν ζωοῖσι θάνεν δὲ θνυοῦσιν ἀληθῶς
Γαῖα τὶ θκυμάζεις νέκυος γένος ἢ περόβησαι

« Désireuse de voir la lumière du Père, compagne de mon sang, de mon lit, ô ma sage, parfumée au bain sacré de la myrrhe incorruptible et pure du Christ, tu t'es hâtée d'aller contempler les divins visages des aeons, le grand Ange du grand conseil, le Fils véritable, pressée que tu étais de te coucher au lit nuptial dans le sein paternel des aeons.

« Cette morte ci n'eut pas le sort commun des humains. Elle est morte et elle vit et voit réellement la lumière incorruptible. Aux yeux des vivants, elle est vivante; ceux qui la croient morte sont les vrais morts. Terre, que veut dire ton étonnement devant cette nouvelle espèce de mânes ? Que veut dire ta crainte ? »

XX. Bibliographie. — Akerman (John Yonge), *On gnostic Gems*, dans *Archaeologia*, 1849, t. xxxiii, p. 133-135. — Amélineau (E.), *Essai sur le gnosticisme égyptien, ses développements et son origine égyptienne*, dans *Annales du musée Guimet*, 1887, t. xiv; in-8°, Paris, 1888; *Les traités gnostiques d'Oxford, étude critique*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1890, t. xxi, p. 176-215; *Notice sur le papyrus gnostique Bruce*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, 1891, t. xxix, part. 1, p. 67-307. — Audiat (L.), *Pierres gnostiques*, dans *Bulletin de la Société arch. hist. de Saintonge*, 1886, t. vi, p. 283-289. — Auz (W.), *Zur Frage nach dem Ursprung des Gnostizismus*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1897, t. iv. — Bareille (G.), *Gnosticisme*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. vi, 1920, col. 1434-1467. — Baur (F. C.), *Die christliche Gnosis oder die christliche Religionsphilosophie in ihrer geschichtlichen Entwickelung*, in-8°, Tubingen, 1835; *Kirchengesch. d. drei erst. Jahrh.* 1860, p. 175-234. — Benigni (U.), *I socialisti alessandrini del II secolo*, dans *Bessarione* 1896-1896, t. i, p. 597-601. — Beurlier (E.), *Pierre gravée gnostique*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, p. 267-269. — Bonaiuti (E.), *Lo gnosticismo, Storia di antiche lotte religiose*, in-12, Roma, 1907, cf. *Revue d'hist. eccles.*, 1909, t. x, p. 90-97. — Boussac (O. H.), *Tombeau gnostique d'une secte ophite à Alexandrie*, dans *L'Architecture*, 1893, t. vi, p. 537, 549, 569. — Bousset (W.), *Haupt Problem der Gnosis*, in-8°, Göttingen, 1907. — Bring (S.), Segerberg (A.), *De secta gnosticorum*, in-4°, Londini Gothorum, (Leyde), 1748. — Clodius (J.), *De gnosticorum caulacau*, in-4°, Wittebergae, 1706. — Daunou, dans *Journal des Savants*, 1828, p. 559, 569, 615-627. — Döllinger (Ign. von), *Beiträge zur Sektengeschichte der Mittelalters : Geschichte der gnostisch manichäischen Sekten in fruheren Mittelalter. Dokumente vornehmlich zur Geschichte der Valdesier und Katharer*, in-8°, München, 1890, 2 vol. — Duchesne (L.), *Histoire ancienne de l'Église*, in 8°, Paris, 1906, t. i, p. 153-194. — Faye (E. de), *Gnostiques et gnosticisme. Étude critique des documents du gnosticisme chrétien aux II^e et III^e siècles*, in-8°, Paris, 1913; *Introduction à l'étude du gnosticisme au II^e et III^e siècle*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1902, tiré à part, Paris, 1903. — Franck, *Le gnosticisme égyptien*, dans le *Journal des Savants*, 1888, p. 207-218, 241-255. — Godet (F.), *The first indications of Gnosticism in Asia minor*, dans *The Expositor*, 1886, III^e série. t. iv, p. 161-184. — Grabe (J. E.), *Spicilegium SS. Patrum ut et haereticorum saec. post Chr. nat. I, II et III*, Oxonii, 1698-1699, 2^e édit., 1714. — Grenfell et Hunt, *Papyri Oxyrinchii*, part. 1, p. 7, n. 4 : fragment de papyrus gnostique. — Hammer (J. de), *Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, du cabinet du duc de Blacas*, in-4°, Paris, 1832. — Harnack (A.), *Zur Quellenkritik der Geschichte des Gnosticismus*, in-8°. Leipzig, 1873, et même titre dans *Zeitschrift für histor. Theologie*, 1874, t. xliv, p. 143-226; *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, 1893-1897; *Die Ueberlieferung*, Leipzig, 1882, t. i, p. 144-205; *Die Chronologie*, t. ii, p. i, p. 289-311, 533-541; *Der Brief der Ptolemäus an die Flora. Eine relig. Kritik am Peulateuch in 2^e Jahrhundert*, dans *Sitzungsberichte der Kgl. preuss. Akad, der Wissensch.*, Berlin, 1902, p. 507-545. — Heinrici (G.), *Die valentinianische Gnosis und die Heilige Schrift*, in-8°, Berlin, 1871. — Hess (J. J.), *Der gnostische Papyrus von London : Einleitung. Text und demotisch-deutsches Glossar*, in-fol., Freiburg, 1892. — Hildebrand, *Philosophiæ gnosticæ origines*, in-8°, Berolini, 1839. — Hilgenfeld (A.), *Der Gnosticismus*, dans *Zeitschrift für wissenschatliche Theologie*, 1890, t. xxxiii, p. 1-63; *Die Ketzergeschicte der Urchristenthums urkundliche dargestellt*, in-8°, Leipzig, 1884; *Judenthum und Judenchristenthum*, in-8°, Leipzig, 1886. — Hönig (A.), *Die Ophiten. Ein Beitrag zur Geschichte der judischen Gnosticismus*, in-8°, Berlin, 1889. — Huth (C.-J.) et Tritsche (C.), *De falso nominata gnosticorum scientia*, in-4°, Lipsiae, 1723. — Kennedy (S.), *Buddhist gnosticism. The system of Basilide*, dans *Journal of royal asiatic Society*, 1902, p. 377-413. — Kiefer (J.-N.), *Commentarius de gnosticis in Nov. Test. tactis*, in-4°, Saaroepunt, 1722. — King (C. W.), *The gnostics and their remains, ancient and medieval*, in-8°, London, 1864. — Koffmane (G.), *Die Gnosis nach ihrer Tendenz und Organisation*, in-8°, Breslau, 1881. — Kühner (C.), *Astronomiæ et astrologiæ in doctrina gnosticorum vestigia*, in-8°, Hildburghusæ, 1833. — Kunze (J.), *De historiæ gnosticismi fontibus novæ quæstiones criticæ, commentatio hist. et crit.*, in-8°, Lipsiæ, 1894. — Laurin, *Du gnosticisme*, in-8°, Aix, 1878. — Leitchhahn (R.) — *Die Offenbarung im Gnosticismus*, in-8°, Gottingen, 1902; *Untersuchungen zur Koptisch gnostischen Literatur*, dans *Zeitschrift fur wissenschaftliche Theologie*, 1901, t. xlix, p. 236-252; *On the apocryphal Literature of the Gnostics*, dans *Zeitschrift fur neutest. Wissenschaft*, 1902, t. iii, p. 222-237. — Le Nourry, *Dissertationes de omnibus Clementis Alexandrini operibus, P. G.*, t. ix, col. 797-1484. — Lèques, *Les caractères du gnosticisme et ses rapports avec le christianisme, étudiés dans la gnose de Valentin*, in-8°, Toulouse, 1850. — Lewald (E. A.), *Commentatio ad historiam religionum veterum illustrandam pertinens de doctrina gnostica*, in-8°, Heidelberg, 1818. — Lipsius (R. A.), *Der Gnosticismus, sein Wesen, Ursprung und Entwickt lungsgang*, in-4°, Leipzig, 1860; *Zur Quellenkritik der Epiphanios*, Wien, 1865; *Die Quellen der ältesten Ketzergeschichte neu untersucht*, in-8°, Leipzig, 1875. — Longpérier (Ad. de), *Pierre gnostique*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1867, p. 121-122. — Mansel (H. L.), *The gnostic heresies of the first and second century, with a sketch of life, work and character by* Carl of Carnarvon, *edited by* John Barber Lightfoot, in-8°, London, 1875. — Massuet (Dom. R.), *Dissertationes in quinque Irenaei libros, P. G.*, t. vii, col. 1263-1322. — Matter (J.), *Histoire critique du gnosticisme et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des six premiers siècles de l'ère chrétienne*, 3 vol. in-8°, Paris, 1828; 2^e édit., 3 vol. in-8°; Strasbourg, 1843-1844; *De l'initiation chez les gnostiques*, in-8°, Paris, 1834; *Une excursion gnostique en Italie*, in-8°, Paris, 1852. — Mercati (G.), *Note di litteratura biblica e cristiana antica*, dans *Studi e testi*, Roma, 1901, t. v, p. 88 sq. — Mège (du), dans *Mém. de l'Acad. scien. de Toulouse*, 1830, II^e série, t. ii p. 57-59. — Merx (A.), *Bardesanes von Edessa, nebs,*

einer Untersuchung ueber das Verhältnis der clementinischen Rekognitionem zu dem Buche der Gesetze der Lander, in-8°, Halle, 1863. — Meyboom (H. U.), *Marcion en de Marcionieten*, Leyden, 1888. — Michaelis (J. D.), *De indic. Gnostic. philos.*, 1767. — Mignard, *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas*, in-4°, Paris, 1852. — Moehler (J.-A.), *Versuch über den Ursprung des Gnosticismus*, dans *Gesamm. Schrift.*, in-8°, Ratisbonne, 1839, t. I, 403-435. — Molinier, *Imprécation gravée sur plomb trouvée à Carthage*, dans *Mémoires de Soc. nat. des antiq. de France*, 1897, p. 212-220. — Mueller (C.), *De nonnullis doctrinæ gnosticæ vestigii quæ in quarto Evangelio inesse feruntur dissertatio*, in-8°, Freiburg in Br., 1883. — Muenter (F.), *Versuch über die kirchlichen Alterthümer der Gnostiker*, in-4°, Ansbach, 1790 : *Odae gnosticæ thebaice et latine*, in-4°, Hafniæ, 1812. — Nau (F.), *Bardesanes, astrologue. Le livre des lois du pays*, in-8°, Paris, 1899. — Neander (A.), *Genetische Entwickelung der vornehmsten gnostischen Systeme*, in-8°, Berlin, 1818; *Gesch. christl. Relig.*, 1826, t. I, p. 687-812. — Niewland (P.), Irhoven (G. ab.), *Theologemata gnosticorum quædam ad fixum veteris sapientiæ systema revocata*, in-4°, Trajecti ad Rhenum, 1746. — Noeldechen (G. P. H.), *Dissert. Joannis epistola I. Gnosticos inprimis impugnari negans*, in-4°, Trajecti ad Viadr., 1784. — Peithmann (E. C. H.), *Biographa antiqua*, IV^e^ série, *Gnostiche Vater*. in-8°, Bitterfeld, 1903. — Pressensé (E. de), *Étude sur le gnosticisme*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1868, V^e^ série, t. XVI, p. 368-389, t. XVII, p. 117-138. — Preuschen (E.), *Zwei gnostiche Hymnen ausgelegt*, in-8°, Giessen, 1904. — Schmidt (C.), *De codice Bruciano seu de libris gnosticis qui in lingua coptica exstant commentatio*, in-8°, Lipsiæ, 1892; *Gnostische Schriften in koptischer Sprache, aus dem Codex Bructanus herausgegeben in-bearbeitet*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1892, t. VIII, part. 1-2. — Schmidt (J.-J.), *Die Verwandtschaft der gnostichen theosophischen Lehre mit den Religions system des Orients*, in-8°, Leipzig, 1828. — Schramm (J.-C.), *De prophetis gnosticorum ab Irenaeo impugnatis*, in-4°, Helmstadii, 1713. — Schoeer (G.-F.) *De erroribus gnosticorum*, in-4°, Wittebergae, 1739. — Schumacher (A.), Smit (F.), *De amaleto quodam gnosticorum*, in-4° Bremæ, 1717. — Siebourg (M.), *Ein gnostisches Goldamulet aus Gellep*, dans *Jahrbücher der Vereins von Alterthumfreundes im Rheinlande*, 1898, p. 123-153, pl. VII. — Scada (P. la), *Memoria sugli gnostici*, in-8°, Catana, 1845. — Stieren, *Irenaei opera*, Leipzig, 1848-1853, t. I, p. 899-971; *De Ptolemaei Valentiniani ad Floram epistola Part.*, Ienae, 1843. — Tegner (E.), Ekstrand (J.), *De gnosi ejusque in N. T. vestigiis*, in-4°, Lundæ, 1811. — Thomas, *Le gnosticisme et le Nouveau Testament*, dans *Revue catholique* (Louvain), 1873, II^e^ série, t. X, p. 325-352, 441-465, 545-563. — Tillemont (Lenain de), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, in-4°, Paris, 1693-1712. — Tittmannus (C. C.), *Tractatus de vestigiis gnosticorum in Novo Testamento frustra quaesitis*, in-4°, Lipsiæ, 1773, dans *Museum Hagan.*, 1778, t. II, c. XVI, 295-492. — Torm (F.), *Valentinianismen, historie og laere*, in-8°, Copenhague, 1901. — Truc (G.), *L'hérésie gnostique de Marcus*, dans *Revue des idées*, 15 juin 1910, p. 404-436. — Vincent (A.-J.-H.), *Essai d'explication de quelques pierres gnostiques*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1850, II^e^ série, t. X, p. 1-24. — Wiedemann (A.), *Die gnostische Silbertafel von Baden-Weiler*, dans *Jahrb. Ver. Alterth. Rheinl.*, 1885, t. LXXIX, p. 215-234. — Zahn (Th.), *Geschichte der neutestamentliches Kanons*, t. I, p. 718-763 : *Die Schriftgebranch in der Schule Valentins*; cf. t. II, p. 953-961.

H. LECLERCQ.

GOAR. — Jacques Goar naquit à Paris en 1601, fit des humanités brillantes autant que solides et entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de l'Annonciation, au faubourg Saint-Honoré, Il prit l'habit le 2 mai 1619 et fit profession le 24 mai 1620. Poursuivi du désir de s'adonner à l'étude de la littérature grecque, il obtint du maître général Nicolas Ridolfi, la permission de séjourner en Grèce pour se perfectionner dans sa langue. En 1631, il partit pour Chio et fut nommé prieur du couvent de Saint-Sébastien à Chio, charge qu'il exerça pendant six années. Ses devoirs religieux et ses fonctions de missionnaire apostolique ne l'absorbèrent pas au point qu'il ne put saisir toutes les occasions d'observer les rites de l'Église grecque et d'éclairer ses incertitudes en recourant aux personnes capables de le renseigner. Goar paraît être revenu à Rome en 1637 et y fut fait prieur du couvent de Saint-Sixte. En 1642, on le retrouve à Paris, en qualité de maître des novices et, en novembre 1643, il est de retour à Rome. Ces voyages étaient mis à profit pour l'étude des manuscrits grecs conservés dans les chapitres et les monastères. Son séjour à Rome dura peu, puisqu'on retrouve Jacques Goar à Paris le 24 juillet 1644. C'est à partir de cette époque qu'il s'applique à la rédaction des ouvrages qui lui ont valu le respect et l'admiration des liturgistes et des érudits. Le 20 avril 1653, au chapitre d'Amiens, il fut élu vicaire général de la congrégation occitaine, confirmé à Rome dans cette charge qu'il commença à exercer le 19 septembre. Il mourut le 23 septembre 1654.

Goar est du nombre élu de ces savants qu'on salue très bas, qu'on lit très peu et qu'on ne mentionne guère, parce qu'on ne sait pas exactement de quel sujet ils se sont occupés. Nous n'avons rien à dire des travaux historiques de ce savant, par leurs sujets et par la date de ces sujets, ils se trouvent étrangers à nos études; mais le monument liturgique durable — on pourrait dire immortel — c'est l'*Euchologion* que nous allons décrire :

ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ *sive rituale Graecorum complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, officiorum, sacramentorum, consecrationum, benedictionum, funerum, orationum, etc., cuilibet personæ, statui, vel tempori congruos, juxta usum orientalis Ecclesiæ, cum selectis Bibliothecæ Regiæ, Barberinæ, Cryptæ-Ferratæ, Sancti Marci Florentini, Tillianæ, Allatianæ, Coresianæ, et aliis probatis MM. SS. et editis exemplaribus collatum. Interpretatione latina, nec non mixobarbarorum vocum brevi Glossario, aeneis figuris et observationibus ex antiquis PP. et maxime græcorum theologorum expositionibus illustratum opera R. P. Jacobi Goar, Parisini, Ordinis FF. Prædicatorum, S. Theologiæ lectoris.* La première édition parut dans le format in-fol., Paris, 1647, elle fut rafraîchie d'un nouveau titre en 1676; une deuxième édition : *editio secunda expurgata et accuratior*, parut dans le format in-folio, *Venetiis Ex typographia Bartholomaei Javarina, MDCCXXX, Superiorum permissu.*

Dédicace de Barth. Javarina à Nicola Caragiano.

Dédicace de J. Goar à Nicolas de Bailleul, secrétaire d'État, datée des kalendes de janvier 1647,

Interpretis ad lectorem proœmium.

Approbations.

ΕΥΧΟΛΟΓΙΟΝ. Sens et extension du terme.

Index cum Deo sancto eorum quæ in Euchologio continentur.

Ordo sacri ministerii, quomodo videlicet sacerdoti diaconus ministrat, p. 1.

Lucernarii orationes, 28.

Vesperti.norum antiphonorum orationes, 34.

Officium Laudum, 39.

Divina et sacra missa S. P. N. Joannis Chrysostomi, 74.

Altera divina et sacra missa S. P. N. Joannis Chrysostomi, 58.
Alterum exemplar absque titulo, 85.
Divina missa S. P. N. Joannis archiepiscopi C. P. Chrysostomi, 85.
Divina missa Joannis Chrysostomi, 89.
Divina missa S. P. N. Basilii magni, 135.
S. P. N Basilii magni sacrificium juxta magnæ Ecclesiæ ritum, 153.
Officium de mysteriis ante consecratis sanctæ Quadragesimæ, 159.
Divinæ missæ Præsanctificatorum declaratio, 161.
Divina mysteriorum ante consecratorum missa, 162.
Aliud brevissimum exemplar absque titulo, 173.
Beati metropolitæ Thessalonices Domini Symeonis de templo et in missam enarratio, 179.
Ordo fieri solitus in ordinatione lectoris et cantoris, 194.
In ordinatione lectoris et cantoris oratio, 195.
Ordo in promotione cantoris, 195.
Officium in lectorem, 196.
Oratio in deputati et ceroferarii ordinatione, 198.
Ritus observandus in ordinatione subdiaconatus, 203.
Ritus idem juxta diversa exemplaria, 204.
Ritus faciendus in ordinatione diaconi, 209.
Ritus idem juxta aliud exemplar, 210.
In ordinatione diaconi, 211.
Oratio in diaconissæ ordinatione, 218.
Ordo sanctæ magnæ Ecclesiæ in officiis clericatis servandus, 222.
De ecclesiasticis officiis, 226.
Expositio officiorum sanctæ et magnæ Ecclesiæ, 227.
Ordo in magni œconami promotione, 232.
Ordo in institutione archidiaconi servandus, 235.
Ordo officii quo archipresbyter constituitur, 238.
Ritus in ordinatione presbyteri servandus, 242.
Ordo fieri solitus in ordinatione presbyteri, 244.
Mandatum pro confessionibus excipiendis, 248.
Ritus in ordinatione episcopi servandus, 249.
Episcopi ordinatio, 251.
Ordo in consecratione episcopi observandus, 252.
Orationes in mulierem puerperam die nati ejus pueri primo, 261.
Oratio in mulierem puerperam primo die partus ejus dicenda, 263.
Altera pro mulieribus adstantibus oratio, 263.
Oratio in mulierem puerperam post viginti vel quindecim dies, 264.
Oratio ad cruce signandum puerum accipientem nomen octavo die nativitatis suæ, 264.
Orationes in mulierem puerperam post quadraginta dies, 267.
Oratio in mulierem cum abortitur, 271.
Canones sanctorum apostolorum et divinorum Patrum : De sancto baptismate, 273.
Oratio ad faciendum catechumenum, 274.
Renunciatio et pollicitatio a patriarcha facta sancta Parasceve ante Pascha congregatis catechumenis omnibus in sanctissima Ecclesia, 279.
Ordo servandus circa eos qui ex Hebraeis ad christianam fidem accedunt, 282.
Oratio ad faciendum ex ethnico catechumenum, 283.
Officium S. Baptismatis, 287.
Orationes S. Baptismatis sabbato s. vespere, 219.
Diaconica S. Sabbæ in baptismo, 292.
Oratio a sacerdote facienda cum debet baptizare, 294.
Aliud officium s. baptismatis, 361.
Oratio s. baptismatis in puerum morti proximum, 370.
Ablutio post s. baptisma, 303.
Oratio in prima capillorum detonsione, 306.
Oratio ad tondendum puerum, 307.
Detontendo puero oratio secunda, 307.
Oratio ad capillorum detonsionem, 307.
Oratio in barbæ detonsionem, 308.
Oratio in barbæ vel capitis detonsionem, 309.
Oratio ad velandum et exornandum mulieris caput, 309.
Ordo servari solitus in sponsalibus celebrandis, videlicet in nuptiarum subarrhatione, 310.
Oratio in sponsalibus, 311.
Oratio coronationis nuptiarum, 314.
Oratio in nuptias, 316.
Oratio nuptiarum, 321.
Oratio cum solvantur coronæ nuptiarum octavo die, 325.
Oratio ad tollendas a recens nuptis coronas, 326.
Capita de bigamis, 327.
Officium in bigamos, 328.
Officium s. olei. id est unctionis extremæ, 332.
Ordo servandus cum pro ægrotis oleum sanctum faciendum est, 346.
Officium aquæ benedictæ minoris, 358.
Oratio in aqua SS. baptismatum SS. Theophaniorum in fonte mediae areae juxta Ecclesiam dicenda, 363.
Oratio ministerii in cratere clara voce dicenda, 363.
Oratio natatoriæ blachernarum, 364.
Officium majoris aquæ benedictæ in SS. Theophaniis, 366.
Aliud aquæ benedictæ officium, 374.
Ordo ad aquam SS. Theophaniorum (benedicendam) in Ecclesia observandus, 374.
Diaconica in SS. Theophaniorum, 374.
Oratio ad benedictionem SS. Theophaniorum, 375.
Officium benedictionis SS. Theophaniorum, 376.
Officium in novitium habitum monasticum suscipientem, 378.
Novitii vestibus initialibus induendi officium, 379.
Ordo servandus cum quis habitum solum et pileum induit, 379.
Pro monacha habitum sumptura oratio, 372.
Officium parvi habitus, id est Mandyæ, 382.
Officium monastici habitus, 389.
Oratio super mandyam suscepturum, 390.
Ordo solitus observari in ordinatione : id est promotione præfecti Ecclesiæ sive œconomi monasterii aut cellarii, 391.
Ordo servandus in superioris promotione, 392
Ordo in promotione superioris in venerando patriarchio, 395.
Oratio in moniales, 396.
Officium magni et angelici habitus, 403.
Oratio ad cucullum deponendum, 419.
Oratio ad deponendum cucullum : octavo die, 419.
Ad excuculationem octavo die faciendam, 420.
Ex responsis Reverend. patriarchæ domini Theodori, 421.
Officium exequiarum, 423.
Oratio in mortuum, 433.
Oratio pro defuncto, 433.
Oratio in sepulchro habenda, cum chrisma vel oleum in modum crucis tertio super cadaver infunditur, 437.
Oratio sepulcralis generalis, 437.
Oratio pro lugentibus suos defunctos, 371.
Officium funeris monachorum, 438.
Oratio pro defunctis monachis, 449.
Officium funereum in sacerdotem vita functum, 451.
Oratio pro mortuo sacerdote, 465.
Oratio sepulchralis pro episcopis, 466.
Officium funereum pro viris sæcularibus, 469.
Canon funereus pro mulieribus defunctis, 471.
Canon funereus pro pueris vita functis, 474.
Oratio pro infante mortuo, 478.
Ordo solitus observari, si contigerit aliquod execrandum, qualecumque illud sit, in aquæ puteum incidere, 478.
Oratio ad benedicendam aquam, sive in puteo, sive in cisterna, cum immundum animal, aut quodcumque aliud in eam inciderit, 479.

Oratio in puteum contaminatum, nec non in ejus aquam, 480.
Ordo servari si contigerit aliquid execrandum aut immundum in vini, olei, aut mellis, aut alterius cujuscumque vas nuper incidisse, 481.
Oratio super vase coinquinato, 482.
Oratio super frumento, farina, vel alia quavis specie contaminata, 482.
Super omni specie coinquinata, 483.
Oratio in fundamento domus ponendo, 483.
Oratio cum quis domum novam ad habitandum ingressurus est, 484.
In domum, 484.
Ordo solitus observari in fundamento ecclesiæ ponendo 485.
Oratio in fundamento ecclesiæ ponendo, quam quidam crucis defixionem vocaverunt, dicenda, 485.
Altera oratio in ecclesiæ fundamento, 486.
De crucis defixione, 487.
Officium crucis defixionis, 488.
Ordo servandus si mota fuerit sacra mensa, 490.
Alius ordo cum sacra mensa mota est, observandus, 492.
Ordo Tarasii Patriarchæ in apertione seu reconciliatione Ecclesiæ ab haereticis prophanatæ, 493.
Oratio in solutione, id est reconciliatione templi ab hæreticis polluti, 494.
Oratio in aperiendo sive reconciliando templo a gentilibus, sed et ab hæreticis prophanato, 495.
Altera oratio dicenda a pontifice super sanctam mensam in qua celebrarunt hæretici, 496.
Oratio dicenda in introitu missæ ante solitam, in reconciliatione Ecclesiæ in qua hominem violenter mori contigerit, 496.
Ordo servandus magna feria quinta in ablutione sanctæ mensæ, 497.
De sacra mensa cujus pallæ computruerunt, 501.
Sancti unguenti officium, 501.
Oratio, id est unguenti confectio sancta feria quinta majoris hebdomadæ a solo episcopo obeunda, 503.
Oratio in confectione unguenti magna feria quinta componendo, 504.
Unguenti sacra materia, 509.
Alia ejusdem componendi norma, 509.
De magni unguenti compositione in magna Ecclesia Constantinopolitana, 509.
Ordo servandus ad faciendum et componendum sanctum unguentum, 511.
Ordo servandus in antimensiorum consecratione, 517.
Ordo servandus circa antimensia, 518.
Oratio pro offerentibus primitias fructuum autumnalium, 522.
Oratio pro offerentibus fructum recentem, 522.
Oratio pro iis qui fructus, sive rem quamcumque offerunt, 523.
Oratio super arenam, 523.
Oratio in messe, 534.
Oratio colyborum, 524.
Oratio super defunctorum colyba, 526.
Oratio in sancti alicujus memoria per carnium, vini, panis et colyborum largitionem, 526.
Oratio pro pœnitentia agentibus et seipsos juramento astringentibus, 528.
Oratio dicenda ante somnum, et in illusionem passum, 529,
Oratio in fornicationis lucta, 530.
Oratio pro iis qui imposita pœnitentia liberantur, 531.
Officium persolvendum hora, qua sacerdotem censuris subjectum absolvit pontifex, 531.
Officium ad excommunicationem sacerdotalem tollendam, cum a sacerdote contumeliæ acceptæ causa, sæcularis fuerit illa innodatus, 532.
Altera oratio ad relaxandam pœnam excommunicato inflictam, 533.
Oratio super proclive jurantes, 534.
Oratio super execrandos et vetitos cibos comedentes, 534.
Oratio pro illis qui in cibis scandalum passi sunt, et offenderunt, 535.
Oratio in turpes cogitationes, 536.
Oratio super pœnitentes, 536.
Super confessos, 537.
Altera oratio, 537.
Oratio ad condonandum confessis, 538.
Altera Chrysostomi oratio, 538.
Oratio in hominem peccata confessum a Patre spirituali dicenda, 540.
Officium eorum qui peccata confitentur, 541.
Oratio condonativa in omnem necessitatis eventum, 542.
Indulgentia, 542.
Indulgentia, 543.
Oratio remissiva post mortem, 543.
Indulgentia, 544.
Orationes quibus mortuis datur indulgentia, 544.
Ordo ad absolvendum eum qui censuris a pontifice irretitus interiit, 545.
Excommunicationis absolutio, 547.
Alia similis, 547.
Oratio pro quacumque infirmitate, 549.
Pro febricitante, 549.
Oratio in infirmum, 550.
Oratio in putei defossione, 550.
Oratio in plantanda vinei, 551.
Oratio pro vindemia, 552.
Oratio a patriarcha fieri solita cum pro more vindemiam adoritur imperator, 552.
Oratio in uvæ delibatione, 553.
Oratio pro vino benedicendo, 553.
Ordo servari solitus circa agrum, vineam aut hortum, si ab insectis, aut noxiis animalium speciebus eum devastari contingat, 554.
Oratio super sementem, 557.
In sementis exordio, 557.
Oratio ab benedicenda retia, 557.
Oratio in stagnum, 558.
Oratio ad compingendam navem, 559.
Oratio SS. septem puerorum in aegrotum et insomnem, 559.
Oratio pro sale benedicendo, 561.
Officium ad adoptionem obeundam, 561.
Ordo ad adoptionem perficiendam, 562.
Sancti Patris nostri Joannis Chrysostomi Constantinopolitani archiepiscopi magno et sancto die coenæ dominicæ exhortatio. 654.
S. P. N. Joannis Chrysostomi exhortatio s. et magna Dominica Paschatis, 566.
Oratio ad benedicendas carnium escas s. et magno die Paschatis, 566.
Oratio pro agnum offerentibus, 567.
Oratio ad caseum et ova benedicenda, 568.
Oratio ante prandium in convivio donti habendo, 568.
Oratio ad benedicendum ferculum ex benevolentia missum immensa, 568.
Oratio ante prandium, 589.
Oratio postquam e mensa surrexeris, 569.
Oratio post prandium, 569.
Oratio super domum a malignis spiritibus infestatam, 669.
Officium ad fornacem benedicendam, 570.
Oratio cum proficiscitur puer sacras litteras primo edocendus, 572.
Oratio ad sacra quaevis rudimenta percipienda, 572.
Officium in pueros hebetis ingenii, seh etiam pravis moribus instructos, 573.
Officium supplicationis pro infirmis a spiritibus immundis et obsidentibus, jactatis, 575.

Orationes sive exorcismi magni Basilii in obsessos a daemonibus, et quamlibet infirmitatem, 578.
Officium agentis animam, 585.
Oratio ad caulam benedicendam, 589.
Pro ovili, 589.
Oratio ad palmas ipso palmarum die distribuendas, 589.
Officium divini et sacri lavipedii, 591.
Oratio in eum qui ad lavipedium vadit, 595.
Oratio ad benedicendam lavipedii aquam, 595.
Officium S. Pentecostes, 597.
Officium in diversas processiones et vigilias supplicationum, 606
Officium in imbris penuriam, 609.
Canon supplex siccitatis tempore, 610.
In squallore temporis sicci oratio protensa a diacono dicenda, 612.
Orationes in pluviæ penuria, 613.
Pro aeris temperie, 619.
Canon in terræ motus periculo, 620.
Canon ad sanctam et consubstantialem et individuam Trinitatem et ad omnes sanctos in pestilentialis morbi periculo, 627.
In fulminis et fulguris periculum, oratio, 636.
In aeris temperiem et maris procellam, oratio, 636.
Humilis oratio in omni publica supplicatione sive processione, 637.
Oratio in processionis exordio, 639.
Ordo servandus in tribunali in processionibus ibidem pro more celebrandis, 640.
Oratio in processione in die festo, 640.
Officium in barbarorum adventum et gentilium incursus, 641.
Canon supplex ad sanctissimam deiparam in rumore belli, 642.
Sanctissimi Patriarchæ Callisti in calamitate populi oratio, 648.
Aliæ ejusdem oratio, in imperatorem et in ejus exercitum, 657.
Altera ejusdem oratio in pretiosæ et vivificæ crucis elevatione, 652.
Alia ejusdem oratio in sacri templi dedicatione, 653.
Ordo et officium in dedicatione templi, 655.
Ordo et officium in templi dedicatione et sanctæ in eo erectione, 664.
Ordo in encensis, hoc est in sancti templi dedicatione servandus, 666.
Officium in encæniis sive consecratione patenæ et calicis novi, 671.
Aliud officium pro consecratione patenæ et calicis novorum et intactorum, 672.
Oratio quam dicit pontifex super nova imagine depicta 672.
Communis supplicationis officium, 673.
Supplicationis officium, 677.
Oratio super infirmi oleo, 679.
Altera oratio ægrotis dicenda, 679.
De elevatione panis Παναγίου, *sanctissima nuncupati, cum quis iter est aggressurus*, 680.
Alia oratio pro navigaturo, 684.
Oratio facienda a patriarcha in navigio celoce, 684.
Orati in celoce pro classe adversus aliquam urbem missa, 685.
Oratio habenda in magno secreto profectionem suscipiente, aut reverso patriarcha, 685.
Canon supplex ad sanctum Deiparam in confessione peccatoris, 686.
Methodii patriarchæ de iis qui abnegarunt, secundum diversas personas, et ætates, et ad orthodoxam veramque fidem revertuntur, 689.
Oratio pro fidei a pueritia desertore, paganismo nimirum seipsum inquinante, et ad Ecclesiam reverso, 693.
Ex Euchologio patriarchali qua ratione ex hæresibus ad sanctam Dei catholicam et apostolicam Ecclesiam remigrantes suscipere oporteat, 694.
Qualiter oporteat a manichæorum hæresi, ad sanctam Dei Ecclesiam accedentes scriptis (errorem) abjurare, 696.
Ordo servandus circa eos qui a manichaeis ad puram et veram fidem nostram christianam accedunt, 700.
Officium in sacerdotem turpi somnio pollutum, 701.
Oratio dicenda composito inimicitiarum dissidio, 705.
Oratio in pacem et concordiam post aliquam simultatem, 706.
Officium ad fraternitatem spiritualem obeundam, 706
Ad quemvis infirmitatis dolorem sacra lacea signandum, 709.
Oratio serici infecti sive filorum sericorum, 710.
Totius anni ex apostolo et evangelio lectiones, 711.
Apostoli et evangelii lectiones totius hebdomadis, 723.
Dimissiones dominicorum festorum, etc.
Oratio in imperatoris inauguratione, 726.
Oratio in promotione Cæsaris nobilissimi curopalatæ, 730.
Oratio in promotione procerum, vel etiam patritiorum, 731.
Oratio in eum qui ministerium sive officium aliquod subiturus est, 732.
Oratio fieri solita e patriarcha quotiescumque imperatorem convenit, 733.
Alia pro imperatore oratio, 733.
Formata, 735.
Totam seriem orationum et eorum quorum primordialia tantum vocabula frequentias occurrunt.
Novorum vocabulorum vel in novo sensu usurpatorem ονομαστικον *et index.*
Index rerum.

H. LECLERCQ.

GOLIATH. Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 295-303, au mot DAVID; t. V, col. 2653-2654, au mot FRONDE.

Le personnage de Goliath est représenté sur quelques sarcophages, connus par des descriptions ou des

5324. — David et Goliath.
D'après *Revue archéologique*, 1879, t. II, p. 240.

croquis, Dom Marlot en signale un à Reims[1] (fig. 5324). Même sujet sur une tombe à Marseille, copiée par Peiresc (Bibl. nat., fonds latin, n. *6012*, fol. 99). Les reproductions que nous possédons de ces marbres sont, malheureusement, des plus informes. Celui-ci, de Marseille, peut-être d'époque basse, a été vu par Maffei qui écrit à son sujet : « On conserve encore à

[1] Marlot, *Histoire de Reims*, in-4°, Reims, 1843, t. I, p. 602

Marseille, à l'abbaye de Saint-Victor, des cercueils semblables. A l'un on voit David qui combat avec le géant; les deux figures sont de même taille, suivant l'erreur commune de la plupart des anciens ouvriers dans les proportions; derrière Goliath il y a un ange en l'air; de l'autre côté, l'on voit David qui présente au roy la tête qu'il avait coupée [1]. »

Quant au sarcophage de Reims il aurait reçu, d'après une tradition (!) les restes de saint Nicaise et de sainte Eutropie : « Le coffre, posé sur des colonnes ornées de chapiteaux corinthiens, a sept pieds de longueur et deux en largeur, et sur une des faces qui est de marbre blanc, on voit la figure du Bon Pasteur, avec celles de David et de Goliath, d'un prophète qui reçoit un livre présenté par une main venant du ciel, et de Job visité par ses amis. » Ce prophète ne serait-il pas Moïse recevant la Loi?

Le même sujet se trouve peut-être encore sur un fragment indiqué à Vienne par Millin, et qu'il importerait d'examiner : « Sur la façade de la maison d'un horloger, nous vîmes, dit-il, deux bas-reliefs en marbre enchâssés dans le mur. L'un est composé de quatre figures : la première est vêtue d'une longue robe, la

5325. — David avec la Fronde. Musée du Louvre.
D'après *Revue biblique*, 1916, p. 128, fig. 19.

seconde tient un panier de la main droite et un *pedum* de la main gauche, la troisième est armée d'un bouclier [2]. »

Les sarcophages de Reims et de Marseille sont malheureusement détruits aujourd'hui, deux des sarcophages de Vienne en Dauphiné subsistent, il est vrai; le premier est fort mutilé et on y voit un David en vêtements longs [3], ce qui surprend un peu; le deuxième ne nous laisse pas apercevoir David, masqué par une boiserie [4].

Nous retrouvons David et Goliath sur d'autres monuments.

— Fragment du rebord d'une table ou bassin rectangulaire en marbre blanc, haut. 0 m. 19, larg. 0 m. 158, long. 0 m. 11 (fig. 5325). Provenant de Chypre, conservé au Musée du Louvre. En bas, à gauche, les pattes d'un animal. M. E. Michon, rappelle que David se vante d'avoir vaincu les ours et les lions qui s'attaquaient à son troupeau : *Dixitque David ad Saül : Pascebat servus tuus patris sui gregem, et veniebat leo vel ursus, et tollebat arietem de medio gregis; et persequebar eos, et percutiebam, eruebamque de ore eorum; et illi consurgebant adversum me et apprehendebam mentum eorum, et suffocabam, interficiebamque eos. Nam et leonem et ursum interfici ego servus tuus* [5]. Dans les pièces du trésor de Lapethos

5326. — Adam et David.
D'après *Revue biblique*, 1916, p. 506, fig. 4.

(voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHYPRE) on voit sur deux plats d'argent David terrassant un ours et un lion.

David marche au-devant de Goliath, la fronde (voir ce mot) prête à être lancée [6].

— Fragment d'un rebord de table ou de bassin orné de reliefs, provenant de Sbeitla (Tunisie) conservé au musée du Bardo à Tunis (fig. 5226). Nous voyons ici Adam, moins la tête, tendant la main à Ève, puis un arbre qui marque en quelque sorte le cadre de la scène et celui de la scène suivante où l'on aperçoit la jambe nue de David et sa fronde [7].

— Fragment du rebord d'une table ou plat rectangulaire, en marbre blanc, haut 0 m. 262, long. 0 m. 335.

5327. — David avec la fronde. Musée de l'Ermitage.
D'après *Revue biblique*, 1916, p. 134, fig. 24.

Le fond a reçu une inscription copte et, en effet ce fragment venant d'Égypte est entré au musée de l'Ermitage à Pétrograd [8]. Sous deux arcades on voit une figure malaisée à interpréter, ensuite David marchant le bâton d'une main, la fronde de l'autre : *Et tulit baculum suum quem semper habebat in manibus* [9]. Si ce n'est pas la fronde, c'est le petit sac à provisions : *pera pastoralis* [10] (fig. 5327).

[1] *Lettre à la marquise de Caumont*, dans *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Parisiis, 1733, p. 151. — [2] Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du midi de la France*, in-8°, Paris, 1807-1811, t. II, p. 47. — [3] E. Le Blant, *Les sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. V, n. 6, p. 27. — [4] *Id.*, *ibid.*, pl. V, n. 5, p. 22. — [5] I Reg., XVII, 33-36. — [6] E. Michon, *Rebords de bassins chrétiens ornés de reliefs*, dans *Revue biblique*, 1916, nouv. série, t. XIII, p. 128-129, fig. 19. — [7] *Id.*, *ibid.*, 1915, nouv. série, t. XII, p. 650, fig. 4. — [8] *Id.*, *ibid.*, 1916, nouv. série, t. XIII, p. 134, n. 28, fig. 24. — [9] I Reg., XVII, 40. — [10] I Reg., XVII, 40, 48.

— Fragment de rebord ou table de bassin, marbre blanc, haut. 0 m. 15, larg. 0 m. 165; épais. extér. 0 m. 023; épaiss. intér., 0 m. 05. (Voir FRONDE [1].) — Cassette d'ivoire de Brescia (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1153, fig. 1628). Goliath frappé de la pierre et tombant.

Nous trouvons encore le combat de David contre Goliath dans le Psautier grec *139* de la Bibliothèque nationale, du X[e] siècle, l'un des plus précieux et des

5328 — Combat de David et de Goliath. D'après Omont, *Fac-similés des manuscrits grecs*, pl. IV.

plus remarquables exemplaires du *Psautier* illustré, et qui semble avoir dû appartenir à la Bibliothèque impériale de Constantinople [2].

L'épisode que nous étudions ici est la quatrième peinture du manuscrit (fig. 5328); elle interprète le texte du I Rois, XVII, 45 et 48-51. David, dont le nom accompagne la figure,

ΔΑΥΙΔ

tête nue, cheveux blonds et bouclés, vêtu d'une tunique blanche à manches courtes, avec parements jaunes et tombant au-dessus du genou, manteau pourpre jeté sur l'épaule, hauts brodequins montant jusqu'à mi-jambe, et lacés. Il brandit sa fronde contre Goliath et il est soutenu par une figure féminine, la *Puissance :*

ΔΥΝΑΜΙC

figurée sous les traits d'une jeune femme ailée, la chevelure ceinte d'un bandeau verdâtre, l'épaule et le bras droit nus, vêtue d'un corsage bleu, attaché sur l'épaule avec une tunique verte.

Le géant Goliath

ΓΟΛΙΑΘ

casque en tête, un long manteau pourpre flottant sur son armure, l'épée suspendue au côté s'abrite avec un large bouclier rond et vient de lancer un javelot contre David. Derrière lui, fuit éperdue, la *Jactance :*

ΑΛΑΖΟΝΕΙΑ

[1] Mendel, *Catalogue du musée de Constantinople*, t. II, p. 169; Ebersolt, dans *Revue archéologique*, 1913[1], p. 336, fig. 2; E. Michon, dans *Revue biblique*, 1916, p. 144, n. 38, fig. 35.

— [2] H. Omont, *Facsimilés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, in-fol., Paris, 1902, pl. IV, p. 7.

figurée aussi sous les traits d'une jeune femme; mais celle-ci sans ailes, l'épaule droite et les bras nus, la poitrine et le dos couverts d'une étoffe brune et vêtue d'une jupe bleue.

Dans le second registre, de cette peinture, on voit David penché sur son ennemi, qu'il saisit aux cheveux de la main gauche, tandis que de la main droite tenant une épée sanguinolente, il commence à trancher le cou de Goliath tombé à terre et dont le casque a roulé devant lui. L'armée des Israélites est rangée à gauche derrière David :

ICPAHAITAI

tandis que les Philistins (les étrangers) sont à droite derrière Goliath :

ΑΛΛΟΦΥΛΟΙ

On trouve une composition semblable dans le Psautier grec *17* de Venise et dans le Psautier n. *49* du Pantocrator au Mont Athos, daté de 1084.

H. Leclercq.

GORDIEN ET ÉPIMAQUE. — De la porte Capène, une des plus célèbres de l'enceinte romaine de Servius, partent les voies Appienne et Latine. Strabon affirme que les deux voies se confondaient d'abord

5329. — Épitaphe romaine.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. LVIII, n. 13.

en une seule, puis la voie Latine bifurquait à gauche. La bifurcation existe encore près de l'église Saint-Césaire. En 1722, près de l'église Saint-Sixte-le-Vieux on découvrit beaucoup de tombes remontant à l'époque républicaine, d'autres furent découvertes en 1851 sous la roche du Celius, près la villa Mattei, ce qui permet de conclure que ces emplacements étaient situés en dehors de la muraille.

La porte latine de l'enceinte d'Aurélien fut transformée, telle que nous la voyons à l'époque de Bélisaire et de la guerre des Goths. Sur la clef de l'arc est sculpté le monogramme du Christ avec les lettres A et Ω; la porte est flanquée de deux tours et, près de là, s'élève l'église Saint-Jean devant la Porte Latine, qui rappelle le lieu du martyre de l'apôtre sous Dioclétien. Aujourd'hui la Porte Latine est fermée et la voie Latine n'est qu'un chemin étroit qui, à un mille de là, se perd dans la campagne. Toutefois les constructions et les monuments funéraires qui s'alignaient des deux côtés de cette voie indiquent encore sa direction et jalonnent la voie moderne qui conduit à Albano, située à deux milles de la porte Saint-Jean. Là, la voie Latine, au lieu dit *gli Spiriti* traverse la route moderne et, tirant à gauche, se dirige vers les collines tusculanes pour entrer dans la vallée *della Molara*.

Strabon mentionne la *via latina* parmi les *viæ præclarissimæ*, égales en dignité aux voies Appienne et Flaminienne, et bordées de ces tombes illustres qui faisaient dire à Juvénal :

Quorum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Les topographes romains du VII^e^ siècle, nous apprennent qu'on comptait trois cimetières chrétiens le long de la voie Latine. L'anonyme de Malmesbury écrit ce qui suit :

Decima porta et via latina dicitur. Iuxta eam requiescunt in una ecclesia martyres Gordianus et Epimachus, Sulpicius, Servilianus, Quintus, Quartus, Sophia, Triphenus, et ibi prope in alio loco Tertullinus et non longe ecclesia B. Eugeniæ in quo jacet et Claudia mater eius et Stephanus pp. cum clero suo numero XIX et Nemesius diaconus.

L'auteur du *de locis ss. Martyrum* dit avec plus d'exactitude : *Juxta viam vero latinam ecclesia est S. Gordiani ubi ipse cum fratre Epimacho in una sepultura; ibi quoque Quartus et Quintus, ibi Sulpitius et Servilianus et S. Sophia et Trophimus cum multis martyribus sepulti dormiunt. Et juxta eam viam Tertuliani est basilica ubi ipse cum multis martyribus jacet. Ecclesia quoque S. Eugeniæ juxta eam viam est ubi ipsa cum matre sua in uno tumulo jacet : ibi S. Stephanus pp. cum toto clero suo numero* XXVIII *martyres : ibi S. Nemescus, S. Olimpius, S. Simpronius, S. Theodolus, S. Superius, S. Obloteris, S. Tiburticanus martyres sunt sepulti.*

On peut conclure de ces textes que le premier cimetière sur la voie Latine, en venant de la porte Latine était celui des saints Gordien et Épimaque; le deuxième, celui de Tertullinus, le troisième celui de sainte Eugénie. D'après le catalogue inséré dans le manuscrit de la *notitia regionum*, nous savons que le cimetière de sainte Eugénie était le même que le cimetière d'Apronien (voir ce nom). Les noms des fondateurs des deux autres cimetières ne sont pas connus. Au-dessus du cimetière de Gordien et Épimaque se trouvait une basilique dans laquelle leurs corps furent transportés.

Après avoir dépassé la porte Latine, on aperçoit une trace de catacombe à droite de la voie, près de la grange désignée communément sous le nom de *Fienile Cartoni*. On peut y reconnaître l'emplacement du cimetière des saints Gordien et Épimaque.

L'histoire de ces deux saints est peu connue. Gordien fut martyrisé pendant la persécution de Julien, et

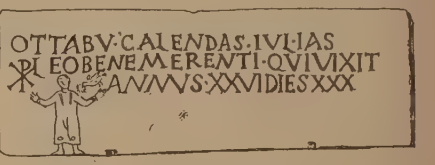

5330. — Épitaphe romaine.
D'après Marucchi, *op. cit.*, pl. LVIII, n. 6.

Épimaque souffrit à Alexandrie d'Égypte, d'où son corps fut rapporté à Rome et déposé *milliario plus minus uno*. Les deux martyrs furent fêtés ensemble le 10 mai. Avant eux, sur cet emplacement des martyrs avaient reçus la sépulture : Quartus et Quintus également fêtés le 10 mai, et Simplicius et Servilianus, fêtés le 20 avril. Ces deux derniers auraient péri sous Trajan (?) et leurs actes réunis à ceux des saints Nérée et Achillée nous disent *quorum corpora posuerunt christiani in prædio eorum via Latina milliario secundo*. Bosio, qui avait beaucoup exploré la voie Latine rapporte leur *titulus* dont la concision est bien antique :

SIMPLICIVS ☧ MARTYR
SERVILIANVS ☧ MARTYR

Il l'avait vue, dit-il, dans un jardin contigu à l'église Saint-Ange au *Borgo vecchio*.

Dans le martyrologe romain on lit cette notice : *Via Latina ad centum aulas natale sanctorum martyrum Quarti et Quinti*, indication qui vise peut-être un édi-

fice situé à un demi-kilomètre de la porte Latine, à main gauche. Il y a donc eu dans ces parages une catacombe et plusieurs tombes saintes sur lesquelles nous ne savons presque rien. Les travaux nécessités par le chemin de fer de Civita-Vecchia, firent découvrir une entrée aujourd'hui fermée et des galeries obstruées. Cette entrée se trouve dans l'ancienne vigne Coppa, près du *Casale Cartoni*. Les galeries sont orientées vers le Sud. C'est tout ce qu'on en peut dire aujourd'hui.

Au nombre des inscriptions nous rappelons celle de Firmia-Victora dont la vie est représentée par un navire qui arrive en vue du phare (fig. 5329). Comparer avec ce que nous avons dit t. I, col. 1478, fig. 367,

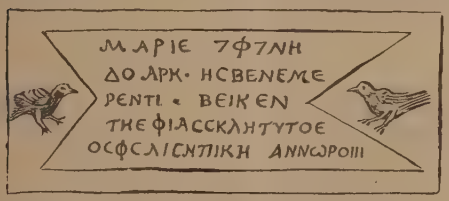

5331. — Inscription. D'après Lupi, *Dissertatio super inventum Severae epitaphium*, 1734, p. 63.

à propos d'un sarcophage offrant la même représentation.

Une autre inscription du même cimetière l'épitaphe de Léon mort à vingt-six ans (fig. 5330).

Parmi les inscriptions provenant du cimetière de Gordien et Épimaque, le P. Lupi a publié celle-ci [1] :

IVLIA · QVAE NIT
A FANO FORTVNE
LIBERTA BENME
RITA · VICTORIS

Julia, quæ (væ)nit a Fano Fortun(a)e, liberta ben(e) merita. Victoris

De même qu'on trouve *quixit* pour *qui vixit* on a élidé ici *quæ venit* en *quænit*.

Celle de Paregorius n'offre aucune difficulté [2] :

VII KAL MARTIAS
PAREGORIVS IN PACE

La suivante, moins aisée à interpréter, fut trouvée en 1728 et suggéra des explications que Lupi a bien raison d'appeler *duriusculæ*, mais il a renoncé à trouver sinon mieux ou moins mal; du moins autre chose. Voici la reproduction du dessin qu'il a donné : (fig. 5331).

H. Leclercq.

GORINI (L'ABBÉ). Lorsque naquit à Bourg-en-Bresse, le 30 novembre 1803, Jean-Marie-Sauveur Gorini, il ne restait plus rien d'italien, qu'un nom à la désinence malencontreuse, à cet enfant dont la famille était française depuis quatre générations. Élevé pauvrement, bousculé à l'école, il commença à prendre le goût de l'étude et de la lecture pendant les années passées à la maîtrise de l'église paroissiale, d'où il passa au petit séminaire de Meximieux, puis à Alix, enfin il entra au grand séminaire de Brou. Ordonné prêtre le 14 mars 1827, il fut nommé vicaire à Nantua, revint en qualité de professeur à Meximieux et pensa trouver dans ce poste la voie où il rendrait le plus de services. Modeste, timide, réservé, ne cherchant ni à se faire bien venir ni à se faire valoir, Gorini ne réussit qu'à se faire mettre en disgrâce, et fut envoyé cultiver ces placides vertus qui lui étaient si chères dans un lieu qu'on ne sait comment nommer : ni village, ni hameau, ni agglomération, c'était une lande sauvage où végétaient quelques fermes. Cela se nommait la Tranclière, à proximité des marais de la Dombes (1829). Ce qui était une lande pendant l'été n'était plus qu'une steppe pendant l'hiver, un hiver qui durait six mois parmi le brouillard. La cure était une masure, sans carrelage, la terre battue tenait lieu de plancher, mais comme l'herbe poussait par place on avait l'illusion d'une pelouse ou d'un tapis, à volonté. Cave, bûcher, étable, four, le tout en parfait état de dégradation; enfin une pâture fermée d'une haie vive, c'était le jardin. Vers le soir il devenait prudent de fermer la porte de la maison et celle de l'étable, car les loups rôdaient alentour du presbytère; plus d'une fois ils dévorèrent le chien de garde, l'abbé renonça à en garder un désormais. L'église n'avait ni clocher, ni linge, ni ornements liturgiques, à peine un calice, et il fallait vivre et faire quelques aumônes avec huit cents francs par an, dont quatre cent cinquante donnés par les paroissiens. Quand le curé de la Tranclière avait payé sa dépense et celle de sa bonne, secouru les indigents et enrichi le mobilier liturgique, il pouvait alors songer à satisfaire son goût personnel et acheter des livres.

L'abbé Gorini se mit de tout cœur à son nouveau rôle, prêcha et prit de l'ascendant. « Monsieur le curé, lui disait un paroissien, convenez que vous avez pris joliment de l'esprit, depuis que vous êtes chez nous. » La confiance s'établit, on interrogea le curé, puis on le consulta, on lui fit quelques présents en nature. Après plusieurs années de séjour, les économies de l'abbé Gorini lui permirent l'achat d'une vache, et il prit l'habitude de la mener paître lui-même, le licou dans une main, dans l'autre main un livre. Car, autant que jamais, il lisait; il ne sortait guère de sa solitude et de ses livres, prenait part à la conférence ecclésiastique et regagnait prestement son asile. Il ne jouait pas aux cartes, buvait de la piquette et laissait les lièvres brouter les choux de son jardin. Cela parut incompatible avec l'orthodoxie et des confrères dénoncèrent l'abbé dont l'existence austère et laborieuse était pour eux une critique autant qu'une leçon. On avait vu le curé de la Tranclière rapporter sur son dos des in-folios retenus par une courroie et dans son sac d'autres volumes de dimensions moindres; parmi les livres il s'en trouvait de mauvais et les bons apôtres du canton n'avaient pas de plus ardent désir que de ramener leur confrère à la pratique des « saintes fatigues du ministère ». Gorini laissait dire, toujours lisant, mais souffrant de sa solitude que tempérait seulement la visite hebdomadaire de sa famille.

L'étude fut sa ressource et le ressort de sa vie. A son arrivée à la Tranclière, il sentit durement la disgrâce épiscopale et lut tout ce que des amis de Bourg mirent à sa disposition, réduit à des feuilles périodiques et des revues provinciales. Prenant de toutes mains, sans plan, sans but que celui d'acquérir les connaissances qui lui manquaient, il s'occupa de philosophie et tourna son attention principalement vers l'histoire. Il se passionna pour elle, dévora plutôt qu'il ne lut les livres de Lingard, Digby, Hurter, Ranke, Michaud, Barante, Sismondi, Guizot, Augustin Thierry. Sans se faire d'illusions sur le sentiment qui inspirait ces auteurs, il se réjouissait de constater qu'on ne trouvait plus alors aucune trace du dédain de Voltaire, chacun rendait quelque hommage à l'action de l'Église, mère et nourrice du monde mo-

[1] A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium*, Panormi, 1734, p. 131. — [2] *Ibid.*, p. 134.

derne. L'intelligence du moyen âge, même dévoyée par le romantisme, lui semblait une autre raison d'espoir dans le retour à la vérité historique et un acheminement à la croyance religieuse.

En poursuivant ses études, Gorini remarqua l'intérêt capital qui s'attachait à la période des origines du christianisme; l'attrait qu'exerçait l'histoire de l'Église et ses monuments sur des intelligences rebelles ou hostiles à toute croyance catholique. Il voulut apprécier la valeur des objections soulevées et la sincérité des écrivains; ce fut ainsi que les livres nouveaux l'acheminèrent vers les livres anciens, il compara les assertions, remonta aux sources, vérifia les textes, dépista les erreurs et dénonça les mensonges. Quand on songe que Sismondi et Villemain, Ampère et Michelet eurent un jour la vertu d'induire quelqu'un à les prendre assez au sérieux pour contrôler leurs dires et remonter à la lecture des Pères, à saint Jérôme, à Sidoine Apollinaire, à saint Avit, ou à saint Grégoire, on est tenté d'être indulgent à ces vénérables personnages. Gorini institua une comparaison entre les anciens et les modernes et donna raison aux anciens, avant d'en venir là on ne saurait lui refuser le mérite d'avoir voulu savoir son sujet à fond, il lut trois fois les Pères latins.

Ce qui n'était peut-être au début qu'un labeur aride, lui devint bien vite une moisson copieuse et enchanteresse. Il découvrit une foule de traits enfermés dans la gangue latine, fut intéressé, charmé marcha de surprises en surprises, s'étonna que de telles richesses demeurassent ignorées. Sa pénurie financière et la difficulté d'obtenir le prêt des livres ne l'arrêtaient pas, il poursuivait son travail sauf à revenir en arrière dès que l'occasion lui mettrait entre les mains le volume désiré. « Depuis de longues années, a-t-il dit, je m'occupais à extraire des saints Pères et des principaux auteurs ecclésiastiques d'Occident des mélanges de littérature latine. Pour m'aider dans l'appréciation de ces personnages et des siècles qu'ils ont rempli de leur gloire, je me suis entouré des écrits où MM. Villemain, Guizot, J. J. Ampère, Michelet, Fauriel, Augustin Thierry et son frère Amédée, etc., les ont si fréquemment cités. Comme Enée à l'entrée des enfers, j'ai cherché le guide et le rameau d'or pour traverser les ténèbres naguère encore si diffamées de notre moyen âge. Mais quelle surprise, quand il m'est arrivée de mettre en face des auteurs originaux la plupart des modernes qui les citent et les jugent! Je ne pouvais en croire mes yeux; je ne pouvais me persuader que, sous des noms semblables, les anciens et les modernes parlassent des mêmes faits, des mêmes hommes, des mêmes époques et des mêmes institutions. Je recommençais le parallèle, épiloguant pour excuser ces écrivains, comme on le fait trop souvent quand on attaque. Vaincu à la fin par l'évidente infidélité à l'esprit comme à la lettre des documents, il fallait bien que je notasse d'inexactitude ces malencontreux passages. » Ce fut alors que l'abbé remit à une date indéfinie la continuation de ses *Mélanges* pour entreprendre l'ouvrage qui est inséparable de son nom : la *Défense de l'Église*.

Deux bibliothèques l'aidèrent par des prêts de livres, celle de la ville de Bourg et celle du grand séminaire de Brou. Elles ne contenaient guère que des épaves de bibliothèques monastiques, éditions vieillies, dissertations peu au courant du progrès de la science historique. Il fallut que Gorini se livrât à mille industries pour atteindre les auteurs modernes contemporains, qu'il allât les dépister chez leur heureux détenteur, qu'il en sollicitât la communication; quelquefois il se contentait de consulter, de copier un passage, d'autres fois il demandait à emprunter et, rarement, il essuyait un refus car on le savait exact à rendre et soigneux à ne rien détériorer. Un libraire de Bourg s'attendrit à la vue de cette immense soif d'apprendre et mit tout son magasin à la disposition du curé, lui permettant de lire tout sans découper les exemplaires neufs, et quelquefois même de découper, pourvu que le dégât ne fut pas trop apparent; cet honnête artisan, nommé Mercier-Livet, a eu ainsi sa part dans l'œuvre historique de Gorini. Et dans cette humble boutique comme dans son presbytère, l'abbé se mettait parfois à rêver de chances possibles, il se voyait à Paris, le long des quais, cette « chose, disait-il, qui fait pour moi de Paris la capitale du monde pensant, l'étalage de bouquins à quinze centimes!... à quinze centimes! mon Dieu! » Et cependant il trouvait de l'argent, économisé sur son ménage pour acheter des livres, de vrais, de gros livres, et dans le cours de sa vie entière, cette dépense dépassa cinq mille francs.

Une dizaine d'années s'écoula dans ce travail de préparation, de notes, de remarques, l'abbé laborieux, l'homme « aux gros livres » passait pour une sorte d'original, inoffensif autant qu'inutile. Dans son ermitage il reçut un jour la visite d'Edgar Quinet son compatriote et de Xavier Marmier, qui s'extasièrent et s'en allèrent. Un autre jour, Zénon Collombet, le traducteur et annotateur de Sidoine Apollinaire, vint relancer Gorini au milieu des bois et des étangs de la Tranclière; il en résulta une étroite et féconde amitié. Collombet habitait Lyon et possédait une belle bibliothèque, en outre, au premier signe de l'abbé il allait copier ou faire copier à la bibliothèque de Lyon les passages désirés. Parmi le clergé, on commençait même à rendre justice au confrère, on le poussait à se faire imprimer; l'évêque de Belley, Mgr Devie conseillait à ce curé agreste de ne pas viser trop haut, d'amoindrir son sujet et au lieu de s'en prendre à Guizot, Villemain, Augustin et Amédée Thierry, ces potentats, de se borner à un petit volume dans le goût des *Lettres de quelques juifs*, par Guénée.

Désormais l'abbé conçut l'idée de son livre, envisagea sa publication, s'infligea les recherches qu'entraîne la toilette d'érudition qu'une œuvre de polémique ne peut négliger; il mit à contribution ses amis, les bibliothécaires de Paris, de Dijon, de Lyon, mais rarement, et il connut les nervosités, les impatiences du courrier qui n'apporte pas la réponse attendue, de la lettre qui ne contient pas le renseignement escompté; parfois, alors, il s'arrêtait : « Que c'est dur, mon Dieu, disait-il, que c'est donc dur de travailler sans livres. » Ou bien un jour, lisant dans un journal que Guizot se retirait définitivement à la campagne afin de reprendre au milieu de ses livres, le cours de ses études historiques, l'abbé dit avec humeur : « Travailler ainsi, c'est facile, mais moi! » Il faut dire que cette pénurie de moyens eut pour effet, peut-être de mûrir la pensée de l'auteur, certainement de retarder l'apparition du livre. Après une dizaine d'années de préparation, l'abbé en consacra douze ou treize à la rédaction. Rien ni personne ne le pressait; il était curé de la Tranclière depuis dix-neuf ans et ne souhaitait plus s'en éloigner. Un jour, sur la route de Bourg à la Tranclière, Gorini rencontra son évêque, Mgr Devie, dans le carosse épiscopal. Le prélat vit un prêtre plié sous une charge, l'appela, le reconnut : « Eh! c'est M. Gorini; comment allez-vous, mon cher M. Gorini ? » — A pied, Monseigneur, toujours à pied. » L'évêque avait assez d'esprit lui-même pour l'aimer chez ceux où il le rencontrait, il fut prévenant, et à quelque temps de là offrit à l'abbé un poste à trois kilomètres de Bourg, la paroisse de Saint-Denis de Ceyzeriat. Gorini s'y installa vers le milieu de l'année 1847.

A partir de cette époque, la proximité de la ville de Bourg rendit facile le travail érudit, en comparaison de ce qu'il était à la Tranclière. En le nommant à sa

nouvelle paroisse, l'évêque lui avait écrit : « Vous y aurez plus d'occupation que dans celle de la Tranclière, beaucoup moins populeuse. Le peuple de Saint-Denis est fort religieux et fort instruit, à ce qu'on m'assure, il approche souvent des sacrements. J'ai la confiance que vous entretiendrez toutes ses bonnes habitudes. Vous serez obligé de sacrifier un peu votre goût pour l'étude; mais il en résultera un bien pour votre santé. » C'est que l'accusation qui pesait depuis longtemps sur Gorini de ne s'occuper que de littérature légère n'était peut-être pas encore tout à fait déracinée. Plusieurs années après son installation à Saint-Denis, le curé Gorini passait encore pour manquer de zèle, pour négliger sa paroisse; il fallut l'esprit large et juste du successeur, Mgr Chalandon, pour proclamer le mérite du curé. Ce fut sous cet épiscopat plus bienveillant que Gorini publia sa *Défense de l'Église*.

Un ami de Gorini, l'abbé Bernard facilita la réalisation; il allait fréquemment à Paris, y connaissait L. Veuillot, lui parla du manuscrit prêt pour l'impression et proposa d'en publier des fragments dans l'*Univers*. Finalement ni à Paris, ni à Bourg, ni à Avignon on ne trouva d'éditeur; ce fut de Lyon que Girard et Josserand firent des propositions et l'affaire fut conclue (1852). L'ouvrage parut au commencement du mois d'août 1853. Comme c'était une œuvre de mérite, elle passa inaperçue; l'auteur n'appartenait à aucune école réputée supérieure, à aucune société dite académique, n'était patronné par aucune coterie scientifique ou littéraire ou soi-disant telle. Veuillot annonça la *Défense de l'Église* dans l'*Univers* et dit : « Nous regardons comme impossible que la plupart des écrivains annotés par M. Gorini puissent désormais réimprimer leurs œuvres sans y faire de notables *errata*. » La presse religieuse donna des éloges d'autant plus hyperboliques qu'on s'était dispensé de lire l'ouvrage; la presse incrédule garda un complet silence. Cependant les épidermes avaient été piqués, et le petit scandale de savoir les « dieux » attaqués donnait du ragoût au livre de ce curé de la Bresse qui, au lieu de poulardes, expédiait à Paris des lardons.

Il y eut des colères, et il y eut des platitudes, il y eut aussi de chaleureux encouragements, entre autres ceux de Victor Cousin, dont la lésinerie était proverbiale et qui expédia sa lettre à Gorini, *sans l'affranchir*, Gorini la refusa, puis tout s'expliqua et il reçut les compliments qui lui étaient bien dus, mais il les paya.

La *Défense de l'Église* se divise en deux parties. La première redresse les erreurs qui se rapportent à un certain nombre de personnages ou de faits qui intéressent l'historien ecclésiastique; la seconde relève les innombrables falsifications par lesquelles les écrivains rationalistes héritiers du protestantisme, ont cherché à entamer la hiérarchie catholique. De la première à la seconde édition on put remarquer quelques études nouvelles car il semblait à quelques-uns que là où Gorini n'avait dit mot il acquiesçait aux accusations. C'est ce que lui faisait entendre d'une façon assez étrange Dom Pitra : « Permettez-moi, lui écrivait-il, d'attirer votre attention sur un point que vous avez comme écarté de votre premier travail. Le rôle que M. Augustin Thierry donne à Grégoire VII et surtout à Alexandre II dans la conquête d'Angleterre est odieux. On a remarqué votre silence. Il vous suffira de reporter votre patiente attention sur les citations et les témoignages contemporains des Normands et des Saxons, pour mettre toutes choses dans leur vrai jour. »

La deuxième partie de l'ouvrage est destinée à mettre en relief la constitution hiérarchique de l'Église. L'auteur prend surtout à partie Guizot dans son *Histoire de la Civilisation*, parce que cet écrivain protestant cherche à inculquer à ses lecteurs la croyance que la constitution de l'Église a été exclusivement démocratique jusqu'au IVe siècle, tandis que du IVe au IXe siècle l'aristocratie épiscopale a usurpé les droits ecclésiastiques du peuple; enfin, au IXe siècle, grâce à Charlemagne, l'absolutisme des prétentions papales à la monarchie universelle a été fondé et a duré jusqu'aux temps de Grégoire VII, Innocent III et Boniface VIII, pour finir par être brisé au XVIe siècle et il n'a plus fait depuis que végéter.

Voici la composition d'ensemble de l'ouvrage :

Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé-Martin, etc., par l'abbé J.-M.-Sauveur Gorini. Troisième édition augmentée d'une notice biographique sur l'auteur. 4 vol. in-8°, Lyon, 1864.

Tome I.

De quelques faits et de quelques personnages importants de l'histoire ecclésiastique.

Tome I.
Chap. I. Le christianisme de saint Pierre et de saint Paul. p. 1
Chap. II. Saint Irénée. p. 12
Chap. III. Bibliothèque d'Alexandrie. p. 64
Chap. IV. Saint Vincent de Lérins et saint Prosper. p. 102
Chap. V. Saint Hilaire d'Arles. p. 131
Chap. VI. De la croyance religieuse des seigneurs gallo-romains au IVe et au Ve siècles. p. 169
Chap. VII. Saint Sidoine Apollinaire p. 210
Chap. VIII. Clovis et le clergé gaulois. p. 307
Tome II.
Chap. IX. Saint Avit, évêque de Vienne. p. 1
Chap. X. Saint Colomban abbé de Luxeuil. p. 87
Chap. XI. De l'Église celtique dans la Bretagne armoricaine p. 184
Chap. XII. De l'Église celtique dans les îles Britanniques. p. 222
Chap. XIII. Saint Boniface, archevêque de Mayence. p. 348
Chap. XIV. Saint Grégoire de Tours. p. 390
Chap. XV. Sainte Radegonde, reine de France, et saint Fortunat, évêque de Poitiers. p. 450
Tome III.
Chap. XVI. Hincmar, archevêque de Reims. p. 1
Chap. XVII. Lothaire, roi de Lorraine, fut-il empoisonné par le pape Adrien II. p. 160
Chap. XVIII. Saint Grégoire VII. p. 177
Chap. XIX. Hildebert, archevêque de Tours. p. 307
Chap. XX. Saint Louis, roi de France. p. 316
De la hiérarchie ecclésiastique. Observation préliminaire. p. 341
Chap. I. Du gouvernement des Églises particulières du Ier au Ve siècle. p. 345
Chap. II. L'aristocratie, aux Ve et VIe siècles, s'est-elle emparée de l'épiscopat pour rester maîtresse de la société. p. 953
Chap. III. Du gouvernement des Églises particulières du Ve au IXe siècle. p. 441
Chap. IV. Que devint la raison soumise à l'Église ? p. 472
Tome IV.
Chap. V. L'Église et le gouvernement temporel. p. 1
Chap. VI. Tradition historique sur la papauté. p. 23
Chap. VII. Époque de l'apparition de la papauté dans l'Église. p. 76

Chap. VIII. Origine de la papauté. p. 137
Chap. IX. Des rapports de la papauté avec l'Italie septentrionale. p. 212
Chap. X. Des rapports de la papauté avec l'Église espagnole. p. 232
Chap. XI. Des rapports de la papauté avec l'Église gallicane. p. 260
Chap. XII. Des rapports généraux de la papauté avec l'Occident. p. 350
Chap. XIII. Les prêtres ont-ils changé la doctrine de l'Évangile ? p. 369

Avec sa candeur provinciale, Gorini fut touché par l'accent de plusieurs lettres que lui écrivirent quelques vieux routiers littéraires : Sainte-Beuve, Charles de Rémusat, Amédée Thierry, Henri Martin, etc.; tous remerciaient, louaient, promettaient de s'amender et de bien faire à l'avenir afin d'endormir cet argus. Augustin Thierry, devenu aveugle, et redevenu chrétien faisait corriger ce qui, dans ses ouvrages, se trouvait digne de répréhension et il faisait écrire à Gorini : « Pardonnez-moi le long retard que j'ai mis à vous répondre; le déplorable état de ma santé en est cause. La nouvelle qui vous est parvenue répond à ce que vous avez remarqué vous-même en comparant deux éditions de mon *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Je soumets cet ouvrage, bien des fois remanié partiellement, à une révision d'ensemble, à une collation avec les textes originaux, non dans une vue particulière, mais dans l'intérêt général de la vérité historique. Toutes les erreurs que j'ai pu commettre et qui m'ont été signalées consciencieusement seront corrigées par moi, selon ma conscience d'historien. C'est vous dire, Monsieur, que je tiendrai un grand compte de votre *Défense de l'Église*. Je fais à vos critiques une attention d'autant plus sérieuse que, pour la vraie science et la parfaite convenance, elles se distinguent bien heureusement de la polémique soutenue dans la même cause par d'autres personnes. Je suis étonné, Monsieur, qu'un travail de recherches aussi considérable ait pu être exécuté par vous dans un presbytère de village, loin des grandes bibliothèques, et de la conversation des hommes d'étude et de savoir (1er septembre 1855). »

Et, maintenant, sur le prêtre autrefois mal noté, limogé, déporté dans les landes de la Tranclière, les distinctions honorifiques (ou réputées telles), tombaient en avalanche. L'évêque de Belley donna le branle et nomma Gorini, chanoine de sa cathédrale. Ceci sembla un peu mince à l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, qui, craignant de voir cette lumière rester sous le boisseau, proposa au « savant ecclésiastique » une prébende et un canonicat « au sein de la grande cité où tous les mérites supérieurs »..., etc. L'archevêque d'Aix devait à ses jeunes clercs de leur faire entendre, du haut de la chaire d'histoire du grand séminaire, la parole du « digne et zélé défenseur de l'Église. » L'Académie fut de la fête. Après mûre réflexion, M. Guizot estima que la récompense la plus enviée, le titre de « correspondant de l'Institut » *(risum teneatis)* honorerait dignement le « respectable et érudit historien ». Cette candidature fut soutenue, discutée, entravée et ajournée suivant toutes les règles en usage immémorial au sénat académique du quai Conti. Quand cette bourrasque de gloriole humaine fut dissipée, Gorini se retrouva, comme devant, curé de campagne; cependant, il se tint pour très satisfait, ayant obtenu de Son Excellence le préfet du département de l'Ain, à titre d'homme de lettres et comme encouragement à de futurs travaux, une somme annuelle de cent cinquante francs. Ce n'est pas peu de chose dans un petit ménage que cent cinquante francs! Et même, en 1859, la pension fut magnifiquement portée à cinq cents francs; seulement, en 1859, Gorini allait mourir.

Dès l'année précédente, ayant compris que ses jours étaient comptés, il corrigea en se hâtant un peu la deuxième édition de son livre. Une première attaque d'apoplexie l'avait mis en garde, une deuxième et une troisième attaques (septembre et octobre) enlevèrent toute illusion et tout espoir. La pensée restait lucide, la plume tombait des doigts : « C'est bien, c'est bien, répétait le mourant, ma mission est terminée. » Une quatrième attaque donna le coup de grâce (25 octobre 1859).

Le nom et la mémoire de ce prêtre instruit, laborieux et modeste sont demeurés en honneur dans le diocèse de Belley où une autre mémoire, celle de saint Jean-Baptiste Vianney attire sans doute plus d'honneurs mais non pas plus d'admiration ni de respect. Ces deux contemporains, tous deux chanoines d'une Église peu connue, curés de paroisses très ferventes, ont montré chacun à leur manière, qu'un bon prêtre se sanctifie dans l'étude non moins que dans les travaux du ministère.

Alloing (L.) *L'abbé Gorini (1803-1859) et la Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, dans *Bulletin de la Société Gorini, Revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Belley*, 1904, t. I, p. 15-22. — *** *Gorini et Quinet*, dans même revue, 1904, t. I, p. 92-101, 333-345. — G. Gandy, *M. L'abbé Gorini*, dans *Écho du Mont Blanc*, Chambéry, 1854. — Hébrard (Cl.) *Notice biographique sur l'abbé J.-M.-S. Gorini*, dans *Défense de l'Église*, 3e édit., t. I, p. XXXIII-LXIV. — Fr. Martin, *Vie de M. Gorini, curé de la Tranclière et de Saint-Denis, Auteur de la « Défense de l'Église »*, in-12, Paris, 1863. — J. M. Villefranche, *Abbé Gorini*, dans *Biographies du XIXe siècle*, in-8°, Paris, s. d. (1895), p. 299-322.

H. LECLERCQ.

GOTESCALC. — I. Notice. II. Bibliographie.

I. NOTICE. — Du miniaturiste Gotescalc nous ne savons que le nom, mais nous possédons un de ses ouvrages et, à raison du destinataire, on peut croire que l'auteur n'y a pas ménagé son talent. Le manuscrit qui fut écrit et probablement aussi enluminé par Gotescalc, vers 781 ou 782, fut offert à Charlemagne. Il est en vélin pourpré, compte cent vingt-sept feuillets et mesure 310 sur 210 mm.; il est écrit en onciales d'or disposées sur deux colonnes (les fol. 126 v° et 127 sont en minuscule). Le texte n'est pas un évangéliaire, mais des péricopes évangéliques adaptées aux lectures liturgiques de l'année, on compte deux cent quarante-deux péricopes. Parmi les quarante-huit versets des feuillets 126 v°-127, on lit cette note :

Septenis eum aperit felix bis fascibus annum. Hoc opus eximium Franchorum scribere Carlus Rex pius, egregia Hildegarda cum conjuge jussit... Ultimus hoc. famulus studuit complere Gotescalc.

Outre la grande miniature du frontispice, le manuscrit présente plusieurs initiales de grandes dimensions et toutes les pages sont encadrées d'une bordure en or et en couleurs.

Longtemps conservé dans le trésor de la basilique de Saint-Sernin de Toulouse, dans un boîtier d'argent, ce manuscrit en fut tiré en 1793 et réuni à un lot de parchemins destinés à la vente. M. de Puymaurin l'en retira et l'apporta à Paris. Ramené à Toulouse, il fut offert à Napoléon Ier à l'occasion de la naissance du roi de Rome; en 1852, il entrait au musée des Souverains et, à la dispersion de ce musée, en 1872, le manuscrit fut attribué à la Bibliothèque nationale, *fonds lat. 1203, nouv. acquis*. La reliure est de velours vert avec coins en argent niellé.

En tête du volume, miniatures des évangélistes : saint Matthieu (fol. 1); saint Marc (fol. 1 v°); saint

Luc (fol. 2); saint Jean (fol. 2 v°); le Christ en majesté (fol. 3; voir fig. 2634); la fontaine mystique (fol. 3 v°, fig. 2635).

La partie principale du recueil se termine au fol. 106 par les mots : *Expliciunt evangelia anni circuli secundum ordinem romanum.* Viennent à la suite les évangiles du commun et des messes précédés du titre : *Incipiunt de nataliciis sanctorum. Deo gratias. Amen.*

Les fol. 121 v°-124 sont occupés par un calendrier qu'a publié F. Piper.

Les fol. 124 v°-126 donnent une table de comput pour la période comprise entre les années 779 et 816, également reproduite par F. Piper. En regard de l'année 781, on lit : *In isto anno fuit dominus rex Carolus ad sanctum Petrum et baptizatus est filius ejus Pippinus a domino apostolico.*

Les fol. 126 v°-127 contiennent une pièce de vers qui nous apprend le nom du copiste et celui du destinataire :

Orbe bonus toto passim laudabilis Heros,
Inclytus in regno, fretus cælestibus armis,
Laude triumphator, dudum supra æthera notus,
Jure patrum solio feliciter inditus heres,
Pacificus Rector, potens dominator et æquus,
Præclarus multis, humili pietate superbus,
Providus ac sapiens, studiosus in arte librorum,
Justitiæ custos rectus, verusque satelles,
Pauperibus largus, miseris solatia præstans,
Plenus amore Dei, et Christi compulsus amore,
Septenis dum aperit felix bis fascibus annum,
Hoc opus eximium Francorum scribere Karlus
Rex pius, egregia Hildegar cum conjuge, jussit:
Quorum salvifico tueatur nomine vitas
Rex Regum Dominus, cælorum gloria, Christus.
Ultimus hoc famulus studuit complere Gotescalc
Tempore vernali transcensis Alpibus ipse
Urbem Romuleam voluit quo visere Consul,
Ut Petrum sedemque Petri Rex cerneret, atque
Plurima celsithrono deferret munera Christo.
Multa peregrinis concessit dona misellis,
Annua tunc ibidem celebrans solennia Paschæ,
Præsulis officio tunc Adrianus functus in arvis,
Culmen Apostolicum Romana rexit in urbe.
Principis hic Caroli claris natalibus auctam
Karlmannam sobolem mutato nomine Pippin
Fonte renascentem, et sacro baptismate lotum
Extulit oblatum sacratis compater undis.
Septies expletus fuerat centesimus annus,
Octies undecimo sol cumque currerat astro
Ex quo Christus Jesus secla beaverat ortu,
Exuerat totum et tetra caligine mundum.

Gotescalc représente une école de miniaturistes que Janitschek a, sans raison suffisamment fondée, qualifiée « école de Metz », et son manuscrit suffit à donner une idée excellente du *scriptorium*, quel qu'il soit, d'où il est sorti. Tandis que certaines miniatures contemporaines, comme celles de l'évangéliaire de Vienne (voir *Dictionn.*, fig. 2633-2637), rappellent les ouvrages de l'époque classique, ici on se voit en présence d'un art moins ancien et nettement influencé par les mosaïques. Le Christ en majesté (fig. 2634), rappelle les figures raides et pompeuses des absides byzantines. Le Christ est sans doute encore imberbe et jeune, mais à quelle distance historique et artistique sommes-nous déjà du Bon Pasteur du mausolée de Galla Placidia (fig. 4856). La fontaine d'eau vive illustre la parole divine : « Celui qui boit cette eau que je lui donne n'aura plus soif désormais. » La fontaine est canalisée, abritée sous un pavillon en forme de *ciborium*, entourée d'un jardin fleuri où se promènent des animaux : daim, paons, perroquets, faisans qui ont l'air de faire les cent pas dans un prétoire.

II. Bibliographie. — Barbet de Jouy, *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes composant le musée des Souverains*, in-12, Paris, 1866. — Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, livr. 1 et 10. — Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. v, p. 401. — Bradley (J. W.), *A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, in-8°, London, 1888, t. II, p. 47-48. — Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, in-fol., Tolose, 1623, p. 170. — Cormer (H. L.), *Les évangiles des dimanches et fêtes de l'année*, in-8°, Paris, 1864, t. II, p. 97-102, t. III, p. 78. — Delisle (L.), *Le cabinet des manuscrits*, in-4°, Paris, 1881, t. III, p. 232-233, pl. XX. — Dibdin, *Bibliographical antiquarian and picturesque tour in France and Germany*, London, 1821, t. II, p. 372-376; trad. franç. *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, traduit par Crapelet, in-8°, Paris, 1825, t. IV, p. 45-53. — Fiorillo, *Geschichte der zeichnenden Künste in Deutschland und den vereinigten Niederlanden*, in-8°, Hannover, 1815, t. I, p. 43. — Michel (A.), *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, 1905, t. I, part. 1, p. 337. — Millin, dans le *Magasin encyclopédique*, 1811, t. III, p. 379. — Pertz (H.), dans *Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, p. 999. — Piper (F.), *Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel, aus der Pariser Urschrift herausgegeben und erläutert nebst einer Abhandlung über die lateinischen und griechischen Ostercykeln des Mittelalters*, in-8°, Berlin, 1858. — Pottier, texte des *Monuments français inédits* de Willemin, 1839. — Taylor et Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Languedoc, au mot *Toulouse*. — Venturi (A.), *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1902, t. II, p. 285, 287. — Waagen, *Künstwerke und Künstler in England und Paris*, in-12, Berlin, 1837, t. III, p. 235. — Wailly (N. de), *Éléments de paléographie*, t. II, p. 294 sq. — Willemin, *Monuments français inédits*, 1839, t. I, pl. III.

H. Leclercq.

GOTHA (Manuscrit liturgique.) [1].

LXXXII. Lectionnaire de l'Église grecque ; aurait été apporté d'Orient par Frédéric le Sage. Struve et Teuzel le signalent et ce dernier avait même le projet de le publier. Les fautes d'orthographe et d'accentuation sont assez nombreuses étant donné le soin avec lequel ce manuscrit a été écrit. Nessel a gravé les évangélistes d'après les miniatures. Les noms des jours et des dimanches ne concordent pas avec ce que dit Leo Allatius, *De hebdomadibus graecorum*, col. 147 5.

Τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ κυριακῇ τοῦ πάσχα, ἐυαγγέλιον ἐκ τοῦ κατ' Ἰωάννην.
Τῇ Β̄ τοῦ πάσχα.
Τῇ Γ̄ τῆς διακινησίμου.
Τῇ Δ̄ τῆς διακινησίμου.
Τῇ Ε̄ τῆς διακινησίμου.
Τῇ παρασκευῇ τῆς διακινησίμου.
Τῷ σαββάτῳ τῆς διακινησίμου.
Κυριακὴ τοῦ Αντιπάσχα.
Τῇ Β̄ τῆς Β̄ ἑβδομάδος.
Τῇ Γ̄ τῆς Β̄ ἑβδομάδος
Τῇ Δ̄ τῆς Β̄ ἑβδομάδος
Τῇ Ε̄ τῆς Β̄ ἑβδομάδος.
Τῇ παρασκευῇ τῆς Β̄ ἑβδομάδος.
Τῷ σαββάτῳ τῆς Β̄ ἑβδομάδος.
Κυριακὴ Β̄ ἀπὸ τοῦ Πάσχα.
Ἐωθεινὸν Β̄ ἀναστάσιμον.
Τῇ Β̄ τῆς Γ̄ ἑβδομάδος.
Τῇ Γ̄ τῆς Γ̄ ἑβδομάδος.
Τῇ Δ̄ τῆς Γ̄ ἑβδομάδος.
Τῃ παρασκευῇ τῆς Γ̄ ἑβδομάδος.
Τῷ σαββάτῳ τῆς Γ̄ ἑβδομάδος.

[1] *Catalogue Codicum manuscriptum bibliothecal Gothanae, auctore E. S. Cyprian*o, in-8°, Lipsiae, 1714.

Κυριακῇ τετάρτη.
Τῇ Β τῆς Δ ἑβδομάδος.
Τῇ Γ τῆς Δ ἑβδομάδος.
Τῇ Δ τῆς μεσοπεντηκοστῆς.
Τῇ Ε τῆς Δ ἑβδομάδος.
Τῇ παρασκευῇ τῆς Δ ἑβδομάδος.
Τῳ σαββάτῳ τῆς Δ ἑβδομάδος.
Κυριακῇ πέμπτῃ.
Τῇ Β τῆς πέμπτης ἑβδομάδος.
Τῇ Γ τῆς πέμπτης ἑβδομάδος.
Τῇ Δ τῆς Ε ἑβδομάδος.
Τῇ παρασκευῇ τῆς Ε ἑβδομάδος.
Τῇ παρασκευῇ τῆς πέμπτης ἑβδομάδος.
Εἰς τὰ ἐγκαίνια τοῦ ναοῦ.
Κυριακῇ ἑκτῃ.
Τῇ Β τῆς Ϛ ἑβδομάδος.
Τῇ Γ τῆς Ϛ ἑβδομάδος. Ἑωθεινὸν τῆς ὑψώσεως.
Τῇ Δ τῆς Ϛ ἑβδομάδος. Εἰς τὴν ἀνάληψιν ἑωθεινὸν ζήτει ἀναστάσιμον ἑωθεινὸν Γ· εἰς τὴν λειτουργίαν, ἑωθεινὸν Ϛ ἐκ τῷ κατὰ λουκᾶν.
Τῇ παρασκευῇ τῆς Ϛ ἑβδομάδος.
Σάββατον ἕκτον.
Κυριακῇ ἑβδόμῃ.
Τῇ Β τῆς Ζ ἑβδομάδος.
Τῇ Γ τῆς Ζ ἑβδομάδος.
Τῇ Δ τῆς Ζ ἑβδομάδος.
Τῇ Ε τῆς Ζ ἑβδομάδος.
Τῇ παρασκευῇ τῆς Ζ ἑβδομάδος.
Τῷ σαββάτῳ τῆς πεντηκοστῆς.
Κυριακῇ τῆς πεντηκοστῆς.
Τῇ Β τοῦ ἁγίου πνεύματος.
Τῇ Γ τῆς πεντηκοστῆς.
Τῇ Δ τῆς πεντηκοστῆς.
Τῇ Ε τῆς Ν.
Τῇ παρασκευῇ.
Τῇ Ε τῆς Γ ἑβδομάδος.

Octobre.

Μηνὶ ὀκτωβρίῳ Α τοῦ αγίου ἀποστόλου ἀνανία,
ζήτει κυριακῇ Α τοῦ λουκᾶ,
Μηνὶ τῷ αὐτῷ εἰς Β τοῦ αγίου κυπριανου,
ζήτει σεπεμβριῳ εἰς τὴν Γ.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ Γ, εἰς τὸν ἅγιον ἱερομάρτυρα διονύσιον,
Μηνὶ τῷ αὐτῷ Ε εἰς τὸν ἅγιον ἱερόθεον,
ζήτει σεπτεμβρίῳ εἰς τὴν Δ.
Μηνί τῷ αὐτῷ Ϛ εἰς τὸν ἅγιον Θωμᾶν τόν ἀπόστολον εἰς τὸν ὄρθρον
ζήτει ἑωθειτὸν Ι.
εἰς τὴν λειτουργίαν.
ζήτει κυριακῇ τοῦ ἀντιπάσχα.
Μηνὶ τῷ αὐ Ζ εἰς τοὺς ἁγίους μάρτυρας σέργον καὶβάκχον
ζήτει σεπτεμβρίῳ εἰς Κ.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ Η εἰς τὴν ὁσίαν πελαγίαν.
Μηνί τῷ αὐτῶ Θ εἰς τόν ἅγιον ἀπόστολον Ἰάκωβον
ζήτει κυριακῇ Α τοῦ λουκᾶ.

Μηνὶ τῷ αὐτᾶ Ι τῶν ἁγίων μαρτύρων εὐλαμπίου καὶ εὐλαμπίας
ἐκ τῶ κατὰ μάρκον.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΑ τῶν ἁγίων μαρτύρων ἀρσακίου καὶ νεκταρίου.
ἐκ τοῦ κατά ματθαῖον.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΒ τῶν ἁγίων μαρτύρων πρόβου, ταράχου καὶ ἀνδρέου
ἐν τοῦ κατὰ Ἰωάν.
ζήτει εὐαγγέλιον τῶν ἁγίων παθῶν, ἀπὸ τῶν μέσων.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΓ τῶν ἁγίων μαρτύρων κάρπου καὶ παπύλου
ἐκ τοῦ κατὰ ματθαῖον.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ εἰς τὴν αὐτὴν τῶν ἁγίων μαρτύρων ναζαρίου
γερβασίου, προτασίου καὶ κελσίου
ζήτει σαββατον Γ τοῦ Ιωάννου.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΣ τοῦ ἁγίου μαρτυρος λογγίνου, τοῦ ἑκατοντάρχου
ζήτει εὐαγγέλιον Ζ τῶν ἁγίων παθῶν.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΖ τοῦ ἁγίου προφήτου ὁσιέ
ἐκ τοῦ κατὰ λουκᾶν.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ εἰςτὴν ΙΗ τοῦ ἁγίου ἀποστολου καὶ εὐαγγελιστου λουκᾶ
ἐκ τοῦ κατὰ λουκᾶν.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΙΘ τοῦ προφήτου Ἰωὴλ
ζήτει σεπτεμβρίω Ε.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ Κ τοῦ ἁγίου ἀρτεμίου
ζήτει σεπτεμβρίω Κ.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΑ τοῦ ὁσίου πατέρος ἡμῶν ἱλαρίου
ἐκ τοῦ κατὰ λουκᾶν.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΒ τῷ ἁγίου ἀποστόλου ἀβερκίου
ζήτει ἰωάννου εἰς Ι.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΓ εἰς τοῦς ἁγίους Ζ παῖδας
ζήτει σεπτεμβρίῳ ΙΕ.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΔ τοῦ ἁγίου ἀρθεμίου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ
ζητει σάββατον ΙΑ τοῦ λουκὰ.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΕ τῶν ἁγίων νοταρίων μάρκου καὶ μαρτυρίου
ἐκ τοῦ κατὰ λουκᾶν.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΣ τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Δημητρίου
ἐκ τοῦ κατὰ ματθαῖον.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΖ τοῦ ἁγίου μαρτύρος νέστορος
ζήτει σάββατον Γ ἀπὸ τοῦ πασχα.
Μηνὶ τῷ αὐτῷ ΚΗ τῶν ἁγίων ἀναργύρου, κόσμου καὶ δαμιανοῦ τῶν ῥωμαίων
ζήτει σάββατον Ζ τοῦ λουκᾶ.
Μηνὶ τῷ αυτῷ ΚΘ τοῦ ὁσίου ἀβραμίου
ζήτει Ἰαννουαρίῳ Ι.
Μηνὶ τῷ αυτῷ Λ τοὺ ἁγίου κυρίλλου πατριάρχου
ζήτει σεπτεμβρίῳ Γ.
Μηνὶ τῷ αυτῷ ΛΑ τῶν ἁγίων μαρτύρων ζηνοβίου καὶ ζηνοβίας
ζήτει ὀκτωβρίῳ Ι.

H. Leclercq.

MU RARY
3 1542 00024 6375
203
C117d
v.6
pt.1
DATE DUE

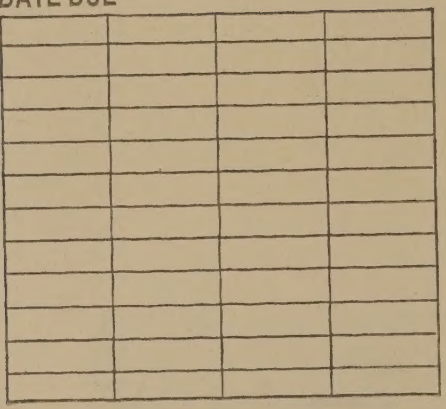

Trexler Library
Muhlenberg College
Allentown, PA 18104

DEMCO

WITHDRAWN

130586

203
C117d
v.6
pt.1

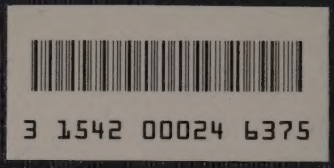
3 1542 00024 6375